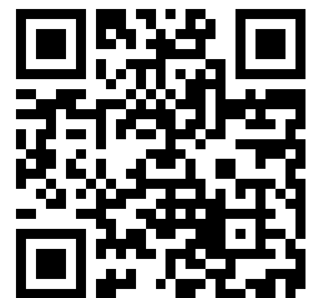
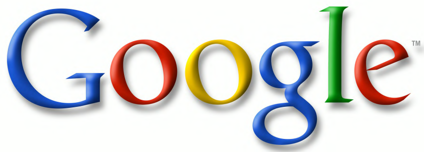
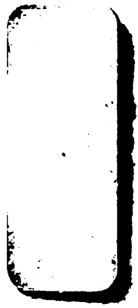






DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET HONORÉ, PAR L'INSTITUT, DU GRAND PRIX GOBERT





PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
E. BOUILLON ET E. VIEWEG, SUCCESSEURS
67, RUE DE RICHELIEU, 67
1888

Fascicule 52.

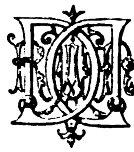
DICTIONNAIRE

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXE AU XVE SIÈCLE





CHARTRES. — TYP. ET STÉR. DURAND.

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET HONORÉ, PAR L'INSTITUT, DU GRAND PRIX GOBERT

TOME SIXIÈME

PARSOMMER — REMEMBRANCE





PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67
1889



PRÉFACE

Au moment où parait le sixième volume du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, l'intérêt de mes lecteurs et aussi la satisfaction que je dois aux personnes dévouées qui m'ont prêté un affectueux concours, me commandent de ne pas laisser plus longtemps sans réponse des attaques passionnées qui ont pu égarer le jugement de plusieurs. C'est d'abord le factum intitulé *Études lexicographiques sur l'ancienne langue française* que M. Millet, docteur en médecine à Beaucaire, jouissant de quelque notoriété dans un groupe d'érudits de Paris, a trouvé moyen de répandre un peu partout, et a eu le plaisir de voir reproduire, plus ou moins littéralement, dans un ou deux périodiques. C'est, en second lieu, une série d'articles publiés sous le voile du pseudonyme dans la *Revue critique*.

I

Commençant par les *Études lexicographiques*, je crois devoir faire connaitre préalablement les rapports que j'ai eus à leur sujet avec l'auteur.

Averti de cette publication par un ami, je m'empressai de me la procurer, afin de voir s'il y avait là quelque profit à retirer pour le Dictionnaire. Le ton de l'avertissement me parut convenable, et j'éprouvai de la satisfaction à lire ce début :

« Dans le dessein d'exécuter son entreprise, M. Godefroy s'est préparé, pendant de longues années, avec une ardeur pour la recherche et une puissance de travail dignes de tous les éloges. Non content de dépouiller les livres et les manuscrits qui sont à la portée de tout le monde, il a porté ses investigations dans le domaine inexploré des documents enfouis dans les dépôts publics et les archives privées : cartulaires, computs, coutumiers, censiers, capitulaires, inventaires, terriers, ordonnances royales, actes notariés, règlements des corporations de métiers, statuts relatifs au commerce et à l'industrie.

« L'esprit s'effraie à l'idée du temps et de la peine qu'il a fallu pour compulser, déchiffrer et élaborer la masse de documents qui a passé sous ses yeux...

« Cet immense dépouillement a mis au jour des mots depuis longtemps disparus, principalement des composés et des dérivés, dont le nombre atteste la fécondité de la langue à l'époque de ses origines.

« A prendre dans son ensemble cette vaste collection, on y remarque un trait spécial qui fait son originalité. On y trouve tout ce qui touche au peuple et à la bourgeoisie : les institutions communales, les magistratures bourgeoises, l'agriculture, le commerce (la *marcheandise*, selon le langage du temps), les métiers, la navigation ; on y rencontre les noms des instruments d'agriculture, des outils de l'artisan, des bateaux, des engins de pêche, des monnaies, des mesures, des poids, — les termes de pratique, d'astronomie, d'astrologie, de magie, de médecine populaire. On y remarquera particulièrement la richesse avec laquelle est traité le droit féodal : l'état des personnes, la constitution de la propriété, le partage et la transmission des biens et ces innombrables redevances seigneuriales qui pesaient sur la population. Sous ces vocables, on retrouve la vie quotidienne, les mœurs, les coutumes, les croyances, les préjugés des classes populaires : c'est l'histoire de ceux qui n'ont pas d'histoire. »

Parcourant la brochure, je découvris ou crus découvrir, à côté d'extrêmes rigueurs, des critiques fondées, des remarques perspicaces ; et, hâtivement, j'écrivis à l'auteur, à la date du 7 août 1888, que, bien qu'il ne m'eût pas ménagé, j'aimais à rendre franchement hommage à certains de ses aperçus. Dans la pensée qu'il habitait Paris, j'ajoutais :

« Je désirerais vivement vous connaitre, vous entretenir, vous consulter sur bien des points, vous donner diverses explications et vous montrer le vaste appareil lexicographique qui me reste à utiliser, et qui me fournira matière à des suppléments d'une importance plus grande que vous ne pouvez peut-être le croire [1].

1. A la page 27 de ses *Etudes lexicographiques*, M. Millet nous apprend que, de la lettre A à la lettre M inclusivement, il a recueilli

« Serais-je indiscret en vous demandant de me faire l'honneur et le plaisir de venir me visiter dans mon « atelier » le jour et à l'heure qu'il vous conviendrait de m'indiquer à l'avance ? »

M. Millet me répondit :

« Beaucaire, le 10 août 1888.

« Monsieur,

« Je regrette vivement que mes critiques aient pu vous faire de la peine. Ce qui m'en console un peu, c'est la manière philosophique et spirituelle avec laquelle vous avez pris cela ; à cet égard, votre lettre m'a causé une grande satisfaction et m'a soulagé d'un certain remords. L'éloge le plus flatteur qu'on peut faire de mon travail et sa meilleure récompense est de me dire qu'il a pu vous être utile en quelque chose. Du reste, c'était là mon but principal et je suis heureux de l'avoir atteint. Croyez bien, Monsieur, que je ne méconnais pas le caractère sérieux de vos travaux ; veuillez relire mon introduction où je leur rends pleine justice. Quant à la forme de ma rédaction que vous avez le droit de trouver en certains endroits acerbe et même agressive, maintenant que je connais votre droiture et votre loyauté, je la regrette sincèrement et vous prie de l'excuser ; je vous dois là-dessus des explications propres à atténuer mes torts. »

L'auteur des *Études lexicographiques* me racontait qu'ayant envoyé son travail à la *Revue des langues romanes* qui se publie à Montpellier, il avait subi un refus d'insertion, et, qu'ayant soupçonné que les membres du comité de lecture rejetaient son article par crainte de me déplaire, il en avait conçu une violente indignation non seulement contre ces messieurs, mais aussi et surtout contre moi qui, selon ce qui lui avait été affirmé, aurais menacé la Société, dans le cas où son article paraitrait, de lui faire supprimer une allocation que lui accordait le ministère de l'Instruction publique. Il terminait par ces mots :

« Je remaniai mon article sous le coup du ressentiment et je le publiai tel que vous l'avez lu. »

A l'irascible docteur, qui ne me parlait point d'autres Revues plus importantes qui avaient également refusé son manuscrit, je répondis :

« Paris, le 17 août 1888.

« Monsieur,

« Les explications que vous m'avez données me causent une surprise que je ne saurais vous exprimer.

« Jamais je n'ai eu le moindre rapport avec la *Revue des langues romanes*.

« Je serais curieux de connaître les personnes qui vous ont si étrangement renseigné, et dont l'action sur vous a été assez fâcheuse pour vous faire croire qu'un travailleur qui, depuis longtemps, a de diverses manières fait ses preuves, pouvait être capable d'une action malhonnête, assez fâcheuse aussi pour porter un homme comme vous au fait anti-philosophique et anti-philologique d'écrire un grand article de critique sous l'impression du ressentiment.

« Je comprends, Monsieur, que vous ayez éprouvé des regrets et des remords. »

J'ajoutais :

« Puisque vous reconnaissez franchement vos torts, je n'insisterai pas, mais je vous mettrai à même, si vous le permettez, de les réparer honorablement, et non pas seulement à mon profit personnel, mais au profit de la lexicographie. »

Et je demandais au rigoureux justicier de vouloir bien me fournir quelques exemples qui me permissent de contrôler ses définitions et d'en faire profiter mon *Dictionnaire*, et aussi mon *Répertoire universel* dont je lui communiquais le plan.

M. Millet ne répondit pas.

Cependant je m'étais mis à lire attentivement sa brochure et à contrôler ses critiques et ses assertions. Plus j'avançais dans cette étude, plus ma surprise augmentait ; et, quand j'eus tout lu, je ressentis une vraie douleur à voir que dans ce travail, qui m'avait d'abord paru sérieux, la malveillance égalait l'ignorance.

Répliquer me répugnait extraordinairement, et le temps me manquait pour cette désagréable besogne.

Enfin, aujourd'hui, quand un nouveau volume met le public mieux à même d'apprécier mon œuvre, je me résigne, et, en déchiquetant la matière comme l'a fait M. Millet, je livre à tous ceux que la lexicographie intéresse le résultat d'un examen dont les conclusions seront souvent appuyées par le jugement de philologues tels que MM. G. Paris, Tobler, Wilmotte.

Légèreté de M. Millet pour ce qui regarde les définitions.

L'auteur des *Études lexicographiques* reproche à nombre de mots de manquer de définition, quand ces mots sont définis au Dictionnaire.

AISSELE, p. 38 de la brochure, défini au Dictionnaire, t. I, p. 199, est inscrit par M. Millet dans sa liste des mots *énigmatifs* (sic) dont il croit avoir trouvé la clé.

DUCTIBLE, p. 40, est dans le même cas.

ENHEUDISSEMENT (p. 41) est exactement défini au Dictionnaire. M. Millet en donne une explication par à peu près.

HEVER (p. 44) est défini par M. Millet comme il l'est déjà au Dictionnaire, sinon dans le texte, du moins aux *Errata*.

plus de deux mille mots omis au Dictionnaire. Le trop partial auteur de l'article inséré dans la *Revue critique* déclare qu'il connait quelqu'un qui en a recueilli plus de dix mille. Ces chiffres ne sont pas effrayants, surtout si l'on songe à tout ce que, par système, nous avons momentanément exclu. Pour nos futurs suppléments, nous possédons à l'heure actuelle plus de vingt mille mots, « mots populaires et de bon aloi, appartenant à l'âge organique de la langue » ; et nous osons espérer que nos rivaux actuels n'auront guère de neuf à publier après nous. Peut-être ne connaissent-ils pas suffisamment notre patience et notre acharnement au travail. Qu'ils attendent, et ils verront.

Espic (p. 46) est rangé parmi les mots que « le Dictionnaire définit d'une manière vague et indéterminée », et que M. Millet « traduit à son tour en termes précis ». Aussi donne-t-il comme définition du Dictionnaire « sorte d'épice » et propose-t-il : *aspic, grande lavande*. Or le Dictionnaire, t. III, p. 528, col. 1, porte : Espic, *spic*, s. m., sorte d'épice, le spicnard ou nard indique (spica nardi), plante qui porte un épi de la grosseur du doigt ». De deux choses l'une : ou M. Millet a poussé la négligence jusqu'à ne pas lire la définition, ou bien il a voulu faire preuve d'érudition à bon marché, puisque *spic, espic* et *aspic*[1] désignent la même plante.

Gauge (p. 48) est rangé dans la même catégorie qu'*espic*. Il est cependant défini au Dictionnaire d'une façon exacte et complète. Et la définition, justifiée par les exemples, est corroborée par les patois. M. Millet n'a pas lu cet article. Il nous présente bien comme un ex. : noix gauge, noix muscade, *nux Jovis*, mais il ne nous dit pas d'où il tire cet exemple qui d'ailleurs prouverait simplement qu'on a pu désigner une muscade sous le nom de gauge.

Laschez (p. 48) n'a pas été défini d'une façon précise au Dict. Il aurait pu l'être par : sorte de sardine ou d'anchois. En disant : *loche*, M. Millet commet un contre-sens véritable, puisque *laschez*, traduisant *aphyœ species*, est dans l'exemple même synonyme de *callique*, *harenguade* et *celerin*. Ce dernier est au Dictionnaire avec la définition : sorte de sardine ; *harenguade* (mot de Marseille) est un hareng blanc salé, un petit hareng saur, une grosse sardine salée, selon la définition de Mistral. Dans tout cela rien qui ait du rapport avec la loche qui, au surplus, est un poisson de rivière, tandis que le *laschez* est un poisson de mer.

Boutoner (p. 16), que M. Millet traduit par « garnir de boutons », est donné par le Dictionnaire avec ce même sens et justifié par un choix d'exemples des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Curvité[2] (p. 54) est traduit au Dictionnaire par *courbure*, traduction que M. Millet ne fait que répéter.

Cornille, *Oreille du cœur* (p. 57). Ce terme, employé par Descartes, n'est-il plus synonyme de *valvule du cœur ?*

Bacuel (p. 59). M. Millet a probablement voulu dire *bacul*, puisque *bacuel* n'est pas au Dictionnaire. Il le définit par « croupière », sens que nous donnons également. N'y a-t-il pas plus que de la légèreté dans le fait de M. Millet affirmant que la définition du Dictionnaire est : bride ?

Bandir (p. 59) est traduit au Dict. par « se mettre en bande », définition que M. Millet s'approprie comme s'il l'inventait.

Emprenant (p. 67). Définition de M. Millet : « entreprenant ». Définition du Dictionnaire : « entreprenant ». Ici M. Millet affirme que la définition du Dict. est : assaillant, et qu'elle a été déterminée par le « mot précédent : *assaillant* ». Or, « assaillant » ne figure au Dictionnaire ni dans la définition, ni dans aucun des *dix* exemples de l'article.

Escorcier 2 (p. 67). Définition de M. Millet : « raccourcir ». Définition du Dictionnaire : « raccourcir ». Cependant M. Millet, ayant confondu *escorchier* et *escorcier* 2, déclare que nous avons traduit *escorcier* par *percer*.

Esponsion (p. 67). Si le Dictionnaire a expliqué par le mot précédent, M. Millet explique par le mot suivant.

Nous pouvons ranger ici le mot Desracener (lisez *desraciner*, p. 15) que M. Millet a vu au Dictionnaire avec le sens d'*enraciner*, tandis que la définition, lisible pour tous, est : « déraciner, et fig., démolir de fond en comble ».

Dans sa 2e partie, chapitre III, p. 45, M. Millet s'est proposé de traduire en termes précis nos définitions. Dans quelques cas il a réussi à trouver ; dans d'autres, beaucoup plus nombreux, son assurance l'a conduit à d'énormes contre-sens, et plusieurs de ses assertions permettraient de mettre en doute sa bonne foi. Ainsi :

Agripaume ne serait, d'après lui, défini au Dictionnaire que par : sorte de plante, tandis que nous avons écrit en toutes lettres : sorte de plante, en lat. *cardiaca passio*.

Ague serait défini par : sorte de maladie ; et le Dictionnaire porte : maladie aiguë.

Epilence serait défini par : sorte de maladie. M. Millet, à la périphrase inventée par lui, oppose épilepsie. Or, le Dictionnaire porte : Epilence, s. f., épilepsie.

Ajoutons encore :

Angele, s. m., qui n'est pas au Dictionnaire[1] et que M. Millet déclare être une forme d'ange. Ce qui figure au Dictionnaire, c'est *angelle*, s. f., dans un exemple de Molinet, qui voulait expressément employer un substantif féminin, et qui d'ailleurs ne connaissait certainement pas la forme archaïque d'ange. La différence des genres n'aurait-elle pas dû avertir M. Millet de son erreur ? Mais pour lui, masculin, féminin, qu'importe ! Il n'y regarde pas de si près.

Gentilet, qui serait un diminutif de gentil et dont M. Millet rectifie la définition, n'est pas au Dictionnaire. Nous n'avons que *gentelet*, qui est bien, comme nous l'avons dit, un diminutif de *gent*, *gente*.

Mots ne figurant pas au Dictionnaire.

M. Millet a la passion de définir. C'est probablement pour contenter ce besoin immodéré qu'il a donné les significations

1. Cf. Littré, *aspic* 2 et *spic*.
2. Et non *curvelé*.

1. M. Millet revient deux fois sur ce mot, p. 24 et 36 de sa brochure. Étonnante récidive à nous faire dire ce que nous n'avons pas dit.

des mots suivants, qui ne figurent pas au *Dictionnaire de l'ancienne langue française :*

aisse[1] (p. 38)	*encheri* (p. 17)
appetissement (p. 38)	*engabement* (p. 66)
ardier (p. 62)	*entesure* (p. 47)
avalancement (p. 63)	*espelement* (p. 54)
bafreure (p. 63)	*escandel* (p. 47)
bulle (p. 63)	*eschaussement* (p. 41)
carcavel (p. 64)	*escorier* (p. 55)
cerane (p. 46)	*escouviller* (p. 67)
clore (p. 15)	*espuison* (p. 55)
corroyerie (p. 54)	*essauter*[3] (p. 67)
costel[2] (p. 64)	*estançon* (p. 58)
debarreur (p. 40)	*fastidieux* (p. 17)
deschavigner (p. 40)	*foragement* (p. 55)
diguier (p. 54)	*foragier* (p. 55)
eguie (p. 41)	*forculaire* (p. 42)
embranchier (p. 54)	*greger* (p. 43)
empoivré (p. 54)	*lazeine* (p. 45)
enchain (p. 41)	

Voilà 35 mots qu'il nous a été impossible de retrouver dans notre travail, non seulement sous la forme que donne le critique, mais même en supposant toutes les fautes typographiques, toutes les formes possibles ou impossibles. Cependant M. Millet nous reproche, pour plusieurs de ces mots, de les avoir définis par le *mot suivant* ou par le *mot précédent*, ou bien, comme pour *empoivré*, de ne pas les avoir traduits par le mot moderne correspondant. Et même, pour que la fantaisie soit complète, il fait des rapprochements et propose des étymologies sur lesquelles nous reviendrons.

M. Millet a-t-il forgé ces mots de toutes pièces? Non, évidemment. Comme il manque absolument d'ordre, nous supposons qu'il a confondu les matériaux de futurs travaux avec les éléments du Dictionnaire qu'il examinait.

Mots mal écrits.

Nous venons de constater que M. Millet a défini, bien ou mal, nombre de mots qui ne sont pas dans le *Dictionnaire*. Ajoutons en passant qu'il a défiguré une quantité de ceux qui y sont insérés. C'est ainsi qu'il cite :

alcacite	pour alcatique.	*arelle*	pour arele 1.
amuce	ameuche	*areptaice*	arreptice.
aprocher	aprochier.	*bacuel*	bacul *ou* bacuz.
arcer	arcier.	*bascelage*	bachelage.
blanc	pour blancq.	*embraudure*	pour embraude.
braieu	braieau.	*encainé*	escainé.
bulle	bule.	*endemeigne*	endemengne.
cœcorum	cacorum.	*ensoubter*	essoubter.
calanc	calane.	*envernisser*	envernissier.
capitel	chapitel[1].	*eschalasser*	eschalacier.
carcavel	carquavel.	*escharnille*	eascnie[3].
carmelin	carmesin.	*escorcier*	escorchier.
carpent	carpant.	*esfrontable*	effrontable.
cingle	cengle.	*eslaïssier*	eslaisier[4].
clamour	clamor.	*estancel*	estacenel.
comparer	comperer.	*esteuleur*	esteulleur.
corbeus	corbeul[2].	*estremper*	estramper.
coupe gole	copegoule.	*faie*	faye.
crestienté	chrestienté.	*faussenerie*	faussonerie.
crolle	crole.	*favorin*	favonin.
cubitain	cubitin.	*festuc*	festue.
cueumere	cucumere	*fermeor*	fermeul.
cuiller	cuillier.	*flamboyens*	flamboyeux.
curveté	curvité.	*forslachure*	fourlachure.
datile	datil.	*frangipierre*	frainpierre.
decriement	descriement.	*fressonniere*	fressonnere.
dedaignant	desdaignant.	*gager*	gagier.
definissement	defenissement.	*gamaut*	gamauz 2.
degratigner	degratiner.	*gantele*	gantelle.
dehers	deshers.	*gasteveau*	gastaveaux.
delicativité	delicativeté.	*grapon*	grappon.
descente	decende.	*gulation*	gulucion.
descention	descension.	*hasmodite*	hasmedite.
descussu	descusu.	*horarie*	hoirarie.
desespauler	desepauler.	*houillier*	houilleur.
desgentir	degentir.	*hissier, hycer*	hysser.
desgousser	desgoucier.	*laseré*	lazeré.
deslaiance	delaiance.	*lenier*	lenir.
desroygne	desroyne.	*liron*	livon.
detraieur	pour detraieor.	*luffre*	lafre.
diguier	dicquier.	*marpiorame*	mapiorame.
embelsement	embeseillement	*moraille*	moraile.
embelser	embeseiller.		

Ces continuelles inexactitudes de M. Millet et son peu de souci de l'ordre alphabétique rendent les recherches et les vérifications longues et fatigantes. Plus d'un lecteur n'a pas pu retrouver les articles sous le déguisement dont M. Millet les avait affublés. Et dans quelques cas, comme *favorin*, *gasteveau*, *escorcier*, *escanie*, ne serait-il pas permis de voir autre chose que de simples légèretés ou de pures fautes typographiques?

La phonétique de M. Millet.

Dans son chapitre VII, p. 28, M. Millet nous reproche d'avoir « séparé des mots qu'il fallait réunir dans le même article

1. Les mots *aisse* 1 et *aisse* 2 que nous avons insérés ne sont évidemment, ni l'un ni l'autre, celui que M. Millet prétend n'être pas défini, et sa traduction serait un contre-sens.

2. Le *costel* qui est au Dictionnaire n'a pas le sens de *brancard* que M. Millet prétend avoir vu et qu'il rectifie en *bras d'un brancard*.

3. Ici M. Millet a forgé : le mot lui-même, la définition du Dictionnaire, celle qu'il propose pour la remplacer et ce qu'il appelle le mot suivant.

1. Les deux art. existent au Dictionnaire.

2. Ici l'exactitude était d'autant plus nécessaire qu'il y a un art. *corbeus* et un art. *corbeul*.

3. Si c'est *escanie* que M. Millet a eu en vue, il a fait double erreur : 1° « Pus » n'est pas au Dict. comme définition d'*escanie ;* 2° *escanie* ne signifie pas *escarre*. Si c'est bien *eschanille*, ce mot n'est pas au Dict.

4. Les deux articles existent au Dictionnaire.

afin qu'on pût voir sous leurs différences accidentelles leur identité fondamentale ». Cela signifie que nous avons arbitrairement séparé des formes qui phonétiquement et étymologiquement appartiennent au même mot. En outre, M. Millet affirme, sans avoir égard au caractère long ou bref, tonique ou atone des voyelles, non plus qu'à la position forte ou faible, initiale, finale ou médiale des consonnes, ou bien au genre des mots, que : E = A, E = I, I = O, L = R, R = S, L = N, D = G, V = G, D = V, M = N[1], W = H, F = N, etc.

Sans insister sur ces énormités, voyons les exemples donnés à l'appui.

Donc, nous avons séparé abusivement :

APITEER d'*apitier*. Le premier, qui doit sa terminaison à une forme vulgaire en *-izare* (cf. festoyer, verdoyer, etc.) et qui n'est autre qu'*apitoyer*, a quatre syllabes, le second n'en a que trois. Qu'importe à M. Millet?

ARSIN d'*arson*. M. Millet n'a pas remarqué : 1° que les suffixes sont différents ; 2° qu'*arsin* est un s. m. et *arson* un s. f.

ATIR d'*ator*. Le premier est le substantif post-verbal d'*atirer*, et le second procède d'*atorner* par une formation analogue.

AVIR d'*avis*. L'un rime en *ir* (avec *vestir*, *bastir*, etc.), l'autre en *is* (avec *dis*, *devis*, *mis*, etc.). *Avis* est le substantif verbal d'*aviser*. *Avir* (pour *arvir*) représente le latin *arbritrium* (en prov. *albir*, même sens).

BRAIEL de *braier*. M. Millet aurait pu ajouter *braieul*, puisqu'il ignore la différence qui existe entre les suffixes de ces trois mots.

DATELE de *datile* (lisez *datil*). Le premier est un mot féminin, le second un masculin.

LOISIR de *loisor*. L'un est masc., l'autre fém. ; de plus *loisir* est le verbe *loisir* = *licēre* pris substantivement.

DESCOMBLER de *descombrer*. *Comble* et ses dérivés doivent être séparés de *combre*, bas-latin *combrus*, qui a été de bonne heure un mot à part. Cependant nous avons établi un Cf. de *descombler* à *descombrer*. Mais nous aurons encore plus d'une occasion de constater que M. Millet ne voit pas les Cf.

AISIL d'*aisin*, CONNIL[2] de *connin*, LETRIL de *letrin*, MELIF de *melin*[3], ACCIDE (*-ia* atone) d'*accidie* (*-ia* accentué)[4], CONSONANCE de *consonancie*, DETARDER de *detargier*, ESTARDER d'*estargier*, FORNICEOR, s. m., de *fornicaire*, adj. des 2 g., DES de *dis*, ENVIAL d'*enviail*, LIGNEL de *ligneul*, ALEOR de *aleoir*, CIDRER de *cidrier*, LARMER de *larmier*, etc. Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette liste pour voir que M. Millet ne sait absolument pas ce que c'est qu'un suffixe. Nous ne pouvons donc nous étonner qu'il confonde : *-alem* et *-aculum*, *-atorem* et *-atorium*, *-ellum* (*-illum*) et *-olum*, *-are* et *-izare* (ou *-iare*), *-arium* et *-atorem*, etc. Mais, en vérité, sa phonétique est bien divertissante, pour employer une expression qu'il affectionne.

Nous aurions eu encore tort de séparer :

AGARDER d'*agarer*. Mais ce sont deux mots bien différents : *garder* = v. h. all. warten ; *garer* = v. h. all. warôn. Pourquoi les Dictionnaires de la langue moderne séparent-ils *garder* de *garer?*

ALEVIER d'*alegier*. Le premier est un mot savant ; le second est le continuateur régulier d'*alleviare*[1]. De plus, dans *alevier*, *i* forme une syllabe.

AWAIGNIER d'*ahaner*. De plus en plus fort. *Awaignier* vient de *a* et *gagner* (v. h. all. weidanjan) et *ahaner* de *ahan* (orig. inconnue).

BARBEOR, de *barbieor*. *Barbieor* est un dérivé du verbe *barbier* où *i* forme syllabe.

BERSELER de *berseillier*. *Berseler* est fait sur *bersel*, et *berseillier* sur un mot *berseil* hypothétique.

BLANDERIE de *blangerie*. *Blanderie* dérive de *blander* qui vient d'un verbe en *-are*, tandis que *blangerie* et *blange* sont formés sur *blangier* dérivé d'un verbe en *-iare* ou *-izare*.

BOADE de *boage*. Mais *boade* est un subst. fém. représentant un dérivé en *-ata*, et *boage* est un s. m. représentant un dérivé en *-aticum*. De plus *boade* est une forme dialectale du Limousin et de l'Auvergne, différant des mots proprement français par la conservation de l'*a*, que le fr. change en *e*, et par l'affaiblissement en *d* du *t* latin qui disparait complètement en français entre deux voyelles.

CONTRIBULER de *contribler*. Mais ce sont là deux mots savants de dates différentes.

DESALOSER de *desalouer*. Nous renverrons le critique au Dictionnaire étymologique de Diez. Il y verra que *louer* vient de *laudare* et *loser* de *los*.

DESCAMPER de *deschapper*. Si M. Millet avait consulté Scheler, *Dict. étym.*, v[is] *décamper* et *échapper*, il aurait évité une lourde faute.

DESPAISABLE de *despaiable*. Le premier est formé sur *paisier*, dérivé de *paix* (comme *paisible*) et le second sur *paiable* = **pacabilem*.

ENHITER d'*enhicier*. Le premier est un verbe en *-are*, le second un verbe en *-iare*.

ESNETIER d'*esneier*. *Esnetier* a quatre syllabes et *esneier* est trissyllabique.

1. Entre deux voyelles ! !

2. M. Millet a donc retrouvé ce mot *connil?* Page 13 de sa brochure, il nous reproche d'avoir inséré le diminutif *connillet* sans le simple *connil*.

3. Nous supplions M. Millet de nous donner un exemple prouvant le changement de la spirante sourde *f* en la nasale *n*.

4. Voir Darmesteter, *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, p. 186 et 235.

1. Voyez l'ex. d'Oresme qui distingue bien les deux mots : « Se leur tristesse est *alegee* ou *aleviee*. »

GUIEOR de *guideor*. La date si tardive des exemples de *guideor* ne permet absolument pas de le considérer comme une forme plus ancienne de *guieor*.

Nous sommes loin d'avoir relevé toutes les erreurs que M. Millet a accumulées dans ce chapitre VII[1]. Nous en avons cependant mis sous les yeux du lecteur un nombre suffisant pour démontrer que l'auteur des *Études lexicographiques* est singulièrement étranger aux règles qu'il nous reproche de méconnaitre.

Comme complément à notre démonstration, qu'on nous permette de rappeler le passage (p. 13) où M. Millet donne gravement *é*, *ef* (*apem*) comme une forme d'*abeille* (*apiculam*, **apiclam*), *eé* (*ætatem*) comme une forme d'*âge* (*ætaticum*), *ceaule* dissyllabique (desous la *ciaule* u cil manoit, *D'un saint hermitte*, Ars. 3527, f° 36b.) comme une forme de *cellule* trissyllabique, *cucumere*[2] (mot savant) comme une forme de *concombre* (représentation régulière de *cucumerem*).

M. Millet ne sait pas davantage, quoi qu'il en dise à la page 10 de sa brochure, distinguer les mots savants et mi-savants des mots populaires qui ont toujours été dans la bouche des Gallo-Romans, ce que M. Grœber appelle *Erbwörter*.

Ainsi, après avoir affirmé que nous avons fait fléchir la rigueur de notre système d'exclusion de plusieurs catégories de mots en faveur de *certaines formes tourmentées devenues méconnaissables* (*é*, *eé*, *ceaule*, *carfou*, *cucumere !!!*), il déclare que nous en avons « admis beaucoup d'autres si légèrement modifiées qu'il est facile de les reconnaitre ». Ces formes, — disons plus exactement, — ces mots *faciles à reconnaitre* sont : *entencion*[3], que M. Millet confond avec *intention*, *aorer* qu'il prend pour le même mot qu'*adorer*, *establer* qu'il estime le même qu'*établir*, etc.

Il nous reproche ensuite comme une faute très grave d'avoir substitué un mot refait à un mot populaire de première formation. C'est ainsi que nous aurions inséré *caduceateur*, t. d'histoire rencontré seulement dans le traducteur Bersuire et dans Fauchet, sans mettre également *caduceor*. Mais, si nous n'avons pas enregistré *caduceor*, c'est tout simplement parce que nous ne l'avons pas rencontré et que nous ne possédons pas le talent inventif de M. Millet. D'ailleurs *caduceor* ne pourrait être un mot populaire, s'il existe, et nous ne croirons à son existence que quand nous verrons un texte; *caduceor* ne pourrait être qu'un mot formé tardivement sur le mot savant *caducée*. Le second mot refait est *causeur* (celui qui est la cause de quelque chose), terme du XVe siècle, substitué à *causeor* que les textes ne nous ont pas offert.

M. Millet nous reproche également d'avoir exclu des verbes défectifs, tels que *chaloir*, *clore*, *condouloir*, qui avaient anciennement une conjugaison complète. « Nous soustrayons, dit-il, à nos lecteurs, des temps, des modes, des personnes qui faisaient exclusivement partie de l'ancienne langue. » Ce n'est pas dans un dictionnaire, mais dans une grammaire que l'on va chercher des formes de conjugaison, et cependant les lecteurs attentifs pourront voir quel soin nous avons mis à multiplier les citations de manière à ce que le plus grand nombre des formes de conjugaison comme de déclinaison fût représenté.

Page 15, M. Millet dit : « Dans l'intérêt de son système, l'auteur dissimule le sens conservé sous de prétendus équivalents; mais si l'on consulte les exemples, il est facile de découvrir le mot propre sous ces déguisements. » Voilà bien des insinuations malveillantes ; à quoi bon y répondre ? Mais il n'est pas inutile d'examiner quelques-uns des exemples que produit le bouillant critique. Ce sont :

AMENESTRER, qui, d'après M. Millet, est le même qu'*administrer*.

AAPTER, dont nous n'avons qu'un seul exemple, avec un sens un peu différent de celui d'*adapter*; puisque ce sont des mots de date différente.

CLORE, qui n'est pas au Dictionnaire.

CUEILLETTE, dont nous n'avons donné que les sens sortis de l'usage.

DEPURER, qui n'a plus que des emplois techniques, etc.

M. Millet semble croire (p. 31, 32) que le passage de $c + a$ à *ch* (*caitif*, *caitiveté*, etc.) est postérieur à la *Chanson de Roland*. Cependant la graphie *ch* se trouve dans des textes plus anciens, le *fragment de Valenciennes* par ex., et on fait remonter au VIIIe siècle au plus tard ce changement dans la prononciation française du $c + a$. Le *c* des ex. cités est donc purement dialectal.

En voilà suffisamment, pensons-nous, pour prouver, comme l'a dit M. Tobler, que « M. Millet laisse voir qu'il a l'esprit rempli des plus singulières erreurs ».

La *Romania*, t. XVII, p. 639, condamne également les théories étranges de M. Millet qui, remarque l'éminent auteur du substantiel article, « montre qu'il est étranger à la phonétique par sa manière de concevoir les mots populaires et surtout par sa liste de mots soi-disant identiques ».

M. Wilmotte (*le Moyen Age*, II, 14) déclare de son côté qu'il « trace des règles de phonétique très fantaisistes ».

Les étymologies de M. Millet.

Nous avons résisté à la tentation de donner des étymologies, parce que nous en connaissions tous les dangers ; mais nous

1. Ainsi M. Millet confond *assens* d'*assenser* avec *assent* d'*assentir*, *consens* de *consenser* (forme hypothét.) avec *consent* de *consentir ; despers* (fém. *desperse*, adv. *despersement*) avec *despert* (fém. *desperte*, adv. *despertement*), le simple *goffe* avec le dérivé *goffon*, etc.

2. Ecrit *cueumere* dans la brochure.

3. Remarquez que le même article donne la forme tout à fait régulière *entençon*.

ne l'avons jamais écartée de notre préoccupation et de notre étude, quand nous avons eu à définir des mots difficiles. Jusqu'à présent les critiques autorisés, notamment MM. G. Paris et A. Darmesteter, nous avaient félicité de notre prudente réserve. M. Millet professe une opinion différente. Il affirme carrément que : « pour avoir exclu de son ouvrage l'étymologie, M. Godefroy l'a exposé à des lacunes, à des inexactitudes et à des erreurs qu'elle aurait pu lui éviter. » (Pour parler français, il aurait fallu dire : lui faire éviter, ou lui épargner.) Mais M. Tobler fait une remarque importante :

« Que l'étymologie, dit-il, ait à nous éclairer sur le sens, on ne saurait l'accorder en théorie que là où il n'y a aucun doute relativement aux moyens employés à la formation d'un mot, c'est-à-dire là où des préfixes et des suffixes français se combinent avec des radicaux français. Dans tous les autres cas la signification doit être conclue de l'emploi, et une dérivation certaine du mot n'est possible que lorsqu'on en a reconnu le sens[1]. »

Pour prouver combien il lui aurait été facile de trouver mieux que nous, M. Millet s'est complu, dans son factum, à faire étalage d'étymologie, ou, — pour parler plus exactement, — de devinettes étymologiques. Voyons un peu quels résultats il a obtenus. Quelques-unes de ses découvertes permettront de juger de sa science en cette matière si difficile.

Dareson. Si bizarre que soit cette forme placée sous *desraison*, le sens : chose contraire à la raison, au droit, n'est pas douteux. D'ailleurs *dareson* ne saurait venir de l'hypothétique anglo-saxon *darran*, défier, proposé par M. Millet.

Destor. Si c'était le substantif verbal de *destorber*, on aurait *destorb*, *destorp*. Et le sens d'obstacle, empêchement, se déduit naturellement de celui de : lieu détourné, puisque *destorner* signifie aussi : empêcher. Nous convenons que pour la troisième acception, « combat, comme *estor* », M. Millet a raison et qu'il eût fallu en faire un article à part.

Deluer. M. Millet dit qu'au sens de confondre *deluer* vient de *delere !*

Engregier, d'*ingravare* au sens d'aggraver, et d'*ingrandire* (!) au sens de se rendre plus grand. Non ; dans les deux cas, *engregier* vient d'un type * *ingreviare*.

Eslaisier (écrit dans la brochure *eslaissier*). Si M. Millet avait bien écrit ce mot avec la forme que nous avons choisie comme type, c'est-à-dire *eslaisier*, et s'il avait lu attentivement notre article, il aurait vu que la graphie avec *s* simple domine ; alors il aurait dû conclure avec nous que les formes avec *ss* sont le résultat d'une confusion, et que, par suite, *ex* + *laxare*, qui ne convient pas comme sens, ne convient pas mieux comme étymologie. Il aurait donc proposé non pas *exlaxare*, mais * *exlatiare* qui seul convient comme sens et comme étymologie. Dans l'exemple de Maizières, « le vin qui *elaisse* (lisez : *elaise*) le cuer, » c'est bien le vin qui dilate le cœur. Dans la *Nuit de Mai*, Musset dit :

« Ce n'est pas un concert à *dilater* le cœur. »

Et *dilater la rate*, pour signifier réjouir, est une locution usuelle.

Eure, d'*augurium*. *Augurium* a donné *eür*, s. m. Pour en tirer *eüre*, il faudrait admettre un pluriel neutre *auguria* devenu subst. fém. A la vérité, ce ne serait pas impossible, mais en tous cas, on n'aurait pas *eure* dissyllabique, mais *eüre* trissyllabique. Or, dans l'exemple de *Berte*, *eure* est indubitablement de deux syllabes. Au sujet du même mot, M. Millet ajoute : « Dans les autres exemples, il a le sens de : heure, moment (*hora*). » Nous ne l'avons jamais nié, et pour réparer autant qu'il était possible une erreur dans la distribution de nos matériaux, dont nous ne nous sommes aperçu qu'au dernier moment, nous avons ajouté cette note : *Lire ici l'article* heure. Cela nous amène à constater une fois de plus : 1° que M. Millet n'a lu que très superficiellement le Dictionnaire dont il entreprenait la critique ; 2° qu'il n'a pas une préoccupation suffisante de la métrique.

Fillage aurait deux sources d'après M. Millet : *filum* (?) et *filia*. Nous ne pouvons, nous, y voir qu'un mot unique formé sur *filium* avec le suffixe *aticum*.

Agruier viendrait d'*agrarius !*

Archancele, dérivé de *archant*, cimetière + *cele*, cellule, offre, comme le disait M. Ch. d'Héricault[1] à propos d'une étymologie de même valeur proposée par Tarbé, « un douloureux exemple des difficultés de la science étymologique. »

Bay, de *baubelari ?*

Belier, de *be* + *legere !!* Un verbe de la troisième conjugaison passant à la première ! Mais *legere* a donné *lire* et il ne peut donner autre chose.

Une foule d'étymologies proposées par M. Millet sont tellement fantaisistes qu'il suffit de les énumérer pour en démontrer l'inanité :

Cloche, de *cochlear !!*

Coureure, de *cursura !*

Coussiege, de *culcita* + *sedes !*

Cureson, verrou, de *currere !*

Deflaté, de *de* priv. + angl. *flat*, surface plane !

Desereter, de *dis* + *heredare*. M. Millet suppose probablement que le *d* de *heredare*, au lieu de tomber, s'est transformé en *t ;* jusqu'à maintenant on avait cru qu'*heriter* venait d'*hereditare*.

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XII, 537.

1. Cité par M. G. Paris dans son article sur la locution *avoir son olivier courant* (*Romania*, XVIII, 133).

Deschavigner (qui n'est pas au Dictionnaire) de *de* + *ex* + *caput* + *are!*

Descusu, de *discussus!* Cette étymologie viole la règle la plus élémentaire de la phonétique romane, celle de la persistance de l'accent.

Desliture, de *delictum!*

Desfauceler, de *de* + *ex* + *fasciolus* + *are!* Comment *fas* serait-il devenu *fau?*

Desgentir (pour *degentir*), de *dis* + *gentilis* + *ire!* Si le sens proposé par M. Millet était exact, le type latin serait *dis* + *genitus* + *ire*.

Devens, s. m., de *defensio*, s. f. !

Duge, de *ductile!*

Enquigné, d'*inquinatus!*

Eniudemmer, d'*enjus*, part. péjor. + v. fr. damner! Cet *enjus*, part. péjor., nous est complètement inconnu.

Enurer, de *in* + *usum* + *are*, « r = s comme dans *avir*, avis ». Le changement de *s* en *r* ne se produit que dans des conditions tout à fait particulières, quand *s* est suivie d'une consonne, spirante ou liquide (varlet, harle, etc.).

Escalipe, du v. h. all. *scalja!*

Esgardée, de *warta!* Il était pourtant bien simple de voir dans ce mot un substantif participial d'*esgarder*.

Esnual, d'*inguinalis!*

Espave, d'*expavere!*

Frasier, de **frigium!*

Freolé, de *frivolus!*

Gaaille, de *gab* avec syncope de *b!*

Foc, de *falx!*

Gargassane, de Γαργαρεών!

Hemille, s. f., de *hamulus*, s. m.!

Langemain, papier, mot formé sur parchemin!

Lazeine (qui n'est pas au Dict.), tiré de *lucerna!*

Maerisme, de *materiamen!*

Malecherie (pour *malescherie*), de *male-excadere!*

Remarquons à ce propos que M. Millet n'a pas lu les *errata* publiés à la fin de chaque volume. Il faut en effet supprimer l'art. *malescherie* et lire *male lescherie*. Pour d'autres mots (*montebanque* [lis. *montenbanque*], etc.) nous avons constaté également que M. Millet rectifiait ce que nous-même avions corrigé dans l'*erratum*.

Pour clore cette trop longue liste d'étymologies inimaginables, citons :

Mesquerance, qui viendrait de *male* + *quaerere!*

Esteme, d'un *stira* que nous ignorons absolument.

Enfin Dieusar, de *Dei ara!*

Concluons avec M. Gaston Paris, dans l'article déjà cité de la *Romania* (XVII, 639), que « les étymologies données par M. Millet montrent combien l'auteur du *Dictionnaire* a été sage de n'en pas proposer »[1].

Les définitions de M. Millet.

M. Millet attaque longuement nos définitions :

Nous n'avons pas la prétention d'avoir toujours réussi à donner une interprétation exacte de textes très souvent fort obscurs, presque incompréhensibles, et sur un grand nombre desquels personne ne s'était jamais exercé ; et nous sommes reconnaissant à M. Millet de quelques rectifications que ses *Études lexicographiques* nous ont permis d'apporter à notre Dictionnaire ; mais le sévère censeur est lui-même tombé — on l'a vu déjà — dans de graves erreurs contre lesquelles nous devons prémunir ses lecteurs et les nôtres[2].

Adveiz, — céréales pendantes par la racine. — Le lecteur serait curieux de savoir dans quel autre texte M. Millet a rencontré ce mot et pour quelle raison il lui donne un sens si déterminé. Puisque notre critique trouve si facilement des étymologies, c'eût bien été le cas d'en proposer une.

Anche, — cuve. — Si M. Millet avait lu soigneusement l'exemple, il aurait certainement renoncé à cette explication. Une *cuve* qui *siet derier une maison* et que l'on peut *tenir a tous jourz*, qu'est-ce que cela signifie ? Le contexte d'ailleurs n'éclaircit rien, et il faut probablement lire *ouche*, étudié sous le type *osche*.

Anradie (et non *auradie*) — injure. — L'ex. avait été corrigé à l'art. *Enresdie*, t. III, p. 220, col. 1, et un erratum avertissait de la correction.

Arquoy, — parure. — Si M. Millet avait lu la note finale (cf. *Admenez*), et s'il s'était reporté au mot *admenez*, il se serait moins pressé de donner une définition d'un mot aussi douteux que *arquoy*.

Arsoné, — brûlé. — Voilà une définition plus que hasardée. L'exemple, qui est de Gace de la Bigne, porte :

> « Et dit qu'il n'est pas bien soupé
> S'il (l'ostrucier) n'a d'un hairon *arsonné*
> Mais qu'il soit mengé verdelet. »

M. Millet aurait-il voulu donner brûlé comme synonyme de rôti ? Ce serait peu admissible. Ce qu'il eût été rai-

1. M. Wilmotte (*le Moyen Age*, II, 14) dit de son côté, avec quelque indulgence, que « les étymologies de M. Millet sont loin d'avoir toujours l'exactitude voulue ».

2. Comme notre critique, nous désignerons par M. P. le mot précédent et par M. S. le mot suivant, et nous mettrons entre — — les définitions de M. Millet.

Nous ne nous occuperons pas des observations contenues dans les pages 16 à 23 des *Études lexicographiques*, parce que l'absence d'exemples leur ôte toute espèce de valeur scientifique.

sonnable de faire remarquer, c'est que *arsonné* est peut-être une faute du manuscrit pour *reciné*, diné, goûté, ou même une forme de *reciné*.

BALANSTE, BALANSTIE, — châtaigne, marron. — Il faut lire *balauste*, *balaustie*, fleur desséchée du grenadier. Déjà la rectification existait à notre Supplément, et les ingrédients employés dans les remèdes dont il s'agit n'auraient pas dû tromper un docteur en médecine.

BELIER, — regarder de côté, de travers. — Cette traduction ne peut en aucune façon s'appliquer au premier exemple, puisque les Normands — *n'avoient mie esgardé* — le fossé qu'ils ont passé en *beliant*. Elle ne convient pas mieux au second exemple :

Quant li dame s'en vait offrir
De la teste vait coliant,
Apres reswarde en *beliant*.
(*Poët. fr. avant 1300*, IV, 1324, Ars.)

Belier signifie probablement aller de biais, marcher en se retournant. Cf. BESLIVER.

BIBELOUX, traduit aventureusement par : d'ivrogne, est probablement une faute pour *bubeloux*, couvert de bubons.

CALAMITON, — scribe. — Si, avec l'exemple, M. Millet avait lu la note qui le suit, il se serait dispensé de sa définition. Il faut lire, en ajoutant une virgule: clercz, *calamitous*, et définir par: *probablement enfant de la charité*.

CANABASSEUR — qui demeure dans une baraque, de *canaba*, avec changement de *n* en *b*, — et alors de *b* en *n* !! car nous ne connaissons que *cabana* ou plutôt *capanna*. Le sens exact figure au Supplément ; c'est : tisserand de toile de chanvre (*cannabis*).

CAPITEL[1] d'après M. Millet « au lieu d'être un — diminutif « de chapitre — en est un doublet, sans changement de *l* « étymologique en *r* (*capitulum*). » D'abord *chapitel*, auj. *chapiteau*, est une forme mi-savante dérivée de *capitellum* et non de *capitulum*. Ensuite, si l'on avait pris la peine de consulter un liturgiste, ou simplement de lire l'art. *chapitre* dans Littré, on aurait appris que chapitre est quelquefois synonyme de capitule, et notre définition, qui s'applique à un verset de l'Écriture plus court que le chapitre, n'aurait pas choqué.

CLOCHE DE MERLU, — cuillerée de morue. — Une cuillerée de quatre doigts !

COUSSIEGE, — siège rembourré. — Il suffit de lire l'exemple pour se convaincre que cette définition par analogie de son est absolument erronée.

CUIDABLE, — que l'on peut concevoir. — Non, mais: en quoi l'on peut avoir confiance, par opposition à *decevable*.

1. Lisez *chapitel*. *Capitel*, qui figure aussi au Dictionnaire, est un mot savant.

DELACERER, déchirer, — dilacérer. — M. Millet me fournit les termes les plus propres à caractériser sa traduction : ces prétendus *mots correspondants* « ont souvent des nuances de signification différentes de celle du mot à traduire et donnent des sens impropres. »

DESCATILLIER, — dépouiller quelqu'un de son capital. — Cette traduction ne tient pas à la lecture de l'exemple.

DESCROIAGE, — action de blanchir, de nettoyer au moyen de la craie. — Essayez l'usage de la craie sur un parchemin, vous n'arriverez qu'à le salir.

DESERETER, — se ruiner. — Une rivière qui se ruine !

DESROYNE, blessure? — opération du trépan. — Il s'agit dans l'exemple unique, tiré des *Anciennes coutumes de Bretagne*, d'amendes prononcées contre celui qui aurait frappé un homme ou une femme à la tête, et plus il y a de *desroynes*, plus l'amende est forte. M. Millet a donc traduit ici « avec une inexactitude et une impropriété de termes qui frisent le contre-sens. » Mais, fait plus grave encore, il nous attribue une définition — action de rogner — que nous n'avons pas donnée.

DESSE (*haulte*) — haute lisse. — Cette définition remplaçant dais, proposé par nous interrogativement, n'a aucun sens.

EMPURÉ, *qui n'a que sa chemise*. La définition bornée à : *qui n'a que*, serait incomplète et elle n'aurait pas permis de comprendre cette locution si fréquente : *en pure sa chemise*, étudiée dans l'art. *pur* auquel un cf. renvoie.

ENGRAIGNE, — syn. de *engaigne*, engin de guerre, arme de trait, *r* est parasite. — Mais il y a une variante *englaigne*. Il faudrait donc aussi supposer une *l* parasite. Cette explication par des lettres parasites n'est guère scientifique, et, dans le cas actuel, il aurait fallu prouver l'existence du mot *engaigne*, engin de guerre.

ENGROS, — grossier. — *Engros* est un terme de coutume qui n'a aucun rapport avec grossier.

ENQUIGNIÉ, — fourbu. — Pourquoi ? La note qui termine notre article a du moins l'avantage de rappeler l'étymologie du mot.

ESCHAILLON n'est pas un — diminutif, — mais un dérivé d'échelle.

ESTIPOT, — esquipot. — La consonance a amené cette définition :

« Ne com Hersens fit l'estipot. »

Donc la femme de Renard fit la tirelire. A quoi cela rime-t-il?

FENEREUS, — usurier. — Que l'on prenne la peine de lire la longue phrase de la Coutume de Bourges où le mot se rencontre, et l'on verra que le contexte ne se prête nullement au sens d'usurier.

FOC, — serpe munie d'un long manche, destinée à couper les herbes d'un fossé. — J'admire comment M. Millet peut en savoir si long sur un mot dont il n'y a qu'un seul exemple,

dans une énumération. D'ailleurs il ne fait que donner une mauvaise définition de *faux*.

GALLEHAUDISE, — maison de débauche. — M. Millet paraît voir dans *gallehaudise* un composé de *galer*, s'amuser, dont notre Dictionnaire offre toute une famille, et de l'allemand *haus*, maison. C'est supposer un type de composé qui n'existe pas en français; et *haus* formant *haudise* nous étonnerait beaucoup.

GEUTE, — vue, perspective, étendue de la vue. Définition par le M. P.

GRAVERIN, GRAVERAUCHE, — arbrisseau qui croît sur la grève d'une rivière, particulièrement l'osier. — Je me demande ce qui peut justifier cette définition véritablement « empirique et fantaisiste ». L'exemple de *graverauche* porte: « graverauche d'ouzier ». Graverin, graverauche et osier ne peuvent donc être synonymes. M. Millet a défini par le M. S.

GUIMART, — nom propre. — Il n'y a pas de personnage de ce nom dans le *Mystère de la nativité*. Traduction par divination. Les paroles citées sont dites par Riflart, dont l'interlocuteur s'appelle Gobelin.

INDIGABUNDE, — indigent, — n'a aucun sens dans cette liste de défauts. L'exemple porte :

> Inconstante, mobile, vagabonde,
> Improbe, vaine, avare, *indigabunde*.
> (*De la Femme*, Rec. de Poés., ms. Soissons 187, f° 1c.)

L'indigence est un état pénible, mais non un vice. *Indigabunde* est peut-être une faute du manuscrit pour *indignabunde*, facile à s'irriter.

JULLERIE, — joaillerie ; — JULLIER, joaillier. — C'est impossible. Les julliers, d'après l'exemple, « vendent draps d'or et d'argent, velours, satins, damas et autres draps de soyes ». Il ne s'agit donc pas de joaillerie. Traduction par rapprochement de forme et par divination.

LANGEMAIN, — papier. — Le M. S. est « parchemin ».

LANGRE, — plateau d'une balance. — Non, mais peut-être aiguille de la balance (lingula). *En langre* formerait une locution dont le sens précis est encore à trouver.

Nous n'avons relevé qu'un très petit nombre des explications inadmissibles de M. Millet. Les autres erreurs, évidentes par elles-mêmes, ne méritent pas de nous arrêter.

Quand M. Millet a voulu « traduire à son tour en termes précis nos définitions vagues », il a quelquefois rencontré juste. Mais souvent la signification qu'il préfère est tout à fait arbitraire. En voici quelques preuves parmi beaucoup d'autres que nous pourrions produire[1] :

APOINTON, *arme pointue, probablement une sorte de poignard*, — esponton. — Remarquons tout d'abord que l'esponton ne fut guère d'usage avant le règne de Louis XIV; or notre premier exemple est du XIIIe s., notre dernier du XIVe. M. Millet n'est donc pas autorisé à nous reprocher (p. 57) d'appliquer l'anachronisme au langage. D'autre part, une ordonnance du 10 mai 1690 fixait à 7 pieds et demi, environ 2 mètres 45 cent., la longueur do l'esponton. Or, dans les exemples d'*apointon*, il est question d'une arme de dimension beaucoup moindre :

> Une espee et un *apointon*
> Sont si pou long que escremier
> Ne peut loing.....
> (*Dist de la fleur de lys.*)

> ..... L'*appointon* muchoit
> Derriere li.
> (Deguilleville.)

(Le jugleur) jeue ... d'*apointon* (J. de Salisbury.)

N'est-ce pas encore l'identité des sons, *apointon*, *esponton*, qui a suggéré une rectification si singulière? Donc, d'une part, anachronisme, de l'autre, irréflexion.

ARELE (lisez *arele* 1), *partie de la charrue, la charrue elle-même*[1], — soc. — Dans trois exemples c'est la charrue; dans deux autres, il est impossible de déterminer exactement la partie de l'instrument; dans le sixième, est-ce la charrue ou une partie de la charrue?

ARIDE, *cri de guerre*, — à cheval. — M. Millet explique par l'anglais, et le sens qu'il propose ne serait admissible que dans un texte écrit en Angleterre.

ARMERI, *plante odoriférante*, — œillet. — Si M. Millet avait lu le : Cf. ARMERIE, qui termine l'article, il n'aurait pas tranché avec autant d'assurance une question fort douteuse.

BERGE, *sorte d'oiseau*, — bergeronnette. — Voit-on un aubergiste donner des bergeronnettes à ses hôtes pour leur souper, et surtout un aubergiste qui veut bien traiter ses clients? Définition par analogie fantaisiste.

CANEL, *terme de tisserand*, — bobine de navette. — Toujours d'après le même procédé d'assimilation de forme, M. Millet a confondu *canette* avec *canel*, qui, dans l'exemple, est synonyme de trame.

CROVISIE, *sorte de poisson*, — écrevisse. — L'exemple porte: *rouges crovisiez!!* M. Millet veut-il rivaliser avec Zola qui parle de crevettes *roses* au fond de la mer, ou avec J. Janin qui appelait le homard le cardinal des mers? L'ordonnance citée ne s'occupe d'ailleurs en aucune façon des écrevisses.

CRUZELIN, *sorte de pot*, — cruchon. — Prouver cette assertion n'eût pas été superflu.

DESCULER, *renverser*, — acculer. — Traduction inadmissible, puisque *desculer* fait antithèse avec *acculer* qui est le M. S.

DESRAIER, *arracher*, — déraciner. — Cette rectification repose sur une fausse étymologie. C'est *arracher* qui dérive de *radicare*, non *desraier*.

1. Nous mettrons en italiques la définition du Dictionnaire et entre deux — celle du critique.

1. M. Millet supprime cette seconde partie, essentielle, de notre définition.

ENCARRELER, *garnir de carreaux*, — carreler. Il s'agit de carreaux d'arbalète. Les exemples n'ont pas été compris.

ESCARLET, *sorte d'étoffe*, — écarlate, drap rouge. — M. Millet n'a pas lu cet article. Un exemple, celui de *Foulques Fitz Warin*, porte : « e se vestirent de un escarlet vert ». Ceci suffit à prouver que l'escarlet n'est pas du drap rouge. Un autre exemple, celui du *Journal d'Aubrion*, porte : « *rouge escalret* ». Si la couleur de cette étoffe avait été uniforme, on n'aurait pas été obligé de dire *rouge escarlet*. Enfin le Cf. ESCARLATE aurait fait réfléchir un lecteur attentif.

ESCREVELLE, *sorte de bateau*, — caravelle. — Il n'y a là qu'un rapprochement de sons.

ESPOINTON, *arme pointue*, — esponton. — Voy. *apointon*. Si nous avions défini par *esponton*, on n'aurait pas manqué de dire que nous commettions un anachronisme.

FUMERAILLE, *partie de la cheminée*, — manteau de la cheminée. — C'est à l'intérieur de la cheminée et non sur le manteau qu'on suspend les viandes à fumer. L'exemple disant *sur la fumeraille*, l'explication proposée est inadmissible.

LAFRE, *sorte de maladie*, — lèpre. — Dans le second exemple *lèpre* se trouve à côté de *lafre*. Il ne s'agit donc pas de la même maladie.

LARDERELE, *espèce d'oiseau, p.-ê. la mésange*, — alouette. — C'est le mot précédent. Et *larderelle* est en opposition avec *aloes!* Ajoutons que Littré donne *larderon*, petite mésange bleue.

LIMONNE, *sorte de fruit*, — citron. — Cette explication est absolument erronée, puisque dans le premier membre de la phrase on énumère le citron, le limon, et d'autres fruits qui sont mis en opposition avec la *limonne*.

LIVON, *sorte d'animal*, — rat des Alpes. — Se figure-t-on un rat des Alpes, une marmotte, emportant un enfant avec son berceau ? Nous rappellerons que notre censeur a écrit *liron* pour *livon*.

Concluons avec M. Tobler[1] que, « si ce que M. Millet met à la place des définitions de M. Godefroy mérite quelquefois d'être admis, très souvent aussi la signification qu'il préfère est moins bien fondée que celle qu'il rejette ».

Il est inutile d'examiner en détail les chapitres V à VIII. Nous y trouverions les mêmes critiques sous des formes peu variées. Tout en reconnaissant que certaines observations sont plus ou moins exactes, nous aurions encore à montrer que dans la plupart des cas ces critiques sont peu fondées ou même ne le sont nullement. CHEMIN FERRIN, défini par *chemin ferré*, fait beaucoup rire M. Millet. Pourquoi pas, s'écrie-t-il, un chemin de fer, une *strada ferrata*, comme disent les

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XII, 537.

Italiens ? Puisque M. Millet ignore ce que c'est qu'un *chemin ferré*, nous le renvoyons à Littré, *verbo* FERRÉ, ÉE, part. passé, n° 4.

ESCAMELLE, traduit par *petit banc*, rend fort joyeux notre censeur à qui cette expression semble « *prise au vocabulaire des ouvreuses de loges* ». Faut-il croire que les ménagères de Beaucaire ne connaissent pas les petits bancs ?

M. Millet a trouvé dans le Dictionnaire « des définitions si drôlatiques qu'on ne comprend pas d'où l'auteur a pu les tirer ». Parmi ces définitions, il range ENTASSELURE (tas, amas) et ENTASSELÉ (disposé par tas, en marqueterie) qu'il définit à son tour par *garniture de tassels* et *garni de tassels*, ajoutant qu'en notre qualité de lexicographe, nous aurions dû savoir que *tassel* signifie gland. Eh bien, en sa qualité de critique de lexicographie, il devrait savoir que *tassel* signifie, non pas gland, mais agrafe, fermoir, mors de chape. Il en verra de nombreux exemples du XIIe et du XIIIe s. dans notre Dictionnaire, quand cette partie sera publiée. En attendant, il peut consulter avec fruit Ducange, et Laborde, *Glossaire de la notice des émaux*.

Citons encore :

FAVONIN (d'occident) que M. Millet écrit *favorin* et traduit par *favorable*. Or *favonin* est tout simplement un dérivé savant du latin *favonius*.

AGUYON, que nous avons traduit par *vent doux*, est rectifié en : *vent du Nord, aquilon*, par M. Millet qui ne se préoccupe pas plus de l'exemple que de la note de l'édition Jacob[1].

CROCHE a été défini par *crochet*. D'après M. Millet, — qui donne *croke*, c'est-à-dire la forme picarde, comme la vraie forme du mot — c'est une cruche, un pot de terre. Alors (voy. le second ex.), un fauchet (c'est-à-dire une faucille) serait une *cruche* servant à faucher les blés ! !

ENHOULDRÉ, *mis à la broche*. M. Millet estime qu'il faut y voir un dérivé de *heut* (!) et remplace notre définition par celle-ci : transpercé d'une épée jusqu'à la garde. Il s'agit d'un chapon rôti ! !

ESTREILLE signifie couverture. Un mauvais rapprochement avec *esteule* amène M. Millet à le traduire par *paillasse*. Or, l'exemple dit : « *estreille* en lieu de drap ». Il n'est donc pas question de paillasse. L'art. se termine par un Cf. ESTREL, que M. Millet n'a pas voulu apercevoir.

HABILLIER est défini par : préparer, apprêter, équiper, armer, soigner. M. Millet le traduit par rhabiller, rebouter. D'abord *rhabiller* est le réitératif d'*habillier*. Il ne peut donc convenir.

1. Voici l'exemple : « Feut voille faicte au serain et delicieux *aguyon*, en grande allaigresse. » (Rabel., IV, 29.) L'aquilon n'est pas un vent *serein et délicieux*. La *briefve déclaration d'aucunes dictions*, etc., citée par Jacob, dit : « *Aguyon*, entre les Bretons et les Normands mariniers, vent doux, serein et plaisant. »

Ensuite, voyez-vous *rebouter une anguille* qu'on fait cuire, *rebouter le pont de Clareaul*, etc.?

Nous avons négligé plusieurs des reproches de l'auteur des *Études lexicographiques*. Le reproche, par exemple, de n'avoir pas mis en tête de chaque article absolument toutes les graphies du mot et d'avoir omis quelques appels, lorsque d'autres trouvent que nous les avons trop multipliés. Nous dirons quelques mots seulement d'une chicane sur laquelle le pointilleux critique aime à insister.

Nous avons, déclare-t-il, multiplié les exemples avec profusion en leur faisant occuper une place qui aurait pu être mieux employée. Un philologue très sagace répondra pour nous : « M. Godefroy, dit M. Wilmotte[1], a une excuse prête pour donner tous les exemples : on ne peut autrement se faire une idée de la diffusion d'un terme ou d'une locution, et c'est là un point de syntaxe et même de lexicologie qui n'est pas quantité négligeable. »

Pour en finir avec toutes les justifications auxquelles nous avons été condamné, nous citerons encore un passage de l'article de M. Tobler sur les *Études lexicographiques* :

« A bien des égards, dit le savant philologue, l'auteur de cette critique est injuste. Sans doute il serait très agréable, par exemple, que les noms des personnes, des peuples, des localités qu'on rencontre dans la littérature poétique fussent catalogués quelque part, avec des renvois aux textes; mais ils n'ont pas lieu de figurer au dictionnaire de l'ancienne langue française : on pourrait souhaiter plutôt encore d'y voir accueillis les noms portés réellement par les Français d'autrefois et leurs habitations. Exclure les mots de provenance savante, qui remontent bien plus haut que l'auteur ne parait l'admettre, ne convient pas davantage; beaucoup d'entre eux sont naturalisés de très bonne heure dans la langue commune. On fera mieux de ne pas demander au dictionnaire toutes les formes dialectales, encore moins toute la richesse des figures diverses qu'un mot ne prend que pour les yeux seulement : nous ne serons pas en état, de bien longtemps encore, d'assigner chaque forme dialectale à un territoire déterminé; la phonétique — et il n'en est pas autrement de la morphologie — ne doit pas se confondre avec la lexicographie. »

Disons en passant que le travail sur les noms propres dont M. Tobler propose le plan a été conçu et exécuté par nous depuis de longues années : il formera l'un des Suppléments de notre Dictionnaire, et ce vaste catalogue onomatologique ne se contentera pas de renvoyer aux sources, il offrira, comme le Lexique lui-même, d'abondants textes de toute sorte.

Lorsqu'un critique peut, dans quelques pages, commettre tant de fautes et brouiller tant de choses, ne devrait-il pas avoir de l'indulgence pour les erreurs et les inadvertances échappées à l'auteur d'une des œuvres les plus vastes comme les plus difficiles qui aient jamais été entreprises? Et, pour peu qu'on soit capable de penser à la patience presque surhumaine dont il a fallu faire preuve, aux fatigues et aux sacrifices de toute nature qu'il a fallu subir pendant près de quarante ans pour préparer et mener à terme ce travail colossal, nécessairement manié et remanié à plusieurs fois, tout en restant défectueux, enfin lorsqu'on sait que le galérien de la lexicographie a encore une tâche terrible à accomplir, pour le service de tous, comment peut-on se complaire contre lui à l'ironie, aux tours dédaigneux, aux expressions décourageantes? M. Millet nous a sincèrement avoué ses remords : ils devront, pensons-nous, être augmentés par cette réponse, dont il sera forcé de reconnaitre et la justesse et la modération. Quant aux anonymes qui, dans des comptes rendus de son libelle, se sont contentés de le copier ou de le démarquer, en supprimant ou en écourtant les éloges qu'il nous décernait et en ajoutant encore à l'âcreté de ses reproches même les moins mérités, nous plaignons leur légèreté.

Dans la conclusion de ce qu'il appelle sa « longue dissertation », bien longue en effet pour ce qu'elle offre d'idées neuves ou vraies, M. Millet affirme que notre volumineux ouvrage « n'est pas le dictionnaire classique et *portatif* qu'il faut aux études et à l'enseignement ». La déclaration est naïve. Le livre classique à l'usage des maîtres comme des élèves, nous l'avons annoncé il y a bien longtemps déjà; nous n'avons cessé, quotidiennement, d'y donner nos soins les plus attentifs et les plus laborieux; c'est notre travail privilégié, notre plus cher espoir, la consolation de toutes nos amertumes. Rien, rien absolument, ni temps, ni peine, ni argent n'aura été épargné pour que, malgré notre insuffisance, il réponde aux légitimes exigences de la philologie. Cet abrégé — qui par un côté, l'admission des mots conservés, sera plus complet que le grand Dictionnaire et contiendra déjà l'essentiel de nos futurs suppléments — cet abrégé renfermant toute la langue — de la littérature, des sciences, du droit, des arts, des métiers — depuis les origines jusqu'à la fin du XIVe siècle, ne paraitra qu'après la révision de philologues sérieux, pour le plan et pour tous les détails de l'œuvre. Toutes les éditions autorisées auront été dépouillées à fond afin que leurs textes soient substitués à des textes moins sûrs ou moins abordables, et afin que leurs interprétations remplacent les nôtres quand elles seront plus exactes. Enfin, toutes les revues, toutes les thèses, toutes les dissertations, toutes les publications françaises ou étrangères traitant de l'ancien français, auront été mises à contribution. L'on peut continuer de nous critiquer, avec courtoisie ou avec âpreté. Nous ferons notre profit de toutes les remarques utiles.

Malgré l'abrégé, le livre classique en deux volumes, qui ne tardera pas à s'imprimer, les dix tomes du grand ouvrage, que M. Wilmotte[1], « en raison de la grandeur de l'effort et

1. *Le Moyen Age*, II, 14.

1. Loco citato.

de l'immensité des recherches », a proclamé « un monument élevé à notre ancienne langue française », ces dix tomes, avec leurs divers compléments et suppléments et leurs errata définitifs, garderont toute leur utilité pour les élèves, pour les maîtres, pour tous les travailleurs.

II

M. Ant. Thomas, aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Toulouse, chargé de cours à la Sorbonne, a publié dans la *Revue critique*, au mois d'août 1882, un article d'ensemble très favorable au *Dictionnaire de l'ancienne langue*. Après l'article de M. Thomas, demeuré invariablement notre ami, a paru, dans le même recueil, sous le pseudonyme A. Jacques, une série d'études de détail dont le dernier a paru le 30 septembre 1889 (XXVIII,187, 2e semestre 1889).

Les premiers articles étaient conçus dans un esprit de bienveillance et inspirés par un véritable amour de la philologie.

Les tomes I et II du Dictionnaire n'étaient pas examinés. On commençait au tome III, avec la lettre E.

Dans son premier article (XVIII, 305, 2e semestre 1884) l'auteur disait :

« Ce dictionnaire de l'ancienne langue française laisse de bien loin derrière lui tous les travaux antérieurs du même genre et il serait souverainement injuste de ne pas admirer le courage, la ténacité de l'homme qui l'a entrepris. Un volume presque tout entier est consacré à la lettre E qui a environ 10,000 mots. Nous l'avons lu avec le plus vif intérêt, fascicule par fascicule, et nous le répétons, nous avons été émerveillé, c'est le mot juste, des découvertes qu'il renferme. C'est pourquoi, si nous signalons à l'auteur un certain nombre de mots absents, ce sera moins pour le critiquer que pour l'encourager à mieux faire encore, à s'efforcer d'être plus complet, puisque c'est possible. »

Il signalait l'omission d'un certain nombre de mots ou d'acceptions, et relevait trois fautes véritables.

A. Jacques regrette l'absence d'*estrangleliepard*, d'*espessisseure*, d'*exceptivement*, d'*ensanglanterie*, d'*enjarteler*, d'*exornement*. Si nous avions admis ces mots du XVIe s., l'insertion nous en eût probablement été reprochée.

A. Jacques est aussi bienveillant dans son second article (XX, 185) sur la lettre F que dans le premier :

« Ce qu'il y a de plus délicat et de plus difficile à faire dans un tel dictionnaire, dit-il, c'est de distinguer les significations multiples des mots, leurs emplois variés, les rôles divers qu'ils ont joués à travers les âges. M. G. y met toute son attention, y emploie toute son expérience, et beaucoup d'articles ne laissent rien à désirer, mais nécessairement quelques-uns sont incomplets. »

Dans la lettre F, comme dans la lettre E, A. Jacques ne relève que trois fautes véritables.

Parmi les mots omis il signale : *flamusse*, espèce de pâtisserie. C'est une forme de *flamiche*, mot inscrit au Dictionnaire et qui sera repris, avec toutes ses formes, dans l'historique.

A. Jacques termine sa critique par ces mots :

« Ces quelques erreurs et omissions que nous signalons à M. Godefroy ne nous empêchent aucunement de reconnaître toute la valeur et toute l'importance de son travail. Il nous eût même été beaucoup plus facile de faire sur ce Dictionnaire un article tout admiratif ; mais il n'aurait profité ni à l'auteur ni au public. »

Même ton dans le troisième article, lettres G et H (XX,426, 2e semestre 1885). Cinq fautes y sont relevées. Sur *grole* 4, A. Jacques n'a pas compris que « exemples détruits » signifiait simplement que mes exemples avaient été détruits pendant la Commune. J'ai parlé plusieurs fois des ravages qu'ont subis, à cette époque néfaste, mes travaux lexicographiques et littéraires.

L'article suivant, lettres I, J (XXI,271, 1er semestre 1886), commence à être agressif. A. Jacques y dit :

« Il me semble qu'il y a des mots qui s'appellent pour ainsi dire les uns les autres, dont le lexicographe peut comme deviner l'existence, et qu'il doit s'acharner à poursuivre comme le chasseur le gibier. »

N'est-ce pas une étrange naïveté pour quelqu'un qui se pique de lexicographie, de prétendre que l'on peut chercher un mot ? Je n'ai rencontré dans cet article qu'une seule correction vraisemblable : *juquet* — échalas.

L'article sur la lettre L (XXII,10, 2e semestre 1886) est en somme bienveillant. Il commence ainsi :

« A mesure que paraît un fascicule du Dictionnaire de M. G., je le lis et relis avec la plus grande attention et avec un intérêt toujours croissant. Le courage, la persévérance de l'auteur, les immenses lectures qu'il a faites m'étonnent, mais l'admiration ne me ferme pas les yeux sur les défectuosités de son œuvre. En les signalant, j'ai cru et je crois être utile à M. G., et surtout à ceux qui plus tard essaieront sans aucun doute de compléter son travail. »

Et il finit par des félicitations :

« In magnis voluisse sat est. »

Huit corrections m'ont paru justes et je me suis empressé d'en faire mon profit. Les remarques sur *liot*, *lamage* et *lardier* ne me semblent pas s'imposer.

Le sixième article, lettre M (XXIV,54, 2e semestre 1887), tourne à l'aigre ; cependant A. J. reconnaît que « les définitions sont généralement exactes, sauf quelques-unes. » Il propose nombre de corrections dont six seulement nous ont paru exactes. Il note beaucoup de mots qui n'auraient pas dû être insérés, comme étant suffisamment justifiés par Littré. Parmi ces mots se trouvent : *mortepaye :* 1 ex. dans Littré (s. v. paye), 7 dans God. ; *musaraigne*, qui n'a pas d'hist. dans Littré ; *mineral*, Littré XVI, God. XIII ; *miraculeux*, qui n'a pas d'hist. dans Littré ; *myrtille*, item ; *malefice*, qui ne se dirait plus au sens de méfait ; *monopole*, qui ne se dirait plus au sens de conspiration, conjuration ; *malfaiteur*, qui ne

s'emploierait plus comme adj. (si cet emploi avait été omis, A. J. n'aurait pas manqué de le signaler); *mandibule* qui n'a pas d'hist. dans Littré, lequel ne cite qu'un ex. de *mandible*; *mere perle*, qui n'a pas d'hist. dans Littré.

L'article sur la lettre N (XXIV, 299, 2e semestre 1887) est moins sévère que le précédent. A. Jacques y dit:

« Ces quelques critiques ôtent peu de chose à la valeur et au mérite du Dictionnaire de M. G., qui laisse bien loin derrière lui le Glossaire de La Curne que M. Brunetière, dans un article sur le dictionnaire historique de l'Académie (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er avril 1887) a qualifié d'excellent, d'admirable, en oubliant la valeur des épithètes. »

Nous avons à remercier l'auteur de cinq corrections certaines dont nos errata ont immédiatement profité; mais nous ne pouvons pas regarder comme inutile l'insertion d'un mot comme *nettoieur*, qui n'a pas d'historique dans Littré, et que nous justifions par des exemples et des formes multiples depuis le XIIIe s. jusqu'à la fin du XVIe.

L'article sur la lettre O (XXV, 327, 1er semestre 1888) est amer, quoiqu'on y reconnaisse que le Dictionnaire est une œuvre « très laborieuse, très méritante, admirable même ». Au milieu d'assertions plus que douteuses, j'y ai encore trouvé cinq corrections exactes.

A. Jacques propose de fondre *achaison* avec *ochaison*. Pourquoi n'y aurait-il pas eu un type latin *accasionem* à côté d'*occasionem?* Cf. *accident*. Je ne comprends pas quel sens A. J. donne à *ostiere* 2, ni comment *osterine* peut être considéré comme un adjectif.

Ce huitième article s'ouvre par cette phrase:

« M. G., dans l'errata du IVe et du Ve vol. de son Dict., a rectifié quelques erreurs indiquées ici dans les articles précédents: je l'en remercierais s'il avait cité mon nom, ou s'il avait au moins renvoyé à la Revue critique. »

Il est impossible d'indiquer d'où vient chaque erratum; cela importe fort peu aux lecteurs du Dictionnaire et ne sert à rien. De plus si l'on indiquait d'où proviennent les corrections qu'on adopte, il faudrait discuter celles qu'on rejette.

Parmi les articles qu'il est « absolument inutile, selon A. J., de donner avec les exemples mêmes de Littré », je remarque: *onctuosité* (l'ex. du Dict. n'est pas celui de Littré); *oppilation* (item); *offreur*, qui, quoique se trouvant dans Littré, est inusité; *opter*, qui ne se dit plus au sens de souhaiter.

J'arrive à l'article sur la lettre P (XXVII, 445, 1er semestre 1889), celui qui m'a surtout déterminé à entreprendre une réplique toujours désagréable. A. J. y est devenu acrimonieux et sarcastique, comme il avait commencé de se montrer dans son partial examen de la brochure de M. Millet, écrit quelques mois auparavant.

Il nous semblait, avec de bons juges, qu'au fur et à mesure de son développement notre œuvre n'avait pas cessé de gagner et de s'améliorer. Tel n'est pas l'avis d'A. Jacques seconde manière.

Mais au moins donne-t-il de bonnes raisons de son changement d'avis? Apporte-t-il de forts arguments contre cette pauvre lettre P qui a eu le malheur de lui déplaire? On en jugera quand, rapidement et avec calme, nous aurons examiné quelques-unes de ses critiques.

A. J. nous reproche d'abord les omissions de mots. Cette critique nous touche peu. S'il nous avait fallu attendre d'avoir tous les mots, l'impression ne serait pas encore commencée. Mais, dit A. J., le nombre des mots omis est « incalculable ». Voyons, n'est-il pas bien évident qu'on ne peut pas calculer ce qu'on ne connait point?

Un second reproche est relatif aux « articles que l'on peut appeler inutiles parce qu'ils « sont empruntés sans beaucoup de gène à l'historique de Littré ». Surprenante affirmation! Les mots que, d'après A. J., nous aurions pillés, — car c'est ce qu'il veut dire — dans Littré, sont au nombre de dix-neuf.

Or, voici, pour chacun de ces mots, les ressemblances et les différences:

Pacificateur, un ex. commun avec Littré, deux différents.

Pacification. L'ex. commun avec Littré porte en plus l'indication de la date et du lieu.

Papelarder, un ex. commun avec Littré, un différent.

Parlementer, pas d'ex. commun avec Littré.

Part 1. L'ex. commun avec Littré provient de Ducange et porte en plus l'indication de la date.

Passionner, 2 ex. communs, 20 différents.

Peccatile est un s. m. dont l'omission aurait certainement été relevée par A. J. si nous l'avions négligé. Un lexicographe ne peut pas omettre un mot par la simple raison qu'un de ses devanciers l'a inséré et qu'il n'en a pas rencontré d'autre exemple.

Pedagogisme, a été revu sur une éd. ancienne.

Perception, un ex. commun avec Littré, 1 différent.

Perissement, 1 ex. commun, 2 différents.

Perlé, 2 ex. communs, 3 différents.

Perpetualité, le même ex. que Littré, mais c'est Littré qui a eu tort d'inscrire un mot absolument inusité.

Philosopherie, dans Littré le mot seul, dans Godefroy phrase tirée d'une éd. ancienne.

Piot, un ex. commun avec Littré, quatre différents.

Pistole, 1 ex. commun, 2 différents.

Plateforme, 1 ex. commun, 1 différent.

Poissement, le même exemple que Littré. Littré cite la p. de l'éd. 1605, God. le livre et le chapitre de l'éd. 1805. Il y a donc eu rencontre, mais non pillage.

Poitrail. L'ex. cité dans Littré et dans God. a été emprunté par eux à Ste-Pal., comme ils l'indiquent tous deux.

Ponce, le même ex. Littré cite une édition, God. le ms.

Que le lecteur impartial prononce si nous sommes coupable de plagiat.

A la démonstration que nous venons de présenter nous ajoutons que, sans copier Littré, on peut tomber sur les mêmes exemples que lui, et que les exemples de Ducange, par exemple, n'appartiennent pas en propre à Littré par le fait qu'il les a reproduits.

A. J. propose de véritables corrections. Nous les avons examinées avec une attention scrupuleuse. Il y en a douze en tout. Il ne faut pas oublier qu'elles portent sur 580 pages ; et encore ne s'imposent-elles pas toutes. Ainsi, pourquoi *platelier* que A. J. traduit par gourmand — déjà dans la phrase — ne signifierait-il pas mendiant, quand on a *plateler*, demander l'aumône, et *platelet*, petit plat servant à quêter?

Nous ne reviendrons pas sur les éternelles attaques relatives au plan et à la manière dont le plan a été suivi. Nous avons plusieurs fois répondu. Nous avons avoué, en les expliquant, nos fluctuations. Tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est de prier les vrais amis de la lexicographie française d'attendre la publication de notre abrégé en deux volumes, de nos compléments et suppléments, du volume qui contiendra la langue particulière à la dernière partie du xve siècle, au xvie siècle et au commencement du xviie, enfin de notre erratum général, qu'accompagnera un vaste relevé, approuvé ...ène Darmesteter, des mauvaises lectures que pré- ...ales publications d'anciens textes. Si les ...favorables...

ton tranchant étonne quand le texte porte : « ung *quaterne* de papier *contenant* 19 *feuillets.* » *Quaterne*, mot savant, dont *cahier* est la forme populaire, s'employait donc comme cahier pour désigner un registre d'un nombre indéterminé de feuilles.

Il rivalise avec M. Millet en proposant une correction pour *Quartel*, qui ne se trouve point au Q, mais au C. Il signale parmi les mots absents *Quacheul*, médaille ou jeton : or le Dict. donne *Quacuel*, sorte de monnaie de cuivre.

A. Jacques s'élève contre l'admission de *Quintaine ;* mais le mot et la chose ne sont-ils pas essentiellement moyen âge? Quant aux pronoms *que* et *qui*, aux conjonctions *quand* et *que*, c'est conformément à l'avis des philologues les plus sûrs qu'ils ont été introduits, ainsi que la plupart des pronoms, prépositions, adverbes et conjonctions. Et malgré l'assertion de A. J., le lecteur attentif trouvera dans ces articles un nombre respectable d'emplois qui ne sont pas dans Littré.

En somme le nouvel article d'A. J. n'apporte qu'une seule indication utile, *quibibe* = cubèbe.

Il y a quelques mois, un homme d'une autorité considérable, au courant de tout ce qui regarde la lexicographie, écrivait à un de mes plus dévoués zélateurs :

« M. Godefroy a de nombreux amis inconnus. Ils l'invitent à ne se laisser détourner ni décourager par rien... Qu'il poursuive, qu'il achève son œuvre gigantesque, voilà ce qu'ils réclament. Les défauts et les erreurs disparaitront dans la majesté, dans l'immensité de l'ensemble, et personne ne songera certes à lui en faire un crime. »

Que mes amis connus et inconnus soient remerciés.

Avec le concours persévérant de ceux que j'ai appelés mon ... MM. J. B...nard, L. Taulier, C. Royer, A. Del- ...tres dévoués,

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE







PARSOMMER, *per.*, verbe.

— Act., accomplir entièrement :

> Vaut que ses veus *fust persommes*,
> O lui ala dusc' a son mes.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 93, Peigné.)

— Réfl., s'accomplir :

> Nostre prise *se parsomme*,
> Souldars, prenez, et le liez.
> (Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 157a.)

PARSOMMET, *-somet*, *per.*, adv., en outre :

En oultre e *persomet* autres devoirs de rente d'ost sur mazures e autrement. (1294, *Reconn.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1114.)

— Prép., en surplus de :

Et le remeignant de la somme de pecune dessusdite *parsomet* le presage d'iceul manoir. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, f^{ds} Bizeul, Bibl. Nantes.)

Outre la somme de .xx. m. lib. *parsommet* ce qui est dit. (1312, Arch. JJ 48, f° 3 v°.)

Paer *parsomet* les rentes... (Fév. 1315, *Ch. de l'abbesse de S. Georg. de Renn.*, Arch. Ille-et-Vil.)

1. **PARSON**, s. m., son de cloche :

Que nuls regartiers ne regartieres ne alassent contre les denrees pour les achatter a regart hors du marché, de ceulx qui estoient ja envoyez pour les apporter a vendre es villes, et qu'ils ne les achatassent es dites villes quant apportees y seroient, jucques a l'heure du *parson* du Prince. (1454, *Etabliss. de Jeh. III, D. de Bret.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1165.)

2. **PARSON**, voir Parçon.

3. **PARSON**, voir Persone.

PARSONER, *-sonner*, *-souner*, *per.*, verbe.

— Act., achever de sonner :

Ançois que li bancloke *soit parsonnee*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 6 r°, Arch. mun. Douai.)

Li eure de loy est li cloque dou viespre des ouvriers, ains qu'elle *soit parsonnee*. (Roisin, ms. Lille 266, p. 18.)

Sache bien cescuns que seil ne raportent leur ensengnes dedens ce jour et dedens l'eure de la cloke dou viespre *parsonnee* on ne leur en fera depuis aucun restor. (28 oct. 1356, *Registre aux publications*, f° 113 v°, Arch. Tournai.)

En dedens samedi prochain venant, avant le cloque du vespre *personnee*. (15 mars 1458, *Reg. aux publications*, Arch. Tournai.)

— Neutr., sonner, achever de sonner :

> Lendemain par matin, quant *parsone* li jour[s].
> (*Destr. de Rome*, 914, Groeber.) Ms., *parsoune*.

Si tost com on *avera parsouné*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 53 v°.)

— Fig., retentir :

Sa grande opinions *parsonoit* lonz et leit. (*Dial. S. Greg.*, p. 140, Foerster.)

PARSONIER, voir Parçonier.

PARSONNAGE, voir Personage.

PARSOUDRE, v. a., payer entièrement :

Les choses que je ne ravi, dunc *parsoleie*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVIII, 6, Michel.) Lat., tunc exsolvebam.

PARSOUFRIR, *-souffrir*, v. a., augmentatif de souffrir :

> Moult *parsoufre* cruel martire.
> (Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4109, Hippeau.)

— Supporter :

Le roy les escoutoit tres ententivement, et sans leur rompre propos, les *parsouffroit* raisonner jusques au bout. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, ch. ix, Buchon.)

Parsougnier, voir Parçonier.

Parsouir, voir Parsuir.

Parsoume, voir Parsomme.

Parsoune, voir Persone.

Parsouner, voir Parsoner.

Parsour, voir Parsur.

Parsovance, voir Percevance.

Parsquieppe, voir Pasieppe.

Parsson, voir Parçon.

Parstorer, voir Parestorer.

Parsugre, voir Parsuivre.

Parsuigre, voir Parsuivre.

Parsuir, *-souir*, *-sivir*, *-sievir*, *per.*, v. a., poursuivre, exécuter, continuer à faire :

Que il volge doner wage et trover plege a *persuir* son apel. (*Lois de Guill.*, 25, Chevallet.)

Qu'il ne puist les choses qui sunt devant dites *parsivir*. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 86 v°, Bibl. Rouen.)

S'aucuns qui n'est mie de quemuigne, estranges hom forains, fiert, ou navre, ou forfache gent ou hons de quemuigne, double amende del forfait paiera ; et se il est tenus ne pris, on le tenra tant que il *aura parsivi* droiture ; et se il ne velt *parsivir* droiture par devant le prevost le roi, par le jugement le maieur et les eskievins, le quemune abatera se maison. (*Li Usages de le cité d'Amiens, de coi on plaide devant le maieur*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, I, 131.)

Apres ce que li maistres ot mis en rommant le livre de Aristote, qui est aussi comme fondemens de cest livre, veult il *parsievir* sa matiere sor les enseignemens de moralité. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 335, var., Chabaille.)

Dit que il n'avoit droit de *parsuir* son dit brief et l'amenda. (1340, *Ass. de Neufchât.*, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 190, Arch. Seine-Inf.)

Mais je n'avoie vraiement
Sens, matiere ne sentement
De quoy comencier le sceusse (ce lai)
Ne dont *parsouir* le peusse.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 171b.)

Parsuirre, voir Parsuivre.

Parsuivre, *parsuirre*, *parsievre*, *parsieure*, *parsivre*, *parsiwre*, *persivre*, *parsigre*, *parsuigre*, *persuigre*, *parsugre*, *persugre*, *perseugre*, *perseigre*, *persiere*, v. a., poursuivre, suivre de près, quelquefois sans aucune idée hostile :

Parsevet li enemis la meie aneme. (*Lib. Psalm.*, Oxf., VII, 5, Michel.)

Parsiwet li enemis la meie aneme. (*Ib.*, Cambridge.)

Confortet sunt chi *parsuirent* mei li mien enemi a tort. (*Ib.*, Oxf., lxviii, 6.)

Cunforté sunt ki *parsiweient* mei. (*Ib.*, Cambridge.)

Salf me fai de tuz *parsuanz* mei. (*Ib.*, Oxf., VII, 1.)

E li Engleis les *parsivirent*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 8216, Andresen.)

Desqu'en Blauon les *parsivirent*.
(Id., *ib.*, 2489.)

D'eus *parsievre* ne s'entremette.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 21826, Michel.)

Desconfit *furent* e vencu
E enchaucié e *parsegu*.
(Id., *ib.*, II, 553.)

Assez *furent* puis *parsoiz*.
(Id., *ib.*, II, 19938.)

Mais Odins nos *persielt*, qui a gent movie.
(*Ger. de Rossill.*, p. 384, Michel.)

Et jou irai vers la forest
Por *parsuirre* le chevalier.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 3d.)

Que ele n'avoit point de cause de lui *parsuigre* en jugement ne defors. (1334, Arch. JJ 69, f° 15 v°.)

Sus que li diz comuns *parsugoit* les diz gouverneurs, c'est a savoir que li dit gouverneur miessent et contribuissent convenablement ung chascuns de lour selonc sa faculté es comunaultels dou dit Montbeliart. (1339, *Déclar. du Cte Henri*, Arch. K 2223.)

Les en laissent partir, *persuigre* ne les veulent.
(*Girart de Ross.*, 1793, Mignard.)

Ilh le comenchont a *persiere* et a travailhier. (Hemricourt, *Mireoir des nobles de Hasbaye*, p. 57, éd. 1673.)

En *parsuiant* les Englois jusques a un village nommé Gycourt. (P. Coch., *Chron.*, c. 28, Vallet.)

Avoit parsit le dit dux. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 551, Borgnet.)

Quelque part qu'elle soit menee
Pres ou loing je la *parsuivray*.
(*Therence en franç.*, f° 318c, Verard.)

— Fig., développer :

Lesquieus ne vouldroient aucune chose dire ne *parsieurre* contre les dessusdiz. (1322, Arch. JJ 61, f° 211 r°.)

— Fig., poursuivre, rechercher :

Enquer pais e *parseu* la. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxxiii, 14, Michel.) Lat., et persequere eam.

Et sont home de nature de bestes en *parsuirre* lor volenté et lor delit. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 305, Chabaille.)

Les enfans et les bestes *parsuivent* les delectations. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 506c.)

En ce que il *a persuit* les delectations necessaires. (Id., *ib.*, f° 164a, éd. 1488.)

— Poursuivre, continuer :

Apres ce que li maistres ot mis en rommant le livre de Aristote, qui est aussi comme fondemens de cest livre, veult il *parsieure* sa matiere sor les enseignemens de moralité. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 335, Chabaille.) Var., *parsivre*, *parsuivre*.

Se il est issi que .i. n'*oit parsevi* son apel. (*Decretales*, ms. Caen, f° 6c.)

— Suivre tout à fait, se conformer exactement à, obéir à :

Se je en espondant la rieule ne *parsieu* del tout les paroles dou saint. (*Riule S. Benoist*, ms. Angers 390, f° 1a.)

— Exécuter, accomplir fidèlement :

Qui ne *parsuit* ce qu'il promet
El nombre des museurs se met.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 18a.)

Liquel sunt tenu de *persugre* et de faire *persugre* cestes covenances. (31 mai 1262, Arch. Jura, E, maison de Chalon.)

Nos tenrons, guerderons, *perseugrons*. (1292, *Lett. de Oth. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, B 874, Arch. Doubs.)

Quant aus choses dessusdites tenir, enteriner, *parsigre*, garentir et acomplir. (1324, Arch. JJ 62, f° 175 v°.)

Que les dits mestres du mazel intenus de jureir in la main de nostre advoyer de *perseigre* et prendre le bamp per tote lour puissance. (1387, *Rec. diplom. de Fribourg*, V, 13.)

Parsuner, voir Parçonier.

Parsur, *parssur*, *parsour*, adv., pardessus, en outre :

Et outre et *parsour*. (1340, *Acc.*, Ste Marie de Boq., Arch. Côtes-du-Nord.)

— S. m., surplus, reste :

S'est tenu a comptant et a partant renoncié a tout le *parsur*. (1392, *Contr. de mariage*, Nantes, Arch. Solesme.)

Monseigneur peut jouir de la moitié des dits biens meubles et la famme du *parsur*. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., ccclxxxii, A. de Courson.)

Et y continuer le *parssur* du jour. (*Ib.*, p. ccclxxxix.)

— *Au parsur*, en outre :

Et *au parsur* leur declara qu'il se vouloit retirer en ung lieu solitaire qu'il avoit a ceste fin esleu. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 61c, éd. 1532.)

Parsure, voir Persure.

Parsus, *-ssus*, *-suxz*, *per.*, s. m., surplus, reste :

Riens reclamers ne o prum ne en futur en ultre ce, ne pretenre o *parsuxz* en quelxconques terres, domoines, moibles, ne choise l'escheoite et l'heritaige ma dame Mahauz. (*Trad. d'une Ch. de Renaud, Cte de Bar, de 1118*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Et du *parssus* ilz promeitent et se obligent faire satisfaccion audit dom Raoul. (1420, Arch. S. Mart. de Vitré.)

Et le *parsus* de la dicte somme sera paié, savoir la moitié du dict residu... (20 févr. 1490, *Marché*, Arch. Finistère.)

Je me tairay pour l'honneur de Jhesus
De racompter et dire le *parsus*
Des grans abuz que telz gens ont mis sus.
(J. Bouchet, *Labyr. de fort.*, f° 103 v°, Phil. le Noir, in-4 goth.)

Le lendemain le cappitaine s'acoustra et feist mettre ses gens en ordre pour aller veoir la ville et demourant du dict peuple, et une montaigne qui est jacente en leur dicte ville ; ou allerent avec le dict cappitajne les gentilz hommes et vingt marinyers, et laissa le *parsus* pour la garde des barques. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 23, Tross.)

Pour preserver si possible estoit le *persus*. (*Ib.*, p. 35.)

Au regard du *parsus* de l'eglise. (1543, Collège de Mur, Arch. Finist.)

— *Au parsus*, loc. prép., outre, par dessus :

Et que tous les deniers qu'il avoit pu assembler et mesnager, *au parsus* les seize mil escus qu'elle luy avoit envoyez, n'avoient peu fournir qu'au payement de la fanterie italienne. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Le sieur de Contay fust aussi chargé de remonstrer que domp Ferrand faisoit faire une nouvelle levee de quatre mille Italiens *au parsus* les forces qu'il ramenoit du Parmesant. (Id., *ib.*)

Quoy succedant ils acquerroient une gloire immortelle, *au parsus* la recompence que Sa Majesté leur en feroit. (Id., *ib.*)

Ces presens furent soudain envoyez au roy, et la valeur de ces seigneurs fut par luy fort louee et recommandee, *au parsus* ce qu'il en fit luy mesme en leur propre presence. (Id., *ib.*)

Qu'*au parsus* tous ces grands advantages, Sa Majesté remporteroit un los immortel de supreme clemence, douceur et debonnaireté, d'avoir receu en grace ce jeune prince, despouillé du sien par la coulpe d'autruy. (Id., *ib.*, VI, an 1555.)

— *Parsus*, prép., par-dessus ; on trouve au commencement du xviie s. :

Mais *parsus* tous, sages levites,
Servez ce Sauveur des humains.
(Racan, *Psaumes*, cxxxiii.)

parsyte, voir Parsieute.

1. part, s. m., enfantement :

Laquelle fille tousjours desnia qu'elle fut grosse, jusques au penultieme jour de janvier qui estoit le temps de son *part* et enfantement. (1481, Arch. JJ 206, pièce 742.)

2. part, s. m., premier jet de boule en partant du but, au jeu de quilles :

Chaudement son gieu commença ;
Au premier *part* a abatu,
Mais quant vint au passer dela
Son gieu luy fut moult debatu.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 286e.)

Un joueur fut qui tant joua
A .vi. quilles au *part* cornu
Contre un autre, qui pou rua
Que d'argent et d'avis fut nu ;
Et quant il luy est survenu
Qu'il n'avoit mais ne croix ne pille,
Au derrain a grant gieu tenu
En disant : A ce coup la quille.
(Id., *ib.*)

3. part, *par*, *pairt*, s. f., mot conservé.

— *De part de*, de la part de :

Sainz Gabriels, qui de *part* Deu le guarde,
Lievet sa main, sur lui fait sun signacle.
(*Rol.*, 2847, Müller.)

De *par* moi, dites Daire qui est rois des Persans.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12c, Michelant.)

De *par* Daire de Perse li mes le salua.
(*Ib.*, f° 14a.)

Troiens fu de *part* sa mere
Et Greus estoit de *part* sum pere.
(*Brut*, ms. Munich, 449, Vollm.)

De *part* le roi l'ont salué.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 8a.)

Sor demeie une maison ki vint de *part* son ael. (1220, *Ban de tref.*, Cab. Ponthoz.)

Des amis de *pairt* sa femme. (1281, Coll. de Lorr. 171, n° 23, Wailly.)

Ce que je hai a Durbize de *part* ma feme. (1290, *Lett. du Sire de Chaney*, Arch. P 491, pièce 173.)

Ales lor de *par* moi priier
Quo il se gardent de cukier.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 274.)

Il fu desfendu que nus n'apreist d'astronomie c'il ne fust frans hom de *par* pere et de *par* mere. (*Le Livre dou roi Alixandre*, Richel. 1385, f° 1d.)

Garde de *par* le roy de la chastellenie de Poissi. (*Vidim. de* 1316, Abbev., Arch. Seine-et-Oise.)

Quant les bones gens ont payez lour deismes li priour ou les moynes du dit prieurey ou autres, de *part* li dit prieur, prant et doit prandre lo pressuraige du deisme qui aura esté devant payez. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 105, J. d'Arbaumont.)

— *A part*, de la part de :

Ly treuz dou sel seraz que ly selliour devront receivre *a par* la ville, par chascon drap de moeson de trois pieces et trois aunes, quatre diniers los. (*Ord. au suj. de la fabr. des draps*, 1412-1414, Arch. Fribourg, 1re coll. de lois, *Rec. diplom.*, VII, 30.)

— *D'apart*, dans le même sens :

D'apart l'empereur Jullien
Grand monarque au val terrien
J'annonce a peine de la vie
Chescun croye au filz de Marie.
(1565, *Hist. de S. Martin. myst. en deux journées*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maurienne, 5e v., p. 249.)

— *Avoir part en qqn.*, s'y intéresser :

Seignor, ce dist Morans, si ait Diex en moi *part*,
Que nous fesimes moult que fol et que musart,
Que pour faire tel murdre venismes ceste part.
(*Berte*, 641, Scheler.)

— *Prendre a sa part*, protéger :

Damedicx la conduise et la praigne a sa *part*.
(*Berte*, 645, Scheler.)

— Commerce :

Eustes vos onques charnel covine a home né ? — Et ele dit, que si la maint Deus a sauveté, qu'ele n'ot onques *part* a home. (*Artur*, Richel. 337, f° 160d.)

— *A bonne part*, en bonne part :

Je croy que ladite Sainteté aura *a bonne part* que... (9 juill. 1562, *Lett. de M. de Lansac à M. de L'Isle*, Instr. concern. le conc. de Trente.)

— Juridiction, pouvoir, puissance :

La grans convoitise d'argent
M'a dechut et mis a se *part* ;
Si m'en repent, mais ch'est a tart.
(*Du Prestre et du Chevalier*, 752, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 71.)

— Parti, faction :

Se sont efforciez et efforcent de faire *pars*, tant par parolles et libelles diffamatoires, comme par eulx armer avecques aucuns des dessusdiz seigneurs ou leurs gens. (1480, *Ord.*, IX, 370.)

Au contraire, ceulx de la *part* de Marius s'asseurans les uns les autres se declarerent en bien grand nombre. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1567.)

La *part* et ligue de Marius et de Carbo estoit entierement destruicte. (Id., *ib.*, Sertor.)

Le duc d'Urbin averty que nostre armee estoit en campagne, avecques l'armee venitienne dont il estoit chef passa la riviere d'Adde, et se vint joindre a Marignan avecques nostre armee, aussi feirent ceux de la *part* du duc Sforce. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. III, f° 89 v°, éd. 1569.)

Tous vilains ou la pluspart
Vous ont faict leur chef de *part*.
(*Sat. Mén.*, Har. de d'Aubray, p. 231, éd. 1593.

Abusant de l'autorité qui lui estoit sous mains baillee par les chefs de *part*. (Pasq., *Rech.*, III, xxix.)

— Côté :

Et quant il vont aucune *part* loing ils portent de ces pommes avec eulz. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. c iv 3, f° 77 v°.)

Et que les mousches a miel puissent voler la *part* qu'elles ont a pourchasser leur diverse pasture. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 377, éd. 1597.)

Ou que ce soit qu'ils oyent dire qu'il y a abondance de blé, ils naviguent aussitost celle *part*. (La Boetie, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *De la part de*, du côté de :

De la *part* des François y furent tues environ soixante hommes. (M. de Coussy, *Chron.*, c. ii, Buchon.)

Il mourut en ceste bataille, de la *part* de Robert, unze mil deux cens quarante neuf hommes : et de celle de Charles, sept mil cent dix huict. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., vii, 10, éd. 1611.)

— *De part de*, du côté de :

Et s'il y a aucuns chefs, de *par* de ceulx qui ont cy devant tenu la ville en rebellion, qui a present ayent la volonté et assez d'authorité pour remuer de nouveau quelque trouble. (17 avril 1594. *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 142, Berger de Xivrey.)

— *De sa part*, de son côté :

L'ennemy de sa *part* sortit de son camp pour venir au devant de luy. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. III, f° 82 v°, éd. 1569.)

— *La part où*, là où :

Il assemble les forces d'Anjou, de Maine

et de la basse Normandie, pour suivre le dict duc de Mercœur *la part ou* il ira combattre, s'il est possible. (23 août 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 239, Berger de Xivrey.)

— *La part que*, là où :

Qu'ils se rendissent tous a Butigliere, ou il feroit marcher dix canons pour aller *la part qu'*il ordonneroit. (Du Villars, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

— Région, contrée :

En ces beaux lieux, plus tost que vol d'a-[ronde,
Vient celle amour des celestines *pars*.
(Cl. Mar., *Ball.*, Du triumphe d'Ardres, p. 269, éd. 1596.)

— Extraction, origine :

Les enfants de bonne *part*. (La Boetie, *Servit. vol.*, Feugère.)

Encores tint elle a la royne plusieurs propos sentans sa femme advisee et de bonne *part*. (Id., *Regl. de mor. de Plut.*)

A moy, qui suis de bon lignage,
Et, ma foy, d'autre parentage
Et de meilleure *part* que vous !
(Belleau, *la Reconn.*, III, 2, Bibl. elz.)

Il etoit gentilhomme de fort bonne *part*. (Sor., *Franc.*, l. 12.)

— Rudiment à l'usage des enfants :

E des letres aprist si bien
Que a douse ans sot bien ses *pars*
Lire et entendre des ars.
(*Vie du pape Gregoire*, p. 41, Luzarche.)

Que dixorevant nul ne doit apprendre a afan, quel que cen soit, in autre maison la palette, ses sat salmes, ne *part*, ne autre livre de grammaire, ne de logique, for que en la grant escole. (1424, Arch. Fribourg, *1re coll. de lois*, n° 326, f° 95 v°.)

Jusque a tant que cellour enfanz haent apris en la grant escola la palette, les sept psalmes, les *pars* et les caton. (1425, *ib.*, n° 335, f° 98.)

— *A part moi*, *toi*, *lui*, seul :

Baillet sot sans doute
Quant le mot oy,
Qu'il n'avoit pas toute
Sa fame a *par* li.
(*Du Prestre mis au lardier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 25.)

Volons que lidis messires li cuens de Richemont et messires Guis Ferres, ensemble ou messires li cuens *apparli*, se messires Guis n'i venoit avoec li... (*Pièce de 1311*, Richel. 10112, f° 44 r°.)

Ou li cuens *aparli*. (*Ib.*)

Et chascuns d'aus *apparli*. (*Ib.*, f° 48 r°.)

Comment, disdrent ilz, le pensez vous aller combattre a *par* vous ? (J. d'Arras) *Melus.*, p. 335, Bibl. elz.)

J'ay desja a *par* moy conceu
Ung point pour me fortifier.
(*Mist. du viel test.*, 2064, A. T.,

Toute la nuict je disois a *par* moy
Helas ! fault il qu'elle soit en esmoy.
(Cl. Mar., *Eleg.*, XII, p. 84, éd. 1596.)

Seray je tousjours veu pour aimer ardemment,
Discourir a *par* moy comme un homme qui [songe?
(Ch. Desportes, *Amours de Diane*, I, 39, Bibl. gaul.)

O dur mari, bien qu'ayes imposee
Songneuse garde a ta jeune espousee,
Tu ne fais rien, car chacune a *part* elle
Se doit garder par beauté naturelle.
(Mell. de S. Gel., *Œuvr. poet.*, p. 176, éd. 1719.)

— *En apart*, en particulier :

Et en *appart* parla a messire Bertrand en ceste maniere. (*Chron. de du Guesclin*, p. 188, Michel.)

— *Porter en apart*, mettre à part :

Quant aucuns trueve en quemin aucune coze queue, lever l'en pot et *porter en a part*. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, xxv, 20, Beugnot.)

— *D'appart*, à part, tout seul :

Le milan va d'*appart* : aussi est il de tres mauvais presage en tous augures. (Du Pinet, *Pline*, x, 18, éd. 1566.)

— *Apart*, s. m., solitude, retraite :

Et toutesfois d'autant que ceux la mesme ne peuvent pas tousjours estre aupres de celles qu'ils aiment, il faut qu'esloignes d'elles et en leur *apart* ils entretiennent ces images que par leurs jeux amour leur a mises en la fantaisie. (D'Urfé, *Astree*, II, I.)

Puis se retira en son *apart*, ou je crois qu'elle ne parla pas mal a moy. (Id., *ib.*)

4. **part**, voir Pard.

partable, *partauble*, *partavle*, adj., qui est à partager, qui est susceptible de partage, partageable, divisible :

Tel chose si est de fié *partable*. (*De Jost. et de Plet*, x, 23, § 2, Rapetti.)

Li proufit ki en venront seront *partable*. (*Pièce de 1283*, ap. Méan, *Droit liégeois*, II, 265.)

Tot li porfit et tot li preut et li emolument de totes juridicions... seront communes et *partavles* entre mon seigneur l'evecke et monseigneur W. Berthout. (1299, *Rôle*, Arch. de l'Etat à Gand, 1046.)

Ycelle maison ne sera mye *partable*, mes demourra entiere. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 18 v°.)

En distribution de honneurs ou de peccunes ou de quelconques autres choses qui sont *partables* entre ceulz qui communiquent en une civilité ou policie. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 441b.)

Et n'est pas chose vendable ne *partable*. (Id., *Politiq.*, f° 109a, éd. 1489.)

Toutes autres chouses qui resgardent fait de justice qui viennent de estrangiers sont *partaubles* par moitié entre le prieur et les autres signours. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 19, J. d'Arbaumont.)

Biens *partables*. (1412, *Lotties*, Arch. Grossœuvre.)

Et si n'estoit point icellui hiretage *partable* en tant de mons et parchons. (17 octobre 1439, *Escript Ernoul de le Cuvelerie*, Chirogr., Arch. Tournai.)

L'autre moitié seroit entr'eulx *partable*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 76a.)

Item et pour ce que la maison ou ledit feu demouroit, au jour de son trespas, n'estoit point *partable*, et aussi que il desiroit beaucop qu'elle demourast en ung corps, en la main d'aucuns de ses enfans, il a dit et declaré sa voulenté estre telle, que, s'il plaisoit a son filz sire Euxtasse l'avoir en parchon pour le pris de deux mille frans, que il l'euist, lequel a accepté la ditte ordonnance. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Fiefs *partables* et non *partables*. (*Coust. de Norm.*, f° 87 v°, éd. 1483.)

Certaines rentes et censes qui sont *partables* avec les seigneurs de Gombervaulx et les heritiers de feu Jehanne la Rousselette. (1497, *Aveu*, Arch. P 176, pièce 118.)

Comme si tout le fié estoit *partable*. (*Coust. de Bret.*, f° 84 r°.)

Les manoirs cottiers sont indivisibles et non *partables*. (*Coust. particul. de Hesdin*, touchant les success. de douaire, I, dans les *Cout. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Tous arrentements sont *partables* par egale portion entre les heritiers. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 44, Arras 1679.)

En Normandie il y a heritage *partable*, et heritage non *partable*. (1583, *Cout. de Norm.*, art. 335, Nouv. Cout. gén., IV, 77.)

Francqs allœux sont *partables* comme argent en coffre. (*Coust. de Tournai*, ms. appart. à M. Bocquillet, p. 8.)

— Au sens act., en parlant de personne, qui peut avoir part, participant, copartageant :

Lois est en cheste ville ordenee et estavlie par monsigneur Guion conte de Flandre et marchis de Namur, par eschevins, par le conseil et par le commun de le ville, que enfant apries le dechies de leur pere ou de leur mere sont *partavle* et font un mont en l'esquanche de leur taion ou de leur taiien, aussi avant comme leur pere ou leur mere partiroit ou partir deveroit selonc le loi de ceste vile, s'il vivoit, en meubles, cateuls et yretages. (1296, *Loi de Lille*, Tailliar, p. 371.)

Il ne messone ne recueille
Nul des biens ou cil sont *partable*.
(*Dou Roi qui racheta le larron*, Richel. 378, f° 11 r°.)

Et voet li dis Jehans, et a ordenet, que li dis Hanekins soit ausi avant *partavles* a ses biens que ses freres, u se suer, et li un d'eaus, se de l'un estoit defalit. Et se il avenoit que Jakemes, ses freres, morust devant ledit Jehan, si voet et a ordenet li dis Jehans que li enfant sen frere soient ausi avant *partavle* que chou que leur peres fust en vie... (Mai 1330, *Afrarissement Hanekin, fil Jehan dou Four*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Qui partage, qui fend, qui perce :

Cils (javelot) est officiaus et *partables*
Et point plus que glaives doutables.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105d.)

partage, s. m., lieu, canton :

Freres, delaissons ce *partage*,
Venez avec les autres seoir.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 19008, G. Paris.)

partageance, s. f., partage :

Messire lou comte, y suis votre vassal a cause que j'y ai mes appartenances, et la mie partie de ly fié et seigneurie des

Ruyaux ; je y ai en *partageance* avec Renault, mon frere, que tenoit en toutalité Baldouin .III., chevalié, notre pere. (Veille S. Jean 1284, *Copie collationnée d'une charte tirée des archiv. de la terre d'Apremont*, Bullet. de la Soc. nivern., 1863, p. 95.)

PARTAGIER, *partaigier*, v. a., mettre en partance :

Nous ne voulons que pour ces presentes aucun empeschement soit fait... en la charge et partement d'une nef... laquelle est chargee ou presque chargee, comme l'en dit, qu'il ne la puissent faire *partaigier*, se elle ne l'est, et partir de la ou elle est. (1398, *Ord.*, VIII, 293.)

PARTAILLIER, v. a., tailler tout à fait, faire la taille de :

Et de le Pasque que li premiers taillages iert, *sera partaillies* (un bois) en un an, doivent li marchant paier cent lib. de tournois pour le premier taillage. (*Pièce de 1253*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le Dial. du Tournaisis*, p. 45.)

Que sa besoigne parferoit
Et sa vigne *partailleroit*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 24 v°.)

Pour *partaillier* .I. mabre. (*Compt. de 1377-78*, Arch. Nord.)

PARTAMPS, voir PARTEMPS.

PARTANCE, *-ence*, s. f., départ :

Amis, ne puis consentir
De bon gré vostre *partence*,
Car sans vous sera martir
Mon cuer en grief penitence.
(CHR. DE PIS., *Des vrais Amans*, Richel. 836, f° 94 v°.)

Encor aucunes regrettoient leur *partance* de Rome, tant elles y estoient habituees. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XI.)

— Fin :

La mort ne m'est si grant dolor
Com la *partence* dou vostre amor.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 8°.)

PARTANCIE, s. f., séparation, départ :

Et l'afaire ont recommencie
Ainz qu'il eussent *partancie*.
(*Renart*, 615, Méon.)

1. **PARTANT**, voir TANT.

2. **PARTANT**, s. m., voir PARTIR, *partant*, t. VI, p. 11, col. 2.

PARTAVLE, voir PARTABLE.

PART DE FIN, voir PARDEFIN.

PARTEFIN, voir PARDEFIN.

PARTEISUN, voir PARTISON.

PARTELE, s. f., morceau ?

Por dras pris de eus par *parteles*. (13 mai 1276. *Lett. du c^te de Gloc.*, Douai, Cart. N, f° 57^b, Arch. mun. Douai.)

Bresse, *partele*, couperet.

PARTEMENT, s. m., partage, division, séparation :

Et font ung *partement*.
(*Chev. au cygne*, 20959, Reiff.)

Il iront seir desrenc et *partemens* en le vile. (*Cout. d'Henin*, Rec. d'act. des XIIe et XIIIe s. en lang. wall., p. 454, Tailliar.)

Adonc joieux devendrez,
Car en grez
Prendra l'amoureux present
De vo cuer que lui donrez,
Qui vouldrez
Que sien soit sans *partement*.
(*Liv. des cent ballad.*, XLII, Queux de S. Hilaire.)

— Départ :

Le roy sejourna trois jours a Peronne, et au quatriesme jour il prist son chemin droit a Paris : mais ains son *partement* il commanda au prevost de Peronne qu'il fist decoller Regnault, conte de Boulongne, qui c'estoit combatu follement, car il estoit son homme et luy avoit fait hommaige. (*Livre de Baudouyn, conte de Flandres*, p. 108, Serrure et Voisin.)

Il avoit heus et emportez furtivement, au dessieu dudit Arnoul qui apres son *partement*, en comptant son dit argent, s'an estoit apparcheus. (14 févr. 1456, *Reg. de la Loy* 1442-1458, Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Tantost apres le *partement* du dit monseigneur le cardinal. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 112 v°.)

Apres le *partement* des ambassadeurs dessus dicts. (COMM., *Mém.*, I, 2, éd. 1649.)

Et audit Jaquet a son *partement* de ceste ville de Tournay, pour aller oudit lieu de Gand, lui fu delivré pour ses affaires .XVI. gros. (1496, *Exéc. test. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*, Arch. Tournai.)

Je suis assez marrie de vostre *partement*. (*Hist. de Palanus*, f° 28 r°, Terrebasse.)

Joseph aussi la foy tant honora
Qu'en bien croyant predist le *partement*
Qu'en Israel on feroit briefvement.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la chair et de l'esprit*, f° 60 v°, éd. 1549.)

Et encore au XVIIe siècle :

Je n'ose vous dire que l'on s'en va lundi, pour ce que ce *partement* a desja eu tant de fausses assignations, que je crains que celle-ci ne soit pas plus veritable que les autres. (MALH., *Lett.*, à Bouill.-Malh., 13 août 1615, Hachette.)

Berry et Boulonnais, *partement*, départ.

PARTEMPS, *-tamps*, adv., tôt :

Que vous vous vueilliez apparilliez de gens d'armes et de trait, de tout ce que vous pourrez finer, et estre cest prochien venredi le plus *partamps* que vous pourez. (1415, *Hist. de Metz*, IV, 719.)

Le plus *partemps* que nous pourons. (*Ib.*, p. 721.)

Cf. PAR.

PARTEMPTER, v. a., tâter, sonder :

Quant il *eust* bien *partempté* les personnes et allé vers l'un en une maniere et vers l'autre en l'autre. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 43, éd. 1530.)

PARTENABLEMENT, adv., opiniâtrement, obstinément, constamment :

Az queiz paroles li veskes esgardanz soi estre depris, humlement regehit ce ke il anzois *partenablement* denoiat. (*Dial. S. Greg.*, p. 123, Foerster.)

PARTENANCE, *per.*, s. f., appartenance, dépendance :

Es territoires, es *partenances* et es apendises. (*Lett. d'Oth. c. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (16).)

Cuves, anceres, tonnes et autres *partenances* a garnizon de troil. (1320, Arch. JJ 60, f° 13 r°.)

Dedant le luef et la *partenance*. (1391, Arch. Fribourg, *1re Coll. des lois*, n° 14, f° 30.)

Cf. PARTINANCE.

PARTENANT, *per.*, *pier.*, part. et adj., qui appartient, propre à :

Il demandoient la grosse disme et la menue des bordes, que il disoient que ele estoit *partenans* a l'eglise de Loupei. (1246, Louppi, I, 4, Arch. Meurthe.)

Les necessaires a ma sepulture au jors *piertenans*. (*Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

A l'autre sunt *partenanz*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 1 r°.)

— S. m., tenant :

Kar j'ai ocis trestuz lur meillur *pertenanz*.
(*Horn*, 46, Michel.)

— Parent :

Car l'evesque et li cuens furent si *pertenans*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9475, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARTENCE, voir PARTANCE.

PARTENDRE, *per.*, verbe.

— Act., tendre :

... Ainz n'i ot rue
Ne *fust* de paile *pertendue*.
(*Tristan*, I, 2932, Michel.)

— Neut., continuer, persévérer :

Veu la chose que tu as dicte
Je voy qu'il ne m'est point licite
Pertendre selon ma pensee
En la matiere commencee,
Trop mieux retirer me convient.
(*Therence en franç.*, f° 229^a, Verard.)

PARTENIEUX, s. m., partisan :

Ilh m'at esteit nonchiet que ly *partenieux* de cheli qui par les aultres est nommeis Johans pape... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 150, Borgnet.)

PARTENIR, *per.*, *pier.*, verbe.

— Act., détenir, posséder :

Si me doinst Deus la joie celeste *partenir*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 80 r°.)

Tos hom de Charros ne deit respondre a autre de negun heritage que il *ait partengu* pacifiablement par .XX. ans. (*Cout. de Charroux*, 51, Fontenelle de Vaudoré.)

S'il voloient il poroient *partenir* le maison et les apendances devant dittes. (Décembre 1270, *Fonds des titres divers*, Arch. Tournai.)

A a[voir], tenir et *pertenir* touz jorz mais. (Août 1273, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

— Neutr., appartenir :

C'est les platines et li calisse, et li orceul, et tout li autre vaissiel qui *pertenoient* a l'autel. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 77, Jubinal.)

La maladerie de Vertuz an laquel nous dissiens avoir seignorie esperituel et temporel et la dite communeté disoit ancontre que la temporel *partenoit* au borjois de Vertuz. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 273d.)

Ceste terre est mes alluez de par ma mere et ne *partient* de riens a doaire ma femme. (*Trad. du* XIIIe *s. d'une ch. de 1194*, Cart. du Val S. Lambert, Richel. l. 10176, f° 3a.)

Ne sor autres choses ki *partengnhe* a eauz. (*Trad. du* XIIIe *s. d'une ch. de 1239*, *ib.*, f° 36b.)

Ces choises ou auchunes d'elles *partinent* a nous. (1285, *ib.*, f° 12c.)

S'il ne fu de celour che a Jonas *partenoit*.
(*Prise de Pampel.*, p. 109, Mussafia.)

Donc *partenes* vous a un baron que je vis en Calabre. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 367, Buchon.)

Tuz les chastelles qui *partindrent* a luy. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 36 v°.)

Que la porcion delivrez
Des tresors et la nous livrez
Qu'a Clotilde sont et *partiennent*.
(*Un Mir. de N.-D.*, comment le roy Clovis se fist crestienner, *Th. fr. au Moy. Ag.*, p. 637.)

— Fig., appartenir, convenir, se rapporter :

Eisi cum li tens le requiert
E cum li *partient* e afiert.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6177, Michel.)

Puis q'unt chantet que al jurn *pertint*
Chescun peissun sa veie tint.
(*S. Brandan*, 1062, Michel.)

Poruec *partient* a la grande justise del jujant, ke il jamais ne desaient lo torment, ki en ceste vie ne volrent onkes desavoir les pechiez. (*Dial. S. Greg.*, p. 261, Foerster.)

Ces choses ne *pertenoient* mie au dit le roi. (*Ch. de 1248*, Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

Des choses qui a ces choses *partiennent*. (*Lett. d'Oth., c. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (16).)

Le peust des pechies retraire,
Au mains d'aucun laissier a faire
Ki *pertinent* a vanité
Dou siecle et a joliveté.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 381.)

Que nus seons ententif a celes choses qui *partienent* a noz ames sauver. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 51 r°.)

A la requeste des devant ditz es quez il *partient*. (1311, Arch. Fribourg, *Trait. et Contr.*, n° 269.)

Font eux mesmes plusours disloialx ordinances des tielx choses dont la conysaunce, punissement et correction soulement *pertinent* au roy. (*Stat. de Henri VI*, an XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PARTEOR, *-eur*, s. m., celui qui fait un partage :

Ainsi dois tu estre *partere*
De ton cuer, et d'un vaissel rendre
Et doucho poison et amere.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, XLVIII, 8, Van Hamel.)

— Arpenteur :

A le bourne ke *parteur* i ont asise. (Janv. 1250, *Acte orig. dev. les échev.*, Arch. mun. Douai.)

Comettront des priseurs et *parteurs*. (*Cout. de Richeb.*, XLI, Nouv. Cout. gén., I, 394.)

Et encore au XVIIe s. :

Me Jehan Heniet, *parteur* sermenté, mesure une piece de terre à Haisnes. (1615, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jean Leparlier, mesureur et *parteur* de terre à St-Amand. (1640, *Compte du receveur de la terre de Mortagne*, ms. apparten. à M. A. Bocquillet, f° 61 r°.)

PARTERE (rime), voir PARTEURE.

PARTEURE, *parture*, *partuere*, *partere* (rime), s. f., partage, division :

Ai fait *partuere* des terres a terrages lesqueles estoient ensemble entre moi, l'abbé et l'eglise devant diz, et esqueles de moi et de eus avoit chascuns la moitié communement, en tele maniere que l'esglise desus nomee par l'acort de moi et de l'abbé et l'esglise devant diz penra a touzjours les terrages des terres ci apres nommees par la *partuere* faite entre moi et eus sans rapel fermemant. (1273, Grenier 96, n° 100, Richel.)

Mes diverse est la *parteure* :
D'une part clere, d'autre obscure,
N'a point d'oscur en la clarté,
Ne point de cler en l'oscurté :
Moult s'amast mieus en autre point,
Cele qui amour grieve et point.
(*Du vair Palefroi*, Richel. 837, f° 351d.)

Je li doing sanz *parteure*
Mon cuer qui a li s'atent.
(Lambert Ferri, Poet. ms. av. 1300, t. I, p. 293, Ars.)

Icellui Tabourel dist a l'exposant qu'il vouloit que le bois qu'ilz avoient acheté feust parti, et que laditte *parteure* fust faite en la taverne. (1426, Arch. JJ 173, pièce 416.)

Ce n'est pas cela ; juge, juge,
Tu es la rigle de droiture,
Tien raison, fais juste *parture*,
Tien la balance entre deux fers.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 2218, G. Paris.)

— Part, ici personne :

Car uns Diex est et fius et pere
Et S. Espirs en .III. *partere*.
(Mousk., *Chron.*, 5964, Reiff.)

— Division, démêlé :

Tant y a de *parteures* en amours, si joyeulx, si troublez... (*Perceforest*, vol. VI, f° 91a, éd. 1528.)

— Part de profit, don :

A cheste Pentecoste seres vestus
De peliçon hermine et d'ors pelus ;
Che sont .II. *parteures*, de tex n'est plus :
A qui que avoirs faille soies seurs.
(*Aiol*, 3041, A. T.)

— Séparation, distinction :

Mais on feroit de nous *parture* plaingnement,
Car vous estez traytre, ossy sont vo parent.
(*H. Capet*, 4727, A. P.)

— Rayure :

Cote, mantel a *parture*
De burghie a tiretaine.
(J. de Renti, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 41, 14.)

— Combat où les adversaires sont égaux en nombre :

D'un homme contre .II. n'est mie *parteure*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 72b, Michelant.)

Mais *parture* feray, s'il vous vient a talent.
(*Chev. au cygne*, 24801, Reiff.)

Mais la *parture* n'estoit pas egale de .XL. chevaliers a l'encontre de .IIIc. (*Gilles de Chin*, p. 91, Chalon.)

— Alternative :

Ou je morrai de froit ou de fain sans targier,
Ou je serai mengie ains qu'il doie esclairier,
C'est povre *parteure*, selon mon desirrier.
(*Berte*, 966, Scheler.)

— Espèce de poésie, sorte de dialogue en vers, dans lequel le poète proposait une question d'amour, qui était discutée par deux interlocuteurs, et sur laquelle un troisième prononçait :

De ceste *parteure*
Ne sai la meillor prandre.
(*Cortois d'Artois*, Richel. 19152, f° 84a.)

... Moult saus bien trouver,
Ce m'est avis, *partures* et chançons.
(*Poés.*, Vat. Chr. 1522, f° 164c.)

Mais jadis li prince et li conte,
Qui amours metoit en son conte,
Faisoient chans, dis et *partures*
En rimes de gentes faitures.
(*Couci*, 11, Crapelet.)

Partures savoit faire et chans.
(*Ib.*, 71.)

Sire chevalier, je vous ayme mieulx pour ce que vous portez tel nom comme fait mon amy par amours, et pour scavoir vostre propre entente auquel vous, vous tiendriez. Et pour telles raisons vous envoye il de par moy une *parture* qu'il a faict tandis qu'il a geu sur son lict : car chevalier amoureux n'en doibt estre joyeulx qu'il ne soit en faict ou en pensee. Atant elle print la lettre ou la *parture* estoit escripte et la bailla au chevalier qui print grant plaisir a la lyre, et estoit le contenu tel... (*Perceforest*, vol. VI, ch. XXXIX, éd. 1528.)

— *Jeu de parture*, mystère :

Jeux de partures. (XIVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pieret Moriel, Boulogne ; Herchon le Francq, dit Cordier, Boulogne ; etc. tous au prouffit de la ville, pour ce que, le jour de Pasques Flories, que ung maistre en theologie, faisant le predicacion aux Froides Parois, ilz allerent audit service, ou il y

avoit grant cantité de peuple, et illecq, eulx avanchié de jouer *jeu de parture* sur ung car, en empeschant ledicte predicacion, et aultrement griefment delinquant. (9 avril 1434, *Voyaiges enjoings*, Reg. de la Loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

De la requeste des compaignons jouans le *parture* qui requierent avoir six cloies pour hourder a un nouveau jeu qu'ils entendent faire au marchié as vacques. (28 février 1458, *Reg. aux Résolutions des Consaux*, Arch. Tournai.)

De le requeste par escript des anciens princes d'amours affin d'avoir ayse d'argent pour aller jouer de *parture* a la feste et esbatement que Madame de Charolois fait faire au Quesnoy, et que ladicte dame leur a mandé et fait signifier. Accordé pour l'onneur de ladicte dame, et pour ceste foix, la somme de une livre de gros. (20 janvier 1460, *Reg. aux Résolutions des Consaux*, 1450-1461, Arch. Tournai.)

Aulcuns compaignons de Valenchiennes, venus en Tournay, tendirent un drap point de l'histoire de Curson de Beauvais, a l'ostiel au Cierf sur le grand marchiet et del apres disner, remonstrerent ycelle istoire par personnages, quy fut le premier *jeu de parture* veu en laditte ville depuis le entree de la guerre. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerres de Tournay*, xxxi, 9 août 1478, Hennebert.) Impr., *posture*.

— Jeu, partie en général :

Ces arballestriers ont trait a .vi. *partures*, chascune *parture* de .vi. arballestriers. (1473, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jouer pluseurs *partures* de palme. (1551, Valenciennes, *ib.*)

Lettre de rémission accordée à Jean Hannart qui a blessé mortellement Jean Lesaige, écuyer, dans une rixe survenue à l'occasion « des jeuz de mommerchance et de ticquetat pour ung pattart le *parture.* » (1559, Ch. des Comptes de Lille, B 1770, Inv. III, 117.)

— Fig., comme jeu :

> Il ne geuent pas del meillor,
> Einz geuent d'une *parteure*
> Qui moult lor est et pesme et dure.
> (*Dolop.*, 1742, Bibl. elz.)

> Il se faint,
> Je croy qu'il quitte la *parture*.
> (Greban, *Mist. de la pass.*, 20928, G. Paris.)

> S'ainsi est fait, a la dure *parture*
> Je m'y oppose.
> (Id., *ib.*, 25488.)

PARTFIN, voir Parfin.

PARTI, *party*, s. m., partage :

La fist reciter tout de nouvel devant les barons tels *partis* comme il avoit fais a ses fils. (*Grand. Cron. de France*, Les gestes du debonnaire roys Loys, xii, P. Paris.)

Quel humeur donc luy prit il (à Labiénus) d'abandonner et quicter Coesar sur le poinct d'entrer en *party* avec luy de la grand'fortune qu'il eut apres? (Brant., *Gr. Cap. fr.*, V, 181, Lalanne.)

— *Aimer sans parti*, aimer sans être payé de retour :

> Car d'aymer *sans parti*,
> C'est un trop grand esmoy.
> (Cl. Mar., *Chans.*, xxi, p. 331, éd. 1545.)

> Je n'aime *sans party:* si j'aime bien ma belle,
> Ma belle m'aime bien et ne m'est point rebelle.
> (J. A. de Baif, *Eclogues*, xiii, éd. 1573.)

> Las! j'aime *sans party :* las! j'aime une cruelle.
> (Id., *ib.*)

— Situation, état :

Si furent durement esmervilliet comment elle avoit oset entreprendre tel fait et li mettre en si grant aventure et en tel *parti* d'armes. (Froiss., *Chron.*, IV, 22, Kerv.)

> James ne fustes en *party*
> Qui vous fut plus plaisant a estre.
> (*Mist. du siege d'Orleans*, 3081, Guessard.)

Il luy desplaisoit fort qu'un homme de telle valeur et merite qu'il le recognoissoit fut reduit a si pauvre *parti* qu'estoit le sien. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— *Se mettre en parti de*, s'exposer à :

Il se *metoient en parti* de tout perdre leur honneur et leur pays. (Froiss., *Chron.*, II, 288, Kerv.)

— Moyen :

Ne vous excusez pas par ce *party*... (Froiss., *Chron.*, liv. II, p. 115, éd. 1559.)

— Condition :

Il accepteroit ledit duché a quelques conditions que ce fust, et puis en feroit comme il l'entendroit, mais qu'il le vouloit avoir a tel *party* qu'il demourast content et amy de l'empereur. (Du Bellay, *Mém.*, liv. V, f° 140 v°, éd. 1569.)

— Avantage :

Et encores attendroys je qu'ilz fussent pres de leur place avant que les assaillir, si entre cy et la vous trouvez quelque tendriere ; car a l'eure qu'on voit son *party* sur ses ennemis, on le doit prendre, car il vient a une heure ce qui ne vient pas a cent. (*Le Jouvencel*, p. 202, ap. Ste-Pal.)

— Droit du jeu :

> Las, bonne amour, je muir, mais c'est *party*
> Que mon cueur noye en larmes et en plours.
> (E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 281ᵃ.)

— Prêt :

Que les marchands ne veulent faire *partis* quelconques de deniers. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

— Emprunt :

Qu'on estoit apres a faire des *partis* pour plus avant le secourir. (Du Villars, *Mém.*, X, an 1559, Michaud.)

PARTIABLE, *-ciable*, adj., partial :

Car plusieurs estoient *parciables* et affectes desordonnement. (S. Remy, *Mém.*, ch. xxx, Buchon.)

PARTIAIRE, adj., qui partage les fruits d'un domaine :

Le seigneur qui leve par defaut d'homme doit laisser la portion du laboureur et mestayer *partiaire*. (1559, *Cout. de Touraine*, Nouv. Cout. gén., IV, 652.)

— *Prendre bestail en compagnie partiaire*, en partager le *croit* ou le *décroit* :

Les habitants de chacune juridiction peuvent tenir et prendre bestail estranger en compagnie *partiaire*, vulgairement appellee gazaille. (1514, *Cout. de S. Sever*, Cout. gén., t. II, p. 687, éd. 1604.)

— *Campagne partiaire*, champ dont les fruits doivent être partagés :

Partiaire com. In parts, for parts, of parts. Campagne *partiaire*. A commons, or common field (wherein every commoner is stinted). (Cotgr., éd. 1611.)

PARTIAL, *-cial*, adj., particulier :

Le livre des Ethiques contient .x. livres *parciaulx*. (Oresme, *Ethiques*, Richel. 204, f° 349ᵃ.)

Cy commence la table de ce present volume contenant les rubrices, duquel pour ce quy eust esté trop groz on a convenu faire deux livres *partiaulx*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, 1ᵉʳ f°.)

Qui quiert et demande choses privees et *parcialles* a soy doit perdre les communes. (*Intern. Consolac.*, II, 13, Bibl. elz.)

> *Parcial* suis, a toutes lois commun.
> (Villon, *Poés. div.*, Ballade, Jouaust, p. 146.)

— S. m., partisan :

Que a Paris fust crié et publié par tous les carrefours et lieux accoustumez, que tous ceux qui estoient familiers, serviteurs, ou *partiaux* des ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbon, Alençon, Armagnac, et Albret, vuidassent sur peine de confiscation de corps et de biens. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

Et si fut au dit messire Jehan de Luxembourg ralongié son jour de faire sairement au roy de France jusques au jour de la saint Jehan Baptiste ensievant, ou de lui declairer *parcial*, par si qu'il promist de non faire guerre durant le terme dessus dit. (Monstrel., *Chron.*, II, ccx, Soc. de l'Hist. de Fr.)

> Je seray vostre *parcial*
> Et vous prometz et certiffie...
> Que a ce faire avec vous ployeray.
> (*Act. des apost.*, vol. II, f° 133ᵇ, éd. 1537.)

Le tumulte d'Amboise ne fut pas de soy dangereux que pour le remuement des *partiaux* qui bientost apres s'ensuivit. (L'Hopit., *Testam.*, Oeuv., éd. 1824-26.)

L'amour induit ses *parciaux*. (Sibilet, *Contramour*, p. 102, éd. 1581.)

> Les *partiaux*, pour un temps exaltez [tez
> Sont comme aux monts les hauts arbres plan-
> Qui, verdoyants, par le celeste foudre
> Le plus souvent sont consommez en poudre.
> (Vauq., *Pour la monarch.*, éd. 1569.)

PARTIALITÉ, *parcialité*, *parciaulté*, s. f., parti, faction :

Par ces *partialites* et differents qui estoient entre le roy Richart et ses oncles et les nobles et communaultes du pays. (Froiss., *Chron.*, xi, 7, Kerv.)

La cause pourquoy le conte de Warvic servoit la maison d'Iorc contre le roy Henry de Lenclastre estoit pour une bende ou *parcialité* qui estoit en la maison du

dit roy Henry. (Ph. de Commyn., *Mém.*, VI, 12, Chantelauze.)

Comme celuy qui entre tous ceulx de la seigneurieuse *parciaulté* des Ursins avoit puissance auctorisee. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 8 r°.)

Les sectes, divisions et *partialitez* qui estoient mesmes entre ceux qui par nouvelle permission de leurs princes avoient empieté quelque authorité dessus l'ancienne. (Pasq., *Rech.*, I, 7, éd. 1723.)

Les Gaulois qui ont fait leurs guerres plus par le grand nombre de gens et de leurs *partialitez* que par leur grande valeur. (Brant., *Gr. Capit. estrang.*, I, 19, Lalanne.)

partible, adj., qui peut être partagé :

Choses *partibles* qui sont faites partie apres partie. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 563ᵈ.)

Il est (ce point) divisible et *partible*. (Id., *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 185 r°.)

particelle, s. f., dimin. de partie :

Et jassache que ladicte division soit la plus veritable et antique, neanmoins pour ce qu'il seroit long et difficile de poursuivre toutes les *particelles*, nous laisserons ceste division pour les plus doctes, savans et expers, et aussi celle de Paulus Diaconus qui divise l'Ytalie en seize parties. (Jacq. Signot, *Descript. du pais d'Ytalie*, f° 7 v°, éd. 1515.)

Toutes leurs parties et *particelles*. (Besson, *Cosmolabe*, p. 293, éd. 1567.)

Et si par aventure il y a en icelles quelque *particelle*, ou aucune petite parolle plus joyeuse qu'il n'est bien seant aux bigottes. (A. Le Maçon, *Decameron*, Conclusion finale, t. V, p. 197, F. Dillaye.)

particion, *-tion*, s. f., partage, division :

Il parla de la *particion* de la populacion de la terre. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 4ᵈ.)

Et en signe de l'amiable *partition* du royaume, ilz edifierent chascun une villette. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 123 r°.)

— Part, participation :

Icist auront *particion*
De la regeneration
Que en sainte iglise covient
E a saint baptesme apartient.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1587, Michel.)

Tu m'envoiez a la fin plourant contriction,
Droite recognoissance, nette confession,
Et de ton saint corps saincte *particion*.
(*Livre des articles de la foy*, f° 159, Arch. Saône-et-Loire H 364.)

— Jeu parti :

Quand le chevalier eut leu la lettre et bien consideree il se tourna devers la damoiselle messagiere et dist : Damoiselle, Dieu gard le chevalier qui ceste *partition* m'envoye : mais tant tiens je qu'il en soit le premier et pirement party. Toutesfois luy renvoyeray je mon intention par vers si comme il le m'a icy mandé. (*Perceforest*, vol. VI, ch. xxxix, éd. 1528.)

participable, adj., participant :

Les dites persones disans le contraire et que il n'apartenoit que il en soient de riens compagnon ne *participable*. (1311, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 50 v° ; A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 92.)

participal, s. m., celui qui prend part :

C'est legiere chose de trouver *participaulx* en prosperité. (Oresme, *Yconomiq.*, f° 14ᵇ, éd. 1489.)

Participalis, *participal*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

participalment, adv., d'une manière qui participe :

Dieu enseigne par le prophete
Qui sa volonté ara faicte
Se pourra nommer seurement
Dieu, voire *participalment*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 14647, G. Paris.)

participativement, adv., par participation :

Se donques ilz (les juges et prophetes) sont ditz et appellez dieux *participativement*. (*Le sec. volume des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 271 v°, éd. 1519.)

participe, adj. et s. m., participant, qui prend part, compagnon :

Et lo prince, pour estre *participe* de cest benefice, voloit aidier, et fist complir ce que li abbé avoit fait commencier. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, IV, 26, Champollion.)

Humidité, frigidité,
Siccité et calidité
Si bien s'attemperant ensemble,
Qu'au soulphre l'argent vif ressemble,
Et s'entretient dans leurs principes
Et leurs elemens *participes*
Intime association.
(*Petit traicté d'Alchymie*, attribué à Arnauld de Villeneuve, 611, Méon.)

Pourtant se allia il de son frere Antigonus, et le fist *participe* de son honneur. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, I, 7, éd. 1530.)

Quant fit guerre a son *participe*.
(*Blason des faulces amours*, p. 254, ap. Ste-Pal.)

Et ces quatre quantitez sont *participes*. (*Secretz d'Alquimie*, c. i, éd. 1557.)

Considerant que non seulement lesdits banqueroutiers qui de malice precogitee font les dites banqueroutes sont dignes de pugnition exemplaire, mais aussi leurs faulteurs, recellateurs, *participes* et complices. (*Mandem. pour le jugem. des banquer. fraud.*, 25 juin 1582.)

participer, v. n., avoir commerce :

Le suppliant s'acointa d'une jeune fille, avec laquelle il *participa* et la tint par aucun temps. (1460, Arch. JJ 189, pièce 499.)

particulaire, adj., partiel :

En ce temps fu esclipse de soleil *particulaire*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 13, P. Paris.)

particularité, s. f., division, querelle :

Et de la s'engendrerent quelques *particularitez* entre eux qui continuerent en maniere que les dits comte Gui et Cesar Fregose son beau frere se banderent contre le dit seigneur Caguin. (Du Bellay, *Mém.*, liv. VIII, f° 258, éd. 1569.)

particulier, *-ler*, adj., farouche, sauvage :

Sont entre les princes (les évêques)
Gouvernens l'argent des provinces
Plus tyramps, plus *particulers*
Que ne soient les seculers.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 522ᵃ.)

partie, *-ye*, s. f., partage :

Men pain doins Dieu, moi au diable :
Ch'est *partie* trop desplaisable.
(Renclus de Moiliens, *de Miserere*, lxxiii, 6, Van Hamel.)

Uns hons dit issi que quant *partie* est fete, que l'en ne puet redemender *partie*, et qui alongue tenue d'un an et d'un jor, la tenue vaut. (*De Jostice et de Plet*, VI, 3, § 2, Rapetti.)

Se le devision et *partie* des dis hiretages estoit faite, cescuns retinroit se partie du sien deument et souffisamment. (10 fév. 1335, Fonds des Testam., Arch. Tournai.)

Il fault que *partie* se face
Des biens, dont il y a grant masse,
Filz, pour voz deux.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 244, Wahlund.)

La *partie* entre les freres sera fete selonc la costume del pais. (*Cout. de Norm.*, p. 9, Marnier.)

Qui laboure vigne a *partie*, il n'est tenu que de laisser la partie du seigneur en la vigne, en signifiant au dit seigneur la disponible. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 883, éd. 1604.)

— Part :

Enfans Maryen Pisson .x. l., et se nus de ces enfants moroit, se *partie* revient as autres. (1287, Fonds des Testaments, Arch. Tournai.)

Et s'il avenoit ensi ke me *partie* de mes meules et de mes cateus ne peuist payer et acomplir toutes les ordenances devant dittes... (*Ib.*)

— *Faire partie*, faire part :

Dex me gart de tel vilanie
Ke je *face* a nului *partie*
Ne de mon cors ne de mon cuer.
(*Vie de S. Alexi*, 187, Romania, VIII, p. 171.)

— *De ma partie*, pour ma part :

Je conselle *de ma partie* que ceste besongne soit mise en souffrance, tant que li rois nostres sires ait souffisans hommes de son roiaulme envoyet par dela la mer. (Froiss., *Chron.*, II, 326, Kerv.)

— *Sus la partie*, sur le compte :

Et en parloient villainnement *sus le partie* le conte Loeys leur seigneur. (Froiss., *Chron.*, II, 410, Kerv.)

— Réciprocité :

Pour ce du cuer humblement lui supply
Que mon amour ne soit point sanz *partie*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 166ᵇ.)

— Moitié, femme, maitresse :

Or ça, ma loyalle *partie*,
Ma femme, ma tresdoulce amye,
Que dittes vous de nostre enfant?
(*Mist. du Viel Testam.*, 38182, A. T.)

Je ne veux autre secours pour bien le combatre et vaincre, que le seul remors de sa propre conscience et le tort qu'il a fait a soy et a son ame, et a madame la royne sa bonne *partie*, pour lequel mieux averer je suis prest de la combatre ainsi que j'ay dit. (*D. Flores de Grece*, f° 37, ap. Ste-Pal.)

Las que feray maulgré ma vye !
Quant on veult mectre a douleur
Mon doulx amy et ma *partye*.
(1567, *Myst. de S. Sébastien*, p. 139, F. Rabut.)

— Parti :

Atant se feri entr'eus et merveilles faisoit d'armes et il et sa *partie*. (Men. de Reims, 45, Wailly.)

Et samble a aucuns de nostre *partie* que il l'ait fait en mon despit. (Froiss., *Chron.*, IV, p. 210, Kerv.)

— *Faire parties*, joûter en troupes contre d'autres troupes :

Le tournoy fut a celle fois ordonné sanz *faire parties*, mais qui chevalerie pouvoit faire, si les faisoit sur qui il trouvast mieux en sa voye. (*Perceforest*, vol. VI, f° 74, éd. 1528.)

— *Partie formée*, procès engagé dans les formes :

Selon la constitution royalle on ne doit faire enqueste ne verité tenir sur bourgeois en cas de bourgeoysie pour cas criminel, tant que on le tienne prisonnier pour ce mesme cas, mais doit estre poursuivy par *partie formee*, autrement non, puisque en present meffait n'auroit esté prins ne trouvé. (Bout., *Somme rur.*, 2° p., f° 47°, éd. 1486.)

Si le fit il accuser de beaucoup de crimes et grands malefices envers son dit pere le roy, et lesquels il offrit de prouver et aussi de faire *partie formee* contre luy. (Math. de Coucy, *Hist. de Charles VII*, p. 565, éd. 1661.)

— Départ :

Lesquels furent fort abaissez de puissance par ceste *partye*. (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, c. xlvi, Vallet.)

Les ungs (parmi les faucons) troussent leur proye a la *partie* de terre : les autres la battent et soufflettent en plein air. (Jeh. Le Blond, *du Gouv. des royaumes*, f° 33 v°, éd. 1549.)

Que ledict Antonio avoit esté devers ledict sieur de Vendosme, qui lui avoit faict bon traictement, luy avoit donné du passe temps, et a la *partie* oiseaulx et chiens, tellement qui s'estoit departi de luy bien content. (24 sept. 1556, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 703, Doc. inéd.)

Quand m'ennuyoit en Arcadie
Elle me dit a la *partie*...
(J. A. de Baif, *Devis des Dieux*, III, éd. 1573.)

PARTIEMENT, adv., en particulier, à part :

Conseil est quant li parleor conseillent sor une chose qui est proposee devant eulx, ou generalment ou *partiement*, por monstrer li quels soit profitables et li quex non. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 472, Chabaille.)

Ci se taist li maistres a parler des prologues qui sont par coverture ou sanz coverture, car il en a dit *partiement* touz les enseignemenz de l'un et de l'autre par soi. (Id., *ib.*, p. 503.)

PARTIETE, s. f., petite partie, parcelle :

Il fist en quaresme un petit vaisselet pour ce ke il i occupast aucunes *partietes* de tans pour ce ke il ne trespassast sans œuvre. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 49ª.)

PARTIFICATION, s. f., partage, part :

Neantmoins les fiefs, territoires et seignouries sont demourez de telle nature ainsi comme par devant ceste division et *partification* ilz estoient, c'est a dire que tousjours le plus josne frere en icelle terre de Malines succede et a les principaulx fiefz et seignouries. (J. Vauquelin, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 30, Xav. de Ram.)

Affermant que sa dame mere,... n'avoit eu nulles parchons ou *partifications* des terres et seigneuries, apres le trespas de son tayon. (Id., *ib.*, V, 29.)

PARTIFIER, v. a., partager :

Tout ce qu'il prenoit, il *partifioit* ; et partie il emploioit a son ost, afin qu'il fut plus prompt a prester la main a ses injustices, partie il envoyoit en Cartage, partie il distribuoit a ceux qui gouvernoient a sa devotion. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 451 v°, éd. 1560.)

PARTIMENT, s. m., partage, division, séparation :

Et s'il avient que l'un des compagnons se veut partir de la compaignie, sans la volonté des autres compaignons... Et se il s'en parteit, et les autres compaignons avoient aucun damage por celui *partiment*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 80, Beugnot.)

Partiment. Divisus, hujus divisus, partitio. (Rob. Estienne, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Division, partage, *partiment*, distribution. (Id., *Dictionariolum*.)

Partiment: m. A parting, dividing, sundering, severing; also, a parting, or departing. (Cotgr., 1611.)

Partiment, m. Particion. (C. Oudin, 1660.)

— Départ :

Ils furent esbahis de voir le *partiment*
En un lieu si desert d'un si beau bastiment.
(Ronsard, *Oeuv.*, IV, 56, Bibl. elz.)

PARTINAX, voir Pertinace.

PARTINENCE, *-ense*, *-ance*, *per.*, s. f., dépendance :

Avec les eaives et toutes lor *partinances*. (*Trad. du* xiii*e* *s. d'une ch. de 1194*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 2ᵈ.)

Et ot en sa partie li patriarchat, et la cité de Archidiople, et Misini, et les *partinenses* de Archidiople, et les *partinenses* de Pucis. (Martin da Canal, *Cron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 34.)

.i. pra assis dessoz lo mas de Pentpiel... ensembla los *pertinences* et appendices. (1341, *Terrier du Temple de Maillisole*, L. Clédat, *Rev. des patois*, n° 1, p. 47.)

Les cites de Gomorre ét de Sodome i voult ardoir avec toutes leurs *pertinences*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 13ᵇ.)

Sanz demorance assailli lo castel, liquel estoit en la *pertinence* de Sarragoce ; et o grant hardiece et vertu lo vainchi. (Aimé, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 27, Champollion.)

De la part de la claustre, egliese et *pertinances*. (1391, Arch. Fribourg, *1re coll. des lois*, n° 114, f° 30.)

Pour iceux hommes, hommaiges, vassaulx, noblesses, prerogatives, *pertinences* et appendances, prouffitz et esmolumentz d'icelles, avoir, tenir, posseder, et exploicter. (1463, *Ord.*, XV, 668.)

Noz terres de Gennes... avec les droitz, revenues, prouffitz, *pertinances* et appendances d'icelles. (1467, *Lett. de L. XI*, Dupuy, clix, pièce 188, Richel.)

Une maison et tennerie avec toutes ses circunstances, *pertinences* et deppendances. (*Charte de 1475*, Arch. Solesmes, 94.)

— Ce qui appartient à quelqu'un, condition, dignité :

Chacun d'eux montes sur le hourd, prindrent place selon leurs degres et *pertinences*. (J. Molinet, *Cron.*, ch. li, Buchon.)

Cf. Partenance.

PARTION, s. f., part fixée par traité ?

Onques ne fut aucune chose traittie des conventions et *partions* dudict mariage. (1484, *Inst. de l'arch. d'Autr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H.VII, t. II, p. 26.)

Que les dis de Flandres se vantent de certaines lettres par lesquelles ilz dient aparoir des convenances, *partions* et renonciations telles que dessus. (*Ib.*, p. 27.)

Cf. Parçon.

PARTIONNAIRE, adj., copartageant :

Lesdits lieutenans ne pourront estre *partionnaires* ne avoir intelligence avec les fermiers desdits decimes et emolumens, pour obvier aux concussions et abus qu'ils y pourroient commettre. (1490, *Ord.*, xx, 273.)

PARTIONIER, s. m., celui qui partage, partageur :

Mal *partionier*
Attend l'encombrier.
(Gabr. Meurier, *Tresor des sentences*, Anvers, 1568.)

Cf Parçonier.

PARTIR, *partyr*, *pertir*, verbe.

— Act., partager :

Non *fut partiz* sos vestimenz.
(*Passion*, 27, Koschwitz.)

El plus espes ses rumpent e *partissent*.
(*Rol.*, 3529, Müller.)

...Entor les devisions
Qui *parteient* les regions.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8428, Michel.)

De nos deus pors somes compaing,
Parmi *partomes* le gaaing.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1345, du Méril.)

Et sembloit lor torz et engaine
Qu'a nul home *partoit* Bretaine.
(*Brut*, ms. Munich, 3647, Vollm.)

Vendons les (les vêtements), si feron
Et debonairement *parton* [savoir,
Ice que nos deus en auron.
(*Renart*, 3680, Méon.)

Le cerf en .IIII. moitiez *part*.
(*De la Vache, la berbis, la chievre et dou lyon*, ms. Chartres 620, f° 132ᵃ.)

Se il avient que il muere u ly hom u ly femme, et cieus qui demeure se remarie, ly enfant *partent* tous les meubles encontre lui. (Févr. 1252, *Ch. de Mortagne*, Cartul. concernant Mortagne, f° 18, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Les suerz *partent* communement les escheoites en tel maniere. (*Cout. de Norm.*, p. 13, Marnier.)

Il *ont parti* et devisé amiablement entr'aux les heritages. (1308, Ste Croix, Mesnelgir., F II, Arch. Loiret.)

Si ordonnerent que il *partiroient* leur host en quatre parties. (FROISS., *Chron.*, III, 122, Luce.)

Si elles eussent sceu les dures nouvelles qui leur en estoient a venir, je ne croy mie que a de telles y avoit le cœur ne *fust party*. (*Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 1ʳᵉ p., ch. XXIII, Buchon.)

Se tu t'en veulx r'aler en ton pays, *partons* mon avoir a moitié. (*Discipl. de Clergie*, II, p. 23, Biblioph. fr.)

Et pour tant ceste cy aures
D'or tout plain, et le *partires*
Ensemble comme il vous plaira.
(*Le Cheval qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 427.)

Anthenor, il nous fault *partir*
Nostre avoir, quant nous aurons temps.
(*Ib.*, 429.)

Partissons donques le devoir de ceste charge entre vous et moy. (B. JAMIN, *Traduct. des dial. de J.-L. Vives*, f° 9 v°, éd. 1576.)

Le beau Paris...
Partissoit l'air de son pied talonnier.
(RONS., *Œuvr.*, Gayetez, III, p. 257, éd. 1584.)

Nous *partons* le fruict de nostre chasse avec noz chiens et oyseaux, comme la peine et l'industrie. Et au dessus d'Amphipolis en Thrace, les chasseurs et les faucons sauvages *partent* justement le butin par moitié. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 297, éd. 1595.)

Ces courses furent cause de haster le retour de Charles, lequel avant que les Sesnes eussent advis de sa venue, *partit* son armee en quatre, et par autant d'endroicts entra en Saxe. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. XI, éd. 1611.)

Tant qu'il *sera party* et divisé en plusieurs opinions. (DUPERRON, *Av. prop. de rhet.*, Oeuv., p. 759.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Et tout gais et joyeux
Sont sur le point de *partir* leur chevance
(LA FONTAINE, *Œuvres*, IV, 272, éd. Hach.)

— Répartir, distribuer, départir :

Floremons *a partit* de soi
Toz les chevaus et son hernoi,
Tout a on doné largement
As estranges et a sa gent.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 13ᶜ.)

Florimonz *ait pertit* de soi.
(*Ib.*, Richel. 15301, f° 35ᵇ.)

Et ces aumosnes ilz *partissent* aux chiens. (J. LELONG, *Livre des peregrinations*, ms. Berne 125, f° 278ᵇ.)

Il vous doit souvenir quant et comment vous me trovastes pleurant en ce piteux et dolouteux temps que amours me *partirent*. (*Troilus*, Nouv. franç. du XIVᵉ s., p. 177.)

Une fois lesdictes rentes et hiretage fussent et *soient partis*, adfin que ung cascun d'eulx peust savoir ou sa part estoit et est scituee et assise, et avoir sa part separee des autres. (11 juillet 1442, *Escript de parchon d'entre Quentin Gargatte et Nicolas Bourgois*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Séparer :

Apres .II. chiens que sivi a
Qui un grant cerf *parti avoient*
Des autres et si l'enchauçoient.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 131ᵈ.)

Del cors ta teste *partirai*.
(*Brut*, ms. Munich, 704, Vollm.)

Li deables qui set maint tour
Tant vos ira sovent entor
C'un mauvais plait vos bastira,
De vostre espous vos *partira*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 138ᶜ.)

Et moult i eust mors des nos
Ne fust la nuis qui *part* les os.
(*Parton.*, 3488, Crapelet.)

La teste li *sera* des espaules *partie*.
(*Garin de Monglanne*, Vat. Chr. 1517, f° 5ᵃ.)

Sour une aigue se herberga
Ki *part* Alemagne et Baiwiere.
(MOUSK., *Chron.*, 3193, Reiff.)

Riens ne m'en puet *partir* ne desevrer.
(ROBERT DE KASTEL, *Chans.*, Romv., p. 272.) Impr., *parcir*.

Et avoec vous est mes cuers tous ;
Et se sans mort je le povoie
Partir, je le vous bailleroie.
(*Couci*, 7341, Crapelet.)

Quant de la le cuidai mouvoir,
Je le trouvai en tel parti
Que ne l'en *euisse parti*,
Bougié ne jetté nullement.
(FROISS., *Poés.*, II, 114, 3839, Scheler.)

— *Partir un jeu*, donner à choisir, mettre dans la nécessité de se prononcer entre deux choses :

Un *gieu* vous *pars* dont vos ne vous gar- [dez.
(*Gar. le Loh.*, 1ᵉ chans., XXXIII, P. Paris.)

Un *gieu* vous *pars*, voiant tous vos amins :
Je ne vueil rien en ce que j'ai conquis.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., XXX, p. 70.)

Or t'*aron* tost cest *geu parti*.
(*Tristan*, I, 588, Michel.)

Qant oi mesire Gauvains
Qu'il li *parti le ju* issi,
Por .I. petit que il n'issi
Del sens, de mautalent et d'ire.
Au chevalier ne set que dire
Del *ju* qu'il *li avoit parti*.
(*Mess. Gauvain*, 958, Hippeau.)

Et je vous *part* .II. *gieus*, si prendes l'un ou jou vous ocirai orendroit. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 93ᶜ.)

Quens, je vos *part* un *gieu* par aatie :
Et si m'en met sor vostre jugement.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 101, Tarbé.)

Frere, qui fait miex a prisier,
A vous en *est* li *gieus partis*,
De deux amans, qui sans trichier
Ont en amour leur cuer assis ?
(ID., *ib.*, p. 82.)

Gauvains, fet il, si Dieus me gart,
Vous choisirez, un *gieu* vous *part :*
Ou je vous metrai en prison
A destroit, comme mon prison,
Ou de vostre main me jurrez
Feauté...
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 36ᵃ.)

Et *partoit* un tel *jou* au roy Anglois, qu'il abattist le chastel, ou il se combattist a lui cors a cors. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, III, P. Paris.)

Et Jehan leur *parti ce jeu* ou que il priassent Dyane qu'elle destruysist l'eglise de Jhesuscrist, ou Jehan deprieroit Jhesuscrist que il destruisit le Temple de Dyane. Et se il le faisoient il sacrifieroit aux ydoles, ou se il destruisoit le temple il croieroient en Jhesuscrist. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 23ᵉ.)

— *Partir une parteure*, dans le même sens :

Jehan Bretel, grant guerredon vous doi,
Qant si bele *parture* me *partes*.
(ROB. DE LE PIERRE, Vat. Chr. 1490, f° 164ᵇ.)

Saves quel *parteure* ici vous *partirons*.
(*Bueves de Commarchis*, 1386, Scheler.)

— Livrer :

Nos avons oy que Alixandre de Massedoine, fiz de Phelippe, est esleves en tel folie que il est entres en notre terre d'Aise et l'a derobee, por laquel chose nos vos mandons, si com il afiert a si grant et puissans houmes de nostre enpire douquel vos estes aidor et deffendor, que vos me le *particies* por ce que je le puisse chastier come aniant et vestir de porpre por mander le a sa mere Olinpias de Masedoine. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 23ᵈ.)

— Débattre, démêler :

Et si la besongne eust esté a *partir* a nous deux, et que ma galee n'eust eu a autres galees a faire qu'a la vostre, si je l'eusse legerement depeschee. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucic.*, 2ᵉ p., ch. XXXI, Buchon.)

— Réfl., se partager :

Uns tempestes si oribles qu'il sambloit que li chiels deuist *s'en partir* et li tierre ouvrir. (FROISS., *Chron.*, VI, 273, Kerv.)

Les heritages sujets a douaire *se partissent* entre la veuve et les heritiers du deffunt si commodement faire se peut. (*Cout. de Reims*, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole, art. CCXLIX.)

Il le suyvit a Soissons, ou *se devoit partir* le butin. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, II, 16, éd. 1611.)

— Se séparer :

Que ja messires Jehans de Montfort ne *se partiroit* dou calenge de Bretagne, pour cose qui avenist. (FROISS., *Chron.*, VI, 180, Luce.)

Les noix sont a plusieurs costes qui ne *se partissent* point. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 597.)

— Partir, s'en aller :

L'arme *s'en part* del gentil chevalier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27f.)

Covint ke il se combatist
A vous, ains k'il *s'en partesist*.
(*Chev. as .II. esp.*, 5735, Foerster.)

Laquelle chose estant venue a la cognoissance dudit sire de Talbot, *se partit* incontinent et en grand haste de Bourdeaulx. (J. Chart., *Chron. de Charl. VII*, ch. CCLX, Bibl. elz.)

Si tost qu'il entendist les nouvelles de ce soulevement, *se partit* en diligence, retournant par les mesmes chemins qu'il estoit allé. (Amyot, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Caesar *se partant* de la passa a travers le pais des Lingones. (Id., *ib.*)

Et, ayant preparé tout ce qu'il luy estoit necessaire, *se partit* avec la noble compagnie. (Larivey, *Facet. nuicts de Strap.*, 5° nuict, fab. I, Bibl. elz.)

Guerrin, *s'estant party* de la presence du roy, s'en alla vers son logis. (Id., *ib.*)

Ainsi *se partit* ce berger, tant affligé que... (D'Urfé, *Astree*, II, 3.)

— Se dégager :

Je ne *me* vueil pas *partir* de vostre foi, se je ne *m'an part* come de foi servie. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXXX, p. 131, Viollet.)

— Se tirer d'affaire :

De belles aventures et perilleuses, desquelles il *se partoient* a grant honneur. (Froiss., *Chron.*, III, 236, Kerv.)

— S'écouler :

Quant ce vint au soir et que li journee *se fu partie* sans bataille. (Froiss., *Chron.*, VI, 200, Kerv.)

— *Se partir de quelqu'un,* être son partisan, prendre son parti :

Car toudis, quant il poet, *de* sen maistre *se* [*part*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 19, Kerv.)

— Neutre, se partager :

.III. pieches en la voie de Val Ligni qui *partissent* a Perron Maniegent et a la maison de Vaurrains. (*Jurés de S. Ouen*, f° 246 r°, Arch. S.-Inf.)

De courroux le cueur me *part*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 73c, éd. 1537.)

— Se séparer :

Et fiert Garin qui a Fromont fu fils,
A grant dolor en fait l'arme *partir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49b.)

Ja ne *partirai* d'amors, ne bone amors de moi.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 52 r°.)

— Participer, avoir part, prendre part :

Plusors a ceste ovre *partirent*.
(Wace, *Rou*, 3° p., 11343, Andresen.)

Si alume et esprent dou fu
Dont ele voit celui morir ;
A son mal li estuet *partir*.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 317e.)

Vos aim issi entierement,
Bien le sachiez certeinement,
Ker ja home n'i *partira*.
(*Vie de S. Alexi*, 183, Romania, VIII, p. 171.)

Partout et au mal et au bien
Partissoient ensemble andui.
(*Lay de l'espervier*, 18, G. Paris.)

S'uns autres un bial don en lieve,
Cant ilh n'i *part*, et ke li grieve.
(R. de Houd., *Rom. des Eles*, 395, Scheler.)

Li parçounier qui *partissent* encontre l'abeie Saint Sepucre n'i doivent perdre nient. (*Trad. d'une lett. de l'év. de Liège de 1189*, S. Sepulcre, Cambrai, Arch. Nord.)

Pour *partir* es prieres et es biens de l'ostel des diz religieus d'ore en avant. (1330, *Cart. de S. Taurin*, CCX, Arch. Eure.)

Se elle est saige, elle doit penser et mesurer a quelle fin ou bien ou mal la chose puet venir, car elle y *partira* et ou bien et ou mal. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XLV, Bibl. elz.)

Pour ce qu'a sa grant mesprison
Je ne m'ay volu consentir,
N'a son vilain meffait *partir*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, *Th. Fr. au Moy. Age*, p. 389.)

Car j'ay esté avec toy *partant* a la joie, si que je seray *partant* a la douleur. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 56b.)

Se la eussies veu les piteuses complaintes et la doleur que en fist le comte de Javre et tous ceulx qui la estoient, force vous euist constraint a *partir* a leurs doleurs. (*Hist. des seigneurs de Gavres*, f° 21 v°, Wolf.)

A l'intention de *partir* a la despouille du noble royaume de France. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 2, Michaud.)

Item les deux tiers de quatre arpens de pré seans en la praerie de Clermont assez pres du molin qui fut a feu Colenot Caulet *partissant* pour l'autre tiers contre les ayans cause de... (*Compte de S. Ladre*, p. 152, Bibl. Clerm.-sur-Oise.)

Pour deux mines de terre faisant moictié de quatre mines, *partissans* pour les deux aultres mines. (*Ib.*, p. 188.)

— Infin. pris subst., départ :

Et la, au *partir* de disner, le duc expedia l'ambassadeur de l'empereur de Constantinoble. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 10, Michaud.)

Et en se jouant a elle, au *partir* du lit, lui arracha un anneau qu'elle avait au doigt. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 8° nouv., Jacob.)

... Au *partir* de la dance.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, XVI, éd. 1573.)

— *Partant,* part. prés.; s. m., départ :

Au *partant* de ce siege, ledict marquis fut faict lieutenant general de l'empereur a la guerre de Sienne. (Brant., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XII, Bibl. elz.)

— *Parti*, part. passé, partagé :

Estant toute la France *partie*, les catholiques pour M. de Guise et les huguenots pour le prince de Condé. (Marg. de Val., *Mém.*, l. I, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— *Charte partie,* chirographe. On faisait sur une feuille de parchemin deux transcriptions du même acte. Dans le blanc laissé entre les deux copies, on écrivait en grands caractères le mot *cyrographum* ou quelque autre. On coupait ensuite le parchemin par le milieu du mot *cyrographum* qui servait ainsi de souche :

Sachent tuit cis ki ces presens *chautres parties* verront et orront. (*Chirogr. du 14 nov. 1311*, Arch. mun. Bouvignes.)

Chartes parties, polices d'assurance, brevets et autres. (*Edit sur la jurid. de l'amiral, le droit de prise*, etc., mars 1484.)

Pourra ledit amiral, s'il void que bon soit, mettre en chacun des navires armes pour la guerre, un homme habillé a sa devise, pour en ses mains mettre les *charte-parties* et autres enseignemens trouvez es mains des prisonniers qui seront prins par lesdits navires, et de tout faire rapport. (*Ib.*)

— *Jeu parti*, alternative :

Or vos vuel faire .I. *ju parti*.
Prendes lequel que vos vaures.
Li jus est que vos descendes
Jus a la terre del cheval,
Et quant nos serons parigual
Issi nos conbations ansanble.
Est ce raison, que vos en samble,
Que vos nel vuellies faire issi ?
L'autre branche del *ju parti*
Est que vos me laissies monter ;
Si nos conbatrons per a per.
Prendes lequel que vos voles.
(*Mess. Gauvain*, 886, Hippeau.)

Conment, fait ele, est il ensi ?
Aves vos moi ici parti ?
Aves me vos misse en balance ?
Mult ai en vos povre fiance !
Or sai je bien, se m'amissies,
Ja ju parti n'i eussies.
Tos vos estes de moi partis,
Qui en faites vos *jus partis*.
(*Ib.*, 4553.)

Et se vos en voliez prendre
Lou *jeu parti* que me feistes,
Quant en mi lo chemin meistes
La damoisele por choisir
Auquel el se voudroit tenir,
Volentiers le vos souferroie.
(*Du Cheval. a l'espee*, 1039, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 159.)

Por ce que iestes desarmé,
Que vos no taigniez a forfet,
Vos iert ja un *jeu parti* fet.
(*Ib.*, 953, p. 157.)

Et en y a maintes amoureuses qui, se elles osassent et elles ouyssent sonner la messe ou a veoir Dieu et que leur amant leur dist : Venez ça, ou qu'elles peussent faire chose qui lui pleust, elles laisseroyent a veoir Dieu et a ouir son service pour obeir a leur amant. Et si n'est ce pas *jeu party*, mais ainsi est la tentacion a Venus la deesse de luxure. (*Liv. du chev. de la Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

— Chanson dialoguée dans laquelle on posait un problème amoureux, une question de galanterie affinée dont les solutions étaient soumises au jugement d'un des témoins du débat :

Guillaume li Viniers, amis,
D'un *jeu parti* me repondez.
Dites qu'il vous en est avis,
S'il vous plaist, le meillour prenez:
Uns faux amans faussement proie
Une qui faussement otroie.
Le quel doit estre plus blasmez,
Ou il ou elle? or i gardez.

(ANDRIEU CONTREDIT, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 84.)

D'un *jeu pertit* me respondeis

(AUBERTIN DES ARENOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 84 r°.)

Sire Jehan Bretel ou Bretraux fuit grand maistre de *jeux partis*: c'est a dire de demandes, lesquelles il est loysible de disputer probablement pour et contre. Car encores disons nous communement: je vous fay ce parti. Ces demandes joyeuses servoyent a faire passer le temps aux compaignies honnestes: et je trouve que tel esbat a esté longuement pratiqué en France. (FAUCHET, *de l'Orig. de la lang. et poés. franc.*, II, CVII, éd. 1581.)

— Condition égale :

Quant li compagnon entendirent ces nouvelles, si ne furent mies bien asseguret, car il n'estoient pas a *jeu parti* contre les François. (FROISS., *Chron.*, VI, 223, Luce.)

Vous connoissez ma condicion et la sienne sy differentes que ce n'est pas *jeu* bien *party*. (1534, *Lett. de Marg. d'Ang.*, CIII, Soc. de l'H. de Fr.)

— Représailles :

Les Hongrois ayant tué un chevalier que le roi des Romains leur avoit envoyé, le peuple de Vienne se meut aussi voulant tuer les ambassades des Hongres et leur faire *jeu party*. (J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 11, ap. Ste-Pal.)

— *Parti* signifie encore mi-parti, rayé :

Item doit le sergent remonstrer au geolier, aussy l'habit en quoy il amaine le prisonnier, et s'il est en habit de clerc, ou en habit *parti*, ou s'il a tonsure on non. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 12a, éd. 1486.)

Une oppellande *partie* de pers et de roige, fouree de futaigne. (5 fév. 1394, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ayant pres luy trois pages vestus de violet et de noir *partis*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCIX, Bibl. elz.)

— Séparé :

Les trois dessus nommes, avecques leur complices, tenoient le pape Jehan pour herite et de sainte eglyse *parti*. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe de Valois, V, P. Paris.)

Et que tout chil qui brassent et font brasser goudalles en .II. huisines desoulz un comble, aient leurs maisons *parties* et sevrees de fons en comble. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 144 r°, Arch. Tournai.)

— Dispersé :

Atant est *partis* li tornois,
Que plus n'i font a cele fois.

(*Parton.*, 8235, Crapelet.)

Canada et Centre, *partir*, se déchirer, se disjoindre.

PARTISAN, *-zan*, adj., d'homme de parti :

Tu ne crains point d'offencer ses loix (de la nature) universelles et indubitables; et te piques aux tiennes *partisanes* et fantastiques. (MONT., *Ess.*, III, 5, p. 65, éd. 1595.)

Telle estoit lors l'affection *partisane*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. V, c. I, 1re éd.)

Passion *partizane*. (ID., *Trag.*, aux lect., Bibl. elz.)

PARTISEMENT, voir PARTISSEMENT.

PARTISER, v. n., être d'un parti :

D'autres les nous representent sans raison *partisans* avec le philosophe Platon, qui doute si la femme doit estre couchee au rang des animaux raisonnables ou des bestes brutes. (*Les Apresdinees du sr de Cholieres*, II, f° 72 r°, éd. 1587.)

Car vous, et tous ceux qui *partisez* contre elle, avez tousjours ce mot en la bouche, qu'elles ne faillent jamais par le bec, que tousjours elles veulent avoir le dernier. (*Ib.*, f° 74 v°.)

PARTISON, *-izon*, *-isson*, *-eisun*, *-oison*, s. f., partage, division, part :

Sires del mont viut estre, ja n'ara *partison*.

(*Roum. d'Alix.*, f° 38d, Michelant.)

Mes ore alons a nostre proie,
Si soit partie maintenant.
Ysengrins, or venez avant,
Si festes ceste *partison*.

(*Renart*, Br. XVI, 1200, Martin.)

Renars monta et cil avale :
Ceste *partisonz* est moult male,
Car cius en rit et cils en pleure,
Cilz va desous et cilz deseure.

(*Ib.*, Var. des v. 6605-7025, Suppl., p. 119, Chabaille.)

Ne sai que vaut la *partisons*,
Mais enqui nos en deduirons.

(*Ib.*, Var. des v. 2291-92, p. 74.) Impr., *portisons*.

A eus fu la terre partie en corde de *partison*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 179a.)

Quar que li puet valoir se il done la soie cose a Damedeu et soit au diable, ce n'est mie droite *partisons*. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 30 r°.)

Li justes adrecierres depart la pecune et la dignité, et fait *partison* entre .II. au mains. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 303, Chabaille.)

La grans *partisons* de touz parleors est en .II. manieres, une qui est en prose, et une autre qui est en rime. (ID., *ib.*, p. 481.)

La mainznee deit faire la *partisson* des fies, et l'ainznee deit premier choisir. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 225, Beugnot.)

Quant fié se partist por doaire ou entre suers, la mainznee deit faire la *partisson* des le jor qu'elle en sera requise. (*Ib.*, p. 468.)

Leur donna .C. s. en mueble et leur *partison* de par leur pere. (1271, *Cart. de Provins*, f° 1a, Bibl. Prov.)

Et ceste *partison* fut agree des parties. (1284, *Cart. de S. Loup*, p. 300, Lalore.)

Li autre frere pas ne s'acorderent a ceste *partisson*. (*Chron. de R. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33c.)

Ceste *partison* ne povoit pas igaument estre faite. (*Ib.*, f° 184a.)

Partison ne fu faite onques de notre part du royaume d'Italie. (*Grand. Cron. de France*, Gestes le roy Loys le Baube, III, P. Paris.)

Et ainsi par ce cisme qui entre eux sourdit decopperent la robe sans cousture de Nostre Seigneur Jhesucrist et firent *partison* de saincte eglyse qui est une mesme chose en Dieu. (*Ib.*, Ist. du gros roy Loys, XXII.)

La *partoison* doit estre telle comme l'accord a esté entre vous et luy. (*Sydrach le grant philosophe*, 751e responce, éd. 1528.)

— Séparation :

Pus si vont al muster pur prendre beneiçon
De Rimel espuser od la gente façon
Ke de Modun fud fait e de lui *parteisun*.

(*Horn*, 4555, Michel.)

— Départ :

Mes je oucirai cestu avant ma *partison*.

(*Prise de Pampel.*, 703, Mussafia.)

— Cordon de lin prêt à filer :

La suppliante prist... en icelle maison dudit Baudit quatorze *partissons* de lin (1374, Arch. JJ 105, pièce 376.)

— Copartageant :

Saches que ce deux *partizons* ou plus ont heritages, et tels come il sont devant devizes, que il lor sont parvenus par escheete. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 277, Beugnot.)

PARTISSABLE, adj., qui peut être partagé :

Il samble que Aristote veuille demander comme les figures qui sont de droites lignes *partissables* en .II. puissent bien estre parties et devisees en .II. parties equales en plusieurs manieres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 201e.)

Desdits heritages *partissables* ladite veuve doit faire les lots et partage. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. CCXXV.)

Desdits heritages subjets a douaires *partissables*, en doit la vefve faire le partage et les lots, et en bailler le choix a l'heritier. (*Coust. de Vermandois, rédig. par Christ. de Thou, B. Faye et J. Viole*, art. XLV.)

— Qui a part, participant :

Il ne pora pas estre *partissable* de ta gloire. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 8b.)

PARTISSANT, part. prés. et adj., qui partage :

Diameter, vel diametrus. Une ligne *partissante* et passante tout a travers une figure de bord en bord. (R. EST., *Dictionariolum*.)

PARTISSEMENT, *-isement*, s. m., action de partager, partage :

Entre icez granz *partissemenz*,
Cez dons e cez devisemenz.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 39479, Michel.)

Et s'il vous vuet ocire sanz aroisonement
Ou giter an sa chartre sanz nul arenement,
Je li donrai tel cop par le cors S. Vincent,
Ja n'ara compaignon qui ruit *partisement*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 143b.)

Partissement, particio. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Limitatio, *partissement* par sentes et chemins. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Limitatio. devisement et *partissement* par sentes. (Guill. Morelius, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

Partissement, m. Repartimiento. (C. Oudin, 1660.)

— Distribution :

Aulcuns aultres architectz ont voulu user de plus grande specialité et *partissement* plus rassis et ordonné. (P. Van Aelst, *Arch. selon Vitr.*, f° 15b, éd. 1545.)

PARTISSEOR. *-eur*, *partis.*, s. m., partageur, celui qui fait un partage, répartiteur :

Li vif diauble, li saignor
M'avoient fait *partiseor*.
Et que devoit a moi tenir
De terre doner et partir?
(*Renart*, Br. XX, 89, Martin.)

Partisseur, partitor. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Partitor, *partisseur*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Didier le *partisseur*, commung crieur et preconizeur de la ville. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 72, f° 58 r°, Arch. mun. Nevers.)

Quadripartior, oris, *partisseur* en quatre. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

Colecteurs et *partisseurs* des tailhes. (10 déc. 1513, *Reg. cons. de Lim.*, I, 69, Ruben.)

Et se jettent les billets par le mayeur sur les cozes et enseignemens que font lesdits *partisseurs* dessous les obeaux. (*Extrait hors d'aucuns petits coyers*, Nouv. Cout. gén., II, 398.)

Et il lui dit: O homme, qui m'ha constitué juge ou *partisseur* sur vous? (*Bible*, S. Luc, ch. xii, éd. 1556.)

Distributor, *partisseur*, distributeur. (*Calepini dict.*, Bâle 1584.)

Partisseur: m. A parter, divider, sharer, distributor, severer, sunderer. (Cotgr., 1611.)

Partisseur: m. Dividor, partidor, porcionero. (C. Oudin, 1660.)

Suisse rom., Vaud, *partisseur*, intendant qui surveille la vendange dans l'intérêt du propriétaire de vignes.

PARTISSEURE, s. f., partage, division, déchirure :

Et s'accorderent en commun
Que sa robe qu'est sans couture
N'auroit aucune *partisseure*
Mais que jeu de sort jecté feust
Et que l'un seul des quatre l'eust.
(Deguilev., *Trois Pelerin.*, f° 194b, impr. Instit.)

— Situation respective de deux adversaires :

Si est malo *partisseure*,
Car vous aves toute armeure
K'estuet a cors de chevalier,
Et je n'ai dont me puisse aidier
Fors une lance et une espee.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2971, Foerster.)

PARTISSON, voir Partison.

PARTISTRE, v. a., tisser entièrement :

Ke nus ne tisse plus de .iiii. aunes se il ne fait anchois osteir le drap k'il *aura partissu*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 589.)

PARTIT, s. m., sorte de monnaie :

Au Noel un chapon, demi havot de fourment, sept deniers et un *partit*... item a la saint Jehan sept deniers et un *partit*. (1320, *Conv. entre Phil. V et l'év. de Tournai*, ap. Duc., *Partitus*.)

Trante sauls blans par an vallent tournois .xxxii. sauls, .i. den., une maille et .i. *partit*. (1350, *Ch. de Godefroy, sire d'Aspremont*, ap. Duc., *Partitus*.)

PARTITEUR, s. m., t. de mathématiques, le diviseur :

En division, il fault qu'il y ait trois nombres, c'est assavoir le nombre que tu veux partir et le *partiteur* et le nombre qui vient de la division. (Lortie, *Arismet.*, f° 16 r°, éd. 1515.)

PARTIZON, voir Partison.

PARTOISON, voir Partison.

PARTORIR, voir Parturir.

PARTOURBER, voir Perturber.

PARTOUT, prép., dans toute l'étendue de :

Il devoit recognoistre la grace des Grecz, qui *partout* leurs terres avoient plusieurs monumens dressez des beaux faictz de Hercules son pere. (La Lande, *Hist. de Dictis*, f° 26 r°, éd. 1556.)

PARTPAIN, voir Parepain.

PARTPRENANT, s. m., terme de droit; tenir comme *partprenant*, c'est quand l'on acquiert portion d'un fief avec la charge de contribuer aux frais et devoirs, quand l'on tient partie d'un fief du commencement non par droit successif, mais par transport, par alienation, ou à la charge d'en payer aucun devoir; mais tenir en parage, c'est quand originellement par succession, une portion d'un fief est obvenue entre cohéritiers; car il faut que le parage vienne par succession et lignage, continuant toujours, sans être altéré, changé ou innové et qu'il demeure toujours en la ligne, jusques à ce que la parenté finisse. (Lauriere, *Gloss. du droit fr.*)

Celuy qui tient fief noblement et par hommage en parage et *partprenant* ou part mettant, est fondé d'avoir en son fief basse jurisdiction. (1559, *Cout. de Poitou*, Cout. gén., II, 571, éd. 1604.)

PARTRAIRE, *per.*, v. a., traverser par un trait :

Jehan Boddaert... ne faisoit conte de çou que on traioit sur lui, car il avoit vestu une jacque que on ne pooit *partraire*. (*Chron. de Flandres*, II, 303, Kervyn.)

— Exciter à, pousser à :

Sachent tuit, et Dieu l'a primierement cogneu, que nulle temporalité, ne prosperité de vanité mondaine ne me *pertrait* ne incline a vouloir de moy autre chose, ne mes ce que Dieu a voulu de moy ordonner. (Christ. de Pis., *Fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, 3e part., ch. 71, Michaud.)

PARTRAITIER, *-traictier*, v. a., conclure définivement, terminer :

Quant li evesques *out* sun sermun *partraitié*,
Li reis Henris li ad quanqu'ot dit otrié.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, App., v. 91, Hippeau.)

Neantmoins, tellement quellement *fut* la paix *partraictee*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 134, Soc. de l'H. de Fr.)

PARTRANSLATER, v. a., achever de traduire :

En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil .cc. .iiiixx. et .xiiii. que chist livres *fu partranslaté*. (Guiart Desmoulins, *Bible histor.*)

PARTRASSER, v. a., parcourir entièrement :

Les François... ont espouvanté les Romains, saisi couronne imperiale et throne de souveraine sacree majesté, *ont* aussi *partrassee* toute la Germanie et soumise a leur dition. (G. Chastell., *Chron.*, prolog., I, 6, Kerv.)

PARTREU, voir Pertuis.

PARTRIGON, adj., augmentatif de trigone?

Eschecs et tables advisez
Sont par figures divisez,
Dont les aucuns sont *partrigons*,
Les autres longs et tetragons.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. 1, v. 1711, Cocheris.)

PARTROILLART, voir Patroullart.

PARTROUBLEMENT, s. m., trouble extrême :

Sur tel *partroublement* d'affaires tomberent mors en resistant vaillamment... quelques capitaines. (Denis Sauvage, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 581.)

Partroublement. An extreame trouble, or sore troubling. (Cotgr., 1611.)

Partroublement, m. Turbamiento. (C. Oudin, 1660.)

PARTROUBLER, *per.*, verbe.

— Act., troubler extrêmement :

Ne *soyent* provoquez a viciosité et *pertroublez* par son exemple en l'acquisition. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 141d, éd. 1486.)

Tous ces suppoz de l'ordre sainct Babouyn
Haront tousjour *pertroublé* le cerveau,
Les ungs d'iceulx par trop boire de vin,
Et la plus part pour ne boire point d'eau.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. XIV, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 39.)

Une mastine sans propos
Vient *partroubler* mon doux repos.
(BAIF, *Passetems*, I, Contre Mastine, éd. 1573.)

Partroubler, estonner. (R. EST., *Thes.*, Confundo.)

Partrouble le jugement. (LA BOD., *Liv. de la vie*, I, 3.)

— Réfl., se troubler :

Honneur le meilleur sens s'egare et *se partrou-* [ble
Quand le malheur si grief sur malheur se redou- [ble.
(J. A. DE BAIF, *Antigone*, III, 2, éd. 1573.)

— Neutre, susciter des troubles :

Je trouve en aucuns livres annuelz que Appius Claudius demanda le consulat, mais que L. Furius luy *pertroubla* jusques a tant qu'il eut renoncé a sa censorie. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 153b, éd. 1530.)

— *Partroublé*, part. passé, extrêmement troublé :

A maintz prelats s'on veult livrer l'assault,
L'on trouvera qu'ilz sont le plus souvent
Si *pertroublez* que de rien ne leur chault,
Fors d'havoir l'or qui s'en va comme vent.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. III, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 15.)

Sur la fin de ses jours tout *pertroublé* d'esprit, cryoit sans cesse : A Florence, a Florence, prenez Paulo, prenez Paulo, et semblables paroles. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du Royaume de Naples*, f° 231 r°, éd. 1546.)

La crainte *partroublee* que ces remuements engendrerent dans ces craintives ames genevoises, qui n'adorent que l'escu, les plaisirs et les delices. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

J'estois tant *pertroublé*, que... (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. X, éd. 1555.)

La melancholie et autres humeurs, estans mesles et *pertroubles*, infectent le sang. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, IV, Malgaigne.)

PARTROUBLEUR, s. m., celui qui trouble :

Seditieux et *partroubleurs* de paix. (*Lett. de Charles VI*, 30 août 1416.)

PARTROVER, *per.*, v. a., trouver, inventer, imaginer :

Moult le *pertrueve* bon et sain (la mé- [decine).
(*Athis*, Ars. 3312, f° 21c.)

Fu lors *partroves* cis romans.
(PIEROT DU RIES, *Judas Machab.*, Richel. 789, f° 218b.)

Car quant les maus troves a,
Si doz les biens *partrovera:*
Trop douz si les a.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 250 r°.)

PARTUER, verbe.

— Act., achever de tuer, tuer tout à fait :

Por moi *partuer*. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 19d.)

En y ot mors la sus le place plus de .C. et .L., et cil qui peurent escaper, furent encores rencontré de chiaus de Laon qui les *partuerent*. (FROISS., *Chron.*, VI, 121, Kerv.)

Venez avant, *partues* moy, Destresse,
Car mieulx me vault tout a un cop morir.
(CH. D'ORLEANS, *Poés.*, I, 8, D'Héricault.)

Je vueil qu'on me teigne pour nice
Se cestuy tantost ne *partue*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 255.)

..... Quant ilz feurent retournez au boult d'un quart d'heure, ilz virent qu'ilz venoient de parler a leur maistre, qui leur avoit chargié *partuer* ledit qui parle, disans qu'ilz le povoient bien faire, et qu'ilz estoient plus grans maistres que les prevostz. (3 janv. 1482, *Reg. de la Loy*, 1472-1489, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Il choisit un chandelier duquel il ferit Celadon si que la cervelle ly espandist, et un autre le *partua* d'ung pied de selle. (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, f° 132 r°, éd. 1493.)

Se mit en paine de retirer sa dicte picque pour le rencharger et finablement le *partuer*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

Allez *partuer* ceste ribauldaille, et ne laissez pas ung des vyllains eschapper de voz mayns. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 598, Génin.)

Les Espagnols, ayant le cœur gros a cause de leur victoire et acharnez a *partuer* le reste des François, braquerent les canons du fort contre les navires et bateaux. (1569, *Hist. d'un voy. en Flor.*, Arch. cur., 1re sér., t. VI, p. 216.)

— Réfl., se tuer :

Si *se partuent* et afolent
Que li plus sains est si plaiies
Et si greveusement blecies
Quo sanglente est sous lui li place.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 328a.)

Prandre vueul confortement,
Qui dueil fait, il *se partue*.
Bon fait vivre liement.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 43, A. T.)

Atant salhit des murs si que tout *se partue*
Al cheoir que ilh fait.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23858, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARTUERE, voir PARTEURE.

PARTUISAGE, voir PERTUISAGE.

PARTUISANON, voir PERTUISANON.

PARTURBER, voir PERTURBER.

PARTURE, voir PARTEURE.

PARTURIENTE, adj. f., en travail d'enfant :

Parturiente, qui veut autant a dire que en travail d'enfant. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 137, éd. 1598.)

PARTURIMENT, s. m., enfantement :

Rachel estant morte au *parturiment* de ce Benjamin, elle est ensevelie en Ephrata. (LA BOD., *Harmon.*, p. 541, éd. 1578.)

Elle meine au *parturiment* et aux accouplemens et mariages. (ID., *ib.*, p. 136.)

PARTURIR, *-torir*, verbe.

— Act., enfanter, mettre au monde :

Cella dame *partori* una bel arité.
(*Macaire*, 1375, Michel.)

Ces enfans *a partori*...
(*Ib.*, 1424.)

Mes lo corage et la volenté de lo jovencel estoit moult loing de faire cest mariage, et comensa a concevoir et a penser en son cuer quel fructe devoit *parturir*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 49, Champollion.)

Mais la terre ne peut avoir
Cet honneur de vous concevoir,
Nature, de gros germe pleine,
Vous *parturoit* a toute peine.
(RONS., *Odes*, Pour Amadis Jamyn, t. II, p. 479, Bibl. elz.)

— Neutre, accoucher :

De par ta mere qe vergene *parturi*.
(*Entr. en Esp.*, f° 67 v°, Gautier.)

PARTUS, voir PERTUIS.

PARTUSER, voir PERTUISIER.

PARUE, s. f., apparence, dehors, manières :

Et pour ce me suis apparue
Cy endroit, car a ta *parue*
Me sembles trop plus diligent
D'estre a l'estude qu'entre gent.
(CHRISTINE DE PISAN, *Chemin de long estude*, 639, Püschel.)

PARUN, voir PARON.

PARUNE, voir PARONNE.

PARUNT, voir ONT.

PARURE, voir PAREURE.

PARURER, v. a., parer :

Se aucuns pareurs ont leurs draps appointez et *paruré*, et ils les vœullent faire passer a l'esgard, les esgards demanderont aux maistres pareurs s'il a intention de tondre son drap. (XVe s., *Stat. des pareurs et foulons*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, III, 578.)

PARUSER, verbe.

— Act., user entièrement, achever, consommer :

Qu'on vous servir veut *paruser*
Sa vie.
(*Salut d'Amour*, Richel. 837, f° 182.)

Pergamon tenoit icy son heritage, car en ses anciens jours il l'avoit fait edifficr pour *paruser* son temps solitairement. (*Perceforest*, vol. III, ch. III, éd. 1528.)

Pour *paruser* sa vie en seureté. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., c. III, Michaud.)

— Neut., user pleinement de :

Et *paruser* de leeche pardurable. (Ms. Berne 697, f° 61 r°.)

PARV, adj., petit :

> L'uns l'enseyned beyn *parv* mischin.
> (ALBERIC, *Alex.*, 88, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

PARVAGACION, s. f., course errante :

Et par la *parvagacion* d'iceulx (esgoutz) aviennent les allees et recours de la mer qui se font deux fois le jour en plusieurs parties. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 58 v°.)

PARVAGUER, *pervaguer*, v. a., parcourir :

La pluspart perissoit par la violence de la maladie *pervagante* toutes les entrailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 243 r°.)

PARVAINCRE, v. a., vaincre entièrement :

> Si vous feroit bon demorer
> Se tout *avies* ja *parvaincu*.
> (*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 82f.)

Ensi com vos oes *furent parvencut* li Samnitien. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 198e.)

Toutevois ne pot nule pour icetes *parvaincre* que elles ne me fussent compaignes et poursuissent nostre airre. (J. DE MEUNG, *Consol. de Boece*, Richel. 1097, ap. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 7.)

Pervinco, *parvaincre* et surmonter. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

PARVALOIR, v. n., avoir une grande valeur :

> Dex ! tant *parvaut* bon chevalier armes !
> (HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 63, Tarbé.)

PARVEABLE, adj., transparent :

Un desert liu a cui est nons Sublacus, li queiz lius estanz pres vint leues del borc de Romme gettet fors froides aigues et *parveubles*. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 57, Foerster.) Lat., perspicuas.

PARVEILLABLE, *-veilhable*, adj., qui veille longuement, qui passe la nuit à veiller :

Tote cele nuit menerent *parveilhable*. (*Dial. S. Greg.*, p. 101, Foerster.)

Com icil *parveillables* en oroison trespassast la nuit. (*Vie S. Hyrenei*, Richel. 818, f° 301 r°.)

Continuanz les nuiz et les jorz en oroisons et en jeunes, *parveillables* en l'esgart de Nostre Seigneur. (*Vie del ben. Just.*, Richel. 818, f° 303 v°.)

PARVENABLE, *pervenable*, adj., qui peut parvenir :

Houme qui a double couraige est non *pervenable*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 218 r°, impr. Maz.)

PARVENCION, *pervencion*, s. f., action de parvenir :

Veoient a l'autre lez l'affection et le bon amour que porter devoient a monseigneur Charles, frere du roy, et apparant heritier de la couronne, et de qui ils devoient valoir l'avancement et *pervencion* a ses bonnes fins. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 152, Buchon.)

PARVENEMENT, s. m., accomplissement ?

Et au furnissement, *parvenement* et entretenement de tels baillemens a sourcens sont submis, obligez et tenus les contractans, bailleur et prendeur et leurs hoirs. (*Cout. de Boulenois*, LXXXI, Nouv. Cout. gén., I, 34.)

PARVENIR, *per.*, v. n., avec un nom de chose pour sujet, recevoir son accomplissement :

> Dist a Ogier : Frans hom, or t'esvertue ;
> Ta volenté to *sera parvenue*.
> (RAIMBERT, *Ogier de Dan.*, 10359, Barrois.)

— Arriver, se réaliser :

Que pais ne vivras tant que li perils *pervengne*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4911, Scheler, *Gloss. philol.*)

PARVEOIR, verbe.

— Act., prévoir :

> Si ke il nen ot ne ne voit
> La grant guivre qui se dormoit,
> Si com l'*avoit* Diex *parveu*.
> (*Fregus*, p. 154, Michel.)

— Réfl., s'obstiner, s'entêter :

Il estoit hom de grant cuer et moult *se parveoit* en son proposement, si que ce clamoit l'en enroiderie. (G. DE TYR, XIII, 25, Hist. des crois.)

— *Parveu*, part. passé ; *parveu que*, pourvu que :

Parfu que ce se fache par le sceu de l'un des .v. maistres. (*Livre noir*, Arch. mun. Valenciennes, ms. 535, p. 28.)

PARVERIFFIER, v. a., vérifier en détail :

Ce meurdre icy *fut* si bien *parveriffié* par les serviteurs du trespassé, que... (MARG. D'ANG., *Hept.*, I, Jacob.)

PARVERSER, voir PERVERSER.

PARVERSIE, voir PERVERSIE.

PARVERTIR, voir PERVERTIR.

PARVESTIR (*se*), v. réfl., faire sa toilette au complet :

Moult souvent lui advint que il *s'i parvestoit* et apparilloit de tous points. (FROISS., *Chron.*, IX, 74, Kerv.)

PARVIFICENCE, s. f., l'opposé de magnificence, mesquinerie :

La deffaute (en telles grans choses) est *parvificence*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377c.)

Parvificence ou regart de magnificence est comme illiberalité ou regart de liberalité. (ID., *ib.*, f° 72a, éd. 1488.)

Avoir cure et diligence de scavoir particulierement les comptes des mises et receptes, c'est condicion de homme qui a le vice de *parvificence*. (ID., *ib.*, f° 73a.)

Or disons ke li abis ki est a ceste vertu contraire par defaute, si est nommes *parvificence*, et cis ki l'a parvifiques, c'est a dire petis faisans. (*Art d'amour*, I, 416, Petit.)

Magnificence est plus contraire a *parvificence* qu'elle n'est a consumption. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 42 r°.)

PARVIFIQUE, adj., qui regarde trop à la dépense quand il ne le faudrait pas :

Li hom qui est magnifiques est ententis par sa nature que ses affaires soient faiz a grant honor et a grans despens plus volentiers que a petiz, et qui en ce faut il est apelez *parvifiques*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 286, Chabaille.)

Parvifiques est cil qui es grans choses et mervilleuses se paine de po despendre, et ainsi corront et gaste la biauté de son afaire. (ID., *ib.*)

Parvifiques, c'est a dire pau faisans, ki contraires est a nonsachant gasteur. (*Li Ars d'amour*, I, 422, Petit.)

Celui qui a le vice de parvificence et est *parvifique*, il fait en toutes circonstances tres grant despence : et le bien que il fait et despent il pert par ung petit de deffaulte. (ORESME, *Eth.*, f° 75b, éd. 1488.)

Ceulx sont appellez *parvifiques* qui en grandes euvres veulent petiz despens. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 41 v°.)

Le *parvifique* tout quenque il fait de despense il le fait le plus tart qu'il peust. (ID., *ib.*, f° 42 v°.)

PARVINEAU, s. m., palonneau d'une herse :

Ung baston de bois, appellé *parvineau*, servant a une herse a herser la terre. (1483, Arch. JJ 206, pièce 949, ap. Duc., *Parvichalis*.)

On pourrait p.-ê. lire *paruineau*, et l'on aurait un diminutif de *paronne*, qui serait le même que *palonneau*.

PARVIPENCION, *per.*, s. f., faible estime, dédain, mépris :

Transmutation de police est faicte pour cause de *pervipencion*, c'est a dire de pou repputer la police. (ORESME, *Politiq.*, f° 169b, éd. 1489.)

Il semble que il ne face telles choses pour *pervipencion* ou desprisement. (ID., *ib.*, f° 211d.)

PARVIPENDER, v. a., faire peu de cas de, mépriser :

> ... Point ne m'entendent,
> Mesmement mes ditz *parvipendent*.
> (*Therence en franç.*, f° 368b, Vérard.)

Parquoy ne debvons pas *parvipender* ne despriser ce qui a tant esté difficile de investiguer et scavoir. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 70a, éd. 1488.)

Le cellerier doibt avoir la cure et le

soing de toutes les choses qui luy sont deputees ou enjointes sans dissimuler ou *parvipender* quelque vilté ou petitesse qui soit en elles. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 86ᶜ, éd. 1486.)

Il appert que l'office et vocation de postuler et d'estre avocat n'est pas a *parvipender*, mais a louer. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 93ᵃ, éd. 1532.)

PARVITÉ, s. f., petitesse, au propre et au fig :

La *parvité* et debile capacité de mon povre et rude entendement. (*Lancelot du Lac*, Prol., éd. 1488.)

Lesquelz tous cognoissans ma *parvité*, ont par leur consentement confermé ce que je vous rescripts, sçachans que pour neant je n'ay point les cheveux blans : mais ay usé toute ma vie en la discipline de Jesus Christ. (C. DE SEYSSEL, *Hist. ecclés.*, V, 15, éd. 1567.)

J'ay observé deux especes de pins marins, qui ne sont differens qu'en grandeur et *parvité* de leurs pommes. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 64, éd. 1605.)

PARVOIABLE, *per.*, adj., par où l'on peut passer, qu'on peut traverser :

Cil meismes lius u il fut enseveliz astoit *parvoiables* az alanz a cez berbiz. (*Dial. Greg. le pape*, p. 155, Foerster.)

Ceste ancienne dame avoit trois filles fees, residentes au dessoubz de leur mere, es trois inferieurs estages de la tour, prochains toutesfois, *pervoiables* et passables facilement de l'un a l'autre. (*Alector*, f° 44 v°, éd. 1560.)

PARVOLER, *pervoler*, verbe.

— Neutr., voler à travers :

Ainsi que fame (renommée) est continuellement legiere, elle *parvola* subitement par toute la contree. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 174 r°.)

— Act., parcourir, franchir en volant :

Il *pervola* toute la mer majore a son navire. (G. CHASTELL., *Elog. du D. Phil.*, Buchon.)

Nous avons gloire, honneur, resplendissance,
Qui l'air *parvole* et les hauts cieux fait fendre.
(ID., *Ver. mal prise*, p. 554.)

PARVOLOIR, *-vouloir*, v. a., vouloir fermement :

Li rois Loth, qui connissoit que sa feme estoit grosse et toute preste de [a]couchier, demanda maintes fois au roi qu'il *parvoloit* faire de tous ces enfans qu'il faisoit ensi assambler. (*Merlin*, I, 204, A. T.)

Et puis li mist devant l'esperance de la saincte conversacion qu'il avoit emprisse, et la grant chetiveté qu'il souffroit s'il la *parvouloit* maintenir. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 159ᵃ.)

PARYE, voir PAIRIE.

PARYGAL, voir PARIVEL.

PARYVERNER, v. n., passer l'hiver entièrement :

Puis s'acordent a luy et print bons hostages d'eulx, fist *paryverner* ses quatre legions entre eulx. (*Triomphe des 9 preux*, p. 347ᵇ, ap. Ste-Pal.)

PARZOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PARZON, voir PARÇON.

1. **PAS**, *pes*, s. m., action de mettre un pied devant l'autre pour marcher :

Sun petit *pas* s'en turnet cancelant.
(*Rol.*, 2227, Müller.)

Goliath vint vers David petit *pas*. (*Rois*, p. 66, Ler. de Lincy.)

Mes Faus Sanblant n'i treuve pas,
Partiz s'en iert plus que le *pas*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 163ᵃ.)

Descendez bon *pas*.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 561.)

Par belle ordonnance chevaulcherent tout le petit *pas* jusques a Arras. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 180, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'avant garde du roy Richard tournee en fuite, fut recueillie par le seigneur de Standelay, qui, atout vingt mille combattants, venoit le beau *pas* a l'aide du comte. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CI, Buchon.)

Haste toy le grand *pas*.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 316.)

Ces soudards furent prest en un moment, et marcherent incontinent en bataille le grand *pas* contre les Barbares. (AMYOT, *Vies*, Aristide, éd. 1567.)

— *Ne pas ne hore, ne pas ne trot*, en aucune façon :

A tant a la voie tenue,
Qu'il ne l'atent *ne pas, ne hore*.
(CHREST., *Chevalier de la Charrette*, p. 14, Tarbé.)

Qar nos li faudrons tuit, s'an irons de cest ost,
Ne jamais an s'aie n'irons *ne pas ne trot* ;
Ainz irai an ma terre ou on claime Deu Got.
(J. BOD., *Sax.*, XVII, Michel.)

— *Del pas*, de ce pas, aussitôt :

Vait s'en Raoul, si est issus *del pas*.
(*Raoul de Cambrai*, 1367, A. T.)

— *Tout le pas*, loc., même sens :

Del vergiet issi *tout le pas*
Et si monta ens el palais.
(*De l'Emper. Coustant*, 436, Romania, 1877, p. 167.)

Et ainsy qu'un homme qui vient de dormir reprist ses esprits et *tout le pas* s'en retourna devers la ville. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, f° 75 v°, éd. 1569.)

— *En pas que*, aussitôt que :

En pas quel vidren les custodes
Si s'espauriren de pavor.
(*Passion*, 397, Koschwitz.)

En pas che veng vertuz de cel
Il non dobten negun Judeu.
(*Ib.*, 479.)

— *Pas a pas*, un pas après l'autre, doucement :

Tout *pas a pas*
Irons ensemble promener.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 312.)

A cause de la recente perte du Siennois, laquelle le faisoit marcher *pas a pas* et avec toute circonspection. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

— *Marcher au pas de la pique*, marcher à pas lents :

L'armee du duc de Mayenne estoit composee de nations differentes chargees de bagages et de gens qui ne *marchoient qu'au pas de la pique* et a petites journees. (*Mém. d'Angoul.*, p. 60, ap. Ste-Pal.)

— *Pas de clerc*, fausse démarche :

Il (Charles V) fit un grand *pas de clerc*, lorqu'il espousa pour son plaisir Jeanne de la maison de Beaujeu, estant en son choix d'espouser la fille et unique heritiere de Flandres, qu'il laissa espouser a son frere Philippes, duc de Bourgongne. (E. PASQ., *Rech.*, IV, 23, éd. 1723.)

Le premier *pas de clerc* que fit Pompee, en la guerre civile qu'il eut contre Cesar, fut quand il quitta la ville de Rome, pour la laisser a son ennemy. (ID., *Lett.*, l. IV, lettre XV, col. 96, éd. 1723.)

— *Réduire au petit pas*, réduire au petit pied :

Le pape Alexandre commença de plein abord a exterminer en la Romagne et es terres du patrimoine de S. Pierre tous les petits seigneurs particuliers et tyrans qui pilloient et ruinoient tous leurs pauvres peuples et sujets par une infinité de concussions, rançonnemens et pilleries, de sorte qu'enfin il les mena si bien et si beau, qu'il les *reduisit au petit pas*. (BRANT., *Cap. estr.*, II, p. 218, ap. Ste-Pal.)

— *Assieger le pas*, fournir le moyen :

Vous confermerez les mensonges qu'eux en ont porté au roy Ferdinand, vous *assiegerez* a cest innocent *le pas* de rentrer a ses biens, vous obligerez vous a le priver de votre bienfaict sans sa coulpe et a contrevenir a vostre propre faut. (MART. DU BELL., *Mém.*, l. IV, p. 132, éd. 1569.)

— *Pas d'asne*, pièces de la garde en forme d'anneau, allant des quillons à la lame, dans les épées du XVIᵉ s. :

Espee commune et portative, tant a pié qu'a cheval, la garde d'icelle faite a une croisee et a *pas d'asne*. (VULSON DE LA COLOMBIERE, *Theatre d'honneur*, II, 432, éd. 1648.)

— Mesure agraire :

Item demi arpent de pré d'une part, neuf *pas* de pré d'autre part, et cinq *pas* de pré de l'autre part, tenant ensemble et contenant le tout trois quartiers de pré ou environ. (1481, Arch. JJ 207, pièce 281.)

— Passage :

Il fait le *pas* et la porte garnir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 112ᵈ.)

Les maus *pes*, les males cherrieres.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 32ᵇ.)

Et commanda le *pas* a gardeir au conte

Huon de Retest, qui gaires n'en fist sa partie bonne. (MÉNEST. DE REIMS, § 342, Wailly.)

Les *pas* estoient si fors et si perilleux qu'il estoient la ainsi comme enclos et enserres. (*Grand. Cron. de France*, Les fais le roys Loys pere du roy Phelippe, IV, P. Paris.)

En passages ou *pas* de rivieres. (19 juillet 1367, *Lett. de Ch. V*, Arch. Saône-et-Loire.)

— Fig :

Est celluy plus heureux qui a passé le *pas* de la mort. (*L'Orloge de Sapience*, Maz. 1134, l. II, ch. v.)

Comment l'ame fut guerroyee en mer par l'esprit de malice et ses adherens qui suyvirent l'ame jusques au *pas* de la mort. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

Le *pas* de mort nous passerons.
(CL. MAR., *Epigr.*, A la Royne de Navarre, p. 386, éd. 1545.)

— Passsage d'un livre :

Nature des bestes et mors,
Non de totes, mes de plusors,
Ou moult aura moralité,
Et boens *pas* de divinité.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 13, Hippeau.)

Prendes les *pas* qui font des abbes mencion.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 155, Kerv.)

Trouver l'exposicion d'un obscur *pas* de l'escripture. (GERSON, *Dial. avec ses sœurs*, Œuv., III, 822[b], éd. 1706.)

Et pource, a mon point je revien,
Et veul contredire ce *pas*,
Que la simple, pour tous debas,
Se veulle seule amye tenir
De ce mignon.
(COQUILL., *Playd.*, II, 45, Bibl. elz.)

Le maistre en ces .II. *pas* nous enseigne et enflame a virtusement rompre la cervelle d'orgoel. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 14 r°.)

Moult en y a, n'en doubte pas,
Dit saint Mathieu en ung beau *pas*,
D'appelez, mais bien peu d'eslus.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 8[b], éd. 1507.)

Encore un mot pour clorre ce *pas*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXI, f° 367 r°, éd. 1588.)

— *Lettres de pas*, sauf-conduit :

Lectres de *pas*. (12 avr. 1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 22, Doc. inéd.)

Des *lectres de pas* pour mons. l'admiral. (30 mars 1536, *ib.*, p. 444.)

— *Passer le même pas*, être traité de la même manière :

Estant descouvert, il *passa le mesme pas* que le roy des larrons susdict. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. XV, p. 159, éd. 1566.)

Je ne nie pas qu'on n'ait veu et qu'on ne voye quelquesfois gros larrons *passer le mesme pas* qu'on fait passer aux petis. (ID., *ib.*, p. 136.)

— *Pas d'armes*, combat particulier entrepris par un ou plusieurs chevaliers qui se proposaient de défendre contre tous venants un passage, et, par extension, exercices militaires très variés qui tenaient du tournoi et de la joute :

Le *Pas d'armes* de la bergere. (Crapelet, Paris, 1828.)

Le *Pas des armes* de Saudricourt. (Peigné, Amiens, 1853.)

— Terme de tisserand, passage du fil dans la trame :

Que en la dite ville de Chaalons l'en face draps a trois *pas*, selon l'ancien usage, signes du signet de la ville, et du pois accoustumé, et autres draps aussi filez au tour, cardez et fait a deux *pas*, et de certain pois comme l'on fait a Broisseles. (1369, *Ord.*, V, 193.)

— Seuil :

Mon frere, passant par la, vid Feliciane sur le *pas* de l'huys de la maison. (LARIVEY, *les Esprits*, IV, 3, Anc. Th. fr., t. V.)

— Lieu où on se tient, poste :

Les Engles restoient tout quoi sans yaus mouvoir de leur *pas*. (FROISS., *Chron.*, V, 49, Kerv.)

— Situation périlleuse :

A celle fois ichi, li Engles nous rueront jus ou nous les meterons en ce *pas*. (FROISS., *Chron.*, II, 261, Kerv.)

— Partie d'une roue :

Et si aront boys pour faire harnaiz de charues et charrettes, sauf et reservé le *pas* de la roe a charette. (1375, Arch. MM 30, f° 20 v°.)

— *Pas de l'arbre*, place circulaire autour de l'arbre du tambour, où tournent les chevaux qui font mouvoir le herna :

Les maitres auront la moitié du *pas de l'arbre*, assavoir les craxhes et ancinnes. (1552, *Reg. des voir jurés*, ap. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, p. 222.)

A Liège, *pas d'l'âbe* se dit encore dans le même sens. Verviers, *pas*, passage pour la navette dans la chaine de l'étoffe ; levée de la chaine de l'étoffe, mouvement d'une marche de tisserand.

2. **PAS**, *pais*, adv., renforce la négation *ne* :

Del algalife nel devez *pas* blasmer.
(*Rol.*, 681, Müller.)

Ne pooit on en nulle terre
Plus belle *pas* trouver ne querre.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 24[d].)

Li rois n'a *pas* fait longe estee,
N'atendi chien ne veneor.
(*Tristan*, I, 3113, Michel.)

Se li lessoie cest pais
Il n'i seroit *pas* estais.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 6[f].)

Malades est forment Evas
Bien a un mois ne leva *pas*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 122[d].)

Ne vos di *pais* meçoigne ne folie.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 18[b].)

Li tiers cas de quoi sainte eglise ne garantist *pas*, si est d'essilleurs de biens, si comme de tix qui ardent les mesons a essient. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, c. XI, 17, Beugnot.)

Qui point ne furent estabhieux,
Ne ne font *pas* chiere desree,
A leurs espaules l'ont levee.
(*Hist. des trois Maries*, Richel. 12468, f° 142[b].)

A l'occasion duquel cas qui est avenu et cas de fortune et duquel ledit suppliant a esté et est tres desplaisant et vouldroit bien que ainsi ne feust *pas* advenu, icelluy suppliant doubte que on le veuille apprehender par justice. (1460, Arch. JJ 190, f° 73 v°.)

— *Ne pas* employé dans des phrases où la langue moderne ne met que *ne* :

Je suis plus experimenté en ces affaires que tu *n'es pas*. (LARIVEY, *les Esprits*, IV, 2, Anc. Th. fr., t. V.)

Il est vrayment plus esperdu
Que *ne* seroit *pas* une femme,
Tant il a peu de coeur et d'ame !
(GODARD, *les Desguisez*, III, 4, Anc. Th. fr., t. VII.)

— *Pas* s'emploie sans *ne*, spécialement dans des phrases interrogatives :

Cette fausse barbe me sied elle *pas* bien ? (LARIVEY, *les Ecol.*, V, 3, Anc. Th. fr., t. VI.)

Fust ce *pas* le roy d'Angleterre, Edouard troisiesme, qui dit... ? (MONT., *Ess.*, l. XI, ch. XXI, p. 448, éd. 1595.)

Voila *pas* une bien expresse experience ? (ID., *ib.*, l. II, ch. XXXVII, p. 506, éd. 1595.)

Nos prescheurs et docteurs ont il *pas* presché que le feu roi estoit sorcier ! (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 188, éd. 1593.)

Puis étant son mérite infini comme il est,
Dois je *pas* me résoudre à tout ce qui lui plaît ?
(MALH., *Stanc. sur un départ*, 1608, Hach., I, 135.)

Mais la naïveté
Dont mesmes au berceau les enfans te confessent
Clost elle *pas* la bouche a leur impiété ?
(RACAN, *Psaum.*, VIII, Bibl. elz.)

— *Pas un*, nul :

Et dit pour ses raisons que l'autre estoit monté a son advantage sur un bon cheval adroit et bien maniant, et luy estoit sur un jeune poulain qui ne sçavoit tourner seulement a *pas une* main. (BRANT., *d'aucuns Duels*, 2[e] disc., p. 761, Buchon.)

— *Non pas mesme*, pas même :

J'estois si poisant, mol et endormi, qu'on ne me pouvoit arracher de l'oisiveté, *non pas mesme* pour me mener jouer. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXVI, f° 65 v°, éd. 1588.)

— *Non pas*, explétif :

Ou ces honneurs cuisans, que la faveur depart,
Souvent moins par raison que *non pas* par hasard.
(REGNIER, *Sat.*)

— *Non pas* ? n'est-ce pas ?

Bon jour, sire Lazare.
LAZARE. Mais bon soir, voulois tu dire, *non pas* ? (LARIVEY, *le Morfondu*, I, 5, Anc. Th. fr., t. V.)

3. **PAS**, voir PAST.

PASAIGE, voir PASSAGE.

PASCAL, *paschar*, adj. ?

Fil *pascal* pour coudre la toile aux hottes. (1404, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs, *paschar*.

PASCEFIER, voir PACIFIER.

PASCERET, s. m., malade, patient :

Qui les orroit qant il orinent
Com il mentent, (les médecins) com il
Com il jugent le *pasceret* [devinent,
Par mos qui ne sont mie net.
(GUIOT, *Bible*, 2564, Wolfart.)

PASCHE, voir PACHE.

PASCHEP, voir PASIEPPE.

PASCHEPE, voir PASIEPPE.

PASCHERET, voir PASQUERET.

PASCHIER, voir PASQUIER.

PASCHUR, voir PASCOR.

PASCHORER, v. n., aller au pâturage :

Eles (les couleuvres) demorent sout tere le jor por le grant chaut, et la noit oisse hors por *paschorer*. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXIX, Roux.)

PASCIONAIRE, adj., payé d'après un contrat ?

Physiscien et surgyen estoient *pascionaire*, si que de toutes apothicaries et de toutes necessites pour maladies n'estoit nulle defaute. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 133, Kerv.)

1. **PASCOR**, *pascour, pasquor, paschur, paqueur*, gén. plur. jouant le rôle d'adj., de Pâques :

Le di *paschur* celebreient.
(*S. Brandan*, 844, Michel.)

Au novel tens *pascor* ke florist l'aube espine,
Esposa li cuens Guis la bien faite Argentine.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Argentine*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 59, 1.)

Venus est en Honguerie un samedi *pascour*.
(*Gaufrey*, 9118, A. P.)

— S. m., Pâques, temps de Pâques :

Ce fu a un tens de *pascor*
Qu'Ysengrin estoit a sejor.
(*Renart*, 8221, Méon.)

Ganor tint sa court grant a .I. temps en *pascour*.
(*Gui de Nant.*, 123, A. P.)

Verdoie l'erbe sos la flor
Com el novel tans de *pascor*.
(*Parton.*, 6323, Crapelet.)

Ou *pascor*, quant on verra
Le bruel florir,
Chevalier la chanteront
Por esbaudir.
(GONTHIER DE SOIGNIES, *Chans.*, III, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 8.)

Li faingnant priecur
Dont ja dame n'iert amee,
Ne chantent fors en *pascours*.
(*Couci*, 368, Crapelet.)

Quant vient la en *paqueur* que les pres sont bons et revenus. (1432, *Enquête contre P. Frottier*, Soc. arch. de Touraine, VI, 264.)

2. **PASCOR**, *pasquor*, s. m., pâturage :

En ceste provence ha mout bon *pasquor* l'esté as bestes. (*Voy. de Marc Pol*, c. XXI, Roux.)

PASCOUR, voir PASCOR.

PASCU, part. passé, nourri :

Qui voelt avoir leur service, il faut que il soient *pascu*. (FROISS., *Chron.*, X, 304, Kerv.)

PASCUAGE, s. m., pâturage :

Es *pascuages* de ycelle ville. (9 mars 1371, *Lett. de Hug. Aubriot, garde de la prév. de Paris*, Arch. Aube E 496.)

PASCUAL, voir PASCUEL.

PASCUE, s. f., pâturage :

Faictes nourrir es *pascues* florides
Ung fort thoreau.
(GUILL. MICHEL, 3e *églog. de Virgile*, f° 8 v°, éd. 1540.)

PASCUEL, *-al*, adj., pastoral :

La vie *pascuale* menent ceulx qui vivent du fruict de terre labouree ou des bestes domestiques. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 135 r°.)

La vie *pascuelle* est licite. (ID., *ib.*, f° 135 v°.)

— Riche en herbe :

O Tytirus, que moult tu es heureux, veu que tes champs sont grans et bien assaisonnez et tes *pascualles* terres de saxeuses montagnes lustrees d'une part. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 1re églog.*, f° 3 v°, éd. 1540.)

PASCUELLEMENT, adv., à la façon des pâtres :

Aucuns vivent *pascuellement*, c'est a dire des fruiz de la terre et des bestes privees. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 135 v°.)

PASCUEUX, adj., riche en herbe :

Champs *pascueux* et bonnes vignes.
(GUIL. MICHEL, 2e *liv. des Georg.*, f° 46 v°, éd. 1540.)

PAS DE SATIN, *padesatin*, s., sorte d'étoffe :

Pour l'achat fait de deux aunes de *pas de satin* et quenvach, .XXIIII. gros. (1496, *Exéc. test. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*, Arch. Tournai.)

Pour ung aultre corset de *pas de satin* de lin .XXX. s. (1505, *Compte d'exécut. testam. de Jehan Coppelier*, Arch. Tournai.)

Pour ung gorgia de *padesatin* et de camelot bordé de velour .XXVIII. s. (1516, *Compte de l'Exécution testament. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

PASEAL, voir PASSEL.

PASET, voir PASSET.

PASIBLE, voir PAISIBLE.

PASIBLETÉ, voir PAISIBLETÉ.

PASIEPPE, *paescheppe, paschepe, paschep, pasqueppe, parsquieppe, paeskeixe, pasquette*, s. f., petit bateau :

Avecq une *parsquieppe*. (1488, *Cart. de Bouvigne*, I, 168, Borgnet.)

Paeskeixes, pontons, nessales et autres batteaz. (5 août 1539, Gr. greffe, cris du Perron, n° 264, Arch. Liège.)

Palfices chargies en 2 *pasqueppes*. (1546, *Jug. et sent.*, n° 41, 262, Arch. Liège.)

Extants en pontons, *pasquettes* ou autrement. (24 juin 1568, *Ch. et privil. des XXXII mét. de la cité de Liège*, II, 26.)

Naivier avec *pascheps*, nassel. (6 juil. 1587, *Ib.*, II, 5.)

Pour une *paescheppe* d'avoine, pour un latz de harens, pour une coplee de xhailles. (1591, *Tarif du tonlieu sous le pont des arches*, Ch. des finances, B 39, Arch. Liège.)

— Adj. :

Nassalle *pasieppe*. (26 mai 1629, *Ch. et privil. des XXXII mét. de la cité de Liège*, II, 265.)

Et d'une nasselle *paschepe*. (*Ib.*, II, 64.)

PASILINOLS, voir PALASINOS.

PASKERET, voir PASQUERET.

PASKERIE, voir PASQUERIE.

PASKIL, voir PASQUIL.

PASLE, voir PAILE.

PASLEMENT, voir PALEMENT.

PASMANT, voir PASSEMENT.

1. **PASME**, *parme*, s. f., pierre précieuse :

Au col li pendent un escu noielé :
Pierres et *pasmes* i gietent grant clarté.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1064, A. T.)

Tholomeu prist al mes derain
Une cupe d'or en sa main
Listee des peres pretiuses
Mut cleres et mut vertuuses ;
Bien i aut de fin or vint unces,
Maut [i] aut *parmes* e jagunces
Esmeraudes e calcedaines.
(*Vespasianus*, Brit. Mus., A VII, f° 54a.)

2. **PASME**, adj., pâmé, faible :

Le duc y estoit tout armé,
Monté sur ung cheval bardé
En belle compaignie,
Et ses freres sans nul blasme
Au faict n'ont point esté *pasmes*
Avec leurs menie.
(1525, *Chans. de la deffaicte des Lutheriens*, Ler. de Lincy, *Rec. de chans.*, II, 98.)

3. **PASME**, s. m., pâmoison :

Encens a Rome et fin basme
Et doulx musch qu'elle tient en *pasme*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 455a.)

D'après Du Cange (*spasma*) une fête de la Vierge s'est appelée *Notre-Dame de Pame*.

PASMEE, s. f., pâmoison :

La fist grant del et grant *pasmee*,
Oi mes orresz grant regretee.
(*Mort du roi Gormond*, 464, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, II, p. XXVI.)

PASMEI, s. m., pâmoison :

Qant de *pasmei* sont relevei,
Des bras ce sont entresarrei.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 541b.)

PASMEMENT, s. m., pâmoison :

A tant est revenuz Egfer de *pasmement*.
(*Horn*, 3401, var., Michel.)

Les *pasmemens* que Jhesucrist fist en demonstrant qu'il estoit lassé. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, fº 307 rº.)

Les fuelles de cest raim ce sont li cri, li *pasmement*, li segloutement et li souspirement. (*La Riule des cuers bien ordenes*, ms. Amiens 412, fº 117 vº.)

PASMEUX, *pameulx*, adj., qui se pâme :

Spasmosus, sa, sum, *pameulx*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, fº 218 rº.)

PASMIER, voir PAUMIER.

PASMIR, v. n., se pâmer :

Geindre, plaindre, *pasmir*, penser.
(*Eneas*, ms. Montp., fº 195a.)

Tel paour ot que pries est de *pasmir*.
(*Anseis*, Richel. 793, fº 55a.)

Et du regard trop de beaulté riant,
Qui *pasmissoit* de ta face benigne.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 272.)

PASMOIER, voir PAUMOIER.

PASMOLE, voir PAUMOLE.

PASNAAGE, voir PASNAGE.

PASNAGE, *pasnaage*, *paasnaige*, *parnage*, *panage*, *-aige*, *paanage*, *-aige*, *panasge*, *paisnage*, *paignaige*, *painage*, *pesnage*, *pernage*, *pennage*, *pennaige*, *penage*, s. m., droit de faire paître les porcs, redevance due au seigneur d'une forêt pour la glandée et paisson des porcs :

Il ne donront nul *paasnaige* [pastinagium] es propres bos de leur signeur. (*Trad. d'une ch. de 1196*, Cartul. de Guise, Richel. l. 17777, fº 141 vº.)

Tout le *pasnaage* que il me doivent chascun an. (1272, *Lett. de J. de Chatill.*, Marmout., Arch. Indre-et-Loire.)

Comme le viconte d'Evreus empeeschast a hommes religieus l'abbé et le couvent du Moustier de S. Taurin d'Evreus *pasnage* a lours pors es deffens de la forest d'Evreus et es haies d'icele forest. (1287, *Cart. de S. Taur.*, V, Arch. Eure.)

Touz ceuls qui maignent en fieu as Feivres deivent .I. porc chescun an que il est *pasnage*, se il en ont plus de .X., et ne paient autre *pasnage*. (*Liv. des Jurés de S. Ouen*, fº 16 rº, Arch. Seine-Inf.)

Pasturage, *panage* et pasquage. (*Gr. Gauth.*, fº 26, Arch. Vienne.)

Laquelle redevance est appelee chevaige, forestaige ou herbaige, paisturaige ou *panaige* des bois de Contest. (1303, *Vente*, Pontigny, Arch. Yonne H 1542.)

Il ne donront nul *paasnaige* es propres bos de leur signeur. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, fº 208 vº.)

La pesson de la dicte forest laquelle est moult chargie de plusieurs personnes qui y ont les *paanages* quant la dicte pesson est vendue. (1332, *Prisie des for. de Jeh. de Bourg.*, Arch. P 262, pièce 124.)

De Oste Cauwe, castelain de Hardrelo, qu'il a recheu de pluiseurs *pennages* de quins, de bos, de tonlieus, de louages d'erbes, etc. (*Compte de la revenue depuis le jour S. Mikiel l'an de grâce mil trois cent trente huit*, dans le *Pays boulonnois*, p. 312.)

De Oste Cauwe, castelain etc. que il a recheut depuis le .XIIIe. jour de Noel XXXIX dusques au .XIIIe. jour de Noel .XL., de *pennages*, de kevax, de vakes et de veaus..... (*Compte de 1340, ib.*, p. 340.)

Le *paanaige* pour pourceaux. (1344, Arch. JJ 75, fº 91 vº.)

Nous avons octroyé... aux maistre, freres et suers de l'Hostel Dieu de Paris que il puissent mettre et tenir cette foiz en la peusson de nostre forest de Rez deux cens pourceaulx ou porcs franchement. Si vous mandons... que vous y laissiez tenir yceulx franchement sans en avoir ou demander *pasnage* ou autre redevance quelle qu'elle soit. (*Pièce de 1344*, ap. Felib., *Hist. de Paris*, III, 253a.)

Par ce le dit escuier a coustume en la forest de Bray pour maisonner, ardoir, pasturage pour bestes, *panasge* et cache a pié pelu. (1393, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, fº 19 vº.)

Les dits religieux sont tenuz rendre et paier au roy quant ledit *panaige* sera fait en ladite forest de Brotonne, dix sols tournois seulement, et le vin sera paié audit prevost de Wateville quant ledit *pennaige* escherra. (*Ib.*, 2e p., fº 88 vº.)

Quant il a *pesnage* en la dicte forest. (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, fº 71 vº.)

Le *parnage* de ladicte forest ne peut estre vendu au profit du roy se il n'est vendu .C. sols ou au dessus. (1395, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, fº 276 vº.)

En la forest de Beaumont... franc *panage* pour tous mes pors. (1399, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P1 294.)

Le *penage* des fores. (*Rent. de la prev. de Clerm.*, Richel. 4663, fº 3 rº.)

Et ay mon franc *pasnage* et pasturages pour toutes mes bestes, et le meilleur porc du porcage quant il est *pasnage*. (1410, *Denombrem. du baill. de Caux*, Arch. P 303, fº 82 vº.)

Sans paier de *paignaige*. (1416, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, fº 11 rº.)

Par unze esperons dores de rente a 60 soulz de rente et par payant *pennaige*. (1451, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

Record de *pasnage* doit estre fait seullement des choses qui appartiennent au *pasnage*, si comme des pourceaux. (*Coust. de Norm.*, fº 235 vº, éd. 1483.)

Franc *pasnage* et pasturage. (*Cout. des for. de Norm.*, fº 2 rº, Arch. Seine-Inf.)

A ledit seigneur... droix de *pernage* et garenne en ses bois dudit Neuville. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, I, 411, Bouthors.)

Quiconque charrie esdites foretz devant soleil levé ou aprez soleil esconsé... qui y prend ou abat glan, fayne ou aultre fruit de *pernage* servans a la nourriture des bestes, commect amende de .LX. sols par. et doit restitution et interest. (*Ib.*, p. 423.)

Quiconques abat ou prend esdits bois, glans, faine et autres fruitz de *panage* servans a la paisson et nourreture des bestes, il encourt... en amende de .LX. sols par. (1507, *Prév. de S. Riquier*, ib., p. 513.)

Il auroit esté condamné en amende pour n'avoir assisté et comparu tant a venir, bannir et subhaster les *painages* des forets du duché d'Alençon. (*Registre de Jehan de Frotté*, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, éd. 1862, p. 75.)

Tous nos hommes et subjetz et tenans sont francs et exemptz de guet, de *pennage*, barrage, pontage, travers, acquits et coutumes. (9 mars 1586, *Aveu de J. de May*, Arch. Seine-Inf., B 174.)

Pennage des pourcheaux de la maison d'Arbres. (XVIIe s., Ch. des comptes de Lille, 65e Reg. des Chartes, B 1660.)

— Fig. :

... Car nos rois
Vos fait entendre pour itant
Que l'aves fait, n'est il saçant,
Que par *paisnage* vos ament
Vos defautes, se drois ne ment,
Et drois n'aporte ne raisons
Que vos soiies el qu'Ireçons
Et li autres Moutons ausi.
(*Couronn. Renart*, 2852, Méon.)

La pucele li demanda dont il estoit. Il dist qu'il avoit esté nes hors du paiis et estoit iqui por faire sa penanche. Ha sire, fait la pucele, com Dieus vous doit amer et prisier, et vous lui. Damoisiele, fait Elkanor, se Dieus m'a chier, tout çou vient de la grant humelité qui est en lui, et se jou d'autre l'ai chier, dont fac jou çou que jou doi, ne il nul gré ne m'en doit par *paisnage*, car por çou n'en a il mieus ne pis. (*Kassidor.*, ms. Turin, fº 27 vº.)

PASNAGEOR, *-geour*, *pasnaigeur*, *pesnageur*, s. m., qui jouit du droit de pasnage :

Jehan le Sons *pasnageour* de la haie le conte jouste Evreus du pasnage qui fu en l'an mil trois cens trente et un. (1331, *Cart. de S. Taurin*, LXXXVII, Arch. Eure.)

Si tost comme il sauroit que les pors audit *pesnageur* y seroient mis (au pesnaige). (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, fº 71 vº.)

Je prens sur le pasnaige de ladite forest quant elle est vendue sept solz six den. a estre paiez par le *pasnaigeur* d'icelle. (1410, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, fº 106 vº.)

Item, ledit sergent a acoustumé prendre le jour du premier pasnaige de ladite fo-

rest sur le *pasnageur* d'icelle cinq solz tournois. (1458, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P[1] 294.)

— Celui qui percevait le droit de *pasnage :*

Et oultre ledit nombre y en peut et doit mettre tant comme bon luy semble en paiant a mon dit seigneur ou a son *pennageur* trois deniers maille de pennage pour chacun pourceau. (1406, *Aveu de l'usage de Borli, paroisse de Dampierre, chastell. de Loris*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 139 r°, Arch. Loiret.)

PASNAGIER, *aiger*, v. n., paitre, pâturer :

En icellui bois avoient esté mis plusieurs pourceaux pour *pasnaiger*. (1450, Arch. JJ 185, pièce 71.)

PASNAIE, *-aye*, *pan.*, *basn.*, s. f., panais :

Car une truie une *basnaie*
Aime assez mielz c'un marc d'argent.
(G de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 196a.)

Radulphus *Pasnaie*. (1305, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 69, Boudrot.)

Il orent de premiere assise
Cormes enmiellees et baies,
Puis orent rays et *panaies*
Et fromage en foisselle tendre.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 115d.)

Panaye, pastinata. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

PASNAISE, s. f., panais :

Pastinaca, *panaise*. (*Catholicon*, ms. Lille 396.)

Pastinaca, *pasnaise*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Fig., le membre viril :

Ne porquant l'avoit il tenue
Par maintes foiz trestoute nue ;
Tant ert ele a greignor mesaise,
Quant ele sentoit la *pasnaise*
Sor ses cuisses et sor ses hanches
Qui erent moult souez et blanches.
(*Du sot Chevalier*, 45, Montaiglon, *Fabl.*, I, 221.)

PASNE, voir Parne.

PASNER, *paaner*, v. n., paitre :

Item et de mettre en la forest de Coucy en tout temps et en toutes saisons pour *paaner* et pour pasturer si grand nombre de toutes manieres de bestes, comme il leur plaisoit. (1323, Arch. JJ 62, pièce 154.)

1. **PASQUAGE**, s. m., action de se nourrir :

Helas, dist Polibans, chi paierai treuage ;
Deable ont envoiet chestui en mon manage ;
Je croi qu'en l'autre siecle forai anuit *pasquage*.
(*B. de Seb.*, XI, 435, Bocca.)

— Fig., comme pâture :

Elle ayme .i. damoisiel qui est de haut linage,
Mais plus sommes mesquant que gent de nul [servage
Que de li ne prendons tout premiers no *pasquage :*
Il me convient avoir de li le puchelage.
(*B. de Seb.*, II, 470, Bocca.)

2. **PASQUAGE**, adj., de Pâques, pascal :

Le semaine *pasquage*
(*Helias*, Richel. 12558, f° 18a.)

1. **PASQUE**, s. f., palme pascale :

Portarent tuis leurs *pasques* a joies et baudours.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 32919, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PASQUE**, voir Pacque.

PASQUEL, adj., qui concerne la subsistance :

Des choses *pasquelles*, comme sont chars de pluseurs raisons, de cestes ilz en ont grant quantité, comme bœufs, buffles, berbis, chievres. (1420, *Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la Terre Sainte*, f° 9 r°.)

PASQUEPPE, voir Pasieppe.

PASQUER, voir Pasquier.

PASQUERAGE, s. m., droit qu'on payait au seigneur pour le pâturage des bêtes de labour :

Que li home et li subjet de Peroges ayant franchement lours *pasquerages* por les terres et por les chans varans de Maissime et dou borc saint Cristofle sens domager les fruz de autruy. (Fin xiiie s., Arch. P 1388, pièce 116.)

PASQUERET, *-keret*, *-cheret*, *paquerey*, adj., de Pâques, du temps de Pâques :

Au temps *pasqueret*. (*Ordinaire de 1287*, ms. Troyes 792.)

Giles le *pasqueret*. (1317, Arch, JJ 56, f° 52 v°.)

Choulx *pasqueres* soient semes ou decours. (*Ménagier*, II, 49, Biblioph. fr.)

Le premier jour des azimes, qui entre les sept jours *pasqueres* estoit tres celebrable. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 107d.)

— S. m., temps pascal :

La clef de *paschérez*.
(Ph. de Thaun, *Livre des creat.*, Vat. Chr. 1244, f° 58 v°.)

Et le mengier ne fu pas corz
Que il dura plus c'un des jorz,
Encor le *pasquerez* ne dure
Que il fu nuiz noire et oscure.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 53a.)

El meis d'avril en *paskerez* fud l'ost de France [sumuns.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 64, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

...Et les processions
Fist, qu'an *pasquerez* ordena.
(*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f° 139a.)

Le jour de petites Pasques en *paskeres*. (1345, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le mardi en *pasqueret* .xix. jour d'avril. (1373, *Liv. rouge d'Abbeville*, f° 127 r°, ap. Duc., *Pascha intrans.*)

Un jour de mercredi de *pasqueret* que le suppliant estoit en la ville de Fresne. (1392, Arch. JJ 143, pièce 99.)

Par uns *paskeres* que on compta l'an mil trois cens trente et sept, le treizieme jour d'avril. (Froiss., *Chron.*, I, 378, Luce, ms. Amiens.)

Ce fu fait le venredi en *pasqueres*. (16 avr. 1406, *Cart. de Flines*, dcclxxi, Hautcœur.)

Ceuilly pour le mercredi en *pasquerez* mil iiii^c xlii par moy Jaques de Cormont. (*Pièce de 1442*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, II, 149.)

Durant le *paquerey*. (G. de Seyturier, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 294.)

Beauce, Perche, *paqueret*, s. m., cadeau fait aux enfants à Pâques. En Norm., après les fêtes de Pâques, les sacristains entreprennent une tournée dans les hameaux de leur paroisse pour opérer la rentrée d'une redevance annuelle, qui est connue sous le nom de *Pâquerets* et consiste généralement en œufs.

PASQUERIE, *pask.*, s. f., temps de Paques :

Ung messagier envoyet a Paris en *paskeries*. (1320, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le xxve jour d'avril en *pasqueries*. (1492, *ib.*)

Le mardy en *pasqueries*. (1539, *ib.*)

1. **PASQUETTE**, s. f., pâquerette :

Marguerites ou *pasquettes*, parce que environ Pasques telles fleurs apparoissent. (*Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, c. liii, éd. 1549.)

Pasquerette ou *pasquette*. De ce nom est appellee, parce qu'elle fleurit toujours environs Pasques. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Je viens maintenant a traicter de la Belis des jardins..., les François appellent ses fleurs marguerites et nos Bourbonnois *pasquettes* parce que elles viennent environ Pasque. (Ant. Mizauld, *Mais. champ.*, p. 644, éd. 1607.)

Pasquette f. A daisie. (Cotgr., éd. 1611.)

En Lorraine, Fillières, *paquette* désigne le buis.

2. **PASQUETTE**, voir Pasieppe.

1. **PASQUIER**, *pasquer*, *paschier*, s. m., pâturage :

En molins, en vignes, en terres, en prez, en *pasquiers*. (1251, *Preuv. de l'Hist. de Bourg.*, t. II, p. xviii.)

Les *pasquers* communauz. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

Item les *pasquiers* de Hairon, de Chire et de Batille, pour trante et cinc solz. Item la justice pour la rente tant seulement desdiz *pasquiers* pour cinc sols. (1307, Arch. JJ 44, f° 47 r°.)

Plans, bos, pras, *pasquers*. (1341, *Terrier du Temple de Maillisola*, L. Clédat, *Rev. des patois*, n° 1, p. 43.)

Deissent et affermassent lesdiz preudommes que il puevent et doivent prendre es montaignes et es vains lieux de la chastellenie de Chaigni, sanz chemins et *pasquier* de la terre pour faire leur aissement. (1361, *Ord.*, IV, 381.)

Quelcunque dixorenavant maysonera sus le *pasquier* ou assettera greneir sus le *pasquier* ou autre edifice. (1392, Arch. Frib., 1re *Coll. des lois*, n° 99, f° 27.)

Les ennemys de nostre foy prendront couraige et se fortiffieront, et comme loups forcenez esgareront le troupeau de Nostre-Seigneur, qui ne pourra pestre en ses *pasquiers*. (1521, *Papiers d'Et. de Granvelle*, I, 226, Doc. inéd.)

Sesterce de terre herme, qu'on appelle chaume et *paschiers* de bestes. (1501, *Cout. de la Marche*, art. 426, Nouv. Cout. gén., IV, 1133.)

Ne peuvent les seigneurs justiciers de leur auctorité s'approprier, saisir et occuper les bois, *pasquiers* et autres choses communes a leurs sujets. (*Coust. d'Aouste*, p. 28, éd. 1588.)

Et encore au XVIIe s. :

Y sont compris les champs et *paschiers* appelés Beauplas, Marcillat... (*Texte de 1679*, ap. C. Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 456.)

— Droit sur les pâturages ; revenus des pâturages :

Lour havons doné et ottroié les *pasquers* par nostre terre. (1262, Balerne, IV, IV, 3, Arch. Jura.)

Tient doudit seignour le pasturage a ses pors ou bois dodit seignour sans poier *pasquier*. (1309, Chauvigny, *G. Gauth. de l'Ev.*, f° 185 v°, Arch. Vienne.)

Les droits deniers du peuple Romain s'appellent *pasquiers*, pour ce qu'anciennement tout le domaine de Rome ne consistoit qu'en pasturage. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, 3, éd. 1566.)

Les Romains appelloient *pasquiers* leurs deniers publiques procedans du pasturage. (Oliv. de Serr., *Th. d'Agric.*, IV, 1, éd. 1805.)

— Fourrage :

La terre jecta a force *pasquiers* et revoingz. (1556, *Disc. de l'an de la comete*, Arch. Lons-le-Saulnier.)

Nom de lieu, *les Pasquiers* (Nièvre).

Noms propres, *Pasquier, Dupasquier*.

2. **Pasquier**, *paschier*, adj., destiné à la pâture :

Compris en iceux les lieux et champs *paschiers* appeles de Beauplas, de Marcillat et de Mallevielle. (*Texte de 1567*, ap. C. Pérathon, *Hist. d'Aubusson*, p. 453.)

3. **Pasquier**, v. a., livrer à la pâture :

Et d'icelles terres labourer, cultiver, fumer et *pasquier* bien et souffisamment. (1470, *Charte de Chaalis*, Grenier 315, n° 57, Richel.)

4. **Pasquier**, *pasquer*, s. m., espèce d'épervier :

> Ayez l'esparvier ramaget
> Que auscuns appellent *pasquiers*.
> (Gace de la Bigne, *Deduits*, ms., f° 145 r°, ap. Ste-Pal.)

Sparvo, *pasquer*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Pasquiere, s. f., temps de Pâques :

En temps et saison de *pasquiere*. (1561, *Cout. de Saulty*, Nouv. Cout. gén., I, 407a.)

Pasquil, *paskil*, s. m., pâturage :

.II. jours en la goutiere, .I. jour au bruleit, demei jour sus le *paskil*. (1275, *Cart. de Remirem.*, Richel. l. 12866, f° 40 v°.)

Pasquille, s. f., pasquin, écrit satirique :

Pierre Buisine s'estoit ingeré de chanter et proferer quelque chanson et *pasquille* au deshonneur des officiers. (*Rémission accordée à Robert Chambart*, Reg. des chartres de 1601-1603, Ch. des Comptes de Lille, B 1793.)

Lille, *pasquille*, wall., *pasqueille*, *pasquèie*, *pasquée*.

Pasquis, *paasquiz*, *paaquis*, *pesquis*, *paiquis*, *paxhice*, *paixhice*, s. m., pâturage en général, aujourd'hui seulement le lieu où le gibier vient paitre :

Le *paaquis* de Peisson. (*Ch. de 1284*, S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Es meyx et *paiquis* de Ruth. (1284, Besançon, Richel. coll. diplom. l. 9129.)

Juxta locum qui dicitur Pastorale sive *Paasquiz* dou Biez. (1298, *Lett. d'Hugo év. d'Aut.*, Arch. mun. Autun, Cathédr.)

Jusques a la bonne mise entre les *pesquis* et les clouzes. (1345, Arch. JJ 75, f° 144 v°.)

Au bout du *pesquis* de Tusey. (*Ib.*)

> Ce m'est trop dur comme j'y voi faulchier,
> A plaine faulx, les fleurs et les *pasquis*.
> (E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 14a.)

En ses preis et *paxhices* a Saweluy. (*Greffe des échevins*, 33, f° 195 v°, Arch. Liege.)

Maison, preis, terres et *paixhice*. (*Conv. et Test.*, 594, Arch. Liège.)

Lesdits habitans ne peuvent mener leurs dites bestes l'un sur l'autre en *pasquis* et grasses pastures. (*Coust. de Chaalons*, rédig. par Ch. de Thou, B. Faye et J. Viole, CCLXVII, Nouv. Cout. gén., II, 491.)

Au quatrieme (lieu), par ce que le bestail apporte tres grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir et rendre pecunieux, je lui ordonnerai ses pres et autres *pasquis* afin d'y entretenir force bestail. (Oliv. de Serr., *Th. d'agric.*, Préf., p. CLXXXIX, éd. 1805.)

Pasquis, lieu ou les bestes paissent. (Nicot, *Thresor*.)

Et encore au XVIIIe siècle dans le pays liégeois :

Prix des terres, prairies ou *paxhis*. (1749, *Ed. et Ord. de la princ. de Liège*, 3e sér., II, 137, Polain.)

Jusqu'au petit *pachis*. (1766, *Ib.*, 3e sér., II, 537.)

Mons et Luxembourg, *pachis*, Liège, *pahiss*, verger, pâturage. Lorr., Filières, et Morv., *pâquis*, terrain vague où l'on mène paitre les animaux. Dans tout le Barrois, le *pâquis* est la promenade : il y a deux pâquis à Bar-le-Duc. A Nancy le *pâquis* était un lieu hors la ville, où se faisait les exécutions criminelles.

Nom de lieu, Genève, *les Pâquis*.

Pasquor, voir Pascor.

Pasquoyer, v. n., paitre :

Non obstant qu'il ne soit licite ne permis a personne quelconque autre que lesd. habitans de Layve de mener, souffrir ou permectre champoyer, *pasquoyer* ou pasturer aucunes de leurs bestes es bois de Layve. (29 juin 1495, *Sentence du juge de Laives*, Mém. de la Société Eduenne, Nouv. sér., XIV, 407.)

La terre ne sceust produire par l'extreme chaleur aulcung pasquis pour le bestail, que causa qu'il endura grant fain et estoit l'on contrainct mener *pasquoyer* icelle par les bois pour y manger quelques jectons. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

Passable, adj., par où l'on peut passer, qui peut être traversé, guéable :

> Si que la mer n'est aux poissons
> Ne l'air *passable* aux oisillons
> Plus qu'est la terre aux esperis.
> (Deguillev., *Trois Pelerin.*, f° 94a, impr. Instit.)

Passable, par ou l'on peut passer. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Et environ la fin d'octobre, le roy se mit en chemin pour retourner et passer certaine riviere, laquelle en esté estoit *passable*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1388, Michaud.)

Ceux de l'avant garde passerent par un endroit de la riviere d'Aisne, qu'on ne cuidoit pas estre *passable*. (Id., *ib.*, an 1414.)

De trouver moyen aucun de faire chemin *passable* en celluy lieu. (*Orose*, vol. II, f° 30c, éd. 1491.)

Fleuve *passable* a gué. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 120 v°.)

> Par nul *passable* senteret.
> (J. A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 181 r°, éd. 1573.)

> Par torrens espouvantables,
> Et par destroits non *passables*.
> (R. Belleau, *Berg.*, I, f° 11 r°, éd. 1578.)

Icelles montagnes en leurs longueurs ne sont *passables* par moins d'espace que de quatre jours. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 7, Cayon.)

Chemin *passable*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Périssable, passager :

> *Passables* tous sommes pour les meffaictz
> Faitz par Adam, quant il nous mist, helas,
> En las de mort.
> (*Act. des apost.*, vol. I, f° 102b, éd. 1537.)

Et d'aultant que, pecheurs, nostre damnable
Peut reculler la bas cette faveur propice, [vice
Nous te supplions tous qu'a ton *passable* esprit
Tu vueilles pardonner au nom de Jesus Christ.
(*Les Efforts et Assauts faicts et donnez a Lusignen*. Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 318.)

O l'homme miserable
Qui aimant pour longtemps
Ceste vie *passable*,
Veut vivre beaucoup d'ans,
Et ne craint rien si fort
Que l'heure de la mort !
(A. DE RIVAUDEAU, Œuvr. poét., p. 110, éd. 1859.)

— Qui peut être passé, accordé :

Il respondirent audit regent que ledit traictié n'estoit *passable* ne faisable. (*Grand. Cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan, cx, P. Paris.)

— Possible, facile :

Ung don vous voeul requerir, sire, fait il. — Or pensez de demander donques, et s'il est a moy *passable* saichies que ja n'en seres escondit. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 116 r°.)

Il est aysé ou *passable* de disputer de la destinee, quand on a faict provision de moyens pour arriver a la fin proposee. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 375, éd. 1623.)

— Au sens actif, qui peut passer :

Il ne lairoient riens passer,
Tant fust soutille ne *passable*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 125^b.)

— Fig., acceptable, convenable:

Il semble que cest autheur (Vitruve) ait esté par une disposition fatale reservé a vostre service, et que l'ordonnance du ciel veuille qu'il revive soubz vostre main, laquelle a puissance de renouveller son antiquité... esclarcir son obscurité, rendre sa diction *passable*. (JAN MARTIN, *Trad. de Vitruve*, au roy, éd. 1547.)

PASSADE, s. f., passe, partie au jeu :

Lesquelz jouerent une autre emprinse, laquelle derreniere emprinse ou *passade* iceulx Millas et Casal qui avoient perdu la premiere emprinse gagnerent. (1454, Arch. JJ 191, pièce 49.)

PASSADER, v. n., faire la passade :

Faisant bondir et *passader* son cheval. (JEAN DE LERY, *Voyage au Bresil*, II, 39, Gaffarel.)

PASSADOR, *passadour*, *pasadour*, s. m., trait d'arbalète :

Un fer de *passador* ou raillhon. (1468, Arch. JJ 197, pièce 66.)

Le suppliant pour soy defendre mist ung roillon ou *passadour* sur son arbaleste. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1025.)

Il avoit veu apertement, visiblement, manifestement le *pasadour* de carquelin droict entrant dedans la grolle ou mylieu du blanc. (RAB., *Quart livre*, LII, éd. 1552.)

PASSAGE, *pasaige*, s. m., voyage d'outremer, croisade :

Si laisse a la Terre Sainte 50 mille livres a payer et delivrer quant *passage* general se fera, et est mon entente que se le *passage* se faisoit en mon vivant, de y aller en ma personne. (1324, *Test. de Charles le Bel*, ap. Duc., *Passagium*.)

— Droit de passage :

N'en donroi l'en toliu ne treu ne *pasaige*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 148 r°.)

— *Haut passage*, droit de 7 deniers pour livre qui se percevait sur la laine, la toile, etc. :

Haut passage. An imposition of .VII. d. in the pound upon woolls, clothes, linnen, canvasses, and other such merchandize. (COTGR., 1611.)

— *Estre au passage*, être en bonne voie pour arriver à ses fins :

Mais qui les biens a conquestes
Par courtoisie et par soufrir,
Je le tieng a grand barnage.
Vous ki a chel aventage
Voles avenir
Sachies maintenir
Hounour, s'*estes au passage*
(GILL. DE BERNEVILLE. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 82.)

— Passation :

Est ordonné que chascun frere et sœur d'icelle charité, par le *passage* de son testament ou aultrement a la fin de ses jours, pour supporter les charges de la dicte charité, et pour les faultes du temps passé amender, a perpetuelle memoire, paira aulcun don ou laiz a sa devotion. (*Confrairie de St Martin d'Argentan*, Richel. 4437, f° 195 v°.)

— Action de contracter, contrat :

Ainsi fis je par amour le *passaige*
Et l'aliance de nostre mariage.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 171 r°.)

— Infidélité :

Il alloit au change, faisoit de bons petits *passages* a sa femme. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, XXXII, éd. 1598.)

PASSAGER, verbe.

— Act., passer :

Quel labyrinth, quel dedale ay je pris
Pour *passager* ce brief cours de ma vie ?
(E. PASQ., *Jeux poet.*, I, 5.)

Chacun accommodant son sens aux mœurs des regions, et au cours des necessitez qu'il voyait avoir plus de lieu es pays ou il s'estoit destiné de *passager* cette vie. (ID., *Pourparler de la Loy*.)

— Neutr., passer :

Les humeurs ne sont arrestees, ains *passagent* encore de lieu en autre. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 247, éd. 1567.)

— Faire des roulades :

Passager. To warble, or divide in singing, etc. (COTGR., 1611.)

PASSAGEUR, s. m., passeur, celui qui perçoit le droit de passage :

Porront aler, passer et repasser par le dit bac, a pié, a queval, a car, a carrette, a vuit et a carques, paisiblement et franquement sans paier au *passageur* dudit bac. (1362, *Cart. de Corbie*, ap. Duc., *Passiagiarus*, sous *Passagium*.)

Promettent a nous, nos commis et *passageurs* pour nous qu'ils puissent mettre et ficher sur la terre et seigneurerie desdits religieux pieux ou fiches pour lyer et rettenir lesdits bac, barge ou basteaulx. (1460, *Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 75.)

— Adj., qui sert au passage :

Vaisseaux *passageurs*. (*Hist. de Loys III, duc de Bourb.*, p. 238, éd. 1612.)

PASSAGIER, *-ger*, s. m., passeur, celui qui perçoit le droit de passage :

La l'esteut avaler qui outre veut nagier,
N'y avoit autre gué ne autre *passagier*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 6 r°.)

Soubdainement courut le populaire aux maisons des fermiers, *passagiers*, impositeurs, peagiers et autres gens ayant les deniers des tailles. (*Mer des Cron.*, f° 126 r°, éd. 1532.)

Le *passager* le prend aux creux de son bateau.
(D'AUBIGNÉ, *Vers funebres sur la mort de Jodelle*, Sonnet, A IV v°, éd. 1574.)

— Adj., qui sert à passer :

Il trouverent les vassiaus *passagiers* que li rois d'Engleterre lor avoit envoiies. (FROISS., *Chron.*, I, 259, Luce, ms. Rome, f° 14.)

Et eurent tantost une nef *passagiere* qui les mist oultre. (ID., *ib.*, Richel. 2646, f° 69^d.)

Ung vaissel *passaigier*. (ID., *ib.*, f° 146^d.)

Ilz entrerent ens es vaisseaulx *passagiers*. (ID., *ib.*, f° 57^d.)

Ne trouverent le moyen de passer la riviere que par le bac *passager* accoustumé. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. II, f° 38 r°, éd. 1569.)

Et encore au XVIIe s. :

Les autres n'ayans pu tirer aucun secours du roy de Danemarc, s'en revinrent tout nuds et delabrez dans quelques vaisseaux *passagers*. (MEZERAY, *Hist. de France*, l. VI.)

— S. m., bac :

Il entrerent en un *passagier*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 334, Kerv.)

— Adj., qui peut être passé, traversé :

Les Alpes, de plus longtemps, ont esté *passageres* aux armees que les Pirenees. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. I, ch. XIV, éd. 1611.)

PASSAIRE, voir PESSAIRE.

PASSANT, *pessant*, adj., sous lequel on passe :

Faire ledit pont *passant* a arches de pierre. (*Edit du 14 mai 1436*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 153.)

Le roy manda querir des basteaulx en la riviere de Paust pour en faire ung pont *passant*. (A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur*.)

Il fut ordonné de y faire ung pont bien

passant et assez large. (Comm., *Mém.*, IV, 9, éd. 1619.)

— Transitif :

Mais autre action est qui est dicte *passante* en la maniere de dehors et regarde vertu ou vice, et ainsy en matiere morale l'opperation qui est en l'ame et en la pensee ou volenté c'est action immanente, et le fait de dehors, si comme ferir, donner ou telle chose c'est action *passante*. (Oresme, *Eth.*, Table, éd. 1488.)

— S. m., chemin, passage :

Atent es .i. vallet dejousto .i. *passant*
Qui pourte .i. arc d'aubour de quoi il va traiant.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 67 r°.)

— Anneau formant appendice à la boucle d'une ceinture ou indépendant d'elle, et servant à enrouler le pendant de la ceinture. (Laborde, *Emaux*.)

Une autre petite sainture de cuir a boucle, mordant et *passant*, tous d'argent. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 91.)

Une ceinture de soye vermeille, a boucle et mordant d'or, le mordant neellé aux armes de France, et le *passant* et les fermillieres d'or. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 94, Labarte.)

Une large ceinture, pour boys, de cuir d'abaye, dont la boucle, le mordant et le *passant* sont d'or. (*Ib.*, n° 97.)

Une sainture de soye inde, dont la boucle, le mordant et le *passant* sont d'or. (1400, *Pièces rel. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 304, Douët d'Arcq.)

— *Faire le passant*, consentir :

J'en ay mon cuer dolant [blant ;
Que moustrer me convient au payen biel sam-
Mais pour l'amour Tangré j'en *feray le passant*.
(*Chev. au cygne*, 24924, Reiff.)

— Soulier :

Je suis recordz maintenant en pensans
De mon haubert, de plumes reluysans,
Et mes barilz dont j'ay esté seigneur,
Mes tyrandes, mon gyppon et *passans*
Bobelinez, bien cousus et puyssans.
Le Testam. fin Ruby, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XIII, 6.)

Les *passants* rompus et la lyme trouee. (*Vie de S. Christofle*, Grenoble 1530.)

Ils appellent des souliers, des *pessans*. (G. Bouchet, *Serees*, III, 129, Roybet.)

Passans, souliers. (Péchon de Ruby, *Vie généreuse des Mercelots*, 1596, Var. hist. et litt., VIII, 185.)

— Monnaie du Hainaut :

Le suppliant tira deux *passans* de sa bourse, monnoye dudit pais de Haynaut. (1399, Arch. JJ 154, pièce 592.)

Argot, *passant*, soulier.

PASSARIN, s. m., ricochet :

Cest homme, ne se voulant monstrer oysif entre eux, commença a ouvrir son escarcelle, et tirant son argent, faire des *passarins*, comme l'on dict, et jetter tous ses escus en l'eau, les uns apres les autres. (Lariv. *Facet. Nuicts de Strap.*, XIII, xiii, Bibl. elz.)

PASSAUMENT, adv., passé, et au delà :

Et laissirent les mors sur les kamps plainement,
Et s'en pierdirent bien .x. mille *passaument*.
(*Chev. au cygne*, 24242, Reiff.)

— Passablement bien :

Se vous m'aves respondu *passaument*,
Si le vous grasie.
Me teste en est apaisie,
Et se co non, je voeil bien k'il l'ament.
(A. de la Halle, *Part.*, Vat. Chr. 1490, f° 175 r°.)

1. **PASSAVANT**, *passe avant*, cri de guerre des comtes de Champagne. « Champagne et *Passavant*, passe avant li meillor » était le cri de guerre des comtes de Champagne. *Passavant* est un bourg sur les extrêmes confins de la Meuse. (*Bull. mon.*, XVIII, 577.)

En maint lieu fut *Passavant* en saison,
Son noble cry et s'ensaigne levee.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 316b.)

— Nom d'une bannière :

Vo baniere a non *Passe avant*
Qui tos les abatus relieve.
(J. Bod., *Congé*, G. Raynaud, *Romania*, IX, 235.)

2. **PASSAVANT**, s. m., machine de guerre, tour roulante à étages :

Les seigneurs ordonnerent un assaut, et avoyent fait charpenter un engin qui avoit quatre estages et en chacun estage vingt arbalestriers ; quand tout fut appareillé, on amena et bouta celuy engin qu'ils appelloyent un *passavant* au plus foible lieu du chastel a leur avis. (Froiss., *Chron.*, liv. III, p. 74, éd. 1559.)

— Monnaie de Hainaut :

Esterlins d'Angleterre et d'Escoce, gambrosins de Philippe, chevaliers de Guillaume, *passavans* neufs, sont a onze deniers, obole, argent le roy. (Ms. Richel. 8406, f° 147, ap. Ste-Pal..)

— Sorte de jeu :

La jouoyt au flux,... au *passavant*. (Rab., *Garg.*, xxii, éd. 1542.)

— Terme de chevalerie, paraissant désigner celui qui marchait devant un chevalier dégradé :

Cela fait on avoit apresté de l'eau chaude dans un bassin d'or ou d'argent, lequel le herault d'armes tenoit en main, et demandoit a haute voix le nom du chevalier, lequel luy avant eté dit par le *passavant*, le herault repliquoit : Vous vous trompez il n'a pas ainsy nom, ains c'est un traistre vilain qui a meprisé et souillé l'ordre de la chevalerie. (Beloy, *Origine de la chevalerie*, p. 47, ap. Ste-Pal.)

1. **PASSE**, s. f., tour de charpente à plusieurs étages, montée sur des roues, d'après Le Duchat :

Bandoit es reins les fortes arbalestes de *passe*. (Rab., *Gargantua*, ch. xxiii, éd. 1542.)

Avec grosses arbalestes de *passe* et autres engins a tirer au loing. (Amyot, *Diod.*, xvii, 6, éd. 1554.)

Une forte arbaleste de *passe*. (Du Fail, *Prop. rust*,, p. 91, Bibl. elz.)

2. **PASSE**, *paisse*, *pesse*, *passere*, *paistre*, s. f. et m., passereau, moineau :

Kar li *passere* truve a sei maisun, e turtre nid a sei, u el reponge ses pulcins. (*Lib. Psalm.*, Oxf., lxxxiii, 3, Michel.)

Leur arc que il ont ne sont mie assez fors pour ocire une *passe*. (Guill. de Tyr, VI, 6, P. Paris.)

Ilh prendoit .i. homme parmy les flans et le rompoit enssi que chu fuist *paistre*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 39, Chron. belg.)

Ainsi que bien souvent
On voit a tire d'aesle haut et bas par le vent
L'amoureux passereau suivre sa *pesse* aymee
De taillis en taillis, de ramee en ramee.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 312.)

Et lors de corps et d'ame
Vous serviray aussi gay que la *passe*.
(*Cinquante Rond. sur divers propos*, XX, p. 68, éd. 1532.)

Mauvis, teurtres, chardonnereulx, serins, roussignolz, *passes* solitaires et aultres oyseaulx, comme en France, et en grand habondance. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 20, Tross.)

... Lesbie
Du mignard Catule l'amie,
Quand pour sa *paisse* en grans douleurs
Ses yeux enflez noya de pleurs.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 82 v°, éd. 1573.)

D'un vœu certain je t'asseure
D'un pair de *paisses* lascives
Que je garde vives.
(Id., *Eclog.*, X, éd. 1573.)

Car les *passes*, les pigeons,
Les souris, les papillons,
Me font la guerre a toute heure.
(1575, *Legend. veritabl. de Jean le Blanc*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VIII, 110.)

Trois oiseaux appeles *passes* solitaires. (*Dépens. du D. de Nav.*, oct.-déc. 1583, Arch. Basses-Pyr., B 82.)

Que n'ay je tes guides fidelles,
Tes *passes* et tes colombelles,
Et ton char, divine Cypris.
(Desportes, *Diane*, II, xxviii, Bibl. gaul.)

Poitou, Vienne, Bas-Berry, *prasse*, *parse*, Bas-Berry, *prase*, Centre, *prache*, Poitou, *parse*, Ardennes, Marne, Centre, Norm., *passe*, Haut-Maine, *pâsse*, *paisse*, Ardennes, Anjou, *paisse*, Rennes, *péche*, Suisse rom., *passi*, moineau. Anjou, *paisse de prés*, bruant de roseaux. Vienne, *prasse maline*, le passer petronia. Beauce, Perche, *passe*, le mouchet. Nantes, *paisse de haie*, Anjou, Beauce, Perche, *passe buissonnière*, Haut-Maine, *paisse buissonnière*, 'Orléanais, *passe buse*, le mouchet. Bourg., *passe solitaire*, le merle de roche.

3. **PASSE**, s. f., déficit :

Pour le remboursement de la *passe* de la couche et gesine de la royne. (1493, Arch. KK 83.)

Pour fournir a laquelle *passe* et arrieré dudit estat de ceste dite annee, et a plusieurs autres parties necessaires pour la conduite et entretenement des affaires dudit pays de ladite annee prochaine,... il est besoing que les gens desdits estats octroyent quelque bonne somme. (*Lett. d'instruct. pour l'ouvert. des ét. de Bret.*, 18 août 1501.)

Pour fournir aux *passes* des estats des finances dudit pays des annees precedentes. (*Ib.*)

— Banc, tabouret :

Pour ung bancq, une *passe* et ung passet. (1511, *Exécut. Testam. de Katherine Mesquin, vᵉ Thomas Pourret*, Arch. Tournai.)

— Bâton qui, au jeu de longue paume, soutient la planche percée au bas du toit :

En jouant iccelui Philippot... prist un baston a terre qui illec estoit gisant, et qui foisoit criee et *passe* de leur jeu. (1383, Arch. JJ 122, pièce 337.)

— Sorte de jeu :

En jouant les ungs a ung autre jeu appellé la *passe*, auquel jeu l'on joue avecques javelines. (1463, Arch. JJ 199, pièce 311.)

— Lisière :

Se aucun veult faire drap, entre drap et demi drap, il sera tenu de mettre au bout du demi drap une boutiere ou *passe*. (1424, Arch. JJ 173, pièce 151.)

— Sorte de vêtement :

... Et environ le Procession de Tournay, darain passé, prinst et coppa, a une tente, estant vers les Prez aux Nonnains, une piece de toille, de laquelle il fist une *passe* a mettre devant sa poitrine. (3 décembre 1457, *Condamnation*, Reg. de la Loy, 1442-1458, chap. Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Pour une *passe* de velour violet .XI. l. Pour une *passe* a manches de noir velour .XLII. l. (1625, *Exécut. testament. de Guillaume de la Fosse, apothicaire*, Arch. Tournai.)

— Demi-syllabe :

Le champ royal se fait de dix syllabes en masculin, et autant de lignes en une clause qu'il y a de syllabes au pallinod, comptant la *passe* feminine pour plaine syllabe. (FABRI, *Rhet.*, l. II, fᵒ 35 rᵒ, éd. 1521.)

Demie sillaibe ou *passe* feminine. (ID., *ib.*, fᵒ 2 vᵒ.)

— Opération par laquelle on passe à l'alambic :

Deux quintaulx d'eau ardente de deux *passes* bonne et marchande. (9 nov. 1531, Arch. Gir., Not., Bontemps, 51-1, fᵒ 133.)

4. **PASSE**, adj., séché :

Aporterent en l'ost au duc Godefroi presenz de pain et de vin et de dates et d'uve *passe*. (GUILL. DE TYR, IX, 20, P. Paris.)

Le commin guerist et medicine l'enfleure des genitoires quant avecques luy est adjousté de la farine bien deliee de feves et de raisins deseichez appelles uve *passe*, et des cirops. (*Jard. de santé*, I, 123, impr. la Minerve.)

— S. f., raisin sec :

La medecine est tele, pran la *passe*, et girofles et bat et mesle la porre de girofle avec la *passe*, et li donne a mangier. (*Traité de faucon.*, Richel. 12581, fᵒ 84 rᵒ.)

A faire vin de *passe*
Plus util est le vin que l'on ne brasse
Sur le pressoir.
(LE BLANC, *Georgiques de Virgile*, fᵒ 55 vᵒ, éd. 1608.)

PASSEAL, voir PASSEL.

PASSE AVANT, voir PASSAVANT.

PASSEBON, s., qualifiant une sorte de pomme :

Le bailleur retient les poires des poiriers de Quievreville, de caillouel, d'angoisse, et les pommes de *passebon*. (*Bail de 1462*, ap. Ch. de Beaurepaire, *Notes et doc. sur la Norm.*, p. 49.)

Cf. PASSEPOMME.

PASSE BRUIT, subst. composé, désigne une femme qui, par sa beauté, fait plus de bruit que toutes les autres :

Entre les aultres, y avoit une dame, femme au maistre d'ostel de la royne, qui, par ses manieres et beau port et dances, en blessa en cuer une dousaine, car estoit la droite gorgiasse, et le *passe bruit* de la route. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 12, Buchon.)

PASSEE, *pessee*, s. f., passage, ouverture, brèche :

Doit maintenant estre envoie
Legiere jant et bien montey
Et qui aient armes hantey
Et qui saichent bien la *pessee*
Et bien faire la retornee.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, fᵒ 52ᵇ.)

Qui a aux dis complaingnans fait
Bochier les troux et les entrees
Par ou ilz avoient leurs *passees*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fᵒ 410ᵃ.)

Qui a tous efforts assaillirent la perilleuse barriere et firent merveilles, comme ceulx qui envyeux estoient d'honneur. Toutesfoys si a point furent par ceulx de dedens recueilliz que la *passee* a tour de bras leur fut deffendue. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 27, Peigné.)

En chascune charrette n'y avoit que ung seul cheval, mais les Suisses tiroient et boutoient a telle force qu'elle fit franchement la *passee*, et sans nul encombrier. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXII, Buchon.)

Tant estoit forte la place que au lieu mesmes ou avoit esté donné l'assault sembloit la *passee* tant doubteuse que nul sans ayde osoit par la repasser. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, fᵒ 8 vᵒ.)

Des montaignes ou n'avoit chemins accessibles fors petiz santiers pour la *passee* d'ung homme seul a la foys. (ID., *ib.*, fᵒ 12 rᵒ.)

Par une nuyt ouvrit les bondes et *passees* de l'eau qui abuvroit les fossez. (ID., *ib.*, fᵒ 14 vᵒ.)

Aux breches et *passees* de la muraille. (ID., *ib.*, fᵒ 35 rᵒ.)

Si leur commanda qu'ilz visassent les entrees et les *passees* des Alpes. (*La sec. Dec. de Tit.-Liv.*, I, 16, éd. 1530.)

Passee, id est transitus. (SYLV., *Ling. Gall. Isagoge*, p. 80, éd. 1530.)

Les grandz langueurs et les rudes *passees*
Jusqu'a la mort par moy souffroit passees.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 57, Willem.)

— Compartiment :

Fait construire partie de ladicte eglise, et y eligé la place d'une vitre a six *passees*. (*Titre du 25 oct. 1545*, appart. à M. Vatar, bibliothéc. de Rennes.)

— Pas, enjambée :

Une mile, qui contient environ demie lieue, ou miles *passees* de long. (*De vita Christi*, Richel. 181, fᵒ 169ᵈ.)

Dit Plinius que le dromadaire est une beste fort legiere, active et nerveuse, ayant longues cuisses et grandes *passees*, tellement que sans grant labeur et sans grant fatigacion il peut courir ou aller en ung jour naturel cent petis milliaires. (*Le Repos de conscience*, c. X, Trepperel.)

Les bestes remarquent et sentent les *passees* et le trac de l'homme. (DU PINET, *Pline*, VIII, 16, éd. 1566.)

Je cheminay environ deux cents *passees* par lieux fascheux, bossus, pierreux et malaises. (RAVIERES, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, Rouen 1582.)

Alors au bon chemin addressant ses *passees*
Il servira d'exemple aux siecles a venir
De vivre en innocence.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXXXIV, éd. 1613.)

— Adjudication :

Le lieu ou la *passee* se feroit au plus offrant et a coup de baston. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 904, Hautcœur.)

— *Passées du mois*, déboursés non inscrits avant le dernier jour du mois :

Passees du mois. The disbursements for court acates omitted, and not set down, untill the last day of the moneth. (COTGR., 1611.)

Poit., *passée*, petit chemin, sentier, passage. Orne, *passée*, corridor et aussi pièce, quoique non servant de passage, qui se trouve souvent dans les fermes normandes, à côté de la salle principale. Suisse rom., *passée*, temps de la floraison de la vigne.

PASSEFELON, s. m., celui qui surpasse les autres en félonie :

Mais contre felenie lou trovoit en *passefelon*. (*Lancelot*, Richel. 754, fᵒ 20 vᵒ.)

PASSEFIER, voir PACIFIER.

PASSEFILLON, *-fillion*, s. m., cheveux crêpés qui tombent sur le devant et les côtés du front, coiffure dont on attribue l'invention à la Passe-Fillon, femme d'un marchand de Lyon nommé Antoine Bourcier :

Cheveulx qui passent a une femme sur le front, cheveulx mis en *passe fillon*. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Antiae.)

Le chapperon fait en poupee,
Les cheveux en *passefillon*,
Et l'œil gay en esmerillon.
(Cl. Marot, *Dialogue de deux amoureus*, p. 22, éd. 1596.)

Jeunes et anciennes
Noires comme egyptiennes
Sont praticiennes
Se coiffer en *passefillions*.
(*Reform. des dames de Paris*, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Cheveux de femme passant dessus le front en *passefillon*. (B. Jamin, *Traduct. des Dialog. de J. L. Vives*, éd. 1576, Index, Antiarum.)

PASSEFILLONNÉ, *-oné*, adj., crêpé en passefillon :

Son poil *passefillonné*.
(O. de Magny, *Gayet.*, les Martinales, éd. 1554.)

Ses cheveux de fin or d'art *passefillonez*.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. IX, t. II, p. 413, Lemerre.)

— Avec un nom de personne, dont les cheveux sont en passefillon :

Car Niobé la *passefillonnee*
N'a pas du tout la viande oubliee,
Bien que tuez lui fussent douze enfants.
(P. Bellier, *Œuv. de Philon*, p. 327, éd. 1575.)

Gentilshommes bien godronnes, bien frises, bien fraises, bien *passefillonnes*. (H. Estienne, *Nouv. lang. fr. ital.*, éd. 1583.)

Trois horribles furies, toutes *passefillonnees* de serpenteaux et couleuvres. (Vigenere, *Tabl. de Philostrate*, p. 1305, éd. 1611.)

PASSEFILLONNEMENT, s. m., arrangement des cheveux en passefillon :

Quand vous viendrez a la cour, il se pourra faire que vous trouverez les godronnemens, fraisemens, *passefillonnemens*, un peu d'autre façon. (H. Estienne, *Nouv. lang. fr. ital.*, éd. 1583.)

PASSEFILLONNER, verbe.

— Act., crêper en passefillon :

Laissez votre perruque au perruquier qui l'*a passefillonnee* comme bon lui a semblé. (J. D. S. F., *Propos d'Epict.*, p. 324.)

En *passefillonnant* ses crespillonnes crins,
Je vey saillir de deux vives fresettes
Cent amoureux chargez de cent traits ivoirins
Forgez au bout de ses belles pommettes.
(Loys le Caron, *Poés.*, f° 70, éd. 1554.)

— Réfl., se crêper les cheveux en passefillon :

.....Celuy qui mieux *se* godronne
Fraise et frise et *passefillonne*.
(Henri Est., *Dialog. du lang. fr. ital.*, I, 11, Liseux.)

1. **PASSEL**, *-eal*, *-ea*, *pas.*, *paz.*, s. m., sentier :

Li *passeaus* ki tent de... a... (1323, *Ch. de S. Lambert*, n° 479, Arch. Liège.)

Le *passeal* de Scovemont. (1356, *ib.*, n° 726.)

Les pisentes ou *pazea*. (1452, *Pawilhars*, K, p. 253, Arch. Liège.)

Parmy le *paseal*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 260, Borgnet.)

Les piedsentes et *passeauz* quatre pieds. (*Cout. de Liege*, Nouv. Cout. gén., II, 329^{b}.)

Wall., *pazai*, sentier. Luxemb., *passau*, bâti de bois servant à barrer un sentier de manière à ne laisser passer que les gens à pied ; tourniquet.

2. **PASSEL**, voir Paissel.

PASSELANDE, nom du cheval d'Arthur :

Li rois monta sor *Passelande*,
Qar convoier veut le meschin.
(*Tristan*, I, 3487, Michel.)

PASSELER, voir Paisseler.

PASSEMENT, *pess.*, *pasmant*, s. m., action de passer, passage :

S'or i eust .i. pont au *passement*
Ja i poignissent .ii. mil, mien ensient.
(*Auberi*, p. 110, Tobler.)

Des estoilles li *pessemenz*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 72^{d}.)

Se il onques estre fet puisse
Que cis boivres *passement* truisse.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 151^{b}.)

Ou en une fosse ou pavement de la paroit ou il n'ait *passement* de gens. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 22^{a}.)

Que chascun puissant de corps puisse gaigner son *passement* en la ville. (*Ordonn. du senesch. de Bourges*, fin xive s., Arch. mun. Bourges.)

Hastus, puisement, vuidement, *passement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Apres nostre entree et *passement* en nostre dicte ville de Troyes. (1430, *Ord.*, xiii, 158.)

Car faire monstres de gens sans que leur navire soit prest pour passer, n'est que gastement de vostre argent,... *passement* de temps sans rien prouficter. (23 déc. 1435, *Req. des Et. de Norm.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 439.)

Vie humaine est ung *passement*.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 14^{b}.)

Pour le *passement* d'une nuyct. (*Flave Vegece*, III, 8.)

Apres plusieurs amoureux *passemens*,
Regardz, euillades, petiz charivaris,
Qui tous servent aux grans embrasemens
De cueurs humains et mondains esperis,
Eco sans plus, apres plusieurs soubzris,
Ung seul baiser requist a Narcisus.
(Coquillart, *Poés. div.*, Compl. de Eco, qui ne peult jouyr de ses amours, I, 7, Bibl. elz.)

Si leur firent passer l'eau ; et monseigneur Philippe, avecq ceulx de sa bande, suivirent leur train ; auquel seigneur lesdits Suisses proumirent donner signe de leur *passement*, par chapeaux fiches au bout de leurs picques. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cv, Buchon.)

L'issue et *passement* de bien ou mal. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 158^{a}, éd. 1488.)

Du *passement* de l'exercite. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, VI, v, 10.)

Car encores n'oyoit on nul *passement* d'avirons ne nul bruyt ou autre esmouvement appartenans a nefz. (*Sec. dec. de Tit.-Liv.*, II, 12, éd. 1530.)

Transitio, *passement*. (R. Est., *Thes.*)

Dont la supreme partie de la flamme esteinte par continu *passement* est tournee en fumee. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 21 r°, éd. 1556.)

Transmissus, transportement, *passement* outre. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Décès :

Qu'an s'aglise a Poutieres apourter le feroient
Apres son *passement*.
(*Gir. de Rossill.*, 6221, Mignard.)

— Passation d'un acte :

Nous assignons, donnons et deputons les offices de nos *passemens* de lettres et de nos escritures. (1329, *Lett. de Phil.*, Richel., Bl.-Mant., t. IV, f° 31.)

Item, nous conte, voulons et accordons o tout ce que les diz religieux aient et puissent avoir pour le temps avenir en leur abbaye *passement* de lettres, de ceulz seulement a qui il plaira de y faire lettres passer. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

Avec le scel dudit messire Estienne et le *passement* de sa main a greigneur confirmacion. (1396, *Quitt.*, fonds Bizeul, Bibl. Nantes.)

En tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel aux presentes, avec le *passement* de nostre propre main. (*Lett. de 1409*, ap. Lobin., II, 596.)

Lettres de *passement*. (1451, *Sent. du prév. de Porrentruy*, Trouillat et Vautrey, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 398.)

Le clamant se peut clamer dedens l'an et jour de la lecture de la lettre d'icelluy marchié, et s'il n'y a point de lecture, dedens les dix ans ensuivans du *passement* et de la possession. (*Coust. de Norm.*, f° 49 v°, éd. 1483.)

On procedera au *passement* d'icelny decret. (*Ordonn. d'eschiquier*, dans les *Coust. de Norm.*, f° 322 r°, éd. 1483.)

De tieulx qui font *passemenz* a autres de lettres ou autres delivrances. (*Cout. de Bret.*, ms. S. Brieuc, f° 2^{b}.)

Et puis par leur paresse ou negligence ilz (les notaires) laissent l'an et le jour ou l'indiction, ou les tesmoinz, ou ilz mettent temoinz estranges qui ne furent jamais presens au *passement*. (*Contreditz de Songecreux*, f° 96 v°, éd. 1530.)

Parce qu'entendons ladite faute proceder en partie des notaires, qui au *passement* des contracts qui se font pardevant eux, attribuent indifferemment a tous, voire jusques aux marchands et paysans les titres et qualitez de noblesse. (*Placard de D. L. de Requesens, touchant l'usurp. du tit. des nobles*, 15 fév. 1576.)

Et encore à la fin du XVIIe s. :

Pierre Mercier vend une maison soixante-douze livres, qui luy ont été payées lors du *passement* dudit acte. (*Acte passé en Saintonge en 1699*, ap. Roquef.)

— Acte passé, signé :

Douquel don et douquel lays li religious... apres lour possession des diz doux biches qu'ils avoent ahu per plusours ans, ils ont estez despoillié per douze anz per lesquez ils ne ont ahu *pasmant* de moy ne d'atruy en nom de ma dite chiere mere. (1298, *Lett. de Marg. de Marnay*, Cart. de Bellevaux, p. 296, Bibl. Besançon.)

Voulons abolir et oster du tout les excessifs salaires que prennent iceulx notaires des contratz, *passemens* et instrumens qu'ilz reçoivent. (1433, *Ord.*, XIII, 188.)

Tesmoing de ce le scel estably aux contractz de nostre court avecques les *passementz* cy soubzcriptz a cestes mis. (1er déc. 1468, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

Et faire garder et entretenir en tous et chacun des poincts et articles, selon la forme et teneur de tous les dits *passemens*, promesses et sermens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXIII, Buchon.)

Que doresnavant quant aulcuns notaires ou tabellions passeront lettres ou contratz qu'ilz facent mention par qui ilz sont escriptes ou mettront en leurs *passemens* les noms d'iceulx qui les auront escriptes affin que l'on puisse scavoir la faulte qui y sera si aulcune est. (*Cout. de Bret.*, ms. S. Brieuc, f° 165 r°.)

O les *passementz* soubscriptz. (19 juill. 1541, S. Melaine, f^ds Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Demander un *passement*. (*Pièce de* 1549, Doc. de la Suisse rom., XI, 444.)

Obtenir, executer un *passement*. (*Ib.*, p. 447.)

Pour oster le grand scandale et incommodité qui avient au saint service divin, par les *passemens* et recours de maisons et autres heritages et venditions des biens meubles qui en plusieurs lieux se font esdits jours de feste et de dimanche. (*Placard de Philippe II sur le Synode Provincial de Cambray tenu au mois d'oct. 1586*, VIII.)

— *Passement d'un chef d'œuvre*, confection et présentation d'un chef-d'œuvre :

Audict Haquinot a esté delivré, pour furnir aux despens du *passement* de son kief d'oevre .IX. lb. .XIII. s. Flandres, qui vallent .V. l. .XIII. s. .XI. d. (28 mai 1522, *Compte de la curatelle de Hacquinot Gillot et Marselot Baude, fils de Katherine Canteraine, vesve Jehan Baude*, Arch. Tournai.)

— Tissu plat de fil d'or, de soie, etc. :

Item a ung grossier pour une pieche de *passement* tennet servant a border le palleto dudit Jehan, marchant, a esté payé .X. s. (1548, *Compt. Exéc. Test. de Jehan Marchant, dit de Genuppe*, Arch. Tournai.)

Suisse rom., Neuchâtel, *passement*, terme de droit; donner *passement*, faire défaut, passer condamnation.

PASSEMENTEUR, adj. et s., qui orne :

... Ces *passementeurs*
De vortugalles et vasquines.
(*Complainte de M. le cul*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 153.)

Varieté, *passementeuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

PASSEMERVEILLE, s. m., chose extraordinaire, qui est au-dessus même du merveilleux :

Ice fu le *passemerveille*
Quant vous por une fol oeille
Malostruc et esgaree
Vous plot tant paine souffrir
Por qu'ele peut revenir
La dont ele estoit remuee.
(*Rom. d'amors*, Richel. 837, f° 122^a.)

Ouy da, repliqua Tabarin ; il sçait des choses merveilleusement merveilleuses, il sçait des *passemerveilles*. (*Les Ess. de Mathurine*, Bibl. gaul.)

PASSENABLE, adj., qui porte des glands destinés à la paisson des porcs :

Sans copper chaisne *passenable* de haute fleure ny stallons. (10 sept. 1585, Ch. des finances, XI, f° 54 v°, Arch. Liège.)

1. **PASSENAGE**, *-aige*, s. m., passage, droit de passage :

Item appartient audit fremier de touttes nes ou bacques qui chergeront denrees, quelque qu'ellez soient, sour les hiretaiges tenus de mondit seigneur, et qui lui doivent rente, oudict lieu et esquievinaige, empries les rivieres d'Escault ou d'Escarp, cascune nef ou bacques doibt de *passenaige* .II. d. (1412, *Cart. concernant Mortagne*, f° 13 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Et s'on transgressoit, emportoit ou fourceloit nulz dez dis winaigez deus, foraigez et *passenaiges*, on seroit a l'amende de .LX. s. pour cascune fois. (*Ib.*)

Et ne se demande point ledit winaige deubs et *passenaiges*, ains ont poursuite pour ataindre le ditte amende. (*Ib.*)

2. **PASSENAGE**, voir PAISSONAGE.

PASSENAIRE, s. m., intendant des pâturages ?

Nous, Conrad, evesque de Mes, faisons savoir et cognissant a tous que nous confiant a plain du sens, loialtei et bonne diligence de nostre amé Thiriet Ziedreir de Marsal, par bon conseil et mehure deliberation devant chue a plusieurs de nostre conseil, ycellui Thiriet avons fait, creé, ordonné, constitué et estaublis et par la tenour de ces presentes lettres faisons, creons, ordonnons, constituons et establissons nostre *passenaire* de noste dicte ville de Marsal et des appartenances et appendances d'icelle. (1419, *Cart. de l'év. de Metz*, Arch. Mos., G 7, f° 79 v°.)

Exercer led. office comme *passenaire* de nostre dicte ville de Marsal. (*Ib.*, f° 80 r°.)

PASSENARIE, s. f., charge d'intendant des pâturages ?

Auquel Thiriet avons donné et octroyei, donons et octroions por ces pres. led. office de *passenarie* de nostre dicte ville de Marsal et des appartenances et appendances d'icelles pour icelluy office avoir, tenir, posseder... avec telz drois, proffis et emolumens comme ou dit office appartient. (1419, *Cart. de l'év. de Metz*, Arch. Mos., G 7, f° 80 v°.)

1. **PASSEOR**, *-eur*, s. m., celui qui passe un acte :

Et ne mectront point les diz *passeurs* ces poins en la lectre se partie ne se y consent expressement et que declaracion en soit faicte ou passement. (1463, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 482, Beautemps-Beaupré.)

Pour eschiver es faulsonneries que on fait es lettres... en contrefaisant la main des *passeurs* quant ilz sont mortz ou aultrement. (*Coust. de Bret.*, f° 165 r°.)

Lesquelz *passeurs* pourront passer les actes par toutes les cours subgectes et barres esquelles ilz auront esté ottroiez et ordonnez *passeurs*. (*Ib.*)

2. **PASSEOR**, *-eur*, s. m., passage :

Par Romme *passeors* en fist,
Einsi sont encor et seront,
Et par desus els passeront
Et maint musart et maint preudomme
Tant com en estant sera Romme.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 79^b.)

Item led. maire et sergens sont tenuz de barrer et bocher tous les *passeurs* du prel Sainct Jehan, de maniere que beste n'y entre pour y faire aulcung domaige. (1550, *Man. adm. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 79.)

PASSE PAS, s. m., passe-passe :

Par ung tour de *passe pas*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la l. fr.*, p. 833, Génin.)

PASSE PASSEE, s. f., passe-passe :

Passe passee, f. Heypasse, repasse : a jugling tricke, or tearme. (COTGR., 1611.)

PASSE POMME, s. f., pomme de table, de petite espèce, rouge, très précoce :

Pommes de *passe pomme* et poires. (26 juill. 1544, *Comp. de S. Amand. de Rouen*, Arch. S.-Inf.)

Passe pommes, c'est a dire, mustea poma. Melimella. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 277, éd. 1622.)

Passe pomme : f. The pome paradice, Honny apple or honny meale ; an apple that quickly ripe and quickly rotten. (COTGR., 1611.)

Se dit encore en Normandie.

PASSEPORTE, s. f., droit qu'on payait pour passer une porte ; cédule qui certifiait l'acquittement de ce droit :

Que aucun n'en assist, ne portast hors en males, fardeaulx, brouettes, chevaulx, charrettes ou chariotz, ne autrement, vivres ne autres denrees quelconques, sans bonne et seure visitation, et que ilz eussent cedulle signee des personnes commises a ladicte cedulle bailler que l'on nommoit *passeporte*. (1359, *Ord.*, IV, 357.)

Des XIIIe, impositions, quint de sel, *passeporte*. (1367-70, *Compte du roi de Navarre*, p. 25, Izarn.)

D'une aide appelee *passeporte*, c'est as-

savoir pour chascun tonnel de vin entré et vendu en la dicte ville de Carenten .I. franc. (*Ib.*, p. 27.)

A Fouquet de Champeaux... pour la voicture dudit plon faire venir de Paris a Orliens, pour chascun cent 6 s. p. Item a lui pour la *passeporte* dudit plon. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, forteresse, XXXII, Arch. mun. Orléans.)

Un batellier tenant en sa main une *passeporte*. (1434, Arch. JJ 174, pièce 289.)

Pour droit de *passeportes*, aux lieux anciennement accoutumez, de chacun cheval portant marchandise. (1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

Pour payer les debvoirs et *passeportes* en chemin. (1580, *Compte de tut.*, f° 91[b], Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

PASSE PREUX, adj., preux par excellence, qui surpasse les preux :

Du vertueux duc de Nemours le *passe preux* de tous ceulx qui furent dux, mille ans a... (MENARD, *Hist. du chevalier Bayard*, p. 305, éd. 1618.)

PASSEPROUESSE, adj., d'une prouesse extraordinaire, au-dessus de toute prouesse:

Passeprouesse. Passing valiant, exceeding valorous, very couragious. (COTGR., 1611.)

PASSER, verbe.

— Act., traverser de part en part :

Fut parmi le cuer *passeis*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 85, Chron. belg.)

Il print sa lance, et en ferit l'un des chevaliers le plus prochain de luy, qui estoit lyé a une estache, mais tant legierement le *passa* de sa lance qu'il ne s'apperceut point qu'elle eust trouvé aucun empeschement. (*Perceforest*, VI, f° 50, éd. 1528.)

— Transgresser :

Mais nous n'osames le sien commant *passer*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 4[d].)

E si l'ot mis en paradis
Ou il eust esté toz dis
Se *passé* n'*eust* son comant
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, Romania, XIV, p. 53.)

Le commandement fut tenu, car nuls ne l'euist osé enfraindre ne *passer*. (FROISS., *Chron.*, XVI, 186, Kerv.)

— Décider :

Avons unanimement et sains hommes debattans *passeit* et accordeit, *passons* et accordons. (*Pièce de* 1562, ap. Bormans, *Hist. du mét. des drap.*, 13° doc.)

— Accepter, ratifier:

Qu'ils ne *passent* nulles telles requestes. (1356, *Ord.*, III, 137.)

Li roys ne *passoit* ne faisoit nulle cose sans le congiet de ce Wikam. (FROISS., *Chron.*, VII, 232, Kerv.)

Nous ne ferons choses que vous ne vees et *passes*. (ID, *ib.*, XVI, 138.)

— Désigner, fixer :

Toutes gens d'armes qui *estoient* escript, ordonné et *passé*, et monstré pour aler oultre en Escoce. (FROISS., *Chron.*, X, 317, Kerv.)

Si *passerent* chil signeur journee dou retourner deviers le roi. (ID., *ib.*, II, 461.)

— Avaler :

Comment li vrais Deus envoia son filz en terre boivre le buvrage amer, c'est *passer* le morsel de la mort pour son pueple raaimbre. (*Metam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 8[d].)

— *Passer sa gorge*, avaler :

Quand on doit un oiseau qui ne peut enduire ne pas *passer sa gorge*, c'est signe qu'il est refroidy dedans le corps et luy manque la chaleur naturelle. (DU FOUILLOUX, *Fauconn.*, f° 33, ap. Ste-Pal.)

— Digérer :

Aucunes fois sont les oiseaux vexez d'une maladie que les fauconniers ont nommee le mal subtil, ou pour ce que promptement ou subtilement *passe* et esmeutist tout ce qu'on lui baille. (DU FOUILLOUX, *Fauconn.*, f° 32, ap. Ste-Pal.)

— Frotter :

Et venoient aucune fois as murs et as crestiaus et les frotoient et *passoient* de leurs caperons par despit. (FROISS., *Chron.*, IV, 98, Kerv.)

— Réfl., se tirer d'affaire :

Si *se passe* au miels k'ele puet.
(*Chev. as .II. esp.*, 10221, Foerster.)

Se cil cui le beste est, veut jurer sor sains que le beste rompi son lien, et si tost comme il le sot, il l'ala querre, il *s'en passe* sans amende. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXX, 57, Beugnot.)

— S'abstenir :

Et se (cil) qui li troussiax est ne le veut vendre, il n'en doit rien, mes qu'i *s'en* voille *passer* par son serement. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., LXXXV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

— Se contenter :

Leurs usages est tels en guerres et leurs sobrietes qu'ils *se passent* bien asses longement de char cuite a moitiet. (FROISS., *Chron.*, II, 134, Kerv.)

L'homme *se* doit *passer* d'une femme, quand il l'a prise. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 799[a], éd. 1567.)

— S'acquitter :

Pour ce *m'*en vueil briement *passer*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 105[b].)

— *Se passer en brief*, user peu de :

La feste que je vous ay noncee sera noble, *passez vous en brief* du deduyt des dames, car fol est qui s'i endort : il nourrit recreandise et paresse. (*Perceforest*, IV, f° 159, éd. 1528.)

— *Se passer de deux hommes*, être compté pour deux hommes :

Le bailly ou lieutenant prendent pour leurs salaires chincq sols, et chacun homme deux sols six deniers ; dont par cette ditte coustume ledit bailly ou son dit lieutenant *se passe de deux hommes*. (1507, *Cout. du Mont St Eloy*, Nouv. Cout. gén., I, 466.)

— Neutr., sortir :

Ne il n'en puet *passer*
Se parmi la bataille non.
(*Chev. as .II. esp.*, 2990, Foerster.)

— Inf. pris subst., action de passer :

Au *passer* de la lice se tindrent li chevalier le roi une grant piece et molt i soffrirent grant paine. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 61[d].)

[(des épis)
La branche qui s'oppose au *passer* de leur testes
Les fasche et les retient, mais les sauve des bes-
[tes
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

— *Passé*, part. passé, vieux, usé :

Wardes vous dou radot, car vous iestes *passes*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 182, Kerv.)

PASSERAT, s. m., passereau :

Passer, *passerat*, oysel. (*Gloss. de Salins.*)

On luy donne un *passerat* trampé en vin, ou arrousé de miel. (GUILL. TARDIF, *l'Art de faulconnerie*, I, 57, Jullien.)

Lors seuffle du vin en l'ueil de l'oyseau, et apres y metz du sang chauld de *passerat*. (ID., *ib.*, I, 99.)

Les *passeratz* ou moyneaulx. (*Jard. de santé*, I, 152, impr. la Minerve.)

Les œufz des *passeratz*. (*Ib.*, Ois., 39.)

Paisse, passereau, *passerat*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 92 v°, éd. 1557.)

Nom propre, *Passerat*.

PASSERE, voir PASSE.

PASSERELLE, s. f., fém. de passereau :

Mirant les *passerelles* aux fenestres, j'entens ces fillettes, de celles là qui ne sçavent voler. (FERN. DE ROJAS, *Célestine*, acte V, p. 183, Rouen 1634.)

Nantes, *paisserelle*.

PASSERET, s. m., passereau :

Fui t'en en la montagne com *passerez* et com moixon. (*Psaut.*, Maz. 798, f° 34 v°.)

Poligonia, c'est une herbe que l'en appelle langue de *passeret*. (*Grant herbier*, n° 382, Camus.)

PASSERILLE, s. f., raisins séchés au soleil :

Passerilles prinses en toutes sortes. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, vert. des simpl. medic., éd. 1579.)

Ne doivent en cest endroit estre oubliees les *passerilles*, que de propres raisins l'on faict es lieux susdits et environs de Montpellier, tres bonnes, et en si grande quantité que toute la France s'en ressent. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 1, éd. 1605.)

PASSERILLÉ, adj., fait avec des raisins séchés au soleil :

Vinaigre *passerillé*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 436, éd. 1598.)

— Séché au soleil :

Le malvoisie de Candie, le vin de Coz, et autres tres excellens vins de l'Orient se font de raisins presques naturellement cuits et *passerilles*, dont les draches converties en bois demeurent sans nulle substance. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 7, éd. 1605.)

PASSERIN, adj., qui tient du passereau :

Passerin, Sparrowlike, of, or belonging to a sparrow. (COTGR., 1611.)

— *Langue passerine*, sorte de plante, le polygonum aviculare :

L'herniaria, la *langue passerine*, l'escorce de pomme de grenade. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, I, 727, éd. 1615.)

PASSERON, s. m., passereau :

Et y sont trouvez les oyseaux qui sont appellez papegais et tant en y a en celle contree comme il y a de *passerons* en ce pays. (J. HAYTON, *Liv. des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 221°.)

Mignonne est trop plus affettee,
Plus fretillant, moins arrestee
Que le *passeron* de Maupas.
(CL. MAROT, *Epigr.*, de la Chienne de la Royne Eleonor, p. 440, éd. 1596.)

PASSERONET, s. m., petit passereau :

Ne des *passerones* petis
Qui en cel arbre font lor nis.
(*Volucraire*, Richel. 24428, f° 90ᵇ.)

PASSEROTE, s. f., passereau :

Et sanz la quele volanté une fuelle d'arbre ne une *passerote* ne cheent a la terre. (*Vie de Girart de Rossillon*, 18, Romania, VII, 181.)

PASSEROUTE, s. f., ce qui surpasse tout le reste, nec plus ultra :

Qui orra la sentence toute
On l'appellera *passeroute*.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, I, 75, Tricotel.)

Par mes espices *passeroute*
Je sens bon, j'oste la puour
De mainte viande et l'odour,
Je la faiz bien cuire et confire
Et digerer, bien doit souffire.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 379°.)

Il y en a je ne scay pas combien
En d'autres lieux ; de cela ne fais doute.
Raison pourquoy ; car je n'y vois ne vien
E neanmoins je suis la *passeroute*.
(*Complaint. de la grosse cloche de Rouen*, p. 12, ap. Michel, *Poés. Goth.*)

O sainte pucelle royalle,
Des prudentes la *passeroute*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4231, G. Paris.)

Je vis Judich, je vis Hester,
Je vis Rachel, je vis Lya :
Riens de comparoison n'y a ;
C'est icy une *passeroute*.
(ID., *ib.*, 7357.)

Mes encore la *passeroute*
De tous les fais que nous savon,
C'est du bon seigneur Lazaron
Qu'il a fait de mort relever.
(ID., *ib.*, 15590.)

Car entre les hommes parfaictz
Cestuy cy est la *passeroute*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 68°, éd. 1537.)

On le trouve encore au XVIIᵉ siècle :

C'est bien des plus merveilleux tours
La *passeroute* et la maitrise.
(SARRAZIN, *Ballade d'enlever en amour.*)

PASSET, *paset*, s. m., petit pas :

Et cevauchons tot le *passet* plenier.
(*Les Loh.*, fragm., Arch. Doubs.)

Si s'en vet le *passet* petit.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 54ᵈ.)

Chevaucierent vers la cité
Tout le *passet*.
(*Ib.*, ms. Mons, p. 8, Potvin.)

Tot le *passet* les le rivage
S'en va Athis vers son parage.
(*Athis*, Richel. 375, f° 140ᶠ.)

Seré s'en vont tot le *passet*
Sos Valbruiant.
(*Ib.*, f° 143ᵃ.)

Tournez s'en est tout le *passet*,
Courant s'en vint vers le guichet.
(*Renart*, Br. IV, 197, Martin.)

François s'an vont serrement le *paset*.
(*Anseis*, Richel. 368, f° 277°.)

.v. batailles faites avoient,
Vers Marcadigas aprochoient,
Le *passet* rengié et serré.
(*Cleomad.*, 653, Van Hasselt.)

Ne pot parler de joie, quant le preudome entent,
En sa maison l'enmaine le *passet* belement.
(*Berte*, 1213, Scheler.)

Car il ne vont pas desreé ;
Mais, le *passet* trestout seré,
Tout arouté devant s'en vont.
(*Gilles de Chin*, 3865, Reiff.)

Alour se tornerent tot le *paset* menu.
(*Prise de Pamp.*, 1354, Mussafia.)

— Marche-pied, tabouret qu'on mettait sous les pieds, banc, escabeau :

Le seigneur qui estoit logiez dedens l'abbaye fist chargier tous les biens moeubles dudit abbé, lictz, coffres, bancz, buffetz, et aultre maisnage, tant qu'il n'y laissa jusques a ung seul *passet* ne scabelle. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, append., III, 308, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Les pies dont nous debvons aourer l'escamel et le *passet*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 149°.)

Et sont les bancs chascun ordonné par ordre, a l'encontre du *passet* pour seoir les princes du sang, les ambassadeurs, et les grands pensionnaires par ordre. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du conseil et de la justice, Michaud.)

Et moy je seray curieulx
De mettre ce bon fort *passet*
Cy dessoubz, pour mieulx tous les deux
Pieds de mon maître mettre a souhot.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 301.)

Pour pluiseurs cayeres et *passetz*. (1511, *Exécut. Testam. de Katherine Mesquin, vᵉ Thomas Pourret*, Arch. Tournai.)

Pour ung bancq, une passe et ung *passet*. (*Ib.*)

Faire des *passetz* aux creneaulx. (1518, Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 159.)

Un *passet* de gres aux passes de la halle. (*Ib.*, p. 89.)

Bancqs a puye et *passet*. (*Ib.*)

Ung *passet* de lit. (1521, *Invent. de Franchois de Meleun*, Soc. des Antiq. de Morinie, 102ᵉ liv., 1877.)

Une kayere a dos, trois escabelles, ung *passet*, .XV. s. (1538, *Compte de l'Exéc. test. de Marie Bosquart*, Arch. Tournai.)

Fut dressé ung *passet* ou marchepied hault de six a sept degrez bien richement tendu. (*La Forme que usoit l'emper. en faisant la cession des Pays-Bas au roy*, Arch. gén. de Belg.)

Et encore à la fin du XVIIIᵉ s :

Le *passet* du grant autel. (1782, Haisnes, ap. La Fons, *Art. du Nord.*, p. 89.)

Belg., *passet*, petit banc ou escabeau. Luxemb., *pauset*, sentier.

PASSETEAU, voir PAISSETEL.

PASSETOUT, s. m., ce qui surpasse tout :

Nature, Dieu vous ont tant fortunee
Que *passetout* est votre propre nom,
Pour ce estes vous de chascun bien amee.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 155ᵇ.)

PASSEURE, *passure*, s. f., passage, trou pour passer :

Doivent estre les renges de paulx taillés de verges, comme une claye, et ne doivent estre que deux pieds de hault, et aux deux bouts des ranges, feras deux *passeures* qui n'auront chascune que plain paulme de hault, et entre ces deux ranges mettras ce que tu luy donneras a manger. (*Modus et Racio*, f° 52 v°, ap. Ste-Pal.)

Et chascune fois qu'il aura mangé, tu hausseras les deux *passures*, afin qu'il saille quant il vouldra entrer dedens les renges pour mengier. (*Ib.*)

PASSEVENT, adj., plus prompt que le vent, épithète d'un cheval :

Le romman de Judas Maccabeus appelle un cheval *passevent*. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 193, Feugère.)

Passevent. (An epithite for a horse) swifter then the wind. (COTGR., 1611.)

PASSIBILITÉ, s. f., faculté de souffrir :

La feiblesce et la *passibilité* du corps. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 21 r°.)

PASSIBLE, adj., sujet aux passions, sensible :

Je sçay bien que vous n'avez garde
De perir ycy, car *passible*
Corps n'avez pas.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chem. de long estude*, Richel. 836, f° 11 v°.)

Les puissances de l'ame sont selon lesquelles nous sommes *passibles* des passions

devant dictes comme sont celles selon lesquelles nous sommes dis avoir tristesse ou misericorde. (Oresme, *Eth.*, f° 28ᵃ, éd. 1488.)

Et prins vray corps mortel, aussi *passible*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, xc, éd. 1545.)

Aux rais des yeux creut le brandon plus fort
D'amour cruel, dont par le grand effort
Impetueux de la flambe invincible
Brusloit sans fin le povre cueur *passible*.
(Cl. Marot, *Leander et Hero*, IV, 108, éd. 1731.)
L'éd. 1596, p. 104, porte *paisible*.

Et puis apres homme formé *passible*
J'ay enduré mort d'horreur indicible.
(Jultot, *Eleg. de la belle fille*, p. 56, Willem.)

Pourtant, Cesar, s'il est a moy possible
De tirer hors d'une ame tant *passible*
Ceste voix rauque a mes souspirs meslee,
Escoute encor l'esclave desolee,
Las ! qui ne met tant d'espoir aux paroles
Qu'en ta pitié, dont ja tu me consoles.
(Jod., *Cleop.*, act. III, Bibl. elz.)

Suis je mort ? Non ; j'ay trop de sentiment,
Je suis trop vif et *passible* au martire.
(Desport., *Diane*, I, xx, Bibl. gaul.)

— Désagréable :

A nullu n'ai esté *passibles*. (*Dial. anime conquerentis*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des miss.*, 3ᵉ sér., I, 276.) Lat., nulli inquietus fui.

— Tourmenté, agité :

E la mer fud tant *passible*
Pur quei unt le curs mult peinible.
(*S. Brandan*, 790, Michel.)

Passiblement, adv., sensiblement :

Pasibiliter, *passiblement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 226 r°.)

Passibleté, s. f., faculté de souffrir, sensibilité :

Passibilitas, *passibletez*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Passiere, *paissiere*, *paissere*, *peyssiere*, *paixiere*, s. f., pas, entaille pour poser le pied :

Guillaumes dou Caisnoit estoit entres el fossé, et faisoit *passieres* a s'espee pour monter amont. (Henri de Valenciennes, § 675, Wailly.)

— Ecluse :

Viviers, eaues, pescheries, les decours des eaues, bure ou *paissiere*. (1344, Arch. K 49, pièce 58.)

Pour cause de certaines *paisseres*, bateiz de paux, doiz ou clusons assis ou estanz en la riviere de Bebre. (1375, *Tr. entre la prieure de Marseigne et le seign. de Chambord*, Marseigne, Jaligny, Arch. Allier.)

Lequel maistre Bernart rompy la *passiere* de son moulin par force et grant influence des eaues. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

Icellui Vigier passoit sur une planche qui est sur la *paissiere* de certains moulins. (1396, Arch. JJ 151, pièce 147.)

Ilz ont coppé de leur auctorité privee, sans comandement d'aucun aiant puissance a ce, environ .xxx. paux empres terre de la *peyssiere* de la ville qui est depuis le portal de la Rue Nove jusques au portal des Freres Meneurs. (27 juil. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 62, Guigue.)

Ilz ont conclus que ledit Nantuas face faire la *peyssiere* dessus Saint Nicolas aux jornees de la ville. (2 mars 1418, *ib.*, p. 155.)

Ladite *paissiere* par laquelle venoit ladite riviere d'Aude en ladite ville de Narbonne est rompue et destruite, tellement que la dite riviere et eau doulce prend son cours ailleurs. (1440, *Ord.*, XIII, 329.)

Icellui Chalemay alla en une *passiere* a mettre du poisson pour icelle curer. (1450, Arch. JJ 186, pièce 45.)

Ne laissa moulin, *paixiere*, ni autre chose debout. (Noguier, *Hist. Tolos.*, 3, IX, éd. 1556.)

Berry, *passière*, route, chemin.

Il y a à Nevers une rue de la *Passière*.

Passiffier, voir Pacifier.

1. **Passion**, *passiun*, *paission*, *paxion*, s. f., souffrance, mal, douleur, maladie :

Et nonporcant fine amor nos ansaigne
D'amer celi cui *paxion* destraigne.
(*Grand chant XVIII*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2ᵉ série, V, 229.)

Et savons les miracles et les *paissions* que il soustint en sa char de son gré. (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 8ᶜ.)

Icellui Flouriet s'est fait garir, ou il a eu moult de *passions*, grans fraiz et interests. (1412, Arch. JJ 166, pièce 449.)

Elles donnent a leurs marys infinites de *passions*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 45ᵉ nouv., Gruget.)

Ce fut une speciale grace des Dieux qui le voulurent preserver de la cruaulté des Macedoniens, et qui l'osterent ainsi soudainement de ceste vie, sans luy faire sentir grande *passion* ni griefve douleur. (Amyot, *Vies*, Demosth., éd. 1567.)

Ainsi faut il que la femme se sente des *passions* du mary, et pour le moins que le mary se sente autant de celles de sa femme, a fin qu'estans de ceste sorte comme les nœuds par l'entrelassement prenans la force l'un de l'autre, ainsi la compagnie et societé du mary et de la femme soit entretenue, quand l'un rend a l'autre en change un amour reciproque. (La Boet., *Regl. de mariage de Plut.*, Feugère.)

Hé ! qui sans *passion* pourroit vivre sur terre,
Ayant des os, des nerfs, des poulmons et du sang ?
(Desport., *Diane*, I, Procez contre amour, p. 56, Bibl. gaul.)

La colique est maladie des boyaux, dont la douleur s'estend par tout le ventre, avec grande violence et aspres *passions* fort difficiles a supporter. (O. de Serr., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— En particulier la colique :

Deus ! que dunc nel prist *passiun* !
Si remainsist la traisun.
(Wace, *Rou*, 1ᵉ p., 582, Andresen.)

Cremeient que l'alme en alast,
E que ja mais n'en relevast,
E que *passiun* l'eust pris,
Ki en tantes guises s'est mis.
(Id., *ib.*, 598.)

La male *passion* te fiere,
Moult es de mauvese maniere.
(*Renart*, 8035, Méon.)

Renart, fait il, *passion* te fiere !
Tant ies ore de male part,
Pendus soies a male hart.
(*Renart*, Suppl., p. 131, Chabaille.)

La *male passions* les fiere.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1436, Delmotte.)

Il luy prist une forte *passion* que l'en appelle flux de ventre. (*Grand Cron. de France*, L'ystoire du roi Phelippe de Valois, xxxii, P. Paris.)

La male *paission* l'estende !
Tant nous a huy fait de paine.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 252.) Impr., *poission*.

— Phénomène, perturbation :

Ilz prindrent a speculer sur plus occultes choses si comme des *passions* de la lune. (Chr. de Pisan, *Charles V*, t. III, p. 67, Michaud.)

Ceste *passion* ou deluge advint depuis que Noé avoit 600 ans. (*Anciénn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 7ᵈ.)

Encores eussent ilz dit que telz signes se fussent fais par diverses *passions* du ciel et par l'efficace des astres et superiores influences. (*Les prem. vol. des Exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 79 v°, éd. 1519.)

Puisque ce present est commencement et fin, il faut bien que le temps soit tousjours des deux costez ; et s'il l'est, la motion par consequent sera ainsi, car le temps est la *passion* du mouvement. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 218 r°, éd. 1594.)

— Terme de philosophie, impression reçue par le sujet :

Il prent ici *passion* pour souffrance distinguee contre action si comme estre batu estre occis et estre despouillié et injuré c'est *passion*, et faire telles choses c'est action. (Oresme, *Eth.*, f° 96ᵉ, éd. 1488.)

En Bret., Côtes-du-Nord, *passion* signifie agonie, extrémité. « Ah ! il n'est pas bien, il est dans sa *passion*. »

2. **Passion**, voir Paisson.

Passionaige, voir Paissonage.

Passionnable, adj., sujet aux passions, sensible :

Si les deux lumieres celestes estoyent *passionnables*, ce seroit horreur de voir ça bas aux raiz de leurs clartez tant d'execrables impietez commises que le soleil en souffre tous les jours. (Pont. de Tyard, *Nat. du monde*, f° 23 r°, éd. 1578.)

Les elefans, les chevaux, les cerfs, les oiseaux et les serpens sont *passionnables* de musique. (Id., *Disc. philos.*, f° 105 r°, éd. 1587.)

Nous avons tous un corps *passionnable* :
Mais un cœur sainct qui a raison pour loy,
Ne peut aimer ce qui n'est point aimable
(A. de Rivaudeau, *Œuv. poét.*, p. 190, éd. 1859.)

1. **Passionnaire**, *-onaire*, adj., sujet aux passions et aux souffrances :

Ainsi les dieux ont destiné le sort
De l'univers orné de trois natures,
L'une immortelle, exempte de pointures,
De passion, l'autre mortelle, aussi
Passionaire et pleine de souci.
(LOYS LE CARON, *Poés.*, f° 36 v°, éd. 1554.)

— Passionné :

Je ne cuide pas que les hommes du Levant soyent *passionnaires* comme ceux de ce climat. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XII, éd. 1586.)

Pasithee autant eslevee hors des affections comme je suis *passionnaire*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 164 r°, éd. 1587.)

— En parlant de chose, inspiré par la passion, qui exprime les passions :

Toutefois la peur de luy desplaire avec ceste mienne *passionnaire* façon, m'incita de luy dire. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 98, Paris, Galiot du Pré, s. d.)

Je confesse que ces discours *passionnaires* peuvent estre contrefaiz par les libres : mais j'ose me vanter, que vostre jugement employé a discerner le feint, du veritable, connoistra, par une secrette difference, en quoy l'un ne resemble a l'autre. (ID., *Œuv. poet.*, p. 95, éd. 1573.)

2. **PASSIONNAIRE**, *-onaire*, s. m., livre qui contient l'histoire des martyrs et des saints en général :

Lo *passionaire* et lai grosse bible. (*Tres. de l'anglize S. Saveor*, Cart. de S. Sauv. de Metz, Richel. l. 10029, f° 67 r°.)

Passionnaire, ung livre ou sont les passions des sains, passionarium. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Un *passionnaire* noté. (*Invent. de la Ste Chapelle de Paris*, ap. Duc., *Passionarius*.)

PASSIONNAIREMENT, *passionnerement*, adv., avec passion :

Passionnerement. Passionately. (COTGR., 1611.)

— Dans toutes les phases d'un phénomène :

Toutesfois je penserois qu'il eust voulu representer *passionnairement* le mouvement duquel le soleil s'avance plus lentement au solstice estival ou aupres du midy ordinaire qu'il est plus haut dessus nostre horizon, comme en lieu plus dangereux et meritant avec plus de respect regarder a seureté. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f° 23 r°, éd. 1578.)

Cf. PASSION.

PASSIONNART, *-onart*, s. m., livre contenant l'histoire des martyrs :

En l'engliese de Liege adont fut ilh fichies
Sa lecture, en principe devant qui est li chies
De leur *passionart*, et la fut atachies.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38690, *Chron. belg.*)

PASSIONNÉ, *passioné*, s. m., livre contenant l'histoire des martyrs :

Ung petit *passioné* ou on lit la legende des sains. (*Invent. de S. Amé*, vers 1469, Arch. Nord.)

PASSIONNEL, *passional*, adj., inspiré par la passion :

Paroles *passionnelles*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 189 r°.)

— Qui fait souffrir, nuisible :

Et que le chault trop meridional
Soit en vigueur, com trop *passional*.
(GUILL. MICHEL, 3e *liv. des Georg.*, f° 55 v°, éd. 1540.)

Ce mot, au premier sens, a été repris par des auteurs du XIXe siècle qui croyaient le créer.

PASSIONNER, *-oner*, *paiss.*, verbe.

— Act., tourmenter :

Mout devez oir bonement
Com il soufrit pour nous torment
Et com il *fut passionez*
Et en la sainte croiz penez.
(*Pass. D. N.*, ms. S. Brieuc, f° 46a.)

N'esse pas mal fait et peché a vous de vous laissier ainsi *passionner*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCV, Jacob.)

— Par extension :

Mais ce qui a plus estonné les hommes, a esté l'horreur de l'eclipse, *passionnant* la lune, s'il faut ainsi parler, quand elle passe en un poinct de la ligne ecliptique opposé au soleil diametralement, que lors la terre entremise l'empesche de recevoir la lumiere du soleil. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f° 30 r°, éd. 1578.)

— Mettre hors de soi :

Timothee jouant de son violon des chansons graves et furieuses, *passionnoit* de telle façon Alexandre qu'il luy faisoit prendre les armes. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, Rouen, 1635.)

— Réfl., se tourmenter, s'inquiéter :

Ne *te passionne* point, ma femme, pour ce que tu ne peus me donner ce que tu me demandes. (LA BOET., *Mesnage de Xenoph.*, Feugère.)

L'autre avec contenance d'homme qui *se passionnoit* et se tourmentoit pour ceste faulse calumnie que l'on luy avoit mise sus. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Se *passionne*, se crucie et se tourmente. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 129, Bibl. elz.)

— Neutre, tomber dans une crise produite par quelque passion :

Lucius Plancus, qui estoit juge de la gageure, mettant la main sur l'autre union, que Cleopatre vouloit avaler comme le precedent, condemna Antonius, lequel en cuida *passionner* de despit. (DU PINET, *Pline*, IX, 35, éd. 1566.)

— Eprouver de la passion :

Je tremble tout que quelqu'un de ces Dieux
Ne *passione* apres son beau visage.
(RONS., *Amours*, l. I, p. 107, éd. 1584.)

— *Passionné*, part. passé, tourmenté, affligé :

Paissionné de passion,
Mengié de vers et de vermine
Seront sanz fin et sanz termine.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 301c.)

Ce aussi que on ne fait point memoire de la croix est afin que on ne face mie premierement memoire de la passion que de la nativité, car il fu avant né que mort ne *passionné*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 218 r°.)

Il a veu pluseurs creatures moult *passionnees* de pluseurs maladies. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 489.)

Lequel fut en ses plus beaux jours, et jusques a sa mort, travaillé et *passionné* du mal caduc. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. VI, Michaud.)

Ou nom du doulx Jesus Christ né...
Crucifié, *passionné*,
Ressuscité, monté es cieulx...
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 24a, éd. 1537.)

Dessouz Pilate a tort *passionné*.
(CL. MAROT, *Oraison*, les Articles de la foy, t. IV, p. 342, éd. 1731.)

Je voy que sans secours,
Passionné d'amour, je doy finir mes jours.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, l. I, XIII, p. 202, éd. 1584.)

Lamberic, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit pour recreer ce jeune prince, lequel vivoit tellement *passionné* pour l'absence de sa chere maistresse, qu'il ne prenoit plaisir a chose quelconque. (LARIVEY, *Facet. Nuicts de Strap.*, IX, II, Bibl. elz.)

Si tost que le cheval feé eut vu son maistre si dolent et que les larmes luy tomboient continuellement des yeux, se retourna vers luy, et luy dict : Dea, qu'avez vous mon maistre ? Pourquoy estes vous si *passionné* ? (ID., *ib.*, III, II.)

— Hors de sa raison :

Le bon compagnon, ayant desja mis en oubly les fortunes passees, commença de se pourmener devant la maison en faisant le *passionné*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, II, II, Bibl. elz.)

— Furieux :

Achemenes s'efforcera de troubler tout, *passionné* de ce qu'il se sentira frustré des nopces esperees. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XX, éd. 1559.)

— Indigné :

A quoy ledit comte de Charolois par plusieurs fois voulut respondre, comme fort *passionné* de ceste injure qui se disoit de son amy et allyé. (COMMYNES, *Mém.*, I, 1, Soc. de l'H. de Fr.)

— Réglé :

Celle somme venoit et descendoit des arrierages de rente fonssiere et heritable, sans ce que fussent oncques les dis arrierages atermines ne *passionnez* par contract de compte ne autrement. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 53c, éd. 1486.)

PASSIONNEREMENT, voir PASSIONNAIREMENT.

PASSIONNEUX, adj., qui tourmente, employé subst. dans l'ex. suiv. :

S'eussiez fait proiere au souverain roi
Qi vous venjast de la *passionneuse*,
Et le fesist laide et dureureuse
Et povre.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 167 v°.)

PASSIONNIER, *passionier, passionner, passioner,* s. m., livre qui contient l'histoire des martyrs :

> *Passioners* at nom li livres
> U cez paroles sunt escrites.
> (*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Canon misc. 74, f° 62.)

.I. *passionier*. (*Compte de 1359-60*, S. Amé, Arch. Nord.)

Le livre de cœur que on dist le *passionner*. (*Compte de 1467-68, ib.*)

PASSIQUE, voir PACIQUE.

1. **PASSIS,** part. passé, atteint, attaqué :

> J'ai parlé de ce vice plus que des autres six,
> Pour ce qu'il est en chars et fichiez et assis,
> Que presque tous li mondes en est ou fu *passis*.
> (JEH. DE MEUNG., *Test.*, p. 107, var., Méon.)

2. **PASSIS,** adj., desséché, sec :

Raisins *passis* sans grains, une once. (*Tresor de Evonime*, p. 146, éd. 1555.)

Pain d'orge assez blanc, cuyct sur la tuille de raisins *passis*, et de pommes avec du vin faict de miel et d'eau. (*Alector*, f° 90 v°, éd. 1560.)

Raisins *passis*, ou secs, et uve passe, uva passa. (JOUB., *Dict. fr. lat.*, de quelq. simples, éd. 1598.)

PASSOIER, v. a., fréquentatif de passer :

> A l'estrier tresbat le destrier et aigroie,
> E li destrier s'en vait qui les travers *passoie*.
> (*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 14 r°.)

PASSOIR, *passouer*, s. m., trappe pour laisser passer :

Le fay en telle maniere que quant il sauldra par dessus le *passouer*, que tout fonde soubz luy, et qu'il chiee en la fosse. (*Modus et Racio*, ms., f° 97 v°, ap. Ste-Pal.)

Et a chascune fois qu'il aura mengié, tu haulceras les deux *passoirs*, affin qu'il (le sanglier) saille quand il vouldra entrer dedens les renges pour mengier. (*Ib.*, f° 69 v°, Blaze.)

— Retraite pratiquée dans un pont, afin de faciliter la liberté du passage :

Quant feu mond. seigneur le duc advisa ledit Daulphin qui estoit a une des quarres dessus le pont devers la riviere a un retrait qui estoit fait en maniere de *passouer*, mondit seigneur le duc se trahit devers led. Daulphin, et se agenouilla devant luy et osta son chapperon en luy faisant la reverence. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.*, dans les *Mém. pour servir à l'Hist. de Fr. et de Bourg.*, 1re p., p. 282, éd. 1729.)

1. **PASSON,** s. m., posset, mélange de lait et de bière :

Passon. A posset. (COTGR., 1611.)

2. **PASSON,** voir PAISSON.

PASSONER, voir PAISSONER.

PASSONNAGE, voir PAISSONAGE.

PASSOT, s. m., épée bâtarde, arme d'estoc intermédiaire entre l'épée et la dague :

Pour son amour, ceings bouclier et *passot*.
(VILLON, *De Villon et de la grosse Margot*, Jouaust, p. 102.)

D'une dague ou *passot*, que le suppliant avoit a sa sainture, donna ung cop de plat. (1465, Arch. JJ 202, pièce 14.)

> Saindre *passots*, bracquemars, cymetaires.
> (*Blas. de la guerre du Pape*, ap. Méon, *Blasons*, p. 261.)

> Faulsars, taillans et dagues acguisees,
> Badelaires, *passotz*, fourches ferrees,
> Et braquemars avec grands besagues.
> (JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 30c, éd. 1544; v. 3912, Stengel.)

— *Espee de passot*, dans le même sens :

Et son coustilleur soit armé de corset petiz, gardebraz petiz, ganteletz, salade et gorgery, *espee de passot* et glaviot. (1454, *Ord.*, XIV, 351.)

PASSOUER, voir PASSOIR.

PASSU, part. passé, voir PADER.

PASSULE, s. f., raisin sec :

Passules ce sont raisins que l'en mangeue en karesme et les appelle l'en uves passes. (*Grant herbier*, n° 357, Camus.)

Raisins *passules* ou raisins de caresme. (*Regime de santé*, f° 17 v°, Robinet.)

Passules ou raisins de cabas. (*Tresor de Evonime*, p. 124, éd. 1555.)

Raisins et prunes de Damas, cerises aigres, *passules*. (PARÉ, *Œuv.*, VIII, 13, Malgaigne.)

Galien appelle generalement *passules* tous raisins sechez au soleil. (DU PINET, *Dioscoride*, V, 4, éd. 1605.)

Passules, raisins. (COTGR., 1611.)

Passules, uvas passulas. (OUDIN, 1660.)

PASSULÉ, adj. qualifiant le vin fait avec le raisin appelé *passule* :

Vin *passulé*, que Arnold appelle vin miellé. (EVON., *Tres.*, ch. LXXX, éd. 1555.)

PASSURE, voir PASSEURE.

1. **PAST,** *pastz, paist, pest, pas,* s. m., nourriture, repas :

> D'eve et de pain feust son *paist*.
> (*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 124b.)

Si comme l'aigle fiche tozjors ses oils contre le rai dou soleil, et ne les torne se por son *past* non. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 459, Chabaille.)

Apres regarde se il (l'autour) esmotist bien et delivrement, selonc la quantité dou *paist*, blanc ou noir, non pas entremellé. (ID., *ib.*, p. 200.)

> S'aroie bien mestier que je fusse a repas ;
> Car n'ai mie par tout mout bien trouvé mes *pas*.
> (A. DE LA HALLE, *li Jus du Pelerin*, Coussemaker, p. 415.)

Les Pharisiens estoient de povre atour et de petit *past*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 1 v°.)

Jusquez a tant qu'il ait paieit son *pest* et son droit. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 699.)

Pour le *pastz* des escoliers estans en ladicte ville. (*Ch. de 1448*, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, I, 127.)

Verité est le *past* de l'ame. (DU GUEZ, *An Introd.*, à la suite de Palsgrave, p. 1057, Génin.)

Je les trouvay tous jouans a la mousche par exercice salubre avant le *past* ou apres. (RAB., *Tiers livre*, ch. XL, éd. 1552.)

Il dit aussi que les choux mangez avant le *past* gardent d'enyvrer. (GRUGET, *Div. leç.*, XVIII, éd. 1583.)

> Du jour que je fus amoureux,
> Nul *past*, tant soit il savoureux,
> Ne vin, tant soit il delectable,
> Au cœur ne m'est point agreable.
> (RONS., *Amours*, I, Chanson, p. 111, éd. 1584.)

— Banquet, repas de cérémonie :

> Quinse jours a li *pas* duré.
> (*Lai de Melion*, 131, Horak.)

Past ou digner que doivent faire les suffragans de la province a Monseigneur, a son chapitre aprez que ilz ont fait le serment de fidelité a mon dit seigneur. (*Compte de P. le Franç.*, 1439-1440, Arch. S.-Inf. G 42.)

Pour le *past* de Mademoiselle Margherite de Nuefchasteau. (*Compte du receveur général du Chapitre de Sainte-Waudru*, 1458-1459, Arch. Mons.)

Et encore au XVIIe s. :

Une ayme de vin au bourgmestre Foullon a son *past* scabinal. (1655, *Comptes de la ville*, 184, f° 7 v°, Arch. Liège.)

— En particulier les banquets que les chanoines réguliers avaient institués en mémoire de la vie commune à laquelle ils étaient assujettis autrefois. Ces festins leur étaient fournis ordinairement, soit par certains dignitaires laïques dépendant du chapitre, soit par des tenanciers ou des communautés :

Tout li masurier et cil qui paier doivent les frais sont tenu de envoier .xv. jours devant le Saint Martin et devant le Saint Jehan Baptiste, pour cascun *past*, pour sçavoir quant il plaira a doien et capitle, ou a capitle se doien n'y avoit, a venir prendre leur *past*, ou de racater se d'acort en sont. (XIVe s., *Devise et ordenanche du Past d'Aicourt*, Doc. hist., t. III, p. 457.)

— Droit de bienvenue et de régal que payait celui qui entrait en charge :

Que cil qui sera fet mesureur de sel, paiera por son abuvrement et por son *past* .VIII. liv. par. tant seulement. (*Ord. sur le comm. et les mest.*, V, à la suite du *Livre des Mest.*, p. 355, Depping.)

Par aucuns usages et coustumes, chascun sergent, quand il estoit institué, paioit a ses compaignons un disner que l'en appelloit un *past*. (1372, *Ord.*, V, 558.)

— Prestation en nature payée par les bouchers aux maitres de leur corporation :

Requist Jehan le boulengier audit Chau-

moncel qu'il paiast son *past* comme boucher, pour ce qu'il avoit tué ledit pourcel, lequel de Chaumoncel lui respondi que... supposé qu'il deust *past*, si n'estoit ce pas audit boulengier qui n'estoit pas boucher ne maistre du mestier. (1382, Arch. JJ 121, pièce 120.)

Sans ce que pour estre bouchier nouvel aucun soit tenu de nous payer a son entree ne a aucun de nos officiers, aucuns droits ou redevances, ne qu'il soit tenu de payer *past* ne faire disner ne autres solennitez quelconques. (1416, *Edit de Ch. VI concern. les boucheries*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, III, 543.)

— Prestation en nature, puis en argent, payée par certaines catégories de marchands :

Item, sept livres huit sols et huit deniers de grant taille que les estagiers de Jonnes... ly doivent... et de petite taille, queste et *past*, quatre livres et neuf sols rendus et paies chacun an... (1353, *Aveu de la seigneurie de Josnes*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

De tous les *paist(e)s* que lesdis privours et le jureis soulloient paieir ausdis sept, qu'il n'en doient jamaix nulles paieir, ne aussy nulles estaublies. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 702.)

— Pourboire, gratification :

Je ne conte point la grande despense qu'il faut faire pour faire entretenir ces espadassins et leur donner de bons *pasts*. (Brant., *D'aucuns duels*, 2e disc., p. 751, Buchon.)

— Fig., objet d'un commerce amoureux :

Et est licite au seigneur de dormir avec lesdites chambrieres aussi bien qu'avec ses femmes ausquelles ne semble estre fait injure pour ce que la coustume y est telle. Pour cela le seigneur change souvent de *past*. (Math. du Redouer, *Navig. d'Em. de Vespuce*, f° 21 r°, éd. goth. s. d., Privil. de 1516.)

— Appât :

Et tant va et vient qu'il trouve une nasse borgne, ou il a plusieurs poissons, qui se sont pris au *past* qui estoit dedens qu'ilz ont sentu au flayrer. (*Quinze joyes de Mar.*, prol., Jacob.)

Et pource, ceulx a qui les choses dessusdites aviennent ont trouvé *past* en la nasse de mariage, ou ils estoient cuidé entrer pour trouver aise : mais ilz ont trouvé le contraire, combien qu'il ne leur est pas avis. (*Ib.*, XII.)

— En termes de vénerie, partie du lièvre :

Li piqueur sonnera toujours comme dessus en frottant ses chiens avec la main, leur monstrant le lievre en disant : Va le mort ; puis le prendra et l'ouvrira, apres le despouillera devant eux en luy ostant le *pas*, le poulmon et la peau, lesquels il encruchera en quelque arbre, de peur que les chiens en mangent. (Du Fouilloux, *Vén.*, f° 69, ap. Ste-Pal.)

2. **past**, s. m. ?

Deux *past* gros de fer. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 267 v°.)

pastaier, voir Pastoier.

pastaierie, voir Pastoierie.

pastar, voir Patard.

1. **paste**, s. f., mot conservé ; *porter la paste au four*, être puni, porter la peine :

Guiot le Faucheur dist Thibault Aillet de quoy il se mesloit et qu'il en *porteroit la paste au four*. (1409, Arch. JJ 164, pièce 94.)

Ainsi appert comment embition et flaterie qui en estoient cause en *porterent la paste au four*. (*Le Jouvencel*, f° 39 v°, ap. Ste-Pal.)

— *Faire tourtel à quelqu'un de sa paste*, lui apprendre à profiter de son malheur :

En mal euro fuisse jou nes,
Quant je ne m'en seuch garde prendre !
On puet cascun jor mout aprendre :
De *ma paste m'a fait tortel*.
(Eust. d'Amiens, *du Bouchier d'Abbeville*, 542, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 245.)

— *Paste de roy*, sorte de confitures :

Paste de roy bien arrangee,
Annis, madrian, noix confites.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 497°.)

2. **paste**, s. f., pastel :

Icellui Morelet fist marchié de mener les guesdes dudit Enguerran au molin aus guesdes d'Encre, jusques a le quantité de douze journeux ou environ de toutes *pastes*, selon l'usage de pais. (1380, Arch. JJ 116, pièce 232.)

1. **pasté**, part. passé, pétri :

Miches et farain de bon bled froment passé aux bariteaux dessusdicts, bien *pasté* et bien cuict. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 319, éd. 1573.)

— Enduit de pâte :

Tes mains, lavees, relavees, gressees, huilees, savonnees, *pastees*, pommadees. (Sibilet, *Paradoxe contre l'Amour*, éd. 1581.)

2. **pasté**, s. m., manière de jubé ou pupitre :

En l'eglise fut recommencé et dit une chanson tres bien et tres doucement ; et apres le chant de l'eglise cessé, il fut joué, au *pasté*, d'un luth, d'une douçaine, avec un autre instrument concordant. (M. de Coussy, *Chron.*, ch. LXXXVIII, Buchon.)

pasteau, voir Paissetel au Supplément.

pastee, s. f., pastel :

Et que li taintenier de boullon aient cuves, u huges, es quelles il meteront leurs cendrees, leurs *pastees* et leurs waudees dedens tierch jour, sour .c. s., en le maniere que li taintenier de wede ont fait. (*Ord. du 26 mai 1332*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 72 r°, Arch. Tournai.)

... Que il ne soit taintenier, ne tainteniere de wede, qui, doresnavant, mettent ne fachent mettre leurs *pastees* en le riviere d'Escauld, en nefs, ne en bacques, mais le fachent mener as champs par baniaux sur .x. lb. (*Assemblée du 2 avril 1388*, Reg. des Consaux, 1385-1393, Arch. Tournai.)

Item, au dit Lebrun, pour avoir fait le greniez a mettre le *pastee* de la ditte maison. (17 janvier 1407, *Tutelle de Haquinet et Colin Cousars*, Arch. Tournai.)

Que les tainteniers de filet portent et facent porter ou mener aux champs leurs *pastees* et grosses materes corrompues. (22 juin 1449, *Reg. aux publicacions*, 1443-1550, Arch. Tournai.)

pasteeor, voir Pestor.

pasteer, voir Pastoier.

pastegier, *-engier*, s. m., pâtissier :

Savary le *pastegier*. (*Conv. et test.*, 44, f° 123 v°, Arch. Liège.)

Le *pastengier*. (*Ib.*, 36, f° 269 v°.)

pasteier, voir Pastoier.

pasteiment, voir Pastoiement.

pasteirie, voir Pastoierie.

pastel, *patel*, s. m., morceau de pâte, gâteau, emplâtre :

Grant deul demaine, tant le vi sentir maus,
Et a son cief refist garder Hervaus,
Bien fu bendes, si fu mis .i. *pastiaus*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 229 r°.)

Mort l'abati, dont fu mors li vassaus,
Or tost as autres, de cestui est noiaus,
Jamais mechine n'i vaura ne *pastiaus*.
(*Ib.*, f° 258°.)

Ainz les leroient li auquant
A lor portes .ii. jors maillier,
Morir de fain et baaillier
Qu'il lor donassent .i. *pastel*.
(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 303°.)

Prendes cierfiel, si le quisies mout en l'aue, puis si l'ostes de l'iaue, si le truiles bien, puis si en faites .iii. *pastiaus*..., puis si prendes l'un des *pastiaus*, si le loies au front. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 1 r°.)

Si en faites .i. *pastiel* et le metes sur le mal. (*Ib.*, f° 4 v°.)

Ilz trouverent une maniere de pains que ilz mengeoient autresi comme *pasteaux* d'erbe batue ensemble. (*Rom. de J. Ces.*, Ars. 5186, f° 173°.)

Pastillus, *patel*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 226 r°.)

De terre a faire *pastels*,
Rons pains, flannes et tartelettes.
(Froiss., *Poés.*, I, 92, 180, Scheler)

Quant le jus est espraint de la semence (de la cigue) broyé et au soleil deseiché et endurcy en *pasteaulx* il occist et tue en espessissant le sang. (*Jard. de santé*, I, 115, impr. la Minerve.)

— Nourriture :

Or m'a Dix jué de rastel
Quant prendre me convient *pastel*
Avoec le cief des Veelens.
(*Li Congié Baude Fastoul d'Aras*, 386, ap. Méon, *Fabl.*, I, 121.)

Et ja issent fors de lor cages
Pour errer les bestes sauvages,
Querans partout *pastel* et proie.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 8 v°.)

PASTELERIE, s. f., droit qu'avait le seigneur de prélever certaine quantité de pâte sur chaque fournée du four banal :

3 francs 7 sols 6 deniers du grant Colet pour la *pa[s]t[e]lerie*. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 39 v°.)

PASTELLAGE, *-elage*, s. m., droit que conférait le seigneur à l'adjudicataire du four banal de prendre à titre de rémunération une partie de la pâte apportée au four :

Reçu de Menginot pour le *pastelage* et foresterie de Hautvilleboix ou se prent l'affouage du four qu'il tient. (1464, Arch. Meuse B 807, f° 85.)

Reçu de Clement Matton pour l'office de messier et de *pastelage* a lui laissé pour trois ans, etc. (1485-1486, Arch. Meuse B 819.)

A Linieres le receveur ne compte rien de l'office de *pastellage* pour lequel office il estoit dheu par chascun an une libvre cire et ne s'en paie plus aucune chose porce qu'il n'y a plus d'exercice dudit office. (1576, Arch. Meuse B 870, f° 67 v°.)

PASTELLE, s. f., plat :

Par la dite coustume de Vervins... vestures, fraiz de nopces, pots, *pastelles* et autres meubles donnez ne se rapportent. (1557, *Proc. verb. des Coust. de Laon*, Cout. gén., I, 564, éd. 1604.)

PASTELLEUR, s. m., adjudicataire du four banal :

Clement Maton, de Liniers, paie .I. libre .I. once de cire pour l'office de *pastelleur* a luy laissé pour .III. ans. (1497, Arch. Meuse B 827, f° 67 r°.)

Cf. Pastellage.

1. **PASTELLIER**, *pastiler*, s. m., pâtissier :

Pastillarii, *pastilers*. (J. de Garl., *Gloss.*, ms. Bruges, ap. Scheler, *Lex.*, p. 53.)

— Syn. de ***pastelleur*** :

.XII. sols de Climent Matton pour l'office de messier et *pastellier* a lui laisses pour .III. ans. (1485-86, Arch. Meuse B 819, f° 48 v°.)

2. **PASTELLIER**, s. m., marchand de pastel :

Mengon de Bordelaue *pastellier*. (21 juin 1526, Arch. Gir., Not., Brunet 67-4.)

PASTENADE, *-tinade*, *-tonade*, *-tonnade*, s. f., panais :

Les salades sont bonnes de capres, laitues, sicorees, pimpenelle, vinette, *pastinades*, et plusieurs autres bonnes herbes. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 115 v°, éd. 1530.)

Des *pastonnades* et naveaux. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 139, éd. 1556.)

De petites *pastonades*. (*Jard. de santé*, p. 68, impr. la Minerve.)

Les *pastenades* et carrottes ne different pas entre elles presques en autre chose qu'en la couleur : celle de l'une estant rouge et de l'autre blanche. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Pastenade blanche. (Id., *ib.*, VI, 7.)

Pastenade : f. The garden carrot, or a root like a carrot (most commonly) of a bloudred colour ; and sometimes of a yellow ; but that by art ; some authors also call the parsenip thus. (Cotgr., 1611.)

Poitou, comm. de Chef-Boutonne, *pasquanade*, la berce-branc-ursine, l'Heracleum-Sphondylium de Linnée. Loire, S. Martin d'Estreaux, *pastonnade*, carotte. Wall., *pastenarde*, épi. Mons, *pasténate*, panais. Dombes, *pastounada*, carotte. Pat. forés., *pastounada* ; Lyonn., *pastonnade*, la racine jaune. Bas-Valais, Vionnaz, *patenade*, carotte.

PASTENAGUE, *-aque*, *pasternague*, s. f., panais :

Pastinaca, *pasternague*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Les *pastenagues* qui ont toute leur vertu en la racine et en la semence sont ainsi appellees pour ce que leur racine est ung agreable et convenable past a l'homme. (*Platine de honneste volupté*, f° 44 v°, éd. 1528.)

— Genre de poissons qui ressemblent à la raie :

Pastenaque : f. The forke fish, a kind of seate which hath in her taile an indented, and venomous prick, or sting ; also, as Pastenade. (Cotgr., éd. 1611.)

Pastenaque : f. Cierto pece. (C. Oudin, éd. 1660.)

PASTENAIE, *-aye*, *-ee*, s. f., panais :

Les *pastenee* et racine estoient sy chieres c'on vendoit .IIII. navel .II. den., .IIII. *pastenee* .I. d. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Le naveau ou navet... la *pastenaye* ou pastenade. (Comenius, *Janua linguarum*, p. 33, éd. 1619.)

Wallon, *patenêie*, Ardennes, *patenée*.

PASTENAILLE, s. f., panais :

Pastenaille sauvage, lat. Daucas. (Joub., *Pharmac.*, p. 339, éd. 1588.)

On la boit au poids d'une dragme, avec grame de *pastenaille*. (Du Pinet, *Dioscoride*, III, 21, éd. 1605.)

En Languedoc et ailleurs n'appellent autrement les carottes que *pastenailles* blanches. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Lorr., *pétenaille* ; Bourg., Morv., Jura, *patenaille* ; Fourgs, *paitnaille* ; Fr.-Comté, *potenaille* ; Suisse rom., *patenalha*, panais, carotte.

PASTENAQUE, voir Pastenague.

PASTENC, s. m., pâturage :

Herbagium sive *pastenc* nemoris dicti loci de Plasentia. (1339, Arch. JJ 71, pièce 317.)

PASTENEE, voir Pastenaie.

PASTENGIER, voir Pastegier.

PASTERNAGUE, voir Pastenague.

PASTEURE, voir Pastore.

PASTICEUR, *pastisseur*, *pastiseur*, *patiseur*, s. m., pâtissier :

Blé vendu a *patiseur*. (1341, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item a Colart, le *pastiseur*, pour le four, .IV. s. .II. d. (24 juillet 1399, *Exécution testam. de Jacquemart de Melluns*, Arch. Tournai.)

A Cornille, *pastiseur*, pour sen sallaire d'avoir fait cent et .XXII. petit pastez. (1455, *Exéc. testam. de Jakes Daubermont*, Arch. Tournai.)

A un *pastisseur* pour son sallaire, paine, et desserte d'avoir fait et cuit .IX. pastez de poulez .XXVII. g. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre des Trespelaines*, Arch. Tournai.)

A Gillet Descoqueles, *pastiseur*, pour avoir fait dix tartes, a trois gros le piece. (1466, *Compte de l'Exécut. test. de Gillart du Gardin*, Arch. Tournai.)

Pastisseur, dulciarius, pistor, fartor. (Fed. Morel, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

PASTICH, voir Pastis.

PASTICHON, s. m., petit pâturage :

.III. quartiers que pré que terre seans au *Pastichon*. (1401, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 53 v°.)

PASTICIER, *pastisser*, *pat.*, verbe.

— Neutr., confectionner des pâtés, faire de la pâtisserie :

Si aura ledit commandeur son usage au four dudit hostel pour cuire et *pasticier*. (1395, Arch. MM 31, f° 222 v°.)

Il y en a qui font leur paste avec d'œufs et de laict seulement ; les autres y mettent du beurre. Mais il faut dire que telles gens ne sont foulez des guerres, veu qu'ils s'adonnent ainsi a *pastisser*. (Du Pinet, *Pline*, XVIII, II, éd. 1566.)

Ces jeunes enfans chantent, dansent, font plusieurs moresques, estans grassets, propres et habiles a *pastisser*. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, XIV, Bibl. gaul.)

— Act., fig., accommoder :

Et Dieu sçait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le *patissent* (leur testament). (Mont., *Ess.*, l. I, ch. XIX, p. 37, éd. 1595.)

Comment *patissoit* il ce discours en son courage. (Id., *ib.*, l. I, ch. LVI, p. 203.)

PASTIEMANT, voir Pastoiement.

PASTIEUR, voir PASTOIEUR.

PASTIGIER, v. a., conclure, en parlant d'un accord :

Lesquelz mariz et femme *ont* fait et accordé, *pastigé* et transigé entre eulz les pactions et convenances qui s'ensiguent. (1368, Arch. JJ 99, pièce 591.)

PASTIL, *pestil*, s. m., pâturage :

Aruserunt les *pestilz* del desert, e de leece li tertre serunt ceint. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXIV, 13, Michel.)

La mer en maint endroit de nos costes Norman- [des
A pris, sans partager, des campagnes trop gran- [des ;
Ailleurs se reculant de ses bords sablonnuex,
Elle a fait des *pastils* de marests limonneux.
(VAUQ., *Art. poét.*, I, Genty.)

PASTILER, voir PASTELLIER.

PASTILLIER, v. n., faire un pâté :

La yert en rost li grans anguille
Quant de la moiene on *pastille;*
La plays son dos rachatoit
Pour son ventre que dous estoit.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 4 r°.)

PASTILLON, s. m. gâteau :

Pour la garde d'icelle (farine) faut faire masses ou *pastillons* secs de cumin et sel pilez. (LIEBAUD, *Mais. rustique*, V, 16, p. 516, éd. 1658.)

PASTIN, s. m., morceau de pâte :

Pastin : m. Past, or a little piece of past, or of dough. (COTGR., 1611.)

Pastin, m. Pedaço de pasta. (C. OUDIN, 1660.)

PASTINACIE, s. f., panais :

Pastinaca, *pastinacie*. (*Olla patella*, p. 40, Scheler.)

1. **PASTINAGE**, s. m., droit de pâture :

Les *pastinages* et usages que les habitans ont es mareis de mener leurs bestes pastiner et de saier l'erbe. (1320, *Cartul. du prieuré de St-Nicaise*, f° 72, ap. Duc., *Pastinagium*.)

2. **PASTINAGE**, s. m., ce qui est de pâte :

Pastinage : m. Past ; or past meat, stuffe made of dough, or past. (COTGR., 1611.)

Pastinage : m. Cosas de pasta. (C. OUDIN, 1660.)

PASTINADE, voir PASTENADE.

PASTINER, verbe.

— Neutre, paitre :

Les pastinages et usages que les habitans ont es mareis de mener leur bestes *pastiner* et de saier l'erbe. (1320, *Cartul. du prieuré de Saint-Nicaise*, f° 72, ap. Duc., *Pastinagium*.)

— Act., faire paitre :

Tu dois thoreaulx nourrir et *pastiner*
En lieux enclos loing des thaures et vaches.
(GUILL. MICHEL, 3° *liv. des Georg.*, f° 56 v°, éd. 1540.)

PASTINEUX, adj., pâteux, gras :

On la seme (la feve) en terre *pastineuse* ou en ferme. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 29, éd. 1516.)

PASTIS, *-iz*, *pestis*, *paitis*, *patis*, *paatis*, *pastich*, s. m., pâturage :

N'i a celui qui ait ne pain ne vin,
Cheval, avaine, ne herbe de *pastis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 211ᵇ.)

Que ferat pasturel
Ki n'en at nul drapel ?
Cum guardorat berbiz
Ki n'en at nul *pastiz ?*
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 67, Mall.)

Grant aleure vunt par *pastiz* e par blez.
(WACE, *Rou*, 2° p., 1026, Andresen.)

Il ne trovouent nul *pestiz*
A lor bestes ne a lor berbiz.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3247, Michel.)

... De pors, qui pres d'ilec estoient
En un *pestiz* ou il pesseient.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2590, Hippeau.)

Ke li lous par mi toi ne saille
Ou fouc et des lais et des clercs,
Ke dois mener es *pastis* vers
Dou chiel, ki ja ne feront faille.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, LXV, 9, Van Hamel.)

Li *pastich* et li mares doivent estre wardé de prendre wasons ne praiel de quoy li *pastich* soient empirié. (XIII° s., *Cout. de la cité d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 161, et Marnier, *Anc. Cout. de Pic.*, p. 144.)

Sour les *patiz*. (1307, *Cens de la chastellenie de S.-Calais*, Arch. Sarthe.)

.III. arpenz et demi de *pestiz*. (1308, Arch. JJ 41, f° 55 r°.)

A le Saint Jehan .II. s. de herbage pour les *paatis* quemuns de le ville. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 31 v°.)

Terres et *pestiz*. (1404, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 92 r°.)

Autres terres et *paitiz* non labourables. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 264, reg. 4.)

Terres labourables et non labourables, *pestiz*, bois, garenne. (1451, *ib.*, Arch. P 295, reg. 1.)

Emmy les chans, sus les *pastis*.
(*La Prise et deffaicte des Angloys par les Bretons*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., VII, 202.)

Je ne quiers pas (O bonté foudroyante)
Deux mille arpens de *pastis* en Touraine.
(CL. MAR., *Eglog. au Roy*, p. 38, éd. 1596.)

... Estant conduit par le devis des lettres en ses propres prairies et ses propres *pastis*. (AMYOT, *Prop. de table*, III, Préamb., éd. 1574.)

Pasteur de l'Eglise, vous venez icy pour tirer la layne d'un troupeau et pour luy oster ses gras *pastis* et ses herbages. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 211, éd. 1593.)

Levé matin, dans les bleds et *pastis*
Il remarquoit mangeures et broutis.
(PASSERAT, *Œuvr.*, p. 22, éd. 1606.)

— Pâture :

A ches fous pekeours caitis
Sanle dous chil amers *pastis*
Et soes li mondes paillous.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXXI, 1, Van Hamel.)

Li asnes salvages est li proie del lion. En tel maniere sont li povre *pastis* des riches. (*Bible*, Richel. 901, f° 34ᵃ.)

Sables d'Olonnes, *pâtis*, pâturage. St-Lô, *paitis*, herbage de qualité inférieure, Saint., *pâtis*, terrain couvert de mauvaises herbes.

Nom propre, *Paty*.

PASTISEUR, voir PASTICEUR.

1. **PASTISSAGE**, *-aige*, *pass.*, s. m., pâtisserie :

Pastissage, m. A making, or baking of pies, or pastmeats. (COTGR., 1611.)

— Fig., mélange :

Nous appellons justice le *pastissage* des premieres loix qui nous tombent en main. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXVII, p. 508, éd. 1595.)

Ces *pastissages* de lieux communs, de quoy tant de gents mesnagent leur estude, ne servent guere qu'a subjects communs. (ID., *ib.*, l. III, ch. XII, p. 187.)

2. **PASTISSAGE**, s. m., état de l'homme qui a signé un traité :

Les vaillans hommes et saiges
Mors prisonniers en ostages,
En servages,
Pastissages
Et truages.
(A. CHART., *Poés.*, Lay de Paix, p. 544, éd. 1617.)

Cf. PACTIS.

PASTISSER, voir PASTICIER.

PASTISSEUR, voir PASTICEUR.

PASTOC, s. m., béquille :

Le suppliant d'un *pastoc* et potence qu'il avoit et dont il se soustenoit... frapa deux ou trois coups icellui Simon. (1457, Arch. JJ 189, pièce 181.)

PASTOIEMENT, *pasteiment*, *pastiement*, *-ant*, s. m., repas, banquet, festin :

Adonias fist un grand sacrefise de multuns e de gras veels, apres la roche de Zoeleth, ki pres esteit de la funtaine Rogel. Si enviad a *pasteiment* tuz ses freres les fiz le rei e ces de Juda. (*Rois*, p. 221, Ler. de Lincy.)

Il ad fait a cest jur de ui cunvivie e *pasteiment* grant. (*Ib.*, p. 223.)

Teil sunt li fil de cest secle ki vivent ens *pastiemenz* et en yvroignes, et en deleit de char. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 123 r°.)

Tenceons et anvie, irors et dissensions, *pastiemant* et yvroigne. (*L'Epistle saint Bernard a Mont-Deu*, ms. Verdun 72, f° 31 v°.)

Nostre sires qui est sires de toutes choses sera *pastoiemenz* a toz les pueples en cest mont des gras, et fera *pastoiement* de vendenges, et fera *pastoiement* de gras qui ont moeles et de vin qui est paré. (*Bible*, Maz. 684, f° 97.) Lat., convivium vindemiæ. (*Is.*, XXV, 6.)

Et lui fist .i. grant *pastoiement* en sa maison. (Guiart. *Bible*, Luc, ch. v, v. 29, ms. Ste-Gen.) Lat., convivium.

1. **pastoier**, *pasteier*, verbe.

— Act., nourrir :

L'endemain errai tant que jo fui herbregies,
El bos cies .i. saint homme, la *fui* bien *pastoies*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 11d.)

De sa viande l'*a* une nuit *pastoié*.
(*Ib.*, f° 14a.)

— Neutr., manger, prendre son repas :

Quant doiz avec genz *pastoier*
Si doiz ta langue chastoier
Qu'ale soit do parler cortoise,
Et qu'a mangier no face noise.
(*Command. de Cat.*, Ars. 5201, p. 244b.)

— *Pastoiant*, part. prés. et s. m., convive :

La amertez des *pasteianz* d'els, li travailz des levres d'els les couverrad. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxxxix, 10, Michel.) Lat., convivarum eorum.

2. **pastoier**, *pasteier*, *pasteer*, *pastaier*, *pataier*, s. m., pâtissier :

C'est a savoir : Guillaume d'Orliens, Yvon Pourcel, Daniel le Breton, Raol le Boiteus, Jehan de Baigneus, Jehan Erneis, Pierre le *Pastaier*, Jaques de Vernon, etc., etc. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LV, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Li *pastoier* fera les pastez le roy et du commun. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*, Fontanieu, 47-48.)

Renart le *pasteer*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 99 v°, Arch. S.-I nf.)

Richart le *pastoier*. (1313, *Livre de la Taille de Parĩs*, Coquebert.)

Rogier le *pastaier*. (*Ib.*)

Fame Henri le *pataier*. (*Ib.*)

Et mengera le *pasteier* a court. (1316, Arch. JJ 57, f° 51 r°.)

Pierre le *pasteer*. (1316, *Livr. pelu*, f° 46 r°, Bibl. Bayeux.)

Les diz bouchers voulloient que les *pastoiers* ne puissent vendre a Dieppe char cuite en leurs maisons. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 11, Coppinger.)

Gauthier de Lapointe, *pastoier*. (xve s., *Archiv. hospit. de Paris*, I, 110, Bordier.)

— Fém., *pastoiere :*

Annes la *pastoiere*. (*Reg. cueilloir du Temple*, Arch. MM 128, f° 42 r°.)

pastoierie, *pastaierie*, *pasteirie*, s. f., pâtisserie :

Jehan de Vernon fera le pain de bouche, les pastez et les oublees, et fera l'en a lui marchié du pain et de la *pastoierie* faire. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 60 v°.) Var., *pastaierie* (ap. Duc., *Pastillaria*).

La *pasteirie* de l'ostel sera bailliee a ferme, et mengera le pasteier a court tout seul. (*Ib.*, f° 51 r°.)

pastoieur, *pastieur*, s. m., pâtissier :

Jehan le *pastoieur*, pour soy et son harnois de l'ostel .vi. den. par jour, et aura tieus pris de pastez et de flaons come il est acoustumé. (1261, *Orden. de l'ostel le Roy*, Arch. JJ 57, f° 22 v°.)

Un *pastieur* pour ouvraige de four. (*Dép. de la mais. roy.*, 1553-55, Arch. Seine-et-Marne.)

paston, *paton*, s. m., morceau de pâte :

Un chascung doibt pour une chascune torte de pain qu'il cuyt audit four deux *patons* de paste. (1483, *Protocole de J. d'Aiguemorte*, Arch. mun. Autun.)

Se une personne doibt trois *patons*, mondit seigneur prend les deux. (*Ib.*)

Morv., *pâton*, petite masse détachée de la pâte dont on fait le pain ; couche de terre argileuse qui s'attache aux souliers.

pastonade, voir Pastenade.

pastonnerie, voir Pautonerie.

pastor, voir Pestor.

pastoralet, s. m., poème pastoral :

En ce traittié nouvelet
C'on nomme le *Pastoralet*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 r°.)

pastoration, s. f., fonction de pasteur :

Lors me bailla de sa main dextre (la bergère)
Le pic de *pastoration*.
(Jacq. Millet, *Destr. de Troye*, f° 3b, éd. 1544.)

pastore, *-toure*, *-teure*, s. f., bergère :

L'autrier par la matinee
Entre un bos et un vergier
Une *pastore* ai trovee
Chantant pour soi envoisier.
(Thibault IV, *Chans.*, p. 92, Tarbé.)

Les .i. pin verdoiant
Trovai l'autr'ier chantant
Pastore et som pastor.
(G. de Berneville, *Mot. et Pastour.*, Th. fr. au M.-Ag., p. 37.)

Pastore ai trouvee
Qui fet a proisier.
(J. Moniot, *ib.*, p. 33.)

Vers la *pastoure* tornai
Quant la vi en son destour.
(*Rom. et Past.*, II, 5, 13, Bartsch.)

Lors chevauchai par deles un pendant ;
Truis *pastoure* : semblant fait de plourer.
Je li requis qu'a moi deist son penser
Et que de nule riens ne m'i alast celant.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 305 v°.)

Pastore, trop es sage
De garder ton pucelage.
(*Poet. fr. av.* 1300, IV, 1432, Ars.)

Douce *pastoure*.
(*Pastour.*, ms. Berne A 471, f° 79a.)

Lors le pastour a chiere lye
Baisa la *pasteure* jolie
Plus de dix foiz.
(Roi René, *Œuvr.*, II, 119, Quatrebarbes.)

Et laissez vostre povre couvent, qui tant vous ayme, desolé et despourveu de *pastoure*. (Louis XI, *Nouv.*, xxi, Jacob.)

pastorel, *-ourel*, *-urel*, *-eau*, *paist.*, *pest.*, *pâtoureau*, s. m., le mod. *pastoureau*, et pâtre, pasteur en général :

Sous une espinette
Trovai .iiii. *paistoriaus*.
(*Pastorelle*, II, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., V, 235.)

Li anges qui ensi crioit
Que je vos di qui Dex looit
En est es *pestoreaus* venuz,
Dist lor que nez estoit Jhesus.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 94b.)

Les *pastorians* i sont alez.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 90.)

Altrement voldret mielz en champ estre *pasturel*.
(*Horn*, 1158, Michel.)

Et cevauça tant qu'il vint a le fontaine et trove les *pastoriax* au point de none. (*Aucassin et Nicolette*, p. 24, Suchier.)

Li bergier ou li *pastourel* qui les dites bestes garderont. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, Arch. M 1.)

Et ces *pastoraux* me chantent en payment.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, XI, éd. 1573.)

Contre mon gré povre chevrette,
Contrainte du foul *pâtoureau*,
Je baille au glouton louveteau
Mon pis, que goulument il tete.
(Vauq., *Epigr.*, Le bien fait ne change la nature, p. 649, éd. 1605.)

— Fig., sot, niais :

Ne me tenres huimais por *pastorel*.
(*Raoul de Cambrai*, 4657, A. T.)

— Fém., *pastourelle :*

S'ai trovee
Pastourelle
Soule sens son pastourel
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 17, 7.)

Ici la *pâtorelle* a travers une plaine.
(Du Bartas, *la Sepmaine*, VII, éd. 1579.)

pastorelle, *pastourelle*, s. f., le même que pastorale, pièce de poésie, et pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères :

Pastourelle garde partout l'art des champs royaulx, excepté que les bastons ou lignes ne sont que de huit sillaibes en masculin et peult avoir clause jusques a .xvi. lignes. (Fabri, *Rhet.*, l. II, f° 27 v°, éd. 1521.)

Hardy, dans une de ses préfaces, se fâche contre les courtisans qui disaient *pastorelle* ou *pastourelle :* car *pastorelle*, dit-il, est le féminin du bon vieux mot français *pastoureau ;* et il adopte la dénomination de *pastorale*, que réprouve au contraire, avec beaucoup d'aigreur et de mépris, Pierre de Laudun en son *Art poétique*. (Ste-Beuve, *Tableau de la poés.*, éd. 1857, p. 244.)

— Bourse à pasteur :

Bursa pastoris, c'est bourse a pasteur ; aucuns l'appellent *pastourelle*. Et si est appellee sanguinaire pour ce qu'elle arreste le flux de sang du nes. (*Le grant Herbier*, n° 84, Camus.)

PASTORERIE, *pastourerie*, s. f., assemblée des bergers, état de berger :

Esbatement joyeux de *pastorerie*. (6 mars 1491, Arch. mun. Rouen, A, 9.)

De laquelle œuvre ceux qui le veirent louerent beaucoup Alexandre, et dirent que mieux estoit digne de regner que de exercer *pastourerie*. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 225, Stecher.)

PASTORET, *-touret*, s. m., petit pâtre :

Trovai *pastoret*
Ki se gaimentoit.
(TH. DE NANGIS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 36, 8.)

Mais je suys gardian et mire
Des aigneaulx et vray *pastouret*.
(J. MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 94a, éd. 1531.)

Nom propre, *Pastoret*.

PASTORETE, s. f., petite bergère :

Lors oi dou *pastoretes*
Ki s'antremetent d'amer.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 24, 5.)

Do la *pastorete*
Qui n'ert pas folete.
(J. ERARS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 16, 30.)

PASTOREUX, *pastoureux*, adj., de pâturage :

Lieux *pastoureux*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 112a.)

PASTORGIER, *pastourger*, *pesturjer*, verbe.

— Neutr., paitre :

Es pasquers ou eles aviunt acostuma de *pastorgier* et champeyer touz tens. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

— Act., faire paitre :

Son droit de *pesturjer* a la vainne pesture. (7 mai 1328, S. Marcel, cart. 1, n° 28, Arch. Doubs.)

Une piece de terre pour *pastourger* bestes, contenant environ une meitere de terre. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

PASTORIE, *-tourie*, *-tourrie*, s. f., assemblée des bergers, état de berger, acte d'un berger :

Il est do necessité
Quo David, qui est le plus jeune,
L'estat de *pastourie* tienne
Et maine aux champs les brebis paistre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 28820, A. T.)

Chi commenche le Pastoralet ouquel Bucarius faintement par *pastourrie* descrit la division des Franchois et la desolation du roialme de France. (*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 r°.)

C'est ce qui fist, bien le puis dire,
La *pastourrie* departir
Du pouplier.
(*Ib.*, f° 3 v°.)

Pour ceste mort sy tres cruelle
Pluisours mirent main a maisselle
De la *pastourrie* de pris.
(*Ib.*, f° 63 r°.)

Fi do richesse et de soucy !
Il n'est vie si bien nourrie
Qui vaille estat de *pastourrie*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4646, G. Paris.)

Lors quo Cayn occist son frere Abel,
Dieu s'en coursa, le jeu ne print a bel,
Et n'est requis que quelque pastour rie,
Quant luy souvient de ceste *pastourie*.
(GRINGORE, *les folles Entrepr.*, I, 72, Bibl. elz.)

Prelat porte crosse par seigneurie,
Monstrant qu'il est pasteur en *pastourie*.
(ID., *ib.*, p. 84.)

Certes Helaine, respondit Franc Gontier,
Trop ont bergier rabatu leur caquet,
Et si n'est pas d'aujourd'uy ne de hyer
Qu'en *pastourie* a toujours peu d'acquest.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'Ami des livres.)

Moult grant joye menerent les pasteurs et les bergieres de leur nouvelle royne, et moult festoyerent et porterent grant honneur. La royne qui sage estoit, ordonna de ses besongnes tout en *pastourie* : car elle institua baillifz et sergens pour justicier tout malfaicteur, et pour tenir les bons en droict. (*Perceforest*, vol. V, f° 73c, éd. 1528.)

PASTORIN, s. m., diminutif de pasteur :

L'autre jour par un matin,
Sous une espinette,
Troval quatre *pastorins*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 30, 1.)

1. **PASTORIAL**, adj., pastoral :

Baston *pastorial*. (*Violier des Hist. rom.*, c. XCVIII, Bibl. elz.)

2. **PASTORIAL**, *-iaul*, s. m., pasteur :

Ung *pastoriaul* de berbis. (*Sept Sag.*, p. 80, G. Paris.)

PASTOURE, voir PASTORE.

PASTOUREL, voir PASTOREL.

PASTOURELLE, voir PASTORELLE.

PASTOURER, voir PASTURER.

PASTOURERIE, voir PASTORERIE.

PASTOURET, voir PASTORET.

PASTOUREUX, voir PASTOREUX.

PASTOURGER, voir PASTORGIER.

PASTOURIE, voir PASTORIE.

PASTROILLAZ, *post.*, s. m., baragouin :

Lors commence a paller latin
Et *postroillaz* et alemant.
(*Du Prestre et de la Dame*, 106, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 238.)

Cf. PATROULLARD et FASTROILLIER.

PASTURABLE, adj., qui paît :

Le haut justicier, avant que ordonner la vente de ladite espave, la doit garder, si c'est chose mouvante et *pasturable*, assavoir les chievres, brebis, moutons, cochons, veaux, et autres semblables menues bestes. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., t. I, p. 869, éd. 1604.)

Si la dite espave est chose mouvante *pasturable* ou posturable, comme chievres, brebis, moutons, etc., les gardera par l'espace de .xv. jours. (1539, *Cout. de Berry*, II, 8, Nouv. Cout. gén., III, 939.)

Au regard des autres choses mobiliaires, non *pasturables* ou posturables, ne perissables, le seigneur les doit garder quarante jours. (*Ib.*, II, 12, Nouv. Cout. gén., III, 939.)

Et si ceste espave est chose mouvante, *pasturable* ou perissable, le juge peut ordonner... qu'elle sera vendue au plus offrant. (GUY COQUILLE, *Inst. au droict françois*, p. 34, éd. 1607.)

— Où l'on peut faire paitre :

Lieux cultivez et *pasturables*. (*Jardin de santé*, p. 77, impr. la Minerve.)

PASTURAGER, v. n., pâturer :

Lesquels eussent menez leurs buefs *pasturager*... en certain pré. (1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

PASTURAISON, s. f., action de manger :

Il te convient les coulombs gouverner
Grues, oyseaulx par leur *pasturaison*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 74 v°, éd. 1530.)

PASTURAL, voir PASTUREL.

PASTURAUL, voir PASTUREL.

1. **PASTURE**, *paisture*, s. f., pâturage :

Et la reposeront mes brebis es herbes verdoyantes, et es *paistures* grasses repaistront dessus les montaignes d'Israel. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 60 r°, éd. 1519.)

— Education :

Comme nostre noble cité et ville de Paris soit congneue estre chief de nostre seigneurie et mere en congregation et *pasture* de subgez. (1371, *Ord.*, V, 419.)

H. Norm., vallée d'Yères, *pâture*, pâturage.

2. **PASTURE**, s. f., pâturon :

Cheval bay estelé, les *pastures* derriere blans. (1340, Arch. K 43, pièce 14 bis.)

— Corde avec laquelle on attache le cheval par le pâturon :

A pié descent (de cheval) sans plus
Destourser va et desloier [targier,
D'un mantel vair unes *pastures*,
Teus dont les enchaeneures
Sunt d'or, li aniel do cristal.
(*Chev. as. deus esp.*, 403, Foerster.)

Le suppliant frappa icellui Godart deux ou trois coups par le costé d'unes cordes appellees *pastures*. (1460, Arch. JJ 189, pièce 431.)

Norm., *pâture*, entrave.

PASTUREAUL, voir PASTUREL.

1. **PASTUREL**, *-eal*, *-eaul*, *-aul*, *pat.*, s. m., pâturage :

Les *pasturaus* de Chamborc. (1281, *Cart. du Liger*, LXIIII, Arch. Ind.-et-L.)

Un *pasturaul* que l'en apele la noe seant en la paroiche d'Aubeigné. (1294, Beaugerais, Arch. Ind.-et-L.)

Et si gras *pasturaul* avaint (les va-
Que jusqu'au ventre y avenaint. [ches.)
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 15ᵃ.)

Li bourgois de la vile de la Rochele ne pueent mie tenir jumans pour ce que il n'ont prez ne *pasturaus*. (Vers 1315, *Req. des eschev. de la Rochele*, Arch. K 1223.)

L'estant de Biou et les *pastureaus* dessus. (1317, Arch. JJ 53, f° 77 r°.)

Prez, boys, *pasturaux*. (1323, S. Jul., Arch. Ind.-et-L.)

De vinea sua dou *pastureaul* Galot. (1331, *Cens. du chap. de Nev.*, p. 49, Arch. mun. Nevers.)

Pour certains *pasturaux* communs et plusieurs aubiers. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

.III. arpenz de *pastureaus*. (*Fiefs des cᵗᵉˢ de Blois*, Arch. P 1478, f° 6 v°.)

Terres, vignes et *pasturaux*. (*Ib.*, f° 22 v°.)

Seront de ci en avant es diz habitans, a leurs successeurs, au commun proffit de ladicte ville et poosté, a faire ce qui leur samblera bon, li franc *pastureaul* de la dicte ville et poosté, qui seront nommez par la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir, Pré Mailleaul, le Pateiz de la Goulette... (1374, *Ord.*, VI, 64.)

Tenant d'une part au *pasturaul* commun. (1400, *Terrier de S. Didier*, f° 12 v°, Arch. hospit. Nevers.)

Au *patureal* de la Jonchere. (*Ib.*, f° 40 v°.)

Pasturaul de Beauvoye. (*Ib.*, f° 91 v°.)

Lesquels enfans menerent leurs chevaulx ou jumens pasturer en une terre ou *pastural*. (1408, Arch. JJ 162, pièce 311.)

Pres, *pasturaulx*, bois, buissons. (1452, Bourbonnais, Arch. P 1355⁰, pièce 8.)

Laquelle vache entra en ung *pastureau* estant illec pres. (1455, Arch. JJ 187, pièce 101.)

Les *pastureaulx*, landes et brueres. (3 juin 1496, *Vente de Chenonceau*, ap. Chevalier, *Pièc. hist.*)

De Denis Duboys, fermier du port Olivier, terres, *pastureaulx* et appartenances d'icelluy. (1547, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 2, Chevalier.)

Il est permis a chacun du lieu... faucher es *pastureaux* communs. (Guenoys, *Conference des Coustumes*, f° 90 r°, éd. 1596.)

En Nivernois on tient les bœufs aux *pastureaux* jusques a la Sainct Martin. (Guy Coquille, *Inst. au droict françois*, p. 159, éd. 1607.)

Et encore au xviiiᵉ s. dans le pays de Liège :

Les masswyrs qui doiyent les *petturas* d'an en an. (9 juill. 1770, Ch. des finances, XI, p. 77, Arch. Liège.)

Poitou, *pâtureau*, pâturage.

Noms de lieux : le *Grand Patural*, Pressac ; le *Pâtureau*, Oiré.

2. **PASTUREL**, s. m., morceau?

Six milliers et deux cens de *pastureaulx* de grez. (1481, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **PASTUREL**, voir Pastorel.

PASTURELE, s. f., pâturage :

En landier desseure le *pasturele* soissante quatorse verges. (1304, *Cart. de S. Quentin*, Richel. l. 11070, f° 21 v°.)

Nom de lieu, la *Pâturelle*, Coussay-les-Bois.

PASTUREMENT, s. m., pâture :

Porront les dis preneurs labourer et ensemancier de vesse .III. arpens desdites terres pour le *pasturement* desdites bestes. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 16 v°.)

Pasturement, A pasturing, grazing, feeding. (Cotgr., 1611.)

PASTURER, *paist.*, v. a., faire paitre :

Et l'erbe est vert pour chevaus *pasturer*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 279ᵈ.)

De bestes paistre et *paisturer*. (1337, Arch. JJ 70, f° 141 v°.)

Ouquel lieu ledit Jehan et les autres booiers gardoient et *pasturoient* leurs beufz. (1370, Arch. JJ 102, pièce 68.)

Prestre est appellé pasteur
Pour les humains *pasturer*.
(*Ung beau livre des prestres.*)

Nabal y *pastura* ses tropeaux. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 93ᵈ, éd. 1488.)

Chantes, marchans en marchandant ;
Chantes, pastours en *pastourant*.
(*La Paix faicte à Cambray*, p. 24, éd. 1508.)

— Fig., donner à l'âme une nourriture spirituelle :

La condicion du loup est que de sa nature il destruyt les brebis, je entens par les loups ceux qui ont les biens de Sainte Eglise, qui ont la cure des ames qui deussent *estre pasturees*, et ils sont loups, j'entens des brebis les bonnes gens qui sont soubz eulz et en leur gouvernement. (*Modus*, f° 50, ap. Ste-Pal.)

PASTURIER, *pat.*, s. m., celui qui fait paitre ; celui qui engraisse des bestiaux pour les vendre :

Et durant le dit temps, tous usagers vains *paturiers* doivent cesser d'y faire pasturer. (Guenoys, *Conf. des Coustumes*, f° 82 r°, éd. 1596.)

Pasturier : m. A grazier. Usagiers vain *pasturiers*. Which have the privilege to eate with their cattel grounds held vaine pasture. (Cotgrave, 1611.)

Pasturier. Pascitore. (Duez, 1659.)

PASUS, s. ?

Item pour .II. *pasus*, .VI. gros. (1360, *Compte de l'exéc. test. de Jehan de Mons*, Arch. Tournai.)

1. **PATAC**, s. m., coup :

Lascha son pourpoint et en donnant le bransle aux espaules a deux mains preint la halebarde pour ruer *patacs*. (J. d'Auton, *Ann. de Louis XII*, p. 78, ap. Ste-Pal.)

Tellement que de parolles a *patacz* vint la chose en maniere que ledit gentilhomme, qui avoit ung poignart au costé, occist ledit Peregrum. (Id., *ib.*, Richel. 5083, f° 23 r°.)

— Décharge d'artillerie :

De tous costes de la place contre leurs repaires venoient *patacs*, tant que si a point couvrir ne taudissier ne se purent que deux ou trois des plus hardis, morts et blesses ne demeurassent aux tranchees. (J. d'Auton, *Chron.*, t. I, p. 36, Jacob.)

2. **PATAC**, *pactac*, s. m., petite monnaie des régions méridionales :

Lesquelz compaignons ordonnerent que l'en paieroit un demi *pactac*. (1433, Arch. JJ 175, pièce 282.)

Jehan Gille, clerc des questeurs de l'ordre des Quinze Vins demourant a Riom... vouloit payer un *patac* ou deux deniers. (1455, Arch. JJ 195, pièce 58.)

Tant que le sac de bled ne vaille trois *patacz*. (Rab., *Tiers livre*, ch. xxvi, éd. 1552.)

Cf. Patard.

PATACON, s. m., sorte de monnaie :

La somme de 800 dalers de l'empire appeles vulgairement *patacons*. (23 sept. 1625, *Invent. des Chart. de S. Lambert*, n° 1227, Arch. Liège.)

PATAFLE, s. m. et f., tarif du pain :

Concluant a ce qu'iceux boulengers fussent contrains a faire lesdits pains de la qualité et du pris antien, et selon l'antien *pataffe* imprimé sur ce fait. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 318, éd. 1573.)

Patafle : f. The size of bread allowed by authority. (Cotgr., 1611.)

PATAFLERIE, s. f., folie, sottise :

J'ay bien voulu mettre ces folastres, que par passetemps j'ay recherches... non pas selon les *patafleries* de Bartolomeus Anglicus, apres Isidore. (Tabourot, *Bigarr.*, I, 308, éd. Bruxelles.)

Patafterie : f. Fopperie, foolerie, idiotisme, idle trifling. (Cotgr., 1611.)

Patafterie, f. Necedad. (C. Oudin, 1660.)

PATAIER, voir Pastoier.

PATAIL, voir Batail au Supplément.

PATAIN, s. m., petite pièce de monnaie :

Ma femme tousjours sans cesse agache
Son pouvre mary Calbain ;
Mais je n'en compte pas ung *patain*.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 146.)

Cf. Patard.

PATANT, voir Patent.

PATARASSE, voir Petarasse.

PATARD, *-tart*, *pastar*, s. m., petite monnaie ancienne :

Les Piccarz les ont beuz (les vins de Beaune),
[les Flamans les payeront
Quatre *pastars* la pinte, ou bien bastuz seront.
(*Chans. du xvᵉ s.*, p. 141, G. Paris.)

Item, a maistre Jehan Cotart,
Mon procureur en court d'eglise,
Devoye environ ung *patart*.
(VILLON, *Grant test.*, CXV, Jouaust, p. 81.)

Moyennant le pris et somme de 48 livres ving *pastars*, monnoie courant pour la livre. (1473, *Cart. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Patarus*.)

Ils avoient chacun six *patars* par jour, aux despens de la ville et des mestiers. (MOLINET, *Chron.*, ch. VIII, Buchon.)

Je ne prise pas deux *patardz*
Mon frere Anathoille et sa vie.
(*Moralité nouvelle*, Anc. Th. fr., III, 99.)

Douze deniers monnoie d'Artois, que l'on dit communement *patars*, le solz. (20 oct. 1520, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 305 v°.)

.XXIII. *patars* pour resarsir ledit drap. (*Pièce de* 1600, ap. Houdoy, *la Halle eschevinalle de Lille*, pièc. just., 79.)

Neuchâtel en Bray et Ardennes, *patard*, tranches de pommes de terre pelées qu'on met rôtir sur le couvercle du poèle. Luxemb., *patard*, rouelle.

Cf. PATAC 2.

PATARIN, *-terin*, *-telin*, *palatin*, s. m., hérétiques qui ne récitaient pas d'autre prière que l'oraison dominicale et qui croyaient que l'homme et le monde visible avaient été créés par le démon :

S'il avient que aucun chevaler soit *patelin* et mescreant en la fei de Jhesu Christ. (*Liv. au roi*, Ass. de Jér., t. I, p. 620, Beugnot.) Var., *palatin*, *patarin*.

Mais s'il avient que la feme fust *paterine* et le fié meuve de par elle. (*Ib.*)

Le vice de ceaus sont coneu en leur anciens nons, et ne vueulent mie qu'il soient apelé par leur propres nons, mais s'appellent *paterins*, par aucune excellence, et entendent que *paterins* vaut autant come chose abandonnee a souffrir passion, en l'essemple des martyrs qui soufrirent torment pour la sainte foy. (*Ib.*, ap. Duc., *Paterini*.)

Les autres regules dient que cesti que veut ensint grant astinence sont come *paterin*, porce qe il ne aorent en tel mainere les ydres con il font. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Prince, depuis qu'Adam fut nez,
Ne fut gens plus desordonnez,
Ne plus desloyaulx *patarins*...
Que sont partout les maronniers.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 356ᵃ.)

PATEER, voir PATOIER.

PATEIL, voir PESTEIL.

PATEIS, voir PACTIS.

PATEL, voir PASTEL.

PATELER, *-teller*, v. n., gazouiller, se dit des premiers cris d'un oiseau :

Jé *patelle*. — I chytter, as a yonge byrde dothe byfore she can synge her tune. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 484, Génin.)

Ce petit oyselet commence a *pateller*, mays il ne scayt pas encore chanter sa lay tout a playn. (ID., *ib.*)

Cest oyselet *patelle* desja, il chantera avant qu'il soyt long temps. (ID., *ib.*, p. 681.)

Pateller. To chatter, warble or as a young bird, record the notes she would learn. (COTGR., 1611.)

Cf. PATILER.

PATELETTE, *patt.*, *-ellette*, s. f., dim. de patte, morceau de métal pointu d'un bout et plat de l'autre :

Por les *paletettes* de kueuvre dorees clauees a le dicte portiere dont les carnieres furent rompues. (*Compte de 1344-45*, S. Amé, Arch. Nord.)

Patelettes de plomb. (1421, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Dim. de patte, bande d'étoffe :

Les bourses de chevrotin seront doubles de mouton, ung boursault dedans et ung entre deux, cousues a double point pour comporter la *patelette* dessus attachee a double point. (1491, *Ord.*, XX, 320.)

Pour pluiseurs bors et *pattelettes* de lestiches enthieres. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme et Thiery Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

— Fronteau, partie de la têtière d'une bride :

Patellette. The head dag ; the broad piece of leather that runnes over crosse, or through, the top of a headstall. (COTGR., 1611.)

1. **PATELIN**, *-thelin*, s. m., langage de Pathelin, baragouin :

Puis, faictes faire en lettre jaulne,
Dessus moy, en beau *pathelin* :
Cy repose et gist Pathelin.
(*Test. de Pathelin*, p. 207, Jacob.)

Qui mieulx sçaura demener sa practique,
Son *pathelin* entendre caultement,
On le tiendra pour sçavant authentique.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. I, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 13.)

Durant la procession ils fredonnoient entre les dents melodieusement ne sçay quelles antiphones : car je n'entendois leur *patelin*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXVI, éd. 1564.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Le pauvre tu destruis, la veufve et l'orphelin,
Et ruines chacun avecq ton *patelin*.
(REGNIER, *Sat.*, XV, Jouaust, p. 151.)

Patelin est resté dans la langue des soldats avec la signification de langage pris dans un sens méprisant : On n'entend rien à son *patelin*.

2. **PATELIN**, voir PATARIN.

PATELINÉ, part. passé, fait à l'instar de la farce de Pathelin :

Quelquefois une farce au vray *patelinee*,
Ou par art on ne voit nulle rime ordonnee.
(VAUQ., *Art. poét.*, III, Genty.)

PATELINER, v. n., faire le malade :

Vous cuidez *pateliner* et faire du malade pour cuider coucher ceans, mais s'est pour chevaucher la chambriere de ceans et la dame. (1469, Arch. JJ 196, pièce 211.)

PATELINEUX, adj., patelin :

Patelineux, ainsi m'ayd'dieux,
Plus que tous ceulx dessoubs les cieulx.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 3ᵃ, éd. 1507.)

PATELINOIS, *-oys*, adj., de la nature du *patelin*, du baragouin :

Parlez vous christian, mon amy, ou langaige *patelinoys*? (RAB., *Pantagr.*, ch. IX, éd. 1542.)

PATENAYE, voir PASTENAIE.

PATENE, *-enne*, s. f., lame :

Un bras de bois couvert de *patennes* d'argent. (*Trés. de la cathéd. d'Auxerre*, Rev. archéol., mai 1869.)

PATENELLE, s. f., dimin. de patène :

Ung calice d'argent doré et la *patenelle*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 972, Labarte.)

PATENIER, voir PAUTONIER.

PATENOSTRAGE, s. m., collectif de patenôtre :

Patenostrages : m. Beads. (COTGR., 1611.)

Patenostrage : m. Cantidad de cuentas. (C. OUDIN, 1660.)

PATENOSTRER, v. n., débiter des patenôtres :

Gyge de nouveau
Patenostrant a longues patenostres.
(LA MORLIERE, *Sonn.*)

PATENOSTRERIE, s. f., fabrication de chapelets :

Metier de *patenostrerie* de coural. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., XXVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Se disait encore au XVIIᵉ s. :

Patenôtrerie, s, f., commerce de chapelets. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. de comm.*)

1. **PATENT**, adj., largement ouvert :

Le portail par qui on va a perdition est large et *patent*. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 280, éd. 1617.)

Lors force eut lieu, et feist chemin *patent*
Si que chescun y entre tout flotant.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 20ᶜ.)

2. **PATENT**, *-tant*, s. m., lettre patente :

Il te fault aller sans arrest
Lire ce *patent* autentique
En chacun carrefourc publique.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, II, 2ᵉ journée, Le Verdier.)

Tandis que le *patent* s'espart
Et se publie par la cité.
(*Ib.*, 2ᵉ j., 13.)

Aussi y avoit il une autre entreprinse, c'estoit que deux caporaux de la bande du capitaine la Molle, ayans esté pris a la

guerre, furent pratiquez par Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, de luy livrer un boullevert de Turin, et pour cest effect (les pensant avoir a sa devotion) leur avoit avancé chacun deux cens escus, et un *patant* du marquis du Guast, de mille escus d'intrade chacun, au royaume de Naples. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 301 r°, éd. 1569.)

Il est necessaire d'obtenir un *patent* special de confirmation, ou soit attaché le premier *patent* qui contienne declaration, que. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 65, éd. 1588.)

PATEOR, s. m., celui qui tient des assemblées illicites et donne à jouer à des jeux défendus :

Nos apelons taverners et osteliers qui moinent taverne ou otelerie ou lor serjanz. Et se aucun use de mein metier, si comme *pateor*, triboleor, et itel menesteres, il ne sont pas de ce tenu. (*Liv. de Jost. et de Plet*, III, 13, § 1, Rapetti.)

PATERIN, voir PATARIN.

PATERLIE, voir PATRELIE.

PATERLIQUER, v. n., avoir des manières paternelles :

Paterliquer. To play the father, to be fatherly. (COTGR., 1611.)

Rouchi, *paterliquer*, dire ses patenôtres.

PATERNAGE, *-aige*, s. m., patrimoine :

Quy en ces choses et en *paternaige* devant dit arat entirement le pooir du deviet. (16 mai 1335, *Pawilhars*, A, Paix des .XII. linages, Arch. Liège.)

1. **PATERNE**, adj., paternel :

Jehan, delivres et francs de toute puissance, gouvernement et administracion *paternes*, et emancipes deuement. (1347, Arch. K 44, pièce 13.)

Et est de lui a toi celle adjacence
De vraye amour en parfaite innocence
Que riens a toi ne peut estre en absence
Que est en povoir filial ou *paterne*.
(G. CHASTELLAIN, *Louange a la tres glor. Vierge*, VIII, 288, Kervyn.)

— De Dieu, père des hommes :

La hautesce de *paterne* gloire. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 48°.)

PATERNE, s. f., affection paternelle, sentiments paternels, qualité de père ; s'emploie quelquefois pour dire père, en parlant de Dieu :

Veire *paterne*, qui unques ne mentis,
Seint Lazarun de mort resurrexis.
(*Rol.*, 2384, Müller.)

Il en jura la *paterne* veraie :
Malves sera s'encor ne s'i essaie.
(*Alesch*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 286.)

Dex ! dist Ogiers, sainte vraie *paterne*,
Or ai ceval, nul millor ne puet estre.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11934, Barrois.)

Suvent apele par amur : Sainte *paterne*, aie !
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 548, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Si m'ai Deus, la grant *paterne*,
Jeo nel lerrai pur home terrestre
Que nel auge ja requerre.
(*La Mort du roi Gormond*, 217, ap. Reiff., *Chron. de Mousk*, t. II, p. XVII.)

Dieu reclama et la vraie *paterne*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 99ª.)

Vrais dous peres Jhesucris,
Rois sor tos rois poesteis,
Vraie *paterne* omnipotent.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 102 v°.)

Biaus dous frere, or me devises
Pour la sainte *paterne* Dieu
En quel endroit et en quel lieu
Je porai trover ces vassaus.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 249.)

Partout es cuers fauvain et ghille
A mis Renart en mainte ville,
Peu i a de vraie *paterne*.
(*Ren. le nouv.*, 1255, Méon.)

Par le *paterne* Dieu, qui est mon serment, je ne seray jamais aise ny a repos, fin a tant que vous seres roine coronee. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 203, Buchon.)

Adonc se commencha le conte d'Artois a courouchier et a jurer la *paterne* Dieu et a cryer. (XIV° s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 115, Kerv.)

PATERNITÉ, *-et*, s. f., patronage :

Car je suy, et nuls autres, Diex,
Qui tiong tous les lieus celestieuls,
Dou monde la *paternitet*,
Dont j'ai tous tans eu pitet.
(GILLON LE MUISIT, *li Lamentations*, I, 38, Kerv.)

PATESSOUER, s. m., pâtissier :

Paticier, *patessouer*, s. m., Pye baker. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 254, Génin.)

1. **PATET**, adj., renommé, distingué :

En sermons, en lecture sont boin et moult *patet*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 190, Kerv.)

On ne peust trouver homme plus biel ne plus *patet*.
(ID., *ib.*, I, 310.)

2. **PATET**, s. et adj., qui fait lentement et mollement, tatillon :

Disant que ceux-là sont des sots,
Et des *patets* et des bigots.
(JACQ. JACQ., *le Faut-Mourir*, 2° part., p. 182, Lyon 1657.)

Il s'est conservé dans la Suisse romande, pour dire minutieux, tatillon, lambin. Un ouvrier *patet ;* une servante *patète* ; il est si *patet* qu'il ne fera jamais rien. *Patet* se dit également des choses : Un travail *patet*, un travail qui exige des soins minutieux. Il s'emploie aussi dans le Lyonnais pour signifier minutieux, soigneux à l'excès.

PATHELIN, voir PATELIN.

PATHOYS, voir PATOIS.

PATI, voir PACTIS.

1. **PATIBLE**, s. m., gibet :

... Ou il seust
Hommes as fourches encroues
Ou enbargies ou euroues
Ou en aucun *patible* mors,
Des *patibles* ostast les cors
Et des fourches les descroast
Et desbarjast et desroast.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 55, Peigné.)

Prenez touz les princes del pueple, et si les pendez encontre le soleil en *patibles*. (*Bible*, Richel. 899, f° 68°.)

2. **PATIBLE**, adj., sensible :

Forces elle a (l'âme) aussi sensibles
Qui sont par les cinq sens *patibles*
Qui a ung commun sens qu'elles ont
Toutes les cinq ramenees sont.
(DEGUILEV., *Trois Pelerin.*, f° 128ᵈ, impr. Instit.)

Dieu est homme nay de la Vierge, fini, visible, *patible*, mortel. (FEUARDENT, *Entre mangeries ministrales*, p. 229, éd. 1604.)

— Supportable :

Patible, passive, sufferable. (COTGRAVE, 1611.)

PATIBULAIRE, s. m., gibet :

Jusquez, par les *patibulaires* dressez, heust clere cognoissance de la mort jugee de son frere. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 12 v°.)

S'en trouvent d'autres qui ont *patibulaires* attachez a leur moyenne jurisdiction, sans qu'ils ayent pour cela jurisdiction contentieuse. (1580, *Cout. et usages locaux du pays et duché de Bretagne*, Nouv. Cout. gén., IV, 410.)

Les sacrifices (du necromancien) ne se faisoient gueres qu'aupres des *patibulaires* et gibets. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 732, éd. 1605.)

PATIBULE, *-ulle*, s. m., gibet :

Eriger *patibulles*, pilliers et autres artifices pour la punition des delinquants. (1587, *Droits de la noble bourg. de Cossonay*, f° 58, Arch. Cossonay.)

PATIBULER, v. a., pendre :

... Ce faulx incredule
Les tourmente et les *patibule*.
(*Myst. du viel Test.*, 23856, A. T.)

Pendre, noyer et *patibuler* hommes et femes. (*Orose*, vol. I, f° 24°, éd. 1491.)

Encoires ne suffisoit il aux miserables ruraux d'*avoir patibulé* Jacques de Pacis en son vivant. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

Je vous condampne tous deux a *estre patibulez* et pendus. (*Violier des Hist. romaines*, c. LXV, Bibl. elz.)

PATIBULEUR, s. m., bourreau :

Le roy commanda a ses sergens et *patibuleurs* que Amon fust mist a mort en la croix que il avoit faite faire dressee. (*Orose*, vol. I, f° 180ᵇ, éd. 1491.)

PATIC PATAC, loc., patati patata :

Ung tel vous demande.
Patic, patac ; a la sachee.
(COQUILL., *Playd.*, II, 37, Bibl. elz.)

Femme qui fait de la rusee
Et escondit gens tout a plat,
Elle est des premières tombee
L'un sur l'autre *patic patac.*
(*Les Drois nouv. establis sur les fem.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 138.)

Frappant sur eulx, *patic, patac.*
(*Farce de la Resurr. de Jen. Landore*, Anc. Th. fr., II, 24.)

PATICLE, *particle,* s. m., joie bruyante, fracas :

Chascuns grant *paticle* menoit,
L'uns a l'autre le vin donoit.
(Cortebarbe, *Des trois Avugles de Compiengne*, 115, Montaigl., *Fabl.*, I, 74.) Var., *particle*. (Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 282.)

PATIELEMENT, voir Pestelement.

PATIENCE, voir Pacience.

PATIENTIE, s. f., patience, sorte de plante :

Patientie : f. Herb patience, monkes rhubarbe. (Cotgr., 1611.)

PATIER, *patiier,* voir Patoier.

PATILER, *-tyler,* v. n., gazouiller :

Le pork grundile, gelyne *patyle*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 152, Wright.)

Cf. Pateler.

1. **PATIN,** s. m., morceau d'étoffe :

Plusieurs lient les graines des aulx et porreaux en petits *patins* frangez et decoupez, et les sement ainsi en blot. (Du Pinet, *Pline*, xix, 7, éd. 1566.)

Suisse rom., *patin*, linge qui sert à emmaillotter un enfant.

2. **PATIN,** s. m., base :

Stylobata, le *patin* ou la pate d'une colonne sur quoy est assise la base. (Guill. Morelius, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

Le *patin* ou la pate d'une colomne, stylobata. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

PATINE, s. f., cuisine :

L'heure estoit ja tarde et opportune pour soupper : lequel pendant que son Excellence se desarma et changea d'habillemens, ensemble tous les vaillans champions et nobles combatans, fut dressé en sumptuosité et magnificence si grande qu'elle pouvoit effacer les celebres banquetz de plusieurs anciens empereurs romains et barbares, voire certes la *patine* et cuisinerie de Vitellius, tant celebree qu'elle vint en proverbe, au banquet duquel furent servies mille pieces de poisson. (Rab., *la Sciomachie*, p. 24, éd. 1549.)

PATINERIE, s. f., fabrique de patins, de savates :

Nul maistre ne pourra tenir que ung ouvrouer de *patinerie* en la ville et banlieue de Tours. (1452, *Ord.*, XIV, 233.)

PATINET, s. m., dim. de *patin*, soulier à semelle épaisse :

Moult leaus sont les mignos frisques,
Les precieux, les tant habilles,
Qui sur les *patinets* mourisques
Controfont allant par les villes.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, fᵒ 85ᵈ.)

PATINIER, s. m., fabricant de patins :

Pierre Boyvin, *patinier*, acheta du bois convenable a faire patins. (1416, Arch. JJ 169, pièce 126.)

Ung *patinier*, pour chincq paires de patins, .iiii. s. .viii. d. (8 juillet 1445, *Tutelle de Raquinet, Gillot et Rollandin Gossiel*, Arch. Tournai.)

Nom propre, *Patinier*.

PATINOUS, adj., souffre-douleur :

Liquels est *patinous*, laiz, consumpnes par maigresce. (*De la Cathedre S. Pierre*, Richel. 20330, fᵒ 61ᵃ.)

PATIS, voir Pactis.

PATISEUR, voir Pasticeur.

PATISSEMENT, s. m., tourment, peine :

Souffrir *patissement*. (Tahureau, *Dialog.*, p. 112, éd. 1602.)

1. **PATISSER,** v. n., payer l'impôt :

Le pouvre peuple n'avoit pour celluy temps que celle monnoie qui fut deffendue a prendre, dont il fut tant grevé que c'est grant pitié a *patisser*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1443, Michaud.)

2. **PATISSER,** voir Pasticier.

PATOER, voir Patoier.

PATOIER, *patoyer, patiier, patier, patoer, pateer,* verbe.

— Act., tenir dans la main, manier :

S'a l'espee sachie ;
Aliame va ferir, qui le hanap *patie*.
(*B. de Seb.*, viii, 939, Bocca.)

Aubert vint devant la boucherie pour y vendre un petit de char ; et la survint un jeune enfant qui prist a *patoier* et menoyer de la dite char. (1375, Arch. JJ 108, pièce 55.)

Ne laissa pas aussy pour la pueur qui moult grant yssoit des charongnes que elle, menee par moult grant et ardant et triste courage, ne prensist a *patoyer* les corps, puis les autres, en cerchant celluy que elle amoit. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, fᵒ 69ᵇ.)

— Fouler des pattes, piétiner :

Qant il vont *patoiant* la boe
Et par la noif et par la groe.
(*Des Cordoaniers*, ap. Jub., *Ms. de Berne* 354, p. 19.)

Les .ii. bestez sunt fierez, grant forche les ar- [choie:
As poes s'entr'embrachent, l'une l'autre *patoie*.
(*Doon de Maience*, 1565, A. P.)

— *Patoier ses pattes*, agiter ses pattes :

Si laidement le rebouloit (le crapaud)
Et *pateoit* vers lui ses pates.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., fᵒ 91ᵈ.)

Et *patooit* vers lui ses pates.
(Id., *ib.*, ms. Brux., fᵒ 92ᵃ.)

— Neutr., agiter ses pattes, ses pieds :

Fiert la paiene que le cors li peçoie ;
Elle chiet morte et s'estent et *patoie*.
Dist Renouars : Jesez vous toute coie,
Vielle punese ! gardez que ne vous oie !
(*Alisc.*, 6575, A. P.)

Palpitare, *patiier*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PATOIL, voir Pestoil.

PATOIS, *pathoys, patrois,* s. m., langage propre à un pays, à une race d'hommes, à une espèce d'animaux :

Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le *patois* des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est par .ii. raisons. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 3, var., Chabaille.)

Selonc le *patrois* de France... (Id., *ib.*, Var. du ms. Richel. 113.)

Ausimant crie comme beste
Li hiraus en son fol *patois*.
(Bretel, *Tourn. de Chauv.*, ms. Oxf., Douce 308, fᵒ 112.)

Des autres points du songe dessu[s] dit,
Ung droit chartier l'entend en son *pathoys*.
(Maximien, *l'Arrest du roi des Romains*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 134.)

— *En son patois*, à sa façon :

Et les servoit grandement *en son patois*, a ce disner, faisoit tres bonne et joyeuse chiere. (Louis XI, *Nouv.*, xx, Jacob.)

— Localité, village :

Plusieurs femmes y alloient curieusement de nuict et de jour qui se garnissoient en leurs *patois* de pierres, cendres, cousteaulx mucez et autres ferremens et bastons pour frapper ceulx qui luy vouldroient nuyre ou empescher sa dicte predication, et luy disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ilz mourroient avant qu'esclandre luy advint. (*Chron. de Loys XI*, fᵒ 144vᵒ, éd. 1558.)

PATON, voir Paston.

PATONIER, voir Pautonier.

PATORELLE, voir Pastorelle.

PATOUEIL, s. m., mare, bourbier :

Icelle femme tomba le visaige adens en ung petit *patoueil*, qui estoit en la rue. (1473, Arch. JJ 195, pièce 979.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *patrouil*, bourbier.

PATOUFFLE, s. m., sorte de bâton :

Belotte Evrart, dicte le grande Belotte, .c. solz, pour avoir par pluisieurs fois batue et deshuvetee tant de ses poings que d'un *patouffle* Calotte Charlepiere. (13 janv. 1492, *Regist. de la loy*, 1490-1505, Arch. Tournai.)

PATOUILLART, *patrouillart*, *-ard*, adj., qui marche dans un bourbier :

> Desormais je suis un vieillard
> Nommé Pathelin *Patrouillart*
> Qui tres haultement vous salue.
> (*Test. de Pathelin*, p. 182, Jacob.)

Phylipote la *Patrouillarde*. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, XVIe s., p. 430, Deville.)

Patouillard. A podler, dabler, slabberer ; one that tramples whith his feet in plashes of durty water. (COTGR., 1611.)

PATOUILLAS, s. m., bourbier :

Patouillas: m. A plash, or puddle. (COTGR., 1611.)

Berry, Nivern., Champ., *patouillat*, eau stagnante et bourbeuse des chemins.

Nom de lieu, le *Patouilla* (Siglet, Vienne.)

PATOUILLE, *patouoille*, *patrouille*, *patroulle*, s. f., écouvillon :

Dudit Colart Choquart pour plusieurs *patroulles* .x. d. (1516, *Compte de tutelle des enfants Gilbert Cordier*, Arch. Tournai.)

Rutabulum. Un fourgon, ou *patrouille*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Une *patouoille* a feu. (*Rimes jersiaises*, p. 119.)

Patrouille, maulkin wherewith on oven is made clean. (COTGR., 1611.)

Norm., *patrouille*, *patouille*, torchon mouillé assujetti au bout d'une gaule et servant à nettoyer le four.

PATOUOILLE, voir PATOUILLE.

PATOUREAU, voir PASTOREL.

PATRAT, adj., *pere patrat*, chef des féciaux :

Peres *patrat* estoit celui qui estoit aussi comme procureur du roy et du pueple pour jurer en leurs armes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., f° 16a.)

PATRACION, *-tion*, s. f., convention, acte :

Portant ces lettres au terme dessus dit, si comme dit est, sans autre *patration* moustrer. (1332, *Cart. de S. Martin de Pontoise*, ap. Duc., *Patrare* 2.)

— Perpétration :

Que les Seduceens n'aient totallement marmenes et constitues Dieu oultre toute suspition ou *patracion* de mal. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, II, éd. 1530.)

PATRELIE, *paterlie*, s. f., nom d'une prière :

> N'ai nul talent c'a piece die
> Patrenostre ne *patrelie*,
> Ne proieres, ne misereles,
> Mieus aim conter des pastoreles
> Et d'Olivier et de Rollant.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, Ars. 3527, f° 153a.)

> N'ai nul talent qu'a piece die
> Patenostre ne *paterlie*.
> (ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 83b.)

> Paternostre ne *paterlie*.
> (ID., *ib.*, ms. Brux., f° 83b.)

PATRENOMIQUE, s. m., nom patronymique :

> Mes quant vint aus *Patrenomique*
> Oncques la mesnie Topique
> Nes porent percier par effors.
> (H. D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 290, Héron.)

PATREMUSE, voir PATRIMEUSE.

PATRER, v. n., accomplir les cérémonies religieuses qui accompagnaient chez les Romains la conclusion de la paix ou la déclaration de la guerre :

Le pere patrat estoit ordené pour *patrer* et pour faire les sairemens. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 16b.)

PATRES, s. m. pl., chapelet, grains de chapelet :

Une chayne de perlles de gerbes et de granas et *patres* d'or... Item ungs *patres* avec un dedan. (1580, *Inventaire*, Draguignan, Revue des soc. sav., 1874, p. 117.)

PATRIABLE, adj., de la patrie, de famille ?

> Helas le verrons nous jamais ?
> Faict il departie finable ?
> Nostre assemblee *patriable*
> Demourera toute desolee
> Sans luy.
> (*Myst. de la Resurr.*, f° 44c, impr. Instit.)

PATRIACLE, s. m., patriarche :

> Lors manda li boins *patriacles*.
> (MOUSK., *Chron.*, 10050, Reiff.)

PATRIAL, *-el*, adj., paternel, patriotique :

Plus amplement traiterent en faveur *patrial* que de verité sermentee. (*Prol. sur la totalle recollation des sept vol. des anc. et nouv. Cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg., 15 E. IV.)

Remplis d'esperit *patriel* excitons nos couraiges en la vengeance du serment viollé. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 32, éd. 1530.)

> Ou en exil de mes fins *patrialles*
> Seray adonc en quelque flux marin.
> (GUILL. MICHEL, 1e *Eglog. de Virg.*, f° 2 r°, éd. 1540.)

> Cestuy livret amoureux et moral
> Fait toutesfois en stille *patrial*.
> (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, à Eléonore d'Autriche, éd. 1536.)

Je vous rendray asseuree quant au bien commun contre les hostillitez *patrialles*. (ID., *ib.*, f° 12 v°.)

> Ceste gent tant ferallo
> Abatardist la langue *patrialle*.
> (ID., *Ep. fam.*, CXX, éd. 1545.)

Se disait encore en Bourgogne à la fin du XVIIIe siècle :

J'étais aussi susceptible du taedium patriæ que les Suisses eux-mêmes. Je nommerai cette violente affection la maladie *patriale*. (REST. DE LA BRET., *M. Nicolas*, 1796, t. VI, p. 201, éd. Liseux.)

PATRIARCHALITÉ, la dignité de patriarche :

Patriarchalité de Jerusalem. (*Chron. de S. Denis*, t. II, p. 137, ap. Ste-Pal.)

PATRIARCHÉ, s. f., patriarchat :

Rentes assenerent au patriarche, teles que cil avoient tenues en la *patriarché* qui Greus estoit. (GUILL. DE TYR, IX, 15, P. Paris.)

L'archevesque de Bourges succeda en la dite *patriarché*. (MONSTREL., *Chron.*, I, f° 90, éd. 1516.)

PATRIARCHECE, *-chesce*, *-chesse*, *-cesce*, s. f., femme du patriarche :

Chil qui le connissoient disoient que c'estoit la *patriarcesce*, li femme au patriarche. (*Chron. d'Ernoul*, p. 86, Mas-Latrie.) Var., *patriarchece*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur., 10, V.)

La gent qui la connoissoient, quant il la veoient passer, si disoient : Veez ci la *patriarchece*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 39, Hist. des crois.) Var., *patriarchesce*, *patriarchesse*.

PATRIARCHEE, s. f., patriarchat :

Rentes assenerent au patriarche teles com cil avoit tenues en la *patriarchee* qui grieux estoit. (G. DE TYR, IX, 15, Hist. des crois.)

Il avoit esté desposé de la *patriarchee* de Jerusalem. (ID., X, 7.)

PATRIARCHIÉ, s. m., patriarchat :

Et le patriarche Gerolt de Jerusalem fu acuses a Rome por l'emperere Federic, et ly fu tolue la legation, dont il ala a Rome, et ot arriere la legation en son *patriarchié* perp[et]uelment. (*Gestes des Chiprois*, p. 112, Raynaud.)

PATRIEL, voir PATRIAL.

PATRIMEUSE, *patremuse*, s. f., mine de marmotteur de patenôtres, de cagot, de chafouin :

> Quel *patremuse*
> Voise ailleurs faire la grimace.
> (*Myst. de la Pass.*, f° 75a, impr. Instit.)

> Roullart, entens sa *patrimeuse*.
> (*Ib.*, f° 180a.)

PATRIMONAIRE, *-mosnaire*, adj., patrimonial :

Touttes resceances et esceances *patrimosnaires* ou collaterales. (1516, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PATRIMONAIREMENT, *-mosnairement*, *patris.*, adv., patrimonialement :

Patrismonairement. (1508, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Patrimosnairement. (1549, *ib.*)

PATRIMONIEUX, adj., patrimonial :

Heritages cottiers... sont tenuz et reputez

patrimonieux. (Guenoys, *Conf. des Coustumes*, f° 744 v°, éd. 1596.)

patrimosnaire, voir Patrimonaire.

patrimosnairement, voir Patrimonairement.

patrineus, adj., paternel :

Quant li eure de sa mort aprocha il apela les freres dou lieu et les fist venir tous devant lui et les conforta par soues paroles de sa mort, en amonestant par *patrineus* desir a devine amour. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 65ᵇ.)

patriot, adj., de la patrie :

Les dieux *patriots*. (A. Le Pois, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 105 v°, éd. 1579.)

— S. m., compatriote :

Ennemy de l'authorité, de la justice, du repos et de la reputation de Sa Majesté, perturbateur du bien public, amateur du sang de ses *patriots*. (*Le Pacifique ou l'anti-soldat*, p. 5, ap. Ste-Pal.)

S'est dit au xviiᵉ s., dans le pays de Liège, au sens d'indigène :

Les *patriots* (payeront) neuf (patacons) et les étrangers quinze. (1685, *Ed. et ord. de la princ. de Liège*, 3ᵉ sér., I, 39, Polain.)

patriote, s. m., compatriote :

Leurs citoyens et *patriotes*. (J. Chartier, *Hist. de Charles VII*, p. 172, éd. 1661.)

patrocine, s. m., défense, secours :

Et donneir tous et quelconques bons et loialz conseils, *patrocines*, aydes et suffrages que je saray et polray. (1409, *Hist. de Metz*, IV, 657.)

Pource que les advocas, notaires, par leurs *patrocines*, font grandes exactions, et prennent pour chacun terme cinq sols chacun d'eux, a cause de quoy multiplient procez et escritures. (1490, *Ord.*, XX, 276.)

Ainsi parloit le bon Louys qui souvent a Dieu se commandoit et imploroit les *patrocines* des benoitz apostres saint Pierre et saint Paul. (A. de la Vigne, *Louenge des Roys de France*, f° 31 v°, éd. 1507.)

Elle avoit confidence en un beau *patrocine* et ou plusieurs se delectoyent. (Guill. Tardif, *Facecies de Poge*, p. 283, Montaiglon.)

patrocinement, s. m., protection :

Li pueples romains ne laissera point le *patrocinement* ne la tutelle de la liberté des Greus. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 353ᶜ.)

patrociner, verbe.

— Neutre, exercer le métier d'avocat, plaider :

Les advocas et procureurs feront et renouvelleront leur seremens de bien et loyaulment *patrociner*. (1367, *Ord.*, VII, 705.)

Comme Guillaume Ferrecoq reparast a la court espirituelle de l'evesque de Meaulz et y *patrocinast* et feist fait de procureur. (1370, Arch. JJ 100, pièce 900.)

Aucun ne pourra *patrociner* ne pratiquer ou fait d'avocacerie on chastellet de Paris se il n'est a ce reçu par le prevost ou son lieutenant et par le conseil d'aucun assistent de la court dudit chastellet et s'il n'a fait le serment de loyalment *patrociner* et pratiquer. (*Voirye de Paris*, Arch. Y 3, f° 13 v°.)

Advocatz, qui en subtilitez cauteleuses ressemblez aux regnars *patrocinans* pour leurs poulles. (J. Bouchet, *Regnars traversant*, f° 27ᵇ, éd. 1522.)

La mort piteuse d'aulcuns advocatz en leur vivant mal renommez leur debveroit donner exemple de justement *patrociner* et doresnavant se abstenir de plus faire de si meschans acquestz. (Id., *ib.*)

Le glorieux saint Yves ne desprisoit pas l'advocation de *patrociner*. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 93ᵃ r°, éd. 1532.)

Mais preschez et *patrocinez* d'icy a la Pentecoste, enfim vous serez esbahy, comment rien ne me aurez persuadé. (Rab., *Tiers livre*, V, éd. 1552.)

— Act., dire dans une plaidoierie :

Greffier, note ce loyaument
Qu'auras ouy *patrociner*.
(J. Meschinot, *Lunettes des princes*, f° 32 r°, éd. 1493.)

— Défendre :

Toy advocat, gardes que les causes que tu *patrocines* ne perissent. (Fabri, *Rhet.*, f° 55 v°, éd. 1521.)

Ce mot se retrouve dans Molière (*Ec. des fem.*, I, 1) qui a reproduit presque littéralement les paroles de Rabelais.

patrocineur, s. m., défenseur :

Les aultres se dient advocatz d'assise et *patrocineurs* de cours. (*Coust. de Bret.*, f° 178 v°.)

patrocinien, adj., qui appartient à l'état d'avocat :

Ung des notables fais *patrociniens* d'advocacie. (Bout., *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 29ᵇ, éd. 1486.)

patrois, voir Patois.

patromique, voir Patronique.

patroner, *-onner*, verbe.

— Act., exécuter d'après un patron déterminé, modeler, dessiner, conformer :

De lui (Jehan de le Haye haultelicheur) pour deux tabliers a *patronner* .iii. s. .viii. d. (1505, *Compte d'exécut. testam. de Jehan Coppelier*, Arch. Tournai.)

De lui (Jehan de le Haye) pour deux assielles a *patronner* .vi. s. (*Ib.*)

Ils demandent sur lequel des trois (portrait) les parents veulent que *soit* pourtraict et *patronné* le trespassé. (Saliat, *Herod.*, II, éd. 1556.)

Ceste fleur (le liseron) n'a point d'odeur, et n'y voit on point de filamens jaunes, comme au lis : ains a une blancheur si maigre qu'on diroit que c'est le coup d'essay de nature, lorsqu'elle commença a *patronner* les lis. (Du Pinet, *Pline*, XXI, 5, éd. 1566.)

Patronnant tes vers au modele
Des Grecs et des Latins.
(P. de Brach, *Poëm.*, f° 34 r°, éd. 1576.)

Je suis, ma foy, d'avis, puisque vous trouvez la vie cynique tellement a vostre gré, que vous portiez la besasse et vous resserriez dans un tonneau, ainsi que faisoit Diogenes. Bref, que vous *patronniez* vostre maniere de vivre au modelle de son estrange vie. (Cholieres, *les Apresdinees*, VI, f° 213 v°, éd. 1587.)

On voit sortir d'une motte toute couverte de mille fueilles une trouppe de petits brins verds, qui sont tous testus, ces testes se jettent en petites gousses, et en guaines, ou boursettes, et vaisseaux ronds, dans quels se resserre la nature, pour minuter a son aise et *patronner* les violettes. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 258, éd. 1622.)

— Réfl., se dessiner :

De toy, sage Pallas, qui pourra faire voir
Mieux que luy ta fureur, quand bravement [felonne
Aux guerres on te sent une horrible Bellonne ?
Ou dire le parfait de ton doy minervin,
Quand traçant a l'aiguille un ouvrage divin
Tu fais sembler a l'œil que la nature vifve
Se patronne elle mesme en ta toille naifve?
(Tahureau, *Poes.*, à P. de Pascal, éd. 1574.)

— Choisir son patron, son étalon, en parlant de mesures :

Droit de chastellenie est d'avoir chastel ou merc de chastel... mesures a blé et a vin, et *se patronne* o lui mesmes. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 141, Beautemps-Beaupré.)

— Avoir son modèle :

Vierge, en qui tout bien *se patrone*.
(*Act. des apost.*, vol. III, f° 33ᵃ, éd. 1537.)

patronique, *-mique*, adj., paternel :

Patromicus, *patromique*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 226 v°.)

Patronicus, ca, cum, *patronique*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

patroniser, v. a., conduire en qualité de patron, en parlant d'un vaisseau :

Le suppliant *a* fait et traffiqué fait de marchandise,... et *patronisees* les galees de Jaques Cuer. (1456, Arch. JJ 191, pièce 234.)

Quelques naves, et bon nombre de gallees et une grosse galleace, qui estoit mienne, que *patronisoit* ung appellé messire Albert Mely. (Ph. de Commyn., *Mém.*, VII, 6, Chantelauze.)

patrouillart, voir Patouillard.

patrouille, voir Patouille.

1. **patrouillement**, s. m., action de patrouiller, de patauger ; action de barbouiller :

Patrouillement: m. A smeeching, begriming, besmearing; also, a depraving; also, a padling or puddering, as in the water. (Cotgr., 1611.)

Patroüillement, m. Chapuceamiento. (C. Oudin, 1660.)

2. **Patrouillement**, s. m., action de nettoyer avec l'écouvillon :

Patrouillement. A sweeping with a maulkin. (Cotgr., 1611.)

Cf. Patouille.

Patroullart, *patroulart, patrullart, partroillart*, s. m., langage corrompu, inintelligible :

Il prie Deu *patroullart* comme cil qui prie Deu moitié franceis moitié latin. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 104ᵇ.)

Qui prie Dieu sans devocion de cuer, il parle a Dieu *partroillart*. (Id., *ib.*, ms. Soiss. 208, f° 123ᵇ.)

Cil qui prie Dieu sanz devocion de cuer, il parole a Dieu *patroulart* comme cil qui parole moitié françois, moitié anglois. (Id., *ib.*, Maz. 809, f° 155ᵈ.)

Il parolle a Dieu *patrullart*. (Id., *ib.*, ms. Angers, f° 70 r°.)

Cf. Pastroillaz et Fastroillier.

Patroulle, voir Patouille.

Patruisage, voir Pertuisage.

Patrullart, voir Patroullart.

Patté, *paté, pacté*, adj., qui a une espèce de patte :

En enfer n'a mauffé si gobe,
Tant soit velus, granz ne *patez*,
Lorsqu'il la voit ne soit matez
Et qui grant voie ne li face.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 18ᵇ.)

Les coulons qui ont les piez *pattez* font coulons ainsi comme chescun mois. (Corbichon, *Propriet. des choses*, XII, 7, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f° 184ᵇ, porte *duvez*.

Nul ne peut nourrir pigeons *patez* et non *patez* dedans la ville de Melun. (1506, *Cout. de Meleun*, Cout. gén., I, 119, éd. 1604.)

Et ses vers vont ainsi marchans
Comme ung oison *paté* aux champs.
(La Huetterie, *Resp. a Marot dict Frippelippes*, dans les *Œuvr. de Marot*, VI, 74, éd. 1731.)

Pigeons *pattes*. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 2, éd. 1605.)

— Qui a une large base :

Le dit seigneur chastellain a droit d'avoir fourches patibulaires a quatre pilliers liees dehors et *patees* par embas. Des fourches d'un hault justicier, les liens sont par dehors et *patez* par enbas, mais des fourches d'un moyen justicier, les liens sont par dedans et non *patez*. (*Cout. de Blois*, Cout. gén., II, 250, éd. 1604.)

— T. de blason, se dit des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de patte ouverte :

De sable a la croix *pattee* d'or. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde*.)

Double croix *pactee*. (*Mar. d'A. de Foix*, p. 3.)

Les anciennes familles de Pratentoux portoient d'argent a la croix *pattee* d'asur; Ponguilly, d'asur a la croix *pattee* d'argent. (Le Baud, *Rec. armor. de Bret.*)

Patter, v. a., régler avec la *patte*, instrument à plusieurs pointes dont on se sert pour régler le papier de musique :

Patter le papier. Vergar la carta per notar cose di musica. (N. Duez, 1659.)

Patteraude, s. f., terme d'architecture :

Les appuis, jambages, *patteraudes* ou arcades de portes et fenestres. (1663, *Compt. de maçonn. de A. Chand. et J. Honnoré, p. l'égl. de Noyon*, Arch. Oise.)

1. **Patu**, adj., qui a une patte, un pied :

Ung calice *patu* garny de douze esmaulx d'or. (1492, *Nécrolog. de l'églis. de Paris*, ap. Duc., *Pata 3*.)

2. **Patu**, *patus*, s. m., cour, préau :

Bailla seulement place en ung *patu* contigu aux fosses de la dicte ville. (*Briefve narrat. de la séd. adv. en Thol. en 1562.*)

Le pourpris, aire, sol, *patus* et jardin. (Cayron, *Style de la court de parl. de Toul.*, p. 53, éd. 1610.)

Patucier, v. a., garnir de pattes, de griffes, de crampons ?

Pour clore lou molin de Vavre et *patucier* les paroilz et lou toit. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Pour clore lou molin de Bercoillins, *patucier* et covrir en tesche. (*Ib.*)

Patureal, voir Pasturel.

Paturier, voir Pasturier.

Patyler, voir Patiler.

Patylion, s. m., défini dans l'ex. suiv. :

Est dehu a ceux qui doibvent les ecuyelles de bois au cellier dudit reverend pere, qui sont nommes les *patylions* de Valufin deux pots de vin et deux miches. (*Off. claust. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Patz, s. m., sorte de monnaie :

Le duc de Zassen auroit d'argent comptant la somme de vingt cinq mille florins de quatorze *patz* pieche. (Molinet, *Chron.*, t. IV, p. 281, Buchon.)

Nul ne sera tenu de recevoir plus grande quantité de monnoyes de cuivre qu'a raison de 5 pour cent, faisant un *patz* sur chacun florin de Brabant. (*Pièce de 1615*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 240.) Impr., *paty*.

Suisse rom., *batz, bache*, monnaie de billon qui valait 14 centimes et qui a été en usage jusque vers 1850.

Pau, voir Pal.

Paubaton, s. m., pieu ?

Refaire les *paubatons* desdits deux paules d'icellui coulz. (1418, *Compte de P. de la Couldre*, Mém. de la soc. éduenne, VI, 259.)

Paubort, s. m., haie de pieux :

Les supplians trouverent Mery Blateau, qui avoit ung gros pal du *paubort* en la main. (1476, Arch. JJ 201, pièce 74.)

Paubourde, s. f., béquille :

En tant de lieux diminuer je voy
Le juste droit par ung loingtain renvoy
Qui faict aller justice a la *paubourde* :
Si l'on s'en plaint, du plaingnant on se [bourde.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 70.)

— Civière servant à porter les images des saints dans les processions :

A ceux qui ont porté l'image de madame Sᵗᵉ Radegonde a la dite procession, .xx. s., au porte *paubourde* .xii. d., au porte banniere, .x. d. (1603, Sᵗᵉ Radeg., Arch. Vienne.)

Au garçon qui a porté la *paubourde* pour soubstenir ledite image. (*Ib.*)

Pauc, adj., petit :

Aveit une meson *pauque*, estramiere.
(*Ger. de Rossill.*, p. 362, Michel.)

Cf. Poi.

1. **Paucel**, *-ciel*, s. m. ?

Le *pauciel* qui va au riez de Canteleu. (1323, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **Paucel**, s. m., chicorée :

Intubus, *paucel*. (*Gloss. rom. lat. du xvᵉ s.*, Gachet.)

Pauchet, voir Pochet.

Pauchon, *peauchon, pauçon, peuchon, peusson, pouchon, pochon, poçon*, s. m., pieu :

Palos, *peuchons*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

.xv. c. et demi de verge et demi cent de *pauchons*. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 12.)

Entretant que Franchois ont leur entendement
A fichier les *peussons* pour le leur logement.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 89 v°.)

Son cheval atacha a ung *pauchon* briefment.
(*Ib.*, f° 68 v°.)

.iii. quarterons de *pauchons*. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 16.)

Pour soier les *pauchons* as cars des vignes. (1320, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 50.)

Pour .xxxvi. *peuchons* pour faire hours. (1346, *ib.*, f° 102.)

Ancores fut ordonné que chascun archier feist ung *peuchon* aiguisié a deux boutz, pour fichier devant luy quant besoing seroit. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 245, Soc. de l'H. de Fr.)

Que tous archiers feussent garnis de *peuchons* aiguisies pour mettre devant eulx, selon la mode angloise. (Id., *ib.*, p. 263.)

Peuchons pour faire haies. (1412, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et mist tous ses archiers devant un *pouchon* a deux bous devant luy estachié en terre. (*Mém. de P. de Fénin*, an 1415, Soc. de l'H. de Fr.) Impr., *ponchon*.

Espees, dagues, ou *peauchons* et autres armeures invasibles et defendues. (1422, Arch. JJ 172, pièce 55.)

Et furent mis les archers ou front devant, ayant chascun ung *peuchon* devant eulx aguisé et fiché en terre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 20, Soc. de l'H. de Fr.) Impr., *penchon*.

— Branche ou perche courbée qu'on retenait par un lien, par une corde, pour en former un piège, et qu'on relevait quand le gibier avait le cou passé dans la corde :

Einz vos voi a ce *pauchon* pendre
Ausi con se fussiez laron.
(*Renart*, 23214, Méon.) Impr. *panchon*.

Chascuns tenoit mace ou baston,
Si s'en vienent droit au *peuchon*.
(*Ib.*, 23233.) Impr., *penchon*.

Et sont en une vingne entré
Ou un vilein avoit planté
Un *pochon* comme trebuchet.
(*Ib.*, 23167.)

Lors chemine par un sentier
Bon aleure le troton
Tant qu'il sont venu au *pauchon*
Qui bien apareilliez estoit.
(*Ib.*, 23174.)

Roonel s'en vint au *poçon*.
(*Ib.*, 23192.)

Le laz l'a saisi par le col
Et li *pauçon* est descenduz,
Roonel y remaint penduz.
(*Ib.*, 23200.)

Et se Roonel le mastin
A del *peuchon* le lart mengié
Ja n'i ai je riens gaaignié.
(*Ib.*, 23986.) Impr., *peuchon*. Var., *pouchon*. (Impr., *ponchon*.)

— Instrument propre à la pêche :

Si ot le munier pris poissons
Et ot avalé ses *pauchons*.
(*De l'Ermite qui s'enyvra*, 193, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 179.) Impr., *panchons*.

Sy qu'il ne demeurge a chascune pescherie ne mes place, sans plus alever leurs *peuchons* et leur quideaulx. (1295, *Mém. E de la Ch. des Comptes*, f° 300, ap. Duc., *Panchon*.) Impr., *penchons*.

PAUCHOT, *peuchot*, s. m., pieu :

Alors prinst icellui Gailleu un gros *peuchot*,... pour frapper le suppliant sur la teste. (1470, Arch. JJ 196, pièce 202.)

PAUÇON, voir PAUCHON.

1. **PAUCQUE**, *parcque*, s. f., sorte de poisson :

Roches, *parcques*, anguilles et autres poissons. (1596, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour le caresme (à S. Bertin), six douzaines de *paucques* a .x. s. la douzaine. (1609, *ib.*)

2. **PAUCQUE**, voir POCQUE.

PAUFER, *pauffer*, *paulfer*, s. m., levier, pioche :

Deux *pauffers* a perrier. (19 août 1412, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ung *paulfer*, six leviers de bois. (*Délibération du 5 mai 1512*, Compte de l'artillerie, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Et mirent la ville de Dynam a sac et totale rùyne jusques a planter le *paulfer* et y semer le sel partout sans y rien laissier. (*Chron. bisont. du* XVI° *siècle*, Doc. inéd. de l'Acad., VII, 279.)

Cyniras inventa aussi les tenailles, marteaux, enclumes et *pauxfers*. (DU PINET, *Pline*, VII, 57, éd. 1566.)

Lorr., S. Amé, *paufia*, levier en fer. Bourg., *paufer*, levier en fer. Suisse, Fribourg et Neuchâtel, *paufer*, levier en fer, grosse aiguille ; Bas-Valais, Vionnaz et Bagnard, *pôfé*, levier en fer.

PAUFFER, voir PAUFER.

PAUFFILE, voir PANFILE.

PAUFFIS, voir PAUFIS.

PAUFFRE, voir PANFILE.

PAUFIS, *pauffis*, *paufils*, *paufich*, *pafiche*, *pafice*, *pafise*, *palfice*, s. m., pieu, palissade :

Al *paufis* vont qui est mirables
Ou il vit primes les diables
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 118ᵈ ; Roq., v. 1877.)

Retenir les *paufich* entur lesdites wendes. (1330, Bormans, *Hist. du mét. des drapiers*, 4° doc.)

Ils rompirent les enclos et les *paufis*. (FROISS., *Chron.*, I, 46, Luce.)

Et brisoient haies et *paufils*. (ID., *ib.*, II, 116, Kerv.)

Par dedens l'abeie en loges et en *paufis*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8274, Chron. belg.)

Joindant derriere au *pafiche* c'on dit des cambages. (1456, Greffe des Echev., 21, f° 219 v°, Arch. Liège.)

Donnerent assaut a la ville fortifiee de doubles fosses, de crettes, *pauffis* et aultres murailles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXVII, Buchon.)

Palfices chargies en 2 pasqueppes. (1546, *Jug. et sent.*, n° 41, 262, Arch. Liège.)

Ni rompre ou entrer par dessus les murailles, *pafises* ou autres rencloements. (*Pièce de 1573*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 393.)

En faisant courir la chaine, tout ce qu'est trouvé sur tels chemins, soient edifices, maisonages, *pafices*, ou autres choses, l'officier les peut confisquer a son profit. (*Cout. du pays de Liege*, IX, XVIII, Nouv. Cout. gén., II, 329.)

Et encore au XVII° siècle :

Rompant les *paphis*, hayes et autres encloiemens. (*Pièce de 1659*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, II, 396.)

PAUFORC, *-four*, s. m., bâton fourchu, sorte d'arme :

Ung gros baston forchu de plain poing et long d'une brasse, et plus vulgairement appellé *paufour* ou fourche. (1475, Arch. JJ 204, pièce 67.)

PAUFORCHE, *-fourche*, s. f., bâton fourchu, sorte d'arme :

Guillaume Bourgois yssi hors de la maison, tenant en sa main une *pauforche*, en venant contre le suppliant. (1415, Arch. JJ 168, pièce 390.)

Ung gros baston, appellé *paufourche*. (1451, Arch. JJ 184, pièce 34.)

Aucunes autres serviront pour serrer grande quantité de perches, *paufourches*, vismes. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

PAUFOUR, voir PAUFORC.

PAUFOURCHE, voir PAUFORCHE.

PAUFRIER, s. m., vaisseau vénitien :

Asses envoient d'aultres vaisseaux par mer comme nafves, coques, *paufriers*, mairans, destrieres, grippories, et aultres vaisseaux. (D'ANGLURE, *le saint Voy. de Jherusal.*, 341, A. T.)

Cf. PANFILE.

PAUKIN, voir POLKIN.

PAUL, voir PAL.

PAULCELU, voir PEAUCELU.

PAULE, voir PAILE.

PAULETE, voir PALETE.

PAULFER, voir PAUFER.

PAULH, voir PAL au Supplément.

PAULION, voir PALLION.

PAULIOT, voir PALIOT.

PAULKIN, voir POLKIN.

PAULLIZ, voir PALIS.

PAULME, voir PAUME.

PAULMEE, voir PAUMEE.

PAULMELLE, voir PAUMELE.

PAULMER, voir PAUMER.

PAULMIER, voir PAUMIER.

PAULOTE, voir PAELOTE.

PAULTONNIER, voir PAUTONIER.

PAUMAGE, *palmaige*, s. m., enchère :

Item, sur *palmaige* sur ung nombre de berbis que Marie Louenan tient dudict... (21 oct. 1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Et y a *palmaige* dessus trante cincq soulz. (*Ib.*)

PAUMAIER, voir PAUMOIER.

PAUMAIERE, s. f., coup de la paume :

Nos vos dorrons tel *paumaiere*
Se james entrez ça dedenz
Que toz vos froierons les denz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 176ᵃ.

1. **PAUMAIRE**, *-mere*, *pal.*, adj., digne des palmes, illustre :

Quant nus de ceus aurons la victoire *palmere*. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 180 r°.)

De rechief j'ay certainement
Autre chose grande inventee
Qui doit bien estre recitee
Car elle me sera *palmaire*
Et digne de palme en salaire.
(*Therence en franç.*, f° 143°, Vérard.)

2. **PAUMAIRE**, *palm.*, adj., qui appartient à la paume de la main :

Palmaire. Com. Belonging to, or being in, the paulme of the hand. (COTGR., 1611.)

PAUMANT, *palmant*, s. m., enchérisseur :

Palmant. He that bids most rent for a fease, or money for an inheritance, which is to be let or sold. (COTGR., 1611.)

1. **PAUME**, *palme*, *paulme*, s. f., le dedans de la main, signification conservée.

— *Battre ses paumes*, s'affliger :

Atant s'escrie et *bat ses paumes*,
En disant orisons et saumes.
(MOUSK., *Chron.*, 8730, Reiff.)

Quant Francheis l'ont veu, *leur paumes* vont [*batant*.
(*Doon de Maience*, 7524, A. P.)

Et s'en alla cryant et brayant et *batant ses palmes*. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 115ᵈ, impr. Maz.)

— *A paumes*, les mains contre terre :

A genoillons se mist et *a paumes* devant.
(*Gui de Bourg.*, 2631, A. P.)

— Coup dans la main :

A prandre, vandre, expleter tiel feur tiel vante et distribuer presentement et sanz delay de rante de *palme* et de trac comme chosse jugee. (7 juin 1374, *Contr. de mar.*, Vic. de Faou, Arch. Finist.)

Tel fuer tele vante de vente de *palme* et de trach. (30 mars 1389, baronie du Pont, Arch. Finist.)

— *Vendre de poing en paume*, vendre en frappant dans la main, vendre dans toutes les règles :

Puisse tant prandre, vandre de poing en *paulme* comme chose jugee bonne. (Sam. apr. oct. Annonc. 1340, Arch. Finist.)

— *Frapper en paume*, assaillir par surprise ?

De la vindrent devant Vendosme,
Baugency, et la au passaige,
Pour tout a coup *frapper en paume*,
S'ilz eussent trouvé avantaige.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, B v r°, éd. 1493.)

— Mesure de dimension :

Pour .II. kaisnes de .XXXIIII. pies de lonc et .XVI. *paumes* de gros. (1346, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 102.)

Item, pour deux kesnes de .XXIIII. pies chascun de long et de .XVI. a .XVIII. *paumes* de grosse (*Reg. des recettes de 1415-1416 de Boulogne-sur-Mer*, p. 232, Ed. Dupont.)

Item, pour deux kesnes grans... lesquelx kesnes avoient chascun .XXXII. pieds de long et de .XXIIII. a .XXVI. *palmes* de grosse. (*Ib.*, p. 232.)

— Coupe oblique que l'on fait au bout d'un chevron ou d'une panne pour la joindre à une autre :

Quant aulcune maison vont de main en aultre par don, vente, ou transport, lesdits sieurs ont et leur appartient de cambellaige qui est la priserie du comble et couverture des dittes maisons a prendre l'un des costez, depuis la cheminee jusques en fin de comble pardessus les *paulmes*. (1535, *Cout. de Moyenville*, Nouv. Cout. gén., I, 447.)

2. **PAUME**, *paulme*, *palme*, s. m., poêle à mettre sur les morts :

Payé 10 sols a Hugues Leureulx, menuisier, pour avoir racoustré les bastons du ciel du *paulme* que l'on accoustumé de porter sur le saint Sacrement. (*Compte de 1568-69*, f° 21, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Palme pour recevoir Henri IV. (Arch. mun. Boulogne-sur-Mer, n° 11.)

Je donne pour le bon *palme*, a Saint Albin, trente patars. (*Testament du 17 juin 1603*, Arch. mun. Douai.)

3. **PAUME**, *palme*, *paulme*, *pame*, s. m., palmier :

Porte le raim de *paum*[*e*] o toi.
(WACE, *Concept. Notre Dame*, p. 78, Mancel et Trébutien.)

Rains de *paumes*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 9 r°.)

En Palestine et Judee... croist l'arbre nommé *palme*. (FAVIN, *Origines*, I, 92.)

— *Les paumes*, le jour des rameaux :

Ce fu fait lou lundi devant les *pames*. (1270, *Coll. de Lorr.*, 971, n° 17, Richel.)

Lou mecredi apres les *paulmes* ou mois de mars. (1331, *Lett. de Thom. de Bourlemont*, Arch. Vosges, chap. Toul., cart. G, li. Autreville.)

Littré donne : le dimanche des *Palmes* ou des Rameaux.

— Pèlerinage :

Et s'en la *paume* muers, Dieu ayt de moy pitié.
(*Enfans Haymon*, 864, ap. Ste-Pal.)

PAUME DIEU, *paulme Dieu*, s. f., ricin commun :

Pren de la *paume Dieu* les rejetons tous gras.
(GREVIN, *Œuvr. de Nicandre*, p. 45, éd. 1567.)

La *paulme Dieu*, autrement nommee vulgairement Palma Christi. (ID., *des Venins*, I, 37, éd. 1568.)

PAUMEE, *palmee*, *paulmee*, *pamee*, s. f., coup avec la paume de la main :

Be. demande Frobierge al poing d'or fin,
Rigaus le çaint qui volentiers le prist,
Une *pamee* ens el cors li asist.
Rigaus le voit, a poi n'esrage vis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25ᵃ.)

Une *paumee* ens el col li assist.
(*Gar. le Loh.*, 2° chans., XXXVII, p. 181, P. Paris.)

Une tres grand *paumee*
S'est le vilain donnee
Au haterel devant.
(*Ysop.*, II, fab. XVIII, Robert.)

Grande *pamee* li donait.
(*Pastour.*, XVI, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

Ou col li donent grant coulees,
Et en la face grant *paumees*.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 117ᵇ.)

Sare, ki fu femme Watier de Paris, et si doi frere ont pais faite a Jehennet, le fil Mikiel Warison, de le *paumee* que Jehennes li donna, el markiet, el visage. (Nov. 1276, *Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai, 217, f° 49 r°.)

Des *paumees*, ce fu dou mains,
De poing et de bastons le batent.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, 144, Scheler.)

Mes la gentil puchele a la paume levee,
En son vis li donna une tres grant *paumee*,
Si qu'il en ot la fache vermeille et escaufee
(*Gaufrey*, 1949, A. P.)

A la nonnain avoit donnee
En soy jouant une *paumee*
Sur le dos, tout en souriant
Aussi comme en aplaniant.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 62ᶜ.)

Mais elle l'en a desmenty,
Il luy donna une *paulmee*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 772, Tricotel.)

Si lui donnerent de leurs mains *palmees*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 137ᶜ.)

— Enchère, surenchère exprimée par une poignée de main ; marché conclu à la suite d'une enchère :

Si aucun fait *paumee* ob aucun et puis ne la tient. (*Cout. de Charroux*, 40, Fontenelle de Vaudoré.)

C. solz dorrez, fait il, au mains.
Tendez donc ça, sire, voz mains ;
Si sera la *paumee* faite,
Quar li marchiez moult bien me haite.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 49 r°.)

Du marchié ne de la *paumee*
N'avon nos pas beu le vin ?
(*Du Vilain qui conquist paradis par plait*, 72, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 212.)

Tout soit ce que li marcies fu fes entre le vendeur et l'aceteur par un sol nombre d'argent et a une sole *paumee*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIV, 38, Beugnot.)

Uns fit marchié a un autre par paroles acordees ; li acheterres demanda son marchié, li autres dit que, pour ce que il i a *paumee*, est marchié par cotume ; et il n'i ot point de *paumee* : que por ce veaut il que li marchiez fust nus. L'en commande que li marchiez soit, que covenances acordees par bones mors font le marchié, non pas la *paumee*, et li cuers doit sivre la parole ; et otroie l'en bien que qui voudra fere la *paumee*, qu'il la face, car *paumee* est sennefiance que l'en revest l'achateor par bone foi de marchié. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, 2, § 7, Rapetti.)

Et si fu li vendages devant dit cryes par trois diemences et semenes, par loy, em plaines eglises, de cha Escaud, et de la, par hauce de *paumees*. Et pour mieuls faire le prouffit des dis hoirs desaagies fisent li eskievins dire ens ou crit que chius hiretages estoit vendus .XX. lb. tournois escus pour .XXIIII. s. tournois, si a .VI.

paumees qui plus en voelt donner, si voist as eskievins. (*Chir. du 20 décembre 1350*, Arch. Tournai.)

Avons vendu bien et loyaument par cri publique sur ce fait, a recroiz et a *palmee*. (1366, Arch. JJ 97, pièce 154.)

... Se doit avoir pour ceste oevre faire et furnir bien et souffisamment, sans fraude et malengien, la somme de .xxxvi. l. t. se i a .i. denier a Dieu et .iii. *paumees* de rabasse, et .xx. s. de carité, que chieux paiiera a qui ledit marchiet demora, et vaulra chascune *paumee* mise et a mettre sur ledit marchié xv. s. t. Est assavoir .x. s. au pourffit de la ville et .v. s. au pourfit de chelui sur qui on refrera. (1er août 1430, *De bollewerkier a l'entour de .ii. espasses de crestiaux*, Reg. aux Publicacions, 1423-1433, Arch. Tournai.)

Item, et incontinent, ce fait, ledit Leon Hacart, pour et ou nom dudit Simon Wille, mist de hauche sur ledit marchié une autre *paumee*. (17 octobre 1439, *Escript Ernoul de le Cavelerie*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Soit par signe d'adieu mutuel, ou donnant la parole, ou touchant en main, que le commun appelle bailler la *paulmee*, ores que la convention ne soit passee par devant justice, notaire ou tabellion. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1081.)

Exposeront en vente et *palmee* au plus offrant. (1589, *Cout. de la ville de Binch*, art. 65, Nouv. Cout. gén., II, 207b.)

On dit encore à Tournai surenchère par voie de *paumée*, mettre une *paumée*, des *paumées*, mise de *paumées*, metteur de *paumées*, bénéfice de *paumées* :

Le notaire Roger expose en vente publique en deux recours, avec prime de mise à prix et bénéfice de *paumées*, les biens suivants, situés à Vaulx. (*Courrier de l'Escaut*, 2 sept. 1887.)

— Main :

Veneis avant, Gerin, teneis ceste *pamee*.
(*Garin de Monglanne*, Vat. Chr. 1517, f° 8c.)

— Main pleine :

A une *paumee* de la monoie qui corroit au tems de lor. (1265, *Chartes bourg.*, II, 322, Garnier.)

— Longueur de la paume de la main :

Le masle se traisne et rampe par terre, produisant des tiges d'une bonne *paumee*. (Du Pinet, *Dioscoride*, III, 25, éd. 1605.)

Centre de la France et Morv., *paumée*, volée de soufflets ou de coups de poing.

PAUMELE, *-elle, pamelle, pammelle*, s. f., férule :

Qui dit tel parole, il doit la bufe ou la *paumelle*. (Joinv., *St Louis*, cxxxviii, Wailly.)

Jouel rond, fait a maniere d'une *paumelle* que les enfans ont a l'escolle. (1363, *Inv. du duc de Normandie*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Nous devons entendre par la ferule dont Aristote parle la *paumele* reonde dont le maistre corrige aucunes fois ses disciples et les fiert en la paume. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 127a.)

Ferula, *pamelle* ou une herbe. (*Gloss. de Salins*, et *Gloss. lat. gall.*, Richel. l. 13032.)

2. **PAUMELE**, s. f., paume de la main :

Roumains ! trop nous vas anoiant,
Chertes ta teste en vain debas,
Car trop froide *paumele* bas.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 97, Peigné.)

— Syn. de *paumee*, ce que la main peut contenir :

Paumele de lin. (1314, *Peage de S. Gengoul*, ap. Duc., *Palmela*.)

— Jeu de main chaude :

Plusieurs compaignons se mirent a jouer a la *paumele*, main contre main sur les reins. (1480, Arch. JJ 206, pièce 654.)

3. **PAUMELE**, *-elle, -ielle, paulm., pamm., pam.*, s. f., terme de serrurerie, tige de fer plate qui se cloue sur du bois :

.xii. deniers pour une cleif et une *paumelle* au dresseur devant la sale. (1321, Arch. Meuse B 432, f° 115 r°.)

Pour .ii. *paumelles* mises (par les serruriers) en la chambre Madame. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 274 v°.)

.ii. *paulmelles* de fer et une pinte d'estain. (16 nov. 1394, *Inv. du juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Les clavures, graus, *paumelles*, courreils et vertuelles. (1405, *Aveu*, Grand Gaut., f° 9 v°, Arch. Vienne.)

Pour avoir garni de *paumelles* et de loquet l'uisserie de la cuisine, pour avoir garni l'uisserie du jardin de *paulmelles*, serrure et gons. (*Compt. de G. Charvol*, 1439-40, Arch. Côte-d'Or, B 2395.)

Pour la claveuse de la dite clouason avec six clefs et deux *paumelles*. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 20 r°.)

.ii. *pamielles*, petton et serrures de la porte. (1462, Arch. Meuse B 1551, f° 73 v°.)

Quatre *pamielles* doubles a charnieres. (1466, *Compte de Nevers* CC 60, f° 21 v°, Arch. mun. Nevers.)

Deux paires de *paumielles* pour fenestres. (xve s., Lille, ap. La Fons.)

Deux *paumielles* pour porter le huis. (*Ib.*)

Pour avoir fait et mis deux gons, une grosse *paumelle* et deux grappes de fer ou ferme le courroil de la porte. (*Compte*, 1480, Bibl. de l'Ec. des chartes, 3e sér., IV, 389.)

Pentures a *pammielle* pour huis. (1503, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ridelle :

Assis en hault sur un haiz mis au travers des *paumeles* d'une charete. (*Reg. du Chât.*, II, 308, Biblioph. fr.)

Doubs, *pamelle*, tige de fer plate qui se cloue sur du bois. Mons, *pâmelle*, *paumelle*, traverse d'une échelle volante, montant d'une chaise.

PAUMELER, v. a., filer au moyen de la paumelle :

Que nul ne puisse achater ne vendre laines teintes, *paumelees* ne ensainees ne hochees. (1321, Arch. JJ 61, f° 3 v°.)

PAUMELIER, *pam.*, s. m., plante qui produit la *paumele*, ou férule :

Ferularium ut feruletum, *pamelier*. (*Gloss. de Salins*.)

Paumelier, l. ferula, item ferula est une herbe de quoy on fait le *paumelier*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PAUMEMENT, s. m., action de recevoir l'hostie :

Le tiers apres le *paumement*. (1396, *Stat. de l'égl. de Tours*, ch. xv, ap. Duc., *Palmare*.) Impr., *paument*. Lat., post sacramenti sumpcionem.

1. **PAUMER**, s. m., férule avec laquelle on frappe dans la paume de la main :

Ferula, *paumer*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 68.)

2 **PAUMER**, *palmer*, v. a., couvrir de palmes :

Te *palmeront* le chef du Cyrrhean feuillart.
(J. de Vitel, *Prem. exerc. poet.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.)

Et si tu veux ton front et vertueux et sage
Palmer du verd honneur de nostre sainct fueillage.
(Id., *ib.*)

— Réfl., se couvrir, être couvert de palmes :

Quant on *se* veult en paradis *palmer*.
(J. Bouchet, *Labyr. de fort.*, f° 47 v°, Paris, Phil. le Noir, in-4 goth.)

— *Palmé*, part. passé, couvert de palmes :

Et soubz le loz de ta gloire *palmee*
Deffendue par main gladiatoire.
(D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 137 v°.)

Entre les corps laureez et *palmez*
De bon renom comblez et embasmez,
Cestuy desert armes, tiltre et blason.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 44 v°, éd. 1527.)

3. **PAUMER**, *paulmer, palmer, plamer*, v. a., brandir :

Adonc Alexandre print ung glaive que ung sien chevalier tenoit, et advisa le conte Carleir qui en *paulmoit* ung autre moult fierement, et regardoit par ou il le pourroit empoigner. (*Perceforest*, vol. I, f° 25, éd. 1528.)

Si commencerent vigueureusement a marcher l'un contre l'autre, leur lances *palmant*. (Monstrelet, *Chron.*, II, 181, Soc. de l'H. de Fr.)

— Toucher de la main :

Paumer les evangiles. (Britt., *Lois d'Angl.*, f° 135, ap. Ste-Pal.)

Paumer le livere. (Id., *ib.*, f° 218.)

— Vendre à l'enchère :

On est obligé de mettre et de *palmer* a prix le dit tenement et hypotheque, et de faire trois publications a l'eglise, comme l'on fait en toutes ventes de fonds d'heritages, ou de rentes hypotequees. (1552, *Cout. de la seigneurie de Renuix*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 1150.)

— *Paumé*, part. passé, ouvert, en parlant de la main :

Le suppliant ayant tousjours ses mains *plamees* soubz son mantel. (1370, Arch. JJ 100, pièce 810.)

— En parlant du bois du cerf, qui représente la paume d'une main :

Les meules et les endoillees,
Et d'autres qui *paumees* sont.
(Hard. de Fontaine Guer., *Tres. de Vanerie*, p. 65, Pichon.)

C'est ung cerf de dix huit corps,
Une haulte teste *paumee*.
(*Liv. de la chasse*, p. 12, Pichon.)

Une teste de cerf bien *paumee*. A fullpaulmed stags head. (Cotgr., 1611.)

Berry, *paumer*, frapper avec la main ; atteindre d'une balle de paume, et par ext., atteindre d'un coup quelconque. Morv. nord, *paumer*, frapper avec la main. Suisse rom., *pauma*, saisir avec la main. Neuchâtel, *paumer*, jouer à la balle, jouer avec une pelotte.

4. **paumer**, voir Paumier.

paumeree, s. f., hôtellerie pour les pèlerins :

Furent hebergez a la *paumeree* de Cayphas. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 11.)

Quant nos pelerins furent revenus a Acre, ne targa gaires que il s'en alerent herbergier en la *paumeree* de Cayphas. (*Gestes des Chiprois*, p. 121, Raynaud.)

paumet, s. m., longueur de la paume de la main :

Il ont une cassie de table grosses un *paumet* bien conjunte ensemble. (*Voy. de Marc Pol*, c. lviii, Roux.)

L'éd. Pauthier (c. lvii) porte :

Il font une quasse bien une paume moult bien conjointe ensemble.

2. **paumet**, s. m., nom d'une étoffe pour doublure ?

Audit Jaquemart Lasne, pour .xiii. aunes de drap de brunette et de *paumet*, a lui prins en la dicte annee pour ledit Alixandre, et duquel on fist a le Pentecouste, en laditte annee, pour icelli Alixandre, deux huppellandes. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandre Derquisyes*, Arch. Tournai.)

paumeter, v. n., tomber sur les mains :

Mes tant fu grant le coup qu'il le fist adenter,
Des genous et des mains a torre *paumeter*.
(*Doon de Maience*, 7107, A. P.)

paumeton, *paumetton*, s. m., paume, dedans de la main ; *cheoir à paumetons*, tomber sur les mains :

Mes cil le chace toute voie
Tant que il chiet *a paumetons*.
(*Dou Cheval. de le charete*, Richel. 12560, f° 47[c].)

Cheoir *a paumettons*. (1397, Arch. JJ 151, pièce 319.)

— *Abattre à paumetons*, faire tomber sur les mains :

Il voit que li rois Artus tenoit son chevalier parmi le hiaume, et l'avoit abatu *a paumetons*. (*Artus*, Richel. 337, f° 252.)

paumiant, *palmiant*, adj., qui prend un héritage à rente, en frappant dans la main du bailleur :

En tant que touchent les arrentemens qui se feront volontairement de maisons et edifices, on y pourra pareillement mettre devise de faire aboult d'ouvrages sur le lieu ou autrement, selon que les arrentans et *palmians* le voudront deviser a la palmee faire. (*Cout. de Hainaut*, p. 9, Mons, 1663.)

1. **paumier**, *palmier*, adj., terme de coutume ; *heritage palmier*, héritage pris à rente :

Celuy qui feroit plaincte pour rendre heritage a nouvel heritier, pour deffaute de payement de rente hereditable, ait l'option et pouvoir de en dedans les premiers jours apres les denonchemens passez et visitation d'heritage amazez dudit heritage *palmier* sans ce que nul autre le puist faire en ces trois premiers jours. (1534, *Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 821, éd. 1604.)

— *Vallet paumier*, servant d'un jeu de paume :

Vallets *paumiers*. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

2. **paumier**, *paulmier*, *palmier*, *paumer*, *palmer*, *pasmier*, adj., qui a rapport aux palmes, qui porte des palmes :

Quant mangié orent li pelerin *palmier*.
(*Anseis*, Richel. 773, f° 51[c].)

Palmier. Of, or belonging to, the paulm tree ; also, a bearing a branch of paulm. (Cotgr., 1611.)

— S. m., pèlerin qui porte des palmes, pèlerin en général :

Aus .ii. *paumiers* vous vorons retorner
Qui tant avoient chevalchié et erré
Que a Tir vinrent la mirable cité.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 22[b].)

Ains m'en irai fors du pais a pié,
Un pel au col com un autre *palmer*.
(Raimb., *Ogier*, 361, Barrois.)

Il vous avoit anvoiet cel *paumier*
Por vo convinne savoir et encerchier.
(*Raoul de Cambrai*, 7445, A. T.)

Des hui matin vint cis *pasmiers* saiens.
(*Ib.*, 7365.)

Son drogemant apele et cil s'est atornes,
A guise de *paumier* vestus et conrees.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 426, P. Paris.)

Sire, fait il a lui, cist *paumers* est tuez
A tor, et a pechié ocis et afolles.
(*Parise*, 309, A. P.)

As *paumers* e as pelerins,
As vedves e as orfelins.
(Angier, *Vie de S. Grég.*, 1545, Meyer.)

Paumier, Jhesu te gart par la soie pité !
Et li *paumiers* respont : Diex vos croisse bonté !
(*Gui de Bourg.*, 328, A. P.)

Ce me recontait uns *pamiers* d'outre la mer. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 219 v°.)

Bien parut qu'il n'ot esté lunges *paumer*.
(*Horn*, 4196, Michel.)

Michel le *paumi[e]r*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 143 v°, Arch. Seine-Inf.)

Et a la confrairie d'icelle (eglise) de laquelle il estoit confrere et *paulmier*. (1396, Arch. S 116, pièce 3.)

Ces heroes et preux pellerins, jadis nommez *paulmiers* pour les paulmes qu'ils rapportoient en tesmoignage d'avoir esté en Palestine et Judee, ou communement croist l'arbre nommé palme. (Fauchet, *Orig. des cheval., arm et her.*, I, 2, éd. 1611.)

Noms propres, *Paumier, Paulmier*.

3. **paumier**, voir Paumoier.

paumoier, *-oiier*, *palmoier*, *palmoyer*, *palmeier*, *palmeer*, *paumaier*, *paumier*, *pamoier*, *pamoyer*, *pammoier*, *pommoyer*, *pasmoier*, *paomoier*, verbe.

— Act., tenir à pleines mains, manier, brandir, agiter :

Sun espiet vait li bers *palmeiant*.
(*Rol.*, 1155, Müller.)

La lance *paomoiant* con un vis de liopart.
(*Rom. de Charlem.*, Romv., p. 21.)

Qui dont veist le conte droiturier
Desos le tranble son espiel *pamoier*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27[a].)

Son bon espié *paumoier* et tenir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 79[b].)

Begues i vint *paumoiant* son espié.
(*Gar. le Loh.*, 3[e] chans., II, p. 226, P. Paris.)

Sa lance *palmoiant*. (*Merlin*, Richel. 19162, f° 201[c].)

Tint .i. baston qu'il aloit *pasmoiant*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 112 r°.)

Prent .i. espieu qi puis li ot mestier,
Par grant air le prent a *paumoier*.
(*Ib.*, 2723, A. T.)

Ne set quel part son ceval adrechier,
Que totes pars voit elmes flanbier,
Et ces armes, ces lances *palmoier*.
(Raimb., *Ogier*, 6302, Barrois.)

A cest mot, sanz plus dire, li .i. l'autre deffie,
Chascuns an son poig destre sa lance qu'il *paumie*.
(J. Bod., *Sax.*, cxli, Michel.)

Illuec s'est ariestes et son bourdon *paumie*.
(*Chev. au cygne*, 4897, Reiff.)

Espiez et lances brandir et *pamoier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 18[d].)

Le fust *palmoie* del bordon qu'est massis.
(*Anseis*, Richel. 793, fº 57c.)

Qui veist au baron son espiel *paumoier*,
Par desus les enarmes et sous l'escu plongier,
Bien li peust menbrer de noble chevalier.
(*Gui de Bourg.*, 587, A. P.)

Un espiel i trouva, fierement le *paumie*
(*Berte*, 62, Scheler.)

La grosse lance *pamoiant*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, fº 203 vº.)

C'est dous peril a soi noier,
Grief fais legier a *paumoier*.
(*Rose*, 4315, Méon.)

Ele le *paumoie* et souspoise,
Si le senti et dur et chaut,
De joie toz li cuers li saut.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, 176, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 74.)

Atant es le portier .i. baston *paumoiant*.
(*Doon de Maience*, 7509, A. P.)

Il leva le perquant, par fierté le *paumie*.
(*Gaufrey*, 1049, A. P.)

Le grant chandelier *pasmoiant*
Celadon feri sans arreste
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 170b.)

Si vint devant la table, *pammoiant* ladicte hache. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 231, Soc. de l'H. de Fr.)

En *pammoiant* la hache, le haulcha contremont. (Id., *ib.*, p. 232.)

Apres l'en peut tout ensemble despecier et *paumaier* en eaue bien courant. (*Ménagier*, II, 251, Biblioph. fr.)

Et prist la grant besague qui trop faisoit a doubter, car il la *palmoya* aussi legierement comme se ce eust esté ung petit baston. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, fº 106 vº.)

Maillotin de Bours, qui estoit appellant, comença a marcher tout premier, et apres messire Hector vint contre lui, chascun d'eux *paumoiant* leurs lances gentement. (Monstrelet, *Chron.*, II, 102, Soc. de l'H. de Fr.)

Il eust mieux sceu chevaucher un cheval, *palmoyer* une lance et ferir de l'espee, que garder les brebis. (*Perceforest*, vol. III, fº 93c, éd. 1528.)

Si se baissa tout a cheval et print la lance. Lors la print a *pommoyer*. (*Ib.*, vol. VI, ch. xxxvii.)

Il venoit *pamoyant* une grant massue qu'il portoit tousjours, qui estoit moult grande et horrible. (*Gerard de Nevers*, II, xiii, éd. 1727.) Impr., *pasvoyant*.

— Battre :

Et or le foites batre et *paumoier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 102, Tarbé.)

Je vous cuit tant monstrer ainchiez de mon [mestier
Que mez n'arez talent de baron *paumier*.
(*Doon de Maience*, 9743, A. P.)

— Neutr., tomber sur les mains :

Sour son escu tel cop li donne
C'a terre l'a fait *paumoiier*.
(*Rich. li biaus*, 3582, Foerster.)

— Réfl., se tordre les mains, en signe de douleur :

Le pere et la mere plorouent,
Pleinent sei, si *se palm[e]ouent*.
(Wace, *Liv. de S. Nicholay*, 1314, Delius.)

— Neutre, dans le même sens :

Le seigneur et la femme ensement
Plorent, et *palmeient* et criouent.
(*Vie S. Nicol.*, Richel. 902, fº 127c.)

Come Esau oit les paroles son piere, il rugist de grant clamour, et *palmeaunt*, dit : Mi piere, moi benerez. (*Bible*, Gen., xxvii, 34, Richel. 1.) Lat., consternatus.

— Infin., pris subst., action de conclure un marché en frappant dans les mains :

Mau marchié pris au *paumoier*.
(*La Mort Rustebeuf*, Richel. 837, fº 332b.)

2. **PAUMOIER**, *-oyer*, v. a. ?

Pour *avoir* descouvert, recouvert et laté le pingnon de la haulle au blé et *paumoyee* la dite halle. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

PAUMOIIER, voir Paumoier.

PAUMOLE, *paumoule*, *pasmole*, s. f., paumelle, espèce d'orge :

Neuf setiers de *pasmole*..., et trente setiers d'aveinne. (1317, Arch. JJ 53, fº 153 vº.)

Tels orges (du printemps) sont communement appelles paumes ou *paumoules*. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, p. 108, éd. 1605.)

La *pamoule* était une des denrées dont se composait la censive du seigneur de Vic-le-Comte, fief du comté d'Auvergne, dans la vallée de la Limagne. Voir *Mémoires de l'acad. des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, nouv. sér., t. IV.

PAUMON, s. m., maladie des chevaux blessés aux rognons :

Paumon, the navell gal ; a horses disease. (Cotgr., 1611.)

PAUMOULE, voir Paumole.

PAUNET, voir Peonet.

PAUPELIER, voir Papelier.

PAUPELLEUR, voir Papeleur.

1. **PAUPIER**, s. m., paupière :

Les sourchiz et les *paupiers*. (H. de Mondeville, Richel. 2030, fº 17a.)

2. **PAUPIER**, s. m., paupiettes, papiers enveloppant un gibier lardé et farci :

Commençames a dejeuner mettant soubz les *paupiers* perdrix et faisandeaux. (Cartheny, *Voyage du chev. errant*, fº 10, ap. Ste-Pal.)

PAUPIEURE, s. f., renforcement de paupière :

En bouche a blanche denteure,
Noirs sourcis, n..re *paupieure*.
(*Les 72 Biautes qui sont en dames*, 92, Méon, *Nouv. Rec.*, I.)

PAUROUS, voir Paouros.

PAUSEE, s. f., pause :

Et chi ferai une *pausee*.
(Guigneville, *Pelerin. du genre hum.*, ap. Duc., *Pausa*.)

Si conclurent et delibererent tous, d'un commun accord, que prestement ils iroient assaillir les Liegeois tous ensemble en bonne ordonnances, par *pausees* et repousemens pour le fais de leurs armes. (Monstrel., *Chron.*, I, fº 74, éd. 1516.)

Cf. Posement.

PAUSEMENT, voir Posement.

PAUSER (se), v. réfl., faire une pause :

Il commença a crier assez haut en riant : Ha ha, formage ! jusques a deux ou trois fois ; et puis il *se pausoit* un petit. (Louis XI, *Nouv.*, lxvi, Jacob.)

1. **PAUTE**, s. f., fange :

Quar en yver y a trop grant foison de *pautes*,
De palus et de boues.
(*Ger. de Rossill.*, 549, Mignard.)

2. **PAUTE**, s. f., cosse, enveloppe de graines :

Apres mostra par plusors raisons auz pharisiens qui murmuroient contre les disciples qui espichoient grains hors des *pautes* au semedi et les manjoient, que il ne faisoient point de pechiet. (Brun. Lat., *Tres.*, append. V, p. 638, Chabaille.)

PAUTENER, voir Pautonier.

PAUTENIER, voir Pautonier.

PAUTET, s. m. ?

En douze *pautetz* de toille. (17 av. 1357, Arch. Gir., Not., Dorl. 212-1.)

PAUTONAILLE, s. f., valetaille :

Mahom jura et sa chanue barbe
Que les puceles fera metre en bersage
A ses garçons et a sa *pautonaille*.
(*Mon. Guill.*, Richel. 774, fº 215.)

PAUTONERIE, *-onnerie*, *pastonnerie*, s. f., qualité du *pautonier*, scélératesse, coquinerie, méchanceté, dureté orgueilleuse, vie déréglée :

S'il est fel et mellis, plains de *pautonnerie*.
(*Doctr. de latin en roum.*, Richel. 19152, fº 102b.)

L'autre bataille est Male bouche,
Qui n'aime que mauvais reprouche,
Mesdit, Surdit, Maugreerie,
Hastiveté, *Pautonnerie*.
(J. Bruyant, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Ménagier*, II, 13, Biblioph. fr.)

Pource fait il bon avoir la gorgiere contre une telle *pastonnerie*. (Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, fº 42 vº.)

PAUTONIER, *-onnier*, *-ounier*, *-unnier*, *-enier*, *-ener*, *paultonnier*, *paltonier*, *paltonnier*, *paltoinier*, *paltunier*, *paltenier*, *paltener*, *patonier*, *patenier*, *pautronier*, *paoutronier*, *platoner*, s. m., valet :

Asez out od lui chevaliers,
E chamberlencs e esquiers,
Herberjeurs e *pautoniers*,
Ki chevaus meinent e sumiers.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2999, Andresen.)

Mes ele le vouloit noier
Se ne fussent li *pautonnier*.
De l'autre part de la riviere
La avoit une grant charriere
Il li crient : Dant chevallier,
Par foi ele vos veult noier, [teau.)
Morz estes se vos i entrez (dans le ba-
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 157b.)

Adont sali uns *pautoniers*,
S'en aporta quatre sestiers.
(*Floire et Blanceflor*, 1° vers., 1123, Du Méril.)

Li porters entendi a batre un *pautener*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 12513, f° 32 v°.)

Et tant les avoit en destroit
Qu'il maintenoit ses cevaliers
Comme vilains et *pautouniers*.
(Mousk., *Chron.*, 22482, Reiff.)

Parmi l'ost adobé a loy d'un *paoutronier*.
(*Prise de Pampel.*, 2884, Mussafia.)

— Coquin, scélérat, homme dur, méchant, prêt à tout faire ; homme sans profession et sans aveu ; souteneur de tripot, de taverne, et de mauvais lieu ; enfin homme ignoble par ses mœurs, par ses manières, par son extérieur :

Mult veissiez larruns e *paltuniers* errer.
(Wace, *Rou*, 2° p., 3512, Andresen.)

Mais entor Brenne a *paltoniers*,
Et menteors et losengiers.
(Id., *Brut*, 2375, Ler. de Lincy.)

Et dist li maires : Mort l'ont cil *paltonier*
Que vos veez a ces creniaus puier.
(Raimb., *Ogier*, 3857, Barrois.)

Or m'ont chi pris lecheor *paltonier*.
(Id., *ib.*, 9350.,

.i senescal avoit qui n'ert pas *pautoniers*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 61c, var., Michelant.)

Fols *platoners*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 4 r°.)

Donner me vosent le felon *pautounier*,
Celui del Maine, le felon soldoier.
(*Raoul de Cambrai*, 1111, A. T.)

Ahi ! Ahi ! dans *pautonniers*,
Dit li quens, cuidies escaper,
Par tans vous ferai encroer...
(*Eustache le moine*, 1104, Michel.)

Li *pautunniers*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 156d.)

Dame, ce dit Antoines, ardez cest *pautroniers*.
(*Parise*, 2871, A. P.)

Jai Deus n'ait l'arme dou gloton *patonier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 4d.)

Grans *pautoniers*, Dix te puist cravonter !
(*Huon de Bord.*, 4992, A. P.)

Puis li lioit les mains com felon *pautonnier*.
(*Berte*, 576, Scheler.)

Li cuivert *paltonnier*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 389 v°.)

Denier fet homme forsener,
Denier fet *pautonniers* monter.
(*De Dan Denier*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 97.)

Or i sunt venuz ne sa quels *paltener*.
(*Horn*, 4641, Michel.)

Pautonnier fait larron et gibbessier compaignon. (*Prov. communs*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Je ne craindray Stix, Lethes, Tartarique,
N'aussy Karon, tres villain *pautonnier*
(*Epist. du Chevalier gris*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 283.)

— Fém., *pautoniere*, prostituée, fille publique, femme entretenue, femme méprisée, livrée à la débauche :

On te mist a le foriere
Par conseil d'une *pautoniere*.
(Renclus de Moiliens, *Rom. de Carité*, viii, 6, Van Hamel.)

C'est grant dommaiges et grant damnes
Quant li hons de bone moiller
Qui meine vie de houler
Puisqu'il est de si grant renon
Que l'en dit que c'est un preudon,
Qui vait de bordel en bordel
Envelopé de son mantel
Tant qu'il trouve une *pautoniere*
Seant lez une fauconniere.
(*De quoi viennent li traitor*, Richel. 19152, f° 34d.)

Dy moy, as tu bien entrepris,
Belial, ceste *pautonniere* ?
(*Mir. de N. D.*, XVI, 1036, A. T.)

— Adj., dur, méchant, insolent, drôle, lâche :

Li dui *paltenier*
Cardunal qui nus volent, s'il poent, engignier.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 66 v°.)

Il ad a governer une gent *pauteniere*.
(Id., *ib.*, App., v. 177, Hippeau.)

Cum orguilloz et cumme fier
Fui de sur mei, garz *pautener*.
(*La Mort du Roi Gormond*, 351, ap. Reiff., *Chron. de Mousk*, II, p. xxii.) Imp., *pantener*.

Moult a dur cuer et *pautonier*.
(*Parton.*, 7083, Crapelet.,

Mauveis, truant, *pautener*.
(Chardry, *Set dormanz*, 1382, Koch.)

Remes en sont doi garçon *paltoiniers*,
Gerars et Hues, doi malvais iretier.
(*Huon de Bord.*, 234, A. P.)

N'i ot chevaler ne vallet
Qui tucher osast le leverer
Ki mult ert fel et *paltener*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 26d.)

Ki alkes *paltener* esteit.
(*Ib.*, f° 9c.)

Vostre dame *pautonniere*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 69d.) Var., *pauteniere*. (Vat Chr. 1858, f° 78d.)

C'est par vous, dame *pautoniere*,
Et par vostre fole maniere.
(*Ib.*, 9161, Méon.)

Com estes fel et *pautoniers*
(*Durmars le Gallois*, 4500, Stengel.)

Onc ne fu gent moins *pateniere*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 66d.)

Vus vengerez mult ben de la gent *paltenere*
Ki vostre pere ocistrent a murdre cum lere.
(*Horn*, 1137, Michel.)

Que il n'est rien u mont qui les puist espargnier
Qu'il ne soient pendu com ribaut *pautonnier*.
(*Doon de Maience*, 11088, A. P.)

Figure *paultonniere*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 62, Carnandet.)

— Pasquier a confondu *pautonier* avec *pontonnier* :

Nous appellons *fier pautonnier*, dit Pasquier, un homme revesche et mal à propos glorieux, au lieu de *fier pontonnier*. D'autant que ceux qui sont commis a recevoir les peages des ponts sont presque ordinairement d'une façon fiere et farouche es choses qui concernent leurs droicts. (*Rech.*, VIII, 42.)

L'opinion erronée de l'auteur des *Recherches de la France* a été suivie par Borel et Ste-Palaye.

Le *Gloss. des Noels* d'Aimé Piron donne: *Pautenei*, coquin, débauché, et on lit dans le *Gloss. des Noels bourg.* de La Monnoye : le poète, en traitant Adam de *pautenei*, semble avoir attaché à ce nom une idée de lâcheté, de manque de cœur. Dans le pays Langrois, on dit encore : il a l'air d'un gros *pautenei*, pour signifier il a l'air d'un gros lourdaud, d'un gros rustre.

Noms propres, *Pautonnier*, *Pauthonnier*.

pautonniere, s. f., bourse :

Le suppliant prist en la bourse ou *pautonniere* de la femme d'icellui Nicolas un gros de France. (1419, Arch. JJ 171, pièce 8.)

pautraille, voir Peautraille.

pautre, voir Peautre.

pautronier, voir Pautonier.

pautunnier, voir Pautonier.

pauvellon, *pauwellon*, s. m., terme de jeu :

Il fait une anite de roigne...
Et anites de bielos ;
U Dieus veut, fait cair ses los ;
Anites fait des *pauwellons*...
(*Invent. artes.*, Richel. 12615, f° 202°.)

Se nos volons maieur souffisant recovrer
Il nos convenra prendre quatorze bielos
Et quinze *pauvellons*, cil jetteront les los ;
Sour qui il escara si en ferons maieur.
(*Poés. fr. av.* 1300, IV, 1332, Ars.)

pauvreté, voir Poverté.

pauvriseur, voir Povriseur.

pauvrisseur, voir Povriseur.

pauwellon, voir Pauvellon.

paux, s. m., port ?

Une grant ance de sable que l'on appelle la Conche et la est le bon *paux* et radde. (P. de Garcie, *le grant Routtier de mer*, f° 32 r°, éd. 1579.)

Et puis t'en va par le meilleu de l'achenal jusques davant la ville, et il y a bon *paux* de six a sept brasses et vase. (Id., *ib.*, f° 28 v°.)

pavage, *-aige*, s. m., péage pour l'entretien du pavé et des chaussées :

Pour chascune charete passant huit deniers tournois de *pavaige*. (1360, Arch. K 48, pièce 5.)

Item nous voulons que le *pavage* accoustumé a lever a Laon soit levé et converti enterinement es reparations et sous-

tenement des chaucies. (1351, Arch. JJ B, pièce 35, ap. Duc., *Pavagium* 2.)

PAVAGEUR, s. m., celui qui lève l'impôt appelé *pavage* :

Le *pavageur* ou coustumier, qui est commis a recevoir la coustume ou acquit de la ville de Tremblay, dist a icellui Adam que point ne se esmoiast de ses vaches et qu'il les avoit trouvees en la maison du suppliant. (1393, Arch. JJ 145, pièce 156.)

PAVAICHIER, voir PAVOISIER.

PAVAIL, s. m., pavois, bouclier :

Dit que quand le feu viconte fut navré a mort, qu'il fut un de ceulx qui aida a le mettre hors du champ sur un *pavail*. (1378, *Cart. de Notre-Dame du Parc*, ap. Duc., *Pavesium*.)

.VI. *pavailz*, .II. lances, .II. bonbardes de cuyvre. (1417, Arch. mun. Angers, CC 3, f° 167.)

PAVAILLE, s. f., toile pour tentes ou pavillons :

Icellui Nicolas fist chargir sur un cheval draps, linges, nappes et touailles, pos, *pavailles* et autres menuz mesnages. (1372, Arch. JJ 103, pièce 375.)

PAVAISEUR, voir PAVOISEUR.

PAVAISIER, voir PAVOISIER.

PAVAISME, *pavesme*, *pavoisme*, s. f., grand bouclier :

Les chevalatz desdites couleuvrines, .LX. pavays et *pavaismez*. (1445, *Instr. de Ch. VII*, ap. Tuetey, *les Ecorch. sous Ch. VII*, p. 116.)

Le suppliant print une *pavoisme* et son espee, et sailly en la rue, etc. (1459, Arch. JJ 190, pièce 20.)

Pavaismes a main. (XV° s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mais quant le vrai amoureux part de son pavillon tout armé, comme il doit estre garni de sa *pavesme*, et de tous ses bastons... (*Rom. du Petit Jehan de Saintré*.)

PAVAIZ, voir PAVOIS.

PAVAMENTÉ, voir PAVEMENTÉ.

PAVANDE, s. f., grand bouclier :

Louys (sergent de Fou) a receu .VI. gros pour avoir fait ung voyage a Joinville que luy fut ordonné faire par Mons[r] et fut pour porter une *pavande* que monsr. l'official a Toul avoit donné a mondit seigneur. (1587, Arch. Meuse, B 2236, f° 57.)

PAVARICIE, s. f., orgelet :

La fleur de la vigne saulvage... purge les *pavaricies* des yeulx : ce sont petites aposfumes tres agues qui viennent es yeulx. (*Jard. de santé*, I, 28, impr. la Minerve.)

PAVART, s. m., grand bouclier de forme ovale ou quadrangulaire, porté par les fantassins, et plus particulièrement par les arbalétriers :

Bien armez de plates de bacinez, de coliers avenent, gorgeres de fer, et de *pavars*. (1337, *Orden. de 40 galees armees*, Jal, II, 334.)

Et en ces huit vaisseaulx estoit toute l'artillerie des Sarrazins, tant de canons que de trait, eschelles, *pavars*, et telles besongnes. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 181, Bibl. elz.)

Pavars, dars et fauchars qui tranchent roide-[ment.
(CUV., *B. du Guesclin*, 15649, Charrière.)

Pavart estoffé d'argent. (1393, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Noms propres, *Pavard*, *Pavart*.

PAVAST, voir PAVAT.

PAVAT, *pavast*, s. m., pavois :

.XL. *pavaz*, .II. canons a pierre. (*Ch. de* 1385, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 100.)

Il ont lances, vouges, *pavast*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 17930, Guessard.)

— ?

.XX. blouques pour les *pavas* et une serreure pour la nef. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3[b], f° 35 v°.)

Pour peaux de basanne, clos, cire, et autres estoffes a appareillier les *pavas* dudit lieu. (*Ib.*)

PAVASIER, voir PAVOISIER.

PAVEE, *pawee*, s. f., pavé :

Mes je n'ay ymage trouvee
Qui ne gise sur la *pavee*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 7491, G. Paris.)

.II. *pawees* de jettes. (1564, 2 pr. 2, f° 184, Arch. Liège.)

Envir. de Bagneux, *pavée*, jonchée, les fleurs dont on jonche la terre à la Fête-Dieu.

PAVEILLON, voir PAVILLON.

PAVEIS, *-veiz*, *-vis*, s. m., pavé :

Il descendi devant el *paveiz*,
El mostier entre, croiz fist devant son vis.
(*Coron. Loys*, 1667, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Il descendi devant el *paveis*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 84 r°.)

Il l'estendy tout plat sur le *pavis*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 232, Soc. de l'H. de Fr.)

PAVEMENT, *-vemant*, *-viment*, *-vyment*, s. m., salle pavée :

El parleoir s'asirent sor le plain *pavement*
Dont le vaute reluist et tote a or resplent.
(*Alex. le Grand*, 1221, ms. Richel. 789, P. Meyer.)

Huimes devons parler dou chastel d'Abilent
Et des contes qui sont lai sus ou *paviment*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 147[a].)

Qui de sa chanbre issoit au *pavemant*.
(*Otinel*, 342, A. P.)

— Pavé :

La color pert, li cuers lui ment ;
Tout pasmes chiet el *pavement*.
(*Floire et Blancefl.*, 1[e] vers., 689, Du Méril.)

Et veid toute ceste chambre tendue de linge blanc, le *pavement* et le dessus de mesmes. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIV, Jacob.)

A l'entour du *pavyment*. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f° 54[b], éd. 1545.)

PAVEMENTÉ, *pavam.*, *pavim.*, adj., pavé :

En la sale *pavementee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17905, Michel.)

En la sale *pavimentee*.
(ID., *Troies*, Richel. 375, f° 70[f], ms. Naples, f° 9[a], et ms. Richel. 903, f° 59[a].)

En une chambre a or ovree
Et de cristal *pavamentee*.
(ID., *ib.*, ap. Duc., *Pavare*.)

PAVEMENTEUR, *peymenteur*, *poymenteur*, s. m., paveur :

Peymenteur de paves. Maistre *poymenteur*. (24 oct. 1528, Arch. Gir., Not., Brunet.)

PAVERIE, s. f., pavage :

Somme de tous couvrages, *paverie* et estoffes. (1313, *Trav. aux chât. des c[tes] d'Art.*, Arch. KK 393, f° 48.)

PAVESCEUR, voir PAVOISEUR.

PAVESCHE, s. f., pavois :

Lors chascun armé de ce qu'il devoit, prent sa *pavesche* en sa main senestre. (*J. de Saintré*, ch. LXXIX, p. 601, éd. 1724.)

PAVESCHIER, voir PAVOISIER.

PAVESCIER, voir PAVOISIER.

PAVESIEN, voir PAVOISIEN.

PAVESIER, voir PAVOISIER.

PAVESME, voir PAVAISME.

PAVESSIER, voir PAVOISIER.

PAVEURE, s. f., pavé :

O ses mains le roloit parmi la tiere dure
Si que li oef brisoit contre la *paveure*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 4[d], Michelant.)

PAVIER, s. m., pavois :

Si vit ung chevalier normand que moult bien recongnut a ses *paviers*. (FROISS., *Chron.*, III, 188, Kerv.)

PAVIERE, s. f., pavois :

Que nus ne porte armes ne couteaus a pointes, ne espees, ne lance, ne *paviere*, ne escus, ne haubers. (*Statuts de Charles d'Anjou*, ap. Ste-Pal.)

L'istoire nous dist que, demanstiers que Geuffroy faisoit tirer les chevaux dehors, le rampin advisa les *pavieres* et panons du roy Urian, qui moult fort escarmouchoit la navire aux Sarrazins. (*Melusine*, p. 305, Bibl. elz.)

PAVIET, s. m., pavois :

.LX. que targes que *paviez*. (*Pièce de* 1340, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 259.)

PAVILLEE, s. f., petit lys jaune :

Il y a plus d'apparence que les blasonneurs de l'escu de France, voulans monstrer que les premiers Françoys estoient sortis des Sicambres, habitans des marets de Frize (vers Hollande, Zelande et Gueldres) donnerent a nos roys la fleur de *pavillee* (qui est un petit lis jaune, lequel vient pres et dedans les marets, et fleurist au mois de may et de juin) en champ d'azur qui ressemble a l'eaue : laquelle respose prend la couleur du ciel. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, I, 2, éd. 1611.)

1. **PAVILLON**, s. m., désigne le sein de la mère dans l'ex. suiv. :

... Ta mere remest a icelle saison
Enchainte de ten corps dedens sen *pavillon*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 31b.)

2. **PAVILLON**, *-veillon*, *-voillon*, s. m., sorte de monnaie :

Comptanz en .XCIII. escuz, chascun .XXV. s. t. en .VI. anges secons chascun .XXXV. s. t., en .VI. *paveillons* chascun .XXVIII. s. .IX. d. t. (1348, *Compte Nicolas Bracque*, Arch. KK 7, f° 2 r°.)

En .I. *pavoillon* pour .XX. s. par. (1360, *Rançon du roi Jehan*, Arch. KK 10a, f° 36 r°.)

3. **PAVILLON**, *pavilon*, *paveillon*, s. m., tonnelle, filet à perdrix :

Prendre les perdrix au *pavaillon*. (*Modus*, f° 171, ap. Ste-Pal.)

Fais ton appareil pour tendre a ung engin qui est appellé le *pavilon*. (*Ib.*, f° 86.)

PAVIMENT, voir PAVEMENT.

PAVIMENTÉ, voir PAVEMENTÉ.

PAVINOIS, adj., de Pavie :

La les detrenchent a leurs brans *pavinois*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, p. 18, Tarbé.)

PAVIOIS, adj., de Pavie :

En son chief lace .I. elme *paviois*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 33 v° ; A. T., v. 2137.)

La veissies tant elme *paviois*
Quasser et fraindre.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 47a.)

PAVIOT, voir PANIOT.

PAVIS, voir PAVEIS.

PAVISEUR, voir PAVOISEUR.

PAVISIER, voir PAVOISIER.

PAVISIEUX, voir PAVOISEUX.

PAVISSEUR, s. m., faiseur de pavements :

Bon *pavisseur* et d'images faiseur.
(*Ditz de Maistre Aliborum*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 36.)

PAVISSIER, voir PAVOISIER.

PAVOILLON, voir PAVILLON.

PAVOIRSEUR, voir PAVOISEUR.

PAVOIS, *-aiz*, adj., de Pavie :

Vint escus *pavaiz* fais a pans des armes de Franche. (*Pièce de* 1337, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la chambre des compt.*, p. 153.)

PAVOISEUR, *paviseur*, *pavoirseur*, *pavesceur*, *pavaiseur*, s. m., soldat armé d'un pavois, large bouclier en bois blanc, couvert en cuir ou en parchemin, derrière lequel s'abritaient les arbalétriers, et qui, dans les sièges, servait à protéger les pionniers :

Et avoient leurs arbalestres, leurs *pavesceurs* et leurs mailletz tous ordonnez. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 265 v°.)

Et y vinrent a tout .IIc. lances et .IIc. *pavesceurs*. (ID., *ib.*, Richel. 2660, f° 21 r°.)

Il y avoit en nombre environ six vings gallees et deux cens vaisseaulx toutes garnies et pourveues de gens d'armes et d'arbalestriers et de *pavesceurs*, et plus de cent vaisseaulx garnis de pourveances. (ID., *ib.*, XIV, 157, Kerv.)

Nous faisons haster jour et nuit les harbelestriers et *pavaiseurs* des bonnes villes de nostre bailliaige. (9 août 1411, *Lett. du bailli de Dijon*, Arch. mun. Dijon, B 453, n° 32.)

Esquelles (villes) il fu grandement receuz et honnorez, et lui livrerent iceulx de la dicte ville d'Amiens arbalestriers et *paviseurs* pour les mener partout ou il lui plairoit. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, à la suite de Monstrelet, *Chron.*, t. VI, p. 235, Soc. de l'H. de Fr.)

En oultre estoient baillez *pavoirseurs* et autant de gitteurs a fonde. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 62d.)

Chevaucheurs et *pavoiseurs*. (ID., f° 63 v°.)

Ceux de ladicte ville de Tournay envoyerent a l'aide Monsieur de Brabant contre le duc de Glocester et les Engles qui estoient venus au pays de Hainau, 50 arbalestriers et 25 *paviseurs*, desquels Ernauld de Helscamp fu capitaines. (*Réc. des troubles de Tourn. de 1422 à 1430*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 314.)

.III. cens arbalestries et .C. et .L. *paviseurs*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 247.)

PAVOISEUX, *pavisieux*, s. m., syn. de *pavoisier* :

En cestuy siege, sans blasmer autruy, se comporterent tres vaillamment les susdits grand maistre d'hostel, Messire Bernard de Bearn et Jaspard Bureau, car ils furent les plus pres logez de la muraille, jusques sur les fossez. Outre quoy, ce conte de Foix, avec luy deux mille arbalestriers et *pavisieux* tirez de son pays. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. CCLIII, Bibl. elz.)

Au plus pres qu'ils peurent se logierent, et avoient avecques eulz deux mil arbalestriers et *pavoiseux*. (ID., *ib.*, p. 223, éd. 1617.)

PAVOISIEN, *pavesien*, *palvoisien*, s. m., soldat qui était armé d'un pavois et qui n'avait pour armes offensives que l'épée, le couteau et la lance :

Pour homme d'armes six solz, pour arbalestrier ou archer trois solz, et pour lancier ou *pavesien* deux solz. (1353, Arch. K 47, pièce 24.)

Grant foison de gens d'armes et d'arbalestriers et *pavoisiens*. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 38, Luce.)

Charles, son fils (du roi Jean), lors regent en France, pour faciliter la descente (sur la Seine), ordonna certain nombre des soldats, brigands, *palvoisiens*, archers et arbalestiers, qui servoient continuellement en basteaux couverts, pour servir d'escorte aux autres basteaux. (EST. PASQ., *Recherch.*, VIII, 45, éd. 1723.)

1. **PAVOISIER**, *-vesier*, *-vaisier*, *-vessier*, *-vissier*, *-vasier*, *-vescher*, s. m., syn. de *pavoisien* :

M. Savari de Vivone... pour... 10 archiers a cheval et un *pavessier* a pié. (1350, *Compte de Barthel. du Drac*, f° 52, ap. Duc., *Pavisarii*.)

Il fist ordonner ses batailles et ses arbalestriers et *pavissiers* et vindrent aux fossez et aux barrieres. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 156, Bibl. elz.) Impr., *pavilliers*.

Et feroient mil sergens armes a cheval, deux mil arbalestiers et deux mil *pavasiers*, tous a cheval. (*Grand. Cron. de France*, les fais du bon roy Jean, XXI, P. Paris.)

Et auroient chascun desdis sergans, arbalestiers et *pavaisiers*, huit florins a l'escu pour chascun moys. (*Ib.*)

Si misrent sus une chevauchee de gens d'armes et d'archiers et de *pavoisiers*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 43 r°.)

Brigans et *pavesiers*. (ID., *ib.*, f° 43 v°.)

Planté de bons arbalestriers et *paveschers*. (ID., *ib.*, V, 328, Luce.)

2. **PAVOISIER**, *-visier*, *-vesier*, *-veschier*, *-vaichier*, *-vescier*, verbe.

— Réfl., se protéger, se défendre à l'aide du pavois :

Les Sarrazins resongnoyent grandement les arbalestriers genevois, et contre leur trait tres bien *se paveschoyent*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 85c.)

Il fit toutes gens d'armes descendre a piet et *yaus paveschier* et targier de leurs targes contre le tret. (ID., *ib.*, V, 76, Luce.)

— *Paveschié*, part. passé, muni d'un pavois, couvert d'un bouclier, protégé par une pavesade :

.CC. brigans tous *pavaichiez* qui tenoient grans pics et houiaulx de fer et s'en vindrent hurter et piqueter aux murs. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 109 r°.)

Ces gens d'armes de France, chevaliers et escuiers qui estoient fort armez et *paveschiez* et targiez lessoient traire sur eulx. (ID., *ib.*, f° 178 v°.)

Leurs arbalestriers *pavesciez* devant. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 9 r°.)

Nous ne sommes pas armez ne *paveschiez* pour resister a l'encontre de leur trait. (ID., *ib.*, f° 81d.)

Les murs de la ville et les tours estoyent *paveschiez* de tapis mouilliez pour resister contre le trait. (ID., *ib.*, f° 82.)

Cil de dedens n'i acontoient nient gramment, car il estoient fort *pareschiet* et garitet a l'encontre. (Id., *ib.*, II, 171, Luce.)

Arbaletriers *pavisies*. (Oct. 1406, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Et se tenoyent *paveses* et couverts du mantel de celle bombarde. (O. de la Marche, *Mém.*, I, 27, Michaud.)

Il requiert avoir pour aller contre le duc de Gloucestre .xxv. arbalestriers *pavoisies* et .xx. archiers. (1427, 2e *Reg. des consaux de Mons*, f° 28, Arch. Mons.)

Mais leur traict ne greva gueres les Françoys, car ilz estoient bien armez et bien *pavesrhez* contre le traict. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 109c, éd. 1532.)

pavoisme, voir Pavaisme.

pavoison, s. m., pavois :

Pour bois et façon de neuf *pavoisons* que ledit seigneur a fait faire pour les espees morisques. (Avril 1448, *Compt. du r. René*, p. 220, Lecoy.)

pavoler, voir Paillevoler.

pavon, s. m., pavot :

> Autresi comme la jame
> Reluist desor le bisquaillon,
> Et la rose sor le *pavon*.
> (Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 10c.)

pavonesse, voir Paonesse.

pavonet, voir Peonet.

pavonin, adj. ?

> Mais de France digne
> Le regne chemine
> Des Alpes et fine
> Pour part plus confine
> A la mer,
> Terre *pavonine*
> Enclot et domine
> Si que a peine signe
> Ou il se termine
> Puis nommer.
> (A. de La Vigne, *Louenge des rois de France*, f° 13, éd. 1507.)

pavotte, s. f., pavot :

Papaver, un grain, *pavotte* ou olivette. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

pavyment, voir Pavement.

pawee, voir Pavee.

paweilhar, *pawelhar*, *paweillar*, *pawelar*, *pawilhar*, s. m., registre contenant les paix et anciens monuments du droit public liégeois :

Pawelar. (*Paweilhars*, A, texte, Arch. Liège.) Var., *pawilhar*. (*Ib.*, Table.)

Contenu en *pawelhar*. (*Pièce de 1430*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 35.)

Contenu en *paweillar*. (2e *Record. de 1458*, Anal. leod., X. de Ram.)

pawelar, voir Paweilhar.

pawelhar, voir Paweilhar.

paxel, voir Paissel.

paxhenable, *-ave*, adj., où l'on peut faire paitre :

Chenes et bois *paxhenables*. (*Pièce de 1464*, Ch. des finances, XI, f° 18 v°, Arch. Liège.)

Le bois c'on dist *paxhenave*. (*Ib.*, f° 6 v°.)

paxhenave, voir Paxhenable.

paxhener, voir Paissoner 2 au Supplément.

paxhice, voir Pasquis.

paxhis, voir Pasquis.

paxhon, voir Paisson au Supplément.

paxhuse, voir Pacqueus au Supplément.

1. **paxion**, voir Passion.

2. **paxion**, voir Paisson.

paxonnage, voir Paissonage.

payelle, voir Paelle.

payen, adj., de paille :

Une *payen* lit d'un enfant. (1420, *Greffe des échevins*, 3, f° 14, Arch. Liège.)

payette, s. f., sorte de vêtement :

Une aune et demye de blancquet pour faire une *payette*. (1er févr. 1512, *Exéc. test. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

paymestre, s. m., payeur général :

Paymestres ou receveurs a mastrecht. (1615, *Cons. privé*, Arch. Liège.)

payno, voir Panne.

payolle, voir Paillole.

payrer, voir Parer.

pazea, voir Passel.

pazerie, voir Paiserie.

pé, voir Pal.

peageau, *paageau*, adj., sujet au péage :

Disoit un chemin *paageau* apartenir a lui. (1277, Marmout., Arch. Indre-et-Loire.)

Ont chemins *peageaux*, lesquelx chemins *peageaux* doivent contenir .xiii. piez et demy de leze. (1464, *Cout. d'Anjou et du Maine*, IV, 151. Beautemps-Beaupré.)

Grand chemin *peageau* doit contenir quatorze pieds de large pour le moins. (1508, *Cout. du Maine*, Cout. gén., II, 124, éd. 1604.)

peageor, *paag.*, *paiag.*, *paieg.*, *pag.*, *piag.*, *-eour*, *-eur*, s. m., péager, préposé au péage :

La volonté du *peageour*. (*Tit. de 1257*, ap. Perard, *Hist. de Bourg.*, p. 488, éd. 1669.)

Vint li *paagierres* de Batpaume et aresta icheus marcheans. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Li *paageres* de Bapaumes. (*Ib.*)

Par la mein de noutre *pageor*. (1268, Chaumont, Arch. Loir-et-Cher.)

Et se il ne l'ose jurer, il en paiera soixante fr. au *paageur*. (1270, *Ord.*, I, 228.)

S'uns marcheanz s'en vient par paage sanz paier sun paage, et li paagiers le prent... il en paiera .lx. s. d'amande au *paageor*. (*Establ. de S. Louis*, I, cxlix, Viollet.)

Les *paageurs* et les coustumiers de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, p. 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Se aucuns anporte fuer de Dyjon lou paiage ou les ventes sanz lou congié dou *paiageour* ou dou venteour. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 4 r°.)

Noz sergans, noz *paiegeurs*. (1301, Arch. JJ 38, f° 47 r°.)

Par la main du *paiageur*. (1319, Arch. K 40, pièce 32.)

... Je vuil et ordine que li *piagieres* qui est ore et que seroit per le temps avenir, soit estreinct par som soirement... (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M5, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 456.)

Les fermiers, *paageurs*, collecteurs et autres officiers de nostre royaume. (1345, Arch. JJ 75, f° 217 r°.)

Et que nulz ne face es cozes dessus dictes fraude ne boisdie au blasme ne au damage de le ville de Tournay, sur quanques il se poet maiffaire, en la veuwe des prevos et des jures, et san payer toutes les amendes en quoi il poroit enkeir enverz les *paiageurs* par le virtu de le dicte fraude. (14 oct. 1349, *Reg. aux publicat.*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

Les *paageurs* du portage de Troyez. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9184, f° 19 r°.)

Willaume le Fevre, cuelieurs ou receveurs du paage du pont de Pinquigny... receveurs ou *paageurs*. (1391, *Cart. de Corbie* 23, ap. Duc., *Paagiarus*.)

Plusieurs *peageurs* s'ingerent chaque jour a lever nouveaux peages. (1483, *Ord.*, XIX, 297.)

— Tributaire :

Il leur convint perdre et baillier par expres Sardegne et Sicile et souffrir qu'il fussent *pageours* et tributaires. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 202d.)

peageret, *paageret*, *paaigeret*, adj., sujet à certains droits de péage :

Les chemins *paagerez* demeurent por devers nous. (Vend. apr. asc. 1338, Marmout., Chuisnes, Arch. Eure-et-Loir.)

Sauf a nous retenu et reservé les chemins qui sont nommez les chemins reaus, voierez et *paaigerez*. (1330, *Ch. de Rob. du Vieuxpont*, ap. Duc., *Via pedagiaria*.)

PEAGERIE, *-aigerie*, s. f., territoire dans les limites duquel se lève un péage, bureau où il se paie :

Si aucun marchant qui vait par eau trespasse aucune *peaigerie* sans soy acquicter, il pert le vesseau et les denrees qui sont dedens. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 259, Beautemps-Beaupré.)

Par les detroicts, fins et limites de ladite *peagerie* de Tours. (*Péage de mars* 1492, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 206.)

Marchant forain conduisant denrees par le chef de la *peagerie*. (1559, *Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 6, éd. 1604.)

Par le destroit de la *peagerie* dudit Chinon. (*Sentence de* 1565, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 347.)

PEAGIER, *paagier*, verbe.

— Act., soumettre au péage :

Je te feré a une nef
Molt tost outre l'eve nagier ;
Mes si je te vueil *paagier*,
Quant de l'autre part te tendrai,
Se je vuel, ta teste prendrai.
(Chrest., *Chevalier de la charrette*, p. 74, Tarbé.)

Ge te ferai en une nef
Moult tost outre l'eve nagier,
Mes ge te ferai *paagier*
Quant de l'autre part te tendrai,
Se ge voeil la teste en prendrai.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 10e.)

Mes se je te vueil *paagier*
(Id., *ib.*, Richel. 12560, f° 57c.)

— Réfl., payer le droit de péage :

Et trova en la male de celui une aune de drap dont li dras tout entiers *s'estoit paagies* a l'aler en la foire de Troies. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

PEAL, voir Pel.

PEALTRE, voir Peautre.

PEANITE, *pianice*, s. f., sorte de pierre précieuse :

Peanites ra tiel maniere
Dedenz sei portet altre piere ;
Femele est dite ; ke qu'el vaille,
A feme aiue ki travaille.
(*Lapid. fr.*, A, 679, Pannier.)

En Machedon la region
Naist piere, *pianice* a non.
(*Ib.*, D, 885.)

PEARAIGE, voir Parage.

PEARCE, voir Perse.

PEARRIERE, voir Perriere.

PEASON, *peazon*, *poyason*, s. f., place vague contenant un certain nombre de pieds d'étendue :

Se homs ou femme prent *peazon* en la dite ville ou franchise, il y doit bastir dedans un an, ou la doit clorre. (1374, *Franchis. de la ville d'Aigueperse*, Arch. JJ 198, pièce 360, ap. Duc., *Peaso.*) Infra *poyason*.

Item plus quatre deniers et malhe tour. de cens pour une escoux et *peasons* atouchans situez aux ayses dudit Gensac... Item plus demie geline de cens pour une *peason* et escoux. (1418, *Terrier de Nerenx*, Richel. 5492, f° 40 r°.)

Une maison, seu, *peason*, ort et appartenances d'icelle. (*Pièce de* 1435, ap. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 276.)

Se homme ou femme tient *peason* de nous. (1462, *Ord.*, XV, 517.)

PEAUCEL, *-chel*, s. m., petite peau :

Ke nus ne venge forure de capron d'angeaus se par *peauchaus* non. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer AB XVIII, 16, n° 463.)

PEAUCELE, *-celle*, *-selle*, *-chele*, *-chielle*, *piau.*, *paauscelle*, s. f., petite peau :

Et toutes *peaucheles* et tout harnais, k'il soit bien taneis de .III. tans. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n° 748.)

Stera, *paauscelle* ou l'enfant est envelopé. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 254 v°.)

Puis a les .II. trauz mesurez,
Il ne fu mie si dervez,
Que tant ne l'ait traite et tracie,
Qu'il a la *piaucele* percie.
(*Du sot Chevalier*, 243, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 228.)

Macherie est une *peauchele* en lequele li enfes est envelopes el ventre. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 22b.)

Les nerfs et les *piauceles* qui enveloppent les membres. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 101b.)

.III. *piauchielles* d'aigniaus. (6 sept. 1350, *Exéc. test. de la veuve de Mahieu Douli*, Arch. Tournai.)

De la vient une *peaucelle* et la s'enclot vapeur avec aulcune chaleur qui fait action en la matiere en faisant boulir. (B. de Gord, *Pratiq.*, II, 9, éd. 1495.)

Es *piausselles* du cervel. (Id., *ib.*, 21.)

Nom propre, *Peaucelle*.

PEAUCELETTE, s. f., dimin. de *peaucele*, petite peau :

Et que on voit ventiller la *peaucellette* sur la fourcelle de la poitrine de l'enfant. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 143c, éd. 1486.)

PEAUCELIER, *piaucelier*, *piauchelier*, s. m., peaussier :

Premiers que nuls *piauchelier*s d'aigniaus le gratuse a euwe qui soursanlle aignelins, qui leur kiet, ne les vengent as tilletiers ne a autrui, pour drapper. (*Ord. du 25 juillet 1313*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

A Joffrin le *piauchelier* pour une carongne oster de desous l'ark a le porte cambresienne et enfouyr. (*Compte de 1366*, Arch. mun. Valenciennes.)

Hanequin le Faukeur, *piauchelier*, a .x. lb. pour outrages. (1372, *Registre de la loy*, Arch. Tournai.)

Item qu'il ne soit *piauchelier*s ne piaucheliere, cordiers ne cordiere, taneres, ne autres qui... temprece ne face tremprer... (22 mars 1428, *Des Maruis*, Reg. aux publicat., 1428-1437, Arch. Tournai.)

— Fém., *peauceliere* :

Sor Pierenain, le *piauceliere*, sierant le clerc de Saint Nicaise, .xv. s. por Jehan de le Vigne. (Janv. 1332, *Rôle des pluids des Bourg.*, Arch. Tournai.)

Noms propres, *Peaucellier*, *Piaucellier*.

PEAUCELU, *piaucelu*, *piauchelu*, *paulcelu*, adj., qui n'a que la peau sur les os, qui n'est que peau :

Le vis ot pale, *piauchelu* et oissié.
(Raimb., *Ogier*, 8566, Barrois.)

Magres estoit et *piaucelus*
Par astinenche.
(A. Du Pont, *Rom. de Mahomet*, 117, Michel.)

Ce vous peut trop pou pourfiter,
Puisque vo gorge *piauchelue*
Pert par dame fourentendue.
(Jeh. d'Estruen, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

C'est une vielle *piaucelue*,
Seche, maigre, vielle et ossue.
(*De Renart et de Piaudoue*, 61, Méon.)

Vieillesse j'ay nom la doubtee,
La *paulcelue* et la ridee.
(Deguilev., *Trois pelerin.*, f° 89d, impr. Instit.)

Prenez la vieille *peaucelue*
Par sa hariquoque pelue
(J. Lefevre, *Liv. de Matheolus*, II, 1913, Tricotel.)

Mamelles *piaucelues*. (Maiz., *Songe du vieil pel.*, I, 56, Ars. 2682.)

Et monstra a son fils ses mamelles anchienes et *peaucelues*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 18.)

PEAUCHEL, voir Peaucel.

PEAUCHELE, voir Peaucele.

PEAUCHON, voir Pauchon.

PEAULTRAILLE, voir Peautraille.

PEAULTRE, voir Peautre.

PEAUSSU, *piauçu*, adj., qui n'est que peau :

Si vit sa char et megre et sale,
Et fronciee et *piauçue* et pale.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 25c.)

Menton foncé, joues *peaussues*.
(Villon, *Grant Test.*, les Regrets de la belle heaulm., Jouaust, p. 45.)

Et les mammelles se retrecissent peu a peu et deviennent ridees et *peaussues*. (A. Paré, *Œuv.*, IV, 4, éd. 1633.)

Peaussu. Skinny, or thickskinned ; also, limber, or blaggy, like the loose skin of a withered body. (Cotgr., 1611.)

Cf. Peaucelu.

PEAUSTRE, voir Peautre.

PEAU TARDE, qualificatif employé pour désigner une personne lente :

S'elle eust le chant Marionnette,
Faict pour Marion la *Peau Tarde*.
(Villon, *Grant Test.*, CLIII, Jouaust, p. 113.)

PEAUTRAILLE, *peaultraille, pautraille*, s. f., canaille, populace :

Si dist a les Engleys parole de *pautraille*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 7 r°.)

Mais je puisse Dieu avouer,
S'il n'est attrait d'une *peautraille*
La plus rebelle villenaille
Qui soit, ce croy je, en ce royaume.
(*Pathelin*, p. 46, Jacob.)

Puis en bataille
Se sont fuis comme *peautraille*.
(AL. CHART., *Liv. des Quat. Dames*, Œuv., p. 678, éd. 1617.)

Plus me desplaist ceste faulce *peautraille*
Qui maistres sont et roys en ma maison.
(J. MAROT, dans les *Œuvr. de Cl. Marot*, V, 236, éd. 1731.)

Il de son cousté paouvre, plus que ne feut Irus. Au demourant glorieux, oultrecuydé, intolerable, plus que dixsept diables, en un mot πτωχαλάζων comme bien proprement telle *peaultraille* de belistrandiers nommoient les anciens. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXV, éd. 1542.)

Qu'il fust issu de la plus vilaine *peautraille* qui fust d'icy au pont Lagot. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XV, éd. 1598.)

Mais toutes foyes la mutine *peautraille*
Tourna le dos sans jamais faire riens.
(*La Deffence de France*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., XII, 244.)

— Adj., de canaille, de valetaille :

... A ceste gent *pautraille*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 7 r°.)

PEAUTRAILLERIE, s. f., métal de mauvaise qualité ?

Il n'y a chose qu'on brouille plus ordinairement que ceste cy, car on la sofistique avec de vieille *peautraillerie* et mesmes avec des savates recuites. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 17, éd. 1566.)

Cf. PEAUTRE 3.

1. **PEAUTRE,** *peaultre, piautre, beaultre*, s. m. et f., gouvernail, timon, poupe, barque, chaloupe :

Devers destre a .III. nes d'Espaigne
El front des François dont les *piautres*
Sont un poi plus avant des autres.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 315.)

Ce mestier mainting longuement,
Puis apres le gouvernement
Des nez, et le *piautre* a tenir.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 36°.)

Les troys muys de Nantes vault quatre muys a Saulmeur, et s'il y a deux muids qui ne puissent quarter a l'autre nombre, ilz vaudront assemblez a la *peautre* troys muys et demy. (*Pièce du* XIV° *s.*, ap. Mantellier, *Gloss. des March. fréq.*, verbo *Quarter*.)

Toutesfoiz, veant le destroit dangier, feit tant qu'il saillit sur la *peaultre*, qui luy demoura en la main, ainsi qu'il s'efforça pour saillir de l'eau ou chalan, au darrenier non obstans toutes telles infortunitez nageant sur la *peautre* vint a rive et se sauva dedans la cité. (*Hist. et disc. au vrai du siege qui fut devant la ville d'Orleans par les Anglois*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 112.)

Selon le vent il fault tourner la *peaultre*.
(GUILL. MICHEL, 3° *liv. des Georg.*, f° 56 r°, éd. 1540.)

Fuyons. Tourne visaige. Vire la *peautre*. (RAB., *Quart livre*, ch. LV, éd. 1552.)

Le viel Charon, grant nautonnier d'enfer,
Bien eut a faire a gouverner sa *peautre*.
(CL. MAROT, *Jugem. de Minos*, p. 123, éd. 1596.)

As tu ceste opinion que si ung patron de galere garnist icelle d'une meschante *beaultre*, et de meschantes remes, il ne congnoisse bien qu'il en recevra dommage ? (EST. DOLET, *Œuv.*, p. 78, éd. 1868.)

Qui est le souverain remede, la clef de la besongne, la *peautre* du navire, le manche de la charrue. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 56, Bibl. elz.)

Qui doit mener, mene la *peautre*.
(BAIF, *Mimes*, f° 55 r°, éd. 1608.)

Enee alors, qui aux membres n'apoint
Ny prend repos du souci qui le poingt,
Sied a la *peautre*.
(DES MAZURES, *Eneide*, X° liv., éd. 1608.) Lat., presedens, *clavum*que regit ventisque ministrat.

Il alloit a Nantes du temps que Chalais eut la tête coupee ; une demoiselle lui demanda place dans sa cabane pour elle et pour sa fille ; cette demoiselle alloit à la cour pour y faire sceller une grâce pour son fils. On alloit toute la nuit. Dans l'obscurité il s'approche de cette fille, et il étoit près d'entrer dans la chambre défendue, quand un batelier se mit à crier : Vire le *peautre* Bassompierre. Cela le surprit, et, je crois même, le desappréta. Il sut après qu'on appeloit ainsi celui qui tenoit le gouvernail, et qu'on lui avoit donné ce nom, parce que c'étoit le plus gentil batelier de toute la rivière de Loire. (TALLEM., *Hist.*, CXXX, P. Paris.)

Ce mot est enregistré dans plusieurs dictionnaires du XVII° s. On lit dans Duez : « *Peautre* ou gouvernail et timon de navire. Virer ou tourner le *peautre*. » Furetière donne aussi *peautre*, gouvernail d'un navire, mais il y rattache à tort l'expression *allez au peautre*, qu'on verra plus loin.

Loire, *piautre*, Haut-Maine, *peautre*, gouvernail ou éperon des grands bateaux.

2. **PEAUTRE,** *peaultre, piautre, piaultre, pealtre, pautre*, s. m., balle du grain :

Li un gisoient desuz l'altre
Et voloient cumme *pealtre*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 14 r°.)

— Paillasse, grabat :

Ce ne sai je se il empirent
Et s'il feront si con maint autre
Qui soloient gesir en *piautre* ;
Or demandent a briez paroles
Les bons vins et les coutes moles.
(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 52, Jub.,

Vous n'aurez ne hui ne demain
Cest argent. Pourchaciez de l'autre
Et retornez en vostre *piaultre*.
(GEOFF., *Chron.*, Richel. 146, f° 67d.)

Feront encor nouvelles loys,
Et coucheront en divers *pautre*
Et rachaceront en Valois.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 270°.)

Tu ne dois pas croupir au *peaultre*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 28915, G. Paris.)

Et sy je veulx concher au *peaultre*,
Y me contrainct coucher au lict.
(*Les Mal contentes*, p. 19, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. IV.)

— Proverb., *envoyer au peautre*, *chasser au peautre*, chasser quelqu'un, l'envoyer promener, le renvoyer dans son taudis :

Il les fault envoier au *peaultre*
Et les assommer en tous lieux.
(*Viel Test.*, 23667, A. T.)

Ho ! Ho ! mon compagnon ; et morbleu ! ne [t'en fains,
Sçais tu que c'est ? Faisons a l'envy l'un de [l'autre,
Et l'*envoyons* bien tost au grand diable *au* [*peautre*.
(P. TROTEREL, *les Corriv.*, V, I, Bibl. elz.)

Chassez ces meschants Turcs au *peautre*. (*Hist. de Petrarque*, trad. du Bar. d'Oppede, f° 84 v°, ap. Ste-Pal.)

— Dans un sens anal. :

Se j'en devois *aller en peaultre*
Et batue, j'en ay juré,
Si sera ce que je feray
Plaisir a ceulx qui m'en feront.
(*Farce des Femmes*, Anc. Th. fr., II, 94.,

Si j'estois sain, tu *yrois au peaultre*.
(*Farce du gouteux*, Anc. Th. fr., II, 179.)

— *Au peautre*, au diable :

Il est payé ; *au peaultre, au peaultre*,
Me voyla quicte de l'amende.
(*Farce du bon payeur*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Ces locutions se sont employées jusqu'à la fin du XVIII° s. :

Au lieu de perdre ainsi mes pas,
Je l'*enverrois aux peautres*.
(LE SAGE ET D'ORNEVAL, *la Statue merveilleuse*, act. III, sc. 1°.)

Tu veux toujours gouayer les autres,
Et puis ils *t'envoyent aux piautres*.
(VADÉ, *la Pipe cassée*, p. 19, éd. 1796.)

Mais jarni, me v'là ruiné, moi, à présent, v'là ma fortune *aux piautres*. (DORVIGNY, *Blaise*, sc. 25.)

Norm., *piautre*, mauvais lit, grabat. Bourg., Yonne, Charentenay, *pautre*, lit.

Nom propre, *Paultre*.

3. **PEAUTRE,** *peaultre, peaustre, pautre, piautre, pialtre, peltre, peutre, plaustre*, s. m., espèce de métal, étain :

Lors si devisa l'un de l'autre
Ensi com le boen or de *pautre*.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 3 r°.,

Lors se devisa l'un de l'altre
Ausi com le bon or de *pialtre*.
(ID., *ib.*, Richel. 12456, f° 3 r°.)

J'ai bons cornez a trecoers,
Boucletes a metre en solers,
Formaillez a enfanz de *peutre*.
(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 150.)

Lours que mauvaise chose vendent pour bone si come *peautre* pour pur argent, ou laton pour or. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, f° 24 r°, ap. Ste-Pal.)

Fer usent en mains lieus comme *piautres*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 223.)

La monnoie mua en *piautre*.
(GEOFF., *Chron.*, Richel. 146, f° 82d.)

Nus ne doit faire courroies d'estaing, c'est assavoir clouer ne de plonc ne de *peautre*. (1325, Arch. JJ 62, f° 281 v°.)

Les grans gens sont dedans senz argent et senz [*peautre*.
(*Girart de Ross.*, 4270, Mignard.)

Vos ymages qui sont de *peautre*,
De bois, ou d'argent, ou de pierre,
N'ont pouvoir n'en ciel ne en terre.
(*Martire de St Denis et de ses compagn.*, Jub., *Myst.*, I, 107.)

Dame, a vos ymages de *peautre*
Qui ne scevent contrarguer,
Alez vos mos miraulz ruer,
Non pas aus bourgois d'Orleens.
(*Mir. de Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 248.)

Mynieres de *plaustre* ou il y a largesse de salpetre. (*Deb. des her. d'arm.*, 127, A.T.) Var., *peaustre*.

Al user se fait a entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre;
De farine, que ce fust cendre;
D'ung mortier, ung chapeau de feautre,
De viel machefer que fust *peaultre*,
D'ambesas, que ce fussent ternes.
(VILLON, *Grand Test.*, LVII, Jouaust, p. 54.)

Suis je de veil fer ou de *peaultre*?
Je vaulx ung homme comme ung aultre.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 19405, G. Paris.)

Je te batray comme *peaultre*,
Si vistement ne (me) rendz ma bourse!
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 155.)

Les Milannois appellent (le plomb noir) peltrum, *peltre* ou *peautre*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 127 v°, éd. 1556.)

— Vase d'étain ?

Et pense tu donc qu'i se tienne
Qu'i ne luy fasse pas comme a l'aultre?
Que mon corps soyt bouilly en *peaultre*
Sy luy fault?
(*Farce des deux gentilz hom. et dou mounyer*, p. 37, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. II.)

— Espèce de fard :

De rubanz violez s'agencent proprement
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'orne- [ment:
Leur visage reluit de ceruse et de *peautre*;
Propres en leur coiffure, un poil ne passe [l'autre.
(REGNIER, *Sat.*, IX, Jouaust, p. 81.)

Lyonn., *piautre*, s. f., boue, ordure.

PEAUTRER, *piautrer*, verbe.

— Act., fouler aux pieds :

Fuiant s'en vont, c'on ne les *piautre*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 1034, Buchon.)

— Neut., avoir un commerce indigne :

Vertu ne peult jamais *piautrer*
Avecques orde negligence.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 78a.)

Berry, Morv., Bourg., *pautrer*, broyer, écraser, fouler aux pieds.

PEAUTRIER, s. m., batteur de *peautre*, d'étain :

Peautriers, .II. (1300, *Voc. des mest.*, ap. Fagniez, *Etudes sur l'industrie*, p. 17.)

PEAZON, voir PEASON.

1. **PEC**, s. m., pieu ?

Maniesates qui la teste et la main de Cyrus copa fu vif escorchié, puis liié a trois *pecs* peri. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 23.)

— *Se tenir au pec*, se rengorger, se tenir sur son quant à soi :

Les unes reffusent tout sec
Et dient : — Vous vous abusez.
Les autres *se tiennent au pec*
Et respondent : — Vous me lerriez.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de pactis, I, 124, Bibl. elz.)

Basse-Normandie, *pec*, but, point où l'on vise dans différents jeux de palet.

Nom de lieu, le *Pecq*.

Nom propre, *Delpech*.

2. **PEC**, s. m., hareng pec :

Tonneaux de *pec* a .LXXII. s. pour une carvelle. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **PEC**, s. m., mot :

N'y avoit que pour moy, en somme,
Les beaulx petits gans, le bonnet
Et la perrucque bien pignee
Pour dire : Morbieu, pas ung *pec!*
J'estoys ung fraingant a journee.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 245, Bibl. elz.)

4. **PEC**, *pek*, *piec*, *piek*, s. f., compassion, émotion :

Sos ciel n'en a si fol ne sage
N'en eust *piek* en son corage.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 42f.)

Et de le gent grant *pek* eust.
(*Ib.*, f° 67b.)

Chascuns en a pitié et *pec*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 170d.)

Por ce qu'il n'ont *pec* de nului
Lor envoit Dieus honte et anui.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339b.)

Pec en eut et dist on oiant.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 39a, Peigné.) Impr., *pee*.

Qu'il ot *pec* et compassion
De son proisme.
(*Ib.*, p. 71b.) Impr., *pee*.

De *piec* et de joie ploura.
(*Ib.*, p. 77b.) Impr., *piee*.

Carles moru en la prison :
Sa feme vuida le roion
Et le fourjura a tousjours;
Ce fut grans *pies* et grans dolors.
(MOUSK., *Chron.*, 15428, Reiff.)

Ki des povres avoit grant *piec*.
(ID., *ib.*, 14964.)

François n'en ont mierci ne *piec*.
(ID., *ib.*, 7051.)

Moult en ot grand *piec* et grand soing.
(ID., *ib.*, 7623.)

Et par simpleté et par *piec*
Funda il l'abeie al Biec.
(ID., *ib.*, 15986.)

Et trestout et grant et petit plorerent de *pec* et de le grant goie qu'i eurent. (ROB. DE CLARI, § XIII, Hopf.)

5. **PEC**, voir PIS.

PEÇA, voir PIEÇA.

PECABLE, voir PECHABLE.

PEÇAER, voir PEÇOIER.

PECATORE, s. m., purgatoire :

Ou feu de *pecatore*, com l'escriture dit.
(*Plurechante*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 128c.)

PECCANT, *pechant*, adj., qui a trait au péché :

Jesus Christ n'a point voulu conferer santé de grace a ce present malade que premierement il ne ayt chassé et getté le dyable de son corps, qui estoit la cause *pechante* de sa maladie et infirmité. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 191 r°, éd. 1519.)

PECCAT, *pecat*, s. m., péché :

A la foi, enperere, grant *pecat* aves dit
Des gens de Lonbardie qu'a tel tort honte dis.
(*Aiol*, 8870, A. T.)

Peu voi home ki sans racat
Ne se soit vendus a *peccat*
Et de soi perdre ne travaut.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCXXX, 10, Van Hamel.)

PECCATILE, s. m., peccadille, faute légère :

Il lui jura qu'elle ne pechoit point de l'aimer, et que l'eau benite pouvoit effacer un tel *peccatile*. (MARG. D'ANG., *Nouv.*, LXXII, Jacob.)

PECCATOR, *-our*, s. m., pécheur :

Mal sont bailli li mercatour,
Car il sont mortel *peccatour*
Ki vendent si faite emposture.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, LXXXVII, 1, Van Hamel.)

PECCATRICE, adj. f., pécheresse :

Reformation et direction de l'ame *peccatrice*. (Ms. Alençon 155.)

— S. f., pécheresse :

La matrone va haranguer ceste pauvre *peccatrice*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 191, Roybet.)

Peccatrice: as pecheresse. (COTGR., 1611.)

PECCERIS, voir PECHERIS.

PECCHABLE, voir PECHABLE.

PECCHERIZ, voir PECHERIS.

PECCHEROSE, voir PECHEROSE.

PECCOREL, voir PECORAL.

PECCUNE, voir PECUNE.

PECCUNIE, voir PECUNE.

PECEA, voir PIEÇA.

PECEAIER, voir PEÇOIER.

PECEEMENT, voir PEÇOIEMENT.

PECEER, voir PEÇOIER.

PECEIER, voir PEÇOIER.

PECEIS, *-iz*, *peczais*, s. m., épave :

Avec forfaitures, amendes et emoluments, tant pour raison des nefs perillees, *peczais*, naufrages, comme de deffaut de brevets ou sceaux de mer. (1231, *Ch. de Saint Louis*, ap. Duc., *Peceium*.)

Briseiz et *peceiz* de nez. (1288, Arch. JJ 66, pièce 1081.)

Disions que les briseis ou *peceis* qui arrivoient es diz lieux nous devoient appartenir. (1380, Arch. K 51, pièce 51.)

PECEOIR, verbe.

— Act., briser :

Il n'i a escu si fort qui toz ne *soit peceoiz* et estroez. (*Artur*, Richel. 337, f° 260ᵃ.)

— Neut., se briser :

Li chesnes chiet, en son cheoir
Fist tout l'autre bois *peceoir*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 116ᶜ.)

PECEOR, s. m., briseur, destructeur :

Peceor de chemins. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 47, § 7, Rapetti.)

PECEURE, s. f., action de mettre en pièces, de briser :

Or gardon comment li metres de la nef sera tenuz ; et s'il dit que sa chose soit perie, se c'est par *peceure*, la *peceure* sera veue par prodesomes. (*Liv. de Jost. et de Plet*, VII, 3, § 2, Rapetti.)

Peceure est desirer robe, brisier uis, brisier paroiz, brisier autres choses an hostel. (*Ib.*, XIX, 22, § 1.)

PECEY, voir PEÇOI.

1. **PECHABLE**, *pecable*, *pecchable*, *pecheable*, *pezable*, adj. et s., pécheur, coupable, misérable, malheureux :

A las *pechables*, com par fui avoglez !
(*Alexis*, XIᵉ s., str. 79ᵈ, G. Paris.)

Allas ! *pecchable*, que f[e]rai !
(*Adam*, p. 29, Luzarche.)

De sa mere se rent coupables
Et de son pere moult *pechables*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 99ᵈ.)

Garde bien ke n'i panser mie
Que Dex feist si grant follie
Qu'il feist home a ensciant
Malvais et *pechable* et niant,
Por ceu ke Dex le relevast
Toutes les oures k'il pechaist.
(*Dolop.*, 11881, Bibl. elz.)

Or estoit venuz a cel mestier *pechables* de joglerrie. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 166ᵈ.)

Ce dist Grigoires li *pechables*.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 160ᵃ.)

Mais ce n'est mie escrit es tables
Que puis devint ichi *pecables*.
(*Ib.*, f° 161 v°.)

Sachez que je sui cis *pechables*
Dont l'estoire est escrite es tables.
(*Vie du Pape Grég. le Grand*, p. 77, Luzarche.)

As matines, lasse *pechable*,
De la mein Dieu espiritable
Soie ge, dit ele, saignie
Et benoite et porseignie !
(*D'Auberee la vielle maquerelle*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 217.)

Les avoitres o les *pechables*.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 13 r°.)

E dist : Ay las, *pezable*, ne Yesu ne Macon
Ne te fera jamés de cist peciei perdon.
(*Prise de Pamp.*, 724, Mussafia.)

C'est couvoiter une jeune pucelle
Ou une autre par *pecheable* mistere.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 34 r°, éd. 1548.)

2. **PECHABLE**, voir PESCHABLE.

PECHAGE, voir PESCHAGE.

PECHAILLE, voir PESCHAILLE.

PECHANT, voir PECCANT.

PECHEABLE, voir PECHABLE.

PECHEANT, s. m., pécheur :

Li toz possanz Deus denet la loy sus les cuers des *pecheanz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 44, Hofmann.)

PECHEMENT, voir PESCHEMENT.

PECHEOR, voir PESCHEOR.

PECHERET, voir PESCHERET.

PECHERIE, voir PESCHERIE.

PECHERIS, *-iz*, *pecherriz*, *peccheriz*, *peceris*, *pecceris*, *pechierriz*, *peicheriz*, *picheris*, *poicherisse*, adj. et s. f., pécheresse :

Sainte Marie qui le cors Dou tenis,
Picheris sui, je m'en repens ici.
(*Girb. de Metz*, p. 541, Stengel.)

Elle est moult *peicheriz*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374ᵇⁱˢ.)

Que *peccheriz* culpable ne me rende.
(*Adam*, p. 42, Luzarche.)

S'oies en son e an memoire
Ceste arme *pecherriz* chative.
(*Paraphr. du ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 34ᵈ.)

Marie la *pechierriz*.
(GEFF., *VII Est. du monde*, Richel. 1526, f° 126ᵈ.)

Ot adonc une *pecheriz*,
La Magdeloigne avoit non.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 107ᵇ.)

Por ce qu'elle est tant *poicherisse*.
(*Ib.*)

Apres son resuscitement
Vout demoustrer apertement
A Marie la *pecceris*,
Anchois qu'a tous ses amis.
(*Vie ms. de J. C.*, ap. Duc., *Peccatum*.)

Et c'est ceste feme *pecheris* que vous tenes encontre Dieu et Sainte eglise. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 35ᵈ.)

En Jursalem, ce dit l'escrit,
Avoit donc une *pecheris*.
(*Le Romanz de S. Fanuel*, 2865, Chabaneau.)

... Marie Egiciene
Qui fus *pecheris* si vilaine.
(*De Moz que N. D. revela a son ami en letres d'or*, Richel. 423, f° 103ᵇ.)

Pecheris fu. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 71ᵇ.)

Pecheurs et *pecheris* !
Comment menez joye, soulas ne ris ?
(*Complainte de Nostre Dame, tenant son chier filz entre ses bras*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 118.)

PECHEROSE, *pecch.*, adj. f., de pécheur :

Cesser de servil travail, de *peccherose* overaine. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 162 r°.)

PECHERRIZ, voir PECHERIS.

1. **PECHIER**, voir PICHIER.

2. **PECHIER**, voir PEÇOIER.

PECHIERE, voir PESCHIERE.

PECHIERRIZ, voir PECHERIS.

PECHOI, voir PEÇOI.

PECHOIEIS, voir PEÇOIEIS.

PECHOIER, voir PEÇOIER.

PECHON, voir PICHON.

PECHOT, voir PEÇOT.

PECIER, *pechier*, *piecer*, verbe.

— Act., mettre en pièces :

Pur hanste freindre et pur escuz *pecier*.
(*Rol.*, 2210, Michel.)

Tres ceste terre jusqu'a Rome sor mer,
Tres Alemaigne jusc'a mont S. Mikiel
Ne remest il ne castiaus ne chité
Li mur ne *fuissent* et *pechié* et qassé.
(RAIMB., *Ogier*, ms. Durham, Cos., V, II, 17, f° 55ᵇ.)

Et les sales de marbre craventer et *pecier*.
(*Destr. de Rome*, 237, Groeber.)

Assez escorche qui le *piecent*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des Prov. fr.*, II, 472.)

— Neutr., se briser :

Mort l'abati au pié d'une montaigne,
S'est anste tele que ne *piest* et ne fragne.
(RAIMB., *Ogier*, 12709, Barrois.)

Piecent li glaive esmolu.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 68ᵈ.)

— Act., rapiécer :

Le suppliant (couturier) bailla au dit Pierre Renel son varlet et apprantiz une paire de chausses pour *piecer* et coudre. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1528.)

PEÇOI, *-oy*, *-ey*, *pechoi*, s. m., action de mettre en pièces :

... El hurtera tant a la porte
Avec deux mailles qu'ele porte
Qu'ele metra tout a *peçoi*.
(*Du Vit et de la couille*, Richel. 837, f° 215.)

— Bris, droit de bris, droit sur les vaisseaux qui se brisent ou qui échouent, épave :

De feu ou de chiement de moisson ou de *pechoi* de nes. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 21d.)

S'il perdi aucune chose par *pechoi* de nef. (*Ib.*, f° 214c.)

Sur ceu que nous disions que une neif estoit peceiee en nostre hisle de Noirmoustier, et que le dit abbé et couvent en aveient pourté ou faict pourteir grant quantité de vins dou *pecey* de la dite neif. (1320, Noirmout., Fonteneau, I, 379, Bibl. Poitiers.)

Excepté le *peçoy* de la mer, la garde de eglises et de chemins et les autres cas appartenans a nostre souveraineté et droit du duchié. (1332, *Don fait par le Duc au seigneur de Derval*, Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1560.)

Qui furent .I. jornee a hoster l'ordure et delire le *pecoy* et le mettre a part. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

Ports de mers, coys et *peçoys* et ce que la mer cuevre et descuevre. (1422, *Charte du duc de Bretagne*, ap. Duc., *Peceium*.)

PECOIEIS, *pechoieis*, *peçoiis*, s. m., action de mettre en pièces, de briser :

La ot de lances briseis,
Et estranges *pechoieis*.
(Ben., *Troie*, ap. Duc., *Peciatus* sous *Pecia*.)

La ot si tres grant *peçoiis*
De lances et d'espies forbis.
(Id., *ib.*, Richel. 375, f° 101b.)

PEÇOIEMENT, *peceement*, s. m., action de briser, dépècement, bris, effraction :

Et de chasteaus confondre et de *peçoiement*.
(*Aye d'Avignon*, 2570, A. P.)

Aventure si est tormente, roberie, feu, *peceement* de nef, et plusors autres choses. (*Liv. de Jost. et de Plet*, VII, 4, § 1, Rapetti.)

Or demende l'en en autres forfez, se je sui tenuz dou prandre, ou de lever le cri ? Et l'en dit que oil, an roberie de chemin, ou *peçoiement* de meson, et en tex quas pesanz. (*Ib.*, XIX, 31, § 2.)

PEÇOIER, *-çoyer*, *-choier*, *pessoier*, *pesoier*, *peceier*, *peceaier*, *peçaer*, *peceer*, *pechier*, *peçouier*, *pescaier*, *pesceer*, *pieçoyer*, *peuçoer*, verbe.

— Act., mettre en pièces, dépecer, briser, ruiner, ravager :

Cordres *ad* prise o les murs *peceiez*.
(*Rol.*, 97, Müller.)

Bernars *pechoie* capeles et mostiers.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 50b.)

Et bors et viles i *peçoia* et prist.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 23a.)

Le val de Mez *peçoia* venredi,
Si a Saint Ladre abatu et malmis.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXVIII. P. Paris.)

Froindre lances e *pechier*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1577, Andresen.) Var., *pechoier*.

En Rome n'a capele ne mostier
Ne *soient* ars, fendu e *peçoié*.
(Raimb., *Ogier*, 182, Barrois.)

Raous escrie ; As a[r]mes ! chevalier ;
Alomes tost Origni *pesoier*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 19 v°.)

Les dens te *peçoiase*, se euse baston.
(*Roum. d'Alix.*, f° 60a, Michelant.)

Par sa force asproie enfer
Et *peçoie* ses uis de fer.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2163, f° 15b.)

Enfers *est* rouz et *peceez*.
(Id., *ib.*, Richel. 22928.)

Quant li dus *ot* sa lance *peçoie* et quassee.
(*Chans. d'Antioche*, IV, 773, P. Paris.)

Plus longuement ne s'atargierent ;
L'uis de la chambre *peçoierent*.
(*Dolop.*, 1883, Bibl. elz.)

Les portes d'anfer *pessoiait*
Et tant s'i conbaitit anqui
Que por sa mort la mort vainqui.
(*Ib.*, 12105.)

Tuit *sont* li mur gasté et *pesoié*.
(*Amis et Amilles*, 938, Hofmann.)

Si *pesceons*
Les boistes qui nos sont baillees...
Por saveir s'il i a dedenz
Ou char, ou sanc, ou ossement.
(Angier, *Vie de S. Grég.*, 2274, Meyer.)

Il fu bleciez si durement que a poi que la quernole del col ne li *fu peçoiee*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 89d.)

Vienent a l'uis de la chambre que il troverent molt bien fermee et Galahaux s'apoie si durement qui le *pechoie*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 25b.)

Et *peçouias* les denz des pecheurs. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 9 v°.) Lat., dentes peccatorum contrivisti.

Estorges et Navare nos ont fait *peçoier*,
Et s'a fait une ville estorer a Pamers.
(*Gui de Bourg.*, 1856, A. P.)

S'il dit que sa chose soit perie, se c'est par peceure, la peceure sera veue par prodes omes, ou presanz qu'il *sera peceaie*. (*De Jost. et de Plet*, VII, III, 2, Rapetti.)

Sa meson qui *estoit peçaee*. (*Ib.*, XII, VI, 27.)

Au hurter k'ele fist (la nef) en vola une ais, si i ot un trau si grant que uns levriers s'en issi fors par mi le trau.. Et quant il virent chou, il s'en coururent cele part u la nes Huon de Bove *estoit pechoie* ; si i troverent dou mairien... (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 155, Michel.)

Li legaus vint en l'eglyse Saint Pol de Londres, si fist *pechoier* toz les auteus et toz les calisses, et toz les viestimens fist ardoir. (*Ib.*, p. 206.)

Deaux vesseulx que *peuçoerent* et rompirent a Berten. (1396, *Plaintes de Jean V*, Lett. de Rois, etc., II, 292.)

Tout l'escu luy *pieçoye* et fend. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

— Neutr., dans le sens pass. :

A fait la tor *peçoier* et croissir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 26a.)

Car tu verras si foudroier,
Venter et arbres *peçoier*.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, f° 36b.)

Lances baissses s'entreferent
Si fort c'ambe .II. *pechoierent*
Et sont en astieles volees.
(*Chev. as deus esp.*, 5783, Foerster.)

— Fig., se rompre :

Qu'amor ferme seit establie
Entre vos dous senz tricherie,
Qu'a tuz tens mais i seit e maigne,
Qui ne *peceit*, ne quast ne fraigne.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6319, Michel.)

— *Peçoié*, part. passé, mis en pièces :

Par leus les trova defoulez (les choux)
D'umeine trace e *pescaiez*.
(Anger, *Dial. de S. Grég.*, 17, Meyer, *Rec.*, p. 340.)

PEÇOIIS, voir Peçoieis.

PECOIS, voir Picois.

PECOL, *pecul*, *pecoul*, *pecou*, *picoul*, *picouil*, s. m., pied ou quenouille de lit, pied de fauteuil, de chaise, manche de faux :

Li *pecul* sunt d'argent e l'espunde d'esmail.
(*Charlemagne*, 429, Koschwitz.)

Karles se couce u lit as bares d'olifant,
Les cordes sont de soie, li *pecou* d'aimant.
(*Mainet*, p. 27, G. Paris.)

Sor un *pecol* son chief a mis ;
Issi pensa li dus grant pose.
(Wace, *Rou*, 3e p., 5892, Andresen.)

Rices fu moult li caalis,
De blanc ivoire tos traitis ;
Li *pecol* sont bien entaillié.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 99c.)

Une litiere firent mult tos aparillier ;
Li limon de cipres por le suef flairier,
Les espondes d'ivore, li *pecoul* d'olivier.
(*Roum. d'Alix.*, f° 83d, Michelant.)

Le lit sun ami a truvé,
Li *pecol* sunt d'or esmeré.
(Marie, *Lay d'Ywenec*, 391, Roq.)

Une chaiere a pres del lit,
Dont li *pecol* sont d'or bien cuit.
(*Partonop.*, 1089, Crapelet.)

Que li .IIII. *pecol* (du lit) estoient
Tuit de fin argent sororé.
(*Mule sans frein*, ms. Berne 354, f° 34c.)

Un baston ferré, appelé au pays (chastellenie de Montaigu) un *picouil* de faux. (1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

Item pour .II. *picoulx* aceres a .III. pendes. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 260, Dupont.)

— Le pédicule ou pétiole d'une feuille, la queue d'un fruit :

De l'eau de prunelle ou de *pecouls* de roses. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 135, éd. 1615.)

Pecoul. m. The taile, or arse ; and (peculiarly) the staulke steale, or taile of any fruit. Langued. (Cotgr., 1611.)

On trouve encore en plein XVIIe siècle :

Qu'elle (la feuille du mûrier) ne soit auss
[ny moite, ny flétrie
Qu'elle soit sans *pecous*,
Que sa couleur ne soit ny noire ny meurtrie
Ny son fruit blanc ou roux.
(Perrin, *Poés.*, p. 74, éd. 1661.)

— Portion de terre :

Je laisse a Jean... stavery, forny, ung *pecou* de cortil a gotte. (*Test. de 1570*, Arch. Spa.)

On lit dans un dict. du XVIII[e] s. :

Pecouls, s. m., ou petits basins. Nom qu'on donne à des bordures de bois unies, qui servent à encadrer des estampes. (Prévost, *Manuel lexiq.*)

Velay, Lyonn. et Forez, *pecou*, *picou*, *pecouei*, pied d'un banc, d'une chaise, d'une table, colonne d'un lit, queue ou pédicule d'un fruit.

Cf. Quepol, qui semble être le même mot par métathèse.

PEÇON, s. m., terme employé par un équivoque grivois pour désigner à la fois la lancette d'un médecin et les parties génitales de l'homme :

Si ne pooie estre sainee ;
Et m'a plus de .c. cops ferue,
Tant que je sui toute molue.
N'onques tant cop n'i sot ferir
C'onques sanc en peut issir ;
Par .III. rebinees me prist,
Et a chascune fois m'assist
Sor mes rains deus de ses *peçons*,
Et me feroit uns cops si longs ;
Toute me sui fet martirier,
Et si ne poi onques sainier.
(*La Saineresse*, Richel. 837, f° 212[a].)

PECORAL, *peccorel*, s. m., ouaille :

Son devant dist filz Heldeprende fist eslire et fu fait archevesque, liquel avoit fait clerc, et fist chanter comment il est usance une hymne, laquelle se commence *Te Deum laudamus* ; et la compaignie parverse moult en ot grant joie, et li *peccorel* de Dieu en furent dolent. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 38, p. 29, Champollion.)

PECOROS, *-ous*, adj., bête, stupide :

Amours sont, qui que nul me die,
Espeice de chevalerie.
Gens *pecorous* et vuille et frelles
Ne sont mie dignes pour elles.
(*Clef d'amour*, p. 55, Tross.)

PEÇOT, *pechot*, *pesot*, s. m., pièce, morceau :

Circuit ou *pesot* de terre. (*Chambre des finances*, LXXV, f° 376 v°, Arch. Liège.)

Ung petit *pechot* de xhivoulle de preit. (*Greffe des échevins*, 27, 64, Arch. Liège.)

Pechot. (*Ch. de 1527*, ap. Bormans, *Gloss. du mét. des drapiers*, p. 278.)

Liège, *peçot*, morceau, coupon d'étoffe de 10 à 14 aunes de long.

1. **PECOU**, s. m., droit de bris sur les vaisseaux naufragés et mis en pièces :

La garde des eglises et le *pecou* de la mer demeurent ou le dit duc. (1322, Arch. JJ 61, pièce 203.)

Cf. Peçoi.

2. **PECOU**, voir Pecol.

PEÇOUIER, voir Peçoier.

PECOUL, voir Pecol.

PECOUST, s. m., sorte d'impôt :

Tailliam dictam *pecoust*. (1323, Arch. JJ 62, pièce 444.)

PECQUE, s. f., sorte de jeu ?

Les jeux de palmes, racquette, *pecque*, que on dist tamis balloir. (1600, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PECTORAL, adj., qui vient du cœur :

Non plaise a Dieu, j'en invoque par depreciation sa *pectorale* misericorde. (Chastell., *Eloge du bon duc Philippe*, Buchon.)

PECTONCLE, s. m. ?

Autant en font les *pectoncles* salez et incorporez en resine de cedre. (Du Pinet, *Pline*, XXXII, éd. 1615.)

PECUDE, s. f., bétail :

Tant de bestail destruire n'est pas bon,
Honeur n'y a, tel *pecude* est trop coye.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 107[b].)

Tous animaulx et toutes bestes lasses,
Et tous oyseaulx et diverses *pecudes*
Estoyent francs de leurs sollicitudes.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, Richel. 861, f° 78[a].)

PECUINE, voir Pecune.

PECUL, voir Pecol.

PECULAIRE, adj., de pécule :

Larrecins *peculaires*. (1529, Arch. JJ 243, pièce 553.)

PECULIAIRE, adj., particulier :

Ung petit missel neuf ou sont les messes *peculiaires* que on a accoustumé dire quand on va hors de l'eglise en processions. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 91 v°, chap. Bayeux.)

Allegant que nosseigneurs les enffans de France estoient le vray peuple esleu et *peculiaire* de Dieu. (Jacq. Petit, *Procession de Soissons pour la delivrance des enfants de France*, 1530, éd. Techener, 1877, p. 63.)

Ont aussi en celle isle, une maladie *peculiaire*, grosses pustules occupans le corps et rongeans les membres si sont trop adonnez a luxure. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 117 r°, éd. 1532.)

PECULIER, adj., particulier :

Nous n'avons pas seulement quelques proverbes qui nous sont *peculiers*. (H. Estienne, *Precellence du langage françois*, p. 188, Feugère.)

Si Dieu a doué nostre nation de quelques graces que la leur n'ait point, il l'a recompensee en quelques autres qui leur sont pareillement *peculiers*. (Id., *ib.*, préf., p. 26.)

La science de deviner par les oyseaulx, laquelle estoit *peculiere* des Romains. (G. Selve, *Coriolanus*, f° 173 v°, éd. 1547.)

Ceste a esté la perpetuelle et *peculiere* loy des François dès le premier commencement de leur regne. (Du Molin, *Monarch. des Franç.*, p. 30, éd. 1561.)

Le constituant prince et seigneur de toutes choses crees pour sa commodité, luy donnant en outre de propre et *peculier* une chose entre autres, qui est de chercher bien et diligemment la verité. (*Le Martel en teste des catholiques françois*, p. 7, éd. 1590.)

Ne trouvez vous point estrange que les characteres propres et *peculiers* a une langue servent neanmoins a d'autres ? (G. Bouchet, *Serees*, XXXV, Rouen 1635.)

Pour mieux representer un Tite Live, lequel par animosité *peculiere* semble s'estre du tout destiné a vilipender la memoire de nos Gaulois. (Est. Pasq., *Rech.*, I, 2, éd. 1723.)

L'homme en son corps a plusieurs choses, qui luy sont *peculieres* privativement aux bestes. (Charr., *Sag.*, l. I, ch. x, p. 92, éd. 1601.)

Voila une grande vertu, si elle n'estoit propre et *peculiere* aux asnes. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 201, éd. 1602.)

PECULIEREMENT, adv., particulièrement :

Ils donnent le nom de Grand Seigneur au premier et principal ennemi de notre religion, bien que le souverain Dieu, roi des siecles, se soit *peculierement* reservé ce titre. (J. de Coras, *Alterc. en forme de dial.*, p. 313, éd. 1558.)

Qualitez propres et *peculierement* requises a qui bien veult faire son devoir. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VII, f° 203 v°, éd. 1569.)

Apres avoir creu et presché cela, nous sommes allez leur donner la continence *peculierement* en partage, et sur peines dernieres et extremes. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. v, f° 373 v°, éd. 1588.)

PECUNAILLE, s. f., argent, richesses :

Ceens a riche *pecunaille*,
Ceens puez veoir mainte aumaille.
(*Ren.*, Br. V, 271, Martin.)

PECUNE, *pecc.*, *peic.*, *puc.*, *-unie*, *-unia*, *-uine*, s. f., argent monnayé :

Sa *pecunie* ne dunat a usure, e duns envers le nient nuisable ne receut. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XIV, 5, Michel.)

Rey furent fort et mul podent
Et de *pecunia* manent.
(Alberic, *Alexandre*, 20, Stengel.)

De vostre *pecunie* frad sun plaisir. (*Rois*, p. 28, Ler. de Lincy.)

De vostre *pucune*. (*Ib.*, ch. VIII, Richel. 1.)

Car qui sereit tant alumez
Ne fust de *pecune* assorbez
Por qei q'il l'esperast avoir ?
(Angier, *Vie de S. Gregoire*, 2433, Meyer.)

Qui use sa *pecune* convenablement. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 284, Chabaille.)

Item pour chauces .XVI. s. Item pour soliers .XXIIII. s. Laquele *peccunie* monte a

lbr. .viii. s. . .x. (*Regle del hospit.*, Richel 1978, f° 14 v°.)

Peicune. (1274, Fontaine le Comte, Arch. Vienne.)

Quelconques manieres de *pecunies.* (1282, S.-Omer, Arch. JJ 61, f° 93 v°.)

Le premier paiement de la dite *peccune.* (1293, Arch. S 292, pièce 11.)

Pour la somme de *pecuine* et le danger dessus dit. (1308, *Cart. de Saint Wandrille*, I, 197, Arch. S.-Inf.)

En bonne *pecune* bien comptee et nombree. (1334, Arch. S 266, pièce 55.)

Pecune est du monde royne :
Elle donne lignaige et forme,
Elle deffait, elle defforme.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, liv. III, 680, Tricotel.)

La vertu de liberalité en despense de *peccune.* (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 374d.)

Les nerfx des batailles sont les *pecunes.* (Rab., *Garg.*, ch. xlvi, éd. 1542.)

pecuniative, *pecc.*, s. f., art de gagner de l'argent :

Peccuniative, c'est a dire art pour acquerir peccune. (Oresme, *Politiq.*, f° 15b, éd. 1488.)

Je dy que ceste partie (de maison) est appelee thimasticque, c'est a dire tresoriere ou *peccuniative*, la partie de maison qui est au procurer, acquerir, garder et gouverner les choses dehors comme sont pecunes et richesses. (Id., *ib.*, f° 6a.)

L'acquisition de telles richesses naturelles appartient a yconomique, mais la *peccuniative* qui est change multiplie pecunes. (Id., *ib.*, f° 19c.)

Autres ont escript dez autres *pecuniatives.* (Id., *ib.*, ms. Avranches, f° 25a.)

pecunie, voir Pecune.

pecuniel, *-ial*, *pecc.*, adj., pécuniaire :

Amendes *pecunias.* (1290, *Requête à l'emp. Rod.*, Arch. mun. Besançon, reg. mun., f° 173.)

Ils imposent dommages, c'est assavoir peines *pecunialles* aux riches. (Oresme, *Politiq.*, f° 150c, éd. 1488.)

Ung appellé d'Ardompert fist convenir par devant le gouverneur de Tournay ung bourgeois appellé Nicole de Hornut, pour certaine demande *pecunielle* qu'il luy demandoit. (Bout., *Somme rur.*, 2e p., f° 61b, éd. 1486.)

Dons *peccuniaulx.* (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 202a.)

A quoy luy fu respondu qu'il ne se povoit ne devoit ainsi faire, mais se aucunes supplications luy estoient baillies... par banis de la ville a bans qui se pooient rappeller ou aultres a argent, a voyages ou amendes *pecunielles*.. (1436, *Relat. de l'entrée de René d'Anjou*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, xix, 39.)

Avec seurté de paines corporelles et *pecunielles*, et aultres seurtes. (Monstrelet, *Chron.*, II, 187, Soc. de l'H. de Fr.)

Amende *pecunielle.* (1460, *Ord.*, xiv, 499.)

Cause criminelle, et non pas *pecunielle.* (Oliv. de La Marche, *Des gages de bataille*, p. 42, Prost.)

Amende *pecunielle.* (1500, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Exaction ou recompense *pecunielle.* (Guenoys, *Conference des Coutumes*, f° 190 r°, éd. 1596.)

pecuniellement, adv., d'une manière pécuniaire :

Les pugnir *pecuniellement.* (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 136c, éd. 1530.)

pecunieux, adj., riche :

Plusieurs gens des villaiges ou autres qui ne sont *pecunieux.* (*Ord.*, Juin 1467, ap. Ste-Pal.)

En la ville de Bergame demeuroit jadis un vieil prestre avaricieux, lequel avoit le bruict d'estre autant riche et autant *pecunieux* qu'homme de sa robbe. (Lariv., *Nuicts de Strapar.*, VI, 5, Bibl. elz.)

Le bestail apporte tres grand profit au mesnager, pour le nourrir, vestir, servir, et rendre *pecunieux.* (Ol. de Serr., *Th. d'Agric.*, préf., p. clxxxix, éd. 1805.)

Son bien lui proffite a veue d'œil, car il se peut dire le plus *pecunieux* prince de la chrestienté. (Brant., *Gr. Capit. franç.*, III, 42, Lalanne.)

peczais, voir Peceis.

peczeler, v. a., mettre en pièces :

Pour broier et *peczeler* de chenffre. (1510, *Inv. par la court de Treourec*, Arch. Finist.)

pedagoge, s. m., lieu où l'on instruit les enfants :

Au maistre du *pedagoge* (de Louvain) pour la despense de deux escoliers. (1493, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Religieux conduits au *pedagoge* de la fleur de lis a Louvain. (1499, *ib.*)

pedagogien, s. m., pédagogue :

Le pere ou le *pedagogien.* (Oresme, *Politiq.*, f° 29c, éd. 1488.)

Le suppliant demouroit et estoit escolier en l'ostel de maistre Jehan Haveron, *pedagogien* en l'Université de Paris. (1448, Arch. JJ 176, pièce 598.)

Comment se porte ce maistre d'escolle, ce *pedagogien* qui... (*Therence en franç.*, f° 294 v°, Verard.)

pedagogisme, *pai.*, s. m., système des pédagogues :

Il ne doit au *paidagogisme* que les premiers quinze ou seize ans de sa vie. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xxv, p. 92, éd. 1595.)

pedail, voir Pietail.

pedaile, voir Pietaille.

pedament, s. m., pédicelle :

Elle fleurit au printemps par ses *pedamens* blanchastres. (Du Pinet, *Dioscoride*, I, 135, éd. 1605.)

pedamment, adv., en pédant :

La Fontaine en son art poetique en a donné un traict gentil, mais indigne de du Bellay auquel il s'est trop *pedamment* attaché. (Des Acc., *Bigarr.*, f° 250 v°, éd. 1584.)

pedanee, adj.; *juges pedanees*, juges de villages qui rendaient leurs jugements debout et sans tribunal :

Attendue l'enorme concussion que voions huy entre ces juges *pedanees* soubs l'orme. (Rab., *Quart livre*, ch. xvi, éd. 1552.)

pedanent, adj., syn. de *pedanee :*

Les seigneurs caviers peuvent cognoistre de toutes actions personnelles et reelles d'entre leurs hommes et leurs heritages, et aussy des amendes envers les dits seigneurs caviers encourues, et pareillement font les bailes royaux *pedanens.* (1514, *Cout. d'Acs*, Cout. gén., II, 678, éd. 1604.)

pede, s. f., sorte d'arme :

Pourveu de espee, hante, *pede*, glave, de ars a mains et de sajettes qui sont armes defendues. (1363, Arch. JJ 98, pièce 333.)

pederon, s. m., acanthe :

Acantum, c'est une herbe que aucuns appellent melantifilon et les autres *pederon.* (*Le grant Herbier*, n° 3, Camus.)

pederotte, s. f., opale :

Pederotte. An opall. (Cotgr., 1611.)

pedescaux, adj. et s. m., qui va nu pieds :

Un *pedescaux* de Gascogne, le capitaine du Buisson, de l'Espine, de la Ronce, tous enfans d'un hallier et autres de meme extraction, n'auront point honte de se comparer aux plus illustres seigneurs de France, et leur dire : Je suis gentilhomme comme le roy. (Fauchet, *Orig.*, liv. I, p. 101, éd. 1611.)

pedicequement, voir Pedissequement.

pediculous, adj., pouilleux :

Quant tu voiz faucons *pediculous*, fai la medecine en teil maniere. (*Le roi Dancus*, p. 7, Jullien et Lacroix.)

pedieux, s. m., second muscle des extenseurs du pied :

Pedieux. A certaine muscle, which issuing from the peel, and going along on the instup, ends in five little gristles, couched each on the side of a toe. (Cotgr., 1611.)

pedisseque, *-ecque*, s. m. et f., serviteur, servante qui suit à pied :

Et si usoyent de stipateurs et *pedisseques*, qu'ilz avoient avec eulx, parquoy aucunement ilz eussent peu donner grant empeschement a la ville. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, II, 20, éd. 1530.)

Aupres d'elle estoient deux cleres nymphes ses plus privees damoiselles et *pedissecques.* (Le Maire, *Plaincte du Desiré.*)

Iris estoit ordonné pour sa *pedisseque* et messagiere. (Id., *Illustr.*, I, 31.)

Il appella sa chambriere tout fascheusement *pedisseque*, laquelle entendit bien a l'accent de son maistre qu'elle auroit quelque leçon. (Bonav. des Periers, *Nouv.*, xiv, Bibl. elz.)

pedissequement, *pedicequement*, adv., à pied :

Je vis entre deux severes magistrat de la cour *pedicequement* suivis d'une troupe de chicanoux aux verges argentees. (L. Belaud de La Bellaud., *Don-don infernal*, épitre déd.)

pedistre, s. m., serviteur, domestique :

Comme Abraham oi que Loth son frere fust pris, il noumbra trois cent et dis et oit de ses frankes *pedistres*, et les poursui tant que a Dan que est as boundes de Damas. (*Bible*, Gen., ch. xiv, vers. 14, Richel. 1.)

pedle, voir Pesle.

pedoire, s. m., sorte de pierre précieuse :

Li quars pilers fu d'un *pedoire*,
Ensi com nos retret l'estoire ;
Dedens le flun de Paradis
A uns arbres d'estraigne pris,
Pumes garges, qui al font vont ;
Celes qui sept ans i estont
Sont pieres serees et dures,
Tels vertus ont, et tels natures :
L'ome dervé, sans ensient,
Qui rien ne set, ne rien n'entent,
Ramaine tot en son memoire.
Ce est la vertus del *pedoire*,
Cinq pies avoient largement.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 100ᵃ.)

Cf. Pederotte.

pedon, voir Peon.

pedot, s. m., pilote :

Le Soudan fist armer .xi. guallees de Sarazins, et les manda pour damage faire en Chipre, et quant il vindrent as aigues de Limesson, elles estraquerent et brizerent toutes par faute de *pedot*. (*Gestes des Chiprois*, p. 199, Raynaud.)

peeche, voir Pesche.

peellerie, voir Paelerie.

peeschable, voir Peschable.

peescherresse, voir Pescheresse.

peesquerie, voir Pescherie.

peester, v. a., se traîner à terre :

Dont primes s'aparçut li cos
Qui traiz iert, qant Brichemer
Vit a la terre *peester*.
(*Ren.*, Br. xxii, 510, Martin.)

Ceste beste venimeuse chai demaintenant a la terre, et ala *peestant* par la terre trainant ses poes dolereusement apres lui. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 200ᶜ.)

peestrement, *peetrement*, *poestrement*, adv., promptement, immédiatement :

Mes buens amis estre soloies
Car jor et nuit molt me servoies,
Mes tu as si mué ton estre
Que li deable tuit peestre
Peestrement t'enporteront,
Tot peestre te jeteront
En lor jaiole et en lor chartre.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 13ᵇ.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li dyables tout preestre
Poestrement t'enporteront,
Poestrement te geteront
En lor gaiole et en lor cartre.
(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 3ᶜ.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li deable tot peestre
Peetrement t'enporteront,
Tot peestre te geteront
En leur jaiole et en leur chartre.
(Id., *ib.*, Richel. 2163, f° 11ᶜ.)

peestres, *peestre*, *pestre*, *preestre*, adv., promptement, immédiatement :

Le deable et sa compaignie
Qui l'enportoient trestout *pestre*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 55ᵇ.)

Sachiez que c'est uns anemis
Et un deable tot *peestres* :
Venez avant, fait il, biaus mestres.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 82ᵇ.)

Mais tu as si mué ton estre
Que li deable tuit *peestre*
Peestrement t'enporteront,
Tot *peestre* te geteront
En lor jaiole et en lor chartre.
(Id., *ib.*, f° 13ᵇ.)

Que li dyables tout *preestre*
Poestrement t'enporteront.
(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 3ᶜ.)

— Maintenant :

Seignors, fait Julien, ne sai que ce puet estre,
Ceste femme ou cors a le maufé tot *peestre*
Qui tout ce qu'ele dit li enseigne et conseille.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 190 rᵒ.)

peetrement, voir Peestrement.

peeur, voir Peior.

pege, *pegue*, *peghe*, *peige*, *pezze*, s. f., poix :

On la fit mettre (Ste Christine) dedens une cuve d'uyle et de *pege*. (*Nef des Dames*, f° 36, ap. Ste-Pal.)

Dedens la *pege* bouillante. (*Ib.*, f° 39.)

Icellui poix ou *pegue* fist mesler avec deux escuelles de miel. (1409, Arch. JJ 164, pièce 26.)

Le corps estoit mis sus iceluy (bûcher) et la estoit bruslé avec force *peige*. (De la Boutiere, *des Obseques des Romains*, à la suite de la *Trad. de Suetone*, éd. 1569.)

— Arbre dont on extrait la poix :

Pezze, f. The pitch tree. (Cotgr., 1611.)

— Mesure pour la poix :

Le pigour devra l'an deux *peghes* de peghe de laide. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Le pegeur devra l'an deux *peges* de pega de leyde, le saulnier d'un setier de sel, une mance de leyde et autre mance de terraige. (1462, *Ord.*, XV, 521.)

Lyonn., *pege*, Suisse rom., *pezze*, poix.

1. **pegeor**, *pegeur*, *pigour*, s. m., fabricant de poix :

Item le *pigour* devra l'an deux peghes de laide. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Le *pegeur* devra l'an deux peges de pega de leyde. (1462, *Ord.*, XV, 521.)

2. **pegeor**, voir Peior.

pegié, *pegé*, adj., enduit de poix :

Pegé. Pitched, bepitched. (Cotgr., 1611.)

Suisse. Vaud, *pedzer*, Bagnard, *pedjyer*, coller, poisser.

pegnel, *pignel*, s. m., pointes de fer aiguës mises aux colliers des chiens :

Furscelles, arnas, esbaletiers, *pegnaux*, autres bastons et armures. (*Cout. de la chastellen. de Pernes*, xxxiii, Nouv. Cout. gén., I, 385.)

Pignaux es colliers. Mulli murices. (*Nomencl. octil.*, éd. 1604.)

Pignaux de colliers. The nailes, or prickles of a bandogs coller. (Cotgr., 1611.)

pegnon, voir Penon.

pegnoncel, voir Penoncel.

pegouse, s. f., sorte de sole :

Une autre espece de sole est celle qui se trouve souvent a Marseilles et s'appelle *pegouse*, a raison que les ecailles tiennent come poi. (L. Jour., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, XI, ii, éd. 1558.)

pegre, voir Pigre.

pegue, voir Pege.

pehon, voir Peon.

pehoulle, s. f., charbon de terre :

Pehoulle. Sea coale, or stone coale. (Cotgr., 1611.)

peiat, voir Poiat.

peiax, voir Poiat.

peiaz, voir Poiat.

peicheriz, voir Pecheris.

peicune, voir Pecune.

peier, voir Poier.

peieur, voir Peior.

peige, voir Pege.

peignaresse, votr Peigneresse.

peignate, *pignate*, *pinate*, s. f., marmite, chaudière, casserole d'airain ou de cuivre :

Lors fu li reis correcez e comanda que paeles et *peignates* de arain fussent eschaufees. (*Machab.*, l. II, chap. VIII, vers. 3, Maz. 70, f° 184d.) Lat., ollas.

Et portent une *pignate*, ce est baratere la ou il cuizent lor carz. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXX, Roux.)

Item, in .XXII. jallis et .XII. *pinates*. (1332, Noaille, Arch. Vienne.)

Ung sallouer, deux grans *pinates*. (1469, *Compt. de rec. et dép.*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

— Pot à feu :

Pinates a feu. See *pignates*. (COTGR., 1611.)

Pignates: f. Pots, or balls of wildfire. (ID.)

Pinate est encore usité dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray, Deux-Sèvres, pour désigner un vase de grès dans lequel on place le plus ordinairement de petites provisions de viandes salées. Ce vase a deux anses et la forme de l'amphore antique, moins le goulot.

PEIGNECHAT, *pignechat*, adj., qui peigne un chat :

Jehan Blondeau dit *pignechat*. (*Jurid. de la sale de S. Benoit*, f° 13 r°.)

PEIGNERE, *pigniere*, *pignere*, s. f., étui qui renfermait les peignes, rasoirs, gravoirs, ciseaux, miroirs et autres objets de toilette :

Une *pignere* garnie de .II. pignes, l'un d'yvoire, l'autre de boix. (Août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

A Philippe Daniel, pignier et tabletier, demourant a Paris, pour une *pigniere* garnie de deux pignes, deux brochettes et ung mirouer d'ivoire, deux rasoirs garnis d'argent et armoies aux armes de M.S. (le duc de Bourgogne) .XV. francs. (1483, *Ducs de Bourgogne*, n° 1141, Laborde.)

PEIGNERESSE, *-erresse*, *-eraisse*, *-errece*, *-aresse*, *pign.*, *pingn.*, *pein.*, *penn.*, *piegn.*, *pin.*, *pinn.*, s. f., celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin :

On ne doit prester point d'argent a *pinerreces* avant plus haut de .XII. den. (1243, *Régl. p. les drap. de Châl.-s.-M.*, Arch. mun. Châlons.)

C'est sour bateurs de lainne, sor traieresses et sour *pinneresses*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douai, f° 10 r°, Arch. mun. Douai.)

Jakemon Dorke, li fius Gentain le *pineresse*, .XL. s., pour tret d'espee. (23 avril 1271, *Reg. de la loy*, 1270-1271 ; chap.: *a XL s. criet*, f° 3 r°, Arch. Tournai.)

Maigne de Haidin, *pigneresse*. (1318, *Reg. de la loi*, Arch. Tournai.)

Premiers ne soit doresenavant tainteniers ne tainteniere de waide, ne de boullon, ne nuls de leurs varles, filetiers, ne filetiere d'aignelins, ne d'estain, foulons, maistres ne varles, fileraisse, *pigneraisse*, ne garderesse. (*Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., 1343-1451, Arch. Tournai.)

Clemence, le *pingneresse*, fu chi orrains pour argent. Elle jura, par sa foy, que elle ne pigna onques laine si bien. (*Dialog. fr. flam.*, f° 12e, Michelant.)

Une *pinneresse* qui pinne laine a se maison. (1401, *Ord. de la draper.*, f° 3 v°, Arch. Mons.)

Pigneurs et *pignerresses*. (1410, *Charte de Beauv.*, D. Gren., 312, n° 151, Richel.)

Tant *pingneresses* comme garderesses et ouvrieres de lainnes. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

Pigneresses et garderesses de laine a autrui. (*Ib.*)

Peignaresse, pectinaria. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Pigneresses menant grans galles
Auront aux mains cloches et galles.
(J. MOLLINET, *le Kalendrier mis par petits vers*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 207.)

Peineresse, gardresse, filleresse. (1527, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, p. 233.)

Nul *penneresse* ne porat peiner de pignes. (*Ib.*, p. 234.)

Ce gallant cacquette comme une *piegneresse* de layne. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 481, Génin.)

(Une faux) tranchant comme le bec d'une *pigneresse*. (*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 24, Bibl. elz.)

PEIGNEOR, *-eur*, *pign.*, *pisn.*, s. m., fabricant de peignes :

Nus *pigneres* ne puet ne ne doit rapareillier pigne viez en la maniere que il semble de pigne neuf. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Maistre Clignet le *peigneur*. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

— Coiffeur :

Le gracieux *pigneur* et froteur reçoit les biaus piez. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 92e.)

Un pot de *pisneur* a dix gueulles. (1499, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Peigneur: m. A comber ; or as peignier. (COTGR., 1611.)

PEIGNEUR, s. m., peigne :

Peigneur, pectinarium. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

1. **PEIGNIER**, *pignier*, v. n., donner une peignée, s'acharner :

A celles (femmes) qui pensoient plus en amourettes et aux deliz du monde que a Dieu, sur celles il veoit les ennemis (les diables) *pignier*, mais sur celles qui disoient leurs heures et qui estoient en devocion, il n'y estoit pas. (*Liv. du chev. de la Tour*, Richel. 1190, f° 32e.)

2. **PEIGNIER**, *pignier*, *pingnier*, *pinier*, *pisnier*, s. m., fabricant de peignes ; conservé dans la langue moderne sous la forme *peignier* :

Nus *pigniers* ne doit ne ne puet metre cor nuef ne viez en merrien de viez lenternes pour vendre. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXVII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques veut estre *pingniers* et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement. (ID., *ib.*, 1.)

Li *pignier* et li lenternier doivent le gueit et la taille. (ID., *ib.*, 8.)

A Philippe Daniel, *pignier* et tabletier demourant a Paris, pour une pigniere garnie de deux pignes. (1423, *Ducs de Bourg.*, n° 1141, Laborde.)

Pisnier, faiseur de pisnes a pisner laisnes. (1499, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Peignier. A combe maker. (COTGR., 1611.)

— Peigneur :

Et depuis fu remise sus une banniere des *piniers* et des gardeurs. (*Réc. des troubles de Tournai de 1422 à 1430*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 306.)

— Dans les ex. suiv. le sens est indéterminé :

Evrars d'Antoing a donnet trives de lui et des siens a Cochet, le *pinier*. (1273, *Registre des Faides*, ms. Tournai 217, f° 2 v°.)

Test. de Gilles Desplanques *pinier*. (Août 1430, *Testam.*, Arch. mun. Douai.)

Aucuns *pigniers* ou gens de la morte paye. (1480, Arch. JJ 206, pièce 536.)

Nom propre, *Pignier*.

PEIGNIL, voir PENIL.

PEIGNOIR, s m., étui à peignes :

Peignoir. m. A combcase. (COTGR., 1611.)

PEIGNON, voir PENON.

PEIGNOR, *-eur*, *-our*, *-eour*, *peingn.*, *paign.*, *paingn.*, *poign.*, *pign.*, s. m., peintre :

Miex ressamble Bertain que ne paindroit *paigniere*.
(*Berte*, 344, Scheler.)

Diex ! est il nus *paingniere* qui la seust portraire ?
(*Gaut. d'Aup.*, p. 16, Michel.)

Se ce n'estoit mie en le painceture ke li *paignierres* avoit laissie. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 69d.)

Pourtraieurs couvreurs boins tient on pour boins *poigneurs*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

Historiographus, faiseur ou *paigneur* de hystoires. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Historiographus, escripveur ou *paingneur* d'istoires. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Aux *pignours*. Aux maçons. Aux suiteurs. (1463, Fabriq. de Treguier, Arch. Côtes-du-Nord.)

A Hervé Ploegolme, *pigneour*, pour faire .VI. ymages audit porche. (1470, *ib.*)

1. **PEILE**, *peilo*, s. m., pilier :

Donné ou *peile* de la justise. (1416, Arch. Fribourg, *1re coll. de lois*, n° 264, f° 78 v°.)

Est ordinaz concordablemant per consel, .lx. et .ii^c., ou grant *peilo* des hoirs Piere Cudrifin. (1420, Arch. Fribourg, *1re coll. de lois*, n° 293-294, f° 86-87.)

2. **PEILE**, voir PEILLE.

1. **PEILLE**, *peile*, s. f., pièce, morceau :

Nous avons dounei... soissante et dis *peiles* de terre, gisans en Chavetinghes... et lor avons cuitiee toute la rente ke les 70 *peiles* devoient a nous et a nos hoirs segneurs de Flandres, et est a scavoir de chascune *peile* quatre sols de la monnoye de Flandre. (1276, *Ch. des Comptes de Lille*, ap. Duc., *Petium*, sous *Pecia*.)

Le suppliant scisailla lesdites pieces de monnoye et le seurplus desdites scisailles il avoit mises en quinze petites *peilles* de papier. (1450, Arch. JJ 180, pièce 153.)

Six pieces de tappisserie de coulleurs roulge jaulne a personnaiges en deux *peilles*. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez, publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 291.)

Lyonn. et forés., *peilli*, *pelli*, guenille, haillon, chiffon. Dans l'industrie de la papeterie, on nomme *peille* les chiffons qu'on emploie à la fabrication du papier, et *peillier* le chiffonnier duquel on les achète.

2. **PEILLE**, voir PESLE.

PEINABLE, voir PENABLE.

PEINAL, voir PENAL.

PEINDRE, *paindre*, s. m., action de peindre, peinture :

Zeusys neis par son biau *paindre*
Ne porroit a tel fourme ataindre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 136^a.)

PEINE, s. f., instrument de supplice :

Lors fu li provoz [molt] dolant,
Peines fist aporter avant
Tranchanz dont sa char ert rompue.
(WACE, *Vie de Ste Marguerit.*, Richel. 19525, v. 167, p. 88, Joly.)

PEINERESSE, voir PEIGNERESSE.

PEINEUX, voir PENOS.

PEINIME, voir PAIENISME.

1. **PEINNE**, voir PANNE.

2. **PEINNE**, voir PENNE.

PEINT, *peynt*, *paint*, adj., feint, faux :

Nient plus ke coso *painte*
A vive comparaison
Ne voit joie d'amor fainte.
(*Poés. av.* 1300, II, 928, Ars.)

Amoureux ont parolles *paintes*
Et langaige frais et joly.
(CHARL. D'ORL., *Ball.*, 85, p. 162, Champollion.)

— S. m., peinture :

Qe nul peyntour mette de *peynt*, ou colours, sur arzouns faitz hors de la ville eynz qu'il soient veu et esprové. (*Lib. Custum.*, I, 80, 2, Edw. II, Rer. brit. script.)

PEINTER, *paincter*, v. a., peindre :

Signent et *paincteni* leurs corps de diverses taces. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 46 v°.)

PEINTERIE, *painterie*, *paincterie*, s. f., peinture :

L'art et science de *painterie*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 45^c.)

Expert en art de *paincterie*. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VII, 4, f° 174 v°, éd. 1515.)

Cf. PEINTOR.

PEINTOR, *-eour*, *-our*, *-eur*, *paint.*, *point.*, *poind.*, *poent.*, *pond.*, s. m., peintre :

Et avoec apela .i. sien *painteour*,
Que desor les *paintors* enporte cil la flor.
(*Roum. d'Alix.*, f° 58^r, Michelant.)

Li bons *poinderes* assiet la noire color desoz la blanke, u desoz la vermeilhe, por k'ele soit plus precieuse. (ST GREG., *Sapientia*, p. 289, Foerster.)

El mont n'a si sutil *pointour*.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 42^d.)

El mont n'ait si riche *poentor*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 52^e.)

Se tu as apris mon serf a estre *painteurs* ou escrivains li juges ne puet pas proisier ce que tu li as apris. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 90^a.)

Nule mains de *peinteur* quant il se jeue, ne songes apres matines, ne porroit façonner si estranges choses. (GUILL. DE TYR, XIX, 17, P. Paris.)

Entre les messages que elle manda a Alixandre si manda elle un sien *paintor* auquel elle avoit enchargié que il deust regarder la fasson d'Alixandre et le deust entailler en un marbre, li queus fist si com elle avoit commandé. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 57^c.)

Quant li messages orent pris congié, se se partirent et tornerent ariere a la royne et li presenterent li *paintors* la semblance entailliee en un marbre dont la royne fu moult liee. (*Ib.*, f° 57^d.)

Massot le *paintour*. (1338, *Lett. de Ph., c^te d'Evr.*, Cart. de S. Taur., Arch. Eure.)

A 2 *poindours* de Mes pour poindre la chapelle de Nonsard, 10 l. 16 s. (1354, *Trav. exécutés à Nonsart*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 372.)

Guillaume le *paintour*. (21 mars 1379, *Lettre du garde de sceau de Valognes*, ab. S.-Sauv., par S.-Sauv., Arch. Manche.)

Li biens dou vieleur si est en l'œvre de vieler, et li biens dou *poindeur* est en l'œvre de poindre. (JEHAN D'ARKEL, *li Ars d'amours*, II, 257, J. Petit.)

Il envoya un *painteur* a Jhesuscrist pour figurer l'ymage de luy. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 273^d.)

Les *painteurs*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 11^a.)

Se che n'est par *pointeur* ou par escripture. (HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 1, éd. 1673.)

A unc *pondeur* pour faire poindre. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 433, Chron. belg.)

Wall., *pondeur*, peintre.

Une paroisse de Rouen s'appelle S. Nicolas le *Peinteur*.

PEINTRERIE, *pain.*, *poin.*, s. f., peinture, art du peintre :

Science de *paintrerie*. (CHR. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 45^c.)

Les jurez ou gardes des mestiers de ganterie, esplingerie, *paintrerie*. (1412, Arch. JJ 167, pièce 6.)

A Oudot Le Prince auquel on a marchandé a 18 fr. de faire et emprimer de son mestier de *pointrerie* icelle tour. (1458-1459, *Compte de Jean Martinot*, Arch. mun. Avallon, CC 108.)

La *paintrerie* semble prouffiter a mieulx juger des œuvres des artisans. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Aristote*, p. 924, éd. 1568.)

Comme tu es sçavant
Et versé dextrement en l'art de *peintrerie*.
(P. DE CORNU, *Œuv.*, des Amours, I, p. 15, éd. 1583.)

L'art de *peintrerie*. (*Print. d'yver*, p. 274, éd. 1588.)

PEINTRESSE, *paintresse*, *painctresse*, s. f., femme peintre :

Lisez de Thamar la *paintresse*,
Qui fust souveraine maitresse
De vivifier ung ymaige.
(J. MAROT, *la Vray Disant*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 255.)

Il y a eu des femmes qui ont aussi esté excellentes *peintresses*. (DU PINET, *Pline*, XXXV, 11, éd. 1542.)

Dibutades Siconien trouva les œuvres de sa fille qui estoit *painctresse*. (*Trad. de Polydore Vergile*, f° 118 r°, éd. 1546.)

Il prendra vos filles pour les faire *peintresses*, cuisinieres et boulangeres. (CALVIN, *Instit.*, p. 1212, éd. 1561.)

Aristarete *peintresse*. (THEVET, *Portr.*, p. 503, éd. 1584.)

J.-J. Rousseau a employé ce mot qui a été usité jusqu'à la fin du XVIIIe s. :

Une jeune *peintresse* que j'ai connue depuis chez mon graveur Berthet. (REST. DE LA BRET., *M. Nicolas*, 1796, XIII, 200, éd. Liseux.)

PEINTRIE, *pointrie*, s. f., peinture :

De son mestier de *pointrie*. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 932, Hautcœur.)

PEINTURAGE, s. m., peinture :

... Les nuages
Paroissent enflamez de meslez *peinturages*.
(BAIF, *Oeuv.*, le premier des meteores, f° 1, éd. 1573.)

PEINTURE, *paint.*, s. f., discours trompeur, illusoire :

Guyon l'en at mentit, qui li fist la *peinture*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9124, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Fausse apparence :

Amours notie et escuro
Le cuer k'ele a bien saisi ;
Vaillant le fait et hardi,
Et de courtoisie a presure :
Biens sans li n'est fors *painture*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 90.)

PEINTURER, *paint.*, *pint.*, *pent.*, *point.*, *painct.*, *poinct.*, *pant.*, verbe.

— Act., syn. de peindre :

Comment paintres puent trouver
Leur vies ; quar a *painturer*
Trop de gent s'apareillent.
(*Dit des paintres*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 96.)

Sont esté ces gros vins rouges
Qui nous *ont paincturez* ainsi
Les narines de cramoysi.
(*Farces d'ung Ramonn. de cheminees*, Anc. Th. fr. II, 198.)

Pour *avoir* doré et *pinturé* ladicte contre marche d'hostel [autel]. (1642, *Compte de la confr. des trepassés* 1639-1656, reg. S, Arch. de la fabr. de St-Paul, f° 20 r°, Arch. mun. Orléans.)

— Réfl., être peint :

Et de couleurs *se peinture* la rive.
(Rons., *Amours*, l. I, p. 75, éd. 1584.)

— *Peinturé*, part. passé, peint :

Vit de cleres colurs le mustier *peinturet*.
(*Charlemagne*, 124, Koschwitz.)

El fauxdestuel a fin or *painturé*
S'asist li dus ou tant a de bonté.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 20c.)

Monte on palais qui d'or *pointures* fu.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 246b.)

A son col pant une targe roce,
D'or et d'arjant richemant *pointuree*.
(*Gir. de Viane*, 2124, Bekker.)

Ele ot caucié un cordoans estrois,
Panturé furent a or sarrasinois.
(Raimbert, *Ogier*, 1027, Barrois.)

Li rois fiert Baudoin an l'escu *pointuré*.
(J. Bod., *Sax.*, clvii, Michel.)

Chascuns brandist la lance qu'est *pointuree* a [flors,
(Id., *ib.*, cclxxxiii.)

Sor son escu, qui fu d'or *pointurez*.
(*Gaydon*, 2704, A. P.)

En chest paile me mist *painturé* a nouvel.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 173b.)

Sur l'escu *pointuré*.
(*Beuve d'Hant.*, Vat. Chr. 1632, f° 4a.)

Li rois fu en sa sale d'or *painturee* a liste.
(*Berte*, 2218, Scheler.)

Garde sor .i. escrin, si a veu .iii. dez,
Qui sont de fin yvoire et fait et *pointuré*.
(*Parise*, 1058, A. P.)

En une chambre *penturee*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 4a.)

Nena, chose *pointuree*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 192 r°.)

Fors une seule nefs, ou j'arai mon pingnon,
Qui sera *painturez* sus le vostre blaison.
(*B. de Seb.*, I, 552, Bocca.)

Le conte de Flandres et le Souldan furent tantost ordonnes et s'en yssirent en ung pré tous armes ; et portoit le Souldan l'escu au grand lyon rampant, qui estoit moult noblement *poincturé* et en eut le conte de Flandres envie. (*Liv. de Baudoyn conte de Flandres*, p. 7, Serrure et Voisin.)

Grands papillons volants *peinturez* d'or et d'azur. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 264, Jouaust.)

Si je ne loge en ces maisons dorees,
Au front superbe, aux voûtes *peinturees*
D'azur, d'esmail et de mille couleurs.
(Desport., *Bergeries*, Chans., p. 432, Michiels.)

Fouler les champs *peintures* de flourettes.
(Passerat, *Œuv.*, p. 281, éd. 1606.)

— Fig., orné :

S'il est par moy de mes biens *pointuré*.
(Michault, *Dance aux Aveugl.*, p. 39, éd. 1748.)
Var., *paincturé* (ap. Goujet).

Le dictionnaire de l'Académie, dans ses deux dernières éditions, donne, comme peu usité, *Peinturer*, enduire d'une seule couleur.

PEINTURERIE, *paint.*, s. f., peinture :

L'art de *painturerie*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IV, iv, 28.)

PEINTURIER, *-rer*, *paint.*, *painct.*, adj. et s., peintre, celui qui peint :

Nus seliers ne nuls *painturiers* ne doit rien de chose qu'il vende ne achate apartenant a son mestier. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxxviii, 39, Lespinasse et Bonnardot.)

La science de rectorique soit en toi *peinturiere*, qui mete la color en rime et en prose. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 482, Chabaille.)

Saint Luque qui estoit mieges et tres bons *painturiers*. (*Vies des Saints*, Richel. 20330, f° 36.)

Garner, lo *peinturer*. (1306, *Confrérie de la Trinité*, Bibl. Lyon.)

Les premieres (dames) furent *paincturieres*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 142 v°.)

PEIOIR, voir Peior.

PEIOR, *pejor*, *pegeor*, *peieur*, *pejour*, *pejur*, *peioir*, *peor*, *peeur*, *peur*, *pior*, *piour*, *pieur*, *pyeur*, *poior*, *pojor*, *poiour*, *poieur*, *paior*, *paiour*, adj., pire, plus mauvais, plus méchant, moindre ; s'employait dans l'ancienne langue comme cas régime singulier et comme pluriel :

Cil le recoit, s'i met .c. cumpaignuns
De la cuisine, des mielz e des *pejurs*.
(*Rol.*, 1821, Müller.)

Et un mal doit l'en bien sofrir
Por son cors de *pojor* garir.
(Wace, *Brut*, 4507, Ler. de Lincy.)

Quar a *piour* de lui se connissoit amie
(*Roum. d'Alix.*, f° 4c, Michelant.)

Paior fin dame n'ot mais une.
(*Tristan*, I, 1158, Michel.)

Or m'estovra dangier soffrir,
Et maint *poior* de moi servir,
Et avoir maint mauves ostal.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 1745, du Méril.)

Unques *pejur* semblant ne fist.
(Marie de France, *Lai del Freisne*, 352, Roq.)

A poine trouvast on *poieur*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 60c.)

Saint Beneoit le nous conmande
Que ja n'aions *peior* viande.
(*Renart*, Br. III, 258, Martin.)

N'onkes puis des eulz ne vit gote ;
Or furent *pior* ke devant.
(*Dolop.*, 8364, Bibl. elz.)

Li bacin son trestuit fin :
En *poiors* copes met l'en vin.
(*Partonop. de Blois*, Richel. 19152, f° 127c.)

Qu'ele (la mort) prant ainçois lou plus
Et lou plus bel et lou moillor [fort
Qu'ele ne fait lou *pegeor*.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 105d.)

Ne dou *poieur* ne dou meillieur. (1247, *Cart. de St-Crispin*, Richel. l. 18372, f° 48 v°.)

N'ainc n'en mostra *piour* samblant.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 199, P. Meyer.)

D'ausi mauvese vie ou de *peeur* estoit li clergiez com li autres pueples. (Guill. de Tyr, I, 8, P. Paris.)

Qu'ilh prendroient de chascune terre... dois jarbes ne des *peioires* ne des melhoires. (Fév. 1270, S. Jacq., Arch. de l'Etat à Liège.)

Ne onques, por chose qui avenue fust, me sire Thiebaus *piour* samblant a la dame ne monstra. (*Istore d'Outre-Mer*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 180.)

Le meillour pur autretaunt com l'em vendra le *peur*. (*Le Ley as Lorengs*, Lib. Custum., I, 62, Rer. brit. script.)

Louons celes (paroles) qui mieus valent et blasmons les *poieurs*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 8c.)

Vos le feriez meilleur se vos le soufriez, et *paiour* se vous en plaigniez. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 3d.)

Filz au *peeur* home de cest pais. (*Ib.*, f° 14b.)

Tout a la *peore* partie. (*Traité des .x. comm.*, ms. Chartres 371, f° 17 v°.)

Li septimes degrez d'umilité est quant on se cuide *poior* et plus despit de toz. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 15 v°.)

Mult en y a de lecheours,
Les uns folz, les autres *piours*,
C'est sans mesure.
(*Le Ditté des choses qui faillent en ménage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 167.)

[Je donne] a Odieme, me niechain, me *pieur* mantiel et .i. fourure de connins et une loiure et une affulure. (1er octobre 1294, *Test. Maryen de Mons*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Il retint les meilleurs fruis et les *peieurs* espis offri a Dieu. (Guiart, *Bible*, Gen., xiii, ms. Ste-Gen.)

Ne ne l'en fai *piour* samblant.
(Jacq. d'Am., *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1256, Koert.)

Hé ! certes moult mal gré l'en say,
Et *pieur*, ja n'en mentiray,
Isabel qui tel vie maine.
(*Couci*, 4725, Crapelet.)

S'il est voir ce que l'en en baille,
Des *pieurs* estoient li pire
Quant il vouloient ce despire
Qu'avoient en l'espaule et ou pis,
Si fesoient que Juis pis,
Crois portant, et la crois despire,
Bien estoient des *pieurs* pire.
(Godefr. de Paris, *Chron.*, 3850, Buchon.)

Lesqueles rentes elles voloient ke les personnes, a qui elles les avoient donnees, les euissent empries le trespas d'elles deus, ne des *pieurs*, ne des meilleurs. (Samedi devant le St-Nikaise 1322, *Test. Hignies, fille, ki fu Willaume Judas*, Chirog., Arch. Tournai.)

Le bon metail je fais meilleur
Et le mauvais je faiz *pieeur*.
(Deguileville, *Trois pelerinaiges*, f° 66ᵃ, impr. Instit.)

Sy tyroient aussi ceulz des gallees aprez eulz. Mais ilz avoient *pyeur* party. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 73, Soc. de l'H. de Fr.)

D'un mauvais pas venon et en *pieur* entroz.
(Cuv., *Du Guescl.*, 20730, Charrière.)

Et avoient fait un roy entr'iaux qui estoit, si comme on disoit adonc, de Cleremont en Biauvesis, et le eslisirent le *pieur* des *pieurs*. (Froiss., *Chron.*, V, 318, Luce, ms. Amiens, f° 109.)

L'en ne pouroit dire *pieur*
Que tu es.
(*La Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 324.)

— S'est employé parfois comme cas sujet sing. :

La *piours* amors c'est de nonains.
(*Anc. prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Tous crierent : Ores est *pyeur*.
(*Modus*, f° 105 r°, Blaze.)

Il estoit le *pieur* de tous les aultres et li plus outrageus. (Froiss., *Chron.*, IV, 300, Luce, ms. Rome, f° 146.)

— *Pire, pyre, piere*, cas sujet sing.:

Saisne vont par ces rues faisant moult grant [martire,
N'i estoit esparnes li miadres ne li *pire*.
(J. Bod., *Sax.*, x, Michel.)

Ce est la *piere* teche que vos avez.
(*Ger. de Ross.*, p. 323, Michel.)

Pyre beste.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 131ᵃ.)

Fisicien me dient que la chartes m'enpire,
Et li parlers aussi, nule riens ne m'est *pire*.
(*Berte*, 2117, Scheler.)

Et fu sacreiz a roi, et fu li *pires* rois qui onques fust. (Mén. de Reims, 244, Wailly.)

Toutevoies le patient ne suefre pas la cure d'icele, ou *piere* maladie ensieurroit. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 72°.)

Il est des mauvais le *pire*.
(xviᵉ s., *Adages françois*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Depuis le xivᵉ siècle, *pire* s'emploie aussi bien pour le régime que pour le sujet :

Ton commandement bien oirent (Adam
Mes de touz poins desobeirent, [et Eve
Et contre ton vouloir pechierent,
Quer par lour folie mengierent
La *piere* pomme du pourpris.
(*L'Advocacie N.-D.*, p. 34, Chassant.)

Il vaut bien mieux chanter, en ne beuvant du [*pire*.
(*Vaux de Vire de J. Le Houx*, II, Jacob.)

— S. m., ce qui est pire, ce qu'il y a de pire, infériorité :

Se vos en estes au *peor*
Ce sera vostre deshennor.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 987, du Méril.)

Il ne chaloit a cels qui l'ost voloient depecier de meillor ne de *pejor*, mais que li oz se departist. (Villeh., 199, Wailly.)

Apres mauves a l'on *pior*.
(*Dolop.*, 6570, Bibl. elz.)

Et cil font vilanie
Qui le *pyeur* y glosent.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 145ᶜ.)

Jo t'avoie quis le millor,
E tu m'as donné le *pior*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 227, Hippeau.)

— *Avoir le peior*, avoir le dessous, être vaincu :

Qu'il en *avoit le poior*
Et Meleaganz le mellor.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 15ᵇ.)

Qu'il en *avoit le peor*.
(*Ib.*, Richel. 12560, f° 63ᵉ.)

Bien voient tuit cil de la place que li chevalier le roi en *a le peior*. (Gaut. Map, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 9ᵃ.)

Certes, dames, j'ai grant paor ;
Car li nostre en *ont le pior*.
(*Durmars le Gallois*, 13667, Stengel.)

Bien sai ke li Romain en *auront le pejour*.
(*Destr. de Rome*, 691, Groeber.)

Bien sai que *le poior* an *eust* Danemont.
(*Gui de Bourg.*, 2966, A. P.)

François nous vienent et devant et entour,
Alons nous ent, je n'i voi autre tour,
K'au demorer *ariens* nous *le poiour*,
Mains .iiii. tans avons gent que li lour.
(*Enf. Ogier*, 1725, Scheler.)

Et mout sovent *orent* li nostre *le poior*. (G. de Tyr, III, 15, Hist. des crois.)

Et dura li estours jusques a nonne, mais li Espaignois en *orent le piour*. (*Chron. de Rains*, c. x, L. Paris.)

Par quoy je di que li aver
Qui curent d'avoir amasser
En cest mont, en *ont le piour*.
(*Couci*, 1789, Crapelet.)

Et tousjours, comment que la chose se tournast, les laboureurs quy estoient campestres en *avoient le pieure*. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerres de Tournay*, XIV, 31 déc. 1477, Hennebert.)

— *Avoir de peior*, dans le même sens :

Les povres gens le comparerent qui en eurent adonc, ensi qu'il *ont* encores maintenant toutdis *de pieur*. (Froiss., *Chron.*, IV, 173, Luce.)

— On trouve au xviᵉ s. *avoir du pire*, dans le même sens :

Lothaire entre dans la France contre Charles et *a du pire* a la bataille de Fontenay. (*Pièce de* 1548, ap. Vinchant, *Annales de la Province et comté d'Haynau*, p. 130.)

peir, voir Pair.

peiregade, s. f., sorte de jeu :

Apres souper les supplians et Paoul Arnaud se prindrent a jouer a la *peiregade*... pensant en soy que ledit Paoul asseoit le dé, ou quoy que ce soit le decevoit. (1461, Arch. JJ 199, pièce 551.)

peirier, voir Perrier.

peirolier, voir Pairolier.

1. **peis**, s. m., sorte de drap :

La moitié de .v. quartiers de *peis* de Saint Luc. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie*, Vente de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

2. **peis**, voir Pois.

peisable, voir Paisable.

peisance, voir Pesance.

peise, voir Poise 1.

peiser, v. a. ?

Et l'orgoilous barnage fais mater et *peiser*.
(*Destr. de Rome*, 347, Grœber.)

peislay, voir Peslay.

peisseis, -*eiz*, s. m., pré :

Chantant s'en vont parmi lo *peisseiz*.
(*Ger. de Vienne*, Richel. 1374, f° 96ᵉ.)

peissel, s. m., quenouille :

Pessale, *peissel*. (*Gloss. l. fr.*, Richel. l. 7692.)

peissenchel, voir Poissoncel.

peissibleté, voir Paisibleté.

peisson, voir Paisson.

peissonnet, voir Poissonet.

peitere, s. f., sorte de vase :

Une grant *peitere* d'or fin qe bien tient de vin come grant botel. (*Voy. de Marc Pol*, c. lxxxvi, Roux.)

peitevin, voir Poitevin.

peitrine, voir Poitrine.

peiz, voir Pis.

pejor, voir Peior.

pejoration, s. f., empirement :

C'est *pejorations* et destrution dou leu. (Brun. de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 27ᵈ.)

pejour, voir Peior.

pejur, voir Peior.

1. **pek**, s. m., mesure pour l'avoine, picotin :

Et puis le nombre dez chevalz et des busselx ou *peks*, solonc le usage del hos-

tiel et le pris. (*Tr. d'écon. rur. du* XIII[e] *s.*, ch. XLII, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4[e] sér., II, 381.)

2. **PEK**, voir PEC.

PEL, *peal*, s. f., parchemin, bref écrit sur du parchemin :

Ainz que fu lite la *peiaus*
Ne qu'oiz fust toz li escriz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22659, Michel.)

Ce que vous enqerez e savoir desirez est tiel secré ke a peine le purront humains piz comprendre. Coment pora il doncs en mortels *peals* estre portraict? (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 125[c].)

Un coffre neuf a 2 serrures servant a mectre les *peaux* et papiers concernant le service de Son Altesse. (1590, Arch. Meuse B 1915, f° 78 r°.)

— Récit :

Signours, oiit aveis par dessus en la *peals*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12290, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PEL**, voir PAL.

PELACE, *-asse*, s. f., petite peau, écorce :

... Apres est ordonnee
La *pelace* tenve et dougie
Qui sur les autres est assegie.
(*Metam. d'Ov.*, p. 7, Tarbé.)

Qui totalement l'environne
Comme *pelace* fait la pomme.
(DEGUILEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 3[e], impr. Instit.)

Coquilles d'œufs, *pelaces* de pommes. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 99 v°, éd. 1576.)

Adonc le pasteur entrelasse
Ses panniers de torse *pelasse*,
Ou il englue les oiseaux.
(RONS., *Odes*, De la venue de l'esté, t. II, p. 416, Bibl. elz.)

Pelasse. The pilling of the skin; also, the paring of an apple; also, the rinde, or bark of a tree. (COTGR., 1611.)

Pelasse d'arbre, cortex, liber. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

1. **PELAGE**, s. m., écorçage :

Ke nos gens devant dis ne pueent aler pour sek bos cuellir ou bos devant dit ou taillage ke on poile ne ke on taille ou tans ke on le poile ne ke on le taille, ne devens che *pelage* et che taillage. (*Charte de 1291*, Moreau 211, f° 1 r°, Richel.)

2. **PELAGE**, voir PALAGE.

3. **PELAGE**, voir PELAGRE.

PELAGRE, *pelage*, *-aige*, *pell.*, *palage*, *palagre*, *palacre*, *palegre*, s. m., mer, haute mer :

L'enfes regarde el *palagre* de mer,
Ot la mer bruire, tantir et ressoner.
(*Aleschans*, Richel. 1448, f° 206.)

Ou el *palage* dedenz la mer salee.
(*Ib.*, 3123, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ne combien il esturent en *palegre* de mer.
(*Aiol*, 9812, A. T.)

Dou buen roi Ph. de France
Set l'an bien qu'il par le *palacre*
De mer passa et vint a Acre.
(*Hist. de Phil. Aug.*, Romania VI, 497.)

Tant ont costoié cele part
Le grant *palagre* de Surie
Que il ont Tormadai coisie.
(*Blancand.*, 5686, Michelant.)

Car jou ne puis tant esgarder
El *palagre* de cele mer
Que jou puisse veoir la tor
Madame Orgilleuse d'amor.
(*Ib.*, 2671.)

Il entrerent en galies et s'en alerent najant jusqu'à l'entree de la grant mer, la ou cil braz (Saint-Jorge) se part du *pelagre* por venir vers Costantinoble. (GUILL. DE TYR, XX, 23, P. Paris.)

Ce *palagre* de mer a l'aviron. (*Ann. d'Outremer*, ms. Venise 211, p. 202.)

Qui donc veist l'estoire el *palagre* montee.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 8 v°.)

De la terre s'empeint, si prent a gouverner,
Tant que il fu bien loins u *palagre* de mer.
(*Doon de Maience*, 331, A. P.)

Chacun doubtoit que le demourant ne fu sist pery et absorbé es *pelages* de Neptunus. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXXIV, Buchon.)

Quant il veit les premiers ostz des Rommains estre envelopez en la bataille il partit du *pelaige* a tout ses nefz. (*Prem. guerre pun.*, à la suite du *prem. vol des Déc. de T. Liv.*, f° 179[d], éd. 1530.)

Atherbal monta en la haulte mer au costé senestre des Rommains et se arresta ung peu ou *pelaige* contre le consul, et tourna la proe de sa nef contre ses ennemys. (*Ib.*, f° 185[d].)

— Grande nappe d'eau, port :

Il y a, en esté, bon lieu et bon *pellaige* pour sourgir et arriver toutes grosses nefz. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 134, Potvin.)

Et ne cesse l'eau qui se depart de l'Ocean de courir par celle gueule par cours hastifs; puis quand elle l'a passee, elle fait un *pelage* en maniere d'un estang qui se depart par plusieurs ports et rivages. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I. éd. 1638.)

PELAILLE, s. f., pellicule :

Quelque humeur amassee souz les *pelailles* de la corne de l'œil fait ceste tumeur. (DALESCH., *Chir.*, p. 88, éd. 1570.)

— Canaille :

Vous ne daigneriez boire avec telle *pelaille* que nous sommes, comme vous nous appellez. (1450, Arch. JJ 184, pièce 90.)

PELAIN, *pellain*, *pelein*, *pelin*, *pellin*, *palain*, s. m., pelage :

Li viel moine, li fill Folain
Et fill Durant, le dur vilain,
Se soloient es bos logier
Et haire et lange a gros *pelain*
Vestir et de vermine plain.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCLVII, 1, Van Hamel.)

Fait estoier
Son cheval a un grant vilain,
Noir cenu et de noir *pelain*.
(*Chev. as deus esp.*, 3744, Foerster.)

Qui moult estoit de lait *pelain*.
(MOUSK., *Chron.*, 11783, Reiff.)

Et or est de si lait *pelains*
Qu'il sambloit qu'il eust langui.
(*Du Vallet aus XII fames*, 56, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 188.)

Sa fame n'avoit de lui cure,
Quar fols ert et de lait *pelain*.
(*Du Vilain de Bailleul*, 10, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Est il peles d'un tel *pelain*
Ki li donne non de vilain.
(*De le Honnine*, Richel. 25566, f° 220 v°.)

— Laine trop courte provenant de la peau d'un mouton qui a été tondu en été, laine enlevée d'une bête morte ou détachée par la chaux :

Avec les *pellins* peles apres la St Gilles, on pourra faire des fourures. (*Ch. de 1527*, ap. Bormans, *Gloss. du mét. des drapiers*, p. 279.)

— Fig., naturel :

Lors demanda Rou le vilain
S'il le savoit de tel *pelain*
Sa feme, et qu'ele fu larnese
Ne si maleoite barnesse.
(MOUSK., *Chron.*, 13707, Reiff.)

Il sunt trop de mauvos *pelein*
Et felones et aboutis.
(*Dit des avocas*, 355, G. Raynaud, *Romania*, XII, 219.)

Feme prent le musart a la gluz et a l'eim;
Feme fait mult de tors, mult est de mal *pelein*.
(*Chastie Musart*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 486.)

— *Demeurer en pelain*, demeurer abandonné, tout nu :

N'oncques n'i orent cymetiere,
Mes comme chevax en litiere
Demorerent aval les chans,
Ou messe n'i sonne ni chanz;
Ne sautier por elz n'i ot lit,
Ne biere portee ne lit,
N'ofrande fete a chapelain,
Si demourerent en *pelain*
Les corps.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1539, Buchon.)

— *Mettre en pelain*, peler, plumer :

Le virge le mit en *pelain*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CLXXVII, 12, Van Hamel.)

— Fig., *mal pelain*, *mauvais pelain*, *lait pelain*, situation embarrassante, périlleuse :

Ainsi mistrent le chapellain
Entres eles deus a mau *pelain*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 204[b].

Se cele ou toute pitié sourt
Pitié n'eust dou chapelain,
Il fust cheu en mal *pelain*.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 49[c].

Brichemers est en mal *pelain*.
(*Renart*, Suppl., p. 207, Chabaille.

Or est Renars en mal *palain*.
(*Ib.*, var. du v. 2070, p. 70.)

Qui d'un gentil fet vilain,
Il se poile d'un mal *pelain*,
Quant de gentillece est pelez.
(*Le dit de Gentillece*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 56.)

Li vilain
Le mistrent en moult lait *pelain*.
(COLIN MALET, *de Jouglet*, 442, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 126.)

Vous estes en maulvais *pelin* ;
Pensez de vostre conscience.
(*Farce du gouteux*, Anc. Th. fr., II, 180.)

— *En tel pelain*, de telle sorte :

Le chappellain
Si se domainne en tel *pellain* [buchier.
Qu'il le prent vif (l'épervier) en un
(*Ysopet*, I, Fab. LXI, Robert.)

— L'eau de chaux qui sert à peler les cuirs :

Que les diz tanneurs ne getteront ne feront getter ou ruissel de Mondereau cornes ne le marc du *pelain*, ne autre chose, forsque l'eaue clere du *pelain*. (1375, *Ord.*, VI, 120.)

.XLIII. curs de buef que grans que petiz, .II. douzeines de veaulx que en *pelain* que en poutre. (11 août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Comme le suppliant eust prins... en la tennerie de Perrot Baudry, tenneur a Vernon... deux cuirs entiers de vache ou de buef, qui estoient en un *pelain*, lesquelx il mist en *pelain* en sa tanerie. (1450, Arch. JJ 155, pièce 346.)

— Fig. :

Si le mesme sieur avoit ordonné une tannerie pour y faire tanner et broyer toutes les peaux de larrons generaux tresoriers, clercs des finances et receveurs de six deniers ; qui de tous ceux de telle profession pourroit tenir la sienne asseuree et exempte d'entrer au *pelain?* (ST-JUL., *Melang. hist.*, p. 600, éd. 1588.)

— Préparation :

Mesleure n'autre *pelains*
Que metre i vuelent ces putains
Ne lor vaut riens: que touz jorz croit
Plus dru apres qu'avant n'estoit.
(*Renart*, Br. XXII, 691, Martin.)

PELAINE, s. f., peau, fourrure :

La pelle de gebbeline vaut bien la fin deux mille bezant d'or ; mes les communes vaut mille bezant, et l'appellent les Tartarz les roi des *pelaines*. (*Voy. de Marc Pol*, c. XCIV, Roux.)

PELARD, s. m., bois dépouillé de son écorce :

Pelard. A round, and pilled, or barked stich. (COTGR., 1611.)

PELARELLE, *pellarelle*, s. f., vérole :

Ses os perçent sa peau, sa face est toute telle
Qu'un œillet trop lavé qui a perdu son teint :
Ses sourcils sont tombez, son poil est tout des- [teint,
Et bref quoy qu'elle dye elle a la *pelarelle*.
(MAGNY, *Sousp.*, CXV, éd. 1557.)

Outre la peur, geine perpetuelle,
D'une verolle ou d'une *pellarelle*.
(JOACH. DU BELLAY, *Œuv.*, f° 491, éd. 1592.)

PELASSE, voir PELACE.

PELASTRE, *pellatre*, s. f., pelure de peau, peau spéciale pour recouvrir les registres, couverture de comptes :

A Collin de Maneville, taneur, pour l'acat a luy fait de plusseurs *pelastres* dont on a oan couvert la coppie du compte d'anten baillié a nosseigneurs. (1415, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 180, Dupont.)

Pellatre. (1505, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **PELATE**, s. f., fourrure :

.XL. paires de *pelates*, .XX. cotepointez. (1340, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 259, Delisle.)

Boulonnais, *platte*, Mons, *pélatte*, pelure, écorce. Luxemb., *pelate*, *pelaque*, pellicule, pelure.

2. **PELATE**, voir PLATE.

PELAUDER, *pellauder*, *plauder*, verbe.

— Act., tenir à la peau ; battre, rosser, étriller, maltraiter :

Ainsi *est* berné et *pelaudé* le pauvre homme. (*Quinze Joyes du Mariage*, p. 39, ap. Ste-Pal.)

A sa frequence et elevation [du pouls] vous diriez qu'on me *pelaude* en tentative de Sorbonne. (RAB., *Tiers livre*, ch. XI, éd. 1552.)

Il me fait rompre icy la teste
A ses merites collauder,
Et les bras a le *pelauder*.
(CL. MAR., *Epist. de Fripel. à Sag.*, p. 241, éd. 1596.)

L'autre dict zon, ung vray mot de jargon,
Zon sur le nez, pour *pellauder* Sagon.
(*Appol. par l'Abbé des Conards*, *sur les invect. Sagon*, *Marot*, *etc.*, à la suite des *Œuv. de Marot*, VI, 205, éd. 1731.)

Plaudez, *plaudez* moy hardiment ce larron d'asnes. (BON. DES PERIERS, *Nouv. recreations*, d'un larron, f° 235 v°, éd. 1572.)

Outre cette secousse, j'en souffris d'autres. J'encorus les inconveniens que la moderation aporte en celles maladies. Je *fus pelaudé* a toutes mains : au Gibelin j'estois Guelphe, au Guelphe Gibelin. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XII, f° 462 r°, éd. 1588.)

Si ne laisserent a si bien le *pelauder* qu'il garda le lict. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 27, Roybet.)

Pelauder. To thwacke, swindge, belabour, canvasse, cudgell, curry foundly ; to use roughly, intreat hardly, handle rudely. (COTGR., 1611.)

— Réfl., se battre :

Le varlet lasche son pot et happe aussi son homme au collet, et du collet a la perruque ou bien a point *se* commencerent a *pellauder* et donner l'ung a l'autre grans coups de poing sur la teste et par le visage. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 83 r°.)

Lors chiens d'aller et de se entrebatre l'un l'aultre a belles dentz, a qui auroit le lardon. Par ce moyen me laisserent, et je les laisse aussi *se pelaudans* l'un l'autre. (RAB., *Pantagr.*, ch. XIV, éd. 1542.)

La chambre est desja pleine de diables. Je les oy desja *soy pelaudans* et entrebattant en diable, a qui humera l'ame Raminagrobidicque. (ID., *le Tiers livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Norm., *pelauder*, *plauder*, battre, rosser. Mortagne, *pelauter*, secouer par la peau, battre, étriller. Poitou, *se pelauder*, s'arracher les cheveux.

PELAUDERIE, *pell.*, s. f., peau :

Et la tastans par le bas, trouverent quelques *pellauderies*, assez de maulvais goust. (RAB., *Gargant.*, ch. VI, éd. 1542.)

— Mauvais traitements :

Pelauderie. A thwacking, a swindging, a canvassing, or cudgelling ; rude handling, hard dealing with, rough intreaty of ; also, filthy matter, beasly, or ugly stuffe. (COTGR., 1611.)

1. **PELAUT**, *-ault*, adj., velu :

Le jour et feste sainct Pansard,
Descendront de ce champ gaillard
Portantz tribut, faisant hommage,
Baiseront ton *pelaut* visage.
(*Responce de la vertugalle au cul*, ap. Méon, *Blasons et Poés. anciennes*, p. 78.)

— S. m., lièvre :

Nous nous deliberons de cercher le *peault* qui scait braver nos chiens. (CL. GAUCHET, *Poés.*, p. 132, Bibl. elz.)

Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, donne l'ex. suiv. d'un poète de la 1° partie du XVII° s. :

Un chasseur, ayant attrapé
Un lapin, dit : J'ai le *pelaut*.
Est il plus beau, dit Harlequin,
Que le *pelaut* de Peloquin ?
(NEUFGERMAIN, *Poés. extraordinaires et irrégulières conceptions*.)

2. **PELAUT**, *pell.*, s. m., pelletier :

Pellaux chargent robles fourrees,
Merciers beaux gans, belles mitaines.
(VIRET, *Cuisine papale*, p. 22, Fick.)

PELE, vair PAILE.

1. **PELÉ**, s. m., chemin :

Et s'il advise le *pelé*
Ou qu'il nous eschappe...
(*Mistere de la Passion Jhesu Crist*, 2° journée, f° 3 v°, col. 1, après la signature N IV, Vérard.)

S'il advenoit, il me seroit
Bien tart d'adviser le *pelé*.
(*Mistere de la Resurrection de nostre seigneur Jesucrist*, 1° journée, E II v°, col. 2, Vérard.)

Argot, *pelé*, chemin.

2. **PELÉ**, adj., vêtu :

Item nul ne puet estre de ladite confrerie ne estre en aucun service d'icelle, s'il n'est souffisamment *pelez*... Item audit siege a quinze povres souffisamment *pelez* qui sont les premiers assis et servis a un doys des plus riches homs. (1332, Arch. JJ 66, pièce 1123.)

1. **pelee**, s. f., marque que l'on fait en enlevant un morceau d'écorce :

Ils prendront bois mort ou mort bois, non a leur choix indifferemment ça et la, mais par heziers qui se marqueront par *pelees*, tranchees et portions a front de taille. (*Cout. de Gorze*, xvi, 52, Nouv. Cout. gén., II, 1096.)

2. **pelee**, s. f., membre viril ?

Par sainct Gens, revoycy bon jour ;
Encor pourra paistre *pelee*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 320.)

pelegrinacion, *pelli.*, s. f., pèlerinage :

En le leuc de ta *pelligrinacion*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 140°.)

Cf. Peregrinacion.

peleic, s. m., volée de coups :

Connart, or ne fai pas le prorne,
Que tu n'aies ton *peleic*.
(J. Bod., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au M.-â., p. 179.)

peleicier, voir Pelicier.

pelein, voir Pelain.

1. **pelement**, *pellement, poilement*, s. m., action d'épiler :

Pellement de cheveus. (*Bible*, Maz. 684, f° 37b.)

Le parole de l'homme qui jure souvent establira *poilement* de cheveux. (*Bible*, Ecclésiastique, ch. xxvii, éd. 1543.)

Pelement, a pulling of the haire. (Cotgr., 1611.)

2. **pelement**, s. m., action de peler, décortication :

Pelement. m. A pilling ; a barking of. (Cotgr., 1611.)

pelemesler, voir Pellemesler.

1. **peler**, *pieler*, v. a., appeler :

Par paroles mult l'angoisserent
Et a curt de Rome le *pelerent*
Par maltalent.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 670, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Amis, bien fustes vous vené.
Coment *fu* vostre non *pelé?*
Sire, dist il, j'ai non Gautier.
(Phil. de Remi, *Jean et Blonde*, 2627, Bordier. p. 240.)

Se ne fu de haignon de Dius que j'*ai pielé*
Je croi bien vraiement que l'ourse m'eut voré.
(*Poét. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1355, Ars.)

2. **peler**, v. n., épiler :

Icil li *peilent* la barbe et les gernuns.
(*Rol.*, 1823, Müller.)

3. **peler**, *peller, poller*, v. a., dépouiller de la peau, de l'écorce :

Et y montoient les Turcqz par une montee de bois, quy estoit toute couverte de grandes plates plures de bois, ainsi qu'on les *poille* quant les arbres sont en seve. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 115, Soc. de l'H. de Fr.)

— Vanner :

Rent .xvi. boisseaux d'aveine *pellee*. (*Liv. des Jur.*, f° 118 r°, Arch. Seine-Inf.)

— Fig., écorcher, dépouiller :

Que quiert si souvent a saint Jake
Hons qui le gent escorche et *poile?*
(J. Bod., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 181.)

Li miex vestu(s), et li plus cras
Chiaus a poi pain et poi de dras
Poilent ades.
(Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, xlii, Crapelet.)

En celuy an les Bretons entrez en Gaules depredirent et *pollerent* presque toutes choses. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xiv, éd. 1638.)

— Fig., mettre à nu :

Lesquelles (paroles), ja soit ce que tu les *poiles* et racles icy et la, cuidant les nettoyer, demeurent toutesvoies pleines de neux et de superfluités bien rudes. (G. Chastell., *Verité mal prise*, VI, 372, Kerv.)

— *Peler la châtaigne à qqu'un*, lui en faire accroire :

A qui *peles* vous tel chastaingne ?
(*Rose*, ms. Corsini, f° 110b.)

— Par analogie :

Et puis, pour vostre honneur sauver
Vous nous servez de vos ponnees ;
Elles sont ung peu trop *pelees ;*
Portez les aultre part reffaire.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 30133, G. Paris.)

— *Pelé*, part. passé, dont l'empreinte est effacée :

Commandons que les tournois *pelez* et les paresis *pelez* soient pris et mis communement par tout le royaume. (1289, Arch. JJ 34, f° 43 v°.)

Que nulz parisis et tournois *pelez* ne soit mis ne pris en nul payement qui passe plus de dix sols. (1332, *Ord.*, XII, 17.)

pelerin, *pellegrin*, adj. de pèlerin, étranger :

L'ame *pelerine*. (*Intern. Consol.*, II, xxi, Bibl. elz.)

Poulletz et chappons *pelerins*.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 309, Jacob.)

Les nations *pelerines* et etrangeres. (Noguier, *Hist. Tolos.*, l'Imprim. au lect., éd. 1556.)

Oyez dire metonomie, metaphore, allegorie, et autres tels noms de la grammaire ; semble il pas qu'on signifie quelque forme de langage rare et *pellegrin* ? (Mont., *Ess.*, l. I, ch. ii, f° 127, éd. 1588.)

Leurs hardes *pelerines*. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, xxvii, éd. 1598.)

Cf. Peregrin.

pelerinal, adj., de pèlerin :

Le pelerin se leva et mist jus tous ses habitz *pelerinaulx*. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 99 v°.)

Cf. Peregrinal.

pelerinant, *pelrynaunt*, s. m., pèlerin :

Si j'ay la barbe long pendaunt :
Est cesti chevre ou *pelrynaunt?*
(*Le Roi d'Anglet. et le jongleur d'Ely*, p. 42, Michel.)

pelerinement, s. m., pèlerinage :

Par quoy, pour ce que longuement
Tu feras *pelerinement*,
Bourdon et escharpe te fault.
(Deguilev., *Trois Pelerin.*, f° 164a, impr. Instit.)

peleriner, v. n., aller en pèlerinage, voyager :

Notent les felons homicides
Que les sains qui *pelerinoient*
Par le monde endoctrinoient.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 142c.)

Entre nous deux voulons aler
Et ensemble *peleriner*
En Jherusalem la cité.
(Deguilev., *Trois Pelerin.*, f° 7c, impr. Instit.)

Jesus qui pelerin estoit,
Qui la chair humaine qu'il prist
Hault ou ciel *peleriner* fist.
(Id., *ib.*, f° 149a.)

Tous s'adrecent a cheminer
Apres moy et *peleriner*.
(Id., *ib.*, f° 156c.)

Gueres n'y sert *peleriner*,
Tousjours les doulours s'entretiennent.
(*L'Amant rendu cordelier*, p. 543, éd. 1731.)

Tu demourras au royaulme cependant que je mesureray la terre du labeur de mes pas en *pelerinant* pour la remission de nos pechez. (*Violier des Hist. rom.*, c. lxxix, Bibl. elz.)

pelescier, voir Pelicier.

peleste, voir Pelete.

1. **pelestre**, s. f., serpolet :

Serpillum, *pelestre*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges.)

Pelestritum, *pelestre*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. **pelestre**, s. ?

Il est necessaire au cyrurgien faisant incision savoir l'anathomie que il ne croie le large liement estre *pelestre*. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 8c.)

pelet, *pellet, poylet*, s. m., dimin. de poil :

Ne lessierent poil ne *pelet*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 284b.)

N'i a drapel ne soit frepez,
Si povre ierent si drapelet
Qu'a painne ensamble en tient *pelet*.
(*Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 18a.)

Si se fu lavee et peigniee
Et entre les .ii. oilz guigniee,
Onques n'i ot lessié *pelet*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 14d.)

C'onques n'i ot laisiet *pelet*.
(*Ib.*, Ars. 3527, f° 5d.)

Tu peulx bien penser qu'ilz n'ont point,
Mes mignongnes, mes gorgiases,
Sailly au matin de leurs cases
Que n'ait esté premier froté
Le bel abit et descroté,
Voyre et espousseté tres bien ;
Car quant il n'y demourroit rien
Lucifer qu'ung petit *poylet*,
Si seroit il quelque poy let.

(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 43d, éd. 1507.) Impr., *peletees*.

S'il y a poyl ne *pellet*
Tout au long de ce filet.

(Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 816, Génin.)

— La 24e partie d'une prime qui n'est que la 24e partie d'un grain :

Pellet. The 24 part of a prime ; (an exceding small weight) Look Prime. (Cotgr., éd. 1611.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, un *pelet*, un brin, un rien : Il n'y a pas un *pelet* d'herbe dans ce champ.

Noms propres, *Pelet*, *Pilet*.

pelete, *-elle*, *-ecte*, *-este*, *pell.*, s. f., petite peau, pellicule, épiderme :

Li prestres... a cels conseilla
Qui de lui plus s'entremetoient
Que les trois ortaus qui tenoient
An *pelestes* desouz entieres
Meissent en leur leus arrieres.

(J. Le March., *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 23a.)

J'ai gratuises a *peletes*.

(*Du Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 150.) Impr., *peletees*.

En l'oef, se me semble, a trois choses
Qui sont dedans la coque encloses,
Le moieulx, l'aubin, la *pelette*,
Qui plus est pres de la coquette.

(*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6 r°.)

La partie devant de la tunique segondine est apelee uvea et est semblable a la *pelete* du grain de grape de raisin. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 18c.)

La vertu sensible si a son siege tres soubtillement assis es petites *pellettes* qui sont ou cervel. (Corbichon, *Propriet. des choses*, III, 9, Richel. 22533, f° 24c.)

Le cuer a deux *pellectes* qui sont devant lui. (Id., *ib.*, V, i, f° 45d.)

L'œuf a trois choses, le moyeuf, l'aubin, et la *pellete* qui touche a l'escaille. (C. Mansion, *Bib. des poet. des metam.*, Prol., éd. 1493.)

Quelles choses desloyalles soient mussees soubz celle delice *pellette* de la bouche des femmes. (Boccace, *Nobles malheureux*, I, xviii, f° 24 r°, éd. 1515.)

— Prépuce, comme *pelote* :

Moult a grant senefiance la circoncisions ; car selonc la costume de la loi li fu tranchiee la *pelete* de sa nature. (Maurice, *Serm.*, ms. S. Victor, ap. Ste-Pal.)

Val de Saire et Bessin, *pléte*, morceau de peau de mouton qu'on met sur les sabots.

peleteis, voir Paleteis.

peleteret, s. m., dimin. de pelletier :

Mansum et domum quos nunc tenet dictus li *peleterez*. (24 août 1333, *Dénombrem.*, Arch. év. Autun.)

1. **peleterie**, s. f., mystification :

Il ronge son frain et enraige tout vif, quant il se voit en celle *peleterie*. (Louis XI, *Nouv.*, xxvi, Jacob.)

2. **peleterie**, voir Paleterie.

peleteuverie, s. f., métier de pelletier :

Que tout ce jour de lundi il ovra chez son pere de son mestier de *peleteuverie*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 137.)

peletiere, s. f., fabricante de fourrures :

Il a fait une paix fourree
Dont traison fu *peletiere*.

(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 26 r°.)

peletrage, voir Palestrage.

pelette, voir Peslete.

peleture, s. f., peau, tout ce qui recouvre la chair :

Nostre char est caroine e purreture,
Tendre est a chaut e tendre est a froidure,
De morte beste lui estuet coverture,
Si s'orgoillist por autri *peleture*.

(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 146 r°.)

peleur, s. m., celui qui pèle :

Varlez, cousturiers, *peleurs* d'aulnes,
Paveurs et revendeurs de pommes,
Ont longue robe de cinq aulnes,
Aussi bien que les gentilz hommes.

(Coquill., *Monol. des Perruq.*, II, 287, Bibl. elz.)

Luxembourg, *peleu*, écorcheur.

1. **peleure**, *-lure*, *pell.*, s. f., fourrure, toison :

Une brebis sans *peleure*.
(*Sept Sag.*, 2029, Keller.)

Q'aveyent de les deners le roy d'Engleterre les plus riches draps, *pelures*, especes e gyans, pur le corps le roy e la reygne d'Engletere, achatez. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 57.)

Que els ne usent nul veile de soy, mes seulement de file fait deins le roialme, ne nul maner de *pellure* ne de bugge, mes soulement d'aignell, de conynge, chate et gepill. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et le nomma ourseau pour sa *pellure*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xlviii, éd. 1528.)

2. **peleure**, *-lure*, *pell.*, *pleure*, s. f., égratignure, écorchure :

Trestot le (heaume) detrenchat c'onque ne fist [*pelure*.

(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 7325, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terrain en friche :

Une place ou *pleure* assise en donjon de Chauvigny. (1368, S. Pierre de Chauvigni, ville, Arch. Vienne.)

Item Jehan Gareau, pour la *pelleure* feu Berthelot le charpentier, tenant a la vigne Blondeau, ung parisis. (1404, *Aveu du moulin de l'Eploit*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 138 v°, Arch. Loiret.)

Johannes de Podio me... habere... confiteor... unam pleduram seu *pleure* et viridarium pertinens. (1404, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 231 v°, ap. Duc., *Pleduira*.)

peleus, *-eux*, *-ous*, *-oux*, *pell.*, *pil.*, *pellux*, adj., chargé, garni de poils, velu :

Le front en haut, et les oils grans et noirs, beles cornes et noires, oreilles *pelouses*, gorge et coe longue et grandisme. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 228, Chabaille.) Var., *peleuse*, *pilouse*.

Cuirs *peloux* ou couroyez. (1449, *Péage du comté de Charollois*, Arch. Côte-d'Or.)

Cheval *peloux*. (1462, *Ord.*, XV, 520.)

De toutes peaulx, bonnets, *pelleuses* ou non, doibt pour chascune piece ung denier a jour de marchié. (1466, *Tarif de la Leyde sur Bourg*, Cart. de Bourg, p. 399, Brossard.)

Piece de cuir *pelleux*. (xve s., *Déclar.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 72.)

— *Chate peleuse*, chenille. Voir les ex. à l'art. Chatepelose, t. II, p. 90, col. 3.

— A poil long, en parlant d'étoffes :

Quatre aulnes de gros bureau noir *peloux*. (1453, *Invent. des biens de Jacques Cœur*.)

Sacqs *peleus*. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 133.)

— *Peleus* a qualifié une sorte de cuivre :

Une certaine quantité de cuyvre *peloux* estans aux muretz dudit martinet. (1455, *Compte des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 195 r°.)

Pour servir a fondre et affiner le lait de myne et cuyvre *peloux*. (*Ib.*, f° 113 r°.)

— S. m., satyre, grand singe anthropomorphe :

Ces *pellux* ou satires abbayent comme chiens. (*Rom. d'Alex.*, l. IX, Richel. 15468, f° 279c.)

peleux, *pleux*, s. m., peau :

Princes, trop plus sont les aucuns grevez,
Qui pour couvrir ont cheveulx reboursez,
Que ceuls qui n'ont plus rien sur le *peleux*,
Pignes leur fault et le mirouer delez.

(E. Deschamps, *Oeuv.*, V, 47, A. T.)

— S. m., terre en friche :

Disoit encores ledit prieur que la haute justice et seigneurie du grant chemin qui vient de Choisy a un chemin par

ou en va de la haute Amilly li appartient avecques un *peleux* qui est oudit chemin joignant au bois de la cabanne, par lequel *peleux* ledit chemin passe. (1342, Arch. MM 1094, pièce 11.)

Demi arpent de vigne et demi arpent de *peleux*, ouquel *peleux* assez tost apres il fist planter vigne. (1374, Arch. JJ 106, pièce 259.)

Item environ ung arpent de vigne et ung arpent de *peleux* ou desert assis delez ledit heberge. (1403, *Aveu du lieu de Lugnein*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 138 v°, Arch. Loiret.)

La sterilité des terres de la Brie, dont partie a cause des guerres de l'annee precedente estoit demouree en *pleux* et sans labourer. (Haton, *Mém.*, an 1574, Bourquelot.)

PELFER, voir Pelfrer.

PELFIR, v. a., piller :

Coment li Wandele, Got e Hun
France *pelfirent* et guasterent.
(*Liv. des estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 55.)

Adonc se logierent li Griu tote jor sans atargance, et li fourier s'espandirent par la contree. Il l'ardirent tote et *pelfirent* et guasterent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125.)

Norm., *peuffi*, fané, fripé.

1. **PELFRE**, *peufre*, *peuffe*, s. f., dépouille, friperie, habits de friperie :

Pur tute la preie e la *pelfre* ke pris aveient de terre de Philistiim. (*Rois*, p. 116, Ler. de Lincy.) Lat., Pro cuncta prœda et spoliis.

Li Flammenc, quant ceo virent,
Ensemblerent tost et faillirent ;
Chargez s'en vunt en lur pais
De la *pelfre* as cheitifs.
(*Chron. de Geoff. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. angl. norm.*, I, 3.)

Fames lingieres qui vendent viez *peufres* et viez chemises. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 357c.)

De la toille et *peuffe*. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10b, f° 1 v°.)

Norm., *peufre*, *peufe*, *feupe*, friperie. Le Havre, Bessin, *peufe*, objets de rebut : *méte à la peufe*, mettre au rancart.

Il y a à Saint-Lô une rue de la *Peuffe*.

2. **PELFRE**, adj., errant :

De cascune praie avera le marescal toutes les bestes veires, forspris moutons, chevres, pors que home apele *pelfre*. (*Ord. angl.*, ap. Duc., *Marescallus forinsecus*.)

PELFRER, *pelfer*, v. a., piller, dérober :

Si esmurent ki einz einz vers l'ost pur *pelfrer* e prendre ço que il i truvereient. (*Rois*, p. 354, Ler. de Lincy.)

Apres cest overe si s'en alerent,
La curt l'arcevesque *pelferent*
Cum robeur.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1099, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Et bien poez de fi savoir
Qu'il ot perdu grant avoir ;
Quant la grant presse fud entree
Car tost *fud* la vile *pelfree*.
(*Est. de la guerre s.*, Vat. Chr. 1659, f° 6d.)

PELFRERIE, *peuferie*, *peufferie*, s. f., friperie :

Il prit en un fardel de *peufferie* ou freuperie ou ailleurs, en l'ostel de la dite taverne, neuf chaperons et une cotte a femme. (1382, Arch. JJ 122, pièce 98.)

A la coustume de la *peuferie* appartient de chacune couette ou coussin de plume vendue, .VI. den. (xve s., *Cout. de Lisieux*, art. 19, ap. Moisy, *Dict. du pat. norm.*, p. 485.)

Norm., *peuferie*, *peufrie*, *feuperie*, friperie.

Il y a à Saint-Lô une rue de la *Peufferie*.

PELFRIER, *peufrier*, *peufier*, s. m., fripier :

Jehan le *peufrier*. (1388, Arch. MM 31, f° 72 r°.)

Fratillarius, *peufier*. (*Gloss. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

— Fém., *pelfriere* :

Et par semblable defendu a tous regratiers, *peufieres*... et aultres de vendre ou exposer en vente aucuns linges. (*Pièce de 1563*, ap. Carel, *Hist. de la ville de Caen*, I, 82.)

Norm., *peufier*, *feupier*, *peufrier*, Mortagne, *piauffrer*, fripier.

PELICATION, s. f., dépilatoire :

Pelication. f. A depilatory or pitchy plaister serving to pull off haire. (Cotgr., 1611.)

PELICE, *pelisse*, *pellice*, *plisse*, s. f., peau, corps :

Serpens qui de toute malice
Despoilla sa vielle *pellice*
Sous le destroit de repentance.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 58f.)

Alors y arriva saint Marc,
Qui tres bien secoua leur *plisse*.
(*Farce de la resurr. de J. Landore*, Anc. Th. fr., II, 24.)

Je sçay que sitost que la vieille sera venue, qu'elle fourrera sa *pelisse* de ce bon vin de Velery. (Lariv., *les Tromper.*, III, 5, Anc. Th. fr.)

Creuse, *plisso*, subst., concubine, femme de mauvaise vie.

PELICETTE, *plicette*, s. f., petite pelisse :

Pour une *plicette* pour Magnon, .x. s. (1344, *Compte de la tutelle des enfants d'Ernoul de Maraiges*, Arch. Tournai.)

Une grise huppelande fourree de blancquet, une *plicette*. (1er août 1404, *Exéc. test. d'Agnies Crespin, femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

PELICHIER, voir Pelicier.

PELICHON, voir Peliçon.

1. **PELICIER**, *pelichier*, *pelisser*, *peliser*, *peleicier*, v. a., arracher la peau, écorcher, peler :

Se l'un matin l'autre *pelice*,
Et li uns vers l'autre ait malice,
Laissiez l'un l'autre estrangler
Et a l'un l'autre defouler.
(*Brut.*, ms., f° 111b, ap. Ste-Pal.)

Cil li fist maveis peliçon,
Qar avec lui ot un gaignon
Et si li *peliça* la pel.
(*Peler. Renart*, p. 416, var., Martin.) Autre var., *peleiça*.

Estes vous plus de .VII. gaingnons
Qui vers le provost se hericent ;
Sovent le mordent et *pelicent*.
(*De Constant Duhamel*, 910, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 196 ; ms. Berne 354, f° 88b.)

Mais quand leur aboyante faim
Une fois sera mise en train
De bien *pelisser* et bien mordre
Par entre eux il n'y a plus d'ordre.
(J. A. de Baif, *le Brave*, III, 1, éd. 1573.)

Le lievre *pelisse* le chien.
(Id., *les Mimes*, l. I, f° 25 v°, éd. 1597.)

Les ch...ns *pelissent* le battu.
(Id., *ib.*, l. III, f° 24 v°.)

— Fig. :

Le Magdalaine l'anicha
Chest gai, mais puis le *pelicha*
Le dame et prist aspre venjanche.
(Renclus de Moil., *Rom. de Carité*, clxxxi, 1, Van Hamel.)

— Fig., dépouiller, dérober :

Tout prent, tout robe, tout *pelice*,
N'i a laissié croiz ne chalice.
(Ruteb., *Du Secrestain et de la famme au chev.*, I, 314, Jub.)

Or veut de l'argent ma norrice,
Qui m'en destraint et me *pelice*
Por l'enfant pestre.
(Id., *le Dit de l'ueil Rustebuef*, I, 15, Jub.)

— *Pelicié*, part. passé, écorché :

Au retour d'un voyage par lui fait a la mer, ou il avoit conduit sept levriers *pelisses* et mordus d'un chien enrages. (*Dépens. du roi de Nav.*, av.-juin 1579, Arch. B.-Pyr., B 47.)

— Fig., dépouillé, mangé :

Pur conseil dire e descuvrir
Solt maint mal suvent avenir ;
La gent en sont mult disturbé,
De so (ke) vunt suvent *pelisé*.
(*Tristan*, II, 91, Michel.)

Et ne sceit gueres de plet, et est bien *pelicé* d'avocatz, de sergeans et de greffiers. (*Quinze Joyes de Mar.*, IV, Bibl. elz.)

2. **PELICIER**, *peleicier*, v. a., débarrasser des poils :

Chapeliers de coton ne puet ouvrer de lainne, fors que de droite lainne, tondue ou *peleicee* de droite seson. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XCII, II, Lespinasse et Bonnardot.)

3. **PELICIER**, *pell.*, *plicier*, *pelescier*, s. m., pelletier :

Et se donne a Watier, fil Theri, le *plicier*, une reube pierse. (7 octobre 1307, *Testam. de Jehan Moradas*, Arch. Tournai.)

Au *pelescier* nommé Jehan le Convoyteux pour la fourrure d'une roube. (1502-1503, *Compte de Pierre Drouet*, Arch. mun. Avallon, GG 159.)

Jehan Becilleton *pellicier*. (23 novembre 1510, Arch. Gir., Not., Bontemps, 51-1, f° 61.)

Noms propres, *Pelissier*, *Pilicier*.

PELIÇON, *-içun*, *-ison*, *-isson*, *-izon*, *-iczon*, *-ichon*, *pell.*, *pliçon*, *plisson*, *plichon*, *plichun*, *pilechon*, *pilchon*, *bliçon*, *blison*, s. m., pelisse, vêtement de peau fourrée :

Li vins espant desor son *pliçon* gris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 46d.)

Monte Begue el cheval sanz compaignon,
Ne mais son escuier pur son *blison*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 353, Michel.)

Un blanc *peliçon* hermin vest.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f 172b.)

Dous *plichuns* ot desuz, qui furent curt [lié
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 95 v°.)

Ja me tremble le cors sous l'ermin *pelichon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 190d.)

Quant chil de l'ost vivrent ches Commains a ches *plichons* vestus, si ne les douterent. (Rob. de Clary, p. 84, Riant.)

S'achate .i. bon *bliçon* d'aigneaus.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 50 v°.)

Ke nos n'aurons vestit *pelizons* vairs ne gris.
(*Li Ver del Juise*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 134 v°.)

.ii. d. li covretoirs, .ii. d. la keute pointe, et li *pelichons* .ii. d. (1202, *Enquête sur le péage de Bapaume*, p. 20, Tailliar.)

Hic ranus, *peliçun* voire. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Mon *pelison* et ma cote. (1306, *Test. rédigé par l'official de Toul*, Mureau, Arch. Meuse.)

.i. *pelichon* pour les .ii. freres. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

Item emblerent un *pliçon* de gris au markiet as Vakes dales Ste Marguaritte. (1318, *Reg. de la loi*, t. I, n° 130, Arch. Tournai.)

Et ne tient on point a vies *pellichons* escievechies, soit de lievres, de connins, ne fourrures de gros vair de poples, ne de autre pelletrie. (*Ord. du 29 septembre 1355*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 146 v°, Arch. Tournai.)

La dicte Guillemete... eust prins et emblé un *peliçon* de connins et uns soulers. (1366, Arch. K 49, pièce 12 ter.)

De chascune penne ou *plichon* de congnins, de quevreaulx, de lievres... une penne ou *plichon* de vair. (*Cout. de Dieppe*, f° 29 r°, Arch. S.-Inf.)

Un *peliczon* achaté du peletier de Blancdouet. (1402-1407, *Compte de la chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

Une *pilchon* d'ulpy. (1415, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 105.)

Me *pilechon* de conien. (1420, *ib.*, p. 107.)

Pour ung *plichon* de Berry, .xiv. s. .viii. d. (1451, *Compte de l'exécut. testam. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Hastivement vesti son *peliçon* et sailly hors du lit. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 102, Wolf.)

Quant je me trouve en bataille,
Je frappe d'estoc et de taille,
Et secoue bien le *pellisson*.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 294.)

Gris *plichons*.
(*Le plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 197.)

Plus sain qu'en l'eau n'est le poisson,
Frians morceaux, bonne boisson,
Voila le point que je souhaicte,
Et jouyr d'une mignonnette,
Quant je luy lieve son *plisson*.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, lxxiv, Bibl. elz.)

Je confesse qu'avecques plus grand force ils (les jeunes) secouent les *pellissons*. (A. Lemaçon, *Trad. de Boccace*, 8e j., 7e n., f° 267 r°, éd. 1556.)

Madame est en son *pelisson* ;
Non, jamais en ceste façon
Ne la voy descontenancee.
(Belleau, *la Reconn.*, II, Bibl. elz.)

Il decrote mes chausses,
Ma cotte et mon *plisson*.
(L. C. Discret, *Aliz.*, III, 3, Anc. Th. fr.)

Je suis aussi sans *pelisson* pour cest hyver, pauvre femme que je suis ! (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, 5e nuict, fab. 4, Bibl. elz.)

Et encore au xviiie s. :

Pelissons ou *pellissons*, jupes ou jupons faits de peaux et de fourrures communes. (Savary des Bruslons, *Dict. de commerce.*)

Besançon, xviiie s., *pelesson*, couverture de laine. Bessin, *plichon*, petite pelisse. Berry, *peliçon*, écorce.

PELIÇONEL, *pliçonnel*, s. m., dim. de *peliçon* :

Huit sols pour refaire et retenir les quemises, les *pliçonniaus* et les pourpointiaus des enfans et de leurs cauches. (1332, *Compte de l'hospital St-Jean des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

PELIÇONET, *plichonnet*, s. m., petite pelisse :

Mes la [da]moisele a la harpe ne se coucha mie nue, mes en sa chemise et en *peliçonet* cort. (*Artur*, Richel. 337, f° 212a.)

Corte cemise, ce m'est vis,
Et un cort *peliçonet* gris.
(*Parton.*, 5061, Crapelet.)

D'un *plichonnet* me revestistes.
(Alard, *Cte d'Anjou*, Richel. 765, f° 37 r°.)

PELIÇONIER, *plichonnier*, s. m., fabricant de pelisses :

Li cuens y a .i. apentich ou li *plichonnier* haionnent. (1294, *Cart. de Namur*, I, 132, Bormans.)

PELIÇUN, voir Peliçon.

PELICZON, voir Peliçon.

PELIDO, voir Peridot.

PELIN, voir Pelain.

PELIS, *plis*, adj., se dit de la laine de qualité inférieure trop courte pour être utilement employée, ou tirée des peaux de moutons tués :

Les laisnes dictes *pliches*. (1510, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. m., laine de qualité inférieure trop courte pour être utilement employée, ou tirée des peaux des moutons tués :

Fillez, *pelis* et aignelins. (*Bans de la draperie*, Arch. mun. Béthune.)

Colart Desroes, drapier, .x. l. pour avoir fait tistre ung demy drap de cauchetrie, dont li kaine estoit de secq estain, et composee, en partie, de *pelis*, et aussi, pour ce que, en sa maison, a esté trouvé une grant cantité de laigne d'Espaigne et de *pelis* mesles et bures tout ensemble. (28 juin 1434, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

PELISER, voir Pelicier.

PELISON, voir Peliçon.

PELISSE, voir Pelice.

PELISSER, voir Pelicier.

PELISSON, voir Peliçon.

PELISTRE, voir Plistre.

PELIZON, voir Peliçon.

PELLAGE, voir Palage.

PELLAIGE, voir Pelagre.

PELLAIN, voir Pelain.

PELLANT, s. m., sorte de peau :

Que tous peaulx, c'est assavoir *pellants*, pans, hastereaux, estreures et peaux de veel, qui seront vendues .v. sols parisis et plus, toutes thanees, elles seront eswardees, et se elles sont bien thanees, elles seront ferrees du fer de ledicte ville d'Amiens. (Vers 1465, *Statuts des tanneurs, cordonniers, savetiers et corroyeurs*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 294.)

PELLATRE, voir Pelastre.

1. **PELLE**, s. f., pelleterie :

Dou royaume de Thartarie, vient drap d'or et de soie de moult de menieres et *pelles*. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 134.)

2. **PELLE**, voir Pesle.

PELLEBOSSE, s. f., chasse-bosse :

Pellebosse, cornelle, soucie d'eau, soucie

aquaticque. (Jun., *Nomencl.*, p. 100, éd. 1577.)

Du soucy d'eau ou *pellebosse*. (L'Escluse, *Hist. des plantes de Dodoens*, I, 50.)

Soucy d'eaue, *pellebosse*, ou chassebosse. (Id., *ib.*)

PELLECTE, voir Pelete.

PELLEE, voir Pelee.

PELLE ET MESLE, *pelle et melle*, *pesle et mesle*, loc., pêle-mêle :

Si se fierent parmi les genz au roi Bohorz, si fierement *pelle et mesle* que il les font sortir et reuser arriers plus d'une grant aubalestee. (*Artur*, Richel. 337, f° 80ᵃ.)

De noif, de pluie et de gresle
Ki tout caoient *pelle et mesle*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 19ᶜ.)

Se je veisse ilec plovoir
Quariaus et pierres *pelle et melle*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 13ᵃ.)

Mes ensemble se combatirent
Lombars et Gascoins *pelle et melle*.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 6208, Buchon.)

La commune opinion estoit qu'on s'assembloit pour faire un beau banquet, et puis paillarder *pesle et mesle* les chandelles estaintes. (Th. de Beze, *Hist. ecclesiast. des egl. reform.*, liv. II, p. 120, éd. 1580.)

PELLEFEDE, s. f., sorte de raisin :

Des belles grappes muscades,
Pellefedes, et oeillades.
(Desper., *Chant de Vendanges*, p. 100, éd. 1544.)

PELLEGRIN, voir Pelerin.

PELLEMENT, voir Pelement.

PELLEMESLANGE, *peslemeslange*, s. m., pêle-mêle, mélange confus :

La communion et *peslemeslange* des femmes a esté pour article principal des Nicolaites. (Cholieres, *Contes*, f° 186 r°, ap. Ste-Pal.)

PELLEMESLER, *pele.*, *pesle.*, verbe.

— Act., mêler, mélanger, troubler, confondre :

Peslemeslant dans les foibles valeur,
Et les plus forts affoiblissant grand erre.
(Pasq., *Jeux poét.*, I, 23.)

Que s'il convenoit pour les abus qui se trouvent non seulement en nostre Eglise, mais en tous estats, extirper le tige, ce seroit *peslemesler* toutes choses. (Id., *Rech.*, III, 27, éd. 1723.)

Auquel danger s'expose celui qui sans distinction *peslemesle* la bonne avec la mauvaise semence. (Ol. de Serr., *Th. d'Agric.*, V, 15, éd. 1805.)

Il *peslemesle* l'aigre, le doux, b. mol et b. quarre. (Et. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 79, éd. 1622.)

De tout ce grand nombre d'histoires qu'ils *ont peslemeslé* sans discretion parmy les vrayes et legitimes. (Naudé, *Apologie*, p. 608, éd. 1625.)

— Réfl., se mêler, se mélanger :

La jeunesse *se peslemeslant* sans ordre. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XXII, éd. 1598.)

Aux dames je fais cas d'un visage fardé ;
A la court aujourd'huy c'est le plus regardé,
Car, quand bien elle auroit une fort belle face,
Si elle n'est pas fardee elle n'a pas de grace,
Et principalement le doit elle estre alors
Que la ride commence a luy siller le corps,
Et que de jour en jour une blanche argenture
Va *se peslemeslant* dedans sa chevelure.
(1624, *le Satyrique de la Court*, Var. hist. et litt., III, 254.)

— *Peslemeslé*, part. passé, mêlé, mélangé :

Et adonc eut on peu veoir toutes choses *pelemeslees* en tumulte et clameur. (Denis Sauvage, *Hist. de Paulo Jovio*, II, 245, éd. 1581.)

Je cuide qu'il n'y a estat en la chrestienté ou il y ait encores de meilleure matiere que dans le nostre ; mais elle est a present toute *peslemeslee* comme si on brouilloit ensemble les diamants, rubis, fer, plomb... (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 39, éd. 1587.)

Je voy la tantost un amour, tantost un desdain, puis tous les deux *peslemeslez* ensemble. (E. Pasq., *Lett.*, VI, 4, éd. 1723.)

Qui crois tu qui se donne le loisir de lire un libelle remply et *peslemeslé* de calomnies ? (N. Pasq., *Lett.*, X, 5, éd. 1723.)

PELLET, voir Pelet.

PELLETTE, voir Peslete.

PELLETTE, voir Palete.

PELLEUR, s. m., ouvrier qui manie la pelle :

Neus deffendons a tous picqueurs et *pelleurs* besongnians ausdiz ouvraiges de cesser l'œuvre au precedent le son de la cloche. (17 août 1557, *Ordonn. de l'échevin. d'Amiens, au sujet des fortifications*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 650.)

PELLEUX, voir Peleus.

1. **PELLICE**, s. f., gabion ?

Se d'aventure vous estes en lieu ou vous puissiez miner, il est de necessité que vous ayez ce qui s'ensuit : c'est assavoir besches, peles de bois, equipars pour vuider l'eaue, un bon nombre de pionniers, grans croqs de fer agus, ayans chascun deux boucles, hotes toutes effoncees, lanternes, chevilles de fer de pié et demy de long, ung miller, selon ce que vous verres estre a faire et autant *pellices*. (*Le Jouvencel*, ms., ap. Ste-Pal.)

2. **PELLICE**, voir Pelice.

PELLICHERIE, voir Pelucherie.

PELLICHON, voir Peliçon.

PELLIER, s. m., fabricant de pelles :

Pellier. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.*)

PELLIFIER, voir Perlifier.

PELLIGRINACION, voir Pelegrinacion.

PELLIN, voir Pelain.

PELLIR, v. a., ramasser à la pelle :

Pellir. (1411, *Cart. de l'évêché de Chartres*, ap. Duc., *Pela* 2.)

PELLISSON, voir Peliçon.

PELLIXE, s. f., sorte d'oiseau :

Quant le temps des cailles estoit passé, a belles peringues, a belles palombes, a belles *pellixes*. (Desper., *Nouv. Recreat.*, de la damoyselle de Tholouse, f° 162 v°, éd. 1572.)

PELLON, voir Pelon.

PELLU, voir Pelu.

PELLUETE, *-elte*, s. f., sorte de plante, piloselle :

Pilosella ou *pelluete*, c'est une herbe qui croist es montaignes et a fueilles moins longues que d'un doy, et a poilz en ses fueilles assez longs, et pour ce l'appelle on *pelluelte* ou piloselle. (*Le grant Herbier*, f° 87 v°, Nyverd.)

PELLURE, voir Peleure.

PELLUX, voir Peleus.

PELNE, voir Panne.

PELOINGÉ, voir Polaingi.

PELON, *pellon*, s. m., enveloppe épineuse de la châtaigne :

Ce fruit est fortifié d'un fort harnois e armeure si puissante qu'elle est faite a l'espreuve, et de la dent des bestes, et du bec des oyseaux, tandis que le fruit est enclos soubs un *pelon* et espineuse couverture. Et outre cecy, elle ne se contentant point de conserver la chastaigne soubs la garde de ceste forteresse et rempart pour quelque temps, elle luy a encor donné une belle escorce assez dure par dessus (le *pelon* estant hors) et une autre plus molle et subtile. (Belleforest, *Secr. de l'agric.*, p. 123, éd. 1571.)

Il me fut monstré un grand nombre de poisson armé, qui estoit fait en forme d'un *pellon* de chastagne. (Palissy, *Recepte*, Cap.)

Pelon, rizzo di castagna. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Il se dit encore dans le centre de la France.

PELONGÉ, voir Polaingi.

PELONGEY, voir Polaingi.

PELONGI, voir Polaingi.

PELOPPER, v. a., parler avec mépris de, ravaler :

Quoy, quant je l'oy
Il vous *peloppe* nostre loy
Et si nous ravasse la sienne.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 91ᵃ, éd. 1537.)

PELORCE, s. m., corde pour le halage des vaisseaux :

Tutes les nes ont le *pelorce* de canne con lesquele se tirent les nes. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXLVII, Roux.)

PELORDE, voir PALOURDE.

PELOT, s. m., pilon :

Martinus *Pelot*. (1249, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 171, Boudrot.)

Avons ordoney que nyon ne trameit lana sus ouvra ne sus estoppes et que aussy nyon non ovreyt de *pelotz* de fola. (1372, *Ord. en fav. de la fabric. des draps*, Arch. Fribourg, *1re Coll. des lois*, n° 67, f° 18.)

Deux mortiers aussi de pierre garniz de *peloz*. (1501, *Invent. de l'hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 156.)

1. **PELOTE**, s. f., petite peau, partic. prépuce :

La sue circuncision nus est grant senefiance, kar selunc la custume de la lei li fu trenchee e ostee la *pelote* de sa nature. (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 4d.)

2. **PELOTE**, *pellotte*, s. f., sorte de question, peut-être celle que l'on donnoit en garrottant le patient avec des cordes ferrées jusqu'à les faire pénétrer dans les chairs :

Si fu osté hors d'icelle, mené choffer en la maniere acoustumee, et, assez tost apres, ramené sur lesdiz quarreaux, et mis de rechief a la question de la *pelote*. (*Reg. du Châtelet*, I, 208, Biblioph. fr.)

— Droit payé par les nouveaux mariés :

Plus de la dicte chastellenie (de Doussay) depend le droit de lance et de *pellotte*, qui est que chacun an le roy des dimanches tous les nouveaulx maryes de ladite chastellenye sont tenuz de courir la lance, et ceulx qui deffaillent de la rompre doibvent payer audict seigneur trois mynes d'avoine et deux chapons ; et quant audict droit de *pellotte* que doibvent aussi lesditz nouveaulx maryez, elles doibvent estre jettees par telles personnes que bon semble au dict sieur de Doussay, et si elle casse du troysiesme coup, ilz doibvent pareil nombre de trois mynes d'avoyne. (1586, *Procès-verbal d'estimation*, f° 178 v°, Ferigarreau, Arch. Vienne.)

PELOTER, *pelotter*, *ploter*, verbe.

— Act., ballotter, disputer :

Voyez l'horrible impudence dequoy nous *pelotons* les raisons divines : et combien irreligieusement nous les avons et rejetees et reprinses selon que la fortune nous a changé de place en ces orages publiques. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 284, éd. 1595.)

En droict la cause est appointee,
Non sans *estre* bien *pelotee*.
(1609, *le Faict du procez de Baif*, Var. hist. et litt., VIII, 46.)

— Répéter :

Nous *pelotions* nos declinaisons, a la maniere de ceux qui par certains jeux de tablier apprennent l'arithmetique et la geometrie. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV, p. 99, éd. 1595.)

— Frapper :

Je suis *ploté* et tourmenté
De gros cailloux sur ma servelle.
L'une crye, l'autre grumelle ;
L'une maudit, l'autre tempeste.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 32.)

— Neutr., applaudir :

Plaudere, *ploter*. (H. ESTIENNE, *Gramm. gall.*, p. 89, éd. 1557.)

— *Peloté*, part. passé, enveloppé :

Donnez luy a manger feuilles de rhamnus pillees, et *pelottees* de bitume. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XVII, 16, éd. 1543.)

PELOTERIE, *-otterie*, s. f., fil en pelotes :

Filache, ... *pelotterie*.
(*Marchandises de Flandres*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 131.)

PELOTIER, s. m., fabricant de pelotes :

Jehan Dureau *pelotier*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 90 r°, Bibl. la Rochelle.)

PELOTON, *ploton*, s. m., boule :

Les *pelotons* de neige se gettoient. (*Eurial. et Lucr.*, f° 50 v°, éd. 1493.)

— Cocon du ver à soie :

Deux ou trois jours mettent les vers a parfaire leurs escailles, *ploton* ou coucons (diversement nommes, selon les lieux). (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Un ver s'enferme dans son *ploton* de soye ; la il se transforme en papillon. (ID., *ib.*)

— *Faire le peloton ?*

Mains et temps *font le peloton*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 23 v°, éd. 1619.)

PELOTTOIR, *plottoir*, s. m., dévidoir :

De Jehan Boudisselart, bonnetier, pour deux *plottoirs* et deux balanches de fer. (1469, *Exéc. test. de Phil. du Bos*, Arch. Tournai.)

PELOUS, voir PELEUS.

PELOUSETE, s. f., piloselle :

A ce vault moult la boluete que aucuns nomment *pelousete*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin LXXXVI, K, IV, 37, f° 37 v°.)

PELRYNAUNT, voir PELERINANT.

PELTRE, voir PEAUTRE.

PELU, *pellu*, adj. ; *dez pelus*, sorte de jeu :

LE CHEVALIER.
A quel jeu ?
LE PIPEUR.
A bons *dez pellus*
Ou a quelque jeu que vouldrez.
(*Le Cheval. qui don. sa femme au Dyable*, Anc. Th. fr., III, 440.)

Et me les fait jouer ensemble
Aux quartes, aux beaulx *dez pelus*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 21°, éd. 1507.)

PELUC, *pluc*, s. m., balle du blé, ce qui reste du grain après qu'il a été vanné :

Quatre sestiers de blé, et tout le hauton, et tous les fourrages et le grain et le *peluc*. (1253, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 132 v°.)

— Butin :

Du *pluc* et butin qu'elle avoit a la force de ses reins conquesté avoit acquis vaisselle et tapisserie. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXVIII, Jacob.)

Me fault il courir sur les champs
Pour admener telz deux meschans
Ou il n'a gaignage ne *pluc ?*
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 14345, G. Paris.)

Puis qu'il n'y a ne gaing ne *pluc*
Les dyables demourront en cruc.
(*Myst. de la Pass.*, f° 13°, impr. Instit.)

... Sus, tost t'abille ;
Il y a *pluc*.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2° journée, 39, Le Verdier.)

Ilz dient qu'ilz aiment le *pluc*.
(*Rebellion des Lieg.*, v. 17, Anal. leod., X. de Ram.)

Prime, et d'abondance
Mauldis l'acointance
Qu'as fait pour le *pluc*
D'avoir a oultrance
Enfraint l'alliance
Dudit arceduc.
(*Le petit Traittiet du malheur de France*, ap. Michault, *Dance aux aveugles*, p. 214, éd. 1748.)

En tous les estas de ce monde
Il y a eur, honneur ou *pluc*,
Mais je n'ay raison qui se fonde
Qu'elle y ait prouffit ne suc.
(*Resolution d'amours*, Poës. fr. des XV° et XVI° s., XII, 310.)

Le patois de Tourcoing a le féminin *pluque*, somme d'argent, recette ; dans la Hte-Norm., vallée d'Yères, *pluque* signifie enjeu et ce que l'on gagne au jeu.

PELUCHAGE, *plocage*, s. m., épluchage ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois du commencement du XVIIIe s. :

Feuilles de houblon lesquels se laissent aux ranges apres le *plocage*. (*Pièce de 1712*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, II, 405.)

PELUCHERESSE, *ploqueresse*, s. f., éplucheuse ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois du commencement du XVIIIe s. :

Couper lesdittes *ploqueresses*. (1712, *Ch. et privil. des* XXXII *mét. de la cité de Liège*, p. 136.)

Wall., *plokresse*, éplucheuse.

PELUCHERIE, *pellicherie*, *pillucherie*, *pillicherie*, s. f., redevance en peaux.

La *pelucherie* ou *pillicherie*. Ce mot qui se montre fréquemment dans les chartes relatives au Pays-d'Enhaut et à la Basse-Gruyère, ainsi que dans le Car-

tulaire de la chartreuse d'Oujon, s'employait pour certains droits seigneuriaux, qui sont parfois compris dans l'expression vague d'usages (Gewohnheiten) sans autre désignation. Le mot de *peluchierie* ou de *pillucherie, pelucheria, pillucheria*, servit d'abord, selon nous, à désigner une redevance en peaux de divers animaux, en général une fourrure, que, dans mainte contrée, le serf devait donner à son seigneur. La redevance en fourrure, comme tant d'autres charges, fut convertie en argent; dans certaines contrées elle fit place à une rente qu'on appela *denier de pelice*. Dans le comté de Gruyère, et dans tel autre quartier de la Suisse romane, le nom de *pellicherie*, qui se conserva, fut appliqué à divers droits, qui se payèrent en argent, en denrées, et en services. (Hisely, *Hist. du comté de Gruyère*, Doc. de la Suisse rom., IX, 336.)

Le cartulaire d'Oujon (*Doc. de la Suisse rom.*, t. XII), aux f°s 22, 43, 47, 49, 52, offre des ex. des années 1243, 1244, 1248, 1249 et 1250 du mot *pelucherie*, sous la forme latinisée *pelucheria*.

PELUCHIER, *-kier*, *plusquier*, *plocquer*, verbe.

— Act., éplucher, nettoyer :

Ses grenonez apareilla (la souris)
Et de ses piez ses *pelucha*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 16^a.)

Serviteur ou servante pour *plocquer*. (1608, *Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 347.)

— Becqueter, picoter :

Il me venoient *peluchier* (les poucins)
Et entre les jambes beschier.
(*Conf. Ren.*, Richel. 837, f° 47^a; éd. Martin, p. 412.)

Jusques a tant qu'il (le pouchin) poet *plusquier* et mengier le grain. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Absolument :

Ses vi sor la fontaine ester ens el gravel (les oi-
Et puis ses ai veus *pelukier* al solel. seaux)
(*Helias*, Richel. 12558, f° 12^d.)

— Fig. :

Il va en tel lieu *pelukier*
K'on li devroit couper le main.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLIX, 11, Van Hamel.)

Valenciennes, *pluskier*, wall., *ploki*, éplucher le grain comme les oiseaux en picotant. Hte-Norm., vallée d'Yères, *perlukier*, manger peu et délicatement. Tournai, *pluquer*, becqueter; boire sec. Douai, *pluquer*, manger à petits morceaux. Dunois, *pleuzer*, Suisse rom., Neuchâtel, *plucher*, éplucher.

PELUCHINE, *pluchine*, s. f., dim. de *peluche*, moucheture :

Ung grant coffre couvert de vellours carmoisin semé de petites *pluchines* d'argent. (1542, *Inv. du trés. de la chapelle des D. de Savoie*, p. 149, Fabre.)

PELUCHU, *plocu*, adj., en petites touffes :

Flockons *plocus*. (1577, *Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 32.)

PELUCHURE, *plocure*, *plocqure*, s. f., épluchure ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans des textes liégeois du commencement du XVIIIe s. :

Ceux qui vendent *plocures* de houblons. (1712, *Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, I, p. 136.)

Ceux qui vendent *plocqures* de houblons. (1756, *Ed. et Ord. de la princip. de Liège*, 3e sér., II, 323, Polain.)

PELUETÉ, s. f., qualité de ce qui est velu :

Si ne devez aucunement estre esbahiz se de vous ay merveilles ; car lors n'estoient les chevaliers si peluz comme vous estes. Dame, dist Ourseau, de ma *pelueté* ne vous esbahissez : car ce me vient de la nature de mon pere. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXVI, éd. 1528.)

PELUETTE, s. f., piloselle :

Peluette. The herb mouse eare. (COTGR., 1611.)

PELUKIER, voir PELUCHIER.

PELURE, voir PELEURE.

PELVIN, s. m., bassin :

Pro uno *pelvin* empto. (*Compt. de l'H.-D. d'Orléans*, 1346-47, exp. de chardereto, Hôp. gén. Orl.)

PEME, voir PESME.

PEMEL, voir POMEL.

PEMSABLE, voir PENSABLE.

PEN, voir PAN.

PENAANCE, voir PENEANCE.

PENAANT, voir PENEANT.

PENABLE, *-nauble*, *-navle*, *penn.*, *pein.*, adj., qui sait supporter, endurci :

Merveilles estoit airous (Agamemnon),
Et *penables* et travaillous.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 32^a.)

De cuer estoit moult airous,
Et *penavles* et travillous.
(ID., *ib.*, Richel. 375, f° 78^f.)

Il n'i ot onques si vaillant ne si *penable* qui n'eust le cors sullent en poi de tens. (*Artur*, Richel. 337, f° 119^a.)

.II. mil chevaliers ki mult estoient prudome et *penable* et aduré d'armes. (*Merlin*, Richel. 19162, f° 202^a.)

Deiphebus estoit moult fors et *penables* aux armes. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 25^d.)

— Pénible, difficile à supporter :

Li trente jors furent *penable*,
N'en i ot un si mal tirable
Que tous ne fust las et malmis.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 95^f.)

Savoir d'armes c'est trop grant chose
Et biaus sanz, et moult profitaubles,
Je sai (ja soit) ce qu'il soit *penaubles*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 4^b.)

Moult nous est griez chose et *penable* de chascun jor descendre au lac por eve. (*Vie et miroir de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 78^a.)

Pour celle de grant consentement
Qui seroit a avoir *penable*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 73^c.)

Laquelle montagne pour verité est moult haulte et *penable* a monter. (1395-1396, Richel. suppl. fr. 521, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 430.)

Et c'est chose veritable
Qu'en bataille tres *penable*
Furent desconfis et mors.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 330, A. T.)

Il ne evada pas les *peinables* miseres de ceste mortelle vie. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 24 v°.)

Chose moult *penable*, difficille et de grant travail. (1429, *Affranch. d'Oiselay*, Arch. H.-Saône E 143.)

Et passa lui et ses gens par divers lieux moult *pennables* a passer. (*Hist. de l'anc. Test.*, f° 103^d, impr. Maz.)

C'estoit encore le plus malplaisant chemin et plus *penable*. (*Vie de Loyse de Sav.*, ch. x, Michaud.)

Et si provision est a faire, les officiers prendront les biens de leurs subgectz et y mettront pris tel qu'il leur plaira..., et par si longue et *penable* poursuyte que les despens tres souvent excedent la somme receue. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 130 r°.)

Seroit chose fort *penable* de... (VAN AELST, *Regl. de l'archit. selon Vitr.*, f° 34^b, éd. 1545.)

Lyonn., *penauble*, Bas-Valais, Vionnaz, *pénable*, pénible.

PENADE, *pennade*, *panade*, *pannade*, s. f., saut, ruade, cabriole d'un cheval, voltige :

Bon mestier y leur a esté
Avoir trouvé portes ouvertes ;
Je cuide que ce cest esté
Ne les verrez faire *penades*.
(*Mist. du siege d'Orleans*, 10951, Guessard.)

Puis souliers a la longue pointe
Qui passent du cheval la jointe,
Et montez pour faire *pennades*,
Chantans rondeaulx, ditz et ballades.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de Court*, f° 29 r°, éd. Genève.)

Et estoient montez ces gens sur bons coursiers, qu'ilz vous faisoient saillir et

faire *pennades* que c'estoit une triumphe a les regarder. (*Rom. de Jeh. de Paris*, p. 79, Bibl. elz.)

Les *pannades*, les joustes, les convys
Les motz secretz qu'on y dit viz a vis.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 17 r°, éd. 1526.)

Nobles montez comme bons champions,
Armez, bardez, aussi fiers que lyons,
A qui mieulx mieulx font grans saulx et *pen-[nades*.
(J. Marot, *Voiage de Genes*, f° 14 r°, éd. 1532.)

Chascun adont son cheval esprouva,
Devant le roy Millannoys font *pennades*,
Faisans en l'aer mille saulx et ruades.
(Id., *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye, f° 48 v°, éd. 1532.)

La viste virade,
Pompante *pennade*,
Le saut soubzlevant,
La roide ruade,
Prompte petarrade,
Je mis en avant.
(Clem. Marot, *Epitaphe du Cheval de Vuyart*, p. 471, éd. 1596.)

Apres bien boire on ne faict que *penades*
(J. Bouchet, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 27 v°, éd. 1536.)

Ruer coursiers, faire les grands *penades*.
(Id., *Ep. mor.*, II, 11, éd. 1545.)

Les satyres capitaines, sergens de bandes, caps d'escadre, corporals, avec cornaboux sonnant les orties, furieusement tournoyoient autour de l'armee a saux de chevres, a bons, a pets, a ruades et *penades*. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xl, éd. 1564.)

Et passepiedz, tordions et *pannades*.
(Habert, *Ep. Cupid.*, XIII, dans *le Combat de Cupido*, A. Lotrian, s. d.)

Chanter, dancer, faire *pennades*,
Ne craindre moreau ne grison.
(*Testam. de maistre Levrault*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., X, 137.)

Et en feist faire lors une ou deux *pennades*
A son hobin ou il estoit monté.
(*Debat des dames de Paris et de Rouen*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XII, 45.)

Les Italiens disent qu'en la bataille de Fournoue le cheval du roy Charles se deschargea a ruades et *penades* des ennemis qui le pressoyent, qu'il estoit perdu sans cela. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xlviii, p. 184, éd. 1595.)

Panade ou *pannade* de cheval, voltigement de cheval. (Duez, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam, 1664.)

penader, *pennader*, *panader*, verbe.

— Neutr., sauter, ruer, voltiger :

Quant il fu le bois oultrepassé commença faire estrader et *pennader* son cheval pour se essayer. (*Perceval*, f° 74[b], éd. 1530.)

Puis affin que toute sa vie feult bon chevaulcheur, l'on luy feist un beau grand cheval de bois lequel il faisoit *penader*, saulter, voltiger, ruer et dancer tout ensemble. (Rab., *Gargantua*, ch. xii, éd. 1542.)

Je voyois jouer, gambader et *penader* certains agneaux, moutons, brebis, chevres et chevreaux. (Palissy, *Recepte*, Cap.)

Je voyois les petits poulains et les petitz veaux, qui se jouoyent et *penadoient* aupres de leurs meres. (Id., *ib.*)

— Se livrer à des mouvements désordonnés, se détirer en tous sens :

Puis se guambayoit, *penadoit*, et paillardoit parmy le lict quelque temps, pour mieulx esbaudir ses esperitz animaulx. (Rab., *Gargantua*, ch. xxi, éd. 1542.)

— Avoir une tenue et des manières de coquette :

Cy gist Lais, la citoyenne
De la ville Corintienne,
Qui *panadoit*, donnant des tours
En ses bobancieres amours,
En drap d'or et drap d'ecarlate.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 92 v°, éd. 1573.)

S'il refuse les joyaux, le voila de la confrairie des beliers. S'il fait *pennader* et courtisanner sa femme, voila de la proye qu'il met a l'hazard du premier tiercelet qui aura la griffe forte pour l'enlever. (Cholieres, *Apresdinees*, II, f° 67 v°, éd. 1587.)

— Réfl., sautiller, gambader :

Mais voila Finet et ma grue
Qui *se pennade* par la rue.
(J. A. de Baif, *le Brave*, V, 3, éd. 1573.)

— Act., faire voltiger un cheval :

Panader ou *pennader* un cheval, manier un cheval en voltes et en courbettes, faire voltiger un cheval. (Duez, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam, 1664.)

penage, voir Pasnage.

penaillerie, s. f., penaillon, haillon :

Ces pastez estoient remplis de toutes vieilles *penailleries* de ses chevaux de poste. (Brant., *Capit. estrang.*, l. I, c. xxxii, Bibl. elz.)

penaillon, s. m., haillon :

Ces embourremens de ventre que portent les hommes, et ces *penaillons* de revesche de quoy les femmes grossissent leur cul. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 171, Roybet.)

— Homme en haillons :

Nostre Seigneur veult que nous mengeons nostre pain en la sueur de nos corps; non pas rien ne faisans, comme ce *penaillon* de moine que voyez, frere Jan qui boyt. (Rab., *Quart livre*, ch. xxiv, éd. 1552.)

Je ne sçay, dist Epistemon, quel plaisir vous prenez, raisonnant avecques ce meschant *penaillon* de moyne. (Id., *Cinquiesme livre*, ch. xxviii, éd. 1564.)

1. **penal**, *pennal*, *panal*, *penaul*, *penault*, s. m., sorte de mesure, équivalant au bichet, et représentant dans quelques pays, tel que le Barrois, le poids de cent livres :

Cinc *penaus* d'avoinne. (1286, *Lettre du c[te] de Bourg*, Arch. Doubs, Anc. ch. des compt., Quitt., Chalon.)

.i. *penal* et demi de froment. (1312, Arch. Haute-Saône H 466.)

Deus *panaus* de froment et deus d'avoine. (1321, Arch. JJ 68, f° 137 r°.)

Un *penaul* de froment, un *penaul* de segle, deus *pennaus* d'avoinne a ladicte mesure de Bourbonne. (1322, Arch. JJ 61, f° 49 v°.)

De la recepte de froment .liii. bichaz et .ii. *penaux*. (1341, Ch. des Compt. de Dole, C 403, Arch. Doubs.)

Qu'il puissent moorre a touz temps a noz molins de Jonville, pour paiant pour *penaul* une escuelle de mousture. (1354, *Ord.*, IV, 298.)

Li sires li doit soignier blanches escuelles, blanc bechier, et ung *penal* de sel et une chere de loingne. (xiv° s., *Rôle de Colonges de Porrentruy*, Monum. de l'év. de Bâle, V, 308, Trouillat et Vautrey.)

Li colungiers li doit ung *penal* de genel. (*Ib.*, p. 309.)

Les douzes copes raises devant faire ung *penal* rais. (*Ib.*, p. 310.)

Six *penaux* de bled. (1461, *Rôle de la prév. de Moutier-Grandval*, ib., V, 445.)

Neufz *penaul* froment. (1542, *Dénombr. d'Oiselay*, Ch. des comptes de Dole, O 23, Arch. Doubs.)

Ou bichot de grain a douze *penaux*, ou *penault* deux quartes. (*Cout. de Bourg.*, Nouv. Cout. gén., II, 1188.)

2. **penal**, *peinal*, *poinal*, adj., où l'on peine, où l'on expie :

Ce moi plaist ke tu dis. Mais de si grant homme Pascaise ce moet mon corage a demandise ke il apres la mort fut meneiz al *poinal* liu, cui vesture de sa bire pot estre atochie, et li malignes espirs estre chaciez del possis homme. (*Dial. de S. Gregoire*, p. 257, Foerster.)

Plusieurs croient que la soient les lieux *penaulx*, c'est a dire de peine ou purgatoire. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 94[a], éd. 1488.)

— Qui porte peine :

Que doresnavant l'on ne depesche en cour de Rome aucuns interdits ny monitoires *peinaux* pour estre executez es pays du roy. (*Pièce de 1491*, ap. Godefroy, *Observ. sur Charles VIII*, p. 619, éd. 1684.)

3. **penal**, voir Panel.

penance, voir Peneance.

penanceresse, voir Peneanceresse.

penancerie, voir Peneancerie.

penanche, voir Peneance.

penancherie, s. f., bail à cheptel :

A Fastret Lane, de Ligne, penanchier de Taintegnies, pour l'amendement de .v. vaques que li dis Jehans lui avoit donnees a *penancherie*, les queles n'estoient mie si boines que elles devoient estre, .xl. s. (25 août 1355, *Exécution testamentaire de Jehan Dommeries*, Arch. Tournai.)

1. **penanchier**, *-cier*, s. m., métayer :

Tout çou, que no censiers ou *penanchier* de Duisempiere, de Maude, de Wes, de Hollaing, ou d'alleurs, no doivent, ou pueent devoir, pour le cause de leur censes, soit d'arrierages, de prest, ou de grains, de fourages, d'ahans, ou en autres manieres. (12 oct. 1334, *Compte du partage d'Isabiel, veuve de Watier Gargate, a l'encontre de ses parcheniers*, Arch. Tournai.)

No *penanciers* de Scin demande, en le somme de .x. lb. .viii. d., ou environ, ens lequelle somme lidis censiers a fait labourages de ahans, et de semences, et d'autres coses, liquel ahan et semences demoront as dis hoirs. Si en fac protestacion que je ne paie point des coses ou je ne prent point de profit. (*Ib.*)

2. **PENANCHIER**, voir PENEANCIER.

PENANCIER, voir PENEANCIER.

PENANT, voir PENEANT.

1. **PENANT**, s. m.?

Les *penantz* de l'arc seront quinze. (P. VAN AELST, *Archit. selon Vitr.*, f° 6ª, éd. 1545.)

La fascie qui soubstient l'arc sera encoire soubstenement aux *penantz* de ces posternes. (ID., *ib.*, f° 6ᵇ.)

2. **PENANT**, *ponant*, adj.?

Item delivra maistre Jehan a Medame pour menues coses ki li faloient six libvres *penans*. (1323, *Compt. de bijoux*, 3ᵉ Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

— S. m. pl.?

Sept cens quarante cinq libvres tournois monnoie de Haynnau trestous en *penans* pour six deniers e maille, si les fist maistre Jehan cangier pour envoyer a Paris. (1323, *Compt. de bijoux*, 3ᵉ Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

Vint et cinq soulz et sis *ponans* de rente. (1328, Arch. Ind. et L.)

PENARD, voir PENART.

PENARDEAU, s. m., petit coutelas :

Icellui Dusol consul, lequel portoit ung *penardeau* ou grant cousteau. (1462, Arch. JJ 198, pièce 510.)

1. **PENART**, *pennart*, *penard*, *panart*, *pannart*, s. m., coutelas, espèce de grand couteau à deux tranchants ou taillants, sorte de poignard :

De chaude cole feru ledit Helyoton sur la teste un cop d'un coutel dit *pannart*. (1381, Arch. JJ 120, pièce 260.)

Un grant *pennart* qu'il avoit pendu a sa sainture. (*Reg. du Chat.*, I, 146, Biblioph. fr.)

Un coustel a deux taillans, nommé *panart*. (1396, Arch. JJ 149, pièce 315.)

Et recueillirent aux lances et aux *pennars* les Anglois bien et faictissement. (FROISS., *Chron.*, t. I, f° 214 r°, éd. J. Petit.)

Un coustel a deux taillans, nommé *panart*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 179.)

Il avoit en sa compagnie trois mille chevaliers et escuyers, et quatre mille arbalestriers, chacun garny de deux arbalestres, et deux gros valets, dont l'un tenoit un grand *pennart*, et l'autre tendoit l'arbalestre. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

D'ung grant *penart* et d'une bisague.
(VILLON, *Ball. des Tavern.*, Jouaust, p. 151.)

— Fig., le membre viril :

Chacun exerceoit son *penard*: chacun desrouilloit son bracquemard. (RAB., *Tiers livre*, prol., éd. 1552.)

Dans la langue moderne, *penard* désigne un vieillard usé, un vieux libertin.

2. **PENART**, s. m., carpe mâle :

Merlutz, saiches, harens et petitz *penars*. (1551, Arch. M.-et-L., E 72, f° 91.)

Pannard se disait encore en ce sens au XVIIIᵉ s. dans la Beauce et le Perche :

Denombrement des mères carpes et *pannards* de l'étang du Marga. (1734, baill. de La Loupe.)

PENAS, s. m., vol en armoiries :

Sur lequel escu est un timbre couronné a un col de heron et un *penas*. (*Pièce de 1412*, ap. Duc., *Penatum*.)

Cf. PENNART.

PENAU, voir PANEL.

PENAUBLE, voir PENABLE.

PENAUL, voir PENAL.

PENAULT, voir PENAL.

PENAUNCE, voir PENEANCE.

PENAVLE, voir PENABLE.

PENCEMENT, voir PENSEMENT.

PENCHEAL, voir PENONCEL.

PENCHEMENT, *pan.*, s. m., état d'un corps qui penche :

La mer s'estend a bord le plus loin qu'elle peut, selon toutesfois que sa devexité et *panchement* peut porter. (DU PINET, *Pline*, II, 65, éd. 1566.)

Devexitas, *panchement* droit en bas. (R. EST., *Thes.*)

Panchement. A bending, leaning, bowing forwards; an inclining, or hanging downwards; a stooping, a declining. (COTGR., 1611.)

1. **PENCHON**, s. m., poids, fardeau :

Si quelque malheur est avenu du costé dont vous me soupçonnez, certes il est tombé sur ma teste, et suis celuy qui ay porté le plus pesant *penchon*, d'autant que j'ay blessé et offensé moy mesme. (SALIAT, *Hérod.*, III, éd. 1556.)

2. **PENCHON**, s. m., l'endroit où l'eau d'un moulin s'écoule et est arrêtée par une écluse :

Le witisme anguille ki descent au *penchon* de ce molin... (1241, *Cart. de Vallaincort*, ch. CXVI, ap. Duc., *Penchoina*.)

Le witisme anguille ki descent au *penchon* de che molin. (1272, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. l. 5478, f° 54ᶜ.)

De le *penchon* ou des *penchons* de leur dit vivier. (1292, *Cart. de Fervaq.*, Richel. l. 11071, f° 23 r°.)

PENCHOTTER, *pan.*, (*se*), v. réfl., osciller :

Mais Bacchus couronné
De pampre, environné
De maint cornu satyre,
Qui le lourd asne tire,
Sur qui Silen monté
Se *panchotte* a costé.
(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, l. II, f° 33 r°, éd. 1573.)

PENCIONNIER, voir PENSIONNIER.

PENÇOIR, voir PINÇOIR.

PENCOSSIER, voir PANCOSSIER.

PENCOSSIERE, voir PANCOSSIERE.

PENDACE, s. f., mamelle pendante :

Nourrices aux grandes *pendaces*,
Gros sains ouvers remplis de lais.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1ᵉ p., de Jure naturali, I, 58, Bibl. elz.)

PENDACOL, voir PENTACOL.

PENDAGE, *-aige*, s. m., action de se pendre :

Seront contrainctz eulx mesmes a leurs despens achapter cordeaux et choisir arbre pour *pendaige*. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

Allez vous pendre, et vous mesmes choisissez arbre pour *pendages*, la hart ne vous faudra mie. (ID., *Cinquiesme livre*, prol., éd. 1564.)

PENDAILLE, s. f., canaille digne d'être d'être pendue :

Souffroient les riches hommes et les saiges de Gand courir parmy la ville et sur le pays celle *pendaille* et celle ribaudaille. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2544, f° 65 v°.)

PENDAN, voir PENDANT.

PENDANCE, s. f., pente :

La cité siet en *pendance* vers le mont d'Olivet. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. II, var., Hist. des Crois.)

PENDANT, *-an*, *-ent*, *pan.*, adj., qui est, qui va en pente :

Par mi .I *pendant* tertre est en .I. val plongies.
(*Roum. d'Alix.*, f° 26ª, Michelant.)

Li castax fu molt bien seant,
Desor une roche *pendant*.
(*Renart*, Br. XIII, 15, Martin.)

— Auquel une chose pend, est suspendue ; se disait en particulier des lettres scellées :

Un jor a fait li rois Nogans
Escrire unes letres *pendans*,
Al roi Artu les envoia.
(*Durm. le gal.*, 12707, Stengel.)

Dont ils ont le tesmoignage par nos lettres *pendans*. (*Grand Cron. de France*, des Gestes au bon roy Phelippe, II, 3, P. Paris.)

Canques il avoit fait fist il par le consel l'archevesque de Ruem, par cui consel li rois l'avoit commandé a ouvrer de toutes

ces choses, et ses letres *pendans* en avoit. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 99, Michel.)

— Fig., comme suspendu :

Cil ki l'oirent l'unt loeie,
A sun cunseil tuit sunt *pendant*.
(*Brut*, ms. Munich, 990, Vollm.)

— Qui se passe, en parlant du temps :

Le terme *pendant*, vinrent cil trois signeur de France sejourner en le cité de Rennes. (Froiss., *Chron.*, VI, 179, Luce.)

Jeanne, ce temps *pendant*, me faisoit un sermon.
(Regnier, *Sat.*, xi, Jouaust, p. 115.)

— Adv., pendant ce temps, en attendant :

Pendant il m'envoya faire des depesches a Santia pour faire venir le reste de l'armée. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Pendant, d'une douce voix
Ouvre ta levre jumelle,
Et pren de tes petits doigts
Ta nourrice a la mammelle.
(Joach. du Bellay, *Recueil de poésie*, Ode s. la naiss. du D. de Beaumont, f° 154 v°, éd. 1573.)

Il faut a tout loisir
Y penser meurement, et *pendant* se saisir
Du devin et de luy.
(Racan, *Berg.*, IV, 5, Bibl. elz.)

— S.m., pente, penchant, coteau, colline, tertre. Il se disait également d'une montée et d'une descente :

Trespassent puis et *pandanz*,
Montaigne, forez et riveres.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 10a.)

G. esgarde par delez .i. *pendans*.
(*Raoul de Cambrai*, 3933, A. T.)

Serré chevauchent le *pandant* d'un rochier.
(*Moniage Guill.*, Richel. 368, f° 259 r°.)

Uns fais d'une grande pierre rumpit fors, ki venanz par lo *pendant* del mont, manecievet trebuchement de tote la cele. (*Dial. St Greg.*, p. 9, Foerster.)

Solonc un *pandant*.
(*Rom. et pastour.*, Bartsch, II, 2, 3.)

Sus le *pendant* d'une montaingne.
(*Mess. Gauvain*, 3640, Hippeau.)

Tant i avoit de Turs, sans mençoigne disant,
Que tot en sont couvert li pui et li *pendant*
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 379, P. Paris.)

Renars vint par un bois fendant
Par une broche en un *pendant*.
(*Renart*, Br. II, 1027, Martin.)

Une riviere truevo qui d'un *pendant* avale.
(*Berte*, 742, Scheler.)

Kex cai el *pendant* d'un val.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 2d.)

Enboichiez les avoit en .i. petit *pendant*
Qui tot ert plains de brenches et espes durement.
(*Floovant*, 1930, A. P.)

Robastre a .m. paiens devant li acueillis,
Ferant les emmena le *pendant* d'un larris,
(*Gaufrey*, 474, A. P.)

Environ .x. et .vii. arpent de pré, seanz entre Tilloy et le ru de grant Brian en plusieurs pieces. et .xii. d. de cenz deuz sus terres en ce *pendant*. (1309, Arch. JJ 41, f° 55 r°.)

Que couviert en estoient li puy et li *pendant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6218, Chron. belg.)

Il y avait un couteau en *pendant* du costé de Cerizolles et de Sommarive. (Montluc, *Comm.*, l. I, éd. 1594.)

L'escarmouche commença par ce coupau, et dans le *pendant* les ennemis avoient fait alte vis a vis de nous. (Id., *ib.*, II.)

Pourveu que l'ennemy ne fut partie en *pendant* et partie en plaine, encore que le bataillon fut grand, je le nombrois a cinquante hommes pres de demy mil loing. (Id., *ib.*, IV.)

A coté dudit village de Bareges et au *pendant* de la montagne les bains et fontaines d'eau chaude. (*Somm. descr. du païs et comté de Bigorre*, l. I, ch. iv, Balencie.)

— Tout ce qui sert à pendre, chaine :

Sis haumes fu clers e luisans,
Estreit lacez a forz *pendanz*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 58, Luzarche.)

Ouvrirent la porte, et puis avalerent le pont; quant le pont s'abaissa, les *pendans* qui le portoient rompirent, car il n'avoit point d'arrest ne de soustenue, car les piliers sur quoy il devoit cheoir estoyent ostes. (Froiss., *Chron.*, liv. II, p. 13, éd. 1559.)

De Jehan Quenop, pour ung *pendant* de cles, estoffé d'argent, .xviii. s. (10 sept. 1422, *Exéc. test. de Evrart Despierre et de Maigne du Touppet, sa femme*, Arch. Tournai.)

Aux *pendans* de leurs gibessieres.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 148e, éd. 1537.)

Un jour les coupeurs de *pendans*, lesquels estoient bien dix ou douze de bande. (Des Periers, *Nouv. Recreat.*, des coupeurs de bourse, f° 211 v°, éd. 1572.)

A Franchois Muissart, chaudronnier, pour avoir livré ung *pendan* de lampe pour la chapelle des infectez, 8 lb. (1647, *Compt. des halles*, Arch. Tournai.)

— Agrès d'un vaisseau :

Combien de *pendans* a elle (la nau) pour naviguer? (La Boet, *Mesnag. de Xenophon*, Feugère.)

— Testicules :

Porte lor viengne des *pendans*
A quoi l'aumoniere est pendans !
(*Rose*, 19869, Méon.)

Mes *pendans* sont longs devenus.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 333b.)

— ?

Pour amener des *pendens* de nostre masure. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1408-9, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

— *En pendant*, t. de droit, en suspens :

Se li venderes ou li achateres muerent dementres que la condiccion est *em pendant*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 229a.)

Ensiment demorat la chouse en teils *pendans*
Sans estre rins traities.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38665, Scheler, *Gloss. philol.*)

Guernesey, *pendant*, penchant d'une colline.

PENDARDEAU, s. m., petit pendard :

Vellaquillo, un petit poltron, *pendardeau*, petit marault. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

PENDART, *-ard*, s. m., celui qui pend, bourreau :

Si dist au matin a un sien grant amy que a l'avanture il feist secretement cachier les *pendars* de la ville jusques a heure de tierce. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. cxxviii, Bibl. elz.)

A un vendredy il fut condempné a estre pendu ;... mais pour ce que le *pendart* n'y estoit pas, il fu differé jusques au dimenche. (1380, Arch. JJ 117, pièce 35.)

A Guilhem Lambert, *pendart*, 1 franc. (9 août 1414, *Séance des jurats*, Reg. de la jurade, p. 71, Bordeaux 1883.)

Le *pendart* ou bourreau. (1416, Arch. JJ 169, pièce 232.)

Despends le *pendart*, il te pendra,
Oigne le villain, il te poindra.
(Gabr. Meurier, *Tresor des sentences*, Anvers, 1568.)

PENDEE, s. f., appentis :

Et vinrent lidis Jehans de Blandaing et ses consauls ou dit hiretage, et pour prendre les mesures de carpenterie pour ouvrer oudit hiretage, et ne les peurent avoir pour le *pendee* de le masiere ledit Jaquemon. (1354, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Par devant les eskievins de Tournay chi apres denommes, presens lesquels li doy devant dit cogneurent et ratefyerent de leurs boines volemptes, a cause dou dit mur et *pendee*, il estoient et sont ensamble d'acort. (28 juin 1359, *Escript del acort fait entre mestre Jehan, dit le Diervel, armoieur, et Pieron Warin, boulenghier*, Chirogr., Arch. Tournai.)

PENDEIS, *-teis*, *-dic*, *-dich*, adj., pendant :

Si crin sanloient reluisant
D'or, roit et crespe et fremiant :
Or sont keu, noir et *pendic*.
(A. de La Halle, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 300.)

Nostre Signor del ciel proumetent
Aumonnes et vels *penteis*,
Que lor sires i fust ocis.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 2141, Hippeau.)

— S. m., appentis :

Une maison tenant d'une part a le maison Jake, et d'autre part a un *pendich* qui est le dit Willaume. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 227 v°.)

PENDEL, s. m., écusson :

Quarante barques qui toutes avoient *pendeaux* aux armes de leurs maistres... (Commines, *Mém.*, VII, 20, Chantelauze.)

PENDELER, *-eller*, verbe.

— Neutr., pendiller :

Moult desire et moult le convoite
Qu'il eust la plance passee,
Aval a l'iaue regardee
Qui si fait la plance croler,
Qu'il ne se puet sor pies ester,
Ço li est vis qu'il caie jus ;

Il se tient a deus mains desus
Et l'autre cors aval *pendelle.*
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4474, Hippeau.)

— Act., pendre, accrocher :

Pour une journee d'homme qui a sorty ledit bœuf de son sallouer et le monter et *pendeller* en la chambre des munitions, .VIII. s. t. (*Compte des receveurs de la ville de Bourges*, 1573-74, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France.*)

Berry, *pendeler*, pendre, accrocher.

PENDELOCHE, s. f., membre viril :

Ja nous, fames, ne le devon
Nommer en nis une maniere,
Ne au devant, ne au derriere,
Cele deable *pendeloche.*
Ma bele mere, est ce donc loche ?
(*De l'Escuiruel*, 48, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 102.)

PENDENT, voir PENDANT.

PENDEOR, *-eur*, s. m., homme chargé d'accrocher les draps aux traverses sur lesquelles on plaçait les étoffes qui devaient être visitées :

A Willaume Tistel, *pendeur*, pour ses gages ou dit office par huit mois, 4 l. (*Ch. de 1565*, Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 159.)

— Bourreau :

Item, des gages du *pendeur* des larrons et des frais a justichier les malfeteurs par le conté. (*Rolle des gaiges et pencions des officiers de Bouloigne*, Arch. J 1125, pièce 26, ap. Deseille, *Catal. des actes*, p. 22.)

Qu'il recognist lo fayt et fust mis ou selt et treygnit on de luy justise et fut jugié a pendre ; mais pour lo saint temps de la Karema et a la proyere deis bonnes dames et per la voluntei dou common on li fit graci per tel magnier que on ley osta les orolies. Et promit qu'il estroit *pendarre* de Friborg et qu'il jour de sa vie ne partira deis borgeis mas que per lour congié. (1373, Arch. Fribourg, *1re coll. des lois*, f° 284.)

Le *pendeur* ou bourreau de la ville de Laon. (1416, Arch. JJ 169, pièce 232.)

Et dist ledict baillieu, par le moien dudict *pendeur* quy remonstra audit commun, quy la estoit, comment ledict Ernouls de Muisy avoit esté pluiseurs fois capitaine des arbalestriers de Tournay et fait grant honneur a le ville. (*Réc. des troubles de Tournai de 1422 à 1423*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 321.)

PENDEMENT, s. m., action de pendre :

Pendement, as hanging. (COTGR., 1611.)

Colgadura, *pendement*, penderie. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Penture :

Avec serrures, *pendemens* et autres ouvrages. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 309.)

Et encore aux XVIIe et XVIIIe s. :

Pendements pour cliches. (1662, *Note de serrurier*, Arch. Spa.)

Au serrurier Bovy pour *pendements* et autres ferailles. (1703, *Compt. du magistrat*, 190, 35, Arch. Liège.)

PENDEREAU, s. m., celui qui pend, bourreau :

Pendereau ort et infame.
(*Therence en franç.*, f° 128a, Verard.)

Furcifer, qui porte une fourche, pendart, *pendereau*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. comment.*, éd. 1558.)

Furcifer. *Pendereau.* (*Trium ling. dict.*, 1604.)

PENDERET, *pendret*, adj., qui sert à pendre :

Et sont les gibets ou arbres *pendrets* signes et marques de haute justice. (*Cout. de Lorr.*, tit. VI, art. II, Nouv. Cout. gén., II, 1105.)

Gibets, arbres *penderetz*. (*Cout. de Gorze*, III, 27, Nouv. Cout. gén., II, 1076.)

PENDERI, nom de lieu imaginaire, désignant la potence :

Se je peuisse avoir mon afaire compli
Je vous euisse fait moine de *Penderi.*
(*B. de Seb.*, t. II, p. 377, Bocca.)

PENDERON, *pand.*, s. m. ?

Pour 16 tilhelles, vallant chacune 4 livres 16 s., et trois doubles *panderons* a 64 solz la piece, livrees par l'ordonnance dudit seigneur a monsieur Olivier. (1470, *Compt. de L. XI.*)

PENDICH, voir PENDEIS.

PENDICULATION, *pan.*, s. f., action de s'étirer :

L'intermitente vient peu a peu, et envoye tousjours pour messagers et avant coureurs, ou un frisson ou un tremblement, avec des *pandiculations* baallens. (PARÉ, *Œuv.*, l. XX, 1re p., c. XVII, Malgaigne.)

De la vient le baailler, l'estirement, ou *pendiculation* et la toux qui presignifient l'accez. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. II, éd. 1587.)

PENDIER, *pandier*, v. n., pendre :

Par andouz les braz m'i pandi ;
Lai demorai et atandi,
Tot *pandiant* an tel maniere,
.I. jor et une nuit entiere.
(*Dolop.*, 8401, Bibl. elz.)

PENDILLANT, adj., pendant :

Panache. Pendant ou *pendillant*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Si vous prenez garde aux entrelasseures des sarments, aux grappes *pendillantes* d'iceux. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 694, éd. 1610.)

Le coq d'Inde en a une (creste) *pendillante* sur les yeux. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 66, éd. 1622.)

PENDILLEL, s. m., loque qui pend :

Et d'ung groz viel burel vestue
Repetassee de vielz penneaulx,
De vieux haillons et *pendillaux*.
(DEGUILEV., *Trois pelerin.*, f° 68b, impr. Instit.)

PENDILLOCHE, s. f., membre viril :

L'une la nommoit ma petite dille, l'autre ma pine, l'autre ma branche de coural, l'autre mon bondon, mon bouchon, mon vibrequin, mon possouer, ma teriere, ma *pendilloche*, mon rude esbat roidde et bas, mon dressouir. (RAB., *Gargant.*, ch. XI, éd. 1542.)

PENDILLOIRE, s. f., balançoire :

Brandilloir, ou brandilloire, et bransloire, *pendilloire* en quelques endroits. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PENDISEL, s. m., ornement pendant :

A maistre Nicolle Cailliel, carpentier... [pour] avoir aussi fait une feniestre en le dicte cambrette, par lequel on va ou dit noghe, lequel feniestre est ajourné de posteles et *pendisiaux*. (Mai-aout 1398, *Compte d'ouvrages*, VIe s. des mises, Arch. Tournai.)

PENDOIL, *-pent.*, s. m., objet qui sert à suspendre :

.I. *pendoil(le)* de cles feré d'argent. (25 févr. 1390, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Ung *pendoil(le)* de clefz estoffé d'argent sur ung drap vert. (1432, *Reg. aux test.*, f° 116, Arch. mun. Douai.)

Ung *pentoil* de cuir pour pendre les cles. (*Compte de 1497*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENDOILLE, s. f., objet qui sert à suspendre :

Item (sera tenu) a tout le convent refecturer corroyes et *pendoilles* en le maniere accoustumee. (9 mai 1376, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

PENDOIR, *-oyr*, *-ouer*, *-oer*, *pent.*, s. m., ce qui sert à suspendre ; en particulier, perche où l'on étend le linge afin de le faire sécher, séchoir :

A l'estencion des draps, les *pendouers* doivent estre fichez en terre par egal hantaige. (*Trad. d'une lett. de Phil. Aug.*, 1182, *Ord.*, XIX, 588.)

Jehan d'Aut a delaissié a fin a l'ospital de Eu un *pentoir* et les apartenanches, lequel *pentoir* est assis au bout du *pentoir* Hue de Penlieu. (1272, *Livre rouge*, t. I, f° 10 v°, Arch. de la ville d'Eu.)

Reconnut avoir pris en perpetuel hiretage... la moitié de la terre, des *pentoirs*, du pré qui est dessouz qui joint a cele terre, et la moitié des *pentoirs* qui i sunt entre la terre et le pré. (1309, Arch. JJ 45, f° 17 v°.)

Item un *pentouer* a pendre draps, avecques une loige assise en la paroisse de S. Goudart de Rouen. (1359, Arch. JJ 87, pièce 278.)

Forches et forchettes, coiffes et *pentoirs*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 8a, Michelant.)

— Ce qui sert à suspendre les clefs :

Un *pentoer* de brodeure, a pendre cles. (1363, Richel., Mortem. 74, f° 30.)

Un *pendoir* de cles, .VIII. s. (17 fév. 1404,

Exéc. test. d'Isabelle Volkarde, Arch. Tournai.)

Gossart Pye, corier, .x. l., pour ce que a son estal a esté trouvé ung *pendoir* de clefz sans rivetz, en transgressant les ordonnances sur ce faictes. (3 janvier 1454, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, chap. Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

— Partie du baudrier qui soutient l'épée :

Icellui de Saint Symon mist la main a un badelaire que le suppliant portoit pendu a sa sainture, et le tira tellement et si fort qu'il rompy le *pendoyr(e)* a quoy icellui badelaire estoit pendu. (1393, Arch. JJ 144, pièce 252.)

— Crémaillère :

Pour .I. *pendoir* de kikaudaine. (1361, *Compte de l'exéc. test. de Potard le Villain*, Arch. Tournai.)

— Cordage de forte résistance :

Item .III. *pentoirs*, par Huguenot, pesans .XXIV. livres pour widier le merien de le ghihalle, converty aux palis sur les fosses, vallent au pris .XXII. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 169, Dupont.)

Norm., *pentoir*, très longue gaule, placée horizontalement aux lucarnes ou aux fenêtres les plus élevées d'une maison, à l'extérieur. A Bernay (Eure) il y a une rue des *Pentoirs*.

PENDOIRE, *pent.*, s. f., penture :

Pour *pentoires* et clou achetez pour les diz huis et fenestres, .III. s. (*Compte de 1388*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la Ch. des Comptes*, p. 175.)

PENDOISIER, v. n., pendre :

Mes li roi si grant cop li done
De la lance parmi le cors,
Li fers en parut par defors
Ge cuit plus de demie toise,
A ce que la lance *pendoise* ;
L'a mort trebucié enz el pré.
(*Renart*, Br. XI, 3154, Martin.)

PEND OREILLE, s. m., pendant d'oreilles :

Ni les carquans ne vous ont point changé vostre sage dessein, ni les *pendoreilles*, ni les delices et bobances de la ville. (CYRE FOUCAULT, *Epist. amoureuses d'Aristenet*, p. 66, Liseux.)

La noblesse aimoit la vertu ;
Le noble en estoit revestu ;
C'estoit son clinquant, son pennache,
Son *pend oreille*, sa moustache.
(Vers 1609, *Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 187.)

Guernesey, *pent-oreille*, s. f., pendant ou boucle d'oreille.

PENDOUER, voir PENDOIR.

PENDRE, v. n., dépendre :

Et l'apentiz o le four *pendant* a la dite meson. (*Ch. de 1292*, Hôtel-Dieu d'Angers, B 26-28, Arch. Maine-et-Loire.)

Il fault ribon ribaine que tous roys, empereurs, potentats et seigneurs *pendent* de luy (du pape), tiegnent de luy. (RAB., *Quart livre*, ch. LIII, éd. 1552.)

Si ne peut pas grand los Fortune acquerre,
Quand elle meine aux plus foibles la guerre.
Las, pourquoi donc a mon bonheur s'op-
[pose ?
Certes mon cas *pendoit* a peu de chose,
Et ne falloit, sire, tant seulement,
Qu'effacer Jean, et escrire Clement.
(CL. MAROT, *Epistre au Roy, pour succéder en l'estat de son pere*, p. 186, éd. 1596.)

J'ay veu que sous la lune
Tout n'estoit que hazard, et *pendoit* de fortune.
(RONS., *Amours diverses*, p. 233, éd. 1584.)

Cela *pend* des desseins en vostre ame conclus
De ravoir deux enfans ou de n'en avoir plus.
(SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 2ᵈ journ., V, 5, Bibl. elz.)

Les instances possessoires *pendent* en entier de la validité ou invalidité des tiltres. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1941, éd. 1661.)

En un temps qui ne *pend* plus de la disposition du desposant. (*Ib.*, col. 1943.)

— Etre en suspens :

Ensi que che *pendoit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37428, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Pencher, fig :

Et li princes, qui avoit eu dou conte Jehan grosse monnoye pour lui aidier, si *pandoit* vers le conte et ne vouloit entendre a raison de la contesse... Et quant la contesse sot que le prince *pandoit* vers le conte, etc. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 434, Buchon.)

— Faire saillie, empiéter, donner sur le terrain d'autrui ou la voie publique :

Estoient d'acort ensamble, en tel maniere, que, quant estoit a deux estables seans au deriere des hiretaiges et maisons desdites parties, pour ce que l'estable dudit Anthonne Hardit *pendoit* sur l'iretaige dudit Simon, ou de son prediccesseur, de qui il a cause... (30 avril 1442, *Escript d'acort fait d'entre Antonne Hardit, d'une part, et Simon le Fel, d'autre part*, Chir., Arch. Tournai.)

— *Pendu*, part. passé, enchâssé :

Voz biaus sorciz voutiz brunez
Et si sont plus biaus et plus nez
Que safir en argent *pendu*.
(*Salut d'amour*, Richel. 837, fᵒ 218ʳ.)

Que safir ne argent *pendu*.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, fᵒ 296 vᵒ.)

Norm., *pendre*, dépendre.

PENDRET, voir PENDERET.

PENDU, s. m., membre viril :

Je mis mon pied contre son pied
Et mon ventre contre son ventre
Et mon *pendu* en son fendu.
(*Huche qu'on ouvre d'une clef*, dans les *Advineaux amoureux*, éd. Techener.)

PENDUAILLE, s. f., gent pendable :

Funt la *penduaille* mavese
Qui avroient mainte malese
Se n'estoient li laboureur
Qui les meintienent a enneur
Et gaaignent ce dont il vivent.
(*Dit des avocas*, 369, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 219.)

Cf. PENDAILLE.

PENDUE, s. f., considération :

Li droit ne sont mie estable en *pendue* de chascun, mes en tous generaument. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, fᵒ 4ᶜ.)

1. **PENE**, voir PANNE.

2. **PENE**, voir PENNE.

PENÉ, adj., mis sous pêne, verrouillé :

Mal est *pené* qui n'est gardé. (*Perceforest*, II, fᵒ 92, éd. 1528.)

PENEANCE, *penance*, *pennance*, *penence*, *penanche*, *penaance*, *penaunce*, s. f., pénitence, peine, punition :

Et il la facent lur penitence e lur *penance*. (*Rois*, p. 264, Ler. de Lincy.)

Mais od vergoinne e od pesance
L'en enjoindrai la *penaance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 789, Michel.)

Renart, veus te tu confesser ?
Fil, se pousse trovor
Prestre qui *penance* me doigne.
(*Peler. Renart*, Martin, p. 413, var.)

En *penaance* vivera.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, fᵒ 335ᵃ.)

Qu'il m'estevera ma *penance* dobler.
(*Huon de Bordeaux*, 5380, A. P.)

Alegier partie de sa *penanche*. (*Chron. de Rains*, c. XIV, L. Paris.)

Or est escapes de prison et est chi venus en ceste foriest pour faire sa *penanche*. (*Ib.*, ch. XXIII.)

Senz amendise et senz *pennance*. (*Vie S. Andr.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, fᵒ 120 vᵒ.)

Se vous voles faire la *penanche* ke je vous engoinderai. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 116.)

Do sun peché *penaunce* prist.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, fᵒ 94ᵇ.)

Pour les compaingnons qui alerent en *penanche*. (1349, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Maugré Flandre et le pais,
Ou j'ay toudis fait *penance*.
(E. DESCHAMPS, *Virelay contre le pays de Flandre*, Arch. cur. du nord de la France, III, 464.)

Se robeurs estoient sur chemins d'Alemaingne, a quelle amende et a quelle *penance* il doivent estre. (FROISS., *Chron.*, I, 426, Luce, ms. Valenciennes.)

Leur donna en *penance* d'aller sept ans ensuivant parmy le monde, sans coucher en lict. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1427, Michaud.)

Ainssy as fait inobediance
Dout .V. .M. ans aras *penance*.
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 323.)

Souffrir t'en convendra *penence*.
(*Nativité de N. S. J. C.*, Jub., *Myst.*, II, 10.)

Estre en si dure *penence*.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 134.)

PENEANCERESSE, *penanceresse* s. f., pénitente :

Katherine li *penanceresse* a .x. lb. pour conforter les ennemis de la ville. (1354, *Registre de la Loy*, Arch. Tournai.)

PENEANCERIE, *penancerie*, s. f., pénitencerie :

Comment il se chargea de porter la cotte de penitence, comment ils trouverent la maison de la *penancerie* de la royne. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxvii, éd. 1528.)

Puis luy firent une grant *penancerie*, et si firent autour d'icelle leurs maisons. (*Ib.*, vol. IV, f° 119.)

PENEANCIER, *penancier*, *-chier*, s. m., celui qui fait pénitence, pénitent, flagellant :

Comme *penancier* verais.
(*Paraph. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 19ᵃ.)

Et cil quarante jorz seront *peneancier*,
Mes en la fin seront molt orgueilleus et fier.
(*Vers sur la mort*, Avertissem., p. 13, Crapelet.)

Et que il ne soit nulz, quels que il soit, *penanchierz*, ne autres, qui s'efforche d'enterrer ne porter personne aucune trespassee en autre maniere ne en autre habit que on fait les boines gens de par le ville. (*Public. du 27 oct. 1349*, Reg. aux Publicacions, 1349-1364, Arch. Tournai.)

Et que il ne soit aucuns *penanchiers* qui porte corps ensevelir, fors en le maniere que font li boine gent de le ville, sens autel peine. (*Public. du 8 mars 1349*, *ib.*)

Et se batoient yceulx *penanchiers* sy fort d'unes escorgies à bouttons de cuir, et en yceulx bouttons y avoit pointillons de fer dont ils se sainioient sy fort que le sang leur couloit parmy les rains, et avoient entour eulx corroies de cuir, blanquaiges royes et rides, et les aucuns les avoient tous gaunes, et portoient blans capprons a croix vermeilles. (*Récits d'un bourg. de Valenciennes*, p. 51, an 1349, Kerv.)

Payet a Jehan Rouhart pour les *penanchiers* de Nostre Dame qui porterent a leur fosses Margherite de Niertaing et se fille, .xiii. lb. .ii. s. (25 août 1355, *Exéc. test. de Jehan Dommeries*, Arch. Tournai.)

Geffroy, fort homme et de grant corpulence, portoit une bende de fer autour de son cors a sa char nue, et disoit qu'il estoit *penancier*. (1382, Arch. JJ 121, pièce 129.)

A mon departir elle m'a dict : Allez vous en comme *penancier* : car tout vous est pardonné. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxvi, éd. 1528.)

— Pénitencier, confesseur :

Bien me sambles hermites u gent *peneancier*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 90, Michelant.)

Il vindrent au *penancier* l'evesque et li distrent en confession comment il l'avoient trové (le saint clou). (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 332ᵈ.)

Uns moines de l'ordre de Cistiaus, qui estoit uns des *penanciers* l'apostole, vint en cel point en Engletierre. (*Hist. des ducs de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 200, Michel.)

Jehan, cardinal et evesque d'Albane et *peneancier* de Nostre S. Pere le pape. (1346, Arch. JJ 72, f° 172 r°.)

Mestre Jehan Presin, *penanchier* dou pape. (*Compte de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

Fu enchargié a la ditte femme par les *penanciers* de nostre Saint Pere le pape qu'elle allast a Rome. (1376, Arch. JJ 110, pièce 230.)

Assez tost apres s'en ala confesser au *penancier* de l'eglise de Reins. (1377, Arch. JJ 110, pièce 346.)

De Johannes, clerc du *penanchier*, pour une touelle. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit*, Arch. Tournai.)

La ou il vit le *penancier*,
Qui confessoit homme ou bien femme.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, dans les *Œuv. de Villon*, p. 229, Jouaust.)

— Fém., *peneanciere*, pénitente :

Et quant vous cheez sur viellesce,
Penanciere estre vous chargoit
(*Mir. de N.-D.*, XVI, 990, A. T.)

— Adj., de pénitence :

T'a mis en voie *penanchiere*
De droiture et d'onestre vivre.
(Baud. de Condé, *Poés.*, Ars. 3524, f° 3ᵃ.)

PENEANT, *penaant*, *penant*, s. m., pénitent :

Vos porchasciez mon dascrietement,
Mais par l'apostre que quierent *peneant*
Je ne verrez pesser le chief d'un an.
(*Garin*, ms. Dijon 300, f° 3ᵃ.)

Mais par l'apostre que quierent *peneant*...
(*Ib.*, ms. Montp., f° 161ᵉ.)

Un bel preudom au quief chanu
Truverent enz en un lit seant
Qui ne senbloit pas *peneant*,
Pautonnier, garson ne ribaut.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 68ᵉ.)

Par l'apostre qe quierent *peneant*.
(*Raoul de Cambrai*, 4057, A. T.)

Par cel apostre qe qierent *penaant*.
(*Ib.*, 693.)

Par cel apostre que querent *peneant*.
(Raimbert, *Ogier*, 2883, Barrois.)

Vos revenez de Rome, si estes *penaanz*.
(*Floov.*, 1745, A. P.) Impr., *penanaz*.

Li enfes Huos choisi le *peneant*.
(*Huon de Bord.*, 2935, A. P.)

Or m'aves, fait il, bien paiiet
Qui *peneant* me voles faire ;
Mal dehait qui en a ke faire.
(*Du Chevalier au Barizel*, 364, Méon, *Fabl.*, I, 220.)

Doit tenir maniere de *penant* heremital. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 61ᶜ.)

Et ces *penans* des quels je parloie maintenant, aloient de ville en ville et de chité en chité par compagnies. (Froiss., *Chron.*, IV, 330, Luce, ms. Rome.)

— Fém., *peneante*, pénitente :

Jehannette la *penante*. (*Compte d'Et. de Bourges*, 1426-1428, Commune, Despense, II, Arch. mun. Orléans.)

— Adj., en parlant de chose, de pénitent :

En vie *peneande*.
(Jeh. Bod., *Congié*, Ars. 3142, f° 227ᵃ.)

PENEAU, adj., qui porte des habits déchirés et crasseux :

Peneau : m. A flag, or streamer ; also, a rag, or tatter ; and in some parts of France) also, a slut or slatterne. (Cotgr., 1611.)

Cf. Panel.

PENECHEAL, voir Penoncel.

PENEGIER, voir Panechier.

PENEIR, *penoir*, v. a., expier, porter la peine :

Il ne soffira pas que l'un en port la paine ; mais li dui l'en porteront, et le *penoirront*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, II, I, § 4, Rapetti.)

PENEL, voir Panel.

PENELER, voir Paneler.

PENELET, voir Panelet.

PENELIER, voir Panelier.

PENELLE, voir Panele.

PENENCE, voir Peneance.

PENEOR, *peneur*, s. m., homme de peine, homme occupé de travaux pénibles, portefaix :

Sacent tout cil ki cest escrit verront et orront que teus est li droiture ke li maisons de Hees a au molin de Hees, et tele est li droiture ke Simons Kaukesel i a qui *peneres* en est, et si oir apres lui. Li maisons de Hees doit au meulin de Hees livrer mairien, et li *peneur* le doivent carpenter a leur coust. (1249, *Droiture*, etc., Tailliar, p. 173.)

Li *peneur* doivent livrer bestes quarterees. (*Ib.*)

Premiers que tout laboureur et *peneur*, au dit lieu de Salines, tant brouetteurs et porteurs, comme mesureurs, leveurs, et autres... seront tenu de payer pour leur bienvenue. (23 nov. 1406, *Des peneurs a Salines*, Reg. aux Ord. des métiers, 1426-1468, f° 64 r°, Arch. Tournai.)

Nicaise de Moyenneville, porteur au sacq, .x. lib. pour outrages d'avoir, comme doyen des *peneurs*, emprins congnoissance de cas appartenans a Messeigneurs et jurez. (*Sentence du 24 février 1435*, Bans de .x. livres, Reg. de la Loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

Jehan Billot, porteur au sacq et doyen des *peneurs*, a tousjours pour ce que... (7 septembre 1453, *Reg. de la Loy*, 1482-1458, Bans a tousjours, Arch. Tournai.)

A deux *peneurs*, pour leur sallaire d'avoir chargié le grain, a le mettre sur le carette. (18 janv. 1468, *Compte de la curacion des biens de feu Monferrant*, Arch. Tournai.)

... Premiers, que ceulx qui, de ce jour en avant, vouldront estre franc *peneur* et porteur au sacq en ladicte ville... (15 mars 1489, *Reg. des Ordonn. des mestiers*, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

PENER, *penner*, verbe.

— Act., faire souffrir, malmener, tourmenter :

> *Penat* sun cors el Damne Deu servise.
> (*Alexis*, str. 33[b], XI[e] s., Stengel.)

> Be. guencist qui moult les *a penes*.
> (*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25[d].)

Sulunc lur felunie faiseit chascun *pener*.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 1224, Andresen.)

> Et desirent *pener* lor cors
> A ce veoir par coi vont fors.
> (*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 101[c].)

> Si *sunt* li autre meins *peneit*
> Qui meins firent d'iniquiteit.
> (MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1775, Roq.)

Mais par icelle croiz ou Jhesu *fu penez*.
(*Parise*, 543, A. P.)

Por amor Dieu de gloire, qui en crois *fu penez*.
(*G. de Bourg.*, 664, A. P.)

> Comment il *fu* pour nous *penneiz*.
> (*Passion Dieu*, Richel. 1822, f° 185.)

> Cist Aristotle qant viel esteit
> Sa vie en bien mener *peneit*.

(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de Secrez*, Richel. 25407, f° 173[c].)

> S'il vous pleist, je vous veul aprendre,
> Comment Dieu *fut* mal demenez,
> Vendu, batu, en crois *penez*.
> (*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 141.)

— Gagner péniblement :

Malvaisement wardet chou que bien *est penet*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 84, Kerv.)

— Réfl., se mettre en peine, s'efforcer :

> Lor bien faires durra petit,
> Car trop se hastent d'*els pener*.
> (*Parton.*, 8182, Crapelet.)

> Amis, bien dois joie mener,
> Et *toy* de bien faire *pener*.

(N. DE MARGIVAL, *Panthere d'Am.*, 1009, A. T.)

Et prioit que chacuns *se penast* de bien faire et de garder se honneur. (FROISS., *Chron.*, II, 162, Kerv.)

Ilh *s'en penat* mult. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 185, Chron. belg.)

— Neutr., être à l'agonie :

Quant il vit son frere jesir tout sanglant qui *penoit* a le mort. (FROISS., *Chron.*, XVII, 288, Kerv.)

— *Pené*, part. passé, tourmenté :

Tant que chascun avoit la char toute *penee*,
De sanc et de sueur moillie et arousee.
(CUV., *B. du Guesclin*, 6129, Charrière.)

PENESLISCH, *penslis*, s. m. ?

Clefs pour le *peneslich* d'une porte, huis des *penslis* faits aux murs, leurs serrures, leurs clefz. (1419, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENET, voir PANET.

PENETERIE, voir PANETERIE.

PENETIER, voir PANETIER.

PENETRAMMENT, adv., en pénétrant profondément, jusqu'au fond, fortement :

> Je ne reluys *penetramment* qu'en l'eau.
> (*La Marg. des Marg.*, p. 12, éd. 1547.)

Voyant plus *penetramment* qu'un oince. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XXV, éd. 1552.)

Les nues mesme en sont *penetramment* alteintes [(du bruit des armes).
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 156 v°, éd. 1574.)

PENETRATEUR, *-tracteur*, adj., qui pénètre :

Le vin est bon *penetracteur* a cause qu'il est de subtile substance et de la chaleur vertueuse. (*Regime de santé*, f° 32 v°, Robinet.)

PENETRATIF, adj., pénétrant, profond :

> Faict ton soulphre *penetratif*
> Par feu devenir attractif.
> (*La Fontaine des amour.*, 983, Méon.)

> Tu souffreras peine excessive,
> La plus dure et *penetrative*
> Qu'oncques homme mortel porta.
> (GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13283, G. Paris.)

Le poison de volupté est tellement subtil et *penetratif* que, pour n'en estre offencé, on doit auparavant avoir usé de bons preservatifs. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 139, éd. 1587.)

PENETRATIVEMENT, adv., d'une manière pénétrante :

Penetrativement, penetrative. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

PENEUR, s. f., peine :

Et souffrent chascun jour *peneurs*, gries domages. (1292, *Mém. des déput. de Valenc. à Ph. Aug.*, Arch. JJ 21.)

PENEURE, voir PENNEURE.

PENEUL, *pigneul*, *pignuel*, s. m., syn. de *penal* 1 :

Trois deniers nerez de cens et un *pignuel* d'avoinne. (1344, Arch. S 3681, pièce 13.)

La cousture devant la porte contenant six muis, un aissin, et un *pigneul*. (1396, Arch. MM 31, f° 230 r°.)

PENEUS, voir PENOS.

PENEUSEMENT, voir PENOSEMENT.

PENGNECEAL, voir PENONCEL.

PENGNECHEAL, voir PENONCEL.

PENGNENCEL, voir PENONCEL.

PENGNOCHEAL, voir PENONCEL.

PENGOEAUL, *pingoeaul*, s. f., bannière :

Atout une des *pengoeaul* del cité. (1433, *Cond. de W. Datin*, Anal. leod., p. 390, X. de Ram.) Var., *pingoeaul*.

PENGON, voir PENON.

PENEVOS, *-ouz*, adj., pénible, douloureux :

S'il avient k'il aikes longemant i duret, ne mie par virtuit de stavleteit, maix per une *penevose* force et plaine de miseire, li celle li est ausi cum une chartre. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 20 v°.)

— *La penevose semaine*, la semaine sainte :

En la *penevouze* semenne. (1373, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 65 v°.)

Cf. PENOS.

PENIBLE, adj., en parlant des personnes, dur à la peine, infatigable :

> Li Goz, une genz mult *penible*,
> Il sunt apres, e li Alain,
> Que ne sevent qu'est vin ne pain.
> (BEN., *D. de Norm.*, I, 288, Michel.)

> Mult pres d'ici sunt dui enfern
> Que ne cessent esteit ne ivern.
> Li plus legiers est horribles
> A ceals qui sunt mult *penibles*.
> (*S. Brandan*, 1330, Michel.)

E si jo vus mentoie, sil purriez bien oir
Cum Rogier fud *penible* de sun seignur servir.
(JORDAN FANTOSME, *Chron.*, 1148, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

.II[m]. homes qui moult estoient bons chevaliers et *penibles* et aduré d'armes. (*Artur*, Richel. 337, f° 15[b].)

> Tant ert *penible* e curious,
> Pensis, veillanz, estudious
> De garder la cité romaine.
> (ANGIER, *Vie de S. Grégoire*, 2723, P. Meyer.)

> Bien savons veraiement...
> Que de plus hardi cevalier,
> Ne de plus fort, ne de plus fier,
> De plus menbré, de plus seur,
> De plus *penible*, de plus dur,
> Ne de plus bel, ne de mellor...
> Ne puet on empereor faire.
> (*Parton.*, 9351, Crapelet.)

Li cheval, qui pluseurs jorz n'avoient eu a mengier que fueilles d'arbres et escorces, furent en cele bataille plus *penible* et plus isnel que li cheval aus Turs. (GUILL. DE TYR, VI, 19, P. Paris.)

Il fu fors, appers et *penibles*. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 119 r°.)

Mais pour estre naturellement *penible* et affectionné a l'agriculture, voyla qui luy feit dire qu'il n'avoit envie que d'un lieu ou il eust a quoy s'employer, et de quoy se rejouir en recevant proufit. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

L'Auvergnac (est) industrieux, *penible* et endurant du temps et de la fortune. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. VII, éd. 1597.)

Homme *penible* et grand travailleur, c'est celuy qui peut porter et qui se donne beaucoup de peine. (NICOT.)

PENIBLETÉ, s. f., caractère de ce qui cause de la peine :

Penalitas, *penibleté*. (*Gloss. lat. fr. de Conches*.)

PENICLE, s. m., sucre d'orge tors :

Puis prens rigalice et de *penicles* sept

dragmes, tant d'ung que d'autre. (Guill. Tardif, *Art. de fauc.*, I, 109, Jullien.)

Penidial, adj., qui tient du sucre d'orge :

Sucre *penidial.* Fine white sugar whereof pennets be made ; also, the pennets themselves. (Cotgr., 1611.)

Penidoin, s. m., médicament composé, favorisant la salivation et l'expectoration :

Lor dient il, ce m'est avis,
Qu'il ont gigimbraiz et pliris,
Et diadragum et rosat,
Et *penidoin* et violat.
(Guiot, *Bible*, 2620, Wolfart.)

Cf. Penidos.

Penidos, s. m., médicament composé, favorisant la salivation et l'expectoration :

Et la coulevre soit cuite et condite o *penidos* ou aveuc zuchre rosat, o lait d'amendes. (*Fragm. d'un livre de médecine*, ms. Berne A 95, f° 4 v°.)

Cf. Penidoin.

Penie, voir Panie.

Peniel, voir Panel.

Penier, *painnier*, adj., dur à la peine, à la fatigue :

Fors que seul Bucifal qui sor teus est courans,
Volentier et *penier*, et isniaus, et soufrans.
(*Roum. d'Alix.*, f° 21[b], Michelant.)

— Qui est dans la peine, affligé :

Et li convint en fin sa contree laissier
Et aler outre mer anguissé et *painnier*.
(*B. de Seb.*, XVII, 1039, Bocca.)

Penieste, adj., de pin ?

Pire et Andolieus ont,..
Donneit cop de cuteals et de bastons *penieste*,
Qu'il orent pris en bois, plus gros que de ge-[nieste.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 10105, Scheler, *Gloss. philol.*)

Penif, *peniu*, adj., dur à la peine, infatigable :

Vos fius soit chevaliers et deviegne *penis*,
Si conquerre la tierre a tous ses anemis.
(*Roum. d'Alix*, f° 5[d], Michelant.)

Plus est *penis* des autres, hardis et conbatans.
(*Ib.*, f° 21[b].)

Et ot oi de Horn la parole mult dis
K'il ert itant belz e de deduit si *penis*,
Ke veer le peust plusurs aveit requis,
E a mulz aveit offert or, argent, vor e gris.
(*Horn*, 416, Michel.)

N'onques chevaliers ne fu tous
Si *peniu* d'armes qu'il estoit.
(*Lai de l'Ombre*, p. 45, Michel.)

— Pénible :

S'il ne l'achaite a droit prix
De travaus covers, *penis*,
Et de doutance grevaine.
(Willame li Viniers, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 80 r°.)

Ma vie est trop *penive*.
(Id., *Poés. ms. av.* 1300, t. III, p. 1278, Ars.)

Et d'endurer les maus d'amours *penieus*.
(Colars li Bout., *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 73 r°.)

Penil, *peignil*, *panil*, *pannil*, *ponil*, *poinil*, *poynil*, *pugny*, s. m., partie du corps où croît la marque de puberté, mot conservé dans la langue moderne sous la forme *pénil* :

Li cuers del *penil* li depart
Qui molt estoit et durs et fors.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 57[a].)

A deslacer Sansons s'esloisse,
Par le *peignil* qui sanble moisse
Li mist l'outil.
(*De Richaut*, 1271, Méon, *Nouv. Rec.*, I.)

Hic pubes, *penil.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Ma barbe fis sanz ressongnier
Et mon *panil* raire et rongnier.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. II, v. 3053, Cocheris.)

Le *pannil* est le lieu pelu. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 30 v°.)

Penes, *ponil.* Pubes, *ponil.* (*Gloss. rom. lat. du* xv[e] *s.*, Scheler.)

Diericq Stianwetch,... rapparleur de draps,... est tenus en peril de mort et d'affolure d'une plaie d'estecq qu'il a en le destre cuisse par dedens, perchant tout oultre parmi les nerfz, venant oultre par desoubz le *poinil.* (7 décembre 1453, *Reg. de la loy*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

... Item est tenus encores en peril de mort d'une plaie d'estecq qu'il a en le plus basse partie du ventre, parmy le *ponil.* (11 février 1453, *ib.*)

Pieret le Telier, merchier, natif d'Aras, est tenu en peril de mort d'une playe d'estecq qu'il a sur le dextre partie du ventre, au deseure du *pugny.* (5 août 1458, *ib.*)

Trop plus mal me font qu'oncques mais
Penil, cheveux, barbe, sourcilz.
(Villon, *Grant Test.*, clxxii, Jouaust, p. 121.)

Philipot Fournier, clerc, est tenu en peril de mort et d'affolure d'une playe d'estecq qu'il a ou ventre et deseure du *poynil.* (11 oct. 1485, *Reg. de la loy*, 1472-1489, Conjuracions de perils de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Sur le *penil* et autour de la nature de la femme. (*Bastim. de receptes*, f° 17 r°, éd. 1548.)

Penilice, adj., rapproché du *penil :*

La quinte [marque a laquelle on reconnut le corps de Charles le Téméraire] fust par la fistule laquelle il avoit au bas du ventre *penilice* dudit coté dextre. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malifices du duc Charles, etc., Hennebert.)

1. **Penille**, *poinille*, s. f., partie du corps où croît la marque de puberté :

Dame, respondes moi sans guile,
A point de poil a vo *poinille ?*
(J. de Condé, *li Sentiers batus*, 71, t. II, p. 301, Scheler.)

Pubes, *poinille.* (*Olla patella*, p. 44, Scheler.) Impr., *poilline.*

5 sols de la femme Jaqinet pour deffaut de preuve contre Garin la *Penille.* (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 27 r°.)

2. **Penille**, adj., pénible :

Si n'en sont pas leurs meschiefz si *penille*,
Quant leur vouloir est a ce faire habile.
(E. Deschamps, *Oeuv.*, III, 215, A. T.)

1. **Penillier**, s. m., la partie du cerf :

Coupans au res de la cuisse jusques au dessoubz du *penillier*, qui est dit le ventre. (*Modus et Racio*, f° 15 v°, ap. Ste-Pal.)

2. **Penillier**, *penilier*, *peniller*, adj., qui appartient au pénil, du pénil :

Motte *peniliere.* (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Os *peniller.* (Rousset, *Hysterotom.*, p. 7, éd. 1581.)

Penillier. Belonging to the groine; whence os *penillier*, as os du penil. (Cotgr., 1611.)

Penillier, di pettignone. (Duez, 1650.)

Penilliere, *-illere*, *-iliere*, *penn.*, *pan.*, *pann.*, *pennieliere*, s. f., partie du corps où croît la marque de puberté :

Le ventre est... la region des nutritifs qui dure... duc aus rains et a la *panilliere.* (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 26[b].)

Les parties des reins et de la *penilliere.* (Id., f° 26[c].)

A esté batu ycellui Richart de ourbes cols, et feru du pié en la *paniliere.* (1337, *Regist. criminel de S.-Martin-des-Champs*, p. 110, Tanon.)

Une fistulle qu'il avoit ou bas du ventre du costé dextre de la *pannilliere.* (*Cron. abrég. des roys de France*, 1491.)

Une fistulle qu'il avoit au bas du ventre a la *penilliere* du costé dextre. (*Desconf. de D. de Bourg.*, ms. Richel., Béthune 7679.)

Et, sans cacher sa *penilliere*,
Fut des fillettes chambriere (la vieille).
(*Banquet des Chambrieres*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., II, 287.)

Quand l'erucque est myse dessus le ventre et *penilliere* de la personne, elle provocque l'urine. (*Jard. de santé*, I, 176, impr. la Minerve.)

— Vêtement qui couvre le pénil :

Se vous voulez de tortes bannes,
Par ma foy ! j'en ay de bien fines.
Ou se vous voulez de groingnettes,
Prenez en, ou des mantonnettes,
Des croupes, ou des *pennilleres ?*
(*Nouv. Pathelin*, p. 141, Jacob.)

— Fig., dans un sens grivois :

Sentist dehors si soudaine froidure
Que demander luy fit une fourrure,
Et souhaiter pour grace singuliere
Aupres de soy avoir sa *penilliere.*
(Mellin de S. Gelais, *Œuv. poét.*, p. 44, éd. 1719.)

— Maladie du pénil :

Nul boucher ne pourra vendre beuf ne vache entechié de fy, *pennieliere*, ne d'autre maladie. (1485, *Ord.*, xix, 560.)

PENIN, adj., punique, carthaginois :

Lors ceste femme quant elle se vit en liberté, par une astuce feminine et malice *penine* machina secretement avec certains ses amis. (CHAMPIER, *Hist. d'Austr.*, f° 30 r°.)

Les maistres sans aucunes blessures se trouverent sur terre bien ebahis que n'eussent jamais ymaginé l'astuce *penine* des Espaignolz. (*Gest. du chev. Bayard*, l. II, c. III, éd. 1525.)

PENINSULAIRE, s. m., habitant d'une péninsule :

Chef des *peninsulaires* de l'Hellesponte. (SALIAT, *Herod.*, IV, éd. 1556.)

PENIR, voir PANIR.

PENITABLEMENT, adv., en pénitent, en faisant pénitence :

Tu lairas l'orgueil et l'envie
Du monde repentablement
Pour vivre *penitablement ;*
Je le te charge.
(*Mir. de N.-D.*, XVII, 1959, A. T.)

PENITANCIER, voir PENITENCIER.

PENITANT, s. m., châtiment :

En .I. fossé le gietent, qui est ors et puans,
Diable enportent l'armo, tex est ses *penitans.*
(*Chev. au cygne*, t. I, v. 1793, Hippeau.)

PENITE, s. f., sucre d'orge ?

Une livre de *penites*, 13 d. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 246.)

Garingal, folion, *penites*,
Cubebes, rasis, nois confytes.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

PENITENCIAL, *-tial*, adj., de pénitence :

Mal penible et *penitencial* ou afflict. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 165 r°.)

En la sepmaine *penitentiale*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 198 r°.)

Et vivoit d'une austere et *penitentiale* vie. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 42 r°.)

En protestant a haulte voix chanter
Pour tesmoignage un cantique loyal,
Ayant le sens tout *penitential*
Afin que plus mon mal on ne reproche.
(EDMOND DU BOULLAY. *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 67, éd. 1549.)

Aller a la fontaine de confession *penitencialle*. (*Violier des Hist. rom.*, p. 216, Bibl. elz.)

PENITENCIER, *-tancier*, s. m., pénitent :

En l'an de grasce Nostre Signeur mil trois cent quarante neuf alerent li *penitancier* et issirent premierement d'Alemagne. (FROISS., *Chron.*, IV, 100, var., Luce.)

PENITENCIEUX, adj., repentant :

Penitencieux, penitentious, very penitent, most repentant. (COTGR., 1611.)

PENITUDE, s. f., repentir :

Les malvais sont remplis de *penitude* ou de repentance. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 546b.)

PENIU, voir PENIF.

PENIZ, voir PANIS.

PENLONCQ, s. m. ?

Le gros *penloncq* de l'horloge. (1513, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENNABLE, voir PENABLE.

PENNADE, voir PENADE.

PENNADER, voir PENADER.

PENNAGE, voir PASNAGE.

PENNAGEUR, voir PASNAGEOR.

PENNALLYE, s. f., oripeaux, haillons :

Quant eulx (les chevaliers) moynent [leurs escuiers,
Leurs hommes avoec leur *pennallye*,
N'est rien ou monde qui leur fallye.
(*Des Estats du siecle*, 56, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 266.)

PENNANCE, voir PENEANCE.

1. **PENNART**, *penart, painart*, s. m., vol en armoiries :

Oede Garniers, et Balsamon
Qui avoit escrit .I. saumon
Sor son escu entre .II. dars
D'un poivre chaut o le *painars.*
(*La Bataille des .VII. ars*, dans les *Œuvr. de Ruteb.*, II, 418.) Var., O les *pennars.*

Sur lequel heaulme estoyt ung demy beuf de gueules, entre deux *penars* d'argent. (*Roman du Petit Jehan de Saintré*, ch. L, O I v°, éd. goth.)

Une fleur de lys d'or naissante entre deux *pennarts* de mesme blazon que la banniere de la dite pucelle. (*Lett. du 25 oct. 1612*, ap. Godefroy, *Rem. sur l'hist. de Charles VIII*, p. 901, ed. 1661.)

2. **PENNART**, voir PENART.

PENNATE, s. f., pinasse ?

La(n)franc Seba qui se nemoit la *pennate.* (*Gestes des Chiprois*, p. 321, Raynaud.)

1. **PENNE**, *pene, pane, pinne, pine*, s. f., éminence, hauteur, cime, pointe, bout :

Les nouviaux estans, la *penne* et le seel de ladite chastellenie. (1298, *Ord.*, Dupuy, CXXXIV, 47, Richel.)

Deseur le *penne* du rade fossé. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 17 v°.)

Deseur le pointe ki est a le *penne* c'on apele le *penne* du fossé du gart. (*Ib.*, f° 42 r°.)

Les bonnes ki sont deseure le *penne* du gart. (1313, *Sent. du baill. d'Amiens*, le Gard, Arch. Somme.)

Une pesquerie a tous harnas qu'il avoient heritablement en l'eaue, qu'on dit de Bousencourt, depuis le *penne* du cherisier jusqu'a le cauchie de Sailly. (1332, *Cartul. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 330 v°.)

Le *pinne* du Templo.
(*Hist. des .III. Maries*, p. 335, ap. Ste-Pal.)

A maistre Robert du Mez, carpentier, pour avoir livré et fait ung comble de trente et ung pies de long ou environ, faisans *penne.* (2 septembre 1418, *Exéc. test. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Tenant les quatre doigtz estenduz et serrez par leur ordre en ligne parallele a la *pene* du nez. (RAB., *Pantagr.*, ch. XIX, éd. 1542.)

Pinne du nez. The gristle of the nase; the bone whereby the nosethrils are divided. (COTGR., 1611.)

— Pièce de bois placée horizontalement et enchâssée dans les poteaux d'une maison dont la carcasse est en bois :

Witt. velt sen comble remuer, il le puet remuer sans autres *panes* remetre. (1220, lay. 134, n° 66, Arch. mun. Douai.)

Mettre *pennes* et postiaus es appentiz dudit four. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 76 r°.)

De mettre un estiel moyen dessoubz d'une poutre qui y est, lequel esteaux ira tout jus a un pies prez du desseure de le cauchie, et sera le *pine* de deux pieces qui s'en eswilleront dedens icelluy estiel et aussi reneswiller les postiaulx et coulombes des fenestres en cele *pine.* (8 août 1404, *Chirogr.*, Arch. mun. Douai.)

A Jehan de Cambray, carpentier, pour son sallaire d'avoir fait une paroit de bos esdictes maisons, et aussi y mis *pennes* et suelles, et rependu huis et feniestres, esquelz ouvraiges il s'employa par deux jours, au pris de nuef gros le jour, sont .X. s. .VII. d. (24 juillet 1443, *Compte de la Ladrerie des Froides Parois de Warchin*, 1438-1443, Arch. Tournai.)

— Terme de marine, corne :

Dom Juan... fit monter le caro a l'arbre et la flamme a la *pene* qui estoient tous signals de bataille. (BRANT., *Cap. estr.*, II, p. 24, ap. Ste-Pal.)

— *Voler de penne en penne*, s'élever, faire fortune :

Et de la fu mis voirement
Devers la royne Jehanne,
Ainsi *vola de penne en panne*
Et si monta si haut en haut
Qu'il ne pouit monter plus haut.
(*Chron.*, Richel. 146, f° 85, ap. Ste-Pal.)

Suisse, Bagnard, *pina*, poutre du toit.

2. **PENNE**, *peinne, pene, panne, pane, poine, pinne*, s. f., plume, aile :

Et la mesenge ta conmere,
Par barat preis son fromage
Et de lui eus tel gage
Que tu lui ostas a tes canes
Quatre de ses plus beles *panes.*
(*Renart*, 13672, Méon.)

Sour les *pennes* des venz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 123 v°.)

Il vola seur les *peinnes* des vanz. (*Ib.*, f° 23 v°.)

Sor les *pannes* des vans volait.
(*Lib. Psalm.*, XVII, p. 271, Michel.)

La fui si desrobez de tout l'avoir du monde
Ne me remest vaillant une *pene* d'aronde.
(*Un Dit d'aventures*, 7, Trébutien.)

Ce sunt les oisiaus qe volent la nuit e qe ne ont *poines* ne plume. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXXIV, Roux.)

Qui me donnera *pennes* comme a ung coulomb, et je voleray et me reposeray. (*Intern. Consol.*, II, XXXI, Bibl. elz.)

Je voudroy que les empannons
Fussent deux *pannes* de pigeons.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 189 r°, éd. 1573.)

— Fig:

Pour avoir livré ung cappiel d'errain a une *penne* de plumach mise sus. (*Compt. d'ouvr. de 1444*, Arch. Tournai.)

— *Penne sans fin*, en terme d'armoiries, sorte de bague :

Ces bagues sont entaillees en forme de plumes, qu'on appelle en devises *pennes* sans fin. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 396, éd. 1595.)

— *Perdre plumes et pennes*, perdre, avancer sa ruine :

Roboam de Jerusalem
Qui de Salemon estoit fils,
A son temps en fu desconfis
Quant les foles joeunes gens crut.
Si l'en mesavint et descrut
Des dix parties de son regne...
Jennes estoit, si crut les jennes,
Si en *perdi plumes et pennes*.
(*Chron.*, Richel. 146, f° 48r.)

— Plume pour écrire :

Enca e parcamin et une *penne*.
(*Alexis*, str. 57b, XI° s., Stengel.)

Pene et enque et parchemin prist.
(*Tristan*, I, 2395, Michel.)

Et enque et *penne*.
(GIR. D'AM., *Charlem.*, Richel. 778, f° 165b.)

Et pren en l'aumaire quanque il afiert a escrivain, et *pane* et encre et parchemin. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 5°.)

Encre et *pane* avueques porta,
A Sebelinne tout bailla,
Et celle s'asist a escrire.
(*De l'Emper. Constant*, 401, Romania, avr. 1877.)

Escript la lettre ou pent le scel de ladite feu comtesse o une *penne* d'airain. (1330, Arch. J 440, pièce 11.)

Gorges li librairiers... vend *pennes* d'auwe et *pennes* de chisne. (*Dialog. fr. flam.*, f° 15°, Michelant.)

Encre et papier et escriptoire,
Canivet et *penne* taillie.
(FROISS., *Poés.*, II, 1, 4, Scheler.)

Item pour l'achat fait de une main de pappier, *pennes* a escripre et une douzaine d'esghilettes. (1505, *Exéc. test. de Jehan Cappelier, hautelisseur*, Arch. Tournai.)

— Nageoire de poisson, pied palmé :

Survint un grant et horrible poisson la gueule bee, qui vient nouant pour engloutir Thobie. Thobie crie fort effrayé et appelle sa guide en ayde ; l'ange vint, et luy dist : Prens le poisson par les branches qui est la *penne* qu'il a entre le corps et la teste et dont il se ayde a nouer. (*Hist. de la Toison d'or*, II, f° 86, ap. Ste-Pal.)

Hippopotame, c'est un cheval fluvial, ayant teste et corps chevallin, mais sans comparaison plus grand et puissant, et plus ventru que le terrestre ; jambes de mesme, excepté que les pieds finissoient en larges et plates cartilages, dilatees par *pinnes* fortes et roides, a la façon d'un pied d'oie pour mieux nager. (*Alect. Roman*, f° 50, éd. 1560.)

Hainaut, *pena*, aile.

2. **PENNE**, voir PANNE.

PENNÉ, *pannei*, adj., qui a des plumes, des ailes :

Les *panneies* bestes [ce sunt li saint proicheor] ne retornent mies quant il vient [car il trespassent ensi les terrienes choses as espiritals] qu'il en nule maniere ne retornent apres a celes mauvaises choses qu'il avoient laiet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 26, Hofmann.)

Cille granz beste *panneie* qui avoit voleit enj'osc'ai as secreiz del tierz ciel. (*Ib.*, p. 27.)

Serpens et oyseaux *pennez*, loez nostre sire. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* XV° *s.*, Paris, 1872, in-8, p. 208.)

PENNEE, voir PANEE.

PENNEL, voir PANEL.

PENNELET, voir PANELET.

PENNELIERE, voir PANELIERE.

PENNEQUIER, voir PANECHIER.

1. **PENNER**, v. a., empenner :

Pur faire purveance de pennes de ouwes a la mountance de cent mille, pur *penner* quarreux et setes. (16 oct. 1325, *Mém. adressé à M. le Despencer*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 57.)

2. **PENNER**, voir PENER.

PENNERESSE, voir PEIGNERESSE.

PENNERET, s. m., bannière :

Le penneret est mis au vent.
(*Disc. sur les pions*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., XI, 75.)

Il y avait à Rouen une rue du *Panneret*.

PENNET, voir PEONET.

PENNETÉ, *paneté*, adj., qui a des plumes, des ailes :

Voleilles *panetees*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 94 r°.)

Li serpent et li oisel *paneté*. (*Ib.*, f° 178 v°.)

PENNETER, voir PANETER.

PENNETERIE, voir PANETERIE.

PENNETON, voir PANETON.

1. **PENNETTE**, *pannate*, s. f., dimin. de *penne*, plume :

Li chiez de torterelle, ke por les pechiez estoit offerte, fut torz josc'a *pannates*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 54, Hofmann.)

Oings la char de cel oysel du fiel avec une *pennette*. (*Modus*, f° 86 r°, Blaze.)

2. **PENNETTE**, s. f., dimin. de *penne*, éminence, hauteur :

Affin que l'eaue qui passe a ladite *pennette* puisse deschendre en la ville. (1511, *Cart. de Corbie*, f° 84 v°, ap. Duc., *Penna*.)

PENNEURE, *peneure*, s. f., l'ensemble des plumes d'un trait empenné :

La *peneure* des viretons empenez. (1412, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENNICLE, voir PANICLE.

PENNIE, voir PANIE.

PENNIELIERE, voir PENILLIERE.

PENNILLIERE, voir PENILLIERE.

PENNINC, s. m. ?

Ke nus prende perche *penninc* ne carde *penninc* ne autre argent ne bevrage par hommage ne autrement. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, A B XVIII, 16, n° 496.)

PENNINCK RENTE LANDEN, s. m. pl., terres chargées de rentes en argent :

Les terres appelees *penninck rente landen*. (*Pièce de 1668*, Annal. du comité flam. de Fr., XV, 390.)

PENNIR, voir PANIR.

1. **PENNON**, *pinon*, *pinnun*, s. m., sommet :

L'eschegueite est la sus el *pinnun* de cel munt.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 13 r°.)

Le *pinon* d'ung pont dormant. (1480, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PENNON**, *panon*, *pignon*, s. m., plume, plume dont on garnit les flèches, empennage :

Puis lia fortement un des chiefs de la corde au quarrel par devers les *panons*. (*Grand. Cron. de France*, Des gest. le roy Phelippe Dieudonné, VIII, P. Paris.)

Or n'est aloe ne frions
Qui n'ait otant
De force en ses petis *pignons*
Que moi qui ne suis pas pigons.
(FROISS., *Poés.*, I, 310, 3028, Scheler.)

En remontant, les arbalestriers de la ville les servoient de viretons par le dos, qui entrerent jusques aux *pennons*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1420, Michaud.)

3. **PENNON**, voir PENON.

PENNONAGE, voir PENONAGE.

PENNONCEL, voir PENONCEL.

PENNONCHEL, voir PENONCEL.

PENNONCIER, voir PENONCIER.

PENNONIER, voir PENONIER.

PENNOUS, voir PENOS.

PENNU, adj., fourré, garni de fourrure :

Ele s'atorne d'un bliaut
De porpre noire trainant,
A menue œvre d'or mout grant,
Et mout bien furni et *pennu*.
(*Chev. as .II. esp.*, 5148, Foerster.)

PENNUFLE, voir PANUFLE.

PENO, s. f., extrémité de la vergue d'un navire :

Et outre fit monter le caro a l'arbre, et la flamme a la *peno*, tous signals de bataille. (BRANT., *Grands Capit.*, l. I, c. XXV, Bibl. elz.)

Cf. PENNE 1.

PENOIR, voir PENEIR.

PENON, *penun*, *pennon*, *panon*, *pannon*, *pegnon*, *pagnon*, *peignon*, *pignon*, *pignion*, *pingnon*, *pengon*, *pingon*, *poignon*, s. m., sorte d'ancien drapeau, étendard, enseigne, proprement espèce de bannière à longue queue, que le chevalier attachait à sa lance ou à son enseigne ; le penon différait de la bannière, en ce que celle-ci était carrée, et que l'autre était long :

La voist on maint riche pavillon,
Desore Saine ot maint riche *pegnon*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 43c.)

El cors li met le fer et le *pagnon*.
(*Ib.*, f° 29d.)

Es Desier apognant tot un val,
Od vingt milliers a *pegnons* de cendal.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5216, Barrois.)

Le ceval esporonne, s'ot .I. *pignon* fresé.
(*Roum. d'Alix.*, f° 16d, Michelant.)

Et ont al vent destort les *pengons* de cendal.
(*Aiol*, 4742, A. T.)

Il orent cleres armes et [biax] *poignons*,
Et boins destriers corans, fors et gascons.
(*Ib.*, 2360.)

Et l'auberc de son dos li desmaille et desront
Que tres par mi le cors li met fer et *pingon*.
(*Ib.*, 8392.)

Soz S. Quentin fu molt biaus li sablons ;
La descendirent ; molt i ot de *penons*.
(*Raoul de Cambrai*, 2038, A. T.)

Quand virent le *pegnon* Bauduin le sené.
(*Chev. au cygne*, 7216, Reiff.)

La coce et li *pignon* ensanle
Sont si pres, qui bien les avise,
Qu'il n'i a mais c'une devise
Ausi com d'une voie estroite.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 269b.)

Maint *pingnon* de poile et de cendals.
(*Guy de Cambrai*, Richel. 24366, p. 228a.)

Et de sa ginple .I. *pengon* li frema.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 8 r°.)

De la baniere sont li *pingon* sanglant.
(*Ib.*, f° 54 r°.)

Dus Namles de Baiviere a sor destre esgardé,
Et coisi les *pignons* qu'il vit au vent venter.
(*Fierabras*, 2375, A. P.)

Fremir tant vermel siglaton
Et tant *pingnon* et tante mance.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5508, Hippeau.)

El cors li met le *penun* a orfreis.
(*Otinel*, 834, A. P.)

Il s'en torna le petit pas, le *pignon* el puing tout ensanglenté. (H. DE VALENCIENNES, *Contin. de l'hist. de la Conq. de Constant.*, 511, Wailly.)

Fors une seule nefz ou j'arai mon *pingnon*.
(*B. de Seb.*, I, 552, Bocca.)

Qu'ens u cors lui conduit le lance et le *pingnon*.
(*H. Capet*, 853, A. P.)

Ovesqe eux le *peignon* seint George.
(CHANDOS, *Prince noir*, 2673, Coxe.)

La fu li *pennons* au senescal desvelopes. (FROISS., *Chron.*, II, 196, Luce, ms. Rome, f° 57.)

Puis issirent tout souef desous le *pennon* a messire Gautier de Mauni. (ID., *ib.*, II, 377, Luce, ms. Rome.)

A Anssiel le Canonne, caudrelier, pour son salaire d'avoir fait d'airain les quatre *penons* desdites quatre banieres, servant a la garite de la porte du Bruille, et livré l'estoffe, 40 s. (1410, *Compt. d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Et mener les bounes gens de leditte ville desoubz le *penon* d'ycelle sour les frontieres dou pays. (*1er Compte de Gilles Poulles, massard, de la Toussaint 1424 à la Toutsaint 1425*, Arch. Mons.)

A Jehan Canonne, caudrelier, pour deux *pignons* d'errain par luy fais et ordonnez, qui seront mis au dessus de la garitte de le porte S. Martin, 30 s. (1427, *Compt. d'ouvr.*, Arch. Tournai.)

Apporter sur le marchié, ou autre places a ce ordonnees et partout ailleurs, ou mestier seroit, les bannieres et *pignons* des mestiers de ladicte ville. (1451-1454, *Reg. des Censaux*, Assemblée du 19 avril 1452 après Pâques, Arch. Tournai.)

Et avec ce perdirent quatre ou cinq de leurs estandars et *pignons*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 119, Soc. de l'H. de Fr.)

Les Franchois donc venus en la dicte armee et y trouvans petit ghet, aulcuns des plus adventuriers entrez en ycelle, tuerent et prindrent aulcun petit nombre avoec ung de leurs *pignons*. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, III, 15 juin 1477, Hennebert.)

Admenans grand nombre de prisonniers armez et non armez... et entre aultres choses aulcuns *pignions* de gherre et plusieurs pavois. (ID., *ib.*, V, 28 juin 1477.)

Plusieurs de eulx et meisme les pietons apportoient cescun deulx ou trois bastons,... ils avoient plusieurs estandars, banieres et *peignons* de leurs ennemis. (ID., *ib.*, XIV, 11 déc. 1477.)

— Fig., *attraire à son penon*, mettre dans son parti, attirer de son côté :

Il avoit d'eulx son escript et son bon,
Oultre vouloit leur cuir rere et peller
Les leups *avoit attrais a son panon*
Pour le surplus a sa force appliquer.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 132b.)

— Pièce de drap fendue en deux, taillée à la manière des banderolles, qu'on mettait aux girouettes des maisons, des tours, et au haut des tentes :

Au vespres, le temps se troublit et devint obscure sans plue ; et, tout le jour ne ventit riens. Et estoient lez *pannons* dez clochies tornes sur Ardenne. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489, Larchey.)

— Quartier d'une ville :

Qui se disent arquebousiers pour n'aller a la garde. qui se faict ordinairement par *pennons* et habitans de la ville. (1568, Arch. mun. Lyon BB 87.)

— ?

(BELGIBUS, pour tenter Eve)
Si fort giteray mon *pagnon*
Que bientost t'en aparcevras
Et bon loier tu en auras.
(*Resurrect. de N. S.*, Jub., *Myst.*, II, 321.)

Jura, *pennon*, quartier de la ville (qui suit une bannière.) Poit., *penon*, épi du maïs dépouillé de son grain.

PENONAGE, *pennonage*, s. m., quartier d'une ville :

Penonage, quartier, ressort de chaque *penon*. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

A l'entrée de Louis XIII à Lyon, le lion de Samson d'où sortoient des essains d'abeilles representoit les *pennonages* de cette ville qui sortoient pour aller au devant de Sa Majesté. (*Art des emblesmes*, p. 53, ap. Ste-Pal.)

PENONCEL, *pennoncel*, *pennonchel*, *panoncel*, *pananceau*, *panunceal*, *pignoncel*, *pignonciel*, *pignonchel*, *pignonchiel*, *pignonschel*, *pingnoncel*, *pingoncel*, *pegnoncel*, *pengnencel*, *pengneceal*, *pengnecheal*, *penecheal*, *pannecel*, *pannechel*, *pengnocheal*, *paignicheal*, *pencheal*, *ponnonceau*, s. m., dimin. de *penon* :

La veissies maint *pegnoncel* flori.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49d.)

Bruient banieres et *pegnoncel* flori.
(*Ib.*, f° 23b.)

La veissiez ces *penonciaus* bruir
Et ces banieres venteler et fremir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 61d.)

La veissiez maint *penoncel* venter,
Maintes banieres souhaucier et lever.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., XIV, P. Paris.)

Parmi le cors li mist le *penoncel*.
(*R. de Cambrai*, 2769, A. T.)

Ne ne porc lanche, pointe ne *pingoncel*.
(*Aiol*, 2457, A. T.)

Cleres reconnissances et *pignonciaus* fremes.
(*Roum. d'Alix.*, f° 26d, Michelant.)

Et lanche blanche et *pingoncel* fremé.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 7 v°.)

A tout le *pignonchiel* destors
Que li tramist la damoisielle.
(*Richart le biel*, ms. Turin, f° 135°.)

Li garçon chacent les soumiers,
Li vallet mainnent les destriers,
Et si portent escus et lances
Et *pengnencias* de conissances.
(*Durm. le Gall.*, 6633, Stengel.)

Pingnonciaus et banieres.
(*Li Dis des* .VIII. *blasons*, 303, Tobler.)

Si hai veu mainte ansoigne,
Maint *panunceal* et maint escu.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 111d.)

Pour les *penonceaux* des jongleurs batre quant li rois vint. (1334, *Arch. hospit. de Paris*, II, 18, Bordier.)

Soient tenut de faire faire le candaille et les *pignonscheaus*, et ordonnent chiaux qui porteront ledite candeille. (1351, *Cart. Hopit. S. Jacques*, Ord. de la Confrérie, Arch. Hosp. Tournai.)

Pour .IV. *pennonceaus* peins a l'ymage de S. Jaques. (1392, *Arch. hospit. de Paris*, II, 161, Bordier.)

Et si trestos qu'il veroient les *pignonchiaux* de Douglas et et de Moret retourner, il les sieuwissent. (FROISS., *Chron.*, I, 331, Luce, ms. Amiens.)

Il voient une bataille d'archiers sus une elle, et un petit en sus gens d'armes et les *pennonchiaus* venteler. (ID., *ib.*, II, 389, Luce, ms. Rome.)

Avoient toutes les compagnes qui se tenoient desoubz lui en leurs lanches ung petit *pignonciel* de ces meysmes parures, dont en y avoit plus de douze cens. (ID., *ib.*, VII, 283, Luce, ms. Amiens.)

En la fin fut abatus ly sires d'Awans et ses *pengnocheaz* abatus. (HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 336, éd. 1673.)

Avoit ung paige derriere lui sur ung moult beau coursier, portant une lance a laquelle d'empres le fer avoit attaché une queue de renard en maniere de *ponnonceau*, en quoy aucuns saiges notoient moult de choses. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 202, Soc. de l'H. de Fr.)

Pourtant unc des *pencheal*x del cité. (1433, *Lett. des allyances des mestiers*, Anal. leod., p. 394, X. de Ram.)

Les *panneceaulx* armoyes des armes de nostre tres honoré et tres redoubté seigneur. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 31 r°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Nos *panonceaulx* et bastons royaulx. (8 mars 1464, *Cart. de Flines*, DCCCCXLI, p. 834, Hautcœur.)

Pannecheaulx. (*Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, p. 20.)

Paignicheal. (*Ib.*, II, 228.)

Por cely cas executeir vinrent armeis atout leur *pengnechealz* sour le marchiet a Liege. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 110, Borgnet.)

Et les mangons estoient a tout leur *pengneceal* dedens mangnie. (ID., *ib.*, p. 303.)

Aourneis de pales, de *penecheals*. (ID., *ib.*, p. 541.)

Les Albanoys avec demyes lances
Bruire faisoient leurs *panonceaulx* au vent.
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, f° 15 v°, éd. 1532.)

Ung *pananceau* ou sont figurees les armoiries du roy. (25 janv. 1590, Ste Chapelle, S. Fulgent, Arch. Cher.)

— Ecusson que l'on mettait aux portes des maisons qui étaient en sauvegarde :

Mettent en et sur les maisons... des dictes povres femmes... nos *penonceaulx* en cas de eminent peril. (1393, Arch. K 54, pièce 27.)

PENONCELLER, *penunceller*, verbe.

— Neutr., publier un ban, en posant son *penon* :

Nous avions tout droit de y saisir, brandonner, sceller, *penonceller*, bonner et deguier fonds d'heritaige. (1387, *Preuv. de l'Hist. de Bretagne*, t. III, p. 109a.)

— Act., défendre l'accès de :

Ilz ont concluz que l'on face deffendre et *penunceller* le brotellet de la ville qui est pres du portal Vacieu. (30 juin 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 178, Guigue.)

PENONCHIER, voir PENONCIER.

PENONCIER, *-chier*, *penn.*, s. m., celui qui porte un *penon* :

Tant banieres comme *penonchiers*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 83d.)

Il est droit que je vous nomme les banneretz et les *pennonciers* qui la estoient. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 92 v°.)

PENONIER, *penn.*, adj., garni d'un *penon* :

Haut sont li mur de mortier et de pierre,
Encontremont .V. lances *penonieres*.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 3225, A. T.)

— S. m., celui qui porte un *penon* :

Tantoust s'en part tout le premier
Et vet prendre du *pennonier*
De monseigneur de Malestroit
La banniere que il avoit.
(*Gesta Britonum in Italia*, ap. Martène, *Thesaurus novus Anecdotorum*, III, col. 1469, éd. 1717.)

Estienne de Villenove, l'un des *pennoniers* de ceste ville. (29 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 207, Guigue.)

PENOS, *-nous*, *-nus*, *-neux*, *penn.*, *pein.*, *pesn.*, *peun.*, *pon.*, adj., pénible, douloureux :

Deus, dist li reis, si *penuse* est ma vie !
(*Rol.*, 4000, Müller.)

Fors moi ne set .I. seul de nos
Liquels des .II. (enfors) est plus *penos*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104f.)

Fors moi ne set uns suls de nus
Quels des dous seit plus *penus*.
(*Ib.*, 1336, Michel.)

Qui pur sa char norir est en ceo mond *penus*.
(TH. DE KENT, *Alex.*, ms. de Durham, bib. du ch., C IV, 27, B, f° 7.)

Cy fine la passion nostre Saulveur Jesuchrist et la vengence de sa *peneuse* mort. (*Pass. N. S.*, ms. Amiens.)

Perte tres malheureuse
A supporter trop pesante et *peneuse*.
(MICHAULT, *Compl. de la Cesse de Charrol.*, p. 127, éd. 1748.)

L'histoire est toute pleine de ceux qui en mille façons ont changé a la mort une vie *peneuse*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. III, f° 147 r°, éd. 1588.)

Quant a la charge de garde des sceaux et de la chancellerie de France, elle est la plus *peineuse* et laborieuse de toute la monarchie. (1583, *Harang. de J. d'Amboise*, Dupuy, XXXI, 74, Richel.)

— *La penose semaine*, la semaine sainte :

Et il avint le merkedi de la semaine *poneuse* que il en vindrent ambedoi as tenebres. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 52d.)

Cette semaine *peneuse* qui est appelee *peneuse* por ço que li crestien i espeneisent plus lor pecies qu'en un autre tans. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 31 v°.)

Semaine apelee *pennouse*, que nostre sire i fut penez e travaillez. (ID., *Serm. du Dim. des Ram.*, ms. Poitiers 124.)

N'en le semaine *peneuse*, n'en le semaine de Pasques, n'en le semaine de Penthecoustes. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. II, 33, Beugnot.)

Le semaine devant Pasques flouries, le *peneuse* semaine, le semaine de Pasque. (1320, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 51.)

La semenne *peuneuse*. (1358, *Recettes et dépenses*, Arch. mun. Chartres.)

Est tenu le dit escuier livrer a chascun des diz bouchiers la sepmaine *peneuse* un fes de bois. (1463, *Aveux dû bailliage d'Evreux*, Arch. P1 294.)

En le *peneuze* sepmaine. (1396, *Reg. aux comptes*, Arch. mun. Lille.)

Item delivré audit Olivet, le sepmaine *peneuse*, pour faire ses droitures a l'eglise, .III. gros et .II. d. tournois. (1457, *Compte de la tutelle d'Olivet de le Masure*, Arch. Tournai.)

— *Faire la penose semaine*, passer des jours pénibles :

Malade de mal ennuyeux,
Faisant la pesneuse sepmaine,
Vous envoye, ma souveraine,
Un souspir merencolieux.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 115, Champollion.)

— Triste, penaud :

Ung povre homme courtoys, *pesneux*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

A Picquegny, ainsi comme il me semble,
Les deux rois si parlerent ensemble
Dont Charrolois se trouva bien *peneux*.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des roys de France*, f° 33 v°, éd. 1507.)

Lesquelz Gennevoys avoyent leurs chiefz descouvers et tous robes noires, habillez en dueil, les testes raises et bien *pesneux*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 81 r°.)

Te voila bien *peneux* de ce que ton cheval a si bien parlé a toy. (DESPER., *Cymbalum mundi*, dialogue III, C v r°, éd. 1538.)

Il ne faut pas demander si mon chantre fut *peneux*. (Id., *Nouv. Recreations*, Du bassecontre de Rheims, f° 17 r°, éd. 1554.)

Il s'en alla tout *pesneux*. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. x, éd. 1559.)

Lequel estant trompé finement et cauteleusement par la finesse de Giliole... receut la recompense de ses merites, et fut si estonné et si *peneux* qu'eussiez a bon droict peu dire de luy... que le regnard estoit devenu hermite. (Lariv., *Nuicts de Strapar.*, II, 5, Bibl. elz.)

Quels moyens il y auroit de les rendre aussi *pesneux* que jamais. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 129 r°, éd. 1587.)

St. Omer, *peineux*, qui est en peine. Centre, Wall., Mons, Tournai, Bourg., Suisse, Neuchâtel et Fribourg, *peneux*, Morv., *pneu*, penaud. Bessin et pays de Vire, semaine *peneuse*, semaine sainte.

penosement, *peneusement*, *poinousement*, adv., avec peine :

E mout *poinousement* chyvalchaunt, quar yl ert feble. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 47.)

— D'une manière penaude :

Peneusement. Dejectly, heartlesly, demissely, lowlily ; in a dumpe, at a plunge or a non plus. (Cotgr., 1611.)

pens, s. m., pensée :

D'autre part dazullation
S'efforce de moi desvoier,
Si qu'il me puisse a li lier ;
Ou par oisouse ou par fol *pens*
Me vuet faire gaster le tens.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 275ª.)

Pens, as pensee, or pensement. (Cotgr., 1611.)

pensable, *pems.*, adj., pensif :

Pemsable fu, oit li cors smari.
(*Anseis*, copie italianisée, Richel. 1598, f° 55ᵇ.)

— Qu'on peut penser, imaginer :

Invisible et voyant, non *pensable*, indicible.
(Vauq., *Sat.*, V, éd. 1612.)

pensacion, *pansacion*, *pensexon*, s. f., pensée :

E vit com il dormoit sens male *pensexon*.
(*Prise de Pampelune*, 706, Mussafia.)

Quelle grant delectacion
A en celle *pansacion*
Qui de celui fait couche et lit
Qui a crié trestout delit.
(*Serm. du* xiii*e s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 186.)

pensage, s. m., pensée, délibération :

Formont me hes, je sai ben ton *pensage*.
(Raimb., *Ogier*, 8742, Barrois.)

Dist li paiens : Por coi stez en *pensage* ?
(*Roncisval*, p. 18, Bourdillon.)

pensament, voir Pensamment.

pensamment, *pensanment*, *pensament*, adv., en pensant, en réfléchissant :

Car il i dist tele parole dont il aroit honte et dolor au cuer, si le portast plus *pensanment* que vous ne fesissies. (*Artur*, ms. Grenoble 378.)

L'orguel que vos vient negligaument ne *pensament*, mais de fors cuer. (*Serm.*, Richel. 423, f° 136ª.)

1. pensance, s. f., pensée :

Cil n'aime mie Dieu qui ne le croit et dote
Et qui n'i met son cuer et sa *pensance* tote.
(*La Pleure-chante*, Monin.)

2. pensance, voir Pesance.

pensant, adj., pensif :

Par maintes foiz m'esmaie
Amours et fait *pensant*.
(Couci, *Chans.*, VIII, Crapelet.)

pensantie, voir Pesantie.

pense, *panse*, *pensse*, s. f., pensée :

Je acertes dis el trespas de la meie *pense* : sui jetet de la face de tes oilz. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxx, 28, Michel.) Impr., *pensé*.

La *pense* ki est emplie del divin espir, ele at tres aovertement ses ensenges. (*Dial. St Greg.*, p. 10, Foerster.)

Cant ele fait la *pense* plus estre haitie ke ne covenget, si debotet ensus de la bone oevre tot le faihs de la maurteit. (*Job*, p. 445, Ler. de Lincy.) Impr., *pensé*.

De totes tes *panses* meimes te peneras tu d'amandeir. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 52 r°.)

Quant tu doies aleir dormir, porte ades ansamble ti en ta memoire ou an ta *panse* aucune chose an coi tu andormes paisivlement. (*Ib.*, f° 66 v°.)

De ceu k'avenir estoit fu tochieie li *panse* des prophetes. (*Greg. pap. Hom.*, p. 8, Hofmann.)

Devant se doit confarmer li *panse*. (*Ib.*, p. 12.)

Donckes repairons en tot ceu ke nos faisons par cusancenouse *panse* a la fontaine de vraie lumiere. (*Ib.*, p. 40.)

Ke nostre *panse* soit tailliee de la volunteit de char. (*Ib.*, p. 55.)

Fors del senz l'estuet devenir
S'ele ne puet a chief venir
De fere ce k'ele a en *pensse*.
(*Dolop.*, 4294, Bibl. elz.)

Le veve fame se porpanse.
Bien li vient en cuer et en *panse*
Que se li fiz le roi moroit,
Jai por ce li siens ne vivroit.
(*Ib.*, 7827.) Impr., et *panse*.

1. pensé, *pansé*, *penssé*, *pensaé*, *pessé*, s. m., pensée :

Deux exaudis lis sos *pensaez*.
(*S. Leger*, 170, Koschwitz.)

... Son *pensé* descovrir.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 17ᵇ.)

La volentez de son corage
Toz jorz en un *pensé* le tient,
De Fenice li resovient.
(Chrest., *Cliget*, Richel. 1420, f° 51ª.)

Li Sarrazins fu moult de mal *pessé*
(*Aleschans*, 1354, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Renaus ceo dist : Ro., or oiez mun *pensé*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 75 r°.)

Dame, dit li traitres, Dex an set mon *pansé*.
(*Parise*, 506, A. P.)

Il les veoit tous sousprendre de son *pensé*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3ᵈ.)

Car il a en son cuer pensé
Qu'il lessera son fol *pensé*.
(J. Lemarchant, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 32ᵈ.)

Ce dit la dame : Bien savez
Que cest mes cuers et mes *penssez*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 148ª.)

Et parmi tote sa tristece
Li vint .i. *pensé* de noblece.
(*Ib.*, f° 127ᶜ.)

Vos aves oi pieça mon *pensé*. (*Hist. de Jules Cesar*, Richel. 23082, f° 6ª.)

3. pensé, adj., réfléchi :

Et tant fu sages et *pensez*
Et de barat bien doctrinez.
(*Renart*, 3365, Méon.)

penseement, adv., en pensant, avec réflexion :

Li hom malicieus est cil qui fait mal as autres gens *penseement*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 310, var., Chabaille.)

Et prant autre conclusion
Et dist a soy *penseement*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 456ᵈ.)

penseir, voir Penser.

pensement, *penss.*, *penc.*, s. m., pensée, méditation :

La (vie) contemplative est li *pensemens* des celestiaus choses. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 458, Chabaille.)

Ja amours lui avoient osté le dormir et partie du menger et lui avoient creu et multiplié les *pencemens*. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 132.)

Ainçois pensoit qu'il lui deist telle chose pour son *pensement* scavoir. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 17 r°.)

Il n'ont nul autre *pensement*,
Que de mener esbatement.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 4 v°.)

Helas ! filz, mon seul *pensement*,
Voicy piteuse destinee.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 7712, G. Paris.)

Si te diray tout le mien *pencement*.
(O. de S. Gel., *Eneide*, Richel. 861, f° 12ᵈ.)

Se jettant comme par une impetuosité de courage hors de tout ce *pensement* de l'avenir. (Amyot, *Vies*, Caesar, éd. 1567.)

Repaistre leurs esprits et leurs corps de *pensements* et d'actes charnels. (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 142, éd. 1587.)

Je ne ridois non plus le front de ce *pensement* la que d'un autre. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xix, p. 40, éd. 1595.)

Est il possible qu'on se puisse deffaire du *pensement* de la mort ? (Id., *ib.*, p. 38.)

J'ay vescu sans nul *pensement*,
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle.
(Regnier, *Epitaphe*, Jouaust, p. 271.)

— Air pensif :

La dame qui au *penssement* dou roy ne penssoit noient. (FROISS., *Chron.*, III, 455, Kerv.)

PENSER, *pancer*, verbe.

— Neut., *penser de*, prendre soin de, soigner :

(Une dame) *dou* levrier mout bien *pensa*..
Tant com li ciens fu biaus et cras.
(J. DE CONDÉ, *li Dis dou levrier*, 1387, t. I, p. 346, Scheler.)

Premierement rectifie la discrasie ; en apres *pense de* la plaie et de l'ulcere. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 67 r°.)

Que par la dicte dame Agnes vous faciez diligemment *penser de* vos bestes de chambre, comme petis chiennes, oiselets de chambre. (*Ménagier*, II, 61, Biblioph. fr.)

Ledit Anthoine *pensant de* son cheval au dedans de la dicte hostellerie. (1462, Arch. JJ 198, f° 303 v°.)

— Act., soigner, donner ses soins à :

(Ma femme) que je tant *pensoie* et [amoie.
(J. DE CONDÉ, *Lays dou blanc chevalier*, 504, t. I, p. 16, Scheler.)

— Fig., traiter avec égards :

Il la fist guider et mettre en une belle chambre et commanda qu'elle *fust* tres bien *pancee*. (LOUIS XI, *Nouv.*, IX, Jacob.)

— Par extension, repaître :

Que les chevaux *soient* nourriz et *pensez*
D'orge et d'avoine.
(SALEL, *Iliade*, VIII, éd. 1577.)

Robin, qui estoit bien *pancé*, dormoit et ne respondoit non plus qu'une pierre. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, 4° nuict, fab. 1, Bibl. elz.)

Cf. Littré, étymologie de *panser*.

PENSERESSE, s. f., celle qui pense :

Cogitatrix, cis, *penseresse*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

Penseresse, f. A woman that thinketh, imagineth ; museth, or careth much. (COTGR., 1611.)

PENSEROUS, *pensiros*, adj., pensif, qui pense :

Lour se treirent paiens ou lé mout *penserous*.
(*Prise de Pampel.*, 1844, Mussafia.)

Alors se pasme, son cors cheist retros,
Quand la sustient Johans chi ert suffraitos
De celle mort, dont il fu *pensiros*.
(*Pass. du Christ*, 481, Boucherie.)

PENSEUR, s. m., celui qui panse :

Quant je seray lassus en mes chasteaulx
Et vous serez ung *penseur* de chevaulx.
(*Chans. du XV° s.*, p. 93, G. Paris.)

PENSEXON, voir PENSACION.

PENSIERE, *pans.*, s. f., pensée :

Par paour sont mu et pasible
Si fort que il en lor *pansiere*
Ont plus talant d'aler arriere
Et de foir que d'aux combatre.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 39d.)

Par *pansiere* fine.
(ID., *ib.*, f° 70b.)

PENSIEUMENT, adv., d'une manière pensive :

Moult chevauça *pensieument*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 47.)

PENSIF, *penss.*, adj., qui pense :

J'ai sovent esteit *pensis* moi conforteir
Dou mal ki me tient,
Ki d'amors me vient.
(PERRIN D'ANGINCORT, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 r°.)

Pensis d'amours, dolens et couroucies,
M'estuet chanter, que ma dame m'en prie.
(JEAN DE BRIENNE, *Chans.*, P. Paris, *Romancero*, p. 141.)

Li tans noveaus et la douçors
Qui nos retraist herbes et flors,
Me fait estre *pensieus* d'amors.
(GONTIER DE SOIGNIES, *Chans.*, Hist. litt. de la Fr., XXIII, 602.)

Souspirant pour l'umain lingnage,
Et *penssis* au cruel damage
Qui de jor en jor i avient.
(RUTEB., *Complaint. de Constantinop.*, I, 100, Jub.)

Le rey fu *pensis* des bosoyngnes del reaume. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 34 r°.)

Ils vivent comme insensiblement, estants bandes et *pensifs* a autres choses. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. VI, p. 571, éd. 1601.)

PENSION, *penssion*, *panssion*, *pancion*, *pention*, s. f., location, loyer :

Des le temps que il tenoit a ferme ou a *panssion* des diz doyan et chapistre les heritages, rentes, mortailles, droiz et appartenances d'yceuls assis au dit lieu. (1346, Arch. Loiret, Ste-Croix, première layette de Chantay A 22.)

Par deffaut de paye de la dite *panssion* de la soustenance de la dite meson. (1348, Arch. Loiret, Ste-Croix, S. Pere le Puellier, B 2.)

Jehan le Mercier et Marguerite sa fame eussent pris... a ferme ou *pension*... .II. maisons entretenans. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 33 r°.)

Que il prent a rente, ferme ou *penssion* des diz doien. (1371, *Bail*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Villecoy, C I.)

La *panssion* du molin. (*Compt. de l'hôt. D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 51 r°, Hôp. gén. Orléans.)

Payé a Jehan Bardot, lepreux, demeurant et residant a lad. Maladiere, assavoir cent solz pour sa *pancion*. (1515-1516, *Compte onzieme de Philibert de la Vault*, Arch. mun. Avallon, GG 163.)

— Paiement :

Ki le bienfait et le don gracieusement rechoit, il paie le premiere *pention* et le premier gueredon. (*Li Ars d'amour*, I, 387, Petit.)

PENSIONNAIRE, *-onnere*, s. m., mercenaire, sorte de garde du roi :

Et me y avoit envoyé le roy avec les *pensionnaires* de sa maison, et fut la premiere fois que il bailla chief aus ditz *pensionnaires*. (COMM., *Mém.*, VI, 4, éd. 1649.)

L'avantgarde voit les *pensionnaires*,
Avec leurs chefz, hardiz et voluntaires
Rompre et briser lances et genetaires.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, bataille du roy contre les Venit., f° 81 r°, éd. 1532.)

Si vous supply que de benigne grace
Vous me donnez congé que je desplace,
Avec mes gens voz bons *pensionneres*,
Pour aller veoir ung peu noz adversaires,
Car j'ay espoir leur donner tel venue
Que devant moy n'auront point de tenue.
(ID., *ib.*, f° 70 r°.)

— Nom des fonctionnaires de l'échevinage dans certaines villes de Flandre, Dunkerque, Furnes, Bergues, etc. :

Le corps du magistrat de Furnes est composé d'un grand bailly, d'un bourguemaitre et huit houdres de la commune, d'un bourguemaitre et lanthoudre de la loy, de vingt echevins, de trois *pensionnaires*, quatre greffiers, etc. (*Pièce de 1668*, Annales du comité flamand de France, XV, 412.)

— Commensal :

Je parleray pour la pucelle au cercle d'or, a qui je suis amy et *pensionnaire*, et pour ce aussi qu'elle a droicte et juste cause. (*Perceforest*, VI, f° 86b, éd. 1528.)

PENSIONNATAIRE, s. m., fonctionnaire de l'échevinage :

Maistre Gobert le Carlier, de nouvel conseiller et *pensionnataire* de ladicte ville. (1383, *Ord.*, VII, 21.)

PENSIONNIER, *penc.*, s. m., celui qui touche une pension, pensionnaire :

Mises pour *pencionniers* qui prendent pençon sur la dite ville pour cause des ouvraiges dessus dis. (1365, *Compte de P. Lenganeur*, Reg. des argent., Arch. Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 161.)

Pour noz *pensionniers* de parlement .II°. fr. (20 déc. 1457, *Compt. du R. René*, p. 100, Lecoy.)

— Commensal :

Le suppliant se mist a pension avecques ung nommé le Desert. Apres qu'il eust esté par certain temps avec ledit Desert son *pensionnier*... (1480, Arch. JJ 208, pièce 36.)

PENSIROS, voir PENSEROUS.

PENSIVETÉ, s. f., rêverie, tristesse :

Pensiveté, pensivenesse, carke, sorrow, heavinesse. (COTGR., 1611.)

PENSLIS, voir PENESLICH.

PENT, s. m., pantière, grand filet :

Divers autres moyens y a il pour prendre bestes a quatre pieds... comme pieges, agraffes, fosses, trappes, rets, *pents*, amorces, etc. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 7, éd. 1605.)

PENTACLE, *pan.*, s. m., chandelier à cinq branches :

Ah, j'avois quasi oublié le *pentacle*. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, III, éd. 1572.)

Je vais pour acheter le *pentacle*, les cierges, et les gommes pour les encensemens. (ID., *ib.*, II, III.)

Leurs cernes (des magiciens), cercles et *pantacles*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 696, éd. 1605.)

PENTACOL, *pend a col*, s. m., bijou, qui se pendait au cou :

Un *pentacol* d'un saphir, dedens une bourse, prisié .c. liv. (1328, *Inv. de la royne Clem.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un *pentacol* ou il avoit .XII. perles et .III. esmeraudes, prisié .VI. escus. (1353, *ib.*)

Pentacol a ymages, d'un camahieu garny de perles. (1353, *Invent. du garde-manger de l'argent.*, Compt. de l'argent., p. 307, Douët d'Arcq.)

Item, un *pentacol* d'un camahieu vert. (1380, *Inv. de Ch.* V, n° 2886, Labarte.)

Un *pend a col*, d'un camahieu vert, ou il a un ymage. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 355, Douët d'Arcq.)

PENTAFILON, s. m., quintefeuille :

Feuilles de *pentafilon*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 20b.)

PENTAPHYLLE, s. f., quintefeuille :

Pentaphylle, cinkefoyle, sinkefield fivesinger grasse, fiveleaved grasse. (COTGR., 1611.)

PENTE, *pante*, *panthe*, *pancte*, s. f., penture :

Pour ferreures, *pentes* a huys et a fenestres. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 295 v°.)

— Bande pendue autour d'un ciel de lit :

Un lit de camp, le ciel et le doussier, les *pantes* et la couverte de velloux gris, noir et viollet. (16 janv. 1497, Richel. ms. Bl.-Mant., 49.)

Pentes de taffetas rouge. (16 août 1498, *ib.*)

Trois pieces de fine tapisserye et quatre *pentes*, pour fournir une garniture de ciel de lict de camp. (1538, Arch. J 962, pièce 150, f° 1 r°.)

Troys *panctes* de lict a troys carreaux de tappisserie de coulleur, lesdictes *panctes* a fleurs de lys. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez, publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 292.)

A ung des costez et *pante* du daiz par le dedans estoit representé au vif ung Sertorius habillé a la françoise. (*Sat. Men.*, Pièces de tapisseries, p. 23, éd. 1593.)

Aux fonds et *pentes* de deux dais. (*Pièce de 1614*, Angers, *Rev. des Soc. sav.*, 1872, p. 342.)

— *Pente de rets*, pantière :

Larges espieux, toiles, *panthes* de retz,
Meutes de chiens, piqueurs.
(J. DE BELLAY, *Œuv.*, f° 227 r°, éd. 1592.)

Larges espieux, toiles, *pantes* de retz.)
(ID., *ib.*, f° 10 r°, éd. 1569.)

— Chapelet :

Ce que nous appellons porcelaines en coquillages, et les latins concha venerea, sont de petites coquilles blanches que l'on nous apporte de plusieurs endroits des Indes, tant orientales qu'occidentales, enfilees en maniere de chapelets et par *pantes*, si bien que dans un paquet où il y a plusieurs de ces *pantes*, il s'y trouvera plus d'un millier de ces petites coquilles. (1692, POMET, *Histoire des drogues*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 473.)

PENTECOUSTE, s. f., rideau d'un berceau :

Neis l'enfant quant il est nez,
Aporte l'en enmaillolez,
Et en bers, et en *pentecouste*.
(*Le Dit des boulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 141.)

PENTEIS, voir PENDEIS.

PENTEUR, *-theur*, *-tour*, s. m., perche où l'on pend les draps pour les faire sécher :

Que les draps ne soient pas derrompus as *penteurs* pour les faire venir a plus longue mueson que il ne devroient. (1325, *Ord. de la draperie de Louviers*, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 856, Arch. Seine-Inf.)

Bail a fieffe par la ville d'un siege de *pentheur* seant es Morveus a Martainville. (24 mai 1404, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Le suppliant trouva un drap de brunette de onze aulnes ou environ oudit hostel sur ung *pentour*. (1451, Arch. JJ 184, pièce 170.)

— Terme de marine, cordage qui passe par le haut d'un mât de navire :

Penteur. A penant ; the name of one of the ropes which passe over the top or upper part of a mast. (COTGR., 1611.)

Poit., *pendour*, morceau de bois auquel on suspend, par les deux pieds de derrière, le porc que l'on vient de tuer, afin de le faire refroidir avant de le saler.

PENTHATEUCON, s. m., pentateuque :

Le *penthateucon*. (*Acte du* XVe *s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PENTHEUR, voir PENTEUR.

PENTHURE, voir PENTURE.

PENTIE, s. f., repentir :

Robin amis, de son chemin se tort
Qi n'aime mieus fin desir sans *pentie*
C'un peu de joie en dolour enlachie.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 148 r°.)

PENTION, voir PENSION.

PENTIR, verbe.

— Impers., *me pentit de*, je me repens de :

Cum ço vidit quet il se erent convers de via sua mala et sis *penteiet* de cel mel que fait habebant. (*Fragm. de Valenciennes*, p. 11, Koschwitz.)

— Neutre, se repentir :

Or se gart bien li peccheor
Que tart *pentir* ne vaut un flor.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 10d.)

— Infin. pris subst., repentir :

Teste pellade
Et fille rade
Ne sont d'une complexion,
Mais le *pentir* n'y a saison.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Compl. d'une josne fille mariée à un vieill. jal., Brunet.)

PENT LARRON, s. m., celui qui pend les voleurs, bourreau :

Comme es metes de l'abbaye de S. Estienne de Caen soit un certain fyé, appellé le fyé *pent larron*... Le dit fyé a esté pris et mis en nostre main pour ce que il failloit un bourrel ou *pent larron* en la dite ville de Caen. (1366, Arch. JJ 97, pièce 605.)

PENTOER, voir PENDOIR.

PENTOIL, voir PENDOIL.

PENTOIR, voir PENDOIR.

PENTOIRE, voir PENDOIRE.

PENTOLE, s. m., pot :

J'ay assez de *pentoles* a la maison. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, III, éd. 1572.)

PENTOUER, voir PENDOIR.

PENTOUR, voir PENTEUR.

PENTRE, s. m., syn. de *penture* :

Plusieurs chevilles de fer, des *pentres* et des loyans. (*Compt. des dép. au chât. de Gaillon*, p. 78, Deville.)

PENTURE, *penthure*, *panthure*, s. f., morceau de fer plat replié en rond par un bout et creusé de manière à recevoir le mamelon d'un gond; mot conservé :

Pour *pentures* a .I. huis. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 13.)

Por *pentures* a un huis et le verel refaire. (1304, *ib.*, f° 21.)

Pour *pentures* a .II. noeus wis en le chambre que on refait. (1306, *ib.*, f° 31.)

A Bertremieu Lampot, fevre, pour avoir fait et livré les ferures et *pentures* des huys des bailles du belfroy, et les ferures qui sont desseure icelles bailles, 105 s. 4 d. (*Compt. d'ouvr. de 1406*, Arch. Tournai.)

A maistre Jaques du Pont, maistre carpentier,... avoir fait deux huisses au buffet du ferme, qui est en le maison des .XIII. hommes ordonnez au fait de le draperie en le dicte ville, et iceulx huisses assis et fieres de serures et *pentures*, comme a l'euvre appertenoit. (*Compte d'ouvrages de fév. 1445 à mai 1446*, 2e somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour une paire de *pentures* a l'uis devant, .II. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

A Jehan le Scellier, serrurier, pour avoir livré plusieurs parties d'ouvraige de son mestier, tant serreures, veraulx, crampons, *penthures* et aultres. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 132.)

Pour la livraison de .c. livres de fer mises en *pentures* et en gontz, a .VII. d. livre, .LXII. s. .VI. d. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 15, Deville.)

Pour plusieurs *pentures* et fiches de fer pour servir aux huys de caves. (*Ib.*, p. 16.)

Trois chassis garnis de leurs ferrures, *panthures* et verroux. (4 mars 1504, Arch. Basses-Pyr., E 379, 1 A 5625.)

Item pour avoir refait aucunes fenestres a la maison d'em bas du flocq a brebis, et fait une *penture* pour servir al huys de l'une des petites maisons audit lieu. (1505, *Exécut. test. de Jehan Cappelier haulteticheur*, Arch. Tournai.)

Cardines, les *pentures* d'un huis, ou des fenestres. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Penture. The hindge of a doore. (Cotgr., 1611.)

PENTURER, voir Peinturer.

PENUFLE, voir Panufle.

PENUN, voir Penon.

PENUNCELLER, voir Penonceller.

PENURIEUX, adj., qui est dans la peine :

Secourir povres *penurieux.*
(J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 11ᵃ, éd. 1522.)

Et si mourut leur roy ambitieux
Sans seigneurie, en lieu *penurieux.*
(Id., *Ann. d'Aquit.*, f° 109 r°, éd. 1537.)

De bon sçavoir *penurieux*
Qui sans aucun propos decent
Ont, comme moy, fasché l'absent.
(C. Fontaine, *la Complaincte et testam. de F. Sagoyn*, ap. Cl. Marot, *Œuv.*, VI, 196, éd. 1731.)

PENUS, voir Penos.

PEON, *pehon*, *pedon*, *paon*, *poon*, *pion*, *pyon*, s. m., soldat de pied, piéton, fantassin :

Se il i remaint chevaliers ne *peons*
Qui armes puist porter ne seoir en arçons,
Destruis ert.
(*Roum. d'Alix.*, f° 7ᵇ, Michelant.)

Que viengent chevalier e li *peon.*
(*Ger. de Rossill.*, p. 375, Michel.)

Assembla avec lui .c. mille chevalier, et .x. mille arbalestier et autres *pedons* sans nombre. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 3, p. 10, Champollion.)

Le labour des *poons* fu grant a l'enchacier. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 103ᵈ.)

Gens de mestiers et *pyons.* (Wavrin, *Anchienn. cron. d'Englet.*, I, 207, Soc. de l'H. de Fr.)

Que ne dit on qu'ilz estendent leurs mains
Sur leur peuple vivant en charité
Sans les nommer coquins, *pehons*, vilains.
(Gringore, *Foll. Entrep.*, I, 56, Bibl. elz.)

Et francs *pedons* ont loy galique apprinse.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Conq. de Loys XII sur Milan, Brunet.)

Paovres *peons*, paovres campestres,
Qui ne sçavent honneur ne bien !
(*Le franc Archier de Cherré*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XIII, 33.)

Mesmes ces *pehons* de village,
J'entends *pehons* de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 330.)

Les *peons* legiers resistoient de grant force et courage. (*Translat. de la prem. guerr. pun.*, etc., à la suite du *Prem. vol. des grans déc. de Tite-Live*, f° 181ᶜ.)

— *Faire peon*, faire tomber de cheval, mettre à pied :

Ases en petit d'eure lor *a fait* maint *peon.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 21ᵇ, Michelant.)

— Pièce du jeu d'échecs appelée aujourd'hui pion :

Il a son roc par force en roie mis,
Et d'un *poon* a .I. chevalier pris.
(*Raoul de Cambrai*, 1587, A. T.)

Chevalier, roc, fierce, ne roi
Nes *poon* n'i voloit laissier.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4ᵇ.)

Ros, chevaliers, *paons* e fos.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 57ᵃ.)

A un petit *poon* enportait un aufin.
(*Garin de Monglauve*, Romv., p. 352.)

Le *peon* droit devant soy passe.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1543, Cocheris.)

Et quant elle ouyt celle si tira ung *pion* avant pour scavoir que ce seroit. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ partie, f° 100ᵇ, éd. 1533.)

Bas-Val., *pédon*, messager, facteur rural.

PEONACE, voir Paonace.

PEONAILLE, *peounalle*, *paonaille*, *pionnaille*, *pyonaille*, s. f., augment. de *peon*, troupe de fantassins :

Il ne redotent gaires li ne sa *peounalle.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 66ᵃ, Michelant.)

Et sacies bien les autres nes
Portent les tentes et les tres,
Et les sergans, la *paonaille*,
Ces gens qui servent por vitaille.
(*Athis*, Richel. 375, f° 148ᵇ.)

Si leur dona cent homes de cheval, et toute la *pyonaille*, lanchiers, arbalestiers et les archiers. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 431, Buchon.)

Que li Grec avoient plus de *pynuaille* que nostre gent. (*Ib.*, p. 223.) Prob. faute pour *pyunaille*.

Estoient mille hommes d'armes ou plus, et d'arbalestriers et *pionnaille.* (*Trahis. de France*, p. 169, Chron. belg.)

PEONAZ, voir Paonaz.

PEONEL, *paonel*, s. m., piéton, fantassin :

Par bons *paonaz* a pié.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 46ᶜ.)

PEONET, *peonnet*, *paonet*, *paonnet*, *poonet*, *poonnet*, *pavonet*, *pannet*, *pennet*, s. m., pion, pièce du jeu des échecs :

D'un rock lui dist escheck, car bien le scet trou-
Et d'un *paonet* va Charlot mat appeller. [ver,
(*Oger de Danemarche*, Mort Baudouinet, Brit. Mus., reg. 15 E vi.)

Il trait un *paonnet* qui d'or estoit macis.
(*Ib.*)

A uns eschas truevo Huon joant,
D'un *poonet* a maté Guinemant.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 90 r°.)

Cist dui, comme fals garçonez,
Et ros, et folz, et *paonez*,
Et chevaliers au geu perdirent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 56ᶜ.)

Et rox et foux et *parones.*
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 58ᶜ.)

Et ros et fols et *paonnez.*
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 47ᵇ.)

Roz et fierges et *paonnes.*
(*Ib.*, 6698, Méon.)

Eschec et mat li ala dire
Desus son destrier auferrant
Du trait d'un *paonnet* errant.
(*Ib.*, 6676.)

Lors assist les esches, si trest un *paonnet* avant. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 30ᶜ.)

Quant il a le jeu assis... si commence a trere et a remuer le *poonnet* delez la fierce. (*Ib.*, f° 31ᵃ.)

Le *peonnet* fierge devient
Quant au bout de la mette vient.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1635, Cocheris.)

Du .IIᵉ. *paonnet* qui est appelé le fevre. (*Le liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 79 v°.)

Lors print ceulx d'argent et ceulx d'or et les assist, si commença a traire et a jouer des ungz et a remuer le *pannet* decoste la fierce et aussi firent les autres eschetz. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 100ᶜ, éd. 1533.)

Eschiec et mat lui alla dire
Dessus son destrier auferrant,
Du traict d'un bon *pennet* errant
Au milieu de son eschiquier.
(Cl. Marot, *Rom. de la Rose*, f° 41, éd. 1531.)

1\. **PEONIER**, *peonnier*, *peounier*, *paonier*, *paonnier*, *paounier*, *paanier*, *pooiner*, s. m., piéton, fantassin :

Et apres lui les face souavet cevaucier,
Li armé par devant, derier li *peounier.*
(*Roum d'Alix.*, f° 66ᶜ, Michelant.)

Philote ciet a tiere parmi les *paouniers.*
(*Ib.*, f° 68ᶜ.)

N'ara od moi point de frapaille,
Ne *paanier*, ne garçonalle.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 62ᶜ.)

En tant com trait de lonc l'anste d'un *peonier.*
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1294, P. Paris.)

— *Faire peonier*, faire tomber de cheval, mettre à pied :

A icest mot desrengent li cent et li miller
De sus le duc Betis, *ont fait* maint *pooiner*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 19 v°.)

Cil *ont fait* a aprocier
Maint bon prodome *paonier*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 151f.)

Plus en *a fait* de *paonniers*.
(*Ib.*, Ars. 3312, f° 105c.)

— Commanditaire ?

Lesdits lieutenans de ladite garde ne pourront ne devront arrenter ou prendre a ferme les decimes et emolumens dudit petit scel, ne aucun membre d'icelui, et pareillement ne pourront estre *peonniers* ne avoir intelligence avec les fermiers desdites decimes et emolumens, pour obvier aux concussions et abus qu'ils pourroient faire et commettre, sur peine de privation d'office et d'amende. (Mars 1498, *Ordonn. de Louis XII sur la réform. de la just.*, Ord., xxi, 203.)

2. **PEONIER**, *poinner*, adj., de piéton :

Vindrent a un grant duit, n'i unt punt ne chare [rere,
K'une plaunche u passa celes genz *poinnere*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 4 v°.)

PEOR, voir Peior.

PEOSTÉ, voir Poesté.

PEOUNALLE, voir Peonaille.

PEOUNIER, voir Peonier.

PEPERCE, s. f., poivre, et en général, épice :

Li Amalfetain orent clarere pour donner a bevre, et orent subtillissime *peperce* pour mengier avec la char. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champollion.)

PEPIANT, *pipiant*, adj., qui pépie :

Tout ainsi le milan dans son ongle crochue
Le *pepiant* poulet emporte par la nue.
(Du Bartas, *Judit*, II.)

Le poussin *pepiant*.
(Chassign., *Ps.*, LV, éd. 1613.)

La race *pipiante*.
(Du Chesne, *Six liv. du grand miroir du monde*, p. 72, éd. 1588.)

Mais si tost qu'il (le milan) a veu dedans une [prairie
Le *pepiant* poussin, il descent de furie.
(Gauchet, *Poés.*, p. 239, Bibl. elz.)

PEPIER, *pipier*, v. n., crier comme le moineau ou les petits oiseaux ; signification conservée :

Pipier comme poucins ou pijons ou autour. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. 13032.)

Qui a vu le passereau
Dessus le printemps nouveau
Pipier, batre de l'esle,
Quand d'un infini retour
Il mignarde sans sejour
Sa lassive passerelle.
(J. Tahureau, *Baisers*, III, Poés., f° 106 v°, éd. 1574.)

— Avoir la pepie :

J'ay si grant soif que je *pipie*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 137b, éd. 1537.)

PEPIN, s. m., jardinier :

Item huit livres de monnoie courant, lesquelles me font... chascun an de rente les *pepins* de la pepiniere, parroissiens de S. Saveniens, pour cause et raison d'un moulin a vent qu'il tiennent de moi, appellé Guingueputain. (1333, Arch. JJ 73, pièce 287.)

— Jeune pommier :

Pomme de *pepin*. (1361, *Tabellionn. de Rouen*, Reg. I, pass.)

Le 18 mars 1555 je fus a la pepiniere de l'eglise esmonder des *pepins*. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 277, Soc. des antiq. de Norm.)

Norm., *pepin*, jeune pommier, provenu de semis, de l'âge de 3 à 4 ans, que l'on vend pour former des pépinières.

PEPINE, s. f., jardinière :

Margot la *pepine*. (1263, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f° 196 r°.)

PEPINERIE, s. f., pépinière :

Seminarium... Pepiniere, *pepinerie*, bastardiere. (Junius, *Nomenclator*, p. 271, éd, 1577.)

PEPINET, s. m., diminutif de pépin :

Pepinet. (Oct. de S. Gelais, *Chasse et depart d'amour*, p. 39, ap. Ste-Pal.)

PEPINEUX, adj., à pépins :

L'abricot froid, la poire *pepineuse*.
(Ronsard, *Œuv.*, VI, 64, Bibl. elz.)

Raisin, *pepineux*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

PEPINIER, adj., qui contient des pépins, des semences :

Quoy voyant le Dieu jardinier,
Le forestier, le montagner,
La main sur l'œil, pense et repense
De quelle plus douce semence
Et de quel fruit plus savoureux
Rendroit son jardin amoureux.
Ayant consulté la Nature
Qui bouchoit encor l'ouverture
D'un germeux *pepinier* vaisseau,
Ou gisoit le germe nouveau
De toute l'espece des choses
Au fond secretement encloses,
Print la cerise, et tout divin
La planta dedans son jardin.
(Remi Belleau, *Œuv. poét.*, Petites inventions, la cerise, f° 44 r°, éd. 1585.)

PEPLE, s. m., peplum :

(La robe) par dessus elle estoit couverte d'un *peple* ou manteau esmaillé de pourpre. (*Entr. de Henry II à Rouen*, entr. de la reyne, f° 63 r°.)

PEPON, *popon*, *poupon*, *pompon*, *ponpon*, s. m., melon, concombre :

Du premier l'en fut en la cave
Ou on trouva deux vuidz tonneaux,
Quatre *pompons* et une rave
Et six grans frommages molt beaux.
(*Invent. des biens de l'amant*, Vat. Chr. 1363, Romv., p. 180.)

Cypres, marjollaine, cytrons,
Courges, grenades et *pompons*.
(*Mist. du Viel Test.*, V, 143, 40008, A. T.)

Veez cy cappes, lymons, *popons*.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 312, Jacob.)

Ce fruit (mandragore) est en espece, en saveur et en odeur semblable au *poupon*, et pource les Latins l'appellent pomme de terre. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 140a, éd. 1488.)

Albert duc d'Autriche... mourut en Hongrie, parce que, comme disoient aucuns, il avoit mangé trop de *ponpons*, les autres disoient qu'il avoit esté empoisonné. (N. Gilles, *Ann.*, t. II, f° 229 r°, éd. 1492.)

Les *popons* et melons ont ceste difference entre eulx que les melons sont quasi rondz, et les *popons* forment longs. (*Platine de honneste volupté*, f° 9 r°, éd. 1528.)

Melons ou *ponpons*. (*Le grant Herbier*, f° 33 v°, Nyverd.)

Combien que le melon ou *pompon* soit plus tost corruptible. (*Jard. de santé*, I, 146, impr. la Minerve.)

Sept chevaulx [tout] chargez d'oignons,
Dix de cocombres, huit de *pompons*.
(*Monol. des nouv. sotz de la joyeuse bende*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 16.)

J'apperceu la vigne, les concombres et *poupons* qui s'estoyent faits certaines fueilles. (Palissy, *Recepte*, Cap.)

Melon ou *pompon*. (R. Est., *Thes.*, Pepo.)

Ung plain gamion de terrier pour mectre aux *popons*. (1553, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 148, Chevalier.)

Pepons et melons sont especes de concombres. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. cclxvi, éd. 1558,)

Chalan ou y aura cocombres ou *pompons*. (1570, *Péage de Blois*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 185.)

Pompon, *pepon* ou *poupon*. Tourangeau, doucereux, succrin, humide, gros, doux fleurant, froid, entassé, delitieux. Le *pompon* de son naturel est froid et humide. Il engendre mauvaises humeurs par tout le corps, et principallement quant il n'est bien digéré, tellement qu'il cause une maladie qu'on appelle cholere ou flon. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Pepon est une espece de concombre. (L'Escluse, *Hist. des plant. de Dodoens*, V, 29.)

L'artichot et la salade,
L'asperge et la pastenade,
Et les *pompons* tourangeaux,
Me sont herbes plus friandes
Que les royales viandes
Qui se servent a monceaux.
(Rons., *Od.*, III, xxi, Bibl. elz.)

Choux, raves, naveaux, citrouilles, concombres, *poupons* et semblables. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, IV, 15, éd. 1805.)

Ce n'est sans difficulté que le gouvernement des melons et *poupons*, pour leur grande delicatesse. (Id., *ib.*, VI, 9.)

Pepon m., pompion or melon, *pepon* turquois, as *pompon* turquois. (Cotgr., 1611.)

Pompon turquin, a kind of dark green melon. (Id.)

Vendeurs de *poupons*, concombres, etc. (1621, *Pancarte des droits de péage de Vivone*, Arch. Vienne.)

PEPRÉ, adj., poivré :

La semence que vous aurez lasché durant l'interdiction lunaire demeurera pour la plus part infructueuse, ou si elle prend pied au fons, c'est en despit de la lune, qui s'en sçait bien venger, et ne seront qu'avortons et fruicts contrenaturez, *pe-prez* des malheurs lunatiques. (CHOLIERES, *Apresdinees*, IX, f° 304 r°, éd. 1587.)

PEPULION, s. m., le mod. *populéum*:

Une livre de *pepulion*. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 213.)

PEQUE, *pecque*, s. f., cavale, jument :

Nous avons veu... l'imperatrice Poppea, femme de l'empereur Nero, faire ferrer d'or les *pecques* de ses coches. (DU PINET, *Pline*, XXXIII, 11, éd. 1615.)

Peque, f., a mare. (COTGR., 1611.)

Norm., *pèque*, vieille jument, haridelle, rosse.

1. **PER**, voir PAIR.

2. **PER**, voir PAR.

PERACOMPLIR, voir PARACOMPLIR.

PERAFFOLER, voir PARAFOLER.

PERAGE, voir PARAGE.

PERAGER, voir PARAGIER.

PERAGRATION, s. f., action de voyager :

Peragration, f. a peragration, going about, wandering, travelling over. (COTGR., 1611.)

PERALER, voir PARALER.

PERANNITÉ, voir PERENNITÉ.

PERANSUS, voir PARENSUS.

PERAPRENDRE, voir PARAPRENDRE.

PERASCALME, voir PALESCARME.

PERAT, voir PERRAT.

PERATTENDRE, voir PARATTENDRE.

PERÇABLE, *-chable*, *-sable*, *-ssable*, *pars.*, adj., qui peut être percé, pénétré :

Penetrabilis, *perchable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 228ᵃ.)

Non *parsable*, impenetrabilis. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Penetrabilis, et hoc le, *persable*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

— Qui sert à percer :

Perssable, convenable pour perssier comme tariere. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

— Qui peut percer, qui peut pénétrer :

Ne riens ne les porroit casser (les cieux),
N'il n'i lerroient riens passer,
Tant fut sotive ne *perçable*,
S'el n'ert espoir esperitable.
(*Rose*, 19125, Méon.)

PERÇAGE, *-sage*, *-saige*, *parsage*, s. m., droit qui se payait au seigneur pour la mise en perce d'un tonneau :

Ung pot de vin pour cause de *persaige* et tonnelaige. (1413, *Dénombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 16 v°.)

Frans et quictes de *parsage*, de foraige et de fouaige. (*Ib.*, f° 37 r°.)

Frans et quittes de *persage*, de forage, etc. (1452, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

PERCAIR, voir PARCHAIR.

PERCAVET, voir PARCHEVET.

PERCE, s. f., ouverture faite en perçant :

Tarriere pointue pour faire la premiere *perce*. (FOUILLOUX, *Vener.*, f° 75 v°, ap. Ste-Pal.)

Norm., *perce*, trou, ouverture.

PERCEAU, s. m., bluet :

Prenez en esté des fleurs vermeilles qui croissent es blefs, que l'en appelle *perceau* ou neelle ou passerose. (*Ménagier*, II, 249, Biblioph. fr.)

Cf. PERSELLE ?

PERCEHUE, voir PERCEUE.

PERCELLE, voir PERSELLE.

PERCELLÉ, adj., abattu :

Percellé. Pierced, strucken ; overthrowne, beaten downe ; abated, abashed, appalled ; vexed, troubled. (COTGR., 1611.)

PERCENER, voir PARÇONIER.

PERCEPAIN, s. m., perce-oreille :

Les *percepains* ou oreillieres. (DU PINET, *Pline*, XX, 23, éd. 1566.)

Percepain, as perce oreille. (COTGR., 1611.)

PERCEPOUX, *persepoux*, s. m., appellation injurieuse des tailleurs :

Icellui charpentier criant a haulte voix aux diz cousturiers : Or ça, chetis *persepoux*, prenez chascun un bon baston. (1386, Arch. JJ 130, pièce 39.)

PERCEPTIBLE, adj., qui perçoit, qui voit :

Dieu qui est *perceptibles*
Et clervoiant par tout vos faitz vorra.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 15 v°, éd. 1493.)

— *Perceptible de*, capable de :

Anaximandre, qui a opinion que le commencement de tout l'univers soit l'infini..., Epicure, certains corps solides, non creez, eternels, *perceptibles* d'entendement qu'il appelle atomes. (JEAN DE MONTLYARD, *Mythologie*, préface du 2ᵉ liv., p. 72, éd. 1607.)

PERCEPTION, *-cion*, s. f., action de recevoir :

La *perception* del Saint Espir. (*Job*, p. 477, Ler. de Lincy.)

La *percepcion* du saint sacrement de l'autel. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, III, 61, Ars. 2683.)

PERCERENT, s. m., sorte de redevance :

En dimes et en *percerenz* 145 bichets a la mesure de Paroy. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

PERCET, s. m., pêche qui ne quitte pas le noyau et qui est rougeâtre en dedans :

Il y eut un paysan qui avoit apporté un plein pannier de *percez* tres beaux comme il y en a la force. (BRANT., *sur les Duels*, VI, 306, Lalanne.)

PERCEUE, *-cehue*, s. f., recette :

De oyr le compte doudit Pierre de Chenens des *percehues* per luy et per ses predecessours faictes, et se paiemant se trovast estre fait, que ly dit Johan Velga devoit perceivre les dit biens jusque a la revocacion dou seignour. (1429, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ *coll. de lois*, n° 733, f° 270.)

PERCEUR, *-seur*, s. m., celui qui perce :

Perseur des haulbers, rompeur des harnois. (S. REMY, *Mém.*, ch. CXLIX, Buchon.)

Que diroit aussi le roy S. Louys s'il revenoit estre des nostres ? ou trouveroit il assez de *perceurs* et de coupeurs de langues, sinon que les blasphemateurs les perçassent et couppassent eux mesmes l'un a l'autre ? (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, c. XIV, éd. 1566.)

PERCEURE, *-çure*, *-seure*, *-sure*, *pier.*, s. f., ce qui est percé, trou :

Cil povres estoit plains de *perceures* viez, mes li chien venoient et li lechoient ses plaies. (*Bible*, Maz. 684, f° 274ᵈ.)

Une fame morte... laquelle il a trouvee sens casseure, froisseure, *perseure* ou coups aucuns. (1333, *Registre criminel de Saint-Martin-des-Champs*, p. 46, Tanon.)

... Et n'y aura
Ja ne *persure* ne blessure
Quelle que soit, ne desrompeure
Par ou ne saille le sang hors.
(DEGUILEV., *Trois Pelerin.*, f° 166ᵉ, impr. Instit.)

Chapistre entitulé de la *perçure* des plaies. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 107ᵇ.)

De trancheure des membres ou *perceure* de iceus. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 213 r°.)

Ernoul de Braibant, .c. s., pour outrages de avoir gieté d'un pot de terre Simon Rat, dont il assena et lui fist une *piersure* en l'œil. (28 juin 1387, *Criez a .c. s.*, Reg. de la Loy, 1383-1394, Arch. Tournai.)

Et encoires es pies et es mains queroit par tout les traces et *persures* de ses playes. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 153ᶜ.)

Les *persures* et traches de ses plaies

moustra il en son propre corps. (*Ib.*, f° 165c.)

Jossequin van Derloue, a .I. an, pour oultraiges d'avoir batu et fait oeillieres, froissures et *persures* a Annechon de Saint Omer. (*Bannissement du 12 mars 1420*, Reg. de la Loy, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Et lui fait pluiseurs blecheures et *persures*. (*Condamnation du 15 nov. 1425*, ib.)

Que tu trouves d'estranges vuidances et de subtiles *perçures* pour vuidier ung destroit. (G. Chastell., *Verité mal prise*, p. 554, Buchon.)

Lui coucha les quatre doigts de la main par dedans le brach jusques a la seconde joincte d'iceulx, et le pauch par dehors tant rudement l'atoucha, que les cicatrices et *persures* d'iceulx noirs comme de l'encre y sont demeurez. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxxviii, Buchon.)

Bruslure pour bruslure, playe pour playe, *persure* pour *persure*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ex., xxi, éd. 1530.)

Du milieu de la *perceure* des fueilles sortent de petites branches. (Du Pinet, *Dioscoride*, III, 65, éd. 1605.)

— Morceau percé :

Il se fait de bons estuis de *perceures* du bois de bouis. (Jean des Moulins, *Hist. des plantes*, I, 4, éd. 1658.)

Liège, *pirceure*, canal pratiqué ordinairement dans les roches au fond d'une petite bure pour former une communication entre celle-ci et le royon.

Percevable, *-chevable*, adj., qui peut être perçu, aperçu :

Sensibilis, *percevable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 240 v°.)

En la partie de dessus on y verroit bien aucune chose umbraige encore mains *percevable* a la veue que l'ymaige qui se monstre en aucun mireoir. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 211d.)

Les jointures (des colonnes) sembloient a tous ceulx qui les regardoient non *perchevables*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 26a.)

— Qui doit être perçu, en parlant de revenus :

Avecques ce sera icellui preneur tenus de labourer et cultiver lesdis heritages bien et soufisaument chascun an et tellement que sur iceulx lesdictes charges et rentes y soient *percevables* a tousjours. (1442, Grenier 308, n° 3, Richel.)

— Avec un nom de personne, qui discerne :

Car, si qu'il donne exemple de l'archier et de la sayete, dist il (Giles, en son livre des Princes), combien que la sayete n'apperçoive le signe, il ne s'ensuit pas, pour ce, que ferir ne le puisse, car au signe est adrecié par l'archier ; dont, si comme est chose plus convenable l'archier *percevable* du signe que la sayete, car il est adreçant, aussi le roy, qui le peuple adrece, dit il, plus est expedient la fin cognoistre que ne fait le peuple. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3e p., ch. lxiii, Michaud.)

Si comme le veoir, de tous les sens, soit le moins materiel, laquelle chose appert par le remuement de lui vers son object, c'est a dire vers la chose dont est *percevable*. (Id., *ib.*, ch. lxv.)

Percevance, *-anche*, *perchevanche*, *piercevance*, *persevance*, *parcevance*, *persevrance*, *parsovance*, s. f., action d'apercevoir, de voir, de reconnaitre, action d'être aperçu, découverte :

Atant prist li dame congiet a la femme lou vavassor, et ses sires altreci et ses filz ; mais ses sires ne li fist onques semblant que il deust aleir plus loing que jusqu'a la royne Sarracinte, quar il ne la voloit mettre en *persevance* de nulle chose. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 108 r°.)

Il ne le vaut metre en *piercevance* de nule cose. (*Ib.*, II, 425, Hucher.)

Et je dis que j'oi *percevance*.
(*Lib. Psalm.*, lxxvi, p. 312, Michel.)

Tant chou fait Dex por *percevanche*,
Por metre avant nostre creanche.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 167, P. Meyer.)

Lors n'ont talent d'eulz esjoir
Li cordelier : dedens Pontoize
Vousissent estre, moult lor poize
Que la dame de ce parole :
Ne lor plot pas ceste parole,
Car paour ont de *parsovance*.
(Ruteb., *de Frere Denise*, 202, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 270.)

Quant Paternes ot entendu
Ce qu'Aloris ot respondu,
Ne fi samblant que *percevance*
Eust fait en la decevrance.
(*Vie S. Remi*, ms. Brux. 188, Anzeiger, IV, 224.)

Et si le feist par tele diligence qu'il n'en fust *parcevance*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 72c.)

Li sergans en ot la *percevance*. (*Ib.*, f° 72d.)

— *Sans percevance*, sans être aperçu, sans crainte d'être aperçu :

Que sa dame estoit bien a point
D'a li parler *sans percevance*.
(*Couci*, 1022, Crapelet.)

Et puis prennent a aviser
Comment il poura demourer
Celle nuit en l'ostel ceens
Sans parcevance de lor gens.
(*Ib.*, 6706.)

— *Por percevance*, de crainte d'être aperçu :

Li povres perduz voit s'amie ;
D'ores en ores l'esgardot,
Non pas de droit qu'il non osot,
Por persevance de la gent.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 20a.)

Por persevrance de la gent
Des dras ert bien covert le vis.
(*Ib.*, f° 27a.)

.. Car il n'osoit
Por parcevance de la gent.
(*Ib.*, Richel. 792, f° 24f.)

Et samblant fait triste et dolent
Por perchevanche de la gent.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 142, Meyer.)

Atant se sont parti dou conte a grant doutanche
Pour Mainfroi qui faisoit gaitier a grant beu- [banche
Les passages partout ; mais *pour* le *perchevanche*
S'en alerent par mer.
(A. de la Halle, *dou Roi de Sezile*, Richel. 25566, f° 55 v°.)

Percevancier, *-chier*, s. m., celui qui est chargé de percevoir les revenus d'une terre :

Et tout le labourage qui sera fait par les diz accenseurs, leurs *percevanchiers* et commis, seront et demourront es diz accenseurs franchement. (1390, Arch. MM 31, f° 118 r°.)

Percevant, *parcevant*, *piercevant*, adj., intelligent, avisé :

Et Karles, ki fu *piercevans*,
A .II. mile cevaliers frans
S'en ala pries de la cité.
(Mousk., *Chron.*, 5030, Reiff.)

Ja ne serez si *parcevans*
Qu'il ne se monstre a vostre advis
Pour noir, pour blanc, pour vert, pour [bis.
(*Le Roman de Galerent*, 462, Boucherie.)

Li sires de Couchy qui estoit sages et *percevans* chevaliers durement. (Froiss., *Chron.*, VII, 419, Kerv.)

Elle comme honteuse alla regarder sa mere ainsi que si elle voulsist dire : Mere, que vous plaist il que je face? Et la mere, qui *percevante* estoit, alla dire : Belle fille, allez par devant Lyonnel, et luy presentez a boire. (*Perceforest*, II, f° 99, éd. 1528.)

Percevement, *-ceivement*, *par.*, s. m., action d'être aperçu :

Si fist Des cointement e senz *parceivement*,
Que angeles nel cunuiseient ki enz el cel esteient.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 94, Wright.)

Bele dame a maintenir plait voirement,
Mais ce c'on n'i puet parvenir
Sanz *parcevement*
Me fait d'autre part tenir.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. I, p. 123, Ars.)

Percevereux, voir Persevereux.

Perceveur, s. m., celui qui perçoit les revenus d'une terre :

De toutes lesquelles choses ledit vendeur les mist en son lieu et les en fist et fait vrais seigneurs, acteurs, demandeurs, *perceveurs* et procureurs sanz rappel comme en leur propre chose. (1345, Arch. JJ 75, f° 321 r°.)

Percevire, voir Perçoivre.

Percevoir, *parcevoir*, *parchevoir*, *perchevoir*, *perchepvoir*, *pierchevoir*, verbe.

— Act., apercevoir :

Bien pues le millour *perchevoir*.
(Renclus de Moiliens, *de Miserere*, xxxix, 10, Van Hamel.)

Representations que l'ame poeult *parchevoir* par diverses manieres. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 8c.)

On n'y peut *perchepvoir* quelque figure. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Avant qu'on sceust *percevoir* qui en demeuroit le vainqueur. (M. DE COUSSY, *Chron.*, c. II, Buchon.)

Adfin que les assaillis ne peussent *perchepvoir* sa cautele. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 233 r°.)

— Réfl., s'apercevoir :

Qu'on ne s'en (de mon amour) puist [*parcevoir*.
(COUCI, *Chans.*, XII, Crapelet.)

— Neutr., s'apercevoir :

Bien pueent *pierchevoir* cil et cele qui m'ot.
(*Li Priere Theoph.*, Zeitschrift de Groeber, I, 255, 85.)

— Act., prendre, s'emparer de :

... Voicy l'orage
Qui grelle tout nostre heritage
Et vient rafler et *parcevoir*
Touts les fruits que devrions avoir.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

— Particulièrement, recueillir, en parlant d'un produit, de revenus :

Parcevoir rentes. (1415, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 76 r°.)

La langue moderne a gardé *percevoir* dans la signification de saisir par les sens ou par l'esprit, et de recueillir un produit, des revenus.

Cf. PERÇOIVRE.

PERCHABLE, voir PERÇABLE.

PERCHANT, *perquant*, s. m., perche pointue, gros bâton :

C'est uns deables qui la tient cel *perchant*.
(*Aleschans*, 4295, Jonck., *Guill. d'Or.*)

A ce *perchant* quarré.
(*Ren. de Montauban*, p. 411, Michelant.)

Si le feri ens el chief d'un *perchant*.
(*Auberi*, p. 169, Tobler.)

Garins prist .I. *perquant* qui en la nef estoit.
(*Gaufrey*, 915, A. P.)

Or chevauche Garins tout seul sans compengnie,
En sa main le *perquant* que il n'oublia mie,
Dont il avoit tué Amandon de Nubie.
(*Ib.*, 990.)

Pour miex sanler preu sergant
Portera un grant *perchant*
En ses deus mains u un rai.
(JEHAN DE RENTI, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 41, 16.)

Et cil avale le *perchant*
Qui plus estoit aguz d'un dart.
(*De Barat et de Haimet*, 506, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 110.)

Lors li a un *perquant* dedens la main planté.
(*Doon de Maience*, 2537, A. P.)

Et leva a .II. mains un grandisme *perchant*.
(*Ib.*, 2709.)

Dui de aux ont une crappe prise
Et dessor .I. *perchant* l'ont mise.
(*Bible*, Richel. 763, f° 261b.)

— Fig., membre viril :

Si la mena en une belle garderobe et serra l'huys, et sur le lit la mist ; et maistre moyne lui lieve ses drapeaux, et, en lieu du doy de la main, bouta son *perchant* dur et roide dedans. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCV, Jacob.)

PERCHAULDE, s. f., perche, poisson d'eau douce :

Une *perchaulde*, .IX. den. (1520, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pomm., Arch. Vienne.)

Vienne, Deux-Sèvres, *perchaude*.

1. **PERCHE**, s. f., lieu où un oiseau se perche :

Faulcons... prennent leurs *perches* es arbres des grands forests et es bois, et es faloises qui sont sur la mer, ou en l'abry d'aucunes roches. (*Modus*, f° 119 v°, Blaze.)

Ilz (les faisans) sont coustumiers de se retirer des taillis en un lieu deputé pour leur *perche* dans les bois de haute fustaye. (BELON, *des Oyseaux*, p. 254, éd. 1555.)

Un orme fut, dont la cyme estoit pleine
De mainte branche, ou les corbeaux au soir
Prenoient leur *perche* et se souloient assoir.
(RONS., *Franc.*, IV, Œuv., III, 201, Bibl. elz.)

2. **PERCHE**, s. f., conseil de prudhommes :

Si ferez bons, vrais, justes et leaux rapports a messieurs de la *perche* de le bourgetrie. (ROISIN, *Cout. de Lille*, Serm. des esgars de la bourgeterie, p. 139, Brun-Lavainne.)

3. **PERCHE**, s. f., petit soulier d'enfant :

Une paire de solers et une paire de *perches* ou petits solers a enfans. (1452, Arch. JJ 184, pièce 228.)

1. **PERCHEE**, s. f., réunion, groupe d'oiseaux perchés :

Voyez ceste *perchee* d'oiseaux comme ils sont douillets et en bon poinct. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. VI, éd. 1564.)

2. **PERCHEE**, voir PARCHIEE.

PERCHEEL, voir PARCHEEL.

PERCHELE, *-chiele*, s. f., mesure de terre :

Jou R. et jou E., tot diaus ensaule, timlet de sint Mevanche oredenon o li iglise de Hunnulkurt no *perchiele* de tiere del Viliers Gueilein. (*Ch. de Ren. d'Haucourt*, Pr. de l'H. de Cambrai, 18.)

PERCHEPVOIR, voir PERCEVOIR.

PERCHER, *perquer*, verbe.

— Act., mesurer avec la perche :

Subjet aux dictes religieuses a porter la perche quand les prés de Queon *sont perches*. (1472, Almenêches, Arch. Orne, H 49.)

4 acres de rabette, en bon compost fumees et *perquees*. (*Bail. de 1521*, Valmont, Arch. S.-Inf.)

— Pendre :

Le sire d'Aubigny, qui, pour ses demerites, le vouloit faire *percher*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 80 r°.)

Le tresorier ou financier on *perche*
A un gibet.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, II, éd. 1545.)

— Réfl., camper :

Le sieur de Montfort, gouverneur de Valence, donna advis au mareschal que domp Alvaro de Sande estoit parti de la Pievé du Cairo avec cinq enseignes italiennes et deux de lansquenets, avec lesquels il *s'estoit venu percher* a Bassignave. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

— *Perché*, part. passé, échalassé :

Que les vignes *perchees* et appuiees soient fournies de bois. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 60, éd. 1605.)

PERCHERIR, voir PARCHERIR.

PERCHET, s. m., dimin. de perche :

Phalanga (palanga) *perchet*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Lex.*, p. 77.)

PERCHETTE, *par.*, *pierkete*, s. f., dim. de perche, sorte de menu poisson :

Une *parchette* grelette.
(*Rose*, ms. Brux., f° 4c.)

Pierketes pour malades. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Anguilles, carpes, baichet et *perchelles*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Les pays wallons, les Ardennes, la Champagne, l'Auxois, la Suisse l'ont conservé. On lit dans un noël rémois :

Celles de Saint-Liénard
Gaillard,
Apportèrent à grands pas
La la !
Un sac plein de *perchettes*.

2. **PERCHETTE**, s. f., dim. de perche, brin de bois :

Et y aura dedans maintes *perchettes* pour les jucher (les poules). (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 114 r°, éd. 1516.)

Une cage d'argent doré, ou il a deux petites *perchettes* par dedans et deux oisellez dessus, pour tenir oiselez de Chippre, pesant un marc, sept onces. (1416, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 425.)

Oudict ouvreur a ung petit escrin de boys poincturé ouquel sont trois *perchettes* pour mectre a point le lin que l'on besoingne oudict ouvreur. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 184.)

Et la *perchette* blanche
Qui traverse la cage est d'une coudre franche.
(RONS., *Ecl.*, III, Bibl. elz.)

Les barreaux sont d'osier, et la blanche *perchette*
Qui gist au beau milieu de mesme bois est faitte.
(P. DE CORNU, *Œuvr. poét.*, p. 176, éd. 1583.)

PERCHEUX, adj., garni de perches :

Percheux, belonging to, or full of pearches. (COTGR., 1611.)

PERCHEUR, *piercheur*, s. m., ouvrier qui tire le drap à la perche, qui en tire le poil avec des chardons sur la perche :

S'il avient que li *piercheur* arriestent leurs estoffes. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 9 r°, Arch. Tournai.)

Item encore doit estre rostee li cognissance des *percheurs* d'avoir autre cognissance que dit est, pour chou que li bouleur voient le drap tout paret. (*Ord. du 10 fév. 1376*, Reg. de la vinnerie, drapperie, etc., 1343-1451, f° 26, Arch. Tournai.)

Un marchand drapier condamné a .x. l. d'amende pour avoir mesuré en sa drapperie, en laquelle amende les haulx *percheurs* ont .L. s., et les bas *percheurs* .x. s. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERCHEVABLE, voir PERCEVABLE.

PERCHEVANCHE, voir PERCEVANCE.

PERCHEVAUL, s. m., receveur, percepteur :

Perchevaulx de vendegies. (1431, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERCHEVOIR, voir PERCEVOIR.

PERCHIEE, *perchee*, *perchie*, *pierchie*, *parchiee*, s. f., la mesure d'une perche servant à auner :

Deux *perchies* de fillet de layne vers .xxx. s. (1er février 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

— Perche, mesure agraire :

Demi *parchiee* de terre. (Janv. 1256, Bibl. Verdun 160 provis.)

Six *pierchies* de bois. (1336, Arch. JJ 70, f° 96 r°.)

Une *perchee* de courtil. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 7 r°.)

PERCHIELE, voir PERCHELE.

PERCHIER, s. m., marchand de perches en bois :

Une piece contenant deux acres et soixante perches joignant d'une part a la terre Johan le *perchier*, serjant le roy. (1308, Arch. JJ 40, f° 67 r°.)

Perchier. (1313, *Livre de la Taille*, Coquebert.)

PERCHIETE, s. f., perchis, bois de 12 à 15 ans :

Les deux parts du four de Montmor. qui peut valoir par an environ .xx. sols ; item les deux parts des *perchietes* du dit Montmor. qui peuvent valoir par an environ .xxvi. sols .viii. deniers tournois. (1396, *Dénombr. de la terre de Montmorency*, ap. Ste-Pal.)

PERCHOI, *perchoy*, s. m., clos de vigne :

Rogerus de *Perchoy*. (*Compte de 1264-66*, St-Urbain, Arch. Aube.)

Mot conservé dans la Suisse rom., canton de Neuchâtel.

PERCHOINDER, v. a., prédire ?

A lo sanc Pedre *perchoinded*
Que cela noit lui neiara.
(*Passion*, 113, Koschwitz.)

PERCHOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PERCHOT, s. m., longue perche :

Le suppliant prinst un *perchot* ferré, lequel il appointa contre la poitrine de Thevenin. (1406, Arch. JJ 161, pièce 185.)

Guernesey, *perquot*, grosse perche, traverse, barrière.

PERCIS, s. m., papier percé qui sert à poncer :

Percis, du papier percé avec une aiguille ou une espingle pour contretirer quelque figure en passant puis après par dessus avec du charbon pilé en un petit morceau de linge. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PERCITÉ, voir PARCITÉ.

PERCLORE, voir PARCLORE.

PERCLOS, voir PARCLOS.

PERCLOSE, voir PARCLOSE.

PERCLOUSE, voir PARCLOSE.

PERCOGDER, voir PERCUIDIER.

PERÇOIER, *persoier*, *parsoier*, v. a., dérivé de percer :

Tant durement del cheval l'abati
Si quo le cor li *persoie* parmi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98b.)

A fait la tor *parsoier* et croisir.
(*Ib.*, f° 74c.)

Et fiert Huon sor son escu devant,
Desoz la boucle li *persoie* et desmant.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 221 r°.)

Si fiert Gil. an son escu devant,
Permi la boucle le *persoie* et porfant.
(*Ib.*, fragm. Châlons, v. 135, Bonnardot.)

PERÇOIVRE, *persoivre*, *perchoivre*, *pierçoivre*, *pierchoivre*, *parzoivre*, *parceivre*, *parchoivre*, *percevire*, verbe.

— Act., percevoir, apercevoir, voir :

Sire, je reclamai a tei : haste tei a mei, od oreilles *parceif* ma voiz del reclamant a tei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXL, 1, Michel.)

Gieres ge *parzoi* ce ke je soffre, ge *parzoi* ce ke je ai perdut. (*Dial. St Greg.*, p. 6, Foerster.) Lat., perpendo.

Car bien *ai parceu* selonc ceste nature
Qu'il solra en brief tens a la mort sa droiture.
(*Rom. d'Alex.*, P. Meyer, Romania, XI, 236.)

Perçoivre te fera com as male pensee
En la grant traison qu'as envers lui menee.
(*Ren. de Montaub.*, p. 15, Michelant.)

Bien *percevrois* a sa chiere manbree,
Au fier regart, a la brace quarree,
Qus c'iert li cuens qui esterois donee.
(*Aimeri de Narb.*, Richel. 1448, f° 56c.)

Bien le pueent *perchoivre* Sarrazin et Esclers.
(*Fierabras*, 4061, A. P.)

Bien *persut* ko li eschaciers
Haioit le damoisel de mort.
(*Dolop.*, 7337, Bibl. elz.)

Quar bien *perçoif* et bien sai
Quo samblant fet de hair.
(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 235 v°.)

Ha ! rois, fait Merlins, chou est a tort que tu *soies* de li *percheus*. (*Merlin*, I, 225, A. T.)

De chevauchier ades ne fine...
Tant qu'il *parçoit* l'aube du jour.
(*Le rom. de Galerent*, 708, Boucherie.)

S'on *percevoit* qu'il se parjurast par convoitise. (BEAUM., *Coul. du Beauv.*, ch. XLIII, 44, Beugnot.)

Hastes que vous ne *soyes perchute*. (*Chron. de Rains*, c. I, L. Paris.)

Percevire. (*Ch. de 1277*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Par ceste raison puet on bien veir et *parceivre* que... (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 14d.)

Et tantost que Sarrazins *percheurent* que le souldan estoit mort, ilz furent tous esbahis. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 160, Bibl. elz.)

Que ychilz poissons ait coppé la keue en le veue des gardes, par quoy l'endemain on *perchoive* que ce est du poisson du jour precedent, et sera vendu sans hayon. (*Ord. du 2 mars 1399*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., 1343-1451, f° 102 r°, Arch. Tournai.)

Et se yceux eswars veoient et *perchussent* que lesdis draps ne fussent bien et souffisaument tains. (11 déc. 1403, *Ordonnance sur le fait des tainteniers de boullon et des eswars*, Reg. aux publicat., 1393-1408, Arch. Tournai.)

Et que chacun se employe et acquitte de si bonne heur et en tele maniere que on *perchoive* la bonne obeissance et loyaulté de leurs corvaiges, sans y commettre faultes. (4 oct. 1463, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'apercevoir :

Et qui la voie ne seust
A nul sans ne *s'* an *perseust*.
(*Dolop.*, 10657, Bibl. elz.)

Et bien *ce* vont *parcevant*
A cui j'ai m'amor donee.
(*Ballette*, XXI, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., V, 241.)

Ke s'en repent, quant elle *s'en persoit*.
(*Jeu parti*, ms. Berne 389, f° 2 r°.)

Ne volt que nulz *s'en parceust*
De s'amour, ne rien en seust,
(*Couci*, 743, Crapelet.)

Et li doinst si priveement (la lettre)
C'on ne *s'en parchoive* noiont.
(*Ib.*, 3193.)

Quant ly nostres arrivont eis port de Geneve aucons drap et mercheandises qui sont menas per sus lo lay, lour desmandont de present et *se persorrent* de eslevaz trehuz novel non acostumaz. (1429, Arch. Fribourg, *1re coll. de lois*, n° 380, f° 105.)

Vous percevez vous de l'erreur vostre commise contre Dieu, son eglise et contre vostre roy et prince. (1562, *Disc. des guerres de Prov.*, Arch. cur., 1re sér., t. IV, p. 486.)

— Au sens pass., être reconnu :

En fin verité *se perçoit*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 148d, éd. 1537.)

— *Perceu*, part. passé, qui s'aperçoit :

Mes de tant sui je bien *percius*
Qui ainsi muert, l'ame en pert clus.
(*De Gentillesce*, Richel. 837, f° 244a.)

Quant dou mesfait est *pierceus*.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan., 28, Scheler.)

— Adj., clairvoyant :

Mais Rollans, ki fu *pierceus*,
Comme preudome fu prouveus.
(MOUSK., *Chron.*, 6908, Reiff.)

— Aperçu, découvert, imbécile :

Or pierderay le pris, dont j'anoie grammant,
Nices et *perceus* et plain de fol talent.
(*Chev. au cygne*, 28151, Reiff.)

Wall., *su porsûre*, s'apercevoir, se ressentir : *su porsûre* de l'gote, se ressentir de la goutte.

PERCOMPTER, voir PARCONTER.

PERÇON, voir PARÇON.

PERCONDAMPNER, voir PARCONDAMNER.

PERÇONER, voir PARÇONIER.

PERÇONNIER, voir PARÇONIER.

PERCONSOMMER, voir PARCONSOMMER.

PERÇOTTER, v. a., percer :

Ses nerfs necessiteux
Sont descharges de chair, et ses os souffreteux
Luy *perçottent* la peau.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.)

PERÇOYEUR, s. m., perçoir :

Iceulx ayant *perçoyeurs* bien agus et tranchans, par quoy ils percent les nefs en plusieurs lieux. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 38, Michaud.)

PERCROISTRE, voir PARCROISTRE.

PERCUCION, voir PERCUSSION.

PERCUIDIER, *percogder*, v. a., peser dans son esprit, réfléchir à :

Cum cho ag dit et *percuidat*.
(*Passion*, 69, Koschwitz.)

Sanz Symeonz l'*oi percogded*.
(*Ib.*, 340.)

PERCULZ, voir PERCUS.

PERCUNCTACION, s. f., recherche :

Perceptio, onis, apercevement, *percunctation*, enqueste. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PERCUNCTER, v. a., interroger :

... En quell part
Investigeray je d'icelle,
Puis que hors est de mon regart ?
Quel homme puis je *percuncter*
Qui m'en sache rien racompter ?
(*Therence en franç.*, f° 98e, Verard.)

PERÇURE, voir PERCEURE.

PERCUS, *-ulz*, part. passé, percé de part en part, frappé :

Jangleuse fut et orgueilleuse.
Pour sa jangle devint lepreuse,
Percusse de mesellerie.
(J. LEFEVRE, *Liv. de Matheolus*, 201, Tricotel.)

Les tyrans ont esté... *percus* de la main de Dieu, foudroyes subitement. (CHASTELLAIN *Chron.* I, 27, Kervyn.)

Donc, dedans l'an, de la mesme main qui l'avoit fait vivre et regner, fut *percus* et extermine en terre. (ID., *Exp. sur verité mal prise*, VI, 348, Kervyn.)

Car quant les tirans l'ont *percus*
Ilz le laissent sur le pavé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 12213, G. Paris.)

Leur a rompu lance, picque et escuz,
Et devant luy sont demourez *perculz*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 61 r°.

Ainsi fut *percus* le souverain pasteur, qui peult estre indice de la dispercion de ses brebiz ou persecution d'icelles. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 59 r°.)

Celuy de la Chastre fist signe a quelqu'un de ceulx qui au dedans de la chambre estoyent qu'il le saisist par derriere, ce qu'il fist, et en le prenant ledit maistre Evrard saillit a luy donner de la courte dague, toutesfoys les archiers avecques leurs hallebardes en main... le prindrent et saisirent et lierent bien a point. Ce faict, fut mené tout enferré a son voyage a sainct Mathurin, et la le fist sa neufienne si a point que le bon sainct oublya le meffaict du deffaillant, et envers Dieu grace impetra de guerison pour le *percuz* son mal reconnoissant. (ID., *ib.*, Richel. 5082, f° 117 v°.)

PERCUSEMENT, adv., en coupant, au fig. :

Nus devum loer purement e vigorosement et od reverence, ne mie *percusement* e en recoupant les paroles ou tressaillant. (*De Confession*, Richel. 19525, f° 84 r°.)

PERCUSION, voir PERCUSSION.

PERCUSSEUR, s. m., celui qui frappe, meurtrier :

Ilz receurent le Romain affin que faulte n'y eust de *percusseur*, et rebouterent le Galileen affin qu'il eust sus qui executer sa fureur. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, III, 19, éd. 1530.)

Quelques uns de ses complices ayant mis secretement a la poche de son casaquin un heures et un chapelet qu'il avoit eus toujours en horreur depuis le temps qu'estoit huguenot, pour esmouvoir les magistrats contre les catholiques comme de la perte d'un homme de bien, il fut mis en terre sainte, apres avoir diligemment informé contre les *percusseurs* incertains. (G. BOSQUET, *Hist. des troubles de Tolose*, ch. X, éd. 1595.)

PERCUSSION, *-cion*, *-tion*, *-sion*, s. f., coup, atteinte, action de frapper :

La triple ou trine *percussion* que fiert l'evesque au sueil de la porte. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 31b.)

Percucion de tranche de quelque force qu'elle vienne occist a tard, mais celle de pointe a pou d'efforts fait playe mortelle. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 215 r°.)

De celle *percussion* est l'air esmeu ausi com a trambler. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 116c.)

Fut lors feru d'une *percussion* d'une playe intestine dedens les bouyaux dont issoyent vers tous vifs. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 248c.)

Ainssi, comme jadis la punicion du pechié de David, Dieu purgia par la *percussion* du peuple. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. XV, Michaud.)

Ictio, *percussion*, ferure. (*Gloss. de Salins.*)

Quant Moyses ot ainsi fait ses prieres a Nostre Seigneur, il frappa ou fery la mer de sa verge, laquele mer soubdainement apres la *percussion* se devisa. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 56c.)

— Attaque d'apoplexie :

Pour la faiblesse et debilité de sa personne ou il est de present, a cause de la maladie et *percusion* qu'il luy est advenue. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 111, Quatrebarbes.)

Estant aux forges, pres Chinon, a son disner, [luy] vint comme une *percucion*, et perdit la parolle. (COMMYNES, *Mém.*, VI, 6, Chantelauze.)

— Carnage :

Et le conte Fedry, qui le cuer ot fellon,
Ly fasoit de se gent grande *percussion*.
(*H. Capet*, 3860, A. P.)

— Tribulation, malheur :

Illeuk oirent parler de cest sains hom
Qui pour Dieu fait toute *percution*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 164 r°.)

J'ay celi fait ardoir en ung feu de carbon
Par qui aves eut mainte *percussion*.
(*Chev. au cygne*, 2250, Reiff.)

Que nous avons souffiert mainte *percusion*,
Fain, froit, soit.
(*Ib.*, 16120.)

Il n'y a demoré si petit valeton
Qui ne soit mis a mort et a *percution*.
(*Ib.*, 19263.)

Ahy, Jherusalem, cité de grant renon,
Or as tu tant cousté en tribulacion
Et en fain et en soif et en *percucion*.
(*Ib.*, 21404.)

Et qui poroit sofrir tante *percussion* !
(*Ren. de Montaub.*, p. 137, v. 19, Michelant.)

Par telz sermens execrables sont ensuyes a plusieurs peuples et nations de grandes playes et *percucions*. (1478, *Ord.*, XVIII, 452.)

PERCUSSIR, v. a., frapper fortement, percer :

Rogat Deus ad un verme que *percussist* cel edre. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 14, Koschwitz.)

Je *percussoie* celui qui pluplioit en mal son prochain, je ne conversoie pas aveuc nul aver. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 119a.)

PERCUSSURE, s. f., coup qui entame :

Les enfleures de *percussure* ou frappeure. (*Jard. de santé*, I, 180, la Minerve.)

Les picqueures et *percussures* des mouches qui font miel. (*Ib.*, I, 272.)

PERCUTEOUR, s. m., celui qui a l'habitude de frapper, de vexer les gens :

Et avecques eulx sunt si tres faulx plaideour
Et si nottaire faulx et faulz *percuteour*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, p. 102, Méon.)

PERCUTER, v. a., traverser en frappant, percer de part en part :

A foc, a flamma vai ardant
Et a gladies *percutant*.
(*Vie de S. Leger*, ms. Clerm., st. 23, Koschwitz, v. 133.)

Affolees et *percutees* en leurs membres. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Flandr., t. III, p. 554.)

PERCUTION, voir PERCUSSION.

PERDABLE, adj., où l'on se perd :

Tous les sentiers y sont peu hantez, tost *perdables*.
(LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*, p. 389, éd. 1549.)

— Qui peut être perdu :

L'aage leur vient et l'avoir acquesté
Par cas soudain est a un coup *perdable*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 17, A. T.)

PERDEISUN, s. f., perte :

Unc del soen n'i perdi vaillant un esperon
Que il poust mustrer dunt oust *perdeisun*.
(*Horn*, 4550, Michel.)

PERDEMENT, *pierd.*, s. m., perte :

Oies com grant dolour et com grant *pierdement*.
(*Vrigier de solas*, Richel. 9220, f° 6 v°.)

Le dyable soit au *perdement*,
Et quant onc je fus a la guerre.
(*Farce de Colin Filz de Thevot le Maire*, Anc. Th. fr., II, 403.)

— Perte de sang, menstrues :

Il y en a qui appellent (les mois) *perdement*, d'autant que c'est un sang qui se perd et ne profite a rien. (JOUB., *Err. pop.*, expl. des phras. et mots vulg., éd. 1579.)

Une dame, de complexion joyeuse et gaillarde, a eu dix huict enfans, sans avoir eu jamais autre *perdement* que celuy de l'enfantement. (ID., *ib.*, 1re p., II, I.)

PERDEMORER, voir PARDEMORER.

PERDESSOUR, voir PARDESSOR.

PERDESTRAINDRE, voir PARDESTRAINDRE.

PERDICION, voir PERDITION.

PERDIE, s. f., perte :

De laquelle rencontre il en y olt des prins de ceulx de Mets cent et. XVII. hommes ; qui fut une bien grande *perdie*, la plus grande que la cité fit jamais. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 55, Michelant.)

PERDIEM, voir PARDIENNE.

PERDIGOINE, *-gone*, *-gonne*, s. f., perdrigon, espèce de prune violette ou noire :

Arbres fruictiers, a pepin, ou a noyau, comme de pommes, poires, pesches, avant-pesches, presses, persiques, pavis, *perdigoines*. (R. BELLEAU, *Bergerie*, 2e journ., f° 202 v°, éd. 1585.)

Plusieurs prunes se recueillent de diverses sortes, dont les principales sont les trois *perdigones*, les imperiales, les deux royales, etc. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, VI, 26, éd. 1605.)

Perdigonne : f. The name of an excellent plumme. (COTGR., 1611.)

PERDIGONE, voir PERDIGOINE.

PERDIRE, voir PARDIRE.

PERDISSION, voir PERDITION.

PERDITION, *-ission*, *-icion*, s. f., perte :

Pour çou qu'il avoit pourveu la *perdission* de le tiere d'Outremer. (*Chron. d'Ernoul*, p. 126, Mas-Latrie.)

Apres m'avoir suivy a l'œil jusques a *perdition* de veue. (*Alector*, f° 68 r°, éd. 1560.)

Sur peine de *perdition* de ce qu'ils auroient pris. (28 juin 1575, *Placard de Philippe II sur le fait de la chasse*, Anvers.)

— Calamité :

Seigneur, en icel tamps et en celle saison
Que en Bretaigne estoit celle *perdicion*
Et guerres merveilleuses et grant destruction.
(CUV., *B. du Guesclin*, 2617, Charrière.)

Li pais y estoit en grant *perdition*.
(ID., *ib.*, 3682.)

PERDIZEL, voir PERDRISEL.

PERDON, voir PARDON.

PERDONANCE, voir PARDONANCE.

PERDONER, voir PARDONER.

PERDRE, verbe.

— Neutr., périr :

El pré descendent, s'i herbergent :
Or les gart Dius que il ne *pergent !*
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 601, Hippeau.)

Le peuple qui *perdoit* par le fol morsel glos.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1698, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Réfl., *se perdre de*, perdre telle chose :

Si ne *me pers* pas *de* courage. (F. DE SAL., *Aut. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 19a.)

— Act., *perdre la ville*, être banni :

Cil qui fait deslecl assemblee et bordeliere, doivent *perdre la ville*. (*Anc. coutume d'Orléans*, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'hist. de S.-Louis*.)

— *Perdu*, part. passé ; *œufs perdus*, œufs brouillés :

Bons vins ont souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartres, flans, *œufz* fritz et pochez,
Et *perdus*, en toutes façons.
(VILLON, *Grand Testam.*, XXXII, Jouaust, p. 32.)

Œufz fritz, *perduz*, suffoquez, estuvez, trainnez par les cendres, jectez par la cheminee. (RAB., *le Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

— *Pain perdu*, pain passé à la poêle :

Lequel exposant leur respondi que il ne leur avoit que donner fors un pain blanc et du burre,... et lors entrerent oudit hostel disanz que ilz en feroient du *pain perdu*. (1384, Arch. JJ 126, pièce 8.)

— *Dimanche perdu*, dimanche de la Passion :

Le sapmedy 5e avril 1431 gresla et negea toute jour et le dimanche ensuivant que on dit le *dimenche perdu*. (*Journ. de Paris sous Charles VII*, dans les *Mém. pour serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, p. 149, éd. 1729.)

— *Manches perdues*, qui pendent par derrière :

Hommes... vestus de sayes de velours noirs portans *manches perdues* de satin. (*Hist. du Théâtr. fr.*, II, p. 381, ap. Ste-Pal.)

— Qui est entrainé par quelque transport, de douleur, d'amour, etc. :

Je suis homme *perdu* de son amour, pour l'avoir veue une seule fois. (AMYOT, *Theag. et Car.*, c. XIV, éd. 1559.)

Elle leur parut si belle et si superbement et richement parce et accoustree, avecques si grande majesté et grace, que tous demeurerent *perdus* d'une telle beauté. (BRANT., *Dam. ill.*, Marg. reine de Fr. et de Nav., Buchon.)

Et lors considerant particulierement Astree, il se remet sur un genouil, et s'approchant de sa belle main, ne put s'empescher de la luy baiser, puis avançant la jambe et trainant l'autre doucement, luy mit sa lettre dans le sein, et transporté d'amour ne se pust garder d'accompagner sa main de la bouche. O *perdu* berger ! quel fut alors le transport qui en te relevant le porta jusques a sa bouche ! (D'URFÉ, *Astree*, II, 8.)

Et me laissant s'en alla le plus *perdu* homme de la terre. (ID., *ib.*, I, 3.)

PERDRIEL, *-al*, s. m., sorte d'engin de guerre :

Pernez perres et *perdrials*,
Getez as murs et as kernals.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 561, P. Meyer, *Romania*, XI.)

Pres du roi, devant la baniere,
Metent François trois *perdriaus*
Getans pieres aus enviaus
Entre Flamens grosses et males.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Perdiceta*.)

— Pierre placée à côté d'une borne :

Perdriaux sont quatre cailloux, qu'on met en terre a coté des bornes, lorsqu'on les plante : on met quelquefois les cailloux du coté de l'Orient, quelquefois du coté de l'Occident, et comme ils servent pour marquer que la pierre mise en terre est une borne, on les appelle aussi temoins de bornes. (Laur., *Gloss. du dr. fr.*)

Littré donne *perdreau*, mortier, employé à la fin du xviie s. et au commencement du xviiie.

perdrielle, s. m , dimin. de perdrix :

Marion la *Perdrielle*. (1378, *Forêts de Blois*, Arch. KK 298, f° 10 r°.)

perdriet, s. m., perdreau :

Ele (la perdrix) emble les oes d'autre perdrix, et les met avec les siens ; mais quant li *perdriet* sont né, et il oient la voiz de lor droite mere, maintenant s'en vont a li, et deguerpissent lor fausse mere. (Brun. Latin., *Tres.*, p. 218, Chabaille.)

perdriete, s. f., perdreau, engin de guerre :

Enginz de toutes manieres si comme perrieres, biblettes et *perdrietes*. (*Cron. Godefr. de Bouill.*, Vat. Chr. 737, f° 397°.)

perdrieur, *-drior*, s. m., chasseur aux perdrix :

Li *perdrior* de Neverz. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 67, Crapelet.)

Le *perdrieur* mengera a court. (1317, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 82 v°.)

.xxvi. sols .viii. deniers aux *perdrieurs* de Beffroys pour la prise de .xl. perdrix qui ont esté pourteez en l'ostel de Monseig^r. (1417, Arch. Meuse B 685, f° 90 v°.)

Comme les perdris qui en fuiant a despourveue negligence le *perdrieur* qui les chevale, cheent en sa tonnelle. (A. Chart., *l'Esper.*, Œuv., p. 272, éd. 1617.)

Les autres l'appelloient le faux *perdrieur*, (les austruchiers, fauconniers et chasseurs cognoissent ce mot). (Brant., *Gr. Capit. fr.*, V, 131, Lalanne.)

1. **perdrieux**, *perdreux*, s. m., sorte d'oiseau :

le perdrieux.
Les ungs m'appellent le *perdreux*,
Les autres l'oyseau saint Martin,
En nul temps ne suis oyseux,
Ma journee commence au matin.
(*Kalend. des berg.*, p. 163, éd. 1493.)

2. **perdrieux**, s. m., chasseur aux perdrix :

Tout ainsi que un *perdrieux* meine les perdrix a la tonnelle, en celle meisme guise doit faire celluy qui maine les bestes aux archers. (*Chasse de Gast. Pheb.*, ms., p. 332, ap. Ste-Pal.)

perdrigon, s. f., espèce de prune, noire, violette, ou blanche :

La prune de damas et noire et violette,
La bonne *perdrigon*, la cerise rougette.
(Vauq., *Sat.*, II, a M. Repich., éd. 1612.)

Littré donne sans exemple *perdrigon*, s. m.

perdrigonnier, s. m., arbre qui produit le fruit appelé perdrigon :

Dattiers, *perdrigonniers*, goguiers et cerisiers.
(Gauch., *Plais. des champs*, p. 13, éd. 1604.)

Se dit encore aujourd'hui à Guernesey.

perdrior, voir Perdrieur.

perdrisel, *perdizel*, *pertrisel*, s. m., perdreau :

Quant li *perdizel* sunt parcreu oisel.
(P. de Thaun, *Best.*, 981, Wright.)

Luy donne la cervelle du *pertrisel*. (*Modus*, f° 100 v°, Blaze.)

On vole (avec les éperviers) aux *pertriseaulx*, aux aloes et aux cailles. (*Ib.*, f° 95 v°.)

Qui ont prins d'une grant volee
De *pertriseaulx* a son oysel.
(*Ib.*, f° 103 v°.)

La chair de brebis, pigeonneaux, *perdriseaux*. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, I, 768, éd. 1615.)

Pierre *Pertrisel*, subjet de la ville d'Amiens. (25 juin 1436, *29e reg. aux compt. d'Amiens.*)

— Sorte de canon :

Tonneaux de bois a mettre et enfoncer canons nommes *perdriseaux*. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poit., *perdrigeau*, *perdrigea*, *perdrugeau*, La Châtre, *pardrigeau*, Pithiviers, *pardesiau*, perdreau.

perdriseul, s. m., perdreau :

Perdris ou *perdrisieux*. (*Ménagier*, II, 275, Append., Biblioph. fr.)

perdriseur, *-our*, *pietriseur*, s. m., chasseur aux perdrix :

.iii. sols .vi. den. pour les *perdrisours* Mgr. qui aloient a la feste a Chasteillon le samedi apres la St Luc. (1333, Arch. Meuse, B 2396, f° 11 r°.)

Rasse Boivin, *pietriseur*, a .x. lb. pour porter armures. (1364, *Registre de la Loy*, Arch. Tournai.)

Des veneurs, fauconniers, furetiers, *perdriseurs*, oiselleurs. (Du Haillan, *Est. des aff. de Fr.*, f° 302 r°, éd. 1580.)

On distinguait les veneurs, faulconniers, furetiers, *perdriseurs*, oiseleurs, louvetiers, archers, valets a chiens, officiers de la chasse et volerie des rois Philippe, tiers, le bel, et le long. (Du Tillet, *Rec. des Rois de Fr.*, p. 305, éd. 1618.)

perdrisot, *-trisot*, *pier.*, s. m., perdreau :

Quant ele (la pertrix) a pus ses oes, si i vient une autre pertrix, si li emble, et les keuve et norrist tant con li *pertrisot* sont parcreu. (Rich. de Fournival, *Bestiaire d'Amour*, la pertrix, p. 41, Hippeau.)

Li *piertrisot* oent leur vraie mere. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 30 r°.)

perdrisserie, s. f., chasse aux perdrix :

Engagement par Philippe IV d'Espagne a Philippe de Horosco, du patronat de l'église de Hondeghem, avec droit de chasse et « *perdrisserie* » en la vierschaere d'Hazebrouck. (xviie s., Ch. des comptes de Lille, 67, Reg. des Chartres, B 1662.)

perduire, *-duyre*, v. a., conduire jusqu'au terme :

Venant en Judee pour exercer et *perduyre* a effect la vaine, glorieuse et maudicte voulenté de Gayus. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, II, 15, éd. 1530.)

perdurable, voir Pardurable.

perdurableté, voir Pardurableté.

perdurance, voir Pardurance.

perdurant, voir Pardurant.

perduraublement, voir Pardurablement.

perduravle, voir Pardurable.

perduravlement, voir Pardurablement.

perduravleté, voir Pardurableté.

perdurer, voir Pardurer.

pere, voir Pierre.

pereal, adj., qui est du côté du père, paternel :

Ce jeune roy doncques, ainsi meu en la vengance de son dit *pereal* oncle (l'infant don Ferrant, son oncle, frere au roy defunct son pere), assambla ung grand nombre de gens de guerre. (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 87, Soc. de l'Hist. de Fr.)

1. **perecide**, adj., parricide :

Vous estes *perecides* devant que parens et engendreurs. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 39 v°.)

2. **perecide**, s. m., le crime du parricide :

Ses freres consentirent a son *perecide*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, ii, 1.)

pereclitation, voir Periclitation.

perecliter, voir Pericliter.

peredo, voir Peridot.

peree, voir Perree.

perefamille, s. m., père de famille :

Se doncques ce prince, *perefamille* leal et ferme, a gardé et observé a tousjours ceste constance envers ses petits serviteurs, par plus forte raison la doit avoir gardee et parmaintenue envers son cousin germain. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 35, Buchon.)

peregrant, *-grand*, s. m., père de trisaïeul, quatrième aïeul :

Atavus, le *peregrant* en quatrieme degré. (R. Est., *Lat. ling. thes.*)

Sans parler de la Provence, du bas Languedoc, ne d'autres endroits meridionaux, esquels elle (la plante des melons) s'est naturalizee de nos prochains *peregrands*, elle s'accroist neantmoins en pays froid. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, VI, 9, éd. 1805.)

Peregrer, v. n., voyager :

Pour... *peregrer* et transcourir ou vous tyrez. (Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 29 r°, éd. 1526.)

Peregrin, adj., voyageur, errant :

Animaulx *peregrins*. (Rab., *Quart livre*, ch. iii, éd. 1552.)

Je jette cris de lamentable voix,
Voyant ainsi bergiers de toutes parts
Par faux pasteurs deschassez et espars,
Lesquels fuyans la peine a eux prochaine
Sont *peregrins* en region lointaine.
(Cl. Mar., *Egl. rust.*, I, 310, éd. 1731.)

— Fig., étranger :

Il est contraint (en obeyssant) mettre la main et la plume a matiere si elegante ou *peregrine* que elle transcede la summité de son intelligence. (*La Nef de santé*, prol.)

Vray est que le nom ode a esté incogneu, comme *peregrin* et grec escorché. (Ch. Fontaine, *Quintil Horatian*, p. 203, Person.)

L'authorité peut seule envers les communs entendemens ; et poise plus en langage *peregrin*. (Mont., *Essais*, l. III, ch. xiii, p. 330, éd. 1596.)

Peregrin se trouve déjà dans Oresme, au sens de pèlerin.

Peregrinacion, s. f., pèlerinage :

Saintes *peregrinacions*. (Caum., *Voy. d'oultremer*, p. 58, La Grange.)

Cf. Pelegrinacion.

Peregrinage, *-aige*, s. m., voyage en pays étranger :

Priant celuy qui fist ciel, terre et mer,
Vous preserver de tout tourment amer,
Et vous doint grace en ce *peregrinage*
De paradis acquerir l'heritage.
(Bourdigné, *Leg. de P. Faifeu*, p. 14, Jouaust.)

Cf. Pelerinage.

Peregrinal, adj., de pèlerin :

Habitz *peregrinaulx*. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 101 r°.)

Cf. Pelerinal.

Peregrinateur, s. m., voyageur :

Lesquels (les Français) sont les premiers *peregrinateurs* de tout le monde. (Cayet, *Chron. sept.*, p. 318, Michaud.)

Peregrineur, s. m., nom donné aux écrivains qui imitaient les auteurs grecs, latins ou italiens :

Et neantmoins sans lesquelles langues (grecque et latine) n'ont pas laissé aucuns [poètes français] d'estre tres bons poetes et paradventure plus nayfz que les græcaniseurs, latiniseurs, et italianiseurs en françoys : lesquels a bon droict on appelle *peregrineurs*. (Ch. Fontaine, *Quintil Horatian*, à la suite de l'*Art poetique* de Sibilet, f° 97 v°, éd. 1555.)

Peregrinité, s. f., action de voyager :

Nous estions bien bonne compaignie de gens studieux, amateurs de *peregrinité*, et convoyteux de visiter les gens doctes, antiquitez et singularitez d'Italie. (Rab., *le Quart livre*, ch. xi, éd. 1552.)

Pereillier, voir Perillier.

Perel, voir Perrel.

Perelle, s. f. ?

Deux pieces de bois portans chascune .xii. pieds de long, servans sur ledit pont a tenir la bordure de la *perelle* estant illecq. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 109.)

Perellé, adj. ?

Nous deffendons les nasses *perellees* que l'en dit grantz bainchetes. (1328, Arch. JJ 65, f° 56 r°.)

Nous deffendons les nasses *perellees*, que l'en dit grans bainchetes. (1379, Arch. JJ 115, f° 20 v°.)

Perellier, voir Perillier.

1. **Perement**, adv., ouvertement, manifestement :

Die tot *perement* tot quanqu'il a forfait.
(*Vie de Ste Thaysis*, Richel. 23112, f° 100d.)

2. **Perement**, voir Pairment.

Perempnel, voir Perennel.

Perempt, adj., périmé :

Toutes fois, si en cas de renouvelleté et complainte n'y a contestation, sera prescripte par un an, et si apres contestation a esté delaissee par trois ans, sans la reprendre, elle est tenue pour *perempte*, et doit le compleignant estre declaré non recevable. (*Coust. d'Aouste*, p. 501, éd. 1588.)

Peremptoire, *perhemptoire*, *parentoire*, s. m., sommation péremptoire :

Vous mandons et commettons que les parties vous fassiez proceder et aller avant en la dite cause et de jour en jour hastivement, et par *perhemptoires* par devant vous. (1341, *Ord.*, II, 164.)

Un adjournement de *parentoire* a comparoir par son periculeur, le juge de l'edifice. (A. le Maçon, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. II, t. IV, p. 93, F. Dillaye.)

— Délais qui devaient être joints à chacune des criées après qu'elle avait été faite. Ces délais étaient de quinze jours suivant la coutume du Bourbonnois. (Laurière, *Gloss. du droit franç.*)

Peremptorie, *perhemptorie*, s. f., sommation péremptoire :

Se il sont de mout loing il doivent estre apelei par trois semonces ou par une *perhemptorie* por toutes les autres. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 18c.)

Peremptorier, v. a., vendre à l'enchère un bien servant de gage en spécifiant que le propriétaire du gage ne pourra le réclamer :

Lesquels heritaiges souloient appartenir a honorable homme et saige maistre Anthoine Dutrappier et sur ses heritiers *avoient esté* saysiz et *peremptoriez* et mis en criees, venduz et adjugez par decret. (1568, *Arch. des notaires*, minutes Taillandier, Arch. mun. Nevers.)

Peremptoriser, *peremtoriser*, v. a., exclure :

Peremptoriser, Escluir de su demanda. (Oudin, 1660.)

— Avec un nom de chose, vendre à l'enchère un bien servant de gage en spécifiant que le propriétaire du gage ne pourra le réclamer :

Quand aucun creancier fait adjourner son debteur par devant le juge dudit Mauriac, et lesdits creancier et debteur sont de ladite ville, le debteur adjourné peut baillier plege lequel a terme de quinze jours a payer, et iceluy passé le creancier peut faire contraindre ledit plege et caution par prinse de corps a payer ou apporter gage du deu et a ladite cour faire vendre ledit gage, et quant le creancier est forain, peut faire *peremtoriser* ledit gage, sans attendre la dite quinzaine. (1510, *Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 483, éd. 1604.)

Si le creancier est acheteur de l'heritage crié et *peremptorisé*, iceluy heritage luy sera delivré pour le prix qu'il y aura mis. (*Ib.*, p. 457.)

Peremtoriser, voir Peremptoriser.

Perenne, adj., qui dure toute l'année, perpétuel :

Chemin droit, uny, large de vingt cinq pas, pavé, garny de costé et d'autre de belles et haultes murailles, et le long d'icelles par le dedans, deux ruisseaux *perennes*, bordez de beaux arbres, qu'ils nomment molly. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. vi, f° 402 r°, éd. 1588.)

Le houx estant plaisant a la veue, pour la verdeur luisante et *perenne* de ses fueilles. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 30, éd. 1805.)

Pour rendre vostre provision inespuisable, comme fontaine *perenne*. (Id., *ib.*, VII, 7.)

Perennel, *-empnel*, *-hempnel*, adj., éternel, perpétuel :

Qui ama et doubta Dieu le roi *perempnel*.
(*Girart de Ross.*, 3342, Mignard.)

Gloire *perhempnelle*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 233b.)

Et en trinité personnelle
Perempnelle
Sont toutes mes pensees ravies.
(*Myst. de la Pass.*, f° 10b, impr. Institut.)

Louange *perennelle*. (Du Verdier, *Biblioth. franç.*, Gabriel Chapuis, éd. 1561.)

La *perennelle* lumiere du chandelier

mystique. (La Boderie, *Harm. du monde*, p. 760, éd. 1578.)

De ce palais eternel
Brave en colonnes hautaines
Sourdoyent de mille fontaines
Le vif fourgeon *perennel*.
(Rons., Œuvr., Odes, l. I, p. 285, éd. 1584.)

Du ciel toujours mouvant la course *perennelle*.
(Joseph Du Chesne, *le grand Miroir du monde*, p. 42, éd. 1587.)

Ils fonderoient un proces *perennel* sur le pied d'une mouche. (Cholieres, *les Apresdinees*, VI, f° 186 v°, éd. 1587.)

Chaque chose a sa saison;
D'estre a son aage rebelle,
C'est par une trahison
Combatre de la raison
L'entresuite *perennelle*.
(Est. Pasquier, *Pastoral. du vieillard amoureux*, II, 906, éd. 1723.)

PERENNELMENT, *-element*, adv., à perpétuité :

Staible a torjors et *perennelement*. (*Ch. de Renaud*, c^te de Bar, 1118, Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 159.)

La paine qui pooit fenir
Il prioit Dieu mout coreument
Qu'il la finast *perennelment*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21, Peigné.)

PERENNISER, *paranniser*, v. a., perpétuer :

... Qu'une brave victoire
Face de nostre nom *perenniser* la gloire.
(Jan de la Taille, *Saul fur.*, I, éd. 1572.)

Paranniser, id est, perpetuer, perennare. Ronsard. Rectius : *Perenniser*. (Nicot, 1606.)

Perenniser. To perpetuate, eternize, make everlasting. (Cotgr., 1611.)

Perenniser, Perpetuar, eternizar. (C. Oudin, 1660.)

PERENNITÉ, *perhennité*, *perannité*, s. f., état de ce qui dure longtemps, éternité :

La u est joie e deliz,
Glorie, *perhennitez* durable,
Sainte, duce, fine e estable.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1048, Michel.)

Qu'es ciels en seront coronez
Es joioses *perhennitez*.
(Id., *ib.*, II, 11171.)

Perannité de arrousement par ces nerveux et secz boyaulx. (Rab., *Garg.*, ch. v, éd. 1542.)

PERENTER, voir Parentre.

PERENTIER, voir Parentier.

PEREQUANT, s. m., celui qui répartit une imposition sur différentes personnes; et par extension, celui qui est chargé d'en recueillir les deniers :

S'ils ne portent le total (du devoir), mais partie d'iceluy, le seigneur est tenu prendre ce qui luy est porté par l'un desdits *perequans*, et du residu se peut prendre contre tous lesdits detenteurs et *perequans*. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccxii, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

Perequant, m. An equall rater, taxer, assessor of others; or one that gathers headmony. (Cotgr., 1611.)

PEREQUATEUR, s. m., celui qui est chargé de faire une égale répartition des impôts :

A requis et sommé le conseil d'eslire des *perequateurs* et taxeurs pour en faire le despartement et esgalle, le fort portant le foible. (*Pièce du 16 sept. 1569*, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, t. II, p. 26.)

Le sieur Chastellain avec le secretaire recueilleront les voix de la presente assemblee sur la nomination des assesseurs et *perequateurs* des deniers du roy. (28 janv. 1604, *Délibér. du conseil de Bourg*, ib., t. III, p. 265.)

PEREQUÉ, s. m., homme soumis à une redevance égale à celle qui est payée par un autre :

Si le seigneur censier, rentier ou leurs receveurs, nient avoir receu des coequez ou *perequez*, et il se trouve apres le contraire, ils sont tenus en tous les interests, pertes et dommages de celuy contre lequel ils auront fait ladite negation de reception de ladite coequation. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccxii, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

PEREQUATION, s. f., répartition égale :

Les detenteurs d'aucun max peuvent pour le payement deu au seigneur pour raison dudit max, faire entre eux une *perequation* dudit devoir, et au jour assigné de payer ledit devoir, iceluy porter au seigneur auquel est deu. (*Cout. de Bourbonn.*, ccccx, Nouv. Cout. gén., III, 1264.)

PERERIE, voir Parerie.

PERESIN, voir Perresin.

PERESIS, voir Parisis.

PERESTROUSSE, voir Parestrousse.

PERETTE, voir Pairette au Supplément

PEREURE. voir Pareure.

PEREUSE, voir Perreuse.

PERFECTIF, adj., parfait :

Soubz vostre essence divine et *perfective*
(*Mist. du viel test.*, 140, A. T.)

Quand je regarde son beau corps
Noble de forme *perfective*.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 19^c, éd. 1544.)

PERFECTION, voir Parfection.

PERFECTIONAL, adj., qui a rapport à la perfection :

Les noms *perfectionnaulx* signifient ce que en Dieu est, sy comme nous lisons que en Dieu est paternité, filiation et procession, qui sont noms signifians les divines perfections. (Corbichon, *Propriet. des choses*, I, 6, Richel. 22533, f° 4^c.)

PERFECTIONNELLEMENT, adv., dans la perfection :

Si je avoie cueur de infinie haultesse et de infinie largesse contenant materiellement et vaillant *perfectionellement* tous les biens crees visibles et invisibles, si le te devroi je tres volentiers donner. (J. Gerson, *l'Aiguillon d'amour*, f° 26 v°, éd. 1488.)

PERFIDIATION, s. f., accomplissement d'une perfidie :

Appostasie qui est par soy departir de la foy, et ainsy est ce *perfi(ci)diation*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 21 r°.)

PERFIGUE, s. f., sorte de fruit, la poire prune :

Pesches, *perfigues*, amandes, chastaignes. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 400, éd. 1597.)

Perfigue, f. A pear plum. (Cotgr., 1611.)

Perfigue, f. Especie de pera. (Oudin, 1660.)

PERFIGUIER, s. m., arbre qui porte la *perfigue* :

On fiche le noyau de *perfiguier* en lieu froid. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 400, éd. 1597.)

Perfiguier, m. A pear plum tree. (Cotgr., 1611.)

PERFIN, voir Parfin.

PERFINER, voir Parfiner.

PERFINIR, voir Parfinir.

PERFLUER, v. n., couler à travers :

Que parmi lesdites cuves les eawes des rivieres ne *perfluassent*. (1546, *Jug. et sent.*, n° 41, 282, Arch. Liège.)

PERFOCIER, voir Parforcier.

PERFOLIATE, s. f., sorte de plante, la perce-feuille :

Perfoliate. Through-wax, trough-leafes (an herb). (Cotgr., 1611.)

PERFONDETÉ, voir Parfondeté.

PERFONDOUR, voir Parfondor.

PERFONS, voir Parfons.

PERFONT, voir Parfont.

PERFORATIF, adj., qui transperce, qui sert à perforer :

Se concussion vient a aulcun ou grevance ainsi que se on le pongnoit d'aguilles ou de orties et il sent mouvement deambulatif entre cuir et chair, pongitif prurite *perforatif*, c'est signe que humeurs colériques... dominent ou corps. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 17, éd. 1495.)

Trepanes *perforatifs*. (Dalesch., *Chir.*, p. 680, éd. 1570.)

Tranchees *perforatives*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 310, éd. 1598.)

PERFORATOIRE, s. m., instrument qui sert à perforer :

.i. estrument que on apele *perforatoire*

de fer. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 156d.)

Puis met le *perforatoire* dedanz la verge. (Id., *ib.*)

PERFORCEMENT, voir PARFORCEMENT.

PERFORCER, *perforchier*, voir PARFORCIER.

PERFORMATION, voir PARFORMATION.

PERFORMENCE, voir PARFORMANCE.

PERFORMER, voir PARFORMER.

PERFORNIR, voir PARFOURNIR.

PERFORSER, voir PARFORCIER.

PERFOURCEMENT, voir PARFORCEMENT.

PERFOURCIER, voir PARFORCIER.

PERFOURMER, voir PARFORMER.

PERFOURNIR, voir PARFOURNIR.

PERFOURNISSEMENT, voir PARFOURNISSEMENT.

PERFOURZER, voir PARFORCIER.

PERFUGE, s. m., transfuge :

Les legaz menerent avec eulz aucun pou de chaitis et de *perfuges* et aussi de fuitiz pour ce que plus de legier il empetrassent pais. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 305a.)

Perfuges. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PERFUMEMENT, voir PARFUMEMENT.

PERFUMIER, voir PARFUMIER.

PERFUMIGATION, s. f., action de parfumer :

Ou l'on faisoit *perfumigation*
De precieux perfums aromatiqs.
(PARADIN, *Bib. en quadr.*, Ex., XXXVII, éd. 1553.)

Mon oroison soit dressee devant toi comme la *perfumigation*. (*Bible*, p. 454, éd. 1556.)

Quant a la pyromantie et capnomantie, qui estoit la divination qu'on prenoit par feu et par fumee de certaines semences, elle est plus diabolique que les precedentes : car elle tire apres soy une *perfumigation* et ensensement pour donner le suget et corps au malin esprit. (BODIN, *Demon.*, f° 56 v°, éd. 1582.)

La *perfumigation* de l'hierre la fait mourir (la chauve-souris). (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan-Pierre Valerian*, XXV, 16, éd. 1615.)

PERFUNDESCE, voir PARFONDECE.

PERFUNDETET, voir PARFONDETÉ.

PERFUNT, voir PARFONT.

PERFUS, adj., répandu :

C'est icelui en qui toute ouverture
D'amour divine est tournee et *perfuse*.
(G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 573, Buchon.)

PERFUSION, s. f., action de répandre sur, d'asperger, d'arroser ; aspersion :

La messe dicte, et le prestre despoillié, il doit aler laver ses mains diligemment, et doit cheoir l'eau de la *perfusion* en lieu honneste. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 177 r°.)

Pour faire encensement a la royne du ciel, et luy faisant *perfusion*. (*Le Pasquille d'Allemaigne*.)

Quand la delyration sera en sa grande augmentation, la *perfusion* sera de teste de pavot. (TAGAULT, *Instr. chir.* p. 320, éd. 1549.)

Mais si trop grande humidité empesche la generation du porus, il faudra lors faire diligence de le desecher par convenable deligature, et par *perfusion* d'eaue petite ou grande. (ID., *ib.*, p. 559.)

L'offerte et la *perfusion* est ostee de la maison du seigneur. (*Bible*, Joel, I, éd. 1556.) Lat., libatio.

On usera d'une *perfusion* sur le membre luxé. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 483, éd. 1615.)

PERGAM, s. m., parchemin :

Ung libre de sermons escriut en *pergam*. (11 juill. 1497, Arch. Gir., Not., Debosco, 170-3, f° 36.)

PERGARDER, voir PARGARDER.

PERGE, voir PARGE.

PERGEE, voir PARGIEE.

PERGER, v. n., continuer :

Perger, proceed, or goe on. (COTGR., 1611.)

PERGIE, voir PARGIEE.

PERGISIER, voir PARGISIER.

PERGOLINE, s. f., sorte de garance :

Combien peult valoir le milier de l'une et l'autre sorte de garance ? — Celle qui est tersamive et grossiere, se vend 40 et 45 escus le milier, mais la plus fine (ditte *pergoline*) est au pris de soixante escus. (BELLE FOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 174, éd. 1571.)

PERHEMPNEL, voir PERENNEL.

PERHEMPTOIRE, voir PEREMPTOIRE.

PERHEMPTORIE, voir PEREMPTORIE.

PERHENNITÉ, voir PERENNITÉ.

PERHORE, s. m., horaire :

Horarium, *perhores*. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. l. 7692.)

PERIAPTE, s., amulette suspendue au cou :

Charmes, caracteres, brevets ou *periaptes*. (*Maladie d'amour*, p. 229, ap. Ste-Pal.)

PERICE, s. f., science, art :

En armes fault preste provision
De gens expers, paine, force et malice,
Non pas si grande consultacion
Et que telz gens n'aient point de *perice*,
Mais voisent hastivement
Faire leurs faiz sans tel conseillement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 54d.)

Sans nulle *perice*.
(ID., *ib.*, f° 438c.)

PERICELIDE, s. f., sorte d'ornement :

Les coifes et les discriminaus et *pericelides*. (LOTHIER, *Misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 358b.)

PERICLIMENE, *periclymene*, s. f., chèvrefeuille, sorte d'arbrisseau :

Periclimene, ou *periclymene*. The wood bind, or hony suckle. (COTGR., 1611.)

PERICIE, voir PERITIE.

PERICLITATION, *pere.*, s. f., ruine, perte :

Ruyne et *periclitation* de plusieurs roys et princes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 138d, éd. 1532.)

Il a envoié son cher filz ça bas pour nous redimer et des paines d'enfer delivrer, le faisant de seigneur serf et de immortel mortel, le souffrant plus tost mourir pour nous que en aiant pité de luy nous laisser en *pereclitation*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrove*, éd. Génin, p. 1050.)

— Naufrage :

Pereclitations faictes en mer. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 399.)

PERICLITER, *pere.*, v. n., périr, faire naufrage :

Se il advient que aucun chalan pereille au dedans des fins de sad. conté, il puet prandre et mettre en sa main comme sien avec toutes les denrees et appareils contenus et *estans periclitez* avec le chalan et vesseau *pereclité*. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 393.)

Helas pourquoy ne *fusmes* doncques lors
En mer noyez, *periclites* et mors !
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 100 r°.)

— *Periclitant*, part. prés., qui fait périr :

Maintz autres pourroye alleguer
Qui illec ont souffert nauffrage,
Lesquelz on y a veu vaguer
Et malheureté les baguer
Par ung *periclitant* oultrage.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, E V r°, éd. 1519.)

— *Periclité*, part. passé, qui a fait naufrage :

Vesseau *pereclité*. (*Pièce de 1390*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 393.) Impr., *pereilité*.

PERICULE, s. m., forme savante de péril :

Cestuy Guaymere estoit tant malvaiz et pessime, que quant il estoit en cest *pericule* de turbation, non ot en horror de prendre la virgine a laquelle avoit juré de garder la virginité soe. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 28, Champollion.)

PERICULEUR, s. m., procureur :

Je porte ces choses cy a Sire Bonafory

de Ginestret, afin qu'il m'ayde de je ne scay quoy qu'il m'a faict demander par un adjournement du parentoire a comparoir par son *periculeur*, le juge de l'edifice. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. deux., t. IV, p. 93, F. Dillaye.) It., pericolator.

PERICULEUX, adj., périlleux :

Seroit chose moult *periculeuse*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 72 r°.)

PERICULOSITÉ, s. f., danger :

Pour leur sçavoir remonstrer la griefveté et *periculosité* de leurs offences. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 82ᵇ, éd. 1486.)

PERIDOL, voir PERIDOT.

PERIDON, voir PERIDOT.

PERIDOT, *peridol*, *peridon*, *peritot*, *peredo*, *pelido*, s. m., pierre fine, d'un vert jaunâtre, moins dure que le cristal de roche, mais rayant le verre, et dont la cristallisation est en prisme droit rectangulaire :

Annulus, qui fuit super digitum suum, cum dicto *peritot*, tempore, quo gladiis impiorum occubuit. (1220, *Monast. ang. de rel. S. Thomæ*, ap. Laborde, *Emaux*.)

.VIII. pierres dont il y a .V. grenas, une loupe, une ametiste et un *peridol*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 520, Laborde.)

Un aniel d'or a une gaune pierre que li aucuns nomment *peridos* et li autre topasse. (1380, *Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

Une pierre, appellee *peridon*, enchassee en or, .XX. sols t. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Lors icellui suppliant tira une pierre, disant que c'estoit *pelido*, et toutes voies ce n'estoit que voiries. (1449, Arch. JJ 179, pièce 349.)

En la mictre a six gros saphirs et plusieurs autres moyens ballets, grands et petis de maulvaise couleur d'esmerauldes grandes et petites, saphirs, *peridoz*, rubiz. (*Trés. de la Cathédr. de Bourg.*, Mém. des antiq., t. XXIV.)

En icelle bourdure du collet y a .XXXI. pierres, c'est assavoir un *peredo* par devant et quatre grosses amatistes de couleur. (*Ib.*)

Huit grenats de cinq *peridots*. (1634, *Inv. du Trés. de l'ab. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

Un *peridot* gravé. (*Ib.*)

PERIE, voir PAIRIE.

1. **PERIER**, s. m.; *faire le perier*, loc., faire le poirier, faire l'arbre droit, la tête en bas, les jambes en l'air :

Aval en fist le cief cliner,
Et les gambes a mont drecier,
Comme por *faire le perier*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 146ᵈ.)

Fiert Sinagon devant al encontrier,
Qui del ceval le fait jus trebucier,
Gambes levees li *a fait le perier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17ᵇ.)

2. **PERIER**, *perrier*, s. m., gésier :

Tu pilleras des roux d'œufz qui soyent durs et les gesyers ou *perriers* des pouletz boulis ensemble. (*Platine de honneste volupté*, f° 82 v°, éd. 1528.)

Perier : m. The gisern of a hen, etc. (COTGR., 1611.)

Perier, m. Papo, buche. (OUDIN, 1660.)

3. **PERIER**, s. m., sorte de jeu :

Item et si ne jouerez
Au siron ne a clignettes,
Au jeu de mon amour aurez
A la que leu leu, aux billettes,
Au tiers, au *perier*, aux bichettes,
A getter au sain et au dos l'herbe.
(*L'Amant rendu cordelier*, p. 591, éd. 1731.)

4. **PERIER**, voir PERRIER.

5. **PERIER**, voir PAIRIER.

PERIERE, voir PERRIERE.

PERIFRASER, voir PERIPHRASER.

PERIL, s. m.; *a quelque peril que le bled se vendist*, à tout hasard :

A quelque *peril* que le bled se vendist, voulurent essayer leur mauvaise fortune. (*Hist. du chev. Bayard*, p. 209, éd. 1616.)

— Pouvoir :

Et demora li castiaux en la garde et ou *peril* des Engles. (FROISS., *Chron.*, IX, 69, Kerv.)

PERILER, voir PERILLIER.

PERILIR, voir PERILLIR.

PERILLABLE, *perreill.*, adj., dangereux :

Lors fist Apolin le deable
Trabucher en leu *perreillable*.
(*Vita B. Georgii*, à la suite de la *Vie de la Vierge Marie*, p. 104, Luzarche.)

PERILLEMENT, s. m., péril, danger :

En mainz dotos *perillemenz*
R'auras esté toi e tes genz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6543, Michel.)

Je irai volontiers, sachiez veraiement,
Se m'en devoie metre en grant *perillement*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 18 v°.)

.. Se Dieus le vouloit garder d'encombrement,
De mort ou de meschief ou de *perillement*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 120 r°.)

PERILLIER, *-ilier*, *-iller*, *-iler*, *-ellier*, *-eillier*, verbe.

— Act., mettre en danger, faire périr :

Il voloit l'enfant *perillier* (le noier). (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 62ᵈ.)

Si est de vos com est de la seraine,
Qui par son chant *a* pluisors *perellies*.
(HUON D'ARRAS, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 239.)

Que il ne sofrisent a *perilier* l'eglise de Rome. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 235ᵈ.) P. Paris, *perillier*.

Par lui puet encui *estre* tote l'ost *perillee*.
(*Entr. en Esp.*, ms. Venise, f° 178 v°, Gautier.)

Ung hons qui sicut amours va sen corps *perillant*
(*H. Capet*, 281, A. P.)

S'il y a deux qui la prennent sur leurs testes a conduire et a mener (la nef), et ils la perdent et la *perillent*. (*Cout. de la mer*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 791.)

Pour quoi moult de genz et moult dou pueple de Bourgongne *hont esté periliez* des corps. (1375, *Terr. du prieuré de Jouhe*, f° 1 r°, Arch. Doubs.)

Tres pou en eschappa, que tous ne *furent* occis ou *perilliez* en mer, a leur retour. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

— Neutr., périr, faire naufrage :

Grant fu le tref, la nef versa,
E la gent tote *perilla*.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 10218, Andresen.)

Li maronniers est confondus,
La nef i peçoie et *perille*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 18ᵃ.)

Il est li vertus de Deu, ki ligierement puet renforcier les defaillanz, et delivrer ceos ki *perillent*. (ST BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19.)

Mon filz en cest cas perilleus,
Dame de Chartres, secorez,
Qui en ce puis est demore(z)
Soz les pierres acovoitez
Dame, de perill le gitez,
Qu'il ne *soit perilles* ne mort.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de Notre Dame*, ms. Chartres, f° 21ᵃ.)

Tuit li marcheant et maronnier qui par ileques passeroient par les granz yaues porroient bien *perillier* aveques lor marchandises. (1284, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f° 48 v°.)

Les fils et la fille de ce roy Henry qu'il appelle lyon qui en la mer *perillerent*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, III, P. Paris.)

Nous ki nagons en la segure mer nous metons a noncaloir et par ce si *perillons* souvent. (*Vie des Saints*, ms. Lyon 697, f° 280ᵈ.)

Un certain chalan *perilla* et se aventura en la riviere de Loire. (Mai 1390, Bibl. Blois, Joursanv., rôles, LXXIX.)

Ne doutent pas de l'orage de temps que est bien a doubter et par lequel maint corps humain *sont* souvent *pereillez*. (*Ib.*)

Periclitor, *periler*. (*Gloss. de Salins.*)

Se veulx ma doctrine ensuyvre,
Tu ne peulx jamais *periller*.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 81.)

Ceulx qui estoient en son navire cuyderent tous *periller*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 222 r°.)

Saulva apres Dieu ladicte arche de *periller*. (RAB., *Pantagr.*, ch. I, éd. 1542.)

On ne peut faire *periller* la liberté chrestienne. (GAULTIER, *de l'Estat du christianisme*, p. 55, éd. 1609.)

— *Perillant*, part. prés., qui est en danger :

Biaus sire Diex, qui es vrais conseillieres et vrais confors as *perillans*. (*S. Graal*, II, 369, Hucher.)

— *Perillié*, part. passé, qui est en

danger, en péril, qui a péri, qui a fait naufrage :

> O haus refuis des essillies,
> Pors de salu as *perillies*,
> A tes vertus ne sont pareilles.
> (RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CCLXIII, 1, Van Hamel.)

> Ainsi la lasse *perillice*
> Son duel demaine sor la roiche.
> (GAUT. DE COINCI, *l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 1936, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 62.)

> Un peschcor ot en la mer :
> Par illuec l'estut converser.
> Cil a le *perillié* veu.
> (*Rom. des sept sages*, 4732, Keller.)

> Encor li vient miaus retorner
> Que il soit iluec *perilliez*.
> (*Mule sans frain*, ms. Berne 354, fº 28d.)

Li nostre perdirent ilec assez de nostre gent a pié ; de ceus a cheval meismes en i ot pluseurs que ocis que *perilliez* eu flun. (GUILL. DE TYR, IV, 16, P. Paris.)

Mettre en sa main lesdiz chalans et vesseaux ainsi *pereillez*. (Mai 1390, Bibl. Blois, Joursanv., rôl., LXXIX.)

> Que mes gens de labeur, trois et trois fois pillez,
> Voissent l'espoir de l'an, leurs beaux bloz *peril-*[*lez*.
> (*La Complainte de France*, 16, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 44, Bibl. elz.)

PERILLIR, *perilir*, v. n., faire naufrage, au fig. :

Mes curs *est periliz*. (*Dial. anime conquerentis*, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e sér., I, 275.) Lat., cor meum fluctuat.

Cf. PERILLIER.

PERILLOS, *-eux*, adj., employé en parlant de personne pour dire qui est à craindre, dont on doit se défier :

> Mais, foy que je doy les sept ars,
> Pel a avoir, qui est musars,
> Fol, *perilleux*, oultrecuidies,
> De bien et de bonté widies.
> (*Roman du second Renard*, fº 60 vº.)

> En ce monde n'a gens si *perilleux*.
> Chascuns doit bien telz malheureus hair.
> (E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 54, A. T.)

Il fu cruculs et hausters, et aussi fu la roine sa femme et *perilleuse*. (FROISS., *Chron.*, II, 338, Kerv.)

Ainsi sont les *perilleux* abbatus, et passe l'en ou l'en veult. (*Lanc. du Lac*, t. II, fº 15, éd. 1533.)

PERIMAL, adj., péremptoire :

Excepcions *perimaulx*. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., fº 62c, éd. 1486.)

PERIMER, verbe.

— Act., détruire :

> Certes le grant qui les petis opprime
> Son ame perd et son honneur *perime*.
> (J. MESCHINOT, *Ball.*, XX, éd. 1493.)

Orthographie faite par z et par s ne *perime* point rithme leonine. (FABRI, *Rhet.*, l. II, fº 9 rº, éd. 1521.)

— Neutr., périr :

> Ceste vertu magnanime...
> Tout exprime
> Et la personne reprime
> Qui *perime*.
> (J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, fº 34 rº, éd. 1493.)

— Réfl., se tuer :

> Et Dido eut piteuse destinee
> Pour Eneas *soy* voulant *perimer*.
> (*Eurial. et Lucr.*, fº 90 vº, éd. 1493.)

PERIMIR, v. a., détruire :

Excepcion peremptoire est celle fin laquelle moustree ou prouvee *perimist* et fait mourir le negoce ou fait contre celuy contre qui la dicte fin est proposee. (1464, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 334, Beautemps-Beaupré.)

Les peremptoires qui *perimissent* les negoces. (*Ib.*, IV, 335.)

PERIN, voir PERRIN.

1. **PERINGAL**, adj., qui est à l'étranger, hors de sa résidence :

Tant que l'evesque astoit a Rome *peringals*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35901, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PERINGAL**, voir PARIVEL.

PERINGUE, *perengue*, s. f., biset, petit pigeon sauvage, de couleur bise ou noirâtre :

Et quand le temps des cailles estoit passé, a belles *peringues*, a belles palombes, a belles pellixes. (BON. DES PERIERS, *Nouv. recreations*, de la damoyselle de Tholouse, fº 172 vº, éd. 1564.) Doujat écrit *perengues*.

PERIODAL, *-yodal*, adj., périodique :

Sincopin de l'estomac et de matrice sont *peryodales*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 25, éd. 1495.)

> Mais Angleterre on l'a depuis nommee
> Pource qu'illec y a terme final
> Et de la terre un point *periodal*.
> (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, fº 43 vº, éd. 1526.)

PERIPHEREE, s. f., circonférence :

Peripheree. f. The circumference, edge, or border of a circle, etc. (COTGR., 1611.)

PERIPHRASE, *-frase*, s. f., paraphrase :

On lisoit en italien une *perifrase* de l'Evangile du jour. (MONT., *Voyag.*, p. 129, éd. 1774.)

PERIPHRASER, *-fraser*, v. a., paraphraser :

Je vous retiens, sieur de la Vermille, respondit Messer Rodolphe, pour *periphraser* ou esclaircir un proverbe. (CHOLIERES, *Apresdinees*, V, fº 160 rº, éd. 1587.)

Et encore au XVIIe s. :

Version *périfrasée* de la version même. (AMELOT DE LA HOUSSAIE, *la Morale de Tacite*, p. XXVI, éd. 1686.)

PERIR, *perrir*, verbe.

— Act., faire périr, perdre, détruire :

Por Dieu, ne *perissons* la grant honor que Diex nos a faite... (VILLEHARD., 198, Wailly.)

Et aussi comme les poisons et le venin est mis ou bon morcel, dont l'omme muert, et aussi la saveur du delit que l'on prent es delicieuses viandes, occient l'ame et la *perissent* par le delit du corps. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. XLIII, Bibl. elz.)

Dieus volroit tous salver, nullui ne voelt *perir*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 55, Kerv.)

Et *furent* tous les navires *peris* par la tempeste de la mer, ou gagnez par les Anglois. (JUV. DES URS., *Hist. de Ch. VI*, an 1386, Michaud.)

> Qui saulva ce qu'Adam *perit*,
> Et du pery pare les cieulx.
> (VILLON, *Grant Test.*, LXX, Jouaust, p. 59.)

Quand la tourmente se leve sur icelles, vous verriez des pelottes de neige... qui se font... aussi grosses qu'une montagne, tellement qu'elles *perissent* tout ce qui se trouve en ce destroit. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, liv. IX, fº 296, éd. 1569.)

A la seconde herbe de ceste plante s'y engendrent des petites chenilles noires, appellees babotes, qui la *perissent*, la faisant dessecher. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 4, éd. 1605.)

— Réfl., faire naufrage :

La Cordelliere s'attaqua si furieusement en plaine mer contre la Regente d'Angleterre et s'accrocha tellement avecq'elle, qu'ilz se bruslerent et *se perirent*. (BRANT., *des Dames*, VII, 315, Lalanne.)

— Neutr., manquer, ne pas se faire :

Moy et mes compaignons sçaurions voulentiers a quoy il *perist*. (FROISS., *Chron.*, XIV, 290, Kerv.)

— *Peri*, part. passé, qui a péri :

> Si l'amour faut, la foy n'est plus cherie :
> Si foy perit, l'amour s'en va *perie*.
> (CL. MAR., *Rond.*, sur la devise de Mlle de Lorraine, p. 338, éd. 1596.)

Il aperceut une nef *perie* sur un banc de sable. (J. MAUGIN, *Hist. de Trist. de Leonn.*, c. II, éd. 1586.)

— *Peri de*, privé de, qui a perdu :

> Fu tote muee e *perrie*
> *De* sa color, e amarie
> Par la dolor qu'ele menot.
> (*Vie du pap. Grég.*, p. 6, Luzarche.)

PERIRE, voir PERRIERE.

PERIRTRE, s. m., plante aromatique :

> La croist la mente et la rose florie,
> Et garingal, citoal et gingibre,
> Et si i croist lo poivre et lo *perirtre*.
> (*Mort Aymeri de Narb.*, 2425, A. T.)

PERISSABLE, adj., qui fait périr :

> Perilleuse es et *perissable*.
> (E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 173, A. T.)

— Où l'on peut périr.

Que, au cas qu'ilz fussent forcez de lever ledit passage, ilz, en se retirant, fissent rompre ledit pont au millieu de la riviere, au lieu le plus dangereux et *perissable*. (HATON, *Mém.*, an 1562, Bourquelot.)

PERISSANCE, s. f., fin, mort, destruction, décadence :

Ce que tu devroies aimer pour te maintenir grant iroit a *perissance*. (G. Chastellain, *Advert. au duc Charles*, VII, 303, Kervyn.)

PERISSEMENT, s. m., action de périr :

Ces signes et prodiges coustumierement aviennent en leur *perissement* ou naissance (des rois). (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 241 v°, éd. 1556.)

Qui est une tacite approbation du *perissement* de l'ame avecques le corps. (Lanoue, *Disc.*, p. 501, éd. 1587.)

Perissement, m. Perecimiento. (C. Oudin, 1660.)

PERISTOME, adj., s'est dit de la phalange lacédémonienne qui présentait deux fronts à l'ennemi :

Phalange duplaire *peristome*... cestuy cors prent le nom de *peristome* (c'est a dire de costé chief), a raison de ce que de l'ung et l'aultre costé il ayt le front regardant vers l'ennemy. (*L'Œuv. de Aelian*, éd. 1536.)

PERIT, *-ite*, adj., habile :

Entre si excellente congregation de tres scientifiques et *perites* hommes estant en ceste tres famee, populeuse, fulgente et illustre achademie parisienne. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

Homme elegant si droit et si *perit*.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 39 r°, éd. 1527.)

Cathon dit qu'il fait bon l'ayde querir aux cogneuz *perites* et sciens. (Guill. Michel, *Comment. s. la .x°. eglog. de Virgile*, f° 28 r°, éd. 1540.)

Gens *peritz* en tous arts.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, ii, éd. 1545.)

... Et maistre luy donner
Perit en l'art...
(Id., *ib.*, VIII.)

PERITEMENT, adv., habilement :

Nous fuissiemes peris se nous ne eussiemes ouvret *peritement*, c'est sagement. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 196 r°.)

PERITIE, *pericie*, s. f., habileté, science, art :

Et la fin d'elle (rhétorique) a regarder
A droit, est de persuader,
La *pericie* a droit jugier
De bien parler se puet logier.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 212b.)

Et luy respond par une belle *peritie* (ms. *perilité*) et saige eloquence. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 14 v°.)

PERITOT, voir Peridot.

PERITTOMATIC, adj., chargé de superfluités :

Quant il est (le corps) plethoric, cacochyme et *perittomatic*, c'est a dire replet, plein de mauvaises humeurs et chargé de superfluitez. (La Frambois., *Œuv.*, p. 163, éd. 1631.)

PERJUREMENT, voir Parjurement.

PERJURER, voir Parjurer.

PERJURIE, voir Parjurie.

PERLACIER, voir Parlacier.

PERLATER, voir Parlater.

PERLE, voir Pesle.

PERLÉ, part. passé, orné de perles :

Les dames furent offrisices,
Drut *perlees* et bien croisieces.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 16 r°.)

Et portoit chacuns une meysme devise, sus son senestre bras, desus ses parures : c'estoit ouvré de broudure, une bleue damme, en un ray d'un soleil, bien *perlee* et bien arree. (Id., *Chron.*, V, 257, Luce, ms. Amiens, f° 104 v°.)

— Couvert de grumeaux formant une croûte raboteuse, en parlant des perches et des andouillers d'un cerf :

Les cerfs qui ont la teste haute ouverte et bien *perlee*, emportent le bois en dedans et escorchent l'escorce jusques a la queue. (Charles IX, *de la Chasse*, p. 101, éd. 1625.)

Ceux cy (les cerfs) sont vifs, ont leur testes bien *perlees*, sont longs, et esclames. (Et. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 8, éd. 1622.)

PERLEMENT, voir Parlement.

PERLERIE, *parl.*, *pell.*, s. f., ornement de perles :

Item les orfevres paieront pour chascun marc d'argent blanc et verié .i. denier, et pour vesselles dorees et esmaillees... pelles et *perlerie*, paieront. iv. deniers. (1341, *Reg. B. de la Ch. des comptes*, f° 161, ap. Duc., *Parcetus*.) Impr., *percerie*.

Et qui vouldra de pierrerie
Face l'escu de *perlerie*...
(Guill. de S. André, *Libvre du bon Jehan*, 527, Charrière) Var., *pellerie*. Autre var., *parlerie* (ap. Lobin., II, 698.)

Grant coup avoint de *perleries*
Et de nouvelles brouderies.
(Id., *ib.*, 2824.)

PERLEURE, *perlure*, s. f., grains qui rendent raboteux les bois des cerfs, des daims :

Il jugeoit un vieil cerf...
A la grosse *perleure*, aux gouttieres, aux cors.
(Rons., *Œuvr.*, p. 210, éd. 1623.)

La crouste raboteuse de la perche (des cerfs) se nomme la *perlure*. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 10, éd. 1622.)

PERLEUS, adj., perlé, garni de perles, riche en perles :

Sus ! debout ! allons voir l'herbelette *perleuse*.
(Rons., *Amours*, II, xviii, Bibl. elz.)

L'Orient *perleux*.
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, l'Amethyste, éd. 1578.)

Des bords *perleux* de l'Oriant.
(Garn., *Corn.*, IIII, éd. 1574.)

... L'Inde *perleuse*.
(Du Bartas, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

La *perleuse* rosee au bestail agreable.
(Robert et Ant. le Chevalier d'Aigneaux, *Bucol. de Virgile*, f° 28 r°, éd. 1582.)

Un chacun, pour l'amour de sa dame jolie,
Faisoit quelque beau traict, et chacun a l'envie
Le cartel, le deffy, le cimeterre nu,
La *perleuse* faveur d'un moumon inconnu.
(Laspprise, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII).

Et encore au xviie s. :

Petit coffret *perleux* du vaillant Alexandre,
(J. Le Vasseur, *l'Epit. à Marcille*, éd. 1633.)

PERLIFIABLE, adj., qui mérite d'être orné de perles :

La perlifiiee et moult plus *perlifiable* Arthemisia. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 17.)

PERLIFIER, *-ifiier*, *-iffier*, *pell.*, v. a., orner de perles, orner en général :

Lequel il orna d'innocence,... *perlifia* de charité... (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 24 r°.)

Pour la *perlifier* de double honeur. (Id., *ib.*, f° 187 r°.)

— *Perlifié*, part. passé, orné de perles, orné en général :

Aorné d'habits d'estolle et de faveur riches et fort *perlifies*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cxx, Buchon.)

Quant le roy Mathias se trouva enrichi, fort puissant, intronisé et couronné, paré d'honneur et *pellifié* de gloire par les proesses et victoires qu'il avoit sur les Turcqs. (Id., *ib.*, ch. ccxxvi.)

Dedans la dicte chasse de marbre est enclose une autre petite d'argent, autentiquement ouvree et *perlifiee* richement. (J. d'Auton, *Ann. de Louis XII*, 1502, p. 119, ap. Ste-Pal.)

O noble Paris, sans per, *perliffié* de toute speciosité corporelle. (Le Maire, *Illustr.*, I, 24, éd. 1548.)

PERLIRE, voir Parlire.

PERLISIÉ, *-iet*, *pier.*, adj., orné de perles, orné, en général :

Une bourse *pierlisiee*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 138.)

Un autre aniel d'or *pierlisiet* de pluiseurs pieres. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, Arch. Tournai.)

A Jehan a le Plice, pour .iii. chaintures *pierlisees*. (*Ib.*)

Jaques de Haluwin, clercq, pour un saultier enluminet a claux *perlisies*, .lxv. s. (1404, *Exéc. test. d'Angnies de la Noe, femme Jehan Le Long*, Arch. Tournai.)

Unes heures de Nostre Dame a cloans d'argent dorez, couvertes de soye, *perlisies* au bort, .lx. s. (1464, *Exéc. testam. de Hues de Haluins*, Arch. Tournai.)

Item unes patrenostres de cristal, a tout ung bouton *perlisiet*, .xxxvii. s. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

— Fig., honoré :

Ton pere glorieux en a eu haute et large

portion en son temps de telles hautes et singulieres atteintes, et par lesquelles sa tombe reluist et git *perlisee* glorieusement de singuliers titres. (G. CHASTELLAIN, *Advert. au duc Charles*, VII, 302, Kervyn.)

PERLON, s. m., espèce de poisson de mer, le rouget :

Circulus a nostris morrude ab ore, quia mourre vocant os cum prominentibus labris, Galli rouget, Santones *perlon*, Massilienses galline, Agathenses rondele a corporis rotunditate, Neapolitani cocchou quasi coccygem, maris Illyrici incolæ organo a voce. (*Traité des poissons*, c. CIII, ap. Duc., *Circulus* 2.)

PERLONG, adj., très long :

Ayant la verge *perlongue* et anguleuse. (*Jard. de santé*, I, 112, impr. la Minerve.)

PERLUCHIER, voir PELUCHIER au Supplément.

PERLURE, voir PERLEURE.

PERLUSTRER, v. a., parcourir, traverser :

Je ne say de quelle part tourner que je ne *soye perlustree* de ta clarté. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 7 v°, éd. 1488.)

Que au monde n'y eut orizon
Qu'il n'y *perlustrast* clerement
Pour congnoistre visiblement
Comme les clemens mouvoient.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 40b, éd. 1582.)

Apres qu'il *eust perlustré* plusieurs pays. (*La Vie de Monseigneur Saint Hierosme*, f° 1 v°, éd. 1541.)

... *Perlustrer* le monde.
(HABERT, *Voy. de l'homme riche*, f° 6 v°, éd. 1543.)

Apres que ledit saint *eut* le tout bien et exactement *perlustré*, se planta proche le mont de Comberest. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 14, Cayon.)

PERMAGNIABLE, voir PARMENABLE.

PERMAGNIABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAIGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMAIGNAIBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAINABLE, voir PARMENABLE.

PERMAINAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMAINDRE, voir PARMAINDRE.

PERMAINAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMAINTENEUR, voir PARMAINTENEUR.

PERMANABLE, voir PARMENABLE.

PERMANABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMANAVLE, voir PARMENABLE.

PERMANAVLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANAVLETEIT, voir PARMENABLETÉ.

PERMANIR, voir PARMANIR.

PERMANNAVELEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMANSION, voir PARMANSION.

PERMANSITÉ, voir PARMANSITÉ.

PERMANTIER, voir PAREMENTIER.

PERMAYGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMÉ, voir PARMI.

PERMEGNAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMEI, voir PARMI.

PERMEIGNABLE, voir PARMENABLE.

PERMEIGNABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMEIN, voir PARMAIN.

PERMENABLE, voir PARMENABLE.

PERMENABLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENAIBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENAL, voir PARMENAL.

PERMENAMMENT, voir PARMENAMMENT.

PERMENANTMENT, voir PARMENAMMENT.

PERMENAUBLE, voir PARMENABLE.

PERMENAVLETEIT, voir PARMENABLETÉ.

PERMENER, voir PARMENER.

PERMENAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMENT, voir PAIRMENT.

PERMENTIR, voir PARMENTIR.

PERMERVEILLIER, voir PARMERVEILLIER.

PERMETTRE, voir PARMETRE.

PERMEY, voir PARMI.

PERMEYGNAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMI, voir PARMI.

PERMIGNAUBLEMENT, voir PARMENABLEMENT.

PERMISSE, s. m., permission :

Si je peuïsse
Dou temps passé eslecie t'euisse,
Et puis qu'amors voolt que de mon coer isse
Confort pour toi et c'un peu te garisse,
Ce n'est pas drois que je te renquierisse,
M'amour te donne, il n'i fault nul *permisse*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 128 v°.)

PERMISSIBLE, adj., qui peut être permis, autorisé :

Se il y avoit article non *permissible* a loy. (*Pawilhars*, A, f° 318 v°, Arch. Liège.)

PERMISSIF, adj., qui donne la permission :

Stipulatio, stipulation, c'est interrogation petitive adjoustee a responsion *permissive*. (*Gloss. de Salins.*)

Celle loy est appellee *permissive*, pour ce qu'elle laisse celle chose estre faitte sans pugnicion. (*Le Songe du Vergier*, t. I, p. 172, Petit.)

PERMISSIVEMENT, adv., en donnant la permission :

Et a ceste consideration, disoit S. Paul, Dieu a tout conclud soubz peché, c'est a dire *permissivement*, affin qu'il eust misericorde de tous. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 162 r°, éd. 1522.)

PERMONTER, voir PARMONTER.

PERMORIR, voir PARMORIR.

PERMOY, voir PARMI.

PERMUABLE, voir PARMUABLE.

PERMUER, voir PARMUER.

PERMUTABLE, *par.*, adj., qui peut être changé, changeant :

Se ladite banniere estoit assise au plus hault, c'estoit signe que leur traict tenoit trop sur le hault; s'elle estoit bas, tiroit trop sur le bas ; et s'elle s'arrestoit en *parmutable* estature, c'estoit signe qu'ils debvoient continuer en pareille mesure. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XIII, Buchon.)

Choses *permutables*. (A. LE POIS, *Disc. sur les medall. ant.*, ch. III, éd. 1579.)

PERMUTATEUR, s. m., celui qui fait un échange :

Moyennant ce que lesdiz acheteurs, *permutateurs* ou donataires, doubleront les laux a nous appartenant. (1434, *Ord.*, XIII, 203.)

Permutateur m. A barterer, exchanger ; alterer. (COTGR., 1611.)

PERMY, voir PARMI.

1. **PERNAGE**, s m., redevance de jambons :

Nefrendium, *pernage*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 521.)

2. **PERNAGE**, voir PASNAGE.

1. **PERNE**, s. ?

Avoir livré pos, paielles et *pernes* pour vernir ledit windas. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 156.)

2. PERNE, s. f., jambon :

Hec perna, *perne*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

.cxv. *pernes* de lart. (*Comptes des recettes et dépenses du roi de Navarre de 1367-70*, p. 61, Izarn.)

3. PERNE, voir PESME.

PERNET ?

Il fault souvent le petit *pernet* faire,
Et fort flater quant le temps s'y adonne.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

Apres l'homme est au vent comparé,
Comme dit Job en son livre tout net,
S'il est ennuyt fringant et bien paré,
On l'appelle le lendemain *pernet*.
(ID., *ib.*)

PERNIS, s. m., parpaing :

Pierre de *pernis*. As parpaignes, or perpins. (COTGR., 1611.)

PERNOCTER, v. n., passer la nuit :

On dit que l'évêque d'Arras « a solempniset le .VIe. jour de mai (à St-Amé), » qu'il « *a* dit vespres et *pernocté*. » (1419, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux d'iceux clercs ou chappellains doivent resider, veiller et *pernocter* de nuit en la dicte eglise. (1452, *Lett. du d. Pierre*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Ayans bestes a laynes, lesquelles *ayant pernocté* esdits tenemens cottiers la veille de Noel... (1470, *Reg. des cens et rentes de la commanderie de Fieffes*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, II, 160.)

La disme de laine et des aigneaulx est deub a celuy ou ceux en qui dismage les bestes a layne gisent et *pernoctent*. (1493, *Cout. de Boullenois*, CXXXIII, Nouv. Cout. gén., I, 38b.)

Et disoys souvent qu'a Pamphile
Ne vouloys pas donner ta fille
Pourtant que une autre frequentoit
Avecques qui il *pernoctoit*.
(*Therence en franç.*, f° 370a, Verard.)

Les ungs et les autres couchoient et *pernoctoient* tous armez. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 25, éd. 1530.)

Que nul ne *pernocte* hors le college sans occasion légitime et congé du maistre. (PIERRE BONFONS, *Antiq. de Paris*, p. 153, éd. 1608.)

PERNOMBRER, voir PARNOMBRER.

PEROEC, voir PAROEC.

PEROFFRIR, voir PAROFFRIR.

PEROGRAFER, voir PARAGRAPHER.

PEROL, voir PAIROL.

PEROLIER, voir PAIROLIER.

PEROLOLISIER, voir PILORISIER.

PERON, voir PERRON.

PERONEL, s. m. ?

N'on i a nul qui n'ait bel *peronel*.
(*Les Loh.*. Richel. 1582, ap. Vietor, *Handsch. der Geste des Loh.*, p. 67.)

PERONNE, voir PARONNE.

PERONS, voir PAIRONS.

PERORATION, s. f., péroraison :

Les orateurs en leurs parties d'oraison, proesmes et narrations, confirmations, *perorations*, desirent ensuyvre cest ordre et l'appellent alors ordre d'art et de nature. (LA RAMEE, *Dial.*, II, 16, éd. 1576.)

Les exordes et *perorations*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. LI, p. 194, éd. 1595.)

Lors qu'il vouloit venir a la *peroration*, il menaçoit de descocher un dard de ses veilles. (*Suetone Tranquille, de la Vie des 12 Ces., trad. en fr.*, p. 312, éd. 1616.)

Peroration. C'est la derniere partie de l'oraison ou paroist l'esprit et l'industrie del'orateur, a repeter en peu de mots le sommaire de son discours, et a esmouvoir ses auditeurs par des mouvements passionnes et coleriques... (*Ib.*, note de l'éd.)

PERORE, s. f., discussion :

Sourdirent *perore[s]* rioteuses entre eulx. (1358, Arch. JJ 86, f° 134 v°.)

PERORELE, s. f., discours frivole, vain bruit :

(Les cyrurgiens distrent) que en ces maladies le mal saint Eloy estoit sourvenu, et a tieus *peroreles* a creu et creoit le commun du pueple. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 95d.)

PEROT, s. m., baliveau qui a l'âge de deux coupes :

Quiconques couppe ou abbat es boys... aucun chesne, estallon, tayon ou *perot*. (*Coust. de Monstroeul*, f° 127 v°, éd. 1546.)

Et si en iceux bois y avoit gros arbres qu'on nomme *perots* ou tayons. (1567, *Cout. d'Amiens*, Cout gén., I, 597, éd. 1604.)

— Piquet :

Pillos nommes *peros*. *Peros* pour amarer les nefz au rabas. (1465, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PEROTTE, s. f., baliveau qui a l'âge de deux coupes ?

Mauvaises *perottes* et des arbres en pommier. (1593, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PEROULIER, voir PAIROLIER.

PEROUTIN, adj., du Pérou, péruvien :

Les perles *peroutines* sont plus aimees, car elles sont plus blanches ; les orientales sont plus brunettes et gardent mieux leur couleur. (ET. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 187, éd. 1622.)

PERPAIEMENT, voir PARPAIEMENT.

PERPAIER, voir PARPAIER.

PERPE, voir PERPRE.

PERPEIRE, s. f., espèce de sole :

Arnoglossus sera bien nommee ceste espece de sole qui semble n'avoir aucunes escailles et estre du tout lize, que l'on appelle en Languedoc *perpeire*. (L. JOUB., *Hist. des poiss.*, XI, 13, éd. 1558.)

PERPEGNOEL. voir PARPEGNOEL au Supplément.

PERPENDICLE, adj., perpendiculaire :

Prependicularis, *perpendicle*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 227 r°.)

— S. m., perpendicule, niveau à pendule, à plomb :

Vous deves savoir en quel moys et en quel jour vous estes, et si regardes combien le solail a de haut en ce meimes jour, et metez le *perpendicle* seur tant de degres ou quadrant comme vous trouveres en la hautesse dou solail. (*Comment on scet les hores par le quadrant*, Richel. 2485, f° 26 v°.)

Perpendiculum, *perpendicles*, un instrument a maçon de quoy il fait le mur droit. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Duc., *Perpendiculum*.)

Deux plombs ou *perpendicles*. (BER. DE VERVILLE, *le Songe de Polyphile*, f° 84 r°, éd. 1600.)

PERPENDICULE, s. m., fil qui tend en bas par le poids d'un plomb qu'on y attache :

Et sera estendue la ligne sus elle (cette terre), pour estre reduicte a neant, et le *perpendicule*, en desolation. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esaïe, XXXIV, éd. 1530.)

Un *perpendicule* de plomb. (BULLANT, *Horolog.*, p. 100, éd. 1562.)

— Zénith :

Tu cherches en ung mesmes orizon deux *perpendicules* ou double zenith. (BOVILLI, *Prov.*, XVIe s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Ligne perpendiculaire :

Les nichetz avec les aornements viendront en *perpendicule* dessus les fenestres entre les arcques. (P. VAN AELST, *Archit. selon Vitr.*, f° 27a, éd. 1545.)

Ce seul raion revient en soi par le *perpendicule*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 87 v°, éd. 1556.)

PERPENDICULEUR, adj., perpendiculaire :

Perpendicularis, *perpendiculeur*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PERPENSER, voir PARPENSER.

PERPEREUSEMENT, adv., à tort :

De la dependance don plait *perpereusement* inventee, et felonosement contre justice attemptee. (1394, *Hist. de Metz*, IV, 461.)

PERPETRATEUR, *-tracteur*, s. m., celui qui perpètre :

Car s'il n'eust esté malfaicteur
Et de grands maulx *perpetracteur*
Ame ne se feust travaillé
De l'avoir on voz mains baillé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, f° 183c, impr. Instit.)

De grans maulx *perpetrateur*.
(ID., *ib.*, Ars. 6431, f° 178a.)

Aucteurs et *perpetrateurs* de peché. (*Mer des Cron.*, f° 45 v°, éd. 1532.)

PERPETRER, v. a., s'attirer, gagner :

> Car qui belle n'est, ne *perpetre*
> Leur bonne grace, mais leur rie.
> (VILLON, *Grant Test.*, Jouaust, p. 47.)

PERPETREUR, s. m., celui qui perpètre, qui accomplit, qui fait ou commet :

Iceulx *perpetreurs* et coulpables viengnent recognoistre publiquement qu'ilz ont mal fait d'avoir ainsi anfraint et violé l'immunité et franchise de l'eglise. (22 déc. 1419, *Lett. du roi d'Angl. à juge Gournai*, Arch. S.-Inf., Archev.)

Et se aucune chose estoit faite au contraire, elle sera presentement reparee et mise au premier estat, et les *perpetreurs* punis, a l'exemple des autres. (1467, *Ord.*, XVII, 71.)

Car *perpetreur* de tel oultrage debvoit bien avoir tiltre de cruaulté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 4.)

PERPETU, adj., perpétuel :

Ne porquant eles (ces actions) sont *perpetues*, mes eles ne seront donees contre les oirs. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 67d.)

Il done por Dé e por aumone... a la prioresse e au couvant de Jarsay deus setiers de segle de annuel e *perpetue* rante. (*Pièce de 1298*, ap. Hubert, *Rec. de chartes du* XIIIe *s.*, p. 30.)

PERPETUABLE, adj., perpétuel :

En *perpetuable* feu e heritage. (1293, *Ch. du D. de Bret.*, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Les miens tres horribles pechiez... ont fait division entre toy et moy, et entre tenebres et lumiere... entre ceste deffaillant vie et ta *perpetuable* gloire, laquelle je te supplie, douz sires, que tu me veuilles octroyer. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 384, ap. Ste-Pal.)

PERPETUABLEMENT, adv., à perpétuité :

Tenir... *perpetuablement*. (1297, *Cart. évêché Laon*, f° 97b, Arch. Aisne.)

Je ai as diz religieus quitté et delessié pour moi et pour mes hoirs *perpetuablement* a touz jours dis livres de rente. (1306, Arch. JJ 39, f° 85 r°.)

Baillons des maintenant et pour tousjours, heritablement et *perpetuablement*, a Marg. la besonne, Guill. son fils, et Angnes sa fille, pour euls et pour leurs hoirs,... une piece de vigne... (1387, Arch. MM 31, f° 43 v°.)

PERPETUALITÉ, s. f., perpétuité :

Li septismes offices (de l'amitié) est *perpetualites*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 430, Chabaille.)

PERPETUANCE, s f., perpétuité :

A toz jorz mais et a *perpetuance*. (1266, *Trans.*, Richel. l. 9231, pièce 6.)

Avoir octroyé a *perpetuance*. (Jeudi apr. S. Den. 1310, *Justice de la cour de Chateaudun*, Abb. de S. Avit de Chateaudun, prieuré de Romilly au Perche, Arch. Eure-et-Loir.)

PERPETUANT, -*ent*, adj., éternel :

> L'esperit *perpetuent*
> Que Dieu a en corps inspiré
> Desire qu'il soit separé
> De la chair ou trop est enclin,
> Pour vivre en pardurableté.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 398, A. T.)

PERPETUAUTÉ, -*aulté*, -*elté*, s. f., perpétuité :

Laissom et quiptom et otreiom a domayne et *apperpetuauté*. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Nos donons audit nostre segnor le roy de France a *perpetuautes* nostre chastel de Challi. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

Otroyons a *perpetuauté*. (Dim. apr. Nat. N. D. 1299, Chap. S. Nic. de Montluçon, Arch. Allier.)

A le maison des Chartrous de Saint-Om[er] pour l'aumosne ma dame faite a *perpetuelté* sour le terre qui fu Henri Taperel, 30 lb. tournois. (1326, *Compte des chevaliers baillis de Calais*, p. 30, H. de Rheims.)

A touz jours mais et *apperpetuauté*. (19 oct. 1368, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Les cruelz liens de feu ardent dont elles sont lies a *perpetuaulté* sans fin. (*Traict. de Salem.*, ms. de Genève 165, f° 59 r°.)

> Oncques entre vous ne partistes,
> Ne ferez, faites, et ne feistes,
> Ainz avez *perpetuauté*
> Ferme ceste communauté.
> (*Testament de Pierre Nesson*, dans P. Michault, *Dance aux aveugles*, p. 183, éd. 1748.)

> Ce seroit grant desloyaulté,
> Et Grece en seroit diffamee
> Jusques a *perpetuaulté*.
> (JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 10701, Stengel.)

PERPETUELTÉ, voir PERPETUAUTÉ.

PERPETUÉ, adj., perpétuel :

Habitation *perpetuee*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 291, Chron. belg.)

PERPETUEEMENT, -*tueiment*, adv., perpétuellement :

An tous jors *perpetueiment*. (1285, *Cart. du Val S. Lambert*, Richel. l. 10176, f° 12c.)

PERPETUEIMENT, voir PERPETUEEMENT.

PERPETUEMENT, -*ant*, adv., perpétuellement :

Pour ce que soit *perpetuement* ferme chose et estable. (1266, *Cart. de Bucilly*, Richel. l. 10121, f° 37 r°.)

Nous establisons une autre chapelenie en nostre chatiau de Nyort de la valeur de vint l. de poitevins de rante chascun an en laquele li chapeleins qui i sera establiz chantera chascun jour messe pour nous *perpetuemant*. (1270, *Testam. du comte de Poitiers*, Arch. K 33, pièce 14.)

Perpetuement tenir. (Août 1273, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

A touz jours *perpetuement*. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Desorendroit a touz jours hereditablement et *perpetuement*. (1310, Arch. JJ 47, f° 10 r°.)

Et en leur octroiant, transportant pour ce et delaissant a touz jours mais d'ores en avant *perpetuement* toute la saisine, possession, accoison reele personnele, et autres quelconques droits que iceuls vendeurs avoient. (1342, Arch. S 72, pièce 1.)

PERPETUER, v. a., donner à perpétuité :

> Et l'englise (à l'eglise) de Mes at tot *perpetueit*
> Sa vilhe et tos ses bins.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6258, Scheler, *Gloss. philol.*)

PERPETULLER, v. a., chatouiller :

Si vous me gattouillez, or catouillez, or *perpetullez*, aynsi il m'est force de rire. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 758, Génin.)

Perpetuller, to tickle ; an old word. (COTGR., 1611.)

PERPETUON, s. m., reclus à perpétuité :

Cagotz, caffars, et porteurs de rogatons, *perpetuons*, et aultres telles triquedondaines sortiront de leurs tesnieres. (RAB., *Pantagr. Prognost.*, ch. IX, éd. goth.)

PERPETUWEUS, adj., à vie :

Sacent tout chil ki cest escript veront et oront, ke Gilles Ascharions, capellain *perpetuweus*, en l'Eglize Nostre-Dame de Tournay, Jehans Ascharions, ses freres, clers, ont werpit... (*Chirographe du darrain jour d'avril 1329*, Chis arentemens est mestre Gillion Ascharions, Arch. Tournai.

PERPETUYSER, v. a., perpétuer :

Les folz qui n'ont point souvenance de la mort et deprisent a y penser, ceus aussis qui pour une gloire mondaine font faire grands sepulchres, tombes, sarcophates ou epytaphes pour vouloir *perpetuyser* leurs noms et ne pensent aucunement de parer ou decorer par bonnes vertus leurs povres ames. (*Nef des fols*, f° 66a, ap. Ste-Pal.)

PERPITE, adj., trèspieux :

Pour ce que ledit Lotaire le savoit (saint Cunibert) envers Dieu *perpite*. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, I, 22, Xav. de Ram.) Impr., *perpité*.

PERPLEXEMENT, adv., d'une façon perplexe :

Comme il eussent respondu *perplexement*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 313a.)

Laquelle question, par obscure ambiguité, et si *perplexement* proposee, Epictete demele et develope subtilement. (J. DE CORAS, *Altere. en forme de dial.*, p. 19, éd. 1558.)

PERPLEXITÉ, s. f., se trouve au XVe s. sous la forme altérée *perspexité*, avec le sens premier d'entrelacement confus, plexus :

La grant *perspexité* des vaines et des nerfz. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 14 v°).

PERPOINTUR, voir PARPOINTEUR.

PERPORT, s. m., ce qu'une chose comporte :

Que ceulx qui, d'icy en avant, prendront et leveront ledite imposicion, semblablement paient et satisfassent asdiz supplianlz ce qu'il appartendra, pro rata temporis, selonc ledit *perport* et effet desdites endentures. (10 déc. 1415, *Requête des chapitres de Saint-André et Saint-Seurin*, Reg. de la Jurade, p. 295, Bordeaux 1883.)

PERPORTER, v. a., comporter :

Kar ços *perportoit* sa nature,
Ke tut li viel seient gelous.
(Marie, *Lai de Gugemer*, 216, Roq.)

PERPRE, *perpe*, *parpe*, s. f., monnaie d'or byzantine de valeur variable :

Et li trahitres en le cui aide il aloient s'iert aloiies a Lombars, parmi deniers et *perpres* d'or ke il en avoit recheues. (H. de Valenciennes, *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 639, Wailly.)

Dont fist aporter *perpes* d'or. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 15c.)

L'empereres dist qu'il li donroit en mariage .c. .m. *perpres* d'or; c'est une monoie de Costantinoble. (Une *perpre* valoit plus de set sous de parisis.) (Guill. de Tyr, xviii, 22, P. Paris.)

Li *perpe* de Constentinoble qui li empereres Manasces fist faire est a .ix. d. Li *perpe* d'Aquilee est a .viii. d. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 163b.)

Le domage que il et si compaignon avoient fait sur les casaux de parçon montoit plus de dix mille *perpres*. (*Conqueste de la Morée*, p. 327, Buchon.)

Si atisa le prince de demander au conte pour enprunt vingt mille *perpres*, et que li princes lui donast six mille *perpres* de terre des escheances qui porroient escheoir a la court. (*Ib.*, p. 404.)

Si prisa l'en les joiaulx qu'elle porta a mariage quarante mille *parpes*. Une *parpe* vault sept solz parisis. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f° 55 v°.)

PERPRENDEMENT, voir Parprendement.

PERPRENDRE, voir Parprendre.

PERPRISE, voir Parprise.

PERPRISON, voir Parprison.

PERQUERIR, voir Parquerir.

PERQUANT, voir Perchant.

PERQUER, voir Percher.

PERQUISITEUR, s. m., celui qui recherche :

Dioscorides qui a esté tres diligent scrutateur et *perquisiteur* des secrets de nature. (Du Pinet, *Dioscoride*, II, 75, éd. 1605.)

PERRAIL, s. m., grève :

Les dis supplians les convoyerent jusques sur le *perrail* de la mer. (1422, *Lett. de rémiss.*, dans la *Chron. du mont S. Michel*, I, 218.)

PERRAT, *perat*, s. m., lieu où il y a beaucoup de pierres :

Et dudit Saulgé jusques au lieu ou jadis a esté le village de Chaulmes estant a present en brande, ung *perat* qui est assis ou soloit estre ledit village antien, et de present appellé le *perat* des Chaulmes. (1586, *Aveu et dénomb. de Beaupuy*, Arch. Vienne.)

PERRAYEUR, voir Perrieur.

PERRÉ, *pierré*, adj., de pierre :

Car le metes en chartre u en celier *pierré*,
Si ait buies es pies et le charchan fermé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 269, Michelant.)

Qu'en lor moustier fu enterré
Raous en un tumbel *perré*.
(*Vie de S. Evroult*, III, 581, Blin.)

— S. m., pavé :

Six mil neuf centz soixante et dix huict tomberees de moysons, non comprins en ce les quartiers de pierre dure, pour faire les *perres* dud. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 128, Chevalier.)

Et encore au xixe s. :

Les passagers cheminent en glissant sur le *pierré*, coupé de flaques d'eau. (A. Theuriet, *Saint-Enogat*.)

Peré s'emploie comme subst., pour signifier un chemin bien empierré, dans le Bas-Vendômois et dans le Val de Saire.

Noms propres, *Duperré*, *Duperrex*.

PERREE, *peree*, s. f., mesure de deux cents livres ou quatre boisseaux, particulièrement usitée en Bretagne :

E assignerent es diz religious dous *perrees* de forment de rente chescun an a la mesure de Lambale. (1297, *Cart. de S. Aubin*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Quatre vingtz *pere*[*es*] de forment. (1308, prieuré de S. Mart. de Lamballe, Arch. Côtes-du-Nord.)

Treis *perrees* de seille de rente a la mesure de Lamballe. (1319, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1287.)

Deux *perrees* de froment, deux *perrees* un boisseau de soille, et trois boisseaux d'avaine menue. (*Ib.*)

L'an 1524, Jean le Normant fut cognoissant vers maistre François Pican avoir vendu le nombre de douze *perrees* froment rente mesure de Lamballe audit Pican, sur l'hypoteque de tous ses biens payable a la feste sainct Michel. (Du Fail, *Arrets du parl. de Bret.*, p. 150, éd. 1579.)

— Cette mesure s'employait aussi pour d'autres choses que le grain :

Chascune *perree* de siu ou d'oint doit .i. maaille. (xiie s., *Déclar. des droits de travers perçus à Amiens*, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, I, 82.)

C'est un terme encore employé journellement sur les marchés du département des Côtes-du-Nord.

PERREILLABLE, voir Perillable.

PERREIS, *-iz*, *pierriz*, s. m., attaque à coups de pierres :

Si fait palet, teu traieiz,
[Ne] si estrange *perreiz*,
N'oi riens au comencement,
N'ou tant eus damagié gent.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11866, Michel.)

— Cailloutage :

Pierriz: m. Heapes, or walls of dry, or unmortered stones. (Cotgr., 1611.)

Une montagne très pierreuse de la Suisse romande, canton de Vaud, s'appelle les *Perris blancs*.

PERREL, *perel*, *parreau*, *piereau*, s. m., espèce de jeu avec des pierres, le palet :

Comme le dit Linguet et autres jouassent au jeu du *parreau*, auquel jeu l'on vise a getter une pierre de poignee au plus pres d'une bute ou enseigne... (1398, Arch. JJ 153, f° 160 v°.)

— Pierrier :

De quatre a cinq cens tampons de bois pour les ditz canons avecques les manteaulx a ce necessaires, pierres, plombees a canons et *pereaulx*, tretaux, claies pour couvrir les dits manteaulx et faire boulevars, se mestier est. (*Le Jouvencel*, f° 85, ap. Ste-Pal.)

— Chemin pavé :

Les habitans estant en armes au *piereau* des Chartreus. (1578, Arch. mun. Bord., BB, délib. des Jur.)

PERRELOUZ, adj., pierreux :

Silicosus, *perrelouz*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 521.)

PERREOR, *-cour*, *-eur*, *pierr.*, s. m., celui qui extrait les pierres, carrier :

Y aura .xii. *perreours* a piere froide dont checun aura par jour... (25 janv. 1378, *Ord.*, fs Bizeul, Clain, Bibl. Nantes.)

A Pierre le *perreur* pour une journee. (1394, *Compte de Nevers*, CC 2, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour maczons et *perreours* qui ont esté commis esditz chastel, forteresse et salles. (1420, ap. Lobin., II, 936.)

A Denis le Bourgoignon, *perreur*, pour trois perres a feu par lui baillees, dont les deux ont esté mises et assigees dev. ledit pont des Ardillers. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 24 r°, Arch. mun. Nevers.)

Jahan Meliart *perreur*... se partit de la ville de Nevers avec son pere et Georges Gauvignon *perreurs*... pour aller besoingner en une perriere. (1469, Arch. JJ 195, pièce 292.)

A ceulx qui fournissent de sable, bournois et chaulx, et aux *pierreurs*. (J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

PERRER, v. a., empierrer :

Pour commancer a perrer led. jardin. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 129, Chevalier.)

B. Norm., Cotentin, *pierrer*, lapider.

PERRERE, voir PERRIERE.

PERRESIN, *peresin, pierrecin, persin, presin*, s. m., persil, plante potagère :

Loges ont estorees d'arbres vers que *presin*.
(*Chev. au cygne*, 7317, Reiff.)

Petrosilinum, *presin*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, ap. Scheler, *Lex.*, p. 76.)

Sauge, *perresin* ou latues.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 152d.)

Il i a marcheanz de nois,
De feves, de veces, de pois,
De siu, d'oint, de miel, de sain,
De chandoile et de *peresin*,
Ne le tenez mie a eschar.
(*Des Marcheanz*, Richel. 837, f° 283c.)

Petrosillinum, *peresins*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Bietes, chierfuel et *persin*. (*Dial. fr. flam.*, f° 6a, Michelant.)

Petrocilum, *presin*. (*Olla patella*, p. 42, Scheler.)

Petrocillum, *presin*. (*Gloss. rom.-lat. du* xv° *s.*, Scheler.)

En celluy an 1438 fust si largement verdure, comme poree, choulx, poreaulx, navez, *persin*, cerfeuil. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438, Michaud.)

... Pour *presin* et verd bled a faire sausse ung gros et demy. (1464, *Exéc. testam. de Hues de Haluins*, Arch. Tournai.)

... Que, comme lui estans en aage de pupilleté, environ treize ans a, que il demouroit avecques feu Pierre de Chaumont chanoine de Beaune, maistre en medicine, son oncle ycellui Jehan eust fait un petit closelet ou jardin dudit feu maistre Pierre et y cultivé du *pierrecin*, ouquel lors il trouva un jeune enfent clerc d'un chanoine de Beaune, lequel cuilloit excessivement a un coutel le *pierrecin* dudit closelet. (1474, Arch. JJ 106, f° 46 r°.)

Item pour poree et *persin* quatre gros. (17 févr. 1474, *Curat. des biens délaissés*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hermet, cuisinier, tant pour son sallaire d'avoir cuit et apointié la viande de ladicte sonne, comme pour avoir livré *presin*, potrie de terre, et autrez choses servans a son dit mestier. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

A faire fourmenter le *persin*. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, du tiers estat, Michaud.)

Norm., Pic., Flandre fr., *persin*, Liège, *pierzin*, prov. de Namur, *pairzin*, Hainaut et Montois, *plezzin*, persil.

PERRETE, voir PIERRETTE.

PERREUSE, *pereuse*, s. f., tombe de pierre ?

A tentes fut porteis (le corps du comte Aper père de saint Lambert) ou ilh n'ot point de joye.
A Treit fut reporteis apres ; saveis porquoye ?
Que sains Lambiert son fil en *pereuse* le voie.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 9385, Chron. belg.)

L'éditeur a mis en note : l'église St-Pierre à Maestricht.

PERREYER, voir PERRIER.

PERRIE, voir PAIRIE.

PERRIEN, s. m., engin propre à lancer des pierres :

Commancerent a rompre les murs et les tours de leurs engins et *perriens*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, éd. L. De Montille, p. 41.)

1. **PERRIER**, *peirier, peurrier*, s. m., carrier :

Trois piz a *peurrier*. (1410, Arch. mun. Angers, CC 3, f° 145.)

Les *peiriers*. (*Ib.*)

Deux marteaulx a *perrier*. (19 août 1412, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Guillaume Tumeloup *perrier*. (1478, *Chartr. et tit. anc. des habit. de Tonnerre*, p. 79, éd. 1630.)

Cherpentiers, *perriers*, chaussonniers. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 197, Chevalier.)

Pour diverses foys que l'homme est allé pour faire travailler lesd. *perriers*. (27 mai 1598, *Etat présenté à l'assemblée gén. des march. fréq.*, Arch. mun. Orléans.)

— Homme qui fait jouer les machines à jeter des pierres :

Arbalestier et mineor,
Et *perrier* et engingneor
Seront d'or en avant plus chier.
(GUIOT, *Bible*, 184, Wolfart.)

— Graveur sur pierres fines, lapidaire, marchand de pierreries vraies ou fausses :

Cil ke sont alkes bon *perrier*
La granate tienent plus cher.
(*Lapid. fr.*, A 347, L. Pannier.)

Et si doit li mestres paier .v. s. a la confrarie des *perriers* pour chascun de ses aprentis, ains que li aprentis mete main au mestier devant dit. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXX, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Les *perriers*, orfevres et bourgeois de Gand. (*Ch. de janv. 1294*, Arch. de l'Etat à Gand, 743.)

La valeur dudit anel d'or prisié par les orfevres et *perriers* dessus le pont a .IIII. fr. et demi. (*Reg. du Chât.*, I, 323, Biblioph. fr.)

— Adj., qui sert à extraire les pierres :

Deux becz d'anne, deux picz *perriers* et deux deschaussouers, qui ont esté bailles au closier. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 273, Lecoy.)

— *Canon perrier*, pierrier :

Fut tué le comte de Sallebery d'un canon *perrier* a une fenestre a la tour du pont en regardant l'escarmouche qui se faisoit sur la greve. (J. CHART., *Hist. de Charles VII*, p. 68, éd. 1661.)

2. **PERRIER**, *perier, perreyer, parreier*, s. m., carrière de pierres :

Et d'outre part au semter qui va de dessoubz le *perreyer* en la noe Baille. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 30 v°, Arch. hospit. Nevers.)

La rue du *parreier*. (*Ib.*, f° 68 r°.)

Del heraine del *perier*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 335, Borgnet.)

Suisse rom., cant. de Vaud, *pierrier*, pente de montagne couverte de pierres.

3. **PERRIER**, voir PERIER.

PERRIERE, *periere, pairiere, peyriere, parriere, pariere, pierriere, pierere, perrere, perere, pearriere, perrire, pairire, perire, poiriere*, s. f., carrière de pierres :

La *perrere* de la Raye. (1327, S. Benigne, La Margelle Chamessin, l. 2, c. XXI, Arch. Côte-d'Or.)

En la *pearriere* de Lavour. (1386, Arch. KK 257, f° 27 v°.)

La chaume et *perere* de Marnay. (1387, Arch. mun. Poitiers.)

A la *pairire* de devant Neffe. (15 avril 1449, *Reg. aux Missives*, Arch. mun. Dinant, f° 134 v°.)

Une vigne et *perire* gisant a Huy. (*Chron. de Liège*, 27, ms. Université de Liège.)

En la grant montaigne sont les *perrieres* ou l'on prent le marbre. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 215b, éd. 1532.)

Pierre que l'on a amené de la *poiriere* de Vy. (*Compt. du rec. gén. de Lorr.*, 1527-28, Arch. Meurthe.)

Peyrieres, clouacles et cisternes. (Vers 1565, *Ord. de la maison comm. de Toulouse*, Arch. mun. Toulouse.)

Mais encor si tu veux sous terre devaler,
Tu en verras (des feux) souvent aux caves des [*perrieres*
Et dans les longs detours des profondes minieres.
(J. A. DE BAIF, *le premier des Meteores*, f° 11 v°, éd. 1573.)

Les *pierrieres* de Chardonchamp. (1589, Enquête, S. Pierre le Puellier, Charruau, f° 14 v°, Arch. Vienne.)

Les tais et coquilles qu'on trouve en des *pierrieres* peuvent avoir esté engendrees sur le lieu mesme. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 31, Roybet.)

Ye m'en allai aux *pierrieres* de Baugirard. (D'AUBIGNÉ, *Foenest.*, II, 15, Bibl. elz.)

Paris est environné de toutes parts de *perrieres* souterraines, que le peuple appelle par corruption carrieres, desquelles on tire les pierres, tant de moilon que de pierres de taille. (EST. PASQUIER, *Recherch.*, IX, 2, éd. 1723.)

— Fig., *homme de fort perriere*, homme bâti à chaux et à sable :

En deffaillant court a sa biere,
En cendre chiet comme estincelle,

Tant soit homme de fort *perriere*.
(E. Deschamps, *Œuv.*, V, 198, A. T.)

— Machine de guerre qui jetait des pierres pour briser les murs, pierrier :

Moult les assaut au main et au vespror
De grans *pairieres* qui sovant ont geté.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 54c.)

Dressons angins, mangonniaus et *parriere*.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 179 r°.)

Et lor *perrieres* qui molt font a douter.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 24b.)

Ne criont mangunel ne *perrieres*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1467, Andresen.) Var., *perrires*.

Il porterent es nes de *perieres* et de mangoniax plus de trois cenz. (Villehard., 76, Wailly.)

Si drecierent lor *perrieres* et lor mangonials. (*Ib.*, 85.)

Et forte iert de tors et de murs (Luziernes),
Et de Sarrasins et de Turs
Iert bien garnie pour defois.
Karles i sist par .iiii. mois,
Que prendre nel pot par *periere*.
(Mousk., *Chron.*, 12080, Reiff.)

Cil del castiel (les assiégés) lor firent mainte ruiste saillie ; deus fois couperent le fleque de lor *perriere*. (*Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 177, Michel.)

Parieres, mangonneaux. (xve s., Valenciennes, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ouvrage en pierre :

Et li devant dit Desiers, ensamble tote sa force, estoit a Cluses, lesquex il avoit faites garnir de ferremantes et de *perrieres*. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 75.)

— Pavés ?

Fu parlet de le rue Rivault que li heritier requierent avoir cauchye. Conclud de eux donner *pierere* en aidde... (1429, 2e *Reg. des Consaux de Mons*, f° 60, Arch. Mons.)

— Filet lesté de cailloux :

Il peut pescher a tous autres harnas et manieres quelconques resques, les rois, *perrieres*, les trayneaulx. (*Privilèges de Mézières*, ap. Duc., *Persona*.)

S'est dit en province jusqu'au xviiie s. :

Pierrières ou *perrières*. L'on nomme ainsi en Anjou, les carrières d'où se tire la pierre propre à faire des ardoises. (Savary des Brusl., *Dict. de comm.*)

Défense d'ouvrir sans autorisation des *perrières* sur les terres de la paroisse de Loigny. (1788, baill. de Goury, Eure-et-Loir.)

Beauce, *poreire*, *perrière ;* Norm., Perche, *perrière;* Wall., *pierire;* Lorr., S.-Amé, Landremont, *parère;* Doubs, *perrière ;* Morv., *pàrière*, Suisse rom., *perraira*, carrière de pierres, excavation profonde. Pat. lyonn. et forés., *perery*, *pereyri*. « C'est, dit Onofrio, le premier nom qu'ont reçu dans nos patois les mines de houille du bassin de la Loire et du Rhône et elles l'ont conservé, bien qu'il leur convienne fort peu. »

Noms de lieux, *la Perrière*, *les Perrières* (Nièvre).

PERRIEUR, *perrayeur*, s. m., carrier :

Les *perrayeurs*. (1410, Arch. mun. Angers CC 3.)

A Guillaulme Pereaul *perrieur*, et plusieurs autres *perrieux* pour avoir besongné a la perriere de la ville. (1477, *Compte des receveurs*, Arch. mun. Nevers, CC 68, f° 18 v°.)

PERRIN, *perin*, *parrin*, *parin*, *pierrin*, adj., de pierre :

Traies a terre les grans palais *perrins*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 62c.)

Puis en monterent en la sale *perrine*.
(*Ib.*, f° 180b.)

Sale *parrine*.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 188 v°.)

Traiez a terre les fors chastiaus *perrins*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xxxv, p. 128, P. Paris.)

En sa cartre *perine* les a fait avaler.
(*Aiol*, 5172, A. T.)

Les degrez monte de la sale *perrinne*.
(*Amis et Amiles*, 294, Hofmann.)

Tant k'il fist une tor *parrine*,
A voute de mur sarrazine,
Et de soz et de sor paveie.
(*Dolop.*, 11057, Bibl. elz.)

Adonc me fit geter en sa chartre *perrine*.
(*Floov.*, 1245, A. P.)

Fu a une fenestre de la sale *perrine*
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 156c.)

Mainte meson *perrine* et maint riche solier.
(*Gui de Bourg.*, 3716, A. P.)

En la chambre *perrine*.
(*Berte*, 1365, Scheler.)

De la plus haute tour *perine*.
(Gib. de Montr., *Violette*, 4163, Michel.)

Dejouste le palais *perrin*.
(*Sept Sag.*, 899, Keller.)

Lors estoit la bele roine
As creteax de la tor *perine*.
(*Durm. le Gal.*, 13593, Stengel.)

Je ai assez mesons *perrines*.
(Geff., *VII. Est. du monde*, Richel. 1526, f° 173b.)

Sales *perrignes*.
(*Vie Ste Katherine*, Richel. 23112, f° 60b.)

Fai coteals *perrins* e circuncis les fiz Israel. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 174 r°.)

Maintenant est montez en la sale *parine*,
Devant Carenlouet moult noblement s'encline.
(Cuv., *Vie de B. du Guesclin*, 19407, Charrière.)

La grant voie *perine*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 1883, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Par extension, dur, fort, important :

Le heame ly fendit et la coeffe *perine*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 6178, Chron. belg.)

Johan a la chire *perine*.
(Id., *ib.*, 13300.)

S'oreis vraie canchon et histoire *perine*.
(Id., *ib.*, 30339.)

Com clerc et escriven fist l'enqueste *perine*.
(Id., *ib.*, II, 8325.)

— S. m., palais de pierre :

Partonopex l'avoit si chier
Qu'a lui seul voloit il bailler
La garde de soi el *pierrin*.
(*Parton.*, 5577, Crapelet.)

— Perron :

Si se descendent del *perrin*
Contreval les degrez ; enfin
Vindrent esrant en la meson.
(*La Saineresse*, 47, Montaiglon, *Fabl.*, I, 290.)

PERRIR, voir Perir.

PERRIRE, voir Perriere.

PERROCHEL, voir Parochial.

PERROCHIEN, voir Parochien.

PERROCHIS, *parochis*, s. m., terrain pierreux :

Item une autre piece appellee la pointe contenant quatre mines, moitié en labour, et moitié en friches, *parochis* et roches... Item une autre piece de terre... contenant treize mines en friches, *parochis* et roches. (1605, *Aveu de la métairie de Chaigni, paroisse de Bacons, chastell. de Bourg.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 133 r°, Arch. Loiret.) Dans l'édition de Ste-Pal. on a imprimé *perochis*.

PERROI, *-oy*, *parr.*, s. m., grève :

Quant oissimes des nes dedevant el *parroi*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 172d.)

Et par dela Navarre troverent le cors en .I. *perroi* froit. (*Vie de Charlemagne*, ms. S.-Omer 722, f° 94c.)

Le faire retourner et ramener jusques sur le *perroy*. (1357, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 295, Laffleur de Kermaingant.)

Au dit lieu du *Perroy*. (28 juin 1369, Perran neuf, Arch. Sarthe, H 1006.)

On alumast du feu, afin que les vaisseaulx du pays eussent congnoissance que de nuit on les attendoit sur le *parroy* ou rive de la mer. (1414, Arch. JJ 167, pièce 417.)

Les supplians convoyerent icellui Raoul sur le *perroy* de la mer. (1425, Arch. JJ 173, pièce 246.)

Le suppliant garni d'une arbalestre de bois... s'en ala avec les autres sur la greve et *perroy* de la mer. (1455, Arch. JJ 187, pièce 93.)

Les terres contigues et prochaines du dict Havre qui ne sont que marestz et *perroy*. (*Pièce de* 1532, ap. St. de Merval, *Doc. inédits sur la fond. du Hâvre*.)

Le quartier du Hâvre qui longe la plage est encore appelé le *Perrey*.

Nom de lieu, *Perroy* (Suisse, Vaud), au bord du lac de Genève.

PERROICHAGE, voir Parochage.

PERROIS, *-oys*, *-cis*, *-eiz*, s. m., terrain pierreux :

La vait li quens a quelque peine
Plus que le pas, par uns *perreiz*,
Si qu'al pastor em prent effreiz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28499, Michel.)

Il est question de *perreis* dans le livre des Jurés de St-Ouen, et dans un bail de 1501, conservé aux archives de l'Hôtel Dieu d'Evreux, il est parlé des « pastis et *perreis* » des religieuses de S. Amant de Rouen.

— Gravier :

Dehors des isles trouveras quarante cinq brasses, et menu *perroys*. (P. DE GARCIE, *le grant Routtier de mer*, f° 36 r°, éd. 1542.)

PERROLE, s. f., grève :

Nulle persone ne doit sus la *perrola*, le long de la Sarona, messonar ne recuillir âutre lanne que la sue, tant dementre que sus la dite *perrole* havroit aulcone autre lanne espanchie ou per mosseiz. (1409, Arch. Fribourg, *1re Coll. de lois*, n° 161, f° 40 v°.)

PERRON. *-un, peron, perom, pierron, petron*, s. m., grosse pierre :

As crestiaus va les grans *perrons* porter
Et ces mairiens et ces baus carpentes.
(RAIMB., *Ogier*, 6143, Barrois.)

Sur ses espaulles va portant ung tel *peron*
Qu'il y en a asses pour ung mulet tres bon.
(*Chev. au cygne*, 10196, Reiff.)

. . La bataille fu aspre et dur
Plus qe n'est *perons* en mur.
(*Rom. d'Herc.*, ms. Oxf., Canon. misc. 450, f° 102 v°.)

Jusque en Espaigne es bones et es *petrons* que Ercules mist. (*Hist. divers.*, ms. Venise, Marc. C IV 3, f° 14d.)

Se vous avoie mort, tost vous aroy fondu
Par dedens l'eve, au col .I. grant *perron* pendu.
(*Doon de Maience*, 2731, A. P.)

Droitement sur le ventre li metent .I. *peron*,
.II. cens livres pesoit la piere ou environ
(*Baud. de Seb.*, ch. XXIV, t. II, p. 379, Bocca.)

Jeremias prist l'arche ou la lois estoit enfermee, et l'osta hors du temple, et fist l'arche et ce qui estoit dedens seeler en .I. *perron* et fist saing de son doi en la pierre et enpraint le nom de Deu. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 19d.)

Si metterons jus co *perron*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 15013, G. Paris.)

— Grand escalier :

Sur un *perrun* de marbre bloi se culchet.
(*Rol.*, 12, Müller.)

A Loon fu puis au *perom* tues ;
La le dona Callos le cop mortel
Si com juoit as eskes et as des.
(RAIMB., *Ogier*, 89, Barrois.)

Li messages iriez descendi au *perron*.
(J. BOD., *Sax.*, XIV, Michel.)

Ilucc defors la ville a un marbrin *perron:*
La avoit un moustier el nom Saint Simeon.
(*Chans. d'Ant.*, II, 900, P. Paris.)

Au *peron* de la sale la roine descent.
(*Berte*, 267, Scheler.)

Adonc se retrahit Ourseau sur ung *perron* de allebastre jusques au lendemain qu'il monta au sommet ou avoit une grande place. (*Percef.*, vol. IV, ch. XLIX, éd. 1528.)

— Au moyen âge, les suzerains se tenaient sur le perron pour recevoir leurs vassaux ; les hôtels de ville avaient aussi des perrons d'où les prévôts rendaient la justice, et qu'on leur enlevait quelquefois en punition d'une révolte. A Liège, en particulier, le *perron* était le nom d'un escalier fameux surmonté d'une colonne de bronze au pied de laquelle le peuple faisait les lois, les actes publics :

Aprez la conqueste de la cité de Lyege, faite par le duc de Bourguoigne, il fist prendre une coullompne, qu'ilz appelloient le *perron* moult richement ouvré. Si le fist porter a Bruges et mettre ou plus parant lieu de la ville. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 364, Soc. de l'H. de Fr.)

Le *perron* qui est au marchiet de ladicte cité (Liége) sera osté, et d'icelui sera fait le plaisir de mon dit seigneur le duc, sans ce que jamais les dis de la cité puissent refaire ledit *perron*, ne en remettre aulcun autre oudit marchiet ne ailleurs en la dicte cité, ne aussi faire porteir le dit *perron* es armes de la dicte cité. (*Pièce du 26 nov. 1467*, ap. Gachard, *Collect. de doc. inéd.*, II, 452.)

En ce temps (1478), le *perron* de Liege, que monseigneur le duc Charles... avoit faict amener a grand triomphe, et honorablement colloquer au quartier de la Bourse a Bruges, par la licence de monseigneur le duc d'Austrice, fut ramené en son pays. (MOLINET, *Chron.*, ch. LVIII, Buchon.)

— Cour féodale :

Il y a à Bergues (en 1698) une cour féodale nommée le *Péron* de Bergues, d'où relève la vicomté et plusieurs fiefs particuliers de peu de conséquence. (DESPLANQUE, *Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, p. 237.)

— Barrière qu'un chevalier posait dans un chemin pour empêcher qu'on ne passât sans l'avoir combattu ; pierre destinée à recevoir une inscription et à garder le souvenir de quelque événement :

En celle place je y trouvay un gros *perron* sur lequel estoient lettres escriptes qui disoient... (*Perceforest*, vol. III, ch. XXVI, éd. 1528.)

Si se mist au chemin, tant que environ soleil levant il se trouva soubz ung moult beau chesne ou y avoit ung merveilleux *perron*, ouquel estoit escripte grande narration bien faicte et couchee par rime. (*Ib.*, vol. IV, ch. XXXV.)

Ainsi comme je chevauchoye une heure ça et l'autre la, advint que je m'embaty dessus ung *perron* de marbre, auquel avoit lettres escriptes qui disoient maintes merveilles. Or avois je avecques moy encre et papier, si les mis en escript. Et lors tendis une chartre a maistre Anthoine, laquelle contenoit tout ce qui estoit au *perron*, maistre Anthoine print la charte et dit ainsi : Dy moy, chevalier, quel que tu soys qui premierement viendras ceste part apres que Merlin le sage aura escript en ceste pierre maintes estranges advantures de parmy le monde, or metz en escript ce que tu trouves dessus la pierre. (*Les Propheties de Merlin*, f° 30d, éd. 1498.)

Pour le *perron* de Monsieur d'Anghien, dont la superscription estoit telle : Pour le *perron* d'un chevalier qui ne se nomme point. (CL. MAROT, *Epigr.*, CCLXV, t. III, p. 190, éd. 1731.)

Perron, une plateforme de taille, de marbre ou d'autre etoffe dressee a guise de large et haute base en un detroit et advenue, portant en face les armes et le cartel de defi du chevalier qui a pris a defendre le passage contre tous venans. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

— Statue de pierre :

Ou y avoit une fontaine, sur le canal et source de laquelle s'eslevoit la figure d'un vieil ermite bien entaillee en marbre, pour l'honneur et decoration de ce lieu solitaire : lequel *pierron* ayans ententivement consideré, disoit l'un que c'estoit un sainct Hierosme mortifié, l'autre un S. Anthoine qui gardoit le gland. (*Print. d'Yver*, p. 22, éd. 1588.)

— Barrière ou clôture placée aux abords d'un héritage quelconque et à quelque distance du lieu d'habitation :

Or m'atent dont a cest *perron*.
(ENGUERR. D'OISY, *dou Meunier de Arleux*, 207, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 230.)

Discrimen, *perrons*. (*Pet. vocab. lat. fr. du* XIIIe *s.*, Chassant.)

— Grève :

Carlemaines adont s'en ala
Al cors S. Jake, et visita
La soupouture u il gisoit,
Si con ensigniet li avoit
Li apostles, et demoustré
Par ensegnes, dedans son tré.
Puis cevauça jusqu'al *perron*,
Avoec lui si mellor baron,
Et fica sa baniere en mer.
(MOUSK., *Chron.*, 4842, Reiff.)

Beauce, Perche, Bas-Vendômois, *péron*, Bourg., envir. de Saulieu, *poron*, grosse pierre.

PERRONISER, *peronniser*, v. a., marquer du fer rouge sur le perron :

Peronnisee a la joue droite. (MÉLART, *Hist. de Huy*, p. 342, éd. 1641.)

Cf. PERRON.

PERROYER, v. n., extraire de la pierre :

Le suppliant qui est demourant... pres Angiers, ou il a accoustumé de gaingner la povre vie de lui, ses femme et mesnage a labourer et *perroyer*. (1457, Arch. JJ 187, pièce 75.)

Congé a Jacquemin Raoullinet de *perroyer* a sa volonté, en certain endroict d'un grant chemin... sur un espace de cent cinquante pieds de long, à la condition qu'il repare le chemin, remplisse les fosses qu'il aura faites, et fournisse cinq milliers d'ardoise. (10 janv. 1458, *Compt. du R. René*, p. 13, Lecoy.)

PERRUCAT, voir PERRUQUET.

PERRUCHAI, s. m., peut-être comme *perruchois*, terrain pierreux :

Me trouvé lez un *perruchai*
Dont je moult fort me merveillai,
Si m'armai lors sanz demoror.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 224ᵃ.)

PERRUCHOIS, s. m., chemin pierreux :

Car il vient brochant si grant erre que il semble bien foudre qui del ciel chaist, et fet le feu saillir del *perruchois* par la force del cheval. (*Rom. d'Agrav.*, Richel. 333, f° 2 v°.)

PERRUCHOT, s. m., petit perroquet ; n'a été rencontré dans les vieux textes que comme nom propre :

Guillaume *Perruchot*. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 3 r°, Arch. mun. Nevers.)

C'est encore un nom propre.

PERRUQUE, *perrucque*, s. f., chevelure longue et non empruntée :

Que diriez vous de noz mignons
Qui ont une *perrucque* brune,
Et broyent pellures d'ongnons,
Et font une saulce commune
Pour la jaunir ?
(Coquillart, *les nouv. Droitz*, 1ʳᵉ part., de Presumptionibus, I, 101, Bibl. elz.)

Adorer tes beaux yeux et ta *perruque* blonde.
(Tahureau, *Poés.*, à P. de Pascal, éd. 1554.)

Les princes des Sueves avoient appris de porter leur *perruque* du temps d'Arcade et Honoré. (Pasq., *Rech.*, I, vi.)

Pour suivre un estranger inconnu par le monde,
Qui n'a rien qu'un beau teint et la *perruque* [blonde
(Desport., *Angeliq.*, Bibl. gaul.)

On dit encore quelquefois une *fausse perruque* pour désigner ce qu'on appelle simplement *perruque* dans l'usage général.

— Fig. :

Soit que du beau soleil la *perruque* empourpree
Redore de ses rais cette basse contree.
(Chassignet, *Psaum.*, xci, éd. 1613.)

— Crinière du cheval :

(Le cheval) herisse de son col la *perruque* trem-[blante.
(Des Acc., *Bigarr.*, f° 141, ap. Ste-Pal.)

— Huppe d'un autour :

Autour tendant a noir et qui a plume superflue sur la teste descendant sur le front comme une *perruque*, est bel, mais il n'est pas fort. (Franchieres, *Fauconn.*, f° 59, ap. Ste-Pal.)

— Feuillage :

Et d'autant que tousjours vostre chef renouvelle
De printemps en printemps sa *perruque* nou-[velle.
(Ronsard, *Œuvr.*, p. 750, éd. 1623.)

Le tronc, de branches devestu,
Reprenant sa *perruque* verte.
(Regnier, *Stances*, Jouaust, p. 251.)

PERRUQUER, verbe.

— Act., couvrir d'une perruque, comme d'une perruque :

Sa teste il *perruqua* d'une forest ombreuse.
(Bullandre, *le Lievre*, p. 19, Jullien.)

— Réfl., se couvrir d'une perruque, comme d'une perruque :

Puis quand l'obscure nuict *se perruque* de feux.
(Rons., *Eleg.*, VI, Bibl. elz.)

— *Perruqué*, part. passé et adj., qui a une longue chevelure :

Berenice, *perruquee*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

De Janneton *perruquee*. (Des Accords, *Touches*, l. IV, t. II, f° 14 v°, éd. 1588.)

— Fig. :

Serpent... de crestes *perruqué*.
(Rons., *Hymn.*, I, 2, Bibl. elz.)

Quand le soleil *perruqué* de lumiere...
(Id., *Franc.*, IV.)

... Qui tiens en main la bride
Du *perruqué* soleil, et de la lune humide
(Du Bartas, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

C'est signe que l'hyver
Perruqué de glaçons bien tost doit arriver.
(Du Chesne, *Six. Liv. du grand miroir du monde*, p. 55, éd. 1588.)

Tousjours l'hyver *perruqué* de glaçons
Ne couvre pas les croupes des montaignes.
(J. de Vitel, *Prem. exerc. poét.*, Eglog. sur l'accueil de G. Pericourt, éd. 1588.)

PERRUQUET, *-ucquet*, *-ucat*, adj. et s., qui a une belle chevelure, bien frisé. En particulier, on appelait *perrucats* tous les gens de la Bazoche :

Mettez tous peine de le lire,
Entre vous, jeunes *perrucatz*,
Procureurs, nouveaulx advocatz,
Aprenans aux despens d'aultruy.
(*Les Repeues Franch. de Fr. Villon*, dans les *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 220.)

Se me dit l'un : Hau *perrucquet !*
Et je me vois sans grand caquet.
(Coquill., *Monol. du Puys*, II, 252, Bibl. elz.)

En effect plusieurs *perruquetz*
Ne s'en allerent jamais brayes nettes.
(P. Gringore, *Allant au Chasteau d'amour*.)

Les ungs sont mignons *perruquetz*.
(*La Nef des folz*, f° 8 r°.)

Que feront doncques gaudisseurs et fars, et *perruquez* empatoufflez de coquardise ? (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxxiv, Buchon.)

Ce sont un tas de petitz muguetz, *perruquetz*, affaictez et glorieux grammairiens. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1856.)

PERRUQUIEN, *-quian*, s. m., syn. de *perruquet* :

Ung collet bas en fringuereau,
En Suysse, en *perruquien*.
(Coquill., *Droitz nouv.*, 1ʳᵉ part., de Presumptionibus, I, 114.)

Noz fringans, noz *perruquians*.
(Id., *ib.*, de Jure naturali, I, 45.)

PERRUQUIN, s. m., syn. de *perruquet* :

Ilz se pourmainent hault et bas,
Fringans, faisans les *perruquins*.
(Coquill., *Monol. des Perruq.*, II, 289, Bibl. elz.)

PERRUQUIER, adj., qui a une belle chevelure :

Dieu *perruquier* qui autrefois,
Banni du ciel, parmy les bois
D'Admete gardas les taureaux.
(Rons., *Od.*, Od. retranch., II, 413, var., Bibl. elz.)

O grand Dieu *perruquier*, qui lumineux esteins,
Me decharmant les yeux, l'horreur des songes [vains.
(Rob. Garnier, *Hyppolyte*, v. 151, Foerster.)

PERRUQUOLLE, adj. f., qui ressemble à une perruque :

Et en lieu de harnoiz de teste,
Il portoit une cramignolle
De veloux noir, fort ronde en feste,
Et une huppe *perruquolle*.
(Martial de Par., *Vigil. de Charl. VII*, K viii r°, éd. 1493.)

PERRYE, voir Pairie.

1. **PERS**, *piers*, adj., bleu de diverses nuances, tantôt bleu foncé et tirant sur le noir, avec des reflets verts, tantôt bleu azuré :

Et s'en i ot d'autres sanlavles (ailes d'oi-[seaux)
Verdes, indes, jaunes et *pierses*.
(Mousk., *Chron.*, 13256, Reiff.)

Font des armes et des haubers
Voler le fu ardant et *pers*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 328ᵃ.)

Si se cuevre de flors diverses,
D'indes, de jaunes et de *perses*.
(Ruteb., *la Voie d'umilitei*, II, 24, Jub.)

Bon drap aures, ou *pers*, ou vert.
(*Rose*, 14919, Méon.)

Et se donne a Watier, fil Theri, le plicier, une reube *pierse*. (7 oct. 1307, *Testam. de Jehan Moradas*, Arch. Tournai.)

En ce temps prindrent ceulx de Paris chapperon de drap *pers* et la croix Sainct Andrieu. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1411, Michaud.)

Audit Jehan Thiboud pour une aulne .i. .vi°. sendal et pour .i. t. soye roge et *pers* qu'il bailla pour la bandiere trompette de la ville. (29 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 207, Guigue.)

Une aulne et demi toyle *perce* pour faire li pennon Estienne de Villenove. (*Ib.*)

Six *pers* coussins a parge ouvrez de hautelice. (1455, *Exéc. test. de Colart Haudit*, Arch. Tournai.)

Ung lit et queveeh, ung *piers* couvertoir. (1454, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan Carlier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

Ung *piers* bancquier. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Pers est aultre couleur qui approche fort du bleu, mais il est de plus clere matiere et n'est pas sy obscur. (Sicille, *Bias. des couleurs en armes*, p. 88, Cocheris.)

Et ne voit tant de flots et tant de vagues *perses*.
(Desportes, *Eleg.*, XIX, Bibl. gaul.)

Cet épithete de *perses* ne vaut rien. (Malherbe, *Comment. sur Desportes*, Hach., IV, 376.)

— *Perse tainte*, teinte en bleu :

Tant la bati qu'ele en fu *perse tainte.*
(*Cuens Guis*, P. Paris, *Romancero*, p. 37.)

— Livide :

Teinz fut e *pers*, desculurez e palos.
(*Rol.*, 1979, Müller.)

De maltalant devint tos *pers.*
(Wace, *Brut*, 1793, Ler. de Lincy.)

Tes damages est tous apers,
Tu norris un cors flaistre et *pers*,
Un ort oisel i vas covant.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, XX, 7, Van Hamel.)

Tot out le vis et pale et *pers*
Si con il out esté blecié.
(*Renart*, Br. XI, 626, Martin.)

Li pluisour eurent les cors *pers*
Des grans cox qu'ils orent souffers.
(Phil. de Remi, *Manekine*, 2861, Bordier, p. 194.)

Mais ke li cops soit apparissans, ou *pers*, ou boche. (*Reg. des échevins*, ms. St-Omer 829, f° 47 r°.)

Ce sont les villains coups qu'on li donna pluseurs orbes et *pers*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 72 r°.)

— S. m., drap bleu :

Por vos robes de *pers*,
De camelot ou de brunete.
(*Rose*, 9118, Méon.)

Et fist taillier a son point robes, .IV. paire d'escarlate, de vairt, de *piers* et de dras de soie. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 133.)

Voulez vous de ce *pers* cler cy?
(*Pathelin*, p. 33, Jacob.)

Liège, *pier*, bleu foncé. Suisse, Bagnard, *pyé*, bleu.

Nom de lieu, *Aigueperse*.

2. **Pers**, part. passé, perdu :

Que il fu faite restitution adons de toutes les choses qui furent *perses*. (1338, Turin, Arch. de la cour, *Trutatti diversi*, Mazzo 3°.)

3. **Pers**, s. m. ?

Dame Perone (doit) por sen manoir au Noel .I. capon, et .I. den., et .II. pains de *pers*. (1293, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 152 v°.)

.II. capons et .II. fouaches de *pers*. (*Ib.*, f° 153 r°.)

Persable, voir Perçable.

Persage, voir Perçage.

1. **Persant**, s. m., homme puissant :

Je vieng du haut pais ou regnent li *persant*.
(*Brun de la Montagne*, 167, P. Meyer.)

— Puissance :

Vez du Soudan, fait Clarins,
Con il desroche barbarins,
Mais ne porquant li escuz blans
I a sofferz moult grant ahans,
Par pou n'a fait par son *persant*
Qu'a sa parole me consent.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 156ᵃ.)

2. **Persant**, s. m., sorte de filet ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois de la première moitié du XVII° s. :

Filet nommé *persant*. (1625, Chambre des finances, LXXVI, f° 284 v°, Arch. Liège.)

Perscrire, v. a., anéantir, détruire :

Sacrees nonnains, filles de Jesuschrist,
Prinses a force, et leur honneur *perscript*.
(J. Marot, *le Voiage de Venise*, Oraison de paix, f° 29 v°, éd. 1532.)

La fut pitié d'oyr les dolens cris
Des desolez, de douleurs tous *perscrips*.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 98, Guiffrey.)

Soroys je pas malheureuse et mauldicte
Si par deffault d'avancer ma pecune,
Il advenoit que je *fusse perscripte*,
Des ennemys a feu et sang destruicte.
(1523, *la Deffense de France*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., XII, 248.)

Par quoy me prient que tout mette en escript,
Dont fuz troublé, et quasy tout *perscript*.
(Bourdigné, *Leg. de P. Faifeu*, p. 27, Jouaust.)

Perscrutable, adj., qui scrute, qui sonde :

La *perscrutable* providence. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 188 v°, éd. 1482.)

Perscrutateur, s. m., celui qui scrute :

Dieu seul eternel, qui est *perscrutateur* des humains courages. (Nostradamus, *Cent.*, Préf. des trois dern. cent.)

Perscrutation, s. f., action de scruter :

Craignent le jugement et *perscrutation* des lecteurs des presentes annales. (Bourdigné, *Hyst. d'Anj.*, f° 15 v°, éd. 1529.)

La *perscrutation* de tels secretz luy desplaist. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 161 v°, éd. 1536.)

Les premieres et universelles raisons sont de difficile *perscrutation*. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. XXII, p. 60, éd. 1595.)

Perscruter, v. a., examiner, rechercher en scrutant :

Dieu, qui voz ouvrages
Perscrutera?
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

Ne t'efforce sçavoir et *perscruter* les choses qui sont plus haultes et plus fortes que toy. (Id., *la Noble Dame*, f° 145 v°, éd. 1536.)

Estans aucuns philosophes venuz a moy pour me arguer, ou pour disputer et contendre contre moy, et pareillement plusieurs des heretiques pour me confuter et confondre, il me sembla estre necessaire de lire les livres des philosophes et des heretiques, et de les *perscruter* et ruminer diligemment, afin qu'en disputant les adversaires ne me peussent surprendre, si je ne les avoys veuz, et que je fusse mieux informé pour les confondre. (C. de Seyssel, *Hist. eccles.*, VI, XI, éd. 1567.)

Socrates en Xenophon sur ce propos d'Anaxagoras, estimé par l'antiquité entendu au dessus de tous autres, es choses celestes et divines, dit qu'il se troubla du cerveau, comme font tous hommes, qui *perscrutent* inmoderement les cognoissances, qui ne sont de leur appartenance. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 349, éd. 1595.)

Perscruteur, s. m., celui qui scrute :

Il figuroit a son port et maintien estre un dangereux *perscruteur* d'intestins interieurs. (*Le premier acte du Synode noct.*, XIII, éd. 1608.)

Perscrutiner, *parscruttiner*, verbe.

— Act., scruter, observer :

Et en *a* veu et bien *parscruttiné* leur force et toute leur nature. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 119 r°.)

— Absolument :

Pour les vertuz et glorieuses utilitez esquelles incessamment et de tous poinz ilz *perscrutinoient* et entendoient. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 35 v°.)

Perse, *pearce*, s. f., étoffe de couleur perse :

Vous achaterez de lui [du drapier]... sis verges de rouge, huit verges de *pearce*. (*La Maniere de langage*, 383, P. Meyer.)

Toutes sentences rendues par les reuwart, paiseurs, maieur de la *perse*, trippiers de velours, commis a la vingtaine et autres colleges subalternes a eschevins, sortissent par appel devant les dits eschevins. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 777, éd. 1604.)

Persé, adj., syn. de *pers* :

Porte de gueulles a ung faulcon *persé* de sinople. (*Petit Jeh. de Saintré*, ch. XLVIII, N II v°, éd. goth.)

Perseant, voir Parseant.

Persecucion, *-tion*, *persequucion*, s. f., poursuite, aux divers sens de ce mot :

Le faiz, la charge, et toute la *persecucion* du fait du plait. (1335, Arch. JJ 69, f° 94 v°.)

La eut grant occision et *persecution* d'ommes et de bidaus. (Froiss., *Chron.*, IV, 164, Luce.)

Persequucion, persequcio. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684, f° 99°.)

Et quant au fait de l'investiture de Naples, il faut bien dire que c'est bien grant bourde, car je vous promectz, sire, qu'il n'en a esté faicte une seule *persecucion* par deça. (12 avril 1506, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, I, 119, Doc. inéd.)

— Danger :

En tel maniere me porterent dous fois par terre, et une a genoillons, et lors je senti le coutel a la gorge. En cette *persecucion* me sauva Diex. (Joinv., *S. Louis*, § 322, Wailly, éd. 1874.)

PERSECUTER, *-quter*, *-cuiter*, v. a., poursuivre :

Li dist maistre escrit les coses secont lo temps qu'il venoient, et non *persecute* une ystoire solle. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 32, Champollion.)

Lo duc sapientissime les restreint et non les lessa *persequter* la propre volenté lor. (ID., *ib.*, V, 15.)

Quant il veoient petit de chevaliers aler par lo camp, li conte auvec sa gent les *persequtoit*. (ID., *ib.*, VI, 1.)

Or sus, avant ! Je vois executer
Ce que j'ay dit et a la mort bouter
Mon frere Abel ; il est fait de sa vie.
De ce baston le voys *persecuter*
Par derriere pour mieulx l'executer.
(*Mist. du Viel Test.*, 2726, A. T.)

— Tourmenter :

Li roiaulmes de France, par toutes ses parties, en *fu* si greves et si batus et si *persequtes* que, deus cens ans a venir, les traces i parurent. (FROISS., *Chron.*, III, 249, Luce, ms. Rome, f° 94 v°.)

— Suivre, imiter :

Et molte de li Longobart, liquel avoient la vertu, mes non avoient lo use et l'art de combatre, comencerent a *persequter* la vertu de li Normant, et non avant invidie mes amant la lor vertu, furent fait optime chevalier et furent moult fidel ad acquester. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 7, Champollion.)

— Déclarer de nouveau :

Il a continué et perseveré en iceulx, disant et affermant *persecuiter* que les accusacions contre eulx par lui faictes estoient vrays. (*Reg. du Chât.*, I, 114, Biblioph. fr.)

PERSECUTOREMENT, adv., par la persécution :

Sedicion qui tous debas nourrist et *persecutorement* fait le monde vivre. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 179ᵈ.)

PERSEIGRE, voir PARSUIVRE.

PERSEL, *pierseau*, s. m., bleu ; mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple wallon du commencement du XVIIᵉ siècle :

Il l'attindit de la queuwe d'icelle boule dans un sien bras, ly faisant quelque *pierseau*. (1606, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

PERSELLE, *-celle*, *piersele*, s. f., sorte de fleur, le bluet selon quelques-uns, la saxifrage, selon d'autres :

Quant voi paroir la *perselle* ou vert bleif.
(*Sot. chans.*, XVI, ms. Oxf. Douce 308, P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2ᵉ sér., V, 224.)

La quarte si est la *piersele*,
Et li quinte est la consaude.
(*Dou Capiel a .VII. flours*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 16.)

Sus toutes flours tient on la rose a belle
Et en apres, je croi, la violette ;
La flour de lys est belle et la *perselle*.
(FROISS., *Poés.*, I, 49, 1627, Scheler.)

Sans nommer ne ronces, ne hours,
Ne genes dont on chauffe fours ;
Le lys, pyone et la *perselle*.
(ID., *ib.*, II, 345, 38.)

Marjolaines, poliot, cypres, spic romarin, evroine, mente, basilisque, marguerites, soucie, ancolies, jennettes, girofleès, coqueletz, *percelles*, bacinetz, passeroses, passeveloux, glays, noyelles, liz, pencees, muguetz, roses et œilletz herbuz. (J. LE MAIRE, *Illustr. des Gaul.*, liv. I, p. 92, éd. 1549.)

PERSENIOR, s. m., forme italianisée de *parçonier*, employé pour dire qui mérite :

E dit a Juyf : Tot estes peccaor,
Quand a cestui desireç tel langor
Che ja n'en est de la mors *persenior*,
Char mielç ameç scamper un robeor
Che tot sa vie ne fist bien un sol jor.
(*Pass. du Christ*, 327, Boucherie.)

PERSENTIR, voir PARSENTIR.

PERSEPOUX, voir PERCEPOUX.

PERSEQUER, v. a., poursuivre, persécuter :

Citant, arrestant et *persequant* toutes et chacunes les personnes, et leurs biens vendre ou faire vendre. (1498, *Ord.*, XXI, 135.)

PERSEQUTER, voir PERSECUTER.

PERSEQUUCION, voir PERSECUCION.

PERSETTE, *perxette*, s. f., syn. de *perselle* :

La *perxette* nous exposez
Qui croist aux bleds ou aux avoines,
Dont les florons sont colorez
De beaultes assez moult prochaines.
(*Le Chappelet d'Amours*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XIII, 145.)

PERSEUGRE, voir PARSUIVRE.

1. **PERSEUR**, s. f., couleur bleue, livide :

Lors descouvri la jambe devant dite, et vit que la *perseur* qui devant i estoit s'en departoit, et que couleur d'autre chose i revenoit. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 134.)

Couleur .I. poi tendue a *perseur*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 11 r°.)

2. **PERSEUR**, voir PERCEUR.

PERSEURE, voir PERCEURE.

PERSEVANCE, voir PERCEVANCE.

PERSEVERABLE, adj., persévérant :

En bonnes euvres *perseverable* te rende. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 49ᵈ.)

— En mauvaise part, opiniâtre, endurci :

... Aux mauvais qui sont *perseverable*
Cilz reserva vengence vindicable
Sur tous les princes qui efforcent les drois.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 104ᵉ.)

PERSEVERABLEMENT, adv., avec persévérance :

Et as volu que jo aie veinqui en ces tormenz jusqueci *perseverablement*. (*Pass. S. Georges*, Richel. 818, f° 228 r°.)

Celluy qui n'est pas vertueux ne les fait pas (des operations) fermement, *perseverablement* et delectablement. (ORESME, *Eth.*, f° 27ᵇ, éd. 1488.)

PERSEVERACION, *-tion*, s. f., persévérance, obstination, récidive, se prend en bonne ou mauvaise part :

Toz jorz s'esforce senz cesser
As disciplines endurer
Et a tenir religion
Od teu *perseveration*
Qu'al siecle ariere n'ait retorn,
Voleir, corage ne amor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11205, Michel.)

Et pour nos iniques *perseveracions* moult de gens se commencent en bien, lesquelz en leurs vies finent mauvaisement. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 209ᵉ.)

Perseveracion
En l'amour Dieu.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 434ᵃ.)

Le suppliant veant l'outrage, injure et *perseveracion* d'icellui Pierre de Landa. (1413, Arch. JJ 167, pièce 310.)

Aussy y a continuation et *perseveration*. (*Pièce de 1457*, ap. Longnon, *Étude sur Villon*, p. 157.)

Ta *perseveration* asservira ceulx qui de toy sont procrees. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 167 r°.)

Si par *perseveration*
Voulons suyvre la destinee.
(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 158ᵇ, éd. 1544.)

Que nul ne tienne mauvais hostel sur soixante sols parisis, et s'il y a *perseveration* apres la deffense faite par loy, le desobeissant sera puni arbitrairement. (1625, *Cout. de Tournehem*, Nouv. Cout. gén., I, 457ᵃ.)

PERSEVERANCE, *-ence*, s. f., suite, conséquence :

Apres vint l'incarnacion
Du filz Dieu et redempcion
Suient ceste *perseverence*
Qui est en ma conclusion.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 446ᵇ.)

PERSEVERAMMENT, *-anment*, *-emment*, *par.*, adv., avec persévérance :

L'onneur doit laissier a celui
Qui pour l'avoir est traveillié
Et *perseveranment* veillié.
(BOECE, *de Consolacion*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1873, p. 22.)

Tant furent *parseveranment* apres leur desconfiture poursuivis par les gens de cheval. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 43ᵈ.)

Por ce qu'il se combatoient si *perseverenment* et s'entrocioient si cruelment. (*Lég. de Girart*, Journal des savants, avril 1860, p. 203.)

Perseveramment. Perseveringly, continuingly, constantly, stedfastly. (COTGR., 1611.)

PERSEVEREMENT, *persevrement*, s. m., continuation :

La continuation et *persevrement* de vostre bonne voulenté et affection. (*Lettr. de Louis XII*, t. IV, p. 313, éd. Bruxelles, 1712.)

PERSEVEREMMENT, voir PERSEVERAMMENT.

PERSEVERER, verbe.

— Act., poursuivre, continuer, passer :

Si parlerons dou siege de Tournay et comment il *fu perseveres*. (FROISS., *Chron.*, III, 245, Kerv.)

Si *furent* les danses celle vespre a l'ostel de la royne et en la presence du roy... grandes et belles et moult bien dansees, menees et *perseverees*. (ID., *ib.*, XIV, 261.)

Si *fu* la journee et la nuitice toute *perseveree* en grans joyes. (ID., *ib.*, XII, 93.)

— Réfl., se passer :

Enssi *se persevera* ceste vespree tant que la nuit fu toute obscurchie, et ne recongnissoient mies l'un l'autre. (FROISS., *Chron.*, V, 57, Kerv.)

PERSEVEREUX, *percevereux*, adj., qui persévère :

Celluy est dit *persevereux* qui ne chiet point. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 22 r°.)

Que fera donc le pecheur enteché
Si mortelment de mortel playe mainte,
Qui est a tout vice enclin,
Percevereux sanz regarder la fin.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 111, A. T.)

PERSEVERIE, s. f., droit de poursuite :

Sauf ce que li devant dit Jehans Oliviers demore entierement sans *perseverie* de nos hom de cors au devant dit roi, et ansement la devant dite Aceline redemore nostre fame de cors sans *perseverie* dou devant dit roi. (1261, *Cart. de Champagne*, f° 398, ap. Duc., *Perseverentia*.)

PERSEVERITÉ, s. f., obstination :

Cecité ou affection de non vouloir congnoistre verité et *perseverité* de courage enclin a iniquité. (*Hist. de la Toison d'or*, II, f° 111, ap. Ste-Pal.)

PERSIEN, adj., persan ; *feu persien*, érésipèle :

Feu *persien*, an inflamed and painful importunation, the bloud or matter whereof being very thin, makes it look almost as if it shined. (COTGR., 1611.)

PERSEVRANCE, voir PERCEVANCE.

PERSEVREMENT, voir PERSEVEREMENT.

PERSIERE, voir PARSUIVRE.

PERSIEVRE, voir PARSUIVRE.

PERSIN, voir PERRESIN.

PERSINEE, s. f., odeur de persil ; *sentir la persinée*, être suspect d'hérésie :

Et que a icelle femme l'en ne devoit adjouster foy ; et que ceulx qui en icele avoient creance estoient folz et sentoient la *persinee*, ou paroles semblables en substance ; et oultre que il en y avoit en ladicte ville plusieurs autres qui sentoient la *persinee*. (*Pièce de 1429*, ap. J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, V, 143.)

D. Carpentier soupçonne que ce mot a pu signifier aussi morsure, langue de vipère.

PERSIS, *perssis*, adj., persan :

Et Susamonde la bele o le cler vis
Toli par force a l'aufage *perssis*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 26c.)

PERSISTAMMENT, adv., en persistant :

L'autre *persistamment* importunoit le roy qu'il satisffiсе a ses promesses. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 97, Cayon.)

PERSISTER, v. a., persister à soutenir, maintenir :

Ledict jour, en la chambre du jugement, es prisons de Burienne, ladicte Evette du Blairon prisonniere, oye et examinee en la presence de Hannoncheau, saige dame, *a* dict et *persisté* qu'elle est enchainte. (*Registre des choses communes de Valenciennes*, ms. Valenciennes 541, f° 42.)

— Persister dans :

Voulans donc *persister* mon entreprise prins mon peloton de cordelle. (RAVIERES, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, Rouen, 1582.)

PERSOIER, voir PERÇOIER.

PERSOIVRE, voir PERÇOIVRE.

PERSOLUTION, s. f., payement intégral :

Seront aussi subjects iceux malfaiteurs a tenir prison jusques a l'entiere *persolution* de ladicte somme. (PIERRE BONFONS, *Antiq. de Paris*, p. 263, éd. 1608.)

PERSOMET, voir PARSOMMET.

PERSOMME, voir PARSOMME.

PERSOMMER, voir PARSOMMER.

PERSON, voir PARÇON.

PERSONABLE, *personnable*, adj., remarquable, important, recommandable :

Quant il est fait abbé, il est comme un home *personable* en ley tant solement a purchaser et aver terres ou tenements, ou auters choses al use de sa meason, et ne my a son proper use. (LITTL., *Instit.*, 296, Houard.)

Ils estoient plus reverens par les vestures qu'ils avoient vestues, si en estoient plus *personnables* et de plus grand monstre et apparence que quant ils estoient simples escuyers. (*Perceforest*, vol. I, f° 107a, éd. 1528.)

Tous ceux qui estoient aournez de sens et de bonnes meurs, et hardis de cueur, et *personnables*, ils estoient tenus pour gentilshommes, dont qu'ilz venissent, et devenoient chevaliers, s'ilz en avoient voulenté. (*Ib.*, f° 55a.)

PERSONABLEMENT, *personn.*, adv., personnellement :

Comme nous ferions si nous y estions *personnablement*. (1341, Arch. JJ 74, f° 5 r°.)

PERSONAGE, *-onnage*, *-ounage*, *-aige*, *pier.*, s. m., dignité, bénéfice ecclésiastique ; en particulier personnat, dignité ecclésiastique qui donnait quelque prééminence au chanoine qui en était revêtu dans le chapitre auquel il appartenait :

Tant fu siers a avarisse
Qu'il vendist ou mesist en vente
Prouvende, *persounage* ou rente.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 66, Peigné.)

Nul clerc, s'il n'est prelat ou establis en *personnage* ou dignité. (1294, *Statuts de Philippe le Bel*, ap. Duc., *Personatus*.)

Nous avons donné l'une a maistre Macé Guchery, avecques dignité, office et *personnage*, et l'autre prebende a maistre Denys de Colors. (1360, *Ord.*, III, 429.)

Thomas Durescu prestre, personne d'un benefice en icelle eglise, nommé le *personnage* de Mireville. (1391, Arch. JJ 140, pièce 158.)

Patrons de plusieurs cures, chappeleries, *personnages* et autres benefices. (1399, *Cartul. de Corbie* 21, ap. Duc., *Personatus*.)

Feu nostre pere voulut, consentit et octroya que le *personnaige* de Tirepié, situé et assis ou diocese d'Avranches, fust annexé, uny et incorporé au corps de ladicte eglise d'Avranches, sitost qu'il seroit vacant, feust par la mort ou resignacion de maistre Jehan Basset, lors possesseur d'icellui benefice ou *personnaige*. (1470, *Ord.*, XVII, 310.)

—Etendue d'un bénéfice :

Je Jehans sire de Cison fas asavore a tous cilz ki sont et ki a venir sont que je ai vendut as chanoines de Sainte Crois de Cambrai toute le disme entirement que je avoie el *personnage* de me vile d'Angheriel. (*Charte de 1226*, ap. Duc., *Parsonagium* sous *Persona*.)

— Taille, stature :

Biau niez, dist Aubuin, vous ferez ce passage,
Quar bien me resamblez tant qu'a mon *perso*-[*nage*
Et se par scevez bien mon ton et mon langage,
Quant vous venrez as sains devant de Dieu l'i-[mage
Jurez sans descouvrir vo nez ne vo visage...
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 240 r°.)

Auquel lieu de Ponthoise, un certain jour, vint devers le dit duc un homme assez puissant de *personnage*, lequel entra dedans sa chambre, sur intention de meurdrir le dit duc. (MONSTRELET, *Chron.* I, f° 133, éd. 1516.)

— Dignitaire ecclésiastique :

Le droiture del *piersounage* et dou priestre de ces lius. (*Charte de 1250*, Moreau 171, f° 132 r°, Richel.)

personaltie, s. f., caractère personnel d'une action judiciaire :

Pur ceo que l'action est en le *personaltie*, et ne my en le realtie. (Littl., *Instit.*, 315, Huard.)

personal, adj., qui est un personnage, important :

Tant monte mestiers merchenaus,
Montes est as plus *personaus*
De ches grans abes crocheniers
Et des mitres episcopaus.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, cxxvi, 7, Van Hamel.)

personate, s. f., sorte de plante, la grande bardane, dénomination empruntée à l'usage qu'on faisait de ses feuilles pour se masquer le visage :

Personate : f. The clote, or great burre. (Cotgr., 1611.)

persone, *personne, parsoune, parson*, s. f., curé, recteur d'une paroisse, prieur, dignitaire, bénéficier ecclésiastique :

La cront del pais li barun assemblé
Deien, acediacre, *persones* et abé.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 79 r°.)

La durent les *persones* et eslire et doner.
(Id., *ib.*)

Nostre prestre, nostre *persone*,
Quant dimenche preescha au prone,
Commanda bien communement...
Que il hui n'ovrassent de leur meins.
(J. Le Marchi., *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 41°.)

Nous ne volons mie que femme pusse obliger son baron, ne vylein son seigniour, ne *parson* sa esglise, pur le mal que purroit avenir sauns l'evesque ou le patron. (Britton, *des Loix d'Angleterre*, f° 67 v°, ap. Ste-Pal.)

Quar il estoit cler a la *persone* de S. Ragont et demouroit o luy pres doudit prioure. (1300, Ste-Croix, Ste-Radegonde de Somm., Arch. Vienne.)

Chanoinnes, chapelains, *personnes*,
Moines nouviaus de toutes gonnes.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 2f.)

Quant la *personne* en nulle guise
Nes peut faire souffrir ne taire
Moult li desplut, si dout il faire,
De lor grant desobeissance,
Si pria Dieu de la vengeance
Et dist du cuer moult en malaise :
Je requier a Dieu qu'il li plaise
Et a saint Magne le martir
Que vous ne puissez mes partir
Devant un an de la carole.
Si comme il ot dit la parole
Dieu la tint agreable et ferme,
Quar en cel point si ques au terme
Que la *personne* leur ora
La compaignie demora.
(*De Ceulx qui carolerent un an*, ms. Avranches.)

Pour .ii. tenements de rente pour les caritavles de St Gery et dont li dis Willer estoit *parsoune*. Pour .i. tenement de .viii. los de vin pour rente a hiretage que li ville li doit, dont Willaume de Quaroubbe estoit *parsoune*. (*Compte de 1366*, Arch. mun. Valenciennes.)

Il fist commandement a la *personne* ou curé d'icelle ville que il fist assembler ses paroissiens. (1389, Arch. JJ 135, pièce 210.)

Richart Simon prestre, *persone* de la paroisse de Saint Oen. (1393, Arch. JJ 144, pièce 254.)

Un *parson* ou un vicar. (Littl., *Instit.*, 644, Rouard.)

— Saint-Sacrement :

Si doit li prestres prendre le calice ou le *personne* est et raporter du sepucre sur le grant autel. Et quant on l'a aporteit, on doit avaler le ciboire et mettre le *personne* ens. (*Liv. de la Tresor. d'Origny-Ste-Ben.*, ms. S.-Quentin.)

personeement, *-ement, personn., persson.*, adv., personnellement :

En dreit *perssonement* establiz. (1293, Valette, Arch. M.-et-Loire.)

Par davant nous en dreit *personement* establiz. (1301, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

Tabellion juré et establi a Troyes a ce faire de par nostre seigneur le roy *personnement* establiz. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. 5432, f° 122 r°.)

Que tuit seneschal, bailly et autre official de nostre royaume demeurent continuellement et *personnement* en leurs offices, ne les puisse faire desservir par lieutenans. (*Ordonn. pour le gouvern. du roy*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Louvre 1253 b, f° 65 r°.)

Rechut *personeement*. (Hemricourt, *Tempor.*, 401.)

Il est deliberé d'aller en son entreprinse *personnement* contre les Maures. (3 avr. 1510, *Négoc. de la Fr. et de l'Autr.*, t. I, p. 390, Doc. inéd.)

personement, voir Personeement.

personete, *personnete, -ette*, s. f., petite personne :

Si ne tarda pas longuement
Que leenz en chape grisete
Vint une vieille *personnete*
Qui bien .c. anz ou plus avoit ;
Li prodoms fu vieus et chanus.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 263b.)

Potite *personnette*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 62c, éd. 1537.)

Avez point eu tristesse du malheur
Qui succumba si simple *personnette* ?
(*Poés attrib. à Cl. Marot*, Complaincte de Dame Bazoche sur le trespas du Comte de Salles, t. V, p. 356, éd. 1731.)

personnage, s. m., partage, distribution :

A ses trois damoiselles fit donner a chacune cent couronnes d'or, aussi cinq cens escus d'or au grand seneschal, et deux cens autres escus a un chevalier... Et fit faire tous ces *personnages* apres son partement, pour fuyr les remerciemens des uns et des autres. (G. Chastell., *Chron.*, IV, 299, Kerv.)

Cf. Parçon.

personnance, *-anche*, s. f., personnalité :

Mais uns en l'union
Est de sa *personnanche*.
(Ms. Berne 697, f° 95 r°.)

personnant, adj., résonnant :

Instrumens *personnans*.
(Deguilev., *Trois pelerin.*, f° 106d, impr. Instit.)

Mos leonins, plains, sonnans, équivoques et *personnans* selon les lettres de l'ABC fenissans. (*Doct. de la sec. Retor.*, ms. Vat., f° 83.)

personner, voir Parsoner.

personnerie, voir Parçonerie.

personnier, voir Parçonier.

persounage, voir Personage.

perspectif, adj., qui regarde, qui considère :

Astronomie qui est *perspective* des astres pour congnoistre les naturelz effectz des corps celestes. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 10 r°, éd. 1536.)

Selon l'opinion de Aristoteles en ses problemes, et des *perspectifz*. (Rab., *Garg.*, ch. x, éd. 1542.)

— S. m., miroir :

Selon le philosophe, l'ame de la persone est come la table rasee, ou come le *perspectif* ou mirouer ouquel les especes et similitudes des choses sont representees. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Génin, p. 1045.)

perspexité, voir Perplexité.

perspirer, v. n., s'évaporer :

La puanteur des aiscelles vient, parce que le lieu est concave, non perspirable, qui fait que les sueurs ne s'exhalent et ne *perspirent*. (Paré, *Œuv.*, XVI, xxxix, Malgaigne.)

— *Perspiré*, part. passé, pénétré :

Si le fonds de terre est trop sec, trop dur et racorni, fumez le et l'amoitissez avec de l'eau, l'en laissant bien abbreuver, non qu'il fale le faire gascheux, ains *perspiré* d'eaux pour le rendre frais. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 479, éd. 1597.) Impr. *perspité*.

perstricter, v. a., resserrer par le froid :

La crueuse et maligne pierre *perstricta* les sens du courage du feru. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 76b, éd. 1485.)

persuadeur, s. m., celui qui persuade :

Pericles fut *persuadeur* de guerre. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, iv, 4.)

Il faict profession de prescheur et *persuadeur*. (23 août 1553, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 80, Doc. inéd.)

Persuasor, qui met en teste, *persuadeur*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Droit que ils avoient conquis en remettant les papes en leurs sieges, desquels

n'en fust esté jamais memoire sans eux, et que tels *persuadeurs* en avoient esté cause. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, III, 312, Lalanne.)

— Dans un sens défavorable, à peu comme enjôleur :

> Trompeur, menteur, *persuadeur*,
> Tempteur, abuseur et frauldeur.
> (Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 3b, éd. 1507.)

Puis il disoit a ces beaux *persuadeurs* que... (G. Bouchet, *Serees*, II, 88, Roybet.)

— Fém., *persuaderesse :*

Persuaderesse. (Leon Mellema, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

persuaseur, s. m., celui qui persuade :

La sentence fut donnee sus les sophistes qui avoient esté *persuaseurs*, causes et amoniteurs du mallefice. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, I, 57, éd. 1530.)

Le diable est un ange separé de Dieu..., et le *persuaseur* des villaines voluptez. (Grevin, *de l'Imposture des diables*, f° 4 r°, éd. 1567.)

persuasiblement, adv., d'une manière persuasive :

Nous avons le plus *persuasiblement* qu'il nous a esté possible remonstré les causes qui vous ont meu touchant l'acquisition de Marran. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 543, Doc. inéd.)

Persuasiblement, persuasibiliter. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

persuasive, s. f., persuasion :

> Requerrans pour leur narrative
> Qu'il luy pleust de les subvenir
> Et tendans en *persuasive*
> Que biens luy en pourroient venir.
> (Martial, *Vig. de Ch. VII*, M vii r°, éd. 1493.)

persuasoire, adj., persuasif :

Persuasorius, chose qui fait croire ou sert a faire croire, *persuasoire*. (Ch. Estienne, *Dictionarium*, éd. 1552.)

Raisons *persuasoires*. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 193 r°, éd. 1556.)

persugre, voir Parsuivre.

persuigre, voir Parsuivre.

persuir, voir Parsuir.

persuivre, voir Parsuivre.

1. **persure**, *parsure*, s. f., couleur bleue ?

> Blanche plus que noif et charneure,
> Blanc le blanc des iex sanz *parsure*.
> (*Divis. des 72 biautes*, 89, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 410.)

2. **persure**, voir Perceure.

persus, voir Parsus.

pert, s. m., perte :

Pers, domages et coutemanz. (1270, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 490d.)

pertenance, voir Partenance.

pertenant, voir Partenant.

pertendre, voir Partendre.

pertenir, voir Partenir.

perterrer, v. a., épouvanter, frapper d'effroi :

> Vous povez, par succession
> De temps, mouvoir contre nous guerre,
> Vela ung cas qui les *perterre*.
> (*Mist. du Viel Testam.*, 12075, A. T.)

pertesanier, voir Pertuisanier.

pertinace, *-ax*, *-acs*, *-aulx*, *par.*, adj., opiniâtre, obstiné :

Soies constans, non mie *pertinaces*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 385, Chabaille.)

> Tousjours fut *pertinax* en sa crudelité
> Et fut si obstines en grant iniquité.
> (*Gir. de Rossill.*, 5345, Mignard.)

> A coulz qui *pertinaulx* deviennent
> Et contre verité soustiennent
> Leur fausseté et leur malice.
> (J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 16a.)

Se li di homme ne veullent faire fin a leur emprise *pertinace* et obstinee. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 63c.)

Herites *partinax*. (1417, *Ord.*, X, 437.)

Et fut *pertinas* et si desobeissant que... (*Déb. des hér. d'arm.*, 40, A. T.)

> Les orguilleux sont rempliz de ventance,
> Et *pertinax* en leur fiere arrogance.
> (Gringore, *Foll. Entrepr.*, I, 16, Bibl. elz.)

> Pour son prouffit particulier ou gloire,
> Plus que nul autre est mys au repertoire
> Des *pertinax*, nonobstant ses argus.
> (Id., *Blaz. des Heretiq.*, I, 297.)

Pertinacz. (1526, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que attendez vous plus se les dix hommes ne veullent laisser leur *pertinace* et obstinee voulenté et entreprinse. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 56 v°, éd. 1530.)

> Et m'enroller au renc des scandaleux,
> Des *pertinax*, obstines et mauldicts,
> Qui vont semant des livres interdicts.
> (E. Dolet, *le second Enfer*, Ep. au roy, p. 8, éd. 1544.)

Dieu prevoyant les hommes estre d'une impieté *pertinace*. (Grevin, *de l'Impost. des diables*, f° 91 v°, éd. 1567.)

Bien protesta qu'il ne pourroit autrement faire la ou l'un et l'autre seroit *pertinax* et desraisonnable, que d'user envers luy de la puissance et authorité de l'Eglise. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 153 v°, éd. 1569.)

Je demeureray donc *pertinace* en mon opinion. (Du Pinet, *Dioscoride*, II, 155, éd. 1605.)

Ces contentions et debats furieux et *pertinax*. (xvie s., *Trad. de Lactance*, le 2e liv. de la source d'erreur, p. 238.)

pertinacement, *-ascement*, *-assement*, *-asment*, adv., opiniâtrement, obstinément :

Se il estoit ainsi que aucuns scientement et *pertinassement* empeschassent le fait des avis et ordonnances dessus dites... (1356, *Ord.*, IV, 182.)

Ilz sont mensongiers en afferment toutes choses *pertinascement*. (H. de Granchi, *Trad. du gouvern. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 73 r°.)

Ilz ne afferment point les choses doubteuses *pertinasment*. (Id., *ib.*, f° 75 v°.)

Le peuple demandoit *pertinacement* la loy Licinienne. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 9.)

Car mon intention n'est mie de soustenir *pertinacement* les dictes propositions. (Rebuffi, *Rubrique des admortissemens*, f° 48 v°, éd. 1547.)

En voulant trop *pertinacement* envahir autruy. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 193 v°, éd. 1569.)

pertinacité, *-axité*, s. f., opiniâtreté, obstination :

Actendu la parcialité, obsturation (lis. obstinacion) et *pertinaxité* des dessus nommez tenans ledit party d'Armaignac. (1419, *Ord.*, XII, 280.)

Elle avoit esté grandement enaigrie par sa *pertinacité* de sa fille ainee. (Nic. de Langes, *Chron. de Himb. Vellay*, IV, à la suite de la *Chron. de J. d'Auton*, t. IV, p. 234, Jacob.)

Ni par les prieres de ses parens, ni par admonition des theologiens et toutes sortes de personnes il ne put estre destourné de sa *pertinacité*. (Id., *ib.*, XXVI, p. 260.)

Comme Cecile Metel, tribun du peuple, publioit certaines tumultueuses loix... luy (César) en toute *pertinacité* se porta pour son auteur et defenseur. (La Boutiere, *Suetone*, p. 12, éd. 1569.)

Toy mesme n'es point bien advisé, qui es ainsi ferme en ton opiniastreté et *pertinacité*. (Filbert Bretin, *Lucien*, p. 814, éd. 1583.)

— En parlant de choses :

Et ou la *pertinacité* et rebellion de ladite ulcere viendroient de la vehemence du virus verollique. (Paré, *Œuv.*, XVI, xv, Malgaigne.)

pertinance, voir Partinance.

pertinascement, voir Pertinacement.

pertinasnent, voir Pertinacement.

pertinassement, voir Pertinacement.

pertinaulx, voir Pertinace.

pertinax, voir Pertinace.

pertinaxité, voir Pertinacité.

1. **pertinence**, s. f., présomption :

> Orgueil, vaine gloire, ventance,
> Ypocrite inobedience,
> *Pertinence* et contencion,
> Et discorde et presumpcion
> Vont ja descendant tout de route.
> (*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 113b.)

2. **PERTINENCE**, voir PARTINANCE.

PERTIR, voir PARTIR.

PERTOURBER, voir PERTURBER.

PERTRACTATION, s. f., action de traiter :

Mais d'autant que ces choses appartiennent plus a messieurs les medecins... j'obmettray l'exquise *pertractation* du moyen et qualité d'accomplir les susdites intentions, en touchant quelques unes superficiellement. (JOUB., *Gr. Chir.*, p. 417, éd. 1598.)

PERTRACTER, v. a., manipuler :

Il la faut broyer (l'herbe pionia) et *pertracter*, et de celle maniere mise en emplastre elle purge l'opilacion du foye. (*Jard. de santé*, I, 339, impr. la Minerve.)

PERTRAIRE, voir PARTRAIRE.

PERTRELS, voir PERTUIS.

PERTRISEL, voir PERDRISEL.

PERTRISOT, voir PERDRISOT.

PERTROUBLER, voir PARTROUBLER.

PERTROVER, voir PARTROVER.

PERTRUCHER, voir PERTUISIER.

PERTRUIS, voir PERTUIS.

PERTRUISAGE, voir PERTUISAGE.

PERTRUS, voir PERTUIS.

PERTRUCHEL, s. m., dimin. de *pertuis*, dans le sens de tanière :

Fleirant entour le quesne courut et tournia (la [tigresse
Et vint au *pertruchel*, ne guenchi cha no la.
(*Doon de Maience*, 1479, A. P.)

PERTUESSE, s. f., action de faire des *pertuis* à la lune :

Je scay un large despensier
Qui conquiert tout par *pertuesse*,
As ies d'autrui est le promier,
La scet il monstrer sa largesse,
Tout demande et prant, rien n'y lesse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 224ᵈ.)

PERTUIL, voir PERTUIS.

PERTUIS, *pertuys, pertuiz, pertus, pertuz, partus, partuis, partuys, partreu, pertruis, pertrus, petruis, pertrels, pietrus, prestus, pretus, pietruis, pertuil*, s. m., trou, ouverture, creux ; et, par extension, tanière, repaire, antre, caverne :

Tote la nuit les guardet par un *pertuis* petit.
(*Voy. de Charlem.*, 441, Koschwitz.)

Por Deu ceste parole li ert au cuer amere ;
Plus parfont le poindra que *pietruis* de tarere.
(*Roum. d'Alix.*, f° 80ᵃ, Michelant.)

Il s'en issi par un *pertus*,
Bien en jeta .III. m. escus.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 148 r°.)

Mais li evesches par le rei fist faire une huche e un *pertus* desure, si l'asist deled l'autel a destre, si cume l'um entrad el temple, e li pruveire ki guarderent cel entree meteient en cel *pertus* tut l'aveir que l'um offreit al temple. (*Rois*, p. 390, Ler. de Lincy.)

Lancelot s'en revait hors et remet les fers es *pertruis* dont il les avoit ostes. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 100ᵃ.)

Bien est mestier que toujors tent
Si durement que par un peu
Ne revient a un li *partreu*.
(*Renart*, 20190, Méon.)

Li *pertrels* (de la fenêtre) resanbloit
Estre li traus d'un pellori.
(*Gauvain*, 2124, Hippeau.)

Lors a dit
A soi meisme k'il no vit
Ces *pertruis* pas le jor devant.
(*Chev. as deus esp.*, 4189, Foerster.)

Fist un *petruis* en sa paroit. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 113ᵃ.)

On doit stoupeir les *partus* et les fenestres. (1286, *Cart. de la gr. égl. de Metz*, Richel. 11846, f° 137.)

Le remenant s'enfuit en lor *pertrus* muchier.
(*Gaufrey*, 1647, A. P.)

Du raim vert et fueillu le *pertrus* estoupa.
(*Doon de Maience*, 1460, A. P.)

La surriz est abaie qi n'ad que un *pertuz*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Va estouper ce *pertuis*; car le solleil me fiert ou visage. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 204, Michel.)

En l'infernal *pertuis*.
(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 5ᵃ, impr. Instit.)

Vouz i habitez, comme la sorice qui est en lo *partus*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 17, Champollion.)

Cils qui fera sang par *pertuil* nous devra trois sols d'amende. (1346, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Il rompirent le mur et i fissent un grant *petruis*. (FROISS., *Chron.*, II, 381, Luce, ms. Rome.)

Comme on disposoit le *partus* de le croix. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 62, La Grange.)

Afin que li *petruis* ne fust point advises.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8398, Chron. belg.)

Je sçay bien encore ung *pertus*
Par ou je le feray passer.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 387.)

— Soupirail :

Le dix neuviesme jour dudit moys de septembre fut crié et commandé que on estoupat les *pertuys* qui donnoient clarté dedens les celiers. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1408, Michaud.)

— Derrière :

Adenz s'est mis tuz descuvers
E ses *pertuiz* fust tot uvers.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, XXXIX, Roq.)

— Fig., trouée :

Froisse les lances que il n'i pot durer,
Tel *pertruis* feit que se drecha li bor.
(*Les Loh.*, Fragm., Arch. Doubs.)

En celi ot asses de princes et de dus
Qui feront en la gent Nicolas grans *pietrus*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 7ᵈ, Michelant.)

— Détroit, défilé, passage :

Li breteskes garnir, e les *pertuis* garder.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 3520, Andresen.)

De Gos et de Margos garderes les *pietrus*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79ᵇ, Michelant.)

Ne lor laient çains atorner lor carnieres,
Ne a lor volonté ne *pietrus*, ne corsieres.
(*Ib.*, f° 35ᵃ.)

Par les ussages acoustumes d'icelui pasnage doivent passer les premiers au *pretus* franc, ou les autres frans dient que ilz ne seroient tenus a passer leurs pors, ne que pasnage ne devroit estre, se lez pors a seigneur et hommes dessus dis ne passoient les premiers et ouvrent le *prestus* du dit pasnage. (*Tit. du* XIVᵉ *s.*, Fécamp, Arch. Seine-Inf.)

Avoient acquis de nouvel par voye de change ou autrement tel porcion, tel part, tel droit, tel accion que Pierre la Plote avoit ou devoit avoir sur certains moulins assiz en la riviere d'Yonne, et sur une ylle seant assez pres desdis moulins, et aussi sur .I. *pertruis* appelé le *pertruis* Robert, estant en ladite riviere, par lequel *pertruis* les nefs montent et avalent. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 11 r°.)

Centre de la Fr., *partus*, Creuse, *portu*. Bret., Côtes-du-N., *pertus*, Guernesey, *pertus*, *pertu*, H.-Saône, *peutchu*, Besançon, *pouthu* (*Noëls anc.*), Bourg., *portu*, *potu*, Forés., *partu*, *partsu*, trou.

Pertuis est resté dans la langue moderne avec diverses acceptions.

PERTUISAGE, *pertusage*, *partuisage*, *pertruisage*, *petruisage*, *patruisage*, s. m., droit de forage qui se payait sur le vin qu'on vendait en détail ; droit dû au seigneur soit justicier, soit féodal, pour avoir la permission de mettre un tonneau en perce, et de vendre le vin qu'il contenait ; droit dû par les marchands forains fréquentant les foires :

Nos ames et feaus les habitans de nostre ville de Saint Quentin nous eussent humlement supplié que une foire qui de lonc temps ancien estoit tenue et commenchie chascun an en la dite ville du jour des octaves de Pasques et tenue franche por seze jours continuels, ch'est a savoir huit jours d'entree et huit jours d'yssue, et par laquele foire durant certainnes redevances appellees *pertruisage* estoient a nous deues et paies des marcheans et repairans, vendans et achetans et des hostelains herbegens en ycele qui chacun an estoient baillies a ferme de par nous jusques a la somme de nuef livres ou environ, des ore mais en avant de nostre bon plaisir voussissiens translater ou muer et yceli ramener en commenchant chascun an au jour de la feste saint Denis durant franche por seze jours continuels et les redevanches dessus dites appellees *pertruisage* a eus ottroier et delaissier, et pour yceles redevanches il renderoient et paieroient a nous et a nos gens chascun an a tous jours dis et huit livres paresis. (1319, *Lett. de Ph. le Bel*, Cop. des chart. des R. de Franche, p. 27, Arch. mun. S.-Quentin.)

Laquele foire (de St Quentin) durant, certaines redevances, appelees *pertruisage*, estoient a nous deues et paiees des marchands et repairans, vendans et achetans, et des hostelains herbergens en ycelle. (1319, Arch. JJ 58, pièce 131, ap. Duc., *Pertusagium.*) Plus bas : *petruisage* et *patruisage*.

Item les *partuisages* a la foire de St Christophe de Suevre. (1404, *Aveu des droits de minage et autres en la ville de Suèvre*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 140 r°, Arch. Loiret.)

Se aucune personne vend vin en la dite terre a taverne, il doit l'argent d'un sextier de vin pour chacune piece qu'il vendra, soit queue, tonnel, ou poinçon au prix qu'il est premier afforé, et si doit quatre deniers de *pertusage* pour chacune piece depuis le jour de S. Denys jusques a la S. Andry du vin afforé en icelуy temps. (*Pancharte de l'abbaye de S. Denis*, ap. Doublet, *Hist. de l'abb. de S. Denys*, p. 434, éd. 1625.)

— Ouverture, chose percée :

> Ce scay je bien
> Qu'est grace et bonté qu'en toy voy
> Et toute ne la despendyz
> Quant pour moy en la croix pendis,
> Mais l'a mis en broche et foraige
> Lors pour ce que tu entendis
> Que moy et tous autres mendiz
> Y chercherions nostre avantaige.
> Bien le voit on au *pertuisage*
> De ton corps et au fenestraige
> Que icelle dehors tu tandis
> A essay...
> (Deguilev., *Trois pelerin.*, f° 97b, impr. Instit.)

pertuisanier, *pertesanier*, s. m., soldat armé d'une pertuisane :

Douze *pertesaniers* de la garde. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 327, éd. 1573.)

pertuisanon, *par.*, s. m., petite pertuisane :

Les aiant attachees (les lettres) a son *partuisanon*, il s'en va a tout. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 194, éd. 1576.)

Pertuisanon. m. A little partisan. (Cotgr., 1611.)

pertuisement, *-ant*, *pertuiss.*, s. m., action de percer, état de ce qui est percé :

Foracio, *pertuisement.* (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Foratio, *pertuisemans.* (*Gloss. de Salins.*)

Foratio, *pertuissement.* (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Ce *pertuisement* qu'ils font de leurs levres, cause ce barragouinement, ainsi qu'il en advient a d'autres. (Chevet, *Cosmogr.*, IV, 6, éd. 1558.)

De la pourriture, vermine, erosion et *pertuisement* des dents. (Joub., *Gr. chir.*, p. 549, éd. 1598.)

pertuiseresse, s. f., celle qui perce, qui ouvre :

Ceste main est *pertuiseresse* et descouveresse de maisons. (Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 103 v°.)

pertuiset, *-tuset*, s. m., petit trou :

> La cortine suavet sache
> Au *pertuset*, c'on ne l'estache.
> (*Tristan*, I, 4287, Michel.)

> Le *pertuiset* si petit fist
> Ke li aigles n'i avenist.
> (Marie, *Dit d'Ysopet*, XIII, Roq.)

Noms de lieux, *Pertuiset* (Loire et Eure-et-Loir).

pertuisier, *pertuizier*, *pertuysier*, *pertusier*, *partuser*, *pertruisier*, *piertruisier*, *pertrucher*, *petruisser*, *pretrusier*, v. a., perforer, percer, trouer :

Si li *pertuserit* l'oroille d'une alone. (*Greg. pap. Hom.*, p. 24, Hofmann.)

Si li *pertuiset* l'oroille d'une alone. (*Ib.*, p. 25.)

> Ta grant targe rohee
> Que j'*ai* de piere e fraite et *pertusee*.
> (*Entr. en Esp.*, f° 71 r°, Gautier.)

> Nulz vers ne la puet *pertuisier*,
> Ne son vernis vermonuisier.
> (Jeh. de Meung, *Tres.*, 634, Méon.)

Por *pertruisier* par tout un tonnel. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 22.)

Et fu la nef dou prince tellement fourmenee de grans barriaus de fier aguissies que li Espagnol lançoient contre les assielles, que elle *fu petruissee* en trois ou quatre lieus. (Froiss., *Chron.*, IV, 325, Luce, ms. Rome.)

Rompirent les roulleis et *pertruisierent* les murs. (Id., *ib.*, VIII, 248, Raynaud.)

A Parregny couvreur de maisons pour doler, *pertuiser* et cheviller l'esseaulne et metre en besoigne. (1431, *Compte de Nevers*, CC 32, f° 12 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pource que la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la *pertuisay* de mon espee. (Louis XI, *Nouv.*, LII, Jacob.)

> Qui le premier les roseaux *pertuysa*.
> (Cl. Mar., *Eglog. au roy*, p. 34, éd. 1596.)

> On leur *pertuize* helas d'un fer pointu les piez.
> (Jehan de La Taille, *la Famine*, V, éd. 1572.)

— Réfl., se trouer, se percer :

> Le vaisseau qui sur mer *se* crevasse et *pertuise*.
> (François Perrin, ap. A. de Charmasse, *Etude sur Perrin*, p. 235.)

— *Pertuisié*, part. passé, troué, percé :

> Il voit son escu *pertuisié*.
> (*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 145a.)

> Armes d'unes mauvaises armes,
> En plus de cent lius *piertruisies*,
> Retraites et ramenuisies.
> (*Ib.*, ms. Mons, Potvin, p. 145.)

> Quant mes haubers sera *pretrusies* comme cote.
> (*Roum. d'Alix.*, f° 18c, Michelant.)

Kar la u il fud en Babilonie mis en un vaissel de araim ki ert *pertusied*. (*Rois*, p. 421, Ler. de Lincy.)

La terre est toute *pertuisie* dedans et pleine de vaines et de cavernes. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 115, Chabaille.)

> A coi aves vos le musiel
> Si *piertruisié* ?
> (*Couronn. Renart*, 2117, Méon.)

> Folement a son tens usé
> Qui a mis en sac *pertusé*
> Toteveies tut son tresor.
> (*Besant de Dieu*, 381, Martin.)

Je les ay mis en une vieille nef *pertruche*[*e*] sans nul vivre. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 19 r°.)

Escuelles de bois *pertuysees.* (1403, *Compte de Nevers*, CC 12, f° 7 r°, Arch. mun. Nevers.)

Dens *pertuisees.* (*Jard. de santé*, I, 107, impr. la Minerve.)

> Faisant parler dessous ses divins doigts
> Un chalumeau *pertuisé* par neuf fois.
> (Scev. de S. Marthe, *Prem. Œuvr.*, III, Sonn. au Seign. R. Maisonier, éd. 1579.)

Ce serait puiser de l'eau avecques un panier, et ce qu'on dit, un tonneau *pertuisé*. (La Boet., *Œcon. d'Arist.*, Feugère.)

— A pertuis, a crevés :

Il covient parler a mon cordewaner de me faire avoir une douzaine pair de soliers escoletez et *partusez*. (*La Maniere de langage*, p. 385, P. Meyer.)

Franche-Comté, Vesoul, *pouthiusier:* fruit *pouthiusié*, fruit percé par un ver. Haute-Saône, *peutcheujer*, Morv., *peurtuïer*, *peurtujer*, Forés., *partuza*, Suisse rom., Neuchâtel, *pertuser*, trouer, percer.

pertuissement, voir Pertuisement.

perturbable, adj., troublant :

Ce qui debvoit estre prouffitable et consolatif est demouré nuisible et *perturbable*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 78c, éd. 1486.)

perturbement, s. m., trouble, perturbation :

Perturbemenz et empeschemenz. (1380, *Lett. de Geoffroy Jaquin*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Par les agaits et *perturbemens* de noz ennemis. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 150d.)

Au grant detriment et *perturbement* des ames. (1487, *Ord.*, XX, 70.)

perturbeor, *-beur*, s. m., perturbateur :

Garir e deffendre de toz *perturbeors.* (Fév. 1285, Arch. Thouars, Taillebourg.)

Tous les *perturbeurs*, empescheurs et autres qui pour ce feront a contraindre. (1410, *Ord.*, IX, 496.)

perturber, *-tourber*, *par.*, v. a., troubler, confondre :

Mais Jupiter *pertourba* ces mauves conseilz. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 82c.)

Amistié *est perturbee* par ceulz qui premiers prennent. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 536a.)

Telle passion de paour ou d'esperance *parturbe* le jugement. (Id., *Politiq.*, f° 116a éd. 1489.)

Le vin *perturbe* l'homme saige.
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 348, Jacob.)

Tu *perturbes* Allemaigne et espouvantes les nations rihoteuses. (J. Molinet, *Chron.*, xviii, Buchon.) Impr., *pertubes*.

C'est une chose bien dangereuse que de *parturber* l'estat d'une chose publicque, combien qu'elle ne soit poynt des meilleures. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 653, Génin.)

Si maladie au visage blesmy
N'*eust perturbé* le sens a ton amy.
(Cl. Marot, *Epistre*, à Gontier, p. 183, éd. 1596.)

Ainsi me *a* grandement esmeu et *perturbé* l'inopinee venue de vostre escuyer. (Rab., *Quart livre*, ch. iii, éd. 1542.)

Les maladies qui nous *perturbent*. (Saliat, *Herod.*, VII, éd. 1556.)

Perturber la feste. (Brant., *Duels*, II, Buchon.)

— *Perturbé*, part. passé, troublé :

Il seroit fol et *perturbé* de sens.
(*Contreditz de Songecreux*, f° 132 v°, éd. 1530.)

Tant eut le cueur saisi
Et *perturbé*.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 77, éd. 1596.)

L'ame passionnee et *partourbee* en elle. (Ab. Mathieu, *Devis de la lang. fr.*, p. 6, éd. 1559.)

perturbier, s. m., trouble, perturbation :

Ne voulons que par nostre dite ordonnance lesdits habitans aient mal ou *perturbiers* aucuns. (1409, *Ord.*, XIX, 342.)

perturbler, v. a., troubler, empêcher :

Atant at ly roy jureit Dieu, que s'ilh at homme qui *perturble* plus chis prinches a dire sa volenteit ilh serat pendus. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, 129, Chron. belg.)

pertus, voir Pertuis.

pertusage, voir Pertuisage.

pertusier, voir Pertuisier.

pertuz, voir Pertuis.

peruec, voir Paroec.

pervaguer, voir Parvaguer.

pervenable, voir Parvenable.

pervencion, voir Parvencion.

pervenir, voir Parvenir.

perventé, part. passé, ballotté par le vent :

Lesquelz continuellement estoient *perventez*, guerroyez et agitez de pluies et de gros vents marins. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccliii, Buchon.)

pervenke, adj., semble signifier qui surpasse tous les autres :

De tous vins ce est le *pervenke*.
(Jorroi de Watreford, Richel. 1822.)

perverser, *par.*, verbe.

— Act., bouleverser :

Tellement que tout l'ordre *est perversé*, et que l'un occupe l'office de l'autre. (S. Remy, *Mém.*, ch. xxviii, Buchon.)

— Réfl., se pervertir :

Il est plus aysé de *se parverser* que de prendre le droyt chemyn. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 539, Génin.)

perversie, *parversie*, s. f., perversité :

La soutilleté de vostre *parversie* si est en ce que vous ne voulez mie croire que Jhesu Crist fust ensamble Dieu et homme. (*Vies et Mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 276b.)

— *Perversion de bouche*, grimace :

Perversion. A perversion; an untoward or ill favoured wrying; whence, *perversion de bouche*; atrampe or convulsion, whereby the mouth is drawn awry. (Cotgr., 1611.)

perversité, s. f., renversement, bouleversement :

Et tos ceaus ausi qui honorent
Sainte glise et qui la secorrent
Quant ele est en *perversité*,
Dous les destort d'aversité.
(*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 252b.)

pervertement, adv., perversement, avec perversité :

Nul ne peut plus nuire en l'eglise quant *pervertement* acquiert le nom de l'ordre et de sainctelé. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 132b.)

pervertible, adj., qu'on tourne, qu'on fait changer facilement :

Et commandez par auctorité decevable sur le peuple *pervertible*. (A. Chart., *l'Esper.*, Œuv., p. 293, éd. 1617.)

pervertir, *par.*, v. a., fausser :

Cil qui se poinent de *pervertir* les saintes Escriptures. (S. Bern., *Serm.*, ms., p. 348, ap. Ste-Pal.)

— Renverser, détruire :

Justice *a esté* bleciee et *pervertie*. (1359, *Ord.*, III, 348.)

— Détourner :

Ne dire ne l'osoit pour ce que le peuple et les gentilz hommes *estoient pervertis* de l'amour qu'ilz avoient au auparavant aux Gregois. (*Perceforest*, VI, f° 115d, éd. 1528.)

Dont chacun d'eulx povoit vertir
Son veul en Dieu ou *parvertir*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 8d.)

— Eviter :

... S'aucun sent
Soy indecent
D'y parvenir,
Pour *parvertir*
Mal advenir,
Marier se peut justement.
(*Le Blason des faulces amours*, p. 227, ap. Ste-Pal.)

pervertor, *-our*, s. m., homme perverti :

Mescreant et *pervertour* habitent avoi ti. (*Greg. pap. Hom.*, p. 85, Hofmann.)

Por ceu k'il ne puent estre *pervertor*. (Ib.)

pervigile, adj., vigilant :

Tousjours se garde Entelle, et si escoute
D'œil *pervigile* pour eschiver tout doubte.
(S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 48a.)

pervipencion, voir Parvipencion.

pervis, adj., prudent :

De l'autre part s'estait li quens Seguis,
E parla a Perron com hons *pervis*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 330, Michel.)

pervoiable, voir Parvoiable.

pervoler, voir Parvoler.

perxette, voir Persette.

pery, s. m., poiré :

Le suppliant envoya querir un gallon de *pery* en la taverne. (1406, Arch. JJ 161, pièce 68.)

perуodal, voir Periodal.

1. **pes**, voir Pais.

2. **pes**, voir Pas.

pesa, voir Pesat.

pesable, *poisable*, adj., qui peut être pesé :

Toutes choses *poisables* achates ou vendus soient poises per le balance issint que la lange de la balance n'encline a l'un partie ne a l'autre. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

pesac, *pesaz*, *pesach*, *pezach*, *pesaic*, *pesarch*, *pessache*, s. m., chaume de pois, hachures de pailles quelconques :

En son lit n'ot *pesac* ne fain
Mais estramier qui ert cours
C'avoit cuelli aval ces cours.
(*Del Userier*, Richel. 15212, f° 132 v°.)

Ha ! sire, je voi cele court
Waste de *pesaic* et d'estrain.
Se vous faisies batre demain,
Nos biestes i aroient preu.
(*Du Prestre c'on porte*, 336, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 12.) Impr., *pesait*. Var., *pesarch*.

Roinsces, espines et estrain
Au diemenche por du fain
Et du *pesaz* en leur semaine.
(*Le Despit au Vilain*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 107.)

Alumez de cest *pesaz* sor cest rivage. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 6b.)

Pezach et favach. (1346, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ains y fasoit plus chalt qu'en unc feu de *pessa-*
[*che.*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 4929, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ausi copoit unc homme comme il soit de *pessa-*
[*che.*
(Id., *ib.*, 27225.)

Pour avoir fait soyer le *pesach* de le waranche. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Bancs et buffets tout nuds et couches pleines de *pesac* sans lit. (G. Chastell., *Deprecat. pour P. de Brezé*, VII, 41, Kerv.)

Pour *pesach* et vies bos. (1466, *Exéc. testament. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

Estoit si grand tenuité et defection de fourrages, estrains et *pesachs*, que les bestes moroient par famine. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cclxxxvi, Buchon.)

— Paillasse bourrée de cosses de pois, paillasse en général :

Embla audit Hanin une piece d'argent que li dis Willet mucha au *pesach* du lit ou il coukoit. (20 oct. 1389, *Reg. de la loi*, 136, Arch. Tournai.)

Pour ce qu'elle, estant yvre, lessa queir une candeille ou *pesach* de sen lit. (*Bannissement du 12 juin 1421*, Reg. de la Loy, 1413-1424, Arch. Tournai.)

La gisoit mort sur ung *pesac*
Ung prince ou j'allay le cours ;
Ce fut le conte d'Armignac.
(*Rom. du chevalier délibéré*, ap. Duc., *Pesait.*)

— Champ de pois, champ en général :

S'en vont par le *pessache.*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 1646, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. Pesat.

pesach, voir Pesac.

pesaic, voir Pesac.

pesance, *-ence*, *-ansse*, *-anche*, *-aunce*, *pez.*, *peis.*, *pess.*, *pens.*, s. f., peine, chagrin, affliction :

E dit al rei : De quoi avez *pesance?*
(*Rol.*, 832, Müller.)

E o toute lor force fussent
S'ennui et *pesance* n'eussent.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 12°.)

Or comence le suspirer
E le plaindre e le plurer,
E la peine e la *pensance*
E la dolur et la grevance.
(*Tristan*, II, 1503, Michel.)

Tant qu'a m'espee aie venjance
De ceus qui li ont fait *pesance.*
(*Ib.*, I, 3302.)

Anguice, *peisance* e peine.
(*Ib.*, II, 1117.)

Dunt encor unt es cuers *pesance.*
(*Brut.*, ms. Munich, 3594, Vollm.)

Grant duel en ot et grant *pesence.*
(Ben., *Troies*, ms. Naples, f° 7°.)

Hastenc od ire e od *pesance*
Est repairé arere en France.
(Id., *D. de Norm.*, I, 1887, Michel.)

Li sires d'Engleterre ad en sun quor *pensance*
Quant sun fiz le guerreie.
(Jordan Fantosme, *Chron.*, 78, var., ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 534.)

E puis ait de sun pecchied *pesance* e veire repentance. (*Rois*, p. 262, Ler. de Lincy.)

Ses dras desirad de marrement e de *pesance.* (*Ib.*, p. 369.)

Maint gentil homme torna puis a *pesance.*
(*Raoul de Cambrai*, 802, A. T.)

Si en sui moult, en droit l'ame, joians,
Mais el cors ai pities et *pesance.*
(Quesne de Bethune, P. Paris, *Romancero*, p. 95.)

Ki soie fait autrui *pesanche,*
Ki se ricoise set despire
Et por faire au povre aidanche,
Est abstinens en habondanche,
Il sueffre glorious martire.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, clxviii, 8, Van Hamel.)

Par cui elle peust panre confort ne solas de sa *pesence.* (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 106 r°.)

Quant li rois oi tele nouviele,
Dolans devint, plains de *pesanche.*
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 12, P. Meyer.)

Pour conforter ma *pesance,*
Fais un son :
Bon iert, se il m'avance.
(Thib. IV, *Chans.*, p. 51, Tarbé.)

... Li mal et la *pesanche*
Font les biens d'amour doubler.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 32 r°.)

Qui d'autrui *pesance*
Veut faire beubance
On en dira gnaf.
(*Ib.*, f° 132 r°)

Qui qu'en ait anui et *pezance.*
(Ruteb., *la Paix Rusteb.*, I, 23, Jub.)

Confaitement aurai laissance
De ses pechiez don ai *pessance.*
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 107ᵇ.)

Ainçois que il soit vespres ara au cour *pesance.*
(*Floovant*, 210, A. P.)

Se il vous a dit cose qui vous tort a *pessanche.*
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88ᵈ.)

E por ire et rancour, felonies et tuz vices anientir, et *pesaunces* oblier. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 219, Rer. brit. script.)

Ne li viel ne li bachelier
Ne voleient lor cuers celer
Qu'il ne mostrassent lor *pesance*
Et qu'il ne preissent venjance
De la honte qui esteit faite.
(*Estoire de la guerre sainte*, Romv., p. 413.)

Souvent sens grief et *pesance.*
(Jeh. Lescurel, *Chans., ball. et rond.*, XVI, Bibl. elz.)

Et le belle crioit qui moult avoit *pesansse.*
(*H. Capet*, 418, A. P.)

De laquelle (chose faite par ignorance) quant l'en se apparçoit l'en a tristece, desplaisance et *pesance* ou repentance. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 385ᵃ.)

— Pesanteur :

Quant la *pesence* trait cels qui doient cheoir. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 27 v°.)

— Défectuosité ?

[Le chroniqueur Engorant]
En a getteit un libre qui fut plens de *pessanche.*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38710, Scheler, *Gloss. philol.*)

pesanchier, v. n., être à charge, pénible, douloureux :

Bien a pourcachié son anui
Et sa grant honte et sa viutanche ;
C'est a boin droit se li *pesanche,*
Se nus n'apartenist a lui
A la viutanche et a l'anui.
(*Du Prestre et du chevalier*, 912, ap. Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, II, 76.)

pesanços, adj., chagriné, courroucé :

Etait G. iraz e *pesanços.*
(*Ger. de Ross.*, p. 287, Michel.)

Quant ce oi, dan Bos fu *pesanços,*
Pesa li de Folcon qui est si parlos.
(*Ib.*, 328.)

pesansse, voir Pesance.

pesant, *pessant*, *poisant*, adj., important :

Si la requeste estoit si *pesant* qu'il en convenist avoir greigneur deliberacion, il... le diront a celui a qui ladite requeste touchera, affin qu'il sache que on ne le fait pas attendre sans cause. (1320, *Ord.*, I, 731.)

Ces sieges de quoi nous parlons est *pesant*, car le fait du roy est *pesant.* (*Le Jouvencel*, ms., p. 513, ap. Ste-Pal.)

— Puissant :

Il tint Borgogne, une terre *pesant.*
(*Aubri*, p. 167ᵇ, ap. Ste-Pal.)

— Fort, vigoureux :

Il ferit le chevalier sauvaige ung si terrible coup sur le comble de son escu qu'il luy fist cliner le chef sur le col de son cheval, mais le chevalier qui estoit *pesant* et habille se redressa a coup et ferit aussi Pernehan sur son escu. (*Perceforest*, III, f° 8ᵇ, éd. 1528.)

— Fâcheux, désagréable, pénible :

Li quinz (esturs) apres lur est *pesanz* e
[griefs.
(*Rol.*, 1687, Müller.)

Si lor avint une aventure,
Ki mult lor fu *pesanz* et dure.
(*Brut*, ms. Munich, 2123, Vollm.)

As fils Herbert fist maint *pesant* estor.
(*Raoul de Cambrai*, 10, A. T.)

— *Pesant de*, suivi d'un inf., qui a de la peine à, peu disposé à :

Je sui, foi que je doi mes ans,
De tous bien faire si *pesans*
Qu'a painnes puis je riens gloser ;
Pour Dieu, laissies moi reposer.
(Froiss., *Poés.*, II, 7, 215, Scheler.)

— S. m., poids, pesanteur :

Je lour monstreray sans hoigne
De quel *poisant* sont mes doigts.
(*Chans. Norm. du xviᵉ s.*, XVIII, Jacob.)

— Poids, ce qui sert à peser :

Si aucun se presume, en defraudant le bien de la communauté abscovrer, conceler ou cacher les chandelles, *pessans*, balances ou mesures... (*Pièce du* XVI*e s.*, dans le *Recueil des Privilèges des 32 métiers de Liège*, II, 311, éd. 1730.)

PESANTAURE, voir PESANTURE.

PESANTÉ, s. f., pesanteur, lourdeur ?

Aucune foiz avient de percussion qui vient sor les coillons, de quoi la senefiance est *pesantez* et luor. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 84b.)

PESANTIE, *pens.*, s. f., lourdeur :

La pie ad lunge coue
Ke en tai poi se aproue
Pur sa *pensantie*.
(BOZON, *la Femme comparée à la pie*, ms. Phillipps, f° 75.)

Cf. PESANCE.

PESANTIER, adj., pesant :

Hanste porte grosse de fraisne,
N'a en Sessoigne si grant Saisne,
A cui ne fust moult *pesantiere :*
Mais a lui senloit moult legiere.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 54e.)

PESANTIF, adj., pesant :

Peresce estoit trop bien montee
Dessus .I. yvoire arestif,
Si peresceus, si *pesantif*
Qu'il ne pooit venir avant.
(HUON DE MERY, *Tournoiem. de l'Antechrist*, p. 36, Tarbé.) Impr., *lesantif.*

Les montaignes n'estoient pas encores descrites ne *pesantives*. (*Bible*, Parab. de Salomon, VIII, 25, éd. 1543.)

PESANTIME, voir PESANTUME.

PESANTIR (*se*), v. réfl., se rendre pesant, devenir pesant :

Quant Passelion eust enchargé la demoiselle qui pesante estoit, et elle a qui ce moult aggreoit *se* print a *pesantir* pour plus grever le chevalier. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXIII, éd. 1528.)

PESANTUME, *pesantime*, *pesentime*, s. f., pesanteur, lourdeur, chose pesante, lourde, accablante, au propre et au fig. :

Mais uns tres corz lius el leiz del mont astoit fors creguz, lo queil porprendoit la *pesantume* d'une grande piere ki natureilment eissoit. (*Dial. St Greg.*, p. 29, Foerster.)

Rotunda moles, *pesantime*. (NECK., *Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 111.) Var., *pesentime*.

Vus n'i gainnerez a chef de tur
Fors *pesantume* de ta dulur.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1711, Koch.)

Por ceu que toute la *pesantime* des .IV. elemenz est en l'iawe et en la terre. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 109 v°.)

Ne la terre se desmeut por la grant *pesantume*, ainz est toz tens ferme et estable. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV, 3, f° 14e.)

Pesantime ceu est quant li hons est si pesans que il n'aime fors gesir et repouser et dormir. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 14d.)

Si œil estoient agravé et si mambre lassez de grant *pesantume*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 198e.)

Por la *pesantume* de son cors. (*Chron. S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259b.)

Autant lor vaudroit sor enclume
Esprover force et *pesantume*.
(*De la Puce et dou chamuel*, ms. Chartres 620, f° 139a.)

La lui viz jeo porter
Une grante *pesantime* de fer
Ke en l'ewe li fundra.
(*De la Peine d'enfer*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 306.)

Car l'eaue engendre *pesantume*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 887, Cocheris.)

Le ciel est legier par coustume,
N'en soy n'a point de *pesantume*.
(ID., *ib.*, l. III, v. 4297.)

Que li ame soit chiergie et empeechie par le cors, nous monstre bien Platons ki dist ke li ame apressee par le *pesantume* de le char ne puet clerement entendre. (*Li Ars d'Am.*, II, 334, Petit.)

— Fig., gravité :

Garde que ti mot ne soient nice, ainz soient griez et de granz *pesantume*. (BRUN. LATINI, *Tres.*, p. 482, var., Chabaille.)

— Contenance grave :

Li frere se leverent tout ensamble par grant silenche et par *pesantume* de le taule. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 76, Jubinal.) Lat., cum gravitate.

PESANTURE, *-taure*, s. f., pesanteur :

Ne jai de la fort armaure
Ne de la fort *pesantaure*
Ne se doit plaindre nulement.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 74e.)

Gravedo, ut gravitudo, *pesanture*. (*Gloss. de Salins.*)

PESARCH, voir PESAC.

1. **PESART**, *poizart*, s. m., chaume de pois :

Li propous requiert que racontons ce qu'advint a six pelerins qui venoient de Sainct Sebastien pres de Nantes, et pour soy herberger celle nuict, de paours des ennemys s'estoient mussez au jardin dessus les *poyzars* entre les choulx et lectues. (RAB., *Garg.*, ch. XXXVIII, éd. 1542.)

Suivant Le Duchat, c'est un mot du Poitou et du pays Messin.

2. **PESART**, s. m., cauchemar :

Quant aux grains noirs que la pyvoine porte, les prenant en vin, au nombre de quinze, ils servent contre les *pesars* et chauchevieilles. (DU PINET, *Pline*, XXVII, 10, éd. 1566.)

Pesart : m. The disease called the nightmare. (COTGR., 1611.)

Pesart, m. Pesadilla. (C. OUDIN, 1660.)

PESAUNCE, voir PESANCE.

PESAT, *pessat*, *pesa*, *besa*, s. m., cosse, paille, tige, fourrage de pois, hachures de pailles quelconques :

L'en avoit ja les poiz soiez
Et li *pesaz* estoit loiez
Et amassez et trait en voie.
(*Renart*, Br. II, 1221, Martin.)

D'une part li fist en .I. angle
.I. lit de fuerre et de *pesas*
Et de linceus de chanevas.
(*Le Villain de Bailleul*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 314.)

De la value dou *pesat*, favat et fuerre des dis grains. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 91 r°.)

Primierement, pour ma chambre, d'aes bien espes, et aussi de *pesas* pour mon lit. (*La Maniere de langage*, p. 384, P. Meyer.)

.LI. bougges de *pessas* pour mettre en lys des pouvres, .XII. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cousin, tost alons querre tant
Palis, buissons, chaume, *pesas*.
(*Un Mir. de N.-D.*, comm. elle garda une femme d'estre arse, XXVI, 1114, A. T.)

Pesas de pois et *pesas* de vesche. (1 mars 1439, *Compt. de l'archev. de Rouen*, Arch. S. Inf.)

Qu'il ne soit personne aucune qui boute, ne face doresenavant bouter feu es estrains, *pesas*, fuerres, litieres, es rues de la ville. (22 mai 1454, *Reg. aux publicacions*, 1450-1457, Arch. Tournai.)

Pesas, pease strawe. (DU GUEZ, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Genin, p. 915.)

Estrain de gluys et de *besa*. (*Compte de 1586*, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs *pesa*.

Garbes et warat de *pesat* pour furnir es couches de l'hospital. (1609, Lens, *ib.*)

Aunis et Saint., *pesas*, *pesaus*, pois. Maine et St-Lô, *pesas*, tige sèche de pois. Bessin, *péza*, Val de Saire, *pézé*, *pézi*, fanes de pois. Norm., Canada, *pesat*, paille de pois ; Pic., paille ou tige de fève. Luxemb., *pesai*, vesce. Champ., *pesat*, cosses de pois. Lorr., Landremont, *peset*, paille de légumes secs. Morv., *pozâs*, tiges sèches et dépouillées des pois.

PESATERIE, *-zaterie*, s. f., champ de pois :

Quarante seterces de terre nommees et appellees les choses des foussez et de la *pezaterie* assises en la parroice de Marcille. (1340, Arch. JJ 73, f° 201 v°.)

PESAULX, adj., indisposé :

Quoyque il ne fuist pas bien haities, mais tous *pesaulx* et holagres. (FROISS., *Chron.*, X, 245, Kerv.)

1. **PESAZ**, *pezas*, s. m., peson :

En disant qu'il estoient deseus, pour lou grant trait que le *pezas* et les balances, a quoy on pezoit, portoient. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)

2. **PESAZ**, voir PESAC.

PESÇA, voir PIEÇA.

PESCAGE, voir PESCHAGE.

PESÇAIER, voir PEÇOIER.

PESCAILLE, voir PESCHAILLE.

PESCEER, voir PEÇOIER.

PESCERET, voir PESCHERET.

PESCHABLE, *-eable*, *pech.*, *peesch.*, adj., qu'on peut pêcher, qui est en état d'être pêché, où l'on peut pêcher :

Piscatilis, *peschables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Piscalis, *pechable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 229 v°.)

Li sires de Marolles demandoit le gort feu Tierri a avoir, et qu'il i povoit fere gort *peschable* par la coustume de la riviere de Saine. (1311, *Composit.*, Arch. L 762, pièce 4.) Double : faire gort *peeschable*.

Mais ce seroit bien plus que parties casueles, si l'assiete, estant favorable, permettoit au lieu d'un estang, d'en faire cinq ou six, pour en avoir un *pescheable* chacune annee. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 13, éd. 1605.)

Pescheable : com. Fishable, which may be fished in. (COTGR., 1611.)

PESCHAGE, *-aige*, *pescage*, *pechage*, s. m., pêche, produit de la pêche :

Les herbages, *pescages* et aultres emolumens des dis fosses. (*Compte de 1352*, Arch. mun. Béthune.)

Et la raison si est que ce n'est pas temps de *peschage*. (BOUT., *Somm. rur.*, 1re p., f° 113e, éd. 1486.)

Toutes les herbaiges des fossez, et les *peschaiges* de l'yaue apartenoient audit chastelain. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, I, 489, Doc. inéd.)

L'office de *pechage* et descharge du sel. (1466, *Ord.*, XVI, 517.)

Il n'est plus profitable *peschage* que en eaue troublee. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 246 v°.)

Il n'est profitable *pescaige* qu'en eaue troublee. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 16.)

Un pescheur du vilage
Me le vendit, et disoit qu'au *peschage*
Comme ses rets hors de Sene il levoit
Par les poissons fretiller il le voit.
(J. A. DE BAIF, *Ecl.*, X, éd. 1573.)

Quelcun dit voyant ce *peschage* :
Tu gastes l'eau nostre breuvage.
(ID., *les Mimes*, l. III, f° 130 r°, éd. 1619.)

PESCHAILLE, *-challe*, *-caille*, *-quaille*, *pechaille*, s. f., pêche, poisson que l'on a pêché, collectif de poisson :

Si somes andui envoié
Parmi cest monde desvoié
Doner example et preeschier,
Por les pecheeurs peeschier,
Qu'autre *peschaille* ne voulons.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 102c.)

Ains est pain, vin et char, et poisson et *pes-*
[*quaille*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 156 r°.)

La menue *peschaille*.
(*Bat. de Quaresme*, Richel. 19152, f° 91d.)

Chi vous fet .I. present moult gent et avenant
De poisson que j'ai pris hui a l'aube apparant,
Lus, perches et barbiaus et maint bequet noant,
Asses i a *pescaille* et tout a remenant.
(*Doon de Maience*, 9795, A. P.)

Il a perdu (en perdant un hameçon d'or) .II. tans que sa *peschaille* ne vaut. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 33a.)

Lor *péchâille*, leur pêche (ce qu'ils ont pêché). (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 39.)

De tant les poissons sanz doubter
Sont assez meilleurs a gouster,
Et mesmement ceuls des *peschailles*
Qui ont coquilles ou escailles.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4479, Cocheris.)

...Ne peult (le héron) prendre que jon-
Et telle menue *peschaille*. [chaille
(GACE DE LA BIGNE, *des Deduits*, ms., f° 116 r°, ap. Ste-Pal.)

Ne en nulle autre *pescaille*, soit fresche ou salee. (1369, *Ord.*, V, 254.)

Ilz doivent prendre ou faire prendre congé de descarcher leurs *pescailles*, avant que riens en puissent oster. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 5, Coppinger.)

En laquelle nasselle avoit un vaissel nommé vivier, dedans lequel vivier avoit certaine quantité de menue *peschalle*. (1398, Arch. JJ 154, pièce 15.)

Item par ton appel et huc
Tu causas l'orrible bataille
De Troye par quoi mainte *pesquaille*
Nous arriva en cest hostel.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 2e journée, p. 239, Le Verdier.)

Tirons bien, entendons a nous,
Nous aurons largement *peschaille*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 25b, impr. Instit.)

Norm., *péquaille*, petits poissons, provenant d'une pêche mal réussie.

PESCHALLE, voir PESCHAILLE.

PESCHE, *peeche*, s. f., pêcherie :

Nous leur baillames tel droit comme li roys nos sires avoit en la *peeche* de la riviere. (1317, Arch. JJ 53, f° 153 v°.)

Lesqueles *peeche* et garenne sont contenues dedans les devizes, mettes et confinacions ci dessouz nommees. (*Ib.*)

PESCHEABLE, voir PESCHABLE.

PESCHEIS, *peskis*, s. m., pêcherie :

Des batis ou des *peskis* de la ville. (Sept. 1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Et retenons le petit *peskis* qui est entre... (*Ib.*)

PESCHEMENT, *pech.*, *poisch.*, s. m., pêche, action de pêcher :

Tu as esté poischieres, et par ton *poischement*
As vaincu en cest siecle, or poischeras la gent.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 9a.)

Sans ce que lesdits religieux puissent en ladite eaue et riviere de ladite dame nulle autre droiture ne autre chose reclamer, avoir ne demander en fons de terre, en eaue, en proprieté et saisine, en *peschement*, en justice ne en seignourie, en usage, ne en autre chose. (1327, *Cartul. de Villeneuve S. Georges*, Arch. LL 1090, f° 4 v°.)

Péchement, pêche. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hebreux-français*, 1878, p. 39.)

Peschement : m. A fishing. (COTGR., 1611.)

PESCHEOR, *-our*, *-or*, *-eeur*, *-eur*, *pesq.*, *pesk.*, *pech.*, *paich.*, s. m., lieu de pêche :

Descors fust entre mon seigneur lige Raoul abbé de Corbye... et moi d'autre part deu carion d'Estinchan ke je demandoie, et des terres que jou tieng de l'eglyse de Corbye, et deu *peskeeur* que jou demandoie en l'iaue ki partist a l'iaue Gillot. (1246, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 194 r°.)

Doi je avoir men *peskeur*. (*Ib.*)

Save la droituire nous *pecheors* de Chamont et nostre propre peschoir d'Engis. (1268, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 24d.)

Save la droituire ses *peschours* de Chamont et son propre *peschor* d'Engis. (*Ib.*, f° 25a.)

Ont vendu un *paicheur* qu'il ont a Tienens sur l'Oignon. (1292, *Offic. de Besançon*, Richel. l. 9129, n° 17.)

— Bateau de pêche :

Crevelle, cordier, *pesqueur*. (1473, Arch. S.-Inf. G 523.)

Cf. PESCHOIR.

PESCHERAILLE, *pexheraille*, s. f., nasse ; mot ancien, qui n'a été rencontré que dans un texte liégeois du XVIIe siècle :

Personne ne pourat vendre ou faire vendre etc., *pexherailles* et autres ouvrages de banselerie. (29 juin 1681, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liége*, p. 300.)

PESCHERESSE, *-ece*, *pesqu.*, *pexh.*, *peescherresse*, adj. f., de pêcheur, destiné à la pêche :

Por ce li covint entrer en .II. nes *peschereces* et passer oultre. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 215b.)

Chascun an, le jour de la St Michiel, s'assemblent devent Gernemuc bien .VIm. petites nefs *pescheresses*. (1350, *Mém. au roi*, Revue des Soc. sav., mai 1867, p. 437.)

Un autre bat desja d'une ré *pescheresse*
Des fleuves la largeur.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 27 v°, éd. 1582.)

Quant a la harengaison et pesche d'autres poissons, voulons qu'en temps de guerre ledit admiral puisse accorder trefves *pescheresses* a nos ennemis et a leurs subjets. (Mars 1584, *Edit sur la jurid. de l'amiral, le droit de prise, etc.*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. lois franç.*, XIV, 582.)

Barques *pescheresses*. (ANTOINE DE CONFLANS, ap. Margry, *Navigations françaises*, éd. Tross, 1867, p. 407.)

L'admiral peut en temps de guerre ac-

corder treves *pescheresses* aux ennemis. (*Les Us et coustumes de la mer*, p. 457, éd. 1671.)

— S. f., pêcheuse :

Agnes la *peescherresse*. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, fº 183 rº.)

Maroie le *pesqueresse*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, fº 168 rº.)

Pexheurs et *pexheresses*. (Hemricourt, *Tempor.*, 421.)

— Barque de pêche :

Lendemain par matin s'en entrerent tout quatre en une *pescheresse*, si s'en alerent vers Waucres. Si comme il s'en aloient syglant, il coisirent en mer le conte de Salesbieres. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 135, Michel.)

Finistère, Douarnenez, *pesqueresse*, s. f., barque de pêche : Voilà un bourgeois qui montera demain sur ta *pesqueresse*.

PESCHERET, *-ceret*, *pech.*, adj., propre à la pêche :

Batiol *pesceret*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, fº 92ᵉ.)

Une petite nacelle ou batellet *pescheret*. (1415, *Reglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, Arch. JJ 170, pièce 1.)

Hain, amesson a prendre poisson, aultrement dit clou *pecheret*, l. tramus. Hamessonnez, prins a l'amechon ou au clou *pecheret*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— De même, en parlant d'un oiseau pêcheur :

Phalacrocorax, oiseau nommé cormorant, ou corbeau *pescheret*. (R. Est., *Dictionariolum*, et *Calepini Dict.*, 1584.)

PESCHERIE, *pecherie*, *peesquerie*, *paixerie*, *poisserie*, s. f., action de pêcher, pêche :

S'en ala vers Remiremont pour soy deduire en chaces et en *pescheries*. (*Grand. Cron. de France*, Gestes du debonnaire roy Loys, xix, P. Paris.)

Et li poisons de la premiere *pescherie* des estangs. (1336, *Partage entre Jean de Faucoigney et Henri son frere*, Faucogney, Chambre des compt. de Dole, cart. 44, paq. 43, Arch. Doubs.)

La premiere *paixerie* qui se feroit en nostre grant estaingtz. (*Charte de 1434*, Coll. de Lorr., VIII, 38, Richel.)

La *pescherie* est meilleure quand l'eau est trouble. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 158, éd. 1593.)

Jusques a Gochepé, tous les ports sont propres a la *pecherie* desdits poissons. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 211.)

— Métier de pêcheur :

Sainct Pierre apres la resurrection Jesu Christ retourna en sa *pescherie* et sainct Mathieu ne retourna pas a son change. (Oresme, *Politiq.*, fº 22ᵃ, éd. 1489.)

— Droit de pêche :

Il aront *peesquerie* en nos yaues. (*Ch. de 1224*, Clerm., Richel. 4663, fº 103 rº.)

— Poisson pêché :

La seche *poisserie* comme stokefisse, etc. (*Pièce de 1555*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

PESCHETEAU, s. m., sorte de poisson, le *rana marina* :

Le *pescheteau*, qui autrement est appellé diable de mer, n'est moins fin que la torpille, car il trouble le limon, pour y faire venir les petits poissons sans qu'il puisse estre aperceu. Par apres avec deux barbillons qu'il a soubs les yeux, il les attire doucement jusques a ce qu'ils soyent si pres de luy qu'il se puisse jetter dessus. (Du Pinet, *Pline*, IX, 42, éd. 1566.)

C'est un mot bordelais, selon Sainte-Palaye.

PESCHEURE, s. f., pièce d'eau destinée à la pêche :

Vignes, rivieres, *pescheures*, fourez, garennes, granges. (1402, Arch. P 1390, cote 621.)

PESCHEUX, adj., poissonneux :

Pescheux. Fishing ; or, full of fishing. (Cotgr., 1611.)

1. **PESCHIER**, *pescher*, s. m., pièce d'eau moins grande que l'étang et destinée à la pêche :

Je achetasse voulentiers... cent de petites bresmes, se il peschiat son *peschier*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 152.)

Es estang et *pescher* le poisson se multiplie, toutefois beaucoup mieux en cestui la qu'en cestui ci, pour son estendue, ayant le poisson en l'estang moyen de se pourmener loin : liberté qu'il n'a au *pescher*, qui communement n'occupe grande place. Aussi le vivier se convertit en *pescher* et le *pescher* en estang, amplifiant leurs limites. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, V, 13, éd. 1605.)

A l'imitation de l'estang se dresse le *pescher* ; assavoir, en la bonde et es grilles, pour retenir et vuider l'eau et engarder que le poisson n'en sorte ; aussi comme l'estang s'ensemence le *pescher*. Rien plus n'ont de commun ensemble, car en ce *pescher* ci faut donner a manger au poisson, et pour en tirer le revenu, tous les jours y pescher, et en prendre du poisson, pour cela estant ainsi appellé. (Id., *ib.*)

Du *pescher* tire on le poisson, pour le mettre reposer au vivier, et de la l'envoyer a la cuisine : mais c'est poisson gros qu'on y loge, non petit, par estre tant plus prest a manger, pour cestui la et non pour cestui ci estant dressé le vivier. (Id., *ib.*)

PESCHIERE, *pechiere*, *pessiere*, s. f., lieu destiné à la pêche :

Le duc aura tous les saulmons qui se prandront es diz molins, *pessieres*, escluses, etc. (1449, Bourbonnais, Arch. P 1355, pièce 127.)

L'Isere, Rhosne et la Saone endormye
Et quant et quant plusiours autres rivieres
Comme la Sorgue, et Durance s'amye
Ont transpercé leurs destroictz et *pechieres*,
Deliberans de se trouver promieres
Pour deplorer si grande decadence.
(H. Salel, *Œuv.*, fº 30 rº, éd. 1573.)

— Droit de pêche :

Pour la *peschiere* de l'iaue de Niort et confirmacion general 160 livres. (1269, *Compt. de Poitou*, Richel. l. 9019, fº 33 rº.)

PESCHISON, *-isson*, s. f., pêche, action de pêcher :

Receu 6 libres de Jaquet, clerc jurey de St Mihiel, de la *peschison* de l'estanc d'Amelle. (1321, Arch. Meuse B 492, fº 20 vº.)

La *peschison* du grant estang. (1398, Arch. Meuse B 2951.)

La *peschison* que se fit en la karasme l'an .iiiᶜ. et .i. (1401, Arch. Meuse B 2632, fº 33 rº.)

Sur la prochiene *peschisson* de nos astangs de Bouconville. (1414, *Coll. de Lorr.*, VI, 10, Richel.)

PESCHISSON, voir Peschison.

PESCHOIR, *pessoer*, s. m., lieu destiné à la pêche :

Avons osteit Lambert de Tainieres le *peschoir* ki par nos peschoit en l'eawe ke cilh de la Vaul Sain Lambert tinent. (1268, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, fº 24ᵈ.)

Se nous avons nul droit de mettre *peschoir* ens es eawes de l'abbie. (*Ib.*)

Nous por Deu lor quittons cel droit et lor donons en almoine de la vilhe de Chokires en aval ver Liege save la droituire nous pecheors de Chamont et nostre propre *peschoir* d'Engis. (*Ib.*)

Me requisent ke je lor donaisse en flez l'usage des *pessoers* a piet ke je avoie en l'eawe de Muse. (1217, *ib.*, fº 25ᵇ.)

PESCHOIRE, s. f. ?

Il print a une haie une robe a femme sur rougegoute, qu'il vendi a Aucerre .vii. solz tournois. Item a confessé qu'il print un chaperon vert a femme a *peschoires*, et le vendi .ii. solz tournois. (1375, Arch. JJ 108, pièce 66, ap. Duc., *Piscis* 1.)

PESCHOR, voir Pescheor.

PESCHOUR, voir Pescheor.

PESCON, voir Paisson.

PESE, voir Poise.

PESEIRE, interj., prob. le provençal *pecaïre* :

Quant Bos ocist Tierri .G. *peseire*,
Il nel volt ne nel sot nel consentere.
(*Ger. de Rossill.*, p. 309, Michel.)

1. **PESEL**, *pezel*, s. m., pois :

Les coulons qui gastoient certains poix ou *pezeaux* nouvellement semés. (1477 Arch. JJ 178, pièce 163.)

Punaz, chervis, *pezeaux*.
(*Pet. huict. cont. les men. particul. de la ville de Tonnerre*, Cab. hist., II, 30.)

2. **PESEL**, *pessel*, *pesicl*, *pesial*, s. m., sorte de mesure :

Quiconques est linniers a Paris, il puet et doit vendre son lin en gros, par poingniees, par *pesiaus*, par cartiers et boteleites de Betisi. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LVII, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Quiconques est linier, il peut et doit vendre son lin en gros, par poingnies, par *pessiaus*, par quartiers et botellettes de Bethisy. (1299, *Ord. sur les mét. de Paris*, f° 193b, ap. Duc., *Pessale*.)

— Balance :

C'est assavoir que tous bourgois et manans de la dicte ville, qui s'entremettent du fait et marchandise desdis fillez, puissent et poront, d'ores en avant, avoir et peser yceulx fillez, a *pesiaux* nommez trosniaux portant jusques au poix de noef livres. (17 novembre 1427, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, f° 171 v°, Arch. Tournai.)

Mon petit *pesial* de kevre. (*Pièce de 1451*, Bull. de la Soc. liég. de litt. wall., VI, 109.)

— Ce qu'on payait pour les marchandises pesées au poids public :

Et si a li cuens le ucage et *pesiel* et le menu cens. (1265, *Revenus du comté de Namur*, Chambr. des comptes de Lille, f° 6, ap. Duc., *Pesagium*.)

Nom propre ancien : Richardo *Pesel*. (1226, *Cart. de S. Denis*, Richel. l. 5415, p. 265a.)

PESELIER, voir Pesselier.

PESEMENT, *poisement*, s. m., action de peser :

Poisement d'or et d'argent. (*Bible*, Maz. 684, f° 24b.)

PESENCE, voir Pesance.

PESEOR, *-eeur*, *-eur*, *pez.*, s. m., celui qui pèse :

Il etet *peseor* de par le roi. (7 juill. 1252, *Reg. du Parl.*, Arch. J 1030.)

Par combien de tans il avoiet eté cil Guillaumes an la viconté *peseor*. (1255, *Privil. des bourg. de Rouen*, Arch. J 1030, pièce 12 bis.)

Li *peseres* qui poise. (*Bans aux échevins*, 00, f° 25 v°, Arch. mun. Douai.)

Elye de Nekenghien a asseuret de lui et des siens Jehan le *Peseur*, lui et les siens, et tout le sien, partout. (*Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai 217, f° 20 r°.)

Li *peseires*. (1306, *Hist. de Metz*, III, 278.)

Que lidiz marcheant eussent un *peseeur* qui fust esleuz, lequel *peseur* jurast de bien et loyalment peser pour le vendeur et pour l'achateur. (1320, *Lettre de la comtesse Mahaut*, Arch. mun. S.-Omer, XXXII, 4.)

A Colin le *peseur* pour aler a Saint Aignan pour le dit plon et pour repeser apres ce qu'il ot esté geté. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, forteresse, XV, Arch. mun. Orléans.)

— Fém., *peseresse* :

Je approprie et usurpe le temps a moy, et le soleil feiz mien, et en ma balance le meiz. Je m'en suys faicte *peseresse* et venderesse par mon oultrage. (Deguileville, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 105 r°.)

... Et le soleil mien fis
Et en ma balance le mis,
Je m'en suis faicte *pezeresse*.
(Id., *Trois Pelerin.*, f° 60b, impr. Instit.)

De la requeste des trois *peseresses* a la petite balanche. (6 juillet 1560, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

PESER, *pezer*, verbe.

— Neutr. et impers., être désagréable, causer du chagrin, de la douleur, de l'inquiétude :

Ço *peiset* mei, que ma fins tant demoret.
(*Alexis*, str. 92e, XIe s., Stengel.)

Le coer li trenchet, le feie e le pulmun,
Que [mort] l'abat, cui qu'en *peist* u cui nun.
(*Rol.*, 1278, Müller.)

Je ne cuis home en trestot cest regné,
Mien esciant, james en vostre aé,
Qui vos osast, outre vo volenté,
Dire ne fere qui vos deust *pezer*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 27a.)

Un chevalier de Mez nous eut ocis,
Dont Hervi *poise*, qu'il estoit ses cosins.
(*Gar. le Loh.*, 1re chans., V, P. Paris.)

Guill. mistrent a Faleise :
S'il i fu, mal ait qui il *peise*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 3729, Andresen.)

Les chevaus prendrai jo : mes ne vos *poist*,
Quant boinement m'aves fait cest otroi.
(*Aiol*, 3529, A. T.)

Nè vos *peist* pas ; que nos irons
Querre l'abei, si li dirrons
Que vos volez od lui parler.
(G. de Saint Pair, *Mont S. Michel*, 595, Michel.)

Quant il fu corounes, si fait il prendre trestous chiax que il seut que il en *pesoit* qu'il estoit empereres. (Robert de Clary, p. 18, Riant.)

Et s'en issent hors de laianz cui qu'il en *poist*. (*Artur*, Richel. 337, f° 27b.)

Recreanz me ferai, ja n'en iert trastorné,
Qui qu'ant *poit* ne cui non, j'en serai rechetez.
(*Parise*, 558, A. P.)

Puis l'acola et la besa
Ne a celle pas n'en *pesa*.
(J. Le Marchant, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 8c.)

Quant l'antant Maugalie, durement la *pesai*.
(*Floovant*, 654, A. P.)

En ce voyant my ainsi injurié, tiray ma daghe, en fery apres ledit Vinchant, dont je congnoy a lui avoir feru, pardevant, environ le ventre, ung cop d'estecq, dont ce *poise* moy qu'il a aquis sur moy, par quoy il le m'a falu faire et congnois l'avoir fait. (26 avril 1466, *Cédulle enregistrée*, Reg. aux Publications, 1465-1472, Arch. Tournai.)

Seigneurs, mon pere est mort, dont il me *poise*. (*Berinus*, f° 38 v°, éd. 1521.)

— Act., acheter :

Iluec les vendent (les épices) et *poisent* a devis
Fer et acier, car el n'en prendent mie.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2431, A. T.)

Le nom de la rue *Quincampoix*, anciennement *Quiquempoit*, *Quiquenpoit* (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XVII, et LXXXVIII), à Paris, a conservé sous une forme altérée le souvenir de la locution *cui qu'en poist*, dont on a lu des exemples plus haut.

PESERIEL, *baiseriel*, s. m. ?

Item .I. brun *baiseriel*, prisiet .II. florins a l'escut. (18 février 1361, *Exécution testamentaire de Gossuin Le Houchier*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hannebiert pour .I. *peseriel* et fastras. (31 mai 1448, *Tut. des enf. Pyaudeviel*, Arch. Tournai.)

PESERIS, s. m., lieu semé de pois :

4 acres de *peseris* en une airure. (*Bail de 1478*, S. Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

PESIBLE, voir Paisible.

PESIEL, voir Pesel.

PESIERE, *peziere*, *poisiere*, s. f., pièce de terre cultivée en pois :

Et estoit en le *pesiere* sen pere. (*Enq.*, Arch. J 1031, pièce 20.)

Qui veult decevoir oyseaulx il ne doit pas mettre en la *pesiere* ne en la chenneviere ou ilz sont ; car se espouventail ilz voient il s'en fuiroient tantost. (Deguileville, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 90 v°.)

Fille qui oyseaulx
Veult decevoir, espouventaulx
Ne mect pas dedans la *peziere*
Ou il vont, n'en la cheneviere.
(Id., *Trois Peler.*, f° 63b impr. Instit.)

On voit moult bien faillir par ances *pesieres*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 229, Kerv.)

Pesieres falent bien, aussi font leur prieres.
(Id., *ib.*, II, 172.)

Es *poisieres* et es bles qui sont sur le pié. (*Ménagier*, II, 307, Biblioph. fr.)

Comme l'en chasseroit coulombs d'une *pesiere*. (A. Chart., *Quadril. invect.*, Œuv., p. 424, éd. 1617.)

Pesiere, s. f. ; pease reke. (Palsgrave, *Esclaircissement de la langue françoyse*, p. 252, Génin.)

Bas-Valais, Vionnaz, *pezaire*, champ de pois.

1. **PESIME**, s. f., peste :

De Paris qui estoit esprise de *pesime* fut que Sains Eloi rescoust par sa proiiere. (*Mir. de S. Eloi*, p. 41, Peigné.)

2. **PESIME**, voir Pessime.

PESKEEUR, voir Pescheor.

PESKEUR, voir Pescheor.

PESKIET, voir Piesket.

PESKIS, voir PESCHEIS.

PESLAY, *peislay*, s. m., loquet?

Pro *peslay* empto pro furno faciendo. (*Compt. de l'Hôt.-D. d'Orl.*, 1340-41, exp. de Lorciaco, Hôp. gén. Orléans.)

Pro *peislay* empto a Johanne Bellat charonnio. (*Ib.*, 1342-43.)

PESLE, *pelle*, *pedle*, *perle*, *peille*, s. m., pêne :

Ker il ad conforté les barres (vel *pedles*) de tes portes, e si beneid a tes filz en mileu de tei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLVII, 2, Michel.)

Si ouvri le *pelle* de mon huis a mon ami. (*Bible*, Maz. 684, f° 9°.)

Pessulum, *pedle*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Comme... l'uis de la chambre du seigneur de Narcoussis eust esté percié en deux lieux, au droit du *perle*, d'une visle a percier vin. (1381, Arch. JJ 119, pièce 124.)

Recula a un petit coustel le *pelle* d'une serrure. (*Reg. du Chât.*, II, 272, Biblioph. fr.)

Pessulum, *peille* d'huis. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Nul serrurier ne pourra faire serrure de fer ou le *pesle* soit fourché, car elle seroit fausse. (1489, *Ord.*, XX, 189.)

Pesles brisez doubles, gasches doubles. (*Ib.*, p. 188.)

PESLECTE, voir PALETE.

PESLE ET MESLE, voir PELLE ET MESLE.

PESLEMESLANGE, voir PELLEMESLANGE.

PESLEMESLER, voir PELLEMESLER.

PESLER, v. a., fermer au verrou :

Chascune nuit quant il anuite
Tout frez revient a la meslee,
Mais la porte est si fort *peslee*,
Si fort serree, si fort close
Qu'entrer n'i puet por nule chose
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 194°.)

PESLETE, *pellette*, *pelette*, s. f., pêne :

Deux *pellettes*, et deux clefz pour ung huis. (1484, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quevilles de fer a *peletes*. (13 mars 1497, ms. Amiens 523, f° 226.)

PESME, *piesme*, *posme*, *peme*, *pisme*, *perne*, adj., très mauvais, très méchant, cruel, farouche, fâcheux :

Jo atendeie de te bones noveles,
Mais ne les vei si dures e si *posmes*.
(*Alexis*, str. 96°, XI° s., Stengel.)

Cum *pesmes* jurz nus est hoi ajurnez.
(*Rol.*, 2147, Müller.)

Reis Almaris del regne de Belferne
Une bataille lur livrat le jur *pesme*.
(*Ib.*, 812.)

A ceste espee qi me pent au geron
T'aprenderoie ici *pesme* leçon.
(*Raoul de Cambrai*, 3983, A. T.)

M'ame iert perdue dedens infer le *pesme*.
(RAIMB., *Ogier*, 11795, Barrois.)

Et dedenz cel sejor lor avint une mesaventure qui fu *pesme* et dure. (VILLEHARD., § 113, Wailly.)

Mes nostre grant maleurtez,
Nostre *pesme* chetivetez,
Qui ci nos devoit avenir,
Ne nos volt la lessier fenir.
(*Dolop.*, 2671, Bibl. elz.)

Trop te dementes et trop fais ciere *pesme*.
(*Huon de Bord.*, 2612, A. P.)

Sire Rollans, ci a *piesme* jornee.
(*Otinel*, 562, A. P.)

Li diaus fut an la vile mirabiles et *pesmes*.
(*Floov.*, 895, A. P.)

Cil ocioient au commencement les *pesmes*, les desloiaus homes, tout sanz jugement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 508, Chabaille.)

De grant duel est tourné en *pesme*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 625, Buchon.)

Seigneurs citains, car me creeiz,
Le consoil que vous retraiez
Perdus l'avez, soit pis soit *perne*.
Onc depuis que Dieu fuit creez,
Ne fuit .I. lieu si descreez
Com serait Mets, non fuit Lucerne.
(*Contre ceulx de Mets*, 121, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 345.)

Icellui Jehan, qui estoit *pisme* homme, par simplesse s'accompaigna avec ledit bastart. (1386, Arch. JJ 129, pièce 155.)

Ce feust une dure et doloreuse aventure *pesme* et amere pour les Bourgoignons. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 316.)

Helas ! vray Dieu, quant nous cessera cette *pesme* douleur ? (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1421, Michaud.)

— Bien que *pesme* ait étymologiquement la valeur d'un superlatif, il est souvent modifié au moyen des adverbes de quantité, *moll*, *si*, *plus*, ou de la particule augmentative *par :*

Vostre curages est *mult pesmes* e fiers.
(*Rol.*, 256, Müller.)

Mult par ert *pesmes* e orguillus e fiers !
(*Ib.*, 2550.)

Rodomorus ot nom li sesmes,
Mais *mult* estoit avels et *pemes*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 84°.)

Allas ! cum laidement s'encloent
Dedenz *si pesme* traisun !
(ID., *D. de Norm.*, II, 660, Michel.)

Et Deu et sa mere renoie
Et sacrement foi et baptesme
Por la chose estre encor *plus pesme*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 8°.)

Morir de mort *si pesme* et dure.
(*Dolop.*, 5270, Bibl. elz.)

Mais ores leva et tormente
Si grans et *si piesme* et si fors...
(MOUSK., *Chron.*, 13320, Reiff.)

En ce temps, avoit *si pesme* douleur a Paris, que nul n'osoit aler vendanger hors Paris devers la porte Saint Jacques. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1417, Michaud.)

Nom propre, *Pesme*.

PESMEMENT, *piesmement*, adv., très mal, très méchamment, cruellement :

Tu as *pesmement* uvered pur mei attarier e curucier. (*Rois*, p. 332, Ler. de Lincy.)

Et voient cele gent *piesmement* tormentee.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 6d.)

PESNAGE, voir PASNAGE.

PESNAGEUR, voir PASNAGEOR.

PESNE, voir PANNE.

PESNEUX, voir PENOS.

PESOIER, voir PEÇOIER.

PESON, *pezon*, s. m., sorte de petit poids et de petite monnaie :

Li *pesons* de .VI. en la pierre, est de .XLIII. onces. Li *pesons* de .VIII. en la pierre, .XXXII. onces et .I. tresel. Li *pesons* de .X. en la pierre, .XXVI. onces, le tierz d'un once mains. (1243, *Régl. de la drap. de Châlons-s.-Marne*, Bibl. de l'Ecole des Chart., t. XVIII, p. 56.)

Pezon : m. as *Peson*. A kind of small coyne ; also, (any) small weight. (COTGR., 1611.)

PESOT, voir PEÇOT.

PESOUR, s. f., syn. de *pesance*, souci :

Remese est orfeline (la justice), car mort sunt li [doctour
Qui sosfrirent les paines por lui et le labour,
Mais ore en i a poi qui aient de lui *pesour*,
Ore a mult poi amis, si est en grant tristor.
(*Du Mespris du siecle*, Richel. 19525, f° 63 v°.)

PESQUAILLE, voir PESCHAILLE.

PESQUE, s. f., pan de vêtement :

Bien ert cheus en males mains,
Quar si cheveil contremont tendent,
Et les *pesques* contreval pendent
De son sorcot et de sa cote.
(*Le Flabel d'Aloul*, 980, ap. Montaiglon, *Fabliaux*, I, 287.)

Normandie, arrond. de Bayeux, et Guernesey, *pêques*, chiffons, lambeaux.

PESQUERESSE, voir PESCHERESSE.

PESQUERIE, s. f., sorte de jeu :

Le suppliant et Jehannin le Prevost jouoient a la *pesquerie* l'un contre l'autre. (1449, Arch. JJ 176, pièce 699, ap. Duc., *Pisquera*.)

PESQUEUR, voir PESCHEOR.

PESQUIS, voir PASQUIS.

PESSACHE, voir PESAC.

PESSAIRE, *passaire*, s. m., médicament introduit à l'aide du pessaire :

Lequel apoticaire bailla des pouldres, ysserops, beuvraiges et plusieurs *passaires*. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

PESSAIRIZER, voir PESSARISER.

PESSANCHE, voir PESANCE.

1. **PESSANT**, voir PASSANT.

2. **PESSANT**, voir PESANT.

PESSARISER, *-airizer*, v. a., introduire des médicaments dans la matrice d'une femme à l'aide du pessaire :

On la doit *pessariser* de aurea alexandrina et de tiriaque. (B. DE GORD, *Pratiq.*, VII, 14, éd. 1495.)

Adonc la sage femme doit essayer, ayant ses mains oingtes, et ces lieux *estans* amollis, fomentez et *pessairizes*, par provocation d'esternuement et medecines qui provoquent l'avortissement, si elle le pourra tirer dehors. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 594, éd. 1598.)

PESSAT, voir PESAT.

PESSATE, voir PIECETE.

1. **PESSE**, s. f., chagrin :

Quant voit Booz son neveu gisant mort en la [presse,
Une grant *pesse* a pris, de fort plorer ne cesse.
(*Girart de Ross.*, 4965, Mignard.)

2. **PESSE**, voir PASSE.

PESSÉ, voir PENSÉ.

PESSEAU, voir PAISSEL.

PESSEE, voir PASSEE.

1. **PESSEL**, *pessell*, s. m., instrument pour préparer le lin ou le chanvre :

Pessell. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

2. **PESSEL**, voir PAISSEL.

3. **PESSEL**, voir PESEL.

1. **PESSELER**, *-eller*, v, a., préparer le lin ou le chanvre :

Pesseller. (1464, J. LAGADEUC, *Catholic.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Bret., Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, *pesseler* le lin, le travailler pour l'adoucir.

2. **PESSELER**, voir PAISSELER.

PESSELIER, *peselier*, s. m., celui qui bat le lin :

Jaquemin le *peselier*. (1342, Arch. JJ 74, f° 14 v°.)

PESSELIN, s. m., instrument à battre le lin :

Ne ublet pas le *pesselin*,
De escucher ou estonger vostre lyn.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 156, Wright.)

PESSEMENT, voir PASSEMENT.

PESSIERE, voir PESCHIERE.

PESSIME, *pesime*, adj., très mauvais, très cruel :

Si est si *pesime* chose que l'on n'i puet metre conseil. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 310, var., Chabaille.) Autre var., *pessime*.

Du *pessime* crime de ydolatrie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 12 v°.)

Aux Sarrazins mena guerres *pessimes*.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des rois de France*, f° 27 v°, éd. 1507.)

Le peuple... murmurant de ce pain *pessime*. (VIRET, *Cuisine papale*, p. 59, Fick.)

PESSINE, s. f., vase à huile :

Fusorium, *pessine* ou voissel a huile a mettre es lampes. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Endroit la *pessine* du grant autel. (1490, Arch. K 272.)

PESSOER, voir PESCHOIR.

1. **PESSOIER**, s. m., lieu de pêche :

Son *pessoier* de Chamont en l'eaiwe devant ditte. (1271, *Cart. du Val S. Lambert*, Richel. 10176, f° 25c.)

Cf. PESCHEOR et PESCHOIR.

2. **PESSOIER**, v. n., couler avec abondance :

Quant il l'orent enci mahigniet (l'arbre) que des plaies que il li horent faites en viron que des pertux que il li horent fais, si en issit uns grans ruicelz de sanc que tut cil qui i estoient s'i poissent bagnier tant que il *pessoiait*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 28 v°.)

3. **PESSOIER**, voir PEÇOIER.

PESSOLATE, s. f., sorte de vermine :

Poulz, lendes et *pessolates*. Ce sont bestes engendrees pres du cuir par voye de putrefaction. (B. DE GORD, *Pratiq.*, II, 9, éd. 1495.)

PESSON, voir PAISSON.

PESSONET, voir POISSONET.

PESSONNER, voir PAISSONER.

PESSOUN, voir PAISSON.

PESSULLE, s. m. et f., verrou, barre :

Je tourne ma veue vers l'uys
La ou je voys estre ung *pessulle*,
Ung verrou ou ung repagulle
De quoy on peut pour s'enfermer
En une chambre l'uys fermer.
(*Therence en franç.*, f° 112c, Verard.)

Et si avoit grosses barres et *pessulles* enclavees dedans les pierres. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 24, éd. 1530.)

PEST, voir PAST.

PESTAIL, voir PESTEIL.

PESTAL, voir PESTEL.

PESTAU, voir PESTEL.

PESTAUL, voir PESTEL.

PESTÉ, part. passé et s. m., pestiféré :

Il seroyt de grant besoing et necessité que ceux qui sont *pestes* et qui meurent de peste feussent mys en terre hors la ville, sans les apporter en terre en la ville, car il y a grand dangier, et que les d. mors *pestes* soyent enterrez bien parfont en terre. (*Ord. sur le faict de la police en temps de peste*, Reg. des délib., 1580-84, Arch. mun. Bourges.)

S'il advient qu'il tombe quelque malade de peste, l'en le fera enfermer chez luy, en sorte qu'il n'en puisse sortir ny aucuns de sa maison, ains l'en luy fera administrer vivres par une corbeille ou panier audedans de lad. maison ; ou bien il sortira incontinent de lad. ville selon la commodité qu'il aura de se faire panser aux champs, et emportera avec luy toutes ses hardes ou bien les fera brusler, et ne reviendra des champs de trois mois apres qu'il sera gueri ; sinon sera mené en la maison des *pestes* avec toutes ses hardes. (*Ord. pour éviter à l'inconvénient de peste*, ib.)

Mangeans et dormans aupres de leurs infects et *pestez*. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, II, 94, éd. 1615.)

PESTEIL, *-ail*, *pet.*, *pat.*, s. m., pilon ; masse ou massue :

Bateiz ces chozes en .I. mortier de cuyvre, a un *peteil* de fer, desgeuneiz vos dou jus par .III. matins, gariz sereiz. (RUTEB., *li Diz de l'Erberie*, I, 257, Jub.)

.I. mortier et un *pesteil* a batre espices. (1328, *Invent. de la royne Clemence*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Si prist un *pestail* et rompist les deux jambes a sa femme. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. LXII, Bibl. elz.)

Un mortier et un *pestail*. (*Ménagier*, II, 115, Biblioph. fr.)

Un petit mortier a espicier, prisié avec le *pestail* de fer .XXIV. s. (1389, *Invent. du chât. de Porte-Mars*, Arch. admin. de Reims, III, 737.)

Tant se multiplia le debat qu'Ingrant prist un *pestail* et Demarre un baston. (1390, Arch. JJ 138, pièce 174.)

L'exposant print un *pateil* qu'il trouva d'aventure, duquel *pateil* par maniere de chastiement il frappa son filz deux coups. (1398, Arch. JJ 153, pièce 170.)

Print icellui Guiot un *petail*, et frappa le suppliant sur les bras. (1413, Arch. JJ 167, pièce 190.)

Petail, mortier, aulx et oignons.
(E. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 211, Crapelet.)

Ung mortier de pierre et ung *peteil* de bois. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 193 r°.)

Ung mortier de plomb et ung *peteil*. (*Le grant Herbier*, f° 85 v°, Nyverd.)

La tige est de la hauteur d'une paume... et faite a mode d'un *pesteil* ou pilon. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 162, éd. 1605.)

Cf. PESTEL.

PESTEILLIER, *-illier*, *pet.*, verbe.

— Act., piler, écraser avec un pilon :

Pindo, *pestillier* ou broier. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 229 r°.)

— Ecraser, fouler en général :

Quant aux pietons qui n'*avoient esté* foulez et *petillez* de la chevalerie, apres avoir en grand travail marché par la fange, en fin ils se retirerent derechef dans les bois. (Fauchet, *Antiq. Gaul.*, II, 5, éd. 1611.)

Elle se retira donc de peur d'*estre petillee* de leurs chevaux. (Id., *ib.*, l. IV, ch. i.)

— Frapper du pied :

Ne lisons nous pas qu'un Alexandre pape *petilla* Federic empereur, lorsqu'il se vint prosterner devant luy a ses pieds, pour se reconcilier avec luy? (Pasq., *Rech.*, III, 43.)

— Frapper, battre en général :

Ensy com carpentier aloient carpentant,
Et de taille et d'estoc l'un l'autre *petillant*.
(*Chev. au cygne*, 18042, Reiff.) Impr., *pécillant*.

Et quant se sentiront de ces fiers *petillier*,
Il ne volront avant venir ne cevaucier.
(*Ib.*, 34701.)

Or *petillies* le pel de vostre espoit trenchant.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 1037, Bocca.)

Si le vont *petillant* de maint coutel a pointe,
Et des pies et des mains li hostent mainte jointe.
(*Ib.*, XXIV, 1060.)

— Piquer, presser de l'aiguillon :

... Tant *peteillies* d'aguillons
Que li sans de ci a feillons
Li raoit des cuisses aval.
(*Couronnement Renart*, 351, Méon.)

Au molin vois et vieng sovent
Carchié de blé et de farine,
Sovent me carche l'en l'eschine,
Point et *peteille* et fiert toz dis.
(*Du Chien et de l'asne*, Richel. 837, f° 168c.)

Si le prinrent a *petiller* de leurs espieus es rains. (*Perceforest*, vol. II, f° 10a, éd. 1528.)

— Presser, importuner, tourmenter, vexer :

Maus consaus lues tant le mena,
Et tant le *pestilla* envie,
Theophilum sa seingnorie
Toli, et fist nouvel vidame.
(*Comment Theophil. vint a penitance*, ap. Jub., Œuv. de Ruteb., II, 275.)

Tant vont le roy chascun jour *petiller*, que le roy sceut tout le fait par amours. (*Perceforest*, vol. V, f° 111b, éd. 1528.)

— Act. et neut., étreindre, serrer fortement :

Ou haubert li bouta fierement en poussant,
Et furent longuement ensamble *pestilant*.
Mais Bertran du Guesclin li va si encauchant,
Que par le bacinet le va forment traiant,
Et aussi fist l'Engloiz, qui le corps ot poissant,
Et par les hastereaux se vont fort *pestilant*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 2509, Charrière.)

— Neutr., frapper du pied, piétiner, trépigner :

Je te prie, advise comment ce petit enfant la *pestille* en la boue. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 651, Génin.)

I trampell with my fete. Je marche, je hurtelle, and je *petille*. Les garçons hurtellent, or *petillent* tant par dessus ma teste que je ne puys dormir. (Id., *ib.*, p. 760.)

Elles (les brebis) ne pourront manger, et ne feront que se mouvoir et *petiller*, jusques a ce que... (Paré, *Liv. des Anim.*, c. xxi, Malgaigne.)

Pestiller, peteller, battere co' piedi in terra. (Oudin, *Dict. fr.-ital.*, 1659.)

— Fig., trépigner de colère, être furieux :

Lucifer *petille* et enrage
Si tost qu'on luy dit verité.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 82b, éd. 1537.)

S'il vous plaist de reconnoistre sans passion toute l'ancienneté, vous trouverez que je ne dis rien qui ne soit tres veritable; et en *petillent* toutes les escoles d'Italie, si bon leur semble. (E. Pasq., *Lett.*, I, 12.)

Parquoy je suis presque forcé de dire (et en *petille* qui voudra) que les lettres, prises simplement, sont choses indifferentes. (Id., *Pourparler du prince*, I, 1032, éd. 1723.)

— Gigoter, remuer les jambes :

Et eust l'en veu gens *pestiller*,
Fringuer chevaulx et faire raige.
(Martial de Par., *Vigil. de Charl. VII*, F 11b, éd. 1493.)

Quant tous les hommes et les femmes
Le veirent tout nud despouiller,
Des yeulx jecterent grosses larmes
Assez pour ung gardin mouiller.
Esvanouir et *petiller*
En eussiez veu.
(Id., *l'Amant rendu cordelier*, p. 568, éd. 1731.)

Incontinent qu'il fut né la matronne qui le receut le mist sur ung pou de feurre blanc sans drap, et l'enfant commença a *pestiller* et attraire a lui le feurre de ses mains. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 40 v°.)

— *Pesteillant*, part. prés., qui s'agite :

Ilec vit mons. d'Orleans (assassiné) ou ruisseau de la rue, *petillant* encore d'une main. (1407. *Enq. sur l'assassinat du duc d'Orléans*, Bibl. de l'Ec. des chart., 6e sér., I, 242.)

Norm., *pétiller*, piétiner, fouler aux pieds, marcher sur.

Cf. Pesteler.

1. **pestel**, *pestiel*, *pestial*, *pestiau*, *pestal*, *pestaul*, *pestau*, *petel*, *petiel*, *petal*, *petteau*, *pestrel*, s. m., pilon, instrument dont on se sert pour broyer; matras, dard avec une grosse tête, masse ou massue :

La veissiez tant grant *pestel* tenir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 47b.)

Pesteaux lor jete, mortiers e cheminee.
(Raimb., *Ogier*, 3829, Barrois.)

Et apres prist on tous les garchons qui les chevaz gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter; si les fist on trestous armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos en coivre, et de piletes, et de *pestriax*. (Robert de Clary, p. 38, Riant.)

Et uns autres le *pestal* lieve.
(*Renart*, Suppl., p. 136, Chabaille.)

Ou li *pestiaus* me soit ostez.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 59d.)

Hic pilus vel pistillum, *pestel*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Markes hauça le *pestiel* et fiert le premier grant cop sour le tieste. (*Sept. Sag. de Rome*, Ars. 3152, f° 29d.)

Un *pestiel*, et toutes menues coses d'avau maison, kayere, trepier, roueule. (Nov. 1315, *Donnation de Maryen de Maubeuge*, Arch. Tournai.)

Pilus, *petiaus*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 4120, f° 124 v°.)

Pilus, *petal*. (*Gloss. de Salins*.)

.ii. mortiers, .i. *pestau*. (1360. *Invent. de l'ostel de N. D. des Barres*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

Mais s'il en a mestier, par Dieu qui fu penez!
Il en ara plus tost c'un *pestaux* n'est lavez.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 14143, Charrière.)

Li uns tient .i. tinel, l'autre perche aguisie;
De hastiers, de *petaux* et mainte entortillie.
(Id., *ib.*, 984.)

Englois gietent sur eulx poçons de vive chaus
Et puis eaue boillant et mortiers et *pestaux*.
(Id., *ib.*, 20189.)

E pour faire vos sauces vous faut un mortier, un *pestel* et une pilette pour piler vos pois. (*Dialog. fr. flam.*, f° 3a, Michelant.)

Deux mortiers et les *petaulx*. (19 août 1412. *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Ung mortier de metal et .ii. *pestiaux*. (1441, *Compte de l'exécut. testam. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

Pour ung mortier et ung *petiel*. (1466, *Compte de l'exéc. test. de Leurens de Taintegnies*, Arch. Tournai.)

Rue de la Mortellerie,
Ou pend l'enseigne du *Pestel*.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue franche du Lymousin, Jouaust, p. 241.)

Les femmes y furent a grans bourles cornues,
A *pestes* et bastons, a lanches bien agues.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 10662, Scheler, *Gloss. philol.*)

Pour ung mortier et le *petteau* .x. s. (1505, *Exéc. test. de Jehan Cappelier, hautelisseur*, Arch. Tournai.)

De luy [Amand Prahoul] pour quatre *peteaux* de fer, pesans vingt livres, au pris de ung gros chascune livre, a esté receu vingt gros flandres. (1516, *Compte de l'exécut. testam. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

Item pour ung mortier et le *petteau* de keuvre. (1548, *Compte de l'exéc. testam. de J. Marchant*, Arch. Tournai.)

Un mortier de cuivre avec son *pestiau* de fer. (1563, *Invent. des artilleries et ustensiles déposés au château de Lille*, Chambre des comptes de Lille, B 2564.)

— Ecrasement :

En ses Flamans se fiert, mult en fait grand *pestial*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 10585, Scheler, *Gloss. philol.*)

— ?

Mais quier mercy, rent toy et livre,
Ou j'ay paour c'on ne te livre
Du *pestaul* et non de la lie.
(*Contre ceulx de Mets*, 154, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 346.)

— Ornement de tête à l'usage des femmes :

Caliandrum, *pestel*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 328.)

Morv., *pétiau*, paisseau, échalas. Forés., *petè*, pilon.

Noms propres, *Pestel*, *Petel*.

2. **PESTEL**, s. m., le haut du bras :

El tierc jor, hom ne seit par queil repons jugement de Deu, descirat ses mains et ses bras et ses *pesteaus* de ses denz. (*Dial. Greg. le pap.*, p. 229, Foerster.) Lat., lacertos suos.

PESTELEIS, *-leiz*, *-lis*, *-liz*, *pet.*, s. m., action de frapper, de frapper du pied, de trépigner :

Lieve la noise et li *pesteleis*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, fo 245c.)

Tel friente mainent li destrier arabi
Et tel poudrier et tel *pesteleiz*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, fo 23a.)

Car Beradez en va si aatis
L'espee el poig com chevalier de pris,
A Presberant est li *pesteleis*,
Lieve la poudre qui est o le vent mis.
(*Ib.*, fo 11b.)

Des chevaus fu grans li *pesteleis*.
(*Ib.*, fo 116b.)

Sor lui avoit molt grant *pesteleis*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, fo 34f.)

La r'ot des lances josteis
Et estraigne *pesteleis*.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, fo 85c.)

Li chevaus grate et hene : moult fait grant *pestelis*.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 193. P. Paris.)

Cil ceval et cil mul font si grant *pestelis*...
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, fo 77b.)

La y eut grant *pestelis* et grant encombrement. (Froiss., *Chron.*, II, 405, Kerv.) Impr., *pestelit*.

Ouquel *pestelis*, froissis et poussis, ilz furent depuis le matin jusques a basses vespres. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 295.)

Pour eulx reposer en la place ou ilz estoient, laquelle estoit moult froide pour le *pestelis* des chevaulx. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 244, Soc. de l'H. de Fr.)

La friente estoit tant grande, le *pestelis* tant hideulx... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, V, IV, 13.)

Peteliz. Conculcatio. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

Sainct Jean vid sortir un cheval jaunastre... et l'enfer le suivoit faisant tomber la terre sous le *petelis* de ses pieds. (Est. Binet, *Œuv. spirituelles*, p. 656, éd. 1620.)

— Traces de piétinement :

Entor la fontaine coisirent
De chevaus un *pesteleis*
Mout grant, et escopeleis
D'escus, et mout sanc espandu.
(*Chev. as deus esp.*, 8706, Foerster.)

PESTELEMENT, *pet.*, *pett.*, *patielement*, s. m., action de frapper du pied :

Grant noise i ot et grant *patielement*.
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, fo 135 vo.)

— Action de fouler aux pieds :

Lesquels (sarments) on doibt recueillir et amasser quand la terre est seiche, afin que, si elle estoit fangeuse et mouillee, ne fust foulee des pieds et endurcie du *pettelement*. (Cotereau, *Colum.*, IV, 27, éd. 1555.)

Petilis ou *petelement*, vertredinghe. (Leon Mellema, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

PESTELER, *-eller*, *pett.*, *pet.*, *pait.*, verbe.

— Act., piler, écraser avec un pilon :

Li maistres keus a les aus *pesteles*.
(*Aliscans*, 3563, A. P.)

Thiebaus lor va les herbes aporter ;
En .I. mortier les ont fait *pesteler*.
(*Gaydon*, 122, A. P.)

Lequel valeton commença a soy jouer et a broyer du pestel qu'il tenoit ; lors icellui Pierre lui dist que s'il ne se cessoit, que il lui *pesteleroit* sa teste. (1414, Arch. JJ 168, pièce 141.)

— En particulier, battre le beurre :

Del leit ait al *pesteler*
D'une berbiz e d'un aignel
Qui masle soit e seint e bel.
(*Lapid. fr.*, D 934, L. Pannier.)

— Ecraser, fouler en général :

Au pont del branc d'acier a l'erbe *pestelé*.
(*Ren. de Montauban*, Richel. 24387, fo 14 vo.)

Si puet il de l'eschace
S'aillie *pesteler*.
(*De l'Eschacier*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 162.)

Et plusieurs autres de la bataille (furent) navres, blechies, tues, *pesteles*. (XIVe s., *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 233, Kervyn.)

Et l'*euissent* tout deffroissiet et *petelé* de leurs chevaulx. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, fo 150a.)

Que se il le tenoit dehors, il le *pesteleroit* aus pies. (1480, Arch. JJ 206, pièce 666.)

Son cheval *avoit* tant *pestelé* aux piedz de devant l'autre loup cervier... qu'il l'avoit achevé de tuer. (*Alector*, fo 90 ro, éd. 1560.)

Levrauts le lion mort *pestellent*.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, fo 59 ro, éd. 1597.)

— Battre, frapper :

Se ne fust l'aguillon dont chele (la tigre) le mestrie,
Et dont ele [le] point et *pestele* et refrie,
N'eust duré a li nient plus que une pie.
(*Doon de Maience*, 1591, A. P.)

Fraper et battre, ou *petteler* tout autour. (R. Est., *Dictionariolum*.)

— Neutre, frapper du pied, piétiner :

Gens et chevaulx s'en resjoissent,
Sonnent, *petellent* et hennissent.
(*Modus*, fo 111 ro, Blaze.)

La vieille *pestelle* enragee
S'elle n'a cheville en son trou.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. III, fo 129 vo, éd. 1619.)

Pestiller, *peteller*, battere co'piedi in terra. (Oudin, *Dict. fr. ital.*, 1659.)

— Gigoter, remuer vivement les jambes :

S'a veu le paien en l'iawe *pesteler*.
(*Fierabras*, 2549, A. P.)

Jehan Vincent donna audit exposant tel cop dudist baston sur la teste, qu'il l'abati a terre aussi comme mort, et *paitilant* des pies comme se il feust malade de hault mal. (1383, Arch. JJ 123, pièce 213.)

Rouchi, *peteler*, fouler aux pieds, piétiner. Wallon, *peteler*, *pètlé*, Charleroi, Mons, Givet, *pestéler*, frapper du pied, piétiner. Hainaut, *pesteler*, vaguer, se promener çà et là.

PESTELIS, voir Pesteleis.

1. **PESTER**, *pister*, v. a., broyer, pétrir :

Sur ceo sonera mon ventre a Moab si com harpe, et mes entrailles al mur des tieules *pistez*. (*Bible*, Isaïe, ch. XVI, vers. 11, Richel. 1.) Lat., Super hoc venter meus ad Moab quasi cithara sonabit, et viscera mea ad murum cocti lateris.

Apres *piste* et coule. (*Fragm. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, fo 4 vo.)

Pain *pisté* avec vinaigre. (B. de Gord., *Pratiq.*, V, 16, éd. 1495.)

Prenez les herbes devantdites et les broyes fort et les *pistes* avec huille violat. (Id., *ib.*, 17.)

.III. mortiers de coyvre a *pester* appothicarie. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Roses *pistees*. (Paré, *Œuv.*, XXI, XXII, Malgaigne.)

De la sauge, rosmarin et rue un peu *pistes*. (Id., *ib.*, c. XXIII.)

Ceste racine cuitte et *pistee* avec vieil oing, appliquee sur les cloux des pieds les resoult totalement. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 285, éd. 1597.)

Faictes le tout fondre sur feu lent ; puis *pistes* les ensemble. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— Fig., fouler :

Et encore que quelques uns *fussent* percez de lançades ou *pistez* de chevaux, ce seroit par avanture quatre ou cinq de chasque costé, qui est petit mal. (O. de la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 322, éd. 1587.)

Cessant de *pister* es champs
Vostre voye a triple file.
(Id., *Poës.*, p. 178, éd. 1594.)

2. **PESTER**, voir Paister.

PESTEUR, voir Pestor.

PESTEUX, adj., empesté :

Sitost que de Jupin l'espouse bien aimee
De ce *pesteux* venin la sent envenimee.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 148 r°, éd. 1582.)

En ce pendant que le *pesteux* Autonne
Tes citoyens l'un sur l'autre moissonne,...
Je suis venu pres de Marne l'isleuse.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, III, p. 257, éd. 1584.)

La vapeur *pesteuse* qu'elles (les cuisines) tenoyent cachee. (MATHIEU CHALVET, *Trad. de Seneque*, f° 250 r°, éd. 1604.)

Qu'Eole tienne ore les boucles closes
Des Norts frilleux et des *pesteux* autans.
(LA MORLIERE, *Prognost. à M*me *la C*sse *de S. Pol.*)

PESTIAU, voir PESTEL.

PESTIAL, voir PESTEL.

PESTIEL, voir PESTEL.

PESTIFERE, *pestiff.*, adj., qui cause la peste, la mort, funeste :

Li Latin s'espoentoient aussi comme s'il fuissent feruz de l'estoille *pestifere*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 129b.)

Priant a Dieu que du dart *pestifere*
La preservast en ce mortel affaire.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 117, Guiffrey.)

Mortalité *pestiffere*.
(J. BOUCHET, *Epist.*, Motif, etc., éd. 1545.)

Jons et autres herbes *pestiferes* et mauvaises. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XXIV, éd. 1583.)

PESTIFEREUR, adj., meurtrier :

(Lorsque) guerre Lombars blesse
D'un dart agu, *pestifereur*, mortel.
(GRINGORE, *Chasse du Cerf*, I, 157, Bibl. elz.)

PESTIFEREUX, *pestiff.*, adj., pestiféré, empesté :

O vil oyseau *pestifereux*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 147c, éd. 1537.)

Preservé de peste, en pais *pestifereux*. (JACQUES PETIT, *la Procession de Soissons pour la délivrance des enfants de France*, 1530, éd. Techener 1877, p. 60.)

D'un dard *pestifereux*.
(J. PARRADIN, *Micropædie*, p. 102, éd. 1546.)

Les *pestiffereux*. (1564, Arch. mun. Lyon BB 84.)

Pour penser les *pestifereux*. (G. PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 306, éd. 1573.)

PESTIL, adj., servant à broyer :

Mortier de sagesse... est fait de mortier *pestil* avec poudre de briques. (*Remedes secrets*, f° 24 v°, éd. 1573.)

PESTILENCE, *-ense*, *-enche*, s. f., peste, carnage, défaite, malheur, calamité, misère, accident :

Considerans les tres grands dommages que noz ennemis, qui a present sont en nostre royaume, ont fait et font en plusieurs parties d'icellui, et les tribulacions et *pestilences* esquelles nostre pueple a esté et encore est, a cause de ce. (5 oct. 1370, *Mand. de Ch. V*, p. 953, L. Delisle.)

Si dura la bataille et la *pestilense* de l'eure de prime jusques a haute nonne. (FROISS., *Chron.*, II, 37, Luce.)

Quant li dis rois Henris vei le *pestilense* et le desconfiture sus ses gens, et que point de recouvrier n'i avoit, si demanda sen cheval. (ID., *ib.*, VII, 45.)

En hault lieu ventent li vent a plain,
Les hauls clochiers destruisent par puissance,
Et les bas lieux demeurent seur, ce tain,
Bon adviser fait ce te consequence :
Les grans estas ont toute *pestilence*.
(E. DESCHAMPS, *Œuvr.*, V, 206, A. T.)

Pour enbahir Flamans et mettre en *pestilenche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 5727, Scheler, *Gloss. philol.*)

Pestilenche ont les cristiens. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 124, Chron. belg.)

PESTILENCIEUX, *-tieux*, adj., pestilenciel, pernicieux, funeste :

Pestilencieuses batailles. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 209a.)

Contree *pestilentieuse*. (*Flave Vegece*, III, 2.)

Erreurs *pestilencieuses*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 105, Soc. de l'H. de Fr.)

Pendant le temps que la mauldite et *pestilencieuse* guerre de France et d'Angleterre regnoit. (LOUIS XI, *Nouv.*, V, Jacob.)

Il y fait *pestilencieux* en chaleur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 160 r°.)

Les personnes enteichies de la maladie *pestilencieuse*. (11 sept. 1520, *Reg. des Consaux*, 1510-1522, Arch. Tournai.)

Sa *pestilentieuse* avarice. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, X, IV, Bibl. elz.)

Aer *pestilentieux*. (GRUGET, *Div. leç.*, V, II, éd. 1583.)

Et encore au XVIIe s. :

Pestilentieux, pestilens. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Il s'eleva malheureusement du costé de la riviere d'Arne un vent froid et *pestilencieux* qui luy glaça le sang. (*L'histoire de Castruccio*, p. 140, éd. 1671.)

PESTILENCIEUSEMENT, adv., dans la débauche :

Il l'avoit fait et ordonet verge de son fureur divin pour punir les *pestilencieusement* vivans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 118 r°.)

PESTILENT, *pestillent*, adj., empesté, malade, funeste :

Car en ceulx qui sont malvais, *pestillens*, et mal disposes ou mal habituez, on voit bien que le corps a princey et seigneurie sur l'ame. (ORESME, *Politiq.*, f° 8a, éd. 1489.) Imp., *pestiliens*.

A, sorciere tres *pestilente*
A saincte eglise as tropesté,
Et pour t'avoir manifesté
Mes secres, te faisant fermer,
Vice en vertu, vertu en vice
Tu as changé, faulce lezarde.
(*Heresye et l'Eglise*, p. 16, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Tant devient l'eaue amaire et *pestilente*
Du fort venin de la fleiche dolente.
(J. LE MAIRE, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 233.)

La cote de la Guinee, cote dangereuse, et portant un air *pestilent* plus de cent lieues avant en mer. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. II, p. 453.)

PESTILENTIEUX, voir PESTILENCIEUX.

PESTILLEIS, *petilis*, *petylis*, s. m., piétinement :

Et vont le long d'ung pré, ou l'herbe trouverent batue et cheute en terre par le *petylis* des chevaulx. (*Perceval*, f° 105b, éd. 1530.)

Petilis ou petelement, vertredinghe. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

Cf. PESTELEIS.

PESTILLEUR, s. m., danseur :

C'est un *pestilleur* de morisque.
(*Le Trocheur de maris*, p. 12, Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et serm. joy.*, t. III.)

PESTILLIER, voir PESTEILLIER.

PESTIS, voir PASTIS.

PESTOIL, *patoil*, s. m., pilon ; masse ou massue :

Pistillum, *pestoil* a pestoler. (*Gloss. de Salins.*)

Patoil ou pestel, pilus, pistillus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PESTOEILLER, *-elher*, v. n. ?

Tant les soprent lor orgues et t[ra]velhe,
K'il sont venut el cha[n]p u asorelhe,
U l'erbe est vers, u palme *pestoelhe*.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, v. 114, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

PESTOLEIS, syn. de *pesteleis* :

Sor lui avoit molt grant *pestoleis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 99c.)

PESTOLER, v. a., piler, écraser avec un pilon :

Pistillum, pestoil a *pestoler*. (*Gloss. de Salins.*)

PESTON, *piston*, s. m., pilon :

Tantost .I. *peston* a saisi,
Si vint ester devant celi.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 147b.)

Piston. (*Voc. d'Ol. de Serres.*)

PESTOR, *-ur*, *-our*, *-eur*, *-eor*, *pestr.*, *past.*, *pist.*, *pisset.*, s. m., celui qui pétrit la farine, boulanger, pâtissier :

Li *pastor* l'endemain as forches fu levez.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis, f° 4c.)

Li autres fut dou poitrin *pasteeor* nomez.
(ID., *ib.*, f° 4b.)

Cil en entra chies .I. *pestor*,
.IIII. de[n]rees prist de flor.
(*Tristan*, I, 638, Michel.)

Li cent sont tavernier, et li cent sont *pestor*.
(*Renaut de Montaub.*, Richel. 24387, f° 12 v°.)

Li .c. sont tavernier et li .c. sont *pestror*,
Et li .c. sont bouchier et li .c. pescor.
(*Ib.*, p. 111, Michelant.)

Par la paneterie s'en turne,
L' les *pesturs* vendeint le pain.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1138, Koch.)

Pistores, *pesturs*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 52.)

Li mestres des *pesteurs* dist: Je vi un songe que je avoie seur mon chief .III. mesures de farine, et que je portoie en .I. corbeillon qui estoit plus hauz que li autre toutes les manieres de viandes qui sont fetes par l'art as *pesteurs*. (*Bible*, Richel. 899, f° 23ᶜ.)

De blé despendu en l'ostel, le provost et le granger taillent countre le *pistour*. (*Tr. d'écon. rur.*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4ᵉ sér., II, 377.)

Hic pistor, *pestur*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Et de chescun *pestour* un pain de chaque manere. (BRITT., *Trouv.*, c. XXX, Houard.)

Olivier le *pestor*. (19 juill. 1292, Arch. Maine-et-Loire, B 28.)

Les *pestours* de Loundres. (*Lib. Custum.*, I, 38, 14, Edw. II, Rer. brit. script.)

Car li uns ert sovereins des botillers, et ly autres des *pestours*. (*Bible*, Genèse, XL, 2, Richel. 1.)

Que tous *pestors*, tous bolengiers de la ville d'Angers feissent loiaus denrees de pain segon le marchié dou blé. (1329, *Ord.*, II, 31.)

Bolengier quy estoit *pystre*. (HEMRICOURT, *Mireoir des nobles de la Hesbaye*, p. 303, éd. 1673.)

Quatre napes pour le *pisseteur* ou boulenger du chapitre. (19 avr. 1402, *Arrêt du Parlement*, ap. Duc., *Pissa*.)

J'en voy la ung devant la porte,
Le *pistor*, comme je ymagine.
(*Mist. du Viel Testam.*, 16202, A. T.)

— Fém , *pesteresse*, *peteresa*, *pisteresce:*

Chacuna *peteresa* de ceta villa, ne de Sant Just et de Sant Ereneu, deit .III. d. (*Tarif*, 1277-1315, Cart. mun. de Lyon, p. 407, Guigue.)

Bracerresces, *pisteresces*, tisteresces. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pistrix, *pesteresse*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 229 v°.)

PESTOREL, voir PASTOREL.

PESTORERIE, s. f., lieu où l'on pétrit la pâte :

Une *pestorerie* qui contient .IIII. acres et vergee et demie de terre. (*Liv. des Jur. de S. Ouen*, f° 144 v°, Arch. Seine-Inf.)

Une *pestorerie* qui rend .v. s. por le rachat de pestrir la pate qui convient au manoir de Daubuef. (*Ib.*)

PESTOT, s. m., pilon :

.I. mortier de meule, .I. *pestot*. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.II. mourtiers de pierre et .I. *pestot*. (23 janv. 1396, *ib.*)

.I. mortier de pierre et .I. *pestot*. (21 mai 1397, *ib.*)

.I. petit mourtier de meule avec le *pestot*. (20 fév. 1399, *ib.*)

.I. mourtier de gré avec le *pestot*. (12 août 1400, *ib.*)

Cf. PESTEL.

PESTOUR, voir PESTOR.

PESTRE, voir PEESTRES.

PESTREL, voir PESTEL.

PESTRELIN, s. m., pilon :

Un mortier et *pestrelin*. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

PESTRER, *pristrer*, v. a., pétrir :

Arte pinsendi. *Pestrer*. (NECK., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 107.)

Carier, batre, moudre, *pestrer*.
(G. DE BIBLESWORTH, Meyer, *Rec.*, p. 360.)

Et aussy se gastent chandoyles et lumiere pour veoir *pristrer* et corroyer la dicte paste. (1479, *Supplique au comte de Bresse*, Cart. de Bourg, p. 511, Brossard.)

PESTRIL, s. m., pétrin, endroit où l'on pétrit le pain :

Le suppliant entra en un lieu de l'ostel de sa maistresse appellé *pestril* pour prendre du pain. (1390, Arch. JJ 138, pièce 251.)

Le tout ensemble avoit la semblance d'ung engin dont on use a *pestril*. (MAIGRET, *Polybe*, I, II, éd. 1542.)

PESTRINALLIER, voir POITRINALIER.

PESTROR, voir PESTOR.

PESTUEIL, *pestuelg*, *petueil*, *peteul*, s. m., pilon :

Un mortier et un *peteul*. (1375, *Bail*, Arch. MM 30, f° 19 r°.)

.II. mortiers et .II. *pestueilx*. (1393, *Bail*, Arch. MM 31, f° 186 r°.)

— Matras, dard à grosse tête :

Il avoit batue et navree Bietrix, la claviere, d'un *pestuelg* en la teste. (1333, *Registre criminel de S. Martin-des-Champs*, p. 38, Tanon.)

Le suppliant prist un *petueil* et en frappa un desdiz deux pillars et le tua. (1375, Arch. JJ 107, pièce 326.)

PESTUR, voir PESTOR.

PESTURJER, voir PASTORGIER.

PESUS, s. m. pl., pois :

Et fevos fresches et *pesus*
Et cerisie et sallez lus.
(*Rom. d'Athis*, ms., ap. Duc., *Pesait*.)

PET, voir PIS.

PETACÉ, *pettacé*, part. passé, rapetassé :

Bien lui prit que l'estriviere etoit *petacee* d'éguillettes. (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, III, 7, Bibl. elz.)

Mais le bon fut d'un de la ville, lequel sçachant qu'un des malades, a qui on faisoit changer d'air, avoit des escus cousus a sa robbe (tellement *pettacee* et deschiree qu'on l'eust pris pour un prestre de Proserpine) s'offre de lui bailler une robbe toute neufve. (G. BOUCHET, *Serees*, XXX, Rouen 1635.)

Peeced. Rapiecé, *petacé*. (COTGR., 1611.)

PETAIL, voir PESTEIL.

PETAL, s. m., pétard :

Au mesme lieu fut tiré nombre de *petaulx*. (J. PUSSOT, *Journalier*, p. 66, E. Henry et C. Loriquet.)

PETARASSE, *patarasse*, s. f., pétarade, coup retentissant :

Petarasse : f. A clap, yerke, or stroake on the buttocks ; also, the farthing of a lustie (and leaping) horse. (COTGR., 1611.)

Patarasse, *petarasse*, coup retentissant au fraper, bruit et son du coup donné. Bruit de la fusee de poudre brulee jusques au bout du canon. (MONET, *Parallele*, Rouen, 1632.)

Petarasse ou mieux *patarasse*, id est ferio, pugnum illido. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

PETARET, adj. ; *rei petaret*, le troglodyte :

Rei *petaret*. (*Evang. des Quenouilles*, ap. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, II, 288.)

Se dit encore dans le Forez.

PETAS, *-az*, s. m., tache sur la peau, verrue ; et aussi sorte de pois :

Nostre hostesse estoit preste à accoucher, et avec cela ayant force *petas* ou meurtrisseures au visage, que d'entrec un de la seree luy voulut effacer. (G. BOUCHET, *Serees*, XXII, Rouen 1635.)

Petas : m. A mole, or wart ; also, a kind of (Rounciyal) pease. (COTGR., 1611.)

Nom propre ancien, Milo *Petaz*. (1208, *Cart. de Montiéramey*, p. 247, Lalore.)

PETASISTE, *-sites*, s. m. et f., la grande bardane :

Helxine, *petasites*, myrobalans. (RABELAIS, *Tiers livre*, ch. L, éd. 1552.)

Le *petasites* jette une queue qui passe une coudee de long, au bout de laquelle y a une feuille large, et faite a mode d'un chapeau, estant attachee a la dite queue, comme un champignon est a la sienne. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 103, éd. 1605.)

Petasiste. f. Lagwort, Butterburre (an herb). (COTGR., 1611.)

PETEIL, voir PESTEIL.

PETEILLIER, voir PESTEILLIER.

PETEL, voir PESTEL.

PETELEMENT, voir PESTELEMENT.

PETELER, voir PESTELER.

PETELIZ, voir PESTELEIS.

PETELLEUX, adj., semble exprimer l'idée de potelé :

Et de sa blanche main jolie,
Petelleuse, nette et onie
Me mist un trop bel dyamant
En mon doy.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 35ᵉ.)

PETEMAIGE, s. m. ?

Pardonne tous *petemaiges* en tant qu'il lui touche et sa justice... (1467, *Bans et autres mém.*, f° 115, Arch. Mons.)

PETENGORGE, s. f., sorte de jeu :

L'on va jouer a *petengorge*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 68 r°, éd. 1619.)

PETEREAU, -*eaul*, *peltreau*, s. m., machine de guerre, réduction du courtaut:

Fut faite (en 1509, au siège de Padoue) la batterie la plus extresme que je veisse jamais faire, large pour entrer 100 homes de front a chacune des deux, et outre ce avoit une maniere de *peltreaux*, que nous appellons mortiers, lesquels firent tant de mal a la ville qu'il n'est point a dire, car ils effondroient tout. (*Mém. de Rob. de La Mark*, ms., p. 58, ap. Ste-Pal.)

Neuf arbalestes de bois ; item, quatre *petereaulx*. (1532, *Inv. du mobilier des châteaux francs-comtois*, Bull. des trav. hist. et scient., p. 263, année 1882, n° 3.)

Six charges de serpentine avec un petit *petereaul*. (*Ib.*)

Pluton avoit le chief environné de force feu artificiel. En l'estomach et autour du col avoit un ordre fait ingenieusement de *petereaux*, faisant feu et bruyants incessamment. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 359, éd. 1573.)

PETERESA, fém., voir PESTON.

PETERESNET, s. m. ?

Il i a un autre manere de reyes hom apele *peteresnet*, de .II. pouz large, nen plus estreytz. (*Lib. Custum.*, I, 117, Rer. brit. script.)

1. **PETERIN**, s. m., poitrine :

Laisent les poilz en barbe et a *peterin*. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXVI, Roux.)

2. **PETERIN**, *poeterizn*, adj., vil, abject, méprisable, de peu de conséquence, de peu de valeur :

Qui me donrat ke si halte majesteiz dignet rezoyvre mon offrande? dous *poeteriznes* ai, chier sire, c'est mon cors et mon ainrme, ces dous *poeteriznes* vorroie ju ke ju parfeitement puisse offrir el sacrefice de ton los. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 105 v°.) Lat., duo minuta habeo.

Totevoies por petit poons estre racordeit a lui, por petit di, ne mies senz penitence totevoies, mais por ceu di por petit, car tote nostre penitence nen est mais k'assi cum une *peterine* chose. (ID., *ib.*, f° 76 v°.) Lat., Sed quia minimum quiddam sit nostra ipsa pœnitentia.

PETERINET, *petringneth*, adj., le plus petit, le moindre:

Jeo ere *petringneth* entre mes freres ; e plus jusnes en la meisun mun pere, jeo peisseie les oueiles mun pere. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CLI, 1, Michel.) Lat., pusillus.

— Fig., de peu de valeur :

Si uns hom povres et chaitis et ki est ausi cum uns nianz averoit dolor, si ses tres *peterines* traval estoits a vos senz esploit, cum plus a droit se correcerat a vos li Sires de majesteit, si vostre durece ou vostre negligence aniantist les seies oyvres. (ID., *ib.*, f° 57 v°.) Lat., Si hunc tantillum vocis laborem inutilem esse doleret homo pusillus, immo et nihili.

PETEUL, voir PESTUEIL.

PETEURE, *peture*, s. f., sorte de corvée:

Item ung aultre service nommé une *peteure*, nommé (lis. contenant) demie acre de prez, des prez de mes dictes dames la ou il leur plest, c'est a entendre tourner, assembler et mettre en mullon le foing d'icelle demie acre de prez. (1429, Almenêches, Arch. Orne, H 55.)

Subjet a fere ung aultre service nommé une *peteure*, contenant demie acre de prez aux preys desdites religieuses la ou il leur plest, c'est assavoir tourner, assembler et mectre en mullon le foing d'icelle demie acre de prez. (1447, *ib.*)

Un fenneur, un cueillieur dans le grand jardin, une *peture* et un escluseur. (1466, Almenêches, Arch. Orne, H 22.)

Et jusqu'à la fin du XVIIᵉ s.:

Sujet en une *petture*, un fanneur. (1700, Almenêches, Arch. Orne, H 41.)

PETI, voir PETIT.

PETIEL, voir PESTEL.

PETIER, voir PIETIER.

PETIET, adj., tout petit :

La *petiette* ferme de Bouloigne. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 7 r°.)

PETIFIER, v. n., formuler une demande en justice :

Licitari, croistre ou *petifier*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Ph. Labbe, *Etym. fr.*, p. 511, éd. 1661.)

PETILIS, voir PESTILLEIS.

PETILLAGE, s. m., terme de droit expliqué dans l'exemple suivant:

Petillages que les coustumiers appellent ordonnances et coustumes que les marchans tiennent et ont en leurs marchandises, et de treux et paiages de ce, et dois scavoir que de ce a ung temps acoustumé que les marchans tiennent entr'eulx, que puis que cinq ans sont passez en continuant une chose, en fait de marchandise, ce leur est a coustume, s'ainsi n'estoit que de ce dont content seroit fust avant les cinq ans plait encommencé, car lors n'y prescriroit ceste coustume. (BOUT., *Somme rur.*, 1ʳ p., f° 104ᵈ, éd. 1486.)

PETILLE, voir POSTILLE.

PETILLEMENT, s. m., battement :

On dit qu'il n'est possible de brusler les cœurs de ceux qui meurent par poison, ou de cardiaque, et *petillement* de cœur. (DU PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

Petillemens et battemens de cœur. (ID., *ib.*, XXVIII, 8.)

Defaillances et *petillemens* de cœur. (ID., *Dioscoride*, VI, 33, éd. 1605.)

PETILLER, voir PESTEILLIER.

PETILLON, s. m., aiguillon, pointe, épine :

Ele a derrier .I. *petillon*
Autressi comme .I. auguillon,
Qui venin porte et enlleure.
(*Dolop.*, 1683, Bibl. elz.)

La ne puet nulz orguious regner,
Quar Dieus l'en a voulu jeter,
Rancune, haine et felonnie,
Ne *petillons* angoisseus
Qui les cuers point des envieus.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 18 v°.)

C'est la rose senz *petillon*.
(*Ib.*, f° 22 r°.)

Bresse, *péteillon*, *pétouillon*, pilon.

PETIOT, adj., tout petit :

En ce tres povre *petiot* lieu. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 34ᵇ.)

Apres aucune *petiote* demeure nostre Seigneur se departy. (*Ib.*, f° 156ᶜ.)

Pourquoy larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
Dedans une *petiote* fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je fusse.
(VILLON, *Grant Test.*, XVIII, Jouaust, p. 27.)

Je fais d'enfants *petiots* hault glorieux clers. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 527, Buchon.)

A Huguet le carreleur et a Jehan Adam dit *petiot*, pour chacun une journee. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 30 r°, Arch. mun. Nevers.)

Quoy ? ce *petiot* enfantin
Est il bien desja si malin ?
(J. DE BAIF, *Devis des Dieux*, V, éd. 1573.)

Lorsque les *petiotz* enfans
Prient au tombeau de leur pere.
(D'AUBIGNÉ, *Vers funebres sur la mort de Jodelle*, Ode, éd. 1574.)

— Caressant, flatteur :

Helas ! se ce gracieux mot
De nom d'amy qui est tant doulx
Si agreable et si *petiot*
Pouvoit saillir, vous verriez tost
Hault plaisir de parfont courroux.
(*Chasse d'amours*, p. 112ᵃ, ap. Ste-Pal.)

— *Un petiot*, un peu :

Arreste, arreste *un petiot*.
(*Mir. de N.-D. et de Bautheuch*, p. 165, Langlois.)

Je m'esbatoye *ung petiot*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 52ᵉ.)

Petiot est resté presque partout dans le langage familier, particulièrement en parlant d'un petit enfant.

PETIR, *pettyr*, v. n., péter :

Pur fere genz petter, pernes la rasyne

de eleyboyre blaunch et eofs de formie et le fetes un poudre, et li dones a manger ou a beyre, en potage ou en boyre, et tost commencera a *pettyr*. (*Quentyses*, ms. Edimb. adv. libr., P. Meyer, Arch. des Miss., 2e s., IV, 142.)

PETIT, *peti*, *pitet*, adj., de peu de valeur:

Vostre *petite* jeunesse. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 1, Chazaud.)

Aucuns *petis* enseignemens. (*Ib.*)

— Mauvais, défectueux, peu sûr :

Nous veons... clerement que c'est *petite* obeissance a nous et a nostre royal Majesté, et en tres grant derision de nous et de nos... ordonnances. (1361, *Ord.*, III, 506.)

Si le geolier l'eust mis en *petite* prison, le geolier s'en excuseroit par le sergent. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., fo 12a, éd. 1486.)

A cause d'une verge d'or que vous m'envoyastes, dont j'ay fait si *petite* garde que je l'ay aujourd'huy perdue. (*Perceforest*, vol. IV, fo 6a, éd. 1528.)

— Peu avancé :

Environ *petitte* nonne. (FROISS., *Chron.*, III, 44, Kerv.)

— *Petits draps*, chemise :

Ce fut pitié a veoir le bon ancien roy Perceforest que la royne commanda a devestir tout nud fors de *petis draps*. (*Perceforest*, vol. IV, fo 118b, éd. 1528.)

— *Petit pas*, en termes de guerre, petite journée :

Tant chemina par ses *petitz pas* qu'il arriva au logeis, et la conclud la maniere de son chevaulcher, et fist son butin. (*Le Jouvencel*, p. 338, ap. Ste-Pal.)

— Quelquefois on sous-entendait *pas* :

Tant chemina par ses *petitz* qu'il arriva en une ville tenant leur party. (*Le Jouv.*, p. 583, ap. Ste-Pal.)

— S. m., petite quantité :

Ceste bataille bien la puum tenir,
Car de Franceis i ad asez *petit;*
Cels qui ci sunt devum aveir mult vils,
Ja pur Charlun n'i iert uns suls guariz.
(*Rol.*, 1238, Müller.)

Petit s'en sauverent. (FROISS., *Chron.*, V, 15, Luce.)

La trouva il le roy de Navare et monsigneur Loeis son frere a bien *petit* de gens. (ID., *ib.*, VI, 88, Luce.)

Lequel Hue fery le dit Jehan de la pointe de son espee en la joue, jusques a bien *petit* d'effusion de sang. (1403, Arch. JJ 158, pièce 206.)

Avec ce *petit* de gens qu'il peut amasser, il tira a Dourlens. (COMMYNES, *Mém.*, III, 2, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Un petit*, un peu :

Que se j'eusse *un* sol *petit*
A vos parlé.
(*Vie de S. Alexi*, 833, Romania, VIII.)

Ma vos estoit *un pitet* anoier
Tant que je posse a mon baron parler.
(*Rom. d'Aspremont*, ms. Venise, Romv., p. 4.)

Attens *ung* bien *petit* et tu verras la fin de tes maulx. (*Intern. Consol.*, II, XXXXVII, Bibl. elz.)

Ilz font icy des marmiteux,
Croyez qu'ils sont malicieux
Ung petit plus que ne pensez.
(*Act. des apost.*, vol. I, fo 14a, éd. 1537.)

Ayant escarmouché *un petit* seulement contre la chevalerie romaine, ils n'oserent attendre les legionnaires qui venaient derriere. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

Il estoit fort versé es histoires, et si estudia *un petit* en la philosophie. (ID., *ib.*, Crass.)

Reculez vous *un petit* plus loin. (LARIV., *le Morf.*, III, 4, Bibl. elz.)

Estans partis *un petit* tard. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, fo 27 ro, éd. 1569.)

Je m'en vay a la messe et *un petit* a confesse quelquefois. (BER. DE VERV., *Moyen de parv.*, Suitte, p. 337, éd. elzév.)

Un petit de rigueur.
(P. CORNU, *Amours*, p. 46, éd. 1583.)

Je crains infiniment que vous n'ayez *un petit* trop d'ardeur. (FR. DE SAL., *Lett.*, à Mme de Chant., 21 nov. 1604, éd. Garnier.)

— *Por un petit*, peu s'en fallut :

Del pont a or va Isoré ferir,
Por un petit que il ne l'abatit.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXVI, P. Paris.)

Pour .I. petit qu'il n'en esrage vis.
(*Aubery*, p. 121, Tarbé.)

— *Par un petit*, dans le même sens:

Par un petit ne se pendoit.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fo 94b.)

— *A bien petit*, dans le même sens :

A bien petit que il ne pert le sens.
(*Rol.*, 326, Müller.)

Et sostint le chaple lui vintisme tant que *a bien petit* n'i fu afolez. (*Artur*, Richel. 337, fo 145a.)

Mon mal en est si tres terrible
Qu'*a bien petit* que ne trespasse
(*Le Debat de Deux Dem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 282.)

— *Petit*, peu :

Ele s'asiet delez lui et li demande noveles de celui qu'ele ne desirroit mie *petit* a veoir. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fo 97d.)

A ton mengier *peti* parole.
(*Caton*, Brit. Mus. Add. 15606, fo 115a.)

Au duch d'Ango, qui nous aime tout *petit*. (FROISS., *Chron.*, VII, 98, Luce.)

Vous plaignez vous pour si *petit ?*
(*Farce des gens nouv.*, Anc. Th. fr., III, 244.)

— *Vendre petit*, vendre bon marché:

Si chera merz ven si *petit*.
(*Passion*, 87, Koschwitz.)

— *Dusqu'à petit*, bientôt :

Signor, fait il, *dusqu'a petit*
Orrez des messages gabois.
(*Florimont*, Richel. 792, fo 23a.)

— *Il est petit de*, il importe peu :

Qui sor lui le voudra prendre, si le pregne, qar *a petit* m'*en est*. (*Artur*, Richel. 337, fo 139b.)

Que qu'ele pleure, et cil sourit,
De tout son dit
Li *est petit*.
(ERNAUT CAUPAIN, *Chans.*, 32, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 116.)

Touraine, Poitou, *un petit de temps*, un peu de temps.

PETITAIT, voir PETITET.

PETITAT, voir PETITET.

PETITECE, *-esce*, *-esse*, s. f., jeune âge, état de celui qui est petit :

Son effant aime endementiers qu'il croist,
En *petitece* li aplene le poil,
Et quant est grans nel regarde en .I. mois.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, fo 94 vo.)

Et la compaignie des garçons et des garces est moult mauveise, car mainte foiz est avenu qu'il s'entraiment des *petitesce*. (PH. DE NAVARRE, *des .IIII. Aag. d'ome*, Richel. 12581, fo 339 vo.)

Tieus senefiances faisoit li vrais Dieus en sa *petitece*. (*Hist. de Joseph*, ms. S. Pétersbourg, fo 4b.)

Son pere le voyant ainsi (l'enfant) vicié, le recommanda des sa *petitesse* au vicaire de S. Didier. (BON. DES PERIERS, *Nouv.*, XLV, Bibl. elz.)

Il me souvient des ma *petitesse* que... (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, fo 289 vo, éd. 1567.)

— Etat de misère :

La nuit ensuivant il se trouvoit en celle *petitesse*. (FROISS., *Chron.*, X, 38, Kerv.)

PETITEL, adj., tout petit :

Ele avoit une fille *petitele* du prince Buiemont. (G. DE TYR, XIII, 27, Hist. des Crois.)

PETITELET, adj., tout petit :

Sachiez qu'au jouelet,
En valour *petitelet*,
A bien grant signifiance.
(NIC. DE MARGIVAL, *Panthere d'amour*, 1209, A. T.)

Cel vaisselet
De fust assez *petitelet*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, fo 18 vo.)

Petitelettes descriptionnettes. (TABOUROT, *Bigarr.*, fo 198 vo, éd. 1584.)

— *Un petitelet*, un peu :

Une chevillette y avoit ;
Un petitelet la tourna,
Et li chevales s'en ala.
(*Cleomad.*, 2450, Van Hasselt.)

Un petitelet se porpensse,
Apres a dit ce que il pensse.
(*De Sire Hain et Dame Anieuse*, 91, Montaiglon, *Fabl.*, I, 100.)

PETITEMENT, adv., d'une manière chiche :

Car en leur couvent vivent assez *petitement*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1035, Méon.)

— Mal :

La premiere parole que le roy dist (au connétable de Clisson assassiné) ce fut : Connestable, comment vous sentes vous ? Il respondi : Chier sire, *petitement* et foiblement. (Froiss., *Chron.*, XV, 12, Kerv.)

PETITET, *petittet*, *petitait*, *petitat*, adj., tout petit :

Se volez ensement
Faire l'asemblement
Des demies huretes
Ki sunt [tut] *petiteles*,
Sis en i truverez,
Ja plus n'en i avrez.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 2067, Mall.)

Et par aventure paissoit la deleiz uns pors *petitez*. (*Dial. de St Greg.*, liv. III, ch. xxi, p. 154, Foerster.)

Pres d'iluec out une vilete,
Iz aveit non, molt *petitete*.
(Guil. de Saint Pair, *Mont Saint Michel*, 263, Michel.)

Sire, vos me norristes *petitet* et enfant.
(*Aye d'Avign.*, 3139, A. P.)

L'une de ces filles dittes
Gesoit en .i. bers *petiteste*
Et l'autre estoit auques grandeste.
(J. Le March., *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 15d.)

Cant je fui *petitez* si fui mis a clerçon.
(*Parise*, 42, A. P.)

Une *petittete* roncé.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 7b.)

Par une *petitete* archiere.
(*Ib.*, 20994, Méon.)

Ainz est arse sa mesonette
Qu'il avoit basse e *petitette*.
(*Besant*, 781, Martin.)

Vostre savoreuse bouchete,
Sade, riant et *petitete*.
(*Le Sort des Dames*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 185.)

Sire, fet il au roi, or ai je bien prouvé
Que petit nous prisies et tenez en vilté,
Qui si *petitet* don nous aves presenté.
(*Doon de Maience*, 11448, A. P.)

— S. m., petite quantité, un peu :

Je ai un fil de moult *petitet* d'aige.
(*Les Enfances Guillaume*, Richel. 1448, f° 85a.)

En moult *petitet* d'eure en i a .x. ochis.
(*Fierabras*, 1741, A. P.)

N'i a c'un *petitet* de voie.
(Raoul de Houdenc, *le Songe d'Enfer*, 101, Scheler, *Trouv. belg.*, Nouv. sér., p. 180.)

Se tu touches au commencement un *petitet* de la raison en quoi tu plus te fies. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 499, Chabaille.)

— *Un petitet*, un peu, un peu de temps, un petit moment :

Dame, font elles, s'il ne vous doit peser,
.i. *petitet* a nous atenderez.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 4b.)

Mais tun pié que sor mon chief as,
Fai *un petitet* alascher
Que je puisse un poi alener.
(Wace, *Vie de Ste Marg.*, 80, Joly.)

Quant Floires ot que n'est pas morte,
Un petitet se reconforte.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 1737, Du Méril.)

.i. seul *petitet* m'atendez.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 8c.)

Mais trop li pesoit la mace *un petitet*. (*Artur*, Richel. 337, f° 132a.)

A cest mot se taist la roine,
.i. *petitet* le chief encline.
(*Durmars le Gallois*, 11821, Stengel.)

Mais or mengies *un petitet*.
(Gautier d'Arras, *l'Empereur Eracles*, 4182, Massmann.)

.i. *petitat* montarent devant l'aube esclarier.
(*Rom. de la venjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 148a.)

Un petitet m'i endormi.
(Jeh. Lescurel, *Chans., ballad. et rond.*, xxxiii, Bibl. elz.)

Pour Dieu, s'on me vient demander,
Si dites que je n'i suis mie,
Car je vois dormir a ressie
Un petitait.
(*Mir. de N. D.*, II, 390, A. T.)

— *Petitet*, un peu :

Mult s'en faut *petitet* k'orendroit ne vos pent.
(*Ren. de Montaub.*, p. 15, v. 31, Michelant.)

Un an tout plain et un mois i estont
Que n'i menjuent se moult *petitet* non.
(*Jourd. de Blaivies*, 393, Hofmann.)

Et s'en failli moult *petitet*
Qu'il ne chai sor le vaslet.
(*Parton.*, 3145, Crapelet.)

1. **PETITEUR**, s. f., petitesse :

Pour la *petiteur* du ventre. (Guiart, *Bible*, Gen., xlvi, ms. Ste-Gen., et ms. Maz. 532, f° 16c.)

Le drap osté, il trouva la chemise et les brayes d'ung jeune enfant de telle grandeur comme estoit Passelion... Adonc il les mist hors du coffre et les monstra a ses compaignons, qui en eurent bon ris, a cause de la *petiteur* des brayes. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xiv, éd. 1528.)

Le pain doit avoir maniere entre grandeur et *petiteur*. (*La Nef de santé*, f° 38 v°, éd. 1507.)

Vous supplions tres humblement qu'il vous plaise mesurer ceste nostre offre, non de la *petiteur* d'elle, mais par la grandeur tant de celluy a qui elle est offerte. (*Cron. du Roy Françoys Ier*, p. 285, Guiffrey.)

Petitesse, *petiteur*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Petiteur, parvitas. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

2. **PETITEUR**, s. m., demandeur :

Si a juste tiltre de possession n'avoit le possesseur, nonobstant le temps de prescription, le *petiteur* y pourroit grandement combatre a destruire sa possessoire par petitoire. (Bout., *Somme rur.*, f° 61 v°, éd. 1539.)

Petiteur, m. Petitor, el que pide. (Oudin, 1660.)

PETITIVEMENT, adv., par voie de requête judiciaire :

Stipulor, stipuler, c'est demander *petitivement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PETITOIRE, s. m., assemblée :

Si advint ung jour qu'il assembla son privé conseil... lesquieulx tous en ung *petitoire* et consistoire assemblez, il parla en telle maniere. (*Le chevalereux cte d'Artois*, p. 87, Barrois.)

PETITOT, s. m., petite quantité :

Mes il ne pout qu'un *petitot* aler.
(*G. de Monglane*, Vat. Chr. 1360, f° 16b.)

PETON, s. m. ?

Un roy tout armé sans heaume assis sur un *peton*. (*Hist. de France jusqu'à Charles VI*, ms. Valenciennes 513, f° 237 v°.)

PETOU, adj., qui a peur de la colique :

Le notaire aussi *petou*, resolu comme une brebis tondue. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 74, éd. elzév.)

PETRAL, voir Poitral.

PETRE, *pitre*, s. m., sorte d'épice :

Le *petre* et le gingembre, garingals et canele.
(*Mainet*, p. 26, G. Paris.)

Ces douces herbes i flerent moult soef,
Pitre et quanele, dont il i a planté.
(*Prise d'Orenge*, 250, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Si croissent les espesses cieres,
Petre, gingembre et garingal.
(*Blancand.*, 2588, Michelant.)

Et spic, *petre*, pouvre, commins,
De ce ot ases el gardins.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4233, Hippeau.)

On lit dans le *Dict. de Trévoux :*

Pitre, s. m., sorte de liqueur qui se fait avec de l'esprit de vin, un peu de sucre et quelques odeurs.

2. **PETRE**, voir Pierre.

PETRELLE, s. f., dimin. de *petre*, sorte d'épice :

Petrelle et saumace, le cent, sept deniers. (1315, *Ord.*, I, 600.)

Norm., *pétrelle*, scabieuse.

PETRIEN, s. m. ?

Tant fist qu'il fut ou service du palais, mais pour ce qu'il avoit les gens chastiez, il fut mis ou *petrien ;* la se prouva il si honteusement qu'il fut bouté hors par sa larrecin. (*Chron. de St Denis*, t. I, f° 50b, éd. 1493.)

PETRIER, v. a., tremper :

Il vous fault *petrier* vostre payn en vinaigre. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 754, Génin.)

PETRIFIANT, adj., qui pétrifie :

En toutes les parties de ce bouc, il y avoit quelque qualité *petrifiante*. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xxxvii, p. 518, éd. 1595.)

PETRINAL, voir Poitrinal.

PETRINAT, voir Poitrinat.

PETRINE, voir Poitrine.

PETRINGNETH, voir Peterinet.

PETRISSERESSE, *-aresse*, *poictriceresse*, s. f., pétrisseuse :

Petrissaresse, pistrix. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Avoir deux *poictriceresses* en la ville du dit lieu de Chastelleraull. (11 mai 1472, *Perm. du c*[te] *de Chast.*, S. Cyprien, l. XXI, Arch. Vienne.)

PETROLEON, s. m., pétrole :

Le *petroleon* doit estre choisi qui a couleur blanche ou jaune, et qui est de clere substance, et qui a oudeur puante. (*Grant herbier*, p. 103. Camus.)

PETRON, voir PEARON.

PETRUIS, voir PERTUIS.

PETRUISSER, voir PERTUISIER.

PETTACÉ, voir PETACÉ.

PETTEAU, voir PESTEL.

PETTELEMENT, voir PESTELEMENT.

PETTELER, voir PESTELER.

PETTON, s. m. ?

.II. pamielles, *petton* et serrures de la porte. (1462, Arch. Meuse B 1551, f° 73 v°.)

PETTREAU, voir PETEREAU.

PETTURE, voir PETEURE.

PETTURREL, voir PASTUREL.

PETTYR, voir PETIR.

PETUEIL, voir PESTUEIL.

PETUMIE, s. f., sorte de tumeur :

Morir de la boche, qu'on dist *petumie*. (xv[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PETUNOIR, s. m., pipe, calumet :

Il me dit aussi qu'une autre fois il y avoit un homme qui avoit quantité de tabac (qui est une herbe de quoy ils prennent la fumee), et que Dieu vint a cet homme et lui demanda ou estoit son *petunoir* ; l'homme print son *petunoir* et le donna a Dieu, qui petuna beaucoup. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. 1, p. 284.)

PETURE, voir PETEURE.

PETYER, voir PIETLER.

PETYLIS, voir PESTILLEIS.

PEUBLE, voir PEUPLE.

PEUCEDANE, s. m., plante ombellifère, le peucedanum officinale :

Peucedane est une herbe qu'on appelle fenoil a pourceaulx. (*Le grant Herbier*, f° 83 r°, Nyverd.)

Peucedanum, françois, *peucedane* ou queue de pourceau. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 76, éd. 1605.)

Peucedane : m. Horse stronge, Hore strange, sow-fennel, sulpherwort. (COTGR., 1611.)

PEUCHAT, s. m. ?

On doit chaminer, d'or en avant, tous les moulin desus Muzelle en tel maniere que li *peuchat* des cloies geissent nut et nut, sens nulz altres dans, sus lez saippin desdis moulin. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 133.)

PEUCHON, voir PAUCHON.

PEUÇOER, voir PEÇOIER.

PEUET, s. m., dimin. de peu :

Dormans illec ung *peuet*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 122[b].)

Et se tenoient ung *peuet* loings derriere. (*Ib.*, f° 138[a].)

Elle mengast ung *peuet*. (*Ib.*, f° 147[d].)

Ung *peuet* par avant avoit elle ouy de ung angele que il estoit ressuscité. (*Ib.*, f° 155[c].)

PEUFERIE, voir PELFRERIE.

PEUFFE, voir PELFRE.

PEUFFERIE, voir PELFRERIE.

PEUFIER, voir PELFRIER.

PEUFILE, adj., qui file peu :

Jaquemine *peufile* semond toute jour ses gelines de fort ponre. (*Dialog. fr. flam.*, f° 16[a], Michelant.)

PEUFRE, voir PELFRE.

PEUFRIER, voir PELFRIER.

PEUGNORE, voir PIGNORE.

PEUIGNIER, voir PUGNIER.

PEUILLE, *pueille*, *peulle*, s. f., monnaie réservée pour l'essayage :

Peulle : f. Before new money be delivered out of the mint, an officer called l'essayeur divides a peece thereof into foure parts ; one he gives to the master, a second unto the wardens of the mint : the other two he keepes, and touches, or makes a tryall of, one of them : Now each of these parts wrapt up in a peece of paper (specifying the quantitie, weight, allay, and day of deliverie out of the coyne) is tearmed *peulle*. (COTGR., 1611.)

Peuille, as *peulle*. (*Id.*)

Pueille, as *peulle*. (*Id.*)

Peuille, f. Quarta parte para ensayar oro. (OUDIN, 1660.)

PEUISSON, s. m., sot :

Par le cap de Dieu, jamais tant que le roy vivra n'auren repos et n'auren que mal, car il n'est que ung fol et ung *peuisson*. (1478, Arch. JJ 205, pièce 153.)

PEULLE, voir PEUILLE.

PEULE, voir PUELLE.

PEULLEUL, voir PAILLEUL.

PEULTIS, voir POSTIC.

PEUMEL, voir POMEL.

PEUNEUS, voir PENOS.

PEUPEU, voir PUPUT.

PEUPLAIE, *-aye*, s. f., plantation de peupliers :

Qu'aux lieux plus bas soient les estangs, saussaies, *peuplaies*, tremblaies, aunaies, ozeraies et semblables bois aquatiques. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 4, éd. 1805.)

Peuplaye : f. A grove of popler trees. (COTGR., 1611.)

Peuplaye, f. Alameda. (C. OUDIN, 1660.)

PEUPLARD, s. m., homme du peuple :

Mais quel proffit du laurier et du murte?
Povrette et nue aux champs philosophie,
Dict le *peuplard* qui au seul vil gaing hurte.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 304, éd. 1555.)

1\. **PEUPLE**, *peupple*, *pueble*, *poble*, s. f., population :

La *pueble* du royaume de France. (1308, *Pamph. de P. Dub.*, Richel. Cartul. 170, f° 106.)

— Poissons qui peuplent un étang :

L'en baille et laisse audit commandeur les diz .II. estans peuplez et garnis de la *peupple*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 98 v°.)

— Commune :

Si aucun fait fondement de muraille ou d'autre chose en fons de terre commune et asseoit aucun fondement moitié au fonds de son voisin en leur absence sans appeler les expers jurez de les *pobles*, la partie qui se sent grevee peut requerir tel bastiment estre abatu et desmoli. (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 716, éd. 1604.)

2\. **PEUPLE**, *pouple*, *peuble*, *pouble*, *pible*, s. m., peuplier :

Deux tables de *peuple*. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 271 v°.)

Un petit baston de *pible* qui croist sur les rivieres. (1473, Arch. JJ 194, pièce 362.)

Les Savoisiens vont en Italie scier du bois de *pouple* le long du Pau. (BELON, *Singularitez*, I, 64, éd. 1553.)

Je planteray certains *pibles* ou populiers. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Mobile tout ainsi que la feuille du *peuble*.
(IMBERT, *Sonn.*, LI, éd. 1578.)

Je me mis dans un canot a la bande du Su, ou je veis quantité d'iles, lesquelles sont fort fertiles en fruits, comme vignes, noix, noizettes, et une maniere de fruit qui semble a des chataignes, cerises, chenes, tremble, *pible*, houblon, fresne, erable...

(Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. II, p. 334.)

Et encore au xviie s. :

Avec les isles, saules, *poubles* et autres herbes y estans. (1643, Ste-Croix, moulin des 4 roues, Arch. Vienne.)

Berry, Norm., Pic., Rouchi, Morv., Bourg., *peuple* ; Aunis, Saint., Berry, *pouple* ; Poitou, *poupe* ; Aunis, Saint., *pible* ; Bourg., Yonne, *peuille*, peuplier. Oignin, *peuble* ; Wall., *plop*, Bas-Valais, Vionnaz, *pèble*, peuplier.

Noms de lieux, le *Pible*, les *Pibles* (Char.-Infér.).

PEUPLEE, s. f., peuplade :

Pour faire nouvelle *peuplee* des gens de sa nation. (Pasq., *Rech.*, l. I, ch. xi, éd. 1665.)

Transmigration de nouvelles *peuplees*. (Id., *ib.*, VIII, 1, éd. 1723.)

PEUPLEEMENT, adv., publiquement :

Le dit Renouf aveit fait l'opposition a la dite eglise *peupleement*. (Mardi apr. Brand. 1311, *Ch. du vic. de Trun*, S. Sauv., S. Germ. de Tourneb., Arch. Manche.)

PEUPLEMENT, voir Pueplement.

PEUPLEOR, *-eur*, *pupl.*, s. m., celui qui peuple :

Camillus... fu apeles li secuns Romulus, ausi com faisere de la cité et *pupleres*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 193^b.)

Et lui succeda Dom Sanches son fils, surnommé le bastisseur ou *peupleur*, a cause des villes edifiees par luy. (Vignier, *Bibl. hist.*, III, 177, éd. 1588.)

Les Grecs furent anciennement grands *peupleurs*, a la verité, mais aussi grands parleurs pour le moins. (La Morliere, *Le prem. liv. des antiq. d'Amiens*, 3e éd., p. 3.)

1. **PEUPLER**, *puepler*, verbe.

— Neutr., être peuplé, se peupler :

Ne voit fors Sarrasin dont le pays *peupla*.
(*Vivien de Monbranc*, Rev. des lang. rom., 3e sér., xvi, 136.)

Adont se regarda li rois et vit que les banieres aproçoient et tous li pays *peuploit* de gent. (*Chron. de Rains*, c. viii, L. Paris.)

— Se multiplier :

Il leur faschoit de voir les corps espars emmy les champs, a la mercy des bestes, qui y *peuplerent* incontinent. (Mont., *Essais*, III, 12, éd. 1595.)

Le roy Ferdinand, envoyant des colonies aux Indes, prouveut sagement qu'on n'y menast aucuns escholiers de la jurisprudence, de crainte que les proces ne *peuplassent* en ce nouveau monde. (Id., *ib.*, III, 13.)

— Act., garnir, munir :

Grant eschec i rotint d'or et d'argent *pueplé*.
(*Mainet*, p. 17, G. Paris.)

2. **PEUPLER**, voir Puepler.

PEUPLERAIE, *-aye*, *poubleroye*, s. f., lieu planté de peupliers :

Une boicellee de terre joignant a la terre Macé Vaugoin d'une part, et a la *poubleroye* d'Estille d'autre part. (*Livr. de cens de la terre d'Estilly*, Richel. 4659, f° 12 v°.)

D'en faire des particulieres sausaies, *peupleraies*, aunaies, ozeraies, est chose tres belle et requise. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VII, 10, éd. 1605.)

Les rivieres en cholere treuvans le chemin droict dans les allees entre les rengs des arbres, y entrans, emportent a vau l'eau les saussaies et *peupleraies*. (Id., *ib.*)

Peupleraye : f. A grone, or wood of poplar trees. (Cotgr., 1611.)

Peupleraye, f. Alameda. (C. Oudin, 1660.)

PEUPLEUS, *-eux*, *poeplus*, adj., populeux :

Ce est la cause por quoi Ynde est tant *poepluse*, car la recuirent marchanz de toute pars. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 127^c.)

Parmi si *peupleuses* nations. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 87, éd. 1556.)

Les *peupleuses* citez.
(Ross., *Hymn.*, I, 7, éd. 1623.)

Soit au valon de Gentilly,
Soit d'Arcueil au *peupleux* rivage.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. IX, t. II, p. 440, Lemerre.)

Les *peupleuses* citez desertes serviront
De funebres tombeaux a ceux qui periront.
(Rob. Garnier, *Porcie*, 901, Foerster.)

Sire, je ne remarque en toute la rondeur
De la terre *peupleuse* un plus brave vainqueur.
(G. Bounin, *Sat. au Roy*, f° 9 v°, éd. 1586.)

1. **PEUPLOIER**, *pueplier*, *puplier*, *publier*, v. a., peupler :

Einssi *peuploia* li rois Guiz l'ille de Chypre. (*Est. d'Eracl. emp.*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 9.)

Item que pour don ne pour mandemant que nous facciens il ne delivreront ne bailleront a quelque personne que ce soit nuls de nos poissons jusqes a tant que touz noz viviers et noz eaus *seront* a plein *publiez*. (1318, Arch. JJ 55, f° 68 r°.)

Nous consideranz et attendanz les perilz et dommages qui s'en pourroient ensuivre, voulanz a eulx pourveoir sur ce, afin que nostre dicte ville soit et puisse *estre publiee* de maisons et habitee de genz pour demourer au temps avenir. (1345, Arch. JJ 75, f° 323 r°.)

Berton en ville nul lerron,
Ains *pupliron* tout leur pais
Des subgiz a la flour de lis.
(*Libvr. du bon Jehan, Duc de Bret.*, 3209, ap. Charrière, *Vie de B. du Guescl.*, II, 527.) Var., *publiron*.

La semence humaine prist a *publier* et a remplir les contrees de la terre. (Christ. de Piz., *Charles V*, II, 2, Michaud.)

Se combatit avecques pluseurs geans qui estoient en la dicte ysle, et a la perfin conquist l'yle, et destruisit les geans, et la *publia* de ceulx qui estoient venuz avecques luy. (*Debat des heraulx d'armes*, 27, A. T.)

Virginité et chasteté remplissent et *pueplient* les sieges de paradis. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 195 r°.)

2. **PEUPLOIER**, voir Publier.

PEUPLOY, s. m., populace :

Orleans fist illecq terrible exploy
Et tel chapploy de sauldars et *peuploy*...
(*Poés. fr. de G. Alione*, Voy. et conq. de Ch. VIII, Brunet.)

PEUR, voir Peior.

PEURE, voir Puelle.

PEUREE, s. f., chose faite en toute hâte, par peur :

Properata, *peurees*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PEURER, v. n., se hâter par peur :

Properare, *peurer*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

PEUREURE, voir Pourreure.

PEUREUS, voir Paouros.

PEURRIER, voir Perrier.

PEUSINE, s. f., pavois :

Lors chascun armé de ce qu'il devoit prent sa *peusine* en sa main senestre. (*J. de Saintré*, ch. lxxix, éd. goth.)

1. **PEUSSON**, voir Paisson.

2. **PEUSSON**, voir Pauchon.

PEUSTICET, voir Posticet.

PEUSTIL, voir Postil.

PEUSTURE, voir Peuture.

PEUT, voir Put.

PEUTEURE, voir Peuture.

PEUTIZ, voir Postic.

PEUTRE, voir Peautre.

PEUTURE, *-eure*, *peusture*, *pouture*, *puture*, *poture*, *pulture*, s. f., nourriture, au propre et au fig. :

Il est lur *pulture*.
(P. de Thaun, *Best.*, 294, Wright.)

Et qu'il ont ung vray Dieu qui leur donne *peuture*.
(*Chev. au cygne*, 12529, Reiff.) Imp., *penture*.

Dont vienent et coi vestent? qui lor trueve *peuture*?
(*Roum. d'Alix.*, f° 54^d, Michelant.)

Car bons cuers se set bien refaire
Des essemples des bien faisans,
Ch'est *peuture* bien refaisans.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, st. I, 5, Van Hamel.)

Ki del parfont del escriture
Sevent traire buene *peuture*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 59 v°.)

Ben li purveit sa *poture*
Deu, quant fet sa creature.
(CHARDRY, *Petit plet*, 919, Koch.)

Dras e *poture*, or e argent,
E quan k'il pocint aramir
Si firent ensemble cuillir.
(ID., *les sept Dormans*, 458, Koch.)

Vous en irez en celo vile,
Encore en i a il dix mile
Qui bien i truevent lor chevance :
Moult sera or grant mescheance
Se n'i trovez vostre *peuture*,
Chacuns i atent s'aventure.
(*La Houce partie*, 271, Méon, *Fabl.*, IV, 481.)

... No pain, sire Dieus, nous envoie,
La *peuture* des ames et des angles la joie.
(*La Patrenostre*, Richel. 837, f° 227b.)

Se la cort au bouteillier faut
Je le verrai si vil ribaut
Que nus n'aura mes de lui cure ;
Se ne fust or cele *poture*
Qu'il a ceenz par aventure.
(*De Renart et de Piaudoue*, 328, Chabaille.)

Tres dous cuers savoureus,
D'excellent noblesce eslis,
Peuture aus vrais famillous.
(JAQUES DE DAMPIERRE, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2° sér., p. 149.)

Ens es jors de feste et dyemenches i met Dex pains entirs pour chou k'il aient a souper dou relief ; maintenant pour vo venue avons nous no *peuture* doublee. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 76, Jubinal.) Impr., *penture*.

Il doit avoir chascun jour ouvrable .III. den. pour sa *peuture*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXIII, 7, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *peusture*.

Ce fu la *poture* dont il les put. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 185a.)

Et si se tient Grars de Duresnes bien plainement a paiiet de Theri devant nomé, en ses deniers contans, k'il a eus et recius de le warde et de le *peuture* de ces .CC. biestes devant dittes. (Déc. 1271, *C'est Teri de Falempin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Celui (pain) ki est *puture* ad diable. (*Le Pater Noster*, Richel. 19525, f° 80 r°.)

Li ver en feront lor *pouture*.
(*Marguet convertie*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 326.)

N'a mie esté usé de payer amende pour petit poisson, se on le met en fosses aux becques pour leur *pouture*. (1343, *Ord.*, II, 207.) Impr., *ponture*.

Oil, merci al roi celestre
Qui m'a doné vie et *peuture*.
(*S. Jehan Bouche d'Or*, 706, Weber.)

Par ce penser mon vivre ai
Garni d'une doulce *peuture*,
Et s'est tele ma noureture.
(FROISS., *Poés.*, I, 89, 64, Scheler.)

En lieu de nous bailler argent, l'on nous fist cheulx nous mengier une espace de celuy temps. Et apres fusmes remis en nostre premiere *peuture*. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 118, Quatrebarbes.) Impr., *penture*.

Puis souffri mort en croix pour nous rendre [*peuture*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10243, Chron. belg.)

Ce champ produict delicieuses pastures et *peuteures* aux ouailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 6.)

Ce mot s'est conservé dans la langue moderne sous la forme *pouture*, dans le sens de farine d'orge, de sarrazin que l'on donne aux chevaux ordinairement avec de l'eau. Berry, *pouture*, farine de menus grains pour engraisser les bestiaux ; engrais végétal, terreau. Bessin, *pouteure*, farine qu'on donne aux bestiaux. Rouchi, *pêture*, grain moulu grossièrement pour engraisser les porcs et la volaille. Lorr., *puture*, mélange de son, de pommes de terre, d'eaux grasses, etc., que l'on donne aux porcs. Morv., *pouteure*, fumier en général, engrais.

PEVREE, *-eie*, *povree*, s. f., poivre, mélange poivré :

La car manguent sans seil et sans *pevree*
(*Ogier*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 126d.)

Ne mengeré de char ne de *pevree*.
(*Aleschans*, 2239, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Mal aroit emploié ses vins et ses *pevrees*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 22d, Michelant.)

Quant voient le larron plus noir d'une *pevree*,
Toute la plus hardie est en fuies tournee.
(*Fierabras*, 3085, A. P.)

Ce est une gaiande plus noire que *pevree*.
(*Ib.*, 5039.)

Gentix dus, car me baisse, si serai saolee
Com s'avoie mengié gelines en *pevree*.
(*Ib.*, 5388.)

Fors sausses et chaudes *pevrees*
Ont il certes touz jors amees.
(GUIOT, *Bible*, 1540, Wolfart.)

Quant la chars est eschaufee
De gras morseaus et de *pevree*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 105c.)

Je vos aconterai ja toute
La joie qu'il ont demenee,
Quels lus i ot et quel *povree*,
Quel pain, ne quel poisson de mer.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 43d.)

Ne manjoie mie mut de salmon a *pevreie*.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 34 r°.)

Aucuns furent purgié pour les noiceles qu'il mengerent, et menjoient la *pevree* ou est autresi la medicine. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champollion.)

Suisse, Neuchâtel, *poivrée*, ragoût composé d'os de porc frais et de divers ingrédients.

PEVREL, *puvrel*, s. m., poivrade :

Piretum, poiret ou *puvrel*. (*Olla patella*, p. 42, Scheler.)

PEVRELLE, *pevrielle*, s. m., diminutif de poivre :

De luy [Amand Rahoul] pour treize livres de *pevrielle*, a ung gros et ung blancq le livre. (1516, *Compt. de l'execut. testam. de Colinet Moucque*, Arch. Tournai.)

PEVRIE, s. f., poivre :

Une libre de *pevrie*. (19 févr. 1415, *Pawilhars*, K, p. 237, Arch. Liège.)

PEVRIER, s. m., marchand de poivre :

Il les vendent, s'en font deniers,
Et en losengent les *pevriers*.
(GUIOT, *Bible*, 2050, Wolfart.)

Tuit cirier, tuit *pevrier* et tuit apotecaire, se il metent avant au samedi es hales ou u marchié, chascuns doit obole de coutume. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2° p., XVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Giles li *pevriers*. (1305, *Cens du Paraclit*, f° 22 r°, Arch. Aube.)

Stephanus dictus *Pevrier*. (6 fév. 1355, St-Urbain, Arch. Aube.)

Nom propre, *Peuvrier*.

PEXANAGE, voir PAISSONAGE.

PEXENAGE, voir POISSONAGE.

PEXHERAILLE, voir PESCHERAILLE.

PEXHERESSE, voir PESCHERESSE.

PEYGNEUR, voir PEIGNEOR.

PEYMENTEUR, voir PAVEMENTEUR.

PEYNO, voir PANNE.

PEYNT, voir PEINT.

PEYRAL, voir PAIRAL.

PEYRIERE, voir PERRIERE.

PEYROL, voir PAIROL.

PEYROLLIER, voir PAIROLIER.

PEYSSEL, voir PAISSEL.

PEYSSIERE, voir PAISSIERE.

PEZ, voir PIS.

PEZABLE, voir PECHABLE.

PEZACH, voir PESAC.

PEZANCE, voir PESANCE.

PEZAS, voir PESAZ.

PEZATERIE, voir PESATERIE.

PEZEL, voir PESEL.

PEZELLOUS, adj., corrompu, qui a des marques de corruption :

Se aucuns masceclier avoient char sorcemee communement ou *pezellouse* en langue, ou de crue ou d'oile, il ne la doneroient, ne ne porroient vendre en estaus communs avec la bonne char. (1297, *Constitut. Tull.*, reg. A, pièce 1, ap. Duc., *Pessarius*.)

PEZER, voir PESER.

PEZERESSE, fém., voir PESEOR.

PEZIERE, voir PESIERE.

PEZON, voir PESON.

PEZZE, voir PEGE.

PHACE, voir PHASCE.

PHAELLE, s. f. ?

Chambrette pendice avec une petite *phaelle* de boix. (1566, 2, pr. 3, f° 207, Arch. Liège.)

PHAGOUE. s. f., sorte de glande :

La *phagoue* est une glande de substance fort molle, rare et spongieuse, de quantité assez notable, situee sur les parties superieures du thorax, entre les divisions des veines et arteres sousclavieres ou jugulaires. (PARÉ, *Œuv.*, II, 18, Malgaigne.)

PHALANGE, voir PALANGE.

PHALERATION, *phall.*, s. f., vaine pompe dans la parure :

Il ne doit point apparestre plus que les autres par ambicieux vestement et orgueilleuse *phalleration*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 10, éd. 1530.)

PHALERE, s. f., harnois brillant :

Les grans *phaleres* et les sangles dorees.
(SAINT GELAYS, *Eneide*, IX° liv., éd. 1540.)

Quant un cheval jeune, joyeulx,
Se voit en *phaleres* pompeuses
Plus en est fier et orgueilleux
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant les voyes peril.*, f° 50°, éd. 1522.)

PHALERER, *phallerer*, *falerer*, *falerer*, v. a., harnacher, revêtir d'un brillant harnois :

Le mieulx courant et qui sera premier
Aura de moy ung beau et grand coursier
Bien *phalleré*.
(SAINT GELAYS, *Eneide*, V° liv., éd. 1540.)

Perceval a moult ceste mulle regardee, laquelle tant richement *falleree* et acoustree *estoit*. (*Perceval*, f° 154ᵃ, éd. 1530.)

Sa mulle bien accoustree et richement *phalleree*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 156 r°.)

Destriers, genetz et turcs d'agilité,
D'orphavrerie haultement *fallerez*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pesquiere, f° 93 v°, éd. 1532.)

Il y avoit une aultre bande fort modeste de trois dames vestues en humilité, et montees sur haquenees blanches *fallerees* de veloux bleu. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Sortit monsieur le bailly et cappitaine dudict Sens, monté sur une tres belle grant mulle, bien richement *phaleree*. (*Cron. du roy Françoys Iᵉʳ*, p. 262, Guiffrey.)

Tu es baudet de bien. Mais n'*estre* autrement torchonné, estrillé, *phaleré*, et alimenté que je te vois, cela me semble un peu tyrannique, et hors les metes de raison. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. VII, éd. 1564.)

Une lictiere portee de deux mulets blancs, *fallerez* et houssez de velours cramoisy. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 78, éd. 1598.)

— En parlant de personnes, parer avec faste, surcharger d'ornements :

De grans plumailz leurs testes *faller[er]ent*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pesquiere, f° 97 r°, éd. 1532.)

D'habis auctentiques,
Carcans magnifiques,
Pierreries antiques,
Par touctes practiques
Leurs corps *falleroient*.
(ID., *ib.*, f° 94 r°.)

De veloux et satin, colliers et chaines d'or
Fallerez ilz estoient, mieulx que ne dys en-
[cor.
(ID., *ib.*, f° 87 r°.)

Dames blanches comme beaulx cignes,
Plus que deesses *fallerees*.
(ID., *ib.*, f° 89 v°.)

Partout ou alloit Dagobert le suivoient huit putains pignees et *phalerees* comme roynes. (*Mer des Cron.*, f° 30 r°, éd. 1532.)

Houssez et *falleres* conformement a leurs habits. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 8 v°.)

Femme *faleree* et fardee, pleine de vilenie, mensonge et vanité. (CARTHENY, *Voyage du cheval. errant*, f° 31 v°, Anvers, 1557.)

Il estoit accoustré a la maniere des Medes, ayant son visage fardé, et sa perruque *faleree* moult richement. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 98 r°, éd. 1560.)

— Fig. :

Tes termes *phalerez*
En rhetorique, assez bien colorez.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 45, Willem.)

PHALTERIONNER, voir PSALTERIONER.

PHAPHURE, voir CHAFFUR au Supplément.

PHANETTE, s. f. ?

Une hourdoire, aultrement dit *phanette* de soye noire renforchee. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PHANTASME, voir FANTOSME.

PHARETRE, *-ette*, *far.*, *pharrette*, carquois:

Prens tes armes pour chasser avec ta *faretre* ou sont tes sagettes et ton arc, et va chasser. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 148 v°, éd. 1519.)

De sa *pharette* une sagette tire
De boys mortel, empenné de vengeance.
(CL. MAROT, *Temple de Cup.*, A III r°, éd. goth., s. l. n. d.)

Sagon et Mathieu de Boutigni ayant blâmé l'emploi de *pharette*, Cl. Marot, dans la seconde édition de son *Temple de Cupidon*, effaça ce mot, et mit : *de sa trousse*.

Diane accoustree de son arc et de sa *pharetre*. (GUILL. DU CHOUL, *Relig. des anc. Romains*, p. 90, éd. 1588.)

— Fig., dans un sens grivois :

Mais com orendroit plus ne puisse
Toucher ne labourer Perrotte
Que pou ou neant, car ma *pharrette*
Est vuyde et mon arc ne peut tendre.
(JEH. LE FEVRE, *Matheolus*, l. I, v. 1338, Tricotel.)

Cf. FERETRE.

PHARETRÉ, adj., qui porte un carquois :

Jusques a tant que fuz prest d'estre entré,
En la maison du beau Dieu *pharetré*.
(CL. MAROT, *Temple de Cup.*, A IIII r°, éd. goth. s. l. n. d.)

PHARAON, voir FARAON.

PHARIQUE, s. m., sorte de poison :

Pharique. A kind of dangerous poison. (COTGR., 1611.)

PHARISEE, s, m., pharisien :

Li *pharisees*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 53 v°.)

As scribes et as *pharisees*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 1ᵃ.)

C'est le plus prudent et plus saige
Des *pharisees*.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 224, 1ᵉ journée, Le Verdier.)

Il desprisa les devotz *pharisees*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XC, éd. 1545.)

Et cesty la qui *pharisee* estoit.
(ID., *ib.*)

PHARRETTE, voir PHARETRE.

PHARROCHAIGE, voir PAROCHAGE.

PHAS, voir FAS.

PHÉ, *fé*, *foid*, s. m., serviteur :

E uns *phé* fud de la maignee Saul e out num Siba. (*Rois*, p. 149, Ler. de Lincy.) Lat., erat autem de domo Saul servus nomine Siba.

Truverent un *fé* de Egypte. (*Ib.*, p. 115.)

Lire ici l'ex. placé à tort au t. IV, p. 44, col. 1, sous la forme *foid*.

PHEER, voir FAER.

PHEINTISE, voir FEINTISE.

PHELANDRION, s. m., plante ombellifère :

Phelandrion. Small burnet saxifrage ; and not medow rue, as the Parisien phisicians erroniously hold it to be, sayes Gerard. (COTGR., 1611.)

PHENGITE, s. f., sorte de pierre brillante :

Les lanternes estoient vestues, aucunes de strain, autres de pierres *phengites*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XXXII, éd. 1564.)

Une chapelle ronde, faite de pierres *phengites* et speculaires. (ID., *ib.*, ch. XLIII.)

Phengite (the name of) a certaine bright stone. (COTGR., 1611.)

PHENICEAU, *fenisseau*, s. m., petit du phénix :

La compagnie se prit a rire comme un troupeau de *fenisseaux*. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 250, éd. s. l. n. d.)

Patez de *pheniceau*. (*Caquets de l'accouchée*, p. 97, ap. Ste-Pal.)

PHEREDEM, *feredon*, s. m., peucedanum :

Pheredem et savarice. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. LVI, Hist. des Crois.) Var., *feredon*.

PHERESTRE, voir FERETRE.

PHIFRER, voir FIFRER.

PHILADIERE, voir FILATIERE.

PHILAFTIE, voir PHILAUTIE.

PHILAPTIE, voir PHILAUTIE.

PHILASTIE, voir PHILAUTIE.

PHILATERE, voir FILATIERE.

PHILATON, voir PHILAUTON.

PHILAUTIE, *-avtie*, *-aftie*, *-astie*, *-aptie*, *fil.*, s. f., amour-propre :

Dois je croire que vous m'aimiez, et que les demonstrations que vous en faites soient a mon occasion, ou bien pour l'amour de vous mesmes ? Car les jeunes gens de ce temps ont beaucoup de considerations en leurs desseins, et cette douce *philaftie* a un grand pouvoir sur leur ame. (MARG. DE VAL., *la Ruelle mal assortie*, p. 100, dans *Nouveau recueil des pièces les plus agreables de ce temps, en suite des jeux de l'Inconnû, et de la maison des jeux*, éd. 1644.)

Ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferois plustost a la *philaftie* qu'a la raison. (ID., *Mém.*, p. 1, éd. 1628.)

Il me semble (cela soit dit sans *philastie* et vaine gloire) que je suis tres bien en cest habit. (LARIV., *le Fid.*, II, I, Bibl. elz.)

Cette inclination nommee d'un mot ja françois *filautie*. (DAMPMART., *Merv. du monde*, f° 113 r°, éd. 1585.)

Mais est entaché de *philaftie*, qui est un amour desordonné de soy mesme. (*Remonstr. au roy*, p. 85, éd. 1588.)

Se disait encore au commencement du XVIIe s. :

De la *philaptie*.
Pour grant raison, Barlemont, tu me plais ;
Tu me desplais pour raison mesmement :
Tu me plais bien pour tes louables fais,
Et pour te voir discourir doctement ;
Mais en tes faits tu te plais tellement,
Qu'en te plaisant du tout tu me deplais.
VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Diverses poésies*, Epigrammes, p. 554, éd. 1605.)

Estans surpris d'une *philaftie* et amour de nous mesmes, ne pouvons cognoistre nos fautes, desquelles nos dames bien souvent nous advertissent. (EST. PASQUIER, *Monophile*, II, 775, éd. 1723.)

Bien que je ne veuille, par une *filautie* et ostentation trop advantageuse, me mettre au rang des hommes doctes. (*Invent. univ. de Tabar.*, I, Bibl. gaul.)

Il faut que je confesse sans *philavtie* ou ostentation que mon baulme est un des plus rares secrets que la nature ait jamais descouvert. (*Recueil gén. des rencontres, etc., de Tabarin*, I, LI, Bibl. gaul.)

Narcisse fut atteint d'une estrange *philautie* amoureuse, et idolastroit son esprit. (GARASSE, *Doctr. curieuse*, p. 62, éd. 1623.)

PHILAUTON, *-aton*, adj., qui s'aime soi-même, égoïste :

Et ce que l'en vitupere estre *philaton*. (ORESME, *Politiq.*, f° 37^c.)

PHILAVTIE, voir PHILAUTIE.

PHILICON, s. m., la *filicule*, plante astringente de l'espèce des fougères ?

Il convient avoir graine de coings, *philicon* et gomme de cerisier. (*Ménagier*, II, 219, Biblioph. fr.)

PHILIPPINE, s. f., ordonnance de Philippe le Bel, rendue en 1303, concernant le droit de régale :

L'ordonnance du roy Philippes appellee la *Philippine*. (CH. LE CARON, note dans Bout., *Somme rur.*, p. 661, éd. 1611.)

PHILITERE, voir FILATIERE.

PHILLOPECUNE, voir PHILOPECUNE.

PHILLYREE, s. f., nom de plante :

La *phillyree*. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*)

PHILOMITE, s. m., amateur de fables :

Pourquoy *philomites* peut estre dit qu'il commet philozophie, c'est assavoir, de tant que fable est faicte de merveilles. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., ch. LXVII, Michaud.)

PHILOPECUNE, *phillop.*, s. f., amour de l'argent :

L'en ne veult des sciences que une,
Touz tendent a *philopecune*
Et n'aprendra pas pour savoir,
Maiz il aprendront pour avoir.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 16^a.)

Mais au jour d'ui phillosophie
Est en exil, et pou prisie,
Et la het chascun et chascune,
Pour lui regne *phillopecune*.
(ID., *la Vieille*, I, v. 1867, Cocheris.)

Toute science repudient
Fors celle de *philopecune*.
(ID., *Matheolus*, III, 677, Tricotel.)

PHILOSOFIEMENT, voir PHILOSOPHIEMENT.

PHILOSOPHABLE, adj., philosophique :

Force demostrable ou *philosophable*. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 137^d.)

PHILOSOPHAL, adj., de philosophe, philosophique :

Sel *philosophal*. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 46 r°.)

Congnoissant qu'il avoit mal gardé la rigle *philosophale*, qui est de soy taire. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 17^a, éd. 1532.)

Le firent introduire en sciences legalles et *philosophales*. (ID., *ib.*, f° 21^a.)

... Science *philosophalle*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XLI, éd. 1545.)

Mais on ne le pourroit monstrer par raisons naturelles ne *philosophalles*. (ID., *Noble Dame*, f° 3 v°, éd. 1536.)

Philosophale vie
Je veux mener.
(R. DE COLLERYE, *Rond.*, LXXII, Bibl. elz.)

Sans alleguer *philosophaux* debatz.
(F. SAGON, *Coup d'Essay*, Resp. à l'Espistre de C. Marot, dans les *Œuvr. de Marot*, t. VI, p. 15, éd. 1731.)

Art *philosophal*. (PALISSY, *des Metaux*, Cap.)

L'abbé ouvrit l'oreille a ces raisons *philosophales*. (DES PER., *Nouv. recreations*, d'un singe, f° 243 r°, éd. 1564.)

Prit l'habit *philosophal*. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VI, XI, éd. 1557.)

Habitation *philosophale*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, XXXV, éd. 1598.)

Harangue *philosophale*. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XI, Buchon.)

La langue moderne n'a gardé que le féminin *philosophale*, dans la locution pierre *philosophale*.

PHILOSOPHERIE, s. f., rêverie philosophique :

Quand bien cela adviendroit, que vinssiez a bout de vostre *philosopherie*, vous devez estre content. (*Moyen de parvenir*, p. 59, éd. elzev.)

PHILOSOPHESSE, s. f., femme philosophe :

Car elle estoit *philosophesse*.
(*Le Rebours Matheolus*, p. 10, éd. 1518.)

PHILOSOPHIEMENT, *philosofiement*, adv., philosophiquement :

Filosofice, *philosofiement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PHILOSOPHIEN, *phyllosophien*, *-fien*, s. m., philosophe :

Oiiés, signor rectoriien,
Gramariien, *phyllosofien*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 164, P. Meyer.)

Contre Nachor ierent contraire
Phyllosophien et li gramaire
Et trestout li rectoriien.
(ID., *ib.*, p. 167.)

PHILOSOPHIER, v. n., vivre selon les principes de la philosophie :

Pegasus fonda la fontaine
Qui de philosophie est plaine,
Qui pour le desir delitable
De la grant gloire pardurable
Doit aprendre et estudier
Chascuns a *philosophier*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 72^c.)

Les mauvais ne *philosophient*, ou n'ayment sapience, ny les bons aussi, selon que nous avons trouvé qu'il n'est point d'amytié de contraire a contraire, ny de pareil a pareil. (BONAV. DES PER., *Lysis*, Recueil des œuvres, p. 31, éd. 1544.)

PHILOTIME, *phyl.*, adj., ambitieux :

Celui qui superhabunde en desirer tels honneurs, il est *phylotime.* (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377d.)

S'emploie encore comme prénom.

PHILOTIMIE, *phyl.*, s. f., ambition :

Et la superhabundance, c'est assavoir amer et querir honneur non deu... c'est vice; et en grans honneurs Aristote l'appelle chaymotie et en mendres *phylotimie.* (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 377d.)

PHIPHAINE, voir TIFAIGNE.

PHIRTON, voir FERTON au Supplément.

PHISICIAIN, voir FISICIEN.

PHISICIEN, voir FISICIEN.

PHISIONOMIEN, s. m., physionomiste:

Pour ce jugent li *phisionomiens* que cils qui ont les levres si saillans sont par nature de grant couraige. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 103d.)

PHISIQUE, voir FISIQUE.

PHISIQUER (*se*), v. réfl., se droguer :

Se foy n'as, en vain *te phisiques*,
Car foy a toutes les reliques,
Par foy toutes vertus sont faictes.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 85, Méon.)

PHISSANE, voir FISSAIGNE au Supplément.

PHISSICIEN, voir FISICIEN.

PHITONIE, s. f., science de la pythonisse, science de la divination en général :

Chiron est appellé des poetes dieu de sapience et de *phitonie. Phitonie* est art de deviner par instinction dyabolique. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 100 r°.)

PHITONIQUE, *-icque*, *phytonicque*, adj., possédé du démon :

Saul *phitonique*
Qui rois estoit, voult Dieu tempter en vain.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 189, A. T.)

— Qui s'occupe de divination, qui a trait à la divination :

Ces femmes qui sont *phitonicques*
Sont d'une merveilleuse garde.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 16a, éd. 1537.)

Esprit *phytonicque* et immonde.
(ID., *ib.*, f° 17.)

Prenosticqueur *phitonicque.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 104 r°.)

— S. m., devin :

Aux enchanteurs, et aux gens maleficques
Ailleurs nommez devins et *phitonicques.*
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

PHLEBOTOMER, *flebotommer*, v. a., phlébotomiser :

Quant aux enfans, il n'a jamais permis qu'on les *phlebotomast.* (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. XIV, éd. 1587.)

— Réfl., se phlébotomiser :

Cet animal (l'hippopotame)... monstra premierement la pratique de *se flebotommer.* (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 8, éd. 1615.)

PHLEBOTOMIQUE, adj., qui a rapport à la phlébotomie :

Operation *phlebotomique.* (JOUB., *Gr. chir.*, p. 599, éd. 1598.)

PHOHIER, voir POHIER.

PHONNE, s. m., émondes :

Item tous les *phonnes* venans et procedans desdis chaisnes enseignes demeureront au prouffit de ladicte communaulté. (11 mai 1561, Ch. des finances, LXXII, f° 157 v°, Arch. Liège.)

PHRAIRIE, voir FRERIE.

PHTISE, *phtize*, s. f., phthisie :

La *phtize*, qu'aucuns ont appelé mal subtil. (DESPARRON, *Fauconn.*, II, 19.)

Phtise et affection pulmonaire. (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 255 v°, éd. 1587.)

PHUSICIEN, voir FISICIEN.

PHYLIRE, *phyllire*, s. m., sorte d'arbrisseau :

Cela disant, Franc Gal tira de son sein un roleau de *phylire*, ou estoient escrits certains vers. (*Alect. rom.*, f° 68, éd. 1560.)

Cette carte d'escorce blanche de *phyllire* ou tille surnageant au bort... inscripte de tels vers que tu les as ouys. (*Ib.*, f° 69.)

PHYLLOSOFIEN, voir PHILOSOPHIEN.

PHYLOTIME, voir PHILOTIME.

PHYLOTIMIE, voir PHILOTIMIE.

PHYTONICQUE, voir PHITONIQUE.

PI, voir PIF.

PIACHE, voir PIASSE.

PIACLE, s. m., expiation, cérémonie expiatoire :

L'inquisition des *piacles* et des apaisemenz des dieux sollicitoient plus et tenoient en paine les corages des gens que les maladies ne faisoient les corps. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 113b.)

A bailler aux Rommains en *piacle* et en redemption de la trefve rompue. (*Grans decad. de Tite Live*, 2e decade, I, 10, éd. 1530.)

PIACLER, v. a., offrir en expiation :

O mon pere, dist il, une familiere destinee est donnee a nostre lignaige que pour remedier au commun prouffit *soyons* sacrifié et *piaclé*, et certes maintenant donneray moy et les legions a mourir et a estre occis a la terre et aux dieux des mors. (*Prem. vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 165a, éd. 1540.)

PIAFFANT, adj., fastueux :

En ceste *piaffante* splandeur de tous biens. (BRANT., *Grands capit. estrang.*, I, I, var., Bibl. elz.)

PIAFFARD, *piafard*, adj., fastueux, piaffeur :

Le paon, qui navré de l'aiguillon d'amour
Veut fere, *piafard*, a sa dame la cour,
Etale comme en rond les tresors de ses aeles.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Piaffard. Braggard, strouting, vaine glorious, proudly vaunting, fondly braving it. (COTGR., éd. 1611.)

PIAFFEUSEMENT, adv., fastueusement, superbement, en piaffant :

Piaffeusement. Braggingly, proudly, vaineglоriously, stroutingly, vauntingly. (COTGR., 1611.)

Piaffeusement, con pompa. (C. OUDIN, 1660.)

Piaffeusement, fastuose. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

PIAGEOR, voir PEAGEOR.

PIAILLER, v. n., bien boire, boire avec excès :

Piailler, pion et piot de πιέειν, ἢ πίνειν, bibere. (L. TRIPPAULT, *Celt-Hellenisme*, éd. 1580.)

Piailler, to bib, sip, tiple, or drive away time by drinking. (COTGR., 1611.)

Piailler, Piar, piolar, bever bien. (C. OUDIN, 1660.)

PIAILLEUR, s. m., buveur, celui qui boit beaucoup :

Piailleur : m. A bibber, sipper, wineswiller ; a tipler, bowser, pot gossip, or gossip pint pot. (COTGR., 1611.)

Piailleur, m. Piolador, bevedor. (C. OUDIN, 1660.)

PIAISON, s. f., action de boire avec excès, boisson :

Pihourt, maçon de Rennes,... allant a Chasteaubriand pour l'edifice d'un beau chasteau... dit... estre d'advis que le bastiment fust fait en franche et bonne matiere de *piaison* competente, selon que l'œuvre le requeroit. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, f° 190 r°, éd. 1585.)

Piaison : f. A bibbing, sipping, tipling ; swilling, immoderate drinking. (COTGR., 1611.)

PIAL, s. m., hache, cognée :

Et ki prendra ostilles ou autres chozes, ou cangera, ou ki ostera le *pial* ou prendra autre engin, sens le sens des compaignons de se fornaisse, il doit dis souls. (1298, *Régl. et stat. des monnayeurs à Namur*, Cart. de Namur, Borgnet et Bormans.)

PIALET, s. m., cuscute :

Autre soin n'est requis aux lins de la jusques a la cueillete, que de les descharger d'une meschante herbe, appellee goutte de lin ou *pialet*, en latin, cassutha (cuscuta), qui s'entortille en leurs tiges, les suffoquant et gardant de s'accroistre. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 29, éd. 1605.)

PIALTRE, voir Peautre.

PIAMENT, voir Pivement.

PIAN, adv., doucement :

Marcher *pian*, to march leisurely, go fair and softly. (Cotgr., 1611.)

Norm. et Jers., *pianne pianne*, tout doucement, avec précaution, sans bruit.

1. **PIANCE**, *pience*, *pianche*, s. f., boisson :

Je n'en puis plus, se je ne pie
Quelque *pianche* bonne et fresche.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 301, Jacob.)

On faict de luy tout ce qu'on veult,
Moyennant et touchant la *p(i)ence*,
C'est le plus beau de la science,
Que de toujours menger et boyre.
(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 264.)

Et a tous ceulx qui ayment la *pience*,
Je leur laisse, pour souverain butin,
A desjuner, sans aucune dispence,
Quatre jambons et six flacons de vin.
(*Le Testam. de Ragot*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 151.)

Helas ! bonne *pianche*,
Que feray je sans toy ?
Tu me sers de revanche
Quant j'ay la plus grand soif.
(*Concert des Enfans de Bacchus*, 2e édit., Paris, Ch. Hulpeau, 1628, in-12.)

2. **PIANCE**, *pianche*, s. f., ce qui a besoin d'une expiation, faute :

Molt est feme cortoise et done boins consaus,
Pour *pianche* celer ne set nule ame teus.
(*L'Evangile aux femmes*, XXIII, Constans, p. 52.)

PIANELEUX, *-elleux*, adj., avec quoi on fait les *pianelles*, ou pantoufles :

Liege, *pianeleux*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

— Qui porte des pantoufles :

Pianelleux : Wearing, full of, or belonging to slippers, or chamber pantofles. (Cotgr., 1611.)

PIANELLE, s. f., mule, pantoufle :

Les dames s'en servent (du liege) l'hyver en leurs pantoufles et *pianelles* ou patins. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Desja me suis mise a fraper
Le mauvais de ma *pianelle*.
(J. A. de Baif, *Devis des Dieux*, VIII, éd. 1573.)

Advint doncques qu'un cordonnier ayant trouvé a redire en un sien tableau, qu'il y avoit trop peu de courrayes en dedans d'une *pianelle* ou pantoufle qu'Apelles avoit faite... (Du Pinet, *Pline*, xxv, 10, éd. 1611.)

Des *pianelles* ou chappins. (Vigenere, *Tabl. de Philostrate*, Epistre, éd. 1611.)

Le pied demeure tout nud dans leurs *pianelles* qui sont enrichies de quelques perles par dessus. (Nicolas de Nicolai, *Descriptions et figures de l'empire turc*, f° 40 v°, éd. 1662.)

PIANICE, voir Peanite.

PIARD, voir Piart.

PIARDE, s. f., pioche :

Le suppliant faignist qu'il alast querir une *piarde* et une sarpe de quoy il avoit a besongner. (1454, Arch. JJ 191, pièce 71.)

Les laboureurs ne osoient tenir les champs pour seure demeure, mais estoient leurs socs et *piardes* convertis en glayves mortelz. (J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 6b, éd. 1522.)

— Journée de mineur, escouade de mineurs :

Qu'ils besongnent ordinairement aux heures de leurs *piardes*. (1455, *Compte des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 14 v°.)

Comment ilz conduisent et ordonnent les *piardes* des maneuvres. (*Ib.*)

Seront tenus de faire entierement leur *piarde* chascun jour... seront tous assemblez ensemble ung peu avant l'eure de leur ditte *piarde* devant les entrees des montaignes... Quant les dis ouvriers seront dedens la ditte montaigne, seront tenuz d'attendre l'autre *piarde* qui doit venir apres eulx, et ne bougeront de leurs chambres jusques a ce que l'autre *piarde* soit venue et entree en ladite montaigne, sur peine de perdre leur ditte *piarde*. Si pour autres de la ditte *piarde* s'en sailloient avant heure... le segniffira aux autres ouvriers de sa *piarde*. Que nul desdis ouvriers ne soit si hardy de changer sa *piarde*. (*Ib.*, f° 23 r°.)

1. **PIART**, *-ard*, s. m., petit de la pie :

La pie qui a des petits *piars*, quand elle voit passer aucun pres d'elle, tant caquette, que elle enseigne le nid de ses petits. (*Nef des fols*, f° 18, ap. Ste-Pal.)

— Adj. et s. m., cheval pie :

De couleur noire et rouge, c'est le meilleur : et apres bay, *piart*, et moucheté. (Liebault, *Mais. rustiq.*, p. 117, éd. 1597.)

Piard, m. cheval pie, cavallo picazo. (C. Oudin, 1660.)

— ?

Brandimas
L'on n'atendoit que le telart
Pour te pendre haut comme ung lart,
Nonobstant tout ton badinage.
Barraquin
Je m'en brouay au gourd *piard*.
Brandimas
Et je demouray au passage.
(Chevalet, *Myst. S. Christ.*, F I, éd. 1530.)

Noms de lieux, *Piard* (Maine-et-Loire), les *Piards* (Loire, Jura).

2. **PIART**, s. m., pic :

Une paelle close de fer, ung *piart*, deux piasses de fer. (1455, *Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 191 v°.)

Cf. Piarde.

PIASSE, *piache*, s. f., hache, cognée :

Le suppliant print une *piasse* et en frappa le dit Perroux par la teste. (1325, Arch. JJ 128, pièce 223.)

Deux *piasses* taillans a caver chenaux. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 254 r°.)

Deux *piaches*. (*Ib.*)

PIATANCE, voir Pitance.

PIAUCELE, voir Peaucele.

PIAUCELIER, voir Peaucelier.

PIAUCELU, voir Peaucelu.

PIAUCHELIER, voir Peaucelier.

PIAUCHELU, voir Peaucelu.

PIAUÇU, voir Peaussu.

PIAUG, s. m., hache, cognée :

Si volla ung *piaug* en le cauch. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Pial.

PIAUSSELLE, voir Peaucele.

PIAULTRE, voir Peautre.

PIAUTRE, voir Peautre.

PIAUTRER, voir Peautrer.

1. **PIBLE**, *piple*, s. f., la partie qui sert à la génération, en parlant des animaux :

La colle qui est faite de la verge et *pible* d'un veau y est fort bonne (aux oreilles malades). (Du Pinet, *Pline*, xxviii, 11, éd. 1615.) Lat., e naturis vitulorum.

Piple : f. The pizzle, or yard of a beast. (Cotgr., 1611.)

The pizzle of a beast. *Pible*, vit. (Id., *Dict. angl. fr.*)

Pible, f. Miembro de animal. (C. Oudin, 1660.)

2. **PIBLE**, voir Peuple.

PIBOLE, s. f., instrument de musique, espèce de chalumeau, selon Oudin, cornemuse selon Cotgrave :

Gigantales andouilles... marchantes vers nous au son de vezes et *piboles*, des guogues et des vessies. (Rab., *le Quart livre*, ch. xxxvi, éd. 1552.)

Il joueroit bien de la *pibole*,
Mais ses besicles gastent tout.
(*Pièce de 1592*, ap. Laurent Joubert, *Etudes sur les misères de l'Anjou aux xve et xvie s.*, p. 207.)

Nostre cornemuse garnie de fleustes, pives, *piboles*, anches et faux bourdon. (Pierre le Loyer, *Hist. des Spectres*, p. 845, éd. 1605.)

Pibole : f. A kind of bagpipe. (Cotgr., 1611.)

Pibole, f. Especie de chirimia. (C. Oudin, 1660.)

Aunis et Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *pibole*, musette, cornemuse, vèze, et par extension la clarinette.

piboleur, s. m., joueur de pibole :

Piboleur : A piper. Poictevin. (Cotgr., 1611.)

piboleux, s. m., joueur de pibole :

Ceste mariee ne voulut jamais bouger de la ou elle estoit, que les menours ne l'allassent prendre, et que les *piboleux* et vezeurs n'eussent soufflé. (G. Bouchet, *Serees*, l. I, p. 186, Rouen 1635.)

piboust, s. m., peuplier :

Icellui homme mist du feu en la raze de la chabanne et du bois, ung fagot ou deux de saulze et de *piboust*, qui est ung bois aussi aisé a brusler que est paille. (1473, Arch. JJ 194, pièce 362.)

1. **pic**, s. m., coup de pointe :

Se exerceoit a la hasche, laquelle tant bien coulloyt, tant verdement de tous *pics* reserroyt que... (Rab., *Gargantua*, ch. xxiii, éd. 1542.)

J'estois en coulere d'ailleurs pour quelque *pic* qu'un ezent des gardes m'aboit donné. (A. d'Aubigné, *Faenest.*, l. I, c. i, Bibl. elz.)

— Dans un sens grivois :

Or se merancolie, or dance ;
Or veult jouer de *pic* en pance.
(Ms. Genève 179[bis], Ritter, *Poés. des* xiv[e] *et* xv[e] *s.*, p. 15.)

2. **pic**, *picq*, s. m., terme du jeu de piquet, coup par lequel on passe de trente à soixante. De là au figuré, *dire pic*, parler fièrement :

Je m'en allay emmy la ville
Pour monstrer que j'estoye fricquet...
Esveillé comme ung saupiquet
Pour *dire pic* et pac, Marquet,
Qui est il ? C'est un tel, en somme
La belle bague ou l'affiquet
Pour monstrer le chemin à Romme !
(Coquill., *Monolog. Coquill.*, II, 217, Bibl. elz.)

S'on vous menasse, *dictes pic ;*
A tous propos ayez bon bec.
(Roger de Coller., *Monolog. du resolu*, p. 60, Bibl. elz.)

— ***Il en est pic***, c'en est fait :

Il est pardu, *il en est pic :*
Il a mengé de celle pomme.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 942, G. Paris.)

Jhesus est mort, *il en est pic.*
(Id., *ib.*, 23350.) Impr., il est en pic.

Il en est picq, n'y pensez plus.
(Id., *ib.*, 24502.)

Le Mort.
Tantost n'aurez vaillant ce pic
Des biens du monde et de nature,
Evesque, de vous *il est pic*
Non ostant vostre prelature.
(*Danse macabre des hommes*, p. 8, éd. 1486.)

picadille, *piccadille*, s. f., porte-rabat, revers de manche :

Le paludament estoit une cotte d'armes... dont la bastine et les espaulettes sont decoupees a ces grandes *piccadilles* pendantes frangees. (Vigenere, *Annotations à la guerre civile de J. César*, f° 123 r°, éd. 1589.)

Piccadilles : f. Piccadilles ; the severall divisions or peeces fastened together about the brimme of the collar of a doublet, etc. (Cotgr., 1611.)

Picadille, f. Garbo. Haldabon, brafon. (Oudin, 1660.)

picandeau, s. m., sorte de jeu, le volant ?

La jouoyt... au *picandeau.* (Rab., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Picandeau, dit Le Duchat, est du Lyonnois, où peut-être le volant est fait de plumes de pie noires et blanches.

picantin, s. m., p. ê. personnage qui frappe les heures :

Dorure et argenture des trois *picantins* de l'orloge. (1597, Arch. Compiègne, BB 24, trav. 1.)

picardoises, voir Pique ardoise.

picart, *pik.*, *pick.*, *picc.*, *picq.*, *-aert*, adj., aigu, piquant :

Item pour demi cent de claus *pikars.* (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

Item cent et demy de claux *pickars*, et .ii[c]. de claux ploumerez, qui employes furent a faire ledit appentich. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandres Derquisyes*, Arch. Tournai.)

Item, demy cent de cleu *picart* et .i. quarteron de cleu rumerech pour le porte Flamengue par le dit Huguenot, pour ce .ii. sols .iii. deniers. (1415, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 177, Dupont.)

A Tassin Belsone, fevre, pour demy quartier de cleu *picart* converti au dit ouvrage, pour ce paié .ix. d. (*Ib.*, p. 225.)

A Jacques Grau, le josne, pour plusieurs claux *picquaertz* pour refectionner l'estable de vaces de la maison occuppee par Leurent Renteur. (1516, *Exéc. test. d'Agnès Joseph, v° Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

— S. m., sorte de clou :

Quatorze cens et trois quartrons de *pikars* comprins en pluiseurs doubles *piccars*, au pris de quatre solz, .iiii. d. le cent. (1418, *Compte de la tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

A Pierart le Dent, clauweteur,... .xvii[c]. et demy de doubles *picquars* au pris de .viii. s. le cent. (*Compte d'ouvrages de février 1445 à mai 1446*, 5[e] somme des mises, Arch. Tournai.)

Dellivré audit Jehan d'Esvigny trois cens de cloux picart et deux cens de demy *picart.* (*Compte de 1572*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 219 v°.)

Noms propres, *Picart*, *Picard.*

picasse, *-quasse*, s. f., hoyau, pic :

Une *picasse* dont iceulx compaignons avoient plaié la vigne. (1469, Arch. JJ 196, pièce 101.)

S'est dit à Besançon au xvii[e] s. sous la forme *piguesse.*

— Piquette :

Ils en penseront boire ailleurs du meilleur ;
Mais de fortune, mere de tout malheur,
Ne buront point que *piquasse* brouyllee,
Qui leur rendra la gorge enrouillée.
(*Complainte du Commun Peuple contre les Taverniers*, etc. Poès. fr. des xv[e] et xvi[e] s., V, 100.)

Le pauvre diable, n'ayant que la *picasse.*
(Id., *ib.*, p. 96.)

Doubs, *pigasse*, pioche, pic. Perche, *picasse*, piquette.

picaude, *-aulde*, *picc.*, s. f., égratignure :

Mais de vertu me deusses taire,
Car en vostre amour n'en a brin.
Qui plus de ribaudise faire
Scet, il a le meilleur engin.
Comme Regnart et Ysengrin,
L'ung par rage, l'autre par fraulde,
Prennent brebis ou pouchin,
A femme baillies la *piccaulde.*
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 100[b].)

Jehan Leroi fist a icellui Gaschot une *picaude* ou visaige o le doy. (1460, Arch. JJ 190, pièce 154.)

Quant Saintré fut a cheval monté incontinent se retrahit vers messire Enguerrant qui pour la douleur de sa main se faisoit ung peu habiller, et quant il apperceut Saintré luy dist : Hau! hau! frere, frere, vostre dame vous a elle commandé que telz *picaudes* faciez ainsi a ceulx qui se jouent avecques vous? (A. de Lasalle, *Jeh. de Saintré*, ch. xlii, M iv v°, éd. goth.)

picaulz, *picots*, s. m. pl., désignait les membres de l'ordre de Montmorillon, en Poitou :

Donné et faict a Poictiers, present M. André Martin de l'ordre de Montmorillon, vulgairement ditz les *Picaulz.* (1461, Ste-Radeg., chapel. et bachel., Prinçay, Arch. Vienne.)

Le prieuré de la Maison Dieu de Montmorillon est benefice conventuel de l'ordre de S. Augustin en general, mais particulierement chef d'un ordre nommé les *Picots*, qui ont pour marque un bourdon au hault duquel est effigié un coq, dont y a quelques monasteres en France et autres royaumes. (xvi[e] s., *Titres de la Maison-Dieu de Montmorillon.*)

picaveret, s. m., nom d'un oiseau ressemblant à la linotte :

Le *picaveret* est si semblable a la linote, que comme l'on a peine a le sçavoir cognoistre et le distinguer, tout ainsi y a peu d'enseignes qu'on puisse escrire a discerner l'un de l'autre. (Belon, *Nat. des oys.*, 7, xvi, éd. 1555.)

picavet, *picq.*, *pick.*, s. m., espèce de fagot :

.ii[c]. de faissiaus et deus cens de *picaves* d'estocq boins et loiaus et de le gauge de Valenchiennes. (1424, Valenciennes, ap.

La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs *pickaves;* foissiaus d'estocq et *picaves* d'espine; ung baston comme de *picavet*.

Ce dit jour fut vendu le premier *picavet* venant de Haynault au rivage de le Taillepierre pour trente et un gros le quartron. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxx, 20 juillet 1478, Hennebert.)

Et ce meisme jour vint et fut deschargiet une navee de *picavet* qui faisoit esperer la chose adouchir du pays de Haynault, car journellement en venoient pluseurs aultres biens, vivres et marchandises. (Id., *ib.*, xxxii, 19 août 1478.)

Au grenier... pour plusieurs *picavets* et fagots. (1504, *Compte d'exécut. test. de Catherine de le Hole*, Arch. Tournai.)

Ceux qui faire voudront *picquavez* pour vendre les feront tous espinchier, et de telle loyure et longueur que faisseaux doivent avoir, et... loyez de deux harts. (1534, *Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 814, éd. 1604.) Impr., *picquvez*.

Les grands *picavez* loiez a deux hars de telle longueur et grosseur que le fasseau. (*Chart. de Hain.*, cxxxiii, 17, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

PICCADILLE, voir Picadille.

PICCAULDE, voir Picaude.

PICCHIER, voir Pichier.

PICEON, voir Picon.

PICES, *piches*, s. pl., testicules :

> Chascune qui les va nommant [illegible]s
> Les appele ne say [illegible]ant, [couilles
> Bourses, [illegible]ernois, riens, *pices*, pinnes.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 49b.)

> Bourses, harnas, riens, *piches*, pines.
> (*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 55a.)

PICHAD, voir Pieça.

PICHARD, s. m., pivert :

> Comme jadis Picus fut estonné
> Quand une fee en *pichard* l'eut tourné,
> En le frapant de sa verge charmee
> Pour un desdain de n'estre point aimee.
> (Du Verdier, *Div. leçons*, p. 503, éd. 1616.)

Nom de lieu, le *Pichard* (Loiret).

PICHE, s. f., torche :

Adont les gens d'armes se descendent des nefz. Athimas et Sorbin alumeront des *piches* et porteront devant eulx, et Helene se serra en ung banc. (Jaq. Milet, *Destruct. de Troye*, Rubriq., p. 48, Stengel.)

PICHELETTE, *picholette*, s. f., petit pot, petit pichet :

Trois pots et une *picholette* d'hypocras. (*Compte de 1560*, Arch. Cossonay.)

> Il y a de bon vin ches l'oste,
> Avoir m'en fault quoy qui me coste
> Au fin moins une *pichelette*.
> (1565, *Hist. de Saint Martin, myst. en deux journées*, Trav. de la Soc. d'Arch. de Maurienne, 5e v., p. 237.)

Suisse, Vaud, *picholette*.

PICHER, voir Pichier.

PICHERIS, voir Pecheris.

PICHES, voir Pices.

PICHET, *piquet*, *picquet*, s. m., pot, mesure pour les liquides :

Un *pichet* de terre, vous appelez cela un pot a l'eau. (Noel du Fail, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

— Mesure pour le sel :

Dix *pichez* de sel blanc, duquel elle porte vendre a Fymes en plain marchié. (1390, Arch. JJ 138, pièce 260.)

— Mesure pour le grain :

.I. *pichet* d'aveine a la mesure de Soissons. (*Jurés de S. Ouen*, f° 248 r°, Arch. Seine-Inf.)

.I. *piquet* de blé. (*Dénombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 15 v°.)

.I. *picquet* d'avainne. (*Ib.*, f° 153 r°.)

.I. *piquet* d'avaine. (1401, *Dénombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 51 r°.)

— Mesure de terre :

Une autre piece de terre... contenant cinc *pichez* et demi. (*Charte de 1288*, D. Gren., 297, n° 159, Richel.)

Trois *piches* de terre a terraige. (1339, Arch. JJ 72, f° 74 v°.)

Un *pichel* et demi. (*Ib.*)

Centre de la Fr., H.-Maine, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Bret., Côtes-du-Nord, Perche, Norm., Champ., *pichet*, petit broc de terre, grand pot à vin, à cidre ou à eau.

PICHIER, *picher*, *picier*, *pycher*, *picchier*, *pechier*, *pinchier*, s. m., vase destiné à contenir de la boisson, cruche, pot :

Hyram refist vaissele de meinte baillie, poz e chanes e *pichers;* e furent tuit de orchal. (*Rois*, p. 256, Ler. de Lincy.)

> Et de vis vin plus i a d'un *pichier*.
> (*Aleschans*, 3850, Jonck., *Guill. d'Or.*)

> Endroit le vespre uns valles vient
> Qui un pain d'orge en se main tient,
> Et un *pichier* en l'autre main
> Moult petit, de fontaine plain.
> (*Parton.*, 5509, Crapelet.)

> Vostre niece nos servira,
> Et de cel vin l'abeverra ;
> Nos bevrons de l'autre *picier*,
> Si lairons lui et le plaidier.
> (*Ib.*, 3969.)

> Les poz e les *picchiers* sozlevo.
> (*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 111 r°.)

> Or i faut et vans et corbeilles,
> Et si i faut boissiaus et seilles,
> Pos et *pichiers*...
> (*Le Ditté des choses qui faillent en menage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 166.)

Seize *pychers* de vin de covent appeles justes. (1331, *Terrier de la Trinité*, f° 126 v°, Arch. Vienne.)

Un *pichier* de voirre, vermeil, semblable a jaspé. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 498, Laborde.)

Luy dist que s'il beuvoit plus, il lui donneroit et ferroit du *pechier* ou pot. (1389, Arch. JJ 137, pièce 53.)

Quatre *pinchiers* de vin. (1393, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 57 r°.)

Le suppliant eust gaigné dudit Dominique un pot ou *pichier* de vin. (1397, Arch. JJ 152, pièce 19.)

Trois quartes d'estaing, troys *pichiers* et deux petis brocs d'estaing, plus un autre *pichier* et une pinte d'estaing. (1507, *Invent. du duc de Bourbonnoys*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux *pichiers* de bon vin. (*Platine de honneste volupté*, f° 110 v°, éd. 1528.)

> J'avoy ung morcelet de chair
> Et du vin dedens un *pichier*,
> Choppine, car il estoit cher.
> (P. Jamec, *le Debat du Vin et de l'Eau*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 104.)

> Quant je l'euz mise, tel tonnerre
> Ouys en ce *pichier* de terre
> Que je cuiday que tout fendist.
> (Id., *ib.*, p. 105.) Var., *pechier*.

Et la dessus estoient les escuelles de bois, voletz et un *picher* de terre : vous apelIez cestun cy un pot. (N. du Fail, *Baliverneries*, p. 47, Lemerre.)

Une pinte d'eau mesure de Paris, qui peut revenir au pot ou *pichier* du Languedoc. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, III, 8, éd. 1805.)

Pichier, m. A pitcher (pot.) Langued. (Cotgr., 1611.)

— Mesure de terre :

Picher de terre. (A. le Grand, *Saints de Bret.*, p. 212, éd. 1626.)

Bret., Côtes-du-Nord, *pichier*, Norm., *pichier*, *puchier*, grand pot à cidre.

PICHOLETTE, voir Pichelette.

1. **PICHON**, s. m., pieu :

Et li livra celles planches et ceuls *pichons*. (*Enq.*, xiiie s., S. Jul., Arch. Ind.-et-Loire.)

Les *pichons* qui portent la chaine devant la porte dudit lieu de Croe. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 8 r°, Arch. mun. Nevers.)

Es charpentiers... pour faire les *pichons* a l'endroit de la porte des Jacobins pour mettre les chaynnes. (1420, *ib.*, CC 26, f° 29 r°.)

Mectre les *pichons* des barrieres. (1472, *ib.*, CC 66, f° 11 r°.)

Nom de lieu, *Pichon* (Jura).

Nom propre, *Pichon*.

2. **PICHON**, *pechon*, s. m., vase, cruche :

> La poison est de grant maniere
> D'espises chaudes e agues,
> N'a surgien desous le[s] nues
> Qui pas la seut contrefaire :
> Delectation la fist faire
> A biau repaire en son *pechon*
> D'angoisse e de double frichon.
> (Huon de Mery, *Tournoyement d'Antechrist*, Richel. 25407, f° 236c.)

Forés., *bichon*, espèce de pot.

PICIER, voir PICHIER.

PICIERE, *piss.*, s. f., harnois qui couvrait le poitrail des chevaux de guerre:

Demi cendal vermeil pour fourrer les *pissieres* et les chanfrains le roy. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 14.)

Unes couvertures gamboisees de France et de Navarre, item, flancieres et *picieres*. (1316, *Invent. d'armeures*, ap. Duc., *Armatura* 3.)

Une celle, un chanfrain et une *pissiere*, tout paint d'une devise. (1420, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 395, Douët d'Arcq.)

Au regard de leurs selles, elles sont de la haulteur dont on les souloit porter a la jouxte en France anciennement, et les *pissieres* et le chanfrain de cuir aussi. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuvr., II, 14, Quatrebarbes.)

PICKART, voir PICART.

PICKAVET, voir PICAVET.

PICKENPOT, s. m.?

Vos avroiz lo *pickenpot*
Et j'avrai lo dorenlot.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 22, 12.)

PICKETER, voir PIQUETER.

PICKETEUR, voir PIQUETEUR.

PICKOT, voir PICOT.

PICMART, voir PIMART.

1. **PICOIS**, adj., pointu:

Et chevauchierent jusques a l'ormè de Gisors, les aubalestriers et les charpentiers devant, a bonnes haches tranchanz et a bons martiaus *picois* pour esragier les bandes dont li ormes estoit bandeiz. (MÉN. DE REIMS, § 98, Wailly.)

2. **PICOIS**, *pikois*, *pyqois*, *picquoys*, *piquois*, *pecois*, s. m., sorte de dard:

As nos ruent grans pierres et maint *picois* [quarré.
(*Mainet*, p. 31, G. Paris.)

Il commencierent grans *pecois* a lanchier,
Et de grans makes ferir et caploiier.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 222 r°.)

— Aiguillon:

Ma main fouyt de son *picquoys* immunde.
(*Chant roy.*, Richel. 1537, f° 211 v°.)

— Houe, pioche, bêche, sarcloir, hoyau, et tout instrument propre à remuer la terre et à entamer les murs:

E ces de Israel veneient as Philistiens pur aguiser e adrecier, e le soc, e le *picois*, e la cuignee e la houe. (*Rois*, p. 44, Ler. de Lincy.) Lat., Et ligonem et securim.

Li murs qui la clot n'est pas bas;
Tout entor est fais a compas,
Et trestous est fais d'un mortier
Qui ne doute *piquois* d'acier.
(*Floire et Blancefl.*, 1° vers., 1573, Du Méril.)

De la cité qu'orgoil maintient
E del chastel qui rien ne crient
Pyqois, mineor ne asaut.
(*Besant de Dieu*, 2819, Martin.)

Et ove grant *pikois* le mur acravanter.
(*Destr. de Rome*, 775, Groeber.)

Picois, coingnie et pele.
(*Oustillem. au vilain*, 203, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 155.)

Hic ligo, *picois*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer, et *Pet. Vocab. Lat.-Franç. du XIIIe s.*, Chassant.)

Picois de fer, hoies, pelles ferees. (1375, *Quittance*, ap. Delisle, *Hist. de S. Sauv.*, Pr., p. 368.)

Et aux *piquois* d'acier les murs entamerent. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 61a.)

Ung scizeau, trois serseaux, quatre *picoiz*. (1527, *Invent.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 455.)

Et encore au XVIIe s.:

Vouloir tirer des cirons avec la pesle et le *piquois*. (*La Célestine*, traduction, Rouen, 1634, p. 59.)

Norm., *picois*, Val de Saire et Guernesey, *picouais*, pic, pioche, houe.

PICOLET, s. m., petit crampon qui retient le pène:

Et au *picolet* et au pesle entre les deux dens, elle (la serrure) estoit fort rayee. (*Pièce de* 1457, ap. Longnon, *Etude sur Villon*, p. 149).

Que tout pezle que ce appartiendra avoir *picolet*, aye deux piedz rivetz. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, Arch. mun. Montauban.)

Noms de lieux, *Picolet* (Loir-et-Cher), *le Picollet* (Ain et Savoie), *les Picollets* (Ain).

PICON, *piccon*, *picquon*, *piquon*, *piceon*, s. m., piquant, pointe en général:

Sire, voila d'un beau cerf de dix cors...
Quand les aurez partout bien regardees
Les trouverez longues, oinctes, formees,
Grosses, nouees, n'ayans aucun *piquon*,
Mais bien molues, monstrant sa venaison.
(DU FOUILLOUX, *Venerie*, f° 36 r°, éd. 1844.)

Et de fait il a les *piquons* de ses plumes et aisles tous tournez contre la queue. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 13, éd. 1615.)

Piccon: m. A prickle, or small prick. (COTGR., 1611.)

On met l'oeillet de l'arbre dont on veut avoir le fruict droitement sur le *piquon* de l'oeillet du sauvageon dont on a enlevé l'escorce. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 282, éd. 1622.)

— Arme pointue, lance, dard, javelot:

Mais li bers s'i desfant a .I. *picon* d'acier.
(*Floovant*, 848, A. P.)

Chascun portoit un *picon* a son col. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIV, 35, Hist. des Crois.

— Aiguillon:

Arriva dessus ce propos
Ung grant et noble porc espic,
Lequel des *picquons* de son dos
Avec levriers et espaignolz
Les effraya plus qu'un aspic.
(MAXIMIEN, *l'Arrest du roi des Rom.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 127.)

Comme le porc espic, qui darde ses *piceons* a ceux qui lui veulent nuire. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XII, Buchon.)

L'abeille... a un *piquon* fort aigre. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 68, éd. 1622.)

— Fig., comme traits:

Les *piquonz* outrageux d'un menteur ennemi.
(D'AUB., *Trag.*, II, Bibl. elz.)

— Sorte de fourchette:

Puis escriptz dessus avec la pointe d'ung poinçon d'argent ou *picon*: qui est une fourchette dont les Italiens prennent leur manger. (*Bastim. de receptes*, f° 8 v°, éd. 1548.)

Picardie, Vermand., *piquion*. piqûre.

Nom propre, *Picon*.

Nom de lieu, *Picon* (Ain).

PICORNER, v. n., s'enivrer:

Picorner, qui veult dire (en Auvergne) soy enivrer. (1449, Arch. JJ 179, pièce 302.)

PICOT, *picqu.*, *pick.*, *piqu.*, *pig.*, s. m., pointe, objet pointu, arme pointue, pic:

Et maint martiel de fier, et maint *pickot* d'acier.
(*Chev. au cygne*, 26831, Reiff.)

A ferremans n'a *picos* acereiz.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 35d.)

Paien a grant *picos* ont la tere effondree.
(*Fierabras*, 5342, A. P.)

S'ils sont a *picotz* (les fumées du cerf), c'est a dire que l'un des bouts soit affilé et pointu, c'est signe qu'il n'est mye chaçable. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Icellui Huguenin portant sur lui et en ses mains un glaive appellé *piquot*. (1370, Arch. JJ 100, pièce 682.)

Portant en ses mains un glaive appelé *piquot*. (1381, Arch. JJ 120, f° 113 r°.)

Chandeliers de laiton a grant *picot*. (1383, Arch. JJ 122, pièce 154.)

Que nul ne porte armures deffendues... si comme arcs a main, sayettes, picques, haches, dagues, bastons ferres a *picquot* plus de *picquot* que de trois paux de long. (BOUT., *Somme rurale*, 1re p., f° 133d, éd. 1486.)

Il avoient hacez et espaffus et gros bastons fierez a *pickot*. (FROISS., *Chron.*, I, 300, Luce, ms. Amiens, f° 13 v°.)

Que il ne soit nuls, de quelconques condicion que il soit, qui porte ne fache porter armeures invasibles et deffendues, daghes, haches, planchons, haubregons, bastons a *picquot*, plonmees ne autres bastons quelconques. (*Public. du 31 mai 1402*, Reg. aux publicacions, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Une ance de chauderon et ung *pigot* tout de fer. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Et prit une grosse courte masse d'assier

a *picos* agus. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 395.)

Un feré a cincq *picquotz*. (1497, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sa richesse (de la femme) est mendici-
Son tresor sont poulx a *picotz*. [té,
(*Contredictz de Songecreux*, f° 58 r°, éd. 1530.)

Pour avoir faict deux *picquotz* pour les mettre au ratheau de la porte de Berthecourt... (*Compte de 1575*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 238 v°.)

Le plus gros dommage ne demoura que sur les fruictz des arbres et sur les vignes... et principallement les meilleures et les premieres des poulses, courgees et *picquotz*. (Cl. Haton, *Mém.*, II, 930, Bourquelot.)

Et encore au xviiie s. :

Ceux qui ont droit de pêcher dans les ruisseaux auront besoin d'y poser des perches, *picots* ou pieux. (1778, *Éd. et Ord. de la princip. de Liège*, II, 811, Polain.)

Berry, *picot*, épine, piquant. Poitou, *picot*, tache. C.-du-Nord, *picot*, bec, épine. Norm., *picot*, poisson plat qui porte un dard sur la queue; se dit aussi de la pholade, sorte de mollusque qui creuse des trous dans les roches. Guernesey, *picot*, agripaume cardiaque. Pic., *picot*, pieu, épine, objet pointu. Mons, *picot*, aiguillon, épine, dard. Brabant, *picot*, bâton ferré. Liège, *picot*, petit morceau de bois pointu à un bout, servant de cheville. Jura, *picot*, épinoche. Bourg, Yonne, *picot*, pieu, perchot non ferré à l'usage des mariniers. Morv., *picot*, pointe, aiguillon, épieu, piquet, piquant. Suisse rom., *picot*, grosse épingle.

Noms propres, *Picot*, *Picquot*.

Nom de lieu, *Picot* (Eure).

picotage, s. m., maraudage :

Lequel avoit trois beaux garçons, lesquels (parvenus en aage qu'enfants font le *picotage* aux vergers) furent par leur pere mis en mestier. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 17, Bibl. elz.)

1. **picote**, s. f., mesure de vin :

E valloit le florin trente sols et la *picote* de vin trois deniers. (*Pièce de* 1385, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, t. XX, p. 243.)

Lyonnais et Dauphiné, *picote*, demilitre.

2. **picote**, s. f., petite vérole :

L'un y avoit la *picote*, l'aultre le tac, l'aultre la rougeolle, l'aultre gros feroncles. (Rab., *Quart livre*, ch. lii, éd. 1552.)

Picote : f. The small pocks. (Cotgr., 1611.)

Picote, f. Buvas. (C. Oudin, 1660.)

Poitou, *picotte*, la variole. Morv., *picotte*, pointe, petite pioche à pointe. Lorr., *picotte*, petite pique, petite pointe.

picoter, *picq.*, v. n., donner des coups de pic :

Deux cens brigans (sorte de soldats) qui tenoient grans pics et havets de fer et ... hurtoient et *picquotoient* au mur. (Froiss., *Chron.*, liv. I, p. 126, éd. 1559.)

— *Picoté*, part. passé et adj., aigu, garni de pointes :

Aucune foys les boucs ysarus se veulent grater en les cuisses de leurs cors, et boutent aucunes foys si fort qu'ils les se mettent par les fesses, et ne les pevent retirer, pour ce qu'elles sont revirees et *picotees*, et ainsi tombent et se rompent le col moult souvent. (*Chasse de Gaston Phœbus*, ms., p. 33, ap. Ste-Pal.)

On le rencontre dans la première partie du xviie siècle avec le sens de crépi :

Au coin d'une petite rue tirant vers St-Germain... devant la porte de la Monnoie, Madame d'Entragues estoit logee en une maison *picottee*. (*Mém. de Bassomp.*, t. I, p. 232, ap. Ste-Pal.)

Poit., *picoté*, qui porte les marques de la variole.

picoterie, *picquoterie*, s. f., picorée, maraudage :

En ceste saison nous fust mise une nouvelle coustume dessus. Car si moy ou aultre estoie alé ung jour dehors, je estoye a ceste heure picqué et rayé, en rabatant de la tres petite et tres mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité a quoy montoit icelle belle *picquoterie*. (Roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 117, Quatrebarbe.)

Noms de lieu, *la Picoterie* (Aisne, Calvados, Nord).

picots, voir Picaulz.

picotteur, s. m., ouvrier armé d'un *picot* :

A plusieurs *picotteurs* et maczons employes pour cacher et maczonner l'argenterie de l'eglise. (1589, Fabr. de Tréguier, Arch. C.-du-N.)

picou, voir Pecol.

picouil, voir Pecol.

picoule, *picoulle*, s. ?

Pour sarcler es tremois par .xiv. jours a .vii. *picoules* le jour, valent .xiii. s. et .i. tournois forte monnoie. (1351, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vin a .xviii. *picoulles* le lot. (1353, *ib.*)

picq, voir Pic.

picquarome, voir Piquarome.

picquaert, voir Picart.

picquart, voir Picart.

picquavet, voir Picavet.

picquement, voir Piquement.

picqueron, voir Piqueron.

picquet, voir Pichet.

picquon, voir Picon.

picquot, voir Picot.

picquoter, voir Picoter.

picquoterie, voir Picoterie.

picquoys, voir Picois.

picture, s. f., peinture :

Mapa, nape ou *picture* ou forme de jeux. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

La reputation et figure d'iceluy roy estoit, par art subtil et *pictures* exquises, tant bien tiré apres le vif, qu'il sembloit proprement estre resuscité, plein d'esprit et de vie. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxcv, Buchon.)

picturer, v. a., peindre, enluminer :

Trop *picturee* de couleurs. (*Ch. du* xve *s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Firent faire estendars, bannieres, cornettes, enseignes et guidons, *picturees* et emprainctes des images du crucifix, de Nostre-Dame,... (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxlvii, Buchon.)

pidancerie, voir Pitancerie.

pide, voir Pite.

pidencerie, voir Pitancerie.

pidencier, voir Pitancier.

pidos, voir Pitos.

pidoux, voir Pitos.

1. **pie**, s. f., sole, division d'un territoire rural :

Dans les chartes communales de la Dombe, on entend par *pie* un espace de terrain qui n'était pas encore bâti. La *pie* était de 4 toises de front sur la rue de la ville. (Valentin Smith, *Bibliotheca Dumbensis*, I, 13.)

Et encore au xixe s. :

Le propriétaire de l'évolage doit donner l'assec, ou indemniser les propriétaires des *pies* ou portions de terre enclavees dans l'étang. (*Statistique de l'Ain*, 1808, p. 539.)

Le propriétaire d'une *pie* peut la clore d'une haie morte. (*Ib.*, p. 540.)

Dans le Doubs et dans la Haute-Saône *pie* est aussi le terme usuel pour signifier division d'un territoire rural.

2. **pie**, s. f., un rien :

Veiels comment David...
Qui fut unc petis hons et n'ot pas une *pie*
D'armes dessus son corps fors que sa cotte antie...
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 33726, Scheler, *Gloss. philol.*)

3. PIE, *pye*, s. f., action de boire, boisson :

> Pier de la plus gourde *pye*.
> (COQUILL., *Monol. des perruq.*, II, 174, Bibl. elz.)

> Le paillard n'entend point a moy,
> Tant a fort le cueur a la *pie*.
> (*Act. des apost.*, vol. I, f° 34d, éd. 1537.)

> La fiebvre te puisse espouser,
> Tu es tousjours apres la *pie*.
> (*Ib.*, f° 137b.)

> Vous aymes bien la *pye*,
> La *pye* aussi le gras.
> (NICOLAS MARTIN, *Noelz et Chansons en françois vulgaire*, S. Jean de Morienne, 1555, p. 97.)

> Qui fourniret a boire aintelle *pie?*
> (*Dix-septieme partie de la Muse normande*, p. 276.)

— On a dit, par une équivoque burlesque, *croquer*, *croqueter la pie :*

> On doit de soy mesmes penser :
> Gallans, allons croquer la *pie*.
> (N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 301, Jacob.)

> Allons jouer de la machouere,
> Et a l'hostel *croquer le pye*.
> (*Farce d'un chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 114.)

> S'il vouloit *croqueter la pie*,
> J'en eusse volontiers coppie
> Pour rendre la soif destournee.
> (*Le premier Volume des catholiques œuvres et actes des Apostres*, l. I, f° 11c, éd. 1541.)

Vous voulez qu'a prime je boive vin blanc ; a tierce, sexte,... vin clairet ; cela vous appellez *crocquer la pie :* vrayement vous ne fustes oncques de mauvaise pie couvez. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

4. PIE, s. f., sorte d'oiseau ; mot conservé.

— *Faire la queue de pie*, se pavaner, se montrer fièrement:

> Pomper, *faire la queue de pie*,
> Avoir d'or et d'argent foison.
> (COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 274, Bibl. elz.)

— *Roi de la pie*, roi du tir d'arbalète à la pie :

Martinet Baron, archier de corps du duc de Bourgogne et *roy de la pye* de Ms. le duc. (1472, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Frapper la pie en l'œil*, exprime une envie ridicule de tout expliquer, même les choses qui sont le moins à portée de la raison :

Tesmoins en seront nos maistres qui se disent porter les clefs de la theologie et de nos consciences, qui se savent si destrement vesperiser par leurs attaques et soubriquets, tirez du fin fond de la braiette, tant que les poules en tomberoient du nid, et en *fraperoient la pie en l'œil*, leur eust elle la queue tournee. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrapel*, f° 115 v°, éd. 1585.)

1. PIÉ, voir PIS.

1. PIÉ, voir PIED.

PIEC, voir PEC.

PIEÇA, *piecea*, *piecha*, *piessa*, *peça*, *piça*, *pichad*, *piece ait*, *piessait*, *pesça*, adv., naguère, il y a du temps, depuis longtemps :

> ... Le regne dunt je bien sai
> Que Deus t'a *pieça* ottreié
> As pur mei guerpi e laissié.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 4523, Michel.)

> Pur ço est ele en greinur dolur,
> N'oi *pichad* nule verur ;
> Ne set pas qu'il est en Bretaigne.
> (*Tristan*, III, 33, Michel.)

> Dermod entendi la novele,
> *Peça* ne lui vint tant bele.
> (*Conquest of Ireland*, 1162, Michel.)

> Kel del donsel
> Ait on *piece ait* fait chevelier.
> (*Jugemans d'amors*, ms. Berne 389, f° 3 r°.)

Les vint et quatre arpenz de terre que nous otreames et amortimes *piecea* aus freres... (1272, Arch. S 104, pièce 12.)

Que le rey aveyt forbani *pesça*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 v°.)

Ce qui est advenu *piessa*. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 33a.)

Valfenieres eust esté *pieça* emporté, si le desastre de Sienne ne fust succedé. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

La tribulation que vous avez... vous est advenue par un peché que vous avez *pieça* commis. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisiesme journ., Nouv. septiesme, II, 123, Dillaye.)

Ayant *pieça* franchy les quarante ans. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, f° 374 v°, éd. 1588.)

— *Des pieça*, dans le même sens :

> Son corage sai *des piça*.
> (*Tristan*, I, 3241, Michel.)

> Pria Dieu que demonstrement
> Li feist coment apelez
> Estoit cil qui ilec delez
> Estoit enterrez *des pieça*.
> (PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 26, Bourrassé.)

— *De pieça*, dans le même sens :

Comme pluiseur content et debat fuissent et euissent esté *de pieça* et de long temps meu entre mon chier signeur et religieuses dames. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, CCCLXXX, p. 572, Hautcœur.)

Comme *de piessait* je ay poursuit. (1403, *Hist. de Metz*, IV, 531.)

— *Ja pieça*, dans le même sens :

Certain autre fief assis a Torty et au chemin en Brie, qui *ja pieça* fu feu Guillaume du Port. (1425, Arch. P 1, f° 110.)

Les lettres *jappieça* bailliees. (7 juill. 1493, *Cart. de Flines*, MXI, p. 871, Hautcœur.)

Ce grand lanternier Quaresmeprenant les eust *ja pieça* exterminees de leur manoir. (RAB., *Quart livre*, ch. XXIX, éd. 1552.)

— *Grant pieça*, il y a très longtemps :

> Fols est ki fame croit, on l'a dit *grant pieça*.
> (*Fierabras*, 5276, A. P.)

> Car *grant piecha* m'eust valu...
> (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 36, P. Meyer.)

Lesquelles (lettres) sont en vostre eglise en garde de par le couvent de nostre maison ja *grant piesa*, et les weillez delivrer au porteur de ces lettres. (28 mars 1308, *Cart. de Flines*, CCCLXXIV, p. 507, Hautcœur.)

— *Si grant pieça*, il y a si longtemps :

> Lor li menbre d'une amour
> K'enprise a *si grant piecha*.
> (*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 87, 4.)

Pieça se disait encore au XVIIe s. Il s'est d'ailleurs conservé dans quelques provinces. Norm., *pieça*, *piecha*, assez longtemps, depuis assez longtemps. Rouchi, *piécha*, depuis longtemps, déjà.

PIECE, *piesce*, *piesse*, *pece*, *pieche*, s. f., mot conservé ; a été employé pour désigner un certain espace de temps :

> Une *piece* del tans nos i sejorneron.
> (*Roum. d'Alix.*, f° 60b, Michelant.)

Li soudans le convoia grant *pieche* a grant compaignie de gent tant comme lui plot. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 228.)

> Longue *pieche* se tout que nul mot ne rendy.
> (*H. Capet*, 2011, A. P.)

Nous disons pieça en un mot au lieu de dire separement *piece* y a, c'est a dire *piece* de temps y a, ou grand *piece* de temps y a. Mais nous disons plus tost, grand *piece* y a (sans adjouster ces mots, de temps), etc., il y a grand *piece*. (H. ESTIENNE, *de la Precellence*, p. 277, éd. 1579.)

Le vray Jacques, qui feust mon pere, mourut il y a bonne *piece* de temps. (*Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., VI, 53.)

— *Une piece*, quelque temps, un peu de temps :

Atant avint *une pieche* apres que li rois fu malades si qu'il quida morir. (*Chron. de Rains*, c. XXVI, L. Paris.)

Le rey demora por reposer ses bestes *une piece*. Samagar s'en parti et alla autre chemin. (1281, *Lett. de Jos. de Cancy, chev. de l'ordre de S. J. de Jér., à Edouard Ier roi d'Angleterre*, Bullet. de la Société de l'hist. de France, t. I, part. II, p. 7.)

> Et quant il i a *une pieche* pensé
> Il prent a lui deux a six chevaliers.
> (*Jehan de Thuin*, p. 56, Settegast.)

Et quant j'oi *une piesce* demouré a Joinville. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 209, Michel.)

> A Dourdan demora dedens
> La dame *une piece* et un temps.
> (GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6398, Buchon.)

— *Piece a que*, il y a longtemps que:

> Ahi ! Mahomes sire, com m'avez pris en hé !
> *Piece a que* sui perchus que m'aves oblié.
> (*Chanson d'Antioche*, III, v. 532, P. Paris.)

— *Une grant piece*, *grant piece*, *en grant piece*, grand temps, un long temps, après un long temps :

> L'eveske icel seel depece
> E s'esgarda *une grant pece*
> En cel plum ke fu escrit.
> (CHARDRY, *Set dormans*, 1503, Koch.)

Grant piece illec me reposai.
(Nic. de Margival, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, f° 158a.)

Cant li rois Flores entendi ces parolles, si coumencha a penser; et ne dist mot devant *grant pieche*. (*Li Contes dou Roi Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 154.)

Et dit que janz batu l'avoient
Qui *de grant piece* lo haoient.
(*Dame qui fist batre son mari*, ms. Berne 354, f° 80b.)

Et demora *grant piece* sanz fame. (*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 1a.)

Servi vous ai *grant pieche* et esté vostre dru.
(*Gaufrey*. 10093, A. P.)

A une part premiers *grant piesse* consoillerent.
(*Girart de Ross.*, 1006, Mignard.)

Par les grandes esmuetes, conspiracions, rebellions et desobeissances qui ont esté *grande pieche* en nostre terre et pays de Flandre. (2 mai 1332, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 7, Van de Casteele.)

Et quant il se fut *une grande piece* teu, il se tourna vers Pandaro et lui dist. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 143.)

Quand il party de moy, il dist que *en grant pieche* ne revenroit. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

Quand ils eurent faict cest exploict, ou ils ne meirent pas *grand piece*. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 1re p., ch. xxv, Buchon.)

Et puis, la bonne femme se rendort une *grande piece* apres. (Louis XI, *Nouv.*, XIV, Jacob.)

Quant le chevalier eust entendu ces nouvelles, il fut a tel meschief qu'il ne peut parler *en grant piece*. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxxiv, éd. 1528.)

Apres avoir demeuré la *une grande piece* sans savoir ce que nous devions faire, nous nous mismes sur nostre retour. (Montl., *Comm.*, l. I, éd. 1594.)

— *Grant piece* signifie quelquefois heure avancée :

Issi dura trosque a *grant piece* de la nuit. (Villeh., 89, Wailly.)

Grans piece estoit ja de la nuit,
Et tans estoit ja de coucier.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4388, Hippeau.)

— *Par grant piece*, pendant longtemps :

Et veissiez ouvrir de costez boutiques de toutes sortes de marchandises, et mettre dehors les tresors qui avoient esté mussez *par grand piece*. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. viii, Buchon.)

— *Bonne piece*, longtemps :

Bone piech'a que je vous ai servi.
(*Les Loh.*, ms. Carpentras 401, f° 2 r°.)

Bonne piece avant la venue de Jesus Christ, ils (les oracles) avoyent commencé a perdre leur credit. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xi, p. 22, éd. 1595.)

— *Certaine piece*, certain temps :

Monseigneur, qui voit son mignon en son opinion aheurté, pour ce coup plus ne le pressa. Mais *certaine piece*, comme de trois ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles precedentes, entre aultres devises a son mignon, demanda quelle viande il mangeoit plus voulentiers. (Louis XI, *Nouv.*, X, Jacob.)

— *A petit de piece*, au bout de peu de temps :

A petit de piece, il revint a luy. (Louis XI, *Nouv.*, lxxvi, Jacob.)

— *A chief de piece, a fin de piece*, enfin, après un certain temps :

A chief de piece s'est assis.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164a.)

A chef de piece il commanda a oster la table, car il en estoit temps. (*Perceforest*, vol. III, ch. xvii, éd. 1528.)

A tant le chevalier se teut ung petit : mais *a chef de piece* il recommença et dit en telle maniere. (*Ib.*, ch. xxvi.)

A fin de piece il ferit son cheval des esperons. (*Ib.*, vol. VI, ch. xl.)

A chief de piece, ce desiré jour fut assigné. (Louis XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Un qui veit *a chef de piece* un sien esclave fuitif. (La Boet., *Regl. de Mar. de Plut.*, Feugère.)

A chef de piece, ou en fin de compte, c'est finalement (*ad extremum*). (Nicot.)

— *Por piece*, à la fin :

Et ne vient avant
Nus ki son cheval li tenist,
Et tant ke *por piece* s'en ist
Une dame
(*Chev. as .ii. esp.*, 7566, Foerster.)

— *De por piece*, à la fin :

Quant li rois ot pensé asses
De pour piece s'est pourpenses.
(*Chev. as .ii. esp.*, 441, Foerster.)

L'estuet demorer
Grant piece ançois k'il puist mot dire,
Et *de por piece* dist : Biaus sire.
(*Ib.*, 6204.)

Et il atendent
Tout coi et *de por piece* entendent
Son de cors a moutgrant plenté.
(*Ib.*, 10529.)

— *En piece*, dans une phrase affirmative, dans quelque temps, bientôt :

Et quand il prendra congié, demande lui si l'en le verra mes *en piece*. (*Quinze Joy. de Mar.*, XI, Jacob.)

— *En piece, en pieces*, dans une phrase négative, jamais, de longtemps:

Je sui si mesfais en mon pais ke je n'i porai mes *en pieche* pais avoir. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 113.)

En piece ne seroient extrais les biens espirituels et temporels que il fist a l'eglyse : coment il se retrait et recouvra les rentes et les possessions qui estoient perdues, si comme... (*Grand. Cron. de Fr.*, gros roys Loys, xvi, P. Paris.)

Ains ne veistes plus plaisant,
Ne a cheval nul mieus seant,
Ne ne verres, ce quit, *en pieces*.
(*Couci*, 1115, Crapelet.)

Ales, seigneurs, alles requerre vostre comtesse. Certez elle est perdue. vous ne le trouveres *en pieche*. (Froiss., *Chron.*, II, 363, Luce, ms. Amiens.)

Quand le preux et vaillant mareschal veid celle assemblee, laquelle chose *en piece* n'eust pensé, feut moult esmerveillé. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. xix, Buchon.)

Dieu en soit loué ! Par sainct Pere,
Il ne m'en desplairoit *empiece*.
(*Pathelin*, p. 32, Jacob.)

Ilz sont bien grans (ces livres),
Si ne commencez pres du bout
Vous n'aurez *en piece* leu tout.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 67c, éd. 1537.)

Empiece n'aurons, dict la Bible,
Se nous voulons tousjours tencer.
(Palsgrave, *Esclairc.*, p. 855, Génin.)

Vous avez eu bonne vinee ? à ce que l'on m'a dict. Je n'en serois *en piece* marry. (Rab., *Quart livre*, prol., éd. 1552.)

Si j'avois a vous rendre a cette heure compte des grandes obligations que je vous ay, je n'aurois *en piece* faict. (Mont., *Lett.*, I, an 1563.)

— *A piece*, dans une phase négative, jamais :

Je n'avroie *a piece* conté
Quanke il m'avint en la voie.
(*Chev. as .ii. esp.*, 484, Foerster.)

A *piece* achivé ne l'avroie.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Mus. Brit. add. 15606, f° 110c.)

N'ot plus bele pucele de la dusques en Pise,
Et de faire tout bien fu en grant couvoitise,
Si k' *a piece* ne fu de nul meffait reprise.
(*Berte*, 173, Scheler.)

A piece n'auroit on compté
Les bonnes tesches et les biens
Que nature a donné es chiens.
(*Modus*, f° 110 r°, Blaze.)

Jehan Regnard ne revendra *apiece*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 304.)

— *A piece mais, en piece mais*, dans le même sens:

Il ne cuidoient pas qu'il peussent de laiens partir *a piece mais*. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 19b.)

Vous ne l'averez *em piece mais* en vostre compaignie, non par aventure ja mais. (*Merlin*, I, 245, A. T.)

— *Piece*, suivi d'une nég., aucun :

Toutes les femmes de la maison qui estoient montees sur le toict avec leur maistresse accroissoient encores le dueil, et menoient un bruit indicible, par leurs cris et urlemens, sans que *piece* d'elles eust le sens d'aller en sa chambre voir que c'estoit. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 31 v°, éd. 1587.)

— *De piece*, sorte de locut. composée qui servait à caractériser tout ce qui était remarquable :

Ceulx qui estoient dedans assiegez, estoient ung de la maison de Croy, appelé monseigneur de Bievres, bon chevalier et honneste ; il avoit gens *de pieces* : et entre les autres ung anglois appelé Colpin, tres

vaillant homme. (COMMYNES, *Mém.*, V, 5, Soc. de l'H. de Fr.)

Je connois assez clairement qu'on ne sçauroit dire autre chose que toute bonté *de piece* d'eux, et les croys tous tres suffisans a trop plus grande chose que n'est celle ci. (ANT. LE MAÇON, *Trad. de Boccace*, 1re journ., I, 32, éd. 1560.)

A Boulogne-sur-Mer on dit *pièche* de temps pour signifier espace, durée. Dans le patois normand *pièce* sert encore à former une négation.

PIECEA, voir PIEÇA.

PIECEE, s. f. ?

Une queuhe ou *piecee*. (Juin 1388, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

PIECELETE, s. f., dimin. de pièce :

Mais pour marcheant se tenroit
Une *piecelete* dou tans.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 46b.)

PIECER, voir PECIER.

PIECETE, *-chete, pyecette, piesete, -essete, pecete, -ette, piessate, pessate, paisatte*, s. f., dimin. de pièce :

As bons pis les faites derumpre et depecier,
Par petites *pecetes* menuement trancher.
(*Prise de Jer.*, Richel. 1374, f° 88a.)

Anglois, puis que mort l'entercicrent,
Par *pecetes* le depecierent,
C'on enterra, el tens present,
En l'abaie d'Evesent.
(GUIART, *Roy. lign.*, 10581, W. et D.)

Et oste ausi la *piecete* qui point la dure mere. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 1a.)

Plusieurs *piechetes* d'argent. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Deux petites *piecettes* de cher pendentes. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, III, 19, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f° 30b, porte : Deux petites *bocettes*.

Une *piecette* de toille. (1455, *Execut. test. de Colart Haudel*, Arch. Tournai.)

Une *piechette* de drap de baudequin et une *piechette* de drap d'or, .l. s. (Févr. 1460, *Exécution testamentaire de Jehenne Despars, vesve Thomas Greaume*, Arch. Tournai.)

Et puis apres on a argent du prince
Sans acheter *piecette* de harnoys.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 14 v°, éd. Genève.)

Quelque *piecette* et petit morceau de chair. (TARDIF, *Fauc.*, I, 19.)

Mahieu Bernard voirrier refait .VII. quareaux en une *piesette* de coulleur a le maison contre le chappellette des ardans. (1506. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *pyecette* de bois. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 34 v°.)

Pour ung manteau et trois quartiers de fourures de cuysettes et aultres *piechettes* de fourures, .VII. lb. (1548, *Exécut. testam. de Jehanne de Herme et Thiery Dumere, peletier*, Arch. Tournai.)

— En partic., quartier de terre :

.III. quartiers en .II. *piecetes*. (Juin 1247, Anchin, Arch. Nord.)

En tel maniere ke li preit devant dit demorent as signors de Saint Pieremont a tous jors, et li anfant devant dit anportent .III. *pessates* de preit ke geisent en grant preit. (1253, *Cart. de Remirem.*, Richel. l. 12866, f° 29 r°.)

Jeu ai vendut a l'abbeit et au couvent de S. Pierremont... une *piessate* de terre. (1272, *Cartul. de S. Pierrem.*, ap. Duc., *Pessia*.)

Piechette de terre. (1259, *Cart. d'Auchy*, p. 199, Betencourt.)

Dou pieses de vigne et lo *paisatte* k'il avoit. (1288, *Coll. de Lorr.*, 971, n° 29, Richel.)

Les .III. *piecettes* qui... (1317, *Cart. S. Vinc.*, Richel. l. 10023, n° 160.)

.II. *pessates* desous lou boix. (1300, *Cart. gr. Egl. de Metz*, Richel. 11846, n° 146.)

... Avoech le *piechette* de tiere ki gist la endevens. (7 août 1310, *Cession par la ville de Mons au prieur du Val des Ecoliers*, Arch. Mons.)

Une *piessete* de terre. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 3 v°.)

Por une *pessate* de meize. (1382, Bullette, 1er vol., f° 260 r°, Arch. mun. Metz.)

Piechete est encore usité dans le district de Valenciennes.

PIECETER, v. a., rapiécer :

Elle n'estoit pas accoutumee de porter les chausses *piecetees*. (LARIVEY, *Nuicts*, V, 3, Bibl. elz.)

J'ay une pauvre cotte rompue et *piecetee*. (ID., *ib.*, 4.)

PIECHA, voir PIEÇA.

PIECHE, voir PIECE.

PIECHETE, voir PIECETE.

PIECHON, s. m., petit pied :

Ils luy percherent les *piechons* et le pendirent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 172 r°.)

PIECHONNET, s. m., petit pied :

.I. poi ot soslevé ses dras,
Se li paroit li *piechonnes*
Blans et petis, bien fais et nes.
(GILB. DE MONTR., *la Violette*, 5029, Michel.)

PIEÇOYER, voir PEÇOIER.

PIED, *piet, pié*, s. m., partie inférieure de la jambe qui porte sur le sol et supporte le corps ; signification conservée.

— *En pied, en pies*, debout :

Gugemer s'est *en piez* levez.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 839, Roq.)

Il se tint ferme *en pied* pour enferrer la beste.
(RONS., *Eleg.*, V, Bibl. elz.)

L'Empereur s'est amusé a deviser *en pied* avecques eulz l'espace d'ung gros quart d'heure. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 296, Lett. collect. a Franç. Ier, Doc. inéd.)

— Fig., qui subsiste :

Pour empescher et rompre les praticques que j'ai trouvees *en pied* a mon arrivee par deça. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 260, Lett. de l'Ev. d'Acqs à Ch. IX, Doc. inéd.)

— Loc., *tout de pied*, à pied :

Sera tenu de faire un pelerinage a Saint Ladre d'Avallon, *tout de pié*. (1381, Arch. JJ 120, pièce 190.)

— *A beau pied*, de son beau pied, tout beau, à pied :

Et toute nuyt *a beau pied*, seul, ne cessa le tresorier de fuyr. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 199c, éd. 1532.)

Ainsi s'en alla le seigneur d'Avannes *a beau pied*, car il n'avoit a traverser que la longueur d'une rue. (MARG. D'ANGOUL., *Hept.*, XXVI, Jacob.)

Et maintefois alloit *a beau pied* sans lance. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, du bastard, f° 148 v°, éd. 1564.)

— *De pied coi*, au pas ?

Notre vieille gendarmerie avoit des chevaux qui ne sçavoient autre maniement, ny tour de bride, sinon qu'aller tousjours en avant en ordonnance serree, pour enfoncer l'ennemy de front, sans voltiger a gauche ou a droite, prendre la charge, galopper en rond, se manier a passades de *pied coy*, a courbettes,... etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 147, éd. 1622.)

— *Au pied*, en route ! disparu !

Et mes diables devant, et *au pied*. Ilz s'en revont par le monde. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, du roy Salomon, f° 52 r°, éd. 1564.)

— *Faire pieds neufs*, accoucher :

Le marechal qui l'a ferree
L'a encloué d'ung pié ou deux :
Je croy qu'elle *faira piez neufs*
S'elle n'est bien contregardee.
(*Chans. du XVe s.*, p. 143, G. Paris.)

Faire pieds neufs. A woman to be delivered. (COTGR., 1611.)

— *Mourir sur les pieds*, sécher sur pied :

Dont Pamphile, qui s'en estoit assez souvent apperceu, *mouroit sur les pieds*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, III, Bibl. elz.)

— *Tenir pié*, tenir tête :

Mais ce veant ledit Jehan Roy, et que ledit suppliant ne luy vouloit *tenir pié* ne avoir debat a luy, luy dist ces parolles. (1458, Arch. JJ 190, f° 67 r°.)

— *A pied tenu*, de pied ferme :

Il retourne a son capitaine le prier de prendre le trot jusques a une petite plaine qu'ils avoient remarquee en venant, et la attendre le combat, preparez et *a pied tenu*, ne sachans point encores avoir affaire a

la cavallerie. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. III, c. xii, 1re éd.)

— *Tenir pied ferré*, tenir ferme, résister, s'opposer avec force :

Messire Ambroise de Lorré, [mes,
Foucault, deux vaillans hommes d'ar-
Tousjours leur *tiendrent pié ferré*
Et la firent maintz beaulx faitz d'armes.
(Martial, *Vig. de Charles VII*, D viii r°, éd. 1493.)

— *Tenir pied a boulle*, venir à l'appui :

Il faut contenter ceux qui tirent solde, afin qu'ils *tiennent pied a boulle*. (18 sept. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 846, Berger de Xivrey.)

— *Estre mis entre piés*, être méprisé :

Mais or *sui mis* si *entre pies*
De maladie et de mehaing,
Que chascuns de moi a desdaing
Que li comande rien a faire
Qui rien li torne a contraire.
Sire rois, dist li hireçons,
Poi ai eu de compaingnons ;
Se jou le veoie *entre pies*
Par coi jou vise que nus gries
Li avenist, que jou n'aroie
Prise vengance.
(*Couronn. Renart*, 2052, Méon.)

— *A pied*, *tout a pied*, loc., à propos, à point :

Et ja le euissent mis a mort, combien qu'il se deffendit au mieux qu'il pooit, quand messire Jacques, comme hardi et valliant chevalier, se ferit au milieu des Gantois, remonta son frere sur ung cheval, qui estoit *a pied* en ung fossé. (J. du Clercq, *Mém.*, l. II, ch. ii, t. II, p. 27, Buchon.)

Lesquels on lui envoya *tout a pied*. (Id., *ib.*, ch. xiv, p. 32.)

— Avec mesure, avec prudence :

A pied. By line and levell, by compasse and measure, proportionably. (Cotgr., 1611.)

— *Mal soit de pied*, *mal soit du pied*, loc. semblant exprimer l'idée de *à grand' peine* :

Cristiens nous ont rencontrez sur la mer, et nous ont desconfis, que *mal en soit de piet* qui en soit eschappé, que tant seullement nous qui cy sommes. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 184, Bibl. elz.)

Et Geuffroy et ses gens misrent tout a l'espee et delivrerent toute la ville des Sarrazins, que *mal soit de piet* qui oncques en eschappa. (Id., *ib.*, p. 311.)

Mal soit du piet qui oncques de la tente en eschappa. (Id., *ib.*, p. 316.)

— *Donner bon pied*, marcher droit, marcher dans la bonne voie :

Ch'est drois, che sont canteur, *boin piet* doivent [donner.
Sour malvais fondemens fait malvais maisonner.
Pluseurs seculer pensent tousjours clers rampon- [ner ;
Pour chou fait bon le cloke de boin renon son- [ner.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 121, Kerv.)

— *Prendre pied*, faire lâcher pied :

On dist communement qu'on *prend piet* au mu- [seur :
Nous savons, et c'est voirs, il sont moult d'accu- [seur,
A l'encontre s'on est toudis fort refuseur,
Au besoin trouvera Dieu moult bien excuseur.
(Gillon le Muisit, *li Maintiens des monnes*, I, 172, Kerv.)

— *Prendre pied à*, s'appuyer sur :

Outre plus, le marchant, voyant que ce mariage ne plaisoit a sa femme, et *prenant pied a* ce que ses autres filles luy avoient dit... (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, d'une jeune fille surnommee Peau d'asne, f° 294 r°, éd. 1572.)

— *En pied montant*, s'est dit en termes de chasse par opposition à l'expression en plaine :

Le cours sera assis a l'une des saillies du bois, en bon vent et, s'il est possible, que ce soit en quelque plaine ou *en pied montant*. (Du Fouill., *Ven.*, f° 119 v°, éd. 1844.)

— *Pied levé*, sorte de jeu :

Lesquelz alerent aux jeux de billes en l'ostel de la Boussicaulde,... icellui suppliant qui jouoit au *pied levé*. (1478, Arch. JJ 206, pièce 2.)

— Homme, personne :

N'en eschapa une *piez*
Qui pris n'i fust u retenuz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3654, Michel.)

E passerent le flum Jurdan jesqu'il ajurnad, devant ço que il fud seud, si que un *pié* ne remest ki ne passast. (*Rois*, p. 184, Ler. de Lincy.)

Tuz viengent a mei si que uns *piez* ne remaigne. (*Ib.*, p. 382.)

Par le mien ensiant n'en ira *pies*.
(*Aiol*, 1974, A. T.)

Si semont ses homes, et escrie, et jure que mar en eschapera *piez*. (*Artur*, Richel. 337, f° 46 r°.)

Car seust il bien, s'il estoit mors, qu'en Costantinoble n'a Rodestoc ne en tote la terre, n'avoit *pié* que tout ne fuissent mort et mis a l'espee. (*Chron. d'Ernoul*, p. 387, Mas-Latrie.(Var., n'en auroit *pié*, ne remaindroit *pié*.

Toute lor gent i entre, n'i est demouré *pies*.
(*Gaufrey*, 2304, A. P.)

Et a tel honneur monteras
Que plus seras de hault parage
Que ne fu *pié* de ton lignage.
(*Melusine*, 633, Michel.)

Avecques l'ayde de Dieu, il ne repassera ja *piet* de la la mer. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 186, Bibl. elz.)

Et leur commença a dire comment les Sarrazins avoient pris terre, et comment leur navire estoit a une lieue du cap Saint Andrieu. Par foy, dist Guion, si l'irons nous visiter, car qui la pourroit oster aux Sarrazins, jamais *piet* ne s'en retourneroit en Surye ne en Tarse. (Id., *ib.*, p. 186.)

Et ceulx luy respondirent que ja *piet* n'en eschappera qu'ilz ne soient tous mors. (Id., *ib.*, p. 105.)

Onques n'en demoura *pié* qui ne fust tuez.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1103, Charrière.)

Se li Londriien n'euissent esté, jamais *pies* n'en fust retournes. (Froiss., *Chron.*, I, 233, Luce, ms. Rome, f° 6.)

Il n'est pas de doubte que si aulcun signe de recreandise ou de peur y eussent veu, luy eussent couru sus, ne jamais *pied* n'en feust eschappé. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. xxii, Buchon.)

— Portion, partie :

L'abbaye de Querqué estant fondee par le comte de Boullongnes... a cause de la fondation et dotation d'icelle, luy appartient le tiers *pied* d'iceluy pays de Boulonnois, avec telle preeminence qu'a le comte d'iceluy pays en ses terres. (1550, *Proc. verb. des cout. de Boullonnoys*, Cout. gén., I, 705, éd. 1604.)

S'il y avoit en la basse cour four, moulins, ou pressoirs bannaux, ledit aisné seroit tenu de bailler a ses dits freres et sœurs recompense en *pied* de terre. (1598, *Cout. de Saint Mihiel*, Nouv. Cout gén., II, 1053.)

— *Pied de fief*, fief dépecé, démembré, dont il ne reste plus que le sol ou la glèbe :

Bel est aussi l'abregement de *pié de fief* tant rechanté par la coustume de Touraine : car ce mot ne sonne autre chose que le fief qui est depecé et demembré, lorsque le vassal s'en joue pour sa commodité par alienations et transports, auquel cas la coustume apporte divers regards, comme l'on peut recueillir d'icelle. (Pasq., *Rech. de la France*, l. VIII, ch. xxxvii, éd. 1723.)

— Moment :

Le duc de Bretagne, resolu de faire assassiner le connetable de Clisson, en fut empeché par le seigneur de Laval qui le suivoit de si pres que toute la nuit il ne le laissa un seul *pié* ester, qu'il ne fust tousjours pres de luy. Si pensa un petit et refrena son mal talent. (Froiss., *Chron.*, liv. III, p. 198, éd. 1559.)

— *En tiers pied*, en troisième lieu, troisièmement :

Lorsque le christianisme se logea chez nous, combien que les servitudes, tant personnelles que foncieres, ne fussent de nous exterminees, toutefois l'ordinaire division des personnes chrestiennes estoit, que nous nommions les aucunes ecclesiastiques et les autres (qui faisoient le plus grand nombre) seculieres. Survint *en tiers pied* une espece de gens qui se disoient vouloir abandonner le monde, pour mener une vie monastique. (Pasq., *Rech.*, III, 40.)

La France estant lors generalement affligee par le conflit de ces nouveaux roys contre le Simple, et *en tierpied* par les Normands, qui sceurent fort bien faire leur profit de ces longs troubles. (Id., *ib.*, V, 3.)

— *Sur pied*, *sur pies*, sur-le-champ, tout de suite :

Doté *sur pied* du defructu
De sa gignitive vertu.
(*Petit traité d'Alchimie*, 451, Méon.)

Dont je vous lo forment et pris,
Si que a moy me conseilleray,
Et *seur pies* vous responderay.
(G. Machault, *Prise d'Alexandrie*, 918, Mas-Latrie.)

La dicte fille *sur piez* mise ou droit de son vivre et soustenement. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 146v, éd. 1486.)

Et pourtant ne demourez pas
Que *sur piedz* ne vous y rendez.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 35c, éd. 1537.)

S'il y a robe ne tyssu,
Tasse d'argent ou autre gaige,
L'ira mettre *sur piedz* en gaige.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 23a, éd. 1507.)

— *Sur pied*, *sur bille*, en hâte, en diligence :

Lors ceulx de l'embusche arriverent
Incontinent *sur pié*, *sur bille*,
Et eulx avec leurs gens entrerent
Plainement dens icelle ville.
(Martial, *Vig. de Charles VII*, II v r°, éd. 1493.)

— Adv., *ne... pié*, jamais :

Mes n'en fist semblant jusqu'a un lundi
Qu'il dist a sa fame : Je vois au marchié.
Cele, qui vousist qu'il fut escorchié,
Li dist : Tost alez, ja *n'en* vuiegne *pié*.
(*Du Prestre mis au Lardier*, 37, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 25.)

— Article, point sur lequel on doit mesurer sa conduite ou ses démarches :

Prince qui veult autrui bien guerroier
Veon comment son propos acomplisse ;
Et lui convient .ix. *piez* estudier,
Vivres lui fault, argent pour s'aidier,
Gens qui ne soient pas mols,
Larges en dons, de mensonges forclos,
Perseverer tousjours et sanz hutin,
Soiez humains, n'ayez ja hostel clos,
Fay saigement et regarde la fin.
(E. Deschamps, *Oeuv.*, III, 164, A. T.)

— Type :

Il ne faisoit faire aucun *pié* nouveau ou changemens de monnoyes. (H. Baude, *Eloge de Charles VII*, c. iv, ap. J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, III, 136, Bibl. elz.)

— *Pied levé*, redevance due aux chanoines de Reims par l'archevêque :

Per arrestum patet archiepiscopum Remensem debere canonicis Remensibus quamdam coustumam quae dicitur *pied levé*. (1263, *Olim*, ap. Duc., *Pes*.)

— *Pied coupé*, les grains après le pied coupé, c'est-à-dire, en termes de palais, qui ne sont plus pendants aux racines :

Sera entendu *pied coupé*, a scavoir pour terres labourables dismage, terrage, tout ce qui sera despouillé et coupé au jour du trespas, ores qu'il ne fut lié ny engrangé. (1619, *Chartes du pays et comté d'Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 124.)

— *Pied de chien*, s. composé, gros trait d'arbalète :

A Jehannin de Saint Laurent pour empanner un millier de fuez de garroz, d'espingoles et de *pié de chien*. (1358-1359, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, aff. milit.)

— *Pied de mouche*, bagatelle :

D'elle (de la ville de Domfront), s'estoit emparé, a l'instigation de Montgommery, un capitaine protestant nommé le Roy Balafré, garni pour l'heure d'une grosse bougette remplie de bon nombre d'or et d'argent. Le comte, non ignorant de ce et convoiteux d'en estrenner sa bienvenue, aposte un gentilhomme, qui se formalisant expres d'un *pié de mouche*, jette mon pauvre Balafré tout roide mort sur la place. (*Fragment de l'histoire du Cotentin, dans Domfront, son siège*, p. 177, 1879, Ch. Liard, Domfront.)

— *Pied de veau*, sorte de danse :

Dansant, cabriolant, et troussant le *pied de veau* elegamment tout alentour. (Du Fail, *Cont. d'Eutrapel*, XXXI, éd. 1598.)

— *Pied de lievre*, la crepis bulbosa, la ficaria ranuncoloides, ou le geum urbanum :

De *pié de lievre*. (*Le grant Herbier*, n° 364, Camus.)

— *Pied de lion*, l'alchemilla vulgaris :

Leontepedion, c'est une herbe que l'on appelle *pié de lion*. Elle croist en plains champs et empres fosses. (*Le grant Herbier*, n° 271, Camus.)

— *Pied d'oison*, la digitaria sanguinalis :

Sanguinaire. Il en est de .ii. manieres ; l'une est appellee sanguinaire pour ce qu'elle fait saignier et l'autre pour ce qu'elle estanche le sanc. De la premiere parlons cy endroit, et l'appelle l'en autrement galligrus ou *pié de oison*, pour ce que sa semence se espart et fourche comme le pié d'ung oison. (*Le grant Herbier*, n° 416, Camus.)

— *Pied de colomb*, le géranium :

Geranium. Esquille a bergier, *pied de colomb*, herbe Robert. (Jun., *Nomencl.*, p. 96, éd. 1577.)

— *Pied-poul*, *piethpuel*, renoncule, pourpier :

Portulaca, id est andragnis, *piethpuel*. (*Gloss. du* xiie *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 331.)

Pied-poul: m. The round rooted, or onion rooted crowfoot; some also call purslane so. (Cotgr., 1611.)

Anjou, *piépou*, pourpier. Beauce, Perche, *pied de poule*, *piépou*, la Hague, *piépot*, renoncule rampante.

PIEDAN, s. m., piéton, voyageur à pied :

Cortois un sorcotiel moult vies
A chaions, passet a lonc tans,
C'on soloit prestor as *piedans*,
Vous l'averes se vous voles.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f° 500 r°.)

PIEDAU, s. m., valet de pied :

Neptune... s'enflambe de cholere... et commande de faire venir a soy son trompette, lequel... il envoye a la montaigne Aeolienne... et luy encharge d'aller trouver ce roy tel quel... et... de luy dire de sa part toutes les injures qu'appartiennent a gens de peu... et qui conviennent a un gueux et a un lacquay *piedau*. (*Hist. macar. de Merlin Coccaie*, l. xiii, p. 397, éd. 1606.)

PIEDEAL, s. m., aiguillon dont on pique les bœufs :

Le suppliant print le *piedeal* de ses beufz, duquel... il donna un seul coup par la teste a Jehan Dufour. (1451, Arch. JJ 185, pièce 261.)

PIEDEVOYE, voir Pievoie.

PIED GRIS, s. m., paysan ayant les pieds poudreux :

Et cet or gaste-tout fait que tous les meschants
Gourmandent les bourgeois et les *pieds gris* des [champs.
(Vauquelin de la Fresnaye, ap. Joubert, *Gloss. du centre de la Fr.*)

Des pionniers, que on leue des champs, appelloient les gens des champs, vilains, *pied gris*. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 106, Roybet.)

Un *pied gris* ou pied plat, .i. un gros paisant. (Oudin, *Cur. fr.*)

Se dit encore dans le centre de la France.

PIEDLATTE, voir Pielate.

PIED MAIN, *pié main*, mot obscur sur lequel M. Léop. Delisle (*Classe agric.*, p. 531) fait cette remarque : Quoique cette expression figure dans un assez grand nombre de textes, le sens n'en est pas encore déterminé avec certitude :

Avec trois piez a *pié main* d'espasce de lé oultre l'espasse des diz estaulz. (1356, *Acte relatif à des maisons sises à Rouen*, Arch. JJ 85, pièce 20.)

PIED POUDREUX, *piepoudreux*, s. m., colporteur, marchand forain :

Si quis extraneus mercator transiens per regnum, non habens terram... sed vagans, qui vocatur *piepoudreux*. (*Lois des bourgeois d'Ecosse*, ch. cxxxiv, ap. Duc., *Pede pulverosi*.)

PIEDSENTE, voir Piesente.

PIEDTIN, voir Pietin.

PIEDTOYEUR, voir Pietoieur.

PIEDVISTE, s. m., bon coureur :

Piedviste, id est, bon coureur. (Nicot, *Thresor*.)

PIEDVOIE, voir Pievoie.

PIÉ ESTANT, *piestant*, loc. adv., sur-le-champ, immédiatement :

Dont cil mut *piestant* et vint en Antioche (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXI, 3, Hist. des Crois.) Var., *pié estant.*

Par quei il finerent au Quemel et li rendirent la cité, et *piestant* il la dona a son frere. (*Ib.*, XXXIII, 16.) Var., *pié estant.*

Quant un des autres estoit abatus, *piestant* l'ocioient li sergent et prenoient. (*Ib.*, XXXIII, 25.)

PIEFFUF, s. m., espèce d'arbre, le troëne ou le cornouiller sanguin :

Le suppliant print une poignee de verges de bois, qu'on appelle *pieffuf.* (1461, Arch. JJ 192, pièce 14.)

Norm., *pifus*, troëne. Bocage, la Villette, *piéfus ;* Cotentin, St-Lô, Blainville, *pifus*, cornouiller sanguin.

PIEGIER, v. a., faire tomber dans un piège :

> Set bien ses maus molt li agriege,
> Quant ert gariz, en .I. tel piege
> S'ele onques puet le *piegera.*
> (G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 113b.)

— *Piegié*, part. passé, muni de pièges :

> Le parc troevent clos et *piegiet,*
> Sy l'ont tout entour assieget.
> (*Pastoralet*, ms. Brux., f° 38 r°.)

> Ont entr'iaux ung parc assieget
> Hault cloiet et parfont *pieget.*
> (*Ib.*, f° 50 v°.)

PIEGNE, s. m., métacarpe :

Chascun de ces os du *piegne* de la main est continué o les premiers os de chascun des dois. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 22b.)

PIEGNERESSE, voir Peigneresse.

PIEK, voir Pec.

PIEL, *piau*, *pyau*, s. m., petit de la pie :

C'estoit une pye qui conduisoit ses petits *piaux* par les champs pour leur apprendre a vivre. (Desper., *Nouv. Recreat.*, de la pye et de ses *pyaux*, f° 223 r°, éd. 1572.)

PIELATE, *-atte*, *pietlate*, *piedlatte*, *pillate*, s. f., grosse latte :

Au dessus nommé maistre Colart Cailliel pour quatre quesnes contenans .XIV. quievirons et demy par lui livres, dont on a fait *pielattes* servans as souverondes des deux pans de le grant boucherie dessus dicte. (*Compte d'ouvrages du 20 février 1398-20 mai 1399*, 4e somme des Mises, Arch. Tournai.)

Pour .LXVI. pies de *pielatte*, par lui vendu et delivré, employé ès souvrondrez de le dicte achinte et crepon. (1412, *Compte de la tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

A ycellui Lebrun... pour .XV. pies de *piellatte* mis a le dicte souvronde. (*Ib.*)

A lui [Gilliart le Sellier, marrenier] pour six piez de *pielatte* emploiez esdis ouvrages. .XIII. s. t. (7 oct. 1417, *Tutelle des enfants du Breucq*, Arch. Tournai.)

A Jehan Petit, couvreur,... pour avoir reffaict les gouttieres tant de la tour du Pont d'Arches que de la maison d'Eslan ou sont les munitions du roy, fourny de lattes, *pielattes*, ardoize, faizeaulx et les cloux... 15 l. 2 s. tourn. (*Compte de 1570*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 189 r°.)

A Jehan Petit... pour avoir refectionné les gouttieres dudit corps de garde et fourny la manœuvre, escailles, cloux, lattes, *pillates...* (*Ib.*, f° 214 r°.)

Item pour douze pieds de *pielattes*, ung chevron. (*Compte de 1575*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 319 r°.)

PIELATER, v. a., couvrir de *pielates* :

2 sols, 6 deniers a Colin charpentier Mgr. et a son vallet, pour lor journee en *pielatant* la hale de Bar. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 111 v°.)

1. **PIELER**, voir Pioler.

2. **PIELER**, voir Peler.

PIELLE, s. f., sapin :

Sapin, autrement dit albies, *pielle* et arese sont ainsy comme tout ung arbre. (Frere Nicole, *Trad. du liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 65 v°, éd. 1516.)

Sapin et *pielle* sont legierement empirez par eaue. (Id., *ib.*)

Nom de lieu, *Pielle* (Manche).

PIELLER, voir Pioler.

PIÉ MAIN, voir Pied main.

PIEMENT, voir Pivement.

PIEN, adj., lisse :

Cil ki ont les cheviaus *piens* sont lent et paourous, et cil ki les ont crespes sont hardis. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 9 v°.)

PIENCE, voir Piance.

PIENNE, voir Panne.

PIENNEE, voir Panee 1, au Supplément.

PIÉ POUDREUX, voir Pied poudreux.

1. **PIER**, *pyer*, verbe.

—Neutr., boire :

> Qui tient le hanap, se il *pie*
> Tant qu'il ait la teste estordie...
> (*L'Escommeniement aus jalous*, Richel. 837, f° 195a.)

Jehan qui *pie.* (*Livre de la taille de Paris pour 1292*, ap. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel.*)

> *Pier* de la plus gourde pie.
> (Coquill., *Monol. des Perruq.*, II, 274, Bibl. elz.)

> Mais ou *a* il si bien *pyé ?*
> Il a tant beu qu'il ne voit goutte.
> (*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 8.)

> Perdu suis que ne puis *pier ;*
> Car j'ay si grand soif, sur mon ame.
> (*Farce de tout mesnage*, Anc. Th. fr., II, 413.)

> Et n'eust esté rethoricque la nymphe,
> Qui vous transmist par le sien paranymphe
> En la prison ancre, plume et papier,
> D'ennuy et deuil n'eussiez pas peu *pier.*
> (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, à Loys Rousart, éd. 1536.)

Pier, c'est boire. (G. Bouchet, *Serees*, III, 129, Roybet.)

— Act., boire :

> Je vous pry que j'aye a *pyer*
> Un coup de quelque bon vin vieulx ?
> (*Test. de Pathelin*, p. 189, Jacob.)

> Je n'en puis plus, se je ne *pie*
> Quelque planche bonne et fresche.
> (N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 301, Jacob.)

Pier, boire, est un mot du patois picard.

2. **PIER**, voir Pair.

3. **PIER**, voir Pietre.

4. **PIER**, voir Puier.

PIERCEU, part. passé, voir Perçoivre.

PIERCEVANCE, voir Percevance.

PIERCEVANT, voir Percevant.

PIERCHEUR, voir Percheur.

PIERCHEVOIR, voir Percevoir.

PIERCHIE, voir Perchiee.

PIERCHOIVRE, voir Perçoivre.

PIERDASSION, s. f., perdition :

> Dont vos vint la melencolie
> Qui as musars les cerviaus lie,
> Si qu'il vint a *pierdassion.*
> (*Des .III. Herm.*, Ars. 3527, f° 92c.)

PIERDEMENT, voir Perdement.

PIERE, cas suj., voir Peior.

PIEREAU, voir Perrel.

PIERERE, voir Perriere.

PIERESMAN, voir Pireman.

PIERETTE, voir Poirette.

PIERFONT, voir Parfont.

PIERGE, s. m., route empierrée :

D'enqui au buisson, et dou buisson outre le *pierge*, selonc les terres Saint Vincent, duques a la bonde Willaume, c'on dit le Flamenc. (1270, *Cart. de S. Vincent de Laon*, ap. Duc., *Pergus.*)

Tenant au *pierge* de Castres par dessous, deus sestiers sis verges. (1304, *Cart. de S. Quentin*, Richel. l. 11070, f° 21 r°.)

Voyes, chemins, *pierges* et sentiers. (*Liv. rouge*, Arch. Y 2, f° 89 r°.)

PIERIGOT, s. m., manganèse :

Pierigot : m. as Manganese. (Cotgr., 1611.)

PIERKETE, voir PERCHETTE.

PIERLISIÉ, voir PERLISIÉ.

PIEROISEUS, voir PIERROSEUS.

1. **PIERRE**, *piere*, s. f., pièce, morceau :

Pierre de cristal azuree. (1360, *Inventaire du duc d'Anjou*, n° 422, Laborde.)

Pierre de voirre, fait en maniere d'esmail. (*Ib.*, n° 452.)

Ung tableau carré de pourcelaine, ou d'un costé est l'ymage Nostre Dame et ung esmail d'azur et plusieurs autres ymages a l'environ, et de l'austre costé a ung ymage de S. Pol et est environné de perles tout autour, et y faillent quatre *pierres* pesant une once, .xvii. estellins maille. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 2494, Labarthe.)

Un reliquaire d'argent doré, par pieces, sur le rond, ouquel sont des reliques de saint Thibault et de plusieurs autres saints, et est environné de plusieurs *pierres* de voire. (1399, *Inventaire de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un reliquaire d'argent doré, sur un pié hachié a feuillaiges, ou milieu duquel est Nostre Dame esmaillee, et audessus est Nostre Seigneur en estant, et a l'environ du dit reliquaire huit *pierres* rouges de voirre. (*Ib.*)

— Prison :

Il la fist maintenant en une *piere* entreir,
Puis comandat l'uis clore, et defors saeleir,
Et chascun jor li fist un poi de pain jeteir
Par une fenestrele et de l'aiwe livreir,
Si fut la maisencele tot environ fermeie.
(*Vie de Ste Thais*, P. Meyer, *Rec.*, p. 332.)

— *Pierre levée*, nom d'une foire en Poitou :

Maison assise en la foyre de la *pierre levee*, pres Poitiers. (1363, *Terrier de la Trinité*, f° 121, Arch. Vienne.)

Le jeudi avant la *pierre levee*. (1385, Arch. mun. Poitiers J 189.)

Pierre levee en la paroisse de Jaunay. (*Gr. Gauth.*, f° 11, Arch. Vienne.)

Pierre levee d'Aillé. (*Ib.*, f° 17.)

— *Pierre pese*, dans le même sens :

Pierre pese pres Limalonges. (*Gr. Gauth.*, f° 41, Arch. Vienne.)

2. **PIERRE**, *pyere*, *pere*, *petre*, s. f., sorte de poids de valeur variable selon les lieux :

Lainne qui vient d'Engleterre, li vendierres doit pour chascun sac vendu .xviii. d. et li achatierres .xviii. d., s'il poise .xxxvi. *pierres*, au pois de .ix. livres la *pierre*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., xxv, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Chescune vache doit respondre entre lez kalends de maii et la Seint Michel de .vi. *petres* de formage, et de chescun .vi. *perez* de formage une *pere* de buyre. (*Tr. d'Econom. rur. du* XIIIe *s.*, c. xxv, Lacour.)

Les marchans qui lesdittes laines veulent traire et passer hors dudit royaulme, sont tenuz payer pour chascun charge de laines pesant vingt et cinq *pierres* ou quatre quintaulx au pois de Montpellier, quatre florins de Florence. (1384, *Ord.*, XII, 142.)

Les laines vend on par sacs et par pois, par *pierres* et par claus et par livres. (*Dialog. fr. flam.*, f° 7c, Michelant.)

Une *pierre* d'oing, a .viii. s. la *pierre*, pour oindre les cars ; *pierres* de poye a .v. s. pieche. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six *pierres* de chandeille. (1529, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Larcin de 15 a 16 *pyeres* de lyn. (*Greffe des échevins*, 27, f° 62 r°, Arch. Liège.)

Et encore au XVIIIe s. dans la Flandre française :

La pise ou poise contient cent quatre vingt livres, et la *pierre* quatre livres. (*Pièce du 18 déc. 1717*, Bulletin du comité flamand de France, V, 134.)

PIERRÉ, voir PERRÉ.

PIERRECIN, voir PERRESIN.

PIERREMAND, voir PIREMAN.

PIERRERIE, *pierrie*, s. f., carrière :

S'alla precipiter dans la *pierrerie*. (*Chron. de Liege*, 280, ms. Université de Liège.)

De larges pierres qu'on tiroit des *pierreries* d'un prochain promontoire. (BELON, *Singularitez*, II, 6, éd. 1553.)

— Boulet :

Fit passer son artillerie au travers des Alpes parmy des roches fort hautes, comme aussi les poudres et *pierreries*, ce qui ne fut pas sans beaucoup de peines et fatigues. (ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Charles VIII à Naples*, ap. Ste-Pal.)

— Réunion de pierres précieuses :

Il en a mis grant foison (d'argent)... en *pierrie*, ainsi que vous sçaves que tels choses il a achatté legierement. (FROISS., *Chron.*, XIV, 63, Kerv.)

Pyrrhus, roi d'Albanie, avoit, entre les autres richesses de sa *pierrerie*, une belle agate. (MONT., *Ess.*, I. I.)

— *Pierrerie de voirre*, collection de pièces de verre :

Deux couronnes d'argent despeciees garnies de perles et de *pierrerie* de voirre. (1399, *Invent. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 440.)

PIERRETTE, *-ete*, *-ecte*, *pier.*, *perr.*, s. f., petite pierre :

E se il se met en alcune cited, tut Israel, se bon vus est, avirunerad la cited de chables ; e trarum enz un ewe, si que neis une *perrette* n'en seit truvee. (*Rois*, p. 182, Ler. de Lincy.)

Si prent petites *piereles*. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 24d.)

Les *perretes* de voirre luisanz. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 10 v°.)

Menues *perretes*.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XIII, 149, Biblioph. fr.)

Car le ruissel qui en yssoit
Et par grant roideur gravissoit,
En de cendant sans retourner
Faisoit les *pierrectes* tourner.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, I. I, v. 663, Cocheris.)

Il n'y a mye tant de *pierrectes* ne de gravelle en la mer comme il a de doleur et de griefles en amours. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, I. I, prol.)

Lapillus, *pierrete*. (*Gloss. de Conches*.)

Ruder, *pierrette* ou chailloux. (*Gloss. de Salins*.)

Item a lui [Jaquelotte Buridan] .III. dez de jayet et une *pierette* que estoient en une verde boursette. (16 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Par prevention au bailly de Lens et officiers d'icelui baillage appartient la visitation des cours des eaux, ponts, planques, *pierrettes* estant sur les flots et flegars es mettes dudit baillage. (*Coust. de Lens*, 2, Cout. gén., II, 881.)

— Noyau de fruit :

Les nefles qui croistront cest an n'aurons point de barbillons et seront sans *pierrettes*. (MOLINET, *Faicts et dictz*, f° 195 v°, éd. 1540.)

Mortagne (Flandre) *pierrette*, Charleroi, *pirette*, Tournai, *pierrette*, *pierreque*, noyau de cerise.

La langue moderne n'a gardé *pierrette* que dans cette phrase : jouer à la *pierrette*.

PIERREUR, voir PERREOR.

PIERRIE, voir PIERRERIE.

PIERRIERE, voir PERRIERE.

PIERRIN, voir PERRIN.

PIERRIZ, voir PERREIS.

PIERRON, voir PERRON.

PIERROSEUS, *pieroiseus*, adj., de pierre :

Ung grant viez ban pour table *pieroiseuse*, et une grant table de sapin. (10 mars 1316, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

PIERROTAGE, s. m., collectif de pierre :

Dans un grand vallon fort plein de *pierrotages*. (SULLY, *Roy. Œcon.*, ch. XI, Michaud.)

PIERROTE, s. f., petite pierre :

Portent sur elles de petites *pierrotes* pour s'affermir. (AMYOT, *Œuvr. mél.*, t. II, p. 105, éd. 1820.)

PIERRU, adj., couvert de pierres :

Chevauchant la voye *pierrue*.
(AL. CHARTIER, *Liv. des quatre dames*, p. 668, éd. 1617.)

Nom de lieu, *Pierru* (Ille-et-Vilaine).

PIERS, voir PERS.

PIERSAIT, voir PIERSET.

PIERSEAU, voir PERSEL.

PIERSELE, voir PERSELLE.

PIERSET, *-sait*, s. m., drap bleu de qualité inférieure :

Que tout foulon œvrent bien et paisivlement as us et as coustumes dou temps anchiien, c'est assavoir : .I. grant drap en .II. jours, .I. *pierset* en .I. jour. (*Ord. du 27 juin 1307*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., f° 61 r°, Arch. Tournai.)

Et que tout drappier doinsent .II. livres de bure a .I. grant drap, et livre et demie a .I. *pierset*, et les rendent li maistre bien et souffisaument a leurs varles. (*Ib.*)

Une trainme vendue pour faire .I. *piersait*. Item, se li rewas trouvoit une trayme, qui euist estet vendue pour delie, et elle ne fust mie souffisans pour faire un grant drap, il en facent faire .I. *piersait*. (*Ord. du 15 oct. 1341*, ib., f° 30 v°.)

Item que les trainmes qui seront jugies pour faire *piersais* ou pour faire royes ou blanques soient en le main des rewars. (*Ib.*)

Vendut .III. grans draps tains de *pierset*, .VIII. lb. .XVII. s. le piece. (25 *août 1355*, *Exécution testamentaire de Jehan Dommeries*, Arch. Tournai.)

PIERSETRIE, s. f., drap bleu de qualité inférieure :

Et quiconques seroit atains, fust pour delies traimnes vendre, qui ne fussent souffiscans, ou pour *piersetrie*, ou pour trop gros ouvrage fileter, ne vendre, li filetiers serroit pour cescune bouge de trainme a .V. s. tournois. (*Ord. du 15 déc. 1341*. Reg. de la vinnerie, draperie, etc., 1343-1451, f° 20 v°, Arch. Tournai.)

Boine *piersetrie* pour faire les petis draps. (*Ib.*, f° 14 v°.)

PIERSOUNAGE, voir PERSONAGE.

PIERSURE, voir PERCEURE.

PIERT, s. m., pieu, gros bâton :

Le suppliant prist un *piert* ou paler de bois... et assena de son dit baston Estienne Aubry. (1424, Arch. JJ 172, pièce 673.)

PIERTENANT, voir PARTENANT.

PIERTRISOT, voir PERDRISOT.

PIERTRUISIER, voir PERTUISIER.

PIES, voir PIS.

PIESA, voir PIEÇA.

PIESCE, voir PIECE.

PIESENTE, *piessente*, *pietsente*, *piedsente*, s. f., sentier où l'on ne peut marcher qu'à pied :

Et le liu fourbatu la u il doit avoir *piesente* et soloit estre pasture en partie. (Vers 1392, *Cart. de Flines*, I, 329, Hautcœur.)

Eusse fait mener mes kevaus par mi une *piesente* ki est en le tere des dis relegieus. (*Ch. du 26 juill.* 1310, Arch. Somme.)

Les dis religieus disant que avoec les choses dessus dites les bonnes gens devoient enquerre comment il estoient en saisine et en possession d'ahenner et cultiver ledit chemin et faire deffenses et deffendre les passans faisans a yaus damaige, a cause et pour cause de leur damaige tant seulement, et parmi leurs terres ne devoit avoir, se chemin n'i estoit trouvé, que une *piesente* et non plus. (1338, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 229.)

Nous abbes et couvens dessus nommes, disans au contraire en affremant que supposé que chemin euist au dit liu, n'estoit che pas chemins qui deuist estre tenus et gardes comme chemins, mais estoit une *piessente*, ou une quarriere tant seulement. (1339, *ib.*, f° 256 v°.)

Saches que les voiries, les unes sont appellez privees, et les autres communes ou notoires. Les privees sont celles qui ne sont pas communes a tous, si comme aucun a droict de passer parmy le champ de son voisin, pour aler a sa terre qui n'a autre yssue, et celle est appellee voye ou *piesente*, et doit avoir de large deux piez et demy, et en ceste voie ou *piesente* peult estre faict planche ou saultoir, et n'y doivent passer ne aler quelque bestes sans amende. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 132a, éd. 1486.)

Jehan Haneuse, pour non avoir relevé a une *piesente* alant du chemin Blandegnois au chemin Frasnois, par laquelle *piesente* on va autour de le procession... unes lois. (*Acte du 25 avril 1450*, Echevinage, Arch. Tournai.)

A Thomas de Pihen .I. mes et demy joingn. au chemin qui maine de Baincqthun a le croix *piesente*, a .III. s. .VI. d. le mes. (14 févr. 1482, *Lettres des gens des comptes du roy*, Suppl. des arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, D n° 1.)

Piesente qui maine de Wainethun a Boullongne. (XVe s., *Terrier de Versinghen*, Catal. des actes suppl. des arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, p. 126, Deseille.)

Une *piedsente* est chemin privé, et non pas commun a tous usages, et doit contenir de largeur deux pieds et demy ; et par ladite *piedsente* peut passer un homme de pied, et non point y mener bestes. (1495, *Cout. de Boulenois*, CL, Nouv. Cout. gén., I, 39.)

Achimaas donc courrant par la voie de la *piedsente*, passa Chusy. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 18, éd. 1530.)

La *piesente* menant par derriere ledict Giencourt a Brueillesecq. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 21, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

Une *pietsente* faisant separacion desdites vignes. (*Ib.*, p. 77.)

Une *piessente* qui maine de Macquinghen a Baincquethun. (1551, *Reg. S. Nic.*, n° 61, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Pietsente qui maisne de le tour N. D. au viel molin. (*Ib.*, n° 106.)

Piedsente par ou l'on va de Quehen a Hesdin l'abbé. (10 mars 1552, *Martyrologe d'Isques*, Catal. des actes suppl. des Arch. mun. de Boulogne-sur-Mer, p. 95, Deseille.)

Et encore au XVIIe s. :

Une petite *piedsente*, semita. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

.XI. quartiers (de terre) tenant a la *piedsinte* allant de Chasteau l'abbaye a Bruille. (1671, *Comptes du receveur de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Norm., *piésente*, *piésinte*, *piéchinte*, Boulonnais, *piéchinte* ; Flandre fr., *piésente* ; Rouchi, Wallon, Borinage, *piedsinte* ; Namurois, *pisinte* ; Liège, *piésaine* ; Lorr., Razey, *piessotte*, sentier.

PIESETTE, voir PIECETE.

PIESKET, *pieskiet*, *peskiet*, s. m., sorte d'étoffe :

Item pour une autre kotte a chindre et .I. capron d'un *piesket* royet. (1338, *Che sont li drap qui furent Jehan Biernier*, Arch. Nord, Chambre des Comptes, B 768.)

Item, une pieche d'un *pieskiet* d'Ath, contenant .XIII. aunes, a .V. s. paresis l'aune, valt .LXV. s. parisis. (28 sept. 1353, *Exécut. testam. de Jehan de Piesnes*, Arch. Tournai.)

Item .IIII. aunes de drap *peskiet*, en .II. pieces. (8 novembre 1366, *Exécution testamentaire de Jehan Pissen, tondeur de grans forches*, Arch. Tournai.)

Cf. PESCHOIRE.

PIESME, voir PESME.

PIESMEMENT, voir PESMEMENT.

PIESSA, voir PIEÇA.

PIESSAIT, voir PIEÇA.

PIESSATE, voir PIECETE.

PIESSE, voir PIECE.

PIESSENTE, voir PIESENTE.

PIESSETE, voir PIECETE.

PIESSON, voir PAISSON.

PIESTANT, voir PIÉ ESTANT.

PIET, voir PIED.

PIETABLE, adj., qui a de la pitié, en parlant de personne :

Bons hom estoit e *pietables*.
(WACE, *S. Nicolas*, 609, Delius, éd. 1850.)

Rois paciens, rois *pietables*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 258d.)

Dieus peres esperitables,
Misericors et *pietables*.
(*Fables d'Ov.*, Ars. 5069, f° 111d.)

— En parlant de chose, pitoyable, digne de pitié :

Pour la grant douleur et compassion que nous avons, comme bien avoir devons, des *pietables* affliccions que... seuffre encores de jour en jour nostre peuple. (1444, *Lett. pat. de Ch. VII*, Richel. 24031.)

— Pieux :

Lesquels tenoient avec li la besoingne a *pietable*, raisonable et faisable. (6 mai 1322, *Lett. du ce de Clerm. à Ph. le Bel*, Arch. C.-d'Or, coll. Gevigney, Doc. hist., cart. 1.)

De transporter pour le salu de s'ame en personnes d'eglises et en autres usages *pietables* trente livres au parisis de terre

ou de rente annuelle. (1336, Arch. JJ 68, f° 37 v°.)

Euvres *pietables*. (*Ib.*, f° 44 v°.)

PIETAIL, *pedail*, s. m., syn. de *pietaille :*

La ert la flur de Eskoce mise a cunfusiun,
Coo est a dire du *pietail*, car onqes ne vit om
Genz a pé de tiel encontre quant a defensioun.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 11 v°.)

Le drein eschel le rey de Engleterre la u le *pedail* fust. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 32 v°.)

PIETAILLE, *pietraille*, *pitaille*, *pitalhe*, *pedaile*, s. f., milice à pied, gens de pied, infanterie :

Et ot avec lui grant esforz
De chevalliers et de *pietaille*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 234ᵃ.)

Bien s'est Ascanis porveuz
De cevaliers et de *pietaille*.
(*Brut*, ms. Munich, 234, Vollm.)

Tuit le suiront et sergant et *pietaille*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 15ᵇ.)

Sauntz nulle *pedaile*.
(*Compl. sur la mort de Sim. de Montf.*, Brit. Mus. Harl. 2253, f° 59.)

Cum cumbatre vousissent a sanz numbro *pie*-[*taille*.
(*Fragm.*, ms. Oxf. Fairf. 24, f° 7 r°.)

La *pietaille* couroient aus armes. (G. de Nang., *Ist. du R. Phel.*, Rec. des hist., xx, 507.)

Quant li rois fu remontez et la *pietaille* qui abatu l'ot fu tote destruite. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 321ᶜ.)

Faisons retraire la *pietaille*,
Il ont tres bien fet lor devoir.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 1160, Buchon.)

Il redoubtoit trop la *pitaille*
Pour ceu qu'avoit mains mortelz dars
Et mainte espee que bien taille.
(*Guerre de Metz*, str. 161ᵉ, E. de Bouteiller.)

... Ou affolez de la *pitaille*.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 89.)

Dont .xᵐ. hommo armeis fut ochis de *pitalhe*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 5981, Scheler, *Gloss. philol.*)

Vous, marechal, l'arriere garde
Ferez, et nous en la bataille,
Ou millieu part de la *pietraille*,
Avec nous, pour l'artillerie,
(*Mist. du Viel Testam.*, 42336, A. T.)

Cinquante chevaliers sans la *pietaille*. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 324, éd. 1556.)

— Menu peuple, populace :

Mais li telier et la *pietaille*
Disoient que c'iert il sans faille.
(Mousk., *Chron.*, 24693, Reiff.)

Lo non Dieu sermonoient a la povre *pietaille*.
(Ruteb., *Dist des Jacobins*, I, 176, Jub.)

Ausi bien at leans marchiez
Vendre vos bloiz et vostre aumaille
Com cele autre povre *pietaille*.
(Id., *Nouvele complainte d'Outre Mer*, I, 116.)

La *pietaille* qui ne redoutent mal a faire. (Laurent, *Somme*, ms. appartenant à M. Boutillier, f° 8.)

Ce n'est pas viande a garsoniers ne a *pietailles*, ne a chienaille, ne a vilains. (Id., *ib.*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 37ᵃ.)

— Pied :

Les dessusditz tenoient glaives agus
Pour navrer Foy tant d'estoc que de taille,
Et, sans sçavoir pourquoy, prenoient argus
En luy livrant tres cruelle bataille,
Tant qu'el n'avoit teste, corps ne *pietaille*,
Jambes, ne bras, qu'ilz ne fussent percez
Par telz gallans.
(Gringore, *les folles Entreprises*, I, 131, Bibl. elz.)

— *Desploier sa pietaille*, loc., jouer des jambes :

Il faut *desploier ma pietaille*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 4331, G. Paris.)

— *En la pietaille*, sous les pieds :

Car mors est Aloris et giest *en la pitalhe*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 16896, Scheler, *Gloss. philol.*)

PIETANCE, voir Pitance.

PIETE, voir Piette.

PIETEE, s. f., ruade, coups de pieds :

Li chevaus tressailli, qui doubte la ruee,
Et du piet senestrier li donna tel *pietee*
Qu'envers l'abat el pré au lonc de l'eschinee.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 70 r°.)

Li chevaus tressailli, qui doute la huee,
Et du pié a senestre li donna tel *pietee*
Qu'envers l'a abatu.
(*Ib.*, Richel. 1554, f° 78 v°.)

PIETEMENT, s. m., piédestal, socle :

A Clement de l'Ecluse et Pierre Taverne, rocquetiers, pour avoir taillé trois rondes borles de pierres et trois *pietemens* servans auxdites borles, et ung capiteau ; aussy livré les pierres pour ce requises a la couverture du puich du Grand Marché, 24 lb. 12 s. (1600, *Compte des entrées*, Arch. Tournai.)

S'est dit dans le Hainaut jusqu'au xviiiᵉ s. :

Pour un Christ et *pietement* .xxxii. d. (1707, *Compte de la tutelle des enfants de feue Jeanne Bellaye*, Arch. Tournai.)

Un Christ avec son *pietement* d'argent. (*Test. du 17 sept. 1758*, Arch. Braine-le-Comte.)

PIETER, *pietter*, verbe.

— Act., frapper du pied :

Qui l'autre firra de palme, de pugne, *piettera* de piet. (*Pièce de 1487*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, I, 474.)

Et encore au xviiᵉ siècle dans un texte wallon :

Il *fut* d'icelluy Jean *pietez* au petit ventre. (1639, Arch. Spa, Invent. et enquêt. crimin.)

— Réfl., s'accrocher par les pattes :

Ce qu'ayant faict, *ils se pietent* (des araignées) au beau milieu (de leur toile), et la ils guettent apres la proye. (Grevin, *des Venins*, I, 23, éd. 1568.)

La langue moderne a conservé *piéter*, avec diverses significations.

Hte-Norm., vallée d'Yères, *piéter*, marcher beaucoup. Liège et Luxembourg, *pitter*, donner des coups de pied, ruer. Ard., *piter*, v. a., mesurer avec le pied ; bien observer une ligne qui sert de point de départ à une autre mesure.

PIETEUSEMENT, voir Pitosement.

PIETEUX, voir Pitos.

PIETHPUEL, voir Pied.

PIETIER, *-iier*, *-yer*, *pet.*, *pietoier*, *pietoer*, verbe.

— Neutr., se promener à pied, marcher, aller et revenir sur ses pas, se promener :

La cour seant, souvent sont venus plusieurs des seigneurs *pietoiant* par la salle du palais. (1344, *Ord.*, II, 223.)

Etre quois, ne *pietiier*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 234 v°.)

S'en vint *petier* en la place devant le chastel... tant alla et vint en *petiant*, que le chastelain... ouvrit la porte. (Id., *Chron.*, liv. I, p. 204, éd. 1559.)

Il *pietooit* une fois sur son palais, si vit, en une table de marbre, une croix entaillie au dit marbre. (J. Wauquelin, *Chron. d'E. de Dynter*, I, 16, Xav. de Ram.)

— Act., parcourir à pied, arpenter :

Pietiant le moustier, l'uns a l'autre parla.
(*B. de Seb.*, XV, 1231, Bocca.)

Au palais sont montes de vielle anchiserie,
Le roy y ont trouvé qui le sale *pietie*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 88 r°.)

Il alerent *petyer* le parvis et le clostre. (Froiss., *Chron.*, II, 259, Kerv.)

Apries diner, ala il *pietyer* le marquiet jusques au vespre. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 239.)

— Réfl., piétiner, faire les cent pas :

Je *me petie*, I stande long watchyng in a place. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 733, Génin.)

Luxembourg, *pitrier*, piétiner, trépigner.

1. **PIETIN**, s. m., sorte d'arme :

Un coup de *pietin*. (1570, *Lettre de rémission accordée à Laurent Marquant*, Ch. des Comptes de Lille, B 1781.)

Ung long baston, *pietin* ou demye picque. (1583-85, *Lettre de rémission accordée à Albert Mortreul*, ib., B 1786.)

2. **PIETIN**, *piedtin*, s. m., piédestal :

Et estoit ledict theatre couvert d'un ciel souslevé et porté par quatre columnes rondes de coulleur verde, avecq *piedtin*, bazes et chapiteaux de la haulteur de dix siept pieds. (1600, *Entrée de l'archiduc Al-*

bert, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 192.)

PIETLATTE, voir PILLATE.

PIETOER, voir PIETIER.

PIETOIER, voir PIETIER.

PIETOIEUR, *piedtoyeur*, s. m., dimeur ; sergent de pied, sergent de justice allant à pied :

Le seigneur dixmier ou son heritier est tenu presenter un ou plusieurs *piedtoyeurs* a la justice du lieu, et le fera recevoir avec la communauté ; et icelle ouye, et en presence d'icelle en faire prendre le serment. Le *piedtoyeur* receu et juré peut se transporter sur les lieux des moissons, les gerbes liees, il peut prendre et emporter la dixme. (*Cout. de Clermont*, XXI, 2, 3, Nouv. Cout. gén., II, 887.)

PIETONAILLE, s. f., troupe de gens à pied :

Gens a cheval et *pietonaille*.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'Hist. de Lorr., II, CLXV.)

PIETONDEUR, adj., mot douteux, voulant dire qui commande une troupe de gens à pied :

Capitaines *pietondeurs*. (1420, *Hist. de Metz*, IV, 754.)

PIETONNER, *pietoner*, verbe.

— Act., fouler aux pieds, piétiner :

Ils (les chiens) ne faudront a suyvre le train et sang espandu, et iront trouver le loup blessé, qui ne se pourra a grand peine relever, lequel ils abbayeront : et s'il est mort, le *pietonneront* et foulleront avec leurs pattes. (*Adjonct. à la Vén. de J. du Fouill.*, ch. III, f° 115 r°, éd. 1844.)

Les plante l'on (les oignons) avec la racine en terre bien fouye, et loin l'un de l'autre, environ demy paume, et trois doigts en profond ; il vient mieux d'*estre pietonné*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 216, éd. 1597.)

Sitost qu'ils sont semez, prennent incontinent racines, desquelles faut *pietonner* les feuilles, afin que la racine vienne plus grosse, autrement icelle racine se convertira toute en feuilles. (ID., *ib.*, p. 219.)

— Absol. :

Et le foule on bien fort a *pietonner* quand il veut jetter la fleur. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 371, éd. 1597.)

— Neutr., aller et venir en piétinant, marcher :

La cour seant, souvent sont venus plusieurs des seigneurs *pietonants* par la salle du palais, dont est blasme et deshonneste chose a eux et a la cour. (*Ordonn. et serm. des gens du Parlement*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Louvre 1253ᵇ, f° 398 r°.)

L'asne portoit d'ung sainct la chasse,
Et voiant chascun prosterner,
Cuyde que ce pour luy se face :
Si pense ja tout gouverner.
Mais sur ce on le vint bastonner,
En luy disant motz de telle sorte :
Sus baudet, il fault *pietonner* :
Tu n'es pas sainct, mais tu le porte.
(J. LEFEVRE, *Emblemes d'Alciat*, f° 16 r°, éd. s. l. n. d.)

Et moy tantost de *pietonner*.
(VILLON, *Monol. du franc archier de Bagnolet*, Jouaust, p. 191.)

De quelle diligence *pietonne* elle (la fourmi) tousjours par un mesme chemin, sans se destracquer jamais de l'endroit ou elle a posé son fardeau. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, VII, 3, éd. 1615.)

Norm., *pitonner*, Bresse, cant. de Bourg, *pietouno*, Suisse rom., *pietonner*, piétiner.

PIETONNERIE, s. f., syn. de *pietaille*, gens de pied, infanterie :

Nous les surpassons en *pietonnerie*, en cavalerie. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 91, éd. 1581.)

Le duc d'Aumale avec quelques troupes de gendarmerie et *pietonnerie* françoise, eut charge de le costoyer et empescher de faire le degast en Lorraine. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, IV, 127, éd. 1588.)

PIETONNEUX, adj., qui piétine :

Pietonneux. Treading thicke and short, often stepping or stamping on the earth. (COTGR., 1611.)

PIETOUS, voir PITOS.

PIETRAILLE, voir PIETAILLE.

PIETRE, *piettre*, *pier*, s. f., sorte de monnaie à l'effigie de S. Pierre :

.I. bourgeois de Valenciennes legue .I. *piettre* d'or de .XXXVI. s. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et offry a la messe .I. *piettre* et aux relicques apries ladite messe .II. autres florins. (*Compte de Willaume Moreau, receveur général du chapitre de Sainte-Wandru de S. Remi 1444 à S. Remi 1445*, Arch. Mons.)

As varlez dou char de madamme de Charolois... donnet .I. *pietre* d'or. (2ᵉ *compte d'Estievene de Gembleux, massard de Mons, de la Toussaint 1444 à la Toussaint 1445*, Arch. Mons.)

Avecq cinq *pietres* d'or de carité que cilz payeroient. (17 octobre 1439, *Escript Ernoul de le Cuvelerie*, Chirog., Arch. Tournai.)

La suppliante requist a icellui Saunier qu'il voulsist lui prester cent *pietres* pour autres ses affaires. (1455, Arch. JJ 189, pièce 34.)

Et presta lors son maistre au suppliant ung *pietres* et cinq patars, faisant lors iceulx trente sols. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1157.)

La vente de deux draps, de trente *piettres* les deux. (23 sept. 1484, *Exécut. testam. de Pierrart le Quien, drapier*, Arch. Tournai.)

Chacq muid de seigle pour trente six *piers* d'or ou la valeur d'iceux. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1249.)

PIETRERIE, s. f., chose vile et méprisable :

Pietrerie : f. Barenesse, misery, wretchednesse, needinesse. (COTGR., 1611.)

PIETRISEUR, voir PERDRISEUR.

PIETRUIS, voir PERTUIS.

PIETRUS, voir PERTUIS.

PIETSENTE, voir PIESENTE.

PIETTE, *piete*, s. f., outil pour creuser la terre :

Les instruments pour bescher doivent estre des taricres, de deux sortes de *pietes* : sçavoir est, de larges et d'estroites, un coupant fait en façon d'une *piete*, lequel doit estre aceré pour coupper les racines. (DU FOUILL., *Venerie*, f° 75 r°, éd. 1844.)

On envoye au logis, en toute diligence,
Faire venir engins propres a telle usance,
Tarriere platte et ronde, et coupant pour hacher
La racine qui nuit, et paesle pour bescher,
Piette large et estroitte, et des tenailles fortes.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 24, éd. 1604.)

PIETVOYE, voir PIEVOIE.

PIEUCHON, voir PIOCHON.

PIEUMART, voir PIMART.

1. **PIEUMENT**, voir PIVEMENT.

2. **PIEUMENT**, voir PIMENT.

PIEUR, voir PEIOR.

PIEURAU, s. m. ?

Les deux *pieuraux* de la tresorie de l'eglise taillés par Pierre Meusnier, mᵉ sculpteur a Paris. (1625, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIEUSETÉ, s. f., piété :

Sospitas, santez, liesce, *pieusetez*. (*Gloss. de Salins*.)

PIEUWEMENT, voir PIVEMENT.

PIEVEMENT, voir PIVEMENT.

PIEVOIE, *-voye*, *piet.*, *pied.*, *piede.*, s. f., sentier, chemin de ronde :

Sour les crestiaulx et *pietvoyes* d'iceulx [remparts] (*Chirogr. du 2 juillet 1313*, Arch. Tournai.)

Jehans Li Noirs, fius de feu Colart Le Noir, et Katherine de le Fontaine, ditte Cauweliere, ont, de commun accort, vendut, werpit, et clamet quitte a tous jours a Jehan Rubait, cleirc, une tour, les crestiaux, *pievoies* et alees, que y sont, tout ensi comme le dessus nommé vendeur le tenoient et posessoient. (*Chirogr. du 4 mars 1371*, Arch. Tournai.)

[Heritage] tenant al hiretage Jakemon Beghin, d'une part, et cel hiretage qui fu feu Martin Olivet, que li vesve et li hoir d'icelluy tiennent ad present, haboutant par derriere as *pievoyes* des crestiaulx de le nouvelle frumeté de le dicte ville. (*Chirogr. du 21 fév. 1392*, Arch. Tournai.)

Et il soit venu a nostre cognoissance que pluiseurs personnes, de leurs voulentes desraisonnablez, se sont avenchies de prendre et apprehender a leur prouffit pluiseurs des dittes plaches, masures, *pietvoyes*, fosses et voyeries ou prejudice de la ditte ville, et d'avoir planté pluiseurs arbres, fait pluiseurs empeschemens et aultres coses sur les murs, fosses et *pietvoyes* de leditte forteresse. (*Chirogr. du 22 oct. 1410*, Arch. Tournai.)

.x. s. tr. de rente heritale et de cens a prendre sur une tour, alees, *pievoies* et crestiaux de le nouvelle frumeté de ladite ville. (12 août 1413, *Escript pour Adryen de Wauchoel*, Arch. Tournai.)

A cause de la dicte porte et *pievoyes* d'icelle, a lui appertenant. (*Chirogr. du 28 oct. 1419*, Arch. Tournai.)

De Jehan Hanotiel, le fil, que il devoit audit feu, pour l'ierbage des *pietvoyes* d'empres la haulte tour de Marvis, .xi. s. .ix. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Touppet*, Arch. Tournai.)

Seront renclos et tout refurny, et les clotures des *pievoyes* frumees par jour, et de nuit ouvertes. (*Assemblée du 16 mai 1452*, Reg. des Consaux, 1451-1454, Arch. Tournai.)

Habordant au grand chemin, qui mayne de ceste ville a Renaix, et tenant d'une part a l'heritaige des vesve et hoirs de feu Simon Dubois, en son vivant, bonnetier, d'aultre part a l'heritaige Thieron de Rauclenghien, laboureur, et haboutant par derriere a la *piedevoye*, qui maisne a Velaine. (*Chir. du 20 septembre 1542*, Arch. Tournai.)

Et encore au XVIIe s. :

A Hubert Fourmy et aultres manans pour avoir besongné a brouter terres et cailloux pour une *piedvoie* hors la porte de Marvis. (*Compte d'ouvrages*, 18 octobre 1637 à 30 mars 1638, 3e somme des mises, Arch. Tournai.)

PIEXE, voir PIECE.

PIF, *pi*, *piu*, adj., pieux, miséricordieux :

Si les commande a Diu le *pi*.
(CHREST., *Erec. et En.*, Richel. 375, f° 284^c.)

Soiez *pieus* hom.
(ID., *la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 14^a.)

Quels cose li graals estoit,
Que la damoisele portoit,
Qui tant estoit et simple et *pive*
Et honoree et ententive
Al riche graal precieus.
(ID., *Perceval*, ap. Rochat, *Ueber einen bisher unbekannten Percheval li Galois*.)

Deus, qui justz est, *pius* e igaus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7942, Michel.)

Qar tant ai vers Karle cuer debonaire et *pif*
Que lui ne son message ne lairoie laidir.
(J. BOD., *Sax.*, XXIV, Michel.) Var., *piu*.

Cil ki an vos est toz poissanz et boens *pis* prometeires et feols randeires. (*Li Epistle St Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 10 r°.)

Si eswardet li *pis* cuers et li saiges par la grace ki l'anluminet et l'ajuet. (*Ib.*, f° 130 r°.)

Que ta volentez est la soie
Et que la soue est la toue,
Haute pucele douce et *pieue*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 12^d.)

Ele est tant douce et tant *piue*
Qu'escondire n'ose s'aiue.
(ID., *Comment Theophilus vint a penitance*, Richel. 22928.)

Tant par est *pius* misericors (Dieu)
Q'il velt qe de lui seit estors
Par preiere e par oreisons
Ço qe pas deservi n'avons.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 1035, P. Meyer.)

Il est misericors et *pis*.
(GUIOT, *Bible*, 880, Wolfart.)

Ayde moi, biau Sire *pis*.
(*Lib. Psalm.*, LXIX, p. 307, Michel.)

Les *piues* ames.
(*Ib.*, ms. Berne 697, f° 47 r°.)

Se tu veus que Dieus
Soit envers toi *pieus*.
(*Loenge N.-D.*, Richel. 375, f° 343^?.)

Quant vos dous ciers fieus
Envers nos fu *pieus*.
(*Ib.*)

Dius tres *pius* peres a qui me complaindrai.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 127 r°.)

O bele dame, tres *pieue* empereis.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 126 v°.)

Sire, qui tant es doux et *pis*. (*Sermon*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 96^c.)

Qu'i nos soit al besoing merciables et *pis*.
(*Vie de Ste Euphros.*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 108, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., V, 208.)

La nos conduise Deus li *pis*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 84 r°.)

Fuir vanitez et huidives
Et fere œvres douces et *pives*.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 90^b.)

Car Eneas ert dols et pis.
(*Parton.*, 301, Crapelet.)

Ses peres Loys li *pius* empereur de sainte memoire. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste Gen., f° 189^b.)

Tuit quatre et *pi* et resonnable.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 450, f° 182^d.)

Sa *piwe* mere. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 83, Borgnet.)

PIFART, s. m., sorte d'étoffe de Bruges :

Cinq draps... deux bleus, et un rouge, et un vert de Carcassione, et un de Bruges que l'on appelle *pifart*. (1311, *Reg. des Olim*, ap. Duc., *Piffarus*.)

PIFELER, voir PIFFLER.

PIFLE, adj., qui s'empiffre, gourmand :

Et si estoient sodomite,
Pifle, rawardenc et irite.
(MOUSK., *Chron.*, 22415, Reiff.)

PIFFLER, *pifeler*, v. a., fouler aux pieds :

Ne leur sambloit il pas que il m'euissent fait des despis asses, quand il m'*avoient* occis mon baillieu faisant son office et deschiret ma baniere et *pifflee* as pies? (FROISS., *Chron.*, IX, 188, Kerv.)

Il l'*a pifelé* jusqu'a lui crever l'estomac. (BRANT., ap. Hécart, *Dict. Rouchi*.)

Hécart, dans son *Dictionnaire Rouchi*, dit que *pifeler*, fouler aux pieds, était autrefois en usage à Valenciennes.

PIGACE, *pigache*, *pighace*, *pighage*, *piguesse*. s. f., pointe :

Grant sangler doit avoir les traces longues presque autant comme ung cerf bien marchant... Il fait la *pigache* devant et derriere, il a l'espinche du pié large et ronde, et les os du pié apperent par tout ou il marche. (*Modus*, Richel. 1301, f° 25^b.)

— Instrument pointu, pic :

Mais rompirent icelles (portes) avec force d'ache [et de] *piguesse*. (Note manuscrite insérée à la fin d'un livre in-f° intitulé : *Plantz, pourtraitz et descriptions de plusieurs villes et forteresses*, par A. DUPINET.)

— Soulier pointu :

Croche le pié e estent sa *pigace*,
Mercie Deu e prie e que pas ne l'hace.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 764, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Liripipium, *pigace*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

— Sorte de parure :

Une cappe a *pigache*. (1446, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Partie d'un gond?

Ung sommier pour tourner une *pighage*. (1446, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pighaces ayans chascune deux bendes servans aux huys. (*Ib.*)

Une *pigache* a trois bendes. (*Ib.*)

— *Pigace*, dans l'exemple suivant, semble désigner une femme qui se pare vaniteusement :

Fornicacion et avoutire, (parlant des filles de Lecherie)
Celes sunt que plus l'en desire,
Les autres sunt en veritez
Pur ceste servir a lur grez,
Cum est damesele e *pigace*
Qui queintement se porte en place.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 19^c.)

Noms propres, *Pigace*, *Pigache*.

Nom de lieu, *Pigache* (Calvados).

PIGAMI, s. m., p. ê. pigamon, sorte de renonculacée :

Poudre *pigami*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 89^c.)

PIGASSON, s. m., pic :

Quatre *pigassons*. (1575, Arch. mun. Agen, BB 32, f° 66^a.)

1. **PIGE**, s. f.?

Les *piges* des nocquieres. (1432, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 134.)

2. **PIGE**, s. f.?

Ceulx qui ont mal a la *pige* ou inflammation. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fausch*, ch. CVI, éd. 1558.)

PIGEON, *pyjon*, *pinjon*, *pignon*, s. m., petit d'un oiseau :

... Il ne vieut mie que li enfant soient pareil as faons des bestes, ne as *pyjons* des oysiaus. (PH. DE NAVARRE, *Les quatre tens d'aage d'homme*, Richel. 24431, f° 149b.)

Soient fendus les petis *pignons* du coulomp et soient appliquees a l'ulcere. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 87b.) Lat., pulli columbini.

Ilz achatterent deux tourterelles, ou deux *pinjons* de coulons pour lui, ainsi comme se faisoit pour les povres, et pourtant que ilz estoient si tres povres, plus fait icy a croire que c'estoient *pinjons* de coulons, car on les trouvoit plus legierement et a mendre pris. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 35b.) Lat., duos pullos columbarum. (Luc, II, 24.)

PIGEONELLE, *pingeonnelle*, *pigionelle*, s. f., pigeon :

Si on changeoit les *pigionelles* domestiques avec celles du colombier. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 218, éd. 1571.)

(Le pigeon) fait six ou sept fois l'annee des œufs ; et en feroit encores d'avantage et de plus gros, si on changeoit les *pingeonnelles* domestiques avec celles du colombier des qu'elles ont huit jours. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 109, éd. 1597.)

PIGEONNE, s. f., femelle du pigeon :

Le masle ne s'addonant qu'a sa seule *pigeonne*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 2, éd. 1615.)

PIGEONNERIE, s. f., action de caresser comme les pigeons :

Quand ce vint a baiser il en voulut user a la mode d'Italie, ou il avoit esté : car en la baisant, il luy mit sa langue en la bouche... La demoyselle se trouva un peu surprinse d'une telle *pigeonnerie*. (DES PER., *Nouv. recreat.*, D'un gentilhomme qui mit sa langue en la bouche, f° 94 v°, éd. 1563.)

Nom de lieu, la *Pigeonnerie* (Manche).

PIGEONNET, *-gonnet*, s. m., sorte de jeu, le pigeon vole :

La jouoyt... au *pigonnet*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

PIGHACE, voir PIGACE.

PIGHAGE, voir PIGACE.

PIGIN, s. m., pain, tourteau de poix, de résine :

Pigin de poix. (1438, *Péage de Chateauneuf*, Décl. impr., Orl., Gibier, 1570, 1583.)

PIGIONELLE, voir PIGEONELLE.

PIGLER, voir PILLER.

PIGMENT, voir PIMENT.

PIGMAIN, *pimain*, *pigman*, s. m., pygmée :

Cele gent ont a nom *pigmain*
Et sont tot petit comme nain.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 99d.)

Et en maint lieu, la ou nous fusmes,
Geans orribles de grandeur,
Pimains et gens de grant laideur
Veismes.
(CHR. DE PIZAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 1416, Püschel.)

Les terres des *pigmans* qui sont gens de petite stature. (*Liv. du noble chev. J. de Mandev.*, impr. à Paris, f° 57 v°, éd. goth. s. d.)

PIGMAN, voir PIGMAIN.

PIGMEAU, s. m., dimin. de pygmée :

Pigmeaulx sont gens de petite stature. (*Jard. de santé*, II, 116, impr. la Minerve.)

PIGMENTAIRE, adj., de piment :

Confection *pigmentaire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, VI, 7.)

— S. f., maison où l'on conserve les aromates :

La maison de la lande estoit de double matere. Le dessoubz estoit de pierres, et estoit nommee la *pigmentaire*, car les aromas servans au temple y estoient gardes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms Brux., II, f° 7 v°.)

PIGMENTIER, voir PIMENTIER.

PIGMEON, s. m., pygmée:

Pource sont li *pigmeons* petis pour ce qu'ils sont engendres de petites meres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 136d.)

PIGNACLE, voir PINACLE.

PIGNATE, voir PEIGNATE.

PIGNE, s. f., pin :

Les pignons qui viennent de la noix de *pigne* engendrent tres bonnes et utiles humeurs. (*Platine de honneste volupté*, f° 23 v°, éd. 1528.)

PIGNÉ, s. m., celui qui a du mal aux parties secrètes :

Lequel Berthelemi dist a icellui Jehan : Goytreux, qui t'eust fait raison, tu feuses mis au ratier. Lequel Jehan Vaure lui dist, que s'il estoit goytreux, il n'estoit pas *pignez*. (1411, Arch. JJ 165, pièce 231.)

PIGNECHAT, voir PEIGNECHAT.

PIGNEL, voir PEGNEL.

PIGNEIS, voir POIGNEIS.

PIGNEOR, voir PEIGNEOR.

PIGNEOUR, voir PEIGNOR.

PIGNERAISSE, voir PEIGNERESSE.

PIGNERE, voir PEIGNERE.

PIGNERESSE, voir PEIGNERESSE.

PIGNET, voir PINET.

PIGNEUL, voir PENEUL.

PIGNEURE, voir PIGNORE.

PIGNIE, s. f., peigne :

Ung estuy de *pignie*, dedens lequel a ung miroer d'or, double, l'un au verre environné de seraphins esmaillié de rouge clerc, et en l'autre partie du miroer est l'annunciacion Nostre Dame esmaillee. (1410, *Ducs de Bourg.*, n° 6193, Laborde.)

1. **PIGNIER**, v. n., grincer :

Pour ce que la charrete dudit exposant *pignoit*, qui est a dire selon le langage du pays (Paluau) huignoit, ledit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien mestier de oindre. Icellui Perrenot dist au suppliant : Se tu en hognes encores, seras tu batu. (1482, Arch. JJ 206, pièce 833.)

Saint., *pimer*, gémir en criant. Beauce, Perche, Norm., Haut-Maine, *pigner*, crier en pleurant, se lamenter bruyamment, geindre, en parlant d'un enfant. Morv., *piner*, pousser de petits cris.

2. **PIGNIER**, voir PEIGNIER.

PIGNION, voir PENON.

PIGNOLAT, s. m., espèce de nougat fait d'amandes de pin, dragée faite avec des pignons :

Et o les choses dessusdictes
Convient *pignolat* qui refroide.
(E. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 212, Crapelet.)

J'ay gingenbrant et *pignolat*,
J'ay trop bon sucre violat.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

A l'instant y mettres dedans les pignons, lesquels mesleres parmi le succre avec promptitude, et de mesme sans attendre que le succre gele du tout dans la bassine, en sortires le *pignolat*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

— Amande de pin :

Les *pignolas* de la quatrieme espece croissent sur les pins sauvages. (DU PINET, *Pline*, XV, 10, éd. 1566.)

Le *pignolat* ou fruit de la pomme de pin. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 376, éd. 1607.)

1. **PIGNOLE**, *pignolle*, s. f., grègues :

Or pensez de vous recourser,
Et tirez *pignolles* avant.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 365.)

La Hague, *trousser pignole*, s'en aller brusquement.

2. **PIGNOLE**, s. f. ; *laisser quelqu'un dans la pignole*, l'abandonner dans le péril :

Le suppliant commença a appeller et crier son compaignon... ! A ! Jehan du

Bourc, tu me leisses en la *pignole.* (1414, Arch. JJ 167, pièce 405.)

3. **PIGNOLE**, s. f., amande de pin :

Chastaignes, *pignoles* ou pommes de pin. (Ant. du Moulin, *De la Quinte-Essence*, p. 70, éd. 1581.)

1. **PIGNON**, s. m., caque :

Item le *pignon* de harenc .xii. den. le tonnel de quaque, en la maniere dessusdite. (1349, *Imposit. faites à Paris, par Ph. de Val.*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 436.)

2. **PIGNON**, voir Pigeon.

3. **PIGNON**, voir Penon.

4. **PIGNON**, voir Pennon.

PIGNONCHEL, voir Penoncel.

PIGNONSCHEL, voir Penoncel.

PIGNORATION, s. f., action de saisir un gage :

Contre ceux qui repressailles ou *pignorations* qu'ils dient estre acoustumees estendent a personnes d'eglise. (*Casus totius juris*, ms. Angers 390, f° 68b.)

Les marchans d'Amiens et d'Abbeville dupliquent et dient que ce fait de marque resgarde grandement le droit et l'honneur du roy nostre sire, et en verité de droit escript teles *pignorations* ou marques sont permises en deffault de justice, et est loy en France, quant les solennites accoustumees sont gardees, comme il a esté fait au cas present. (8 fév. 1384, *Arrêt du parlement rendu contre des Portugais en faveur de certains marchands d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 722.)

Le seigneur de l'heritage peut faire la prinse ou *pignoration* ou carnalage dudit bestail de son auctorité. (*Cout. d'Acs*, Cout. gén., II, 682, éd. 1604.)

Pignoration : f. A straining, or distraining; a seising, or taking, for a distresse; also, an impledging. (Cotgr., 1611.)

PIGNORE, *pigneure*, *peugnore*, s. f., gage, caution, action de saisir comme gage :

E par defaillement de rendre en fait boni *peugnore.* (*Cout. de Charroux*, 45, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Les quelz debats commencerent pour la *pigneure* de certaines bestes, prinses par les serviteurs du dit conte de Longueville. (*Pièce de 1447*, ap. Duc., *Pignura.*)

Item et en *pignore* et dommage doné, l'on payera la peine qui s'ensuit, c'est sçavoir pour chacun gros bestail, quatre sols tournois : pour chievre deux sols tournois, autant du porc, et pour chacune brebis payeront somme. (1520, *Cout. de Bordeaux*, Cout. gén., II, 672, éd. 1604.)

PIGNORER, v. a., saisir comme gage :

Autrefoiz ait esté rendu par arrest de court que le prevost de la Rochelle auroit par la main du maire de ladite ville gaiges et biens qui seroient es maisons des bourgois pour accomplir ses juges, et comme ledit prevost et ses sergenz, de jour en jour, senz appeler le maire et senz ce qu'il soit defaillanz de ce faire, et lui contredisant, desgagant et *pignorant*, saisissent et arrestent et saillent tout les biens desdiz bourgois... dont il se deulent et plaignent. (1317, Arch. JJ 56, f° 101 r°.)

Le seigneur de la maison peut prendre et *pignorer* de son autorité les choses et biens meubles du conducteur. (Guenoys, *Confer. des coustumes*, f° 505 v°, éd. 1596.)

Pignorer. To distraine, to seise, or take for a distresse, or in respect of damage done; also, to impledge. (Cotgr., 1611.)

PIGNOUR, voir Peignor.

PIGNUEL, voir Peneul.

PIGONNET, voir Pigeonnet.

PIGOREL, s. m. ?

L'erbe des fossez d'ilec, le rouage des *pigoriaus*, la taille du pain et du vin. (1298, *Ordonn.*, Dupuy, cxxxiv, 45, Richel.)

PIGOT, voir Picot.

PIGOUR, voir Pegeor.

PIGRE, *pegre*, adj., paresseux :

... A lui courront
Si annemi qui seront né,
De la terre qu'aura semé
Ou dou dragon la gloutenie
L'aura ja tot a lui saisie,
Se a tel chose je suis *pigre*,
Criouse serai con la tygre,
Se jou sueffre, je suis plus dure
Que n'est roche, ce est laidure.
(Ben., *Troie*, Richel. 903, f° 58d.)

Viellece avoit sa esperance,
Mais perdu avoit sa poissance,
Quar toute *pigre* ja estoit.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 47 r°.)

Nostre chars est enferme, toute *pigre*, toute sommilleuse. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 44 r°.)

Et lo duc non lent ne *pigre*, mes manda de toutez pars et assembla ses chevaliers. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VII, 9, Champollion.)

Et Gisolfe non fu *pigre*, mes viht alegrement et liement. (Id., *ib.*, VII, 13.)

Mes lo duc, loquel a nulle cose estoit *pegre*, et toutes chozes espioit, manda une part de sa gent a combatre par mer avant que entrassent en lo port, et comencerent la bataille hardiement. (Id., *Chron. de Rob. Viscart*, II, 2.)

L'ombre vey et cogniz de ce *pigre* missaire
Qui fist le grand reffuz par vilté et meschance.
(*Trad. de Dante*, ms. Turin, LV 33, ch. III.)

— Fém., *pigresse :*

Les pigres et *pigresses* sont en ung lieu d'enfer esquiel a grande quantité de serpens gros et menus. (*Inscr. de la cath. d'Albi*, xve s.)

PIGUESSE, voir Pigace.

PIHONNER, voir Pionner.

PIHOUAIS, voir Pivois.

PIKART, voir Picart.

PIKENAIRE, voir Piquenaire.

PIKETER, voir Piqueter.

PIKIER, voir Piquier.

PIKOIS, voir Picois.

1. **PIL**, s. m., pic :

Et hantoient Flammencq de haces, de *pils* et d'autres instrummens ordonnes et aprestes pour rompre. (Froiss., *Chron.*, III, 226, Kerv.)

Si le repertuissierent a force de *pils* et de haviauls. (Id., *ib.*, IV, 58.)

A Jehan Jorge fevre,... pour ung *pil* a maniere de havyel, servant a desliter les dictes pierres, pesans .xiii. lb. et demie. (1445, *Compte des fortifications*, 4e somme des mises, Arch. Tournai.)

— Coup de pique ?

Il y avoit navreure et *pil.* (1388, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PIL**, s. m., ce qui écrase :

Mortalitez et guerre
Sont *pil* de terre
Et estrivement.
(*Disput. de Salom. et de Marc.*, ms. Epinal 59.)

PILAGE, *pilaige*, *pill.*, s. m., action de piler, d'écraser les pommes pour en faire du cidre; obligation de piler, droit de faire piler :

En la dite ferme sont deus a la feste S. Remi par parties douze livres nuef solz, dix deniers d'annuel rente en deniers, et pour *pilage* cinc solz quatre deniers. (1310, Arch. JJ 47, pièce 98.)

En services de *pilage*, de fenage, de chariage. (1312, Orbec, Arch. J 219, pièce 7, Arch. JJ 48, f° 65 v°, et Richel. 9785, f° 110 r°.)

Ses hommes lui doivent le *pilaige* de ses pommes. (1411, *Denombr. de la Vic. de Beaum.*, Arch. P 308, f° 5 r°.) Plus haut : *pillaige.*

Si ont en la ville de Caudebec ou environ port et passage, *pilage*, tavernage, coustume, acquitz, etc. (*Denomb. du Baill. de Caux*, Arch. P 303, 2e p., f° 183 r°.)

Norm., *pilage*, action d'écraser les pommes pour en faire du cidre.

PILART, s. m., instrument servant à piler :

On nettoie le *pilart.* (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PILATE (en estre), loc., se décharger des suites d'une affaire, comme fit Pilate :

Lequel Bauduin respondi qu'il *en estoit Pilate* et en lavoit ses mains. (1304, Arch. JJ 159, pièce 162.)

PILCHON, voir Peliçon.

1. **PILE**, s. f., pilule :

Moult tost li donent tolle *pile*,
S'el ventre avoit besanz .x. mile
Si li font il rendre et vomir.
(G. de Coinci, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 270b.)

Qui use adessyroz et *piles*.
(*Ib.*)

Li rois meismes, qui partir se vouloit du pais, prist a cele foiz *piles* de la main a un mire le conte de Triple, qui avoit nom Barac. (Guill. de Tyr, xviii, 34, P. Paris.)

Wall., *pèle*.

2. **pile**, *pille*, s. f., pointe, pyramide :

Devant ot une piramide,
Mais li pluisor l'apele *pile*.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 51d.)

— Superposition de poids s'emboîtant les uns dans les autres et ayant la forme d'une cuvette, de disques creux :

Item .iii. *pilles* pesans .lx. mars, ou environ, deus grandes balances, .ii. petites balances, et .i. autre mark, prisiet, tout che, .iiii. escus. (18 février 1361, *Exéc. testam. de Gossuin le Louchier*, Arch. Tournai.)

Comme Olivier Pignie, maistre particulier de nostre monnoie de Tours, eust par certains temps pesé en icelle monnoie a une *pile* de cuivre pesans .xxxii. mars. (1390, A. JJ 140, pièce 137.)

Thomas Muisart, pour le cotte de se *pile* de .iiii. mars trop petite, une lois, et confiquié a le dicte justice, et pour ycelle *pile* non avoir esté raemplie, une lois, sont .ii. lois. (*Rôle des lois du 30 août 1406*, Fonds des échevinages, Arch. Tournai.)

Jaquemart Purentin, Jehan Pechin, Jehan le Repus et Jaques Croquevilain, et Henry Adam pour faulte de *piles*, cescun une lois, sont .v. lois. (*Ib.*)

Pour une balanche et une *pille* .xl. s. de elle [la vesve Quis] pour une *pille* de bois, .xvi. s. .ii. d. De elle [la vesve Quis] pour une *pille* a peser, .xx. s. (1437, *Curatelle de Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

— Pilori :

Qui porte faus tesmoins et en est atains, il doit estre tenus en longe prison, et puis estre mis en l'esquele devant le *pille*. (Beauman., *Cout. du Beauv.*, xxx, 45, Beugnot.)

— Tronc :

Le chesne est un arbre ayant *pile* ou tronche haulte, grosse, rude et branchue. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. lxxxiv, éd. 1558.)

Littré donne *pile*, portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être convertie en charpente.

pilechon, voir Peliçon.

pilee, s. f., état d'une chose pilée, action de piler :

Pilee, f. As pilement. A pealing, etc. also, the thing thats pealed. (Cotgr., 1611.)

— Quantité de pommes que l'on pile en une seule fois :

On descendit 52 boisseaulx de pommes, y comprins la premiere *pilee*. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 818, Tollemer.)

Norm., *pilée*, la quantité de pommes écrasées soumise en une seule fois à la pression dans les pressoirs à cidre.

pileman, voir Pireman.

pilement, s. m., action de piler :

Pilement : m. A pealing, pounding, stamping, braying, beating ; a crushing, or bruising. (Cotgr., 1611.)

pilerel, *-iau*, *pill.*, s. m., dim. de pilier :

Les cimaisos des *pileriaus*
Que tant erent rices et biaus.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 100b.)

A Pierart de Gand, fevre, pour le salaire de se paine, labeur et travail d'avoir fait, forgié et ouvré une grant treille de fier a chintre, a maniere de custode et fachon de machonnerie, c'est assavoir de *pileraux*, d'arques, d'orbevoies, et le treille feuilletee de feuilles eslevees et comblee, frumant a deux sierures. (1402, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Deux *pillereaux* au dessoubz dudit brach qui le soustiennent sus .i. piet de laitton argenté. (1469, *Fragm. d'un invent. de la trés. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Et sera soustenu ledit sommier d'un *pilleriau*, du lez du four. (*Chirogr. du 10 juillet 1474*, Arch. Tournai.)

Auquesne, tailleur de pierre, pour son sallaire d'avoir, apres ledit piller assis, fait sur les quatre arrestiers d'icelui, quatre traux, esquelz sont mis et jectez a plonцq les quatre *pillereaux* de fer, soustenans le couvreture de ploncq dudit piller. (30 juin 1483, *Exéc. test. de J. Moriel*, Arch. Tournai.)

Ils desparerent l'autel de cinq *pilleraulx* d'argent que le roy Loys leur avoit donné. (Molinet, *Chron.*, ch. cclix, Buchon.)

A Jean Marchant, tailleur d'images, pour avoir taillé .xxiv. *pillereaux* de bos, mis autour de la dite bretesque. (*Pièce de* 1509, ap. Houdoy, *Halle échevinale de Lille*, p. 61.)

Au deseure de la dicte vaulsure y a plusieurs capiteaulx ou *pilereaux*. (A. de Beaulainc., *Rapp. au cons. d'Et. de Ch.-Quint.*)

1. **pileret**, s. m., dimin. de pilier :

En cascune (image) ot un *pileret*
D'un gros, d'un grant, auques longet.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 100a.)

Lors ai tant fait et tant erré
A tout mon bordon defferré,
Qu'entre les deus biaus *pileres*,
Cum vigoureus et legeres
M'agenoillai sans demorer.
(*Rose*, 21853, Méon.)

2. **pileret**, *pill.*, adj., servant de pilier :

Une petite couppe, sans couvescle, goderonnee, et es goderons de la couppe et du pié sont six perles, six proesmes et autres menuz grenaz et saphirs, et est la tige tres gresle, de troys piez *pillerez*, pesant ung marc troys onces et demye. (1380, *Invent. de Charl. V*, 3086, Labarte.)

pileron, s. m., pilon :

Pileron a gros et fachuel.
(*Du Mercier*, Richel. 19152, f° 43a.)

1. **pilet**, *pylet*, *pillet*, s. m., dard, javelot, trait d'arbalète :

Volent *pilet* plus que pluies en pres,
Et les saietes et carriax empanes.
(*Garin*, ap. Capperonnier, *Gloss. de S. Louis*.)

Qant je vi les *piles* descendre
Et les sajetes barbelees
Chaoir entor moi granz et lees.
(*Renart*, Br. Va, 708, Martin.)

Sans arch, a .xii. sayettes et *piles*. (*Cartre de la Frairie de la Halle des dras de Valenciennes*, Cellier.)

Il ne finoient de trere *pilez* et qarreaux. (G. de Tyr, XVI, 15, Hist. des crois.)

Il portoit un herberjon en son dos que li *pilet* ne li feissent damage. (*Est. d'Eracl. Emp.*, xxiv, 20, Hist. des crois.)

Si fist grant appareil faire d'armes, si comme dars et *pilles*. (*Liv. de Marc Pol*, lxiv, Pauthier.)

Leur armes sont arc et *pilet*, et espees et maces. (Id., *ib.*, lxix.)

Et trairent tant de *pilles* a ces olifans qui venoient avant, que il en navrerent et en tuerent la plus grant part. (Id., *ib.*, cxxii.)

Jeter une lance ou un *pilet*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 142d.)

Lors prist Alixandre un arc et un *pilet* et lor dist : Traicz ensi. Si traist et nafra le serf. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 19a, et *Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 60b.)

Il traioient tout droit vers les nues, si que li *pylet* lour cheoient tout droit vers aus. (Joinv., *S. Louis*, 205, Wailly, éd. 1874.)

Li Sarrazin ont tant trait de lour *pyles*, que il a aussi comme une grant haye qui vient ardant vers nostre chastel. (Id., *ib.*, 208.)

Nous estiens tuit couvert de *pyles* qui eschapoient des sergens. (Id., *ib.*, 241.)

Le couvrirent tuit de *pylez*. (Id., *ib.*, 391.)

Avecques ses horribles *piles*, et dards..., il esmouchoit une bougie sans l'extaindre. (Rab., *Quart livre*, ch. xxxiv, éd. 1552.)

Les Romains les frappoient de loin avec les *piles*, qui est une maniere de javelotz qu'ilz lançoient contre eux. (J. de Castelnau, *Façons et coust. des anc. Gaull.*, f° 27 r°, éd. 1559.)

2. **pilet**, *pill.*, s. m., pilon :

.i. mortier et un *pilet*. (*Invent. lat. de N. D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Ung mortier, ung *pillet*. (*Cart. de S. Ladre*, f° 32 v°, Hôpit. de Meaux.)

Tu bas bien l'eaue d'un *pilet*.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 206, A. T.)

Prinst un *pilet* a braier ou mortier. (1420, Arch. JJ 171, f° 128 r°.)

Nom propre, *Pilet*.

Noms de lieux, *Pilet* (Ain), les *Pillets* (Rhône).

3. **PILET**, *pillet*, s. m., pieu, pilier :

Planté en terre six *pilles* de bos de .III. piez de long chascun. (*Compte d'ouvrages de mai à aoùt 1416*, 6e somme des mises, Arch. Tournai.)

Je donne les trente florins pour faire des rons *pillets* a l'eglise de Mons en Peule. (*Testament du 26 septembre 1558*, Arch. mun. Douai.)

Pillet de lict de camp. (29 juin 1568, *Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, p. 82.)

— Grand bâton de sapin, dont la partie supérieure était recouverte de cire blanche, avec différents ornements en or et en couleur, et sur lequel on posait un cierge :

Devant les dits cherriat y avoit .C. compaignon, tous vestu de noire, qui portoient chacun ung gros *pilles* de cire ardant en sa main ; et a chacun *pilles* y avoit ung escusson. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Poitou, *pilet*, tronc d'arbre, toute la partie qui s'élève droite, dégarnie de grosses branches et pouvant servir en bois d'ouvrage.

1. **PILETE**, *-ette*, *-ecte*, *pill.*, s. f., pilon :

Et apres prist on tous les gonhons qui les chevax gardoient, et tous les cuisiniers qui armes peurent porter ; si les fist on trestouz armer et de keutes pointes, et de peniax, et de pos de coivre, et de *piletes*, et de pestiax. (ROBERT DE CLARY, p. 38, Riant.)

Mortier et molinel,
Et *pilete* et pestel.
(*L'Estillem. au vil.*, Richel. 837, f° 120°.)

Ribaus, qui de l'ost se departent,
Par les chans ça et la s'espartent ;
Li uns une *pilete* porte,
L'autre croc ou maçue torte.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, 273, Buchon.)

N'est si petit ostel ou ne faille sailliere,
Sel, pestel e mortier e *pilete* legiere.
(*Le Dit de Menage*, 157, Trébutien.)

Et pour faire vos sausses vous faut ung mortier, un pestel et une *pilette* pour piler vos pois. (*Dialog. fr. flam.*, f° 3a, Michelant.)

De maistre Jehan Boutillier, pour un mortier et une *pillette*,... .VI. s. .IV. d. (17 février 1403, *Exéc. testam. de Estievene de Bailli*, Arch. Tournai.)

— *Pilete* désignait de plus certains accompagnements de la coiffure appelée mortier, bonnet de velours noir, rond, plat et large, dont les bords, retroussés dans le principe, furent ornés plus tard d'un large galon d'or. Ce mortier devint une marque de dignité pour certains présidents du Parlement. Il paraît que les femmes à la mode avaient une coiffure analogue au XVe s. :

S'elle est grave, s'elle se poise,
S'elle a ne mortiers ne *pillectes*,
S'elle est fiere, doulce ou courtoise.
(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1e p., de Jure naturali, I, 46, Bibl. elz.)

Triboulet... me semble.., fol... a *pilettes*. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXXVIII, éd. 1552.)

Nom de lieu, la *Pillette* (Eure).

2. **PILETE**, s. f., pilule :

Je lor claim quite lor *piletes*,
Certes qu'eles ne sont pas netes.
(GUIOT, *Bible*, 2616, Wolfart.)

3. **PILETE**, *pill.*, s. f., instrument pour arracher les poils :

Aiant la teste nue et rese a *pillette*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 526.)

— Instrument à carder la laine :

Elles sont d'aulne les *pilletes*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 12273, G. Paris.)

1. **PILETER**, *pilletter*, v. a., arracher les poils :

A maistre Guillaume de Gravelines, chirurgien, pour *avoir*, par ordonnance d'eschevins, tondu et *pilletté* sept garçons congiez de la ville, .XX. s. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PILETER**, v. a., piler, écraser :

Teus i a qui apelent seiche menjaille leun cru ou cuit, s'en les menjue senz aigue ou *piletez* o la cuillier. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 11 r°.)

PILEURE, *-ure*, *-euse*, *pill.*, s. f., pilule :

Item a esté delivré audit Olivet, le sabmedi prochain apres le grant quaresme, pour aler aux estuves, deux gros ; pour avoir des *pillures* ung gros. (1457, *Compte de la tutelle d'Olivet de le Masure*, Arch. Tournai.)

Et se peut ledit sang conserver en farine et mettre en forme de pilloctes ou de *pilleures*. (*Platine de honneste volupté*, f° 92 v°, éd. 1528.)

Je ne puis pas avaler ces *pilleuses*. (PALSGRAVE, *Esclairciss.*, p. 471, Génin.)

Et, ors, meschans piedz, que fais tu ?
Viens tu cy bailler tes *pillures* ?
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 318.)

Je suis bien aise que vous prenies des *pilleures*, car vous en aves bon besoin. (8 janv. 1605, *Lett. missiv. de Henri IV*, à la Reine, t. VI, p. 574, Berger de Xivrey.)

Pilure : f. A pill ; whence : Une *pilure* formentine, une dragme sarmantine et la journee d'une geline est la meilleure medicine. Prov. A manchet, cup of wine, and hennes daies task, is the best physick a sick man can aske. (COTGR., 1611.)

PILHAR, *-are*, s. m., pilier, colonne, au fig. :

Mais Dieu ressuscitat, plus hardis que lupars,
Quant ot brisiet infier, comme tres saint *pilhars*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1956, Scheler, *Gloss. philol.*)

Li dus y chevalchat, qui bin semble *pilhare*.
(ID., *ib.*, 2422.)

PILIER, s. m., pile, tas :

Mais l'or et l'argent et l'avoir,
La pierrerie et les richeces,
Les estrangetez, les nobleces
Qui y sont, non pas a milliers,
Ainçois en vi les grans *piliers*,
Des sales des palais royaux
Il n'est tresor pareil a yaux.
(CHR. DE PIZAN, *Liv. du chem. de long estude*, 1484, Püschel.)

PILLADE, s. f., pillage, chose pillée, butin ; action de piller, pillerie :

La cité des Opuniciens qui avoit esté prise, estoit pilliee par le roy Attalus, quar Sulpicius avoit ottroiee la *pillade* a lui et a ses gens. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 276b.)

Par quoi grosses *pillades* de villages, et emprisonnements de paysans, par courses d'un costé et d'aultre, estoient souvent engendrees. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXI, Buchon.)

Endurcis en leurs roberies, *pillades* et larronneries. (ID., *ib.*, ch. LXIX.)

Ravirent tout ce que possible leur fut, et amenerent leurs *pillades* en Hulst. (ID., *ib.*, ch. CLXX.)

PILLADER, v. a., piller, ravager :

Descendirent en Cambresis, imaginans comment se polroient loger en seureté pour *pillader* les pais voisins a l'environ. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLI, Buchon.)

PILLAGE, voir PALAGE.

PILLAGER, v. a., mettre au pillage :

Fussent saufs de *estre* brusles, *pillages* et vies. (1474, *Proc. de Cosson. contre Vufflens-la-Ville*, Arch. Cossonay.)

1. **PILLAIGE**, s. m., pillard :

Se alcuns pillours, ou *pillaiges*, de queil leu qu'il fuissent, venoient ou trespassoient par nosdis paiis et terres. (1391, *Tr. d'alliance*, Hist. de Metz, IV, 413.)

2. **PILLAIGE**, voir PILAGE.

PILLAINE, s. f., laine de la cuisse des moutons :

Pouront paigner et vendre *pillaines* etc., et pareilles etoffes et denrees. (25 juin 1577, *Chart. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 321.)

PILLARDER, v. a., piller, livrer au pillage :

Aucuns manans garchons voloient preder et *pillarder* les appendances desdictes villes. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCIX, Buchon.)

PILLARET, voir PILLERET.

PILLASTRE, s. m., pillard :

Et vous faictes *pillastres* et larrons de mer. (*Deb. des hér. d'arm.*, 66, A. T.).

PILLAT, s. m., blé mélangé :

Ung quart de forment et de *pillat*. (1510,

Invent. par *la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Ce terme se trouve encore, sous diverses orthographes, dans des actes du XVII[e] et du XVIII[e] s. :

Deux boisseaux de *pilatte*. (1726, Arch. Finist. B 284.)

PILLATTE, voir PIELATE.

PILLAUDER, v. a., piller :

Ni qu'ils *soient* saccagez et *pillaudez* par les gens de guerre, ni que les seigneurs particuliers ou voisins leur usent d'extortion ni violence. (SULLY, *Mém.*, XI, p. 353, éd. 1725.)

PILLE, s. f., pillage, butin pris sur l'ennemi :

Apres ce qu'il ot couru le pays de Bourdeaux, jusques pres de Thoulouse... et ars, gasté et pillé tout environ, s'en retourna a Bourdeaux a toute la *pille* et grant foison de prisonniers. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 396[d].)

Et s'en retournerent a Esparnon a toute leur *pille* et leurs prisons. (*Ib.*, f° 413[b].)

Se cilz de Mets certains estoient
Que se reubeit nulz de lor ville,
Ses hosteilz li abaiteroient
Et metteroient en tel *pille*
N'y remendroit une cheville.
(*Guerre de Metz*, str. 36[a], E. de Bouteillier.)

Les besoingnes se demenoient en Brucie plus par maniere de larroncins et de *pille* que par maniere de juste guerre. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 291[b].)

Mais les fors seront amentiz,
Prins et abandonnez a *pille*.
(*Le Mir. M[me] Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst.*, I, 202.)

Ils mectoient tout a la *pille*. (1420, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de St-Denis*, Bibl. elz.)

Grans gast et grans *pilles* fut par eulx faicte. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 107[a], éd. 1530.)

Avoient faict soubdainement leurs courses et leurs *pilles*. (*Ib.*)

Qu'ilz se debvoient contenter d'avoir eu la *pille* des forsbourgs par vingt quatre heures. (1577, *Pillage des faub. du Mans*, Rev. hist. et arch. du Mans, 1877, p. 302.)

La *pille* s'en va tire a tire.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 57 v°, éd. 1597.)

Il ne fut jamais que les Gascons n'aymassent la *pille*, ainsy que j'ay leu dans Froissard. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, VI, 210, Lalanne.)

PILLEMAILLE, voir PALMAIL.

PILLEMAN, voir PIREMAN.

PILLEMENT, s. m., action de piller, pillage :

Occisions de gens, *pillemens*. (FROISS., *Chron.*, VI, 35, Luce.)

Surprises, *pillements*, meurtres et hostilitez. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 276, Michaud.)

PILLER, *pigler*, v. a., prendre :

Hola! hola! dict l'oste, *pille* pacience. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXIV, Jacob.)

En hyver, les bonnes mesnaigieres *pillent* des joncz pour les brusler en lieu de chandelles. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 657, Génin.)

En cest estat Genes faisoit ses plainctes,
Et croire fault qu'elle eut dures estrainctes
De desespoir, mais l'itale science
Luy conseille de *piller* patience,
Dissimulant soubz contenances fainctes.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, f° 23 v°, éd. 1532.)

Lombars sont estonnez, et n'ont aultre science
Fors haulcer les espaulles, et *piller* patience.
(ID., *Voiage de Venise*, Consult. de d'Alviane et Petillane, f° 65 r°, éd. 1532.)

Laissons le chemin de mon repos pour *piller* et prendre celuy de son travail. (CORROZET, *Prison d'amour*, éd. 1526.)

Le vray remede est de *piller* patience.
(D'ADONVILLE, *les bien Aimez par Bonne Grâce*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XIII, 114.)

Mais il fait *piller* patience
Jusqu'a huict.
(TABOUROT, *Touches*, l. II, f° 82 r°, éd. 1585.)

Quoy, dit la messagiere, ne scauray je plus avant? — Non, pour ceste heure, s'il vous plaist, respondit le prince. — J'en *pigleray* doncq la patience, dist elle : car le refus en pren je bien ennuis. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXXIV, éd. 1586.)

PILLE RAVANE ?

Et chieus autres qui la trebusque,
A il ja fait *pille ravane* ?
(ADAM DE LA HALLE, *Jus Adan*, Richel. 25566, f° 47 v° ; Coussemaker, p. 330.)

PILLEREL, voir PILEREL.

PILLERESSE, adj., fém. de pilleur :

Fauche, garçon, d'une main *pilleresse*,
Le bel esmail de la verte saison.
(RONS., *Amours*, l. I, CXCIII, p. 109, Bibl. elz.)

De Scylle et Charybdon la rage *pilleresse*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Amethyste, éd. 1578.)

Et vostre main de mon cœur *pilleresse*.
(CL. DE MORENNE, *Poés.*, p. 44, Duhamel.)

PILLERET, voir PILERET.

PILLET, voir PILET.

PILLETE, voir PILETE.

PILLETER, voir PILETER.

1. **PILLEURE**, s. f., coup :

Vien t'en donner contre ces portes
Deux ou trois *pilleures* bien fortes.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 318.)

2. **PILLEURE**, voir PILEURE.

PILLEUSE, voir PILEURE.

PILLEVILLE, *pille vuille*, s. f., monnaie des évêques de Toul :

Comme par la grant mauvesetié et fausseté qui estoit et est es monnoies que l'en appelle *pilles vuilles*, venitiens et thoulais, et pour ce que nos sougiez, qui par leur simplece n'avoient pas connoissance en la mauvaisetié et fausseté de ces monnoyes... (1313, *Ord.*, I, 535.)

Item delivré pour mons. le mardy .VI. jour de novembre .CCCXXXVII. trois selles, l'une de coursier garnie de soye a parer les arçonniers devant et derriere de *pillevilles* d'argent soudé, etc. (1337, *Compte de Rob. de Seris*, ap. Duc., *Pillevilla*.)

PILLEVUILLE, voir PILLEVILLE.

PILLE WILLER, s. m., monnaie des évêques de Toul :

Item .XXI. fevrier a Meaux, baillé par M[e] Guillebeau .VI[xx]. .XIV. *pilles willers* valant .LXVII. s. (1314, *Compte des despens de l'ostel M. de Poictiers*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 50.)

PILLICHERIE, voir PELUCHERIE.

PILLOIRE, voir PILOIRE.

PILLOLET, s. m., pouliot :

Pillolet : m. Pulicke mountaine, horse time, wild time, running time. (COTGR., 1611.)

Vosges. *piloré*, serpolet.

1. **PILLON**, s. m., épi de blé que le fléau du batteur sépare de son tuyau en battant la gerbe :

Des pailles, *pillons*, feurres et estraings, neant pour la dite annee pour ce que le dit capitaine les a pris pour ses chevaux. (1429, *Compte du produit de la grange champarteresse d'Yenville*, c. II, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 142 r°, Arch. Loiret.)

Le Clerc de Douy dit qu'on l'appelle aussi *épillon*.

Beauce et Perche. *pillon*, fragment d'épi de blé renfermant encore du grain.

2. **PILLON**, voir PILON.

PILLORIGER, voir PILORIGER.

PILLORISER, voir PILORISER.

PILLORISSEMENT, voir PILORISEMENT.

PILLORY, voir PILORI.

PILLOT, voir PILOT.

1. **PILLOTAGE**, s. m., pillerie :

Furent advertis de leurs roberies et *pillotages*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XCIII, Buchon.)

2. **PILLOTAGE**, voir PILOTAGE.

PILLOTE, voir PILOTE.

PILLOTÉ, adj. ?

Hucque *pillotee*, lacerna. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PILLOTER, *pelloter*, *peloter*, verbe.

— Act., fréquentatif de piller :

Il y avoit seize ou vingt larronceaux, lesquels *pellotoient* leurs voisins. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLVI, Buchon.)

Pres de la cité de Liege... ou se tenoient de quatre vingts a cent compagnons de guerre, *pelotans* le pays. (ID., *ib.*, ch. XCIII.)

Jadis les nobles chevaliers et les gens d'armes se armoyent et par pais chevauchoyent pour garder la chose publique : a present l'on la *pillote*. (*L'Estoille du Monde*, éd. 1513.)

Cessez, cessez, gendarmes et pietons,
De *pilloter* et menger le bon homme
Qui de long temps Jacques Bon Homo se [nomme,
Du quel bledz, vins et vivres achetons.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, XCVI, Bibl. elz.)

— Butiner :

Les abeilles *pillotent* deça dela les fleurs. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV, p. 84, éd. 1595.)

Tout ainsi que les oyseaux vont quelquefois a la queste du grain, et le portent au bec sans le taster pour en faire bechee a leurs petits : ainsi nos pedantes vont *pillotans* la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seulement, et mettre au vent. (ID., *ib.*, ch. XXIV, p. 73, éd. 1595.)

Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui *pillotent* par cy par la des fleurs toutes entieres, et telles qu'elles sont les emportent, pour faire des bouquets, et puis des presens. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. XIV, p. 652, éd. 1601.)

— Neutre, piller :

Apres avoir en belistrant et *pillotant* amassé quelques trois cents escus. (CALVIN, *la Vraye façon de reformer l'Eglise*, p. 184, éd. 1559.)

Rober et *pilloter* sur les pays a l'environ. (*Chron. de J. Lud et Chrét.*, p. 13.)

Centre de la France, *pilloter*, v. n., picoter, en parlant des oiseaux, lorsqu'ils picotent les fruits, les épis de blé.

2. **PILLOTER**, voir PILOTER.

PILLOTERIE, s. f., petits pillages répétés :

Si vous donnez de votre main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (MONTL., *Comm.*, l. VII, éd. 1594.)

PILLOTIN, voir PILOTIN.

PILLOTIZER, voir PILOTISER.

PILLOUSIE, s. f., pillerie :

Un individu, pour divers larchins et *pillousie* battu de verges, banni. (1550, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PILLOUERE, voir PILOIRE.

PILLOUESTE, voir PILOETE.

PILLUCHERIE, voir PELUCHERIE.

PILLURE, voir PILEURE.

PILOETE, *pilouette*, *pilloueste*, s. f., petite boule :

Estoit ordenez li cors de .XII. heures du jour et autretant de *pillouestes* d'arain qui en la fin de l'eure chaoient sor un timbre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 124ᵃ.) P. Paris : *pilouetes*.

— Pilule :

Prenez gomme adragant et la faictes demourer une nuyt en ung peu d'eaue d'orge, et puis ayez des gyrofles et mastic et gomme arabic, et faictes pouldre et la meslez ensemble la gomme adragant qui est demouree en l'eaue d'orge, et en ferez *piloetes*, et icelles tiendrez dessoulz la langue une grant piece, et puis les avalez. (*Platine de honneste volupté*, f° 25 r°, éd. 1528.)

1. **PILOIRE**, *-oyre*, *pill.*, s. m., pilori :

Troys petitz cadenatz que sont pour les couliers du *pilloire* de la place. (*Inv. des Arnoys*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Derriere le *pilloyre*. (1543, *Reg. cons. de Limoges*, I, Ruben.)

2. **PILOIRE**, *pill.*, *pillouere*, s. f., pilule :

Les trois petis morceaulx becuz,
Les m'appellez vous *pilloueres*?
Ilz m'ont gasté les machoueres.
(*Pathelin*, p. 60, Jacob.)

Dites vous que ce sont *pilloires* ?
Ilz m'ont tout rompu les maschoires.
(*Ib.*, var. du ms. Bigot.)

PILOKE, s. f., objet servant à un jeu de jeunes filles :

Avoirs resanle le *piloke*
C'on fait de poil a tout le loke
Pour puceles esbaniier.
Quant on voit l'une maniier
Li *piloke* si com doit
De cascune est mostree au doit,
N'i a celi qui ne l'apele ;
La set on s'ele est bele ou laide
Par le *piloke* qu'ele tient.
Oies pour Diu qu'il en avient ;
Tantost que le *piloke* vent
Li compaignesse ki le prent
Est bien rewardee autretant
Com cele ki le tint devant.
Tout çou est verites sans faille ;
Quel part que li *piloke* en aille
Li cuers d'eles le suit apres.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1329, Ars.)

1. **PILON**, *pill.*, s. m., pilier, poteau :

Le saint *pilon* de Saint Maxin. (*Texte ancien* dans le *Bull. des comit. hist.*, 1850, n° 4.)

Ça cordes, ça habillement,
Ça feu, ça paille, ça *pillon*.

Icy doit mettre le *pillon* a point. — Icy doivent estre attachez (Tyton et Sydrac) au *pillon* et qu'ilz se puissent devaller en bas secrettement, et en leurs lieux rebouter entre le *pillon* et les fagotz aucuns corps fainctz. (*Act. des apost.*, vol. II, f° 205ᶜ, éd. 1537.)

2. **PILON**, *pillon*, s. m., bonde d'étang :

Lesquelz compaignons alerent audit estang, et eulx illec arrivez... leverent le *pillon* ou bonde dudit estang. (1451, Arch. JJ 184, pièce 131.)

Il est loisible a chacun faire estanc en son heritage et y asseoir bonde ou *pilon*, pourveu qu'il n'entreprenne sur le chemin et sur le droit d'autruy. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 886, éd. 1604.)

PILOREMENT, s. m., action d'exposer au pilori :

Mutilation de membres, *pilorement*, fustigation. (*Cout. de Gorze*, III, 26, Nouv. Cout. gén., II, 1076.)

PILORI, *pillory*, s. m., ornement de cou pour les femmes :

Le suppliant print une cotelle (robe) a usaige de femme avec unes manches et un *pillory* de toile. (1428, Arch. JJ 174, pièce 187.)

PILORIEUSEMENT, adv., par la peine du pilori :

Estre puni *pilorieusement*. (1404, Arch. JJ 159, pièce 113.)

PILORIGER, *pill.*, v. a., pilorier :

A paine d'avoir la langue perché, d'*estre pillorigé*, ou aultrement puny. (21 juill. 1589, *Reg. aux public.*, f° 335, Arch. Tournai.)

PILORIN, *pilerin*, *pellorin*, s. m., pilori :

Sour le *pellorin*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XXIII, 16, n° 51.)

Quant aucun escuer courera ou galopera le cheval de son maistre ou d'autre, que ledit scuier soit mis au *pilerin* et que il i doie demorer dou solail levant jusques a mei jour. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 123 v°.)

PILORISATION, s. f., action de mettre au pilori :

Lesdits hauts justiciers peuvent imposer aux malfaiteurs peines du dernier supplice par l'espee, feu, corde, fustigation, *pilorisation*, bannissement et autrement. (*Cout. de Lille*, I, 3, Nouv. Cout. gén., II, 892.)

PILORISEMENT, *pillorissement*, s. m., condamnation au pilori, punition du pilori :

Les hauts justiciers ont cognoissance de ces requerans mort, mutilation de membres, fustigations, *pillorissement*. (GUENOYS, *Conf. des coustumes*, f° 20 v°, éd. 1596.)

PILORISIER, *-ser*, *pyl.*, *pill.*, *perololisier*, verbe.

— Act., pilorier, mettre au pilori :

Il semble, puisque le moyen justicier peut faire mourir, que par plus forte raison il peut faire escheller et *pyloriser*. (XIVᵉ s., *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 150, Beautemps-Beaupré.)

En concluant le dit procureur contre le dit Poissant que... on devroit porter punition du crime de faulx, tele que de *estre perololisiez* par jours solempnez. (1385, Arch. JJ 127, pièce 167.)

Et autre peine corporelle comme fusti-

ger, *pilloriser*. (*Coust. de Tournai*, ms. appart. à M. Bocquillet, p. 8.)

Ceux qui l'avoient apportee (la bulle de Benoist XI) *furent pilorisez* et eschaffaudez. (N. Pasq., *Lett.*, X, v, éd. 1723.)

— Fig. :

Pour faire *piloriser*
Enfin et martiriser
Ton ame.
(Michault, *Dance aux Aveugles*, p. 28, éd. 1748.)

Mais il convient pour ainsi deviser
Honneur et fame a tort *pilloriser*.
(Id., *Doctrinal de court*, f° 82 v°, éd. Genève.)

— Réfl., se tourmenter, se mettre à la torture :

Il *se* traveille et *pilorise*,
Et sy n'aura jamais assez.
(Michault, *Dance aux Aveugles*, p. 106, éd. 1748.)

1. **pilot**, *pillot*, s. m., tas, monceau :

Jusques a ce que lesdits monceaux, mullons, vaches ou *pillots* (de sel) ayent esté faits de certaine grandeur, mesure ou jauge. (1er juin 1541, *Edit de Franç. Ier sur le fait des gabelles*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. l. fr.*, XII, 748.)

Ils mettront iceluy fumier par monceau ou *pilots* dans le champ. (Palissy, *Recepte*, Cap.)

Poitou, *pilot*, tas, morceau de terre, de blé; tas de sel que les sauniers relèvent sur le bossis de leurs marais salans. H.-Maine et Bret., Quimper, des *pillots*, des chiffons, des loques.

2. **pilot**, s. m., pilon :

.I. cromale, .I. *pilot*. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

3. **pilot**, *pillot*, s. m., sorte de jeu :

Item qu'il ne soit aucuns qui joue aux billes, a le fosselette, a l'estaquette, aux *pillos*, au brelenc, a le crois ou pille,... ou autres jeux semblables, sur ledicte paine. (27 janv. 1428, *De tous jeux*, Reg. aux Publicacions, 1423-1433, Arch. Tournai.)

Pierart de le Masure, pour avoir joué aux *pillos* a l'argent contre l'ordonnance et deffence sur ce faicte. (3 mars 1430, *Voyaiges enjoings*, Reg. de la loy, 1425-1441, Arch. Tournai.)

4. **pilot**, *pillot*, s m., pieu, pilotis :

Remis .xxii. noefs *pillos* et les estequiet par dedens li auwe. (Août-nov. 1398, *Compte d'ouvrages*, .viie. Somme des mises, Arch. Tournai.)

Si s'afficierent a oster et a traire hors les *pilos* dont il y avoit semes en l'Escaut grant fuison. (Froiss., *Chron.*, II, 64, Luce.)

A Simon Descauld, carpentier, pour une journee par lui desservie a avoir fait et ordonné dix huit *pillos* de bos, mis et employes en la fondation desdittes maisons, pour ce, .iii. s. .iv. d. t. (2 sept. 1418, *Exéc. testam. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pillos ou peros. (1456, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpentier de ladicte ville, pour dix journees et demie par lui desservies en ceste xve,... [pour avoir] drechié l'engien dont on a lyé les .xvi. *pillots*, qui ont esté mis en ung bouillon, qui estoit entre deux roques, ou fons de le fondacion dudit mur. (1481, *Compte des fortifications*, 8e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Buges a picots pour faire les *pilots* de la porte du carnier. (1512, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La parure faicte de sablon en la paroit onze, et les *pillotz* mis en hault, et le cyment sans chaux mis contre la face du vent ne seront point permanentz. (Le Fevre d'Est, *Bible*, Ecclesiastic., xxii, 21, éd. 1530.) Lat., pali.

— Fig. :

A cocilli le propre bos
Dont on a fait les *pillos*
Qui sont en mon c er enté,
Piloté.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 231 v°.)

Borinage, *pilot*, pieu.

Noms propres, *Pillot, Pilot*.

Noms de lieux, le *Pillot* (Rhône), les *Pilots* (Loiret, Yonne).

pilotage, *-aige*, *pill.*, s. m., construction sur pilotis ; mot conservé :

A Jehan le Sellier, laboureur, pour l'accat a lui fait par lesdis deputez et reqecteurs, de six hommeaux pour servir et employer a ladicte œvre et *pillotaige* dudit tauldis, a esté payé, par marchié fait, y comprins le voitture et carriaige, jusques audit lieu, .xii. livres Flandres. (1491, *Compte des fortifications*, 1re Somme des Mises, Arch. Tournai.)

Outre tout cela, estoit planté encore audevant de la partie du vau l'eau un autre moindre *pillotage* pour servir d'esperon, en forme d'un bellier de batterie attaché au reste de l'ouvrage pour soustenir et recevoir l'impetuosité de la riviere. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 134, éd. 1576.)

1. **pilote**, *pillotte*, s. f., sorte de jeu, pile ou face :

As barres prenont a juier
E d'une *pilote* a geter.
(*Vie du pape Grég.*, p. 42, Luzarche.)

Aus dez, aux tables, aux pellotes,
Aux marchiez, aux plaiz et *pillotes*.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 110, éd. 1518.)

2. **pilote**, *-otte*, s. f., instrument servant à épiler :

Et estoient res a *pilotte* et a nue teste, chascun un pavais de bois en sa main et un baston de mellier cautelé. (G. Chastell., *Chron.*, III, 38, Kerv.)

pilotement, s. m., action de battre les pieux formant un pilotis :

Pilotement, affermissement de fond, a force de pieus fiches. (Monet, *Parallele*, Rouen 1632.)

1. **piloter**, *pill.*, v. a., broyer, mettre en pièces :

Lesdis habitants amenoient ou faisoient amener, *piloter* et froissier leurs raisins es auges qui pour ce faire estoient ordonnes. (17 avr. 1448, *Sent. du lieuten. du Bailli d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers-Etat*, III, 564.)

Hé, pailllarde, garse, morveuse,
Me viendras tu cy marmoter ?
Je te feray [bien] *pilloter*,
Par la croix bieu.
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th. fr., II, 419.)

2. **piloter**, v. n., jouer à croix ou pile :

Et aux pierettes, au havot (nous jouions),
Et au *piloter*, ce me semble.
(Froiss., *Poés.*, I, 93, 206, Scheler.)

3. **piloter**, *pill.*, v. a., garnir de pieux, de pilotis :

Ains qu'on le puist maçonner
Ne ouvrer,
Piloter
Pour donner
Fondation et vigour.
(Froiss., *Poés.*, II, 246, 8, Scheler.)

Chil de dedens avoient fet *piloter* l'Escault par tel maniere que on ne les pooit aprochier par navie. (Id., *Chron.*, liv. III, p. 264, éd. 1559.)

Pour cinq cens et demy de paulx de verne que les dessusdits ont promis a coigner en terre pour *pilloter* et prandre lesdis fondemens de ladite pille. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 29 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Absolument :

C'estoit necessité que l'en *pillotast* de pelx ou lieu et place ordonnee a faire les fondemens [de la porte de Martainville]. (13 juill. 1397, Arch. mun. Rouen, A 4.)

Pilloter en aucun lieu pour sourtenir les terres adfin que elles ne avallassent au dits fosses. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 228, Dupont.)

A Anthonne Legier, fevre de la dicte ville, pour avoir rappoinctié hastivement les deux estriers du mouton servant a *pilloter* a ladicte œvre. (1491, *Compte des fortifications*, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Des Jhesuites qui requicrent pooir faire une saillie de .xii. pieds de large sur la riviere pour tirer eauve de leur maison sans *pilloter*. (2 juin 1562, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Fig., affermir :

Car possible n'est qu'un si grant fais puist estre soustenu que de volentez *pilotees* et assorties en ung commun et loable desir. (Mart. Le Franc, *l'Estrif de Fort.*, f° 69 v°, éd. 1480.)

pilotier, s. m., soutien, appui :

La justice ferme et principal estançon et *pilotier* des principautez et monarchies. (1598, *Lettres patentes du duc de Lorraine*, Nouv. Cout. gén., II, 1064.)

PILOTIN, *pill.*, *pelloutin*, s. m., pilotis :

Sans avoir regard a l'edification d'un si beau temple et saint lieu, le fait sapper, et appuyer sur de petits *pillotins*. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 179, éd. 1588.)

Quy se saisirra de la porte du pont levys et portera les *pelloutins* pour soutenir la pinhie ? (*Mém. de J. Burel*, p. 411, Chassaing.)

PILOTISER, *pillotizer*, v. a., affermir à l'aide de pilotis :

Qui a fondé, *pillotizé*, talué,... qui nourist les devots religieux. (RAB., *Quart livre*, ch. LIII, éd. 1564.)

Les cœurs des chrestiens y *estans* tellement encrez (dans l'amour de Dieu), *pilotisez* et enracinez, qu'ils ne sont esbranlez par aucunes tentations. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 459, éd. 1599.)

PILOUS, voir PELEUS.

PILURE, voir PILEURE.

PIMAIN, voir PIGMAIN.

PIMARD, voir PIMART.

PIMART, *pimard*, *pymart*, *picmart*, *pieumart*, *pieumar*, *piumart*, s. m., sorte de pic, loriot :

Pour or de Chippre, soie et façon de chascun arbrecel et *pimart*, de 44 qui y furent brodez et assis, 16 s. p. (1352, *Compt. de La Font*, Compt. de l'argent., p. 148, Douët d'Arcq.)

Pour oir l'estat de sa terre
Fist deux corbaulx cerchier et querre,
Ausquelz on rendoit de tout compte,
Et deux *pymars* pour aler querre
Les papiers enfermez soubz serre.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 317d.)

Le *picmars*, the unthatche. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 911.)

Pic, *picmart*, pic verd, pic jaulne, *pieumart*. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 74 r°, éd. 1557.)

Picus, un oiseau apellé pivert ou pic ou *pieumar*. (GUIL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Picus, un oiseau appelé pivert, ou pic, ou *piumart*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Comme jadis Picus fut estonné,
Quand une fee en *picmars* l'eut tourné.
(PASSERAT, *Rec. des Oeuv. poét.*, Métam. d'un homme en oiseau, p. 40, éd. 1606.)

Pimard : m. A heighaw, or woodpecker. (COTGR., 1611.)

Picmart: m. A speight, woodpeker, highaw, hickevay. (ID.)

Norm., *pimart*, pivert; Malmédy, *pimart*, Stavelot, *pimaïe*, bouvreuil.

PIMARTEL, *pym.*, s. m., pic :

Meis sires li evesques si ait teil droit en ceste ville que c'il voit devant fort maxon pour abaitre, chescuns des feivres de Mez que forge tient a son conduit li doit un *pymartel*. (*Drois de Mgr de Mes*, ms. Metz 45, f° 103b.)

PIMENT, *piument*, *pieument*, *pigment*, *puigment*, s. m , boisson composée de miel et d'épices :

Je vos vuel commander
Qe del *piument* me servez au disner.
(*Raoul de Cambrai*, 570, A. T.)

Melissa, id est citraria, ro. *puigmens*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, Bibl. de l'Ec. des Ch., 6e sér., t. V, p. 332.)

Va tost, n'aiies pas demouré,
De ce *pieument* et du mouré
A grant planté nous en aporte.
(*Rich. li biaus*, 271, Foerster.)

Nectar, *pigment*, doulce liqueur. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 190 v°.)

PIMENTIER, *piumentier*, *pigmentier*, s. m., embaumeur, parfumeur :

Et quant li meides et li *piumentiers* fut quis por lui ovrir et condir, et en cel meisme jor ne fut pas troveiz, par la nuit sivant giut ses cors nient entereiz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 245, Foerster.)

Celuy bon huyle qui se faict chez les *pigmentiers*. (*Tresor de Evonime*, p. 196, éd. 1555.)

PIMPELORER, voir PIPELORER.

PIMPELOTER, voir PIPELOTER.

PIMPENAUDER, v. n., tressaillir, sauter de joie :

Pimpenauder. To pranke, trim, tricke up. (COTGR., 1611.)

PIMPENEL, voir PIMPERNEL.

PIMPERNEL, *-eau*, *pinper.*, *pimpre.*, *pinpre.*, *piper.*, *pipre.*, *pippre.*, *pimpe.*, *pinpe.*, s. m., espèce de petit poisson remarquable par son agilité, le *sparus* des Latins :

.II. barriz de anguiles ou de *pinpeneaux*. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 2 v°, Arch. Loiret.)

Pimpernaux d'Eure. (XIIIe s., *Prov.*, ap. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, III, 424, éd. 1815.)

Oiseaulx, *piperneaulx*. (1391, *Denombr. du Baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 42 v°.)

Pinpernaux ont luisant et deliee pel et ne sont point limonneux comme sont anguilles. (*Ménagier de Paris*, t. II, p. 191, Biblioph. fr.)

Icellui Jaquiet prist cent et demi d'anguilles et quatre ou cinq cent *piperneaulx* ou environ. (1398, Arch. JJ 154, pièce 15.)

Lesquelles anguilles et *pinperneaulx* povoient valoir en tout quinze francs. (*Ib.*)

Spargus, poisson dit *pimpenel*. (*Gloss. de Salins.*)

Dix *pinperneaulx* et deux enguilles. (1404, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 94 r°.)

Quatre cents de *pippreniaulx*, tel que on dit de couvent... le cent de *pippreniaulx* .XXX. solz. (1421, *Reg. Ezechiel de Corbie*, f° 98 v°, ap. Duc., *Pipernella.*)

Millier de seiches, de *pimpeneaux*. (26 juill. 1432, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 214.)

Sur chascun millier d'anguilles, diz solz, et de *pimpeneaux*, cinq s. (10 déc. 1438 *Lett. pat.*, ib., III, 80.)

Une douzaine de *pimperneaulx*, deux potz de loche, et les deux pars d'une livre de poivre. (1456, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 48 v°.)

Anguilles et *pinpeneaux*. (1569, Commanderie de l'Ile-Bouchard, Arch. Vienne.)

— Fig., homme vif, léger, alerte, et, dans un sens défavorable, homme éventé, tête folle :

Elle s'estoit abandonnee, non a un dieu chien et imaginaire, mais a ce *pimpreneau* accort, liberal et finet. (J. DE FONTENY, *l'Asne ruant*, p. 14.)

Cet autre est sur un petit *pimpreneau*, janin et double jan. (TABOUROT, *Bigarr.*, Des descriptions pathiques, f° 197 v°, éd. 1584.)

Quelques mignards, *pimperneaux* et pois succrez de nostre temps. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1117, éd. 1611.)

Norm., *pimperneau*, *piperneau*, espèce de petite anguille.

Noms de lieux, *Pimpeneau* (Loir-et-Cher), *Pimpreneau* (Eure-et-Loir).

PIMPERNELLE, *-pernielle*, *pip.*, s. f., petit poisson remarquable par son agilité, le *sparus* des Latins :

Des plats de *pimpernielle* ou anguillettes. (1543, *Parties de disners faitz en la Chambre des Comptes à Lille pour ung an commanchant apres la renenghe*, Ch. des comptes de Lille, B 2439.)

— Fig., femme vive, alerte, et, dans un sens défavorable, tête folle :

Quant l'acointa la jovincele
Qui estoit jone *pinpernele*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, liv. 2, ap. Duc., *Pipernella.*)

Et se c'est une *pipernelle*
Qui veuille entendre la raison
On essaye s'elle est fumelle
En quelque coing sans grant blason.
(*Monol. d'ung clerc de taverne*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 51.)

On trouve, dans les *Noëls Bourguignons* de La Monnoie, de jeunes *pimprenelles*, pour dire de jeunes femmes éveillées, fringantes, évaporées.

PIMPLOCHER, *pinp.*, (*se*), v. réfl., s'atiffer :

Une de ses damoiselles, qui lui tenoit le mirouer, et lui aidoit a se *pimplocher*. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 89, Champollion.)

PIMPOLER, voir PIPOLER.

PIMPRE, *pinpre*, s. f., pimprenelle :

Pinpernele, *pinpre*, briddes tunge. (*Voca-*

bulary of the names of plants (of the middle of the thirteenth century), p. 140, Wright.)

PIMPRENELLE, *pin.*, s. f., futilité :

O quot bona hodie perdantur in talibus abusibus, en telles *pinprenelles*. (MENOT, *Enfant prodigue*, Labouderie, *le Livre de Ruth*, p. 30.)

PIMPRENEAU, voir PIMPERNEL.

1. **PINACLE**, *pinn.*, *pign.*, s. m., sommet en général :

Pignacle. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 67d.)

Il commanda et ordonna par sa commission de faire feux sur les *pignacles* des haultes montaignes, pres des rivages de la mer. (J. DE WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 6, Soc. de l'Hist de Fr.)

Pour .I. *pinacle* de pierre que il a vendu et livré a la dicte ville. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 280, Delaville.)

Pour l'ouvrage et faczon d'une chasse et fierte d'argent vitree et ouvree, a ymages de appoustres, a *pinnacles* et tabernacles, pour mettre les reliques de Monsieur S. Malou. (1433, *Compte d'Auffroy Guinot*, ap. Lob., II, 1034.)

Une chasse d'argent avecques un grand *pinacle* pour porter Corpus Christi. (6 mai 1440, *Inv.*, Cart. Chap. Dol, Arch. Ille-et-Vil., S. G. I.)

Ung *pinacle* de quartiers de pierre dure. (1549, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 93, Chevalier.)

Guernesey, *pinaclle*, s. f., clocher.

2. **PINACLE**, s. m., sorte de filet :

Jongleurs, esprouveurs de triacle,
Et aultres inventeurs de bourdes
Tendront en maint lieu leur *pinacle*
Pour attrapor cousins et lourdes.
(1527, *Prenosticat. de Songecreux*, 216, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 180.)

PINAGE, s. m., sorte de redevance :

Item accordé est que durauntz les ditz trewes que les seigneurs coadjutours pourront aller seurement de l'un pais al aultre, et toutz marchauntz... auxi fraunchement come ils soleient aler et venir en temps des predecessours des ditz rois, paiauntz les pesages, vinages et *pinages* qe sount ascustumez. (*Pièce de 1343*, ap. Duc., *Pinagium*.)

PINARD, voir PINART.

1. **PINART**, s. m., membre viril :

Son *pinart* fripponnier.
(*La grande plus inclite et tres admirable generalogie du magnanime Frippelipes*, par ung jeune poëte champenois, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 69, éd. 1731.)

2. **PINART**, *-ard*, s. m., très petite pièce de monnaie :

Je veiz maistre Françoys Villon qui demanda a Xerces : Combien la denree de moutarde ? Un denier, dist Xerces. A quoy dict ledit Villon : Tes fierves quartaines, villain, la blanche n'en vault qu'un *pinard*, et tu nous surfaictz icy les vivres. (RAB., *Pantagr.*, ch. XXX, éd. 1552.)

Pinard, an exceeding small piece of money. (COTG., 1611.)

— Richard :

Tu voys ung povre loricart,
Par artificiel office,
Devenir ung riche *pinart*
Et acquerir grand benefice.
(*Livre des amours de Pamphile et de Galatee*, éd. 1494, in-4.)

Le *pinart* Jan Dodin, recepveur du Couldray, rencontrant sus la rive frere Adam Couscoil, cordelier observantin de Myrebeau, luy promist un habit en condition qu'il le passast oultre l'eau a la cabre morte sus ses espaulles. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Nom propre, *Pinard*.

Noms de lieux, *Pinard* (Seine-et-Marne et Loire-Inférieure), le *Pinard* (Indre).

PINATE, voir PEIGNATE.

PINAYE, voir PINOIE.

PINCEEUR, s. m., fabricant de pinces :

Pinceeurs. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

PINCELER, *-celler*, *-cheler*, v. a., peindre, barioler :

Platré, blancy, *pinchelé* et chiré par dedens icelle vaulssure. (1499, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 199.)

Seront tenuz lesdis maçons jointoyer, ragreer, *pinceller* et marqueter d'ardoyses toute la maçonnerye. (9 mai 1554, *Lett. du Bailli de Blois*, Richel. Cab. généal., Bret. de Villandry.)

PINCELET, s. m., pinceau du peintre :

Plus ennoblis par leurs beaux *pincelets*
Que Marmion jadis de Valenciennes.
(LE MAIRE, *la Plainte du desiré*, p. 399, éd. 1549.)

PINCELIERE, s. f., vase servant au nettoyage des pinceaux :

La *pinceliere* est un vase ou l'on nettoye les pinceaux avec l'huyle, et de ce meslange on fait un gris bigarré et bon a certains ouvrages, comme a faire les premieres couches, ou imprimer la toile. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 306, éd. 1622.)

PINCEMERILLE, *pinsemorille*, *pinchemorille*, *pincemerine*, s. f., sorte de jeu, dans lequel on pinçait le bras en disant : *merille*, *morille*, ou *merine* :

Trouverent les unes devisans, les autres jouans au *bric*, les autres a qui fery ? les autres a *pincemerille*. (*Ménagier*, I, 71, Biblioph. fr.)

Et quant la lune estoit serine
Moult bien a la *pincemerine*
Juiens aussi en temps d'esté.
(FROISS., *Poés.*, I, 93, 195, Scheler.)

La jouoyt au flux... a *pinsemorille*. (RAB., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Ces aultres ci s'exercent bien et beau
A qui pourra abattre le chapeau
Avec la main et a *pince merille*.
(1587, *Les trente-six figures contenant tous les jeux*, Magasin pittoresque, 1847, p. 68.)

— Sorte de sauce :

Ne por fere *pincemerines*,
Rostir, farsir, frire et larder.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 302b.)

Ne por faire *pinchemorilles*.
(ID., *ib.*, ap. Duc., *Salsa*.)

PINCEMERINE, voir PINCEMERILLE.

PINCERNE, s. m., sorte de bouteille :

Avoir des gens qui portassent corbeilles,
Barriz, flascons, *pincernes* ou bouteilles.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, ch. XIII, Jouaust, p. 51.)

— Bouteiller :

Le *pincerne* ou bouteillier du roy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 87 r°.)

PINCETER, *pinseter*, v. a., arracher avec une petite pince :

Ils se faisoyent souvent *pinceter* tout le poil, comme les femmes françoises ont pris en usage depuis quelque temps de faire leur front. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLIX, p. 190, éd. 1595.)

— Epiler :

Se faire *pinceter* tout le corps. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXIII, p. 482, éd. 1595.)

— Pincer légèrement :

Te promettant, si tu l'accordes,
De *pinseter* si bien les cordes
De leur luth en sonnant ton bruit
Qu'ell's t'exenteront de la nuyt.
(OL. DE MAGNY, *Od.*, f° 46 v°, éd. 1559.)

A ceux qui sçavent bien chanter,
Mignarder, flatter, *pinceter*
Les cordes de leurs mains legeres
D'un lut aux languettes sorcieres.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la Clochette, t. II, f° 68 v°, éd. 1578.)

Orphé dessus la proue estoit,
Qui des doigts son luth *pincetoit*.
(RONS., *Odes*, l. V, XXIIII, à André Thevet, p. 393, éd. 1584.)

Ceux qui par un avare outrage
Espoints d'une meschanceté
Pincetoient ore le visage,
Ore le nez, ore l'image
De ta commune majesté.
(ID., *ib.*, p. 370.)

— Chanter sur les cordes de la lyre :

Et lors tu n'auras personne
Qui ton logis environne
De prieres et de pleurs,
Ou *pincetant* ses malheurs
Face une fidele escorte
Dessus le sueil de ta porte.
(GREVIN, *Sec. partie de l'Olimpe*, éd. 1562.)

— Tenailler :

Qu'on *pincette* mon corps de bouillantes tenailles.
(JEHAN DE LA TAILLE, *la Famine*, 3, éd. 1572.)

Des tiercelets de faucon, qui *ont esté pincetez* des serres, afin qu'ils donnent au

pigeon sans pouvoir le lier. (Desparron, *de la Faucon. du roi*, p. 171.)

— Fig. :

Puis que fuyant sur luy, je ne puis eviter
Le soin qui nuict et jour vient mon cœur *pinceter*.
(Du Bartas, *Judit*, Ve livre, fo 43 ro, éd. 1597.)

... Aussi la faute faite,
La conscience au cœur sans cesse les *pincete*.
(Vauq., *Sat.*, V, A Ch. de Bourguev., Travers.)

Sens je pas les coupables remors qui remuent mesnage et *pincettent* cruellement ma conscience ? (1607, *Exempl. punit. du violem. et assassinat*, etc., Var. hist. et litt., III, 235.)

— Infinit. pris subst., action de pincer légèrement :

Que me sert la theorique
Du nombre pythagorique :
Un rond, une ligne, un poinct,
Le *pinceter* d'une chorde,
Ou sçavoir quel ton accorde,
Et quel ton n'accorde point ?
(Joach. du Bellay, *Disc. sur la louange de la vertu*, p. 195, dans les Œuvres françoises, éd. 1573.)

— *Pinceté*, part. passé, épilé avec une pince :

Son menton *pinceté*,
Son visage de blanc et de rouge empasté.
(D'Aubigné, *Trag.*, l. 2, Bibl. elz.)

pincheler, voir Pinceler.

pinchemorille, voir Pincemorille.

pincherel, s. m., levier, barre de fer servant à démolir un mur, à soulever des pierres, etc. :

Un fevre refait des *pincheriaux*. (1435, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Leviers, *pincheriaulx*, hauyaulx, plancques, rondeaulx, chivieres, collers, cuviers. (22 juin 1447, *Reg. aux Publicacions*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Travailler au picq, au *pincherel*, a deffaire ung pan de mur. (1455, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Anthonne Legier, fevre de la dicte ville,... .vi. *pincheriaux*, pour servir aux machons a eslever les dictes pierres et cailleaux, pesans .xxxiii. livres, tout au pris de .xi. d. la livre. (1491, *Compte des fortifications*, 7e somme des mises, Arch. Tournai.)

Racherer ung *pincherel* pour les machons. (1503, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *pincherel* de fer. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

pinchier, voir Pichier.

pinchoel, s. m., pince :

Jehan le Nain, serrurier, a .iii. ans, comme larron, pour avoir prins et emblé en ung coffre deux orilliers, duquel coffre il avoit eslevee la serrure au moyen d'un *pinchoel* dont il estoit pourveu. (2 janvier 1455, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

pinchon, s. m., pince :

Boucqueletes de haubregon, des de fevre, broiers et *pinchons*. (1423, *Exéc. testam. de Angnies, Ve Jehan de le Bruyère*, Arch. Tournai.)

pinchure, s. f., pince :

E *pinchures* de or, e chaenes, e crocs, e phieles, e mortiers, e encensiers, tut de fin or. (*Rois*, p. 257, Ler. de Lincy.) Lat., forcipes aureos.

pinçoir, *pençoir*, s. m., sorte de signet qui sert à pincer les feuillets d'un livre :

Un livret de plusieurs orisons, et au *pençoir* des enseignes .iiii. petites perles et .ii. mauvaises pierres, mis en une bourse vermeille. (1405, *Inventaire de la librairie du duc de Bourgogne*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 450.)

Unes grandes heures, couvertes de cuir rouge, a cloans d'or, a .i. *pençoir* garni de .ix. grosses perles. (*Ib.*)

pincter, voir Pintier.

1. **pine**, s. f., membre viril :

Chascune qui les va nomant
Les apele, ne sai comant,
Borses, harnais, riens, piches, *pines*.
(*Rose*, Richel. 1573, fo 60c.)

N'est plus employé que dans un langage grossier.

2. **pine**, s. f., épingle :

Anchienement amascent mieult gesir en espines
K'elles usascent tant d'espingles ne de *pines*.
(G. le Muisit, *li Estas de tous gens seculers*, II, 35, Kerv.)

Qui onques n'i conquesterent la montance d'une *pine*. (*Geste des ducs de Bourg.*, p. 260, Chron. belg.)

3. **pine**, voir Penne.

pinee, voir Pinoie.

pinel, *-iel*, *pyn.*, s. m., petit pin :

A l'estache se tint qui estoit do *pinel*.
(Aden., *Buev. de Com.*, Ars. 3142, fo 193c.)

Je proi a Diu, ki ne menti,
Qu'il vous en avigne autressi
Com il fist a un grant *piniel*
D'un sien jovene petit *piniel*.
(*Sept Sag.*, 976, Keller.)

Et vit dunc rachine issir
Un petit *pinel* et saillir.
(*Ib.*, 1017.)

Tous jors vont les branches colpant,
Si com li *piniaus* vait croissant.
(*Ib.*, 1049.)

Li *pyniaus* fu en grant crestes.
(*Ib.*, 1057.)

Pource vous puisse il avenir aussint comme il fist au pin de son *pinel*. (*Sept sages*, ms. Chartres 620, fo 22a.)

Cestuy grant arbre est tant large par dessus le petit *pinel* qu'i destorbe l'aer et le seloil de le touchier. (*Sept sag.*, p. 72, G. Paris.)

La rue du *Pineau*. (*Compt. du* xve *s.*, feuille de garde du ms. du Mans 173.)

— Bois de pins :

Toute nuit errent sans nes un contredit,
El *pinel* entrent dedans ung val antif,
Pres de Lions la grant cité de pris.
(*Garin. le Loh.*, 2e chans., viii, p. 195, P. Paris.)

Par le vergier esbanoiant
S'en aloient lez un pendant,
Un val truevent et un ruissel
Qui soef cort par le *pinel*.
(*Florance*, Richel. 19152, fo 41c.)

Noms propres actuels, *Pinel*, *Pineau*.

Noms de lieux, *Pineau* (Loir-et-Cher et Sarthe), le *Pineau* (Maine-et-Loire et Vienne), les *Pineaux* (Vendée et Puy-de-Dôme), le *Pinel* (Ille-et-Vilaine et Loire), *Pinel* (Manche).

pineresse, voir Peigneresse.

pinet, *pignet*, s. m., petit pin :

... Une forest semee
De pins que sainte a moy j'ay plusieurs ans aimee,
De noirs *pignets* obscure.
(Rob. et Ant. le Chev. d'Aigneaux, *Eneide*, 9e liv., fo 245 vo, éd. 1582.)

— Pineau :

Le meilleur complant de la vigne blanche est le frumenteau, qui a le bois tirant sur le jaune ; et apres luy le muscadet qui porte le bois rouge ; puis le fin *pinet* d'Anjou, qui a le bois tirant sur le verd, et le fruict jaune comme cire. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 696, éd. 1597.)

— Vin de pineau :

Et vinrent li Engles en une bonne grosse ville que on appelle Limous et y fait on *pines* plus et milleurs que d'autre part. (Froiss., *Chron.*, V, 352, Kerv.)

— Espèce de fenouil :

Pinet, m. Especie de hinojo. (Oudin, 1660.)

Noms propres, *du Pinet*, *Pinet*, *Pignet*.

Un grand nombre de localités de France s'appellent *Pinet* ou le *Pinet*.

pinete, s. f., syn. de *peignate* :

Pour escuelles, plaz, *pinetes*. (*Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, 1402-3, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

1. **pinette**, s. f., lieu planté de pins :

Les pins par benefice de la nature, s'advancent tres bien, sous quel, aer que ce soit, froid, temperé, chaud, comme les *pinettes* de la Provence et du Languedoc, pres de la mer Mediterranee, mesme celle d'Aiguemortes, le preuvent suffisamment. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VII, 7, éd. 1605.)

2. **PINETTE**, s. f., hydromel :

Pinette, f. Beverizo hecho de agua y piñas. (Oudin, 1660.)

PINEUX, adj., de pin, qui produit des pins, pinifère :

La s'eslevoit la cyme forestiere
D'Ide *pineuse*.
(Rons., *Franc.*, I, Bibl. elz.)

Atlas, a qui des nues
Obscurement couvert les fureurs continues
De la pluye et du vent battent le chef *pineux*.
(Robert et Ant. le Chevalier d'Aigneaux, 4e *liv. de l'Eneide*, f° 152 r°, éd. 1582.)

PINGEONNELLE, voir Pigeonelle.

PINGERT, s. m., nom d'un oiseau pêcheur :

Le *Pingert*.
Musniers et moy sumes tout ung,
Car nous peschons verons et loches.
(*Kalend. des berg.*, p. 165, éd. 1493.)

Noms propres, *Pingard*, *Lepingard*.

PINGNE, voir Poigne.

PINGNERESSE, voir Peigneresse.

PINGNIER, voir Peignier.

PINGNON, voir Penon.

PINGNONCEL, voir Penoncel.

PINGNET, s. m. ?

Lidis Jehennons Picardons s'est desvetus et dessaisis de .i. *pingnet* de pret es ruelles. (1333, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 118 v°.)

Li devant dit Estevenars et Maroie se femme sont desvetut et dessaisi de .i. *pingnet* de pret en ce lieu meismes. (*Ib.*)

PINGNOTE, s. f., petit pot de terre :

O une *pingnote* qu'il portoit lo feu arst tout lo chastel. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, II, 39, Champollion.)

Cf. Peignate et Pinete.

PINGOCHER, v. a., peigner ?

Tu le veulx coucher mollement toutes les nuyz et cointement le *pingocher*. (Deguileville, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 60 v°.)

PINGOEAUL, voir Pengoeaul.

PINGON, voir Penon.

PINGONCEL, voir Penoncel.

PINGRES, s. m. pl., jeu des osselets :

Une dame qui joue aux *pingres* de cueurs au dedans d'une chambre. (*Pièce de 1490*, Arch. de l'Art français, VII, 14.)

La jouoyt au[x] martres, aux *pingres*. (Rab., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Les damoiselles jouoient aux *pingres*, les officiers jouoient a l'imperiale. (Id., *Quart livre*, ch. xiv, éd. 1552.)

Pingres, a (womanish) play with ivory balls. (Cotgr., 1611.)

Anjou, *pingres*, osselets.

PINGRET, adj. ?

Clouz *pingretz*. (1581, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINGUE, adj., gras :

Qui par mes undes fluctueuses et tardes
Detranche et passe terres *pingues* et grasses.
(O. de S. Gel., *Eneide*, Richel. 861, f° 78[4].)

PINGUEREAU, s. m., espèce de cerise :

Non plus pouvons nous dire pourquoi d'autres cerises sont dictes *pinguereaux*, rodanes, graffions et semblables. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, VI, 26, éd. 1805.)

PINHADART, s. m., bois de pins :

Si es dits heritages clos, soit en temps de fruicts ou non fruicts, et autres heritages non clos au tems qu'il y a fruicts, et en aubardes, taillis et jeunes *pinhadars* le bestail du voisin y est trouvé, le seigneur du bestail paye le dommage. (*Cout. d'Aix*, Cout. gén., II, 681, éd. 1604.)

PINHIE, s. f. ?

Auy se saisirra de la porte du pont levys et portera les pelloutins pour soutenir la *pinhie*. (*Mém. de J. Burel*, p. 411, Chassaing.)

1. **PINIER**, s. m., conifère :

Conifera arbor, un *pinier*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Pinier : m. The rosen tree ; or any other, whose fruit resembles a pine apple, as the great cedar, cypresse, etc. (Cotgr., 1611.)

— Bâton de pin :

Ung hault *pinier* qu'en sa main il tenoit
Le conduisoyt.
(Rob. et Ant. le Chev. d'Aigneaux, 3e *liv. de l'Eneide*, f° 31 r°, éd. 1582.)

— Bois de pins :

Sommerive fit d'abordee pendre au *pinier* d'Aix ou se faisoit le presche vingt quatre, ne voulant point se desdire. (D'Aub., *Hist.*, I, 151, éd. 1616.)

Pinier a donné son nom à un grand nombre de localités de l'Ouest.

2. **PINIER**, adj., de pins :

Le cauteleux Sinon
Ouvrit secretement la *piniere* cloison.
(Rob. et Ant. le Chev. d'Aigneaux, 2e *liv. de l'Eneide*, f° 115 r°, éd. 1582.)

... Soubs les espois ombrages
Des *pinieres* forests.
(G. Bounin, *l'Alectriom*, éd. 1586.)

3. **PINIER**, voir Peignier.

PINIERE, *pinn.*, s. f., bois de pins :

Il se transporta en resvant jusques a la *pinniere*, en estant lors plus de dix heures, et luy entré dedans la *pinniere*, environ un cart de lieue... (A. Le Maçon, *Decameron*, Cinq journ., Nouv. hist., III, 150, F. Dillaye.)

Noms de lieux, la *Pinière* (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Vendée).

PINIFERE, adj., qui porte des pins :

De ce hault mont est le chief *pinifere*
Ensaint de nues dont aux aultres differe.
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 37°.)

PINJON, voir Pigeon.

PINNACLE, voir Pinacle.

PINNE, voir Penne.

PINNELET, s. m., sorte de pot :

.ii. *pinneles*, l'un d'argent et l'autre de keuvre. (1382, *Invent. de l'égl. Ste-Anne de Douai*, Arch. mun. Douai.)

Cf. Peignate.

PINNERESSE, voir Peigneresse.

PINNILLE, s. f., terme de serrurerie :

A maistre Bertrant, ferralhier, pour pluseurs sarres, ciefz, *pinnilles*, goffons et autres choses par luy faictes. (3 fév. 1448, *Compt. du R. René*, p. 129, Lecoy.)

PINNUN, voir Penon.

PINOC, s. m., fruit vert de la grosseur d'une cerise :

Et de verité il y avoit quatre jours qu'ils n'avoient mangé que de petits *pinocs* (fruits verds qui croissent parmi les herbes des rivieres, et sont gros comme cerises). (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 94.)

PINOCQUE, s. f., fruit des Indes semblable à une cerise :

Pinocque. A great Indian fruit of the bignesse of a cherry. (Cotgr., 1611.)

PINOIE, *pinaye*, *pinee*, s. f., lieu planté de pins :

Un mout biau bois de pins que l'on clamoit la *pinoie*. (G. de Tyr, XI, 13, var., Hist. des Crois.) Autre var., la *pinee*.

Il alla jusques a une *pinaye*, c'est a dire jusques a une grant brosse de pins. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 159 v°.)

Pinaye, lieu planté de pins, pineta. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Pinaye, pineto, pigneto. (Duez, 1659.)

PINON, voir Pennon.

1. **PINOT**, s. m., vaisseau, baril à mettre poissons salés :

Sur chascun *pinot* de hadot. (10 déc. 1438, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 80.)

2. **PINOT**, s. m., membre viril :

Et a la fin ne luy restant plus autre chose a faire que la queue, ayant levé la chemise et prins le *pinot* avec lequel il plantoit les hommes, il le mit incontinent en la raye faicte pour cela. (A. Le Maçon, *Decameron*, Neufv. journ., Nouv. dix., t. V, p. 33, Dillaye.)

PINPELOTER, voir PIPELOTER.

PINPENEL, voir PIMPERNEL.

PINPERNEL, voir PIMPERNEL.

PINPRE, voir PIMPRE.

PINPRENELLE, voir PIMPRENELLE.

PINPRENESSE, voir PIPRENESSE.

PINQUERICHON, s m. ?

J. de Peronne, paintre, fournit des bannieres et 18 *pinquerichons*. (1350-60, S. Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINSEMORILLE, voir PINCEMERILLE.

PINSETER, voir PINCETER.

PINTAGE, *-aige*, s. m., étalonnement des mesures :

Item disoient avoir l'adjustement et *pintaige* dez mesures. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. 5432, f° 18 r°.)

PINTAT, s. m., moitié de la pinte, chopine :

Lou sexter et lou *pintat* de la mesure de Sainz Martin. (Juill. 1267, Sept-Fonts, Arch. Allier.)

.I. pinte d'estain ronde, .II. *pintas*. (2 mai 1394, *Invent. des biens de Girart de Renaves*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une pinte, un *pintat* et un plat d'estain. (16 nov. 1394, *Inv. du Juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Un *pintat* d'estain. (*Ib.*)

.IX. pintes, .V. *pintaz* reons d'estain. (Sept. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Deux pintes rondes, .I. *pintat* rond. (13 mars 1397, *ib.*)

.II. pintes, ung *pintat* et une symarre. (19 aoùt 1412, *ib.*)

Le lorrain a le subst. fém. *pintate*, cruche.

PINTATE, s. f., crochet :

A Jocerant le cloutier, pour un cent et demi de clous et pour milliers de petites *pintates* pour empanner lesdits fuez de canons. (1358-59, *Compte de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

PINTEL, *-teau*, *-thea*, s. m., petite pinte :

Ung *pinthea* de pierre. (1511, *Invent. et enquêt. crim.*, Arch. Spa.)

Lequel ruat un poctkin ou *pinteau* de terre apres lui. (1613, *ib.*)

PINTELER, v. a., peindre, barioler :

Ung oiseaus qui est apeles hupe, qui est du grant d'un gay et *est* de diverses plumes *pinteles*, (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 213 r°.)

Pour ce *sont* ainsi li part et li lupart ainsi *pinteles* de diverses couleurs comme les pantheres sont. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 192b.)

Pintelez sui et formez sans mesure,
Cours, rons et gros, ne me puis acoler.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 274, A. T.)

Il (Pan) avoit la pel *pintelee* et tachee pour les estoiles du ciel. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max*, f° 101c, éd. 1485.)

Pinteler, pinteleren. (LEON MELLEMA, *Dict. fr.-flameng*, éd. 1596.)

PINTELETTE, s. f., petite pinte :

Ung pot de lot, ung de demi lot, et une pinte d'estain a pied, .III. *pintelettes*, .II. sallieres. (1426, *Compte de tut. des enfants Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Va nous querir *pintelette*,
Enten tu, me baisselotte?
(1471, *Balade faite au Bouhourdy*, ap. Beauvillé, *Doc. concernant la Pic.*, I, 148a.)

Pintelettes et gobeletz d'estain. (1525, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pintelette : f. A small pinte. (COTGR., 1611.)

PINTELORÉ, *-ei*, adj., de diverses couleurs :

Ung grixon chevalt, grant cowe, *pintelorei*. (1446, *Compt. du receveur*, Hist. de Metz, V 527.)

Cf. PINTELER et PIPELORER.

PINTELOTTE, s. f., petite pinte :

Pintelottes. (1577, *Compte de S.-Omer*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINTER, *pintter*, v. a., mesurer, en parlant du vin :

Pour la journee d'ung homme qui, apres que les vins ont boully, les a emplyz, taponnez, et *pinttez*. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 28, Chevalier.)

S'emploie aujourd'hui dans le langage populaire pour dire boire avec excès : Cet ouvrier a un vice, il *pinte* souvent.

PINTEREL, *pintrel*, *pintreal*, s. m., petite pinte :

Quatre petis *pintreauz*. (1425, Greffe des échevins, IV, 80, Arch. Liège.)

Dois *pintreals* de bouffet. (1437, *Pièce de 1437*, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 143.)

PINTET, s. m., moitié de la pinte, chopine :

Eust fait aporter un *pintet* de vin. (1420, Arch. JJ 171, f° 147 r°.)

Six *pintetz* neufz, gobellez, une pinte et deux potz de trois chauveaulz. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 158.)

PINTETTE, s. f., dimin. de pinte :

Je n'ay point fait quelquefois de difficulté d'alleguer une bonne commere, si elle a parlé bien a propos, comme mere *pintette*, tante chopine, dame jaquette, etc. (TABOUROT, *Bigarr.*, Préf., I, 92, éd. de Bruxelles.)

PINTEUR, s. m., celui qui pinte, qui boit avec excès :

Le lierre defend la teste des *pinteurs* d'une pesanteur. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 35, Roybet.)

Pinteur. Gran bevedor. (NICOT, *Thresor*.)

Nord de la Fr., Belgique et Suisse rom., *pinteur*, buveur.

PINTHEA, voir PINTEL.

PINTIER, *pincter*, s. m., fabricant de pintes :

A Yvon Manoy, *pincter*. (1485, *Compte de S. Mélaine*, Morl., Arch. Finist.)

Pintiers d'estain. (1486, *Stat. des pots d'étain*, Ord., XIX, 706.)

A payé a Jehan Chaussee, *pintier*, pour quatre flascons d'estain. (*Compte de R. Charruau*, 1531-34, Arch. mun. Orl.)

Suisse rom., *pintier*, cabaretier, gargotier.

Nom de lieu, la *Pintière* (Loire-Inf.)

PINTOIR, s. m. ?

La refection d'un *pintoir* estant au cor d'une ruelle. (1353, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PINTOT, s. m., syn. de *pintet* :

Icelle Huguette, demourans aupres de Chalon sur la Sonne, demanda un *pintot* de vin. (1395, Arch. JJ 148, pièce 188.)

.IIII. symarres, .XII. pintes, .IIII. *pintoz* et .II. aiguieres. (Déc. 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Le patois lorrain a le fém. *pintote* avec le même sens.

PINTREL, voir PINTEREL.

PIOCHE, s, f. ?

Le ploma et la *pioche* des feuilliez de le porte de le Barre. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIOCHET, s. m., petite pioche :

Icelluy Jebelin qui en sa main tenoit un *piochet* en volt ferir les suppliants. (1403, Arch. JJ 158, pièce 57.)

A Pierre de Dijon pour ung *piochet*, pour faire le mortier. (1451, *Compte de Nevers*, CC 47, f° 15 r°, Arch. mun. Nevers.)

Nom de lieu, *Piochet* (Savoie).

PIOCHON, *picuchon*, s. m., petite pioche :

Lesquelx s'en alerent l'un un planson et l'autre un *pieuchon* en leurs mains. (1410, Arch. JJ 165, pièce 352.)

Asserer deux pilz et deux *piochons* pour

faire le mortier. (1472, *Compt. de Nevers*, CC 66, f° 13 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Jehan Sale, sarreurier, pour ung *piochon* a mortier .x. d. t. (1473, *Compte de Nevers*, CC 67, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Ung petit *piochon*, autrement dit fosseur. (1480, Arch. JJ 208, pièce 139.)

Et y veismes grand nombre d'arbres, portans marroches, *piochons*, serfouette, faux, faucilles, beches, truelles. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xix, éd. 1564.)

Deux pieuches larges, un *pieuchon*, un rasteau. (*Compte des receveurs de Bourges*, 1587-1588, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la Fr.*, p. 512.)

Saint., *piochon*, sorte de marteau. Bourg., Gâtin., *piochon*, *pieuchon*; Lyonn., *piochon*, Bas-Valais, Vionnaz, *pelson*, petite pioche.

Nom propre, *Piochon*.

Nom de lieu, *Piochon* (Loire).

PIOLER, *pyoler*, *pioller*, *pieler*, *pieller*, v. a., peindre, parer de diverses couleurs :

Ung arc en lor poing prendre seulent,
Ou deux ou trois, quant eles veulent,
Qui sunt apeles ars celestre,
Dont nus ne set, s'il n'est bon mestre
Por tenir des regars escole,
Comment li solaus les *piole*,
Quantes colors il ont, ne queles,
Ne porquoi tant, ne porquoi teles.
(*Rose*, 18221, Méon.)

Comment le soleil les *pyole*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 120°.)

Mes s'el vuelent autrefois traire,
Noviaus arz lor convient refaire,
Que li solaus puist *pioler*.
(*Ib.*, 18731, Méon.)

— *Piolé*, part. passé, bariolé :

Quant en si bas fu osteles
Li rois dou pais souverain,
Adonkes fu li gais peles,
Li orguillous, li *pioles*.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, clxxvii, 8, Van Hamel.)

Trop par estoit la terre cointe,
Qu'ele ere *piolee* et pointe
De flors de diverses colors.
(*Rose*, 1415, Méon.)

Sor biaus destriers trestous couvers
D'armes yndes, jaunes, ou vers,
Ou d'autres colors *pioles*,
Se plus *pioles* les voles.
(*Ib.*, 16243.)

Une geline *piolee*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 84ᵇ.)

Quatre milliers de herens *pioles* si malvais que on n'en peut mengier. (1302, le Gard, Arch. Somme.)

Penne de pié qui est *piellee*, qui senefie les cuers divers. (xivᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une petite piece de toille *piollee* de mores. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 499 v°.)

J'ay veu Gendarmerie
Bigarree a tous lez,
Comme Juifverie
Riollez, *piollez*
De diverses bigornes.
(G. Chastell. et J. Molinet, *Merveill. advenues en nostre temps*, à la suite de *la Lég. de P. Faifeu*, p. 166, éd. 1723.)

En son col mit un carcan
Taillé d'artifice, ou l'œuvre
Du laborieux Vulcan
Admirable se descœuvre.
D'or en estoyent les cerceaux,
Piolez d'esmail ensemble.
(Rons., *Od.*, l. III, xxi, la Defloration de Lede, p. 341, éd. 1584.)

On voyoit alentour de belles chaines pendre
D'or *piolé* d'email.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 167 v°, éd. 1573.)

Houpé de florons d'or, d'ardans yeux *piolé*.
(Du Bartas, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Il descend, tout lassé
De chaud et de travail, aupres d'un clair rivage,
Ombragé des rameaux de maint arbre sauvage,
Et dont l'email divers, richement *piolé*,
Des baisers du soleil n'estoit point violé.
(Desportes, *Roland fur.*, Œuvr., p. 326, Michiels.)

— Fig. :

Wai l'ome ki siut double trache,
Ki le laine au lin entrelache,
Ki fait se vie *pielee*,
De bien, de mal entremeslee.
(Renclus de Moiliens, *de Miserere*, lxviii, 4, Van Hamel.)

Et encore au xviiᵉ s. :

Pour l'axiome des praticiens qui sont *piolez*, riolez, gauderonnez, fraisez, satinisez et veloutez comme une chandelle des Roys. (*Purgat. des Bouchers*, Satire écrite sous Louis XIII, Var. hist. et litt., V, 271.)

Bourg., Plombières, *pieulé*, nuancé de diverses couleurs. Nivernais, *pioulé*, qui a des taches de rousseur. Berry, *pigelé*, marbré de jaune et de brun :

Ciel rouge tout *pigelé*. (G. Sand, *Légend. rust.*)

PIOLERIE, s. f., bigarrure :

Je reviens donc à vous, garny de *pioleries*.
(1605, *l'Archi-Sot*, écho satyrique, stance, Var. hist. et litt., VII, 50.)

1. **PION**, *pyon*, s. m., buveur :

Pions y feront mate chere,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
(Villon, *Grant test.*, lxxiii, Jouaust, p. 60.)

Heé ! franc *pion*,
Je croy que nous entrequeron,
Paulmo la, lance la coulee.
(*Mistere de la Passion de Jhesus Christ*, sc. de l'Assemblée des tyrans, R vi r°, Verard.)

Bons *pyons* venant d'ung convy.
(*Le Debat de la vigne et du labour*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 324.)

Tous bons *pions* et bons beuveurs.
(*Sermon des Foulx*, Anc. Th. fr., II, 207.)

Ce feut icy que mirent a baz culz
Joyeusement quatre gaillars *pions*,
Pour bancqueter a l'honneur de Baccus,
(Rab., *Pantagruel*, ch. xxvii, éd. 1542.)

Norm., *pion*, ivrogne. Bessin, *pion*, ivre, interdit.

Noms de lieux, *Pion* (Allier), le *Pion* (Sarthe), les *Pions* (Nièvre, Saône-et-Loire).

2. **PION**, s. m., grosse pivoine de jardin :

Non qu'aucun *pion* produise fleur diversement coloree, ains distinctement chacune plante la sienne propre. (Ol. de Serres, *Th. d'agric.*, VI, 12, éd. 1805.)

3. **PION**, s. m., étoupe :

Nous avons ordené que blans *pions* que on dist estouppes, ne soient mis aveuc blanque canvre. (*Liv. rouge d'Abbeville*, art. 1ᵉʳ, ap. Duc., *Piones*.)

4. **PION**, voir Peon.

PIONIER, *pyonier*, s. m., pivoine :

Et especialment cil estre
Ou a foison de violiers,
De roses et de *pyoniers*.
(Froiss., *Poés.*, I, 96, 304, Scheler.)

PIONNAILLE, voir Peonaille.

PIONNAGE, s. m., travail de pionnier :

Travaux de *pionnage* pour l'emparement de Honnefleu. (*Ord. de L. XI*, ap. A. Catherine, *Hist. de Honfleur*, p. 185.)

Tous les hommes et subjetz dudit lieu de Maiserolles, en temps de guerre et de doubte des ennemis, doivent guet, gardeporte et *pionnage* au chasteau dudit Maiserolles. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 139, Bouthors.)

PIONNELLE, s. f., guérite pour abriter les sentinelles :

Escarghuettes, *pionnelles* erigees sur les murailles. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 185.)

1. **PIONNER**, *pyonner*, *pihonner*, v. n., boire :

Icellui Rogueret dist au suppliant qu'il avoit prins et emblé de l'argent pour aler *pyonner* a l'armee. (1472, Arch. JJ 195, pièce 750.)

Ce sont tous manouvriers,
De *pihonner* ouvriers,
S'il est permis.
(1535, *Replicque des Normands contre la chanson des Picardz*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., I, 184.)

En s'en allant toujours battant
Le pavé, ho ! dist Husturgru,
Comme il *pionne* gros et dru !
(*Le plaisant Quaquet et resjuyssance des femmes, pour que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne*, Rouen, Loys Costé, s. d.)

Bas-Valais, Vionnaz, *pyõna*, s'enivrer.

2. **PIONNER**, *pioner*, v. n., piocher, fouiller la terre :

Les supplians alerent ouvrer et *pio[n]er* en la vigne d'un nommé Guillaume Tureau. (1469, Arch. JJ 195, f° 64 r°.)

Illec fist passer au travers de Seine de l'autre costé, de troys a quatre cens pietons pionniers qui estoient venuz du pais

de Normandie pour aller *pionner* a l'endroit du port a l'Anglois. (*Chron. du roy Loys XI*, f° 30 r°, éd. 1558.)

Minerent tant jour et nuit qu'ils vindrent dessoubz le fondement des murs, qu'ils *pionnerent* moult bien, et firent soustenir sur bonnes estages et sur grans baus pesans. (*Hist. de Bertr. du Guescl.*, p. 92, éd. 1618.)

PIONNERIE, *-onerie*, *py.*, s. f., fouilles, travaux de terrassement :

Partie d'autres euvres faites en la chauciee du vivier de France a Vernueil, de *pionnerie*. (1332, *Act. norm. de la chambre des comptes*, p. 204, L. Delisle.)

Il a gaigné sa vie au mestier de coustur[ier] et de ouvrer de *pionnerie*. (*Reg. du Chât.*, I, 88, Biblioph. fr.)

En pluisieurs *pioneries* et fouynes. (xv° s., *Cart. de Flines*, p. 928, Hautcœur.)

Avoir fait la *pionnerie* et widange des fondemens pour asseoir la maçonnerie de la chappelle. (1470, Arch. K 272.)

A Grart de Noyelle, aussi pionnier, pour dix journees et demie deservies, en ceste .xvme., tant a ladicte oevre de *pionnerie*, comme a avoir aidié a faire mortier, pour l'oevre de machonnerie dessus dicte, au pris de .II. s. .II. d. le jour, sont .XXX. s. .VII. d. t. (1481, *Compte de réparations aux fortifications*, 9° Somme des Mises, Arch. Tournai.)

A Alard au Bourg, pyonnier, pour .X. journees par luy desservies, tant aux oevres de *pyonneries* dessus dictes, comme a ordonner et regler l'oevre de hotterie necessaire a ladicte *pyonnerie*, au pris de .III. s. .VI. d., pour jour, .XXXV. s. (1491, *Compte des fortifications*, 20° Somme des Mises, Arch. Tournai.)

— Outils de pionnier :

Marchies de hotteries et *pionneries*. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Noms de lieux, la *Pionnerie* (Loiret, Vendée).

PIONNIER, s. m., vigneron :

Le prisonnier, qui estoit *pionnier* de Baudenet Lescot de Reims, et faisoit ses vins a moitié, recela une queue de vin sans en faire compte a son maistre. (1380, Arch. JJ 118, pièce 276.)

PIOR, voir PEIOR.

1. **PIOT**, s. m., petit de la pie :

J'ai trové le ni de pie ;
Mes li *piot* n'i sont mie,
Il s'en sont trestout volé.
(*La Chatelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 115^d.)

2. **PIOT**, s. m.?

Pannus, *piot*. (*Olla patella*, p. 40, Scheler.)

A La Bresse (Vosges) *piot* signifie pli, et l'on dit *piotela* pour plisser.

3. **PIOT**, s. m., boisson, vin, cidre :

Que Dieu est bon, qui nous donne ce bon *piot*. (RAB., *Gargant.*, ch. XXXIX, éd. 1542.)

Noé le sainct homme, auquel nous sommes obligez et tenuz de ce qu'il nous planta la vine, dont nous vient celle nectaricque, delicieuse, precieuse, celeste, joyeuse et deificque liqueur qu'on nomme le *piot*. (ID., *Pantagruel*, ch. I, éd. 1542.)

Apres ma mort faut sur ma tombe escrire :
Ci gist qui a bien aimé le *piot*.
(*Vaux-de-Vire d'O.-Basselin*, VI, Jacob.)

Ceste amazone estoit une grand dame veufve, qui aymoit tant le *piot* qu'elle ne vouloit jamais estre sans luy. (G. BOUCHET, *Serees*, I, Rouen 1635.)

Piot, ou vin. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

Basse-Normandie, *piot*, cidre, poiré.

1. **PIOTER**, *piotter*, v. n., expression burlesque pour dire boire :

Donc en ce lieu serain,
De *pioter* faisons raige et merveille.
(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 241.)

Or bien noz dames sont coiffees,
Tant *ont* bien beu et *piotté*.
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de mariage*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 179.)

Pioter. As pioler, also, to tipple. (COTGR., 1611.)

Pioter ou beuvotter, boire souvent du vin. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

En Normandie, on dit encore *pioter*, pour enivrer, *se pioter*, *se piauter*, pour s'enivrer. Dans le Haut-Maine, *pioter* est un verbe actif signifiant enivrer, saouler.

2. **PIOTER**, v. a., barioler :

Pioter, as pioler. (COTGR., 1611.)

PIOUR, voir PEIOR.

PIPABLE, *pipp.*, adj., qu'on peut piper, tromper :

Au cas que cette pipperie m'eschappe a voir, au moins ne m'eschappe il pas a voir que je suis tres *pippable*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, p. 253, éd. 1595.)

PIPAGE, s. m., droit sur le vin en pipe :

Que pour certaines justes causes il eust mis suz par tout son pays de Bretaigne taux, *pipages*, impositions, gabelles et livrages qui y avoient eu cours ou temps passé. (1395, *Sent. arbitr.*, ap. Lobin., II, 775.)

On trouve au XVIII° s. avec le sens de fabrication de pipes, de tonneaux :

Cinquante molles de cercles de *pipage*, bons, marchands et recevables. (1748, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

PIPART, *pipp.*, fém., *-arde*, s., celui, celle qui joue du pipeau :

Thieris *pippars*. Marie *pipparde*. (XIV° s., *Compte de Valenciennes*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **PIPE**, *pippe*, s. f., pipeau :

Et en sa *pipe* chantait son dorelot.
(BASTORNEIS, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 47, 20.)

L'autrier pastoure seoit
Lonc un buisson ;
Agniaus gardoit, si avoit
Flajot, *pipe* et baston.
(JOCELIN DE BRUGES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 154.)

Pipe avoit et flajolet,
Si flajole a douce alaine.
(*Pastourelle*, Théâtre français au moyen âge, p. 34.)

C'estoient *pipes* et musettes
Et canimeaus a trois busettes.
(FROISS., *Poés.*, II, 30, 1012, Scheler.)

Il y a en vos conviz harpes, citoles, buysines, et *pipes* et autres instrumens. (*Bible*, Esaïe, ch. 5, éd. 1543.)

— Tromperie :

Nous sommes icy bien pippez a plaines *pippes*, mal equippez. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. VIII, éd. 1564.)

— Tuyau, goulot, branche :

Eauwe puet kair a wuide tiere de goutiere de couvreture sans plus et non mie de noc, ne de *pipe* de plomb. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 45.)

Por machoner entour le *pipe* de le quisine. (1304, *Trav. des chât. d'Art.*, Arch. KK 693, f° 19.)

Destouppes et restouppes les *pippes* des fontaines. (*Compte de 1536*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir machonné a faire le *pippe* d'une queminee. (1397, *ib.*)

Faire une *pippe* de brique sur une maison. (1403, *ib.*)

Un chercle de fier pour loyer le *pippe* d'une queminee. (1436, *ib.*)

Ailleurs une *pippe* de brique sur une maison. (*Ib.*)

Trois candelliers sans *pippes*. (1451, *Compte de l'exécut. testament. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Un petit candellier a .IIII. *pippes*. (*Ib.*)

Neuf candelers a *pippes*. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Ung candeler a .II. *pippes*, .VII. s. (1507, *Compt. de Philippe Trufin*, Arch. Tournai.)

Ung cauder a .II. *pippes*. (1527, *Invent. de Jehan Gombault*, Arch. Tournai.)

Celuy qui a fait les cheminees devra hausser la *pipe* jusqu'au plus haut de la fenestre du voisin. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1270.)

— Fig., gorge :

Segnor, oies une grant fable
Qui avint jadis sor la table
Au bon roi qui ot non Felipe,
Qui volentiers moilloit sa *pipe*
Do bon vin qui estoit do blanc.
(*Fabl. des vins*, ms. Berne 113, f° 200^c.)

— Sorte de mesure :

Il balent et tripent et saillent,
Et vont a Seint Marcel aux tripes,
Ne ne prisent tresors .III. *pipes*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 43a.)

.x. *pipes* de vin. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 14 v°.)

4 acres de terre qui sont plantez de pommiers et de poiriers... ou il croist dix *pippes* de cidre commun. (1410, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Trois *pippes* de sel. (1412, *Cart. de Cormery*, p. 250, Bourassé.)

Si le bouterent dedans *pipe* sur bout, et l'enfermerent dedans... et mistrent deux grans tables dessus, et ung Anglois couchié dessus les dites tables. (*Mir. de Mad. Ste Katherine*, p. 36, Bourassé.)

— Ivrognerie, excès de boisson :

Nous sommes une grande trouppe
D'infortunez,
Qui, pour avoir trop mis la couppe
Dessous le nez,
Sommes malades au cerveau
Du mal de *pipe*,
Qui prend ceux qui breuvage d'eau
Ne mettent dans leur tripe.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, XL, Jacob.)

Celuy qui avoit enseigné ce qui remedioit pour empescher l'ebrieté, va respondre qu'il leur diroit les moyens de se desenyvrer, et de sortir honnestement, sans scandale et sans aucun inconvenient, de ceste maladie de *pippe*, si de fortune on n'est bien usé de ses remedes. (G. BOUCHET, *Serees*, I, Rouen, 1635.)

— Narcisse :

L'estrif recommence de coste
El champ plain de fleurs et de *pippes*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 14156, W. et D.)

La mors lou chancelier Philippe
Qui estoit flors et rose et *pipe*,
Duis et fontainne de science.
(H. D'ANDELI, *Dit du Chancelier Philippe*, 17, Héron.)

La Bresse (Vosges) et Marne, *pipe*, sifflet. Liège, *pipe*, bout de roseau sur lequel on met la trame destinée à faire de petites étoffes. Bourg., Gâtinais et Suisse rom., Neuchâtel, *pipe*, narcisse, fleur printanière provenant d'oignon.

2. **PIPE**, s. f., sorte de bâton :

Icellui Guiart feri l'exposant de son plançon ou *pipe* un grand cop. (1491, Arch. JJ 141, pièce 190.)

— Tige de métal, ou pierre, rubis, aussi long que l'épaisseur du parchemin, et auquel s'attachent les signets :

Pour la couverture de son messel (du roy) et pour paindre les dehors des armes de France, pour les fermouers d'argent et pour une *pippe* d'argent esmaillee, a testes d'apostres. (1316, *Compt. royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ung grant messel pour les prelatz... a deux fermouers d'or, a deux escussons d'or, a troys fleurs de liz enlevees et une *pipe* d'or, a troys pommelles d'or, a deux fleurs de lys aux deux boutz. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1208, Labarte.)

Ung grant breviaire sans note... et sont les fermoers d'or, et est la *pipe* aussi d'or. (*Ib.*, n° 1233.)

Le livre de Lucan, a .IIII. fermaulx d'argent doré et une *pipe* d'argent doré et couvert de camocas. (1408, *Ducs de Bourgogne*, n° 6131, Laborde.)

Unes tres grans, moult belles et riches heures, tres notablement enluminees et historiees de grans histoires, de la main Jaquemart de Hesdin, couvertes de veluiau violet et fermaus a deux grans fermouers d'or garnis chascun d'un balay, un saphir et .VI. grosses perles, et y a une *pippe* d'or ou sont attachiez les seignaulx. (1416, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 451.)

PIPEE, *pippee*, s. f., tromperie, mine trompeuse :

Elle et ses ministres descouvrirent que c'estoit une vraye *pippee* dressee pour endormir Sa Majesté sur les provisions qui estoient necessaires a la conservation de ce qu'elle tenoit dela des monts. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Fut elle au moins bonne *pipee*,
Guignant les yeux, baissant la teste ?
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 1, éd. 1573.)

Mais la damoyselle, contrefaisant la bonne femme, ne demeura gueres qu'elle n'y vint ayant un fais du beau laurier en sa main, lequel elle mit au feu, seichant les linges de son mary, pour mieux jouer sa *pippee*. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 52 v°, éd. 1587.)

Il y en a tousjours quelques uns qui se laissent attraper a ces *pipees*. (LA NOUE, *Disc.*, p. 62, éd. 1587.)

Pipee, mine, contenance, maniera, apparenza. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

PIPEFARCE, *pipefarse*, *pippefarce*, s. f., sorte de pâtisserie :

Tartres de fromages de gaing,
Roissolles avec *pippefarces*.
(*Songe de la voie d'Enfer*, f° 19.)

Goyeres, tartes et flaonceaux,
Pipefarses a grans monceaulx.
(ALARD, *Cses d'Anjou*, Richel. 765, f° 7 r°.)

Crespes et *pipefarces*. (*Ménagier*, II, 95, Biblioph. fr.)

PIPEGAEL, s. m., brouette :

Pipegael. (1509, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. PIPEGALE.

PIPEGALE, *-galle*, s. f., brouette :

Une *pipegale* pour brouter les ordures du vivier, .VIII. s. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pipegalle livree pour un briseur de bois. (*Ib.*)

PIPEIS, *pipis*, *pippis*, s. m., pépiement, chant, gazouillement, piaulement des petits oiseaux :

Pipeis d'oseaux. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 21.)

Le *pipis* ou *pippis* des oiseaux. (LEON MELLEMA, *Dict. franç.-flameng*, éd. 1596.)

— Cri de la souris :

Je vous ouy tantost le cry
De petites souris, *pipis*
Fort fuisans a mon oreille.
(*Le Monologue Coquillart*, II, 226, Bibl. elz.)

PIPEL, *pippeau*, s. m., goulot :

Ung ron dreschoir, deux pos a *pippeau* et plusieurs tableaux. (1537, *Compt. d'Agnes Roussel*, Arch. Tournai.) Ms., *puppeau*.

PIPELARD, adj., syn. de papelard, hypocrite :

Bigos, *pipelars*. (XIVe s., Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIPELER, voir PIPOLER.

PIPELORER, *pim.*, v. a., orner, enjoliver, bigarrer :

Tortis poins et *pipelores*
Alumer fait devant sa coupe.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160c.)

Et si fu bien *pimpeloreiz*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 9c.)

PIPELOPER, v. a., orner, enjoliver :

Tortiz poins et *pipelopez*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 154b.)

PIPELOTER, *pim.*, *pin.*, verbe.

— Act. orner, enjoliver, décorer :

Pipelotee estoit et pointe (la terre)
Des fleurs de diverses coleurs.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 11a.)

Et l'acointer de jouvelotz,
De tablettes, de costelotz
Et de bourse *pinpelotee*.
(DEGUILEVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, f° 43d, impr. Instit.)

Les femmes estoient plus embesongnees que vingt, a emballer leurs pelotons, empeser leurs couvrechefz, *pimpeloter* leurs taboretz. (N. DU FAIL, *Baliv.*, p. 67, éd. 1815.)

— Réfl., se bichonner :

De quoy vous sert la soye eschiqueter,
Tant quaqueter entre femmes et dames,
Tant dorloter, tant [*se*] *pimpeloter*,
Saulter, troter, tastonner, caqueter,
Sans plus hanter chevaleroeux faitz d'armes.
(OCT. DE S. GELAIS, *Chasse et Depart d'amours*, A. III, éd. goth. s. d.)

Normandie (arr. de Mortagne), *pimperlotté*, Bourg., *pipoté*, de couleurs variées, moucheté, tacheté.

PIPENIE, s. f., prison :

Liquels fu sakes hors de *pipenie* et fu traynes. (26 mai 1344, *Reg. de la loi*, 134, Arch. Tournai.)

Dont fu il remenes en *pipenie*, jusques a l'endemain, qu'il fu ramenes en halle. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 232.)

PIPERIE, s. f., jeu de l'instrument de musique nommé pipe :

Celle part vont li bergier
A grant *piperie*.
(*Rom. et Past.*, II, 30, 48, Bartsch.)

Uns menestre de jouglerie, *piperie* ou d'aultre instrumens. (*Travers du comm. du* xve *s.*, n° 274, Arch. Somme.)

PIPERIN, *pipp.*, s. m., goulot :

Le *pipperin* d'un quicaudaine. (1524, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIPERNEL, voir PIMPERNEL.

PIPERON, *pipp.*, s. m., goulot :

Le *pipperon* d'un quicaudaine. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Appendice en pointe, soudé au plat et destiné à recevoir des cierges :

Un long *piperon* d'argent duquel on se sert a la benediction des fontz. (1557, *Inv. de l'Eglise Collégiale de Saint-Omer*, Bull. des Trav. hist. et scient., 1886, n° 1, p. 84.)

Un grand plat d'argent a dix *pipperons* dont l'un est perdu, l'autre jus, et ung autre en partie rompu, qui se pend devant les corps sainctz. (*Ib.*)

PIPESOUER, adj. ?

Item, doulx yeulx *pipesouers*,
Ruans tousjours en ceste poste,
Qui envoye gallans aux mirouers,
Pour veoir derriere leur cotte,
S'elle est nette ou se bien se porte.
(MARTIAL D'AUVERGNE, *l'Amant rendu cordelier a l'observ. d'am.*, CCIII, éd. 1533.)

PIPET, *pipp.*, s. m., pipeau :

Gaines et couteles,
Flausteles et cornes,
Maçueles et *pipes*.
(*Auc. et Nic.*, p. 25, Suchier.)

Lequel chant avec le *pipel* de l'oyseleur fait que les autres qui volent l'aprochent des glus. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 335, éd. 1571.)

Mercure trouva le *pipet*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 39, éd. 1578.)

Pour avoir seulement embouché le *pippel* d'un autre sonneur. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXVIII, éd. 1598.)

Ayant faict, il descend, et pipeur bien accort
Faict entendre sa pippe aux environs du fort.
Alors le gay jazard et la pie criarde
Volants viennent au bruit ; la corneille ne tarde
A venir au *pippet*.
(C. GAUCHET, *Plaisirs des champs*, p. 275, Bibl. elz.)

Du lut jouay, tabourin et vielles,
Hapes, rebecs, doulsaines, challemelles,
Pipetz, flajolz, orgues, trompes et cors.
(J. ROBERTET, *Epitaphe de Triboulet*, Cab. hist., 1871, p. 131.)

— Goulot :

Ung petit orchuel a deux *pippez*. (22 juin 1417, *Exéc. testam. de Pierre de Tailloy*, Arch. Tournai.)

— Bouche :

Ainz k'ele voist a messe la covient a mireir,
Acemer lo *pipet*, lo sobrecil plomeir.
(*Vie Ste Thais*, 87, Meyer, *Rec.*, p. 325.)

Norm., *pipet*, fétu au moyen duquel on aspire un liquide ; particulièrement, chalumeau pour humer le cidre.

Nom de lieu, le *Pipet* (Eure).

PIPETE, *-ette*, *pipp.*, s. f., dimin. de *pipe*, sorte de flûte :

Messeigneurs en leur eschevinage ont donné le dit office de guette de nuit audit beffroy a Jehan Merel, menestrel, qui bien scet jouer de la *pipette*, aux gages de .XVIII. livres et une robe l'an. (22 mars 1462, *Ord. de l'échevinage relat. aux fonctions de waitte du beffroi d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 256.) Var., *pippette*. (Ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Pipée, amorce :

Tu gaigneras plus en un moy
Que tu ne fais en .XXX. troys
A vendre tes meschans *pipetes*.
(*Farce de la pippee*, ap. Michel, *Poés. goth.*, p. 17.)

— Pointe :

La *pipette* et petite queue de laine qui est au sommet du bonnet, Apex. (R. EST., *Petit Dict. fr. lat.*)

La Bresse (Vosges), *pipate*, petit sifflet.

Nom de lieu, la *Pipette* (Hte-Saône).

PIPETER, v. n., râler :

Ilz sont tous deux morts, autant vault ;
Ilz commencent a *pipeter*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 26607, G. Paris.)

PIPHAINE, voir TIFAIGNE.

PIPIANT, voir PEPIANT.

PIPIER, voir PEPIER.

PIPIS, voir PIPEIS.

PIPLE, voir PIBLE.

PIPOLER, *-eler*, *pyp.*, *pimp.*, v. a., orner, enjoliver, décorer :

Li autre ars fu d'un plançon
Longuet et de gente façon,
Si fu bien fez et bien dolez,
Et si *fu* tres bien *pipolez*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 8c.)

Et si *fu* moult bien *pipeles*.
(*Ib.*, 922, Méon.) Var., *pypoles*. (Ap. Duc., *Piola*.)

Trop par estoit la terre cointe,
Quar ele *ert pipelee* et pointe
De flors de diverses colors.
(*Ib.*, ms. Florence, Ric. 2755, f° 10b.)

Quant vous avez chose vereuse,
Vile et en soy defectueuse,
Vous voulez son deffault couvrir,
Pour ce la faictes vous polir
Et argenter et *pimpoler*.
(BOECE, *de Consolacion*, Ars. 2670, f° 25 r°.)

.IIII. pieces de veluel rouge *pipolé* de pate. (1399, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, XX, Arch. Côte-d'Or.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, *pivelai*, v. a. et n., orner, enjoliver. Ces enjolivements ou ornements, dit Lalanne, consistent en losanges, carrés, cœurs et autres figures gravées avec un couteau sur les quenouilles et les bâtons. On enduit ces rayures de cambouis. Bourg., Plombières, *pipolé*, adj., nuancé de diverses couleurs, taché de points variés.

PIPOMELLE, s. f., piperie :

Vous n'avez garde de me prendre.
J'entens bien vostre *pipomelle*,
Et Luxure, qui est si belle
Et qui faict tant du damoyseau,
Fi gi fi ga au pastoureau,
Par son semblant elle ne seroit
Dieux la, qui ne la congnoistroit.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 71.)

PIPON, s. m., pipeur, trompeur :

Par l'aie le roi Phelippon
De France, le cruel *pipon*.
(MOUSK., *Chron.*, 18096, Reiff.)

Moult a en lui cruel *pipon*,
Et traitre est, bien le savons.
(ID., *ib.*, 19902.)

PIPOT, s. m. ?

Somme au dit Huguenot Papperoche ouvrant... a faire le baille deriere le *pipot* du bourg, lequelle estoit rompue. (1415-1416, *Registre des Receptes et mises de Boulogne-sur-Mer*, p. 215, Dupont.)

PIPPEAU, voir PIPEL.

PIPPIS, voir PIPEIS.

PIPPRENEL, voir PIMPERNEL.

PIPRENESSE, *pin.*, adj. f., qualifie une jeune fille vive, alerte :

S'en die cascuns son savoir
Li queus doit mieus le pel avoir,
Ou li prestres ou li prestresse
Ou li meschine *piprenesse*.
(*Dou Bouchier d'Abbeville*, Richel. 2618, f° 213 v°.)

Ou la baiasse *pinprenesse*.
(*Ib.*, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 420.)

Cf. PIMPERNELLE.

PIQUANT, s. m. ?

Icellui Pieros Dauby geta un *piquant* d'un noyel de cerise a l'encontre dudit Roghier ; pour lequel *piquant* ledit Saudrars dist pluseurs paroles injurieuses audit Pieros, combien que ledit Pieros ne le eust feru que par esbatement. (1372, Arch. JJ 104, pièce 73, ap. Duc, *Picare* 3.)

PIQUARE, *-arre*, s. m., piquier :

Item, paié au clerc maistre Gontier Col, secretaire du roy nostre sire, qui refist le mandement de l'acord des gens d'armes, arbalestrierz et *piquares*, lequel paravant avoit esté escript et non bien fait, pour ce .VIII. s. (1415, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 235, Dupont.)

Deux cens hommes *piquarres*. (8 janv. 1418, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

PIQUAROME, *picq.*, s. m., sorte de jeu d'enfants qui consistait à ficher

droit en terre un bâton pointu, et à envoyer à Rome celui dont le piquet était abattu par un autre joueur :

La jouoyt... au *picquarome*. (Rab., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Centre, *piquarome*, Bourg., Yonne, *piquarome*, *piquérome*, sorte de jeu d'enfant qui consiste à ficher droit en terre un bâton pointu. Foresis, *picaronio*, Lyonn., *piquarognon*, sorte de bâton pointu. Le jeu de *picaronio* est cité par Jac. Chapelon dans l'*Educat. des effans de Sant Etiève*, p. 84, parmi ceux auxquels s'ébattaient ses petits compatriotes. (Onofrio.)

PIQUASSE, voir Picasse.

PIQUE, s. f. ; *hareng a la pique*, hareng non dessalé :

Harens non desalez dit *harens a la pique*. (*Pièce de 1555*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

PIQUEARDOISE, *picardoises*, s. m., piqueur d'ardoises ; n'a été rencontré que dans un texte provincial de la première moitié du xviie s. :

François Gerraud, recouvreur et maistre *picardoises*, demeurant a Seneché. (1641, Chapitre de Mirebeau, Arch. Vienne.)

François Gerraud, recouvreur, et maistre *pique ardoise* a Seneché. (*Ib.*)

PIQUEBOEUF, *-beuf*, *-bœufs*, *picque.*, s. m., bouvier :

Je pensoys bien estre en faerie,
Quant on me dict que Hueterie
Avoit esté si fol d'oser
(O le *picquebeuf*) composer
Contre Clement une responce
Plus maigre que pierre de ponce.
(Ch. Fontaine, *Resp. à Ch. Huet*, dans les *Œuvr. de Marot*, VI, 179, éd. 1731.)

Assez de *piquebœufs*, peu de bons laboureurs,
Qui sçachent dextrement manier la charuë.
(Baif, *Passetems*, liv. I, A Coteley, éd. 1573.)

Souvent d'un *piquebeuf* portoit la longue gaule.
(Id., *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 388.)

... Un simple *piquebeuf*,
Un simple marinier qui soupera d'un œuf,
De pois et de porreaux en sa povre logette,
En aura bien souvent l'ame plus satisfaite
Qu'un roy ny une royne ayans a leur disner
Tous les biens que la terre et l'eau peuvent donner.
(Scev. de Sainte Marthe, *Prem. œuv.*, I, Zod. de la vie, éd. 1579.)

Autant en peuvent dire les gros rustaux et les *piquebeufs* de leur langage tel qu'il est ; voire les gueux de leur jergon. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 558, éd. 1583.)

PIQUEEUR, s. m., faiseur de piques :

Piqueeurs. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

PIQUEILLON, s. m., épine :

Pour ce que la palme a des *piqueillons*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 59e, éd. 1488.)

PIQUELÉ, part. passé, sapé :

Demy journal depecé pour meptre de l'orge *piquelé*. (1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2e série, I, 51.)

Les deux parts d'un journal de gueret non *piquelé*. (*Ib.*, p. 52.)

La Bresse en Vosges, *biquelé*, Champ., *biquili*, piquer avec la pointe d'un croc, d'un sarcloir, et en général piquer à coups redoublés.

Cf. Piqueter.

PIQUEMAN, s. m., bâton garni d'un fer pointu :

Le suppliant... print un *piqueman* ou plançon et se mist au chemin. (1415, Arch. JJ 168, pièce 395.)

PIQUEMENT, *-ant*, *picquement*, s. m., piqûre :

Il morut par le *piquement* dou coutel. (1278, Arch. J 1029, pièce 1.)

Le *piquemant* qu'il se fist an la pance. (*Ib.*)

Par la morsure et *picquement*
De mouches plaines de venin.
(R. Godin, *Livre des loups ravissants*, ch. xii, éd. 1525.)

Punctio, poignement, ponction, *piquement*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Pour faire sortir les dents aisement et obvier au prurit, *picquement*, inflammation et douleur des gencives. (La Frambois., *Œuv.*, p. 139, éd. 1631.)

PIQUENAIRE, *-ennaire*, *-enairhe*, *picq.*, *pik.*, s. m., piquier, soldat dont l'arme principale était une pique :

Avoient amené des arbalestriers et des Hollandois *piquenaires*. (Froiss., *Chron.*, III, 283, Kerv.)

Li sires de Saint Obin et uns escuiers de Picardie... et .ii. ou .iii. *pikenaires* avec eux. (Id., *ib.*, X, 340.)

Tant d'archiers comme d'arbalestriers et *picquenaires*. (*Trahis. de France*, p. 195, Chron. belg.)

Au matin vindrent en Tournay .xxiv. que haquebutiers que *picquennaires* alemands. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxxi, 28 juillet 1478, Hennebert.)

Ils faisoyent marcher une compaignie de *picquenaires* et d'archers. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 23, Michaud.)

Soustenoient *picquenaires*, archers, Suissers et hacquebutiers a leurs propres despens. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xlv, Buchon.)

Baniere a *picquenairhe* de thoille ghane. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quant aux *piquenaires* ou piquiers, c'estoient ceux qui portoient des hantes menues de bois long de quinze ou dix huict pieds, comme la sarisse macedonienne. (Fauchet, *Orig. des cheval., arm. et her.*, II, 1, éd. 1611.)

PIQUENART, s. m., piquier :

Item, la ville et chastellenie de Courtray, douse cens frans par mois, comprins en ce l'argent de trois cens *piquenars*, qui monte pour chascun *piquenart* quatre gros le jour. (10 mai 1384, *Réception en grâce des villes de Flandre, par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne*, Ch. des Comptes de Lille, Arch. Nord.)

PIQUERET, adj., pointu :

Claux *piqueres*. (*Compte de 1441*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIQUEROMMIER, s. m., sorte de jeu d'enfants en Bourgogne, qui consistait à ficher droit en terre un bâton pointu :

Comme pluseurs enfans s'esbatoient de bastons, un petit pointus a l'un des bouts, au jeu que aucunz appellent *piquerommier*. (1379, Arch. JJ 115, pièce 330.)

Cf. Piquarome.

PIQUERON, *picqueron*, s. m., pointe, piquant :

Grande cage... ayant des trous es costes joignans la terre, propres pour donner entree aux connins, et non issue, a cause du rencontre des *piquerons*. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, V, 11, éd. 1605.)

Ne se pouvans perdre les *picquerons* de la corde, manifeste clairement ce estre une espece de fruict separé, non l'artichau sauvaigne. (Id., *ib.*, VI, 6.)

— Epine :

La rose aux *piquerons* menus,
A bon droit se donne a Venus ;
Puisqu'on tous amoureux services
Sans peine on ne vient aux delices.
(Amadis Jamin, *Poés.*, f° 243 v°, éd. 1577.)

Rose ne naist sans *piqueron*.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 47 v°, éd. 1619.)

La nature soigneuse de ces thresors odoriferans les contregarde fort curieusement, armant les unes (les fleurs) de pointes fort aigues, herissant les autres de *piquerons*. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 239, éd. 1622.)

Que les roses d'Amour se passent en une heure,
Mais que leurs *picquerons* blessent incessamment.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 448, éd. 1663.)

— Aiguillon de l'abeille :

La rose n'est point sans epine,
Ny l'avete sans *piqueron*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. V, f° 116 r°, éd. 1573.)

A petit bruit la guespe vole :
Mais quand elle pique, elle affole,
Tant est son *piqueron* cuisant.
(Id., *les Mimes*, l. I, f° 27 r°, éd. 1597.)

Celuy ne pille des ruchettes
Le miel, qui craint que les avettes
Le poignent de leurs *piquerons*.
(Amadis Jamin, *Poés.*, f° 254 r°, éd. 1577.)

Ja de leurs *picquerons* ces captives mouschettes...
(Rons., *Amours*, II, 10, Bibl. elz.)

— Fig., exacteur :

Piqueron : m. A prickle ; small prikle,

sting, spur, goad ; also, a publick exactor ; a polter, or plumer of the common wealth. (Cotgr., 1611.)

Poitou, Vienne, arr. de Châtellerault, *piqueron*, aiguillon, dard des insectes, dent de la vipère. Mayenne, *piqueron*, aiguillon ; Rouchi, Wall., *piqueron, picron*, cousin, moustique.

piquet, voir Pichet.

piquetage, *picquetaige*, s. m., travail du *piqueteur* :

Pour le *picquetaige* de deux bonniers et troix quartiers de bled, et pour le loyage au pris de .xl. gros le bonnier. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

— Droit de deux piquets par muid, que le vidame d'Amiens réclamait sur le mesurage de tous les grains vendus dans Amiens, et qui fut aboli au moyen d'une transaction ratifiée par Charles IX, le 12 juillet 1561 :

Il soit ainsi que des i a longtemps y eust proces pendant et qui est indecis par devant messeigneurs de la court de parlement a Paris, pour raison d'un droit de *picquetaige* ou rentaige que ledit seigneur et ses predecesseurs seigneurs vidames d'Amyens ont tousjours pretendus sur les grains vendus en laditte ville d'Amiens et banliene d'icelle, de deux picquetz pour chacun muy, mesure de la dite ville. (26 juin 1561, *Transaction passée entre l'échevinage et le vidame au sujet du droit de piquetage des grains*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 690.)

Le droict de *piquetage*. (La Morliere, *le trois. Liv. des antiq. d'Amiens*, p. 414.)

piqueter, *picq.*, *pik.*, *pick.*, verbe.

— Act., frapper à coups de pics :

Il *piketerent* tant le mur qu'il en fisent cheoir sur une remontiere plus de quarante pies de large. (Froiss., *Chron.*, VIII, 15, Raynaud.)

— Neutr., donner des coups de pics :

Et s'en vinrent chil hurter et *piketer* as murs. (Froiss., *Chron.*, III, 75, Luce.)

Tant que il pooient aller jusc'a murz et *piqueter* as murs et oster les pierrez. (Id., *ib.*, III, 267, ms. Amiens.)

— Act., saper, abattre avec la sape, le fauchon, en parlant de céréales :

Item payet pour faukier et *piketer* les bles et les mars. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Item [a Colart le Curton] pour *piqueter* icelle terre, ou mois d'aoust ensivant, .xi. s. (17 février 1410, *Tutelle de Jaquelotte et Villemet Croquevillain*, Arch. Tournai.)

A lui pour sa deserte d'*avoir picqueté* et abatu la despouille de certaines terres advestues de bled et d'avaine. (1418, *Exécut. testam. de Miquelet Tuscap*, 14e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir *piqueté* avaine appertenant aux dis enfans. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Et encore au xviiie s. :

A dit d'avoir demandé aux dits ouvriers de la part du procureur d'office de cette terre : Par quel ordre *piquetez* vous cette orge ? (4 oct. 1768, *Information faite par J. J. Spelle, homme de fief*, Arch. mun. Mortagne.)

A dit d'avoir vu deux ouvriers sur ladite partie et terre qui *picquetoient* de l'orge. (*Ib.*)

— Marquer avec des piquets :

Lesdicts faulxbourgs seront clos et fortifiez de murailles par les lieulx et endroictz cy devant par vous merquez et *picquetez*. (*Reg. des habit. des par. S. Nicol. et de la Cout.*, fin du xvie s., Rev. hist. et arch. du Maine, 1877, p. 314.)

— Inf. pris subst., action de frapper à coups de pic :

Mes ce qui les greva et esbahy, che fu par le *picketer* desoubs ou mur, car on y fist ung grant trau. (Froiss., *Chron.*, VIII, 266, Raynaud.)

— *Piqueté*, part. passé ; *messe piquetée*, messe que l'on annonce en piquant la cloche :

Messe piquetee. (1596, *Compt. d'Et. Cailliat*, Arch. mun. Avallon CC 203.)

Tournai, *piqueter*, faucher, moissonner.

piqueteur, *-tour*, *pick.*, s. m., ouvrier qui mine avec le pic :

Au tiers estage dou chastiel tout bas estoient *piquetour* pour piqueter au mur et tout destruire et abatre. (Froiss., *Chron.*, III, 403, Kerv.)

Quant ce vint environ primme, li *picketeur* qui estoient au darrain estage de l'escauffault avoit tant ouvré et picketé que il fissent reverser un pan dou mur. (Id., *ib.*, VIII, 267, Raynaud.)

— Ouvrier qui sape du blé, de l'orge :

A un *piqueteur* pour son sallaire d'avoir piqueté aucuns des bleds desdis feux. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

Wall., Borin., *piqueteu*, moissonneur.

piqueteure, *picq.*, s. f., piqûre d'épine :

Pricke of a thorne, *picqueteure*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 258, Génin.)

piquetin, s. m., petit pichet :

Un pichet et un petit *piquetin* ferrez. (1380, Arch. MM 30, fo 172 vo.)

piqueton, s. m., syn. de *piqueron* :

Aucuns *piquetons* ou espines. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 403, éd. 1597.)

1. **piqueur**, *picqueur*, adj., qui pique :

Ces personnaiges qui font profession d'estre satyricques et *picqueurs*. (G. Selve, *Pericles*, fo 71 ro, ed. 1547.)

Ouy, j'ay senti le vor resveillant et *piqueur*.
(D'Aubigné, *Trag.*, l. I, Bibl. elz.)

— S. m., celui qui pique :

Ces causeurs et *picqueurs* de la langue. (Brant., *Dam. gal.*, 6 disc., Bibl. elz.)

— En partic., celui qui pique les bœufs, bouvier :

Un *piqueur* de bœufs.
(Rons., *Franc.*, III, Bibl. elz.)

— Celui qui démolit à coups de pic :

Les *piqueurs* qui estoient aux murs y firent ung grant trou. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, fo 109 ro.)

— Ouvrier qui sape du blé, de l'orge :

Personne tel qu'il soit, ne peut... si ce n'est au sçeu et du consentement du bailly et de la loy... se loger au cabaret ; si ce n'estoient des manouvriers estrangers, comme faucheurs de foins, *piqueurs* de bleds, et autres semblables venans dans le pays aux environs des mois de juillet et d'aoust. (1611, *Cout. de la ville et chast. de Bergh S. Winox*, Nouv. Cout. gén., I, 513.)

2. **piqueur**, s. f., qualité de ce qui pique :

L'amour se fonde au seul plaisir : et l'a de vray plus chatouilleux, plus vif, et plus aigu : un plaisir attizé par la difficulté : il y faut de la *piqueur* et de la cuison. (Mont., *Ess.*, l. III, c. v.) L'éd. 1595, p. 46, porte *piqueure*.

1. **piquier**, *picq.*, *pik.*, verbe.

— Act., miner, démolir à coups de pics :

Il asaillent la tor, s'ont grant noise mené,
Et *pikent* et machonent comme gent forsené.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, fo 93e.)

Et chil de dehors avoient fait chas et instrummens par quoy on *pikoit* les murs tous couvers. (Froiss., *Chron.*, III, 401, Kerv.)

— Saper, faucher :

Le suppliant estoit allé... *picquier* et messonner certaine vesce... lequel tenant en sa main le hocquet, dont il *picquoit* sa dite vesce.... (1410, Arch. JJ 165, pièce 25.)

— Dépiquer :

Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les eques ou jumens de Raymond du Fort de Bearn pour *piquer* ou batre son mil ou blé. (1408, Arch. JJ 163, pièce 139.)

— Neutr., remuer la terre avec la houe :

Ke nus n'i peuust *pikier* ne heuer. (*Ch. de 1309*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 64.)

Quiconques *pique*, foue, houe en la jurisdiction d'un haut justicier, faisant dommage, eschet envers le dit seigneur en soixante sols parisis d'amende pour chacune fois. (1567, *Cout. d'Amiens*, Cout. gén., I, 605, éd. 1604.)

— Prêter à usure :

Chascun qui puet, prant, hape, et *pique*
Pour avoir grant estat et mise,
C'est un perilleux viatique ;
Tout se pert, le monde et l'eglise.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 337ᵃ.)

Il désigne encore, en termes de jeu, dit Ste-Palaye, l'espèce d'usure par laquelle on prête de l'argent à un joueur, sous condition de partager avec lui le profit de chaque coup qu'il gagne.

— Act., noter, pointer :

En ceste saison nous fust mise une nouvelle coustume dessus ; car si moy ou aultre estoie alé ung jour dehors, je *estoye* a ceste heure *picqué* et rayé, en rabatant de la tres petite et tres mal entretenue paye en quoy estions assignez la quantité a quoy montoit icelle belle picquoterie. (Roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 117, Quatrebarbes.)

— *Piquier la cloche,* la faire résonner en frappant dessus avec un marteau :

Piquer la cloche. (1596, *Compt. d'Et. Caillat*, Arch. mun. Avallon CC 203.)

On dit encore, en termes de marine, *piquer l'heure*.

2. **PIQUIER**, s. m., faiseur de piques :

Piqueeurs, *piquiers*. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

PIQUOINNAGE, s. m., piqûre, marque faite avec un instrument pointu :

Item le coins de *piquoinnage*, congnoissance et ajoustement de mesures, tant a buvrages, a blez et a draps. (1394, Arch. JJ 148, pièce 265.)

PIQUOIS, voir Picois.

PIQUON, voir Picon.

PIQUOT, voir Picot.

PIR, s. m. ?

Ghesquieres, *pirs* et waressaix. (1634, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PIRATAGE, s. m., piraterie :

Cours en outre est *piratage* et escumerie sur mer. (Nicot, *Thresor.*)

PIRATEMENT, s. m., attaque de pirate :

Lors du *piratement* de la navire. (*Relat. de Binot-Paulmier de Gonneville.*)

PIRATIQUE, *-ticque*, adj., qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate :

Nefs *piraticques*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 271ᶜ.)

Les Sclavons exercent vie *piratique*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 87ᵃ, éd. 1488.)

Larchins *piratiques*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 170 v°.)

Par le moyen desquelx ledit Barbarossa pourroit continuer es violences *piratiques* qu'il a usé jusque a oires. (6 août 1535, *Traité de paix entre l'Emp. et Muley-Haçan*, Pap. d'Et. de Granvelle, II, 370, Doc. inéd.)

Lesquels... ayant fait leur apprentissage de l'art *piratique*... (Vigenere, *Hist. de Chalcondile*, p. 125, éd. 1662.)

— S. f., piraterie :

Alpharbal... envahyt furieusement le pays de Onys, exercent la *piraticque* en toutes les isles Armoricques. (Rab., *Garg.*, ch. L, éd. 1542.)

Comme disoit Demetrius le corsaire au roy Alexandre le Grand, qu'il n'avoit apris autre mestier de son pere, ny henté pour tout bien que deux fregates : mais quant a luy qui blasmoit la *piratique*, il ravageoit neanmoins, et brigandoit avec deux puissantes armees par mer et par terre, encores qu'il eust de son pere un grand et florissant royaume. (Bodin, *Rep.*, I, I, éd. 1583.)

Ce seigneur (Roul) ayant depuis assemblé des Normands commença d'exercer la *piratique* et gaster les pays voisins appartenant a l'empereur. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2ᵉ vol., IV, 12, éd. 1611.)

PIRATISÉ, part. passé, attaqué par des pirates :

De nuict il fut *piratisé*. (22 nov. 1596, Arch. Gir. E, Agenda de l'avoc. S. Duval, f° 70.)

PIRDOUY, s. m., sorte d'air mélancolique :

Car ou hault bois sans descorder
Les pastouriaulx gais et volages
En lor flajolz chansons boscages
Pour resvillier l'esbatement
Disoient moult sauvagement,
Et jouoient le *pirdouy*
Tant doulcement que qui l'oy
Tout fust lors en merancolie.
(*Pastoralet*, ms. Bruxelles, f° 3 r°.)

1. **PIRE**, *piere*, s. m., estacade servant à maintenir l'eau à un niveau fixe ; passage, chemin :

Cieus Hernekins prist en mariage, avoec se feme, tote le tere ki gist entre le *piere* de Frenc et le *pire* de Kauver et le pont de Nuienel... (*Geneal. des comtes de Boulogne*, Richel. 375, f° 216ᵇ.)

.I. bounier de tiere, pau plus, pau mains, que Tumas achata as eskievins de Saint Brisse, ki fu les oirs Gillion Bierenghier si giet sour le *pire* de Gemreng, en le justice d'Alaing. (Mars 1254, *Test. Tumas d'Aleng*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Ce sont chi li non de chiaus qui on manda por les entrepresures des *pires* et des fosses. (1265, *Travaux de défense de Douai*, ap. Tailliar, p. 275.)

Si doit li castelains de Douay warder le *pire* de l'euwe tres Douay dusques au quievron. (*Ib.*, p. 276.)

Une voie ki jadis fu parmi le gardin Jehan devant dit, ki fu Sohier de sor le Pont, liquele voie mouvoit dou postic ki fu sor le *pire* valencenois a pau pries encontre le loge Robiert. (1278, *Fonds des échevinages*, Arch. Tournai.)

Duskes au *pire* devant le maison de le folie. (*Ch. de 1281*, Roisin, ms. Lille 266, f° 274.)

Illuec tout droit enmi le *pire*
Estoit sa maison et ses mes.
(R. de Houdenc, *Songe de paradis*, 886, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 231.)

Lors traversent andoi un *pire*
Et vienent droit a le maison.
(*Ren. le nouv.*, 3172, Méon.)

Au *pire* de le court une mencaudee. (1301, *Cart. d'Arras*, Richel. l. 17737, f° 127 r°.)

L'une est appellee le ruele Robin, par lequele on va au Boevery, et le tient Waubertins a rente de ledite eglise et en une aultre ruele au *pire* de Boevery. (1ᵉʳ oct. 1348, *Cart. de Flines*, DXXXI, p. 602, Hautcœur.)

Et s'il avenoit que aucuns ou aucune trouvast biestes en sen damage et il les presist et amenast hors du lieu u il damage aroit esté fais a *pire* et a quemin, pour amener en parc par devers le seigneur, rendre, ne traire, ne laisser aler ne les puet sans le congiet du signeur. (xivᵉ s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BBI, 2777.)

.IIII. estacques a l'encontre de le Roe, viers le *pire*. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Les navieurs ne polroient pour subvenir a la necessité publicque gaignier les troux ny jours de *pire* quy se oeuvrent a certains heures et jours prefixes sur lesdictes rivieres, si comme le lundy, mercredy et vendredy a Tournay. (xviᵉ s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et encore au xviiᵉ s. :

La mesure des *pires* de la rivière d'Escaut, mesure pour dénoter la largeur que le fil de l'eau doit avoir et qui s'appelle communément *pire*. (Juill. 1658, *Reg. des Consaux de Tournai*, ap. Bozière, *Tournai ancien et moderne*, p. 94.)

Nom de lieu, le *Pire* (Pas-de-Calais).

2. **PIRE**, s. f., quartier de mouton :

Marché avec Babin pour la nourriture de ladite petite lionne, a raison d'un demi mouton et d'une *pire* par jour. (17 avr. 1461, *Compt. du R. René*, p. 40, Lecoy.)

De deux moutons et demi et trois *pires* de mouton par jour. (*Ib.*, p. 42.)

3. **PIRE**, *pirre*, *pyre*, s. f., bûcher :

Les Caldees appellent leurs cymetieres *pires* a pir qui vault autant a dire comme feu, car il ardent leurs mors et mettent les cendres dedans .I. pommel sur une columbe haut eslevee. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 24ᵃ.)

Chascun s'en va pour faire ses apprestes
Affin que aux mors feissent *pirres* honnestes.
(Anne de Graville, *Rom. des deux amans*, Ars. 5116, f° 46 r°.)

Puis s'approcha de la tres haulte *pirre*
Sans que ung seul mot sceust prononcer ne [dire,
Et dedans myst les tres riches aneaulx,
Saincture d'or, dorures et fermaulx,
Manteaux exquis de drap d'or et de soye
Et maint present dont peu avoit eu joye,
Et puis apres avecques ung flambeau
Elle enflama ce tres riche monceau
Disant : Esprit, dont le corps fut sans vice,
Prenez de moy ce dernier sacrifice...
(Id., *ib.*, f° 58 v°.)

Puis approchant de ce lieu piteable
Entour la *pirre* ont circuy neuf foys,
Et en tournant ont desbouclé harnoys,
Gettant au feu et armetz et cuirasses
Espieux, estocz, verduns, escuz et maces...
Le tout fut faict pour honorer le corps.
(Id., *ib.*, f° 59 r°.)

Et tant dura que tout fu consumé
La *pirre* et corps qu'on avoit allumé.
(Id., *ib.*, f° 59 v°.)

Et encore au XVIIe s. :

Enfin ayant bien ruminé,
Et plusieurs morts examiné,
Elle fit dresser une *pyre*,
Si ce mot que je viens de dire
Est obscur à quelque ignorant,
Qu'il sache en langage courant
Que ce mot qui lui semble étrange
Veut dire du bois qu'on arrange,
Au haut duquel se vient loger
Celui qui le fait arranger,
Duquel après l'on fait grillade.
(Scarr., *Virg. trav.*, IV, éd. 1648-53.)

Fait donc mettre sur une *pyre*
Les choses que je vais te dire.
(Id., *ib.*)

4. **PIRE**, cas suj., voir Prion.

PIREMAN, *-mant*, *pirr.*, *pil.*, *pill.*, *pieresman*, *pierremand*, s. m., membre d'une corporation de bateliers, supprimée en 1688, qui jouissait du droit exclusif de conduire à travers les *pires* ou écluses de l'Escaut à l'intérieur de Tournai, les marchandises venues du dehors :

Et si fu assenet et criet, au disenuevisme jor de march, par .I. demerkes, qu'il ne fust nus *pilemans*, ne nus naviieres ki montast puint d'avoir amont l'Escaut, sans le congiet dou provost, sor banir a .I. an. (19 mars 1280, *Reg. de la Loy*, 1280-1281, f° 14 r°, Arch. Tournai.)

Le mardi .XIXe. jour dou mois d'aoust l'an mil .CCC. .L. .XXI. fu ordené par l'assens des .III. consaulx de la ville et cité de Tournay que les .XXX. homes appelles *piremans* dou pire en la riviere d'Escault en Tournay se metteront ensamble une foiz en l'an environ le saint Jehan Baptiste et feront entre yaux un mayeur. (19 août 1371, *Petit Registre de cuir noir*, f° 110, Arch. Tournai.)

Item, a Jaques Fournier, *piremant*, pour sa paine et sallaire d'avoir quierquié a le Rocque de Calonne les dis callieux, pieres, et parpains, en se nef, et ce admené et desquierquié au rivage de le Taille Piere, .V. s. (15 déc. 1405, *Exécut. testam. de Collart d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Qu'il ne soit *pireman*, navieur ne autre qui puist ouvrir les fourbas de le riviere ne d'Escault. (27 juill. 1418, *Reg. aux publicat.*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Du rapport fait par mess. les chiefs, touchant le capelle sur l'Escaut, aux cauffeurs, contenant que le dicte capelle soit mise en le main des *pillemans*, tant que autrement y sera pourveu... (28 avril 1444, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Gillart Vretet, espennier, et Colart Monoque, *pieresman*, apporterent ceste cedulle a Sire Simon Savary, prevost. (17 septembre 1465, *Reg. aux Publicacions*, 1465-1472, Arch. Tournai.)

Par devant les eschevins de Saint Brixe et du Bruille, en Tournay, Gillart le Ricque, monnier, a vendu, werpy, et clamé quitte, a tousjours, a Jehan Fasser, *pilleman*, une maison. (16 mars 1428, *Echevinage de Saint Brice*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Commander aux *piremans* de ceste ville de oster deux nacelles audict lieu. (24 mai 1519, *Reg. des Consaux*, 1516-1519, Arch. Tournai.)

Sacent tous ceulx qui ces presens escriptz judiciaires voyerront ou oyrront, que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournay, vint et comparut en sa personne Arnoul Gobert, marchant *pierremand*, demourant en la paroische Saint Brixe. (6 avr. 1565, *Decret au prouffict de Nicolas de Songnyes*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et encore au XVIIe s. :

Apres les *pirremans* avoir quicté le batteau. (14 nov. 1651, *Reg. des Cons.*, *1653-1655*, f° 177, Arch. Tournai.)

PIREMANDRIE, s. f., corporation des *piremans :*

Il euissent esleu bien et deuement Jehan le Nol en l'office de *piremandrie* lors vaquant. (28 avril 1377, 3e *Regist. dit de Cuir Rouge*, f° 20, Arch. Tournai.)

PIREMENT, adv., pis, plus mal :

Or es tu en si bas degré
Que impossible est *pirement* estre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37584, A. T.)

Herode tient mauvais moyen...
Et nous qui sommes ses subgis
En sommes *pirement* regis.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 10733, G. Paris.)

Plusieurs serviteurs servent *pirement* que moins en nombre. (Loys le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 144, éd. 1568.)

Les dieux et les deesses me perdent *pirement*, que je ne me sens tous les jours perir, si je le sçay. (Mont., *Ess.*, III, ch. VIII, p. 109, éd. 1595.)

Vous en serez encores *pirement* chastiez. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 106 v°, éd. 1594.)

Les barbes ont esté *pirement* faictes que cy apres. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 245, éd. de 617 p.)

1. **PIRER**, v. a., rendre pire :

Mais ly dyables s'apensa
Qui son barat riens ne prisoit
Se sa grant bonté ne *piroit*.
(*De l'Armite que la femme vouloit tempter*, Keller, *Zwei fabl.*, p. 27.)

Si mauveis est li reis
Checun en *est pireis*,
Uns houm fest cent mauveis.
(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des prov. fr.*, p. 466.)

Del bien n'ira pas autresi,
Quer a son pooir le *piera*
Et par tot l'anientera.
(*Chastoiement d'un pere a son fils*, conte II, 312, Biblioph. fr.)

2. **PIRER**, v. a., écluser, faire passer par une écluse :

Turyen Copin, pireman, le sainte larme, a Vendosme, a la ville, pour avoir desobey a Quentin Grenier, son doyen, au commandement qu'il lui fist de par nous a aidier a *pirer* aucuns grans sommiers de quesnes par la riviere d'Escault, et parlé inreveranment audit doyen, en tenant de haultes manieres contre lui, en griefment delinquant. (7 juill. 1458, *Reg. de la Loy*, 1442-1468, Voyages enjoins, Arch. Tournai.)

Item, en cas que il eschey jour de feste au jour que l'on a acoustumé de *pirer*, auquel jour de feste ilz ne peuissent ou voulsissent ouvrer, que alors ilz seront tenus les jours ensuivans faire ouverture du pire, et de servir les marchans et navieurs comme au meisme et propre jour. Item, et s'il advenoit, que au clore le pire, aulcun bien demorast sans *estre piré*, le marchant ou navieur le porra faire carryer, sans pour ce payer aucune chose aux piremans, ce qui n'aviendra, mais que lesdis piremans soient songneulx et fachent leur devoir, car le cariaige couste plus davantaige a moittié que ne fait le deu sallaire en voiture desdis piremans. (3 mars 1522, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

PIRETOIN, s. m., nom donné par dérision aux Bretons :

Iceulx Hanotins demandoient aux gens que ilz trouvoient, se ilz avoient point veus les Bretons, et par maniere de derrision les appeloient les *piretoins*. (1399, Arch. JJ 154, pièce 640.)

PIREVOLLET, *pyr.*, s. m., toupie :

La jouoyt... au *pyrevollet*. (Rab., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Pirevollet : m. A whirlilig. (Cotgr., 1611.)

PIRIGNE, s. m., piron, oison :

Pirigne et oison. (1574, Compiègne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pirigne. (1574, Noyon, *ib.*)

PIROET, voir Pirouet.

PIROGRAFFER, voir Paragrapher.

PIROMANCE, *pyr.*, s. f., divination par le feu :

Nigromanca de la quei neissent *piromanca*, ydromanca. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 81^b, Auracher.)

Nigromance, de laquele neissent *pyromance* e ydromance, n'i esteit mie peinte. (*Ib.*, Richel. 124, f° 11^d.)

Je trouve par la constellation des astres, sans user de *pyromance*, ou je voy clair comme une taupe et peux parler comme un cocodril, que... (*Purgatoire des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 269.)

Hydromance, qui se fait avecques de l'eau, leuconomance, qui se fait avec des bassins, *pyromance*, qui se fait avec le feu. (Tahur., *Sec. Dial. de Democr.*, p. 232, éd. 1602.)

PIRON, s. m. ?

> Si songai que asties vestis
> D'une grande chape a *piron*.
> (GAUTIER LE LONG, *la Veuve*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 227.)

PIROT, s. m., piron, oison :

> Vous les mengeastes, mes oysons,
> Qui menoyent les petis *piros*.
> (*Farce de Colin filz de Thevot le Maire*, Anc. Th. fr., II, 395.)

Norm., *pirot*, oison ; *pirotte*, oie femelle ; Guernesey, *pirot*, caneton ; *pirotte*, femelle d'un dindon.

Noms de lieux, *Pirot* (Saône-et-Loire, Rhône), le *Pirot* (Rhône).

Cf. PIROU.

PIROU, s. m., oison :

Pirou, m. A green goose. Poictevin. (COTGR., 1611.)

Un *pirou*, mot poitevin, oison, ansarillo. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Dans le parler de La Bresse (Vosges), *pirou* est un subst. fém. désignant en terme enfantin la poule, et servant toujours à l'appeler.

Noms de lieux, *Pirou*, le *Pirou* (Manche).

Cf. PIROT.

PIROUET, *piroet*, s. m., toton, dé à quatre faces qu'on fait tourner sur une cheville qui le traverse :

> Et puis ung tres beau *pirouet*
> Qui est dedans ma gibeciere.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 5538, G. Paris.)

— Pivot :

Quatre gros poteaulx de boys mis et employez a faire les *piroez* des barrieres hors la porte de Nyevre. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

PIROUETTE, s. m., sorte de moulin, joyau en forme de petit moulin à vent :

Deux *pirouettes* d'or esmaillees de couleur. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 452.)

— Toton :

Je ne sçache chose qui mieux retire a tels tals que les petites *pirouettes* quarrees, aux quatre costes desquelles sont escrites ces lettres, M. L. P. T. qui signifient, mets, laisse, prens, tout. (LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 107, en note, éd. 1569.)

PIRRE, voir PIRE.

PIRREMAN, voir PIREMAN.

1. **PIS**, *piz*, *pys*, *pix*, *pit*, *peiz*, *pez*, *pet*, *pec*, s. m., poitrine, poitrail :

> Sobre son *peiz* fez condurmir.
> (*Passion*, 107, Koschwitz.)

> Sum *piz* debatre e sun cors dejeter.
> (*Alexis*, str. 86b, Stengel.)

> Trenchet le *piz*, si li briset les os.
> (*Rol.*, 1200, Müller.)

> Ains vos sera li cuers del *piz* saichies.
> (*R. de Cambrai*, 4019, A. T.)

> Il regarda son *piz* et sa façon,
> Plus le redoute que tygre ne lion.
> (*La Batalie Loquifer*, Richel. 368, f° 218c.)

Il hurte le cheval des esperons, si fiert le chevalier del *piz* del cheval, si qu'il le porte a la terre tot estendu. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 96d.)

> Chascun bat son *pis* et sa faice.
> (*Dolop.*, 2585, Bibl. elz.)

> El bat et son *pez* et sa teste.
> (*Vie de S. Alexi*, 805, Romania VIII.)

Hic forceps, *pis*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Hic torax, *pix* a auberc. (*Ib.*)

Les os des mains (des morts) estoient sur leur *piz*. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 200, Michel.)

Une autre maniere de freres, qui se fesoient appeler freres de Sainte Croiz, et portent la croiz devant leur *piz*. (ID., *ib.*, p. 233.)

Elle se pela la teste et se bati lo *pet* pour son marit. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 10, Champollion.)

Et va ferir Raimondin amy le *pis* avant qu'il s'en donnast garde. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 95, Bibl. elz.)

Le roy Zelodus cria son enseigne moult haultement, et joindist l'escu au *pis*, et brandist la lance, et brocha le chevau des esporons. (ID., *ib.*, p. 256.)

Promettant le dit monsieur Gontier en parolle de prelat, la main attouchee au *pit* en la presence des dits jures notaires comme en la notre que jamais contre cette vente etc. (28 déc. 1367, *Vente de partie de la terre de Nantau*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 143 r°, Arch. Loiret.)

Elle (l'âme de votre serviteur) ne pourra joyeusement accomplir vostre voulenté et voz commandemens, ains sera plustost humiliee a batre son *pys* ou coulpe, c'est a dire devra plustost plourer et gemyr. (*Intern. Consol.*, II, L, Bibl. elz.)

> Ung trompeur (qui le voudroit croire)
> En offriroit plus largement,
> Mais je en offre tout justement
> Ce que en veux payer, sur le *pec*.
> (*Nouv. Pathelin*, p. 145, Jacob.)

La tierce estoit eschevelee, et sa robe pourfendue sur le *pis*. (AL. CHART., *l'Esperance*, p. 266, éd. 1617.)

Et s'entrehurterent de si grant force des *pis* et des corps des chevaulx, qu'ilz s'entreporterent a la terre tout envers. (ROI RENÉ, *Livre du cuer d'amours espris*, Œuv., t. III, p. 40, Quatrebarbes.)

Le roy Artus choisit Nabigan de la Roche, qui contre luy venoit de grand puissance : et le roy fiert des esperons de son destrier de si grand ire, qu'il vint rencontrer Nabigan emmy le *pis*. (*Lancelot*, II, f° 49 v°, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

2. **PIS**, *pies*, *peix*, *pié*, adj., représentant le neutre *pejus* :

> Jo criem, se vos vos combatez,
> Ad ço que vos vos parjurez,
> Que del parjure *pies* vos seit,
> E que cil venque qui a dreit.
> (WACE, *Rou*, 3e p., 6937, Andresen.)

> De voz terres voz chaceront
> E, que *pies* iert, vos ocieront.
> (ID., *ib.*, 7289.)

— S. m., ce qu'il y a de pis, désavantage, malheur :

Si ne dotet assi mies *peix*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 123, Hofmann.)

> El mostier fuient, ne lor a preu aidié,
> Cel deffiassent n'i eussent lor *pié*.
> (*Raoul de Cambrai*, 1475, A. T.)

> De son *pis* querre se pena,
> .II. anz ceste vie mena,
> Moult fu las, megres et ateins
> Et en coleur de cire teins.
> (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 63c.)

Et que Salehedins estoit sages et malicieus et bien savoit conoistre son *pis* et son mieus. (*Chron. de Rains*, c. XV, L. Paris.)

Quant a la personne du roy, il ne luy vouloit pas *pis* que a son propre corpz. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

Puisque les dicts Anglois nous font le *pis* qu'ils peuvent, il faut s'en revancher et ne les respecter ny espargner aucunement. (1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 197, Berger de Xivrey.)

— Adv., plus mal :

Et qui *pis* vault, sont le plus souvent environnez de gens qui n'ont l'œil a nulle autre chose que a complaire a leurs maistres. (COMMYNES, *Mém.*, II, 6, Soc. de l'H. de Fr.)

> Et, qui *pis* vault, je plaidoye en la court.
> (A. DE LA VIGNE, *Rond. à Charl. VIII*, Jacob, *Rec. de farces*, p. 215.)

> Et ne sçauroient ennemis estrangers
> *Pis* les traiter, que faisoyent leurs bergers.
> (CL. MAR., *Serm. du bon past.*, p. 537, éd. 1596.)

Le juge dit qu'ilz avoyent tous respondu l'un *pis* que l'autre. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

En esperance de se saisir de plusieurs bonnes et riches villes du pais, mais mal garnies de gens de guerre et encores *pis* fortifiees. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 230 r°, éd. 1569.)

PISAIN, adj., de Pise :

Gorgerette *pisainne* et coife on li bailla.
(*B. de Seb.*, XXIV, 329, Bocca.)

PISANES, *pizanes*, adj., de Pise :

Et avint chose que le cons[e]le des Jeneves, sire Milian de Marin, si se trova cel endreit et l'ome de la cage li lansa .I. javelot, et le fery sur la teste, et li fausa .I. elme *pizanes* tout outre. (*Gestes des Chiprois*, p. 170, Raynaud.)

PISCARIOLE, s. f., espèce de tenaille :

Soit pris le neu du fil o les *piscarioles* et soit trait hors. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 44b.)

PISCATEUR, s. m., pêcheur :

En certaines instructions soubz l'annel

du *piscateur*. (1477, *Mise en garde de la bulle de Paul II*, Anal. leod., X. de Ram.)

PISCATIF, adj., qui a rapport à la pêche :

Ceulx qui vivent de poissons vivent de vie *piscative*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 135 r°.)

PISCATURE, s. f., pêche :

A l'art de venacion sont entendus ceux qui se occupent a la prinse des bestes sauvaiges, des volatilles, des oyseaulx et generallement toute *piscature* et toute maniere de prendre et chasser tant en la terre comme en la mer. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 100 v°, éd. 1482.)

Mecanicque estoit suyvie par agriculture, venacion, *piscature*, navigacion, marchandie.... (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Nous lisons bien que Saint Pierre depuis la Passion est retourné a la *piscature*. (FREMIN CAPITIS, *Sauvegarde de la foy catholique*, f° 81 v°, éd. 1566.)

1. **PISE**, s. f., mortier :

An la *pise*, dans le mortier. (XIV° s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 40.)

Noms de lieux, la *Pise* (Allier), *Pise* (Jura).

2. **PISE**, s. f., mesure de capacité :

Et convient notter que il y a difference entre une *pise* et une poise, parce que une *pise* ne contient que cent .XX. livres, et la poise comme dict est cent .LXV. livres d'Anvers ou Vallenchiennes, ou cent .IIII^xx. livres de Tournay, Douay, Lille et aultres villes ou est samblable poix. (XVI° s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et encore au XVIII° s. :

Savoir que quatorze woghes et demie de fromage au poids de l'abbaye de Bourbourg composent onze *pises* et demie et onze pierres au poids de la ville ; que la *pise* ou poise contient cent quatre vingt livres et la pierre quatre livres ; que cependant les redevances en fromage qui sont dues au roi et aux particuliers ne se paient qu'à un tiers près de leur valeur actuelle selon les prisées qui en sont faites chaque année à l'espier de Bergues et ailleurs. C'est pourquoi les dames abbesse et religieuses de Bourbourg seront plenement quittes quand chaque année elles paieront un tiers de livres de fromage en moins que ne contiennent les onze *pises* et demie et onze pierres, suivant et conformement a celle qui se fait chaque année à l'espier de Bergues qui servira de règle et de lois aux parties. (*Pièce du 18 déc. 1717*, Bulletin du comité flamand de France, V, 134.)

PISER, v. a., piler :

Aussi importe cela si du commencement les matieres *sont* mises es vases, ou broyees et *pisees* ou non : car les broyees et *pisees* veulent plus brief temps par aventure de la moytié que celles qui sont entieres. (EVON., *Tresor*, c. XII, éd. 1555.)

PISME, voir PESME.

PISNEUR, voir PEIGNEOR.

PISNIER, voir PEIGNIER.

PISSACE, *pissache*, *pissasce*, s. f., urine :

Et si les feroit tant pissier qu'il seroient tout noié en lor *pissace*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 363, Mas-Latrie.)

Eles avoient *pissace* et longaigne apareillee, et li getoient en mi le visage. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 14, Hist. des Crois.) Var., *pissasce*.

Li autre qui boire vouloient,
Si con necessité gent chace,
Transgloutissoient leur *pissace*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20856, W. et D.)

Une beste est qui lynx a nom,
Qui ne pisse se pierres non ;
Car sa *pissace* devient pierre,
Quant a l'air vient et touche a terre.
(*Metam. d'Ov.*, p. 114, Tarbé.) Impr., *pissate*.

Garde toi de la *pissache* au rat. (*Sydrac*, Ars. 2320, § XLVIII.)

PISSACHE, voir PISSACE.

PISSAULIT, s. m., sorte de champignon :

Ceux [les champignons] que nous nommons vesse de loup et *pissaulits*, lesquels sont faicts en pointe. (GREVIN, *des Venins*, l. II, ch. XIX, p. 268, éd. 1568.)

Luxemb., *pichalit*, populage.

PISSECHIEN, qualificatif, valet de chiens :

Laquelle femme par courroux et ire appella le dit Pierre *pissechien*. (1375, Arch. JJ 107, pièce 321.)

Noms de lieux, *Pissechien*, *Pis-chien* (Rhône).

PISSEIS, *-eiz*, s. m., action de pisser ; fig., chute d'eau :

Pisseiz de gouttieres. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 16.)

Noms de lieux, *Pissis* (Hte-Loire), les *Pissis* (Puy-de-Dôme).

PISSEMENT, s. m., action de pisser :

Les trochisques de Gordon desquels on se sert contre le *pissement* du sang. (JOUB., *Pharmacop.*, p. 238, éd. 1588.)

PISSEPOT, s. m., pot de chambre :

Ung *pissepot*. (1544, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pissepotz d'estain. (1560, Lille, *ib.*)

Mons, *pissepot*, *pichepot*, pot de chambre.

PISSERESSE, s. f., pisseuse :

Pisseur, *pisseresse*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

La Bresse en Vosges, *pékrasse*.

PISSERET, adj., qui sert à pisser :

Cinq petitz potz *pisseretz*. (1610, *Invent. des meubles estans es places de Madame*, Arch. Doubs, E 312.)

La Bresse en Vosges, *pékhera*.

PISSEROTE, *pixherotte*, s. f., petit ruisseau, petit conduit, rigole :

A Guillaume Adonnet, notonnier, pour avoir conduit par eaul de la pearre de devers la *pisserote* jusques au rivaige de Nevers. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 18 r°, Arch. mun. Nevers.)

Le rieu delle *pixherotte*. (1569, *Ch. des finances de Liège*, Table, p. 29, Bormans.)

La fontaine a deux *pixherottes*. (*Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, p. 334, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 114.)

Nivernais, *pisserote*, rigole. Wall., *pihrotte*, petite canule de cuvier.

Noms de lieux, la *Pisserotte* (Haute-Marne), les *Pisserottes* (Marne), *Pisserote* (Aisne, Seine-et-Marne).

Une rue de Nevers s'appelle encore rue de la *Pisserote*.

PISSEROUX, s. m., pissotière :

Cave en laquelle y ot ung beau *pisseroux* de pierre. (1585, 2 pr. 9, f° 161, Arch. Liège.)

Wall., *piteroule*.

PISSETEUR, voir PESTOR.

PISSEURE, s. f., jet d'eau :

Ainsi que l'eau distillera de la montagne ou rocher, je prendray sa source, et la meneray par toutes les parties de mon jardin, ou bon me semblera : et en donneray a chacun cabinet une portion et edifieray mes cabinets de telle invention que de chacun d'eux sortira plus de cent *pisseures* d'eau. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Nom de lieu, la *Pisseure* (Hte-Saône).

PISSIERE, voir PICIERE.

PISSOIR, adj., dans lequel on pisse :

De lui [Anthonne Roland] pour ung pot *pissoir* d'estain. (1489, *Compte de l'exéc. test. de Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

Pour ung pot *pissoir* d'estaing. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme, v° Thiery Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

Et en l'autre main porterez,
Au lieu d'un livre, un pot *pissoir*.
(*Farce d'un chaudronnier*, Anc. Th. fr., II, 111.)

Pot *pissoir*. (EVON., *Tresor*, c. II, éd. 1555.)

— S. m., pot de chambre :

Un vaisseau... vulgairement appellé re-

ceptoire ou *pissoir*. (*Tresor de Evonime*, p. 15, éd. 1555.)

PISSOIRE, *pissouere*, s. f., pissotière :

A Gille Roy, plommier, pour les *pissoires* de le halle. (1435, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir remaçonné les *pissoueres* des estables. (1464, *Compte du Temple*, Arch. MM 139, f° 117 v°.)

— Urèthre :

Aucuns pour doubte d'une fistule en cest endroict la, que les Grecz nomment οὐρήτραν, comme si nous disions une *pissoire*, font l'ouverture petite. (DALESCH., *Chir.*, p. 353, éd. 1570.)

La Bresse en Vosges, *pékhoûre*, pissotière.

PISSOITE, s. f., désigne une sorte de fourrure :

Une hupplande grise fouree de *pissoitez*. (10 sept. 1422, *Exéc. test. de Evart Despierre*, Arch. Tournai.)

PISSONCIEL, voir POISSONCEL.

PISSOT, s. m., canule du cuvier, et en style burlesque, membre viril :

Frecineus est dedans le ventre
Qui jusques en *pissot* li entre.
(G. MACHAULT, *Dit du cheval*, p. 80, Tarbé.)

Elle veult faire bonne buee,
Elle manie souvent le *pissot*.
Farce nouvelle des Chamberières qui vont a la messe de cinq heures, Anc. Th. fr., II, 438.)

— *A pissot*, comme l'eau sort de la canule du cuvier, à jet continu :

Je luy ay bien lyé les poings
Si destroit et si fort les joinctz
Que le sang en saut *a pissot*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 158ᵃ.)

Noms de lieux, le *Pissot* (Sarthe, Orne, Nord, Mayenne, Manche, Côtes-du-Nord), *Pissot* (Deux-Sèvres).

PISSOTIERE, s. f., la verge :

A qui le plus souvent la *pissotiere* dresse
Par trop d'oisiveté, de vin et de paresse.
(*Les Muses incogneues ou la Seille aux bourriers*, Apol. de don Chayvos en faveur de Renon, éd. 1604.)

Le *Dict. comique* de Leroux, dont la première édition est de 1718, donne *pissotiere* avec le sens de vessie urinale : le vin entre dedans les veines, la *pissotiere* n'y aura rien, parlant d'un vin qui est si subtil, qu'il se réduit tout en esprits.

PISSOUERE, voir PISSOIRE.

PISTAN, s. m. ?

Seront tenus de faire une architrave, frize, corniche, fronton, *pistan* et pilastre. (1663, *Compte de maçonn. de A. Chand. et J. Honnoré, pour l'égl. de Noyon*, Arch. Oise.)

1. **PISTER**, s. m., boulanger :

Pour le pain que le *pister* de S. Servais livrat. (1474, Papiers du grenier, Arch. Liège.)

Cf. PESTOR.

2. **PISTER**, voir PESTER.

PISTERESCE, fém., voir PESTOR.

PISTIQUE, s. f., pistache :

Je vous serviray volentiers
D'aucune espece aromatique,
Se vous voules nardus, *pistique*,
Fin baulme, odorant synanomme.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, p. 350, var., G. Paris.)

Noix, *pistiques*, dites en latin pistacia, noix de pin. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 43 r°, éd. 1556.)

PISTOLE, s. f., pistolet :

Seigneur mourant a la guerre d'un coup de *pistole*. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, p. 118, éd. 1566.)

Les harnois d'alors, si pesans... au lieu qu'aujourd'huy on les fait ne pesans que la moitié d'autant, et toutesfois a l'espreuve de la *pistole*. (ID., *ib.*, p. 439.)

Boulet qui eschappe de nostre *pistole*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 185, éd. 1595.).

PISTOLER, v. n., s'exercer au pistolet :

Mais ce fier inconneu, au lieu de nous bourrer,
Nous pourroit, *pistolant*, sur l'heure massacrer.
(CAP. LASPHRISE, *Nouv. tragicomiq.*, Anc. th. fr., VII, 481.)

1. **PISTOLET**, -*ollet*, s. m., demi-pistole :

La somme de saize *pistolletz* d'or. (1480, *Compt. de tut.*, f° 52ᵇ, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

Plus n'avons *pistoletz* n'escus.
(*Les Regrets et complainte des gosiers alterez*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 77.)

Les solennitez de l'Eglise parachevees, fut jecté de l'argent, a sçavoir escuz, sols, *pistolets*, demy escus, et testons. (PAP. MASSON, *Disc. du mar. du Roy*, éd. 1570.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Adieu mon or et ma monnoye,
Adieu mon amour et ma joye,
Adieu mes gentils *pistollets*.
(Vers 1624, *l'Adieu du Plaideur à son argent*, Var. hist. et litt., II, 198.)

2. **PISTOLET**, s. m., sorte de petit poignard :

Le mot de *pistolet*, duquel l'origine est merveilleuse, et telle que je raconteray. A Pistoye, petite ville qui est a une bonne journee de Florence, se souloyent faire de petits poignards, lesquels estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu premierement pistoyers, depuis pistoliers, et en la fin *pistolets*. Quelque temps apres estant venue l'invention des petites harquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards. (H. EST., *Conf. du lang. fr. av. le grec*, Préf., éd. 1569.)

PISTOLIER, s. m., cavalier armé d'un pistolet :

Car on y trouvera des lanciers, des *pistoliers*, harquebusiers a cheval, simples, et autres armez de cuirasses. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 231, éd. 1587.)

Le Saxon, *pistolier* horrible.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, l. I, f° 18 r°, éd. 1597.)

PISTON, voir PESTON.

PISTOR, voir PESTOR.

PISTOUR, voir PESTOR.

PISTOYER, s. m., sorte de petit poignard :

Pistolet a esté ainsi nommé premierement pour une petite dague ou poignard qu'on souloit faire a Pistoye, petite ville distant a deux lieues de Florence, et furent a ceste raison nommez premierement *pistoyers* depuis pistoliers et en fin pistolets (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 27 r°, éd. 1584.)

PIT, voir PIS.

PITABLE, -*taible*, adj., doux, pieux, pitoyable :

Qu'elle out le cuer si *pitaible*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 11ᵈ.)

Dehors semblons aigniaus *pitables*.
(*Ib.*, 11921, Méon.)

Comme nous eussiens et aiens chartres de *pitable* ramembrant Bouchart... (1257, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 79r°.)

Heuvres *pitables* et charitables. (20 fév. 1375, *Test. de Louis II, duc de Bourb.*, Arch. P 1364.)

PITABOLE, adj., pied bot :

Il etoit estropié d'une jambe, et pour cela on l'appeloit *pitabole*. (*Chron. de Liège*, 818, ms. Université de Liège.)

PITACE, -*asse*, -*ache*, s. f., augmentatif de pitié :

Je n'en ay pitié ne *pitace*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19759, G. Paris.)

Il n'en a pitié ne *pitasse*.
(ID., *ib.*, Ars. 6431, f° 163ᵃ.)

YSACHAR
Las, messeigneurs, pour Dieu mercy !
Aies pitié du sang humain.

GRAPPART.
Chia, chia, c'est a demain,
C'est bien pitié et *pitache*.
(*La Vengence de nostre seigneur Jesucrist*, la quarte journée, F II, col. 2, ap. Michel, *Dict. d'argot*, p. 325.)

PITAGE, -*aige*, s. m. ?

Exposé et mis a criee et enchere publicque les voweries, dixain, *pitaige* et gros de Metz de la mairrie de Cyney. (24 janv. 1612, Ch. des finances, LXXV, p. 54, Arch. Liège.)

PITAILLE, voir PIETAILLE.

PITALHE, voir PIETAILLE.

1. **PITANCE**, *piet.*, *piat.*, s. f., pitié :

Saves porqoi ne prent maintonant se venjance ?
Che fait il par merchi et par moult grant *pi-*
[*tance.*
(*Vie Ste Thaysies*, Richel. 23112, f° 98b.)

Nequedent doit avoir en son cuer la *pietance.*
(*Ib.*, f° 103a.)

Respond a lui com molt grand *piatance.*
(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 298 r°.)

Qu'en toi ait li roiz esperance,
Ne ce movrait de tai *pitance.*
(*Lib. Psalm.*, XX. p. 274, Michel.)

Et cil li dist : Ne desperer
Quant Damedieus par sa *pitance*
Nos rapele par penitance.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 166a.)

Infiers est l'us sans ordenance,
Et sans amor et sans *pitance.*
(Raoul de Houdenc, *Songe de paradis*, 1182, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 241.)

Mais ja tant n'emplira la pance,
Ke li cuers en sente *pitance,*
Confort, n'aide, ne socorse.
(Id., *Rom. des Eles*, 217, *ib.*, p. 256.)

2. **PITANCE**, *-ence*, s. f., service religieux d'anniversaire :

Et si ay donné avec a la dite abbaye quarante sols de parisis de perdurable rente, a faire *pitance* au couvent le jour de mon obit chacun an apres mon deces permanablement. (1249, *Donat. de Mahaut*, ap. Tailliar, p. 174.)

Nous en faizant et en acomplissant en ceu partie de sa volenteit pour le salut et le remede de s'amme et pour faire son anniversaire et *pitence* a couvent, et qu'elle ait participation en biens fais de ladite abbaie qui fait y sont et seront avons donné... (Aoùt 1299, *Cart. de l'abb. d'Orval*, t. II, f° 9, Carignan, Arch. de l'Etat à Arlon.)

— *Robe de pitance*, robe d'uniforme :

Se aucun frere a une robe en drap qui li ait esté donnee, et au frere semble que celui drap soit soutil et vaudra plus de faire le taillier au pasquor, il doit prendre celui drap et le doit faire coudre en .i. drap de tele et metre dessus son escrit, et doit venir au drappier et dire : Sire, vees ci une robe qui est nostre, je vous prie que vous la me faites garder, car le drap est drap soutill de vestir en yver; je prendrai ma robe de levreison, et quant vendra au pasquor je vos rendrai la robe de levreison et vos me rendres mon drap. Le drapier le doit faire et le frere puet rendre sa robe de levreison et sera quite de justise se plainte se feist de ceaus qui ont robe de *pitance* et prenent robe de levreison. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 175 v°.)

PITANCERIE, *-cherie*, *pidan.*, *piden.*, s. f., lieu d'un couvent où se faisoient les distributions de vivres pour les repas des religieux ; office de pitancier :

Por raison de la *pidencerie* de la dite eglise. (1294, *Pitancier de S. Germ.*, f° 66a, Bibl. Auxerre.)

U non de la *pitancerie* et pour la dite pitance faite aux diz religieus. (1330, Arch. K 42, pièce 82.)

Que ledite rente alast apries son dechies a l'abeye de Flines, ou nom et au pourfit de le *pitancherie.* (10 mars 1349, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 362 v°.)

L'office de la *pitancerie* d'icelle eglise. (1373, Arch. L 762, pièce 23.)

Et encore au XVIIe s.:

C'est la lieve des cens deubz a Monsieur le pidancier de Chantelle, a cause de son office de la *pidancerie.* (1639, Arch. Allier, D 81.)

PITANCIER, *-encier*, *-ensier*, *pitt.*, *pid.*, *pyd.*, s. m., celui qui est chargé des approvisionnements de bouche, de la *pitance*, économe :

Freres Guillaumes de Mimeri, *pidenciers* et procurierres des diz religieux. (1297, *Pitancier de S. Germ.*, f° 80r, Bibl. Auxerre.)

Celui qui est *pitanciers* de la dicte eglise. (1306, Hyerres, Arch. S.-et-O.)

Gieffroy de Bratel, *pitanciers* de Marmoustier. (1327, Arch. JJ 64, f° 295 v°.)

Les *pittanciers* de Saint Germain des prez. (1375, *Censier des Thiais*, Arch. S 3082, f° 69 r°.)

Payer au *pitancier* de Lire deux septiers de blé. (1405, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 103 r°.)

Se vous estes mis en religion,
Soyez abbé, prieur ou *pitancier.*
(R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. VIII, éd. 1525.)

La charge de *pydancier.* (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 259.)

— Fém., *pitanciere :*

Cuisiniere et *pitanciere.*
(*D'ung clerc qui voul. aller en enf.*, ms. Gand, f° 9 r°.)

La dame que tu as veue aller ou cloistre et y porter viande sur parchemin est *pitanciere* de cyens. (Deguilev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 144 r°.)

Je suis de ceans soubzcelleriere
Et la loyalle *pitensiere.*
(Id., *Trois pelerin.*, f° 79b, impr. Instit.)

PITANCIERE, *-enciere*, s. f., syn. de *pitancerie :*

Cinc quartiers en ce dit lieu lez la *pitenciere* de Nostre Dame. (1326, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 375a.)

1. **PITASSE**, *pittasse*, adj. f., piteuse :

Comme il mengeavent ses poulles, qu'ilz luy avoyent niecz, elle faisoit une chere *pittasse*, disant la patenostre du singe. (Desper., *Nouv. Recreat.*, des Gendarmes, p. 189, éd. 1572.)

2. **PITASSE**, voir Pitace.

PITAULT, voir Bedel.

PITAULDER, *-tauder*, v. n., se conduire grossièrement, comme un bouffon :

Pitaulder. To behave himselfe rudely, to play the clown. (Cotgr., 1611.)

— Mendier :

Pitauder, bedelen. (Leon Mellema, *Dict. françois-flameng*, éd. 1596.)

PITAULDERIE, s. f., grossièreté, bouffonnerie :

Pitaulderie : f. Rudenesse, clownishnesse, umnannerlinesse, incivility, churlishnesse. (Cotgr., 1611.)

PITE, *pide*, adj., qui a de la pitié, pitoyable :

Tant par ert *pide* e aumoniers
Gregoire, li Dé amis chiers.
(Angier, *Vie de Saint Grég.*, 1317, P. Meyer.)

Pite desolation. (1472, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PITEABLEMENT, *-tiablement*, *-toiablement*, adv., par pitié, pieusement :

Il ne veulent riens doner *piteablement* por celi qui tout leur done. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gregoire, Maz. 568, f° 177d.)

Comme pouvez le voire au poing et les larmes a l'œil *pitoiablement* croire. (Rab., *Cinquiesme livre*, prol., éd. 1564.)

— De manière à inspirer la pitié :

La plus povre dame se recommande *pitiablement* a vous. (*Hist. de Palanus*, f° 35 v°, Terrebasse.)

PITEER, *pitier*, *pitoyer*, v. n., avoir pitié, s'apitoyer, s'attendrir :

Si te tres grans douceurs enviers moy n'en *pi-*
[*tie.*
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 69, Kerv.)

Et aucunes fois par ces doulces parolles le cuer lui en *piteoit*, et s'en gardoit une grant piece. (*Liv. du Chev. de la Tour*, ch. XVII, Bibl. elz.)

Pitoyer, condoloir, misereor. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Pitoyer, avoir pitié ou mercy, miserere. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PITELS, voir Pitos.

PITENCE, voir Pitance.

PITENCIERE, voir Pitanciere.

PITENSIER, voir Pitancier.

PITEOR, *-eour*, s. m., celui qui a pitié :

Tu sire Deus, de toute criature *piteirres* en tes œvres, et misericors en ta nature... (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 226a.)

Miserator, *piteour.* (*Gloss. de Conches.*)

PITET, voir Petit.

PITEULZ, voir Pitos.

PITEUS, voir Pitos.

PITEUSEMENT, voir Pitosement.

PITIABLEMENT, voir PITEABLEMENT.

PITIER, voir PITEER.

PITIEUX, voir PITOS.

PITIR, v. n. ?

Se tu scavois que mon enfant
A prins de vin en *pitissant*
Et en goustant.
(*Therence en franç.*, f° 189[d], Verard.)

PITOCQUE, s. f. ?

Chascun d'eulx porte ung scapulaire
A tenir la *pitocque* nette.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Farsa del Franzoso, Brunet.)

PITOIABLEMENT, voir PITEABLEMENT.

PITOS, *-tous*, *-teus*, *-teux*, *-teulz*, *-toulz*, *-toux*, *-tieux*, *-tels*, *-dos*, *-doux*, *piet.*, adj., compatissant, pieux, qui a pitié de :

Avers les bas et humles et *pidoux*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 24[a].)

Et si estoit moult vergondose,
Simple, aumosniere et *pitose*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 79[a].)

Haus home fu de noble lignage,
Simples, *pitos* et sans oltrage.
(*Vie de S. George*, 5, Luzarche.)

Lors vient au castelain, s'a dit
Comme *piteus* et de boin aire...
(*Chev. as deus esp.*, 4378, Foerster.)

Et si la truis si humble et si *piteuse*,
Que quant elle par cest dit cy saura
Comment il m'est, que pitié en aura.
(NICOL. DE MARGIVAL, *Panthere d'Amours*, 956, A. T.)

Comme gent *piteuse* et sainte.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 81[d].)

Et tous jors fu ses cueurs *pitels*
Vers povres et vers disitels.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 393.)

Li empereres *piteus* (Antonin le pieux). (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 64[b].)

Dulz et *pietous* vers toutes gens. (G. DE TYR, ms. Turin K VI, 14.)

Des le temps de s'enfance fu le roy *piteux* des povres et des souffraiteux. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr. Saint Loys, LXXX, P. Paris.)

Soiez misericors et *piteus* as orphelins. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 102[b].)

Le cuer aies douz et *piteus* aus povres. (JOINV., *Hist. de St-Louis*, p. 237, Michel.)

Fu le roy *piteus* des povres et des souffraiteus. (ID., *ib.*, CXLII, Wailly 1867.)

Jasques est plus *pidos* que cist romanz. Jasques ou merci de moi. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 84[d], Auracher.)

Boines œuvres et *piteuses*. (*Ch. de sept. 1328*, Arch. de l'Etat à Gand, 1466.)

Pour donner, aumosner, et convertir en *piteulz* usages. (1358, Arch. K 47, n° 48 bis.)

Pietouz et sanctissime. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, XI, Champollion.)

Misericors et tres *pitoulz* est nostre sires. (*Psaut.*, Maz. 798, ps. 110.)

Moises, le *piteus* pere, le sage parleur. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 63[b].)

Ilz feroient contre nature se ilz ne despensoient deument et en *pitieux* usaiges les richesses que ilz ont. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 72 v°.)

Daigne oir ma priere an t'oroille *pitosse*.
(*Les XV joies N.-D.*, ms. Troyes.)

Pitieux, qui a misericorde d'aulcun. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Ceux qui ont veu cedit royaulme de France en temps du roy Charles sixieme de ce nom, sont *piteux* de le veoir a present, veu le changement effroyable qui y est. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. CXLVII, Bibl. elz.)

Pieteux, non ingrats, freres unis, ont cure
Leurs parents honorer de cette sepulture.
(J. A. DE BAIF, *Œuvr.*, Passetems, l. II, f° 56 r°, éd. 1573.)

Car ny jamais nul roy de cœur si debonnaire
N'embrassa *pieteux* la vertu de son frere.
(ID., *Poemes*, liv. IX, f° 246 r°, éd. 1573.)

Mais si quelque autre qu'eux qui sçait la verité
Par ces gens *pieteux*, de dire est invité.
(M. B. BAILLY, *Importunité et Malheur de noz anz*, f° 101 v°, éd. 1576.)

Mais pour mollir Cesar, et *piteux* nous le ren-
[dre.
(GARN., *M. Ant.*, II, éd. 1578.)

Ses vrais et *pieteux* sectateurs. (LA BOD., *Harmon.*, p. 558, éd. 1578.)

— S. m., jeux de théâtre, dans lesquels on représentait des actions de piété :

Comme plusieurs amis charnelx de Jacob Legrant deussent et eussent promis aux enfants du dit Alixandre de venir a un esbatement que on dit *piteux*. (1384, Arch. JJ 26, pièce 125.)

Advint que a une feste ou assemblee de *pitoux*, a laquelle feste ou assemblee on a usé et accoustumé de sonner un bassin pour assembler les voisins et gens d'entour, pour venir a la dite feste. (1395, Arch. JJ 149, pièce 30.)

Il y avoit une grande assemblee de jeunes gens faisans esbatemens et jeux de personnaiges que on nomme ou pais (de Lille) *piteux*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 120.)

Poit., *pidous*, Wall., *pitiveux*, Ard., *piteus*, Mess., *pitious*, La Bresse en Vosges, *pitous*, Franche-Comté, *pitoyous*, Bourg., Plombières, *pidious*, compatissant, qui s'apitoie.

PITOSEMENT, *-ousement*, *-eusement*, *pieteusement*, adv., pitoyablement, avec pitié :

Mais Deus pardone *pitousement*
Qant il voit bon repentement.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 527[a].)

Gouverne le peuple *piteusement*. (*Le livre des Esches*, ms. Chartres 411, f° 77 v°.)

— Pieusement, modestement :

Par une voie s'achemine,
Sour les .xx. chevaliers s'en vint,
Molt *piteusement* se contint ;
Il les salue simplement
Et il respondent liement.
(*Eustache le moine*, 778, Michel.)

Voyez combien *pieteusement*, combien doctement il enseigne que... (LA BOD., *Harmon.*, p. 346, éd. 1578.)

La Bresse en Vosges, *pitoûsemô*, miséricordieusement.

PITOULON, s. m., surnom donné aux Bretons :

Pour le temps que la guerre estoit entre nous et le duc de Bretaigne, ledit exposant estant en une embusche en la compaignie du connestable de S. Jame de Bevron, en un lieu... ou les *pitoulons* et pluseurs autres passerent en une nuit sanz mot sonner, pres de la dite embusche et lors l'un des varles dudit exposant lui dist qu'il avoit veu gens d'armes passans pres d'eulz. (1388, Arch. JJ 132, pièce 275, ap. Duc., *Piretum*.)

PITOULZ, voir PITOS.

PITOUSEMENT, voir PITOSEMENT.

PITOUX, voir PITOS.

PITOYER, voir PITEER.

PITRE, voir PETRE.

PIU, voir PIF.

PIUE, adj. f., voir PIF.

PIUMART, voir PIMART.

PIUMENT, voir PIMENT.

PIUMENTIER, voir PIMENTIER.

PIVARD, adj., lourdaud :

Celuy que tu cognois, Moisson,
Qui a si *pivarde* façon.
(J. A. DE BAIF, *Œuv.*, Passetems, l. III, f° 88 r°, éd. 1573.)

PIVE, adj. f., voir PIF.

PIVEMENT, *pievement*, *pieuwement*, *pieument*, *piement*, *piament*, adv., pieusement, avec pitié :

Si *piament* lui appelled.
(*Passion*, 294, Koschwitz.)

Ke tut icil qui voelent vivre en Deu *piement*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 50 v°.)

Ke nos sobrement et *piement* et justement viviens. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 59 r°.)

Se vos *piement* et formant vos tenez. (*Li Epistle St Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 13 r°.)

Au cors *pivement* se complaint.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 53c.)

Et prolies li trestuit *pivement* par amor.
(*De St Alexis*, 561, Herz.)

Nos creons *piement* que ele (la Ste Vierge) fu receue et levee en ciel en cors et en ame. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 73 r°.)

Ne desdaigne m'orison recueillir
Et ne despire mon plor ne mon soupir,
Mais daigne moi regarder *piement*.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 129 r°.)

La li deprie qu'il me daigne esgarder
Tres *pievement* comme sa creature.
(*Ib.*)

Ramembre, dame, *pieument* m'orison.
(*Ib.*)

Dunc se leva Johans, dist lor tant *piement*:
Bien soies venuz trestouz communalment.
(*Adieux de J.-C. à N.-D.*, Richel. 19525, f° 9 v°.)

De ces coses devant dites vaut mieux a douter *pieuwement* c'a determiner folement. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 236c.)

Parlons *piement*. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 338 r°, éd. 1587.)

piverré, adj., marqueté à la façon d'un pivert:

Qui rendent le patient en couleur de sansue couvee en plume de loriot *piverré*, comme le ventre d'une lamproye. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poès. fr. des xve et xvie s., IV, 274.)

1. **pivois**, s. m., sorte d'oiseau de proie:

Fy de ce May qu'on clame si courtois,
Fy de Venus et de la beauté d'elle,
Fy d'esperviers, de faulcons et *pivois*.
(Al. Chartier, *le Regret d'un amoureux*, p. 805, éd. 1617.)

2. **pivois**, *pihouais*, s. m., vin:

Du vin, c'est du *pivois*. (G. Bouchet, *Serees*, III, 129, Roybet.)

Pihouais, vin. (1596, *Vie genereuse des Mercelots*, Var. hist. et litt., VIII, 183.)

Et encore au xviiie s.:

Du vin j'ignorions l'usance,
Il nous fait boire du *pivois*,
Morgué, quelle différence!
(1744, *l'Ecole des amours grivois*, branle général de la fin, ap. Michel, *Dict. d'argot*, p. 327.)

pix, voir Pis.

pixhas, s. m.?

Ma houplande fouree de *pixhas*. (1438, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 115.)

pixherotte, voir Pisserote.

1. **piz**, s. m., urine:

Et si dient cil qui le sevent que de son *piz* (du loup cervier) naist une pierre precieuse qui est appelee liguires. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 218, Chabaille.)

2. **piz**, voir Pis.

pizanes, voir Pisanes.

plaagier, voir Plegier.

placabilité, s. f., qualité d'un homme qui se laisse facilement apaiser:

Et se peuvent appeller doux medicamens des esprits, l'affabilité et douce parole du prince envers chascun, sa debonnaireté et *placabilité*. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 685, éd. 1577.)

placable, adj., qui peut être apaisé, doux:

Marcellus estoit non *placables* et non apaisables. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 252c.)

Ou plusieurs cuidoient qu'il se deust despiter et indigner, se monstra tant gracieux et *placable*, et print les excuses dudit empereur pour bonnes sans rien reprocher. (Cl. Seyssel, *la Vict. du roy Louis XII contre les Venic.*, f° 28 v°.)

Les immortels ..
Estans priez des humains condescendent
A leur requeste, et *placables* se rendent.
(Hug. Salel, *Iliade*, ixe liv., éd. 1606.)

— Qui apaise:

Affin que l'oblation soit *placable*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Nomb., V, éd. 1530.)

A l'entour des rivages
Hymeriens, ou d'osties abonde
L'autel *placable* a Diane la blonde.
(Des Masures, *Eneide*, f° 322 v°, éd. 1608.)

plaçage, -*aige*, *plass.*, *place.*, *placz.*, *plazezage*, s. m., droit de place qui est dû au seigneur pour la liberté de placer et vendre ses marchandises ou ses bestiaux au lieu où se tient la foire ou aux halles et marchés de la seigneurie:

Servis et *plassages*. (1315-1355, *Revenus perçus par les dauphins de Viennois*, Arch. mun. Bourg.)

Item avons franchi et franchissons lesdites personnes de... roage, paage, leyde, *plazezage*, vendes, estoicages et de toutes autres costumes. (1325, Arch. JJ 65, pièce 278.)

Nous avons octroié et octroyons ausdiz marchans que le pavement et les quais de ladite ville et les ysues soient adoubees et mises en tel estat parquoy eulx et leurs gens puissent bonnement leurs biens et marchandises charger et descharger de nuit et de jour, sans paier aucune coage ne *plaçage* ne autre chose quelle qu'elle soit. (1362, *Ord.*, III, 576.) Impr., *platage*.

Item sont quittes et exemps de tout eschanguet, peage, rotage, pavage, *plassaige*. (1403, Arch. JJ 207, pièce 138.)

Ledit suppliant (Jean Mérichon) a accoustumé prandre et recevoir les droiz et prouffiz de hostellaige, *plassage* et estellage des estaux estant audit hostel (des halles de Poitiers). (1459, Halles de Poit. Arch. Vienne.)

Checun boulengier vendant pain par detaill au dict lieu de Lesneven au marché doibt et paye par checun jour de marché pour *placzage* ung denier. (*Debvoirs deuz au D. de Bret. à cause des ferm. de Lesneven*, xve s., Arch. Finist.)

Estallages, *placeages*. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. clxxxviii, Michaud.)

Et encore au xviie et au xviiie s.:

Droits de *plassage*. Qui est dû en aucuns lieux par ceux qui esposent marchandises et danrées en la place publique de la ville, ou ailleurs par les rues et carrefours, comme aussi est dû en aucuns lieux le droit d'establage. (Laur., *Gloss. du droit fr.*)

Peages, foires et marches, *plassages*, chasse, vigerie. (*Dénombr.*, xviie s., Arch. Charente, E 60.)

Droit d'étalage et *plassage*. (29 sept. 1732, *Aveu*, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

— Place:

De n'empescher lesdits marchands forains et autres au *plaçage* qui leur sera donné par leur voyer esdits lieux. (22 sept. 1600, *Ord. du prév. de Paris*, Code de la Voyerie, II.)

Le maitre leur doit montrer leur rimage ou *plaçage* pour mettre le pesant de leur ordinaire chacun. (*Jugem. d'Oléron*, XVI, *Us. et cout. de la mer*, p. 60, éd. 1671.)

— Droit d'amarrage:

Avoir le *plaçaige* delle fore des neis qui montent et deskendent. (19 févr. 1415, *Pawilhars*, K 219, Arch. Liège.)

— Droit sur une place à bâtir:

J'ay baillié par foy et par homage... a Jordain Menars, une demie place de maison assise en ladicte Villedieu. Et fu fait ce bail apres ce que la demie place fu criee et subhastee par plusieurs fois a crys de paroisse, et demoura audit Jourdain Menard comme au plus offrant, pour le pris de .xvi. s. tourn. de rente annuelle et perpetuelle que ledit Menars s'obliga tant pour lui comme pour ses hoirs, payer et rendre chascun an audit commandeur ou a cellui qui aura cause de lui, et a ses successeurs perpetuellement frans et quittes par dessus toutes autres rentes, soient *plassages*, cens ou interests. Et quant ad ce tenir et enteriner, fournir et faire valoir sanz diminucion ladicte rente avec les *plassages* et cens deubz a ladite commanderie, en la forme que les autres places doivent, ledit Jourdain obliga soy et ses hoirs. (1392, *Bail à cens d'une demie place de maison*, Arch. MM 31, f° 148 v°.)

placart, -*quart*, s. m., plaque:

Quand d'un pied d'un arbre on arrache un rejeton, et ensemble on arrache un large *plaquart* dudit arbre, lequel estant ainsi large au bout du rejetton ressemble aucunement a un jambon. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Perna, éd. 1596.)

— Partie de l'armure:

A la sixieme l'escuyer rompit sa lance par la poignee et attandit au *placart* du chevalier. (Ol. de La Marche, *Mém.*, liv. I, p. 322, éd. 1616.)

— Sorte de petite monnaie:

Vint quatre pieces de vieille monnoye appellez *plaquars*. (1406, Arch. JJ 160, pièce 335.)

Soixante solz parisis en gros ou *placars* de Flandres. (1425, Arch. JJ 173, pièce 265.)

placation, s. f., apaisement, expiation:

Ne sera, comme l'escript recorde,
Ne pour argent ne pour avoir
Sans pitié, sans compassion
Et sans nulle *placation*.
(J. Bouchet, *les Reynars traversant*, f° 66 r°, éd. 1522.)

Et pour plus inciter Vespasian a ce faire, ilz alleguoient les inconveniens des batailles futures et les dangiers qui pouvoient venir a l'empire, se ainsi estoit que les parties d'Orient fussent rappaisees... Car par la *pla-*

cation des parties orientalles pourroit estre l'Italie plus a seureté. (*Bat. Jud.*, V, 12, éd. 1530.)

Faire les holocaustes et sacrifices et les *placations* au temple de Dieu. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Machab., I, I, éd. 1530.)

PLACEAGE, voir Plaçage.

PLACEBO, s. m., flatterie :

Ne le flatte pas (ton ami) ne faire le *placebo* (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. xciv, Bibl. elz.)

Pour bien jouer du *placebo*,
Pour flatter et mentir aussi.
(R. de Collerye, *Oeuv.*, p. 199, Bibl. elz.)

Si les princes savoient plutost embrasser les utiles conseils que les passionnes et deguises de leurs ministres qui vont, comme on dit, toujours a *placebo*. (Villars, *Mém.*, l. VI, p. 560, Michaud.)

— *A placebo*, par flatterie :

Mais qui voelt grace recouvrer,
A placebo l'estuet ouvrer.
(*Pièce anon.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 158.)

Que nulz n'est mais creus, se il ne set mesdire,
Parler *a placebo*, jangler, trufler et rire.
(Watriquet, *Poés.*, p. 128, Scheler.)

— Homme intrigant :

Honneur, messieurs, proficiat!
Placebo vous vient faire hommage.
(Vers 1540, *Dyalogue de Placebo*, Picot, Romania XVI, 517.)

— Vêpres des morts :

Le bon prieur demanda a l'esperit du citoien de quelle utilité est *placebo* pour l'ame du pecheur. (*Vision de l'ame de Guy de Thurno*, f° 22a, Romania XVI, 517.)

Laisses le *placebo* russé
Et dictes ley des trespasses.
(Vers 1540, *Dyalogue de Placebo*, Picot, Romania XVI, 518.)

En Norm., les écoliers nomment *placebo* l'élève qui, pour plaire à ses maitres, leur rapporte les fautes de ses camarades.

PLACEIS, voir Plaisseis.

PLACEL, *plachel*, s. m., la partie du banc sur laquelle on s'assied :

.viii. *plachiaus* pour mettre a .viii. bancs le jour dou Sacrement. (*Compte de 1385-86*, Arch. Nord.)

Noms de lieux, *Placeau* (Loiret), le *Placeau*, les *Placeaux* (Yonne).

PLACELLE, *plagelle*, s. f., compresse :

Si soient mises *placelles* d'estouppes baignies en un bain de oes. (*Fragm. d'un liv. de medecine*. ms. Berne A 95, f° 28 v°.)

Soit une *plagelle* estainte en jus de ceste herbe ou eau rose et puis mise sus le front. (*Jard. de santé*, p. 57, impr. la Minerve.)

Mettre par dessus de petites *plagelles*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 162, éd. 1549.)

PLACELOTE, s. f., petite place :

Per cheminum per quod itur a la *placelote*. (Avr. 1293, Arch. Côte-d'Or, B 490.)

PLACER, s. m., terrain plat ?

Et li *placers* fu granz anviron de toz lez
Et l'aive refu granz environ de toz les,
Que trestuit en san plein icil provont fosé.
(*Parise*, 1676, A. P.)

Il l'en arreste au passer d'un *placer*.
(*Macaire*, p. 375, A. P.)

— Adj. ?

A .i. [grant] sol *placer* qui fu d'antiquité
A fait .i. chastel faire ; autrefois i a esté.
(*Parise*, 1671, A. P.)

PLACESCEURTÉ, s. f., place de sûreté :

Et quant de leur bailler des *placessceurté*, estans es mains d'iceulx Angloiz, il n'en bailleroit point. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. clxvii, Bibl. elz.)

PLACETE, *-ette*, *plach.*, *plas.*, *plaich.*, s. f., petite place :

Sacent tout cil qui cest escrit veront ou oront, ke Colars de Saint Ghillain a vendut, werpit, et clamet quite a tous jours hiretavlement a Jehan Pourcelet, peletier, ses aises a une privee qui siet derriere l'iretage dou dit Colart, seant sur le *placette*. a l'entree de le rue Cauwe. (*Chir. du 30 juillet 1356*, Arch. Tournai.)

Ou lieu avoit moult bel estre,
Bois fueillu tout environ,
Et l'erbe jusqu'au giron,
Par *placetes* drue et basse.
(Chr. de Pis., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 51 r°.)

Une petite *placette*, nommee les Porcherons, d'empres Paris. (G. Chastellain, *Chron.*, IV, 75, Kervyn.)

Les connestables et voisins de le rue de Maruis et *placette* Sainct Brixe, qui requierent avoir ayde a la refection et retenue de le quayne et seaulx du puch de ladicte *plachette*. (13 mai 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Helas ! sire, gardez par tout
S'il y a point quelque *placete*,
Quelque retraict, quelque chambrette.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 4519, G. Paris.)

Escriptz de l'achat fait par Monseigneur Me Jacques Laurens, prebtre, chanoine de Tournay, et archidiacre de Flandres, d'un jardin, hobette, lieu, et heritaige, gisant en la *plaichette* Nostre Dame. (19 mars 1583, *Chirographe*, Arch. Tournai.)

— Placet, tabouret :

Aucunes maisonnetes, petites ou grandes boutiques, ny aussi aucune eschelle, banc ou *plasette*. (1611, *Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, 1007.)

St Omer, *plachette*, place, emploi.

Noms de lieux, la *Placette* (Nord, Isère, Dordogne, Cantal.)

Il y a à Abbeville le café de la *Placette*, et à Lausanne (Suisse), la *placette* du grand Saint-Jean.

PLACEUS, adj. ?

Por çou, se Dieus t'est deboinaire,
N'aquier mie avoir par pourtraire,
Ki'st *placeus* laist envis s'aumuce.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 335°.)

PLACEUSE, adj. f., qui a des places dégarnies de cheveux ?

Quar de cheveus luxurieuse
Estoit par devant et *placeuse*
Par derriere et senz chevolure.
(*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, f° 38 v°.)

PLACEY, voir Plaissié.

PLACHASSE, s. f., couverture ?

.xvii. aulnes de *plachasses* pour les chevaulx. (1529, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Flassaie.

PLACHE, s. f., canal, ruisseau tiré d'une rivière :

Deviens avoir l'aaisement et usage de aler et venir a navel, portans quatre muis et demi de blé, de nostre manoir a la riviere de Somme parmi le flaque ou *plache*, estant au derriere de nostre dit manoir. (1364, *Cartul. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 112 v°.)

PLACHEL, voir Placel.

PLACHETTE, voir Placete.

PLACIAUS, cas suj., qualificatif, placide, paisible :

Batuz refu *Placiaus* li Dains,
Qui moult par estoit fous et vains.
(*Renart*, Suppl., p. 140, Chabaille.)

PLACITE, adj., qui plait :

Je t'ay exaulcé en temps *placite* et aggreable. (*Le second Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 247 r°, éd. 1519.)

PLACISTRE, *-itre*, s. m., terrain vague entourant une église ou un autre bâtiment, une fontaine, etc. :

Furent executez en ceste ville, ou *placitre* des Halles. (27 avr. 1527, Arch. mun. Angers BB 18, f° 95.)

Les *placitres* des campagnes. (J. Peletier, *Am. des am.*, p. 84, éd. 1555.)

Item une chaume vulgairement appellee le *placitre* de Cherves, contenant une sexteree ou environ. (1567, *Aveu et dén.*, Ste-Croix, Cherves, Arch. Vienne.)

Il n'avoit accoustumé de fermer les deux portes du costé du *placistre* de ladicte eglise. (1570, Arch. S.-Hilaire, Egl., suppl. n° 40.)

Dans ces places ou *placitres*, l'on entre par quatre portes. La premiere du costé d'Occident qui est nommee la belle, ou sainct Pierre guarit un boiteux, et par ceste porte estoit l'entree du temple. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 342, éd. 1598.)

Et encore au xviie s. :

Un petit *placistre* entre deux chemins qui se croisent. (1643, Vouillé, Arch. Vienne.)

A Civray dans la Vienne, on appelle *placitre* la place située près de l'église,

où se tient le marché aux volailles, aux œufs, aux légumes. *Placitre* est très usité en Bretagne, dans le Morbihan, dans les Côtes-du-Nord, dans le Finistère. A Saint-Brieuc on prononce *placit*.

Nom de lieu, le *Placitre* (Manche).

PLACITRE, voir PLACISTRE.

PLACIZ, voir PLAISSEIS.

PLACKE, voir PLAQUE.

PLACKEUR, voir PLAQUEUR.

PLACQUANT, voir PLAQUANT.

PLACQUE, voir PLAQUE.

PLACQUEMENT, voir PLAQUEMENT.

PLACQUERIE, voir PLAQUERIE.

PLACQUETTE, voir PLAQUETE.

PLACQUEUR, voir PLAQUEUR.

PLACQUIER, voir PLAQUIER.

PLACTE, voir PLATE.

PLAÇUN, voir BLASON au Supplément.

PLACZAGE, voir PLAÇAGE.

PLADISSE, voir PLAIS.

PLADOIER, voir PLAIDOIER.

PLAER, voir PLAIER.

PLAET, voir PLAIT.

PLAGAIN, s. f. ?

Folques dist a conseil al capelain
Que les sainz li aport la fors al plain,
E cil li aporta soz une *plagain*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 390, Michel.)

1. **PLAGE,** *plague*, s. f., plaie, blessure :

Ledit suppliant a esté tant malade que on y a esperé plus la mort que la vie, et lui a l'en tiré de la *plage* qu'il eut du dit cop grant nombre d'oz, et en est encores en grant dangier. (*Chroniq. du M. S. Michel*, II, 202, A. T.)

Et lors ledit Guillaume Gaston retourna sur ledit suppliant et lui dist : Bastard, laisse le, *plagues* de Dieu, tu ne l'emmeneras pas. Auquel icellui suppliant respondit : Guillaume, laisse nous, nous n'avons riens a fere avecques toy, aussi monseigneur ne nous a riens dit tout ton fait. Adonc ledit Guillaume jurant et reiterant son serment : *Plagues* de dieu, tu ne l'emmeneras pas, hausse la javeline et... (1470, Arch. JJ 196, f° 230 v°.)

2. **PLAGE,** voir PLEGE.

PLAGELLE, voir PLACELLE.

PLAGERIE, voir PLEGERIE.

PLAGNIER, voir PLENIER.

PLAGUE, voir PLAGE.

PLAGUER, voir PLAIER.

PLAI, voir PLAIT.

PLAICHETTE, voir PLACETE.

PLAICIER, voir PLAISSIER.

PLAICT, voir PLAIT.

PLAID, voir PLAIT.

PLAIDABLE, *pled.*, adj., que l'on peut plaider, où l'on peut plaider :

Qe le bref fut *pledable* par attachement. (1303, *De termino S. Hillarii*, Year books of the reign of Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 87, Rer. brit. script.)

Es jours *plaidables*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 74 v°.)

Accions *pledables*. (*Stat. de Richard II*, an XIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PLAIDAIER, voir PLAIDOIER.

PLAIDARD, s. m., homme procédurier :

A un *plaidard*. (DES ACCORS, *Touches*, t. II, f° 6 r°, éd. 1588.)

D'un gouteux *plaidard*. (ID., *ib.*, f° 22 r°.)

PLAIDEER, voir PLAIDOIER.

1. **PLAIDEIS,** *-eiz*, *pleid.*, *plat.*, s. m., plaidoirie, procès, discussion :

Estes vous la, Renuart beaus amis ?
Parlez a moi, gentis hom posteis.
Dit Renuart : N'a soing de *plaideiz*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 239d.)

Et li dui campion, qui tant sunt de grans pris,
Se requierent des brans amourous et fourbis ;
N'ont cure de sejour ne de lonc *pleideis*.
(*Doon de Maience*, 7160, A. P.)

L'evesque les at mis encors en *plateis*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6621, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **PLAIDEIS,** *-dois*, *-dis*, *-diz*, *pled.*, adj., qui aime à plaider, chicaneur :

Il sera tencieres et *plaidis*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 71a.)

— S. m., celui qui plaide, avocat, défenseur :

E si li preient que d'els ait mercit,
Al son seignor il lur seit boens *plaidiz*.
(*Alexis*, str. 120d, XIe s., Stengel.)

Proierai li que *plaidis* soit por moi
Vers Damre Dieu qui sires est et rois.
(*R. de Cambrai*, 6593, A. T.)

Non a o sei ses homes ne ses marqueis ;
Non a ades barons, fors ses *pledeis*.
(*Ger. de Ross.*, p. 338, Michel.)

Tu nos soies o lui a Deu bons *plaidois* !
(*Vie de Ste Euphros.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 108, P. Meyer, *Rec.*, p. 338.)

PLAIDEK, s. m., sorte de poisson, prob. la plie :

Plaidek, mosques, sperlins et autres poissonneries. (2 juill. 1582, *Ch. et privil. des XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, p. 128.)

PLAIDEMENT, s. m., plaidoyer, allégation :

Connestable, dit il, oiez mon *plaidement :*
Je vous pri que je soie entendus plainement
De ce que je dirai, oians tous en present.
(CUV., *B. du Guesclin*, 20287, Charrière.)

Pour deviser la plus secretement,
Que nul n'oye l'amoureux *plaidement*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 41d.)

PLAIDEOR, *-eeur*, *-eur*, s. m., avocat :

Qui viaut plaideer en la haute court dou reaume de Jerusalem, il doit demander au seignor a conseill de court le meillor *plaideor* de la court a son escient. (*Livre de J. d'Ibelin*, ch. XI, Beugnot.)

— Juge :

Dans Jehan de Brene, *plaideeur* de Pontigny, seoit comme juges et tenoit ses plaiz et exerçoit jurisdiction. (1315, *Cart. de Pontigny*, p. 234, ap. Duc., *Placitare*, sous *Placitum*.)

— Procureur d'un monastère :

Dant Mahieu, abbet, dant Jehan de Cambrai, prieur, dant Jehan de Tournai, *plaideur*. (1297, *Cart. de Vaucelles*, ch. LXVI, ap. Duc., *Placitator*, sous *Placitum*.)

— Fém., *plaideresse*, plaideuse, discuteuse :

Empereres, moult m'esmerveil
Ou tu as pris si vil conseil,
Por vaincre une *plaiderresse*
Nos as ci fait si grant pormesse.
(*Vie de sainte Katerine*, Richel. 23112, f° 320c.)

Quant l'arrest se prononcera
D'entre vous aultres *plaideresses*.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1e part., I, 34, Bibl. elz.)

PLAIDEREL, *-eau*, adj. et s. m., qui a l'habitude de plaider, qui aime les procès, plaideur, chicaneur :

Tant a partout de *plaideriaus*,
D'esquevins, de serjanteriaus,
De larrons, de chapeteeurs,
De heraus, de hoqueteeurs,
Que nus preudom ne puet mes vivre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 48d.)

Ou si seient curiaus
Ou acun seit *pleideraus*.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 59a.)

Nous troys irons a la taverne ;
C'est le lieu ou je me gouverne,
G'y suis plus aise qu'au moustier
Pour ces *plaidereaulx* appoincter.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 364.)

Litigiosus, *plaidereau*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Plaidereau et rioteux, calomniateur. (P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 309, éd. 1575.)

On ne donneroit point tant de pratiques aux justiciers, ny tant de peine aux ad-

vocats et *plaidereaux* de debattre leurs causes. (Jean de Barraud, *Epist. dorees de Guevara*, f° 193 r°, éd. 1584.)

Un criard *plaidereau*.
(Passerat, *Œuvr.*, p. 114, éd. 1606.)

plaiderie, *playd.*, *pled.*, s. f., plaidoyer, profession d'avocat, procès :

Par ma *plederie*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 150c.)

Je fis les armes d'Achilles
Dont Ayaus s'ocist, qui les
Perdi par maise *plaiderie*
Contre Ulixes, duc d'Ulixie.
(G. Machault, *Prise d'Alexandrie*, 213, Mas-Latrie.)

Penses tu qu'il puisse trouver
Sur piez, par qui ces faicts prouver ?
C'est le chief de la *playderie*.
(*Pathelin*, p. 90, Jacob.)

Cestuy Isopes a de usaige et de coustume de faire cest qu'il veult sçavoir tous les *plaideries* et les causes ainçoys que on voise en jugement. (*Hyst. du Chev. Berinus*, f° 24 r°, éd. 1521.)

Il s'en iroit vivre a Athenes loing de toute *plaiderie* et de toute administration de la chose publique. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Ceux qui par folie ou necessité se vont envelopper dans des rets tres subtils de *plaiderie*. (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 12, éd. 1587.)

Proces, *plaideries*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 126, Roybet.)

Parmy tant de *plaideries*,
Parmy les chiquaneries
Et les cris impetueux
Du palais tumultueux.
(Gilles Durand, *Odes*, I, xxxv, f° 129 r°, éd. 1594.)

Ce vilain et pernicieux mestier de *plaiderie*. (Charr., *Sag.*, l. III, c. xi, p. 471, éd. 1601.)

Ce mot a pénétré au xviie s. On le trouve encore chez Molière. (*Misanthr.*, I, 1.)

Centre de la Fr., *plaiderie*, procès; Norm. et Guernesey, *plaiderie*, plaidoirie.

plaideus, *-ous*, *pled.*, adj., disputeur, querelleur :

Litigiosus, *pledeus*. (*Gloss. de Conches.*)

— En parlant de chose, où l'on plaide :

Basiliques *plaideuses*.
(Grevin, *Sonn. sur Rome*, XXIII.)

— S. m., avocat :

Jehan Mathieu le *plaidous*. (*Hist. du Théâtre français*, ap. Ste-Pal.)

plaidicer, *plaidixer*, v. n., fréquentatif de plaider :

Par devant keil justice con l'an *plaidixeit*. (1316, *Terrier S. Vinc.*, Richel. 8711, f° 19 v°.) Al. *plaidicet*.

plaidié, *plaidé*, *playdé*, *pledié*, s. m., plaidoirie :

Selon le proces et le *pledié* que il avoit feit contre les diz religieus. (1302, *Cart. de S. Wandrille*, f° 7 r°, Arch. Seine-Inf.)

Chez les avocats les escus y pleuvent plus dru que pluye. J'en sçay tel qui pour un *plaidé* a raporté trois mile cinq cens escus, outre 1500 livres de rente. (Cholieres, *Contes*, f° 229, ap. Ste-Pal.)

On donne aux bons advocats
Pour un *playdé* deux ducats.
(Tabourot, *les Touches*, l. IV, f° 23 v°, éd. 1588.)

1. **plaidier**, *-der*, *pled.*, *pleid.*, verbe.

— Neutr., tenir le plaid :

Puis qu'il l'ad dit, mult s'en est afichiez
Que ne lairrat pur tut l'or desuz ciel
Qu'il n'alt ad Ais, u Carles soelt *plaidier*.
(*Rol.*, 2665, Müller.)

Quand li maires *plaide* et il commande que on se traiz, qui ne se traist, quatre deniers doit. (1355, *Ord.*, V, 510.)

— Etre garant au plaid :

Asez est dreiz que Guenes seit penduz
E si parent ki *plaidiet unt* pur lui.
(*Rol.*, 3932, Müller.)

— Parler :

Ja de l'acorde ne vuel oir *plaidier*.
(*Raoul de Cambrai*, 2553, A. T.)

Meslez me sui de nouvel a Gautier,
Secor moi, sire, par la toie pitié.
Et dist Girars : De folie *plaidiez*.
(*Jourd. de Blaivies*, 46, Hofmann.)

Vous en porrez ja tant *pledier*,
Fet cele qui le het de cuer,
Que je geterai ja tout puer,
Dehait qui le dit s'il nel fet.
(*De Sire Hain et de dame Anieuse*, 71, Montaiglon, *Fabl.*, I, 99.)

— Badiner, plaisanter :

Le suppliant se appoya a l'uys d'un mercier voisin de son pere, a la femme duquel mercier et a son varlet il *plaidoit* et s'esbatoit. (1392, Arch. JJ 184, pièce 463.)

Ainsi que les supplians passoient leur chemin, ilz trouverent Jaques le Leu, qui estoit fort chargié de vin, et qui *plaidoit* a aucunes personnes qui estoient contre ung estal au devant d'une maison. (1454, Arch. JJ 184, pièce 463.)

— Hésiter :

Dom Arbre logeat son camp a Avignon, vis a vis de la Roque, et la demeura trois jours *plaidant* s'il me viendroit attaquer ou non; a la fin il prit parti de se retirer. (Montluc, *Mém.*, I, p. 258, éd. 1661.)

— Act., rendre, en parlant de la justice :

Ne nule joutise le roi ne doit *plaidier* de son droit, ne de son heritage, ne de sa seignorie, fors en sa cort. (*Etabl. de S. Louis*, II, xx, p. 405, Viollet.)

— Prier, supplier :

Se de rien vos i puis aidier,
Je ne m'en quier feire *pleidier*,
Car pres sui de vostre servise.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 24b.)

— Inf. pris subst., plaidoirie :

L'appiel fait, lesdites parties et li eskievin furent mandet par devant le dit gouvreneur et jures, et fu li *plaidiers* dessus dis renouveles par devant ledit gouvreneur et jures. (10 juin 1334, *Jugement fait pour Pieron de Waudripent contre Pieron Crissembien*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Refusant d'employer le beau *plaider* du grand Lysias. (Charr., *Sag.*, l. I, ch. iv, p. 31, éd. 1601.)

— Plainte :

Murmure en fut et grant *plaidier*.
(*Le Dit de tous les rois de France*, Richel. 4437, f° 241 r°.)

— *A petit de plaidier*, pour une légère cause :

Or orrez ja, pour Dieu, du deable aversier
Comment il se pensa de sa honte vengier,
Et com grant ennui vint *a petit de pleidier*.
(*Doon de Maience*, 6083, A. P.)

2. **plaidier** (en trois syllabes), voir Plaidoier.

plaidieu, voir Plaidif.

plaidif, *plaidiu*, *plaidieu*, s. m., avocat, défenseur :

Mes sachiez androit moi i aurez bon *plaidif*,
Qar tant ai vers Karle cuer debonaire et pif
Que lui ne son message ne lairoie laidir.
(J. Bod., *Sax.*, xxiv, Michel.)

— Homme procédurier, querelleur :

Or a en vous trop fier *plaidieu*,
Fet li sires, quant leenz iere ;
Ja n'i ferai bien, ne proiere,
Ne aumosne, ne oroison.
(*Dit du Barisel*, Richel. 837, f° 2a.)

Ore a en vous trop fier *plaidiu*.
(*Ib.*, 238, Méon.)

Encuseor, mal *plaidif*, losenger.
(*Rom. des Rom.*, Richel. 29525, f° 147 r°.)

plaidiu, voir Plaidif.

plaidixer, voir Plaidicer.

plaidiz, voir Plaideis.

plaidoer, voir Plaidoir.

plaidoiable, *-oyable*, *playd.*, *pleid.*, *pled.*, adj., que l'on peut plaider :

Causes *plaidoiables*. (1303, *Ord.*, Dupuy, ccxxx, 110, Richel.)

Que les causes *plaidoiables* qui seront entamees ou encomancees a plaidoier en un jour plaidoiable, et ne pourront estre parfinies, soient et demeurent en tel estat jusques a l'autre premier jour plaidoiable ou tel que nosdites gens y ordonneront. (1364, *Ord.*, IV, 507.)

Matières judiciaires et *pleidoyables*. (Budé, *Inst. du prince*, p. 171, éd. 1547.)

— Où l'on peut plaider :

Acordé est a Jehan le Fevre, boucher, appellant des prevotz et jurez, que sa cause d'appel soit continuee jusques au premier jour *pledoiable* apres Quasimodo. (*Ass. du*

25 janv. 1395, Reg. des Consaux, 1393-1399, Arch. Tournai.)

Nous enjoingnons a nostre procureur en court d'eglise qu'il aille par chascune sepmaine es jours de mercredi et samedi et autres *plaidoiables* es auditoires des evesque, archediacre et chapistre de Paris. (*Voirye de Paris*, Arch. Y 3, f° 11 r°.)

Adjournez a comparoir en personne en ladite cour au premier jour *plaidoyable*. (1484, *Extr. des Reg. du Parlement*, ap. Th. Godefroy, *Cérém. fr.*, I, 226.)

Lesquelles causes de plaintes et doleances viendront de plein droit en la grande Halle pardevant mesdits seigneurs, au prochain jour *plaidoyable* ensuivant, que la partie se sera plainte. (*Ord., styl. et us. de l'eschev. d'Arras*, av. 1500, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Calendrier par lequel on povoit cognoistres les jours festez et non festez, *plaidoyables* et non *plaidoyables*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Les preteurs qui estoient comme les presidents es jugements, vouloyent gratifier a Verres, et avoyent tant donné de remises et de delais, qu'ilz avoyent rejetté la cause jusques au dernier jour *plaidoyable*. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Jour *plaidoyable*, ou de plaider. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

A la charge de se representer en personne au jour que la cause sera plaidé, qui est au premier jour *playdoyable* d'apres quasymodo. (J. Pussot, *Journalier*, p. 155, E. Henry et Ch. Loriquet.)

S'est conservé dans la Flandre française jusqu'à la fin du xviie s. :

Des hoirs Hardy sur leur maison et héritage à Bruil devant le lieu *plaidoyable* haboutant au chemin. (1700, *Comptes du receveur de l'Eglise S. Maurice à Bruille*, Arch. mun. Mortagne.)

Plaidoiart, *playd.*, qui a la manie de plaider sans cesse :

Si on temps jadis le monde eust esté ainsi pervers, *playdoiart*, detravé, et inapoinctable, il son pere n'eust acquis l'honneur et tiltre d'apoincteur tant irrefragable, comme il avoit. (Rab., *Tiers livre*, ch. xli, éd. 1552.)

Plaidoié, *pled.*, s. m., plaidoyer :

Noz avons veu que le partie qui se doutoit d'avoir jugement contre li, disoit que li *pledoies* n'avoit pas esté tix, ançois avoit esté autre. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, lxvii, 34, Beugnot.)

Replique partie adverse et recite son *plaidoié*. (1391, *Grands jours de Troyes*, X¹ᵃ 9184, f° 13 r°.)

Plaidoiement, *-oyement*, *-oiment*, *playd.*, s. m., plaidoyer :

Je requier tout premierement
Sans faire plus long *playdoiment*
Qu'i soit a la mort condamné.
(*Mist. du Viel Test.*, 2792, A. T.)

Faire *plaidoimentz* et jugementz. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 10 r°, éd. 1493.)

Proceder en *plaidoyements*. (*Cout. de Hayn.*, lvi, Nouv. Cout. gén., ii, 9.)

Lorraine, *pliadéyement*, débat, cause.

1. **Plaidoier**, *-oyer*, *-ier*, *-aier*, *-eer*, *playd.*, *plaisd.*, *pled.*, *plesd.*, *plad.*, *plaitier*, *plestoier*, verbe.

— Neutr., plaider :

Je doi *plaidoier* de nos quereles en sa cort. (1250, Chalon, Arch. Doubs E 1345.)

Et quant il a querele entre le duc de Loraingne et le conte de Bourg., il *plaidoient* et doient *plaidier* au Ru de Drug. (1258, *Lett. de Guill. de Pesnes*, Arch. J 247, pièce 37 (36).)

Apres ce que nos *aumes* assez *pladoié* sus ces choses. (1260, Evêch. de Langr., Lecey, Arch. Haute-Marne, G 54.)

Pledeer. (Fév. 1275, Fontevr., la Roch., Arch. Maine-et-Loire.)

En partie de clain dont il *plaitieroit*. (*Pièce de 1386*, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 357.)

Plaideer. (1393, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Plaidaier, placito. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Item pour une lettre de grace impetree pour les dis executeurs du roy nostre sire, pour *plaidoyer* par procureur. (15 déc. 1405, *Exécut. test. de Collart d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Car s'il y avient aulcun cas,
Il n'y a qui *plaidoie* ou gaigne
Synon maistre Yves de Bretaigne ;
La cause est, que quant il *plaidie*,
Nul n'est pour l'adverse partie.
(*Le Testament de Nesson*, ap. P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 178, éd. 1748.)

C'est trop *plaidoié*.
(Coquill., *Plaidoyer*, II, 58, Bibl. elz.)

Entre nous folz qui *playdoyons*
Les praticiens nous norrissons.
(*Prov. communs*, xvᵉ s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

O homme, qui es tu qui *playdoyes* contre ton createur ? (Calv., *Predest.*, p. 199, éd. 1552.)

— Parler en général :

Qui les orroit de colerique
Pledoier, ou de fleumatique.
(Guiot, *Bible*, 2574, Wolfart.)

Ils partent, sans plus *plaidoyer*.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, dans les *Œuv. de Villon*, p. 229, Jouaust.)

— Act., plaider :

Nuls ne entrerompra une cause puis que elle aura esté commenciee a *pledoier*. (1320, Arch. K 40, n° 23.)

Pour une cause que *plaidoyoit* maistre Jehan Canart pour certaine personne du bailliage de Vermandoys. (Bout., *Somme rur.*, 2ᵉ p., f° 21 r°, éd. 1539.)

La cause *fu plaidoyee* en le court de parlement. (1401, *1ᵉʳ Reg. aux délib. de Noyon*, f° 21 v°, Arch. mun. Noyon.)

Nous vous mandons que vous payez et delivrez a Guillemme Cathine, procureur general de la dicte ville, a cause et pour sa paine et desserte d'*avoir plaidoyé* les causes de la dicte ville contre les personnes dez delinquans. (31 août 1405, *Ord. de paimant*, pr. à l'appui, Arch. Tournai.)

Ilz ont passé le mendement de la somme de .iiii. l. .x. s. tourn. deux a maistre Jehan Palmier pour sa pension d'*avoir pledoyé* les causes de la ville a la court du roy. (19 déc. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 142, Guigue.)

Aussi l'advocad qui *plaidie*
Les causes, raisons et moyens,
Pourveu qu'il ait la main garnie,
Estre pour les deux abayans.
(Coquill., *Plaid.*, II, 69, Bibl. elz.)

L'advocat qui *playdoya* sa cause devant les commis. (*Compte de 1487-9*, Arch. Pas-de-Calais.)

A maistre Jehan de Preys, advocat du roy, nostre sire, pour .vi. journees par lui desservies a *plaidoyer* la cause dudit Jaquet Quis contre ladicte vesve .lii. s. .xi. d. (1496, *Exécut. testam. de Jaquet Quis, fils de Jaques Quis*, Arch. Tournai.)

Playdoyerent leur cas. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 61 r°.)

Toutes escritures, memoires, et additions se feront par les advocats qui *auront plaidoyé* les causes. (Charl.-Quint, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

— Réfl., être plaidé ; emploi impersonnel :

Par devant lequel sieur bailly et messieurs les nobles qui s'y treuvent. *se plaidoye(nt)* des seignories, chasteaux, terres de fief. (1519, *Coust. du duché de Lorraine*, p. 71, Bonvalot.)

— Act., mettre en cause, appeler en jugement :

Se aucuns voloit *plaidoier* aucun de la commune de Troies par plait ou par autre maniere. (Sept. 1230, *Ch. de Thibaut de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

Cil porra *plaidoier* le mari. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 145ᶜ.)

Quant il fu sacrez (patriarche) ne demora depuis gueres que il commença a *plestoier* le roi de la cité de Jaffe, que il disoit que c'estoit droiz des esglise. (G. de Tyr, xiii, 25, Hist. des Crois.)

— Réfl., adresser des supplications :

Humlement vers lui se *plaideie*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16585, Michel.)

— Infin. pris subst., salle du tribunal :

Pour couvrir le *pledoier* au prevost, late, plastre, clo. (1355, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, f° 295 r°.)

Rappareillier la loge dou *plesdoier*. (*Ib.*)

Sur le *plaidoyer* qui tient a present Mynmyn. (1464, *Compte du Temple*, Arch. MM 139, f° 117 v°.)

Par le commandement de monseigneur le commandeur de S. Jehan de Latran, a Paris, a esté fait ung *plaisdoier* pour tenir les plees en sa seignourie de Loursine, pour le pris de .xviiiᶜ. livres dix solz tourn. lesquels ont estes paies a Pierre Houlet et Thomas Rainier, maçons. (1530, *Censier de la command. de S. J. de Latran*, Arch. S 5121.)

Paié ung tableau pour le *plaisdoier*, auquel y a ung cruchefy paint sus toelle. (*Ib.*)

Pour avoir natté une chaelle du *plaisdoier* de Leurcines. (*Ib.*)

Ilz apprehenderent Paul et Silas, et les menerent dedans le *plaidoier* aux princes. (LEFEVRE d'ETAPLE, *Bible*, Actes, XVI, éd. 1530.)

— *Plaidoiant*, part. prés., qui plaide :

Les parties *plaidians*. (*Corr. des ord. de 1386*, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Gens *playdoiens* miserables. (RAB., *Gargantua*, ch. XX, éd. 1542.)

Les parties *playdoiantes*. (ID., *Tiers livre*, ch. XXXIX, éd. 1552.)

— *Plaidoié*, part. passé, plaidé :

Surce de Pistoie. La controverse de Noblesse *plaidoyee* entre Pub. Cornelius Scipion d'une part, et Cayus Flaminius d'autre. C'est une declamation *pleidoyee* devant les senateurs de Rome. (ANT. DU VERDIER, *Biblioth.*, p. 1167, éd. 1585.)

Luxemb., *plaidoyer*, Bas-Val., Vionnaz, *pleidayer*. plaider.

2. **PLAIDOIER**, s. m., celui qui intente un procès :

Ceux sont appeles *plaidoiers* qui mainent les querelles en court par devant la justice. (*Cout. de Normandie*, part. I, ch. LV, ap. Ste-Pal.) Le *Nouv. Cout. gén.*, IV, 26, donne *pledeurs*.

PLAIDOIEUR, *-oyeur*, *playd.*, *pledaieur*, s. m., plaideur, homme procédurier :

Lequel prestre qui estoit rioteux et *plaidoieur*. (1409, Arch. JJ 164, pièce 11.)

Eschars *playdoyeur* est hardi perdeur.
(*Prov. Gallic.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Les advocatz et les *pledaieurs* de Bretaigne. (*Coust. de Bret.*, f° 151 r°.)

Ce mot eschapa bien a un *plaidoyeur* grec. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 226, éd. 1569.)

Plaidoyeur, plaidereau. It. Chicalotore, ciacciatore, ciachiesone. Esp. Pleyteador. (JUN., *Nomencl.*, p. 342, éd. 1577.)

Puis que les *plaidoyeurs* d'aujourd'huy sont si cauteleux et fins et de si mauvaise conscience. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 139, Roybet.)

Un *plaidoyeur* criard. (NICOT, *Thresor*.)

— Fém., *plaidoieresse*, celle qui a la manie de plaider :

Vielles putains *plaidoieresses*.
(ROB. DE HOUD., *li Fabliaus d'Infer*, Richel. 2168, f° 83°.)

Luxemb., *plaidoyeur*, plaideur.

PLAIDOIMENT, voir PLAIDOIEMENT.

1. **PLAIDOIR**, *-oyr*, *-oer*, *-ouer*, s. m., lieu où se tiennent les audiences et les plaids :

Pour recouvrir sur le *plaidoir* de le basse court du castel. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 99.)

On vous fait assavoir que les regetteurs de la ville et cité de Tournay, du commandement et par l'ordonnance de messeigneurs les quatre consaulx de ladicte ville, ont marchandé a Jaquemart du Pont, par rabaisse de paumees, de faire carpenter, edyfyer une achinte, et l'ordonne a .XIII. eschopes, entre le rue Nostre Dame, contre le *plaidoyr* de Monseigneur l'evesque de Tournay, en la maniere et selon le contenu du giet et devises sur ce fait. (9 févr. 1433, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

La maison du *plaidoer* d'Yenville. (1435-59, Arch. Loiret, A 877.)

Et puis furent faictes maintes illusions a Hiesucrist dedens le pretoire et *plaidouer*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 88ᵃ, éd. 1488.)

En la salle des eschevins et *plaidoir* dudit grant eschevinaige. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 157.)

Au petit *plaidoir* de le halle. (*Compt. de 1547*, f° 248, Arch. mun. Douai.)

Devis pour l'erection d'un nouveau *plaidoir* ou salle judiciaire et provinciale au chastel de la ville de Douai. (1564, Ch. des Compt. de Lille, B 2570.)

Il y a à Douai des archives des *Plaidoirs*.

2. **PLAIDOIR**, *playd.*, adj., sujet à plaidoirie :

Poursuites, droits, causes *playdoires*, et aultres choses touchant les champeyages. (1471, *Supliq. des synd. de Bourg*, Cartulaire de Bourg, p. 462, Brossard.)

1. **PLAIDOIRE**, s. f., disputeuse :

C'est quand il a veu en allant
Ces *plaidoires* plourer si fort.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 24306, G. Paris.)

... Saultez la barriere,
Plaidoires, il vous est besoing,
Ou vous arez sur vostre groing.
(ID., *ib.*, 24686.)

2. **PLAIDOIRE**, *pleid.*, s. f., plaidoirie :

Pour eviter toute maniere de plait et de *pleidoires*. (9 mai 1406, *Accord entre Philiberte de la Grange, prieure de Champchanoux et Jehan Bridouart, écuyer*, Arch. mun. Autun.)

PLAIDOIS, voir PLAIDEIS.

PLAIDOUER, voir PLAIDOIR.

PLAIDOUS, voir PLAIDEUS.

1. **PLAIE**, *playe*, s. f., contrée, région :

Et de illoque s'entrespasse il desques a la *plaie* orientale de Jethfer et de Tacasin. (*Bible*, Josué, chap. XIX, vers. 13, Richel. 1.)

Et a la *plaie* de l'occident et del tabernacle feras six tables. (*Ib.*, Exode, chap. XXVI, vers. 22.)

Si poserent les ancres en une *playe* qui s'appelle la riviere de la chevre, et tous les jours alloient presenter la bataille aux ennemis : mais voyant qu'ils ne se bougeoient point ne sçavoient qu'ils devoient faire, pource ce qu'ils ne pouvoient longuement tenir toutes leurs galeres ensemble en ceste *playe* la.... (AMYOT, *Diod.*, XIII, 33, éd. 1554.)

2. **PLAIE**, *playe*, s. f., haie formée de branches entrelassées :

Bois appelles le Bail a Bardon pres le village de la Gargniere en la paroisse de Vasles, lesdits boys taillyz contiguz l'ung l'autre, une *playe* entre deulx. (1536, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

PLAIER, *player*, *plaer*, *plaguer*, v. a., blesser, meurtrir, couvrir de plaies :

Vedez mo laz qui *fui plagas*.
(*Passion*, 436, Koschwitz.)

Plaient lo fort.
(*Ep. de S. Est.*, Xᵇ, Stengel.)

Kar li arbalestier i traient
Qui mult en ocient e *plaient*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4025, Michel.)

En plusors lieus li *ont* le cors *plaiet*.
(RAIMB., *Ogier*, 5818, Barrois.)

Sor prelaz ai molt delaié,
S'aucun a mort en *ai plaié*
Por chose nule que dit aie,
S'il muert, si muire ce dit aie.
(G. DE COINCI, *Sainte Leocade*, 2255, Méon, *Fabl.*, I, 343.)

Le feu d'enfer qui tant en *plaie*,
Qui tant en a ars et espris.
(ID., *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 172ᶜ.)

Si les *plaie* et empire si durement. (*Artur*, Richel 337, f° 110ᵈ.)

Des la plante des piez jusques au somet de la teste n'avoit lieu qui ne *fust playé* et couvert de sang. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 63 r°.)

Se apres estoit trouvé en place
Par les chiens qui suivent sa trace
Et qui glatissent et abayent,
A la fois le mordent et *playent*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 897, Cocheris.)

Et le *plaa* mortelment. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 51 v°.)

Tu humilias comme l'orgueilleux qui *est plaiez* et navrez. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du XVᵉ s.*, Paris, 1872, in-8, p. 122.)

Vulneré, *playé*, oultraigé,
Percé, navré et ledengé.
(*Mist. du Viel Testam.*, 35771, A. T.)

De vostre lance qui forte est
Ou cousté destre le poignez
Et gardez que ne vous feignez ;
Mais bien en parfont le *plaiez*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 256.)

Elle eut recours au fer pour s'en *player* le sein.
(GARN., *Porcie*, V, éd. 1568.)

Quant l'archerot emplumé par le dos,
D'un trait certain me *playant* jusqu'a l'os,
De ses secrets le ministre m'ordonne.
(RONSARD, *Amours*, 1ᵉʳ livre, p. 36, éd. 1584.)

Je voy Ronsard au 71 sonnet de sa Cassandre avoir introduit le mot de *player*, et Baïf malader au sonnet 107 du second livre des Amours de Francine, et je ne voy point qu'ils y ayent grandement profité. (E. PASQ., *Lett.*, XXII, 2, éd. 1723.)

— Fig. :

De mortel apostume navrent leurs cuers et [plaient.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1067, Méon.)

Il se sent *plaier* le cœur
D'une sagette....
(La Peruse, *Div. poés.*, p. 58, éd. 1555.)

... Le cœur
Que tu *plaias* d'une mortelle atteinte.
(*Les amoureuses Occupat. de G. de la Tayssonniere*, p. 16, éd. 1566.)

Quel trait *playe* mon cœur des playes in- [humaines.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 2 r°, éd. 1576.)

— *Plaié*, part. passé, blessé :

Je vos voi ja *plaié* et navré. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 131d.)

Il i avoit des plusors et *plaiez* et navrez,
Et lor armes sanglantes des flans et des cotez.
(*Parise*, 2024, A. P.)

Le dit curé *plaié* et mutilé. (1374, Arch. K 51, pièce 1re.)

En crois voy mon filz tourmenter
Et sy est tout son corps *plaié*.
(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 248.)

Bien y pranta son cheval, qui estoit *playé* et navré moult durement. (O. de la Marche, *Mém.*, I, 24, Michaud.)

Ce povre homme *playé*, navré, blessé,
C'est le peuple.
(Gringore, *Folles Entreprises*, p. 44, Bibl. elz.)

— Fig., troublé, tourmenté :

Mauvais fait aler en fourraige,
Prandre char qui ne soit paiee,
Ne femme amer de hault paraige
Dont on ait la teste *plaiee*.
(E. Deschamps, *Poés.*, V, 161, A. T.)

— S. m., blessé :

Ses mors anporte, ses navres, ses *plaies*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 203c.)

Li *plaiez* jurraz sur sentez. (*Leges Anglo-Saxonicæ ecclesiasticæ et civiles*, p. 221, Wilkins.)

plaiere, s. f., plaie :

Ens el costé li a fait tel *plaiere*
Qui n'ert sanee d'une sesmaine entiere.
(*Auberi*, p. 187, Tobler.)

plaiete, -*ette*, s. f., dimin. de plaie :

Ez vos .i. mie qui la *plaiete* vit.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 6c.)

Li cuers en a le grieté,
Et al uel n'en apert *plaiete*.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, cxxxv, 11, Van Hamel.)

Bien le conut al vis et au chief qu'est mesles,
Et a une *plaiete* qu'il avoit sor le nez.
(*Chans. d'Antioche*, V, 843, P. Paris.)

Il estoit de costé la pucelle a la plaisant *plaiette* qu'il aymoit mieulx que soy mesmes, et elle ne l'aymoit gueres moins. (*Perceforest*, V, f° 91d, éd. 1528.)

plaieur, s. m., celui qui fait des plaies, qui blesse :

Plagarius, *plaieur*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

plaieure, *playeure*, s. f., plaie, blessure :

Et que en luy a cause de la dite bateure et *plaieure* n'a aucun peril de mort, mahaing ou mutilation. (15 nov. 1402, *Rapport de chirurgiens jurez*, Reg. des causes de la prév., f° 2, c. vi, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 145 r°, Arch. Loiret.)

plaige, voir Plege.

plaigeage, voir Plegage.

plaigerie, voir Plegerie.

plaignamment, -*anment*, -*ant*, *plaingn.*, *pleign.*, adv., en se plaignant :

Un petitet trop *pleignanment*
Ici endroit parler m'estuet.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 194b.)

En ce que il commansait a approchier de la rive, si oit une voix qui li commansait a crieir moult *plaingnammant* : Ha! gentilz chevaliers frans, cor me porte en celle neif... (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 179 v°.)

plaigneiz, s. m., plainte :

Dont oissiez grant ploreiz,
Grant dolor et grant *plaigneiz*.
(*Dolop.*, 10184, Bibl. elz.)

plaignement, -*ant*, *pleign.*, *plaingn.*, s. m., plainte :

Et sanloit que cile acordanche et cis sons fust ausi que chanchons de *plaignement* pour le doucheur. (*De Saint Brandainne*, Richel. 1553, f° 258 r°.)

E tut l'aver en prent,
E departit a tuz, e si tres bonement
K'il n'i ot ki fesist bon ne mal *pleignement*.
(*Horn*, 1724, Michel.)

A la fin de mon *plaignemant*.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 34 v°.)

En infer ara *plaignement* et estraignement et reskinement de dens. (*Comment N.-S. jugera*, Richel. 15212, f° 160 r°.)

Tous tenz i est *plaingnemenz* et criees et granz doleurs. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 104b.)

Pleurs, *pleignemenz*. (*Le Miroir de l'ame*, Maz. 809, f° 199d.)

Je prendray pleurs sur les montaignes, et cris et *plaignemens* sur les belles choses du desert. (*Bible*, Hieremie, ch. 9, éd. 1543.)

plaigneur, *plaingeur*, s. m., plaignant :

Mais li rihote
A no cité morte,
Ce dient li *plaigneur*.
(*Poet. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1326, Ars.)

Que de nul fait qui porroit avenir que li contes ne perdra point son droit pour faute du *plaingeur* ou adjourneur. (1330, *Cart. d'Oudenbourg*, p. 71, Van de Casteele.)

plaignesse, voir Planece.

plaignier, voir Plenier.

plaiis, voir Plais.

1. **plain**, *plan*, *plein*, *plaing*, *plen*, adj., plat, uni :

De *plaine* terre sali sus Frod.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22f.)

Son *plain* front, son chief luisant
M'ont navré
D'un dart si enamouré
Que bien croi qu'il m'ocira.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 326 ; Raynaud, *Rec. de motets*, I, 248.)

Es issues des viles li quemin sont plus large que il ne doivent estre a *plain* camp... (Beaum., *Cout. de Beauv.*, xxv, 9, Beugnot.)

Je suis *plains*, cilz veluz.
(*Bible*, Richel. 763, f° 229d.)

Atournez vous d'une tournure *plaine*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 327d.)

Le pays estoit trop *plain*. (*Hist. d'Artus III*, ap. D. Godefroy, *Hist. de Ch. VII*, p. 756, éd. 1661.)

Les gens d'eglise, bourgeoys et habitans de la dicte ville, et les hommes et subgiez du *plain* pais appartenant au dit conte de Montbelliart. (*Confirm. des franchises de Montbel. par le dauph.*, 17 août 1444.)

— D'une seule couleur, en parlant d'étoffes :

Les roiez et les *plains*, .xliiii. aulnes. (*Foires de Champ. et de Brie*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 128.)

Que leur mestier d'euvre rayee estoit plus soutif que le mestier de lanure planive, et que celui qui bien savoit faire rayez, savoit bien faire draps *pleins*. (1350, *Ord.*, II, 397.)

— Clair, net, intelligible :

J'ay eu visions souveraines
Ennuyt et veu divers misteres ;
Dire les vois et faire *plaines*
Tout premierement a mes freres.
(*Mist. du Viel Testam.*, 16831, G. Paris.)

— Franc, en parlant des personnes :

Hu[m]ble fu sor tot et *plans*.
(*Rom. d'Herc.*, ms. Oxf., Canon. Misc. 450, f° 102 v°, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., V, 250.)

Veulz tu ta congnoissance avoir
Des Champenois et leur nature ?
Plaines gens sont sanz decepvoir,
Qui ayment justice et droiture.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 449a.)

— *De plain saut*, de prime saut :

Et ne fut pas si tost au lict que *de plain saut* il ne se ruast dessus ce mareschal. (Bon. des Per., *Nouv. Recreat.*, f° 182 r°, éd. 1564.)

— Adv., d'une manière unie :

Por lie ai je ces boces lees,
Ces tartaries *plain* dolees.
(*Tristan*, I, 3727, Michel.)

— *A plain*, à plat :

De ci s'en vait a Rains la cit *a plan*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 349, Michel.)

— Directement :

Li hons qui ert desus la tour
De printans ert de tel atour
Qu'il getoit droit en la main
Del homme d'esté tout *a plain*
La pomme qui tenue avoit.
(*Cleomades*, Ars. 3142, fº 7 vº.)

— *De plain*, loc., sans obstacle, sommairement :

Procedez sommierement et de *plainz* senz ordre de plait et de procez et senz figure de jugement. (1361, *Ord.*, III, 521.)

Nous mandons que aux parties d'icelles ouyes ils fassent sommairement et *de plain*, sans long proces, bon et brief accomplissement de justice. (1397, *Lett. de Charles VI*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 199ᵇ.)

Que ladite ordonnance ils fassent entretenir et accomplir de point en point et a ce contraindre ceux qu'il appartiendra, sommairement et *de plain*, sans long proces ou figure de jugement. (Mars 1430, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 2.)

— S. m., plaine :

Enmi un *plain* unt prise lur estage.
(*Rol.*, 3129, Müller.)

Conseil pristrent que fors istreient
E fors al *plein* les atendreient.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 1495, Andresen.)

Tant ont erret les *plains* et les larris
Qu'il sont venus a la cort a Paris.
(*Raoul de Cambrai*, 6562, A. T.)

Montent as murs de la cité,
Parmi les *plains* ont resgardé.
(*Florimont*, Richel. 792, fº 21ᵇ.)

Ne purrad en nul lieu guarir en *plein* ne en [boscage,
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 52, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Ja fust el feu gité de plain,
Quant il esgardent vers le *plain*,
Et virent .i. home venant,
Grant et bien fet et avenant.
(*Dolop.*, 6499, Bibl. elz.)

Et voit es *plains* monter mains chevaliers vail- [lans.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 196, P. Paris.)

Toz lor les les boz et les *plans*.
(Guiot, *Bible*, 1313, Wolfart.)

Va s'ent le *plein* et la montegne.
(*Renart*, Br. 1ᵇ, 2234, Martin.)

Illuec ot pris maint chevalier,
Maint cop receu et donné,
Parmi les *plains* et par le pré.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 5610, Hippeau.)

Tote la ville de Coetpras si comme ele siet, o totes ses apartenances en bois, en *plen* et eve. (*Pièce de 1264*, Morice, *Mém. de Bret.*, I, 992.)

Paiens s'en fuient les *plains* de Lombardie.
(*Otinel*, 1241, A. P.)

Enmi le *plain* qui est au pié des hautes roches. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 46, Chabaille.)

Les barons furent logies es *plains* dessous Carthage. (*Grand. Cron. de France*, la Vie Mgr. Saint Loys, cx, P. Paris.)

Trouvant villes et chasteaux et beaux *plains* assez. (*Liv. de M. Pol*, cxi, Pauthier.)

Quant Do fu en .i. *plaing* et il l'ont regardé,
Tant par le virent bel et corsu et membré.
(*Doon de Maience*, 3379, A. P.)

Et quant il fu a *plain*, si a paiens veu
Qui tous viennent courant et demainent [grant hu.
(*Gaufrey*, 2862, A. P.)

Ne fu tant fort le pros jeians
Q'il ne ruast standuz au *plans*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, fº 6ᶜ.)

En terres, en bois, en *plans*, en aigues, en pasquiers. (1303, *Cart. Ch. des compt. de Dole*, fº 8 vº, Arch. Doubs.)

Grande fu le bataille es *plains* devant Paris.
(*H. Capet*, 883, A. P.)

Plans, bos, pras, pasquers. (1341, Molissolle, Arch. Rhône.)

Et se logierent tous en ung biau *plain* asses pries de Peronne. (Froiss., *Chron.*, V, 359, Luce, ms. Amiens.)

Ausquels presenterent la bataille en un beau *plain* devant la cité. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xlii, éd. 1638.)

Et ja de Lerne avoit par son effort
Outrepassé les pastis et les *plains*,
Et les beaux champs Lycees d'arbres plains.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 43, éd. 1596.)

Il fuit libre l'estable, et tient le *plain* champestre.
(Rob. et Ant. le Chevalier d'Aigneaux, *XIᵉ liv. de l'Eneide*, fº 300 vº, éd. 1582.)

— Fig. :

Habillemens de draps d'or et de soye partout decoppes, et *plains*, passees et chemins accessibles de leurs chevellures artificiellement sur le visage semees et espar-ses. (J. d'Auton, *Chron.*, Richel. 5089, fº 49 rº.)

— Partie plate :

Tout com il pot ala Begon ferir
Desus le *plain* de l'escu biauvoisin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 14ᵃ.)

Et fiert Simon sor le *plain* de l'escu.
(*Ib.*, fº 29ᵈ.)

Va ferir Murgalant qi s'est abandonez,
Anz ou *plain* de l'escu qi ere pointurez.
(J. Bod., *Sax.*, clxxxviii, Michel.)

Le daulphin va premier frapper au *plain* de l'escu, afin qu'il le peust porter a terre par la pesanteur du corps. (*Perceforest*, dans Sᵗᵉ-Pal., qui indique inexactement le t. I, fº 154.)

— *Laisser en un plain*, abandonner, laisser en plan :

Li monne orent si grant paour que il *laissierent* tout *en un plain* et s'en alerent reponre dont cha dont la. (Froiss., *Chron.*, II, 70, Kerv.)

— Chanvre nouvellement tillé :

Vingt une livres de fillasse de *plain* apreciez quatre livres. (1614, Arch. des Notaires, minutes Taillandier, Palais de justice Nevers.)

Plain est encore usité en ce sens dans le Nivernais où les femmes, à leurs relevailles, apportent une quenouille de *plain*.

La Bresse en Vosges, *piain*, adj., plat, uni. Lorr., Saint-Amé, *piain*, lieu plat. Frameries, *plan*, place, carrefour. Guernesey, *plain*, *pllain*, le niveau de la haute mer.

2. **plain**, voir Plein.

plainchié, voir Planchié.

plainchote, voir Planchote.

plainct, voir Plaint.

plainctir, voir Plaintir.

plaindeur, *plendeur*, s. m., celui qui se plaint, plaignant :

Ly *plaindeur* debverat proveir. (Hemricourt, *Patron de la Tempor.*, Polain, *Hist. de Liége*, II, 406.)

Apres che le *plaindeur* Vogier... (19 févr. 1415, *Pawilhars*, K, fº 18 vº, Arch. Liège.)

Se ly *plendeur* n'oisoit pourchassier. (*Pièce de 1487*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, I, 454.)

— Fém., *plainderesse :*

Si la *plainderesse* est honeste. (*Pawilhars*, Statut de 1328, Université de Liège.)

A la poursuitte de laditte *plainderesse*. (*Pièce de 1545*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, I, 117.)

plainement, *plan.*, adv., ouvertement, franchement :

Vos parleray plus *planement* chi apres. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 376, Chron. belg.)

Il respondit au susdit connestable tout *plainement* qu'il diroit au roy son faict, et non a autre. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. cclxxvi, Bibl. elz.)

plainer, voir Planer.

plainesse, voir Planece.

plaineur, voir Pleneur.

1. **plaing**, voir Plain.

2. **plaing**, voir Plaint.

plainger (*se*), v. réfl., se garer :

Cuida tout pourfendre Bertran, lequel *se plainga* dessoubz le coup, et embraça le dit Thomas par les rains et a un tour de lance le getta a terre. (*Hist. de Bertr. Duguescl.*, p. 423, éd. 1618.)

D'après Ste-Palaye, le peuple disait encore de son temps, dans quelques cantons de Normandie, *plinger*, avec ce même sens.

plaingeur, voir Plaigneur.

plaingnamment, voir Plaignamment.

plaingnement, voir Plaignement.

1. **plaingnier**, voir Planier.

2. **PLAINGNIER**, voir PLENIER.

PLAINGNIEREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLAINIER, voir PLENIER.

PLAINGT, voir PLAINT.

PLAINIER, *planier*, *plenier*, adj., de plaine, en plaine :

Si li manda qu'il se vendreit lendemain combatre ot lui en *planeire* batalie. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 46ᵃ, Auracher.)

Et est en partie montueux et en partie *planier*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 840, Génin.)

Domon aimant le bruit des surgeons fontainiers,
Source et commencement, et des fleuves *plainiers*
Siege tousjours certain.
(J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, IX, 5, éd. 1607.)

Son fonds (de la vallée de Lavedan) est *plainier* et fertile. (*Somm. descr. du pais de Bigorre*, l. prem., ch. VIII, Balencie.)

Une partie de ladite terre vers le midi est montueuse et du côté de l'Orient aussi fort herissee de collines, mais ez autres endroits elle est *plainiere*. (*Ib.*)

— Uni :

L'une part a heriçonee,
L'autre est *pleniere* e planeie.
(*Lapid. fr.*, D 1099, Pannier.)

Trois bassins petis, deux *planiers*, ung ouvré. (1520, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Bris Charrier.)

— Fig., facile :

Car ce seroit voye *planiere*
De rencheoir aus ditz inconveniens
Ou furent noz predecesseurs anciens.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 58, éd. 1507.)

Nom propre, *Planier*.

PLAINIERE, *planiere*, s. f., plaine :

Dous grant luees par bruieres
Peoit tenir celes *plainieres*.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 5ᵃ.)

Cil se tuent en trebuchant
Por paor enmi la *planiere*.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 138 v°.)

Ou royaume de Medee sont montaignes grans et pou y a de *planieres*. (HAYTON, *Livre des myst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 222ᵃ.)

Quant la gent de l'empereur Eracles furent parvenuz a une *planiere* qui a nom Posserit. (ID., *ib.*, f° 224ᶜ.)

Par mons, par vaulx et par *planieres*. (*Sydrach le grand philosophe*, 722ᵉ responce, éd. 1528.)

Nom de lieu, la *Planière* (Seine-et-Oise).

PLAINIERETÉ, *plen.*, s. f., état de ce qui est plat :

Sans sepulture a la *pleniereté* des champs. (*Chron. de Nangis*, an 1429, ap. Ste-Pal.)

Plenierelé de la mer. (*Ib.*)

PLAINNESSE, voir PLANESSE.

PLAINNETÉ, voir PLEINETÉ.

PLAINNIER, voir PLENIER.

PLAINNIEREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLAINT, *plaing*, *plaingt*, *plainct*, *pleint*, s. m., plainte :

Ne scez tu bien la mauvaise et languissante vie d'amours, et que elle tient avecques elle, en laquelle il faut tousjours estre en *plains*, en douleurs et en souspirs ? (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 155.)

Avecques tres grant paine retint son pouvre cueur qu'il ne crevast en pleurs et en *plains*. (*Ib.*, p. 202.)

Il ne faisoit que se plaindre, et gemir, et souspirer, et faire tousjours griefs *plains* et piteuses lamentations. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 21, Bibl. elz.)

Et les joyes que je souloye avoir me seront *plains* et tribulations et griefves penitences. (ID., *ib.*, p. 358.)

Pensay que cellui n'a garde
Qui de vertus puet estre plains,
En joie sont tournez ses *plains*.
(CHRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 292, Püschel.)

Pour plourer et demener ses *plains* prinst congié du comte. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 106 r°.)

J'ay entendu en ceste val
Des *plains* comme femme marrye.
(*Farce de Colin qui loue et despite D.*, Anc. Th. fr., I, 234.)

En *plaings* et pleurs ma liesse atachee.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 7 v°, éd. 1493.)

En supportant les clameurs et les *plains*
Des povres gens vivans en leur simplesse.
(GRINGORE, *Foll. Entrep.*, p. 23, Bibl. elz.)

Plus cuido rappaiser mes *plaingtz*
Et plus de douleur me complaintz.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 65ᵇ, éd. 1522.)

Si qu'a mes *plaincts* un jour les Oreades,
Faunes, Silvains, Satyres et Driades
En m'escoutant jetterent larmes d'yeux.
(CL. MAROT, *Eglog. au roy*, p. 36, éd. 1596.)

Voy mes compaings, lesquels ont de coustu- [me
Faire grands *plaints* de pareille amertume.
(ID., *la Complainte d'un pastoureau chrestien faite en forme d'eglogue rustique*, t. I, p. 273, éd. 1731, in-4°.)

Mes *plaincts* et mes clameurs. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIII, Jacob.)

A la mort duquel feurent *plaincts*, souspirs, effroys, et lamentations en toute la machine de l'univers, cieulx, terre, mer, enfers. (RAB., *Quart livre*, ch. XXVIII, éd. 1552.)

Les *plaints* furent grands dedans Troye, et les larmes des femmes habondantes sur le corps de Sarpedon. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 79 r°, éd. 1556.)

O tristes *pleins*, o desirs obstinez.
(L. LABÉ, *Œuv.*, Sonnet II, p. 94, Lemerre.)

Quand au lict de la mort ton fils et tes plus pro- [ches
Consoleront tes *plaints* de ris et de reproches.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. I, Bibl. elz.)

La, le peuple amassé n'amolissoit son cœur ;
L'esprit preoccupé de faux zele, d'erreur,
D'injures et de cris estouffoit la priere
Et les *plaints* des mourants.
(ID., *ib.*, III.)

Il faut qu'en soupirant mille *plaints* je com- [mence.
(DESPORTES, *Complainte* IV, Bibl. gaul.)

Malherbe a condamné ce mot employé par Desportes. (*Diverses annot. sur compl. IV*, t. IV, p. 443, Hachette.)

Centre de la France, Aunis, St-Lô, Morv., Suisse, Neuchâtel, *plaint*, Bresse en Vosges *piant*, gémissement, plainte.

PLAINTAIS, voir PLENTÉ.

PLAINTEVIEREMENT, adv., abondamment.

Au riche homme et de ses delices,
Qui maingoit *plainterierement*.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 263ᵈ.)

PLAINTIE, s. f., plainte :

Et par ainsi de leur vouloir oster
La collation en tout ou partie,
Il ne faut point nullement doubter
Que ce leur seroit greifve departie
Et auroient matiere de *plaintie*
Et recours au roy nostre souverain.
(A. DE LA VIGNE, *Louenge des Roys de France*, f° 52 v°, éd. 1507.)

PLAINTIEVEUX, voir PLENTIVOS.

1. **PLAINTIF**, s. m., sac :

Jame Vidau monstra au suppliant ung plain *plaintif* ou sac plain de bourre. (1459, Arch. JJ 188, pièce 173.)

2. **PLAINTIF**, *plantif*, adj. et s., plaignant, qui se plaint :

Li rois et sa gent refussient d'autre part *plaintif*. (1260, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 240ᶜ.)

Et cil qui y aura mespris, se il est esgardé de par le mestre, rendra au *plaintif* son domage et au mestre .III. d. d'amende. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., LXXXVI, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Venguissent requerant et *plaintis* a nous de ceu que... (1262, *Ch. de Gui de Lusignan*, Liv. rouge, Arch. mun. Cognac.)

Il estoient *plaintif* que cil qui tenoient noz fours et noz moulins semonnoient plus de genz a moudre... (1270, *Lett. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes, lay. 2, l. I.)

Quant les monniers qui tiennent les molins Lefrei de Rouvres sont *plaintis* des hommes a l'abbé. (*Jurés de S. Ouen*, f° 70 v°, Arch. S.-Inf.)

Se *plaintiz* n'en i vient. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. Poligny.)

Et ce fut fait a savoir a la justice de par le dit filz qui *plaintis* estoit. (1305, Arch. J 1030, pièce 28.)

Que les diz religious estoient *plaintis* du dit Denis. (1310, *Lett. du cᵗᵉ d'Alençon*, S. Evroult, Arch. Orne.)

N'aient cause d'en revenir plus *plaintiz*

par devers nous. (1343, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. mun. Rouen, tir. 380, n° 1.)

Cils des bourgeois qui seront *plaintifs* de l'aultre pour cause de injure. (1346, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Le povre oir, le *plaintif* escouter.
(E. Deschamps, *Œuv.*, I, 282, A. T.)

L'en le fist appeler d'office devant le bailli disant qu'il avoit fait plusieurs extorcions, sur ce il proposa qu'il n'avoit nulz *plaintis*. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{1a} 9184, f° 117 v°.)

Et vouloit que chacun payast, sans rien espargner, et ne vouloit qu'aucun *plaintif* en allast devers luy pour ceste cause. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

Et telement y faites qu'il n'ait cause d'en retourner *plaintif* par devers nous. (6 mars 1445, *Lett. de Ph. le Bon au maire de Dijon*, Arch. mun. Dijon, B 454, n° 13.)

Ne s'estant trouvé personne *plaintif* de la perte d'aulcun enfant. (1599, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 136, Berger de Xivrey.)

Ci dessous gist un pauvre pretre,
Plaintif que Bougoin, son maistre,
Lui fit faire plus d'un mestier.
(D'Aubigné, *Faeneste*, l. III, c. 16, Bibl. elz.)

Et encore au xviie s. :

Se rendre *plaintif* contre... (20 juill. 1619, Arch. LL 1398, f° 19.)

— Adj., digne d'être plaint, malheureux, misérable :

La victoire, quant bien elle eust esté sienne, ne pouvoit estre que *plaintive*, sanglante, et dommageable mesmes aux victorieux. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. xvi, éd. 1611.)

— S. m., plainte :

Mon *plaintif* feray haultement
Devant ma dame Experience.
(Nic. de la Chesnaye, *Condamnacion de Bancquet*, p. 369, Jacob.)

Ma tres belle maistresse
Envers laquelle ay osé entreprendre
Tous mes *plaintifz* et larmes faire entendre,
Je vous supply de me faire cest heur.
(G. Corrozet, *le Rossignol*, p. 11, éd. 1547.)

Lorris ne fit jamais si long *plaintif* de sa Rose, ni Matheolus de son cocuage et bigamerie. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 122, Bibl. elz.)

Encores qu'il ne s'en face nul *plaintif* en ce monde, si est ce que... (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 817^b, éd. 1567.)

Car il est certain que tousjours cela feroit cesser les *plaintifs* du peuple. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 571, éd. 1577.)

Or voila le *plaintif* de toutes ces quenailles.
(Bouxin, *Sat. au roy*, f° 4^b, éd. 1586.)

Il ne leur a jamais conseillé apres l'entree, de leur parole, avancer les *plaintifs*, puis les armes, puis les trahisons. (Nic. Pasq., *Lett.*, IV, 7, éd. 1723.)

Joint le *plantif* du peuple sur l'incommodité qu'apportoit ceste faciende (la fabrication de la bière). (J. Pussot, *Journalier*, p. 106, E. Henry et C. Loriquet.)

Suisse, Neuchâtel, *plaintif*, s. m., plainte en justice.

plaintir, *-yr*, *plainctir*, v. a., attaquer au moyen d'une plainte déposée en justice :

Quant tel bourgeois est mandé ou adjourné devant lesdits eschevins a la requeste de partie, une fois, autre fois et tierce fois, et au tiers jour ne compare, il est pour icelle inobedience, entant qu'il touche celle mesme poursieulte, tenu pour estranger, en telle maniere que s'il demeure en ladite ville, on le peut pour icelle poursieulte faire *plainctir* ou prendre au corps dedans icelle ville comme un estranger. (*Cout. loc. de Commines*, II, Nouv. Cout. gén., II, 921.)

— *Plainti*, part. passé, au sujet duquel a été déposée une plainte :

La plainte faicte a loy par le seigneur ou son receveur de la faulte de paye de la rente, les justice, mayeurs et eschevins des heritages *plaintis* se transportent sur le lieu renteux. (1569, *Coutumes de la ville de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 129.)

Apres un heritage *plainty* et saisy, l'heritier ou occupeur de tel heritage ne peut toucher, piquer ne hauer dessus. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Baligand, p. 11.)

plaintissant, s. m., celui qui dépose une plainte en justice, plaignant :

Iceux sur ce semons, prendre et mettre en la main de justice tous les biens meubles et immeubles sur lesquels ledit *plaintissant* fait plainte. (*Cout. de Lille*, xxi, 4, Nouv. Cout. gén., II, 909.)

Le *plaintissant* est remis et estably par rain et par baston en son dit heritage. (*Coust. de Saint-Amand* (Flandre), ms. appartenant à M. Baligand, p. 74.)

En cas que les *plaintissans* ayent deuement faict apparoir de leur mis en avant. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Baligand, p. 62.)

plainture, s. f., plénitude :

Et par comparaison que pourrons nous doncques dire de nostre sainct pere le pape qui est vray vicaire de Dieu en terre, et ordonné en *plainture* de puissance et mis en la dignité apostolique. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 134 r°, éd. 1482.)

plainure, voir Planeure.

1. **plais**, *plays*, *plaiz*, *plaiis*, *pleis*, *pleiz*, *pleys*, *plaise*, *pleisse*, *pladisse*, s. f. et m., sorte de poisson, la plie :

Onoroscopa, *plaiz*. (*Gloss. du* xiie *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 328.)

De poisson chargiez estoient
Que il a la foire menoient,
Si comme harenz et *plaiz*.
(*Renart*, 3941, Méon.)

Del millier de herenc .i. d., de le mande de poisson, .iiii. d., del panier, .i. d., de le mande de raies .iiii. d., de le mande de *plais*, .ii. d. (1202, *Enquêt. touch. le péage de Bapaume*, p. 15, Tailliar.)

La charretee de *pleiz* doit de coutume .iiii. s. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., ci, 23, Lespinasse et Bonnardot.)

Saumons et lus, pierkes, *plays*,
Venison de double maniere
Aurez et oste a bonne chiere.
(*Rich. li biaus*, 1080, Foerster.)

Vodrai aler la mer ardoir.
Jamais ne portera haranc,
Plaiz, ne poison ne melan.
(*Do Pré tondu*, 10, ap. Méon. *Nouv. Rec.*, I, 289.)
Impr., *ploiiz*.

Truite et tanche enversee,
En souchie gitee,
Fresche *plaiz*,
Et poisson friz
Et enguille salee.
(*La Devise aus lecheors*, 111, *ib.*, I, 304.)

Plaiz, flondres cuites en eve. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100^b.)

Bremes, roches, perches, soles, *plaiz*. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

De la mer nous vienent... rivis et *plaiis*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 5^a, Michelant.)

La trouverent merluz et *plaises*.
(Guill. de St-André, *Libvre du bon Jehan*, 1532, Charrière.)

De le neif a *plaiis* ou autre poisson, .i. d. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II G 1903, n° 9.)

En poissons trois bars, trois *pleis*. (1405, *Denombr. du Baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 115 v°.)

Pines, harpe, ung poisson que on dist *plais*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.) Var., *plays*. (*Gloss. rom. lat. du* xve *s.*, 33, Scheler.)

Ung *pleisse* frais, 6 sols. (J. Vandenesse, *Somm. des voyages faits par Charles V^e de ce nom*, ms. du xvie s.)

Item a ung povre compaignon, pour avoir porté les *pleys* et le poisson du marchié au poisson jusques a le Croix d'Or, pour illecq les apoinctier, a esté payé .vi. d. (1539, *Compte exécut. testam.*, Arch. Tournai.)

Cabilleaux, rivets, flottes et *pladisses* fresches. (*Pièce de 1555*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, III, 208.)

Et encore au xviie s. :

De la mande de *pleyss* un patard. (1696, *Edits et ord. de la princ. de Liège*, I, 242, Polain.)

Eghezée, prov. de Namur, *pleïsse*, *plaïsse*, plie.

2. **plais**, *plaiz*, *plaix*, s. m., haie faite de branches entrelacées :

Les supplians demanderent pourquoy ilz copoient et rompoient le *plaiz* de leur clos. (1474, Arch. JJ 204, pièce 90.)

Pour la conservation des fruiz de laquelle terre ou verguhe, les supplians fermerent et clouyrent icelle terre ou verguhe de *plaix*. (1479, Arch. JJ 205, pièce 279.)

Noms de lieux, le *Plaix* (Allier, Cher, Indre, Hte-Loire, Puy-de-Dôme).

PLAISABLE, *pleis.*, adj., qui cause du plaisir, agréable :

Qant k'il i out esteit *pleisable*
E peisable e tut acceptable.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 116d.)

Controver mançonges et fables
Tant delitouses et *plaisables*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 84.)

PLAISABLEMENT, adv., agréablement :

Il li sovenoit de la parole que li angeles li avoit dite, et porce soffroit ele meaus et plus *plaisablement* ses anuis et ses soffraites. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 33c.)

PLAISANCE, *playsanche*, s. f., plaisir, jouissance, agrément :

Mais n'i prendoit *playsanche* ni amour tant ne [quant,
Nient plus con li marastre prent anoi de l'enfant.
(*B. de Seb.*, XVI, 773, Bocca.)

Il vouloit que par la preparacion de telz conviz fut faicte une chose aussi comme democratique, c'est assavoir qui fust a la *plaisance* du peuple. (ORESME, *Politiq.*, f° 58d, éd. 1489.)

Pense a cecy, mon ame, et y regardes, et clos les huys et portes de ta sensualité, c'est a dire tes sens du corps separe des *plaisances* mondaines. (*Intern. Consol.*, II, I, Bibl. elz.)

Et te garde fort de vaine *plaisance* en toy et d'orgueil. (*Ib.*, II, VI.)

Pour resister aux assaulx des *plaisances* corporelles et mundaines. (1451, Bourbonnais, Arch. P 13561, pièce 4.)

Combien que ce fust lors un jeune prince, qui voulontiers et moult bien joustoit et tournoyoit, et aimoit le deduit des chiens et d'oiseaux, sur tous autres princes du monde, toutesfois il elongna vertueusement toutes ces *plaisances*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. VI, Michaud.)

La mort mettra teles beubances
A fin, et tes viles *plaisances*.
(*Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 48 v°.)

Moult voluntiers oy voz debatz,
Chascun a *plaisance* devise.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 140b, éd. 1537.)

Aventuriers marchoient de grand courage,
Tabours sonnans, c'estoit une *plaisance*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, comment le roy part de Millan, f° 53 v°, éd. 1532.)

Mais dessus tout c'estoit une *plaisance*
De veoir le peuple aux rues crier France.
(ID., *Voiage de Genes*, f° 17 r°, éd. 1532.)

Et la prend sa *plaisance*
A gouverner, a l'honneur du haut Dieu,
Povres errans malades en ce lieu.
(CL. MAR., *Ep. de Maguelonne a son amy*, p. 22, éd. 1596.)

M'as tu osté des *plaisances* mondaines,
Que je prenois en la maison mon père,
Pour me laisser en ce cruel repaire ?
(ID., *ib.*, p. 119.)

Un gardin, avecq une gloriette de *plaisance* et ung celier. (*Chir. du 2 janv. 1538*, Arch. Tournai.)

Les delectations et *plaisances* du monde et de la chair. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, p. 531, éd. 1599.)

— Lieu d'agrément :

Ou etoit un desdits bains, ou une des *plaisances* roiales de Marcelle. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 68, éd. 1556.)

Centre de la France, *plaisance*, volupté, plaisir, joie.

Nom de lieu, *Plaisance*.

PLAISANT, s. m., sorte de monnaie :

.XXIII. *plaisans* qui valent .XXVIII. s. .IX. d. (1376, *Compt. de Valenciennes*, n° 43, p. 14, Arch. mun. Valenciennes.)

PLAISANTERIE, *ples.*, s. f., action de se complaire en soi-même :

La quinte branche d'orgueil et vaine gloire c'est fole *plesanterie*, vaine loenge quant on sent en son cuer un angoissement de ce qu'il est ou cuide estre loez d'aucune chose. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 6 r°.)

PLAISANTEUR, s. m., celui qui aime à plaisanter, à se divertir :

Ung *plaisanteur*, qui dit mots pour rire. (R. EST., *Thes.*, Facetus.)

Les lippeurs et *plaisanteurs*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 71 r°, éd. 1553.)

Je laisse a part Sarmentus et Galba, *plaisanteurs* et parasites, l'un d'Auguste, l'autre de Tibere, qui enduroient mille indignites pour entretenir leur scurrilité et avoir la coudee franche a la table du prince. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 308, éd. 1558.)

Qui appetent d'estre veuz bons cavillateurs et fort *plaisanteurs* en renversant l'Escriture. (CALV., *Instit.*, l. I, c. VI, éd. 1561.)

Aucuns se delectent grandement d'avoir en leur compagnie des *plaisanteurs*, bufons et abuseurs. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 107 v°, éd. 1576.)

Ou s'ilz font quelque bien, ce n'est qu'aux *plai-* [*santeurs*,
A un tas de mignons, a un tas de flateurs.
(SCEV. DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, I, de l'usage des richesses, éd. 1579.)

Vous n'ignorez pas qu'areskos correspond totalement a ce que nous disons un *plaisanteur* ou un plaisant; or je vous demande si vous l'eussiez voulu mettre simplement au nombre des *plaisanteurs*. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 42, éd. 1583.)

Aretalogus, farceur, *plaisanteur*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Ce hardi *plaisanteur*.
(*Print. d'Yver*, p. 243, éd. 1588.)

Il n'y a point faute autour de luy d'accusateurs, ny de macquereaux, ny de flatteurs, ny de *plaisanteurs*. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, IV, Bibl. gaul.)

Ou d'un Chiquot, naturel *plaisanteur* ?
(VAUQ., *Sat.*, à M. de Chiverny, éd. 1612.)

Un *plaisanteur* qui dit mots pour rire, afin d'avoir la repue franche. (NICOT, *Thresor.*)

PLAISANTIER, adj., qui aime à plaisanter :

Qu'eles (les filles) ne soient trop *plaisantieres* ne trop acointables. (PH. DE NAVARRE, *des .IIII. Aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 390 r°.)

PLAISANTIN, s. m., sorte de fromage :

Ung *plaisantin* de Gruyere. (1593, *Livre de raison de J. Chaudet*, J. Gautier.)

PLAISCEIS, voir PLAISSEIS.

PLAISDOIER, voir PLAIDOIER.

PLAISE, voir PLAIS.

PLAISEMENT, *plaiss.*, s. m., plaisir, bon plaisir :

Tu fais de toute rien tout a ton *plaisement*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 47 r°.)

Puis fait li dus selonc la loi
Et por le *plaissement* le roi.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 94a.)

Li autre sert, cil s'umelie,
Quant li uns fait le *plaisement*
Li autre fert plus doucement.
(*Ib.*, Richel. 353, f° 25a.)

PLAISIBLE, *pleis.*, *plaiss.*, adj., agréable, paisible :

E parler si rainablement,
K'il seit *pleisibles* a la gent.
(MARIE, *Lai de Milun*, 3, Roq.)

Por q'ele soit *pleisible* a touz.
(ANGER, *Dial. de S. Grég.*, 223, Meyer, *Rec.*, p. 343.)

La meir ait son droit d'estre aucune fois *plaissible* et autre fois d'estre horrible per tempeste et per vens. (*Boece de Consolac.*, ms. Berne 665, f° 12 r°.)

Desirans... toute christianté estre maintenuz ou plus *plaisible* estat. (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Livre des bouillons, XIV, Bordeaux.)

PLAISIBLEMENT, adv., agréablement, paisiblement :

Et puissent joir de touz usaiges, coustumes, franchises, libertez et privileges en la maniere et tout aussi plainement et *plaisiblement* comme font et doivent estre les autres nobles de nostre royaume. (1344, Arch. JJ 75, f° 191 v°.)

Que de nostre presente grace et remission facent, seuffrent et laissent joir et user plainement et *plaisiblement* ledit Jehan Leclerc. (1404, Arch. JJ 158, f° 187 r°.)

Et d'iceux offices ensemble desdits gages, droits, honneurs, prerogatives, preeminences, profits et emolumens dessusdits, les facent jouyr *plaisiblement*. (1501, *Edit de Louis XII port. établiss. du parlem. de Provence*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. l. fr.*, XI, 430.)

PLAISIÉ, voir PLAISSIÉ.

1. **PLAISIER**, s. m., plaisir :

S'ilh li vient a *plaisier*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 58, Borgnet.)

2. **PLAISIER**, voir PLAISSIER.

PLAISIMENT, *pleis.*, s. m., plaisir :

Mais cil ne puet savoir son bien,
Qui de sa poine ne set rien,

De la dolor fait *pleisiment ;*
Por chascun ire, de bien cent.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 27b.)

PLAISIR, verbe.

— Neut., plaire :

Et c'a lui si puissons *plaisir*
Ke il nos puist d'infer garir.
(*Vie de Ste Jul.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 84 v°.)

S'il altrement lo fait ne puet a Deu *plaisir*.
(*Poème mor.*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 61 r°.)

Que nos doint tel coraige que li puissains *plaisir*.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 87a.)

On devroit tenir a avulo
Ki de nous .II. devroit coisir,
Se miex ne devoie *plaisir*.
(GIRB. DE MONTR., *Violette*, 3031, Michel.)

Sans foy ne puet nuns hom *plaisir* a Deu. (Ms. Berne 365, f° 115 r°.)

Mais que tu puises *plaisir* a cel seignor. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 101d.)

— Act., faire plaisir à, satisfaire :

Vus m'avez [voulu], dame, hunir
Pur vostre maveisté *plaisir*.
(*Tristan*, t. II, v. 38, Michel.)

Car pour *plaisir* la gent cruoire
Et pour faire la paix entiere
Sa propre terre ait mis en gaige.
(*De Lowis de Pitié*, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 388.)

PLAISIS, voir PLAISSEIS.

PLAISOIER, voir PLAISSOIER.

PLAISSADIZ, voir PLAISSEIS.

PLAISSE, *plesse*, s. f., haie, terrain entouré de haies, clos :

Li *plesse* ou li estans est. (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Cabinet de M. Olery de Labry.)

Une petite *plesse* de boays contenant environ quatre journeux de terre. (1343, Arch. JJ 75, f° 68 r°.)

Faire la *plesse* aux connins. (1406, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 139 v°.)

Le suppliant et ung autre en sa compaignie emmenerent une jeune femme amoureuse en une *plesse* et groyes pres d'illec. (1575, Arch. JJ 195, pièce 1575.)

Et encore au XVIIIe siècle :

Une pièce de terre située au dessous des *plaisses* de Chaumont. (1764, Sémin. de S. Charles, Chaumont, Arch. Vienne.)

Berry, *plesse*, branche rabattue. Maine, *piesse*, clôture en épines ; Haut-Maine, *plisse*, clôture. Norm., *plesse*, branche d'une haie, dépassant le niveau voulu de la clôture et que l'on rabat obliquement vers le centre de la haie, où elle est maintenue par un lien. Mortain, *plesse*, bois taillis.

Les deux bois de Saint-Sauveur-le-Vicomte sont dits la Petite et la Grande *Plesse*.

Noms de lieux, la *Plaisse* (Savoie), la *Plesse* (Calvados, Eure-et-Loir.)

PLAISSEE, *plessee*, s. f., clos, parc fermé de haies :

Pour la garde de herbegement de la *plessee* et de la terre d'Avese, .VIII. deniers. (*Reg. Noster*, f° 413, ap. Duc., *Plessa 2*.)

Et encore au XVIIIe s. :

Tous les prétendus droits de *plessée* le long des bois de la ville. (1712-1719, *Echange entre la ville et François Minard*, Arch. mun. Avallon, DD 65.)

PLAISSEIS, *plaisseiz*, *plaisceis*, *pleisseiz*, *plessis*, *plaiseys*, *plaiseis*, *plaisis*, *plaixiz*, *plaseis*, *plasseis*, *placeis*, *placeiz*, *placiz*, *plaissadiz*, s. m., clôture, enclos, soit parc ou forêt, formé de haies pliées, entrelacées ; portion de forêt fermée par une clôture de bois vif dont les branches s'entrelaçaient ; jardin entouré de claies, fort palissadé ; et aussi terres enfermées dans l'enceinte d'une clôture ; maison de campagne, maison de plaisance, propriété où il y a des parcs :

Saietes volent parmi le *plaseis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne, f° 12b.)

Et Helvis passe les puis et les larris,
Et les valees et les granz *plaseis*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 17d.)

N'i a celui ne tengne fief de mi,
Ou borc ou ville, donjon ou *plaisseis*.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., VI, p. 236, P. Paris.)

Ne te garrat donjons ne rouleis,
Tors ne bretache, fermeteis ne *plaisis*.
(*Girb. de Metz*, p. 502, Stengel.)

Ne te laira chastel nul a tenir
Ne maison ne recet ne *plaisceis*.
(*Aiol*, 4129, A. T.)

La u li Griu recuevrent devant le *plaseis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24c, Michelant.)

Tant avoit ly soudans de Sarrasin maudis,
Que .VII. lieues duroit des siens ly *placeis*,
(*Chev. au cygne*, 21754, Reiff.)

Delez un *plaiseys*.
(*Gaydon*, 3135, A. P.)

Moult par en est li tans seris,
Par bruelles et par *plaiseis*.
(*Parton.*, 10589, Crapelet.)

Si s'en va li dus entre le *plaseis* et les fosseis tant qu'il est venus a la posterne. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 64b.)

Par ou vint il de l'abaie ?
— Sire, dit el, par le postiz
Qui est devers le *plaisseiz*.
(*Du Segretain Moine*, 374, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 227.)

Alos moi tost au *plaseis*.
(*Sept Sages*, 4918, Keller.)

Au repairier de St Omer,
Oi deles un *plaisseis*
Une pastorele chanter.
(LAMBERS LI AVULES, *Chans.*, 2, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 150.)

Le fié dou *Pleisseiz*. (1285, *Cart. du Liger*, LXXXIIII, Arch. Indre-et-Loire).

Ne set bien li cuens que li rois dist a nous l'autre fois, quant nos repairasmes, que nos n'estiemes pas boin pour *plasseis* prendre ? (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 149, Michel.)

Actendu que nostre dicte salle est de present destrujcte et demolie, que les boys d'entour icelle ou estoient lesdits *plaisseiz* sont creux et desja tropt hault, iceulx habitans seront tenuz de faire, de sept ans en sept ans, d'autre *pleisseiz* en nous garennes. (1407, *Lett. pat. de L. d'Orl. en fav. des habit. de Paucourt*, Arch. Loiret, A 997.)

Pour vin donné aux compaignons qui ont faict le *plaixiz* des fossez. (1443, *Cahier de vérification pour le compte de Symon Serpereaul*, Arch. mun. Avallon, CC 93.)

Il brocha son cheval qui estoit fort et isnel et se mist a la fuytte par devers ung chastel qui estoit assis en ung *placeiz* enclos d'espinoys si hors de tous chemins que nul ne sy embatoit qu'il ne fust desvoyé. (*Perceforest*, II, f° 138c, éd. 1528.)

Entre aultres vivres avoient assemblé mil ou douze cens pourceaulx qu'ils tenoient en ung grant *placiz* nommé le pré ront. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 103a, éd. 1532.)

N'y ayant lors des villes grandes ne clauses de murs de pierre ; ains de fossez, sur lesquels il y avoit des paliz ou *plessis* des hayes. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 3e vol., IV, XI, éd. 1611.)

— Fig., entremêlement :

Donc resplent li cristax e l'aumatriz,
De gonfanons o lances tal *plaissadiz*,
Des morz vasax qui gisent par prez floriz
Fu toz li camps coverz e roveziz.
(*Gerard de Rossill.*, p. 285, Michel.)

Berry, *plessis*, haie entrelacée, clos, parc fermé de haies. Poitou, cant. de Chef-Boutonne, *plliessis*, haie sèche. Perche, *plessis*, lieu fermé de haies. Norm., *plessis*, clôture faite de branches entrelacées. Beauce et Marne, Haute-Marne, *plessis*, *pleisseis*, parc, clos, habitation de plaisance.

Il est aussi resté comme nom de lieu, sous les formes *Plaissis* et *Plessis*, dans beaucoup de départements.

Noms propres, *Plessis*, *Duplessis*.

PLAISSEMENT, voir PLAISEMENT.

PLAISSEUR, *plesseur*, s. m., celui qui ploie, qui entrelace :

De chascun obliau une journee de *plesseurs*. (1366, *Aveux du domaine de Vieux-Pont et de Buri*, ap. Duc., *Plessa 2*.)

Il (Thésée) mit a mort Polypemon, surnommé Petyocamptes, c'est a dire *plesseur* de pins. (JEAN DE MONTLYARD, *Mythologie*, VII, 9, éd. 1607.)

PLAISSIBLE, voir PLAISIBLE.

PLAISSIÉ, *plaissiet*, *plaisié*, *plessié*, *plassié*, *plasié*, *placey*, s. m., syn. de *plaisseis :*

Et son cheval vit atachié
A un arbre lez un *plessié*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 69°.)

Ne te larai n'en donjon n'en *plaisié*.
(*R. de Cambrai*, 3623, A. T.)

Ne voi mur ne maison ne fossé ne *plaisié*
Ne repaire a riche home, u puise herbergier.
(*Aiol*, 6592, A. T.)

Tant vos donroie entre or fin et deniers
Bors et chastiax et villes et *plaissies*.
(*Jourd. de Blaivies*, 88, Hofmann.)

Et lait et erre col eslassié,
Tant que il vint en *plassié*.
(*Renart*, Suppl., p. 120, Chabaille.)

Puis s'en repairoit comme sages
La ou il les avoit laissies,
Ou en fores ou en *plaissies*.
(Ph. de Remi, *Jehan et Blonde*, 3010, A. T.)

Si istrons
De la forest, lors si verons
Un castiel dedens .i. *plasié*
Mout plaisant et mout aaisié.
(*Chev. as deus esp.*, 3977, Foerster.)

Pres a un *plessié*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 72°.)

Une pece de terre asise au *placey*. (1260, *Vente*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Rollans regarde contreval .i. *plessiez*,
Et voit Garsile qui estoit trebuchiez.
(*Otinel*, 2042, A. P.)

N'i avoit a passer c'un mont et un *plaissiet*.
(*Baud. de Seb.*, xviii, 183, Bocca.)

A Paris ot gens d'armes a cheval et a pié
Qui d'issir sur les champs orent grant desirier;
Contes et ducs y ot, maint chevalier prisié,
Qui grant volenté ont d'issir sur le *plessié*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 17536, Charrière.)

Noms de lieux, *Plessé* (Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine).

plaissier, *plaisser*, *plaiscier*, *plaicier*, *pleissier*, *plessier*, *plesser*, *plescier*, *plassier*, *plaixier*, *plaisier*, verbe.

— Act., courber, ployer, plier, entrelacer :

Ses haies fait *plaissier* et enforcir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 12ᵇ.)

Donc l'a la virgne as cheviaus pris,
Contre terre l'*a* jus *plaissé*
E sor le chief li mist le pié.
(Wace, *Vie Ste Marguer.*, 50, Joly.)

Qu'il ne se deigna unc baissier
Ne vers nul rei sun col *plaissier*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 207, Michel.)

Dunc vint l'iver od ses glaçons,
Od ses neifs e od ses gelees
Qui les terres *out* si crostees,
Arbres *plaissiez*, erbes sechees.
(Id., *ib.*, II, 1728.)

Li fevres qui bat son fer chaut
A son voloir le *plaisse* et moinne.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 85°.)

Li fevres qui bat son fer chaut
A son voloir le *plesse* et maine.
(*Ib.*, Richel. 23111, f° 80°.)

En son puig tint le branc roial,
Et fiert Mordret sor l'elme cler
Si que tot le fist estonner;
Sor le col del destrier le *plaisse*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 5636, Hippeau.)

Lors print la demoiselle la nappe et la tira a elle tellement que le coutte luy fist *plesser* et luy fist cheoir un cousteau qu'il tenoit en sa main. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p. ch. xxxviii, éd. 1488.)

On peult flechyr or *plessier* une gaulle nouvellement cueillie, et la faire droycte tant soyt elle tortue de soy. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 448, Génin.)

L'en doibt souvent *plaisser* les genoulx ou estre agenoullé. (Fabri, *Rhet.*, f° 44 r°, éd. 1521.)

Honorant tous, a tous le genoil *plesse*.
(*Contreditz de Songecreux*, f° 118 r°, éd. 1530.)

Y *aians* abattu et *plessé* grande quantité d'arbres. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 163, éd. 1576.)

— Réfl., se ployer, se courber, se pencher :

L'empereriz, la Dieu amie,
Lou rosel ne resembloit mie
Qui a toz venz veincre se laisse,
Et por chascun *se* ploie et *plaisse*.
(Gaut. de Coinci, *l'Emper. qui garde sa chast.*, 387, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 13.)

A grant poor tant chevaucha
Qu'en une broce se ficha,
Ilecques *se* tint et *plessa*
Tant que li orez trespassa.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 38ᵈ.)

Mainte foiz seur lui *se plessa*
Et seur sa couche l'enversa.
(*Ib.*, f° 34ᵇ.)

Beissiez les seinz, si *vos pleissiez*.
A cest mot s'est cil abeissiez;
A jenoillon se mist a terre.
(*Ren.*, Br. X, 457, Martin.)

— Act., fig., plier, courber, abattre, dompter, accabler, opprimer, détruire :

Les terres que il tindrent, par grant force cun- [quistrent,
Tuz les veisins *pleissierent* e lur terres pur- [pristrent.
(Wace, *Rou*, 2° p., 79, Andresen.)

Ne vos laissez veintre ne *plaisser*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 442, Michel.)

Pri que apaises cez elemenz
Hisdus, pesmes e esragiez
Qui a la mort nus *unt plaissiez*.
(Id., *ib.*, II, 2162.)

Que Deus i a dreit dunt saint iglise
Esteit abaissie e maumise,
Destruite, cisilliee e gastee,
Fust essaucee e honuree,
E des genz dunt ele *ert plaissie*
Fust desqu'a ceus en haut drecie.
(Id., *ib.*, II, 45.)

Ben soit prodome et chierir et amer,
Et les malvas et *plaissier* et grever.
(Raimbert, *Ogier*, 13044, Barrois.)

Trop est amors de grant pooir,
Qui si tost *a* home *plaissié*,
Et si mué, et si changié,
Et si l'a tost en ses laz mis.
(*Floire et Blancheflor*, 2° vers., 1608, Du Méril.)

Et ad pris sun cunseil cumment il *iert pleissez*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 18 r°.)

L'arcevesque purra *pleissier* tut a baundun.
(Id., *ib.*)

Il *a* mes anemis *plaisies* et craventes
Et menes a mes pies, si ont merci crié.
(*Ren. de Montaub.*, p. 154, v. 34, Michelant.)

De morir ot poor souvent,
Car li mals forment l'apressa
Qui moult la destrainst et *plessa*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 4°.)

Mes venuz est por nos li sire
Qui l'oste et l'ostel *plaissera*
Et o soi nos herbergera.
(*Evang. de Nicod.*, 2° vers., 990, A. T.)

Il est juges fors et poissans,
Et sages et bien connoissans,
Juges que on ne puet *plaissier*.
(Ruteb., *Nouv. Complaint. d'Outre Mer*, I, 111, Jub.)

En acroistre son roiaume et en *plessier* et sozmetre ses anemis. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 129ᵈ.)

Por Dieu or me lessiez dormir,
Quer ne puis mes les oilz ovrir,
Tant m'*a* someil pris et *plessié*.
(*Chastoiem. d'un père*, conte xxi, 87, Biblioph. fr.)

Ainssin li Bourgoignon icels Lorrains *plaisserent*.
(*Girart de Ross.*, 1954, Mignard.)

Humilitez est en li et largesce,
Envers les siens doulce pitié la *plesce*
Et les deffent en touz lieux de contraire.
(*Mir. N. D.*, xxiv, serventois, t. IV, p. 115, A. T.)

— De même avec un rég. de chose :

Et sont od lui plus de cinq cent millier
De Sarrasins felons et paltoniers,
Qui la loi Deu volent du tot *plaissier*.
(Raimb., *Ogier*, 10239, Barrois.)

Plaissier les engins au deable.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 91°.)

Et l'orguel de sa char *plaisier*.
(Id., *ib.*, f° 92ᵇ.)

On se doit bien enforcier
De Dieu servir, ja n'i soit li talens,
Et la char fraindre et *plaissier*.
(Quesnes de Bethune, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 12.)

Cil paiens vient tant fierement
Que de la fierté m'espoent;
Tote en *est* ma vertu *plaiscie*;
Tenes moi bien que je ne chie.
(*Parton.*, 9715, Crapelet.)

Tant que li feu *soit* tout *plessiez*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 13°.)

S'en va la face a bas baissee;
Sa joyeuseté *est plaissee*.
(J. Lefevre, *Matheolus*, 285, Tricotel.)

— *Plaissier à*, plier quelqu'un à faire une chose, l'y pousser, l'y déterminer :

Quant je vi ke por proier
Ne por prometre juel
Ne la poroie *plaixier*
K'en feisse mon avel
Jetai l'ai en mi l'erboie.
(*Rom. et Past.*, II, 17, 34, Bartsch.)

Sire, ce n'est mie avenant
Que vous si vostre cuer *plaissies*
Que dusk'a moi vous abaissies.
(Ph. de Remi, *la Manekine*, 1958, A. T.)

La roine le mandement
Son fil fist, mie nel laissa,
Et ses damoiseles *plaissa*
A chou que eles l'onourerent
Et conjoirent et amerent.
(Id., *ib.*, 1316.)

S'a ce volons nos cuers *plessier*,
Rendu li auron guerredon.
(*Du Prevost d'Aquilee*, 22, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 188.)

Et por ceu i vuillez veiller
A mon cuer mettre, et *plessier*
A bien fere et a mal laissier.
(*Vie de S. Evroult*, I, 478, Blin.)

— Réfl., se plier, s'humilier, céder :

Vers Damedeu moult *se plaissa*,
De ses pechiez se confessa.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 10c.)

Mais le noble lyon ne *se plaissoit* pour luy ne pour tous les aultres, ne ne s'esmoioit ne que la mer feroit, se tous les fleuves la menaçoient a soustraire et a tollir toutes leurs iaues et leurs fontaines. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, VIII, P. Paris.)

Mes tost et sovent il *se plesse*
A ourer, jor et nuit ne cesse.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1169, Blin.)

Quant Dieu prist par sa courtoisie
Char humaine a ventre Marie,
Et quant pour nous tant *se plessa*,
Sa deité, ce pert, bessa
Plus bas que fere ne deust.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 47b.)

Souvent on treuve
En les essayant leurs grans maulx,
Aussi quant ilz ont le cueur faulx
Ou qu'ilz ne *se* daignent *plesser*
Qu'on leur fourbist tres bien leurs [peaulx,
Et apres qu'on les peust laisser.
(*Contreditz de Songecreux*, f° 49 r°, éd. 1530.)

— Act., meurtrir :

As onglez merveilleus *ont* (le lion et la tigresse) [leur char damagie
Et deroute en tans lieus et la char si *plessie*
Et si desatiree, navree et pertruisie,
Que du sanc qui en ist est la terre moullie.
(*Doon de Maience*, 1604, A. P.)

— Réfl., se précipiter, se jeter :

De maintes pars *se sont* sor lui *plaissié*.
(Raimb., *Ogier*, 9342, Barrois.)

— Neutre, ployer, tomber :

Quant cil l'ot, n'ot pas de vertu
Que tot nel convenist *plessier*
Devant en l'arçon de la sele.
(Chrest., *Chevalier de la Charrette*, p. 43, Tarbé.)

Qui la veist le bon Danois Ogier,
Com il les fait contre terre *plaissier* !
(Raimbert, *Ogier*, 9306, Barrois.)

Aval le pré s'en va droit a Ogier,
Sus ses espaulles vit ses cavels *plassier*.
(Id., *ib.*, 9260.)

Or vos taisies, jo respondrai premier,
Et vostre gent faites tot coi *plaissier*,
Car cil Lunbart sont mult mal afaitié.
(Id., *ib.*, 4091.)

Cele part ou il tornent font les chastiaus [*plaisier*.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 352, P. Paris.)

Adonc i veissies maint Sarrasin *plessier*,
Et l'un mort dessus l'autre verser et trebu- [chier.
(*Gaufrey*, 635, A. P.)

Les uns chieent, les autres *plessent*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 15795, W. et D.)

Car ilz sçavoient comment il avoit fait *plesser* tous leurs ennemis. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 294, Bibl. elz.)

— Fig., plier, céder, fléchir :

Cent douleurs me viennent ensamble
Qui ne me veulent pas lessier
Ains me font la vertu *plessier*.
(*Athis*, ms. St.-Pétersbourg 54, f° 5a.)

Si vous convient vers lui *plessier*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 47d.)

— *Plaissier à*, céder à, tomber dans :

Je vous fis *a* pechié *plaissier*.
(*La Nativ. N. S. J.-C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 22.)

— Act., quereller :

Mult se volsist de lui vengier,
Grant talent out de lui *plaissier*,
Ço hai que li reis ama,
E ço loa que il blasma.
(Wace, *Rou*, 3e p., 10769, var., Andresen.)

— Réfl., se quereller :

Ahi ! se *m'i faisse plessié*
Vers lui de parole ou de fez !
(*Lai de l'Ombre*, p. 65, Michel.)

— Act., garnir d'arbres, entourer de haies :

E tut li traitre felun
De cele terre envirun
Les pas alirent *plesser*
Par une il deveint passer.
(*Conquest of Ireland*, 1314, Michel.)

Pour faire rompre les gaiz et *plaisser* les bois contre le retour des gens du Roy. (*Compte 5e de Pasq. Hennyart*, Ch. des compt. de Dijon B 1692, Arch. Côte-d'Or.)

— Absolument :

De *plaissier* et de faire haies pour chacier. (1343, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 50b.)

— Infin. pris subst., action d'établir des clôtures :

Estoient les diz religieus en saisine de deffendre a toutes manieres de gens le copper, le *plaissier* et a faire haiez ez diz bois a cause de chasse. (23 fév. 1343, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 50b.)

— Syn. de *plaisseis* :

De douce France vos donrai un quartier,
Quarte abaie et lou quarte *plaicier*.
(*Le Charroi de Nismes*, Richel. 1448, f° 93 v°.)

Seigneur du *plaissier* Gaffot. (1367, Arch. S 3687, pièce 1.)

En Bourgongne, en Campaingne, en bours et en [*plaissiers*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5311, Chron. belg.)

— *Plaissié*, part. passé, ployé, courbé, entrelacé :

Il s'estoit fortifié au gué de Houssu, avec force arbres abbattuz et *plessez*. (F. de Rabutin, *Comm.*, VIII, éd. 1574.)

— Fig., dompté, abattu, accablé :

Les m'aidez si a destruire
Que lor orguilz e lur deslaiz

Vienge a itant, cum il est dreiz,
Mort e vencu, *plassié* e prient.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4551, Michel.)

Par fine repentanche cascuns a col baissiet,
De çou qu'il ont mespris sont dolant et *plaissiet*.
(*Poés.*, Richel. 2039, f° 30 v°.)

— Entouré de clôtures :

Qu'il vit, outre le bos *plaissié*,
Devant la ville issir d'un parc
.i. nain bouciu.
(*Gauvain*, 4968, Hippeau.)

L'ariere garde orent laiscie
En une bruelle bien *plaiscie*.
(Mousk., *Chron.*, 30041, Reiff.)

Il monta sor Ferrant, s'apela sa maisnio :
Segnor, reposes vos en ceste erbe *plaisie*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 33b.)

Berry, *plesser*, plier, entrelacer. Maine, *plesser*, *piesser*, garnir une haie d'épines ou de piessards. Perche, *plesser*, garnir une haie de branches couchées et coupées aux trois quarts ; ployer du bois par le pied en lui faisant une légère entaille. Norm., *plesser*, entrelacer les branches des plantes formant une haie. St-Lô, *plesser*, plier une branche pour la faire céper. Champ., *plessier*, plier, plisser. Bourg., Yonne, *plesser*, Saulieu, *plécher*, ployer. Morv., *plécher*, *plesser*, coucher des tiges, des branches d'arbre au moyen de la serpe ou de la cognée pour former des clôtures.

Noms de lieux, *Plessier*, le *Plessier* (Aisne, Marne, Somme, Oise), les *Plessiers* (Nièvre).

plaissoier, *plais.*, (*se*), v. réfl., aller par un chemin détourné :

Se nous jusc'a cel pont *nous* poiens *plaisoier*,
Nous ne les douterons valissant .ii. deniers.
(*Fierabras*, 3606, A. P.)

plaissoir, *plessoir*, s. m., instrument pour entrelacer les joncs dont on fait les paniers :

Ung *plessoir* .viii. s. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

plaist, voir Plait.

plaistre, *plastre*, s. m., place à bâtir, emplacement :

Maisons, mes, *plastres*, vignes, prez. (1273, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H 19.) Var., *plaistres*. (Copie de 1311.)

Comme ils eussent mis en vente et exposé vendables deux *plaistres* de maisons arses... le vendaige desdittes murailles et *plaistres*. (1393, Arch. JJ 144, pièce 313.)

1. **plait**, *plaid*, *plai*, *plaict*, *plaist*, *plet*, *plect*, *plaet*, s. m., accord, convention, traité :

Et ab Ludher nul *plaid* numquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. (*Serm. de Strasb.*, I, 4, Koschwitz.)

Mais ço est tel *plait* dunt ne volsist nient.
(*Alexis*, str. 10[d], XIe s., Stengel.)

Dist Blancandrins : Mult bon *plait* en avreiz.
(*Rol.*, 88, Müller.)

Qui ço vus lodet que cest *plait* degetuns,
Ne li chalt, sire, de quel mort nus muriuns.
(*Ib.*, 226.)

Normant e li Bretun unt le rei tant mené,
Qu'il lur a fors Richart entre ses braz porté.
A Richart firent *plait* tut a lur volenté.
(WACE, *Rou*, 2e p., 2130, Andresen.)

Li fol aiment la compaignie
Des fous, et li malvais se trait
Es malvais, car il sont d'un *plait*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, fo 28[d].)

Plait de mariage.
(*De l'Apostoile*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 8.)

— Paroles, langage :

En la salle entre sans lonc *plait*.
(*Couci*, 115, Crapelet.)

Que fist il ? A bien peu de *plet*
S'advisa de grant joncherie.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, dans les *Œuv. de Villon*, p. 232, Jouaust.)

Maistre François, sans plus de *plet*,
Atout son rost courut apres.
(*Ib.*, p. 236.)

Querir je luy voys
Chose par quoy nous ly ferons
Baisser son *plect* et defferons
Son faulx sort comme le verrez.
(*Act. des Apost.*, vol. II, fo 53[d], éd. 1537.)

Dieu, que de *plait* !
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 229.)

Je le feray sans plus de *plaict*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 326.)

Mais dictes, dame, s'il vous plaist,
Sans me tenir icy long *plait*,
Si...
(*Farce des Femm. qui font escurer leurs chaulderons*, Anc. Th. fr., II, 102.)

Mais je vous prometz, sans long *plet*,
Que ce(la) n'est point a mon rolet.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 45.)

Oyez mes *pletz*.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 313.)

Mon amy, ton corps se perist :
Donnes a Dieu ton esprit,
Et n'allegue plus tant de *plaids*.
(1537, *Disc. du trespas de Vert Janet*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 285.)

Tous ces propos ne sont que *plaictz*.
(*Epist. à Marot, à Sagon et à la Huetterie*, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 142, éd. 1731.)

Laissons ce *plait* et ce langage
Et parlons de chose plus gaye.
(R. DE COLLERYE, *Monol. d'une Dame fort amoureuse d'ung sien amy*, p. 76, Bibl. elz.)

Son avocat... qui respondit en peu de *plaid* ce qu'il debvoit respondre. (BON. DES PER., *Joy. Dev.*, XLIX, 193, Lacour.)

A moult de *plaids* peu de faits.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers, 1568.)

— Procès, jugement, querelle, discussion :

Des or cumencet li *plaiz* de Guenelun.
(*Rol.*, 3704, Müller.)

Et dist al rei : Sire, vostre est li *plaiz* ;
Car cumandez que tel noise n'i ait.
(*Ib.*, 3841.)

Joir en doit senz *plait*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Fuions, por Diu, dist Geriaumes li ber ;
Il terroit *plait* a tos ciaus qui sont né.
(*Huon de Bord.*, 3351, A. P.)

Qui de tout se tait
De tout a paix,
Vers nul n'a *plaist*.
(*Hist. de France*, Richel. 146, fo 83[f].)

Nous establissons que nulz de nos baillifz ne lieve amande pour debte que nos subjez doivent, ne pour malefaçon, se ce n'est en plein *plet* ou elle soit jugee et estimee. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 224, Michel.)

Oyes le *plait* fort eschauffé
D'entre la Simple et la Rusee.
(COQUILL., *Playd.*, II, 7, Bibl. elz.)

— Cour du roi, ou d'un seigneur, assises :

El *plait* ad Ais en fut jugiez a pendre.
(*Rol.*, 1409, Müller.)

Cil *plet* et cele grant assise
Si ramentoivent son biau frere.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fo 92[d].)

Ils disoient avoir accoustumé de tenir leurs *plaiz* et juridiction. (1399, *Arch. hospit. de Paris*, I, 35, Bordier.)

Aux prochains *pletz* tenus a Alençon pour en faire l'adjudication (des pasnages des forets). (*Registre de Jehan de Frotté*, dans La Ferriere-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 75, éd. 1862.)

Chacun seigneur chatellain est fondé, par la dite coutume, d'avoir grande et petite assise, en aucuns lieux est appellee prevosté, et aucuns lieux les *plaicts* et en autres lieux l'assise de chastelain ; et pour l'exercice d'icelles assises peut et doit avoir deux juges ; c'est a sçavoir pour la dite petite assise un juge, et pour la dite grande assise senechal ou bailly par dessus. (1559, *Proc. verb. de la Cout. de Poitou*, Cout. gén., II, 611, éd. 1604.)

— Situation, état :

Dame, fait il, malement vait
De vostre fil : i a mal *plait*.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 283, du Méril.)

Dist li vilein : Ci a bon *plet* ;
Par ont venistes ça dedenz ?
Por qoi entrastes vos çaienz ?
(*Renart*, Br. I[b], 2288, Martin.)

— *Tenir plait*, tenir compte :

Ne *tint plait* de ses paroles. (*Rois*, p. 164, Ler. de Lincy.)

De Deu ne de mustier ne *tenistes* unc *plet*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fo 93 vo.)

Riche home ne *tient plai* quant veit povere pas-[sant,
Pur çoe n'*est plai tenu*, quel part vait tant ne [quant.
(*Horn*, 4332, Michel.)

Et dient que feme a costume,
Quant ses talens auques l'alume,
Qu'al pior done ses amors,
Et ne *tient* nul *plait* des mellors.
(*Parton*, 4835, Crapelet.)

Qu'il ne furent onqes ses fiz
Ne ses feulz ne ses norriz,
Ne q'onqes ne li aportindrent,
Quant de sa honte *plai* ne *tindrent*.
(*Besant de Dieu*, 2177, Martin.)

Si l'en voulust tenir pour excusé, car aultre chose pour lors n'en pouvoit faire. Si n'en *teint* plus *plaid* le mareschal. (*Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. XIV, Buchon.)

— Résolution, dessein :

Droit a l'ostel Guillaume vait
Ou il avoit basti son *plait*.
(*Du Segretain Moine*, 297, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 225.)

Messires Costans de Hamel
Ne savoit mot de tot ce *plait*,
(*De Constant du Hamel*, ms. Berne 354, fo 81[c].)

Messires Costans n'en sot mot
Que l'an li ait cest *plait* basti.
(*Ib.*, fo 82[a].)

Et a tost escouté et oi
Commant il ont lor *plaist* basti.
(*Dame qui fist batre son mari*, ms. Berne 354, fo 78[d].)

— Sorte de droit féodal :

De home qui eraet a la Paerose, ne doet lever li sires ne los ne *plaet*. (1260, *Cout. de la Pérouse*, ap. La Thaumassière, *Coutumes locales du Berry*, p. 98, éd. 1679.)

Si le seigneur de qui le vassal tient a hommage plain, decede auparavant sondit vassal, et par ce moyen la terre court en rachat, si par apres ledit vassal, qui tient hommage plain, va de vie a trespas, par sa mort est deu *plaict* et cheval de service, et ledit *plaict* sera au seigneur qui leve le rachapt. (1559, *Cout. de Poitou*, art. 169, Nouv. Cout. gén., IV, 700[b].)

2. **PLAIT**, voir PLAT.

PLAITE, voir PLATE.

PLAITEUR, *pleteur*, s. ?

Trop a son sens enseveli
Qui por s'amor ne le desploie ;
Cil qui son sens en *pleteur* ploie,
Ensevelist, muce et repont,
Semble geline qui ne pont.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, fo 311[b].)

Cil qui son sens en *plaiteur* ploie.
(ID., *ib.*, fo 294[a].)

Cf. PLAITOIR.

PLAITIER, voir PLAIDOIER.

PLAITOIR, s. ?

Cil qui son sens en *plaitoir* ploie,
Ensevelist, muce et repont,
Semble geline qui ne pont,
Moulin oiseus, for qui ne cuit.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fo 99[d].)

Cf. PLAITEUR.

PLAIX, voir PLAIS.

PLAIXIZ, voir PLAISSEIS.

PLAIZ, voir PLAIS.

PLAKERIE, voir PLAQUERIE.

PLAKEUR, voir PLAQUEUR.

PLAKIER, voir PLAQUIER.

PLAMÉ, adj. ?

Doit avoir de .II. oies *plamees* pourtee a porc et a buef. (*Drois de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 124.)

PLAMER, voir PAUMER.

PLAMEUSE, voir PLAMUSE.

PLAMILE, s. ?

Imus ou Zinrus est ung arbre qui a grosse escorce et est tres bonne pour *plamiles* ou rimaires. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Cresciens*, f° 66 v°, éd. 1516.)

PLAMUSE, *-muze*, *-meuse*, s. f., soufflet :

Et si perdras de nostre puy l'affique,
Tant te bauldray grant *plamuse* et bauffree.
(FABRI, *Art de rhetorique*, 2e p., f° 56 r°, éd. 1531.)

Il lui a baillé une belle *plamuze*, ou un beau soufflet, et quelque semblable coup sur le visage. (LA NOUE, *Dict. des rimes fr.*, p. 148, éd. 1596.)

Plameuse : a cuffe, box. (COTGR., 1611.)

Une *plameuse*, colaphus. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1633.)

Pic., *plamuse*, Rouchi, *plamusse*, Lyonnais, Forez, Beaujolais, *plamuza*, soufflet, coup. Doubs, *plamusse*, large claque ; espèce de gâteau, de crêpe.

PLAN, voir PLAIN.

PLANAGE, adj., qui est dans la plaine :

En la dite paroisse jouste Jouhan le *planage*. (1311, *Ch. du garde du sceau de Valognes*, S.-Sauv., Hamesvez, Arch. Manche.)

PLANCAGE, voir PLANCHAGE.

PLANCE, voir PLANCHE.

PLANCEIS, voir PLANCHEIS.

PLANCHAGE, *-chaige*, *-quage*, *-kaige*, *-cquaige*, *-quaige*, *-cage*, *-caige*, *-caghe*, s. m., plancher :

Et li *plancages*, de coi cis fons sera fais, doit estre de plankes de kesne de trois pos d'espes. (1275, *Liv. des bans et ordonn. de Tournai*, ms. Tournai 215, f° 18 v°, Arch. Tournai.)

A Pierart Langele, pour .I. cent et deux aisselles de houmiel par lui vendu et delivré sur le marchiet de Tournay, qui furent amené et employé a faire cloturez et *planquages* oudit houstel. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Couvreture dudit grenier, et aussi le gistage et *plancaige* d'icelui grenier. (*Chir. du 16 nov. 1442*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Bousart, pour deux corbiaus mis en ou mur del ostel ou demeure la dicte demiselle Daubermont, a soubstenir les noghes de bas pour amener les yaues tout en ung lieu chair, et pour .XII. pies de *plancaghe*, pour mettre dessus le noghiere, pour chair l'iaue sus. (15 avr. 1461, *Tutelle de Miquelet Daubermont*, Arch. Tournai.)

Et par hault, au long du *plancquaige* hault de quinze pieds, y estoit ung theatre et eschaffault ; et au deuxieme *plancquaige* hault de douse pieds et au dessus de la summité une plante accuite. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Les deux fenestres dormantes pendant le *plancquaige* d'une chambre par terre. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La riviere entre deux, ou il s'attacha une escarmouche avec quelques gens qu'ils avoient fait passer, ou par barque, ou sur quelque *planchage* soudainement mis. (LA NOUE, *Mém.*, ch. XXIII, p. 666, éd. 1587.)

Et encore au XVIIe s. :

Le *planquaige* de la salette par hault se couvrira de freiles de forest, au loing des gistes. (1612, *Reg. journ. des Prévôts et jurés* [1562-1617], Arch. Tournai.)

Pour deux cailoux de *plancage*. (1625, *Exécut. testam. de Guillaume de la Fosse*, Arch. Tournai.)

— Sorte de droit, p.-ê. droit de déchargement :

Par quoy euls et leurs gens puissent bonnement leurs biens et marchandises chargier et dechargier de nuit et de jour, sans payer aucun caage, ne *plancage*, ne autre chose quelle que elle soit. (1369, *Ord.*, V, 243.) Impr., *planeage*.

Et est ceste droiture appellee ly *planchaige*. (HEMRICOURT, *Patron de la Temporalité*, Polain, *Hist. de Liège*, II, 434.)

D'acensier et avoir le *plankaige* delle fore des nefs qui montent et deskendent laditte fore durante. (ID., *ib.*, 422.)

PLANCHE, *plance*, s. f., petit pont de bois :

Et quant li glouton voient nel poront encombrer
Qu'il nel porent ataindre a *pla[n]che* ne a gues.
(*Aiol*, 7749, A. T.)

Il sot bien les passages, les *plances* et les gues.
(*Ib.*, 7780.)

Quant il vint a la porte, il fut moult bien congneu, et luy fut la *planche* avallee et la porte ouverte. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 220, Bibl. elz.)

— *Cheoir en male planche*, loc., être mal en point :

Si enseigne la fable escripte
Qu'a plus fort de lui nus ne luite,
Car soi blesce plus qu'il ne grieve,
Et quant le plus fort se revenche
Li foible *chiet en male planche*.
(*Dou Serpent et de la lime*, ms. Chartres 620, f° 133a.)

— Balance à plats :

Que tuit cilz et toutez cellez qui ont *planches* ou grans bellances, ou il aient autrefois pezeir, ne aymeir, lez aient osteir et a niant misez dedens cuit jours. (1341, *Hist. de Metz*, IV, 96.)

— Piège, trappe :

Que droit a l'avesprée les prendrons a la *planche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 10975, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Mesure de terre :

Une *planche* de cortil assis en la dite paroisse. (1293, Hôtel-Dieu d'Amboise, Arch. Indre-et-Loire.)

Pour quatre *planches* de courtilz seans en Lanbue. (1307, *Cens de la chastellenie de S. Calais*, Arch. Sarthe.)

Deux *planches* de vingne. (1317, S. Evroult, Arch. Orne.)

Deux *planches* de courtil. (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 6 v°.)

Trois *plances* de vignes. (*Ib.*, f° 8 v°.)

Une *planche* de chaneviere, une *plancne* de vigne, contenant environ .X. perches et demi erpent de vigne. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3b, f° 13 r°.)

Deux *planches* de vergier... assises pres les moulins de la Celle hors de la ville de Poictiers. (1498, Ste-Croix, Montbern., Arch. Vienne.)

Norm., *planke*, Lyonn., *planche*, petit pont de bois.

PLANCHEER, *-oyer*, v. n., être étendu sur le plancher :

Lors ont vohu frere Thiebert,
Qui fu grant et fort et apert,
Qui en un grenier *plancheoit*,
Et bien tout autour li veoit.
(*Renard contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 154.)

— Passer sur un petit pont de bois :

Monte sus la dicte planche, mais elle estoit si estroicte que tout en est esbahy, et non pourtant il monta sus a grant paour, car il n'avoit pas aprins a *planchoyer*. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 44c, éd. 1533.)

PLANCHEMENT, s. m., action de planchéier, plancher :

Planchement d'aix. Tabulatio, contabulatio. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Planchement, batisse d'un planché d'un estage, pavé de planches, d'ais. *Planchement* d'une sale a manger. (MONET, *Parall.*, Rouen 1632.)

PLANCHENIER, s. m., celui qui fait des planches :

Surin le Marescal, *planchenier*. (1407, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pierart le Marescal, *planchenier*. (1407, Valenciennes, *ib.*)

PLANCHEOR, s. m., fabricant de planches :

Robert le *plancheor*. (1378, Arch. J 1030, pièce 45.)

PLANCHETER, v. a., planchéier :

Lacuno, *plancheter* de pieces caves ou creuses. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Luxembourg, *plancheter*, planchéier.

PLANCHIÉ, *plancié*, *planché*, *plainchié*, *planciet*, *plankiet*, s. m., salle planchéiée :

Au porron, sor lou pin, est desçanduz a pié,
Por les degrez de mabro est venuz ou *plainchié*,
Et trovai Cloovis dolant et corocié.
(*Floovant*, 2418, A. P.)

Atant s'en issent du vergié,
Contromont montent le *plancié*.
(*Blancand.*, 2717, Michelant.)

Puis vienent el *planciet*, en le tor sont monté.
(*Elie de Saint Gille*, 2417, A. T.)

... Et s'est a savoir que li hiretages que Jakemes dou Wiket a en le loge derriere de sous le *plankiet*, par deviers le fosset, dedens les quatre estaus ki i sunt, dont li troi sunt Jehan Moriel tout franc, et li quars, ki est el cor, jusques au *plankiet* dou solier, demeure a celui Jakemon hiretavlement, sauf chou qu'il le doit retenir hiretavlement si avant que ses hiretages porte tout entour, par de sous le *plankiet*. (Déc. 1274, *C'est Jehan Moriel*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Fenil :

Pour sarrer (le foin) et mettre on *planché* de lad. mestoyrie. (1465, *Compte de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 115 r°, Bibl. La Rochelle.)

1. **PLANCHIER**, *-cher*, *-quier*, verbe.

— Act., planchéier, faire un plancher, faire comme un plancher à :

Trois assielles, lesquelles furent copees, par coppons, pour *planquier* le cambre a le farine de la ditte maison. (14 mars 1462, *Exéc. test. de Jehenne de Coulengne*, Arch. Tournai.)

Que vostre parloyr *soyt planché*, car la terre n'est pas sayne. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 460, Génin.)

Estable ponchant par derriere
Pour mieux nectoier la litiere,
De bois *planchee* par le bas.
(G. CORROZET. *les Blasons domest.*, Blas. de l'Estable, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 269.)

Ilz foulent et creusent le plant environ deux piedz en profond, et le pilottent et *planchent* d'aix. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 105 v°, éd. 1547.)

Xerxe..... *plancha* en forme de pont l'Ellespont. (LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 187, éd. 1569.)

Les passages divers
De ces cors etoiles qui *planchent* l'univers.
(DU BARTAS, *la Semaine*, IV, éd. 1579.)

Planchent ils de mousse leur palais, ou de duvet, sans prevoir que les membres tendres de leurs petits y seront plus mollement et plus a l'aise? (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, f° 183 v°, éd. 1588.)

— Faire des planches dans un jardin potager :

Item les diz habitans porront prendre terre es diz pastiz... pour *planchier* ou faire planchiez. (1364, Arch. JJ 96, pièce 75.)

Norm., Suisse, Genève, *plancher*, planchéier, garnir de planches.

2. **PLANCHIER**, *-cher*, *-chir*, s. m., salle planchéiée :

Puis s'en repairent sus el maistre *planchier*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXVI, P. Paris.)

Icellui exposant beust... avecques pluseurs compaignons en une des loges ou *planchier* d'icellui hostel, et en la chambre dessoubz eulx Colart le Maistre, Pierrot et Huet buvoient. (1390, Arch. JJ 140, pièce 65.)

Le suppliant se bouta en une chambre de ladite maison et y geust celle nuit sur un lit jusques environ le jour, et lors se leva et ala dessus le *plancher* de l'escriptoire dudit de Lainques, en laquelle il avoit accoustumé de mettre sa finance ;... et dudit *plancher* se destera et osta un trapen. (1391, Arch. JJ 141, pièce 139.)

— Maison :

Que toutes personnes ayent en leurs maisons cuvier, tonnel plein d'eauwe... prests pour les mener incontinent au feu, et les brasseurs, en leurs maisons et *planchiers*, cuviers, tonneaulx et tynnes pleins d'eauwe, sur autelle peine que dessus. (13 nov. 1531, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

— Etage :

On ovreit les desotrains voynes et xhoreit par *planchir*. (23 fév. 1473, *Reg. des voir jurés*, ap. Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, p. 224.)

Champ., Beru, *plantchiey*, grenier. Luxemb., *plancher*, étage.

PLANCHIERE, s. f., saillie, avance faite avec des planches :

Dessoubz les avantages ou *planchieres* et combles d'icelles maisons. (1391, Arch. JJ 141, pièce 97.)

PLANCHIR, voir PLANCHIER.

PLANCHON, voir PLANÇON.

PLANCHONCEL, voir PLANÇONCEL.

PLANCHONER, *-onner*, v. a., planchéier :

Planchoner et blanchir la salle. (1er mars 1532, *Répar. au coll. de Bord.*, Arch. Gir., Not., E, Mat. Contat.)

— *Planchoné*, part. passé, couvert de planches :

Un grand eschaffault bien *planchonné*, tendu et aorné des plus riches draps de tapisseries. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, f° 39, éd. 1516.)

Poitou, *planchouner*, garnir de planches.

PLANCHOT, s. m., petite planche :

Pour un cent de *planchoz*. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 10 r°, Arch. mun. Nevers.)

Nom de lieu, *Planchot* (Nièvre).

PLANCHOTE, *plainchote*, s. f., petit pont en bois :

Entre la voye qui vat droit des Veecourt jusques a la *plainchote* dou ruysel qui court par en coste la place de la tuellerie dou dit Voingnory. (1375, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 123, J. d'Arbaumont.)

Noms de lieux, la *Planchotte* (Hte-Marne, Vosges).

PLANCHOYER, voir PLANCHEER.

PLANCIÉ, voir PLANCHIÉ.

PLANÇON, *-çun*, *-son*, *-chon*, *blanchon*, s. m., jeune plante, bouture, plante de semis repiquée, signification conservée :

Fit de tei sicume li *plançun* des olives. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 132^c.)

Et li tiers fu vermaus, tains de sanc de dragon,
Et li quars fu plus vers que colet ne *plançon*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12^a, Michelant.)

El bos de Glançon,
U il a maint jovene *plançon*.
(MOUSK., *Chron.*, 24543, Reiff.)

A .III. femmes qui saquierent *planchon* de waranche, chascune .II. jours. (1426, *Compte de tut. des enf. Jaquemart de le Wastine*, Arch. Tournai.)

A deux saqueresses de *planchon*. (*Ib.*)

De lui [Estevenart, carlier] pour l'advesture d'un parquet de *planchon*. (16 sept. 1446, *Tutelle des enfants de Andrieu Kasson*, Arch. Tournai.)

Pour le charroy de troys cens *plançons* de aubiers... Pour six hommes qui ont esté a planter lesdictz *plançons*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 v°, Bibl. La Rochelle.)

Le puissant chevalier dit Sanson
Mit a defin comme ung petit *planson*
Tant de souldars d'une seule machoire.
(*Epist. du Cheval. gris.* Poés. fr. des xve et xvie s., III, 281.)

S'il marche dedaigneux par dessus les *plançons*
Des aires, compartis en diverses façons.
(VAUQ., *Art poet.*, I, Genty.)

Quand le bouton (de la rose) commence a monstrer le nez, il faut arrouser le *plançon* du rosier d'eau chaude, pour les haster. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 267, éd. 1622.)

J'escrivis a M. de Waudrenecq, comme a celui qui me sembloit plus propre pour faire recouvrer des rosiers, et lui en demandai la plus grande quantité qu'il pourra, comme douze douzaines de *plançons*. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 175, Michaud.)

Plançon, as *planson*; or planton. (COTGR., 1611.)

Plançon m. Planta ; majuelo de vid. (OUDIN, 1660.)

— Branche, tronc d'arbre :

Un *planson* pomerin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 174^c.)

Et qui n'ot lance un grant pel a coisi,
Roit de pumer, ou un *plançon* fraisnain.
(RAIMBERT, *Ogier*, 598, Barrois.)

L'espiel saisist de caisne d'un *plançon*,
Cargies en fust un mult fort campion.
(ID., *ib.*, 9908.)

Et les espois font de *plançons*
De codre.
(*Renart*, Br. II, 170, Martin.)

Et a l'estache d'un vert *plançon* d'aubour
Le roi Orri i lierent le jour.
(*Aubery*, p. 34, Tarbé.)

Li autre ars fu d'un *plançon*
Longuet et de gente façon.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 8c.)

Une charretee de bois sec, c'est assavoir de *plançons* ses... en nostre forest pour leur ardoir. (1324, Arch. JJ 62, f° 94 r°.)

La lance Geuffroy estoit de *plançon* de fresne moult fort. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 320, Bibl. elz.)

(Bastion) fortiffyé de *planchon* a groux cloux. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 113 v°.)

... De gros *plansons* et puissans aix de chesne. (AMYOT, *Œuv. mor.*, De la fortune des Romains, XVI, éd. 1820.)

— Palis, engin à pêcher :

Et semblablement les bons bousseaux ou *plançons* ajoutez aux dites nasses ou autres engins d'ozier ou de jonc qui soient si espez qu'un homme n'y puisse bouter son petit doigt. (1326, *Ord.*, I, 794.)

— Epieu :

Li chies vostre compaignon
Sera fichies en .I. *plançon*.
(*Durm. le Gal.*, 4515, Stengel.)

Il avoit navret d'un *planchon* au kief Jehan Saintren de Ving. (1er mars 1376, *Reg. de la loi*, 136, Arch. Tournai.)

Lequel fu feru de l'un de la compaignie dudit Pierre Enguerran d'une pique de Flandres parmy le corps, et aussi fu feru d'un *blanchon* ou hache tellement que mort s'en ensuy assez tost apres en sa personne. (1396, Arch. JJ 150, f° 177 r°.)

... Que il ne soit nuls, de quelconques condition que il soit, qui porte ne face porter armeures invasibles et deffendues, dagues, haches, *planchons*, haubregons, ne autres bastons quelconques, comment que on les puisse ne doye nommer en le dicte ville de Tournay, ne en le banlieue d'icelle, sur .x. lb., les armeures confisquies, et estre mis en le prison de le ville. (23 févr. 1400, *Reg. aux Publicacions*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Li uns se bachinet en se main ; li autres le portoit en unez besaches ; li tiers traienoit son *planchon* ou portoit sen espee a eskierpe. (FROISS., *Chron.*, V, 331, Luce, ms. Amiens.)

La y eult grant estequis et grande occision, et se frapperent Bourguignons, Flamens, Piccars et Hennuyers es Liegois moult raddement. Et ils se deffendirent au mieux que ils porrent de leurs *planchons* a longues pointes. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, à la suite de MONSTREL., *Chron.*, VI, 201, Soc. de l'H. de Fr.)

A Jehan Demenin, clercq, pour ung bieq de faucon et ung *planchon*. (1413, *Exéc. test. de Pierart de le Haye*, Arch. Tournai.)

Luy mist la pointe d'un baston nommé *plançon* contre le ventre disant qu'il le luy mettroit dedans le corps. (1441, Arch. JJ 176, f° 14.)

Adonc Desir lui bailla en son poing ung *planson* de cyprez gros a merveilles et long a l'advenant, au fer aigu de dons et tranchant de promesses, pour tous confondre les ennemis d'Amours. (Roi RENÉ, *Le Livre du Cueur d'Amours espris*, Œuv., t. III, p. 4, Quatrebarbes.)

De lui [Jehan Desanelles] pour une espee, et ung *planchon*. .III. s. .II. d. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

Leurs lances sont grosses comme *plansons*. (*Mar. d'Anne de Foix*, Richel. 90, f° 4.)

Norm., *planchon*, sauvageon ; Lille, *plançon*, *planchon*, bâton ferré ; Wall., *planson*, Verviers, *plâson*, sorte de bois blanc. Lorr., le Moly, Vosges, *piançon*, jeune chêne flexible. Forez, *plançon*, épieu, branche d'arbre. Morv., *plançon*, personne d'encolure épaisse, homme trapu et de petite taille.

Noms propres, *Planson*, *Planchon*.

Noms de lieux, *Planchon* (Hte-Savoie), les *Plançons* (Nièvre).

PLANÇONCEL, *-ciel*, *planchoncel*, s. m., branche d'arbre :

Dit Wistaces : Il te couvient
Que tu me caupes cel planchon.
Il a copé le *plançonciel*,
Tor le bien, s'en fait .I. hardel.
(*Eustache le moine*, 694, Michel.)

— Epieu :

Un petit baston que l'en appelle au pays (Boulonois) *planchoncel*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 283.)

PLANÇONEL, *-sonnel*, s. m., épieu :

Li preus Gautiers, qui tint le *plansonnel*,
Cui il ataint, moult resoit mal merel.
(*Gaydon*, 7989, A. P.)

PLANÇONNET, s. m., épieu :

Le suppliant donna a icellui garsson ung coup sur la teste d'un petit *plançonnet* qu'il tenoit en sa main. (1461, Arch. JJ 198, pièce 236.)

PLANCQUAIGE, voir PLANCHAGE.

PLANCQUART, s. m., étage :

A Jacques Florent, pour avoir demonté de tout la viele orloge et la rassis ung *plancquart* plus bas. (*Pièce de 1567*, ap. Houdoy, *la Halle échevinale de Lille*, pièces just., p. 65.)

PLANCQUELLE, voir PLANQUELLE.

PLANCQUERET, *plancret*, adj., qualifie une sorte de clou :

Cloux *plancretz*. (1593, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— S. m., sorte de clou :

Un cloutier vend .XII. s. .VI. d. .VC. de sengles lucietz, et ung quarteron de doubles *plancqueres*. (1529, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLANCRET, voir PLANCQUERET.

PLANÇUN, voir PLANÇON.

PLANE, s. f., dalle :

Toutes *planes* de pierre de roche pour paver la dicte esglise. (1505, *l'Ordonn. de la tasche de Brou touchant l'esglise*, ap. J. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2e éd., p. 312.)

— *Plane du pié*, plante du pied :

La cheville, les pies, le talon, les artols, la *plane du pié*. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

PLANECE, *-esse*, *-esce*, *-iesse*, *-iesce*, *plann.*, *plain.*, *plaign.*, *pleign.*, *plenace*, s. f., qualité de ce qui est uni, de ce qui est en forme de plaine :

Ceste (voie) ne vait par *planece*,
Kar trop i est grant la roistesce.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11197, Michel.)

Cile isle estoit de mervilleuse *planece*, entant qu'ele soloit estre ivueus a le mer. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 86, Jub.) Impr., *planeté*.

Que l'enceinte des murs et de creneaulx sera abattue au rez de terre, a l'ouny et *planiesce* du commencement d'en haut des fossez du chastel. (8 avr. 1363, *Arrêt du parlem.*, Arch. admin. de Reims, III, 256.) Impr., *planiesté*.

Par quoy toute la place soit au delivre et a *plainesse* jusques au reys et yvé du haut des fossez. (1364, *Arch. admin. de Reims*, III, 258, Doc. inéd.)

Planitudo, *planniesse*. (*Gloss. de Salins*.)

— Plaine, surface plane, lieu uni :

Es chanz fiert (le cerf) trestoz esbaiz :
Or cuide bien estre trahiz
Quant il se voit en la *plenace*
Ou ne ai point de forteresce.
(*Lyon. Yzop.*, 3077, Foerster.)

Il entrerent es plains de Medan ; c'est une *planece* qui mout est longue et large, sanz tertre et sanz valee. (GUILL. DE TYR, XIII, 18, P. Paris.)

La partie qui est vers Orient est plus basse ; desus a une large *plaignesse*, pleine de vignes et de bones terres gaaignables. (ID., VI, 1.)

A destre leissierent Japhe, et par une grant *pleignesce* s'en vinrent a la cité de Lide. (ID., VII, 22.)

La mer avoit tant feru a uns granz murgiers, que l'en cleime dunes, que elle les avoit rompuz et s'en estoit alez par ilecques en unes basses *planeces* qui souloient estre tout a sec. (ID., XX, 14, Hist. des crois.) Impr., *planetes*.

Et par ceste raison pues tu prover les contenances de totes *planeces* en lonc et en lei. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 159a.)

Couverte est toute la *planece*...
D'ommes ocis et d'armoures.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 2096, t. I, p. 102, Buchon.)

Nom propre, *Planesse*.

PLANEIS, adj., aplani, uni, poli :

Il sunt plus blans qu'ivoire *planeis* (les [dens).
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXII, P. Paris.)

Il s'apoia sus le fust *planeis*.
(Raimb., *Ogier*, 11298, Barrois.)

Desous .I. olivier flori ki souef flaire,
Est asis Alixandres et fait ses engiens faire,
Escieles *planeices* jusc'a .L. paires.
(*Roum. d'Alix*, f° 63b, Michelant.)

Une table fist metre sor .II. mabres polis,
Moult estoit grans et lee, d'un fust fu *planeis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 82b.)

Vint li batiaus a rive de cedre *planeis*.
(*Guy de Cambrai*, Richel. 24366, p. 224b.)

PLANEMENT, voir Plainement.

1. PLANER, *planner*, *plasner*, *plainer*, *plener*, *plenner*, verbe.

— Act., aplanir, niveler, rabotter, râcler :

Il n'a lessié vaillant .I. es
Fors de ces murs, qui sont remes,
Ainz *a* trestot le borc *plené*.
(*Chev. au lyon*, 3385, Holland.)

Esdrece les pierres que ge te comant el mont Ebal, et les *planeras*. (*Bible*, Richel. 899, f° 9c.)

Nule ne doit entrer en le cuisine fors li chantre por *planer* le table, et se aucune escrit, por essuer parchemin. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 84 r°.)

Commencierent a *planer* la terre pour faire aucune habitation. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 212d.)

Levigare, *planer*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Un petit martelet a *planer* gobelez d'argent. (1425, JJ 173, pièce 175.)

Et *planneray* Hierusalem ainsy que les tablettes ont accoustumé d'*estre plannees*. (Lef. d'Etaples, *Bible*, Rois, IV, 21, éd. 1530).

— Réfl., s'étendre comme une nappe :

Jouste une aigue ki la *se plane*.
(Mousk., *Chron.*, 15113, Reiff.)

Les flots calmes et cois
Se planent en campagnes.
(Chassign., *Ps.*, XXXII, éd. 1613.)

— Neutr., se convertir en plaine :

Et de la sort le charme d'une voix,
Qui tous ravis fait sauteler les bois,
Planer les monts, et montaigner les [plaines.
(Rons., *Amours*, l. I, p. 69, éd. 1584.)

— Act., fig., effacer :

Cuers, se tu trop vilains n'en ies,
Ja ne li oncles ne li nies
N'*ierent* de mon escrit *plané*,
Quar en ceus ert mes liges fiez.
(*Li Congié Jehan Bodel d'Aras*, 25, ap. Méon, *Fabl.*, I, 136.)

Or te pries, sire, que tu leur pardonnes, ou tu me *plasnes* hors du livre de vie. (Guiart, *Bible*, Ex., LXXXVII, ms. Ste-Gen.)

Colins dou Moulin, qui est a .c. s., doit *estre planes*, car il raporta lettres de Boulongne, que il y avoit esté, mais il ne pot estre trouves, quant il raporta les dittes lettres. (22 juillet 1320, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Criet a .c. s., Arch. Tournai.)

Et vuet qu'autres traities se face
Qui cestui si *planne* et efface.
(G. de Machaut, *Prise d'Alexandrie*, 6694, Mas-Latrie.)

Joyeux soies,
Joyeusement vous demenez,
De son papier *estes planez :*
Je l'ay occis et mis a mort.
(Couldrette, *Mellusine*, 5090, Michel.)

Glorieux martir, tramis en paradis, que vos mains scandalisees et *planees* du livre de vie, ont cuydé dechasser en enfer. (G. Chastell., *Chron.*, I, 35, Kerv.)

— Détruire :

Car n'avoit mestier, c'est tout cler,
De mere fors que pour *planer*
Les pechies qu'au monde trouva.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 56c.)

Le grant Federic qui jadis les *eut* tous desconfis en bataille par l'aide des Pavignons, abatues et *planees* jusques en terre toutes leurs tours. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., III, 5, P. Paris.)

S'ordena par diluve que tout il *planeroit*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 48, Kerv.)

— Repousser, chasser :

Pourquoy le dit duc d'Yorc, voiant que par ces moiens il *estoit* du tout *plané* du gouvernement du roy,... concheut une hayne grande a l'encontre du dit de Sombresset. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 178, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Li roys ne lairoit point son nepveult enssique *planer* ne bouter hors de son hiretaige. (Froiss., *Chron.*, III, 373, Kerv.)

Il a nostre armee deffaicte,
Luy seul ; villainement nous *plane*,
Quant de la machouere d'une asne
Il a mille hommes desconfis.
(*Mist. du Viel Testam.*, 27416, A. T.)

— Dépouiller :

Dist Faulx Semblant : J'emblay mainte for- [tresse
Et par trahir fis mainte mesprison,
Et je, Envie, fis mourir en prison
Maint cuer loyal sanz estre condempné,
Par moy *furent* li preudomme *plané*.
(E. Deschamps, *Oeuv.*, III, 176, A T.)

— Caresser de la main :

En petitece li *a plené* le poil.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 94 v°.)

Et la arriverent les chevaliers flamans qui firent present au roy de l'autour blanc de par le conte de Flandres, et le roy repceut l'autour moult doulcement et le commença a *plainer* et prinst le gant et le mist sur sa main et mercia le conte de Flandres de ce gracieulx present. (*Le Livre de Baudoyn, conte de Flandres*, p. 60, Serrure et Voisin.)

— Neutre, se coucher à plat, baisser le haut du corps sur le cheval :

S'il aloit a le jouste ou a si fais chembiaus,
Du cors droit apenses et des gambes isniaus
En aloit, en *planant*, plustost c'uns arondiaus,
De si pres qu'il riffloit gloiere et bouriaus.
(Adam de la Halle, *du Roi de Sezile*, 202, Coussemaker, p. 289.)

Et allerent ces dessusdits de si grand maniere envers les François qu'il sembloit qu'il n'y eust que pour eux. Mais incontinent apres qu'ilz vinrent empres la haye ou les François estoient en bataille a main senestre, ilz *planerent* devant eux en couvrant leurs chevaux et en allant vers le chasteau ; et ne se meurent les François pour eux. (*Extr. des Mém. inéd. de J. de Haynin*, an 1465, Doc. hist., t. III, p. 488.)

La bataille des Franchois n'approcha plus pres d'un ject de veuglaire ; et firent aulcun seigne de *planer* et de non combattre. (J. Molinet, *Chron.*, ch. CLIX, Buchon.)

Si tost que les deux armees vindrent a s'entrechocquer avec grands crys, Philippus qui estoit en la pointe droitte de son armee ayant les plus vaillans hommes de Macedoine autour de sa personne, commanda a ses gens de cheval qu'ilz *planassent* et allassent charger les barbares par les flancs, pendant que luy les assauldroit et chargeroit vivement par le devant. (Amyot, *Diod.*, XVI, I, éd. 1554.)

— *Plané*, part. passé, dolé, lisse, poli :

A .II. granz lances de fort fresne *plané*
Fist le drap mestre por le mieus esgarder.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 13b.)

Hante ot mout roide, *planee*, de poumier.
(*Raoul de Cambrai*, 3821, A. T.)

De la lance *plenee*.
(*Ib.*, Richel. 2493, f° 94 r°.)

Si s'en ist fors par une place
Qui tote est de marbre *planee*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 64c.)

Callos ocist d'un ecker *plané*
Baudulnet qu'il avoit engenré.
(Raimb., *Ogier*, 4810, Barrois.)

La car avoit plus blance que n'est flours en esté,
Petites mameletes, le cors grant et *plané*.
(*Fierabras*, 6000, A. P.)

Le nes ot bien seant, le front bel et *plané*.
(*Ib.*, 2013.)

Li arson furent d'un yvoire *planné*.
(*Gaydon*, 1220, A. P.)

Les hanstes roides, de gros sapin *plenné*.
(*Ib.*, 2831.)

Et le lanche ens ou poing, de fraisne bien *plas-* [*nee*.
(*B. de Seb.*, XIX, 381, Bocca.)

2. PLANER, voir Plenier.

PLANESSE, voir Plenesse.

PLANET, s. m., planète, étoile, destin :

Por vos morai, mon *planet* le destine.
(*Entr. en Esp.*, f° 107 r°, Gautier.)

PLANETAL, *-el*, adj., des planètes :

Et c'est a dire que science
Passe *planetel* influence.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 20c.)

Selon la *planetal* puissance.
(*Ib.*, f° 21b.)

PLANETE, *-ette*, *-ecte*, s. f., doloire :

Une hachete a une main, une *planete*. (1376, Arch. MM 30, f° 59 v°.)

Au serrurier pour deux chevilles de fer, deux arrondelles et deux *planectes* forchees pour led. engin. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Plate-forme :

Si vueil les instructacions
De la *planette* du thumbeau
Estre faicte a troys lyons
De gueulles tenans ung anneau.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 13698, Stengel.)

La Bresse en Vosges, *piainate*, petite plaine.

Nom de lieu, la *Planette* (Hte-Loire).

PLANETIER, s. m., celui qui étudie les planètes :

Les mathematiciens, devins et *planetiers*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 48b.)

PLANEURE, *planure*, *plainure*, *pleneure*, *plenaure*, *plenure*, s. f., plaine, terrain plat :

La *plénure*. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 26.) Var., la *pleneüre* (?) ou la *plenaüre* (?).

Parmi celle *plainure* court une moult belle riviere. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5090, f° 300 r°.)

Un peu plus bas au dessoubz de ladicte chapelle, l'on voit une *planure* environnee de montagnes de tous costez, en laquelle il vient grant abondance de pasturages. (BELON, *Singularitez*, I, 16, éd. 1553.)

Mon vaisseau fend l'aquatique *planure*.
(MACLOU DE LA HAYE, *Chant d'amour*, éd. 1553.)

Il descendit avec ses gens des lieux fort difficiles et montueux, en la *planure*, pour venir contre les ennemis. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 7 r°, éd. 1560.)

Scipion l'arresta environ la nuict en une *planeure* qui estoit toute seche et sterile, sans eau. (ID., *ib.*, f° 19 v°.)

Ce sont les parolles que Moyse prononça au peuple au desert, en la *planure* (ou au lieu champestre) outre le Jourdain. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 4, éd. 1567.)

Au bout de ce grand val, d'une longue coin- [ture
De fertiles costaux, ou la longue *planure*
Se presse en un valon, est un coin ecarté.
(J. A. DE BAIF, *Poèmes*, l. VII, Lemerre, II, 333.)

Maroque est une tres grande ville, des plus belles qu'on sçache, et des plus fameuses de toute l'Afrique, laquelle est bastie en une grande *planure* assez loing de la mer. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 4, éd. 1575.)

La ville capitale est Sorne... pource qu'elle est assise en un lieu haut et duquel la montee est fort roide, ... on a basti en la *planure* alentour d'elle des petites villes... (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 109, éd. 1583.)

On continue son chemin par une belle et riche *planeure* par laquelle on parvient a la Via Appia. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 94, éd. 1598.)

Vilars, blessé a une jambe, parut suivi de trois cents salades, dans la *planure* qui va a Darnetal. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XIII, 1re éd.)

Si c'est en *planure*, le laboureur prendra le champ du costé qu'il voudra. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 2, éd. 1805.)

Si vostre assiete est en *planure*, pourres de plusieurs endroits faire assembler les eaux dans vos puits. (ID., *ib.*, VII, 4.)

Se disait encore au XVIIe s. :

Estant au milieu de cette *planure* l'on ne s'imagine aucun panchant. (SOREL, *Sc. univ.*, II, 52, éd. 1641.)

On trouve encore au XVIIIe s. dans un texte wallon :

2 journaux moitié en raspe, moitié en *planure*. (1780, *Testam.*, Arch. Spa.)

Wall., *planeure*, plateau, plaine.

PLANEUX, adj., uni, qui a la forme d'une plaine :

La neige par apres fut si espesse par les champs, qu'es lieux les plus *planeux* y en avoit jusques au lien des chaulses. (HATON, *Mém.*, an 1564, Bourquelot.)

PLANGE, adj., forme douteuse exprimant l'idée de plan, uni :

Candester se monstre, un cap long et gros et roitte devers le syroest. Et dessus est tout *plange* et hault devers le syroest. (P. DE GARCIE, *le grant Routtier de mer*, f° 44 r°, éd. 1542.)

PLANGHE, s. f., semelle :

Vostre soleir n'ont mestier d'oint,
Vos faites de vos talons *planghes*.
(RUTEB., *li Diz des Ribaux de Greive*, I, 211, Jub.)

PLANI, adj., doux, agréable, bienveillant :

Dont vous tous vous remercie
De l'onneur et du grant plaisir,
Et de vostre chere *planie*
Que vous m'avez volu offrir.
(*Mist. du siege d'Orleans*, 14400, Guessard.)

Noble roy, je vous remercie.
A moy n'appartient chose telle :
C'est de vostre grant courtoisie
Et de vostre grace *planie*
Que me presentez tant de biens.
(*Ib.*, 14733.)

PLANICE, s. m., plaine, surface plane :

Au champ et *planice* d'icelle ville. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 196a, éd. 1488.)

Le summet de la montaigne si tres agu estoit que a peine y avoit *planice* pour asseoir aucun fondement. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 16, éd. 1530.) Impr., *planité*.

La cité de Tenustitan est en la province de Messico, environnee de moult haultes et aspres montaignes, ayans *planices* entour a septante lieues. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 177 r°, éd. 1532.)

Les poissons se pouvoient bien dire couvertz, comme souz l'umbrage d'une crotte de glace, contenant uniement tout le *planice* de l'eau. (*Entree de Henry II à Rouen*, f° 60 r°, Entree de la royne.)

1. **PLANIER**, *plaingnier*, *planoier*, v. a., aplanir, niveler, râcler :

E sil frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai e abaterai, e aplanierai si cume l'um sult *planier* tables de graife. (*Rois*, p. 420, Ler. de Lincy.) Lat., delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ.

Ki m'ad afermed en force e *planied ad* ma veie. (*Ib.*, p. 208.)

Leviga, rabot a *plaingnier*. (*Gloss. de Salins*.)

— Effacer :

A pou que de despit n'enrage
Quant ces lettres ne puis despecier,
Ne *planier*, ne (loz) effacier.
(*Nativ. N. S.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 34.)

— Caresser de la main :

A bon cheval *a planoié* le col.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 54d.)

Il li *planoie* les flans et les costes
A son bliaut c'ot vestu de cendel.
(RAIMB., *Ogier*, 10690, Barrois.)

Ne demorat c'unc seul (cheval) c'on pelerin *pla-* [*noie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 17781, Scheler, *Gloss. philol.*)

Aussi peult on pou manier,
Taster femme ne *planier*,
Que l'ame n'en soit enordie.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 101 v°, éd. 1522.)

— *Planié*, part. passé, aplani :

L'une part a heriçonee,
L'autre est pleniere e *planiee*.
(*Lapid. fr.*, D 1099, L. Pannier.) Impr., *planeie*.

Cf. APLANOIER.

2. **PLANIER**, voir PLAINIER.

3. **PLANIER**, voir PLENIER.

PLANIERE, voir PLAINIERE.

PLANIEREMENT, voir PLENIEREMENT.

PLANIESCE, voir PLANECE.

PLANIF, adj., uni, d'une seule couleur :

Proposoient entre leurs autres raisons que leur mestier d'œuvre rayee estoit plus soutif que le mestier de lanure *planive*, et que celuy qui bien savoit faire rayez, savoit bien faire draps pleins. (1350, *Ord.*, II, 397.)

PLANIR, verbe.

— Act., aplanir, égaliser :

I plane, je *planis*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 659, Génin.)

Quand ce vent court, il ballaye la terre,
La mer *planist*.
(GUILL. MICHEL, 3e *liv. des Georgiques*, f° 56 v°, éd. 1540.)

Faire fort uni, bien *planir* et unir. (R. Est., *Thes.*, Explano.)

Hacher le plus gros d'une piece de bois et le dessus, pour apres le *planir* equalement. (Id., *ib.*, Exascio.)

— Réfl., s'aplanir :

Je voyois... les difficultez de mon entreprise s'aiser et *se planir*. (Mont., *Essais*, II, 12, p. 374, éd. 1595.)

Retz (*Mémoires*, l. II, an 1649) a employé *planir*, comme verbe neutre, avec le sens de faire le plongeon.

Norm., *planir*, aplanir, égaliser, planer, égaler avec la plane. Liège, *pleni*, planer une planche.

PLANISSER, v. a., aplanir :

I plane, je *planisse*. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 659, Génin.)

Cf. Planir.

PLANISTEL, s. m., petit plane, petit platane :

Enmi cele forest estoit .i. *planistel* et .i. alier. (*Sept. sag.*, ms. Chartres 620, f° 23ᵃ.)

PLANISTRE, s. m., plaine, esplanade, plateau :

En la forest aveit un mont
En un *planistre* alquos rount.
(Guil. de Saint-Pair, *Mont Saint Michel*, 61, Michel.)

Li bois esteit trestoz hosteiz
Et el *planistre* roeleiz
A val el bas, el pié del mont,
Qui de loing lor semblout roont.
(Id., *ib.*, 735.)

Encontre les en un *planistre*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 144ᵃ.)

Norm., Orne et Bessin, *planitre*, *plenitre*, terre-plein, plate-forme, esplanade, place où l'on se réunit :

Défense de déposer des ordures devant le *plenitre*. (*Affiche placardée sur la porte de l'Eglise S.-Jean, à Caen*, 1878.)

Une place d'Alençon s'appelle place du *Plenitre*.

Noms de lieux, *Plainitre* (Deux-Sèvres), le *Planitre* (Calvados).

PLANISTREL, s. m., plaine, esplanade, plateau :

En son plus grant esgarement
S'est enbatuz, ne sout coment,
Fors l'espoisse d'uns granz coudreiz
En une place, en uns erbeiz.
Jenz esteit mult li *planistre(i)aus*,
Verz e delitable e beaus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 25331, Michel.)

Par *planistreaux* et par gruchereз.
(Gaces, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 53ᵃ.)

PLANKAGE, voir Planchage.

PLANKIET, voir Planchié.

PLANNER, voir Planer.

PLANNIESSE, voir Planece.

PLANOIER, voir Planier.

PLANOR, s. f., plaine :

Et aloient li Normant solacent par la *planor*. (Aimé, *Yst. de li Normant*, VII, 33, Champollion.)

PLANQUAGE, voir Planchage.

PLANQUELLE, *plancq.*, s. f., sorte de pierre :

Pierres nommees *planquelles* ou bordures pour faire couverture sur les avant picqz. (1505, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 130.)

.lvii. piez et demy de pierres crues de *plancquelles*; *plancquelles* a .ii*ᵉ*. .iii*ᵈ*. le pied ; *plancquelles* pour couvrir les murs de briques a .vi*ᵈ*. piece. (1506, Péronne, *ib.* p., 194.)

Saingles *plancquelles* a. ix*ᵈ*. pieche. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLANQUIER, voir Planchier.

PLANSON, voir Plançon.

PLANSONNEL, voir Plançonel.

PLANTAGE, *-aige*, s. m., plantain :

Et faire odorer camphore, sandalz et *plantage* d'eaue rose. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 3, éd. 1495.)

Faites gargarisme de suc de *plantaige* et de coriandre. (Id., *ib.*, III, 23.)

PLANTAIF, voir Plenteif.

1. **PLANTAIN**, s. m., plantation :

Elles (les unicornes) demeurent volontiers entour lacs et *plantains*. (*Liv. de Marc Pol*, clxv, Pauthier.)

2. **PLANTAIN**, s. m., platane :

La fraischeur de l'ombre d'un *plantain* large et branchu. (Remi Belleau, *Berger.*, I, p. 108, éd. 1578.)

PLANTAINE, voir Plataine.

PLANTAL, *-teau*, s m., plançon, branche à planter :

Talea. Un *plantal*, un scion ou jecton d'arbre qu'on plante en terre. (R. Est., *Dictionariolum.*)

Coucher un *plantal* en terre. It. Piantar qualche ramo. (Jun., *Nomencl.*, p. 108, éd. 1577.)

De beaux et puissans *plantaux*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 770, éd. 1597.)

Elles (les plantes) s'engendrent par racine, semence ou graine, provignement, enture qui est diverse, *plantal* de sion ou getton. (Charron, *de la Creation du monde*, p. 71, éd. 1629.)

Planteau, a young plant ; or, as *plantal*. (Cotgr., 1611.)

Nom propre, *Planteau*.

PLANTANCE, s. f., action de planter :

Conficio, *plantance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 v°.)

PLANTANIER, voir Platanier.

PLANTAT, *-atz*, s. m., plançon, branche à planter :

Appoincteau fortifié par derriere et devant de sept a huit cens *plantatz* de saulle. (Mai 1546, *Procès-verb. de l'assemblée gén. des marchands fréq.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 60.)

Trois centz de *plantaz* de saulles. (1548, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 64, Chevalier.)

Pour le nourrissement des *plantats*, il est requis humidité. (Gorgole, *Tr. d'Agric.*, c. x, éd. 1551.)

Le *plantatz* de saulle. (Id., *ib.*, xvii.)

En piquant la terre avec la fiche, deux pieds de profond, commodement loge on les *plantats*, remplissant le trou de terre desliee, afin que le vent n'y entre. (Ol. de Serr., *Th. d'Agric.*, VII, 10, éd. 1605.)

PLANTATEUR, *-tour*, s. m., celui qui plante :

En lor sanc vigne a Diu planterent
Chist douze premier *plantatour*.
(Renclus de Moiliens, *Rom. de Carité*, cxci, 11, Van Hamel.)

Le bon *plantateur*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 92 r°.)

Sous tels *plantateurs*, arroseurs... pasteurs et nourriciers l'Eglise depuis les apostres a pris son accroissement. (Du Perron, *Œuvres*, p. 64, éd. 1622.)

PLANTATIF, adj., propre à planter :

Vertu *plantative*. (Oresme, *Eth.*, f° 127ᵃ, éd. 1488.)

PLANTE, s. f., plantation, vigne récemment plantée :

Une *plante* qui siet a Massonchief. (1273, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H 27.)

Demi arpent de *plante* seant a la voie des vignes. (1287, *Cart. de S. Denis*, Richel. l. 5415, p. 405ᵃ.)

.i. quartier de *plante* seant a la dite voie. (*Ib.*, p. 405ᵇ.)

Entre la *plante* de l'opitaul et la vigne as anffanz Vurriat de Dole. (Nov. 1295, Citeaux, n° 10, Arch. Jura.)

Et se tient d'un cousté a la vigne Guillaume Fromaget et de l'autre cousté a la *plante* novelle dau dit maistre Thomas. (Mardi apr. S. Vinc. 1321, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Une piece de vigne qui tient d'un bout a la vigne de Guillemete de Coreilles, et d'autre bout a la *plante* de Guille Trigale. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 73 r°, Bibl. La Rochelle.)

Les pelerins denigez s'en fuyrent a travers la *plante* a beau trot. (Rab., *Garg.*, ch. xxxviii, éd. 1542.)

Plante, c'est une vigne nouvellement plantee de marcottes ou crossetes, novelletum. (Nicot, 1606.)

— Haie vive :

Et pour ce que ledit curé avoit nagueres fait clorre ledit jardin a une *plante*, iceulx preneurs luy promistrent poier, etc (1451, *Cart. de Lisieux*, f° 41, ap. Moisy, *Dict. du pat. norm.*, p. 497.)

Le 8 aout 1555 nous trouvasmes Thomas Boullon qui cercloyt la *plante* d'un fossé. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 206, Soc. des Antiq. de Norm.)

— Plantation :

Ou feras tu doncques la fosse pour la *plante* que tu as a faire ? (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Centre, *plante*, jeune vigne, terrain planté depuis peu en vigne. Norm., *plante*, jeune arbre et aussi haie vive, particulièrement haie d'épines.

PLANTÉ, voir PLENTÉ.

PLANTEAU, voir PLANTAL.

1. **PLANTEE**, s. f., vigne nouvellement plantée, jeune vigne :

Pour fouserer la *plantee*. (1286, *Quitt. de la Chambre des comptes de Dole*, Arch. Doubs.)

Est encore usité dans toute la Franche-Comté.

Cf. PLANTE.

2. **PLANTEE**, voir PLENTEE.

PLANTEIF, voir PLENTEIF.

1. **PLANTEIS**, *-teiz*, *-teys*, *-tis*, *-tich*, s. m., plantation, lieu planté, clos de vigne :

Che sanle .i. bos u .i. drus *planteis*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 186 v°.)

Ne te laira chastel ne tour ne chit,
Ne maison ne recet ne *planteis*.
(*Aiol*, 4071, A. T.)

Quicquid habebant in decima de *Planteiz*. (Avr. 1211, Arch. Aube, liasse G 3130.)

Ay vendu... une masure et deus meisons et les *plantis* qui sont deseure. (1294, S.-Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

Un toneau dou vin dou *planteys*. (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

A ce que lesdittes religieuses ne peuissent faire aucuns *plantis* ou faire faire sur lesdittes escluses a leur pourfit. (12 fév. 1338, *Cart. de Flines*, CCCLXXX, p. 573, Hautcœur.)

Un *plantis* de vigne. (1339, *Denombr.*, Poitiers, Fonteneau, I, 117, Bibl. Poitiers.)

Sur le *plantis* ou vigne assis davant ledit harbergement. (1405, *Aveu*, Grand Gauth., f° 9 r°, Arch. Vienne.)

Deux pieces de vignes ou *planteis*. (1471, Ste-Croix, Rochereuil, Arch. Vienne.)

Une taille de bois es *plantis* que on dit de Froimont. (23 juillet 1472, *Vente des despoulles des bois de l'abbeye de S. Amand*, Reg. aux Public., 1465-1472, Arch. Tournai.)

Guillemme du Mont, pour .VIIe. de terre, gisans asses pres des *plantis* de Saint Nicolay... doibt aux chartreux dessus dis .XII. sols monoye de Haynau de rente heritable par an. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercq*, f° 42 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Faire *plantis* d'arbres ausquels se allient et se joignent les vignes. (ROB. EST., *Lat. ling. thes.*, Arbusto.)

L'usage porte d'arracher du *plantis* les surabondans, pour les renger au verger. (O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

Toutes melioracions de quelques ouvrages nouveaux et de *plantis*. (*Le livre de part. du pays du Franc*, XVIII, Nouv. Cout. gén., I, 622.)

— Plançon :

Cellui ou ceulx a qui le marchié demourra seront tenus de redrechier les crestez des fossez, et les refourbir, de .III. ans en .III. ans, une fois ledit terme durant, et de entour et environ lesdiz piez, planter *plantich* de saulx, de .VII. piez en .VII. piez, prez l'un de l'autre, et de replanter nouvel *plantich*, toutesfois et quanteffois que necessité et besoing seroit, et que aucunes d'icelles plantes secqueroyent. (9 mai 1426, *Des prés d'Aluing*, Reg. aux Publicat., 1423-1433, Arch. Tournai.)

— Marcotte :

Marcos, que l'en appelle *planteys* de vigne. (1298, Arch. JJ 153, pièce 148.)

Noms de lieux, *Plantis* (Charente, Charente-Inférieure), le *Plantis* (Ille-et-Vilaine, Manche, Orne), les *Plantis* (Oise.)

2. **PLANTEIS**, *-theis*, *-teys*, *-tis*, adj., planté :

En ung pré fermé de hayes *plantices*. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 90, Soc. de l'H. de Fr.)

Et encore au XVIIe s. :

Haies *plantiches*. (1612, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Rente planteice*, rente qui est due pour un bois planté :

Item ailleurs en ladite baillice de Cauz, les *rentes planteices* donnees a Saeng et a Rossax pour reson de la forest d'Evri. (1312, Arch. JJ 48, f° 64 r°.)

Rentes *plantheiches*. (*Ib.*)

— Avec un nom de personne, qui doit une rente pour un bois planté :

Et mes hommes *planteys* et coustumiers de ladicte forest. (1392, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 53 r°.)

PLANTEISUN, voir PLANTOISON.

PLANTEIT, voir PLENTÉ.

PLANTEIVEMENT, voir PLENTEIVEMENT.

PLANTELETE, s. f., petite plante :

Les virgenes se convertissoient a perpetuel casteé, entre lesqueles sainte Clere, tres noble *plantelete*, fu la premiere ki ausi bone oudeur donna. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 17^b.)

PLANTELLE, s. f., jeune plante :

Quant la *plantelle* est enclinee
Et par force a terre est menee
Et cil la laisse qui la tourne
Tantost vers le ciel s'en retourne.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 32 r°.)

L'ombre fort nuyt aux bledz et aux *plantelles*,
Partez des champs, o mes saoulles capelles.
(GUILL. MICHEL, *Xe Eglog. de Virgile*, f° 28 r°, éd. 1540.)

PLANTEMENT, s. m., plantation, plant, rejeton :

Li filz desquels si cum novels *plantemenz* en lur juvente. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 111 v°.)

Je arrouseroie mon cortil de mes *plantemenz*. (*Bible*, Maz. 684, f° 35^d.)

Et *plantement* estera del germe de ses rachines. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 253^b.)

Je arrouse les jardins de mes *plantemens*. (*Bible*, Ecclésiastique, XXIV, éd. 1543.)

Plantatio, *plantement*, plantation. (H. ESTIENNE, *Dict. Latin.*, éd. 1552.)

1. **PLANTER**, v. a., exposer au pilori ?

Tes peres embla .I. tabar
Par qoi il fu penduz a Bar;
Et en meisme cele ance
Fu ta mere a Provins *plantee*.
Je vi une teue seror
Qui espousa .I. lecheor;
Andui *furent planté* ensamble
A Miaus le Chastal, ce me samble.
Por .I. sorcot qu'elle ot emblé
Furent ensamble andui *planté*.
(*La Contregengle*, 83, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 260.)

2. **PLANTER**, *planteir*, s. m., plantation, clos de vigne :

.I. jorna de vigne enz Aluez, et lo *planter* en Chesnoit. (1235, *Cart. S.Vincent de Metz*, Richel. l. 10023, f° 30 v°.)

Si at aquasteit a lui mismes lo tierz de la vigne en Houdoen *planteir* ke gist on ban S. Gergoyne. (1238, *Ib.*, f° 32 v°.)

— Marcotte :

Le suppliant continua les *planteirs* de sa vigne en une piece de terre pres de leur maison. (1466, Arch. JJ 194, piece 212.)

PLANTERESSE, s. f., femme qui plante :

As *planteresses* qui planterent pois et feves. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne, courtilleur*, Arch. Tournai.)

PLANTESON, voir PLANTOISON.

PLANTETE, *plentette*, s. f., petite plante :

Plantula, petite plente, *plentette*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PLANTEY, s. m., plantation, clos de vigne :

Vente d'une vigne au *plantey* de Grate cap. (29 déc. 1529, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-6.)

PLANTIBLE, voir PLENTIBLE.

PLANTICH, voir PLANTEIS.

PLANTIER, s. m., lieu planté d'arbres :

C'est comme en un grand *plantier*, auquel certains arbres sont transplantes, d'autres antes, autres couppes et arraches, le tout pour le bien et la beauté du verger. (CHARR., *Sag.*, l. III, ch. XXI, p. 706-707, éd. 1601.)

— Clos de vigne :

Vignes situees a Lormont au *plantier* de Beguey. (4 sept. 1526, *Vente*, Arch. Gir., E., not., Berthet, 31, 1.)

— Plant de vigne :

Les vignes vieilles rendent meilleur vin, mais les jeunes *plantiers* en rendent davantage. (DU PINET, *Pline*, XVI, 27, éd. 1566.)

Lyonn., *plantier*, jeune vigne.

Nom propre, *Plantier*.

Noms de lieux, *Plantier* (Ain), le *Plantier* (Dordogne).

1. **PLANTIF**, voir PLENTIF.

2. **PLANTIF**, voir PLAINTIF.

PLANTILLETTE, s. f., petite plante :

Plantillettes,
Racinettes,
Ou rosettes.
(*Myst. de S. Did.*, p. 394, Carnandet.)

PLANTIN, s. m., plantation, plançon, en partic., buissons de bois taillis plantés au bord des fossés pour en soutenir les crêtes :

Et puet me sire Bauduins faire antour les unze muids et ciuncq mencaldees devant dittes un fossé de vint pieds de lez, et dessus le creste de cel fossé faire *plantin* en dedens le maret, pour warder le *plantin*, un autre fossé de vingt pieds de lez. (1248, *Sentence arbitrale*, ap. Tailliar, p. 159.)

Logetes pour garder lor *plantins*, lor crestes, lor eauwes et lor justices. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

Cil qui ont *plantins* sous le forterece de le vile. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 14 v°, Arch. mun. Douai.)

Comme lor *plantins* s'i estent. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 58 r°.)

Sans nul *plantin* faire sour celi voie ne sour celi escluse. (1281, ROISIN, ms. Lille 266, f° 274.)

Lesqueles saus et lequel *plantin* seront coupé de trois anz en trois anz. (1287, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 95 r°.)

Engaigier les despoilles desdiz aisemans et des *plantins* faiz et a faire. (1312, Arch. JJ 48, f° 119 r°.)

Tout ce qui est des aisemens et des *plantins* peuient il faire, sans congié du seigneur. (1312, *Ord.*, XII, 405.)

Vente de deux rasieres de pres et ensement de ce qu'il y a de sauchoy et de *plantin* avec le porte de mairien qui est a l'entree desdits pres pour en goir durant les vies... en coppant lesdits sauchois et *plantins* a loiale coppe. (21 mai 1406, *Vente*, Arch. mun. Douai.)

Item, tous les chemins et plachies, que on dist reges, et waresqueaux de laditte ville et paroisse de Chercq, ou qu'ilz soient, et tous les *plantins* et aultres droix qui s'en pevent enssuir, sans ce que nulx y puist riens copper, sans le congié desdis religieux. (1440, *Terrier des Chartreux à Chercq*, f° 25 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Aux dits seigneurs hauts justiciers ou vicomtiers competent et appartiennent, s'il n'appert du contraire, tous les chemins, frous, flegards, flots et rejects, et les arbres ou *plantins* croissans sur iceux, estans et abondans contre et a l'endroid de leur fief et seigneurie, ou des heritages tenus en leur dite seigneurie. (*Coul. de Lille*, Cout. gén., II, 899, éd. 1604.)

Nom propre, *Plantin*.

Noms de lieux, *Plantin* (Savoie, Isère), les *Plantins* (Hte-Loire).

PLANTIS, voir PLANTEIS.

PLANTIVEMENT, voir PLENTIVEMENT.

PLANTIVEUSEMENT, voir PLENTIVOSEMENT.

PLANTIVEUX, voir PLENTIVOS.

PLANTIVOISEMENT, voir PLENTIVOSEMENT.

PLANTOISON, *-teson*, *-teisun*, s. f., jeune plante :

E nostre fil seient sicumme *planteisuns* creissanz en sa juvente. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLIII, 12, Michel.)

Li tierz usaiges des awes est li arrosemenz, et de cestui ont mestier les noveles *plantesons*. (S. BERN., *Serm.*, p. 538, Ler. de Lincy.)

PLANTON, s. m., jeune plant :

Clavola, un *planton*, scion, jetton ou greffe d'olivier. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

Planton, m. jeune sauvageon, Planta, renuevo. (OUDIN, 1660.)

Suisse, *planton*, jeune plant de fleur ou de légume.

Noms de lieux, le *Planton*, les *Plantons* (Cher).

PLANTUEUSEMENT, voir PLENTUOSEMENT.

PLANTUOUSSETÉ, voir PLENTUOSETÉ.

PLANTURER, v. n., être plantureux :

La feve desire et aime lieu tres gras et fienteux, ou la vallee, la quelle l'humeur et jus qui vient de la haultesse et summité d'icelle fait habunder et *planturer*. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

PLANTUREUSETÉ, voir PLENTUREUSETÉ.

PLANTUROSITÉ, voir PLENTUREUSETÉ.

PLANURE, voir PLANEURE.

PLAQUANT, *placq.*, adj., étendu dans toute sa longueur, non plié :

Lesquelz messagiers porteront lettres cloeses et non *placquants*. (*Pièce de 1487*, ap. Louvrex, *Rec. des édits*, I, 464.)

PLAQUART, voir PLACART.

PLAQUE, *placque*, *placke*, *plecque*, s. f., ancienne monnaie de cuivre dont la valeur a beaucoup varié :

En ce temps couroit une monnoie a Paris, nommee *plaques*, pour douze deniers parisis, et estoient de par le duc de Bourgogne, lesquelles *plaques*, quant on voit que chacun en avoit ou pou ou grant, on les cria parmi Paris le samedi deuxiesme jour de novembre mil quatre cent vingt cinq a huit doubles, qu'avoient esté prins pour neuf doubles, dont grant murmure fut ; mais a souffrir le covint, quoique le cuer en doulust. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, an 1425, p. 355, Buchon.)

Doit la maison 2 chapons et une *placke*. (1456, *Test. de W. Datin*, Anal. leod., Xav. de Ram.)

Au curé, 12 *plaques* et 13 d., au clerc, 9 d. (*Compte de 1462*, ap. Ch. de Beaurepaire, *Notes et doc. sur la Norm.*, p. 417.)

En ce mesme an, le samedi desrenier jour de decembre, fut cryee la monnoye du roy et furent descriees les *placques*, qui estoient de huit doubles et mises a huit deniers parisis. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, ch. CXV, Bibl. elz.)

Des biens mondains n'ay vaillant une *plaque*,
Mais des douleurs plus de plain une caque.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 7 v°, éd. 1493.)

Ce qui aura lieu pour toute sorte de livres que ce puisse estre, soit de livres de gros, de six livres chacune, ou livres de Brabant de quatre livres, ou de livres, florins, carolus de quarante gros ou de vingt patars, valable le patar deux gros de Flandre, ou trois *plecques*, monnoye de Brabant. (*Lett. pat. des Archid. touchant l'extinction des rentes*, Bruxelles, 25 juin 1601.)

PLAQUELLE, s. f., p.-ê. petite plaque, petite dalle :

Plaquelles pour faire les espondes des cauchies. (*Tit. du XVe s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Plaquelles. (1412, Béthune, ib.)

P.-ê. aussi *plaquelle* est-il une faute pour *planquelle*.

Cf. PLANQUELLE.

PLAQUEMENT, *placq.*, s. m., torchis :

A lui [Jehan de le Fosse] pour estrain mis et emploié ou dit *plaquement*. (1402, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 95e Somme des Mises, f° 90 r°, Arch. Tournai.)

Ung chascun qui aura fouy ou fouyra sour ledit wareskaix, pour prenre terre a faire *placquement*, et ne l'aura remply et aonnyé dedens .III. jours ensivant apres, sera enqueu en .V. sols de loix et adies le devoir faire. (1455, *Cart. de Cysoing*, p. 398, Coussemaker.)

Pour le voitture de douze carees d'argille, pour le *placquement* et mortier a faire ledit four. (1502, *Compte de la tutelle de Jaquet Quity*, Arch. Tournai.)

De la ruderacion dicte repous ou *placquement* de mortier meslé de brique ou tuyles concassees avec glaire ou quelque autre cyment. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 200, éd. 1553.)

PLAQUER, *placquer*, v. a., apaiser :

Vous puissiez *placquer* son ire et lui apaisier. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 404a.)

Il commença a *plaquer* et assouagier le peuple qui moult se douloit et regrettoit avoir perdu une si bonne lance. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 22, éd. 1530.)

Dieu que nous devons *plaquer* par de bonnes œuvres. (CL. SEYSSEL, *Hist. de Louis XII*, p. 92, éd. 1615.)

PLAQUERIE, *placque.*, *plake.*, s. f., torchis :

Paié pour certains ouvrages de *placquerie* que ung plaqueur y a plaquiet, a .VII. gros le jour, .XXXI. gros et demy. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

— Tromperie :

Che samble *plakerie* quant des bienfais atendent.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des papes*, I, 301, Kerv.)

Quant qu'il dient et font, toutes sont *plakeries*.
(ID., *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 269.)

PLAQUETTE, *placq.*, s. f., lame mince :

Serrures a *placquettes*, ploutres, platines, pour couvrir les lumieres des pieches d'artillerie. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLAQUEUR, *placqueur*, *plackeur*, *plakeur*, s. m., ouvrier qui enduit une muraille de plâtre ou de ciment :

Engerran le *plackeur*. (Nov. 1239, Chap. de S. Amé de Douai, Arch. Nord.)

Des *plakeurs*, des couvreurs, des carpentiers. (*Bans d'Hemin*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIII *s. en lang. wall.*, p. 408.)

Jehans Labaus, li *plakieres*, a vendut, a maistre de Bietune, le clerc de le ville, .IIII. capons de rente. (1er dimanche juin 1282, *Cis escris est maistre Willaume de Bietune*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Jehans de Danoy, *plaquieres*, a .X. l. pour navrer Jack de pierres. (1339, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

Estievenet le *plakeur*. (1358, *Compt. de Valenciennes*, n° 11, Arch. mun. Valenciennes.)

Laurens le *plackeur* me fera mes parois de boines cloyes, et les plakera de terre qu'on nomme argille. (*Dialog. fr. flam.*, f° 16e, Michelant.)

Faire mortier converty tant aux ouvrages de couvreur de tieulle, de machonnerie et de *placqueurs*. (1415, *Reg. des recettes de Boul.-s.-Mer*, p. 210, Dupont.)

A Simon Despres, *plakeur*, pour une demy journee par lui employe d'avoir pallé et plaquié le mantel de la cheminee. (2 sept. 1418, *Execut. testam. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Brasseurs et *placqueurs* et couvreurs d'estrain. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 257, Kerv.)

Bennees de paille a .IIII. d. la bennee pour faire blanc mortier aux *placqueurs*. (1475, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Guillaume Ferman, *placqueur*, pour pluiseurs journees par lui employees a replacquier, .XXV. s. .X. d. (1525, *Exécut. testam. de Jehan Cholin, sergent a verghe*, Arch. Tournai.)

Ung *placqueur* aura par jour .VII. pattars. (1588, *Regl. des salaires de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Boulogne-sur-Mer, *plaqueu*, plafonneur.

1. **PLAQUIER**, *-cquier*, *-kier*, verbe.

— Act., appliquer :

Avons plaques nos seaux a ce present traictié, lequel fu fait a Gand. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. 22, P. Paris).

A sire Jaques Lespessier, lors curet de ladicte perrosce Saint Nicolai du Bruille, pour a icellui testament *avoir* mis et *plaquié* le seel de ladicte cure. (24 juill. 1399, *Exécut. testament. de Jacquemart de Melluns*, Arch. Tournai.)

— Enduire de mortier :

Et elles (les fenêtres) seront de blanc bos, et par tout la il appartenra a *plakier*, on le *plakera* de .II. mortiers. (Janvier 1326, *Exécut. testam. de la femme Pieron Grumiel*, Arch. Tournai.)

Item pour le grange *plakier* en tasque. (*Chir. de 1344*, Arch. Tournai.)

A Henry d'Estrees, placqueur de terre, ouvrant... a *placquier* et latter le cambre la on veille a le tour du Conseil. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 218, Dupont.)

Pour .IIII. jours et demy que ung plaqueur y *a plaquiet*. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Marteler :

Comme Gile Tartaron, marchant des boys du comte de Flandres en ses forez de Hedin, eust desplaquié et dessaignié en la vente et taille des dittes forez plusieurs chaisnes et autres arbres qui *avoient esté plaquiez* et signez au saing et marque de nostre dit cousin. (1383, Arch. JJ 122, pièce 328.)

— Réfl., s'appliquer, se placer :

Englois par lor orgueil et par oultrecuidier
Se vont dessus le pré asseoir et *plaquier*.
(CUV., *B. du Guescl.*, 22250, Charrière.)

Si la cuisse ne faisoit de rechef un autre tel angle avec la jointe de la jambe, la jambe ne *se placqueroit* droicte contre la terre. (DALESCHAMPS, *Trad. de Galien*, p. 145, éd. 1609.)

— Neutre, être tramé :

Car el monde n'en a si monde
Ki de nous u de vous n'ait take,
U de Renart traison *plake*.
(*Renart le nouvel*, 1252, Méon.)

— Act., laisser là, abandonner :

Quand donc il a ainsi besongné, pensonsnous qu'il nous veuille *placquer* la et se moquer de nous ? (CALV., *Serm. s. les Ep. à Tim.*, p. 351, éd. 1563.)

Les autres *placquent* la l'Evangile. (ID., *ib.*, p. 367.)

Or ici il faut que les peres soyent patients, comme ceste vertu de mansuetude est requise : pource que si un pere croit son courage, il *plaquera* ses enfans, s'il y a quelque difficulté a les instruire. (ID., *Serm. s. le Deuter.*, p. 720a, éd. 1567.)

Que seroit ce si pour un vice particulier on *placquoit* la un enfant ? (ID., *ib.*, p. 721a.)

Se dit encore aujourd'hui en ce dernier sens dans le langage populaire.

Boulogne-sur-Mer, *se plaquer*, se tacher, se couvrir de taches de boue. La Bresse en Vosges, *plaqua*, lancer contre une surface résistante un objet qui s'y aplatit ou est censé s'y aplatir.

2. **PLAQUIER**, voir PLASQUIER.

PLASCHIET, voir PLASSIET.

PLASCQ, s. m., p.-ê. pré humide :

De Jaques de Hellemmes, receveur de la ville de Tournay, pour, et a cause de cincq solz et quatre deniers tournois, que la ville de Tournay doit de rente hiretable, par an, ausdis ladres, pour le *plascq* qui fu Jaquemon Castaigne, receu pour lesdis .IIII. ans et demy .XXIIII. s. (24 juill. 1443, *Compte de la ladrerie des Froides Parois de Warchin*, Arch. Tournai.)

Cf. PLASQUIER.

PLASEAU, s. m., outil de jardinier :

A Pierre des Couppes, gardinier de Ms., pour acheter ung courbat, .VIII. s., un *plaseau*, une telle. (1572, St-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLASEIS, voir PLAISSEIS.

PLASETTE, voir PLACETE.

PLASIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLASMACION, *-tion*, s. f., création, action de donner une forme :

Por ç'out en la *plasmation*
Si de la terre e de limon,
S'il ne vousist Deu obeir
Ne ses comandemenz tenir,
Morir peust.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23801, Michel.)

Si verrez en briefve sentence
Le fait de la creation
Et la noble *plasmacion*
Du ciel, terre, angles et humains.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 228, G. Paris.)

La volonté de Prometheus, le premier donnant forme, a esté de faire sa *plasmation* de ceste mere (la terre), et veult lui rendre ce que en elle a esté pris. (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 2, éd. 1748.)

La *plasmacion* et formation de l'homme. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 15d, éd. 1488.)

Plasmation. Potters work; or the making of images of clay, of earth. (COTGR., 1611.)

PLASMATEUR, s. m., créateur :

Mon Dieu, mon pere et *plasmateur*.
(*Mist. du viel testam.*, 715, A. T.)

Qui souffira tel precellance
Assez louer, hault *plasmateur*,
O prepotent preliateur.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 328, G. Paris.)

Le souverain *plasmateur*. (J. MOLINET, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

Qu'il lui plaise comme nostre bon pere et *plasmateur* nous donner son divin et celeste loyer. (*Le prem. Vol. des exp. des ep. et ev. de Kar.*, f° 34 r°, éd. 1519.)

Le *plasmateur* de la cause premiere.
(CORROZET, *Prison d'amours*, prol., éd. 1526.)

Mon benoist Dieu, souverain *plasmateur*,
Architecteur de toute œuvre haultaine.
(*Poème inéd. de J. Marot*, p. 70, Guiffrey.)

O Jesucrist, le doux vray *plasmateur*,
Qui pour humains as souffert passion.
(*Les Merveilles du monde selon le temps qui court*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 322.)

Dieu le souverain *plasmateur*.
(*Blas. de le In exitu Israel*, ap. Méon, *Blasons*, p. 284.)

Hault *plasmateur* de ce corps admirable
L'avoir formé en membres variable
Meit la beaulté au lieu plus éminent.
(M. SCEVE, *Blas. de la Gorge*, ap. Méon, *Blasons*, p. 31.) Impr., *psalmateur*.

Plasmateur, schepper. (LEON MELLEMA, *Dict. franç. flameng*, éd. 1596.)

PLASMATURE, s. f., création, créature :

Regarde donc ta *plasmature*.
(G. CHASTELLAIN, *Mort du duc Philippe*, VII, 276, Kervyn.)

Retint l'ardeur d'humaine *plasmature*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 103 v°.)

Esquelz fut dict que parce qu'ilz n'avoient esté obeyssans au commendement de Dieu le createur, ilz mourroient : et par mort seroit reduicte a neant ceste tant magnificque *plasmature*, en laquelle avoit esté l'homme creé. (RAB., *Pantagr.*, ch. VIII, éd. 1542.)

PLASMER, v. a., créer, former :

Les tues mains firent mei e *plasmerent* mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 73, Michel.)

Tu fesis tuz les termes de terre ; esté e ver, tu *plasmas* els. (*Ib.*, LXXIII, 18.)

Je la *plasmai* de ton cors ;
De tei issit, non pas de fors
(*Adam*, p. 4, Luzarche.)

La mist Deus Adam sanz envie,
Ki doné li ot sens et vie,
Et cant de ses mains l'*ot plasmé*
Si cum il l'avoit aesmé,
I qui li puissans rois de gloire
La femme refist a sa toire.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12456, f° 7 r°.)

— ?

Les richesses et prosperitez du monde sont tres convenablement comparees aux espines, non obstant qu'elles semblent souefves et doulces a pluseurs gens, mais elles resemblent le scorpion qui fiert de la queue comme en *plasmant*. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de la vieillesse*, Richel. 1009, f° 106 r°.)

PLASNER, voir PLANER.

PLASQUIER, *plaquier*, s. m., marais :

Un grant *plasquier* tout plain d'aige et grans marescages. (FROISS., *Chron.*, IX, 361, Kerv.)

Entre sa bataille et les gens de Rasse qui se combatoient avoit ung grant *plaquier* d'iaulve. (ID., *ib.*, Richel. 2560, f° 105 r°.)

PLASQUIS, s. m., syn. de *plasquier* :

La s'aresterent et prisent place a leur avis et pour atendre leurs ennemis, et avoient au devant d'eus un grant *plasquis* plain d'aighe dormant. (FROISS., *Chron.*, X, 23, var., Kerv.)

PLASSAGE, voir PLAÇAGE.

PLASSE, adj., perplexe, embarrassé :

Ilh ne seit qu'ilh puist faire, si at le cuer tout [*plasse*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23918, Scheler, *Gloss. philol.*)

PLASSEIS, voir PLAISSEIS.

PLASSIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLASSIER, voir PLAISSIER.

PLASSIET, *plaschiet*, s. m., marais :

Il ne les pooient conforter pour un grant *plassiet* d'aige et de mares. (FROISS., *Chron.*, IX, 358, Kerv.)

Un grant *plaschiet* plain d'aighe dormant. (ID., *ib.*, X, 23, var.)

PLASSIS, s. m., marais :

Et chevauchierent parmi mares, crolierez et autrez *plassis*. (FROISS., *Chron.*, I, 270, Luce, ms. Amiens, f° 8.)

PLASTE, voir PLATE.

PLASTERIE, voir PLASTRERIE.

PLASTIR, v. a., former, forger :

Iluec ot une ymagene, de fin or *fu plastie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 83d, Michelant.)

PLASTREL, *-triel*, *-treau*, s. m., emplâtre, coussinet :

Un petit *plastreau* d'estouppes. (*Ménagier*, II, 69, Biblioph. fr.)

Liquel avoient casquns un oel couvert d'un petit de blance toile a maniere d'un *plastriel* par quoi il n'en peuist veoir. (FROISS., *Chron.*, II, 376, Kerv.)

PLASTRERIE, *plasterie*, s. f., ouvrage en plâtre, crépissage :

Œuvres de machonnerie et *plastrerie* faites par necessité par tout ledit chastel. (*Pièce de* 1334, ap. Delisle, *Actes norm. de la Chambre des comptes*, p. 71.)

Nul plastrier... ne cuyra ne fera cuyre se n'est en bonne *plasterie*. (*Pièce de* 1478, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 716.)

Ouvrage *de plastrerie*. (1478, *ib.*, p. 719.)

Esgard sur le fait de *plasterie* et couverture de thuille. (1499, Arch. des Boubers-Melicocq, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 65.)

PLASTRIER, s. m., vagabond qui se retire la nuit dans les fours à plâtre :

Avant que le chevalier eust finé sa parolle, les villains *plastriers* luy entrerompirent. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCVIII, Jacob.)

Si je n'ay jusqu'icy souffert discrettement
De ce rude *plastrier* le mauvais traittement.
(SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 1e journ., II, 3, Anc. Th. fr.)

PLASTRIR, *platrir*, verbe.

— Act., enduire de plâtre, plâtrer :

Ce peise mei que tant delaie,
Qu'ausi cum l'om *plastrist* e teint
La maisiere sor quei l'om peint,
Por faire ses traiz plus formez,
Plus soutis e plus colorez,
K'*ai* je lonc tens *plastri* por peindre
Senz desveier e senz mei feindre.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39829, Michel.)

Nen est dons ligiere chose a solitaire et soffeisanz a la nature et convenavle a la consciance k'il meimes texet a sun ues sun acelle de cierges et *platrisset* de bran et cuevret de queil chose ke soit et ansi habitet dedanz tres honestemant. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 74 v°.)

Six hoteaulx de tieulle moulue pour *plastrir* le mur de la maison dudit Henriot. (1403, *Compte de tutelle Henriot de Frasne*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Baffois, machon, pour son sallaire et desserte de *avoir* poincené et *plastri* de mortier a cauch le mur estant ou bouge par terre de le dicte maison. (6 décembre 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Plaquier de noir mortier et *plastrir* de blancq les parois d'une montee a vis. (1455, *Compte de l'exécut. testam. de Jaques d'Aubermont*, Arch. Tournai.)

Et iceulx murs et cheminees faire suffisamment pourgecter et *platrir*. (27 juin 1561, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Réfl., fig., s'arranger :

Les hauts affaires de ce royaume *se sont* medicines souvent et *plastris*. (G. CHASTELLAIN, *Deprecation pour Pierre de Brezé*, VII, 49, Kervyn.)

PLASTRIS, s. m., plâtras :

Encore moins seurement sera receu cest huyle... en un crot en terre environné et formé de *plastris* de terre grasse. (EVON., *Tres.*, p. 211, éd. 1555.)

PLASTRURE, s. f., réduction en plâtre :

Plastrure, f. : Enyessadura, encrostadura. (OUDIN, 1660.)

PLAT, *plait*, adj., non fortifié :

Laquele maison est sans forteresse et *plate* maison sans deffense. (1424, Arch. JJ 173, pièce 12.)

Me trouvay ravy en vif esprit et transporté en une marche loingtaine, ce me sembloit, pres d'une forest, la ou avoit assise une maison *plaitte* qui bien sembloit de haut repaire. (G. CHASTELL., *Deprecat. pour P. de Brezé*, VII, 37, Kerv.)

— En friche :

Le surplus des dittes terres de ledite cense ledit prendeur les trouvera vuides et *plattes*. (1510, *Registre de Corbie*, 13, f° 30, ap. Duc., *Platea 2*.)

— Pur :

Le beau pain bis, la belle eaue toute *plate*.
(1525, *Le Banquet du boys*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., X, 213.)

— S. m., lit d'une rivière :

Et i ot fait des joustes au *plat* de la riviere. (FROISS., *Chron.*, V, 20, Kerv.)

— Mer basse :

Le comte de Canterbrugge se frappa en l'eau qui estoit au *plat*. (FROISS., *Chron.*, II, II, 32, Buchon.)

— Petit étang :

Tout le droit et tout l'iretage ke nous aviemes ou *plat* et ou wes de Five. (*Ch. de 1285*, Roisin, ms. Lille 266, f° 283.)

— Bateau plat :

La aussi me feirent une aultre harangue, et puis me misrent en d'aultres basteaulx, qu'ilz appellent *plaz*, et sont beaucoup plus grans que les aultres. (COMM., *Mém.*, VII, 18, Chantelauze.)

— *Coutel de plat*, épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire :

Li chevaliers s'avisa d'un *coutiel de plat* qu'il avoit a son costé. (FROISS., *Chron.*, VII, 202, Kerv.)

— *Aller de plat*, *se porter de plat*, ne rien produire, se réduire à rien :

Je prise mieulx des genz d'armes l'usage,
Pour ce amour de mon fait me debat :
D'un varlet font quant il a esté page
Homme d'armes et ne sont pas ingrat,
Mais j'ay servi et *va* mon fait *de plat*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 164ᵃ.)

Car par tel tribulacion
Vont toutes les choses *de plat*.
(ID., *ib.*, f° 386ᶜ.)

Car sur la fin *se porteront de plat*.
(ID., *ib.*, f° 208ᶜ.)

PLATAINE, *-ainne*, *-eine*, *-enne*, *-ene*, *plath.*, *plant.*, s. f., plaque de métal :

Lors prist une *plataine* de fer et d'acier meslee ensemble, large de dimi pié. (*Artur*, Richel. 337, f° 192ᵇ.)

Coutiaus brisent ; lances tronçonnent ;
Plataines et tacles resonnent ;
Fendent escuz ; bastons esclatent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 21391, W. et D.)

Une *platenne* d'or. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 30ᶜ.)

Pour une serreure de fer pour fermer une grant *plataine* de fer, laquelle estoit sur le pertus par ou l'en mettoit le feu au dit canon. (1375, Arch. KK 350, f° 257 v°.)

Pour une *plataine* de fer blanc mise en la colombe de la porte. (1381, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 24, Gadan.)

Deux chandeliers d'argent, dont les pomeaux sont de cristal et les piez et *platenes* sont de gest ou de cor. (1399, *Inventaire de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 350.)

Et seur le plaie metroit une *plantainne* bien soutille de plonc pertruisie en plusours lieux. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 203.)

Seigneurs, par un tourment divers
Que vous diray le tourmentez,
De *plateines* vous dementez
Avoir de fer toutes ardans,
Qui au lonc des costez pendans
Par tel maniere li seront
Que la char il lui arderont.
(*Mir. N.-D.*, XXXVIII, 1742, A. T.)

Pour avoir mis deux fermans et deux *plataines* au livre de l'Espee. (1476, *Arch. hospit. de Paris*, II, 141, Bordier.)

Molona recitoit que ses allies vassaux du grand Olata s'armoient l'estomach, bras, cuisses, jambes et front avec larges *plataines* d'or et d'argent, et que par ce moyen les fleches ne les pouvoient endommager. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la France Nouv.*, 1612, éd. Tross, 1866, p. 66.)

— Partie plate :

Une croix faite a ung burin dont la *plateine* est ung peu fendue. (1462, Arch. M 80.)

— Pierre de tombeau :

Enterré l'ont a queuque paine
E saelee la *plataine*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26488, Michel.)

— Patène, ainsi dénommée populairement à cause de sa forme plate :

Plateines de fin or.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 56ᵃ.)

Kalices et *plathenes*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 20ᶜ.)

La *plantaine* de la galicze. (1473, S. Math., Morl., Arch. Finist.)

Platene d'argent. (1474, *ib.*)

Platenne d'argent. (1559, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de bougeoir :

Trois gros crochetz, deux *plataines* a boubeches, pour servir en la chambre dudit ou estoit la cage de fer. (1480, *Compte hôt. de ville de Tours*, Ferronnerie, Soc. arch. de Tour., IV, 156.) Imp., *platames*.

Poitou, *plataine*, patène. Eghezée, prov. de Namur, *platenne*, platine.

Cf. PLATINE.

PLATANIER, *plan.*, s. m., platane :

Platanier est un arbre qui est ainsy appellé pour ses fueilles qui sont plates et larges. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVII, 117, Richel. 22533, f° 287ᶜ.) Var., *plantanier*. (Éd. 1486.)

Des *plataniers* qui obumbration
Font aux bourgeons, ruisseaulx et fontaines.
(GUILL. MICHEL, 4ᵉ *liv. des Georg.*, f° 66 v°, éd. 1540.)

PLATE, *platte*, *plaite*, *placte*, *plaste*, *plete*, *plette*, *plecte*, *pleyte*, *pleytte*, *pletre*, *pelate*, s. f., plaque, lame de métal :

Puis tut cel espuer fud cuverz et adubez de *plate* d'or ki ert tres fin e esmerez. (*Rois*, p. 247, Ler. de Lincy.)

Glandes, *plates* de plomb. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Brug. 536, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

Item, ung braz de Saint Lucien, couvert de *plate*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 173, Labarte.)

Item pour une *platte* audit car, .II. s. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 février 1446*, .VIᵉ. Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et le baston (d'une croix d'argent) couvert d'argent a moittié... et fault audit baston remettre de le *plate* d'argent. (1469, *Frag. d'un invent. de la trés. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Sept grosses d'asselles a dorer, deux *plattes* de laiton. (*Chirogr. du 8 nov. 1514*, Arch. Tournai.)

— Lingot :

Pieces d'or et *plates* d'argent
Que vos dorrons por le forment.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 17ᵇ.)

Tant y a *plates* d'or nus nes porroit nombrer.
(*Fierabras*, 3808, A. P.)

Argent *en plate*, mainte coupe d'or [mier.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 67, Tarbé.)

Argent et or en *plate* sor les sonmiers troussons.
(*Berte*, 1843, Scheler.)

Et biaus joiaus d'or et de *plates*.
(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 204, Michel.)

Or et argent en *plates*.
(*B. de Seb.*, II, 433, Bocca.)

D'or ne d'argent monoiez ouvreiez ne an *plaites*. (Mardi ap. Noël 1353, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 12 v°.)

Une grande *plate* d'or. (MANDEV., ms. Didot, f° 6 r°.)

Que nul ne porte en nostre royalme nulle maniere de monoye forgee, mes que *plate* de argent fin. (1358, *Ord. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XXV, Arch. mun. Bordeaux.)

Item une piece d'argent en *plate* pesant .III. muis, ou environ. (22 mars 1363, *Invent. des biens meubles délaissés par Jehan de Bernes*, Arch. Tournai.)

— *Vaisselle en plate*, vaisselle plate :

La *vaysselle* d'or ou d'argent *en placte*. (1435, *Estat. de S. J. de Jer.*, f° 61ᵇ, Arch. H.-Gar.)

— Argent :

Le fin or, les perles, et la *plate*. (N. Rapin, *Œuv.*, p. 87, éd. 1610.)

— Pièce d'armure d'acier que l'on posait sur le haubert, et qui épousait les formes du corps :

Plates de fier laça et heaumo moult chier.
(*Chev. au cygne*, 31434, Reiff.)

Les .xii. *plates* de fer achatees a Paris tant comme la foire Saint Ladre siet, se elles sont portees a col hors de la ville, li achatierres doit obole de tonlieu. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., xiv, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Des escus percierent les ais
Et les grans *pelates* d'acier.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 277.)

Lor cors armes ont
De pourpoins et de haubregons,
De *plates* et de gambisons.
(*Ren. le nouv.*, 1756, Méon.)

Fierent sus escuz et sus *plates*
De dures espees blanchies
Et de hachetes emmanchies.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 11346, W. et D.)

Armez furent de *plates*, bacines, hauberjons.
(*Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, p. 20, Crapelet.)

Droit a defors des *plates* le fiert par desoulz [l'ainche.
(*Gir. de Rossill.*, 3835, Mignard.)

.xii. paires de *plates* noevez pour .xii. vielles. (1338, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 186, L. Delisle.)

Un haubergon, une gorgiere, deus greves et une *plate*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 13e, Michelant.)

De *plates* et de greves se fist bien atourner,
Espee et coustel et glaive pour jouster.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 2394, Charrière.)

A Estienne de Ceaulz, armaurier, pour appareiller les *plattes* et bassinet. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, f° 40 r°.)

Si le actaindit droit au defaillant des *plates* tellement et si roidement que il lui fit passer son espié tout oultre le corps. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 315.)

— *Fer de plate*, plaque de fer dont on formait les armures et les couvertures des chevaux :

.ii. paires de couvretures de chevaus de fier de mailles et une paire de couvretures de *fier de plattes*. (1358, *Inv. du harnas de Mons. de Haynnau*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 316.)

— Petit pain plat :

D'avoir succre en *plate* et dragee.
(E. Deschamps, *Mirouer de mariage*, p. 212, Crapelet.)

— Terrain plat :

A l'ombre d'un arbre touffu, sur le bord d'une fontaine bien claire, la estendus de leur long sur la *platte*, et contant chacun sa peine. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 3, éd. 1622.)

— Bateau plat :

Une *plete* querquie de sel a Gand. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item que tous piremans, navieurs, et toute autre personne quelconque ayant *plettez*, nefz ou barquez... ils les fachent amener. (13 avril 1423, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

S'il est personne aulcune qui aulcun droit voeille demander en une *plette* effondree en le riviere d'Escauld, entre le wez de Salines et le wicquet, sy le mette ou fache mettre hors de ladicte riviere, endedens .viii. jours prochainement venans, et ostent et reparent tous les empeschemens estans a ceste cause, en le riviere d'Escauld, ou sinon, apres lesdis .viii. jours passez et expirez, Messeigneurs prevostz et jurez le feront oster et applicqueront ladicte *plette* au prouffit de la ville. (31 mai 1451, *Reg. aux Publicat.*, 1450-1457, Arch. Tournai.)

Quand leur navire que l'on appelle une *plecte* fut arrivee avec les autres des pais de Hollande et de Flandres en la chesne et port de la Rochelle. (1453, Arch. JJ 182, pièce 59.)

Il fist faire un bolewerc cousu comme une *plecte* flotant en la mer. (*Trahis. de France*, p. 194, Chron. belg.)

Pleytes chargees de sel. (1461, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

[Les] doyens et quatre jurez des navieurs de la ville de Gand quy, au matin, avoient requis au prevost de ravoir leurs *pletes* et navires estant en la dite ville des avant la guerre en tel point que elles estoient en ce jour. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, xxxii, 13 août 1478, Hennebert.)

Une *pletre* chargiee de marchandise arrestee a Courtray. (1488, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour semblable somme que deue leur estoit a cause de nœuf batteaulx appelez beeren et ung aultre plus grand batteau qu'ilz appellent une *pleytte*. (1576, *Compte sixiesme de Nicolas Baert*, f° 371 v°, Ch. des Comptes de Lille, B 2638.)

— Sablière, poutre portant l'axe de la roue dans un moulin ; ferme du comble dans une charpente :

Audit Martin, pour une voiture de brouette par ledit Martin faicte, de avoir admené de la maison maistre Martin de Louvain, machon, cailliaux dont les *plattez* furent seureez. (1402, *Compte de la construction du Beffroi de Tournai*, 76e somme des mises, f° 80 v°, Arch. Tournai.)

Vingt huit piez [d'un mur] ou environ, par derriere, vers les viez fossez, sur quoy il a fait eslever une maison, et bouter les sommiers ens ou mur, et ancret vers ladicte Hacetresse, que faire ne devoit, et, par dessus ledit mur, a assis ses *plates*, et une souveronde portant l'iauwe du comble dudit masure, sur l'eritaige de ladite Pieronne. (*Acte du 17 févr. 1450*, Arch. Tournai.)

... Et, ce fait, ledict mur, *platte* et noghue seront et demoureront a tousjours moituriers, et a entretenir, pour l'advenir, a communs despens, entre les heritiers de leurs dis heritaiges. (27 avril 1553, *Escriptz de accord et appoinctement faict entre Philippes du Broecq et Jehan de Lannoy*, Arch. Tournai.)

Item les *plastes*, ventrieres, bohemes, festes, montans, combles et aultres bois, bons, puissans et bien estoffez selon que l'ouvraige le requerra et mestier sera. (31 mai 1596, *Arrentement du grand hôpital de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne, Hôpitaux.)

Et encore au xviie s. :

Une maison de moulin, soit de moulin a l'eau ou a vent estant dessus terre, les meubles, les roues a l'eau et les autres choses qui mouvent sont mobiliaires, et l'arbre avec ses *plates*, et ce qui est en terre suit le fonds. (1618, *Cout. des deux villes et du pays d'Alost*, Nouv. Cout. gén., I, 1125.)

Pour avoir racomodé la muraille de desoubz la *platte*, demonté les quattres bordures des quattres nocheres du grand bastiment du chasteau. (1671, *Comptes du Receveur de Mortaigne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

— Ballot contenant une certaine quantité de draps :

Item le char qui maine draps en *platte*, l'en compte dix draps pour le troussel,... et s'il y a vingt draps ou plus en le *platte*, c'est gibe ; et doit le gibe .xlviii. solz par. (1295, *Cartul. de Corbie* 21, f° 341 v°, ap. Duc., *Placta* 3.)

Vingt draps ou vingt soyes pour la *placte*, la *placte* doit sept solz. (*Ib.*, f° 356 v°.)

— *Coutel de plates*, épée fine et tranchante :

A son *coutel de plates* est en l'euro venus.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 2534, Charrière.)

Wall., *plate*, chanlatte, pièce à l'extrémité des chevrons pour soutenir l'égout d'un toit; filière, pièce sur laquelle sont cloués les chevrons formant pendant d'une toiture. Rouchi, *plate*, sablière. Norm., *plate*, barque de pêche, en usage sur le littoral de la Manche, aux environs de Trouville. Lyon, *plate*, bateau de laveuse.

PLATE FORME, *platte fourme*, s. f., plan :

Memoires, instructions, advertissement et *plate forme* des villes et villages enclaves en la comté d'Auxerre. (*Estat des officiers de Phil., duc de Bourg.*, dans les *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2e p., p. 266, éd. 1729.)

A Jacques Jonart, Me machon du chapitre, pour avoir fait et thiré les traix de la *platte fourme* de le maison et ediffices que le chapitre voloit faire a la halle des pelletiers. (*Compte de l'église collégiale de Sainte-Waudru de Mons pour 1581-1582*, Arch. de l'Etat à Mons.)

PLATEINE, voir Plataine.

1. **PLATEIS**, *-tis*, s. m., plaine :

Li chevalier fut mors emmi le *plateis*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liége*, II, 10740, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Haut-fond, écueil, récif :

Estans poursuivis jusques aux basses et *plateis* du port. (Amyot, *Diod.*, XIII, 6, éd. 1554.)

La nef s'aggrave en un *platis*, ou en quelque vase ou la mer est basse. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 106, éd. 1622.)

Platis, m. A slat, shelfe, or shallow place in the water. (Cotgr., 1611.)

De sorte que cuidames y perdre notre gaillon, sinon le secours de noz barques et a la choiste desdits *plateis*. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross., 1866, t. II, p. 291.)

2. **plateis**, voir Plaideis.

platel, *-tiau*, *plout.*, s. m., plaque, morceau plat :

Et Rosiane la niece Rubient,
Le vent li fist a un *platel* d'argent.
(*Prise d'Orenge*, 664, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Met desoz la palpebre .I. petit *platiau* de coton ou de drapel. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 127c.)

— Planche plate :

Nous declairons par ces presentes que le dit prieur doit prendre tous gros bois en nos bois, pour maintenir les dits deux grans pons pour toujours, mais sauf que de *plateaulx*, lesquels *plateaux* ne se doivent point prendre en nos bois. (1380, *Preuv. de l'Hist. de Tournus*, p. 252, ap. Duc., *Planta* 5.)

Pour deux *plateaux* de fust et deux piques .II. s. (*Compte de 1405*, ap. L. Delisle, *Classe agric. en Norm. au m. â.*, p. 469.)

— En particulier, aube d'une roue de moulin :

Un tronchon de bois pour faire *plateaux* de molins. (1573, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre ; signification conservée sous la forme *plateau :*

Paysans ne laissoient louces ne *plateaux*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. XLVI, Buchon.)

— Terme de vénerie, fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes ; signification conservée sous la forme *plateau :*

Depuis la Saincte Croix en may jusques en la my juing, ou environ, laisse le cerf ses fumees en *platel*, pour les bles et les viandes qui sont tendres ; par quoy, pour la tendreté, les fumees ne peuvent prendre forme, et les *plateaux* sont larges et gros. (*Modus*, f° 8 r°, Blaze.)

Et quant ilz gettent leurs fumees en *plateaux* c'est en avril ou en may jusques en my juing ou ilz viandent blefz tendres ou herbes tendres. (*Gast. Feb*, Maz. 514, f° 7a.)

(Le cerf) Gecta ses fumees en sa voye,
A l'yssir qu'il fit du blé vert,
En un beau friche descouvert,
Par gros *plouteaux* treetous ensemble.
(*La chasse du Gd senesch. de Norm.*, p. 3, Pichon.)

— ?

Conscience est la gaicte qui garde le chastel :
Ja si pou n'y ferra pechié de son martel,
Qu'ele ne queure a Diex plustost que ung carrel,
Et encuse et descueuvre quan qu'il a ou *platel*.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1561, Méon.)

Norm., Lyonn. et Suisse rom., *plateau*, madrier, planche longue et très épaisse. Morv., *plateau*, bois de sciage d'une certaine épaisseur employé pour fabriquer les mangeoires d'écurie.

platele, *-telle*, s. f., plat, vase :

A messire Bureau, sire de la Riviere, chevalier, premier chambellan du roy pour deniers a luy paiez qui deubz lui estoient pour .II. .XIIxes. de *plateles* d'argent a fruit, c'est assavoir une .XIIe. d'argent doré et une .XIIe. d'argent blanc, desquels le roy fu servi de fruit le jour de caresme prenant .CCC. .IIIIxx. et .XI. et lesquels *plateles* appartiennent audit messire Bureau de son droit comme premier chambellan, et lesquels il a delaissiez en l'ostel du dit seigneur, pour le service d'icellui, .VIIIxx. liv. p. (1392, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 452.)

Pour deux *plateles* de galee .III. s. (1503, *Compte d'exéc. testam. de Balthasar Gargate*, Arch. Tournai.)

Sept *platelles* de cif. (31 sept. 1517, Arch. Gir., Not., 67, 3.)

Trenchoirs d'estain a *plateles*. (1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme l'esclair du soleil flamboyant
Ou du croissant, qui tremblotant sautelle
Sur l'eau versee au creux d'une *platelle*.
(Rons., *la Franciade*, l. III, Bibl. elz.)

platelee, s. f., la contenance d'un plat, platée :

Si li a son giron ouvert,
Et a veu tout en apert
De son sel une *platelee*.
(Phil. de Remi, *Conte de fole Larguece*, 169, A. T.)

Une *platelee* de chouz rechauffez. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 407 v°, éd. 1574.)

Il sembloit qu'un chacun eut mangé une *platelee* de ris. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

— Fig. :

Voyez la une belle *platelee* de songes, faictez grand chere la dessus. (Rab., *Tiers livre*, ch. XIV, éd. 1552.)

Boul., Montois, Comt., Montbéliard, Suisse, *platelée*, Lorr., Allain, *piaitelaie*.

plateler, v. n., demander l'aumône :

On dit que des ladres forains *ont platelé* sur le chemin. (1503, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

platelet, *platellet*, s. m., petit plat, petit plateau :

Puis drecier par petis *platelets* arrangeement. (*Ménagier*, II, 228, Biblioph. fr.)

Quatre *platelez* d'argent. (1420, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 374, Soc. de l'H. de Fr.)

Ses *platelets*, ses pommeaux et ses fleurs seront de ce mesme (d'or). (*Bible*, Exode, XXV, éd. 1563.)

— Petit plat servant à quêter, et le produit des quêtes faites avec ce plat :

Se tu fousses au duc entré
Vestu d'ung povre mantelet
Ou sans avoir soler feutré,
On t'eust furny le *platelet*.
(Mart. Le Franc, *Compl. du liv. du Champ. des dames*, v. 277, G. Paris, Romania, XVI, 432.)

Pour blasonner le *platellet*,
Il me faut boire au gobellet,
Afin que la liqueur divine
Du saint piot, me face dine
De chanter un mistere tel,
Comme est du saint plat immortel.
Platellet, la sainte relique
Prochain de la couppe angelique,
Tu merites d'estre chanté,
Car tu es aussi bien ranté
Voire encor mieux, que n'est la couppe
Ou baigne la mystique souppe,
Car tu reçois chasque matin
Des prestres le riche butin ;
Tu reçois toutes les offrandes
Tant les petites que les grandes,
Et si reçois tous les deniers,
Les miches aux petits paniers,
Tu reçois toutes les chandelles
Des seigneurs et des damoiselles.
(*Blason du platellet*, Méon, *Blasons*, p. 209.)

Et encore au XVIIe siècle :

A six femmes buresses lesquelles ont fait les buees des povres cartriers quatre fois l'an... 7 liv. 16 s., dont les deniers pour faire telle buee se soloient prendre sur le dit *platelet* desdis povres, mais obstant l'ordonnance de messieurs, le recepveur a payé 7 liv. 16 s. (1637, *Compte de l'hospital des Chartriers*, Arch. mun. Douai.)

Boulogne-sur-Mer, *platelet*, petit plat.

Nom de lieu, le *Platelet* (Jura).

platelier, adj., mendiant :

Vitel la corde au col et la teste baissee,
Sanglant et demy nud, void sa trouppe amassee
Des Romains mutinez qui l'outragent ainsi :
Boutefeu, *platelier*, lascif, gourmand, yvrongne.
(*Vie des 12 Cés.*, p. 462, éd. 1611.)

platene, voir Plataine.

platenette, *platt.*, s. f., dimin. de *plataine*, partie d'un bougeoir :

Les *plattenettes* d'un chandelier. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

platenne, voir Plataine.

plater, v. a., plaquer, munir, fortifier :

Ja ne venra au dessus
De nous, car par grant diligense
At fait nos escus d'astinense
Plater seurement et fort.
(*Ren. le nouv.*, 4338, Méon.)

PLATEREL, s. m., dalle :

Recouvrer de *platereaulx* de pierre dure le pend de muraille. (1542, *Répar. à la citadelle de Sᵉ Menehould*, Bullet. de la soc. des antiq., 1865, p. 120.)

PLATERIE, s. f., plaine :

Que environe bien seize miles de tere esqueles a fontaines et flums et *plateries* assez. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Au dix-septième siècle, dans l'abbaye de Saint-Denis, le grand promenoir pour les religieux s'appelait la *platerie*.

Noms de lieux, la *Platerie*, Haute-*Platerie* (Indre-et-Loire).

PLATEUR, s. f., lieu plat :

Et y a ung canal et cours d'eau en celle *plateur* qui, tous les ans communemant, quant la riviere croist, se change de lieu en autre. (GHILL. DE LAUNAY, *Voy. et Ambassades*, p. 133, Potvin.)

Item siet la *plateur* de la bouche de Damiette en la mer comme une mille de parfont. (ID., *ib.* p. 133.)

PLATEURE, s. f., état de ce qui est plat :

Selon la *plateure* ou voitesse de l'ouvrage. (27 juin 1567, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, 61.)

PLATHENE, voir PLATAINE.

PLATIF, adj., de plaine :

Nous donc, Campenois, combien que fortune nous tolle le hault parler et tout langaige magnificque, povons nous bien dire que comme vous tous seul exceptez il n'ait environ nul autre peuple qui en *platif* pays ou en grande cité soit souverain de nous, il ne vous sera pas peu de prouffit se nous sommes adjointz a voz negoces. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, fº 120ᵉ, éd. 1530.)

PLATIN, s. m., pays plat :

Et s'enfuirent les uns par la dicque, les aultres sur les *platins* de Hollande. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Haut-fond, banc de sable dont la surface affleure à mer basse :

Les galeres passerent facilement sur les battures et *platins* ou les navires n'estoient point ancrez. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 302, éd. 1616.)

PLATINAIRE, s. m., homme couvert de *plates* :

.VI. hommes d'armes de fer, .XIIII. *platinaires*. (*Lett. d'Alardin, prév. de la Chaulieu*, Arch. Meuse.)

PLATINE, s. f., plaque de métal, plat :

Et il est venus la tout droit
Au postis, et il i avoit
Une grant *platine* pendue
De coivre, et il l'a bien veue
Et .I. martel qui deles pent.
(*Chev. as .II. esp.*, 3721, Foerster.)

A paines porai le tissu
Deviser dont ele estoit chainte.
D'or i avoit *platine* mainte
Qui s'entretiennent a carnieres
D'esmeraudes bonnes et cieres.
(*La Manekine*, 2216, A. T.)

Chou entendut, que lidis mestre Jehans fesist mettre une boinne *platine* de fier trauwelce deseure le trau del eskallich. (1328, *C'est mestre Jehan de Bine*, Chirogr., Arch. Tournai.)

A Jehan a le Plice, pour .III. chaintures pierlisees a *platines* dorees. (1403, *Compte de la tutelle des enfants de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, Arch. Tournai.)

Lesquelz compaignons jouerent ensemble aux *platines* de fer de chevaulx au plus pres de deux esticquetes. (1457, Arch. JJ 189, pièce 213.)

Une *platine* d'yvoire garnye d'argent. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 289.)

... Icelles eaues passent par un gril de fer, qui soit de raisonnable ouverture, en bougeons de fer, si comme de l'espesseur de trois pieces de pattars d'argent ensemble ou de *platine* a trous, en sorte que lesdites eaux puissent passer sans quelque ordure ou immondices. (1627, *Cout. de la ville et eschevinage de Douay*, Nouv. Cout. gén., II, 988.)

— Patène, ainsi dénommée populairement à cause de sa forme plate :

Un galice et une *platine* dorez. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des Ch., XXXIX, 89.)

.II. calices dorez et .II. *platines* et une cullerete d'argent. (1349, *Invent. de S. Ladre*, Trav. de l'Acad. de Reims, LXXII, 120.)

Les *platines* pour offrir similes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, fº 9 vº.)

Calices, *platine*, chasubles et ornemens de pris. (1562, *Hist. de la sédit. de Saint-Médard*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., t. IV, p. 60.)

Quand ce fut a l'offerte, ledit curé se tourne devers le peuple avec sa *platine*, pour recevoir les offrandes. (DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, Du mesme curé et de la carpe, fº 126 rº, éd. 1572.)

— Palette, bougeoir en forme de petite pelle :

Une *platine* a estude, d'yvoire. (1408, *Ducs de Bourgogne*, nº 6093, Laborde.)

Une *platine* a mettre chandeille, d'argent blanc, pesant .III. onces. (*Ib.*, nº 2137.)

La Bresse en Vosges, *piaitine*, plaque de fer. Doubs, *platine* de cheminée, la plaque de fer en avant du foyer. Tourcoing, *platine*, sorte de poêle sur laquelle les marchands font cuire les couquebaques.

Cf. PLATAINE.

PLATINETTE, s. f., dimin. de *platine*, plat :

Item deux cappes d'or a griffons volans, dont en l'une a .I. tassiel d'argent et deux *platinettez* neelleez, dont li bordure est despechie en pluisieurs lieux, et si a deux pumiaux d'argent et l'autre cappe a le tassiel de keuvre et deux platines d'argent neelleez. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 10, Arch. Nord.)

Pour un godet, .III. fourcquettes, et deux *platinettes* d'argent, pesant trois onches et .XIX. estrelins. (1404, *Exécut. test. de Angnies de le Noe, femme Jehan Le Long*, Arch. Tournai.)

PLATIR, *plattir*, verbe.

— Act., aplatir :

Aussi comme le greigneur mail, qui a .I. seul cop *platist* le fer. (*Legende doree*, Maz. 1333, fº 104ᵉ.)

Quand vous taillez les greffes des haumiers et pruniers, ne leur *plattissez* pas tant l'incision comme aux autres, car elles ont plus grosse moelle, de laquelle il se faut garder d'approcher ne d'un costé ne d'autre, sinon qu'elles doivent estre par les bouts assez plattes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 414, éd. 1597.)

— Neutre, s'aplatir :

Onc ne laissa por la coignie,
Qu'il aveit sus el col levee,
Qui mult esteit lonc enhanstee,
Que il l'Engleis si ne ferist
A la terre *platir* le fist.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 8308, var., Andresen.)

Quant il vindrent al mur effundrer e foir,
Cil desus lur geterent de merveillus air
Granz pieres e granz fuz : maint en firent *platir*,
Assez en veissiez gambeter e murir.
(*Ib.*, 2ᵉ p., 3331.)

— Act., jeter à plat, rejeter :

... Et si me guermentoye
Pour quoy d'elle si estrange estoye
Et pour quel cas
Elle m'*avoit* ainsi *plati* a tas
Et de mon bien estrangié et cas.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 607, fº 81ᵇ.)

PLATIS, voir PLATEIS.

PLATON, *-toun*, *platton*, s. m., planche plate :

Rompuz le pavement d'une cheminee de sa maison du Chasne, et brulé les *platons* jusques aux traveures. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, fº 11 vº, Ch. des Compt. de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Ardirent les *platons*, chaliz, tables et plusseurs autres aisemens de bois qui estoient en ladicte maison. (*Ib.*, fº 28 rº.)

Quatorze grandes pierres pour joindre les *platons* du portau de S. Martin. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

— Partie plate :

Au frontispice sur le plat ou *plattons* du tympan... estoient gravees ces deux paroles en lettres grecques. (BER. DE VERVILLE, *Songe de Polyphile*, fº 16 vº, éd. 1600.)

— Plie :

Poisson saleie, *platoun*, espineis, carbonel. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

La Bresse en Vosges, *piaton*, dosseau épais avec lequel on fait des planchers grossiers, sans aucun art.

PLATONE, s. f., syn. de *platon :*

Pour avoir charroyé ung tour de bois de La Recluze et deux autres tours de *platones*. (1562, *Dépos. de deux jur.*, Arch. Gironde.)

PLATONER, voir PAUTONIER.

PLATOUN, voir PLATON.

PLATRIR, voir PLASTRIR.

PLATRIS, s. m.?

Pour ung *platris* de fer qu'il a mis et cloué a ung engin de boys pour trainer la terre, led. *platris* de quatre piedz de long. (1553, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 142, Chevalier.)

PLATTE, voir PLATE.

PLATUSE, s. f., plie :

Psetta ab Italis et nostris plane, ab aliis *platuse*, a Gallis plye, piscis est rhombo figura similis, sed contractior. (*Traité des poissons*, c. XCI, ap. Duc., *Psetta*.)

1. **PLAUDER**, v. n., frapper en marque d'applaudissements ; n'a été rencontré que dans un texte du commencement du XVIIe s. :

Tandis qu'il discouroit la dessus, ses ecoliers *plauderent* de leurs portefeuilles a l'accoutumee contre les bancs, et si fort qu'ils les penserent rompre. (SOREL, *Franc.*, l. III.)

2. **PLAUDER**, voir PELAUDER.

PLAUDIR, verbe.

— Neutre, applaudir :

Allez a Dieu pour la conclusion,
Et *plaudissez* par jubilacion.
(*Therence en franç.*, f° 229^d, Verard.)

Adieu, *plaudisses* entre vous.
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 9, éd. 1573.)

Les grandes et vehementes joyes de l'ame soulevent tout le corps, mesme de ceulx qui sont un peu legers de leur nature, et provoquent comme insensez a saulter et danser, et *plaudir* des mains s'ils ne peuvent baller. (AMYOT, *Propos de table*, l. I, ch. v, f° 18 v°, éd. 1574.)

— Act., battre, frapper :

En enfer ou il sera mis,
La *sera* batu et *plaudis*
Et aura paine sans cesser.
(*Vie du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 294.) Impr., *laudis*.

PLAUDISSEMENT, s. m., applaudissement :

Voz hurlements, voz *plaudissements*, voz adorations. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. III, p. 149, éd. 1820.)

A ces *plaudissemens* joyeux.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 181 r°, éd. 1573.)

PLAUJON, voir PLONGEON.

1. **PLAUSTRE**, voir PLOUSTRE.

2. **PLAUSTRE**, voir PEAUTRE.

PLAUVOISON, voir PLOUVOISON.

PLAYON, voir PLOION.

PLAYS, voir PLAIS.

PLAYSANCHE, voir PLAISANCE.

PLAZEZAGE, voir PLAÇAGE.

PLEAGE, s. m., sorte de droit :

Item ay audit lieu de Pressigny une droicture en la riviere de Saine nommee Beaulté avecques une liberté nommee *pleage* et roage. (1419, *Denombr. de la chastell. de Vernon*, Arch. P 307, f° 5 v°.)

PLEBAIN, *plebein*, s. m., curé :

Je laisse... a le paroche... pur le *plebain* ou deserviteur de celli la somme de... (1347, *Test. de Rob. de Namur*, Arch. mun. Valenciennes.)

Qui ne soit nulz ne nulles qui s'avance de faire desplaisir a mesire Nicol Mouzon, chanoine et *plebain* de ceste ville de Dynant. (*Cri du 24 janv. 1485*, Reg. aux Sieultes, f° 22 v°, Arch. mun. Dinant.)

— Habitant d'une commune :

Comme vingt et six ans a ou environ que nostre saint pere le pape donna la croisee encontre les compaignies lors estant en nostre royaume, les communs et *plebeins* des villes de Gimont et de Limoux en la seneschaucie de Thoulouse. (1390, Arch. JJ 140, pièce 100.)

PLEBEIN, voir PLEBAIN.

PLEBEIQUE, adj., plébéien :

Des mesmes et privees personnes *plebeiques*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 22 r°, éd. 1492.)

PLECHEOR, voir PLEGEOR.

PLECITROM, voir PLECTRUN.

PLECQUE, voir PLAQUE.

PLECT, voir PLAIT.

PLECTE, voir PLATE.

PLECTRE, *pletre*, s. m., sorte de dé dont on se servait pour pincer les cordes du luth, et dans le sens latin, petite verge d'ivoire avec laquelle on touchait les cordes de la lyre :

Et qui fist taire le *plectre* de ton psalterion de .x. cordes. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 151^d.)

J'ay d'autres fais voulu pindariser,
Plus n'en ay l'art, mon *plectre* est trop debille.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 6 v°, éd. 1526.)

Le son de l'armonieux *plectre*. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 3e eglog.*, f° 9 v°, éd. 1540.)

PLECTRUN, *plecitrom*, s. m., syn. de *plectre :*

Il prent la harpe et le *plecitrom*. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 26^d.)

De le forel ad sa harpe saké
E son *plectrun* ad enpoyné.
(*Del Harpur a Roucestre*, Michel.)

PLEDABLE, voir PLAIDABLE.

PLEDAIEUR, voir PLAIDOIEUR.

PLEDEER, voir PLAIDOIER.

PLEDEIS, voir PLAIDEIS.

PLEDERIE, voir PLAIDERIE.

PLEDEUS, voir PLAIDEUS.

PLEDIÉ, voir PLAIDIÉ.

PLEDIER, voir PLAIDIER.

PLEDOIABLE, voir PLAIDOIABLE.

PLEDOIÉ, voir PLAIDOIÉ.

PLEDOIER, voir PLAIDOIER.

PLEDURE, *plesure*, s. f., terrain vague, lieu propre à bâtir :

Comme nous aions entendu que plusieurs places et *pledures* soient assises en la ville de la Rochelle. (1353, Arch. JJ 85, pièce 75.)

Je Ydam du Breuil, seigneur de Fonssac,... advoue a tenir... a foy et hommaige lige... ma maison ou *plesure* de Montmorillon, avecques ses appartenances et appendances. (1407, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, ap. Duc., *Pleduira*.)

Pledure, *plesure*, sont p.-ê. des altérations de *Peleure ;* voir ce mot.

PLEGAGE, *-aige*, *plaig.*, *plaigeage*, *pleggage*, *pleigaige*, s. m., cautionnement, gage, sûreté :

Ben dites veir ke jeo *pleggage*
Non ai pas de mun josne age.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 187, Koch.)

Pour cause dou *pleigaige* que ycelui Guillaume avait pieça fait envers le dit receveur de la prevosté de Loches. (1333, Arch. JJ C, pièce 14.)

Sans subvencion ou *plegage* ou coutume quelconque. (1336, Trinité, *Terrier*, f° 127 v°, Arch. Vienne.)

Ainsi fu recreue la damoiselle par le *plegage* de ses amis. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 62^a.)

Et si aucun pour luy (le prodigue) se establissoit plege, le *plaigage* ne vauldroit pas. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 439, Beautemps-Beaupré.)

Et si a esté la pecune du *plaigeage* de la peine cruelment levee sur le pere. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 139^a.)

PLEGE, *plesge*, *plaige*, *pleige*, *pleyge*, *ploige*, *ploge*, *plage*, s. m., garant, garantie, caution :

Dist l'emperores : Bons *pleges* en avrai.
(*Rol.*, 3846, Müller.)

Ensi k'il mismes est li moyeneres et li *ploges* de cest reconciliement. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 59 v°.)

Que nos n'avons de vivre ne *ploige* ne fiance.
(*Plurechante*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 128b.)

S'aukuns hom doit l'amande as signors kez qu'ele soit, et li maires li demande et li semont k'il paice l'amande ou doigne *ploge*, cil ne puet trover *ploge* et il dit au maior : Teneiz vos a ce que j'ai. (1231, *Chartre d'affranchissement de Morville-sur-Seille*, Bulletin du comité de la lang. et de l'hist. de la France, t. I, p. 128.)

Li sires doit baillier l'argent a son plus prochain oir, par *pleges*, que s'il revient, qu'il puist avoir l'argent sans debat. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. xliv, 29, Beugnot.)

Il avient aucunes feis que l'on est *plege* dette, et celui a qui l'on est ensi tenus peut celui qui li est ensi tenus mener par lequel des deus voies qu'il li vodra mener, ou par la plegerie, ou par la detterie. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 204, Beugnot.)

Je suy *plages* por lui. (*Charte de 1276*, Coll. de Lorr., II, 32, Richel.)

Et de ces choses tenir et garder fermement est *pleges* pour l'abbei. (1284, S. Urb., Arch. Haute-Marne.)

De ce asseurra bien et souffisaument le dit monseigneur de Flandres par bons *plaiges*. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 457a.)

Et quant a toutes ceiz choses et chaqune par sey tenir et acomplir je donne ceiz *pleyges*. (1293, *Livre noir*, Richel. l. 10096, f° 100 r°.)

Li *ploige* et garantisseur. (1316, Arch. JJ 53, f° 45 r°.)

Audit vendeur, *plaiges* et garentisseurs desseus nommez. (*Ib.*)

Lequel hiretage Jehans de le Bieke avoit mis en *plaige* pour Piesen de le Bieke, sen frere. (Mars 1326, *Test. Jehan de le Bieke*, Arch. Tournai.)

Les .iiii. meilleures cites d'Espaigne demourerent en *plesge* et en debte devers eulx. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 104a.)

Moyennant caution de la endroit sour leur fois et honneurs demorer et *plesge* d'aultrui de .iim. escus de Haynnau. (1428, 2e *Reg. des Consaux de Mons*, f° 51, Arch. Mons.)

A Jaques de Hellemmes, receveur de laditte ville, que ledit feu lui devoit comme *plaige* de Lyon Roisin et Ernoulet Cavet, .viii. l. .xv. s. (1444, *Compte de l'Exéc. testam. de Jehan au Touppet*, Arch. Tournai.)

Crassus respondit pour luy a ses plus importuns creanciers et qui le pressoyent le plus, en se constituant *plege* pour la somme de huit cents et trente talents. (Amyot, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1567.)

En cela son *pleige* je suis.
(Jod., *Eug.*, V, I, Anc. Th. fr.)

Ils se depouillent de creance et d'authorité ; mais je ne puis me retenir qu'entre plusieurs songes et predictions de la mesme journee je ne me rende *pleige* d'une que j'allegueraí. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. III, c. xii, 1re éd.)

Toutesfois, cognoissant combien mon dict sieur a d'affection, tant pour la conservation de cest estat que pour l'advancement de ses affaires, de mettre en ce royaulme la paix, asseurant qu'il en sera le *pleige* et le protecteur. (1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 325, Berger de Xivrey.)

— *Mettre en plege*, promettre :

Et dist : Dame, *en pleges vous met*
Et si vous creant et promet
James en peschié n'encharrai.
(*Vie Marie l'Egypciene*, Richel. 837, f° 318b.)

Plegement, *plei.*, s. m., garantie, caution :

Celui qui se plege doit il bailler par escrit son *plegement* par coutume ? Oui, il doit bailler *plegement* par coutume avant les termes. (1301, *Ordonn. du D. Jeh. II*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1169.)

Le *plegement* dudit seigneur. (1310, *Reconnaiss.*, *ib.*, I, 1233.)

Quant *plegement* est fait chascun se doibt garder de mesprendre, car s'il est trouvé qu'il ait attempté contre le *plegement*, celuy qui sera prouvé de l'attentat le doibt amender a court et a partie. (xvie s., *Cout. de Bret.*, f° 13 v°.)

L'honneur et la gloire de ce bienfaict se diminue beaucoup, si on en veut prendre asseurance et *pleigement*. (Mathieu Chalvet, *Trad. de Seneque*, f° 26 r°, éd. 1604.)

Plegeor, *-geour*, *-geur*, *-cheor*, *pleigeur*, s. m., garant, caution, fidéjusseur :

Ou sunt vo *plegeour* ?
(*Gui de Nanteuil*, 401, A. P.)

L'ardiz enfanz adonc parla,
Petis et grans bien salua,
Pois li a dit : N'aiez paor,
De vos voil estre *plecheor*
Qe Phyleminis ne nus de dans
Ne vos feront engombremans.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 9b.)

Fidejussor, *plegeur*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Et encore au xviie s. :

A l'avancement de la gloire de notre seigneur J. C., *pleigeur* de son église, et union de tous les habitants de la terre. (Villeroy, *Mém.*, IV, p. 264, éd. 1723.)

Plegerie, *plesg.*, *pleig.*, *plaig.*, *ploig.*, *plog.*, *plag.*, *plegirie*, *plesgeriee*, s. f., garantie, caution, gage :

Et acuite sanz delaiance
Ta *plegerie*, ta fiance.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 160d.)

Ne metre en *plegerie*. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Si aukuns borjois met l'autre en *plegerie*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Ne de terre ne d'avoir ne de *plegirie*. (1242, Fiefs div., I, 1, Arch. Meurthe.)

M'ont apaisié et mis en bone pais d'une seurté et d'une *plagerie* que je fis por lor de .c. lib. de par. (Anrenuef 1255, *Quitt. de la ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Et doit livrer a nous chascun an bone *plegerie* avant q'il despoille rien de la disme ne des terres. (1258, évêché de Noyon, Arch. Oise, G 607.)

Et il refisent pais ensi
Que de leur tiere grant partie
I ont mise par *plegerie*.
(Mousk., *Chron.*, 4183, Reiff.)

Se icil ouvrer ne veut jurer seur seinz et douner *plegerie* que il l'aprentiz ou li vallet devant dit mettra hors d'entor lui dedenz le tierz jour que il s'en r'ira a son hostel. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxxi, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Qui met autrui en *plegerie*, il le doit delivrer de paine, de coust et de damaces. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. xliii, 5, Beugnot.)

Par la reson d'une *plegerie* de la quele les devans nommez Richart Jehen et Guillaume estoient pleiges pour ledist Pierres du Moulin. (28 août 1274, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

A quitet et clamet quite bien et loyalment Hanion de Vaus de toutes dettes et de toutes *plegeries*. (Juillet 1276, *C'est Hanion de Vaus*, Chirogr., St-Brice, Arch. Tournai.)

Totes manieres de dettes et de *plageries*. (*Charte de 1276*, coll. de Lorr., II, 32, Richel.)

Soit quites de totes les detes, *pleigeries* et obligations et promises que... (1279, *Lett. d'Ott. de Bourg.*, Ch. des Compt. de Dole, B 871, Arch. Doubs.)

Si que il porra prover par la garentie de ciaus devant qui il aura ce coneu, la dette ou la *plegerie* ou les covenans. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. lxxix, Beugnot.)

Par le raison de le dite *plogerie*. (1289, *Ch. de St Lambert*, n° 1102, Arch. Liège.)

Se li diz ploiges ne rendit de rechief la dite *ploigerie*. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 32 r°.)

Nous vous baillerons gens des plus de no maisnie
Trestoutes gens de nom en fait de *plesgerie*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 73 v°.)

Nous prometons... a garder de touz cous et dommages qui leur pourriont venir pour cause de la dite *plegerie*. (1313, Arch. K 38, pièce 12 bis.)

Il avoa a qui li ville de Mons ne devoit a le *plegerie* ne a le dette k'il avoient faite pour monsigneur perdre, non waignier. (29 nov. 1322, *Lettre du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Que li dis signeurs fussent quittes de toutes debtes, de toutez *plesgerieez* et renderies que cilz de Metz pouroient demander. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 14.)

Plaigeries donnees. (1345, Arch. JJ 76, f° 23 v°.)

Lesdictes *pleigeries* sont de si grant somme que plusieurs marchands doubtent a prandre nos dictes monnoyes. (1394, *Ord.*, VII, 680.)

Promet garder de perde le dit Monnin de certaine *ploigerie* par lui faite en la main dudit bailli de la somme de .x. fr. (1398, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

De tenir quittes et sans dommage lesdiz pleiges de leur *pleigerie* ou caucion. (1420, Arch. JJ 171, f° 139 r°.)

Or fut vray que Monsieur Philippe de Cleves, quant vint a pleiger le roy, requit au roy qu'il ne fist point de guerre, jusques a ce qu'il fust hors de sa *pleigerie*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 14, Michaud.)

Ledit messire Caspar... demoura deschargé d'icelle *plegerie* et caucion. (*Charte de 1520*, Grenier 316, n° 107, Richel.)

Nom de lieu, la *Plégerie* (Charente).

PLEGEURE, *-jure*, s. f., garantie, caution :

Chascuns requiert de *plegeure*
Le roi ; et il les a plegies.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 297, Michel.)

Encore disent les saiges qu'il y a autre hommage qui est appellé hommage de *plejure*, car l'homme doibt faire *plejure* pour son seigneur, pour l'onneur de luy : et tout ce est en droit et par rayson. (BOUT., *Somme rur.*, 1° p., f° 127 v°, éd. 1486.)

Icelui qui auroit ainsi payé l'argent par *plejure* gracieuse. (ID., *ib.*, 2° p., f° 59b.)

Se femme paioit pour autre aucune somme d'argent de sa franche volonté sans *plejure*, sachez qu'en ce cas ne seroit secourue par la loy de Vellien. (ID., *ib.*, 2° p., f° 54d.)

PLEGIEMENT, adv., en présentant caution ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon récent :

Ajourné au 1er jour sommairement et *plegiement* par devant la cour de justice. (1786, Cons. priv., Arch. Liège.)

PLEGIER, *pleger*, *pleigier*, *pleiger*, *plesgier*, *ploigier*, *plojer*, *plaagier*, v. a., garantir, répondre de, se porter caution de :

Tout ainsi nous fu il renduz
Et li sans de lui espanduz,
Que nous en fumes engagié
Et nostre enfant nous *unt plegié*.
(*St Graal*, 1863, Michel.)

Se ly uns bourgois de le ville *plege* l'autre, il n'y puet mettre waige mengant, ne luy, ne bestes. (Fév. 1250, *Charte donnée à Mortagne par Ernoul de Mortagne*, Cartulaire concernant Mortagne, f° 17 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Se il n'ai *ploigié* lou claim en la main dou prevost. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 34 r°.)

Ne de say ne de lay la paix nulz ne *ploigea*.
(*Girart de Rossill.*, 4160, Mignard.)

Luy *plojeront* l'amande et ly amenderont du haut et du bas. (1339, *Cart. de S. Jean de Laon*, ap. Duc., *Plicare emendam*.)

Au cas qu'il pourroit *ploigier* et assegurer ladicte ferme. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10a, f° 71 r°.)

Il fu ordenné par le roy que chascun fust pour sa porcion excecuté et que Pierre Symon *fu plaagé*. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9184, f° 12 r°.)

Mais loyaulté se va chargeant
Qu'eslargy soit en le *plesgeant*.
(A. CHART., *Liv. des quat. dames*, Œuv., p. 644, éd. 1619.)

Pour *pleger* que ce qu'il leur disoit estoit veritable. (AMYOT, *Diod.*, XI, 9, éd. 1554.)

— Fiancer :

Comment le roy de Secille renvoya la fille du duc de Bourgongne, Catherine, laquelle *estoit plegie* a Loys son filz. (S. REMY, *Mém.*, ch. XXXIII, Buchon.)

— Faire raison à, tenir tête en buvant :

Veez cy Passetemps, au plus pres ;
Je-boy-a-vous, homme propice,
Et Je-*pleige*-d'autant apres.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 286, Jacob.)

JE-BOY-A-VOUS.
Seigneur hoste, je boy a vous !
DISNER.
Et je vous *pleige* tout contant !
BONNE COMPAIGNIE.
Mes amys, je boy a vous tous !
JE-PLEIGE-D'AUTANT.
Quant a moy, je *pleige* d'autant !
(ID., *ib.*, p. 292.)

Monsieur, vous soyes le tres bien venu : nous vous allons *pleiger*. (DES PERIERS, *Cymbalum*, dial. I, A v, éd. 1538.)

Et je vous *plegeray*. (RAB., *Gargantua*, prologue, éd. 1542.)

Puis se addressa au marchant, et derechief beut a luy plein hanat de bon vin lanternoys. Le marchant le *pleigea* guaillard, en toute courtoisie et honesteté. (ID., *Quart livre*, ch. VI, éd. 1552.)

Elle but sur la fin du soupper a tous ses gens, leur commandant de la *pleger*. A quoy obeissans ils se meirent a genouil, et meslans leurs larmes avecques leur vin, beurent a leur maistresse. (PASQ., *Rech.*, VI, XV, p. 501, éd. 1643.)

Aux banquets qu'ilz faisoient, ilz se monstroient les uns aux autres les godets et les tasses plaines de vin, et les soubstenans regardoient a qui ilz les portoient et vouloient, puis s'entredisoient : Hola, l'entends tu ? Celuy qui estoit tenu de *pleiger* son compagnon respondoit : Et quoy ? L'assaillant replicquoit : Ce que l'empereur a deffendu. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, I, Bibl. elz.)

Norm., *pleiger*, protéger, défendre.

PLEGIRIE, voir PLEGERIE.

PLEGNIER, voir PLENIER.

PLEIANT, voir PLOIANT.

PLEIDEIS, voir PLAIDEIS.

PLEIDEREL, voir PLAIDEREL.

PLEIDIER, voir PLAIDIER.

PLEIDOIRE, voir PLAIDOIRE.

PLEIGAIGE, voir PLEGAGE.

PLEIGE, voir PLEGE.

PLEIGEMENT, voir PLEGEMENT.

PLEIGER, voir PLEGIER.

PLEIGERIE, voir PLEGERIE.

PLEIGEUR, voir PLEGEOR.

PLEIGNANMENT, voir PLAIGNAMMENT.

PLEIGNEMENT, voir PLAIGNEMENT.

PLEIGNESCE, voir PLANECE.

1. **PLEIN**, *plain*, adj. ; *pleine sa hanste*, *pleine sa lance*, loc., de toute la force de sa lance :

Pleine sa hanste del cheval l'abat mort.
(*Rol.*, 1204, Müller.)

Pleine sa hanste l'abat mort des arçuns.
(*Ib.*, 1534.)

Plainnes lor lances les ont mors en estal.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 156c.)

Plainne sa lance l'abati ens el pré.
(RAIMB., *Ogier*, 2444, Barrois.)

Toute *plaine sa lance* l'abat del ceval rous.
(*Roum. d'Alix.*, f° 9a, Michelant.)

Plaine sa lance dou cheval l'abati,
Tire sa raigne, s'est ariere guenchi.
(*Gerars de Viane*, 1654, Bekker.)

— De la longueur d'une lance :

Plaine sa lance l'eslonga du destrier.
(RAIMB., *Ogier*, 10042, Barrois.)

— Riche :

Tant estoit riche et *plain* que ung chariot a quatre roncins n'eut sceu mener son avoir. (*Ger. de Nevers*, 1re p., p. 126, éd. 1727.)

— *A plain*, loc., pleinement, entièrement :

Et vit deus angres en l'eir voler
Dampne Deu *a plain* loant.
(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 14b.)

Confians *a plain* de la bonne loyaulté et preudomie desdiz religieux. (20 mai 1416, *Ch. d'Isab. de Bav.*, Arch. Loir-et-Cher.)

Et seront tenus d'en payer, au prouffit de laditte ville, chincq solz tournois de nouvelle rente, sans diminution faite de l'autre rente que le ditte ville a sur ledit lieu, dont toute le ditte maison est et demora raboux, comme les dittez lettres le contiennent plus *ad plain*. (*Chirog. du 5 juill. 1430*, Arch. Tournai.)

Nous *applain* informez de... (Oct. 1452, *Compt. du R. René*, p. 308, Lecoy.)

Je vous absoudray tout *a plain*.
(*Confess. Margot*, Anc. Th. fr., I, 374.)

La bonté et capacité du gouverneur nous doit a pur et *a plein* descharger du soing de gouvernement. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XIII, p. 199, éd. 1595.)

Je vous prie de vous employer a me procurer ce contentement, comme aussy a celuy que j'espere tirer par vostre moyen de son voyage, sur le sujet *a plain* contenu en son instruction. (22 oct. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 42, Berger de Xivrey.)

— *Al plain*, de toute sa force :

Ensi doit ilh ferir *al plain*
Des esporons menuement,
Tant ke cheval si roidement
Face curre ke les rens coupe.
(JACQ. DE BAISIEUX, Scheler, *Trouv. Belg.*, p. 179.)

— *De plain*, de toute sa force :

Morz eirt cui il *de plain* feroit.
(*Brut*, ms. Munich, 1476, Vollm.)

— *Le plein*, complètement :

Vos ki latin apris n'aveiz
Lo plain romanz bien entendeiz.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Can. misc. 74, f° 62 v°.)

Une pucele eschevelee
Çainte d'une cinture loe
Le fruit de mainte diverse ente
Le plain toz lor offre et presente
Apres souper pour fruitaier.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 120°.)

— S. m., satisfaction, plaisir :

Et s'ele s'escrie
Quant sentira ta main :
Fuiez vos de seur moi,
Certes pas ne vos aim ;
Com plus le te dira
Et tu plus la destrain,
Join toi pres nu a nu,
Si en feras tot ton *plain*.
(*L'Art d'amours*, Richel. 1573, f° 179ᵇ.)

Pleuist Dieu qu'il me convenist
Rentrer encor en tel estour
Et prendre mon certain retour
Parmi jonece et tous ses *plains*.
(Froiss., *Poés.*, II, 23, 769, Scheler.)

2. **plein**, voir Plain.

3. **plein**, voir Pelain au Supplément.

pleineirement, voir Plenierement.

pleineté, *plainn,, plenité*, s. f., plénitude :

De nostre seigneur Dieu est la terre et la *plainnetez* de li. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 31 r°.) Lat., plenitudo ejus.

Voulons que toutes les choses devant ordenees soient destroitement gardees de nos baillis et subges, retenue a nous la *plenité* de la royal puissance de i declarer, muer ou corrigier, adjouster ou amenuiser. (1254, *Reg. Pater*, f° 46, ap. Duc., *Plenitudo*.)

La reondesce de la terre, ce d'environ, et la *pleineté* de lui, ce dont ele est pleine. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 241ᵃ.)

Li sains hom l'en blasma et dist
Que plus plentivement mesist,
Et que plus eslargit sa main,
Et fesist le hanap tout plain.
Chil li monstra la *plenité*
Et la petite quantité
Du vin qu'il avoit entre mains.
(*Mir. de S. Eloy*, p. 49, Peigné.)

Apres ce que fut venue la *pleineté* du temps ouquel la Saincte Trinité avoit ordonné par l'incarnation du benoit filz de Dieu pour veoir a l'umain lignage. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 14ᵉ.)

— Réplétion :

Ce puet on savoir par *plainneté* dou cors et par l'inflation des voinnes. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 16ᵃ.)

pleinierement, voir Plenierement.

pleint, voir Plaint.

pleinteif, voir Plenteif.

pleis, voir Plais.

pleisable, voir Plaisable.

pleisible, voir Plaisible.

pleisiment, voir Plaisiment.

pleisse, voir Plais.

pleissier, voir Plaissier.

pleivir, voir Plevir.

pleiz, voir Plais.

plejour, voir Plegeor.

plejure, voir Plegeure.

plen, voir Plain.

1. **plenace**, voir Planece.

2. **plenace**, voir Plenesse.

plenaure, voir Planeure.

plendeur, voir Plaindeur.

pleneireté, voir Pleniereté.

plener, voir Planer.

plener, voir Plenier.

plenerement, voir Plenierement.

plenereté, voir Pleniereté.

plenesse, *plennesse, plainnesse, planesse, plenace*, s. f., plénitude :

K'entant om per les dos cherubins qui sunt apeleit *plenace* de science ? (*Greg. pap. Hom.*, p. 46, Hofmann.)

Ai Nostre Signour et de li est li terre et toute sa *plennesse*, li cercle de toute terre et touz sui habitanz. (*Psaut. de Metz*, xxiii, 1, var., Bonnardot.)

Et il lour ait donneit ceu qu'il ont voluit et demandeit, et ait envoieit saturiteit et *plenesse* a lour airme. (*Ib.*, cv, 16.)

Si le t'ai dit de liesse et de *plainnesse* de cuer en plourant et souspirant griefment. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. xiii.)

Plenitudo, *planesse*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

pleneur, *plaineur*, s. f., plénitude :

Lorsque (le corps lunaire) en sa *pleneur* se monstre plus grant que l'ordinaire. (Chavigny, *les Pleiades*, p. 61, éd. 1603.)

Plus tost elles sont mises en terre, et en temps le plus approchant de la *pleneur* de la lune, en sa descente. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, II, 4, éd. 1605.)

En *plaineur* ou decours de la lune. (Id., *ib.*, VI, 4.)

Sur la *plaineur* de la lune est le poinct de mettre ces aulx en terre. (Id., *ib.*, VI, 4.)

pleneure, voir Planeure.

pleneyrament, voir Plenierement.

plenier, *plennier, plener, plegnier, plainier, plainnier, plaignier, plaingnier, plagnier, planier, planer*, adj., en parlant de choses matérielles ou morales, complet, entier, absolu :

Qu'iloc orra lor ovre entierre
Qui mult est grant e *pleniere*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 453, Michel.)

De quoi la mere en fist .i. duel *plaingnier*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 138 v°.)

viii. lieues *plenieres* avoit le bois de lé.
(*Parise*, 797, A. P.)

Plorent et funt dol *plener*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 10ᵇ.)

Aient *plenier* usaige en touz noz bois. (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Pleneire satisfaccion. (1273, *Lett. d'Aeliz, c*^sse^ *de Blois*, Marmout., Arch. Ind.-et-Loire.)

Et aez *planer* pover de corrigier. (1290, *Lett. de l'abbé de Tar. et l'abbesse de Buissiere*, Arch. C.-d'Or, H 78, 1042.)

Par *planier* tesmognache. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 244ᵈ.)

Le conte n'avoit pas encore eu *planiere* deliberacion sur la dite requeste. (*Ib.*, Richel. 2813, f° 401ᵈ.)

En celuy temps flourissoit a Paris philosophie et toute clergie, et y estoit l'estude des sept ars si grant et en si grant autorité que on ne treuve pas que il fust oncques si *plenier* ne si fervent en Athenes ne en Egypte ne en Rome. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le roy Phelippe-Dieudonné, III, 1, P. Paris.)

.vii. granz liues *plenieres*. (*Hist. diverses*, ms. Venise Marc. c iv 3, f° 18ᵃ.)

Nous adjoustons *plenniere* foy en ce cas. (1315, *Cart. de St Magloire*, Richel. l. 5413, p. 65.)

En *plenere* et corporau possession. (28 déc. 1378, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Tu auras aulcunes foyz quelque consolacion, mais elle ne te vauldrá pas società *planiere*. (*Intern. Consol.*, II, xxxxviiii, Bibl. elz.)

Pleniere absolution. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 118ᵇ, éd. 1486.)

J'ayme mieulx estre aux bois avec les loups,
(Ce dit le loup) en liberté *planiere*,
Qu'estre captif en si dure maniere.
(Corrozet, *Fabl.*, LII, éd. 1578.)

Les Espagnols s'estans coulles dedans, en usarent comme en une victoire *planiere*. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. vi, f° 8 v°, éd. 1588.)

La premiere excuse leur sert de *pleniere* justification. (Id., *ib.*, l. II, c. viii, p. 252, éd. 1595.)

— Grand, vaste, gros :

Granz et *pleniere* fu la corz.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 6ᵃ.)

Et Ogier fu en son castel *plenier*.
(Raimb., *Ogier*, 8332, Barrois.)

Et cil l'assalent et devant et derier,
Et Ogiers hauce le poing q'il ot *plenier*.
(Id., *ib.*, 9301.)

G. aportent .i. mes de cerf *plenier*.
(*Raoul de Cambrai*, 4831, A. T.)

Qi Raoul porte sur son escu *plegnier*.
(*Ib.*, 3538.)

En Origni le borc grant et *plaignier*.
(*Ib.*, 1477.)

.i. pré avoit mervillous et *plagnier*.
(*Ib.*, 1392.)

Desor Rune fait faire .i. pont grant et *plenier*.
(J. Bod., *Chans. des Sax.*, clxvi, Michel.)

Desous Montleon avoit un brueil *plenier*,
La entrent li baron, por lor cors aisier.
(*Ren. de Montauban*, Richel. 24387, f° 14 v°.)

Cort en un bois, si a fet un grant pel,
Grant et *plenier*, tot environ quarré.
(*Li Covenans Vivien*, 1186, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Venoit apres ces .ii. tot son chamin *plenier*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12b.)

Parmi un bois se met grant et fier et *plainnier*.
(*Ib.*)

Si acollirent lor grant chamin *plainier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 12b.)

Fuiant s'en vont tut un chemin *plener*.
(*Otinel*, 1062, A. P.)

Bertrans, li fils Naimon, est ales atachier
Au pomel de la tor du grant palais *plenier*
Une enseigne vermeille.
(*Gui de Bourg.*, 3403, A. P.)

Noces hi ot grans et *plenieres*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 110d.)

Et fu le chastelain, qui tant ot le cuer fier,
Qui rendi Postien le fort chastel *plainier*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 3366, Charrière.)

— En parlant de l'homme, de haute taille, fort, vaillant :

Sor sa poitrine avoit la main croisié
Dist l'uns a l'autre : Com est grans et *pleniers*.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., IX, p. 244, P. Paris.)

Cist furent d'armes mult vaillanz
E de bataille mult sachanz,
De cors mult granz e mult *pleniers*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 239, Michel.)

Dont le regarde li fors rois Desier ;
Mult le voit grant e corsu e *plenier*.
(Raimb., *Ogier*, 3397, Barrois.)

Crestiiens, frere, molt iers grans et *plaingniers* ;
Molt iers fornis, bien sanbles chevalliers.
(*Raoul de Cambrai*, 6916, A. T.)

— Violent, acharné :

A colps *pleniers* de lur espiez i perdent.
(*Rol.*, 3401, Müller.)

Iluec ou Saisne furent as François ajostant,
Fu li estorz *pleniers* et la bataille grant.
(J. Bod., *Sax.*, clxxxvii, Michel.)

Nous ferron sur Engloiz de moult grans coux *planiers*.
(*La Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, p. 17, Crapelet.)

— Abondant, plantureux, riche :

Ves quels teres et quels rivieres
Et quels fores, com sont *plenieres*.
(Wace, *Brut*, 6052, Ler. de Lincy.)

Pur les bois e pur les rivieres,
Ki en la terre sunt *plenieres*.
(Id., *Rou*, 3e p., 3525, Andresen.)

Entre Alane, qui mult est lee,
E Jece, qui n'est senz gelee,
Est Danemarche la *plenere*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 347, Michel.)

Alemaigne ont destrute, le grant pais *plenier*.
(J. Bod., *Sax.*, xvi, Michel.)

Es granz monz maignent volentiers,
Es plus hauz et es plus *planiers*.
(Guillaume, *Bestiaire divin*, 1664, Hippeau.)

Chacier en bois li un en vunt ;
Li autre aloent en riviere
La ou la seivent bien *pleniere*.
(G. de S. Pair, *Mont St Michel*, 1738, Michel.)

Car puis que entre la gent fiere
En la terre qui est *planiere*
Par le paiz s'espandent tuit.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13d.)

— Fourni en marchandises :

La trouverait chose plaisant
Ou en la plaice plux *plenniere*.
(*Guerre de Metz*, str. 17f, E. de Bouteiller.)

— *Plenier de*, qui a en abondance :

L'ost fu *pleniere* et *de* pain et *de* vin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 10a.)

Arivez sont breve oure en Kent ;
Ço est d'Engleterre un conté
Q'einsi est de la gent nomé,
Vers Orient, proef de la mer,
Pleniers de porz por ariver.
(Angier, *Vie de S. Gregoire*, 2014, P. Meyer.)

— En vogue, en estime :

Ne voi si vaillant ne si sage
Qui les losengiers trop ne croie ;
Poi voi nului qui s'en recroie ;
Ce est au jour d'ui la maniere
Qui plus est par le mont *pleniere*.
(J. de Condé, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 159.)

2. **plenier**, voir Plainier.

plenierement, *pleineirement*, *plenerement*, *plainerement*, *pleinierement*, *plainierement*, *plainnierement*, *plaingnierement*, *planierement*, *pleneyrament*, adv., pleinement, entièrement, complètement :

Contar vos ey *pleneyrament*
Del Alexandre mandament.
(Alberic, *Alexandre*, 25, Stengel.)

Jo t'en ferai par jugement
Ton droit avoir *plenerement*.
(Wace, *Brut*, 2811, Ler. de Lincy.)

Ci la purreiz par mei *plenerement* oir.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 r°.)

Iceste vie, icest ahan
Mena *plenerement* un an.
(*Parton.*, 5375, Crapelet.)

Beles les fist sor tote rien,
Fines et frances et cortoises
Plenierement, a larges toises.
(*Ib.*, 5502.)

.xv. jorz *planierement*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

Nous cognoisons que cele eglise nous a fait nostre creant *plaingnierement* en deniers contans. (Sept. 1258, La Val Roy, Arch. Ardennes II 267.)

Nous nous tenons *plenierement* pour paiez. (Oct. 1280, N. D. de Chart., C 43, Arch. Eure-et-Loir.)

Se tindrent *plainerement* parpaiez. (1289, Jumieges, Arch. Seine-Inf.)

De divers mes, de divers vins
Fumes *pleinierement* servi.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 12, Tarbé.)

Et veient q'ilz facent bien *plenerement* lour overaigne. (*Tr. d'Econom. rur. du* xiiie s., c. xi, Lacour.)

Qe il offrent a cele messe ausi *plenerement* com il sont tenuz de offrir le jour de la graunt feste du Pui. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 222, Rer. brit. script.)

Si comme il est contenu en commencement de ceste presente œuvre *plainnierement*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 80c.) Var., *plaingnierement*. (Ms. Brux. 9467, f° 48 r°.)

Si comme se contient *planierement* en la bible. (Hayton, *Liv. des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 223a.)

L'en dira de cecy par apres *planierement*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 368d.)

Jusque a ce que nostre dicte ville de Mascon soit *pleineirement* fermee et close. (28 août 1368, *Lett. de Ch. V aux baillis, recev. et prév. de Mâc.*, Arch. Saône-et-Loire.)

Mais sçavoir vueil *planierement*
Les noms et l'estat de voz gens.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 240.)

O juge, voy *planierement*
Que ce qu'il a fait et commis,
Comme hors [de sens] et desmis
De raison il a perpetré.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 469.)

1. **plenieretè**, *pleneireté*, *plenereté*, *plenierté*, s. f., plénitude :

A Clarendune sunt li barun assemblé
Et li evesque i furent en grant *pleneireté*.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 17 r°.)

Par lius est menchunges et saunz *plenereté*,
Et neporquant i ad le plus de verité.
(Id., *ib.*, f° 3 v°.)

Ce que teus i a alument le cierge au commencement dou servise senefie la *plenieretez* de la deité, ce est que la deitez fu pleniere. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 53 r°.)

E si est *plenierté* de lei
E signe de perfection en rei.
(Pierre d'Abernun, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 176b.)

2. **plenieretè**, voir Plainieretè.

plenierté, voir Plenieretè.

plenir, *plenyr*, v. a., remplir :

On ne peut *plenir* thonne. (26 juin 1478, *Ch. et privil. des* .xxxii. *mét. de la cité de Liège*, p. 166.)

— *Pleni*, part. passé, plein, formé complètement :

De Walays et Frannceys sa rute fut *plenye*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chr. Angl.-n.*, t. I, p. 156.)

plenissime, adj., très plein :

Cité *plenissime* de tous biens. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 73 v°.)

Plenité, voir Pleinsté.

Plenner, voir Planer.

Plennesse, voir Plenesse.

Plennier, voir Plenier.

Plenté, *-et*, *-ed*, *-eit*, *-ei*, *plan.*, *pleyn.*, *plaintais*, *prenté*, s. f., abondance, multitude, grande quantité :

Al Segnur est la terre e la *plentet* de li. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xxiii, 1, Michel.)

E truverent i de vitaille e de el merveilluse *plented*. (*Rois*, p. 373, Ler. de Lincy.)

Cherubim ço est *plented* de science. (*Ib.*, p. 206.)

Plenté de grant avoir.
(*Fl. et Blancef.*, 1e vers., 465, du Méril.)

Les praeries jantes et li vergier planté,
Et la gaaingnerie dont i avoit *planté*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 6, v. 4, Michelant.)

De fuelles, de racines vivent, c'est lor *plantes*.
(*Ib.*, p. 85, v. 25.)

Je ne me sauroie aviser
Que je seusse deviser
Nul bien dont il *plenté* n'eussent.
(*Dolop.*, 229, Bibl. elz.)

Adont recorderas les jors,
Et les delis et les douchours,
Les *plentes* et les signories
Que en cest siecle aras eues.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 154, P. Meyer.)

As grans batailles vont hurter,
En la *planté* des chevaliers,
Iluec adrecent lor destriers.
(*Durm. le Gal.*, 7270, Stengel.)

Quar il (li pouvre) n'a pas d'amis *planté*
Dont il face sa voulenté.
(*Rose*, ms. Lausanne, f° 12a.)

Se li dix : Deus vos saut, belle,
Ki vos donait teil *planteit*
De valor et de bonteit.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 15, 16.)

Il ont amené si grant *prenté* de preudomes et de boens chevaliers que ge ne cuit mie que vos i puissiez riens gaeingnier. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 125a.)

S'il en ist *plantez* et abondance. (*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 104 r°.)

Ait *planteit* de richesses. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 14 v°.)

Car chi n'a mie *plenté* de gent. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 183.)

La *plenté* de blez. (*De l'Ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du xive s., p. 3.)

Jehans d'Audenarde, tisserans, a .iii. ans, comme laron, pour *plentet* de filet qu'il a emblet a pluzeurs drapiers. (24 déc. 1314, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Banit a .iii. ans, Arch. Tournai.)

Et de nuit et de jours *planté* d'Englois greva.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 653, Charrière.)

Il est grant *planté* d'ommes que se il le savoient
Qui jamais en leur vie ne se marieroient.
(*Dit de Ménage*, 239, Trébutien.)

La *pleynté* de la dolour. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 41 r°.)

S'en allerent... avec grand *plentet* des gens de nostre dit tres redoubté signeur devant le chasteau de Boussut. (*4e Compte de Christophe Gaultier, massard de Mons*, de la Toussaint 1477 à la Toussaint 1478, Arch. Mons.)

Quant on voit *plenté* de chaudes soris voller entour une maison. (*Evang. des Quen.*, p. 146, Bibl. elz.)

Il fauldroit avoir des helephans grand *planté* a porter tant de maisons. (*Le Rom. de J. de Paris*, p. 63, Bibl. elz.)

S'esbahit on, si j'ai *planté*
De peine, tourment et souffrance.
(Cl. Mar., *Ballade de s'amie bien belle*, p. 266, éd. 1596.)

Comment Gargamelle estant grosse de Gargantua mengea grand *planté* de tripes. (Rab., *Gargantua*, ch. iv, éd. 1542.)

Ne verrons nous rien qui ne soit en nostre disposition, et si verrons de toutes part abondance et *plenté*. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 173 v°, éd. 1569.)

Petit et souvent fait *planté*.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 60 v°, éd. 1619.)

Estant chez luy et entre ses amis, il ne pouvoit faillir d'avoir *planté* de toutes commoditez. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xlvii, p. 182, éd. 1595.)

S'il te presente de la terre les fruicts qu'elle porte en ses saisons, a grand *planté* aussi loyaument que toy, a toy mesme. (La Boetie, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *A plenté*, abondamment, en grande quantité :

Des barons i ot *a planteit*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 3c.)

Et preisse seuremant,
A planteis e a grant foison,
De qant ke fust en sa maison,
Trestot ceu ke m'eust mestier.
(*Dolop.*, 8314, Bibl. elz.)

Il est courageux *a planté*.
(*Mir. d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 231.)

Des biens me faites *a plenté*.
(*Nativ. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 50.)

Ces nations, que nous venons de descouvrir, si abondamment fournies de viande et de breuvage naturel, sans soing et sans façon, nous viennent d'apprendre que le pain n'est pas nostre seule nourriturre : et que sans labourage, nostre mere nature nous avoit munis a *planté* de tout ce qu'il nous falloit. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xii, p. 298, éd. 1595.)

— Adv., beaucoup, très :

Li dessus dis messires Bertrans n'i pressoit point *plenté*. (Froiss., *Chron.*, VII, 63, Luce.)

Sur ce, il ne furent nient *plentet* examinet. (Id., *ib.*, I, 429, Luce, ms. Amiens.)

— Longtemps :

Depuis ne demora mies *plenté* que li chevaliers tous joians ordonna ses besoingnes pour partir. (Froiss., *Chron.*, III, 254, Luce, ms. Amiens, f° 80.)

Quant il se furent *plenté* esbatu, il commencierent a traire de leur kanons. (Id., *ib.*, IV, 195, Luce.)

— Plus, davantage :

Icellui Blondel dist au suppliant moult arrogamment et par grant air que s'il en parloit *planté*, qu'il le getteroit sur les chiennez. (1406, Arch. JJ 160, pièce 317.)

Apres ce que le roy Charles eust toute saisie la terre de Sens, et que il eust mis par toutes les fortes places ses garnisons et gens d'armes sans *plenté* arrester ou tarder. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune. éd. L. de Montille, p. 111.) Impr., *pleute*.

Puis sans crier *plaintais* s'en allerent saouls comme dogues. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 137, Bibl. elz.)

Norm., *plenté* ; Bessin, *pllanté*, Guernesey, *pllentaï*, Lille, *plenté*, Rouchi, *pleinté*, Lorr., *plantey*, La Bresse en Vosges, *piantou*, abondance.

Plentee, *plantee*, s. f., grande quantité, multitude :

De tute maniere de hee
I aveit gent trop grant *plentee*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1037, Roq.)

Iluec trova Phileminis
A grant *plantee* de ses amis.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 3c.)

On en avoit eu si grande *plantee* (de blé). (*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, clxvi.)

— *A la plentee*, en grande quantité :

Cordoille la royne prist or et argent *a la plantee* et bailla a l'escuyer. (*Brut*, Maz. 1309, f° 8 r°.)

— Veillée, fête où il y a un grand rassemblement de personnes :

Il tent le pié sans demoree;
Atant es vos de randonee
Mon seigneur Pourchaz sanz atendre
Et vint Pelez le pié estendre
Et li a si grant cop doné
Que il l'a trestot estoné.
Que vos iroie je contant?
Tant vont lor euvre demenant
Que le jor vint, adonc finerent
Les *plantees* et si lessierent.
(*Ren.*, 29451, Méon.)

Quant le suppliant et autres eurent souppé, s'en alerent aux *plantees*, c'est assavoir a la feste et esbatement qui se faisoit en l'ostel de Jehan Ydier de pluseurs filles et compaignons de la ville d'Acquin ; laquelle *plantee* ou feste se fait chascun dimenche ou feste en la nuit, depuis la Saint Martin d'yver jusqu'a Caresme prenant. (1444, Arch. JJ 176, pièce 699.)

Plenteible, voir Plentible.

Plenteif, *planteif*, *planteyf*, *plantaif*, *pleinteif*, adj., avec un nom de chose, abondant, fertile, plantureux :

Uncore serunt multiplied en veillece *plenteive*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xci, 14, Michel.)

Nul plus bel regne n'estot querre,
Plus *pleinteif* ne meillor terre.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 309, Michel.)

De la terre sez a devise
Que n'en est nule mieuz asise,

Ne, s'ele aveit pais, pleniere
De mer, de bois e de rivere,
De terres larges, de chasteaus
Riches e *pleinteifs* e beaus.
(Id., *ib.*, II, 6311.)

Gaainz, labors e noreture,
N'ahanages n'anz *plenteis*
Ne les deffent d'estre chaitis:
De quant qu'atreient les esnuent.
(Id., *ib.*, II, 26692.)

Home sos ciel ne riens qui vive
Ne vit forest plus *pleinteive*
Qu'ele ert de cerfs e de senglers.
(Id., *ib.*, II, 9820.)

Conreerent riche mainger
E *pleinteif* a lor seignor.
(Id., *ib.*, II, 11895.)

Si cum uns prez fust cist pais
De flors e d'arbres *planteis*.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1587, Roq.)

Malarz et anes ont pris en la contree,
Que *planteive* riviere i ont trovee.
(*Aymeri de Narb.*, 1614, A. T.)

Plenteive estoit sa maisons
De gelines et de chapons.
(*Ren.*, Br. II, 33, Martin.)

Fores *plenteives*, rivieres
Buenes et beles et plenieres.
(*Parton.*, 1451, Crapelet.)

Une cité ot a devise
Qui moult fu bien et belle assize,
Et *plenteive* outre maniere
De bois, de preiz et de riviere.
(*Dolop.*, 1017, Bibl. elz.)

Jaschieres *planteives* et herbeuses.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 129ᵉ.)

.IIII. ruissiaus de paradis si croissent tant qu'il devienent .IIII. grant flun, dont plusors terres sont *plantaives* et arosees. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. c IV 3, f° 9ᵉ.)

Sa terre ne sera mais en ton labor *planteive* ne abondanz. (*Ib.*, f° 11ᶜ.)

Moult a bone terre et *plantaive*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 271ᵃ.)

Moult fu li castels bien asis,
Moult ert rice et *plente[v]is*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1861, Hippeau.)

Et si est fete *plenteive* (la terre)
De l'eve qui de mer desrive.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours, f° 1ᵈ.)

Totes ces terres sont moult *planteyves* et plaines de gent. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. 10, I.)

Leur terre est mout *planteyeve* et habundant. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 70 r°.)

Une haie de coudres *planteifs*. (*Acte de 1411*, Tabell. de Rouen, reg. 14, f° 73 v°.)

— Avec un nom de personne, riche, qui a en abondance:

Riches, manans e honorez
E *pleinteifs* e assazez
Porras remaindre en cest pais.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6301, Michel.)

Li vaissel de l'ost aloient chascun jor a Damietes et amenoit en l'ost viandes, si que li os estoit bien *plenteif*. (B. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 398, Guizot.)

— Au fém., féconde, en parlant d'une femme :

Quant Rachel vit que ele n'estoit pas *plenteive*, ele ot envie de sa suer. (*Bible*, Richel. 899, f° 16ᵇ.)

— Fig., fructueux, profitable :

Faires les prieres *plantaivez*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux., 11042, f° 94ᵈ.)

PLENTEIVEMENT, *plan.*, adv., abondamment :

Totes veies unt a mangier
E a vestir e a chaucier
Auques plus *plenteivement*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11089, Michel.)

E il l'out garni noblement
E bien e *plenteivement*.
(Id., *ib.*, II, 34793.)

Et menjoit chascun jor *plenteivement*. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, f° 3ᵃ.)

En leu du sanc espandi let du cors de lui en tesmoignage des innocenz, et arrousa cil let *planteivement* la terre. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 280ᵈ.)

Thelecusa, c'est S. Eglyse
Qui de nouvel faonnement
Empli Dieu *planteivement*,
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 131ᵉ.)

PLENTEIVETÉ, s. f., abondance :

Il seront enyvré de la *planteiveté* de ta meson. (*Bible*, Richel. 899, f° 241ᵇ.)

PLENTETTE, voir Plantete.

PLENTEVOUS, voir Plentivos.

PLENTI, adj., abondant :

Cele nuit sejornerent a grant joie *plentie*.
(*Aiol*, 6526, A. T.)

PLENTIBLE, *-teible*, *plan.*, adj., qui produit avec abondance, fertile :

Rigua, terre *plantible* ou fertile. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 224 v°.)

Li airs fu plus corrompuz et la terre mains *plenteible*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 3ᵃ.)

— Suffisant, convenable :

A son mes joignoit une place ;
A che faire iert asses *plentible*,
Petite estoit, mais mout pasible.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 28, Peigné.)

PLENTIEU, voir Plentif.

PLENTIEUVEUX, voir Plentivos.

PLENTIF, *-tiu*, *plan.*, adj., abondant, fertile, plantureux :

L'aige *plentive* de peissuns.
(*Brut*, ms. Munich, 2032, Vollm.)

Un ille i a *plentiu* et bon.
(*Ib.*, 1211.)

C'est Clermons en Auvergne qui est *plentius* et [baus.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 754, P. Paris.)

Li casteaus fu jadis de moult grant honor et moult *plentieus* de tous biens. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 52ᵈ.)

Le vile de Jadres est moult boine et moult *plentive* de tous biens. (Robert de Clary, p. 12, Riant.)

Molt par sui mais fols quant jou pris
Ceste riviere, fait li maistre ;
Elle soloit si *plentive* estre
De bon ges et a tous oisiaus.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 57ᵃ.)

Ques ans fust *plentius* de forment,
Ou s'il deust molt grant froit faire.
(A. du Pont, *Mahom.*, 52, Michel.)

Dont li biens est bons, *plentius*.
(Bretel, *Chans.*, à Grievil., Vat. Chr. 1522, f° 158ᵇ.)

Dieus nous i maint sans ravaler,
Encor l'apiele camp *plentiu*.
Trop couvenroit l'omme soutiu
Qui vorroit dire le bonté
De col douc camp ne la plenté
De Paradis dont jou dit ai.
(Raoul de Houdenc, *Songe de Paradis*, 1120, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2ᵉ sér., p. 239.)

Moult est *plentius* li cans des povres omes. (*Serm. du* XIIIᵉ *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98ᵉ.)

En celui pays avoit une montaigne moult *plantive* de tous biens. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 57ᵉ.)

Il avint en une forest *plantive* et pleine de toutes manieres de bestes, qu'il y avoit .I. mout grant lion et mout mal rechignant, maladif et malenconious. (*Gestes des Chiprois*, p. 114, Raynaud.)

Deux tasses de bois *plantif* contenant .IX. acres de bois ou environ. (1409, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 9 r°.)

— Au fém., féconde, en parl. d'une femme :

Guile est toz partout en toz tans.
Ainz ne fu fame si *plentive* ;
Chascuns en a, nului n'eschive.
(*De Dame Guile*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 64.)

— Fig., fructueux, profitable :

En aucunes autres choses le fait de Marthe est mis au devant de l'oisiveté de Marie, c'est assavoir pour ce qu'il est plus convenable, plus guerdonnable et plus *plantif* et prouffitable a plusieurs en ceste presente vie. (*Miroir hist.*, Maz. 557, f° 60 r°.)

PLENTIFTÉ, voir Plentiveté.

PLENTIOUS, voir Plentivos.

PLENTIVEMENT, *plant.*, adv., abondamment, en grande quantité.

Plentivement lor departoit
Del sien.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 43, Peigné.)

Il fist mourir touz les autres enffans de l'autre femme, et a celle qui nulz n'en avoit il en donna *plantivement*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXIX, Bibl. elz.)

Champ., *plantuvement*.

PLENTIVETÉ, *-ivitet*, *-ivté*, *-ifté*, s. f., abondance, fertilité :

Tu visitas la terre e arusas li, de *plentivitet* enrichis li. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXIV, 9, Michel.)

Virent une isle ne mie lonc d'iaus, toute couverte d'arbres tres espes, qui avoient le fruit des devant dites crapes de *plentivté* nient creable. (*De Saint Brandainne le moine*, p. 89, Jubinal.)

Plentifté de toute ren. (Ms. Oxf. Bodl. Digby 86, f° 40 r°.)

PLENTIVIEUS, voir PLENTIVOS.

PLENTIVOS, *-tiveus*, *-tivous*, *-tivus*, *-tevous*, *-tious*, *-tieveus*, *-tieuveux*, *-tivieus*, *plan.*, *plain.*, adj., abondant, fertile, riche :

Mons *plentivous* et mervillous !
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCXXXIII, 6, Van Hamel.)

O saintuatres precious,
O luminaires glorious,
O dame rike, *plentivouse*,
Souffisans a toi et a tous !
(ID., *Miserere*, CCLXII, 1, Van Hamel.)

De metals de totes manieres
Sunt *plantevouses* les minieres.
(*Brut*, ms. Munich, 13, Vollm.)

Et sunt les landes doliteuses
D(e) herbe et de bestes *plentivouses*.
(*Ib.*, 27.)

Une cité mult rice et *plentiveuse* et saine.
(*Roum. d'Alix.*, f° 36ᵃ, Michelant.)

Inde e Ethiope les regnes *plentivous*.
(*Th. de Kent*, ms. Durh., Bib. du chap., c. IV, 27, B, f° 7, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2ᵉ sér., IV, 121.)

Moult deves le marce avoir ciere,
Car ele est et bone et pleniere,
De chevaliers bien *plentiouse*.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 37ᵃ.)

Et faisoit feste merveilleuse
Et molt riche et molt *plentieveuse*.
(*Du Cheval de fust*, Flor. Ric. 2757, Romv., p. 102.)

... A une vile
Que l'estorie apiele Daniens
Ki *plentiouse* est de tous biens.
(MOUSK., *Chron.*, 3395, Reiff.)

La terre est bone e ample e merveilluse,
En tut le mund n'en ad si *plenticuse*.
(*Bible*, Richel. 902, f° 10ᵈ.)

Eufrates, *plentivos* de totes creatures. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 19ᵈ.)

Que nous aron louier precieus et *plentivieus*. (*Serm. lat. fr.*, XIVᵉ s., ms. de Salis, f° 26 r°.)

M'amie doulce et graciouse
De courtoisie *plaintivouse*,
A qui j'ay donnee m'amours.
(*La Maniere de langage*, p. 390, P. Meyer.)

Fecondus, *plentiveus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Il entra en Hainnau, le pais *plantieuveux*.
(*H. Capet*, 172, A. P.)

En la ville de Haindebourc, qui est grande et *plentiveuse*. (FROISS., *Chron.*, I, 328, Luce, ms. Rome.)

La plus *plentieveuse* saison de l'an, ou mois de octenbre. (ID., *ib.*. I, 463, Luce, ms. Rome.)

Li chastiaus est durement grans et *plentiveus*. (ID., *ib.*, III, 143, Luce.)

Nopces moult solempnelles et *plentiveuses*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 150, Soc. de l'H. de Fr.)

Terre *plantiveuse*, fertille, et de tres bonne congnoissance. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXXIV, Buchon.) Impr., *plantineuse*.

Rouchi, *pleintiveu*, ample, abondant. Wallon, *plantiveu*, qui pousse à merveille, qui donne en grande quantité, ample, au delà de la mesure ordinaire ; ête *plantiveux*, être à l'aise dans ses habillemens, dans sa chaussure. Tournai, *à pleintiveux*, en abondance, en parlant de nourriture.

PLENTIVOSEMENT, *-veusement*, *-vousement*, *-voisement*, *plan.*, adv., abondamment, amplement :

Et les vaisseaz es queiz il avoit espandut mult petit de licor, trovat *plantivousement* vin espandanz. (*Dial. S. Greg.*, p. 35, Foerster.)

Laqueile (l'eau) corut tant suffianment k'ele joskes a or fluist *plantivousement*. (*Ib.*, p. 67.)

Et leur venoient souvent pourveanches de Bourdiaux par terre et par aige, asses *plentiveusement*. (FROISS., *Chron*, I, 383, Luce, ms. Amiens.)

Et estoient *plentiveusement* pourveu de tous vivres. (Id., *ib.*, II, 28, Luce.)

Et leur fist tous dounner a boire et a mangier *plentiveusement*. (ID., *ib.*, IV, 202, Luce, ms. Amiens.)

Et astoient les mures halt de .L. cubites *plantiveusement*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 189, Chron. belg.)

Et tenoit le marchiet .VI. bonier *plantivoisement*. (ID., *ib.*, p. 190.)

Furnissies *plentiveusement* tous vos logis de vivres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Amiens.)

Wall., *plantiveusement*, abondamment, en quantité.

PLENTIVTÉ, voir PLENTIVETÉ.

PLENTUOS, *-eus*, adj., abondant, fertile :

Grasse sor grasce est *plentueuse*,
Fome sainte, simple et hontouse.
(*De sainte Ysabiel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 373.)

Terre *plentueuse* a fructefier. (*Serm. lat. fr.*, XIVᵉ s., ms. de Salis, f° 24 v°.)

Cf. PLENTIVOS.

PLENTUOSEMENT, *-eusement*, *plant.*, adv., abondamment :

Lor terres ne seront dessertees qu'il ne soient repeu *plentueusement* tant com il seront en ceste vie. (*S. Graal*, III, 204, Hucher.)

Sanz mesure... ou trop *plantueusement*. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 16 r°.)

PLENTUOSETÉ, *plantuoussseté*, s. f., abondance, fertilité :

Il raenply la terre de toute *plantuousseté*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 128ᶜ.)

PLENTUREUSETÉ, *-ecté*, *plant.*, *planturosité*, s. f., abondance, fertilité, fécondité :

Tu es gracieuse a Dieu, aux anges et aux hommes, a Dieu par humilité, aux anges par charité, et aux hommes par *plantureuseté*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 18 v°.)

L'en doit querir es terres fructifications et *plantureuseté*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 21 v°, éd. 1516.)

... Apres les .VII. ans
De *plantureusecté* de temps.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 239 v°.)

Dieu subtante tous animaux, et par sa *planturosité* les paist et rassasie. (J. G. P., *Occult. Merv. de Nat.*, p. 78, éd. 1567.)

PLENURE, voir PLANEURE.

PLEON, voir PLOION.

PLERIPLULINONE, s. f., prob. altération de *péripneumonie :*

Ceulx qui ont apostumes es membres spirituels, comme pleuresie ou *pleripplulinone*. (*Le grant Herbier*, f° 14 r°, Nyverd.)

PLESANTERIE, voir PLAISANTERIE.

PLESDOIER, voir PLAIDOIER.

PLESGE, voir PLEGE.

PLESGERIE, voir PLEGERIE.

PLESGIER, voir PLEGIER.

PLESSE, voir PLAISSE.

PLESSEE, voir PLAISSEE.

PLESSEUR, voir PLAISSEUR.

PLESSIÉ, voir PLAISSIÉ.

PLESSIER, voir PLAISSIER.

PLESSIS, voir PLAISSEIS.

PLESSOIR, voir PLAISSOIR.

PLESTOIER, voir PLAIDOIER.

PLESURE, voir PLEDURE.

1. **PLET**, s. m., maille ?

Une pannetiere a *plet*
Faicte de teille.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, ŒUVR., t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

2. **PLET**, voir PLAIT.

PLETE, voir PLATE.

PLETEUR, voir PLAITEUR.

PLETRE, voir PLATE.

PLETTE, voir PLATE.

PLEUGEUR, adj., pluvieux :

Nothus, un vent *pleugeur*. (*Gloss. de Salins.*)

PLEUMAS, voir PLUMAS.

PLEURABLE, voir PLORABLE.

PLEURABLEMENT, voir PLORABLEMENT.

PLEURAMMENT, voir PLORANTMENT.

PLEURE, voir PELEURE.

PLEURECHANTE, voir PLORECHANTE.

PLEUREMENT, voir PLOREMENT.

PLEURERESSE, voir PLORERESSE.

PLEURERIE, voir PLORERIE.

PLEUREUX, voir PLOROS.

PLEURESIN, *-sim*, s. m., pleurésie :

Pleuresin. (*Cyrurg. albug.*, ms. de Salis, f° 178b.)

Pleuresim. (*Ib.*, f° 97b.)

PLEURIS, *pliris*, s. f., sorte de drogue :

Et gingenbraz alixandrin
Et *pleuris* ororticon.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 22a.)

Lor dient il, ce m'est avis,
Qu'il ont gigimbraiz et *pliris*,
Et diadragum et rosat,
Et penidoin et violat.
(GUIOT, *Bible*, 2620, Wolfart.)

PLEURISON, voir PLOROISON.

PLEUROIR, voir PLOROIR.

PLEUVIGNER, voir PLOVINER.

PLEUVINER, voir PLOVINER.

PLEUVIR, voir PLEVIR.

PLEUVOIR, *plouvoir*, v. a., arroser, inonder :

Hom, pense, ne t'en dirai plus,
De quel ondee tu *fus plus* ;
A cheste pluie pense ades.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, XVIII, 7, Van Hamel.)

— Faire tomber comme la pluie :

Quand Israel a Dieu servoit,
Marchant a ses commandements,
Le ciel sur luy manne *plouvoit*
Dont il prenoit les nutriments.
(*Les Complaint. des monniers*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 68.)

— *Pleu*, part. passé, tombé en pluie :

Ne mangue fors pain et boit aigue *pleue*.
(*Renaut de Montaub.*, p. 378, v. 37, Michelant.)

PLEUX, voir PELEUX.

PLEVENE, voir PLEVINE.

PLEVENIE, s. f., fiançailles :

Presenté 2 kanes de vin au mayeur, au soupper en l'œurieul des Cloquiers aux *plevenies* de Me Jehan du Bosquel qui avoit pleveny la fille de Pierre de Machy. (*Pièce du 2 juin 1449*, ap. Calonne, *la Vie municipale au XVe siècle dans le Nord de la France*, p. 212.)

PLEVENIR, *-nyr*, v. a., se fiancer avec, donner sa foi à :

Presenté 2 kanes de vin au mayeur, au soupper en l'oeurieul des Cloquiers aux plevenies de Me Jehan du Bosquel qui *avoit pleveny* la fille de Pierre de Machy. (*Pièce du 2 juin 1449*, ap. Calonne, *la Vie municipale au XVe siècle dans le Nord de la France*, p. 212.)

PLEVER, *pluver*, v. a., syn. de *plevir*, engager :

E ki larun encontre, e sanz cri, a acient, li leit aler, si l'amend a la vaillance de larun, u s'en espurge per *plever* fei que il laroun nel sout. (*Lois de Guill.*, § 48, Chevallet.) Impr., *plener* lei.

Dont me *pluveres* vous vo foi,
Fait li prestres, que je serai
Demain paiies.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 53.)

PLEVIGNE, voir PLEVINE.

PLEVINE, *plevigne*, *pleuvine*, *plevene*, s. f., cautionnement, engagement, promesse faite en justice ou avec serment; garantie :

Molt est fame muable toz jorz an son termine :
Ce q'au matin promet leaument en *plevine*,
Por fin neant le tot et aillors le destine.
(J. BOD., *Sax.*, CXLV, Michel.)

Car moi por vostre garison
Poes, dist il, metre en prison,
Por *plevines* ou por ostages.
(*Rose*, 8121, Méon.)

Si ot encore en lor *plevines*
Quo qui ainz venist a meschines
En quel point ou en quel endreit
Que li uns d'els l'autre atendreit.
(*De la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, Romv., p. 422.)

Jo te presterai se tu veus sour ta foi et sour sa *plevine*. (*La Vie M. S. Nicholai*, Bibliph. fr.)

A la condennation et es expletz et proces faitz en l'annee, et a delivrer de son serment et des *plevignes* ou il auroit aultrefois mis, dont les pleges ou le leur seroient prins et tenus. (*Cout. de Bret.*, XVIe s., f° 11 v°.)

Pleuvine, *plevine*, promesse de pleger caution. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

Pleuvine, ou caution, promesse de pleige. Bailler quelque chose en *pleuvine*. Demeurer quitte de sa *pleuvine*. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

— Fiançailles :

On li doit demander s'ele se consenti puis a li de se bonne volenté, sans force, par *plevine* ou par mariage. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XXX, 98, Beugnot.)

Avant que les *plevines* ne les espousailles fussent fetes. (ID., *ib.*, c. XXXIV, 49, var.)

L'autre jour vi pour moi mon chier pere mourir ;
A .I. franc chevalier m'avoit faite plevir ;
Or est il pour moi mort ; je me doi bien hair !
Flourence dist ; Vrai Diex, comme dure *plevine* !
(*Le dit de Flourence de Romme*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 94.)

On lit dans un glossaire du XVIIIe s. :

Plevene, terme des coutumes de Bretagne et de Normandie, qui signifie caution, plege. (PRÉVOST, *Manuel Lexiq.*)

PLEVINER, voir PLOVINER.

PLEVIR, *plevyr*, *pleivir*, *pleuvir*, *pleuvyr*, *pluvir*, verbe.

— Act., engager :

Tant chevalchierent Guenes e Blancandrins
Que l'un a l'altre la sue feit *plevit*
Que il querreient que Rollanz fust ocis.
(*Rol.*, 402, Müller.)

Li frere(s) lur jurerent e lur fei lur *plevirent*
Que ja ne lur faldrunt e cil altretel firent.
(WACE, *Rou*, 2e p., 63, Andresen.)

— Cautionner, garantir :

La le *plevissent* et parens et amis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 48b.)

Je suis tout seur et sçay bien qu'oncques mon fils ne fist chose qui fust ou pust estre contre vous, ne de quoy il pust avoir blasme, et de ce je l'ose bien *plevir* et respondre pour luy. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 15, Kerv.) Impr., *plenir*.

La pensee est noble et prudente ;
La grand amye belle et gente :
La tante en bonté veux *pleuvir*
Tant et plus.
(CL. MAR., *Rond. de trois Alliances*, p. 360, éd. 1596.)

Pleuvir une marchandise bonne et loyale. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— En partic., donner sa foi à, se fiancer avec :

Que il espousast sa sereur que il *avoit* devant *plevie* et a cui il estoit tenuz par sa fiance. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 297d.)

Quant la filhe de son oncle *ot plevie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1541, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Accorder en mariage :

Car la pucelle *fut plevie*
A homme de noble lignie
Auquel son pere l'assena,
Cil l'espousa et l'emmena
Bien loing en autre region.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 3299, Cocheris.) Impr., *plenié*.

Accepi illam mancupio, je l'ay receu comme mienne, et telle m'*a esté pluvie*. (R. EST., *Lat. ling. thes.*, Accipere.)

— Promettre, jurer, certifier :

Jo vus *plevis* qu'en vermeill sanc iert mise.
(*Rol.*, 968, Müller.)

Je les oi *plevir* et afier
De moi tolir vers vous par poesté.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6 r°.)

Entre Ernulf e le duc fu la paiz devisee,
D'amedous parz l'unt bien li cumpaignun graee,
Chescun[s] l'*a* par sa main e *plevie* e juree.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1953, Andresen.)

Je le vos vi et *plevir* et jurer.
(*Raoul de Cambrai*, 842, A. T.)

En la moie foi vous *pluvis*
Que moult doi bien servir amour.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 34ᵃ.)

Loiautes vous *avons plevies* et jurees.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 15, P. Paris.)

L'estoire iert si rimee, par foi le vous *plevi*
Que li mesentendant en seront abaubi,
Et li bien entendant en seront esjoi.
(*Berte*, 19, Scheler.)

Si chiet a terre, je *pleuvy*
Qu'il nous fera trestous bien rire.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 407.)

Quant au prieur sur toutes bestes
Je la vous *plevy* la plus sotte.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, Vierge mespris. mariage, C VI r°, éd. s. d.)

Je ne *pleuvy* aucune certitude, si ce n'est de faire connoistre ce que je pense. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XI, f° 169 r°, éd. 1588.)

Il falloit, ou que ceste princesse eust esté pleine de grande pieté, ou sainct Gregoire d'impieté, de nous l'*avoir* par ses lettres *pleuvie* autre qu'elle n'estoit. (EST. PASQ., *Rech.*, V, 12, éd. 1723.)

La pierre bien mise en practique,
Je la vous *pleuvis* pour antique.
(TABOUROT, *Touches*, l. V, f° 20 r°, éd. 1588.)

Qui notera combien de fois il luy est advenu de penser bien tenir et entendre une chose jusques a la vouloir *pleuvir*, et en respondre a autruy et a soy mesme, et que le temps luy a puis faict voir du contraire, apprendra a se deffaire de ceste arrogance importune et quereleuse presumption, ennemie capitale de discipline et de verité. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. I, p. 4, éd. 1601.)

— Neutr., porter caution :

.XXX. parent li *plevissent* leial.
(*Rol.*, 3847, Müller.)

— Réfl., prendre un engagement mutuel :

A tant *se sont plevi* et afié
Qu'il gaiteront la belle au retorner.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6ᵃ.)

— *Plevi*, part. passé, lié par un serment :

Mes compains estes et jures et *plevis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 5ᵈ.)

Mes compains estes et *pleivis* et jures.
(*Gar. le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XXXIII, P. Paris.)

— Engagé par serment :

Et cranté a tenir par foi *plevie* par devant le majeur et les jureis de saint Quentin. (*Chirog. de juin 1219*, Arch. mun. S.-Quent., l. 24.)

— Agréable, parfait :

Je croy que ne sauriez faire
Aulmosne mieulx a Dieu *plevie*
Qu'a moy ; car j'ay toute ma vie
Esté contrefaict, impotent,
De peu de chose suis content.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 10ᵇ, éd. 1537.)

Mais mon ame est es cieulx ravie
Avec vous par amour *pleuvie*
En gloire celeste.
(*Ib.*, vol. I, f° 29ᵇ.)

Laissez nous ung peu deporter ;
En son corps pour amour *pleuvie*
Rien plus ne nous peult conforter,
Puis que l'ame est es cieulx ravie.
(*Ib.*, vol. II, f° 34ᵈ.)

Une substance ordonna mieulx *pluvie*
Que restaurant ou cordial condit.
(CRETIN, *Chantz roy.*, f° 1 v°, éd. 1527.)

— *Plevie*, s. f., fiancée :

Amis, ce dist le dame qui moult fu ensegnie,
Se de .III. crois roiaus est l'espaule vestie
Vermeilles qui y sont par tres grande maistrie,
Tu yez li miens maris, et [je suis ta] *plevie*,
Mais autrement n'y puet le coze estre averie.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 198 r°.)

Icellui Mahieu estant a une feste qui se faisoit a une *plevye* ou fianciee. (1414, Arch. JJ 167, pièce 437.)

Beauce et Perche, *pluvir*, garantir :

Cette étoffe ne me semble point bien fine, me la *pluvissez*-vous sus estain ? (*Bourgeois poli*, IV.)

PLEVISON, s. f., engagement, promesse avec serment :

Ainc rendre ne les volt, se issi non
Que quite s'en ireient par raençon :
E de ce li feimes bien *plevison*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 350, Michel.)

PLEVISSABLE, adj., saisissable en garantie :

Que ladicte terre ensy apartenent a la dicte englise comme dit est, ne puet ne doit pour quecumque cause, juste ou raisonnable, estre gagable, *plevissable* ne guerriable pour nostre fait. (1382, *Cart. de Remiremont*, ap. Duc., *Plevimentum* sous *Plegius*.) Impr., gayable, *pesvissable*.

PLEVISSAGE, *pluvissage*, s. m., cautionnement :

Lequel Jehan Frohen estoit venu au dit lieu de S. Crespin ou bois, au *pluvissage* de Jehan Saillard. (1466, Arch. JJ 200, pièce 176.)

PLEVISSAILLES, *-visailles*, s. f. pl., fiançailles :

Avant que les *plevissailles* ne les espousailles fussent fetes. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIV, 49, Beugnot.)

J'ai pris le jour des *plevissailles*,
Puis prenrons jour des espousailles.
(PHIL. DE REMY, *Jehan et Blonde*, 2233, A. T.)

Jehan Crouset et la ditte Oudinette devoient plevir et fiencer l'un l'autre ;... les dittes *plevisailles* ne se peuvent faire. (1388, Arch. JJ 132, pièce 270.)

PLEVISSANCE, s. f., cautionnement, garantie :

Garniz de cele seurté,
Sanz *plevissance* d'autre main,
Vindrent la François l'endemain.
(GUIART, *Roy. lign.*, 14794, W. et D.)

PLEYEUX, s. m., plieur :

Ont faict marché d'un *pleyeux* de linge de plaier huict douzaines de serviettes et huit nappes ouvrees. (*Extr. des reg. du bur. de la ville de Paris*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., t. III, p. 458.)

PLEYGE, voir PLEGE.

PLEYNTÉ, voir PLENTÉ.

PLEYON, voir PLOION.

PLEYS, voir PLAIS.

PLEYTTE, voir PLATE.

PLIACE, *plyace*, s. m., natte :

Et li hom Deu manes lo comandat geteir en sa cele en un *plyace* en cui il soloit oreir, ki del pople est apeleiz nate. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 75, Foerster.) Lat., Præcipitque vir Dei statim eum in cella sua in *psiathio*, quod vulgo matta vocatur, in quo orare consueverat, projici.

PLIAISON, s. m., action de plier :

Tous animaux qui font leurs petis en vie se mettent a genoux des pieds de devant, et replient les jarrets de derriere, tout au contraire. Quant a l'homme, il a la *pliaison* des jambes et des bras toute contraire. (DU PINET, *Pline*, XI, 45, éd. 1566.)

PLICACION, *-tion*, s. f., inflexion, pli :

De la cure des froisseures, des dislocations, des torsions et des *plications* des os. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 4ᵇ.)

Le ventre ne se travaille point ne ne se moeut comme les autres parties du corps font, pource qu'il ne y a nulles *plicacions* ne nulles inflexions ou incurvations. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 99ᵈ.)

— Fig., action de louvoyer, excuse embarrassée :

La veue
Li fust oscurcie et troblee,
Tant eust la langue doblee
En diverses *plicacions*
A trover escusacions.
(*Rose*, 18322, Méon.)

PLICETTE, voir PELICETTE.

PLICHE, fém., voir PELIS.

PLICHON, voir PELIÇON.

PLICHONNET, voir PELIÇONET.

PLICHONNIER, voir PELIÇONIER.

PLICHUN, voir PELIÇON.

PLICIER, voir PELICIER.

PLIÇON, voir PELIÇON.

PLIÇONNEL, voir PELIÇONEL.

PLICQUE, voir PLIQUE.

PLICTE, voir PLITRE.

PLIE, s. f., pli :

Plie. Ruga. Plin. plica. It. piegha. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

PLIEMENT, voir PLOIEMENT.

PLIEURE, voir PLOIEURE.

PLINDISSE, s. f., plie, poisson ?

Molues, *plindisses*. (2 juill. 1582. *Ch. et privil. des* XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, 132.)

PLINGE, s. m., plongeon, sorte d'oiseau :

Soixante et dix poulles a fleur,
Trente en rost et quarante en four,
Cent *plinges*, deux cents cormorandes.
(*Monolog. des nouv. sotz de la joy. bende*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 15.)

PLION, voir PLOION.

PLIONNER, voir PLOIONNER.

1. **PLIQUE**, *plicque*, s. f., applique, se disait des émaux exécutés sur plaques de petites dimensions, et montés de manière à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfévrerie, ou même cousus sur étoffe :

Une coupe d'or, esmaillee de *plique*, a esmeraudes et a rubis d'Alexandre et semee de perles. (1363. *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 287.)

Une coupe d'or a couvescle, semee d'esmaux de *plique*. (*Ib.*)

Une couppe d'or ouvree par dehors a menus ouvrages et esmaillee par dedans a fonds a esmail de *plique*. (1424, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lobin., II, 921.)

A l'entour du diadesme y a quatre esmaulx de *plicque*. (*Trés. de la cathéd. de Bourges*, Mém. des Antiq., t. XXIV.)

Il y avoit vers sur la tombe escripz, laquelle estoit a branches de lorier comme par chappelez faite au tour de vert esmail de *plicque*, sans autres figures faictes dedans. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 129, Quatrebarbes.)

Et est a pencer que si le cas fust lors advenu (la mort du pape) que maistre Georges, cardinal d'Amboise, estoyt en voye d'en avoir les clefz a *pliques* pendues a sa saincture. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, fᵒ 98 vᵒ.)

2. **PLIQUE**, s. f., pli :

Robe dois avoir propre et nette,
Au corps et au colet bien fette,
Si que ton corset ne ta cote
Ne fachent *plique* ne hancote.
(*Clef d'amour*, p. 13, Tross.)

Tire ta cauche a la laniere
Si que n'i ait *plique* ne fronche.
(*Ib.*, p. 14.)

PLIQUIER, v. a., payer :

Plusieurs amendes *pliquees* a la promotion de Jehan Regnaut. (1379-80, *Compte de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, fᵒ 49 rᵒ, et 1412-13, *Compte de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1560, fᵒ 41 rᵒ.)

Cf. PLOIER.

PLIRIS, voir PLEURIS.

PLISSE, voir PELICE.

PLISSON, voir PELIÇON.

PLISTRER, voir BELISTRER au Supplément.

PLITE, voir PLITRE.

PLITRE, *plite*, *plicte*, *plitte*, *pelistre*, s. f., syn. de *plique*, applique :

Esmaus de *plite*. (1328, *Inventaire de la royne Clemence*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 287.) Impr., *plice*.

Lequel chappel garny de boutons, de perles rondetes et menues et orfroisiees de bisete d'or de *plitte*, et de grosses perles. (1351, *Compt. roy.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 412.)

Une aiguiere d'or tenant une pinte, semee d'esmaux de *plicte*. (1353, *Invent. du garde meuble de l'argent.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 305.)

Et ou milieu a esmaux rons de *plitre*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, nᵒ 516, Laborde.)

Un calice d'or plain, esmaillié d'esmaulx de *plite* par le pommel. (1380, *Inv. de Ch. V*, nᵒ 233, Labarte.)

Deux esmaulx de *plite*. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, t. II, p. 318, Douët d'Arcq.)

Ung tres riche voirre, tout fait d'esmail de *pelistre* a jour, qui se met en trois pieces, c'est assavoir le corps de voirre, le couvescle dessus et le pié, ouquel a en la poignee une fleur de lis, faicte dudit esmail de *pelistre*, tous bordes d'or. (1420, *Ducs de Bourg.*, nᵒ 4217, Laborde.)

PLITTE, voir PLITRE.

PLOCAGE, voir PELUCHAGE.

PLOÇON, voir PLOIÇON.

PLOCKER, voir PELUCHIER.

PLOCQ, voir PLOICH.

1. **PLOCQUER**, v. a., frapper, battre ?

Des povres gens plus ne te mocques,
Ou de brof tomberas a locque
De ceulx lesquelz on voit mocquez
Et a coups de langue *plocquez*.
(1556, *Le plaisant Quaquet et resjuyssance des Femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 186.)

2. **PLOCQUER**, voir PELUCHIER.

PLOCQURE, voir PELUCHURE.

PLOCU, voir PELUCHU.

PLOCURE, voir PELUCHURE.

PLOGE, voir PLEGE.

PLOGERIE, voir PLEGERIE.

1. **PLOI**, *ploy*, s. m., tour, contour :

A tant a osté l'eaume dont li laz sont d'orfroi,
Puis a de la vantaille fait deslacier le *ploi*.
(J. BOD., *Sax.*, LXXI, Michel.)

Qui veult aler en liu ou il anoie
Cil est bien hors du *ploi* de la corroie.
(BRET., *Chans.*, à Grieviler, Vat. Chr. 1490, fᵒ 167ᵃ.)

Cil qui le conduisoit luy jetta le tiers *ploy* du fil par dessus les espaules. (*Grand. Cron. de France*, Charles le Chauf, XIII, P. Paris.)

Celle mer prent son *ploy* es Occismes a retourner vers les Septentrionels. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

— Ordre, ligne :

Par delez une haie, ou grant fu li destrois,
Estoient ordené, et tiennent bien leur *ploiz*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 4297, Charrière.)

N'i a celui ne sache de bataille les *plois*.
(ID., *ib.*, 11076.)

— Lien :

Or m'aves vous tenut longuement en vos *plois*.
(*Chev. au cygne*, 10657, Reiff.)

Bien est entres de boine amour el *ploi*
Qui de sen gré veut les pecies laissier.
(WUIL. DE BETHUNE, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 69.)

— Maille du haubert ?

Dix crestiiens a mors Abilans, ly fors roys,
Ançois qu'il retournast ne qu'il perdist ses *plois*.
(*Chev. au Cygne*, 27320, Reiff.)

Et ly Moryen fierent de martiaus as bons *plois*.
(*Ib.*, 9164.)

Quant je vi son seigneur combattre,
Et la baniere a terre abatre
D'Alençon, et rompre les *plois*
Celle de Flandres et de Blois.
(COLIN, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 176.)

— Clôture formée de branches pliées et entrelacées :

Closture de haye morte par la dite coustume se doit faire de borne a autre entre deux limites; et s'il y avoit bornes diverses en tout entierement, elles doivent par mesureur juré estre redressees a plomb et a ligne. Et encores aucune peut en ses tenemens faire *ploy* s'il ne le montre par bornes ou autres suffisants enseignements. (1628, *Cout. du bailliage de Hesdin*, Nouv. Cout. gén., I, 342.)

— Etat, situation, disposition :

Jamais ne te tenray en vie ne en tel *ploy*.
(*Chev. au cygne*, 1330, Reiff.)

Pour moi oster de si mal seant *ploi*,
Me renc je pris, bons rois, par devers toi.
(*Enf. Ogier*, 3191, Scheler.)

Or m'aves en tel *ploy*
Mis que jamais ne vous crerai.
(*Ju de la capete*, 302, Raynaud, *Romania*, 1881, p. 529.)

La chose fu muee en autre *ploi* en pou d'eure. (MENESTR. DE REIMS, 219, Wailly.)

... Illec s'est pourveus
De tournoier a cel tournoy,
Car amours le tient en tel *ploy*
Qu'il desire tant d'armes faire
Que ses fais puist sa dame plaire.
(*Couci*, 3258, Crapelet.)

Si demoray huit jours, ce croy,
Pour la chose mettre en bon *ploy*.
(*Ib.*, 4271.)

Ma mere si fu Rose qu'as mis en povre *ploi*.
(*B. de Seb.*, t. II, p. 359, Bocca.)

Depuis qu'il vint cesser nostre soufrance,
Nostre ennemi furent en petit *ploy*.
(E. Deschamps, *Poés.*, II, 48, A T.)

A Sains Denis serois remis en promir *ploy*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liège*, 9183, Scheler, *Gloss. philol.*)

Je croy encor seroit le paiis en grant *ploy*,
(Id., *ib.*, 32376.)

Qu'un pou de gens n'avoit o soy,
Mais ils estoient de tel *ploy*
Que le roy (Alexandre) par eulx conquesta
Maint royaume dont possessa.
(Ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des xive et xve s.*, p. 31.)

Le mautalant de nostre bonne gouge, voyant son mary en bon *ploy* et a son droit, ne se monstra meshuy si aspre ne si venimeuse. (Louis XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Helas ! chetive, bien je voy
Que jamais n'auray, par ma foy,
Avec[ques] vous fors que tourment ;
Je suis ploiee en povre *ploy*,
J'ay ja mon dernier sacrement.
(*Complainte douloureuse du nouv. marié*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 11.)

— *En mille plois*, mille fois :

Car bin tempre seirat *en milhe plois* doblee.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 1102, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. Ploit.

2. **Ploi**, *ploy*, s. m., caution :

Et le constraint a lui amender, et avoit receu le *ploy* de l'amende. (1372, *Sentence du bailli d'Amiens*, ap. Duc., *Plicare emendam.*)

Le fait ainsi advenu et confessé par le dit Perrin, ycellui Perrin, pour obeir a justice, fist *ploy* d'amende. (1375, Arch. JJ 107, pièce 251.)

Ploiablement, adv., comme une chose facile à plier :

Flexibiliter, *ploiablement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Ploiableté, s. f., qualité de ce qui est pliable :

Flexibilitas, *ploiableté*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Ploiant, *pleiant*, adj., souple, au sens moral :

Ceo est la riens u plus entent,
Qu'a toz devins comandemenz
E as sainz amonestemenz
Fu si suzmis, si entendanz,
Si benignes e si *pleianz*,
Que de sei i fist livrement
Senz nul autre retenement.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8021, Michel.)

1. **Ploich**, *plouich*, *plouch*, s. m., plessis, clôture en branches entrelacées :

Seans au *plouich* d'Auvilers. (1293, *Cart. de Cauchy*, p. 352, Bétencourt.)

Item ait encore davant part toute l'artillerie et harnas de deffense qui est en ma porte au *ploich*. (Bouteill., *Test.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2e p., fo 70d, éd. 1486.)

— Chose qui se plie, charnière :

Cloux a *plouch*. (1458, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nivern., *playis*, haie faite au moyen d'arbres ployés.

Nom de lieu, le *Plouich* (Nord).

2. **Ploich**, *ploych*, *plocq*, s. m.?

Demi cent de laigne de *ploich* pour le halle parmi le voiture. (1335, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.I. c. de lainghe de *ploych* presenté au canchelier de France lors du sejour du roi a Lille. (1366, *ib.*)

La balle de *plocq*, .vii. d. (*Pièce de* 1567, ap. Fréville, *Mém. sur le commerce maritime de Rouen*, II, 460.)

3. **Ploich**, voir Ploieis.

Ploiçon, *ploçon*, s. m., pli :

Si noir œil me sanloient vair,
Sec et fendu, prest d'acaintier,
Gros desous, delies fauchiaus,
A deus petis *ploçons* jumiaus,
Ouvrans et cloans a dangier.
(A. de la Halle, *Jus Adan*, Richel. 25566, fo 41 ro.)
Var., *ploiçons*.

Ploie, *ploye*, s. f., courbure :

Voute, arc ou arche, la *ploye* ou arc d'une voute. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Haie formée de branches entrelacées :

Cil a ceval cuerent premier,
N'i quierent voie ne sentier,
Nes puet tenir ne bos ne *ploie*
Qu'al plus espes ne facent voie,
Car cascuns point en son endroit.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, fo 43e.)

Et si puet li dis Colars les haies et les *ploies* d'espines coper jusques au braioeul, ensi c'on doit user, et reploiier. (Sept. 1298, *C'est Gillion Mouton et Colart Gambon*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Manière d'être :

Ne escut ne habier que fut de noble *ploie*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 24707, Scheler, *Gloss. philol.*)

— ?

De Colart Nermant, pour un aniel et une *ploie* de bachin, .II. s. (6 janvier 1453, *Exécut. testam. de Jehenne de Latre*, ve *Jehan Bryart*, Arch. Tournai.)

Cf. Ploi et Ploit.

Ploiebanch, qualificatif, qui plie les bancs :

Jehan *Ploiebanch*, garde de la prevosté de Paris. (1309, *Vente*, Arch. S 1508, pièce 20.)

Ploieis, *plois*, *ploys*, *ploich*, *ploych*, adj., pliable, flexible, qui se plie :

Est asis Alixandres et fait ses engiens faire,
Escieles *ploieices* jusc'a .L. paires
(*Roum. d'Alix.*, fo 63b, var., Michelant.)

Sorgales s'adouba, Soudan l'a commandé,
Cauces a *ploieices*, d'un clavain adoubé.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, fo 118e.)

Cauces ot *ploieices* d'un fort clavain estrier.
(*Ib.*)

A Jehan Maude, caucheteur, pour uns trestez *ploys*, .v. s. (26 sept. 1402, *Exécut. testam. de Colart d'Alaing*, Arch. Tournai.)

A Robert de Liauwe, pour une tavle *ploice*. .vi. s. .iv. d. (9 août 1419, *Exéc. testam. de Marg. Descamps*, Arch. Tournai.)

De elle [Demiselle Chuffarde] pour une table *ployche*. .iii. s. .iiii. d. (1440, *Compte de l'exécut. test. de Caterine Machiquete*, ve *de Baudart de Joncquoit*, Arch. Tournai.)

Une ronde table *ploiche*. (24 juillet 1480, *Exéc. test. de Simon Savary*, Arch. Tournai.)

Une feelle *ploisse*. (1521, *Inv. de Franchois de Meleun, evesque de Therouenne*, Soc. des Antiq. de Morinie, 1877, 102e liv.)

Une table *ploych*. (1534, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ploiement, *ployement*, *pliement*, s. m., pli, courbure, inflexion :

Flexus, *ploiement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Ployement, plexus. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Le bugle sauvage a les cornes tellement recourbees et ployees de plusieurs *ployemens* que... (*Jard. de santé*, II, 13, impr. la Minerve.)

La teste par derriere apparoist assez large (du serpent),
Elle tire dessus son premier *ployement*
Une queue accourcie assez horriblement.
(Grevin, *des Venins*, I, 10, éd. 1568.)

Inflexus, flechissement, *pliement*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Sont mises les ventouses au *pliement* du coude. (Joub., *Gr. chir.*, p. 613, éd. 1598.)

Et que l'un d'eux, voire tous les deux, usassent de bien delicates souplesses, *ployemens* et soumissions d'esprits et inclinations, pour former une parfaite reconciliation. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lxv, Michaud.)

La langue moderne a gardé *ploiement*, mais seulement pour désigner une sorte d'évolution.

1. **Ploier**, *ployer*, v. a., payer :

Luy *ploieront* l'amende et ly amenderont du haut et du bas. (1339, *Tabl. de S. Jean de Laon*, ap. Duc., *Plicare emendam.*) Duc. traduit par solvere mulctam.

De plusieurs amendes *ployes* a la promocion de Jehan Renaut. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, fo 91 ro.)

Cf. Pliquier.

2. **ploier**, *ployer*, s. m., sorte de mesure :

21 *ployers* et demy de cervoise. (1457, *Greffe des échevins*, 24, 62, Arch. Liège.)

ploieresse, *ployeresche*, adj., pliante :

A la femme de Bue, table *ployeresche*, .x. s. (28 mai 1522, *Compte de la curatelle de Hacquinot Gillot et Marselot Baude, fils de Katherine Canteraine, vesve Jehan Baude*, Arch. Tournai.)

— S. f., plieuse :

Agnes la *ploieresse*. (1310, *li Coyers de le taille de la paroche S. Jaque et de la Mazelainne*, f° 3 r°, Cah. de la taille 1301-1308, Arch. mun. Reims.)

La Bresse en Vosges, *piéerasse*.

ploieret, *ployeret*, s. m., syn. de *ploiruel :*

A Jehan Braquelaire, fevre, pour quatre pentures servans a pendre deux huis et pour deux *ployeres* employes a pendre une feniestre esdictes maisons de Sannehurt. (24 juillet 1443, *Compte de la ladrerie des Froides parois de Warchin*, Arch. Tournai.)

ploieure, *ploy.*, *plieure*, s. f., action de ployer, pli, courbure :

Mes toutes voies sa *ploieure* obeist au bras mouvant le membre. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 27 r°.)

L'autre partie (de l'avant bras) est ployé ou meilleu, laquelle *ployeure* couvre le plet du braz. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 65 r°.)

Plicatura, *plieure*, pliement. (H. Estienne, *Dict. lat.*, éd. 1552.)

— Syn. de *ploiruel :*

Audit Jehan [Lapparliet, carpentier], pour avoir fait une feniestre a une estauble desous le grande salle, dont il mist .v. jours, a .vii. gros le jour, et pour .vi. baukes, .xii. gros ; et pour une piece de bos, pour faire le coulombe, .viii. gros ; et pour .vii. roillez, .vii. gros ; et pour .iiii. pentures a ghons, .viii. gros ; et pour .viii. *ploieures*, .viii. gros ; et pour .iii. demy de claus de .x. l. .viii. gros, sont ces parties. .l. s. (15 avr. 1461, *Tutelle de Miquelet d'Aubermont*, Arch. Tournai.)

ploige, voir Plege.

ploigerie, voir Plegerie.

ploigier, voir Plegier.

ploin, voir Ploion.

ploion, *ployon*, *playon*, *pleyon*, *plion*, *pleon*, *ployen*, *ploin*, s. m., génuflexion :

Dont appella Louis qui clerc ot la fachon,
Et cil vint esraument, d'un genoul fit *ploion*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 81 r°.)

— Lien de jonc, osier :

Le 24 mars 1502, payé a coupper des genettres et *plions* pour faire lad. (loge) .iiii. l. .viii. s. (xvie s., *Compt. du château de Gaillon*, p. 47, Deville.)

Lyer on ne doit point
De vieux serceaulx une neufve fustaille :
Le sec *ployon* ne sert pas de grant point
Au jeune boys de la vigne qui poingt.
(Calvi de la Fontaine, *Églogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 242.)

Plion. A kind of stiffe ozier. (Cotgr., 1611.)

Plion, m. Mimbre para atar vides, etc. (Oudin, 1660.)

— Paille longue servant de lien :

L'attachant (la vigne) avec de la paille longue mouillee, qu'on appelle a Paris du *pleyon*. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

— Rejeton, pousse de vigne :

Desqu'en flun et desqu'a la mer
Fait ses *ploions* tendre et aler.
(*Lib. Psalm.*, lxxix, p. 316, Michel.) Lat., extendit palmites suos usque ad mare, et usque ad flumen propagines ejus.

— Baguette flexible servant à tendre des lacets :

Puis fay ung *ployon* de deux lies verges. (*Modus*, f° 123 r°, Blaze.)

— Baguette, branche en général :

Print son espee et couppa ung *playon* de fresne selon l'estoc et l'adouba, puis luy mit le fer de la lance rompue. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xxxvii, f° 121^a, éd. 1528.)

— Morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue :

Le suppliant faisoit semblant de dormir sur le fossé atout un *playon* de charrue, lequel il avoit mis a sa sainture en guise d'espee. (1414, Arch. JJ 168, pièce 171.)

Le *ploion* de la charrue qui est un grand baston. (1449, Arch. JJ 176, pièce 686.)

Le suppliant trouva que on avoit osté ung baston appelé *ployon*, duquel on fait tourner le coultre de la charrue. (1459, Arch. JJ 189, pièce 299.)

— Latte pour couvrir la toiture :

Trois bottes de vergue emploie a faire *ploions* pour couvrir ladite maison. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 155.)

— Accrue, partie de bois qui a cru à la lisière d'un bois, d'une forêt, sur une terre, un pré ; n'a été rencontré que dans des textes wallons du xviie et du xviiie s. :

Pour avoir aydé rayi le *ploin*. (1656, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Luy vendu des *ploins* pour la somme de... (1672, *Compte des bourguemestres*, Arch. Spa.)

Contient hayes et *ployens*. (1795, *Acte notarié*, Arch. Spa.)

— Lieu planté de saules ou d'osiers

Item l'erbe des pres de Brie et la pescherie de la riviere d'Isme, les *pleons* et les soloies d'environ. (1328, *Chambre des compt. de Paris*, f° 30 r°, ap. Duc., *Planchoneia*.)

— Pli, articulation :

Une playe au *ployen* de la jambe. (1596, *Enquête crimin.*, Arch. Spa.)

— ?

Escourchoes et warcoles, marteles et *ployons* a ung kincaillier. (15 mars 1442, *Reg. de la Loy*, 1442-1459, chap. Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Norm., *plion*, Bessin, *pllion*, branche très flexible ; morceau de bois servant à maintenir le coutre de la charrue dans la direction convenable. Boulogne-sur-Mer, *ploïon*, baguette flexible servant à tendre des lacets pour le gibier. Meuse, Ardennes, *plôion*, la Bresse en Vosges, *piéyon*, pliant. Nivernais, *playon*, *pléion*, pliant, et aussi perche que l'on place pour maintenir une charge ou pour obtenir une tension sur des arbres. Bourg., Yonne, *playon*, perche, morceau de bois souple employé pour serrer une chaine ou une prolonge qui lie, ou maintient des pièces de bois, des bourrées, un chargement quelconque sur une voiture. Morv., *pleïon*, petite perche flexible dont on se sert pour conduire le bétail aux champs. Morv. n. n.-o., *piéjon*, tige de bois pliée et couchée. Comt., *plaion*, pliant.

ploionner, *plionner*, v. a., garnir de *ploions :*

Ploionner une haie, la trecher et rendruire. (1509, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Froisser :

Advisez comment ce crespe *est plionné*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 695, Génin.)

I wrinkell, as a kercher or a garment dothe. Je *plionne*, prim. conj. Where have you ben, your kescher is wrinkled. Ou est ce que vous avez esté ? vostre coeuvrechief *est plionné*. (Id., *ib.*, p. 785.)

ploirel, *ploriel*, s. m., syn. de *ploiruel :*

Item, pour .i. *ploriel*, que il convint avoir, pour servir a une feniestre de la dicte maison, .vii. s. (4 et 5 janv. 1412, *Tutelle de Hennequin et Guerardin de le Barre*, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Lampot, fevre,... [pour] avoir fait deux fors *ploiriaux* servans a le plancque dudit pont [de le Porte Saint Martin] ..... (17 nov. 1425-16 février 1425,

Compte d'ouvrages, 5e Somme de mises Arch. Tournai.)

PLOIROEL, voir PLOIRUEL.

PLOIRUEL, *-roel*, *ployr.*, *ployer.*, *plor.*, s. m., terme de serrurerie, sorte de charnière, de penture :

Item pour .II. *ploirieus* mis a .I. noef huis en le rue Blandegnoise, .I. *ploiruel* et une vrevielle mis a l'huis de l'aisemenche. (1361, *Compte de la tutelle des enfants Colart Hoques*, Arch. Tournai.)

Item pour pluisieurs *ploirius*, vrevielles et crampons. (10 août 1363, *Tutelle des enfants de Colart Hokait*, Arch. Tournai.)

Au dessus dit Jehan Salmon pour .I. *ploiroel* a bende, .II. ghons a talon de .V. pas de long cescun, et une bende servans a l'huis par dehors, sur kauchie, .IIII. s. .VI. d. (19 septembre 1389-19 septembre 1392, *Compte de l'administration des biens et receptes du Bachin du S. Espir*, Arch. Tournai.)

A Pierre de Gand, fevre, pour .II. torillons et .III. *ployrieux*, qui peserent .IIc. .LIIII. lb. de fier, lesquels furent mis et servent a porter les maques dudict pont. (*Compte d'ouvrages*, 20 août-20 novembre 1396, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui .IIe. et demy de claus coppez et a tiestes, ovec .VI. oeches et .IIII. crampons, qui furent mises as dis *ploirieux*. (*Ib.*)

A lui [Pierart de Gand, fevre] pour .II. pieces de *plorieux*, pesant .V. lb., qui servirent a rependre l'un des huis de la halle de Paris. (*Compte d'ouvrages*, 20 février 1396-20 mai 1397, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Audit Pierre de Gand, fevre, [pour] .IIII. paires de *ploirieux*, pesans .X. lb., qui servirent a pendre huys et feniestres a le maison de le dicte bretesque. (*Compte d'ouvrages*, 20 novembre-20 février 1399, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Deux *plorieux* servans a l'un des huis d'icellui belfroit. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 95e Somme des mises, fo 90 vo, Arch. Tournai.)

Pour une paire de *ploirieux* pour pendre ledit huys du bouge et une paire de *ploirieux* pour pendre une feniestre en ladicte maison, .VIII. s. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandre d'Erquisyes*, Arch. Tournai.)

Item a lui [Jaquemart dou Bruec, fevre] pour trois autrez pairez de *ployeruelz* jointis, mis et ataquies aux fenestrez des greniers de le dicte grande maison. (7 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

Trois grans *ployerues* qui furent mis et assis a l'estavelie de le dicte petite maison. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart dou Bruecq, doudit mestier, pour .III. *plorieux* jointis, mis as huisseries de le baigneric des dictes estuves de S. Jaque. (1411, *Compte de la tutelle de Jaquemin le Muisit*, Arch. Tournai.)

A Jaquemart dou Bruec, fevre, pour .XXXII. paires de *ployerues* avoir repoitez et rapointié, et a yceuls avoir refait pluiseurs membrez. (1412, *Compte de tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

A maistre Bertran Lampot fevre, ... [pour] avoir fait une forte paire de pentures, servans a pendre l'uis de le seconde montee de le Prime dessus dit. Item a avoir fait une forte paire de *ploiroels* et ung ploustre a vairoel servant a l'autre huis dessus dit, fait a une prison de la dicte Porte Prime. (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Jehan Lampot, fevre,... pour une paire de *ploireux*, employé a rependre ung huis a le thour. (*Compte d'ouvrages*, 20 novembre 1445-17 février 1446, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Wall., *plōīerou*, baguette tournée en arc qui sert aux oiseleurs pour attacher le lacet de crin.

1. **PLOIS**, voir PLOIEIS.

2. **PLOIS**, voir PLOIT.

PLOISTRE, voir PLOUSTRE.

PLOIT, *plois*, *ploys*, s. m., manière de plier :

Que nuls ne puist iceulx draps mettre en autre *plois* que en cantiel sur .I. ban de .C. s. (11 septembre 1397, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1450, fo 39 vo, Arch. Tournai.)

Pierart de Harlebiecque a .C. s., pour avoir mis en *ploit* de marchand ung drap a tout le plat seel, en transgressant l'ordonnance sur ce faitte. (6 sept. 1424, *Reg. de la Loy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

.X. livres pour avoir l'un des dis draps recoppez fait reployer en *ploit* de drap marchant. (13 déc. 1424, *ib.*)

Ung blancq drap seellé d'une faulse buelle plaquie, ou lieu de grand seel, et en ce point esté mis en *ploit* de marchant comme drap ayant et portant tous ses seaulx. (2 août 1434, *Reg. de la Loy*, 1425-1434, Voyaiges enjoins, Arch. Tournai.)

Colart du Bos, haultelicheur, .XX. s., pour avoir mis et ployé en *ploit* de marchant une piece de haulteliche, qu'il avoit faicte et composee sans l'avoir monstré aux eswars de sondit mestier, est condempné a payer .X. s. t., au prouffit desdis eswars et de la banniere de son dit mestier. (2 août 1456, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

— Manière d'être, situation :

Tantost lo met en si mal *ploit*
A po li fait lo cuer crever.
(*Fabl.*, ms. Berne 354, fo 167a.)

Il le mist adont en tel *ploit*
Que pour faire che qu'il vouloit.
(*Couci*, 5770, Crapelet.)

La proiere chest homme t'a mis en si bon *ploit*
Que Diex te pardonra.
(*B. de Seb.*, XI, 479, Bocca.)

Toutes sont en un *ploit* et grandes et petites.
(GILLON LE MUISIT, *la Complainte des compaignons*, II, 272, Kerv.)

Li benefisce sont en tel *ploit* or tournet.
(ID., *li Estas dou monast. S. Martin*, I, 108.)

Or avint a tel *ploit*
Que l'engliese refaite en partie bien soit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38558, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mout fu dolans Bines, quant se vit en tel *plois*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7123, Chron. belg.)

Jus, esbanois ! Dances, jouxtes, tournoys,
En piteux *ploys* me sont changez en dueil.
(*Complaint. pour Mad. Marguer.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 94.)

— *A grand ploit*, abondamment :

Rentes et altres bins y donnat a grant *plois*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4482, Scheler, *Gloss. philol.*)

PLOITE, s. f., pli, ligne, route, chemin :

Or est bien Blancheflour d'aise en la droite [*ploite*.
(*Berte*, 3319, Scheler.)

PLOJIER, voir PLEGIER.

PLOM, *plomb*, s. m.. sorte de vase :

Si en ert en peine et en effrei
De porter fors nos chaudrons
Et nos pieles et nos *ploms*.
(*Lai d'Havelok*, 478, Michel.)

— ?

Pour quatre gerbes de *plombs*, neant, par ce qu'ilz ont esté prins a la plonnaye. (1557, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 266, Chevalier.)

Deux fagotz de *ploms* cuilliz en la plonnaye de la fontaine. (*Ib.*, p. 267.)

— *A plomb*, loc., exactement, strictement :

C'est a vous a lire et relire vos regles, pour les observer *a plomb* et le plus estroitement que pourrez, a fin que personne ne puisse avoir a l'advenir prinse sur vous. (N. PASQ., *Lett.*, II, 12, éd. 1723.)

Cf. PLOMÉ.

PLOMAS, voir PLOMMAS.

PLOMB, voir PLOM.

PLOMBACE, *-basse*, adj,, de plomb :

Color *plombace*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, fo 35 vo.)

Car par sa pesanteur *plombasse*
Se tient (le mercure) soubz terre en [une masse.
(*La Font. des amour. de science*, 443, Méon.)

PLOMBANT, adj., qui a du poids, de l'importance :

Elle (cette cause) desire une ame non seulement vuide et espuree de passion, mais pleine de cognoissance, comme est la vostre, pour en dire, non a petit semblant, ains rondement et sans flatterie, avec la vive force de vos *plombantes* raisons, vostre advis a la royne mere. (N. PASQ., *Lett.*, VIII, 2, éd. 1723.)

PLOMBASSE, voir PLOMBACE.

PLOMBEAL, adj., lourdaud :

... Fol tres miserable
Qu'on appelle une rude table,
Estoc d'arbre et asne aussi
Plombeal.
(*Therence en franc.*, fo 218b, Verard.) Lat., asinus plumbeus. (*Heautontim.*, V, 13.)

PLOMBEAU, voir PLOMMEL.

PLOMBEE, voir PLOMMEE.

PLOMBELÉ, part. passé et adj., garni de plomb :

Si je ments, Amour archer
Dans mon cœur puisse cacher
Ses fleches d'or barbelees,
Et dans vous les *plombelees*,
Si je ne vous aime mieux
Toutes deux que mes deux yeux.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, IIII, p. 260, éd. 1584.)

PLOMBERIE, voir PLOMMERIE.

PLOMBET, voir PLOMMET.

PLOMBEUR, s. m., plombier :

Au *plombeur* de thieule pour retourner querre de la terre servant a la plomberie. (1458-1459, *Compte de Jean Martenot*, Arch. mun. Avallon, CC 108.)

Ung *plombeur* besongnant en icelle couverture s'en devala en bas. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 179, éd. 1620.)

PLOMBEURE, voir PLOMMURE.

PLOMBIN, adj., plombé, couleur de plomb :

Vaisseaux metalliques et *plombins*. (*Tresor de Evonime*, p. 61, éd. 1555.)

Et aura le visage *plombin* et terni, et les levres et la langue noire. Toutes les extremitez de son corps, et principalement les ongles deviendront *plombines* et ternes. (DU PINET, *Dioscoride*, VI, Proeme, éd. 1605.)

De litharge l'une est faite de sablon *plombin*. (ID., *ib.*, V, 62.)

De couleur noirastre et *plombine*. (PARÉ, *Œuv.*, V, 24, Malgaigne.)

La couleur sera aucunement livide et *plombine*. (ID., *ib.*, XXI, XI.)

Une couleur *plombine*
(VAUQ., *Sat.*, V, a Bertaut, éd. 1612.)

Au visage *plombin*.
(ID., *ib.*)

Leur glace (de certaines esmeraudes) est *plombine*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 178, éd. 1622.)

PLOMBINÉ, *-et*, adj., recouvert comme d'une couche de plomb :

Le peuple qui retournoit desdites matines, trebuchoit aval les rues, sur le pavet *plombinet* de glace. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCC, Buchon.)

PLOMBINET, s. m., petit plomb :

Plombinetz de couleuvrines a .III. d. la livre. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMBIVE, s. f., filet à prendre les cailles :

Je prens plus de plaisir a la tirasse qu'a vostre *plombive*, a cause qu'a ceste cy l'on y va a la frescheur, et l'autre se fait durant la plus grande ardeur du jour. — Vous n'avez pas tort, car avec la *plombive* on gaste les millets estans debout en la tendant, et disposant les sonettes ça et la pour estonner les cailles, et les faire entrer avec tel bruit dans les pantenes et filais, car tant plus on leur fait de tintamarre a l'entour, et plustost se fourrent elles au sac des rets tendu pour les surprendre. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 331, éd. 1571.)

PLOMBLADE, *pom.*, s. f., syn. de *plommee*, dans un texte écrit en Languedoc :

Pour .XV. livres de poudre pour les canons, pour .III^c. *pomblades*. (1370, *Lett. de lieut. en Languedoc*, Richel., Clairamb., tit. scell., 46, f° 169.)

PLOMBOUS, voir PLOMMOS.

PLOMBURE, voir PLOMMURE.

PLOMÉ, s. m., certaine mesure de liquide :

A un seul trait en a but plain *plomé* (de vin)
Qui bien tenoit un sestier mesuré.
(*Aleschans*, 3929, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Cil se tint tot coi, et la dame s'apensa d'une grant malvaistié. Quant il fu anuitié, si apela sa chamberriere et li bailla un grant *plomé* d'aighe et un chierge tot ardant et un maillet de fust ; et quant ce vint a la mienuit, ele le fist monter sor la maison, iluec endroit ou la pie estoit, si commence a ferir du maillet sor les escaillons, et quant ele i ot asses feru, si prant le chierge et le boute entre deus lates, si que la clarté feri le pie es eus, et puis prant l'aighe del *plomé* et le verse sor le pie. Itel vie mena dusc'al jor. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3516, f° 283^d.)

PLOMEE, voir PLOMMEE.

PLOMEIE, voir PLOMMEE.

PLOMEL, voir POMEL.

PLOMESSURE, voir PLOMMESSURE.

PLOMET, voir PLOMMET.

PLOMETTER, voir PLOMMETER.

PLOMMACH, voir PLOMMAS.

PLOMMART, *plon.*, *plonc.*, *plou.*, s. m., syn. de *plommas :*

Au belfroit de ladicte ville avoir relevé le bancloque qui estoit availlee par le deffaulte d'un *ploncmart* qui estoit pouris, et fu ycelle cloque relevee des tanchons et mise en air, et si y fu fait deux noefs *plonmars*, et mis .I. nuef flaiel. (*Compte d'ouvrages*, février 1398-mai 1399, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Guillaume Lefevre, fondeur de laitton, pour ung *ploumart* de keuvre servant au toreillon du pont levich de le porte Coqueriel, 56 s. (*Compt. d'ouvrages de 1435*, Arch. Tournai.)

Faict les deux *ploumars* pour tourner la bacculle du neuf pont levis du Pont de Pierre et deux barreaux de fer pour mettre sur le Pont d'Arches. (*Compte de 1573*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 244 r°.)

PLOMMAS, *plommaz*, *plomas*, *plommatz*, *plommach*, *ploumach*, *plonmach*, *ploumas*, *plonmas*, *plumach*, s. m., morceau de plomb, revêtement, couverture de plomb, support en plomb :

Le *plonmach* et les deux quieultes. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Les *ploumas*, et le petit planquier qui est sur les quieultes. (*Ib.*)

A Bettremieu Lampot, fevre, pour avoir fait et livré les toreillons qui portent ledit pont (de la porte S. Martin) et les *plommas* sur quoy ledit pont tourne. (*Compt. d'ouvrages de 1409*, Arch. Tournai.)

Remettre les manteaux de le porte de Dunes, et mettre a point, lever les *plonmas* pour ce qu'on ne pooit yceulx clorre ne ouvrir, se non au dommage de le dicte porte. (1415, *Compte des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 220, Dupont.)

A maistre Bertran Lampot, fevre,... [pour] avoir fait deux *plommas* a getter en plonc, servans a tenir ladicte baille [de la porte Coqueriel]... (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Arnoul Lietart, pour avoir fait, fourmé et livré ung cappiel d'errain a une penne de *plumach* mise sus, portant quatre pies et demy en tieste et demy piet de bort autour, estoffé et ouvré a creste, mis, assis et servant sur le tieste du personnage fait de blanque pierre assis sur le fiolle du Beffroy au lez vers le Marchié du rancq des toilliers, et aussy une lanche d'errain de onse pies et demy de loncq, 6 lb. (*Compt. d'ouvrages de 1444*, Arch. Tournai.)

Pour avoir fait une plomessure estoffee de deux soelles et de quatre baux, dont l'un porte le *plommach* fait et parfait au moulin de Maruis a .V. s. par jour. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 fév. 1446*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui (Jehan de le Porte, craisseur) pour les livres d'oint qu'il a livré que on a alloué et employé a oindre et encraissier les toreillons et *plommas* du puch. (*Compte d'ouvrages de mai à août 1446*, 7e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Richart Vigneron, fondeur de metal, livré deux *plomas* mis et servans pour porter le pont levich du bolvert. (1492, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour *plommas* aux clocquiers. (*Compt. de 1515-16*, Arch. Nord.)

A Jehan van Orcque, fondeur, pour avoir rappoinctié les *plommatz* des cloches du wigneron et des portes du belfroy, 48 s. (*Compt. d'ouvrages de 1576*, Arch. Tournai.)

— Par extension, revêtement, support en cuivre ou en laiton :

A maistre Jehan de Paris, fondeur de laiton, pour deux *plomas* de metail par lui fais et livres, sur lesquels le contrepois du pont levich de le porte de Maruis queurt, 50 s. (*Compte d'ouvrages de 1398*, Arch. Tournai.)

A Miquiel de Gand, maieur des eswardeurs, pour avoir fait et livré a la ville .IIII. *plommas* de queuvre pour mettre et asseir aux murs fais pour le fait de la garitte de le Val, sur lesquelz [plommas] l'en doit pendre et asseir les suelles et huisserie faisant clotture de ladicte garitte, pesant .XLVI. lbz. (17 nov. 1425-16 février

1425, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan le fondeur de laitton demorant en la rue de Paris, pour ung *ploumach* de laitton qu'il a fait et livré, lequel est servant et assis au trieulle dudit puch du Marchié as vacques, ou lieu de l'aultre *ploumach* quy fut pris et emblé, 42 s. (*Compt. d'ouvrages de 1450*, Arch. Tournai.)

A Jehan Lecocq, fondeur de laitton, pour fachon de deux nouviaulx *ploumas* servans a haulchier et avaler les trappes des Ars des Salines, 22 lb. 8 s. (*Compt. d'ouvrages de 1459*, Arch. Tournai.)

— Vase en plomb :

Une huche, .I. *plommaz* et une met pour recevoir la farine. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, fo 174 vo.)

PLOMMATZ, voir PLOMMAS.

PLOMME, *plume*, s. f., sonde :

Giete ta *plomme*. (JOINV., *S. Louis*, CXXII, Wailly, 1867.)

— Balance, peson :

Lequel exposant prist un troneau appelé *plumes* au pays (Meung-sur-Loire) duquel il pesoit a main son chanvre, ses cordes et denrees. (1386, Arch. JJ 130, pièce 78.)

PLOMMÉ, adj., p.-ê. syn. de *pommeté* :

Croix d'or, vuidee, eleessee et *plommee*. (*J. de Saintré*, ch. LVIII, éd. goth.)

PLOMMEAU, voir POMEL.

PLOMMEE, *plomee*, *plou.*, *plomeie*, *plumee*, *plonmee*, *plombee*, *pelombee*, *bloubee*, s.f., morceau de plomb en général :

Il peschoit le poisson a fillez de soye dont les *plombees* estoient d'or. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, fo 15e, éd. 1532.)

Une sorte de massues, qui avoient au bout des *plombees* pendantes a des couroies de beuf. (R. EST., *Thes.*, Cestus.)

Plumbum, une *plombee* ou *plommee*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Les petits cailloux et les *plombees* que l'on jette dedans l'eau, la rendent plus froide. (AMYOT, *Propos de table*, l. VI, ch. V, fo 122 vo, éd. 1574.)

— En particulier, plomb de l'horloge :

Ainceis que li orloges chee
Bele vie aura ainz menee
Que jus s'en viengne la *plommee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25531, Michel.) Impr., *l'aplomée*.

Par ou les *plomees* de l'auloge cheent. (1358, *Compt de D. Collors*, p. 120, D. d'Aumale.)

— Projectile de plomb :

Lances, dars et *plomees* ruent.
(WACE, *Brut*, 3091, Ler. de Lincy.)

Les espringales jettoient grosses *plommees*. (FROISS., *Chron.*, III, 270, Kerv.)

Mil livres de plomb pour *plombeez*. (1445, *Instr. de Ch. VII*, ap. Tuetey, *Ecorch. s. Ch. VII*, p. 117.)

Et avoient les dits assaillans une maniere de instrumens nommes couleuvres qui jetoient pierres et *plombees*. (P. COCH., *Chron.*, c. LI, Vallet.)

Trait et *plommees* envoyerent par les champs si dru entre ces coureurs que a peine nul s'y osoit arrester. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 94, Kerv.)

Iceulx adventuriers avoient des hacquebustes chargees de *plommees*. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, fo 337 ro, éd. 1492.)

Pelombees pour les canons. (1498, S.-Quentin, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pensant des *plombees* et pierres d'artillerie que feussent mousches bovines. (RAB., *Garg.*, ch. XXXVI, éd. 1542.)

— Poids de plomb :

Qu'il dist ensi c'on doit faire une *plommee* d'un cenc pezant au mars dez changes, et doit avoir chacune livre demee once pour lou trait ; et en samblant maniere doit on faire une *plomee* de demee cenc pezant, et une de .XXV. livres pezant, et une de .X. livres pezant, et une de .V. livres pezant, et une de demeie pezant, et une d'une livre, et une de demeie liv, et une d'un quarteron. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)

— Massue plombée, grand marteau d'armes et aussi fléau à long manche armé de masses de fer attachées à des chaines :

Chascuns portoit une mache pesant,
Tote de plonc et de fer el tenant ;
De tes *plonmees* vont leur bestes cachant.
(*Aliscans*, 74, A. P.)

Venus est en le place uns Grieus
Qui lor aporte une *plomee*.
A merveille fu esgardee :
Perciee estoit ens en mi liu
Et tel convient a icel giu,
La ou ele est en mi perciee,
A une corde fort laciee.
Qui la *plomee* veut geter
Enmi le place va ester ;
Le corde prent a ses .II. poins,
Por le *plomee* jeter loins ;
La *plomee* contremont lieve,
Qui molt [li] poise et molt li grieve.
(*Rom. de Thèb.*, 4174, ap. Constans, *Lég. d'Œdip.*, p. 197.)

D'une *plomee* va crestiens tuant.
Ça .II., ça .III., les ala cravantant.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2683, A. T.)

A cheus de la brisent les costes
Des grans maques et de *plommees*.
(*Rich. li biaus*, ms. Turin, fo 133d.)

La veissiez entesor maces,
Et *plommees* pour faire plaies.
(GUIART, *Roy. lign.*, 1469, t. I, p. 81, Buchon.)

Au dehors d'Epheson, tout contreval les champs,
Fu fiere la bataille et li estour pesans,
Et dur li hurteis, de *plommees* nuisans,
De coutiaus esmoulus, de lances et de brans.
(*Restor du paon*, ms. Rouen, fo 106 ro.)

Et ma massue et ma *plombee*.
(DEGUILEV., *Trois pelerin.*, fo 79a, impr. Instit.)

Et que nuls ne porte couteaulz appelez dolequin, ne semblables a yceuls, en saisain, en cauche, en manche, ne en aultre lieu couvert, ne aussi ne porte *ploumees* appelez pumes d'orenge. (25 février 1388, *Registre aux publicacions*, 1380-1388, Arch. Tournai.)

Et li pluiseur tenoient grans barriaus de fier et *plommees* de plonch pour tout effondrer. (FROISS., *Chron.*, VIII, 37, Raynaud.)

Daggue, cutealz, *plumees*, boucler. (1424, *Pawilhars*, Lettre des bastons, Université de Liège.)

Une daghe et une *plommee*. (1450, *Exéc. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Li uns porte une hace, et li autre une *plomee*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10020, Chron. belg.)

— Lanière plombée :

Il vos garit des doues *plomeies*
Dont presistes tantes coleies.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc. 74, fo 81 vo.)

Lors comanda que il fust batuz des *bloubees* et que on li depecest les costez. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, fo 24c.)

Batuz tous nudz de bastons et *plommees*. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, fo 69 vo, éd. 1488.)

Meschant, tien, de ceste *plommee*
Ce cop aras.
(*Un Miracle de S. Ignace*, Th. fr. au moy. âge, p. 271.)

J'ay ma *plommee* toute preste :
Je n'attens mes que l'un d'eulx entre
Pour les batre tant dos et ventre
Que james n'emportent santé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10489, G. Paris.)

— Sonde :

Cil qui avoit la *plommee* geta la seconde foiz. (JOINV., *S. Louis*, CXXII, Wailly 1867.)

— Revêtement, doublure de plomb :

Il doivent mettre entre leur .II. maisons, ki sieent a le Ture, joignant au mur de ville, .I. nohe sor le debout de le pasne maistre Ernaut, le carpentier, et a le *ploumee* dou soulement de piere desous par deviers le maison maistre Ernaut le carpentier. (Déc. 1286, *C'est maistre Ernaut et Willaume le pinier*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Or ainsi que ledit messire Bernard s'en retournoit, et qu'il se retraoit de ladite escarmoche, fut frappé d'une coulevrine, laquelle perça son pavais et la *plombee* de son bas. (J. CHARTIER, *Chron. de Ch. VII*, c. CCLIII, Bibl. elz.)

— Beffroi recouvert de plomb :

Et aussi avoit une trompete faisant le guet en la haulte *plommee*, qui sonna tres fort a l'arme, et tantost ledit La Hire se arma et toutes ses gens, et vindrent jusques au pont pour assaillir et reconquerre ledit chastel. Mais le dessus dit Burtel trouva maniere de monter amont sur ladicte *plommee*, et commença bien et roidement a gecter pierres aval, et d'autre part les autres se mirent en defense. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 203, Soc. de l'H. de Fr.)

Norm., *plommée*, balance formée d'un fléau gradué, portant un anneau mobile, auquel est suspendu par une petite chaine un poids rond en fer, autre-

fois en plomb ; fil à plomb. Haut-Maine, *plumée*, peson, romaine.

Nom propre, *Plomée.*

1. **PLOMMEL**, *ploumiel, plombeau*, s. m., revêtement en plomb :

A Jehan Lidou, covreur de maisons, pour couverture de tieulle a la tour de la Saussuere, faire le *plombeau*, later, contrelater et faire ung chevalet derriere le tuaul de la cheminee. (1435, *Compt. de Nevers*, CC 37, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Sorte de balance ?

Ung *ploumiel*, .x. s. (17 août 1422, *Exécution testamentaire de Jehan du Pret*, Arch. Tournai.)

— Sorte de jeu :

.xiv. frans, .iii. gros payes a divers menusiers demeurans a Bar pour par eulx avoir faictz plusieurs ouvraiges de leurs mestiers ondit chasteau pour la venue de madame en mois d'aoust .v°xlviii., aussy pour avoir fait ung grant jeux en la grande gallerie duditchasteau pour jouer madame et les princes au *plombeau*, pourtant icelluy jeux quarante trois pieds de longueur. (1548, Arch. Meuse B 552, f° 194 r°.)

2. **PLOMMEL**, voir POMEL.

PLOMMERECH, *ploumerech*, adj., destiné à être fiché dans le plomb :

Cleu *ploumerech.* (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

.i. c. de cleu *ploumerech.* (*Ib.*, f° 47.)

.ii. chent de cleus *ploumerech.* (1344, *ib.*, f° 100.)

PLOMMERET, *plou.*, adj., destiné à être fiché dans le plomb :

Item cent et demy de claux pickars, et .ii°. de claux *ploumerez*, qui employes furent a faire ledit appentich. (1406, *Compte de la tutelle d'Alixandre d'Erquisyes*, Arch. Tournai.)

Cloux *plommerets.* (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMERIE, *plomberie*, s. f., objet en plomb :

Oevres de *plommerie.* (1304, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31.)

Ouvraiges de *plommerie.* (1490, Arch. K 272.)

Pour avoir paint et doré la *plommerie* au dessus des trois appeaulx de l'orloge. (1531, Arch. Compiègne, BB 18, trav. 1.)

— Atelier de plombeur :

La *plommerie*, la cirie, etc., du couvent. (*Compte de 1577*, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Emploi de balles de plomb :

Aussi void on les Romanois par le moyen de leur art de bulerie et de *plomberie* se maintenir braves et bien en ordre. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 300, éd. 1577.)

PLOMMESSURE, *plomessure*, s. f., revêtement en plomb :

Pour avoir fait une *plomessure* estoffee de deux soelles. (*Compte d'ouvrages du 20 septembre 1445 au 17 fév. 1446*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

1. **PLOMMET**, *plomet, plombet, plummet*, s. m., morceau de plomb :

Cossins plains de *plummez.* (1425, Greffe des échevins, IV, 80, Arch. Liège.)

— Balle de plomb :

A Jehan du Quesne, pottier d'estain, pour son sallaire d'avoir fait pour le fait de la ville pluiseurs mollez de *plommez* de canon, et, sur les dittes mollez, fait pluisieurs *plommez*, pour le fait de la ville, par marchié a lui fait, .xlvi. s. .v. d. (18 nov.-17 février 1424, *Compte d'ouvrages*, 7° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ceulx de la dite ville de Lille, en lieu de traictier, commencherent jecter apres eulx plusieurs pierres et *plomets* de canons et culleverines. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, V, 10 juillet 1477, Hennebert.)

Une molle a *plommets* .iiii. s. ; pour plusieurs *plommels* .xix. s. .vi. d. (1505, *Compte d'exécut. testam. de Jehan Cappelier*, Arch. Tournai.)

Eut d'un *plombet* la cuisse gauche outree.
(RONS., *Epitaphe de feu Roc Chasteigner*, p. 849[b], éd. 1584.)

Les habitants ne pouvant atteindre au nid que l'oiseau dresse sur des branches deliees et foibles, l'abbattent avec *plombets*. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXV, 44, éd. 1615.)

— Fig. :

Il fait de ses beaux yeux son *plombet* enflamé,
Sa poudre de sa grace, et en ce point armé
Se jette a la campagne a l'entour de sa bouche,
Dans ses cheveux frisez il dresse l'escarmouche,
Et du soin d'elle il fait son rampart enfermé.
(RONS., *Œuv.*, Odes, l. IV, p. 368, éd. 1584.)

— Testicule :

Et qui fut celuy qui, sans te faire mal, te tira si dextrement les deux *plombets*. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VI, II, Bibl. elz.)

— Instrument de maçon, fil à plomb :

Compas a, *plombet*, regle, esquierre.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 29 r°, éd. 1493.)

De sorte que si Dieu avoit fait un trou, qui par droit diametre traversant toute la terre, du poinct ou nous sommes, jusques a l'autre opposite, et contraire a cestuy cy, de l'autre costé de la terre, qui passast par le centre d'icelle : alors si l'on jettoit un *plombet*, comme font les maçons, sçachez qu'il ne passeroit de l'autre part de la terre, mais s'arresteroit et poseroit au centre d'icelle : et si de l'autre costé s'en jettoit un autre, se rencontreroient ensemble au mesme centre, et la s'arresteroyent. (GRUGET, *Div. leç.*, Dial. du Soleil, éd. 1539.)

Des *plombelz* aussi pendans a la dicte regle de chascun costé... donnent asseurance que le niveau est droict. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 117 v°, éd. 1547.)

— Fig. :

Aussi ces fols, en mainte guise
Qui d'amour portent la devise,
Vivent sans reigle et sans *plommet.*
(*Blason des faulces amours*, p. 218, ap. Ste-Pal.)

— Sceau de plomb appendu aux étoffes pour indiquer qu'elles sont conformes à l'ordonnance :

Que les wardes des draps pares sont tenus de mettre nouvel *plommet* aveuc le *plommet* de l'escruerie. (*Liv. rouge de l'hôtel de la ville d'Abbeville*, ap. Duc., *Plomellus.*)

Jehan Galiot, foulon, .ii. fois .xx. s., les uns .xx. s., pour avoir mis secq avec oint a avoir pluiseurs *plommes* mesles ensamble ou vaissiel... (8 juin 1384, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, Cryet a .xx. s., Arch. Tournai.)

Les *plommes* a pointes dont on seelle les demy draps, que le cent poise une livre. (12 juillet 1435, *Des seaulx de le draperie*, Reg. des métiers, 1400-1468, Arch. Tournai.)

Et aussy estoit sellé d'un *plommet* autre que le seel dudit mestier. (23 mai 1498, *Reg. de la Loy*, 1490-1505, Bans de .c. solz, Arch. Tournai.)

2. **PLOMMET**, adj., de plomb, ou vernissé avec du plomb :

Careaulx *plommetz* pour une terache. (1530, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMETER, *plometter*, v. a., marquer d'un plomb une pièce d'étoffe pour indiquer qu'elle est conforme à l'ordonnance :

Pour avoir *plometté* les dras escrus. (1499, *Compt. de la Halle des Dras*, Arch. mun. Valenciennes.)

PLOMMETIER, s. m., celui qui était chargé de distribuer les jetons de plomb :

Le *plommetier* de S. Estienne distribue les plombz aux choristes. (1572, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOMMETIERE, *ploumetiere*, s. f., fonderie de plomb :

Encor a li cuens une *ploumetiere* a Sell, et une autre *ploumetiere* a Esclayn ; se valent ces deux *ploumetieres* par an trente livres lovegnois ; mais li cuens i doit livrer bos. (1265, *Revenus du comté de Namur*, Chambr. des compt. de Lille, f° 30 v°, ap. Duc., *Ploghs-peminge.*)

1. **PLOMMIER**, v. a., plomber :

Avoir couvert en le maison des arques et *plommier* ou sauder ung noghe. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

— Vernisser avec du plomb :

Je plomme, plommer, or je *plommie.* — I aneel a potte of erthe or suche lyke with a coloure. — Ung pot de terre, qant il est bien plommé or *plommié*, est la plus saine chose que peult estre pour cuire de la viande dedans. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 431, Génin.)

2. **PLOMMIER**, s. m., revêtement en plomb :

Mis en œuvre [des chaines] a faire les ventrieres montans sour kievirons et souspannes qui portent les *plommiers* dudit comble. (1412, *Compte de tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

PLOMMOS, *-ous, plombous*, adj., garni de plomb :

Mes je retor par bone voe
A ce que devant dit avoe
Que li chevaliers qui s'aouse
A la grosse mace *plombouse*
Contre le pel qui est fichiez,
A pis redoit estre et tachiez,
S'es armes vuet estre plaisanz.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 8°.)

Li une fleche est amourouse
Et li aultre si hainouse
Que plus ne poet. De la *plommouse*
Fu lors attainte
Dane la simple et graciouse.
(FROISS., *Poés.*, I, 135, 1652, Scheler.)

PLOMMURE, *plombeure, plombure*, s. f., plombage, objet en plomb, vernis de plomb :

Soudure aune les choses par une meismes matiere, mes *plommure* ne fet miete. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 86b.)

A maistre Bertran Lampot, fevre,..... [pour] avoir fait ung grant bariel de fier a six *plommurez*, servant a fermer le barriere de le porte Coqueriel. (20 février 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Apres ce convient avoir un pot de terre tout blanc sans *plombure*, et y meteras ton amary. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 49 v°.)

A Jehan Pothyn, ymaginier, pour avoir taillé de boys de noyer ung prophete pour faire ung moule et patron pour les *plombeures*, .XLV. sols. (1514, S. Maclou, Arch. Seine-Inf., ap. Laborde, *Emaux*, p. 454.)

PLON, *plong, plonge*, s. m., plongeon, action de plonger, de se plonger :

Si songai que asties vestis
D'une grande chape a piron,
En cele aiwe faisies le *plon*,
Ains puis ne revenies desore.
Or astez mors en mult pou d'ore.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 74, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 1° sér., p. 228.)

Et tout dedans l'eaue caché, comme un canart au *plonge.* (RAB., *Quart livre*, ch. XLV, éd. 1552.)

Jectez vous au *plonge* dedans le profond de l'eau. (ID., *ib.*, ch. XXIIII.)

Miracle estrange de nature,
De voir que ceste pierre dure
Qui du marteau ne craint le coup,
Ny de l'acier, ny de sa trampe,
Se ramollist et se destrampe
Au *plonge* dans le sang de bouc.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, le Diamant, éd. 1578.)

Je ne demeuray gueres que soudain je ne les visse toutes au *plonge* fendre l'eau a coups de bras. (ID., *Berg.*, 1° j., f° 80 v°, éd. 1578.)

Voyons poissons au *plonge* qui se jouent
(LA BORDERIE, *Voy. de Constant.*, éd. 1542.)

Comme un nageur venant du profond de son [*plonge*,
Tous sortent de la mort comme l'on sort d'un [songe.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VII, Bibl. elz.)

— Profonde révérence :

Apres les croix, les reverences et le *plonge* ayant fait branler la pointe du capuchon et celle de la barbe, toussi en ela, mi, la, ut, moult devotieusement, et craché trois fois, il commença d'une voix haute, disant... (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. IV, c. VIII, Bibl. elz.)

— Fig. :

Luy mort, prit la couronne
Le filz d'un compaignon,
Vertueuse personne
Et de tres grant renom ;
Ainsi royal racine
Prist la son dernier *plong*
Et la basse origine
Monta en royal tronc.
(MOLINET, *Faictz et Dictz*, p. 154, éd. 1540.)

PLONCIURE, s. f. ?

Et leur est deffendu qu'ilz ne pesent point a *ploncíure* pour ce que les gens ne s'y congnoissent pas si bien comme ilz feront aux pois dessusdits. (1485, *Confirm. des priv. des tisser.*, Ord., XIX, 591.)

PLONCMART, voir PLOMMART.

PLONG, voir PLON.

PLONGE, voir PLON.

PLONGEE, s. f., augmentation de profondeur dans la mer :

Ainsi quant la mer si venoit
Et le flot a grandes *plongees*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charles VII*, L VIII r°, éd. 1493.)

1. **PLONGEON**, *-ghon, -gon, plun.*, *plaujon*, s. m., tas de gerbes qu'on laisse passer l'hiver dans les champs, en ayant soin de mettre leurs têtes en bas :

Merges, gis, dicitur *plungon*, oisel ou gerbe de blé. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 179 r°.)

Le suppliant se loua avecques ses beufs pour aider a conduire et mener certains *plonghons* de gerbes de blé... en la ville de Clermont... Quant ilz eurent deschargié les gerbes des diz *plonghons*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 136.)

En laquelle piece de terre avoit ung *plaujon* ou monceau de blé. (1468, Arch. JJ 195, pièce 124.)

Ores demy lassé, je me couche sur l'herbe :
Ores plus mesnager, j'aide a serrer la gerbe :
A faire des *plongeons*, et les bien entasser,
De crainte que le vent les fasse renverser.
(DESPORTES, *Bergeries*, IV, Discours, Bibl. gaul.)

Champ., *plongeon*, gerbes réunies en petit tas. Bourg., Yonne, Chablis, *plongeon*, tas de foin composé de plusieurs viottes ou veuillotes réunies. Lyonn., env. de Tarare, *plongeon*, meule.

2. **PLONGEON**, *-gon*, s. m., plongeur :

Encores y avoit un ou .II. qui s'appelloyent pilos ou *plongons*, qui souverainement savoyent desoubz l'iaue noer. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 37, Ars. 2683.)

Scyllias Sicyonien qui estoit le plus excellent *plongeon* qui se trouvast. (SALIAT, *Her.*, VIII, éd. 1556.)

Promptement force *plongeons* se jetterent en mer. (PARÉ, *Monstr. app.*, 1, Malgaigne.)

Douze ou quinze cent *plongeons* qui sont hommes qui se tiennent longuement sous l'eau. (LOYS GUYON, *Div. leçons*, p. 293, éd. 1610.)

Ses boutons de pierreries coustent la vie a plusieurs *plongeons*. (E. BINET, *Oeuv. spirituelles*, p. 239, éd. 1620.)

PLONGERIE, s. f., action d'engloutir :

Qu'est ce, dis je, gastrimargie ?
C'est, dit elle, une *plongerie*
Et submersion de morceaulx
Qu'on treuve en villes et chasteaulx.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 54d, impr. Instit.)

PLONGHON, voir PLONGEON.

1. **PLONGIER**, *pluncher*, v. a., couler, engloutir :

Li tempeste *pluncha* une de ses nes. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 150b.)

2. **PLONGIER**, v. a., arranger des gerbes en tas, en *plongeons :*

Il *plongoit* certaine quantité de gerbes qu'il avoit faites en sa dite terre. (1456, Arch. JJ 189, pièce 121.)

PLONGON, voir PLONGEON.

PLONJON, s. m., anneau appelé aussi ferret, qui renfermait la mèche d'une lampe :

En lampe estuet uile et *plonjon*.
(H. D'ANDELI, *Chanc. Ph.*, Brit. Mus. Harl. 4333, f° 99°.)

Li *plonjons* dedans c'est li cors.
(ID., *ib.*)

... Ses jons qui est boutez
El *plonjon*.
(ID., *ib.*, p. 221, Héron.)

PLONMACH, voir PLOMMAS.

PLONMAS, voir PLOMMAS.

PLONMEE, voir PLOMMEE.

PLONNAYE, voir PLONNOYE.

PLONNOYE, *-aye*, s. f. ?

Mestairie garnie de prez, grange, maison, estables, tectz a bestes, *plonnoye* et touche de bois. (3 juin 1496, *Vente de Chenonceau*, ap. Chevalier, *Pièc. hist.*)

Pour quatre gerbes de plombs, neant, par ce qu'ilz ont esté prins a la *plonnaye* que l'on a retenue pour le mesnaige. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 266, Chevalier.)

Deux fagotz de ploms cuilliz en la *plonnaye* de la fontaine. (*Ib.*, p. 267.)

PLONQUIER, *-quer*, *ploncq.*, *plumquier*, *plunkier*, v. a., recouvrir de plomb :

Douze livres de plomb pour *plonquier* au tappecul du Pont d'Arches. (*Compte de 1574*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 292 v°.)

— *Plonquié*, part. passé et adj., couleur de plomb, gris :

Li bleus et li rousses et li vermel et li *plunkié*, 4 l. (1254, *Ordonn. relat. au prix des draps*, D. Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

Un quamoquau *plonquié*. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 22.)

Drap fin *plumquié*. (1359, *Dép. du roi Jean*, *ib.*, p. 250.)

Item, une grosse pierre ronde, environnee d'un pou d'argent, qui a une couleur *plonquee*. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2904, Labarte.)

Robbe de velvet *plonquié* de brodeure. (1390, D. Doublet, *Antiq.*, p. 1044.)

— S. m., étoffe couleur de plomb :

Une chappelle cothidiane d'un drap d'or sur le *ploncquié*. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 1118, Labarte.)

PLONTURAGE, s. m., part d'une prise attribuée aux matelots ; n'a été rencontré que dans un texte dunkerquois du XVII[e] s. :

Pendant les dernières guerres, il s'est fait à Dunkerque pour 17,533,000 livres de rançons et de reprises, sans compter celles qui étoient dans le port le 8 octobre 1697, et qui n'étoient pas encore adjugées, ny les partages faits par les matelots, appelés vulgairement le *plonturage* qu'on estime se monter a plus de 600,000 livres. (*Pièce de 1698*, ap. Desplanque, *Mémoires des Intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, p. 230.)

PLOQUERESSE, voir PELUCHERESSE.

PLOQUIER, voir BLOQUIER.

PLORABLE, *-avle*, *plour.*, *pleur.*, adj., en parlant de personne, qui pleure, triste :

Tu es faite fenestre du ciel que li *plourable* entrent les estoiles. (Ms. Berne 697, f° 29 r°.) Lat., intrent ut astra flebiles.

Aux calamiteux et *plorables*
Sera doux et piteux.
(CL. MAR., *Psalme*, LXXII, p. 209, éd. 1596, et MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 65 v°, éd. 1594.)

— En parlant de choses, triste, déplorable, lamentable :

Car nos pons dire liet chant et *ploravle* chant. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hofmann.)

Verrai je toi ja mais ? ha ! las,
De toi est perte trop *plorable*.
(RENCLUS DE MOIL., *de Carité*, CXXVII, 11, Van Hamel.)

La vois *plorable* des enfans estoit oie. (*Bible*, Richel. 901, f° 23[c].)

Lugubris, *plourable*. (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 168 r°.)

Ou d'autre mort qui leur feust *plorable*. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 50[a].)

Chante chançon *pleurable* sus la multitude d'Egipte. (GUIART, *Bible*, Ezech., ms. Ste-Gen.)

Avec ce li ans devant qui avoit esté doleureux et *plorables* par la desconfiture et par la mort des .II. consulz les respoentoit moult. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 271[b].)

Dont il redoubte la fin pour devenir *plourable*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 542, Buchon.)

Lacrimabilis, *plourablez*. (*Gloss. de Salins.*)

Lors Briseis vaincue des seglous de ses larmes fist fin a son *plorable* sermon. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 232 r°.)

Quant je considere et pense en diverses manieres les *plorables* malheuretez de noz predecesseurs. (BOCCACE, *des Nobles malh.*, I, I, f° 1 r°, éd. 1515.)

C'estoit chose dure et *plourable* non pas seullement au roy Theseus son pere, mais aussi aux ennemys du pere et de l'enfant, de... (ID., *ib.*, I, X, f° 11 v°.)

Valeus... fist une *plorable* et dommaigeuse bataille au pais de Tracie contre les Gothois qui ja lors estoient exercitez en armes. (ID., *ib.*, VIII, 13, f° 203 r°.)

En ces jours *plourables*.
(J. BOUCHET, *Ep. famil.*, LXXIX, éd. 1545.)

Ce que voyant Envie l'execrable
Quasi pleura n'y trouvant rien *pleurable*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 95, éd. 1596.)

Plorable approche des ennemis. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, 165, éd. 1556.)

... Ce *pleurable* trepas.
(VAUQ., *Past. sur le Tomb. de Rouxel*, éd. 1612.)

Les mesmes François confessent qu'il eust pleu a Dieu qu'ilz fussent estez vaincuz, pour avoir eu une victoire si luctueuse et *plorable*. (BRANT., *Rodomont. espagn.*, VII, 115, Lalanne.)

Depuis la funeste et *plorable* mort de nostre grand Henry. (N. PASQ., *Lett.*, V, I, éd. 1723.)

Plourable, com. Lamentable, fit to be wept, or wailed for. (COTGR., 1611.)

PLORABLEMENT, *plour.*, *pleur.*, adv., en se lamentant, lamentablement :

Plorablement merci lor crie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17030, Michel.)

Li verset... sunt chanté aussi con *plorablement* en la fin de service. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 51 r°.)

... Ainchois lamente
Ou bois seulette, et se demente
Et *plorablement* et en cris.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 12 v°.)

Flebiliter, *pleurablement*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

Flebiliter, *plourablement*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PLORACION, *-tion*, s. f., pleurs, lamentation :

Et si deveroient en vos cuers et en vos entendemens estre comme une amaritude et amere *ploracion*. (MAIZ., *Songe du viel pelerin*, III, 132, Ars. 2683.)

Celle immoderee *ploration* esmeut telement le corageux fureur du victeur adolescent qu'il occist sa sœr. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 77 r°.)

PLORANCE, *plourance*, s. f., pleurs :

A l'endemain, sans defallance,
Face mollie, et en *plorance*,
Theophilus se cartre a prise.
(*De Theophilus*, Richel. 375, f° 311[b].)

— *Plourance* était le nom de l'épée de Fierabras :

Puis a çainte *Plourance*, qui moult fait a mirer,
Et si pendi Bautismo, dont li poins est dores,
De l'autre part Garbain, qui bien estoit sa per.
Ains de teles espees n'oï nus hom parler.
(*Fierabras*, 628, A. P.)

PLORANTMENT, *plouramment*, *pleu.*, adv., en pleurant :

Sor l'erbe verde s'est cochez *plorantment*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 63 v°, Meyer, *Rec.*, p. 227.)

Et criant ycellui *plouramment* des l'entree du temple sur fortune, allegua crudelité estre commise en son corps. (G. CHASTELLAIN, *Temple de Boccace*, VII, 88, Kerv.)

De son pais laisser *pleuramment* regretteux.
(J. DE MONTLYARD, *Mythologie*, II, 1, éd. 1607.)

PLORATION, voir PLORACION.

PLORE, s. f., plainte :

Et pour che que chil de Saint Omer ont estei aucune fois empechié, nous voulons que ches *plores* et ches mes de leur privileges soient sainement et cleirement entendues. (1282, Arch. JJ 61, pièce 196.)

PLORECHANTE, *pleure.*, *plure.*, s. f., se dit de ceux qui pleurent en ce monde et qui chanteront dans l'autre :

Mult vaut miex *pleurechante* que ne fait chantepleure :
Cil qui s'envoise et chante et en pechié demeure,
Cil plorra en enfer, ja n'iert qui le sequeure,
Entre les Sathanas qui sont noir comme meure.
Et de la *pleurechante* savez que senefie :
Qui pleure ses pechiez et vers Dieu s'umelie,
L'ame a le guerredon quant la char est porrie :
Ou ciel avoec les angles s'en va toute florie,
Lors ne se puet tenir qu'ele ne chant et rie.
(*Chante Pleure*, 5, Meon.)

Mont vaut meuz *plorechante* que ne fait chanteplore :
Cil qui s'anvoise et chante e an pechié demoire
Plorera an anfer.
(*De la plurechante*, hestoire, Brit. Mus. Add. 15606, f° 127[a].)

Cf. CHANTEPLEURE.

PLOREE, s. f., pleurs, lamentation :

La ot grande *ploree* et grande plorison.
(*H. Capet*, 1470, A. P.)

PLOREIS, *-eiz*, *-iz*, *plour.*, *plur.*, s. m., pleurs, lamentation :

Eis vus granz plainz, granz *plureiz*.
(WACE, *Rou*, 1ᵉ p., 651, Andresen.)

Lors commence teus dious et si fiers *ploreis*,
Se Dex tonast el ciel, ne fust il pas oïs.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 81ᵇ, Michelant.)

Lors peussiez oir un *ploreiz*.
(*Li Covenans Vivien*, 417, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Demande as humes ques noveles,
Pur quei il funt tel suneiz
E de quei seit li *plureiz*.
(*Tristan*, III, 77, Michel.)

Mult aïd de ceus dedenz oiz
[E] granz dolurs e granz *ploriz*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, fᵒ 112ᶜ; Roq., p. 457.)

... Ainc n'oi graindre
Ploureis ne duel faire d'oume.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, fᵒ 318ᵇ.)

Lors comencent a fere trop grant duel et trop grant *ploreiz*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fᵒ 74ᵇ.)

Pleine meson de *ploreiz*
Peust l'en veer a cele hore.
(*Vie de S. Alexi*, 906, Romania VIII, p. 179.)

PLOREMENT, *pleur.*, *plur.*, s. m., pleurs, lamentation :

Cendre ensement cume pain manjowe, e le mien beivre ot *plurement* mellowe. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CI, 10, Michel.)

Desevrez de mei, tuit ki uvrez felonie, kar li Sires oït la voiz del mien *plurement*. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, VI, 8, Michel.)

Mort me faindrez : mais de nos genz
Ne seit petit li *pluremenz*,
Li braiz, li criz ne la merveille.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1635, Michel.)

Teus *ploremenz* ne teus dolors
Ne fu contez, diz ne retraiz
Cum par la terre furent faiz.
(ID., *ib.*, II, 39178.)

Dunkes soi levat li hom del Sanior, si soi donat en *plorement* d'orison. (*Dial. S. Greg.*, p. 187, Foerster.)

Quant ocis fut, a *plorement*
En aportent le cors sa gent.
(G. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 1555, Michel.)

La dolur i est grant, majur li *pluremenz*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fᵒ 53 rᵒ.)

Laissies vo *plorement*.
(*Chev. au cygne*, 692, Reiff.)

Nostre Sires a oui la voiz de mon *pleurement*. (*Psaut.*, Maz. 258, fᵒ 11 vᵒ.)

Roseie de *plurement*. (*Sermons en prose*, Richel. 19525, fᵒ 160 vᵒ.)

Les femmes qui ne crioient point esmouvoient encore plus le peuple par leurs *ploremens* que ne faisoient les hommes par leur parler. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Live*, fᵒ 55ᵃ, éd. 1530.)

Larmoyement, *pleurement*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Tel *pleurement* est semence de joye. (N. DE BRIS, *Institut.*, fᵒ 177 vᵒ.)

Lacrymatio, larmoyement, *pleurement*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Fig. :

Le *pleurement* de la vigne. Lachryma. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

La coulure et le *pleurement* des vignes quand la seve distile... (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 293, éd. 1622.)

PLORERESSE, *pleu.*, s. f., pleureuse :

Regardez et apelez les *ploreresses*. (*Bible*, Maz. 684, fᵒ 125ᶜ.)

Considerez ceci et appelez les *pleureresses*. (*Bible*, Jeremie, IX, éd. 1563.)

PLORERIE, *pleurerie*, *plouerie*, *plourrie*, *plourie*, *plorie*, s. f., pleurs, larmes répandues en abondance :

Al redrechier fu grans li *plouerie*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, fᵒ 171 rᵒ.)

La peussiez veir estrange *plorerie*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, fᵒ 53 rᵒ.)

Au partir de Robastre moult fu grant la *plourie*.
(*Gaufrey*, 10462, A. P.)

Si eut en le ville grant cririe et grant *plorie*, et en avoient toutes manieres de gens grant pitet. (FROISS., *Chron.*, III, 349, Kerv.)

Sans faire plainte ne *plourrie*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fᵒ 1 vᵒ.)

Ceste *plorerie* dura assez longuement. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXI, Jacob.)

En usant d'une *pleurerie*,
Remonstrera, s'il est besoing,
Que sa femme est seiche et tarie,
Et n'a pas de vie plain poing.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1ᵉ p., de Jure naturali, I, 61, Bibl. elz.)

Nom trop congnu par dueil et *pleurerie*,
Nom non heureux, ta verdeur est tarie.
(LE MAIRE, *Regrets de la dame infortunee*, à la suite des *Illustr.*, p. 407, éd. 1549.)

D'ou vous vient ceste *pleurerie*?
Dit la mere.
(*Serm. de l'Endouille*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IV, 91.)

PLOREVOUS, adj., accompagné de larmes, triste :

Voz *plorevouses* deplantes. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, fᵒ 92 vᵒ.)

PLORIE, voir PLORERIE.

PLORIEL, voir PLOIREL.

PLORISON, voir PLOROISON.

PLORIZ, voir PLOREIS.

PLORIZION, voir PLOROISON.

PLOROIR, *pleuroir*, *plouroir*, *-oer*, s. m., manteau d'enterrement, de deuil, et p.-ê. aussi mouchoir ?

Dame Margrite de Pieronne, .II. couvrechies, .II. loiures, .II. *ploroirs*. (1301, *Cart. de Flines*, p. 501, Hautcœur.)

Des lainschiaus de blanc fil, *plorois* et chins
[denront.
(GILLON LE MUISIT, *li Maintiens des nonnains*, I, 215, Kerv.)

Mabile le cousturiere... fait souplis, chemises et braies et *plouroirs*. (*Dialog. fr. flam.*, fᵒ 17ᵃ, Michelant.)

Trois *plouroers*, dont les boutz sont brodez. (1380, *Invent. de Ch. V*, nᵒ 1902, Labarte.)

Item pour la façon de huit beguins et *pleuroirs*. (1387, *Compt. de l'argent. du roi*, ap. Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'argent.*, p. 319.)

... Les muremiles flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et es frontiaulx sur leurs sourcis,
Mutatoires, pailles aussis,
Leurs aguilles et leurs miroirs
Seront convertis en *plouroirs*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fᵒ 532ᵃ.)

Deux chemises et deux *plouroirs* de thoille pour ung messel. (1482, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour l'acat fait par lesdis tuteurs de *ploroirs*, beghines, chemises et aultres menues choses pour ladite Maignon, paiè dix huit gros. (1ᵉʳ février 1489, *Tutelle de Margot et Maignon le Gallois*, Arch. Tournai.)

— Glande lacrymale :

Et pour ce dist Aristote ou premier livre des bestes que se le *plouroir* qui est en l'anglet de l'ueil est de grant charneure aussy comme il appert es yeulx des escoufles, c'est signe de malice et de tricherie. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 6, Richel. 22533, fᵒ 51ᶜ.)

PLOROISON, *-ison*, *-eson*, *-izion*, *plour.*, *pleur.*, s. f., action de pleurer, abondance de pleurs :

Parmi Bordiaus out moult grant *ploroison*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, fᵒ 14ᵇ.)

La voissies mult grande *plorison*.
(RAIMB., *Ogier*, 12198, Barrois.)

Par vostre terre en ot grant *plorison*.
(*Gaydon*, 10122, A. P.)

Au departir i ot grant *plorison*.
(*Amis et Amiles*, 3476, Hofmann.)

Entor demainent paien grant *plorizion*.
(*Anseis*, Richel. 793, fᵒ 34ᵇ.)

Lors veissiez entr'aus moult fiere *ploureson*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 347, fᵒ 169ᶜ.)

Lors veissiez entr'ous si grande *ploroison*.
(*Ib.*, Richel. 766, fᵒ 46 rᵒ.)

Ses gens font duel et *plorisons*.
(MOUSK., *Chron.*, 646, Reiff.)

De sore s'est couchies et fait grant *ploroison*.
(*Epis. des Chetifs*, p. 247, Hippeau.)

Pourtant a Ludovis print congié ha bandon
Et a sa sœur Baudour qui fit grant *plourison*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, fᵒ 120 vᵒ.)

En ces doleurs de cuers, en ces grans *ploroisons*.
(*Gir. de Rossill.*, 5766, Mignard.)

..... Sa dure annuyeuse fortune
Ne peut entendre a *pleurison* commune.
(G. CHASTELLAIN, *Epitaphe de Pierre de Brezé*, VII, 71, Kerv.)

PLOROS, *-rous*, *-rus*, *-reus*, *-reux*, *plour.*, *plur.*, *pleu.*, adj., qui pleure, en larmes :

Sedent es bans pensif e *plurus*.
(*Alexis*, str. 66ᵇ, XIᵉ s., Stengel.)

Aldroen qui mult fu piteus
Devint tot tristes et *ploreus*.
(WACE, *Brut*, 6543, Ler. de Lincy.)

Plaignanz, *plurus* e irascuz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1578, Michel.)

Li portiers l'ot, molt l'en pesa,
Ploreus et tristes l'apela.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2673, du Méril.)

Durement sont *plorous* si oel.
(*Athis*, Richel. 375, fo 126r.)

Ains qu'ele eust .I. mot soné
A ceus qui si orent parlé
Se retorna la *ploreeuse*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3527, fo 197c.)

Quar le roi qui est mort jesant
Danemarche a lessé *plorouse*.
(*Comm. le roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Autant qu'elle sera amoureuse, autant elle deviendra *ploreuse*. (*Propheties*, fo 2 vo, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Ceux qui ont les yeux *pleureux*. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 3, éd. 1566.)

Biraud estant contraint de quitter le pais pour ses debtes, c'est a dire d'aller demeurer en Gastine, arriva un samedi au soir chez l'avocat, tout *pleureux*. (A. D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. III, c. IV, t. II, p. 490, éd. Reaume et Caussade.)

— Accompagné de larmes, triste, lugubre :

Et a *ploureuse* chançon luy commença a rendre ses obseques en telle maniere. (*Gr. Chron. de Fr.*, Yst. du gros roy Loys, IV, P. Paris.)

Et la fin *ploreuse* et dolente.
(*De Ste Gale*, ms. Avranches 744, fo 6a.)

Et de *ploreus* dras se vestirent.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 217a.)

A pensee *ploureuse* et tres devote. (*De vita Christi*, Richel. 181, fo 141b.)

Ploureuses complaintes.
(TAHUR., *Poes.*, 2e p., p. 98, éd. 1574.)

En chant triste et *ploureux*.
(J. A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 363.)

Et le ciel rigoureux
Ne me transforme point en un marbre *pleureux*.
(GREV., *M. Ant.*, V.)

On tachera de fortifier leurs cœurs et les rendre devotes, non d'une devotion mignarde, tendre ou *pleureuse*, mais d'une devotion douce et courageuse, humble et confiante. (FR. DE SAL., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, 44.)

— S. m., pleureur :

Lequel interrogé s'il vouloit gagner une piece d'argent pour estre *pleureux* a un enterrage, respondit ne povoir plorer, mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marry. (NOEL DU FAIL, *Contes d'Eutrapel*, fo 67 ro, éd. 1585.)

Norm., *pleureux*, pleureur.

PLOROSEMENT, *ploureus.*, adv., en pleurant, d'une voix lamentable :

Por quoi li verset sont chanté *plorosement* en la fin de servise. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, fo 50 vo.)

... Mais *ploureusement*
Plaignoit la perte et le domage
De sa fille.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 58a.)

PLORUEL, voir PLOIRUEL.

PLOSTE, s. f., p.-ê. faute pour *plate*, argent :

Deux deniers d'or, et un real de *ploste*. (*Journ. d'un Bourg. de Par. s. le règne de Fr. I*, p. 93, Soc. de l'H. de Fr.)

PLORROYE, s. f. ?

Une *plorroye* pour l'autel de la chappelle de l'hospital, .III. s. (1381, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLOT, s. m., loquet :

En chascune des dictes portes un gros verroul par dedens avec ceulx des sarrures, et tout de bon fer a *ploz*. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch. Aube G 1559, fo 52 vo.)

Pour una sera sive *plot* posita in domo porterie. (1413, *Compt. de fabrique de l'église de Lyon*, Arm. David, vol. V, no 2.)

— Tronçon de bois, billot :

— Que peut il ? — Assez faire un
Il actent que le vent se tourne. [*plot*,
(1466, *Ballade pour le comte de Dammartin*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, I, 361.)

L'affeust du gros courtault de fer en façon d'ung mourtier fut placé sur deux rouhes longues et toutes rondes, taillees dans deux gros *plots* de nouhier. (*Mandat du 18 mai 1512*, Compt. de l'artillerie, Arch. mun. Dijon, II, aff. milit.)

Il demanda qu'on fist venir promptement le bourreau avec son braquemart et le *plot* propre a telle execution. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 226, éd. 1569.)

Des chats qui scient un *plot* de bois. (TABOUROT, *Bigarr.*, fo 11 vo, éd. 1584.)

— Tronc :

Enemond de Syvrieu, Jehan du Nievre, Bernerd de Varey et Audry Nantuas ont trouvé au *plot* du pardon du pont de Rosne .XLIII. l. .VI. s. .VIII. d. tourn. (2 juin 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 122, Guigue.)

Jehan Tiboud, Jean de Durche et le procureur, du commandement des autres conseillers, ont trouvé et prins ou *plot* du pardon du pont de Rosne et baillé a Audry de la Fay, receveur de la ville et de la fabrique du pont, c'est assavoir quatre livres tournois de toutes monnoyes. (31 août 1419, *ib.*, I, 187.)

Auxerrois, *plot*, étal de boucher. Nivernais, Clamecy, *plot*, petit billot pour asseoir les enfants, billot pour couper la viande. Berry, Doubs, Jura, Lyonn., Suisse rom., *plot*, Bresse, *plout*, billot, tronçon, bloc de bois. On dit en Suisse au figuré : Dormir comme un *plot*, pour signifier : Dormir d'un profond sommeil, dormir comme un sabot.

PLOTE, *plotte*, s. f., tronc :

Est ordenez et accordes que de touz les merchies qui seront fait des orez en avant en la dicte vile de Voignory, ou finaige ne en la parroche, lezquel marchiez monteront a .XX. sols ou a plus, que ung denier en soit baillié a Dieu par la main de l'acheteur, liquel denier sera mis en la *plote* du mostier pour convertir en l'usaige desus dit. (1336, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 107, J. d'Arbaumont.)

— Chenet ?

Une paire de soffloz, ensamble les *plotes*. (Janv. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une grosse enclume en fer, la *plote* et les sofloz. (*Ib.*)

— ?

Pour ung tonniel et *plottes* pesant .XXIII. livres ou environ. (1469, *Compte de l'exéc. test. de Phil. du Bos*, Arch. Tournai.)

Autun, *plotte*, coffre où l'on mettait les offrandes pour le luminaire des morts.

PLOTER, voir PELOTER.

PLOTON, voir PELOTON.

PLOTTOIR, voir PELOTTOIR.

PLOUAGE, voir PLOUVAGE.

PLOUCH, voir PLOICH.

PLOUD, adj., qui plait, qui est agréé :

Les voluntrives choses de la meie buche bien *ploud* fai, sire, e les tuens jugemenz ensegne mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 108, Michel.) Lat., complaceant tibi.

Kar uncore nedes la meie oreisun es bien *ploudes* choses d'icels. (*Ib.*, CXL, 5.) Var., *ploues*. Lat., quoniam adhuc et oratio mea in beneplacitis eorum.

PLOUELE, s. f., prunelle :

De teuz qui ont ver toi orguel
M'agarde com *plouele* d'uel
(*Liber psalm.*, p. 271, Michel.)

PLOUERIE, voir PLORERIE.

PLOUICH, voir PLOICH.

PLOUJON, s. ?

N'ai pas cuzanson
D'aisaillir a .I. donjon
Nen a *ploujon*
Tandut sus glaison
N'avrai gueridon
Per ceste froide saison.
(*Chanson*, ap. P. Meyer, *Rec.*, p. 382.)

M. P. Meyer propose de lire *plomion*.

PLOUMACH, voir PLOMMAS.

PLOUMART, voir PLOMMART.

PLOUMAS, voir PLOMMAS.

PLOUMERECH, voir PLOMMERECH.

PLOUMERET, voir PLOMMERET.

PLOUMETIERE, voir PLOMMETIERE.

PLOUMIEL, voir PLOMMEL.

PLOUQUET, s. m., petit bouclier :

Cestus, talevas, *plouques*. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 62.)

PLOUQUIER, voir BLOQUIER.

PLOURABLE, voir PLORABLE.

PLOURABLEMENT, voir PLORABLEMENT.

PLOURAMMENT, voir PLORANTMENT.

PLOURANCE, voir PLORANCE.

PLOUREIS, voir PLOREIS.

PLOURESON, voir PLOROISON.

PLOUREUS, voir PLOROS.

PLOUREUSEMENT, voir PLOROSEMENT.

PLOURIE, voir PLORERIE.

PLOURIERE, s. f. ?

Une *plouriere*. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

PLOURISON, voir PLOROISON.

PLOUROIR, voir PLOROIR.

PLOURRIE, voir PLORERIE.

PLOUSTIER, s. m., fabricant de *pluscula* et de divers objets de métal :

Pluscularii, *ploustiers*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 44.) Le ms. Cottonien traduit par *bogelers*.

PLOUSTOR, s. m., cadenas, espèce de serrure :

A Jehan Soier, serurier, pour ouvrage de son mestier par luy livré, c'est assavoir pour .IIII. *ploustors*, .II. plas et .II. aloche pour les manteaux du boullewart des Dunes et pour le wicquet dudit boullevart, pour ce .XLVIII. s. (1415, *Reg. des recettes de Boulogne-sur-Mer*, Dupont.)

Cf. PLOUSTRE 1.

1. **PLOUSTRE**, *ploutre*, *plaustre*, *ploistre*, s. m., cadenas, grosse serrure à bosse, serrure à vertevelle :

Et li yoex moult souvent demoustre
Avoec le sierure le *ploustre*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 69, Kerv.) Impr., *plonstre*, demonstre.

Pour les .IIII. cles et les .III. *ploustres* de le porte. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 96.)

Un crampon et un *ploustre* estoffé a une estocque. (1346, *ib.*, f° 104.)

Pour une sierure a *ploustre* mise a l'huys dou celier. (1351, *Somme des frais d'entretien des biens de Gillion dou Mortier*, 10° Compt., Arch. Tournai.)

A Wittart le fevre pour .I. *plaustre* a .II. clefs mis et atakiet a l'huis de la loge. (*Compt. de 1369*, Arch. mun. Valenciennes.)

Ne de brisier ou froissier aucuns huis, fenestres, *ploustres* ou serrures des huis, des tours a guarittes, et des aultres lieux la ou sont les artilleries de le ville. (XIV° s., *Ord. diverses de l'echevinage relat. à la défense de la ville*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers-Etat*, t. I, p. 733.)

Ouquel mur entroit le verrouil d'icellui huis et par lequel on le fermoit, a un *ploustre*, par ledit cloistre. (1383, Arch. JJ 122, pièce 314.)

Lesquelx rompirent le *ploistre* et les serrures de l'huis desdites prisons. (1389, Arch. JJ 138, pièce 158.)

Item pour une serure a *ploustre* et a verreil servans a l'uis de le cambrette. (Mai-août 1398, *Compt. d'ouvrages*, 10° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour .I. *ploustre* a verreil servant audit huis avec deux clefs. (*Ib.*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A lui [Jehan Lefevre] pour .I. *ploustre* pour ladite porte. (8 août 1399, *Tut. des enf. Flameng*, Arch. Tournai.)

Un coffret en maniere d'une longue laiette fermee d'un petit *ploustre*. (1400, Arch. JJ 155, pièce 262.)

Les huches ferrees de *ploustres* et sereures non ouvrables. (SIM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 244ᵃ, éd. 1485.)

Ung grant escrin a deux *ploustres*. (1422, *Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

La suppliante rompi d'un sizeau ou autre ostilz qu'elle avoit, la serreure ou *ploutre* dudit coffre. (1429, Arch. JJ 174, pièce 296.)

Un escreing rouge fermant a deux *ploustres*. (1441, *Regist. des contrats*, p. 1124, Arch. mun. Douai.)

Ploustres fourniz de verroux, vertevelles, cloux, crampons, et de deux clefz chacun. (1490, Arch. K 272.)

Ploustre se rencontre plusieurs fois avec le sens de grosse serrure à bosse dans les acquis des comptes de Laon.

Norm., *ploutre*, pène de serrure.

2. **PLOUSTRE**, *plaustre*, s. m., chariot de bagages, de transport :

Il i avoit .II. bues a .I. *ploustre* qui portoient chou ki necessaire lor estoit. (*Anfances N. D.*, Richel. 1553, f° 278 r°.)

— Le Chariot, la Grande Ourse, constellation :

Les hauteurs du *Plaustre* concelloes.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 97 r°.)

— Rang de rameurs ?

Il print en celle bataille une nef a cinq rames ou a deux *plaustres*. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 135 v°, éd. 1539.)

PLOUSTREMENT, s. m., action de passer un cylindre sur la terre pour écraser les glèbes :

Occatio, hersement de terre, *ploustrement*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Ploustrement : m. A levelling of ground, or breaking of clods, with a rowler. (COTGR., 1611.)

PLOUSTRER, *bloustrer*, *bloutrer*, v. a., passer un cylindre sur la terre pour écraser les glèbes :

Tu rouleras ou *ploustreras* la terre. (CL. COTTEREAU, *Trad. de Columelle*, II, 13, éd. 1551.)

Occo, rompre les mottes de terre, herser et couvrir la semence, *ploustrer*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Ceste terre n'a point besoin de sarcler ny de fumer, ains veut estre seulement hersee ou *bloustree*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 15, éd. 1566.)

Elle ne demande qu'estre hersee ou *bloutree*. (ID., *ib.*, ch. XVI.)

Quand on le foule aux pieds, ou qu'on le *bloutre* avec un bloutroir ou cylindre. (ID., *ib.*, XIX, 8.)

Le Picard l'a conservé dans son ancienne signification, et de plus dans l'acception figurée de ruer de coups. Rouchi, *bloutrer*, passer un cylindre sur la terre pour la rendre unie, ou sur le blé trop avancé, pour en retarder la végétation.

Cf. BLOSTE.

PLOUTEL, voir PLATEL.

PLOUTRE, voir PLOUSTRE.

PLOUTOIR, voir PLOUTROIR.

PLOUTROIR, *ploutroer*, *ploutoir*, *bloutroir*, *bloutroer*, *bloutoir*, s. m., cylindre de bois qu'on promène sur les terres pour les unir, rouleau pour briser les mottes de terre :

Tribulus, (*s*)*ploutoir*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 59.)

Et amena le peuple d'icelle (cité) et les sia : et fist tourner sus eulx des *ploutoirs* ferrez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 12, éd. 1530.)

Il feit passer sus eulx des *ploutroirs* et des herces et des bois ferrez. (ID., *ib.*, Paralip., I, 20.)

Je ne sçauroye mieulx a comparer cest engin qu'a des cylindres ou *bloutroers*, avec lesquels on met a l'uny les aires des palestres. (JAN MARTIN, *Trad. de Vitruve*, f° 138 v°, éd. 1547.)

Les gousses des pois sont longues et rondes, comme un cylindre ou *bloutroir*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, 12, éd. 1566.)

Premierement faut l'aire applanier
D'un rond *bloutoir*.
(LE BLANC, *Georg.*, f° 40 r°, éd. 1608.)

Ploutroer: m. A rowler; the rowling instrument wherewith ground is levelled; and clods broken. (COTGR., 1611.)

Ploutroer, *ploutroir*, cylindre a briser les motes et applanir le sol d'une terre labouree. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Rouchi, *ploutro*, *bloutro*.

Cf. BLOSTE et BLOUTRAILLE.

PLOUVAGE, *-aige*, *-iage*, *plov.*, *pluv.*, *plouage*, *pluyage*, s. m., pluie :

Les iaues qui furent creues par les granz *plovages* qui orent esté. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 115ᵃ.)

L'euvre ne se put tenir fermement, pour la terre qui estoit mole de sa nature et meismement pour la continuance des *plouages* qui eurent esté en ce point. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charlemaines, I, 11, P. Paris.)

En celle annee fu si grant desatrempance de l'air et si grans *plouages* que les bles germerent aux champs avant qu'il peussent estre cueillis. (*Ib.*, Bon roy Philippe, II, 13.)

La nuit murent tous ensemble, amis et enemis, et orent mout mautens et grant *pluyage*, ensi con Deu plot. (*Gestes des Chiprois*, p. 83, Raynaud.)

Pour le lait tamps et le grant *plouvaige* qu'il faisoit. (FROISS., *Chron.*, V, 400, Luce, ms. Amiens, f° 119 v°.)

La riviere estoit grosse pour le *plouviage*. (ID., *ib.*, I, 61, Luce.)

Et si sont en Espaigne et en Galice rivieres trop perilleuses, qui viennent par *pluvage*, et tant abondamment qu'elles sont tantost crues et malaisees et perilleuses a passer. (ID., *ib.*, liv. III, p. 141, éd. 1559.)

Avoit fait longuement mult grant *plovaige*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 535, Borgnet.)

Unc si gran *plovaige*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, p. 569, Chron. belg.)

Luxembourg, *plouvage*, pluies, continuation de pluies.

PLOUVASSE, s. f., grande pluie :

Ensi estoit li os destrainte par l'aigue tant com li *plouvasses* dura. (JEHAN DE THUIN, p. 59, Settegast.)

PLOUVIAGE, voir PLOUVAGE.

PLOUVIER, s. m., gouttière :

D'avoir voye parmi le camp d'autre, ou d'avoir son *plouvier* sur autre. (BOUT., *Somme rur.*, f° 25ᵃ, éd. 1479.)

PLOUVIGNIER, voir PLOVINER.

PLOUVINER, voir PLOVINER.

PLOUVINEUS, *-eux*, adj., pluvieux :

Tans *plouvineus*. (J. DE THUIN, *Est. de Jul. Ces.*, ms. S.-Omer 722, f° 116ᵈ.)

Se il euist fait fresk ne *plouvineux*, il ne peuissent estre alé en avant. (FROISS., *Chron.*, X, 253, Kerv.)

PLOUVINIR, *plovenir*, v. n., syn. de *ploviner* :

Si prist a *plouvinir* durement, sans mentir.
(*Roum. d'Alix.*, f° 51ᵈ, Michelant.)

Cel jor... fist un tempz enubli et commansait a *plovenir*. (*S. Graal*, III, 610, Hucher.)

PLOUVOIR, voir PLEUVOIR.

PLOUVOISON, *plauv.*, s. f. ?

.IIIIˣˣ. perches de terres en plusieurs pieces faites et arrees a *plouvoison*. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 28, f° 32 v°.)

.XL. journeulx de *plauvoisons*. (*Ib.*, f° 29 r°.)

Ce mot se trouve accompagné de phrases comme celles-ci : .II. journ. de terre ahanées a fourment... ou carchies a avoine.

PLOVAGE, voir PLOUVAGE.

PLOVENIR, voir PLOUVINIR.

PLOVINER, *-vignier*, *plou.*, *pleu.*, *plu.*, *ple.*, *pluvener*, v. n., tomber une pluie fine, bruiner, brouillasser :

Endroit le vespre commance a *ploviner*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 78ᵇ.)

Endroit la terre a *ploviner* se prist.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 27ᵇ.)

Tout le jor *ot plouvignié*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 120ᵃ.)

Tote jor *ot pluvignié*.
(*Ib.*, Ars. 3641, f° 158ᵃ.)

Tel fois va il *plouvinant*
Au main, qu'ançois jour faillant
Luist li solaus.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 152.)

C'estoit une merveille de leurs riches adornemens veyr et regarder s'il y eult fait beau tamps, mais il *plouvinoit*. (XIVᵉ s., *Récits d'un bourg. de Valenciennes*, p. 231, Kervyn.)

Pluito, *plouviner*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Et luisoit le soleil, et *pluvenoit* ung poc parmey. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Il *avoit* un peu *pluviné*. (LOYAL SERV., *Chron. de Bay.*, XLVII, Buchon.)

Plouviner, *pleuviner*, *pleviner*, to mizzle. (COTGR., 1611.)

La petite pluye desgoutte tout lentement ou doucement, ce qu'on appelle *pluvigner*. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 9, éd. 1669.)

Pleuvigner ou *pleuviner* et *pluviner*, rorare. (DUEZ, *Dict. fr. all. lat.*, Amsterdam 1664.)

— Infin. pris subst., pluie :

La fain et le grand *plouviner*
Les en a fet acheminer.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 7900, Buchon.)

Rouchi, *pluvéner* ; Tournaisis, *pluviner* ; Fr. Comté, *pleuvignier*, *pluvigner*, *plevignier*, *plougener*, *pieugenâ* ; Suisse et Lyon, *pleuvigner*, bruiner.

PLOWEL, voir PLUGUEL.

PLOY, voir PLOI.

1. **PLOYCH**, voir PLOIEIS.

2. **PLOYCH**, voir PLOICH.

PLOYEMENT, voir PLOIEMENT.

PLOYEN, voir PLOION.

PLOYER, voir PLOIER.

PLOYERESCHE, voir PLOIERESSE.

PLOYERET, voir PLOIERET.

PLOYERUEL, voir PLOIRUEL.

PLOYEUR, s. m., mot obscur exprimant l'idée de messager :

Item, le val de Botry, ou les *ployeurs* de Josué porterent l'estarche avec leur crappe de roisin. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 86, Potvin.) Var., li *ployeux*.

PLOYEURE, voir PLOIEURE.

PLOYON, voir PLOION.

PLOYRUEL, voir PLOIRUEL.

1. **PLOYS**, voir PLOIEIS.

2. **PLOYS**, voir PLOIT.

PLUBIEMENT, voir PUBLIEMENT.

PLUC, voir PELUC.

PLUCHINE, voir PELUCHINE.

PLUCOTER, *plucquoter*, v. a., becqueter :

Me vela prins dans le gluel
Tout comme on prend un oisel
Qui cherche a *plucoter* du feure.
(*La Farce des Quiolars*, édit. des Joyeusetez, p. 31.)

Plucquoter. To pick nicely. (COTGR., 1611.)

Norm., *plucoter*, éplucher minutieusement.

PLUCQUAILLE, voir PLUQUAILLE.

PLUEPLOIER, voir PUBLIER.

PLUEQUIN, s. m., charpie :

Viez linge a faire *pluequin* pour bender et envoleper la gambe d'une fillette impotente. (1515, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PLUEVETE, voir PLUIETE.

PLUGEAU, voir PLUGUEL.

PLUGUEL, *plugeau*, *plowel*, *pluiel*, s. m., vent du sud :

Lieve sus bise, si vien avant *plowel*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 15, Hofmann.)

Assi cum *plowels*, quant il sofflet par sa chalor. (*Ib.*) Lat., auster.

Si te suiront en la bataille
Tantost com *pluiaus* ventera.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 102c.)

Venta bise et *pluiau*[*s*] cessa.
(*Ib.*, f° 1 r°.)

Et les III. vens principaulx
Avec tous leurs colateraulx ;
Galerne, soulerre avec bise
Et *plugeau*, nul ne me desprise.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 470a.)

— Midi, sud :

(La cité de Jerusalem avoit) devers orient treis portes ; devers occident treis portes, devers bise treis portes ; e devers *pluguel* treis portes. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 33 v°.)

Regardez tot environ et occident et aquilon, a *pluguel* et a orient. (*Bible*, Richel. 899, f° 79a.)

PLUIEL, voir Pluguel.

PLUIETE, *pluevete*, s. f., petite pluie :

Si commença moult a plouver
Une *pluevete* moult menue.
(*Fregus*, Richel. 1553, f° 442 r°.)

Une *pluiete* delieie descendit devers le ciel amont et cheit desor le cors Moys. (*S. Graal*, III, 715, Hucher.)

Lors commença a chaoir une *pluiete* si douce et si plesant que onques nule plus soef rousee ne fu veue. (Guill. de Tyr, VI, 19, P. Paris.)

Mez tu scez bien que fort venter
Chiet souvent par une *pluiete*.
(*Mist. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 260.)

Noms propres, *Pluyette*, *Plugette*.

PLUISEMMES, *-emes*, adv., surtout, particulièremeut :

La u en totes manieres defalt li fruiz des bons, la est faiz a la fie li travaz des malvais oisous, *pluisemes* se de voisin i at ochisons, ki puent porteir a Deu miedre fruit. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 63, Foerster.)

Ceste œvre est mult traveilhouse et *pluisemmes* a occupeit corage et tendant a altres choses. (*Ib.*, p. 188.) Lat., maxime.

PLUISORS, *plusurs*, adj. pris subst., la plupart :

Des baruns de sun regne i furent li *plusur*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 3870, Andresen.)

De ses barons tout li *pluisor*
Se baptisierent a cel jor.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2951, du Méril.)

Lors s'aperçurent li *plusor*
Que il n'amoit pas Blancheflor.
(*Ib.*, 2e vers., 455.)

Li *plusor* voelent se loer
Que il devreient suvent blasmer,
E ce laissent que il devreient
Forment loer, se il l'aveient.
(Marie, *Fabl.*, XXXII, Roq.)

— Adj., au positif, nombreux :

Troveres esperviers, ostors,
Girfaus et gentils et *pluisors*.
(*Parton.*, 1797, Crapelet.)

PLUITINE, adj. f., pluvieuse :

L'isle de Fer, qu'autres ont jadis appellee la *pluitine*, non qu'il y pleuve, ains pour ce qu'ils disoient qu'il n'y a autre eau que celle qui distille de la rosee de certains arbres couverts de nuages, laquelle arrouse toute la terre. (Thevet, *Cosmogr.*, III, 9, éd. 1575.)

PLUMA, voir Plumas.

PLUMACEL, *-assel*, *-ecel*, s. m., tampon :

Soient cousues les plaies... puis soit tenue la main dessus longuement et en repos, ou soit mis un *plumacel* desus. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 40b.)

Et mettez *plumeceaux* dessus que eaue n'y approce. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 25, éd. 1495.)

Puis le loyes (le bras) et y mettes deux *plumeceaux* doubles affin que la ligature soit plus forte. (Id., *ib.*)

Les raclouees, les *plumaciaulx* et escorpettes. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 277.)

Sur icelles pouldres et emplastres appliquez sur l'ulcere fault mettre quelques *plumaceaux* trempez en oxycratum. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 482, éd. 1549.)

Plumaceaulx d'estouppes de chanvre bien pignees. (Id., *ib.*, p. 486.)

Les tentes et *plumaceaux* qui seront mis tant au dedans qu'au dehors de la playe. (Paré, *Œuv.*, VII, 7, Malgaigne.)

— Petite plume :

Ains s'esvanouiront comme les *plumasseaux*,
La pouldre et le festu que l'aquilon emporte.
(Chassign., *Ps.*, I, éd. 1613.)

— Lit de plume :

Les *plumaceaux* sont ainsi appellez pource qu'on les faisoit anciennement de plumes cousues entre deux blancs draps. (La Frambois., *Œuv.*, p. 725, éd. 1631.)

Bresse, *plumaceau*, plumet.

PLUMACEOLE, s. f., tampon :

Puis metras sus *plumaceoles* d'estopes moillies. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 40c.)

PLUMACERIE, voir Plumasserie.

PLUMACH, voir Plommas.

PLUMACHE, s. f., plumet :

Salade, habillement de teste d'un homme de pied, armet, c'est d'un homme d'armes, le tymbre en est l'ornement et la *plumache*. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 146, éd. 1622.)

Plumache ou plumart, penachio. (*Thres. des trois langues*, éd. 1617.)

Suisse, Vaud, *plumache*, s. m., plumet.

PLUMACHEUL, s. m., tampon :

Aiez grans *plumacheus* de estoupes baignees en ewe froide. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 2 r°.)

Cf. Plumacel.

PLUMAGE, adj., bigarré :

Chis voiles estoit fait de toiles de bissum retors, et estoit de couleur de jacunte et de pourpre et de coctum .II. fois tant fais d'œvre *plumage*, ch'est a dire fais a l'aiguille. Car pluma en .I. langaige est aguille... Mais aucun dient qu'il estoient d'œuvre *plumage*, ch'est a dire qu'il estoient fait de dyvers ouvrages a le maniere des oiseaux de l'air qui ont dyverses plumes. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 39b.) Lat., opere polymitario. (Ex., XXXVI, 35.)

PLUMAIL, s. m., plumet, panache :

Et avoit ung chanffrain d'acier, sur lequel avoit ung tres bel *plumail*. (Monstrelet, *Chron.*, II, 219, Soc. de l'H. de Fr.)

Tous les princes si firent leur devoir,
Bien acoustrez chacun a son povoir
Avoient *plumaux* fichez en leur heaulme.
(A. de la Vigne, *la Louenge des Roys de France*, f° 32 v°, éd. 1507.)

Prend les habillemens des gens d'armes, leurs chevaulx et *plumails*. (Loyal Serv., *Chron. de Bay.*, ch. XLI, Buchon.)

Ou bien me faisoit un beau *plumail* de plumes de chapon. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 62, Bibl. elz.)

Plumail, duster of feathers. (Cotgr., 1611.)

— Aileron garni de plumes :

Et fuyoient a la route regardans derriere soy comme un chien qui emporte un *plumail*. (Rab., *Gargantua*, ch. XXXV, éd. 1542.)

— Plumeau :

Et y avoit un jeune enfant proche, lequel avec un *plumail* l'esmouchoit. (Du Tillet, *Rec. des roys de Fr.*, p. 336, éd. 1618.)

Poitou, Saint., *plumail*, fouet de l'aile des oies dont on se sert pour aider à l'action du balai.

Nom propre, *Plumail*.

PLUMAILLE, s. f., gibier de plume :

Mais mieulx, la moytié au butin,
Je n'y quiers riens que la *plumaille*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 50c.)

PLUMAL, s. m., plumet, panache:

Et par dessus son armet ung *plumal*. (1490, Arch. K 76, f° 60 v°.)

Conus, le coupet d'un heaume ou d'un armet le *plumal*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1587.)

PLUMART, *plumar*, *plusmart*, s. m., plumet, panache :

Lequel se partit de la ville de Digeon, ayant ses chevaux couverts, et ses pareures, armé, heaumé et paré de grans

plumars tres honnestement. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Estoient fort gorgias d'accoustremens, faites a plaisir et force *plusmars*. (Desrey, f° 124, an 1516, ap. Ste-Pal.)

Pour son *plumart* pourtoit une belle grande plume bleue. (Rab., *Garg.*, ch. viii, éd. 1542.)

Plumars que on met sur les heaumes. (R. Est., *Thes.*, Crista.)

Un beau *plumart* de plumes de chapon. (N. du Fail, *Prop. rust.*, p. 91, éd. 1549.)

Ces campanes ne servoient que de piasse, comme font les *plumars*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 234, Roybet.)

Ilz estoient accouttrez de *plumarz* de mesme, de mantellines, seons de drap d'or, de velours ou satin. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, II, 304, Lalanne.)

Plumar, penacho. (Nicot, *Thresor*.)

Morv. nord, *pieumart*, Poitou, *pleumart*, La Bresse en Vosg., *pièmart*, plumet; arg. milit., *plumard*, balai.

plumas, *pluma*, *pleumas*, s. m., plumet, panache :

Et faisoyent les gambades plus haut que leurs [*pleumas*.
(*Chans. du xv° s.*, p. 86, G. Paris.)

Et portoyent armets et heaumes a grans *plumas* tres honnestement. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Ung heaulmet atout ung blanc *plumas*. (S. Remy, *Mém.*, ch. clxxxiii, Buchon.)

Lorsque le seigneur dudit lieu fit assembler tous les manans et fit present d'ung *pluma* pour cestuy tirant au plus prez du blancq. (1594-97, *Lettre de rémission accordée à Albert Dupont*, Ch. des compt. de Lille, B 1791.)

Norm., *plumas*, *pleumas*, plumeau.

plumasse, s. f., grande plume :

Pour les hommes, portent longs cheveux ballants, avec un tour de *plumasses* hautes, vif teinctes et bien atournees. (1505, *Procès-verbal de la Navigation du capitaine de Gonneville*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 143.)

plumassel, voir Plumacel.

plumasserie, *-cerie*, s. f., ornement de plumes :

Maintes belles *plumasseries* et autres raritez. (*Relat. de Binot Paulmier de Gonneville*.)

Elles les enterrent avec quelques colliers et *plumasserie* qu'ils auront plus aimé. (Paré, *Mumie*, 4, Malgaigne.)

Sa maison estoit tapissee de *plumasserie* de diverses couleurs de la hauteur d'une picque. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. I, p. 52.)

Lui montrant de la *plumasserie*, des pierres vertes pour servir d'ornement a la levre d'embas. (Id., *ib.*, p. 166.)

Ils n'usent point tant de *plumasseries*, (les sauvages d'Hochelaga) que les Bresiliens, lesquels en font des robbes, bonnets, brasselets, ceintures, et paremens des joues et des rondaches sur les reins de toutes couleurs. (Id., *ib.*, t. III, p. 711.)

Des *plumasseries*, des pierres vertes qu'ils mettent dans leurs levres. (J. de Lery, *Voy. au Bresil*, I, 80, Gaffarel.)

Ils portent pour parade quelque *plumasserie* autour de leur teste. (Loys Guyon, *Div. leçons*, p. 590, éd. 1610.)

Ils preparent leurs *plumaceries*, tant pour la teste. bras, reins, que pour leurs armes. (Yves, *Voy. dans le Bres.*, I, 7, Denis.)

Nom de lieu, la *Plumasserie* (Seine-et-Marne).

plumat, s. m., jeune homme imberbe :

Jeunes *plumatz*, ne sejournez plus, mais
Prenez armes et suyvez vostre maistre.
(*Complaint. de France*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VIII, 83.)

plume, voir Plomme.

plumecel, voir Plumacel.

1. **plumee**, s. f., oiseau donné en pâture à un faucon :

Premierement li donnes *plumee* et puis le cuisse. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 221d.)

Plumee a espervier ou a muschet... de la teste del oisel devez fere, ou de la pel de suriz. (*Medecine des faucons*, P. Meyer, Romania, XV, 280.)

Et luy donne, une fois la sepmaine, de la char bien trempee, et des os et de la plume assez souvent et ne lui en donne point le jour qu'il ara mengié char levee; ou le jour qu'il sera baingnié, ne luy donne ne char levee ne *plumee*. (*Modus*, f° 119, ap. Ste-Pal.)

2. **plumee**, voir Plommee.

plumer, verbe.

— Neutre, enlever l'écorce :

Que les genz dudit seigneur ne doibgent leyer pour faire de la poix ni *plumer* pour faire de l'escorce. (1350, *Lett. de Thibaut de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, M[12], n° 15.)

— Act., arracher :

Paillart traitre, me *plumeras* tu la barbe? (1462, Arch. JJ 198, f° 303 v°.)

Lequel Anthoine dist en jurant le sang Dieu qu'il n'avoit poinct gecté de pierre, et de rechief respondi ledit Mauryce que si avoit et qu'il l'avoit frappé, a quoy ledit Anthoine au contraire dist et jura que non avoit, mais s'il savoit celluy qui avoit fait ledit jet et l'eussiez vous fait parlant audit Maurice, je luy *plumasse* la barbe. (*Ib.*)

Norm., *pleumer*, cueillir des fourrages en plein champ sans le secours d'aucun instrument. Hte-Norm., vallée d'Yères, *pleumer*, La Bresse en Vosges, *pieumé*, enlever l'écorce.

plumet, adj. ; *garçon plumet*, jeune étourdi qui n'a pas encore de barbe :

Laquelle femme dist a Jehan de Fer qu'il estoit un *garson plumet*, et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi boutee. (1378, Arch. JJ 206, pièce 161.)

plumete, *-mette*, s. f., petite plume :

Il est plus gent et a les *plumettes* plus joinctes et plus belles. (*Le Chapelet de Virginité*, de la fleur de liz, F. Godefroy.)

Si dormoit lors (Vénus) dedans ung poesle [chault
Sur ung mol lict de *plumettes* deslies
Bien tapissé de verdures jolies.
(J. le Maire, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., IV, 230.)

Prenez vos *plumettes*,
Traictez d'amourettes
Chastes et honnestes
De ce jeune roy.
(Branville, *Nuptiaux virelays*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 31.)

Excusez donc d'une amour franche et nette
Ces rudes traiz de ma tendre *plumette*.
(Ch. Fontaine, *les Ruiss. de fontaine*, p. 284, éd. 1555.)

La *plumette* d'un passereau.
(*Print. d'Yver*, p. 4, éd. 1588.)

A tant se teut Venus : Amour, sur ses paroles,
Branlast le cercle d'or de ses *plumettes* molles.
(Cl. de Morenne, *Poés. prof.*, p. 52, Duhamel.)

Il (le moyen duc) a quatre ou cinq *plumettes* de chasque costé sur le sommet de la teste, a guise d'oreilles. (Montlyard, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, xxv, 46, éd. 1615.)

Plumette, een pluymken. (Gasparus, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— Girouette :

Or vaurai faire une *plumete*
Ki le molin au droit vent mete.
(L. Wagon, *le Moulin a vent*, 163, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 167.)

plumeté, adj., orné d'une gravure figurant des plumes :

Ung hanap d'or couvert, *plumeté* dehors. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 272, Labarte.)

Une esguiere d'or *plumetee* et taillee, le couvescle garny de pierrerie, et est le fruitelet d'un balay, pesant .v. marcs d'or. (*Ib.*, n° 311.)

plumeter, v. a., écrire en brouillon :

Quand on plaide contre luy, il doit avoir tout son entendement aux paroles de l'avocat de sa partie, et *plumeter* toute la substance du plaidoyer pour en avoir memoire afin d'y respondre et repliquer pour y prendre aventage s'il y eschet. (*Gr. Cout. de Fr.*, p. 291, ap. Ste-Pal.)

— Terme de chasse :

Quand le roy Modus ot dit et devisé toutes les manieres comment les povres puent prendre les lievres tant a quester comme a *plumeter* et autrement, un povre homme qui n'avoit qu'ung reseul lui demanda s'il porroit prendre le lievre a son reseul. (*Modus*, f° 71 v°, Blaze.)

PLUMETEUR, s. m., celui qui écrit des minutes, des notes, petit clerc :

Copiste, *plumeteur*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Clerc, clergeau, *plumeteur*. (Jun., *Nomencl.*, p. 331, éd. 1577.)

Un *plumeteur*, un petit escrivain, un clergeau, librariolus, servus a manu. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1633.)

PLUMEUS, *-meux*, *-meuls*, adj., emplumé, garni de plumes :

Et dist Herodes : Ja nel querrai niant
Se cis capon que ci m'est en presant
N'en est *plumeus* com il estoit devant
Et se redrece a la perche en cantant
(Raimbert, *Ogier*, 11620, Barrois.)

Plumosus, *plumeuls*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 230 r°.)

Asclepias est nommé hirundinaria, a raison de ses cosses et siliques, lesquelles apres qu'elles sont ouvertes ou entrebaillees, monstre une graine *plumeuse*, et raportent quasi la semblance de petites hirondelles. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. xlv, éd. 1549.)

Les oyseaux de nuit, le coc de bois, francolin, la grande hirondelle et autres n'ont rien que la jambe *plumeuse*. (Belon, *Nat. des oys.*, 7, xxxvi, éd. 1555.)

Ainsi tu reluisois d'habits et de visage,
Portant desur le front de Mercure l'image,
Quant son chapeau *plumeux* et ses talons ailez,
Et son baston serré de serpens accollez
Le soustiennent par l'air.
(Ronsard, *Hymnes*, l. I, de Charles cardinal de Lorraine, p. 691, éd. 1584.)

Contre le dos *plumeux* de l'oiseau ravissant.
(Du Chesne, *Six. livre du grand miroir du monde*, p. 94, éd. 1588.)

L'austruche, qui ne peut jusqu'aux nues venteuses
Guinder son vol pesant, de ses rames *plumeuses*
Sur la terre se sert...
(Id., *ib.*, p. 102.)

Les *plumeux* hostes de l'air.
(Chassign., *Ps.*, VIII, éd. 1613.)

Quittons le lict *plumeux*.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 8, éd. 1604.)

Vestement sale et tout *plumeux*. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, Append.)

PLUMIEL, voir Pomel.

PLUMMET, voir Plommet.

PLUMQUIER, voir Plonquier.

PLUNGON, voir Plongeon.

PLUNKIER, voir Plonquier.

PLUNTIER, s. m., lit de plume :

A elle encore la somme de quatre livres pour avoir blanchi les lits et racoustré douze *pluntiers* et les paillasses desdits lits qui servoient au logis dudit seigneur (de La Chastre). (*Comptes des receveurs de la ville de Bourges*, 1615-1616, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, Suppl.)

PLUPLOIER, voir Publier.

PLUQUAILLE, *plucq.*, s. f., petit gain, petit profit :

— Et n'oubliez pas Agrippart,
Il servira bien au hutin.
— Mais mieulx la moitié au butin :
Je ne quiers rien que la *pluquaille*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, f° 75a, impr. Instit.)

Mes mieulx la moittié au butin ;
Je ne quier riens que la *plucquaille*.
(Id., *ib.*, 7591, note, G. Paris.)

PLURATIF, adj., pluriel :

Et des corbeaulx le nombre *pluratif*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 276b.)

PLURE, s. f., arceau :

Plure, the bough, bent, or compasse of a vault. (Cotgr., 1611.)

PLURECHANTE, voir Plorechante.

PLUREIZ, voir Ploreis.

PLURELMENT, *-rellement*, *-riellement*, adv., au pluriel :

Et li premiers jors de cascun mois n'a pas a nom kalende singulerement, mais kalendes *plurellement*, pour ce ke li prestes crioit pluseurs fois : kalon, kalon ! et apeloit les gens a le foire. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 142d.)

Citez les apele *plurelment*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 107b.)

Donc, par congnoissance qu'il a du cas, et que devoir faire et honneur ensievir est vertu et une chose qui attend merite, (l'acteur) dit par maniere de confidence, en la personne de son parti, *pluriellement* : Au fort, plus nous mettrons en nos devoirs justement et vertueusement, tant plus nous seront nos aventures bonnes et vigoureuses. (G. Chastell., *Verité mal prise*, VI, 328, Kerv.)

— Fréquemment :

Mais reprendre *pluriellement*
Les vices qui ne sont a faire.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 189 v°.)

PLUREMENT, voir Plorement.

PLURIELLEMENT, voir Plurelment.

PLURIER, adj., qui est au pluriel :

.xviii. arpenz de terre assis ou terroioir de Plailli en *plurierz* pieces. (1282, Arch. S 4264, pièce 2.)

Parle, parle une autre foys en *plurier* nombre, grosse quadrupede. (Bon. des Per., *Joy. Dev.*, xiv, 69, Lacour.)

Nos poetes parlent plus tost et de meilleure grace aux princes et autres en personne singuliere que *pluriere*. (Meigret, ap. Livet, *Gramm. fr.*, p. 85.)

PLURIEREMENT, adv., au pluriel :

Selestim, esperituelment, *plurie[re]ment* ou singulierement. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 239 r°.)

Plurierement, pluraliter. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Pourtant est dit : Non pas a nos ymages *plurierement*, mais a nostre ymage singulierement. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 8d, éd. 1488.)

PLURIEUS, *plureus*, adj. plur., plusieurs :

Se auquns demande avoir a auqune vesve, elle se defendera par sen sairement contre un tesmoing, nient contre *plureus*, et remanra en pais. (1209, *Charte de l'établissem. de la Comm. d'Amiens*, Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, I, 69.)

Quant lettres sont faites d'iretages ou d'aucunes convenences ou d'aucuns marcies qui toucent a *pluriex* personnes, ele doit estre mise en sauve main. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, xxxv, 16, Beugnot.)

Douze den. par. que *plurieus* personnes nous devoient. (1326, Arch. JJ 64, f° 211 r°.)

La rente de .xxiiii. arpens de vignes que tiennent *plurieus* persones. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 1 v°.)

Plurieus terres qui sont en ma main. (1401, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 55 r°.)

Jehan de Mancrues tient de la dite dame en la paroisse de Blaincour, en *plurieus* parties, .viii. livrees de terre. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 16 v°.)

PLURIFIER, v. a., multiplier :

Forces elle a multipliees
Grandement et *plurifiees*.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 128d, impr. Instit.)

Que quant la chose est continue et sans division, elle lors est une, mais quant elle est partie et devisee elle est ausi comme *plurifiee* et ramenee a nombre. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 214d.)

PLURUS, voir Ploros.

PLUS, *plux*, adv. ; *qui plus plus*, à qui mieux mieux :

Si corent as armes *qui plus plus* que ainz ainz. (*Artur*, Richel. 337, f° 38b.)

— *En plus que*, plus que :

Car il ne portont nuli foi
En plus que chat a fres fromage.
(*Dit des avocas*, 22, Gast. Raynaud, *Romania*, XII, 215.)

Brisaida escoutoit tout sans que elle respondit ung seul mot *emplus que* si elle n'y fust pas. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 220.)

— *Il n'i a plus*, loc., il n'y a pas d'autre ressource :

Chantecler voit qu'*il n'i a plus*,
A crier commence a haut ton.
(*Renart*, 5038, Méon.)

Qant Renart voit qu'*il n'i a plus*
Et que n'i a mestier celee,
Un saut a fet a la volee.
(*Ib.*, 5872.)

— S. m., surplus :

Et se celle assise vaut plus, noditte ville de Mons doit le *plus* metre et convertir a le fermetet de le ville. (25 août 1295, *Ch.*

donnée à la ville de Mons par Jean d'Avesnes, Arch. de l'Etat à Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.)

— Majorité, le plus grand nombre :

Et pour tant que on don desdite esglixe et alteit n'ait alcuns deffaul, et que toutes maithieres de descord puissent cesser en cest partie, nous avons ensy estaubly, atourneit et ordeneit, par comun escort, que quant alcune desdite esglixe ou desdis aulteit serait vaulcans, par queilles maniere que ce soit, li dis quaitre maistres qui seront pour le temps, doient uzeir de lour offices, quant et essigner lesdite esglixe et aulteit devant dit, ensy comme a benefices appartenrait, et doient faire ladite essinalcion par l'escort d'iaulz quaitre, ou au *plux* d'iauls .IIII. dedens quinze jours au plus tairt apres ceu que cilz benefice serait vaucans. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 136.)

— *Le plus, les plus*, la plupart :

Lesquelz prisonniers furent *les plus* tues. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. XLII, Bibl. elz.)

Et vivoient *le plus* des gens d'icelui ost de feves et de blé frotté en espy. (ID., *ib.*, c. XLVII.)

PLUSAGE, s. m., surplus, excédent :

Pour ce que les assignations faites a la mesure du chastel nous avons trouvé valoir outre la mesure de la ville quatre sexters, trois boisseaus et demi de froment, nous asseons et assignons a la dite contesse ledit *plusage* pour quatre setiers trois boisseaus et demi a la mesure de la ville. (1311, Arch. JJ 47, f° 77 v°.)

Et est assavoir que le *plusage* de l'orge assigné dessous a la mesure du chastel vaut dis sextiers deus boissaus et le tiers d'un boisseau outre ladite mesure de la ville, lequel *plusage* nous asseons et assignons a ladite contesse. (1321, Arch. JJ 61, f° 22 r°.)

Encores le *plusage* de ladite avaine assise a la mesure du chastel nous asseons a ladite contesse pour douze boissaus et les deus parties d'un boissau d'avaine a la mesure de la ville de Botaville. (*Ib.*)

PLUSMART, voir PLUMART.

PLUSORS, voir PLUISORS.

PLUSURS, voir PLUISORS.

PLUSQUIER, voir PELUCHIER.

PLUTEAU, s. m., engin de guerre, le mantelet :

Par le devant et des deux costez contregardoit l'ouvrage par grilles et *pluteaux*. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 13 r°, éd. 1539.)

PLUTONIEN, adj. de Pluton, des enfers :

Je voi premierement un gros chien a trois testes,
Portier *plutonien*.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 99, éd. 1606.)

PLUTONIQUE, *-icque*, adj., de Pluton, des enfers :

... Le dragon *plutonique*.
(CRETIN, *Chantz roy.*, f° 8 v°, éd. 1527.)

Car peu a peu devenois tant ethique,
Que je n'avois ny force ny puissance
Tant qu'a la fin fusse au lacq *plutonicque*
Si je n'eusse eu de ce pain la substance.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, p. 69, éd. 1549.)

Si Bacchus retournoit au manoir *plutonique*,
Il ne voudroit Eschyle au monde redonner :
Il te choisiroit seul.
(RONSARD, *Sonnet à R. Garnier*, dans les *Tragédies de R. Garnier*, p. 316, éd. 1596.)

L'esprit aux ombres *plutoniques*
Se faict de l'enfer adorer.
(D'AUBIGNÉ, *Vers Funebres sur la mort de Jodelle*, Ode, A III r°, éd. 1574.)

PLUVAGE, voir PLOUVAGE.

PLUVENER, voir PLOVINER.

PLUVER, voir PLEVER.

PLUVIAIRE, s. m., lieu obstrué par les eaux de pluie :

Il ne porent pas toutes foiz chevauchier por le mauvais temps pour la nef et pour les pluies que il faisoit aucunes fois moult grans ; et des grans *pluviaires* que il trouvoient, que il ne povoient passer. (*Liv. de Marc Pol*, VIII, Pauthier.)

PLUVIAL, adj., de pluie, pluvieux :

En temps *pluviaulx*. (16 avril 1521, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

— Qui garantit contre la pluie :

En aucunes eglises apres la procession touz les clers viennent devant l'ymage de crucefix et chantent Ave rex noster..., et aucuns despoillent leurs vestemens *pluvialz* devant l'autel en representant les enfans qui getoient leurs vestemens devant J. C. le jour de Pasques fleuries. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 106°.)

— S. m., manteau qui garantit de la pluie :

Et apres vient la clergie, trestos vestus de *pluvials* et de samit a or. (MARTIN DU CANAL, *Cron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 568.)

PLUVIGNIER, voir PLOVINER.

PLUVINE, s. f. ?

Oultre marché, on me bailla la goutte
Dans mon genoil, laquelle est en *pluvine*.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., II, 105.)

PLUVINER, voir PLOVINER.

PLUVIR, voir PLEVIR.

PLUVISSAGE, voir PLEVISSAGE.

PLUX, voir PLUS.

PLUYAGE, voir PLOUVAGE.

PLUYANT, adj., qui dégoutte :

Tenant le coulteau de feu *pluyant* de son taillant. (ARETIN, *Gen.*, p. 24, éd. 1542.)

Les caves, les sales, les chambres devenoyent chaulderons, conserves, et receptacles du deluge *pluyant*. (ID., *ib.*, p. 36.)

PLUYEUX, adj., pluvieux :

Furent les mois de juillet, d'aoust et le commencement de septembre si *pluyeux* que la plus grant partie des grains furent tous germez aus champs. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 424°.)

Le commencement du mois sera *pluyeux*. (*Mer des histoir.*, t. I, f° 56ᵈ, éd. 1488.)

Ou comme un liz trop lavé,
Agravé
D'une *pluyeuse* tempeste.
(RONS., *Odes*, l. III, IV, p. 338, éd. 1584.)

La froide gorge Thracienne
Et la *pluyeuse* Libyenne
Serrent lours vents audacieux.
(ID., *ib.*, l. V, X, p. 384, éd. 1584.)

— En forme de pluie :

Et l'or *pluyeux*, qui tomba jaunissant
Dedans la tour.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 23 v°, éd. 1579.)

PLYACE, voir PLIACE.

PLYTE, s., mot douteux semblant exprimer l'idée d'état, de droit, de puissance :

Est en tiel *plyte*, sicome il que avoit droit. (LITTL., *Instit.*, 306, Houard.)

POACRE, *pouacre*, s. m. et f., goutte :

Le *poacre* a es piez.
(WACE, *Rou*, 2° p., 2190, Andresen.)

Dont li va li *poacres* a ses piez descendant.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 20039, f° 63 v°.)

Pouacre le fet si trembler,
D'angoisse les denz marteler.
(*Roman de S. Fanuel*, 2319, Chabaneau.)

— Gale :

Avant par le corps vous frotez
Tant que celle *poacre* ostez
Qui ci vous tient.
(*Miracle d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 260.)

— Rogne des bêtes à laine :

A une autre espece de roigne est aussi suject ce bestail, tres fascheuse et importune, car elle le prend au museau, l'empeschant de paistre. Les anciens François l'appelloient *poacre*. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VIII, 6, éd. 1605.)

— Héron :

Et quelques douzaines de ramiers, de oiseaux de riviere, de cercelles, buours, courtes, pluviers, francolyns, cravans, tyransons, vanereaux, tadournes, pochecullieres, *pouacres*, hegronneaux, foulques, aigrettes, ciguoingnes, cannes petieres. (RAB., *Gargantua*, ch. XXXVII, éd. 1542.)

Poit., *pouacre*, héron.

POACRÉ, adj., sale, infecté d'ulcères :

La sage femme frippiere disoit a ceux qui attendoient a la porte que la mere y estoit toute *poacree*. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV, éd. 1608.)

POACRISE, s. f., ulcère :

Il ne pouvoit mettre pied devant autre pour les gouttes et *poacrises* de son corps. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 40, Kerv.)

POACROS, *-crus*, *-creus*, adj., sale, infecté d'ulcères :

Ernous, li chiens, li *poacrus*,
Li fu morteument haynos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12009, Michel.)

Que n'est malades, sel manies,
Tant *poacreus* ne plain de plaies,
Tout maintenant sané ne l'aies.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 86b.)

POAILLIER, *poallier*, *poalier*, *pouaillier*, *poillier*, *poisl.*, *paalier*, *palier*, s. m., segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre :

Faire le *paalier* et la chaiere, et tourner la queue dou moulin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 85 v°.)

.IIII. *paliers* de fer pour .II. sains. (1360, *Inv. de N. D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Pour avoir mise une sarreure a la barriere de la porte Bernier, .II. enneaulx, .II. *pouailliers*, .IV. chevilles. (*Compt. de P. de S. Mesmin*, 1391-1393, X, Arch. mun. Orléans.)

Pour deux grans thorillons, deux grans liens qui tiennent les thorillons, et quarante clo a les queudre, et pour deux *pouailliers* de fer sur quoy tourne la barriere du Portereau. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, fortification, VIII, Arch. mun. Orléans.)

Au dit Guillemin pour deux clefs pour mettre en l'uis de la tour St Sanxon ou est l'artillerie de la dicte ville, pour amender les *poaliers*, et pour clo pour les huis. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, VI, Arch. mun. Orléans.)

Deux virolles, deux torillons, deux crampons, deux *pouailliers* et deux grans chevilles de fer pour le pont leveys. (*Ib.*, XL.)

Une petite chaine et deux pieces de fer pour garder la barriere d'aler hors des *pouailliers*. (*Ib.*, XLIIII.)

Deux *poilliers*, sur lesquelx sont, portent et tournent les cloches, qui estient de metail ou cuivre. (1445, Arch. JJ 176, pièce 374.)

Poaillier : c'est la piece d'airain large d'un pied, longue de pied et demy, et d'epaisseur convenable, sur laquelle chaque tourillon du sommier d'une cloche est portee, et tourne quant on la sonne a bransle. (NICOT, 1606.)

Poisliers de pressoir, m. Vigas de lagar. (OUDIN, 1660.)

POALIER, voir POAILLIER.

POANCE, *pouance*, *povanche*, s. f., puissance :

Pur ce que je ne cunui litterature, enterrai es *poances* del Seignur. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXX, 18, Michel.)

Esveille la tue *poance* e vien, que tu salfs faces nus. (*Ib.*, LXXIX, 3.)

Et sans ensaigner de leur non *pouance* ou non volonté. (1382, *Test. de J. Lissillé*, ap. Pesche, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 568.)

Ne gens, ne essanson, tant eust de *povanche*
Qui de gages avoir eust point connisance.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3510, Chron. belg.)

— Peine, châtiment, punition :

Enfin tele *pouance* et pugnition... qu'il seroit dit et jugié pour droit. (1377, Arch. JJ 142, pièce 138.)

POANT, *poaunt*, *podent*, *pouvant*, adj., puissant :

Cum ço audid tota la gent
Que Jesus ve lo reis *podenz*...
(*Passion*, 33, Koschwitz.)

Rey furent fort et mul *podent*.
(ALBERIC, *Alexandre*, 19, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Poanz est (Mars) par nature
Sur tute creature.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 847, Mall.)

Que empres mei nul rei *poant*
Ne dux qui seit en Normendie
Nostre Chartre meis ne desdie.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 2263, Michel.)

Kar plus crement assez le terrien seignur
Ke il ne funt Jhesun le *poaunt* creatur.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 20 v°.)

Al non del Pere tut *poant*.
(*Conquest of Ireland*, 1443, Michel.)

Mes Deus nel cunsenti, ki est reis *poant*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, CXCIV, Michel.)

Li meudre rei et le plus franc
Qui unques fust et munde vivant,
Se il creust Deu le *poant*.
(*Mort du roi Gormond*, 31, Scheler.)

Aimera Dieu, tout bon, tout sage,
Tout saint, tout entier, tout *pouvant*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. 1, f° 4 r°, éd. 1619.)

POANTMENT, adv., puissamment :

Seies ceint de tun glaive, sur ta quisse mult *poantment*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLIV, 4, Michel.)

POANTEUS, adj. ?

Tant con ele (cette masse) se senti de l'eve si fu moiste et croulant et *poanteuse*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 69b.)

POASLE, *pale*, s. f., pièce de bois qui retient les eaux d'une écluse :

De removoir les *pales* et bondes des étangs. (*Us. et anc. coust. de la conté de Guysnes*, p. 41, Courtois.)

Item, la moitié de la *poasle* de l'estang dudit Jehan Dorval par devers sa haie, audit lieu d'Ourouer. (1406, *Aveu des maisons de Beaugenci*, ap. Le Clerc de Douy, *Dict. étym.*, Arch. Loiret.)

POASLEE, voir PAELEE.

POAUNT, voir POANT.

POAY, voir POI.

POAYFAICT, voir POIFAIT.

POBLE, voir PEUPLE.

POBLEEMENT, voir PUBLEEMENT.

POBLEN, mot douteux qui paraît être un adverbe et signifier publiquement :

Poblen lo rei communiet.
(*Vie de S. Lég.*, 83, Koschwitz.)

POBLIER, voir PUBLIER.

POCAS, s. m. ?

Bail a rente du poquage et de tout le droit appartenant au baillieur en une maison a Chatelleraud chargee envers le chapitre de Nostre Dame de 25 sols de rente et *pocas*. (1342, *Chapitre de N. D. de Chatelleraud*, paroisse de S. Jean-Baptiste, Arch. Vienne.)

Cf. POQUAGE.

POCARDÉ, voir POCHARDÉ.

POCENET, voir POÇONET.

POCENIE, s. f., la partie du théâtre qui est derrière la scène :

Aposcenia, *pocenie*. (*Gloss. de Conches.*)

POCESSER, voir POSSESSER.

POC FILE, *puoc file*, qualificatif désignant une femme qui file peu :

Comeyre Jane, nous arons bonne ayde
A nostra comeyre *Poc file*.
(*Farce des trois commères*, 19, P. Meyer, Romania, X, 538.)

Dama Perneta, regardes par vostre foy,
Comant *Puoc file* se gouverne.
(*Ib.*, 59.)

POCHARDÉ, *pocardé*, adj., étançonné :

Et si ara .III. postiaus ou celier, qui porteront le piece de bos *pocardees* de kenne de rinage ; et si ara en cescune anille .III. pos d'espes, et le tanpane devant sour rue viestir d'ais de Danemarce refendues. (*Chirogr. de la daerraine semainne de janvier 1326*, Arch. Tournai.)

Et aussi a faire postiaus eneuwillies et *pochardes* pour porter le estavelie de le dicte cuisine, a .XX. d. t., le piece, sont .X. s. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Cf. POCHART.

POCHARDEL, s. m., dimin. de *pochart :*

Deux figures de marmousez en deux *pochardeaux* en iceulx mis et atachies a la baille de sire Nicolas Deffarvaques. (1499, *Compte*, dans La Grange et Cloquet, *Et. sur l'art à Tournai*, p. 181.)

POCHART, *-ard*, *-are*, s. m., étançon

destiné à empêcher une pièce de bois de reculer :

Pour .VI. *pochars*, portans les dis trestres servant devant. (*Chir. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

A lui [Pierart de Gand, fevre] pour .III. *pochars* servans a une assielle qui est mise ou ferme de l'eschevinage de Saint Brisse pour mettre lettres et escrips sus... .XXI. s. (*Compte d'ouvrages*, 20 fév. 1396-20 mai 1397, 3e Somme des Mises, Arch. Tournai.)

Une platine, un *pochart*, et pluseurs autrez menus crampons. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103e Somme des mises, f° 95 v°, Arch. Tournai.)

Item et le pan de ladite achinte de derriere sera estoffee de soelles de postiaux et de fieste loyes de deux *pochars* a chascun postiel et a ladicte fieste. (3 février 1493, *Reg. aux Publicacions*, 1423-1431, Arch. Tournai.)

Item a avoir fait et mis a un estal de le grande boucherie ung postiel, et le reloyé de deux *pochars*, de resteliers et de soeilles. (*Compte d'ouvrages du 20 novembre 1445 au 17 fév. 1446*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et seront les posteaulx desdictes poyes loyes de *pochars* par desoubz, et toutes les roilles de desoubz lesdites poyes seront enswillees es posteaulx et *pochars* de desoubz lesdictes poyes. (15 mars 1458, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

Pour ataquier le *pochart* et l'anille au grand sommier, .III. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Ung *pochart* d'une place haulte. (1593, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIe s. :

Les crombes jambes de sept et cincq pauch ; les beauwines de six et huit, avecq *pochard* et loiens pointice. (1612, *Journ. des prévots et jurés* [1562-1617], Arch. Tournai.)

1. **POCHE**, s. f., sorte d'oiseau, la spatule :

En yver prenoit on merlaies,
Poches, gaveriaulx et fresaies.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 747, Cocheris.)

Gelines, oes et herons,
Cormorans, cygnes, blerons,
Paons, pymars et lorios,
Poches qui font moult de ryos,
Roytiaux, passe solitaires.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 488a.)

Au dedans desqueulx destroictz et confrontations j'ay tout droict de chasses a poil et a plume et droict de deffence a aultres de non chasser, soyent a bestes rousses, faulves, noyres, liepvres, connilz, perdrix, faisans, hayrons, *poches*, que aultres semblables. (1561, *Aveu et dénombr. de Dienné et Verrieres*, Arch. Vienne.)

Il le descript (le plongeon) maigre et esclame, hault monté sur jambes, avec un long col, presque semblable a une *poche* ou egrette. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1162, éd. 1611.)

Dans le patois de Champagne on appelle encore *poche* un oiseau chanteur.

2. **POCHE**, s. f., coup qui poche l'œil :

Il apparaissoit par inspection que en l'un de ses yeux avoit esté mis *poche* du doit ou baston dont elle moru. (8 mai 1387, *Reg. de la loi*, 137, Arch. Tournai.)

POCHECUILLIERE, s. f., louche :

Ladicte bonne femme englua la *pochecuilliere* pour le record du sergeant mieulx apanager. (RAB., *Pantagr.*, ch. XII, éd. 1542.)

— Sorte d'oiseau, la spatule :

Tadournes, *pochecuillieres*, pouacres. (RAB., *Gargantua*, ch. XXXVII, éd. 1542.)

POCHENAICHE, voir POLKINAGE.

POCHER, verbe.

— Act., imiter, contrefaire :

Le roy ha permis et permet a Guillaume de Nyverd d'imprimer et exposer en vente tous et chascun les livres ou cayers dont il recouvrira, tant les coppies nouvelles que par cy devant n'auroient esté imprimees, qu'autres qu'il fera reveoir, corriger et emender ou translater dans quelque langue que ce soit en vulgaire françois et de quelque faculté qu'elles soient. Et faict ledit sieur inhibitions et deffenses a tous autres d'en imprimer, vendre, n'exposer en vente aucuns cayers, livres nouveaulx et autres ainsi imprimez par ledit sieur de Nyverd, ny *pocher*, tailler ou contrefaire aucune de ses histoires ou autres sortes de caracteres, sous les peines contenues es lettres de privilege sur ce donnees. (Pièce à la suite de l'*Extrait du privilège* placé en tête de la *Cronique des Lutheriens*, par G. de Nyverd.)

— Neutr., faire des pâtés :

Ce encre *poche*, this ink blurs. (COTGR., 1611.)

— *Poché*, part. passé, imité :

Ainsi, m'aist Dieu ! que des oreilles,
Du nez, de la bouche, des yeulx,
Oncq' enfant ne ressembla mieulx
A pere. Quel menton forché !
Vrayement, c'estes vous tout *poché*.
(*Pathelin*, Jacob, *Rec. de farces*, p. 28.)

Norm., *pocher*, laisser tomber de l'encre sur un papier, y faire des pâtés.

1. **POCHET**, *pouchet*, *pauchet*, s. m., petite poche :

Une petit *pouchet* ou sachet ou il avoit .LXXVI. pieces d'or. (1396, Arch. JJ 149, pièce 237.)

— Dans un sens libre :

Sont amaigris et defaits par ptisie ou pour avoir trop secoué le *pochet*. (CHOLIERES, *Cont.*, p. 20, ap. Ste-Pal.)

Mais est ce (a vostre opinion) qu'elles n'aiyent bonne envie de se regaillardir, ou la honte leur fait tenir leur eau, crainte qu'elles ont d'estre renvoyees esconduites, avec autant de pieds de nez : ou bien c'est qu'elles ont envie qu'on croye qu'elles y sont, par maniere de dire, forcees et contraintes : mais celles qui ont la bride abbatue et un peu de pied sur les masles, asseurez vous qu'elles secouent bien *pochet*. (ID., *Apresdinees*, II, f° 62 r°, éd. 1587.)

— Trou :

Unc clencquet a *pauchet* pour l'huis d'une maison. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Littré inscrit *pochet*, terme rural, petit creux fait dans la terre avec la main pour semer des graines en touffes.

Norm., *pouquet*, *pouchet*, petit sac.

2. **POCHET**, *pouchet* (un), loc. adv., tant soit peu, un peu, très peu :

Lequel Adam... avoit replanté (la borne) un *pochet* trop sur la terre dudit Colinet. (1357, Arch. JJ 86, pièce 95.)

Or mist Foy Esperance au devant de la couche, et se retira un *pouchet*. (A. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 329, var., éd. 1617.)

Au temps de Ste Palaye, le peuple, dans l'Auxerrois, disait encore *un pouchet*, pour un peu.

POCHETEL, *-eau*, s. m., raie :

Oudinoz li *Pochetaz*. (1339, *Jurée de Bar-sur-Seine*, Richel. l. 10040, Lalore, p. 8.)

Si autem de radia seu raye aut *pocheteau*, quinque pecias tenebitur ministrare. (1366, *Cart. de Talmont*, ap. Ste-Pal.)

POCHIEE, *-chee*, *-chie*, *pou.*, s. f., le contenu d'une poche, d'un sac, d'une besace :

Comme icellui Jehan eust mené en la ville d'Evreux une charrete de bois, avec une *pouchiee* de poires... le dit Jehan prist sa dicte *pouchiee* de poires pour porter et donner a son frere. (1379, Arch. JJ 115, pièce 264.)

La chamberiere d'un appellé Quoquart mist une *pouchee* ou saichee de laine a l'uis du suppliant. (1394, Arch. JJ 147, pièce 125.)

Une *pouchie* ou sachiee de draps linges. (1406, Arch. JJ 160, pièce 417.)

Une *pochee* de seigle, que le suppliant avoit fait amener. (1470, Arch. JJ 196, pièce 170.)

Fardel ou *pochee* de laine. (1544, *Arrêt*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 194.)

Un valet de chambre du bacha veint tesmoigner avoir donné deux *pochees* de ducats a deux hommes, l'un desquels estoit blessé a la face. (D'AUB., *Hist.*, III, 306, éd. 1616.)

Littré donne *pochée*, ce qu'une poche peut contenir.

POCHIN, s. m., mesure de vin contenant environ deux pintes :

Lesquelz Guillaume et Porchier se prindrent a jouer... a un jeu ou esbatement de

pailles ou festuz, pour un *pochin* de vin. (1391, Arch. JJ 140, pièce 266.)

POCHISON, s. f., mesure comptée en pouces :

Pour les moelles devers le pire, tiennent en *pochison* .XI. pos et demy, les deux se sont prisiet a .II. frans le poch, sont .XXIII. frans. (*Chirog. du 6 mai 1392*, Arch. Tournai.)

Item que personne aucune, forain ne manant, ne porte ne ait sur lui en ladicte ville et banlieue daghes plus longes que de .IX. pos d'alemielle sur estre bany a .XL. s. et icelles daghes estre rompues et confisquiez. Item et au cas que lesdites daghes de ladicte *pochison* de .IX. pos seroient trouvees trop delies faictes, a maniere de dolquins, ou aultrement desraisonnables, il seroit en la faculté des juges de les poir prendre. (14 septembre 1444, *Reg. aux Publicacions*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

1. **POCHON**, s. m., poche :

Descousirent aussi leurs petits *pochons*, ou reposoit leur argent mignon. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXVI, éd. 1598.)

Perche, *pochon*, *pouchon*, sacoche, petit sac dans lequel les enfants emportent leurs provisions. Rennes, *pochon*, sac en papier, poche. En Fr.-Comté, c'était autrefois une mesure de grains ; un *pochon* de blé équivalait à une coupe. Argot, *pouchon*, bourse.

2. **POCHON**, voir POÇON.

3. **POCHON**, voir PAUGHON.

POCHONNEE, s. f., la contenance du pot appelé *poçon* :

De vive chaus geterent mainte grant *pochonnee*.
(*B. de Seb.*, V, 126, Bocca.)

POCHONNET, voir POÇONET.

POCHOUN, voir POÇON.

POCINET, voir POUCINET.

POCIONNEMENT, s. m., boisson :

Et emplastres seiches ou moistes
Et tous ces *pocionnemens*.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 89°, impr. Instit.)

POCIONNER, v. a., faire boire, abreuver :

Pociono, *pocionner*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Cf. POISONNER.

1. **POÇON**, *posson*, *pochon*, *pochoun*, *pouchon*, *poichon*, s. m., pot, vase, tasse, burette :

Le *poçon* li port plain de let.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, LXIII, Roq.)
Por son asne et por ses carbons
Ot buires et pos et *pochons*.
(*Eust. le moine*, 1077, Michel.)

Leur aporta une grant piece
De pain noir de dure saison,
Et de fonteine plain *poçon*.
(*Du Prevost d'Aquilee*, ap. Méon, 172, *Nouv. Rec.*, II, 192.)

Deux saussieres, ou un *poçon*,
Ou un platel, ou escuelle.
(*De la Maaille*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 102.)

[Je donne] a demisielle Maryen dou Mont .I. *poçon* d'estain de demi lot. (1er octobre 1294, *Test. Maryen de Mons*, Chirog., Arch. Tournai.)

Grandes pieres getoient chil qui sont a crestiaus,
Pochons de vive chaus et de fer grans barriaus.
(*B. de Seb.*, VIII, 587, Bocca.)

Frere Gille, dit le prieur,
Nous ne sommes cy que nous deux,
Or nous donne par courtoisie,
Ung peu de frommaige de Brie
Et plain *poichon* de vin d'Ausoire.
(*Le Triumphe des Carmes*, 135, Leroy et Dinaux.)

.II. petis *possons* d'estain. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 29 v°.)

Pour .I. couwet, .III. kaiieres et .I. *poçon* de keuvre .VIII. gros. (1360, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan Bietrechies*, Arch. Tournai.)

Cil dedens vont getant vive chaus en *possons*,
Bourjoses et bourjois et valles et garçons.
(CUV., *B. du Guesclin*, 8037, Charrière.)

De lui [Henri de le Warde] pour deux *pochons* de terre estoffes d'argent. .XXVIII. s. .II. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan au Touppet*, Arch. Tournai.)

Tous les *pochons* ou burettes. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, p. 363, Chron. belg.)

Deux *pouchons* graves avecques les escuchons ou sont les armes de Monseigneur. (*Compt. Jehan Fiquen.*, 1467-68, Arch. Seine-Inf., G 419.)

A Jehan Duret, orfevre, pour avoir remis a point et ressoudé les *pochons* d'argent servans a le chappelle de le Halle de ladicte ville, .VII. s. (1496, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Tant en gourdines, draps, nappes d'autel comme en calisce, platine, *pochouns*, custode a mettre les oistes d'auté, mesel, casure et aultres aournemens appertenans a ycelle capielle. (XVe s., *Missale*, ms. Valenciennes 111, f° 2 v°.)

Ung *pou(i)chon* et sel dedans. (1527, *Invent. de Jeh. Gombault*, Arch. Tournai.)

Pour .II. *pochons* d'estaing et houppeaulx .X. s. .VIII. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme, v° Thiery Damere, peletier*, Arch. Tournai.)

Si l'on luy faict encore quelque present de vin, qu'il luy plaise en faire gouster quelques *pouchons* par son sommelier. (27 juill. 1565, *Délib. du cons. de la ville de Condom*, Arch. mun. Agen.)

Et encore au XVIIe s. :

Un *posson* au beurre. (1605, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Hé par quel droit, depuis un temps,
Ces beaux frisés veulent ils prendre
Le gouvernail d'une main tendre,
Eux dont le nez, si l'on le trait,
Va pisser un *posson* de lait?
(SAINT JULIEN, *le Courrier burlesq.*, I, 22, Bibl. elz.)

Tournai, *pochon*, tasse, verre. Stavelot, *posson*, petite cruche à anse. Lorr., *posson*, grosse sonnaille en cuivre pour les vaches. Fr.-Comté, Lyonn., Suisse rom., *pochon*, grande cuillère à servir le potage. Neuchât., *pochon*, sorte de poêle ou de casserole à trois pieds.

2. **POÇON**, voir PAUCHON.

POÇONET, *poçonnet*, *possonet*, *possonnet*, *pochonet*, *pochonnet*, *pocenet*, *pozounet*, *pouzounet*, *ponçonnet*, *ponchonnet*, *ponsonnet*, *poissenet*, *poinssenet*, *poichonnet*, *poichenet*, s. m., dimin. de *poçon*, petit pot, petite mesure, en particulier pour les liquides :

Urceos, *pocenes*. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 66.)

Urceoli, *pocenet*. (NECK., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 86.)

Car pour ces enfans soulassier
Faisoit querre et porchacier
Joiaus de voire et *poçonnes*,
Et autres petis joieles.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 397.)

Plain *possonnet* de sain
Les eust touz estonnes.
(*Fatrasies*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 213.)

Ladite Marote prist un *poçonnet*, et vint a ce ruissel, et volt puisier de l'iaue. (JOINV., *S. Louis*, p. 392, Capperonnier.)

Cis *pochonnez* sont trop petis,
Dist Maroie, par saint Vincent.
(WATRIQUET, *Des .III. dames de Paris*, 108, Scheler.)

Un petit *ponçonnet* de cristal, garni d'argent, a mettre sainctueres. (1328, *Inv. de Clémence de Hongrie*, Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'argenterie*, p. 80.)

Item un petit *poçonnet* de cuivre. (*Ib.*, p. 106.) Impr., *potonnet*.

Item embla a le feme d'un bouchier Crasse .II. linchius et un *pocenet* de keuvre. (1334, *Reg. de la loi*, t. III, n° 132, Arch. Tournai.)

Un *pozounet* tut veude. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 11 r°.)

Le *pouzounet*. (*Ib.*)

.II. *pochonnes* d'argent. (15 oct. 1391, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

.I. petit *poissenet*. (Juin 1389, *Invent. de meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Petiz *poissenez* deffonciez. (*Ib.*)

Urceolus, *ponsonnet*. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

Adoncques se agenouillerent les deux qui avoient apporté les *possonnes*, le calice et les paremens. (*Pièce de 1398*, ap. Duc., *Pochonus*.)

Deux *pochonnes*, l'un au vin, et l'autre a l'iaue. (XIVe s., *Invent. de la chapelle S. J.-Bapt.*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 866.)

Le suppliant trouva un pot ou *ponchonnet* de terre, ouquel avoit .VIxx. et .XI. frans d'or. (1406, Arch. JJ 161, piece 170.)

Pochonnetz d'argent. (*Reg. aux test.*, 1412-28, f° 7, Arch. mun. Douai.)

Deux *pochonnes* pour le cappelle de le halle. (1456, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung petit *poinssenet* tenant environ .III. setiers. (1460, *Inv. du chât. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1550.)

Cinq petis *pochonnes* de terre a boire tisaine, garnis le bort de lecton. (1467, *Ducs de Bourgogne*, 3275, Laborde.)

A Auxel, pottier de terre, pour sept quannes et sept *pochonnes* de terre. (1467, *Compte des fortifications*, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Ung *poichonnet* pour une chapelle. (1482, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six *pochonnes* de bos, .III. s. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

Quatre *poichonnetz* a mettre vin pour chanter messe. (1488, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A chascun costé pendoient *pochones* de argent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 21.)

Poichonnets d'estain. (1518, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour curer les *poichenetz* et chandelles. (1570, Noyon, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 227.) Impr., *porchenetz*.

Et encore au XVIIe s.:

Pour *possinets*, assiette, dentelle, etc., necessaires a l'autel de la maison de ville. (1697, *Compt. du magistrat*, 190, Arch. Liège.)

Luxemb., *possinet*, burette, alvéole, mamelle d'une truie, d'une chienne. Norm., *poçonnet*, petit pot. Cotentin, *pochonnet*, ombilic à fleurs pendantes.

POCQUE, *pokke*, *poxse*, *paucque*, s. f., vérole, petite vérole :

Et si lour dents eyent maladie dez vermes soient il bien arroseez,... et ceo est une bonne medicine a la maladie des *pokkes*. (*Tr. d'écon. rur.*, c. XXIX, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4e sér., II, 372.)

Achatat des brebis qui avoient les *poxses*. (1415, *Pawilhars*, K, fo 175 vo, Arch. Liège.)

Pour ce qu'il n'estoit nouvelle de ceste griefve pestilence (la grosse verole) avant leur retour (de l'armee de Charles VIII), elle estoit nommee la maladie de Naples ; aulcuns l'appeloient les grosses *pocques*; les aultres, la grande gorre ; aultres, la *paucque* denarre, et aultres, les fiebvres Sainct Job. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXX, Buchon.) Impr., *pancque*.

Ung autre grand personnage me demanda si le roy de France avoit eu les *pocques*. (1514, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 340, Bruxelles 1712.)

Rouchi, Wall., Ard., Champ., *poque*, petite vérole, petite tache à la figure.

POCQUETÉ, adj., tacheté :

Ils (les sauvages) en ont une (maladie) incurable qu'ils nomment pians, provenant de paillardise, laquelle neantmoins les petits enfants ont quelquefois, ainsi que pardeça ceux qui sont *pocquetez* de verole. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, éd. Tross, 1866, t. III, p. 741.)

POCQUIN, voir POLKIN.

POCULE, s. m., pot, coupe :

Tous se contindront celebrans leurs misteres,
Tenans en mains *pocules* et patheres.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, fo 86o.)

Et nos mains soyent joyeuses et contentes
De porriger l'ung a l'autre *pocules*.
(ID., *ib.*, VIII, fo 74 ro, éd. 1540.)

POCUMENION, s. m., forme populaire de postcommunion :

Messe li chante comme prestre,
Apries le *pocumenion*
Li donne le communion.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, fo 219 ro; Meyer, p. 115.)

Des le *pocumenion* de le messe. (*Liv. de la Trés. d'Origny Ste-Ben.*, ms. S.-Quentin.)

PODADOIRE, s. f., serpette à tailler la vigne :

Ilz ouvrirent de nuyt ladicte porte par force et entrerent dedans et y prindrent ung plain sac de blé, certaine quantité de fil, une hoye, gelines, nappes, essuye mains, une *podadoire*. (1454, Arch. JJ 182, fo 71 ro.)

Cf. POUER.

PODAGRE, s. f. ; *podagre de lin*, la cuscute :

Cuscute. C'est une herbe que l'on appelle autrement *podagre* de lin pour ce qu'elle se hert contre le lin. (*Le grant Herbier*, no 157, Camus.)

PODAGREUX, *-eus*, adj. et s., podagre :

Marcus Agrippa *podagreux* en ses derniers ans fut liberé de sadite maladie par la vertu dudict vinaigre. (*Platine de honneste volupté*, fo 12 ro, éd. 1528.)

Elle (cette eau) est fort commode aux rongneux... goutteux et *podagreux*. (MARCOUVILLE, *Recueil memorable*, fo 39 vo, éd. 1564.)

Les Egyptiens estans *podagreux*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 250, Roybet.)

Pour contrefaire du boiteux et *podagreux*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VIII, Bibl. elz.)

Podagre, *podagreus*, interessé de goute aus pieds. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

PODAGRIE, s. f., goutte aux pieds :

Podagrie, paralisie. (CATTAN, *Geomance*, fo 84 ro, éd. 1571.)

Une colique ou une belle *podagrie*. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 192, éd. 1583.)

PODAGRIQUE, *-gricque*, adj. et s., goutteux :

Ainsi comme fait le *podagrique*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21, éd. 1495.)

L'huille le plus gras convient aux *podagriques*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 615, éd. 1549.)

— En parlant de chose, attaqué par la goutte :

Les feuilles d'aron sont tres utiles aux jointures *podagricques*. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XXII, éd. 1549.)

— Qui cause la goutte :

Humeur *podagrique*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. XXV, p. 455, éd. 1595.)

PODAGRISER, *-isser*, v. n., avoir la goutte aux pieds :

La femme ne *podagrise* point se la purgacion qui li est ordenee de nature ne li faut. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, fo 151a.)

Les escoilles ne *podagrissent* point. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VII, 19, éd. 1495.)

PODELET, s. m., dimin. de *podet*, serpe ; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Guillaume *Podelet*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fo 107 vo, Bibl. la Rochelle.)

PODENT, voir POANT.

PODER, voir POUER.

PODERE, s. f., longue tunique qui tombait jusqu'à terre :

Elle estoit vestue d'une *podere*, qui est une longue robbe, dont la venerable antiquité souloit user, estendue jusque au pied, et ouverte par les costez, de sorte qu'on pouvoit veoir au descouvert l'une de ses jambes armee a l'heroique. (*Entr. de Henry II à Rouen*, entr. de la Royne, fo 62 vo.)

PODESTAD, voir POESTÉ.

PODESTE, voir POESTE.

PODESTED, voir POESTÉ.

PODESTET, voir POESTÉ.

PODET, s. m., serpe :

Le suppliant qui tenoit en ses mains ung hernois, que on appelle (en Auvergne) pouda ou *podet* de fer, avecques son marge de bois. (1481, Arch. JJ 209, pièce 105.)

Cf. POUER.

PODIATION, s. f., soubassement :

Au bout de .XXX. ans que Cyrus regna, il (le temple) estoit eslevé seulement au premier subpassement, c'est jusques a la *podiation*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, VI, II, 28.)

PODNEE, voir POSNEE.

PODNEI, *poth.*, s. m., syn. de *posnee* :

Li cuens Tiebaut de France demeine grant *pod-*
[*nei.*
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, v. 102, Michel, *D. de Norm.*, t. III.) Var. : *pothnei.*

PODNIE, voir POSNEE.

PODREL, voir POUTREL.

PODRIERE, voir POUDRIERE.

PODROR, voir POUDROR.

1. **POE**, *poue*, *powe*, *pooe*, s. f., patte, griffe :

Drece la *poe*, si se seigne.
(*Renart*, 12099, Méon.)

Abbes ki laidist et coureche
Autrui, sanle cat ki esproe
Et pour esgrater tent le *poe.*
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CVII, 9, Van Hamel.)

Souvent leur *poues* li embatent.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 47b.)

Del estranler sont moult engrant (les
[chiens),
Grans ongles ont et agus dens
Devens le geule la dedens,
Souvent lor *poes* i embatent
Et de leur keues le debatent.
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 137 v°.)

Avant le boute de la *poe* (le diable)
Por ce que il se hast d'aler.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 125d.)

Ses lions un autre encontra,
De sa *pooe* tel li dona
Qu'il l'abati tot enversé.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 101 r°.)

Mais or orroiz comment li deable traine volentiers sa *poe* pour destorber bonnez œvrez. (*Godefroi de Bouillon*, Richel. 22495, f° 17°.)

Cele beste venimeuse chai demaintenant a la terre, et ala peestant par la terre trainant ses *poes* dolereusement apres lui. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 200°.)

Le raim prist a sa *poe* (à la tigresse), dont l'en-
[fant s'estoupa,
De moult grande ravine ariere le tira.
(*Doon de Maience*, 1481, A. P.)

S'ot (le tigre) unez longuez *poez*, grosses com
[dromadeire,
Grans, poignans et agues pour la gent a mort
[traire.
(*Ib.*, 1490.)

Si avoit grosse teste, dentz quarreez, fers les *powes*, long la cowe. (*Foulques Filz Warin*, Nouv. fr. du XIV° s., p. 92.)

Lorr., *poè* d'chin, *poi* d'chin, *po* d'chin, s. m., chiendent. Vosges, *poue* d'chin, *poû* d'ché, *poé* d'chié, *poé* d'ché, deschampie flexueuse. Lorr. et Vosges, *pohè* laye, *pohe*-ai-leyè, s. m., chiendent.

Nom de lieu, les *Poês* (Hte-Savoie).

2. **POE**, *poue*, s. f., femelle du paon :

Seur l'erbe s'est arresteuz
Devant la *poue* enmi la voie.
(WATRIQUET, *Dit des .VIII. couleurs*, 50, Scheler.)

... Li gentils paons honorez.
Tant cointement le pas aloit,
Apres sa *poe* cointoiant.
(ID., *ib.*, 74.)

Pour chimere se demonstre
Par ses cornes et par sa quoe
Plus grandes que paon ne *poe.*
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, II, 4229, Tricotel.)

POELEMAN, voir ESPOLEMAN au Supplément.

POELLERIE, voir PAELERIE.

POENAZ, voir PAONAZ.

POENTABLE, adj., épouvantable :

Desquels elle attendoit la tres *poentable* et soudaine venue. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. I, Buchon.)

POENTOIER, v. n., s'effrayer, s'inquiéter :

Qui de ce *poentoie*
Malement foloie,
Pert sa labour
Et en errour
S'enbat et desvoie.
(*Romancero de Champ.*, Ch. religieux, I, 72, Tarbé.)

POENTOR, voir PEINTOR.

POEPLUS, voir PEUPLEUS.

POER, voir POOIR.

POERTÉ, voir POESTÉ.

POES, voir POESTE.

POESERIE, s. f., poésie :

En art d'oratoire rethorique et *poeserie.* (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 53 r°, éd. 1519.)

Poeseries. (1549, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nom de lieu, les *Poéseries* (Loire-Inférieure).

POESSONNAT, voir POISSONET.

POEST, voir POESTE.

POESTABLE, *postauble*, adj., puissant, influent :

Mais plus a honneur et biautes
Pites en home *poestable.*
(RENCLUS DE MOILIENS, *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 217b.)

Le maieur et les hommes *postaubles* de le ville de Roesne. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POESTADIF, adj., possesseur, maître :

Or puet G. tornar son plor en ris,
C'onquor iert de s'onor *poestadis.*
(*Ger. de Ross.*, p. 366, Michel.)

POESTAL, *poistal*, *postal*, adj., puissant :

Rois, tes fruis doit estre loial
Et tous mener par loi oial,
Ke ne te truisent plus ramier
Li povre ke li *poestal.*
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, XXX, 7, Van Hamel.)

— S. m., podestat, avoué :

Li papes en fu mout meuz et envoia un chardenal pour connoistre ces choses. Et vint a Mielent et manda devant lui le *postal.* (MÉN. DE REIMS, § 216, Wailly.)

Or avint que li *postaus* et li conte estoient a conseil, et estoient en grant esmai des paroles que li chardenaus leur avoit dites. (ID., § 219.)

Christianus *Postal.* (1286, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 262, Boudrot.)

Et si ont tant apris as escoles entre iaus
Qu'il ramerront vo frere, as coers especiaus
Et le gentil Wistace qui doit estre *postaus.*
(*B. de Seb.*, XX, 339, Bocca.)

Fut li contes Flandris, ses freres, fais *poistaus*
Del esvequeit de Liege.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 11378, Scheler, *Gloss. philol.*)

POESTAT, *postat*, *potestat*, s. m., homme puissant, grand seigneur, podestat :

Quideus si li *potestat*,
Ke por Jhesu ad dit e fait,
Seit alsi ore devenu
Le deciple de cest Jhesu ?
(*Evang. de Nicod.*, 3° vers., 546, A. T.)

Ensamble traisent li signor,
Lour *poestas* et li grignor.
(MOUSK., *Chron.*, 25641, Reiff.)

Et furent occis aucuns grans maistres des Sarrasins, si comme le *postat* de Damiete et deux amiraux. (*Grand. Cron. de France*, La Vie Mgr. Saint Loys, LII, P. Paris.)

Qui estoit un des *poestas* de Romme. (*Hist. de Tournay*, Richel. 24430.)

Religieulx et *potestatz*,
Venez hardyment tous estatz,
Et voyez le chief serpentin
De ce satiricque matin.
(LA HUETTERIE, *Resp. à Marot dict Frippelippes*, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 78, éd. 1731.)

POESTE, *podeste*, *poestre*, *poest*, *poes*, s. f., puissance, force, vive force :

Il me prendrunt par pri ou par *poeste.*
(*Alexis*, str. 41d, XI° s., Stengel.)

Alques par pri e le plus par *podeste.*
(*Ib.*, str. 113d.)

Qui guierat mes hoz a tel *poeste* ?
(*Rol.*, 2926, Müller.)

Li cuens Fromons le prent forment acertes,
Mande sa gent a force et a *poeste.*
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 146d.)

Et dist Ogiers : Dex est de grant *poeste*
Qui contre vos me puet ben garans estre.
(RAIMB., *Ogier*, 2987, Barrois.)

Ançois le tint par la ventaille
Et sache et trait de la bataille
Par vive force et par *poestre.*
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 128 v°.)

Quant fu armes bien sanla estre
Chevaliers de moult grant *poestre.*
(*Gilles de Chin*, 188, Reiff.)

Sue estoit Argenton, Seis ;
Roche Mabilie estait en sa *poes.*
(GEOFFR. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 35.)

— *A poeste*, vigoureusement, vivement, rapidement :

Karles vient a poignant *a* grant *poest*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 346, Michel.)

Si compaignon i fierent *a poeste*,
.VII. .M. Turs a tel point en i versent.
(*Li Covenans Vivien*, 1598, Jonck., *Guill. d'Or.*)

A force et *a poeste* assaillirent la vile.
(*Chanson de Jérusalem*, 54, Meyer, *Rec.*, p. 266.)

Tant vont a force et *a poeste*,
Que lor dromons nul liu n'areste.
(*Blancand.*, 4839, Michelant.)

Cf. Poesté.

poesté, *podestet*, *podested*, *podestad*, *potesté*, *poestet*, *poested*, *poesteit*, *poestei*, *poestey*, *poetteit*, *poeté*, *pouesté*, *pouestei*, *pousté*, *poosté*, *pohosté*, *posté*, *postei*, *peosté*, *poerté*, *poté*, *potei*, *posteé*, *posteeit*, *postaé*, *poteé*, *poisteté*, s. f., puissance, pouvoir :

Signes fazen per *podestad*.
(*Passion*, 484, Koschwitz.)

Seat jurz le tenent sor terre a *podestet*.
(*Alexis*, str. 115b, XIe s., Stengel.)

Tu seignures la *podested* de la mer. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXVIII, 10, Michel.)

Li rois vos mande, qi grant *poesté* a.
(*Raoul de Cambrai*, 171, A. T.)

Tolirent li sa *poestei*.
(*Brut*, ms. Munich, 3028, Vollm.)

Si Dex, ki ad pleinere *pousté*
E de totes choses fait sa volenté.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 84.)

Ne nule riens en mont dont l'om ait *posteeit*.
(*Vie S. Alex.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 18 v°.)

La *pouesté* d'aidier auras
A touz iceus qu'aidier voudras.
(Geff., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 141b.)

Tenir en plainne et franke *poesté*. (*Roul. judic.*, 1226-39, S. Aubert, N. D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Si prions Deu qu'il destruie en tele maniere la *poesté* al diable qu'il n'ait baillie de sa gent. (Maurice de Sully, *Serm.*, Richel. 13314, f° 7 r°.)

Dex montrera sa *poeté*
Ou siegle de sa maeté.
(*Des .XV. Signez aez memore*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 124 r°.)

Nulle *posteis* n'est s'elle ne vient de Deu. (*Trad. d'une Ch. de 1175*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 6a.)

Que je ne fusse livré a la *poeté* des Juis. (*La Passion*, ms. Dijon 278, f° 177d.)

Jhesucrist dist au prince des tormens : Sathan li princes d'enfer sera desouz ta *poeté* en chastivoison. (*Ib.*, f° 182a.)

De si grant hautece et de si grant *poisteté*. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers, f° 18 r°.)

Et s'en avoie volenté
N'en poroie avoir *poesté*.
(*Couci*, 583, Crapelet.)

Leur biauté, leur *poeté*.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 167a.)

En cel tens que Karles estoit en son meilleur point et en sa plus grant *poosté*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 75d.)

Tel *peosté*, tel senourice que nous y avion. (*Ch. de 1305*, Jumieg., Arch. S.-Inf.)

Delivra Espaigne de la *poeté* aus Sarrazins. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 41d, Aurachcr.)

Qu'ils et tous lors avoirs havoit en *potesté*.
(*Girart de Rossill.*, 3024, Mignard.)

La *potesté* imperial. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, II, 8, Champollion.)

Cestui doa par la *potesté* pretoire, laquelle est de faire loiz et justice, coment juge ou ballif ; ceste *poesté* opponent contre lui. (Id., *ib.*, VI, 24.)

Il donna et laissa a chascun *posté* de donner ou de partir son heritaige a sa volunté. (Oresme, *Polit.*, f° 56a, éd. 1489.)

Pource que plusieurs par adulacion ou par ignorance ont persuadé aux sainets peres que ilz usassent en ceste partie de plenitude de *posté*. (Id., *ib.*, f° 117c.)

Ce princey fust plus durable se le souverain prince eust moins de *posté* et se il convenist que il usast de loix. (Id., *ib.*, f° 118a.)

Seigneuriant par *potesté*.
(Martial de Paris, *Vig. de Charles VII*, A III v°, éd. 1493.)

Et que Pierre par *potesté*
Divine l'a ressuscité.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 179d, éd. 1537.)

— Puissance, en parlant d'une des hiérarchies célestes :

Trosnes et dominations,
Princes, vertus et *potestes*.
(J. Lefevre, *Matheolus*, III, 2658, Tricotel.)

Anges, throsnes et dominations,
Principaultes, archanges, cherubins,
Inclines vous aux basses regions,
Avec vertus, *potestes*, seraphins.
(Katerine d'Amboise, *les devotes Epistres*, p. 43, Bourassé.)

Anges, archanges et vertus,
Et mesmes vous, les *potestez*.
(1474, *Myst. de l'Incarnat. et Nativité*, p. 107, 1re journée, Le Verdier.)

Ou sont angeliques *poestes*, throsnes, dominations. (J. Molinet, *Chron.*, ch. XLVI, Buchon.)

Elle est au ciel (la Vierge) dessus les cherubins et seraphins, et dessus les principaux et les *potestes*. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 2a, éd. 1498.)

Trosnes et *potestez*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, CV, éd. 1545.)

— Seigneur :

Il est voirs que vos m'avez esleu *poesté* et fait seignor de vos, et ja soit ce que je n'en sui pas dignes, ne par mes merites ne par ma bonté. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 593, Chabaille.)

— Au plur., honneurs, dignités :

Des richesces, des digneteiz,
Des honours et des *pouesteis*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1658, f° 55c.)

Des honneurs, des *poetez*.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 44c.)

— Charge, commission :

Que quant les Rommains eurent veu
Que leur peuple estoit si creu
Qu'a paine pourroit advenir
Que l'en le feist tout venir
Ensemble pour faire une loy,
Chascun s'acorda endroit soy
Que la *posté* en fust donnee
A la compaignie ordonnee
Des senateurs et qu'ilz feissent
Les loys telles comme ilz voulsissent.
(*Le Livre des institutions des drois appellé Institute, translaté de latin en françois*, f° 3b.)

Que orfelin ne orfeline
Ne peult rien du sien estrangier,
Donner, vendre, ne engaiger,
Sans l'auctorité de celuy
Qui en a la *posté* sur luy.
(*Ib.*, f° 30a.)

Si leur dona *pouesté* d'oster le cors et d'aler leur voie. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 54c.)

Il divisa les offices et attributions, aux roix la *posté* des guerres. (Oresme, *Politiq.*, f° 54d, éd. 1489.)

— Armée, troupes :

Car trop dotoient le Danois d'outre mer,
Son vasselage, ses fieres *poestes*.
(Raimbert, *Ogier*, 3569, Barrois.)

En mon palais sont François desfaé,
Tolu le m'ont par lor grant *poosté*.
(*Huon de Bord.*, 4398, A. P.)

— Force, vive force, violence :

Pris e liez serez par *poested*.
(*Rol.*, 434, Müller.)

Par *poestet* serez pris e liez.
(*Ib.*, 477.)

Par tel *poesté* le consut,
Haubers ne riens ne li valut.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1195, du Méril.)

Entres es en ma tere par vive *poesté*.
(*Fierabras*, 1808, A. P.)

E les vous en Mautrible par vive *poetes*.
(*Ib.*, 5021.)

Olivier en ont trait par vive *poteé*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1616, f° 31a.)

Et li cuens refiert lui par vive *postaé*.
(*Ib.*, f° 21 r°.)

Dix ne fist beste qui tant ait *poosté*,
Se il le trait et il li vient a gré,
Que ne le prenge tot a se volenté.
(*Huon de Bord.*, 3226, A. P.)

Et Bertran chevaucha par vive *poesté*,
Et cil qui avec li estoient assamblé.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 5041, Charrière.)

— Vertu :

En son chef a un tel hiaume fermé,
Pieres i a qui ont tel *poesté*
Ja qui le porte en champ o lui mallé
Ne crient coup d'arme un denier moneé.
(*Agolant*, p. 163, Bekker.)

— Seigneurie, l'étendue de la domination du seigneur, juridiction, district :

Anceis s'en sunt trestuit alé
Enz en lor lige *poesté*.
(G. de S. Pair, *Mont S. Michel*, 2338, Michel.)

Vendirent a segnor Henri Waube tot ço k'il avoient en le *poesté* de Alaing. (*Chirogr. de 1183-1197*, Arch. Tournai.)

De ceus de sa *poesteil*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

S'il pren dou sien, ou de son propre home, ou de ceus de sa *poelteit*. (*Atour*, entre 1212 et 1222, Hist. de Metz, III, 177.)

Sacent tout cil quy cest escrit veront et oront que Henris li Ostes a vendut, werpit, et clamet quite a Gillion Myace, bien et loiaument, quartier et demi de tiere, ki gist en le *poesté* des Chauffours, au liu c'on dist as vastines. (Juin 1260, *C'est li escris Gillion Myace*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et en puent li consaus de l'ospital airetier qui q'il voront, hors de morte main, e maitre i doivent tel homme q'il soit justicavles a le *poestet* des Caufors. (*Chir. du 16 novembre 1260*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Si mist pais et crestienté
Par trestote sa *poesté*.
(*Parton.*, 489, Crapelet.)

Ens es viles et ens es *poesteis* des femmes. (*Ch. de sept. 1283*, Arch. du roy. de Belg.)

Toute la *pohosté*. (1287, *Lett. du sire de Rail*, Ch. des compt. de Dole, M 250, Arch. Doubs.)

Li homes et li habitanz de nos villes de Gy, de Bucey et de toute la *poestey* de... (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Pour la ville et *posté* de Landricourt. (1368, *Ord.*, V, 155.)

Seront de ci en avant es diz habitans, a leurs successeurs, au commun profit de ladicte ville et *poosté*, a faire ce qui leur samblera bon, li franc pastureau de la dicte ville et *poosté*, qui seront nommez par la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir, Pré Mailleaul, le Pateiz de la Goulette... (1374, *Ord.*, VI, 64.)

Des etaux aux revendeurs de draps a detail hors les *postees* d'Auffay, de Dernestal et de Paveilli. (14 avril 1397, Arch. mun. Rouen, A 4.)

— ***Homme de poesté***, ***enfant de poesté***, ***gens de poesté***, vilain, roturier :

Et s'il (li souges qui se plaint) est *hons de poesté*, qui ne puist ataindre son segneur de defaute de droit par devant son sovrain, l'amende sera a le volenté du segneur. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, X, 2, Beugnot.)

Cascuns gentixhons ou *hons de poesté*, qui n'est pas sers, pot, par nostre coustume, laissier en son testament ses muebles, ses conques et le quint de son heritage la u il li plest. (Id., *ib.*, XII, 3.)

Aucun si dient que li *enfant de poesté* sont tousjors en aage, mes c'est gas. (Id., *ib.*, XV, 22.)

On dist que en *home de poesté* n'a point de bail ; mais c'est a entendre quant il n'ont point de tere de fief. (Id., *ib.*, XV, 23.)

La quinte maniere de compaignie comment ele se fet, si est entre *gens de poesté*, quant uns hons ou une feme se marie deus fois ou trois ou plus, et il a enfans de cascun mariage. (Id., *ib.*, XXI, 8.)

Selonc l'establissement le roi, li *home de poesté* ne poent ne ne doivent tenir fief. (Id., *ib.*, XLVIII, 1.)

Et adont le poroit panre *hons de poteiz* souffissans. (Fév. 1290, Chaumont, Arch. Ardennes H 90.)

Coustume est en Champagne que *homs de poteé* ne puet avoir franchise ne ne doit ne ne se puet appeler frans, se il n'a de son seigneur lettre ou privilege. (xive s., *li Drois et li coustumes de Champaigne et de Brie*, ap. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comt. de Champ.*, t. IV, 2e p., p. 700.)

La garde faut au fils a quinze ans, et a fille a douze et pareillement quant aux *gens de posteé* et roturiers, la tutelle faut a pareil aage. (1509, *Coust. de Vitry*, LXV, Nouv. Cout. gén., III, 317^a.)

On tient au baillage de Meaux aucunes personnes estre nobles, les autres roturiers et non nobles que l'on nomme *gens de poté*. (1509, *Cout. de Meaux*, Cout gén., I, 75, éd. 1604.) Impr., *pote*.

Gens de posté ne se peuvent assembler, ne faire gets ne collecte sur eux, ne faire ou passer procuration sans l'authorité et licence de leur seigneur haut justicier, et en son refus et delay, doivent recourir au prince ou a ses officiers. (*Coust. gen. du pays et duché de Bourg.*, avec les ann. de Begat et Despringles, Lyon, 1665, p. 530.)

Gens ou heritages de *poté*. (Baltus, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Norm., *poété*, pouvoir, puissance, autorité.

Nom de lieu, la *Poôté* (Mayenne).

poesteif, voir Poestif.

poestel, *postel*, s. m., puissance :

Ces .xii. estoiles sont itelx
Qu'eles ont plus de *poesteus*
Es choses qui de terre naissent.
(Gauth. de Mes, *l'Ymage du monde*, Maz. 602, f° 73 r°.)

— *Gens de postel*, gens soumis à la juridiction d'un seigneur :

Pour noz subgiez, *gens de postel*. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 618.)

poesteviement, voir Poestivement.

poester, *poiester*, *pooster*, v. n., avoir pouvoir, avoir de l'influence :

La lune est seigneur sur le mois, et ele efforce chascun membre qui est sur lui, et s'il ist le né en cest mois il puet bien vivre pource que la lune *pooste* sur la vie, et puis retorne Saturne a *pooster* sur le mois suivant. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 70 r°.)

Le soleil *pooste* sur ces .ii. mois. (*Ib.*)

— *Poesté*, part. passé ; *poesté dessous*, qui est soumis au pouvoir de :

De gens *poiesteit* dezous les signours. (1325, *Tr. de paix*, Hist. de Metz, IV, 21.)

poesthich, voir Postic.

poesti, voir Poestif.

poestif, *poesteif*, *poestiu*, *poesti*, *pooslif*, *pousteif*, *pouestiff*, *posteif*, *postif*, *pooteif*, *postai*, *poteif*, *potaif*, *postay*, *postei*, *poetif*, *poteyf*, adj., puissant :

Charlemagnes li reis *poesteifs*.
(*Rol.*, 460, Müller.)

Riches hons est Fromons li *poestis*.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., X, p. 254, P. Paris.)

Hervis le voit, li dus *poesteis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 2^d.)

Veschi Fromont de Sens le *postei*.
(*Ib.*, f° 32^f.)

Dont pus fist guerre Fromont le *posteif*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 159^b.)

Ernaut le *posteis*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 7^a.)

As dous freres parleront, ki erent el pais,
El chief de Danemarche, forz e *poesteis*.
(Wace, *Rou*, 2^e p., 53, Andresen.)

Hauz dux *poestifs*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10593, Michel.)

Rien ne dote ne ne revire,
Tant par se fie en son empire
E en sa gent *poestive*.
(Id., *ib.*, II, 15940.)

Ensi serra fort e *poetifs*.
(*Adam*, p. 57, Luzarche.)

E David set anz e set meis demurad en Ebron, sire e *poestifs*, e reis sur Juda. (*Rois*, p. 125, Ler. de Lincy.)

E Atalie regnad e fud dame e *poestive* el realme. (*Ib.*, p. 385.)

Par Mahon le *postif*.
(*Raoul de Cambrai*, 7928, A. T.)

De Joiouse le fiert li rois *poesteis*.
(*Fierabras*, 5797, A. P.)

Si come il est *pooteis*.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 566.)

Beal sire Deus, rois *poetis*.
(*La Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 107^c.)

Mais tant con estes vive et saine,
Et bele et sage et *poestive*,
Por coi vos clameres caitive ?
(*Parton.*, 4950, Crapelet.)

Mais, par celui qui Diex est *poostis*,
Je n'en seuc mot, s'en sui au cuer maris.
(*Huon de Bord.*, 1047, A. P.)

Que fenme estes Pepin le bon roi *poesti*.
(*Berte*, 2870, Scheler.)

Cil Cloovis fu rois et prouz et *pousteiz*.
(*Floov.*, 14, A. P.)

Cil erent cuntes del pais
Plus riches et plus *poestifs*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 10^a.)

Fors a vous, dame, qui *estes poestive*
De consillier m'ame la tres hastive.
(*Priere a N. D.*, Richel. 15212, f° 130 r°.)

Un roy ke fu mout *pouestiff*.
(*Merlin*, Brit. Mus. Arund. 220.)

Mars li fevres *potais*...
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 13^d.)

Lors dist Pilates aus Juis
A ceaux qui plus sont *poteis*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 153^a.)

Daurere avoit a non, si com dist li escriz,
Fannart en ert sires, qui molt iert *posteiz*.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 89^a.)

Et ducs et contez qui moult sont *poteys*.
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f° 7 r°.)

Che fu Gormans ly rois qui tant fu *postais*
(*H. Capet*, 488, A. P.)

En vo roiaumes n'a prinche sy *postay*
Pour maintenir le terre.

(*Ib.*, 689.)

— Avec *de*, et un subst., maitre de, qui a l'empire sur, qui possède:

Il est *de* tout le mont rois et *poesteis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 77[d], Michelant.)

Et se il estoient *poesteif de* la cité, six home seroient pris de François et six de Venisiens. (Villeh., 234, Wailly.)

Cil de lai ont moult grant force par l'aide de lor voisins, qui moult sont fors et *poestis* d'or et *d'*argent et *d'*amis et *de* parens. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 219 r°.)

Il ert *d'*Orenges sire et *posteis*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 55, Tarbé.)

Ainz fust riches en son pais,
Et *de* grant henor *posteis*.
(*Parton.*, 6407, Crapelet.)

Moie est la Marche et trestot le pais,
Et Benoas, qui tant est de haut pris,
Une contree qui moult est *posteis*
De totes pars *d'*estraingles Sarrasins.
(*Otinel*, 236, A. P.)

La Gresse, qui tant estoit orguoillouse et *poestive d'*avoir et *de* chevalerie. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 224[a].)

Sachent tuyt que ju, en mon boin sens... *poestiz de* moy et *de* mes biens. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Avec *de* et un infin., qui a le pouvoir de:

Mult travoille qui deable a saisiz,
Car *de* sa coupe batre n'est il *poestifs*.
(*Du Mepris du siecle*, Richel. 19525, f° 61 v°.)

POESTILLE, voir Postille.

POESTIS, voir Postic.

POESTIUMENT, voir Poestivement.

POESTIVEMENT, *poestiument*, *posteviement*, *postivement*, *postiwement*, adv., avec puissance, de toute sa puissance, de toute sa force:

Car poestis seront en tout bien amplement,
Tout chou que il volront feront *poestiument*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 63 r°.)

Quinze ans regna *postiwement*.
(*Brut*, ms. Munich, 2404, Vollm.)

E! Dieus par son plaisir nous doinst efforcement
Que nous le tenons fort et *poestivement*.
(*Chev. au cygne*, Richel. 795, f° 225 r°.)

En la tour de Syon sunt monteit et si ont porprises les forteresces, et franchement et *posti[ve]ment* livrent a feu et a flamme tote la citeit. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 97 r°.)

Un bos... dont nous demandiiens et avoir voliiens *postivement* les .II. pars. (1235, *Cart. rouge*, pièce 75, Arch. Nord.)

Se vos levez amont le cor de felonie, Deus essaucera le cor de sa majesté el jor del joisse, quant il vendra *poesteviement* jugier et vengier ce qu'il sueffre ore par sa misericorde. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 146.)

POESTRE, voir Poeste.

POESTREMENT, voir Peestrement.

POET CE ESTRE, voir Puet cel estre.

POET CEL ESTRE, voir Puet cel estre.

POETÉ, voir Poesté.

POETERESSE, s. f., femme poète:

Une *poeteresse* nommee Sappho. (*Histoire de la Toison d'or*, II, f° 54, ap. Ste-Pal.)

POETERIE, *poyterie*, *poetrerie*, *poterie*, *poetrie*, s. f., poésie, poème:

Et nymphes en *poeterie*,
Ce sont fees, je n'en doubt mie.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 23, Mas-Latrie.)

Plusieurs de regles d'astrologie sont fondees sur *poetrerie* et sur rethorique. (Oresme, *Contre les divinat.*, Richel. 994, f° 28[a].)

Theologie sagement use des *poetries* et des fictions. (Corbichon, *Propriet. des chos.*, Richel. 22533, f° 2[b].)

Armes, amours, dames, chevalerie,
Clers, musicans, faititres en françois,
Tous sophistes, toute *poeterie*.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 243, A. T.)

L'exposition de mon songe ne fait nulle mention de Phebus, de Pheton, ne de la grant *poterie* qui dedens est contenue. (Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 221 v°.)

Poetrerie, poesis, poetria. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Poetria, ars de *poeterie*. (*Gloss. de Salins.*)

Le principal juge d'enfer, selon les auteurs de *poeterie*, fut Minos. (Ol. de La Marche, *Mém.*, introd., c. iv, Michaud.)

Pour ce ont les grans clercs et gens de grant entendement convoité d'apprendre sciences et sçavoir la verité des choses, les ungs par philosophie, les autres par *poeterie*. (1491, *Cronicques abregees des roys de France*, à la suite des *Chron. de Ch. VII* de J. Chartier, Bibl. elz.)

Cy ay laissé *poeterie*. (Guilloche, *Proph. de Ch. VIII*, p. 50, La Grange,)

Charles le grant dont les hystoires et *poeteries* depuis luy faictes ne taysent pas les vertus comme il s'ensuit. (A. de la Vigne, *Louenge des roys de France*, f° 16, éd. 1507.)

Et estudié en grammaire,
Et *poyterie* et plusieurs ars.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 412.)

Poeterie, mot ancien, hoc est poesie. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Vers:

Une *poetrie* de Omerus. (Oresme, *Politiq.*, f° 67[d], éd. 1489.)

— *Les poetries*, les Muses:

Lors se tourna aux *poetries*,
Et leur dist en telle sentence.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 3 r°.)

POETERIZME, fém., voir Peterin.

POETIF, voir Poestif.

POETISSE, s. f., femme poète:

Com Sapho est *poetisse*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 44 v°.)

Aristomache *poetisse* Erythrienne. (Amyot, *Œuv. mor. de Plutarque*, II, f° 98 v°, éd. 1574.)

Et elle se precipita volontairement du hault d'un rocher, ainsi que recite Myrtis, une *poetisse*, en ses vers. (Id., *ib.*, f° 318 r°.)

POETISSESSE, s. f., femme poète:

Sapho, le propre nom d'une femme *poetissesse* qui traita de amour. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 232 r°.)

POETREL, s. m., outil de mineur:

Pour certaine quantité de basnes, baraulx, paniers, manettes, palles, *poetraulx* et autres menues choses neccessaires pour la dite montaigne. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 62 r°.)

POETRERIE, voir Poeterie.

POETRIE, voir Poeterie.

POETRINER, voir Poitriner.

POETRICE, voir Poetrisse.

POETRISSE, *-ice*, s. f., femme poète:

Sapho, la noble *poetrisse*. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 56 v°.)

Proba Falconia excellente *poetrice* chrestienne. (Tabourot, *Bigarr.*, f° 216 v°, éd. 1584.)

Claude Monnier *poetrice* françoise, du temps de François premier ou Loys douziesme. (La Croix du Maine, *Biblioth.*, p. 60, éd. 1584.)

POETRON, voir Poitron.

POETTEIT, voir Poesté.

POEUR, s. m., pouvoir:

Li ermites, a son *poeur*,
Ala tos jors de mauz en miex.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 163[b].)

A nostre *poeur*. (1311, *Lett. de Gui de Rochechouart*, Pr. de Moustierneuf, Arch. Loir-et-Cher.)

POGEISE, voir Pougeoise.

POGAIL, s. m., pouce?

Qu'il li trencha l'escu sos le *pogail*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 344, Michel.,

POGE, *pooge*, *pouge*, s. f., tribord:

Le maronnier mist sa main au grant timon de la galee et le fist tourner a *pooge*, c'est a dire aval le vent. (Maiz., *Songe du viel pel.*, II, 52, Ars. 2683.)

Se trouverent escartez les uns a ourse, autres a *pouge*, tel deça, tel dela, tellement qu'ilz perdirent congnoissance l'un de l'autre, sans que phanal ny autre signe ou enseigne les peult rallier. (*D. Flores de Grece*, f° 1 v°, éd. 1552.)

Au lendemain rencontrasmes a *poge* neuf orques chargees de moines. (Rab., *Quart livre*, ch. xviii, éd. 1552.)

Quand ceste armee de mer fut partie de Jonie elle navigua a *pouge* par l'Hellesponte, et print tout ce qui est en la coste marine, car a ourse les Perses avoyent ja mis en leurs mains tout le pays de terre ferme. (SALIAT, *Her.*, VII, éd. 1556.)

— *Tirer la poge*, mettre la barre au vent pour arriver :

As maistres cordes il se prendent,
Montent le sigle, aval s'estendent,
Tirent le *poge* durement
Por le vent prendre estroitement.
(*Athis*, Richel. 375, f° 139ᵃ.)

POGEOISE, voir POUGEOISE.

POGESE, voir POUGEOISE.

POGEYSE, voir POUGEOISE.

POGIER, voir POUCIER.

POGNAIZ, voir POIGNEIS.

POGNEIS, voir POIGNEIS.

POGNEOR, voir POIGNEOR.

POGNER, voir POIGNIER.

1. **POHIER**, *pouhier*, *phohier*, s. m., héraut :

Lor font crier par l'ost et hucent li *pouhier*,
Devant les Grius qui sunt et noble et bon guer-
[rier.
(*Roum. d'Alix.*, f° 38ᵈ, Michelant.) Impr., *ponhier*.

Et Thomas de la Ferre, le nobile *phohier*.
(*Chev. au cygne*, 23337, Reiff.)

Et je fuis niez Hercembaut le *pouhier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 67, Tarbé.)

Gerars de Troies et Ansiel le *pouhier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17ᵃ.)

2. **POHIER**, *poihier*, adj., du pays de Poix (auj. dans la Somme), et par extension du Ponthieu :

Item .XVIII. sextiers *pohiers* de blé au terraige de Vinacourt. Item .XVIII. sextiers *pohiers* d'avoine audit terraige. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 123 v°.)

POHNEIE, voir POSNEE.

POHOSTÉ, voir POESTÉ.

POHYE, s. f., puissance, autorité ?

Avoient mis Gantois les gouverneurs tant de credence en luy et telle *pohye* que riens sans luy et tout par luy vouloient faire. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 397, Kerv.)

1. **POI**, *poay*, adj., petit, faible :

Ha ! com seront desconsillié
Li caitif chevalier de Troie !
La lor deffense ert mais si *poie*,
Ja n'i aura mais porte ouverte.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 99ᵈ.)

Ne que chose n'i tienge a moie
Nule qui seit, *poie* ne grant.
(ID., *D. de Norm.*, II, 16727, Michel.)

Dunt vos vivreiz mais a grant joie
En ceste vie corte e *poie*.
(ID., *ib.*, II, 24399.)

Mult l'a receu a grant joie,
Mais assez fu puis corte e *poie*.
(ID., *ib.*, II, 29717.)

Lor out primes en enfer joie,
Mes a cels fu et corte et *poie*
Qui remestrent por lor forfait.
(*Evang. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 1641, A. T.)

Mes la lecce ne la joie
Que il en out ne fu pas *poie*.
(*Ib.*, 1883.)

Poay ne grant n'oson l'assaillir. (*Hist. du duc de Bretagne Jean IV*, ap. Le Duchat, *Note sur Rab.*, I, 16.)

2. **POI**, voir PUI.

POIAL, voir PUIAL.

POIAT, *peiat*, *peiaz*, *peiax*, *pijat*, s. m., pain, tourteau de poix, de résine :

Pois que l'en apele *poiaz* qui ne sont fleche, doivent en charete .II. d., a cheval .I. d., seur asne obole. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., II, 83, Lespinasse et Bonnardot.)

Esquels faloz a esté mis .IXˣˣ. .VI. l. de cif et .VI. *peiaz* de poix, chascun *peiat* .VI. den. t. (1410, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 27 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qui vent poiz a Bourges, soit defors ou dedans, il doibt un *peiaz* pour toute l'annee. (*Cout. du Berry*, p. 333, La Thaumassière.)

Pour *pijatz* de poix. (Fév. 1585, *Arr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 102.)

Un *peiax* de poix. (Mars 1585, *ib.*, III, 68.)

POICHENET, voir POÇONET.

POICHERISSE, voir PECHERIS.

POICHON, voir POÇON.

POICHONNET, voir POÇONET.

POICTAT, s. m., pieu, poteau :

Des panonciaulx, l'un pour mectre a ung *poictat* a la place de la ville neuve ou l'on vend le vin. (1591, *Compt. du receveur de Nancy*, Arch. Meurthe.)

Cf. le bressaud *pouota*, piquet.

POICTEVINERESSE, voir POITEVINERESSE.

POICTONNAGE, s. m., droit levé à Nantes sur les sels venant du Poitou :

Si le sel est de Poictou, chargé, il doibt pour le *poictonnage* .X. s., .VI. d., et si le navire est de Bretagne et le sel de Poictou, il ne doibt que demy *poictonnage*. (XVIᵉ s., *Extr. de la Chambre des comptes de Bret.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 312.)

POICTRAL, voir POITRAL.

POICTRENIERE, s. f., culière :

Ho ! ho ! je (un âne) m'en vois sur les
Ça, ma bride et ma museliere. [champs,
Et par Dieu ! je suis bien meschans,
Je luy mectoye par derriere.

Maul feu arde la *poictreniere* !
Il en vient tres maulvaise odeur.
Si mon genest eust sa culiere,
Je fusse monté a l'honour.
(*Myst. de S. Did.*, p. 338, Carnandet.)

Cf. POITRON.

POICTREUSE, adj. f., se dit d'une pièce bombée au milieu :

Piece *poictreuse* (par syncope, au lieu de poictrineuse, comme si on disoit pectorosa), quand elle est relevee par le milieu et menue par les bords. (H. EST., *Prec. du lang. fr.*, p. 148, Feugère.)

POICTRICERESSE, voir PETRISSERESSE.

POICTRINAL, voir POITRINAL.

POICTRINALIER, voir POITRINALIER.

POICTRINE, voir POITRINE.

POICTRINER, voir POITRINER.

POIE, voir PUIE.

POIEE, voir PUIEE.

1. **POIER**, *pooier*, *puier*, s. m., pouvoir :

Il s'en repeine a son *poier* ;
Tant le proia que veincu l'a.
(GUILL. DE S. PAIR, *Mont St Michel*, 1450, Michel.)

Com oroison a gran *pooier*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 16ᵈ.)

Sa seignorie et son *poier*.
(ID., *ib.*, f° 123ᵈ.)

... Les droituriers
Qui donnent selon lors *poiers*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours, f° 2ᵇ.)

— *A grant poier*, à grande puissance, très fort :

Car la flamme partout s'espart,
Lais ! je ars *a grant puier*.
(J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 888, Borgnet.)

2. **POIER**, *poyer*, *peier*, v. a., poisser :

Mais mieus vausist k'ele fust morte
Ou de caude pois bien *poie*.
RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CXXXVIII, 11, Van Hamel.)

Et les fers et les fleches font de soffre *poier*.
(*Ch. d'Ant.*, IV, 393, P. Paris.)

Les chemises lissees et *poyees* estoient seches et deliees et joignans a la chair. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 32, Buchon.)

Et bien *poyee* et estoupee ilz couchierent l'enfant dedens (la boite). (*De vità Christi*, Richel. 181, f° 177ᵈ.)

— Couvrir d'un emplâtre :

A Paris donc il l'amena,
Qui si fist un des oilz *peier*,
Que l'en nel peust entercier.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 9664, Andresen.)

3. **POIER**, voir PUIER.

POIESTER, voir POESTER.

POIEUR, voir PEIOR.

POIFAISANT, adj., négligent :

Poifaisant. A negligent sloathfull or carelesse fellow ; one thats ever behind hand with his buisinesse. Breton. (COTGR., 1611.)

POIFAIT, *poyfait*, *poayfaict*, s. m., t. de cout., exprime l'idée de faute, de négligence, d'arrérage :

Les *poayfaictz* des monstres ou de faire serment et des autres *poyfaiz* retardant le principal de la cause autres que les *poifaiz* des contrediz, vauldront deffailles. (*Ord. des ducs de Bretagne*, f° 310, ap. Ste-Pal.)

Et s'il la fait ainsy (la foy), le seigneur ne le peut mettre en *poyfait*, et doibt retourner au seigneur a la prochaine venue du seigneur et luy offrir la foy. (XVI[e] s., *Coust. de Bret.*, f° 103 r°.)

Puisque finporter est jugié par court contre partie celui qui doit faire li finporter ou requeste, comme dit est ailleurs, c'est assavoir dedans les prouchains termes, ou devant la delivrance apres le jugié du finporter, ou si que non, il est en *poyfait* et doit faire les despens a la partie pour la journee. (*Anc. Cout. de Bretagne*, f° 123, ap. Ste-Pal.)

N'est pas a entendre que le contrediseur ne soit puny par *poifait* pour chacun desdits trois plaicts. (1539, *Cout. de Bret.*, art. 717, Nouv. Cout. gén., IV, 329.)

POIGNAIZ, voir POIGNEIS.

POIGNAL, *poingnal*, *poingnel*, *pongnal*, *punhal*, *puinhal*, *puniaul*, *punniaul*, adj., qu'on tient au poing, qu'on manie avec le poing, en parlant d'épée, de lance, etc., et même de projectiles :

Lance *poignal* et roit espiel molu.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 29[c].)

N'i a celui qui n'ait lance *poignal*.
(*Aleschans*, 572, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Fer tranchant et lance de fresne
Avoit chascun roide et *poingnal*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 18[a].)

Quar de la lance au fer *poignal*
Me dit le roi la verité.
(*Ib.*, f° 249[b].)

Brandiz ont les espiez qi sont gros et *poignax*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXXVIII, Michel.)

Mainte lance *poignal*, mainte espee forbie.
(ID., *ib.*, CL, Michel.)

Et a pris .I. espiel o le hanste *poignal*.
(*Roum. d'Alix*, f° 56[d], Michelant.)

Cescuns a en son puig une piere *poignal*.
(*Ib.*, f° 53[d].)

Et li espié furent fort et *poingnal*.
(*Gaydon*, 1506, A. P.)

Une hante de fraisne grosse et *poignal*. (*Artus*, Richel. 337, f° 3[a].)

Karahues prent le fort espiel *poignal*.
(*Enf. Ogier*, 1759, Scheler.)

Treoient dedenz la ville d'ars et d'arbalestes, et gitoient pierres *poignaux* sur ceuz qui se deffendoient aus murs. (GUILL. DE TYR, XX, 14, P. Paris.)

Getoient javelos et pieres *poignals*. (MARTIN DA CANAL, *Chron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 322.)

Que chescuns ot brisié son bon espié *poignal*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 25 r°.)

A destre et a senestre feri du branc *pongnal*.
(*Gaufrey*, 3060, A. P.)

Et puis a une lance pris
Courte, roide, grosse et *poignal*.
(*Floriant*, 2162, Michel.)

Pierre *poignal*. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 125[b], éd. 1498.)

— Gros comme le poing :

Raim *poignal* pour clorre leurs bles pour les bestes sauvages. (*Cout. des forêts*, Valognes, Arch. Seine-Inf.)

— Au sens moral, piquant, vif :

Tel sont li geu d'amors, qi an connoit la voie :
An rampones *poignaz* amors son san amploie.
(J. BOD., *Sax.*, CCLVII, Michel.)

— S. m., poignée d'une épée, ce qui remplit la main :

Tant l'a dolé de son branc contreval
Gros fu devant et grailes el *poignal*.
(*Auberi*, p. 166, Tobler.)

Une espee estoffee d'argent, a .I. fouriaul de velueil, a *punniaul* et haldure d'argent. (1358, *Inventaire du harnas de Mons. de Haynnau*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 475.)

Une petite espee a haldure d'argent, a .I. *puniaul* de rouge pierre. (*Ib.*)

— Poing :

Il broche le destrier, tint l'espee al *poingnal*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 16 r°.)

— Poignard :

Petrus Ribante suo gladio, gallice *poing[n]al*, percussit dictum Stephanum Ermengaudi de cuspide. (1364, Arch. JJ 96, pièce 217.)

Un coustel appelé *poingnel*. (1412, Arch. JJ 167, pièce 87.)

Et lors icellui veant que ledit Dinhac persistoit en son oultraige ou entreprinse, doubtant que a la parfin ne feust blecié ou affoulé, yssi hors de derriere ladicte queue ou pipe et comme tout esmeu de l'espee dudit Dinhac ou d'un coustel ou castellan qu'il avoit que l'en appelle au pais (de Carcassonne) *puinhal* frappa ledit Dinhac deux cops.. (1416, Arch. JJ 169, f° 264 r°.)

Nous avions deja presenté a sa Grandeur ce qui nous avoit esté enchargé, comme l'espee, le *poignal*, deux pieces d'artillerie, la poudre, les boulets. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 153, ap. Léon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

Couteaux, dagues, *punhaulx*, braquemartz. (Août 1582, *Estat. s. la maist. de cotelerie*, Liv. noir, Arch. mun. Montaub.)

— Ornement des manchettes de l'aube :

Pro duabus paraturis ad albas et fanons et *poingniaus*. (1237, *Dép. de la cheval. de Rob.*, c[te] d'Art., ms. Baluze.)

POIGNAMMENT, *-anment*, *poingn.*, adv., d'une manière poignante, piquante, mordante :

Et *poignanment* au cuer li point
Quant il le voit en si bon point.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 23111, f° 64[a].)

Preschant aguysieement et *poingnamment*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 23[d].)

De ce que si durement et *poingnamment* avoit escript. (FROISS., *Chron.*, X, 98, var., Kerv.)

Le saige prescheur tantost se doit muer en laboureur parlant simplement aux simples et rudes, maintenant en bouvier parlant *poignamment* aux fols et ydiotz. (C. MANSION, *Bib. des Poet. de metam.*, f° 155 r°, éd. 1493.)

1. **POIGNANT**, adj., piquant :

Li rosiers est *poignans* et s'est souef la rose.
(RUTEB., *Des Jacobins*, I, 178, Jub.)

— Actif :

Il dist encores ce mesme soir que le pere Michaelis estoit guetté de quatre diables et d'autant de magiciens pour le maleficier, et que ce malefice estoit si *poignant*, que s'il prenoit coup une fois, il ne vivroit pas trois jours. (MICHAELIS, *Hist. d'une possess.*, p. 311.)

— Brûlant :

Vous sçavez que de tisons embrases yssent voluntiers *poignans* estincelles. (*Perceforest*, VI, f° 71[a], éd. 1528.)

— S. m., poignard :

Le suppliant tira un *poignant* ou dague, et d'icelluy fery ledit Guillaume un cop en la poitrine. (1401, Arch. JJ 156, pièce 445.)

La Bresse en Vosges, *pouognant*, piquant.

2. **POIGNANT**, s. m., poignet :

Je me plais en endurant
Les coups de tes blanches mains
Mais pourtant retire un peu
Tes *poignans* ensanglantez.
(D'AUBIGNÉ, *Œuv.*, III, 150, Réaume et Caussade.)

— ?

La difference provenoit possible plustost de l'incertitude de la balance ou de la vacillation de la main, qu'on appelle le *poignant*. (LOUIS SAVIOT, *Disc. sur les medalles antiques*, p. 276, éd. 1627.)

POIGNAOR, voir POIGNEOR.

POIGNARDIERE, *ponhardiere*, s. f., mesure pour les grains :

Item en seigle quatre sextiers, six quartons, quarteranche de *ponhardiere*. (1464, Arch. JJ 199, pièce 418.)

POIGNATE, s. f., épée qui point :

De daghes, de *poignates* et d'allemelles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 21.)

1. **POIGNE**, *pougne*, *pongne*, *puingne*, *pingne*, s. f., poignée, pied :

Un calice d'ancienne facon avec le couvercle d'argent doré a petis estuyaux en la *pougne*. (1372, *Compte de l'exécut. du testam.*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 148.)

— Poignet :

Aucuns aornemens si comme casures, parures de aubes, fanons, estoles, *puingnes*, dras de autel et de estappliel. (1373, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung pourpoinct a longues *pingnes*. (1434, *ib.*)

— Poignée, quantité que la main fermée peut contenir, ce qu'on saisit avec la main :

Si prist apres une *pongne* d'estrain, et bouta le feu en sa maisonnette. (Louis XI, *Nouv.*, LXXXV, Jacob.)

2. **POIGNE**, *poingne*, *pugne*, s. f., combat, lutte :

Nos certes *pugnes* non avem.
(*Passion*, 501, Koschwitz.)

Vers les François a la secondo *pugne*.
(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 156 v°.)

Encor n'est pas digne la *poingne*
Que nuns hom puisse soutenir
A ce qu'a la joie sovrainne
Puisse ne ne doie venir.
(Ruteb., *Desputizons dou Croisié et dou Descroizié*, I, 129, Jub.)

POIGNEE, voir Poignibe.

POIGNEIL, *pongneil*, s. m., mesure de terre :

Un *pongneil* de terre. (1336, *Cart. de Royaulieu*, Richel. l. 5434, f° 89 v°.)

1. **POIGNEIS**, *-eiz*, *poignais*, *-aiz*, *poignis*, *poingneis*, *poingnais*, *-ayz*, *poingnis*, *poingnys*, *pongneis*, *pongneys*, *pogneis*, *pogneiz*, *pognaiz*, *pougnis*, *puigneis*, *pigneis*, *poignois*, *pongniche*, *pongnyche*, s. m., combat, lutte :

Par le chanp vindrent o fu li *poigneis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 70°.)

Venu en sont es pas o fu li *puigneis*.
(*Ib.*, f° 34d.)

Devant Bordele ot riche *pogneis*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 30f.)

La veissiez ung riche *pongneis*.
(*Garin le Loh.*, 2° chans., v, p. 175, P. Paris.)

Retenus fuit li damoisiaus Garins,
Que desor lui fuit grans li *pongneis*.
(*Girb. de Metz*, p. 484, Stengel.)

D'autre part ert el riche *poigneis*
Ou tient le chaple.
(*Raoul de Cambrai*, 2528, A. T.)

Maint *poignois* et mainz cenbiaus.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 87a.)

As batailles, as *poignaiz*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 8a.)

Poignis, batailles et estours.
(Mousk., *Chron.*, 9697, Reiff.)

Je fus pris au *poignis* de Moresperch. (1279, Arch. Meuse B 256, f° 102 r°.)

Que je ne voise jamais as *poigneis* ne as tornoiemens. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 63a.)

Je ne le vois jamais ne a *poingnis* ne a tornoiement. (Id., *ib.*, ms. Troyes 751, f° 34 r°.)

Que je ne voise jemais ne en *pougnis* ne en tournoiement. (Id., *ib.*, ms. Verdun, f° 7 r°.)

Mais pour çou ne demora mie que il n'alast as tournoiemens et as *poigneis* de guerre. (*Chron. de Rains*, c. xi, L. Paris.)

Iluec ot mout bon *pogneiz* et mout fier. (G. de Tyr, ii, 8, Hist. des crois.)

En teus *pognaiz* prenoit om sovent des plus nobles barons. (*Chron. de S. Den.*, ms. Sainte-Gen., f° 231c.) P. Paris, *poingneis*.

Il avoit estei en trente six batailles et *poingneis*. (Joinv., *S. Louis*, 277, Wailly 1874.)

Conmença le *poingnayz* forz et grans. (Id., *ib.*, 101.)

Ja i ara bataille et ruiste *pongneis*.
(*B. de Seb.*, xviii, 174, Bocca.)

Et dedens Allemaingne sieuwy le *poingnais*.
(*H. Capet*, 2936, A. P.)

Dedens ces .xi. semaines ne passa uns seus jors que il n'eust *poigneis* de guerre a cascune des .iiii. portes de la cité. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 78, Michel.)

Un jor i ot .i. *poingneis*, u Savaris porta Hugon de Surgieres a tierre o tout le cheval en mi les rues del fourbourc. (*Ib.*, p. 102.)

Et y eut ung tres beau *poingnys*. (J. Le Bel, *Chron.*, I, 184, Polain.)

Ilh fut tuweis alle *pongniche*. (Hemricourt, *Mireoir des nobles de la Hesbaye*, p. 101, éd. 1673.)

Furent mors a on *pongnyche* qui fut entre Vileir et Rouprelle. (Id., *ib.*, p. 140.)

La ot bon *pigneis*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 243 v°.)

La ot grant hutin et dur *pigneis* et fait maintes grans appertises d'armes. (Id., *ib.*, f° 248 r°.)

Et en ce lieu eut adonc grant abateis et dur *puigneis*. (Id., *ib.*, vi, 127, Luce.)

En un autre *pongneys*. (P. Coch., *Chron.*, c. 21, Vallet.)

En un autre *pongneis* le compte de Larmache fu pris. (Id., *ib.*, c. 20.)

Ils trouveroyent qu'au *poignis* des lances, jet de leurs ancons et francisques, coups de leurs haches, espees et badelaires, ces gens mal armez et non accoutumez aux combats arrestez de pied contre pied, tourneroyent le dos. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, v, 19, éd. 1611.)

2. **POIGNEIS**, *puignis*, s. m., poignard :

Et y avoit en ces bastiaux et nacellez hommez qui portoient grand pik et trenchans *puignis*. (Froiss., *Chron.*, iii, 235, Luce, ms. Amiens, f° 78.)

Cf. Poignal.

POIGNEL, *pongnel*, *pougnel*, s. m., mesure de grains :

Ou muy a quatre asnees, a chacune asnee six aissins, en l'aissin deux piches, ou pichet deux *pougneaux*. (1453, *Compte du dom. du comté de Soissons*, Le Clerc de Douy, t. II, f° 170 r°, Arch. Loiret.)

— Mesure de terre :

Poignel de pré. (1320, *Compt. de l'Hôtel-Dieu de Soissons*, v° Pasly.)

Un *pongnel* de terre. (1336, *Cart. de Royaulieu*, part. I, ch. 91, ap. Duc., *Pugillus* 1.)

POIGNEMENT, *poingnement*, s. m., action de piquer :

Combien faict de fascherie la presente picqueure et *poingnement* de conscience pleine de meschanceté. (N. de Bris, *Institut.*, f° 75 v°.)

O magnifique puissance qui ne poeut jecter hors de soy la piqueure ou *poignement* de crainte mondaine. (Id., *ib.*, f° 115 v°.)

Poignement, punctio. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1633.)

Poignement, stekinge. (Gasparus, *Gazophylace de la lang. françaisе et flamande*, éd. 1656.)

1. **POIGNEOR**, *poingneor*, *poingneeur*, *poigneour*, *poingneour*, *-gnour*, *poignaor*, *poignaour*, *pongneor*, *pongneour*, *pongneur*, *pogneor*, *poignor*, *poingeor*, *poneor*, *puigneur*, *pugneur*, s. m., combattant, guerrier :

De Sarraguce Carles guarnist les turs,
Mil chevaliers i laissat *puigneurs*.
(*Rol.*, 3676, Müller.)

Jo desfiai Rollant le *puigneur*.
(*Ib.*, 3775.)

Et fiert Beraut de Bengi le *poigniere*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 23d.)

Ains de mes ieus tel *poigneor* ne vi.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 100a.)

Et ces .ii. freres qui sont bon *poigneor*.
(*Raoul de Cambrai*, 4132, A. T.)

Quant l'entendi Aiols, li frans *poingiere*..
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 115b.)

Entendes cha a moi, gentiex *poingiere*:
Çaiens gist uns hons mors sor la litiere,
Bien poes en lui faire amoisne chiere.
(*Ib.*, 2745, A. T.)

Quant Aiols li cortois a veus les pingons,
Les gentis connissances des rices *poingeors*.
(*Ib.*, 10693.)

Droit vers Gadres alerent li noble *pogneor*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 32a, Michelant.)

Encor n'estoit seu en l'ost l'empereor
Que passez fussent outre li noble *poneor*.
(*Guitecl. de Sass.*, Richel. 368, f° 128d.)

Sur un ewe de grant reddur
Se herberegerent li *pongneur*.
(*Conq. of Irel.*, 1022, Michel.)

Repeires iert li *pugneur*.
(*Ib.*, 1549.)

Et d'Anseune le *pogneor* Garin
Et a Orenge Guillaume lo hardi.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 542, A. T.)

Ço fud Maheu le *puigneur*, sur qui vint la [lance.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 92, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Aveques lui avoit maint noble *poignaor*.
(*Aye d'Avign.*, 31, A. P.)

Floripas en apele Rollans le *poignaor*.
(*Fierabras*, 4243, A. P.)

Et de son fil Aubri le *poigneor*.
(*Auberi*, Richel. 859, f° 1ᵃ.)

Ainssi disoit Auberi li *poingniere*.
(*Ib.*, Richel. 24368, f° 19ᵇ.)

Car li rois ert ja bons *poignieres*.
(*Parton.*, 2496, Crapelet.)

Il meismes s'arma a loy de *poigneour*
De toutes armeures bon por livrer estour.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 14 v°.)

Paumez chei a terre, qu'i n'ot point de vigour,
Quant l'en corent drecier .IIII. rois *poignaor*.
(*Floovant*, 608, A. P.)

Perdu as Escorfan, le fiz de ta serour,
Et Fernagu ton fiz, le ardi *poig[n]aour*.
(*Ib.*, 595.)

... Li noble *poignor*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 r°.)

Et Gaufrey i refiert a loi de bon *pongniere*.
(*Gaufrey*, 3168, A. P.)

Il a mandé sa gent environ et entour
Tant que il furent bien .xᵐ. *pongneour*.
(*Ib.*, 4689.)

Les crestiens chevauchent a joye et a baudour,
Cent et .IX. mille, tous hardis *poingnour*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 114 r°.)

Ung riche et noble *poingneeur*.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 4084, Buchon.)

— Adj., qualifiant un nom de chose, de guerrier :

Sire, dist Acellins, cuer avez *poingneour*.
(*H. Capet*, 3654, A. P.)

2. **Poigneor**, *poingneeur*, *poingneur*, *pugneur*, s. m., celui qui donne des coups de poing :

Gimnasista, *poingneur*. (*Gloss. de Salins.*)

Gimnasista, luiteur, *pugneur*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

— Compteur qui en déchargeant et comptant les morues prend ces poissons deux à deux, ce que l'on nomme vulgairement une poignée de morue :

Li .IIII. preudoume qui gardent le mestier doivent mestre et establir les conteurs et les *poingneeurs*, et doivent avoir li conteeur et li *poingneeur* de chascun millier .I. d., c'est a savoir du vendeeur obole, et de l'achateur obole. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., CI, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Les compteurs et les *poingneurs* doivent avoir de chascun millier (de poissons) .I. den. (1326, Arch. JJ 64, f° 201 v°.)

— Adj., qu'on tient au poing, qu'on manie au poing :

Oyez que Jordains fist, que Dieu croisse valor,
Ne le volt point ferir du bon branc de coulor,
Por peur de le mort o rice emporeor,
Ains a pris .I. grant tron d'un espiel *poigneor*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 259 v°.)

Cf. Poignal.

3. **Poigneor**, *-eur*, *poingneour*, *puigneor*, s. m., celui qui pique, qui coud :

Watiers li *puignieres*. (1272-1276, *Reg. de la Loy*, chap. *cachiet*, f° 11 r°, Arch. Tournai.)

Le *poingneour*. (*Ch. du garde du sceau de la vic. de Caen.*, dim. ap. S. Luc. 1318, S. And. de Fontenay, Arch. Calv.)

Jehan dit Touquet, *poigneur*. (5 sep. 1375, *Test. chirogr.*, Arch. mun. Douai.)

Comme le dit Perrin, qui avoit tenu l'imposition des *poigneurs* d'alesme de Chasteaudun, se feust adrecié a l'uys de l'ostel Jehan Huet cordouannier. (1392, Arch. JJ 144, pièce 150.)

Pierre Picquelin nous a fait foy et hommaige de la maistrise des cordonniers et de tous *poigneurs* d'alesne, bourreliers, tanneurs et chipiers de la ville, fauxbourgs et banlieue d'Orléans. (1403, *Foy et hommage*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 170 r°, Arch. Loiret.)

Poigner, s. m., poignet :

Qui tel chardon vient enpoigner
Si li enple bien le *poigner*.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 29ᵈ.)

Poignere, *pougnere*, *ponhere*, *pugnere*, *pugniere*, *punhiere*, *puignere*, *pugneire*, s. f., sorte de mesure usitée dans les provinces méridionales :

Pour lesquelx seize gros d'or avoir et trouver, le suppliant avoit vendu six *ponheres* de blé. (1450, Arch. JJ 185, pièce 48.)

Icellui Durant fist reponse qu'il ne rendroit pas a icellui Jehan sa coignee pour six *pugnieres* de blé. (1480, Arch. JJ 207, pièce 21.)

Mais il faut rabattre de chacune conque de farine trois livres desdites cinquante quatre, qui est pour le droit du mousnier, lequel l'on appelle communement la dix huitiesme *puignere* de la conque. (1514, *Cout. de Bayonne*, tit. XXIII, art. 10, Nouv. Cout. gén., IV, 961.)

Fut mangé pain gros, huict *poigneres*, qui vallent 10 l. (1562, *Dép. de deux jurés de la Réole*, Arch. Gir.)

Pour unze *punhieres* avoyne. (*Ib.*)

Dix *pugneires* d'avoine. (*Ib.*)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Leurs Majestés avoient accordé à tous les professeurs de l'Université de Toulouse leur franc salé, à raison de deux *pugneres* et demi chacun. (1667, *Rapp. de C. d'Anglure s. l'Univ. de Toulouse*, ms. Ars. 823, H. F.)

Une *pougnere* d'avoine. (1670, Arch. Dord., B 141.)

On lit dans le *Dict. d'agric.* de 1809 :

Pugnère, quart d'un arpent et quart d'un setier dans le département de la Haute-Garonne.

Poigneree, *poingnieree*, *punieree*, s. f., mesure de terre :

Dix *poingnierees* de pré, dont les quatre *poingnierees* ou mailhees font l'arpent, en deux pieces. (1471, Toulouse, Arch JJ 197, pièce 159.)

Une *punieree* de terre. (Cayron, *Style de la court de parl. de Toul.*, p. 53, éd. 1610.)

Poigneresse, s. f., piqueuse :

Jehane le *poigneresse*. (11 avr. 1339, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Poignet, *poingnet*, *puignet*, *pugnet*, *pugnat*, s. m., mesure de terre, mesure dont on se servait pour lever le droit de mouture :

Ke dou bestenz qui estoit entre mi d'une part et l'eglise de Gorze d'autre, des justices dou ban de Port et de l'atrait des homes ke ge tenoie por miens, et des *pugnes* et de la hale et dou change, avons nos faite pais. (1243, *Lett. de Mah. de Fors.*, S. Nicol., 1, Arch. Meurthe.)

Et des *puignes*. (*Ib.*, 113.)

Li queis preis contient treise jalois et un *poingnet* a la mesure de Vrevin. (1260, *Cart. de Bucilly*, Richel. l. 10121, f° 56 r°.)

Somme par tout .II. m. et .III. *pugnez* a le mesure de Vervin, dont li jalois contient .IIIIˣˣ. verges, et li verge .XXIIII. pies. (1273, *Cart. de Thenailles*, Richel. l. 5649, f° 61 r°.)

Et doi avoir la mottiet de toutes les amandes jugiees par eschavins et la mottiet des *pugnas* et dou chainge. (1273, S. Nicol., 2, Arch. Meurthe.)

Item le terraige de *pugnet* et demy de terre. (1337, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 244 v°.).

Item, demy *pugnet* d'avainne que Jehan Galiens doit cascon an sur sen courtil. (*Ib.*)

Et doit on metre en celle huge lai waigne que li moulin fereit, c'est assavoir, de .II. quairtez un *pugnat*, et d'une quairtez demey *pugnat* dou wayn a reis. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 131.)

Lesquelz eurent debat l'un a l'autre au molin du prieuré de Guicourt, pour cause d'une mesure appellee *poingnet*. (1427, Arch. JJ 184, pièce 44.)

Poigneté, adj., garni d'une poignée :

De gueules a l'espee d'argent, *poignetee* d'azur. (*Les Cou tumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

Poigneul, *pongneul*, *pougnieul*, *pougnul*, *poignoul*, *pognoul*, s. m., sorte de mesure :

Et en ce meimes champ a .IIII. aissins et .I. *pougnul*. (XIIIᵉ s., *Cart. de S. Crispin*, Richel. l. 18372, f° 12 r°.)

.VII. aissins et .I. *pougnul*. (*Ib.*)

Sept essins et trois *poigneus* de terre. (1285, *Cart. de S. Jean des Vignes*, ms. Soiss., f° 97ᶜ.)

Trois *pongneuls* de terre. (1336, *Cart. de Royaulieu*, Richel. l. 5434, f° 85 r°.)

Pongnieus de terre. (*Ib.*, f° 86 r°.)

Un *pougnieul* de farine blutee. (1408, Arch. JJ 162, pièce 356.)

Trois *pongneus* de pré. (*Ib.*, part. I, ch. 91, ap. Duc., *Pugillus 1.*)

Et encore au XVIIᵉ siècle :

Le stier à mesurer le grain tiendra vingt quatre pots ou quartes au vin ; les demi, quarte, *poignoul* et demi *poignoul* à l'adve-

nant. (1689, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 135, Polain.)

Pognoul. (*Ib.*, II, 161.)

On trouve dans des textes liégeois les formes corrompues *poulgnoul, polengnoul, pollengnoul, polegnol, polegnoul :*

Le *polegnol*. (*Pawillhars*, l'assay de toutes messures, Arch. Université de Liège.)

Le *polegnoul*. (*Ib.*, p. 126.)

3 quartez et ung *pollengnoul* de blan pois. (*Conv. et test.*, 948, Arch. Liège.)

Le *polengnoul* de seit (doit tenir) .I. quarte, demie chopine et le motié de demeie chopine. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 212, Borgnet.) Var., *poulgnoul*.

Pognou existe encore dans le dial. liégeois et *pougnelou* dans le dial. namurois.

1. **POIGNEUR**, voir POIGNEOR.

2. **POIGNEUR**. voir PEIGNOR.

POIGNEURE, s. f., piqûre :

Punctio, pongnement, piquement, *poigneure*. (GUILL. MORELIUS, *Verborum latinorum comment.*, éd. 1558.)

POIGNIE, voir POIGNIEE.

POIGNIÉ, s. m., combat :

Mais il fu navres et blecies
A .I. *poignié*, u fu drecies.
(MOUSK., *Chron.*, 17978, Reiff.)

1. **POIGNIEE**, *poignie*, *poignee*, *poingnee*, *pougnie*, *-gnee*, *puingnie*, *pugnie*, s. f., coup de poing :

Garche, dist ele, com estes deslite,
Com saves bien dire grant gorgie,
Pres ne vos doing es dens une *poignie*.
(*Auberis li Borgignons*, Vat. Chr. 1441, Romv., p. 241.)

Le suppliant donna a ladite femme deux *poingnees* au visage, et la jeta par terre. (1399, Arch. JJ 154, pièce 687.)

Lequel procureur prist icellui Jehannin par les cheveulx et lui donna trois grosses *poignees* sur son visage. (1414, Arch. JJ 168, pièce 85.)

— Coup en général :

En pies saut, l'espee onpuignie,
Au premier done tel *pugnie*
Que del cheval le descendi.
(*Perceval*, ms. Mons, Potvin, p. 126.)

— Largeur de la main :

Luy perça tout outre le fer du glaive parmy la cuisse tellement qu'il apparoissoit de l'autre costé bien une *poignee*. (FROISS., *Chron.*, l. II, p. 112, éd. 1559.)

Item que chiriers ne chiriere metent ne facent metre bastons dedens torsses, se il n'est que il aient monstré les dis batons aux wardes ad ce commis et qu'il soient signet au bout de soubz de l'enseigne de le ville, et qu'il en demeure une *puingnie* par desoubz. (*Ord. du 20 juill. 1395*, Reg. de la vinnerie, draperie, etc., 1343-1451, f° 71 r°, Arch. Tournai.)

— Sorte de livraison :

Vales de chambre chascun .VI. den. par jour, une provende d'avaine, et en lieu de livroison et de *poigniees* .VI. den. par jour quant il seront a court et eus touz ensemble. Pour fain du sommier commun a eus .IIII. den. par jour et chascun .VI. pieces de chandele, et forge a .I. cheval; et vout ainsi le roy que toutes les *poigniees* fussent donnees pour Dieu a sa volenté par la main de l'aumosnier. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 20 r°.)

Huissiers de salle deux, chacun aura deux sols de gaige, et un varlet mangeant a court, une torche parmi et huit menues chandelles et cent sols pour robes par an, et forge pour deux chevaux et restor de palefrois et roussin, et partiront aux *pougnees*. (1286, *Est. de l'host. du R. Ph. III*, Mart., *Thes.*, I, 1203.)

— ?

Item est ordonné que tous entremetteurs d'ouvrage de cire qui vouldront faire tortis, torches a figures, *pougnies* ou soingnies ou ils vouldront mectre de la poix ou gomme, ne pourront mectre avec la cire sinon de .IIII. libvres de cire une libvre de poix, rasine ou gosme; avec ce seront tenus faire le lignement de bon et blanc fillé, et pourra le provost approcher par serment tous ouvriers de cire de mois en mois. (*Eswards sur les ciriers*, commencement du XVI° siècle, Arch. mun. Mézières, AA 12, f° 135 r°.)

2. **POIGNIEE**, *poignie*, s. f., combat, lutte :

Je vos pri que vos me gardez que je ne voise mie a *poignies* ne au tournoiement. (LAUR., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 33 v°.)

Cf. POIGNEIS.

1. **POIGNIER**, *poigner*, *pogner*, *pougner*, *pougnir*, v. a. et n., toucher avec le poing, empoigner :

Poigner az brivelets. (19 mai 1582, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, p. 81.)

Pougner aux boitelettes. (*Ib.*, p. 116.)

Ne poldront *pogner* aux dittes boittes. (*Ib.*, p. 117.)

Pougnir aux brivelets. (*Ib.*, II, 28.)

Poigneront ou tireront une boelette ou brieffiolet. (*Ib.*, II, 58.)

Pougner. (*Ib.*, II, 112.)

Luxemb., *poigner*, toucher, manier. Nivernais, Clamecy, *peugnier*, frapper du poing.

2. **POIGNIER**, *poingner*, *puigner*, verbe.

— Act., combattre, attaquer :

L'aumosne, tout sanz desmourance,
Quant l'ame les pechiez resoingne
Et que deable ne la *poingne*,
Va devant Dieu blanche et fleurie.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 175b.)

Car mont set pechiez *puignier*
Cant hom puet sem peine pechier.
(*Poème alleg.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 7°.)

— Neutr., combattre :

Moult aigrement veissiez Frans *poignier*.
(*Enf. Ogier*, 905, Scheler.)

La Bresse en Vosges, *peugner*, battre, surtout à coup de poings.

Cf. PUGNER.

POIGNIS, voir POIGNEIS.

POIGNOIER, v. a., manier avec le poing :

Cil qui molt volontiers se penoit d'armes vint la fort lance *poignoiant* et l'escu embracié devant le piz. (*Artur*, Richel. 337, f° 8°.)

POIGNOIS, voir POIGNEIS.

POIGNON, voir PENON.

POIGNOR, voir POIGNEOR.

POIGNOT, *poingnot*, *puignot*, s. m., poignet :

Une autre albe paree de unes parures a or... et deux *puignos* de le sieute. (1371, *Cart. de Cambrai*, ap. Duc., *Pugnale*.)

.I. viez gipon senz *poingnoz*. (5 août 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

POIGNOTE, s. f., poignard :

Pierre Faurre tira de sa seincture ung cousteau dit *poignote*. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1132.)

POIGNOUL, voir POIGNEUL.

POIGNUEL, adj., syn. de *poignal*, qu'on manie avec le poing :

K'a paines coisissent lor voel
Le giet d'une pierre *poignuel*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 88, Peigné.)

POIGOISE, voir POUGEOISE.

POIIE, voir PUIE.

POIIER, voir PUIER.

POIL, s. m., brin d'herbe :

Richars fait faire une litiere
De *peus* et d'ierbe et de flekiere.
(*Richars li biaus*, 3195, Foerster.)

— Herbe :

L'autre de franc osier tortille des liens
Pour fagotter le *poil* qu'il coupe et qu'il ratelle
Es prez tondus de frais.
(R. BELL., *Berg.*, I, f° 16, éd. 1578.)

Les hauts prez depuis la Nostre Dame de mars... jusques a ce que le *poil* en soit dehors. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

On trouve dans la *Diplomatique* de Le Moyne, *poil*, *poille*, *poy*, d'un bois, d'un pré, coupe, herbe, comme figurant dans des actes lorrains de 1381, 1545, 1691.

— *Ceder et transporter par le poil?*

Pour accomplir un vendage ou don ab-

solut des biens meubles ou bestailles, convient par le vendeur ou donateur les parties delivrer, mestre, bailler et ceder es mains de l'acheteur ou celuy a qui le don seroit fait, greant et accordant que cestuy ou ceux a qui cedez seront en puissent faire et facent leur plaisir comme de leur propre chose, et ainsi les doit le dit acheteur, ou celui a qui cedez seroient prendre, recevoir et emporter et quant est d'avestures en terre, *ceder et transporter par le poil*, comme il est dit. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 811, éd. 1604.)

— Butin :

Et le dit Beaupoil, qui dit qu'il a cueilly beau *poil* ou dit pays par ce que quant il y vint il estoit tres povres et de present est ung tres grand riche homme, y a cueilly beau *poil*. (1445, Arch. Z¹ A 14 fr.)

— Fourrure ?

De luy [Jehan du Bos] pour un *poil* velut, .LXXIIII. s. .II. d. (1er février 1512, *Exéc. test. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

Luxemb., *poil*, brin, flocon, grain.

POILEMENT, voir PELEMENT.

POILET, voir PELET.

POILEVILAIN, *poillevilain*, *poillevillain*, s. m., celui qui arrache les cheveux à un vilain :

Huet *Poilevilain* escuer. (1298, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f° 44 r°, Arch. Loiret.)

Jehan *Poillevillain* bourgeois de Paris. (*Chron. de S. Denis*, Richel. 2813, f° 399c et 402d.)

Le chevalier Jean Poilevilain s'est fait représenter, sur son sceau, à cheval, armé de toutes pièces et courant sus à un vilain qu'il entraine par les cheveux.

— Nom vulgaire des gros à la queue frappés sous Philippe VI, lorsque Jean Poilevilain était maitre général des monnaies :

Unum denarum argenti qui dicitur *poilevillain*. (1353, Arch. JJ 82, pièce 83.)

Unum florenum de Florentia cum octo obolis albis et sex aliis peciis argenti, vocatis *poilevillains*. (1355, Arch. JJ 84, pièce 73.)

1. **POILLE**, s. f., mesure de terre :

Deux *poilles* de terre. (*Elix. des Philos.*, p. 18, éd. 1557.)

2. **POILLE**, voir POUILLE.

POILLEUX, adj., des poils ou des poux ?

Maladie *poilleuse*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, XVIII, 16, éd. 1543.)

POILLIER, voir POAILLIER.

POILLON, *poilloun*, *pouillon*, *poullon*, *puillon*, s. m., petit de tout animal volatile :

Et li torterele (a truevet) nit ou ille repoignet ses *poillons*. (*Li Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 93 r°.)

Une autre (bête) i a, pellicanus,
Ki est ausi comme canus,
Ki ses *poillons* laisse et revient
Por paistre ausi com il covient,
Ses trueve mors, ce li est vis,
Dont fiert son bec dedens son piz
Tant que li sans en raie fors,
Dont li *poillon* revievent lors.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 104b.)

Un autre i a, pellicanus,
Qui est ensi comme canus,
Quant ses *puillons* laisse et revient
Por paistre si com il covient,
Les trove mors, çou li est vis,
Lors fiert son bec dedens son pis
Tant que li sans en raie fors,
Dont li *puillon* revivent lors.
(ID., *ib.*, Maz. 602, f° 53 r°.)

Mult estre biauz li corbiauz,
Et meiz chantant que nus oisiauz,
Si cez *poillounz* voit blancz de riens
Jamais jour ne li fera biens.
(ID., *ib.*, f° 80 r°.)

Pullus, *puillons*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Et si y eult ung *poullon* de geline qui avoit quatre pieds. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, IV, 14, Xav. de Ram.)

En criant comme les *poullons*
De l'arondelle ou de l'escoufile.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 60 v°.)

Les *puillons* d'une ostrice. (FOSSETIER, *Cron. Marg.* ms. Brux. 10510, f° 3 r°.)

Jhesucrist se compare a la gheline qui garde le grain qu'elle troeuve pour ses *poullons*. (XVIe s., *Sermons pour la semaine saincte*, ms. Valenciennes 220, f° 72.)

Je vous ay rassemblé comme la pouille rassemble ses *pouillons* soubz ses ailles. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 1, éd. 1530.)

Nord, *pouillon*, Wallon, *poïon*, *pouyon*, Lorr., Fillières, Ardennes, la Bresse en Vosges, *pouillon*, *pouyion*, Saône-et-Loire, *poulion*, poussin.

POILLOT, s. m., petit de tout animal volatile :

Quant cez *poilloz* laisse et revient (le pellican).
(G. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 1669, f° 76 v°.)

Cf. POILLON.

POILTRONITÉ, voir POLTRONITÉ.

POIN, voir POINT.

POINAL, voir PENAL.

POINCHONNAGE, voir POINÇONNAGE.

POINÇON, *punchon*, s. m., pointe :

Les quatre *punchons* du drap mortuaire. (1556, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POINÇONNAGE, *-chonnage*, s. m., action de poinçonner :

Audit Collart Florin pour le part du *poinchonnage* des cuirs dudit feu, avecq du cariaige d'iceux, de la maison d'icelui feu en le halle, et pour aucunes carites, a cause desdis cuirs, a esté payé .V. s. .III. d. de gros. (1455, *Exec. test. de Colart Haudit, taneur*, Arch. Tournai.)

POINÇONNET, s. m., dimin. de poinçon, alêne :

Et Trubert a apareillié
Un *poinçonnet* moult delié,
En la nache li a feru.
(D. LAVESNE, *Trubert*, Richel. 2188, f° 5 v°.)

Nom de lieu, le *Poinçonnet* (Indre).

POINÇONNEUX, *poins.*, adj., piquant :

Aiguille *poinsonneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Poinçonneux : Pricking, as a bodkin. (COTGR., 1611.)

Poinçonneux, m. Punçante. (CES. OUDIN, 1660.)

POINCTE, voir POINTE.

POINCTÉ, voir POINTÉ.

POINCTEL, voir POINTEL.

POINCTERIE, voir POINTERIE.

POINCTIER, voir POINTEER.

POINCTIF, voir POINTIF.

POINCTILLANT, voir POINTILLANT.

POINCTILLE, voir POINTILLE.

POINCTOIER, voir POINTEER.

POINCTURE, voir POINTURE.

POINCTURER, voir PEINTURER.

POINDAGE, s. m., action de broder :

Pour le *poindage* des bannieres servantes a le candeille. (1457, *Comptes de la confrér. N. D. à S. Nicolas*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 433.)

POINDAMMENT, adv., d'une manière piquante :

De ce que si durement et *poindamment* avoit escript. (FROISS., *Chron.*, X, 98, Kerv.)

POINDANT, adj., piquant :

Altresi fut cil Affricanz
Ki tant par fut durs et *poindanz*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 63 v°.)

Les cruelles *poindant* flesches mortelles,
Criminelles, ont mis en terre basse
La fleur des fleurs, celle qui toutes passe.
(XVe s., *Ms. anon. conten. l'apoth. de Phil. le Bon*, Nouv. mém. de l'Académie roy. de Brux., t. I.)

D'une autre verge plus *poindante* furent derechef aguillonnes les povres paysans champestres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLV, Buchon.)

Espines rudes et fort *poindantes.* (Id., *ib.*, ch. CCLXXV.)

1. **POINDEOR**, *-deur*, s. m., celui qui pique :

Punctor, *poindeur.* (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 v°.)

2. **POINDEUR**, voir PEINTOR.

POINDOR, voir PEINTOR.

1. **POINDRE**, *puindre*, *pugnre*, verbe.

— Act., piquer :

Mes je l'*ai pointe* jusqu'au cuer,
Sovent et menu l'ai tastee,
Tant que por vous est eschaufee.
(*De Constant du Hamel*, 616, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 186.)

Dont me sambla il ke .I. dars me *poinsist* au cuer. (RICH. DE FORNIVAL, *li Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 6a.)

Por ce que les mosches le *poinniessent* de lor aguillons. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 1d.)

Ceux de la ville se preparerent a leur deffense, qui jectoient sur les assaillans des espees, afin de *poindre* les cols des Allemans qui estoient descouverts. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XCVI, Buchon.)

O que je crains que tombes et qu'espines
Poingnent tes pieds et tes jambes, non dignes
D'avoir blesseure !
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 38, éd. 1596.)

— Absolument :

Nostre eys doit repenre son awillon et *pugnre* molt asprement. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 8 r°.)

— Fig. :

Et si pert sa force toute
De la paour qui si l'*a pointe.*
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 20b.)

Plus vault amy qui *point* que flatteur qui oint. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XCIV, Bibl. elz.)

Ne croiez vous point que autres que vous *aient esté* amoureux et aussi estroitement *poinctz* comme vous estes? (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 249.)

Vous voyez, et aussy il est tout notoire, comment les hommes du temps present ne cessent de escripre et faire libelles diffamatoires et livres contagieux *poignans* l'honneur de nostre sexe. (*Evang. des Quenouill.*, p. 9, Bibl. elz.)

Mais tu auras (que Dieu ce bien te face)
Le vray moyen qui tout ennuy efface
Et fait qu'au monde angoisse on ne craint [point
Ne la mort mesme alors qu'elle nous *poind.*
(CL. MAR., *Av. naiss. du trois. Enf. de la Duch. de Ferr.*, p. 43, éd. 1596.)

Donques apres qu'il eut de grand'ardeur
Baisé son col blanc et de bonne odeur,
Desir d'amour qui l'aiguillonne et *poinct*,
Le fit parler a sa dame en ce poinct.
(Id., *Leander et Hero*, p. 106.)

Et s'il me *pont*, je descouvray
De plus grans cas qu'il a commis.
(Id., 3e *Epistre du Coq à l'Asne*, t. II, p. 143, éd. 1731.)

Qui le meut ? qui le *poinct ?* qui le conduict? (RAB., *Garg.*, ch. XXVIII, éd. 1542.)

Oignez villain, il vous *poindra.* *Poignez* villain, il vous oindra. (Id., *ib.*, ch. XXXII.)

Ceste parole *poignit* Philippus au vif. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Ne presumez point
De vaincre par le temps la fureur qui me *point.*
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e journ., I, 5, Bibl. elz.)

Ce rapport esmeut et *poignit* grandement l'esprit de ces gens apres a butiner. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, XI, éd. 1611.)

L'ardeur cuisante, en mes reins allumee,
Les *poingt* d'elancemens.
(DESPORT., *Œuv. Chrest.*, priere en forme de confess., psal. XXXVIII, Bibl. gaul.)

Quand la douleur me *poingt* si vivement.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 18, éd. 1606.)

— Réfl., se piquer :

Qui regimbe deux fois *se point.*
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 3354, Buchon.)

Qui veult la rose au verd buisson saisir
Esmerveiller ne se doit s'il *se poind.*
(*Reg. de la Jurade de 1414 à 1416*, f° 123 v°, Arch. mun. Bordeaux.)

— Act., coudre, broder :

A Jehan Broart et Thevenin le Bourguignon, brodeurs, pour *poindre* et ouvrer les garnemens de .II. paires de robes, lesquelles furent ordonnees estre brodees a perles, .VIIIc. .LXIII. escus. (1351, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 455.)

Pour .VI. livres de soye de plusieurs couleurs, baillees a Estienne le Bourguignon (tapissier) pour *poindre* et ouvrer les chambres de Mons. le dauphin. (1352, *ib.*)

Item soient tenu tout cordewanier de *poindre* les sorlers qu'il queusent de plus delies alennes et de plus gros fil que il ne font, et a plus drus poins, et que il aient manicles pour plus estraindre et tirer leur fil ens, sur les lois de le justice. (24 mars 1404, *Des conreeurs*, Reg. des mestiers, f° 81 r°, Arch. Tournai.)

— Eperonner :

Puint le ceval, laisset curre ad espleit.
(*Rol.*, 3547, Müller.)

Poinst le ceval, si s'en torna a tant.
(RAIMB., *Ogier*, 803, Barrois.)

Puint le destrier, li lance a brandie,
E fiert Ogier sur la targe flurie.
(*Otinel*, 951, A. P.)

Li sires li aprent de bien *poindre* .I. coursier.
(*B. de Seb.*, II, 211, Bocca.)

Adonc *poignent* a luy tous quatre leurs chevaux les lances baissees. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 107, Bibl. elz.)

Adonc il *poindist* le chevau de si grant ire que le sang luy sailloit par les deux flans. (Id., *ib.*, p. 192.)

En celle abusion il se desroia par foiblesse de chief et sailly avant en *poindant* son cheval. (FROISS., *Chron.*, XV, 41, Kerv.)

— Neutre, piquer des deux, se précipiter :

Le cheval brochet, si vient *puignant* vers lui.
(*Rol.*, 2055, Müller.)

Muntet el ceval, vient a sa gent *puignant.*
(*Ib.*, 2841.)

Thieris d'Ardenne vint *pongnant* par les pres.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., XXXIII, P. Paris.)

Ensamble od les Bretons *pognoit.*
(WACE, *Brut*, 5057, Ler. de Lincy.)

E cist *puinstrent* empres kil voleient ferir,
Mais li reis s'en sout bien esluignier e partir.
(Id., *Rou*, 2e p., 163, Andresen.)

... A bien retenir son cheval
Cil ki *puignoit* del mont al val
Ki la se soloit eslaisier.
(*Delivr. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans, f° 15 r°.)

Mais la force des Turs i est *poignans* venue.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1141, P. Paris.)

A l'estandart *poinant* tost,
Le rei Gormond ad trové mort.
(*Mort du Roi Gormond*, 419, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*)

Es vous *poignant* grant aleure
Un viel home par aventure
Seur une mule tote blanche.
(*Dolop.*, 4748, Bibl. elz.)

S'il kemandaissent : *Pongnies*, on *pongnoit ;* s'il kemandaissent : Ales le pas, on aloit le pas. (ROBERT DE CLARY, p. 39, Riant.)

Il mande au conte de Triple qu'il *poinzist*, porce que en sa terre fu la bataille. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, B. Laur., 10, V.)

Il si s'en vint les menus saus
Par mi une lande *puingnant.*
(*Couronn. Renart*, 268, Méon.)

— Commencer à pousser comme une pointe, faire saillie :

Contre le dous tans novel,
K'erbe *point* novele.
(THIEB. DE NANGIS, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 40, 1.)

Les mamelotes me *poignent.*
(*Rom. et Past.*, II, 50, 7, Bartsch.)

Et regarde la pucelete
Qui primes *point* la mamelete
Enmi le piz com une pomme.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 49f.)

On doit aler guerroier en esté,
Et ou printemps que l'erbette *point* drue.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 58, A. T.)

Quel plaisir a une fillette,
A qui le gentil tetin *point !*
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 308.)

— Commencer à paraitre, en parlant de la lumière :

Estant seullet aupres d'une fenestre
Par ung matin comme le jour *poignoit.*
(FRANÇOIS Ier, *Ballade*, ap. Tissot, *Leçons de littér. fr.*, II, 157.)

A peine le jour *poignoit*, que... (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 17, éd. 1611.)

— Infin. pris subst., attaque, combat, bataille :

Son renc sormonte, s'a son *poindre* furni.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 24a et 24b.)

Au premier *poindre* que il fist
Vous di de voir que il se prist
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 87a.)

Reprent son *poindre*, a un autre a josté.
(*Aleschans*, 1098, Jonck., *Guill. d'Or.*)

A l'autre *poindre* abati Godefroi.
(RAIMB., *Ogier*, 6860, Barrois.)

Puis repaire vers Rune, qant ot son *poindre* fait.
(J. Bod., *Sax.*, xcix, Michel.)

A tant se fiert as Saisnes la ou sont plus sarroz;
De son premerain *poindre* en a .vii. cravantez.
(Id., *ib.*, ccxlii.)

Li autres chevaliers fait outre son *poindre* et revient asses tost. (*Merlin*, I, 190, A. T.)

Se fierent entr'els si durement qu'il en abatent plus de .vii. m. au premier *poindre.* (*Artur*, Richel. 337, f° 49c.)

Il fiert le ceval des esporons et s'en vait tant comme il puet, car son *poindre* quide il parfaire dusques la ou il voit le chevalier. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 90d.)

Et Bohors qui *son poindre* avoit fait s'en passe outre le glaive enpoignié. (*Ib.*, f° 118b.)

Si briserent a l'encontrer toz leur glaives, si en i ot molt de bleciez au premier *poindre*, qar assez estoient desirrant d'encontrer les uns les autres. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 123b.)

Dont s'en passent outre pour leur *poindre* parfurnir. (Henri de Valenciennes, 630, Wailly.)

Acroire a fait par cest pais,
Par le *poindre* qu'il fist sor vos,
Que mors fust li rois u rescos.
(*Parton.*, 3796, Crapelet.)

Quant Alixandre ot parforni son *poindre* si vit le roy Porrus cheu. (*Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 27a.)

Atant s'aprocent les os et jousterent ensamble, et moult en i ot d'abatus et de navres et en orent a cel *poindre* li Englois le piour. (*Chron. de Rains*, c. x, L. Paris.)

Quant le roy l'eut abatu il retire son glaive entier en faisant son *poindre.* (*Perceforest*, vol. I, c. xxxix, éd. 1528.)

Gerard qui moult estoit desirant de occir le geant, au parfournir son *poindre*, retourna et ferit le geant aupres de la ou il l'avoit atteint par telle vertu de son espee qui moult estoit trenchante et affilee que... (*Gerard de Nevers*, II, xiii, éd. 1727.)

— *Poignant*, part. prés., piquant, pointu :

La char avoit plus blanche que n'est noif ne coton,
Mameleites dureites, *pongnantes* environ.
(*Gaufrey*, 9155, A. P.)

Les mammelottes *poinnans*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Arras, f° 126.)

Le sain *poignant*, tendre, mignon.
(Coquill., *Droitz nouv.*, 1e p., De Jure naturali, I, 58, Bibl. elz.)

— *A poignant*, loc., en piquant des deux :

Estes vous Lincanor apres lui *a poignant*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 52c, Michelant.)

Garius li dus vint *a poignant*,
Tint une lance a fier trençant.
(Mousk., *Chron.*, 7318, Reiff.)

— Actif, efficace :

Si les fyms soint bons et pures, ils durront .ii. ans ou trois solonc ceo qe la terre est froide ou chaude, et lez fims medlez ove terre durront al double, mais ils ne serront mye si *pognantz.* (*Tr. d'Econom. rur. du* xiiie *s.*, c. xix, Lacour.)

— *Point*, part. passé, piqué :

Coute i ot *pointe* de boufu.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 98f.)

Et joint l'escu a son col qui estoit *poins* de sinople a .iii. castiaus d'or. (*Chron. de Rains*, c. x, L. Paris.)

Pomme *poincte* bien tost empire.
(Deguileville, *Trois Pelerinaiges*, f° 101d, impr. Instit.)

— Fig. :

Encor si quelque Dieu, *poingt* d'amour et de gloire,
A si digne combat hasardoit son pouvoir.
(Desportes, *Imit. de l'Arioste*, Compl. de Brad., xxxiie ch. Bibl., gaul.)

— Fiché :

La vielle ot une aguille *pointe*
En .I. deel en son sercot.
(*D'Auberee*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, V, 8.)

2. **poindre**, voir Paindre.

poine, voir Penne.

1. **poing**, *puing*, s. m., poignée :

.i. fourque a ratisier feu, .i. *puing* de fer et ung becq de faucon de queuvre. (16 fév. 1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche*, Arch. Tournai.)

2. **poing**, voir Pont.

3. **poing**, voir Point.

poingeor, voir Poigneor.

poingitif, voir Pongitif.

poingnal, voir Poignal.

poingnamment, voir Poignamment.

poingnayz, voir Poigneis.

poingne, voir Poigne.

poingnee, voir Poigniee.

poingneis, voir Poigneis.

poingnel, voir Poignal.

poingnement, voir Poignement.

poingneor, voir Poigneor.

poingner, voir Poignier.

poingnet, voir Poignet.

poingneur, voir Poigneor.

poingnieree, voir Poigneree.

poingnot, voir Poignot.

poingnys, voir Poigneis.

poinil, voir Penil.

poinilet, s. m., instrument de meunerie :

Poiniles ort Pieres li pautres,
Ja en son lieu n'i sera autres.
(L. Wagon, *le Moulin a vent*, 71, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 164.)

poinille, voir Penille.

poinner, voir Peonier.

poinousement, voir Penosement.

poinsage, *-aige*, s. m., travail formant pointe ou saillie :

A maistre Michiel Vincque, carpentier de ladicte ville, pour .vii. journees par luy desservies, a avoir, avec aultres, fait, composé et drechié ung *poinsaige* a fachon de avant mur sur ledit tauldis, et faisant haulsche sur et au long d'icelluy et dudit retour contenant .c. piez de long ou environ et cinq piez de hault, pour plus facillement garder et deffendre ledit tauldis, et pluiseurs aultres parties necessaires a ladicte œvre, audit pris de .iiii. s. .viii. d. chescun jour. .xxxii. s. .viii. d. (1491, *Compte des fortifications*, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

poinsonné, adj., arrangé avec le poinçon :

Les cheveux *poinsonnez*, frizez. (*Entr. de Henri II à Rouen*, f° 30 v°.)

poinsonneux, voir Poinçonneux.

poinsonot, *-enot*, *poinss.*, s. m., petit pot, sorte de mesure :

.ii. petiz *poinssenotz* a beure dont l'un est ploins. (27 oct. 1395, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.iii. *poinssonoz* viez. (13 mars 1397, *ib.*)

.i. petit *poinssenot.* (20 fév. 1399, *ib.*)

Une queuhe, .ii. poinssons et .i. petit *poinssenot.* (2 juill. 1400, *ib.*)

Nom de lieu, *Poinsenot* (Haute-Marne).

Cf. Poçonet.

poinsouer, voir Puisoir.

poinssenet, voir Poçonet.

poinssenot, voir Poinsonot.

1. **point**, *pont*, *poing*, *paint*, s. m., piqûre :

Si sont asis en mi .i. lit,
Li dus i a pou de delit,
Car li *poinz* dou poinçon l'angoisse.
(D. Lavesne, *Trubert*, Richel. 2188, f° 6 v°.)

— Pointe :

Des claux a *pont.* (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 244, Chron. belg.)

— Moment, occasion, instant :

Le matinet, el *point* de l'ajorner.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 24b.)

Il n'estoit pas a che *point* ou castiel. (H. de Valenciennes, *Hist. de l'emp. Henri*, 610, Wailly.)

Quand il leur semble que *poins* est. (*Liv. de Marc Pol*, LXIX, Pauthier.)

Et quant li tens et li *poins* vint
Que le fruit a coillir convint.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 144c.)

Lieve sus, et me meinne cesti a la herberje sauvement. Et si fist il en un *point* du jour. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, p. 146, Michel.)

Et quant nous les bons *poins* verrons,
Priveement vous manderons
Par lettres...
(*Couci*, 3649, Crapelet.)

Et puis quant fu *poins* de couchier,
A Fore refont grande joie.
(*Ib.*, 1472.)

Et quant il estoit revenus
En son pais priveement,
Si faisoit on un mandement
De par la dame o le corps gent
Qui est debonnaire et plaisant,
Par le garçon qui li portoit
Les lettres quant *poins* en estoit.
(*Ib.*, 3752.)

Ban est fais et dis par jugement que tout ouvrier et manouvrier de quel mestier que che soit qui aront œuvre en le journee, ne soient hardit qui d'ore en avant voisent cascun a se œuvre a *point* et a heure ensi qu'il a estet uset et acoustumet anciennement, sour .lxv. s. de toutes les fies c'on les y troveroit. (*Ban de 1330*, Arch. mun. Valenciennes.)

Sur le *point* du soupper. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 71 r°.)

— Limite, frontière :

Lixuy est dedens les *poins*, dedens les termes et dedens les honneurs le conte et le signour de Borg. (1258, *Lett. de Guill. de Pesnes*, Arch. J 247, pièce 37 (36).)

Le Cte de Bar,.. dedans les *poins* de l'empire. (*Cout. de Troyes*, p. 466, Pithou.)

— Registre du marguillier du chapitre de Sainte-Radegonde où l'on pointait le nom des chanoines présents pour constater les distributions qui devaient être faites aux chanoines chaque trimestre. (1568, Sainte-Radegonde, Arch. Vienne.)

— Projet :

Ajuster son *point*. (*Mém. des choses passées en Guyenne*, p. 52, éd. 1629.)

— *Jouer au point*, jouer au passe dix :

Comme Hues de la Vacquerie *jouast* a un jeu, dit *au point*. (1364, Arch. JJ 98, pièce 178.)

— Étage :

Les maisons a tiers *point* sont plus hautes que les autres. (Garasse, *Recherch. des Recherch.*, p. 517, éd. 1622.)

— *Mettre a point*, accommoder, apaiser :

La royne qui vouloit *a point mettre* ce trouble, manda devers elle le chevalier muet. (*Perceforest*, IV, f° 44a, éd. 1528.)

— Petite quantité, quelque chose :

La soris de vile demanda
Se cele iloec [a] *point* de viandes.
Cele respont : Oïl, asses.
(Marie, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 160d.)

Onques entr'eus n'ot *point* d'envie.
(*Lay de l'espervier*, 13, G. Paris.)

Ains le ferai sans nul *point* de dangier.
(*Enf. Ogier*, 3389, Scheler.)

Se li diz chevailliers faisoient *point* d'outraige ou de melfait en faisant l'office dou dit emynaige. (1264, Acey, boite 16, cote 3, Arch. Jura.)

Nel tenez a *point* de faintie.
(*De l'Ombre de l'anel*, Richel. 19152, f° 88b.)

Quar nel tient a *point* de faintie.
(*Ib.*, f° 87d.)

Si vos ou vos genz i aves *point* de raison. (1306, Ch. des compt. de Dole, C 197, Arch. Doubs.)

Et c'il y ait *point* d'argent de remenant, il lou doient delivreir a dous maistrez qui apres vanront. (1314, *Hist. de Metz*, III, 316.)

... Et tout le droit, se *poing* en avoye. (Mardi ap. S. Luc 1339, Fraisans, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 45, Arch. Doubs.)

Par les faulx hoirs se perdent les seigneuries, et les meres en sont dampnees perpetuellement en enfer, tant comme les enfans en tiendront *point* de la terre de leur parrastre, c'est a dire du mary de leur mere. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. lvii, Bibl. elz.)

Il s'avala incontinent vers Avignon sans faire nulle part *point* d'arrest. (Froiss., *Chron.*, VI, 63, Luce.)

S'il avoit *point* de deffaut on tresorier. (1397, *Hist. de Metz*, IV, 487.)

— Adv., un peu :

Seis tu geline ne chapon
Qui soit *point* gras sur le crepon ?
(*Renart*, Suppl., Var. des v. 22022-24344, p. 280, Chabaille.)

— *Ne... point*, nullement :

Respont Rolant : *Ne sui point* empiré.
(*Roncisv.*, p. 92, Bourdillon.)

Et ne doint *paint* d'estoublage de pors. (*Jurés de S. Ouen*, f° 55 r°, Arch. Seine-Inf.)

— *Point*, employé explétivement :

Vous verrez ordinairement les plus grands usuriers qui soient *point*, faire les plus belles et triomphantes chappelles que l'on sçauroit veoir. (Marg. d'Ang., *Hept.*, lv, Jacob.)

Aupres de la ville d'Authun y avoit une fort belle femme, grande, blanche et d'autant belle façon de visage que j'en aie *point* vue. (Id., *ib.*, lxi.)

Le duc fut tant content de luy, qu'il luy feit meilleure chere qu'il n'avoit *point* encore faict. (Id., *ib.*, lxx.)

Nul plaisir, en effect,
Ne se perd *point*, quelque part ou soit fait.
(Cl. Mar., *Epist. à Jamet*, p. 144, éd. 1596.)

C'est une creature
D'aussi douce et bonne nature
Qu'au monde l'on puisse *point* voir.
(Godard, *les Desguis.*, IV, 1, Bibl. elz.)

La dame cauteleuse autant qu'il en soit *point*.
(A. Jamyn, *Œuv.*, 2e vol., f° 19 r°, éd. 1584.)

Que vous estes heureux, vous autres belles ames,
Favoris d'Apollon, qui gouvernez les dames,
Et par mille beaux vers les charmez tellement,
Qu'il n'est *point* de beautez que pour vous seule-
[lement !
(Regnier, *Sat.*, VIII, Jouaust, p. 70.)

Et peuvent s'assurer que jamais l'injustice
N'aura *point* de noirceur qui tache leur vertu.
(Racan, *Psaum.*, xxxvi, Bibl. elz.)

— Avec ellipse de ne :

Mais que sçavez vous si Gillette vous trompera *point?* (Lariv., *les Escol.*, I, 2, Bibl. elz.)

2. **point**, s. m., sorte de monnaie :

Papiois de Tolete sont a .v. *poins*. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 163a.)

Poins boisan d'Achre sont a .viii. d. (*Ib.*, f° 163b.)

pointal, voir Pointel.

pointalment, adv., en pointe :

En celle croix faite de l'ancens doivent estre apointiez .v. grains, desquels les .iiii. font la croix par .iiii. poins compassez, et le .v. fait le moien *pointalment;* et ce signifie les .iiii. plaies des .iiii. membres, c'est a savoir des .ii. mains et des .ii. pies, et le milieu du costé pointié de la lance fait le moien. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 313 r°.)

pointe, *pointte*, *poincte*, *ponte*, *puinte*, *pouente*, s. f., lance :

Escoutes s'approchent prenant le vainqueur et le vaincu, et ne souffrent les paroles dites que plus y ait de *pointes* jettees ne assises. (La Jaille, *du Champ de bataille*, f° 69 r°, ap. Ste-Pal.)

Il le requerroit de quatre *poinctes* a combatre corps a corps. (*Petit J. de Saintré*, ch. lvii, éd. goth.)

— *A pointe d'esperon*, loc., en piquant des deux :

Et venoit Claudas d'une bataille a l'autre *a pointe d'esperon*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. xiii, éd. 1488.)

— Charge :

Furent li Bretun tant mené,
Tant abatu e tant nafré,
Ke il n'i porent arester,
Ne *puinte* faire ne juster.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2715, Andresen.)

Si en abatent plus de .cc. a la premiere *pointe*. (*Artur*, Richel. 337, f° 49e.)

— *Demander la pointe*, demander à charger le premier :

Il ne tint pas a luy qu'on ne combatist a Nostre l'Espine, et mesmes il *demandoit* fort *la poincte*. (Brant., *Cap. estr.*, II, 180, Lalanne.)

— *Passer la pointe du lit*, consommer le mariage :

Ce niantmoinx, le .xie. jour de janvier,

ledit Jehan de Vy mairiait les dites .II. fille a .II. de ces nepveu. Et les fist fiancer, espouser et tantost *passer la pointe du litz*, c'on n'en soit rien par la ville jusquez tant que se fut fait. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1500, Larchey.)

— Petite chandelle de cire :

Candelae et aliae gallice *pointes*... (1319, *Cart. de S. Magloire*, ch. LVIII, ap. Duc., *Puncta* 7.)

16 liv. de cire neuffve amploiez en six *pouentes* sur le grand aultel. (1492, *Compt. de la cath. de S. Brieux*, Arch. C.-du-N.)

Pointte, candelilla de cera. (OUDIN, 1660.)

POINTÉ, *poincté*, s. m., ouvrage qui fait saillie :

A Edme Gogelet, maçon, pour une muraille en triangle autour d'un eperon pres la Grand Porte et fait au milieu d'icelle un *poincté* regardant la Croix de Frisque. (1636, *Compte de dix années de l'octroi du huitième de vin*, Arch. mun. Avallon, CC 248.)

POINTEER, *pointoier*, *-oyer*, *pontoier*, *puntoier*, *pointier*, *poinct.*, verbe.

— Act., piquer :

Pungo, piquer ou *pontoier*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 234 r°.)

Pungo, *pointoyer*, c'est faire point, piquer. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Puncto, *puntoier*. (*Ib.*)

Puncto, *pointoyer*. (*Gloss. de Salins*.)

Punctor, qui *pontoye*. (*Ib.*)

— Neutr., marquer des points :

Com se je fusse .I. enfant nice,
Qui ne sceit lire ne *pointier*.
(*L'Advocacie N.-D.*, p. 48, Chassant.)

Et la endroit seant trouvay
Une dame qui escripvoit
Sur le sablon et *poinctoioit*.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 99^{d}, impr. Instit.)

— Noter, remarquer, insister sur, appuyer sur :

Pour ce que (les lettres) moult estoient longues et drues d'escriture, les bailla a son chancelier, et... les fit lire toutes au long, la ou le chancelier en les lisant souvent niqua de la teste, et *pointiant* sur les articles regarda son maistre au visage. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 390, Kerv.)

— Act., marquer d'un trait, noter, déterminer :

Le bon plaideor deit estre bien et soutilment notant toz le diz de son aversaire et bien *pointeant* chascun par soi. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. XXVI, Beugnot.)

Ils apportent icelles memoires au duc, qui les retient par devers luy, par certains jours et a son bon plaisir, et selon les merites d'un chascun, il *poinctie* ceux a qui il veut donner la charge de conducteur. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du Quatrieme estat, Michaud.)

— Noter, accentuer :

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellee musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes *sont* prononcees et *pointoyees* par douçour de voix et ouverture de bouche. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 395^{c}.)

— Neutre, chercher des pointilleries, des chicanes :

Il metent toute leur sens et leur entendement en eaus assoutillies de querre poinz de plaiz, par quoi il puissent tolir et conquerre les autruis droiz en *pointeant*. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 444, Beugnot.)

Ceux qui *pointoient* en ceste science. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 48 r°.)

— Jouer au passe-dix :

Icellui Veriot se mist a jouer et *pointoyer* au dit Olivier a passer dix, et tant jouerent et *pointoyerent* ensemble...(1407, Arch. JJ 162, pièce 18.)

POINTEL, *-al*, *poinctaux*, s. m., points de la lance :

Et la lance qui al *pointal*
Rent la goute de sanc vermel.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 104^{a}.)

Et la lance qui au *pointal*
Rent la goute du sanc vermeil.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 192^{b}.)

Lesquelz l'occistrent de leurs *pointiaux* et de leur broches et de leur grefes. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 39^{d}.)

Jusques a tant qu'ilz veirent a leurs manieres les chevaucheurs des Gaulles portans a leurs *pointeaulx* les testes pendues et pointes parmy les lances. (*Le prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 164^{b}, éd. 1530.)

— Terme de géographie, pointe :

Si tu veulx entrer a Portemue, prens merques au clocher et a sept houstaux blanc, qui sont au chief du *poinctaux* devers le suest. (P. DE GARCIE, *le grant Routtier de mer*, f° 42 v°, éd. 1542.)

Nom de lieu, *Pointel* (Orne.)

POINTELEMENT, s. m., marque de petits points :

La lepre et le *pointelement* des faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 12 v°.)

POINTELER, *ponteler*, v. a., piquer, aiguillonner :

Et les *ponteloient* tous des spines. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, p. 390, Chron. belg.)

Quand je vous voi, ou quand je pense en vous,
Je ne sais quoi dans le cœur me fretille,
Qui me *pointelle* et tout d'un coup me pille
L'esprit emblé d'un ravissement doux.
(RONSARD, *Amours*, l. I, XCIX, t. I, p. 56, Bibl. elz.)

Alors que l'amour le *pointelle*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 24 r°, éd. 1576.)

Un fol qu'une puce *pointelle*
Luy dit ; Je vous tromperay bien,
Je vais esteindre la chandelle,
Et puis vous n'y verrez plus rien.
(TABOUROT, *Touches*, l. III, f° 97 v°, éd. 1585.)

Ce jour auquel ton pere
Soulagea les mortels de la grande misere,
Qui les *pointeloit* tant ains ta nativité.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Hymne de Pallas, éd. 1588.)

Helas ! comment pourras tu prononcer
Le triste adieu qui ja mon cœur *pointelle* ?
(MACLOU DE LA HAYE, *Sonn. d'Am.*, Œuv., éd. 1553.)

Lors le vieillard, *pointellé* de rage et de douleur. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, III, Bibl. elz.)

Je n'eusse jamais creu qu'une dame de si bel esprit, et ornee de si rare qualité comme vous estes, deust en moins de rien, *pointellee* d'un effrené appetit, devenir la plus vile, orde et infame du monde. (ID., *le Fidele*, II, 12.)

Qu'un soucy regrettable
Pointelloit dans le cœur d'un non mourant re-
[mord.
(CHASSIGN., *Ps.*, CVIII, éd. 1613.)

POINTELERIE, s. f., marque de petits points :

Sa vision est laide, et il a enseignes et *pointelerie* en ses faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 39 r°.)

POINTELETE, *-ette*, s. f., petite pointe :

Et se batoient d'escorgies a neus durs de quir farsis de petites *pointeletes* de fier. (FROISS., *Chron.*, IV, 330, Luce, ms. Rome.)

Ung quartron de *pointelettes*. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La fleur est en mille façons mince, charnue, molle, cottonnee, rude, replissee,... unie, herissee de *pointelettes* ayant des barbes entassees... etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 240, éd. 1622.)

POINTELURE, s. f., marque de petits points :

La liepre et la *pointelure* es faces. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 21 r°.)

1. **POINTEMENT**, *poynt.*, s. m., appointement, traité :

Cy enssuyt le *poyntement* dit traictié. (25 mars 1418, *Capitulation*, Coll. Bretigny, XLII, Richel.)

2. **POINTEMENT**, adv., comme une chose peinte :

Pictim, *pointement*, colorement. (*Gloss. de Salins*.)

POINTERIE, *poinct.*, s. f., couture, broderie :

Ouvraiges de *poincterie*. (1521, *Reg. aux test.*, f° 251, Arch. mun. Douai.)

Nom de lieu, la *Pointerie* (Aube).

POINTET, s. m., petite quantité :

Or n'aura il *pointet* de vin
Ne d'avoine, nes plain bacin.
(*De Hueline et d'Aiglantine*, 160, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 358.) Impr., *poincet*.

.I. *pointet* de fillon. (Sept. 1393, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Adv., un peu :

Cum *pointet* l'en araisona.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 112, Bourrassé.)

De plorer *pointet* ne s'aquoise,
Si est venu a la borjoise.
(Id., *ib.*, p. 94.)

Le bordon que porter soleit
A mis sainz Briez joste sa teste,
Le soen as piez, puis ne s'areste
Pointet; ainz a sa voie aloe.
(Id., *ib.*, p. 109.)

Sus l'asne *pointet* ne s'areste.
(Id., *ib.*, p. 112.)

Nom propre, *Pointet*.

Noms de lieux, le *Pointet* (Orne, Allier).

1. **Pointeur**, s. f., pointure, piqûre :

De nouvel une grant *pointeur* de son mal de gouttes luy estoit prise. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3e p., ch. xxxiii, Michaud.)

2. **Pointeur**, s. m., celui qui pique :

Punctor, *pointeur*. (1465, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Officier public, chargé d'imposer les taxes ou les impôts :

Celuy qui menacera ou injuriera de paroles les hommes de fief, les eschevins, les impositeurs ou *pointeurs* ou les sergents de la justice a cause de leurs offices, sera en l'amende de .xx. livres parisis envers le seigneur et il sera puni arbitrairement. (1632, *Cout. de la ville de Bailleul*, Nouv. Cout. gén., I, 986.)

3. **Pointeur**, voir Peintor.

Pointeusement, adv., en piquant :

Punctim, *pointeusement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 v°.)

1. **Pointier**, *poynler*, verbe.

— Neutre, ponctuer :

Je voys bien a son lire qu'il n'est pas clerc, car il ne sçayt pas punctuer, or *poynter*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 661, Génin.)

— Act., observer avec attention :

Le bon plaideor doit ses paroles tout baudement et entendanment, et doit estre garant de dire ses paroles, si que son adversaire ne le puisse prendre a point, par quoi il perde sa querelle, notant tous les dis de son adversaire, et bien *pointant* chascun, pour ce que il sache repondre a ce que mestier li est. (*Ass. de Jérus.*, ch. vi, ap. Duc., *Punctum.*)

Et par verité *pointerey*,
Et respondrey, et gloserey
(*L'Advocacie N. D.*, p. 47, Chassant.)

— Blesser, percer :

Quiconque frappera ou *pointera* quelqu'un pour cause pendante en justice, ou il est ordonné par justice de se tenir en paix, payera l'amende de dix livres parisis. (1616, *Cout. de Nieuport*, Nouv. Cout. gén., I, 740.)

— *Pointié*, part. passé, piqué, taillé :

Pus si veit Haderolf sur la coilte *pointee*
Seer juste Rigmel la gentil, l'onuree.
(*Horn*, 866, Michel.)

Li wairde doit jurier, sus poine d'estre priveis de son office, qu'il ne lairait paiveir de nulles pierres que ne soit bonne, bien *pointiee* et gailliee. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 701.)

— Fait, pétri :

Tous fourniers de ce pays seront tenus a l'advenant de quatorze onces pour la livre, leur pain soit bien *pointé* et cuit. (1586, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., I, 310.)

Bressaud, *pouotiè*, poindre. Messin, *pouétié*, qui est en pointe.

2. **Pointier**, s. m., graveur :

Perrenetus dictus le pere *Pointier*. (1265, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 360, Boudrot.)

A Ghuy, *pointier*, demourant a Saint Piat, pour avoir point et appointié de son stil l'epitaffe que ladicte feue avoit marchandé et ordonné estre fait, en l'eglise Saint Nicolay, lui a esté payé, apparant par cedulle sur ce faicte, dix huit livres Flandres. (9 mars 1511, *Compte de la tutelle des enfants mineurs d'Arnoul de Gheldres*, Arch. Tournai.)

3. **Pointier**, voir Pointeer.

1. **Pointif**, *poinctif*, adj., piquant, pointu :

Douleur *pointive* et mordication. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

Tetins *poinctifs* comme linotz,
Qui portent faces angelicques,
Pour fourbir leurs custodi nos.
(*Farce de fr. Guilleb.*, Anc. Th. fr., I, 318.)

— En t. de droit, formellement stipulé :

Aussi fut il advis aux conditeurs des loix que en oultre la servitude naturelle selon laquelle les ignorans doyvent servir aux saiges, il convenoit donner servitude legalle et *pointive* selon laquelle les debilez et les vaincuz servent aux puissans et aux victorieux. (H. de Granchi, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 142 v°.)

Cestui droit est legal et *pointif*. (Id., *ib.*)

2. **Pointif**, s. m., pointe ?

Montera l'espee de tout *pointif* et faira la poignee. (1578, *Stat. des fourbiss. de Limoges*, Arch. Haute-Vienne.)

Pointillant, *poinct.*, adj., minutieux :

Voyla des pasches et conditions bien inventees et bien *poinctillantes !* Je ne scay qui les trouva, mais il est a presumer que ce furent les Espagnols, qui de tout temps ont esté fort subtils, fins et sublins. (Brant., *Capit. Fr.*, M. de Nemours, Buchon.)

Pointille, *poinct.*, *ponct.*, *pont.*, s. f., tout petit point, minutieux détail, minutie :

On confronte les tesmoins et reçoit les objects sur la preuve des *ponctilles* de chaque accident. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. 10, p. 268, éd. 1595.)

Je ne vous ramenteray en ce lieu la noblesse de nostre France, qui sur une *pointille* d'honneur fait estat de perdre la vie. (Est. Pasquier, *Lett.*, III, i, éd. 1619.)

C'estoit le capitaine du monde qui entendoit mieux les querelles et leurs *poinctilles*, et qui sçavoit les mieux vuider et desmeler. (Brant., *Capit. Fr.*, Guyse le Grand, Buchon.)

Autrement l'offensant luy trouvera une infinité de *poinctilles*, subterfuges et cavillations, pour faire, s'il veut, de grandes remises a se battre. (Id., *D'aucuns duels*, 2e disc., p. 760, Buchon.)

Je vous prie de vous retourner a Bordeaux au mesme temps que mon cousin le duc d'Epernon y doibt retourner, et de considerer en quelle opinion ils seront et l'un et l'autre, si tant est que vous cognoissies que d'eux mesmes ils ne se voulussent resoudre a s'entrevoir, et qu'ils en demeurassent sur les *poinctilles* et formalitez. (26 mars 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 220, Berger de Xivrey.)

Pontille. A pricke, or little point. (Cotgr., 1611.)

Pointilleux, adj., aiguisé :

Pointilleux, m. Puntilloso. (C. Oudin, 1660.)

Pointillon, *pont.*, *puntellon*, s. m., petite pointe, extrémité d'une pointe, aiguillon :

Le miel et *puntellon* de ceste eys conoist bien. (S. Bern., *Serm.*, Richel. nouv. acq. 342, p. 21.)

Ele a derrier .i. *pointillon*
Autressi comme .i. anguillon.
(*Dolop.*, 1683, var., Bibl. elz.)

Et savez vous pour quoi elle (la crosse) est si ague par desouz ? Pour ce que li prelat doit donneir penitence au pecheeur poingnant aussi comme li *pontillons* de la croce point. (Menestr. de Reims, 183, Wailly.)

Li hiresons... se herice et tent ses *pointillons* par ensous lui, et ce rouelle par desus ces pomes et en charge a ces *pointillons* un grant mont. (Ms. Metz 536, f° 197 r°.)

Item ventozes y valent sans scarificacion : et soit mis en lieu lumineux plain de *pointillons*. (D. de Gord., *Prat.*, II, 12, éd. 1496.)

Wall., Ardenn., *pontion*, aiguillon des plantes, piquant d'une ronce, etc.

Pointingue, voir Pandinghe.

Pointoiement, s. m., action d'accentuer, accentuation :

Parler congrue et *pointoiement* de lan-

guage. (*Hagins le Juif*, Richel. 24376, f° 41 r°)

— Appointement :

Ki sans grant *pointoiement*
Ne proieront mie.
(*Poét. mss. avant* 1300, t. III, p. 975, Ars.)

POINTOUR, voir PEINTOR.

POINTOYER, voir POINTEER.

POINTRERIE, voir PEINTRERIE.

POINTRIE, voir PEINTRIE.

POINTURE, *poincture*, s. f., piqûre :

Et ne crient entochement ne *pointure* de vermine de beste salvage. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 25b.)

De la cure de toutes morsures et *pointures* de toutes bestes et de serpens envenimees. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 83c.)

Le visage et tout le corps entamé de *poinctures* d'espines et de ronces. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 124, éd. 1528.)

Le beurre assouage et mitigue les morsures et *poinctures* des rains et des entrailles. (*Jard. de santé*, p. 84, impr. la Minerve.)

La *poincture* des vers venimeux. (*Ib.*, I, 152.)

Les *poinctures* et picqueures venimeuses. (*Ib.*, I, 323.)

Contre *pointure* de nerfs prens terebentine trois ou quatre fois. (*Le Thresor des pauvres*, f° 70 v°, éd. 1581.)

La vipere est une espece de serpent assez cogneue de plusieurs: et combien qu'elle soit petite, est neantmoins fort venimeuse, car d'une petite *pointure* elle tue l'homme. (GRUGET, *Div. leç.*, III, XI, éd. 1583.)

Estoient venue en tres grande quantité force mouches et gros tahons, lesquelz poignans sur la chair ouverte l'esguillonnoient si cruellement, que chacun luy sembloit une *poincture* d'esguillon. (A. LE MAÇON, *Hutct. journ.*, Nouv. sept., t. IV, p. 168, F. Dillaye.)

On dit, o coleres abeilles,
Qu'en vos *pointures* non pareilles
Votre destin se voit borné.
(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Chans.*, Des mouches à miel, éd. 1612.)

— Dans un sens grivois :

Plusieurs fillies font la demande
Pensant valloyr beaucoup d'argent ;
Je prie Dieu qui les deffende
De la *poincture* par devant.
(1567, *Mystere de S. Sebastien*, p. 17, F. Rabut.)

— Blessure :

Regibers fait double *pointure* :
Mais ohil desert alegement
Ki souffrans est en bateure.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCIII, 8, Van Hamel.)

S'eust il tant plaiez et *pointurez*
En cors, en ners et en jointures,
Qu'il seroit anuis del redire.
(*Gilles de Chin*, 5238, Reiff.)

Recalcitrer contre *pointure*
Ne sert que de double *pointure*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1568.)

— Fig. :

Mais avoir en couvine le cœur dure *pointure* (du [péché).
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des princes et des nobles*, I, 297, Kerv.)

Moult de coers loyaus et entiers
Qui oont parlers volentiers.
Des fais d'amours et des *pointures*
Dont si douces sont les ointures
Qu'il n'est nuls si delicieus
Oignemens...
(FROISS., *Poés.*, II, 25, 830, Scheler.)

Son gracieux cœur, jeune, gentil, et tout parfaict en loyauté, sentoit ardemment la *pointure* du desir amoureux. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 1re p., ch. IX, Buchon.)

Es citez publicques ne pues tu demourer, sans avoir quelque regrait au rabais de ton estat, et amere *poincture* de souffrir entre les riches citoiens dangereuse indigence. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 271, éd. 1617.)

Noz cueurs, createur de la terre,
Preserve du dangier de guerre.
Haultain facteur, voy ta facture.
Noz peres de pareil *pointure*
Preservas des Egiptiens.
(*Mist. du Viel Testam.*, 43541, A. T.)

Venez, sans plus tarder,
Me donner de mort la *poincture*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 148c, éd. 1537.)

Et ne souffrez vostre langue ployer
Sans quelque aigreur de mordante *pointure*.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 82 v°, éd. Genève.)

Laquelle amour d'aucun cas d'aventure
Ne lui survint, mais de l'ire et *poincture*
De Cupido.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 34, éd. 1596.)

Car si tu es trouvé caché icy
Tu souffriras la mortelle *poincture*.
(CORROZET, *Fabl.*, XLII, éd. 1578.)

Et qui sentoit les esguillons et *poinctures* de la chair. (G. BOUCHET, *Serees*, V, Rouen 1635.)

Je me plains, je me despite, quand les aigres *pointures* me pressent. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXVII, p. 505, éd. 1595.)

Les fripponneries, qu'on me cache le plus, sont celles que je sçay le mieux. Il en est que pour faire moins mal, il faut aider soy mesme a cacher. Vaines *pointures:* vaines par fois, mais tousjours *pointures*. (ID., *ib.*, l. III, ch. IX, p. 113, éd. 1595.)

Les vertus croissent entre les *poinctures* de tentation et pressures de passion. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 1764, éd. 1599.)

Sire, votre Majesté est trop galante et cavalliere, et a trop senti les *poinctures* de ce petit Dieu a qui on peint des aisles, pour vouloir punir les excez que le fils de Venus a mis au coeur de ses esclaves. (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, l. IV, c. 6, Bibl. elz.)

— Dommage :

Et porront (les galeres armées contre les Sarrazins) donner aucune *poincture* au port d'Alixandre et de Damiate. (1266, Arch. J 456, pièce 363.)

— Désir ardent :

Et tremousser de l'aile et faire mile tours
Se baiser bec a bec, puis epoints de nature
Apres tant de caresse assouvir leur *pointure*.
(VAUQ., *Idill.*, II, 65, a B. de S. Franç., éd. 1612.)

— Point, au sens médical :

Les champignons veneneux rongent les boyaux, gonflent et enflent l'estomach, donnent *pointures*, sanglots, tremblemens. (PARÉ, *Œuv.*, XXIII, XLIV, Malgaigne.)

— Broderie :

Vestemens et riches joyaux, *poinctures*, pierres précieuses. (*Kalend. des berg.*, p. 139, éd. 1493.)

— Aiguillon :

Le porc espic veult dresser sa *poincture*
Et me picquer de son pic jusque(s) au cueur.
(*Complainte de Venise*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 126.)

— Nombre de points :

Car il a gieté ambesas,
Le meneur *pointure* dou dé.
(*Ren. le nouv.*, 1052, Méon.)

En manieres cinquante et six
Sont en trois dez les poins assis,
Qui donnent diverses *pointures*,
Selon diverses adventures.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1171, Cocheris.)

D'un dot ay mainte fois rewardet le *pointure*.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas de tous gens seculers*, II, 3, Kerv.)

Comme l'exposant et Philippot Groignet eussent commencié a jouer aux dez..., ledit Jehan dist au dit Philippot que il avoit geté certaine *pointure*. (1371, Arch. JJ 102, pièce 271.)

POINTURER, voir PEINTURER.

POINZON, voir POISON.

POIOR, voir PEIOR.

POIOUR, voir PEIOR.

POIRAT, voir PORET.

1. **POIRE**, s. f., grand bâton, pique :

Une barre, que l'on nomme *poire* au pais (Languedoc)... Une *poire* ou grant baston. (1416, Arch. JJ 169, pièce 531.)

2. **POIRE**, *poirre*, v. n., péter :

Segnors, dist il, venez grant oire !
L'archepreetres conmenche a *poire*,
Qui n'avoit pas apris a corre.
(*Renart*, Br. VIII, v. 388, Martin.) Var., *poirre*.

Celuy qui oit la chievre *poirre*.
(Ms. Berne 473, f° 126b.)

Tousjours *poit*, vesce et se soulace.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 332c.)

Mais quoy ! s'on l'oyt vessir ne *poirre*.
(VILLON, *Grant Test.*, XCVIII, Jouaust, p. 75.)

Le vieil homme, qui toussira, crachera et se plaindra toute la nuict, *poit* et esternue. (*Quinze Joyes de Mar.*, XIV, Bibl. elz.)

POIREAU, s. m., sorte de coiffure :

> Quelque jour en lieu de *poireau*
> On portera une sonnette.
> (Coquillart, *Nouv. droitz*, 1re part., de Statu hominum, I, 72, Bibl. elz.)

POIREE, voir Poree.

POIRET, s. m., camomille :

Piretum, *poiret* ou puvrel. (*Olla patella*, p. 42, Scheler.)

1. **POIRETTE**, *poy.*, *pierete*, s. f., diminutif de poire :

Item, une *poirette* d'argent, doree. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 2734, Labarte.)

Deux bourses en un pendant a fleur de liz, dont les boutons sont de perles en façon de *poirettes*. (1400, *Pièces relat. au règ. de Charles VI*, t. II, p. 338, Douët d'Arcq.)

> Pomelettes
> Et *poirettes*.
> (*La Pass. en vingt journ.*, ms. Valenciennes.)

Leur distribuoit noisettes, escafotes, *pieretes*, pummettes. (*Prones d'ung curé de Cisoing*, xve s., ms. Lille 102.)

Item, trois bonnes perles pesant neuf estrelins demy, prinses et hostees de seize grosses perles d'aucunes *poyrettes* qui ne sont de grande bonté ni beautté, garnys d'aneletz d'or esmailles de blancq servant pour un braselet. (1531, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Messin et Vosges, *poiratte*, *pouératte*, petite poire des champs. Jura, *poirette*, fruit de l'épine blanche.

2. **POIRETTE**, voir Porette.

POIRIE, *poyrye*, s. f., poiré :

Aussi des autres boires comme de syser, *poyrye* et bragote. (*Maniere de langage*, p. 392, P. Meyer.)

POIRIER, s. m., mesure de grains :

Les boulengiers de Bourges ont accoustumé de faire miche blanche, et la doivent faire de vingt onces et de dix huit cuit, mais s'il estoit froit, il se passeroit a dix sept onces, et leur baille l'en de leur dicte miche selon que le blé vault au *poirier*. (*Cout. de Berry*, ch. 126, p. 287, La Thaumassière.)

POIRIERE, voir Perriere.

POIRINEL, s. m. ?

Poirineaux. (1502, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POIROFFRIR, voir Porofrir.

POIRRE, voir Poire.

POIRRESSE, voir Poriresse.

POIRTURE, voir Porteure.

1. **POIS**, *poys*, *peis*, s. m., ensemble des mesures servant au poids public :

Se nulz draps est copeis es wendes et deffendus par les wardeurs delle drapperie de Liege a vendre sur ladicte halle de saint Jehan Stree... nuls ne les doit porteir ne vendre par luy ou par autruy... mais les puet bien vendre en ladicte halle desoubz par terre, en lieu ou ly *pois* de ladicte halle stat. (1er fév. 1323, *Pawillart* C, p. 260, Arch. de l'Etat à Liège.)

— Charge :

> De l'argent fault pour le bergier,
> Du blef pour porter au moulin.
> Or fault pourveance de vin,
> De l'uille, des feves, des poys.
> Tout ce mectez vous sur mon *poys*.
> (E. Deschamps, *Mirouer de Mariage*, p. 228, Crapelet.)

— Sorte de mesure :

> Covert d'un drap outremarin
> Que sis, set *pois* valoit d'or fin.
> (Ben., *Troie*, ap. Duc., *Pondus*.)

Un *pois* et demi de fer menu. (1393, Arch. JJ 145, pièce 46.)

Deus *pois* et demi ou environ de fillé linge a faire toille. (1413, Arch. JJ 167, pièce 230.)

— *Sur le pois de*, malgré, contre le gré de :

> N'avoit mie esté *sor lor pois*
> Mais de lor bones volentes.
> (Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 113b.)

> Con faitement Palamedes
> Fu plaignant de la signorie
> De la princé, de la maistrie
> Que Gamenon ot sor Grijois
> Desor son bel et *sor son pois*.
> (Id., *ib.*, f° 68c.)

> La trieve fu des trois mois,
> Malgré Hector, et *sor son pois*
> (Id., *ib.*, f° 68r.)

> Mais ne lor vaut nul bien respondre,
> Desor son voel, et *sor son pois*,
> Li baille sept mil Mirdonois.
> (Id., *ib.*, f° 69b.)

> Les prisons pas ne reteigne,
> Quar a rendre li convendra
> Ou *sor sen pois* les retendra.
> (Chrest., *Cliget*, Richel. 1420, f° 35d.)

> Et je l'otroi, dist li rois a bandon ;
> Qant *sor mon pois* en a reciut le don,
> Ja n'en avrai fermé mon confanon.
> (*R. de Cambrai*, 931, A. T.)

> Des puceles une esforcha,
> *Sor son pois* le despucela.
> (*Perceval*, ms. Mons, p. 1 B, Potvin.)

> Je me lairoie ençois ocire d'une espee
> Que Miles le trichiere, par cui fu mort mon pere,
> Eust ma dame Aien *sor mon pois* espousee.
> (*Aye d'Avignon*, 3577, A. P.)

> Si se combatera ainçois,
> K'anuit mais *sor son pois* le gart.
> (*Atre. per.*, Richel. 2168, f° 13c.)

> Ja par mon gré o moi n'ires ;
> *Sor mon pois* venir i poes.
> (Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 287, Hippeau.)

> E el suffreit e mielz amot
> Le ribaut, qui la defolot,
> Que le biau bacheler curteis,
> Qui ne feist rien *sor son peis*.
> (*Besant de Dieu*, 561, Martin.)

> Certes, bels amis, fait li reis,
> Sacez de fi, ço ert *sor mon peis*
> Si vus vers mei la defendez.
> (*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 44a.)

> Jel vo ferai *sor vostre pois*,
> Ja n'i aura deffention.
> (Lambers li Avules, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 152.)

> Quant a la fenestre vois,
> Il me guete trestos jors.
> Sachiez qu'il vit *sur mon pois* ;
> Car por lui pert mes amors.
> (Etienne de Meaux, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champaigne aux xiie et xiiie s.*, p. 41.)

> Lors vint la vieille chenue
> Dont je fui si entrepris
> Que *sor mon pois* congié pris.
> (*Chans.*, Richel. 20050, f° 52 r°.)

> Le monde en despit avoit,
> Si que *seur son pois* i vivoit.
> (*Du Filz au seneschal*, 619, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 350.)

> Charles l'otrie, mais ce fu *seur son pois*.
> (*Enf. Ogier*, 198, Scheler.)

> Je l'enprendrai ançois,
> Mais or ert certes *sor men pois*.
> (*Chev. as deus esp.*, 1755, Foerster.)

Li pueples qui estoit remes a Marram *sur le pois* l'evesque d'Albare qui mout leur defendoit, abatti les murs et les tors de la cité de Marram. (Guill. de Tyr, VII, 11, P. Paris.)

> Mais j'ai de ce moult cruel avantage
> Si les m'estuet *seur mon pois* obeir.
> (*Couci*, 858, Crapelet.)

Li rois vit bien que la force estoit lor ; et si ot grant doute de chou que il ne le presissent et livrassent a l'emperreis s'antain, ki moult le haoit, se il plus i demouroit *sour lor pois*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 75, Michel.)

— *Dessus son pois*, dans le même sens :

> Hoedes de Lengres fu ires et destrois
> Du duc Basin, qui ert *desus son pois*
> En la contree.
> (*Aubery le Bourgoing*, p. 3, Tarbé.)

> De toutes parts le çaint et lace,
> Si le taste et vait palmoiant
> Et par tout son corps tastonnant,
> Malgré lui, et *dessus son pois*,
> Qui son delit ne prise un pois,
> Et moult s'efforce d'eschaper.
> (*Met. d'Ov.*, p. 40, Tarbé.)

— *Encontre son pois*, dans le même sens :

> Bien le savoie, dist li rois,
> Vous aurez, *encontre mon pois*,
> La joie que vous desirrez ;
> Mes moult en sui desesperez,
> Et moult dout vostre mescheance.
> (Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 23c.)

— *A pois*, équitablement :

> Il meuront tuit sanz resort
> Et joene et viel et foible et fort,
> Et chascun trueve jugement
> *A pois* selon son errement.
> (*Du Filz au seneschal*, 735, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 354.)

2. **POIS**, voir Puis.

POISABLE, voir Pesable.

POISANT, voir PESANT.

POISARD, voir POISSARD.

POISCHEMENT, voir PESCHEMENT.

POISÇONCIEL, voir POISSONCEL.

POISE, *poisze*, *poisse*, *peise*, *pese*, *pusa*, s. f., balance :

Emposé en *peises*, vanited sunt il ensemble. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXI, 9, Michel.) Lat., impositi stateris.

Nequedent vain sunt li fil des humes, menceungiers li fil des humes en *peises*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXI, 9, Michel.) Lat., stateris.

A la grant *poise* et au grant pois
Sot bien que Dieus li renderoit
Quanqu'ele por s'amor feroit.
(G. DE COINCI, *Chasteé as nonn.*, Richel. 23111, f° 284c.)

Il a fet *poise* as venz et a pendues les eves en mesure. (*Bible*, Richel. 899, f° 227b.)

Tu fus mis en la droite *poise*
Ou l'en voit bien lequel plus poise.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 156b.)

Veez cy les gens comme une goutte de seilh, et sont reputez comme le moment de la *poise*. (*Bible*, Esaye, ch. XL, éd. 1543.) Lat., momentum stateræ.

— Poids :

Vos ordenastes toutes coses en mesure et en nombre et en *poise*. (*Bible*, Richel. 901, f° 18a.)

— Livre :

Libra fust apelet
Par grant subtilité
Que nus *peise* apelum
En franceise raisun.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1369, Mall.)

— Sorte de mesure :

Doive traviers del cheval .I. d. sans conduit, soit sor carete u sor cheval ; de la *poise* de laine .IIII. d. (1202, *Enquête pour le péage de Bapaume*, ap. Tailliar, p. 17.)

De quatre *poises* de chire trois mailles. (*Tonlieu de la Scarpe*, ib., p. 475.)

Et tous les sius, ki kaira, celuy Jehans Delisle, aprics çou k'il ara livret a Grart Hesle ces .XIIII. pontiaus de sui devant nomes, juskes a le huit dou Quaremiel, ki vient procainement. Grars Hesle le doit tot avoir parmi .x. l. .v. s. cascune *poise*. (Avril 1272, *Escris Grars Hesle*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Gros sel, la *poise*, .xx. den. (1315, *Ord. de L. X*, Arch. mun. Rouen, reg. U 1, f° 164.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jakemes li Rous, li maceliers, doit comme se propre dette a Jakemon de Diergnau une *poisze* et .III. livres de siu, boin et loial, et markant des massiaus de Tornai. (12 février 1312, *C'est Jakemon de Diergnau*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et si s'en tient li dis Jehans bien plainnement a sols de tout le pris et le valleur .v. *poisses* de siu. (1331, *Chirogr. de le nuit Saint Luc l'euvangeliste*, Arch. Tournai.)

Une *pese* de vin prisiee .v. d. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

Ly *poise* de sieu doibt .IIII. ob. (1412, *Rôle de péage*, Cart. concern. Mortagne, f° 9, Arch. Tournai.)

Et convient notter qu'il y a difference entre une pise et une *poise*, parce que une pise ne contient que cent .xx. livres et la *poise*, comme dict est, cent .LXV. livres d'Anvers ou Vallenchiennes, ou cent .IIIIxx. livres de Tournay, Douay, Lille, et aultres villes ou est semblable prix. (XVIe s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Petite monnaie qui, dans le Lyonnais, était la moitié de l'obole et le quart du denier :

Il deit .VIII. s. .v. d. et *pusa*. (1341, *Terrier du temple de Maillisola*, L. Clédat, *Rev. des patois*, n° 1, p. 38.)

Deux poins de *poise* du pois acoustumé en le vile. (*Pièce de 1362*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 80.)

Consens tost a ton adversaire quant tu es avec luy au chemin, qu'il ne te baillie par advanture au juge et le juge au ministre et soyes mis en chartre. Je te dy vrayement tu n'isteras mie de la jusques a tant que tu auras paié la derniere *poise*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 6 r°, impr. Maz.)

2. **POISE**, s. f., terre ou pré dépouillé :

Lors le pondent lez une *poise*.
(*Renart*, 9429, Méon.)

3. **POISE**, s. f., service annuel pour le repos de l'âme d'un mort ?

Et pour son droit anniversaire
Tousjors une *poise* en l'an faire.
(MOUSK., *Chron.*, 1156, Reiff.)

POISEMENT, voir PESEMENT.

POISENET, voir POISSONET.

POISEOIR, voir POSSEOIR.

POISIERE, voir PESIERE.

POISION, voir POISON.

POISLIER, voir POAILLIER.

POISMADE, s. f., fête ?

Les archiers de S. Gilles et de Ste Radegonde sont tenus d'assister au gay, au may ou roussignioulx, et autres *poismades*. (1533, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **POISON**, *puison*, *puisson*, *poision*, *puzon*, *poinzon*, s. f., breuvage, boisson :

Et cil li a *puison* donee
De venin tote destempree.
(WACE, *Brut*, 8479, Ler. de Lincy.)

Tot sovin le trabuche par mi outre l'arçon,
Si que puis n'i covint mecine ne *puison*.
(J. BOD., *Sax.*, CXXVII, Michel.)

Puis li ovre les dens a un cotel raont,
El cor li avala d'une sainte *puison*.
(*Renaut de Montaub.*, p. 218, v. 36, Michelant.)

De trop dolereuse *poision*
La cruel mort isi l'abeivre.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 110 b.)

Joie est guerissons de tristesce ;
N'i a nule autre medecine,
Herbe, ne *poison*, ne racine.
(*Dolopathos*, 3593, Bibl. elz.)

Dame, vez ci des pomes des plus belles dou [mont;
Je vos en faiz present; de moult riche *poison* :
Par lo mien escient, ainz meillor ne vit hom.
(*Parise*, 77, A. P.)

Forte est la *puisons* et novele.
(*Parton.*, 4004, Crapelet.)

Bien sai que il voudroit avoir puis la *poinzon*
Dont fussent enerbé li .XII. compaignon.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 27 r°.)

Li mires li donne cele *puison* si amere que il en garist et li rend la vie. (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, f° 55°.)

Le roy feriesmes boire une telle *puison*
Dont il n'aroit jamais santé ne garison.
(*Ch. le Chauve*, Richel. 24372, f° 3°.)

Item a maistre Robert, cheurgien, qui, par grand espace de temps, visita le dicte deffuncte, en se malladie, parmy les *puissons* et apoticaries que il fist avoir a ycelle, qui ont esté payes a appoticaires, en tout .VIII. couronnes. (17 février 1401, *Exécut. testam. d'Isabelle Volkarde*, Arch. Tournai.)

Item a Jaquemart de le Piere, espessier, pour pluiseurs *puzons*, apoticariez, et espesseries par lui livres audit feu durant sa malladie. .C. s. (15 décembre 1405, *Exécut. testam. de Richard d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Item a Jehan Charlet, espessier, pour pluiseurs tirez d'espesses, tisanne, buvrages et *puisons* qu'il livra, pour et en la maladie dudit feu. (1450, *Exécution testamentaire de Jehan Volke, dit de Ganel*, Arch. Tournai.)

— Philtre magique :

Si vous assigne journee a celle assemblee a comparoir devant le nouveau roy qui vous fera droit. Sire chevalier, dit Salphar, il me plaist tres bien ; car je y seray si la mort ou *poison* ne le me destourne. (*Perceforest*, VI, f° 45°, éd. 1528.)

Tel *poison* sçay faire et appointer, que pourtant que luy en donnez a boire, et que apres luy en beuvez, jamais de vous ne pourra departyr, sur toute riens serez aimee de luy. (*Gerard de Nevers*, I, XXVII, p. 131, éd. 1727.)

Aussi leurs tetins (aux femmes sauvages) ne servent ils point de flammes d'amour comme par deça, ains en ces terres la l'amour se traite par la flamme que la nature allume en chacun, sans y apporter les artifices soit par le fard, ou les *poisons* amoureuses ou autrement. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 632.)

Liège, *pouhon*, nom des eaux minérales ferrugineuses dont celle de Spa est le type.

2. **POISON**, s. m., empoisonnement :

On machine le meurtre et le *poison* de ceux
Qui voudroyent bien chasser les loups ingenieux.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. 2, Bibl. elz.)

POISONNER, *puissonner*, v. a., faire boire, abreuver :

Possionare, *puissonner*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Potiono, *poisonner*, abuvrer. (*Gloss. de Salins*.)

POISSAER, voir POSSEER.

POISSAGE, s. m., action d'enduire de poix :

Poissage, a pitching, or bepitching. (COTGR., 1611.)

POISSALMENT, *-aument*, adv., puissamment, énergiquement :

Ceine s'espee qui issi trenche
Poissalment.
(*Paraphr. d'un Ps.*, Richel. 902, f° 162 r°.)

Tant qu'il ara eage et forche *poissaument*
De maintenir moullier et terre et cazement.
(*Baud. de Seb.*, II, 179, Bocca.)

Nous yrons aveuc vous vollentiers, non envis,
Voire sy *poissaument* et de gens sy garnis.
(*H. Capet*, 538, A. P.)

POISSANT, *puissant*, adv., possible :

Totes choses sont *poissanz* a celui qui bien croit. (*Turpin*, I, 15, 17, Wulff.)

— Capable :

Il avoit icelle desordonneement congneu carnelement, en le desflorant, elle qui a cause de son jeune eaige n'estoit point habille ne *puissante* de recevoir homme. (12 janv. 1458, *Condamn. de Haquinet le Lombard*, Reg. de la Loy, 1442-1458, chap. Bans à toujours, Arch. Tournai.)

POISSARD, *poisard*, adj., poisseux :

Poissard, m. Suzio, empegado. (C. OUDIN, 1660.)

— S. m., voleur, ainsi nommé de la poix dont les voleurs s'enduisaient les mains :

Poisard pro fure habetur. (JACQ. SYLVIUS, *Isagoge*, p. 41, éd. 1531.)

Pix, poix, vel pois, unde *poissard*, pro fure. (H. ESTIENNE, *Gramm. Gall.*, p. 91, éd. 1582.)

Bresse en Vosges, *poukhare*, celui qui recueille la résine des sapins.

POISSAUMENT, voir POISSALMENT.

POISSEMENT, *poix.*, s. m., action d'enduire de poix :

(La poix mixtionnee) duroit un couple d'annees, non guieres plus, dont l'on estoit contraint reiterer souvent le *poixement* en un mesme tonneau. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, III, 11, éd. 1805.)

POISSENET, voir POÇONET.

POISSERIE, voir PESCHERIE.

POISSES, adv., après cela :

Poisses laisarai l'en annar.
(*Passion*, 232, Koschwitz.)

POISSIER, s. m., sorte d'arbre résineux :

Les bois qui croissent en la terre sulfureuse et bitumineuse, tels que sont l'aune, le sapin, le pin et le *poissier*, quand ils sont rompus, principalement si lors ils sont pourris, jettent les estincelles de feu. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 183 r°, éd. 1556.)

Piceastrum, un *poissier* ou pin sauvage. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum comment.*, éd. 1558.)

POISSMOYE, s. f. ?

Pour *poissmoye* pour les malaises de S. Bertin, .XXIV. s. (1505, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POISSON, voir PAISSON 2, au Supplément.

POISSONCEL, *poisçonciel*, *poissonssel*, *pissonciel*, *peissenchel*, s. m., dimin. de poisson, fretin :

Et parmi Saine ces *poissonssiaus* noer.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 102 r°.)

Et la ceue fu faite de l'os d'un *pissonciel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12a, Michelant.)

Que ja n'aura en mer si petit *poisçonciel*.
(*Ib.*, f° 42b.)

Ou se norrissent tenches et *poissoncel*.
(*Gaydon*, 3921, A. P.)

.II. petis *poissonciaus*. (GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.)

Apres saola .III. m. homes, sens les femes et les petis enfans, de .VII. pains et dou petit de *peissencheaus*. (*Append.* au *Tres. de Brun. Lat.*, p. 639, Chabaille.)

Il reput et saoula de sept pains et d'un peu de *poissonceaulz* plus de quatre mil hommes. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 85c.)

Audit Martin, pour, aussi, avoir exquallendret .XXII. muys de soille, estans esdis greniers des *poissonceaulx*, a l'ostel dudit Gureniel, au pris de .XIIII. deniers tournois chascun muy. (16 fév. 1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche, dit le Lombart*, Arch. Tournai.)

Une rue de Lille s'appelle rue des *Poissonceaux*. Il y a à Tournai un quai des *Poissonsceaux*.

POISSONNAGE, s. m., droit sur la vente du poisson :

Ci s'ensuivent li cens et li *poissonnage* du dit mons. le duc a poier a la Saint André. (*Cout. du Berri*, au reg. de Jean, duc de Berry, f° 118, ap. Duc., *Poisonerius*.)

POISSONET, *-onnet*, *pessonet*, *pessonnet*, *poisenet*, *poessonnat*, s. m., petit poisson :

Le *poissonet* tantost menga.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 16d.)

Le *pessonet* dedens menja.
(ID., *ib.*, XIII, Roq.)

Ançois entendoit al peschier
Et a *poissonnes* acrochier.
(*Renart*, Suppl., 126, Chabaille.)

Girardus li *peissonnes*. (1238, *Martyrol. de N. D. de Beaune*, p. 148, Boudrot.)

Un *poisenet* de rouge mer.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 44c.)

Plus tost que *poissonnez* ne noent,
Crestiens sarrazins encloent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, 2933, Buchon.)

Che fu en ichel tans que on seut desirer,
Que on ot chez oisiaus parmi chez bois canter,
Et parmi chez ruissiaus chez *poissonnez* noer
(*Doon de Maience*, 7333, A. P.)

Jehan *Poessonnat*. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, f° 32 v°, Arch. mun. Nevers.)

Un petit *poissonnet* qui l'arresta dans l'eau.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 58, éd. 1588.)

Combien qu'il y en ait de moins superstitieux qui disent que pour manger avecques cela quelques petis *poissonnets* l'on n'en romproit point son jeusne. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 235, éd. 1602.)

Poissonnet : m. A little fish. (COTGR., 1611.)

La mer couverte d'une infinité de *poissonnets*. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXXI, 9, éd. 1615.)

Oudin et Duez donnent le mot *poissonnet*, qui n'aurait pas dû être rejeté.

POISSONNEL, *-eau*, s. m., petit poisson :

Tant s'entroublie li ber au *poissonnel*
Et as oisiaux, qui sont sor le ramel,
La brenche plie et i s'eschape isnel.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 45, Tarbé.)

Les plongeons (oiseaux) vivent de *poissonneaux*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 60, éd. 1622.)

La langue (des pourpres) est si dure qu'elle perce les coquilles des *poissonneaux* dont la pourpre vit. (ID., *ib.*, p. 126.)

Un malotru *poissonneau* l'a rendu son esclave. (ID., *ib.*, p. 128.)

Nom propre, *Pessonneau*.

POISSONNIER, adj., poissonneux :

Les fontaines *poissonnieres*. (CHASSIGN., *Ps.*, XCVII, éd. 1613.)

— Qui sert pour la pêche :

Berteau le pescheur s'est noyé
En sa nacelle *poissonniere*.
(RONS., *Œuv.*, Gayetez, p. 263, éd. 1584.)

POISSURE, s. f., action d'enduire de poix :

Poissure : f. A pitching, or bepitching. (COTGR., 1611.)

Poissure, f. Empegoladura. (C. OUDIN, 1660.)

POISTAL, voir POESTAL.

POISTEAU, s. m., espèce d'oiseau :

Poisteau : m. A little bird like a linnet. (COTGR., 1611.)

Poisteau, m. Cierto paxarillo como paradillo. (Oudin, 1660.)

POISTETÉ, voir Poesté.

POISTRAL, voir Poitral.

POISTRON, voir Poitron.

POISTRUN, voir Poitron.

POISURE, s. f., poids, ce qui sert à peser :

Ordines est et assentus que per force del estatut fait en darrein parlement dez poisez accordantes a l'estandarde del escheker a estre usez en chescune cyté, burgh et ville deins le royalme, ne soient les burgeys del burgh de Dorcestre destourbez de lour droit de user lour *poisurez* per .xii. longes environ mesme le burg, usantz toutez foitz bielx poisez come en le dit estatut sont exprimes, et que nul droit ou title de *poisure* soit accrue a ascunz per force de mesme le darrein estatut en destourbance del droit des burgeys del burgh de Dorcestre desuisdit. (*Stat. de Henri VI*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

POISZE, voir Poise.

POITEVIN, *pei.*, s. m., monnaie du Poitou :

Por onze ll. de *peitevins*. (1256, *Vente*, Command. du Temple de la Rochelle, Arch. Vienne.)

— Vaillant homme :

Li noble *poitevins*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 27501, Scheler, *Gloss. philol.*)

POITEVINAL, adj., de Poitou :

Tant a feru Grifon du branc *poitevinal*
Que il a les paiens gotes de leur estal.
(*Gaufrey*, 3064, A. P.)

POITEVINE, *poit.*, s. f., monnaie du Poitou :

Ne l'en remanra *poitevine*.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, ccxxiv, 10, Van Hamel.)

Et si vous proi cascuns m'ait aporté
U pan de sa chemise une maille noué ;
Car en ces *poitevines* a poi de largeté.
(*Huon de Bordeaux*, 4958, A. P.)

Se li pois est nomes, il doit pour chascun pois *poitevine*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., xci, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

.xx. deniers au Noel, et une *poitevine* et demie. (*Anc. cart. d'Auchy*, p. 328, Betencourt.)

Une *poitevine* ce est le quart d'un parisi. (1273, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 159 r°.)

Mes tout ce ne valoit denier ne *poitevine*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 6642, Charrière.)

POITEVINEE, s. f., syn. de *poitevine* :

De *poitevinee*
Deust l'an faire grant porree,
A .iii. tanz qu'il n'i a de gent,
Ele me gaste tot mon argent.
(*Patenostre de l'Userier*, ap. Jub., *Lettre sur les mss. de Berne*, ms. 354, p. 34.)

Et si sera s'amour fauce et fainte aprouvee,
Ne ja de sa merci n'aurai *poitevinee*.
(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f° 61 v°.)

Pour demi quartier et *poitevinee* de cens es bassins, .iii. d. (1375, *Censier de Thiais*, Arch. S 3082, f° 6 r°.)

POITEVINER, v., escamoter une poitevine, une pite :

Et tant sont les servens plus prest
De loyaument faire besongne
Sanz *poiteviner* escalongne
Et sanz penser ne hault ne bas.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 513b.)

POITEVINERESSE, *poictevineresse*, s. f., celle qui contrefait la monnaie appelée *poitevine* :

C'est une faulse serruriere
Aussi tres faulse monnoyere,
Et une *poictevineresse*
De deniers mescompteresse.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 59d, impr. Instit.)

Ce est une *poitevineresse*. (Id. *ib.*, Ars. 2323, f° 103 v°.)

POITON, s. m., p. ê. droit sur le sel :

Censives dehues chacun an... tant en argent comme en grain, pain et gelines, et y a cent *poitons*, los, ventes et amendes. (1396, *Adveu de la terre de Montmor.*, ap. Ste-Pal.)

Cf. Poictonnage.

POITRACE, s. m., derrière :

Parlez voulentiers bas et hault
Aux dames, et en toute place,
D'estront, debran et de *poitrace*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 382c.)

POITRAIL, s. m., grosse poutre qui soutient un mur de face ou pan de bois :

Faire engraver en une table d'attente sur le *poitrail* d'un superbe bastiment. (Des Accords, *Bigarrures*, p. 55, ap. Ste-Pal.)

POITRAL, *poict.*, *poist.*, *pet.*, *peit.*, *peitrel*, s. m., partie du harnais du cheval, le plastron du poitrail :

Begons fiert lui com chevalier gentis,
Poitrax ne sengle ne le pot garentir,
Le bon cheval fit a terre flatir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xii, p. 232, P. Paris.)

Poitraus ne cengle ne le pot garantir.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 39a.)

A pié descendent des destriers sejornez,
Si ont les celes et les *poitrax* ostez.
(*R. de Cambrai*, 4345, A. T.)

Deux blertrons troevent trenchez;
Bien sont leger et entochez;
Ne sont trop gros, mes longs estoient;
Tut a mesure les conreient;
De lur ceintures e de *peitrels*
Lient estreit les mainels,
Puis firent lit en la biere
De beles flours et de feugere.
(Geoffr. Gaimar, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 57.)

Ne li frains, ne *poitraus*, ne çaingle,
N'i remesent a depecier.
(Mousk., *Chron.*, 17427, Reiff.)

La selle li a mise et le *peitral* fermé.
(*Parise*, 1261, A. P.)

Ronpent cingles, ronpent *poitraus*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 572b.)

Qui veist *poistraus* et estriers
Raparailler a ces garçons.
(Huon de Mery, *Tornoiement*, p. 15, Tarbé.)

Qui lors veist d'une part et d'autre haubers rouleir, glaives enferreir, pourpoinz et cuirees et escuz enarmeir, et selles et waraingles et *poitraus* apareillier, et chevaus ferreir. (Menestr. de Reims, 123, Wailly.)

Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leurs renes, leur chenetes, leur *poitraus*, leur estrivieres, corroies a esperon et toutes les choses qui a leur mestier apartienent. (E. Boil., *Liv. des Mest.*, 1re p., lxxxii, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Postela, *poitral*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

Des selles et des *petraus*. (1294, *Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rh.)

Jaquemart David, pour une sielle de queval, le sielle et le *poitral*, qu'il accata a le dicte vendue .iii. s. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

Et ferit le cheval des esperons contre le roy Richard, et le roy Richard contre luy si puissamment, qu'ilz rompirent les *petraulx* et les cengles des chevaux et cheurent tous deux a terre. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigees*, f° 89 v°.)

Je te donray mon grant cheval
Et la bride, et le *petral*,
Et la selle, et les estriers.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 410.)

Poictral. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, iii, 3.)

— Poitrail :

Nos anciens Gaullois ne faisoient pas moins de trophees que nos sauvages des tetes de leurs ennemis. Car... les ayans coupees ils les rapportoient pendues au *poitral* de leurs chevaux. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 832.)

POITRAS, *poitratz*, s. m., plastron du poitrail :

Une paire de houseaux, deux brides, et *poitras* .xv. s. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Puis vint a couper les *poitratz*, les sangles, la croupiere. (Lariv., *Nuicts*, I, ii, Bibl. elz.)

— Poitrine, gorge :

Oudette de Traine *poitras*.
(Coquill., *Enqueste*, II, 117, Bibl. elz.)

Pic., *poitras*, poitrine, sein, gorge.

POITRASSE, s. f., syn. de *poitral* :

Armuriers et brigandiniers,
Selliers, fourbisseurs de cuirasses,
Qui gaigné ont plusieurs deniers,
En faisant harnois et *poitrasses*.
(J. Molinet, *Testam. de la guerre*, à la suite de la *Légende de Faifeu*, p. 192, éd. 1723.)

POITRÉ, s. m., partie du harnais du cheval, le plastron du poitrail :

Li aune sunt croisu et li arçon fausé,
Les çaingles sunt rompues, s'estendent li *poitré*.
(*Renaut de Montaub.*, p. 321, v. 6, Michelant.)

Dont dessendirent des cevax ons el pré,
Si lor osterent les frains et les *poitres*.
(*Huon de Bord.*, 3203, A. P.)

POITRIER, s. m., poitrinière, courroie qui passe sur le poitrail du cheval :

Un frain li misent qui mult fist a proisier
Et une sele, d'argent sont li estrief,
Et par devant li forment le *poitrier*.
(RAIMB., *Ogier*, 10479, Barrois.)

Que rompent les sosceingles et fausent li *poitrier*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 209, Michelant.)

Mil eschaletes ot devant au *poitrier* (le cheval).
(*Auberi*, p. 101, Tobler.)

Met li la sele, le frainc et le *poitrier*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1441, Romv., p. 210.)

Rompent arçon, brisent *poitrier*,
Brisent çainglos, fragnent estrier.
(*Athis*, Richel. 375, f° 144ᵃ.)

POITRIERE, s. f., poitrinière :

Nel put tenir ne cenglo ne *poitriere*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 40ᵃ.)

POITRINAL, *poict.*, *pot.*, *pet.*, s. m., poitrail :

Droit a l'aive de Rune avale controval [(un cerf),
Dedans l'aive se fiert et li chien communal ;
L'aive ne li ataint devant le *poitrinal*.
(J. BOD., *Sax.*, CLVIII, Michel.)

Le *potrinal*. (1587, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de long pistolet ou de petite carabine inventée par les bandouliers des Pyrénées qu'on tirait en appuyant la crosse sur la poitrine :

Une harquebouze a rouet vulgairement dict *poictrinal*. (1583-1585, *Lettre de rémission accordée à Jean de Saint-Genois*, Ch. des Comptes de Lille, B 1786.)

Ayans chascun le *poictrinal* ou pistolle a l'arson de la selle. (1596, *Entrée à Paris du card. de Flor.*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 475.)

Les paysans se jettent sur noz malles, et nous sur leurs vallizes et sur leurs testes, et eux sur nostre dos, a coups d'espee et de *poictrinal*. (1596, *Vie généreuse des mercelots, gueux et Boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 179.)

Son *petrinal* delache, et tire par derriere
Dans le flanc du passant une balle meurtriere.
(DU BARTAS, *1ᵉʳ jour de la 2ᵉ semaine*, p. 230, éd. 1610.)

Encores avons nous veu les capitaines de picoree et de *petrinaux* a ce point de brutalité que quand nous osasmes faire porter des picques, ils apeloient nos soldats abateurs de noix. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, append. aux deux prem. vol.)

Il a le *petrinal*, postillon de la mort,
Le coutelas tranchant d'ou l' estincelle sort.
(LASPHRISE, *Nouv. tragi com.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 481.)

Il fut tellement blessé d'un *petrinal* a travers le corps, qu'il en mourut. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 247, Lalanne.)

Le pere fut blessé d'un coup de lance..., le fils, d'un coup de *poitrinal* qui lui enfonça presque tout le visage. (EST. PASQUIER, *Lett.*, XIII, 6, éd. 1723.)

Quy faict que je me soucie moins des volees de canons et de tes coups de *petrinal*, que des mouches quy volent autour de mes oreilles quand je dors. (1615, *Cartels de deux Gascons*, Var. hist. et litt., II, 323.)

Nom de lieu, le *Poitrineau* (Maine-et-Loire.)

2. **POITRINAL**, adj., de la poitrine :

Collet. Poitrineux ou *poitrinal*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

POITRINALIER, *poict.*, *pestrinallier*, s. m., soldat armé du *poitrinal :*

Nostre capitaine s'avance au grand trot et laisse un *poitrinalier* demie lieue derriere. (1596, *Vie genereuse des mercelots, gueux et Boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 179.)

Un jour, sans aucune apprehention de danger de mort ny de justice, (Montravel) vint le charger (M. de Mouy), bien qu'il fust accompaigné ordinairement de six a sept assassins comme luy, tous *pestrinalliers*, a qui le roy en avoit donné ce privilege,... le tue bravement par une belle resolution en plein jour et belle rue de Paris. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 246, Lalanne.)

Poictrinalier, m. Est l'homme de guerre qui porte le poictrinal et en combat. (NICOT, 1606.)

POITRINE, *poict.*, *pet.*, *peit.*, s. f., plastron du poitrail du cheval :

Od la *peitrine* del destrier
En fist maint le jor tresbuchier.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 8383, Andresen.)

Par mi escuz e par *peitrines*...
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1226, Michel.)

Mes li haubert sont fort, ne puet entamer ;
Les *poictrines* d'acier ne puet empirer.
(CUV., *B. du Guescl.*, 16186, Charrière.)

De Guerart Carpentier pour une espee .II. s. .VIII. d., pour une *poitrine* .V. s. (16 octobre 1430, *Tutelle de Pieret de Landos*, Arch. Tournai.)

— Partie d'un vêtement qui couvre la poitrine :

En un hostel ou il estoit couché avec un homme, coppa la bourse qui pendoit a la *poitrine* de son juppon. (*Reg. du Chât.*, I, 236, Biblioph. fr.)

POITRINEE, s. f., coup dans la poitrine :

Hé ! las, dit li chaitis dolant,
Comme j'ai male *poitrinee*,
Et j'ai brisee l'eskinee.
(*De dant Constant del Hamiel*, Richel. 1553, f° 492 r°.)

POITRINER, *poictriner*, *poetriner*, v. a., manier la poitrine ; pris subst. :

Mais quant a mes filles, qui cy sont, je leur deffens le baisier, le *poetriner* et tels manieres d'esbatemens. (*Liv. du Chev. de La Tour*, CXXIV, Bibl. elz.) Var., *poictriner*. (Ap. Ste-Pal.)

POITRINEUX, adj., de poitrine :

Collet. *Poitrineux* ou poitrinal. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

POITRINIER, s. m., cuirasse :

Toraces, *poitriniers*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

POITRINIERE, *poitt.*, s. f., cuirasse :

A lui, pour une *poitriniere* et le pan, une paire de bracheles, une paire de wanteles, une cappeline et une cotte de fier. (1413, *Exécut. test. de Pierart de le Haye*, Arch. Tournai.)

Une *poittriniere*, ung jacques et fastras, .XX. s. (30 juin 1483, *Exéc. test. de Jehan Moriel*, Arch. Tournai.)

POITRON, *poistron*, *-un*, *poet.*, s. m., derrière, croupe :

Podex, *poistron*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Ja ne gerrez mes lez ma coste
Qant receu avez tel oste,
Ainz vos trancheré ces balevres,
Et cel grant nes a tot ces levres,
Si vos effonderé cel ventre,
Et la boele qu'est soentre
Vos saudra fors par le *poistron*
Malgré vostre novel baron.
(*Renart*, 12793, Méon.)

Posteriora, *poitron* ou cul. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

Hic podex, *poistrun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Podex, *poitron*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Podex, *poistron*. (*Gloss. rom.-lat. du XVᵉ s.*, Scheler.)

Lequel Joliet jura par le *poitron* Dieu ! qu'il ne lui avoit riens baillié. (1420, Arch. JJ 171, pièce 214.)

Il a le visaige plus palle
Qu'ung vieil *poitron* qui a la galle.
(*Myst. de S. Did.*, p. 369, Carnandet.)

Et si doit avoir le cheval court *poitron*, court doz. (*Sydrach le grant philosophe*, 576ᵉ responce, éd. 1528.)

— Grosse prune jaune :

Pruna asinina nunc dicuntur des *poitrons* ou des davesnes. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 61, éd. 1547.)

Des *poetrons* ou prunes jaunes. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, Pruna cereola, éd. 1576.)

Bourg., Yonne, Auxerre, ***poitron***, sorte de grosse prune. Berry, ***potron***, agaric comestible.

POITRONNIER, s. m., derrière :

Mais au surplus avez un *poitronnier*
Noir et hideux, qui onques ne s'excuse
De pez, vesses, ordure et bran baillier.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 329ᵈ.)

POITURE, s. f., nom d'une certaine rente :

Pource que ledit viconte s'estoit efforciez de prendre et lever tonnieu et wynage dez habitans des villes de Boul, Brymont, Lavenne et Bourgoingne, villes dudit chapitre, et qu'il paient *poiture* audit monsieur l'arcevesque, pour laquelle chose il se disent franc de paier tonnieu et wynage. (26 fév. 1381, *Lett. du roi Charles*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 380, Doc. inéd.)

Ledit archevesque a une rente appellee *poiture*, deue par les habitans de pluseurs villes de son diocese, qui monte a forte monnoye, c'est assavoir blan de .IIII. den. pour .II. d., a .XXXIX. l. .XIII. s. .X. d. et ob., valent a monnoye courant .LXXIX. l. .VII. s. (1385, *Dénombrem. des seigneuries, etc., tenues par les archers de Reims*, ib., p. 650.)

POIVRETTE, *poy.*, s. f., la nigelle commune :

La graine qu'on appelle gith, ou *poivrette*. (COTEREAU, *Colum.*, VI, 34, éd. 1555.)

Toutes graines qui ont escorce sont fort malaisees a secher, et principalement celles de basilic et des barbues, qu'aucuns appellent *poyvrette*. (DU PINET, *Pline*, XIX, 7, éd. 1566.)

POIXEMENT, voir POISSEMENT.

POIXESON, s. f., action et manière de poisser :

Il est tres bon en toute *poixeson* de laver la poix avec lexive faicte de cendres. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, VI, 7, éd. 1543.)

En Italie on use de ceste *poixeson*. (ID., *ib.*, VI, 6.)

POIYE, voir PUIE.

POIZ, voir PUIS.

POJOISE, voir POUGEOISE.

POJOR, voir PEIOR.

POKIN, voir POLKIN.

POKKE, voir POCQUE.

1. **POL**, s. m., mare, bourbe, corruption :

Ceo dit Escripture, vin e femme unt une nature,
Que funt del sage fol, tribucher el *pol*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 408, Wright.)

2. **POL**, voir POUL.

POLAIGE, voir POULAGE.

POLAIN, voir POULAIN.

POLAINE, voir POULAINE.

POLAINGI, *pollangi*, *pelongi*, *pelongey*, *pelongé*, *peloingé*, s. m., tissu de laine fabriqué à Polengy :

Dou trousseaul de robe l'on paierai .XII. deniers de peaige... et une piece de *pelongey* paierai .II. deniers de paaige. (Fin du XIII[e] s., *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 26 v°.)

Une piece de *peloingé* paiera .XI. deniers de paaige ; et se l'on vant le dit *peloingé* a Dijon, l'on paiera de .XX. solz, .IIII. deniers de vante. (*Péage de Dijon*, ap. Duc., *Pelorcus*.) Var., *pelongé*.

De toutes boiges, tyretennes, *polaingiz* de lanne et estamines. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10[a], f° 55 r°.)

De touz draps, saies et tyretennes, excepté *pelongiz*. (*Ib.*, f° 60 r°.)

Toilles, fillez, *polaingiz*, chanvre. (*Ib.*, f° 60 v°.)

Excepté les *pollangis* de lainne. (*Ib.*, f° 147 r°.)

POLAN, voir POULAIN.

POLDRER, voir POUDRER.

POLE, s. f., sorte de poisson plat :

Passer, Graecis nomen est commune, quo comprehendunt omnes hos pisces, qui vulgo soles, *poles*, plies, quarlets, limandes, flez, barbues, turbots dicitur. (C. EST., *De lat. et græc. nom. pisc.*, p. 87, éd. 1547.)

Urtica, une espece de poisson imparfaict apellé *poles*. (GUILL. MORELIUS, *Latin. verb. Comment.*, éd. 1558.)

POLEGNOL, voir POIGNEUL.

POLEGNOUL, voir POIGNEUL.

POLENGNOUL, voir POIGNEUL.

POLENTÉ, adj., de polente, d'orge mondé :

Horge (orge) *polentee*. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CLXVI, éd. 1549.)

POLENTIER, s. m., celui qui prépare le malt pour la fabrication de la bière :

Et quant l'ercevesque tient grauntz festez, les *polentiers* l'ercevesque averent lieuz lor pleytrie, ou bien leur soit. (*Ancienne charte dans l'Hist. de W. Thorn*, p. 2206, ap. Duc., *Polentarii*.)

1. **POLER**, v. a., polir :

Doresenavant tous cuirs *seront* enchaussumez et *polez* au baston et mis a bastart. (1407, *Ord.*, IX, 211.)

2. **POLER**, v. a. ?

Item une queville *polee* qui sert a porter les contre pois des dis ventelles, et pesa .VIII. lb. (*Compte d'ouvrages*, 20 août-20 nov. 1397, VIII[e] Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item une maille de fier servant a le kayne dudit ventelle, et .XI. quevilles de fier a *poler* et peserent .XV. lb. (*Ib.*)

POLESTIEAU, voir POULETEL.

POLESTIER, voir POULETIER.

1. **POLETE**, *poll.*, s. f., dimin. de *pole*, sorte de poisson :

Polletes, seiches. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 116, Crapelet.)

2. **POLETE**, *-ette*, *poll.*, s. f., enclume :

Une *polette* double pour les chevaus. (1371, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Pièce de métal sur laquelle frappe le marteau d'une porte :

Pour avoir fait le martel de la porte et une *pollette* ou le martel fiert. (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

POLETIER, voir POULETIER.

POLETIERE, *poltiere*, s. f. ?

Ung dreschoir a trois huys, une *poltiere* double qui siet sur le dict dreschoir. (1510, *Reg. aux test.*, f° 189, Arch. mun. Douai.)

POLEUR, s. m., pouliot :

Plusieurs disoient qu'ilh ert fais (le capellet) de *poleur* d'aywe, lyqueis on renaiwoit nueltrenalment. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 393, Borgnet.)

Le mot *polleur*, en liégeois, dit l'éditeur, désigne le serpolet ; mais les anciens botanistes flamands, Dodonée notamment, appelaient *poley* la menthe aquatique, qui pourroit fort bien être la *poleur* de J. Stavelot.

Cf. POULIEUL.

POLEVOLE, voir PAILLEVOLE.

POLHU, voir POLU.

POLIANDRE, s. m., cimetière commun :

Il se pensa que il les laisseroit sus terre sans ensevelir, et feroit de Jherusalem un *poliandre*, ce est a dire un commun cymitiere la ou on ensevelist ceux qui gisoient occis. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Mach., VIII, ms. Ste-Gen.)

POLICEUR, *policeur*, s. m., celui qui s'occupe du gouvernement des états :

A l'imitation des tres sages *policeurs* de Rome. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 14, éd. 1571.)

Lycurgue, le *policeur* de Sparte. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Ces gentils *policeurs* et beaux republicains.
(BOUNIN, *Sat. au roy*, f° 3[b], éd. 1586.)

Or plusieurs legislateurs et *policeurs* d'estats ont voulu chasser les deux extremites de ceste grande inequalité de biens et de fortunes. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. LVIII, p. 292, éd. 1601.)

POLICHER, s. m., polissoir :

Volutabrum, *policher*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7692.)

POLICIE, *pollicie*, *-tie*, s. f., police, administration, gouvernement :

Le gouverneur de la *policie* du pays. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 391a.)

On treuve en histoires de France
Comment en lettres de creance
Le roy des Rommains une fois
Si escripst au roy des François,
Ou lui qui moult sages estoit
Par bon conseil l'amonnestoit
Qu'il feist ses enfans aprendre
Et introduire a bien entendre
Es disciplines liberales
Et es coustumes generales
De *policie* aournee.
(Chr. de Pizan, *Liv. du Chem. de long estude*, 5075, Püschel.)

Se delicte et aime gens soubtilz, soyent clercs ou autres, beaulx livres des sciences morales et histoires notables des *pollicies* rommaines. (Id., *Charles V*, 2e p., ch. xii, Michaud.)

Vacquier au fait de justice et a la *politie* et gouvernement de la dite ville. (21 fév. 1419, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Pour le bien de la *policie* et du bien commun d'icelle ville. (1424, Arch. JJ 172, pièce 413.)

Par son grant sceu et bonne *pollicie* a passé et eschapé plusieurs grans perils, dangiers et difficultez ou il a esté. (*Nouvelles du recouvrement fait par Edouard IIIIe de son royaulme d'Angleterre*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, t. III, p. 290, Soc. de l'H. de Fr.)

Et n'avoit point en la ville de bonne *pollicie.* (P. Coch., *Chron.*, c. xxxix, Vallet.)

— Règlement :

En icelui an coururent les amendes du royaume et en Normandie des *polliciez* sur usuries, acheteurs de rentes a vie. (P. Coch., *Chron.*, c. i, Vallet.)

Politie a été fréquemment employé par J.-J. Rousseau :

Les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire doivent être habités par des peuples barbares, toute *politie* y serait impossible. (*Cont. soc.*, l. III, c. viii.)

Le despotisme convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, et la bonne *politie* aux régions intermédiaires. (*Ib.*)

Il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction qui a rendu toute bonne *politie* impossible dans les états chrétiens. (*Ib.*, l. IV, c. viii.)

policien, *pulissien*, s. m., citoyen, habitant d'une ville :

Et tout par chele guerre ne remangra en chele vile pierre seur autre, dont le *pulissien* en seront ausi coume essillié. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 107a.)

— Homme d'état, homme public, homme qui s'occupe du gouvernement des affaires :

Le bon et vray *policien* qui aime ses citoyens, qui aime sa patrie, qui a soing et amour du bien public, encore que jamais il ne veste le manteau et habit de capitaine et gouverneur. (Amyot, *Œuv. mor.*, Si l'homme d'aage se doit encore entrem. et mesler des aff. publ., liv, éd. 1820.)

— Adj., qui concerne la police, le gouvernement :

Qui augmenta plus Rome a venir a seigneurie, que les artz liberaulx, que Numa Pompilius par grans amonitions de science annexa aux loix morales et *policiennes* et aux faictz triumphaux de Romulus son predecesseur ? (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 318, éd. 1617.)

policier, *-cer*, v. a., gouverner, administrer, contrôler :

Du rapport de Messrs les chiefz, suyvant la charge ci devant donnee a leurs predecesseurs et depuis a eulx continuee de *policier* la maison des enffans trouvez et reduire l'administration d'icelle. (5 juillet 1605, *Assemblée des Consaux*, Arch. Tournai.)

Ce qui vaut cinq sols ils le vendent vingt, sans *estre* controllez ny *policez* sur leurs marchandises. (Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, xxiv, éd. 1598.)

Desirans nostre dite ville de Nevers *estre* bien *policee*, regie et gouvernee. (25 mars 1461, *Ord. de Ch. de Bourg.*, Arch. mun. Nevers IIII 4.)

L'empire des Romains... a esté le plus grand et le mieux *policié* de tous les autres. (Seyssel, *la Grand Monarchie*, I, 2, éd. 1540.)

policité, *poll.*, s. f., police, gouvernement :

Pour le bien et utilité de la chose publique et de la *policité* de ladicte ville. (1399, *Ord.*, VIII, 335.)

Au reboutement de toutes divisions, haynes, debas et envies, qui sont tous jours occasion de perturber et pervertir toute bonne *pollicité* et sceurté humaine. (Monstrel., *Chron.*, II, 195, Soc. de l'Hist. de Fr.)

policratique, s. m., titre d'un ouvrage de J. de Salisbury :

Et pour le droit mistere ensuivre
Diray que recite en son livre
Le *policratique* qui dist
Que le chevalier par edit
Prent son espee de l'autel.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 147 v°.)

poliement, *-lyment*, adv., en étant bien poli :

Mais a son front ne fault amendement,
Car grant et plain, onny, blanc proprement
Comme yvoire onny *poliement*
Est façonné.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 79b.)

Comme statue a l'esbaucher toute aspre,
Et puis de stuc *polyment* entaillee
(Sceve, *Delie*, ccxcv, éd. 1544.)

— Fig. :

Car les choses passees, quand elles sont escriptes, pour ce qu'elles sont communement plus *poliement* mises et plus bel qu'elles ne se demonstrent quant elles sont presentement veues et senties, samblent plus merveilleuses et plus estranges estre. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 223c.)

polier, voir Poulier.

poliet, s. m., pouliot :

Om[ni]morbia, une herbe, *poliet.* (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 201 r°.)

Vosges, *poley*, la menthe pouliot.

Cf. Poulieul et Poleur.

poliete, voir Pouliete.

polillion, s. m., diminutif de *polie*, partie de l'arbalète servant à la bander :

Polillions ou bendages dix neuf. (*Chron. de Méd.*, II, 290, Chassaing.)

1\. **polimite**, *polmite*, s. f., étoffe bigarrée, vêtement d'étoffe bigarrée :

Vestue de bouqueran et de *polmite*, et de moult de couleurs. (Guiart, *Bible*, Ezec., xvi, 13, ms. Ste-Gen.)

C'est *polimite*, la semblance
Du drap belle, et vous le voyez,
Mon amy Joseph, sans doubtance.
(*Mist. du Viel Test.*, 16683, A. T.)

Robe sans manches comme une *polimite* ou cuculle de moyne. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 165a, éd. 1488.)

Et fuz aornee d'or et d'argent et vesture de bourgueran et de *polimite.* (*Bible*, Ezechiel, 16, éd. 1543.)

Et encore au xviie s. :

On fabrique à Lille des soies, baracans, becs, *polimites*, changeans, crêpons, bourats. (1698, *Mémoires des intendants de la Flandre et du Hainaut français sous Louis XIV*, p. 106, A. Desplanque.)

Savary des Bruslons (*Dict. de comm.*) donne les formes *polimitte*, *polemitte*, *polemit*, *polomitte*.

Rouchi, *polimi*.

2\. **polimite**, *poly.*, adj., bigarré :

Icy fault la robe *polimite.* (*Myst. du Vieil Testament*, II, 326, A. T.)

Il luy fist une robe *polimite*, c'est a dire riche et variiee de plusieurs coleurs longhue jusques as talons. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 84 v°.)

C'est du jeune Joseph la robe *polymite*,
Qui jusqu'au dernier jour durable nous acquitte
Du sacrificateur.
(G. du Buys, *l'Aumosne*, éd. 1582.)

polinet, s. m., certaine partie de l'arbalète servant à la bander :

Une arbaleste et quatre *polines.* (7 mai 1533, Arch. Gir., Not., Brunet 67-1.)

Cf. Poulion.

poliol, voir Poulieul.

polion, voir Poulion.

poliot, voir Paliot.

polipesie, s. f., mauvaise odeur :

Si le reume va es nazilles il fera feteur

ou *polipesie*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 16, éd. 1495.)

POLIR, *pollir*, v. a., mettre en meilleur ordre, tenir en meilleur état :

Il ne set si son queur *polir*
Qu'il soit cortois, preuz et vaillanz.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 55d.)

A tous les ne puet nuls les signeurs amollir
Qu'il ne prengent dou leur pour leur estas *pollir*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 249, Kerv.)

— Parer, orner, farder :

Maix cil felon plain d'outraige
Seivent si bien lor langage
Et lor mos *polir*
C'on ne seit choisir
Li keil ont loiaul couraige.
(MESSIRES GAISSEZ BRULEIS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 v°.)

Ce fut sentence trop amere
De lui susmettre adultere,
Et la mander lors pour ardoir,
La sainte femme versa de voir :
Dieu reclama, et ot plus chier
Son corps ardoir et escorchier,
Que sa char *polir* et corrumpre,
Ne que son mariage rompre,
Au consentement des veillars.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 520c.)

Paravant elle ne metoit son entente fors a elle *pollir* et cointoyer. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 109 r°, éd. 1493.)

— Pallier :

Nous devons plourer nos meffaitz et noz pechiez, et avoir pitié et vergoingne de les avoir faiz, et venir a confession humblement, et les regehir et les dire et les racompter aussi villainement et ordement comme l'en les a faiz, sans rien *polir* ne celer. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. C, Bibl. elz.)

Comme il fait aujourd'uy de telz qui viennent a confession devant leur prestre, qui est en lieu de Dieu, si se excusent en leur confession devant leur prestre, et *pollicent* leur meffait, c'est a dire qu'ilz ne dient pas leurs pechies sy vilment comme ilz ont meffait, et en ont honte de le dire. (*Ib.*, ch. XLVI.)

— Réfl., se parer :

Lors le roy saillit sur son cheval de plaine terre et print son escu que portoit l'ung de ses escuyers et son glaive et apres *se polit* et acoustra de ses armes et brocha son cheval des esperons. (*Perceforest*, I, f° 27d, éd. 1528.)

— *Poli*, part. passé, adj., élégant, gracieux, brillant, magnifique :

Mult estoit bele et *polie*.
(*Rom. et Past.*, I, 49, 9, Bartsch.)

Les dens menus et blans comme nois qui negie,
Les iex vairs et rians comme gorge *polie*.
(*B. de Seb.*, II, 883, Bocca.)

Diex le vous renderat en la gloire *polie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33724, Scheler, *Gloss. philol.*)

En la vilhe *polie*
C'on nommoit Amercuer.
(ID., *ib.*, 23319.)

Ch'est a entendre une fosse belle et *pollie*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 275, Chron. belg.)

— Dans un sens défavorable, déshonnête :

La chose estoit si *pollie*
Que on disoit que c'ert follie
De tant actendre sanz hurter
Et durement s'entre bouter.
(GUILL. DE ST. ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 3522, Charrière.)

— *A la polite*, loc., d'une manière élégante :

Et ma toquade a la *polite*,
Mes oreillottes a la mode.
(*Myst. de la Pass.*, f° 70a, impr. Instit.)

POLISSEMENT, *poll.*, s. m., action de polir, état de ce qui est poli :

Que nul ne puisse mectre tainture de charbon, ne de molet, ne d'ocre, ne d'autre panture, fart, ne *pollissement* en cuyr ne en poil, en peaulx ne en manteaulx de panne noire. (1470, *Stat. des Pellet. de Rouen*, Ord., XVII, 408.)

L'aymant ne souffre aucun *polissement*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. XIX, éd. 1488.)

Les singularites des perles sont blancheur, grandeur, *polissement* et poix. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2e p., I, 44, éd. 1558.)

Je voy qu'il y a plusieurs coquilles de poissons, lesquelles ont un si beau *polissement* qu'il n'y a perle au monde si belle. (PALISSY, *Des metaux*, Cap.)

Je te veux premierement discourir la beauté du *polissement* du dedans du cabinet. (ID., *Recepte.*)

Expolitio, *polissement*, polissure. (*Calepini dict.*, Bâle, 1584.)

— Fig. :

Les hommes... ont donné tousjours de plus en plus quelque *polissement* a leurs façons de faire. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 425, éd. 1566.)

POLITEMENT, *pollytement*, adv., d'une manière élégante, ornée :

Bouquets d'orfaverie *politement* faits. (DESREY, *Charles VIII*, an 1496, ap. Ste-Pal.)

Le roy estoit monté sur un brave cheval de pœil de loup, fort bien assis sur ses membres, tant *pollytement* et richement bardé et enharnaché de mesme pareure. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 39 r°.)

Grenier bien *politement* foilleté de planches. (1595, 2 pr. II, f° 68 v°, Arch. Liège.)

Norm., *politement*, proprement.

POLITESSE, s. f., état de ce qui est poli :

Son ventre est une purité et *politesse* d'ivoire. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

La douceur ou *politesse* et son contraire, qui est l'aspreté ne peuvent estre mises entre les proprietez specifiques. (DE CLAVE, *Nouv. Lum. philos.*, p. 248, éd. 1641.)

Par ainsi ceste qualité estant en deux elemens, et la *politesse* en trois, sçavoir en l'eau, en l'huile et en la terre elementaire, peuvent legitimement estre mises entre les qualitez tactiles seulement. (ID., *ib.*)

POLITIC, *pollitique*, s. m., officier chargé de la police, homme attaché au service du roi, employé par le gouvernement :

En la ville de Paris, y avoit deux citoyens de mediocre estat, l'un *politic*, et l'autre marchand de draps de soye. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 44e Nouv., éd. Gruger.)

Ont esté nommez assavoir pour *pollitiques* Adam des Hommets... (25 nov. 1573, Arch. mun. Rouen, A 19.)

POLITIE, voir POLICIE.

POLITISER, *-izer*, verbe.

— Neutr., faire de la politique, de l'administration :

Il s'ensuit par necessité que la cité *politize* tres bien, c'est a dire qu'elle a en soy bonne police laquelle est de telles gens. (ORESME, *Politiq.*, f° 145c, éd. 1489.)

Doncques appert que la communion ou communicacion politique qui est de gens moyens est tres bonne et que les citez *politisent* bien et ont bonne police, qui sont telles. (ID., *ib.*, f° 146c.)

Ceulx qui *politizent* et sont puissans sur la police. (ID., *ib.*)

Aussi firent ceulx de Siracuse au temps que ilz *politizoient* et gouvernoient bien. (ID., *ib.*, f° 199a.)

— Act., policer :

Pour cognoistre les diverses villes, pays, et meurs des hommes, en les *politisant* s'ilz estoient barbares. (*Alector*, f° 88 r°, éd. 1560.)

POLITURE, s. f., polissure :

Pour la blancheur et *politure* de la pierre. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 366, éd. 1552.)

Luxemb., *politure*, vernis.

POLKIN, *polkyn*, *polquin*, *paulkin*, *pocquin*, *pokin*, *poquin*, *paukin*, *pochin*, *porquin*, s. m., mesure de capacité pour les céréales, rasière contenant, pour le blé environ 126 litres, et pour l'avoine environ 130 :

Deux *polquins* de blé. (19 déc. 1281, *Lettres de reconnaissance*, E. Deseille, *Catal.*, p. 13.)

Somme de blé demouré en garnison, 190 *paukins* et les 2 pars du *polkin*. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 8.)

Un *pokin* d'avoine. (1298, Calais, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour 25 *paukins* de kauch. (1308, *Compte Willaume de Heronval, chevalier bailliu de Calays*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Item chiunc *paukins* et .VII. boisteaux de fourment, qui valent .XV. sols le *paukin*. (1319, Arch. JJ 59, pièce 82.)

Chiunc *paukins* et .VII. boistiaus de fourment. (1319, Arch. JJ 59, f° 32 v°.)

.XXI. *paukins* de feves. (*Ib.*)

Trois *polkins* de blé. (1322, Arch. JJ 61, f° 30 v°.)

Un *paulkin* d'aveine. (*Ib.*, f° 40 r°.)

Deux *pokins* de fourment. (1337, Arch. JJ 70, f° 127 r°.)

.IXxx. .VI. *pokins* .IIII. boisteaux et demy et le tierch de demi boistel d'avaine qui montent a .x. s. le *pokin* .IIIIxx. .XIII. lb. .V. s. .X. den. ob. (*Compte de 1347*, Pays Boulonois, p. 396.)

La coraterie du pain est telle que chacun bolangier fasse son pain assez grant, du poiz de la ville, et ne doit gaigner au *polkyn* ou rasiere de bled que .XII. deniers parisis. (*Coust. de la comté de Guysnes*, p. 21, Courtois.)

.XIII. *poquins* d'avoine et .VII. boisteaux de blé. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 82 r°.)

Item est a deduire pour l'amendement d'icelle cauch .VI. *polkins*, rente .IIc. et .XV. *polkins* vallent au pris de .VI. s. .VI. d. pour *polkin*. (1415, *Compt. de Boulogne-sur-Mer*, p. 173, Dupont.)

50 *poquins* de blé. (*Lettre du 1er sept. 1462*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 74.)

Rentes d'avoines deues chascun an. C'est a sçavoir que en chascun *poquin* a huit butels. (1478, *Compte du domaine au comté de Boulogne*, ap. Duc., *Polkinus*.)

Le *pocquin* de blé. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. du baill. d'Amiens, II, 678, Bouthors.)

Ung *pocquin* de sel. (*Compte du bailliage d'Outreau pour 1515-1517*, E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 180.)

Ung *pelquin* de chau. (*Compte de la ville de Boulogne pour 1563-1564*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer, n° 1.)

Quatre *porquins* froment. (*Pièce de 1566*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 318.)

Boul., *poquin*, mesure de contenance employée pour la chaux.

POLKINAGE, *poquinage*, *pochenaiche*, s. m., redevance payée en froment ou en avoine :

Touz les droiz de l'aule et le *pochenaiche* des blez. (1342, *Franch. de Chatillon*, charte orig. app. à Mlle Mornay.)

Des *poquinages* des vaissiaux qui admenent grains au hable de Bouloigne, lesquels doivent chacun vaissel un poquin de blé ou de quelque grain que ce soit, s'ils sont querquiez au bout de la nef, et s'ils ne sont querquiez que devant mast, ou derriere mast, ils ne doivent que demy poquin. (1402, *Compte du domaine de Boulogne*, ap. Duc., *Polkinus*.)

Poquinages et rentes de la vicomté de Boulenois. (1478, *ib.*)

POLL, s. m., mot anglais, signifiant liste, charte :

Ascun petit chose sera ici dit de endenture et de fait *poll*, concernant condicions. (*Ten. de Littl.*, f° 87, ap. Ste-Pal.)

POLLAGE, voir POULAGE.

POLLANGI, voir POLAINGI.

POLLARD, s. m., sorte de monnaie :

Nous avouns entendu qe hom ne resceit mie en la dite ville le *pollard* ne le crocard pur maille de esterling, solonc l'ordenaunce qe n'ad gaires en estoit faite. (*Lib. Custum.*, I, 189, 28, Edw. I, Iter. brit. script.)

En cele temps furent les *pollards* mis pur maille. (*Chron. de Lond.*, p. 27, Aunger.)

POLLE, s. f., jeune fille :

Neule coso non la pouret omque pleier
La *polle* sempre non amast lo Deo menestier.
(*Eulalie*, 9, P. Meyer, *Rec.*, p. 193.)

POLLENGNOUL, voir POIGNEUL.

POLLER, voir PELER.

POLLETRIE, voir POLETERIE.

POLLICEUR, voir POLICEUR.

POLLICIE, voir POLICIE.

POLLICITATION, s. f., promesse :

Par ceste joieuse responce et *pollicitation* du roy mua la tristesse de sa face et la confusion qu'il avoit. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 162d.)

Enigmatiques *pollicitations*. (*La tres ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 67c, éd. 1486.)

Considerant les belles promesses et *pollicitations* du temps passé si tost cheues et mises en oubly. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 35c, éd. 1522.)

Cesar... haranguant un jour ses legions leur fit promesses et *pollicitations* de presens et richesses. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 245 r°, éd. 1584.)

POLLICITÉ, voir POLICITÉ.

POLLICITER, v. a., promettre :

Pourtant que tu les voys vollages
En leurs desirs sollicitant
Tu leur alaictes les courages
En plusieurs biens *pollicitant*.
(*Therence en franç.*, f° 72d, Verard.)

Se me sembloit incomparable que toutes les peines et servitudes que faictes avoye a plusieurs soy disans *pollicitans* bastons et supportz de mon infirmité ou adversité estoient nulles. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 35c, éd. 1522.)

POLLICITEUR, s. m., celui qui promet :

Or est ainsi que naturellement quant on persuade l'homme es choses adverses en luy promettant liberation, la grant avidité qu'il y a luy fait donner creance, posé que ce que le *polliciteur* dit soit faulseté. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 24, éd. 1530.)

POLLIN, adj. ?

Estain *pollin*. (1565, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POLLION, voir POULION.

POLLIR, voir POLIR.

POLLIQUE, adj. ?

Maladie ylliaque et *pollique*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 42, éd. 1485.)

On lit : Passion elliaque et colique, au ms. Richel. 22533, f° 73d.

Aussi sont (les boyaux) aucunes fois grevez de grosse humeur flegmatique qui estouppe les parties basses, et empesche la grosse matiere a yssir hors, et de ce vient la malladie illiaque et *pollique* qui sont maladies mortelles. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 45 v°, éd. 1536.)

POLLISSEMENT, voir POLISSEMENT.

POLLISTRE, s. m., poulain :

Et prenoit li buef por arer, et li jument qui faisoient bons *pollistre*. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, III, 9, Champollion.)

POLLITIQUE, voir POLITIC.

POLLOUCHE, *pollousse*, *potlouche*, s. f., louche à pot :

Ore faut il avoir louches de bos et *potlouches* et un escuellier pour mettre louches et escuelles de bos. (*Dialog. fr. flam.*, f° 3a, Michelant.)

Mandes, louches, *pollouches* a .III. d. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pollousses de bois pour la cuisine. (1538, *ib.*)

Trois *potlouches* pour servir a l'infermerie. (1606, *ib.*)

Art., *poulouche*, grosse louche en bois.

POLLOUSSE, voir POLLOUCHE.

POLLU, voir POLU.

POLLYTEMENT, voir POLITEMENT.

POLMEAU, voir POMEL.

POLMENT, *poulment*, *pulment*, *pullement*, *poment*, s. m., mets, plat ; ce qu'on mange avec le pain :

Il fist aporteir lo *polment* cui il avoit comandeit appareilhier. (*Dial. S. Greg.*, p. 134, Foerster.)

Aleiz, si coisiez del *polment* a noz ovriers. (*Ib.*)

Lieve sus, biaus dolz pere, menjue ton *polment*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 55c.)

As viles, as chastels, as bours,
As marchiez e as quarrefours
Fist amener les *poulmenz* quiz
Par veiturers bons establiz
Qui les livrerent as soufreitous.
(ANGIER, *Vie de saint Grég.*, 1685, P. Meyer.)

Ysai dist a David son fill : Pren plain pot de *poment* et cez .x. pains et si les porte a tes freres. (*Bible*, Richel. 899, f° 136d.)

.v. potees de *polment*. (*Ib.*, f° 142 r°.)

Ke li doi *polment* soient mis a table. (*Regle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 91 v°.)

Se tous li uns *polmens* est encore a aporter. (*Ib.*, f° 92 r°.)

A deus *polmens* se tiegne. (*Ib.*, f° 169 v°.)

Il mengierent du *poulment* fait en brouet du poisson. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 212°.)

Pulmentum, *pulmens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.) Impr., *piumens*.

Icy sont du *pullement* ou lentilles en une escuelle. (*Mist. du Viel Testam.*, II, p. 142, A. T.) Var., *pulment*.

POLMINISTRE, s. m., officier du poll?

Que nul maire, baillif, *polministre* ne nul autre ne se medleroit de la vent de nul maner des vitailles. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Cf. Poll.

POLMITE, voir Polimite.

POLOT, s. m.?

Nus ne puet faire feutre de poil, ne de coteus, ne de *polot*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 742.)

POLPE, *poupe*, *porpre*, *pope*, s. m., polype:

Ce meismes font *polpes* en mer et camelion en terre. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 250, Chabaille, var.) Autres var., *porpres*, *popes*.

Qu'il y a de *poupes* au monde
Qui hantent et la terre et l'onde,
Qui avec les blancs se font blancs,
Qui noirs avec les noirs deviennent,
Qui gris avec les gris se tiennent,
Mille changemens redoublans!
Poupes, vostre propre pasture,
Les huytres par juste avanture
Vos fouets tiendront enfermez:
Poupes, vous aimez tant l'olive:
Gardez que mal ne vous arrive
De l'olive que tant aimez.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 64 r°, éd. 1619.)

Voir dans Littré *poulpe* et *polype*.

POLQUIN, voir Polkin.

POLRE, *poulre*, s. m., marais desséché, polder:

Li devant dit eschevins et communs doivent faire entree sur leur coust, de le rue des Bouchers dusques a le rue de l'Espee, et partout dedens le *polre*, si commestiers sera, si com puist schevaucher et schariier parmy les rues sur le *polre*, sauf le cours del yeauwe dou moulin, ensi con puist sur cel *polre* soufficiaument masonner. (1269, *Vente faite à la commune de Dam*, Tailliar, p. 302.)

Comme nostre chiere compaigne Ysabeaux contesse de Flandre et de Namur tenist aucun yretage si comme meur et *poulres*, ki sont waingnet des gies de le mer, etc. (1290, Arch. JJ 48, pièce 200.)

Item neuf livres, dix huit solz et quatre deniers de rente qu'il nous devoit et paia pour son nouvel *polre*. (1331, *Charte de Louis comte de Flandres*, cartulaire II de Flandre, ch. dlxxiii, f° 24, ap. Duc., *Polra*.)

POLRIERE, voir Poudriere.

POLS, voir Pous.

POLSE, s. m.?

Il voit, il oit, il n'est pas sours,
Il fait a ses *polses* les droiz:
C'est un grand donneur de bons jours.
(E. Deschamps, *Poés.*, IV, 277, A. T.)

POLTIERE, voir Poletiere.

POLTRONAT, s. m., sorte de raisin noir:

Quant aux raisins noirs, que le vulgaire appelle *poltronas*, au lieu qu'on les devroit appeller sobres, leur vin estant fait est fort bon et ne debilite point la personne, ayant cela de particulier qu'il n'enyvre point. (Du Pinet, *Pline*, xiv, 2, éd. 1566.)

POLTRONERIE, *-onnerie*, s. f., paresse, lâcheté, inertie, mollesse:

Or, pour ce que ce vieil logis estoit fort mal couvert, quelques gouttes de l'eau de la pluye qui cheoit par un trou de la couverture tomboient droit sur l'œil de Fentuze, de façon qu'elles le resveillerent, luy desrobbans son repos; mais le malheureux, pour la grand *poltronnerie* qui estoit en son meschant corps, n'en voulut jamais bouger de sa place, ny eviter le peril et inconvenient qui luy en advint. (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, VIII, i, Bibl. elz.)

Sennuce, qui ne vivoit moins poltronnement que les deux premiers, se maria et print pour femme une qui ne luy devoit gueres en lascheté, paresse et *poltronnerie*. (Id., *ib.*, VIII, i.)

Le poltron et cagnardier est blasmé d'un chacun, monstré au doigt et chassé de toute honeste compagnie, tant sa paresse, lascheté et faineantise le rendent odieux; et toutesfois il ayme mieux traisner ses miserables jours en toute langueur et pauvreté, que renoncer a son mestier de belistre et coquine *poltronnerie*. (Id., *ib.*)

POLTRONIE, *-onnie*, s. f., mollesse, lâcheté, poltronnerie:

Le roy estant marry de la *poltronnie* de ce grand corps commanda qu'on le tuast. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 40, éd. 1566.)

Poltronie et paresse. (Id., *ib.*, IX, 15.)

POLTRONISE, *poultronnize*, s. f., mollesse, lâcheté, poltronnerie:

Quand l'un moisi de *poltronise*
La coule (la vie) en toute fetardise.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. IV, f° 152 v°, éd. 1619.)

Poltronise brave les Dieux.
(Id., *ib.*, f° 156 r°.)

Estant signe de *poltronise* quand on ne s'adresse qu'aux foibles et timides. (G. Bouchet, *Serees*, xxv, t. IV, p. 133, Roybet.)

De quoy M. le mareschal fust autant fasché que esbahy d'une si honteuse *poultronnize*. (Carloix, *Mém.*, IX, 8, éd. 1757.)

POLTRONISER, *-onniser*, v. n., faire le poltron:

Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris a faire bonne mine:
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu, et a *poltronniser*.
Dessus un mot une heure je m'arreste.
S'on parle a moi, je respons de la teste.
(Cl. Marot, *Epistre à M. le Dauphin*, du temps de son exil à Ferrare, p. 220, éd. 1596.)

Aussi tu pourrois bien en feignant deviser,
Ainsi comme un Prothé me faire desguiser,
Tant un Italien finement *poltronise*.
(Grevin, *Gelodac.*, éd. 1560.)

POLTRONITÉ, *poiltronité*, s. f., poltronnerie:

En ceste intention que personne ne les eust, personne ne les leust, fors leurs *poiltronitez*. (Rab., *Quart livre*, prol., éd. 1548.)

POLU, *pollu*, *polhu*, part. passé et adj., souillé, sale:

Ke li cuers n'ait nule male pense ki la polie bealteit del anrme rende laide et *polhue*. (*Job*, p. 483, Ler. de Lincy.)

Il appelle et salue les ordes *pollues* oreilles des diables. (J. de Salisb., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 68°.)

Car ils n'estoient point *polus* ne souilles de trayson. (*Trahis. de France*, p. 129, Chron. belg.)

Ceux qui sont cent fois pires que les Mores de Barbarie, ayant rompu les croix, les autels, et *polu* les eglises de Dieu. (Montluc, *Comment.*, t. II, f° 61 r°, éd. 1592.)

Se disait encore au xviii° s.:

Par quoi, mon fils, votre muse *pollue*
Sera rôtie, et c'est chose conclue.
(Volt., *Sat.*, Déf. du Mondain.)

Il rebénit la chapelle *pollue*.
(Id., *Puc.*, ch. xvii.)

POLUCIEUX, *-eulx*, adj., souillé:

Polutus, *polucieulx*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 230 v°.)

POLUCRONE, s. m., vivat, acclamation:

Et Griu li vont encontre (à l'empereur), comme chil qui miervelleusement desiroient ke il venist; et aportent les ancones, et si li font *polucrone*. (Henri de Valenciennes, *Hist. de l'empereur Henri*, 663, Wailly.)

Et quant il entra en Thebes, dont pevussies oir un si grant *polucrone* de palpas et d'alcontes, et d'oumes et de femes. (Id., *ib.*, 672.)

POLUSTE, voir Polute.

POLUTE, *poluste*, adj. f., souillée, impure:

Et manioient a mains *polustes* et maculees de sang humain les dignes relicques et sanctuaires. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cclix, Buchon.)

Par quoy tollerer
Vous fault voz manieres *polutes*?
(J. d'Ivry, *Secr. et Loix de Mariage*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 201.)

POLYMENT, voir Poliement.

POLYMITE, voir Polimite.

POLYTRICHON, s. m., polytric, sorte de fougère:

Trichomanes, fidicula capillaris, offic.

polytrichon, it. et esp. politricho. (Jun., *Nomencl.*, p. 106, éd. 1577.)

polz, s. m., jetée :

Elles estant (à pêcher) sur lour *polz*, et uxowaire de lour maison. (1459, *Hist. de Metz*, V, 640.)

polze, s. f. ?

4 muids *polze*. (1518, *Jug. et sent.*, 41, 97, Arch. Liège.)

pom, voir Pont.

pomade, voir Pomee.

pomat, s. m., cidre de pommes :

Ils tiennent leurs chaloupes... bien pourveues ou garnies de pain, de vin, de *pomat*, outre d'autre boisson, etc. (Cleirac, *les Us et coutumes de la mer*, p. 127, éd. 1647.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *pomat*, résidu des pommes pilées.

pomblade, voir Plomblade.

pomé, *pommé*, *pomey*, *pommey*, s. m., cidre de pommes :

L'ermite leur donna du pain et du *pommey*.
(*Girart de Ross.*, 2039, Mignard.) Var., *pomey*.

Faulte de mieux, de bon *pommé*
Bien souvent je prends une dose.
(*Vaux de Vire d'O. Basselin*, XVI, Jacob.)

Mon estomach me dit aussi que sa nature
Ne se peut pas changer,
Le chargeant de *pommé*, qui n'est sa nourriture,
Que c'est l'endommager.
(*Ib.*, VIII.)

Se dit dans le Perche avec le sens de boisson faite avec des pommes entières, dans la Sarthe et l'Orne avec le sens de cidre en général.

1. **pomee**, *pommee*, s. f., pommeau :

Pour netteier les *pomees* de le jumele et l'escheu. (1436, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En acoustrant d'or le manche et *pommee* des espees. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 116 v°, éd. 1556.)

2. **pomee**, *pommee*, *pomeye*, s. f., cidre de pommes :

Pommee. (*Cout. du Bourbonnais*, tit. 36, indic. inexacte dans Ste-Pal.)

Plusieurs textes offrent la forme méridionale *pomade* :

Froment, vin, citre ou *pommade*. (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 703, éd. 1604.)

Nous n'en pouvions plus, ayant prins un peu d'eaue et de *pomade*, et du pain de millet en quelques pauvres maisons que nous trouvasmes en chemin. (Montluc, *Comm.*, l. I, éd. 1594.)

Si aucun loue tonne ou touneau pour tenir citre, autrement dict *pommade*. (Guenoys, *Conf. des Coustumes*, f° 403 r°, éd. 1596.)

— Compote de pommes :

Appelmoes, *pomeye*, pommes estuvees. (Gasparus, *Gazophylace de la langue flamande et françoise*, éd. 1656.)

pomel, *pomm.*, *pommiel*, *pommeau*, *poumel*, *poumeal*, *peumel*, *pumel*, *pumiel*, *pummiel*, *pumiau*, *pusmiel*, *pemel*, *polmeau*, *plomel*, *plommel*, *plommeau*, *plumiel*, s. m., petite boule en forme de pomme placée au sommet de quelque chose, sommet en général :

Luisent ces aigles et cest *pumel* d'or mier.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 144a.)

Maint pavillon et maint *pumel* doré.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 39a.)

Les aigles voient et les *pomiaux* luisir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xxxv, p. 136, P. Paris.)

En loing commence a regarder,
Si vit un *pommel* aparoir
Mes povrement le pot veoir ;
Lors commence a chevauchier
Tant qu'il fu sor un rochier...
Si vit un mur et un chastel
Dont tot li mur et li quernel
Erent de marbre coloré.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 181b.)

El cercle d'or ot dui *pomeax*.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1383, Du Méril.)

La plus tres noble tente qui oncques fust ouvree,
Quatre *pumiaus* y ot par oevre devisee.
(*Chev. au cygne*, 22029, Reiff.)

Ot un *pumel* de fin or d'outre mer.
(*Aymeri de Noirbonne*, 132, Kroesler.)

Sor le *pumel* de la tour. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2c.)

Bertrans, li fils Naimon, est ales atachier
Au *pomel* de la tor du grant palais plenier
Une enseigne vermeille i a fait baloier.
(*Gui de Bourg.*, 3403, A. P.)

Sor les *pumeaus* sont li lion
Et li aiglet et li dragon
Et ymages d'autre figure
Qui semblent vives par nature.
(*Parton.*, 841, Crapelet.)

Un escarboncle a el *pumel*
Qui el rubi siet bien et bel.
(*Ib.*, 1027.)

Li *pumiaus* (du casque) et li aigle en son
Furent de l'oevre Salemon.
(*Blancand.*, 4095, Michelant.)

Li *pomels* est d'un chier rubin.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 567a.)

Pour les cordes a lever l'espi et le *pumiel* de le neuve tour. (1294, *Trav. p. les chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 9.)

Sour le palais a .ii. escarboucles et .ii. *pumiaus* d'or pour çou que li ors resplendit de jour et les escarboucles de nuit. (*Lettre de prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 466.)

Sur le palais a deux *polmeaux* d'or, et sur chascun *polmeau* a deux charboucles. (*Nouvelletes et diversites estant entre les bestes en la lettre de Prestre Jehan*, Bibl. elz.)

Mist Dieu sur le *poumel* du temple.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 18a.)

Une pieche reonde de plonc dont on couvri le *pumel* de le dicte tresorrie. (1323, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 57.)

La bordure dessoubs le cescle et des le cescle jusques au *plomel*. (1384, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 36, Gadan.)

Deux *pumiaux* d'argent. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Deuz grans *poumealz* d'estain fais par Rogeles le potier pesans .lxxiiii. libvres. (*Compte de 1396-1397*, Arch. mun. Mézières, CC 30, f° 22 r°.)

Le heuse, le *pommiel* et le buse dudit belfroit. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103e Somme des mises, f° 97 r°, Arch. Tournai.)

Un calipce d'or a un *plommeau* a esmaulx. (1420, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 389, Douët d'Arcq.)

Quant aux deux *pumiaux* et enseignes de ploncq estans et mises a la dessus dite garite. (Février 1422-février 1423, *Compte des Fortifications*, 26e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et sy a fait, a la dicte barriere, deux grans postiaux, chascun a ung *pummiel*. (1436-1437, *Compte des Fortifications*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Lances d'argent a *pumiaux* frazes. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pusmiel. (*Ib.*)

Quant il vint a l'huys du gallatas, il veit Aroes assis sur la chaire ou il avoit *pommeaulx* qui estoient chargez de fyolles toutes plaines d'eaues. (*Perceforest*, vol. III, ch. xxx, éd. 1528.)

Lors monta au galletas de sa court, puis print une eschelle qui le mena vers une fenestre qui faisait voye au *plommel* qu'il boutoit hors au dessus du couvercle, puis monta en haut tant qu'il se mist hors par dessus la couverture. Alors il coule l'eschelle du *plommel* de l'ung de ses bras. (*Ib.*, vol. IV, ch. xiv.)

— Sorte d'ornement qu'on mettait aux habits sacerdotaux :

Esquelles chapes y faut les *pommeaulx*. (1363, *Invent. de la Ste-Chapelle*, ap. Duc., *Pomellus*.)

— Pointe :

Item une pieche de terre contenant demi bonnier et .lix. verghes, gisant deseure le fosse, au *pumiel* haboutant du les vers le dicte riviere a l'eritage dudit segneur de Calonne. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, f° 51 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

— Quenouille :

Collus, *peumel*. (*Pet. Voc. lat.-fr. du* xiiie *s.*, Chassant.)

— Pommette de la joue :

El *pumel* de la face.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 17 r°.)

Le visage ront et le *pumiel* de le goe gros. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 12 r°.)

Et se li arceure torne vers les temples et vers le *pumel* de la jouwe c'est signe de negligence. (*Art d'amour*, II, 193, Petit.)

Elle perdra le cuir des deux *pommeaux* de sa face pour mieulx estre connue. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. lv, éd. 1488.)

— Partie charnue, gras du mollet, de la jambe, de l'épaule :

Icellui Perier frappa le suppliant un cop en la senestre jambe au dessus du *pommel*, et lui coupa l'os de la jambe. (1363, Arch. JJ 92, pièce 223.)

Jehan du Mont, tisserant de draps, est tenus en peril d'affolure de deux plaies que il a, l'une sur le *pumiau* de l'espaulle, et l'autre ou ploit du dit *plumiel*, du droit les. (24 juillet 1415, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Conjuracions et empeschemens de peril de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Le suppliant d'une faux ou daille frappa icellui Pierre environ le genoil pres du *pommel* de la jambe. (1416, Arch. JJ 169, pièce 353.)

Haquinet de Mulem, fil Marcq de Mulem, est tenus en peril d'affolure d'une playe d'estecq, qu'il a desoubz le *pumiel* de le destre fesse, au par derriere, perchant au lez dedens le jambe, envers le cuisse. (29 décembre 1445, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

Gosset de Lannoit, boulenghier, fil Jehan, est tenu en peril d'affolure d'une playe d'esteq, qu'il a desoubz le *pommel* de le dextre fesse, perchant vers le jointure de le cuisse. (11 mai 1449, *ib.*)

Item est tenu en peril de mort et d'affolure d'une playe d'esteq, qu'il a sur le *pumel* de le senestre fesse, perchant tout ens, vuidant ou plat de l'aynne. (6 septembre 1450, *ib.*)

Deux plaies d'estocq qu'il a sur le submité du chief, l'autre ou millieu du dos, et l'autre au *pemel* de le senestre fesse. (7 septembre 1450, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

Pommeau de la jambe, the caulse of the leg. (Cotgr., 1611.)

Norm., *pommeau, pommiau,* mollet.

POMELAT, voir Pomelet.

POMELÉ, *pomm.*, adj., muni d'un pommeau :

En sa main tint .i. baston *pomelé*.
(*Gaydon*, 864, A. P.)

— Grisonnant ?

Le grant hyver, a Lyons arriva un here *pommelé*, accoustré en ramonneur de cheminees, qui se disoit piemontois. (*Nouv. fabrique des excell. Traits de verité*, p. 33, Bibl. elz.)

POMELER, *pomm.*, v. n., s'arrondir en forme de pomme :

Comme une rose qu'un amant
Cache au sein de quelque pucelle,
Qu'elle enferme bien cherement
Pres de son tetin qui *pomelle*,
Puis chet fanie sur la place
Au soir quand elle se delace.
(Rons., *Œuv.*, Amours, l. II, Chanson, p. 164, éd. 1584.)

Vous avez les tetins comme deux monts de lait,
Qui *pommelent* ainsi qu'au printemps nouvelet
Pommelent deux boutons que leur chasse envi-
[ronne.
(Id., *ib.*, p. 122.)

Sur son sein vermeil qui *pommelle*.
(E. Pasquier, *Œuv. mêlées*, p. 644, éd. 1619.)

Avoit un beau tetin qui *pommeloit* encor.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 65, éd. 1604.)

POMELET, *-ellet, -at, pum.*, s. m., petite boule en forme de pomme :

N'i a coulombe ne *pumelet* assis (au palais)
Qui tous ne soit d'or u d'argent massis.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 201 r°.)

Tu feras un traitiz chandeler de tres nat or, sa hanste et ses branches et hanepes et *pomelas* et liz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 42, Hofmann.) Lat., sphaerulas.

Item ung rosier d'or, a tenir en sa main, ouquel a deux *pommellez* rons, et est la rose que le Pape donne le jour de la mykaresme au plus noble. (1380, *Invent. de Charles V*, 2156, Labarte.)

Le tassiel de l'aultre coppe de cœuvre quaré a deux ymaiges d'argent eslevees et derriere deux *pumelles*, l'un d'argent, l'aultre de cœuvre. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

— Sorte de fruit ayant quelque ressemblance avec la pomme :

Dans les prairies tout du long de l'hiver il y a certains petits fruits comme des *pommeletz* colorez de rouge, desquels nous faisions du cotignac pour le dessert. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 815.)

POMELLERIE, voir Pommellerie.

POMENT, voir Polment.

POMERAT, voir Pomeret.

POMEREE, *pomm.*, s. f., lieu planté de pommes :

Pometum, *pomeree*. (*Gloss. l. fr.*, Richel. 7692.)

La *Pomeree*. (1490, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11523.)

La *Pommeree*. (*Ib.*)

POMERET, *-rat, pomm., poumeret, poumereil*, s. m., lieu planté de pommiers :

J. de *Poumeret*. (1267, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Au bois de *Poumereit*. (*Ch. du 9 juin 1300*, Arch. Seine-et-Oise.)

Les terres du Temple du *Pommeret* en 1312 étaient de 88 acres. (Mannier, *Commanderies*, p. 434.)

.i. tercel de vigne au *pomeret* qui fu Jehan Maillart. (1375, *Censier du Thiais*, Arch. S 3082, f° 38 r°.)

Quatre arpens de terre seans au *Pomeret*. (*Dénombr. de S. Pere près Melun*, Arch. P 26², pièce 156.)

Un petit labourage qui s'appelle le *Pomerat*. (1456, Le Pommerat, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 345.)

Noms de lieux, *Le Pomeret* (Seine-et-Oise), *Pommeret* (Charente, Côtes-du-Nord, Seine-et-Oise), *Le Pommeret* (Seine-et-Oise).

POMERIN, *pumerin, poumerin, pomm.*, adj., de pommier :

A .ii. poins tint un baston de lardin,
Gros de pomier d'un planson *pomerin*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 174c.)

En sa main tint .i. baston *poumerin*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 19a.)

An sa main .i. tronçon d'un baston *pomerin*.
(J. Bod., *Sax.*, clxxxv, Michel.)

Anste *pumerine*.
(Id., *ib.*, Ars. 3143, f° 239a.)

Dont leva a .ii. mains le baston *pommerin*.
(*Gaufrey*, 8809, A. P.)

POMET, *pommet*, s. m., petite pomme :

Pendoit une petite chainete doree a la semblance d'un *pommet* d'or. (Monstrelet, *Chron.*, vol. I, f° 95, éd. 1516.)

Noms de lieux, *Pomet* (Savoie), le *Pomet* (Creuse).

POMETE, *-ette, pomm., poum., pum., pumm.*, s. f., petite pomme :

Moult poi de pain ai puisedi usé,
Mais de racines ai mengié a planté,
Et de *pumetes* que j'ai u bos trouvé.
(*Huon de Bord.*, 3087, A. P.)

Il quident des honeurs du monde que ce soit vraie gloire, d'une *pomete* une montaigne. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 31c.)

Mes *poumetes* sauvages y avoit grant foison.
(*Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 21.)

Deux draps de soie semes de petites *pommettes* et rosetes d'or. (xve s., 1re moitié, *Inv. de S. Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3245, f° 112b.)

Et foison sauvages *pommetes*.
(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

Elle a grans feulles et fleur vermeille, et semblent petites *pommetes*, et fait semence noire et longue. (*Le grant Herbier*, n° 60, Camus.)

Leur distribuoit noisettes, escafotes, pierettes, *pummettes*. (*Prones d'ung curé de Cisoing*, xve s., ms. Lille 102.)

Filles de Jherusalem, filles de paix, garnissez moy de florettes, avirones moy de *pommettes*. (*Le Chapelet de Virginité*, Fréd. Godefroy.)

La demy rondeur des mammelles ressemblantes a petites *pommettes*. (Ber. de Verville, *Songe de Polyphile*, f° 110 v°, éd. 1600.)

Boulogne-sur-Mer, *peumette*, petite pomme.

POMETÉ, *-mecté, pomm.*, adj., terme de blason, se dit des pièces dont les extrémités se terminent en forme de boules ou pommes :

Du vicomte de Bruniquel, qui porte

party en pal d'argent et de gueulles a une croix vuidee et patee de l'un en l'autre et *pommectee* d'or a une orle de huyt escussons d'or. (*Traité des tournois*, Richel. 1997, f° 35 r°.)

De gueules a une croiz d'ermine patee, *pommelee*. (*Armor. de Fr. de la fin du XIVe s.*, Cab. hist., VI, 122.)

Pommeté: Pommetie (a tearme of blason). (COTGR., 1611.)

— Orné de pommettes :

Et si ne pourra nul du dit mestier faire gaine d'un cuir sangle, grenetee ne *pommetee*. (1402, *Statuts des gainiers*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 674.)

POMETURE, *pommeture*, s. f., qualité de ce qui est pommé ou *pommeté* :

Pommeture : f. Pommeture ; or the being pommetie. (COTGR., 1611.)

POMEUR, *pommeur*, s. f., qualité d'un légume qui pomme :

De trois ou quatre especes de laictues remarque on plus grosses, plus vertes, plus blanches et plus cabusses ou pommees les unes que les autres, dont les plus prisees sont celles qui le plus tiennent de la blancheur et *pommeur* pour les salades et potages. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 5, éd. 1605.)

POMEUX, *pomm.*, adj., plein de pommes, abondant en pommes :

Pommeux. Full of aples. (COTGR., 1611.)

— Qui porte des pommes ou des fruits semblables à la pomme :

Son fruit respond du sep qui tendre s'ouvre
Automne le *pommeux*.
(ROB. ET ANT. LE CHEV. D'AIGNEAUX, *Epigr. de Virgile*, f° 12 r°, éd. 1582.)

Grosse de moust va le *pommeux* Automne
Sa grappe elargissant.
(ID., *ib.*, f° 12 v°.)

Par les jardins carrez les fontaines resonnent,
Qui arrousent le pied des *pommeux* orangers.
(RONS., *Hymnes*, l. II, de l'Automne, p. 723, éd. 1584.)

Norm., *pommeux*, abondant en pommes, favorable à la culture du pommier. On dit proverbialement en Normandie : Année hannetonneuse, année *pommeuse*.

Nom de lieu, *Pommeuse* (Seine-et-Marne).

POMEYE, voir POMEE.

POMIER, *pommier*, s. m., arbre portant des fruits qui ressemblent à une pomme :

Pommiers de grenate. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 5 r°, éd. 1516.)

Ung *pommier* d'oranges. (ID., *ib.*, f° 46 v°.)

POMIERE, *pommyere*, s. f., verger planté de pommiers :

Ceulx s'esjouyssent qui cueillent les premieres
En leurs jardins les fruictz de leurs *pommyeres*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 28 r°.)

POMIS, s. m., pierre ponce :

Pumex, *pomis*. (J. DE GARL., *Gloss.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 68.)

POMMADE, voir POMEE.

POMMÉ, voir POMÉ.

POMMEAU, voir POMEL.

POMMECTÉ, voir POMETÉ.

POMMEE, voir POMEE.

POMMEL, voir POMEL.

POMMELÉ, voir POMELÉ.

1. **POMMELEE**, *poumelee*, s. f., sorte de plante, la patte de lion, l'alchimille :

Leontopetalon, vulgo Pattaleonis : Gallice de la *pommelee*. (C. EST., *De lat. et græc. nominibus arborum*, p. 45, éd. 1547.)

Consiligo, une herbe qui croist avec le seigle, qu'on apelle *poumelee*. (GUILL. MORELIUS, *Verborum latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Pommelee, patte de lyon. Consiligo Plin. pulmonaria Vegetii. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

Slangen wortel, *pommelee*, patte de lion. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

2. **POMMELEE**, s. f., pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine :

Et se c'est beuf ou vache vendu... qui ait le fil ou la *pommelee*, bosses ou autres apostumes. (1487, *Ord.*, XX, 50.)

Cf. POMMELLERIE.

POMMELER, voir POMELER.

POMMELET, voir POMELET.

POMMELLE, voir PAUMELE 2 au Supplément.

POMMELLERIE, *pom.*, s. f., pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine :

Nul ne pourra vendre ne exposer en vente aucun beuf ou vache qui soient entechez de filz, *pomellerie*, enpostume ou autre maladie dangereuse. (1497, *Ord.*, XX, 623.)

Cf. POMMELEE 2.

POMMERET, voir POMERET.

POMMERIADE, s. f., mélisse :

Pommeriade, f. Melisa. (OUDIN, 1660.)

POMMERIN, voir POMERIN.

POMMET, voir POMET.

POMMETE, voir POMETE.

POMMETÉ, voir POMETÉ.

POMMETURE, voir POMETURE.

POMMEUR, voir POMEUR.

POMMEUX, voir POMEUX.

POMMEY, voir POMÉ.

POMMIEL, voir POMEL.

POMMIER, voir POMIER.

POMMONEUS, adj., pulmonique :

Ahi ! char lasse et *pommoneuse*,
Char lecheresse et envieuse.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 25^c.)

Tant que de bien se metent hors
Por la char et laide et honteuse,
Plaine d'ordure et *pommoneuse*.
(*Ib.*, f° 108^d.)

Li cors est ors et *pommoneus*.
(*Ib.*, f° 128^b.)

POMMOYER, voir PALMOIER.

POMMYERE, voir POMIERE.

POMONÉ, adj., qui a un pommeau :

La pongnee d'icellui (calice) *pomonee* et esmaillee. (1462, *Compte*, Arch. Meuse, 80.)

POMPANT, adj., glorieux, altier, vaniteux, présomptueux :

Venez, *pompans*, bruyans legistes.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1e p., I, 31, Bibl. elz.)

Leurs bandes autrefois si *pompantes* d'orgueil,
Mortes parmi les champs, sans larmes et sans [deuil,
Resteront diffamees.
(CHASSIGNET, *Psaum.*, LXXXII, éd. 1613.)

POMPAUMENT, adv., d'une manière fière, altière :

Pompatice, glorieusement, *pompaument*. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

POMPE, s. f., pompon :

En sa vie ne luy avoit donné que une armerie a seize *pompes* que elle garda et meit en sa quenoille. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arr. d'am.*, XXXIII, éd. 1533.)

Adoncques un chascun d'entre eulx en grande liesse et petites chansonnettes vilaticques dresserent un grand boys, auquel y pendirent une selle d'armes, un chanfrain de cheval, des *pompes*, des estrivieres. (RAB., *Pantagr.*, ch. XXVI, éd. 1542.)

POMPEE, s. f., arrogance :

Par orgoil grant et par *pompee*.
(*Vie de S. Thomas*, 850, var., ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

POMPER, verbe.

— Act., célébrer avec pompe :

Comme ils disoient, voicy venir Oree,
Qui pour *pomper* la victoire honoree,
Et pour aux Dieux s'acquiter de ses vœus,
Dedans ses parcs avoit choisi cent bœufs
Au large front, agreables offrandes.
(Rons., *Franc.*, III, éd. 1623.)

— Neutr., faire le glorieux, le magnifique, se parer avec magnificence :

Ilz sont bobancieux, ilz *pompent*,
Sur grans et petis veullent prendre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 40673, A. T.)

Je faitz mes gorgias courir,
Dancer, bondir, tourner, virer,
Trasser, furetter, enquerir,
Fringuer, *pomper*, chanter, saulter.
(Coquillart, *Blason des Dames*, II, 181, Bibl. elz.)

Les biens desquelz vous jouissez
Sont ilz a vous, par vostre foy ?
Vous en *pompez* et gaudissez
Et grosses putains nourissez,
En desprisant Dieu et la foy.
(J. d'Ivry, *Secr. et Loix de Mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 199.)

De tout ce cas le roy bien adverty
Avec son train de Bourg s'en est party,
Marchant en ordre aux champs moult fiere-[ment.
Tous ceulx du camp chascun bien assorty,
De picque ou lance au devant est sorty,
L'on ne vit onc *pomper* si plaisamment.
(J. Marot, *Voiage de Genes*, f° 15 r°, éd. 1532.)

Je *pompe*, je morgue, je brave.
(Godard, *les Desguis.*, III, 4, Bibl. elz.)

Et vous cedres *pompans* en vos cimes hautaines.
(Chassign., *Ps.*, cxlviii, éd. 1613.)

— Réfl., se parer, tirer vanité :

Ainsi me suis je acoustré, non pour *me* guorgiaser et *pomper*, mais pour le gré du malade, lequel je visite. (Rab., *Quart livre*, Epistre, éd. 1552.)

De ces champions de Grece,
Lesquels ressuoient d'ahan
Dessus le sable Elean,
Pour *se pomper* de la gloire
D'une publique victoire,
Qu'ilz remportoient en bonheur,
Avec incroyable honneur.
(J. Godard, *les Goguettes*, éd. 1594.)

Et encore chez un auteur provincial du xviie siècle :

La piété ores enhaillonnée
Se pompera de son plus bel atour.
(La Morliere, *Renaiss. de Daphné.*)

POMPERIE, s. f., pompe, faste, étalage :

Leur peres ne leur meres ne le wagnierent mie
Chou qu'il vont despendant a si grand *pomperie*.
(Gillon le Muisit, *li Maintiens des monnes*, I, 159, Kerv.)

... Et il est content
De bouter tout en *pomperie*
Aujourd'huy et en fringuerie.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 35^b, éd. 1507.)

Ypocrisie en *pomperie*.
(Id., *ib.*, f° 47^b.)

Leurs finesses, leurs *pomperies*,
Leurs passe temps, leurs railleries.
(*Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 191.)

POMPETE, *pompette*, s. f., touffe, bouffette ou nœuds de rubans et d'effilés, pompon :

Icellui Rogneret d'icelle pierre frappa Jehan Guillemet sur la *pompete* de son pourpoint. (1472, Arch. JJ 195, pièce 750.)

Je perdy, par guerre rebelle,
Mon pourpoint a grosse *pompette*.
(*Bergerie de Mieulx que devant*, Anc. Th. fr., III, 216.)

— Verrue, bouton :

Es aultres tant croissoit le nez qu'il sembloit la fleute d'un alambic, tout diapré, tout estincelé de bubeletes, pullulant, purpuré, a *pompettes*, tout esmaillé, tout boutonné et brodé de gueules. (Rab., *Pantagr.*, ch. i, éd. 1542.)

Grand nez a *pompete*.
(Habert, *Epigr.*, éd. 1543.)

Le nez de ce secretain estoit a *pompettes*. (Tabourot, *Bigarr.*, f° 12 r°, éd. 1584.)

Norm., nez de *pompette*, nez violacé.

Dans le langage populaire on dit être *pompette* pour signifier être en belle humeur, en gaieté, par l'effet de la boisson.

POMPEUR, s. m., celui qui affecte la pompe et le faste, qui fait le glorieux :

Gens prodigues n'aymoit il point, *pompeurs*, venteurs, menteurs, ne raporteurs. (H. Baude, *Eloge de Charl. VII*, c. i, Bibl. elz.)

Ce sont mes *pompeurs*, mes fringans,
Les plus nouveaulx, les plus bruyans.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 35^c, éd. 1507.)

Pompee, Alexandre, pieux et vaillans
Qui aux armes ne furent deffaillans
Pour conquester chasteaux, villes et citez,
Prompts, courageux et hardis assaillans,
Triumphans, *pompeurs*, bons bataillans.
(A. de La Vigne, *Louenge des Roys de France*, f° 35, éd. 1507.)

POMPIERE, voir Poupiere.

POMPOIER, v. n., marcher d'un air pompeux, glorieux :

Et les faisoient aler par les rues a pas pesant, en eulx dominiant et *pompoiant* et mouvant la teste. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. II, Prol.)

POMPON, voir Pepon.

POMPONNE, s. f., sorte de melon :

Il y a diversité de pompons : les uns sont femelles, que l'on appelle *pomponnes*, et tels sont les plus longs. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 227, éd. 1597.)

Cf. Pepon.

POMUANT, adj., qui a le goût de la pomme :

Come est fruit acetus e *pomuant*. (*Enseign. d'Aristote*, Richel. 25407, f° 193^c.)

PON, voir Pont.

PONAILLE, s. f., poulie :

Haustri, stre, roe ou *ponaille* en puis. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

PONANT, voir Penant.

PONART, *ponnart*, s. m., sorte de vase :

De luy [Willaume de Mellan] pour ung *ponart* et une louce d'arain. (1453, *Exéc. test des époux Sierment*, Arch. Tournai.)

Ung *ponnart*, une lanterne, une corbille, deux rampriaulx. (1456, *Compte de la tut. de Cuisot Moriel*, Arch. Tournai.)

Ung caudron a fachon de *ponnart*, .viii. s. (16 fév. 1463, *Exécut. testam. de Nicolas Dimenche, dit le Lombart*, Arch. Tournai.)

PONAZ, voir Paonaz.

1. **PONCE**, s. f., pierre ponce :

Celui qui par une eslingue cuide jetter une *ponce* legiere et molle et il jette une pierre. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 386^c.)

2. **PONCE**, s. f., poing :

Qui eust un chappon en la *ponce*,
Cela nous viendroit bien a point.
(*Farce des Femm.*, Anc. Th. fr., II, 103.)

3. **PONCE**, s. f., sorte de plante, probablement la raiponce :

Vingt chevaulx chargez de navez,
Autant de raves et de panez,
De saulces rouges et saulpiquetz,
Ponces et aultres sabaretz,
Trois barilz.
(*Monol. des Nouv. sotz de la joyeuse Bende*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 16.)

PONCEAL, voir Poncel.

PONCEAU, voir Poncel.

1. **PONCEL**, *-ciel*, *-cial*, *-ceau*, *-chel*, *-chial*, *-chea*, *-seau*, *-siau*, s. m., petit pont, pont-levis :

Ogiers estoit sus le *poncel* montes.
(Raimb., *Ogier*, 8714, Barrois.)

Quant Auberis fu entres el chastel,
Osta la planche, n'i ot autre *poncel*,
A soi la trait desous .i. aubresel.
(*Auberi*, p. 203, Tobler.)

Devant .i. *poncel* torneis.
(*Mess. Gauvain*, 2873, Hippeau.)

Si tost cum li *poncials* fu depeciez que nule rien n'i passast, si muet Marganor del *poncel* et Hector devers la bretesche. (Gaut. Map, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 108^a.)

Le *poncel* abaissierent et les pons par devant.
(*Gui de Bourg.*, 3682, A. P.)

Et tant errerent qu'il vinrent a .i. *ponciel* qu'on apiele le pont de Bouvines. (*Chron. de Rains*, c. xx, L. Paris.)

Se cil *ponciaus* estoit a val leves
N'averies garde de nul home carnel.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 134^b.)

Le *ponchel* par ou l'iaue keurt. (1283, Le Gard, Arch. Somme.)

Jusques au *ponchial* ki est deseure le maison. (1292, *Compte*, Arch. mun. Mons.)

Par mi le *ponceal* delle harbeche. (Janv. 1292, Heylissem, Arch. du roy. de Belg.)

Une piece de terre contenant .II. arpens ou environ asize houtre le *ponsiau* du bras de Bercy. (1325, *Arch. hospit. de Paris*, II, 13, note, Bordier.)

All' encontre de *ponchea* de Saint Gicle. (1430, *Record fait par les eschev. de Liège*, Pawilhars, Université de Liège.)

Un *ponceau* de pierre lez de ladite riviere de Saine. (J. Chartier, *Chron. de Charles VII*, c. 117, Bibl. elz.)

Ponceau: m. A little bridge. (Cotgr., 1611.)

Poncel: m. A little bridge. (Id.)

Koe brugge, *ponseau* de navire. (Gasparus, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

Ponceau, pontezuelo. (C. Oudin, 1660.)

Poncel, pontezuelo. (Id.)

— Planche de navire pour l'embarquement et le débarquement :

Sa bele nef voit aprestee,
Entres i est par le *poncel*.
(*Parton.*, 1954, Crapelet.)

Lors en poussiez veoir istre,
Sans querre planches ne *ponciaus*,
Arbalestiers a granz monciaus.
(Guiart, *Roy. lign.*, 9892, W. et D.)

Nom propre, *Duponchel*.

Noms de lieux, *Ponceau* (Aisne, Seine-et-Marne), le *Ponceau* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Yonne), *Ponceaux* (Eure-et-Loir), les *Ponceault* (Nièvre), le *Ponchel* (Pas-de-Calais, Somme.)

2. **PONCEL**, *-ciel*, *-chiel*, s. m., sorte de poids, de mesure :

.III. *ponciaus* de boinne waude. (*Bans aux échevins*, OO, f° 24 r°, Arch. mun. Douai.)

... Doit, comme se propre dette, a Grart Hesle, livrer .XIIII. *ponciaus* de sui. (Avril 1272, *Escrit Grart Hesle*, chirogr., Arch. Tournai.)

L'an .MCCLXXXXI., XXV. jours en march, fu il acordé par tous les concitores que se hom u femme est a lois de laine desous le *ponciel*, il seroit a .V. s. de louisiens de lois, et s'il i avoit *ponciel*, u plus, il aroit eu .XIIII. s. de louisiens. (25 mars 1292, *Ord. des consaux de Tournai*, ms. Tournai 215, f° 19 v°.)

Que toutes les laines pinies que en vendera soient de .II. *ponciaulx* pesans li plus grans tourse. (Juin 1305, *Reg. de la vinnerie, draperie*, etc., 1313-1451, f° 50 v°, Arch. Tournai.)

.I. *ponciel* d'agnelins. (Août 1313, c'est Jakemon de Wes, chirog., Arch. Tournai.)

.IIII. *ponciaus* et .VII. lb. d'aignelins. (1315, *C'est Jehan Christofle pour Jakemon le Marescal*, Arch. Tournai.)

Item deus *ponchiaus* et .VI. lb. de blanke laine ouvree. Item .I. *ponchiel* de laine escrue et .VI. lb. (XIV° s., *Rolle de le parchon des biens de Jakemard de Rumes au profit de Pieronne de Hurtebise, sa veuve*, Arch. Tournai.)

Furent amenez en Tournay trois cars chargiez de vivres, ce est assavoir le ung de trente fromages de Flandres et de quinze sacs de sel, le second de bure de Haynault en *ponchiaux* et le tiers de pain. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXIX, 18 juillet 1478, Hennebert.)

3. **PONCEL**, *-ceau, pouncel, pouencel*, s. m., pavot :

Papaver, *pouncel*. (*Gloss. du XII° s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6° sér., V, 328.)

Papaver, *pouencel*. (*Gl. lat. gall.*, Richel. l. 7692.)

Dont il y a en chacun .III. fleurs de lis, et la croix et le *ponceau* ou se boute ladite croix semé de fleurs de lis enlevees. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 196.)

Norm., *ponceau, ponciau, poinciau*, pavot, coquelicot.

PONCELET, *-cellet*, *-chelet*, s. m., petit pont :

D'un courtil au *ponchelet* d'Estampes sur le rue. (*Ch. de 1399*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 203.)

Les fossez d'entre le porte sainte Caterine et le *ponchelet* de le Taille Pierre. (17 février 1433, *Arrentement pour la ville de Tournay fait et baillié a sire Godeffroy de Belles*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Des manans de Rumegnies, qui requierent le *poncelet* qui maine dudit lieu a Warchin, estre reparé et refait. (13 mai 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Voyoit on les Bourghegnons arranghiez en trois grandes et longues allees en la cousture de Froyane envers le *poncellet* de Arnoulville, ayans leurs banieres desployees. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XV, 12 févr. 1477, Hennebert.)

Adfin de faire reparer le *ponchelet* du Rieu. (*Résolution du 19 avril 1518 avant Pasques*, Reg. des Consaux, 1516-1519, Arch. Tournai.)

Un crampon de *ponchelet* pour un chariot. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et y estoit tendu un daix et dosseret de drap d'or, et, dessoubz deux chayeres de mesme soye, un *ponchelet* hault de deux degres. (1600, *Entrée de l'archid. Albert*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 199.)

Et encore au XVIII° s. :

Agnès se promenait vers le *poncelet* de la tour des Bénédictins. (Rest. de la Bret., *M. Nicolas*, 1796, IX, 100, Liseux.)

Nom propre, *Poncelet*.

Noms de lieux, le *Poncelet* (Oise, Aisne, Seine-et-Marne.)

PONCELOT, *-chelot*, s. m., petit pont:

Pour 100 toises de pavé au chemin du Cousin la Roche, vers le *Poncelot*. (1537-1538, *Compte quatorzième de la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 152.)

Petit *ponchelot* fait de cloies couvert de terre estans sur les fosses. (1569, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONCERIANE, s. f., mélisse :

De la melisse ou *ponceriane*. (*Platine de honneste volupté*, f° 35 v°, éd. 1528.)

PONCEURE, s. f., action de polir avec une pierre ponce :

Ponceure. A smoothing, polishing, rubbing over with a pumis stone. (Cotgr., 1611.)

Ponceure, esponjadura. (C. Oudin, 1660.)

PONCHEA, voir Poncel.

PONCHEL, voir Poncel.

PONCHELET, voir Poncelet.

PONCHELOT, voir Poncelot.

PONCHER, voir Poncier.

PONCHIAL, voir Poncel.

PONCHONNET, voir Poçonet.

PONCIEL, voir Poncel.

1. **PONCIER**, *-poncher*, s. m. ?

Item dist oultre le dit messire Loys de Luxembourg que plusieurs voyages ont esté faicts par maistre Ythieu, marchand *poncher* de riviere, et aultres touchant ce quç dit est. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Du parlement de Malignes, Hennebert.)

2. **PONCIER**, *-cer*, verbe.

— Act., effacer avec la pierre ponce :

Il manda par toutes les cites de son roiaume que li enfant fussent entroduit en ces lettres et li livre *poncé* et rescrit. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 50ᵃ.) P. Paris, *poncies*.

Poncer parchemins. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Réfl., se farder :

Ne *te* dois pigner ne *poncer*,
Ne tes crins tondre ne froncer,
Ne en miroer regarder
Por toi pigner, ne por farder.
(*Ovide, de Arte*, Richel. 19152, f° 93ᶜ.)

PONÇONNET, voir Poçonet.

PONCTER, v. n., accentuer :

Celluy, par especial, sur tous autres souverainement bien lisoit et bien *ponctoit*. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3° p., ch. 21, Michaud.)

PONCTILLE, voir Pointille.

PONCTUATION, *punct.*, s. f., action de pointer :

Rapporter au dernier chapitre de chasque

mois la *punctuation*. (*Régl. du chap. de S. Vinc. de Mâcon*, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

Voir l'ex. entier à PONCTUEUR.

PONCTUEL, *punct.*, adj., précis, exact, en parlant d'un moment :

A le heure *punctuele* de l'eclipse. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 317°.)

— Qui fait à point nommé ce qu'il doit :

Religieuse exacte et *ponctuelle* en l'observance de ses regles. (FRANC. DE SAL., *Serm.*, 2° dim. Avent.)

— Garni de pointes :

Les cauteres *ponctuels* ez fontanelles des bras, et les setons derrier le col me plaisent plus en ce cas. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 497, éd. 1598.)

PONCTUER, *punctuer*, v. a., pointer :

Le punctueur est à l'élection du chapitre et destitution, quand il luy plaict ; sa charge consiste à entonner du petit côté et à *punctuer* messieurs et autres qui doivent residence. (*Régl. du chap. de S. Vinc. de Mâcon*, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

Voir l'ex. entier à PONCTUEUR.

PONCTUEUR, *punctueur*, s. m., celui qui tenait le registre de présence des chanoines :

Ponctueur. (Arch. Vienne.)

Le *punctueur* est à l'élection du Chapitre et destitution quand il luy plaict; sa charge consiste à entonner du petit côté et à punctuer messieurs et autres qui doivent residence pour percevoir les droits affectés à ycelle, et de rapporter au dernier Chapitre de chasque mois la punctuation, attendu le changement des féries au titre de la residence, et pour ce est obligé d'estre assidu à toutes les heures canoniales affin de vaquer plus assurement et fidelement à la punctuation. (*Régl. du Chap. de S. Vinc. de Mâcon*, Cart. de S. Vinc. de Mâcon, p. 432, Ragut.)

PONDERABLE, adj., lourd, accablant :

Ainsi doncques comme j'estoye
En ce *ponderable* et gref somme...
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 9c, éd. 1537.)

PONDERAMMENT, adv., avec poids ou pesamment, avec poids et mesure, gravement :

Ponderamment, ponderously, weightily, heavily. (COTGR., 1611.)

Ponderamment, ponderadamente. (C. OUDIN, 1660.)

PONDERANT, adj., pesant, qui a du poids, de l'importance :

Et dorenavant nous convient entrer en autre matiere plus *ponderant* et de plus grant efficace. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 50, Michaud.)

Quant or ilz vont sous *ponderante* chargo.
(GUILL. MICHEL, 3° *liv. des Georg.*, f° 59 r°, éd. 1540.)

PONDEREUX, *-ereulx*, *-eureux*, adj., pesant, qui pèse beaucoup :

Tu esliras...
Quatre thoreaulx et quatre jeunes vaches
Qui n'ont encore de luxure les taches
Aucunement, ne le joug *pondereux*
Senty.
(GUILL. MICHEL, 4° *liv. des Georg.*, f° 74 v°, éd. 1540.)

Cette scamonee est grosse, noire, *pondereuse* et pesante. (*Jard. de santé*, I, 419, impr. la Minerve.)

Quant a la veine, elle contient en soy un sang *pondereux* et tardif a mouvement. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 10, Malgaigne.)

— Fig., pesant, lourd, onéreux, à charge, grave, embarrassant :

Comme ce fust chose grieve et *pondereuse* et ou cheoit grant scrupul de conscience, ne volt, en aulcune maniere, y proceder de sa propre voulenté. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 54, Michaud.)

Car la cour veult determiner
Du cas qui est bien *pondereux*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 417, Jacob.)

Charge plus honorable que *pondeureuse*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5089, f° 29 v°.)

— Qui a du poids, de la gravité :

Il ne fut onques homme si tres propice,
Si tres prudent, si tres scientifique,
Doux et courtois, constant et veritable,
Fort, attrempé, ployant et charitable,
Grave, pesant, eloquent, *pondereulx*,
Riche, puissant, humble, ferme et stable,
Tres asseuré, moderé, vallereulx.
(*Epitaph. du chanc. Guy de Rochefort*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., VI, 163.)

Et encore au XVII° s. :

Cet esprit ainsi rectifié est fort *pondereux*. (EST. DE CLAVE, *Principes de nature*, p. 73, éd. 1641.)

PONDERON, s. m. ?

Pour deux fers rivez a chascun une chesne et une boulle de fer, 6 l. t. ; pour .XVI. tilbeles, vallant chascune 4 l. 16 s. 3 d. t., et pour trois doubles *ponderons* a 64 s. t. la piece... (XV° s., *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 361, Douët d'Arcq.)

PONDEROSITÉ, *-ozité*, s. f., poids, pesanteur :

Le cors agravé de la *ponderosité* de ses viandes submerge avec lui la pensee et l'empesche en la propre operation. (J. BOUCHET, *Triomphes de la noble Dame*, f° 39, éd. 1535.)

Et de paour lors et *ponderosité*
Baissent le col par grande gravité.
(GUILL. MICHEL, 3° *liv. des Georg.*, f° 62 r°, éd. 1540.)

En l'iliaque passion beaucoup usent de l'argent vif, sa *ponderosité* destournant l'intestin, qui est entortillé. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 197, Roybet.)

Ponderosité, f. Ponderosity, or ponderousnesse, heavinesse, weightinesse, massivenesse. (COTGR., 1611.)

Ponderosité, peso. (C. OUDIN, 1660.)

— Fig., poids, gravité :

Pour la grandeur et *ponderozité* de ladite matiere. (1447, *Commissio*, etc., Rym., 2° éd., XI, 161.)

O griefve *ponderosité*
De rage, qui cueur me depporte,
Fault il que desormes te porte
En eternelle desplaisance ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 21982, G. Paris.)

En grant gravité et *ponderosité* de parolles. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 86 r°, éd. 1536.)

PONDEUR, voir PEINTOR.

PONDEUREUX, voir PONDEREUX.

PONE, s. m., t. de droit :

Si ascun seignour eyt purchasse de remuer la parole par *pone* jusques au plus haute court; ainz en que nule parole de bref originalle soit atteinte en counte par taunt serra le *pone* abatable par la fausse suggestion. (BRITTON, *des Loix d'Anglet.*, ch. 31, f° 80 v°, ap. Ste-Pal.)

Plee del *pone*. (ID., *ib.*, f° 277 v°.)

PONEAU, s. m., grande terrine munie d'anses :

En ballays et *poneaux* de terre pour les enfermeries, .IIII. s. (1546, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Chaise percée :

J'ay veu plusieurs malades a qui il falloit apporter le *poneau* pour veoir s'il y avoit bonne operation. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 211, Roybet.)

Poneau, a close stoole. (COTGR., 1611.)

PONEE, voir POSNEE.

PONEIE, voir POSNEE.

PONEOR, voir POIGNEOR.

PONER, v. a., monter, remonter des bateaux, des marchandises sur une rivière, les conduire en amont :

Bastis necessaire aux marchans, par ce qu'ilz y estachent tout en *ponant* que en beessant leurs basteaux et chaslans. (XV° s., *Req. adressée aux March. fréq.*, Mantellier, *March. fréq.*, II, 440.)

De sorte que les bateliers ne peuvent avoir leurs chemins et hausserees, en la largeur de .XVIII. pieds, qui leur seront necessaires pour aller et *poner* a col contremont lesd. bateaux et marchandises. (9 oct. 1570, ib., *Lett. patentes*, II, 478.)

PONETE, s. f. ?

Engins, onners, comme *ponetes*,
J'ey apporté bisacqz, bonetes.
(*La Fille basteliere*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farc., moral. et serm. joy.*, t. I.)

PONEUS, voir PENOS.

PONG, voir PONT.

PONGITIF, *pungitif*, *pungittif*, *poingitif*, adj., qui pique, qui point, mordant, âcre :

SAIGNEE.

Pour toucher de main *pongitive*
J'en sçay l'administracion.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 378, Jacob.)

Mordication *pongitive*. (*Regime de santé*, f° 55 r°, Robinet.)

Les aulx... engendrent sang agu et *pungittif*. (*Ib.*, f° 21 r°.)

L'autre est aduste, acre, *pungitive* et mordicante. (VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 243, éd. 1542.)

La *pungitive* espine.

(JEAN GACY, *Deplorat. de la Cité de Genefve*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 97.)

— Fig., qui point, piquant, en parlant de personne ou de chose :

Soies avant gracieux que *pungitif* ne rigoreux. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 7 v°.)

Je reciteray une figure et morale parabole, qui de prime face sera bien allective et en la fin *poingitive* comme une medecine amere. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 35, Ars. 2683.)

Escripvant tousjours a sa Majesté en toute douceur sans luy escripre aucunes parolles *pongitives*. (1514, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 371, Bruxelles, 1712.)

Delibera en icelle ville se heberger soy et ses gens et refraischir de sa cholere *pungitive*. (RAB., *Garg.*, ch. XXVIII, éd. 1542.)

PONGNAL, voir POIGNAL.

PONGNE, voir POIGNE.

PONGNEIL, voir POIGNEIL.

PONGNEL, voir POIGNEL.

PONGNEIS, voir POIGNEIS.

PONGNEUL, voir POIGNEUL.

PONGNEUR, voir POIGNEOR.

PONGNEYS, voir POIGNEIS.

PONGNICHE, voir POIGNEIS.

PONGNIE, voir POIGNIEE.

PONGNYCHE, voir POIGNEIS.

PONHARDIERE, voir POIGNARDIERE.

PONHERE, voir POIGNERE.

PONIL, voir PENIL.

PONNAILLIER, s. m., probablement fabricant de *ponailles* ou poulies :

Sandrin le *ponnaillier*. (1390, *Bail*, Arch. MM 31, f° 125 v°.)

PONNARD, s. m., paresseux :

Deux grans *ponnars*
Tous auxi solz que je vouloye.

(*Farce de la pippee*, p. 9, Michel, *Poés. goth.*)

Au mains ay je gaigné le pris
Qui suis premier venu es champs.
Pas ne suis des *ponnars* meschans,
Comme toujours ilz me le disent.

(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, p. 106, 2e journée, Le Verdier.)

PONNARDIE, s. f., paresse :

Si les enfans ne sont de grand esprit, ou capables de bonnes lettres, qu'on les instruise a quelque autre art approchant des sciences liberalles, affin qu'ilz ne flaitrissent et languissent en oysiveté et *ponnardie*. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 55 r°, éd. 1544.)

PONNART, voir PONART.

PONNE, s. f., cuvier :

Une poisle d'arain a faire buhee, avec ung trepied, une *ponne*, le tout a faire buhee. (1543, *Testam.*, S. Pierre le Puellier, Arch. Vienne.)

Et encore au XVIIIe s. :

Une *ponne* de terre et sa selle, estimees deux livres. (*Invent.*, 1764, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Dans le Poitou on nomme encore *ponne* une sorte d'auge ronde en pierre dont on se sert pour la lessive. Voir A. Theuriet, *Fils Maugars*, p. 75.

1. **PONNEE**, s. f., ponte :

La premiere saison qu'elles ponnent (les oyes), elles font cinq œufs ; a la *ponnee* d'apres, quatre. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 14, éd. 1555.)

2. **PONNEE**, voir POSNEE.

PONNERESSE, adj. et s. f., pondeuse :

Poule grasse, ponneuse ou *ponneresse*. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1580.)

Ponneresse, a laying henne. (COTGR., 1611.)

PONNEUSE, adj. f., qui pond :

Poule *ponneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1580.)

PONNOIRE, s. f., l'ovaire de la poule :

Et fault souvent les manier (les poules) e taster leur *ponnoire* ou portoire : car quand l'œuf est prest, elles ponnent soubdain. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 11, éd. 1555.)

PONNONCEAU, voir PENONCEL.

PONOIS, voir POSNOIS.

1. **PONPON**, s. m., bruit du tambour :

Le fariran des trompettes et le *ponpon* des tambours estoit si violent que l'on ne se pouvoit entendre l'un l'autre. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, 272, Bibl. gaul.)

2. **PONPON**, voir PEPON.

PONSART, s. m. ?

Item encore, au gaith de le tour de le Vaulx, trois chevirons et .IV. plances, trois *ponsars* de vierne et trois chevirons. (1505, *Cart. de Bouvignes*, II, 283, Borgnet.)

PONSEAU, voir PONCEL.

PONSIAU, voir PONCEL.

PONSONNET, voir POÇONET.

1. **PONT**, *pon*, *punt*, *pong*, *pom*, *pum*, *poin*, *poing*, *puing*, *puin*, *puig*, s. m., poignée ou pommeau de l'épée :

En l'orie *punt* asez i ad reliques.

(*Rol.*, 2345, Müller.)

E at ceinte s'espee ; li *puinz* [en] fud d'or [mier.

(*Charlemagne*, 3, Koschwitz.)

Et li *pom* d'or est jusqu'a danz feru.

(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 20a.)

Et Beatris li çainst le branc forbi,
Ce fu Froberge, la bele al *puing* d'or fin.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 21c.)

Puis trait l'espee al *puing* d'or reluisant.

(*Ib.*, f° 45c.)

Li *pons* fut tains qui estoit a or fin.

(*Gar. le Loh.*, 1e chans., XIII, p. 32, P. Paris.)

Ceinte a Floberge la clere au *pong* d'or- [mier.

(*Ib.*, 2e chans., XIX.)

Begues demande Froberge au *poing* d'or fin.

(*Ib.*, 2e chans., XXXVII, p. 181.)

Al *pont* de fin or entaillié.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 16413, Michel.)

L'espee jurent e le *pont*.

(ID., *ib.*, II, 29487.)

Il prist l'espee dont a or fu li *puns*.

(RAIMB., *Ogier*, 3001, Barrois.)

Puis trait Cortain au *puig* d'or reluisant.

(ID., *ib.*, 7959.)

Çaint une grant espee al *puin* doré
Si par desous le cote que point ne port.

(*Aiol*, 4283, A. T.)

Et tient nue l'espee dont a or sont li *pon*.

(*Ib.*, 8504.)

Si li done Lancelot molt grans cous del *puing* de l'espee. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 32a.)

Li done granz cous del *pont* de l'espee. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 25c.)

Si fist briser l'espee devant le *poin* doré.

(*Parise*, 400, A. P.)

S'espee est fraite joste le *poing* d'arjant.

(*Gerard de Viane*, p. 143, v. 4987, Tarbé.)

Il trait nue Froberge dont a or est li *pont*.

(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 192b.)

Et tint l'espee nue ou *poing* d'or arrabloi.

(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 160b.)

Puis ceint Joiouse au senestre costé :
Li *pont* est d'or.

(*Agolant*, p. 163, Bekker.)

L'espee chainte au *poing* d'or mier.

(*Conte de Poit.*, 921, Michel.)

Puis ai cinte l'espee au *poin* d'or antailié.

(*Floov.*, 938, A. P.)

Trait Cur[e]çuse, dunt le *punz* fu dorrez.

(*Otinel*, 115, A. P.)

Et l'espee et le *pum* d'or.

(MOUSK., *Chron.*, 12151, Reiff.)

Çainst l'espee au *poin* d'or mier.

(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 249.)

Li *poins* de l'espee et li lance qu'il tenoit estoit blance. (*Vie de Charlemagne*, ms. S.-Omer 722, f° 92c.)

S'espee par le *pont* toute nue empongna.

(*Gaufrey*, 692, A. P.)

Une espee garnie d'argent, pommel et le *poing* esmaillé. (1316, *Invent. d'armures*, ap. Duc., *Armatura*.)

2. **PONT**, *punt*, s. m., plan incliné composé de planches pour monter à une salle :

Eissi ert en grant sospeçon
Desus le *punt* de sa maison,
Quant cil vindrent tuit eslaissié
Qui la nuit unt le duc chacié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33036, Michel.)

Sire, dist il, il n'i est mie,
Mes ma dame et sa compaingnie
Laissay maintenant sur cest *pont*,
Devers la salle aloit amont.
(*Couci*, 2141, Crapelet.)

Sitost com descendre le voit
S'en va dessous le *pont* ester.
(*Ib.*, 2148.)

Au pié du *pont* est descendus,
Puis commanda la table a mettre.
(*Ib.*, 2664.)

La dame sus le *pont* seoit,
Si esgarde, et voit le mercier.
(*Ib.*, 6651.)

— Planche du navire pour l'embarquement :

Une nef i voit arivee,
Tant bele con se fust faee,
Et voit fors apoié le *pont*
Par u on puet monter a mont.
(*Parton.*, 701, Crapelet.)

Puis en est venus dusqu'al *pont*,
Si l'a trait a soi contremont.
(*Ib.*, 715.)

Partonopeus n'i voit rien vive ;
Porquant son *pont* a fors jeté,
Son chaceor en a mené.
(*Ib.*, 774.)

3. **PONT**, voir POINT.

PONTAGE, *-aige*, s. m., droit de péage dû pour le passage d'un pont qui se lève, sur les chevaux, bestiaux, marchandises et quelquefois aussi sur les personnes même qui y passent :

Du passage, travers et *pontage* du pont de Mesons sur Seine. (1401, *Hommages*, Arch. P I, reg. 1, f° 42.)

Il nous feust et est apparu le dit feu roy avoir octroyé aux dis manans et habitans de la ditte ville de Faloise que ils feussent et seroient francs et quictes par touts les tens... de passaiges, *pontaiges*, peaiges, lestaiges et de toutes autres coustumes de toutes leurs choses et marchandises. (26 févr. 1403, *Sentence de la prév. d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 149 v°, Arch. Loiret.)

Passage, *pontage* et pasnage. (*Cout. des for. de Norm.*, f° 2 v°, Arch. S.-Inf.)

PONTAREAUL, voir PONTEREL.

PONTE, voir POINTE.

PONTEFIER, voir PONTIFIER.

PONTEILLE, s. f., petit pont, passerelle :

Les ponts et *ponteilles* publics seront refaicts, repareillez, barrez d'un costé et autre, et mis en telle asseurance que hommes a cheval et bestes chargees puissent y passer et repasser commodement et sans danger. (*Coust. d'Aouste*, p. 395, éd. 1588.)

PONTEL, *-tiel*, *-tal*, s. m., petit pont, pont volant, le petit pont qu'on jette d'un navire pour descendre à terre :

Toutes coses ki passent oultre le *pontiel*. (Sept. 1274, *Regist. de cuir noir*, f° 31 r°, Arch. Tournai.)

Hespalliers hau, jectez le *pontal :* approche cestuy esquif. (RAB., *Quart livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Nom de lieu, le *Pontel* (Seine-et-Oise).

PONTELAGE, s. m., droit de passage sur les ponts :

Le travers, le paage et le *pontelage*. (1293, *Litt. permut.*, Mart., *Anecd.*, I, 1245.)

1. **PONTELER**, v. a., poser les ponteaux pour monter le métier à soie :

Et se li borgois lor voloit faire *ponteler* il le doivent *ponteler* por .XII. d. (*Bans aux échevins*, OO, f° 26 v°, Arch. mun. Douai.)

2. **PONTELER**, voir POINTELER.

PONTELET, s. m., petit pont :

Ponticulus, *pontelet*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Pontelet de pierre, un ponticello. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617).

PONTENAGE, *-enaige*, *-onnaige*, *pontonnage*, *pautonnage*, s. m., droit dû pour le passage d'un pont :

Si leur douna le wienage
Des nes, et tout le *pontenage ;*
Qu'autant i doit uns agneles,
Uns kavrois, ou uns pourceles.
(MOUSK., *Chron.*, 1132, Reiff.)

Jou al abbet et au couvent de Saint Nicholay des pres, dales Tornay, donne frankement et voel ki soient quite yretaulement a tous fors de mi et de mes successeurs, de tous winages, de kauchages, de *pontenages*, et de tous tonnius ki mien sont en me castelenie. (1274, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f° 124 r°, Arch. Tournai.)

Declaration du vinage et *pontenage* de Rache qui se partit chacun par moitié entre le seigneur de Rache et messieurs de la ville de Douai. (*Recueil d'actes en lang. wall.*, préf., p. CX, Tailliar.)

.I. meu et demy avoine pour le *pontenaige* de Domcevrien, de Fraine, de Reffroicourt, de Gueneville, de Hametel, de Chauvoncourt et de Menonville. (1373, Arch. Meuse B 1040, f° 55 r°.)

Le *pontonnage* de Villers Saint Pol vaut environ .X. lib. Le *potonnage* de Nougent environ .XVIII. lib. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 2 r°.)

Fisc selon droit escript est proprement a dire ce que au pur et propre demaine du prince de la province appartient, si comme sont les demaines des seigneurs comme treuz, *pontenages*, leurs passages, leurs vinages, leurs amendes seigneuriaulx, comme de leurs droitz en achaptz et en ventes. (BOUT., *Som. rur.*, II° p., f° 44 r°, éd. 1539.)

A Leurench le Sesne, pour certain droit de *pontenage* que ledit feu lui devoit, a cause de pluiseurs tonniaux de buvrages que il fist mener parmy le Pont a Pont, oultre la riviere d'Escault, en l'eschevinage de Tournay, as personnes a qui icelluy feu avoit les dis buvrages vendus et livres, .LX. s. (1422, *Exécut. testam. de Jehan Cathau*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Pour raison de la tierce partie du port de Mesons sur Seine et du *pontonnaige* dudit lieu. (1452, *Hommages*, Arch. P I, reg. 1, f° 170.)

Des fermiers des cauciages, tonlieux et *pontenages* affin d'ordonner que les cartons voiturans pour argent soient tenus de paier le droit de leur cense. (1452, *Reg. des consaux*, 1451-1454, Arch. Tournai.)

Du fermier du *pontenage* affin de faire quevalles aux pons Tornut et a Larcq, affin que les bestes n'y puissent aller sans paier le deu de se cense, comme aucuns s'efforchent les y mener pour frauldet le droit. (11 oct. 1457, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Quant ils vouldront prendre et avoir ledit passaige et *pontenaige*. (2 juin 1497, *Charte de Jean D. de Nem.*, Arch. de Solesm., XV° s., pièce 189.)

L'ung d'iceulx s'escrya et dist : Maistre, qui estes vous qui voulez passer ce pont ? Seigneurs, dist le roy, je suys ung estrange chevalier, dois je truage ou *pontenage ?* Certes, dist le chevalier, ouy, tel povez estre ; mais dictes votre nom. (*Perceforest*, I, f° 31[b], éd. 1528.) Impr., *portenage*.

— État de passeur :

Les gens du *pautonnage*
Qui donnent sur les eaux aux autres le passage
Les amenerent la.
(SALOMON CERTON, *XX° liv. de l'Odyssée*, éd. 1604.)

Suisse rom., Neufchâtel, *pontenage*, échaffaudage.

PONTENAIRE, *potenaire*, s. m., celui qui fait passer en bac ou ponton :

Le *potenaire* du pont Ricqueux. (1557, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONTENAL, s. m., bondon :

Li cuens fist del touniel l'un des fons ferir hors, et prist la dame, qui estoit sa fille, et qui molt estoit bele et bien acesmee, si le fist entrer el tonniel, u elle vausist u non, et fist rejoindre apres li fons tantost et bien aparellier, et le *pontenal* fist tantost rejoindre et estouper que eve n'i peust entrer en nulle maniere. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 187.)

Le tournaisien a le s. f. *pontenelle*, au même sens.

PONTENEE, s. f., charge d'un bateau :

Li navee et li *pontenee* de savelon chascune une maille. (1271, *Lett. de Marg.*, Taillard, *Rec. d'act. des* XII*e et* XIII*e s. en lang. wall.*, p. 314.) Impr., *pontence*.

PONTENIER, voir PONTONIER.

PONTER, v. a., jeter un pont sur :

Avecques bateaux atachez l'ung a l'autre bien foncez et ancrez au fons de l'eau fist le conte de Ligny *ponter* icelle riviere. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 22 v°.)

PONTEREL, *-eau*, *-eaul*, *pontareaul*, s. m., petit pont :

Une piece de pré et vigne assises pres le *Pontereau*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 42 v°, Bibl. la Rochelle.)

Ruelle tirant du *Pontereaul* au rivaige. (*Pièce de 1536*, ap. Boutillier, *Rues de Nevers*, p. 22.)

Rue tirant du *Pontareaul* a la Boullerie. (*Ib.*)

Noms de lieux, *Pontereau* (Loiret), le *Pontereau* (Cher), le *Pontreau* (Charente-Inférieure, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.)

PONTET, s. m., petit pont :

Le *pontet* des Arenes. (1536, *Reg. consul. de Limog.*, I, 294, Ruben.)

Nom propre, *Dupontet*.

Noms de lieux, le *Pontet* (Dordogne, Jura, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), les *Pontets* (Doubs, Jura, Haute-Savoie).

PONTEURE, s. f., ponte, et, par extension, progéniture.

Quant Ecuba vit la destruction
De la cité de Troye et de Yllion,
Et mettre a mort sa belle *ponteure*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 14*a*.)

PONTHON, voir PONTON.

PONTIÇ, voir PONTIS.

PONTICITÉ, s. f., caractère de ce qui est piquant :

Ponticité, stiplicité e acuisement. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 138 r°.)

Ces fueilles ont aucune amerté... et si ont une *ponticité*. (*Le grant Herbier*, n° 173, Camus.)

Les autres (cerises) sont noires et grosses de dure chair attrempeement et sont fort pontiques, et icelles se doivent mengier en la fin du repas, et la cause est, car par leur *ponticité* ilz closent l'orifice de l'estomac, parquoy s'ensuit meilleure digestion. (*Regime de santé*, f° 42 v°, Robinet.)

L'herbe absinthium a vertu constrictive, c'est a dire restraintive, par la grosseur de sa substance et de sa *ponticité*. (*Jard. de santé*, I, 3, impr. la Minerve.)

Jus de rapes et des grains qui sont aigres ayans aucune *ponticité*. (ARN. DE VILLE NOVE, *Tresor des pauvres*, f° 113 v°, éd. 1581.)

Et encore au XVII*e* siècle :

Cet humeur pontique qui fermente la terre par sa chaleur, ou plustost par son acidité et *ponticité*. (EST. DE CLAVE, *Principes de nature*, p. 340, éd. 1641.)

PONTIF, s. m., petit pont :

Il disoit avoir permission de faire une porte et un *pontif* a la Bastille sortant aux champs. (CONDÉ, *Mém.*, I, 147, an 1564, éd. 1743.)

1. **PONTIFICAL**, adj., d'une magnificence digne d'un pontife :

Certes *pontifical* chose estoit a veoir. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3*e* p., ch. XXXII, Michaud.)

2. **PONTIFICAL**, *-caul*, *-quel*, s. m., pontificat :

L'an de grace dessus dit et .VIII*e*. du *pontifical* de nostre saint pere le pape. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 431*d*.)

Pur ce que a toutes les choses dessus dites, quanque ils furent ensi faitz en l'an de nostre Seignur mille, trois centz, septante et sis, en la .XIV. indiction, de *pontifiquel* de tresseint piere en Dieu et seignur nostre seignur Gregoire par la divine purveance pape sexte en l'an sexte, je fu present... je me ai mesmes soutz escript, et mys mon signe acustumee. (1376, Rymer, t. VII, p. 122, 2*e* éd.)

En l'an troizieme du *pontificaul* de tres saint pere en Dieu et signor nostre signor Benedic. (1406, *Fondat. de l'hop. de Porrentruy*, Trouillat et Vautrey, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 209.)

— Chaire :

Vous presches tant saincte doctrine
Que fol est cil qui ne vous croit,
Pourtant nous voulons orendroit
Vous monter en *pontifical*
Ung peu hault, puis vous faire aval
Descendre a ung petit licol.
(1565, *Hist. de sainct Martin, myst. en deux journees*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maur., V, 266.)

Un homme d'armes sur les champs, un evesque en son *pontifical*, une belle dame dans son lit, et un larron au gibet. (BRANT., *Dam. gal.*, IX, 297, Lalanne.)

PONTIFICALE, s. f., mode ecclésiastique :

Un certain personnage habillé a la *pontificale*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 525, éd. 1566.)

PONTIFICALITÉ, s. f., pouvoir pontifical :

Gabinius conferma Hircanus en son droit de *pontificalité*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 62*a*, éd. 1488.)

La *pontificalité* lui doibt appartenir. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 154 v°.)

— Habit pontifical, pompe, magnificence :

Liquels estoit assis en *pontificalité*, en draps roiians, et la couronne en chief. (FROISS., *Chron.*, I, 359, Luce, ms. Rome.)

PONTIFICAMENT, voir PONTIFIEMENT.

PONTIFICAT, s. m., pontifical :

Les livres en parchemin appeles *pontificatz*. (*Inv. des biens de l'év. de Senlis*, E. Muller.)

— Habit pontifical, pompe, magnificence :

A la porte d'icelle eglise estoient l'evesque revestu en *pontificat*, les chanoines. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. III, p. 39, 1415, éd. 1516.)

Le duc estoit en son *pontificat* et habit duchal. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix*, f° 7.)

Puis venoient les ambassadeurs
En *pontificat* honorable.
(MARTIAL, *Vigiles de Charles VII*, H II r°, éd. 1493.)

Droictement en *pontificatz*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 310.)

Ce fut le matin que je fis ceste belle entreprise, croyant que je verrois madame l'accouchee en son *pontificat ;* mais ayant frappé a la porte, qui estoit entrebaillee, je fus tout estonné de la voir en la salle d'embas aupres du feu, qui s'amusoit a secher une coiffe a passement pour l'apres disnee. (*Caquets de l'Accouch.*, 7*e* journ., Bibl. elz.)

Considere, je t'en supplie,
La belle rose espanouie,
Lorsqu'elle est avec son eclat
En son plus grand *pontificat*.
(JACQUES JACQUES D'EMBRUN, *l'Amy sans fard*, éd. 1664.)

Dans son *Gloss. des patois du Lyonn., du Forez et du Beaujolais*, Onofrio dit : Etre dans son *pontificat* est une locution populaire de nos provinces qui signifie : Etre dans la plénitude de sa force, de sa santé, de sa beauté. On dit d'un vieillard qu'il est encore dans tout son *pontifical* pour exprimer qu'il a toute sa vigueur et ses facultés.

La langue générale a gardé la locution *en grand pontificat*, en grande cérémonie.

PONTIFICATIF, adj., pontifical :

Vestemens *pontificatifz*. (*Acte du* XV*e s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PONTIFICAUTÉ, *-aulté*, s. f., qualité, fonction de pontife :

Le .X*me*. an de sa *pontificauté*. (*Vie de saint Et. de Grantmont*, Richel. 990, f° 252 v°.)

Il confirma a Hircanus la *pontificaulté*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 18, éd. 1530.)

PONTIFICE, *-iche*, s. m., pontife :

Ne fust cels a *pontifice*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 66, Peigné.)

Papes Martin faisoit l'offisse
Adont du roumain *pontifiche*.
(*Ib.*, p. 59.)

— Pontificat :

Et prendre le *pontifice*
Que sainte eglise li offroit.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 67, Peigné.)

Ayant eu si peu de temps son sacrilege *pontifice*. (*Chos. mém. escr. par F. Richer*, p. 95, Cayon.)

PONTIFIEMENT, *-mant*, *pontiffiement*, *-mant*, *pontifiment*, *pontificament*, *pontifficament*, s. m., pontificat, fonction d'évêque :

Dons n'afiert point a tele gent,
Qu'aucun de l'eveschié regent
Soit, s'il ne scet bien gouverner
Et les grans choses discerner
Avec le *pontifiement*,
Pour monstrer edifiement
De bien, puisqu'il est esleu.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. II, v. 2427, Cocheris.)

En la quinte indition dou *pontificament* de tres seins pere en Jhesucript nostre signour Benedic... (1338, *Lett. d'Eudes, duc de Bourgogne et de Raoul seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince O, n° 10, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 466.)

L'am, jour, moys, indition, *pontifiment* dessus devis. (*Ib.*, p. 468.)

L'indiction et lou *pontificament* que dessus. (1339, *Décl. du c^te Henri*, Arch. K 2223.)

L'am, le jour, le moys, a l'oure, la indiction et ou *pontifiement* que dessus. (1340, *Traité entr. H. de Montfauc. et la bourg. de Montbéliard*, Arch. K 2224.)

En *pontifiement* de nostre saint pere en Jesu Christ et seignor messire Benoit, par la divine puissance, pape .xiie., en l'an de son *pontifiement* .viie. (1340, *Remise des clés de Monbél. aux bourg.*, Arch. mun. Montbéliard.)

En la novieme indicion dou *pontifficament* de tres saint pere en Jhesu Crist. (1341, Arch. H.-Saône, Corneux, H 466.)

En la indiction .xv. dou *pontiffiemant* de tres sain pere en Jesucrist mon segniour Clement. (1347, *Lett. de Louis de Neuchâtel*, Neuchâtel, Arch. du prince, J, n° 25.)

Ou *pontificament* nostre tres saint pere et seigneur Innocent. (1360, *Ch. des compt. de Dole*, C 319, Arch. Doubs.)

Dou *pontifiement* de... (1372, *Ch. des Compt. de Dole*, C 377, Arch. Doubs.)

En l'an premier du *pontiffiement* de tres saint pere en Dieu et signeur nostre signeur Urbain. (5 juin 1378, Neuchâtel, Arch. du Prince, Y², n° 8.)

Devant son *pontifiement*. (J. Vauquelin, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, I, 21, Xav. de Ram.)

PONTIFIER, *-tefier*, v. a., élever à la dignité de pape :

Et en fin *fut* esleu, conformé et *pontifié* le cardinal de la Colombe. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 194, Soc. de l'H. de Fr.)

Apres que Pape Martin *fut pontifié*. (Monstrelet, *Chron.*, vol. I, f° 256 r°, éd. 1572.)

— Régaler, faire fête :

Ly sires de Hermalles les festiat et *pontefiat* de bon vin et de bonnes viandes solempnement et costablement. (Hemricourt, *Mireoir des nobles de la Hesbaye*, p. 353, éd. 1673.)

PONTIFIMENT, voir Pontifiement.

1. **PONTIFIQUE**, *-icque*, adj., pontifical, d'évêque :

Par auctorité *pontificque*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 47e, éd. 1537.)

Palaix *pontificque*.
(*La Paix faicte a Cambray*, p. 19, éd. 1508.)

2. **PONTIFIQUE**, s. m., pontificat :

L'an, le jor, l'indicion et le *pontifique* dessus dis. (1328, Arch. P 1365, pièce 1419.)

PONTIFIQUEL, voir Pontifical.

PONTILLE, voir Pointille.

1. **PONTILLON**, *-ilon*, s. m., petit pont :

Le pont levis estoit tousjours levé, mais le petit *pontilon* ou planche ne se levoit point ny le jour n'y la nuict ; la porte se fermoit seulement. (J. de Mergey, *Mém.*, an 1556, Petitot.)

Noms de lieux, *Pontillon* (Orne), le *Pontillon* (Charente).

2. **PONTILLON**, voir Pointillon.

PONTINIER, voir Pontonier.

PONTIQUE, *-ke*, adj., piquant :

Il aime la *pontike* savor. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 35 v°.)

Les autres (vins) sont *pontiques*, tirant sur l'aigre, et confortent l'estomac et restraingnent le ventre. (*Regime de santé*, f° 18 r°, Robinet.)

L'aurone... est *pontique*, c'est a dire picquante ou poignante. (*Jard. de santé*, I, 2, impr. la Minerve.)

Et encore au xviie s :

Cette humeur *pontique* ou vitriolique. (Est. de Clave, *Principes de nature*, p. 85, éd. 1641.)

1. **PONTIS**, *pontiç*, adj. ?

Encoroné estoit de spins mariç
A trois clavais chi n'en sunt mie *pontiç*.
(*Pass. du Christ*, 397, Boucherie.)

2. **PONTIS**, s. m., petit pont :

Pontis : a little bridge. (Cotgr., 1611.)

PONTOIER, voir Pointeer.

PONTOIR, s. m., pont :

Il lui dist que ilz trouveroient grant quantité de draps es cloeres ou poulies du *pontoir* de l'espau. (1400, Arch. JJ 155, pièce 90.)

PONTON, *-thon*, s. m., pont-levis :

Ont Wistace rescous par decha le *ponthon*.
(*B. de Seb.*, ix, 185, Bocca.)

A le porte a courrut, s'avala le *ponton*.
(*Ib.*, xvi, 605.)

— Pont d'un bateau :

Bateaux plats, desquels le *ponton* estoit troussé en pavezade et s'abaissoit en abordant. (D'Aubigné, *Hist.*, III, 197, éd. 1616.)

— Bateau servant de pont ; signification conservée :

Artillerie, *ponthons* et autres munitions servans a nostre artillerie. (3 juill. 1532, *Lett. de Fr. Ier*, Rev. des soc. sav., 1860, p. 387.)

— Bateau en général :

Relever aulcuns des ponteniers qui la passont les gens por leur argent as *pontons*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 295, Borgnet.)

Liège, *ponton*, bateau.

PONTONNAIGE, voir Pontenage.

PONTONNIER, *-onier*, *-enier*, *-inier*, s. m., celui qui a soin des ponts, des bateaux, des bacs, qui est chargé de leur entretien, et qui perçoit les droits de pontage ; batelier, passeur :

Grant merveille li raconta
Par foi li mestre *pontonnier*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 157^b.)

Passant par un port dont il ne scet le nom, beurent, en l'ostel d'un *pontonnier*, d'une pinte de vin ou de deux, et, avec ce, leur fu baillié par icellui *pontonnier* deux tasses d'argent a boire le vin. (*Reg. du Chât.*, II, 267, Biblioph. fr.)

Item qu'il at bache et ponton a Seraing et quattres *pontiniers* qui doient passer. (23 août 1421, Ch. des finances, XI, 14, Arch. Liège.)

Relever aulcuns des *ponteniers* qui la passent les gens por leur argent as pontons. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 295, Borgnet.)

Le sens de batelier s'est conservé à Liège.

PONTOT, s. m., petit pont :

Pour la cotte des ponts et *pontots*. (1635, *Compte d'Antoine Jacob*, Arch. mun. Avallon, CC 242, 1er cahier.)

Noms de lieux, *Pontot* (Jura, Saône-et-Loire), le *Pontot* (Jura, Haute-Marne, Nièvre, Saône-et-Loire.)

PONTUEUX, adj , qui sert à un pont :

Pilotis. *Pontueux*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

— Qui a beaucoup de ponts :

Pontueux. Bridgy, full of bridges. (Cotgr., 1611.)

Pontueux, lleno de puentis. (C. Oudin, 1660.)

POOE, voir Poe.

POOGE, voir Poge.

POOIER, voir Poier.

POOINER, voir Peonier.

POOIR, *povoir*, *pouair*, *poer*, *poir*, s. m., possession de soi-même :

Et en cele ile trouvai qe le lit Merlin, ou nusne se couche qui ne perde le sens et le memoire, qar li lieus est enchantez, et si tost com il est fors, si revient en son droit *pooir*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 121ᵃ.)

— *A pooir*, vivement :

Li rois ordonna plus de trente clers che venredy qui escripsoient lettres *a pooir*. (Froiss., *Chron.*, IX, 406, Kerv.)

— Forces, troupes :

Et enpristrent un parlement que il seroient a l'issue d'esté el mois d'octubre a tot lor *pooir* en la praerie de la cité d'Andrenople, por hostoier sor le roi de Blaquie. (Villeh., 497, Wailly.)

A asisse une des meillors citez de cest roiaume a tot le *pooir* de .xx. rois coronez. (*Artur*, Richel. 337, f° 58ᵈ.)

Il assembla son *pooir* de Grifons et d'Ermins et de genz qu'il avoit en l'isle. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence, Laur. xxiv.)

En toi n'as tu senz ne povoir
De passer .i. si grant *pooir*
De chevaliers.
(G. de Charny, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 8 r°.)

Mais li rois, qui dire l'oi, passa la mer et s'en vint a toute s'ost et a tout son *pooir* en Normendie. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 68, Michel.)

E mena ove luy tut le *poer* de France. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22 v°.)

— Territoire soumis à une même juridiction, seigneurie :

Et di ke tu vuelz hosteler
Sor sa terre et sor son *pooir* ;
Assez li promet grant avoir.
(*Dolop.*, 10580, Bibl. elz.)

Bien fist semblant d'oevre et de parole que, se il pooit prendre cele cité ne les autres d'Egypte, volentiers les conqueroit a son seingneur maugré le soudan et seur le *poir* au galife. (G. de Tyr, xix, 7, Hist. des Crois.)

Ke il a toutes leur marchandisses puissent venir seurement en no tere et en no *pooir*. (*Charte du roy Henry d'Angl.*, Arch. mun. Douai, cart. L, f° 46.)

Dedens le *pooir* de ceste vile. (*Bans aux échevins*, 99, f° 9 r°, Arch. mun. Douai.)

A un lieu appellé la Grangerie qui est ou *pouair* et territoire desdiz religioux. (1399, *Enq.*, la Couture, Arch. Sarthe.)

Hors le *pouair* et territoire desdiz religieux. (*Ib.*)

En plusieurs lieux du *pouair* et territoire dudit lieu de Vollenay. (*Ib.*)

Et yroit prendre terre en Normendie sur le *pooir* du roy de Navarre. (Froiss., *Chron.*, IV, 352, Luce.)

De le requeste par escript Meurant de Fievent, afin qu'il se pourcache par les villages, jus du *povoir*, pour aidier a vivre sa femme, ladre a Warchin. (26 janvier 1450, *Reg. des Consaux*, 1449-1457, Arch. Tournai.)

On fait conduire au villaige de Lestrem deux enffans trouvés, que le grand bailli ne veut pas recevoir, « pource que le pere d'iceulx enffans ne demouroit sur son *pooir*, ains sur le *pooir* du sieur de Ricquebourg ». (1570, *Dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés*, Arch. mun. Lille.)

— Partie charnue :

Pierechon Dastiches, monnier, est tenus en peril d'affolure d'un cop d'estecq, qu'il a sur le *povoir* de l'esclenque espaulle, passant parmy le gros ners. (3 juillet 1447, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Conjuracions de perilz de mort et d'affolure, Arch. Tournai.)

POOLLOS, *pouelleus*, *poulhou*, adj., de mauvaise qualité, stérile :

Ecclesia de Chalaute .ix. d. de l'Espine *poollose*. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 4 v°, Arch. Aube.)

.x. jorneus de terre a l'Espine *pouelleuse*. (*Denombr. de Ligescourt*, 2ᵉ Terrier de Ponthieu, f° 6 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Ung *poulhou* covretoir. (*Pièce de 1437*, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 113.)

Ce sens s'est conservé dans le nom de la Champagne *pouilleuse*.

La Bresse en Vosges, *poyou*, *poyouse*, stérile.

POON, voir Peon.

POONAZ, voir Paonaz.

POONET, voir Peonet.

POONNET, voir Peonet.

POOST, voir Post.

POOSTÉ, voir Poesté.

POOSTER, voir Poester.

POOSTIF, voir Poestif.

POOTÉ, adj. ; *roe pootee*, roue d'un manège servant à élever l'eau :

Et y a quatre grans et gros thoreaux qui aultre chose ne font fors que traire l'eaue hault d'icelle fonteine a roes *pootees*, et deux thoreaux a une roe. (D'Anglure, *Le S. Voyag. de Jherusal.*, 231, A. T.)

POOTEIF, voir Poestif.

POOUSTEE, voir Postee.

POPAIN, voir Poupain.

1. **POPE**, voir Polpe.

2. **POPE**, voir Porpre.

POPELETÉ, s. f., dim. de *porpre* :

Popres et *popeletes*, hermines et leytices. (1295, *Cart. mun., de Lyon*, p. 421, Guigue.)

POPELICAIN, voir Popelican.

1. **POPELICAN**, *popelicain*, *popelicant*, *popelicquant*, *popelikan*, *poplicant*, *popelincan*, *puplicain*, *pupplican*, *publican*, *pulican*, s. m., publicain :

Come li *popelincans* qui n'osoit mie regarder que... (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 23ᶜ.)

Li *pupplicans* estut de loin. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 54 v°.)

Li *pulican* esteit en loig... Li *publicans* ala en sa maison. (*Serm.*, xiiiᵉ s., ms. Poitiers 124, f° 34 v°.)

Ce *puplicains*. (*Vita Patr.*, 1300, ms. Chartres 371, f° 128 v°.)

— Hérétique, manichéen :

N'i a remes Sarrasin ne Persant,
Turc ne paien ne nul *popelicant*,
Ne Beduins n'Achopart, ne Irant.
(Raimbert, *Ogier*, 794, Barrois.)

Payen et Sarrasin, et ly *popelicquant*.
(*Chev. au Cygne*, 23406, Reiff.)

Trestot passent le pont, qui qu'en plore ou qu'en [chant,
Onques n'en sorent mot li mal *popelicant*.
(*Chans. d'Antioche*, ch. III, xxx, v. 664, P. Paris.)

Si ai esté *popelicans*
Et renaie les cristiens.
(*Renart*, Br. VII, 352, Martin.)

Pres de la avoit un chastel mont fort, ou tuit li *popelicain* de la terre fesoient recet. (Guill. de Tyr, II, 13, P. Paris.)

Mon siege fu, ainc n'i ot autre,
Dui *popelican* l'un sor l'autre.
(Raoul de Houdenc, *Songe d'Enfer*, 437, Scheler, *Trouv. belg.*, 2ᵉ sér., p. 192.)

Heresie ot escu trop cointe,
Qu'un *publican* i ot portrait
A .i. faus point, a .i. faus trait
De fausse interpretacion.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'antechrist*, p. 26, Tarbé.)

Pour disputer as mescreans
Et contre les *popelikans*.
(Mousk., *Chron.*, 1282, Reiff.)

La menjai .i. *popelican*
A une sausse bien broie.
(*Le Salut de l'Enfer*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 43.)

— Adj., hérétique, manichéen :

Par tote France querra hon Tervagant
Et Apolin et Jupin le puant,
Et les eglises deverront *poplicant*.
(Raimbert, *Ogier*, 10803, Barrois.)

— Public :

Un tres grant et *publican* pecheur. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Prol., Ars. 2682, f° 4ᶜ.)

2. **POPELICAN**, adj., qui peuple, qui multiplie :

Merveille est comme homs devient *popelicans*,
Il n'estoit homs ne feme quand Dieu forma [Adam.
(*Chantepleure*, Richel. 19152, f° 104ᶜ.)

POPELIKAN, voir Popelican.

POPELIN, voir POUPELIN.

POPELINCAN, voir POPELICAN.

POPELIQUEUR, s. m., manichéen :

En ce temps furent les *popeliqueurs* en Provence et en la terre du conté de Thoulouse et Arragonois, pour quoy le roy ottroya pardon aux bons chrestiens qui se croiseroient a aller sur eux et destruire leur faulse erreur. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 94 r°.)

Lesquels roy (d'Arragon) et conte de Thoulouse estoient adherens de ses faulx hereses *popeliqueurs*. (*Ib.*)

Cf. POPELICAN.

POPELLE, s. f., nom d'oiseau :

Alunbes, (l. palunbes?) *popelles*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 98.)

POPELOTE, s. f., sorte de soie :

Ke nus ne oevre ne voide de soie ke on apele areste ne *popelote*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B XVIII, 16, n° 709.)

Si li soie ne fust d'areste et de *popelote*. (*Ib.*, n° 723.)

POPELURE, s. f., pavot :

Papaver, *popelure*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

POPILLON, voir POUPEILLON.

POPINE, voir POUPINE.

POPINER, voir POUPINER.

POPLE, voir PORPRE.

POPLICANT, voir POPELICAN.

1. **POPON**, s. m., sorte de pièce d'or :

Bourdeure d'or a *popons*. (1574, Fréjus, *Contrat de mariage*, Mireur, p. 124, n. 1.)

Item une daurure y ayant vingt quatre *popons*... Item plusieurs et diverses pieces de chaynes, *popons*, malhes et aultres pieces d'or... Item seze *popons* d'or, cosus sur de vellours. (1580, Draguignan, *Inventaire*, Revue des Soc. Sav., 1874, p. 117.)

2. **POPON**, voir PEPON.

POPONNIER, s. m., sorte de melon :

Columelle en son livre enseigne pour faire que les *poponniers* durent toute l'annee. (*Platine de honneste volupté*, f° 9 r°, éd. 1528.)

Cf. PEPON.

POPORTER, voir PORPORTER.

POPPRE, voir PORPRE.

POPULACE, voir POPULAS.

POPULAIRE, *popp.*, s. m., homme du peuple :

Et les *poppulaires* de Tournay qui avoient monté a leurs murailles et places de effroy envers noef heures du matin ne descendirent de illecq jusques entre deux et trois del apres disner. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tourn.*, XV, 12 fév. 1477, Hennebert.)

POPULARITÉ, s. f., la populace :

Si les Suisses n'eussent esté refrenes, ainsi que le feu s'en va d'une maison en autre, toute *popularité* se fust versee et tournee contre la noblesse. (*Réponse du dauphin aux ambass. du roi*, ap. Duclos, *Hist. de Louis XI*, III, 211, éd. 1750.)

POPULAS, s. m., bas peuple, populace :

Les rois d'Assyrie, et encores apres eux ceux de Mede, ne se presentoient en public que le plus tard qu'ils pouvoient, pour mettre en doubte ce *populas* s'ils estoient en quelque chose plus qu'hommes. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Le gros *populas*. (ID., *ib.*)

Du *populas* chacun en fait de mesme.
(VAUQ., *Sat.*, v, A Sanzay, éd. 1612.)

Ils voudroyent fort avoir ceste ville de Tours
Pour a ce *populas* jouer de mauvais tours.
(DU VERD., *les Omon.*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 108).

Et surtout de bon cueur, du trenchant coustelas,
Tailliez, fendiez, tuiez ce rusé *populas*.
(CATH. FORTUNÉ, XVI° s., dans la *Descript. raison d'anc. mss. réunis par Techener*, p. 85.)

Un charlatan grec... fut pris par le *populas* pour un grand magicien. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, III, 15, éd. 1615.)

— On a écrit *populace* pour la rime :

Si bien que quelquefois, le mutin *populace*,
Armé d'arcs et bastons, le rompt, le bat, le chasse.
(DU BARTAS, 1° *sem.* 2°, j., 429, éd. 1602.)

POPULER, *popull.*, v. a., peupler :

Ladicte ville est le reffuge dudict pays, de grant garde et estendue, mal *populee* et habitee. (1472, *Ord.*, XVII, 541.)

... *Est* la ville grandement *populee* de povres gens, qui ne scevent a quoy gaingnier leur vie. (7 oct. 1477, *Rapport sur la situation de la ville*, Reg. des Consaux, 1472-1477, Arch. Tournai.)

Le bourg de Solesmes qui en paravant icelles guerres *estoit* grandement *populé* de riches gens et bons marchans. (2 juin 1497, *Charte de Jean D. de Nem.*, Arch. de Solesm., XV° s., 189.)

Adviser que vous entreprenez, car nous avons trouvé pays dur et aspre, *populé* et habité de terribles gens et espouvantables, granz et puissans comme geans. (*Hist. de la Toison d'or*, vol. I, f° 29, ap. Ste Pal.)

Il y avoit illecq aulcuns maisnagiers franchois, normands et estrangiers, que le roy Loys, des qu'il la print, y avoit fait venir pour la *populer* de nouvaulz plantaiges. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchon.)

Es citez et villes *populees*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, VI, éd. 1545.)

Luy laisse reedifier et *populer* une vieille cité longtemps a ruinee. (1er mai 1578, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 472, Doc. inéd.)

POPULIER, s. m., homme du peuple, habitant :

Popellus, petit peuple ou *populier*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

Pour la cité garder et deffendre et pour estre assurté des *populiers*. (ORESME, *Polit.*, 2° p., f° 66°, éd. 1489.)

Se faisoit l'esleccion d'iceulx consulz nouveaulx par les consuls de l'annee precedent... avec eux appelles de leurs conseillers et *populiers* de chascune partie de six parties ou gaites, esquelle la ditte ville (d'Alby) est divisee. (1405, *Ord.*, IX, 101.)

POPULO, s. m., liste des fiefs :

Populo, m. A roll, or list of the fees, or augmentation of fees, accruing to the king by the chancerie seale; made, and kept monethly by one of the 54 secretaries, or clarkes of that court. (COTGR., 1611.)

POPULOSITÉ, s. f., abondance de peuple :

A ce te doibvent animer la *populosité* de tes roiaumes. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, I, éd. 1548.)

Populosité, veelheyt van volcke. (LÉON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd 1596.)

Populosité, f. Populositie, abundance of people. (COTGR., 1611.)

Populosité, f. Poblacion grande. (C. OUDIN, 1660.)

POPULOSE, *-use*, *-uze*, adj. f., féconde :

Pernelle Villiote dicte la *populuse*. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 1 r°, Bibl. la Rochelle.)

On trouve ce mot comme nom de lieu ancien :

Demy quartier de vigne qui fut a la *Populuze*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 33 r°, Bibl. la Rochelle.)

POQUAGE, s. m. ?

Bail a rente du *poquage* et de tout le droit appartenant au bailleur en une maison a Chatelleraud chargee envers le chapitre de Notre Dame de 25 sols de rente et pocas. (1342, Chapitre de N. D. de Chatelleraud, paroisse de S. Jean-Baptiste, Arch. Vienne.)

Cf. POCAS.

POQUET, s. m., petit cheval, bidet, bardot :

Pour un *poquet*, que il chevauchoit, mort a Plesance, .xv. liv. Paris. fors. (*Compt. de Rob. de Seris*, 1332-1344, ap. Duc., poquitus.)

— *A poquet*, locut., avec légèreté :

Que celle qui a dit celle villenie qu'elle luy doit prier meschi, et dire che qu'elle a dit, qu'elle a maisement et faussement, a tort et *a poquet*. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, II, 476, Bouthors.)

Nom propre, *Poquet*.

POQUIN, voir POLKIN.

POQUINAGE, voir Polkinage.

POR, *pur*, *pour*, *pro*, préposition.

— Marquant le but :

Set cenz cameilz merrez d'or et d'argent trussez
Pur set anz en la terre ester u demurer.
(*Voiage de Charlemagne*, 73, Koschwitz.)

Une eure se mesaaisoit
Por soi a tos jors aisier.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, Ars. 3527, f° 119b.)

Li Sarrazin s'an fuient *por* lor vie aloignier.
(*Quat. fils Aymon*, Richel. 24387, f° 43f.)

Usent
Lor tans *por* tricherie apenre.
(Guiot, *Bible*, 2425, Wolfart.)

Crine avoit doree,
Cors *por* enbracier.
(Moniot de Paris, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 43, 15.)

Lor maletes lor descarchoit,
Et *por* sauf faisant les carchoit
A ses sergans qu'il les gardassent.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 29, Peigné.)

Pour mon plaisir j'ayme une creature,
Mais s'elle m'ayme, il gist a l'aventure,
Je n'en scay rien, sinon que de ses yeulx
El' m'a repeu d'un regard gratieulx ;
Mais ce n'est pas pour contenter nature.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur divers propos*, xliii, p. 81, éd 1532.)

— *Aller por*, *courir por*, aller chercher :

Cort por son fill Asternanten.
(Ben., *Troie*, 15388, Joly.)

Va por lo fol, si lo m'amoine.
(*Tristan*, I, p. 227, Michel.)

Amis, *ales por* vostre mestre.
(*Barl. et Jos.*, p. 141, P. Meyer.)

Si apela la dame et li dist qu'ele *alast por* Aucassin son ami. (*Auc. et Nic.*, p. 41, Suchier.)

— *Envoyer por*, envoyer chercher :

E li reis *enveiad pur* sa fille Thamar. (*Rois*, p. 163, Ler. de Lincy.)

Pur ses aidanz *a enveié*.
(Marie, *Fabl.*, lvi, Roq., II, 243.)

— *Por* régissant une proposition infinitive :

Ce vousis soufrir
Por le tuen pueple a raençon venir.
(*Aliscans*, 984, A. P.)

Lors *por* revenir sa color
Le commencierent a baignier.
(*Erec et Enide*, 5176, *Zeitschrift* de Haupt, t. X.)

Por la chose estre encor plus pesme,
Por afermer plus fermement,
Por plus dampner dampneement,
Bonne chartre l'en a donnee.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 11a.)

Et k'assez i a divers lieu
Pour manoir gent qui sont eskieu.
(*Cleomades*, 6567, Van Hasselt.)

Et si doit l'estable estre pendans *por* decorre toutes humors. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 177, Chabaille.)

— *Por ce que*, afin que :

Sunent mil graillés *pur ço que* plus bel seit.
(*Rol.*, 1004, Müller.)

Et cil por li se retravaille
De behorder apertemant,
Por ce qu' ele oie seulemant
Que il est preuz et bien adroiz.
(Crest., *Cliget*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 238.)

Et a ceux doins je congiet, *pour ço ke* li preudoume et li vaillant, que volenté ont de prouece faire et de lor honnor maintenir, ne s'alentissent par lor mauves consaus ne aperecissent. (Jeh. de Tuim, *Hist. de Jul. Ces.*, p. 148, Settegast.)

— *Por que*, afin que :

Quand li bon ont mal et li mal bien, pues cel estre l'om entent ke ce soit por ce ke li bon, se il ont alcun mal fait, en rezoivent ci la paine, *por ke* il plus plainement soient delivreit de la permanable dampnation. (*Job*, p. 463, Ler. de Lincy.)

Ja n'averai richesses, *por qu'*aient povreté.
(*Berte*, 3252, Scheler.)

— *Etre pour*, être disposé, être préparé à :

Je *serois pour* me rendre plus naturellement a la compassion qu'a l'estimation. (Mont., *Ess.*, I, 2, p. 2, éd. 1595.)

— Etre destiné à :

La raison n'est pas *pour* estre oubliee. (Mont., *Ess.*, II, xii, p. 355, éd. 1595.)

— Etre sur le point de :

Quant je fuz *pour* monter a cheval. (*Jeh. de Saintré*, ch. xxx, I iv v°, éd. goth.)

Fabius, qui avoit bien preveu le danger auquel ilz estoient *pour* tumber. (Amyot, *Vies*, Fabius, éd. 1567.)

— *Por* signifiant en faveur de :

Que *pur* nos degnet preier.
(*Eulalie*, 26, Koschwitz.)

Pur vus le dei bien faire.
(*Rol.*, 807, Müller.)

Toz tens florist li leuz de ma beltez
Pur mon ami.
(*Cant. des Cant.*, 33, Stengel.)

Hom, li fous maistre est tes bues :
Ne laboure pas a sen ues
Mais *por* toi se soumet au jeu.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, xxxvi, 1, Van Hamel.)

— Du parti de :

Il ne faut pas oublier le traict de ceux qui furent assiegez a Salone, ville partizane *pour* Cæsar contre Pompeius. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xxxiv, f° 319 r°, éd. 1588.)

— *Por* marquant le résultat :

Car, par ung seul semblant monstrer
En riens d'en estre desplaisans,
C'eust esté *pour* faire parler
Les jaloux et les mesdisans.
(Ch. d'Orl., *Complainte*, I, Champollion.)

— *Por* marquant la cause :

Pro deo amur et *pro* christian poblo. (*Serm. de Strasb.*, I, i, Koschwitz.)

Ne *por* or, ned argent ne paramenz,
Por manatce, regiel ne preiement.
(*Eulalie*, 7, Koschwitz.)

In su amor cantomps del sanz
Quae *por* lui augrent granz aanz.
(*S. Leger*, 3, Koschwitz.)

Et vus l'esample par trestut le pais
Que cele imagine parlat *pur* Alexis.
(*Alexis*, str. 37e, xie s., Stengel.)

Tantes dolurs ad *pur* tei anduredes.
(*Ib.*, str. 80b.)

Pur bien ferir l'emperere nus aimet.
(*Rol.*, 1092, Müller.)

Ço est la dulurs *pur* la mort de Rollant.
(*Ib.*, 1437.)

Pur ices choses est esleeciez mis quers. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 9, Michel.)

Les piez enflez *por* le poacres.
(*Tristan*, I, 3814, Michel.)

Pour quel raison fu establi
De deus homes combatre ainsi
Encontre un seul.
(*Cleomades*, 9745, Van Hasselt.)

Nous Ysabeauls, *por* la grace de Deu jadis roynne des Romains. (Av. 1303, Arch. C.-d'Or, B 462.)

Perdes, missions et domages *pro* deffaut de paement. (Lund. av. ascens. 1331, Arch. Cher, E 258.)

Touret de nes je mis et guimple,
Pour le vent qui plus grieve a l'ueil
En octobre que grant souleil.
(Chr. de Pisan, *Liv. du Chem. de long estude*, 702, Püschel.)

Pour ung ort warcoles .vii. s. (1522, *Compte de l'Exéc. testam. de Judicq le Senne, v° de Baudart Rasson*, Arch. Tournai.)

— *Por cause*, non sans raison :

Encore se confioient plus les Anglois en ceux que vous ai nommes qu'ils ne faisoient ens Espaignols, et *pour cause*. (Froiss., *Chron.*, II, iii, 85, Buchon.)

— *Por poi... ne*, *por poi que... ne*, peu s'en faut que... ne :

Dunc ad tel doel, *pur poi* d'ire *ne* fent.
(*Rol.*, 325, Müller.)

Si grant doel ad *pur poi que n'*est desvez.
(*Ib.*, 2789.)

Tan dolent furunt *por poi ne* s'esrageret.
(*Ep. de S. Et.*, str. 8b, Stengel.)

— *Por un petit*, peu s'en faut, peu s'en est fallu ; voir Petit.

— *Por ceo*, *por iceo*, *por ce*, pour cette raison, à cause de cela :

Pur ceo ne resurdrunt li felun el juise, ne li pecheur en la asemblee des justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 6, Michel.)

Pur ice Deus destruirat tei en fin. (*Lib. Psalm.*, Oxf., li, 5, Michel.)

Si l'ai perdu (un lévrier), *por ce* pleur jou. (*Auc. et Nic.*, p. 28, Suchier.)

Pour ce vueil et si le desir
Vous touz a un seul obeir.
(*S. Graal*, 3241, Michel.)

Pour ce avoit a non Jousticieres pour ce

que il tenoit tres bien joustice. (Mén. de Reims, § 2, Wailly.)

— *Por ce que*, par ce que :

Cio controverent baron franc,
Por cio que fud de bona fiet
De Chielperig feissent rei.
(*S. Leger*, 54, Koschwitz.)

Rut ad le temple *pur ço que* il cornat.
(*Rol.*, 2102, Müller.)

Pur ceo que je toi, atriblé sunt li mien os. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxi, 3, Michel.)

O Carites, travaillies sui
Por toi querre, mout ai d'enui
Por chou ke je t'ai quise en vain.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, vii, 1, Van Hamel.)

Por ce que cil pardons fut issi granz, si s'en esmurent mult li cuer des genz. (Villeh., 2, Wailly.)

Et *pour ce ke* nature est en une maniere ens es choses d'une espesse, si oevre li conceptions de la fantasie en une maniere. (*Li Ars d'Amour*, 2e p., 1, I, ch. 10, Petit.)

Mais que ce ne fust el doubtay,
Pour ce que je vi et notay
Qu'elle n'ot couronne en sa teste.
(Chr. de Pizan, *Liv. du chem. de long estude*, 483, Püschel.)

Pour quoy ne dites vous aussi tost gentilshommes de marque?... *Pource qu*'on use plus volontiers de l'autre. (H. Est., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 72, éd. 1583.)

C'est *pour ce que* celui qui boit perd la parole. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 237, éd. de 617 p.)

C'est *pour ce que* le vin pur est de meilleure digestion. (G. Bouchet, *Serees*, I, 22, Roybet.)

Et encore au xviie s. :

Parce que et *pour ce que*. Tous deux sont bons. (Vaugelas, *Remarques*.)

— *Por que*, par ce que :

Mult letatus ço dicit *por que* Deux cel edre li donat a sun soueir et a sun repausement. (*Frag. de Valenciennes*, v°, l. 12, Koschwitz.)

Per Judeos, *por quet* il en cele duretie et en cele encredulitet permessient. (*Ib.*, l. 36.)

— *Por quoi*, c'est pourquoi :

Rollanz me forfist en or e en aveir,
Pur que[*i*] jo quis sa mort e sun destreit.
(*Rol.*, 3758, Müller.) Impr., *pur que*.

— *Por quoi*, pour quelle raison :

Et mult se merveille *por quoi* ne a quoi vos iestes venu en sa terre ne en son regne. (Villeh., 143, Wailly.)

La contesse... leur demanda *pourquoi* il avoient ce fait qu'il avoient fermees les portes. (Mén. de Reims, 421, Wailly.)

— *Por quoi que*, parce que :

Icel ne blandis ne ne dout,
Por qoi qu'il sont desesperé
Et de trop lait vice blasmé.
(Guiot, *Bible*, 1035, Wolfart.)

— *Por quant*, voir Porquant.

— *Por tant*, voir Portant.

— *Pour autant*, à cause de cela :

Pour ce, *pour autant*, a cete cause. (Monet, *Parallele*, Rouen 1632.)

— *Pour autant que*, parce que :

Tant pour le bien de la ronde machine :
Que *pour autant que* sur tous en es digne.
(Cl. Mar., *Ep. au roy pour avoir esté desrobé*, p. 182, éd. 1596.)

J'en veux a ces trompeurs, *pour autant qu*'ils me firent perdre ma manuelle, quand j'allai querir les petites ordres. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 161, éd. de 617 p.)

Venus a pris son nom latin de vinculum, *pour autant qu*'elle lie. (G. Bouchet, *Serees*, I, 219, Roybet.)

— *En por*, à cause de :

En por icest asemblement
Que entre els funt si faitement
I par naist d'eus tant e concrie,
Tel merveille ne fu oie.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 527, Michel.)

Tu seras le dernier, croy, que je mangeray,
Repose t'en sur moy, c'est la grace et le gage
Que tu auras, mon hoste, *empour* mon hoste-
[lage.
(Salomon Certon, *Trad. de l'Odyssee*, f° 129 v°, éd. 1604.)

— *Por* devant un inf., de crainte de :

Mais li mares est grand, n'osent *por* affondrer.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 6a.)

De sa mein oster la vouloit (la gerbe
Et mestre jus ou il souloit, [d'avoine)
Mes ne peust *por* vif ardoir
De ses meins fere desardoir
La manvee de la senestre.
(Le Marchant, *Mir.*, ms. Chartres, f° 41b.)

— Devant un subst., malgré :

Tut vit li abes u reposout
Cum cil freres par nuit errout,
Pur tenebres ne remaneit,
Senz candeile tut le vetheit.
(*St Brandan*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 82.)

Et si, *pour* tout cela, le malade vouloit dormir, on luy fera des frictions apres. (Paré, XXIV, 21, Malgaigne.)

Ses plus proches amis l'ayant esveillé, il ne vouloit point *pour* leur advertissement s'oster de la. (Ollenix du Mont Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 102 v°, éd. 1588.)

— *Por* signifiant au nom de :

Quar me herberges *pur* Deu an tue maison.
(*S. Alexis*, str. 44b, Stengel.)

Pur Deu vus pri que ne seiez fuiant.
(*Rol.*, 1473, Müller.)

De la vitaille, dou pain querrai *por* Dé.
(*Amis et Amiles*, 2306, Hofmann.)

Mais *pour* Dieu, laissiez moi reposeir. (Mén. de Reims, § 200, Wailly.)

Or vous depri *pour* celle amour
Qu'a science avez...
(Chr. de Pisan, *Liv. du Chem. de long estude*, 861, Püschel.)

— *Por* marquant le moyen :

Por bruire, ne *por* geuner,
Ne puet on bien s'ame sauver,
Se foi et charité n'i a.
(Guiot, *Bible*, 1880, Wolfart.)

Contre ceste vendue *por* nos ne *por* autrui... ne vendrons. (Déc. 1282 et août 1283, *Ch. des compt. de Dole*, A 60, Arch. Doubs.)

Et *pour* remede qu'on luy feist, ne trouva allegement quelconques. (Rab., *Pantagr.*, ch. xxviii, éd. 1542.)

— Devant un infinitif, au sens de *en* avec un part. présent :

Avis li est ne puet garir
Fors seulement *por* li guerpir.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 140 v°.)

Et ronchoit si formant que on ne le povoit esvoillier ne *pour* bouter ne *pour* saichier. (*Vie sainte Anastasie*, Richel. 988, f° 26a.)

— *Por mi, pormi*, moyennant :

Doit iestre chasconne des dittes parties envers l'autre en pais *pormei* l'ordenance devant ditte. (Vend. av. S. Nicol. 1293, S. Jacques, Arch. de l'Etat à Liège.)

Pormei le dit et le recordement ke li devant dis sires Gilles doyens et mesires Gerars chevaliers recorderont et diront. (*Ib.*)

— *Por mi de*, dans le même sens :

Por mi de nuef cens lib. de fors. (1272, Pont, Fiefs, I, 76, Arch. Meurthe.)

— *Por* marquant la condition ; avec un part. prés., après une proposition principale affirmative :

Devoit estre frans et quittes des tierces que li diz religieus hont ou finage d'Eignay *por* une gerbe paiant de chascune charretee des gerbes. (Oct. 1294, *Lett. de Byatriz, veuve de Hug. D. de Bourg.*, Sept-Fonts, Val des Choux, Ainay le Duc, Arch. Allier.)

Toutes, exceptey de caux criminal, se puisse retraire de ladicte plainte, devant ce que demande en soit faite en jugement, *pour* paiant a nous trois soulz d'estevenens. (1342, *Franch. de Chastillon*, Chart. orig. app. à Mademoiselle Mornay.)

Por paiant et rendant a luy la somme que paié en hauroit. (*Ib.*)

J'ay baillé... *pour* peant a moy et es miens, un chascun an, quinze deniers... (1349, Dim. ap. nativ. S. J. B., *Acensement*, Arch. Montjeu.)

— Avec un part. prés., après une proposition principale négative :

Ne l'en mentist *por* un menbre perdant.
(Raimbert, *Ogier*, 11589, Barrois.)

— Avec un infinitif, après une proposition principale négative :

Mais il nel vausist faire *por* a tolir un membre
(*Mainet*, p. 28, G. Paris.)

Dient François : Karaheus est gentis,
N'en mentiroit *por* les menbres tolir.
(Raimbert, *Ogier*, 2624, Barrois.)

N'em mangeroie *por* les menbres tranchier.
(*R. de Cambrai*, 2264, A. T.)

Icist ne feront ja meschief *por* perdre vie ne membre. (*Artur*, Richel. 337, f° 60a.)

— *Por ço que*, à condition que, pourvu que, supposé que :

Por ço que il peust aler.
(Wace, *Rou*, 3e p., 9286, Andresen.)

Bien savroiz, *por ce qu'i* vos plaise,
Don vint la bone (lignée) et la malvaise.
(Evrat, *Genese*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 309.)

Ce li pardone toz mesfais,
*Por ce k'*il n'i enchesse mais.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 518b.)

— *Por que*, dans le même sens :

E saches ja ne revendrai
Plus tost qe ne te vengerai
A ton talent e a ton gré,
Por qe jo vif soie e sené.
(Angier, *Vie de saint Grég.*, 2563, P. Meyer.)

Ja mar soit nus hom qui ce die
C'onques feisse felonnie
U que je sos siel le seusse,
Por que torner vos en peusse.
(Gaut. d'Arras, *Eracles*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 207.)

Se m'amie m'eust mesfait
U nes le cuer du ventre trait,
*Por c'*un mot peusse parler,
Ce seroit de li mercier.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 141 r°.)

As tentes revenroient tuit,
Por ke ne lor fust destorné
D'aucun et isi atorné.
(*Chev. as .ii. esp.*, 7852, Foerster.)

Cilz qui garde la coustume de par le roy puet prendre gage en leurs hotieus, *pour qu'*il ait .i. sergant du Chastelet avec lui. (É. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., X, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Por quoi*, dans le même sens :

Li rois moult parfont en souspire
Et fet aporter un entret
Que Morguen sa suer avoit fet,
Que ja plaie qu'en est ointe,
Ou feust sor nerf, ou feust sor jointe,
Ne fausist qu'en une semaine
Ne feust tote garie et seine,
Porquoi le jor une fiee
Fust de l'entret apareillie.
(*Erec et Enide*, Richel. 1420, f° 18a.)

Quant ele les avroit touz trezavant, si li remaindroit sa robe a chascun jor... et ses roncins qui soufiroit a aler en ses afaires, *por coi* ele n'ait point de seignor. (*Etabliss. de S. Louis*, I, lxvii, Viollet.)

Quiconques veut estre feserresse de chapiaux d'orfreis, estre le puet, *por quoi* elle ait de quoi. (Ést. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., xcv, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Por quoi que*, dans le même sens :

Li sorcere erent tenebrous,
De la premesse coveitous,
Car qui sereit tant alumez
Ne fust de pecune assorbez
*Por qei qu'*il l'esperast aveir ?
(Angier, *Vie de saint Greg.*, 2431, P. Meyer.)

Pur quei ke soies sages
Ja home de viel eage
Ne serras gabant.
(*Prov. anc.*, dans Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 372.)

— *Por* signifiant en qualité de :

Tuz l'escarnissent, sil tenent *pur* bricun.
(*Alexis*, xie s., str. 54a, Stengel.)

Por fol me tieng.
(Guiot, *Bible*, 618, Wolfart.)

Cette cause de tenier iretage que l'en apele *por* possesseur se prent a totes les autres causes. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 76d.)

Je tieng tes lais *por* possesseur. (*Ib.*)

— Au lieu de :

Se li reis voelt, prez sui *pur* vus le face.
(*Rol.*, 316, Müller.)

Autre i met
Qui *por* celui evesques est.
(*Leg. de Theophile*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 464.)

Es loys aprennent tricherie,
Por les poinz et *por* les biax dis.
(Guiot, *Bible*, 2515, Wolfart.)

— En échange de :

J'en donroie, par Saint Pere,
Doze freres *por* un ami.
(Guiot, *Bible*, 1071, Wolfart.)

Je ne lairoie *por* l'Eride
Un homme devant moi morir.
(Id., *ib.*, 1395.)

— En comparaison de :

Por aus sui forment au desouz.
(Guiot, *Bible*, 1079, Wolfart.)

— *Por* marquant la mesure, la quantité :

Por quant il pot tan fai de miel.
(*S. Leger*, 135, Koschwitz.)

— Le rapport entre un petit nombre et un plus grand :

Por un que il estoient en l'ost, estoient il dui cent en la cité. (Villeh., 163, Wailly.)

Pour quatre qu'ils estoient... (Id., lxxiv, P. Paris.)

Pour un jour qu'elles cheminent (les femmes), elles en veulent reposer quinze. (Froiss., *Chron.*, II, iii, 82, Buchon.)

— La relation, la correspondance exacte :

Ist de la sale descendant
Pas *por* pas aval le degré.
(*Lai de l'Ombre*, 668, Michel.)

Toutes fois n'ay je congneu nulle seigneurie ne pays, tant *pour* tant, ni de beaucoup plus grant estendue encores qui feust si habondant en richesses. (Comm., *Mém.*, l. V, ch. ix, Chantelauze.)

— *Por* signifiant pour ce qui est de :

Ja *pur* murir ne vus en faldrat uns.
(*Rol.*, 1048, Müller.)

— D'après :

Asses tost apries furent mis a mort quatre chevalierz, ossi moult gentilz hommez, *pour* famme, je ne sçay se elle fu vraie ou non. (Froiss., *Chron.*, III, 248, Luce, ms. Amiens, f° 79 v°.)

— Aux yeux de :

Un roi ? c'est un pastre *pour* eulx (les philosophes). (Mont., *Ess.*, I, xxiv, p. 72, éd. 1595.)

— Eu égard à, en considération de :

Ils estimerent son cœur trop foible *pour* un fait si hault. (La Boetie, *Œuv.*, p. 45, Feugère.)

— *Pour* précédant un adj. et suivi de *que*, au sens de quelque que :

Pour grand *qu'*il soit... (Mont., *Ess.*, I, xiii, p. 27, éd. 1595.)

— *Pour*, explétif devant *si*, au sens de quelque, au xvie s. :

La servitude ne leur est jamais de goust, *pour* si bien qu'on l'accoustre. (La Boetie, *Œuv.*, p. 44, Feugère.)

Pour si grand nombre qu'il y en ait. (Id., *ib.*)

— *Pour* explétif devant quelque :

Ilz ne se lassoient jamais, *pour* quelque travail qu'ilz prissent. (Amyot, *Vies*, Thesee, éd. 1567.)

— *Pour* exprimant l'idée de quoique devant un infinitif :

L'effort d'un desplaisir, *pour* estre extreme, doit... (Mont., *Ess.*, I, vii, p. 5, éd. 1595.)

Les roys *pour* estre roys ne laissent pas d'estre hommes. (*Sat. Men.*, p. 139, éd. 1611.)

— *Por* marquant la manière :

Il lo reciut, tam ben en fist,
Ab o magistre semprel mist,
Qu'il lo doist bien de ciel savier
Don Deu servier *por* bona fied.
(*S. Leger*, 21, Koschwitz.)

Mout fait l'amours que vilaine
Qui commence *por* faillir.
(Couci, *Chans.*, IV, Crapelet.)

Por folie chantent et proient.
(Guiot, *Bible*, 1167, Wolfart.)

— *Por esgart*, avec justice, équitablement; voir Esgart.

— *Por ivel*, également ; voir Ivel au Supplément.

— *Por voir*, vraiment ; lire les ex. à l'art. Voir.

— *Por* marquant le lieu :

Rex Chielperings il se fud mors,
Por lo regnet lo souvrent toit.
(*S. Leger*, 115, Koschwitz.)

Ne *por* fueille ne *por* flor,
Por verdure ne *por* pree
Nulle chançon ne m'agree,
S'el ne vient de fine amor.
(Couci, *Chans.*, I, Crapelet.)

Si lor a commandé : Aulez, n'i demorez,
Ici *por* devant moi Floovant m'amenez.
(*Floovant*, 121, A. P.)

Hont recongneu *pour* devant nos. (Vers 1290, *Lett. de Rob. D. de Bourg*, Cart. de Fontenay, f° 142 r°, Arch. C.-d'Or.)

Por laquele voye li dit religious puissent mener lour charz. (1293, *ib.*, f° 116 r°.)

— *Por* marquant le temps, la date :

Et s'il semble a quelqu'un [qui n'y ait point esté] *pour* le temps que je diz, que j'en dye trop, d'autres, qui y estoient comme moy, par adventure diront que j'en diz peu. (COMM., *Mém.*, l. V, ch. IX, Chantelauze.)

— La durée :

Lucius... accorda trefve *pour* quelques jours. (MONT., *Ess.*, I, V, p. 12, éd. 1595.)

— *Por eé*, longtemps ; voir Eé.

— *Por piece, de por piece*, à la fin ; voir PIECE.

— Emploi particulier : *pour quitter et pour rançonner*, jusqu'à ce que vous vous soyez acquittés, que vous ayez payé votre rançon :

Vous demorres mon prisonnier, *pour* quitter et *pour* rançonner. (FROISS., *Chron.*, VII, 71, Luce.)

2. **POR**, s. m., syn. de durillon :

Par ce moyen l'os ayseement reçoipt ung *por* et durillon charnu et se recouvre de chair. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 716, éd. 1549.)

PORAIER, *porayer*, *poreier*, *poreer*, *poroyer*, s., marchand, marchande de porreaux et d'herbes potagères en général :

Poraiers, *poreers*. (1292, *Liv. de la Taille*, Géraud.)

Une femme appelee Anezot la Julienne, qui est la *porayere*. (1391, Arch. JJ 141, pièce 85.)

Ainsi comme gens marchandoient et achètoi[en]t fruit, poires, frommages et autres choses a une *poroyere*. (*Reg. du Chât.*, I, 71, Biblioph. fr.)

Et encore au XVIIe s. :

A Catherine du Saultoir, *poreiere*, pour livraison d'herbettes, oignons et cressons. (1627, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORAITE, voir PORETTE.

PORALE, voir PORELLE.

PORALEE, *-allie*, *pour.*, s. f., course, voyage :

Nous avoms entendu qe aucune gentz vont disantz qe nous ne voloms garder ne tenir la grant chartre des franchises d'Engleterre, ne la chartre de la foreste, ne souffrir que la *pouralee* se face. (*Lib. Custum.*, I, 197, 27, Edw. I, Rer. brit. script.)

A Ruof Bletzscher et a Heinczman Vuibesched por .III. jor tramist eis village, por la *porallie* .XVI. s. (1418, Arch. Fribourg, *Compte des Trésoriers*, n° 31.)

PORALEMENT, *pouralement*, s. m., voyage :

S'aus nous fiemmes de depans por son vestir et por son *pouralement*. (1300? *Coll. de Lorr.*, 975, n° 20, Richel.)

PORALER, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., parcourir :

Tote Bretaigne *porala*.
(WACE, *Brut*, 2649, Ler. de Lincy.)

E Rou *a* esgardee la vile e *puralee*.
(ID., *Rou*, 2e p., 447, Andresen.)

Le mostier vunt avironnant
Dedenz entor, e *poralant*.
(GUILL. DE S. PAIR, *Mt St Michel*, 2600, Michel.)

Isnelement cil sunt levé,
Tot le mostier *ont poralé*.
(ID., *ib.*, 2664.)

L'igliese *ert* ja avironnee,
Ses feiz entor e *poralee*.
(ID., *ib.*, 823.)

Mes ja n'ateindroient au fonz,
Ne par le lonc ne par le lé,
Ne *seroit* par els *poralé*.
(*Evang. de Nicod.*, 2e vers., 72, A. T.)

Les voies *poralees*, ou l'an a alé sovant et longuemant. (PH. DE NAVARRE, *Des .IIII. Aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 396 r°.)

— Courir de tous côtés après, chercher partout :

Si arai Herchembaut le traitre trouvé,
Que je croi que on m'a ou tolu ou emblé,
Ou deablez d'enfer l'ont de moi escapé,
Que trouver ne le puis, si l'*ai* moult *pouralé*.
(*Doon de Maience*, 5982, A. P.)

— Absol. :

Si *avons*, merci Deu, tant quis et *poralé*,
Renaus ne quiert a vos nule desloiauté.
(*Renaut de Montaub.*, p. 316, v. 22, Michelant.)

— Act., poursuivre :

Si scient, si joe venk, par dreiture jugié
Cum feluns traiturs, ki mal m'*unt puralé*.
(*Horn*, Ms. Cambridge, v. 1956, Stengel.)

— Neut., se passer, être accompli :

... Ke sa vie ad muee
Pus ke la chose *fud* si tote *puralee*.
(*Horn*, 5232, Michel.)

PORARDEIR, v. a., brûler tout à l'entour, brûler entièrement :

Feis saisir sa terre, le suen repondre,
Ses citaz *porardeir*, ses chastials fondre.
(*Ger. de Rossill.*, p. 354, Michel.)

PORARDRE, *poradre*, v. a., brûler ; inf. pris subst., action de brûler :

Et ardirent ceuls de Silly
Qui ont a leur *poradre* failly.
(EUST. DESCHAMPS, *Mirouer de Mariage*, p. 243, Crapelet.)

PORAY, voir PORÉ.

PORBATRE, v. a., battre de toutes ses forces :

Quant la char Deu *ont porbatue*.
(*Pass. D.N.*, ms. St Brieuc, f° 54^a.)

Si l'ont a la terre batu ;
A ce cop l'*ont* tant *porbatu*,
Que des bastons, que de lors mains,
C'onques nule toile de Rains,
Ne d'autre leu, tant fust escrue,
Ne *fu* si tres bien *porbatue*.
(*De la Dame qui fist batre son mari*, 197, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 139.)

Bas-Valais, Vionnaz, *purbatre*, donner les derniers coups de fléau sur le grain.

PORBEER, v. n., regarder de tous côtés :

Si com j'aloie *porbeant*
Et la valee costoiant,
Savoir se nului troveroie
Qui me rassenast a ma voie.
(*La Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 240.)

PORCACH, voir PORCHAS.

PORCACHE, voir PORCHACE.

PORCACHIER, voir PORCHACIER.

PORCAGE, *-aige*, s. m., droit sur les porcs :

Apres vient la foire del Pré
Et la Nostre Dame en setembre,
Qu'il covient le *porcage* rendre :
Si le vilein a .VIII. porceaus,
Il en prendra les deus plus beaus,
Et l'autre est apres a seignor.
(EST. DE GOZ, *Vilains de Verson*, 90, Reg. redd. M. S. M.)

Avecques un *porcaige* de quatre solz qui se paie de trois ans en trois ans. (1433, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 384, f° 80 r°.)

— Troupeau de porcs :

Avecques mon franc pasnage et pasturages pour toutes mes bestes et le meilleur porc du *porcage* quant il est pasnagé. (1410, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 82 v°.)

PORCAING, s. m., droit seigneurial sur les porcs :

Porcaing. (1301, *Livre rouge de la chambre des Compt. de Par.*, f° 140 v°, col. 1, ap. Duc., *Porcagium*.)

PORÇAINTE, voir PORCEINTE.

PORCAS, voir PORCHAS.

PORCASSER, voir PORCHACIER.

PORCATIER, s. m., porcher :

Et avoit fait marché aux dits *porcatiers* a quatre ardictz par porceau. (*Reg. de la Jurade*, Arch. mun. Bordeaux.)

PORCAZER, voir PORCHACIER.

PORC D'ESPINE, s. m., porc épic :

S'a en celle terre meismes
Beste qu'a non *porc d'espine*.
(G. DE MES, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 106 v°.)

PORCEINDRE, *-cheindre*, *-chaindre*, *-saindre*, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., environner tout autour, entourer complètement, enceindre :

La chambre fu richement painte,
De dras de soie *fut porsainte*.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 52ᵈ.)

Einsin con li fossez lou *porceint*. (Oct. 1266, Ecurey, Arch. Meuse.)

Tout emporte avant li quanque agrape et manoie,
Et du son de la queue si fort le retapoie
Et si fort le *pourchaint* que trestout le desploie
Et devant et derier malement le mestroie,
Et l'aguillon li ront et le cuir et la coie.
(*Doon de Maience*, 1550, A. P.)

Soit en gardins... ou autres choses dont li dis cors et clous puist et *soit* chains et *pourcheins*. (1313, Arch. JJ 53, f° 21 v°.)

Si commença Romulus a *pourceindre* de fossez et de murs tout le pourpris de Romme. (Boccace, *Nobles malheureux*, II, 21, f° 49 r°, éd. 1515.)

— Au sens moral :

E tu *purceinsis* mei de vertut a bataile, e supplantas les esdrechanz encuntre mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 43, Michel.)

Et malvesties le mont *porsaint*.
(Gontier, *Chans.*, Wackernagel, *Altfranz. Lied.*, p. 59.)

Car un desir ci me *purceint*,
Qe pur estre la un cor saint,
Jeo ne m'i voudroie trover.
(*Pleinte d'H. de Lacy*, ms. Oxf., Bodl. Fairf. 24, f° 19.)

— Absol. :

Li murs joignans al euwe et *pourchaignans* entour jusques a ledite porte. (*Trad. d'une ch. de Baudouin de 1066*, Roisin, ms. Lille 266, f° 389.)

— Réfl., se ceindre, s'envelopper :

Ad vestud li sire fortece e *purceinst* sei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XCII, 1, Michel.) Lat., præcinxit se.

PORCEINT, *-cheint, pour., pur.*, s. m., ceinture :

Ço fud uns huem hurepez, si out un *purceint* de pels entur les reins. (*Rois*, p. 345, Ler. de Lincy.) Lat., zona pellicea accinctus renibus.

— Giron :

Son ventre et son *pourceint* et son genoul. (*Hagins le Juif*, Richel. 20125, f° 9 v°.)

— Enceinte, territoire :

E mest la dame en Jerusalem, el *purceint* des secundz murs. (*Rois*, p. 424, Ler. de Lincy.)

Diex lour envoit tout le *porcheint*
.I. mal c'en apele la cengle !
(*Dit des avocats*, 364, G. Raynaud, *Romania*, XII, 219.)

PORCEINTE, *-çainte, -sainte, -cincte, -chainte, proceinte, pour., pur., pro., purceynt* (texte anglais), s. f., enceinte, pourtour, pourpris :

Tous les marchans de cheste ville et de la *pourçainte* de ceste ville. (*Cartre de le fririe de le Halle de dras de Valenciennes*, Cellier.)

La *prochainte* de ceste vile. (1275, *Charte de la Paix de Valenciennes*, Arch. mun. Valenciennes.)

Une place... si come elle se porset entre la *porsainte* communal. (1284, *Don*, Buzay, l. 9, n° 16, Arch. Loire-Inf.)

Prononçons ke nos freres li cuens de Haynnau devant dit a et doit avoir son souvrainetee en la ville de Blarignies devant dite, ensi com es autres villes ki sont en le *procincte* de Haynnau. (*Pièce de 1288*, Martène, *Anecd.*, I, col. 1231.)

... Nous quitons les dits abbes et convent toutes leurs maisons et tous leurs biens k'il ont en no tieres et en la *pourçainte* de no tiere de tous gists de nous et de nos castelains. (1288, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge livre, f° 71 v°, Arch. Tournai.)

En toute la *proceinte* de ces termes desus diz. (1289, Arch. K 36ᵃ, n° 16.)

Dedens la *purceinte* de leur ville. (1290, *Petit. des habit. de Castel-Sacrat*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 388.)

La justice haute et basse des dis manoirs es dis manoirs et es *pourçaintes* d'iciaus. (1293, Arch. K 36ᵃ, n° 25.)

Hors des manoirs deseur dis et des *pourçaintes* d'iciaus. (*Ib.*)

Dens la *purceynt* de meismes le bois. (1304, *De termino Sanctae Trinitatis*, Year books of the reign of Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 261, Rer. brit. script.)

Enz ou cloz et en la *porchainte* de ledite maison. (1313, Arch. JJ 53, f° 20 v°.)

Tout le pourpris et la *pourceinte* de ladite maison. (1317, Arch. JJ 53, f° 103 r°.)

Avec tout le pourpris et la *porçainte* de ladite maison. (1318, Arch. JJ 56, f° 186 r°.)

Es mettes de la closure et *pourchainte* de nodicte eglise. (1343, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 274 r°.)

— Extraction, parenté :

Et que il et cil de cui orine et *poursainte* il est descenduz se sont touz jours maintenu en estat de franchise. (1300, Arch. JJ 38, f° 24 r°.)

Pour les bons services que li diz Pierres et cil de cui orine et *poursainte* il est descenduz ont fait. (*Ib.*)

PORCELAINE, *-layne, porche., pource.*, s. f., pourpier, portulaca oleracea :

Porcelaine et letues et froides coses. (Alebrant, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 27ᵇ.)

Pourcelaine c'est une herbe asses commune. (*Grant herbier*, n° 386, Camus.)

Laictues, choulx, *porcelaynes* et aultres herbes. (*Platine de honneste volupté*, f° 7 v°, éd. 1528.)

Porchelaines. (*Ib.*, f° 5 v°.)

Wall., *porsulaine*.

PORCELER, *pourceler, pourcheler, -eller*, v. n., mettre bas, en parlant d'une truie :

Et resemble a la truie quant ele *a porcelé*. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 52ᵇ.)

La truye doit *porceller* deux foitz ou trois par an, et chescune foitz au meyns .VII. porcealx. (*Tr. d'Econ. rur. du* XIIIᵉ *s.*, c. 28, Lacour.)

En son ostel ot une truiwe
Ki de nouviel *ot pourcelé*.
(*Renart le nouvel*, 5206, Méon.)

Nulz ne poent... truie tuer, puisqu'elle *a pourchellé*, de sy a .VI. sepmaines aprez. (8 juill. 1317, *Nouvelle ord. pour la corporation des bouchers*, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, I, 370.)

Quand noz truye veult *porceler*
Et qu'elle grongne en son estable,
Sa chanson est aussi notable
Que la vostre.
(*Farce d'un Chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 107.)

Pourceler, to pygge as a sowe. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 952, Génin.)

— *Porcelee*, part. passé, qui a mis bas, en parlant d'une truie :

.I. truie nouvel *pourchelee*. (1307, *Mobil. des Templ. du Baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

— Mise bas, en parlant d'une jeune truie :

Je tiens la beste mue a moult fort bienheuree ;
Car, quant le corps default, l'ame est tost finee,
Pour ce me vaulsist mieux fusse *porcellee*,
Ou du ventre ma mere au sepulchre portee.
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 333.)

PORCELET, *-cellet, -chelet, -chellet, -celait, pour.*, s. m., petit porc :

Robertus *Porcelet*. (26 fév. 1220, Cysoing, Arch. Nord.)

On leur aporte pute estrine,
I. *pourcelet* et .II. gelines.
(*Du Vallet qui se met a Malaise*, 311, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 167.)

Henricus *Porcelez*. (1277, *Martyrologe de N. D. de Beaune*, p. 283, Boudrot.)

Toute la praierie est plaine
De chastrons gras vestus de laine,
De genices, de *pourcelez*.
(Le Clerc de Troyes, *Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 66.)

Le terre Jehan *Pourcelet*. (1304, *Cart. de S. Quentin*, Richel. l. 11070, f° 21 r°.)

Thieris li *Porceles*. (1337, *Coll. de Lorr.*, 111, f° 44, Richel.)

Deux truies a tout douze *pourceles*. (1352, *Renonc. de Jeanne de Bar*, Cᵗᵉˢˢᵉ de *Garennes*, Pontigny, Arch. Yonne.)

.I. petit *pourchelet*. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Rec. des Hist., XXI, 187.)

Li Rous laissa aller le *pourchellet*. (*Ib.*)

A Jehan de le Royere, le fil, pour .V. *pourcelais* a lui pareillement achetez, dont on fist rost avec les dis cappons, au dit disner, au fuer de .VI. s. II. d. t., chascun *pourcelait*, monte... (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquiequelme, vᵉ Destampierque*, Arch. Tournai.)

Ung *pourcelet* d'or et une roze d'or. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de La-*

tour, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880 p. 279.)

Ce dit jour, aussi del apres disner, fut prins, battu et laissé aller en son pourpoint aulcun homme de Tournay, retournant de veoir ses parens demourans en la ville de Valenchiennes, asses pres de la fontaine du *Pourcelet*. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXXIII, 14 sept. 1478, Hennebert.)

Sainct Anthoine, au gris mantelet,
Sera joignant le *pourcellet*.
(J. MOLINET, *le Calendrier mis par petits vers*, à la suite de la *Légend. de Faifeu*, p. 198, éd. 1723.)

Le curé [de saint Liennard] doibt chescun an a l'eglise saint Wlmer pour le jour de leur dedicasse ung *pourcelet* et six pouchins. (*Terrier S. Wlmer*, 1505-1506, ap. E. Deseille, *Catal. des actes*, p. 150.)

Herment *Pourcelet*. (1530, *Compte de l'argent. de Phil. d'Evreux*, Arch. B.-Pyr., E 519.)

.I. *pourchelet* roty. (16 juin 1587, *Menu repas de noces*, Contin. de la loi de Lille, 1781-1782, Bibl. Lille.)

— Cloporte :

Il y a une certaine espece d'animaux qu'on nomme *porcelets*, autrement clouportes, lesquels quelquesfois se mettent en rond et se forment comme des patenostres. (*Hist. maccaron. de Merlin Coccaie*, t. II, p. 298, éd. 1734.)

Clooportes, autrement *pourcelets* de saint Antoine, petites bestes plates qu'on treuve es caves humides sous les pierres. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, p. 912, éd. 1605.)

Cloporte, ou *pourcelet*, centogambe, millepiedi, porcelletto di sant' Antonio. (DUEZ, 1660.)

Pic., *pourchelet*, Champ., *pouchelet*, La Bresse en Vosges, *poukhelat*, petit porc. Suisse, *porsalet*, cloporte.

Littré donne *pourcelet*, petit d'une truie, avec un exemple de Diderot.

PORCELETTE, *pour.*, s., fém. de *porcelet* :

Une saliere, d'une serpent qui a le corps d'une *pourcelette*, a cinq langues de serpent, et a quatre saphirs pendans. (1380, *Invent. de Charl. V*, n° 324, Labarte.)

— Fig., au plur., les Pléiades :

Un jour elevant mon luminaire, j'apperceu les cataractes du ciel ja estre ouvertes, l'urne d'Aquarius renversee, le signe des Poissons en exaltation, Orion a son espee fendant les nues, les *pourcelettes* tressuantes, et oy derriere moy bruire les abismes ouvers et les mers desbondees. (*Alector Roman*, f° 51, éd. 1560.)

PORCELIER, *pourch.*, adj., de porc :

Truyes *pourchelieres*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 8c.)

PORCELIN, *pourc.*, adj., de porc, qui tient du porc :

De chascune beste *pourceline* et laine portant, pour vendre, deux deniers tournois. (1367, *Ord.*, V, 92.)

Porcelin. (SALIAT, *Herod.*, éd. 1556.)

PORCELLE, *pourcelle*, s. f., petite truie :

Pourcelle, petite truye. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Redevance primitivement payée en porcs :

Porcelle, autrement dicte ou appellee fressenge, de la vallue de quatre soulz, due chescun an en la feste des Roezons, sur les bancs de Civray a Mathies Guytard, valet. (1345, Arch. de la famille Jousserant, Poitou.)

PORCELOT, *pourc.*, s. m., petit porc :

.III. *pourceloz* de demi an. (1371, *Reg. du Chap. de S. J. de Jérusal.*, Arch. MM 29, f° 83 r°.)

Et doit l'on faire de la gelee d'ung *porcelot*. (1550, *Man. admin. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 63.)

Fr. Comté, *porcelot*, petit porc.

Nom propre comtois, *Pourcelot*.

PORCERCHIER, *-kier*, v. a., parcourir :

Porcerkier les escritures.
(*Expl. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 78 r°.)

PORCEOIR, voir POSSEOIR.

PORCERE, voir PORCHIERE.

PORCERESSE, voir PORCHERECE.

PORC ESPIN, *porch espin*, s. m., porc épic :

Mes, pour ses chevols adrecier,
Ot drecié sa greve au matin
D'une branche de *porc espin*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 93c.)

D'un *porch espin* faitos .I. lievre.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 87 r°.)

Le *porc espin*. (LAURENT, *Somme*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 20a.)

Cf. ESPIN et PORC D'ESPINE.

PORCHACE, *-cache*, *pour.*, *purchase*, s. f., poursuite, intention :

Li quens Renaus se metoit en *pourcache* de faire honte et lait au conte de Saint Pol. (*Chroniq. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Quant li dus de Champangne a veiut le *porcache*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27204, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terme de coutume :

Purchase est appel la possession de terres ou tenements que home ad per son fait ou per agreement, a quel possession il ne advient per title de discent de nul de ses encesters ou de ses cosins, mes per son fait de mesme. (LITTL., *Institut.*, 12, Houard.)

Namur, *portchesse*, quête. Liège, *porchesse*, avancement, poursuite, étendue d'un ouvrage.

PORCHACEMENT, *pour.*, *pur.*, *pourchassement*, s. m., action de poursuivre un but, de faire ses efforts :

Par mon sage *pourchassement*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 7297, A. T.)

— Moyen :

Amour est une chose qui vient de debonnaireté de cueur par le *pourchassement* des yeulx et des oreilles. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 54, éd. 1488.)

— Bien, possession :

Perdu fust mun regne o tut mun *purchacement*.
(*Horn*, 3604, Michel.)

PORCHACEOR, *pourchasseur*, *pur.*, s. m., celui qui pourchasse, qui poursuit, qui recherche :

Malicieus estoit et trop *porchacierres* de descordes. (G. DE TYR, VII, 18, Hist. des crois.)

Adonc ele demanda au frere qui les porchaçoit que por Diex alast porchacier de l'uile, et li bon freres devotz si courut quierre le pot... et quant li *porchacierres* trouva li pot plain si cuida que l'en l'eust gabé. (*Vie S. Clare*, Richel. 2096, f° 5d.)

Dudit muy de blé vendu ladicte Alis en fist ledit acheteur, procureur, demandeur, *pourchasseur*, receveur, quicte et vray seigneur. (*Ch. de 1357*, Arch. S 113, pièce 32.)

Demandeurs, preneurs, *pourchasseurs*. (*Charte de 1386*, Grenier 315, n° 22, Richel.)

Je voy aussi ces questeurs et *pourchasseurs* d'ospitaulx ou de prisonniers que souvent on leur donne pour ceulx pour lesquelz ilz demandent. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, f° 11 v°.)

Et de sa mort sont *pourchasseurs*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 187d, impr. Instit.)

Luy qui devant avoit esté persecuteur du peuple devint courtois et *pourchasseur* de son bien. (*Le premier Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 51b, éd. 1530.)

Lors les chasseurs,
Joyeusement comme bons *pourchasseurs*,
En leurs maisons les portent qui sont pleines
De feu ardent.
(GUILL. MICHEL, 3e *Liv. des Georg.*, f° 59 v°, éd. 1540.)

— Fém., *pourchaceresse* :

Sydoigne fust bastard et *purchaceresse* des tenementz. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 289, Rer. brit. script.)

Namur, *portchesseur*, quêteur.

PORCHACIER, *-chassier*, *-chasser*, *-chascier*, *-chaser*, *-cacier*, *-cassier*, *-kacier*, *-cazer*, *-cachier*, *-kachier*, *-qachier*, *pour.*, *pou.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*, verbe.

— Act., rechercher, chercher à obtenir, à causer, procurer, se procurer :

Bers, ne *porchasse* que tu soies honnis.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XII, p. 207, P. Paris.)

Li livra li ducs chiers corsainz
E reliques qu'il *aveit* ainz
En Jherusalem *purchaciees.*
(WACE, *Rou*, 3e p., 3241, Andresen.)

Ki si est enfleis d'ire qui ce vait *porcazant.*
(*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 54 r°, P. Meyer, *Arch. des miss.*, 2e sér., V, 196.)

Jou *porcachai* son grant desirier et vostre grant joie. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3a.)

Bertoulais *avoit* tout chou *porcachié* por le mal le roi Artu. (*Ib.*, f° 21b.)

Coment vos *porcachai* outrage et traison.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3b.)

Et *porchacier* le prou de la terre saint Pol. (Mars 1220, cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Quant li sage counoist la bleceure
Il *pourqache* par koi ele est garie.
(PERIN D'AUCICOURT, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, Romv., p. 296.)

Ore pri jeo seinte Agace
Ke en ceste vie nus *purchace*
De nos pechez remission.
(*Vie de sainte Agathe*, Michel, *Rapports à M. le Ministre de l'Instruction publique*, p. 261.)

A porchacies deniers en bone maniere. (*Lett. d'Alf. de Poit.*, Arch. JJ 24c, f° 110 r°.)

Si li conta la dame tout l'afaire des barons ki *orent pourkacié* son segnor autre fenme ke li. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 121.)

Pour la somonse *pourkachier.*
(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f° 61 r°.)

Et avint que li baron de la tere, c'est a savoir li marcis de Monferras, li quens de Tripole, li sires de Baru et li sires de Sajette orent grant envie sour le roi Guion, et *pourcacierent* au patriarche de Jherusalem qu'il ostast li roiaume fors de sa main. (*Chron. de Rains*, c. III, L. Paris.)

Il *porcassa* envers le sodan de brisier la trive. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIV, 28, Hist. des Crois.)

Por la rente *porcachier.* (1285, *Lett. du bailli de Caux*, Arch. S.-Inf.)

Pour la dete *pourachier.* (1286, Bon-Port, liasse 65, n° 8, Arch. Eure.)

Les cardinaux *pourchassoient* trieves entre les deux roys. (*Grand. Cron. de France*, Istoire du roy Phelippe de Valois, XLIII, P. Paris.)

Le roy sejournoit a Yeres pour *pourchacier* chevaus a venir en France. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 205, Michel.)

Le roy nous *avoit pourchacié* nostre delivrance. (ID., *ib.*, p. 72, Capperonnier.)

Si li *pourchasa* sa mort. (ID., *Credo*, § 800, Wailly, 1874.)

Le prior de Borc Achart *porchasa* vers les maistres que maistre Richard du Foy en enquerist. (XIIIe s., Arch. J 1024, pièce 42.)

Ne *porcacherai* art ne engien par quoi les choses devant dites soient empeeschies. (1301, *Lett. de Ren. de Lacheni*, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Phelipe, femme Jakemes de Lers, a tous jours, comme mauvaize, pour chou que elle *pourcacha* a ses amis que Jakemes de Lers, ses barons, fu navres et mis en peril de mort. (7 févr. 1321, *Banit a tous jours*, Reg. de la Loy, 1313-1325, Arch. Tournai.)

De requerre, *pourchacier* et recevoir tous dons, lays et aumosnes. (Pièce de 1381, Félib., *Hist. de Paris*, III, 403a.)

A Jehan Lambert et Jehan Machon, pour frais par euls fais pour aler tant a Espierre comme a Temploene, les Dossemer, par .III. fois, pour *pourkachier* et et faire venir ens, et payer au pourfit de ladicte recepte certaines quantites de bles. (20 sept. 1387 au 19 sept. 1389, *Compte de l'Administ. du Bachin dou S. Espir*, Arch. Tournai.)

Si lui *procacha* chevaux et gent qui le menerent droit a Veligourt. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 65, Buchon.)

Estoit li dis rois de Maiogres prisonniers au dit connestable de Franche, et li fist venir tenir prison a Montpellier. Asses tost apries *pourcachierent* sa delivrance la marquise de Montferrat, sa soer, et la roinne de Naples, sa femme. (FROISS., *Chron.*, VIII, 276, var., Raynaud.)

Elle m'*a* ce mal *pourchassé*,
Mais Dieu luy en face mercy !
(VILLON, *Pet. Test.*, X, Jouaust, p. 10.)

Le bien mondain se peult soudain lesser;
Par quoy il fault tacher de *prochasser*
En la parfin le royaulme des cieulx.
(*Mist. du Viel Testam.*, 36581, A. T.)

Pour tous biens que doit aymer et pretendre une personne, c'est de saulver son ame et luy *pourcachier* paradis. (*Traité sur la bonne et mauvaise conscience*, ms. Valenciennes 222, f° 197.)

Ha ! dist le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert; quelqu'ung nous *a pourchacié* ce passaige. (LOUIS XI, *Nouv.*, LVI, Jacob.)

De ce exceptez et reservez les religieux ou religieuses, mendians, les prisonniers et les ladres, lesquels pourront *pourchasser* l'aumosne en la maniere accoustumee. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc., des pauvres.*)

Ceux qui se sentent de ta bonne fortune s'affectionnent envers toy et desirent de te *prochasser* quelque bien. (LA BOET. *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Lorsque Ciceron briguoit et *prochassoit* son consulat. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Se plaignant de luy de ce qu'il n'avoit tenu compte de *prochasser* envers les Byzantins qu'ilz feissent quelques ordonnances publiques a son honneur et a sa gloire. (ID., *ib.*)

N'ayant reçu autre fruict de celle domination et principaulté qu'il *avoit* si ardemment *prochassee* toute sa vie. (ID., *ib.*, J. Caesar.)

Il envoya supplier le senat de luy faire la grace qu'il peust absent par l'entremise de ses amis *prochasser* le consulat. (ID., *ib.*)

Alors Pompeius, entrant en crainte de ceste menece, commencea a *prochasser* ouvertement, tant par luy comme par ses amis, que l'on envoyast un successeur a Caesar. (ID., *ib.*)

Que nous allions *prochasser* la grace qu'il luy plaira nous ottroyer. (ID., *Diod.*, XIV, 7, éd. 1574.)

Sans lui (l'or), comme en songeant, un homme se [*pourchasse*
Le plaisir des oiseaux, le plaisir de la chasse,
Le plaisir des chevaux.
(RONSARD, *Hymnes*, l. II, De l'or, p. 732, éd. 1584.)

... Car tant suis coutumiere
De faire aus dieus pour ta santé priere
Que plus cruels que tigres ils feroient,
Quand maladie ils te *prochasseroient.*
(L. LABÉ, *Œuv.*, Elegie II, p. 85, Lemerre.)

Les vrays habitans, bannis de leurs propres demeures, forcez en tout desespoir de se *pourchasser* nouveaux sieges, singlerent vers ceste coste des Gaules. (PASQ., *Rech.*, I, XI, éd. 1723.)

N'a cesse de luy *pourchasser* ennui et desplaisir. (RANCONNET, *Mém.*, coll. Du Puy, vol. 488, p. 72, Richel.)

— Absolument :

Et pensa bien a luy, quant seroit anuitié,
S'en ystra de la tour, tost *ara prouchacié.*
(*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, Préf., p. LXXXVII.)

Tant *a* couru, tant a tracié,
Et tant pourquis et *pourchacié*
Que touz est charchié de vitaille.
(*Renart*, Br. II, 1159, Martin.)

— Act., diriger, surveiller :

Item a le ditte dame Jehane, pour sen travail de *pourcachier* les besongnes des dis enfans, .II. escut. (1344, *Compte des recettes et dépenses de Paul Jehanain li Muisie pour les enfants de Jehan Artisier*, Arch. Tournai.)

— Gagner en mendiant :

Et se acompoingna pour aler boire en l'ostel de la Corne de Serf avecques cinq autres qui *pourchassoient* leur vie. (*Reg. du Chât.*, I, 441, Biblioph. fr.)

— *Porchacier un bassin*, le présenter pour recueillir des offrandes :

Item ont li dit pourveur rechupt pour pluseurs rappors que cil qui *pourcacent le bacin* dou Saint Espir, par les paroches, en Tournay, ont rapporteit, en cesti anee... (Aoùt 1373-août 1374, *Compte de l'administration des biens et receptes du Bachin dou Saint Espir*, Arch. Tournai.)

Item, nous donnons et laissons apres le trespas de chascun de nous, pour une fois, aux *bachins* des povres mallades, povres prisonniers, et chartries, que on *pourcache* par les eglises et paroisces de Tournay, pour Dieu et en aumosne, a chescun bachin, trois solz, six deniers tournois. (16 févr. 1486, *Exécut. test. de Jehenne Doret*, Arch. Tournai.)

— Réfl., faire la quête, mendier :

De le requeste par escript Meurant de Fievent afin qu'il *se pourcache* par le villages, jus du povoir, pour aidier a vivre sa femme, ladre a Warchin. (*Assemblée du 26 janv. 1450*, Reg. des Consaux, 1449-1457, Arch. Tournai.)

De le requeste des povres ladres des Froides Parois pour avoir ayde a la ville pour parpaier le nouvelle capelle, qu'il ont fait faire en leur manandrie, et qu'il *se* puissent *pourcachier* par la ville. Accordé dix l. t. et qu'il puissent faire ledicte queste. (18 mars 1454, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

— Neutr., dans le même sens :

Maroie de Maubuege, Magnons, se fille, Jehane, se fille, Thiefegnons, fille Jehan de

Maubuege, a .III. ans, comme larnesse, pour pluzeurs larenchins, que elles ont fait en *pourcachant*. (24 décembre 1314, *Reg. de la Loy*, 1313-1325, Banit a .III. ans, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'efforcer, s'activer :

Li reis Marsilie *s'en purcacet* asez.
(*Rol.*, 2612, Müller.)

Porchascié s'est Fromons, ce m'est avis,
Il a tant fait que il a feme pris.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., VIII, p. 180, P. Paris.)

La royne qui remest en la cité *se pourchaçoit* de deffendre a son povoir comme vaillante dame. (*Liv. de Marc Pol*, CXXXVIII, Pauthier.)

Le roy Lothaire *se pourchaça*, et appela en son ayde lllues le Grant. (*Gr. Chron. de Fr.*, Gestes le roy Lothaire, IV, P. Paris.)

Si *se pourcacha* tant que elle ot bien cinq cens compaignons armes et bien montes. (FROISS., *Chron.*, II, 363, Luce, ms. Amiens.)

— Se pourvoir :

D'une autre femme *vous* estuet *porchacier*.
(*Raoul de Cambrai*, 7559, A. T.)

Se procaça de viande, cil qui mestier en ot. (VILLEH., p. 70, ap. Duc., *Procare*.)

Il *se* doit *pourchassier* et administrer de ce qui lui est necessaire. (XVe s., Arch. mun. Dijon, E, 9, Malad., Recept. des lépreux.)

— Abs., subvenir à ses besoins :

L'en list de la ceguoigne qu'ele nourrist son pere et sa mere quant il sont viel et ne *se* puent *porchacier*. (LAUR., *Somme*, Maz. 809, f° 142d.)

— *Porchaçant*, part. prés. et adj., avide :

Desagreable comme frezaie, *pourchassant* comme ung formy. (*Sydrach le grand philosophe*, 511e responce, éd. 1528.)

PORCHAILLE, *pour.*, s. f., pourpier :

Porpié ou porcelaine est une petite herbe qui traine voulentiers par terre et croist de soy meismes en aulcuns lieux, aulcuns l'appellent *porchaille*, les aultres portulague. (*Platine de honneste volupté*, f° 41 r°, éd. 1528.)

Des herbes : pourpier, ou *porchailles*. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 60, éd. 1549.)

Pourchaille, pourpier, porcelaine. (JUN., *Nomencl.*, p. 103, éd. 1577.)

Le jus de *pourchaille* avec un peu de vin aigre. (*Les Secrets du seigneur Alexis piemontois*, p. 745, éd. 1588.)

Jus de plantain, ou *pourchaille*, ou laitue. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 141, éd. 1605.)

Pourchaille: f. The herb purslane. (COTGR., 1611.)

PORCHAILLERIE, *pour.*, s. f., troupe de porcs, terme d'injure :

Ceste *pourchaillerie* a beu nostre vin. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, X, Bibl. gaul.)

Le reste de cette *porchaillerie* tourne le dos. (*Ib.*, XII.)

PORCHAINTE, voir PORCEINTE.

PORCHAIZ, voir PORCHAS.

PORCHANGIER, *pourcangier*, v. a., changer :

Il ne dit mot qu'il ne *pourcange*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CXVI, 6, var., Van Hamel.)

PORCHANTER, v. a., chanter entièrement :

Lors chante l'on cest vers : hostias, etc., et apres la messe le *porchante* li prestres. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 83 r°.)

PORCHAS, *-chaz*, *-chats*, *-chatz*, *-chat*, *-chapt*, *-chaiz*, *-chet*, *-cach*, *-cas*, *-kac*, *pour.*, *pro.*, *prou.*, *pourches*, s. m., action de poursuivre, de chercher, de faire ses efforts pour obtenir quelque chose :

Li chievre s'an vai en *porchet*,
Ou burgiz laisse son bouchet.
(*Lyon. Ysop.*, 1413, Foerster.)

Et si n'en puis mon cuer oster
Çou aie tout par mon *porcach*.
(BLONDEL, *Chans.*, Brit. Mus., Egert. 274, f° 114 v°.)

Pour aler faire *pourchas* de la reanson les aultres. (1359, Arch. Meuse B 2400, f° 39 r°.)

On ne faict point *prochas* de nous.
(*Dial. de Mallepaye et de Baillevant*, dans les Œuv. de Villon, p. 203, Jouaust.)

La damoiselle luy dist qu'elle advertiroit son mary du *pourchas* deshonneste et damnable qu'il s'efforçoit de achever. (LOUIS XI, *Nouv.*, IV, Jacob.)

Audit Jaquemart de Grantmez, pour sa peine et sallaire d'avoir esté, pluiseurs fois, audit lieu de Courtray, pour traictier la ditte paix, et heu grant peine de scavoir qui estoyent les parens et amis dudit Henriet Vanalmerch, comme mesdis seigneurs les eschevins, voz predecesseurs furent advertis, lesquelz ordonnerent audit Jaquemart, pour le *pourcas* et peine qu'il avoit heu a faire ladite paix, la somme de .C. s. (7 juillet 1465, *Tutelle de Miquelet de Grantmetz*, Arch. Tournai.)

Pour ce que beaucoup me faschoit
Que tousjours aller me falloit
Au vin et aux autres *prochas*.
(*Farce du Badin qui se loue*, Anc. Th. fr., I, 186.)

Affin qu'elle ne fist complainctes et *prouchas* a recouvrer le royaulme de Macedoine. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 14, f° 99 v°, éd. 1515.)

A l'exemple d'icelluy vous convient estre saiges pour fleurer, sentir et estimer ces beaulx livres de haulte gresse, legiers au *prochaz* et hardiz a la rencontre. (RAB., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

Les oyseaux s'esveillent des le point du jour, affin d'estre de grand matin en besongne, au *prochats* de leur vie. (BELON, *Portr. des oys.*, f° 4 v°, éd. 1557.)

Ils (les blaireaux) vont aux *porchats* plus loing que les autres. (FOUILLOUX, *Vener.*, f° 73 r°, éd. 1844.)

Encores qu'ils ayent fait les dogmatistes et affirmatifs, c'est toutes fois de mines et de paroles seulement, pour montrer jusques ou alloit leur esprit au *pourchas* et en la queste de la verité. (CHARRON, *Sag.*, l. II, c. II, p. 310, éd. 1601.)

Quels beaux *pourchas*, quels amours, de les vouloir accomplir par venefices et sortileges. (P. LE LOYER, *Hist. des Spectres*, p. 166, éd. 1605.)

(Ils) se sont enhardis pour surmonter les difficultés qu'il y avoit au *pourchas* de la vertu. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. I, c. V, éd. 1616.)

— Instigation :

Par men fait ne par men *pourcach*. (1258, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 41 v°.)

Par le *porchaz* et par le conseil le conte Thiebaut. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 218a.) P. Paris, *pourchas*.

Par son *pourchas* fu fete la pez du pere et du fil. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 216, Michel.)

Apres ce, par le *pourchas* du roy de France et par le commandement l'apostelle vint l'ercevesque de Roan et frere Jean de Samoys. (ID., *ib.*, p. 242.)

Par le *pourchatz* du roy. (1308, Arch. JJ 40, f° 36 r°.)

Avoient incité et esmeu les autres habitans de la ville, et tant fait que, par leur promotion et *pourcas*, avoient fait assembleez en grant multitude, monopoles et conspirations contre lesdits religieux. (5 juin 1359, *Sent. du sire de Fiennes, à la suite d'une tentative de révolte des habit. de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. III, p. 522.)

Par le *pourkac* et enort de Jaquemon d'Artevelle. (FROISS., *Chron.*, I, 411, Luce, ms. Amiens, f° 29.)

Et fut a *prochas* des creanciers introduit pour doubte que... (*Coust. des foires de Champ.*, Cart. Caill., Bibl. Provins.)

A leur *prochaz*. (1456, D. d'Anjou, Arch. P 1334[8], pièce 10, f° 199.)

Au *pourchapt* et requeste de... (Sept. 1462, *Lett. de Louis XI*, Arch., reg. 14927, p. 294.)

Sur la matiere mise en termes, au *prochaz* de l'ambassadeur du roy de Portugal, touchant l'ordre qui semble estre necessaire mectre sur ce que .. (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. du roy Charles VIII*, p. 78, Bernier.)

Au *prochatz* d'aulchuns ses hayneulx. (18 août 1562, Arch. mun. Angers, AA 3.)

— Pourparler :

Comme il estoient en ce traitiet et en ce *pourcach*. (FROISS., *Chron.*, II, 368, Luce, ms. Amiens.)

Celuy jour estoit revenu le dit de Courteville de Paris la il avoit esté au *pourcach* devers le roy nostre sire. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 151, Dupont.)

— Ce que l'on gagne pour sa peine, droits, profits des officiers publics :

Paera li tierz et les dous parz de l'assise soit en achat, soit en servise, soit en *porchaz*. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Et ces sergans sont auci as soldees dou

seignor, et ont .vi. bezans le mois, et lor *prouchas* qui lor vient des ventes et dons et gagieres des heritages. (*Ass. de Jerus.*, t. II, p. 244, Beugnot.)

Tout ce entierement que nos aviens et poiens avoir a Gonsaincort en ban, en justice, en hommes, en *pourches*, en boix et en toutes autres chozes. (1275, Gondrecourt, I, 27, Arch. Meurthe.)

Sauve et retenu les rentes, les profiz, les *porchaiz*, les essues queus qu'eles seront. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

.xii. libres de Christofle le cordelier, mayeur d'Ambli, pour le premier payement du *pourchat* de son office, a luy laissé pour trois ans. (1566, Arch. Meuse B 1090, f° 13 r°).

— Quête, produit d'une quête :

Li *porchaz* que il feront et li denier qui lor seront doné an aumosne seront au diz mesiauz, et meseles, convers et converses por pitances. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 274ᵃ.)

Some pour le *pourcas* de ces .iiii. boistes, pour les .xii. mois dessusdis, .iiiixx. .v. frans et .xxii. gros. Et sachies que les .iiii. boites lessierent avant le *pourcas* .v. francs pour .xxx. gros, pour ce que li gent y donerent si paw. (1367-1372, *Compt. de trav.*, ap. H. Coquet, *Monog. de l'égl. paroiss. de S. Jacques à Tournai*, p. 374.)

Item pour le *pourcach* dou puch sainte Caterine, .ii. s. (Noel 1390-Juin 1391, *Compte de l'Hôpital St-Jacques*, Arch. Tournai.)

Pour le *pourcach* du puch de ladite rue fait oudit an, et pource paié en le part des dis enffans, .xiiii. s. (16 sept. 1432, *Tutelle de Ernoulet et Catelotte Laurens*, Arch. Tournai.)

En requerant *pourcach* et ausmones. (1433, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Enfant, fils de porchas*, enfant, fils d'un père inconnu, bâtard :

Enfant sont apelé de *porchaz*, qui ne pueent pas mostrer lor pere et sont apelé bastard. (*Digeste*, I, ap. Littré, *Pourchas*.)

Puis ordena l'empereres Federis son filz de *porcas* vicaire en Toscane. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 96, Chabaille.)

Pourchas, au sens général d'action de poursuivre, de rechercher, etc., appartient à la langue moderne, quoique vieilli. Dans le Nord, Lille, Béthune, Mons, Tournai, on dit *pourchas* au sens de quête. Dans la Bourg., Yonne, il signifie savoir-faire, adresse, habileté, et aussi homme habile à se tirer d'affaire, à qui tout est bon, à qui tout profite.

PORCHASCIER, voir Porchacier.

PORCHAZ, voir Porchas.

PORCHÉ, adj., à l'état de porc parfait, engraissé :

Le porc *porché*. (*Pièce du 18 nov. 1574*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de Bourg.*, t. II, p. 184.)

PORCHEINT, voir Porceint.

PORCHELAINE, voir Porcelaine.

PORCHERECE, *-ceresse*, *pour.*, adj. f., des porcs :

La fosse *porcherece*. (1303, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

— S. f., porcherie :

De la *porcherece*. (1232, *Cart. de l'égl. d'Autun*, Charmasse.)

La *porcherece* et les apartenances. (1261, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, xxvi.)

La *porcerece*. (1298, *Lett. d'Hugo, év. d'Autun*, Arch. mun. Autun, Cathédr.)

Pierre de Traves, seigneur de la *Pourcheresse*. (Lend. de la S. Ladre 1436, *Décision arbitrale*, Arch. Montjeu.)

Seignour de la *Pourcheresse*. (1474, *Déclar. des bailliages d'Ossun et de Moncenis*, 257, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Noms de lieux, la *Porcheresse* (Saône-et-Loire), *Porcheresse* (Charente-Inférieure, Loiret). *Pourcheresse* (Hte-Loire, Puy-de-Dôme), *Pourcheresses* (Haute-Loire.)

PORCHEREL, s. m., porcher :

> Ne *porcherel* ne nul berchier.
> (G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 168ᵃ.)

PORCHERIE, *-querie*, *-kerie*, s. f., troupeau de porcs :

> Illoec a grans gaaigneries
> Et grans plentes de *porkeries*.
> (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 55ᵇ.)

Illuec paissoit une *porkerie* de pourciaus. (*Chron. d'Ernoul*, p. 65, Mas-Latrie.)

Puissent mettre, envoyer et tenir leur *porcherie*, jusques au nombre de cent pourceaux tant seulement, dans nostre forest de Hallate en pesson, et hors de pesson. (1345, *Lett. de Phil. de Val.*, Reg. du greffe des eaux et forests de Paris, ap. Ste-Pal.)

Une *porcherie* de pourceaulx jusques environ au nombre de vingt cinq. (1410, Arch. JJ 165, pièce 131.)

— Droit sur les porcs :

Il a le tiers du pasnage et des *porqueries* de toute la terre de Briquebec. (1392, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 48 r°.)

PORCHERON, s. m., porcher :

Il est adoncques d'iaulz ensi com il est dou *porcheron* qui chies sa mere est norris de pain d'orge et d'iawe froide. (*Li Livre de vraie sapience*, ms. Nancy 272, f° 24 v°.)

Nom propre, *Porcheron*.

Nom de lieu, *Les Porcherons* (Charente).

Les Porcherons, au xviiie s., hameau et pré au N.-O. de Paris.

PORCH ESPIN, voir Porc espin.

1. **PORCHET**, *-quet*, *pour.*, s. m., petit porc, rente d'un porc :

Sa partie dou moulin S. Amant, et sa partie dou *porchet* que om prant ou lais dou moulin. (1258, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., Arch. Haute-Marne.)

10 sols de Jacomin maiour de Donceverien pour son *porchet* a Noeil. (1321, Arch. Meuse, B 492, f° 19 r°.)

.x. sols de Pillot, mayour d'Yche, pour demei *pourchet* a la partie Mgr. (1333, Arch. Meuse B 2396, f° 7 r°.)

3 frans pour le *pourchet* dou moulin d'Escey. (1386, Arch. Meuse, B 1512, f° 4 r°.)

Porchet qui hauroit le vers. (1400, *Reg. p. les bouch.*, Arch. Fribourg, cart. 1 bis, Rec. diplom., V, 183.)

— Morceau de porc :

L'on met un bon jambon, des andouilles, des cotis, des poix au lard, du *porquet* et autres semblables viandes. (Tabourot, *Escraign. dijonnoises*, 1er liv., ch. 24, éd. de Bruxelles.)

Norm., *porchet*, morceau de porc frais.

Nom propre, *Porquet*.

2. **PORCHET**, s. m. ?

Si vous picquez ou plantez l'arbre, de pau, ou de pieu, ou *porchet* sans racines, avec le marteau ou maillet de bois, ne luy faites point sa voye en son pertuis, avec un autre pieu : mais laissez luy faire a luy mesme. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 480, éd. 1597.)

3. **PORCHET**, voir Porget.

4. **PORCHET**, voir Porchas.

1. **PORCHIER**, *porquier*, s. m., porche :

Le *porquier* de l'ostel. (*Jurés de S. Ouen*, f° 84 v°, Arch. S.-Inf.)

2. **PORCHIER**, *porcher*, *porcier*, adj., de porc :

> ... Puis le long des murailles
> D'une estable *porchere*, ou dedans les entrailles
> D'une grotte relente, ou d'un mont reculé,
> Ils sont allez chercher le salpestre gelé.
> (Rons., *les Poèmes*, l. I, les Armes, p. 760ᵇ, éd. 1584.)

> De glands *porciers* je face venaison.
> (La Morliere, *Bannissem. vol. et spir. du pécheur.*)

1. **PORCHIERE**, *porcere*, s. f., marchande de viande de porc :

De voieries et estauls mis parmy les rues, dont il n'y a si petite *porcere*, ne si petit mercier, ne autres quelconques qui mette son estal ou auvent sus rue, qui ne reçoive pourfit. (13 juin 1320, *Réglem. addit. sur le Châtelet*.)

2. **PORCHIERE**, *porquiere*, s. f., épieu dont se servent les gardeurs de porcs :

Icellui de Bourgeauville tenant une longue lance en son poing, avec lui le filz dudit seigneur d'Ennebaut, qui avoit en sa main une *porchiere*. (1388, Arch. JJ 132, pièce 284.)

Et apres venoient deux Navarrois portans en leurs mains deux *porquieres* ou espiez. (1402, Arch. JJ 157, pièce 187.)

Une *porquiere* ou archegaye. (1411, Arch. JJ 165, pièce 389.)

— Étable à porcs :

Porcaria, *porchiere*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

PORCHIL, voir PORCIL.

PORCHIN, voir PORCIN.

PORCHIONNELLEMENT, voir PORTIONNELLEMENT.

PORCHOISON, *pourchoisson*, s. f., saison où le sanglier est bon à chasser :

Prenez un ver de deux ans et en la saison de *porchoisons* le faictes chasser. (*Ménagier*, II, 259, Biblioph. fr.)

Quant *pourchoissons* seront passees,
Ne se tiengnent pas pour lassees
Vos gens de vos chiens bien penser.
(HARD. DE FONTAINES GUERIN, *Tresor de Vanerie*, p. 32, Pichon.)

PORCHON, s. m., pourceau :

Porchon. (1577, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORCIER, voir PORCHIER.

PORCIL, *-chil*, *pour.*, *pourchy*, s. m., loge ou toit à pourceaux :

A Jehan et Pierart Frappars, freres, machons dessus nommes, pour avoir renkauchyé de macenerie tous les murs dedens et dehors dudit *porcil*. (1412, *Compte de tut. de Miquelct Tuscap*, Arch. Tournai.)

Quant Passelion vint au *pourcil*... il couppa a tous les pourceaux les oreilles. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXI, éd. 1528.)

Item pour le *porchil* dudit lieu une seulle de .v. piez et demy. (1502, *Compte de la tutelle de Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

Pour ung cent de gluis alouez et employez a recouvrir le *porcilz* de ladicte maison de Bourquielle, pour ce, payé en la part dudit Jaquet, par les mains d'icelui Franchois, .XVIII. gros. (*Ib.*)

Pour l'accat de cincq cens de waules alouez a ladite couverture sur ledit *porchil* et estables au pris de trois gros le cent. (*Ib.*)

Par la coustume la maistresse chambre, deux coupples en la maison manable, et la porte sur quatre esteux, estans sur un heritage sortissent telle nature que l'heritage ; comme sont aussi les colombier, *porchil*, carin et fournil, s'ils sont separez des autres edifices. (*Cout. de Lille*, Cout. gén., t. II, p. 909, éd. 1604.)

A certain couvreur d'estrain pour son salaire d'avoir couvert ladicte estable et *pourchy*. (1586, *Exéc. test. d'Agnès Joseph, v° Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

Et encore au XVIII° s. :

Si sera tenu ledit prenneur de faire redifier ladite maison avec les mesmes places qu'il y avoit auparavant qu'elle fut ruinée, scavoir une cuisine, deux chambres, une estable et un *pourcil*, et par dessus une grange. (1710, *Cart. ae l'abbaye S. Médard*, Acte d'arrentement d'une maison située à Chercq, Arch. Tournai.)

Tournaisis, *pourchi*.

PORCILLE, s. f., sorte de poisson, le grenaut :

Puys luy offrent... daulphins, *porcilles*, turbotz. (RAB., *Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

Porcille, f. A sea hog. (COTGR., 1611.)

Porcille, f. Denton pece. (C. OUDIN, 1660.)

PORCIN, *-chin*, *pur.*, adj., de porc, de la nature du porc, sale :

Vilains *purcins*, vilains asnins.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 60b.)

Li vilains *porchins* si est cil ki labore es vignes, et ne wet ensaingnier le chemin as trespassans, ains dist a caschuns : Vous le saves miex ke je ne faic. (*Des .XXIII. Manieres de vilains*, Michel.)

Cestuy fumier de boe transsitoire ou les plusieurs et tous forment exercent leur *porcine* vie et la se baignent aux plaisirs voluptueux. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 160 v°, éd. 1526.)

Porchine et brutale impudence. (RAOUL DE MONTFIQUET, *Traité du mariage*, éd. goth., Paris, s. d.)

Les pieds soient asinins, le ventre et corps *porcin*.
(J. A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 60, éd. 1582.)

La langue moderne a conservé les locutions bête *porcine*, race *porcine*.

PORCIONAIRE, voir PORTIONNAIRE.

PORCIONNER, voir PORTIONNER.

PORCOR, s. m., porc, sanglier :

Le jor fu mult beaus lor deduiz :
As granz senglers unt descoplé
Dunt mult i out a grent plenté,
Esté out li dux as *porcors*,
Tant que baissiez fu bien li jors.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25289, Michel.) Impr., *porçors*.

PORCORAU, adj., malade du foie :

Hepactique, *porcorau*. (JUN.. *Nomencl.*, p. 99, éd. 1577.)

PORCONTE, *pourcompte*, s. m., règlement de compte :

Thomas Rossel reconut lui devoir a religious hommes et honestes, a l'abbé et au covent de Nostre Dame de Boquien, sept vinz livres de monaie corante par un *porconte* fet entre les diz religious, d'une partie, et ledit Thomas, de l'autre, des despens dudit Thomas depuis trente anz a passez a lui feez desdiz religous tant en robes, en vesteures que en ses autres chouses necessaires, duquel *porconte* il se tint en dreit en nostre court desdiz religious pour bien paé. (Janv. 1298, S. Marie de Boquien, Arch. Côt.-du-Nord.)

Nosditz allouez auront pour aller ouir ung *pourcompte*, avenantement, ou enqueste, pour ung jour n'auront que cinq souls pour eulx, et pour les clercs deux souls. (1454, *Etabliss. de Jeh. III D. de Bret.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1162.)

PORCORRE, *pourcourre*, v. n., courir dans tous les sens :

Et pourra ledit Monsour Hervé lever, courre, *pourcourre* et chacier en tous les bois auxdits religieux. (1310, *Accord*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1229.)

PORCORS, *-cours*, *pour.*, *pro.*, s. m., droit de parcourir les forêts, de chasser en les parcourant :

Ne cil Pierre de Chemillé, ne Ollivier de Montauban, ne leur femmes ne leurs hoirs, ne peuvent demander *pourcours* de nulle beste en la forest de Lannois ; ne cil Raol de Fougieres ne ses hoirs ne peuvent demander *pourcours* de nulle beste en la forest de Loudeac. (1248, *Lett. de Raol, seigneur de Fougières*, ap. Lob., II, 396.)

Ne poent demander *porcors* de nule bieste en la forest de Lodeac. (1248, Porhouet, Arch. Morbihan.)

Sur plusieurs desbatz et descors meuz entre lesdites parties d'endroit aucune chasse et aucuns *pourcours* que l'un avoit es bois a l'autre. (1321, *Traité*, etc., Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1317.)

— Redevance payée à Dijon par les gens qui voulaient quitter la ville sans payer la taille :

Havons estaubli et acordé le *porcors* de cels qui s'en voudrent aler de Dyjon senz la taille de la ville paier en tel meniere... que cil... s'en doivent aler devant la Touzsainz... (1268, *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 11 r°.)

Et cil estaiges et cil *porcors* doivent estre desduit por lou maour et por jurez. (*Ib.*, f° 11 v°.)

Havons estaubli le *porcours* de cel qui s'an vorront aler de Dijon en tel meniere qu'il s'an doivent aler davant lai Touzsainz. (1294, *Lettre dou pourcours de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 9 r°.)

— Droit de mener ou envoyer pâturer le bétail les uns sur les autres. (LAUR., *Gloss. du Droit Fr.*) :

Sinon que lesdits forains ayent composé avec ledit seigneur blayer, ou qu'ils ayent *procours* ou droit de mener ou envoyer pasturer leurs bestes les uns sur les autres. (*Coul. de Nivernois*, III, 2, Nouv. Cout. gén., III, 1126.)

PORCOUDRE, *purcudre*, v. a., coudre, attacher :

Quant vint li tens do lur errer,
Lur nef prengnent dunc a serrer ;
De quirs de buf la *purcusent*,
Quar cil quo sunt a plen usent.
(*S. Brandan*, 596, Michel.)

PORCOURS, voir PORCORS.

PORCOVRIR, v. a., couvrir entièrement :

Dunkes fut ele defendue de cel meisme

homme, et parmeneie a cel habit cui ele desiroit par lo Sanior *porcovrant*. (*Dial. S. Greg.*, p. 132, Foerster.) Lat., Domino protegente.

— Mettre à couvert de :

Cestui li tot poissanz et li merciables Deus en flaelant *porcovrit* de la parmanable bature. (*Dial. S. Greg.*, p. 206, Foerster.)

PORCUIDIER, *-quidier*, *pour.*, verbe.

— Neutr., prendre ses précautions, se préparer :

Qui dont veist chascun garnir et *pourcuidier*,
Tempre donnent avaine serjant et escuier.
(*Guiteclin de Sassoigne*, Ars. 3142, f° 241ᵃ.)

— Réfl., dans le même sens :

De grant renon fu Theseus
Et moult fu preus Piritheus,
De la guerre *se porcuidierent*
Et vivement se porkacierent.
(*Athis*, Richel. 375, f° 148ᵇ.)

Et molt poi prise son afere
S'un mauves gieu ne li puet fere,
Vers li cort, que prendre le cuide,
Mes Lanceloz bien *se porcuide*,
Car a l'espee qui bien taille
(CHREST., *la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 34ᵇ.)

— *Porcuidié*, part. passé, qui trame, qui complote :

Molt fu li dus ricement acssies,
Il et Lambert le fel, le renoiez,
Qui tousjors ert de grant mal *porquidies*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 111, Tarbé.)

Bien saches que n'i porent avoir socors ne aie par ceaus qui avec eles venu estoient, quar n'ierent mie venu armé ne *porquidié* d'armeures ne de batailles faire. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 181ᵈ.)

PORCUIT, adj., qui trame, qui complote :

Anieuse ert de mal *porcuite*
Vers son seignor quanqu'ele pot.
(HUG. PIAUCELE, *de sire Hain et de dame Anieuse*, 20, Montaiglon, *Fabl.*, I, 97.)

Cf. PORCUIDIER.

PORDONEMENT, s. m., pardon :

Por amours Damedeu fai moi *pordonement*.
(*Floov.*, 1983, A. P.)

Cf. PARDONEMENT.

PORÉ, *porray*, *porrey*, s. m., porreau, potage aux porreaux :

Ly uns porte *poré*, ly aultres porte pois.
(*Chev. au cygne*, 7674, Reiff.)

De l'oyle, dou *porray*, dou lyn. (*Péage de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 21 v°.)

Li trosseaux de la graigne de *porrey* doit .XI. deniers de paaige. (Fin du XIIIᵉ s., *Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 26 v°.)

POREC, voir POROEC.

POREE, *porree*, *poiree*, s. f., porreau, légume en général :

Mors as *porees* et as pois
Done savor de bon craspois.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXXI, Crapelet.)

Courtillage, c'est assavoir *porees*, pois. (*L'Estat de chaucies de Paris*, Richel. 20040, f° 129ᵈ.)

La rue des *porrees*. (*Noms des rues de Paris*, Richel. 4437, f° 245 v°.)

Les autres viennent de la corruption des herbes, si comme ver qui viennent des *porees* des courtis. (GUIART, *Bible*, Gen., VII, ms. S. Gen.)

Il ne mengoit que fruit u racine u *poree*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 40ᵈ.)

Sera tenuz ledit frerre de lessier le jardin a *porrees* en bon et souffisant estat de beschier, de semencier de choux d'iver, de belettes, de persil et de porrette. (1409, Arch. MM 32, f° 28 v°.)

Ung mouton de dix soulz et deux deniers de *poree* nouvel. (1464, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 294.)

Ung havet de puch, une lanterne, et ung coutel de *poree*. (1467, *Compte de l'ex. test. de Catherine Dattre*, Arch. Tournai.)

Quant poix ou *poiree* boueillent au pot. (*Evang. des quenouilles*, p. 36, Bibl. elz.)

Trois greilz, un cuisoir de pommes, fourquette de fer, cousteau a la *poree*, une cramelie. (1586, *Exécut. testam. d'Agnès Joseph, veuve Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

— Potage aux porreaux, potage en général, plat de légumes hachés :

Les clers vins boivent et les trobles
En envoient en refroitor
A ceaus qui font le grant labor,
Et il sont chaut et escumees,
Des bons mangiers et des *poirees*,
Et emplisent lor penitance,
Et cil sont en bone creance.
(GUIOT, *Bible*, 1273, Wolfart.)

Mez ja sans vous nen iert ceste chose brassee
Que moult estez sachans de fere tel *poree*.
(*Doon de Maience*, 505, A. P.)

Bertran nous a donné lart avec no *porree* !
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 4486, Charrière.)

A Jehan Boutillier, bouchier, pour le char d'un mouton a lui acheté, dont fist assise avoec *poree* au dit disner, cousta .XXI. s. (17 février 1403, *Exécut. testam. de Estievene de Bailli*, Arch. Tournai.)

Pour six cabus dont on fist *poree*, .II. s. VII. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Touppet*, Arch. Tournai.)

De prinsault apporterent la belle *poree* avec le beau lart. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIII, Jacob.)

— *Porée au lait*, nom donné à une sorte de chappe :

Une cappe que on disoit *poree au lait*. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 11, Arch. Nord.)

Centre, *pourée*, *pourrée*, Aunis, *porée*, Poit., *pourrée*, Maine, *porée*, porreau, Norm., *porée*, *poirée*, *pouérée*, ail, porreau, sénevé noir, sénevé des champs. Bourg., Yonne, Saint-Florentin, *pourée*, *pourrée*, plant de porreaux. Morv., *porée*, *pourée*, porreau. Tournaisis, *porée*, plat de choux hachés accommodés au beurre.

Nom de lieu, les *Porrées* (Côtes-du-Nord).

POREER, voir PORAIER.

POREIER, voir PORAIER.

POREL, *pouriau*, s. m. ?

Item au portail qui est devant le *pouriau* avoir fait les deux mains de S. Jaques. (1538, *Arch. hospit. de Paris*, II, 175, Bordier.)

PORELLE, *-ale*, *pourr.*, s. f., porreau :

Fuelhe de *porale*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 4290, Scheler, *Gloss. philol.*)

Aucunes dismes de feves et poix verts dont l'on use en temps d'esté et qui ne sont venus a maturité, ne aussi de *pourrelles* ne de fruits croissans en jardinage. (1462, *Ord.*, XV, 55.)

PORET, *porret*, *purret*, *poirat*, s. m., porreau :

Crisopras vient d'Inde majur,
De jus de *purret* en a culur.
(MARB., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 15 r°.) Lat., porri sucum.

Hoc porrum, *poret*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Porrum, *poret*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 v°.)

De chivez et de *poiras*. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 1731, f° 100 r°.)

Porret et oygnon plorer font.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 37ᵃ.)

Sire, Sire, dit Martinet,
Demanter n'i valt un *poret*.
(*Du Segretain Moine*, 747, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 240.)

Emplastre de fuilles de *porret*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 70ᵇ.)

Tarte a *poret*. (*Fragm. d'un anthol. pic.*, p. 14, Boucherie.)

Norm., *pourret*, porreau; *poiret*, renoncule des marais. Vosges, *pouret*, porreau.

Nom propre, *Porret*.

Noms de lieu, les *Poirets* (Haute-Saône), les *Pourrets* (Jura).

PORETTE, *-ete*, *-aite*, *-aitte*, *porr.*, *pour.*, *poir.*, s. f., plante d'oignon, variété d'oignon qui ne grossit pas beaucoup :

Cerfueil, porpié tout de venue,
Puis apres *porete* menue.
(*Crieries de Paris*, p. 138, Crapelet.)

Poivre, saffran, avoir de pois
On vait huchant permey les rues,
Aux et ongnons, feives et pois,
Persil, *pourettes* et laitues,
Assallaignes belles et drues.
(*Guerre de Metz*, str. 18ᵃ, E. de Bouteillier.)

Une livre de *poraitte*. (22 mars 1363, *Invent. des biens meubles delaisses par Jehan de Berne*, Arch. Tournai.)

Une livre de *poraite*. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne courtilleur*, Arch. Tournai.)

Oignons, poyreaux, *porette*. (1409, *Ord.*, IX, 486.)

Herbes, cyvotz, *poirette* et eschalottes.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., X, 214.)

Porrette. Maidens lecke, bladed lecke, unset leeke. (Cotgr., 1611.)

Vigne *porrette*, as porreau de chien. (Id.)

Porrette. Especie de puerro. (Oudin, 1660.)

Norm., *porette*, *pourette*, *pouérette*, petit porreau. Wall., *porette*, brelle, ciboulette. Lorr., Vosges, *poiratte*, *pouratte*, *poratte*, *pourèle*, porreau, ciboulette, sarriette.

poreuc, voir Poroec.

poreure, voir Poureure.

porfaire, *pour.*, v. a., accomplir entièrement, achever, parfaire :

De feu *pourferas* nous plus daomaze e mesprise.
(*Rom. de Charlem.*, ms. Venise, Romv., p. 23.)

Porferai ce que sera mes deslis,
D'ardoir, de pendre, de faire pute fin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fº 93ᵉ.)

Mais ancor *porfict* maintes choses en ceste munde k'il vuelt tot laier et si ne puet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 102, Hofmann.) Impr., *porfiet*.

Ne povoient *porfaire* les quarante livrees de terre. (1287, *Lett. de J. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

Se les devant dites chouses ne soffisient es devant dites mil livrees de terre, il les devoit *pourfaire* autre part convenaublement. (1306, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, 125.)

Ducques a ce que les cinc cens livrees de terre dessus dites *soient* aempliees et *pourfaites*. (1311, Arch. JJ 46, fº 25 vº.)

Tant que a la fin de la cure *porfecte*. (*Frag. d'un liv. de médecine*, ms. Berne A 95, fº 3 rº.)

Ja soit ce que nous eussiens et aions encore grant affection et devotion de *porfaire* ledit saynt passage. (1338, *Pr. de l'H. de Nism.*, II, 103.)

Pour aidier a *pourfaire* la fermetee ou closture de ladite ville. (15 mai 1378, *Lett. de Ch. V*, Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

porfedo, *-ido*, s. m., porphyre :

Le ditte sepulture est de une tres grande pierre toute entiere de celle ditte pierre que l'on appelle *porfedo*, de coleur viollé. (Caum., *Voy. d'oultr.*, p. 43, La Grange.) Alias *porfido*.

porferir, *pour.*, *pro.*, verbe.

— Act., garnir, munir :

Et aulam *porferir* in circuitu et unum cuneum de quarris. (Av. 1211, *Cart. de Phil. Aug.*, Vat. Ott. 2976, fº 94 rº.)

Escorchier et *pourferir* partout, et entabler de plastre. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, fº 274 rº.)

Sur sa tache de *pourferir* de chaux et de sablon tous les murs neufs. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 154, Delaville.)

— Réfl., *se porferir de*, se faire fort de :

Mal ait cil que a cil pont *se* vousist *proferir*
De fornir cil mesaçe.
(*Prise de Pampel.*, p. 123, Mussafia.)

porfermer, v. a., clore de murs :

La citeit *fut porfermee* tout al tour. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 52, Chron. belg.)

porffuers, voir Portefuer.

porfichant, *purf.*, part. prés. et adj., qui a telle confiance, telle certitude :

Bien me sui fie *purfichanz*,
Ja nes garrat lur Deus en ki il sunt creanz
Plus d'en tundu mutun ky est tut asotanz.
(*Horn*, 67, Michel.)

porfichier, *-ficier*, *-fiquier*, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., piquer, et particulièrement piquer de l'éperon :

Que li voist sa lance brandir et paumoier,
Et le cheval corant saillir et *porfichier*,
L'escu joindre a son piz et le heame ambronchier,
Molt li poist membrer de nobile guerrier.
(J. Bod., *Sax.*, clxxxi, Michel.)

Si mist la lance sor l'aisele
Et s'afiça dedens la sele,
Puis *a* son ceval *porficié*.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, fº 24 vº.)

Son escu et sa lance prist,
Si est estrains et afichies,
Si *a* son cheval *pourfichié*.
(*Ib.*, Richel. 1433, fº 35 vº.)

— Abs., piquer des éperons :

Mult veissiez gent *porfichier*,
Escuz lever, lances drecier.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 8023, Andresen.)

La vient poignant tot a eslais
U il voit dant Kes *porfichier*.
(*Fregus*, p. 249, Michel.)

A l'encontre lor vint a .i. tertre montant,
Issi com li Francheis les aloient tesant,
Et tuit chil de Vauclere, a esfors *pourfichant*.
(*Doon de Maience*, 10246, A. P.)

— Réfl., dans le même sens :

Oliviers, dist li mes qui *s'est* mult *porfiché*,
Par icel Dex de gloire qui en crois fu drechié...
(*Ren. de Montaub.*, p. 391, v. 4, Michelant.)

Lors *se porficent* et desroient.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, fº 30ᵃ.)

— Se tenir :

Se il plus *se pourfique* sour un pié que sour l'autre, dont n'est il pas sains d'une jambe. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, fº 219ᶜ.)

— Fig., se hasarder, s'aventurer :

N'unt pas Engelram l'evesque, le mielz de sa [clergie,
Ne le cunte Waldef ne *se purfiche* mie
A cunseillier la guerre (bien veit que ço est fo- [lie.)
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 385, Michel, *D. de Norm.*, III, 546.)

porfido, voir Porfedo.

porfil, *pourfil*, *proffil*, *prouffil*, s. m., bordure :

Desouz le mantel a *porfil*
Traist Meraugis l'espee nue.
(Raoul de Houdenc, *Meraugis*, p. 143, Michelant.)

Un (chevalier) i ot sour .i. destrier
Armé, voire si a *porfil*
De toutes armes comme cil
Ou riens ne faut.
(*Ib.*, ms. Vienne, fº 15ᵇ.)

.i. corsset roond a *pourfil*. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 91.)

Trois douzaines de letices pour les *pourfilz* et poignes dudit seurcot. (1352, *Compt. de La Font.*, ib., p. 104.)

Il faut miroir pour la dame,
Espingles, puisque scet sa game,
Chauces, solers, aguille et fil
Et pour sa robe bon *pourfil*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, fº 419ᵃ.)

J'ay mantiaux fourrez de gris,
J'ay chapiaux, j'ay biaux *proffilz*
Et d'argent mainte espinglette.
Sui je, sui je, sui je belle?
(Id., *ib.*, fº 174ᵃ.)

Deux fourrures, l'une d'une hoppellande et l'autre d'un mantel, l'un de gris et l'autre de menu ver, avec un *prouffil* de menu ver. (1409, Arch. JJ 164, pièce 169.)

Ayant le manteau, la robe et le chapeau d'escarlate vermeil, fourré de menu vair, et portant sur chascune de ses espaules trois rubans d'or et trois *pourfils* de laitices. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 209, Bibl. elz.)

porfiler, *-iller*, *pour.*, *porphyler*, v. a., border, garnir le contour de :

Item pour nostre dit filz, le jour de la mi aoust, une robe de quatre garnemens tenant .viᶜ. ventres et .xii. letices pour *pourfiler* la cloche. (14 août 1371, Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 413.)

Une mitre en broderie *porphylee* de semence de perles fines. (*Trés. de la cathedr. de Bourges*, Mém. des antiq., p. 229.)

— Fig., placer comme une bordure :

Par toy mesme la mer va *porfilant* les flots
A l'entour de la terre.
(Chassign., *Ps.* lxxiii, éd. 1613.)

— Fig., parer, orner :

Ainsi *sera* mieulx *pourfillee* et rebuffee que vous ne les autres. (*Liv. du chevalier de La Tour*, c. xxi, Bibl. elz.)

porfilet, *-philet*, *pour.*, s. m., bordure, cadre :

De luy [Pierre Prouvost] pour *pourphiles* a pointre .xvii. s. .ii. d. De luy pour aultrez *pourphiles* .xxi. s. .ii. d. (1507, *Exécut. testam. de Felippe Truffin*, Arch. Tournai.)

Je vy un pré tapissé de verdure,
Et embelli d'un fleuri *pourfilet*,
Blanc, doré, bleu, vermeil et violet,
Tissu des mains de la sage nature.
(Est. Forcadel, *Opusc.*, Sonn., IV, éd. 1551.)

— Profil, plan :

Les ouvriers usent aussi de moules pour trasser les pierres qui sont certains *pourfiles* de corniches, d'architraves et d'autre sorte de moulures. (Delorme, *Archit.*, III, 4, éd. 1568.)

porfileure, *-filleure*, *-filure*, *pour.*, *pro.*, s. f., bordure :

Que la *porfilleure* du chappel soit ou toute de fil ou toute de soye. (1324, Arch. JJ 62, f° 211 r°.)

Il me semble que je feroie tres mal si je ne vous advertissoie que la plus belle et la mieux en point compaignie que je veiz jamais est celle de noz dames, et croy, quelque munition de *porfilleure* qu'eust faict la marquise de Zenette, qu'il y a trop de difference des nostres... (20 août 1529, *Lettre de Brion*, Richel 2902, f° 38 v°.)

Passemens, *pourfilures* et autres especes de tissures. (1540, *Ed. de Franç. Ier sur les draps*, Isambert, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, XII, 688.)

Passemens, *porfillures*. (1550, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

J'ay pris cent fois pour or sa chevelure,
Si j'en avois j'en ferois *pourfilure*.
(Est. Forcadel, *Opusc.*, la beauté de Clytie, éd. 1551.)

Pourfilleures de fil d'argent. (*Entr. de Henri II à Rouen*, f° 8 r°.)

La *profileure* et bordure des escharpes et casaques. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 132, Michaud.)

Les manches et le demeurant de satin cramoisy avec *profilure* d'or. (Brant., *Dames galantes*, troisième disc., t. II, p. 317, Buchon.)

porfin, s. f., fin :

A la *porfin*... je fais tel acort. (1280, Evêché de Langres, Charmes, Arch. H.-Marne 630.)

porfit, adj., bien bâti, bien ordonné :

C'est d'uevre sarrazine, li quarres sont eslit
Et seellé a plon comme bon mur *porfit*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 365, v. 28, Michelant.)

— Gras, qui a de l'embonpoint :

Mors, en sainte ame et en eslite,
Kel char qu'el ait, maigre ou *porfite*,
N'as de poeste fors moult poi.
(Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, xxv, Crapelet.)

porfitous, voir Profiteus.

porfonir, voir Porfornir.

porfons, *porfuns*, s. m. ?

Si a non chele enfermetes *porfuns*. (*S. Graal*, II, 267, var., Hucher.)

Cf. Parfons.

porforçant, *-cent*, adj., qui force, coercitif :

Aulcuns sont tant pervers que de soy mesmes ne sont inclinez a bien, ne par seules parolles ne peuvent estre corrigez, par quoy il est necessaire au moins pour telz gens establir les loys lesquelles ont force coactive ou *porforcente*. (H. de Granchi, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 193 v°.)

porforcement, *-forsement*, *-forchement*, *pour.*, *pro.*, *pourfforcement*, *pourfforscement*, s. m., force, violence :

De sa bonne volenté et sans nul *porforcement*. (1280, Moreau 204, f° 26 r°, Richel.)

Sanz *porforcement* de lui ne d'autre. (1284, *Lett. du baill. de Rouen*, Le Bec, Arch. Eure.)

De leur bone volenté sans nul *pourforcement*. (1292, *Carta Petri prioris Solesmensis*, Archiv. de Solesmes, xiiie s., 9.)

Sans aucun *pourforchement*. (Lundi apr. S. Luc 1298, *Ch. du vic. de Rouen*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Sanz contrainte ou *pourforcement* de nul. (1312, *Charte de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 200 v°.)

De nostre pure volenté sans *pourfforscement*. (1316, *Cession*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1268.)

De son bon gré sans nul *pourforcement*. (1328, *Convent. entre Louis de Bourb.*, etc., Arch. H 1371[1], pièce 1931.)

Sanz fraude, sanz barat et sanz *pourforcement* de nuiluy. (1331, *Donat.*, Font. les Bl., Arch. Ind.-et-Loire.)

Sans *pourforsement*. (*Ch. de 1335*, Arch. Sarthe.)

Sanz fraude, sanz barat, sanz deccepvance et sanz nul *pourfforcement*. (1336, Bourbonnais, Arch. P 1355[1], pièce 110.)

Sans aucune contrainte ou *pourforcement*. (*Ch. de 1374*, S. Croix, Chantay, Arch. Loiret.)

Se il veut droictement soy gouverner ou autruy, il doit prandre especial *proforcement* a l'encontre des maulx esquelx ilz cheent plus aisement. (H. de Granchi, *Trad. du gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 102 v°.)

De leurs bons grez et pures voulentez sans nul *pourforcement* recognurent et confesserent... (20 avr. 1400, *Bail à rente*, Arch. de Solesmes, xive s., 8.)

De leurs bonnes voulentes, sans aucun *pourforcement*, promistrent... (1402, *Cart. de Lisieux*, f° 80, ap. Moisy, *Dict. de pat. norm.*, p. 469.)

Doubtant le *proforcement* ou attemptement de son ennemy. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 221c.)

porforcent, voir Porforçant.

porforchier, voir Porforcier.

porforcier, *-forcer*, *-forssier*, *-forchier*, *-fourcier*, *pour.*, *pourffor.*, *pro.*, verbe.

— Act., forcer, contraindre, obliger :

Sachent touz que Guyon Sabineau e Hodeart sa feme, de lour volonté, sans *estre pourforciez*, ont vendu et otraé a Guillaume, chantre de Seint Johan d'Angiers, treis quartiers de pré, que l'on apelle le pré Qui-ne-rit. (Sept. 1260, *Chart. Angev.*, Revue de l'Anjou, t. II, 1e part., p. 206.)

De leur bone volenté, non pas a ce *pourforcié*. (1265, Arch. K 32, pièce 5.)

Sans *estre porforchié*. (1281, Mortemer, Arch. Eure.)

Et se il defaut de prueve, la joutise par la prise de ses choses le doit *porforcier*. (*Establ. de S. Louis*, II, 464, Viollet.)

Nos deffandons que cil qui achatent les prevotez ou les autres baillies, ne *porforcent* randre a els, ou a lor conpaignons aucun, lor propres detes qui lor sont deues. (*Liv. de Jost. et de Plet*, Append., p. 341, Rapetti.)

Non pas *pourfforcié*. (1298, *Accord*, fds Bizeuil, Bibl. Nantes.)

Soient *pourforssies* et contraintes les dites parties. (1325, Arch. JJ 64, f° 2 r°.)

A ce non contraint ou *pourfourcié*. (1343, Arch. JJ 74, f° 88 v°.)

Il *pourforça* a la mort Psilius pere de sa femme. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 130 r°.)

L'eaue du cuer es yeulx li monte,
Et de pleurer avoit grant honte ;
Mais nature le *pourforczoit*,
Tant que plourer li convenoit.
(Guill. de S. André, *Libvre du bon Jehan*, 1325, Charrière.)

Laquele chose le *pourforcea* s'en retourner a Parpignen. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xxxi, éd. 1638.)

Et ne doibt nul *pourforcer*. (xvie s., *Coust. de Bret.*, f° 36 v°.)

Pour *proforcer* les hommes et les prevotz de ceulx aisnez. (*Ib.*, f° 83 r°.)

Ou le prisonnier ne doibt pas *estre porforcé* de tenir prison. (*Ib.*, f° 137 r°.)

— Réfl., s'efforcer :

Pour celle nouveleté que lidit sire de More *se porforce* a faire. (Vers 1315, *Req. des eschev. de la Rochele*, Arch. K 1223.)

porfornir, *porfonir*, *pourfurnir*, v. a., achever, exécuter complètement :

Hues de Boves et Renaus
Vorrent *pourfurnir* lor encaus.
(Mousk., *Chron.*, 21457, Reiff.)

Parce que au *porfonir* nostre conqueste, nos avons besoigne de plusor choses qui ne se treuvent mie en nos parties, nos vos mandons que chascuns d'entre vos, princes, chevetaines, nos doies mander .m. vestimens de cuir. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 29a.)

porfuns, voir Porfons.

porgarantir, *pourwerantir*, v. a., garantir entièrement :

Et se li doit *pourwerantir* an et jour. (1230, *Orig. parch.*, coll. Bonnardot, olim Emmery.)

Se Perrins ne li *pourwerantivet* son aquast an alluet a touz jours, Ancillons iroit a son contrewage pour tout faire et tout panre par lo crant de Perrin. (*Ib.*)

porgarder, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *purguarder*, *pourwarder*, verbe.

— Act., regarder avec soin, faire grande attention à. veiller à, garder, préserver :

Li sire le *purguart* e vivifit lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XL, 2, Michel.) Lat., conservet eum.

Il serunt asemblet repostement, mes plantes *purguarderunt*, atendanz la meie aneme. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LV, 6, Michel.)

Deus le *porgart*, ceo dient tuit.
(Wace, *Rou*, 3e p., 3762, Andresen.)

Et li aniaus d'or qu'il portoit
Lo deffendoit et *porgardoit*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, fo 12d.)

Mais Dame Dex de glore l'en puet bien delivrer,
Ki ses amis *porgarde*, qui de cuer l'ont amé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 275, v. 22, Michelant.)

Deus, dit il, que unques ne menti,
Nostre creatur,
Salt et *purguarde* le rei Henri.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 968, Michel, *D. de Norm.*, III, 493.)

Li es s'asiet desor l'ortie,
Tant le *porgarde* et tant l'espie
Qu'el trait le miel del amertume ;
C'est del sage home la costume,
Qu'il *porgart* cascune parole,
Et de la sage et de la fole
Eslise le sens par voisdie,
Sil traie hors de la folie.
(*Parton.*, 121, Crapelet.)

Deus lo deffende de la mort et *porgart*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, fo 42 ro.)

Et prient Dieu que il les gart,
Et sainz les ramaine et *progart*
(*Athis*, Ars. 3312, fo 107o.)

Et sainte iglise *porgart*, et si conselt sa gent.
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 25, Techener.)

Mes uno rien vus di joe dont *seiez purgardez*.
(*Horn*, ms. Cambridg., 2323, Stengel.)

— Réfl., se mettre sur ses gardes :

Li gloton de la cort sunt parti et sevré ;
En lor pais repairent : bien *se sunt porgardé*.
Il aunent lor gens ; lor parent sunt mandé,
Tant qu'il furent .vii. .c. qui bien furent armé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 39, v. 38, Michelant.)

— Act., chercher de tous côtés :

Par soliers et par voutez l'*ont* quis et *pourgardé*.
(*Doon de Maience*, 5989, A. P.)

J'ai annuit faite l'avangarde,
Et me fille aussi vous *pourwarde*
Toute nuit a le crois, ou pré ;
La vous *avons* nous atendues,
Et *pourwardees* par les rues.
(A. de la Halle, *li Jus Adan*, Richel. 25566, fo 48 ro.)

PORGE, s. m. ?

Item une couche, ung drechoir, ung *porge* et ung petit bancq, estans en la chambre par terre. (*Chir. du 4 mai 1508*, Arch. Tournai.)

PORGESIR, *-jesir*, *pour.*, *pur.*, v. a., connaître charnellement, abuser de, violer :

Ki *purgist* femme per forze forfait ad les membres. (*Lois de Guill.*, XIX, Chevallet.)

Des meschines firent occire
Pluseurs qui vouldrent *porgesir*,
Qui nes vouloient consentir
Nes occioient pas, par el
Paien estoient li cruel.
(Wace, *Brut*, ms., fo 29, col. 1, ap. Ste-Pal.)

Ja gentilz femme ny eust
Qui de si haut parage fust,
Fust espouse, fust damoiselle,
Pourtant qu'elle lui semblast belle,
Que il ne voulist *pourgesir*.
(Id., *ib.*, fo 29 ro, col. 1.)

La pucelle volt *pourgesir*,
Mais la tendre nel pot souffrir.
(Id., *ib.*, fo 87 ro, col. 1.)

E *purgisent* les dames dejuste lur mariz.
(Id., *Rou*, 2e p., 1064, Andresen.)

Les paisanz tuoent, les femmes *purgiseient*.
(Id., *ib.*, 2e p., 4197.)

Que Eleine morte illuec fut
Quant le jaiant ovec lei jut,
Fille Hoel esteit le conte,
En *porjesant* l'oscist a honte.
(Guil. de Saint Pair, *Mont Saint Michel*, 459, Michel.)

Porgesoient altrui moilliers.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, fo 13 ro.)

Si occirunt ses filles e ses fiz
E ses femmes a force *serrunt* prises
E ses soinantes *purgues* e malmises.
(*Bible*, Richel. 898, fo 204 ro.)

E *purjust* sa cusine que il teynt pur sa femme. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fo 9 ro.)

L'Anne qui *fut pourjutte*
Pour le roy des Romains
Imperial Auguste,
Ailleurs tendit ses mains.
(G. Chastell. et J. Molinet, *Merveilleuses advenues*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 179, éd. 1723.)

— Épouser :

Duquel Polhain elle *fut pourjutte* au nom du roy son maistre, comme les grands princes ont usance de faire. (Molinet, *Chron.*, ch. ccxxxiii, Buchon.)

— *Porjeue*, part. passé fém., enceinte :

Le sort de *pourjutes*, a malles e a femeles, soit pris de jors et de nuit. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, fo 59 vo.)

1. **PORGET**, *porjet*, *porchet*, *pourget*, *pourgiet*, s. m., dimin. de porche :

Pour faire un *porchet* a l'entour de la chambre. (1304, *Trav. aux chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, fo 26.)

Maistre Jehans des Portellettes, carpentiers, avoit tendu une corde deseure le bachin tenant assez pres du dragon d'icellui beffroi alant jusques au *porget* de Saint-Quentin. (1382, *Reg. de cuir noir*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, xix, 33.)

Porticus, *porget*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Nous avons donné congié et licence a Guillaume Baudry, bourgeois d'Orleans, de faire faire, tenir et avoir a tousjours mes ung *pourgiet* en un sien hostel... lequel *pourgiet* se fera de largeur du dit hostel sur rue... et sera de deux pieds et demi de saillie sur rue et a huit pieds et demi hault du pavement. (28 avr. 1403, *Ordonnance au somm. des titres des censives*, art. des pourgets, chastell. d'Orl., ap. Le Clerc de Douy, t. II, fo 154 ro, Arch. Loiret.)

Une vaulsure au *porjet* de la Porte des Fers. (1430, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 159.)

A Thomas Mallet, voirier, pour une verriere de blancq voirre, contenant .xii. pies quarez, par luy vendue et assise, servant deseure une traille, ou *porjet* de le halle de messeigneurs les jures. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Et fut ensevely ou *porget* de l'eglise S. Pierre. (J. Vauquelin, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, II, 73, Xav. de Ram.)

Dedans le *porchet* Salomon.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 14587, G. Paris.)

D'un *pourget* ou saillie contenant un pié ou environ d'une place contenant trois toises assise en la ville de Baugenci. (*Papier censier de la censive de Baugenci de 1470 à 1479*, fo 9, ap. Le Clerc de Douy, t. II, fo 154 ro, Arch. Loiret.)

Mais l'eglise point tendue, sinon le *porjet* et les fonts. (Alien. de Poict., *Honn. de la Cour.*)

Sur le *porchet* de l'eglise. (1486, S. Math., Morl., Arch. Finist.)

— Syn. de *porge :*

Item ung calich, une couche a chiel, ung *porget*, ung mestier de armures... (*Chir. du 4 mai 1508*, Arch. Tournai.)

Perche, Dunois, Maine, *pourget*, hangar. Rouchi, *porget*, porche. Art., S.-Omer, Boul., *porjet*, petite porte de cour, de jardin, etc., ordinairement surmontée d'une petite toiture en planches. Mons, *porget*, *burget*, maçonnerie au-dessus d'une entrée de cave.

Dans les exemples de 1403 et de 1470 il y a eu vraisemblablement confusion entre *porget*, dimin. de porche, et *porget*, forme de *projet*.

Cf. Projet.

2. **PORGET**, *pourget*, *pourject*, s. m., crépissage :

Pour .iii. pattes d'estrain, quy servent a couvrir pour le ploeve le *pourject* que on fait a le Tour Blandegnoise. (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gilles Rienemme, manouvrier, pour .viii. journees par luy deservies a avoir servy lesdis machons, en faisant ledit ouvraige de *pourject*, [a le Tour Blandegnoise], au pris de .ii. s., .vi. d., pour jour, sont .xx. s. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Gilles de Wernq, machon de ladicte ville, Jaquemart de Meureuille, Quentin Boucqueau, etc., machons, pour, chascun, dix journees par eulx deservies au parfait de la machonnerie dudit avant mur et *pourget* d'icelluy. (1491, *Compte des Fortifications*, 21e Somme des mises, Arch. Tournai.)

PORGETAGE, *pour.*, *pourjectage*, s. m., crépissage :

A Willaume Alemant, machon, pour .v. journees par lui deservies durant ladite quinsaine a avoir ouvré au fait du *pourgetage* du dessus dit ouvrage. (*Compte des Fortifications*, 1er octobre 1422-28 fév. 1423, Arch. Tournai.)

Comprins ens [ces travaux de maçonnerie], le *pourjectage* dudit ouvrage, et le parfaict de la dicte queminee, faicte en le garitte dudit lieu, et le soullage d'icelle. (15 nov.-14 févr. 1427, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Wall., *porjettage*, *portjetège*, crépissage.

PORGETEMENT, *pourgettement*, *pourjectement*, *pourjettement*, *projetement*, s. m., crépissage :

A Pierart Panthin, pour .xxi. muy et ung fais de cauch, par luy venduz et livrez, employez a faire mortier alloué a parfaire l'oevre dudit pan de mur et au fait dudit *pourjectement*... (16 août-15 novembre 1432, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Anguerant le Camus, dessus nommé, pour deux baniaux de savelon, qui ont esté employes a faire mortier, pour faire lesdits *pourjettemens*. (16 février 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

— Projet :

Or avoit le vydame d'Amiens aucuns subtils *pourjettemens* et moyens sur le chasteau de Muyn, qui donnoit largement meschief. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, ch. xxvii, Buchon.)

Projetement. Informatio, designatio. (Monet, *Parallele*, Rouen 1632.)

PORGETER, *-getter*, *-giter*, *-jeter*, *-jetter*, *-jecter*, *-gecter*, *pour.*, *pou.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., jeter dehors, jeter à terre :

Confundu serunt, kar Deus *purjetad* eals. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, lii, 5, Michel.)

Delivre mei de mes anemis, sire; a tei *sui purjetez*. (*Ib.*, cxlii, 11.)

En telle maniere les abat, reverse et *pougette* que nul devant luy ne demeure. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 46 r°.)

— Envoyer :

Li quel qui fermereit son hostaul et non logereit cen qui *havreit estei porgitei* per escript, et non obedereit a cen qui lei sereit establi, tel doit estre condempnei por .ix. s. los. de ban. (1418, Arch. Fribourg, *1re Coll. de lois*, n° 281, f° 82 v°.)

— Epier, guetter, lever le plan de :

Sy vint vers Vivien que il *avoit pourgecté* de longue main et bien le cuida paier mortellement d'icellui coup. (*Aymeri de Beaulande*, Richel. 1497, f° 364 v°.)

Car celeement ilz *avoient* considerce et *pourjettee* la cité de Jherico tout a loisir. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 106a.)

Espier et *pourjetter* les portes et murs. (*Ib.*, f° 106c.)

Et puis chevaulcherent toute nuit jusques empres la ville de Dourlens, qu'ilz *avoient pourgettee* par leurs espies pour le prendre et escheller. (Monstrelet, *Chron.*, II, 129, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Monta sur les murailles pour *pourjetter* la mer et le lieu de la entour. (G. Chastell., *Chron.*, V, 82, Kerv.)

Captan de Bouf avoit avec luy ung des bons eschielleurs du monde, lequel *pourgecta* la ville. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 365, Soc. de l'H. de Fr.)

Furent porgeteis et resuit. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 377, Borgnet.)

Esquelles courses faisant il *pourgetoit* le lieu par ou on la pourroit gaingnier d'eschelles (la ville). (*Charte de 1473*, Coll. de Lorr., IX, 112, Richel.)

Ses yeulx faciles partout envoye et gecte,
Les lieux luy plaisent et assez les *projecte*.
(O. de S. Gel., *Eneide*, Richel. 861, f° 82a.)

Pourquoy Alexandre en *projectant* icelle, et pensant par quel lieu il la pourroit plus aise assaillir, il fut attaint d'une sayette a la jambe. (*Hist. d'Alex.*, Tri. des IX Preux, p. 193, ap. Ste-Pal.)

— Mouler :

De la requete de Michel Watrigant, maistre tailleur d'images, suppliant comme il *a pourjecté* les modelles de Son Alteze et de l'Infante, que mesdicts seigneurs sont intentionnes mettre au devant de la halle de leur court. (11 novembre 1619, *Reg. aux résolut. des consaux*, Arch. Tournai.)

— Act., arrêter, écrire à l'avance :

Il sembloit au roy estre convenable a l'effect du futur concile, que les ambassadeurs des princes et potentats chretiens prealablement *projectassent* les points et articles dont il seroit traité audit concile. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 107 v°, éd. 1569.)

— Arrêter en général :

Finablement *fut* faicte et *pourgettee* quelque trefve... (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 190c, éd. 1532.)

— Prévoir :

Il *pourjectoit* plus de dangiers que je ne fis — He dyd caste mo doutes than I dyd. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 477, Génin.)

Que l'amour etoet un sujet plus capable que ne l'*avoé pourgeté* au commancemant. (Peletier, *l'Art poët.*, p. 5, éd. 1555.)

— Neutre, jeter son dévolu :

Et ay bien sceu que premier ils *pourgetterent* sur Trouville : mais ils n'y prouffiterent rien. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 12, Michaud.)

— Act., crépir :

Magister Bovo et magister Adam debent facere murum inter duas portas de .iii. pedibus de spisso in fundamento et .ii. pedibus et dimidio super terram et .x. pedibus de alto et *pourgité* intus et deforis. (Av. 1211, *Cart. de Phil. Aug.*, Vat. Ott. 2796, f° 94 r°.)

Enchaperonner .i. mur... et celui mur *pourgeter* de plastre dedens et dehors. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, f° 236 r°.)

Commencierent lesdis machons a *pourgeter* le grant mur, seant entre le court et le gardin dudit hostel. (1412, 6 décembre, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pourjetter et repourgetter la vaussure d'un pont, les ouvraiges de machonnerie. (1421, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et ledit ouvraige faire de mortier, de savelon taillant, et de trois fais au Taniel, et ledit mur *pourgettier* dedens et dehors. (*Chir. du 10 fév. 1430*, Arch. Tournai.)

A maistre Thiery Vaillant, maistre carpentier de la dicte ville, [pour] avoir assis .vi. posteles et aultres choses au hourdage servant a le Tour Blandegnoise, pour les machons quy y *pourjectent* les crestiaux et ladicte tour, en aucuns lieux... (21 février 1432-23 mai 1433, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jaquemin Defretin, couvreur de tieulle, pour le sallaire de lui et de ung manouvrier d'*avoir pourgetté* et recouvert ladite maison. (14 mars 1462, *Exéc. test. de Jehenne de Coulengne*, Arch. Tournai.)

— Neut., jeter du crépi :

Ils commencerent a *pourgetter* sur l'estable. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 816, Soc. des ant. de Norm.)

— *Porgeté*, part. passé, garni, muni :

Et pasiblement recevoient leurs armes et leurs couvertures *progeteies* de maint bel pourtrait. (*Chron. de Turp.*, Richel. 573, f° 148d.)

La ceinture et fourreau de son espee estoient de velours blanc, *projecté* de fil d'or traict. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 12 r°.)

Norm., *porjeter*, wall., *porjeter*, *portjeter*, récrépir, rejointoyer.

PORGETEUR, *pourgetteur*, *pourgect.*, s. m., crépisseur :

Pour .vi. kiez de corde par lui livreez en ladicte sepmaine et es autres sepmaines precedentez qui furent necessaires aux dis *pourgetteurs*, au prix de .x. d. tournois. (1402, *Compte de la construction du Beffroi de Tournai*, 83e Somme des mises, f° 84 v°, Arch. Tournai.)

Le hourt des *pourgetteurs* d'une machonnerie. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En cel annee s'eslevat Hermans le *porgeteur* et plusieurs aultres compangnons awec luy. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 158, Borgnet.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicte ville (pour) avoir requerquié et racheré deux marteaux becquones servans au *pourgecteur*, .v. s. (1491, *Compte des fortifications*, 16e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Wall., *porjetteu*, *portjetteu*, crépisseur, *porjettresse*, *portjetresse*, truelle pour crépir.

PORGISEMENT, *pour.*, s. m., commerce charnel :

Le sort des *pourgisemens* en la nativité des malles, selon Enoc, soit pris de jours et de nuis. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 59 v°.)

PORGITEIR, voir PORGETER.

PORGLOSE, s. f., conséquence?

Son frere mande que il vainne
A sa cort, que pas ne remainne :
Et li predons ploins de pidié,
Qui vers Deu hai tex amitié
Qu'i ne panse a nule autre chose,
I(l) vint. Or oez la *porglose :*
A la cort ot maint gentil home.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 111b.)

PORGON, voir PORION.

PORGOSTER, voir PORGOUSTER.

PORGOUSTEMENT, *pour.*, *purgustement*, s. m., libation :

Ne sacrifierai les *purgustemenz* d'eals de sanc, ne ne prenderai lur nums en mes levres. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 4, Michel.)

Des cui sacrefices il menjoient les cresses et bevoient le vin des *pourgoustemenz*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 189 v°.)

PORGOUSTER, *porgoster*, verbe.

— Neut., déguster :

Il estendit sa main en *porgoustant* et fist libacion en sanc de grape. (*Bible*, Richel. 901, f° 61d, et Maz. 684, f° 50c.)

— Act., fig., éprouver, essayer :

Le seignor vengeres qui le mort *porgosta*.
(*Chanson de Jérusalem*, 195, Meyer, *Rec.*, p. 272, var. du ms. Richel. 1621.)

PORGUAITIER (se), v. réfl., se garantir, se garder, faire le guet :

Li jais i descent et la pie,
Et mainz qui ne s'en gardent mie,
Qui legiers sunt a engignier,
Quer ne *s'en* sevent *porguaitier*.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 1293, Hippeau.)

PORHEUC, voir POROEC.

PORIER, *poryer*, s. m., marchand de porreaux, de légumes :

Que tous *poriers* et poirresses voisent d'ores en avant vendre leurs porees de coles, naviaux, rappes et autres denrees. (1er décembre 1396, *Reg. aux publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Que tous *poryers* et poriresses voisent d'ores en avant vendre leurs porees de colle, de naviaux, etc. (10 juillet 1403, *ib.*)

PORION, *porgon*, s. m., porreau :

Ne traies a lor geste vaillant un *porion*,
Ains traies as malvais, as traitors felons.
(*Renaut de Montaub.*, Richel. 24387, f° 22 v°.)

Or me roffrez Noirbone et le donjon
Que encor tiennent .xx. mil paien felon,
Qui ne vous doutent vaillant un *porion*.
(*Aym. de Narb.*, Richel. 24369, p. 5b.)

Porrum, *porion*. (*Olla patella*, p. 43, Scheler.)

Pour deux fais de *porions*. (1350, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Item a .VIII. femmes, qui, par .VIII. jours, sarkelerent les pois, feves, waranches, oignons et *porions* dessus vendus, .VI. escus et demy gros. (13 juin 1365, *Exécut. testam. de Jehan de Berne, courtilleur*, Arch. Tournai.)

Carete de semence de *porion* ou de senevé. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II G 1903, n° 141.)

Leur met devant herbes, choulz et *porgons*,
Tourteaulx en pot d'orge et de scourgons,
Matin lever pour aler en l'ouvraige.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 76, A. T.)

Aux, oignons, *porions*. (1471, *Médec. c. l'épid.*, feuille de garde du ms. Arras 214.)

Je sçaray tout en ung tenant
Se son sens vault ung *porion*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20978, G. Paris.)

Porion, Balbus sylvestris, sunt quibus cepa sylvestris appellatur, oignon sauvage. (NICOT.)

— Fig., sorte de verrue :

Ki wet garir des *porgons* si prenge souffre et poivre et sel et errement, et melle tout ensamble et wingnies les *porgons*, si gariront. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 3 r°.)

Porions sont petites veruques et ont barbes en maniere de porions. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 19, éd. 1495.)

Quiconque frotte un *porion* la veille de sainct Jehan de la fueille d'un sehus, et puis la boute parfont en terre, a mesure que celle fueille pourrira, le *porion* seichera. (*Evang. des Quen.*, p. 40, Bibl. elz.)

Pour couvrir sa couronne, s'affubla d'une perruque, fit paindre et eslever un *porion* en son visaige. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXV, Buchon.)

Basse-Norm., *porjon;* Pic., *poirion;* Artois, Valenciennes, Lille, Douai, Cambrai, *porion*, porreau. Le Duchat dit qu'à Metz on appelle *porjon* ces petits brins de ciboule (probablement civette, *allium schœnoprasum*) qu'on met dans les omelettes et dans les salades. En Lorraine, *pourjon* désigne la ciboule et la civette. Norm. et Guernesey, *porion*, *pourion*, *pouorion*, *pouérion*, *porillon*, *porjon*, colchique d'automne, narcisse faux-narcisse, orchis à long éperon, primevère officinale. Cambrésis, *porjon*, verrue.

Nom de lieu, *Porion* (Seine-Inférieure).

PORIONNIER, s. m., marchand de porreaux :

Jessons li *porionniers*. (1302, *Li Cohiers de la taile de la paroche de Saint Denise*, f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1308, Arch. mun. Reims.)

PORIRESSE, *porr.*, *poirresse*, *porresse*, s. f., marchande de porreaux, de légumes :

Que tous poriers et *poirresses* voisent d'ores en avant vendre leurs porees de coles, naviaux, rappes et autres denrees. (1er décembre 1396, *Reg. aux publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Item que toutes *porriresses* et autrez vendans porrees voisent, de maintenant en avant, seir, et vendre leurs porrees de colles, naviaux, et autrez denrees, ou Monchiel. (4 septembre 1431, *Reg. aux publicat.*, 1413-1433, Arch. Tournai.)

Toutes *poriresses*. (31 août 1448, *Reg. aux publicat.*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

... Les *porresses* empres les muelles de vert jus au marchié as pouletz. (28 nov. 1531, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

PORJESIR, voir PORGESIR.

PORJET, voir PORGET.

PORKERIE, voir PORCHERIE.

PORLET, s. m., terme de blason :

Le dix janvier 1430 fut declaré par les ducs de Bourgongne pour chevalier de la toison d'or, il portoit de gueule a l'aigle d'or, timbré d'un *porlet* d'or, surmonté d'un corps humain naissant, sanz bras, panaché d'or et de gueule. (1422, *Compt. de J. Fraignot*, dans les *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 2e p., p. 210, éd. 1729.)

Porlet est p.-ê. une faute pour *orlet*.

PORLIGNIER, *pour.*, v. n., faire souche, engendrer lignée :

Propagino, *pourlignier*, estendre ou faire lignee. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

PORLIRE, *pour.*, v. a., lire entièrement :

Et quant les letres *out* veues,
Et de chief en chief *porleues*...
(*Evang. de Nicod.*, 2e vers., 709, A. T.)

Apres ce que j'*ai* leu et *pourleu* et porveu par maintes fois... (*Tristan*, Vat. Chr. 727, f° 1a.)

Il *pourlisi* les lettrez et l'istoire avisa,
Le traison Gaufroi toute dedens trouva.
(*B. de Seb.*, III, 40, Bocca.)

Le clerc luy monstre (l'argument), et il le [prent,
Si *a pourleu* les raisons,
Et si vit les questions...
(*Modus*, f° 116 r°, Blaze.)

Cil les prent (les lettres) et les comence a *porlire* de cief en chief. (*Les sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 75b.)

— Lire des prières auprès de :

A .IIII. filles Dieu, pour leur salaire, paine et travail de *avoir pourlut* et vielliet le corps dudit deffunct, depuis le heure de noene, que il trespassa, jusques a l'endemain. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, Arch. Tournai.)

Audit Foucart, pour demi livre de atacques de chire alloees par les dittes .IIII. filles Dieu a veillier et *pourlire*, de nuit, le corps. (*Ib.*)

A quatre demisielles de le Haute Vie pour leur salaire et desierte de *avoir pourlut* et veliet le corps de ledicte feue depuis qu'elle fu trespassee jusques ad ce qu'elle fu portee en terre. (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquiequelme*, Arch. Tournai.)

Quant l'enfant est nez, bien doit estre baptisié, ou autrement, s'il n'*est* bien *pourleu* et a loisir, il aura en sa vie mal encontre. (*Evang. des Quen.*, p. 156, Bibl. elz.)

PORLOGNIER, voir PORLOIGNIER.

PORLOGNEMENT, voir PORLOIGNEMENT.

PORLOIGNANCE, *porloingnance, pour*, s. f., prolongation, retard, éloignement :

Segon la *porloignance* des sollempnitez. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 13 v°.)

Cil moines li requist sovent qu'il peust estre a la fin et veoir la que il en avant en peust parler plus certainement, mes li s. hons ne li volt certefier et toz jors mist sa volenté en *porloingnance*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 255ᵇ.)

Eudes de Chastiau Roou vint
Tost apres, sans grant *pourloignance*,
Legat de par le pape en France.
(GUIART, *Roy. lign.*, 9616, W. et D.)

PORLOIGNE, s. f., retard :

Or m'est mestier, or me besoigne
Que de moi pensoiz sanz *porloigne*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 11ᵃ.)

Quant Tristran oit n'i a *porloigne*,
Que li rois veut qu'il s'en esloigne,
De la roine congié prent.
(*Tristan*, I, 2876, Michel.)

PORLOIGNEMENT, *porloingn.*, *porlogn.*, *purloign.*, *proloingn.*, *prolaing.*, s. m., prolongation, retard, délai :

Combaton nous delivrement
Ni a mez nul *porloingnement*,
Le demourer nous peut grever.
(WACE, *Rou*, ms., p. 307, ap. Ste-Pal.)

Mandé l'unt senz *porloignement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10057, Michel.)

Ci n'out autre *porloignement*.
(ID., *ib.*, II, 10255.)

Vos pri e requer dulcement
Que senz altre *purloignement*
Vos aparilliet del venir.
(ID., *ib.*, II, 359.)

Bien cuidai avoir mon mal quis
Qant er matin a Rogel dis,
Por ce qu il traioit lentement,
Que maus Ors sanz *prolaingnement*
Le mengast et le me tousist.
(*Ren.*, Br. IX, 953, Martin.)

Se mise fu fete sus .I. arbitre en tel maniere que il donast en .I. meismes jor sentence de toutes les quereles, et que il peust porloignier le jor, et il dona sentence des unes quereles et des autres non, et puis prologna le jor. Labeo dit que li *porloignemenz* del jor vaut. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 77ᵈ.)

A totes autres excepcions, decepcions, *porlognemens*, allegacions, barres. (1298, Lyre, ch. 12, Arch. Eure.)

— *Faire porloignement d'une chose*, la raconter avec de longs détails, s'y arrêter longuement :

Ne vos en *ferai purloignement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2580, Michel.)

PORLOIGNIER, *-lognier*, *-longnier*, *-loingnier*, *-luignier*, *-luinier*, *-luinnier*, *-lunier*, *pour.*, *pou.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., différer, remettre :

Qu'ele ne facet rien
U tuz jurz n'i ait bien,
Ne li *seit purluigniee*
La joie apareilliee.
(PH. DE THAUN, *li Cumpoz*, 19, Mall.)

Tant com ele puet li *prologne*.
(CHREST., *Du Roi Guill.*, 1199, Michel.)

Et hom ki peke en esperanche,
Et *porloigne* se penitanche
Chil fait fardel.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCXXII, 1, Van Hamel.)

A nulli ne vendrons, a nullui n'escondirons ne ne *porloignerons* dreit ne justise. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

Que tous jours *sui pourlongnies*
De joie avoir et secours.
(THUM. HERIERS, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 185 v°.)
Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 61, écrit *pourlougnies*.

Mais a ço q'einsi *porloingnot*
Iço qe sis querz desirot
Es vos la seculere cure
Soccreistre tant a desmesure.
(FRERE ANGIER, *Vie de S. Greg.*, 201, Meyer.)

Mas panre penetance ne devons *porlunier*.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 87°.)

Les connoissances de cause doivent aucune foiz *estre porloignies* por droites resons et por certeines causes. (P. DE FONT., *Cons.*, XXIX, 189, Marnier.)

Salemons dist contre cels qui sont impacient : Li folz met hors tout son esprit, et li sages le *porloingne*, et si le garde en avant. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 157ᵇ.)

Pas ne vout que la venjance de ceste injure *fust pourloignie*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 14ᵃ.)

La consecration de li *fu porlognie* jusques a tant que li emperere eust seu les noveles de l'eslection. (*Ib.*, f° 174ᵇ.)

Il *pourloingnierent* la vengence de ce fait jusques en lieu et en temps. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le roy Phelippe Dieudonné, III, 5, P. Paris.)

La vengeance a dissimulacion *prologna*, jusques a tant que... (*Ib.*, L'istoire du roy Phelippe le Bel, LIII.)

Par quoy les convenanz desssuz diz porroient *estre* retargez, *pourlongniez*. (Vend. av. purif. 1323, *Ch. du bailli de Cotentin*, Aulnay, Arch. Calv.)

— Réfl., différer, tarder :

De l'aler plus ne *se prologne*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 91ᵃ.)

Se ceste dite plaie *se porloigne* longement a saner. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 11ᶜ.)

— Neutr., différer, être différé :

Ne s'en sevent mais si esduire
Qu'a cinc cenz d'eaus senz *purloignier*
N'en facent les testes seignier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16147, Michel.)

Quant il ot que le jur *purluinie*,
Par curuz dit : Par fei, amis,
[Vus] n'estes cil que tant ai pris
(*Tristan*, II, 976, p. 46, Michel.)

Il ert mis en prisun, ne verra mes sun pié,
U il serra oscis, ne *sera purluignié*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 26 v°.)

Cil qui *porloigne* a demander restitucion de sa chose ne doit pas estre oiz. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 62ᵃ.)

Li sos dit tout ce qu'il a el cuer et li sages *porloigne* et regarde au tens qui est a venir. (*Bible*, Maz. 684, f° 1ᵇ.)

Ne ne *pourloigne* l'en pas en nule maniere outre 6 jours. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 53ᵈ.)

— Act., éloigner, écarter :

Si deist par aventure en son langaige bourguignon que encores *avoit* il *pouloigné* le roy Charle. (*Girard de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 136.)

— Neutr., donner élargissement :

Quant je apelowe, Deus de la meie justise me oit ; en [la] tribulation tu *purluignas* a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., IV, 1, Michel.) Lat., dilatasti.

— Act., allonger :

Iceo ne vos quer plus *porloignier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18242, Michel.)

Protraho, traire ou milieu de, tirer ou *pourloingnier*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp., H 110, f° 212 r°.)

— Neutre, avec un nom de personne, allonger :

Ke vus irrai *purloingnant*
De vostre geste tant ne quant ?
(*Conquest of Ireland*, 214, Michel.) Impr., *purloinguant*.

— Act., prolonger :

Tu *purluinnas* les miens alemens. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 230, f° 21 r°.)

Mais deable li conseilla
Que elle *porloingnast* sa voie.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 39ᵇ.)

Ne vout plus *porloignier* son erre.
A la voie se mist en eirre.
(*Evang. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 715, A. T.)

Et endementres devoient estre messages envoies de par le roy de France et le roy d'Angleterre a la court de Rome pour traictier de la paix et *proloingnier* les trieves. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe de Valois, XLVI, P. Paris.)

— Neutr., se prolonger :

Las moi que mes coutivemens
Prologna !
(*Lib. Psalm.*, CXIX, p. 346, Michel.) Lat., incolatus meus prolongatus est.

— Act., étendre :

L'ami *pourloigna* ses pensers en la grandece et en la durableté de son ame, et n'i trouva commencement, moien ne fin. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 82 r°.)

PORLOINGNANCE, voir PORLOIGNANCE.

PORLOINGNEMENT, voir PORLOIGNEMENT.

PORLONGANCE, *purlungance*, *prolongance*, s. f., retard, délai :

Si Tristran oit ma dolur
Il m'aidast a icest amur,
Itel peine ne itel pesance
Ne metreit pas en *purlungance*.
(*Tristan*, II, 983, p. 46, Michel.)

Car le prendres, sans demorance,
Et sans nule autre *prolongance*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3524, Hippeau.) Impr., *prologance*.

PORLONGEMENT, *-longuement*, *pro.*, s. m., prolongation, retard, délai :

Quant furent al mengier assis,
Servis furent moult hautement :
N'en fai autre *prolo[n]gement*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 72[b].)

Quant Garins l'antandi ne fist *porlongement*
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10[d].)

Qui puet prolongier le jour quant il aura donné le jugement d'une des choses... li *prolongemens* vaut. (*De Droit et de Just.*, Richel. 20048, f° 73[c].)

Nous vous mandons que cest *prolonguement* et ceste ordenance faciez publier. (1317, Arch. JJ 55, f° 13 r°.)

PORLONGIER, *poullongier*, *prolonguer*, verbe.

— Act., éloigner, écarter :

Qui *prolongue* la mort n'en eschape. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 392, Chabaille.)

— Prolonger le récit de :

Mais por coi irois allongant
La batalle ne *porlongant* ?
(*Perceval*, ms. Mons, Potv., p. 161.)

— Mettre au large :

Diex, cant t'apellai, si m'ois,
Mon tribul *poullongiez* fois.
(*Lib. Psalm.*, IV, p. 264, Michel.) Lat., dilatasti.

PORLUNIER, voir PORLOIGNIER.

PORMAIN, voir PARMAIN.

PORMEI, voir *Por mi*, sous POR.

PORMENAGE, *pour.*, s. m., promenoir, allée :

Dessus icelle ordre pourroit on faire ung *pourmenage* ou allee. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f° 40[b], éd. 1545.)

PORMENANT, *pourmenant*, adj., errant :

Planetes, qu'ils appellent estoilles *pourmenantes*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

PORMENEMENT, *pour.*, *pro.*, s. m., promenade, voyage :

Grans estoient les *pourmenemens* que Jehan d'Avennes faisoit quant il se trouva revestu de nouveaux habis. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 9 r°.)

La procession achevee, comme *pourmenement* et exercitation salubre, ils se retiroient en leur refectoir. (RABEL., *Cinquiesme livre*, ch. XXVI, éd. 1564.)

Et quel fruict rapporte l'on de tel *promenement?* (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 87, éd. 1566.)

Il estoit au demourant exquis et diligent au soing de sa personne, jusques a user de frottemens et de tours de *promenemens* en nombre certain. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

(Asclepiade) disoit cinq choses estre necessaires, l'exercice, vomissement, repos de nuict, *promenement*, et une bonne et longue diete. (EST. PASQUIER, *Monophile*, 2[e] liv., II, 784, éd. 1723).

Le vestement, et le *pourmenement* du matin. (B. JAMIN, *Traduct. des Dial. de J. L. Vives*, f° 52 r°, éd. 1576.)

Les visitations, *pourmenemens* et accez que l'on fait l'un vers l'autre se doyvent faire pour l'exercice du corps. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 17 r°, éd. 1594.)

La Bresse en Vosges, *permouonemo*.

PORMENER, *pour.*, verbe.

— Act., amener :

Cilz qui ces darrees *pourmoinent* doient estre on conduit monseigneur l'evesque. (*Drois de la vowerie de Montigny*, ms. Metz, p. 121[d].)

Tost, tost, qu'ilz me *soient pourmenez;*
Frappez, tuez, n'espargnez riens.
Ilz sont a mourir condampnez.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37974, A. T.)

Si la prouvision *eust esté* faicte de bonne heure et bien *pourmenee*, jamais n'eussent eu la ville. (COMMYNES, *Mém.*, VIII, 14, Soc. de l'H. de Fr.)

— Poursuivre, tourmenter :

Li sirez d'Oisi le *pormaine*.
(*Gilles de Chin*, 245, Reiff.)

Les gens du duc *pourmoinent* ceulz du roi si griefvment
Qu'il ne pevent suffrir leur corps.
(*Girart de Ross.*, 3616, Mignard.)

Se vostre volonté ne me *pourmaine* et tire a soy. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, f° 19 v°, éd. 1488.)

Allez tost et le tuez viste,
Sans en ce lieu plus sejourner.
ABISAY.
Je le sçauray bien *pourmener;*
De ce ne faictes nulle doubte.
(*Myst. du Viel Test.*, 38328, A. T.)

Et apres fut desconfit et vaincu par Pompee et les siens en bataille que il fist par nuyt fuyant, et tant le *pourmena* Pompee qu'il fut occis. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 9, f° 151 r°, éd. 1515.)

C'est folle amour qui ainsi vous *pourmaine*.
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XIX, p. 67, éd. 1532.)

Celle qui m'*a tant pourmené*
A eu pitié de ma langueur.
(CL. MAR., *Chans.*, VIII, p. 316, éd. 1596.)

Par force inhumaine
L'esprit me *pourmaine*
Tout a son plaisir.
(EDMOND DU BOULLAY, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 14 v°, éd. 1549.)

— *Pormené*, part. passé, traité :

Si ne veux je pas pour ceste heure debattre ceste question tant *pourmenee*. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

PORMENERESSE, *pour.*, s. f., promeneuse :

Pourmeneresse, ambulatrix. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

La Bresse en Vosges, *permouonerasse*.

PORMENOIR, *-oyr*, *pour.*, *pro.*, s. m., promenade :

Donques tant en la chasse, et au vol des perdreaux
Qu'au *pourmenoyr* des bois, des jardins et des eaux,
Je reprens les plaisirs, les Muses et l'haleine.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 104 v°, éd. 1583.)

Les festes, a la grande messe et vespres. Au reste du jour, un peu de musique et de *pourmenoir*. (H. DE MESMES, XVI[e] s., dans Rollin, *Trait. des études*, l. II, c. III, art. I.)

Qu'elle avoit ses bonnes jambes et qu'elle aymoit ces longs *pourmenoirs*. (BRANT., *Capit. Fr.*, Maresch. de Brissac, Bibl. elz.)

Le roy, finissant le *promenoir*, invita le duc de Biron au jeu. (MATHIEU, *Hist. de Henri IV*, II, 273.)

A ce mot elle reprit son *promenoir*. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 9.)

PORNIER, v. a., renier :

Por ce que il mesconnut celui qui l'avoit fet et qui li inspira ame, et il *a pornié* celui qui l'a fet et qui li a doné esperit de vie. (*Bible*, Sap., XV, 11, Maz. 684, f° 18[b].)

PORNONCHIER, voir PRONONCIER.

PORO, voir POROEC.

POROEC, *poruec*, *porhuec*, *porec*, *poreuc*, *porheuc*, *poro*, *puroec*, *purhuec*, *puroc*, *pouroec*, *pouruec*, *pourhuec*, *proec*, *pruec*, *pruech*, *preuc*, *preucq*, *preug*, *preus*, *pruekes*, conj., pour cela, à cause de cela :

E *poro* fut presentede Maximiien,
Chi rex eret a cels dis sovre pagiens.
(*Eulalie*, 11, Koschwitz.)

Elle colpes non avret ; *poro* nos coist.
(*Ib.*, 20.)

E *poro* si vos avient. (*Frag. de Valenc.*, v° l. 27, Koschwitz.)

Poruec soies sonious ke tu ne soies feruz del serpent. (*Dial. de S. Greg.*, p. 135, Foerster.)

Pirres, se ahier lo destroit jugeor oisouse parole est reprise, combien plus li

nuisable ? *Poruec* pense com dampnables soit cil sermons ki at malisce, se cil at poine ki est vuiz de la bonteit d'utiliteit. (*Ib.*, p. 140.)

... *Pouruec* en fu
Li rois dolans quant il moru.
(Mousk., *Chron.*, 2808, Reiff.)

Mais *porheuc* en son cuer maine si grant labor.
(*De S. Alexis*, 122, var., Herz.)

— Pour cela, en échange de cela :

Cil qui en perdra vallant une denree,
Karles li en rendra *poruec* .iiii. livrees.
(*Ren. de Montaub.*, p. 143, v. 33, Michelant.)

— Pour cela, dans ce but :

Rainouars cort *porec*, si l'a saisi.
(*Alisc.*, 7197, A. P.)

Jo irai *pruec* e tu chi m'atendras.
(*Ib.*, 3748.)

Et quant *puroec* alla, mut aveit demuré.
(Garnier, *S. Thomas*, Richel. 13513, f° 35 r°.)

Et Dieus si ne l'oublie mie
Qui est *porec* vers sa partie.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 102b.)

Jou irai *pruec*, certes, se vous voles.
(*Huon de Bord.*, 10299, A. P.)

Charlos refu tost *pouroec* envoies.
(*Enf. Ogier*, 1853, Scheler.)

Devant la tente fist *pouroec* envoyer
Les .iiii. Turs et les fist convoyer
A son ostel et tres bien aaisier.
(*Ib.*, 4552.)

S'envoia *pouruec* en Venisse.
(Mousk., *Chron.*, 30595, Reiff.)

— *Aller poroec*, *venir poroec*, aller chercher, venir chercher :

Si li dist que s'ele voloit, il l'*iroit porec*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 59, Mas-Latrie.)

Ales pruekes le parkemin.
(*Dit de l'emp. Coust.*, 397, Romania, VI, 167.)

Jes *irai pruec* et si les averes.
(*Huon de Bord.*, 10338, A. P.)

Or *venes preuc* qant vous voles
Le porcelet ki estoit mien.
(*Meunier d'Arleux*, 268, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 40.) Impr., *prenc*.

Car nos chevaus n'a point d'avainne,
Alez m'en *poroec* a Sebile.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 50c.)

Com t'as grant envie
Sour ce chaitif ou jou t'envie
Que tu le me *voises pourhuec* !
(*Couronnem. Ren.*, 1963, Méon.)

Et li prieus dont *pruech ala*
Renart.
(*Ib.*, 1176.)

Quar entre Barat et Haimet
Le *vendront* anquenuit *poruec*.
(*Barat et Hainet*, 188, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 99.)

Il doit attendre hors de la porte, et la le doit *aller pruec* uns dou consel de le ville. (Roisin, ms. Lille 266, p. 8.)

— *Poroec que*, loc. conj., parce que, puisque :

Il ne li volt mal laissier faire,
Purhuec qu'en quide sun prut traire.
(*Brut*, ms. Munich, 901, Vollm.)

On ne puet pas servir a tant seignour
Proec que fins cuers qui bet a haut honour
Ne se porroit de tel cose desfendre.
(Couci, *Chans.*, xxiv, Crapelet.) Impr., *proet*.

Non mie *pruech qu*'ensi ne vait
Que teus se melle de Renart
Qui n'en siet le tierc ne le quart
De çou qu'il en cuide savoir...
(*Couronn. Renart*, 3178, Méon.)

Et serai vostre cevaliers,
Pruec que vos atendes a moi.
(*Parton.*, 7846, Crapelet.)

— Admis que, supposé que :

Jou fis .i. serement que jamais par ci ne passeroit chevaliers qui de par la roine se reclamast qu'il ne fust mors ou enprisones, *proec que* nous venissiemes au desus de luy. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 110c.)

Preus que tu aies ton talent
Auras tu pour ce plus d'argent.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 304 r°.)

— Quoique :

Point pour amye ne la tenoit,
Preug qu'amy apelé l'avoit.
(*Renart le contrefait*, ms. Vienne, f° 19c.)

— Pourvu que :

Pruec qu'ele soit de haut parage.
(*Comte de Poitiers*, 1275, Michel.)

Preuc c'a Hantone refust a saveté
(*Beuves de Hanst.*, Richel. 25516, f° 18a.)

Preuc ke che soit sans boisdie. (1219, *Transaction*, Tailliar, *Rec. d'Act. des* xii*e et* xiii*e s. en langue wall.*, p. 62.)

Et ki asaut fait sans fust et sans baston il en est a .xx. liv. s'il s'en plaint, *proec* c'on en ait tiesmoignage k'eskievin croient. (*Bans d'Henin-Liétard*, ib., p. 396.)

Pruec que vraie repentance ait en soi.
(Wuil. de Bethune, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 69.)

Preuc qu'il ait .iiii. vaisiaus ouvrans en se maison. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 5 v°, Arch. mun. Douai.)

Li marchies sera fais *poroec ke* li pleges soit en le vile. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Poreuc qu'il ait plus rice don,
Qu'il de par li voist presentor
Gilles de Chyn, sans demorer.
(*Gilles de Chin*, 1374, Reiff.)

Il donne... un demi muid de bled, sur le molin de le Pierre, pour convertir en miches... qui sont donnees et distribues... a cascun confrere, *preucq qu*'il soit prestre ou licentyé... (5 juin 1499, *Testament*, Arch. mun. Douai.)

POROFERTE, *porofferte*, *pourofferte*, *proferte*, s. f., offre :

Et quant li noble home de la Blaquie oirent la *proferte* de la despine, si loerent tout au duc de recevoir le chastel sans guerre. (*Liv. de la conq. de la Moree*, p. 418, Buchon.)

Averoient fait la *pourofferte* dou rachet. (1303, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 9 r°.)

Se cilz ou cille ke lou cems ou la rente averoient vandut, ou lours hoirs, ou autres pour ous, et en leu d'ous voloient faire lou raichet dou cens ou de la rante, il lou doient *pourofferte* en plait par maior et par eschaving, dedans les eut jors apres ce ke li estaje dou cens ou de la rante a paier seroit passee et paieie. (1303, *Hist. de Metz*, III, 260.)

Ne ne se pueent vanteir de *porofferte* que li dit freire Bauduins, ne altres pour lui, facent de cest rachet. (1331, *ib.*, IV, 69.)

Ne puet ne ne doit li dis Jehans ni aultre por lui racheter ne faire *porofferte* dou rachet. (1378, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 75 v°.)

POROFFE, voir Porofre.

1. **POROFRE**, *-offe*, *profre*, s. m., proposition, offre :

Guaryn ly mercia molt de soun beal *profre*, e dit qu'il le granterelt tot a sa volenté demeyne. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv*e* s., p. 36.)

Le duc chay as pees Fouke, e le mercia de sa file ; e ly pria, si li plust, qu'il volsist demorer en le pays, e il ly dorreit tote Cartage ou sa file en mariage. Fouke ly mercia finement de cuer pur son bel *profre*, e dit qe volenters prendreit sa file, si sa cristieneté le poeit soffryr; quar femme avoit esposee. (*Ib.*, p. 93.)

Pardevant laqueile (personne) ons porait faire *poroffes*, raynier et plaitier par loy. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 57, Borgnet.)

2. **POROFRE**, voir Pouroffe.

POROFRIR, *-offrir*, *-ouffrir*, *pour.*, *pur.*, *poir.*, *proffrir*, verbe.

— Act., offrir, présenter :

Pur ses pecchiez Deu *purofrid* lu guant.
(*Rol.*, 2365, Müller.)

Tu dousses em pais venir
Et tes biax avoirs *porofrir*.
(Wace, *Brut*, 2805, Ler. de Lincy.)

Lors *furent* tuit vers Dieu a genols *poroffert*.
(J. Bod., *Sax.*, lxxix, Michel.)

Mais li estude des virtuz reswardet en ceos as soverains biens qui la virtuit de la soveraine sapiance nos *poroffrent*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 131 v°.)

Le pan de son ermine ploie,
Es mains le roi l'*a pouroffert*,
Et Lisiars n'a plus sousfert,
Erramment son gage raporte.
(Gib. de Montr., *Violette*, 6277, Michel.)

Poroffrit les deus cens libres appaier ki astoient sor le dite maison. (*Chirogr. du 14 nov. 1311*, Arch. mun. Bouvignes.)

Ly citains de Liege, soit homme ou femme, ne puet eistre destrains de nulle justiche de faire amiese pour nulle encoupement, s'ilh nelle *poiroffre*, dont par devant la justiche faire le welhe par se propre volenteit. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 153, Borgnet.)

— Réfl., s'offrir, se présenter :

As pies Vedon tantost *se poroffri*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 11a.)

Chacun *se poroffre* et presente.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 11c.)

Maintenant s'agenoille cil encontre devant le roi et *se poroffre* de fere la bataille. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 6d.)

Tant li font d'onor et de feste come il plus puent et *se poroffrent* tous a son service. (*Ib.*, f° 60d.)

Si les mercie moult de ce qu'il *se poroffrent* a son servise. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 41c.)

Devant le roi tantost se *poroffri.*
(*Gaydon*, 596, A. P.)

Laiens en ot je ne sai quans,
Vassaus, sergans et chevaliers,
Qui *se poroffrent* volentiers
Devant le roi de ceste queste.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 35d.)

Se vous mes maus voles souffrir,
Dusk'a mort *me* voel *pouroffrir.*
(Phil. de Remi, *Salu d'amours*, 1009, A. T.)

Assez i ot des barons qui s'escusoient par meintes resons, porque il ne la pooient (la tour) mie garder; mes li vaillans cuens de Toulouse *se poroffri* a ce, et pria que l'en la li baillast. (Guill. de Tyr, V, 7, P. Paris.)

La court deit conoistre que la bataille deit estre a chevau, au quarantisme jor, et que les champions doivent estre armes come chevaliers champions de tel bataille faire deivent estre por tel carelle: et la maniere coment il le deivent estre est aupres devisee en cest livre, et coment il *se* deivent *poroffrir*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. xcviii, Beugnot.) Var., *proffrir*, *porofrir*, *pouroffrir*.

Et *me poreuffre* de faire de la bataille. (*Ib.*, ch. ciii.)

Or venons as dames cornues,
Chies de Paris, testes tondues,
Qui *se* vont *pouroffrant* a vente.
(*Li Mariage des filles au diable*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 287.)

Un tien hons *se poroffri* au rei et li dist que il avoit trouvé bon procureur de tel besoigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 60b.) P. Paris, *se pouroffri*.

Tuit cist *se poroffrirent* devant l'empereur par le commandement des chevetains. (*Ib.*, f° 127d.) P. Paris, *pouroffrirent*.

Mes en tiel cas volons que mitigation soit faite, pur ceo que ceux *se profrent* a combattre pur nostre pees maintenir. (Britton, *Lois d'Anglet.*, p. 41, ap. Duc., *Proferum*.)

Et si ascun des appelles *se profre* avant la utlagerie, ou le appellour face defaute. (Id., *ib.*, p. 44.)

Lesditz procureours *se profrent* de mettre a voir. (1307, *Plaintes des suj. du roi d'Anglet.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 20.)

— *Se porofrir que*, s'offrir à soutenir que:

Et bien *se poroffre que* li jugemens est faus. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 29b.)

— Neutr., s'offrir, se présenter:

Li autre nel puet plus suffrir,
Quant il l'oi si *poroffrir*
De la bataille a tel vertu.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 4c.)

Avant venir *porouffrir* au seignor. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. ci, Beugnot.)

— Infin. pris subst., action de se présenter au combat:

Que ce il n'esteit chevalier au *poroffrir* et a la bataille faire, il ne me semble que le chevalier fust tenus de combatre. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 122, Beugnot.)

— *Porofert*, part. passé, prononcé:

Sur peine de parjurement et de la *proferte* sentence d'excommuniement par le legat. (17 juin 1475, *Lett. du duc de Bourg. au sieur Du Fay*, Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourgogne, 1° p., p. 365, éd. 1729.)

POROINDRE, *pour.*, *pur.*, (se), v. réfl., se pourlécher:

Par mi la fontaine nooent (des oiseaux)
Puroigneient s'i e baignoent.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1419, Michel.)

Baingnies le (l'oiseau) en iaue froide et le metes au soleil en arbre u il *se* puisse espeluquier et *pouroindre*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 218a.)

Et le lièvе (le faucon), et le tiens au soleil; et il *se* manira et *pouroindra* sur ton poing ou sur ton genoil. (*Modus*, f° 84 r°, Blaze.)

Orpin oste bien les poulx, mais il faict changer plumaige, et si faict mal a la langue de l'oysel quant il *se pouroinct*. (*Ib.*, f° 92 r°.)

PORONSSORES, s. m., couverture, manteau?

Cestui riche homme Loys a Parris devra donier a d'Adouart sa fils cesti chos meism, souz vise quitement, francement di je c'avant c'arier; c'est donques a saver .i. *poronssores*, quant il voudra vauchier par son terre, a mester soz son houses, pour ester plus minet aussinc comme a sa pierre. (*La Chartre de la pais aux Anglois*, Hist. litt., xxiii, 453.)

Quel que soit, dit M. V. Le Clerc, le sens de ce mot inexpliqué, *poronssores*; qu'il signifie parasol, couverture ou manteau (par ensus), on peut du moins croire que le jongleur a eu l'intention d'exprimer par une image populaire la protection presque toujours inutile que Louis IX accordait à Henri III contre ses barons.

POROUFFRIR, voir Porofrir.

POROYER, voir Poraier.

PORPAIE, *-aye*, *pour.*, s. f., paiement intégral:

Pour la *porpaye* d'une chambre de tapisserie ouvree a chasse d'ours. (1413, *Compte*, Mém. de la Soc. Eduenne, 1880, p. 392.)

Pour la *porpaie* des gens d'armes estrangiers qui ont servy devant Tongres. (Juin 1499, *Moderation des Cens*, f° 120, Arch. mun. Dinant.)

Ont reconnu avoir receu de Jacques Pillate, frere a la dite demiselle, la somme de 250 francs royaulx pour le *pourpaye* de 314 francs par certain accord. (*Chirographe du 6 déc. 1538*, Arch. mun. Douai.)

PORPAIER, *-payer*, *pour.*, v. a., payer entièrement:

Por le prix de sex livres de la moneye corrant des queus le dit vendeor se tint davant nous bien *porpaié*. (1291, Fontevr., les Grobeleres, Arch. Maine-et-Loire.)

Porpayer ses debtes. (1350, *Pawilhars*, Loy nouvelle, Arch. Université de Liège.)

Ils n'*ont* entierement *pourpayez* leur rente, etc. (17 janvier 1418, *Ch. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 30.)

La dit somme de .ii. cens milhe et .xx. m. *fut* toute *porpaiie* a Mons en Henau. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 124, Borgnet.)

PORPAIS, voir Porpois.

PORPALER, voir Porparler.

PORPANCEMENT, voir Porpensement.

PORPANRE, voir Porprendre.

PORPANS, voir Porpens.

PORPANSER, voir Porpenser.

PORPARLANCE, *-ence*, *pour.*, s. f., pourparler, délibération, complot:

D'acorder sai a eus eurent fet covenance,
Mistrent jur de asembler com fu la *pourparlance.*
(Th. de Kent, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 65 r°.)

Et ce souffrir a nostre seigneur Dieu pour la malle *pourparlence* qu'ilz feront. (*Propheties*, f° 8 v°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

PORPARLEMENT, *-pallement*, *pour.*, *pur.*, s. m., parole, pourparler, abouchement, objet du pourparler, but qu'on se propose, chose que l'on machine:

Ki enveied sun *purparlement* a terre, sa parole curt isnelement. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlvii, 4, Michel.)

Mais je sai molt tres bien vostre *porparlement*
Et que vos demendeis.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10c.)

Si ont juré tot autresi
Con li François l'ont escari,
Sor tous relicques que il ont
Que lor *porparlement* tenront.
(*Parton.*, 2927, Crapelet.)

Si basti un *porparlement*
As Grius defors celeement,
Qu'il les lairoit de nuit entrer
Por qu'il peust od els reuber
Et tot avoir a son talent,
Quanqu'il conquerroit od sa gent.
(*Ib.*, 267.)

Entre elles font une assamblee
Et .i. *pourpallement* ensemble.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 217d.)

Depuis ledict *pourparlement* de ce present traicté. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xxv, Buchon.)

Je temporizeray le *pourparlement* de mariaige. (9 sept. 1553, *Lett. de Sim. Renard à l'Év. d'Arras*, Pap. d'Etat de Granvelle, IV, 101, Doc. inéd.)

Ce brave historien cy delaissant tant de rencontres, tant de *pourparlemens*, s'arreste

et amuse jusques bien tard au vespre. (FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 274, éd. 1583.)

PORPARLEOR, *pourparlor*, *-eur*, s. m., celui qui parle, prophète :

Prophetes, *pourparlors*. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 28.)

— Négociateur :

Ils envoyerent des *pourparleurs* a Doria et se rendirent. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 226, éd. 1581.)

— Pourparler :

Pendant que les *pourparleurs* dont il a esté fait mention se continuoient, il y eut quasi toujours des suspensions d'armes d'une part et d'autre. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 566, éd. 1587.)

PORPARLER, *-paller*, *-paler*, *pur.*, *pour.*, *pou.*, *pro.*, v. a., discuter, délibérer, tramer :

La *purparolent* la traisun seinz dreit.
(*Rol.*, 511, Müller.)

La paiz *unt purparlee* de Richart e del rei.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3029, Andresen.)

De faire rei si *poupallerent*.
(ID., *ib.*, 3e p., 4736, var.)

Onc nus nel *porparla* ne ne l'oit.
(*Ger. de Rossill.*, p. 318, Michel.)

La grant traisson *fut* celle nuit porpensee,
De Judas le dolent aux Jueus *porpalee*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis.)

Par Dieu, E., ta mort ai desiree;
A cest branc nu *est* toute *porpalee*.
(*Raoul de Cambrai*, 3002, A. T.)

Renoars voit la chose s'anoiaille,
Or ne prise il vailant une maaille
S'a son tinel la chose ne *porpaille*.
(*Aleschans*, 5545, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Maix vus n'aveiz baron en vostre compaignie
Se il voloit ce dire que je onques boidie
Porpalaisse envers vus ne mal ne tricherie
Que je hui en cel jor devant vo baronnie
Ne l'an randissemat ainz l'ore de complie.
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, Romv., p. 348.)

Que tiex vet ci vostre mort *porpallant*.
(*Agolant*, 1089, Bekker.)

Auberi dort en la couche paree,
Si com cil qui n'ot nule pensee
C'on li *eust* traison *porparlee*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 80, Tarbé.)

Sa mort *a pourparlee*.
(*Gui de Nanteuil*, 613, A. P.)

Et aloient ja *porparlant* de quel mort i le feroient morir. (*Aucassin et Nicolete*, p. 12, Suchier.)

La roine pas ne savoit la desloiauté que cil *avoient pourpallee*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 29d.)

Comme plusieurs traitié *eussent esté pourpallé* entre... (1314, Arch. JJ 50, f° 41 v°.)

Ces senateurs si *avoient* grant espace par avant *pourparlee* sa mort. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 8 r°.)

Tant *fu* fait, traictié et *pourparlé*, que finablement par le moyen de pluiseurs personnes la ditte paix fut conclute, faicte et accordee. (7 juillet 1455, *Tutelle de Miquelet de Grantmetz*, Arch. Tournai.)

A Jehan Oliette et Simon, manouvriers, pour leur paine et sallaire d'avoir encommenchié a faire une fosse pour faire l'une des aisemences que on *avoit pourparlé* de faire en la ditte maison. (16 mars 1462, *Exéc. test. de Jehenne de Coulengne*, Arch. Tournai.)

Ainsi *pourparlent* la traison. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. XIV, éd. 1488.)

A celuy temps qu'ilz *pourparleront* de passer la mer contre les payens. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 124b, éd. 1498.)

Ceste matiere *a esté pourparlee*, or debatue, entre eulx en parfection. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 680, Génin.)

Et de present son occupation
Et passetemps est pour la passion
Du vray saulveur *propaller* par mistere.
(J. BOUCHET, *Ép. fam.*, XXII, éd. 1544.)

A tous deux estoit peine et tourment,
Quant ne povions — ne le fault *proparler* —
L'ung avecq l'autre joyeusement parler.
(*Epist. d'un amant habandonné*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 199.)

— *Porparlé*, part. passé, discuté, tramé :

L'an mille quatre cens et trois le mariage ja pieça *pourparlé* de monseigneur le daulphin Louis et de la fille du comte de Nevers... fut accordé et conclu. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1403, Michaud.)

Conclure le mariage *pourparlé* par le roy entre le duc de Valentinoys et nostre fille Charlote d'Albret. (10 mai 1499, *Contr. de mar. de C. Borgia*, Arch. B.-Pyr., E 91.)

Traicté de mariage *proparlé* de faire entre ledit monseigneur le conte et damoiselle Jeanne de Comines. (13 août 1504, *Contrat de mariage de messire René de Bretagne et de Jeanne de Commynes*.)

Ces choses entr'eux *proparlees* se seirent pour parler de leurs affaires communes. (*Mer des Cron.*, f° 21 v°, éd. 1532.)

Il ne semble pas que ce soit par un complot *proparlé* entre eulx. (AMYOT, *Instruction pour ceux qui manient affaires d'estat*, f° 434 v°, éd. 1574.)

— S. m., pourparler :

Soubz la confiance de ce *proparlé* de paix. (AMYOT, *Diod.*, XVI, 5, éd. 1554.)

PORPARTIE, *pur.*, s. f., portion d'héritage :

De tous les contenz qui estoient entre nos douz meuz et a movoier, s'il est a savoier de la moitié de ma terre que il me demandoit de *porpartie* par ressen de lignaje. (1255, Jumiég., Montihart, Arch. Seine-Inf.)

De Mabille descendi le dreit de sa *purpartie*. (1304, *De termino S. Hilarii*, Year books of the reign Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 19, Rer. brit. script.)

PORPEINDRE, *pourpaindre*, v. a., peindre autour :

Ilz avoient plus longues robes que autres gens, et les *pourpaindoient* toutes d'espines. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 1 v°.)

PORPEIS, voir PORPOIS.

1. **PORPENDRE**, *pour.*, verbe.

— Act., tapisser, orner tout autour d'objets pendus :

Moult *fu* bien *pourpendue* la grant sale paree
De jons et de montastre, de rose enluminee.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f° 13 r°.)

Grans cornes ot et bien cornues (le
De campignoles *pourpendues*. [cerf,
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 69b.)

Lors jette ses yeulx au comble du temple et voyt tout en icelle maniere que le fons estoit pourplanté de glayves, le ciel en *estoit pourpendu*. (*Perceforest*, vol. I, ch. 42, éd. 1528.)

La voulte du temple *estoit pourpendue* de lances. (*Ib.*, vol. IV, ch. 26.)

— Pendre, attacher tout autour :

Puet bien son hostel tenir ouvert et s'œvre avoir *pourpendue* parmi son hostel, sanz metre hors. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXII, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

— Neutr., être suspendu :

Il y avoit quatre encensiers tres riches qui *pourpendoient* aux quatre chandelliers qui estoient au corps de la biere. (*Perceval*, Elucid, éd. 1530.)

2. **PORPENDRE**, voir PORPRENDRE.

PORPENS, *-penz*, *-pans*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, s. m., pensée, réflexion, considération :

La meie buche parlerat saveirs, e le *purpens* de men quer cuintises. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLVIII, 3, Michel.)

Et quel *porpans* an porra prandre.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 50a.)

Diriez m'en vostre *porpens*?
Que vos est avis de cez Normanz?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16551, Michel.)

Tu aureies autre *purpens*.
(ID., *ib.*, II, 6281.)

Ne sai cum li vint en *purpens*
Que...
(ID., *ib.*, II, 7475.)

Mais tant enquierent felon,
Losengiers et males gens,
K'ensi moi vient en *propens*
Que pour mal ne pour grevance
Ne sauront ma mesestance.
(COUCI, *Chans.*, XV, Crapelet.)

A moi servir met ton *porpens*,
Tut ta force e tot tun sens.
(*Adam*, p. 4, Luzarche.)

En aprendre avoient boin sens,
Du retenir millor *porpens*.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 223, du Méril.)

Li maistre Diable si blasma
Ses serganz, ke nuls nel tempta
E nel osta de sun *purpens*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 2201, Roq.)

A grant paine parole et dist,
Comme dame de bon *porpens*,
De bon memore et de bon sens
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 325a.)

Sire, dist il, g'en panrai mon *porpans,*
S'en parlerai a voz priveemant.
(*Jourd. de Blaivies*, 350, Hofmann.)

Douce suer, ne puis trouver *pourpens*
Par quel point vostre fain puist estre rapaissie.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, 296, Michel.)

De grant sens lor vint cil *porpenz.*
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 98ᵃ.)

Et lor travail et lor *porpens*
Ont il perdu, si com je pens,
Cil devin de ce qu'il ne font,
Nos parolent si en parfont,
Chascuns semble Diogenes,
Ou Aristote ou Socrates.
(GUIOT, *Bible*, 2308, Wolfart.)

Et penserent bien en tous sens
Come gens de noble *porpens.*
(G. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602, f° 12 r°.)

Quant cil ot s'amie nomer,
Un poi se prist a porpenser,
Et en l'angoisse del *porpens*
Li est bien revenus ses sens.
(*Parton.*, 4051, Crapelet.)

En mon *pourpens.*
(*Vie Ste Catherine*, ms. Tours, f° 31 v°.)

Car il avoit en son *pourpens*
De demener les grans despens.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 9ᵃ.)

Sel fist siervir moult noblement,
Par volenté et par *pourpens.*
(MOUSK., *Chron.*, 20000, Reiff.)

Homme de si grant sens
Et de si grant *porpens*
Com je sui doit l'en croire.
(*De l'Eschacier*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 158.)

Je croi c'onques puis ne li prist *pourpens*
D'amer par amours fame a çavetier.
(*Du Prestre mis au Lardier*, 165, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 30.)

En un *porpans* sui de l'autrier
Don je ne me sai conseillier.
(*Fabl.*, ms. Berne 354, f° 159ᵃ.)

Pour ce ou traitié et ou tieuste de cette premiere doctrine j'ai ordené au *porpens* l'œuvre manuel de cyrurgie. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 34ᵃ.)

Il est saige et de grant *pourpens.* (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 138ᵃ.)

Or est venu en mon *pourpens,*
S'il estoit a vostre plaisir,
De vous servir ay grant desir.
(*Nativ. N.-S.-J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 52.)

Tu ne mectz heure ne *pourpens*
A ce qui est a advenir.
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., III, 87.)

Je mettray tout mon *pourpens* des or a bel acueil garder. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 808, Génin.)

PORPENSÉ, *pour.*, s. m., pensée, réflexion :

Tous noz menus *pourpensez*
Descouvrons a lye chiere
L'un a l'autre sans priere.
(CH. D'ORL., *Poés.*, p. 288, Champollion.)

PORPENSEEMENT, *porpensseement*, *pourpenseement*, *porpensement*, adv., avec réflexion, de dessein arrêté, avec préméditation :

Toz esprendanz de cuer entier
Le prist tout *porpensseement.*
(*Lai de l'Ombre*, p. 77, Michel.)

Et pour çou k'il a ceste cose pensé, il avoit o lui *pourpenseement* porté s'espee. (JEHAN DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 259ᵃ.)

Si li pecchere sei reconnuist *porpensement* a fol porveire. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 16 r°.)

PORPENSEMENT, *porpenssement*, *porpancement*, *pour.*, *pur.*, s. m., pensée, projet, complot :

Le *purpensement* de mun cuer. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVIII, 15, Michel.)

De lesser cel *purpensement.*
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 106ᵃ.)

Porquoi firent fremissement
Les gens, et vain *porpancement?*
(*Lib. Psalm.*, II, p. 263, Michel.)

Si ot *porpenssement* de fere un chastel. (G. DE TYR, XI, 26, Hist. des crois.)

Porpensement feront encontre tes sainz. (*Comm. s. les Ps.* Richel. 963, p. 206ᵃ.)

Doi mouvement sont de corage, *pourpensement* sont de raison et volontes. *Porpensemens* fait aquerre la chose, et volentes le fait faire. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, f° 31ᶠ.)

Tout chen fist Dieu de gloire pour le lor sauve-[ment,
Qui li mist ens u cuer et en *pourpensement.*
(*Doon de Maience*, 9833, A. P.)

Les phantosmes et les sens changent les *pourpensemens.* (JACQUES GREVIN, *Imposture des diables*, f° 131 r°, éd. 1567.)

PORPENSER, *-pensser*, *-pencer*, *-pancer*, *-passer*, *-panser*, *-ier*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., méditer, projeter, penser à :

Entr'os *porpensent* cum le porrunt donner.
(*Ep. de S. Est.*, str. vᵉ, Stengel.)

E Renomee, qui tot veit
E tot conuist e aparceit,
Qu'ainz a les ovres loinz portees
Qu'eles *seient* sul *purpensees,*
Par France dit ja e enseigne
Cum Daneis sunt entrez en Seigne.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3215, Michel.)

Hai tant de mal fait en ma vie
E ores *porpens* tiel felonie.
(*Vie du pape Grég.*, p. 25, Luzarche.)

Li maulz dolour qu'il *avoit pourpenciet.* (*Psaut. lorr.*, I, VI, Maz. 798.)

Quant je *pourpense* le grant dueil que j'ay mis en son cuer. (*Istoire de Troyes la grant*, ms. Lyon 823, f° 77ᶜ.)

Ainsi ne font les Genevoys, quant au matin *avoir* dedans leurs escriptoires et cabinetz discouru, *propensé* et resolu, de qui et de quelz celluy jour ilz pourront tirer denares. (RAB., *Quart livre*, prol., éd. 1552.)

Il exposast en public ce qu'il *avoit propensé* de faire. (AMYOT, *Diod.*, XI, 9, éd. 1554.)

Il resolut adoncques en lui mesme de mettre en avant ce qu'il *avoit* de longtemps *propensé* et projeté de faire, pour la mutation du gouvernement. (ID., *Vies*, Lysand., éd. 1567.)

Ayant charge de faire la harangue au pape, et l'*ayant* de longue main *pourpensee.* (MONT., *Ess.*, l. I, ch. X, p. 26, éd. 1595.)

Il *pourpensa* de donner cette charge au capitaine du Gast. (E. PASQ., *Lett.*, XIII, 10.)

— Neut., penser, réfléchir :

De pluisors coses *pourpensoit.*
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 219ᵇ.)

Deliberare, *pourpenser.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Oultre plus, nous convient penser
De ceste tres diverse guerre,
Et tous ensemble *propenser*
A ces Orlenois cy conquerre.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2447, Guessard.)

... Et ne veut dessaisir
Ce qu'il a resolu *pourpensant* a loysir.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. III, f° 89 v°, éd. 1573.)

— Réfl., former telle résolution, réfléchir, méditer, comploter, prendre garde :

Dunc *se purpenset* del secle anavant.
(*Alexis*, str. 8ᶜ, xiᵉ s., Stengel.)

Dist l'amiraillz : Carles, car *te purpense,*
Si pren cunseill que vers mei te repentes !
(*Rol.*, 3589, Müller.)

Purpensa sei ke il li fereit
Ceo ke huem feire a femme deit.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 593, Andresen.)

Pourpensa soi que jugement
Ne fera pas hastivement
Sanz grant porpens, et pria lor
Qu'a lui reviegnent au tiers jor.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 148ᵈ.)

Je *me sui porpansez* d'une grant traison.
(*Parise*, 26, A. P.)

Porpenssa sei e dist avant.
(*Vie du pape Grég.*, p. 24, Luzarche.)

Ainsinc que je *me porpensoie*
S'oultre la haie passeroie,
Ge vi vers moi tout droit venant
Ung varlet bel et avenant.
(*Rose*, 2799, Méon.)

Seignors, tant com nus sumes vifs
E de nos cors poesteifs,
Por Deu car *nus porpensisson*
Que cele veie n'alison !
(*Besant de Dieu*, 401, Martin.)

Segnor, e n'esteroit mesure
Que nos *nos* en *porpensessimes*
E nos malisses lessesimes?
(*Liv. des estoires*, 92, P. Meyer, *Romania*, XIV, 54.)

Agathe, *porpansa toy* et te repen. (*Vie Ste Agate*, Richel. 423, f° 137ᶜ.)

Quant seres en vo terre si *vous pourpenseres*
De guerroier ou d'estre envers moy accordes.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 120 v°.)

— *Porpensé*, part. passé, avec un nom de chose, réfléchi, tramé :

Emprises *pourpencees.*
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste Gen., f° 6 r°.)

Par cas d'aventure, ou bien par ruse *propensee* de Mithridates. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

D'aguet *propensé* il tua Sinatus. (ID., *Tr. des vert. des femmes*, XXIV.)

Entreprinse *pourpensee* et deliberee. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. XII, p. 192, éd. 1595.)

De malice *pourpensee.* (Avant 1592, *Lett.*

miss. de Henri IV, t. III, p. 536, Berger de Xivrey.)

Cuydant que tels meurtriers deussent jouyr du privilege du lieu, qu'eux mesmes violoient par effusion du sang, ou homicide *pourpensé* et conclud en leur cœur. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 14, éd. 1611.)

— Avec un nom de pers., qui a telle pensée, telle résolution, réfléchi, résolu :

Pur Deu vos pri, en seiez *purpenset*
De colps ferir, e receivre e duner.
(*Rol.*, 1177, Müller.)

Sages iert et bien *porpensez*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 119c.)

La dame fut bien *porpanseie* ;
Encontre lui vient, si l'ambraice,
La bouche li baisse et la faice.
(*Dolop.*, 10886, Bibl. elz.)

Quatre ans devant çou qu'il moru
Li boins rois, ki *pourpenses* fu,
Fist deniers de tout son tresor.
(MOUSK., *Chron.*, 11528, Reiff.)

Mahommes veuille par ses saintes bontes
Que courtement soiez si *pourpenses*
K'a lui servir vous soiez adonnes.
(ADENET, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 98b.)

Pourpenser, très usité au XVIIe s., mérite de rester dans la langue. Plusieurs patois en ont gardé l'usage.

PORPENSIF, adj., qui pense attentivement à :

A soi la trait (la planche), bien en fu *porpensis*.
(*Auberi*, p. 203, Tobler.)

PORPERIN, voir PORPRIN.

PORPHYLER, voir PORFILER.

PORPHYRÉ, adj., qui est de la nature du porphyre :

Vous allez a Nisano, des anciens Grecs dicte porphiritis, a cause des marbres *porphyrez* qui s'y trouvent. (THEVET, *Cosmogr.*, VII, 12, éd. 1575.)

PORPIERRE, s. f., femme qui travaille la pourpre :

Une femme qui avoit a nom Lidda *porpierre*, c'est a dire qui ouvroit en pourpre. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 244b.)

PORPIGNEOR, voir PORPOIGNEOR.

PORPILLER, v. a., fouler :

Recueillier ses povres vestemens *porpillez* deça et dela par terre dessoubz les pies des autres. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 132d.)

PORPISSER, *pour.*, verbe.

— Réfl., pisser dans ses habits, pisser de peur :

Gommeline se femme *se* prist a *porpisser* ;
Amis Maquesai frere, wan doves vos aler,
Anuit songa un songe dont je suis bosoflé...
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1365, Ars.)

L'aultre d'une aultre andouille bonne
Baille a Gefroye toute fresche,
Si bonne que ses dois en lesche,
Et a sa cousine germaine,
Plaine de beau clou de gerouffe
Qui vous en baufrebien et soufle.
A l'avenant je te promes
La plus mignonne de james
Et qui est si bien espissee
Que toute *s'en est pourpissee*.
Au mains pour mon compte abreger
Je l'en ay veue en grant danger,
Tant s'en est fort soulee a coup,
Mais cela se fait coup a coup,
Sy ne m'en chault, c'est tout pour rire.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 44a, éd. 1507.)

— Neutr., dans le même sens :

Quant Maquesai revint si prist a *porpisser*.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1366, Ars.)

PORPLAIDIER, v. a., discuter, expliquer, développer :

La traison a oi *porplaidier*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 249f.)

PORPLANTEMENT, *pour.*, s. m., action de planter :

Consitura, plantement, *pourplantement*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Pourplantement : m. A planting, or setting all over. (COTGR., 1611.)

PORPLANTER, *pour.*, *pur.*, v. a., planter dans toute son étendue :

Mais les gemmes funt grant luurs,
Dum *purplantez esteit* li murs.
(*S. Brandan*, 1680, Michel.)

Comme ele (la terre de l'Hôpital) i *est pourplantee* orendroit. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 57 v°.)

Un gardin c'on dist de la Vigne et tout l'iretage, appendances et appertenances d'icelui, tout en le fourme et par le maniere qu'il *est* herbeghies, amangies et *pourplantes*. (17 déc. 1404, *Rescript Jehan de la Court*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Gardin et hiretaige auqié et *pourplanté* de vingnobles et pluiseurs arbres portant fruit. (28 août 1456, *Werp Miquiel Pottier*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Consero, planter ou semer, *pourplanter*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Et encore au XVIIe s. :

Heritage *pourplanté* d'arbres contenant trois cens de terre. (1644, *Compte de la bourse commune des pauvres*, Arch. mun. Douai.)

— Fig. :

Luy fut advis que celuy abisme *estoit* tout *pourplanté* de glayves. (*Perceforest*, vol. I, ch. XLII, éd. 1528.)

Dont maintz preudhommes furent puis engendrez qui Bretaigne *pourplanterent* de bonne chevalerie. (*Ib.*, vol. IV, ch. XLVI.)

— Planter, en parlant d'un arbre :

Et croist sans ce qu'ils *aient esté* a ce *pourplanté* ne artigié. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 35a, éd. 1486.)

PORPOIGNEOR, *-puigneor*, *-pingneor*, *-pigneor*, *pour.*, s. m., faiseur de pourpoints :

Thumassin de Dierlecke, .c. s. ; Martins, li *pourpuigniere*, .c. s. (1270, *Reg. de la loy*, 1270-1271, f° 4 r°, Arch. Tournai.)

Gilles li *pourpuignieres* bannit a .III. ans. (1280, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

Hues li *pourpoigniures*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, f° 12 r°, Arch. mun. Reims.)

Henris li *porpignerres*. (1324, Arch. JJ 62, f° 156 v°.)

Robins li *pourpingneres*. (*Ib.*)

— Fém., *porpoigneresse*, *pourpoingneiresse* :

Alisons li *pourpoingneiresse* bannit a .I. an. (1325, *Reg. de la Loy*, Arch. Tournai.)

PORPOIGNIER, *pourpoingnier*, s. m., faiseur de pourpoints :

Le maison c'on dist a le sauch derier les *pourpoingniers* de Monstruel. (1329, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 215 r°.)

PORPOINCTER, voir PORPOINTIER.

PORPOINDEOR, *-eur*, *pour.*, s. m., faiseur de pourpoints :

De le connestablie des *pourpoindeurs* et par l'accort dou mestier. (14 oct. 1344, *Ordonnance du métier des pourpoindeurs*, Arch. Mons.)

Et est telle li ordenanche que nul *pourpoinderes...* (*Ib.*)

Jehans li Bruns, *pourpoinderes*, bourgois, porté a .L. s. par. (14 avr. 1370, *Reg. de la loi*, 1364-1384, Chap. intit. : *cil qui ont juret leurs communes*, Arch. Tournai.)

PORPOINDRE, *pour.*, *pur.*, v. a., couvrir :

Pour une journee du recouvreur et d'un autre avecques lui qui *pourpoindrent* la maison J. de la M. (1360, *Arch. hospit. de Paris*, II, 148, Bordier.)

— *Porpoint*, part. passé, piqué, brodé :

.I. auqueton
Porpoint d'un vermel siglaton.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 91a.)

Pus li font vestir un gambes
De soie et de coton *porpoint*.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 64b.)

De sus un chaeliz, qui tut esteit cuirez,
D'une cuilte *purpointe*, d'un poi d'ostrein junchiez
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 65 r°.)

Vestent gambais *porpoins* menuement
(*Gaydon*, 9247, A. P.)

Covers d'une coute *porpointe*
Qui n'estoit pas vies ne useee.
(*Durm. le Gall.*, 3078, Stengel.)

D'un gentilhomme bien armé et monté a cheval de cinquante livres tournois et couvert de couverture de fer, ou de couverture *pourpointe*. (1303, *Ord.*, I, 384.)

— Percé :

Sainz Vincenz en fut mis en une aigue, qui toz estoit *porpoinz* de rasoir tranchanz et de cotiaux. (*Serm.*, Richel. 423, f° 74d.)

PORPOINTE, s. f., pourpoint :

Et bones coites, bones *porpointes*.
(*De la Guerre sainte*, Vat. Chr. 1569, f° 13a.)

PORPOINTEL, *pour.*, s. m., dimin. de pourpoint :

Que li homz liges ait *pourpointel*. (*Anc. cout. de Picard.*, p. 17, Marnier.)

Huit sols pour refaire et retenir les quemises, les pliçonniaus et les *pourpointiaus* des enfans. (1332, *Compte de l'hospital S. Jean des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

Et se partirent les compaignons, en pur leurs *pourpointeaulx*, soubz bon saufconduit. (Monstrel., *Chron.*, II, 9, Soc. de l'hist. de Fr.)

Le fault il mettre en *pourpointel* ?
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 199d.)

PORPOINTEMENT, *pourpoinctement*, s. m., objet piqué, brodé :

Ce hourt est fait de paille longue entre toilles fort porpoinctees de cordes de fouet, et dedans ledit hort y a ung sac plain de paille, en façon d'ung croissant, atachié audit hourt, qui reppose sur la poictrine du cheval, et relieve ledit hourt, ad ce qu'il ne hurte contre les jambes du cheval. Et en outre ledit *pourpoinctement* y a, qui vieult, bastons cousus dedens qui le tiennent roide sans gainchir. (Roi René, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuv., II, 14, Quatrebarbes.)

PORPOINTERIE, *pour.*, *pre.*, s. f., métier de pourpointier :

Attendu que le fait de la *pourpointerie* n'est mie pareille chose au fait de tailleur, pource que tous pourpointiers taillent et font toutes manieres de garnemens de *pourpointerie*, et iceux exposent en vente a tous venans, sans commandement d'aucun. (1405, *Ord.*, IX, 91.)

Nous avons receu l'humble supplication des maistres du mestier de taillanderie et *prepointerie*, et autres garnemens et habits concernans iceluy mestier. (1450, *Ord.*, XIV, 117.)

1. **PORPOINTIER**, *pour.*, *pre.*, s. m., faiseur de pourpoints :

Saliers, *porpointiers*, tanneours. (1294, *Plait gen. de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 26 v°.)

Aymeri le *prepointier*. (1381-82, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 129 r°.)

Les *pourpointiers* de la ville de Paris. (*Bann. du Chât.*, Arch. Y 7, f° 15 r°.)

Donas le *pourpointier* me ferai un pourpoint. (*Dialog. fr. flam.*, f° 13c, Michelant.)

Nous avons des *pourpointiers*, des chaussetiers pour nous vestir. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. XXXVII, p. 514, éd. 1595.)

— Fém., *porpointiere* :

Une *pourpointiere*. (*Caquets de l'accouch.*, 5e journ., Bibl. elz.)

2. **PORPOINTIER**, *-poincter*, *pour.*, v. a., piquer, broder :

Ce hourt est fait de paille longue entre toilles fort *porpoinctees* de cordes de fouet. (Roi René, *Œuv.*, II, 14, Quatrebarbes.)

Sur une coiste de samin tainct en escarlate *pourpoinctee* de fil d'or et de fil d'argent. (*Perceval*, f° 52c, éd. 1530.)

Un pourpoint *pourpointé*. (Paré, *Œuv.*, Intr., c. II, prem. éd.)

PORPOIS, *-peis*, *-peix*, *-pais*, *-paix*, *-paiz*, *pour.*, s. m., marsouin:

En la mer, qui est grant et saine,
Est l'esturjon et la baleine,
Et le torbot, et le graspeis,
Et un grant qui a non *porpeis*.
(Guill. de Norm., *Best. div.*, 2091, Hippeau.)

... J'ai de bon loutre a peliçons ;
J'ai hermines et siglatons,
Et orle de *porpois* de mer.
(*Dit du Mercier*, Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 150.)

Graspois, la charretee .XII. d., la summe .VIII. d., le cent .II. d. *Porpois*, la charretee .XII. d., le mille .IIII. d. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 18 r°, Arch. Loiret.)

Porpaiz. (1306, *Chart. de l'abbé de S. Waast*, ap. Duc., *Porpecia*.)

Li saumons et li *pourpais* et tous autres pissons. (14 oct. 1310, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, f° 129 r°, Arch. Tournai.)

En telle maniere est il statué des *pourpeix*. (*Lett. de 1317*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 176.)

Li saumons et li *pourpois*, l'en le puet garder deux jours. (1326, *Ord.*, XI, 502.) Impr., *pourpris*.

Li *pourpois*, .II. d.. li saumons fresc, .II. d. (1328, *Tarif de tonlieu*, Arch. S.-Omer CXCIX, n° 75.) Lat., porcus marinus.

Porc de mer, marsouin, *pourpois* est tout un. (*Ménagier*, II, 198, Biblioph. fr.)

Saumon, alloses et *porpais*. (2 mars 1399, *Reg. de la vinnerie*, *drapperie*, etc., 1343-1451, f° 102 r°, Arch. Tournai.)

Item que tout saumon, alozes et *pourpais*, qui demora a vendre de le journee qu'il ara esté mis a vente, et que on rapportera du marchiet au mynt, ait le keuwe coppee. (28 mai 1415, *Reg. aux ord. des métiers*, 1410-1468, f° 148 r°, Arch. Tournai.)

Lesquelz saumons, allozes et *pourpaix*, qui, en le saison d'esté, est assavoir depuis Pasques jusques a le saint Remy, ne seront vendus ladicte premiere journee, seront sallez. (29 août 1430, *Ordonn. sur le pisson de mer*, Reg. n° 335, Arch. Tournai.)

Guernesey, *pourpeis*.

PORPOISE, voir Porpose.

PORPORCIONNER, voir Proportionner.

PORPORT, *-pourt*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, s. m., rente, revenu, produit :

De tout en tout delessié... la dite terre au dit Guillaume et a ses hers quitemment et em pes por deus pensions de rentes de *porport* de fié, sauves aydes feax establies en Normandie. (1278, *Cart. de S. Vandrille*, t. II, p. 1471, ap. Duc., *Porportus*.)

Robert de la Mare de Bouglon en tien demie acre. Pierres Crestienne en tient demie acre pour lour afferant de *porpors*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 89 v°, Arch. S.-Inf.)

Le franc fieu Thommas le Mere contient .XI. acres de terre, et rent .XII. sous de *pourport*. (*Ib.*, f° 99 v°.)

Et si rent les autres rentes devant dites, et les parchonirs lui responent chescun son afferant du *porport* premir dit. (*Ib.*, f° 143 r°.)

En rabatant autant de rente comme la terre povoit valoir au *pourport* du fieu. (1305, *Cart. de S. Taurin*, CCXLVII, Arch. Eure.)

— Contenu, teneur :

Solom le *porport* de la chartre et du festement lor fundour avaunt dit. (*Lett. d'Edouard II*, Collect. Bréquigny, IV, f° 47 r°.)

Selonc le *propourt* de leurs lettres. (4 sept. 1391, *Livre des Bouillons*, XCVI, p. 204, Bordeaux 1867.)

Le roy le voet et ad ordeinez et establiz qe les articles de ceste petition soient mis en execution solonc l'effect et *purport* d'icell en eide et seureté de la ville de Caleys. (1398, *Req. au roi d'Anglet.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 301.)

Selon la *pourport* des obligations. (1409, *Liter. de repris.*, Rym., 2e éd., VIII, 607.)

Selonqz la *purport* et tenour des estatutez en ceo cas purveux et ordines. (*Stat. de Henri VI*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PORPORTANT, s. m., proportion :

Les choses dessusdites deuez a nostre dit seigneur tant pour ledit escuier que pour ses hommes et tenans dudit fief, chascun au *porportant* de ce que ilz en tiennent. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 16 r°.)

PORPORTER, *po.*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., porter çà et là :

De courre par la vile *pourportant* sa keneule.
(*Vrigier de solas*, Richel. 9220, f° 2c.)

Qui te leverent tant souef et baignierent
Et *pourporterent* tant souef et coucherent.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 15212, f° 127 v°.)

Nus chapelier de feutre ne puet *pourporter* ses denrees par Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XCI, 15, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig., porter, contenir :

Solom ceo qe lour chartre roiale le *purporte*. (*Lib. Custum.*, I, 124, 28, Edw. I, Rer. brit. script.)

— Présenter :

Faites le venir en vostre presence, si orres coment il *porportera* son claim contre lui. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. LXXXV, Beugnot.)

— Comporter :

U tu li feras sa dreiture,
Ceo que li fieus quiert e *porporte*,
U ja ta terre n'iert si forte
Qu'il ne t'i vienge querre e prendre.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 21111, Michel.)

Tot le bos ke je acatai a seingneur Willame de Ghem, ensi cum les bonnes le *proportent*. (*Pièce de 1241*, Duchesne, *Hist. Geneal. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, p. 283, éd. 1631.)

— Réfl., en t. de coutume, s'étendre :

La terre o siens appendices, si come el *se pourporte* et est bonee et devisee. (1118, *Ch. de Renaud, c^te de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Si ke li mes *se pourporte* de bousne en bousne. (Juin 1248, *Ch. de Gilles de Berlaimmont*, Anchin, Arch. Nord.)

O toutes les apartenanches qui sunt asisez enpré le masage si com il *se porporte* en lonc et en lé, se il est asavoir du maneir de Witeflie desique au pont. (1277, Fécamp, Arch. S.-Inf.)

A tenir et a aveir les dites masures et pieche de terre comme eles *se proportent* en lonc et en lé. (1277, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Un courtil comme il *se pourporte* en lonc et en lé. (1283, Mortemer, Arch. Eure.)

Comme il *se porporte* en lonc et en ley. (1286, *Cart. de S. Sauv.-le-Vic.*, p. 24, Arch. Manche.)

La dite rue toute comme elle *se proporte*. (1289, *Arr. de l'Echiq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n° 1.)

Un hebergement si comme il *se poporte*. (1302, La Noue, Arch. Eure.)

Un vergier que il avoit seant a Beaugenci si comme il *se* poursiet et *pourporte* en masures et en autres choses. (1312, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 3 r°, Arch. Loiret.)

Si comme tout *se porporte*. (1315, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Un herbergement si comme il *se* poursiet et *porporte*. (1330, Fontevr., anc. tit., 572, Arch. Maine-et-Loire.)

Sour une maison a tout l'iritage ki i apartient si comme il *se pourporte* devant et deriere, seant joignant dou mur de le vile. (*Redev. de la taule des povres de S. Mikiel*, ms. S.-Omer, f° 13 r°.)

La moitié par indivis du moulin... ovecques la moitié de la riviere ainsi comme icelle a moitié *se* poursuit et *pourporte*. (1404, *Aveu du moulin rouge, ville et chastell. de Beaugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 154 v°, Arch. Loiret.)

Et si conquist tout le mesnage tant en bois comme en pres et en autres choses qui furent Guillaume de Biaumont, tant comme il *se pourportent* de la dite prieuré jusqu'a la meson Jehan de Beaumont. (*Chron. de S. Ouen*, p. 12, Michel.)

Norm., *se pourporter*, se comporter, exister, s'étendre.

PORPORTIONNER, voir PROPORTIONNER.

PORPORTOUR, *-touour*, s. m., pourtour, étendue en tous sens :

Et les choses dessus dites dont il promist acroire le *porportouour* de ces heritages. (Déc. 1318, *Ch. de Rob. Busquet, bailli de Cotentin*, S. Sauv.-le-Vic., Arch. Manche.)

PORPOSE, *pur.*, *porpoise*, s. m. et f., propos, dessein :

Treasons et malveises *purposes*. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Persevereis en vostre sains *porpoise*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 150, Borgnet.)

Arez vous vostre *purpose*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 971, Génin.)

Cf. PROPOS.

PORPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

PORPOSER, voir PROPOSER.

PORPOST, voir PROPOS.

PORPRANDRE, voir PORPRENDRE.

1. **PORPRE**, *pourpre*, *popre*, *poppre*, *pople*, *pouple*, *poupe*, *pope*, *poppe*, *propre*, s., m. et f., sorte de fourrure, ainsi nommée à cause de sa couleur. Dans les comptes de l'argenterie, c'est une fourrure de qualité inférieure :

Ses mantiaus fu de *pourpre* bis.
(MARIE, *Lai de Lanval*, 565, Roq.)

Jusqu'al mestre perron illuec l'unt descendue
Desur une *propre* qui pur li unt tendue.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 5 r°.)

Et vint pailes et vint samis...
Cent *porpres* et cent osterins.
(*Floire et Blanceflor*, p. 121, note, du Méril.)

Si l'en ont .x. *pourpres* livres,
Et si en dut avoir enkor
.x. soumiers entre argent et or.
(MOUSK., *Chron.*, 6699, Reiff.)

Pour Jehannot, clerc de la chapelle, une fourreure de *popres* et un chaperon de gros veir, que li rois li donna quant il fu ordenez a prestre. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 25.)

En laquelle il a une fourreure de gros vert et une fourreure de *poppres*. (*Ib.*, p. 64.)

Un sercot a fame, long, fourré de grosses *poppes*. (*Pièce de 1349*, ap. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, p. 397.)

Fourures de gros vair, de *poples*, ne de autre pelletrie. (29 septembre 1355, *Reg. de la vinerie, draperie, etc.*, f° 146 v°, Arch. Tournai.)

Caprons foures de vair, de gris, de *poupes*, pour revendre a autruy. (*Ib.*)

Ne fache caprons foures de vair, de gris, de *poples*, por revendre a autrui. (22 novembre 1355, *Reg. aux Public.*, f° 90 r°, Arch. Tournai.)

Item pour une huppelande de drap sauwin, a usage de femme, fouree de *poples* et de gros vair. (6 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Item est ordonné que es fourures de gros vair et de *pouples* ait en cascune .LV. peaux. (25 févr. 1430, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, 1343-1451, f° 145 v°, Arch. Tournai.)

Une huppellande de noire fouree de *popes*, une autre fourree de pointes. (1439, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **PORPRE**, voir POLPE.

PORPRENANCE, *pourprenance*, s. f., ce qu'une chose embrasse, circuit, étendue :

Que pour vray dire le pourpris
C'est le grand royalme de France
Qui pourprent large *pourprenance*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 64 v°.)

PORPRENDRE, *-prandre*, *-pendre*, *-penre*, *-panre*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., investir, occuper, saisir, prendre de force, usurper, enlever, s'arroger :

Si *purpernez* les destreiz e les tertres.
(*Rol.*, 805, Müller.)

N'i a passage que il n'*ait* tot *porpris*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 99^b.)

Et Frances s'arment des que li rois lor dist,
Les huis *porprennent*, les portes vont saisir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXII, p. 19, P. Paris.)

Le pais que Normant *unt purpris* e poplé.
(WACE, *Rou*, 2e p., 437, Andresen.)

La asemblerent les communes,
Tote *porpristrent* la riviere,
Bien conreez comme gent fiere.
(ID., *ib.*, 3e p., 3854.)

A Dovre ariva salvement,
De Dovre ala *porpernant* Kent.
(ID., *ib.*, 3e p., 4685.)

Cil *orent* la terre *purprise*,
De totes parz sunt avenuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5140, Michel.)

Antre Saisnes et Rune .I. angarde *porprant*.
(J. BOD., *Sax.*, CLXXVIII, Michel.)

Les bestes *ont porpris* les lius les queiz tenoit anzois la multitudine des hommes. (*Dial. S. Greg.*, p. 187, Foerster.)

E *porperneiz* sa terre, plain e boschage.
(*Ger. de Rossill.*, p. 312, Michel.)

Tut cel pais vont *purpernant*
Et les proies mult dechaçant.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 5.)

Cil princes mescreans Belfeth que je vos ai dit commença einsi a *porprendre* toute la terre. (GUILL. DE TYR, I, 9, P. Paris.)

E si venqui le tornoy, e *purprist* le champ pur totes les gentz qe la vyndrent. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 27.)

— Par extension :

Et si aiez pitiet d'ols et si oreiz por ceos ki *porpris sunt* de pechiet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 10 r°.)

Et commansait a trambleir comme se il *fuist pourpris* de fievres par tout le cors. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 74 v°.)

Un(e)s si cruels mals m'a semons
Qui primes m'a pris es talons,
Or m'*a porpris* trestoz les piez,
Or se rest es jambes lanciez,
Ore freint desriere et defors,
Or(e) m'*a porpris* trestot le cors.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 8969, P. Meyer, *Romania*, XI, 64.)

Son cors *fu porpris* d'enfleure.
(J. Le Marchant, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 40ᵃ.)

Une maladie que phisicien apelent dissinterie *porprist* presque tout le roiaume. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 48ᶜ.)

— Entourer, environner, embrasser, couvrir :

Si *purprendeiz* l'ost de trois parz.
(*Brut*, ms. Munich, 823, Vollm.)

Porrus a esgardé contre solel levant,
Voit le grans os des Grius qui se vait herbejant
Et o les pavillons vont les pros *porpendant*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47ᵃ, Michelant.)

La out tendu maint pavellon
Et mainte tente de baron.
Loin *ont porpris* la praerie.
(*Tristan*, I, 2732, Michel.)

Li tré *porprendent* les montagnes
Et environ totes les plagnes.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 45ᵉ.)

De chieres pierres precieuses
Qui moult estoient vertueuses
Estoit le cercle tout *pourpris*.
(*Athis*, ms. St Petersbourg 54, f° 4ᶜ.)

Avoit en cel plain une forest et biele et grant qui *pourprendoit* le plus de la montaigne. (*Merlin*, I, 238, A. T.)

E .I. tré qu'il avoit veu
Qui entr'els et le castel fu,
Qui moult grant place *porprendoit*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1933, Hippeau.)

Ardane ert moult grans a cel jor
Et *porprendoit* moult en son tor,
(*Parton.*, 499, Crapelet.)

De toutes pars *erent* li lieu *pourpris*
Pour regarder sor cui torra li pris.
(*Enf. Ogier*, 3803, Scheler.)

Si est si graille par la ceinture que on la porroit *porprendre* dedanz ses mains. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 489, Chabaille.)

Tote la place *porpernoient*. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, Bibl. Laur., 10, IV.)

Et de nostre treffons que ses estans *ai porpris* et porra *porpanre*. (1270, S. Pierrem., 12, Arch. Meurthe.)

Li premiers fronz de la bataille... *porprenoit* de l'espace du champ mil et quarante pas. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 319ᵈ.)

D'arbalestriers *fu pourpris* li palu.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6086, Chron. belg.)

— Réfl., s'étendre :

Un fieu entier... ainsi comme il *se pourprent* et estent. (1380, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 12 v°.)

— Neutr., dans le même sens :

Ensi *porprist* li feus desus le port a travers tres ci que parmi le plus espes de la vile. (Villeh., 204, Wailly.)

Tant con li molin et li ventaul *pourpraignent*. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urbain, Arch. Haute-Marne.)

La plus tres bele rien, si com dient la gent,
Qui soit en tout li mont tant com terre *pourprent*.
(*Doon de Maience*, 6236, A. P.)

Mais d'orties et ronces y a tant,
Cauppetrapes et l'ierre qui *pourprant*,
Qu'a l'essarber sa chevance gasta.
(E. Deschamps, *Poés.*, II, 160, A. T.)

— Act., *porprendre terre*, prendre terre, aborder :

Devant Acre *terre porprennent*.
(Guiart, *Roy. lign.*, t. I, v. 1328, Buchon.)

Li cheval fut surpris, en terre *porprenant*,
Li dui pié li faillirent, si cheist maintenant.
(*Gir. de Rossill.*, 4881, Mignard.)

Les François vindrent *pourprenant terre* pour descendre, et prindrent port sans avoir point d'encontre au descendre. (*Chron. des quatre prem. Val.*, p. 111, Luce.)

— *Pourprendre le champ*, gagner l'avantage du terrain :

Artus vit sa gent resortir
Et les Rommains vit esbaudir
Et *le champ* oultre luy *pourprendre*.
(Wace, *Brut*, ms., f° 98ᵉ, ap. Ste-Pal.)

— Dévorer, en parlant de l'espace, franchir rapidement :

Cil destrier vont la terre *proprenant*. (*Artur*, Richel. 337, f° 144ᶜ.)

Renaus lache les regnes, Baiars s'en va bruiant,
Tot a col estendu la terre *porpennant*.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f° 15ᵃ.)

Sist sor .I. dromadaire ki ains ne fu lasses,
Qui plus tost *porprent* terre que lievres descouples.
(*Fierabras*, 1568, A. P.)

Le cheval broche maintenant,
Et li faut et *porprent terre*.
(Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 487, Delmotte.)

Apres regarda une autre bataille venir moult grosse et fiere ou plus avoit de .c. mil hommes chevauchant moult fierement en *pourprennant* les desers. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 193, Wolf.)

Affichez vous es estriers, et luy laisiez le frain, si le laissez *pourprendre* la champagne, si vous en aymera mieulx et si l'aprendrez a congnoistre. (*Perceforest*, vol. II, f° 46ᵇ, éd. 1528.)

— *Porprendre les grans saus*, prendre le galop :

Et il li vait menu, *les grans saus porprendant*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 23ᶜ, Michelant.)

Grans salz fait le cheval *porprendre*.
(*Durm. le Gall.*, 3452, Stengel.)

— Entreprendre :

Et ki ansi lo *porpraignent* k'il lo parfacent. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 103 v°.)

Avecque mon serment *ay* je che veu *pourprins*.
(*Vœu du heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. cheval.*, III, 124.)

— Neutr., *porprendre sur*, empiéter sur, envahir :

Et *purparnent sur* noz chasteaux, villes et terres, a grant deshonur de nom. (1310, *Litt. ad reg. Fr.*, Rym., t. III, p. 217, 2ᵉ éd.)

— Prendre part ?

Que de cest dit achange ne *porprenons* nous, mes... (1271, La Chaussée, 3, Arch. Meurthe.)

— Se lever, en parlant du jour :

Ainsi que le jour commençoit a *pourprendre* le convive fut finy. (*Q. Curse*, VI, 14, éd. 1534.)

— Act., synon. de prendre, avec diverses nuances de significations :

Chies un borjois *ont* lor ostel *propris*.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 39ᵃ.)

Pour son pelerinage parfere et *porprendre* conseille entre lui et l'empereur des besongnes de la crestienté. (G. de Tyr, XVI, 29, Hist. des crois.)

Pommes de sains Johans volrent le nom *porprendre*.
Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 7592, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Comprendre :

Et quant li duc *porpendre*
Pot toute la substanche.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 30643, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Porpris*, part. passé, pris, surpris, envahi, enveloppé, saisi :

Aucuns chetis *porpris* du deable commença a crier. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 186ᶜ.)

Quant il se sentit *porpris* de la grant enfermité qui vient et annunce la mort. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 466.)

— Fig., muni, doué :

En la cort ot un jui Saolin ;
Sajes hom fu et de grant sens *porpris*.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 380, A. T.)

Redoubtee, excellent, tres sage et digne,
Noble, vaillant, de hault honneur *porprise*,
Renommee royne tres benigne.
(Crist. de Piz., *Autr. balades*, XXXVI, p. 248, A. T.)

Pic., *pourprendre*, prendre dans ses bras :

Crois-tu (Pierre) que lorsqu'un de mes galants m'embrasse par surprise, crois-tu que si mon cœur bat, il batte de la même manière que quand tu me *pourprends*. (Juliette Lamber, *Mon village*, 2ᵉ éd., p. 48, in-12.)

PORPRENEMENT, s. m., investissement, envahissement, usurpation :

Apius Claudius... dona sentence que Pirrus ne fust pas receuz en la cité. De cestui dist l'en qu'il escrit les actions, et premierement de *porprenemenz*, et cel livre n'avons nous pas. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 5ᵇ.)

PORPRESTOUR, *purprestour*, s. m., celui qui empiète :

En droit de purprestures volons nous que les noysaunces soient oustes as costages de *purprestours*. (Britt., *Trouv.*, c. xviii, Houard.)

PORPRESTURE, *pour.*, *pur.*, sorte de

redevance payée par les vilains qui voulaient entourer leur bien d'une clôture :

Et puis deivent les *porprestures*,
Donc il tienent les granz clostures.
Si le vilein .i. sen champ a,
Que il gaagne de grant piece a,
Il ne le porra mie clorre ;
Il ne le puet faire ne n'ose,
Devant ce qu'il ait assis rente
Au seignor et qu'il le consente,
Que l'en apele *porpresture* ;
Ja n'i metra pierre en closture,
Ne n'i fera mur ne maisiere,
Por la terre qu'est champartiere.
(EST. DE GOZ, *Vilains de Verson*, v. 103, Reg. redd. M. S. M.)

Des rentes appelees les *pourprestures*. (1331, *Act. norm. de la chamb. des compt.*, p. 33, Delisle.)

— Empiètement :

Et aussi soit enquis de toutes maneres de *purprestures* faites sur nous de terres et de fraunchises. (BRITT., *Trouv.*, c. XVIII, Houard.)

PORPRESURE, *pourpresure*, *pourprissure*, s. f., étendue, place occupée par un objet :

Teil rose vuelz cuellir ainz qu'elle soit meure ;
Se le laissastes croistre selonc sa *porpresure*
Tous li mons fust petiz por faire sa closure,
Et li airs fust petiz por faire covreture.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 792, f° 137ᵃ.)

Grant masse tient de *porpresure*,
Pres d'une liue de lonc dure (la plaine).
(*Athis*, Richel. 375, f° 137ᵃ.) Var. de la copie de Ste-Pal. à l'Ars., *pourpresure*.

Hors la ville a tel *pourprissure*,
Trois grans lieues la place en dure.
(*Ib.*, ap. Duc., *Pourprisura*, sous *Porprendere*.)

— Clôture, enceinte :

Je jure que je ne passeray point le *pourprissure* sans le congiet du plus ancien malade de la maison. (*Pièce de 1347*, ap. Delannoy, *Hospice de Tournai*, p. 95.)

1. **PORPRIN**, *pour.*, *pur.*, *porperin*, *porpin*, *pourpin*, *propin*, adj., de couleur pourpre :

Purprins est.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1092, Wright.)

Purprine colur.
(ID., *ib.*, 1208.)

E ficherent lor gunfanuns
Verz e vermeilz, indes, *porprins*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9115, Michel.)

Ses escus fu couvers de .II. cendaus *porprins*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 21ᶜ, Michelant.)

En l'adube out une verrine
Qu'un sainz i fist *porperine*.
(*Tristan*, I, 889, Michel.) Impr., *por peritie*.

Reube *porprine* vestue ot.
(*Floire et Blancefl.*, 1ʳᵉ vers., 2587, du Méril.)

Porprins degrez.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 68 v°.)

Parmi le cors li passe le gonfanon *pourpin*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 156ᵈ.)

Roy Priam est ceste part ;
Car il a une aigle doree,
Par les elles toute azuree ;
Figuree en champ *propin*,
Et bordee de vert satin.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 10293, Stengel.) Var., *porpin*. (Ed. 1544, f° 72ᵇ.)

D'or fin portraict moult noblement,
Sur ung velours demy *pourprin*,
Frangé autour moult joliement.
(ID., *ib.*, 4842.)

Ung manteau de soye *pourprine*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 9 v°, éd. 1526.)

Et le genre humain defaut
Comme une rose *pourprine*,
Qui languit dessus l'espine
Si tost qu'elle sent le chaud.
(RONS., *Odes*, l. V, p. 390, éd. 1584.)

Ce mot, conservé jusqu'au XVIIIᵉ s. sous la forme *pourprin*, pourrait se dire encore.

2. **PORPRIN**, s. m., étoffe de pourpre :

Li dars fiert en la siele couverte de *porprin*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 37ᵇ, Michelant.)

Littré enregistre *pourprin*, s. m., couleur pourpre de certaines fleurs.

PORPRISE, *pour.*, *pur.*, *-prinse*, s. f., enclos, enceinte, clôture :

Roem trestot fors des cloisons
Avironent, veient le assise,
Veient la force e la *purprise*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3136, Michel.)

Qui entrerent dedenz la *porprise*.
(ID., *ib.*, 3520.)

E les chasteaus e les *porprises*.
(ID., *ib.*, 4713.)

James ne serai pareceus
De ceste *porprise* deffendre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 32ᵃ.)

Dous mesons a toutes les *porprises*. (1261, Arch. S 5095, pièce 14.)

En terres, en vignes, en mesons, en *pourprises*, en champarz, en cens. (1305, *Ch. du garde de la prév. de Sens*, Arch. Seine-et-Marne, E 42.)

Sa maison et toute la *pourprise*. (1316, Arch. JJ 52, f° 44 r°.)

A la circuité desdites maisons et *pourprises*. (*Ib.*)

Un messaigier lui divise
Que France a secours l'appelle
Et que les Anglois pourprinse
Ont la terre et la *pourprinse*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 329, A T.)

Li rois fist madame sa mere envoyer en un castiel et la tenir sans point issir de la *pourprise*. (FROISS., *Chron.*, II, 247, Kerv.)

Craventer les Eglises,
Fendans toutes parmy,
Es Naploises *pourprises*.
(G. CHASTELL. et J. MOLINET, *Merveilleuses advenues*, p. 155, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, éd. 1723.)

Pour savoir quelle marchandise
Apportez en nostre *pourprise*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 21ᵈ, éd. 1537.)

Par quoy l'on vit tantost, en la plaine et *pourprinse*
Pietons courir aux armes.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Consult. de d'Alviane et Petill., f° 65 v°, éd. 1532.)

Le chastel ou hostel noble estant en fief et la *pourprinse* d'iceluy. (1559, *Cout. de Touraine*, Nouv. Cout. gén., IV, 664ᵇ.)

— Fig. :

O filz de la haulte *pourprise*,
Cristus, saulveur, Emmanuel.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 6888, G. Paris.)

— Étendue, envergure :

Comme qui vouldroit descripre un arbre solennel... seroit parlé de la bonté, doulceur et vertu de son fruit, et aussi de la beaulté, verdeur et *pourprise* de ses grandes et espandues branches et fueilles. (CRIST. DE PIZ., *Faits du sage roy Charl.*, I, ch. 11, Michaud.)

— Espace occupé :

A ordener les nes françoises
Qui par conte orent maintes toises
En la longueur de leur *pourprise*
Couvint grant sens et grant mestrice.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 18273, W. et D.)

— Suspension d'hostilités limitée :

La quele *porprise* et atenance doit durier et dure quinze jors continuemant enseganz apres ce que li une des devant dites parties ou li autre l'auroit desdite. (5 août 1290, *Engagement*, Arch. mun. Besançon.)

Se tree, sofferte ou *porprise* se prenoit entre les dites parties. (15 févr. 1290, *Lett. de Rich. d'Aux.*, Arch. mun. Besançon.)

PORPRISON, *-isson*, *pur.*, s. f., enclos, enceinte, clôture :

Lassirent les terres, de la *purprisons* desquelles d'une part et d'autre fu lors mention faite. (1367, *Indentura*, Rymer, 2ᵉ éd., t. VI, p. 570.)

Porprisson. (*Cartulaire de S. Sulpice de Bourges*, ap. Duc., *Porprisia*, sous *Porprendere*.)

— Action d'en venir aux prises :

Granz medlees e granz haenges,
Granz *porprisons* e granz chalenges.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 3297, var., Andresen.)

PORPRISSON, voir PORPRISON.

PORQUANT, adv., à cause de cela :

Li reis aveit *porquant* as justises maundé
K'en respit le meissent.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 8 v°.)

— Cependant :

A cascuns d'els trençon le cief ;
Porquant s'est il afaire grief ;
Mais de deux mals doit on eslire
Quels est li mildres, ne li pire.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 108ᵃ.)

Onques ne vit tornoiement
Ne assamblee de tel gent ;
Porquant si sot bien bohorder,
Un ceval poindre et galoper.
(*Blancandin*, 47, Michelant.)

1. **PORQUE**, s., sillon ?

Tu reduiras et accoustreras ton arpent en lires, *porques* ou seillons. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 4, éd. 1552.)

2. **PORQUE**, s. m., mesure contenant quatre tourteaux de marc de graine grasse :

Sur la requeste des maires et quatre hommes des graissiers, a esté ordonné de porter annuellement a l'esgard les tonneaux d'huile, a paine de dix livres douisiemes d'amende et que le *porque* de tourteaux contenant quatre tourteaux devra poiser douze a treize livres... selon l'anchien pied. (4 juin 1610, *Registre aux Mémoires*, Arch. mun. Douai.)

PORQUERIE, voir PORCHERIE.

PORQUERIR, *pour.*, v. n., faire des recherches :

Il auroit assez a *pourquerir* ainçois qu'il m'eust trouvé. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

PORQUERRE, *-quiere*, *pour.*, *pur.*, verbe.

— Act., chercher, rechercher, poursuivre :

Aves me vos les carpentiers *porquis*,
Tos ciaus qui sunt en ce vostre pais?
J'en ai mestier, faites les moi venir.
F. les mande et porcache et *porquist*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 52ᵃ.)

Et traison porcacié et *porquis*.
(*Ib.*, f° 17ᵇ.)

Vez ci Ernaut qui en vient le chemin,
A tot grant gent qu'il *a* o lui *porquis*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 9ᵈ.)

Fis a putain ! maleurous chaitis !
A grant dollor nos *avez* hui *porquis*.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., XXXV, p. 175, P. Paris.)

Preu i aras qant l'amors i *porqiers*.
(*Raoul de Cambrai*, 5652, A. T.)

Einçois i poist l'en veoir les chevaliers et les vileins del chastel *porquerre* ceuls qui tapi s'estoient entre les roches, es caves et es buissons. (G. DE TYR, XXI, 29, Hist. des crois.)

Quant li Templier et li rois d'Engletiere furent arivé, il *pourquisent* cevauceures asses, et monterent sus et alerent par Alemaigne. (*Chron. d'Ernoul*, p. 297, Mas-Latrie.) Var., *porquistrent*.

Que li ons *porquiere* quant que mestier li est. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 16ᵈ.)

Et ne est donc œuvre precordialle
De collauder toutte personne telle
Dessups celle quy par voy enormalle
Pourquiert discord et rixe criminelle.
(J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 1ʳᵉ Ballade, Hennebert.)

Et quant Fannus en sceut la nouvelle il ne se peult abstenir ne saouller d'joye faire et fist *pourquerre* et chercher quattre nourrisses de grant affaire pour l'enfant garder. (*Hyst. du chev. Berinus*, ch. III, A III v°, éd. 1521.)

— Procurer, fournir :

Et avocc moi trois escuiers
Qui nostre marcié *porquerront*
Et nos chevaus nous garderont.
(*Flore et Blanchef.*, 1ᵉ vers., 940, du Méril.)

De Beverlai lui *a purquis* la prevosté,
Et rentes et iglises en plusurs lius duné.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 5 v°.)

Ahi ! Fromont, fel traitres prouvez,
Ice m'*as* tu *porquis* et porparlé.
(*Jourd. de Blaivies*, 236, Hofmann.)

Porquerre anui et damage.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 322ᵉ.)

Sa mort li pourcachoi et *pourquis* son damage.
(*Gui de Nanteuil*, 575, A. P.)

Je vous feroi domain *pourquerre* une galie.
(*Gaufrey*, 7831, A. P.)

Lesqueles quatorze livrees de terre a tournois devant dites, je proumets a assener et sui tenus au *pourquerre* en la maniere devant dite, au plustost que je porrai souffisamment sans moi grever. (1275, Arch. L 733, 11ᵉ liasse.)

— S'appliquer à :

De bonne heure *pourquist* cel besoigne et basti.
(*Girart de Ross.*, 1299, Mignard.)

— Suivi d'un infinitif, comme chercher :

Vilains tous dis *pourquiert* abaissier gentillesse.
(*Anc. prov.*, XIIIᵉ s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— *Porquerre que*, chercher par tous les moyens à, faire en sorte que telle chose se passe :

Ains *porquerrai* qu'il sera vergondez.
(*Aleschans*, 7260, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Qu'elle ne voloit mie que sa tiere fust engagie pour sa raençon paiier, mais *pourquesist* qu'elle fust paie, adonc s'en parleroit. (*Chron. d'Ernoul*, p. 58, Mas-Latrie.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Ostes de Riviele et Gilles, dit li clers, ont en convens, et cescuns, pour le tout, a Pieron de Waudripont, a Jakemon le Loucier, et a Gillion Payen, le jovene, k'il *pourquerront* et feront, entre chi et le jour dou Noel, qui vient prochainement, ke me sire Ernouls de Diestre, chevaliers, sires de Rumes, aura donné lettres seelees de sen propre seel, as devant dis Pieron Jakemon, et Gillion, u a leur commant. (1311, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Avec un rég. de pers., convoquer, mander, rassembler :

Dirons des Hongres, que Diex puist maleir !
Qui *ont* lor gent assenblé et *porquis*,
Por prendre Gaule et gaster le pais.
(*Gar. le Loh.*, 1ʳᵉ chans., XVII, P. Paris.)

Que cestuy Bitinus *eut* toutes ses gens *pourquises* pour aller sur les Romains... (*Orose*, vol. II, f° 80ᶜ, éd. 1491.)

Ceux du pays de Vaulx et de Moriene assemblerent et *pourquirent* en tant qu'il leur fut possible grans gens et aides pour assaillir et inquieter les Romains. (*Ib.*, f° 80 v°.)

— Réfl., faire ses efforts :

S'estoit puis tant porchaciez et *porquis*
A un suen frere qu'il avoit el pais,
Que il ot bien .c. homes fervestis.
(*Aymeri de Narb.*, 2700, A. T.)

— *Se porquerre de*, se pourvoir, s'approvisionner de, se mettre en peine d'avoir, penser à, s'inquiéter de :

Se croire volies çou *dont* je *me suis porcuis*,
Ançois que soit cis mois passes ne aconplis,
Li donrons tel puison dont il sera honis.
(*Roum. d'Alix.*, f° 77ᵈ, Michelant.)

Et *de* viande *s'estoit* li quens *porquis*,
De tel viande com par bois pot cuillir.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 268ᵈ.)

Et s'il *s'en* puet *porquerre* dou jour de le mi aoust desi a le Tousains. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Bien *se pourquist* de ce qui li estoit mestier.
(*Le Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 11.)

Il *se porquist* et porchaça *de* quant qu'il pot pour conquerre la seigneurie du palais. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 100ᵇ.) P. Paris, *pourquist*.

Se pourquierent de leur vivre. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Machab., IX, ms. Ste-Gen.)

— *Porquis*, part. passé, approvisionné :

Si ne puet nus listeres lister a Douay ki ne soit *porquis* de .XXX. saudees de tilles. (1262, *Bans aux échevins*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Puis se sont au mengier assis ;
Gilles de Cyn fu bien *porquis*
Qui servi de pain et de vin.
(*Gilles de Chin*, 2996, Reiff.)

PORQUET, voir PORCHET.

PORQUIDIER, voir PORCUIDIER.

PORQUIER, voir PORCHIER.

1. **PORQUIERE**, voir PORCHIERE.

2. **PORQUIERE**, voir PORQUERRE.

PORQUIN, voir POLKIN.

PORQUISE, s. f., but :

Mais ma *porquise*
Ne ma droite matere que je ay chi comprise
N'affiert a cel fait.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1278, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Domaine :

Unc fil lassat li duc qui ot cele *porquise*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28049, Scheler, *Gloss. philol.*)

PORRAIRE, s. f., héliotrope :

Rabieuse qui est autrement appellee *porraire* ou fagiolane. Elle croist es jardins et es champs, et volontiers croist entre porreaux. (*Le grant Herbier*, n° 393, Camus.)

PORRAL, adj., qui est de la nature du porreau, qui ressemble au porreau :

Verrue *porrale*, pource que sa teste est divisée par crevaces en plusieurs pars, comme la teste d'un pourreau en ses filets. (DALESCH., *Chir.*, p. 306, éd. 1570.)

Pustules *porrales*, d'autant qu'elles sont decoupees et ramues a la façon d'une teste de porreau. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 462, éd. 1598.)

PORRE, s. f., massue :

Icellui Boere, qui avoit en sa main une massue ou *porre* vint au dit Santoret, et d'icelle massue ou *porre* frappa icellui Santoret par la teste. (1451, Arch. JJ 181, pièce 32.)

PORREAU, s. m., sorte de tare :

On ne fait point d'estat des (cassidoines) blaffardes, et quand elles ont quelque glace, ou des *porreaux* et grains de mailles plattes, et si elles n'ont du parfum. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 179, éd. 1622.)

PORRECTION, s. f., action de présenter en étendant le bras :

Porrectio manuum, *Porrection*. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

PORREE, voir Poree.

PORRESSE, voir Poriresse.

PORRET, voir Poret.

PORRETE, voir Poudrete.

PORRETTE, voir Porette.

PORREY, voir Poré.

PORRIER, voir Poudrier.

PORRIERE, voir Poudriere.

PORRIGER, verbe.

— Act., tendre, présenter :

Seignez vos testes de branches verdoyantes
Et vos mains soyent joyeuses et contentes
De *porriger* l'ung a l'autre pocules.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, Richel. 861, f° 81°.)

— Réfl., s'étendre :

Pour autant que comme toutes choses lesquelles sont formees en cercle ou en moncel et ront semblent certes estre petites par leur circuit et environnement : combien que se ilz sont explicquez, ilz *se porrigent* et extendent en double : ce qui est cler et manifeste aux colonnes, lesquelles veu que elles se cueillent et lyent ensemble en cercle et rondeur de toutes pars soient veues, seuffrent et permectent la moictié d'elles tant seulement apparoir, en occultant la reste du tout en tout. (*L'Œuv. de Aelian*, éd. 1536.)

— *Porrigé*, part. passé, qui s'étend :

Et est grande terre merveilleusement, car entre l'elusium et Syene elle est *porrigee* par deux mille stades. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, V, 27, éd. 1530.)

PORRIRESSE, voir Poriresse.

PORRISSEMENT, voir Pourrissement.

PORRITEUR, s. f., pourriture :

Porriteur. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffray de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PORSACHIER, *pour.*, v. a., tirailler, tirer en tous sens :

Vint a la dame sans plus de l'atargier,
Saisie l'a par son hermine chier,
Moult laidement l'a pris a *poursachier*.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 175°.)

Ele le portasta et trova qu'il avoit l'espaulle hors du liu. Ele le mania tant a ses blances mains et *porsaça*, si com Dius le vaut, qui les amans aime, qu'ele revint a liu. (*Aucassin et Nicolette*, Richel. 2168, f° 77ᵈ.)

PORSAEIR, voir Posseir.

PORSAEMENT, voir Porsoiement.

PORSAEOR, voir Posseor.

PORSAER, voir Posseer.

PORSAILLIR, *-sallir*, *-salir*, *pour.*, verbe.

— Neutr., sauter, bondir, caracoler, s'élancer :

Mene moi plain, puis me fai *poursaillir*
Quant besoinz iert.
(*Ch. anon.*, Stockholm, ms. fr. 46, v. 25, Romania, VII, 98.)

Dunc veissez vassals chair,
Le feu et la flambe *porsaillir*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 81°.)

De la joye qu'il en eust faisoit son cheval *poursaillir* si hault qu'il sembloit qui vollast. (*Perceval*, f° 83ᵇ, éd. 1530.)

Quant le geant apperceust venir Gerard vers luy, de la grant joye qu'il avoit se venoit tout *poursaillant*. (*Gerard de Nevers*, II, xiii, éd. 1727.)

— Réfl., dans le même sens :

Et Dieux scet que ces bergierettes
Se poursaillent de grans fachons,
Ces robins et ces robechons
A danser ne se faindent pas.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 6 r°.)

— Act., faire sauter, faire galoper :

Et *porsalloient* les bons chevaus de pris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 19ᶜ.)

Mult veissiez cez chanz fremir,
Poindre chevals e *porsaillir*.
(Wace, *Rou*, 3° p., 3945, Andresen.)

A grant merveille *porsailloit* son destrier.
(*Raoul de Cambrai*, 7757, A. T.)

Lors veiscies Gadrain lor cevaus *poursalir*,
(*Roum. d'Alix.*, f° 21ᵃ, Michelant.)

Quant fu montez, le cheval *porsailli*.
(*Gaydon*, 5895, A. P.)

Le grant destrier va *poursaillant*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2192, Delmotte.)

Li levriers commence a cacier
.i. lievre que il fist sallir,
Et cil commence a *poursallir*
Le ronchin, et apries s'en court.
(J. de Condé, *li Dis dou levrier*, 830, Scheler.)

— Parcourir d'une course rapide et bondissante :

Le cheval sur quoy le roy estoit monté qui estoit fort et orgueilleux et de grand cueur ne daignoit aller ne pas ne trot ne ambleure, par la roydeur de luy, ançois alloit bondissant et *poursaillant* la champaigne. (*Perceforest*, vol. II, f° 46 r°, éd. 1528.)

— Poursuivre, chercher à attaquer :

Mes li vaillant homme l'assaillent
Et la chevauchent et *poursaillent*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 37ᵃ.)

PORSAINDRE, voir Porceindre.

PORSAINTE, voir Porceinte.

PORSAIR, voir Posseir.

PORSEER, voir Posseer.

PORSEEUR, voir Posseor.

PORSEIGNIER, *-saingnier*, *-soingnier*, *-signier*, *-singnier*, *pour.*, v. a., marquer ou couvrir du signe de la croix, bénir :

Et apiela les evesques et les archevesques del pais et lour dist : Signour, il convient que *poursingnies* et benissies ces sieges ou cil preudoume serront. (*Merlin*, II, 67, A. T.)

Uns fons fait aprester, si les *a poursaingnies*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 392 v°.)

Il avint c'uns petiz enfez morut andemantier c'um le baptizoit ne n'avoit ancor receu la perfection de baptisme, mais seulement *porsoingniez estoit*. (*Vie saint Estienne*, Richel. 908, f° 157ᶜ.)

Dont *poursigna* Sains Leurens Lucille et apres prist aigue en un vaissel et si dist : Toutes ces coses sont lavees par confession. (*Vie des saints*, ms. Lyon 697, f° 63ᶜ.)

Quant il orent assez mangié
Des biens qu'il *avoit pourseignié*.
(*Vie de Jesus-Christ*, ap. Duc., *Præsignare*.)

— Absolument :

Icelui jor que le rois dut couchier,
.ii. arceveskes i ot a *porseignier*.
(*Girard de Viane*, p. 40, Tarbé.)

Cil les enoinst et corouna,
Et chanta messe et *porseigna*,
Et fist l'offisse tout entier.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 154 v°.)

— Initier à la foi chrétienne :

Cil qui *est porseigniez* en toz biens por compaingnie a celui qui le *porseigna* ne vœilliez mie errer. (*Bible*, Maz. 684, f° 325ᶜ.) Lat., Communicet autem is qui catechizatur verbo ei qui se catechizat, in omnibus bonis. (Galat., VI, 6.)

— Assigner ?

Et apres restablissement fait des choses dessus dites, par ledit pairs dudit chevalier, par contrainte *poursingné*, en lui opposant a toutes fins, et apres ledit singne et restablissement, avec tout le debat et chose comptee, pris et mis en le main du roi nostre sire, comme souveraine, fut par ledit sergent jours assigné par devant nous. (1374, *Arr. contr. le seign. de Tretry*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 865, éd. 1771.)

— Fournir, munir :

Li rouweis... doient *porsignier* lou maiour

et les eschauvignes de maingieir et de boivre. (1300, *Coll. de Lorr.*, 977, n° 10, Richel.)

Et doit l'enfant nurir... et *porsignier* de kant ki li fareit. (1315, *ib.*, 971, n° 97.)

PORSEMBLER, *pour.*, v. a., ressembler :

Il *poursembloit* les armes jadix roy Agappart
Quant combaty de lance encontre Renouart.
(*La Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, v. 159, p. 20, Crapelet.)

PORSEOIR, *pour.*, verbe.

— Act., entourer :

Porsise estoit de bones peres
Mult precioses e mult cheres.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 115b.)

— Neutr., siéger :

Voulons que des choses ainsi quitties a nostre dit oncle et dont debat et descort ont esté vous vous enformez diviseement et par parties singulieres et raportez ce que vous en aurez trouvé a ce prochain eschequier de Pasques par devers noz ames et feauls les gens de nos comptes et en la presence des gens de nostre dit oncle qui *pourseront* audit eschequier. (1322, Arch. JJ 61, f° 120 v°.)

— Réfl., s'étendre, se prolonger :

O le chastiau come li *se porsiet* o le ville. (1118, *Ch. de Renaud, Cte de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Un hebergement si comme il *se poursiet* o le font et o le vergier. (1283, Prieuré de Bonne-Nouv., KCAA, Arch. Loiret.)

Une meson si come elle *se poursiet* seant a la riviere. (1306, *Cart. de N. D. de Beaug.*, f° 12 r°, Arch. Loiret.)

Si comme il *se* comportent et *poursoient*. (1312, Hôpit. de S. Poair, Hôp. gén. Orl.)

Ung habergement si comme il *se poursiet* et comporte en lonc et en lé. (1331, Ste-Croix, Mesnilgirault, Arch. Loiret.)

Un hebergement si comme il *se* comporte et *poursiet*. (1360, Ste-Croix, layette de Janville, Arch. Loiret.)

— Neutr., dans le même sens :

Et le plesseiz si comme il *porsiet*. (1248, Porhouet, Arch. Morbihan.)

Tot le hebergement, si come il *est porsis*. (30 déc. 1271, Fontevr., pièce non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

Si comme il *poursseent* et se estendent en lun et en lé. (1291, *Adjud.*, Ste Mar.-de-Boq., Arch. Côtes-du-Nord.)

O les boissons sicome *poursient* en la paroisse S. Fermin. (1297, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 39 v°, Arch. Loiret.)

— *Porsis*, part. passé, établi :

Illec avoit ung fort dongeon *poursis*
Sur une roche, en ung petit pourprins.
(*Rom. d'Aquin*, 217, Joüon des Longrais.)

PORSEOIR, voir POSSEOIR.

PORSEOR, voir POSSEOR.

PORSEOUR, voir POSSEOR.

PORSEQUTION, voir PROSECUCION.

PORSEVEMENT, voir PORSUIVEMENT.

1. **PORSEVOR**, voir PORSUIVOR.

2. **PORSEVOR**, voir POSSEOR.

PORSIEUTE, *-sieulte, -suite, pour.*, s. f., dépendance, appendance :

Puissent joir paisiblement de la dite chace, du parcours et de la *poursieute* d'icelle. (1328, Arch. JJ 65, f° 73 r°.)

Les wynages, les chauces et touz les passages, les emolumens et leurs *poursuites*. (1326, Arch. JJ 65, f° 131 r°.)

Le wygnage a Yles, et a sa *poursuite* juques au Chasteller. (*Ib.*)

— Recherche :

Comme ainsi soit que des advenues dudit royaulme dont je veul et contentz, au Dieu plaisir, faire recueil et *poursieute* entiere, soit aucunement touchié en lieux divers qui pourroit aux dessusdits sambler souffisance... (*Prol. sur la totalle recollation des sept vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg. 15 E IV.)

— Vive application :

L'empereur et les princes d'Allemaigne estoient en continuelle *poursieulte* de amasser gens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XIII, Buchon.)

— Démarche faite en vue d'une entreprise :

Et par especial trop plus cousterent les mises et *poursieutes* a mettre sus du conte d'Erby que du conte Mareschal. (FROISS., *Chron.*, XVI, 96, Kerv.)

— Mesure à prendre, difficulté à surmonter :

Consideres l'estat d'armes et des *poursieutes* a gens de bien et d'onnour, se il estoient aise. (FROISS., *Chron.*, II, 152, Kerv.)

— Suite :

Le conte de Nevers et tous les autres seigneurs de France qui en la court et *poursieute* de l'Amourath Bacquin estoient. (FROISS., *Chron.*, XVI, 43, Kerv.)

La *poursieute* de cecy est touchie en partye ou livre qui se nomme l'aguillon de sainte amour. ((XVe s., *Sermon sur la passion de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 221, f° 52 v°.)

— Berger ou propriétaire poursuivant son troupeau :

Lesquelles quarante deux bestes ne avoient aucune *poursuite*, et ne savoit l'en de qui elles feussent. (1373, Arch. JJ 105, pièce 4.)

— Droit du seigneur qui peut suivre ses hommes de servitude quelque part qu'ils se transportent :

Nos hommes et femmes de corps mainmortables et de *poursuite*. (1371, *Ord.*, VII, 390.)

Item sunt lez hommes de main morte, de fourmariage et de *poursuite*. (1380, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 19, J. d'Arbaumont.)

Les hommes et femmes de condition servile sont de *poursuite*, qui est a dire qu'ils peuvent estre poursuivis, pour leur taille imposee, quelque part qu'il aillent. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 879, éd. 1604.)

— Alliance :

La sainte *poursuite* faite par nostre tres chiere et tres amee compaigne la royne et nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgogne, pour la reparation du mauvais gouvernement de ce royaume, entrepris par feu Bernart d'Armignac. (1418, Arch. JJ 170, pièce 169.)

PORSIGNIER, voir PORSEIGNIER.

PORSIVANMENT, voir PORSUIVAMMENT.

PORSIVEMENT, voir PORSUIVEMENT.

PORSIVIR, voir PORSUIR.

PORSIVOIR, voir POSSEOIR.

PORSIVOR, voir POSSEOR.

PORSIWIR, voir PORSUIR.

PORSODRE, voir PORSOLDRE.

PORSOIEMENT, *-ssoiement, -saiement, -saement, -siement, pour.*, s. m., dépendance d'une maison, d'une propriété :

Un hebergement, *poursaiement* assis a Olivet. (*Ch. du 3 mai 1274*, Invent., H.-D. d'Orléans.)

Devant le cemetire saint Gervaise de Court moyen qui est dou *poursiement* de la meison feu Henry de Freschienes. (1279, *Lett. de J. de Chatill.*, S. Sauv. de Blois, Bibl. Blois.)

Un hebergement sicome il se poursiet o le *porsaement* qui communement est apelez la metaerie des prez. (1298, *Cart. de N. D. de Beaugenci*, f° 44 r°, Arch. Loiret.)

Boschet, mesons, *poursoiemenz*, vergiers. (1308, Ste-Croix, Mardié, Arch. Loiret.)

Son hereau des Mons ou tout le *poursoiement*. (1315, *Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 10 r°.)

La moitié d'une meson, dou verger, dou *poursoiement* et des appartenances. (1324, Ste Croix, Ouvroir-les-Champs, Arch. Loiret.)

Une meson o le verger, le *poursoiement*, et les appartenances d'icelle. (1325, Chap. de Ste-Croix, Arch. Loiret, G II.)

Une meson avec le *poursoiement*, le vergier et les arbres qui s'i apartiennent. (1326, Ste-Croix, Martroi-aux-Corps, Arch. Loiret.)

Ledit Thumas tenist en la ville de nostre chastel de Pethivers une maison et *poursaiement*. (1342, Arch. JJ 68, f° 209 r°.)

Le dit bien, *pourssoiement* et apparte-

nances de Viterville. (1343, Du Cluzel de Montpipeau, Arch. Loiret.)

Son hebergement de Concire ou tout le *poursoiement* et appartenances d'iceluy en maisons, en terres, en bois, en garennes, en prez, en pastis, en gas, en gagnez et a toutes autres choses appartenantes audit lieu. (1353, *Aveu de Concire, paroisse de Dry*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Une maison avec le *poursaiement* et les appartenances d'icelle. (1355, Ste-Croix, S. Vincent, Arch. Loiret.)

Nous baillons a ferme ou a pension audit Jaques... ladicte maison, *poursoiement* et appartenances d'icelle pour la somme de .viii. l. par. (1356, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 33 v°.)

PORSOIER, voir Posseer.

PORSOIGNIER, *-songnier*, *-soingier*, *pour.*, verbe.

— Act., soigner, entourer de soins, veiller sur, surveiller :

Mais il *est* mal gardes, mal *porsoingies*.
(*Aiol*, 224, A. T.) Impr., *porseingies*.

Si fu ladicte ville de Bethune si bien deffendue et *poursongnee* que les Flamans n'y conquistrent riens. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 143 r°.)

Qui maisement *avoit esté poursongnies* et medechines de se blechure. (Id., *ib.*, IV, 397, Luce.)

Poursoignier les wagheurs ouvrant es fossez. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poursoigner et visiter les machons. (*Ib.*)

Un charpentier *poursoigne* et visite son ouvrage. (*Ib.*)

A maistre Mahieu de Gand, orlogeur, pour se pencion par lui deservie en *poursongnant*, atemprant et mettant a point l'orloge du beffroy. (*Compte d'ouvrages*, 20 nov.-20 févr. 1397, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Audit de Trelin, couvreur, pour avoir poinchenet une cuve de tieule moulue, liquelle est et siert en le court de le dicte maison pour recevoir les aiwes venans et cheans dou chiel es noghes, li quelle estoit toute pourfendue et ne tenoit d'aiwe. Et depuis icelle repourgetee, plastrie et *poursongnie*, tant que a present elle est saine et entire, et tient bien aiwe, a luy marchandé en tasque, et payé pour ce, pour de paine et desserte .xxv. s. (1412, *Compte de tutelle*, Arch. Tournai.)

A Jehan de Trelon, couvreur de tieulle, pour deux journees que lui et Jehan Maniel, son manouvrier, ouvrent a faire le dicte tierree, et ycelle soliciter et *poursongnier*, au fuer de .vii. s. .ii. d. tournois, pour le jour faisant leurs despens, monte .xiiii. s. .vi. d. (20 août 1414, *Tutelle de Juglart le Clercq*, Arch. Tournai.)

— Neutr., donner ses soins :

Un machon ouvre et *poursoigne* a esligier une keminee. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORSOIN, *-soing*, *-son*, *pour.*, s. m., surveillance :

Li *poursoin* que nous avons seur les masuiers de chele eglise. (1277, *Cart. S. Médard*, f° 44 v°, Arch. Aisne.)

— Difficulté :

Avoir peine et *porsoing* a eschuir les piril dou temps a venir. (1421, Arch. Fribourg, *1re coll. des lois*, nos 309-310, f° 91.)

— Sorte de redevance :

Les rentes et les *porsons* doivent paier as termines ki i sont assis. (Juin 1223, Chap. de S. Amé de Douai, Arch. Nord.)

Tot ce k'ilh avoient et avoir devoient et poient jusq'a ce jor d'ui a Borsines en cens, en *porsoins*, en ban et en justice. (Juin 1253, Vaulsort, Arch. de l'Etat à Namur.)

Et si a li cuens a le cort Saint Jakeme trois *porsoins* l'an a la volenté le conte. (1265, *Regist. de la chamb. des Compt. de Lille, sign. Papier velu*, f° 22 r°, ap. Duc., *Porsanus*.)

Faisons a savoir a tous ke come contens et debas euist esté entre nous des *poursoins* ke je Phellipes devandis demandeie a trois plais generals en le vile de Merdop... (28 oct. 1275, Collégiale S. Jean, Arch. de l'Etat à Liège.)

Un *poursoing* que li moulins de Fumaing doit, montant .vii. estiers d'avoine, .v. estiers de moulture. (*Mém. hist. concernant les droits du roy sur les bourgs de Fumay et de Revin*, Pièc. just., p. 13, Arch. comm. Fumay, II, 1.)

PORSOINGIER, voir Porsoignier.

PORSOINGNIER, voir Porseignier.

PORSOIOIR, voir Posseoir.

PORSOIR, voir Posseoir.

PORSOLDRE, *porsodre*, *poursoldre*, v. a., payer entièrement :

Et se de nient l'en defaloit, de quanque chi est dit et deviset... jou li renderoie et *porsorroie* tout le domage qu'il i aroit par me defaute. (*Pièce de 1219*, ap. d'Herbomez, *Etude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 141.)

Et de ce *est* ele bien paie et *porsote*. (1257, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 51 v°.)

Et de cest aquest *est* li sires Thierris bien paiez et *porsolz*. (1269, *ib.*, f° 33 v°.)

Que... li dus de Lorreigne et marchis nous *eit* bien paies et *poursolt* en deniers conteis et nombreis de tout cen que il nos devoit. (*Charte de 1282*, Coll. de Lorr., II, 50, Richel.)

A renoncié a exception de monnoie non eue, non receue, non a li paie et *poursolue*. (1285, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 40 v°.)

PORSON, voir Porsoin.

PORSOOIR, voir Posseoir.

PORSOYER, voir Posseer.

PORSSAIR, voir Posseir.

PORSUEMANT, voir Porsuivement.

PORSUILLANCE, voir Porsuivance.

PORSUIR, *-sivir*, *-siwir*, *-syvir*, *-suivir*, *-suyvir*, *-ssuiwir*, *-suvyr*, *-soir*, *pour.*, *pro.*, *proceir*, verbe.

— Act., poursuivre, continuer, rechercher :

Et ai ma volonté lessie por la siue a *porsivir*. (Rich. de Fournival, *le Bestiaire d'amour*, li Unicornes, p. 24, Hippeau.)

Pora *porsuir* et prochacer son droyt en la maniere que li semblera bon. (*Paix entre les R. de France et d'Angl.*, Montr. s. Mer, Arch. Vat., Instrum.)

Et pour les cous et les despens que li dict Robers a fait es coses devant dites rendre, asseoir et *poursivir*. (1269, Boulogne, Arch. J 1125, pièce 4.)

Il puet *porsiwir* l'apel. (1290, *Cart. de l'év. de Laon*, f° 40a, Arch. Aisne.)

Pour la besonhe de Flandres, laquele nous avons entre les autres epeciaument a cuer, et la entendons personalement *proceir*. (1299, *Mand. de Ph. le Bel*, Pr. de l'H. de Nism., I, 141.)

Et *poursuir* no cache ainsy qu'il appartient selon le coustume du pais. (1345, *Cart. de S. Jean*, f° 257 r°, Bibl. Amiens.)

Poursiveussiens et faisiens *poursyvir* ledit maistre Jehan, en nostre court, a Tretry, pardevant nostre justice du lieu. (*Lett. de 1374*, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 861.)

Et avecques Bertran qui tant estoit hardiz,
Fu Olivier ses freres, qui de nouvel s'iert mis
Aux armes *poursuir*.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 2113, Charrière.)

Il le fist *poursuyvir* par les sergens du roy, qui tousjours en chaulde chasse le suivirent, tant que on le chassa. (Bout., *Somme rur.*, 2e p., f° 56a, éd. 1486.)

Commissions, rescriptions et autres erremens sur quoy le deffendeur est adjourné et dont on le veult *poursuyvir*. (Id., *ib.*, f° 11b, éd. 1537.)

Li Engles n'avoient nul talent d'iaux *poursuiwir*. (Froiss., *Chron.*, I, 341, Luce, ms. Amiens.)

J'ay emprise cette hystoire a *poursuir* sur l'ordenance et fondation devant dicte. (Id., *ib.*, II, 5.)

Moyennant la bonne diligence que entendons faire a *poursoir* nostre bonne fortune. (10 mai 1429, *Lett. de Ch. VII aux cons. de Narb.*, Arch. Narbonne.)

Lequel [homme] s'enfuy a ce qu'il perchut *poursuir* par justice pour suspechon de l'avoir emblee. (11 juillet 1459, *Reg. aux publications*, Arch. Tournai.)

Celui qui a faicte ceste presente translacion de latin en françoiz s'est arresté principalement a *poursuir* le stille et le cours d'icelle translacion contenant sept livres, en prenant a la foiz ce qu'il a trouvé en l'autre translacion, contenant cinq livres, qui n'estoit comprins en celle contenant sept livres. (Coquillart, *Guerre des Juifs*, Préf., Œuv., II, 305, Bibl. elz.)

Et commencerent a *prosuir* ledit Missire Loys d'Espaigne par mer : mais ils ne le

peurent aconsuir. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xxxv, éd. 1638.)

Poursuivir son appel. (3 mai 1486, Arch. X 8882.)

De vouloir cecy *poursuyvir*
Jamais n'en pourrion chevir.
(*Moral. d'ung emper.*, Anc. Th. fr., III, 149.)

Tousjours me preparay
De *poursuivir*.
(Cl. Mar., *Templ. de Cup.*, p. 4, éd. 1596.)

— Réclamer, revendiquer :

Et s'est asavoir ke li maires des eskievins, et par l'assens de ses compaignons eskievins en a pris le werp en se main de cest iretage deseure dit por *poursuir* les tailles et les droitures et les assises de le vile. (Oct. 1278, *C'est Robert le Rage*, Chir., Arch. Tournai.)

Audit maistre Jehan Maure (souverain greffier de la ville de Tournay), pour une procuration especialle, par laquelle les dis tuteurs ont estably ladicte vesve de feu Lievyn de le Capielle, et autres, pour *poursuvyr* aucuns deniers, pour ce .xiiii. gros. (3 octobre 1421, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

— Réfl., résulter :

Et ce vous plaise faire pour amour de nous, et affin que lesdits nos bourgois ne demeurent en tant grant perte et domaige, et affin que autres inconveniens ne s'en aient a *poursuir*. (20 nov. 1421, *Lettre des jurats au duc de Bretagne*, Reg. de la Jurade, p. 583, Bordeaux 1883.)

Berry, *poursuir*, poursuivre.

1. **porsuit**, *pour.*, *poursieult*, s. m., effort :

Li cuens Renauz se metoit en *poursuit* de faire lait et honte le conte de Saint Pol, mais il n'en pot avoir lieu. (Menestr. de Reims, § 272, Wailly.)

Si fist grant *poursieult* pour obtenir les mandemens contenus en son instruction. (21 nov. 1428, *Regist. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

— Recherche :

Quel contentement d'esprit y trouve on, (aux charges et office) sinon ambition, convoytise, et une peur extresme d'estre repoulsé au *poursuit(e)* de quelque office et magistrat. (Est. Dolet, *Deux dial. de Plat.*, p. 64, éd. 1868.)

2. **porsuit**, *poursuit*, part. passé et s. m., celui qui est poursuivi :

Heritiers d'un trespassé mobiliaires sont capables des debtes et contracts du trespassé comme aussi sont les heritiers des acquests ou autres biens disponibles, ou qu'ils soient situez, lesquels heritiers sont tenus acquiter l'un l'autre par egale portion. Mais le creancier peut s'adresser contre un seul heritier pour toute sa debte, sauf audit *poursuit* son recouvrier sur les autres coheritiers a chacun sa part et portion. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 187, Arras 1679.)

porsuivable, *pour.*, adj., qu'on peut poursuivre :

En renonceant actuellement et pardevant justice ausdits meubles et acquests, en dedans quarante jours, elle n'est capable ne *poursuivable* des debtes de son mary, n'estoit qu'elle y fust obligee. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 162, Arras 1679.)

Et pour toutes autres actions criminelles ou civilles est *poursuivable* et punissable pardevant le juge dont il est en autre cause appellant. (*Coust. d'Artois au Baill. de S.-Omer*, 37, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

A peine que si en ce nosdits officiers ou juges ou ceux de nos vassaux fussent trouvez negligens ou refusans, qu'il seront tenus obligez et *poursuivables* sur l'entiere debte desdits banqueroutes et fugitifs. (4 oct. 1540, *Placard de l'emp. Charl. V contre les banquerout. fugitifs*, ib.)

porsuivamment, *-vanment*, *porsiv.*, *poursuiv.*, *poursuiw.*, *poursuyv.*, *poursiev.*, adv., en poursuivant, en continuant, successivement, immédiatement après :

Cascun an *porsivanment* a cascune feste de le nativité saint Jehan Baptiste. (Août 1255, *Act. devant les échevins*, Arch. mun. Douai.)

A le moullier du roy est venue briement,
Et puis la damoiselo parmi le main le prent,
Et le fist devant li asseoir noblement,
Puis s'assist apres li ; et puis *poursievamment*
Prist Blanche le danscle, qui de biauté resplent.
(*Bast. de Buillon*, 2860, Scheler.)

Et ensi apries *porsivanment*, cascun an, tout le terme devant dit. (Sept. 1298, *C'est Gillion Mouton et Colart Gambon*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et ensi *poursuiwament* en avant, d'an en an. (*Chir. du jour de le Magdelaine 1348*, Arch. Tournai.)

Pour le pris de cent florins... a .ii. termes, c'est assavoir a la chandeleur prochain venant l'an .lxx., .l. florins, et a l'ascension prochaine apres ensuivant .l. florins, et apres ainsi *poursuivanment* a chascun d'iceulx termes. (1370, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 10 r°.)

Est assavoir la moittié ung moys apres le jour de Noel, ou Saint Jehan, ou plus tost, si ledit Mende voelt, et ainsy, *poursievanment*, a chascun terme de saint Jehan et Noel, paier ledit argent et autres choses. (23 janvier 1442, *Escript de leuwier entre Willemme Lebrun et Jehan Mende*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Que pour venir audit estat, ledit massart soit contraint et tenu payer a chacun des rentiers de ladicte ville ung an de leurs dites rentes, en commenchant aux plus anchiens termes premiers et ainsy *poursievamment* jusques au furnissement dudit annuel. (22 janv. 1520, *Reg. des Cons.*, 1519-1522, § xxvi, Arch. Tournai.)

Ledit acheteur sera tenu payer ausdicts roy, connestables et confreres, dont la premiere annee escherra au jour Sainct Remy prochain venant, que l'on dira l'an mil cincq cens soixante ung et ainsy *poursuivamment*, d'an en an... (*Chir. du 10 février 1560*, Arch. Tournai.)

Et ainsy, *poursuyvanment*, de terme a aultre et d'an en an, heritablement et a tousjours. (*Chir. du 15 avril 1570*, Arch. Tournai.)

porsuivance, *-sivance*, *-sivence*, *pour.*, *prosuiance*, *porsuillance*, s. f., poursuite :

Cognoissances, amandes, esplois et toutes autres choses appartenanz a ladite gruerie que nous y avions et povions avoir pour cause d'icele, avecques toute la *poursivance* des prises et malefaçons faites ez diz bois de ladite gruerie. (1312, Arch. JJ 48, f° 63 r°.)

Sans ce que aucune desdites parties en puisse faire *poursivance* ni accion l'une contre l'autre. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 16 r°.) Plus haut *poursivence*.

Aura un procureur pour la ville,... lequel aura le soing et *prosuiance* a faire des causes et besoignes de la ville et des bourgois. (1368, *Ord.*, V, 134.)

— Suite :

Chevaucha Mile de Moiers
Vers Woatres, a grant *poursivance*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 16204, W. et D.)

— Continuation :

Ci comence li prologue ou livre des estoires, et la *porsivance*. (*Liv. des Estoires*, P. Meyer, *Romania*, XIV, 53.)

— Harmonie :

... La confermance
Des manbres et la *porsuillance*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 4°.)

Le même texte porte *suillent* pour *suivent*.

porsuivant, *porsi.*, *poursieuwant*, adj., qui se ressemble, semblable, de même qualité :

Kiconques fera roies sans tinture il covient que li estains soit *porsivans*. (1266, *Bans des buriaus*, Bans aux échev., OO, f° 17 r°, Arch. Douai.)

Que tout cil ki feront biffes roies... qu'il les face boins et loiaus et de filé *porsivant*. (*Ib.*, f° 17 v°.)

De boin estain *porsivant*. (*Ib.*)

Ce furent doi non *poursieuwant*,
Mais li cuer vont en eslongant.
(*Son. de Nans.*, ms. Turin, f° 105 v°.)

porsuivement, *-sivement*, *-sevement*, *porsuemant*, *pour.*, s. m., poursuite, action de poursuivre :

Nostre sires li respondit : Je suis Jhesu Crist de Nazareht cui tu porseus, je suys li salveires cui par ton *porsevement* pers. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 98 v°.)

Li *porsuemanz* d'aucuns meffaiz est donnez es hoirs. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 30°.)

Nous signifions a vous par ces presentes lettres, que nous ordennerons a aler contre vous avec toute nostre puissance, en *poursuivement* de si grant injure que nous ne poons souffrir. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. le Bel, XII, P. Paris.)

— Réclamation, revendication d'une chose convenue :

Li barons de l'ost et li Temples, et li hospitaus des Alemans orent conseil et virent que ce que il requeroit estoit *porsivement* des covenances que il avoient au sodan de Damas. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 51, Hist. des crois.) Var., *poursivement*.

PORSUIVOIR, voir PORSEOIR.

PORSUIVER, *pour.*, *poursuier*, *pursuer*, v. a., syn. de poursuivre :

A ce que nous l'avions veu sur le marchiet aux vacques, nous, les deux premiers dessus dis, le *poursiveames*, lequel entra en la maison de Arnoul de Wautripont. (1462, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

Que cely qui voet suer et *pursuer* lesditz defautz avera le quart partie de mesme la forfaiture. (*Stat. de Henri VI*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Garnir, munir ?

Et en la fin de sa cense les terres appartenantes a blé rendre, ahaneez de une roie d'iver, et de la saison d'esté ahanees de .IIII. roies *poursuiees* et semenciees de bles bien et souffisamment. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 28, f° 56 v°.)

PORSUIVIBLE, *pour.*, adj., qu'on peut poursuivre :

Quiconque... prend et applique a soy les biens et heritages d'iceulx deffunct ou deffuncte, il est coupable et *poursuivible* de payer et acquitter les dettes desdits deffunct et deffuncte. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 284, Bouthors.)

Que ceux qui retourneront a leurs biens par la paix ne seront, ne aussi leurs heritages, *poursuivibles* de rentes foncieres et surcens pour le temps de la guerre, mais seront tenus de decharger ceux qui en auront jouy par recompense. (*Traité ent. la Fr. et le duc d'Austr.*, 25 déc. 1482.)

PORSUIVOR, *porsevor*, s. m., celui qui poursuit, persécuteur ; celui qui poursuit, qui revendique :

Li tres cruyers *porseveres* fut subitement muez en tres feaule preicheor. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 96 r°.)

Per droit dist li escriture ke li detraior sont hainols a Deu si cum *porsevor*. (ID., *ib.*, p. 116, Foerster.)

Nostre racheteres proievet por ses *porsevors* en sa passion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 19, Hofmann.)

Il (S. Paul) pansans lor innocence se doloit de ceu k'il ot esteit aucune fieee *porseveres*. (*Ib.*, p. 103.)

Si comme quant il commande que la possession de l'eritage que aucuns porsuit comme hoirs ou comme *porsuiverres* soit restoree a celui qui doit avoir la possession des biens. (G. DE LENGRES, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 51°.)

Cil porsuit comme *porsuiverres* qui porsuit sans nul droit. (ID., *ib.*)

1. **PORSUIVRE**, *pour.*, (se), v. réfl., s'étendre, se prolonger :

Un arpent de vigne ou environ si comme il *se poursuit* o toutes ses appartenances. (1301, Bonne-Nouv., KII³C, Arch. Loiret.)

Une maison et vergier einssi comme tout *se* comporte et *poursuit*. (1373, Ste-Croix, S. Marceau, Arch. Loiret.)

Une maison si comme elle *se poursuit* en hault, en bas, en lonc, en lé,... appartenant audit hospital assis a Orliens. (1379, *Bail*, Arch. MM 30, f° 176 r°.)

Si comme tout *se* comporte et *poursuit*. (1382, Hôpit. d'Orl., S. Laurent des Orgeries, Arch. Loiret.)

Une maison et vergier si comme tout *se poursuit* et comporte. (1399, Prieuré de Bonne-Nouv., KM³P, Arch. Loiret.)

— *Porsuivant*, part. prés., qui fait suite :

Est assavoir que velourdes, qui faire les volra, deveront avoir .VII. palmes de cloyere et en chacune .II. lanchars de .IX. pies de long et escouvier *poursuant* a celli loyure. (*Ord. réglant la longueur des fagots*, XV° s., *Carta Maria*, f° 196, Arch. de l'Etat à Mons.)

2. **PORSUIVRE**, *pourssivre*, *poursieudre*, v. a., posséder :

A tenir et a *porsuivre* en main morte. (1269, Arch. K 33, pièce 8.)

A tenir et *pourssivre* des meintenant. (*Ch. de 1310*, Arch. S 275, pièce 70.)

La pourront *poursieudre* et prendre. (1340, Ste Marie de Boquien, Arch. Côtes-du-Nord.)

Cf. POSSEER, POSSEIR et POSSEOIR.

PORSUOIR, *poursievoir*, *pourssuiwoir*, v. a., poursuivre :

Se cil que on trait en cause la porsuet (la chose) ou se il l'ai laissié par tricherie a *porsuoir* la. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 46°.)

Che fu une bataille tres bien combatue, bien *pourssuiwoite* et mieux achievee pour les Engles. (FROISS., *Chron.*, V, 279, Luce, ms. Amiens, f° 106 v°.)

Celle fenme et sa route *soient poursievoit*. (ID., *ib.*, II, 361, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Car des rentes et revenues de Flandres il n'avoient nulles. Toutes *estoient* tournees a la volenté Jaquemon d'Artevelle, *poursievoites* et recheues par recheveurs qui en rendoient compte au dit d'Artevelle. (ID., *ib.*, II, 185, Luce, ms. Rome, f° 55.)

1. **PORT**, s. m., défilé :

Sel pois truver a *port* ne a passage.
(*Rol.*, 657, Müller.)

Li reis serat as meillurs *porz* de Sizre.
(*Ib.*, 583.)

Mais Guenles les faisoit haster
Et outre les *pors* repasser
Esrant et les destrois d'Espagne.
(MOUSK., *Chron.*, 6953, Reiff.)

Le comte d'Artois se tenoit pres des *pors* a grant foison de gent a pié et a cheval ; et ala tant qu'il laissa les *pors*, et s'en vint par les mons de Pirene. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire au roy Phelippe, fils Mgr. Saint Loys, XXIV, P. Paris.)

2. **PORT**, *porte*, s. m., action de porter, signification conservée :

Nous avons statué, ordonné, deffendu et interdit, et par ces presentes, statuons, ordonnons, deffendons et interdisons a tous nos vassaux, soit ducs, princes, marquis, contes, bannerets, nobles, ou autres nos sujets, manans et habitans de nosdits pays de pardeça, de quelque estat, qualité, ou condition qu'ils soient, aux femmes comme aux hommes, sans aucune exception, le *port* et usage de toute sorte et manieres de draps d'or et draps d'argent, de toile d'or ou d'argent, de brocard d'or ou d'argent. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc.*, des Vestemens, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Par le *port* des pareils escus, quartiers et armoiries. (FAUCHET, *Orig. des Cheval. Arm. et Her.*, I, 2, éd. 1611.)

— Élévation sur le pavois :

La coustume du *port* sur le bouclier. (FAUCHET, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, 3, éd. 1611.)

— *Port d'armes*, action de porter les armes :

Le roy Jehan d'Angleterre descendit a *port d'armes* en Bretaigne, et assiegea Nantes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 84°, éd. 1532.)

En luy mettant sus le *port d'armes* contre son roy et sa patrie. (BRANT., *Homm. illust.*, Louys XII, Bibl. elz.)

— Apport :

La femme apres le trespas de son mary est saisie sans charge de debtes de son douaire et de son *port* de mariage. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 121.)

— Manière de se conduire, au moral :

Par votre paresse et mauvais *port*. (1330, *Ord.*, II, 146.)

L'ainsnee estoit fiere et de grant *port* ; mais sa suer estoit humble et de grant courtoisie plaine. (*Liv. du cheval. de La Tour*, c. XIV, Bibl. elz.)

— Faveur, crédit, aide, secours :

Sire, merciez par vos lestres le conte Pandoufle et Barthelemiu de Creissant du boen *port* qu'il font vers vous. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anjou*, Arch. Bouches-du-Rhône, 365.)

Nous qui touz jourz desireon le bon *port* de touz noz subgiez envers nous. (1317, Arch. JJ 55, f° 20 v°.)

Considerans le bon *port*, foy et loyauté que nous avons trouvé en noz amez les eschevins. (1340, Arch. JJ 73, f° 32 r°.)

(Seigneuries) qui ainsy se sont exemptees soubz le *port* et faveurs de mes[d] s[rs]

d'Armignat et de Perdriat. (1442, Arch. P 1361[1], pièce 950.)

Non seulement les Parisiens furent desplaisans de la mort du duc de Bourgogne, mais aussi pluseurs autres officiers parmy le royaume, qui pilloyent le peuple et gouvernoient a leur plaisir, par le *port* qu'ils avoyent de lui. (*Fragm. d'une version franç. des grandes chron. de S. Denis*, an 1419, à la suite de la *Chron. de Ch. VII de J. Chartier*, t. III, p. 230, Bibl. elz.)

Laissez conseilz, faveurs et *pors;*
Tous aultres pensemens soyent mors,
Jusques en la fin de ces festes.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 1re p., I, 33, Bibl. elz.)

Lequel roy d'Angleterre n'avoit esté roy que par le *port* et faveur du duc de Bourgoigne. (1475, *Chron. de Louis XI*, ms. Clairamb.)

Et quant est aux salaires des serviteurs de vostre hostel, ilz sont tres mauvaisement contentez en la chambre des deniers, ne les serviteurs ne pevent avoir leur loier, pour quoy ilz ont grant povreté et souffrete et ne pevent estre entour vous si honnestement qu'il appartient. Non obstant qu'il y en a aucuns qui ont *port*, lesquelz sont tres bien paiez desdiz salaires. (Monstrelet, *Chron.*, I, 99, Soc. de l'H. de Fr.)

Sans ce que pour lesdiz exces on les osast reprendre ne corriger, et tout par le *port* et faveur dudit duc de Bourgongne. (Id., *ib.*, I, 116.)

Sous le *port* du duc de Bourgongne, les Angloys signeurisoyent et possessoyent la cité de Paris et le plus beau du royaume de France. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

Et m'ont luy et ses predecesseurs si bien servi, et la maison de Bourgongne, que je luy doy et lui veuil faire honneur et *port* a son besoing. (Id., *ib.*, I, 5.)

Certes cestuy Felix eut moult grand faveur, et moult grand *port* de plusieurs princes, et telement qu'il gaigna de son costé Italie, Alemaigne et Espaigne. (Id., *ib.*, I, 6.)

Mais onques n'y trouva confort, *port*, faveur, ou aide. (Id., *ib.*, I, 8.)

Pource que ceux de Bruges, au *porte* et adveu des Gandois et autres Flamands rebelles, portes et soustenus, du roy des François, et eleves par puissance de sugetz desobeissans, avoyent touché, pris, et tenu en prison fermee, sans tiltre de droit, le roy des Rommains, son fils. (Id., *ib.*, introd., ch. i.)

Que messire de Craon n'eust osé entreprendre ung tel fait sans le *port* et conseil du duc de Bretaigne. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 136b, éd. 1532.)

Que lui donnes tout le *port*, aide et faveur que pourres. (*Lett. de Louis XII aux cons. de Lectoure*, 3 août, Arch. mun. Lectoure.)

Aide, *port* que on faict a aucun, et faveurs. (R. Est., *Dict. lat. fr.*, Suffragium.)

La haine grande qu'il portoit a Antonius premierement, et puis sa nature qui estoit ambitieuse, furent, a mon advis, les principales causes qui luy acquirent l'amitié de Caesar, estimant que le *port* de sa puissance en armes luy serviroit a fortifier son authorité au maniement des affaires. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Quant il vint a demander et prochasser l'office de consulat, il ne trouva pas moins de *port* et de faveur envers les nobles et les principaux de la ville, qu'envers le menu peuple. (Id., *ib.*)

Son credit s'augmenta de beaucoup par le *port* et la faveur que luy faisoyent les Lacedaemoniens. (Id., *ib.*, Cimon.)

Caesar estant de retour de son gouvernement, se preparoit pour demander le consulat; et voyant que Pompeius et Crassus estoyent de rechef tombes en dissention l'un contre l'autre, ne vouloit pas encourir l'inimitié de l'austre, ny n'esperoit pas aussy, sans le *port* de l'un ou de l'austre. (Id., *ib.*, Crassus.)

S'appercevant que le *port* et faveur qu'il cuidoit faire a ses amys, leur estoit nuisible, il se desporta de prendre plus leurs affaires en main. (Id., *ib.*, Lysandre.)

Il feut incontinent poulsé au premier lieu de credit et d'aucthorité par le *port* et faveur des hommes riches et personnes de qualité. (Id., *ib.*, Nicias.)

Le peuple... rebuta un Nonius qui estoit son nepveu, et un Servius, qui soubz la confiance qu'ils avoyent en son *port* et faveur, s'estoyent presentez a demander quelques offices. (Id., *ib.*, Sylla.)

Portable, adj., susceptible :

Il ne seroit pas *portable* de peine capitale, mais seroit a punir comme civilement. (Bout., *Som. rur.*, 1e p., f° 71d, éd. 1486.)

— Supportable :

Si lient aus genz decevables
Gries fes qui ne sont pas *portables*,
Et seur les espaules leur posent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 97d.)

Odeur orrible, pesant et mal *portable* au sens. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 50 r°.)

Telle mutacion ne griefve point nature, ains est bien *portable*, pource qu'elle se fait petit a petit. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 18 v°.)

Ils les acoustumoient a gesir durement et a tart couchier, et lever matin, et a toutes autres peines *portables*, qui au fait d'armes appartenissent. (Christ. de Pis., *Policie*, Ars. 2681, xxxv.)

Le plus *portable* et moins dommageable aide pour eulx qui se puisse faire et lever en la dicte ville. (14 fév. 1401, *Lett. de Ch. VII*, dans le *Compte de forteresse de J. Asset*, 1402-1404, Arch. mun. Orléans.)

Mais qu'i soient mis a une raisonable et *portable* quote. (26 nov. 1484, *Modération des Cens*, f° 57 v°, Arch mun. Dinant.)

Pauvre Didon en non *portable* peine.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IIII, f° 99 r°, éd. 1573.)

Portablement, adv., avec abondance :

Quant s'en fut aleie la temptations, li hom de Deu, alsi com spines fors getteies de la enhaneie terre, del bleif des vertuz donat fruit plus *portablement*. (*Dial. S. Greg.*, p. 60, Foerster.) Lat., feracius.

Portacion, voir Portation.

Portacol, *porte a coul*, s. m., portefaix :

Joly le *portacol*. (1395, *Compt. de Nevers*, CC 3, f° 5 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Marchandise portée à dos d'homme :

Mercerie et marchandise qui s'appelle emplete, *porte a coul*. (Déc. 1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

1. **Portage**, s. m., ce qui sert à porter :

Et furent iceux panniers et *portages* charges d'espices, d'oranges, et autres fruits. (O. de la Marche, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

2. **Portage**, *pourtage*, s. m., droit d'entrée payé aux portes d'une ville :

Dix livrees de terre... sur le *pourtage* de Troyes;... c'est assavoir cent soulz au paiement de la foire de Troyes, et cent soulz au paiement de la foire chaude de Troyes. (*Livre rouge de la chambre des Comptes*, f° 109, ap. Duc., *Portagium* 3.)

Portageur, *-aigeur*, s. m., percepteur du droit de portage :

Nous vous mandons et commettons de par le roy que vous le corps de Jehan de Trois Molins, *portaigeur* de Provins, et de Hue de Trois Molins son plege, mettez et tenez en prison. (1323, Arch. JJ 62, f° 31 r°.)

Portaindre, voir Portendre.

Portaire, voir Potaire.

Portal, *-aul*, s. m., portail, porte :

Cil de Bordele en vont les lors *portes*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 105a.)

Sacent tous ke maistres Jakemes de Saint Omer a markandet a signeurs de la parosse Saint Quentin de faire .i. *portal* a l'eglize saint Quentin, en le maniere qui s'ensuit. (Juin 1337, *Ch'est les gliseurs de S. Quentin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

La maison de *portaul*. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 68 r°, Arch. hospit. Nevers.)

Pour avoir fait deux serrures, deux clefz et deux grans *portaus* et autres choses necessaires pour ledit coffre. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, xxvii, Arch. mun. Orléans.)

Item, une serure atachie au petit huis dudit *portal*, et un saquoir d'uis atachié a icelli, .xv. gros. (2 sept. 1418, *Exécut. testam. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Item ung *portal*, ou bouge de la dicte maison; item ung comptoir, au deseure du boucquet du celier d'icelle, enclos le dit *portal* et comptoir d'aisselles d'Alemarche. (*Ib.*)

Ce furent quatre *portaulx* bien garniz de gens du duc de Bourgongne et ses bannieres dessus. (Commyn., *Mém.*, III, 3, Chantelauze.)

— Fig., appui :

Li chevaliers chei, c'onques n'i ot *portal*.
(*Brun de la Montagne*, 3485, A. T.)

Portal, pour *portail*, se disait encore au xviie siècle.

Noms de lieux, le *Porteau* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Sarthe, Yonne). *Porteau* (Deux-Sèvres), le *Portel* (Pas-de-Calais).

PORTANCE, *-ence*, *-ange*, s. f., action de porter :

Gestio, gestion, portement, *portance*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Gestiuncula, petite *portance*. (*Gloss. de Salins*.)

Messieurs du parlement de Bourdeaus... commenceront a porter des sotanes de soye... Cette *portence* honorable les fit remarquer par dessus les aultres. (*Chron. bordeloise*, I, 276, Delpit.)

— Ce qui sert à porter :

Et tenons... touttes heraines, eawes, *portances* pour charbon scorrer. (19 févr. 1415, *Pawilhars*, A, Stat. et ord. du mestier du charbonaige, Arch. Liège.)

— Importance :

En tant que la voyenne n'estoit de grand *portance*. (1551, *Voirs Jurés*, 15, f° 109 v°, Arch. Liège.)

On trouve encore au xviiie siècle, dans un texte de Flandre :

Il est de la connoissance du déposant qu'elle devoit diverses rentes et quoy qu'il n'en sait pas positivement la *portance*, il scait pourtant bien que dans l'état où étoit cette seigneurie, c'étoit tout ce que l'on pouvoit faire que d'y satisfaire. (1730, *Montrances principalles à la production du Sr Charles Albert Ignace Colins*, Arch. mun. Mortagne, 13e pièce de la cotte 119.)

— Appui, faveur, comme *port* :

Laquelle *portance* de ce comte (de Charolois) contre luy, devint depuis matiere du plus mauvais fons qui oncques avoit esté entre le fils et le pere. (G. Chastell., *Chron.*, V, 73, Kerv.)

Ne sont aussi les justes causes et actions du comte en rien diminuees, ne frustrees par ceste tardivité, ne les Croys pares, ne excuses par la *portance* de leur maistre. (Id., *ib.*, V, 211.)

La ou il devoit avoir amour et fraternité, *portange*, et secours l'un a l'autre, et joye et exaltation de bien de chascun, froideur et envye entrebouterent. (Id., *ib.*, II, 187.)

PORTANDRE, voir Portendre.

PORTANGE, voir Portance.

1. **PORTANT**, adj., qu'on transporte :

Prendre tout le billon qu'il trouveront *portant* hors la dite ville. (1353, *Ord.*, II, 516.)

— Qui porte des fruits :

Soit fiefs, heritages maisons, arbres montans et *portans*. (1615, *Cout. de Furne*, Nouv. Cout. gén., I, 643^b.)

— Fig., favorable :

Il vint a Acre, et si compaignon, et monterent sour mer; et se partirent del port a vent molt bien *portant*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 197.)

La Bresse en Vosges, *poutan*, facile à porter.

2. **PORTANT**, *pourtant*, adv., à cause de cela :

Nous voyons par fois des gens ayans bien le sçavoir et les commoditez pour pouvoir aggrandir bien fort leur maison, s'ils y prenoient peine, mais on s'apperçoit bien qu'ils n'en veulent rien faire; et *pourtant*, voyons nous que, a ceux la, le sçavoir est inutile. (La Boet., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Il a (l'œillet)... le bord decoupé en petites dents comme une scie, d'ou sort la fleur qui sent le clou de girofle, et *pourtant* on la nomme giroflee. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 248, éd. 1622.)

— *Portant que*, parce que :

De beles armes sont ores vuit cil plain,
Por tant que je suis pris.
(Roi Richard, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 312.)

— Pourvu que :

Cil de qui on se claime n'est mie tenus a respondre envers celui a qui on a fait pais, *por tant que* il mete avant en se deffensse et que il le puet mostrer soffisamment. (1249, *Cout. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 129.)

Portant que li estaus ne soit plus lons que de .v. pies. (Est. Boil., *Reg. des Mest. et marchand.*, 1re p., I, 55, Bonnardot.)

— *Ne portant*, cependant, malgré cela :

Nous avons en noz tens veu
Aucuns vilains, bien et sceu
Des quieus nulluy ne peut croire
Qu'il eust en eulz chose voire
Ne que rien peussent savoir
Pour la glore celestre avoir,
Ne pourtant, c'est chose sceue,
Quant l'ucasion fut venue,
Qu'[i]lz parvindrent, je l'os bien dire,
A la couronne de martire.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 81 r°.)

Cf. Por et Tant.

PORTASTER, *pour.*, v. a., tâter :

Ele le *portasta* et trova qu'il avoit l'espaulle hors du liu. (*Auc. et Nic.*, p. 31, Suchier.)

Li dui clerc deça et dela
Moult longuement l'*ont portastee*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 50^c.)

Il le taste et retaste, *portaste*.
(*Renart*, Suppl., Var. du v. 5139, Chabaille.)

Tuit cil autre m'*ont* oriné
Et *portasté* ma maladie,
N'i a nul qui le voir en die.
(D. Lavesne, *Trubert*, Richel. 2188, f° 20 r°.)

Et de sen doit propre atouchoit
Et *pourtastoit* la maladie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44, Peigné.)

Cele avoec le roi se couça,
Ensi le dechut et tricha
Et cil itant la *pourtasta*
Que son pucelage enporta.
(*D'un Roi d'Egypte*, Ars. 3527, f° 95^b.)

PORTATEUR, s. m., celui qui porte :

Dessus la mer aultres navigateurs
Lesquelz seront par les nefz *portateurs*
Des heroas et gens d'election.
(Guill. Michel, ive *Egl. de Virgile*, f° 11 r°, éd. 1540.)

PORTATEURE, s. f., porteuse :

...Vouloir par fol appetit
Offenser cet enfant petit
Et moy qui n'en suis pour ceste heure
Que chamberiere et *portateure*.
(*Therence en franç.*, f° 59^a, Verard.)

PORTATIBLE, adj., portatif :

Autel *portatible*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3514, f° 232 r°.)

PORTATIF, adj., capable de porter :

Et seront tenus lesdiz conjoins et chascun d'eulx pour le tout de retenir ladicte maison de pel, de torche et de couverture, a l'usage de Laon leurs vies durant et du survivant d'eulx deux. Et de lessier de ce retenue en bon point en la fin de ladicte cense, et de rendre et lesser, c'est assavoir .lxiii. pies de large de closures *portatives* estans en ladicte maison de .vii. piez de haulteur. (1385, *Bail à vie*, Arch. MM 31, f° 33 r°.)

Il a espaules *portatives*
Tout juste a charger horions.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 164^c.)

Ses espaulles sont *portatives*
Justes pour porter horions.
(Id., *ib.*, f° 171^c, impr. Instit.)

Il faut que tu sois veuillant, agile, *portatif* et laborieux. (Palissy, *Œuv.*, p. 376, France.)

— *Evêque portatif*, évêque *in partibus*, ou suffragant, coadjuteur :

L'*eveque portatif* benit une chasuble. (1465, *Compte de S. Math.*, Morlaix, Arch. Finist.)

Fut faicte procession par le clergé de la Saincte Chappelle, officiant l'abbé de Saincte Genevielve, lors nouvel *evesque portatif*. (*Journ. d'un Bourg. de Paris s. le règne de Fr. I*, p. 410, Soc. de l'H. de Fr.)

— Par extension, ironiquement :

Et cest advocat *portatif*
A trois leçons et trois pseaumes !
(*Pathelin*, p. 67, Jacob.)

— S. m., portant, panneau :

Rondes medalles... pourtraictes et poinctes de diverses sortes et ce en tableaulx et *portatifs*, icelles dorees de fin or. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

PORTATIL, *-ille*, adj., portatif :

Consideré le grand peril feit faire ung pont *portatille*. (P. Mart., *Rec. des Isles*, f° 186 r°, éd. 1532.)

PORTATION, *-cion*, s. f., action de porter :

Pour obvier aux dommaiges et inconveniens qui se peussent ensuir de la revelation et *portation* foraine d'iceux escripts. (1407, *Ord.*, IX, 243.)

Pour obvier aux dommaiges et inconveniens qui se pouvoient ensuir de la revelation et *portation* foraine d'iceulx escriptz. (Déc. 1460, *Déclar. de Charl. VII*, ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, IX, 373.)

Athlas fu roy de si grant haulteur que les Maures le nomment columbe du ciel, auquel pour sa celsitude est attribuee la *portation* du ciel. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 102 v°.)

La *portacion* de la Croix. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

— Protection, comme *port* :

Ont supplié et requis la serenissime royne d'Angleterre de vouloir accepter la principaulté souveraine et juste domination desdis pays, ou la *portation* perpetuelle d'iceulx soubz aucunes conditions. (1585, *Art. conclus avec la R. d'Anglet.*, Dupuy xxxix, 27, Richel.)

PORTATIVE, s. f. ?

Ledit François vendit... le *portative* des orghanez qu'il avoit arier ly. (xv° s., *Greffe des échevins*, xxi, f° 216 v°, Arch. Liège.)

PORTAUL, voir Portal.

PORTAVEL, s. m., guichet :

Ainsi que icellui Grilh ouvroit la porte du lieu de Mossoleux, le guichet ou *portavel* d'icelle, le suppliant se lança sur le dit Grihl, etc. (1412, Arch. JJ 166, pièce 185.)

Nom de lieu, *Portaveau* (Sarthe).

1. **PORTE**, s. f., transport :

Poissons venans par *porte* ne par yaue. (1369, *Ord.*, V, 253.)

2. **PORTE**, s. f., paraît désigner une sorte d'oublie :

Douzaine et demie de *portes*, dix huit deniers ; douzaine et demie d'estriers, dix huit deniers. (*Ménagier*, II, 110, Biblioph. fr.)

3. **PORTE**, voir Port.

PORTE A COUL, voir Portacol.

PORTEBUCHE, s. m., celui qui était chargé de porter les bûches :

Pierres le Picart, *portebuche* de nostre cuisine. (1349, Arch. K 44, pièce 20.)

PORTEBOUZ, s. m., officier subalterne de l'échansonnerie, mot à mot porte-bouteille :

Il y aura .ii. barilliers, .ii. boutiers et .ii. *portebouz*. (1316, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 51 v°.)

PORTE CHAPPE, s. m., titre que les maîtres cuisiniers de la ville de Paris et les cuisiniers de la maison du roi prenaient dans leurs lettres, et qui provenait d'un chapiteau en fer blanc, dit chape, dont ils couvraient les mets portés en ville :

Porte chappe 3, dont chacuns prendra 3 deniers de gages. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*, Fontanieu, 47-48, Richel.)

Il i aura 3 *portechappes* qui mangeront a court, et auront 4 deniers d'argent par jour pour tous ses chevaux. (1317, *Stat. de l'hosp. de Philip. le grand*, ap. Duc., *Capa Romana*, sous *Capa 1*.)

Si donnons en mandement a touz fourriers, chevaucheurs, aydes de fourrerie, *portechappes* et autres officiers de nous... (1374, *Ord.*, VI, 78.)

Deux *portechappes*, dont l'un chappelera pain. (*Ménagier*, II, 114, Biblioph. fr.)

PORTE COULLET, s. m., porte-faix :

La ville envoie au duc de Bourgogne en son ost empres Amiens ung esturgon et un salmon fresq ; ils cousterent .xii. l., le demi lot de vinaigre pour les apointier, la cordielle pour les lier sur les hottes, et le sallaire des deux *porte coullez* qui les apporterent a eschevins, .xii. s. (1471, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PORTE DIVIN, adj., épithète de Bacchus :

Par le doulx et savoureux mors
De Bacchus *Porte divin*
Que j'ay bon trouvé en la fin.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 430b.)

PORTEE, s. f., action de porter ; *faire portee*, porter, en parlant d'une femme :

Le vassel Dieudonné a qui fu espeuzee
Et sen Fil Dagoubert dont elle *fist portee*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 71b.)

— Mesure pour les liquides :

Une *portee* aportoient de vin,
Sus el pales en voloient servir.
(*Prise d'Orenge*, 1632, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Mesure itinéraire :

La lieue de Bourgongne contient cinquante *portees* de longueur, la *portee* douze cordes. (1575, *Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 860, éd. 1604.)

— Mesure pour les étoffes :

Se on trouvoit aucune *portee*, ou demy *portee*, hors du harnas, a le maison d'aucun telier ou teliere. (6 avril 1399, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 69 r°, Arch. Tournai.)

Il aront congié de monter le drap, combien que il en defaille .ii. *portees*. (*Ord. de la drap. de Louviers*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 857, Arch. Seine-Inf.)

Et encore au xvii° s. :

Tous drapiers auront à ourdir leurs soyes 41 *portées*. (1699, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 286, Polain.)

PORTEFEU, s. m., sorte de pelle ?

De Gillart Sochon, pour ung *portefeu*, unes estenelles et fastras, .xvi s. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

De luy [Jehan du Bos] pour ung *portefeu* et potieres, .xxviii. d. (1er février 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune*, Arch. Tournai.)

Un *portefeu*, un crasset et palette. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 257.)

Por un petit *portefeu* avecq le debout de la mance doré, pesant une once et demy sizain au pris de .v. lb l'once. (1586, *Exéc. testam. d'Agnès Joseph, veuve de Nicolas Leclercq*, Arch. Tournai.)

— Chambre à poudre ; l'emploi du mot *portefeu* en ce sens a duré jusque dans la seconde moitié du xviii° siècle :

A Jehan Le Fricque, serrurier, pour avoir refaict et nettoyé les *portefeuz* et serrez de .xxxii. harquebuzes a crocq qui estoient rompuz et enrouillez, la somme de 60 sols tournois. (*Compte de 1574*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 295 r°.)

Perche, *porte-feu*, feu follet.

PORTEFLACHE, s. f., poire à poudre :

Deux escoupettes avec leurs forniments et *porteflache*. (1599, *Invent.*, Arch. Spa.)

PORTE FOUET, s. m., celui qui mène le fouet à la main :

L'espoir ou il beoit, c'estoit, si le duc son bel oncle povoit aller de vie a trespas, ly seul alors seroit le dompteur et le *porte fouet* de tous les grands de son royaulme ; et n'y auroit nul qui osast dire mot. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 59, Buchon.)

PORTEFUER, *porteffuer*, *porffuer*, s. m., sentence, ordonnance, jugement :

Et sur ceu ont esteit produ et aussy certain *portefuer* qui, on temps passez, ont esteit fait par nous predecesseurs des devant nommeis. (1411, *Hist. de Metz*, IV, 677.)

Pour assevir la sentence et *portefuer* que Mrs les Trez avoient fait. (1417, *ib.*, IV, 747.)

Et puis, envoient querir plusieurs des srs du conseil, maix il n'y volrent point aller, pourtant que le *porffuers*, que ledit maitre eschevin avoit fait, avoit esté contre le *porteffuers* par avant fait par le grant conseil. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Incontinent, le maistre eschevin assamblit son conseil, et fut dit qu'il avoit a delivrer les dites dames et remectre la cause devant justice, jusques ad ce qu'ilz avoit fait lor *porteffuers* du dit fait. (Id., *ib.*, an 1492.)

PORTEGAGE, *-aige*, s. f., celle qui porte un gage :

Marron la *portegaige*. (1451, *Compt. de Nevers*, CC 47, f° 12 v°, Arch. mun. Nevers.)

PORTEGALOIZE, voir Portugaloise.

PORTEHORS, s. m., bréviaire portatif :

Icellui Jehannin print en la ditte chambre un livre, nommé breviaire ou *portehors*, fermant a deux petits fermeils d'argent. (1401, Arch. JJ 156, pièce 252.)

Ma dame, s'il vous plaist, sachies
Voustre *portehors*, si dirons
Midy : il en est bien saisons.
(*Mir. N. D.*, II, 250, A. T.)

PORTEHURE, voir Porteure.

PORTEIS, adj., portatif, que l'on peut transporter, qu'on a transporté :

Cil chastiaus estoit assis en un tertre qui n'estoit mie hauz ; ainçois sembloit que ce fust une mote fete a main, de terre *porteice*. (Guill. de Tyr, xviii, 19, P. Paris.)

Se fist porter en une chaere *porteice*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 208ᵃ.)

Si dona un riche autel *porteiz* de marbre pourfire tout quarré. (*Ib.*, Rec. des hist., VII, 150.)

PORTELAIN, s. m., dignitaire du royaume de Naples, auquel est attribuée l'intendance sur tous les ports :

Le conte de la Marche ordonna icellui Thassin Gaudin chevalier, maistre *portelain* du royaume de Naples qui est un des beaulx et prouffitables offices d'icellui royaume. (1425, Arch. JJ 173, pièce 373.)

PORTELETE, *-ellete*, *-ette*, s. f., petite porte :

C'est asavoir [tout droit] en .i. moulin, seant en l'Escaut, que Haniele, li monniers, tient par dedens le *portelette*, ou cor de le rue dou fosset. (4 mars 1332, *C'est Emmelot de Camphaing*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ledite *portellete* enclorre. (1340, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 55 r°.)

Le *portelette* d'Anzin. (1367, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, Arch. mun. Valenciennes.)

Vers le *portelette* des Noiriers. (20 novembre 1371, *Werp Estienne Cousurt*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Une arche et une *portellette* devant. (1375, *Etat des revenus de l'archev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 429, Doc. inéd.)

Envers le Becquerel de l'un lez, et de l'autre vers le *portelette* des Monniers. (15 mars 1458, *Devise du marchié du Noef Pont*, Reg. aux Publicacions, 1457-1465, Arch. Tournai.)

Empres le pont a l'Arcq, du lez de la *portelette*, que on dist Saint Jean d'Escaufours. (1467, *Compte des fortifications*, 14ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

Et la, au long de l'eaue, y a plusours *portelettes*, tant en maisons comme autrement, par ou l'en charge et descharge des marchandises. (Ghill. de Launay, *Voy. et Ambass.*, p. 131, Potvin.)

Ilz vindrent a la *portelette* du jardin. (*Hist. des seigneurs de Gavres*, f° 141 v°, Gachet.)

Une *portelette*. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Les moindres *portelettes*. (P. Van Aelst, *Archit. selon Vitr.*, f° 6ᵇ, éd. 1545.)

Aux orifices de ces vaisseaux nature a mis onze petites membranes appelees valvules, c'est a dire *portelettes*, pour empescher les matieres entrees dedans les ventricules, pendant que le cœur se dilate, d'en sortir quand il se comprime. (La Framboisière, *Œuv.*, p. 40, éd. 1631.)

Wall., Pic., *portelette*, œillet de robe.

Nom de lieu, *Portelette* (Somme).

Nom propre, *Portelette*.

PORTE LEVE, s. f., sorte de fraude :

Ascuns nosaunces nequedent sount terminables en countes, par viscountes et ne my par assise, si com de encres de curtilage sur comune ou de wayour ou de enbenuer a bestes ou de *porte leve*, ou funde ou de vacherie ou molyn ventresse, ou fumer ou bercherie. (Britt., *des Lois d'Anglet.*, f° 109, ap. Ste-Pal.)

PORTELLE, s. f., petite porte :

Le maison du Marischal deseure le *portelle* sur Mouse. (1507, *Cart. de Bouvignes*, I, 215, Borgnet.)

La pescherye de la riviere d'Iton depuys les *portelles* qui sont au dessoubz du pont des Planches tout le long de celle riviere d'Iton. (1584, *Lett. de H. de Silly*, Arch. Seine-Inf.)

Une ancienne rue de Dijon s'appelait la rue *Portelle*.

PORTEMENT, *pourt.*, s. m., port, action de porter :

Que nul ne face guerre contre autruy ne *portement* d'armes. (1314, *Ord.*, I, 539.)

Deffendre et desnier tous *portements* d'armes. (*Ordonn. pour le gouvern. du roy*, Reg. du Parl., 1317-1340, ms. Louvre, n. 1353ᵇ, f° 65 v°.)

Quant au *pourtement* des pacquetz et lectres. (1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 864, Doc. inéd.)

— Apport :

Qu'il soit en la discrection du maistre de donner famille et bestes aux anciens selon le *portement* qu'ils auront fait en la maison et selon leur ancienneté. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 28ᵃ, Arch. H.-Gar.)

Avons par meure deliberation de conseil, en eclaircissant et interpretant l'article de la coustume susdite, declaré et declarons que sous ces mots, douaire prefix et convenancé contenus en icelluy, sont compris tant le dot et *portement* de mariage des femmes si avant qu'ils consistent en biens meubles ou reputez par ladite coustume pour meubles, que tout le gaing et profit stipulé retourner ausdites femmes apres le mariage dissolu. (29 juill. 1566, *Placard de Philippe II, touchant le douaire des femmes*, dans les *Cout. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Pour sçavoir si sous ces mots, douaire prefix et convenancé, estoit comprise le dot et *portement* de mariage desdites femmes ou non. (*Placard touch. le douaire des femes*, Nouv. Cout. gén., I, 464.)

— Manière d'être, conduite, état de santé :

Ne torne mie les levres laidement, ne grocir tes sorcils, ne lieve tes mains, ne ne soit en toi nus *portemens* blasmables. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 364, Chabaille.)

Il estoit si sages et de si beau et bon *portement*. (*Liv. de Marc Pol*, xv, Pauthier.)

La royne li dist : Il me semble a ton *portement* et a ta vesteure que tu es Egiptiens. (*Le Livre dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 6ᵃ.)

Nous par attentible recordance pensans le *portement* loable et l'affection de la pure devotion que nos ames H. contes de Bloys est congnus avoir... (1298, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 74 v°.)

Si fist tant et tel *portement* que toute maniere de gent l'amerent et priserent. (*Conquest. de la Morée*, p. 59, Buchon.)

Si se arma de toutes pieces, et monta sur ung bon cheval, la lance sur la cuisse, se vint presenter devant le roy, et le roy luy pria qu'il fit bon *portement*. (Nicol. de Troyes, *Gr. Parang. des Nouv. mar.*, p. 44, Mabille.)

Ceste sera pour vous advertir de la continuation du bon *portement* de l'empereur, et que desja, Dieu mercy, il est tant refait qu'il part aujourd'hui pour aler a Bruxelles. (15 janv. 1544, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 44, Doc. inéd.)

Par laquelle dexterité indifferemment toute la poulaille se maintiendra en bon *portement*, chascune beste mangeant a suffisance. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 4, éd. 1605.)

Euripylus voyant
De tous les siens le vaillant *portement*.
(Hug. Salel, *Iliade*, viᵉ ch., éd. 1606.)

Ce jour vinrent a Paris les nouvelles du bon *portement* et convalescence du roy. (L'Est., *Mém.*, 2ᵉ p., p. 350, Champollion.)

Berry, Saint., Aunis, Maine, Poit., Vienne, Deux-Sèvres, Gallot, Norm., *portement*, Morv., *pourtement*, état de la santé :

Elle m'a dit bonjour et demandé mon *portement* avec beaucoup d'honnêteté. (G. Sand, *la petite Fadette*, p. 180, Lévy, 1850.)

Eh bien, femme, vous ne dites donc rien à notre maîtresse ? vous ne lui demandez point ses *portements* ? (Id., *Claudie*, I, ii.)

PORTENCE, voir Portance.

PORTENDRE *-tandre*, *-taindre*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., étendre dans toute sa longueur :

Maint tref i ot *portendu* et porpris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 20ᶜ.)

Et sont en la chambre venu
O li drap *sont* tuit *portandu*.
(*Dame qui fist batre son mari*, ms. Berne 354, f° 79ᵃ.)

Le chemin resplendissoit tout de parement et de draps de soye et de pailes qui *estoient pourtendus* aux lances et aux perches que on avoit fichees en terre. (*Grand. Cron. de Fr.*, gros roys Loys, XXII, P. Paris.)

Le roy avoit fait *pourtendre* trefs et paveillons tout contreval la riviere. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. LV, éd. 1488.)

— Tapisser, tendre :

En la sale fu receue
De riches pailes *purtendue*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9938, P. Paris.)

Beles chambres
Portendues de dras de soie.
(*Tristan*, I, 2149, Michel.)

La chambre fu riche et painte,
De dras de soe *fu portainte*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 19ᶜ.)

Portendue ert la sale de nos dosᵉaux,
De pailes, de tapiz e de bancaux.
(*Ger. de Rossill.*, p. 366, Michel.)

M. li dit que il face *portendre* et encortiner toutes les rues. (*Artur*, Richel. 337, f° 7ᵃ.)

Si la trova (la rue) tote *portendue* de dras de soie. (*Agravain*, ms. Fribourg, f° 1ᵃ.)

Les rues de lonc et de lé
Sont portendues de cortines,
De cendaus, de pones hermines.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 90ᵈ.)

Fu encortinee la rue
Et de chiers pailes *portendue*.
(*Dolop.*, 3013, Bibl. elz.)

De palies *fu* bien *portendue* (l'église).
(*Parton.*, 10823, Crapelet.)

— Couvrir en général :

Avoit li rois tous ses pres de Tamise fet *portendre* de tres et de pavellons et estoient si ajoint les uns as autres ke a la fin repairoient tout a une seule couverture et duroit bien li herbergages demie lieue ou plus englesse. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 42ᵇ.)

— Offrir en tendant :

Ce est li pris des veus qui furent si pesant,
Et Eliot l'aloit a plusieurs *pourtendant*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 145 v°.)

— Étendre, prolonger un récit :

Que vous *seroit* la chose si longe *portendue* ?
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 477, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neut., s'étendre à l'entour :

Par Deu, ce dit Rollant, ki le mont fait *portaindre*.
(*Quat. Fils Aym.*, Richel. 24387, f° 36ᶜ.)

Cestuy mur commençoit d'une part a une tour nommee Hyppico, et *protendoit* comme en droicte ligne jusques a une aultre nommee Sixtus. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 13, éd. 1530.)

— Procéder, provenir :

Afin que l'aide que ils feroient *protendit* de leur bonne volenté sans contrainte. (1404, *Ord.*, IX, 27.)

PORTENDUE, *pourtandue*, s. f., exposition :

Au marreglier des cloches pour la *pourtandue* du saint Sacrement. (1402, Arch. Aube, G 2081, f° 24.)

De la *pourtandue* saint Pierre et saint Pol j'ay payé... (*Ib.*)

PORTENIR, *pur.*, verbe,

— Act., posséder, garder :

Aitevus icil meesme peccheur e abundant el siecle *purtindrent* richeises. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXII, 12, Michel.) Lat., obtinuerunt divitias.

Dolurs *purtindrent*. (*Cant. Moys.*, 16, ib., p. 238.)

Les forz de Moab *purtint* crieme. (*Ib.*, 17.)

Quicunque maisons, champs ou autres possessions de borgois *aura* acquis ou *portenu*, il par raison des choses acquises ou *portenues*, doit faire... (1305, *Franch. de Clairvaux*, XV, Arch. Clairvaux.)

— Neutr., appartenir :

E conta com la garde de la tere del heyr Jon fiz Reynald de C. dekes al le age memes cely Jon qe a ly *purtenoit*. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 147, Rer. brit. script.)

PORTENTE, s. m., prodige, miracle :

Apparences de signes, estranges eclipses, cometes, fulminations, tremblemens de terre, monstres, *portentes* et presages divers. (J. LE MAIRE, *Leg. des Veniciens*, p. 62, éd. 1549.)

PORTENTEUX, adj., prodigieux :

De grandissimes prodiges et *portenteux*. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 81, éd. 1603.)

De grands degasts et *portenteux* dommages. (ID., *ib.*, p. 151.)

Par signes et prodiges *portenteux*. (ID., *ib.*, p. 398.)

PORTENTUEUX, adj., prodigieux :

Et je ne face mencion de celle chose *portentueuse* et contre nature. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 112ᶜ.)

Choses monstrueuses et *portentueuses*. (ID., *ib.*, f° 283ᵃ.)

Des spectacles *portentueux* et signes espovantables. (MELLIN DE SAINCT-GELAYS, *Œuv.*, III, 264, Bibl. elz.)

PORTEOIN, *porteoing*, *portoin*, *portouyn*, adj., qui doit être porté, portable :

Et sunt a rendre et a paier les devant diz dis sol de cens... a la feste nostre dame sainte Marie de septembre *porteoingz* en lor arbergement de l'Ardelere : en tau manere que si li devant diz cens ne lor esteit renduz, portez et paiez... (Déc. 1284, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

Quatorze livre de cyre et quatorze gelines *portoins* chascun an en son arbergement. (Jeudi av. Chand. 1307, *ib.*)

Cinq petitz guiennoys noirs *portouyns* qu'ils doivent par chascun an de cens. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 23 v°, Bibl. la Rochelle.)

PORTEOR, *-eur*, s. m., promulgateur :

E Effraim fortesce de mun chief, Juda *porterre* de ma lei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LIX, 7, Michel.)

Kar benediceuns dunra li *porterre* de la lei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIII, 7, Michel.)

Et non a gens qui ont devotz couraiges,
Spirituelz et *porteurs* de la loy.
(GRINGORE, *Blaz. des Heretiq.*, I, 318, Bibl. elz.)

PORTEPAIS, *-paix*, s. m. et f., étui servant à contenir la patène appelée paix :

Un *portepais* d'argent pesant deus mars, prisié .IIII. lib. (1328, *Invent. de la royne Clémence*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 427.)

Pour les deux *portepais* rebrunir et rapareillier. (1342, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 157, Bordier.)

Item, une *portepaix*, a deux escussons de France au doz de la paix. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 994, Labarte.)

Un *portepaix* d'or, ou il a un angle tenant un crucefix, couvert par dessus d'un cristal et garny entour de sept balaisseaux et seze perles. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 427.

— Au XVIᵉ siècle, il s'est employé pour signifier celui qui porte, qui annonce la paix :

Parcidevant j'avois forgé porteguerre, aussi bien que *portepaix*. (H. EST., *Precell. du lang. franç.*, p. 165, Feugère.)

PORTEPANIER, *-pannier*, *portpannier*, s. m., celui qui porte des paniers, portehotte, porte-faix, colporteur :

Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la chambre aux deniers,
Ou tous furent *portepaniers*.
(VILLON, *Grant Test.*, CXLIX, Jouaust, p. 110.)

Et dist qu'il bailleroit l'argent,
Tout comptant, au *portepanier*.
(ID., *La Repeue de Villon et de ses compaignons*, p. 229.)

Jongleur, *portepanier*, et telles autres manieres de gens qui hantent les foires et marches. (R. EST., *Thes.*, Circunforaneus.)

Pour ce qu'il est souvent advenu plusieurs fautes de *portepaniers*, qui sous couleur de vendre quelques marchandises portent secretement des livres venant de Geneve et autres lieux mal famez, il ne sera permis doresnavant auxdits *portepaniers* de vendre livres, grands et petitz... (1551, *Edict. du Roy sur les proces des luther. et heret.*, ap. Isambert, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, XIII, 197.)

Merciers et *portepaniers* qui alloient rodant de ville en ville. (CL. HATON, *Mém.*, I, 127, Bourquelot.)

Dont vous verrez les portefaix voutez, les *portepanniers* bossus d'un costé, ayans

une espaule plus haute que l'autre. (G. Bouchet, *Serees*, XX, Rouen 1635.)

Mercier, contreporteur, *portpannier*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Portepanier, cistifer. (Monet, *Parallele*, Rouen 1632.)

PORTEPIECE, *-pieche*, s. f., partie de l'armure :

.III. dousaines de *portepieches* .III. s. (1422, *Exéc. testam. d'Angnies, veuve Jehan de la Bruyere*, Arch. Tournai.)

Il falloit plutost armer le diable de toutes pieces, l'avantage, a l'espreuve du canon, ayant la *portepiece*, le haut appareil, bref tout le fait, ainsi que les preux armez a la payenne, et faire l'ange tout nud avec robbe de quasimodo. (*Moyen de parvenir*, p. 90, éd. elz.)

Dans la langue moderne un *porte-pièce* est un outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce au soulier.

PORTEQUIN, s. m., espèce de fagot :

Portequins de branches de chesnes, de perses de houblon ou d'autres bois a deux loiures. (*Chart. de Hain.*, CXXXIII, 19, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

PORTEREL, *-reau*, s. m., dim. de porte, portail, endroit fortifié :

Jouste le *porterel* Lorenz. (1276, Andresy, Arch. S 135, pièce 1.)

Classidas, capitaine du boulevert et *portereau* du bout du pont. (Nic. Gilles, *Cron. et ann. de France*, t. II, f° 81 v°, éd. 1566.)

La prinse de ce molin et *portereau* fut un grand avantage au dit sieur de Guise. (Cl. Haton, *Mém.*, I, 319, Bourquelot.)

Fabricio Columno... et son cousin Prospero... le firent tous deux (le duc de Ferrare) bravement sortir par le petit *portereau* de St Jehan de Latran. (Brant., *Cap. estr.*, I, 142, Lalanne.)

Lequel est comme un *portereau* sans fast et bas a merveilles, mais le cors de l'histoire est comme une cour somptueuse et un pourpris de palais; qui est cause que je n'ay ce *portereau* voulu festonner. (Du Tillet, *Recueil des R. de France*, avis au lect., éd. 1618.)

Noms de lieux, le *Portereau* (Loire-Inférieure, Loiret.)

PORTERESSE, *-erese*, *-erresse*, adj. f., qui sert à porter.

Se fist porter en une chaere *porteresse*. (*Grand. Chron. de Fr.*, P. Paris.)

— S. f., porteuse :

Noemi reçut l'enfant et le mist en son sain, et en fu norrice et *porteresse*. (*Bible*, Richel. 899, f° 137ᵇ.)

La *porterese* de ces letres. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 3 v°.)

Je donne a Katherine, le *porteresse*, une loiure et .I. coevrekief. (1ᵉʳ octobre 1294, *Test. Maryen de Mons*, chirogr., Arch. Tournai.)

Ces nefs estoient converties en l'usage de *porterresses* de charches. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 302ᵈ.)

Print et embla une petite sainture a boucle et mordant d'argent qu'il vendi .v. sols par. a une *porteresse* de frepperie. (*Reg. du Chât.*, II, 501, Biblioph. fr.)

La Bresse en Vosges, *poutrasse*, porteuse.

Cf. Porteis.

PORTERET, s. m., dim. de portier :

Damoiselle Huguette *Porteret*, vesve de feu noble homme et saige mestre Jehan de Clugny. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, 34, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

PORTERIE, *-ye*, s. f., loge, habitation d'un portier :

Et tantost le dit sʳ Georges fist mettre l'enffant en ung cuvrechief, sus une table, a la *porterie*. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

La porte principale de la Maladrerie de Dijon s'ouvrait dans l'épaisseur d'un petit bâtiment appelé « la *Porterie* ». (*Constr. et répar. de la Malad. de Dijon*, en 1478.)

En la *porterie* deux canons de fer. (1485, *Invent. du chât. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1565.)

Le duc a deux portiers et deux aides comptez par termes, le portier doibt estre le premier levé, et doit estre logé a la *porterie* du prince, et ne doit point ouvrir que le chef du guet, et ceux qui ont faict le guet devant le prince, ne soyent venus. (O. de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, quatrième estat, Michaud.)

Pour la construction de deux tours, voultes, bapteries et *porterye* nouvellement commencee a la Grande Porte. (1570, *Compte des deniers de fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 176.)

Porterie, f. Casulla de portero, porteria, portada. (C. Oudin, 1660.)

Noms de lieux, la *Porterie* (Eure, Indre-et-Loire, Charente), *Porterie* (Loire-Inférieure).

Nom propre, *Porterie*.

PORTERRIEN, *-terien*, *pour.*, s. m., tenancier, fermier :

Les devantdits citains ne peuent dez cy en avant entrer en l'heritage du chapitre de Metz, qu'ils ne payent telles droitures, et telles assises, et tel debet et tel service, comme les *pourterriens* qui au lieu mainnaient, devoient et payoient, qui les dits heritages tenoient, tout ce que la feaulté rapporte d'ancienneté. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 10.)

Comme Gauthier de Boulain, escuyer, tiene en fié une mairie de condition en la ville de Saumorey..., de laquelle mairie il ait plusieurs personnes ses *pourterriens*, de lui tenans terres par certain cens ou rente, etc. (1374, Arch. JJ 105, pièce 318.)

Tous *porteriens* en la terre de Gorze doivent chaptels au seigneur. (*Coust. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1089ᵇ.)

Encore que les sujets, *porterriens* ou autres, auroient esté moudre, cuire ou pressurer aux usines seigneuriales ou autres de moulins, fours, ou pressoirs, par l'espace de vingt ans et vingt jours, ja pour cela ne seroit contre eux acquis le droit de bannalité, ains faut que les seigneurs proprietaires de telles ou semblables usines soient fondez en titre valable et authentique. (*Ib.*, p. 1092ᵃ.)

PORTERRIER, *pour.*, *porterreir*, *pourterier*, *pourtarrier*, s. m., syn. de *porterrien* :

Quant monseigneur les vuelt avoir (les quartiers de terre qui lui sont dus) il lou fait savoir a son celerier, et li celerier lou doit faire savoir au maiour de Montigney, et li maires a son doien, et li doiens au *pourterier*. (*Drois de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 123.)

En telle maniere encore que le dit *pourterier* varderont les dits boys, c'est a sçavoir qu'il esluront entre eulx quatre *pourteriers* pour estre jures,... qu'il garderont et garderoient bonement et feallement les dis boys pour les *pourteriers*... et ne doibvent les dits *pourteriers* rien vendre des dits boys et donner, ny dessarter sans l'octroy desdits signeurs de Morville. (1312, *Chart. de Jean, seigneur de Commercy*, ap. Duc., *Portarii*.)

Et avoient plux trait sus acum des *porterreirs* k'il n'en deust paiier. (1320, *Coll. de Lorr.*, 971, 108, Richel.)

Et doient encores chascuns *porterriers* une foisse teille ke li prevos et li guarsons Lalbance en aient esseis. (1321, *Cart. de Metz*, Richel. l. 10027, f° 50 r°.)

Simonins Gillas de Virey qui est *pourterrier* Renalt en partie dist... (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Cabin. de M. Olery de Labry.)

Batait lou *pourterier* nostre home. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

— Fém., *porterriere*, *pourtarriere* :

Ont acunes fois receut dez chaitelz des davant dis heritages des dites dames ou de lour *pourtarrieres* a tort et a male rason. (Nov. 1301, Bouaieres Champigneul, Arch. Meurthe, H 2971.)

PORTESAC, s. m., portefaix :

Saccarius, un *portesac*. (Guill. Morelius, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Des *portesacs* de farine. (J. Bouchet, *Serm. de la simulee convers. de H. de Bourb.*, p. 18, éd. 1594.)

Portesac as portepoche. (Cotgr., 1611.)

Tournai, *portosa*, portefaix, commissionnaire.

PORTESACHET, s. m., os qui, chez le faucon, supporte le jabot :

Le *portesachet* est un os courbé en demie ovale... Ce *portesachet* ou fausil estant en-

foncé en soy reçoit le sachet superieur, qui est la partie ou l'oyseau met premierement et avalle son past. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 3.)

PORTETTE, s. f., petite porte :

A deux charpentiers, le 12 mars 1462, pour avoir fait une *portette* pour entrer ung harnois dedens le moulin de Bouconville. (1462, Arch. Meuse, B 1551, f° 73 r°.)

Un tableau d'or fort beau et bien faict, d'ung cousté s'ouvre a deux demys *portettes*... sur lesdittes deux *portettes* sont esmaillié saincte Barbe et saincte Katherine. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Lorr., Rémilly, *potate*, petite porte. Suisse rom. en gén., *portette*, petite porte pratiquée au fond d'un tonneau. Bas-Valais, Vionnaz, *portèta*, petite porte. Bagn., *porteta*, volet, contrevent. Vosges, Cornimont et La Bresse, *poutate*, anneau correspondant à l'agraffe.

PORTEURE, *portehure*, *porture*, *pourteure*, *pourture*, *poirture*, s. f., action de porter, portée, grossesse, fruit de l'enfantement, les enfants, les petits, race, lignée :

Or vei jo morte tute ma *porteure*.
(*Alexis*, str. 89b, XIe s., Stengel.)

Onc mere ne porta plus male *porteure*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis, f° 1c.)

Uns des fius de la roine, se menre *porteure*,
Est entres en la cambre.
(*Roum. d'Alix.*, f° 59d, Michelant.)

Et se j'ay la *pourture*, tantos les baillerons
A Marque, mon amit, qui est mes liges hons.
(*Chev. au cygne*, 302, Reiff.)

Or vien veoir sa *porteure* ;
Acouchiee est et delivree
De ce dont elle iert encombree.
(*Dolop.*, 9466, Bibl. elz.)

Lasse, com dolente *porture*,
Comme mar vi ta gente faiture.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 537d.)

La royne Climence qui estoit enceinte, chei en une quartaine qui moult greva sa *porteure*. (*Grand. Cron. de Fr.*, Phelippe-le-Long, I, P. Paris.)

La lyonne en sa premiere *porteure* porte .v. lyons. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468, l. IX, f° 353a.)

Et ma fame est de tel nature
Qu'el ne puet avoir *portehure*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 132c.)

Moult li semble la chose dure
De destruire sa *porteure*.
(*Metam. d'Ov.*, p. 17, Tarbé.)

J'ay fait chetifve *porteure*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 879, Tricotel.)

Une paire de fis germeaz d'une *poirture*. (HEMRICOURT, *Mir. des nobles de Hasbaye*, p. 159, éd. 1673.)

Le ventre n'a nulles inflexions ou incurvations pource qu'il n'a nulles joinctures..., et ce fu ainsi ordené de nature pour certaine fin, si comme pour la *porteure* des enfans. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 100a.)

Garder mon chier seigneur le roy,
Qui si loing est alé pour moy
Et pour ma *porteure* aussi.
(*Mir. N.-D.*, XXXVII, 499, A. T.)

Car deviser ne vous savons
Quelle chose est sa *porteure*,
Tant est hideuse creature !
(*Un Mir. de N. D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 511.)

J'ay .I. enfant de bel afaire,
Biaus est de corps et de viaire,
De tous enfes est ly plus biaux ;
Bien ly feray touz cez aviaux. (Impr. aniaux)
C'est tout mon soulas et ma joie : [aniaux)
Certes moult bien son temps enploie
Qui ainssy fait telle *porture*.
(*Le Geu des trois roys*, ap. Jub., *Myst.*, II, 126.)

A qui il sembloit grant cruaulté de meurdrir sa *porture* et son propre enfant. (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, f° 4 r°, éd. 1493.)

Encor disoit celle chartre que dessus celle ysle sera finee la *porteure* des femmes. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 129c, éd. 1498.)

Elle conceut de la noble semence
Du bon duc Jehan trois fils de grant [renom,
Premier François, prince de grant façon,
Pierre et Gilles, c'estoit riche *porture*.
(LE BAUD, *Geneal. d'Anne de Bret.*)

— Ce qui sert à porter :

Vectura, *porture*, voitture ou le loyer que on ha pour porter. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Portage, allure :

Quelc'un de nostre temps escrit avoir veu en ce climat la des pais ou on chevauche les bœufs avec bastines, estriers et brides, et s'estre bien trouvé de leur *porture*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 187, éd. 1595.)

— Fig., action de porter, de supporter :

Pur eschivre envie,
Gardez ke ne soies mie
Trop noble de vesteure :
Si envie ne nuit granment,
Costeuse est nequident
E grief sa *porteure*.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Attitude, contenance, tenue, maintien, port, manière :

Parleure est la dignité dou monde et la *porteure* dou cors, selonc ce que matiere requiert... Que ta voiz et ti dit et ta *porteure* soient tozjors acordable a la matiere. En ta *porteure* garde que tu tiegnes ta face droite. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 363-364, Chabaille.)

Le roy e ces trois chevalers aveyent grant ryseye e jeu de la noreture e de la *porture* le charboner. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 95.)

Quar le vist bel e de corteise *porture*. (*Ib.*, p. 103.) Imp., *poiture*.

Est depint... chacun selon la *porteure* de son pais. (CAUM., *Voy. d'oultrem.*, p. 28, La Grange.)

— Apport :

Par l'augeance del dote et *porture* de mariage de me bien amee sereur. (*Pièce de 1269*, ap. J. le Charpentier, *Hist. de Cambray*, Preuves, p. 31, éd. 1668.)

— Droit d'apporter :

Por lesser metre a teus religios ou dit molin tele *porteure* come ceus religios vodront. (1299, Gastines, Arch. Indre-et-Loire.)

— Redevance payée sur les marchandises apportées ?

De vitailles, de *porteures*, de passages. (1295, Arch. L, f° 89.)

Wall., *poirteure*, grossesse, portée, ventrée.

PORTHUMGALLOIS, voir PORTUGALOIS.

PORTICE, voir POSTIC.

PORTIER, s. m., porte, portail :

Onques n'i ot autre *portier*
Mes une petite posterne.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 32b.)

Tout li arvol et tout li lambre
Et li *portiers* ki l'uis tient pres.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 293, P. Meyer.)

1. **PORTIERE**, adj. f., en parlant d'une femelle, pleine ou capable de porter, que l'on garde pour porter :

Les brebis *portieres* et les aingniaus. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 47 r°.)

Qu'aucun ne seroit si hardi que de tuer ou prendre aucune brebis *portieres*. (MATH. DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. 610, éd. 1661.)

(Le bestail) s'entretient tres bien des seuls herbages de la campagne, y paissant durant le jour ; excepté aux brebis preignes, *portieres* et allaictantes, et bestail malade. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 13, éd. 1605.)

— Enceinte, en parlant d'une femme :

Royne droituriere,
Qui futes de vo fil doulche vierge *portiere*,
Donnes que ceste cose viengne a vraie lumiere
Parquoy on sache bien de ce fait la maniere.
(*Chev. au cygne*, 1605, Reiff.)

N'ayes en toy crainte de prendre
Marie, ton espeuze chiere,
Car le fruit dont elle est *portiere*..
Est conceu de saint Esperit.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4213, G. Paris.)

Aussi les femmes Gaulloises sont elles celebrees par Strabon pour estre bonnes *portieres* (j'entends fecondes) et nourrissieres. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 716.)

L'Académie autorise encore l'adjectif *portière* dans les locutions *vache* ou *brebis portière*, c'est-à-dire qui est en âge de porter ou qui a déjà porté.

Dans le Perche, *portière* se dit des truies ; une truie *portière* est celle qui est surtout destinée à la reproduction.

— Dans l'exemple suivant, on lit *tête portière*, par un jeu de mots burlesque, où *portière* exprime à la fois l'idée d'être fécond, et celle de porter des cornes, d'être cocu :

.. J'enten le cas;
C'est volontiers que derechef
Il vient d'enfanter de son chef
Comme il feit Minerve guerriere ;
Car il ha la teste *portiere*.
(J. A. de Baif, *Devis des Dieux*, VI, éd. 1573.)

— On a dit des gerbes de blé :

Ne sera licite en aucune maniere au chastelain ou au collecteur des arrerages ou dismes, ou a quelques autres de ses serviteurs exiger ne leur estre donné des bourgeois aucunes garbes, ou quelconques autres moissons, mais sera reservee a la garbe qui est *portiere*, la coustume de l'ancienne moisson. (*Cout. de Landrechies*, Nouv. Cout. gén., II, 265.)

— S. f., femelle pleine qui porte ou qu'on garde pour porter :

Nous voyons paistre nos moutons,
Et nos *portieres* ruminer.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 4749, G. Paris.)

Tes dents sont troupeaux de moutons,
Moutons qui apres la tondure
S'en viennent lavez de l'eau pure,
Fans de *portieres* tous gemeaux.
(J. A. de Baif, *Mimes*, l. III, f° 25 r°, éd. 1597.)

A l'aignelor voit on *portieres*.
(Id., *ib.*, l. II, f° 55 v°, éd. 1619.)

— Fig. :

La France, laquelle est la vraye mere *portiere* de tout ce qui est necessaire pour l'entretien de la vie de l'homme. (Nic. Pasq., *Lett.*, VIII, 5, éd. 1723.)

— Matrice :

Ou bien souvent les *portieres* enflees (des vaches)
De nouveaux fruits remplissent les étables.
(J. A. de Baif, *Œuv.*, f° 24 r°, éd. 1573.)

Portiere, f. Que pare. Item, Miembro de hembra, madre, mache. (C. Oudin, 1660.)

Mache, f. La matrice, la *portiere* d'un animal. (Id.)

2. **PORTIERE**, s. f., bât :

Deux selles canereches, une *portiere*, une avaloire, un collier de limons. (1375, Arch. MM 30, f° 7 v°.)

3. **PORTIERE**, s. f., sorte de poids pour la laine :

Item, et n'a gueres avoit (le comte) un poids qu'on appelloit la *portiere*, que tenoit un es fauxbourg de porte Guillaume, ou se pesoient les aignelins pour la marchandise de la riviere. (*Charte de 1406*, ap. Ste-Pal.)

PORTILLON, s. m., petite porte, petite poterne :

Ainsi le petit *portillon* ne fut ouvert. (J. de Mergey, *Mém.*, an 1556, Petitot.)

Un petit *portillon* dans la muraille qui fermoit le grand fossé du chasteau. (D'Aub., *Hist.*, II, 436, éd. 1616.)

Noms de lieux, *Portillon* (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure).

PORTINAL, s. m., grande porte :

On a la veue d'une belle tonnelle faite en maniere de croix, pour entrer en laquelle on passe par des *portinaux*, au milieu vous voyez un dome tout couvert de verdure. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 92, éd. 1598.)

Portinal, m. A portall. (Cotgr., 1611.)

Portinal, m. Puerta grande. (C. Oudin, 1660.)

PORTIONCULE, s. f., petite portion :

Cette petite *portioncule* de l'humanité. (*Hist. du poete Sibus*, Var. hist. et litt., VII, 90.)

Et encore à la fin du XVIIe s. :

Quand au petit héritage de la *portiuncule* que lesd. religieux nous ont demandé... (*Pièce de 1692*, ap. Sixte le Tac, *Hist. chron. de la Nouvelle France*, éd. Réveillaud.)

PORTIONNETTE, s. f., petite portion :

S'il n'y a quelque *portionnette* de bien meritoire en l'ame. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 28 r°.)

De toutes ces choses offrables prendroient les prebstres *portionnettes*. (Id., *ib.*, I, f° 133 r°.)

PORTIONNAIRE, *-cionaire*, adj., qui donne pour produit de son fermage une partie des fruits :

Leurs grangiers sont mercionaires simples ou *porcionaires*. (1442, *Cart. de Bourg*, Bullet. du Comité des trav. hist. et scient., 1886, n°s 1-2, p. 130.)

PORTIONNELLEMENT, *porchionn.*, adv., en plusieurs portions :

Doibvent aussy avoir escript de la longhe pasciance et perseverante constance du roy quy voyant son royaulme divider *porchionnellement* par ses propres vassaulx et subgectz... (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Avert., Hennebert.)

PORTIONNER, *cionner*, verbe.

— Act., partager par portions, proportionner :

Et recongnut que les personnes qui s'ensuient tenoient les dites quarante livrees ou tournois de rente selonc chou qu'elles *estoient porcionnees*. (1339, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 255 r°.)

Ceulx sont les prevostz selon leurs pays et prevostez *portionnees* de ceulx qui vinrent avec moy de Babylone, au regne de Artaxerxes. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esdras, III, 8, éd. 1530.)

Portionner. Partes facere. (Rob. Estienne, *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Il habandonna aux seigneurs, capitaines, soldatz et habitans dudit Poitiers les vivres de son logis bien *portionnez*, si d'avanture il y avoit quelqu'un qui n'en eust plus. (Haton, *Mém.*, an 1569, Bourquelot.)

La nature a consigné aux uns (les membres) plus de nerfs et de plus grands, aux autres moins et de moindres, et a chascun autant qu'il estoit raisonnable et equitable de le *portionner*. (Dalechamp, *Trad. de Galien*, p. 297, éd. 1609.)

Portionner. To apportion, part, shore, deale, measure, divise, rate out. (Cotgr., 1611.)

Portionner. Partir raciones, porcionar, repartir. (Oudin, 1660.)

— Cotiser, imposer à payer la portion d'une taxe :

Se sont efforcez et efforcent contraindre les dictz libraires de payer lesdittes sommes, auxquelles il les *ont* extraordinairement et excessivement et induement taxez, cotizez et *portionnez* pour ledict octroy. (1513, *Privil. des libraires de Paris*, dans l'*Ancienne Coutume de Normandie*, f° 154^b, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., avoir part :

Et ou cas qu'il ne se contenteroit, et qu'il voudroit heriter et *portionner* en nostre succession, nous l'instituons en la somme de trois mil frans. (1506, *Test. de René, D. de Lorr.*, Dupuy CCIV, 66, Richel.)

PORTIONNIER, s. m., copartageant :

Quand ledit droit de terrage appartient a plusieurs *portionniers*, suffit evoquer l'un des terrageurs. (1543, *Cout. d'Artois*, Coust. gen., I, 757, éd. 1604.)

PORTIQUE, s. m. ?

On dit que tu as abusé
Le peuple par ung faulx *portique*
Et que tu sces l'art de magicque.
(Greban, *Myst. de la pass.*, Ars. 6431, f° 169^b.)

PORTIS, s. m., terre ensemencée :

Trouver bestes en damaige ou en nouviaux *portis*. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du Baill. d'Amiens, II, 457, Bouthors.)

PORTMEISTRE, s. m., magistrat supérieur des villes de Bourbourg et Gravelines:

Attestation delivree par les *portmeistres* et echevins des villes de Bourbourg et Gravelines qu'aucun cas d'heresie et par suite de confiscations de biens ne s'est produit dans ces villes. (1568, Ch. des Comptes de Lille, B 2592.)

PORT NOCQ, s. m., auge :

Le *port nocq* a pourceaux. (*Cout. de la Prév. de Gorre*, III, Nouv. Cout. gén., I, 429.)

PORTOERE, voir Portoire.

PORTOIN, voir Porteoin.

PORTOIR, *portouer, pourtoir*, s. m., objet servant à porter, brancard :

Et sy avoit *portoirs* dont on portoit les charbons ardans. (GUIART, *Bible*, Ex., LXXI, ms. Ste-Gen.)

Et mirent la le *portouer* ou estoit l'arche. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 132 v°.)

— Sarment :

Quant un cep a quatre *portoirs*, il le faut soulager avec pals et eschalas. (DU PINET, *Pline*, XVII, 22, éd. 1566.)

Il est temps de vendanger quant on voit les *portoirs* et jeunes bois tomber et pencher sur le bois de la vigne. (ID., *ib.*, XVIII, 31, éd. 1615.)

D'autant que tout ce qui vient d'un bon cep, n'est pourtant bon a fructifier, ains seulement ce qu'il jette sur le bois tendre de l'annee precedente, qu'on appelle teste de rapport, ou *pourtoirs*, parce qu'il apporte le fruict. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 2, éd. 1605.)

Le *portoir* des vignes. The braunch that beares the grapes. (COTGR., 1611.)

Portoir d'une vigne, m. Ramo que produze uvas. (C. OUDIN, 1660.)

Maine, *portouer*, hotte de vendandangeur.

1. **PORTOIRE**, adj., mot corrompu pour *porte oire*, porte dorée :

Il suelent jaidis as haberges
Faire doues portes d'uns lerges,
L'une, ce devise l'estoire,
Iere apelee porte *portoire*,
Et la mat l'on a esciant
Ou regart devers oriant
Ou vers le leu ou cil estoient
Qu'a lor conbatre se davoient.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 12a.)

Cf. OIRE.

2. **PORTOIRE**, *-toere, -touere, -touoire, pour.*, s. f., objet servant à porter, brancard, hotte, brouette :

.III. charues fournies de quatre paires de fers, deux paires de roelles, deux chaignons, deux *portoeres* et deux atrampoeres tout de fer. (1395, Arch. MM 31, f° 223 r°.)

Il y avoit six *pourtoueres* esqueles ilz portoient le tabernacle par les chemins. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 75c.)

Une *portouoire* d'or faicte a la mosaicque. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

Le isthme, comme une *portouoire*. (ID., *ib.*, ch. XXX.)

Portoire : f. Any thing that helps to carry another thing ; as a voyder, skep, scuttle, wheelebarrow, etc. and particulary, a vessell somewhat resembling a halfe tub, wherein grapes be carried or horsebacke from a remote vineyard. (COTGR., 1611.)

Portouoire. A hand barrow : or, as *portoire*. (ID.)

— Ovaire de la poule :

Et fault souvent. les manier (les poules) et taster leur ponnoire ou *portoire*, car quand l'œuf est prest, elles ponnent soubdain. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, II, éd. 1555.)

Vienne, arr. de Châtelleraud, *portoire*, hotte pour porter le raisin.

3. **PORTOIRE**, s. f., portière :

La *portoire* d'une coche. The span of the doore of a coach. (COTGR., 1611.)

PORTON, s. m., poterne :

Quant l'Englois aprocha la porte et le *porton*,
Bien le virent François dont il y ot foison.
(CUV., *B. du Guesclin*, 17589, Charrière.)

1. **PORTOUER**, s. m., forme altérée pour *portour*, pourtour, galerie circulaire :

Et maintenant par un huis, venant sur un *portouer*, a maniere d'une galerie, alant au tour de la tour, partit un singe dehors. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

2. **PORTOUER**, voir PORTOIR.

PORTOUOIRE, voir PORTOIRE.

PORTOUYN, voir PORTEOIN.

PORTPANNIER, voir PORTEPANIER.

PORTRACIER, *pour.*, v. a., chercher avec ardeur :

Cele Fresonde pourkaça
Par son engien et *pourtraça*
Que Celpris estranla Wassonte.
(MOUSK., *Chron.*, 744, Reiff.)

PORTRAIANCE, *pourtreance*, s. f., action d'allonger :

Protractio, *pourtreance*. (*Gloss. de Conches.*)

PORTRAIEMENT, *-ant, pour.*, s. m., portrait, image :

Cil qui savoient sa vie disoient que sa vie estoit *portraiemanz* de mort. (*Vie saint Bernard*, Richel. 988, f° 178c.)

— Peinture :

Seigneur de tout mestier, qui est de clofichement et de *pourtraiement*. (*Hagin le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

PORTRAIOR, *pourtrayeur, -aiour*, s. m., peintre :

As tu pas veu aussi combien les imprimeurs ont endommagé les peintres et *portrayeurs* sçavans? (PALISSY, *Œuv.*, p. 374, France.)

Un bon peintre ou *pourtrayeur*. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 274, éd. 1567.)

Ah ! dis je lors, Girard, ton Helaine est heureuse
D'avoir tel *pourtrayeur* : plus heureux toy, Girard,
Qui d'un mesme pinceau la tires et les Dieux.
(BELLEFOREST, *Sonnet.*)

— Ce qui sert à peindre, à dessiner, crayon :

Nus tele ne porroit pourtraire
De *pourtraiour* ne de pincel.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, Richel. 24366, p. 244a.)

PORTRAIRE, *-trere, pour., pro.*, verbe.

— Act., prolonger :

Les consuls prolongoient le tamps pretendans subtilement diverses causes de alongement pour de plus en plus les enflammer a desirer bataillier. Et *protrayrent* le temps jusques a ce que les Toscanz les improprererent recreans. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 173 r°.)

— Retarder :

En dilaiant et *protrahant* le livrement dudit ouvrage. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 306.)

— Achever :

Ensi *fu pourtraite* leur fins.
(MOUSK., *Chron.*, 27004, Reiff.)

— Former, façonner :

Et il vout de limon *pourtraire*
Home et former a sa semblance.
(*Fauvel*, ms. Dijon 298, f° 156d.)

— Représenter, peindre, graver, esquisser, faire le plan de :

Sor un engien font Mahomet *portraire*,
Dont tot li ost resplendist et esclaire.
(*Agolant*, 650, Bekker.)

Molt bien sot poindre et *portraire*
Cil qui sot tele image feire.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 2b.)

A celui qui *pourtraist* les lettres qui furent mises as pierres des fondemens. (1319, *Arch. hospit. de Paris*, II, 64, Bordier.)

Et, a cescun les de Saint Quentin, .I. angelot entalliet, ensi que Saint Quentin sera, qui *est pourtrais* en le fausse couple. (Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de St Quentin*, Chirogr., Arch. Tournai.)

A un pointre pour *avoir pourtrait* et figuré le personne dudit deffunct pour mettre en une de verieres de le dicte cappielle, .v. s. (15 déc. 1415, *Exéc. testam. de Richart Davesnes*, Arch. Tournai.)

Il *pourtrahit* en une table et grava en une graffe l'ymaige d'ung veau. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 140 v°, éd. 1530.)

Quand vous mesme prenez la peine de *portraire* et esquicher les bastimens qu'il vous plaist commander estre faicts. (DELORME, *Archit.*, ded., éd. 1568.)

Et aussi de faire part a ta femme de ce que tu pourras de toutes parts recueillir, comme l'abeille, de bon et prouffitable, mais que ce soit en le *protrayant* et representant en toy mesme. (LA BOET., *Regl. de mar. de Plut.*, Feugère.)

Cizeler, c'est a dire, avec le cizeau former les figures, et historier l'oeuvre ; mais il la faut au prealable *pourtraire*, et charbonner, puis la pointiller avec le poinçon... (E. BINET, *Merv. de Nat.*, III, 194, éd. 1622.)

— Garnir de gravures :

Et puis ont les especes trotes
Qui de letres *furent portretes*.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 34a.)

— Neutr., ressembler :

> Bien en *pourtraoit* a sa mere.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 24d.)

L'enfant povoit avoir environ .xv. ou .xvi. ans, moult bel escuier estoit, et sy *pourtraioit* grandement de tous membres au pere. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645, f° 30 v°.)

Ung clerc qui avoit esté en la chappelle au roy Richart et qui moult bien luy *pourtraioit* de fourme et de figure. (Id., *ib.*, XVI, 223, Kerv.)

Encores vous prie que faciez chevaliers vos deux freres, dont l'ung se nomme Pedrac et l'autre Thorese, pource qu'ils *pourtrayent* a vostre pere. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 37, éd. 1528.)

> Apres l'air, qui plus luy *pourtrait* (au feu),
> Ara dessoubz place opportune.
> (Greban, *Mist. de la Pass.*, 288, G. Paris.)

Tout ainsi que le temps passé, apres que Apelles eut peinct l'image de Venus, d'autant que son tableau estoit tenu pour un parangon de toute beauté, celles qui luy *pourtraioyent* le mieulx, et tenoyent le plus de traits de son visage, estoyent estimees les plus belles. (H. Est., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Préf., éd. 1569.)

— Act., mettre en jugement, accuser :

Nus maistres ne rechoive valles ki horiers est en oevre ne ki maine feme de vie, ne vallet ki *soit pourtrait* de malvaistei en aucun lieu. (1283, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, A B xviii, 16, n° 663.)

Et que pour quelconques fait que fache ou ait fait uns bourgois ou bourgoise, dedens le franquise de Commines, par jour, *pourtret* convient que il *soit* pardevant mes eschevins de Commines, par bourgois et non par autruy. (1364, *Ord.*, IV, 523.)

Lesquelles comme elles tuassent leurs maris par venin, par agais trahistres et repus *furent protraites* en jugement par l'accusement d'une meschine. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 114c, éd. 1485.)

— Convaincre :

Quiconqes *sera portrait* par la loi de la vile de murtre de nuit en le doit trainer et pendre. (1252, *Confirm. des privil. de Calais*, Arch. J 1124, pièce 1 bis.)

Se aucuns *est portrait* par la loi de la vile d'arsure par nuit il sera penduz. (*Ib.*)

Se aucuns *est portrait* par la loi de la vile que il ait fet ravine... (*Ib.*)

Se aucuns *est pourtrais* et proves qu'il ait fait homecide... Tout chil ki *seront pourtrait* et prouvé qu'il aient esté en l'aide de che fait... S'il en *est portrais* et atains par loi. (1253, *Cout. de la ville de Merk*, Ctés d'Artois, 234, Arch. Pas-de-Calais.)

Se aucuns *est portrais* par la loi de la ville qu'il ait ochis son juré... (Déc. 1304, *La ley de Caleys*, Bretigny lvi.)

Se aucuns *est pourtraiz* par la loy de la ville que il ait aucun mehaignez en la teste, le main de celui qui le fait a fait est en merchi a celui qui mehaignez est. (1336, Arch. JJ 69, f° 164 r°.)

— *Portreant*, part. prés., qui s'étend :

Il ont ajousté .iiii. lettres en ycelle vermeille baniere de biais de l'un cornet de la baniere *protreant* a l'autre opposite contraditoire. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 53b.)

— *Portrait*, part. passé, représenté :

> *Protraict* par riche protraicture.
> (Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 2d, éd. 1544.)

Basteaulx telz que les verrez cy apres *protraictz*. (P. Coche, *Voy. d'A. de Foix*, f° 6.)

— Peint :

> D'un samit *portret* a oisiaus
> Qui estoit toz a or batuz
> Fu ses cors richement vestuz
> (*Rose*, Richel. 1573, f° 7d.)

portrait, *-traict*, *-tret*, *pour.*, *pro*,, s. m., image, dessin, représentation en général :

> Le drap est d'un riche samit,
> Il est a merveilles bien fet ;
> Molt honorera le *portret*
> Et les ouvrages qui i sont.
> (*Du Mantel mautaillié*, 250, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 9.)

Les gays ont en leurs pennaiges quelques *pourtraictz* des armes de France. (Rab., l. IV, prol., éd. 1548.)

> Mais d'amour le seul poignant trait
> Vous peult figurer le *protrait*
> De ma tristesse enclose.
> (Joach. du Bellay, *Œuvres*, Chanson, f° 145 r°, éd. 1573.)

> Quand je la vey, quand mon ame esperdue
> En devint folle, et d'un si poignant trait
> Le fier destin l'engrava dans mon ame,
> Que, vif ne mort, jamais d'une autre dame
> Empreint au cueur je n'aurai le *portrait*.
> (Rons., *Amours*, I, 2, Bibl. elz.)

> Amour coula ses beautez en mes veines,
> Qu'autres plaisirs je ne sens que mes peines,
> Ny autre bien qu'adorer son *portrait*.
> (Id., *ib.*, I, 4, var. de l'éd. posth.)

> En te suivant je volerois aux cieux ;
> Mais ce *portrait* qui nage dans mes yeux
> Fraude tousjours ma joye entrerompue.
> (Id., *ib.*, I, xxix.)

> Toujours au cœur nous revient ce *portrait*,
> Et maugré nous toujours nous accompaigne.
> (Id., *ib.*, I, ciii.)

> Devant les yeux nuict et jour me revient
> Le saint *pourtrait* de l'angelique face.
> (Id., *ib.*)

> La corneille esventee et la sage formis
> Sont l'exemple et *pourtrait* de cette nostre vie.
> (Lariv., *les Tromper.*, IV, 5, Bibl. elz.)

> Dessous ces parements, les heritiers insignes
> Du manteau, du roseau et couronne d'espines,
> Portent les diables peints ; les anges en effect
> Leur vont tenant la main autrement qu'en *portraict*.
> (D'Aubigné, *les Tragiq.*, III, Bibl. elz.)

> Ces juges contemploient avec craintive face
> Du siecle un vray *portrait*, du malheur le miroir.
> (Id., *ib.*, V.)

> En eux deux on peut voir (beau *pourtrait* de l'eglise)
> Comme l'ire et le feu des ennemis s'atise
> De bien fort peu de bois et s'augmente beaucoup.
> (Id., *ib.*, VI.)

— On trouve, dans ce même sens, un emploi curieux, *le portrait de son image* :

Croyez que ce peu de ressemblance qu'elle a d'elle faict que mes yeux ne se peuvent lasser de la regarder; aussi n'ay je maintenant autre chose en l'esprit que le *pourtraict de son image*. (Larivey, *la Veuve*, i, 1, Bibl. elz.)

— Apparence :

> Le chasteal ont vuidiet, qui fut de bel *portrait*.
> (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 23869, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Plan, projet :

Pour un *pourtraict* fait en parchemin, pour le jubé, par Henry de Bruisselles, maçon, pour monstrer aux bourgois et aux ouvriers de la ville, encontre ung autre *pourtraict* fait par Michelin le maçon, ouquel *pourtraict* fait par ledit Henry lesdiz bourgois et ouvriers se sont tenus pour estre le meilleur. (1382, *Comptes de l'église de Troyes*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 474.)

S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Brou, touchant l'eglise. Seront tenus les massons de fere deux sepultures, belles et honestes, selon l'ordonnance du *pourtraict*. (1505, *ib.*)

A Claude Badouin, pour avoir fait un grand *pourtrait* pour l'un des tableaux qu'il convenoit faire en l'un des parquets contre le mur. (*Pièce de 1535*, dans *Ren. des arts à la Cour de France*, I, 397.)

Ilz prirent de la farine, dont ilz trasserent dessus la terre qui estoit noire une grande enceinte courbee en figure circulaire, le rond de laquelle se terminoit par le dedans en deux bases droittes de grandeur egale, qui venoyent a clorre toute la grandeur de ce pourpris en forme de manteau macedonique. Alexandre en trouva le *portraict* beau et y prit grand plaisir. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Fut arresté que l'on ne donneroit plus rien a tels requerans, qu'apres qu'ils auroient montré le *portrait* de leur ouvrage pourpensé, parce que beaucoup ayans tiré quelque somme de deniers des Consaux en telles occurences, n'avoient depuis bastis que des bicocques et des taudis. (P. de Hurges, *Mém.*, 1611, Société histor. de Tournai, V, 333.)

— Etendue ?

Le bastiment feut en figure exagone en telle façon que a chascun angle estoit bastie une grosse tour ronde : a la capacité de soixante pas en diametre. Et estoient toutes pareilles en grosseur et *protraict*. (Rab., *Garg.*, ch. liii, éd. 1542.)

portraiteor, s. m., celui qui trace une chose :

> Jacob, je sui Deus de Bethel
> Por cui tu enoinsis la pierre
> Dont tu fus mestres *portraitierre*.
> (Evrat, *Genese*, Richel. 12457, f° 58 v°.)

portraitier[1], *-traittier*, *-treter*, *pour.*, v. a., rechercher, ménager, conclure, tramer, traiter :

Mere Deu, la pais *portraitas*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 108a.)

Li anemis par tens aura
Co achevé qu'il *portraita*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 114b.)

En *pourtraitant* entre nous et yaus un accort. (1322, Arch. JJ 61, f° 99 v°.)

Qui furent desirant
De lor pais *pourtraitier*.
(*H. Capet*, 4257, A. P.)

Quelle cause avez vous de *pourtraittier* la mort de Jhesuscrist? (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 92c.)

Del achat de Bulhon *fut* li fait *portraities*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38675, Scheler, *Gloss. philol.*)

Qui sa mort la endroit ly *orent portraitiet*.
(Id., *ib.*, 10696.)

Quant sot que son frere *est* ensiment *portraities*.
(Id., *ib.*, 10235.)

Tant fist et *pourtraita* et ala pourcaçant.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1264, Chron. belg.)

— Répéter, reproduire :

Quant el le vit, pas ne se faint
De bien *portretier* sa parole.
(*De Constant Du Hamel*, 606, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 186.)

— Elire :

Quant il fu mors, si *fut* evesques *portraities* Metropoliens.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 3654, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Poursuivre, traquer :

Mais il *fut portraities*,
Par un sien varlet propre astoit il espiies.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 7584, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Portraitié*, part. passé, vaste, étendu :

Che est de Brugerons, la conteit *portraitie*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 29860, Scheler, *Gloss. philol.*)

On rencontre à la fin du xviiie s. *portraité*, avec le sens de représenté :

Trois jeunes gens tiennent une banière sur laquelle on les voit *portraités*. (Rest. de la Bret., *M. Nicolas*, 1796, IX, 251, éd. Liseux.)

PORTRAITURE, *-traiteure*, *-traitture*, *-traicture*, *-traisture*, *-treture*, *-tracture*, *-tecture*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*, s. f., image, représentation en général :

E tute cele parei estoit cuverte de or a riches ovres et a riches *purtraitures*. (*Rois*, p. 248, Ler. de Lincy.)

Ha ! belle douce creature,
Qui passes toute *pourtraiture*
De biauté, de forme et de talle.
(*Couci*, 7656, Crapelet.)

Et, par devant cheli comble, une fausse couple, bien ouvree et entaillie, ensi que il appert de *pourtraiture* en .i. parkemin. (Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de S. Quentin*, chirog., Arch. Tournai.)

De Charlemaine les histoires
Contont auctentiques et voires
Comment estudiant estoit
Es ars liberaux, et mettoit
En ses palais en escriptures
Moult noblement les *pourtraitures*
Des sciences.
(Chr. de Pizan, *Liv. du Chemin de long estude*, 5893, Püschel.)

La *pourtraitture* de .iiii. euvangelistes sur taffetas blanc. (1420, *Ducs de Bourg.*, 4111, Laborde,)

L'ymage ou *proutraisture* dudit fondateur. (Août 1435, *Trans.*, Fonteneau, I, 38, Bibl. Poitiers.)

Item, a la grosse Margot,
Tres doulce face et *pourtraicture*.
(Villon, *Grant Test.*, cxl, Jouaust, p. 101.)

Le corps entier et vraye *pourtracture*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 37 v°, éd. 1526.)

Protraict par riche *protraicture*.
(Jacq. Millet, *Destr. de Troye*, f° 2d, éd. 1544.)

D'images faitz en *protraicture*.
(Id., *ib.*, f° 24c.)

Une *pourtreture* a la samblance et de la haulteur du roy nostre Sire. (*Marché passé au nom de Louis XI pour l'érection de son mausolée à Cléry*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 343, Soc. de l'H. de Fr.)

Vostre belle et tres plaisante *pourtraiteur*[e]. (*Hist. du chev. Paris et de la belle Vienne*, f° 34 r°, éd. 1830.)

Qui la crea voyre a sa *protraicture*.
(J. Bouchet, *Labyr. de fort.*, f° 107 v°, in-4 goth., Ph. le Noir.)

Satin porfilé d'or en diverses *protraictures*. (Rab., *Garg.*, ch. lvi, éd. 1542.)

Car je trouve je ne sçay quoy
En tantes choses de nature,
Ayant la forme et *pourtraicture*
De toy, nombril tant gracieux.
(Bonav. des Per., *Rec. des œuvres*, p. 79, éd. 1544.)

Cest est la *pourtraiture* du ciel en plate forme. (B. Jamin, *Trad. des dial. de J. L. Vives*, f° 61 v°, éd. 1576.)

En combattant par telle vivacité de courage qu'il se face trouver estre la vraye effigie et *portraiture* de valeur. (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 161.)

J'apperceus venir vers moy
De mes amours la *pourtraiture*.
(*Coméd. de chans.*, III, 4, Anc. Th. fr., IX, 189.)

— Action d'établir un plan ?

A Nicolas Guignard, maistre masson de Tournerre, pour ses peynes et journees vacquees a la visitacion, *protecture* et devis de son art de massonnerie de l'escolle de ced. lieu. (1559-1560, *Compte de Jean Seguenot*, Arch. mun. Avallon, CC 166.)

— Fig., plan, arrangement, intention :

Car adont fut a Treit faite la *portraiture*
Teile que...
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 37849, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cheluy quide ferir a celle *portraiture*.
(Id., *ib.*, II, 9861.)

— Territoire :

A Renart de Bollogue donne le grant masure
De Dynant et entour toute sa *portraiture*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 2934, Scheler, *Gloss. philol.*)

Voltaire critique comme suranné *portraiture* encore employé par Th. Corneille (*D. Bertr. de Cigarral*, IV, 1.)

PORTRAYER, *pour.*, v. a., raconter :

Force bestes, oiseaux, poissons et autres choses singulieres dont Nicole Lefebvre *avoit pourtrayé* les façons. (*Relat. de Binot Paulmier de Gonneville.*)

PORTRET, voir Portrait.

PORTRETIER, voir Portraitier.

PORTRI, s. m., terme d'architecture défini dans l'ex. suiv. :

Sus le poinct moyen de chascun angle et marge (des grosses tours de la maison abbatiale des Thélémites) estoit assise une coulomne ventricule, en forme d'un cycle d'yvoire ou alabastre, les modernes architectes l'appellent *portri*. (Rab., *Cinquiesme livre*, ch. xlii, éd. 1564.)

PORTUGAISE, s. f., monnaie d'or du Portugal qui valait 34 livres :

Ayant fait provision d'une belle *portugaise*, qui valoit bien lors trente quatre livres, s'aprocha de ce criard. (Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, f° 21 r°, éd. 1585.)

Tout cela ayant esté mis en l'une des balances, l'autre ou estoit la coutume depravee l'a emporté, comme une *portugaise* feroit un escu. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 305, éd. 1587.)

PORTUGALOIS, *porthumgallois*, adj., portugais :

Son medecin *porthumgallois*, nommé Mathieu. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Des emprises et malefices du duc Charles, etc., Hennebert.)

PORTUGALOISE, *portegaloize*, s. f., mode portugaise :

Sa teste estoit acoustree et habillee a la *portugaloise*. (Seb. Moreau, *la Prinse et delivrance du roy Franç. Ier*, 1524-1530, Arch. du Nord de la France, 1re sér., t. II, p. 437.)

— Sorte de vêtement portugais :

Une *portegaloize* a femme de drap d'or, couverte de perles. (1453, Arch. JJ 182, pièce 58.)

— Monnaie portugaise :

Ils ne cognoissoient point ny escus ni ducats,
Nobles, ni angelots, ny ces *portugaloises*
Qui sement dans les cœurs des hommes tant de noises.
(Rons., *Eleg.*, VIII, Bibl. elz.)

PORTULACHE, *-lague*, s. f., pourpier :

Adtagnus, id est portulaca, ro. *portulache*. (*Gloss. du* xiie *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 331.)

Porpié ou porcelaine est une petite herbe qui traine voulentiers par terre et croist de soy meismes en aulcuns lieux, aulcuns l'appellent porchaille, les aultres *portulague*. (*Platine de honneste volupté*, f° 41 r°, éd. 1578.)

PORTULAGUE, voir PORTULACHE.

PORTUNITÉ, s. f., opportunité :

Plus est a mon *portunité*,
Sans avoir doubte d'escondire,
Servant plain d'importunité,
Que cil qui ne m'ose rien dire.
(LE ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 143, Quatrebardes.)

— Habileté à saisir l'opportunité d'une chose :

Cestuy qui est franc par nature est ainsy devisé et ainsi ordonné que il est habile et a *portunité* de guerre et de paix. (ORESME, *Politiq.*, f° 9b, éd. 1489.)

1. **PORTURE**, s. f., porte :

Que nos devons la *porture* a la fermeté de Verdun quant mestier sera, selonc l'ancienе coustume, c'est a sçavoir, cele partie de mur qui est antre la *porture* nostre pere l'esvauque de Verdun, et la *porture* de l'abaie de saint Mihier, et douze sol por la warte chascun an. (1241, Moreau 160, f° 13 r°, Richel.)

2. **PORTURE**, voir PORTEURE.

PORUEC, voir POROEC.

PORVAIR, voir PROVOIRE.

PORVANCE, voir PORVEANCE.

PORVANTANT, *pour.*, part. prés. et adj., qui se vante :

Il est volentif de cuer, biaus de faiture et *pourvantant* en soi mesmes. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 26 v°.)

PORVANTER, *purventer*, *pourventer*, verbe.

— Act., vanter à l'excès :

Trestuz despisent autri dis
E *purventent* les bons escriz.
(ROB. DE GRETHAM, *Miroir*, 135, P. Meyer, Romania, XV, 300.)

— Réfl., se vanter à l'excès :

Se vantant, *porvantant lui*. (XIVe s., Darmesteter. *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 30.)

(Il) *se pourventoit* ordinairement qu'il luy mangeroit plustost tout son bien. (1587-89, *Rémission accordée à François de Boyaval*, Ch. des Comptes de Lille, B 1788.)

PORVEABLE, *-veauble*, *-veyable*, *-voiable*, *-voyable*, *-voiauble*, *-veuable*. *pour.*, *pro.*, adj., prévoyant, précautionneux, avisé :

Que devez estre *porveable*
Et devez bien garder le vostre.
(*Dou Lou et des oeilles*, ms. Chartres 620, f° 130c.)

Porvoiaubles soies et prouz.
(Ms. Ars. 5201, p. 179a.)

Saige et prudent homme et *pourveable*. (*Liv. de Marc Pol*, CLII, Pauthier.)

Par les nez (nefs) de Ste Eglise devons nous entendre la discretion *porveable* des sainz homes. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 187c.)

Et fu *pourvoiable* et sage et de bon conseil. (*Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 137.)

Improvidus, nyent *pourvoiable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 212 r°.)

Ai baillié et otrié a hommes *proveuables* et discres tres chiers en Crist le maieur et les eskevins de le vile d'Abbeville. (1295, *Charte*, A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 57.)

Et Jhesucriz li *porveables*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 134a.)

Formy est une petite beste soliciteuse, *pourvoyable* et sage. (*Jard. de santé*, II, 63, impr. la Minerve.)

En prenant tel soin d'un bon pere de famille et *pourvoyable*, il a monstré une merveilleuse bonté envers nous. (CALV., *Instit.*, l. I, c. XIIII, éd. 1561.)

Les Rubenites ont voulu estre *pourvoyables* et ont cerché logis pour eux devant qu'il leur fust permis. (ID., *Serm. s. le Deut.*, p. 87, éd. 1567.)

Qu'ils soyent *provoyables* pour regarder a eux. (ID., *ib.*, p. 352a.)

— En parlant de choses, prudent :

Par deliberation *pourveauble* avons faict les ordenances bones... (Juin 1315, *Ordonn. de Louis X*, Nouv. Cout. gén., III, 221.)

— Qui pourvoit à tous les besoins :

... C'est li temps *pourvoiables*,
Qui tout aune et tout amasse.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 231c.)

Ce fu la *pourveable* (u)uile (la sainte [ampoule)
Qui destrempa la poizon fort.
(*Ib.*, f° 143a.)

— A quoi il faut pourvoir :

Elle ne pourra aliener l'heritage des conquestes en nulle maniere ne a heritage ne por meubles, sy la court le duc de Bretaigne ne vayet que elle eust besoingn *pourveyable*. (1306, *Assignat. de douaire*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1208.)

PORVEABLEMENT, *pour.*, *pourveaublement*, adv., avec prévoyance, avec précaution, avec prudence :

Qui te crea *porveablement* tu l'alaitas de ta sainte mamele. (Ms. Berne 697, f° 29 r°.)

Que je *porveablement*, senz decevance, por mon profit et por ma necessitez, veuz... (1295, Citeaux, Arch. Jura, n° 94.)

Et confesserent appenseement et *pourveablement* en droit par devant nous nous avoir vendu. (1312, Arch. JJ 48, f° 116 r°.)

Volons et estaublissons que telx persone il soient ordonnei et *pourveaublement* deputei as dites chouses garder. (Juin 1315, *Ord. de L. XI*, Nouv. Cout. gén., III, 223.)

Et recognurent appenseement et *pourveablement* que... (1329, *Fondation d'une chapelle*, Arch. S 88, pièce 99.)

Si doit metre cure en veillier
A soi garder honnestement
Et bien et *pourveablement*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 20b.)

Se la saiete s'aert en l'os on ne la doit pas demener trop forment, car on doit doter qu'ele ne froisse, mais pou a pou a la main en tornoiant, et puis la doit on traire *porveablement*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 25a.)

PORVEAMMENT, *-anment*, *pourvoianment*, adv., avec prévoyance :

Quant il sont presque meur si doit l'an cueillir le fruit sagement et *porveamment* a droite saison. (PH. DE NAVARRE, *Des .IIII. aag. d'ome*, Richel. 12581, f° 397 v°.)

Provide, *porveanment*. (*Fragm. d'un gloss. du XIIIe s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 369.)

Provide, *pourvoianment*. (*Gloss. de Conches*.)

PORVEANCE, *-ehance*, *-eanche*, *-eaunce*, *-oiance*, *-oyance*, *-oience*, *-eiaunce*, *-aeance*, *-yance*, *-ance*, *-anche*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*, s. f., prévoyance, précaution, prudence, sagesse :

Or soies en *porvance*, ne soies en friçon.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19d, Michelant.)

Legieremant puet sa meschance
Eschiver, qui ai *porveance*.
(*Lyon. Ysop.*, 1047, Foerster.)

Par grant *porvance*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 33a.)

Ceste noble *porvoience*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 39a.)

Autre chose n'apele on *porveance* fors que prendre garde de çou qui est a venir. (RICH. DE FOURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, li paons, p. 26, Hippeau.)

Je voil savoir queil est la vostre entance,
Ou de combatre ou d'avoir *proveance*.
(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 154 v°.)

Porveance est uns presens sens qui enquiert la venue des futures choses. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 349, Chabaille.)

Et metons en la *porveance* du devant dit nostre segneur le roi par le tens avenir comment la terre de Borbonois doie parvenir aux hers de nos contesse d'Artois, devant dite. (1281, Arch. J 275, pièce 5.)

Par grande *purveiaunce* de counsail sage et averti. (*Lib. Custum.*, I, 17, Rer. brit. script.)

Joieux et aimable a tous, et de grant *pourveance*. (*Grand. Cron. de France*, IV, 13, P. Paris.)

Et se Diex me doinst *proveance*
En brief temps parlerai a luy.
(*Couci*, 5230, Crapelet.)

Encontre la *purvyance* nostre seignur le roy. (1301, *Placita de termino S. Michaelis*, Year books of the reign of Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 331, Rer. brit. script.)

Ladite Jouanne aura quatre cens livrees de rente pour tout doaerre et pour toutes autres choses que elle pourroit demander et avoir pour doaerre ne pour *pourvaeance* de doaere. (1320, *Traité de mar.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1297.)

Tant euls je de *pourveance* que je trouvai des seigneurs de France. (FROISS., *Chron.*, XIV, 5, Kerv.)

Aveuc grant quantité d'estrangiez qui gardoient la ville et la quiderent piller, mez l'en aperchut et y out sur ce *pourveanche*. (P. Coch., *Chron.*, c. xxx, Vallet.)

Prevoyance, ou *prouvoyance*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

— Mesure de précaution :

Et jurge ydonqe l'emprentiz de tenir les *purveances* en cest escrit contenuz. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Hen. III, Rer. brit. script.)

Toutesfois y pourres veoir (comme a l'œil) s'il vous plaist les raisonnables emprinses, les tres sommaires *pourvoyances*, les tres magnanimes executions, les hurtz et combatz, les prinses et conquestes de vostre tres aymé, tres famé et tres victorieux mary. (J. Marot, *Voyage de Genes*, Prol. à la royne Anne, f° 4 v°, éd. 1532.)

Les ennemys d'Aubigné, pour rendre inutilles ses *pourvoyances*, dirent qu'ils les avoit aprises du muet. (D'Aubigné, *Mém.*, Lalanne.)

— Service :

Et bien .x. bateaux qui font la *pourveance* de la grant nef si comme d'ancrer, de prendre poissons, et de pourvoir a la necessité de la grant nef. (*Liv. de Marc Pol*, clvii, Pauthier.)

— Providence :

Li droit naturel que toutes genz gardent, mesmement qui furent establi pour la devine *proveance* sunt touz jourz fermes et ne pevent estre mué. (*De Droit et de justice*, Richel. 20048, f° 40b.)

Providentia, *pourvoiance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 210 r°.)

Providencia, *porveance*. (*Fragm. d'un gloss. du* xiii*e s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 369.)

Par la *proveance* divine. (1355, *Sent. arbit.*, Moreau 871, f° 662 v°, Richel.)

Si Dieu eust voulu, de sa sainte *pourveance*, elles n'eussent pas esté femmes, ainsçois les eust faictes bestes mues ou serpens. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. lii, Bibl. elz.)

Qui feust liee et sans remede du tout jointe a la *pourveance* divine. (J. de Salisb., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 55b.)

Par la *pourvoiance* divine qui ne voulut souffrir que le droit heritier de France fut privé de son heritage. (J. du Clerc, *Mém.*, l. I, c. i, Michaud.)

Par divine *provoiance*. (Amyot, *Diod.*, XI, 3, éd. 1554.)

— Permission :

Quant ilz furent la venuz, le marinier leur alla demander en quelle terre ilz vouloient arriver. Adonc respondirent la compaignie qu'ilz en attendoient la *pourveance* de Jesu Christ. (*Perceforest*, VI, f° 126a, éd. 1528.)

— Provision, approvisionnement, munition, tout ce qui sert à garnir :

Pieres Treuiers devant dis doit a Juliane devant dite donner se *pourveance* soufisanment toute se vie. (*Pièce de 1247*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 40.)

Iceluy Olivier le genvre mon fiuz seroet tenuz a amander sur tele *proveance* come il m'auroet fet des fruiz de la terre. (1261, *Traité*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 981.)

Et ces .xx. lb. li ville li presta pour se *pourvanche* des .ve. pies de rente qu'il doit faire. (*Livre des Bans et ordonn. de Tournay commencé en 1275*, ms. Tournai 215, f° 11 v°.)

Quant il orent fait lor cache mout covignable, si sont retrait ariere et ont trové lor *provanche* qui grant estoit, or et argent et grant rikoise. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 65 r°.)

Fist Joseph grant *pourveanche* des bles en la terre de Egypte. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 5d.)

Ais por le *porveanche* du castel. (1305, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 22.)

Pour faire le *pourveanche* de busche pour l'ostel madame. (1306, *ib.*, f° 32.)

Qe .vi. des .xii. compaignouns eslus, meintenaunt apres le graunt mangier de la feste, le jour du graunt siege, voisent seer desur l'acounte des custages des *purveiaunces* de la fes du Puy. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 221, Rer. brit. script.)

Nous avons par pluseurs fois fait conduire et mener de nos autres lieus et maisons en ycelles devant dites pluseurs *pourveanches* pourfitables, si comme de vitailles, de nourreçons, de pluseurs manieres de biestes. (1314, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 25 r°.)

Pourveances dedens cest mois. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 5 v°, Arch. Nord.)

Sus la *pourveance* que ledit moustier est tenu de fere au dit chevalier. (1329, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A le *pourveanche* des povres de Saint Jaqueme, .xx. s. (12 sept. 1334, *Testam. Maroie de St-Martin*, Arch. Tournai.)

Bles, avainnes, feins, bestes, chevaus, chars, ne autres *pourveances* queles que elles soyent. (8 déc. 1346, *Cart. de Flines*, dxxi, Hautcœur.)

Pourveanches de gres et de pierre. *Pourveanches* de cauch, de tuille et de clauz. (*Compt. s. date, v. 1350*, Arch. mun. S. Quentin, l. XXIX.)

Et tous jours li remanans soit mis en *pourveance* de carbon et de brese. (*Chir. du 24 septembre 1357*, Arch. Tournai.)

Qui menas en l'ost pluisieurs harnas et *pourveances* pour les abalestriers. (1367, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, Arch. mun. Valenciennes.)

Pluisieurs *pourveances* de vivres. (*Ib.*)

Pour .i. cent de tourtiaus de craisse mis en *pourveance* en le massarderie. (*Compt. de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

Affinque chasque maselier sache fayre sa *proveanci* selon ce qu'il coventere vendre chers. (1378, Arch. Fribourg, *1re Coll. des lois*, n° 697, f° 245.)

Levent les *pourvoyances* de deniers, de bles, de froment. (1385-7, Arch. Meuse B 2327, f° 141 v°.)

On fera *pourveance*, pour le fait de l'Eschiquier, de 6 queues de vin pour presenter aux seigneurs de l'Eschiquier. (1er août 1390, Arch. mun. Rouen, A, 1.)

Or viennent li François et li hardi Normant,
Qui mainte nef aloient parmi l'eau amenant
De bonnes *proveances*, qui lor sont profitant.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 3964, Charrière.)

Bertran les pourvei d'armes et de conrour,
Vitailles fist chargier, *pourvance* de valour.
(Id., *ib.*, 18048.)

Si pourveirent le dit chastiel de vins, de farines, de chars et de toutes aultres *pourveances*. (Froiss., *Chron.*, III, 112, Luce.)

Si y envoya grans *pourveanches* de gens d'armes pour le garder et deffendre contre tous venans. (Id., *ib.*, I, 447, Luce, ms. Amiens.)

Item pour pluseurs autres *pourveances* et vivres dispensez comme dessus au dit disner, .lxxiii. s. (6 janv. 1400, *Exéc. test. de Jehenne de le Roque*, Arch. Tournai.)

Por cen que ly ville fust porvehue de saul, quar *porveance* de saul in bonne ville est confort, proffet et honour, heussien commandeir a certaines gens in nostre ville d'aveir certaines quantitees et *porvehances* de saul. (1450, Arch. Fribourg, *1re Coll. de lois*, n° 184.)

Por faire *porveancy* de pesson per .i. jor. (1418, Arch. Fribourg, *Compte des trésoriers*, n° 31.)

Tout le pas durant, chacune des trois places fut tapissee et garnie de meubles et de vaisselle, tant de buffet comme de cuisine : et a chascune avoit maistres d'hostels, serviteurs et *pourveances* de vivres, et vins, et maniere de faire si honnorable, que toutes gens de bien y estoyent recueillis. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Qui avoit refroichy le chastel de Brest de gens d'armes, d'archiers et de *pourveances*. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xl, éd. 1638.)

Incontinent les Lorrains se desparton, et s'en allont hors de l'ostel M. de Trievet bien mary et coiffuz, et firent porter leurs bagues et *prouveance* en leur nefz pour s'en raller. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

Se le senat ne contredist pas que l'en ne creast L. Minutius prevost pour faire *pourveance* de blez et de vitailles. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tite Live*, f° 66d, éd. 1530.)

— Délai :

Monseigneur (répondirent les trésoriers au duc de Berry demandant une somme) mais que vous nous donnez cinq ou six jours de *pourveance*. Vous les aurez, dit le duc, c'est raison. (Froiss., IV, 33, ap. Ste-Palaye.)

Perche, *pourvanche*, mélange à grains qu'on donne aux bestiaux.

porveant, *-voiant*, *pour.*, *pro.*, adj., prévoyant, prudent :

A merveilles fu sages et *porveanz*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 119a.)

En ce fu nature bien *porveanz* quant ele fist l'orbem tout reont. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 110, Chabaille.)

Il estoit sages et *porveans* en toutes choses. (*Liv. de Marc Pol*, xv, Pauthier.) Var., *proveanz*. (Ed. Roux, c. xvi.)

Quand il est *pourvoiant* et sage. (*Serm. lat. fr.*, XIVe s., ms. de Salis, fo 120 vo.)

PORVEEMENT, *-voiement*, s. m., prévoyance, providence :

Deus nos a asenblez par son *porvoiement*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, fo 77a.)

Mais de Dieu vient tot proprement,
Et de son douch *porveement*,
Savoirs et feme de bones meurs.
(*De sainte Ysabiel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 373.)

— Provision de tout ce qui est nécessaire :

Li autre orent *porvoiement*
Par leur sen et par leur savoir.
(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, fo 17b.)

PORVEER, *-veier*, *-voier*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, verbe.

— Act., estimer, apprécier :

S'il voleient nos pertes *provoier* et esmer,
Ja mais en lur aé nel purrunt restorer.
(*Chron. ascend. des D. de Norm.*, ms. Duchesne, fo 31 ro.)

— Surveiller, veiller à :

Pur coo nos covient esgarder
E *purveer* e porpenser
Que ne seiom del tot sopris.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8964, Michel.)

L'emperur Decie demant je,
Ki l'autre jur nus duna cungé
De *purveer* nostre respuns
Le jur ke nus fussum sumuns.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1425, Koch.)

Il nos covient *porvoier* o grant cure et o grant estuide que une ligniee ne soit effaciee d'Israel. (*Bible*, Richel. 899, fo 125a.)

Se li aprentiz est tieux qu'il ne sache gaaingnier deniers, li mestre des toisseranz li doit querre mestre au coumun du mestier; et le doit *pourvoier*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 14, Lespinasse et Bonnardot.)

E sor ce li prince doit *purveier* le manger. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 216, Rer. brit. script.)

— Réfl., prendre garde :

Pour ce *me* vuel je *porvoier*,
Car je ne vuel pas envoier
M'ame a perte pour mon forfet.
(*De Celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 109, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 33.)

Molt nus besoingne de *porveer nus* des granz perilz e encombres qui sont en nostre chemin. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, fo 167 ro.)

— Neut., comploter :

Mult astoit nobles hommez, mains toudis *por-* [*voiat*
Encontre nostre evesque qu'il ensiment tuwat.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32982, Scheler, *Gloss. philol.*)

PORVEEUR, voir PORVEOR.

PORVEHANCE, voir PORVEANCE.

PORVEIOIR, voir PORVEOIR.

PORVEOIR, *-veioir*, *-voir*, *-voer*, *pour.*, *pur.*, *pro.*, *prou.*, verbe.

— Act., fouiller, parcourir des yeux, examiner :

Cuntremunt Seigne vunt le pais *purveant*.
(WACE, *Rou*, 2e p., 465, Andresen.)

Lors li baille les letres, et Claudas les prent et les baille a .I. soen clerc, et cil desploie les letres et les *porvoit*, et dist a Claudas : Sire, li Rommein vos saluent. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fo 119c.)

La ville *a* toute *pourveue*,
N'i a laissiet anglot ne rue
Ou n'ait cerchiet et enquesté.
(ALARD, *Cesse d'Anjou*, Richel. 765, fo 30 ro.)

Apres aussi devez savoir
Que Dieu de son propre voloir
Nous a envoyé ceste fille,
Laquelle j'ay fait esprouvoir
Et en mon grant conseil *provoir*,
Savoir se c'estoit chose utille.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 14872, Guessard.)

Ont tantoist pris la lettre et l'ont fait *porveioir*
Johan de Ferier, leur clerc.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11957, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Absolument :

Ses chies montoit sor les estoiles et ataignoit au ciel, et *porveoit* amont et aval selonc droit et selonc verité. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 3, Chabaille.)

— Act., aviser, voir :

S'esgarda et *porvit* comment
Il en prendroit restorement.
(*Bible de Berze*, 153, ap. Méon, *Fabl.*, II, 399.)

Sire, dist la dame, che n'avenra ja ; mais j'*ai pourveu* une abeie de nounains ou je serai, s'il vos plaist. (*Li Conte dou roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 123.)

Venez, boneauree gent :
La joie dou ciel *porverrez*
Que pieça que vous ai pretez.
(*Quinze signes*, ms. Cambridge, S. John's B 9, fo 55a.)

— Regarder à, pour demander du secours :

Je *purveeie* le Seignur el mien esguardement tutes ures. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XV, 8, Michel.) Lat., providebam Dominum.

— Réfl., s'aviser :

Si est folx qui ne *se porvoit*
De bien faire.
(GAUTH. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602, fo 7 ro.)

— Se mettre en mesure :

La bonne dame *se pourvey* d'acquerir amis parmi le royaumme de Franche. (FROISS., *Chron.*, II, 31, Kerv.)

— Neut., se préoccuper :

C'est vanité penser seullement a la vie presente, et ne *pourveoir* point pour celle qui est advenir. (*Intern. Consol.*, III, I, Bibl. elz.)

Rien ne vaut prevoir sans *prouvoir*.
(J. A. DE BAIF, *Mimes*, fo 84 ro, éd. 1597.)

— Prévoir :

Le dictateur *pourvoians* que il ne convenist pas aus Roumains avoir guerre... (BERSUIRE, *Tite Live*, Richel. 20312 ter, fo 35 ro.)

— Régler d'avance, tramer :

Deus l'*aveit* issi *purveu*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 2769, Andresen.)

Li borgois traitent d'une part,
Com cil qui ere de mal art,
Et *porvirent* la trahison,
A enginer lor compaignon,
Et distrent la souduison.
(*Chastoiem. d'un père*, Richel. 19152, fo 9c.)

— Act., procurer, se procurer :

Donckes si li pechieres ke geist en sa plaie ne s'angoisset mies, por cai s'angoisset li mejes ke par medicine li doit *porveoir* santeit ? (*Greg. pap. Hom.*, p. 96, Hofmann.)

Le concierge *avoit* quis, *pourveu* et acheté toute ceste marchandise. (FROISS., *Chron.*, XV, 5, Kerv.)

Le conte de Fois *avoit pourveu* a toutes ses garnisons de bonnes gens d'armes. (ID., *ib.*, XI, 67.)

Faites que vous aiez aide
Et que l'emportez la derriere,
Et li *pourveez* une biere.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au Moy. Age*, p. 570.)

Dieu *prouverra* pour soy l'oblation de l'holocauste. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XXII, 8, éd. 1534.) Lat. providebit. Impr., *prouvenra*.

— Gouverner :

Par Dieu qui tot le mont *porvoit*.
(*Rom. du comte de Poit.*, 47, Michel.)

Cist est architipes dist
De Deu le prince ke tut *purvit*.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, II, fo 152c.)

A ceulz et a celles qui des ore en avant gouverneront et *pourverront* les biens et la maison du devant dit hospital. (1288, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 195, Arch. S.-Inf.)

— Défendre, protéger :

Belle Emmelos, fit il, Dieus vous *porvoie*.
(AUDEFR. LE BAST., P. Paris, *Romancero*, p. 30.)

Car comme li consaux de tel aage apartienent au roi, li rois le *provet* contre le conchiement que l'en lor fet. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 9, Rapetti.)

Rois doit *provoer* son peuple par reson, et aus garder de peril et de domage. (*Ib.*, XIX, 15.)

— Réfléchir, refléter :

La mer *porvoit* le ciel, apres
Lieve uns orage et uns tempes.
(*Blancand.*, 2209, Michelant.)

— Réfl., différer :

Elle n'avoit voulu rien faire, ains se *pourveoit* de jour en autre, de dimanche au jeudy. (*Arresta Amorum*, p. 26, éd. 1731.)

— *Porveu*, part. passé, résolu :

Car de ce faire soumes bien *pourveu*.
(*Enf. Ogier*, 1977, Scheler.)

— Préparé, prêt :

Pourveus de son fait. (Froiss., *Chron.*, VIII, 181, Kerv.)

Estoit tou *proveu* .xv. jours la devant. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 385, Chron. belg.)

— Prudent, sage :

Or seiez *porveu* et si ben conseillié
Ke mes n'iert estrif entre nus kommencié.
(Garn., *S. Thom.*, Richel. 13513, f° 17 r°.)

Il n'a si *pourveue* rien
Ou mont.
(*Amaldas*, Richel. 375, f° 322d.)

Adonc appella Pilates les *pourveuz* homes et les plus sages. (*La Passion*, ms. Dijon 298, f° 176a.)

Homme *pourveu* et sage le bailli de Roen. (1336, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 159 v°.)

Il se tint tous garnis et *prouveus* en le conté d'Evreus pour attendre le roy de Franche. (Froiss., *Chron.*, IV, 350, Luce.)

Ainssi l'avoit ordonné le tres *porveu* sage roy. (Crist. de Pisan, *Charles V*, 3e p., ch. 7, Michaud.)

Comme cil qui *pourveu* estoit en toutes choses. (Id., *ib.*, ch. 45.)

Que il (le roi) soit plus sage, plus *pourveu* que nul de ses subgiez. (Id., *ib.*, ch. 63.)

— *Porveu de*, qui prend soin de, qui s'inquiète de :

Et avec ce, comme tres saige, et *pourveu* du bien de son ame (ainsi que tout bon chrestien doibt vivre ainsi qu'il vouldroit mourir), il a faict son testament. (*Livre des faicts du Mar. de Boucic.*, 4e p., ch. 3, Buchon.)

— En parlant de chose, attentif, sage :

En diligent trattié et *porveue* deliberation. (1310, Hyerres, Arch. Seine-et-Oise.)

Ares *pourveue* discretion et parfaite prudence. (*La Thoison d'or*, prol., f° 1 v°, éd. 1530.)

— Satisfait :

Dont, s'i vous plaist, je seray receu,
Et de ma requeste *proveu*,
Je vous emprie.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 414, Guessard.)

— *Faire porveu*, pourvoir, aviser à une chose :

Quant aulcun heritaige eschet a aultre par ligne lateral ou collateral et on luy veult mettre empeschement, par ceste action il peult et doibt *faire* remedie et *pourveu*. (Bout., *Som. rur.*, I, f° 53 r°, éd. 1539.)

porveor, *-eour*, *-eeur*, *-eur*, *-oieor*, *pour.*, *pro.*, s. m., celui qui pourvoit à quelque chose, qui la procure, administrateur, proviseur :

Je voeil k'il soit *proveres* et despensiers d'iceles choses ki au cors besoigneront. (*Rom. du S. Graal*, Richel. 24394, f° 15c.)

Mesires Pieres dou Kaisnoit capelains dou kastiel et *pourveeres* del hospital devant dit. (1248, *Donation à l'hôpital du Quesnoy*, Tailliar, p. 163.)

Par le consel le provost ou le *pourveur* de Aymeries. (Juin 1248, *Ch. de Gilles de Berlaimmont*, Anchin, Arch. Nord.)

Porveour del hospital. (1248, Bonneffe, Arch. de l'Etat à Namur.)

Li *pourveeres* del hospital sainte Elizabeth. (Mars 1250, Fontenelles, Arch. Nord.)

Li *porveur* del bacin del saint Espir par l'assens des eskievins ont werpit et donet a rente a Jakemon Costart .iii. bonniers et .i. jornel de tiere. (Décembre 1252, *C'est Jakemon Costart, et Gillion le Noirier et le Bacin del St-Espir*, chirogr., Arch. Tournai.)

Frere Nicholes, *porveeres* del hospitail outremeir par le veskeit de Liege. (1253, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 22b.)

Sires et *porveerres* de toutes les terres. (G. de Tyr, XIX, 20, Hist. des Crois.)

A ses *pourveeurs* manifeste
Que il facent pavillons tendre.
(Beaumanoir, *Manekine*, 2144, A. T.)

Et si furent li frere et li *porveor* de la devant dite maison des malades. (Juillet 1270, *Grands Malades*, Arch. de l'Etat à Namur.)

Il est ordenerres et gouverneres et *pourvoieres* de sa maisnie. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 16b.)

Dant Rasson, moine et *porveour* de l'Eglise de Corbye. (1283, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 126 v°.)

Pieron de Costentaing, *pourveur* de le tavle des povres de Kain. (Avril 1285, *C'est Mikiel Colemer*, chirogr., St Brice, Arch. Tournai.)

Porveeur des biens temporeus dou Paraclit. (1288, *Compl. du Paraclet*, f° 1 r°, Arch. Aube.)

Yzaar estoit provos, c'est a dire procureres et *porveerres* de le maison le roy. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 108c.)

Achab dist a Abdie, le *pourveur* de son ostel... (*Ib.*, f° 117b.)

Qu'il de ceste choze fust *porveeres* et despenseres. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 68d.)

Que li maimbour ou li *pourveeur* de la dite tavle peussent penre wages dedens ladite maison. (Oct. 1298, *Ch. des échevins de Mezières*, Arch. hôpit. Mézières, Table des pauvres, Arch. Ardennes.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Nicholes li Boucliers et Jehans des Moulins, *pourveur* des povres de le parosse Nostre Dame de Tournai pour les povres bourgois, ont dounet a loial cens par .vi. ans a venir nouvielement a Colart de Biertaincrois, le mounier, tel partie et tel droit ke li povre bourgois ont ou moulin de Biekeriel. (1298, *C'est les pourveurs des povres de Nostre Dame de Tournai*, chirogr., Arch. Tournai.)

Pourveour, provisor. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

De ceste tenanche et de no vigne rendons nous au *pourveur* .iii. poules. (*Ch. de 1399*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 211.)

A Frere Jehan d'Anthoing, *pourveur* de l'eglise et couvent des Freres Meneurs, en Tournay, pour le salaire, paine et travail de .vi. freres religieux de la ditte eglise, qui ledit feu Colard Fievet porterent terre en ou clostre d'icelle eglise .xxiiii. s. .iii. d. tourn. (30 décembre 1404, *Exécut. testam. des époux Fievet du Puch*, Arch. Tournai.)

Dan Henri delle Cherais *proveur* del monasteir de Saint Lorent. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 335, Borgnet.)

— Adj., qui prévoit :

Sage homme et de parfont conseil et merveilleusement *pourveeur* des choses qui estoient a venir. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., III, 10, P. Paris.)

— Fém., *porveeresse*, *pourveairesse*, celle qui pourvoit :

Nature, dame et *pourveairesse* de toutes choses. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 136 r°.)

porvertir, *pour.*, v. a., renverser :

Le orfenin e la vedve recevrad e la veie des feluns *porvertirad*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlv, 10, Michel.)

Cil *porvertent* tuit droiture
Por terriene porcture.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, 11, f° 152b.)

— Détourner :

Es tu ceo qui mun frere *as pourverti* de sa lei et de ses deus k'il aourout? Dunc respundi l'apostle : Jeo ne l'*ai* pas *pourverti*, ainz l'ai converti de la false lei a la veraie lei. (*De S. Barthelemy*, Richel. 19525, f° 40 v°.)

porveuable, voir Porveable.

porveuement, *-vuemant*, *pour.*, adv., avec prévoyance, avec précaution, avec prudence :

Paour de mainte mal delivre,
Quar *porvuemant* fait a vivre.
(*Lyon. Ysop.*, 1067, Foerster.)

On escripvi doulcement et *pourveuement* au roy et a son conseil. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 96d.)

Qu'il ovre *porveuement* et sagement. (*Cyrurgie Albugasys*, ms. de Salis, f° 100d.)

Il est tres vertueux et tres saige de bien et *pourveuement* ordonner tous ses faicts. (*Livre des faicts du Mar. de Boucic.*, 4e p., ch. 10, Buchon.)

— *Non porveuement*, sans avoir pris ses précautions, à l'improviste :

Comme ilz ne doubtassent nulle chose moins que on ne assaillit hors, furent surpris *non pourveuement*. (*La seconde Decade de Tit. Liv.*, III, 32, éd. 1530.)

— Résolument :

Dont respondy le roy tout *pourveuement* et sans delay. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 122 v°.)

— Nettement :

Il sceurent bien tout clerement et *pourveuement* comment il en estoit. (FROISS., *Chron.*, XIV, 273, Kerv.)

PORVEUR, voir PORVEOR.

PORVEYSSANCE, s. f., approvisionnement :

Sur lequel faict ont esté d'accord tous et d'une voys que sur lez fais et affayres quelcunques de la ville l'on commectet sept personnes, lesquels ayent plain povoir et puissance de visiter les affaires d'icelle ville et faire reparacions et *porveyssance* des vivres pour la ville. (21 oct. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 329, Guigue.)

PORVIL, *pourvil*, s. m., mépris, humiliation :

Qui mout la tienent en *porvil*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 183c.)

Savoir porrez que Deu de l'ire
Desert molt tost et cele et cil
Qui prodome tinent en *porvil*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 143b.)

Partout (Chilpéric) requist et clers et [lais
Pour avoir de son frere pais.
Sigebiers, vaillant une pomme,
N'en fist pour le pape de Romme,
Et moult tint Fresonde en *pourvil*
Et de Gaille l'en kaça il.
(MOUSK., *Chron.*, 804, Reiff.)

PORVILER, *-villier*, v. a., injurier, traiter avec mépris :

Les desloiaus, les larrenesses qui ensi *ont* mon(t) escu avilleni et *porvillié*. (*Merlin*, II, 235, A. T.)

Il me commença a *porviler* et a dire vilaines paroles. (*Rom. d'Agrav.*, Richel. 333, f° 5 v°.)

PORVILLIR, *pour.*, v. a., injurier :

Il se coumencha a blasmer et a hounir et a *pourvillir* et dire a soi meismes.... (*Merlin*, II, 170, A. T.)

PORVIR, *pourvir*, verbe.

— Act., pourvoir :

Il le doit de tout *porvir* ausi que son enfant. (*Pièce de* 1248, ap. d'Herbomez, *Etude sur le Dialect. du Tournaisis*, p. 40.)

... Jou Sohiers de Lespiere... pensans et convoitans a *pourvir* m'ame de salut, fach et ordonne men testament. (1315, *Test. Sohier de Lespiere*, Arch. Tournai.)

— Neutr., être prévoyant :

Car homs qui entre en mer n'a pas tous ses vo- [loirz,
.I. sages homs si doit *pourvir* en tous endrois.
(*B. de Seb.*, V, 43, Bocca.)

— Donner ses soins :

Mais aujourd'ui voy maint homme encliné
Pourvir aux gens et non pas a l'office.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, III, 204, A. T.)

PORVOCHEMENT, voir PROVOQUEMENT.

PORVOI, *pour.*, s. m., prévoyance :

Ci a, dist il, assez lasté,
Moine noir sont de grant *pourvoi*.
Il ont tout gasté, bien le voy.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 64.)

PORVOIAUBLE, voir PORVEABLE.

PORVOIEMENT, voir PORVEEMENT.

PORVOIENCE, voir PORVEANCE.

PORVOIER, voir PORVEER.

PORVOIERIE, *pourvoirie*, *pourverrie*, s. f., office claustral, emploi de pourvoyeur :

Parmy le pris de .v. poulles... que ledit Jehan et ses hoirs seront tenus de rendre et paier chascun an a nostre *pourverrie* au jour de Noel. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 422 r°.)

Office de *pourverrie*. (1514, *Reg. de Corbie* B, f° 215, ap. Duc., *Provisor refectorii*, sous *Provisor*.)

— *Droit de pourvoirie*, droit qui consistait à s'emparer, au nom du roi, de ses parents ou officiers, des chevaux, voitures et provisions des vilains, sans rien payer. (Chéruel, *Hist. de Rouen*, II, 161.)

PORVUEMANT, voir PORVEUEMENT.

1. **POS**, s. m., tranquillité :

Ils commandoient surtout quand falloit poindre [et mordre,
Puis en paix ils mettoient toute police et ordre.
Et ainsi fut d'empuis ce Conan un grand *pos*
Que tinrent la Bretagne en paisible repos.
Bretagne fut en *pos* jusqu'a Hoel le Grand,
Qui en faits et en dits fu moult prince flagrant ;
Mais quand fut mort ce roy, le meilleur que peut [estre,
Bretagne vit que c'est que de perdre tel maistre.
(*Les Cheval. Bannerets*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XII, 439.)

— Cessation de poursuites :

Après que principalle personne sera venue pour garantir son plege qui en aura clamé garant, le plege doit estre mis en *pos* tant qu'il soit veu que sera du garantaige. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 125, ap. Ste-Pal.)

2. **POS**, voir PUIS.

POSAGE, s. m., rade :

Une fort belle et grande baye pleine d'iles et bonnes entrees et *posage* de tous les temps qu'il pourroit faire. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, éd. Tross 1866, t. I, p. 264.)

POSE, *poze*, *posse*, s. f., repos, séjour :

Cist ne rovent estre em *pose*.
(*S. Brandan*, 1109, Michel.)

Cist n'i roverent estre en *pose*.
(*Ib.*, Ars. 3516, f° 104a.)

— Moment, temps :

N'ert de Rome adont nul cose
Ne ne fu puis de mult grant *pose*.
(WACE, *Brut*, 27, Ler. de Lincy.)

De grant *pose* mot ne suna.
(ID., *Rou*, 3e p., 2930, Andresen.)

Si commençames a parler
Si com l'en fet de maintes choses,
Tant que ce vint au chief de *pose*,
Si me dist c'un fill aviez.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 227d.)

N'i avoit pas esté grant *pose*
Quant...
(*Rom. de Tebes*, Richel. 60, f° 2e.)

Il estoit mors, ja avoit *pose*.
(*Ib.*, f° 11d.)

D'amer est merveilleuse cose !
Mervelles fait en poi de *pose*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 315e.)

Adonc a porpenser s'est pris,
Et quand il ot pensé grant *pose*,
Si dit..
(*Renart*, Br. XI, 3356, Martin.)

Vers le saut Wautier tant musai
Que grant *pose* du jor usai.
(*Mort Larguece*, Richel. 837, f° 280c.)

Quant je l'eutz lavé une *posse*
Soudain se va dresser son chosse.
(*Fille basteliere*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farc., moral. et serm. joy.*, t. I.)

Ceste villaine alla jetter ses yeux
Sur ung vieillart riche, mais chassieux,
Laid et hideux trop plus que ne propose,
Ce non obstant il en jouit sa *pose*.
(J. MAROT, *Ballad. d'Amour*, II, dans les *Œuvres de Cl. Marot*, t. V, p. 331, in-12, éd. 1731.)

— Absol., un certain temps, longtemps :

Lungement i out sujurné,
E France *pose* en paiz esté,
Quant Rou a Roem ariva.
(WACE, *Rou*, 1e p., 746, Andresen.)

Li Dus tint *pose* en paiz Bretaigne o Normendie.
(ID., *ib.*, 2e p., 1327.)

Mal out el cors, *pose* langui.
(ID., *ib.*, 3e p., 2216.)

Quant ensemble orent veillé *pose*.
(ID., *ib.*, 2857.)

Tristran s'en vet, retorné sont
Cil qui *pose* convoié l'ont.
(*Tristan*, I, 2898, Michel.)

— Mesure pour les liquides :

20 *pozes* de vin valant deux pipes. (1396, Chap. de N.-D. de Montmorillon, Arch. Vienne.)

— Mesure agraire :

Ils doivent payer chescun an demy carteron d'avaine de la *pose* de terre et de la soiture de prez de leurs heritaiges. (1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

Norm., *pose*, un certain temps, assez longtemps. Suisse, *pose*, ancienne mesure de surface pour les prés, les champs et les forêts, qui valait la moitié de la *faux*, ou 32,768 pieds de champ.

POSEE, *pousee*, s. f., pause :

Cela luy dist lors sans longue *pousee*.
(O. de S. Gelais, *Enéid.*, Richel. 861, f° 9ᵃ.)

— Moment de repos :

La mer se regorge contremont, et se remue incessamment, toutesfois elle a deux *posees* par chacun jour. (Belon, *Portr. d'oys.*, f° 5 r°, éd. 1557.)

— *Posee de degré*, repos d'un escalier :

Posee de degré, f. Descanso, mesa de escalera. (Oudin, 1660.)

— Proposition, maxime :

Je t'admoneste comme frere
Que femme n'ayes espousee,
Et retiens bien ceste *posee*.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, II, 824, Tricotel.)

POSEIR, voir Posseir.

POSEMENT, *pau.*, s. m., lieu où l'on se repose, où l'on vit :

Le *posement* a houliers. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 26 r°.)

— Repos :

Pausa, repos, *pausement*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

POSEOIR, voir Posseoir.

POSESSER, voir Possesser.

POSIBLETÉ, voir Possibleté.

POSIDATION, s. f., possession :

O quelque *posidation*
Qu'il y ayt, il n'y a remyde.
(*L'Avantureulx*, p. 8, Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farc., moral. et serm. joy.*, III.)

POSITIONNAIRE, s. m., officier chargé de la répartition des impositions :

J. Auber, tauxeur et *positionnaire*. (*Compte de P. Mesenge, tres. de Mgr. d'Amb.*, 1495-96, Arch. S.-Inf. G 82.)

POSITOIRE, s. m., reposoir :

Ung marchet que l'on avoit faict avec Beyart, pointre, pour illuminer le *positoire* du St Sacrement servant au cuer de le dicte église. (1627, *Comptes de St Piat*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XIX, 474.)

POSITOR, s. m., celui qui expose; *positor de plait*, jurisconsulte habile à entamer un procès :

Gille visconte, qui fu plus soutil *positor de plait* que tous les autres vavassours de son tens. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 570, Beugnot.)

POSITURE, s. f., placement, action de placer :

Dessus ce foyer soit faict de toute part une *positure* de tuilles muraillees. (*Ciel des philos.*, c. 19, éd. 1547.)

Sit signifie quelque *positure* et ajancement des parties au respect de leur tout : comme estre assis, estre debout, estre a l'envers, estre panché, etc. (A. Jamyn, *Dis. de la philos.*, Œuv., 2ᵉ vol., f° 145 r°, éd. 1584.)

POSNEE, *-eie*, *podnee*, *ponnee*, *ponee*, *poneie*, *pohneie*, *podnie*, s. f., orgueil, arrogance, insolence, bravade, jactance ; parole, action arrogante, insolente :

Bonourez li huem ki posat Deu sa fiance, e nen est tresturnez as orguilz e as *ponnees* de mençunge. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXIX, 5, Michel.)

La vile asiet par la fiere *posnee*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 147ᵃ.)

Vasaus, fait il, trop grant *posnee*
Aves fait quant çaiens venistes,
Saciés, grant folie fesistes.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 90ᵃ.)

Vassal, dist il, trop grant *posnee*
Avez fet quant ceanz entrastes.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 161ᵈ.)

Vassal, dist il, trop grant *posnee*
Fetes, quant si vos me boutez.
(*Ib.*, f° 220ᵇ.)

Contre .I. paien combat, qi est de grant *ponee*.
(J. Bod., *Sax.*, CCLXXXVII, Michel.)

Baudoins ot le Saisne qi molt le desagree :
De son oncle mesdit et a fait grant *ponee*.
(Id., *ib.*, CCXXXIII.)

La gent paiene ert morte et confondue,
Et a Braiher la *posnee* abatue.
(Raimb., *Ogier*, 10192, Barrois.)

Ne proise gaires les *posnees* Ogier.
(Id., *ib.*, 4353.)

Le fil Brehier qui tant ot grant *ponee*.
(Id., *ib.*, ms. Durh., bibl. de Cos., V, II, 17, f° 133ᶜ.)

Vous pores recorder a le gent redoutee
De Godefroy, le duc, l'estat et le *ponee*.
(*Chev. au Cygne*, 4384, Reiff.)

Et jura Mahommet, ou sa foy fut donnee,
Qu'a Solimant fera abatre so *posnee*.
(*Ib.*, 5526.)

Et dist Cornumarans : Laissies vostre *ponee*.
(*Ib.*, 20139.)

Pour aidier Godefroit, au trençant de l'espee,
Encontre le soudant et sa grande *ponee*,
Qui vient viers Godefroit a baniere levee.
(*Ib.*, 21702.)

C'est ly Rouges Lyons, qui maine grant *ponee*.
(*Ib.*, 9070.)

Ne vot de Labigant oir nule *ponee*.
(*Ib.*, 32757.)

Laissez des ore le mult parler en *podnee*. (*Rois*, p. 6, Ler. de Lincy.)

Ne sot prendre consel comment soit sa privee,
Et se ele li mande, crient que n'en soit blasmee,
Et se il vient a lui, ce semblera *posnee*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 58ᶜ, Michelant.)

Par orgoil grant et par *podnee*.
(*Vie de S. Thom. de Cantorb.*, 850, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Donc est remese sa *ponee*.
(Guillaume, *Best. div.*, 3421, Hippeau.)

Qui en parlant fait grant *ponee*,
Et puis apres fait pou de fait,
En parler ne scet qui se fait.
(*Ysopet I*, Fab. LXII, Robert.)

Mais plus raisnablement est la cose atornee,
Car moult aves esté de grande renomee,
Si m'aves bien servi, sans mauvaise *posnee*.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 330, P. Paris.)

Molt est fox qui meine *ponee*
De chose qui li est prestee.
(*Renart*, Br. VII, 37, Martin.)

Par mautalant a sa barbe juree
S'il est baron de si grant renommee
Qu'il li faisoit outrage ne *ponee*
Que nel pandisse a .I. arbre ramee.
(*Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 34ᵃ.)

Mais cest .Ba. demener son bobant
Vers les Lombars et sa *posnee* grant.
(*Auberi*, Richel. 859, f° 3ᵈ.)

Quant furent ens, sans demener *posnee*
A Mantanors la fee araisone[e].
(*Auberon*, 879, Graf.)

E lur muilliers od aus, dames de grant *ponnee*.
(*Horn*, ms. Cambridge, 440, Stengel.)

Boutez ou ferez de l'espee,
Si abatez ceste *posnee*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 167ᶜ.)

Garins, ce dist li rois, molt meneis grant *poneie*.
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, Romv., p. 348.)

Quar il a en ceste contree
.I. chevalier de grant *ponee*.
(*Durm. le Gall.*, 3253, Stengel.)

Guis i menra *posnee*
De la clokete et d'un frestel
Et de sa muse au grant forrel
Fera la rabardie.
(J. Erars, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 21, 8.)

Pastore qui mult ert saine,
Et d'autre part Robinet
Qui grant *ponee* demaine.
(Moniot de Paris, *Chans.*, ib., III, 44, 8.)

S'il moinne *ponnee*
En ferez cembel.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 73, 31.)

Por la bealtei qu'il m'ot doneie
Encharjai ge si grant *pohneie*
K'ainc nel deniai puis àoreir.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 73 v°.)

Plainz de bobans et de *ponee*,
Si come la vesie enflee.
(*De Celuy qui espousa l'ymage de pierre*, 37, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 294.)

Poi priseroie sa *posnee*,
Se j'avoie la mer passee.
(Phil. de Remy, *Jeh. et Blond.*, 2317, A. T.)

Et font cols du bout des eschines,
Et font cornes de lor poitrines.
C'est grant viltance
Que fame est de tel contenance,
Je n'ai point de bone esperance
En tel *posnee*.
(*Dit des Cornetes*, 42, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 89.)

Fuiant s'en vet li rois, sa targe a jus gitee
O .IIII. cenz Grifon qui moinnent grant *ponee*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 46 r°.)

Do, fet Kalles le roi, moult mainez grant *posnee*,
Trop aves grant orgueil et grant fierté menee.
(*Doon de Maience*, 6449, A. P.)

Puis s'escria apres : Fel Sarrasins puant,
Vo *posnee* ne prise .I. denier vaillissant.
(*Gaufrey*, 1102, A. P.)

A petit purcel donne Deus bon *podnie*. (*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, t. II, p. 462.)

Au tournoy a Cambray vint monstrer sa *posnee*.
(*B. de Seb.*, II, 977, Bocca.)

Et d'autre part seroit tres grant honte aprouvee
Pour la grant baronnie que ci est assamblee
De livrer un assault en menant grant *ponee*
Pour laissier tout en pais et faire retournee.
(Cuv., *B. du Guescl.*, Var. des v. 19811-19835, Charrière.)

Pour Orgoel et les siens combatre
Et leurs grans *posnees* abatre.
(Froiss., *Poés.*, I, 297, 2572, Scheler.)

Vous cognissies encores petitement le *ponee* des Gascons et comment il s'outrecuident. (Id., *Chron.*, VI, 123, Luce.)

Chandos, Chandos, ce sont bien des *posnees* de vos Engles qui ne sevent aviser riens de nouvel; mes quanqu'il voient, leur est biel. (Id., *ib.*, V, 29, Luce.)

Que cil François font maintenant de fumees et de *posnees* pour un mont de villains que il ont ruet jus. (Id., *ib.*, X, 204, Kerv.)

Il sont plains de *ponees* et de oultrecuidances. (Id., *ib.*, XVI, 2, Kerv.)

Uns cevaliers gascons yssi par se *ponee*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6294, Chron. belg.)

Et puis, pour vostre honneur sauver,
Vous nous servez de vos *ponnees*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 30133, G. Paris.)

POSNOIS, *ponois*, s. m., puissance, haute position :

.I. en i ot de grant *ponois*,
Qui moult hantoit chies .I. borgois.
(*De la Borgoise d'Orliens*, 17, Montaiglon, *Fabl.*, I, 117.)

POSOERA, s. f., terme d'injure :

Tu as appelé ma femme *posoera* et sorciere. (1457, Arch. JJ 189, pièce 162.)

POSOIR, *pousouer*, s. m., reposoir ?

Au *pousouer* de Mirebel. (*Cart. de Vivoin*, f° 123 r°, ms. Bibl. du Mans.)

POSON, voir Paisson.

POSQUE, s. f., boisson faite avec de l'eau et du vinaigre :

De la *posque* qui est une composition d'eau et de vinaigre. (Guill. Gueroult, *Hist. des plantes*, p. 481, éd. 1549.)

Posque, a potion, or drinke made of vinegar and water. (Cotgr., 1611.)

POSSAIER, voir Posseer.

POSSE, voir Pose.

POSSEAIR, voir Posseir.

POSSECER, voir Possesser.

POSSEDERESSE, voir Possideresse.

POSSEER, *possoier*, *possaier*, *possaer*, *possever*, *possiver*, *poissaer*, *pousseer*, *pousoier*, *poussaer*, *porseer*, *porsoier*, *porsoyer*, *porsaer*, *porsier*, *pourseer*, *poursseer*, *poursoier*, *pourssoier*, *poursoyer*, *pourssaier*, *poursayer*, *poursaer*, *pourssuer*, v. a., posséder :

Se tu vels *porsoier* le champ par droiture,
achate le et *porsie*. (*Bible*, Richel. 899, f° 126[d].)

A tenir, a *possaier*. (xiii[e] s., Fontevr., anc. tit., 241, Arch. M.-et-Loire.)

A *porseer* em pez. (1255, *Ch. de G. de Launay*, 5, Ste Mar. de Boquien, Arch. C.-du-N.)

A tenir e a avoir e a *porseer*. (Avr. 1258 ou 1259, *Chart. angev.*, Revue de l'Anjou, t. II, 1[re] part., p. 204.)

A aveir et a *porsaer*. (26 janv. 1262, *ib.*, p. 208.)

Que li mestre et le frere devant diz tiegnent, oient et *possivent*. (Fév. 1275, *Lett. du senech. de Dammart.*, Hôtel-Dieu de Meaux, H B 42.)

A tenir et a *poursoier* les choses devant dites. (1279, *Cart. de S. Denis*, Richel. l. 5415, p. 437[b].)

Tiengnent et *porsiaient* totes les chouses immobles et heritaux. (1284, la Couture, Arch. Sarthe.)

A tenir et a *possoer*. (1285, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A tenir et a *pousseer*. (1287, Grestain, Arch. Eure.)

Les queles choses les diz religieux ne pooient tenir ne *poursaer* a heritage senz mon assentement. (1289, *Cart. N. D. de Beaug.*, f° 49 r°, Arch. Loiret.)

A tenir, a *porsoyer*. (1292, Hôtel-Dieu d'Amboise, Arch. Indre-et-Loire.)

Hait et *possoie* paisiblemant. (*Lett. du c[te] de Nevers*, lundi apr. Touss. 1297, Hosp. de Nevers, Lazare, Arch. Nièvre.)

A avoir, a tenir et *possiver* des maintenant a touz jours perpetuelment. (1298, Arch. K 37[a], pièce 2 ter.)

A tenir, *possiver* et avoir. (Av. 1303, Hôtel-Dieu de Soissons.)

Poursseer la dite rente. (1309, *Ch. du garde du sceau de Valognes*, S. Sauv., Hardinvast, Arch. Manche.)

A tenir et a *poissaer*. (1309, Fontev., anc. tit., Arch. M.-et-Loire.)

A avoir, a tenir, a *possoier*. (1310, Buzay, l. 20, Arch. Loire-Inf.)

A *poursoyer* en droit heritage. (*Lett. du vic. d'Avranch.*, dim. av. S. Lamb. 1310, M.-S.-Mich., paroisse, Arch. Manche.)

A tenir et a *pourssoier*. (1313, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

A avoir et a *pourssuer* par droit de heritage. (1324, Arch. JJ 62, f° 175 v°.)

Avoir et *pourssaier*. (*Lett. du bailli de Chartr.*, sam. apr. épiph. 1328, Filles-Dieu, Arch. Eure-et-Loir.)

Avoir et *poussaer*. (Châteaudun, mardi apr. Epiph. 1334, S.-Avit, Arch. Eure-et-Loir.)

Lesquelles choses (leur) avons donné et octroyé a tenir, avoir et *posseer* a touzjours. (1340, *Ord.*, XII, 60.)

A tenir, *poursayer* et espletter tous les diz heritages. (1348, *Lett. du garde de la prév. d'Orl.*, S. Aignan, Fleury, Arch. Loiret.)

A tenir, avoir et *pousoier*. (*Ch. du garde du sceau de Bay.*, S. Nic. d'été 1358, Repert. fabr. Bajoc., f° 11 r°, Bibl. Chap. Bayeux.)

Apres cen le devant dit Guillaume la rendi et bailla (la Haye-Compérée) as devant dis religieus, comme leur, a tenir, *pourseer* a tousjours mais en pur, franc et perpetuel allieu. (*Chron. de S. Ouen*, p. 64, Michel.)

— *Posseant*, part. prés., possesseur :

Toute chose qui est possise est aussi comme de la substance du *possevant*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 528[d].)

POSSEIR, *poseir*, *posseair*, *pouseir*, *porsair*, *porssair*, *porsaeir*, *pourssair*, *poursaair*, *poursoair*, *poursouair*, *poursuir*, *poursuyr*, *poursievir*, v. a., posséder :

A avoir et a *poseir* a tous jours. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 204 v°.)

Et celle maison deseurdite werpirent cilh Gilhes et se femme deseurdit a celi Wathier et a sa femme deseur nommeis et leur affaitont par devant seans en justice selonc le loi et le coustume delle vilhe de Dynant par teilh droit com ilh dierent a *posseir* las et lour hoirs sos jors mais em pais, sens calenge. (*Acte du 31 janvier 1260*, Echevinage de Dinant, Arch. Namur.)

A tenir et a *posseair*. (1276, *Donat.*, Marmout., Samblançay, Arch. Indre-et-Loire.)

A aveir, a remainneir e a *porsair*. (1277, *Cart. de S. Aubin*, Arch. Côtes-du-Nord.)

A avoir et a *porsaeir*. (*Ib.*)

A *poursaair*. (1281, *Lett. du Bailli de Blois*, Marmoutier, Verdes, Arch. Eure-et-Loir.)

A prandre, a tenir, a *pourssair* et a aveir en paiz. (1291, *Adjud.*, Ste-Mar.-de-Boquien, Arch. Côtes-du-Nord.)

Les dites chouses *poursouair* et expleter. (1294, *Lett. de Ch. c[te] de Val. et d'Alenç.*, la Hubaud., 42, Arch. Sarthe.)

Apprendre, *apporssair*, a aveir, a tenir. (1296, Dolo, Arch. Côtes-du-Nord.)

A tenir, a avoir et a *poursoair*. (1296, Ste-Croix, layette des fondat., Arch. Loiret.)

A tenir et *poursievir* par ledit chevalier. (1309, Arch. JJ 39, f° 60 r°.)

A avoir et *poursuir* desorenavant. (1308, Arch. S 129, pièce 28.)

A tenir, a avoir et a *poursuyr* la dicte rente. (10 juill. 1372, *Ch. du garde du sceau d'Avranches*, Mont S.-Mich., paroisse, Arch. Manche.)

Tenir et *pouseir*. (20 déc. 1377, *Lett. du garde du sceau de S.-Sauv.*, ab. S.-Sauv., paroisse S.-Sauv., Arch. Manche.)

POSSELET, voir Postelet.

POSSEOIR, *posseoyr*, *poseoir*, *possoir*, *possoioir*, *possivoir*, *pousseoir*, *pouseoir*, *poussuioir*, *poussivoir*, *porseoir*, *porceoir*, *porsoir*, *porsooir*, *porsoioir*, *porsuioir*, *porsuivoir*, *porsivoir*, *pourseoir*, *poursseoir*, *pourceoir*, *poursoir*, *pourssoir*, *poursooir*, *poursoer*, *pourssoer*, *poursuioir*, *poursuivoir*, *poursivoir*, *poursievoir*, *pürseoir*, *poiseoir*, verbe.

— Act., posséder :

Par heredited *pursedums* le saintuarie de Deu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXII, 11, Michel.)

Remembrere seies de la tue congregatiun, laquele tu *pursesis* des le cumencement. (*Ib.*, LXXIII, 2.)

Purseums a nus la bealté de Deu. (*Lib. Psalm.*, Cambridge, LXXXII, 12, Michel.) Lat., possideamus.

Ne cité ne chastel ne *porserrez*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 324, Michel.)

Eisi la terre par non,
Com faite est la devision,
Que il la tienge, ait e *porsee*,
Si qu'ele ne li seit mais forcee
N'a eir qu'il ait.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6805, Michel.)

Vendoiz ceu ke *porseoiz*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 48, Hofmann.)

L'anguse de mon corage me *possis*. (*Dial. anime conquerentis*, ms. Epinal, Bonnardot, Arch. des Miss., 3e sér., I, 275.)

Que il li leust a *porsivoir* la chose. (G. DE LENGRES, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 52a.)

Li preuz de *porseoir* la chose est en ce que jaçoit ce que ele n'est pas a celui qui la *porsiet*... (*Institutes*, Richel. 1064, f° 82b.)

Li orfelin et li tutor, s'il *porsient*, sont tenu por possessor; et se un tutor *porsist*, autant en doit l'en dire. Se tu me demendes la chose que ge tien, par jugement qui a esté dit contre moi, et ge apele au roi, l'en demende se ge tieng cele chose, et l'en dit a droit que ge la *porsief*, tant com la cause de l'apel durra. (*Liv. de jost. et de plet*, II, x, § 27, Rapetti.)

Ja a eise ne sera
Home qui granz richesces a;
Car a grant travail sont conquises,
Et a grant pour *sont porsises*.
(*Besant de Dieu*, 957, Martin.)

Un philosophe *esteit* jadis
De mult grant richesce *porsis*.
Jeo di *porsis* : si di a droit,
A qui la parole entendreit.
Cil *est* de richesces *porsis*
Qui les amoncele tut dis,
Il nes a pas, eles ont lui.
(*Ib.*, 965.)

A tenir, avoir et paisiblement a *pousseoir*. (1253, *Lett. de J. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (35).)

Et sus totes les autres choses iceux meines *porseeint* davant le contenz. (1255, *Ch. de G. de Launay*, S.-Mar. de Boquien, Arch.C.-du.N.)

Avoir, tenir et *porsooir*. (Fév. 1259, *Ph. de la Boce*, N.-D. de Chart., c. LXIII, Arch. Eure-et-Loir.)

A *porsooir* et a avoir. (1262, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)

Tiengent et *porsegent* peziblement les chouses devant dites. (1272, Bercé, Arch. Sarthe.)

Tienent et *poursoient* les devant diz quatre arpenz de terre. (1273, Arch. S 4255, pièce 70.)

Tenoient et *poursuioient*. (1273, Jarcy, Arch. S.-et-Oise, A 820.)

Tiegnent et *possoient* en morte main une piece de pré. (1275, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch. Seine-et-Oise.)

Tiegnent et *posseint*. (*Ib.*)

Que il avoit, tenoit et *poiseoit* de son propre heritage .cx. arpenz de bois. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 171 v°.)

Por tenir et por *porsoioir*. (1280, *Lett. de Jeh. sires de Chatiavillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Aient, tiegnent, *poursivent* et esploitent en main morte. (1281, *Cart. de S. Denis*, Richel. l. 5415, p. 443b.)

Aient et *poursiechent* franquement la moute qui... (1282, *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 261, Laffleur de Kermaingant.)

Et wiel et otrei que les devandiz abé, couvent et lor serjanz dessusdiz aient et *porciechent* la devandite franchise en pure et perpetuel aumosne. (1283, *Cart. hist. sur Fécamp*, Arch. Seine-Inf.)

Tenir et *poursooir*. (S. Hil. 1284, abb. de l'Eau, Rozay au Val, Arch. Eure-et-Loir.)

Aient, tiengent et *possiechent*. (1287, *Ch. du vic. de Bay.*, Aulnay, cote 253, Arch. Calv.)

Ils avoient, tenoient et *porsivoient* les choses qui s'ensievent. (1287, *Cart. de S. Denis*, Richel. l. 5415, p. 404a.)

Je veil tenir et *poseoir* du dit chapistre... (1291, Arch. S 275, pièce 12.)

Leurs biens et possessions que il ont et *poursieent*. (1291, *Ratif. de la comtesse de Blois*, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire, A 40, Arch. Loiret.)

A tenir, a avoer, a *pourssoer* e a esplectier. (19 juill. 1292, Arch. Maine-et-Loire, B 28.)

Tiengnent et *porsuient*. (1292, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

Eussent eu et tenu et paisiblement *poursis* d'ancienneté et oncores eussent, tenissent et *porseissent*... le pont de Saé. (1293, *Lett. de Ch. d'Anjou*, Fontevr., Pont de Cé, Arch. Maine-et-Loire.)

Affermerent que il avoient, tenoient et *poursivoient* de l'eritage dudit chevaler la tierce partie de un arpent de vigne. (1293, Arch. S 161, pièce 13.)

Tiengent et *pousieent* bien et paisiblement. (*Ch. du vic. de Caen*, vend. apr. ann. 1296, Trinité de Caen, Arch. Calvados.)

Aient et *poursieent*. (*Ib.*)

A avoir, a tenir, et *apporsoir* heritaument. (Jour de le feste S. Leenart 1297, S.-Aubin, Gouis, Arch. Maine-et-Loire.)

Acorda que l'abbé et le convent de Baugenci aient, tiegnent et *poursoient* pessiblement toutes les vignes... (1297, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, f° 39 v°, Arch. Loiret.)

Quanque il avoient et *poursievoient*. (1299, Arch. S 129, pièce 4.)

Ge *porsis* sers et anceles et molt grant maisnie. (*Bible*, Richel. 901, f° 1c.)

Je amenrai tres mauves bestes des genz et *porserront* leur meson. (*Bible*, Maz. 684, f° 163b.)

Cist est li termes ou quel vous *porserrez* la terre en .XII. lingnies Ysrael, car Joseph a double mesure, vous la *porserrez* chascuns yvelment. (*Ib.*, f° 185b.)

Li debonere sont beneuré, car il *poursuirront* la terre. (*Ib.*, f° 224b.)

Et me sui assis sus mon siege et en ai conquis la seignorie, et ai seurmonté Demetre et *ai poursise* la region. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Machab., XIV, ms. Ste-Gen.)

Tu cuides le nom de Dieu *porseoir* par pecunne. (ID., *ib.*, Act. apost.)

Poursoer et esploiter. (1302, Arch. S 208, pièce 9.)

Tendront et *pourserront* d'ore en avant. (1303, *Cart. de S. Preaux*, f° 179 v°, Arch. Eure.)

Tenoit et *poursuivoit* environ cinquante arpenz. (1303, Arch. S 275, pièce 90.)

Terres et rentes que eus ont et *porsient*... Les *ont* tenues et *porssises*. (*Ch. du bailli de Caen*, mardi av. nat. S. J.-B. 1306, Ardenne, Arch. Calvados.)

A prendre, avoir, recevoir et *pousseoir* chascun an. (1306, Arch. K 37b, pièce 34.)

Prendre, recevoir et *pourseoir*. (*Ch. du garde du sceau de Caen*, mardi dev. Letare Jer. 1307, Trinité, Arch. Calvados.)

Que il avoient, tenoient et *possivoient*. (1308, Arch. S 1504, pièce 43.)

Tienent et *poussuient* pesiblement. (1309, Arch. S 129, pièce 32.)

Un arpent de vingne que les diz freres avoient, tenoient et *poursuioient* de leur propre heritage. (1312, Arch. S 223, pièce 28.)

En droit heritage a *poursievoir*. (1312, Tréport, Arch. Seine-Inf.)

Avoir, tenir et *posseoir*. (1314, Ste-Croix, Grigneville, Arch. Loiret.)

Autres choses que il tenoit et *possoioit* es fiez. (1314, Arch. JJ 52, f° 50 v°.)

Se dessesirent et desvestirent en ma main de touz leur heritages que il avoient, tenoient, *porsuivoient* en la seigneurie de... (1314, Arch. S 117, pièce 2.)

Et *porsuira* le dit heritage. (1314, Lyre, ch. XII, Arch. Eure.)

Avoient, tenoient et *poussivoient* paisiblement une meson... (1315, Arch. S 87, pièce 47.)

A tenir, a *pourssoir* et a expleiter. (1319, Cunaud, t. I, ch. CVII, Arch. Maine-et-Loire.)

Tiengnent et *poursiegent* toutes celles dites chouses. (1321, Arch. Sarthe.)

Les possessions que il tiennent et *poursient*. (1326, Arch. S 73, pièce 3.)

Recongnurent eulx a avoir vendu et en nom de vente a avoir otreié et encore vendent a mestre Alain Legall, chanoene de Cornoaille et es siens et empres lui, a fin et perpetuel heritage a avoir et *possoir* a jamaes vingt soulz de cens ou de chef rente... (1326, *Cart. de Quimper*, Richel. l. 9892, f° 63 v°.)

Tensist et *poursseist* de l'abasse de Fontevraut une maison. (1330, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Les dis religieus *ont poursise* la dite pieche de terre a eus ballie. (1333, Estrée, Arch. Eure.)

Avons ottroyé... que les maistres, freres ou povres dudit hospital... puissent tenir et *posseoir* ledit manoir et jardins, pour lesdis povres soustenir et herbergier a perpetuité. (1333, *Cart. hôpit. S. Jacques*, Lett. d'amortiss. données par Philippe VI, Arch. hosp. Tournai.)

Tiengent et *pourcegent*. (1335, Arch. Sarthe.)

Que il conjoinctement ensemble avoient, tenoient et *poursivoient* comme la leur une meson. (1337, Arch. S 3679, pièce 12.)

Quicumques tendra et *pourserra* les dictes chouses. (Mardi apr. S. Den. 1338, Chaloché, xi, f° 2, Arch. Maine-et-Loire.)

Que lesdictes .xl. livres de rente avec ledit lieu ilz puissent acquerre ensemble ou par parties, et icelles tenir et *posseoir* paisiblement et perpetuellement. (1339, *Ord.*, xix, 115.)

A tenir, *posseoyr* et expleicter. (1341, Fontevr., Ardillon, sac 32, Arch. Maine-et-Loire.)

Quiconques forens prent et a maison a Mascon, par mariaige de filles des citoiens et par eschoite des citoiens, il est quitte du peage et de toutes coutumes comme citoien, quelque part que il demoure, il et tuit li hoirs qui *porceront* cette maison. (1346, *Ord.*, II, 349.)

Richesse *est* par labour acquise,
Et puis en grant paour *possise*,
Et puis laissie a grant tristesce.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 21d.)

Cestui (Pol) ne *pourseoit* riens que son corps. (*Lég. doree*, Maz. 1333, f° 152c.)

Et donc se il veult avoir avec luy ceulz qui se joindrent ci avec luy en la foy, et qu'il soient jugies en un avec luy, que doit l'en jugier de sa mere ou elle est digne d'estre fors en la presence de son filz. Et combien entens je et croy que l'ame de Marie soit honoree de son filz par une tres excellent prerogative *porsoiant* son corps en Jhesus Crist gloirefié que elle conçut, et pourquoy ne *pourserra* elle gloirefié celuy par quoi elle conçut. Car si grant saintefiement est plus digne du ciel que de la terre. (*Ib.*, f° 205a.)

Il fist son testament et dist: Ce sont les choses que je vous laisse a *pourseoir* par droit heritage. (*Ib.*, f° 186d.)

En tout comme il *posseit* ou aquert sers. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, f° 15d.)

Les quelles choses un homme *possiet* et en a grant habundance. (Id., *ib.*, f° 20a.)

Celui qui rien ne *possiet* il convient qu'il use de ce qui est d'autre. (Id., *ib.*, f° 42a.)

— Neutre, être possesseur :

... Et s'est asavoir que des coses dessus dittes li dicte Annies, fors que del argent, des maintenant goira et *possera*, comme dou sien, en servant sen dit pere. (4 janvier 1336, *Ch'est li dons que mestre Jehans de Chierench, notaires, a fait a Angnies, sa fille*, Chirogr., Arch. Tournai.)

— *Possis*, part. passé, possédé :

Ces ki esteient *pursis* de deable e traveillez. (*Rois*, p. 241, Ler. de Lincy.)

Ki fut vailhanz en la grasce de grande vertut por chacier fors les espirs, si ke il a la fie des *porsis* cors debotoit les legions des diables. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 41, Foerster.)

Ele chaçoit les diables des cors *porsiz*. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 308 r°.)

Et en ceste maniere la chose *possisse* est un instrument necessaire a vie, et possession ce est une multitude de telz instrumens, et le serf est chose *possise* et qui a ame. (Oresme, *Polit.*, ms. Avranches, f° 9b.)

Quicunques est chose *possise* ou qui est serf d'autre il est homme d'autre. (Id., *ib.*, f° 10a.)

De chacune chose *possise* est double usage. (Id., *ib.*, f° 19b.)

Cf. Posseer, Possein et Porsuivre 2.

POSSEOR, *posseeur*, *posseour*, *porseor*, *porseeur*, *porseour*, *porsaeor*, *porsevor*, *porsivor*, *pourseour*, *pourseoour*, *pourseur*, s. m., possesseur :

La queile chose quant ot oit ses *possieres*, mult soi cremit et humlement offrit, disanz... (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 114, Foerster.)

Unz *possieres*, Carteires par nom, vencuz par ord desier, ravit une femme sainte nonain. (*Ib.*, p. 161.)

Cil doit estre apelez *porseerres* qui en vile ou en cité porsiet terre ou toute ou en partie. Et cil qui tient champ a cens est tenuz por *porseeur*, et cil qui a la proprieté d'une chose, jaçoit ce que uns autres porsiet la chose, est tenuz por *porseeur*. Mes Julians escrit que cil qui en a l'usaire tant seulement n'est pas tenuz por *porseor*. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 21d.)

La chose ne puet pas estre despeeschiee entre cels qui pledent se li uns n'est demanderres et li autres *porseerres*. (*Ib.*, f° 75c.)

Julians cuide que li heritages puisse estre demandez au seignor come a *porseeur*. (*Ib.*, f° 84c.)

Par le jugement des esvesques et des clers, et de cels qui ont les aneurs des yglises, et des *porseeurs* et des curiaux. (*Code de Just.*, Richel. 20120, f° 19 r°.)

Cil qui se deffent soit controinz de dire le tytre de sa possession, fors cil qui est controinz de dire se il porsiet en leu de *porseour* ou d'oir. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 47b.)

Il avient aucune foiz que quant la possession de la chose qui est demandee est ajugie au demandeor por garder la, por la contumace a son aversaire, il n'en puet avoir la possession, por la tricherie ou por la force a son aversaire, ou quant il l'a receu si la pert il. Et por ce vuelent aucun dire que il ne doie pas estre veraiz *porseverres* apres l'an... Nos estaublissons por leautei que se teus cas avient, cil qui demande soit veraiz *porsiverres* apres l'an. (*Ib.*, f° 20d.)

Li juges doit oster au deffendeor la possession et baillier la au demandeor et faire le verai *porseeur*. (*Ib.*, f° 21a.)

Entredit de restitucion sont parcoi il (le prévôt) conmande que aucune chose soit restoree, si comme quant il commande que la possession de l'eritage que aucuns porsiet comme oirs ou comme *porsierres* soit retoree a celui qui doit avoir la possession des bienz. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 81c.)

Cil porsiet comme *porseeres* qui porsiet sanz nul droit tout l'iretage ou une partie. (*Ib.*, f° 82a.)

Se cil qui porsiet comme hoirs est mis hors a force, li heritages li puet estre demandez porce qu'il porsiet comme *porseerres* de droit. (P. de Font., *Cons.*, xxxv, 16, Marnier.)

Et que pourfite il au *pourseeour* fors que il avoit les riqueces de ses ielx. (*Bible*, Richel. 901, f° 3c.)

Sapience qui done vie a son *porseeur*. (*Ib.*, f° 4c.)

Les *porsaeors* e les teneors d'iceles chouses. (1er fév. 1266, Arch. Maine-et-Loire, B 54, f° 3.)

Robert le *pourseoour*. (1316, *Liv. pelu*, f° 23a, Bibl. Bayeux.)

A quelcunques *posseeurs* que il viengnent (les heritages). (1326, Arch. S 95, pièce 5.)

Les *posseours* desdiz heritages. (*Ib.*)

Sens ce que ledit Guillaume soit tenuz a la restitution des fruiz que il ou son pere ont levez des diz heritages depuis le don a euls fait, ne aussi aus despens pour ce que il ont esté *pourseurs* de bonne foy. (1335, Arch. JJ 67, f° 57 r°.)

POSSES, s. m., possession :

Et y entra ledit arcevesque solempnellement (au chapitre) et en prist le *posses*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 10, Buchon.)

Ceste damme estoit moult grande terrienne, de par soy, tant en Flandres comme en Picardie; et a celle cause, par le trespas d'elle, ledit comte son mary perdit le plus beau de son *posses*; car avoit des enffans ja venus en eage d'homme qui vouldrent avoir ce qui leur estoit escheu de leur mere. (Id., *ib.*, I, 70.)

POSSESSARRESSE, voir Posseseresse.

POSSESSE, s. f., possession, avoir :

Et jouyssent des biens et des honneurs qui nous appartenoient, et dont nous avons *possesse* de longtemps. (*Perceforest*, vol. III, ch. 2, éd. 1528.)

Paix soit toute vostre *possesse;*
Paix soit toute vostre richesse.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 18298, G. Paris.)

Sitost que le maistre de St Jacques, commissaire du roy, eut prins la *possesse* de la maison royale... (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxl, Buchon.)

Et ha telz biens que pour mille royaumes
De leur *possesse* il ne voudroit saillir.
(Le Maire, *Plaincte du Desiré*, p. 406, éd. 1549.)

Puis si de l'urbe il se sent saturé,
Ou du coit demi denaturé
Aux agres migre et optime *possesse*
Que tes genits t'ont laissez par successe.
(Rab., *Epistre du Lymousin*, Œuvres, éd. 1558.)

Nom propre ancien: Johannes de *Possesse*. (1184, St-Pierre, Arch. Aube, liasse G 3376.)

Nom de lieu, *Possesse* (Marne).

POSSESSER, *-cesser*, *-ssecer*, *possessier*, verbe.

— Act., posséder :

A tenir et *possessier*. (1269, *Lett. de S. Louis*, Mart., *Th. anecd.*, I, 1126.)

An tans qu'il *pocessoit* la moitiet dou dit molin. (S. Barnabé 1306, Chaumont, Arch. Ardennes H 91.)

A tenir et *pocesser*. (1331, *Cart. de S. Taur.*, CCLXV, Arch. Eure.)

Pour tenir, avoir et *possesser* perpetuelment. (1339, Arch. K 43, pièce 5.)

Pour de tout ledit fief et chastellerie et de toutes les appendances, membres, revenues, explois, seignourie, hommages et appertenances d'icelli avoir, tenir, goir et *possesser*... (*Pièce de 1368*, Brossart, *Preuv. de l'Hist. du Chât. de Douay*, I, 99.)

Et les autres vint huit rasieres trois couppes, pour le parfait des noeuf muis et onse couppes de blet dessus dit, tiennent, goent et *possessent* li hoir ou ayant cause de feu Jehan Catel. (*Ib.*, I, 100.)

A tenir et *possecer* a tousjours. (1376, Arch. MM 30, fº 41 rº.)

Et celui preudoms qui fu sages
Ordena qui ses heritages
Vouldroit *possesser* ne tenir,
Ces lampes devroit soustenir.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 8, 82, A. T.)

Adam, icy en ta presence
Toutes bestes et oyseaux verras,
Pour *pocesser* la jouissance
A ton plaisir quant tu vouldras.
(*Mist. du viel test.*, 866, A. T.)

Que tient et *possesse* Jehan Fourment. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 85, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

— Neutre, être possesseur :

J'aims la plus belle dame qui sur pies puet passer,
Mais je ne puis noient goir ne *possesser*,
Car elle a .I. baron qui trop fait a doubter.
(*B. de Seb.*, I, 514, Bocca.)

Par tele condicion que le dite Maroie Gambed'or, me femme, en goe et en *possesse* paisievlement tout le cours de sa vie. (*Pièce du 12 novembre 1314*, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 37.)

Et goir eut et *possesser* paisivlement comme de leur bon hiretaige. (12 mars 1336, Flines, Arch. Nord, Cod. A, fº 443 rº.)

Et quant Amours fait son effort
De *possesser* d'une personne,
Ou est le chastel ne le fort
Qui le tenroit a tel ensonne,
Ainsi m'aist saint Julien?
(FROISS., *Poés.*, III, 118, 10, Scheler.)

Et (le) laisse paysiblement goyr et *possesser* d'un petit fort... (ID., *Chron.*, Richel. 2646, fº 71ᵇ.)

Les dis enffans doivent avoir, goir et *possesser* de le moitié des proffits d'icelle durant la vie de leur dicte mere. (26 juill. 1415, *Tutelle de Haquinet, Gervais, Franchois et Deniset Lambert*, Arch. Tournai.)

Que d'icelui nostre droit voulion joir et *possesser* comme raison le donne. (1ᵉʳ juin 1416, *Patent. de Jean-sans-Peur, duc de Bourg.*, dans les *Papiers d'Et. de Granvelle*, I, 2, Doc. inéd.)

Et lors on luy conseilla qu'il prensist aliance avec le roy Henry d'Engleterre, et qu'il luy baillast Katherine, fille au roy Charles, et seur au dauffin, et avec, seur de sa femme, laquelle le roy Henry avoit grant desir d'avoir a femme, et que mieulx il ne se povoit vengier du dauffin, car il seroit cachié de France, sans jamais *pocesser* en la couronne. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1419, Soc. de l'H. de Fr.)

Par condicion que ledit Grart goira et *possessera* de un petit chelerot et de le logete deseure qui est par desoubz ladicte wimberge. (12 septembre 1439, *Escript Gillart Froidure, pottier de terre*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Et au regard de l'aisemenche servant tant a l'eritaige desdis hoirs le Vasseur comme a l'eritaige presentement vendu et a autres heritaiges la joingans, chascun d'eulx parties y porra avoir ses aises, alers et venirs, et en *possesser*, et contribuer a la retenue. (*Chirog. du 29 octobre 1466*, Arch. Tournai.)

De laquelle piece d'aulnoy ledict du Friez *possesse* de quarante cincq verges a luy vendues par led. Jehan qui *possesse* du pardessus. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 44, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

— *Possessant*, part. prés. et s. m., possesseur :

Et quant li rois est mort par qui sui nochoie
Dont est drois que Butor li glous de Salernie
Ne soit plus *possessans* de la moie baillie,
Kar souverainne en sui, ci l'aie en manburnie.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, fº 24ᶜ.)

Fust sire *possessans* de .II. nobles contez.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 30, Charrière.)

Les gens riches et *possessans* de grant avoir. (FROISS., *Chron.*, I, 117, Luce.)

Trop vault la condition dou premier *possessant*. (ID., *ib.*, II, 293, Luce, ms. Rome.)

Sur toutes je l'ay esleue
Pour de grace estre *possessant*.
(*Doct. de la sec. retor.*, Vat. Chr. 1468, fº 110.)

POSSESSERESSE, *-arresse*, s. f., femme qui possède :

Les *possessarresses* ou possesseurs d'icelle (maison). (1384, Arch. MM 31, fº 52 rº.)

Tenir par aulmosne si est tenir ce qui est donné a l'esglise par telle maniere que le donneur tout si franchement a donné que l'esglise en est pure *possesseresse* sans moyen et ne le tient que de Dieu. (BOUTILL., *Somme rur.*, I, fº 151 vº, éd. 1539.)

Un homme se marye a une femme *possesseresse* d'aucun fief. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 124.)

Madame estant paisible *possesseresse* de mon cœur et moy au reciproque du sien, je m'estime par meme effect posseder le mien et le sien, et elle le sien et le mien. (PASQUIER, *Monophile*, 1ᵉʳ liv., II, 728, éd. 1723.)

Possesseresse : f. A possesseresse; a woman that possesses, holds enjoyes. (COTGR., 1611.)

POSSESSEUSE, adj. et s. f., celle qui possède :

Possesseuse, as Possesseresse. (COTGR., 1611.)

POSSESSIER, voir POSSESSER.

POSSESSIF, adj., qui possède :

Affin d'estre sans faillir *possessive*
De paradis qui tant est desiré.
(P. MICHAULT, *Compl. sur la mort de la Cˢˢᵉ de Charrollois*, p. 125, éd. 1748.)

POSSESSIONETTE, s. f., petite possession :

Soy dolousant que laboureurs mercenaires degastoient ses *possessionettes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 6.)

POSSESSIONNAIRE, adj., qui doit posséder ?

Convient que l'ouvrage soit cessee du tout jusques a ce que celluy qui l'ouvrage fait faire fait convenir et denoncer par devant le juge assavoir pour quoy il a fait ceste nouvelle denonciation, et sera le faiseur de l'ouvrage demandeur en ce cas, et le denonceur *possessionnaire* au possesseur de sa denonciation qui est grande dignité en proces, et lors le denonceur comme deffendeur et possesseur soustiendra la denonciation. (BOUT., *Somme rur.*, II, fº 58 vº, éd. 1539.)

POSSESSIR, v. a., posséder :

A tenir et *possessir*. (1311, Arch. JJ 52, fº 113 rº.)

POSSESSIVE, s. f., possession :

Apres il monstre que ceste partie de *possessive* par quoy on acquiert sa viande ou son vivre est naturelle. (ORESME, *Polit.*, fº 16ᶜ, éd. 1489.)

POSSETTE, s. f., posset :

Possette, s. f., Posset of ale and mylke. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 257, Génin.)

POSSEVER, voir POSSEER.

POSSIBLE, adj., puissant :

Diex, qui sur touz est rois *possibles*,
Ta foleur pour euvres sensibles
Aceptera, je te plevis.
(*Mir. de N.-D.*, XVII, 209, A. T.)

— S. m., puissance :

Les execrables portes...
Furent ouvertes par le divin *possible*.
(SAINCT GELAYS, *Eneide*, VIᵉ liv., fº 55 rº, éd. 1540.)

POSSIBLEMENT, adv., d'une manière possible, autant que possible :

En plourant de joie et de pitié qui au cueur luy tenoient tant pour Garin le sien amy qu'elle veoit en sa presence, que elle n'avoit grant temps avoit veu comme pour Vivien qu'elle ne povoit *possiblement* oublier. (*Enfances Vivien*, Richel. 796, Wahlund et Feilitzen, p. 86.)

Desirant pourveoir *possiblement* aux commoditez de noz subgetz. (1337, *Pawilhars*, Stat. d'Adulphe, Arch. Université de Liège.)

Encores y a des autres perilz lesquelz je n'ay pas dis, combien que je ne les sçauroye tous proprement dire ne racompter, mais je diray de ceulx ou on pourroit cheoir plus *possiblement*. (*L'Arbre des batailles*, fº 112 vº, impr. Sᵗᵉ-Gen.)

POSSIBLETÉ, *posib.*, s. f., possibilité :

Possibleté ou impossibleté. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, fº 66 vº.)

Posiblitas, tis, *posibleté*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679.)

POSSIDERESSE, *-erresse*, *possed.*, s. f., femme qui possède :

En establissant la dite Blanche vraye dame proprietaire et *possiderresse* des chouses devant dites. (1320, Arch. JJ 60, f° 56 r°.)

Vraie dame, procureresse, exploiteresse et *possiderresse*. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Vraye contesse et paysible *possederesse* de la conté de Bigore. (1502, *Faictz et moyens pour Jacq. de Vendosme*, Cart. de Bigorre, Arch. Eure-et-Loir.)

Aucune femme *possederesse* et proprietaire d'aucun fief. (1507, *Cout. de la Prev. de Beauquesne*, XVIII, Nouv. Cout. gén., I, 148.)

POSSIER, s. m. ?

Un grant pot d'or ront et de nouvelle façon, dont le pié est garny de souages grenetes de .III. grains, et entour la gueule et le couvercle a samblable souage et dedens le couvercle a un esmail ront de noz armes, et sur le couvercle par dehors a un fretel, ou milieu duquel a un bouton en maniere de fasete, et au dessus du bouton a un fueillage de chesne, dont il y en y a de montans et de dessandans, et dessus en une broche a un (*le mot est resté en blanc*) et est l'ance de derriere toute plaine, et essus le *possier* est de deus feuilles agues aux deus bous. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 189, Laborde.)

POSSIF, adj., héréditaire :

Terre *possive*. (*Conseil de P. de Fontaine*, p. 98, art. 14, ap. Ste Pal.)

POSSIVER, voir POSSEER.

POSSIVOIR, voir POSSEOIR.

POSSOIER, voir POSSEER.

POSSOIOIR, voir POSSEOIR.

POSSOIR, voir POSSEOIR.

POSSON, voir POÇON.

POSSONNET, voir POÇONET.

1. **POST**, *poost*, *poust*, *pot*, s. m., poteau, pilier, madrier :

Li reis Loewis fist sumundre e banir s'ost :
En trestute sa terre n'a barun, ne prevost,
Ne cunte, ne viscunte, ne burgeis tant repost,
Chevalier ne vilain ki remaneir i ost ;
La ou li reis manda s'assemblerent mult tost
Ne remest vielz espee(s)ne vielz escuz a *post*.
(WACE, *Rou*, 2e p., 2906, Andresen.)

Li *post* de fer fichies i est.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104f.)

Entre dous fus lied al *post*.
(*Ib.*, 1375, Michel.)

Parmi une estreite charriere
S'en fuit ignelement et tost,
Si se muça detres un *post*
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 636, P. Meyer, Romania, XI, 55.)

De dous parz sor dous *posts* menuz
Pendent dous gainnons veluz.
(*Prothesilaus*, Richel. 2169, f° 38b.)

Et le lierent a .I. *post*. (1260, *Cas cont. le vic. de P.-Audem.*, Arch. J 1024, pièce 42.)

Sur l'autre et l'autre *post*. (*Bible*, Ex., ch. 12, vers. 22, Richel. 1.)

Puis prennent (les Tartares) ung *post* ou une estache et le boutent ens par le derrierre (du cheval mort) et le font yssir par la bouche. (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 263d.)

Icellui Roullant se muça et tapy derriere un pillier ou *post* de bois. (1387, Arch. JJ 131, pièce 105.)

Item pour deux *pos* de chesnes, chascune de .VI. toyses employees en ladite tour. (18 janvier 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 280, Guigue.)

Pour avoir assis .IV. longs *poostz* en plusieurs endroits et rues,... a tout les chaynes de fer... pour mettre et enchainer les blasphemeurs de Dieu. (1474, Arch. Seine-Inf. G 524.)

Une justice patibulaire a trois *posts*. (14 déc. 1482, Ste Marie de Boquien, Arch. Côtes-du-Nord.)

Le souverain sur tous maistres parfaict
Pour reparer le temple de nature
Y mist ung *post* si fort et si bien fait
Qu'il soustenoit tour, nef et quadrature.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 94 r°.)

Et avoit un *post* devant luy de merveilleuse grandeur en maniere d'une colonne ronde qui estoit enracinee en terre, et la pointe qui attouchoit jusques aupres du ciel estoit de rameaux. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XI, éd. 1638.)

Pour cheroy de *potz* pour les pilotis, .IIII. l. .v. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, XVIe s., p. 239, Deville.)

Lequel il feist lyer a ung *poust* et cruellement battre et justiser. (BOURDIGNÉ, *Hyst. d'Anj.*, f° 35 v°, éd. 1529.)

Que tant d'honneur tu feisses aux suppots,
Nobles primats, qui tiennent Puy, sus *pots*,
Pour Nostre Dame, en la maison des Carmes.
(JACQ. LE LYEUR, *à J. Bouchet*, ap. J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, LXXXXVIII, éd. 1545.)

Lié, billé, et attaché a un *post*, en signe d'ignobilité. (N. DU FAIL, *Prop. Rust.*, au lecteur, p. 8, éd. 1549.)

L'on fera provision de *postz*, bigues et bois necessaires. (8 avril 1564, *Délib. de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, I, 317.)

(Il) brise la porte dure et hors des gonds arrache
Les *posts* garnis d'airin.
(ROB. ET ANT. LE CHEVALIER D'AIGNEAUX, *Trad. de Virgile*, f° 115 r°, éd. 1582.)

Il desire en son cœur de luy couper la teste
Et la ficher apres en signe de conqueste
Dessus un *pot* aigu.
(JAMYN, *Iliade*, XVIIIe ch., éd. 1606.)

Norm. et Guernesey, *pôt*, poteau. Le *pôt* de Falaise, nom d'un carrefour de Lisieux.

2. **POST**, voir PUIS.

POSTAÉ, voir POESTÉ

POSTAGE, voir POTAGE.

POSTAIF, voir POESTIF.

POSTAL, voir POESTAL.

POSTAT, voir POESTAT.

POSTAUBLE, voir POESTABLE.

POSTAY, voir POESTIF.

POSTCRIPTE, s. m., post-scriptum :

Je vous ai escript par *postcripte*. (2 juillet 1509, *Lett. de Louis XII*, t. I, p. 175, Bruxelles 1712.)

1. **POSTE**, s. f., rôle, liste ; *faire fausse poste*, passer en revue des soldats supposés qui ne sont pas enrôlés, et que l'on nomme ordinairement *passevolants :*

Pour ce qu'il est necessité de ordonner sur le fait de nos guerres, afin que elles soient bien et seurement menees, et que nous puissiens sçavoir certainement l'estat de noz genz d'armes, nous avons ordené et ordenons que nul ne *fasse fausse poste*, sur peine de perdre chevaux et hernois et d'estre pugniz a nostre voulenté. (1355, *Ord.*, III, 36.)

— *Fausse-poste*, passevolant :

Pour eschiver les *fausses postes* et le peril qui en peut avenir. (1355, *Ord.*, III, 36.)

2. **POSTE**, s. f., poutre :

Il rompit le bout de son berceau qui toutesfoys estoit d'une grosse *poste* de sept empans en quarré. (RAB., *Pantagruel*, ch. III, éd. 1542.)

Cf. POST.

3. **POSTE**, s. m., postillon, courrier, commissionnaire :

Il despesche ung *poste* qui s'en va a diligence la ou estoit le roy. (CHAMPIER, *Palam.*, Ars. 5111, f° 40 r°.)

Pour conduire et guider un sieur Petit Jean, *poste* du roi. (1480-1481, *Compte de Jean Coitant*, Arch. mun. Avallon, CC 125.)

Pour le louage d'un cheval mené par les *postes* du roi. (1481-1482, *ib.*, CC 126.)

Quatre personnes a cheval, desguisez, contrefaisans les *postes*, ayans des chaperons vers en leurs testes. (1525, *Fausses nouv. de la mort du roy*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 673.)

Pressé je suis de mes debtes payer,
Car, tous les jours, au logis de mon hoste,
Par devers moy on fait courir ung *poste*
Qui comme ung chien ne me cesse abbayer.
(R. DE COLLERYE, *Rond.*, CXIIII, Bibl. elz.)

Des que le *poste* eut ses lectres monstrees,
Il fut chery, embrassé, arresté.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 1348, G. Raynaud.)

Gens soubzmis... a la lune... esvantez, courratiers, *postes*, laquays. (RAB., *Pantagr. prognost.*, ch. V, éd. goth.)

Cursor, ung coureur, un *poste* a pied. (R. EST., *Thes.*)

Il modera la diligence de ses *postes*, pour surattendre son train qui venoit apres

luy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 247 r°, éd. 1569.)

Et lors l'Ange il appella
Qui par l'air vistement vole,
Quand il vole ça et la
Ou le soufle sa parole :
Poste, dit il, marche, fuy,
Huche les vents et les suy,
Laisse ramer tes aisselles,
Et glisse dessus tes ailes.
(RONS., *Œuv.*, Odes, l. V, p. 378, éd. 1584.)

Il me souvient du *poste* de Mesle, qui... (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. III, c. III, Bibl. elz.)

4. **POSTE**, s. f., gré, convenance, volonté, caprice :

En mettant en leurs lieux et estas autres des siens et a sa *poste*. (1417, *Ord.*, X, 427.)

Et lui avoit baillé le roy toutes les gens qu'il avoit a sa *poste*. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 39, Kerv.)

S'il est a ma *poste*, il aura mon cueur.
(*Chans. du* XVe *siècle*, p. 26, v. 5, A. T.)

Et estoient tous les officiers du royaulme mis a sa *poste*, car il avoit esté cause de les mettre en leurs offices. (N. GILLES, *Ann.*, t. I, f° 317 v°, éd. 1492.)

Or donc acompli ce mariage de Flandres, que le roy avoit fort desiré, tenoit les Flamans a sa *poste*. (COMMYN., *Mém.*, VI, 9, Chantelauze.)

Je leur feray icy decoste
Une mangeouere a ma *poste*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4629, G. Paris.)

Sy on y vœult navier a certains jours et heures qu'il a advisé a sa *poste*. (XVIe s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Rustique qui ne vivoit que de racines, d'herbes et d'eau, pouvoit tres mal satisfaire a la *poste* de la jeune fille. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisiesme journ., Nouv. dixiesme, éd. Lemerre, II, 183.)

Le S. Esprit a rejeté tout service de Dieu controuvé a la *poste* des hommes comme bastards et corrompus. (CALV., *Instit.*, l. I, c. v, éd. 1561.)

De combien de petits moyens ils se servoient grandement, ayans trouvé ce populas fait a leur *poste*, auquel ils ne scavoient tendre filet qu'ils ne s'y vinssent prendre. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

De quoy m'a profitté ne penser jamais a autre chose qu'à ton contentement, a te mettre en main le frein de ma volonté. pour me gouverner a ta *poste* et me faire ton serviteur, afin que tu me fusses fidelle? (LARIV., *le Fid.*, IV, 5, Bibl. elz.)

Il se trouve plusieurs chevaux dressez a secourir leur maistre, courir sus a qui leur presente une espee nue, se jetter des pieds et des dents sur ceux qui les attaquent et affrontent : mais il leur advient plus souvent de nuire aux amis qu'aux ennemis. Joint que vous ne les desprenez pas a vostre *poste* quand ils se sont une fois harpez. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, p. 184, éd. 1595.)

Quand les empereurs romains de ce temps avoyent condamné quelque homme de qualité, ils luy mandoyent par leurs officiers de choisir quelque mort a sa *poste*, et de la prendre dans tel ou tel delay. (ID., *ib.*, l, II, ch. XXXV, p. 495, éd. 1595.)

Ils introduisent des propositions generales et fondamentales, qu'ils appellent principes et presuppositions, desquelles ils enseignent n'estre permis de douter ou disputer : sur lesquelles ils bastissent apres tout ce qui leur plaist, et meinent le monde a leur *poste*. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. VII, p. 68, éd. 1601.)

Fit ouvrir la porte a M. le Mareschal, lequel entré en chassa toute la vieille garnizon, et y en mit une nouvelle a sa *poste*. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 162, Lalanne.)

— *A poste*, à propos, à souhait, à dessein :

Comment va la besogne? — *A poste*,
Nonobstant qu'elle est difficile.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 152^b.)

Voyla comment a souhait et *a poste*
Chascun traictoit humainement son hoste.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, bataille du roy contre les Venit., f° 81 r°, éd. 1532.)

Surtout n'oublia luy dire qu'il avoit presté l'oreille *a poste* pour en sçavoir les secretz et menees. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 193, var., Lalanne.)

Le tout faict ainsy *a poste*, affin qu'il perdist cœur et n'attentast rien contre luy. (ID., *Gr. Cap. fr.*, II, 284.)

C'est une pure calomnie jettee *a poste* pour alterer l'esprit du dict roy et le mettre en jalousie et deffiance des François et de moy. (6 mai 1605, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 421, Berger de Xivrey.)

Littré enregistre la locution vieillie *à sa poste*, à sa disposition, avec des exemples du XVIIe et du XVIIIe siècle.

On dit encore : payer *à poste*, payer à des termes convenus d'avance.

1. **POSTÉ**, s. m., poteau :

Carcan attaché au *posté* de la justice de Deville. (*Compte de Bertr. Aymeric*, 1498-99, Arch. S.-Inf., G 483.)

2. **POSTÉ**, voir POESTÉ.

POSTEE, *pooustee*, s. f., travée comprise entre deux entreports, selon la conjecture de M. Léop. Delisle (*Classe agric.*, p. 312.) :

Les detailleurs de draps de la ville de Chastillon prennent quelque estail qu'il leur plaist en la grange, c'est a scavoir une *postee*, et ne vault la *postee* toute la foyre que .XX. sols, ne ilz ne se peullent loigier en la *postee* plusieurs sans liance du foirier. (1371 ? *Cout. de Châtillon*, ap. Garnier, *Chart. de comm.*, I, 409.)

Et leur loue on la *postee* ce que l'en peult. (*Ib.*)

— Quantité de fourrage qui remplit cet espace :

Une *postee* d'estrain. (*Jurés de S. Ouen*, f° 141 r°, Arch. Seine-Inf.)

Une *pooustee* de feurre frommantaz pris en la granche du deyan. (1280, Ste-Croix, Le Val-Vaslin, Arch. Loiret.)

Lesquelz freres qui avoient achaté de Jehan Picheri demourant a Jardeloy demi *postee* et un bourseron de foin, le pris et somme de quinze solz tournois. (1381, Arch. JJ 119, pièce 114.)

POSTEÉ, voir POESTÉ.

POSTEEIT,, voir POESTÉ.

1. **POSTEI**, voir POESTÉ.

2. **POSTEI**, voir POESTIF.

POSTEIF, voir POESTIF.

POSTEL, voir POESTEL.

POSTELAGE, *-ghe*, s. m., l'ensemble des poteaux :

Deux quartiers de kesne a luy pris, employes a faire soulaghe et *postelaghe* a une emparche faicte au celier de le petitte maison. (1417, *Compte de l'exéc. test. de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

POSTELE, *-elle*, *pot.*, s. f., poteau, en particulier, petit poteau placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre :

Le fiertre Nostre Dame, a lequelle fault .III. *posteles* d'argent. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Lequel feniestre est aiourné de *posteles* et pendisiaux. (1398, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour .VIII^c. .IIII^{xx}. et .VI. lb. de ploncq, mis et emploies tant ou plat des fenestres grandes que es *posteles* de le moyenne d'icelles fenestes. (1402, *Compte de la construct. du beffroi de Tournai*, 103e Somme des mises, f° 96 v°, Arch. Tournai.)

De lui pour ung huis, treillies et *postelles*, .XXI. s. (21 déc. 1439, *Tutelle de Jehane Bracq*, Arch. Tournai.)

Deux quartiers (de merrien) servans a faire *postelles*. (1497, *Compt. faits pour la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 108.)

Lorsque d'un costé seul se trouvent des *potelles*, armes, cheminees, conduits de la fumee, semblables signes font foy que la muraille appartient a celui seul du costé de qui ils se trouvent, encore mesme qu'ils se seroient rompus ou defaits et que les *potelles* y seroient encores ou qu'elles seroient remplies. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1368.)

Nom de lieu, *la Potelle* (Nièvre).

POSTELER, v. a., garnir de poteaux :

... Sera tenu de *posteler* tous les reffens, tant par bas que par hault ; les poteaux auront quatre pauch et demy quarret... (1613, *Reg.-Journ. des Prévots et jurés*, *1569-1617*, Arch. Tournai.)

POSTELET, *postielet*, *potelet*, *posselet*, s. m., petit poteau, petit pilier :

Item, a lui, pour un *postielet*, qui fu mis au soustenir le poye des fenestres de le dicte petite maison, .X. s. (15 déc. 1407, *Tutelle des filles de Jehan le Paret*, Arch. Tournai.)

Le *postelet* et bracon des bailles. (1497,

Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cheintes de fer passans les *poteletz* de le puye de le halle. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Anthoine Clarisse, tailleur d'ymaige, .LXXII. s. pour la taille de deux *posteletz* pour deux maisons appartenant a l'hospital S. Julien, ou sont tailliez les ymaiges de Sainct Estienne et sainct Jehan. (1535, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le sommet du toit viendra aux fenetres de ladite chambre a l'egalité du *posselet*. (9 août 1586, Chambre des finances, LXXII, p. 244, Arch. Liège.)

Wall., *posslet*, chevron, bois équarri.

POSTELETTE, *potelette*, s. f., petit morceau de bois :

On met a des brouettes des asselles, *postelettes* ou polletz, des pieds et des escohons. (Béthune, 1406-1442, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 150.)

Pentures a *potelettes*. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. POSTELE.

POSTELURE, s. f., poteau :

Huit quesnes... lesquelz ont esté debitez et decoppez pour soeulles, estoeulz, parnes, poultres, montans, loyens, bracons et *postelures*. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. 12016, p. 121.)

1. **POSTER**, v. a., planchéier :

Poster les classes du colliege qui sont pavees de pierre et rendent grand froydeur aux petits enfans. (1546-45, Arch. mun. Lyon, BB 63.)

2. **POSTER**, v. n., courir la poste :

Lors chacun s'evertue,
Chacun court, chacun *poste* a la roche moussue.
(ROB. GARNIER, *Antigone*, 2548, Foerster.)

Quoy entendu par l'enchanteresse, commanda soudain a Farfarel se transformer en cheval, et porter Ysabeau au lieu ou estoit Ortodose ; ce qui fut a l'instant executé par l'esprit, lequel ayant pris la forme d'un beau coursier, et chargé sur son eschine ceste jeune femme, s'esleva en l'air, et, sans luy faire aucun mal ne desplaisir, *posta* d'une telle vitesse et diligence, que le lendemain avant que le soleil fust levé il la deschargea invisiblement en la maison d'Argentine. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, VII, I, Bibl. elz.)

Brusquet, ayant perdu un proces en la cour, lui baille le meilleur de ses chevaux de poste. Le conseiller estant monté dessus, ayant sa grande robe, Brusquet fait sortir son postillon, lequel commença a corner et a *poster*, et le cheval du conseiller apres, si bien qu'il fut impossible a ce monsieur d'arrester son cheval qu'il ne fut a la prochaine poste. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXIV, Rouen 1635.)

Mais le ciel azuré, sans jamais perdre halaine,
Poste, poste sans fin d'une course certaine.
(DU BARTAS, 1e *sem.*, 2e j., 905, éd. 1602.)

Postear, *poster*, courre la poste. (NICOT, *Thresor.*)

— Fig :

Les ambitieux qui, *postants* a gueule beante aux honneurs et estats, se peinent et tourmentent sans repos pour parvenir. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 126 r°, éd. 1584.)

Il était encore de quelque usage au XVIIe siècle :

Il *poste* a toute bride
Ou son desir aveugle aveuglement le guide.
(D'AUVRAY, *Satyres*, Nompareils, p. 100, éd. 1628.)

D'autres disent qu'en la quittant
L'absence lui fut si cruelle,
Qu'il s'en alla toujours *postant*
Pour revenir plutot chez elle.
(PELLISS., *Vers à Ménage*.)

Orléanais, *poster*, poursuivre.

POSTERE, adj., dernier :

Lesquelz, comme ilz disoyent, estoyent en leur ordre *posteres* et differens au veu de leur bulle. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 66 v°.)

— S. m., descendant :

Vrayement nous recognoissons les benefices et merites de la Majesté vostre, par vous faictz et par nous receuz, estre telz et si grans que tous nous et noz *posteres* rendent perpetuellement obligez a devoir rendre et refferer a vostre Majesté, non telle graces et louanges come nous devons, mais telle que par nostre debile faculté pouvons. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 94 r°.)

Tu ne me nuyras point, ne a mes *posteres*, ne a ma lignee. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XXI, éd. 1534.)

Nos successeurs et *posteres*. (1535, *Reg. cons. de Limog.*, I, 257, Ruben.)

Nous debvons nos forces nourrir et alimenter pour estudier bonnes exemples a noz *posteres* et successeurs. (GUILL. MICHEL, *Argument sur le 3e liv. des Georgiques*, f° 63 r°, éd. 1540.)

Godefroy de Buillon fut creé roy de Hierusalem, mais ny luy ny ses *posteres* n'en jouyrent. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 217, éd. 1603.)

— Le postérieur, le derrière :

Leurs *posteres* et parties pudibundes. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 7c, éd. 1488.)

Ha, monsieur le priour je me rends... et le moine crioit de mesmes : Monsieur le posteriour... vous aurez sur vos *posteres*. (RAB., *Garg.*, ch. XLIIII, éd. 1542.)

Se disait encore au XVIIe s. :

Nous portâmes dans leurs *postères*
Des estocades mortifères.
(SCARRON, *Virg. trav.*, II, éd. 1648.)

POSTEREL, *pottrel*, s. m., poteau :

A Jehan Sante, tailleur d'ymages, pour sa paine d'avoir taillé l'annee passee au dessus des *pottreaux* qui furent faix entre l'eglise et l'ospital deux visages en bois. (1456, *Arch. hospit. de Paris*, II, 176, Bordier.)

POSTERIORATION, s. f., second rang, rang inférieur :

Les dits seigneurs entendoient prioration ou *posterioration*. (*Pièce de 1413*, ap. Du Tillet, *Rec. des R. de France*, p. 400, éd. 1618.)

POSTERIE, s. f., service de la poste :

Et nous advertissez par nostre *posterie* le plus tost qu'il vous sera possible la maniere comment aurez despesché ledit Espaignart. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 90, Doc. inéd.)

Et que par nostre *posterie* nous advertissez de vostre besongnye. (*Ib.*)

Et nous advertissez a diligence par nostre *posterie* de son intention sur ce. (*Ib.*, p. 174.)

Nom de lieu, *la Posterie* (Nord).

POSTERIEUR, s. m., descendant :

Pource qu'elle vouloit que ses *posterieurs* fussent heritiers de l'Empire. (CARION. *Chron.*, f° 166 r°, éd. 1548.)

POSTERIEUX, s. m., descendant :

Ainsi que noblesse anobly sa posterité, ainsi vilité abjecte les siens *posterieux*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 74 r°, éd. 1482.)

POSTERIORITÉ, s. f., postérité :

Et quant plus ancienne est la lignee, de tant est plus la *posteriorité* noble. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 71 r°, éd. 1482.)

POSTEURE, s. f., poterne ?

Par une anciene *posteure*
Sarré et rangié s'en issirent.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 1374, f° 32b.)

POSTHUMÉ, *-tumé*, *-thumié*, adj., posthume :

Duquel Geffroy luy estoit demeuré son dit fils Artus, qui nasquit *postumé*, c'est a dire, apres la mort de son pere. (LE BAUD, *Chron. de Vitré*, c. XXXI, éd. 1663.)

L'autre (mariage) avec le filz du roy d'Arragon, nommé Jehan, duquel elle eut un enfant *posthumié* qui mourut tost apres estre né. (BRANT., *des Dames*, IX, 614, Lalanne.)

POSTHUMIÉ, voir POSTHUMÉ

POSTHUYS, *pottuis*, s. m., porte de derrière :

Ho ! scans ho ! entrer m'y fault.
Beaulx hostes, ouvres le *pottuis*.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 118, Abel.)

Du hault de l'allee et entree du *posthuys* du petit cimetiere. (1546, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 127, Bordier.)

Hte-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, *potui*.

POSTIC, *postich*, *postis*, *postiz*, *potis*,

potiz, poesthich, poestis, poustis, potich, poutis, puestic, pueclic, peutiz, peultis, portice, s. m., poterne, et aussi arcade ou portique à front de rue donnant accès à une avant-cour, ou à une allée ; palissade :

Lors comença et la noise et li cris
Parmi les bares et parmi les *postis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33b.)

Li Loherenc chevauchent a estris
Parmi la barre, les pons et le *postis*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., V, P. Paris.)

Parmi les barres et parmi les *postis*
Les mettent ens, sept vingt en ont ocis.
(*Ib.*, xxxv, p. 175.)

Il me fist droit dou duc et pendi au *postis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 59d, Michelant.)

On apparelle ja et portes et *postis*,
La ou on boutera de France les kaitis.
(*Chev. au cygne*, 9906, Reiff.)

.I. *puectic* ont overt par u voelent passer.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 7b.)

De Porpaillart s'en ist par .I. *postiz*.
(*Moniage Renuart*, Richel. 368, f° 231bis, r° col. 3.)

La [damoisello] le *puestic* desfrema.
(*Huon de Bord.*, 4778, A. P.)

Li pont sont relevé, li *postich* verroillié.
(*Buev. de Com.*, Ars. 3142, f° 187a.)

Ele vint au *postic*, si le deffrema. (*Aucassin et Nicolette*, p. 17, Suchier.)

Si doi avoir .I. *puestic* en celui mur au les par devers le maison Richart devant dite por aler et por venir parmi l'atre, et si doit cieus *puestis* la demourer tant con jou ne mi oir vaurons avoir *puestic* en celui mur. (*Pièce de 1260*, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 83.)

Por ce s'en issist par un *postiz* hors de la ville. (Guill. de Tyr, V, 23, P. Paris.)

Il entre parmi les *postis*
Ou jardin et le vallet voit.
(*Chev. as deus esp.*, 3138, Foerster.)

Je morrai devant ton *postiz*. (*Vie des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 3 r°.)

Car quant on cuide que soit loing
La mort, elle attent au *postis*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 1a.)

Car .I. maillet est a la porte
Qui petite est ne gueres grosse.
Trois cos e nient plus n'i feras,
Au *poestis* lors te seras.
(*Rom. de Robert le Diable*, 647, Trébutien.)

Postica, *potiz*, entree par darriere. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

Les cleis des portes et des *poustis*. (1327, *Hist. de Metz*, IV, 41.)

Et li maisons, sour le rue au Viel, tient al hiretage qui fu Willaume le Conte, a l'un les, et a l'autre les, a .I. *postich*, qui est dou membre de le maison a four qui fu le dit Jaquemon dou Bruille. Et liquels *postis* se doit clore et fremer ou postiel de le ditte maison. (28 mai 1361, *C'est Jehan Wymard fil Jaquemon, qui fu*, Chirogr., Arch. Tournai.)

La meschine dudit Fauquet clost la porte ou *poesthich* de le maison. (1372, Arch. JJ 103, pièce 322.)

Le pennon de Henry fu sur les creneaux mis ;
Et puis ont defermé et portes et *postis*.
(Cuvel., *Chr. de B. du Guescl.*, 8342, Charrière.)

Lors la geta vers les *postis*,
Illec fiert moult aatis.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 459a.)

Et pour ce que ledit estiel et *postich* sont moult viez, ledit Tiestelin les poura faire de noefve carpentrie toutesfois que besoings lui sera. (*Chir. du 9 juin 1446*, Arch. Tournai.)

De Jehan Fournier, fil Philippe, qui requiert de faire ung *postich* en une haye qui est entre son gardin, en le rue Blandignoise, et les murs de le ville. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Que portes et *postis* tantos on leur ouvry.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4035, Chron. belg.)

Quant il veit que la porte fermee estoit, en ung pré pres d'une tour entra, lequel estoit cloz de *poutis* de boys. (*Perceval*, f° 28a, éd. 1530.)

Quant il fut oultre la chaussee passé, les *potis* et le riche pont trouva, devant la tour est venu... (*Ib.*, f° 104a.)

Au devant de l'ostel de Hangest, auquel est a present le grant *peutiz*. (1486, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias : *peultis*. (Ap. La Fons, *Artistes du Nord*, p. 136.)

En ladicte closture au plus prez dudit soullement avoir un *postich* allant sur lesdittes terrees. (30 mars 1500, *Lett. du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Ne puisse serreir ou stoppeir le *portice*. (Greffe des échevins, 28, f° 56 v°, Arch. Liège.)

Feu sire Anthoine Sloby... avoit donné... ung jardin, *potich*, tour, et viez mur de l'anchienne fermeté d'icelle ville, seant en la rue Merdenchon. (*Chir. du 12 mars 1570*, Arch. Tournai.)

Norm., *pôtis*, petite porte établie dans une haie, un mur, à l'usage des piétons, et servant d'entrée secondaire dans un enclos. Mons, Namur, *posti*, petite porte dans une grande ou à côté d'une grande, guichet.

POSTICEL, *-chel*, s. m., poterne, petite porte :

Marché pour haucher de terre et de sablon la chaussee de Barfot, depuis le *postichel* d'un jardin acheté par la ville jusqu'aux terres qui furent Messire Jeh. Braque. (10 mars 1409, Arch. mun. Rouen, A, 6.)

POSTICET, *-chet*, *peusticet*, s. m., poterne, petite porte :

Le maillet treve al *postichet*,
Si feri .III. caus al guichet.
(*Rom. de Robert le Diable*, 701, Trébutien.)

Un maillet a a la porte
Qui petit est, n'est mie forte ;
Trois colz et nient plus y ferras,
Au *peusticet* puis te serras.
(*Ib.*, ap. Duc., *Posticium*.)

Le maillet troeve au *peusticet*,
Si feri trois colz au guicet.
(*Ib.*)

POSTICH, voir Postic.

POSTICHEL, voir Posticel.

POSTICHET, voir Posticet.

POSTIELET, voir Postelet.

POSTIERE, voir Potiere.

1. **POSTIF**, *potif*, s. m., poterne, porte de derrière :

Abatez murs, portes, *potifz* sur lesquelz il n'a point de toit. (6 mai 1359, *Commission*, etc., Arch. admin. de Reims, t. III, p. 138, Doc. inéd.)

Nous avons douné congié a Jodoin Mignon et Gillet Byetois que en une venelle ou allee... il puissent faire faire un *potif* fermant a clef... (1402, *Causes de la Prévôté*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Cf. Postic.

2. **POSTIF**, voir Poestif.

POSTIL, *peustil*, s. m., syn. de *postic* :

Des *postilz* et de non aller sur la muraille. (13 mai 1475, *Reg. aux Publications*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Depuis l'hostel de Mgr jusques aux *peustils*. (1527, *Réglem. de voirie*, art. 14, Arch. mun. Mézières AA 12, f° 138.)

... Ni fassent aultre empeschement aux *postils* de Monsieur Desportes. (*Ib.*, art. 19.)

A Jehan Jacquemin et Nicolas Jacquemin, marchant de boys demeurant a Gepinssart, la somme de 49 livres 4 sols tournois a eulx taxee et ordonnee par lesdits gouverneur et eschevins de ladite ville de Maizieres et leur ordonnance du huictiesme jour de mars 1570, pour 82 pieces de boys de doubleaulx estans de 18 pieds de longueur et 6 pousses d'espesseur, employez es couvertures du pont de Berthecourt, celuy de la porte de Saint Jullien, aux tournans du *peustil* des Pescheurs. (*Compt. de 1570*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 186 r°.)

Nom propre, le *Poutil* (Loiret).

POSTILE, voir Postille.

POSTILER, voir Postiller.

POSTILLATEUR, s. m., glossateur :

Hugues Cardinal, grand *postillateur* et expositeur de la sainte escripture. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 201c, éd. 1488.)

Cf. Postilleur.

1. **POSTILLE**, *poestille*, *petille*, s. f., poteau léger, équarri, supportant une traverse ou servant à former la baie d'une porte ou d'une fenêtre :

Faire une *postille* et .I. lian ou pan derriere (le moulin). (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 275 r°.)

Quesne acheté pour sueiller les *postilles* dudit molin. (*Compte de 1337*, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la Ch. des Compt.*, p. 165.)

Pour le grande huche ralongier, et mettre *poestilles* et loyens et faire un comble sus

le huche. (1342, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 93.)

Payé et delivré .XL. frans et demi a François Macquart chappentier, pour avoir refaict toutes les vantelleries des escluses, sc'est assavoir charpenterie, soyrie, pronnerie, vane, holandry, glassie, *petille*, contrepetille, loygeton, et les deux halle devant et darrier, et les agrappes, le tout faire et parfaire. (1532, Arch. Meuse, B 728, f° 67 v°.)

Norm., *pôtille.*

2. **POSTILLE**, *postile*, s. m. et f., glose, explication, note:

Les paroles sont si soutilles
Qu'il n'est nulz clers qui sans *postilles*
Puisse le livre bien entendre.
(*Hist. des Trois Maries*, Richel. 12468, p. 365.)

Je, a la requeste d'aucunes mes treschieres, ay, comme cy apres porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traittié, qui contient en soy le texte des Euvangiles des Quenouilles, ensemble pluiseurs gloses et *postilles* y adjoustees et esclarciez par aucunes sages dames. (*Evang. des Quenouill.*, p. 2, Bibl. elz.)

Ung *postile* sur les epistoles saint Pau, commençant au second fieullet. (1476) *Joy. égl. Bay.*, f° 92 v°, Chapitre de Bayeux.)

Une *postile* sur le psaultier commençante en secont fieullet. (*Ib.*)

Textes, *postilles*, commentz, gloses et exposicions des sainctz et souverains docteurs de nostre mere saincte Eglise. (*Le premier vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

Surquoy dist maistre Nicole de Lyra dedans son *postille* ordinaire que Centurion proferoit ces parolles comme par maniere de dire. (*Ib.*, f° 20 v°.)

Environ celluy temps maistre Nicolle de Lire commença la *postille* sur la Bible. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 91^b, éd. 1532.)

De t'exaulcer par escript et de bouche
Desir m'est prins, voyant ton dit et stile,
Qui n'est subject n'a glose n'a *postille*.
(R. DE COLLERYE, *Epist.*, XV, Bibl. elz.)

— Communication, avertissement donné par lettre:

Depuis la presente escripte j'ay esté adverty que nosdicts ennemys font sur plusieurs villes et places, et jusques aux maisons des particuliers. Par quoy, prenes garde a vous de pres, pour resister a leurs executions. Et faisant cette *postille* on m'a envoyé advertissement certain qu'ils veulent entre cy et mardy attaquer la porte du Pin. (Avril 1578, *Lett. miss. de Henry IV*, t. I, p. 175, Berger de Xivrey.)

1. **POSTILLER**, *postiler*, verbe.

— Act., expliquer par des gloses, par des notes:

Et moult fort loerent dame Transeline du Croq de la deduction de son euvangile, ensamble celles doctoresses et sages femmes qui l'*avoient* glosé et si honnourablement deduit et *postilé* que mieulx on ne les porroit exposer. (*Evang. des Quen.*, p. 43, Bibl. elz.)

Il fist un magazin et bibliotheque de toutes les chroniques du roy dom Pierre... et les *postilla* le bon docteur de sa propre main en la marge. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 159 v°, éd. 1584.)

— Neutr., employer toutes sortes de moyens et de ruses pour parvenir à quelque résultat:

Ceans aurez un refuge et bastille
Contre l'hostile erreur, qui tant *postille*
Par son faulx stile empoizonner le monde.
(RAB., *Gargantua*, ch. LIIII, éd. 1542.)

2. **POSTILLER**, v. a., hâter, presser:

Mesme l'eau dans son val
Postillant son fatal,
Souzterraine se mine.
(DE BOYSSIERES, *Prem. ouvr. amour.*, Ode III, f° 37 r°, éd. 1578.)

POSTILLEUR, s. m., glossateur:

Et la met ung *postilleur*, que... (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 149 v°, éd. 1478.)

POSTILLONNER, *-oner*, verbe.

— Neut., courir comme un postillon:

Je ne voi point coment tant de corriers dores
Puissent *postilloner* par les cieus azures,
Que le ciel par momens ne s'entr'ouvre et resserre.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, IV, éd. 1579.)

Les Romains avoient des colombes... *postillonnant* par l'air. (EST. BINET, *Œuvr. spirituelles*, p. 221, éd. 1620.)

Postillonner. Postear. (OUDIN, 1660.)

— Act., parcourir comme un postillon:

Plus vite que celui qui d'un flamboiant tour
Tout ce grand univers *postillone* en un jour.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

Nous voici de retour d'un grand voyage, apres *avoir postillonné* les routes du monde celeste. (RICHEOME, *Disc. des Miracles*, p. 130, éd. 1613.)

Littré inscrit ce mot avec un exemple des *Souvenirs* attribués à Mme de Créquy, qui sont l'œuvre d'un sieur de Causen, soi-disant comte de Courchamps (1834-1835.)

POSTIS, voir POSTIC.

POSTIVEMENT, voir POESTIVEMENT.

POSTIWEMENT, voir POESTIVEMENT.

POSTIZ, voir POSTIC.

POSTMETRE, v. a., supprimer, corriger:

Il fut prisé par sa justice
Qu'il gardoit a ses ennemys,
Et qu'il *avoit* en l'exercice
De son ost tous abuz *postmis*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charles VIII*, D VI r°, éd. 1493.)

— *Postmis*, part. passé, corrigé:

Exaction excessive *postmise*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, H VII v°, éd. 1493.)

— Placé, nommé après:

Enfans *postmis* qui estoient oubliez ou testament. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 116^d, éd. 1486.)

POSTOLLE, voir APOSTOILE au Supplément.

POSTPOSER, *-pouser*, v. a., placer après, négliger:

Par leur hardiesse et brusque adresse aux armes *postposans* toute crainte de mort. (N. DU FAIL, *Prop. Rust.*, Au Lecteur, p. 7, éd. 1549.)

Aulcuns d'iceulx eurent honte et horreur de telle tant abhominable amende: la *postpouserent* a la craincte de mort. (RAB., *Quart livre*, ch. XLV, éd. 1552.)

Et *postposant* toute crainte, alla vers la charrette. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIII, éd. 1555.)

Je veulx que l'on donne a chascung des petits fils cinq cents livres, pour une egalité de legitime portion, afin qu'il n'y en ait pas ung qui se puisse plaindre qu'ung aultre *ait esté* preferé a luy, et luy *postposé*. (*Trad. du Test. de l'Hospital*, dans les *Œuv. complètes de Brant.*, t. II, p. 527, éd. 1824.)

Et embrasse un Polonois comme un François; *postposant* cette lyaison nationale a l'universelle. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. IX, p. 130, éd. 1595.)

Ce pendant veilles tousjours a la conservation de vostre ville, et *postposes* tout aultres affaires pour ceste cy, qui vous est de plus grande importance que toute autre. (30 déc. 1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 110, Berger de Xivrey.)

Ce qu'on ne peut dire des fosses demeurans ouverts, qui occupent beaucoup de place, et, pour les *postposer* a ceux la, sont sujets a reparer de temps a autre. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, II, 1, éd. 1605.)

POSTPREDICAMENT, s. m., conclusion:

Aristote qui argumens
Et demonstration aprend
Le met es *postpredicamens*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 150°.)

POSTRAIT, part. passé, jeté, couché par terre:

Le suppliant frappa... d'une lance genetaire qu'il pourtoit, sur une de ses cuisses et la lui persa,... tellement que a la fois tumba du tout *postrait* en terre... (1476, Arch. JJ 204, pièce 158.)

POSTROILLAZ, voir PASTROILLAZ.

POSTREME, adj., dernier, postérieur:

La *postreme* partie d'un enfant. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 189 v°, éd. 1556.)

Au *postreme* et dernier renc. (*L'Œuv. d'Aelian*, éd. 1536.)

Attribuant au reng le los qui appartenoit au merite; et, qui appartient au premier

merite au *postreme* et dernier reng. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. iii, p. 7, éd. 1595.)

— *Action de postremes*, action juridique définie dans l'ex. suiv. :

Action de postremes, si comme quant aucun est né apres la mort de son pere, ou taillié hors du ventre de sa mere, et ne aborti, s'il a vie naturelle, pour ce ne demeure que par ceste action il ne puisse estre hoir legitime, et destruit le testament que son pere avoit fait. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 42d, éd. 1486.)

postula, voir Postulat.

postulaire, s. m., postulant ?

Pour obvier aux grandes fraudes et mauvaistiez qui ont esté commises ou fait des baulx des fermes de nosditz aydes, en ce que plusieurs nobles malicieusement, couvertement et autrement frauduleusement, ont fait prendre et mettre a pris, et aucunes fois fait rencherir par aucuns de leurs gens plusieurs de nos dictes fermes, et souventesfois leur demeuroyent icelles fermes a vil pris, pource que les *postulaires* et autres gens du pays ne les osoient rencherir, tierçoyer et doubler, pour doubte et peril desdits nobles... (1413, *Ord.*, X, 91.)

postulat, *-la*, s. m., sorte de monnaie :

Comme des *postulas* nouvellement forgies au pays du Liege, ausquelz on done cours en ce royaume, pour demy escu d'or et toutes fois ilz sont de si bas aloy que mendre ne se pourroit trouver. (Oresme, *Des monnoies*, p. 4, Wolowski.)

Tant de escus, comme de demi escus, nobles et mailles *postulas*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., III, 499.)

... Et sy a aussi [Haquinet Delemotte] congneu avoir emblé deux mailles de *postula*, en le bourse Oudart du Havron, par avant son dit banissement. (16 fév. 1452, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Bans de trois ans, Arch. Tournai.)

Item cinquante quatre mailles *postulat*, qui valent a .xxviii. gros la piece, .xliiii. l. .ix. s. iii d. (1454, *Compte de l'Exécut. test. de Jehan Carlier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

Plusieurs pieces d'or, tant mailles de Rein, *postulas*, comme autres. (1467, Arch. JJ 195, pièce 256.)

Jehan Morel dist que on lui avoit osté ung ou deux linceuls de lit et une maille *postulat*. (1468, Arch. JJ 195, pièce 80.)

Lequel Pierrequin et le suppliant donnerent chascun une obole *postulat* a icellui Domino pour sa peine. (1478, Arch JJ 206, pièce 377.)

En dix *postulaz* ou florins au chat. (7 oct. 1479, *Fondat. d'un anniv. par J. Drouhot*, Arch. mun. Autun.)

Les rentes constituees pour prix d'argent en especes de deniers comme florins d'or du Rhin, escus, *postulats* et autres pieces en or ou argent specifiees par lettres se payeront. (1589, *Cout. de Liège*, Cout. gén., II, 973, éd. 1604.)

postulatoire, adj., qui sert de postulat :

La folle gentilité, qui croyoit que la foudre estoit le dard de Jupiter, et qui pensoit que la foudre estoit l'execution du destin d'un chacun, disoit qu'il y avoit des foudres monitoires, *postulatoires*, etc. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 581, éd. 1622.)

postumé, voir Posthumé.

posturable, adj. ?

Si ladite espave est chose mouvante pasturable ou *posturable*, comme chievres, brebis, moutons, cochons, veaux, et autres semblables menues bestes, les gardera par l'espace de quinze jours avant que les exposer en vente. (*Cout. de Berry*, II, 8, Nouv. Cout. gén., iii, 939.)

Au regard des autres choses mobiliaires non pasturables, ou *posturables*, ne perissables, le seigneur les doit garder quarante jours. (*Ib.*, II, 12, Nouv. Cout. gén., iii, 939.)

posueure, s. f., poêlon, grande cuiller :

Une petite paelle de fer ou d'arain a queue, appellee *posueure*, dont on puisoit de l'eaue en une seille. (1453, Arch. JJ 184, pièce 362.)

posure, s. f., menace ?

En faisant semblant qu'il convoitoient a avoir debat, et faisoient grandes et grosses *posures* en disant : Faictes voir les sos. (30 août 1392, *Sent.*, Arch. Nord.)

1. **pot**, voir Post.

2. **pot**, voir Put.

potacion, *-tion*, s. f., action de boire :

Qu'ilz ont vescu en *potations*, en gloutonnies, et en telz delicts. (Oresme, *Eth.*, f° 49c, éd. 1488.)

Potacion de vin ou de boire vin fait injurieux. (Id., *Yconomiq.*, f° 7c, éd. 1489.)

Les continuelles *potacions* enervent les hommes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 160 r°.)

le munyer.
En l'honneur de la Passion,
Je demande confession,
Pour mourir catholiquement ?
la femme.
Mais plustost la *potacion*,
Tandis qu'avez bon sentement.
(A. de la Vigne, *Farce du Munyer*, p. 242, Jacob.)

Je prens voulentiers le loisir
De vacquer a *potacion*.
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 305, Jacob.)

Trop grande *potation* de vin rouge stiptique tirant sur l'aigre restraignant le ventre. (*Regime de santé*, f° 20 r°, Robinet.)

Gourmandise et *potacion*
Aymoit quant il vivoit au monde.
(R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

Et encore au xviie siècle :

Payé à Messieurs de Ste Radegonde pour la *potation* des Rogations qu'ils font le mercredi en l'église de ladite abbaye .xxi. s. .viii. d. (1621, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

— Boisson :

L'en faict *potacion* avecques des serises. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. chap. Rennes.)

Les clers ruisseaulx sont leur *potation*.
(Guill. Michel, 3e *liv. des Georg.*, f° 62 r°, éd. 1540.)

potage, *-aige*, *pott.*, *pout.*, *post.*, s. m., aliment cuit dans un pot, et, en particulier, grains provenant des plantes légumineuses, pois, fèves, etc. :

Char salee et *potage*... mouton et *potage*. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 273d.)

Et s'avoir puis des pois, part ares au *potage*.
(*B. de Seb.*, II, 475, Bocca.)

Delivrer despens de bouche, c'est assavoir pain et *poutaige* bon et souffisant aus ouvriers. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 74 r°.)

Trois quartaulx de *potage* blanc. (1378, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Dont oudit mars seront tenus les dis fremiers de laissier .iii. quartiers de *potages*, .ii. arpens et demi de vesse. (1393, *Bail*, Arch. MM 31, f° 178 r°.)

Y a largesse de fromens, de seigles, d'avoynes et de toutes manieres de *potaige*. (*Deb. des her. d'armes*, p. 35, A. T.)

Choux pour faire le *poutage*. (1431, *Compt. de la malad. de Dijon*.)

Fromaige, sel, huille, *potaige*, foin, avoine. (1455, Arch. KK 329.)

Le corps bieu, vous ne valez rien,
A rost, bouilly ne a *potaige*.
(*Farce moralisée*, Anc. Th. fr., I, 163.)

Pain, vin et *poutage*. (*Off. claust. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Leur aministrer (aux pauvres) pour leur disner pain et *poutage*. (*Ib.*)

Vert *potaige*. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Deux boisseaux de *potages*, moitié pois et moitié feves. (1548, S.-Savin, Arch. Vienne.)

Champs et jardins ou croissent toutes especes de bles et *potages*. (Du Fouilloux, *Venerie*, ch. xxxii, éd. 1560.)

Chacun muy de bled, de *potaige*, d'avene. (1570, *Déclar. des droits de péage*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 279.)

— Pitance, subsistance :

De ces sis vins livres d'amandes ki chi sont deputees pour le *potaige* de couvent, on en prendra quarante livres pour les avens et quatre vins livres pour le quaresme chascun an. (1296, *Ch. de l'abb. de Boheries*, Arch. L 992, pièce 111.)

Seront tenus lesdis censsiers de trouver as ouvriers de la dite maison, lit, *potage* et .ii. setiers de blé par an pour le pain d'iceulx. (1364, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 139 r°.)

Item payé a Vinaige, qui deu lui estoit, par ledit Colinet, pour sa gouverne, et aussy pour lit et *potaige*, le vingt sixiesme jour de fevrier, trente gros, depuis a lui payé par l'ordonnance de Sire Simon Savary, pour le parpaye de certains jours,

contenus en une taille, .xxxiiii. gros demy ; pour trois sepmaines avoir livré lit et *potaige* sept gros et demy. (20 avril 1494, *Tutelle de Colinet, Guillemotte et Philipote de Hellemmes*, Arch. Tournai.)

— *Pour tout potage*, pour toute chose, loc. conservée :

> Je n'euz de vous, *pour tout potaige*,
> Que vingt livres en mariage.
> (*Farc. des fem. qui font refondre leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 68.)

Hermodorus le poete avoit fait des vers en l'honneur d'Antigonus, ou il l'appeloit fils du soleil : et luy au contraire : Celuy, dit il, qui vuide ma chaize percee, sçait bien qu'il n'en est rien, c'est un homme *pour tous potages*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLII, p. 168, éd. 1595.)

— Présent qu'on faisait aux jeunes gens le jour de Pâques :

A heure de matin alerent en la maison d'icelui suppliant qui lors estoit hors d'icelle ville et sa femme gissoit d'enfant demander leur *postage* que on appelle eufs de Pasques, et eulx la venuz ledit Willemot le marié ala a l'uis de la chambre de ladicte femme dudit suppliant qui estoit en son lit et demanda ledit *postage*. (1399, Arch. JJ 154, f° 264 r°.)

— Vaisselle :

Tant de *pottaige* d'estain, de couvre et d'arrains. (1452, *Hist. de Metz*, V, 574.)

— Déconfiture :

> Ne li vint hons devant ne soit mis en *potage*.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3881, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Honnir le potage*, gâter l'affaire ?

> La ot unc chevalier qui *honit le potage*.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 8521, Scheler, *Gloss. philol.*)

Potage a encore signifié au XVII° s. ce qui cuit dans un pot :

> ... Enfin on apporte un *potage*,
> Un coq y paraissait en superbe équipage.
> (BOILEAU, *Sat.*, le repas ridicule.)

Berry, Poit., *potages*, légumes.

POTAGER, v. a., traiter par le feu dans un pot :

Je ne disois pas que l'or ne se peut rendre potable, car je sçay plusieurs moyens de le *potager*, mais je disois que quand il seroit *potagé* jamais ne se convertiroit en la nature humaine. (PALISSY, *de la Marne*, Cap.)

POTAGERIE, *-aigerie*, *pout.*, s. f., plantes potagères, légumes :

Le potagier rend compte des potages et livre le potagier toutes les *potageries*, comme de febves, pois, bleds et laicts. (O. DE LA MARCHE, *Est. de la mais. de Ch. le Hardy*, Michaud.)

Herbaiges, *potaigeries*, par jour, 12 o. (J. VAUDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles V° de ce nom*, ms. du XVI° s.)

Doit monsr des pois blan, noir et febves, pour faire les *poutaigeries* en covent de pois et puree. (1550, *Manuel admin. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 64.)

Estant commune fourniture de tous jardins, sans distinction, toute sorte de *potagerie* et herberie. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

Pour façonner nostre jardin, le diviserons par planches, couches, quarreaux, vazes, diversement nommes, pour commodement et sans confusion y loger la *potagerie* selon leurs especes. (ID., *ib.*, VI, 3.)

POTAGIER, s. m., cuisinier qui s'occupe des légumes :

> *Potagiers*, hasteurs, gens d'espices.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 378 r°.)

Comme le suppliant ait esté serviteur en office de *potagier* de la cuisine du feu duc d'Orleans. (1425, Arch. JJ 173, pièce 344.)

Cuisiniers, *potagiers*, faiseurs de diverses saulces delicates. (COTTEREAU, *Colum.*, l. I, pref., éd. 1555.)

A la grande joie de Tailleboudin son filz, heritier principal, et noble, qui peu de temps apres sa mort mit tout par escuelles, fut un terrible *potagier*, et mit un ordre non veu a ses affaires. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 63, Bibl. elz.)

POTAIF, voir POESTIF.

POTAIN, voir POTIN.

POTAIRE, *portaire*, adj., puissant :

> Je sui de fornication
> En cest mundo prince *potaires*.
> (HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 9, Tarbé.) Var., *portaire*.

POTAS, *pottas*, s. m., potasse :

Du *pottas*. (29 janv. 1577, *Ch. et privil. des .XXXII. mét. de la cité de Liège*, II, p. 321.)

POTATEUR, s. m., buveur :

> Je soray tousjours *potateur*.
> (N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 357, Jacob.)

POTATIF, adj., de buveur :

> Hé dea ! il n'a pas le visaige
> Ainsy *potatif*, ne si fade.
> (*Pathelin*, p. 112, Jacob.)

Avez visages *potatifs*, nez cramoisis... (VIRET, *Censure papale*, p. 88, Fick.)

POTATION, voir POTACION.

POT CEL ESTRE, voir PUET CEL ESTRE.

POTESTARIE, s. f., droit de nommer un podestat ?

Juridiction, souveraineté, *potestarie*, capitainerie. (1335, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354², pièce 862.)

Cf. POESTAT.

POTCOUSTE, s. m., valeur du potage quotidien :

> Et s'aucun d'eulx mal se gouverne,
> On le doit toudis compaingnier
> Tant qu'il n'ait vaillant un denier,
> Et qu'il puist par ce qui li couste
> Gaingnier a avoir le *potcouste*
> En tous les lieux ou il vendra.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 407°.)

POTDESTAINIER, s. m., fabricant de pots d'étain :

Serrurier, *potdestainier*, coutelier. (*Pièce de 1587*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 304.)

1. **POTE**, adj. f., gauche :

> Et seinte eglise est orendroit (l'arche) ;
> Or en enleve on ancre et flote,
> Or se governe a la main *pote* ;
> L'eve et les ondes la debotent.
> (EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 11 v°.)

> Cest argument si s'argue
> Tout droit par impossibilé,
> Dont le clergié est avillé
> Et torné devers la main *pote*.
> (GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 865, Buchon.)

> Mon cuer je conduis
> Et conduiray sans tourner a main *pote*.
> (FROISS., *Poés.*, III, 167, 33, Scheler.)

D'un coustel que ledit Jehan tenoit en sa main, il navrast cruelement le suppliant en sa main *pote*. (1386, Arch. JJ 130, pièce 101.)

Se je me feusse donné garde de la *pote* main. (1397, Arch. JJ 151, pièce 368.)

2. **POTE**, adj., se dit d'un pain que les talemeliers pouvaient vendre au prix qui leur convenait :

Et se li pains estoit de plus de .II. d. il seroit le mestre. Cel pain apele l'on pain *pote*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 41, Lespinasse et Bonnardot.)

3. **POTE**, voir POESTE.

POT EAU, s. m., pot à l'eau :

Ydrias, gallice *pot eau*. (*The Dictionarius of John de Garlande*, p. 132, Wright.)

POTEE, s. f., poterie :

Le pere de Euripides fut vendeur de *potees*. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 132°.)

POTEÉ, voir POESTÉ.

POTEI, voir POESTÉ.

POTEIF, voir POESTIF.

POTEIN, voir POTIN.

POTEL, s. m., petit pot ; était souvent une sorte de mesure :

Un *potel* de vin. (1308, Arch. JJ 41, f° 51 v°.)

Et le mettez quire en une *potel* de leiscive. (*Quentyses*, advoc. libr., Edimb. 18, 4, 9, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2° sér., IV, 141.)

En une *potel* de vyn blaunk. (*Ib.*)

A Jehan de Premierfait, orfevre, pour soder

et blanchir les .II. encensiers et les .II. *potaus* d'argent de l'autel. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, fº 108 rº.)

Bons vins de Gascongne, d'Ausai et de Rin, le *potel* pour trois esterlins. (Froiss., *Chron.*, II, 131, Kerv.)

— Désigne une botte dans l'exemple suivant :

.I. *potel* d'arrache. (1359-1360, *Journ. de la dépense du roi Jean en Anglet.*, Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 245.)

Mons, *potiau*, petit pot, mauvais pot. Bourg., Yonne, *pouteau*, *poutiau*, pot à eau, petit pot.

1. **POTELET**, *potellet*, *potteleit*, s. m., petit pot :

Li dis Henri li vendi .I. *potelet* plain de sayn. (1344, *Arch. législ. de Reims*, II, 895, Doc. inéd.)

Deus petiz *potellez* d'estain. (1387, Arch. MM 31, fº 35 vº.)

Il faut preparer aux portes et tours *potelets* pleins de chaux vive et de cendre. (1495, *Rec. d'ordonn.*, Arch. législ. de Reims, 2º p., vol. I, p. 847, Doc. inéd.)

Gobines d'argent, *potteleis* et les orieres doreis. (*Conv. et Test.*, 664, Arch. Liège.)

Pottelet a cuire, olleta. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

St-Omer, *potelet*, petit pot à boire.

Nom de lieu, *Potelet* (Seine-et-Oise).

2. **POTELET**, adj., potelé :

Enfans frais, gras et bien *potelets*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 92, Roybet.)

Et encore au XVIIº s. :

Sur le dos de cet oiseau etoit le petit Ganimede, vêtu à la façon des habitants du Mont-Ida, grasset, *potelet*, blanc, les cheveux dorés et frisés. (D'Urfé, *Astrée*, 1, 2, éd. 1610.)

3. **POTELET**, voir Postelet.

POTELETTE, voir Postelette.

POTELLE, voir Postele.

POTENAIRE, voir Pontenaire.

POTENCE, s. f., puissance :

La tue *potence*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXX, 22, Michel.)

La glorie de tun regne dirrunt, e la tue *potence* parlerunt. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, fº 112 rº.)

Confidant soi en la *potence* de Dieu et en lor vertu. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, II, 20, Champollion.)

Par ceste alliance il esperoit a rompre une grande *potence* que pour le temps advenir avoit Henry son adversaire au comte de Charolois. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 45, Buchon.) Impr., *potenté*.

Les *potences* de l'ame. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 85º, éd. 1486.)

Une seule raison dominant sur les *potences* de l'ame. (J. Molinet, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

POTENCIER, *-sier*, *-tier*, adj. et s., qui marche avec des potences, avec des béquilles :

Certes, Sire, je vous resoing,
Et si ne m'avez moustré groing
Tant com j'ai esté *potentiers*.
(Baude Fastoul d'Arras, *Congié*, 58, ap. Méon, *Fabl.*, I, 113.)

Martin Hapart haioit moustier
Sur toute rien et le sermon,
Les mosiaus et les *potenciers*,
Et les gens de religion.
(*De Martin Hapart*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 172.)

Avice de Berneville, dite la *potenciere*, fu en telle maniere malade par trois ans et plus, que ele perdi l'usage de son pié et de la jambe. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 157.)

Thevenin le *potencier*. (1379, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 28, Gadan.)

Estienne le *potencier*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, fº 210 rº.)

Une bonne vieille femme *potenciere*. (*Reg. du Chât.*, II, 250, Biblioph. fr.)

Le *potensier*.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 179, Dessalles et Chabaille.)

POTENSIER, voir Potencier.

POTENTE, s. f. ?

Et au regard de la gallee a *potente* qui sera en la salle pour les officiers et heraulx d'armes, il se servira en petiz services, par deux et deux et quatre et quatre. (Oliv. de la Marche, *Espitre pour celebrer la thoison d'or*, p. 121, Prost.)

POTENTEMENT, adv., puissamment :

Celluy enfant...
Les heroes et grans dominateurs
Entremeslez comme mediateurs
Avec les dieux verra *potentement*
Et d'iceux veu sera semblablement.
(Guill. Michel, IVº *Eglog. de Virgile*, fº 10 vº, éd. 1540.)

POTENTER, v. a., saisir en vertu de la puissance seigneuriale :

Saisie, *potentee* et demence par loy. (3 sept. 1368, Flines, Arch. Nord, Cod. A, fº 445 rº.)

POTENTIER, s. m., seigneur ?

Les *potentiers* de Hault Avesnes de l'ordre de S. Jehan de Jerusalem. (1465, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POTENTIF, adj., puissant :

Et ducs et comtes qui sont moult *potentis*.
(*Conq. de Bret. amor.*, Ars. 3846, fº 7 vº.)

POTEQUIN, *pott.*, *potkin*, *poetkin*, *potdequin*, s. m., dimin. de pot :

Ung *pottequin* de terre a boire servoise, couvert de cuir, a une anse, et le bort dessus garny d'argent doré, et ung couvercle aussi d'argent doré, a un fusil poinçonné. (1467, *Ducs de Bourg.*, 2729, Laborde.)

Pottequins de gretz pour la halle. (1489, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux *potequins*, une fiole et deux flacons de pate cuyte, dorez et bien ouvrez. (1520, *Invent. de Marguerite d'Autriche*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 432.)

Deux *pottequins* d'argent pour la chapelle de la halle. (1529, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une boitelette d'argent a couvercle, ou sont dedens une petite teste de mort d'ivoyre, ung petit *potkin* de terre et une petite mandelette d'osiere pour jeu des enfans. (1536, *Invent. de Charles-Quint*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 168.)

Ung petit *potkin* d'or avec une hance, a trois demi ronds, ledit *potkin* esmaillé dessoubz par dehors et a l'entour de diverses couleurs, mesme d'une rosette vermeille au milieu du bas, et est audit *potkin* une petite louchette d'or. (*Ib.*, p. 463.)

Deux *pottequins* d'estaing servans sur un dreschoir. (1547, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .IIII. *pottequins* couvertz d'estaing, .XVIII. s. .II. d. (1548, *Exéc. test. de Jehanne de Herme*, Arch. Tournai.)

Quatre paires de *pottequins* pour l'eglise. (1596, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIIº s., dans des textes du Nord :

Lequel ruat un *poetkin* ou pinteau de terre apres lui. (1613, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Pour deux paires de *potdequin*, .XXXVI. s. (1673, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Picard, Montois, *potequin*, petit pot.

POTERESSE, *-ece*, adj. f., à pot :

Une grant louce *poterece*.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1339, Ars.)

Et ceulx de dehors orent glandes roondes de terre *poteresse* si cuites en fer que elles estoient vaillans comme le fer. (*Rom. de J. Cés.*, Ars. 5186, fº 49ᵈ.)

— S. f., femme qui vend de la poterie :

Magritain le *poteresse*. (Avril 1278, *C'est Watier de Warenghie*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Le moitiet d'une maison, tout si k'elle siet, devant et deriere, en le rue Muce Vake, entre le maison le *poteresse*, et le maison Kesniel. (Juin 1286, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Juelte le *potteresse*. (Greffe des échevins, 66, fº 171 vº, Arch. Liège.)

Boulogne-sur-Mer, *poteresse*, qui sert à faire de la poterie.

POTERIE, voir Poterie.

1. **POTESTAT**, s. f. ?

Un peu apres vint la *potestat* d'une ville. (1459, *Rel. de J. de Chambes*, Arch. K 69.)

2. **POTESTAT**, voir POESTAT.

POTESTATERIE, s. f., dignité de podestat :

Avignon obeissoit alors au comte de Toulouse, et même ce comte en céda au mois d'aoust la *potestaterie* (qui en estoit la premiere dignité) à un comte Gautier, vicaire des royaumes d'Arles et de Vienne pour l'empereur. L'acte est daté de l'Isle dans le Venaissin. (TILLEM., *S. Louis*, CXLIII.)

POTESTÉ, voir POESTÉ.

1. **POTET**, s. m., pot :

Pour .VI. *potez* de terre a mettre a l'encenz. (17 juill. 1397, *Invent.*, Arch. Aube G 1905, f° 28 r°.)

Deux *potes* d'argent renforcez, a mectre l'eau et le vin pour servir le prestre en cueur. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem.*, *ornemens*, etc., 106, St-Michel, Arch. Aube.)

Deux grans *potets* de voirre. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 242, Lecoy.)

La quarte [nauf, pour divise avoit] un *potet* d'or a deux anses, comme si feust une urne antique. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1558.)

Et si d'estre veinqueur me demeure la gloire,
Ton *potet* sera mien.

(JACQUES BEREAU, *Poés.*, p. 45, Jouaust.)

Il commanda a un page de sa chambre de luy aller querir de l'eau fraische dans le vase ou *potet* que dona Agnes Beatrix luy avoit donné. (BRANT., *Capit. Fr.*, le Dauphin Franç., Bibl. elz.)

Et encore au XVIIIe s. dans un texte poitevin :

Huit assiettes de fayance et ung grand *potet*. (1765, *Vente*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Deux petits *potets* de terre. (*Ib.*)

Poit., *potet*, petit pot. Aunis, Saintonge, *potet*, pot à l'eau. La Bresse en Vosges, *potat*, petit pot ; Saulxures, *potat*, bénitier. Jura, Morv., *potet*, encrier. Fourgs, *poutet*, pot, creux, cavité. Lyonnais et Forez, *potet*, *poutet*, petit pot. Isère, *pottet*, petit creux fait dans la terre pour un jeu de noisettes.

Nom de lieu, les *Potets* (Saône-et-Loire).

2. **POTET**, s. m. ?

Copper des *potez* dans un bois pour planter. (1539, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.VIe. de *potez* a .XXII. s. le cent. (*Ib.*)

POTEYF, voir POESTIF.

POTICH, voir POSTIC.

POTIE, voir PUTIE.

1. **POTIER**, *potieir*, v. n., tenir dans sa main :

Il ont mains, et ne puelent sentir ne *potieir*. (*Psaut. de Metz*, CXIII, 15, Bonnardot.)

2. **POTIER**, *pott.*, v. n., faire des pots :

Ne *potier*, stoppeir, redighier. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 228, Borgnet.)

Nul ne doit ouvrer dedans aucuns biens et araine pour *pottier*, et anniheller autruy araine. (*Pièce de 1487*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 196.)

3. **POTIER**, s. m., officier de l'échansonnerie, celui qui a soin des vases à boire :

Item le *potier* aura le jour pour ses poz .XII. deniers. (1285, *Ord. de l'hôtel*, f° 53 r°, ap. Ste-Pal.)

4. **POTIER**, *pottier*, adj., à pot :

Louches *pottieres*. (1530, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Louches *pottieres*. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

Comme assez hastivement il les mangeoit (les mattes sures) avec une louche *potiere*, voici une allouette qu'un haubereau poursuivoit, laquelle se vint sauver dedans et se plongea si subitement au fond du plateau. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 71, Bibl. elz.)

5. **POTIER**, voir PUTIER.

POTIERE, *-ierre*, *pott.*, *post.*, s. f., ustensile de fer ayant une anse qu'on attache à la crémaillère et qui supporte un cercle de fer sur lequel on pose le pot pour le faire bouillir :

Ung trepier, une *pottierre*, ung greil, ung portefeu. (*Compte de la Tutelle des enfants Nicolas de la Noël 1352 à la St-Remy 1355*, Arch. Tournai.)

Une *potiere* de fer a mettre eaue. (1382, *Bail*, Arch. MM 31, f° 88 v°.)

Une *potiere* de fer, .II. s. .XI. d. (1441, *Exécut. test. de Regnault de Viestrain*, Arch. Tournai.)

A Lievin Briet, pour une *potiere* de fier, .XX. s. (31 mai 1448, *Tutelle des enfants Pyaudeviel*, Arch. Tournai.)

.III. trepiers et une *pottiere*, .X. s. (1459, *Tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Trespelaines*, Arch. Tournai.)

Uns mestiers a *potiere*, .XVI. s. (*Ib.*)

Une *potiere*, unes ausettes, ung crasset et une saliere. (1466, *Exéc. test. de Leurens de Taintegnies*, Arch. Tournai.)

Ung mestier a *postiere*, .LX. s. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Haquinet Sadonne*, Arch. Tournai.)

Une *pottiere*, trois greilz. (1527, *Invent. de Jeh. Gombault*, Arch. Tournai.)

Une *potiere*, une rasette, un cousteau de porree. (1619, *Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 257.)

Picardie, *potière*, dressoir à plusieurs rangs garnis de plats et d'assiettes ; à chaque rangée il existe des crochets en fer qui supportent des pots. Mons, *potière*, instrument de fer qui supporte le pot sur le feu.

POTIEUX, *poutieus*, adj., dégoûté, délicat, dificile à contenter :

Vieillard, *poutieus*, morose et difficile. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1581.)

Homme *potieux*, qui a mal de cœur de toutes choses. Cui res quævis nauseæ est, ac si diceres nauseosus, et par consequent un qui est malaisé a contenter, difficile, Morosus. Estre *potieux*. Delicias facere, B. ex Catul. Tu es trop *potieux*, il te faut trop de choses. Nimias delicias facis, B. ex Plaut. Nimis nauseosus. (NICOT, *Thresor*.)

Homme *potieux*, mal aisé a contenter, morosus homo. (FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

POTIF, voir POSTIF.

POTILLERIE, *-ye*, s. f., poterie ?

Audit Proby la somme de 40 livres 7 sols 6 deniers pour 290 pieces de *potilleryes* a raison chascune de 2 sols 9 deniers tournois. (*Compt. de 1567*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 118 r°.)

POTIN, *pottin*, *potain*, *potein*, *potti*, s. m., mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge ; mot conservé :

.II. pintes rondes de *potin*. (1373, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 99 v°.)

Item li aisse, le fier, les fusiaus de fier, et le *potin* dudit tournant, .IX. frans. (3 juin 1385, Echevinage St-Brice, Chirogr., Arch. Tournai.)

Pour le fier et l'aisse d'icelluy tournant et les tourtes et le *potin*. (6 mai 1393, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Soient clouez les treppointes d'icelles galoches de quatre clous de chacun costé, et les boucles qui y seront, qu'elles soient de bon *potin*. (1452, *Ord.*, XIV, 232.)

Arain, metail, *pottin*, mitraille. (1484, *Ord.*, XIX, 433.)

Es quelles pieces et chascune n'y aura aucun *potin*. (1524, *Chartrier de Thouars*, p. 37.)

Plomb, acier, fer, estaing, *potain*, cuivre. (Mars 1546, *Déclar. et arr.*, impr. Orl., Gibier, 1582.)

Pour avoir en telle matiere et faire images et tableaux, il la faut allier en ceste façon. Apres avoir fondu la mine d'airain, il la faut jetter dedans la tierce partie de *potein* jaune ou rouge, qui ait deja servy ; et qui soit poly et quasi conroyé a force de manier, etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 232, éd. 1622.)

Ordonnance de Philippe IV d'Espagne permettant aux maîtres du métier « des

batteurs et fondeurs de *pottis* » de Namur et de Bouvignes, d'ériger six moulins à eau pour y fabriquer toutes sortes d'ouvrages en cuivre, « saufs et seuls excepté les chaudrons à bras ». (xviie s., Ch. des Comptes de Lille, 68, *Reg. des Chartes*, B 1663.)

Berry, *potin*, fonte de fer dont on fait les pots. Guernesey, *potin*, mastic de vitrier. Mons, *poti*, cuivre de la dernière qualité.

POTIQUE, adj., bon à boire :

Formenter le lieu de vin *potique*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 25, éd. 1495.)

POTIR, v. a., jouir de, saillir :

Deux masles loing a loing soient liez d'une [chesne
Pour les meres *potir* quand amour les demene.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 119, éd. 1604.)

POTIS, voir Postic.

POTIZ, voir Postic.

POTKIN, voir Potequin.

POTLOUCHE, voir Pollouche.

POTON, s. m., petit pot :

Ewe en un bacin prist ou en un *poton*.
(*Th. de Kent*, ms. Durh., Bibl. du chap., c. IV, 27, B, f° 7, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., IV, 121.)

Un petit *poton* de cristail. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 316, Douët d'Arcq.)

La Bresse en Vosges, *poton*, grosse sonnaille en cuivre pour les vaches.

POTONNAGE, voir Pontenage.

POTONNET, s. m., petit pot :

Pour .i. autre *potonnet* de keuvre a li [Ghelle dou Castiel], .xiiii. gros. (13 juin 1365, *Exécut. testament. de Jehan de Berne, courtilleur*, Arch. Tournai.)

POTOT, s. m., petit pot :

.ii. petiz *potoz* de cuivre. (Juin 1389, *Invent. de meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.i. petit *potot* de coyvre. (Sept. 1393, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.i. petit *potot* de coyvre. (2 mai 1394, *Inventaire des biens de Girart de Renaves*, vente de meubles de la Mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

A .iiii. pauvres enffans qui porterent les torches et a aultres .iiii. qui porterent les *potos* et l'encenc a s'obseque. (20 nov. 1399, *Compte*, Arch. Aube, 6 G, 1905 bis, f° 183.)

Nom propre, *Despotots*.

Vosges, *potot*, pot.

POTREL, voir Poutrel.

POTRINAL, voir Poitrinal.

POTTE, voir Pote.

POTTEQUIN, voir Potequin.

POTTEURE, s. f., poterie :

Et les habitans bourgeois de ladite cité, qui sont marchands de plomck, de fierre, d'achier, de cuivre, d'estaing, de *potteure*, de batteure, etc. (15 février 1341, *Chart. et privil. des .xxxii. mét. de la cité de Liège*, p. 1.)

POTTEVINE, voir Poitevine.

POTTI, voir Potin.

POTTIER, voir Potier.

POTTIN, voir Potin.

POTTREL, voir Posterel.

POTTUIS, voir Posthuys.

POTURE, voir Peuture.

POTUS, s. m., potion :

Avez vous mestier d'un *potus* ?
Voicy la bouteille pour boire.
(*Farce de Tout, Rien et Chascun*, Anc. Th. fr., III, 200.)

Si quelquefois du vin elle se donne,
Cela luy faict sa malice vomir :
C'est un *potus* qui la faict endormir :
Femme qui dort ne faict mal a personne.
(*Le Fantast. repentir des Mal mariez*, Var. hist. et litt., IV, 312.)

Potus. Phisical potions. (Cotgr., 1611.)

1. **POU**, n. pr., Paul, employé dans diverses locutions pour former équivoque avec *pou*, peu :

Pou i voi et si i preig pou,
Il m'i souvient plus de saint *Pou*
Qu'il ne fait de nul autre apotre.
(Ruteb., *Poés.*, I, 3, Jubinal.)

S'on lor envoie, c'est trop pou ;
Il leur souvient plus de saint *Pou*
Que d'apostre de paradis.
(Id., *ib.*, I, 230.)

Lor ordre faudra pou a pou,
De la paroisse sont saint *Pou*
L'apostre, de non et de fait.
(Id., *ib.*, I, 452.)

2. **POU**, voir Puis.

POUACRE, voir Poacre.

POUAILLIER, voir Poaillier.

POUAIR, voir Pooir.

POUANCE, voir Poance.

POUBLE, voir Peuple.

POUBLEROYE, voir Peupleraie.

POUCACHIER, voir Porchacier.

POUCEE, *poussee*, *poulcee*, *poulsee*, s. f., pouce, longueur d'un pouce :

Porteront en main chascun son baston de trois piedz de long et de cinq *poulcees* de tour. (Hardouin de la Jaille, *Cerem. des gages de bat.*, p. 83, Crapelet.)

Le premier des troys deliez (boyaux du ventre) est appellé douziesme, car il y a douze *poulcees* en longueur selon la mesure d'ung homme. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 45 r°, éd. 1536.)

Je luy porte de mon voyage une belle et de unze *poulsees* longue branche de coural rouge, pour ses estrenes. (Rab., *Quart livre*, ch. v, éd. 1552.)

Des tectz ça et la bastiz,... haux environ de troys pieds et quelque *poucee*. (N. du Fail, *Balivern.*, p. 73, éd. 1815.)

Et fera les dictes fosses profondes de deus pieds et neuf *poulcees*. (Cotereau, *Colum.*, III, 15, éd. 1555.)

Ne consentirent oncques, pour puissant que fut Antiocus, qu'il luy demeurast une seulle *poussee* de terre dans la Grece. (*Le Prince de Machiavel*, p. 22, ap. Ste-Pal.)

POUCETTE, s. f., sorte de vase :

Prens du blé de forment en une *poucette*... et l'espars. (*Modus*, f° 128 v°, Blaze.)

POUCHEE, voir Pochiee.

POUCHET, voir Pochet.

POUCHIE, voir Pochiee.

POUCHIEE, voir Pochiee.

1. **POUCHIER**, s. m., endroit où l'on met la poussière, les ordures :

Le colombier et le *pouchier*. (1376, *Bail*, Arch. MM 30, f° 36 r°.)

2. **POUCHIER**, voir Poucier.

POUCHINET, voir Poucinet.

1. **POUCHON**, voir Pauchon.

2. **POUCHON**, voir Poçon.

POUCHOT, adj., petit, jeune :

J'aperçus toutefois regardant de plus pres en l'extremité de ceste piece le feste d'une maison, et en ycelui une lucarne par laquelle une *pouchotte* donselle espioit parmy les obscuritez d'une nuict un boucher... (*Le Premier acte du Synode noct.*, XII, éd. 1608.)

POUCIER, *-chier*, *poussier*, *pochier*, *polcier*, *poulcier*, *pucer*, *pogier*, *pourchier*, s. m., pouce :

Del *pochier* (coupé) rendra la meité de la mein, del dei apres le *polcier* .xv. solz. (*Lois et coustum. de Guillaume*, XIII, ap. Crapelet, *Tableau de mœurs au Xe s.*, p. 57.)

Pollicem, *pucer*. (J. de Garl., *Gloss.*, ap. Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Si ce fist trop cointes
Por ces moufles sans *pouchiers*
C'ot de nouvel ointes.
(*Pastourelle II*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., V, 236.)

Hic pollex, *pucer*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Amis, dit il, tu es deçut,
Tu as les *pourchiers* toy crochuz.
(*Du Vilain qui donna son ame au deable*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 39.)

Et se doit faire (ceste contriction) de la main destre a .III. doiz, du *poucier* et des .II. doiz ensuyvans. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 159 r°.)

Tant comme on est en estat de la vieille loy on est forclus de salvacion, mais toutes foiz doit on prier pour telz afin qu'ilz soyent sauvez, et pource les consignacles se font touz a maniere de croix du cresme ou signe de celui par quoy nous sommes touz rachetez. Et pource que ces consignacions se doivent faire du *poucier*, il est en especial a ce consacré. (Id., *ib.*, f° 324 v°.)

Dont a l'une de fois ledit defunt bati ycellui Blout en telle maniere qu'il luy feyst une playe en la teste, sy luy coupa un *poussier* de l'une de ses mains et donna plusieurs horions sur le corps de luy. (1397, Arch. JJ 152, f° 56 v°.)

Les mitaines tonsars, tant a deux que a quatre doiz, seront pendues derriere, a doublon a l'entour du *poulcier*. (1491, *Ord.*, XX, 321.)

POUCINE, *pucyne*, s. f., jeune poule:

Petite geline semble longe *pucyne*. (*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Suisse, *pussine*, jeune poule.

POUCINET, *po.*, *-chinet*, s. m., petit poussin :

Quant ses *poucinez* a esclos,
En eus norrir et char et os
Met tote sa peine et sa cure.
(Guillaume, *Bestiaire divin*, 529, Hippeau.)

Sire, jel vos irai bailler
Le coc demein bien matinet
E o tot quinze cras *pocinet*.
(*Renart*, Br. IX, 638, Martin.)

Pouchines fruis au lart et a la gansaillie
Leur apporte le queu.
(*Doon de Maience*, 10515, A. P.)

POUDERRE, voir Poudriere.

POUDRAGE, *pould.*, s. m., droit de passage payé pour l'entretien des routes :

Le moulin de Chantelou avec le vivier et le refoul dudit moulin de Chantelou, avec les banniers et les services et les droitures as diz moulins appartenantes, et le *poudrage* as diz lieu,... a tenir, a avoir et a poursoier desore en avant... (1250, *Livre rouge de la Chambre des Comptes*, f° 58, ap. Duc., *Poudragium*.)

Deux molins et le *poudrage* cuilly en fié. (1316, *Liv. pelu*, f° 51 v°, Bibl. Bayeux.)

Lequel *poudrage* es ans .LXIII. et .LXIIII. ledit Houet fut commiz a lever et recevoir. (1367-70, *Recettes et dépenses du roi de Navarre*, p. 135, Izarn.)

Icellui travers ou passage appellé *poudrage* se baille communs ans environ a six livres tournois. (1413, *Dénombr. du Baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 99 r°.)

Encores ces bers imposez telz treuz (c'est tributs), tonlieux (c'est teloneum), rotaticum, cipistaticum, bulveraticum, rotaticum (c'est rouage), resne, *pouldrage*, et passage de pont tel qu'il leur plaisoit. (Fauchet, *Orig. des Cheval.*, I, I, éd. 1611.)

POUDREL, voir Poutrel.

POUDREMENT, *pouldr.*, s. m., action de réduire en poudre:

Pouldrement, pulverisatie. (Leon Mellema, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

Poudrement, pulveratio. (Fed. Morel, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

1. **POUDRER**, *poldrer*, *pouldrer*, *puldrer*, *pourrer*, *pourer*, verbe.

— Act., réduire en poudre:

Quant el (l'émathite) est doliee *puldree*
E o la glaire d'ou meslee,
Des palpebres tolt el l'asprece
E as oilz redune clarece.
(*Lapid. fr.*, A 651, Pannier.)

— Réfl., être réduit en poudre :

Mais quant on treuve es receptes qu'on mette roses, on doit mettre les seiches, pour ce qu'elles *se* broyent et *pouldrent* plus legierement. (*Le grant Herbier*, f° 89 r°, Nyverd.)

— Neutr., se réduire en poussière :

Parceque la terre mouvee ne fait que *pouldrer*. (Gorgole, *Tr. d'Agric.*, c. x, éd. 1551.)

— Etre couvert de poussière :

Si hurtent ensamble cil escut, et flamboient cil hyame, et *pourrent* cil chamin, et cil pannoncel ventelent. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 217 r°.)

— Act., joncher :

Laquelle (chambre) devoit *estre poudree* de blanc feurre ou de joncz selon la saison. (1322, Arch. S 4969, pièce 1.)

— *Poudré*, part. passé, poudreux :

Si escrit de son doi en la terre *poudree*.
(Herman, *Bible*, ms. Orléans 374[bis].)

S'a escrit de son doi en la terre *poldree*.
(Id., *ib.*, Richel. 24387, f° 75[a].)

Si escrist de son doit en la terre *pouree*.
(Id., *ib.*, Richel. 1444, f° 36 r°.)

2. **POUDRER**, voir Poudrier.

POUDRERE, voir Poudriere.

POUDRETE, *-ette*, *pouldrette*, *puldrete*, *porrete*, s. f., diminutif de *poudre*, poussière :

Met sai en la *puldrete*.
(P. de Thaun, *Best.*, 535, Wright.)

Ainz le par tient on si tres nete
Que james nis une *porrete*
Ne troveriez ne haut ne bas.
(Ruteb., *Voie de Paradis*, II, 234, Jub.)

Les puties et les *poudretes* qui sunt aval la maison. (Laurent, *Somme*, ms. Soissons 210, f° 66°.)

— Jeu d'enfant qui se joue avec des épingles :

Les quelz enfans se prindrent a jouer a la *poudrete*, et, en jouant, Thomassint dit a Jehannin que il lui avoit getté de la poudre aux yeux. (1405, Arch. JJ 159, pièce 316.)

Lesquelz alerent jouer auz espingles ou cymetiere de Monchecourt, au jeu dit la *poudrette*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 423.)

Petits enfants qui s'esbattent a la *pouldrette*. (Desper., *Cymbal. mundi*, Dialogue II, p. 14, Lemerre.)

Pic., Vermand., *poudrette*, terre trop sèche. St-Omer, *pourette*, poussière. Lille, *pourette*, poussière, charbon de bois très menu. Marne, Courtisols, *péourette*, poussière.

POUDREUSETÉ, état de ce qui est poudreux :

Pulverentia, *poudreuseté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 r°.)

1. **POUDRIER**, *-drer*, *poldrier*, *puldrer*, *pouldrier*, *pudrier*, *pourier*, *porrier*, s. m., poussière :

Sera tis sancs toz e ta char
E tuit ti os cendre e *poudrer*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6272, Michel.)

Lor gent troverent maubaillie
E la terre de morz garnie,
E de clerc sanc le grant *poudrer*
Pestri en tai e en mortier.
(Id., *ib.*, II, 19042.)

Helissanz de Cologne, qi por eschargaitier
Ert issue des tantes, voit lever le *poudrier* ;
Bien set c'est Guitoclins qui vient de repairier.
(J. Bod., *Sax.*, CXLIX, Michel.)

Je t'ai leved del *puldrer* e rei te ai fait sur Israel. (*Rois*, p. 306, Ler. de Lincy.)

En mi le champ tot hors le mena de *pudrier*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 69 v°.)

Fius de terre, fius de *porrier*,
Tu rassavoures le terrier.
(Renclus de Moil., *Carité*, CCXXXIV, 7, Van Hamel.)

Li destrier auferrant font lever le *poldrier*.
(*Ren. de Montauban*, p. 131, v. 27, Michelant.)

Se virent un nuel, devers le ciel montant,
Del *pourier* que menoient li destrier auferant.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 28, P. Paris.)

Des destriers auferans est tes *porriers* leves,
Li jors qui clers estoit en est tous oscures.
(*Ib.*, VIII, v. 1355.)

Li destrier
Al aler font si grant *porrier*
(*Renart le nouvel*, 2229, Méon.)

Et chevauchoient les seigneurs par routes les ungs ça et les aultres la, pour cuider fuyr le *pouldrier*. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 138[d], éd. 1532.)

— Boite à poudre pour sécher l'encre :

Ung *poudrier* de porcelayne, garny d'argent, avec son estuy. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 464.)

Poudrier, boite à poudre, à sablon pour l'écriture. (Monet, 1636.)

— Base sur laquelle sont montées les meules, et qui reçoit la poudre, la farine du blé moulu :

Mectre les meulles sur le *poudrier* d'icellui moulin. (1412, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 112 r°.)

Noms de lieux, le *Poudrier* (Eure), *Poudrier* (Hte-Vienne).

2. **POUDRIER**, *pouldrier*, *pourier*, s. m., marchand de poudre :

Salpetriers, *pouldriers*, canonniers. (LOYS LEROY, *Vicissitude des choses*, f° 57 v°, éd. 1584.)

Marchant *pouldrier*. (1590, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIe s. :

Pourier. (1609, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Arnould Spicq, marchant *pouldrier*, pour pouldre à canon par luy vendu et livré audit sire. (1633, *Compte de la tutelle de Margherite Liebart*, Arch. Tournai.)

Poudrier, faiseur de poudre à feu, de poudre d'arquebuse et à canon. (MONET, 1636.)

Ordonnance de Philippe IV d'Espagne autorisant Walerand Mosnier à ériger, dans la banlieue de Tournai, un moulin à fabriquer de la poudre à canon « qu'il offre de vendre ung patart à meilleur prix à la livre » quoiqu'elle soit d'aussi bonne qualité que celle vendue par les autres « *poudriers* ». (XVIIe s., Ch. des Comptes de Lille, 68, *Reg. des Chartes*, B 1663.)

POUDRIERE, *-drere*, *-derre*, *pouldr.*, *podr.*, *puldr.*, *pudr.*, *polr.*, *porr.*, *pourr.*, *purr.*, s. f., poussière :

Vante li vans, si lieve la *poudriere*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 165^c.)

Tout estordi l'abat en la *podriere*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 23^d.)

Adonc commence la *porriere* a lever.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 41^b.)

Dont .II. c. mil gissent par le *pourriere*.
(*Ib.*, Richel. 4988, f° 254^d.)

Li sancs del cors e de la chiere
Li chet a fais sur la *puldrere*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 877, Michel.)

Li dux s'est regardez ariere
E vit desqu'al ciel la *pudrere*,
E l'air cum de niule espeissier
De cels qui vienent aprochier.
(ID., *ib.*, II, 5117.)

Por le chaut et por la *pudrere*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 16^f.)

Por le caut et por la *polriere*.
(ID., *ib.*, Richel. 375, f° 289^e.)

Virent une *podriere* grant
Par devers la forest lever.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 132^d.)

Et tote l'ost vait apres lui suiant,
Et la *porriere* va contremont levant.
(RAIMB., *Ogier*, 6425, Barrois.)

Saisne poignent apres, la *poudriere* est levee.
(J. BOD., *Sax.*, CLI, Michel.)

Per les grans combes la *poudrere* lever.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 65 v°, Meyer, *Rec.*, p. 231.)

La chars repairet a *purriere*. (*Job*, p. 449, Ler. de Lincy.)

Et apres si bele forme de son repos, par la *purriere* del terrien fait est il laidoiez. (*Dial. S. Greg.*, p. 6, Foerster.)

De sor destre vos regardes,
Je vois venir si grant *pouderre*
Je croi c'est le gent adversierre.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl., Hatton 100, f° 99 r°.)

L'ardour dou chaut les vai forment esfobliant,
A la grande *poudrere* que il vont demenant.
(*Floov.*, 2004, A. P.)

Et du flo des gens granz *poudrieres*.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, v. 469, Buchon.)

Et i a tel *poudriere* des destriers sejourné,
Que bien est de .II. lieuez veu et avisé.
(*Gaufrey*, 10060, A. P.)

Lesquelz de loingz, pour la *pouldriere* des gens et chevaulz, ils apercheurent. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. de Englet.*, I, 263, Soc. de l'H. de Fr.)

Si pris comme mal enseigniee
De la *pouldriere* une poigniee.
(CRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 569, Püschel.)

Adont fist si grant *poudriere* que a grant peine recongnoissoient il l'un l'autre. (FROISS., *Chron.*, VIII, 290, Kerv.)

Lors feis je ce qu'il me commanda, et chevauchasmes le bon pas et tant que nous veismes devant nous les *pouldrieres* des Castilliens. (ID., *ib.*, XI, 299.)

Mais de ce qu'en peut mais ceste povre *poul-*
[*driere*,
Que la vermine assault par devant et derriere?
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 332.)

Dans le ciel vous voyez ondoier la *pouldriere*.
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 83, éd. 1604.)

POUDROR, *podror*, s. f., poussière :

Veoir poez el chemin grant *poudror*.
(*Roncisv.*, p. 108, Bourdillon.)

Cil corrant arrabi demainent grand *podror*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXXX, Michel.)

POUDROY, s. m., poussière :

Aussi comme le *poudroy*
Et la gravele de la mer.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 15 v°.)

POUDROYANT, adj., qui poudroie :

Ils couvroyent de leurs rangs la *poudroyante*
[plaine.
(GARN., *Bradam.*, I, I, éd. 1580.)

— Qui soulève la poussière :

Sus un cheval fierement *poudroyant*.
(TAHUR., *Poés.*, 1re p., p. 118, éd. 1574.)

POUDROYEMENT, s. m., action de réduire en poudre :

Poudroyement, m. Polveramento. (OUDIN, 1660.)

POUDROYER, *pouldroyer*, verbe.

— Act., réduire en poussière, pulvériser ; au propre et au figuré :

Et ton bras fort les *a* tous *poudroyez*
Comme une poudre en un rien consommez.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 30 r°, éd. 1579.)

Cruelle ! il suffisoit de m'*avoir pouldroyé*,
Outragé, terrassé, sans m'oster l'esperance.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, l. I, XVIII, p. 203, éd. 1584.)

Me veux tu brusler, foudroyer,
Et tellement me *poudroyer*
Qu'un seul osset ne me demeure ?
(ID., *Odes*, l. III, X, p. 334, éd. 1584.)

Qu'il n'*ait* rompu, bouleversé, terrassé, consumé et *poudroyé* et cest estat nouveau et ses villes rebelles. (N. PASQ., *Lett.*, IX, I, éd. 1723.)

— Réfl., être réduit en poussière :

Par temps moiste la terre ne *se* peult pas si bien amenuiser et *pouldroyer* comme par temps sec. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 14 v°, éd. 1516.)

— Neutr., se réduire en poussière :

Et doit on eslire l'escorce qui ne *pouldroie* point quant on la froisse. (*Jard. de santé*, I, 97, impr. la Minerve.)

— S'élever, en parlant de la poussière :

Faisant (le bouc) sous ses argots *poudroyer* les
[sablons.
(RONS., *Ecl.*, I, Bibl. elz.)

— Act., couvrir de poussière :

Or comme il se desespere
Voicy arriver sa mere,
Qui cendres chaudes epand
Dessur luy comme un enfant
Qui une mouche empanee,
Apres qu'il l'a bien plongee
En l'eau dedans un bassin,
La voyant noyee, en fin
D'un chaud cendrier la *poudroye*.
(BAIF, *IIe livr. des Passetems*, Amour se soleillant, f° 37 v°, éd. 1573.)

Quand ils sont venus, *poudroyez* de terre bien seiche. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 229, éd. 1597.)

— Saupoudrer :

Poudroye la chair du past (du faucon) de poivre blanc. (TARDIF, *Fauc.*, II, 7.)

En hydromel ou en eau rose, *poudroyé* de sucre ou de musc. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 229, éd. 1597.)

— *Poudroyé*, part. passé, réduit en poudre :

Puis empliras ledict canon de pouldre a couleuvrine peu batue ou *pouldroyee*. (*Bastim. de receptes*, f° 5 r°, éd. 1548.)

— Fig., réduit en poudre, en poussière :

Je voy cent bras *poudroyez*,
Je voy le feu qui regorge
Des estomacs foudroyez.
(JOACH. DU BELLAY, *Œuv.*, Musagnæomachie, f° 80 v°, éd. 1573.)

POUE, voir POE.

POUEE, s. f., petit espace de terre en

ongueur relevé des deux côtés, au bas desquels les ceps de vigne sont plantés à égale distance :

Pouee. The ridge of a bed in vineyard. (COTGR., 1611.)

Item trois *poüées* de vigne assis au cloux de Garrelleries. Item cinq *pouées* de vigne assis audit cloux. (1644, *Aveu du lieu de Vert, paroisse de Tavers, chastell. de Baugenci*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 152 v°, Arch. Loiret.)

Encore usité dans des ouvrages spéciaux au XVIII[e] s. :

A l'égard des vignes blanches, il suffit de leur donner quatre pieds et demi pour la *pouée*. (LIGER, *Nouvelle Mais. rust.*, II, 472, éd. 1775.)

POUELLEUS, voir POOLLOS.

POUENCEL, voir PONCEL.

POUENTE, voir POINTE.

POUER, *poder*, v. a., tailler, couper :

Laquelle vigne j'*ai podee*, fossee, vinee et gouvernee. (1469, Arch. JJ 197, pièce 88.)

Aucuns modernes disent que pour avoir des pommes et des raisins de garde, il faut *pouer* et tailler les pommiers et les vignes a la lune descroissant. (DU PINET, *Pline*, XV, 17, éd. 1566.)

Tant plus on se haste de *pouer* et tailler la vigne en temps commode, tant plus elle se jette en bois. (ID., *ib.*, XVII, 22.)

Avant qu'on *poue* ou taille la vigne, on la deschaussera, comme a esté enseigné, mais tant a profit que la fosse a l'entour du pied soit profondement creusee. (OLIV. DE SER., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Et ne faut pas faillir de les deschausser (les oliviers) et bescher..., et les *pouer* et couper es lieux chauds, apres que les fruicts seront recueillis. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 205, éd. 1607.)

— *Poué*, part. passé, taillé :

Imputatus, non *poué* ou taillé. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Sarpa, vigne *pouee* et taillee. (*Ib.*)

Suisse, Bagnard, *podâ*, tailler.

POUESTÉ, voir POESTÉ.

POUESTIFF, voir POESTIF.

POUFRIN, voir PULVERIN.

POUGAS, s. m., p.-ê. dér. de *poge*, amure de tribord :

Pour .I. c. de *pougas*, .IIII. d. (*Cout. de la vic. de l'eau*, XII, Beaurepaire.)

1. **POUGE**, s. f., syn. de *pougeoise* :

Que donner pour l'amour de Dieu
La valeur d'une povre *pouge*,
Et eussent ilz d'or plaine bouge.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 37[b], éd. 1507.)

2. **POUGE**, voir POGE.

POUGEOIS, *poujois*, *pugois*, *pourgois*, s. m., syn. de *pougeoise* :

Jou ne te dout valissant deus *pugois*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11219, Barrois.)

En son dos vest un bon auberc gregois,
Il ne doute arme valissant deus *pugois*.
(ID., *ib.*, 11240.)

Tout sera rendu sanz gabois
Juques au derrenier *poujois*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 57[b].)

Les petiz tournois et les petiz *pourgois*. (1323, Arch. JJ 61, f° 160 r°.)

POUGEOISE, *pougoise*, *poujoise*, *pogeoise*, *pogeise*, *pogeyse*, *pogese*, *pojoise*, *poujaise*, *poujaisse*, *pugoise*, *pujoise*, *pugeise*, *poigoise*, *puigoize*, *purjoise*, s. f., sorte de monnaie de saint Louis, qui représentait la demi-obole ou le quart du denier.

Outre les deniers Tournois ou les deniers Parisis, le Roy S. Louis fit faire des oboles Parisis, comme il est justifié par une formule de bail de S. Louis. Les statuts que S. Louis donna à la ville d'Aiguemortes font mention de l'obole et de la *pougeoise*, pogesia. L'obole fait toujours la moitié du denier, cela n'a pas besoin de preuve : et la *pougeoise* valoit la moitié de l'obole, et par conséquent la quatrième partie du denier. La preuve s'en tire d'un titre de l'an 1273 de Gerard de Montezon, onzième évêque de Lectoure. Le roy Philippe le Hardy donne par ce titre à cet évesque tres pagesias, seu pictas, seu tres partes unius denarii : ce qui fait aussi voir que la pite, ou poitevine, étoit la mesme chose que la *pougeoise*. Le troisième article des ordonnances que Philippe le Bel fit l'an 1294, pour les foires de Champagne, le marque aussi évidemment : De qualibet libra Turonensium parvorum, dabunt unam pogesiam, sive pictam Turonensem. (LE BLANC, *Des Monnoies de France*, p. 192, éd. 1690.)

Se ne sequeurt Maugis ne vaut une *p[o]joise*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 166[a].)

Car ne dirroie pas par sa creaunce
Une *pugeise* la vaillaunce.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 35[a].)

.VIII. d. et .III. *poujoises*. (1267, Arch. JJ 24[a], f° 5 r°.)

Poujaisse moins. (1269, Arch. JJ 24[d], f° 23 r°.) Var., *poujaise* mains. (Ap. Duc., *Pictavensium comitum denarii*, sous *Moneta Baronum*.) Impr., *poniaise*.

Il paieront mailles et *pugoise* de la monnaie de Paris. (1295, Arch. K 36[b], pièce 33.)

Li marcheant qui font quelque marcheandise
Souvent le denier Dieu baillent ou Diex n'est [mie,
Et par terre et par mer grant paine ont por lor [vie ;
Mais leur *purjoise* font .X. fois valoir demie.
(*Le Dit des Mais*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 191.)

Une *pojoise* m'a tolue ;
S'il revient, ele m'ert randue.
(*Patenostre l'Userier*, Jub., *Lett. sur les mss. de Berne*, p. 33.)

Sans aucun amenuisement
D'une *pujoise* seulement.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 18, Peigné.)

Qui ne prisa toute la joie
De chest monde ne les richoises,
Le pris de .II. povres *pugoises*.
(*Ib.*, p. 75.)

Adanz de Landoy pour sa motte de la rue Jolif, une *pojoise*. (1305, *Cens dou Paraclit*, f° 1 r°, Arch. Aube.)

Le quart de demi boissel et .III. deniers et .III. *pougoises*. (1325, *Cart. St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 362[a].)

Item une *pogeoise* paresise sus chacune charge de sel, prime que l'on decharge et vent a Tornus. (1328, *Preuve de l'Hist. de Tournus*, p. 243, ap. Duc., *Pogesia*.)

.XXIX. d. tourn. et une *puigoize*. (1329, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 118[a].)

Car ses .VI. chevaulx sanz ses paiges,
Les seize s., maille, et *pougoise*,
Despendent et plus, dont il poise.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 386[a].)

20 boisseaux et demi de froment, a 20 s. le sextier, 25 s. 7 d. 1 *pougeoise*. (1375, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 5, Gadan.)

.XXXII. deniers .III. *poujoises* de cens. (1379, *Cart. de S. Maclou de Bar-s.-Aube.*)

Tant en blanc, en parisis, en deniers et mailles et en *pougoises* de ceulx qui pourchassoient ledit nombly. (1389, *Comptes de Notre Dame de Châlons*, Richel. impr. Lk 10769, p. 5.)

Trois solz de rente et *pogeise* de cens. (Merc. apr. S. Mart. d'été 1395, St Satur, ch. 3, 6[e] l., Arch. Cher.)

Une piece de vigne contenant environ demi arpent, seant derriere le chastel (de Châteaurenard)... pour demie *poigoise* de cens... (1406, *Censive de Châteaurenard*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Et en petites mailles et *pogeyses* .XXXII. s. .VI. d. (2 juin 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 122, Guigue.)

— Adjectiv. ou par apposition :

La somme de soixante mille solz *pogeses*. (1466, *Ord.*, XVI, 505.)

POUGEOISIEE, *pougoisiee*, *pougoisee*, s. f., mesure agraire produisant une *pougeoise* de rente :

Por un arpent et *pougoisee* de terre et vigne en la grant coste, quatre deniers et pougoise. (1326, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 373[d].)

Pour *pougoisiee* de terre en Esperdelez. (*Ib.*, f° 376[c].)

POUGETER, voir PORGETER.

POUGEUL, s. m., origan :

.I. bastonet de *pougeul* ou d'origane.

(Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 61°.)

pougnas, s. m. ?

En tous les prous dou dict marchié et de la dicte foire, soit en halles, soit en estellages et en vente et en *pougnas*, li duc aurait la moictié pour luy. (1306, *Etabl. d'un marché à Neufville-sous-Chastenoy*, Arch. Meuse, Trés. des chart. de Lorr., vol. in-fol. B 419, p. cxviii.)

pougne, voir Poigne.

pougnee, voir Poigniee.

pougnel, voir Poignel.

pougner, voir Poignier.

pougnere, voir Poignere.

pougnieul, voir Poigneul.

pougnir, voir Poignier.

pougnis, voir Poigneis.

pougnul, voir Poigneul.

pougoise, voir Pougeoise.

pougoisee, voir Pougeoisiee.

pougoisiee, voir Pougeoisiee.

pouhier, voir Pohier.

pouier, voir Puier.

pouillage, voir Poulage.

pouillalerie, voir Poulaillerie.

pouillard, adj., qui a des pous :

Pouillard: Lowsie. (Cotgr., 1611.)

Conservé dans la Hte-Norm., vallée d'Yères.

1. **pouille**, *pueille*, s. f., registre, journal, grand livre :

Comme Enart de Beaujeu, essaieur de nostre monnoye de Lyon, ait obmis d'escripre en ses *pueilles* le foiblage,... et consenti que semblablement fussent corrigez les papiers des deux gardes correspondans a ses dittes *pueilles*. (1442, Arch. JJ 176, pièce 167.)

— Sorte de droit :

Li quez fies est assis en cens et en rentes, en roages, en *pouilles*. (1335, *Cart. de Royaulieu*, Richel. l. 5434, f° 82 r°.)

2. **pouille**, *poille*, s. f., pou :

De maigre *poille* par nature
Plus male d'autre est la morsure.
(*La Contregengle*, 43, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 258.)

Cassé de *pouilles*, c'est a dire poux en Bourgogne. (Des Accords, *Bigarr.*, f° 106 v°, éd. 1584.)

pouillerie, *poullerie*, s. f., infection de poux, état d'un pouilleux :

Et lors dist le veneur que faulconnerie n'estoit qu'une droicte *poullerie*, et, quant ilz venoient de voler, ils mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx espouller, et semblablement tuent les poulx empres leurs faulcons. (*Modus*, f° 102, Trepperel.)

Ce ne sera que *poullerie*
Se je n'y voy autre butin.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42905, A. T.)

Pouillerie, lousynesse. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 241. Génin.)

Des potestats de la marque d'Ancone, lesquels sont gens de pauvre cœur, et de vie tant escharce et miserable que tout leur fait n'est qu'une vraye *pouillerie*. (A. le Maçon, *Decameron*, IIuict. journ., Nouv. cinq., t. IV, p. 124, F. Dillaye.)

Il la vous prend, la lie et garrotte, puis la met sur la margelle du puis, luy jurant que si elle ne se desistoit de l'injurier de ce nom de pouilleux, qu'il la noyeroit dans le puis. C'estoit bien a propos, et plus qu'auparavant elle vous luy dechiquetoit ses pouilleuses *pouilleries*. (Cholieres, *Apresdinees*, II, f° 73 v°, éd. 1587.)

Pouillerie: f. Lowsinesse, also beggery; stutish or nasty poverty. (Cotgr., 1611.)

Norm., *pouillerie*, action, propos de vaurien.

1. **pouillon**, s. m., sorte d'insecte :

En ce temps que regnoient en France mortalité, guerre et famine, cheut si grande abondance de *pouillons* en la ville de Paris et a l'envion, qu'ils estoient selon la riviere de Seine, plus d'un pied d'espais sur les ponts Nostre Dame, Saint Michel, et sur les cauchiees; et avoient iceulx *pouillons* courtes aeles; aulcuns estoient mors et d'autres en vie. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxx, Buchon.)

2. **pouillon**, voir Poillon.

pouir, v. ?

De lances pour *pouir* et de haces autant.
(*Geste du duc de Bourg.*, 6038, Chron. belg.)

poujaise, voir Pougeoise.

poujaisse, voir Pougeoise.

poujois, voir Pougeois.

poujoise, voir Pougeoise.

poul, *pol*, *pou*, s. m., coq :

Ains que li *poux* chant(eoit) aut ne bas.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 61b.)

Dou *poul* et de la jaspe.
A son fort bec li *pous* travaille
En un femier por sa vitaille.
(*Lyon. Yzop.*, 28, Foerster.)

Au premier *pol* chantant se reva esvoillier.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 142b.)

La nuit quant ot oi le premier *pol* chanter.
(*Ib.*)

Quant li *pol* aviout chanta. (*De la Passion S. Eugene*, Richel. 818.)

— Pouillot collybie :

Ce petit *poul* hante autour les hayes, sur les chemins, et sur les herbes des jardins. (Belon, *des Oyseaux*, p. 345, éd. 1555.)

Le Mans, *poul*, roitelet huppé. Vienne, *pou de bois*, roitelet huppé ; *pou de vergne*, tarin.

poulache, s. m., sorte de cheval danois :

Le *poulache* de Dannemarc approche aux meilleurs (chevaux), il a le col descharné, les jambes bien fondees, la teste seche et est d'assez bon cœur. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 557, éd. 1622.)

poulage, *-aige*, *pol.*, *poll.*, *pouill.*, s. m., volaille :

Si a marcheans de forages,
De sauvagine et de *poulages*.
(Phelippot, *Dit des marcheans*, 103, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 126.)

Avoine, bledz, *pouillage*, brebiz. (1433, *Hist. de Metz*, V, 227.)

— Redevance, droit sur la volaille :

Doit chascuns des .viii. kies devant dis un poulet de *poulage* chascune anee. (1247, *li Bries des frankises de Cantin*, Flines, Arch. Nord.)

Li *poulaiges* de la vile vaut .x. s. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 32 v°.)

Empres il a son champart sus son fieu, et ses melages e ses *polages* e ses moulins. (xiii° s., *Franch. de Guernerie*, Arch. Manche, Mont S.-Michel.)

Les biens, les corvees, les gelines, les *pollages* et la garenne. (1311, Arch. JJ 47, f° 79 v°.)

— Troupe de jeunes gens :

La demandat errant dont vient si grant *poulage*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 2718, Scheler, *Gloss. philol.*)

poulaignerie, s. f., lieu on l'on élève des poulains ou des poussins :

La voie qui va de la *Poulaignerie* a la Noe. (*Terrier de la Poterie S. Matthieu*, f° 57 r°, Arch. Eure.)

poulaillerie, *poullaillerie*, *poulleillerie*, *poulallerie*, *pouillalerie*, s. f., volaille :

Pour l'imposicion de .ii. s. pour livre de toute *poullaillerie* et fruiterie vendue a Tours. (1358, *Reg. des compt. mun. de Tours*, p. 15, Delaville.)

Sur le fait de la vendue des bois et de la poissonnerie et *poulaillerie*. (9 juill. 1396, Arch. mun. Rouen, A 4.)

Mais qu'il vive nettement
De bonne *poulallerie*,
D'une perdiz, d'un faisant.
(E. Deschamps, *Poés.*, IV, 170, A. T.)

— Poulailler, endroit rempli de volaille, marché à la volaille :

Va en le *poulleillerie*, si acate deus poul-

les, une poulle et deus pouchins. (*Dial. fr. flam.*, f° 4°, Michelant.)

Or nous fist adressier nostre voye au loing de la *poullaillerie*, et illec me fist acheter une perdrix. (Roi René, *l'Abuzé en Court*, Œuv., IV, 113, Quatrebarbes.)

Aucuns nettoyent la *poulaillerie* et les nidz. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XIV, 17, éd. 1543.)

Rue de la Vieille *Pouillalerie*. (1598, *Terrier de Troyes*, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 304.)

De ma part je fureteray toute la *poulaillerie*, et tiendray prets force plats. (J. de Montlyard, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXV, preface, éd. 1615.)

— Métier de poulailler :

Quiconques a achaté le mestier de *poulaillerie*, il puet vendre toutes denrees, fors cire ouvree et poisson de eau douce. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Il y a encore à Lyon une rue de la *Poulaillerie*.

1. **poulain**, *polan*, *puleyn*, s. m., petit de tout animal :

S'en vueil solonc auctorité
Laissier le merre et nostre ues
Tenir les *polans* et les ues.
(*Delivr. du peup. d'Israel*, ms. du Mans 173, f° 1 r°.)

De demeyn en demeyn avera lai[n]e le *puleyn*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

2. **poulain**, *polain*, *pouloin*, s. m., boite de métal ajustée aux genoux dans l'armure du xiv° siècle :

J'ai *polain* a secors orler...
(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 150.)

Six autres paires de greves d'acier, et deus paires de *pouloins*. (1316, *Invent. d'armeures*, ap. Duc., *Armatura*.)

Uns cuissiaus sans *pouloins* des armes de France. (*Ib.*)

Pour faire et forgier une paire de coutes et *poulains* tous poinçonnez de feuillaiges verrez et esmaillez de ses armes. (1352, *Compte*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 464.)

Uns petiz *poulains* de cuivre dorez. (1361, *Invent. de la R. de Bouloigne*, Bullet. du biblioph., XVIII, 1052.)

3. **poulain**, *polain*, s. m., enfant né du mariage d'un Franc et d'une femme indigène chrétienne :

On appelle les paisans dou pais *poulains* ; dont messires Pierres d'Avallon, qui demeuroit a Sur, oy dire que on m'appeloit *poulain* pour ce que j'avoie conseillié au roy sa demouree avecques les *poulains*. Si me manda messires Pierres d'Avalon que je me deffendisse vers ceus qui m'apeloient *poulain* et lour deisse que j'amoie miex estre *poulains* que roncins recreus, aussi comme il estoient. (Joinv., § 434, Wailly.)

Lors corurent chevaliers et sergens, et les *polains* dou port as barches et as autres petits vaisseaus que il troverent au port et vendrent as assalandres. (*Gestes des Chiprais*, p. 96, Raynaud.)

Le seignor de Baruth ala a tere, et tant ordena et fist que les sairemens des *poulains* furent tous refreichis. (*Ib.*, p. 113.)

4. **poulain**, *polain*, s. m., poulie :

Et si doit doner a ses compaignons pour aide de leur cordes et de leur *poulains* et pour aprendre son mestier jusques a .c. s. de parisis. (1280, Arch. St-Omer, cxliii, 10.)

Lion, chen dist Garins, d'ont est chesti venu ?
Tout sans *poulain* l'avez cha aval deschendu.
(*Gaufrey*, 6965, A. P.)

Pour refaire les *poulains* de la bove et pour refaire le plankié des kambres. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 26.)

Faire *poulains* pour le grant chelier et pour le petit. (1327, *ib.*, f° 64.)

.ii. *poulains* a avaler vins. (1393, *Bail*, Arch. MM 32, f° 178 v°.)

Une quehue de vin dont l'en boit. Deux quehues vuides. Onze *polains* de bois. (Janv. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

5. **poulain**, s. m,, sorte de jeu de dés :

Icellui Baudet et aucuns autre s'esbatoient a un jeu que l'en dit le *poulain* ou raffle. (1399, Arch. JJ 154, pièce 566.)

L'on joue au *poulain*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 241.)

6. **poulain**, *poulin*, s. m., Polonais :

Les Engles prirent terre et desconfirent tous les *Poulins* et Normans qui la estoient. (Froiss., *Chron.*, XVII, 201, Kerv.)

— Langage polonais :

En son *poulain* dist a ses gens. (*J. de Saintré*, ch. xlviii, éd. goth.)

poulaine, *-enne*, *-anne*, *-ane*, *poull.*, *pol.*, *pul.*, s. f., peau de Pologne :

Pour une panne de *poulanne* le vendeur doit .ii. den. (*Reg. des fiefs du comté de Clermont en Beauvaisis*, ap. Duc., *Poulainia*.)

Chaicun osta sa houppelande,
Et son manteau et sa *poulaine*.
(G. de S. André, *Hist. de Jean IV*, Lobin., II, 703.)

Un seurcot de violette fourré de ventre de *poulaines*. (1409, Arch. JJ 163, pièce 86.)

De lui [Henry Methheghelde] pour une fourure de *poullane* .lx. s. (28 nov. 1419, *Exécut. testament. de Henry Hart, dit de Louvaing*, Arch. Tournai.)

Une fourure de *poulane*. (25 févr. 1430, *Reg. de la vinnerie, draperie, etc.*, 1343-1451, f° 145 v°, Arch. Tournai.)

Huppelande fouree de *pulennes*. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une perse huplande a femme fouree de *poulennes*. (1456, *Compte de la tut. de Cuisot Moriel*, Arch. Tournai.)

Ung noir corset fourré de *poulenne*, .iiii. l. (5 août 1496, *Tutelle et curatelle de Gregollet et Haquinet Sadoune*, Arch. Tournai.)

— Pointe de soulier :

Les gens qui ores sont font ortaulx de bourre qui passent demi pié les ortaulx, et sont nommees *poulennes*. (*Modus*, f° 65, Trepperel.)

Ainsi que ilz dançoient, fu marchié par aucun de la dance sur la *poulaine* des sollers d'iceulx compaignons de Picardie. (1392, Arch. JJ 144, pièce 71.)

Ils avoient grandes *poulennes* a leurs souliers. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1396, Michaud.)

Souliers a *polaine*. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 75 v°.)

Il y a six ou huict varletz cordoanniers qui se sont plainctz en la court de ceans, de ce qu'il fault maintenant mectre aux poinctes des soulliers qu'on faict trop de bourre, disans qu'ilz sont trop greves, et qu'ilz ne pourroyent fournir les compaignons, ny continuer cette charge, s'ilz n'enavoient plus grands gaiges qu'ils n'avoyent accoustumé, attendu que le cuyr est cher, et que lesdites *poullaines* sont plus fortes a faire qu'ils ne souloyoient. (*Arresta amorum*, p. 359, éd. 1546.)

— Pointe en général :

Vous le pouvez lire en grosse lettre et enlumineure de leurs rouges muzeaulx et ventres a *poulaine*. (Rab., *Pantagr.*, ch. xxxiv, éd. 1542.)

Mentons a *poulaines*. (*Paradoxes*, p. 36, éd. 1554.)

— T. de mar., nom que porte la saillie des pièces de construction qui se trouvent en avant du coltis et qui sont montées sur et contre l'épave ainsi que sur la muraille de l'avant du navire ; signification conservée :

La *polaine* sert a serrer le beaupré a la proue, et ce n'est autre chose que l'equipage de la fleche, qui est un bois fait en S soustenu par des soliveaux... et ceste fleche et *polaine* ne servent qu'a serrer le beaupré. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 99, éd. 1622.)

poulainement, s. m., action de pouliner :

Poulainement : m. A foling. (Cotgr., 1611.)

poulainer, *pulainer*, v. n., pouliner, mettre bas, en parlant d'une jument :

Poulainer. (A mare) to fole. (Cotgr., 1611.)

— *Poulainee*, part. passé fém., qui a mis bas, en parlant d'une jument :

Unes ives unt afamees, de nuvel *pulainees*.
(P. de Thaun, *Best.*, 520, Wright.)

poulallerie, voir Poulaillerie.

poulane, voir Poulaine.

poulanne, voir Poulaine.

poulastre, *poull.*, *pul.*, s. m., petite volaille :

Cil ki ont molles pennes sont cowart, si k'il apert ens es perdrix et es *poulastres.* (*Li Ars d'am.*, II, 192, Petit.) Impr., *espoulastres.*

Bouillons qui seront faits d'un *poullastre.* (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 162, éd. 1615.)

— *Poulastre indien*, poule d'Inde :

Voyez Charbonier qui tranche
Ceste eclanche,
Puis ce *poulastre indien.*
(O. de Magny, *Gayet.*, les Martinales, éd. 1554.)

— Petit poulain :

Que lesdis chavetiers, en faisant leurs vies sorlers, poront, se bon leur semble, faire les empeignes de devant de noef cuir, tel que de queval, ou de *pulastre*, ou de viel. (1437, *Des chavetiers*, Reg. des métiers, 1400-1468, f° 309 r°, Arch. Tournai.)

— S. f., pouliche :

Il est en ma *poullastre* une vigueur infuse.
(Imbert, *Sonn.*, lxxxvii, éd. 1578.)

Poulcee, voir Poucee.

Poulcement, voir Poulsement.

Poulceon, s. m., mesure pour les grains :

Le muid de blé, mesure de Paris, contient douze sestiers...; le literon, deux demis literons; le demi literon, dix huict *poulceons.* (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, I, 3, éd. 1605.)

Poulchison, *-cison*, s. f., dimension :

Sera tenu le magistrat de faire mettre les ventelles du secret de la porte d'Anzain au niveau et sur la mesure de la *poulchison* que tienent presentement les ventelles dudit moulin d'Anzain. (*Reg. de la ville de Valenciennes*, ap. Roq., *Suppl.*)

Sera mise dedans la muraille une marque qui devra estre entierement a la veue et hors l'eau, afin que se puisse percevoir la hauteur d'icelle eau, a l'advenant de la *poulcison* susdite desdites ventailles et qu'elle ne soit excedee. (17 mai 1596, *Ordonn. sur la conduite de la navigat.*, XVII, dans Rec. de plus. placcarts fort utiles au pays de Haynau, éd. 1664.)

Poulcier, voir Poucier.

Poulcison, voir Poulchison.

Pouldrage, voir Poudrage.

Pouldre, voir Poutre.

Pouldreau, voir Poutrel.

Pouldrement, voir Poudrement.

Pouldrer, voir Poudrer.

Pouldrette, voir Poudrete.

Pouldrier, voir Poudrier.

Pouldriere, voir Poudriere.

Pouldroyer, voir Poudroyer.

Poulemart, s. m., sorte de gros fil ou de petite ficelle, ainsi appelée en Dauphiné par les marchands qui s'en servent à lier les petits paquets de la marchandise qu'ils vendent en détail. (Le Duchat, dans le *Dict. étymolog. de Ménage*, éd. 1750.)

Et pourroit on a fil de *poulemart*
Tout baffouer le maguazin d'abus.
(Rab., *Garguantua*, ch. ii, éd. 1562.)

Le *poulemart* des marchans. (Id., *Pantagr.*, ch. vii, éd. 1542.)

— Sorte d'arme :

Poulemart, spetie d'arme. (Ant. Oudin, *Dict. fr. ital.*)

Poulenet, s. m., petit poulain :

Ung *poulenet* suigant ladite jument. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. de Belverne*, f° 13, Ch. des Compt. de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Pouleniel, voir Poulinel.

Poulenne, voir Poulaine.

Poulerel, *poull.*, s. m., petite poulie :

Pour uns *poulleriaux*, .xxx. s. .vi. d. (13 août 1421, *Exéc. test. de Roland Le Maire*, Arch. Tournai.)

Pour uns *poulereaux*, .iii. s. .iiii. d. (16 octobre 1430, *Tutelle de Pieret de Landes*, Arch. Tournai.)

Pour deux *pouleriaux*, .xxviii. d. (11 avril 1440, *Tutelle de Henry de Rosenvielle*, Arch. Tournai.)

Poulerie, s. f., lieu où l'on élève des poules :

Avoir et tenir *pouleries*, recevoir dons, oblations. (*Pièce de 1437*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, V, 701.)

Lorr., Fillières, *pouyerie.*

Nom de lieu, la *Poulerie* (Mayenne).

Pouletel, *polestieau*, s. m., petit poulet :

En sa main tint ung *polestieau*,
Dont l'esprevier vouldra repaistre.
(*Mellusine*, 5818, Michel.)

Pouleterie, *poullet.*, *polletrie*, *pouletrie*, s. f., poulaille :

Li *pouletrie* doit estre serei le hale du pain. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 382.)

Tout chil ki vendent *polletrie*, volilles. (*Ib.*, n° 467.)

La carrie et *poulleterie*. (Mai 1475, *Acc. ent. les plombiers et étam. et les religieux du Pré*, Arch. S.-Inf.)

Pouletier, *poulletier*, *poletier*, *polestier*, *pulletter*, s. m., poulailler, marchand de volaille :

.iii. *pouletiers* et .ii. asniers
Refist maintenant prisonniers.
(*Rom. d'Eust. le Moine*, 1177, Michel.)

Willemes, li fius Renier, le *pouletier*, a .i. an, et perdue se comugne. (Janvier 1280, *Reg. de la Loy*, 1280-1281, li banit a .i. an, Arch. Tournai.)

Pouletieres, *poletiers.* (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, que Grars, ballius de Ries, a vendut, werpit et clamet quite a tous jours, hiretavlement, a Watier, le *pouletier*, sen manoir et toutes les appendances del hiretage. (1307, *C'est Watier, le pouletier*, Arch. Tournai.)

Gautier le *pouletier.* (1337, Arch. JJ 71, f° 29 v°.)

Johannot li *polestiers.* (26 av. 1338, *Reconn.*, Arch. Montjeu.)

Et fu Hanequins le *pouletier* pendu a Lille quand fu as pissons embler. (25 mai 1344, *Reg. de la loi*, 134, Arch. Tournai.)

Bauduin le *pouletier.* (1347, *Recette de G. de Ponthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 5 r°.)

Et k'il ne soit *pouletiers* ne *pouletiere* ne piersonne ki auwes quise pour revendre, k'il ne tuent nulle auwe k'il ne facent sanner. (1355, *Pet. reg. de cuir noir*, f° 12 v°, Arch. Tournai.)

Accordé est et establie que chescun home qui amesne vitailles queux que eles soient a la dit citee per terre ou per cawe les poet franchement vendre a qui qui lour plerra sauns estre distourbé ou empesché per pessoner, bocher, *pulletter* ou autre quicomqz. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Gille le *pouletiers.* (*Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 276 r°.)

Ogiene le poullailliere et Oliviers le *poulletier* ont des pollets asses. (*Dialog. fr. flam.*, f° 18ª, Michelant.)

Le *Poulletier*. (27 avr. 1437, *Lett. du garde des sceaux de Rouen*, Célest. de Lim., Arch. Seine-et-Oise.)

Noms propres, *Poulletier*, *Poultier*.

Pouletrie, voir Poleterie.

Pouleuseté, s. f., état de celui qui est pouilleux :

Pediculositas, *pouleusetez.* (*Gloss. de Salins.*)

Poulgnoul, voir Poigneul.

Poulhou, voir Poollos.

Poulichon, s. m., poulain :

Apres suivoit son petit *poulichon.*
(1562, *Chans. du franc archer*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 273.)

Poulie, *poullie*, s. f., lieu où l'on étire, où l'on étend les étoffes pour les faire sécher :

Wit sols parisis de relief seur le tenement et le *poulie* Maroie Meleu femme Hue le Flamenc seant joignant de le devant

dite *poulie* as devant dis termes. (1309, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 40 v°.)

Seur le tenement et le *poulie* Maroie. (*Ib.*, f° 196 v°.)

Pour une *poullie* assise a Marne. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

Item sur une maison et *poulie* seant en la rue Porte Char de Beauvy, quatre solz. (1375, Arch. JJ 107, pièce 375.)

Et encore au XVII[e] s. :

Jardins, *poullyes*, maisons et treilles appartenans a Simon Bagou, marchant tincturier. (1611, *Déclar.*, Ste-Croix, Moulin de 4 roues, Arch. Vienne.)

Plus la moitié de certaine grande gallerie et *poullie* tant haut que bas scituez pres et contigu ladite grande maison, le passaige entre deux. (1617, *ib.*)

Galleries et *poullyes* pour estandre draps. (1643, *Arrentem.*, ib.)

POULIEL, *puliel*, s. m., pouliot :

Pulegium, *puliel*. (*Gloss. du* XII[e] *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6[e] sér., V, 327.)

1. **POULIER**, *polier*, v. a., étirer au moyen d'une poulie :

Nous distrent par leurs seremens que en leur temps ilz avoient veu que nul drappier de la grant drapperie n'osast user de *poulier* nul drap de dehors ne les metre en essensse et faire merchier au seel de la grant drapperie de la ville. (4 fév. 1408, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Nul ne pourra *poulier* ne faire *poulier* draps tonduz au travers. (1424, Arch. JJ 173, pièce 151.)

Que nul foulon ne soit tant osé ne hardyz de *polier* drap pour le faire venir a moison de drap ou de demy. (1443, *Ord.*, XIII, 380.)

— Hisser au moyen d'une poulie :

Ne scavons pas, quand on *poulie*
Quelque grosse pierre ecarrie,
Sur la grue au haut d'une tour,
Qu'on n'en craint sinon le retour?
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, IV, 4, éd. 1573.)

— Élever comme avec une poulie :

Quand par prieres nous *sommes* elevez, guindez et *pouliez* en Dieu. (LA BOD., *Harmon.*, p. 704, éd. 1578.)

2. **POULIER**, s. m., système de poulies :

Pour deux petiz *pouliers* de cuiffre a tirer le cortin qu'on met durant le karesme entre le grand austiel et le cuer. (1507, Fabr. de Tréguier, Arch. C.-du-N.)

3. **POULIER**, *poullier*, s. m., poulailler :

Item a prendre... de nuit d'un *poulier* trois chefs de poulaille. (1382, Arch. JJ 248, pièce 120.)

A Jehan Hotiel, carpentier, pour avoir fait ung *poulier* en l'une des estables de ladite maison. (2 septembre 1418, *Exécut. testament. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Le *poulier* aux gelines. (1425, Arch. JJ 173, pièce 311.)

Quant ilz trouvoyent les poulailliers fermez, qu'ils les rompoient, et esdiz *poulliers* prenoyent tout ce qu'il leur sambloit bon. (*Reg. du Chât.*, I. 148, Biblioph. fr.)

Caches vous dedens ce *poulier*
Jusques a se qu'i soyt retourné.
(*Farce de deux Gentilzhom. et le mounyer*, p. 24, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

— Fig., bicoque :

Vidies vostre *poulier*, faulsse merdaille. (*Trahis. de France*, p. 116, Chron. belg.)

Pour gaigner ledit faubourg, ledit seigneur de Montmorency fut contrainct de battre une tour qui estoit sur le pont, l'ayant gaignee, la feit remparer et garder : faisant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir esté si outrageux d'avoir voulu garder un tel *poullier* a l'encontre d'une armee Françoise. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. II, f° 61 v°, éd. 1569.)

Soubs l'esperance de l'impunité il n'y auroit *poullier* qui n'arrestast une armee. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XIV, p. 28, éd. 1595.)

Et encore au XVII[e] s. dans le sens de poulailler :

Dit qu'on ly auroit pris 2 poulles hors de son *pouly*. (1616, *Invent. et enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Tallemant des Réaux et Madame de Sévigné ont employé *pouillier* dans le sens de bicoque.

Norm., Art., *poulier*, Wall., *poli*, poulailler.

Nom propre, *Poulier*.

POULIERE, *poull.*, s. f., religieuse chargée de s'occuper des poules :

Quant aux offices de chevetaines, *poullieres* et appothicaresse et reffectoriere et dame des accouchees, les maistres... les pourront absoudre de leurs charges et y mettre d'autres en leurs places. (1540, *Reform. de l'H.-D. de Paris*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 698.)

POULIETE, *poliete*, s. f., dim. de poulie :

Pour .XVI. *poulietes* de bois. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 99.)

Quant est pour donner assault par mine, lorsque verrez vostre opportunité, vous convient avoir cent cinquante piez de chievre..., vingt et quatre eschieles doubles, grandes et fortes... et que chascune eschele ait trois *polietes* au bout de hault. (*Le Jouvencel*, f° 86 r°, ap. Ste-Pal.)

POULIEUL, *poullieul*, *pouliol*, *polieul*, *poliol*, *puliol*, s. m., thym, pouliot :

Pollipodium, *poliol*. (*Gloss. lat. fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26[a].)

Pulegium, *puliol*. (*Ib.*)

Pulis, une herbe, *poulieul*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 214 r°.)

Decoction de mirre... de calaman, de *pouliol*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 76[d].)

A past d'esté mouton au *poullieul*. (*Devise et ordenanche du Past d'Aicourt*, XIV[e] s., Doc. hist., t. III, p. 458.)

Prouffitable herbe, flour, racine,
Neis *poulieul*, ysope et mente.
(CRISTINE DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 782, Püschel.)

Le serpol et le *poliol*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 15[d].)

Poulieul... Il en est .II. especes de *poulieul*, c'est assavoir le masle et la femelle. Le masle a fleur blanche et la femelle rouge, et est le meilleur et qui a greigneur vertu, et l'appelle l'en *poulieul* cervin. (*Grant Herbier*, n° 391, Camus.)

Devale doncques ta precieuse nobilité un peu envers ma personne, qui suis comme le *poulieul* de la terre, tout povre, et toy le precieux cedre de Lyban. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 420, Kerv.)

La plume du lict et les linceux furent de *poulieul* et de muguet, et de toutes herbes amoureuses. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXXIX, éd. 1528.)

Et encore à la fin du XVII[e] s. :

Le mouton d'Ardenne se nourrit de marjolaine et de *pouilleux*. (1700, BRESMAL, *de l'Hydrographie des eaux du pays de Liége.*)

Pic. et Boul.-s.-Mer, *pouillu ;* Liège, *poleûr*, *poli ;* Namur, *pilé ;* Luxemb., *pouli ;* Vosges, *polieu*, *poulieu*, *spolieu*, thym.

POULINEL, *poullinel*, *pouleniel*, s. m., dimin. de poulain :

Enssi il loiera son *poullinel* et s'anesse a le vigne. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 26[b].)

Seans sour une asnesse et sour sen *pouleniel*. (*Ib.*, f° 218[b].)

POULINER, *poull.*, v. n., vivre dans l'oisiveté comme les poules :

Ne ont establit l'ordre de chevalerie pour *poulliner* en l'umbre et dormir en couche paree. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 7.)

Et ne scevent que c'est de guerre marine et peu de terrestre pour leur longue et diuturnele oysiveté, car ils *ont* longtamps *poulinet* en repos. (ID., *ib.*, VII, 8.)

Ilz ne *poulinoient* ne ventreloient soubz umbres d'arbres comme les aultres pasteurs. (ID., *ib.*, II, f° 52 v°.)

POULINOT, s. m., petit poussin :

Un *poulinot* tremblant. (SIBILET, *Contramour*, p. 84, éd. 1581.)

POULIOL, voir POULIEUL.

POULION, *polion*, *pollion*, s. m., poulie :

Quant la porte est fremee et mis le *poulion*
La tour se deffendroit, si com lisant trouvon,
De tous les os du monde, s'il erent environ.
(*Gaufrey*, 8555, A. P.)

A Jehan du Mont St Quentin, fondeur, pour avoir fait .VIII. *poulions* de cuyvre. (1506. *Dép. pour la chds·e de la cath. de Noyon*, ap. La Fons, *Art. du nord de la Fr.*, p. 47.)

Ung *pollion* pour pendre une esconsse de corne. (1539, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Moufle ou sont plusieurs *poulions*. (JUN., *Nomencl.*, p. 216, éd. 1577.)

Les barques sont tirees de la Brenta en la mer hadriatique avec force *poulions* et guindages. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jo io*, I, 210, éd. 1581.)

Pour la fourniture d'un *pollion* envyronné de fert, garny d'une chaigne de fert, envyronnant ung potheau auquel est planté lcd. *pollion* avec une grande cheville de fert au milieu dudit *pollion*, mis et planté audit orloge, de quoy l'on se sert a tirer la corde de laquelle on sonne lad. guette sur la cloche dudit orloge. (1597-1602, *Mandats acquittés*, Arch. mun. Avallon, EE 66.)

Ysser les voiles et guinder, c'est monter, estendre : et carquois et le haut bout du mast, ou il y a certains *polions*, propres a tirer la chorde attachee a la verge. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 106, éd. 1622.)

— Certaine partie de l'arbalète :

Le cuidant fraper des *polions* de son arbaleste. (1480, Arch. JJ 206, pièce 621.)

Pour une arbaleste, *polion* et plusieurs viretons, .xx. s. (1516, *Exéc. testam. d'Oliv. Moucque*, Arch. Tournai.)

Pour une arbalestre et le *polion*. (*Ib.*)

— Certaine partie du baudrier :

Ung baudrier garny de deux *poulions*. (17 juillet 1514, *Invent. fait par l'échev. de Poit.*, Arch. Vienne.)

POULLANE, voir POULAINE.

POULLANT, adj., puissant :

Ou palais sont venus, ou li papes *poullans*
Fu en consistoire avec ses clers sachans.
(CUV., *Vie de B. du Guesclin*, 13146, Charrière.)

POULLERIE, voir POUILLERIE.

POULLIER, voir POULIER.

POULLIET, s. m., poulie :

Nulz ne pourra faire windas, cris, *poullietz* et aultres engins a bander arbalestres que... (1478, *Stat. des Serrur.*, Reg. aux Stat., Arch. mun. Abbeville.)

Cf. POULION.

POULLON, voir POILLON.

POULLONGIER, voir PORLONGIER.

POULLYE, voir POULIE.

POULMENT, voir POLMENT.

POULMOUNIER, adj. ?

Les pommes *poulmounieres* se jettent incontinent en une certaine grosseur flacque. (DU PINET, *Pline*, XV, 14, éd. 1566.)

POULOIGNER, voir PORLOIGNIER.

POULOIN, voir POULAIN.

POULONCEL, *poullonciel*, s. m., petit de tout animal, volatile :

La li escoufles grant cenbiel
Demenoit pour .I. *poullonciel*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 3 r°.)

Cf. POILLON.

POULPIER, s. m., partie charnue, mollet :

L'homme seul a le *poulpier* et le gros de la jambe charnu. (DU PINET, *Pline*, XI, 45, éd. 1566.)

Cf. PULPION.

POULPITRE, s. m., mantelet :

Les *poulpitres* sont ainsi nommez, et construitz d'osier en la semblance d'ung heaulme : et de cilices ou de cuyrs crudz sont deffenduz et couverts, et a trois roes, desquelles l'une est au meillieu, et les deux aultres sont mises et apposees aux chefz, et en la maniere et forme d'ung chair se peuvent appliquier et joindre en quelque partie que tu vouldras : lesquelz iceulx qui mectent le siege, joignent et appliquent es murs. (*Flave Vegece*, IV, 15.) Lat., pluteus.

POULPU, *pourpu*, adj., pulpeux :

L'arbre qui produit ce poyvre long, a la seppe assez longue, mais les fueilles plus *pourpues* et plus larges que ne sont celles de poyvre noir. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, Voy. de L. de Barth., II, 81, éd. 1556.)

Tous animaux ayant mains, les ont charnues et *poulpues* dedans, mais au dehors il n'y a que la peau et les nerfs. (DU PINET, *Pline*, XI, 43, éd. 1566.)

La resnie de Chypre... est *poulpue* et charnue. (ID., *ib.*, XIV, 20.)

La racine de satyrion est bulbeuse et *poulpue*. (ID., *Dioscoride*, III, 127, éd. 1605.)

Les parties (des fleurs) sont le germe, les racines, oignons, bulbes charnues et *poulpues*, etc. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 241, éd. 1622.)

POULRE, voir POLRE.

POULS, *poulz*, *pous*, *poux*, s. m., action de pousser, choc, heurt :

Et la fleuthe de Behaingne
Et la musette d'Allemaingne,
Viele, luth et guisterne,
Et la robebe a corde terne
Faisoie concorder souvent
Par *poulz* de doiz, par trait ou vent.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 213, Cocheris.)

Et quant il fu a celle barriere, il la gaingna et vint chargier de traict et de *poux* de lance parmy les gens qui estoient en icelle rue. (*Pièce de 1432*, ap. Quicherat, *Vie de Rodrigue de Villandrando*, p. 238.)

A celuy qui a la targe violette touchera, le dit entrepreneur sera tenu de luy accomplir pour un jour au *poux* d'espee a trois pas de desmarche entre chacun *poux*, sans poursuite, que le dit chevalier ou escuyer estranger luy voudra deviser. (G. CHASTELL., *Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 192, Kerv.)

Ils acomplirent les sept *pous* ordonnes par les chapitres, moult chevaleureusement acomplis. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 14, Michaud.)

Dont celuy qui touchera, ou fera toucher a l'escu violet, semé de larmes noires, sera tenu de combatre a pié, a l'encontre de ceux qui garderont le pas, quinze coups de hache, ou de *poux* d'espee. (ID., *ib.*, I, 8.)

Ung chacun d'eulx devoit assir l'ung sur l'autre cinq coups de *poux* de lanche tout a piet. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 91, Soc. de l'H. de Fr.)

Longtemps dura le combat et le plus a *poulz* de lances. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 25, Peigné.)

Qui voulsist combatre contre luy a pied, a cinq *poulz* de lance et treze coups d'espee. (*Ib.*, p. 56.)

Moult hardyment assailloyent, car pour *poux* de lances, ne coups de trect et d'artillerie qu'on leur donnast, n'esloignoiyent la passee. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 33 v°.)

Les Françoys, qui les chassoyent a *poulx* de piques et de lances. (ID., *ib.*, Richel. 5082, f° 80 r°.)

A l'approcher celuy Bellabre, a la pointe de l'estoc et a *poux* de cheval, mena son Espaignol si tost que a vive force luy fist vuyder le champ. (ID., *ib.*, f° 123 v°.)

Prist la haulte mer, et, malgré le *poux* du vent, gaigna le plage d'Aiguemortes. (ID., *ib.*, f° 168 r°.)

— Action de pousser un soupir, de respirer :

... Encore plus me presse
Le penser des tetins messagers de jounesse
Qui s'enflent elevez d'une ferme rondeur,
Semblables a deux coings d'ambrosienne odeur,
Il poussent ton rezueil au *poux* de ton haleine.
(A. JAMYN, *Poés.*, p. 74, éd. 1577.)

— Tempe :

Le suppliant donna de cette pierre sur la teste a icellui Massebo, et l'ataigny pres du *poux*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 177.)

2. **POULS**, voir POUS.

POULSE, *pousse*, s. f., impétuosité :

Il yssirent de celle forest, et s'en vinrent de tres grant *pousse* assalir l'ost. (J. WAUQ., *Merv. d'Inde*, 2e p., c. XXXVI, Xav. de Ram.)

Anthoine de Bourgogne s'en alla courre vers Gand et trouva sur le champ une compagnie de Gantois, esquels ils le fourrerent de telle *poulse* lui et ses gens qu'ils en occirent plus de cinquante. (MONSTRELET, *Chron.*, III, f° 49, éd. 1516.)

— Sorte d'instrument servant au chargement des canons :

Pousses pour chergier gros batons a pouldre. (1522, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.* Bibl. Amiens.)

Suisse rom., Neuchâtel, *pousse*,

tempête de neige, neige poussée par le vent.

POULSEE, voir POUCEE.

POULSEIS, *-eix*, *poulsiz*, *pousseis*, *pousseiz*, *pouseis*, *poussis*, *poussais*, s. m., action de pousser, de heurter, en parlant du choc des combattants :

De fors *pousseiz* de lances. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 117ª.)

La eut grant boutis et grant *poussis* de premiere venue. (ID., *ib.*, Richel. 2660, f° 104 r°.)

Et la ot tres fort *pousseis* avant que il peuissent entrer l'un dedans l'autre. (ID., *ib.*, IV, 309, Luce, ms. Rome.)

Or parlerons dou *pouseis* et de la bataille qui fu devant Calais. (ID., *ib.*, IV, 310, ms. Rome.)

Et y advint grand hurtois et *poussais* de lances les ungs contre les autres. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

Il y eut en celuy endroict grand *poulseix* de lances, et maint homme mort et blessé. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXVI, éd. 1638.)

Poulsiz de piques, chocz d'hommes d'armes. (GUILL. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

Il ne me souvient pas d'avoir veu peintes des lances qui eussent des poignees comme aujourd'huy, avant l'an MCCC, ains toutes unies, depuis le fer, jusques a l'autre bout, ainsi que javelines, lesquelles (mesmes du temps de Froissart) les chevaliers estans descendus a pied, rongnoient, pour mieux s'en aider au *poussis*. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm. et her.*, II, I, éd. 1611.)

POULSEMENT, *poulc.*, s. m., action de pousser :

Duquel cop ou *poulsement* icellui deffunct chey a terre. (1409, Arch. JJ 163, pièce 475.)

— Battement :

La douleur et *poulsement* du cueur. (*Jard. de santé*, II, 34, impr. la Minerve.)

Pasmoison et *poulsement* desordonné. (ID., *ib.*, II, 134.)

Impetuosité, *poulsement*. (R. EST., *Thes.*, Calcar.)

POULSINIERE, voir POUSSINIERE.

POULSIZ, voir POULSEIS.

POULSOUER, voir POUSSOIR.

POULTIEE, voir PUTEE.

POULTRAIN, voir POUTRAIN.

POULTRE, voir POUTRE.

POULTRERIE, voir POUTRERIE.

POULTRONNIZE, voir POLTRONISE.

POULVERIN, voir PULVERIN.

1. **POULY**, voir POULIER.

2. **POULY**, adj., pollué :

A Guillaume Pouliet, pour estre allé a Tesy soutenir une journee contre le curé de Montreaul, lequel avoit fait adjourner lesditz habitans et receveur, a cause qu'il disoit que le semetiere estoit *pouly*, et que Jaquet Boicheron, maistre de la maladrerie, avoit esté enterré excommenié. (1454-1455, *Compte second de Jehan Bonny*, Arch. mun. Avallon, CC 105.)

POULZ, voir POULS.

POUMEAL, voir POMEL.

POUMEL, voir POMEL.

POUMELEE, voir POMMELEE.

POUMEREIT, voir POMERET.

POUMERET, voir POMERET.

POUMERIN, voir POMERIN.

POUMETE, voir POMETE.

POUNCEL, voir PONCEL.

POUPALLER, voir PORPARLER.

POUPART, s. m., membre viril :

La le menoit ung cayemant de balle
A la carolle au son d'une cimbale,
Auquel disoit mon amy Jaquemart :
Je te donrray plein un pot de briemart
Et des tripes que j'ay faites a l'ole,
Mais il te fault tout premier ton *poupart*
Venir bouter dedens mon capitole.
(*Doctr. de la sec. retor.*, Vat. Chr. 1468, f° 107.)

1. **POUPE**, s. f., bout du sein :

Poupe. C'est la tette, ou mammelle, soit d'une femme, comme la nomment en aucunes contrees de France, seit de bestes mordans, comment la nomment les veneurs : disans les *poupes* d'une ourse, et semblables. (NICOT, *Thresor*.)

Poupe, tette, mamelle. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Poupe, tete, tetine de femele. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Suisse, Bagnard, *popa*, pis d'une truie.

2. **POUPE**, voir POLPE.

3. **POUPE**, voir PORPRE.

POUPEAU, *pouppeau*, s. m., bouton du sein, bout de la mamelle :

Pensez vous que nature ait donné aux femmes les *poupeaux* des mammelles comme quelques poreaux de bonne grace, pour ornement de leur poictrine, et non pour nourrir leurs enfans ? (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., V, 1, éd. 1587.)

Inspire moy l'esprit qui me doit enflammer,
Donne moy ton *pouppeau*, donne sans plus at-[tendre
Que j'en suce le miel que je m'en vois repandre.
(PERRIN, *Poés.*, p. 40, éd. 1661.

— Petit enfant :

Petits *poupaux* de lait, je vous advertis que vielles folies deviennent sagesses. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 127, éd. de 617 p.)

Nom de lieu, *Poupeau* (Charente-Inférieure).

POUPEE, *pouppee*, s. f., dessin, maquette :

Vesci une legiere *poupee* d'uns estaus a .I. entreclos a tote le clef. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 193, Lassus.)

— Statuette :

Aujourdui a esté grace acordee a messire Jehan Desplechin, vicaire de Tournay, de faire deux *pouppees* de piere a l'entree de sa maison, en la rue Dame Odille, et trailles de fer, et autres choses, dont autreffois il avoit fait requeste. (5 mars 1397, *Reg. des Consaux*, 1393-1399, Arch. Tournai.)

— Fusée :

Ne estoit content de la mort de tant des siens par sa traitreuse accusacion, se aussy por traitreux fait et art du dyable son maistre il ne brulloit et ardoit le ville de Tournay, par ledit feu bouté et par les *poupees* ou fusees par luy jectees ou boutees sus les maisons ou se pouvoient prendre. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerre de Tournay*, XIV, 7 janv. 1477, Hennebert.

— Fuseau :

Je fais des *poupees*,
Balances, chaudieres, poislons.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 80.)

Poupee : f. The flax of a distaffe ; or a distaffe full of flax, etc. (COTGR., 1611.)

Une *poupee* ou quenouillee. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— ?

... Et quant est as ruissos, sour rue, as *poupees* et entrees de celier, les eschevins ne les rejecteurs n'en aront d'ores en avant aucune cognissance, mais se feront ycelles graces par les trois consaulz. (12 févr. 1380, *Reg. aux Publicacions*, Arch. Tournai.)

— Nid de chenille, en anc. wallon :

Detruire et bruler les chenilles et les nids d'icelles appeles vulgairement *poupees*. (1731, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 636, Polain.)

Poupees et chelines. (1773 et 1783, *Ch. des finances et mollin*, causes d'office, f° 81 r° et v°, Arch. Liège.)

POUPEILLON, *-illon*, *-ellon*, *pop.*, s. m., bout du sein, de la mamelle :

La royne luy presenta le vermeil *popillon* de sa blanche tetine pour l'allaicter. (*Alector*, f° 75 v°, éd. 1560.)

Quant aux dauphines, elles ont seulement deux *poupillons* au bas du ventre, sans avoir les tetines eslevees comme les autres animaux. (DU PINET, *Pline*, XI, 40, éd. 1566.)

Le *poupillon* des tetins. (DALESCH., *Chir.*, p. 257, éd. 1570.)

— Petit enfant :

Mais Deus n'est pas si burelure,
Si enfes ne si *poupeillons*
Voler ne faces aus papeillons.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 107ª.)

Mes Deus n'est pas si burebure,
Si enfes ne si *poupellons*
Voler nes face au papeillons.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 99ᵇ.)

POUPELE, s. f., peuplier :

Un fermier puet et pora despoullier et grouwer toutes les saules et *poupeles* a tieste qui sont autour des terres, pres, pastures a lui loues, de trois ans en trois ans. (1406, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les saulx et *poupeles*. (1406, La Bassée, *ib.*)

Cf. PEUPLE.

POUPELÉ, adj., charnu, potelé :

Poupelé, pulposus, tarosus. A pulpa, communement on dit poustelé, et aucuns postelé. (NICOT, *Thresor*.)

Poupelé: Pithie, brawnie, strong, full of pulp; also, plumpe, fleshie, round, fat, wellfed. (COTGR., 1611.)

POUPELET, s. m., petit poupon :

Ce seroit ton mignon et ton petit folastre,
Ton petit *poupelet* et ton petit dondon.
(*Les Amours de Tabarin et d'Isabelle*, dans les *Œuv. de Tabarin*, Bibl. gaul.)

1. **POUPELIN**, *popelin*, s. m., petit enfant, poupon:

Jeune enfant, petit *poupelin*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 29ª, impr. Instit.)

Sathan, mon tresdoulx enfançon,
Mon *poupelin*, mon beau garçon.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 39ª, éd. 1507.)

Quand au berceau l'enfant mignot sommeille,
La mere ayant en lieu bien coy enclos
Son *popelin*, le laisse en doux repos
Et va jouer jusqu'a tant qu'il s'eveille.
(PERRIN, *Poés.*, p. 58, éd. 1661.)

Haut-Maine, *poupelin*, adj., qui est d'une recherche affectée dans sa toilette et dans ses manières, poupin.

2. **POUPELIN**, *pouplin*, *popelin*, s. m., pièce de four, pâtisserie faite avec du beurre, du lait et des œufs mêlés dans de la fleur de farine sucrée :

D'oefs et de fleurs fait on *pouplins*, canestiaus... (*Dialog. fr. flam.*, f° 5ᵉ, Michelant.)

Vous avez raton, tallemouse,
Gauffres, *poupelins*, dariollez.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 317, Jacob.)

Ung bon pasté de venaison
Acompaigné d'ung *poupelin*
Vauldroit mieulx, sans comparaison,
Pour enfans de bonne maison
Que les finesses Pathelin.
(R. DE COLLERYE, *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 104, Bibl. elz.)

Tartres, gasteaulx, *poupelins* et autres semblables. (GUILL. GUEROULT, *Hist. des plantes*, p. 359, éd. 1549.)

Les *popelins* sont façonnez de mesme fleur, pestrie avec laict, jaunes d'œufs et beurre frais. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 679, éd. 1597.)

Fougasses, brassadeaux, tourtillons, biscuits, eschaudes, oublies, cachemuseaux, gasteaux, *popelins*, gaufres, etc. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

Toute sorte de tourtes, *poupelins* a pate regale, friquadaux. (*Pensees facetieuses et bons mots de Bruscambille*, p. 209, Cologne 1709.)

Poplin est encore usité dans le centre de la France pour désigner une sorte de gâteau mou.

3. **POUPELIN**, *popelin*, s. m., peuplier :

Populus, un arbre, *poupelin* ou tronc. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 202 r°.)

Les ladres du *Popelin*. (Fin du XIIIᵉ s., *Cart. de S. Ladre*, f° 30 v°, Hôtel-Dieu de Meaux.)

Il lui devoit deux solz pour un arbre nommé *poupelin*. (1399, Arch. JJ 154, pièce 552.)

A Meaux, à Sens et à Coulommiers, il y avait la ladrerie du *Popelin*.

Nom de lieu, les *Poupelins* (Seine-et-Marne).

POUPELINER, v. a., bercer :

Celle qui dedans ses bras
Toute nuict te *poupeline*.
(RONS., *Gayetez*, VII, t. VI, p. 396, Bibl. elz.)

POUPELLE, s. f., cornemuse :

Des jougleux et aultres joueux de *poupelles*. (*Translat. de l'Epist. de S. Bern. à Raym.*, ms. Troyes A 288, f° 89 v°.)

POUPELLON, voir POUPEILLON.

POUPER, v. a., téter, sucer :

Et les ours masles demeurent aussi dedens les cavernes .XL. jours sans mengier et sans boire fors que ilz *poupent* leurs mains. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 17ᵇ.)

POUPETIER, *poupp.*, s. m., fabricant de poupées, ornemaniste en stuc et en papier mâché :

A Pierre Cardin (suivent les noms) qui sont treize, tous paintres et *pouppetiers*, la somme de 247 livres, pour avoir vacqué aux meslees de terre, pappier et plastre, pour la venue et reception du Sʳ Empereur audit Fontainebleau. (*Pièce de 1540*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 465.)

Poupetier, poppemaker. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flamang*, éd. 1596.)

Poupetier. A babemaker, or puppet maker. (COTGR., 1611.)

— Fém., *poupetiere :*

Poupettiere, poppen maakster. (GASPARUS, *Gazophylace de la langue françoise et flamende*, éd. 1656.)

POUPETTE, s. f., petite poupée :

Acheterons nous une *poupette* ou deux pour nos enfans. (*Colloquia cum dictionariolo sex linguarum*, Anvers 1583.)

Poupette : f. A little babie; puppet, bable. (COTGR., 1611.)

— Sorte de bouillie :

Potage qui se fait de grus d'avoine et de pain nommee des *poupettes*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'abb. de S. Claude*, II, 332.)

POUPIE, s. f. ?

Pour cause de son pasturaige des bruieres, lande, *poupie* et fumieres du mont Louve. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 36 v°.)

POUPIERE, *pompiere*, s. m., pupitre, lutrin :

Premierement au *poupiere*, a l'entree, avoit une rengee de cierges. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 436, Soc. de l'H. de Fr.) Var., *pompiere*. (Ch. CXXX, Buchon.)

POUPILLON, voir POUPEILLON.

POUPIN, s. m., poupon :

Dont le petit *poupin* croissoit
A mesure qu'on le trassoit
Au flan gauche de la matrice.
(BONAV. DES PER., *Recueil des œuvres*, le Blason du Nombril, p. 81, éd. 1544.)

POUPINE, *popine*, s. f., poupée :

Oscillum, *popine* a enfant. (*Gl. lat. fr.*, Richel. l. 7692.)

Vingt papilletes d'argent... une robe de *popine*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 228.)

Je viens de querir ma *poupine*,
Que maistre Mimin, mon amant,
Me donna.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 344.)

L'enfant, selon sa petitesse, ayme les *poupines* et aultres petites choses, les plus belles que son oeil peut veoir; et estime richesses d'assembler les petites pierres : mais, en croissant, ayme les *poupines* vives. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XIX, Jacob.)

— Fig., femme mignonne :

Adieu, petit musequin.
A Dieu soyez, ma *popine*.
(*Chans. du XVᵉ s.*, p. 8, G. Paris.)

D'Espine a dit qu'une belle *poupine*
Vaut beaucoup mieux que dans le pied l'espine.
(RONSARD, *Poés.*, VIII, 134, Bibl. elz.)

— Dessin, maquette :

Frontenac me dict, a son arrivee, que vous desires avoir quelque modelle de la façon que l'on s'habille en France. Je vous en envoie des *poupines*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 256, Berger de Xivrey.)

POUPINEMENT, adv., mignonnement :

Ces pieds *poupinement* petits.
(SCHELANDRE, *Sonn.*, les Pieds, Anc. Th. fr.)

Une troupe de phees
En leurs propres cheveux *poupinement* coiffees.
(Guy de Tours, *Poés.*, I, 9, Blanchemain.)

Il avoit une grosse barrette de peau de veau, assez *poupinement* elabouree. (L'Estoile, *Mém.*, 1re p., p. 196, Champollion.)

Poupinement. Neatly, sprucely, briskly, quaintly, daintily. (Cotgr., 1611.)

Norm.. *poupinement*, avec recherche.

poupiner, *popiner*, verbe.

— Act., attifer, parer :

Il ne leur faut pas tant de beatilles pour les *popiner*. (Cholieres, *Cont.*, t. II, ap. Leroux, *Dict. com.*)

— Réfl., s'attifer, se parer :

On se *poupine*, on se mire et regarde.
(Ch. Fontaine, *la Contr'amie de court*, éd. 1568.)

Les femmes ne sont moins frappees de l'avarice que de l'orgueil, qui les porte a *se popiner* de la façon. (Cholieres, *Apresdinees*, II, f° 67 r°, éd. 1587.)

— Être disposé avec élégance :

Voy comme leurs cheveux a demy blondoyans
Se poupinent en arc.
(Guy de Tours, *Poés.*, II, 23, Blanchemain.)

poupinet, adj., diminutif de *poupin*:

Le baut, le doulx, le *poupinet*,
Le long, le droit, le gay, le savoureux,
Le gentil corps, et le chief crespelet.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 207b.)

poupinette, s. f., femme élégante :

Et s'il est vray que la s'avance
Le vieil vidase de Provence,
Vrayment ils sont bien eschancrees
Nos *poupinettes* tant sucrees.
(4e *Epist. du coq à l'asne attrib. à Cl. Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, II, 152, éd. 1731.)

Et encore au xviie s. :

Moy qui suis toute *poupinette*
Dans l'embonpoint et joliete.
(Jacques-Jacques, *le faut-mourir*, p. 23, éd. 1695.)

1. **pouple**, voir Porpre.

2. **pouple**, voir Peuple.

pouplin, voir Poupelin.

poupon, voir Pepon.

1. **pour**, voir Por.

2. **pour**, voir Puer.

pouralee, voir Poralee.

pouralement, voir Poralement.

pouraler, voir Poraler.

pourbellir, v. a., parer :

Viandes *pourbellies*, lardees souffisament de bon lart. (21 mai 1484, *Stat. des bouchers*, Arch. mun. Dijon.)

pourbondir, verbe.

— Neutr., bondir, sauter d'un bond :

Je gaige a toy ung gros que je saulteray, or *pourbondiray* oultre ce ruysseau. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 596, Génin.)

— Caracoler :

La eussiez veu mains bons destriers *pourbondir* et faire pennades. (*Perceval*, f° 140a, éd. 1530.)

Chevaulx en l'aer *pourbondir* et saillir
Veissiez adonc au sortir de Millan.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye a ceulx de Venise, f° 47 r°, éd. 1532.)

Courciers a bref parler
Incessamment *pourbondissoient* en l'aer.
(Id., *ib.*, Bataille du roy cont. les Venit., f° 80 v°.)

— Act., faire caracoler :

Se vous *pourbondissez* vostre cheval en ce poynt sur le pavé, il ne vauldra tantost plus guayres. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 561, Génin.)

Il *pourbondit* son cheval devant les dames comme ung rustre. (Id., *ib.*, p. 664.)

Pour bien *pourbondir* ung cheval
Il faisoit feu, voire et flambe.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 330.)

— Battre d'un bâton ou autrement, assommer de coups, malmener :

Nos gens estoient si aoursez
Du duel qu'avoint, qu'en les fossez
Estoint batus et *pourbondis*.
(*Gesta Briton. in Ital.*, ap. Martène, *Anecd.*, t. III, col. 1497.) Impr., *pourboudis*.

Alain gravi oudit planchier et s'efforça de prendre ladite femme encoste son dit mary; et de fait le fist lever et dist au dit mary que s'il sonnoit mot, il *seroit pourbondis* a bon droit. (1385, Arch. JJ 126, pièce 196.)

Comme le suppliant ait esté par plusieurs fois menacié d'*estre* batu, tué, pris et autrement durement traittié, et finablement telement *pourbondi* et demené qu'il ne se soit osé tenir en son hostel. (1431, Arch. JJ 175, pièce 91.)

Malheureux homme, tu t'abuses bien. Cuides tu ja estre quitte de nos mains, qui tant avons justes causes et actions en toy pour te *pourbondir*? (G. Chastell., *Verité mal prise*, VI, 255, Kerv.)

Certes, Bancquet est bien infame,
Infamement m'*a pourbondie*.
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 374, Jacob.)

Je conclus qu'ilz *soient pourbondis*,
Batus, navrez jusque a la mort.
(*Mist. du Viel. Testam.*, 37913, A. T.)

Se le faulx mastin est tenu,
Dieu scet qu'il *sera pourbondy*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 28050, G. Paris.)

... Si avons telz ambassades
D'y aller, nous l'achapterons,
Car oncques meurtriers ne larrons,
Excommuniez ne mauldits
Ne *furent* si bien *pourbondiz*
Que nous serons par ce moyen.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 20c, éd. 1537.)

Chantez comment François *furent* gallez,
Chollez, foulez, roulez, escharbouillez,
Affistollez, *pourbondiz*, pestellez,
Hallez, touillez et battuz de tous lez.
(Molinet, *Chans. sur la journée de Guinegate*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

— Fig., gourmander, malmener :

C'est de blasmer ce faux envieux vice,
Et sa tres grand lacheté *pourbondir*.
(Le Maire, *Plaincte du Desiré*, p. 404, éd. 1549.)

Jam ego hunc agitabo. Je le meneray beau, je le *pourbondiray* beau, je le demeneray bien. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Agito.) Impr., *pourboudiray*.

pourbouillier, *-ouiller*, *-oulier*, v. a., bouillir entièrement :

Apres lui fust la teste copee et escartelee et tous les autres seigneurs aussi et *pourbouliez*. (*Trais. de Rich. II*, p. 91, Williams.)

Pourbouiller. To parboile throughly. (Cotgr., 1611.)

pourbouillir, *-bouillyr*, *-boulir*, v. a., bouillir :

Hericot de mouton. Despeciez le par petites pieces, puis le mettez *pourboulir*. (*Ménagier de Paris*, II, 148, Biblioph. fr.)

— *Pourbouilli*, part. passé, bouilli, échaudé :

Il est leans plus rechigné
Que n'est ung regnard *pourbouilly*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 13e, éd. 1537.)

pourboulier, voir Pourbouillier.

pourcach, voir Porchas.

pourcache, voir Porchace.

pourcacier, voir Porchacier.

pourçainte, voir Porceinte.

pourcangier, voir Porchangier.

1. **pourcas**, adj., annulé, détruit :

De maistre Hughes Blaries, qui requiert le rente qu'il a sur la ville, a deux vies, a .xii. d. le d., soit seullement a sa vie multipliee a l'avenant de .x. d. le d., en accordant que, apres sa dicte vie, la lettre soit *pourcasse* et acquittee. (8 août 1458, *Reg. aux résolutions des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Cf. Cas.

2. **pourcas**, voir Porchas.

pourceindre, voir Porceindre.

pourceint, voir Porceint.

pourceinte, voir Porceinte.

pourcelaine, voir Porcelaine.

pourcelait, voir Porcelet.

pourceler, voir Porceler.

pourcelet, voir Porcelet.

pourcelette, voir Porcelette.

pourcelin, voir Porcelin.

pourcelle, voir Porcelle.

POURCELOT, voir Porcelot.

POURCENS, *-sans*, s. m., sorte de cens :

Item .vi. muis et .iiii. res d'avenne pour les *poursans* et rentes deues sur les masures de la ville de Goz. (1347, Arch. JJ 76, f° 42 r°.)

POURCESSIONNAL, voir Processionnel.

POURCEVOIR, *-chevoir*, *pro.*, v. a., apercevoir :

Quand *pourçeurent* l'onsagne.
(*Prise de Pampel.*, 5067, Mussafia.)

Quant ly bonne dame oeyt et *prochuyt* que ly parolle tournoit a solas, elle dist a son marit... (Henricourt, *Mireoir des nobles de la Hesbaye*, p. 120, éd. 1673.)

— *Pourcevant*, part. prés., qui s'aperçoit :

Ne vous en dirai plus : car bien sui *pourcevant*
Che a fin me voles trier.
(*Prise de Pampel.*, 80, Mussafia.)

POURCHACIER, voir Porchacier.

POURCHAILLE, voir Porchaille.

POURCHAILLERIE, voir Porchaillerie.

POURCHAINDRE, voir Porceindre.

POURCHAINETÉ, voir Prochaineté.

POURCHAINTE, voir Porceinte.

POURCHAPT, voir Porchas.

POURCHAS, voir Porchas.

POURCHASSEMENT, voir Porchacement.

POURCHASSER, voir Porchacier.

POURCHASSEUR, voir Porchaceor.

POURCHAT, voir Porches.

POURCHAUCEMENT, *-chauchement*, s. m. ?

Estimiez et regardiez par *pourchaucement* sur le menu des pieces et parcelles et prisages a valoir ensamble l'un par l'autre oict livres de rente levable. (1343, Arch. JJ 75, f° 68 r°.)

Par *pourchauchement*. (*Ib.*)

POURCHEINDRE, voir Porceindre.

POURCHELER, voir Porceler.

POURCHELET, voir Porcelet.

POURCHELIER, voir Porcelier.

POURCHERESSE, voir Porcherece.

1. **POURCHET**, voir Porchas.

2. **POURCHET**, voir Porchet.

POURCHIER, voir Poucier.

POURCHOISSON, voir Porchoison.

POURCIL, voir Porcil.

POURCOMPTE, voir Porconte.

POURCOURRE, voir Porcorre.

POURCOURS, voir Porcors.

POURCUIDIER, voir Porcuidier.

POURCURER, voir Procurer.

POURECHE, s. f., peur :

Encor est bon c'on lait mal a faire por honte,
Ki le lait por *poureche* il meismes se donte.
(*Vrigier de Solas*, Richel. 9220, f° 2 v°.)

POUREMENT, s. m., pourriture, détérioration :

Et que ne soit don halt de la chacillon, et qu'il ne conterait nulles paivement que soient poureis, si com dessus est devizeit, se donc n'est que deus des Sept l'aient vehu devant le *pourement* fait. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 701.)

POURER, voir Poudrer.

POURESTENDRE (se), v. réfl., s'étendre au loin :

Jusques au liu ouquel nous aviemes proposé de fonder et faire un arc de piere qui *se pourestendist* oultre le Deule. (*Trad. d'une ch. de 1250*, ap. Roisin, ms. Lille 266, f° 254.)

Com il *se pourestant* (le bois) jusques au bonnes que je i ai fait mettre. (1306, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

POURETTE, voir Porette.

POUREURE, voir Pourreure.

POURFAIRE, voir Porfaire.

POURFERIR, voir Porferir.

POURFICHIER, voir Porfichier.

POURFIER, v. a., assurer :

Pourfier. To affirme baldly, assure confidently, maintaine, or stand in, peremptorily. (Cotgr., 1611.)

POURFIGURACION, s. f., action de figurer :

Que convenable chose fut que Jesus Christ ne ressuscitast pas tantost come il fust mort, mais atendist jusques au tiers jour,... pour la *pourfiguracion* des choses a restorer... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 92d.)

POURFIL, voir Porfil.

POURFILET, voir Porfilet.

POURFILLER, voir Porfiler.

POURFILLEURE, voir Porfileure.

POURFILURE, voir Porfileure.

POURFIQUIER, voir Porfichier.

POURFORCEMENT, voir Porforcement.

POURFORCIER, voir Porforcier.

POURFORSEMENT, voir Porforcement.

POURFOURCIER, voir Porforcier.

POURFIT, voir Profit.

POURFITANCE, voir Profitance.

POURFITANT, voir Profitant.

POURFITEMENT, voir Profitement.

POURFITEROLLE, voir Profiterolle.

POURFUEILLIER, v. a., entourer de feuilles :

6 livres de soie, dont toute ladite chambre *fu* traciee, le seurtail et le fueillage *pourfueillié*, et tout le champ fu rabatu de poins. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 49.)

POURFUIABLE, adj., errant, vagabond :

S'en retourna et fui en Aquitaine aussy comme Esau vague et *pourfuiable*, toutes choses delessant. (*Chron. de Nangis*, an 1214, ap. Ste-Pal.) Lat., profugus.

POURFUMER, v. a., parfumer :

Et facent *pourfumer* leur lis et leur cambres de linaloes, de mirre. (Alebrand, *Liv. de medec.*, Richel. 2021, f° 37d.)

POURFURNIR, voir Porfornir.

POURGARDER, voir Porgarder.

POURGECTER, voir Porgeter.

POURGESIR, voir Porgesir.

POURGET, voir Porget.

POURGETAGE, voir Porgetage.

POURGETER, voir Porgeter.

POURGETTEMENT, voir Porgetement.

POURGETTEUR, voir Porgeteur.

POURGIET, voir Porget.

POURGINE, voir Progene.

POURGISEMENT, voir Porgisement.

POURGIT, s. m. ?

Et deux deniers parisis de *pourgit*. (25 déc. 1389, *Trésor du châtel. d'Orl.* reconnaiss., Arch. Loiret, C.)

POURGITER, voir Porgeter.

POURGOIS, voir POUGEOIS.

POURGOUSTEMENT, voir PORGOUSTEMENT.

POURHUEC, voir POROEC.

POURIAU, voir POREL.

1. **POURIER**, v. n., être pauvre, indigent :

Il scet moult bien le sien donner ou emploier...
Quant il ara de coi, sans avoir, a dangier,
Delez lui ne lairoit nul homme *pourier*.
(CUV., *Chron. de B. du Guesclin*, 360, Charrière.)

2. **POURIER**, voir POUDRIER.

POURIERE, voir POUDRIERE.

POURISSEMENT, voir POURRISSEMENT.

POURISSOUR, voir POURRISSEUR.

POURJECT, voir PORGET.

POURJECTAGE, voir PORGETAGE.

POURJECTEMENT, voir PORGETEMENT.

POURJECTER, voir PORGETER.

POURJETTEMENT, voir PORGETEMENT.

POURJETTER, voir PORGETER.

POURKAC, voir PORCHAS.

POURKACHIER, voir PORCHACIER.

POURKACIER, voir PORCHACIER.

POURLIC, adj. ?

Jehans de Qopelant en avoit menet le roi d'Escoce en un chastiel asses *pourlic*. (FROISS., *Chron.*, IV, 240, Luce, ms. Rome.)

POURLIGNIER, voir PORLIGNIER.

POURLIRE, voir PORLIRE.

POURLOIGNIER, voir PORLOIGNIER.

POURLOINGNANCE, voir PORLOIGNANCE.

POURLOINGNIER, voir PORLOIGNIER.

POURLONGNIER, voir PORLOIGNIER.

POURMAL, s. m., rancune :

Il ne fault pas tenir son *pourmal* de sorte que cela doidge durer a tousjours, ou ce ne seroit pas estre chrestien. (8 janv. 1574, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 42, Doc. inéd.)

POURMENAGE, voir PORMENAGE.

POURMENANT, voir PORMENANT.

POURMENEMENT, voir PORMENEMENT.

POURMENER, voir PORMENER.

POURMENERESSE, voir PORMENERESSE.

POURMENOIR, voir PORMENOIR.

POURMOLEMENT, s. m., action de moudre :

Tant pour le blé du pain que pour le *pourmolement* du molin. (*Charte de 1284*, Moreau 207, f° 26 r°, Richel.)

POURMOVOIR, voir PROMOVOIR.

POURNONCHIER, voir PRONONCIER.

POURNUNCIER, voir PRONONCIER.

POUROEC, voir POROEC.

POUROFFE, *-ophe, porofre, proffre, proffe, profe*, s. m., territoire :

En l'aluet et en le *pourophe* de Cire. (Trad. d'une ch. de 1070, *Cart. d'Haynaut*, p. 320, Reiff.)

Li drois profis de men manage est de le glise ; et vif et mort afierent a le *profe* de Soumaing. (1219, *Transaction*, ap. Tailliar, p. 63.)

En le *proffre* de Vilers. (Fév. 1278, Flines, Arch. Nord.)

Tout einsi que li *pouroffe* s'estent en bos, en iauwes, en terres ahanavles, en pres, en tierages et en toutes choses. (1284, *Lett. de Nic. de Condé*, Cart. de Namur, Borgnet et Bormans.)

Sour .XIII. bouniers de marçainne, pau plus, pau mains, ki gisent en le *porofre* de Maude, et le *porofre* d'Ierkisies. (Mai 1288, *C'est Bauduin le Muisit*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Gist li tiere en le *proffe* de Namain. (17 janv. 1292, Flines, Arch. Nord.)

En le *profe* de Namaing. (1292, *Mémor. de Jeanne d'Avesnes*, Hautcœur, *Cart. de Flines*, I, 393.)

— Assises d'un tribunal :

Vener al *proffre* de l'eschequer, al *proffre* de seynt Michel, a cel terme, al *proffre* de la cluse de pasche. (*Carta magna*, f° 124, ap. Ste-Pal.)

POUROPHE, voir POUROFFE.

POUROFFERTE, voir POROFERTE.

POUROFFRIR, voir POROFRIR.

POUROINDRE, voir POROINDRE.

POUROS, voir PAOUROS.

POURPAINDRE, voir PORPEINDRE.

POURPAIS, voir PORPOIS.

POURPAL, s. m., palonnier :

Pierre Gilbert avec ung gros *pourpal* de charrette en bailla ung coup. (1455, Arch. JJ 187, pièce 109.)

POURPALLEMENT, voir PORPARLEMENT.

POURPALLER, voir PORPARLER.

POURPANCIER, voir PORPENSER.

POURPARLANCE, voir PORPARLANCE.

POURPARLEMENT, voir PORPARLEMENT.

POURPARLER, voir PORPARLER.

POURPARLOUR, voir PORPARLEOR.

POURPAYE, voir PORPAIE.

POURPAYER, voir PORPAIER.

POURPEIL, s. m. ?

3 sols pour faire les *pourpeilz* (d'un four). (1321, Arch. Meuse B 492, f° 121 r°.)

POURPEIX, voir PORPOIS.

POURPENCER, voir PORPENSER.

POURPENDRE, voir PORPENDRE.

POURPENDURE, voir POURPENTURE.

POURPENS, voir PORPENS.

POURPENSÉ, voir PORPENSÉ.

POURPENSEEMENT, voir PORPENSEEMENT.

POURPENSEMENT, voir PORPENSEMENT.

POURPENSER, voir PORPENSER.

POURPENTURE, *-dure*, s. f., porche, et en partic., parvis d'une église, l'enceinte, les bâtiments qui l'environnent :

Item pour plusieurs ouvrages fais a l'eglise, et premiers pour la reparation de le *pourpendure* de l'entree de l'eglise. (1367, *Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Pourprisia*.)

Couvrir la *pourpendure* d'une maison. (1397, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir scié les quewes de la *pourpenture*. (1448, Béthune, *ib.*)

Quevilles a .VI. d. la paire servans a queutelettes des sommiers de la *pourpenture* de l'eglise. (*Ib.*)

Item pour .V. journees desservies a couvrir d'estrain ledict carettis, u sur le *pourpenture*, a .V. gros pour jour. (1502, *Compte de la tutelle de Jaquet Quis, fils de Jaques*, Arch. Tournai.)

POURPETON, s. m., ragoût fait d'oiseaux :

Pourpeton. Spetie di crostata fatta di polpe d'uccellinni. (DUEZ, 1659.)

POURPHILET, voir PORFILET.

POURPHITEUS, voir PROFITEUS.

POURPIN, voir PORPRIN.

POURPINGNEOR, voir PORPOIGNEOR.

POURPISSER, voir PORPISSER.

POURPLANTEMENT, voir PORPLANTEMENT.

POURPLANTER, voir PORPLANTER.

POURPOINCTEMENT, voir PORPOINTEMENT.

POURPOINCTER, voir PORPOINTIER.

POURPOINDEOR, voir PORPOINDEOR.

POURPOINDRE, voir PORPOINDRE.

POURPOINGNEIRESSE, voir PORPOIGNEOR.

POURPOINGNIER, voir PORPOIGNIER.

POURPOINTEL, voir PORPOINTEL.

POURPOINTERIE, voir PORPOINTERIE.

POURPOINTIER, voir PORPOINTIER.

POURPOIS, voir PORPOIS.

POURPORT, voir PORPORT.

POURPORTER, voir PORPORTER.

POURPOS, voir PROPOS.

POURPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

POURPOSER, voir PROPOSER.

POURPOUL, s. m., peuplier :

Icellui Michelet prist un baston, appellé au pais (Nogent) un mauge de *pourpoul.* (1369, Arch. JJ 100, pièce 362.)

POURPRE, voir PORPRE.

POURPRENANCE, voir PORPRENANCE.

POURPRENDRE, voir PORPRENDRE.

POURPRESTURE, voir PORPRESTURE.

POURPRESURE, voir PORPRESURE.

POURPRIN, voir PORPRIN.

POURPRINSE, voir PORPRISE.

POURPRISE, voir PORPRISE.

POURPRISSURE, voir PORPRESURE.

POURPU, voir POULPU.

POURPUIGNEOR, voir PORPOIGNEOR.

POURQACHIER, voir PORCHACIER.

POURQUERIR, voir PORQUERIR.

POURQUERRE, voir PORQUERRE.

POURQULER, v. a., renverser sur le dos :

Je ne veulx pas que tu me dis
D'avoir garce, que bele l'ai ;
Et quant je le *pourqulerai*
Tu le me venras estuper,
C'om li porra tres bien jeter
Seur les plantes des pies .III. des.
(*Du Garç. et de l'aveugle*, Richel. 24366, f° 244ᵃ.)

POURRELLE, voir PORELLE.

POURRER, voir POUDRER.

POURREURE, *poureure, poreure, peureure*, s. f., pourriture, ici saumure :

Harangs frais et de nouvelle *peureure.* (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Poreure. Poureure. (*Ib.*)

POURRIEMENT, adv., en putréfaction :

Putride, *pourriement.* (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 v°, et *Gloss. de Conches.*)

POURRIERE, voir POUDRIERE.

POURRIS, s. m., suppuration :

Apres qu'il se fut fait un petit de *pourris* au bras, on commença a me lever. (MONTL., *Comm.*, l. I, éd. 1594.)

POURRISSABLEMENT, adv., de manière à pourrir :

Putribiliter, *pourrissablement.* (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 v°.)

POURRISSEMENT, *pour., porr.*, s. m., action de pourrir, de se pourrir, pourriture :

La signification est : *porrissemenz* des gencives. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 61ᶜ.)

Pour remedier au *pourissement* que font les yauwes, tant au mur de la ville que a l'iretaige Rogier et Rignart, on est content tant que le mur de la ville sera redreschié. (24 juillet 1459, *Reg. aux Resolutions des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Les hommes qui sont empoisonnez deviennent en chartre et *pourrissement.* (GREVIN, *de l'Imposture des diables*, f° 203 r°, éd. 1567.)

Rotting, *pourrissement.* (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franç. et flamende*, éd. 1656.)

1. **POURRISSEUR**, *pourissour*, s. f., pourriture :

Les dens ot plainnes de roissour
Et de pulente *pourissour.*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 116ᵃ.)

2. **POURRISSEUR**, s. m., celui qui pourrit et, en particulier, serpent dont la morsure fait pourrir la partie mordue :

Le *pourrisseur* que les Grecs et les Latins ont nommé Sepedon, a esté ainsi nommé pour autant que le corps de ceux qu'il a touché est incontinent pourry par la malignité de son venin. (GREVIN, *des Venins*, I, 13, éd. 1568.)

Du serpent nommé *pourrisseur.* Le *pourrisseur* a esté ainsi nommé, pour autant que la partie de ceux qu'il a mordus est subitement pourrie par la malignité de son venin. (PARÉ, *Œuv.*, XXIII, XXV, Malgaigne.)

Pourrisseur : m. A rotter ; and particularly, the spotted, broad headed, small necked, sharp mouthed, and short tailed serpent, serps ; no bigger then a little viper ; and called thus, because whatsoever part of the body is stung by her presently rots. (COTGR., 1611.)

POURRISSEURE, *-issure, -isure*, s. f., pourriture :

Putredo, *pourrissure*, corruption. (*Gloss. lat. fr.*)

Pourriture, ou *pourrissure*, Caries. (ROB. EST., *Dict. fr. lat.*, éd. 1549.)

Pourriture ou *pourrisure.* (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Pourriture ou *pourrisseure*, verrotinghe. (LEON MELLEMA, *Dict. françois flameng*, éd. 1596.)

Pourrissure, as pourriture. (COTGR., 1611.)

POURRISSON, s. f., pourriture, ordure :

Une rue appellee la rue des *Pourrissons.* (1579, *Comptes de Jacques Guerin*, Arch. mun. Avallon, CC 184.)

POURROUS, adj., brisé, réduit en miettes, en poudre :

Il s'entrehurtent des cors et des visages si qu'il s'entrabatent a la terre tout enviers, et n'i a chelui qui n'ait tout le hiaume *pourrous.* (*Merlin*, II, 108, A. T.)

POURSAAIR, voir POSSEIR.

POURSACHIER, voir PORSACHIER.

POURSAER, voir POSSEER.

POURSAIEMENT, voir PORSOIEMENT.

POURSAILLIR, voir PORSAILLIR.

POURSAINGNIER, voir PORSEIGNIER.

POURSAINTE, voir PORCEINTE.

POURSALIR, voir PORSAILLIR.

POURSANS, voir POURCENS.

POURSAYER, voir POSSEER.

POURSEEOUR, voir POSSEOR.

POURSEER, voir POSSEER.

POURSEGIER, v. a., assaillir :

Mais nostre cours est *poursegie*
De gent plainne de gloutenie,
Si vuelent si tout engloutir.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 46ᵈ.)

POURSEIGNIER, voir PORSEIGNIER.

POURSEMBLER, voir PORSEMBLER.

POURSENTER (se), v. réfl., se présenter :

Si que nuls chevaliers ne poet le mont monter
Qu'au viel de la Montaingne ne *se* voist *pour-*
[*senter.*
(*B. de Seb.*, XII, 713, Bocca.)

1. **POURSEOIR**, voir PORSEOIR.

2. **pourseoir**, voir Posseoir.

pourseour, voir Posseor.

pourseule, *poursseulle*, s. f., partie d'une porte, d'une paroi :

On fait tout de nœuf de posteaulx, *poursseulles* et aisselles une paroit a la maison d'en hault de le porte du Marey. (1497, Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 130.)

Ung bracon pour soustenir les *pourseules* des carpentais d'unes portes de la ville. (*Ib.*)

pourseur, voir Posseor.

poursiement, voir Porsoiement.

poursieudre, voir Porsuivre.

poursieult, voir Porsuit.

poursieulte, voir Porsieute.

poursieute, voir Porsieute.

poursieuwant, voir Porsuivant.

poursievamment, voir Porsuivamment.

poursievir, voir Posseir.

1. **poursievoir**, voir Porsuoir.

2. **poursievoir**, voir Posseoir.

poursigner, voir Porseignier.

poursiller, v. a., sillonner :

Les manches aussy fendues, et mettoit les bras dehors, *poursillees* et gettees de grandz gectz de martres. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2169, f° 75 r°.)

poursingner, voir Porseignier.

poursivance, voir Porsuivance.

poursivement, voir Porsuivement.

poursiver, voir Porsuiver.

poursivir, voir Porsuir.

poursivoir, voir Posseoir.

poursoair, voir Posseir.

poursoer, voir Posseoir.

poursoiement, voir Porsoiement.

poursoier, voir Posseer.

poursoignier, voir Porsoignier.

poursoin, voir Porsoin.

poursoing, voir Porsoin.

1. **poursoir**, voir Porsuir.

2. **poursoir**, voir Posseoir.

poursoldre, voir Porsoldre.

poursongnier, voir Porsoignier.

poursooir, voir Posseoir.

poursouair, voir Posseir.

poursoyer, voir Posseer.

pourssaier, voir Posseer.

pourssair, voir Posseir.

pourssseer, voir Posseer.

pourssivre, voir Porsuivre.

pourssoer, voir Posseoir.

pourssoier, voir Posseer.

pourssoir, voir Posseoir.

pourssuer, voir Posseer.

pourssuiwir, voir Porsuir.

pourssuiwoir, voir Porsuoir.

poursuier, voir Porsuiver.

1. **poursuir**, voir Porsuir.

2. **poursuir**, voir Posseir.

poursuit, voir Porsuit.

poursuite, voir Porsieute.

poursuivable, voir Porsuivable.

poursuivanment, voir Porsuivamment.

poursuivant, voir Porsuivant.

poursuivement, voir Porsuivement.

poursuivible, voir Porsuivible.

poursuivir, voir Porsuir.

poursuivre, voir Porsuivre.

poursuiwament, voir Porsuivamment.

poursuvyr, voir Porsuir.

poursuyr, voir Posseir.

poursuyvanment, voir Porsuivamment.

poursuyvir, voir Porsuir.

poursyvir, voir Porsuir.

pourtacey, s. m., bon repas ?

Quant les siens voit navres et mors,
Qui li donnaist le *pourtacey*,
Mengiet n'eust ung tout seulx mors.
(*Guerre de Metz*, str. 234ᵉ, E. de Bouteiller.)

pourtage, voir Portage.

pourtandue, voir Portendue.

pourtant, voir Portant.

pourtarrier, voir Porterrier.

pourtaster, voir Portaster.

pourtement, voir Portement.

pourtendre, voir Portendre.

pourterien, voir Porterrien.

pourterrier, voir Porterrier.

pourteure, voir Porteure.

pourtoir, voir Portoir.

pourtouere, voir Portoire.

pourtracier, voir Portracier.

pourtracture, voir Portraiture.

pourtraiement, voir Portraiement.

pourtraiour, voir Portraior.

pourtraire, voir Portraire.

pourtrait, voir Portrait.

pourtraitier, voir Portraitier.

pourtraiture, voir Portraiture.

pourtrayer, voir Portrayer.

pourtrayeur, voir Portraior.

pourtreance, voir Portraiance.

pourtrere, voir Portraire.

pourtreture, voir Portraiture.

pourture, voir Porteure.

pouruec, voir Poroec.

pourvaeance, voir Porveance.

pourvance, voir Porveance.

pourvanche, voir Porveance.

pourvantant, voir Porvantant.

pourveable, voir Porveable.

pourveablement, voir Porveablement.

pourveairesse, fém., voir Porveor.

pourveance, voir Porveance.

pourveauble, voir Porveable.

pourveaublement, voir Porveablement.

pourvende, voir Provende.

pourvender, voir Provender.

pourvendier, voir Provendier.

pourvenir, voir Provenir.

pourventer, voir Porvanter.

pourveoir, voir Porveoir.

POURVEOR, voir PORVEOR.

POURVERRIE, voir PORVOIERIE.

POURVERTIR, voir PORVERTIR.

POURVEUEMENT, voir PORVEUEMENT.

POURVEUR, voir PORVEOR.

POURVEURE, voir PORVEURE.

POURVEYABLE, voir PORVEABLE.

POURVIL, voir PORVIL.

POURVILLIR, voir PORVILLIR.

POURVIR, voir PORVIR.

POURVISION, voir PROVISION.

POURVOI, voir PORVOI.

POURVOIABLE, voir PORVEABLE.

POURVOIANCE, voir PORVEANCE.

POURVOIANMENT, voir PORVEAMMENT.

POURVOIANT, voir PORVEANT.

POURVOIEOR, voir PORVEOR.

POURVOIER, voir PORVEER.

POURVOIRE, voir PROVOIRE.

POURVOIRIE, voir PORVOIERIE.

POURVOYABLE, voir PORVEABLE.

POURVOYANCE, voir PORVEANCE.

POURVOYANCIER, s. m., maitre d'hôtel:

Le *pourvoyancier*, ou maistre d'hostel, avec le clerc contreroolleur, ont charge de faire les provisions de la despense, pour chascune semaine. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 305, éd. 1573.)

La bonne vieille sempiternelle sortit du chasteau par un petit guichet, pour parler a quelques *pourvoyanciers*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 150, Bibl. elz.)

POURVOYE, expr. conj., pourvu:

Et y puiz et ay droit de prendre du boys, *pourvoye* qu'il ne porte ne fruit ne fueille. (1451, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 191 v°.)

POURWARDER, voir PORGARDER.

POURWERANTIR, voir PORGARANTIR.

POURY, adj., effrayé:

Payn le fer fust mout *poury*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 19.)

1. **POUS**, *pols*, *pouls*, s. f., bouillie épaisse de farine d'avoine.

Elle se fait de farine d'avoine, qu'on fait tremper une nuit ou une matinée dans l'eau; ensuite on la presse dans les mains pour en ôter la paille: on passe le tout dans un sas de crin, ou tamis, puis on laisse reposer cette eau, dans laquelle cette farine est toute délayée: et après avoir laissé quelque temps cette eau reposer dans un vaisseau, elle devient fort claire; la farine étant descendue au fond du vaisseau. On jette cette eau doucement, parce qu'elle emporte toute l'amertume de cette farine, et on met du lait à proportion de la farine; puis on la fait cuire sur le feu comme la bouillie. Les pauvres gens n'y font pas tant de mystères. (*Dict. étym. de Ménage*, sec. add., éd. 1750.)

Comme cil qui sont sanz raison metent ades sanz differance lor *pols* mollificatives sor toutes plaies. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 5c.)

Non pas par oile et par axonges dont il font lor *pouls*, et d'autres choses putrefactives. (ID., *ib.*, f° 6a.)

Puls, *pous*. (*Gloss. de Salins.*)

D'après l'un des auteurs des additions du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, cette sorte de *pulmentum* était encore fort en usage au XVIIIe siècle en Basse-Normandie, particulièrement chez les pauvres gens.

Norm., *pouls*, Bourg., *pou;* Saône-et-Loire, *pu;* Morv., *poul;* Bresse, *peu;* Forez, *pou*, bouillie d'avoine ou de sarrasin.

2. **POUS**, voir POULS.

POUSE, *pouze*, s. f., mot obscur qui figure dans la loc. *feste sainte Marie* ou *Nostre Dame en pouse*, fête dont la date elle-même n'a pu être déterminée sûrement; Ferry la fixe au 8 mars, mais un texte de Metz que nous citons la porte au 11 août:

Lou lundi devant feste Nostre Dame an *pouze*. (Mars 1204, *Chart. messine*, ap. Ferry, *Observ. secul.*, t. I, f° 259 v°.)

Ceu fut fait a feste sainte Marie en *pouse*. (11 août 1224, S. Vinc., Arch. Mos.)

POUSEE, voir POSEE.

POUSEIR, voir POSSEIR.

POUSEIS, voir POULSEIS.

POUSEOIR, voir POSSEOIR.

POUSETTE, s. f.?

Toille achetee pour *pousettes* servant a l'estable. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

POUSIF, adj., poussé, gâté:

Faulx usuriers ont faict vendre le pain
Plus de dix deniers, contre toute equité,
Boyre du vin *pousif* a un douzain.
(*La Plaincte du Commun contre les boulengers et taverniers*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 232.)

POUSOIER, voir POSSEER.

POUSOIR, voir POUSSOIR.

POUSOUER, voir POSOIR.

POUSSAER, voir POSSEER.

POUSSAIS, voir POULSEIS.

POUSSAIT, voir POUSSET.

POUSSE, voir POULSE.

POUSSEBOT, s. m., nom du vigneron en Bourgogne:

Sçavoir pourquoy les vignerons de Bourgongne s'appellent *poussebots*. (GARASSE, *Recherche des Recherches*, p. 289, éd. 1622.)

POUSSEE, voir POUCEE.

POUSSEER, voir POSSEER.

POUSSEIS, voir POULSEIS.

POUSSEOIR, voir POSSEOIR.

POUSSE PENI, probabl. qualificatif appliqué à un homme aimant le jeu d'amour; on le trouve employé comme nom d'une rue de Bourges, qui s'appelait encore *pousse penil* il n'y a pas longtemps:

Cele meyson fet le carroige de *pousse peni*. (Fin XIIIe s., *Cens dus au Chap. de Bourg. par S. Urs. et S. Jean des Champs*, Arch. Cher.)

POUSSERETE, s. f., pastel avec lequel on teint en écarlate:

Lesditz ventiers s'efforçoient indeument de lever vente de galance et de *pousserete*, de russel. (Déc. 1363, *Confirm. des lett. de l'Ev. de Langres*, Ord., III, 657.)

POUSSET, *poussait*, s. m., maladie des moutons:

Et se scai bien moutons garder,
Sainnier et le *pousset* oster.
(FROISS., *Poés.*, II, 307, 20, Scheler.)

— Grenaille de bronze:

Les figues... seches appliquees sur les loups et ulceres des jambes, avec *pousset* ou grenaille de bronze, y sont singulieres. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 7, éd. 1566.)

Poussait ou grenaille de bronze. (ID., *ib.*, XXX, 12.)

Le *pousset* ou grenaille de bronze se fait des placques ou culots de bronze fondue, les eschauffans en un autre fourneau que celuy ou on fond la mine, ou a force de soufflets on fait tomber la grenaille et les escailles qui sont dessus, lesquelles sont

dites fleurs de bronze. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 233, éd. 1622.)

POUSSETER, v. n., haleter :

Tel mal a li oisiaus ki soufle a le fois par les narines et a le bec ouvert, et quant il alaine parmi le bec, si *poussete* mout forment. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, fº 224ª.)

POUSSIER, voir Poucier.

POUSSIERE, s. f., p.-ê. paillasse faite avec des débris de paille :

Deux *poussieres* a couchier, de petite valeur. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, fº 274 vº.)

POUSSINIERE, *pouls.*, s. f., la constellation des Pléiades :

La *Poulsiniere*, vergiliæ, Pleiades. (Rob. Estienne, 1549.)

Thales, Demetrius et Sextius preveurent de loin, par le lever de la *poussiniere*, la cherté de l'huile, a cause de la future mortalité des oliviers. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, I, 7, éd. 1805.)

— Il a été employé figurément dans le sens de cercle des filles d'honneur de la reine :

Ce petit troupeau bien plaisant,
Tout en un cercle reluysant,
Pour nommer sa lumiere,
Je ne luy sçey nom bien duisant
Sinon la *poulsiniere*.
(Mel. de St Gel., *Poés.*, I, 124, Bibl. elz.)

POUSSIS, voir Poulseis.

POUSSIVETÉ, s. f., maladie de celui qui est poussif :

La force (de la gentiane) est si forte qu'elle profite en breuvage aux chevaulx ayans non seulement la toux, mais aussi *poussiveté* et contraction des flancs. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, c. lxxiv, éd. 1558.)

POUSSIVOIR, voir Possboir.

POUSSOIR, *poulsouer*, *pousoir*, s. m., instrument servant à pousser :

Eschelles, bancz, tuyaux cirez, *poulsouers*, broches. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 715, éd. 1549.)

Le διωστήρ est appellé de M. Gui impulsorium, et de nous *poussoir*. (Dalesch., *Chir.*, p. 594, éd. 1570.)

— Engin de pêche :

Si ne porra nus cuellir herbe la dedens u faucher si a faucille non, ne peschier a nul engien fors que a roit et a *pousoir*. (1258, *Tenure du pâturage d'un marais*, Tailliar, p. 232.)

Nus ne peske par nuit a *pousoir*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B XVIII, 16, nº 284.)

N'i puist peschier a roit ne a *pousoir* ne a traiant ne a autre engien nul. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, fº 58 rº.)

Que nul ne pesche au harnas que on appelle riez, puis la Pasque jusques a la S. Remy... ne ne pesche de nuyct au *poussoir*, depuis la Pasque jusques a la S. Remy. (Bout., *Som. rur.*, 1re p., fº 134ª, éd. 1486.)

Nom de lieu, le *Poussoir* (Nièvre).

POUSSON, s. m., marc d'huile de lin ou de chanvre :

Item on ne pourra en la ville d'Evreux vendre chars de porc temple, ne oint, ne porc qui soit nourri de *pousson* d'uillies. (1424, Arch. JJ 173, pièce 118.)

Haut-Maine, *pousson*, marc de fruits, glandée, etc.

POUSSUIVOIR, voir Posseoir.

POUST, voir Post.

POUSTARIER, s. m., officier chargé de la garde des forêts :

Bestes trouvees pasturantes en lieu deffendu, peuvent estre reprises par toutes autres personnes ; voire par ceux ausquels il y a interest, et menees a la justice ou chez le *poustarier* accoustumé, au lieu de la reprise. (*Cout. de Clermont*, XX, 13, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

POUSTÉ, voir Poesté.

POUSTEIF, voir Poestif.

POUSTIS, voir Postic.

POUSTRE, voir Poutre.

POUT, voir Put.

POUTAGE, voir Potage.

POUTAIGERIE, voir Potagerie.

POUTEE, voir Putee.

POUTEREN, voir Poutrain.

POUTERET, s. m., p.-ê. syn. de *poutrel*, poulain.

Huguenin lou *Pouteret*. (Oct. 1294, *Lett. de Marguerite, femme du seign. de Pontarlier*, Arch. C.-d'Or B 495.)

Ardennes, Marne, *poutret*, jeune cheval.

POUTERIEL, voir Poutrel.

POUTIE, voir Putie.

POUTIEUS, voir Potieux.

POUTIIER, v. n., mot obscur paraissant signifier briller :

La doçors del solas qu'il ot
Li fait ses biaus eus *poutiier*.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, fº 49 vº.)

POUTIN, s. m. ?

Ançois me seray je frapé
De maint *poutin*, de mainte longne.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, fº 19ª.)

POUTIS, voir Postic.

POUTRAIGNON, *poutregnon*, s. m., dimin. de *poutrain*, poulain :

Tantost com elle ot le son
De son jovene *poutraignon*...
(G. de Mes, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, fº 104 rº.)

Les kars, les kierues et tous les hanas d'ostel qui y sont, et .iii. kevaus traians et un *poutregnon* et tous les oziaus vollans. (12 oct. 1334, *Partage de la succession de la veuve Walier Gargate*, Arch. Tournai.)

POUTRAIN, *poultrain*, *pourtrain*, *pouteren*, *putren*, s. m., poulain, jeune cheval :

Et si a encore cil Jehans Gargate vendut a Bauduin le Muisit .iiii. jumens et .ii. *poutrains*. (Mai 1288, *C'est Baudin le Muisit*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Vous estes si tendre, vous porries maisement mangier chair de cheval, de tor ne de vaque, de *poutrain* ne de jument. (*Dial. fr. flam.*, fº 4ª, Michelant.)

Pour ung *poultrain* 2 solz, pour une vache 3 solz, pour une brebis 2 deniers. (Bout., *Somme rurale*, 1re p., fº 134ª, éd. 1486.)

Et cachierent devant eulx de .viii. a .ix. m. que vacques, que *poutrains*, que brebis. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, Rec. des chr. de Fland., t. III, p. 489.)

A Jehan Hanot, demorant a Honevaing de rest, pour le norechon d'un *poutrain* que il avoit noryt et wardet, du vivant de le dicte defuncte testateresse, .lxv. s. t. (2 août 1409, *Exécut. testam. de Jehane Esquiequelme, vᵉ Destamquierque*, Arch. Tournai.)

Une gement a tout son *pouteren*. (*Pièce de 1458*, Bull. de la soc. liég. de litt. wall., VI, 115.)

Gran nombre de biestes a cornes, de gemans et de *putrens*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 569, Borgnet.)

Et ne soit nul qui laisse de nuit ses chevaulx, *poutrains*, jumens, ne autres bestes, sur les champs ou regetz, depuis le darrain wigneron sonné, et jusques a le clocque du matin sonnee, pour les dommaiges que lesdictes bestes pourroient faire. (2 avril 1472, *Reg. aux Publications*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Ce dit jour del apres disner, revindrent en Tournay plusieurs pietons de la dite ville quy la viespree devant estoient yssus et allez vers Douay, de ou ils ramenerent grand nombre de *poutrains* et de vacques avoecq six prisonniers. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerres de Tournay*, xvii, 13 mars 1477, Hennebert.)

Pourtrain allaictant. (1533, *Cout. de Mons*, L, Nouv. Cout. gén., II, 183.)

— Jeu de dés :

Lesquelz compaignons se prinstrent a jouer aux dez au *poutrain*, que on dit la raffle... (1420, Arch. JJ 171, pièce 310.)

Wallon, *pouterain*, *poutrain*, poulain.

Nom propre, *Poutrain*.

POUTRE, *poultre*, *poustre*, *poudre*, *pouldre*, s. f., jument qui n'a pas encore été saillie, et quelquefois jument en général :

Le suppliant changa la sienne (sa jument) a une *pouldre* avec ung laboureur. (1472, Arch. JJ 195, pièce 817.)

Tappecoue sus la *poultre* du convent (ainsi nomment ilz une jument non encore saillie) estoit allé en queste a S. Ligaire. (RAB., *Quart livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

Item, est encore ordonnet que chacun desdis masnages poelt avoir six bestes quevalines : est asscavoir jumens, chevaulx, *poutres* et poutrains, jusques au nombre de six, auvecq les sievans de l'ennee. (1552, *Bans annuels de l'escroette*, Cart. conc. Mortagne, f° 27, Arch. Tournai.)

Le 25 juillet 1555 je parvins a prendre deux *poultres* appres les avoyr troys foys faillyes. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 385, Soc. des antiq. de Norm.)

Le dit seigneur des escluses a droit seigneurial de mettre ou faire mettre en sa dite prairie des excluses trois juments, avec leurs poullains et *poultres* de l'annee. (1559, *Proc. verb. des Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 59, éd. 1604.)

Pour les *poustres* j'ay veu l'estalon forcener.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1e j., f° 18 v°, éd. 1578.)

Plus qu'une jeune *poutre* et farouche et rebelle.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, XIII, éd. 1573.)

Pourquoy, comme une jeune *poutre*,
De travers guignes tu vers moy ?
(RONS., *Odes*, l. IV, XXXIII, p. 365, éd. 1584.)

Poutre, pour jument vierge, s'est dit jusqu'en plein XVIIe siècle dans la langue générale. On lit au XVIIIe s., dans un texte poitevin :

Une jument rouge âgée de dix ans avec une *poudre* à sa suite. (1765, Vasles, Arch. Vienne.)

Poitou, Deux-Sèvres, *poudre*; Manceau, Norm., Pic., *poutre ;* Wall., *poûte;* Montbéliard, *poutre ;* Sauget, *putra ;* Bas-Valais, Vionnaz, *peudra*.

POUTREGNON, voir POUTRAIGNON.

POUTREL, *poutriel*, *potrel*, *pouteriel*, *pultrel*, *putrel*, *peutrel*, *poudrel*, *pouldreau*, *podrel*, s. m., poulain :

Sur .I. noir *pouteriel*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 254b.)

E chevalche un cheval ferrant *podrel*.
(*Ger. de Ross.*, p. 345, Michel.)

Si monta ou *poudrel*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis.)

Apres lui esperonne moult tost son bai *poutrel*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 546, P. Paris.)

Nenil, dist Karllesmaines ki descent del *poutriel*.
(*Renaut de Montaub.*, p. 340, v. 15, Michelant.)

Apres lui esperone moult tost son bai *potrel*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 66c.)

Guis de Borgoigne a brocié le *poutriel*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 16b.)

Encontre de vitaille carchié .IIII. *poutrel*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 162b.)

Je m'arestai sos l'ombre d'un fraisnel,
Deles un boschel
Lassai mon *poutrel*.
(JEHAN ERART, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 19, 12.)

Qui bien broche le *poutrel*
Et tient l'escu en chantel
A comencier l'estor.
(COLIN MUSET, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champ.*, p. 91.)

Mes quant aurai alcun vassal abatu de *pultrel*
U estreit escu suz bucle u en chantel.
(*Horn*, 1155, Michel.) Var., *putrel*.

Mais grans chevaulx s'arreste et va le pas,
Quant il est fais, sanz ruer en tous cas,
Et plus courtois bien s'ordonne en son frain ;
Ce ne fait pas uns petis *poutriaux* cras.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 96, A. T.)

Ung *pouldreau* de poil noir avecques une estoyle blanche au front d'une jument. (22 nov. 1538, Not., Arch. Gir.)

Nom propre, *Poutrel*.

Noms de lieux, *Poutreau* (Calvados, Maine-et-Loire), *le Poutreau* (Vosges).

POUTRELAGE, *poutrelaige*, *putr.*, s. m., rente seigneuriale de trois muis d'avoine mesure d'Orléans :

Onze mines d'avoine orlenoises, la quelle avoine est appelee *poutrelaige*. (1345, *Vente*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Gémigny, A 11.)

Et est cette rente appellee *putrelage*. Requis s'ils scevent pourquoi cette rente est due, dient que non. (1398, *Inform.*, ap. Le Clerc dè Douy, t. II, f° 166 r°, Arch. Loiret.)

POUTRENIER, s. m., celui qui vend et élève les poulains :

Poutrenier. (1265, *Revenus du comté de Hainaut*, ap. Duc., *Poledrus*.)

Watiers, li *poutreniers*, a vendut..... (Mars 1312, *C'est Jehan de Vile*, Chirog., Arch. Tournai.)

POUTRERIE, *poultrerie*, s. f., poutrage :

Aux charpentiers, pour tailler et faire tout neuf le pont levcis des cordelliers et toute la *poutrerie* qui soustient les voulans dudit pont, laquelle est toute pourrie. (1415, *Comptes de Nevers*, CC 21, f° 1r°, Arch. mun. Nevers.)

Laquelle femme estoit au dehors du moulin sur la *poultrerie* d'icelui moulin. (1448, Arch. JJ 176, pièce 612.)

POUTRIEL, voir POUTREL.

POUTURE, voir PEUTURE.

POUTYE, voir PUTIE.

POUVANT, voir POANT.

POUVERIN, voir POVERIN.

POUVERIR, v. a., appauvrir :

Lequel y fist grant escil d'ardoir et de *pouverir* le pais. (FROISS., *Chron.*, XVII, 471, Kerv.)

1. **POUX**, s. m., épillons séparés du tuyau sous le fléau du batteur et qu'on ramasse en nettoyant le blé battu pour servir de fourrage aux bestiaux :

De la vendition des pailles, *poux* et fourrages appartenants a la dite granche. (1422, *Compte du produit de la grange champarteresse d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 156 r°, Arch. Loiret.)

Norm., *pou*, balle, capsule servant d'enveloppe au grain.

2. **POUX**, voir POULS.

POUXHEUR, voir PUISEOR.

POUZE, voir POUSE.

POUZOUNET, voir POÇONET.

POVABLE, adj., qui peut, qui a la puissance :

Potis, *povable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 204 r°.)

POVANCHE, voir POANCHE.

POVEREMENT, voir POVREMENT.

POVERI, part. passé, appauvri :

Poveri et deserité
Sont li borgois et confondu.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 35a.)

POVERIN, *pouv.*, adj., pauvre :

Se lui 'n remaint, sil rent as *poverins*.
(*Alexis*, str. 20e, XIe s., Stengel.)

Nos somes jovene et de sens *poverin*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 41c.)

Nos somes ci .III. conte *pouverin*.
(*Girb. de Metz*, p. 512, Stengel.)

Ne sembla mie garçon ne *poverin*
Mais riche prince por grant terre tenir.
(*Mort de Garin*, p. 149, Du Méril.)

Si que nuls n'en remest, fors li *poverins* de la terre. (*Rois*, p. 433, Ler. de Lincy.)

POVERISSEMENT, s. m., appauvrissement, pauvreté :

Les queux justices ont pris raençon et fyn des taxours et d'auters par colour de lour commissions, en grand oppression et en *poverissement* de ceux. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

POVERT, voir POVERTE.

POVERTE, *povert*, s. f., pauvreté :

Iloc deduit ledement sa *poverte*.
(*Alexis*, str. 53b, XIe s., Stengel.)

Huimes orroiz bone chançon a certes,
De quoi Guillaumes fu en si grant *poverte*
En douce France s'en ala por la perte
Le secors querre, por garantir sa terre.
(*Li Covenans Vivien*, 1583, Jonck., *Guill. d'Or.*)

... Ma granz *poverte*
Ne la besuigne qu'ai soferte.
(*Brut*, ms. Munich, 3217, Vollm.)

De sa vilté, de sa *poverte*,
De sa nuesce tant aperte.
(LANDRI DE WABEN, *Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 82 v°.)

Sachies, cil sont trop houni qui n'iront,
S'il n'ont *poverte* ou vieillesse ou malage.
(Quesnes de Bethune, P. Paris, *Romancero*, p. 49.)

Si est fel et cuvert, si est tote sa geste,
Qui Deu por lui guerpist mult chiet en grant [*poverte*.
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 14, Trebutien.)

N'ai garde de *poverte*,
Ja ne ferai tele perte
Dount li quers ne me gart,
Si de moi est lassez
Touz tens averai asez,
Ja al soun n'i part.
(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Liv. des prov. fr.*, II, 465.)

Chevals, chens, chates par *povert* ount mangez.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. Angl.-n.*, I, 135.)

— Dommage :

Li preteurs dit se la beste fet *poverte* a aucun. *Poverte* apele le damage qui est fet sans injure de celui qui le fet. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 115b.)

— Chose digne de mépris :

C'une coustume en enfer vi
Que je ne ting mie a *poverte*
Qu'il menjuent a porte ouverte.
(R. de Houdenc, *Songe d'Enfer*, 374, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 190.)

POVERTÉ, *-vreté*, *-vretté*, *pauvreté*, s. f., malheur, tristesse :

Grant joie mainnent ensanble li barnes,
Mais cele joie torna en *povreté*.
(*Huon de Bord.*, 5266, A. P.)

Quant la trouvai ou bois, moult ot de *povretes*.
(*Berte*, 2937, Scheler.)

La pauvre femme se gecta a ses piedz, et, apres avoir pleuré, luy racompta ce que vous avez ouy de sa *pauvreté*. (Marg. d'Ang., *Hept.*, LXXII, Jacob.)

Quant en mesnaige fus entres,
Et je me fus advises,
Il ne me tint de rire ;
Des *povrettes* y a asses.
(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 219.)

Et pour vous donner a entendre
La *povreté* que on y treuve,
Bien le puis dire sans mesprandre ;
Car pour quoy ? J'en ay faict l'espreuve.
(*Complainte du nouveau Marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 9.)

— Parties honteuses :

Aucuns d'iceulx jeunes gens se vergonnoient de jouer l'esbatement, pour ce qu'il se failloit descouvrir jusques au ventre et montrer ses *pauvretez*. (1479, Arch. JJ 206, pièce 431.)

— *Pauvreté de Dieu*, muliebria :

Lequel Prevost premier que luy vouloir donner audience, voulut (pource qu'elle estoit fresche et rebondie) attacher son croq a la *pauvreté de Dieu*. (A. Le Maçon, *Decameron*, Quatr. journ., Nouv. dix., t. III, p. 51, F. Dillaye.)

POVOIR, voir Pooir.

POVRAILLE, *povralle*, s. f., collectif, amas de pauvres gens :

Mieus amons nous assez les ames
Des chevaliers, des beles dames,
Que de vilains ne de *povraille*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 173c.)

Miaux amons nos assez les ames
Des chevaliers, des beles dames,
Que de vilains ne de *povralle*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 167d.)

Ensi n'en a cose qui vaille
Pour ce que le boivent *povraille*.
(*Poème du riche homme et du ladre*, ap. Duc., *Pauper* 2.)

POVRALLE, voir Povraille.

POVRECE, *-esce*, *-esse*, s. f., pauvreté :

De grant plenté e de richesce
Metent la terre en grant *povrece*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 14760, Michel.)

Amors, fortune et largesce,
D'ounor m'avez mis en *povresce*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 17c.)

Et toz nos a mis a *povresse*
Por amor et por largesce.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 35d.)

Vees dont se on est tray
Souvent aussi tost par *povrece*
Com on est amez par richece.
(Alart, *Dis des sag.*, Ars. 3142, f° 141f.)

Car soffisance fait richece
Et convoitise fait *povrece*.
(*Rose*, 18765, Méon.)

Present aussi seray pugny,
Car j'ay faict ma mere Viellesse
Mourir de faim et de *povresse*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 411.)

POVREE, voir Pevree.

POVREMENT, *-mant*, *poverement*, adv., difficilement :

Bien tint justise loialmant,
Et Lucimiens ansimant,
Qui tant fut de grant sapiance,
Gardait moult bien obediance.
Or troveroit on *povremant*
Qui les gardast si longemant,
Ne qui si bien tenist justice.
(*Dolop.*, 11421, Bibl. elz.)

Or me sui ça venu cum tafur *poverement*.
(*Horn*, 4290, Michel.)

POVRESSE, voir Povrece.

POVRETÉ, voir Poverté.

POVRETTÉ, voir Poverté.

POVRETTEMENT, adv., pauvrement :

Ceste femme du premier prenoit paine
A se vivre en fillant de la laine
Ou de toilles voire *povrettement*.
(*Therence en franç.*, f° 9 r°, Verard.)

POVRISEUR, *pouvriseur*, *pauvriseur*, *pauvrisseur*, *proviseur*, s. m., administrateur du fonds des pauvres :

Avoit fait a pluiseurs personnes en rabat de ce qu'il pooit devoir audit feu, et a Rumot de Bernighes, lors *proviseurs* de le dicte eglise Saint Jaques. (15 décembre 1405, *Exécut. testam. de Richard d'Avesnes*, Arch. Tournai.)

Les *pauvrisseurs* des paroisses sont invites a venir en aide aux pauvres gens qui ont eu leurs membres perdus par le débordement de l'Escaut. (25 fév. 1408, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Mambours et *pauvriseurs* des pauvres. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 101.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Jacques du Bois, *povriseur* dudict Mourcourt. (1607, *Exéc. test. de Laurent de Malines*, Arch. Tournai.)

Michiel Seneschal, mergliseur et *pauvriseur* de l'eglise et pauvres de la paroisse St-Nicolas au fort dudit Mortaigne. (1639, *Compt. du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet, f° 41 v°.)

Pierre Albert Du Pret, rentier de cette ville, *pauvriseur* et égliseur de cette paroisse. (1738, *Epitaphe gravée au côté droit du transept de l'Eglise St-Martin à Tournai.*)

POWE, voir Poe.

POWEE, s. f., patte :

Le dragoun est fier e fort ; e portereyt un chevaler armee en ces mountz, s'il ly poeit prendre en ces *powees*. (*Foulk. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 92.)

Cf. Poe.

POXSE, voir Pocque.

POYASON, voir Peason.

POYE, voir Puie.

POYEE, voir Puiee.

1. **POYER**, voir Puier.

2. **POYER**, voir Poier.

POYLET, voir Pelet.

POYMENTEUR, voir Pavementeur.

POYNDRE, voir Poindre.

POYNIL, voir Penil.

POYNTER, voir Pointier.

POYPE, s. m., maison bâtie sur une hauteur et entourée de fossés :

George Loup n'a pas fait le fief d'une *poype* d'Amorel, pource qu'elle a esté reduite a servis. (1272, *Hommag. nobl. de la Bresse*, p. 51, ap. Duc., *Poypia*.)

Item confesse plus tenir de mon dit seigneur de fief et de hommage lige la *poype* du chastellan, ensamble la garenne. (1441, Beaujol., St Lagier, Arch. P 4853, pièce 20.)

Il y a des masures qui ont des droits très considerables. Nous avons des simples *poypes* (ce sont des terres élevées et fossoyées, tumuli et aggeres) qui ont les plus beaux droits. (Collet, *Stat. de la Bresse*, II, 231, ap. Duc., *Poypia*.)

POYRIE, voir Poirie.

POYRIER, s. m., synonyme de marché à Bourges :

Selon le pris que vauldroit ledict blé audict marché et *poyrier*. (1502, *Ord. de police de Bourges*, I, Boyer.)

Quand led. blé vauldra audict *poyrier* et marché pour moyen pris deux sols six deniers tourn. pour le boisseau. (*Ib.*)

POYS, voir POIS.

POYTERIE, voir POETERIE.

POYZART, voir PESART.

POZE, voir POSE.

POZOUNET, voir POÇONET.

PRAAGE, *-aige*, *praiage*, *praiaige*, *preage*, *preaige*, s. m., prairie, pâturage :

Tant ot corut par val et par *praiage*,
Et par rochiers, par plains et par boscage.
(RAIMB., *Ogier*, 5984, Barrois.)

Et ly rois des ribaus, qui fu sur le *preage*,
Fist arouter ribaus pour faire son mesage.
(*Chev. au cygne*, 7858, Reiff.)

Droit au pié de la porte par devers le *preaige*
Sort une fontenele au pié d'une calage.
(*Quat. fils Aym.*, Richel. 24387, f° 36ª.)

Puis s'en ira en Franche, a Paris soz Monmartre,
En icele grant plache Saint Germain el *praiage*.
(*Aiol*, 8944, A. T.)

Antre Rune et Tremoigne, ou bel sont li *preage*,
La descent Guiteclins et prent terre et estage.
(J. BOD., *Sax.*, LXI, Michel.)

Li qes qe muire de nos deus el *praaige*.
(*Raoul de Cambrai*, 4396, A. T.)

Desous Antioche, el *praiage*,
Se sont les autres gens logié.
(BELLEP., *Machab.*, Richel. 19179, f° 58ª.)

S'estoie la aval tres emmi chu *preage*.
(*Gaufrey*, 2639, A. P.)

— Droit de faire paitre ses bestiaux dans une prairie après que la première herbe en a été coupée, ou en toutes saisons de l'année lorsque la prairie n'est en aucun temps défensable et que l'herbe qui y croit n'est propre qu'à servir de pâturage aux bestiaux sur le champ ; redevance due sur les prés et les pâturages :

Li bues ou le vaqe doit .VII. deniers de *preage*. (*Pièce du* XIIᵉ *s.*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 16.)

.IIII. deniers et maalle deu *praage* et moutonnage. (*Liv. des jurés de S. Ouen*, f° 20 v°, Arch. Seine-Inf.)

Treze deniers et obole tournois de cens, que l'en appelle *praages*, deuz a la Saint Jehan. (1330, Arch. JJ 66, pièce 414.)

Item le *praage* pour trois boeufs pour pastures en toutes saisons en la praasie de Plenoise. (1403, *Aveu*, paroisse de Douchi, Le Clerc de Douy, II, f° 156 v°, Arch. Loiret.)

Du *praage* pour trois beufs pour pasturer en toutes saisons. (1573, Arch. Loiret, A 227.)

PRACTIC, voir PRATIC.

PRACTICIEN, voir PRATICIEN.

PRACTIQ, voir PRATIQ.

PRACTIQUEUR, voir PRATIQUEUR.

PRACTISER, voir PRATISER.

PRADE, s. f., prairie :

Duas pecias prati sitas en la *Prade*. (1289, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1ʳᵉ p., LXXXV, A. de Charmasse.)

Nom propre, *Laprade*.

Une foule de localités portent le nom de *Prade*, ou de la *Prade*.

1. **PRADEAU**, voir PRODAL.

2. **PRADEAU**, voir PRAEL.

PRADEL, voir PRAEL.

PRAEILLE, voir PRAELE.

PRAEL, *praiel*, *-iiel*, *-yel*, *praial*, *-yal*, *-ialh*, *-iaul*, *pray.*, *preel*, *preau*, *preaul*, *preial*, *preyel*, *proyel*, *pratel*, *-teau*, *pradel*, *-eau*, *prastel*, s. m., pré, prairie :

Bois reverdirent e *prael*
E gent florirent li ramel,
Parut la rose buen olanz
E altres flors de maint semblanz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2017, Michel.)

S'ert par desous vers les *praiaus*.
(*Chev. as deus esp.*, 2713, Foerster.)

L'olifant est moult corporu ;
Quant il vient el pestiz erbu,
Hors de sa boche ist un boel,
O quei il pest par le *prael*.
(GUILL., *Best. div.*, 3090, Hippeau.)

La reposee
Ont enqui juree
Delez le *pradel*.
(*Rom. et Past.*, II, 73, 14, Bartsch.)

La primevaire crest par ces *preials*.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 22 r°.)

Et li *praiaus* fu si onnis
Qui n'y avoit ne mont ne val.
(*Lai de l'Oyselet*, 42, ap. Méon, *Fabl.*, III, 116.)

Ains ales chantant et balant
Par ces jardins, par ces *praiaus*,
Avec ces ribaus desloiaus.
(*Rose*, 9150, Méon.)

Par ces jardins, par ces *prayaus*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 62ª.)

Chu fait om on clostre, autretant es voies com el *prael*. (VILLARD DE HONNEC., *Album*, p. 150, Lassus.)

Porce sevent il miels faire *praiaus* et vergiers et pomiers entor lor manoir. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 180, Chabaille.)

Quant aucuns fait son jardin ou son *prael*... (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXIV, 24, Beugnot.)

Une piece de tiere a .I. *praiel*, seant d'en coste le maisson Colart Watelut,... Et si aboute chil *praiaus* as autres .II. les hiretages Gherart de Warenghien et a l'iretage Jehan Catine. (Février 1274, *C'est Estievenon Lecat*, Chirog., Arch. Tournai.)

Toutes les apendances de cel iretage, si com il siet, devant et deriere, sans le *praiiel*. (Novembre 1278, *C'est Jakemon de Blandaing*, Chirog., Arch. Tournai.)

Sain Piere en *Praialh*. (1293, *Ch. des chât. de Bouvig.*, Mus. de Namur, Rec. de chart., f° 279 v°.)

Li chastelains en un *preel*
Estoit couchies sans nul delit,
Car on li refaisoit son lit.
(*Couci*, 2814, Crapelet.)

Il a .XXII. journeus et demi de terre que on apele *prayaus*. (1301, *Denombr. de Guill. de Macon*, Bibl. Amiens, Terrier de Rouvroy.)

Richiers le carreton... fera mon *prael* de boins wasons. (*Dialog. fr. flam.*, f° 19ª, Michelant.)

10 deniers pour une serre en l'uix dou *prael* devant la tournelle as chartes. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 115 r°.)

Mais de ces nobles damoisiaux
Qui jouent parmi ces *praiaus*.
(G. MACHAULT, *Œuv.*, p. 25, Tarbé.)

Nenni, nenni, Bertran, pas n'avons cuer de veel,
Nous mourrons ou vivrons o vous sur le *preel*.
(CUV., *Du Guescl.*, var. des v. 4158-4175, Charrière.)

En moult belle ordonnance rengiez sur le *pratel*.
(ID., *ib.*, var. des v. 4158-4175.)

Item en la place ou souloit estre le moulin de Rampen avecques un petit *prastel* ou souloit estre l'eaue dequoy ledit moulin moulloit. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 94 r°.)

Au dessoubz de l'un des estangs devant diz a deux petis *prateaux* qui valent communs ans quarante solz tournois. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Un petit *pratel* assis delez le moulin. (*Ib.*, f° 106 v°.)

A Martin le Brun, pour lui, ses hoirs et ayant cause, ung *prayel* contenant en longheur et larghaiche .XIIII. pies, ou environ. (21 mai 1427, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Praiel et jardin. (1462, Arch. Meuse B 1551, f° 78 r°.)

Tous lesquelz delices et beautez... procedent seulement de la frescheur et humidité attrempee dont est trempee la terre du beau *preel*. (ROI RENÉ, *Œuv.*, IV, 26, Quatrebarbes.)

Ouquel *proyel* fu lu le pouvoir que le roy avoit donné audict monsieur le conte de Damartin. (*Réduction de la ville d'Amiens*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. de la Soc. de l'H. de Fr., III, 274.)

Un pré appellé le *pradeau*. (1480, Arch. JJ 208, f° 36ᵇ.)

Voel qu'il (son corps) [soit] mis et sepulture sou *preyel* de Nostre Dame au plus pres, la ou fut sepulturee ma premiere femme. (9 déc. 1495, *Test. de Jehan Turbe*, Arch. Tournai.)

Adrien de Happengues pour .III. pieces de terre au terroir de Maninghen... la 3ᵉ aux *praiaulx*, tenant a Robert Fauchois. (1505, *Terrier de S. Wlmer*, Mém. de la soc. acad. de Boulogne-s.-Mer, X, 95.)

Pratulum, Un *preau* ou petit pré. (R. EST., *Diction.*, 1542.)

Entre les fleurs des *preaux*
Qu'en ranc les noires on mette.
(J. A. DE BAIF, *Jeux*, Eclogues, XIIII, éd. 1573.)

Les grillons babillars aiment l'email des *preaus*.
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, CCXL, éd. 1594.)

— Herbes des prairies :

Nul ne peut picquer, hewer, ne esticquer en ladite prairie de la garenne, ou prendre *preaux* ou gasons, sans grace et congé de mondit seigneur le chastelain. (*Aut. cout. part. de Hesdin*, XII, Nouv. Cout. gén., I, 337.)

Rameaulx et *preaulx* pour la procession. (1549, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ardennes, Marne, *prael*, *praiel*, pré.

On appelle *préau* à Tournai de longues et larges herbes qui viennent dans l'eau et dont on sème les parcours des processions.

Noms propres, *Pradeau*, *Duprateau*.

PRAELE, *praelle*, *praiele*, *praielle*, *praeille*, *preelle*, s. f., prairie :

Quant Braiher vit son sans en la *praele*,
Trainer vit contreval sa boiele,
Il prist s'espee, si le coucha sus l'orbe.
(RAIMB., *Ogier*, 11779, Barrois.)

Li rois et tout li autre cevaucent la *praiele*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 52d, Michelant.)

Florimons chiet en la *praelle*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 15a.)

Une ore devient verz comme herbe an la *praele*.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXXVI, Michel.)

Lors veissiez en la *praele*
Tant bon cheval venir sanz selle.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12b.)

C'est la jus c'on dist an la *praielle*.
(*Rom. et Past.*, II, 93, 1, Bartsch.)

Alez voz ent aval celle *praelle*.
(*Gaydon*, 8953, A. P.)

Et cil le viengnent ataingnant,
Encontreval une *praiele*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5556, Hippeau.)

En milieu de la *preelle*.
(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. Cambrés.*, p. 147.)

En preis de la ville que on dit la *praelle*. (Mardi av. S. Urb. 1264, abb. de Chatill., Cart. XI, Arch. Meuse.)

Renaut de la *Praelle*. (1270, Borzelle, Arch. Indre H 112.)

De la *Praeille*. (1296, ib.)

In loco qui dicitur es *Praeles*. (1298, *Lett d'Hugo év. d'Aut.*, Arch. mun. Autun, Cathéd.)

Au finage de Dijon en *Praelles*. (Août 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Mons, *prélle*, *preyelle*, prairie.

Nom de lieu, *Praëlle* (Ardennes).

PRAELET, *praiel.*, *prayel.*, *pralet*, *preelet*, *preellet*, s. m., petit pré :

J'alai a li el *praelet*.
(COLIN MUSET, *Chans.*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 227.)

L'autrier par un matinet,
En notre aler a Chinon,
Trouvé en un *preelet*
Touse de bele, de bele façon.
(COLART LE BOUTHILLIER, *Pastour.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 135.)

.I. *prayelet* en mi avoit
C'uns sicamours trestout couvroit.
(*Rich. li Biaus*, 201, Foerster.)

Si entra en .I. *praelet*
Moult gent et moult noble et moult net,
Ou ot mainte diverse flour.
(*Cleomad.*, 3303, Van Hasselt.)

Entre no courtil et le *praelet* qui... (1297, Arch. mun. St-Quentin, l. 1, n° 23.)

... Le *preelet* que om dit de la Corbatiere... (1326, *Lett. de J. d'Arberg, sire de Valangin*, Arch. du Prince, M8, n° 10, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 378.)

En un *praielet* m'embati.
(G. MACHAULT, *Œuv.*, p. 12, Tarbé.)

— Herbes des prairies, fourrage vert :

Si voluerit facere viridaria seu *pralet*, potest capere in pascuis des Mottes. (1386, *Plaict gen. de Lausanne*, Doc. de la Suisse rom., VII, 391.)

— Redevance sur les blés :

Douze *preelles* feaulx qui se reçoivent moictié a la Saint Remy et moictié a Pasques. (1411, Bailliage d'Evreux, Arch. P 294.)

Suisse romande, Neuchâtel, *pralet*, petit pré, petite prairie.

Nom propre, *Duprädellet*.

Noms de lieux, les *Pralets* (Haute-Savoie), le *Prêlet* (Jura).

PRAELLON, s. m., petit pré :

.I. demi arpent que pré que vigne seant au *praellon* tenant a Perrin de Berneau. (1370, Arch. MM 1094, pièce 32.)

Noms de lieux, *Praillon* (Oise, Deux-Sèvres).

PRAEMONSTRER, voir PREMONSTRER.

PRAEOCUPER, voir PREOCCUPER.

PRAER, voir PREER.

PRAERE, voir PRAIERE.

PRAERIER, *prairier*, adj., qui a inspection sur les prés :

Sergent *praerier*. (1559, *Proc. verb. des Cout. de Tours*, Cout. gén., II, 59, éd. 1604.)

Mais seulement est tenu son sergent *prairier* les (jumens) remuer depuis qu'elles ont esté .xv. jours devers la boere, appellee la boyre des semaines. (GUENOYS, *Conf. des Coust.*, f° 57 r°, éd. 1596.)

Cf. PRAIER.

PRAETEL, *praateaul*, s. m., petit pré :

Vergiers, cloitres et *praateaux*.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 66a.)

PRAETORIAL, voir PRETORIAL.

PRAGEOIS, voir PRAGOIS.

PRAGINE, voir PRASINE.

PRAGMATICIEN, s. m., praticien :

Je crois bien que du temps qu'on les appeloit *pragmaticiens* (en retenant l'origine du mot), les choses alloyent autrement : mais depuis qu'on leur a retrenché une syllabe de leur nom, en les appelant praticiens, ils ont bien sçeu se recompenser de ce retrenchement sur les bourses de ceux qui n'en pouvoyent mais, aussi bien que de ceux qui en estoyent cause. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'apol. p. Herod.*, c. XVII, p. 242, éd. 1566.)

PRAGMATISER, v. n., suivre, favoriser la pragmatique :

Pragmatiser. Prematizar. (OUDIN, 1660.)

PRAGOIS, *prageois*, adj., de Prague :

Forsetes, cousteaux *pragois*,
Grosses moufles a deux dois.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4720, Paris et Raynaud.)

Croix fourchues contre croix droictes, hallebardes contre agus tranchants, picques contre couteaux *prageois*. (J. MOLINET, *Chron.*, LXVI, Buchon.)

— S. m., nom donné sous Charles VII aux partisans du dauphin, par allusion aux habitans de Prague, en Bohême, dont les discordes retentissaient alors dans toute l'Europe :

Et de ceste rebellion furent appellez vulgairement ceulx qui se tenoient pour ledit Daulphin de son parti, *Pragois*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, CXXXVII, Bibl. elz.)

PRAIAGE, voir PRAAGE.

PRAIAL, voir PRAEL.

PRAIEL, voir PRAEL.

PRAIELE, voir PRAELE.

PRAIELET, voir PRAELET.

PRAIEOR, *praiieor*, s. m., le proyer, oiseau de l'espèce des bruants :

Li *praiere* crie en volant,
Ses pies contreval estendant ;
Cante li quaille par ces bles.
(*Parton.*, 10583, Crapelet.)

Li *praieres* et l'alouete chante.
(*Chans.*, Ars. 6361, f° 752.)

Au mosquet [enoiseler couvient il] aloe u *praiiere*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 217a.)

PRAIER, *preer*, s. m., sergent chargé de la police des prés ; il présidait à la

récolte des foins, et entretenait les fossés et les passages. Comme salaire de ses services, il fauchait le long de la prairie, recevait différentes livrées pendant la fenaison, et percevait certains droits sur les bestiaux admis à dépouiller les secondes herbes. (Léop. Delisle, *Classe agric.*, p. 276).

Le chambrelant l'evesque, son mounier, son fourier et son *preer*. (1294, *Reconnaiss.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, III.)

Et ay plusieurs corvees de ceulx qui me doivent faire mes foings charier, tasser et amener en mondit manoir du Quesnay, et y doivent estre adjournez par mon dit *praier*. (1400, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 160 r°.)

PRAIERE, *praere*, *proiere*, s. f., prairie :

Mort le trebuche tres en mi la *proiere*.
(*Alesch.*, 1690, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Vos arcs ciens bos et *praieres*,
Bones routes, beles rivieres.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3544, Hippeau.)

Domus sita en *Praiere*. (1224, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 124, Lalore.)

Cinq quartiers de vigne en *Praere*. (Mercred. av. Madel. 1295, Arch. Aube G 2604.)

PRAIGNEUR, voir PREIGNEUR.

PRAIGNIERE, voir PRANGIERE.

PRAHEOR, voir PRAIEOR.

PRAIN, voir PREINS.

PRAINSEUR, *prainsseur*, *prainssour*, s. m., pressoir :

La revenue duquel *prainseur* valu pour ceste presente annee .VII. queues. (*Compte de Frenes*, 1404-1405, ap. Delisle, *Classe agric.*, p. 469.)

Doivent cuillir les pommes du manoir et mener au *prainssour*. (*Le rentier de Benestville*, f° XLVI, r°.)

Esquelz moulins a moultes et moultans son *prainsseur* en ladicte paroisse de Marcey, ouquel ses hommes sont subgietz venir prainssouer leurs beuvraiges. (1454, *Dénombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 203 v°.)

St-Sauveur-le-Vicomte, Cotentin, Val de Saire, Dieppe, Guernesey, *prinseu*.

PRAINSSOUR, voir PRAINSEUR.

PRAINTE, voir PREINTE.

PRAIOLET, s. f., petit pré :

A li vois ou *praiolet*,
Si l'ai acolee, arriere se traist.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 285 r°.)

PRAIRIER, voir PRAERIER.

PRALET, voir PRAELET.

PRAME, voir PRESME.

PRAMETEMENT, voir PROMETEMENT.

PRAN, *pren; de pran en pran*, loc., à la piste :

Si l'encaucent tot une roche
Et le sivent de *pren en pren*.
(*Blancand.*, 5980, Michelant.)

Vient devant lui .I. cerfchaçant,
De pren en pren le va sivant.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 80 r°.)

Sor la haie li fait un cran,
Puis si l'aquicut *de pran en pran*.
(*Renart*, Suppl., p. 129, Chabaille.)

PRANGAIRE, *-gnaire*, s. m. ?

Item de tous ergens en plaite et de tous vaixellement d'ergens, de coronnes, de chaippelz, de *prangaires* et de tous aultres ergens. (1348, *Hist. de Metz*, IV, 115.)

Tous vaixellement d'argent, de courrones, de chappels, de *prangnaires*. (1365, *ib.*, IV, 215.)

PRANGELAXHE, s. f., lieu où le bétail fait la méridienne :

Piece de pré qui souloit estre la *prangelaxhe* des bestes du ban de Sart. (1570, *Enq. crim. de Spa*, ap. Body, *Voc. des agric.*, p. 147.)

Une *prangelaxhe* dessur la Saulveniere. (1606, *ib.*)

Wall., *prangelaïe*, *prangelâhe*, heure et lieu où le bétail fait la méridienne ; bouquet d'arbres au milieu des fagnes où l'on trouve ombre et fraicheur.

PRANGELER, *praingeler*, verbe.

— Neutr., faire la méridienne, en parlant des bestiaux qu'on fait reposer pendant la chaleur du jour afin qu'ils puissent ruminer :

Ales rassembler vos brebis,
Car eles voelent *prangeler*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 295 v°.)

Ou que les bestes sont accoustumees de *prangeler*. (1562, *Accord*, Reg. de Franchimont, 249, Arch. Liège.)

— Act., faire reposer au milieu du jour, en parlant des bestiaux :

Item, que nulz porquiers ne puissent venir *prangeler* (ms. *prangeser*) leur pourchiaux sour les wareskaix de le ville en le dicte justice, sur loix de .III. s. blans. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Cartul. de l'abbaye de St-Pierre-de-Gand, n° 93, Arch. gén. du royaume de Belgique.)

Gerard Gatel, herdyer des vaches d'Arbespine, *prangelant* sur une prangelaxhe dessur la Saulveniere. (1606, *Enquêt. crimin. de Spa*, ap. Body, *Voc. des agric.*, p. 147.)

Ce mot est encore en usage dans le pays wallon et en Picardie.

PRANGER, v. n., manger :

Il est temps de nous aler *pranger*. (*La Maniere de langage*, p. 395, P. Meyer.)

La Bresse en Vosges, *pranzier*, faire la méridienne.

PRANGEREE, s. f., après midi, heure de la chaleur du jour :

La cité s'estormist, la gens est sus levee
Ki avoient dormi tote la *prangeree*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 132[d].)

PRANGIERE, *prangnere*, *praigniere*, s. f., dîner, heure de dîner, midi :

S'en va on abuvrer, bien est plainne *prangiere*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 384 r°.)

Il est pres de *prangnere*.
(*De la Venjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 153[b].)

Tant fix par priiere
K'ainz ke fust *praigniere*
Trois fois la baixai.
(*Rom. et Past.*, II, 35, 37, Bartsch.)

Rales vers cel buisson
U paissent vo mouton
De ci apres *prangiere*.
(WILLAUME LE VINIER, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 31, 49.)

Et une grant pieche de pain
Quo il m'aporta a *prangiere*.
(ADAN, *li Gieus de Rob. et de Mar.*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 105.)

.I. jor, a eure de *prangiere*,
Vint en meson mult fameillex.
(*Du Vilain de Bailleul*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Ensi qu'a heure de *prangiere*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 275 v°.)

Ainsi qu'aprez miedi, a l'eure de *prangiere*,
Perçut .I. chevaucheur dessus une gaschiere.
(CUV., *B. du Guesclin*, 1123, Charrière.)

— Le repos des bestiaux à midi :

Mangeons cy ce pendant que noz bestes s'en vont a *prangiere*. (*Perceforest*, vol. V, f° 64[c], éd. 1528.)

Picardie, *prangère*, La Bresse en Vosges, *pranzère*, repos donné aux bêtes dans le milieu de la journée pour ruminer ; lieu où les vaches prennent ce repos. Liège, *prangile*, après midi ; faire la *prangile*, faire la méridienne. Namur, *prandgère*, midi, sieste. Mons, Charleroi, *prangère*, heure du repas principal, midi, méridienne, sieste. Bourg., Yonne, Guillon, *peurnière*, Savigny-en-Terre plaine, *pergnère*, *pernière*, partie de la journée de 10 heures du matin à 2 heures.

Nom de lieu, la *Prangère* (Puy-de-Dôme).

PRANGNERE, voir PRANGIERE.

PRANNAUBLE, voir PRENABLE.

PRANNEL, s. m., sorte de travail de hucherie :

Feront 2 marches pour couvrir l'uisserie, et sur les dictes deux marches aura un *prannel* selon le membre de la vuys de 3 piez de hault et demi pié d'espoisse. (2 déc. 1396, Arch. mun. Rouen. A 4.)

Fait un *prannel* ou degré de la chambre ou soulloit estre logiee Jehanne la Pucelle. (11 avr. 1433, *Le vic. de l'eau de Rouen*, L. Delisle, *Soc. sav.*, mai 1867, p. 440.)

PRANSSIS, adj., pressé, foulé :

Quatre pipes de vin *pranssis*. (1473, *Invent. de la Faye Monjault*, Arch. Vienne.)

PRASINE, *prass.*, *prag.*, adj. f., de couleur vert poreau, comme la pierre précieuse appelée prase :

Jassoit ce que les humeurs innaturelles se peuvent engendrer aultre part que ou foye, si comme en l'estomac, si comme est colere *prassine* et erugineuse. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 7, éd. 1495.)

Cincq petits saphirs, cincq petites esmerauldes *pragines* et dix perles. (1532, *Décharge donnée au garde des joyaux de Charles-Quint*, Ch. des Comptes de Lille, B 2370.)

Les aureilles verdes comme une esmeraulde *prassine*. (RAB., *Quart livre*, ch. XLI, éd. 1552.)

La couleur de la pierre *prasine* et verde convient bien. (P. BELLIER, *Œuvr. de Philon*, p. 45, éd. 1575.)

— S. f., terre verte dont les peintres font usage :

Prasine est une terre verde, et croist la meilleure qui soit en Libye les Cyrene. (SICILE, *Blason des couleurs*, f° 27, éd. 1582.)

PRASME, voir PRESME.

PRASSIO, s. m., prase, pierre précieuse :

Prassio est une pierre verte. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 187, éd. 1622.)

PRASTEL, voir PRAEL.

PRATEL, voir PRAEL.

PRATER, s. m., sergent chargé de la police des prés :

Ce qui est dit concernant que chacun pourra prendre ou arrester sur son bien aura aussi lieu a l'esgard d'un sergent, d'un *prater* aussi loin que son office s'estend, et encore a l'esgard d'un domestique pour le degast de son maitre. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. Gén., I, 727.)

Prob. faute pour *praier*. Cf. PRAIER.

PRATICALEMENT, adv., dans la pratique :

Je sçay par vostre enseignement
Qu'on ne doit *praticalement*
Suivre les dictz des anciens.
(JEH. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchymiste a Nat.*, 479, Méon.)

PRATICIEN, *pract.*, adj., qui met en pratique :

L'incontinent n'est pas *praticien* et operatif de ce qui est a faire selon raison. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 504°.)

Mais de mes ditz soyez *praticiennes*,
Et retenez les motz que j'ay predictz.
(JEHAN DIVRY, *les Estrennes des Filles de Paris*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., IV, 84.)

Considerant nostre amour ancienne
Qui a esté toujours *praticienne*.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, XIV, Bibl. elz.)

Cest homme ingrat, et mauvais *praticien* de la doctrine qu'il se vantoit tenir de Platon. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 7, éd. 1611.)

— Pratique :

Pour le gouvernement *practicien* de ladite nave, il y avoit un vaillant homme sage et expert en fait de mer. (MAIZ., *Songe du vieil pel.*, II, 37, Ars. 2683.)

— Qui a l'esprit pratique, qui recherche le positif :

Italiennes
Praticiennes
Sont et seront :
Mais courtisennes
Parisiennes
Plaisir feront.
(J. MAROT, *Epistre des Dames de Par. aux Courtis. de France*, p. 26, éd. 1532.)

— Qui se livre à des ruses de procureur :

Nous voyons en toutes manieres
Que l'Eglise est *practicienne*.
(GRINGORE, *le Jeu du Prince des Sotz*, I, 262, Bibl. elz.)

PRATIQ, *practiq*, *practic*, adj., qui a l'usage, la connaissance familière de quelque chose :

On n'attend que le retour de certains courriers qu'on a depeches en Boldavie pour espier et sçavoir les forces des ennemis, pour faire partir d'icy ledit Pertah et Beglerbey, encores que beaucoup de gens *practiqs* du pays ayent remonstré qu'il sera impossible en ce temps d'hyver de passer le Danube, pour les grands marais qui sont d'un costé et d'autre. (8 déc. 1561, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 681, Doc. inéd.)

Lesquels enseignez par de nouveaux preceptes du marquis, et *pratiqs* aussy par leur longue experiance, sans ordre aucun, s'estendoient par escadres par tout le camp, donnant des tours et faisant des voltes de ça de la, d'une part et d'autre, avecqu'une grand prestezze. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XVI, Bibl. elz.)

Il avoit laissé le sieur du Perron avec le sieur d'Ossat, auditeur de rotte françois, grandement *practic* en cette cour romaine. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1595, Michaud.)

PRATIQUEUR, *pract.*, adj., pratique :

Ilz (les anges) nous enluminent en nous declarant les choses *practiqueuses* ausquelles nous sommes doubteux. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 40 r°, éd. 1478.)

Jusques a quand sera mon cueur
Veillant, conseillant, *pratiqueur*,
Et plein de souci ordinaire?
(CL. MAR., *Psalmes*, XIII, p. 188, éd. 1596.)

— S. m., négociateur, entremetteur :

Nous avons nos negociateurs et *practiqueurs* en Allemaigne a tous costelz ; mais encores n'y a il chose de certain qui soit d'importance meritant en donner grand advertissement. (5 mars 1554, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 220, Doc. inéd.)

PRATISER, *pract.*, v. a., pratiquer :

Por le cause qu'ilh *practisoit* durement et subtilisoit de noveliteis aquerir. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 279, Chron. belg.)

Afin de prevenir toute fraude qui se pourroit *practiser* durant lesdites trois semaines. (*Cout. de Brusselles*, XCVII, Nouv. Cout. gén., I, 1242.)

Trefve de plusieurs annees, laquelle si peu au monde *est pratisee*. (JEANNIN, *Negot.*, II, 32, Michaud.)

PRATOIS, s. m., possesseur d'un pré :

Tant s'y proevent les bons *pratois*
Que bergier d'estrange patois
Ne perdent pas poy a l'estour.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 47 v°.)

PRAVE, adj., mauvais, méchant, dépravé :

Que il ne seient fait sicum li peres d'els, generatiun *prave*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVII, 10, var., Michel.)

Les *praves* œvres as mauvais sont si manifestes que cil qui desirrent la pais des œvres, fuient lor mors et lor compaignies. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 459, Chabaille.)

Melancolie fait les gens *praves* et maulvais. (*Regime de santé*, f° 69 r°, Robinet.)

PRAVITÉ, s. f., dépravation, perversité :

Pour pugnir la *pravité* du monde qui desja estant estoit creue. (*Orose*, I, f° 2°, éd. 1491.)

Ains s'en sont allez en leurs voluptez et en la *pravité* de leur mauvais cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jer., VII, éd. 1534.)

PRAYAL, voir PRAEL.

PRAYELET, voir PRAELET.

PRAYEUL, s. m., herbe des prairies :

Nulz ne peult picquier, heuer, esticquier, en ladite prarie, ou prendre *prayeulx* ou wasons, sans grace dudit chastellain. (1507, Prévôté de Montreuil, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, II, 620, Bouthors.)

Cf. PRAEL.

PREABLE, voir PRIABLE.

PREADVERTIR, *-yr*, v. a., avertir d'avance :

Il faisoit ung billet ouquel il inscripvoit les noms de ceulx qui vouloient estre appellez, lesquelz ilz *avoient preadvertyz* et sçavoient estre de leur oppinion. (*Pièce de*

1358, Arch. de Besançon, *Revue historique*, I, 137.)

Cesar... ne le *preadvertissoit* (le soldat) du temps a se mettre en chemin. (De la Boutiere, *Suetone*, p. 41, éd. 1569.)

Etant preadverty que la contree de la Vosges appartenoit au roy Childeric. (*Chos. mem. de F. Richer*, p. 8, Cayon.)

PREACHAT, s. m., paiement d'une marchandise avant qu'on l'ait reçue :

D'autant que desja aucuns marchez de telz *preachats* (de grains en verd) pourroient estre faits, voulons iceux estre de nulle valeur. (*Ord. et Stat. du pays de Liege*, XXI, Nouv. Cout. gén., II, 313.)

PREACHETER, v. a., payer une marchandise avant sa livraison :

Nuls marchans de grains ne soient si osez de *preacheter* bleds ni autres grains en verd devant la cuillete. (*Ord. et Stat. du pays de Liege*, XXI, Nouv. Cout. gén., II, 313.)

PREAGE, voir Praage.

PREAGITER, v. a., agiter préalablement :

Dont tantoust apres les dictes gens, comme avoit *esté preagité* et conspiré entre le dict Charles et eulx, vindrent dehachier et murdrir devant luy nostre dit feu cousin. (17 janv. 1419, *Ord. de Ch. VI*, Vilevault, XII, 273.)

Mais de propos deliberé et *preagité*, commencherent a tirer tres fort de leur artillerie sur ledit guet. (J. Molinet, *Chron.*, xxii, Buchon.)

PREAIGE, voir Praage.

PREAIL, s. m., pré :

Une grosse compaignie de Gandois se trouva retraite d'aventure en un *preail* assez grand et spacieux. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

Cf. Prael.

PREAL, voir Prael.

PREALLER, verbe.

— Neut., aller devant :

Lesdits bourgeois et manans doibvent *prealler* et avoir leur deu avant lesdits forains. (*Coust. de Sainct Amand*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 70.)

— Act., avoir la préseance sur :

On est d'assens que ledit seigneur prevost accepte la quatrieme pierre [à placer, en quatrieme rang, dans les fondations de l'église des Jesuites], et qu'il *preaille* en ce les prelatz de St Martin, et St Marcq, et chanoines particuliers, sy avant qu'ilz s'ingerassent de le voulloir *prealler*, et offrira et presentera ledit seigneur prevost, au nom de ceste ville, et comme chef d'icelle, ung double ducat por les ouvriers. (30 mars 1601, *Reg. aux Consaux*, 1597-1601, Arch. Tournai.)

— Avoir un droit de priorité sur :

Et fut jugé qu'Arnould Minute *prealleroit* le fisque et tous autres crediteurs. (1610, Ph. de Hurges, *Mém.*, Société histor. de Tournai, V, 234.)

— Fig., dominer :

Dieu tout puissant, ne te desplaise
Si j'ay trouvé subtillité
Que Jacob ayt auctorité
Sus ses freres et les *prevoise*.
(*Mist. du Viel Test.*, 12527, A. T.)

— Colloquer en ordre de préférence :

Aux journees suivantes requereront que pour le profit dudit defaut, lesdits deffaillans soient forclos de comparoistre et d'exhiber actions, et par consequent de les *preall.r* en ordre. (1610, *Chart. de Hain.*, lxxv, 19, Nouv. Cout. gén., II, 111.)

PREANONCER, *preann.*, v. a., annoncer d'avance :

C'est un malplaisant discours a celui qui aime et honnore son pays et sa nation, d'en vouloir *preannoncer* les cheutes. (La Noue, *Disc.*, p. 2, éd. 1587.)

PREARDRE, v. a., brûler d'avance :

Ceulx de Soissons tantost apres *preardirent* la ville de Wailly affin que ces robeurs ne s'y arrestassent plus. (J. le Bel, *Chron.*, II, 239, Polain.)

PREAU, voir Prael.

PREAUTÉ, s. f., prairie, employé dans la locution *verte Preauté* qui désigne une confrérie tournaisienne, existant encore sous le nom de Confrérie de Notre-Dame de la verte priorée :

Sachent tout chil qui cest escript verront ou orront, que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournai, sont venus et comparus Jehan Taintenier, fil de feu Jaques, confrere de le confrarie de le Verde *Preauté*, ordonnee en l'eglise saint Jaques en Tournai, d'une part, et sire Jehan Pippelart, grand vicaire en l'eglise Nostre Dame de Tournai, procureur d'icelle confrarie, d'autre. (1er juin 1416, *Escript pour le confrarie de le Verde Preauté*, Chirog., Arch. Tournai.)

As confreres de la Verde *Preauté* de l'eglise Saint Jaque pour rente donnee a ladicte confrerie par Nicolle Bourgois, le pere, .xx. s. .ix. d. (22 déc. 1417, *Tutelle de Colard Bourgois*, Arch. Tournai.)

A sire Arnoul le Maire, ou nom et comme recepveur de le Vert *Preauté*, fondee en l'eglise Saint Jaques, pour l'issue de icelle confrarie, dont ledit feu y estoit confrere, .xlviii. gros. (16 fév. 1463, *Exéc. test. de Jehan Fuyant*, Arch. Tournai.)

Cf. Prioree.

PREAVISEMENT, s. m., prévoyance :

Et en grand *preavisement* sur toutes choses monstra fin memorable. (G. Chastell., *Chron. du duc Phil.*, xcvi, Buchon.)

Cf. Previsement.

PREAVOIR, v. a., avoir auparavant :

Et fist come son pere *preavoit* faict. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, ii, 4.)

PREBENDAL, adj., qui appartient à une prébende, qui en relève :

Maison *prebendalle*. (*Pièce du 13 oct. 1495*, Soc. Arch. des Côtes-du-Nord, 1857.)

Le veuillez pourvoir de la premiere maison *prebendale* qui vacquera en votre eglise. (*Ib.*).

Aussi des procez et differends d'entre les chanoines, chapitre et ayant dignité en aucune eglise de nostre dit pays et duché, tant sur les maisons *prebendales* qu'autres drois possessoires desdits chapitres. (20 juill. 1539, *Ed. de Franç. Ier*, ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, II, 271.)

Maison *prebendale* etant vacante, le plus ancien des chanoines non logé la doit prendre. (Belordeau, *Controv.*, II, 39.)

PREBENDELLE, s. f., petite prebende :

Je n'ay que une povre chapelle
En Cambray ou Dieu nous appelle ;
Puisque bonne amour nous cordelle
Ensemble, par vray parentaige
Donnez moy une *prebendelle*
Pour vivre et avoir du potaige.
(Molinet, *Faictz et dictz*, p. 188, éd. 1540.)

PREBENDER, v. a., donner une prébende à; fig., favoriser :

Malheureux est quiconques, au vray dire,
Telz ignorans aultrement *prebenda*.
(Habenragel, *Pronost.*, X, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 31.)

Maintenant me faictes joyeux
Quand cela vous me commandez.
Je le feray de mieulx en mieulx,

Puisque le voulez demander,
Affin de mieulx vous *prebender*,
Sans attendre que soye vieulx.
(*Le Chappelet d'Amours*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 141.)

PREBENDERE, s. f., mesure de terre :

Une *prebendere* de terre. (1454, *Déclar. du prieur de S. Thibault*, Arch. Vienne.)

PREBENDIER, *preban.*, s. m., repas d'un cheval, sa valeur donnée à titre de prébende :

Item un *prebandier* de froment de rente, que soloit avoir ledit feu... (*Pièce de 1365*, ap. Duchesne, *Généal. des Chasteigners*, p. 41.)

PREBSTRAGE, *-aige*, voir Prestrage.

PRECATEUR, s. m., intercesseur qui plaide la cause de quelqu'un :

Syrus, pour querir ton excuse,
Ne pare autel ne *precateur*,
Tu es ung mauvais serviteur.
(*Therence en franç.*, fo 223a, Verard.)

PRECATION, s. f., prière :

Tournons donc nostre face en Orient, ou se doibvent faire nos *precations*. (J. Molinet, *Chron.*, cclxix, Buchon.)

Le roy trouva de celle region
Qu'oncques vivant par sa *precation*
N'a sceu flexer.
(GUILL. MICHEL, IVe *liv. des Georg.*, f° 72 v°, éd. 1510.)

Il fut delié par charmes et *precations* solennelles. (BODIN, *Demon.*, f° 57 r°, éd. 1582.)

PRECATOIRE, s. f., lieu de prière et d'expiation, purgatoire :

Les ames qui sont en *precatoires*. (*Reg. aux test.*, 1509-1513, f° 16, Arch. mun. Douai.)

PRECAVER, verbe.

— Act., prévenir :

Dont craindant quelque gros inconvenient, et pour le *precaver* a leur povoir, ilz avoient determiné deputer en bon et notable nombre vers V. M. (*Troubl. de Gand*, p. 226, Chron. belg.)

— Neutre :

Par ce ne peust Josephus *precaver* et fouyr l'adventure qu'il ne perdist quatre citez. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 40, éd. 1530.)

Pour a ce *precaver*, est permis... (*Cout. de Chimay*, I, 4, Nouv. Cout. gén., II, 271.)

PRECE, s. f., prière :

Quar Dieus me gardo par sa grace
Et par les *preces* de sa Dame.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 191d.)

Les *preces* coustumieres. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle S. Ben.*, f° 67d, éd. 1486.)

PRECEDANT, *-dent*, adv., précédemment :

Je recorde et remembre au vespre tout ce que j'ay dit ou ce que j'ay pencé, tout ce que j'ay fait *precedant*. (LAURENT DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 101 r°.)

— *Au precedant*, locut. prépos., avant :

Item, si *au precedent* ou apres le trepas de la mere, les enfans yssus du mariage alloient de vie a trespas, sans hoirs de leurs corps, leur pere vivant, en ce cas le douaire, soit prefix ou coustumier, sera estaint. (1539, *Cout. de Vallois*, Cout. gén., I, 397, éd. 1604.)

Ils demeuroient en mesme estat qu'ils estoyent *au precedant* leur rebellion. (FAUCHET, *Antiq. Gaul.*, I, 20, éd. 1611.)

PRECEDENCE, s. f., droit de marcher en avant, préséance, priorité :

A l'advis d'Anacharsis le plus heureux estat d'une police seroit ou, toutes autres choses estant esgales, la *precedence* se mesureroit a la vertu, et le rebut au vice. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLII, f° 411 v°, éd. 1588.)

Tous les princes chrestiens luy cedent (à l'empereur) la prerogative d'honneur apres le pape, comme chef de l'empire, tout ainsi que les roys de France, apres l'empereur, ont la *precedence* par dessus tous les princes chrestiens. (BODIN, *Rep.*, I, 10, éd. 1583.)

Toutesfois l'ambassadeur d'Espaigne, depuis les deux arrests que j'ay dits, voulut encores a Vienne en Autriche obtenir lieu egal au sieur de la Forest, ambassadeur de France, ou que la *precedence* fust partie par moitié, comme les consuls romains, qui avoient la *precedence* et les .XII. massiers, avec puissance de commander successivement et chascun son jour. (ID., *ib.*)

On voit lesdiz princes avoir la *precedence* de tous, fors des rois. (DU TILLET, *Rec. des rangs des grands de Fr.*, p. 5, éd. 1618.)

PRECELLENT, adj., qui l'emporte, supérieur :

Li dux Richart de Normendie,
Flors de tote chevalerie,
Sor les autres li *precellenz*,
E li plus beaus e li plus genz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 21192, Michel.)

Ton incomprehensible valeur et *precellente* bonté. (J. GERSON, *Esguillon d'am. div.*, f° 26 v°, éd. 1488.)

Divine Vierge *precellente*
En toutes vertus acomplie.
(*Devote orais. a Nostre Dame.*)

Car la puissance *precellente*
De Dieu vous a prins en sa garde.
(*Myst. de la Concept.*, f° 43c, éd. 1510.)

Par la *precellente* vertu d'aucuns roys. (BUDÉ, *Inst. du Prince*, ch. III, éd. 1547.)

PRECELLER, verbe.

— Act., surpasser, dépasser, l'emporter sur :

Les Espaignols n'*auroient* seulement en nombre *precellé* noz Romains, mais aussi de forces corporelles. (*Flave Vegece*, I, I, Bibl. Univ.)

Vous le *precellez* en noblesse,
En biens, en vertu, en puissance.
(*Act. des apost.*, I, f° 121a, éd. 1537.)

Cestuy Louys doit grandement *preceller*
Tous autres roys dont je le vueil appeller.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 35, éd. 1507.)

Ceux qui *precellent* les aultres en dignité.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 30 v°, éd. 1530.)

Qui par vertus tous ses subgectz *precelle*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 192 bis r°, éd. 1530.)

Si mal bastis presenter devant celle,
Qui de sçavoir toutes autres *precelle*.
(CL. MAR., *Epistre*, le Despourv. à Marg., p. 125, éd. 1596.)

Quand j'auray monstré que nostre langue surmonte l'italienne, a laquelle toutesfois doit ceder l'espagnole, il s'ensuyvra que si la nostre *precelle* l'italienne, ce titre de precellence luy est deu encore plus pardessus l'espagnole. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 4, éd. 1579.)

Jalouse des vertus qui gisent en la belle,
Qui les hommes en meurs et doctrine *precelle*.
(E. PASQ., *la Puce de Mme Des Roches*, f° 19 v°, éd. 1583.)

— Neutre, être supérieur :

Flour qui sur toutes autres *precelle*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 42d, éd. 1537.)

Ou est celle maintenant qui *precelle* ?
C'est cautelle qui les vertus dechasse.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, I, 95, Bibl. elz.)

Le premier (le censeur) *precelle* en exploits militaires et en utilité de ses vacations publiques. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXVIII, p. 464, éd. 1595.)

PRECELLEUX, voir PROCELLEUX.

PRECENTEUR, voir PRECHANTEUR.

PRECENTRE, voir PRECHANTRE.

PRECEPT, *-ipt*, *-ipe*, *-et*, s. m., ordonnance, sommation :

. . Kar lor plaisir
E toz lor buens a acomplir
Lor sera mais *preceps* comuns.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26685, Michel.)

Li bries qui est apelez *precipz* ne seit faiz a nul d'aucun tenement dont frans hoem peust perdre sa cort. (1215, *Diplom. reg.*, Achery, III, 581.)

Quant le roy eut cessé de parler, les barons et les prelats qui de bon cuer et volontiers eurent sa parole escoutee, le loerent moult de sa devocion et de sa bonne volonté, et confirmerent tous apres lui le *precept* en la maniere que le roy l'eust devisé. (*Grand. Cron. de France*, IV, 21, P. Paris.)

Il fist un *precet* qui seelé fu de son anel, que les charrois de six chars, qui ce devoient mener, fussent quites et frans de tonlieux. (*Ib.*, V, 9.)

Un Adam porta sun bref de fourme de doun en le descendere vers deux tenants par divers *precipes* ; et demaunda par l'un *precipe* le maner de N. ove les appurtenans. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 187, Rer. brit. script.)

PRECEPTIF, adj., qui ordonne :

Prudence est *preceptive* et commande, pour ce que la fin de prudence est determiner quelle chose est affaire ou non. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 124c.)

Prudence peut estre comparagee as vertuz intellectuelles au regart desquelles elle est *preceptive* ou commanderesse. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 23 v°.)

PRECEPTION, s. f., précepte, commandement :

Celluy qui ne sera decoré d'erudition n'entendra souffisamment les *preceptions* de ceulx qui ont escript, et encores moins les exemples des faicts dont ilz escripvent. (*Flave Vegece*, Prol., Bibl. Univ.)

Pour la digne *preception*
De Dieu puissant et eternel
Nous convient sans exception
Labourer en peine et travail.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 126.)

PRECEPTOIRIE, s. f., préceptorerie :

Damp Jehan Fachin, abbé, ayant obtenu de la grace de feu de glorieuse et immortelle memoire le roy mon seigneur et pere, en consideration des pertes et afflictions susdictes, l'union et incorporation, depuis approuvee par le Saint Siege de Rome, de la *preceptoirie* de sainct Anthoine lez Bailloeul en Flandres, lieu fort irreparé et venu a telle decadence qu'il n'y restoit que ung religieulx ou deux. (3 nov. 1598, *Lettre de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie*, Arch. Bailleul, 2e Reg. aux privilèges, f° 108 v°.)

PRECEPTRICE, s. f., institutrice :

De l'office d'une bonne matrone, c'est a dire mere de famille, regente ou *preceptrice*, specialement de jeunes filles, par Gabriel Meunier, Avesnois, 1578.

Preceptrice. Teaching, instructing, lessoning, admonishing. (Cotgr., 1611.)

PRECESSEUR, s. m., prédécesseur :

Jehan Baptiste fu *precesseur* de Jhesucrist aussi comme l'estoille journal precede le soleil. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 389 r°.)

La le tint sceur roy Charles *precesseur*.
(G. Alione, *Poés. fr.*, Conq. de Loys douzieme, Brunet.)

Que proffite à vos *precesseurs*
Le bruyt qu'ilz orent en la France?
(Rob. Gaguin. *le Passetemps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VII, 268.)

PRECET, voir Precept.

PRECEUR, voir Pressor.

PRECHANT, *pre-chant*, *preschant*, s. m., chant du *prechanteur*, psaume :

Et faisoit une belle procession avecques forces letanies et beau *preschans*. (Rab., *Pantagr.*, ch. ii, éd. 1542.) Edit. Le Duchat, *pre-chantz*.

PRECHANTER, v. n., chanter auparavant :

Prechanter. To prechaunt; to sing before the rest; or, to begin a song. (Cotgr., 1611.)

PRECHANTEUR, *-centeur*, s. m., grand chantre, premier chantre d'un chapitre, d'une abbaye, etc. :

La procession faite on commence la messe, et commence l'introite le *prechanteur*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 333 v°.)

Le roy fut receu du cardinal de Ferrare, accompagné des doyen, archidiacre, *precenteur*, secretain, etc. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 342, éd. 1573.)

Prévost, dans son *Manuel Lexique* (éd. 1750), donne *precenteur* avec le même sens.

PRECHANTRE, *precentre*, s. m., le principal chantre d'une église, celui qui conduit le chœur :

Precentus, dignitez de *precentre*. (*Gloss. de Salins*.)

Les doyen, chanoines et chapitre de l'eglise du dit Sens, par les dits Ferrand, grand archidiacre, maistre Urbain Reverse, docteur en theologie, *precentre* et chanoine. (1555, *Cout. de Sens*, Cout. gén., I, 160, éd. 1604.)

PRECHEIS, voir Preecheis.

PRECHEMENT, voir Preechement.

PRECHON, s. m., petit pré :

Mouvant encores d'autre part au *prechon* et hostel qui fu de Haynin. (30 mars 1500, *Lett. du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Et encore au xvii° s. :

Le bonnier de pret de S. Nicolas au loing de la rivière d'Escarpes avec le petit *prechon* joindant le pont d'Escarpes. (1657, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, f° 17 r°, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

PRECIABLE, adj., de prix, de grande valeur :

Bon hom esteit et *preciable*
(Wace, *Liv. de S. Nicholay*, Richel. 902, f° 121°.)

PRECIAL, adj., précieux :

Encore a en vous, dame, .vi. *preciaus* viertus. (*Li Priere Theoph.*, st. 70, Scheler, *Zeitschrift für rom. Philol.*, 1877, p. 254.)

Mais vous est *preciaulx*
Qui sanz sçavoir ou par cas de fortune,
Ou prieres d'aucun prince ou d'aucune,
Mangez telz biens par leur promocion.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 357°)

PRECIAUDE, adj. f., précieuse :

De son branc d'acier esmolu,
Parmi son elme a or batu,
Qu'il en abat les esmeraudes,
Les cieres pieres *preciaudes*,
Et li abat le cercle entor.
(*Blancand.*, 4225, Michelant.)

PRECIER, *-tier*, v. a., priser:

Que... son fé et sa tenue que ils avoient en saesine ou temps de la date de ceste lettre doit *estre* compté et *pretié* ou dit tiers que nous lour delessons pour les aumosnes devant dites, et doit *estre pretié* et assis ou dit tiers. (1279, *Accord*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1049.)

Apres ce qu'il les (vins) eurent *preciez*, beu et essaié d'iceulx, cheurent en propos et voulenté d'en acheter. (1385, Arch. JJ 127, pièce 1.)

Pareillement les autres (vignes) renommees
Precies sont en couleur purpurees.
(Guill. Michel, 2° *liv. des Georg.*, f° 44 v°, éd. 1540.)

La Bresse en Vosges, *perhé*, affectionner.

PRECIEUSETÉ, *-ciosité*, s, f., prix, valeur :

Preciositas, *precieuseté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 205 r°.)

Qui la *preciosité* de leur pucellaige ne l'onneur de leur chasteté ne veullent jamais exposer. (*Metam. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 46 v°.)

(Telle chose) excede et passe et surmonte toutes choses humaines en puissance et en *precieuseté*. (Oresme, *Eth.*, x, 14, éd. 1488.)

En toutes autres matieres sourmontoit elle les forces (cette âme) par fermeté et par *precieuseté*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 153°.)

Le riche tresor de prouesse est de si cher coust et digne *preciosité*, que les haults conquerans du monde y avanturent corps et ame. (J. Molinet, *Chron.*, xi, Buchon.)

L'or passe de *preciosité* tous les aultres metaulx. (*Lancelot du Lac*, 1re p., xiii, éd. 1488.)

Grant nombre d'archevesques, evesques, deulx a deulx, chappez et mittrez, portans relicques de grande *preciosité* et en grande reverance et devotion. (*Chron. de François Ier*, p. 118, Guiffrey.)

— Objet précieux :

Trouverent le lieu naguere depouillé de ses rares *preciosites*. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 33, éd. 1556.)

— Pierre précieuse :

Maniere de *precieusetes*. (G. Chastell., *Verité mal prise*, p. 517, Buchon.)

— Fig., affectation :

Sans nulles mignotizes ne *preciositez*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 66, Chazaud.)

PRECINER, v. a., annoncer à l'avance, présager :

La nativité s'acorde au temps de renovacion pour les prophetes qui par plusieurs manieres le *precinerent*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 214 r°.)

Le medecin peult asseurement *preciner* et presagier mort prochaine. (P. Verney, *Presaiges d'Hyppocras*, I, éd. 1539.)

PRECIOSISSIME, adv., très précieux :

Preciosissime pailles de or. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, VII, 26, Champollion.)

PRECIOSITÉ, voir Precieuseté.

PRECIPITANT, adj., précipitueux :

Situez en pays montueux, plein de tertres et de petites montagnes, semblablement de vallees *precipitantes*. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. i, éd. 1638.)

— Fig., qui précipite dans un abîme :

Je laisse la les *precipitans* dangers ; je me tais des maux innumerables que peuvent encourir tant les hommes que les femmes, a cause de ceste maudite jalousie. (Lariv., *Nuicts de Strap.*, I, v, Bibl. elz.)

— Précipité, impétueux :

Par *precipitantes* poursuites et sollicitations. (24 juin 1492, *Ord.*, XX, 333.)

Que les Juifs estans ainsi *precipitans*, ne peuvent porter patiemment la correction de Dieu, et qu'ils se fascherent, pource que le temps leur duroit trop. (Calv., *Serm. sur la prem. Ep. de S. Paul aux Corinth.*, p. 110, éd. 1563.)

Devant qu'un homme s'ingere, qu'il pense de longue main a la difficulté qui est en cest office, et alors il sera retenu, il ne sera plus ainsi *precipitant*. (Id., *Serm. sur les Ep. a Tim.*, p. 117.)

Les François avant qu'avoir esprouvé noz forces se sont entretenus a la guerre plus temerairement que constamment a l'encontre de nous, ainsi qu'ils sont bouillans et *precipitans* de nature. (Amyot, *Vies*, Aristides, éd. 1567.)

La retraite fut pour les premieres journees assez *precipitante*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 237 v°, éd. 1569.)

— Périssable :

Se donc nous donnons des biens terriens aux povres pour l'amour de Dieu, les reçoit il comme nos biens ; nous ne luy donnons que le sien, et rien du nostre; mais ce qu'il nous donne est si purement sien qu'il n'est ne commun, ne *precipitant*, ne pareil a ceux que nous donnons. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, II, f° 203, éd. 1516.)

PRECIPITEEMENT, *-ement*, adv., précipitamment :

Se Troylus n'eust illec monstré sa virile magnanimité qui *precipiteement* les persecuta jusques a leurs tentes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 237 v°.)

.VI. waultoirs *precipiteement* volantes. (ID., *ib.*, II, f° 53 v°.)

Les contraires destins se trouvans au besoin,
En temps calme et serain vindrent tourner la [rage
Du fortunal estrange, et le prochain naufrage,
En seurté de vray port, voire aussi le mepris,
Que *precipitement* l'estranger avoit pris,
En admiration, en amour, ou en crainte
De ta claire grandeur.
(JODELLE, *Œuvr. et mesl. poet.*, f° 88 v°, éd. 1583.)

Qu'il (le prince) ne croye et se persuade fermement rien de tout cela, que tout ne soit non *precipitement*, mais meurement et sagement examiné. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 269 r°, éd. 1584.)

Precipitément était encore de quelque usage dans la première moitié du XVII[e] siècle. Vaugelas dit : « *Précipitément* est bon, mais *précipitamment* est beaucoup meilleur. »

On trouve dans un auteur du même temps, chez qui les archaïsmes sont fréquents :

A ce petit discours qu'il me poussa *precipitement*, et qu'il monstroit bien partir du cœur, il me sembla...(THEOPH., *Fragm. d'une hist.*, VI, Bibl. elz.)

PRECIPITEMENT, voir PRECIPITEEMENT.

PRECIPITEUR, adj., empressé :

De jour en jour, tous les miens crediteurs
De se payer sont trop *precipiteurs*.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, CIII, Bibl. elz.)

PRECIPITEUSEMENT, adv., précipitamment :

J'escrits mes lettres tousjours en poste, et si *precipiteusement* que, quoyque je peigne insupportablement mal, j'ayme mieux escrire de ma main. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXXIX, p. 150, éd. 1595.)

PRECIPITEUX, *praec.*, adj., précipiteux :

Montaignes fort *precipiteuses*. (BELON, *des Singularitez*, II, LXXX, éd. 1553.)

En ung costé du mont Parnase, lieu inaccessible et *precipiteux*. (POSTEL, *Hist. mem.*, f° 40 r°, éd. 1552.)

Y a certain chemin tant *precipiteux* et difficile que sans danger et peril l'on ne peut aller ne venir par icelluy. (9 août 1550, *Mand. de Ch.-Quint*, Arch. mun. Besançon.)

Par certains lieux droits et *precipiteux* d'une montaigne. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f° 127 v°, éd. 1587.)

Et fauçant la presse donna jusques a certain rocher couppé et *precipiteux*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. III, p. 226, éd. 1595.)

En lieu si coupé et *præcipiteus* que c'etoit miracle que sulemant les chevaus puissent avoir acces. (ID., *Voyag.*, p. 182, éd. 1774.) Impr., *praecipitus*.

Scille et Caribde au fond *precipiteux*.
(VAUQ., *Œuvr.*, Sat. V, à Bertaut, éd. 1612.)

Rocher *precipiteux*. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XCVII, Michaud.)

— Précipité, impétueux :

Comme avez esté facile a croire, et trop *precipiteux* a juger. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 105 r°, éd. 1587.)

Pour esviter le blasme d'estre tenu pour *precipiteux* et colere. (*Ib.*, f° 123 v°.)

C'est l'effect d'un esprit *precipiteux* et insatiable, de ne sçavoir mettre fin a sa convoitise. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVII, p. 160, éd. 1595.)

— En parlant de chose, précipité, brusqué :

La *precipiteuse* execution d'une sentence. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 145 v°, éd. 1587.)

— Hasardeux :

Il ne faut pas fier chose de soy si *precipiteuse*, a une amie qui n'aye de quoy en soustenir les venues. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. V, p. 73, éd. 1595.)

Berry, *précipiteux*, trop impétueux :

Non, non, mon garçon, c'est moi qui suis *précipiteux*. (G. SAND, *Claudie*, p. 14, Lévy.)

PRECIPT, voir PRECEPT.

PRECIPUEMENT, adv., principalement :

La collection... est plus dangereuse que soubz l'ung des cottes seulement et, *precipuement* moings perileuse soubz le cotté gauche que soubz le dextre. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hippocras*, l. I, Des signes par apostumes, éd. 1539.)

PRECIPUER, *prae.*, v. a., avantager :

L'autorité dont elle vous *a precipué*. (SULLY, *Econ. roy.*, IV, 308, éd. 1725.)

— *Precipué*, part. passé, privilégié, avantagé :

L'aisné, quoiqu'il ait l'ame basse, est *praecipué* quasi par le droit de toutes nations. (TABOUROT, *Touches*, l. V, f° 26 v°, éd. 1588.)

Precipué, privilegiado. (OUDIN, 1660.)

PRECIPUITÉ, s. m., préciput :

Icellui Guillaume fist tant envers leur pere qu'il s'estoit fait donner la quarte partie de tous ses biens en *precipuité* et avantaige de ses autres enfans. (1481, Arch. JJ 206, pièce 708.)

En succession de gens nobles, le fils aisné, ou son fils aisné, apres son trespas, emporte pour son droict d'aisneesse le nom et les armes du defunct, le chastel ou maison principale, en *precipuité* et advantage. (1521, *Cout. de Bourbonn.*, Nouv. Cout. gén., III, 1255.)

PRECIS, part. passé, taillé :

Ton tumbeau sera en Gallice
En pierre richement *precise*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 96[d], éd. 1537.)

PRECISEMENT, s. m., détermination fixe :

Quant la chose est de tel nature
Qu'elle peut advenir ou non,
Dieu en a precognition,
Non pas a l'un determinee,
Car elle n'est pas ordonnee
A un certain *precisement*,
Mais il scet bien certainement
Se la chose avendra ou non.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 71 v°.)

PRECISION, s. f., retranchement, état de ce qui est rogné :

Toy qui habite sus les grandes eaues, qui es riche en tes thresors, ta fin est venue a ung pies de ta *precision*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jerem., LI, 9, éd. 1534.)

PRECIT, adj., gravé :

Desos ot .I. peron de marbre
U il avoit letres escrites
D'or portraites et bien *precites*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 92[b].)

PRECLAUSTURE, voir PRECLOSTURE.

PRECLOSTURE, *preclaust.*, *preclot.*, s. f., accessoire du manoir principal :

Est a scavoir que desdits sept freres (dudit ordre) en y avons fondé cinq, et nostre chere compagne deux ; donnant en tout quatre vingt livres de rente et quelques autres droits et *preclostures*. (1345, *Fondat. des Trinitaires de Rieux*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1456.)

Et s'il y en a plusours (manoirs), il pourra avoir et prendre le principal... avec ses anciennes *preclaustures*. (*Coust. d'Angoulmoys*, f° 416 r°, éd. 1546.)

Conseptum, un pourpris et *preclosture* de quelque lieu. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Pour construire eglises, monasteres, habitations et *preclotures*. (Juill. 1576, *Lett. pat. d'Henri III en fav. des frères min.*)

Entre roturiers en ligne directe l'aisné, quand il y a plusieurs enfans, prend outre le manoir principal tenu en fief et *preclosture*, la moitié de ce qui est tenu en fief. (*Cout. de Coucy*, VI, Nouv. Cout. gén., II, 537.)

Sauf et reservé les moulins destreigna-

bles et four a bans, le revenu desquels, posé que sont assis en et au dedans desdittes *preclostures*, se precompte comme l'autre revenu desdittes successions. (*Cout. de Xaintonge*, Nouv. Cout. gén., II, 657.)

A l'aisné masle roturier, quand il y a plusieurs enfans, outre le manoir principal et ses *preclostures*, appartient la moitié de ce qui est tenu en fief. (*Coust. de Ribemont*, LXI, Nouv. Cout. gén., II, 533.)

Entre nobles, au regard des choses nobles tant en succession directe que collateralle, le principal heritier masle et qui le represente, prend pour son droit d'aisnesse le principal chastel ou hostel noble qu'il veut eslire, avec les appartenances des vergers et *preclostures* anciennes joignans audit hostel. (1559, *Cout. de Poit.*, CCLXXXIX, Nouv. Cout. gén., IV, 803.)

Et ou n'y auroit jardin ou *preclosture* pres ledit manoir, le fils aisné pourra choisir et prendre un arpent de terre tel qu'il voudra choisir au plus pres du dit manoir. (GUENOYS, *Conf. des coustumes*, f° 184 v°, éd. 1596.)

PRECLOSURE, s. f., syn. de *preclosture :*

Y avoyt deux chasteaulx et manoirs seigneuriaulx avec les *preclosures* d'iceux. (1564, *Lett. de H. de Silly*, Arch. Seine-Inf.)

PRECLURE, v. a., fermer devant, couper, boucher, interdire, empêcher :

Et se pourra cecy remonstrer esdits sieurs des lighes, en refleschissant les aultres raisons susdites, et que sa majesté ne peult achever de croire que lesdits des lighes se voulussent arrester a cela, que ne seroit aultre sinon vouloir *preclure* le moyen trop favorablement pour le roy de France, que sa dite majesté ne se peult revancher de luy, ayant recommencé si malheureusement la guerre en tant de coustez. (7 juin 1544, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 16, Doc. inéd.)

Pour copper et *preclure* le chemin a plusieurs inconvenients qui en pourroient sourdre. (28 fév. 1549, *ib.*, III, 410.)

— *Preclus*, part. passé, coupé :

A ce mot, les sanglotz partant de cœur estrainct luy feirent entrerompre sa parolle *precluse*. (*Alector*, f° 15 r°, éd. 1560.)

PRECLUSION, s. f., fermeture par devant :

L'armoise proffitte contre estoupemens, *preclusions* et inflammations de matrice. (E. MAIGNON, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XIII, éd. 1549.)

— Fig., action de couper, d'arrêter, de suspendre :

Prescription est une *preclusion* de responce procree de temps procedé ou escheu. (*Coust. de Norm.*, f° 242 v°, éd. 1483.)

Puis apres une longue *preclusion* et profonde reprinse de ses esperitz par soubdaine douleur esvanouys, ainsi reprint sa parolle. (*Alector*, f° 56 v°, éd. 1560.)

PRECOGITATION, s. f., préméditation :

Psammetiche avoit besongné sans aucune prevoyance ne *precogitation* du faict. (SALIAT, *Herod.*, l. II, éd. 1556.)

PRECOGITER, verbe.

— Act., préméditer :

Ils *avoient* ensemble *precogité* et deliberé de le tuer s'ils y voyaient leur advantage. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1419, Michaud.)

Non *precogitant* le danger ou il s'est mis d'estre entre vos mains. (*Lett. du grand maistre de France au D. de Bourg.*, dans le *Cabinet de Louis XI*, c. V, éd. 1661.)

Tantost apres, lesdites gens, comme *avoit esté precogité* et conspiré entre ledit Charles et iceulx, vindrent dehachier et murdrir devant luy nostredit feu cousin. (17 janv. 1419, *Ord.*, XII, 275.)

S'excuseront sur ce que mon dit seigneur n'en peu *precogiter* lesdits articles. (1484, *Instr. de l'Arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, II, 7.)

Et cogneut le barat *precogité* de ceulx de Nuysse. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchon.)

Celui *avoit* de longue main *precogité* la vengeance generale de tout son party. (PASQ., *Lett.*, IV, 20, éd. 1723.)

De sang froid et par machination *precogitee*. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 176, Champ.)

— Neutr., réfléchir :

La dicte royne... avoit esté contraincte de *precogiter* a la necessaire deffense de son dict royaulme. (1560, *Relations de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse*, II, 108, Teulet.)

PRECOGNITEUR, adj., qui connait d'avance :

Sage et *precogniteur* des choses advenir. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 6, éd. 1530.)

Nous ne disons pas que le *precogniteur* oste la possibilité que la chose se fasse ou non. (JACQUES GAULTIER, *Estat du Christ.*, p. 71, éd. 1633.)

PRECOGNITION, s. f., connaissance anticipée :

Prophetic est une especial *precognition* des choses futures. (*Mer des Hyst.*, I, f° 122^{d}, éd. 1488.)

Quelle *precognition* meilleure de la santé ou mauvaise disposition de l'homme peut-on plus promptement avoir que par les songes ? (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 423, éd. 1605.)

Precognition. A precognition, foreknowledge, prenotion or former notice. (COTGR., 1611.)

PRECOGNOISSANCE, *-congnoissance*, s. f., connaissance des choses à venir :

La *precognoissance* que Deus ait des choses a venir. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 58 v°.)

Precongnoissance. (*Ib.*, Ars. 2670.)

Præsensio, prevoyance, *precongnoissance*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

La *precognoissance* des choses futures. (JACQUES GAULTIER, *Estat du Christianisme*, éd. 1633.)

PRECOGNOISTRE, *-congnoistre*, v. a., savoir d'avance :

> Ce adviendra en verité,
> Qu'il *a* ja vrayement sceu
> Et clerement *precongneu*.
> (*Boece de consolacion*, Ars. 2670, f° 70 v°.)
>
> ... Chose *precongneue*.
> (*Ib.*, f° 74 r°.)

Que les choses n'aviennent pas por ce que Deus les *ait precogneuez*, mes pour ce *sont* elles *precogneues*, car elles sont a venir. (*Ib.*, ms. Berne 365, f° 58 v°.)

> Et certes leur entendement
> Regnoit en eulx si clerement,
> Qu'ilz povoient par conjectures
> *Precongnoistre* choses futures.
> (J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5473, Cocheris.)
>
> Mais, quelque bien que je leur face,
> Si *precongnois* je, chose vraye,
> Qu'il fauldra que je les deffface
> Et le deluge leur envoye.
> (*Mist. du Viel Testam.*, 5161, A. T.)
>
> Louer devons nostre Seigneur...
> Il *precongnoist* ce qu'il nous fault,
> Ses servans au besoin ne laisse.
> (*Myst. de la Concept.*, f° 20^{d}, impr. Instit.)

Danaus *precogneut* par ung dyable a luy familier que l'ung des filz de son frere l'occiroit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 152 v°.)

> *Precongnoissant* que universellement
> Son bon renom s'estend paisiblement.
> (1530, *Compl. pour Mad. Marguerite*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 97.)

Scache et *precognois* que ta semence doit estre estrangiere. (LE FEV. d'EST., *Bible*, Gen., XV, éd. 1534.)

Si ne peult l'empereur abuser Dieu, tout voyant, sçachant et *precognoissant*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 172 r°, éd. 1569.)

Jesus Christ est l'agneau pascal qui *a esté precognu* avant la creation du monde. (CALV., *Inst.*, p. 750, éd. 1561.)

Precognoistre choses futures. (G. TORNUS, *Choses merveilleuses*, ch. IX, éd. 1557.)

PRECOMPTE, s. m., estimation réglée par la loi de ce que le débiteur cède ou transporte à son créancier en lui faisant assiette de rente :

Rouhe de moulin est prinse pour tant qu'elle peut valoir au *precompte* de trois ans, rabatu les charges et les reparations qui y conviennent, et se rabat le sixte pour lesdictes reparations. (*Coustumier du Poictou*, LXXII, éd. 1499.)

Telle autre somme qui se trouvera deue par entiere satisfaction et recompense d'iceulx frais et impenses, loyallement et par effect employees a la manutention, deffense et protection de l'estat d'icelluy royaulme, et ce, sans *precompte* ou deduction des fruictz sur les sommes susdictes, qui ainsi se trouveront estre deues. (4 avr. 1557, *Donat. faite par Marie Stuart à Henri II*, Corr. de Mar. Stuart, I, 53.)

Cf. PRECOMPTEMENT.

PRECOMPTEMENT, s. m., estimation

réglée par la loi de ce que le débiteur cède ou transporte à son créancier en lui faisant assiette de rente. (Laurière, *Gloss. du droit fr.*)

L'an 1267, ledit Alphonse comte de Poictou, a la requeste des barons et seigneurs chastellains dudict pais, fist certaines ordonnances, touchant le *precomptement* de leurs domaines. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 76 v°, éd. 1537.)

Cf. Precompte.

Precompter, *precon.*, v. a., établir un *precompte* de :

Il frarescheroit o les autres, et ce qu'il y auroit *seroit precompté*. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 179, Beautemps-Beaupré.)

L'enfant prenant le douaire doit rendre ou *precompter* les advantages qu'il a eus de son pere. (Guy Coquille, *Inst. du droict françois*, p. 216, éd. 1607.)

Le seigneur retenant par puissance de fief le fief mouvant de luy, de celuy qui de nouvel l'a acquis, ne peut deduire, *preconter*, ne demander audit acquereur le quint ou requint des deniers qu'iceluy acquereur luy devroit payer, s'il le recevoit en foy et hommage, comme etant confus en sa personne. (Christ. de Thou, Barth. Fay et J. Viole, *Cout. de Reims*, ccxxi.)

Lesdits villageois taillez *precontoient* leur taxe sur la valeur .es biens par eux arrentez, affermez et louez. (Fauchet, *Orig. des cheval.*, II, i, éd. 1611.)

Precongnoissance, voir Precognoissance.

Precongnoistre, voir Precognoistre.

Preconier, *-onnier*, s. m., celui qui proclame :

Sathan, tu seras *preconniers*
De tous les tourmens de seens.
(*Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 296.)

Preconisateur, s. m., héraut :

Passant par lesquelles (terres) faisoit crier d'apprester logis pour le seigneur de Piedmont et de ne marcher sur les terres de la neutralité; les *preconisateurs* ayans une ordonnance du gouverneur du lieu. (1558, *Disc. de la temer. entrepr. de Phil. de Sav.*, Arch. cur., 1re sér., III, 225.)

Preconisation, *-ization*, *-izacion*, s. f., publication :

Ledit sergent nous recorda par son serment que... il avoit fait les subbastacions et *preconizacions* dessus dites en la maniere que dit est. (1321, Arch. JJ 60, f° 90 r°.)

Savoir faisons que les *preconizations* et subastacions avoient esté faites, et que a encherir sus le dit abbé aucuns ne s'estoit apparu. (*Pièce de 1325*, Antiq. de Morinie, XXI, 79.)

Preconiser, *-izer*, v. a., publier, proclamer :

Nous eussons commandé a Robert de la Haulle, sergent d'icel lieu que a oie de ladite parroisse il feist a savoir et *preconizer* par troys dymanches continuels que quiconques voudroit enchierir as dites terres... venist avant dedenz temps deu. (1321, Arch. JJ 60, f° 89 v°.)

Preconiseur, *-izeur*, s. m., crieur public :

Crieur et *preconizeur* de la ville de Nevers. (1467, *Compt. de Nevers*, CC 61, f° 43 r°, Arch. mun. Nevers.)

Didier le partisseur, commung crieur et *preconizeur* de la ville. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 72, f° 58 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Nevers, le tambour de ville s'appelle encore *préconiseur*.

Preconseillier, *preconsillier*, s. m., proconsul :

Il (Gordien) estoit *preconsilliers*. (*Conq. de Jerus.*, Vat. Chr. 531, p. 20.)

Apres ce assaillirent le *preconseillier* Lepidus les Veteciens, encontre la voulenté des *preconseilliers* de Rome. (*Trad. d'Orose*, f° 61a, éd. 1491.)

Preconter, voir Precompter.

Precordial, adj., du cœur, intime :

Et ne est donc œuvre *precordialle*
De collauder toutte personne telle
Dessups celle quy par voye enormalle
Pourquiert discord et rixe criminelle.
(J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 1re ballade, Hennebert.)

Comme nous reduisons en memoire la tendre, grande et singuliere et *precordiale* amour naturelle que nostre tres chere dame et mere a toujours eue par effet demontré envers nous. (2 oct. 1524, *Lett. de Franç. Ier*, Le Clerc de Douy, II, f° 155 r°, Arch. Loiret.)

Precordialement, adv., du fond du cœur :

La royne de Femenie l'aimoit *precordialement*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 226 r°.)

Les doleurs de son tres chier pere la touchoient *precordialement*. (Id., *ib.*, f° 20 v°.)

Precouper, v. a., prévenir :

Parquoy les perils qui de dela *ont esté precoupes* par mort, par deça se pourront continuer et traire a leur fin. (Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 25, Buchon.)

Precour, s. m., arbitre, médiateur :

Comme amy commun ellu et amiable *precour*. (1302, *Accord*, ap. Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1180.)

Precurser, v. a., devancer :

Viens, Aurora, par lucidations
En *precursant* les beaux jours matutins.
(Katherine d'Amboise, *Devotes Epistres*, p. 45, Bourassé.)

Precurseresse, f. de précurseur :

Aurora,... la *precurseresse* du soleil. (Le Maire, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

Predative, s. f., inclination qui porte au vol et au pillage :

Et semblablement est naturelle la *predative* par quoy l'on acquiert proye et qui est partie d'acquisitive. (Oresme, *Politiq.*, f° 17a, éd. 1489.)

Predeceant, voir Preecheant.

Predecesseresse, s., f. de prédécesseur :

No *predecesseresse*. (9 avr. 1388, *Cart. de Flines*, DCXCVII, p. 693, Hautcœur.)

Il avoit eu cest honneur d'avoir ouy parler les reynes Marguerite et Jehanne, ses *predecesseresses*. (Brant., *Dames ill.*, VIII, 42, Lalanne.)

Predeclarer, v. a., déclarer à l'avance :

Que vault preveoir les choses futures s'elles ne *sont predeclarees?* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 244 r°.)

Predefinir, *-diffinir*, v. a., fixer à l'avance :

Au temps que il *avoit prediffini*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 120 v°.)

Predefunt, *-funct*, s. m., prédécédé :

Un des mariez mourant, ayant enfans legitimes, la proprieté des biens immeubles, provenus du costé du *predefunt*, est devolue a leurs enfans. (*Cout. de Brusselles*, cclxxxvii, Nouv. Cout. gén., I, 1256.)

Et sera le dernier vivant tenu de payer les dettes personnelles du *predefunct*, en apprehendant les dits meubles. (1611, *Cout. de la ville de Nivelle*, Nouv. Cout. gén., IV, 1204.)

Predeliberement, adv., après avoir délibéré, réfléchi à l'avance :

Sur ce nous retirames en appart et nous trouvasmes perplexe de ceste responce si absolute. Neantmoins, apres avoir pesé la premiere instruction qu'il pleut a vostre majesté nous envoier, et l'importance de la negotiation et ce qe porroit deppendre d'une telle roupture, *predeliberement* nous avons respondu, quant au premier poinct des prisonniers, que... (1er janv. 1555, *Pap. d'Et. de Gravelle*, IV, 526, Doc. inéd.)

Predeliberer, v. n., délibérer à l'avance :

Le conseil Collatus a pleu a chascun, et leur sembla meilleur pour ce que il l'a fait soudainement sans *predeliberer*. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 28°.)

Predemonstratif, adj., qui annonce à l'avance, précurseur :

Oroestes lequel exposa et dist que ceux signes estoient *predemonstratifz* des batailles socialles prochaines a venir. (*Trad. d'Orose*, vol. II, f° 104a, éd. 1491.)

Signes *predemonstratifz*. (Bourgoing, *Bat Jud.*, IV, 23, éd. 1530.)

PREDER, voir Preer.

PREDESTINER, v. a., prédire :

Laissez tourner les fusees fatalles
De la Sicille et de la Palestine ;
Car tost le roy, je le vous *predestine*,
Vous saisira de leurs terres totales.
(Mellin de S. Gelais, *Œuvr. poét.*, p. 14, éd. 1719.)

PREDETERMINER, v. a., déterminer à l'avance :

Car ilz *avoient predeterminé* devant qu'il desirast la terre que point ne luy donneroient. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, V, 5, éd. 1530.)

PREDEUR, voir Preeor.

PREDIAL, adj., qui appartient aux fonds et aux héritages :

Item disme *prediaulx*, si est celle qui vient et doibt venir des proffitz et emolumens venans des fruitz des bestes, des volailles et des poissons. (Bout., *Somm. rur.*, II, f° 35 r°, éd. 1539.)

Et estoit en bonne possession... de prendre ou faire prendre, lever et parcevoir toutes et chascunes les dismes tant *prediales* que personnelles. (1472, *Ch. de Chaalis*, Grenier 315, n° 58, Richel.)

Des droits *prediaux*. (1539, *Cout. de Berry*, Cout. gén., II, 333, éd. 1604.)

— Fig :

En ceste ville *predialle* (Paris)
Tous biens y sont en affluance.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 113 r°. éd. 1492.)

1. **PREDICAMENT**, *-men*, s. m., ordre, rang, situation :

Or es en bon *predicamen*,
Amis ; car par ce sacremen
Es conjoins a Dieu.
(*Mir. de N.-D.*, xiii, 1059, A. T.)

Il (Diomede) ne douta au premier livre de sa grammaire de marier la rime et le vers ensemble sous ce titre de Poetica, Rithmis et Metris, mettant par ce moyen l'un et l'autre sous un mesme *predicament* de la poesie. (Est. Pasq., *Rech.*, VII, 1, éd. 1723.)

Convient renvoyer au loin ces fueilles la, comme viciees, sans nullement s'en servir, de peur de faire mourir le bestail (les vers à soie). La fueille de reject mettra on en mesme *predicament*, c'est a dire, celle qui, comme regain des pres, sort des arbres ja effueilles. (Ol. de Serr., *Th. d'Agric.*, V, 15, éd. 1605.)

2. **PREDICAMENT**, voir Prediquement.

PREDICANCE, s. f., prédication, avis, nouvelle :

Vient par deffaire ta digna *predicance* !
(*Entr. en Esp.*, f° 43 r°, Gautier.)

As autres piers deves fer ceste *predicance*
Che a moi vous aves feite.
(*Prise de Pampel.*, 539, Mussafia.)

PREDICARIE, *-charie*, s. f., prédication :

Par notre terre a feit sa *predicharie*.
(*Pass. du Christ*, 266, Boucherie.)

PREDICATIF, adj., énonciatif :

Cathegoreumatis, *predicatif* ou significatif. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PREDICATOIRE, adj., de prédicateur, qui appartient à la prédication :

Predicatoire. Predicatorio. (Oudin, 1660.)

Chaire *predicatoire*. (1661, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Qui sert à annoncer publiquement :

Tubes *predicatoires*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 145 v°.)

PREDICHARIE, voir Predicarie.

PREDIQUEMENT, *-icament*, s. m., prédication :

Il envia ses mesages par les provinces que il avoit converti par son *prediquement*. (*Pass. S. Marcel*, Richel. 818, f° 206 r°.)

Oir son *predicament*. (*Ib.*)

PREDIQUER, verbe.

— Act., prêcher, publier, annoncer :

Et l'autre por la loi que Machon *predica*.
(*Entr. en Esp.*, f° 47 v°, Gautier.)

Il lor *predique* et propose
Tot si com est alee la chose.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 26d.)

Et li philosophes comença espubliement a *prediquer* la fei de nostron Seignor. (*Pass. S. Johan*, Richel. 818, f° 165 r°.)

— Neutre :

Quar sainz Jasques hi *predica* e le sacra par sa sevoltura. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 71d, Auracher.)

Et *predica* secont lo dit de lo saint pere. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, III, 15, Champ.-Fig.)

PREDIT, s. m., prédiction :

N'as tu point lou autresfois les esditz
De Thamiris et les subtilz *preditz*
De Cassadre.
(Champier, *la Nef des dames vertueuses*, Prol., éd. 1503.)

PREDIVINATION, s. f., prédiction :

Praedivinatio, *predivination*. (Ch. Est., *Dict. lat.*, éd. 1552.)

Predivination. Divination, presaging, foreghessing, foreseeing. (Cotgr., 1611.)

PREDIVINER, *prae.*, v. a., deviner à l'avance :

Son esperit *predivinoit* l'infortune qui luy estoit a advenir. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, I, 51, éd. 1530.)

Praedivino, *prediviner*. (Ch. Est., *Dict. lat.*, éd. 1552.)

Ils (les écornifleurs) sont semblables [aux vautours
Qui *proedivinent* des trois jours
Le temps qu'ils trouveront curee.
(J. de Montlyard *Hieroglyphiques de JanPierre Valerian*, XVIII, 8, éd. 1615.)

PREDOUTER, *-doubter*, v. a., redouter à l'avance :

Il en *predoutoit* et preveoit la ruine de son royaulme. (G. Chastell., *Chron.*, III, 150, Buchon.)

Choses *predoubtees* en futur. (Id., *Livre de paix*, VII, 359, Kerv.)

PREE, *prehe*, s. f., prairie :

Dedesuz Ais est la *pree* mult large.
(*Rol.*, 3873, Müller.)

Et je trouvay le myen amy
Qui dormoit sur la *pree*.
(*Chans. du xv° s.*, p. 131, n° cxxx, v. 9, G. Paris.)

A l'entour de la *prehe* Sainct Laurens. (1465, *Compte de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 111 r°, Bibl. la Rochelle.)

Heureux vieillard, desormais en ces *prees*,
Entre ruisseaux et fontaines sacrees,
A ton plaisir tu te rafreschiras.
(Cl. Marot, 1re *eglogue des Bucoliques de Virgile*, p. 4, éd. 1596.)

Ainsi le verd email d'une riante *preee*
Est soudain effacé.
(R. Garnier, *Eleg. s. la mort de Ronsard.*)

Comme un taureau par la *pree*
Court apres son amouree.
(Rons., *Odes*, II, 16, Bibl. elz.)

Nous descendons pour veoir la couleur de la [*pree*.
(La Boet., *Sonn.*, XXIV, Feugère.)

Viennent mieux aussi en terres qui ayent esté trois ou quatre en friche auparavant, ou qui ayent esté deux ans auparavant *prees*, qu'en terres bien labourees. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 368, éd. 1597.)

Les verdes *prees*.
(D'Aubigné, *Trag.*, I, Bibl. elzev.)

Un auteur du xix° s. a repris ce mot :

Et suivant leurs curées,
Par les vaux, par les blés,
Les *prées*,
Ses chiens s'en sont allés.
(A. de Musset, *Prem. poés.*, Ballade à la lune.)

Berry, Touraine, Saintonge, Haut-Maine, Gallot, *prée*, La Bresse en Vosges, *praue*, pré, prairie.

Noms de lieux, *La Prée-Saint-Serges*, à Angers. La *Prée*, commune d'Alligny (Morvan).

PREECEMENT, voir Preechement.

PREECHABLE, *preeschable*, adj., digne d'être louépubliquement :

Singuliers fu en patience
Et *preeschable* en abstinence.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1183, Blin.)

PREECHEANT, *predeceant*, s. m., celui qui parle en public :

Li sire dunrat la parole as *predeceanz*, par multe vertut. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 12, Michel.) Lat., predicantibus.

PREECHEIS, *pres.*, *pre.*, *-eiz*, s. m., prédication :

Mercurius, c'est la loquence
Des sermons et des *precheis*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 8d.)

Et par leurs *prescheis* reprennent
Ceus qui voient qui lor temps perdent.
(*Ib.*, f° 144d.)

Mainte gent sera pervertie
Par leurs dampnables *precheiz*.
(*Ib.*, f° 210a.)

PREECHEMANT, voir PREECHEMENT.

PREECHEMENT, *-ant*, *preecem.*, *presch.*, *prech.*, *preesch.*, s. m., action de prêcher, prédication :

Honiz soit il et ses *preechemans*,
Et houniz soit ki de lui ne dit fi.
(HUE D'OISI, *Chans.*, 5, Meyer, *Rec.*, p. 367.)

Par le *preeschement* de la croiz qui fu preeschiee par l'enortement de Pierre li Ermites. (*Liv. de J. d'Ibelin*, I, Beugnot.)

L'en ne vot oir son *prechement*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 96 v°.)

Hermandant par le *preschement* l'evesque Landri issi de l'yrisie. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 43a.)

En lor *preechement*. (J. DE JOURNI, *Disme de penit.*, Brit. Mus. add. 10015, f° 73 v°.)

Leur arcevesque oy de nous le *preschement* en langaige arabic. (J. LELONG, *Liv. des peregrin.*, ms. Berne 125, f° 272b).

— Discours en général :

Envoia au soudan grant secors de gent par sen *preecement*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 421, Mas-Latrie.)

Dont moult leur ennuyoit le *preschement* et le prescheur. (ROI RENÉ, *Œuv.*, IV, 13, Quatrebarbes.)

Par *preschemens* le peuple on peut seduire.
(CL. MAR., *Epistre au Roy pour succeder en l'estat de son pere*, p. 187, éd. 1596.)

Il est besoing que l'on escoute
Mon *preschement* et ma doctrine.
(R. DE COLLERYE, *Serm. pour une Nopce*, p. 118, Bibl. elz.)

Ne nous fay point long *preschement*.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 7.)

Repond qu'elle est si jeunette,
Que n'entend mon *preschement*,
Mais qu'on dit qu'en amourette
N'y a que peine et tourment.
(J. GOHORRY, *Chant rustique*.)

— Exhortation :

Jalouse de son mary bel et jeune, sur qui maint aguet jour et nuict mettoit, et maint *preschement* en vain lui presentoit. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 103, Bibl. elz.)

N'oyoit on autre parmy eulx que les *preschemens* qu'ilz se faisoyent les uns aux autres, d'avoir bon courage. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1567.)

Les Argyraspides crierent qu'on le meinast, et qu'on ne s'arrestast plus a ses beaulx *preschemens*. (ID., *ib.*, Eum.)

Ny les audaces des freres,
Ny les *preschemens* des meres,
Ny les oncles sourcilleux.
(RONS., *Œuv.*, Gayetés, p. 262, éd. 1584.)

La Bresse en Vosges, *prauchomen*, sermon. Hte-Norm., vallée d'Yères, Somme et Cambresis, *prechemint*, sermon, discours en général.

PREECHERESSE, *pres.*, *proich.*, *proicherasse*, s., fém. de prêcheur, en partic., religieuse dominicaine :

Et .v. s. de mec. de cens as *proicherasses* an pitance. (Mars 1288, *Test.*, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Ne lez *proicheressez* de Mes ne lez repantiez. (1304, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 27 v°.)

Li chieze Diu des *proicheresses*. (1311, *Coll. de Lorr.*, 971, 88, Fonds des Dominicaines, Richel.)

As *proicherasses*. (1316, *Coll. de Lorr.*, 976, n° 8, Richel.)

En la ruelle devant les *proicherasses*. (1354, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 42 v°.)

PREECHERIE, s. f., prédication :

Religieuse gentont en leur compaignie,
Qui leur monstrent le bien par leur *preecherie*.
(*Dit des Mais*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 188.)

PREECHOIRE, *prescheoire*, adj. fém., où l'on prêche :

Une chaiere *prescheoire*. (1567, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, *chaise prêchoire*, Artois, *caiele prêchoire*, chaire à prêcher.

PREEL, voir PRAEL.

PREELET, voir PRAELET.

PREELLE, voir PRAELE.

PREEMENT, s. m., champ mis en pré :

Je ne scauroy vous offrir un present plus remarquable que l'agriculture du seigneur Augustin Gallo Bressan, quoy qu'en toutes choses de la vie rustique on n'use point en France ny Picardie de toutes les façons de labourage, *preemens* et vignobles, qu'il descrit en son œuvre. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, épist., éd. 1571.)

PREEMIER, voir PREMIER.

PREENTENDU, part. passé, qu'on a projeté à l'avance :

Pour venir tousjours a sa fin *preentendue*. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 541, Buchon.)

PREENTENTIVEMENT, adv., par machination anticipée, par mesure préventive :

La reddition des terres et villes sur Somme fut machinee, et tout ce qui fait fut a Hesdin, et paraccompli sous fausse simulation et faint personnage, en gast et desertion *preententivement* de ce jeune comte. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 204, Kerv.)

PREEOR, *preor*, *proieor*, *proiour*, *proieur*, *proyeur*, *predeur*, s. m., celui qui fait proie de tout, pillard, voleur, déprédateur :

Molt est Criz granz *precres* ki les despoilles de sa maire depart anzois k'il saichet apeleir son peire et sa meire. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 21 r°.)

Li *proieres* qui proie
M'a ja mis en sa proie.
(*Mir. de Theoph.*, Richel. 837, f° 301d.)

Que le *predeur* deviendra proie.
(*Ysopet*, I, fab. LXI, Robert.)

Sour tous ces maus avoit il hommes en la cité qui estoient *preeur* de viandes, car il preoient et ravissoient les viandes. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 220a.)

Adez est toz li mondes plains de convoitoux, de *proiours*, de cruoux, de sorqueranz, d'useriers. (Ms. Ars. 5201, p. 360b.)

Raoux assembla grant multitude de *preors* a cheval et a pié. (*Vie de Girart de Rossillon*, 208, Romania, VII, 217.)

Les *proyeurs*... furent soubprins et occis. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, VI, 8.)

1. **PREER**, verbe.

— Act., faire un pré, établir, semer un pré :

Accoustrer le champ qu'ils veulent *preer* et semer de treffle. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 209, éd. 1571.)

Les possesseurs d'aucunes terres labourables chargiees de droit de terrage, ne peuvent amazer, ne *preer*, ne mettre en usage de pasture, sans le gré et consentement d'iceluy ou ceux ausquels ledit droit de terrage appartient. (1569, *Cout. d'Artois*, Nouv. Cout. gén., I, 246.) Impr., *preir*.

Feres des prairies et terres labourables a volonté : *preeant* et defrichant les unes et les autres alternativement par annees. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, I, 2, éd. 1605.)

— Absol. :

Ceste est la façon de *preer* la plus aisee, commune a toutes prairies, seches et humides. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, IV, 2, éd. 1605.)

2. **PREER**, voir PRAIER.

3. **PREER**, *preier*, *praer*, *proier*, *prier*, *preder*, v. a., piller, ravager :

Chambre, dist ele, ja mais n'estras parede,
Ne ja ledice n'iert en tei demenede.
Si l'at destruite com s'homs l'oust *predede*.
(*Alexis*, XIe s., str. 29, G. Paris.)

N'i laissent riens ardoir ne a *preer*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 266 v°.)

Tot art et *proie* et destruit le pais.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 62d.)

Dusqu'a Estanpes *ont* tot ars et *preé*.
(RAIMB., *Ogier*, 10742, Barrois.)

Viles reuboit, avoirs *praoit*
Et a ses nes tout conduisoit.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 67, Du Méril.)

Mi anemi iront ma terre reubant et *preant* et prendant mes hommes. (*Merlin*, II, 159, A. T.)

Ils voloient ardoir et *praer* le pais. (*Vie S. Nicolas*, Biblioph. fr.)

Dolente est la vile ke asniers *prieient*. (*Prov. del vilain*, Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 466.)

Et puis apres feroit tout le pays *praer* et si garder que vitaille n'i poroit aler de castiel a autre. (*Chron. de Rains*, ch. xxv, L. Paris.)

Danois *praerent* et gasterent (la terre le roi Theodoric). (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17a.)

Quant il *ot* totes ces terres conquises et les parties devers Orient cerchiees et *prees*. (*Ib.*, f° 101a.)

Honte et male aventure sera a ceus qui *proient*, car il meismes *seront proié*. (*Ib.*, f° 198a.)

Jerusalem *refu* tote *praee* par les Caldeus. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 20c.)

Toute la terre d'entor va *proiant*. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, II, 14, Champollion.)

Preierent e robberent lur gentz. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s.)

Alerent par nuit *preer* et asseoir Tiulieres. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 49, Michel.)

Le bien commun que l'en *prede*
Pour telz estas, souventefois
Fait que nostre sire concede
Pugnicion.
(E. Deschamps, *Poés.*, V, 154, A. T.)

— Absol. :

Vint i ses nies, out vestue sa brunie,
E *out preiet* dejuste Carcasunie.
(*Rol.*, 384, Müller.)

Ardent et *proient* et enforcent li cri.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98a.)

Puis s'en ala el suth *preiant*,
Meinte ville lessa ardant
(G. Gaimar, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-norm.*, I, 13, var.)

Kar Sarazin repairent de *preer*,
Mil e cins cenz, tant i pot hum aismer.
(*Otinel*, 889, A. P.)

Chascuns devient oisel de proie ;
Nus ne vit mes se il ne *proie*.
(Ruteb., *de l'Estat du monde*, I, 218, Jubinal.)

Ne pas ne se tenoit, tandis, de *praer*, ne de tollir aux bonnes gens ne d'assaillir les eglyses. (*Gr. Chron de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, V, P. Paris.)

Il proumirent au roy que jamais en leur vivant
Par desus le roiaume n'iroient en *predant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5971, Chron. belg.)

— En parlant de personnes, enlever :

En Germanie les *out preeies*.
(*Brut*, ms. Munich, 2198, Vollm.)

La pucele velz aler querre,
Qui *fu proiee* en autre terre.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1757, Du Méril.)

En la cité avoit une chetive ;
De Nerbonois *fu praee* et ravie :
Li Sajetaire du port de mer la pris-[trent.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 3094, A. T.)

Ele ne lor sot a dire qui ele estoit ; car ele *fu pree* petis enfes. (*Aucassin et Nicolette*, p. 35, Suchier.)

— *Preé*, part. passé, adj. et subst., celui qui a été dépouillé :

Se aucuns de commune accate a escient ou vent proie, se il en puet estre attains il perdera le proie : et si le rendera as *prees*, se li *preé* ou leur seigneur n'ont fourfait aucune cose as seigneurs de la commune. (1209, *Charte d'établiss. de la comm. d'Amiens*, Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, 1, 67.)

PREERE, voir Proiere.

PREESCHABLE, voir Preechable.

PREESCHEMENT, voir Preechement.

PREESLECTION, *preel.*, *preell.*, s. f., distinction éclatante :

... Qu'elle eust par *preelection*
Conception plus divine que humaine.
(*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 50 v°.)

La bien parfaicte a sur toutes la palme,
Le bruit, l'honneur, la *preellection*.
(J. Parmentier, *Descript. nouv. des merv. de ce monde*, sign. i ii v°, éd. 1531.)

PREESLIRE, *preel.*, v. a., élire, choisir entre tous, préférer :

Quant par l'intemere sagesse
Ay esté seulle *preesleue*
Concepvoir fruyt plain de noblesse.
(*Myst. de la Concept.*, f° 20d, éd. 1510.)

Fol est qui *preeslit* considerer les choses viles et passees que regarder les presentes rices et beles. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iii, 3.)

Que diray je ? Fors que le roy de France
Est preesleu par la divine grace.
(Gringore, *l'Espoir de Paix*, I, 183, Bibl. elz.)

Et voyans leurs compaignons mourir devant eulx aimerent mieux et *preelisirent* s'en aller rendre au service des Romains que mourir de soif. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, III, 21, éd. 1530.)

Tu es l'instrument...
Que Dieu s'est *preesleu* pour servir a sa gloire.
(*Estrenes au roy*, f° 22b.)

Il a *preesleu* plus tost mourir pour nous. (Du Guez, *An Introd. for te lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 1050.)

Je *t'ay preesleu*, magnanime seigneur entre tous, pour te escripre ceste traduction. (E. de Laigue, *Comm. de Ces.*, à Ph. de Chabot, éd. 1539.)

Que beauté l'*ha preeslue* et choisie,
(Heroet, *la parfaicte amye*, II, éd. 1543.)

— *Preesleu*, *preeslit*, part. passé, élu, choisi entre tous :

Povons vrayement, a la fin de nostre dit sage roy, cognoistre la perfeccion de ses tres *preesleus* vertus et sapience. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3e p., ch. 70, Michaud.)

O sainte vierge *preelicte*,
Combien ce digne fruit proffite
A toy et a tous les humains.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 7034, G. Paris.)

Vierge des vierges *preesleue*,
Se j'ose de bouche polue
Te dire le grief qui m'entame,
Ta grace ne me soit tollue.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 21 v°, éd. 1527.)

PREESTRE, voir Peestres.

PREEUSEMENT, voir Prousement.

PREEXCELLENCE, s. f., qualité de ce qui l'emporte sur :

Il est assubjecty de pareille obligation... sans aucune prerogative, *preexcellence* vraye et essentielle. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. 12, p. 295, éd. 1595.)

PREEXCELLENT, adj., d'une excellence suprême :

Cest l'hostel de *preex[c]ellent* relief.
(A. de la Vigne, *la Louenge des roi de France*, f° 36, éd. 1507.)

PREEXCELLER, verbe.

— Act., l'emporter sur :

Les moutons belars en grandeur de corps et force de puissance *preexcellent* les autres ouailles. (*Jard. de santé*, II, 3, impr. la Minerve.)

— Neutre, être supérieur :

Nature et fortune avoient assemblé en lui touz biens humains, si que il estoit nobles et riches et si *preexcelloit* en biauté et en force de corps. (Bers., *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 300d.)

PREF, voir Preu.

PREFACION, *-tion*, s. f., préface :

Aucunes choses fussent veu ausi com en *prefacion*. (*Pass. des XLVIII mart.*, Richel. 818, f° 296 r°.)

Prefation de quelqu'un qui n'a point mis icy son nom, lequel attribue la composition du present livre a Constantin Cesar. (A. Pierre, *Const. Ces.*, Préf., éd. 1543.)

Les vocables de plusieurs choses rustiques... lesquels doivent estre mis avec *prefation* d'honneur et reverence. (Gentian Hervet, *Trad. de la Cité de Dieu*, II, 46, éd. 1579.)

— Préface de la messe :

Et puet dire la *prefacion* et le agnus Dei. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 96d.)

PREFAIRE, v. a., commettre et, par extens., rendre, donner :

Batons noz piz, batons no face,
Tendons noz bras de grant vouloir.
Dieux qui nous a fait nous *preface*
Et nous doint des cieux le manoir.
(1349, *Cant. des flagellants*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, I, 240.)

Sans rendre a Dieu honneurs legitimes, ne faire ne *prefaire* aux hommes parolles de justice. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 32 r°.)

— *Prefet*, part. passé, préposé à :

Leur pere les fit *prefettes* (les Muses)
De toutes les arts parfaittes
Qu'icy bas nous cognoissons.
(Gilles Durant, *Od.*, II, xviii, éd. 1594.)

PREFAIT, *preffait*, s. m., forfait :

Laissez m'achever mon *preffait*,
Car c'est un terrible labeur.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 229.)

— Information par provision; signification ancienne qui n'a été rencontrée que dans un texte de la fin du xvii° siècle :

Les dits hauts justiciers ne peuvent proceder a l'impruf des delinquants, n'est par l'une des trois voyes ; a sçavoir *preffait*, meffait, information precedente, et provision sur icelles, ou partie formee. (1691, *Cout. de Douay et Orchies*, Nouv. Cout. gén., II, 972.)

PREFATEUR, voir Prifateur.

PREFERE, s. f., enquête, perquisition :

Je Guillaume devant nommé en ay appris et enquis a bonnes gens, qui de che devoient savoir ; et truis et ay trouvé par la *prefere* que j'en ay faite, que je n'ay droit en che que je maintenois. (*Charte passée entre le seigneur et le couvent de Breteuil*, ap. Duc., *Praeferencia*.)

PREFERENCE, *prefferance*, s. f., haute situation :

Excellent suis par puissance haultaine,
Haut renommé, plain de magnificence,
Magnifier on doit ma *preference*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37851, A. T.)

C'est pitié que homme fut fait
En si haulte et noble excellance,
Quant pechié ainsi le deffait
Et prive de sa *prefferance*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 5°.)

On trouvera que les gestes de Caesar en toute vertu militaire et *preference* au faict de la guerre les surmontent tous entierement. (Amyot, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

— Terme de cout., retrait :

Les proprietaires des terres ou hypotheques... auront pareil droit de retrait ou de *preference* de la vente de toutes rentes rachetables et non rachetables... (1624, *Cout. de Rousselare*, Nouv. Cout. gén., I, 914.)

PREFERER, v. n., porter le premier les armoiries et marcher devant :

Et si Agenetz l'eust portee (la cotte d'armes) en regard, que eussions nos deux porté armes de roynes, Pourtrecet, heraut du roy d'Angleterre, *eust preferé*, ce qu'il ne fist, car Agenetz *prefera*. (*Mar. d'Anne de Foix*, Richel. 90, f° 3.)

— Prévaloir, avoir la prééminence :

Ce me seroit grant vitupere
Qu'enfant qui soit né de ma mere
Eust devant moy la preference ;
Il m'appartient que je *prefere*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 4310, A. T.)

PREFICHIER, *-cher*, *-kier*, *-cier*, *-gier*, *-ger*, *-cquier*, *-quier*, v. a., fixer d'avance, déterminer, désigner :

Aucuns des vieillars y advisent,
Un y *prefichent* et eslisent
Sur le peuple tout d'un acort
Pour gouverner soit droit ou tort.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1955, Cocheris.)

La fin nous *est prefichiee* ou establie et ordenee de nature. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 388ᵈ.)

Dedans certain temps que vous leur *prefigerez*. (12 janv. 1373, *Lett. de Ch. V*, Hôt.-Dieu de Meaux, A 2.)

A certain jour qu'ils li *prefiqueront*. (30 juin 1376, *Ch. de Loys, comte de Flandre*, Arch. mun. Douai.)

Au jour que *prefichié estoit*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 65ᵈ.)

En leur *prefigant* ledit terme pour tous delaiz. (1422, Arch. JJ 172, pièce 172.)

Del tornoy comenchier *fut prefigies* le jour.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 13936, Scheler, *Gloss. philol.*)

Le juge leur *prefigera* ung certain temps qu'il verra a faire par tous delais de le prouver. (*Coustumier de Poictou*, xxxii, éd. 1499.)

Pour ce estoit enjoinct a tous ceux qui souloyent *prefiger* le jour des changes et payements en cité de Lyon, de s'y rendre et trouver, dans le dixiesme dudict mois de juillet. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 373, éd. 1573.)

La superieure ne *prefigera* point aucun terme aux sœurs, dans lequel leurs ouvrages soient achevez. (Fr. de Sal., *Constit. pour les relig. de la Visit.*, XIV, éd. 1821.)

S'obliger, au bout du terme qui *seroit prefigé*, a donner quelque contentement a sa Sainctetë. (18 juill. 1606, *Lett. miss. de Henry IV*, VI, 639, Berger de Xivrey.)

— *Prefichié*, part. passé, garni au bout :

Et estoient iceulz dardz de cinq piedz et demy, *prefichez* d'ung fer subtil. (*Flave Vegece*, I, 20, Université.)

— Fixé d'avance, déterminé :

Compromise sour chu fait, statueit u *prefikiet*. (1230, *Ch. de St-Lambert*, n° 788, Arch. Liège.)

Li houre et li termes *prefichies* et acordeis par les parties. (17 juill. 1357, Arch. Meurthe, H 2981.)

Au jour assis et *preficié*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 103ᵉ.)

Dedens le terme *prefiquié*. (Monstrelet, *Chron.*, II, 237, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Au jour *prefichié*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, vi, 1.)

Au jour *preficquié*. (Id., *ib.*, II, f° 49 v°.)

A la huictaine ensuyvant, apres ledit temps *prefigé* par le juge, escheu. (Oct. 1529, *Edit de Fr. Iᵉʳ*, Isambert, *Rec. des anc. lois*, II, 335.)

PREFIGER, voir Prefichier.

PREFIGURE, s. f., emblème :

Pour ce que cette manne prefiguroit le tres saint pain sacramentel, nous, en recitant l'histoire, c'est la *prefigure*, applicquerons les conditions de la manne au prefiguret, c'est audit tres sainct pain. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

PREFIGURER, *praef.*, v. a., figurer par emblème :

Pour ce que cette manne *prefiguroit* le tres saint pain sacramentel... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

Cecy jadis nous *praefiguroit* la divinatrice pythie. (Rab., III, 45, éd. 1552.)

— *Prefiguré*, part. passé, employé subst., ce qui est figuré par emblème :

Nous... applicquerons les conditions de la manne au *prefiguret*, c'est audit sainct pain. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 121 r°.)

PREFIKIER, voir Prefichier.

PREFINIR, v. a., définir, limiter :

Ce fut faict des ce jour, et *fut* de la en avant ordonné et *prefiny*, et comme pour loy en Israel. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sam., I, xxx, éd. 1534.)

Ayant aussi prefix un certain temps, dedans lequel tant les fils que les jeunes hommes se pourroient marier, quelqu'un luy demanda pourquoy il leur *avoit* ainchi *prefiny* le temps. (Amyot, *Œuv. mor.*, liii, éd. 1820.)

— Finir, terminer :

Virgile qui non encores ses ditteaulx *prefiniz avoit*. (Guill. Michel, *Comment. sur la IXᵉ eglog.*, f° 25 v°, éd. 1540.)

— *Prefini*, part. passé, défini, limité :

Joseph disoit par certaine assurance,
Que le Seigneur, d'un vouloir *prefiny*
Avoit de luy en ce poinct diffiny,
Pour delivrer Israël de souffrance.
(Cl. Mar., *Œuvres*, I, 299, éd. 1731, in-12.)

PREFIRE, verbe.

— Act., borner, limiter, fixer d'avance :

Dedenz certein temps qui par le juge li *sera prefix*. (1381, *Ord. du parl. de Dôle*, II, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Praefinio, *prefire*, borner et arrester ce qu'on veult estre faict, sans faire d'avantage, limiter. (Rob. Est., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

Il ne faut douter que les arbitres ne puissent *prefire* et destiner le jour de satisfaire et obeir a leurs jugemens. (Bugnyon, *Loix abrog.*, p. 383, éd. 1574.)

Mais quelque fatale destinee et revolution des affaires *avoyent prefix* et arresté le but dernier de la liberté des Grecs a ce temps la. (Amyot, *Vies*, Demosthene, éd. 1567.)

Sur quoy les sçavants devins de la Thoscane enquis, respondirent que ce tant estrange signe denonçoit la mutation du monde, et le passage en un austre aage, pour ce qu'ils tiennent qu'il y en doibt

avoir huict tous differents les uns des austres en mœurs et en façons de vivre, a chascun desquels, ce disent ils, Dieu *a prefix* certain terme de duree. (Id., *ib.*, Sylla.)

Et luy *fut prefix* temps pendant lequel il devoit avoir response du roy d'Angleterre. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 134 r°, éd. 1569.)

N'est ce pas toy qui *as prefix* le tour
De l'Ocean, qui nous baigne a l'entour.
(Joach. du Bellay, *Œuvr. franç.*, Hymne chrestien, f° 202 v°, éd. 1573.)

Et sçachant au vray que peut monter vostre revenu, il faut *prefire* un but de despence qui monte moins que vostre recepte. (Nic. Pasq., *Lett.*, VIII, 4, éd. 1723.)

— Réfl., être fixé :

Afin que tous differendz soient entenduz et terminez par voye amyable, en dedans temps raisonnable que *se* pourra *prefire*. (15 janvier 1534, *Pap. d'Et. de Granvelle*, II, 270, Doc. inéd.)

— *Prefix*, part. passé, arrêté, fixé, déterminé d'avance :

Les chevaliers d'Angleterre dirent bien que point n'y auroit de deffaute, du moins que les oncles du roi d'Angleterre ne fussent au jour assis et *prefix* en la cité d'Amiens. (Froiss., *Chron.*, III, iv, 18, Buchon.)

Le Pape aussi, d'ung grant vouloir *prefiz*,
Luy dist : Adieu, mon tres crestien filz.
(A. de la Vigne, *le Vergier d'honneur*, p. 322, Jacob.)

Ils croyoient si fermement en leur religion les jours d'un chacun estre de toute eternité *prefix* et contez. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. xxix, p. 468, éd. 1595.)

— Placé au-dessus :

Dieu qui est sur tous *prefix*,
M'a battu, dont je suis malade
Par tout le corps et le visaige.
(*Vie du maulvais riche*, Anc. Th. fr., III, 278.)

— Adj., fixe :

Regard *prefix* non forvoyant.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 147 v°, éd. 1526.)

— Précis, net :

Car je croy, en un mot *prefix*,
Qu'il parlera françoys a elle.
(*Farce de Mimin.*, Anc. Th. fr., II, 340.)

Comme M. du Mayne ne voulut repartir, faisant la sourde oreille a cette courageuse remonstrance et espece de rodomontade dudit parlement, se tenant tousjours aux mesmes termes de sa premiere response, ledit parlement, se sentant offensé et indigné de cela, prononça un arrest bien court, mais fort *prefix* et contraire a l'authorité de la lieutenance generale dudit sieur du Mayne. (Cheverny, *Mém.*, an 1594, Michaud.)

— Assuré :

Jacob mourant fut en foy tant *prefix*
Qui de Joseph il beneist tous les filz.
(E. du Boullay, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 60 v°, éd. 1549.)

PREFIXATION, s. f., fixation faite à l'avance :

Par succession et apres la *prefixation* dessusdicte. (Juill. 1493, *Ord.*, XX, 415.)

PREFIXEMENT, adv., avec précision :

Il n'avoit esté demandé *prefixement* que ledict amiral y allast. (Guill. du Bellay, *Mém.*, V, f° 147 v°, éd. 1572.)

PREFOCATION, *-cion*, s. f., suffocation :

En ces qui ont chaut apostume en la bouche ou en la gorge ou as .ii. amandles, quant la malaidie n'est pas ou chenal, adont convient il user de l'inscision doudit epiglot por fuir la perdicion qui vient de la *prefocation*. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 144d.)

Contre la dolour dou chief et la *prefocation* d'iceli, tu cuiras en tel meniere en la partie devant dou chief et en destre costé d'un cautere reont. (*Ib.*, f° 173a.)

L'en craint par le manger d'iceulx (champignons) la crainte des membres, la douleur du ventre, l'apoplexie, la difficulté d'uriner et la *prefocacion* et estouffement avec mort. (*La Nef de santé*, f° 27 r°, éd. 1507.)

Squinancie et *prefocacion*. (*Jard. de santé*, I, 299, impr. La Minerve.)

PREFORCEMENT, s. m., force, contrainte :

Comme il veist que il avoit ja tant acquis et procuré de aides et de forces que il povoit resister a tous *preforcemens*, il a envoié a Rome un message a son pere en li mandant que comme les dieux li eussent donné que lui tous seulz peust faire toutes choses ou pueple des Gabins quelle chose estoit ce que il vouloit que il feist. (Bersuire, *T.-Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 27b.)

PREFORCER (se), v. réfl., s'efforcer :

Et a toute heure *se preforcent* de ce faire. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 68 v°.)

Cf. Parforcier.

PREFOURNIR, v. a., parfournir :

Le .xvie. jour de feuvrier fut a Morterre faicte la monstre d'iceulx Suyces et leur volut on faire payement du service d'ung moys qui leur estoit deu, lesquelz firent de leur argent refuz, disans que paye de six sepmaines leur estoit en reste ; et tout ce faysoyent pencent que l'affaire de gens en quoy le roy pour l'heure se trouvoit *prefourniroit* leur entente. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 28 r°.)

PREFOURNISSEMENT, s. m., action de parfournir, de contribuer subsidiairement :

Le cardinal d'Amboise voulut mectre sur ce a l'essay aulcuns riches Lombars de la ville de Millan, lesquelz avoyent faict plusieurs foys offre de bouche pour le roy de faire avance de cinquante mille ducatz ou de plus si mestier estoit, toutesfoys au *prefournissement* de ce haulcerent les espaules. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 31 r°.)

PREFULGENT, adj., resplendissant, magnifique :

Dedens le temple de beaulté *prefulgente*.
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 86d.)

En chambre royalle et *prefulgente*.
(Id., *Sej. d'honn.*, f° 249 v°, éd. 1526.)

Elle (la Bretagne) resplendit aussi de champs en large espandus, et de tertres colloquèz de situation delectable, convenables a *prefulgente*, ornee et plaisante culture. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, II, éd. 1638.)

Au ciel divin est la regente (la vierge
Et sur les sainctz en tous lieux (Marie)
Vrayement et est *prefulgente*.
(*Rousier des dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 200.)

PREGARDER (se), v. réfl., se garder :

Lequel, avec espoventable puissance de cohortes assez pour resister a ung monde, ne s'est sceu *pregarder* toutes voies d'ung nombre de gens tres petit par fraulde de sa fortune. (G. Chastell., *Chron. du d. Phil.*, ch. v, Buchon.)

PREGENITURE, s. f., ainesse :

Esau fut privé de la *pregeniture*. (P. Ferget, *Mir. de la vie hum.*, f° 126 v°, éd. 1482.)

PREGRESSION, s. f., marche :

Mes atant souffise le ordre encommenchye, c'est assavoir la *pregression* de la guerre en fourme de callendrier ; car elle seroit trop prolixe et ennuyeuse aulx lisans. (J. Nicolay, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, 12 nov. 1478, Richel. 24052, f° 318 r°.)

PREGUSTATION, *-acion*, s. f., avant-goût :

En ceste doulceur ou saveur on ne se doit pas trop appuyer ou fyer, car elle va et vient, et est une *pregustacion* de la gloire de Paradis. (*Intern. Consol.*, II, vi, Bibl. elz.)

Plaine retribution de vice ou de vertu n'est en ceste vie, mais aulcune *pregustation* y appert. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 98 r°.)

PREGUSTE, s. m., dégustateur :

Les viandes desquelles ses *pregustes* avoient fait essay. (Rab., V, 22, éd. 1564.)

Preguste. A taster, or forestaller. One that takes the essay of meats. (Cotgr., 1611.)

PREHALLE, s. f., instrument à trous pour faire de la maquaie ; ancien mot wallon qui n'a été rencontré que dans un texte du commencement du xviiie siècle :

2 chaudrons de cuivre, 4 *prehalles*, 6 taielles, un viel armoire. (27 sept. 1709, *Act. du not. Lehaene*, Arch. Liège.)

PREHE, voir Pree.

PREHENCION, s. f., moyen, faculté :

Par ce que je puis comprendre de ses conclusions, la vertu des sens bien disposez avec le desir peuent estre les *prehencions* de acquerir savoir, sans lesquelz ne pourroyent estre acquis. (Chr. de Pizan, *Charl. V*, IIIe part., ch. lxv, Michaud.)

PREHONORÉ, part. passé, avantagé :

Les parans voulants beneficier aucuns de leurs enfants le peuvent faire par partage, testament, donation... Mais si tels enfants ainsi *prehonorez* ne se contenteroient, en tel cas les enfants *prehonorez*... (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., I, 1256.)

PREIAL, voir PRAEL.

PREIEMENT, voir PRIEMENT.

PREIER, voir PREER.

PREIERESSE, voir PRIERESSE.

PREIGNE, voir PREINS.

PREIGNEMENT, adv., d'une manière fortement empreinte :

Si ces mots touchent quelques chrestiens *preignement*. (S.-JUL., *Mesl. hist.*, p. 73, éd. 1588.)

Preignement, as Pregnamment. (COTGR., 1611.)

PREIGNEUR, *prai.*, s. f., état d'une femelle pleine :

Continue on de traire les brebis, jusqu'a ce que les froidures de l'automne et leur *praigneur* leur ostent le laict. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 13, éd. 1605.)

Preigneur. A being fullbagd, great with child, or with young. (COTGR., 1611.)

PREIM, voir PREINS.

1. **PREINDRE**, *prembre*, *priembre*, verbe.

— Act., presser, opprimer, accabler :

Prembre. (*Raschi Sabbath*, 82, Ars. Darmesteter, *Romania*, 1872.)

E tes mals te *priement* ore aval. (*Rois*, p. 178, Ler. de Lincy.)

Quant ele (l'aspic) crient estre enchantee,
Por l'enchanteor qu'ele crient,
L'une de ses oreilles *prient*
A la terre moult durement.
(GUILL. DE NORM., *Best. div.*, 2277, Hippeau.)

La grape qui si est vinose
Que ne *prente fu* ne folee
Ne tronchee ne violee.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 94b.)

.I. jour que les lombars metoient
L'olive u pressour et *preignoient*.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 89c.)

— Corroborer :

Par deux parties de voies vient bien le proeve par devers celi qui le niance fist : l'une quant il fist le negative, prains d'aucune afirmative ; si comme se uns hons me demande vingt livres, et je li ni que je ne li doi pas, car je li ai paies, ou il les mes a quites : en tel cas et en sanllavles fes je le negative *prains* d'une afirmative ; car se je proeve le paiement, donques ai je bien prové que je ne li devoie pas. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIX, 50, Beugnot.)

— Réfl., se serrer, se presser :

Priement et quassent *sei* en bas.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3753, Michel.)

— Act., épreindre, exprimer :

Les sas dont en use a *priembre* l'uile. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 239b.)

— *Prient*, part. passé, accablé :

Des batailles *prienz* e affliz,
Si doleros, si maubailliz
Qu'en eus n'a mais confortemenz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2673, Michel.) Impr., *prieuz*.

Les m'aidez si a destruire
Que lor orguilz e lur deslaiz
Vienge a itant, cum il est dreiz,
Mort e vencu, plassié e *prient*.
(ID., *ib.*, 4551.)

— Empreint :

N'ot dit fors itant soulement,
Quant eis venir soudeement
Messages de part l'apostoille
Portanz lettres *prientes* en boille.
(ANGIER, *Saint Greg.*, 665, P. Meyer.)

2. **PREINDRE**, voir PRENDRE.

PREINS, *preinz*, *prins*, *prains*, *proing*, *preigne*, *praigne*, adj. f., enceinte, en état de grossesse, pleine :

Fu ele de moi grosse et *preinz*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 180b.)

La femele, ce m'est avis,
Porte deus anz, quant elle est *preinz*.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2991, De l'oliphant, Hippeau.)

Feme *preinz* ke sur sei l'avra
De l'enfant ne l'estoit duter ;
Gran bien li fait a l'enfanter.
(*Lapid. fr.*, A 546, L. Pannier.)

La montaigne estoit *prains* ;
Si a jeté grant plains,
Et puis a enfanté.
(*Ysopet II*, I, 329, Robert.)

Pregnans, *prains*, grosse ou enfantans. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 205 v°.)

Nulle femelle depuis que elle a conceu et est *preins* ne appete pas couple charnel fors tant seulement femme. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 520d.)

En ces deux moys les lievres sont plus foibles qu'ilz ne sont en toute la saison, pource qu'ilz sont *prains*. (*Modus*, f° 30 r°, Blaze.)

S'elle (la jument) sent la fumee de la chandele estaincte quant elle est *prains*, elle avortist. (CORBICH., *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 330a.)

Une vaiche *proing* ou pris de quatre frans. (22 juill. 1429, *Bail du domaine du Bouley*, Arch. de l'Evêché d'Autun.)

A grand peine prend on renarde *prains*. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 103 r°, éd. 1585.)

Les fueilles de siler servent aux bestes *preignes* pour les faire delivrer. (DU PINET, *Pline*, XX, 5, éd. 1566.)

G. Vache qui est *preins*. It. Vacca pregna. H. Vaca prehada. (JUN., *Nomencl.*, p. 37, éd. 1577.)

L'on chassera les fourmis, si l'on brusle ceux qui sont *prins*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 375, éd. 1597.)

Excepté aux brebis *praignes*, portieres et allectantes. (OL. DE SERR., *Th. d'agric.*, IV, 13, éd. 1605.)

— Par abus, au masc. :

Uns escharboz dedens entra
E li villains s'en esvella.
Grant mal li fist, tant qu'a .I. mire
L'estut aler cunter e dire ;
Li mires dist qu'il esteit *preins*,
Lors li fu pis qu'il n'esteit eins.
(MARIE, *Ysopet*, II, 204, Roq.)

— Par extension, gros de pluie, de neige, de grêle ou d'orage :

Des parties hyperborees
Et de midy sont separees
Nues *prains* qu'en cestuy domaine
Notus o sa grant barbe amaine..
(*Act. des apost.*, I, f° 79b, éd. 1537.)

— Fig., qui est corroboré :

Le negative, *prains* d'aucune affirmative. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIX, 50, Beugnot.)

Norm., Bretagne (C.-du-N.), Wallon, *prainse*, grosse, enceinte.

PREINSTRUICT, adj., instruit d'avance :

Quant ses hommes *preinstruicts* veirent le signe que Romulus leur avoit predict, chascun d'iceulx ravit une vierge sabine. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 54 v°.)

PREINTE, *prainte*, *priente*, s. f., empreinte :

Ledit visiteur, de son seel scellé en cyre noire dont en la *priente* a la figure de Saint Marc. (1317, Arch. JJ 53, f° 148 v°.)

Ayant esté payé, tant pour l'impression que pour les *preintes* des effigies y recueillies, la somme de 640 florins. (*Note du ms. d'Outreman*, ms. Valenciennes 532, p. 104.)

— Droit de pressoir :

Ge, Guillaume, é donne... a l'abé et au couvant des Vaus de Sarnei la *preinte* de demi quartier de vigne ou ilec autour, qui est apelez ou leu de la Boisiere. (1281, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Ge, Guillaume, é donné a l'abé des Vaus de Sarnei la *preinte* de demi quartier de vigne. (1282, *ib.*)

Un pressoir ou quel il appartient trente arpenz de vigne qui y doivent venir a *prainte*. (1328, Arch. K 42, pièce 2.)

Ledit Raoul ait acheté dudit escuier quatre livres parisis de cens ou rente ou environ, qu'il avoit sur plusieurs heritages qui jadis furent vignes serves et devant *praintes* au pressoir de Mauquartier, lesquelles avoient piça esté franchies des dictes *praintes* parmi les cens ou rentes dessus diz. (1384, *Lett. de Richard, abbé de S. Germ.*, Arch. L 763, pièce 53.)

Recevoir pour chascun tonneil venu et yssu de le vendange desdites vignes pour *preinte* et dixmes sept septiers et demi de vin. (1412, *Cartul. d'Issy et de Vaugirard*, Arch. LL[1] 1049.)

Colin Pire, pour *praintes* et dismes d'un quarteron de vignes. (1432, Issy et Vaugirard, Arch. L 802.)

PREISANT, adj., présomptueux, arrogant :

La gent de Danemarche fu tuz tens orgueilluse
Tuz tens fu surquidee, e mult fu cuveituse,
Fiere fu e *preisant*, gaie e luxuriuse.
(WACE, *Rou*, 2e p., 17, Andresen.)

Cist en sunt mult *preisanz* e fiers.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4974, Michel.)

Li quens de Boloigne Engelrans,
Chevaliers nobles e *preisanz*.
(ID., *ib.*, II, 32572.)

PREJACENT, adj., placé devant :

Ouquel pays sont plusieurs fleuves, l'ung appellé Aburema avec son isle *prejacente*. (P. MART., *Rec. des Isles*, fº 87 rº, éd. 1532.)

— Existant auparavant :

Il a tout creet de neant et sans matere *prejacente*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, fº 17 rº.)

Nous ne mourons pas par le dernier souffle qui emporte l'ame, mais par les dispositions *prejacentes*, qui ont commencé de sapper nostre corps des que nous fusmes conceus au ventre de nos meres. (COTON, *Serm.*, p. 534, éd. 1617.)

PREJUDICE, *-isse*, s. m., action de préjuger :

Se competent ne sont, je dis sans *prejudisse*
Qu'on en vera venir en aucun temps maint visce.
(G. LE MUISIT, *li Estas des cures et capelains*, I, 372, Kerv.)

Et y eut une rencontre fort aspre, pource que les uns et les autres voulurent a cest essay faire un *prejudice* de l'issue de toute la bataille. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1567.)

PREJUDICIANT, adj., préjudiciable :

M. le mareschal de Brissac se sentit un peu estomacqué et jaloux de ceste charge donnee a M. d'Aumalle, que madame de Valantinois, sa belle mere, qui avoit grand faveur, luy avoit faict avoir, comme fort *prejudiciante* a la sienne. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XII, Bibl. elzev.)

PREJUDICIEL, *-cial*, adj., préjudiciable, qui porte préjudice :

Laquele occupacioun solum ley de tere ne nous doit estre *prejudiciel*. (1304, *De termino Paschae*, Year books of the reign of Edward the first, Years XXXII-XXXIII, p. 111, Rer. brit. script.)

Qui a le pais et acort... porroient estre contraires ou *prejudiciauls*. (1321, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, fº 37 vº.)

Le fait de la partie qui perdroit feroit a recevoir en tant et por tant comme il feust contraires et *prejudiciaulz* au sien. (1321, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 369.)

En tant comme il feust contraires ou *prejudicial* au sien. (*Ib.*, p. 374.)

Quele chose semble trope *prejudiciale* au roy. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les fais secres *prejudiciaus* a le dicte eglise. (1348, *Cart. de S. Quentin*, Richel. l. 11070, fº 127 rº.)

Li rois d'Engleterre demandoit les offres si grandes et si *prejudiciales* pour tout le royaume de France. (FROISS., *Chron.*, VI, 3, Luce.)

Toutes pactions, confederations, alliances et convenances, comment que elles puissent etre nommees, qui poront estre *prejudiciales* ou obviier par quelque voie a la ditte pais. (ID., *ib.*, VI, 44, Luce.)

Il ne confessa aucune chose *prejudicial* a li. (1428, Arch. JJ 65, fº 71 rº.)

— Terme de droit :

Le temps *prejudicial* ausdits religieux ne commence pas du jour qu'il leur est vendu ou donné en legs ou autrement, mais du jour dudit commandement. (*Stat. de Par.*, Vat. Ott. 2962, fº 56b.)

PREJUDICIER, v. n., porter préjudice :

A charge que tel consentement ne puisse me *prejudicier*. (CHOLIERES, *Guer. des Masles contre les Femelles*, fº 23 vº, éd. 1588.)

— *Prejudicié*, part. passé employé substant., celui à qui on a fait tort, on a porté préjudice :

D'ouvraige fait au prejudice d'autre, si le *prejudicié* s'en complaint. (BOUT., *Som. rur.*, fº 61 rº, éd. 1539.)

PREJUDICIEUX, adj., préjudiciable :

Si aucuns (procureurs) en estoient proposes contraires et *prejudicieux* aux leurs. (23 déc. 1371, *Sent. du prevost de Paris*, Arch. S 28, pièce 6.)

PREJUISE, s. m., préjudice :

Non seulement doit deffendre li procureres celui por qui il demande en accions que l'en li mueve por lui, mais encore en *prejuise* ou en entredit. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fº 35c.)

Se aucuns dist qu'il doit avoir franchise par le testament, li autres viaut dire que li testamens est faus, li juges ne doit doner sentance de la franchise por ce qu'il ne face *prejuise* au juge qui doit jugier deu testament. (*Ib.*, fº 76b.)

PRELACIE, s. f., prélature :

Prelacies, dignitez, benefices et offices d'eglise. (MONSTRELET, *Chron.*, ch. LIII, t. I, fº 66c, éd. 1518.)

PRELACION, *-tion*, *presl.*, s. f., prélature, dignité de prélat :

En oictovre morut Amauris li patriarches de Jherusalem, uns hom qui trop estoit simples et qui gueres de bien ne fist en sa *prelation*. (GUILL. DE TYR, liv. XXII, ch. III, P. Paris.)

Aucun eurent *prelacion*,
Et porterent croches et mitres.
(GERART DE MONTREUIL, *Vie de Saint Eloi*, ch. VI.)

A la *prelacion*
D'evesque le vodrent eslire.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fº 10 vº.)

Fist abatre et deposer l'arcevesque... et disoit que hons bastarz ne devoit pas estre en tel *prelation*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., fº 220a.)

Li mont de contemplacion
Et li mons de *prelacion*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, fº 188b.)

Por ce sont les discentions
Ou monde des *preslations*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2260, Buchon.)

En son temps il (le pape Boniface) donna des grans *prelations*.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des Papes*, I, 304, Kervyn.)

On assist l'evesque de Lengres tout au plus hault bout pour cause de *prelation*. (FROISS., *Chron.*, XII, 232, Kerv.)

— Dignité, supériorité en général :

S. Francois la contraint qu'ele repreist l'office de governer les povres dames, de quoi ele out plus grant poor au cuer que joie, car de tant come il semble que *prelacion* en soi soit plus grant chose, de tant le prisoit ele mains. (*Vie Se Clere*, Richel. 2096, fº 4b.)

Vous demandes a estre plus avant que li autre au chiel, et ce ne poet estre, car la ne sera nulle *prelation*. (*Bible hist.*, Maz. 532, fº 217b.)

J'ay *prelation*, presidence et seigneurie sur plusieurs autres. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, fº 39 rº, éd. 1488.)

Se tu quiers et desire *prelacion*, et propose en ton cueur y vivre et converser justement et sainctement, je loe et approuve le bon propos. (*Intern. Consol.*, III, XXVI, Bibl. elz.)

Et ne doit on bailler sans contredire
Brebiettes a garder a des loups,
C'est assavoir a coulx qui sont si foulx
Que le prouffit de *prelation* prennent
Sans le labeur.
(GRINGORE, *Folles Entreprises*, I, 186, Bibl. elz.)

Ainsi serez en gloire, honneur, exaltation, richesses, dignitez, *prelations* en ce monde. (RAB., *Quart livre*, ch. LIII, éd. 1552.)

La montagne signifie la dignité et hautesse de *prelation*. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. Christ*, p. 149, éd. 1599.)

— Diocèse :

Adonc les prelatz en leurs *prelacions* et seigneuries commencerent a preschier ce voyage par maniere de croyserie. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, fº 270 vº.)

— Droit de préemption :

Le droit de retenue ou *prelation* de chose feodale, ou censive, est cessible par le seigneur feodal ou direct, et non par le lignager, sinon a autre lignager de mesme estoc. (1520, *Cout. de Bourbonnois*, Cout. gén., II, 402, éd. 1604.)

PRELAT, *prelait*, s. m., supérieur, chef en général :

Et en ceste chose est anzois li *prelaiz* obediens a lui, k'il ne soit a son *prelait*. (S. BERN., *Serm.*, p. 568, Ler. de Lincy.)

Li *prelaz* d'Eurewic, cil de Lundre.
(*Thom. de Cant.*, p. 26, v. 26, Bekker.)

Fire fut la batalhe, l'estour et li debas;
Ly Romains ont perdus assois de leur *prelas*.
Des plus grans senateurs qui gisent mort tot plas,
Et autres grant fuison...
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1018, Chron. belg., I, 601.)

Li sarasins *prelas*.
(ID., *ib.*, 15359, Scheler, *Gloss. philol.*)

Que ce c'est ou ton *prelat* ou esgal, pareil ou moindre de toy qui te demande ou dye quelque chose, prens tout en bien tant seullement. (*Intern. Consolac.*, II, 49, Bibl. elz.)

C'est tres grant bien d'estre en obeissance soubz ung *prelat* a qui on obeisse, et que on ne soit pas en sa puissance, car c'est plus seure chose de ainsi estre, que d'estre en prelature. (*Ib.*, III, 9.)

PRELATE, s. f., chevron pour la couverture d'un toit :

Avoir livré la latte et *prelate*. (12 nov. 1443, *Compt.*, Arch. de la Ch. des compt. de Nevers.)

Cf. PRELATER 2.

1. **PRELATER**, verbe.

— Act., avancer :

Mais afin que *soit prelatee*
La surrection et hastee,
Il convient que tu resuscites.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5833, Cocheris.)

— Réfl., se transformer en prélat :

J'en vois qui se transforment et se transsubstantient en autant de nouvelles figures et de nouveaux estres qu'ils entreprennent de charges : et qui *se prelatent* jusques au foye et aux intestins : et entrainent leur office jusques en leur garderobe. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. x, p. 156, éd. 1595.)

2. **PRELATER**, v., garnir de chevrons :

Reslatté et *prelaté* ou il a esté besoing sur le toit de la grange de monseigneur le comte a S. Julien, avoir livré la latte et prelate. (12 nov. 1443, *Compt.*, Arch. de la Ch. des Compt. de Nevers.)

PRELATIF, adj., de prélat :

Eslire volt vie contemplative ;
Si resignat la *prelatire*.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 163, Chron. belg.)

Resigna l'estat *prelatif*.
(*Ib.*, 905.)

PRELATURE, s. f., supériorité en général, prééminence :

C'est tres grant bien d'estre en obeissance soubz ung prelat a qui on obeisse, et que on ne soit pas en sa puissance, car c'est plus seure chose de ainsi estre que d'estre en *prelature*. (*Intern. Consol.*, III, VIIII, Bibl. elz.)

Par excellence et *prelature*
Je doy avoir la preminence.
(*Mist. du Viel Testam.*, VIII, 4332, A. T.)

Pour bien regner et vivre justement,
Princesse doit recongnoistre comment
Elle n'a riens qu'autre n'ayt en nature,
Et que Dieu seul luy donne *prelature*
Sur ses subjectz, et plain gouvernement.
(J. MAROT, *Doctr. des Princes*, XII, Rond., p. 10, éd. 1532.)

D'ou vient ceste grant forfaicture
Que les dames n'ont *prelature*
Veu leur force et auctorité ?
(ID., *La vray disant Advocate des Dam.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 253.)

PRELEGAT, s. m., prélegs :

Nul ne peut estre heritier et legataire ensemble d'une mesme personne, si le laiz n'est fait par forme de *prelegat* et hors part. (*Cout. de Montdidier et Noye*, CCV, Nouv. Cout. gén., II, 638.)

Celuy qui est legataire et heritier ensemble, ou celuy qui par ladite coutume emporte plus de la succession que ses coheritiers, n'est chargé des dettes plus que sesdits coheritiers pour le regard de ce qu'il prend plus en ladite succession : si ce n'est pour les charges foncieres anciennement assignees sur l'heritage qui luy est advenu par ladite succession ou *prelegat*. (*Cout. de Reims, redig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole*, art. CCCIII.)

PRELEGUER, v. a., léguer par avance :

On ne peut par testament avantager l'un de ses heritiers ou les enfans d'iceux, en leur *prelegant*, ou autrement. (*Cout. de Sens*, LXXXVI, Nouv. Cout. gén., III, 490.)

PRELIATEUR, s. m., combattant :

O prepotent *preliateur !*
O puissante magnificence !
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 330, G. Paris.)

PRELIATION, s. f., combat :

Conclut experimenter par legieres escarmuces et legieres *preliations* et courses leur industrie et forme de combattre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 14.)

PRELIER, v. n., combattre :

Sour tous autres soustienent le toit li mendiant...
Encontre les dyables et peckies *preliant*.
(GILLON LE MUISIT, *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 256, Kerv.)

Scipion convainquit plus Hanibal par dissimuler et attendre, que en *preliant*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 6, éd. 1530.)

Par force de corps et d'ame, par vigueur exterieure et par vertu interieure il *prelioit* et prosternoit ses ennemis visibles et invisibles. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Et se nous estions a nudz corps, si devons nous *prelier* et combattre. (COQUILLART, *Guerre des Juifs*, II, 324, Bibl. elz.)

PRELOCUCION, s. f., préambule, préface :

Ycelle preface precede le sacrefice principal, aussi comme *prelocucion* ou preparacion au mistere de toute l'oroison. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 136 r°.)

PRELONGE, s., chaire à prêcher :

Le vestit de l'eglise ferat prier sur le *prelonge* pour l'ame de son peire. (*Conv. et Test.*, 779, Arch. Liège.)

PREMARCHER, v. n., marcher devant, se faire avant autre chose ; empl. subst. :

Ces trois choses se font a la fois, ne souffrans le *premarcher* l'une de l'autre. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, VII, 5, éd. 1605.)

PREMATIC, adj., primatial :

Que la cité de Rome estoit desja predestinee a estre chief et maistresse conservative et siege *prematic* de la foy catholique. (*Orose*, II, f° 37d, éd. 1491.)

PREMBRE, voir PREINDRE.

PREMATURE, adv., d'avance :

Et si ne peuvent les heritiers de telle douairiere pour frauder le droit du dit proprietaire despouiller *premature* les dits heritages chargez de douaires. (1509, *Cout. de Vitry-en-Partois*, Cout. gén., I, 458, éd. 1604.)

PREME, voir PROISME.

PREMEDITAMMENT, *-ament*, adv., avec préméditation :

Les conseillers du roy de Navarre, prevoyants le proffit qu'il y avoit a gagner temps pour faire condescendre ledit sr vicomte a leur volonté, se contentoient de parler par ecrit, bien *premeditament* et avec circonspection. (*Somm. descript. du pais et comté de Bigorre*, I, VIII, Balencie.)

PREMEDITANCE, *-ence*, s. f., préméditation :

Dieu est bien tard, faisant *premeditence*
Quand il nous veult, pour punir de son [dart,
Et puis apres il frappe de sa lance,
Aulcunement sans y avoir regart.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 199.)

Malheureuse fut ma *premeditence*
D'avoir compris en mal tous les decretz.
(*Ib.*, p. 203.)

PREMEMORER, v. a., raconter auparavant :

Ainsi que nous *avons prememoré*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 34, éd. 1530.)

— *Prememoré*, part. passé, précité :

Au lieu *prememoré*. (DELORME, *Archit.*, V, 27, éd. 1568.)

PREMENTIONNÉ, adj., mentionné auparavant :

Et se descouvre le contraire par l'histoire d'Esdras, et par les Levites et Joachim *prementionnez* cy dessus. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 360, éd. 1588.)

1. **PREMER**, v. a., presser, accabler :

Cestui Viscart *prema* o bataille Valligratania. C'est Calabre. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 12, Champ.-Fig.)

2. **PREMER**, voir PREMIERS.

PREMERAIN, *-rein*, *-rean*, *-rien*, *ran*, *-mierain*, *permer.*, *pri.*, *promerain*, adj., premier :

Je acertes *premerein* engendré poserai lui, halt as reis de la terre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVIII, 28, Michel.)

Que je serai li *primeriens*
A destruire les Troiens.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 14a.)

E sumes filz del home *premerain*.
(*Adam*, p. 44, Luzarche.)

Premerains l'aparla et Henris et Hugon.
(*Mainet*, p. 25, G. Paris.)

Lo *premerain* jor de janvier.
(*Brut*, ms. Munich, 3542, Vollm.)

Li *premerains* acas fu fais le an del in-carnation .MCIIII^xx.et.III.(1183-1197, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

Si dirons au dit *premerain*
Dou glorious, dou soverain.
(GAUT. DE MES, *Im. du monde*, Richel. 2173, f° 2b.)

Apres le *premerain* masle. (1248, Luné-ville, 4, 4, Arch. Meurthe.)

Les dous *premeriens* ans. (Juill. 1255, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Des *promerains* pourfis. (27 mars 1259, *Test. de Mah. de Beth.*, Ch. des comt. de Lille, Arch. Nord.)

Se li leus voit l'oume *premerains*, li hom pert le vois. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 21b.) Hippeau, *primerains*.

Cum ceo oid li *premereans* furmez Adam... si s'escriat... (Ms. Brit. Mus., Egerton 613, f° 17 v°.)

Ce fu fait l'an del incarnation .CC. et .LXXI., le *premeraine* semaine de decembre. (Déc. 1271, *C'est Teri de Falempin*, Chirog., Arch. Tournai.)

Helas ! quand je regart mon estat *premerien*,
Comment Dieus me fist home quant je n'estoie [rien.
(J. DE MEUNG, *Test.*, 240, Méon, et Vat. Chr. 367, f° 5 v°.)

Dus Naimez de Baviere a *premerain* parlé.
(*Doon de Maience*, 10930, A. P.)

Des le tens au *premerain* hon. (*Index chronol.*, ms. Berne 307, p. 157a.)

Le *premerain* passaige. (DEGUILEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 4°.)

A se moullier conta tout le fait *permerain*.
(*Baud. de Seb.*, I, 32, Bocca.)

L'eaige *premierain*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 75a.)

... Adont Misericorde
Voullant fournir sa *primeraine* exorde,
Print dudit fruit pour faire medecines,
Le distillant avec drogues divines.
(J. MAROT, *Poëme inéd.*, p. 122, Guiffrey.)

Par ung seul mot la femme laisse
Sa *premieraine* voulenté.
(*Rousier des dames*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 194.)

Accablé de soucy, de travail et de peine,
Quy luy faict regretter sa vie *primereine*.
(*Le Danger de se marier*, Poés. franç. des xv° et xvi° s., III, 75.)

Neige *primeraine*.
(YVER, *Print.*, p. 25, éd. 1588.)

Les chevres qui ont faict des petits en saison *primeraine*, ne sont tant abondantes en laict que celles qui ont tard chevreté. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, IV, 14, éd. 1605.)

— *Tout premerain*, le premier :

Blancandins ad *tut premereins* parled.
(*Rol.*, 122, Müller.)

Tut premerains l'en respunt Falsaruns.
(*Ib.*, 879.)

Tut premerains chevalchet devant l'ost.
(*Ib.*, 1189.)

Tot primeran parla li amustant.
(*Aspremont*, ms. Venise, Romvart, p. 5.)

Tout premerains li vait aider.
(*Gilles de Chin*, 707, Reiff.)

— Printanier :

De peur qu'estans les bles trop *primerains*, leur grande gaillardise, provenant du benefice de telle excellente culture, les fist verser par terre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

Primeraine et avancee culture. (ID., *ib.*, II, 2.)

— Souverain, supérieur, en parlant de personnes :

Primerain docteur. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 172c, éd. 1486.)

Fut sur le champ ordonné
Qu'il y seroit lors remede donné
De par le roy, comme son souverain,
Son correcteur et juge *primerain*.
(*Epist. de Henry VII*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., III, 49.)

— Souverain, en parlant de choses :

Tu ies estoile *promerainne*,
La meilleurs, la plus chier tenue.
(RUTEB., *Les .IX. Joies Nostre Dame*, II, 13, Jubinal.)

La vertu *premerainne*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 82d.)

— Extraordinaire :

Ainsi chascun richement se comporte,
Et en tel ordre et pompe *primeraine*
Sont venus veoir la royalle cohorte
Amour, triumphe et beauté souveraine.
(CL. MAR., *Ballade*, Triumphe d'Ardres et Guignes, p. 269, éd. 1596.)

Nom propre, *Primorin*.

PREMERAINEMENT, *-einement*, *primerainement*, adv., premièrement :

Raemplid *premerainement* de pæin sei aloerent, e li fameillus sauled sunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Anne, 7, Michel.)

Sauf çou que del quel il defaura *primerainement*. (Janv. 1254, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Rien ne sevent, ne riens ne valent
Quant *premerainnement* se falent.
(G. DE CAMBR., *Barlaam*, p. 170, v. 37, Meyer.)

Il comença a preeschier, et ot *premereinement* suite. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 285a.)

Il a mis devant en quelles œuvres est magnificence *primerainement*. (ORESME, *Eth.*, f° 74c, éd. 1488.)

PREMERAINETÉ, *pri.*, s. f., premier rang, première place, domination :

Nous, noz hoirs ou successeurs, ou chascune autre personne, de quelque dignité ou *primeraineté* ele soit, ne porron lever ou prandre des personnes dessus dites... mortemain, forsmariage ou autre redevance par l'occasion des premisses. (1311, Arch. JJ 47, f° 80 v°.)

Le dymanche tient *premeraineté* entre les jours. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 381 v°.)

Je vueil oster ceste *primeraineté* au moindre et la vueil bailler a celuy qui a plus d'aage. (*Vie des Pères*, f° 140 r°, éd. goth. s. d., Bibl. du Havre.)

PREMERAINS, *prim.*, adv., premièrement, d'abord :

Mais onques jor peines ne li failli
Des icele hore que *primerains* nasqui.
(*Gar. le Loh.*, 1re chans., XV, p. 45, P. Paris.)

En amours doit li homs *premerains*
Metre son temps et la jonece user,
Et quant est vieus a Dieu merci crier.
(BRETEL, *Chans.*, à J.Sim., Vat. Chr. 1490, f° 147a.)

Al Dieu service veull *primerain* aler.
(ADENET, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f° 2r°.)

Et ti hoir et ta fame
Praingnent le remenant ;
Car pas ne doivent estre
Li *premerains* prenant.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 149b.)

Li plus preuz *premerains* s'avancent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, 5547, Buchon.)

— *A premerains*, *aus premerains*, locut. adv., premièrement :

Bien sont .V. tans k'*a premerains* n'en vi.
(*Enf. Ogier*, 1098, Scheler.) Richel. 1632 : *aus premerains*.

Quant ensi l'aras escauffee
A *premerains* te doutera.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'Am.*, ms. Dresde, 1111, Kœrt.)

PREMEREAN, voir PREMERAIN.

PREMEREVAIRE, s. f., printemps :

La *premerevaire* fait li flor dont s'engendre toute chose. (AIMÉ, *l'Yst. de li Norm.*, Invoc., Champ.-Fig.)

Cf. PRIMEVERE.

PREMERIEN, voir PREMERAIN.

PREMEROGES, *-oches*, s. f. pl., prémices :

De ce que Jacob lor serorges
Avoit totes les *premeroges*
Et de moutons et de berbiz.
(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f° 58 r°.)

Deux feri tout l'ainzné en la terre de cens et les *premeroches* de tout leur labour. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 128 r°.) Lat., primicias.

PREMETIE, s. f., prémices, commencements, débuts :

On presente une fillette de vin de .L. pots a Pierre de Mons, licencié es loix, conseillier pensionnaire de la ville, a cause des *premeties* de son fils. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PREMESSE, voir PROISMECE.

PREMETRE, *-mettre*, v. a., mettre en tête, exposer en premier lieu :

Elle voulant encercher les causes de l'exoine d'Entendement humain, et de l'enfermeté du corps malade, *premist* telles interrogations. (AL. CHARTIER, *Esperance*, p. 284, éd. 1617.)

Seules parolles ne suffirent a Hanibal pour animer ses hommes, car il *premist* exemple de faict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 7.)

Il les exposa en ung traicté appert qu'il *premist* au commencement de sa dicte translation. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 172ᵃ, éd. 1530.)

Pour exemple ce n'eust assez esté, si Tite Live eust recité la victoire des Romains, contre Perseus roy de Macedoine, s'il n'*eust premis* les occazions et preparatifz de la guerre. (GUILL. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

Je seray contrainct de *premettre* que les Hebreux, Chaldees et Grecs au lieu de chiffres et nombre d'arithmetique avoyent coustume... (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 135 r°, éd. 1584.)

Nous *avons premis* les condits ou confitures a tout autre remede cy apres specifié. (BRIÇON BAUDERON, *Paraphrase sur la pharmacopoee*, p. 1, éd. 1612.)

Ecce, diction emphatique, mot d'admirant, et qui a de coustume d'*estre premis* a l'expression des choses graves et d'importance. (J. P. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 131, éd. 1619.)

— *Premis*, part. passé, précité :

> Vostre raison dire convient
> Sur ceste requeste *premise*.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2796, G. Paris.)

Quant l'on mesle les raisons *premises* et les conclusions. (FABRI, *Rhet.*, f° 12 r°, éd. 1521.)

Eu egard aux raisons *premises*. (10 sept. 1599, *Lett. d'Isabelle, infante d'Espagne*, Arch. mun. Bailleul.)

— Renvoyé avant le temps, mort avant l'heure :

> Quel dommaige
> Que voicy et plus grant oultraige
> De saint Loup avoir esté pris !
> Tant de gens de si hault lignage
> Y ont esté mors et *premis* !
> (*Mist. du Sieg. d'Orl.*, 12576, Guessard.)

PREMIACION, *-tion*, s. f., récompense :

Pour ce mettent il (les princes) loys et punicions et *premiations* ou loiers. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 359ᶜ.)

Dieu par sa grace donne sans desserte aux hommes ses *premiations* et loyers. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 136ᶜ, éd. 1488.)

> O dignes *premiacions*
> Que pere a filz donne en viellesse !
> (*Mist. du Viel Test.*, XIX, 12584, A. T.)

Icelle a tousjours triumphé, et surmontant la *premiation* des batailles de ceulx qui ne sont point souillez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sapience, IV, éd. 1534.)

Pour ce que la terre de Cremonne ne suffisoit pour la *premiation* des dessus dictz chevaliers, Auguste leur donna la cité de Mantue. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la 1ʳᵉ egl. de Virgile*, f° 2 v°, éd. 1540.)

Le loyer et *premiation* de ses labeurs. (*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. III, éd. 1541.)

Afin que tu soyes au present et futur siecles de *premiation* couronné. (DU TILLET, *Rec. des Roys de Fr.*, p. 273, éd. 1618.)

PREMICERE, voir PREMISSERE.

PREMICION, voir PREMISSION.

PREMIE, s. f., récompense :

En ce lieu la fust un peu de temps..., et y rendit son ame bienheuree pour estre de Dieu en gloire eternelle et perdurable *premie*. (*Vie de S. Mellon*, p. 188, Sauvage.)

PREMIER, *premihier*, *preemier*, v. a., récompenser :

Et tellement que par vostre puissance et le sceptre de vostre Majesté royale, vous *premiez* et guerdonniez les bons, punissiez les mauvais, et corrigiez les malfaicteurs. (JUV. DES URS., *Hist. de Charl. VI*, an 1410, Michaud.)

> Pour te faire myeulx *premier*,
> Tes coustumes te fault laisser.
> (DADOUV., *Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 54.)

Les princes sont ordonnez pour pugnir les maulvaiz et *premihier* et soustenir les bons. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 31 r°, éd. 1530.)

> Car les gens droictz on voulut *preemier*
> D'auctorité, d'honneur, loz, reverence.
> (ID., *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

> O le beau fait, que l'on doit *premier* !
> (CH. FONTAIN., *Ep. à Sagon et la Huet.*, 1536.)

> Encor qu'il combatist bien,
> Jamais les Muses peureuses
> Ne voudront le *premier*
> De laurier, fust il premier
> Aux guerres victorieuses.
> (RONS., *Odes*, A son lut, Bibl. elzev., t. II, p. 395.)

Quiconque se sera porté plus vaillamment en ceste guerre et plus puissamment, *sera premié* plus abondamment. (LA BODERIE, *Harmon.*, p. 810, éd. 1578.)

Quel est celuy qui, vivant en toute affluence de biens et delices, s'est veu decoré et *premié* des couronnes de pieté ? (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 69, éd. 1606.)

PREMIERAIN, voir PREMERAIN.

PREMIERE, s. f., jeu de la prime :

> D'un flus, d'un dé, d'une *premiere*,
> D'une belle fleur printaniere.
> (RONS., Œuvr., Gayetez, II, p. 256, éd. 1584.)

[Cette somme] n'est pour un roy que quatre parties perdues a la paume ou un malheur de deux heures au jeu de *premiere*. (LA NOUE, *Disc.*, p. 281, éd. 1587.)

PREMIERETÉ, s. f., prééminence :

Telz meneurs et telles *premieretez* nous convenoit il avoir. (*De Vita Christi*, Richel. 181, f° 32ᵇ.)

PREMIERS, *-mier*, *-mer*, *pri.*, *promirs*, adv., premièrement, d'abord :

> La prestresse parla *premiers*.
> (REN., *Lai d'Ignaures*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 560, v. 16.)

> Quant on me le conta *premiers*.
> (GUIOT, *Bible*, 1999, Wolfart.)

> Par cest art fu *premiers* enquise
> Toute autre science et aprise.
> (GAUT. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 90ᵈ.)

Cil qui pour li seul marcheande *premier* de sa voiture au charetier est quites de son tonlieu. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., XXII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Premiers je donne, pour Dieu et pour le salut de mi... (1310-1320. *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 529, Hautcœur.)

Je voel ke toutes mes dettes, telles que jou les deverai au jour de men trespas, soient, tout avant et *premiers*, payes, apries me soupouture. (1316, *Testam.*, Arch. Tournai.)

Promirs est a savoir ke nos devons... (3 fév. 1334, *Accord*, Bormans, *Gloss. des Drap. de Lièg.*, Doc. inéd., V.)

Primiers, au comencement de nostre fait et besoigne, nous prierons Dieu. (*La Maniere de langage*, p. 382, P. Meyer.)

> *Premier*, je donne ma povre ame
> A la benoiste Trinité.
> (VILLON, *Gr. Test.*, LXXV, Jouaust.)

> Mais il faut que *premier* tout le saoul je m'en
> [donne.
> (TROTEREL, *les Corrivaux*, I, 2, Bibl. elz.)

Les Espagnols *premier* les assaillirent. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 321, Roybet.)

> Je suis leur serviteur, tant respect je leur doy,
> Mais *premier* je le suis du public et du roy.
> (VAUQUELIN, *Sat.*, à de Verigny, éd. 1612.)

— Pour la première fois :

Granz mercis, dit la chievre, bel enfant. Benoite soit l'eure que je vous aletai *premiers*. (MÉNEST. DE REIMS, § 418, Wailly.)

> Bien a .c. ans *primier* portai mes armes,
> Ne puis mais paine endurer de bataille.
> (*E. de St Gilles*, Richel. 25516, f° 76ᵇ.)

— *A premiers*, *de premiers*, en premier, d'abord, dès l'origine :

Celes ales de vertuz qui *a primiers* rendoient suen en poc de gent por la pitiet del tot possant Deu resonent or par la predicacion k'est espandue en la conversion de molt peules. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Lo tot possant ki *a primiers* fut anonciez el munde par poc de gent anoncerent apres molt de gent. (*Ib.*, p. 64.)

Et cil de la vile les doterent mains que il ne firent *a premiers*. (VILLEH., § 241, Wailly.)

> Remenbra li de Theophile,
> Que *a premer* mena bone vie,
> Fialment servoit a l'eglise.
> (G. DE COINCI, *Theoph.*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 469, v. 10.)

> Ensi les sept ars deviserent
> Cil qui *de premiers* les troverent.
> (GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*. Richel. 2021, f° 87ᵃ.)

> *De premiers* fu a letre mis
> Par le consel a ses amis.
> (*Blancand.*, 33, Michelant.)

— Dans le même sens, *au premier*, loc. adv. formée avec l'adj. premier :

> Si vous plaise, ma dame chiere,
> Que cellui qui noblece a chiere,
> Dont *au premier* je vous parlay,
> Soit eslou prince sanz delay
> Du monde...
> (CHR. DE PIZAN, *Liv. du chem. de long estude*, 3711, Püschel.)

Les vers de l'elegie *au premier* furent faicts
Pour y chanter des morts les gestes et les faicts.
(Ross., *Œuv.*, IV, 210, Bibl. elz.)

— *Premier*, prép., dès:

Soient de ce quittes *premier* le jugement. (Britt., *Loix d'Angl.*, f° 43 v°, ap. Ste-Pal.)

Premier, adv., a encore été employé par Regnier et Molière. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « *Premier* se dit quelquefois adverbialement. En ce sens, il est vieux et suranné ».

Norm., *premier*, d'abord.

PREMIHIER, voir Premier.

PREMINANT, voir Premenant.

PREMIR, v. a., récompenser:

Ton roy qui les vertus suporte
Et de ses freres l'ame acorte...
Premiront chacun a son ranc.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 397.)

Celles deux qui soucomberont
De bonne heure regarderont
A ne porter nulle rancune
Au juge qui *premira* l'une.
(Id., *Devis des Dieux*, I, éd. 1573.)

PREMISE, voir Premisse.

PREMISSAIRE, adj., préalable:

Stipulatio, onis, stipulation, c'est interrogation adjoincte a responcion, *premissaire*. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

PREMISSE, *-ise*, s. m. et f., proposition:

Si fut le chevalier demandé et examiné... il leur respondit bellement et sagement selon la *premisse* que vous avez ouie ci dessus. (Froiss., *Chron.*, II, II, 104, Buchon.)

— Avertissement :

Ensi li manda Dieus et li fist chos *premisses*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 358, Kerv.)

— Exorde, préambule :

Luy va faire un grant *premise*, que son filz estoit en aage de marier, et qu'il le deust pieça estre; et cent mille raisons luy amaine, par lesquelles il dist et veult conclure que le monde est perdu, se son filz n'est hastivement marié. (Louis XI, *Cent. Nouv.*, XLIV, Bibl. elz.)

PREMISSERE, *-cere*, s. m., chantre :

Le pape approchant a l'autel, le *premicere* et l'escolatre viennent et le baizent devant touz. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 103 v°.)

Le chantre, aultrement appellé *premissere*, use en l'eglise de Dieu de singuliere honneur et dignité. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 168 v°, éd. 1482.)

PREMISSERIE, s. f., salle des chantres :

Chambres prenant jour sur la *premisserie*. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, Arch. mun. Soiss.)

PREMISSIER, *premm.*, *prim.*, s. m., premier chantre :

Le *primissier*. Le *premissier*. *Premmissier*. (1616, *Visit. de M. du Laurens*, Arch. mun. Soiss.)

PREMISSION, *-cion*, s. f., action d'envoyer en avant :

Plus n'en fault faire mencion,
Que de partir il en est temps
Par ordre et par *premicion*,
Comme chascun sait et l'entant.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 18590, Guessard.)

Certain est que n'est amission, mais *premission*, c'est a dire, ce n'est estre perdu, mais premis, et envoyé devant. (N. de Bris, *Institut.*, f° 121 v°.)

PREMOISTRE, voir Promoistre.

PREMONENT, adj., préméditant :

Ung homme peut commettre cas criminel en plusieurs manieres, comme celluy qui tue ung autre est dit meurtrier, se il est *premonent*, et celluy doit estre pendu, se ce n'estoit que ce feust en son corps deffendant, c'est assavoir qu'il ne feust pas *premonent*. (La Thaumass., *Cout. de Berry*, p. 342, éd. 1679.)

PREMONICION, s. f., avertissement, avance :

Apres les *premonicions* et offres ainsi tant de fois faites et reiterees par luy aux Anglois. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, ch. 172, Bibl. elz.)

Les susdictes *premonitions* de son bon maistre. (Jacques Gaultier, *de l'Estat du Christianisme*, p. 666, éd. 1633.)

PREMONSTRANCE, s. f., démonstration :

Pour tant d'infiniz biens dont il vous a esté auteur et donateur, avec certaine promesse et infallible *premonstrance* de plus grands et plus durables. (*Alector*, f° 117 r°, éd. 1560.)

PREMONSTRATEUR, s. m., celui qui montre, qui enseigne auparavant :

Mais mon voisin Chremes mon ayde, mon admonesteur, mon *premonstrateur*, va beaucoup et scet et congnoist devant moy. (*Therence en franç.*, f° 216 r°, Verard.)

Plusieurs sont devenus savans par la seule lecture, comme on dit avoir esté Heraclite Ephesien, sans docteur ne *premonstrateur*. (Joub., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, à M. de Bellièvre, éd. 1598.)

PREMONSTRER, *prae.*, v. a., montrer à l'avance :

Et mesme le vray filz de Dieu,
Qui veult *premonstrer* par figure
Qu'il doit prendre humaine nature.
(*Mist. du viel test.*, 8979, A. T.)

En matiere de devinailles le laurier a quelquefois *praemonstré* la victoire. (Jean de Montlyard, *Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, L. 19, éd. 1615.)

Premonstré. Premonstraded, portended, foreshewed, told, or pointed at beforehand. (Cotgr., 1611.)

Premonstrer. Premonstrar. (Oudin, 1660.)

PREMOURIR, v. n., mourir avant, mourir le premier :

Si il avenoit ladite Marote *premourir* ou descedir avant ledit Rogier. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Si il avenoit ledit Rogier *premourir* de ladicte Marote... (*Ib.*)

Si le mary *premeurt*, la femme gaignera le tiers denier en montant de la somme que elle aura apportee. (*Cout. de Bourbonnois*, VI, I, Nouv. Cout. gén., III, 1196.)

— *Premourant*, part. prés., t. de prat., celui qui meurt le premier :

Ledit Guillaume, ainzné fil dudit Robert, *premourant* devant ledit Robert son pere. (1312, Arch. JJ 48, f° 113 v°.)

Le survivant de deux conjoints en secondes nopces a la jouissance des biens du *premourant*. (*Cout. de Valenciennes*, III, II, Nouv. Cout. gén., II, 242.)

— Subst., prédécesseur :

Desployant les accoustremens et habits doyaux desquelz son *premourant* avoit declairé le faire son heritier. (*Mer. des cron.*, f° 52 r°, éd. 1532.)

— *Premort*, part. passé et subst., celui qui est mort le premier :

Les heritiers du survivant y ont la moitié, et les heritiers du *premort* l'autre moitié. (*Cout. de l'évêché et du comté de Verdun*, Nouv. Cout. gén., II, 428.)

PREMUER, *-muter*, v. a., démontrer :

Amours luy prie et la semont que pour le sien amy deuil face, puis viennent d'aultres par raison et droit avec nature qui luy *premue* et monstre ainsi qu'il appartient que l'occasion de son deuil doibt estre pour son frere qui est de son propre sang issu. (*Perceval*, f° 49b, éd. 1530.)

Nous lisons comment Platon fit ung livre ou il *premute* et monstre comment l'ame raisonnable doit apres ceste presante vie paradis avoir. (J. Legrant, *Livre de bonnes mœurs*, f° 46a, éd. 1478.)

PREMUNITION, *-cion*, s. f., préparation, provision :

Ceulx qui icy regnent sans aultre soucy que du present, et ne font provision ou *premunition* pour quand seront de ce royaulme bannis, en ceste parabole se poevent mirer et voir l'image de leur fin. (N. de Bris, *Institut.*, f° 172 v°.)

— Précaution oratoire :

Par *premunicion* en descendant a dire ce que nous voulons accuser pourquoy aultrefois nous l'avons deffendu. (Fabri, *Rhet.*, f° 54 v°, éd. 1521.)

PREMUR, voir Primor.

PREMUTER, voir Premuer.

PREN, voir **PRAN**.

PRENABLE, *prannauble*, adj., capable, convenable, susceptible :

Mais onc tieus chienz ne fu veus
Si bien courant ne si mouvable,
Si ataignant ne si *prenable*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 103ᵃ.)

Et comment elle attendoit heure
Qui lui fust plus convenable,
Et a son fait a point *prenable*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, 2954, Cocheris.)

Qu'il estoit *prenables* de recevoir pugnicions de justice. (*Reg. du Chât.*, I, 237, Biblioph. franç.)

Dient en outre que estre maistre en medecine est une dignité dont le juif n'est pas *prenable*. (*Lett. de 1391*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 544.)

Par voie de justice et en court *prenable* de la cognoissance du cas. (1396, *Champart de Beauce*, LXXXIX, Arch. Loiret, Ste-Croix, 2ᵉ lay., B 9.)

Et que gentilz hommes ainsi nourris sont plus *prenables* au fait de guerre que les bien mignoz et delicatifz. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, XXXV.)

Puis aussi que toutes choses sont ja mises en ordre, et en cel ordre a telle coriguence que les unes sont subgiectes aux autres, je conclus que les choses plus sont *prenables* plus reçoipvent de bien et plus sont generales et plus ressemblent a Dieu. (ID., *Charles V*, 3ᵉ p., ch. 63, Michaud.)

Que qu'il teigne ne serai ja plains li cuers de l'ome, s'il n'a Deu avec lui, qui de totes choses est par poeste *prannaubles*. (*Hist. des Juifs*, Ars. 5201, p. 343ᵇ.)

Car celuy qui vous avoit tant courroucé et offensé, qu'on ne pourroit assez dire, et qui selon les droicts et raison escrite, n'est capable, ne *prenable* de pardon, ny grace quelconque. (14 juill. 1411, *Lett. de Charles, duc d'Orléans*, Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

— Capable de prendre :

Fay la pipee la plus couverte que tu porras, si en sera mieulx *prenable*. (*Modus*, f° 132 bis, ap. Ste-Pal.)

PRENABLEMENT, adv., par rapport à la capacité :

Capaciter, *prenablement*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRENABLETÉ, *s.* f., capacité :

Capacitas, *prenableté*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches*.)

PRENANCE, *pernance*, *-che*, s. f., prise de possession :

Et ai saisi et revesti ladite esglise de ladite terre et des appartenances comme de son achat, et li en baillai plaine tenance et *prenance*. (1276, *Charte*, Grenier, 296, pièce 113, Richel.)

Dedens ches et ches bournes ne doit estre faite nule *pernanche*. (Vers 1280, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 135 r°.)

— Transformation :

Uns acertes nient par le tresturnement de la divinité en charn, meis par la *pernance* del humanité en Deu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, la comune fei, 35, Michel.)

PRENANT, *pern.*, adj., qui aime à prendre, hardi :

Huo est *pernanz* e coveitos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14378, Michel.)

Et si fu touz jors a devant,
Prus e sages et *pernant*,
Et de grant renomee.
(258, *Chans.*, dans Leroux de Lincy, *Chans. hist.*, I, 198.)

Ja de busard ne frez bon *pernant* esperver. (*Prov. del vilain*, Leroux de Lincy, Prov., II, 462.)

Lequel courroucié et indigné des parolles, oultraiges et injures que ledit Pignier qui estoit yvre leur disoit, dist a icelluy Pendet sergent: Tu es meschant homme que tu ne le bas bien, a quoy icelluy Pendet luy respondit : Je n'oseroye, car la justice est si pres *prenant* que merveilles. (1459, Arch. JJ 188, f° 74.)

— Qui s'attache, qui fait son effet :

Ta tainture est moult bien *prenanz*,
Jaunes en sui et reluisanz.
(*Renart*, 12069, Méon.)

— S. m., terme de coutume, celui qui avait la souveraineté et percevait les revenus ou impôts d'une terre :

Quant le cuens Henri mut de Champaigne, il estoit menans et *prenans* de la contree de Champaigne ; il la laissa a sa mere et bailla a garder. (B. LE TRES., *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 204, Guizot.)

PRENARRER, v. a., raconter :

En oultre ces gestes *prenarrer*, il faut entendre que celle tour de Babel fut moult chargee de pechez et d'erreur. (*Triumphe de Petrarque*, f° 163 r°, éd. 1531.)

PRENDABLE, adj., facile à prendre :

Si l'environnerent a l'une des parties la ou la ville estoit le plus *prendable*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 141 r°.)

Toutesfois il l'aviserent (le chastiel) et dissent entre euls que il estoit bien *prendables*. (ID., *ib.*, IV, 58, Kerv.)

Commencierent a aviser et imaginer le forterece, et cogneurent asses que elle estoit bien *prendable*. (ID., *ib.*, V, 7, Luce.)

PRENDEOR, *-eur*, s. m., celui qui prend :

Penre disons nos a la foiz por tolir, dont cil oiseal ki les altres ravissent ont non, solunc lo latin, *prendeor*. (*Job*, p. 507, Ler. de Lincy.)

Quant il avient que justice laie se met en peine de penre malfeteurs por cas de crieme, et il se resqueuent a penre, si ques on ne les pot penre sans tuer, se li *prendeur* les tuent, on ne lor en doit riens demander. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XI, 46, Beugnot.)

Il fut despuis appellé Oyseleur, c'est a dire *prendeur* d'oysiaulx. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. de E. de Dynter*, II, 63, Chron. belg.)

Eghezée, prov. de Namur, *purdeu*, preneur.

PRENDRE, *prein.*, *prin.*, (se), v. réfl., se comparer :

Mes nul doel ne *se prent* au doel que la roine fet, car ele fait doel en apert et en repost. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 78ᵃ.)

Moi samble que jou ai veu plus bel et plus riche (lit) que chis ne soit. Jou ai veu, fet il, tel richoise en lit que or ne argent ne pieres precieuses ne autre ricoise ne *se* poroient *a* li *prendre*. (*Ib.*, f° 83ᵇ.)

Qu'en toute Romme n'avoit fame
Qui se *presist* a sa hautesce,
A sa valeur n'a sa richesce.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 41ᶜ.)

Dame ou nule ne *se prent*.
(THIEB. DE NAV., *Chans.*, Poës. av. 1300, I, 59.)

Ne *se prendoit* femme nesune
A la biauté que ele avoit.
(*Cleomades*, 3144, Van Hasselt.)

Vos me sembles plus beaus que nus,
A vos ne *se prent* ne rois ne dus.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 76 r°.)

Mes nus frommages de gain
A cel mengier ne *se* puet *prendre*.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enf.*, 586, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 197.)

Regardez se il est dolours qui *se preingne* a la moie. Nulle dolours ne *se prist* onques a la soe, car ce fu cil qui plus ot a soffrir en cest monde. (JOINV., *Credo*, 791, Wailly, éd. 1874.)

— Se passer :

Pur ço cumandad Saul que l'um li queist une femme ki soust de sorcerie, que par sun devinement seust cume la bataille *se prendreit*. (*Rois*, p. 109, Ler. de Lincy.)

— *Se prendre à*, tenir compte de :

Le comte Estienne entra soudainement au royaulme d'Angleterre, ne oncques ne *se print* a ce que li conte d'Angiers avoit eu a femme la fille de celuy roy. (*Chr. de S. Den.*, I, f° 259ᵇ, éd. 1493.)

— S'allier, se joindre :

Et vous dy que ces seigneurs dessuz nommez promirent aux seigneurs d'Angleterre qu'ils *se prendroient* aux seigneurs d'outre le Rhin. (FROISS., *Chron.*, l. 1, ch. 29, éd. 1559.)

— *Se prendre pres*, être sur le point de, commencer à :

Quant Ogier fist la Boverie ensi que dit est, et ilh vit que li povres gens *se prendroient pres* de maisonneir, si vout desquendre a eauz et fist .I. pont a ses frais. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, IV, 25, Chron. belg.)

— *Se prendre mult pres*, réussir presque :

Allemans *se prendent mult pres* de dechivoir
Albert, le saint proidomme...
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37963, Chron. belg.)

— *Pris*, part. passé et subst., prisonnier :

Les *pris* rouva mener en cartres.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 13509, Reiff.)

— Loc., *pris ce*, ceci posé :

> *Prins ce*, saichez qui justice depart
> Peine eternelle luy sera evadee.
> (GRINGORE, *les folles Entreprises*, I, 51, Bibl. elz.)

> *Prins ce*, pardon est de grant efficace,
> Les pardonnans ont aux saintz cieulx audace,
> Pardon cure les ames et les corps.
> (ID., *ib.*, p. 54.)

PRENEAU, *pry.*, s. m., place vague :

Jardins, nesdes, et *pryneaux*. (1550, *Déclar.*, Prieuré de la chapelle de Montreuil, Arch. Vienne.)

Etait encore très usité au XVIIe siècle:

Preneau ou place vague. (1635, Ste-Croix, Ayron, Arch. Vienne.)

Borderie au village de Cornay, consistant en maison, jardin, pres, *preneaux*, terres labourables. (1661, *ib.*)

PRENEMENT, *per.*, s. m., action de prendre ; *donner en prenement*, livrer en proie :

Ne dunad nus el *pernement*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXIII, 5, Michel.)

Beneeiz li sire ki ne donat nus en *pernement* as deuz d'icels. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, fº 102 vº.) Lat., in captione.

— Filet, piège :

Vienget a lui li laz qui il mescunuist, e le *pernement* que il repunst prenget lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXXIV, 9, Michel.) Lat., rete.

PRENERESSE, *prenn.*, s. f., preneuse, celle qui prend à bail :

La maison baillee a Alips, femme de feu Fleury,... parmy ce que ycelle *prenneresse* doit convertir les fuerres en fiens. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, fº 156 vº.)

Marime Dubarle, *preneresse* pour elle, ses hoirs. (*Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, fº 264.)

PRENEURE, s. f., prise :

Et esgarde les plunjons en un flueve ensivre la proie des poissons et constreindre leur gloutonie ravissable par *preneures* assiduels. (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, fº 298 rº.)

PRENNE, s. f., maladrerie, léproserie :

Icellui Vendon repliqua en disant, que autres fois avoit il mené le pere dudit Tellier a la *prenne*, et que encores le y menroit il. (1384, Arch. JJ 124, pièce 319.)

PRENOIR, s. m., atteinte :

> Il est hors de nostre *prenoir*.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33381, Paris et Raynaud.)

PRENOMINATIF, adj., qui annonce à l'avance :

Et pour ce les premiers sacremens qui estoient gardez et celebrez en loy *prenominative* de l'advenement Jhesus Crist, quant il les ot acompliz par son advenement, furent laissez comme parfaiz et acompliz et sont establiz autres greigneurs. (*Miroir historial*, Maz. 557, fº 141 rº.)

PRENOMMER, v. a., pronostiquer :

Le medicin labeure de cognoistre les malades et maladiez, aussi accidentz d'icelles bons et salubres, maulvais et mortelz, tant en enfans jeunes que vieulx et en toutes infirmites signamment aguez afin de *prenommer* a l'ung la vie et a l'autre la mort. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hippocras*, éd. 1539.)

— *Prénommé*, part. passé, susdit :

Plusieurs mysteres, histoires et esbatemens estoient demonstrez par la ville a l'honneur du *prenommé* roy. (1484, *Extr. des reg. du Parlem.*, ap. Th. Godefroy, *Cerem. fr.*)

PRENONCE, s. f., annonce :

Maladie qui est *prenonce* de notre santé. (E. PASQ., *Lett.*, II, p. 89, éd. 1619.)

PRENONCER, v. a., annoncer :

Il *prenonçoit* la venue du dit comte de Nevers et des barons, desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes furent moult rejouis. (FROISS., *Chron.*, IV, 281, Buchon.)

PRENONCIATEUR, *prenun.*, s. m., précurseur :

> Jadis fuz *prenonciateur*
> De ta venue souveraine.
> (GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, fº 218d.)

— Celui qui annonce, qui publie :

Aux *prenunciateurs* de l'institution de cest art et science. (COLLAGNE, *Polygraphie*, p. 18.)

PRENOSTICABLE, adj., qui pronostique :

Des signes *prenosticables* d'icelle pestilence. (*Remede tres utile contre fievre pestilencieuse*, fº 1 rº, Robinet.)

PRENOTER, v. a., noter en premier lieu :

Pour ce convient il aucunes choses *prenoter* et devant dire. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, fº 1 vº.)

— Indiquer auparavant :

Comme dit Herodote, nommement en son livre *prenoté*. (*Trad. de Polydore Vergile*, fº 72 rº, éd. 1546.)

— Symboliser :

Les .III. chambres *prenotoient* les .III. estas de l'eglise. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, fº 40 vº.)

PRENOTIFIÉ, adj., pronostiqué :

Subite eclipse du soleil aulcuns ans devant *prenotifiee* par Tales converti le jour en nuit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, fº 74 rº.)

PRENOTION, s. f., pronostic :

Ptolemee, en son livre de l'utilité des *prenotions*, les vous represente. (CHOLIERES, *Apres dinees*, fº 246 rº, éd. 1587.)

PRENOVER, v. n., innover :

Et meismement d'aucuns cas qui se peuvent offrir ou temps a venir, dont debaz pourroit nestre entre lesdites parties ou *prenover*, qu'il en puissent ordener et determiner a leur volanté et qu'il puissent prandre du droit de chascune des parties et *prenover* au droit de l'autre partie pour bien de pais. (Mars 1297, *Ordonn. de Philippe le Bel*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, III, 465.)

PRENS, voir PREINS.

PRENTÉ, voir PLENTÉ.

PRENTOIRE, s. m., parterre :

> En l'un cor de la cambre, avoit fait .I. *prentoire*
> U ja ne faura fruis ne flors a nul tempoire.
> (*Fierabras*, 2164, A. P.)

PRENUNCIATIF, adj., qui présage :

En celluy temps estoient les gens de legere credence et voulenté, et creoient que ce qu'ilz songeoient estoient visions spirituelles *prenunciatives* de leurs fortunes. (*Orose*, vol. I, fº 113a, éd. 1491.)

PREOCCUPEMENT, adv., préalablement :

Que chascun par la soit *preoccupement* admonesté a se garder de ses menees a l'advenir. (*Rafraiscissement d'un vilain acte*, Pap. d'Et. de Granvelle, V, 48, Doc. inéd.)

PREOCCUPER, *prœ.*, v. a., occuper avant :

Qu'ilz occupent hastivement les lieux oportuns, lorsque le temps et usage le requerra : ou du moins qu'ilz previennent leurs adversaires voullans lesdictz lieux *preoccuper*. (*Flave Vegece*, Univers., E l. 107, I, 9.)

Pensans *preoccuper* sa bonne grace luy envoyerent un ambassadeur. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, du Clerc de finances, fº 166 rº, éd. 1564.)

Et que ne prend il envie a une de *preoccuper* sur ses compagnes la gloire de cet amour chaste. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. V, p. 77, éd. 1595.)

La mort se mesle et confond par tout a nostre vie : le declin *prœoccupe* son heure et s'ingere au cours de nostre avancement mesme. (ID., *ib.*, l. III, ch. XIII, p. 221.)

Je n'ay peu impetrer ceste grace, pour la faveur que mes adversaires avoient *preoccupé*. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 182, Berger de Xivrey.)

— Surprendre :

Le conseil persant labeure pour nous *preoccuper* despourveus et soubprins. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, V, 17.)

— Fig., prévenir :

C'estoit une bonne regle en leur art, et qui accompagne toutes les arts fantastiques, vaines et supernaturelles, qu'il

faut que la foy du patient *preoccupe* par bonne esperance et asseurance leur effect et operation. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXVII, p. 511, éd. 1595.)

— *Preoccupé*, part. passé, saisi prématurément :

Se li justes est *preoccupes* de mort, ce est a dire se li justes muert tost, il sera en repos. (*Bible*, Richel. 901, f° 13ᵃ.)

— Privé :

Le roy Charles sixiesme, qui avoit esté quarante deux ans roy et la plus part du temps *preoccupé* de son sens, trespassa de ce siecle, l'an mil quatre cent vingt deux. (J. DE S.-GELAIS, *Hist. de Louis XII*, p. 21, éd. 1522.)

PREOFFREMENT, s. m., offre :

Prirent congé de luy, leur accorda sa grace avec tout aimable *preoffrement* en ce que poroient avoir besoing de luy. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 19, Kerv.)

PREON, *preun*, *proion*, s. m., pillard :

N'amoient mie les larruns,
Les robeors ne les *preuns*,
De grant maniere les haoient.
(*Brut*, ms. Munich, 4107, Vollm.)

Et li cruel qui desirreus
Sont de mal faire et li larron,
Li robeor et li *proion*.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 25427, f° 16 r°.)

PREOR, voir PRIOR.

PREORDINER, v. a., préordonner :

Et si *sont preordinez* en la divine providence a la reception d'icelle. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 84ᵃ, éd. 1486.)

PREORDONNANCE, s. f., ordonnance préalable :

Selon la divine *preordonnance* de Dieu. (*Frem. livre des expos. des Epist. et Ev. de Kar.*, f° 18 r°, éd. 1519.)

Ils croyoient les jours d'un chascun estre de tout eternité prefix et contez, d'une *preordonnance* inevitable. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXIX, f° 302 r°, éd. 1588.)

Il est seul formé par ceste *preordonnance* divine, ayant la face et les yeux eslevez en haut. (TAHUREAU, *Second dial. de Democritic*, p. 260, éd. 1602.)

PREOZ, s. m., instrument de cuisine ?

Preoz et pailles, chauderons et trepiez.
(*Li Charr. de Nymes*, 777, Jonck., *Guill. d'Or.*)

PREPAL, s. m. ?

Pour .XII. cloz a cloer les *prepaulx*, .XV. d. t. (1482, *Compt. de Nevers*, CC 70, f° 106 r°, Arch. mun. Nevers.)

PREPARABLE, adj., que l'on prépare :

Parquoy, regardant a tout, aymoit mieulx procurer mal *preparable* que attendre celle aventure. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 1, Buchon.)

1. **PREPARANCE**, s. f., préparation :

Or me suyvez, je vous supplie,
Et admenez toute vo gent,
Et tandis seray diligent
D'aller faire la *preparance*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13777, Paris et Raynaud.)

— Sorte de droit :

Vint solz de morl. de fins avec touz capsons, presentations et *preparances* et autres droitz et appartenances... (1389, *Lett. de Jean de Lancastre*, Richel. l. 9134, f° 53 v°.)

Avec ce retindrent iceulx religieux et couvent en toutes les terres et possessions a eulx appartenans, toutes les leides, peages, coustumes, ventes, lausimes, *preparances*, sportules, tous les fiefz, cens et autres droitz quelxconques. (1461, *Ord.*, XV, 284.)

2. **PREPARANCE**, voir PREPARENCE.

PREPARATIF, adj., préparatoire :

Cognoissance de soy *preparative* a la sagesse. (CHARR., *Sagesse*, préf., éd. 1663.)

Traité *preparatif* a l'apologie pour Herodote. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, titre, éd. 1566.)

Au regard de ceulx qui n'ont aucuns biens... ilz peuvent faire testament spirituel *preparatif* a la mort, en faisant deux choses, l'une prendre en gré leur povreté, et remercier Dieu de leur estat. (P. SUTOR, *la Maniere de faire testament*, f° 23 r°.)

PREPARATIVE, s. f., préparatif :

Et pour faire les *preparatives*, fournaul et mole, dudit Ardoyn, lui sera payé sur ledit ouvrage la somme de cent livres comptant. (18 juill. 1513, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

De la *preparative* des jeux et combats qui se devoient faire ausdites noces. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 285, Stecher.)

Ils etoient toujours veillans et epians leurs entreprinses et *preparatives*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, X, éd. 1556.)

Ce furent les premieres armes et principales *preparatives*, dont il se munit pour combattre ses ennemis. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du Christianisme*, p. 521, éd. 1633.)

PREPARATIVEMENT, adv., préalablement :

Par l'usage, pour ... apprehender a tiltre particulier ou faire creer hypotecque de et sur biens... est requis *preparativement* faire apparoir dudict tiltre par lettres, instrumens ou tesmoings. (1533, *Coust. de Lille*, Coust. gén., II, 915, éd. 1604.)

PREPARATOIRE, s. m., endroit où l'on prépare :

Hault *preparatoire*,
Tres juste pretoire,
Tu soies benoit.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 5029, Paris et Raynaud.)

— Préparatif :

Et pourra l'on savoir... si luy qui parle a fait ou fait fere ses aucunz *preparatoire* ou nouvelleté pour parvenir aux entreprinses dont on le veult charger. (*Pièce de 1504*, ap. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 153.)

Et apres que on est adverty du dict jour, on faict ses *preparatoires*, si c'est un jour de chairs, de plus de chairs, volailles. (1478, *Arch. administ. de la ville de Reims*, II, 570, note, Doc. inéd.)

Vous avez sceu faire fort bien vostre proffit de ces *preparatoires*, et des estoffes qu'avez trouvees apres sa mort toutes prestes a mettre en œuvre. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 156, éd. 1593.)

PREPARATURE, s. f., préparatif :

Grans *preparatures* se firent pour le baptisement de ce nouvel seigneur. (J. MOLINET, *Chron.*, LIX, Buchon.)

PREPAREMENT, s. m., préparatif, préparation :

J'ay veu roy de Honguerie
Faire *preparement*
De haulte drurie,
Tres glorieusement.
(CHASTELL. ET MOLIN., *Merveilleus. advenues*, à la suite de *Lég. de P. Faifeu*, p. 154, éd. 1723.)

Il avoit ja fait ses *preparemens*. (G. CHASTELL., *Chron. du Duc Phil.*, ch. LXXI, Buchon.)

Or avoit le roy sa puissance toute preste a l'autre lez ; et approcha ça bas pour resister au duc Charles ; et estoit tout son effort et son *preparement* de par encontre. (ID., *ib.*, III, 173.)

Et ce *preparement* se fonde
Sur justice et sur verité.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 63431, f° 2ᵇ.)

Avoit il fait *preparement*
De ces biens pour nostre repas ?
(ID., *ib.*, 12957, Paris et Raynaud.)

PREPARENCE, *-ance*, s. f., apparence :

Et se il dist qu'il estoit Symon, ce ne fu pas quant a la verité, mes quant a la *preparance*. Donc Faustinien dist apres : Je Symon, etc., il doit estre pris quant a la *preparance*, et ce fu Symon, si comme l'en cuidoit. (*Légende dorée*, Mazar. 1333, f° 299ᵃ.)

PREPATOUT, adj. servant, d'après E. Pasquier, à qualifier des plants de vignes pris partout :

Quelques uns curieux de cueillir des bons vins, recherchent quelquefois les meilleurs plants de la France de plusieurs endroits, dont ils font leur clos de vigne que nous appellons ordinairement *prepatout*, c'est a dire des plants pris par tout. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, LXII, éd. 1643.)

PREPAYER, v. a., préacquitter :

Son dit cousin de France ne pourroit avant chose redemander ne ravoir de la dite somme, mais seroit tenu de la *prepayer*, si elle ne l'estoit. (1305, *Tr. de mar. de Rich. II*, ap. Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Charles VI*, p. 583.)

PREPENSER, v. a., penser à l'avance à :

Et sans *prepenser* le dangier
Que fortune se peut changier...
(J. BOUCHET, *Regnars travers.*, f° 58ᵉ, éd. 1532.)

Prince des cueurs qui efface l'offence
Et le salut de noz ames *prepense*.
(HAUBERT, *Ball. sur pacem meam do vobis.*)

— *Prépensé*, part. passé, prémédité :

L'en tue aucunes fois sans volonté *prepensee*. (Fabri, *Rhet.*, f° 45 v°, éd. 1521.)

PREPLANTEMENT, s. m., plantation faite avant une autre :

Impossibilité de faire reprendre les nouvelles plantes parmi les vieilles ; a cause du *preplantement* de celles ci, opprimans celles la. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, III, 4, éd. 1605.)

PREPOINTERIE, voir Porpointerie.

PREPOINTIER, voir Porpointier.

PREPOISSANT, adj., plus puissant que les autres :

Apres ce que j'ay perscruté le *prepoissant* et riche roiaulme de nature. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 85ᵉ, éd. 1485.)

PREPONIMENT, s. m., résolution :

Desquelx tous esties constraint contre telle *preponiment*. (*Trad. du traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la Terre-Sainte*, f° 1 v°.)

PREPOSÉ, s. m., espèce d'acte judiciaire :

Si ont dix sols pour un *preposé*, cinq sols pour un derogatoire, cinq sols pour un retrait, et douze deniers pour un defaut. (*Cout. locales de Marquenterre*, Nouv. Cout. gén., I, 109.)

PREPOSER, v. a., faire passer devant, préférer :

Madame, je vous accepte pour ma femme, et vous jure de vous aymer autant qu'il convient a une tres chere sœur, vous priant ne vouloir *preposer* l'amour que jusques icy avez porté au seigneur Fidelle a vostre devoir et a mon honneur. (Lariv., *le Fid.*, V, 7, Bibl. elz.)

Les mondains qui *preposent* les choses terrestres aux celestes. (*Violier des Hist. romaines*, c. lxxxvi, Bibl. elz.)

PREPOSICION, s. f., supposition :

Que tous appelleront du seneschal de Pontieu au gouverneur (anglais) comme a lige souverain et dernier, duquel on ne peult partir sy non par *preposicion* d'erreur, comme on fait en parlement. (*Chron. de S. Denis*, III, f° 15ᵉ, éd. 1493.)

PREPOSITÉ, s. m., préposé :

Monsieur le *prepositė*
Bona dies a ce matin.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 179ᵉ.)

PREPOTENCE, s. f., pouvoir dominant :

Saiches que ressuscité suis
Haultement comme je le puis
Par ma divine *prepotence*.
(*Myst. de la Resurr.*, f° 16ᵇ, éd. 1542.)

Il fut realement (guery) par la divine *prepotence*. (*Exposic. des Ep. et Evang. de Karesme*, 1ᵉʳ vol., f° 17 v°, éd. 1519.)

PREPOTENT, adj., plus puissant que les autres :

Ainsy fut la *prepotente* cité du monde prinse et subjuguee du roy Ursus. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, iv, 6.)

Un auteur du xixᵉ s. a repris ce mot :

Ce parti *prépotent* est-il d'une origine bien obscure ? (Edm. de Goncourt, *Chérie*, p. 306, éd. 1884.)

PREPUSE, s. f., pourpris, clos :

Vergiers, clousures, touches, *prepuses* et appartenances. (*Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 22, ap. Duc., *Porprisagium*.)

PRERADIANT, adj., qui rayonne, qui brille plus que toutes les autres choses :

Des *preradiantes* maisons imperiale et royale d'Austrice et de Bourgoigne. (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 13 r°.)

Preradiante clarté. (Id., *ib.*, f° 20 v°.)

PRERADIER, v. a., surpasser en éclat :

Elle (la royne de Saba) *preradioit* en gloire tous les roys et les princes de Orient. (Fossetier, *Cron. Margar.*, ms. Brux. 10511, V, I, 10.)

PREREMEMBRÉ, adj., précité :

Et ne m'a contraint seulement
Chremes que en ce jour proprement
Que les nopces *preremembrees*
Aujourduy fussent celebrees.
(*Therence en franç.*, f° 219ᵃ, Verard.)

PREROGATIF, adj., qui donne une prérogative, un avantage :

Si n'est que vous par don *prerogatif*
Soyez guide de mon premier motif.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 133 r°, éd. 1526.)

— S. m., prérogative :

Sauvant tous dis a nostredit sire le roy son *prerogatif*. (1379, *Traité ent. le R. d'Angl. et le Duc de Bret.*, ap. Lobin., II, 599.)

PREROGATION, s. f., prérogative :

Ces briefs signifioyent et demonstroyent ouvertement leurs noms, leurs vertus, leurs puissances, et tres pleines et tres hautes authorites et *prerogations*. (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

PREROGATURE, s. f., prérogative :

Ceulx furent qui donnerent *prerogature* a Jehan et preference en la cité. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, V, 25, éd. 1530.)

Et est chacune portion tenue a pareille *prerogature* comme le principal. (*Coust. gen. du comté d'Artois*, cii, éd. 1679.)

PREROMPRE, v. n., s'échapper, se laisser emporter :

A peine d'estre envoyé en Chastellet, et illec demourer au pain et a l'eau, que dorenavant il ne jette son gage contre l'evesque, ne *prerompe* a paroles diffamatoires contre iceluy. (1380, *Reg. de Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 350.)

1. **PRES**, *pries*, adv., dans le voisinage, eu égard à l'espace ou au temps :

Vus me ravrez *pres* a voisin.
(*Gormond*, 181, Scheler.)

Si tu ies loins, ki sera *pres ?*
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, lxi, 4, Van Hamel.)

Ne puent achater poison a Paris n'a mains de .ii. lieues *pres* en tout sens. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., C, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Or estoit li fores *pres* a .ii. arbalestees. (*Aucass. et Nicol.*, p. 20, Suchier.)

— *Ci pres*, dans cet endroit-ci qui est voisin :

Veez ci Solehadin qui est *ci pres* a mout grant gent. (Ménest. de Reims, § 38, Wailly.)

— *Illec pres*, près de là :

Et lors se assemblerent audit debat aucunes personnes qui labouroient illec *pres*. (1467-1476, Arch. JJ 195, f° 1.)

— *Pres*, de près :

Tant ad sainiet li oil li sunt trublet,
Ne luinz ne *pres* ne poet vedeir si cler..
(*Rol.*, 1991, Müller.)

— *Au plus pres que*, ou *de*, en se conformant le plus possible à :

Laissies ont et fais et usages
Des apostles, a Dieu messages
Cui il deussent
Poursivre *au plus pres* qu'ils peussent,
S'a Dieu servir les cuers eussent.
(Jeh. de Condé, *Ipocresie des Jacobins*, II, 187, 206, Scheler.)

En passant, je sesjourneray quelques jours en Foix, pour y composer toutes choses, remettre en leurs maisons ceulx qui en sont hors et y executer ce que je cognoistray se devoir faire *au plus pres* de vostre intention. (10 mai 1584, *Lett. miss. de Henri IV*, II, 654, Berger de Xivrey.)

En passant par Foix, j'y arresteray quelques jours pour y raccommoder toutes choses, suivant l'edict et ce que la paix publique requiert, et *au plus pres* de l'intention de Vostre Majesté, et particulierement pour remectre dedans leurs maisons ceux qui, depuis la derniere sedition, en sont hors. (Id., *ib.*, 2ᵉ lettre.)

— Presque, environ, approximativement :

Ja soit ce ke nos *pres* en toz lius pechons, en pensant, en parlant, en ovrant. (*Job*, p. 471, Ler. de Lincy.)

Li souleux est *pres* esconssez
Qant andui furent es chevaus.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 162ᵇ.)

Tu ies eskius dou mondain flos,
Ou malement se sont croté
Pres tout et li graisle et li gros.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, cxxxiii, 2, Van Hamel.)

Dont il ot *pries* la mort reciute.
(Mousk., *Chron.*, 19661, Reiff.)

Li rois et la roine et Berte o le cler vis
Sorent *pres* d'aussi bien le françois de Paris.
(*Berte*, 152, Scheler.)

Toutes les aultres guerres qu'ilz auront eues ne auront pas esté de cent fois *pres* si grandes. (*Propheties*, f° 14 v°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

— *Pres ne*, il s'en faut de peu que..... ne :

Les vieux homes moururent et les petiz enfanz,
Yceste grant famine ne fina de .VII. anz,
Pres ne sont afamez Jacob et ses enfanz.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis, f° 5c.)

Pres ne m'a fait sur me table verser.
(*Huon de Bord.*, 10183, A. P.)

Le chetif de prestre, qui estoit dedens,
Ne savoit que faire ; *pres n*'issoit du sens.
(*Du Prestre mis au lardier*, 127, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 28.)

Quant l'empereriz le sot *pres* ala qu'elle *ne* perdi le sens. (MÉNEST. DE REIMS, § 444, Wailly.)

— *Pres que*, il s'en faut de peu que :

Garde les mesparliers, faux trahitre pumais; *pres que* je te donne .I. cop de chel espece. (J. D'OUTREMEUSE, *Myr. des hist.*, IV, 1789, Chron. belg.)

— *Tenir pres*, surveiller avec soin, laisser peu de liberté :

Ci qui sa feme *tint* si *pries*
Faussa Eracle son devin ;
La dame prist mauvaise fin.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracles*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 208, 26.)

— *Tenir pres*, poursuivre vivement :

Et cels qui guenchirent a la tor, cil de l'ost les *tindrent* si *pres* que il ne porent la porte fermer. (VILLEHARD., § 161, Wailly.)

— *Garder pres*, garder avec soin, avec vigilance :

Puis vous en ales ou val de le Venisce et passes le Closure avant ke li Lombart l'aient garnie, et le *gardes pries* juskes a nostre venue. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 645, Wailly.)

— *Pres a pres*, coup sur coup :

Et sachiez que en petit d'ore
La foutit trois fois *pres a pres*.
(*Dou Maignien qui foti la dame*, 82, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 182.)

— *De pres*, à très peu de distance, au propre et au fig. :

Et s'entrevienent *de* si *pries* ke il s'entrevoient tout de plain. (HENRI DE VALENC., *Hist de l'emp. Henri*, § 536, Wailly.)

De son linage ou du lignage de sa fame, soit de loing, soit *de pres*, en puet il avoir (des apprentis) tant come il li plaist. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Noz voysins nous sont *de* plus *pres*.
(*Serm. des maulx de mariage*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 17.)

Les engeins que Dionysius inventa a Syracuse a tirer des gros traits massifs, et des pierres d'horrible grandeur, d'une si longue volee et impetuosité, representoient *de* bien *pres* nos inventions. (MONT., *Ess.*, l. I, c. XLVIII, p. 186, éd. 1595.)

— *Pres de*, loc. prépos. qui exprime la proximité, au propre et au fig. :

Pres est *de* Deu e des regnes del ciel.
(*Alexis*, str. 36d, XIe s., Stengel.)

A[d] un des porz ki plus est *pres de* Rome.
(*Ib.*, str. 40a.)

Or m'en estuet r'aler, *pres* sui *de* mon termine.
(*Chev. au cygne*, 6776, Hippeau.)

... *De* l'isle tant *pres* en fud
U sainz Meruoc esteit curud.
(*S. Brandan*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 74, 5.)

Grant paour ot li damoisiaus,
Car molt estoit *de* la mort *pries*.
(REN., *Ignaure*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 563, 27.)

Sire, veez ci un ost en Venise *pres de* nos. (VILLEHARD., § 71, Wailly.)

Quant viel sunt et *pres de* leurs mors.
(GAUT. DE MES, *Im. du monde*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 427, 27.)

Nus polailler ne autre ne puet ne ne doit aler ne envoier encontre les denrrees apartenant a leur mestier, hors du marchié, a .II. lieues *pres de* Paris. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXX, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Une aultre ville qui estoit assez *pries de* la. (FROISS., *Chron.*, VIII, 1, Raynaud.)

— *Pres de*, presque :

En la flor estoit ses aages,
Car *pres* avoit ja *de* quince ans.
(CHREST. DE TROIES, *Cliges*, 2787, Foerster.)

Nostre gent ki bien estoient *pries de* deus mile. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 521, Wailly.)

— *Pres de*, sur le point de :

Ilz ont esté fort *pres de* se diviser entre eulx. (COMMYNES, *Mém.*, VI, 3, Soc. de l'H. de Fr.)

Estant bien *pres de* rendre l'esprit. (AMYOT, *Vies*, Alex. le grand, éd. 1567.)

— *A pres de*, auprès de :

A pres del feu seir le fist.
(*Légende de St Grégoire*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 80, 30.)

— *Pres a*, près de :

Ço sent Rollanz que la mort *li* est *pres*.
(*Rol.*, 2259, Müller.)

Hom entent ! Met *a* ton cuer *pres*
Ches autres trois coses apres.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, XVIII, 1, Van Hamel.)

On trouve au XVIe siècle *près*, employé tout seul, comme préposition pour près de :

Ung jeune amant *pres* sa dame souppoit.
(MELL. DE S. GELAIS, *Œuv. poet.*, p. 76, éd. 1574.)

2. **PRES**, s. m., sorte d'étoffe, drap rasé de près ?

Et si ne peult on tiltre en estain qu'il soit *pres*, camelin ou marbré (1360, *Ord.*, III, 414.)

3. **PRES**, cas sujet, voir PREU 2.

PRESAGE, voir PRISAGE.

PRESAGÉ, adj., se présente comme synonyme de passé :

Si le meneur faisoit ajourner le accusé son aage venue, et au jour du terme l'accusé ne venist et il fust apelé et audiencié l'heure de midi passee et *presagee*, et l'ajournement fait suffisamment en cas de crime ou cas l'on pourroit appellez a vaincu. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 58, ap. Ste-Pal.)

PRESAGEAUR, voir PRISAGEUR.

PRESAGEUR, voir PRISAGEUR.

PRESAGIER, voir PRISAGIER.

PRESAGISSEMENT, s. m., présage :

Le duc y preist aulcun *presagissement*. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 68, Buchon.)

PRESAIGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESAVOIR, *presc.*, v. a., savoir d'avance :

Car combien que eternellement
Dieu en son hault entendement
Sçavoit de vray et veoit bien
Lesquelz feroient mal ou bien,
Ne povoit estre deceu
De son sens qui *a* tout *presceu*,
Toutteffois donne il franc vouloir
A tous de bien ou mal vouloir.
(E. DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 11a, éd. 1507.)

Mais pourtant je n'en doubte point
Que Dieu *presçavoit* de certain
En son entendement haultain.
(ID., *ib.*, f° 11b.)

Mais on l'a faict pour *presçavoir*
Qui est le pere des enfans.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 65 r°, éd. 1530.)

Les choses que nous avons du don de Dieu *sont presceues* et predestinees. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 164 r°, éd. 1530.)

Presavoir choses advenir. (C. TORNUS, *Choses merv.*, ch. IX, éd. 1557.)

— Prédestiner :

Il semble donc que Dieu de la masse pecheresse de l'homme il en *a* predestiné aucuns de son eternité a l'eternelle beatitude, et *presceuz* les aultres qu'il a reprouvez a l'eternel supplice. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 161 r°, éd. 1536.)

— Infin. pris subst., prescience :

Que l'homme y a trop plus peché
Contre le divin *presavoir*,
Quant autant a voulu sçavoir
Que son Dieu.
(*Mist. du viel Testam.*, 1359, A. T.)

Ou se le divin *presçavoir*
De Dieu l'a ordonné ainsi ?

(*Myst. de la Concept.*, dans Ste-Beuve, *Tableau de la Poés.*, p. 458, éd. 1857.)

Vous voyez tout en *presçavoir* parfond.

(*Act. des apost.*, vol. I, f° 57d, éd. 1537.)

Leur prince estoit appellé Lucifer
Qui en orgueil se voulut eschauffer,
Entreprenant le *presçavoir* divin.

(GRINGORE, *Foll. Entrep.*, I, 14, Bibl. elz.)

Ne pour chose que nous façons
Ne povons par nulle façons
Muer le divin *prescavoir*
Auquel appartient tout scavoir.

(E. DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 10r, éd. 1507.)

— *Presceu*, part. passé et subst., destiné à être damné :

Que les predestinez seulement, c'est a dire ceulx que Dieu a ordonnez debvoir estre saulvez aront l'ymage de Dieu, et non pas les *presceux*, c'est a dire ceux que Dieu a sceu debvoir estre dampnez. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 11b, éd. 1488.)

Les *presceuz* reprouvez. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 163 v°, éd. 1536.)

PRESBITERE, s. m., état de prêtre :

Certes nos savons que li seuls grez d'office ne fet pas aucun juste, duquel nequedent icist use droitement en *presbitere*. (*Vie S. Hyrenei*, Richel. 818, f° 299 r°.)

PRESBYTEREE, s. f., sorte d'obvention, collation offerte au clergé dans une circonstance donnée :

Douze deniers de chaque *presbyteree* pledéyz. (1323, *Compte*, Arch. Cossonay, Doc. de la Suisse rom., VIII, 33.)

PRESBYTERIEN, *presbi.*, s. m., aumônier :

Je, Jean Froissart, *presbiterien* et chapelain, a mon tres cher seigneur dessus nommé. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 1, Buchon.)

PRESÇAVOIR, voir PRESAVOIR.

PRESCHEIS, voir PREECHEIS.

PRESCHEMENT, voir PREECHEMENT.

PRESCHEOIRE, voir PREECHOIRE.

PRESCINDER, v. a., arracher :

Pourquoy il nous commande de *prescinder* et arracher cette espine de vaine gloire. (*Le prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 5 v°, éd. 1519.)

PRESCRIBER, v. n., faire prescription :

La tenue de trante ans en cas de meuble et de premesse suffit a *prescriber* et a rappeler le demandeur de sa demande en tel cas. (*Constitution de Jean III*, art. XXI, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1254.)

— *Prescribé*, part. passé, prescrit :

Toutes les actions personnelles, reelles et mixtes, comme aussi le droit de proprieté sont *prescribees* par une continuelle, pacifique, loyale possession de trente ans. (*Cout. de Brusselles*, Nouv. Cout. gén., II, 1258.)

1. **PRESCRIPT**, s. m., celui qui est prédestiné à être damné :

Comme ceulx qui de lui sont predestinez, auxquelz il envoie des tribulations qui en l'autre monde leur sont valables, et aux *prescripts* qui ne auront sauvement en ce siecle les veult satisfaire des graces mondaines. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 80a.)

— Adj. :

Tu prins ce mal en Normendie,
A une povre chamberiere
Qui des lors, comme bien gorriere
Te feit de tes membres *prescript*.

(CH. FONTAINE, *Resp. à Charl. Huet*, ap. Cl. Marot, *Œuv.*, VI, 182, éd. 1731.)

2. **PRESCRIPT**, s. m., prescription, ordre :

Nous usons du *prescript* de nature, qui pour parler nous a seulement donné la langue. (J. DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, I, 9, éd. 1549.)

Selon le *prescript* des jours et heures matutinales et vespertines. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zouare*, p. 746, éd. 1597.)

Un juge qui suit le *prescript* des loix. (P. LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 12, éd. 1605.)

PRESCRIPTABLE, adj., prescriptible :

Ad ce qu'il dit que l'argument que faisoit l'evesque par ledit don et privilege est concessible et par consequent *prescriptable*, ne precede point et n'est pas vray. Et ce est apparant par les benefices de sainte eglise qui sont concessibles toutesvoyes ne sont pas *prescriptables*, rend que l'argument est bon... (*Cout. et ord.*, Dupuy CCXLVII, 118, Richel.)

PRESCRIPTEMENT, adv., formellement :

Et a ce que sur ces motz ledict evesque desiroit avoir declaration, luy demandoit s'il vouloit par ce dire que, en cas il conste ledit monastere nous appertenir, que l'on le rendroit, il demeura arresté *prescriptement* es mesmes termes, sans vouloir faire autre declaration. (22 nov. 1551, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 474, Doc. inéd.)

PRESCRIPTION, s. f., titre :

Ne point ne sont escripteaux ou pagines
Tant gracieux aux essences divines [tent
Du hault Phebus, que ceux qui le nom por-
Triumphamment et le renom supportent
Du bon Varron en leur *prescription*.

(GUILL. MICHEL, IVe *Eglog. de Virgile*, f° 15 v°, éd. 1540.)

PRESEER, v. n., siéger le premier, présider :

Voulons et nous plaist que ledit Jehan Crochet, l'un d'iceux eschevins, soit maire, lequel maire *preseera* entre eulx durant lesdits deux ans. (1481, *Ord.*, XVIII, 648.)

PRESEIGNIER, *presai.*, *presi*, *pressi.*, *presingnier*, *preseingnier*, *priseignier*, *prissaig.*, v. a., marquer ou couvrir du signe de la croix, bénir, baptiser :

Li evesque li sermuna,
Li evesque le *priseigna*,
Li evesque le baptiza.

(WACE, *Rou*, 1e p., 606, Andresen.)

Et oile et cresme por l'enfant *presaignier*.

(*Raoul de Cambrai*, 78, A. T.)

Sa corone li *presignierent*
Et saintement le baptisierent.

(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2943, du Méril.)

Karles fist aigue froide sacrer et *presignier*.

(*Guiteclin de Sass.*, Ars. 3142, f° 253a.)

Lors fist Aleins emplir une cuve d'iaue, et quant ele *fu* beneoite et *preseignie*, si come ele devoit estre, li rois kalifes entra dedenz et recut baptesme. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 155b.)

Et l'eve beneeite *preseignie* et sacree.

(*Gui de Nant.*, 2998, A. P.)

Li rois l'ama et le tint chier,
A sa loy le fist *presignier*.

(*Rom. des sept sages*, 167, Keller.)

Sa fillette fait baptisier,
En fons lever et *pressignier*.

(*Rich. li biaus*, 123, Foerster.)

Quant il orent assez mengié
Del bien qu'il *avoit prissaignié*,
S'en i remest encore assez.

(GEOFF. DE PARIS, .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 129b.)

C'est li oiles et s'est li cresmes
Dont vous i *seres presignies*,
Crestienes et baptissies.

(MOUSK., *Chron.*, 13276, Reiff.)

Mais il *estoient* baptisiet,
Crestienet et *presigniet*.

(ID., *ib.*, 13812.)

Ne fu onques hom *preseingnies*
Qui de noviel mal ne de vies
Seuist tant come Renart fet.

(*Couronn. Renart*, 1399, Méon.)

Cf. PRINSEIGNIER.

PRESEINGNIER, voir PRESEIGNIER.

PRESENCE, *-che*, s. f., intervention :

La clergie et le peuple y misent leur *presenche*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6568, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Traire en presence*, donner la préférence :

Et cascun fit absenche
De ly, et si *ont trait* Baldewin *en presenche*.

(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 36350, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Ceux qui sont présents, assistance :

Dont elle appresta a rire a toute la *presence*. (BONAV. DES PERIERS, *Nouv. recreat.*, De l'advocat qui parloit latin, f° 58 v°, éd. 1564.)

— *En presence*, pour le moment :

Et vint en capitle demander et proier le canosiez de l'englise *en presenche*, et le

provende quant le vaquerait. (J. d'Outremeuse, *Myr. des hist.*, IV, 301, Chron. belg.)

Presencialité, *-eit*, s. f., état de celui qui est présent :

Et si joint tant com il puet a la presence d'un moment qui tous jourz se chainge, et pour ce il represente la semblance de celle *presencialiteit* en tant que a quelquez moment qu'il veingnet ades le voit un estre. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 65 r°.)

— Le fait de la présence :

Pource est l'introite de la messe *Dominus dixit*, etc., qui est entendu tant de la generacion eternele comme de celle Jhesucrist temporele, comment que on puisse dire que cette clause *Ego hodie genui te* puisse estre entendue des .ii. generacions. Toutefoiz, selonc S. Augustin, *hodie* denote presence et eternité, c'est touz jours *presencialité*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 237 v°.)

Presencialment, *-tialment*, *-talement*, *-telment*, *-tialement*, *-ciellement*, *-tiellement*, adv., en présence, en étant présent :

Ce n'est pas ainsi en Dieu, mais tout ensemble *presencialment*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 15, Chabaille.) Var. : *presentialment*, *presentelment*.

En .iii. manieres se delitent li home : ou porce que il usent *presencialment*, ou en l'esperance que il ont en aucune chose qui doit avenir, ou en recordance d'aucune chose qui est alee. (Id., *ib.*, p. 321.)

Il (Dieu) est partout potenciellement, essenciallement et *presenciellement*. (J. Gerson, *Aiguillon d'amour*, f° 27 r°, éd. 1488.)

Croy et n'en doutes point, qu'il (Dieu) cognoist les choses a venir *presentialment*, les choses temporelles eternellement, les choses muables invariablement. (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 379, éd. 1617.)

Et ay descript et noté selond ma possibilité icelle (terre saincte) sans riens y mettre ne adjouster sinon ce que j'ay veu *presentiellement* estant esdis lieux. (*Mer des hyst.*, I, f° 179^b, éd. 1488.)

Car a ce par vostre tres bening commandement, j'ay *presentialement* assisté puis le depart du roy jusques a son heureux et tres desiré retour. (J. Marot, *Voyage de Genes*, Prol. a la Royne Anne, éd. 1532.)

Si telle femme *presentialement* vous portoit affection et obeissance, neantmoins en cachette s'adonnoit a quelque autre, telle chose vous sembleroit elle supportable ? (Est. Pasq., *le Monophile*, II, 723. éd. 1723.)

Et vous dy sur ma foy que j'ay senty une consolation indicible a vostre venue, et m'a semblé que Dieu et la sacree vierge Marie fussent icy *presentalement*. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 199, éd. 1611.)

Presenciellement, voir Presencialment.

Presenciaus, voir Presompcieus.

1. **Present**, *presen*, adj.

— *En present*, loc., aussitôt, à l'instant :

Aise *en presen* que vos comandarum.
(*Sponsus*, 12, Koschwitz.)

Dreiz emperere, veez mei *en present*,
Ademplir voeill vostre cumandement.
(*Rol.*, 329, Müller.)

Or veit bien sainz Thomas sun martire *en present*.
(Garn., *S. Thomas*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 262, v. 10.)

Si souvent estoit *en presens*
Par tout et souvent et menu.
(*Chev. as deus esp.*, 9850, Foerster.)

Le pape le creut, qui trop fut innocent,
Car en prison lo mist le roy bien tempre-[ment,
Et par forche se fest absolre et *en present*
Coroner empereur malitieusement.
(Jeh. d'Outremeuse, *Geste de Liège*, 29997, Chron. belg., IV, 609.)

— *De present*, aussitôt :

Si fist *de present* garnir tous ses chastiaux. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 120, Buchon.)

— *En present fait*, en flagrant délit :

L'an .m. .cc. .lxxxv., .viii. jours en aoust, Denises de Froianes, valles mestre Gillion de Crois, canoine et cancelier de Tournai, bati .i. vallet et abati en tiere. Pris fu *en present fait* et mis en le fosse. (*Livre des Bans et Ord. de Tournay commencé en 1275*, ms. Tournai 215, f° 34 v°.)

2. **Present**, s. m., présentation, accord :

Tant plus je voy le temps se resjouir
Auquel s'attend de son desir jouir
Le roy d'Escosse en prenant vostre seur,
Et plus je suis, Monsieur, soyes en seur,
En grant ennuy que vous n'estes present
Quant d'elle et luy se fera le *present*.
(Déc. 1536, *Epistre de la royne de Navarre à Henry, dauphin*, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Par quoy, en bonne compaignye, nous fismes les fiansailles par parole de *present*. (*Nouv. lett. de la reine de Navarre*, cvii, Génin.)

La Fontaine a conservé l'expression *paroles de present :*

Nos vieux romans, dans leur style plaisant,
Nomment cela *paroles de présent*.

Presentable, *-avle*, adj., présent :

Por ceu ke par lo representement des choses *presentavles* soit ferme li atendue de celes ki sunt a avenir. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 47 v°.)

— *Estre presentable de*, s'offrir de, se présenter dans l'intention de :

Tout le veille chis faire couvegnablement si comme il *en est presentables*, oiant tous en vostre presence. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 190 r°.)

Presentablement, *-avlement*, adv., présentement, alors :

Si tu demandes ce k'est qu'il aportat, il aportat davant totes les altres choses la misericorde selonc cuy il nous salvat;... car ele nen aidat mies solement a ceos cuy il atrovat dons *presantavlement*, anz en une fontaine ke jai ne porrat estre espusieie. (S. Bern., *Serm.*, p. 538, Ler. de Lincy.)

Presentacion, *-ation*, s. f., représentation :

Deux paremens d'autel de tapisserie d'Arras, esquelles sommes nous et nostre compagne en *presentation*... (1457, *Test. de Pierre duc de Bretagne*, ap. Duc., *Præsentatio*.)

— Protestation :

Pour ung establissement de procureur et dix huit *presentacions* faittes par lesdiz executeurs contre les marchans de Brouxelles, et autrez mandans a loy sur les biens desdiz feux, pour tout a esté payé .xi. s. .ix. d. (6 janv. 1453, *Exec. test. de Jehenne de Latre*, Arch. Tournai.)

Presentacle, s. m., ce qui représente, image, modèle, type :

Si François l'eussent voulu traiter bien, en l'absence de leur roy ou en son commant, il leur eust esté champion et tuteur, *presentacle* de sens et de vertus, a l'encontre de toutes nations foraines, dont le bras seul autrefois a valu mille chevaliers. (G. Chastellain, *Verité mal prise*, VI, 376, Kerv.)

Presentage, s. m., action de présenter :

Dunt fist li seneschal al rei sun *presentage*
(*Horn*, p. 20, var., Michel.)

— Celui qui se présente :

N'as tu o toy le plus bel *presentage*
Des chevaliers de ce monde present.
(G. Chastellain, *Epistre au bon duc de Bourgongne*, VI, 162, Kervyn.)

Presentalement, voir Presencialment.

Presentance, s. f., action de présenter, de montrer :

Exhibitio, *presentance*. (*Gloss. lat. fr. de Conches*.)

Presentateur, s. m., celui qui présente :

Parceque j'ay esté spectateur en la reception de Colligny, et *presentateur* en celle de Joyeuse. (Pasq., *Rech.*, II, 14, éd. 1663.)

Si vous entretenez le *presentateur*, vous verrez si ce que je dis de luy est vray. (D'Aubigné, *Œuv.*, I, 324, Réaume et Caussade.)

Presente, s. f., présent :

Cil que vous ci oreinz veistes,
A qui le confanon feistes
De vostre manche bele et gente,
De cest cheval vos fet *presente*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 88^a.)

Presentelment, voir Presentialment.

PRESENTEMENT, *-entment*, s. m., action de présenter, présentation :

> Quar il a ja de son present
> Fet a moi le *presentement*.
> (*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 88b.)

De darrain *presentement*. (*Gr. charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. Rouen.)

Jou presente par Mabile e institut, etc., com nous avoms dit, prest, etc., par enqueste com afiert a nostre « quare impedit ». E pur ceo que le prior porta son dreyn *presentment* ver sir Willame, e son respouns al « quare impedit » fut son dreyn *presentement*, pur ceo sanz plus pleder le dreyn *presentement* le prior tendi de averer son respouns par l'assise. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Year XXX-XXXI, p. 27, Rer. brit. script.)

Quidez vous qe l'evesqe receyvera un clerk de par le abbé de altri *presentment ?* (*Ib.*, p. 223.)

Desicome la chose est en prejudice de vous, et damage a povere comun poeple; com piert par le *presentement* avauntdit. (*Lib. Custum.*, I, 379, 14, Edw. II, Rer. brit. script.)

De *presentement* d'yglise. (*Echiq. de Norm.*, Marnier, p. 20.)

La ou le plus s'acordera demourra le *presentement* de l'eglise. (1483, *Coust. de Norm.*, f° 208 r°.)

PRESENTER, verbe.

— Act., proposer, offrir :

> Ce que je vos al *presenté*
> Vos ferai jo, n'en dotes mie.
> (*Durm. le Gall.*, 3730, Stengel.)

> L'ostel ne renfusé je mie,...
> Que vos me l'*aves presenté*
> Si bel et si cortoisement.
> (*Ib.*, 9152.)

Et se voulez faire ce que me *presentez*, je seroye le plus heureux chevalier du monde. (*Perceforest*, V, f° 78c, éd. 1528.)

— Dénoncer :

Quant celui qui *a* le murtre *presenté*, set par le seignor ou par autre que celui sur qui il a mis le murtre est arresté. (*Assis. de Jérus.*, I, 136, Hist. des Crois.)

— Dédier :

> Et serat consacree
> En l'honour Sain Martin, car che ly atalente,
> De Saint Martin de Tongre, ensiment la *presente*.
> (Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 13568, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., faire des présents :

Il la prioit, il la conjuroit, il luy *presentoit*; mais il n'en pouvoit rien avoir. (Bonav. des Per., *Nouv. Recreat.*, de l'enfant de Paris qui fit le fol, f° 192 v°, éd. 1564.)

PRESENTIALEMENT, voir Presencialment.

PRESENTIALMENT, voir Presencialment.

PRESENTIELLEMENT, voir Presencialment.

PRESENTIER, adj., prêt à, disposé à :

> Se l'atendist bataille i eust fiere,
> Mes trop eust folie *presentiere*.
> (*Aleschans*, 6316, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

> Sire, volentiers
> Sui de tout faire *presentiers*
> Vostre commant et vo plaisir.
> (Watriq. de Couvin, *li Dis des .IV. sieges*, 53, Scheler.)

— Qui se présente bien :

> Quant je estoie josnes et *presentier*,
> En mon chastel n'oi je que .VII. denier.
> (*Enfances Vivien*, Brit. Mus. 20, D, v. 950.)

— *Presentiere*, adj. f., qui se donne à tous, courtisane :

> Je meismes vueil miex morir
> Qu'amer feme *presentiere*,
> Ne trop baude, ne trop doubliere.
> (*La Requeste d'amours*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 145.)

PRESENTION, s. f., action de présenter :

> S'en vint au tref l'empereor Carlon :
> Les cles li rent et fist *presention*.
> (*Anseis*, Richel. 793, f° 69d.)

-- Présence :

> Ves chi ma fille en vo *presention*,
> Faire en poes a vo comandison.
> (*Anseis*, Richel. 793, f° 70a.)

PRESENTISON, s. f., action de présenter :

> Paien retornent, qui font grant marison,
> Les .II. rois prendrent, n'i font arestison,
> Al roi Marciles en font *presentison*.
> (*Anseis*, Richel. 793, f° 55d.)

PRESINGNIER, voir Preseignier.

PRESLACION, voir Prelacion.

PRESEPE, s. m. et f., crêche :

> Ne les offrendes que il mist
> Al sepulcre en Jherusalem
> E al *presepe* en Bethleem.
> (Wace, *Rou*, 3e p., 3222, Andresen.)

A .II. lieues de Jherusalem est la *presepe* ou... (*Les Pelerinaiges por aler en Jherusalem*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jerusalem*, note de la p. 98.)

PRESERVER, v. a., réserver :

> Mais je m'en debat pour noyant
> Qu'autre chose ne s'en fera
> Jusqu'a tant qu'un pappe sera
> Que Dieux *a preservé* saint homme
> Qui sen trosne mettra a Romme.
> (E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 525b.)

— Maintenir, conserver :

Ce sont les honneurs ordonnez, *preservez*, et gardez ez Allemaignes. (*Honn. de la Cour*, ap. Ste-Pal., *Mém. de l'anc. chevalerie*, II, 266, éd. 1759.)

PRESIDENCE, s. f., résidence :

Thannis est une noble cité en Egipte, environ de laquelle se faisoient lesdites merveilles, lors royale *presidence*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 49 r°.)

PRESIDENTAL, *presidiantal*, adj., de président :

Un president se vantoit ou j'estois, d'avoir amoncelé deux cents tant de lieux estrangiers en un sien arrest *presidental*. (Mont., *Ess.*, III, 12, éd. 1595.)

On en prononça un arrest *presidiantal*, en robes rouges, par lequel la question estoit decidee que veritablement il pouvoit y avoir des loupgarous. (*Chron. Bordeloise*, II, 45, Delpit.)

PRESIDENTERIE, s. f., office, siège de président :

Que ne disent ils qu'aussi tost avoir donné un evesché, une *presidenterie*, le St Esprit descend sur l'evesque, sur le president. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 336, Michaud.)

Si fut il pareillement (mis hors) de la *presidenterie*. (Juvenal, *Disc. de l'office du chancel. de Fr.*, ap. Godefroy, *Annot. sur l'hist. de Charles VII*, p. 665, éd. 1653.)

PRESIGNEMENT, s. m., action de marquer du signe de la croix :

> Si lor toloient le batesme,
> Le *presignement* et le creme.
> (G. de Coinci, *De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 422c.)

PRESIGNIER, voir Preseignier.

PRESIN, voir Perresin.

PRESMACE, voir Proismece.

1. **PRESME**, *prasme*, *prame*, *proesme*, *prisme*, moderne : *prime*, s. m. et f., cristal de roche coloré, qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par sa nuance. Les joailliers du moyen âge, remarque M. de Laborde, ont tiré un grand parti de ces à peu près de pierres précieuses :

> De *prames* vers et de sardines
> Et de boines alemandines.
> (Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 95a.)

> *Prasme* est verz de bele manere,
> Mais sa vertu n'est gaires chere.
> (Marb., *De Gemmis*, XL, 747, Pannier, *Lapid. fr.*, A. 747.)

Uns tableaus de *presme* d'esmeraude. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 781, Laborde.)

Petites amatistres et *proesmes* d'emeraudes. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VII*, t. II, p. 296, Douët d'Arq.)

Une grant *prasme* d'esmeraude, ou il a en un costé une gesine de Nostre Dame et de l'autre costé un ymage de Nostre Dame. (1416, *Invent. du duc de Berry*, Laborde.)

Deux gosses de genestre, l'une de *prame* d'esmeraude et l'autre de nacre de perle. (*Ib.*)

Une *presme* d'esmeraude. (1532, *Compt. de la gr. command. de S. Denis*, Arch. LL.)

Neuf *presmes* d'esmeraudes pasles. (1634, *Inv. du Trés. de l'ab. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

Sept *prismes* sans chatton. (*Ib.*)

Quatre *prismes* en chatton d'or. (*Ib.*)

2. **PRESME**, voir PROISME.

PRESMESSE, voir PROISMECE.

PRESMEUS, adj., de la nature du *presme* :

Douze esmeraudes *presmeuses* et une presme d'esmeraude. (1532, *Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL.)

— *Presmeuse*, s. f., pour *esmeraude presmeuse* :

Une bande d'or garnye de six *presmeuses* d'esmeraudes. (1532, *Compt. de la gr. command. de S. Den.*, Arch. LL.)

Cf. PRESME.

PRESNEE, s. f. ?

Une *presnee* de nappes de Venise contenant .III. aulnes de large et .XVII. aulnes de long. (1470, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PRESOMPCIER, *-umpcier* (se), v. réfl., être présomptueux :

Et de tant *se presumpcia*
Qu'a li se volt appareillier.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 195a.)

PRESOMPCIEUS, *-tieus*, *presonc.*, *presumpcieux*, *presomtieus*, *presumsieux*, *presonsioux*, *presencious*, adj., présomptueux :

Pour ce proie a touz ciaus qui cest livre liront que il ne le tiegnent *presoncieus* de ce que il a esté ouvré. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1b.)

Presumptuosus, *presumpcieux* ou hardi. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 207 r°.)

Si aucun estoyt si *presonsioux*. (*Cart. de Vivoin*, f° 123 r°, Bibl. du Mans.)

Fames vielles et *presencioses*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 2a.)

Si tint ceste responce a moult *presompcieuse*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 274 v°.)

Orguilleus et *presomptieus*. (ID., *ib.*, IV, 231, Luce, ms. Rome.)

Orgilleus et *presumsieux*. (ID., *ib.*, VI, 355, Luce, ms. Amiens.)

Ycelluy Duyvemez estoit homme hautain de paroles et *presumpcieux* et despiteux. (1420, Arch. JJ 171, f° 128 v°.)

Presumpcieux, presumptiosus. (1464, J. LAGADEUC, *Catholic.*, Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

O povre avaricieux, o maleureux *presumpcieux*. (*Estoille du monde*, éd. 1513.)

PRESOMPCIEUSEMENT, *presump.*, adv., avec présomption, avec orgueil :

Trop *presumpcieusement* la despisoit. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 51b.) P. Paris : *presompcieusement*.

PRESOMPTIE, *preson.*, *presumpcie*, *presumc.*, s. f., présomption :

Moult estoit de grand *presomptie*
Et moult convoitoit seigneurie.
(WACE, *Brut*, ms., f° 42, ap. Ste-Pal.)

L'un et l'autre, par *presonptie*,
Nous a tolu, si fais folie.
(ID., *ib.*, 10959, Ler. de Lincy.)

Par orguel et par *presumpcie*.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 1863, Hippeau.)

Jeo nel comence (ce roman) par nule *presumpcie*,
Ne par fiance de ma bone clergie.
(*Li Rom. des romanz*, Richel. 19525, f° 145 r°.)

Par nule *presumcie*.
(*Ib.*, Richel. 25407, f° 139 r°.)

PRESOMPTIF, *-umptif*, *presomply*, adj., présomptueux :

Jeusnans, prians par foy non *presumptive*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, XC, éd. 1545.)

Cette externe et *presomptive* suffisance. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 102, éd. 1595.)

— Présumé :

Par indices et *presompty* semblans. (L'ISLE ADAM, *Gage de bataille*, f° 18, ap. Ste-Pal.)

PRESOMPTIVEMENT, *presumpt.*, *presumt.*, adv., à ce qu'on présume, par présomption :

Sans de pres toucher *presumptivement* et en derogance au saint texte evangelical. (G. CHASTELLAIN, *l'Entree du roy Loys en nouveau regne*, VII, 5, Kervyn.)

Lequel fut seulement par souspeçon, et comme *presumptivement* consentant de l'homicide faict par ses gens, emprisonné le vendredy, et le dimenche jugé et executé clandestinement et de nuict. (M. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 117 r°, éd. 1569.)

Celuy qui a la haute justice est *presumtivement* fondé de la moyenne et de la basse. (1594, *Cout. de Lorraine*, Cout. gén., II, 1064, éd. 1604.)

PRESOMPTUOUSETÉ, *-osité*, *presumpt.*, s. f., présomption :

Par son grant orgueil et *presomptuouseté*. (*Girart de Rossillon*, ms. Beaune, éd. de Montille, p. 500.)

Vela comment *presumptuosité*
Conduit les siens par curiosité.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 51, Willem.)

Car j'espere de luy monstrer sa bestise, sa *presomptuosité*, malice et sotte temerité. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 9, éd. 1605.)

PRESOMTIEUS, voir PRESOMPCIEUS.

PRESONCIEUS, voir PRESOMPCIEUS.

PRESONPTIE, voir PRESOMPTIE.

PRESONSIOUX, voir PRESOMPCIEUS.

PRESPRIS, adj., dépourvu :

Tant sovent erent ars, que mult furent *prespris*.
(GARNIER, *S. Thom.*, 240, Hippeau.)

Leenz estoit *prespris* de vivres ; ainsi furent longtemps en la dite cité sans yssir de leenz, ne estre assailliz mais leur viandes restraingnoient et apetichoient moult. (*Hist. de Bertr. du Guescl.*, p. 26, Menard, éd. 1618.)

PRESSE BEUF, s. f., p.-ê., sorte de grosse pêche :

O l'ost du Pont de Rouen, une *presse beuf*, .XX. d. (1490, *Dép. de L. de La Trém.*, Arch. Serrant.)

PRESSEEMENT, adv., d'une manière pressante :

Pressim, *presseement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 205 v°.)

PRESSELLER, v. a., presser :

Le samedi *furent presselles* les vins blans. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderie*, p. 533.)

PRESSELLEUR, *-selleur*, s. m., presseur, vendangeur :

Le samedi furent presselles les vins blans, et a esté de coustume fait la despence des *preselleurs* pour achat de poisson et morue. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 533.)

PRESSEOR, voir PRESSOR.

PRESSETTE, s. f., petite presse :

.II. *pressettes*, .XII. d. (30 mars 1402, *Exécut. testam. de Catherine Proussette*, Arch. Tournai.)

Pour une *pressettes* et fastras. (1465, *Compt. de l'exéc. test. de Grard Le Crèche*, Arch. Tournai.)

Littré le donne, sans historique, avec le sens de petite presse dont le papetier se sert.

PRESSEUL, voir PRESSUEL.

1. **PRESSEUR**, voir PRESSOR.

2. **PRESSEUR**, s. m., mot altéré, prétoire :

Ung long tableau de poincture en toille en ung chassy de boys pendent a deux chaynnes de fer, ouquel est Nostre Seigneur en ung *presseur* espanchant son sang. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 188.)

PRESSEURE, *-ure*, *-iure*, *presure*, s. f., ce qui presse, ce qui serre :

Impedatura, c'est mesure ou *pressure* du pié. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Instrument, objet servant à presser, à comprimer :

La rectification des levres est faite o *pressures*, ce sont bocetes faites d'estoupes. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 48c.)

— Ce qui se presse, foule :

Ton cueur ne consideroit pas la multitude du peuple, mais la multitude des plaies, non pas la *pressure* des Juifz, ainçois consideroit l'estroite encloure des membres de ton tendre enfant. (J. Gerson, *l'Aiguillon d'amour*, f° 55 v°, éd. 1488.)

— Affaissement de quelque chose qui s'enfonce, qui croule :

Mais en tumbant el fist un cry et son
Si fort hideux et de tel[le] façon
Que les quatre elements en tremblerent,
Et a peu pres quasi ne s'assemblerent
En un chaos ancien et terrestre
Que tout cuida encor un coup terre estre...
Bonne Saison, du Commun grand'amye,
Avoit esté par Usure endormie,
Et s'esveilla alors d'ouyr tel son ;
Print sa hache et sceptre en escusson ;
Puis s'enquesta d'ou vient ceste *pressure*.
(*La Plaincte du Commun contre les boulengers et taverniers*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. II, p. 236.)

— Ce qui presse, accable, fatigue :

L'umiliemant del cuer ansi ke li *pressure* del travail. (S. Bern., *Li Epistle a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 43 r°.)

Li us aprant a soffrir lo travail et li *pressure* del travail aministret la force an totes labors. (Id., *ib.*, f° 45 r°.)

— Oppression, violence :

Ladres soffri mainte *pressure* ;
Ore est en assoagement.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, ccııı, 11, Van Hamel.)

Violence ou autres *pressures*. (22 juill. 1315, *Lett. d'Ed. II*, Brequigny, II.)

Pour tant de cas de arsins, de *pressiures*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 114.)

Helas ! qui poura soustenir la *pressure* de sy angoisseux passaige ? (P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 61, éd. 1748.)

— Meurtrissure :

Vostre vesture est trop entiere pour monstrer force, et si avez pou de *pressures* ou visage et es bras pour monstrer loyalle preuve. (*Perceforest*, II, f° 137ᵈ, éd. 1528.)

— Effet d'une chose qui presse, qui serre de près :

Tu m'as delivré de la *pressure* de la flambe, laquelle m'a avironnee, et n'ay point esté bruslé. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ecclesiastic., LI, éd. 1534.)

— Souffrance accablante, torture :

Chant prennons en la nuit quant nos summes conforteit en *pressures* de ceste vie per les joie ke sunt a venir. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hofmann.)

Et en la terre serra grant *pressure* de genz, car la mer et les floz de la mer se debastront as rivages et feront si grant noise que li hons secheront de la paor et de l'engoisse qui survendra. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 114 r°.)

En toutes ses *pressures* et angoisses. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 150ᵇ.)

Grevees de grans *presseures* et miseres. (*Ib.*, f° 151ᵃ.)

Entens, entens, ascoute a ma *presure*.
(*Compl. de Dignant*, 117, Anal. leod., Xav. de Ram.)

Si vrayement comme je suis certaine
Que vierge fuz en ta conception
Et te enfantay sans *pressure* grevaine
Ne que nature en eust cognition.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 5ᵇ, éd. 1537.)

Malades fais guerir subitement,
Et sains et nectz je reduis en *pressure*.
(*Ib.*, f° 70ᵈ.)

— Angoisse, souffrance morale qui presse et accable l'âme :

Tristece de cuer et *pressure*.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 42 v°.)

Maiz ma douce creature
Par son resgart la *pressure*
M'ostera dont je me deul.
(E. Deschamps, *Poés.*, IV, 246, A. T.)

Ah ! helas ! que j'ay de souci,
D'ennuy, de peine et fascherie !
Que ma *pressure* en est marrie !
(Godard, *les Desguis.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Quand la divine majesté est venue a les esprouver en petites choses elles s'y sont comportees avec telle inquietude, serrement et *pressure* de cœur qu'elles me rendoyent toute estonnee et fort craintifve. (Du Chevre, *Trad. du chasteau de l'ame*, f° 37 v°, éd. 1601.)

J'ay quelquesfois esté en grande *pressure* et affliction pour semblables confusions de pensees. (Id., *ib.*, f° 51 r°.)

pressier, s. m., arbre qui produit des presses, pêcher :

Feuilles de *pressier*. (*Le grant Herbier*, f° 88 r°, Nyverd.)

Entes la greffe d'un pommier sur un pescher, et pareillement la greffe d'un pescher ou *pressier* sur un poirier, et au contraire, vous aures un fruict estrange, que nommeres presse pomme, ou pesche pomme. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 437, éd. 1597.)

pressif, adj., pressant, urgent, violent :

Or soit loué le Seigneur Dieu de tout,
Grace me face ores que soys au bout
De tant de maulx contre moy si *pressifs*
De tant d'ennuys si griefs, si excessifs.
(Est. Dolet, *Sec. Enfer*, p. 31, éd. 1868.)

Flagitator, *pressif*, pressant. (Ch. Estienne, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Et dit on que ce fut luy qui inventa le premier la maniere de parler avec ses amis par chiffres de lettres transposees, quant il n'avoit pas loisir de parler de bouche a eulx pour la *pressive* necessité de quelque affaire. (Amyot, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Inflammation douloureuse et *pressive*. (Dalesch., *Chir.*, p. 100, éd. 1570.)

Pour le danger imminent et *pressif* du flux de sang. (Id., *ib.*, p. 394.)

— Subst., urgence :

Le practiquer de tant diverses gentz,
Solicitude a mes ardeurs contraire,
Et le *pressif* des affaires urgentz
N'en peuvent point ma pensee distraire.
(Sceve, *Delie*, ccxxiiii, éd. 1544.)

pressignier, voir Preseignier.

pressin, voir Perresin au Supplément.

pression, s. f., presse d'imprimeur :

Il auroit depuis naguaires a grands frais et despens acheptė une *pression* et impression avec tous les caracteres y requis a intention d'y imprimer. (18 juill. 1594, *Priv. accordé par Philipp. II à J. Bourgoing*, Bullet. du Biblioph., XIII, 492.)

pressison, s. f., épreinte :

Quant on a mangisons ou *pressisons*, que en va hors sanc par dessoubz, on doit prendre de ceste herbe une once. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 21 r°.)

pressiure, voir Presseure.

pressoereur, voir Pressoireur.

pressoerier, voir Pressoirier 2.

pressoirage, *-oerage*, *-ouerage*, *-ourage*, *-orage*, s. m., pressurage :

Pour cause de *pressoerage*. (1342, Arch. JJ 74, f° 118 v°.)

Le dernier vin qui sort du *pressoirage*. (Du Pinet, *Pline*, XIV, 20, éd. 1566.)

Tortivum mustum quod dicatur vin de *pressoirage*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Pressoirage ou pressurage, se prend tantost pour le vin qui sort du marc serré au pressoir... Aussi est prins pour le droit qui est deu au seigneur du pressoir, mesmes s'il est bannier, par celuy qui a pressuré son marc audit pressoir. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

— Droit que l'on payait au seigneur pour user de son pressoir banal :

Lesqueles vignes doivent *pressoerage* au pressoer damoisele Agnes. (1315, Arch. S 129, pièce 36.)

Rentes et *pressouerage* de vin deuz en vendenges de plusieurs heritages. (1359, Arch. S 123, pièce 23.)

Cf. Pressurage au Supplément.

pressoiree, s. f., contenance d'un pressoir, pressée :

Toutesfois on ne trouve bon de repressurer pour la seconde fois les olives, sinon qu'il y eust sur le pressoir plus de cent boisseaux d'olives, qui est la vraye et droite *pressoiree*. (Du Pinet, *Pline*, xv, 6, éd. 1566.)

Quatre hommes peuvent faire six *pressoirees* d'olives en vingt quatre heures. (Id., *ib.*)

— Pressurage :

Pressura, le faict de presser et serrer, *pressoiree*. (Ch. Estienne, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Pressoirage, *pressoiree*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

PRESSOIREMENT, s. m., pressurage :

Pressura, *pressoirement*, pressure. (R. Est., *Dictionariolum*, éd. 1584.)

Pressura. *Pressoirement*, pressurage. (*Thes. vocum omnium lat.*, éd. 1620.)

PRESSOIRER, voir Pressoirier 1.

PRESSOIREUR, *-oereur*, *-ouereux*, s. m., pressureur :

Et n'aura le *pressoereur* point de pot. (1314, Pontoise, Arch. Seine-et-Oise, A 1334.)

Pour le sevraige de la disme de Goullievres dont est deu de anxienneté aux *pressouereux* une longe de pourceau et demie dozaine de pain blanc. (1454, Arch. Maine-et-Loire E 54, f° 17.)

Un *pressoireur* de vin, ou d'huile, ou de quelque chose que ce soit. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

Cf. Pressoir au Supplément.

1. **PRESSOIRIER**, *-er*, *pressoe.*, *pressoue.*, v. a., pressurer :

S'aucuns loue un pressoir, cil a qui li pressoirs est doit livrer toutes les cozes qui doivent estre el pressoir *pressoirant*. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, c. xxxviii, 19, Beugnot.)

Seront tenuz a venir *pressoirer* au pressouoir as diz religieus et *pressoerera* au quart pot. (1314, *Charte*, Pontoise, Arch. S.-et-O., A 1334.)

Pressouer ou quel les receans du dit lieu sont banniers et tenus y venir *pressouerer* leurs beuvraiges. (1451, Arch. P[1] 294.)

Pressoirer ou pressurer le vin. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Pressoirer, ou pressurer. Exprimere liquorem. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

Pressorius, ria, rium. De quoy on se sert a presser ou *pressoirer* le vin ou autre chose. (*Thes. vocum omnium lat.*, éd. 1620.)

— Au figuré :

Fortune a sa roe tournee,
La me foule, la me *pressoire*,
N'en puis issir, c'est chose voire.
(Alard, C[esse] *d'Anjou*, Richel. 765, f° 5 r°.)

Sel n'est de ce vin assemblee
Qui fault avant que on le boive
Et que la goute on en reçoive
Qu'il soit foulé, *pressoueray*.
(J. Bouchet, *les Regnars traversant les perill. voyes des folles fiances du monde*, f° 82 v°, éd. 1522.)

Cf. Pressoir au Supplément.

PRESSOIRIER, *-oerier*, s. m., vendangeur, pressureur :

Philippus le *pressoirier*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 136, Arch. E.-et-L.)

Doit aus *pressoeriers* .i. tournois par tonel. (*Ib.*)

Pressoirier ou pressurier. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

St-Lô, *pressoirier*, pressureur.

PRESSON, s. m., levier en fer :

.ii. quintaux de fer pour faire *pressons*. (Déc. 1350, *Etat des dépenses*, A. Vachez, *Destruction du château de Peyraud*, p. 26.)

Dans la Suisse romande (Neuchâtel), et dans le Lyonnais, on emploie encore *presson* dans le sens de barre de fer, levier.

PRESSOR, *presseur*, *-eor*, *-our*, *preceur*, s. m., pressoir :

As chevax s'antrepressent comme *pressors* a asne.
(J. Bod., *Sax.*, clxxx, Michel.)

La lettre de nostre *pressor* de Vinde. (*Rubrique d'une charte du cart. du Paraclet*, f° 165 r°, Arch. Aube.)

Et en cele vigne .i. *pressor*
Fist fere et une bele tor.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 144°.)

Pres d'un arbre a *presseur* pesa.
(Guiart, *Roy. lign.*, I, 3658, Buchon.)

Les coustumes des *presseors* de Charronne. (Vers 1300, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 283.)

Qui aura au *presseor* le marc d'un tonel de vin. (*Ib.*)

Nulz ne puet faire, ne edifier molins, ne fours, ne *preceur* en la dite vile de Voignory. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 104, J. d'Arbaumont.)

Pressorium, *pressour*. (*Gloss. de Salins.*)

Ledit aissil charroyé du rivage jusques au *pressor* Guillaume Galappe. (1412, *Compte de Nevers*, CC 18, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour .iiii. voiages de son harnoix a amener quatre auges de boys pour servir a fere les estables ou estoit le *pressour*, .xx. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, xvi[e] s., p. 75, Deville.)

— A été employé pour la rime à la place de *pressure* :

Evangelistre, apostre, martyr et confesseur
Por Jhesu Crit soffrirent de la mort lo *presseur*.
(Ruteb., *li Diz de la voie de Tunes*, I, 136, Jubin.)

Normandie, *persou*, pressoir.

PRESSORAGE, *pressour.*, s. m., pressurage :

Vinacium, gens ou *pressourages* de vin. (*Gloss. de Salins.*)

— Droit de pressurage :

Iceles vignes devoient as diz religieus *pressorage*. (1296, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 180.)

Se les dictes terres estoient plantees, mises et converties en vignes, elles seroient de la condicion de celles des vignes qui doivent *pressorage*. (1335, Arch. JJ 69, f° 145 r°.)

Ledit cenz et *pressorage*. (1342, Arch. JJ 74, f° 118 v°.)

La moitié du *pressourage*. (1359, Arch. S 123, pièce 23.)

Ledit seigneur prent pour son droit dudit *pressourage* le .iiii[e]. pot. (1413, Arch. P 308, f° 16 v°.)

Cf. Pressor.

PRESSORER, *-ier*, *pressou.*, v. a., pressurer :

Fouler, *pressourier* et entonner les vins. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 284 v°.)

Pour icelles (vendanges) *pressorier* audit pressour. (1378, *Bail*, Arch. MM 30, f° 115 r°.)

Et acheva on en plusieurs lieux a la Toussainctz de vendanger, et de *pressourer* a la S. Martin d'hiver. (Haton, *Mém.*, I, 47, Bourquelot.)

Je sçay garder moutons, brebis,
Pressorer noix pour faire l'huille.
(Christ. de Bord., *Varlet à louer à tout faire*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 79.)

Cf. Pressor.

1. **PRESSORIER**, s. m., pressureur :

Doivent les *pressoriers* porter le marc au presoer. (Vers 1300, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 283.)

L'an mil six cent douze, un garçon,
Bon *pressourier*, fist la chanson,
A qui tous ceux du voisinage
Venoyent sur la nuit rendre hommage.
(Basselin, *Vau-de-vire*, XXXIII, p. 105, J. Travers.)

Cf. Pressor.

2. **PRESSORIER**, voir Pressorer.

PRESSOUEREUX, plur., voir Pressoireur.

PRESSOUERIER, voir Pressoirier 1.

PRESSOUR, voir Pressor.

PRESSOURAGE, voir Pressorage.

PRESSOURAGER, v. n., charger un pressoir de fruit à presser :

On relicra les tonneaux vieux ;
On y met des cercles tout neufs ;
On n'oyt plus rien que reliager ;
Chascun entend *pressourager*.
(J. le Houx, *Vaux-de-Vire*, xlv, Jacob.)

PRESSOURAT, s. m., lieu où il y a un pressoir :

.i. quartier de vigne dairiere le *Pressourat*. (1378-79, *Compt. des anniv. de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1657, f° 12 v°.)

PRESSOURER, voir Pressorer.

1. **PRESSOURIER**, voir Pressorier 1.

2. **PRESSOURIER**, voir Pressorer.

PRESSUEL, *presseul*, s. m., pressoir :

Ce aucuns des parrochiens y a qui ne vuile pas pressurer, ou qu'il n'y ait pas si grant quantitey de gens comme il conviendroit pour occuper le *presseul*. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 102, J. d'Arbaumont.)

Le maistre qui gouverne le *pressuel* pour lo prieur. (*Ib.*)

Cf. Pressor.

PRESSUIRIER, voir Pressurier.

PRESSURE, voir Presseure.

PRESSURIER, *-uirier*, s. m., pressureur.

Pressurier : m. A presser, or pressman, one that works at a winepresse. (Cotgr., 1611.)

— *Visage de pressurier*, visage plein de bourgeons, face d'ivrogne :

Visage de pressuirier, A drunken ; crimson or highcoloured face. (Cotgr., 1611.)

Visage de *pressurier*, plein de rougeurs a force de boire. (A. Oudin, *Curios. franç.*, p. 347, éd. 1656.)

Normandie, *pressurier*, pressureur.

Cf. Pressure, au Supplément.

1. **PRESTABLE**, adj., remarquable, supérieur, distingué :

Toutesfois Ananus si bien exhortoit le peuple que chascun estimoit chose plus *prestable* et honneste qui peust estre de se cohercer et reffraindre en perturbation. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, IV, 17, éd. 1530.)

Du noble pris la liberté *prestable*
Ses yeux getta (sur moi).
(Guill. Michel, 1re *eglog. de Virgile*, f° 1 v°, éd. 1540.)

2. **PRESTABLE**, adj., qui aime à prêter :

Convertissez vous a Nostre Seigneur, car il est tout bening et misericors, patient et plain de moult grande misericorde, et *prestable* sur tout malice. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 2 v°, éd. 1519.)

Car il est *prestable*, c'est a dire qu'il est tousjours appareillé de prester sa misericorde dessus tout malice et peché pour oster la coulpe et la peine. (*Ib.*)

PRESTABLEMENT, *pretaul.*, adv., en guise de prêt :

K'il lor demeure *pretaulement* par le tiesmongage de le cartre ki fu faite par l'assens et par le volonté de mes ancisseurs. (1238, *Cart. abbaye S. Médard*, Rouge livre, f° 79 r°, Arch. Tournai.)

PRESTAGE, voir Prestrage.

PRESTANCE, s. f., excellence, supériorité :

Il avoit de fortune tele porcion de fame, tele *prestance* que lui en fit tourner par le monde jusqu'a assez ; et lesquelles *prestances* et graces de tant de diverses qualites, comme en divers endroits et en divers temps et lieux, et haultes excellentes besoingnes se sont presentees devant ly, et dont il a pris tiltre et gloire. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 86, Buchon.)

Monseigneur l'archiduc, qui lors flourissoit, fructifioit et prosperoit en honneur, *prestance* et vertu. (J. Molinet, *Chron.*, cxviii, Buchon.)

Il y a eu aussi une grace d'amour de peuple envers ly, et qui a esté telle, par tous ses divers pays, qu'en lui exhibant honneur, service, reverence, toute accomodacion et *prestance*, feust par pays, feust par villes, les hommes plus en faisoient, plus en monstroient, plus s'attalentoient et s'affermissoient d'en faire plus et plus. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, IV, 17, éd. 1530.)

PRESTANT, adj., remarquable, supérieur, distingué :

Prestante devotion. (*Les Passages d'oultremer*, f° 11 v°, éd. 1492.)

Posé que les tours et fortifications des Romains feussent belles, *prestantes* et bien faittes. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, I, 14, éd. 1530.)

Mais sa haultesse en magesté *prestante*.
(Sceve, *Delie*, clxxiiii, éd. 1544.)

Et sera rendue la matiere d'autant plus noble et plus *prestante*. (P. Ulstade, *Ciel des philos.*, xvi, éd. 1547.)

Elle se leva en sa *prestante* droiture. (*Alector*, f° 65 r°, éd. 1560.)

La plus belle des vertus et la plus *prestante* est la justice. (Chavigny, *les Pleiades*, p. 70, éd. 1603.)

PRESTANTEMENT, adv., d'une manière particulière, remarquable :

Nostre grande et noble Rommanie nous doit plus *prestantement* mouvoir a resister contre eulx. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, III, 33, éd. 1530.)

PRESTANTISSIME, adj., superl. de *prestant :*

Homme *prestantissime*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 109 r°.)

Astrologiens *prestantissimes*. (Id., *ib.*, f° 116 v°.)

Je vy apres et ensuyvant pres dudit Pithagoras deux Fabius, deux autres *prestantissimes* Cathons, deux Paules, deux Brutus. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 134 v°, éd. 1531.)

Celluy *prestantissime* Marc Caton. (*Ib.*, f° 135 r°.)

PRESTAT, s. m. ?

Jehan le *Prestat*. (*Compt. des annivers. de S. Pierre*, 1379-80, Arch. Aube G 1656, f° 104 r°.)

1. **PRESTE**, s. f., espèce de serpent venimeux :

Cil qui a non *preste* va tozjors la bouche overte, et quant ele estraint aucun a ses denz, il enfle tant que il devie. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 191, Chabaille.)

2. **PRESTE**, mot obscur que Ste-Palaye explique par commission :

Et l'apostoles ot mandé
Au roi de France que, pour Dé,
Alast a Toulouse et preaist
Toute la tiere, s'il vosist,
Et fust soie comme conquests,
Sans çou q'Amauris en ot *preste*,
Et bien le deuist li rois faire
Quar Toulouse est de son afaire,
Et de lui le doit on tenir.
(Mousk., *Chron.*, Richel. 4983, f° 154a.)

PRESTEIS, s. m., prêt :

Par foi li juges devant dis
Qui tout juge en fais et en dis,
S'il fust tant solement piteus,
Bon fust, espoir et deliteus
Li *presteis* as usuriers,
Mes il est tous jors droituriers,
Par quoi trop fait a redouter
(*Rose*, 19515, Méon; ms. Corsini, f° 128a.)

PRESTEMENT, s. m. ?

Et s'en raportoit au peuple et a chascun se en nuls *prestemens* il avoit dit aucune chose, touchant le droit de la couronne, qu'il deust apartenir a autre que a lui. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 211, Soc. de l'H. de Fr.)

PRESTER, v. a., fournir de ce qui est nécessaire :

Cil qui tient le serf le doit *prester* et vestir tant com li ples dure. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 138a.)

PRESTIER, s. m., usufruitier, celui qui possède un fonds par précaire :

Felix Geuffron, chanoine de Chartres, tenant en prestriere la terre et seigneurie de S. Georges sur Eure, appartenant aux doyan et chapitre de Chartres, tenue par le R. P. en Dieu messire d'Illiers, evesques de Chartres, a foy, homage et rachat, a toutes mutations de chanoine *prestier* ou fermier de la dite terre ou seigneurie. (1476, *Chart. de l'evêché de Chartr.*, ap. Duc., *Presteria.*)

PRESTILIAGALE, s. f., partie de l'art magique qui a rapport aux prestiges :

L'art magicque contient genres de malefices, c'est assoir la marithice, la meriticque, la maleficie, la sortilege et la *prestiliagale*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 26 r°.)

PRESTIN, voir Pristin.

PRESTITUER, v. a., préétablir :

Et selon les habiz divers les fins *sont prestituees* ou establies diverses. (H. de Granchi, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 3 v°.)

Par les vertuz morales nous nous *prestituons* ou establissons fins convenables. (Id., *ib.*, f° 23 v°.)

PRESTOIRE, adj., de prêtre :

Et avecques ce vous requierent
Leur donner povoir et licence
A demolir maisons *prestoires*,
Qui pourroient faire nuysance
A la ville et violence,
Tous ediffices et eglises.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 3711, Guessard.)

PRESTOT, voir Prestrot.

PRESTRAEGE, voir Prestrage.

PRESTRAGE, *-traige*, *-aege*, *prebstrage*, *-aige*, *prestage*, *pristaige*, s. m., sacerdoce, prêtrise :

Icil meismes Constances final la vie el office de *prestage*. (*Dial. S. Grég.*, p. 38, Foerster.)

Ke il soit ordeneis sus a ordene de *prestrage*. (1250, *Donat.*, Taillar, p. 178.)

Si ot son filz Eliasar le souverain *prestrage*. (Guart, *Bible hist.*, Deut., III, ms. Ste-Gen.)

Et les oing de l'onction qui leur profite en permanable *prestrage*. (Id., *ib.*, f° 66b.)

Et li dona *prestrage* de sa gent. (*Bible*, Richel. 901, f° 58d.)

Sacerdocium, *prestage*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 228 r°.)

Chevalerie et *prestrage*,
Et puis ordre de mariage.
(J. de Condé, *Dis des trois estas du monde*, 31, I, 50, Scheler.)

En quel ordene u om *prestrage*.
(Jacq. d'Amiens, *Rem. d'amour*, ms. Dresde, Koert., 272.)

Fu Aaron establiz li premiers prestres des Ebrex. Ichil maintint le *prestrage* .xxx. et .viii. anz. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne, 590, f° 9a.)

Pour l'onneur dou *prestraege* le vont moult hon-
[nourant.
(*Beaud. de Seb.*, XVI, 788, Bocca.)

Promus al ordene de *pristaige*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, III, 386, Chron. belg.)

Encoire ne cessa la discorde pour le *prebstrage* de Aaron. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 149 r°.)

Chincq hommes de la lignee Phinees furent prives de ce souverain *prebstraige*. (Id., *ib.*, 2e p., sec. copie, f° 1 v°.)

Science de *prestrage*. (*Bible*, Osée, ch. iv, éd. 1543.) Lat., sacerdotium.

— Presbytère :

Et li glise de Kain .i. havot par en, et au *prestrage* de Kain .i. havot par en. (Avril 1285, *Mikiel Colemer*, Chir.; St-Brice, Arch. Tournai.)

Sachent tout chil, qui chest escript veront ou oront, que Robiers dou Bus a vendut, werpit, et clamet quitte, a tous jours, hiretavlement, a Jehan de Velainne, de Maruis, une piece de terre gissant vers le Haute Tour... se doit de rentes, ch'est assavoir au *prestrage* de Warchin, .v. s. de blans. (28 août 1351, *Escript Jehan de Velainne*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— ***Maison du prestrage***, même sens :

Item pour avoir fait citer a le court de monseigneur de Cambray le curé de le perroche de Melle, a cause de .v. s. tournois de rente, par an, deue a le cappelle dudit maistre Nicolle, pour se *maison du prebstrage*, de laquelle il estoit en faulte de paye. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte*, Arch. Tournai.)

PRESTRAL, adj., sacerdotal :

En ce est demonstree la dignité royal et *prestral*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 51b.)

Le dyacre n'a mie la consecration ne caractere *prestral*. (Id., *ib.*, f° 149 r°.)

La puissance et autorité *prestrale*. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 512, éd. 1566.)

Le roy Anie alors du peuple ensemble roy
Et prestre de Phœbus, en son *prestral* arroy
Vient au devant de nous.
(Rob. et Ant. Chevalier d'Aigneaux, *Trad. de Virgile*, f° 130 v°, éd. 1582.)

PRESTRER, v. a.. ordonner prêtre :

Et avoit en pensé qu'il le feroit *prestrer*
Et le devoit mener a ung vesque monstrer.
(*Chev. au cygne*, 9940, Reiff.)

Et encoires avoit Jehan voulenté, les six ans passes qu'il avoit de terme de luy *prestrer* ou non, de tant faire par devers le pappe que de faire evesque et seigneur de Liege Ernoul. (*Chron. de Flandres*, II, 432, Kervyn.)

PRESTREAIS, cas suj., s. m., méchant prêtre :

Chis *prestreais* nel valt mie.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 2760, Scheler, *Gloss. philol.*)

PRESTREAU, s. m., dim. dénigrant de prêtre :

Un jeune ecervelé *prestreau*. (*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, clxvii.)

Jehans *Prestreaus*. (*Jur. de S.-Ouen*, f° 246 v°, Arch. S.-Inf.)

Micheau *Prestreau*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 52 v°, Bibl. la Rochelle.)

Chanoynes et *prestreaulx*
Desplyent leurs joyaulx.
(*Chansonn. huguenot. du xvie s.*, Paris, Tross, 1870, p. 126.)

Nom propre moderne, *Pretral*.

Nom de lieu, les *Prêtreaux* (Indre-et-Loire.)

PRESTRERIE, *-terie*, s. f., qualité de prêtre :

Se vous m'ostez le *prestrerie*,
Par force la chevalerie
Povair ne m'avez vous d'oster.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 2507, Buchon.)

Cha tost, je vueil devenir prestre.
Or cha, que le deable y puist estre
En chelle viele *prestrerie* !
(*Pathelin*, p. 72, Jacob.)

— Terre appartenant à l'Église :

Et de casal, ou de *prestrerie*, ou de abaye, ou d'autre leuc. (*Ass. de Jér.*, I, 582, Beugnot.)

Presterie. (*Ib.*, II, 387.)

Estienne Aubert, homme lige a cause de la Gorronne et du Marc aux fiefs de la forest de Mayenne, et d'une *prestrerie*, avec les gages et emoluments qui y apartiennent, et les devoirs. (*Reg. de Louis d'Anjou*, f° 104, ap. Duc., *Presteria*.)

PRESTRESSE, *pret.*, s. f., concubine de prêtre :

De li a faite une *pre(e)stresse*.
(*Brut*, ms. Munich, 3886, Vollm.)

Car l'autre gent perdent la messe
Quant devant eus est la *pretresse*.
(*La Jument au deable*, 173, G. Raynaud, *Romania*, XII, 223.)

Honie soit *prestresse* et s'uevre
Qui se desnue et se descuevre
Por fere prestre en li pechier.
(*Ib.*, 205.)

... Vien ça, pute asnesse,
Va moi tost querre la *prestresse*,
Di li qu'el viegne o moi baingnier.
(*Constant Duhamel*, 729, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 190.)

PRESTRIE, s. f., vie, fonction sacerdotale :

Les corps des abbez qui ont saintement demené *prestrie*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 26b.)

Laissa la principaulté de la *prestrie*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 308 v°.)

PRESTRIERE, s. f., domaine ecclésiastique concédé en usufruit moyennant une redevance annuelle :

Felix Geuffron, chanoine de Chartres, tenant en *prestriere* la terre et seigneurie de S. Georges sur Eure... (1476, *Pancarte de l'évêché de Chartres*, ap. Duc., *Presteria*.)

PRESTRIN, adj., de prêtre :

Tu n'es qu'un petit plat d'argent,
Ainsi fait pour tromper la gent,
Et n'es qu'une fause platine,
Et une escuelle *prestrine*.
(1562, *Blas. du platellet*, Méon, *Blasons*, p. 271.)

PRESTROT, *prestot*, s. m., dim. dénigrant de prêtre :

Prieitre ? non, mais *prestot* par leur vie senies-
[tre).
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 110, Kerv.)

Pauvre *prestrot* qui desguises nature
Pour feindre en toy plus de bien qu'il n'y a.
(*Rec. de Rasse-des-Nœux*, Richel. 22560.)

Bourg., Yonne, *prètot*, enfant de chœur. Bessin, *pétro*, rossignol de muraille.

Nom propre, *Prestrot*.

Cf. Prestreau.

PRESTURE, s. f., sacerdoce :

De la sacrificature ou *presture* du Nouveau Testament, par Jean Talpin, chanoine a Perigueux, Paris, 1568. (*Bull. du Bibl.*, t. XV, 246.)

PRESTUS, voir Pertuis.

PRESULAT, s. m., conseil, assemblée des chefs :

Et par ceste victoire le *presulat*, c'est assavoir le college des principaux de cest navie, par la puissance que ilz ont en la mer fist la police democratique de Salamine plus forte qu'elle n'estoit devant. (Oresme, *Politiq.*, f° 172c, éd. 1489.)

PRESUMPCIE, voir PRESOMPTIE.

PRESUMPCIER, voir PRESOMPCIER.

PRESUMPCIEUSEMENT, voir PRESOMPCIEUSEMENT.

PRESUMPCIEUX, voir PRESOMPCIEUS.

PRESUMPTIF, voir PRESOMPTIF.

PRESUMSIEUX, voir PRESOMPCIEUS.

PRESUMTIVEMENT, voir PRESOMPTIVEMENT.

PRESUPPOSITIVEMENT, adv., par présupposition :

Pour l'introduction de ceste derreniere partie de la comedie est a noter que Parmenon, comme *presuppositivement* dit est, apres la narration de Cherea, s'en alla en la maison du pere. (*Therence en franç.*, f° 153 v°, Verard.)

1. **PRESURE**, s. f., arc, figure géométrique :

Et comment ou la grant mesure
Regnoit, sçavoyent la *presure*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1821, Cocheris.)

— Souterrain :

Le prieur et couvent des freres prescheurs de Mascou nous ait donné a entendre que il a un mur viel de euvre de Sarrazins en ladite ville de lez leur maison, ouquel il a une *presure* par laquelle les gens de ladite ville vont et ont accoustumé d'aler de rue en rue, dessus laquelle *presure* aucuns s'efforcent ou se sont efforces d'edifier... (1339, Arch. JJ 74, pièce 666.)

2. **PRESURE**, voir PRESSEURE.

PRESUREUX, adj., qui a les qualités de la présure :

Galion jaune, *presureux*, odorant, petit, muguet. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Le courge en haut rampant, melisse et jouissante,
Galion *presureux*, et l'amoureuse plante
Y sont aussi plantes.
(PH. HEGEMON, *la Colomb. et mais. rust.*, éd. 1583.)

PRETATORIE, voir PRETATOIRE.

PRETAULEMENT, voir PRESTABLEMENT.

PRETATOIRE, *-orie*, s. m., prétoire :

Del *pretatorie* issi Jhesus
(*Passion*, ms. Florence, Laur. Conventi soppressi, 99, f° 98c.)

PRETENDRE, v. a., prendre, suivre :

Vers Patras fault la voye *pretendre*.
(*Act. des apost.*, II, f° 123b, éd. 1537.)

— Apporter :

Aucun signe et miracle celestial qui aussi comme chascun jour en la cité et en champs *pretendoient* menaces. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 44a.)

— Prononcer :

Dedens le dyoceis, ne de jour ne de nuyt
Ne *fut* heures chantees ne sermons *pretendus*.
(JEH. DES PREIS, *Chron.*, II, 647, Scheler, *Gloss. philol.*)

PRETENDU, s. m., prétention :

Et que son *pretendu* consiste au payement de la pension et arreraiges a luy deus par le roy de France. (6 août 1545, *Lett. de Ch. Quint à Marie, R. de Hongrie*, Pap. de Granvelle, III, 170, Doc. inéd.)

Or furent de ce mot
Les autres deux bien contens, entendu
Que leur desir et tout leur *pretendu*
Estoit de faire a l'advocat payer
Un bon escot.
(*Le plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 178.)

PRETENDUE, *per.*, s. f., prétention, présomption :

Quant Braibechons voient si faite *pertendue*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 26147, Scheler, *Gloss. philol.*)

Chis trois contes furent de noble *pretendue*.
(ID., *ib.*, 30216.)

— *Faire pretendue*, déclarer, affirmer :

Pour la lettre qui dist et faisoit *pretendue*
Que...
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19431, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Menace prétentieuse :

L'evesque astoit a Huy qui soit la *pretendue*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35674, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Force, vigueur :

Li evesque Nogiers, a mult grant *pretendue*,
Fiert le cuen de Sain Pol de sa hache mossue.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25091, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Chemin préféré, habituel ?

La aloit ons de Liege, c'estoit la *pretendue*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 21322, Scheler, *Gloss. philol.*)

PRETENSSE, s. f., prétention :

Le roy eut nouvelles que Marguerite, soy disant royne, de sa tres malvaise *pretensse* et usurpacion, avec son filz Edouart, soy disant prince, et leurs adherens estoient armez et venus en ce royaume au pais de West, a l'encontre de luy. (*Nouvelles du recouvrement fait par le roy Edouart IIIIe, de son royaulme d'Angleterre*, ap. Commynes, Soc. de l'H. de Fr., III, 285.)

PRETENTE, s. f., prétention, intention :

Refrene ton hault emprendre, deprime ta haulte *pretente*. (J. MOLINET, *Chron.*, XVIII, Buchon.)

Par la rigoureuse *pretente* du roi. (ID., *ib.*, XLV.)

Et luy faisoit tant de bonne chere, que celuy, qui n'avoit nulle *pretente* a mieulx, se contentoit toutesfois. (MARG. D'ANG., *Hept.*, IX, Jacob.)

Je croy que toute sa *pretente* n'est que de m'avoir en mariage. (ID., *ib.*, X.)

Mais que sans plus je vienne a ma *pretente*. (ID., *Quat. Dam. et quat. gentilsh.* dans les *Marguerites de la Marguerite*, II, 105, éd. 1547.)

Heureuse foy, qui, apres longue attente,
Leur a donné le fruit de leur *pretente !*
(*Suyte des Marguerytes*, p. 38, éd. 1547.)

Il me suffist ; en mieux n'ay ma *pretente*.
(*Ib.*, Ep. III.)

Pour rebouter sa *pretente*. (1548, *Jug. et sent.*, 31, f° 76 v°, Arch. Liège.)

Puis que j'ay ce point gaigné, me voila au dessus de mes *pretentes*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 171 v°, éd. 1587.)

PRETENTÉ, part. passé, tenté, essayé auparavant :

Puis avant que je pense
A sa desloyauté,
Me fourre dans la panse
Son meurtre *pretenté*.
(1589, *Chans. conten. les derniers propos de Henry de Valois, IIIe du nom*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 476.)

PRETERFLUER, v. n., couler au delà :

Le fleuve qui *preterfluyoit* et couroit par icelle ville fut divisé en trois cens et .LX. ruisseaulx. (*Mer des hystoir.*, I, f° 73b, éd. 1488.)

PRETERIR, verbe.

— Neutr., mourir :

Fortune... voulut les ans florissans du tant noble et excellant prince en captivité *preterir*. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5089, f° 28 v°.)

— Act., laisser en arrière :

Et parce que chose si excellente et non jamais veue au monde, en la grande reverence et dignité qu'elle fut accomplie, merite bien d'estre mise et couchee par ecrit, afin que le temps gourmand qui toutes choses, tant soient elles de grande merveille, consomme, *preterit*, et met en cet abysme d'oubliance, n'ait le pouvoir de l'annuller et effacer, nous la redigerons par escrit. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François 1er, éd. 1530.)

— *Preterit*, part. passé, passé :

Et maints vaillans, la saison *preterite*
De glaive (furent) occis.
(G. CHASTELLAIN, *Ballades*, 308, t. VIII, Kervyn.)

Par faute de combattre et par la debilitation qu'ils avoient faite d'eux mesmes par leurs batailles *preterites*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIII, éd. 1638.)

Estaindre et anyentir la glorieuse renommee des *preteritz* triumphateurs de Rome. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 23 r°.)

Ses parents *preterits* ou futurs. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 547, éd. de 617 p.)

— Omis :

N'estoit que par icelles donnees ou dispositions ils fussent du tout privez, *preterits* ou exheredez sans cause. (1552, *Cout. de Tournay*, Cout. gén., II, 948, éd. 1604.)

— S. m., passé :

Jonesce qui tout a geté
Son *preterit* en vanité.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 32ª.)

PRETERMETRE, *-mectre*, *-mettre*, v. a., laisser de côté :

Toutes lesquelles despences sont si justes et si honnestes, voire si necessaires, que mondit seigneur ne les a peu *pretermectre* ou delaissier. (1484, *Instr. de l'arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, II, 35.)

Nous *pretermetrons* les faitz des autres. (A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 26 v°, éd. 1507.)

Equité est *pretermectre* et laisser les parolles de la loy pour cause raisonnable. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 38 r°, éd. 1533.)

Pretermitto, laisser, omettre quelque chose a dire ou faire, la passer, *pretermettre*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gall.*, éd. 1552.)

Ont fort loué la bonne inclination et affection que V. M. a a la paix, sans toutesfois rien *pretermectre* ses bonnes et gaillardes provisions requises pour la guerre en tous endroictz. (22 avr. 1554, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 312, Doc. inéd.)

PRETERNATUREL, adj., qui n'est pas naturel, contre nature :

Choses *preternaturelles* ou contre nature. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 2 v°.)

Tumeur *preternaturelle*. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 152, éd. 1559.)

Par icelle (urine) sont confrontees les affections *preternaturelles* contenues en foye et veines. (CHRISTOFLE LANDRÉ, *Oecoiatrie*, p. 885, éd. 1588.)

PRETEXTAT, s. m., jeune homme vêtu de la prétexte :

Aux maries d'entre le populaire il assigna places a eux propres, aux *pretextats* leur coing, et celuy d'aupres a leurs pedagogues. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 90, éd. 1569.)

PRETEXTÉ, part., vêtu de la prétexte :

Le consul constrainct de laissier le consulat regarda les jeus. *pretexté*, c'est vestu de robe que portoient lors ceuls qui estoient cause de mort. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 121.)

PRETIER, voir PRECIER.

PRETOIRE, adj., prétorien ?

Les honneurs et ornemens *pretoires* consulaires. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les parl.*, col. 1968.)

PRETORIAL, *prae.*, adj., de préteur :

La nef *pretorial*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 310c.)

Siege *praetorial*. (AMYOT, *Vies*, J. Caes., éd. 1567.)

Personnages de dignité *praetoriale*. (ID., *ib.*)

PRETORIE, s. f., prétoire :

Li prefet de la *pretorie*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 53c.)

PRETOUCHER, v. a., toucher tout d'abord :

Mais toutes fois si aucuns est touché
D'amour ou prins, il *sera pretouché*
Et tres emeu de tes volumes lire.
(GUILL. MICHEL, *VIIe églog. de Virgile*, f° 15 v°, éd. 1540.)

— *Pretouché*, part. passé, ci-dessus mentionné :

Je trouve bon de revenir
Sur la matiere *pretouchee*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 21b, éd. 1537.)

Iphereus commença a regner l'an de la *pretouchee* servitude israelitique XLVIe. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 104 v°.)

PRETRUSIER, voir PERTUISIER.

PRETUS, voir PERTUIS.

PRETRESSE, voir PRESTRESSE.

1. **PREU**, *prew*, *preut*, *preur*, *prod*, *proid*, *prot*, *prou*, *proud*, *prout*, *proult*, *proulf*, *pru*, *prut*, *pruth*, s. m., profit, avantage, chose utile :

Creance dunt ore n'i at nul *prut*.
(*Alexis*, str. 1e, XIe s., Stengel.)

Proud ne la fist.
(*Cant. des Cant.*, 56, Stengel.)

Bien l'avez fait, mult grant *prod* i avrez.
(*Rol.*, 699, Müller.)

Oil voir, sire, pour vostre *preu* i viens.
(*Garin le Loherain*, 2e chans., v, p. 153, P. Paris.)

Por lo *prout* de ses filz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 117, Hofmann.)

Malvaise chars n'est *preus* a chevalier
Qi veut s'onnor acroistre et essaucier.
(*Raoul de Cambrai*, 4537, A. T.)

En la fontaine tous nus sera avant
Tandis irons nostre *preut* porchassant.
(*Ib.*, 7522.)

Vallez, fet il, tu me dis *preu* ;
Plus saige conseil et plus bon
Li covient croire que li tuen,
Se il te croit il sera fous.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 16b.)

Cuidiez que venu soient por moissoner vos blez ?
Par Mahom ! s'il les cuillent, petit *prou* i aurez.
(J. BOD., *Sax.*, CLXX. Michel.)

Mut en porra granz *pruz* a l'glise avenir.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 8 v°.)

Amur n'est *pruz* se n'est egals.
(MARIE, *Lai d'Equitan*, 137, Roq.)

E vudriez ke sanz retur
Vus servisum cum a seinnur
Pur nostre *pru*, ne mie pur vus.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1573, Koch.)

Certes, se elle ere morte, grant *preu* i aurion.
(*Parise la Duchesse*, 30, A. P.)

Vos esties tos mes delis,
Mes *preus*, m'onors et mes profis.
(*Parton.*, 4719, Crapelet.)

Moult sot bien son *prout* porchacier
Qu'elle endroit li en ot .c livres.
(*Dolop.*, 7493, Bibl. elz.)

Qui murust pur nostre *pru*.
(*Hug. de Lincoln*, Michel.)

Et se je sui ci toute jour
Quel *preut* aurai en mon sejor.
(*Renart*, Suppl., v. 57, Chabaille.)

Car je n'i voi mon *prou* ne mon domaige.
(QUESNE DE BÉTHUNE, P. Paris, *Romancero françois*, p. 85.)

Les douleurs et le contraire
Sont de meillore cheance,
Qui bien sçauroit son *preu* faire.
(MOUNIOT, *Chans.*, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Guerre en amors n'est *prous*.
(*Jeus partis*, ms. Berne 389, f° 2 r°.)

M'a plegiet envers Jehan de Diergnau de *preus* qu'il ont acatet. (*Ch. de janv. 1230*, Arch. de l'Etat. à Gand, 39.)

S'aucuns hom muert sanz oir de son cors, li plus prochains oir ki est doit venir au maior, se il vuet estre borjois et puet, si l'en doit li maires revestir de l'eritage dedans .XXX. jors. et se il n'en vuet estre borjois, li maires en doit faire le *preu* les seignors. (1231, *Charte d'affranchissement de Morville-sur-Seille*, Arch. Meuse.)

Cist denier fuit mis ou *prout* et en l'us de la vile (Convers. S. Paul 1235, Ste Glossinde, Arch. Mos.)

Doit Gosses... prendre tous les *preus* ki sur le tiere et sor l'iretage venront. (*Pièce de 1242*, dans les *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. I, ch. 35.)

Se li devant dis hospitaus avoit mestier de ces trois bouniers et deus cens de terre devant dis pour herbregier u pour faire leur *preut* pour aucunes beghines amaser ki la volroient manoir. (1245, *Lett. de Marg, Cesse de Fland.*, Ch. des Compt. de Lille, 338, Arch. Nord.)

Tuit li deniers de ses sommes doient aleir ou *proul* et en l'us de la ville. (1254, *Hist. de Metz*, III, 210.)

Li gantier de Paris ne pueent ouvrer de cuir de cerf, ne de cuir de veel, se le cuir n'est conreé d'alun, car autre conreure n'est *preuz*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXXVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Doient prendre por lour *prout* bois par le maor et dois escheviens. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1250, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 26c.)

De son *proid* por le remede de s'arme. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1269, *ib.*, f° 52b.)

Pour Dieu ralez vous en, si feres que sages, car la demouree en cest pays ne vous est *preus*. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

L'avoir n'est *preus* fors por despendre.
(*Rose*, 5182, Méon.)

Issi cömence, seignors, le livre Ruth,
Il est petit, mes il ad grant *pruth*.
(*Bible*, Richel. 898, f° 65 v°.)

Issi finist, seignors, le livre Ruth
Qui bien l'entent, il fait mult de son *pruth*.
(*Ib.*, f° 67 v°.)

An tous *preus* et an tous usages. (1278, *Lett. de J. de Joinv.*, Inv. de S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Fole emprise est ou gist petit de *prou* et moult de coust. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 59a.)

Pur le proffit et pur le *pru* de nus e de la dite Eglise. (5 juin 1285, *Lett. d'Edouard Ier*, Bréquigny I, Richel.)

Pur la *pru* de la compaignie. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 221, Rer. brit. script.)

. . Ce acorder
Fait mon cuer a compter un conte
Qui n'est ne de roy ne de conte,
Ains est d'un chevalier si preu
Qu'on maint lieu fist d'armes son *preu*.
(*Couci*, 56, Crapelet.)

Ces menaces que Dieu nous fet ne sont pas pour son *preu* avancier. (Joinv., *St Louis*, p. 200, Michel.)

Se Dieu t'envoie adversité, si le reçoif en patience et en rent graces a nostre Seigneur, et pense que tu l'as deservi, et que il tournera tout a *preu*. (Id., *ib.*, p. 236.)

Moult nous porra *preu* faire je vous dirai com-[ment.
(*Gir. de Rossill.*, 426, Mignard.)

Que se fuist cez bien et ces *proulf*. (1320, *Hist. de Metz*, III, 336.)

Si honnourablement des seigneurs racontoit
Qui li faisoit bon *preu* de ce qu'ainsi parloit.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 303, Charrière.)

A qui s'en ensuivi gloire perpetuelle a l'ame, grant *preu* au corps. (Christ. de Pizan, *Charles V*, 3e p., lxix, Michaud.)

Les dictes dames se tinont a payes del dit Jaquemet Martin lour *prot* de toutes les choses que el pourrit estre entro. (13 sept. 1373, *Compte rendu aux religieux de St-Mart.-le-Paul*, fo 8 ro, Arch. Rhône, S. Paul.)

Et ne doibt le dit fief point de cheval de service fors que son *preut*. (1392, *Cart. de Choisy au Bac*, Arch. LL 1013, fo 38 ro.)

Si doibt bien avoir cher tout roy ou prince tel serviteur, et loyal lieutenant et chevetaine, qui tousjours est en soin d'accroistre, augmenter et multiplier le *preu* et l'honneur de son seigneur. (*Le Livre des faicts du Mar. de Boucic.*, 3e p., ch. i, Michaud.)

Que c'est le bien et le *proult* de ladite Catherine. (1411, *Hist. de Metz*, IV, 676.)

Et son vin boivent
Ou autre *preu* s'ilz pevent en reçoivent.
(Al. Chartier, *Debat des deux fort. d'am.*, p. 573, éd. 1617.)

Quant le bon seigneur fut dedans, et il eut alumé de la chandelle, il regarde la bonne compaignie dedans le lit, et dist : Bon *preu* vous fasse, ma damoiselle, et a vous aussi mon escuier? (Louis XI, *Cent Nouv.*, XXXI, Bibl. elz.)

Bon *prew* vous face, madame. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Génin, p. 1070.)

Bon *prou* luy face !
(Larivey, *les Escol.*, III, 3, Bibl. elz.)

— *Preu face*, subst., souhait de bonheur :

Servez un grand seigneur pour rien,
Ne cherchez que sa bonne grace,
Dites ne vouloir autre bien,
Sinon qu'estre devant sa face...
Alors on vous dira *prouface*,
Et serez gentil serviteur.
(Tabourot, *Touches*, l. V, fo 60 vo, éd. 1588.)

Le *prouface* de son election. (Melart, *Hist. de Huy*, p. 444, éd. 1641.)

On trouve encore dans La Fontaine l'expression *bon prou vous fasse :*

Or buvez donc, et buvez à votre aise :
Bon *prou* vous fasse !
(*Contes*, Paysan qui avoit offensé son seigneur.)

2. **preu**, *pro*, *prod*, *prode*, *proz*, *prou*, *proub*, *prous*, *pru*, *prud*, *pruytz*, adj. et s., sage, vaillant :

Mult par est *pruz* Oliviers sis cumpainz.
(*Rol.*, 559, Müller.)

N'est mie si *proz* ne si bons chevaliers
Por ferir en bataille ne por ost enchalcier.
(*Voy. de Charlem. à Jerusalem*, 28, Koschwitz.)

La meschine ert cortoise et *prous*.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 139, du Méril.)

Sailli avant, e dist a tuz :
Cume vassaus e cume *proz*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5835, Michel.)

Coneu ert qui ore est *pruz*.
(Id., *ib.*, II, 4386.)

Chevaliers ert *preus* et cortois.
(Id., *Siege de Troies*, Richel. 782, fo 92a.)

Et un suen escuier n'i volt il oublier,
Rogier de Brai, un brun, un *prode* chevalier.
(*Th. le mart.*, 48, Becker.)

Chevaliers ert *pruz* e vaillans.
(Marie, *li Lais de Gugemer*, 35, Roq.)

Preus fu et saiges en s'enfance.
(*Dolop.*, 153, Bibl. elz.)

Si fut elle despuceloe,
Que *prox* fut et saige et senee.
(*Ib.*, 9271.)

Que vont honir la gentil fame
Tote la plus *preus* du roiaume.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fo 98a.)

Ties puet estre li hons qui est *preus* et hardis.
(Guy de Cambrai, *Venj. Alexandre*, Richel. 24366, p. 224a.)

Li dux qui mult ere sages et *proz*. (Villeh., *Const.*, § 25, Wailly.)

Au mellor chevalier del mont,
Fait la pucele, et au plus *prous*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, fo 19a.)

Pruz fu e de grant beuté.
(*Le Lai del Desiré*, p. 9, Michel.)

Plairoit vos oir un son
D'Aucassin un franc baron,
De Nicholette la *prous ?*
(*Aucassin et Nicolette*, xxxix, 16, Suchier.)

On n'aime pas dame por parenteit,
Ainz l'aimet on cant elle est *prous* et saige.
(*Gr. chant*, XIV, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, Arch. des Miss., 2e sér., t. V, p. 227.)

Cele qni est si *preus* et bele.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, fo 49 vo.)

Si i ot femmes guaignees
Beles, *pruz* et enseignees.
(*Est. de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, fo 7a.)

La fille son veisin n'est *prus*.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 477.)

Si ne set niens escrivre
Un soul mot *prod* en lettre.
(*Proverbes del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 463.)

Si vus estes hardy e *pruytz*.
(*Du Jongleur d'Ely*, p. 36, Michel.)

Li rois de Chypre, qui est et *proub* et sage. (Bonifazio Degli Uberti, *Dittamondo*, IV, 21, ap. Littré, *Preux*.)

Il n'est que de hanter les *pruds* et bons.
(Gabr. Meurier, *Tres. des sentences*, éd. 1568.)

— *Preu de*, habile dans :

Si bien qu'il fu en poi de tens
De plusors arz *preuz* et vallanz,
Et sages et bien responnanz.
(*Vie de S. Alexi*, 86, Romania VIII.)

— Par extension, bon :

Amur n'est *prus* se n'est egals.
(Marie, *Lai d'Equitan*, 137, Roq.)

— De bonne qualité, en parl. de choses qui se mangent :

Chars de vielle chievre n'est *preus* au cors del home. (Alebrant, Richel. 2021, fo 51c.)

Cil poisson ne sont *preu* a user. (Id., fo 62.)

Fruiz n'est *prous* qui ne maure
(*Poés. mss. av.* 1300, I, 455, Ars.)

— Tardivement, pour un mot qui dans la bonne langue n'avait qu'une forme pour le masculin et le féminin, on a formé les féminins :

1. *Preuse :*

La gent britannique..., *preuse* en force. (Le Baud., *Hist. de Bret.*, ch. I, éd. 1638.)

— Et employé substantivement :

Vint esmaulx d'or, esmailliez de rouge clerc des preux et *preuzes*, qui sont yssus de deux bacins d'or. (1417, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Et apres que ilz eurent faite la reverence, vindrent au devant du dit roy les .ix. preux et les .ix. *preuses*, a cheval. (Monstrel., *Chron.*, II, 109, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Comme nous avons une dame royne de Babylone nommee Semiramis, qui fust une des neuf *preuses*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1448, Michaud.)

Katherine Sforce, comme une *preuse* thamaris vigoureusement se maintenoit. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, fo 7 ro.)

O vous, dames, nymphes, muses et *preuses*,
Ypolite, Palas, Nays la gente,
N'estimez plus vos œuvres glorieuses.
(J. Marot, *la Vray-Disant*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 267.)

2. *Preude :*

Appellez a ce [une expertise] *preudes gens* non suspects avec les jurez sçavans. (1508, *Cout. gén. du Maine*, cccclxii, Nouv. Cout. gén., IV, 513.)

Et est en la faculté de ceux a qui les terres sont venues de prendre rente par le pris de *prudes gens* selon qu'ils devroient valoir. (1589, *Cout. gén. de Bret.*, dxxxviii, Nouv. Cout. gén., IV, 320.)

Des choses qui sont faites par testament en derniere volonté, toutes *preudes gens* doivent estre receuz tesmoins nonobstant lignage. (*Ib.*, dlxxvii, Nouv. Cout. gén., IV, 322.)

— D'après Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Syntax*, p. 113, *preu*, avec la préposition *de*, forme les composés *preu d'home* et *preu de femme*, qui apparaissent diversement modifiés ou altérés dans de nombreux textes :

— *Preu d'home*, homme probe et sage :

Pruzdume i out pur sun seignur aider.
(*Rol.*, 26, Müller.) Var. : *prozdom.*

Amis Rollanz, *pruzdoem*, juvente bele.
(*Ib.*, 2916.)

Dit a sa fame : Franc baron ait ici ;
Qui iert *prodomme*, granz guerredons i gist.
(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 118, 7.)

Honi soit li *pordom* qui por un jor resote.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 9 r°.)

Un *produem* riche e assazez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 37050, Michel.)

Mettra, s'ele poet, travil e peine,
Cum cil li *prosdoem* sis marriz
Ne seit jamais seurs ne fiz
De laissier i rien apres sei.
(Id., *ib.*, II, 7185.)

Ce respont li *prodom* : Seigneur, che me fist faire
Uns hom, ne sai qu'il est, tres bien m'en poes [croire.
(Herman de Valenciennes, *Bible*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 105, 16.)

Li *prozdum* le rei apela.
(Marie, *Lai de Bisclavret*, 281, Suchier.)

Si l'apelat mult simplement :
Herberge mei, sire *prodhom*,
Pur amur Deu en ta maison.
(*Leg. de Gregoire le Grand*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 86, 5.)

Il ne set mais quel part aler.
Quant il pur Deu te fist le clain,
Lai le gesir sor cel estraim !
La bone femme tant l'en prie
Ke li *prodhoem* li parotrie.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 88, 10.)

Bels duz sire, vus dites veir,
Asez sui jo grant masse pire
Ke tu ne puez cunter ne dire ;
Car de *prodome* est ce dreiture
Que il face bien volentiers.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 86, 30.)

U hoem me puisse unkes trover,
Ainz vois querant un hermitage
U puisse faire mun estage
E bien *prodome* e bien vaillant
Se il meine longes tel vie.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 92, 35.)

Prodon ne doit jugleor acoster
S'il ne li veult por Deu dou suen doner.
(*Rainouart*, Richel. 2494, f° 82.)

Le quer ne pout mentir que de *proddome* est [nez.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce CXXI, f° 11, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2° sér., t. V.)

Preudons fut Karles a la barbe florie.
(*Aimeri de Narbonne*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 399, 5.)

Wistaces vint devant l'abbé
Qui maint *preudomme* a puis gabé.
(*Eustache le moine*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 440, 43.)

Cil baoit a venchier son coisin, et cil se baoit a esleiauter come *preuzdom*. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 15°.)

Trop *preudons* et loiaux devint.
(*Dolop.*, 8032, Bibl. elz.)

Quant l'arcevesque ot entendu
Del *prodome* la grant vertu,
Outreia debonairement
A la preiere des querenz.
(*Légende de Theophile*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 463, 18, var.)

Estoit uns moignes molt *preudons*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 30, P. Meyer.)

Que nus son mehaing n'aperçoit
Et voient es *preudomes* l'ombre
De cele riens qui les encombre.
(Gaut. d'Arras, *Eracles*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 209, 7.)

Li *predos* tantost li respont.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 112ª.)

Et on li demanda (à St-Louis) pourquoy il n'avoit dit aussi *preudome* : Pour ce, fist il, que il a grant difference entre preu home et *preudome*. Car il a mainz preus homes chevaliers en la terre des crestiens et des Sarrazins, qui onques ne crurent Dieu ne sa mere. Dont je vous di, fist il, que Diex donne grant don et grant grace au chevalier crestien que il seuffre estre vaillant de cors, et que il seuffre en son service en li gardant de pechié mortel ; et celi qui ainsi se demeinne doit l'on appeler *preudome*, pour ce que ceste proesse li vient dou don Dieu. Et ceus de cui j'ai avant parlei peut l'on appeler preuz homes, pour ce que il sont preu de lour cors, et ne doutent Dieu ne pechié. (Joinv., *St Louis*, 560, Wailly, éd. 1874.)

(I)cil *produm* un clerk avoit.
(*Un chival. e sa dame*, ms. Cambridge, Corpus, 50, f° 91ᵇ, P. Meyer, Romania, I, 74.)

Et s'aucuns moroit dedens le terme de ces nuef ans l'onchars nos devroit rendre autre plege *preudomme* assi suffiant. (Mai 1250, *Chapitre d'Andenne*, Arch. de l'Etat à Namur.)

Quant g'i vueil mestre mon estuide
Et lire et chanter de clergie,
Et parler de chevalerie
Et les *pruihomes* raviser
Et lor armes bien deviser.
(*Des deux bordeors*, ap. Montaiglon, *Fabliaux*, I, 8.)

Par devant provos et jures, qu'il porteroit se femme boine pais et loial, et le mainteroit comme *preudom* doit faire se femme. (*Reg. des Faides*, 1273-1280, ms. Tournai 217, f° 49 v°.)

Un *prodmme*. (*De S. Laurent*, Richel. 19525, f° 1 v°.)

Aucun *pourdeshommes* de nostre religion. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 120 r°.)

Il est usage que quant l'en vient prover aucun commendement que aucun *prodons* qui soit mors hors dou pays ait fet par tesmoinz, et les tesmoins viennent avant et le garentissent... (*Cout. d'Anjou*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 460, 30.)

Estre doit simples et courtois,
Dire biaus dis et serventois,
Parler du bien, le mal lessier
Et les paroles abessier
Dont *preudons* puet estre honnis.
(Watriquet, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 667, 3.)

Charles de Bloiz si fu *prodons* et bien apris.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 2097, Charrière.)

Par les *proudeshomes* de nostre religion. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, f° 136 r°.)

Il va tres volontiers en pelerinage es lieux devost tout a pied en grand devotion, et prend grand plaisir de visiter les sainctes places, et les bons *preudeshommes* qui servent Dieu. (*Livre des faicts du mar. de Boucic.*, 4° p., ch. 3, Buchon.)

Et la royne leur demande a conseil s'elle peut croire ce qu'il luy a fait entendant. Et elles dient que ouy bien, car il ne mentiroit mie, veu qu'il est si *preudomme*. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. 9, éd. 1488.)

Prenez en gré ce petit don
De vingt escus que je vous baille,
Et de Colin, le bon *preudon*,
Vostre mary, plus ne vous chaille.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 239.)

Seigneurs, dames et damoiselles,
Plaise vous ouir les nouvelles
Que racompter nous vous voulons
D'ung empereur saige et *preudhoms*
Qui tout temps veult justice faire.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 127.)

Mortel *preud'hom.* (Rab., *Garg.*, ch. LIV, éd. 1542.)

— Homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses :

Et doit cil mestre panetier prendre un *preud'ome* talemelier. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1° p., I, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Et doit eslire .XII. des plus *preud'omes* du mestier..... Et doivent icil .XII. *preud'ome*. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., I, 22.)

Et ce ont ordené li *preud'oume* du mestier. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., XIX, 7.)

Es quex .V. s. li *preuzd'oume* qui garderont le mestier desus dit auront .XII. d. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., XXVII, 9.)

El mestier desus dit il a .II. *preuzdeshomes*. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., XVII, 10.)

Li mestre du mestier doit recevoir ce serement par devant des *preudeshomes* du mestier. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., XV, 6.)

Li *preud'oume* du mestier desus dit se sont assenti a ce que il i ait deus *preudesoumes* qui garderont le mestier de par le roy. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., LVII, 13.)

De *prodeshommes*. (1277, Marmoutiers, Arch. Indre-et-Loire.)

Li *preuzdons* en eslut un qui... (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 48°.)

Par conseilh de *proidomes*. (1290, *Cart. du Val S. Lambert*, Richel. l. 10176, f° 15ª.)

Par le conceill des *proudes homes*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, rouleau, Arch. B.-du-Rhône.)

Selon l'advis des princes et *prodeshommes* du conseil du roy. (G. Cousinot, *Geste des nobl. Fr.*, c. XCIII, Vallet.)

Ou conseil du roy seroient mis *prodshommes* et loyaux non favorables aux seigneurs. (Id., *ib.*, c. CIX.)

— *Preudefemme*, femme probe et sage :

Par deseur tote creature
Doit *preudefame* estre onnoree.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 538, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

La *profeme* estoit honoree
Del roi et de ses genz amee.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 60c.)

Li prodome et les *prodefemes*. (Maurice, *Serm.*, Richel. 1334, f° 9 r°.)

Si com *prodefeme*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 45c.)

Proudefame.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 61b.)

Il avoit une serour, molt boine dame et *preudefeme* et vaillant. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 162.)

Megne, femme Jehan de Buri, le gehorelier, a .I. an, por nommer une *prodefeme* ribaude, en le presence de sen marit. (19 août 1332, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 34 r°, Arch. Tournai.)

On faisoit d'une *proidefemme*, une femme sourditte et d'une femme sourditte une *proidefemme*. (*Hist. de Liège*, II, p. 451, an 1424.)

Sa vertu de bon bruit n'aura jamais defaut :
Car toutes nations, de cette honeste dame (Pene-
[lope)
Ont fait des chants d'honneur par qui la *preude-*
[*fame*
Du sexe feminin tient le ranc le plus haut.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IIII, f° 100 v°, éd. 1573.)

3. **Preu**, *prou*, *pro*, *pru*, *proud*, *prud*, *prut*, adv., assez, beaucoup :

Qui tant ne set ne l'ad *prud* entendut.
(*Rol.*, 2098, Müller.)

Recreans est, ne corra *pro* huimais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 54d.)

Cuntre Locrin et Kambrun vint,
Mais sa bataille *prud* ne tint.
(*Brut*, ms. Munich, 2163, Vollm.)

N'est *prut* serviz ne honoreiz.
(*Ib.*, 3154.)

Vers els ne s'est *proud* defenduz.
(*Ib.*, 4140.)

Dames e puceiles preisees,
Gentiz femmes e enseignees
Enmena *pru* a son serviso.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 9932, Michel.)

Melior pleure et se vergonde,
Et ne sai *preu* qu'ele responde.
(*Parton.*, 6645, Crapelet.)

Vous n'en estes *preu* en la voie,
Ainz en estes moult forvoiez.
(*Lai de l'Ombre*, p. 72, Michel.)

Li juges die qu'il hait bien *pro* provee santencion. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 32 r°.)

Sans differer ne peu ne *prou*. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. XXI, éd. 1559.)

Faisant aux laboureurs bien souvent *prou* de
[peines,
Sans craindre le danger des perilleux hazards.
(Labiv., *Nuicts*, III, v, Enigme, Bibl. elz.)

Et bref, songez un peu a tant d'autres victoires que Dieu vous fit avoir et qui sont *prou* notoires. (Jean de la Taille, *Saul furieux*, II, éd. 1572.)

Puisque Dieu vous assiste, estes vous pas *prou*
[forts ?
(G. Durant, *Œuv. poét.*, l'Ombre des ombres, éd. 1594.)

Nous sommes *prou* advertis des preparatifs qu'on faict. (31 déc. 1583, *Lett. de Du Plessis-Mornay à Montaigne*, Feugère.)

Je ne me pouvois persuader qu'il prist une si mauvaise resolution ; et n'ay peu jamais consentir a la prevenir en cela, comme il y en a *prou* de bons moyens. (26 nov. 1597, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 881, Berger de Xivrey,)

Mais il fut dissuadé et pressé par ses amys de le laisser et sortir de la ville, et qu'il en avoit faict *prou* par le passé. (Brant., *Sur les duels*, p. 735, Buchon.)

Et lui donne un autre coup au costé, en luy disant : Tu en as *prou*, s'il me semble, va t'en faire panser. (Id., *ib.*, p. 738.)

Aucuns ont dict et escrit qu'il trouva tres bonne ladicte rigueur et punition, et mesmes qu'il taxa Ferdinand de n'en avoir pas *prou* faict. (Id., *Rodomont. espaign.*, II, 49, Buchon.)

Elle estoit *prou* satisfaitte et asseuree de l'affection du Roy en son endroict. (P. Hurault, *Mém.*, an 1601, Michaud.)

Il y a un mois que je n'ai su vous escrire, ni peu, ni *prou*, parce que j'estois engagé dans nos montagnes. (Fr. de Sal., *Lett.*, 30 nov. 1605, Garnier.)

Comme elles sont *prou* informees que les petites bestes et menues bestioles sont fort friandes de leur miel, elles vernissent leur ruche de cire; et r'embouschent tous les trous. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

La langue moderne a gardé *prou*, mais seulement pour quelques locutions. Un grand nombre de patois l'emploient encore usuellement, sous la forme *prou*, et aussi sous les formes *preu*, *pro*, *pru* (Suisse romande), *pré* (Oignin), *prou* (Saintonge).

4. **Preu**, voir Prof.

Preuc, voir Poroec.

Preucq, voir Poroec.

Preude, adj. fém., voir Preu 2.

Preudefame, voir Preu 2.

Preudefeme, voir Preu 2.

Preudeshomes, plur., voir Preu 2.

Preudesoumes, plur., voir Preu 2.

Preudhom, voir Preu.

Preudhommeement, voir Preudommement.

Preudhomment, voir Preudommement.

Preudhommie, voir Preudommie.

Preudom, voir Preu 2.

Preudome, voir Preu 2.

Preudommage, s. m., état, qualité de prudhomme :

Pour le conseil traictier de plusieurs *preudommages*, clers, chevaliers et autres pour bien de pais. (1336, Arch. JJ 70, f° 79 r°.)

Preudommement, *preudommeement*, *preudhommeement*, *preudhomment*, *proudommeement*, *-dhommement*, *prodomement*, adv., sagement :

En tout ce vous acquiterez bien leaulment et *preudhomment*. (Roisin, *Serment des ferreurs*, ms. Lille 266.)

Vivre *prodomement*. (*Droiz royaux*, etc., Ars. 3354, f° 116 v°.)

Et jurera bien loyaulment et *preudhommement* recevoir toutes lesdites oblations. (1462, *Accord*, Moreau 875, f° 316 r°, Richel.)

Maistre Robert de Linet, vicaire general de l'arcevesque de Rouen, lequel durant le dit siege s'estoit gouverné et conduit moult *preudommeement*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 202, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Il en y eut tres grant nombre qui s'y portoient *preudhommeement* moult vaillamment. (Id., *id.*, II, f° 191, an 1441, éd. 1516.)

C'est *preudommeement* enseigné. (*Therence en franc.*, f° 253 r°, Verard.)

Preudommeté, *proudommeteit*, s. f., qualité de prudhomme, réunion des prudhommes, lieu où ils se tiennent :

Et li proudommes lou jor qu'il font lou sairmant de la *proudommeteit*. (1313, *Hist. de Metz*, III, 304.)

Sauf ceu qe ce cil qui se vorait vanteir de tenour, ne cilz qui diroit qu'il ne s'en ait miez a vanteir avoient en la treserie, ne en la *proudommeteit*, peire ne filx, ne frere. (1324, *ib.*, IV, 5.)

Preudommie, *preudhommie*, *prodomye*, *prud'hommie*, s. f., probité et sagesse, honneur, en parlant des hommes et des femmes :

Nous confianz a plain des sens, loyautez et *prodomyes* de nostre amé et feal frere. (2 avr. 1437, *Lett. de Ch. d'Orl.*, ap. Champ-Figeac, introd. des *Poés. de Ch. d'Orléans*.)

Voulant essayer la *prud'hommie* de leurs dites femmes. (Martial d'Auvergne, *Arresta amorum*, p. 417, ap. Littré.)

Confians a plain de ses loyaulté, *preudommie* et bonne diligence. (1472, *Commission*, Anal. leod., X. de Ram.)

Tousjours *preudommie* maintenir.
(*Les souhaits des femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 149.)

Or si en vous sentez les *preudhommies*
Que vous voulez qu'estiment vos amies,
Et si l'honneur du garson de Venus
Tenez si cher comme y estes tenus,
Mettez vous six, contre six que nous som-
[mes.
(Mellin de S. Gelais, *Œuvr. poet.*, Cartel pour une partie d'armes, éd. 1574.)

Les sciences... ne peuvent que nous enseigner la prudence, la *preud'hommie* et la resolution. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. XXIV, p. 78, éd. 1595.)

Preudon, voir Preu 2.

PREUD'OUME, voir PREU 2.

PREUESSE, s. f., nom donné au moyen âge à neuf femmes guerrières : Tamaris, Deifemme, Lampredo, Hippolyte, reine des Amazones, Sémiramis, Pentésilée, Tanequa, Deisille et Ménélippe :

En autre hourd suivant estoient a cheval, bien accoustrez, les noef preulx et *preuesses* bien houchiez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

Pour avoir reparé et remis a point les tapisseries des Neuf Preux et Neuf *Preuesses*. (1531, *Compte 25e de Jehan Micault*, Ch. des Comptes de Lille, B 2363.)

Cf. PREUSE sous PREU 2.

PREUEUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PREUFACE, voir PREU 1.

PREUG, voir POROEC.

PREUME, voir PROISME.

PREUM, voir PREON.

PREUR, voir PREU.

PREURE, s. f. ?

Item une fleur de lys d'argent doré de mauvese *preure* a mettre sus le haume le roy. (1316, *Invent. de Louis X*, ap. Duc., *Armatura*.)

1. **PREUS**, voir POROEC.

2. **PREUS**, cas suj. sing., voir PREU 2.

PREUSE, adj. fém., voir PREU 2.

PREUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PREUSME, voir PROISME.

PREUVE, s. f., épreuve :

J'ay fait *preuve* des deux ; meshuy, je le puis [dire
(LA BOET., *Sonn.*, 23, Feugère.)

Ces *preuves* d'eaues et fer chaud se sont longuement gardees entre les François. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 8, éd. 1611.)

— *A preuve*, loc., à l'épreuve :

Les elemens et les astres, *a preuve*,
Ont façonné les rais de mon soleil.
(RONSARD, *Amours*, l. I, p. 38, éd. 1584.)

Le Ciel faict ainsi choix des siens, qui, sains et [fors,
Sont *a preuve* du vice et triomphent des morts.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

PREUVER, voir PROUVER.

PREUZDESHOMES, s. pl., voir PREU 2.

PREUZDOM, voir PREU 2.

PREUZDONS, s. pl., voir PREU 2.

PREUZD'OUME, cas suj., voir PREU 2.

PREUZE, voir PREU 2.

PREVALABLE, adj., d'une utilité supérieure :

Ton secours nous est prouffitable,
Consolable,
Prevalable,
En ce peril inevitable.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42480, A. T.)

PREVALENCE, s. f., qualité d'une chose qui prévaut :

Puis que Dieu vous a donné
Tiltre de noblesse aorné
En toute haulte *prevalence*.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

Et tant prisa leur haulte *prevalence*.
(ID., *la Plaincte du Desiré*, dans les *Illustr. des Gaules*, éd. 1548.)

— Surplus de la valeur :

A la requeste d'autres crediteurs la piece soit subhastee, pour avoir la *prevalence*, c'est a dire le pardessus qu'elle peut valoir. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 211, éd. 1566.)

On me vient demander cent escus a emprunter, et bien, on me donnera hypoteque d'une piece de terre qui en vaudra deux cens : la dessus le contract se passe, je prendray seulement ce qui me sera permis par la justice pour le profit de mon argent, ou rien du tout : mais il y aura une vendition casuelle, et puis une donation quant et quant de la *prevalence*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 785a, éd. 1567.)

Et si en valeur et estimation, ils excedent ladite debte et frais soustenu a la poursuyte, pourra un autre creancier sur la *prevalence* dresser ses actions. (*Coust. d'Aouste*, p. 503, éd. 1588.)

Prevalence : f. Is the overplus, or that which remaines of the price of land sold for the paiment of a debt. (COTGR., 1611.)

— Excellence :

C'est raison de juger les fruicts meubles a cause de la *prevalence*. (GUY COQUILLE, *Institution au droict françois*, p. 231, éd. 1607.)

PREVALER, verbe.

— Neutr., prévaloir :

Ta dextre (de Dieu) est presente et ne seuffre point tes ennemys *prevaler*. (*Louenge des roys de France*, f° 8 v°, éd. 1507.)

— Réfl., se prévaloir, tirer parti :

Sire, j'ay fait response... que j'estoie bien aise de ce que Modene estoit entre vos mains, esperant de *m*'en povoir *prevaller* tant de logis, victuailles... (1510, *Lett. de Louis XII*, t. II, p. 103, éd. 1712.)

PREVALOIR, verbe.

— Neutre, valoir mieux :

Des paiens disans qu'il *prevaloit* adorer es ydoles que Jhesucrist. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 18 r°.)

Il dit : Baillies moy du vin Rhodiien et du Lesbiien, et quant il eut beut de chascun, dist : L'ung et l'autre est bon, mais le Lesbiien *prevault*. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 24.)

— Act., l'emporter sur :

Luy qui commandoit a tant de legions, et qui te *prevaloit* en toutes choses, malheureux que tu es. (MONT., *Ess.*, p. 697, éd. 1635, Traduct. Gournay.)

Le droit de la vertu doibt *prevaloir* le droit de nostre obligation. (ID., *ib.*, l. III, ch. I, p. 40, éd. 1595.)

— Abattre :

Mauldiz soient les pastours de mon peuple qui *ont prevalite* ma loy et dispargé mon parc. (P. FERGET, *le Mirouer de la vie hum.*, f° 164 v°, éd. 1482.)

— Réfl., tirer parti :

C'est a la verité un tour de maistre et bien habile homme, de sçavoir bien prendre les choses a leur poinct, bien mesnager les occasions et commodites, *se prevaloir* du temps et des moyens. (CHARR., *Sag.*, l. II, ch. X, p. 424, éd. 1601.)

— *Prevalu*, part. pas., mis dans un état plus favorable :

Et, le voyant foible et debile, ne voulut combattre a cheval, pour l'avantager sur lui, mais a beau pied, s'en sentant mieux *prevalu* et sa partie mieux faite. (BRANT., *Des duels*, Buchon.)

PREVARIANT, s. m., prévaricateur :

Prevarianz aasmai tuz peccheurs de terre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 119, Michel.)

Je vi les *prevarianz* e defiseie. (*Ib.*, 158.)

PREVARICANT, s. m., prévaricateur :

Mesiau, pourry, faulx, putre et yvroingne,
Menteurs, pervers, de trestous vices plain
Prevaricant, entroingneux de besoingne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 435a.)

PREVARICATERESSE, s. f., prévaricatrice :

Aussi Juda la *prevaricateresse* sa sœur ne craignit pas... (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jer., III, éd. 1534.)

Cf. PREVARIQUERESSE.

1. **PREVARIER**, v. n., changer, varier :

Par qui les choses *prevarient*,
Movent, r'acordent e ralient.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11, Michel.)

2. **PREVARIER**, v. a., transgresser en prévariquant :

Tens est que tu faces, Sire ; *prevarierent* la tue lei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXVIII, 126, Michel.)

PREVARIQUER, v. a., détourner de son vrai sens :

N'est leur regard a obeir au prince, en gardant ses loix au vray, mais les *prevariqueront* et pervertiront. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, II, f° 120c, éd. 1517.)

PREVARIQUERESSE, s. f., prévaricatrice :

Et Juda (la tribu de) sa sereur qui est *prevariqueresse* des commandemenz Dieu. (*Bible*, Maz. 684, f° 120d.)

PREVÉ, voir PRIVÉ.

PREVEANCE, s. f., providence.

Dont la lumiere resplandissoit en la divine *preveance* des le commencement du monde. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 282, éd. 1617.)

— Provision :

Toutesfois les assiegea Monsieur Charles, et quand ils se virent enclos, et qu'ils n'avoient pas *preveances* pour tenir, ils se rendirent a luy. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. CXXXV, éd. 1638.)

Mais le peuple qui avoit pitié du chevalier, et avoit petites *preveances* pour soustenir le siege, les assaillirent, et en tuerent grand quantité, ne ne cesserent jusqu'a tant que les bourgeois leur crierent mercy, et se rendirent a leur volonté. (ID., *ib.*)

PREVEIL, s. m., nom des assemblées dans le Poitou et dans la Loire-Inférieure :

Avec bergers, me donnant du bon temps
Qui sont joyeux, et n'ont autre sommeil,
Quand le bruit court, que trouver le *preveil*,
La ou se voit de Gastines les perles.
(*L'Adolesc. de J. du Fouilloux*, f° 92 v°, éd. 1844.)

Il y a, dit Ménage (*Dict. étymol.*), une chanson poitevine qui commence ainsi :

In jour, estant en un *preveil*.

On lit dans un texte poitevin du XVIIIe siècle :

Launay (paroisse de Sainte-Cécile en bas Poitou), où se tient le jour de la feste un *prevaille* ou foire. (1750, Command. de Launay, Arch. Vienne.)

Poitou, *préveil*, fromage qu'on fait dans le préveil.

PREVEILLE, *-velle*, s. f., avant veille :

En une *preveille* de la Madelaine.
(*Trahis. de France*, p. 235, Chron. belg.)

A miennuyt de la *preveille* du jour de S. Pierre et S. Pol. (*Troubl. de Gand*, p. 103, Chron. belg.)

Le *prevelle* de Noël. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 936, Hautcœur.)

Preveille. (1524, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Lesdis president, chevaliers, conseillers, greffiers, ne seront tenus comparoir en la chambre du conseil puis la *preveille* du jour de Noel, jusques au lendemain des Roys,... puis la *preveille* de Pentecoste jusques au lundy apres le Sacrement. (23 juin 1530, *Ord. de Charl. Quint touch. le pouv. du conseil d'Artois*, dans les Coust. génér. du comté d'Artois, Arras 1679.)

PREVELIGE, s. m., forme de *privilège*, au sens de charte :

Contre toz autres peut l'on prover par *prevelige* et par recort de court. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 111, Beugnot.)

Se vostre aversaire viaut prover contre voz par *prevelige*, soies gaitant soutilment de noter les poins du *prevelige*. (*Ib.*, p. 115.)

PREVENCION, *-tion*, s. f., action d'arriver le premier :

Ce vault autant a dire comme *prevencion* matutinal par laquele on vient tost et apertement devant Dieu au commencement du jour. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 187 v°.)

— Primauté, privilège :

C'estoit cas de privileige, dont au roy qui a la *prevention* des testamens doibt appartenir la cognoissance. (BOUT., *Somm. rur.*, II, f° 60 v°, éd. 1539.)

Si y eut entre eulx de premiere venue aulcuns differens pour sçavoir lequel d'iceulx deux ducs auroit l'honneur et prerogative d'estre nommé devant. Et en fin, considerees plusieurs raisons qui furent alleguees d'icelles parties, fut conclud que ledit duc de Bourgongne seroit premier nommé et auroit la *prevention* de toutes honneurs devant le duc de Bourbon. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 167, Soc. de l'H. de Fr.)

Les chatelx aux usuriers remaignent au duc : selon l'ancienne coustume, et par ce mot selon l'ancienne coustume est donné a entendre que le duc avoit ceste *prevencion* et droicture d'avoir leurs chatelx apres leur mort. (*Coust. de Norm.*, f° 46 v°, éd. 1483.)

— Opposition :

Quant il (les planètes) sunt en la *prevention*, c'est le opposition del soloil. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 37c.)

— Prévoyance :

S'il eust peu croire que France eust esté si fort descouragee qu'il la trouvoit aujourd'huy par faute de *prevention*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

PREVENDER, voir PROVENDIER 2.

PREVENDEREE, voir PROVENDEREE.

PREVENDIER, voir PROVENDIER 2.

PREVENEMENT, s. m., action d'aller au devant :

Prevenement, praeventio, antecessio. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

Prevenement : m. A preventing, anticipating, outstripping, forestalling. (COGTR., 1611.)

PREVENIR, v. n., advenir, échoir :

En defaillance desquels nos instituez et substituez, voulons et entendons que nos dites terres et seigneuries et autres biens *previegnent* a nos autres hoirs et successeurs. (1506, *Test. de René, D. de Lorr.*, Dupuy CCIV, 67, Richel.)

PREVENISIEN, voir PROVENISIEN.

PREVENTIONAL, adj. ?

Regarde les segnors de la triplicité de la conjunction si la nativité est cunjunctionals, ou les segnors de la triplicité de la prevention si ele est *preventionals*. (*Li Livres Abu Ali des nativitez des enfenz*, Richel. 1353, f° 66c.)

Commence del ascendent de la conjunction ou de la prevention si ele est *preventionals*. (*Ib.*, f° 67a.)

Et quant en icelluy sont mis en cause *preventional* les autres chevalliers de l'ordre, ou jugement d'icelle cause doivent estre appellez et presens. (*Pièce de 1505*, ap. R. de Maulde, *Procédures polit. du règne de Louis XII*, p. 430.)

Cf. PREVENCION.

PREVEOIR, verbe.

— Act., voir le premier :

Celle (beste) occi de son regardt l'homme qu'elle *prevoidt*, et a l'opposite l'homme l'occist aussi de son regardt se elle *est preveue*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 182 v°)

— Voir en général :

Je *preveoye* tousjours le Seigneur en ma presence. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XV, éd. 1534.)

— Neutre, pourvoir :

Prevoir au service. (BONAV. DES PER., *Nouv. recreat.*, CXXVII, 384, Lacour.)

— Infin. pris subst., prévoyance, providence :

Et mon roy sçait il pas aussi que le meffait
Par le *prevoir* des Dieux rend le destin senestre.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 65 r°, éd. 1583.)

— *Preveu que*, loc., pourvu que :

Et y polra faire recoeillir, prendre et achepter et lever tous vivres et autres choses necessaires pour ladite ville de Therouanne, *preveu que* le roy des Romains, comme il est offert, leur promette que jamais il ne le souffrira separer de la maison de Bourgogne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLIV, Buchon.)

PREVERAIGE, voir PROVERAGE.

PREVIDENCE, *-dance*, s. f., action de prévoir, prévoyance :

Ne plus ne lui dis *previdence*
Mais dire lui dois providence,
Car *previdence* selon voir
Note chose devant veoir,
Mais providence se prent garde
Et presentement tout regarde
De son hault siege la sus
Les choses qui sont icy jus.
(*Boece de Consolation*, Ars. 2670, f° 78 r°.)

Choses qui sont faictes par ire ne sont pas jugees estre faictes par *previdence* ou premeditation comme devant advisees. (ORESME, *Eth.*, f° 106c, éd. 1488.)

Telle splendeur rendoit de toutes pars
Ce lieu divin, qu'aux humains bien sem-[bloit,
Que terre au ciel de beauté ressembloit,

Si que le cœur me mit par *previdence*,
Celuy manoir estre la residence,
De ferme amour, que je queroye alors.
(Cl. Mar., *Temple de Cupid.*, p. 6, éd. 1596.)

PREVIGILLE, s. f., avant-veille :

Le 30 de may, *previgille* de la Pentecoste. (Monstrelet, *Chron.*, f° 320, an 1422, ap. Ste-Pal.)

PREVISEMENT, s. m., prévision, annonce de quelque chose :

Que le *previsement* de l'homme du seigneur de Riteaulx aroit esté prononcié a grand mystere, et que ensieuvant le contenu de sa parole, on eust tiré depuis une pierre de une roche au parfond de la mer. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 73, Buchon.)

PREVOCABLE, adj., qui peut être réclamé :

Dommage *prevocable*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 172 v°, éd. 1526.)

PREVOIRE, voir Provoire.

PREVOIRIE, voir Provoirie.

PREVOISIN, adj., synonyme de haut justicier, selon l'explication des Coutumes générales :

Aux .xxxii. articles ordonna qu'au lieu de ces mots seigneurs *prevoisins*, sera mise ceste clause, seigneurs hauts justiciers, excepté le roy et ses officiers qui pourront exploiter en la maniere accoutumee. (1550, *Proc. verb. des Coust. de Boullongne*, Cout. gén., I, 709, éd. 1604.)

PREVOLACION, *-tion*, s. f., action de vouloir d'avance :

Des especes de incontinence une est appellee *prevolacion* et l'autre est dite debilité. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 501ᵃ.)

PREVOLANT, *-ent*, adj., qui veut d'avance :

Pource donc que li melancoliens adustes sont mouvables et hastiz et variables en leurs opinions pour ce qu'il ensievent voulentiers leurs fantasies... pour laquelle cause Aristote les appelle *prevolans* ailleurs, c'est a dire vueillans isnelement acomplir et acquerre ce qu'il ont preconceu. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 186ᵇ.)

Incontinence effrenee ou *prevolente* ou hastive. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 154ᶜ.)

Il sont tantost menes par la passion de concupiscence et la poursuivent sans attendre, et pour ce sont il dis *prevolans* ou devant voulans. (Id., *ib.*, f° 501ᵃ.)

PREVOLOIR, v. a., vouloir avant :

O quel seigneur que le futur aussi
Vient a son mot, et le *preveut* ainsi.
(René Macé, *Voy. de Ch.-Quint*, 113, G. Raynaud.)

PREVOSTABLE, adj., de prévôt :

Dignité *prevostable*. (*Mer des Cron.*, f° 32 v°, éd. 1532.)

Et pour faire preuve de pluz d'impieté *prevostable*, on contrainct iniquement les autres. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 154, éd. de 617 p.)

— Soumis à la juridiction prévôtale :

Prevostable : com. Subject unto the jurisdiction of a provost, or unto martial law. (Cotgr., 1611.)

Et encore au xviiᵉ s. :

Il ne manqua pas le jour suivant de m'envoyer de très bon matin Monsieur son Prevost, avec intention non pas de me faire justice, ny de s'informer de ma vie et de mes mœurs, mais de me surprendre ; et quoy que je ne fusse aucunement *prevostable*, coupable ou non me juger prevostablement pour ensuite me faire périr sourdement et me sacrifier à sa vengeance. (Dassoucy, *Avantures*, c. 12, Biblioth. gaul.)

PREVOSTABLEMENT, adv., par juridiction prévotale :

La tour fut prise et 24 soldats trouves dedans furent *prevostablement* condamnes et pendus. (*Chron. de J. Tarde*, p. 317, de Gérard et Tarde.)

Prevostablement. By martial law. (Cotgr., 1611.)

Lire à l'article Prevostable un ex. de Dassoucy.

PREVOSTAGE, s. m., dignité de prévôt :

Tout comme montera le droit du *prevostage*. (1319, Arch. JJ 59, f° 19 v°.)

— Prévôté :

Ceux des *prevostages* de Brivadois et Langhadois a la mesure Brivadoise. (1510, *Lett. roy. sur la Coust. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 498, éd. 1604.)

PREVOSTAIRE, adj., prévôtal :

La bande des sergens *prevostaires*. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, V, Bibl. gaul.)

PREVOSTE, s., fém. de prévôt :

Premier li enseigne gramaire
Qui mere est, et *prevoste*, et maire
De toutes les arts liberax.
(*Dolop.*, 1419, Bibl. elz.)

PREVOSTEL, *-otel*, *-ousteau*, s. m., dim. de prévôt :

Jehan dit *Prevotel*. (Juin 1306, Chaumont, Arch. Ardennes, H 81.)

Berthaut *Prevousteau*. (1358, *Recett. et dépens.*, Arch. mun. Chartres.)

PREVOSTIE, *pro.*, s. f., prévôté :

La *provostie* avoit a governer.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 4 v°.)

PREVOTURE, *pro.*, s. f., district d'un prévôt :

De la balye de la *provoture* de Derby. (1305, *Placita de termino Paschae*, Year books of the reign of Edward the first, Years xxxii-xxxiii, p. 455, Rer. brit. script.)

PREVOSTERIE, s. f., tribunal du prévôt :

Volentiers aidiez
A cels ke vus poez :
Quant estes al jugement
A la *prevosterie*,
Estez, ne flechissiez mie
Pur or ne pur argent.
(Everard, *Dist. de Den. Caton*, Richel. 25407, f° 198ᵃ.)

Noms de lieux, la *Prévoterie* (Calvados, Charente, Maine-et-Loire, Manche), *Prévoterie* (Maine-et-Loire), la *Provoterie* (Loire-Inférieure).

PREVOYEUX, adj., prévoyant :

Pour subvenir a tous besoings,
Tant bien sont *prevoyeux* vos soings.
(J. de Meung, *Reponse de l'alchymiste*, 45, Méon.)

PREW, voir Preu.

PREWAIGE, voir Proage.

PREX, voir Prou 1.

PREYEL, voir Prael.

PRI, s. m., subst. verbal de prier, prière :

Il me prendrunt par *pri* ou par poeste.
(*Alexis*, str. 41ᵈ, xiᵉ s., Stengel.)

Alques par *pri* e le plus par podeste.
(*Ib.*, str. 113ᵈ.)

Se voulez a leur *pri* dessendre.
(*Trois Maries*, p. 210, ap. Ste-Pal.)

PRIABLE, *proiable*, *preable*, adj., qu'on peut prier, qui écoute les prières, exorable :

Deux, torne toi ; cumbien ascens ?
Soies *priables* sor tes gens.
(*Lib. Psalm.*, lxxxix, 15, p. 323, Michel.)

Nous avons pechié et avons apelé nostre Seigneur por ce qu'il est noient *proiable*, ce est a dire que il ne fera mie ce que li sera requis de nous. (*Bible*, Maz. 684, f° 155ᵃ.)

Nous avons pechié et avons appellé nostre Seigneur a iraconde, pour ce que est il noient *proiable*, c'est a dire ne fera il mie ce que li sera requis de nous. (*Ib.*, Maz. 532, f° 250ᶜ.)

Precabundus, *priables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Precabundus, *preables*. (*Gloss. de Salins.*)

Inexorabilis et hoc inexorabile, non *priable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRIALIS, s. m., sorte de serpent venimeux :

Cil qui est apelez aspides fait mourir de soif l'ome cui ele mort, et li autres, qui a nom *prialis*, le fait tant dormir que il muert. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 191, Chabaille.)

PRIANT, s. m., prie-Dieu :

Ung *priant* de l'evesque. (1476, Joy. égl. Bayeux, f° 87 v°, chapitre de Bayeux.)

Trois draps de taffetas et un *priant* en forme de Jacobin crossé, mitré. (*Invent.*, ap. Le Beuf, *Hist. des évéq. d'Aux.*, dans Sainte-Pal., éd. Favre.)

PRICQUE, s. f., espèce de mets :

Le cinquieme mets d'assise fut de *pricques* en galantine. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 58, Kerv.)

PRIDNET, s. m., lamproie, dans un texte anglo-normand :

Il i a un autre manere de reies, qe l'en apeles *pridnet*, qe comencera .VIII. jours devaunt lo feste Seint Michel, et irra desqes a la feste Seint Martin. (*Lib. Custum.*, I, 117, Rer. brit. script.)

PRIEIRE, voir PROIERE.

PRIEMBRE, voir PREINDRE.

PRIEMENT, *preie.*, s. m., prière :

Ne por or ned argent ne paramenz,
Per manatce regiel ne *preiement*.
(*Eulalie*, 8, Stengel.)

Priement, precatio. (NICOT.)

Priement. A praying, beseeching, requesting, intreating, desiring. (COTGR., 1611.)

PRIENTE, voir PREINTE.

PRIER, voir PREER.

1. **PRIERE**, *prieire*, *pryere*, *preere*, *proiere*, *proyere*, s. f., corvée, taille, aide que le seigneur demandait à ses vassaux, et qu'il avait droit de leur ordonner :

Recette des *prieres*, fenaiges... (XIIIe s., *Paaige de Horville*, Arch. Manche.)

Si doit avoir .III. deniers de pain pour semondre les *preeres* de carue par .III. foiz en l'an. (*Liv. de Jur.*, f° 87 r°, Arch. S.-Inf.)

Les journees des charrues, des charretes, et des herches que l'en appelle *prieres*. (1307, Arch. K 37^b, n° 38.)

Item les *prieres* des bestes a deux saisons de l'an. (1319, Arch. JJ 59, pièce 243.)

Item diz *proieres* trois foiz l'an. (1339, Arch. JJ 72, pièce 39.)

Lequel (fief) est de la value qui ensuit, c'est assavoir en cens, rentes, en deniers, en grains, en oyseaulx, en œufz, en *prieres* et en terres, ou dix huit liv. ou environ chascun an. (1400, Arch. P 308, f° 135 v°.)

J'ay hommes, hommaiges... regars de mariages, *prieres* de gistes trois foiz l'an sur ceulx qui ont bestes chevalines. (*Ib.*, f° 139 r°.)

Les *proyeres* et corvees de charue et de herche. (1401, Arch. P 307, f° 83 r°.)

De totez malletote, de *prieirez*, de vantez, tonneurs, vinaiges, pessaige de guerre. (1405, *Hist. de Metz*, IV, 583.)

— Redevance pour tenir lieu de la *priere :*

A Noel .II. capons, .II. den. *prieres*. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 69 r°, Arch. Eure.)

— Domaine congéable, espèce de ferme usitée en Bretagne :

Le contrat s'appelle communement baillee a domaine, quelquefois bail ou taille et mesme *priere*. (1575, *Cout. loc. de Bret.*, Nouv. Cout. gén., IV, 414.)

— Levée de soldats :

Li contes de Roussi qui avoit l'air encores et le mautalent en son cuer, c'estoit bien raisons, de sa ville et de son chastiel de Roussi qui li pilleur, nommet Engles, Alemant et Navarois, tenoient, fist une *pryere* as chevaliers et escuiers d'entour lui, et eut bien .C. lances. (FROISS., *Chron.*, VI, 151, Kerv.)

2. **PRIERE**, *pry.*, s. f., instrument de fer servant à trancher :

Une *pryere* de fier pour descouper le fournaise quant on eut fondut .X. s. (1358, *Li Contes des frais p. le nouv. cloque*, LXXIII, Arch. mun. Valenciennes.)

PRIERESSE, *preie.*, *prir.*, s. f., celle qui prie :

Nostre amiable *preieresse*,
Nostre joie, nostre esperance.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 94°.)

— Celle qui vient prier, qui invite aux offices, aux funérailles :

Aux *prieresses* de la dicte ville, pour avoir prié pluseurs bonnes gens et amis dudit deffunct a venir au service dudit deffunct, et aussi a son enterrement. (10 décembre 1390, *Tut. des enfants Garin Loterielle*, Arch. Tournai.)

A Maigne le Royne, et a se compagnie, *prieresses*, pour leur saillaire d'avoir alé, par le ville, pryer les bonnes gens a estre aux vegilles et messe dudit feu Gossart. (1403, *Tut. des enfants Gossart le Paret* Arch., Tournai.)

A Maigne Royne, et a sa compaigne, *prirresses* du corps, pour leur salaire de avoir prié les proixmes et amis de la dicte deffuncte a estre audit serviche et a le dicte messe du mois. (15 et 16 juin 1412, *Exécut. test. d'Angnies Desplechin*, Arch. Tournai.)

La Bresse en Vosges, *préérasse*, celle qui prie.

PRIERIE, *proie.*, s. f., prière :

Tes Diex est mort e sa giant malbailie,
Niant te vaut a fier lui *proierie*,
Car a proier hom mort est folie.
(*Entr. en Esp.*, f° 63 v°, Gautier.)

Sache tout home que a null ne faudra de ce qu'il le proie de bon cuer et de *prierie* juste. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, Prohème, Champ.-Fig.)

PRIES, voir PRES.

PRIEUR, *-eour*, *proi.*, s. m., celui qui prie :

K'a ses semblans n'a ses dis
Ne puet ele savoir mie
S'il a de faus cuer proiié,
Tant a faus *proieurs* ens.
(COLARS LI BOUT., *Chans.*, Anc. Chans. fr. av. 1300, f° 71 v°, Ars.)

Li faingnant *prieour*
Dont ja dame n'iert amee
Ne chantent fors en pascour.
(*Couci*, 368, Crapelet.)

Intercessor, *proieur*. (*Gloss. de Salins*.)

— Celui qui invite aux funérailles :

Audit fustailleur, pour ung petit luisiau, et au *prieur*, qui pria le sonne de ladicte Agnez du Fay, femme dudit Miquiel le Cat. (27 août 1486, *Tutelle de Annette, Miquelot et Loyset le Cat*, Arch. Tournai.)

PRIEURESSE, voir PRIORESSE.

PRIEURTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIEUS, *prieux*, *prious*, s. m., prieur, abbé :

Od lui mena chevaliers a plenté,
Vesques et mognes et *prious* et abes.
(RAIMBERT, *Ogier*, 9505, Barrois.)

L'abes et li *prieus*. (MAURICE, *Serm.*, 3e dim. ap. Pâq., ms. Oxf., Bodl. 270.)

Li *prieus*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 13 v°.)

Prious. (1225 à 1250, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Li *prious*. (1265, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Car droit a la huce au *prieus*
Met le prestre luxurieus.
(*D'un Prestre c'om porte*, Richel. 1553, f° 513 r°.)

Avoit a Nuefmostier a Huy un *prieux*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 4, Chron. belg.)

PRIEUSE, s. f., prieure :

Mande abeesses et *prieuses*.
(CHREST., *Guill. d'Anglet.*, Ars. 3317, f° 241°.)

La *prieuse*. (1303, Arch. S 4607, pièce 9.)

La *prieuse* et les sœurs de la Sauçoye. (1328, Arch. K 42, pièce 2.)

Item aux *prieuses* de Boegessent, pour .II. milliers de herens. Item aux *prieuses* du Wast, pour .III. milliers de herens. (*Cpte de 1340*, ap. Deseille, *Pays Boulonnais*, p. 362.)

En ce lieu a mainte religieuse ;
Beguinage est que li roys y fonda ;
Les dames ont de droit, et leur *prieuse*,
Les vieux chevaulx du roy.
(E. DESCHAMPS, *Oeuv.*, V, 92, A. T.)

La premiere (fille de Charles le debonnaire) fut nommee Ysabel, et l'autre Marie qui fut *prieuse* de Poissi. (*Cron. abreg. des roys de France*, an 1491, ap. J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, Bibl. elz.)

La *prieuse* (des religieuses de Poissy) les avoit ouyes. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 239, éd. de 617 p.)

PRIFACHIER, *prixfachier*, s. m., homme qui travaille à prix fait :

Ledit *prifachier* sera tenu de faire les plaques d'argent de le peseur d'une piece de dix sols. (*Prix fait du tabern. d'argent du maitre-autel de Saint Trophime*, Arch. Arles.)

D'autant que le granger ou metayer, venue que soit la moisson, baille a coup-

per et battre les bles a un *prixfachier*, qui pour son salaire, comprins ses despens, prend sur le monceau du blé la septiesme ou huictiesme partie, ou autre telle portion convenue parensemble. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, I, 8, éd. 1605.)

Cf. PRIFATEUR.

PRIFATEUR, *priff.*, *pref.*, s. m., celui qui a la charge d'un travail, d'une entreprise à forfait :

Ceulx des *prefateurs* qui ont charge de tirer les eaues, terre et myne de ladite montaigne. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 14 v°.)

Duquel priffait lesdits ouvriers *priffateurs* ont fait et accomply.... .XII. toises. (*Ib.*, f° 105 r°.)

Cf. PRIFACHIER.

PRIIERE, voir PROIERE.

1. **PRIMACE**, s. f., suprématie :

Je ne voy point sous toute la lignee de Clovis que cette superiorité et *primace* fust recongnue absolument. (PASQ., *Rech.*, III, éd. 1723.)

— Dignité de primat :

Barthelemy Huet, official de la *primace* de Lyon. (*Pièce de 1504*, ap. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 153.)

Le geolier me vint querir pour me mener devant l'official, ou estoit aussi l'official de la *primace*. (JEAN CRESPIN, *Hist. des martyrs*, p. 602, éd. 1885.)

Et ordonna que puis que sa Sainctetè l'avoit ainsi ordonné, Ansegise tint la *primace* de toutes les Gaules. (PASQ., *Rech.*, III, 13, éd. 1723.)

Aucuns archevesques sont primats, et pour la *primace* querellent la preseance. (DU TILLET, *Rec. des Rangs des grands de Fr.*, p. 110, éd. 1618.)

2. **PRIMACE**, *-asse*, adj. f., primatiale :

Sainct Jehan de Lyon, eglise metropolitaine et *primasse* de France. (CHAMPIER, *Anc. de la ville de Lyon*, f° 30 v°, éd. 1529.)

PRIMAGE, *-aige*, s. m., droit de seigneurie que le seigneur lors de la première aliénation s'est réservé sur l'héritage aliéné *in recognitionem dominii* :

Lequel buisson est assis en la grurie de la forest d'Orleans, et qu'il a vu payer a monseigneur le duc ses fermiers, commis et deputez le dit droit de grurie et *primaige*... lequel buisson est pres et joignant ladite forest d'Orleans, un foussé entre deux, et est au dedans de la grurie et *primaige* de la dite forest. (1543, *Procès-verbal de visite de la forêt d'Orléans*, cahier 6, f° 8, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 172 r°, Arch. Loiret.)

PRIMAT, s. m., primauté :

Que Rebequa enfanteroit deux enfans, lesquelz seroient grandement renommez et eslevez entre toutes nations, et que le *primat* ou principaulté du plus grant devoit estre amenuisié. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 22b.)

— Primatie :

Il (Nicolas I) escrivit une bien longue epistre et bien rude a l'empereur de Constantinoble, Michel, pour maintenir son *primat* apostolique. (J. DE HESNAULT, *Estat de l'Egl.*, p. 217, éd. 1557.)

— Suprématie :

Alixandre out du monde les *primats*,
Cesar conquist royaumes plus de huyt.
(J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 66 r°.)

PRIMATEREL, adj., premier :

De quoy se seulent en miniere
Terrienne former, plus maniere
Doibt il parfondement sçavoir,
Et moult souvent ramentevoir,
D'apres leur source originelle
Et leur race *primaterelle*,
Comment faicts a fin se defont
Pour de rechief les faire a fond.
(NIC. FLAMEL, *Traité d'Alchymie*, 12, ap. Roq., *Suppl.*)

PRIMATION, s. f., phase de la lune :

En ceste petite table sont quatre lignes, a savoir les *primations* de la lune. (P. DE DACE, *le Vrai cours de la lune*, ms. Rennes 147.)

Sera la letre de *primation* toute sele annee. (*Ib.*)

Se vos voles savoir les *primations*, c'est a dire le cours de la lune par le novel kalendrier. (*Ib.*)

PRIMATIQUE, adj., de primat :

Nous trouvons nostre seule cité de Jherusalem avoir eu siege *primatique*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, I, éd. 1530.)

PRIMATOIRE, *-tore*, adj., de première classe :

Li vilains *primatoires* si est cil qui porte la croiz d'argent et l'iaue beneoite antor le mostier. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 372 v°.)

Li *primatores* si est ciex qui porte la crois et l'eve benoite entor le monstier. (*Des .XXIII. manieres de Vilain*, p. 6, Jubinal.)

1. **PRIME**, *prume*, adj., premier, qui est ou qui se croit le premier en quelque chose :

Ne se doit nulz faire si *prume*.
(*Renart*, 6272, var., Méon.)

Le blasphemateur est le *prime*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 54 r°, éd. 1619.)

Qui n'a bon sens, o mal extreme !
Il ne cognoist pas cela mesme,
Que son bon sens luy manque et fault,
Car tres suffisant il s'estime,
Et se fait fort comme le *prime*
De plus sçavoir ou plus il fault.
(ID., *ib.*, l. II, f° 72 r°.)

Apollon, le *prime* en profetie.
(TAHUR., *Poes.*, 1e p., p. 10, éd. 1574.)

L'un des *primes* operateurs de nostre temps. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 77, éd. 1581.)

— *Prime soir*, la tombée de la nuit :

Il murent de Japhe a *prime seir*, et chevaucherent si que il furent au jor pres de Gadres. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 44, Hist. des Crois.)

— Fin, délié :

Un petit poil follet lui couvroit le menton,
Gresle, *prime*, frisé.
(RONS., *Eleg.*, Adonis, p. 604, éd. 1584.)

Tu avois tes cheveux sans ordre desliez,
Frisez, crespez, retors, *primes* et deliez,
Comme fillets de soie.
(ID., *Ecl.*, II, p. 552, éd. 1584.)

Tant leur fil blond (des cheveux) est *prime*
[et delié.
(A. JAMYN, *Œuvr. poet.*, f° 93 r°, éd. 1579.)

Les files de tes blonds cheveux,
Primes, frisez, retors en nœux
De cent mille façons nouvelles.
(DESPORTES, *Div. Amours*, XXI, p. 393, Bibl. gaul.)

Quel est de votre chef l'or *prime* et delié.
(ID., *Eleg.*, l. I, eleg. IV.)

Cheveux primes, smooth, or delicate haire. (COTGR., 1611.)

Poitou, Aunis, Saintonge et Blaisois, *prime*, précoce, fin, délicat. Canada, *prime*, primesautier ; Champagne, *prome*, premier.

2. **PRIME**, s. f., printemps :

Dieu fet couler sans fin les nuits apres les jours ;
L'hyver apres l'automne, apres l'hyver la *prime*.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, VII, éd. 1579.)

Son voyage ayant esté remis a la *prime*, fit tant, que, le remettant de mois en mois, elle ne partit que sur la fin du mois d'aoust. Et faut noter que ceste *prime*, en laquelle elle pensoit partir, vint si tardive, si fascheuse, si froide, qu'au mois d'avril n'y avoit pas aucune apparoissance de se parer de sa belle robe verte, ny de ses belles fleurs, (BRANT., *Vies des dames illust.*, Marie Stuart, Buchon.)

Savoie, Bonneval, *prèma*.

3. **PRIME**, voir PRESME 1.

PRIMEMENT, *-ant*, *-amant*, adv., premièrement :

Li mesager lor dient *primement :*
Seignor cosin, com vos est covenent ?
(*Roncisv.*, p. 121, Bourdillon.)

Sperona *primemant* Rolland le cevetagne.
(*Prise de Pampel.*, 5837, Mussafia.)

Notes bien les trois parties
Qui de la masse sont parties
Que Dieu fist au commencement,
De la tres pure *primement*,
Qu'estoit toute espirituelle.
(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 407, Méon.)

Menuisez les *primament* et puis l'en froisez les plaies. (*Vie de Sainte Eulaire virge*, Richel. 423, f° 25d.)

— Exactement :

Les princes de cet art... ont tant poisé chaque syllabe, esplusché si *primement* chasque espece de cousture que les voila enfrasquez... en l'infinité des figures. (MONT., *Ess.*, III, 13, p. 194, éd. 1595.)

Je me remue et trouble moy mesme par l'instabilité de ma posture ; et qui y regarde *primement* ne se treuve gueres deux fois en mesme estat. (ID., *ib.*, II, 1.)

PRIMEPILE, voir PRIMIPILE.

PRIMER, v. n., goûter le premier ?

La mere Yseut, qui le bolli (le vin)
A .III. anz d'amistié le fist,
Por Marc le fist et por sa fille ;
Autre en *prima* qui s'en essille.
(*Tristan*, I, 2106, Michel.)

PRIMERAIN, voir PREMERAIN.

PRIMERAINEMENT, voir PREMERAINEMENENT.

PRIMERAINETÉ, voir PREMERAINETÉ.

PRIMERAN, voir PREMERAIN.

PRIMERIEN, voir PREMERAIN.

PRIMERIORITÉ, s. f., prééminence :

Nous, nos hoirs, ou successeurs, ou chascune autre personne, de quelque dignité ou *primeriorité* elle soit. (1311, *Ord.*, XII, 387.)

PRIMEROGE, *-rouge*, s. f., pluie hâtive :

(La) pluie hative, *primeroge*. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires Hébreux-Français*, 1878, p. 34.)

Primerouge, etarzive. (*Ib.*)

PRIMEROLE, *-olle*, s. f., primevère :

Beaux m'est prinstans au partir de fevrier,
Ke *primerole* espanit el boscaige.
(GILLES LI VINIERS, *Chans.*)

Ou donnes roses vermeilletes,
Primeroles, ou violetes.
(*Rose*, 8263, Méon.)

... Qui la couronne a
Entremeslé comme je dis
De *primeroles* et de lis.
(DEGUILEVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 140^b, impr. Instit.)

La *primerole* me tribles ; avec oint sour le mal metes. (*Rem. anc.*, ms. Cambrai 351, f° 174^b.)

Primula veris ; l'en l'appelle *primerolle*. Aucuns l'appellent l'erbe Saint Pierre, aucuns l'erbe a paralisie, et est appellee *primerole* ou primule de ver ou de printemps pource qu'elle pourte la premiere fleur en printemps. Elle croist en bois et en pres. (*Grant herbier*, p. 107, Camus.)

— Le troène, un des premiers arbres qui poussent des feuilles :

Primerole, ligustrum. (*Gloss. du* XIVe *s.*, ms. Lille E 36.)

Primerole se dit encore en Normandie, arr. de Valognes, pour primevère. A Cherbourg on prononce *promenole*.

PRIMEROSE, s. f., passe-rose ?

Primerose.
(*Les Loher.*, ms. Bruxelles 9630 et Richel. 4988, ap. Victor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 61.)

Par les prez cuellir les floretes,
Primeroses et violetes.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 270^b.)

PRIMES, *primos*, adv., premièrement :

Primos didra vos dels honors.
(*S. Leger*, 7, Koschwitz.)

Al matinet, quant *primes* apert l'albe,
Esveilliez est li emperere Carles.
(*Rol.*, 2845, Müller.)

Tant erra k'il vint en uns pres par de la Andrenople, et dont *primes* fu toute se gens parvenue, si se logierent. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, § 505, Wailly.)

Berengier parla *primes*, [ses a] mis a raison.
(*Parise*, 24, A. P.)

Se mere li done ses .II. mameles, *primes* l'une et puis l'autre. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98^b.)

Quieus sunt les accidenz quius aviennent as homes, et que il jugent *primes* selonc nature ? (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 20^b.)

Primes et au devant que... (ROISIN, ms. Lille 266, p. 16.)

— *A primes*, tout premièrement, d'abord :

Car puske vostre cumandoment
Aveint *a primes* trespassez,
Unkes pus n'i furent lassez
De fere hunte a nostre lei.
(CHARDRY, *Set dormans*, 662, Koch.)

Il a dit a Gaufrey : Or vous ai je veu ;
Or *a primez* di je que vous estes mi dru,
Et que vous retraiez a Doon le membru.
(*Gaufrey*, 2900, A. P.)

— *Des primes*, dans le même sens :

Ses fils Guillaumes tint la tierre apries lui. *Des primes* ot grant travail et grant paine : ses lignages le guerroia. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 58, Michel.)

PRIMETIER, s. m., pauvre clerc ou enfant de chœur qui servait dans la cathédrale de Tournai et mendiait sa vie par la ville :

Fut ordonné sur requeste, que le salaire d'un gros le jour seroit payé au clerc qui sert la messe journaliere du palays et halles, et qu'il seroit habillé de neuf, sauf de robbe, que le chapitre Notre Dame donne, comme aux autres enfans qu'ils nomment *primetiers*, desquels ce clerc est toujours l'un. (1609, PHIL. DE HURGES, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 152.)

Wautier ou Gautier de Marvis, fils d'un savetier de Tournay, avoit esté nourri des l'enfance dans l'eglise en qualité de *primetier*, qui sont de pauvres clercs ou enfants de chœur qui servent dans la cathédrale de Tournay, et vont mendier de quoy vivre par les paroisses de la ville. (*Hist. de Tournay*, I, IV, c. VII, p. 34, cité par Tillemont, *Hist. de S. Louis*, LXII.)

PRIMETIERE, s. f. ?

Item doit li dis Jehans faire en cheli capiele [ou moustier des Freres Meneurs, a Tournay], .I. autel, et une pechine, et les *primetieres* de piere aussi souffisans que ne sont les voisines d'en costé... Et les autres .XXXII. florins a l'escut doit li dis Jehans avoir, quant il ara le capiele faite, le autel fait pour dire maise, couviert le ditte capiele, mis les verrieres, les verghes des ghourdines, fait les pechines, les *primetieres*, et les costeres. (5 fév. 1344, *C'est des executeurs signeur Pieron Boin Enfant et de Jehan Martin*, chirogr., Arch. Tournai.)

PRIMEVEILLE, voir PRIMEVERE.

PRIMEVERE, *primevoire*, *primevoile*, *primeveille*, s. f., printemps :

N'est de flors ne de *primevoire*.
(*Poem. allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 11^b.)

Et demeure ainsi le seigneur en cel lieu, jusques a la *primevoile*. (*Liv. de Marc Pol*, XCII, Paut.) Var., *primeveille*.

Je reverdiray tout ainsi que fait la fleur en ung beau pré a la *primevoire*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 134.)

La *primevere* les animaux sont espris du desir de s'accoupler. (PARÉ, *Liv. des anim.*, XI, Malgaigne.)

Qu'il estoit a croire que l'empereur et toute l'Italie feroit ses efforts, a la prochaine *primevere*, de la venir attaquer avec une grande puissance. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Pour prendre resolution sur tout ce qui sera a faire et a demesler en Italie a ceste *primevere*. (ID., *ib.*, IX, an 1558.)

— Fig., en parlant du jeune âge :

Cette dame (Brunehaut), qui pendant ses *primevere*, esté et automne, avoit mené une vie devote. (E. PASQ., *Rech.*, V, 18, éd. 1723.)

Vostre fils est mort sur la pointe et *primevere* de sa belle jeunesse, et lors qu'il promettoit le plus de soy. (N. PASQ., *Lett.*, V, 12, éd. 1723.)

Je ne cuidoye pas que Dieu eust doné mon fils de tant de belles vertus pour l'oster de ce monde en la *primevere* de son aage. (ID., *ib.*, X, 8.)

— Début, origine :

Sur la *primevere* de Nostre Eglise, il (le pays d'Afrique) nous donna une infinité de grands docteurs ecclesiastics. (E. PASQ., *Rech.*, IX, 11, éd. 1723.)

PRIMEVOILE, voir PRIMEVERE.

PRIMEVOIR, s. m., printemps :

Primevoir.
(*Les Loh.*, ms. Oxford, ap. Victor, *Handschr. des Geste des Loh.*, p. 61.)

PRIMEVOIRE, voir PRIMEVERE.

PRIMICIAL, adj., de prééminence :

Le droit *primicial* est mien,
Car je suis aisné du lignage.
(*Mist. du viel test.*, 4450, A. T.)

— Premier :

> Rememorant mon dict *primicial*,
> Tous gens flatteurs sont gens dyaboliques.
> (R. de Collerye, *Ballades*, I, Bibl. elz.)

PRIMIER, voir Premiers.

PRIMIPILE, *primepile*, s. m., centurion primipilaire des triaires :

Chascuns ordres avoit .iii. parties et chascune estoit appellee *primipile*, laquelle avoit .iii. banieres, et en chascune baniere avoit .clxxx. et .xvi. hommes. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 128d.)

Le centurion du *primepile* (qui porte la premiere enseigne). (*Flave Vegece*, II, 8, Université.)

PRIMISSIER, voir Premissier.

PRIMITÉ, s. f., primauté :

> Et n'esperez pas tant a la faveur
> Des grandz estatz et *primité* d'honneur.
> (*Hist. de la mort d'A. Boullenc*, f° 35 r°.)

PRIMITIVES, s. f. pl., prémices :

On soloit jeuner les vendredis auxquels cestes sont adjoustees, et sont proprement appelees jeunes de premisses ou *primitives*. Car comme il fust commandé en la loy que les *primitives* et les dixiesmes fussent donnees a Dieu, il plust aux sains peres que on payast les *primitives* et les dixiesmes des temps, et pource instituerent pour les *primitives* de temps les jeunes des .iiii. temps, et pour les diziemes desjours ilz ordenerent le quaresme. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 224 r°.)

PRIMITUDE, *-ute*, s. f., primogéniture :

Les droictz de laquelle aisneesse ou *primitude* estoient six. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 115 r°.)

Primitute. (*Ib.*)

PRIMOGENIT, *-ite*, adj., premier né, aîné, premier :

Biau filz, dit la royne, ceste saincte volenté de ton bon pere, laquelle en son effect ne li fu pas ottroyee comme a David d'ediffier le temple, t'est reservee comme au principal champion de l'eglise, comme au *primogenit* en dignité des roys de la crestienté. (Maiz., *Songe du vieil pel.*, Ars. 2683, VIII, 70.)

Et la fera le roy garder, nourrir et entretenir comme sa fille *primogenite*, espouse de monseigneur le daulphin. (*Traicté de paix ent. Louis XI et le duc d'Austr.*, 1482.)

N'estoient les *primogenitz*, c'est a dire les premiers engendres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 32 v°.)

Les *primogenitz* des bestes immolables estoient offertes as prebstres. (Id., *ib.*, I, f° 120 r°.)

> Du bon Davide Amnon *primogenite*.
> (Le Rocquez, *Miroir d'Eternité*, f° 39 v°.)

Jesus Christ... lequel seul est le vray martyr de verité et qui est le *primogenit* des morts et autheurs de vie. (Seyssel, *Hist. ecclesiast.*, f° 145 r°, éd. 1572.)

PRIMOGENITÉ, s. f., primogéniture :

A lui appartenoit le sceptre royal par ainsneesce et *primogenité*. (Coucy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 51a.)

PRIMOGENITEUR, s. m., chef d'une race, ancêtre, père :

Au temps de nostre ancestre *primogeniteur* S. Louis roy de France. (8 fév. 1340, *Lett. d'Edouard III aux états du royaume de France*, ap. Duclos, *Louis XI*, Preuves.)

> Pas ne sont maindres mes *primogeniteurs*
> Que tes ancestres, peres et geniteurs.
> (O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 136 v°.)

> Qui fut auteur et *primogeniteur*
> De la lignee dont je suys reciteur.
> (Id., *Eneid.*, Richel. 861, f° 66d.)

La glorieuse renommee de Louys en tout temps digne de estre celebree. Laquelle pour certain en nostre Louys septiesme n'est point muee, mais acreue qui inherent aux vestiges de ses *primogeniteurs* de soy mesmes se efforce exiber qu'ilz ont esté les aucteurs de son genre. (A. de La Vigne, *la Louenge des Roys de France*, f° 29, éd. 1507.)

Les enfans procreez des peres ainsi pleins de santé, et pareillement leurs nepveux qui avoient naturellement si longue vie, devoient ressembler leurs *primogeniteurs*, en la mesme bonne et saine complexion. (Gruget, *Div. leç.*, I, i, éd. 1583.)

PRIMOR, *primur*, *premur*, *premour*, s. f., premier commencement :

> Or recordes tous les amans
> Et amantes qui ont amé,
> Qui de cuer se sont entr'amé,
> Recordes toutes les amors
> Et les vostres dos lors *primors*
> Dusqu'a cest dur departement,
> Si trouveres, mien ensient,
> En vous mult grigneur loialté
> Qu'en ceus qui ont devant amé.
> (*Amadas et Ydoine*, 4523, Hippeau.)

— *En la primor*, d'abord, en commençant :

> De tun present te dei loer tut *al primur*.
> (Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 32 r°.)

> Saillirent lur leons e vers *au premur*.
> (Id., *ib.*, f° 53 v°.)

> Fetez si cum seint Pol fist,
> Qui ja seinte Eglise guere prist
> *En la primur*.
> (*Vie de S. Thom. de Canterb.*, 343, ap. Michel, *Ducs de Norm.*, t. III.) Var. du ms. Harléien : Ou *premour*.

PRIMOS, adj., qualifie un pain de première qualité :

Deux pains, que l'en appelle *primos*, d'un bichot de froment les sept. (1461, Arch. JJ 198, pièce 191.)

PRIMOUR, s. m., primat :

> L'ercevesque Stygando, de Engleter *primour*.
> (*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 131.)

PRIMSAULT, voir Prin.

PRIMSEIGNIER, voir Prinseignier.

PRIMSEIR, voir Prin.

PRIMSOME, voir Prin.

PRIMULE, s. f., *primule de ver*, primevère :

Primula veris ; l'en l'appelle primerolle. Aucuns l'appellent l'erbe saint Pierre, aucuns l'erbe a paralisie, et est appellee primerole ou *primule de ver* ou de printemps. (*Grant Herbier*, p. 107, Camus.)

PRIN, adj., premier :

> Encore est questiun
> Sulunc m'entenciun,
> Pur quei nus l'apelum (la lune)
> Chascune lunaisun
> *Prime*...
> (P. de Thaun, *Cumpoz*, 2591, Mall.)

Qui moult estoit granz chevaliers et membruz et juenes hon de *prime* barbe. (*Artus*, Richel. 337, f° 3a.)

> Un baceler juene de barbe *prime*.
> (*Prise d'Orenge*, 625, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

> ... En mai com florissent gardin
> Et oisillons s'esjoissent contre le dous tans *prin*.
> (*Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 2 r°.)

> Beaus m'est *prins* tans au sortir de fevrier.
> (G. Le Vinier, *Chans.*)

> Ceu si fud entr'els dous la *prime* druerie.
> (*Horn*, 1584, Michel.)

> J'ay veu secher mes fleurs en leur *prime* saison.
> (Desport., *Epitaph.*, Regr. fun. sur la mort de Diane, IX, Bibl. gaul.)

> De ce boutton la *prime* rose issoit.
> (Bonav. des Per., *Recueil des œuvres*, des Roses, p. 71, éd. 1544.)

Il estoit grandement devotieux et catholique, et ennemy juré et declaré de toutes heresies, assistant tous les jours a plusieurs messes *primes*. (Cheverny, *Mém.*, an 1598, Michaud.)

Fleur espanie, ou espanouie, esclose, desclose, entr'ouverte, qui boutonne, qui jette sa pointe, qui se deserre, *prime* fleur, couronne fleuronnee, surfleurie. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 267, éd. 1622.)

Figue tardive, hastive, seiche ou de caresme, folle, c'est a dire, cycomorus fletrie, ridee, enfarinee, *prime* figue, fleur de figue, figuier franc, c'est a dire bon. (Id., *ib.*, p. 276.)

— *Prin some*, premier sommeil, première partie de la nuit :

> Rois, Tristran gist devant ton lit.
> Anevoies en coste nuit
> Sai que voudra a lui parler
> Por Deu ! que dovra la aler.
> Rois, de la chambre is a *prinsome*.
> (*Rom. de Trist.*, Richel. 2171, f° 5c.)

> Cele nuit s'em part de *prinsome*.
> (Wace, *Brut*, 11605, Ler. de Lincy.)

> Vers *primsome*, qui ert nuit oscure,
> Quant la gent esteit plus seure,
> Mistrent le feu en deus maisons.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 35757, Michel.)

> Endreit *prinsomme* s'effreia.
> (G. de Saint Pair, *Rom. du Mont Saint Michel*, 2588, Michel.)

> Et quant ce vint en droit *prinsome*,
> Que tuit couchié eront si home.
> (*Des Tresces*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 69.)

Apres *prinsome* la royne et Prophires vindrent a la chartre. (*Vies et mir. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 278a.)

Quant ce vint la nuit de *prin somme*, et li os des chrestiens fu endormis. (*Est. de Eracles empereor*, l. XXXIII, ch. X, Hist. des Crois., II, 341.)

Le suppliant a heure de *prinsomme* ala en l'ostel d'icelle Perrette. (1399, Arch. JJ 154, pièce 414.)

Quant vint a heure de *prinsomme*, le dit Baudet estant comme jugié a mort, si luy souvint de Madame Ste Katherine. (*Mir. de Madam. Ste Katherine*, p. 9, Bourrassé.) Impr., *prinsomnie*.

— *Prin soir*, ou *primsoir*, la tombée de la nuit, le commencement du soir :

Cum aprimout vers le *primseir*.
(*S. Brandan*, 1464, Michel.)

De *prinseir* passa Mesheudin
Vers Alençon le dreit chemin.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 4313, Andresen.)

Il estoit ja bien *prins soirs* quant il vinrent as herberges. (*Chron. d'Ernoul*, p. 385, Mas-Latrie.) Var., *prinsoir*, *prime soir*.

Et murent de Jaffre a *primsoir*. (*Hist. anon.*, p. 720.)

Or venez sempres a *prinsoir*
Trestout belement a mon huis.
(HUGUES PIAUCELE, *d'Estormi*, 122, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 202.)

— *Temps prin*, la première saison de l'année qui commençait au mois de mars, le printemps :

Signour, ce fu en mai que florissent gardin,
Oisillon s'esjoissent contre le douz *tamps prin*.
(DRUET VIGNON, *Rom. de Jourdain*, 971, Hofmann.)

Appres le douch *tamps prin*.
(*Vœu du héron*, ap. Ste-Palaye, *Mém. de l'anc. cheval*, III, 120.)

— *De prime face*, aussitôt :

Et *de prime face* lui donne de son forchet sur les doiz si grant coup qu'il lui rompy les ongles de la main. (1460, Arch. JJ 190, fᵒ 102 vᵒ.)

— *De prime venue*, dès l'abord :

De prime venue y eut tres dur et merveilleux rencontre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 95, Soc. de l'H. de Fr.)

— *De prime arrivee*, au premier choc :

De prime arrivee me fut tué la Garde. (MONTLUC, *Comm.*, I, 79, éd. 1592.)

— *De prim front*, de prime abord :

... Mainte fontaine pure
Me sembloit *de primfront* rapporter sa figure.
(VAUQ., *Idillies*, l. II, à B. de S. François, p. 617, éd. 1605.)

— *De prin saut*, *d'un prin saut*, *du prin saut*, subitement, tout d'un coup :

Ilz vont tost *de prinsault* plus tost que ne fait ung cerf. (*Gast. Febus*, Maz. 514, fᵒ 10ᵇ.)

Et pour la compaignie qui y estoit, l'entree *de primsault* luy fut refusee. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, I, p. 3, Jacob.)

Quand il fut a Picines il lui vint d'autres ambassadeurs au devant qui le prierent, au nom du senat, qu'il ne voulut point ainsi *de primsault*, en fureur, approcher de la ville, et que toutes choses dues et raisonnables lui seroient octroyees par le senat. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1567.)

Du prinsault, il a laissé en memoire des petits miracles. (MONT., *Ess.*, II, 2, p. 219, éd. 1595.)

L'on ne luy donnera congé tout *d'un primsault*, mais a la premiere peccadille ou sujet de mescontentement, on luy mandera de se retirer en sa maison. (N. PASQ., *Lett.*, I, 1, éd. 1723.)

Pour estouffer la faction qui s'ourdit contre l'estat, que le roy *d'un prinsaut* descharge son peuple des tailles et imposts. (ID., *le Gentilh.*, p. 336, éd. 1611.)

D'un prinsault avec icelles (forces) le party de l'Unyon ce feust lancé jusques... (*Art. de remonstr. que les habit. d'Agen presentent au D. de May.*, Arch. mun. Agen.)

Le dain... va plustost *de prinsault* (c'est a dire, primo saltu, e initio) que luy (le cerf). (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 16, éd. 1622.)

Un auteur du XIXᵉ siècle, originaire de la Savoie, a encore employé cette locution :

L'éditeur nous y donne *de prinçault* la mesure de son talent. (J. DE MAISTRE, *Lett. et opusc.*, II, 451, éd. 1851.)

— Substantiv., commencement :

Esgarde com les flors perissent
El *prin* d'esté quant elles issent.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 153, P. Meyer.)

— Locut., *au prin*, *o prum*, *a prusme*, premièrement, d'abord, tout de suite, présentement :

Riens reclamers ne *o prum* ne en futur en ultre ce. (1118, *Ch. de Renaud, Cᵗᵉ de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 159.)

Veuillez savoir que j'aix esté bien environ quatre sepmaisnes que je ne fus a Hambourg, et suix *a prusme* ensieu.venu a la giste audit lieu. (1421, *Hist. de Metz*, IV, 760.)

— Adj., mince, fin, menu, delié, délicat :

Le bon pain se fait de fine fleur de farine passee dans un bluteau bien *prin*. (DU PINET, *Pline*, XVIII, II, éd. 1566.)

Et mis par dessus un drap *prins*, baigné en icelle huyle. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. Guydon*, p. 106, éd. 1547.)

Serviettes tant *primes* que grosses. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 293.)

Adieu, Colet ! plus *prin* que la peau d'un oi- [gnon.
(CHOLIERE, *Meslanges poetiques*, fᵒ 106 vᵒ, éd. 1588.)

Une toison subtile au menton luy naissoit,
Qui comme un blond duvet mollement parois- [soit,
Prime, douce et frisee, et nouvellement creue,
Comme petits flocons de soye bien menue.
(DESPORT., *Angeliq.*, Bibl. gaul.)

Marjolaine *prime*, Marierome gentle, sweel Marierome, fine Marierome; also (but lesse properly) Time. — Filer *prime*. To runne thinne a by little. — Je veux tailler ma plume plus *prime*. I will use a more neat, fine, smooth, eloquent stile; my penne shall, runne more glibly along, [Je veux employer un style plus châtié, plus délicat, plus doux, plus éloquent; ma plume courra plus rapidement. (COTG., 1611.)

Picardie, *au preume*, Wallon. *au prome*, *au preme*, Ardennes, Champagne, *au prum*, *au preum*, La Bresse en Vosges, *ai prom*, tout de suite, à l'instant même. Montbéliard, Baume, Pontarlier, Jura, *pren*, Vallée de Bagnes (Suisse), *prin*, Lyonnais, Forez, *prin*, *prim*, mince, menu.

Nom propre, *Prin*.

2. **PRIN**, s. m., moment du frai :

Item super le *prin* et l'estivaige piscium apud Caynonem. (1318, Arch. JJ 56, pièce 305.)

Le *prin* et les cenages des poissons a Chinon, .VII. liv. tourn. (Ch. des Cᵗᵉˢ de Par. sign. *Bel*, fᵒ 114 rᵒ, ap. Duc., *Prin*.)

3. **PRIN**, s. m., pin :

Soubz ung *prin*, c'est a dire dessoubz ung pin. (*Le premier volume des exposicions des Epistres et Evangiles de karesme*, fᵒ 272 vᵒ, éd. 1517.)

PRINÇAUTÉ, *-chauté*, *-ceauté*, *-ceaulté*, *-chaulté*, s. f., principauté :

La *princhaulté* de Galles. (WAVRIN, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, I, 179, Soc. de l'hist. de Fr.)

Se parti dou conte de Foix, et s'en vint par le *prinçauté*. (FROISS., *Chron.*, VI, 99, Luce.)

Et fu adonc cilz voiages segnefies en le *prinçauté*, as chevaliers et as escuiers dou prince. (ID., *ib.*, VI, 88, Luce.)

Angles, archangles, cherubins,
Trosnes, potestes, seraphins,
Dominacions, *princeaultes*.
(GRÉBAN, *Mist. de la Pass.*, 34165, G. Paris et Raynaud.)

Sa *princhauté* est sur ses espaules. Il appelle sa *princhauté* la croix qu'il porta sur ses espaules. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, fᵒ 45 rᵒ.)

Que diray je plus de vostre justice, religion, liberalité, clemence, pitié, foy, confiance, attrempance et prudence dont vous gouvernez la seignourie de votre *princeauté?* (SURSE DE PISTOYE, *Controversie de noblesse*, Prol., à la suite du *Miroier de la vie hum.*, Maz. nᵒ C-14370.)

Pour penser deux chevaulx que son dit maistre avoit prestez a certain personnaige pour aller au festin anchien qu'on dit la *princhauté* d'amour. (1548, *Lettre de rémission accordée à François Leschevin*, Ch. des Compt. de Lille, B 1759.)

PRINCE, adj., principal :

Si furent aulcuns de ses *princes* serviteurs souspeçonnes d'estre coulpables de sa mort. (Monstrelet, *Chron.*, II, 93, Soc. de l'Hist. de Fr.)

PRINCÉ, *princey*, s. m. et f., principauté, domination :

Com faitement Diomedes
Fu plaignanz de la seignorie,
De la *princé*, de la mestrie
Qu'Aguamennon ot sor Grezois,
Sor les princes et sor les rois.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 2c.)

Tancrez li vaillanz remest avec lui, a qui il dona por tenir en heritage la cité de Tabarie qui siet sur le lay de Genesar, et tout le *princé* de Galilee. (G. de Tyr, IX, 13, P. Paris.)

Quelconques gens cuident que *princey* ou gouvernement politique et royal *princey* et gouvernement yconomique et despotique soient ung mesme gouvernement; ilz ne disent pas bien. *Princey* politique et royal sont sus une grant multitude ou communité et se different. Car *princey* royal est souveraine, et *princey* politique est desoubz *princey* royal sus une cité et pais. Mais *princey* qui est en ung hostel du pere vers femme et enfanz est *princey* paternel, et le *princey* qu'il a vers ses servans est dit despotique et tout ensemble. C'est assavoir le *princey* ou gouvernement que le pere ou son lieutenant a vers femme et enfans et servans est dit yconomique. (Oresme, *Politiq.*, f° 1b, éd. 1489.)

Art de gouverner *princeys*. (Id., *ib.*, Richel. 204, f° 1b.)

Princey royal. *Princey* politique. (Id., *Polit.*, ms. Avranches, f° 4b.)

L'ame a sur le corps domination et *princey* despotique. (Id., *ib.*)

Par nature l'un a *princey* et l'autre est subgect. (Id., *ib.*)

Les *princeys* sont diversifiez selon la difference des seigneurs et des subgectz. (Id., *ib.*, f° 13a.)

Les dominations ou *princeys* en eussent plus duré. (Id., *Eth.*, Richel. 204, f° 348a.)

Le *princey* ou domination que le seigneur a sus ses serfs. (Id., *ib.*, f° 526a.)

Il distribuent les *princeys* et dominations a un meisme tousjours. (Id., *ib.*, f° 525c.)

L'ange qui annonsa aux pasteurs la nativité de J. C. dist : Puer natus est nobis, etc., et sequitur, et factus est principatus super humeros ejus. L'enfant est né et le filz nous est donné, et est faite sa *princé* sur son espaule. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 103d.)

Pour ce va tout a desolacion
Le bien commun, l'Eglise et la *princé*.
(E. Deschamps, *Œuvr.*, II, 154, A. T.)

— Prince, chef :

Comme ung eust espousé une femme, et le pere de l'espouse ou mary eust esté faict ung des *princeys* de la cité... (Oresme, *Politiq.*, f° 172b, éd. 1489.)

PRINCEÉ, s. f., principauté, seigneurie, domination :

Par son pourcas et par ses dis
Fu de la *princeé* saizis.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 68b.)

Moult est confortee leur *princeez*. (*Psaut.*, Maz. 254, f° 168 v°.)

La *princeé* de Tharente. (Joinv., *S. Louis*, p. 247, Capperonnier.)

La *princeé* de Capoue. (Id., *ib.*, p. 251.)

Coment et por quoy le hault home de France et des autres *princees* le requeroient que il fust chapitaines. (*Conquête de la Morée*, p. 6, Buchon.)

Qui baux estoit de la *princeé*. (*Ib.*, p. 275.)

Jusques a la *princeé* de Crist. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 33c.)

Aristote plain d'equité,
Qui tant ama la verité,
Et par son sens et industrie
Ot la *princeé* et seignourie
Sur tous phillozophes gregois.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, 5653, Cocheris.)

La *princeé* de Salerne. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, viii, 9, Champ.-Figeac.)

Convient aviser a quel cause vindrent seigneuries et *princees* au monde primierement. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2e p., ch. 2, Michaud.)

PRINCEMENT, adv., principalement :

Et *princement* cesti Gisolfe esmut cil de la cité contre ces dui, et lor prometoit de donner lor chozes. (Aimé, *Ystoire de li Norm.*, III, 41, Champ.-Figeac.)

PRINCEPEE, voir Principee.

PRINCEPEL, voir Principel.

PRINCEPS, s. m., prince :

Lisus, un *princeps* de haut parage
Estoit sire de cele nef.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 14d.)

Les *princeps*. (Mandev., ms. Didot, f° 2 r°.)

PRINCERIE, s. f., état, qualité de prince :

L'an .xxiie. de la *princerie* de Moyse. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 149 v°.)

Littré donne *princerie*, comme un terme familier, sans historique.

PRINCESSE? s. m., principauté, domaine :

... Come le duc doie avoir
Sur tous les fieux de son *princesse*
Ses justices et ses droitures.
(*Cout. de Norm. en vers*, ms., f° 64, ap. Ste-Pal.)

PRINCETÉ, s. f., principauté :

Li ange et li archange et les *princetez*. (Maurice, *Serm.*, Richel. 24838, f° 9 r°.)

Sus les frontieres de la *princeté*. (Froiss., *Chron.*, vii, 55, Luce.)

Pour faire icellui voyage en la *princeté* de Gales. (Monstrelet, *Chron.*, I, 41, Soc. de l'hist. de Fr.)

PRINCEY, voir Princé.

PRINCHANT, part. prés. ?

Pour çou que juste cytain est entre ywes et frans en toutes choses, la u il n'ara yweleté u franchise, il n'aura mie juste cytain, ki est juste simplement, mais autre maniere, si con juste signourant, ensi con des signors as sers, u juste *princhant*, si con de pere a enfans. (*Li Ars d'amour*, II, 90, Petit.)

PRINCHANTRE, s. m., préchantre :

Venerable personne maistre Nicole de Conty, docteur en decret, *princhantre* et chanoine d'Amiens. (1469, *Cartul. de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 132.)

PRINCHAUTÉ, voir Princeaulté.

PRINCHOIER, s. m., sujet d'un prince?

Nous sommes crestien, pelerin, *princhoier*,
No sires est Wistaces, qui tant fait a prisier.
(*B. de Seb.*, iv, 698, Bocca.)

Cf. Princier.

PRINCHON, s. m., sorte d'arme :

Espees, dagues, *princhons* ou peauchons et autres armeures invasibles et defendues. (1422, Arch. JJ 172, pièce 55.)

PRINCIAL, adj., de prince, princier :

Il n'est né de l'estat royal, ne de *princial* ventre. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 58, Buchon.)

Dignité royale et *princiale*. (Id., *ib.*, III, 183.)

De gravitez et *princiales* contenances. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cxlviii, Buchon.)

PRINCIÉ, s. f., principauté :

Tuit cil d'Antioche grant et petit avoient maintes fois envoié querre Tancré, et li mandoient qu'il venist garder et maintenir la *princié* d'Antioche. (Guillaume de Tyr, f° 102.)

PRINCIEN, s. m., a été employé pour désigner un grand, un patricien :

Et que quelque part que ung *princien* habitast, yllec eust prison et chartre privee. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 108d, éd. 1530.)

1. **PRINCIER**, *-chier*, s. m., prince, chef :

Et ly roys Corbarans ly a fait renvoyer
La mort de Godefroit, le nobile *princier*.
(*Chev. au cygne*, 28315, Reiff.)

L'ampereres de Rome est assis ou mengier,
Antor li si baron, si duc et si *princier*.
(J. Bod., *Sax.*, cvii, Michel.)

Baronz, dist Kallemaine, mi nobile *princhier*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier 247, f° 178b.)

Mais je doins mon conseil commun
A vous, conte, duc et *princhier*.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, xxxix, 2, Van Hamel.)

Elle respondi au *princier*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10a.)

Quar j'ai les millors chevaliers
Que puist avoir rois ne *princiers*.
(*Durmars le Gallois*, 8161, Stengel.)

Encontre moi vanront duc et conte et *princiers*.
(*Floov.*, 927, A. P.)

Fille de haut *princier*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 9d.)

A fait metre en ces presentes lettres lou seel de la court lou *princier* de Verdun. (Oct. 1254, S. Paul de Verdun, Arch. Meuse.)

L'officiant lou *princier* de Verdun. (Janv. 1269, Bibl. Verdun, 160 provis.)

Li *princiers* de Mez. (1274, Arch. Meuse B 256, f° 279 v°.)

Car ce apartient a tous *princiers*. (*Etabl. de S. Louis*, II, I, prologue, p. 329, Viollet.)

On l'avoit souventeffoiz nourry comme le filz d'un hault *princier* tel comme il estoit. (*Enfances Vivien*, Richel. 796, f° 191 r°, Wahlund.)

Il en esleurent .VII., desquelx sainz Estiennes fu *princiers* et fermiers. (*Vie saint Etienne*, Richel. 988, f° 27a.)

Trestout aussi tost que je le vi drechier
Il (le géant) nous fist .I. samblant en guise d'avresier,
N'i fusse demoures pour l'or de Monplier,
Ains m'en sui revenu : s'ay laissiet le *prinkier*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 15a.)

Li *princiers* de Mes. (1305, *Hist. de Metz*, III, 273.)

Li rois Rouge Lions, et o lui si *princhier*.
(*B. de Seb.*, v, 545, Bocca.)

Qu'il ne doubte nul homme, duc, conte ne *princier*,
Roy ne empereour ou il puit chevauchier.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 9821, Charrière.)

Les seraphins, cherubins, trosnes, dominacions, *princiers*, puissances, vertus, archanges et anges. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 33 v°.)

2. **PRINCIER**, *-chier*, *-iier*, v. n., avoir le pouvoir d'un prince :

Porter nom de prince *princiant* est un haut titre. (G. CHASTELL., *Advertissem. au duc Charl.*, VII, 312, Kerv.)

Les labouriers desirent plus gaignaige que honeur, car labourer leur est plus delectable que *princhiier*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 29.)

De quoy ledit Richard qui, en *princiant*, tenoit ses gravitez, fut merveilleusement estonnez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXIV, Buchon.)

PRINCIOUR, s. m., prince :

Dist la puciele ; gentils *princiours*.
U trouvas tu cel cuer si mervillous?
(*Vie S. Alesin*, Richel. 1553, f° 400 r°.)

1. **PRINCIPAL**, s. m., principal garant :

Cent libres en 100 frans... au prevost Huon Aubri Ensenson, le Petit Aubert Aubriet de la Halle, et Richier Auberon, bourgeois de S. Mihiel, en laquelle somme il se estoient obligié et mis *principal* pour mon dit seigneur (le duc) envers Jehan Wautheret, citain de Verdun. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 72.)

— Présent que par testament on laissait à l'église où on se faisait enterrer :

Item jeo devise a chescun eglise, ou jeo su segneur et ay per mez ministrez ma menere en mon temps, ma meilloure beste illecques trové, en nom de *principal*, por gree faire de mes dismes obliez. (*Ch. de* 1369, ap. Duc., *Heriotum*.)

2. **PRINCIPAL**, voir PRINCIPEL.

PRINCIPALITÉ, *-teit*, s. f., domination, puissance, qualité de ce qui est principal :

Sor les homes qui furent né
Eisi grant *principalité*
Que toz les out e prist e tint.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23843, Michel.)

Es membres principaus de quelque *principalité* que il soient. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 63c.)

Les ars ou doctrines qui ont *principalité* sus les autres. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 349b.)

Principaliteit de leurs terres. (HEMRICOURT, *Tempor.*, p. 439, ap. Polain, *Hist. de Liège*.)

Il a veu sa *principalité*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Deut., XXXIII, éd. 1534.)

— Principe, origine :

La *principalité* du verbe verrere est verro, c'est a dire le principe et l'origine du verbe. (DU PERRON, *Œuv.*, p. 294, éd. 1622.)

PRINCIPAS, voir PRINCIPEL.

PRINCIPATIF, adj., dominant, propre à la domination :

L'atrempance du mary et de la femme n'est pas une mesme, ne la fortune ne la justice si comme cuidoit Socrates, mais la fortitude du mary est *principative*. C'est a dire que pour nulle paour il ne doit laisser a ordonner et commander comme seigneur tout ce qui appartient a luy. (ORESME, *Politiq.*, f° 29a, éd. 1489.)

La vertu par laquelle ung est bon homme est *principative*, c'est a dire que par elle il seroit bon prince. (ID., *ib.*, f° 75b.)

Que femme ne doit pas succeder ou tenir royaulme, car naturellement femme n'a pas vertu *principative*. (ID., *ib.*, f° 112b.)

PRINCIPAUMENT, adv., en prince :

Apres le deces de ladite contesse ledit mon seigneur Loys ou ses hoirs qui *principaument* et souverainement tenra et aura l'escheance de ses biens et de sa terre doit faire cest hommage a celui ou celle qui apres nous seroit cuens ou contesse de Bourgoingne. (1294, *Ch. du garde de la prév. de Paris*, Arch. J 254, pièce 26.)

— Dans le commencement :

Dui regne furent en terre *principaument*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 26, Chabaille.)

— Habituellement :

Il jureront que es choses dessus dites, ne en aucune d'icelles ne ajouteront, ne ajouter feront, ne se soufferront a ajouter, ne feire, ne en repost, ne en appert, malice ne fraude, *principaument* ne occasionaument. (1306, *Pacte entre le comte Charles et le chap. de Chartres*, ap. Duc., *Principaliter*.)

PRINCIPAUTÉ, *princhi.*, s. f., fête principale :

De par la ley
Ad la custume ke jeo dey
Au jour de voz *principautez*.
(*Evang. de Nicodème*, 3e vers., 658, A. T.)

— *En principauté*, principalement :

Il entendoient que li Engles avoient empris de chevauchier *en princhipauté* parmy leurs terres. (FROISS., *Chron.*, Kervyn, *Gloss.*)

PRINCIPE, *-cepe*, *-cep*, s. m., prince :

Fut donneie lyberament de nostre *princepe* qui en estoit drois hiretier. (HEMRICOURT, *Tempor.*, p. 390, ap. Polain, *Hist. de Liège*.)

Nous n'avons nulle charge de nostre serenissime *principe*, ne de nostre illustrissime seigneurie. (J. MAROT, *Voyage de Venise*, Responce de ceulx de Venise a Montjoye, f° 42 r°, éd. 1532.)

Hault et puissant *princep* Mgr. de Liege. (1455, Greffe des échevins, XX, f° 142 v°, Arch. Liège.)

— Sommet :

Les autres s'enfuirent par les *principes* des rochers. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 11 v°, éd. 1560.)

PRINCIPÉ, s. m., principauté :

Pandulfe, lequel lui (Guymarie) estoit donne de lo impereor, chasa de lo *principé* et fist prince lo frere charnel de Pandulfe. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 33, Champ.-Figeac.)

En le *principé* de le Mourcye. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 88, La Grange.)

PRINCIPEE, *princepee*, s. m., principauté :

Remest triste Guaymarie, et Pandulfe, loquel estoit exprincipe, ce est ce que estoit chacié de son *princepee*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 33, Champ.-Figeac.)

PRINCIPEL, *-chipel*, *-cipal*, *-cepel*, *-ciper*, *-cipes*, *-cipas*, *-cipé*, adj., princier :

Si fiert Naimun en l'helme *principal*.
(*Rol.*, 3432, Müller.)

Ou pales *principé*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 13b.)

Sa, jougleor el chastel *principel*
Alez tantost, por Dieu, sel m'amenez.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 17c.)

Puis en monterent au palais *principel*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 232a.)

Puis en monterent on palais *principé*.
(*Ib.*, f° 256b.)

...Son palais *princepel*.
(*Ib.*, Richel. 19160, f° 18d.)

La veissiez un estor *principel*.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., XIV, P. Paris, et fragm. de Salis, *Zeitschr. de Groeber*, 1880, p. 579.)

Se voiez ore le pales *principel*.
(*Prise d'Orenge*, 242, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Grans fu la noise el palais *principer*,
Quant quatre roi les querent desevrer.
(RAIMB., *Ogier*, 2187, Barrois.)

Grant sont les noces el palais *principes*.
(ID., *ib.*, 13032.)

Arriere s'en revient el palais *princhipel.*
(*Aiol*, 8632, A. T.)

Puis le mena el palais *principer*
(*Ogier*, ms. Durham, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2e sér., IV, 125.)

Li quens Guillames a regardé en bas
De Gloriete, son palais *principas.*
(*Aliscans*, 4211, A. P.)

Maintenant en monta el palais *principel.*
(*Gui de Bourg.*, 4235, A. P.)

Cis qui estoient el palais *principé*
Si ont leur flans estroitement bendé.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 24d.)

Au col li pent sa targe ses oncles Baufumes:
.xxx. bocles i ot en basme *principes.*
(*Conq. de Jerus.*, 8271, Hippeau.)

Issi parloient el pales *principer.*
(*Aubery le Bourgoing*, p. 76, Tarbé.)

Li cuens les amena ou palais *principer.*
(*Parise*, 953, A. P.)

Moult demainont grant joie al palais *principer.*
(*Ib.*, 2805.)

Voient .i. Sarrasin venir et atourner,
Qui venoit la nouvele tout devant aporter,
A cheus de Greillemont, le castel *principer.*
(*Gaufrey*, 2345, A. P.)

1. **PRINCIPER**, v. n., avoir le pouvoir de prince, dominer:

Il est expedient que un par dessus les autres preside et *principe.* (*Traict. de P. Salem*, ms. Genève 165, f° 17 v°.)

Combien que j'ay nobilité,
Pour *principer* et pour regner.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 388, Jacob.)

2. **PRINCIPER**, voir PRINCIPEL.

PRINCIPIER, verbe.

— Neut., commencer:

Principier, principiari. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, Auffret de Quoetqueueran.)

— Act., instruire dans les principes:

Apres que le bon sainct Yves eust esté instruit et parfaict es sciences de grammaire, des droitz canon et civil, et aussi qu'il *fut principié* en la science de theologie, il se retira en la ville de Rennes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 92d, éd. 1532.)

— Rehausser:

Dont tu ne peulx nyer que fol ne soys,
Et imprudent, quand par resveux brouillis
Tu veulx souiller la blancheur du beau lys,
Laquelle on doyt par doctrine tres pure
Principier.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, VI, 162, éd. 1731.)

— *Principiant*, part. prés., qui commande, qui est chef:

Mon humeur n'est propre, non plus a parler qu'a escrire, pour les *principians.* (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 106, éd. 1595.)

— *Principié*, part. passé et adj., qui a eu un commencement:

Dieu le Pere
Pour louer nostre majesté
Et departir nostre bonté
Non *principiee*, non faicte.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 249, G. Paris.)

PRINCIPION, s. m., dimin. de prince:

Voyez ces vaillants champions.....
Qui au hazard d'un fer de picque
Ont laissé leurs *principions.*
(*Pièce de* 1592, ap. Laurent Joubert, *Etudes sur les misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *s.*, p. 203.)

Haut et puissant *principion* comte de Chacigny. (*Sat. Mén.*, Ordre tenu pour les séances, t. II, p. 67, Read.)

Principion: m. A pettie prince. (COTGR., 1611.)

PRINÇOIEMENT, s. m., principauté, domination:

Le *prinçoiement* se sont les .III. estoiles souveraines orientaus du soleil des l'eure qu'il acommence a estre veus a la veue de l'ueil, adonc sont il en lur *prinçoiement* la vaillant jusques qu'il i ait entr'eus et entre le soleil regart 6e, et d'iluec jusques a regart quart apeticera le degré de leur *prinçoiement*, et d'iluec jusques a l'estage secont non a eus *prinçoiement.* (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 51 v°.)

Le *prinçoiement* de la lune est jusques a la moitié du mois. (*Ib.*, f° 52 r°.)

PRINCQUART, s. m., sorte d'arme:

Un individu garni de *princquart* nud avoit injurié et pretendu battre et mutiler les maistres du mestier des detailleurs de draps. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PRINEVERDE, s. f., sorte de petit poisson:

Item ont droit et acoustumé d'avoir et tenir avec eulx fillanches,... pour pescher et prandre anguilles, et tout poisson,... c'est assavoir gayons, loches, chabotz, vairons, *prineverdes* et escrevisses seullement. (1403, *Privil. de la pêche en Berry*, Arch. JJ 207, pièce 138.)

PRINFIEF, s. m., fief direct:

Seigneur direct, dit vulgairement le seigneur de *prinfief*... (1514, *Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 704, éd. 1604.)

PRINS, voir PREINS.

PRINSAITTIER, voir PRINSAUTIER.

PRINSAUTIER, *-saultier*, *-saittier*, *prims.*, *prinss.*, *pris.*, adj., précipité dans ses actions, présomptueux:

Bertrán, dist il, trop as le cuer legier
Et de corage isnel et *prisautier.*
(RAIMBERT, *Ogier*, 4273, Barrois.)

De ses faiz ne soit *prinsautiers.*
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 77a.)

Fils a putain, leceour, pautonnier,
En mien despendre n'estes vous pas lanier?
Einçois estes errant et *primsautier.*
(*Aubery*, p. 79, Tarbé.)

Quant je estoie jeunes et *prinsautier*
En mon chatel ne oi que un denier.
(*Enf. Viv.*, Richel. 774, f° 57b.)

La tigre felenesse, a la diverse chiere,
Requist fort le lion, que moult fu *prinsautiere.*
(*Doon de Maience*, 1624, A. P.,

Cestes com foles *prinssautieres*
Vindrent contendre aus .IX. premieres.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 73b.)

Si en mes ans premiers j'apprins psaultier,
Pour ce n'en suis tenu ja *prinsaultier.*
(CRETIN, *Chants royaux*, Ep. a H. de La Jaille, f° 152 r°, éd. 1527.)

— Empressé:

Li rois Artus parla premier,
Qui de parler fu *prinsautier.*
(*Tristan*, I, 4100, Michel.)

Ne seies pas trop *prinsaittier*
De sallir avant por jugier
Se plus sage de tei i a.
(*Chastoiement d'un père a son fils*, conte II, 353, Biblioph. fr.)

— Primesautier:

J'ay un esprit *primsautier*: ce que je ne voy de la premiere charge, je le voy moins en m'y obstinant. (MONT., *Ess.*, II, 10, p. 262, éd. 1595.)

— Prompt:

La plus fresche canelle est la meilleure, et celle qui a une odeur delicate et un goust ardant et *prinsautier* a eschauffer la langue. (DU PINET, *Pline*, XII, 19, éd. 1566.)

PRINSEE, s. f., peut-être, dit Finot, pièces de bœuf données en redevance par les bouchers:

Deux pieches de *prinsees.* (*Parties de disners faitz en la Chambre des Comptes à Lille pour ung an commanchant après la renenghe 1543*, Ch. des Comptes de Lille, B 2439.)

PRINSEIGNIER, *-gner*, *prinseing.*, *priensein.*, *prim.*, v. a., marquer ou couvrir du signe de la croix, bénir, baptiser:

Apres a moult bien l'aigue sacré et *prinseignié.*
(*Guit. de Sass.*, Ars. 3142, f° 244a.)

Damledex nos i doinst (à Jérusalem) encore her-
[bergier,
Si c'om i puist son cors sacrer et *prinseignier.*
(*Conq. de Jerus.*, 2281, Hippeau.)

Et soient tous parreins au vallet *prinseignier.*
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 98, Tarbé.)

Dira de S. Jehan Baptistre
Comment Jhesucrist baptiza
En flun Jordan et *prinseingna.*
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 3b.)

Quant .x. ans ot, si li fut vis
Qu'il deust *estre prinseigniez.*
(PEAN GATINEAU, *Vie S. Martin*, p. 7, Bourassé.)

Quant l'enfant vient a *prinseigner*...
Il devient fiz Deu vereiment.
(*Besant de Dieu*, 2091, Martin.)

Porte Herselot a un mostier
Lo fil Richaut por *prinseignier*
A Saint Germain.
(*De Richaut*, 444, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 52.)

S. Silvestres li mist sa main sur son

chief, si le *prinseingna* et benei. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 3ᵃ.)

Il meismes prist la croix et fist signe... et quant il estoit las il fesoit signe a l'evesque Drove son frere que il le *prinsegnast*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 186ᵃ.)

— Enchanter par un signe de croix :

Sa mere, une devineresse
E une fort enchanteresse,
L'*aveit* issi aparilliez,
D'arz enchanté e *primseignez*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 707, Michel.)

— Infin. pris subst., bénédiction, baptême :

Sempres maneis al *primseignier*
Li imposa cest non Loher.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10753, Michel.)

El sacrement del baptesme, premierement i est li feus, ce est li *prinseigniers* et li conjuremens que l'en fait a l'uis, apres vet l'an a l'aive. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 76ᵃ.)

Cf. Presseignier.

PRINSEIR, voir Prin.

PRINSEL, s. m., première salaison donnée à la viande :

Char de *prinsel* par trences. — Bourlettes de veau. — Josnes canart roty. (16 juin 1587, *Menu d'un repas de noces donné à Lille*, ap. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre franç.*, p. 51.)

PRINSOIR, voir Prin.

PRINSSAUTIER, voir Prinsautier.

PRINTER, v. a, donner une empreinte, frapper :

Tailler cungne pur cungner et *printer* or. (14 juill. 1544, *Ch. et privil. de XXXII mét. de la cité de Liège*, II, 352.)

PRINZAME, s. m., principat, autorité :

Ne seiz tu dunkes ke Paulus li aposteles a Pirron lo promier des aposteles est freres el *prinzame* apostolal. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 51, Foerster.)

PRIOLESSE, voir Prioresse.

PRIOME, s. m. ?

De devant le *priome* vont grant serpent cresté.
(*Roum. dAlix.*, f° 46ᵇ, Michelant.)

PRIORAGE, *-aige*, s. m., prieuré :

Fors de la ville vait a .i. *prioraige*.
(*Raoul de Cambrai*, 7314, A. T.)

PRIOREE, *-rie*, *prieu.*, *priorr.*, *priourr.*, s. f., prieuré :

Priourree. (10 mars 1277, *Accord*, prieuré de S. Magloire, Arch. Côt.-du-N.)

Pour empetrer une bonne *prioree*. (Maiz., *Songe du viel peler.*, I, 23, Ars. 2682.)

En remissioun de ces pecchies, founda une *priorie* en le honour de Nostre Dame seinte Marie. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 111.)

Confrerie de Nostre Dame de la verde *Prioree* dite de la Gesine, errigee a l'eglise de la Paroisse Saint Jaques, 1360, Tournay. (*Inscription au bas d'une gravure*, Archives de la Confrérie de Notre Dame de la Gesine, église de Saint Jacques, à Tournai.)

Une *prieuree*. (1450, *Aveu*, Arch. Eure.)

En une *priorie* de moynes. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 187, Chron. belg.)

Une confrérie de Tournai a porté et porte encore le nom de Confrérie de la verte priorée.

Cf. Preauté.

PRIORESSE, *-euresse*, *-olesse*, *-oullesse*, s. f., prieure :

Stephanie *priolesse* de Fontaines. (*Lett. de l'abb. de Fontev.*, de 1225 à 1250, Arch. Maine-et-Loire.)

Priolesse de Fontevraut. (xiiiᵉ s., *Comptes*, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Priorissa, *prieuresse*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

La *priolesse*. (1296, *Ch. de l'abbesse de S. Georg.*, Arch. Ille-et-V.)

Madame la *prioullesse* de saint Ragon de Poumer. (1378, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pommiers, Arch. Vienne.)

Prieurs, *prieuresses*. (1383, *Ord.*, XIX, 305.)

Prioresse. (*Chron. de Liège*, 417, ms. Université de Liège.)

PRIORIE, voir Prioree.

PRIORTÉ, *-eurté*, *-ourté*, *-urté*, *-oulté*, *-outé*, s. f. et m., prieuré, couvent :

La *prieurté* de Capi. (1248, Arch. S 1412, pièce 12.)

Mabille, nonayn do *priorté* de Jarzay. (*Pièce de* 1278, ap. Hubert, *Recueil de chartes du xiiiᵉ siècle*, p. 12.)

Au don et au lais que li diz mesire Jaques a fait a iceles eglise saint Jehan et *prioullé* S. Vougis m'accort bonement. (1280, Grenier 297, n° 156, Richel.)

La *priurté* de Anvers. (1281, La Couture, Arch. Sarthe.)

Formis .i. setier de blef que la *priourté* de Grandpré a chascun an en la dite moitié. (Vend. av. la nativ. 1284, Mouzon, Arch. Ardennes H 150.)

Pour et ou non de son dit *prieurté*. (25 mars 1289, *Sent. du bailly de Creancey*, Sept Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

En funder abaies, *priortez*, monasteres,
Estoit toute sa cure.
(*Girart de Rossill.*, 2683, Mignard.)

La *prioulé* de Mellan. (1304, *Jugem.*, Prieuré de Mesland, Arch. Loir-et-Cher.) Plus bas : *priorté*.

Plusieurs dismes et autres choses de quoi il avoit fondé la *priourté* de Caiguye. (1318, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 89 v°.)

Prieur de la *prieurté* de Brene. (1320, *Cart. de S. Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 196ᵇ.)

Une *prieurté*. (1322, *Pat. de Ch. le Bel*, Couv. des Celest. d'Amboise, Arch. Loiret.)

Il recevoyent layens touz lez comptes de leur terre aux despens du dit *priorté*. (1331, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. 5432, f° 18 r°.)

Au *prieurté* de Saint Bibien. (1344, Fontevrault, la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)

Avec ce en use on ou ban de l'eglise Saint Remy a Reins, et es villes appendantes a plusieurs *priourtelz* et prevostees de ladite eglise. (*Coutume du xivᵉ s.*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 607.)

Ou *prieurté* des noirs moines de Souvigny. (25 janv. 1379, Arch. P 1370, pièce 1877.)

Ouquel livre sont contenues plusurs choses touchans l'eritaige et le fait dou dit *prieurté*. (1380, *Cart. de St-Et. de Vignory*, p. 1, J. d'Arbaumont.)

Devant la place dou *priorté* de saint George. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 82 r°.)

La *prieurté* de Saint Aubin. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 87 r°.)

Le *prieurté* de Mehevre. (1433-39, *Compt.*, Arch. mun. Autun.)

Feue de bonne memoire dame Juhanne de Mavilly, jadiz prieure dudit *prieurté* de Champchanoux. (2 avr. 1450, *Bail du meix Soury*, Mém. de la Société éduenne, XI, 21.)

PRIOULLESSE, voir Prioresse.

PRIOULTÉ, voir Priorté.

PRIOURTÉ, voir Priorté.

PRIOUS, voir Prieus.

PRIOUTÉ, voir Priorté.

PRIRESSE, voir Prieresse.

PRIS, s. m., prise :

Lesquels Gille et habitans disans au contraire que ce qu'ils avoient fait, ils avoient fait pour bien, seureté et prouffit de la ditte ville de Corbye et pour eschiver le *pris* qu'il s'en povoit ensuir par les ennemis de monseigneur et de nous. (1360, *Cartul. 23 de Corbie*, ap. Duc., *Prisus*.)

PRISAGE, *-aige*, *pres.*, s. m., action de priser, d'estimer, prisée :

Outre icelui *presage*. (1248, Porhouet, Arch. Morb.)

Et doit la dite forest estre presagieie et assise au *presage* et a l'assise de mon sour Raoul de La Mote. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, fᵈˢ Bizeul, Bibl. Nantes.)

Faire le *presage* d'iceul manoir. (*Ib.*)

S'il estoit trouvé par *prisage* que ladite chastelenie ne vaulsist oultre .mc. livres de terre. (*Lett. de 1416*, ap. Lobin., II, 470.)

Et les doibt juger a vendre a estre venduz a huitiesme jour s'il n'y a debat, pource que ne soient bestes qui ne doibvent estre gardees plus de .VIII. jours apres qu'ilz sont prises, ou les prisaiger comme *prisaige* doibt estre fait... (*Coust. de Bret.*, f° 132 v°.)

Si le creancier ne les vouloit prendre par *prisaige* de bonnes gens. (*Ib.*, f° 133 r°.)

Prisage: m. A prisage, prising, praising, rating, valuing. (COTGR., 1611.)

PRISAGEUR, *-our*, *prisai.*, *presageour*, s. m., celui qui fait la prisée :

Au prisage des *prisagours*. (1323, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1339.)

Comme tierz decisour esleu desdites parties sur iceulx *presageours*. (*Ch. de 1390*, Arch. de Talhoet.)

Et est assavoir que en toute partaige ou avaluement peult l'en requerre reveue par court dedans l'an et le jour, et qui la requiert la doibt avoir a ses despens par aultres *prisageurs* s'il n'y a gré ou aultre condition entre eulx. (*Cout. de Bret.*, f° 17 v°.)

Et doibt le debteur estre appellé a monstrer ses biens et ses pieces et a dire sor les *prisageurs* s'il sçait qu'il y ayt a dire. Et doibt faire somme de la debte des boys et des ventes et des *prisageurs*. (*Ib.*, f° 131 r°.)

PRISAGIER, *prisai.*, *-er*, *presag.*, *presiejer*, v. a., priser, estimer :

Doit *estre presagié* et assis. (1279, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 1049.)

Doit *presagier* a sa volenté le manoir de cel forest dessusdite. (1288, *Ch. de H. Sauvagor*, f^{ds} Bizeul, Bibl. Nant.)

Et ce que le dit mon sor Joan Paienel *aura presiejé* la façon dou manoir dessus dit, doit porter la quitance a nous vers le dit Alain en la somme de peccune dessus dite. (*Ib.*)

Seront les choses baillees d'une partie et d'autre, comme dit est, reveues et *prisagees* pour M. Olivier Arrel. (1316, *Eschange*, ap. Lobin., II, 475.)

Les vins qui sont jettes debvent *estre prisagez* au feur de ceux qui seront venus a la saufveté. (*Cout. de la mer*, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 788.)

Chascun sera tenu de sçavoir qu'ilz doibvent de rentes et de redevances, et les doibvent mettre en escript et faire *prisager* terres gaingnables, prez, landes, moulins, et toutes autres choses qu'ilz verront qui soient de la succession ou ils doibvent avoir partaige. (*Coust. de Bret.*, f° 83 r°.)

PRISAIGE, voir PRISAGE.

PRISAIGER, voir PRISAGIER.

PRISANCE, s. f., prisée :

A la devant dite estimacion et a la *prisance* faire. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

PRISAUTIER, voir PRINSAUTIER.

PRISE, *prinse*, s. f., perception :

Et si doi le riviere devant dite frankir de winage, de tous paiages et de tous autres *prises* a tous jours. (1271, *Traité entre le châtelain et la ville de Lille, pour l'établissement d'un canal*, Taillar.)

Aucun drappier de la *prise* de la ditte ville de Rouen. (1378, *Ord.*, VI, 364.)

— Droit de réquisition, forme du droit de gite :

Ne il n'ont *prise*, ne justice, ne segnorie en l'hous de roy... (*Etabl. de S. Louis*, II, 32, Viollet.)

— Reprise, couture :

Vous pourvoirez de toute sorte de gans de fer, de maille, de lame d'acier, tant des doigts, comme du demeurant de la main, de *prise* et sans *prise*. (VULS. DE LA COLOMB., *Th. d'honn.*, II, 426, éd. 1648.)

— Conjecture :

Par ces raisons et par ces exemples pues tu bien conoistre que il i a de tels proposemens et de tels *prises* qui requierent a estre confermees, et de tels que non. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 547, Chabaille.)

— Piège, trébuchet :

Se pendant j'oy desclichier
La *prise*, a ce sceu qu'i fu pris
Li gentilz espreviers de pris.
(G. MACHAULT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 71.)

— Récompense méritée pour une prise :

Or advint, quelque temps apres, qu'aucuns desdits gardes allant par la forest aperceurent ladicte fraise vers laquelle allerent droict; mais approchant de ladicte, virent la loupve en sortir, par quoy y entrerent dedans et y trouvant les loupveteaux, les prindrent et emporterent par les villages demandant leur *prinse*. (*La Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 163, Bibl. elz.)

PRISEE, *prisie*, s. f., estime, louange :

Fust si garnis de grant bacellerie
Que son bon los et sa chevalerie
Par tout le monde euist grasce et *prisie*.
(FROISS., *Poés.*, II, 148, 4981, Scheler.)

PRISEIGNER, voir PRESEIGNIER.

PRISEL, s. m., prise, acceptation, condition :

Si tiel *prisel* de estate ne soit per fait indent. (LITTL., *Instit.*, 693, éd. 1488.)

PRISENAGE, voir PRISONNAGE.

PRISEMENT, s. m., prix fait :

Il pristrent .XXX. deniers d'argent pris de *prisement* qu'il aprisierent des filz Israel et les donnerent pour le champ du potier. (GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.) Et acceperunt triginta argenteos pretiam appretiati quem appretiaverunt a filiis Irael. (Cap. XXVII, 9.)

Et ils prindrent .XXX. deniers d'argent pris de *prisement* qu'il apriserent des filz Israel. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 40 r°, impr. Maz.)

PRISERAGIER, *priserajer*, v. a., priser :

Item, doivent lidit moituier sour cescun bounier de le ditte tiere mener et espandre .L. carees de fiens *priserajees*, tout a leur frait. (1326, *Testam. li escris dou jugement de Jakemon de Courcieles et de Jakemon Brokette*, Chirogr., Arch. Tournai.)

PRISERESSE, s., fém. de *priseur*, celle qui fait la prisée :

Item pour les *priseresses* qui prisierent les coses et juyauls de l'ostel, x. s. (Sept. 1350, *Exéc. testam. de la veuve Mahieu Dauli*, Arch. Tournai.)

Item a ledicte Angnechon une kieute, .I. kevech, .I. kalich, .I. vert couvretoir et une paire de linchieux qui furent prisié par les priseurs et *priseresses* sermentez de la dicte ville la somme de .XI. frans et .II. solz. (14 octobre 1379, *Chir.*, Arch. Tournai.)

Une femme vint nous faire serment de fidelité, pour l'estat de *priseresse* a elle devolu par la mort de sa mere : le devoir de l'estat est d'aller faire prisee des meubles chez les femmes en couche, quand le cas y eschoit. (1609, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société hist. de Tournai, V, 132.)

Bressaud, *pérherasse*, celle qui aime.

PRISERIE, *priz.*, s. f., prisée, estimation, évaluation :

De mon pris esgarder de riens ne m'ensoignie,
Il est bien qui le voit qui pas ne l'entroublie,
Et pour itant vous ai la paroule bailie
Que savoir en devoz la juste *priserie*.
(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 141 v°.)

Cy s'ensuyt comment grains, chappons, gelines, hostes et tenans doibvent estre et sont prisez en prise de heritage, et aultre chose qui en *priserie* pevent venir selon les anciens usages. (BOUT., *Somm. rur.*, 1re p., f° 155 r°, éd. 1539.)

Au prouffit de ladite eglise et a leur *priserie* de le Saint Remy. (10 août 1428, *Cart. de Flines*, DCCCXXI, Hautcœur.)

L'heritier succedant en manoirs amassez et autres heritages, peut avoir et retenir les granges, mareschaussees et autres biens reputez catheuls estans esdits manoirs, en payant a l'heritier mobiliaire a qui elles appartiennent, la valeur et *priserie* d'icelles. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 147, éd. 1679.)

L'inventaire parfait, seront les impetrans tenus de faire extimer les biens par gens experimentez, sermentez, et a ce ordonnez par la loy ou sera escheue la mortuaire. Et selon icelle *priserie*, bailler caution de bien garder les biens, et en satisfaire les crediteurs et legataires comme il appartient. (20 oct. 1541, *Ord. de Charles V*, Coust. gén. du comté d'Artois, éd. 1679.)

Sur quoy nos amez et feaulx... auroient fait priser tout ledit heritage et dependances,... laquelle *priserie* examinee, les dits de nostre ville de Lille auroient trouvé exorbitante et par consequent ledit achapt trop onereulx. (1578, *Lett. d'achapt*, Doc. hist., III, 80.)

On trouve encore au dix-septième siècle dans un texte du Nord :

Morbecque et en argent 12 livres ung denier deux parties parisis escheant. Lesquels grains se payent en nature en le *prizerie* des eschevins de Maulvaus au choix

dudit seigneur de Lambersart et lesdits chapons se payent partie en plume et le surplus a la *priserie* de leurs alteze de leur espier de Lille. (1620, *Rapport de la seigneurie de Lambersart*, dans le *Bulletin de la commission historique du Nord*, II, 247.)

— Registre où l'on inscrit les prisées des grains, mercuriale :

Esquelles aumaires sont les registres aux consaulx, *priseries* de grains. (*Compt. de 1547*, Arch. mun. Douai.)

PRISIERE, s. f., prisée :

Mises pour la *prisiere* de la terre Madame. (1310, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 24.)

Par la *prisiere* et assiete darriennement faite. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, f° 62 r°.)

1. **PRISME**, voir PRESME 1.

2. **PRISME**, voir PROISME.

1. **PRISON**, *-un*, *-oun*, *prisson*, s. m., prisonnier, captif :

Hum qui ço set que ja n'avrat *prisun*,
En tel bataille fait grant defensiun.
(*Rol.*, 1886, Müller.)

Et les *prisons* envoia a Paris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 42ᵃ.)

Me livrad un *prisun* en guarde. (*Rois*, p. 329, Ler. de Lincy.)

Si moi doneiz toz les *prisons* cui vos aveiz. (*Dial. S. Greg.*, p. 185, Foerster.)

Fait le *prison* lever d'iqui ou jaz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 386, Michel.)

Et cil qui les *prisons* menerent
Et le grant avoir conduisoient.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., f° 1ᶜ.)

Prisons les enmenrai el regne de Persie,
Nostre terre deserte en sera raemplie.
(*Chans. d'Antioche*, I, 417, P. Paris.)

Qant Claudins vint au chastel et il volt entrer dedenz, si fist Claudas prendre toz les *prisons* qui estoient .II. c. et plus. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 127ᶜ.)

Marcus Tullius apela tout le senat, le conseil de Rome, por jugier que l'om feroit des *prisons*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 505, Chabaille.)

Mais atant se taist l'estore del Soudant, ki grant duel demaine de sa feme et de ses *prisons*, qui ensi sont eschapé. (*Istore d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 223.)

Moult conquist avoir et *prisons*
Dont la somme pas ne savons.
(*Couci*, 7481, Crapelet.)

Les *prisouns* furent quis par tot. Ce fust nyent ; quar eschapez erent. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 35.)

Li *prisons* li dist. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 79 r°.)

A Orliens *prisson* l'enmena.
(MOUSK., *Chron.*, 536, Reiff.)

On dit que vous tenez et faites enserrer
.I. chevalier *prison* que je doi bien amer,
Et lequel vous n'osez de vo prison oster
Afin qu'il ne vous puist empirer ne grever.
(CUV., *Du Guescl.*, 13406, Charrière.)

Et amenerent li dessus dit les chevaliers engles *prisons* qu'ils tenoient. a Paris. (FROISS., *Chron.*, VIII, 258, var., Raynaud.)

— Otage :

Cil respont : Ne pues escaper,
Ne fians *prison* atorner
Ens en la cort Artur le roi.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1453, Hippeau.)

Et si fianceres *prison*,
Que vos ires sans oquison,
Ens en la cort Artur le roi.
(ID., *ib.*, 1783.)

2. **PRISON**, s. f., action de prendre, prise :

Quant cil qui gist en la prison
A enduree la *prison*
Del serpent, de cui bouce saut
Feus et flame quant il asaut.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Prisons d'amours*, 1230, Scheler.)

PRISONCEL, s. m., dimin. de *prison*, prisonnier :

Il avoit acoustumé qu'il lor donoit au jor de feste, ce est a dire a lor pasque, .I. *prisoncel* comme il li demandoient. (*Bible*, Maz. 684, f° 257ᵃ.)

PRISONNAGE, *-onage*, *-ounage*, *-enage*, s. m., frais de prison :

Ordenons que quiconques sera pris et arresté ou chasteau de la Rochelle sera quictes pour le *prisonnage* en paiant .XVI. den. tant seulement. (1317, Arch. JJ 56, f° 102 r°.)

Chil qui sont arresté doivent les aries et les *prisenages*. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCCLXXVIII, p. 568, Hautcœur.)

Les menent par leur force et puissance es prison es dits lieux, et quand ils y sont, leur font payer plusieurs servitudes, l'escale, *prisonage*, castelage et autres choses en faisant contre les dits privileges. (1345, *Ord.*, II, 230.)

De clains, de respens et de *prisounage*, et le moitié de l'estalage. (1290, 2ᵉ *Cartul. d'Artois*, Arch. Nord.)

PRISONNEMENT, s. m., emprisonnement :

Je vous prie vous vouloir informer de la cause du dit *prisonnement*. (F. DE LORR., *Mém.*, p. 27, Michaud.)

PRISORAGE, s. m. ?

Que nuls n'apporte ne face apporter a Paris ne ne face a Paris nulles confitures en boistes, ou en bouteilles embouchiees, qu'elles ne soient d'autel maniere dessous, comme dessus et sans *prisorages*. (1321, *Ord.*, I, 761.)

PRISOUN, voir PRISON 1.

PRISOUNAGE, voir PRISONNAGE.

PRISSAIGNER, voir PRESEIGNIER.

PRISSON, voir PRISON 1.

PRISTAIGE, voir PRESTRAGE.

PRISTIN, *pres.*, adj., ancien, précédent, premier :

Que les vertus d'iceux ne les rendist dignes et habilles d'estre ressours en dignité *pristine*, assavoir royalle. (*Trahis. de France*, p. 146, Chron. belg.)

Saulus, avant qu'il soit demain,
Je feray telle diligence
Que vous serez, comme je pense,
Remis en *pristine* santé.
(*Act. des apost.*, I, f° 80ᵃ, éd. 1537.)

Si luy ay dit, o piteuse Christine !
Retornez vous en la façon *pristine*?
(CL. MAR., *Balladin*, p. 545, éd. 1596.)

Et remetre a leur *pristin* estat. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 2ᵉ dev., f° 12 r°, éd. 1559.)

Nous meuz d'un singulier desir de remettre les choses de nostre royaume au plus pres qu'il sera possible, de leur bon et *pristin* estat. (Mai 1579, *Ord. de Henry III*, Etats de Blois, CCLII.)

Ainsi les choses ordonnees par la France, et le royaume mis dans son entier, ancien et *pristin* estat, ayant amassé gens de tous costez, il est besoin envahir l'Allemagne. (*Mém. de Condé*, VI, 167, éd. in-4, 1743.)

Tellement qu'elle recouvreroit sa *pristine* beauté. (*Violier des Hist. rom.*, LXXXVII, Bibl. elz.)

Avant sa mort a recouvert sa proye
Et mys Francoys en leur *prestine* joye.
(*Réponses des oracles*, ap. Ste-Pal.)

Couvroit son entreprise sur la restitution de la case de Medicis en leur *pristine* authorité. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, III, f° 94 r°, éd. 1569.)

Il faut que ce senat, pompeux d'authorité,
Par toy soit maintenu, par toy soit replanté
En son *pristin* estat.
(1594, *Funérailles de la ligue de Normandie*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XI, 172.)

Ayant repris les forces *pristines*, qu'elles retournent a leur plus heureuse coutume. (FR. DE SAL., *Regl. de l'Instit. de S. Aug.*, IX, éd. 1821.)

Elle avoit remis en *pristine* vertu vostre parlement et eschiquier. (CH. DE SAINTE-MARTHE, *Oraison funèbre de la royne de Navarre*, p. 110, ap. La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angouleme*, p. 78, éd. 1862.)

Pristine : Former; old, auncient; wonted, accustomed ; also, late, or but little past. (COTGR., 1611.)

Ce mot, d'un usage assez fréquent au XVIIᵉ siècle, a été repris par un auteur du XIXᵉ :

Chacun d'eux dict son advis sur mon futur gouvernement et pour retourner en ma *pristine* santé. (*Caquets de l'accouch.*, 1ʳᵉ journ., p. 7, Bibl. elz.)

Pristine, c. Pristino, antiguo. (OUDIN, 1660.)

Et les choses restituees en leur *pristine* état. (J. LE PELLETIER, *Instruct.*, etc., p. 16, éd. 1693.)

Ma *pristine* abondance en détresse est changée.
(BARTHÉLEMY, *Banquet de Juilly*, 23 janv. 1851.)

PRISTRER, voir PESTRER.

PRISUN, voir PRISON 1.

PRIURTÉ, voir PRIORTÉ.

PRIVABLE, adj., qui jouit d'un droit privativement à tout autre :

Car du fait proposé la connaissance en appartient au roy seulement, et en est punissable *privable* et en possession d'en connoistre par coustume. (Nov. 1364, *Reg. du parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 6.)

PRIVAGE, adj., privé :

Esprevier *privage*. (*Liv. du chev. de la Tour*, p. 22, not. et var., Bibl. elz.)

PRIVAISE, *-veise*, s. f., latrines.

Tel poor m'a il ores faites
Ceste longaine, ceste sete,
Une longaine, une *priveise*,
Fous est qui de lui s'apriveise.
(*Renart*, Br. VII, 787, Martin.)

Prescripcions de servitutes de maisons voisines en bonnes villes comme veues, goutieres, *privaises*... soient latens ou apparens, n'ont point de lieu. (1464, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 247, Beautemps-Beaupré.)

Cf. PRIVESSE.

1. **PRIVANCE**, *-eance*, *-anche*, s. f., habitude :

Privance de pechiez nos fet de Dieu estraingne.
(*De Triacle et de Venin*, Richel. 837, f° 337b.)

— Commerce intime :

De acquerre sa familiarité et *priveance*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 1a.)

— Affection :

Cheste estoile de penitanche
Estoit mise en mout grant maranche,
Quant li vrais solaus li lancha
A son cuer un rai d'esperanche
Et li dona de se *privanche*
Grasce, si come saves pieche a.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CLXXXI, 7, Van Hamel.)

Doi cuer joint en amour
C'est seure *privanche*.
(*Dou vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 515 r°.)

— Affaires intimes :

Dame, ce a dit Berte, et je les amerai ;
Ne de chose que j'aie jamais ne leur faurrai ;
Trestoutes mes *privances* par leur conseil ferai ;
Aliste, se je puis, tres bien marierai.
(*Berte*, 191, Scheler.)

— *A privance*, privément, en secret :

Agamenon assambla la nuit tot *a privance* les barons de l'ost. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 144a.)

— Douceur, affabilité :

Sire Deus, aies remembrance
De David et de sa *privance*.
(*Lib. Psalm.*, CXXXI, p. 349, Michel.) Et omnis mansuetudinis ejus.

2. **PRIVANCE**, *-anche*, s. f., privation, manque, absence :

Faucons qui ne revient au loire
De sa *privance* me despoire.
(RENCLUS DE MOL., *Miserere*, Richel. 15212, f° 17 r°.)

Or sachiez que por tens saura
Quels *privances* il trovera,
Et nuit et jor, et soir et main,
Puisqu'il va par estrange main.
(*Du Barisel*, Richel. 837, f° 3c.)

Jadis quant on avoit au coer une grevanche,
On avoit tost trouvet pour dire le *privanche*.
(GILLES LI MUISIS, *li Estas de tous gens seculers*, II, 3, Kervyn.)

PRIVÉ, *prevé*, adj., particulier :

En .I. *privé* liu me menez.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 13d.)

— Intime :

Prestre, pense se onkes out
Dius de toi plus *privé* serjant :
Nennil ; onkes home ne s'en vant !
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, LXVII, 5, Van Hamel.)

— Familier :

Sire *privé* fest fol vassal.
(*Prov. del vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 468.)

Dieu ! vous devené mau *privé*.
(*L'Amant despourveu de son esperit escripvant à sa mye, voulant parler le courtisan*, Poès. fr. des XVe et XVIe s., V, 129.)

Elle ajoute que leur fille estoit plus *privee* du roy que d'eux memes. (MARG. D'ANG., *Lett.*, ap. La Ferrière, *Marg. d'Angoulême*, p. 21.)

Un comte de tres bon lieu, de qui j'estoye fort *privé*. (MONT., *Ess.*, I, 20, p. 48, éd. 1595.)

— Confiant :

Il leur pria de se monstrer *privez* en son endroict. (DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 263 v°, éd. 1572.)

— Subst., intime, confident :

Ses princes a trestoz mandez
E ses barons e ses *privez*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4311, Michel.)

Et se remembra que il avoit moult esté ses *prevez*. (*Vie saint Thomas le martyr*, Richel. 988, f° 32e.)

— Concitoyen, par opposition à étranger :

Item que il ne soit nuls sauniers ne autres qui venge plus kier sel as estrengnes que as *prives*, ne as *prives* que as estrengnes, sour .x. libvres. (1338, *Ordonnance dou sel*, Petit registre de cuir noir, f° 57 v°, Arch. comm. Tournai.)

PRIVEE, s. f., les privés, les latrines :

Miex vousisse estre sur une ais
De *privee* ou me geusse.
(*Renart*, Br. IX, 1734, Martin.)

Le larron out geté, parmi une *privee*,
O tote la ceinture dedenz la mer salee.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 45.)

Parmi le treu d'une *privee*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 35e.)

En sa *privee* le bouta.
(ID., *ib.*, f° 41d.)

Et s'enfui parmi *privees* et sosterrins. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 89a.)

On a commandei a osteir toutes les *privees* et a faire fosseis des *privees* pres du mur de le ville ke .x. pies. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 224.)

Et une parchon, en cheli portal, et .I. huis, la u li consaus de le parosse vorra, clos d'ais de Danemarche desous le *privee*. (Juin 1337, *Ch'est li gliseurs de S. Quentin*, Chir., Arch. Tournai.)

Li dis Jakemes de le Planque a vendu au dit Jakemon .I. siege de *privee*, et ses aises, pour lui et se mesnie. (18 juin 1358, *C'est Jakemon le pinier*, chirog., Arch. Tournai.)

Husserier pour l'ouvraige desdites *privees*. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 19 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour recouvrir toutes les tours et tournelles, portes et poternes avec quatre *privees* estant autour de ladite ville et murailles d'icelle. (1565, *Compte de Guillaume Gaucher pour la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 171.)

A Jacques d'Amit, pour avoir widé la *privee* de ladite maison, .IIII. liv. .XIII. s. (1625, *Exécut. test. de G. de la Fosse*, Arch. Tournai.)

PRIVEISE, voir PRIVAISE.

PRIVEMENT, s. m., privation :

Privement : m. A depriving, or bereaving. (COTGR., 1611.)

Privement : m. Privacion. (OUDIN, 1660.)

PRIVER, v. a., rendre particulier :

Et sont appellees previleges pour ce qu'ils *privent* la loy. (BOUT., *Som. rur.*, 1re p., f° 166b, éd. 1486.)

— Apprivoiser :

Il m'a dit que vous avez des liepars qui prengnent bien des lievres, je vous pri que m'en envoiez ung et qu'il soit masle et m'envoiez ung de vos gens qui le saiche bien *priver*. (8 déc. 1476, *Lett. de L. XI*, Arch. Modène.)

Vous ne pouvez pas *priver* or aprivoyser ung jeune poulayn pour le chevaulcher une fois ou deux seullement. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 464, Génin.)

PRIVESEL, *-sol*, s. m., garde du sceau privé :

L'an 1444, en esté, vint le comte de Suffolc, et le *privesel* d'Angleterre a Tours devers le Roy. (GUILL. GRUEL, *Vie d'Arthur III, duc de Bretagne*, p. 128, ap. Duc., *Sigillum*.)

Le conte de Suffort et le *privesol* d'Angleterre vindrent a Tours par devers le roy pour traicter le mariage des dessusdictz. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 170a r°, éd. 1532.)

PRIVESSE, s. f., latrines, privés :

Tel poor m'a il ores fete,
Ceste longaine, ceste sete,
Une longaine, une *privesse*,
Fous est qui de lui s'aprivesse.
(*Renart*, 28587, Méon.)

Cf. PRIVAISE.

1. **PRIVETÉ**, *-eted*, *-etté*, *privité*, *-itee*, *-itié*, *priveeté*, s. f., affaire privée, chose secrète, cachée :

Qu'avoie ja commencié
A dire mes grans *privetez*
A bel acueil.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 26c.)

E por enoiter la creance
A ces ki en sunt en dutance,
Nus cunterums les *privitez*
Ke nos avums issi trovez.
(*Evang. de Nicodème*, 3e vers., 23, A. T.)

La tierce dist a son baron:
Sire, vos estes sages hon :
Une *priveté*, se j'osoie,
En bone foi je vos diroie.
— Dame, fet il, vostre talent
Me dites tot hardiment.
(*Des .III. Dames qui troverent l'anel du conte*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, VI, 5.)

Guillaume volantiers la prent (l'aumo-[nière),
Et puis li a dit : Beaus dolz sire,
Por Dieu nel tenez pas a ire
Se ge vos di ma *priveté*.
(*Du Segretain moine*, 166, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 220.)

Di ta *priveté*
A compagnon celé
Ki feint n'est ne volage.
(EVERARD, *Dist. de Dyon. Cato*, Ler. de Lincy, *Proverb.*) Lat. : Consilium archanum tacite committe sodali.

Nules granz *privetez* n'avoit esté mise es tresors de l'empire, des le tens Costantin, Theodoise et Justinien qui furent haut empereur, que nostre gent ne veist toute. (GUILL. DE TYR, XX, 22, P. Paris.)

Les espies de Secile leur vindrent a l'encontre, si les pristrent et trouverent toute la *privété* et le secret du roy Charles, et qu'il vouloit faire et coment. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. III, XXXVII, P. Paris.)

Quant tu es par aucune reson irez a ton ami, ne li di mie en audience ne devant gent ce que tu sauras de sa *priveté*. (*Li prem. liv. de Salemon*, ms. Berne 590, f° 176c.)

La plus grant part de ses secretz lui faisoit amiablement scavoir, et avecques de ses *privetez* et afaires. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 3 r°.)

Les deux compaignons chevauchent tout bellement et parlent ensemble de leur affaire et conseillent de leur *priveté*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. LI, éd. 1488.)

— Lieu particulier, privé :

Et facent en leur *priveté*
Tretoute leur joliveté.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 95d.)

— Caractère privé d'un lieu :

Quant aucuns fet son gardins ou son prael en lieu privé et la u il n'a nule veue de voisins, et aucuns des voisins veut mesonner joingnant, on ne li pot pas deffendre le mesonner, mais on li pot bien deveer qu'il n'i face ne wis ne fenestre ; parquoi le *privetes* du prael ou du garding soit empiries. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXIV, 24, Beugnot.)

— Charmes secrets :

Venez en ma chambre seoir
Por ma *priveeté* veoir.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 17c.)

— Amitié particulière :

Et de sen nom, par *priveté*
D'amour, crestiiens nous noma (J.-C.)
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CCXVI, 11, Van Hamel.)

Mes est mout caitis et faus qui cherque les *privetes* de sen seignor tant que il en conquiert. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 12b.)

Mielz voldroie ge qu'eles (les lettres) fussent perdues a toz jors mes que cil çaienz seussent la *priveté* ma dame. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 78c.)

Bien lor *priveté* fere sorent ;
Et un acort entre aus deus orent,
Que a leur fenestres seroient
Chascun matin s'entreverroient.
(LE CLERC DE TROYES, *le Renard contrefait*, p. 135, Tarbé.)

De ceste acointence et de ceste *priveté* que cele sainte ame commence a avoir de Dieu entre ele en un saint orgueil. (LAUR., *Vic. et vert.*, Maz. 809, f° 97c.)

A merveilles ama Dieu et obey a son seigneur, et, pour l'amour de lui, elle honoroit et amoit ses amis et leur portoit plus de honneur et de *priveté* que es siens devers elle. (*Le Livre du Chev. de La Tour*, XCI, Bibl. elz.)

A merveilles portoit grant honneur et *priveté* aux preudes femmes et aux gens qui avoient deservi honneur. (*Ib.*, CXXVII.)

— Liaison intime :

Ceo est pur cause del *privitie*, que est perenter le Seignior et le disseisee. (LITTL., *Instit.*, 454, éd. 1591.)

— Privauté :

Ne sofrez cest gloton mavez de pute alainne
Que il ait part en moi ne *priveté* prochainne.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 55 r°.)

— Coutumes particulières :

Et per la ou ils sont ditz piers de parlement en mesme la terre ils amesnent ovesques eux as parlementes et conseilles tenus illecques irrois servauntes perount lez *privitees* de les Engloys en mesme la terre ont esté et sount de jour en autre discoveres a les irrois gentes rebelx a roy. (*Stat. de Henri V*, an IV, imp. goth., Bibl. Louvre.)

Pur conistre les *privitees* et estates des dites Engloys. (*Ib.*)

2. **PRIVETÉ**, s. f., privation, manque, absence :

Faucons ki ne revient au loire
De se *priveté* me despoire.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, V, 10, Van Hamel.)

— Veuvage :

Orbitas, vefvaige ou *priveté*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRIVETERIE, s. f., privauté, faveur :

Mais quant est de *priveterie*
Les dames voient tout le fait,
Et qui veult il s'en entremect,
Ou soit royne ou soit duchesse,
Damoiselle ou chevaleresse.
(G. DE LA BIGNE, *Rom. des deduiz*, Ars. 1617, f° 132 r°.)

PRIVINE, adj. f., (rime) privée :

Helyas ont mené en sa cambre *privine*.
(*Chev. au cygne*, 2050, Reiff.)

PRIVITÉ, voir PRIVETÉ.

PRIVOISIÉ, part. passé, apprivoisé :

Elle lui dist : Ponthus, comment vous estes vous si longuement tenu en celle forest? Je doubte que ne soies devenus tout sauvage. — Ha, Madame, dist il, sauf vostre grace, je suis tout aysié et *privoisié*. *Ponthus*, ms. Turin, f° 40 r°.)

PRIXFACHIER, voir PRIFACHIER.

1. **PRO**, voir PREU 2.

2. **PRO**, voir PREU 3.

PROAGE, *-aige*, *-ege*, *-waige*, *prouage*, *-aige*, *-waige*, *proiage*, *prewaige*, s. m., profit, avantage, bénéfice :

Es povres feroit grant *proaige*
Ce que li riche ont a outraige.
(*Lyon Ysop.*, 3061, Foerster.)

Dont i doi je avoir *prouaige*
S'il i a nul cortois mesaige.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2147, Delmotte.)

Et des *proages* qui isseront de la hale panrai ge la moitié. (1243, *Lett. de Mah. duc de Lorr.*, S. Nicol., I, Arch. Meurthe.)

S'il y avoit leu dedans le devant dit finaige ou je, ou ceuls qui apres moy seront evesques de Verdun et le devant dit abbey et couvent, voulcissons faire estangs ou moullins, nous le ferions communement, et auroit chascun la moitié des *prouaiges*. (1247, Moreau 167, f° 233 r°, Richel.)

Avons promis a bone foi que as dites citez, ne as habitanz en celes, ne a lor aideors, ne a auqun d'els, n'aurons pais, ne treuve, ne negun *proage*, ne negune commandise l'un sanz l'autre. (Juillet 1253, *Ch. de J. de Bourg.*, Arch. Doubs, Ch. des Comptes, B 73.)

Et en toutes les choses dont *proages* puet venir. (1257, Arch. Meurthe, H 3126.)

An homes, an droitures et an toz autres *prouaiges*. (1264, *Cart. de Ste-Glossinde de Metz*, Richel. l. 10024, f° 20 v°.)

Li abes et li couvens de la Val Dieu ont le moitié el devant dit bos en tous *prouages* ki i puent eschair. (Vegile de le Tous sains 1264, La Val Dieu, Arch. Ardennes, H 243.)

Et l'avons mis en *proege* et en boen us de nostre abbaie. (3 fév. 1266, *Lett. de Gaut. év. de Toul*, Arch. Berlebourg.)

Jeu ai vendut a l'abbeit et au covent de S. Pierremont... une piessate de terre... et si tenroient li davant dis signeurs, en tous us et en tous *proaiges* entieremant. (1272, *Cart. de S. Pierremont*, ap. Duc., *Proadventiæ*.)

En grange et an maison et an waignaige et an tous autres *prowaiges* quels qu'ils soient. (1276, Fiefs de Lorr., 2, 5, Arch. Meurthe.)

La maitié dou for de Charmes et des *prouaiges* dou dit for. (1276, Charmes, 2, Arch. Meurthe.)

En toutes justices, signories, en tous

proiages. (1277, Conflans, 163, Arch. Meurthe.)

Et avons fait ceste acquitance pour nostre soverain, sauf ceu que il ne nous en fait point de force, ains l'avons fait pour nostre *prouaige*. (Mardi av. S. Barthel. 1278, *Tr. de paix*, S. Louis Orieval et Ponoi, Arch. Mos.)

Cen que j'ai... em pres, en terres, em bois, en eves, en homes, en fames, en fours, en molins, en ranc, en ban, en justice, grant et petite, en rentes, en issues, en tous autres *proaiges* et en toutes autres vaillances queles qu'eles soient. (1278, Neufchastel, 5, Arch. Meurthe.)

Nous et nostre hoir averons a tous jours li moitié de ladite chauciee et de l'estang et de tous les *prouiges* qu'en isceront. (1286, Moreau 208, f° 200 v°, Richel.)

En preiz, en boix et en champs et en tous autres *prouages*. (1291, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe II 21.)

Et doient toutes les amandes et les eschoites venir a la main lou maiour por faire lou *proage* l'abbausse. (1293, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 64 r°.)

En tel maniere que ly homme... devoient avoir lour usuaire pour maisonner en mon bois de Hermefail, en tous us et en tous *proeges*, sans vendre et sans exarter. (1295, *Preuv. de la maison de Châtillon*, ap. Duc., *Proadventiæ*.)

Li queil denier dovoient venir on *prouwaige* dou commandement de Pierevilleirs. (1296, *Hist. de Metz*, III, 245.)

Si com dou molin retenir et des *prewaiges* ki an venoient partir et recoillir. (1303, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 13 r°.)

Quel *prouaige*
Ai jou en vostre amour ne en vostre lignaige ?
(*Gir. de Rossill.*, 2943, Mignard.)

Vers Preney firent grant damaige,
Marrien, molin en amenerent
Et aultre bien de grant *proaige*.
(*Guerre de Metz*, str. 150°, E. de Bouteillier.)

PROANCE, s. f., faubourg :

Proastium, *proance*, lieu devant la cité. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

PROAVE, s. m., bisaïeul :

Celluy (angle) de la tierce selle apres en montant est appellé *proaves* et selon les clercz est appellé triaves ; celluy angle est cotté par le nombre de .III. et est en tiers degré. (BOUT., *Som. rur.*, f° 143 r°, éd. 1539.)

Dist l'histoire qu'en l'an de Nostre Seigneur 1227, le .III°. kalende d'apvril, Henry le roy des Rommains, filz du devant dit empereur Fedric, confirma a Heluvyck, l'abbesse de Nyvelle, en sa court solempnelle de la ville d'Aix, les privileges de son eglise de Nyvelle, ja pieça donnez par ses predecesseurs, les empereurs et roys des Rommains, c'est assavoir par Monsr Fedric, empereur, son *proave*, par l'empereur Henry son tayon, et par Fedric l'empereur son pere. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 54, Xav. de Ram.)

Vives pourtraictures et patrons de ymaiges et gentilz tableaulx... reputans les personnes de sa Majesté Imperialle, de ses feuz pere, aves, *proaves*, et attaves, ses filz et filles. (1549, *Entree de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Feuz de bonne memoire l'empereur Maximilien, nostre *proave*, et le roy don Philippe, nostre ave. (1593, *Cout. de Bouvignes*, II, p. 41, Borgnet.)

De son *proave* il n'a pas forsligné.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 164, G. Raynaud.)

— S. f., bisaïeule :

Sainte Geltrude, *proave* de Saint Meraut. (1484, *Invent. de reliq.*, S.-Amé, Arch. Nord.)

PROAVENIR, v. n., advenir, arriver :

Ne jamais ne de nostre temps, ne de l'eaige de nos ancestres, ne *proavint* ne descendi en nos quartiers telle puissance d'Allemaigne. (J. MOLINET, *Chron.*, CLXXXV, Buchon.)

PROAYEUL, s. m., bisaïeul :

Par le trespas de pere ou de mere les enfans sont sui juris et hors de la puissance d'autruy, supposé qu'ils eussent ayeul ou *proayeul*, et deffaut la puissance que le pere avoit sur eux. (1508, *Cout. de Chartres*, Cout. gén., II, 242, éd. 1604.)

De laquelle sainte lignee descendirent les Pepins *proayeul*, ayeul et pere du tres digne empereur Charles le Grand. (LE MAIRE, *Illust.*, III, f° 271 r°, éd. 1549.)

— S. f., bisaïeule :

Ainsi dois savoir et entendre de la mere de l'ayeul, de pere ayeul et de besayeul, et par consequent de l'ayeule, de la *proayeule*, et aussy de besayeule. (BOUT., *Som. rur.*, 1re p., f° 120^d, éd. 1486.)

PROB, voir PROF 1.

PROBABLE, *proub.*, adj., qui peut être prouvé :

Ceulx qui sont nasquiz de noble lignee sont ditz estre nobles selon l'oppinion du peuple fondee en aucune apparence de verité et est chose *proubable* que ilz sont nobles de meurs et selon verité comme ceulx qui sont communement saiges et prudens comment apert par ce que est dit. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 146 v°.)

— De bonne qualité :

Le vray et le plus *probable* absinthium y croist. (*Jard. de santé*, I, 3, impr. la Minerve.)

Cf. PROVABLE.

PROBABLETÉ, s. f., probabilité :

Probabilitas, une grande couleur et apparence de verité, *probableté*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latino-gallicum*, éd. 1552.)

Cf. PROVABLETÉ.

PROBACION, *-tion*, s. f., preuve, épreuve :

Tribulacion par semence
Fait et engendre pacience,
Patience *probacion*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 10°.)

Ce est chose de quoy peult venir et sont aucunes fois venus plusieurs *probations* au peuple. (ORESME, *Politiq.*, Richel. 204, f° 19°.)

Condempner sans *probation*. (ID., *Eth.*, Richel. 204, f° 462^d.)

Les doubtes des opinions contraires sont *probacions* des vraies opinions. (ID., *Liv. du ciel et du monde*, f° 52 r°, Bibl. Univers.)

Nul ne puet passer aux sains ordres dignement recevoir s'il n'est premierement esprouvé et s'il n'a passé avant par la *probacion* de la fornaise de feu. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 231 v°.)

Mais or vueil que soient finies
Mes *probacions*; infinies
En pourroient estre contees.
(CHR. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 5437, Püschel.)

Vous avez acoustumé d'esprouver voz amys en maintes manieres, en laquelle *probacion* et tribulacion je ne vous puis ne dois pas moins aymer et louer. (*Intern. Consol.*, II, LVIIII, Bibl. elz.)

La *probation* est dure, je le confesse ; mais nos peres en ont bien eu d'aussi pressantes, et sont demeurez constans neantmoins. (CALV., *Lett.*, I, 211, Bonnet.)

Cf. PROVACION.

PROBATIF, adj., mot savant, probant, convaincant :

Vous dictes raisons *probatives*
En jugement, dame Justice.
C'est bien raison qu'on les pugnisse,
Mais non pas estre condampnez,
Bons et mauvais, estre dampnez ;
Pas ne le devez procurer.
(*Mist. du Viel test.*, 5108, A. T.)

Par une belle antellacion
Qui empeschoit leurs graces *probatives*
Et en sourdoit grant promocion.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des rois de France*, f° 57 v°, éd. 1507.)

PROBATION, voir PROBACION.

1. **PROBATIQUE**, adj., *piscine probatique*, réservoir d'eau, près du temple de Salomon, où étaient lavés les animaux qui devaient servir aux sacrifices :

Et celle fosse par convent
Fu dite des lors en avant
De toz *probatique* piscine,
Ce dit l'escripture divine.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 74°.)

C'est l'eau dont sourd piscine *probatique*
Que desiroit en esprit prophetique
Si amplement le psalmiste royal.
(*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 88 v°.)

Nous veismes la piscine *probatique*, qui arrouse la vallee de Josaphat. (BELON, *des Singularitez*, II, LXXXIV, éd. 1553.)

C'est comme il escrit de la piscine *probatique*, que de cent qui y entroient un seul en estoit guery. (*La Célestine*, p. 67, Rouen 1634.)

2. **PROBATIQUE**, *-icque*, adj., probant, convaincant :

Par raisons *probaticques*.
(*Rondeau contre discord.*, Rec. de Poés., ms. Soissons 187, f° 3°.)

PROBREUX, adj., honteux :

Quant ilz donneroient leur assentement a tant *probreuse* et vitupérable œuvre. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 25, éd. 1530.)

PROCACE, adj., hardi, effronté :

> Elle s'est monstree en effect
> Tant *procace*, tant orgueilleuse,
> Tant rebelle, tant furieuse
> Que c'estoit chose non pareille.
> (*Therence en franç.*, f° 352b, Verard.)

PROCACHIER, voir PORCHACIER.

PROCACIER, voir PORCHACIER.

PROCACITÉ, s. f., insolence :

Pour exercer lasciveté de parler et *procacité* effrenee. (JAQ. LOCHER, *Nef des Fols*, prol., éd. 1497.)

Deja les Espagnols et Allemands... avoient commencé a demander leurs gages en plus grande *procacité* et arrogance qu'il ne faloit en lieu assiegé. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 357, éd. 1581.)

PROÇAINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROÇAINNITÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROCEDANCE, s. f., procédure :

Touchant la *procedance* faicte sur le cas de Cesar Fragose et Rinçon. (1541, *Pap. de Granvelle*, II, 607, Doc. inéd.)

— Origine :

Mercure donc parlant de la Trinité a voulu exprimer la *procedance* du Sainct Esperit Dieu. (FR. DE FOIX, *le Pimandre de Merc. Trismegiste*, p. 673, éd. 1579.)

1. **PROCEDEMENT**, s. m., manière de procéder, manière dont une chose est ou a été conduite, procédure :

La maniere du *procedement*. (*Coust. de Norm.*, f° 152 v°, éd. 1483.)

Puisque verité me contraint doncques, en mon aquit, de declairer le *procedement* de ceste guerre, je m'en acquiteray, au moins mal, et le plus brief que je le pourray mettre. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 2, Michaud.)

Quant ausd. habitans non contractans les a envoyé et envoye hors de coust et de proces avec despens sur led. Leroy du *procedement*. (*Pièce de 1524*, ap. Stephano de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, p. 313.)

> Nous faindrons cy deux advocats
> Et ung juge premierement
> Par fourme de *procedement*.
> (1530, *Monol. fort joyeux sur les femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 181.)

2. **PROCEDEMENT**, adv., successivement, dans la suite :

Tres serain et tres illustre prince, tres excellant roy. Toutes honneurs et reverence et tout ceu de services et plaisirs que faire polriens, *procedement*. (ANDRÉ DE RYNECK, *Chron. de Metz*, ms. Metz 84, p. 117.)

PROCEDER, *proche.*, v. n., s'avancer :

Avant que plus outre je *procede* en ceste matiere, me plaist, comme chose expedient, entrer en un autre suppost. (CHRIST. DE PIZ., *Charl. V*, 2e p., ch. 11, Michaud.)

Adonc assamblerent toutes leurs grans multitudes de gens et *procederent* jusques a Hierusalem. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 24, éd. 1530.)

Il a mis son tabernacle au soleil : et est comme ung espoux *procedant* de sa chambre nuptiale. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XVIII, éd. 1534.)

— Fig., gagner du terrain, croitre :

Le roy, veoyant les emotions *proceder* a cause de la religion, parce que ceulx qui les font se couvrent de ce manteau, chascung de sa part a la religion en la bouche, a pensé satisfaire a ceulx qui veulent ung establissement de religion. (MICHEL LHOSPITAL, *Mém.*, I, 348, Dufey.)

— Persévérer :

Se li rois d'Engleterre voloit *proceder* en ces demandes. (FROISS., *Chron.*, II, 334, Kerv.)

— Inf. pris substantiv., procédé :

Je suis estonné et outré du *proceder* de ces messieurs. (RICHEL., *Corr.*, 14 sept. 1638, VI, 175, Doc. inéd.)

Le mescontentement que vous aves de son *proceder*. (ID., *ib.*)

PROCEDEUX, adj., processif :

Lequel Thomas estoit homme hoqueleux, *procedeux*, et rioteux. (1427, Arch. JJ 173, pièce 709.)

PROCEDIR, v. n., procéder :

Quar miex se intendont il eis deffautes de lour mistier, quant il justament y voulont *procedir*, qui non font autres gens qui non sont dou mistier. (1410, *1re coll. de lois*, n° 189, f° 53, Arch. Frib.)

PROCEDURE, s. f., action de procéder, de sortir de :

Estre fait ou produit par soy mesme, signifie la derivance ou *procedure* de l'ential procedé de luy mesme. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 248 v°, éd. 1594.)

PROCEINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROCEINTE, voir PORCEINTE.

PROCEIR, voir PORSUIR.

PROCELLE, s. f., tempête :

De rechief les temps serains se changent et convertient en *procelles* et tormens. (*Flave Vegece*, IV, 38, éd. 1488.)

Une tres grosse *procelle* de terrible pluye separa le conflict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 14.)

Et de ce, tres provident seigneur incumbant au salut publique et regardant de toutes pars les *procelles* d'icelluy, vous estes tres bien sceu ayder. (J. BOUCHET, *Gen. des roys*, Ep., éd. [illegible])

> Mais telle pluye et terrible *procelle*
> Qu'eut Pharao sur les lacs rougissans.
> (VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les euv. de Fr. Petrarque*, p. 167, éd. 1555.)

PROCELLÉ, adj., produit par l'orage :

> Neiges, frimas, la grelle *procellee*.
> (*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 123 v°.)

PROCELLEUX, *proceleux*, *precelleux*, adj., tempêtueux :

Es lieux *procelleux* et tempestueux. (*Mer des hystoir.*, II, f° 80b, éd. 1488.)

Mais que d'aultre part est une *precelleuse* region, comme les lieux de Ybernie, la ou le soleil ne luyst point, laquelle region est toute pleine de gemissemens, de pleurs et de tristesse. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 10, éd. 1530.)

Grosse mer et *proceleuse*. (22 oct. 1555, *Négoc. de la France dans le Levant*, II, 352, Journal de La Croisière, Doc. inéd.)

PROCEMENT, voir PROCHEMENT.

PROCERITÉ, s. f., longueur, hauteur, taille élevée, haute stature :

La *procerité* et longueur merveilleuse des cedres. (*Mer des hystoir.*, I, f° 95b, éd. 1488.)

Lorsque ces signes auras apperceu au jouvencel, ne desire par trop grandement la *procerité* et grandeur en icelluy. (*Flave Vegece*, I, 6, éd. 1488.)

Trois statues enlevees de *procerité* et hauteur gygantale. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 359, éd. 1573.)

Les Œthiopes et les Indiens, dit Aristotes, eslisants leurs roys et magistrats, avoient esgard a la beauté et *procerité* des personnes. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, f° 274 r°, éd. 1588.)

Procerité : f. Height, or length of body; tallnesse of stature. (COTGR., 1611.)

Procerité : f. Proceridad. (OUDIN, 1660.)

— Grandeur morale :

Ce fut le premier (Louis XII) qui entre les hommes a excellé de vertu, *procerité*, faconde, magnanimité et bonne grace. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, XLVII, à la suite de la *Chron. de J. d'Auton*, t. IV, éd. Jacob.)

> Vous suppliant redoubté seigneur donc
> Qui en ung corps avez vraye noblesse,
> *Procerité*, vertuz, et hardiesse
> Scavoir meslé, plume, lance, et escu
> Et en ce point tout vostre temps vesquu
> Me pardonner...
> (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, à Loys Ronsart, éd. 1530.)

PROCES, *proches*, *pruches*, s. m., marche, développement, progrès :

Je voz faz a savoir, par ces presentes lestres, le *proces*, et les noveles, et les choses qui sont avenues en France, puis que vos passates. (20 avril 1250, *Lett. du Cte de Poit. à S. Louis*, Arch. J 890.)

Et li raportames tout le *proces* et toute l'ordenance de la besongne, si com nos l'avions faite. (*Ib.*)

Et ce appert assez par les *proces* du texte que... (ORESME, *Polit.*, f° 24c, éd. 1489.)

Ceste police par soy consideree et tres notable tant pour son divin commancement que pour son sainct *proces* par long temps, comme pour les loix d'elle appelez sainctz canons. (Id., *ib.*, 2e p., fo 70b.)

Est forment hardement necessaire
Au vrai amant, et moult en a afaire
A poursievir les *proces* de s'amour.
(Froiss., *Poés.*, I, 71, 645, Scheler.)

Pour ce qui appartient a l'estendue du continué *proces* de ce livre. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2e p., ch. xi, Michaud.)

Que au moins je escripvisse a la maniere que j'ay accoustumee au *proces* de ce livre. (Boccace, *Des nobles malheureux*, IV, 3, fo 84 ro, éd. 1515.)

— *Par proces de temps*, *en proces de temps*, par la succession du temps :

Pour ce que chis fais *par pruches de tans* ne puist estre empeechies, icelui, si comme il fu fais, jou le fis mander en lettres et estre enforchié de warnissement de men seel. (*Pièce de* 1209, Brassart, *Pr. de l'Hist. des chat. de Douay*, I, 67.)

Croyez, Pandaro, que quant Amour se prent avecques souverain plaisir dedens le cueur de quelq'un, jamais ne se peut chacer, mais bien peut cheoir *en proces de temps*, si mort ou pouvreté, ou jamais ne veoir ce que on ame en sont occasion, comme il advient souvent a mainte personne. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 214.)

Par proces de temps. (Britt., *Trouv.*, c. 33, éd. 1762.)

Car la mutacion d'une police ou autre n'est pas faicte communement soubdainement et a ung mouvement, mais *par proces du temps* une partie apres autre. (Oresme, *Politiq.*, fo 134a, éd. 1489.)

En proces de temps. (Maiz., *Songe du viel peler.*, Ars. 2682, I, 17.)

— Sujet traité :

Or voeil je yssir de ce prologe et poursuiwir mon principaul *proches*. (Froiss., *Chron.*, II, 3, Kerv.)

— Conduite :

Pourtant voyons et notons l'ordre et la maniere de son *proces* (de S. Paul dans ses rapports avec les païens); il contendoit a divertir ces philosophes gens de lettres et de science plaines, et de hault et grant engin de l'erreur d'ydolatrie en laquelle ils vivoient. (G. Fillastre, *Hist. de la Toison d'or*, II, fo 147, éd. 1516.)

— Titre, contrat :

Pour ce qu'il vouloit que celle chose fust faite par grant franchise il fit un *proces* qui fut seelé de son anel. (*Chron. de S. Den.*, I, fo 81, éd. 1493.)

PROCESSER, *pross.*, verbe.

— Act., poursuivre :

Nous ordonnons que tels contraventeurs *soient processez*, enquis, punis et condamnez comme usuriers. (*Cout. de Bueil*, Nouv. Cout. gén., II, 1240.)

— Neutr., marcher en procession :

Puis vindrent les religieux
Processans en grant quantité...
(*Chant relig. à l'occas. de la mutilat. d'une image de la Vierge*, en 1528, à la suite de la *Chron. de Franç. Ier*, p. 451, Guiffrey.)

— *Processant*, part. prés., pris subst., celui qui va en procession :

Cent trente deux, en verité,
Furent nombrez les *prossessans*
Qui vindrent par humilité
A l'ymage, tous Dieu louans.
(*Chant relig. à l'occas. de la mutilat. d'une image de la Vierge*, en 1528, à la suite de la *Chron. de Franç. Ier*, p. 451, Guiffrey.)

PROCESSION, s. f., marche, suite :

Les commencemens et les prouffiz de diverses ordres et les *processions*. (Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, fo 7a.)

En *procession* de tamps. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, fo 1 ro.)

PROCESSIONNAIRE, *prousess.*, adj., qui a rapport aux processions :

Ces belles devotions *processionnaires*. (L'Estoile, *Mém.*, p. 284, Champ.-Fig.)

— S. m., processionnal :

Item un *prousessionnaire* noté. (1328, *Inv. de Clém. de Hongrie*, Nouv. Comptes de l'Arg., p. 62, Douët d'Arcq.)

Ung petit livre appelé *processionnaire*, tout neuf, couvert de cuir blanc. (28 janv. 1462, *Invent. de l'Egl. S. Paul d'Orl.*, 21, Boucher de Molandon.)

Cf. Processionnier.

PROCESSIONNAIREMENT, adv., en procession :

Lors feit faire ung aultier au lieu ou de present est l'Eglise de S. Pierre le Puellier, ou il feist assembler *processionnairement* les chrestiens. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, fo 9 ro, éd. 1537.)

PROCESSIONNIER, s. m., livre d'église, processionnal :

Quatre *processonniers* vies. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Cf. Processionnaire.

PROCESSURE, s. f., action, procédure, poursuite :

Veues les precedantes injunctions et *processure* faicte contre eulx. (29 sept. 1527, *Reg. consul. de Limog.*, I, 165, Ruben.)

PROCHAINETÉ, *-chainnité*, *-chanité*, *-cheineté*, *-ainneté*, *-ainetey*, *-cheneté*, *-chenetey*, *-çainneté*, *-ité*, *-ceineté*, *-chienneté*, *prouchienneté*, *prouchineté*, *pourchaineté*, s. f., état de ce qui est prochain, proche, proximité, voisinage, parenté :

Li nies ou la niece qui sunt el lieu del fil romprent le testament par *prochienneté* de lynage. (*Institutes*, Richel. 1064, fo 20b.)

Iretage li apartient par *proçainneté*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, fo 72c.)

Cil qui viennent apres aus em *proçainnité* ne seront receu en l'escheoite a chaus qui sont a naistre. (*Ib.*, fo 83c.)

Por la *prochaineté* dou soleil. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 171, Chabaille.) Var., *prochienneté*.

Par *prouchienneté*. (P. de Font., *Cons.*, xvii, 9, var., Marnier.)

Sour chou ke nous disiens ke nos castelains de Leuse doit avoir giste en la maison de Lambrecies k'il appartient a l'abbie Saint Nicholai devant dit, et sour aques ke li dite Eglise avoit en le *prochanité* de nos tieres puis quarante ans en escha. (1288, *Cart. de l'abb. St-Médard*, Rouge livre, fo 71 vo, Arch. Tournai.)

Pour raison de *prochenetey*. (1299, *Hist. de Bourg.*, II, xcviii.)

Propinquitas, *prochaineté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, fo 210 vo.)

Proximitas, *procheinetez*. (*Frag. d'un gloss. du* xiiie *s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 369.)

Ethiopie est en Aufrique, de laquele toz li pueples est brullez et nerciz par la *prochaineté* du soleil. (*Chron. de France*, ms. Berne 594, fo 135c.)

En diverses personnes qui estoient prest du seigneur, de laquelle *prochaineté* il leur venoit moult d'honneur et de prouffit. (24 fév. 1320, *Ord. pour le dom. du roy*, Chamb. de just., ms. Louvre, p. 159.)

Par ce semble que ces .ii. lieus aient convenience et *proceineté*. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., fo 177 vo.)

Plus grant *prochainneté* est cause de plus grant amour. (Id., *Eth.*, Richel. 204, fo 528d.)

Une cause qui fait amer est *prochainneté*, union ou conjonction. (Id., *ib.*, fo 552b.)

La *prochainetey* de sanc et de lignaige estant entre nous. (30 juin 1395, *Lett. d'Isab. de Neuchât.*, Neuchâtel, Arch. du Prince, X3, no 28.)

Et aussi il luy dit la *prouchineté* de lignage qui estoit entre le roy et l'evesque du Liege. (Commyn., *Mém.*, II, 9, Chantelauze.)

Propinquitas, *procheneté*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

La comtesse de Panthevre fit par son filz aisné, Olivier de Bloys, conte de Panthevre, praticquer ceulx qui avoient plus grans *prochaineté* et credit autour de Monseigneur le daulphin. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, fo 153d, éd. 1532.)

Pourchaineté. (1564, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Veu l'ancienne alliance et *prochaineté* de parentage qui estoit entre eux. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, fo 135 ro, éd. 1569.)

La ou est la grande chaleur soit par la *prochaineté* du soleil, ou par sa reflexion, ou pour le temps qu'il demeure sur nous. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 247, Roybet.)

Celui qui s'est porté heritier par benefice d'inventaire peut se porter heritier absolu, et y sera receu en son rang de *prochaineté*. (*Cout. de Norm.*, Nouv. Cout. gén., IV, 54.)

— Accointance :

Se femme nuist *prochienneté*,
Qui trop prouchains en a esté
Encheus en est en grief crime.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 532b.)

— Biens propres :

Diocletiens et Maximiens dit : Se tu viels metre ta fille hors de ton heritage, por ce qu'ele vit laidement et vileinement et contre honesteé.... tu auras congié a fere ta volenté en ton derrein jugement... Voirs est par nostre usage tant come monte a chetel et a conquez ; mes *procheineté* ou partie d'eritage ne li puet il tolir. (Pierre de Fontaines, *Conseil*, xxxiii, § 33, p. 400, Marnier.)

Et emprendra argent s'il veut, ne ja ses proismes la *prochainnité* n'ara, ains demorra a chelui a cui elle sera donnee, prives soit estranges. (*Cout. d'Amiens*, ap. Ste-Pal.)

prochainnité, voir Prochaineté.

prochainte, voir Porceinte.

prochanité, voir Prochaineté.

prochas, voir Porchas.

prochasser, voir Porchacier.

prochats, voir Porchas.

prochatz, voir Porchas.

prochaz, voir Porchas.

procheineté, voir Prochaineté.

prochement, *-cement*, adv., prochainement:

C'est a savoir .lxx. fais de warance, a paier le moitiet, de le S. Remi ki vient *procement*. (Janv. 1259, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

— Directement :

L'eglise de Bretagne jamais ne fut soumise au roy ne a ses estats, pource qu'elle appartient *prochement* au prince de Bretagne et a son corps politique. (1384, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 646.)

Par raison desquelles (lignees) il a plusieurs grandes et nobles richesses tenues de nous, tant *prochement*, que par moyen... (1433, ap. Lob., *Hist. de Bret.*, II, 1026.)

Rentes et droits heritels que ledit sires de Rosmadec tient de mondit seigneur le vicomte en sa vicomté de Rohan, *prochement* et ligement a foy et hommage. (1544, Coll. Bl. Mant., 73a, f° 216 v°, Richel.)

— De près :

Les bois nous entendront, et ces basses colines
Que nous voyons de nous si *prochement* voisi-
[nes.
(P. de Cornu, *Œuv. poét.*, p. 160, éd. 1583.)

prochenetey, voir Prochaineté.

prochevoir, voir Pourcevoir.

prochienneté, voir Prochaineté.

procincte, voir Porceinte.

proclamat, s. m., proclamation :

Publications et *proclamats*. (*Cout. de Binch*, liv, Nouv. Cout. gén., II, 206.)

proclamation, *-cion*, s. f., complainte, demande en justice par laquelle on revendique un bien dont on a été dépossédé :

Et commencera on a compter le terme de .xl. ans depuis le jour des lettres des acquisitions ainsi faites, a compter de la date de l'acquisition des diz fiefz, nonobstant les *proclamacions*. (27 avr. 1408, *Ord.*, IX, 319.)

— Cri :

La voix du cry des pasteurs, et la *proclamation* des maistres du troppeau est ouye. (Lef. d'Estaples, *Bible*, Jeremie, XXV, éd. 1530.) Lat., ululatus.

proclameur, s. m., celui qui proclame :

Historiographes... lesquelz Alexandre le Grand... appelloit trompettes, ou *proclameurs* d'honneur. (N. du Fail, *Prop. rust.*, Au Lecteur, p. 9, éd. 1540.)

— Fém., *proclameresse :*

Ceste procession ne doit mie estre comptee entre les autres solennelles processions dominicalz, car elle est aussi comme *proclameresse* de la passion Jhesucrist. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 284 r°.)

proclif, *proclive*, adj., enclin, porté à :

Or ce siecle dernier ou maintenant nous sommes,
Engendra detestable une semence d'hommes,
Qui, *proclifs* aux mesfaits, ne se proposent rien,
Quelque mechant qu'il soit, qu'ils n'entrepren-
[nent bien.
(Rob. Garnier, *Porcie*, III, 760, Foerster.)

Et de plus en plus faite a vostre bien *proclive*,
Vous orner de son nom et de sa belle olive.
(Id., *Hippol.*, I, éd. 1568.)

Je sçay que vous n'estes point si *proclive* et panchee a ceste volupté comme vous faites le semblant. (Tabar., *Œuv.*, Les Advent. et Amours du capit. Rodom., II, Bibl. gaul.)

Proclif : Inclining, bending ; subject, or inclined, unto; prone, apt, ready to fall. (Cotgr., 1611.)

Proclif, m. Inclinado. *Proclive*, f. Inclinada. (Oudin, 1660.)

— *Il est proclive à*, c'est une inclination naturelle à :

Il est tousjours *proclive aux* femmes de disconvenir a leurs maris. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. viii, f° 163 r°, éd. 1588.)

proclivement, adv., en suivant une pente, en suivant son inclination :

Je tourneray platement
A ce ou *proclivement*.
(*Therence en franç.*, f° 50b, Verard.)

proclivité, s. f., propension :

La *proclivité* de vos corps a subir et endurer diverses infirmitez. (Duval, *Hudrotherapeutique*, p. 5, éd. 1603.)

proconseillier, *-sellier*, *-seilher*, s. m., proconsul :

Galba avoit esté conseillier plusieurs fois et *proconseillier* es guerres des Rommains en batailles. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089 f° 20 v°.)

Proconsellier, *proconseilher*. (*Pawilhars*, Prevocat. des sent. du duc de Bourgogne et de Hollande, Arch. Université de Liège.)

procours, voir Porcors.

procrastination, s. f., délai, remise au lendemain :

Les extresmes maladies sont ennemyes des remises et de *procrastinations*, et ne sont jamais surmontees par remedes doulx, faciles et legers. (Michel Lhospital, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, I, 19, Dufey.)

Ils usent de delais et *procrastinations*, et ne leur manquent excuses et responses sur chacun article. (Chavigny, *les Pleiades*, p. 230, éd. 1603.)

Plusieurs auteurs du xixe s. ont fait revivre ce mot :

Leurs *procrastinations* indéfinies. (Guizot, *Mém.*, VII, 441.)

Chênedollé écouta trop le démon de la *procrastination*, comme on l'a appelé. (Ste Beuve, *Chât. et son groupe litt.*, Chênedollé, t. II, p. 200.)

procrastiner, v. n., remettre au lendemain :

Prolato, *procrastiner*, mettre au lendemain. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 209 v°.)

Pour quoy *procrastines* tu d'ung jour au lendemain, et esloingnes ou attens d'acomplir ton bon propos ? (*Intern. Consol.*, III, xxii, Bibl. elz.)

En differant ou *procrastinant*. (*La tresample et vraye expos. de la reigle de S. Ben.*, f°44°, éd. 1486.)

Les œuvres meritoires... se doivent vistement et sans tant *procrastiner* mettre en effect. (Jean de Barraud, *Epist. dorees de Guevara*, f° 149 r°, éd. 1584.)

Il semble qu'il n'y a plus lieu de remettre et *procrastiner*, si nous voulons prevenir la punition dont le ciel, justement irrité, nous menace il y a si longtemps pour nos impietez et nos injustices. (Michel Lhospital, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, II, 246, Dufey.)

Se rencontre encore dans un auteur de la fin du xviiie s. :

Procrastiner, remettre au lendemain. Ce fut la grande qualité du grand Frédéric, de ne rien *procrastiner* pendant un long règne. (Mercier, *Néologie*, éd. 1801.)

procreative, s. f., faculté de reproduire :

Et *procreative* est art de pourtraire, de figurer et de paindre. (Oresme, *Politiq.*, 2e p., f° 93e, éd. 1489.)

procreeur, s. m., parent :

Mes *procreeurs*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, iii, 16.)

procrier, v. a., énoncer ;

Les vertuz desus *procriees*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 111e.)

procumber, v. n., être renversé, être couché à terre :

Aucun des Juifs ne *fust procumbé* et mort en celluy (temple). (Bourgoing, *Bat. Jud.*, IV, 19, éd. 1530.)

— Se courber, se coucher sur :

Lors travaillent tous d'ung commun effort,
Aux avirons *procumbent* ferme et fort,
Si que la nef haulte fermist et tremble
Pour les grans coups que chescun y assem-
[ble.
(O. de S. Gel., *Eneide*, Richel. 861, f° 45d.)

procuracion, *-tion*, s. f., action de procurer ou de se procurer, acquisition :

Si sacrefia l'en pour la *procuration* de ces prodiges .xx. hosties majeurs pour les dieus appaisier. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 424b.)

Tout ceci se peut referer a l'extirpation de la tyrannie et *procuration* de la liberté romaine, pretendue par Brutus. (A. le Pois, *Disc. s. les medall. antiq.*, f° 111 v°, éd. 1579.)

— Moyen :

Par la *procuration* du prince des tenebres. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 77a, éd. 1486.)

— Office du procurateur d'un couvent, d'une fabrique :

Receptes et despenses de la *procuration* et fabrique de l'eglise collegiale de Saint Pierre de Maisieres de l'annee 1472 a l'annee 1491. (Arch. Ardennes.)

— Frais d'entretien fournis par les curés lors de la visite de l'archidiacre :

Je doy faire *procuracion* une nuyt aux chanoines seigneurs de la court aux despens de moy et de mon personner, toutes les fois qu'il vendront a la dicte terre. (1337, S. Hil., Arçai, Arch. Vienne.)

Le pape a reservé a soi et faict lever les *procurations* qui appartiennent aux evesques. (1388, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, II, 541a.)

Le droit de ces visitations apelees *procurations*. (E. Pasq., *Rech.*, III, p. 225, éd. 1723.)

Procuration et herbergement, pontonage et passage, esmage, forcage, avenage, coutage, bouteillage sur les boissons, salage, minage, fromentage, chaussementage, moutonage, vachage sur les tettines de vaches. (*Droit seigneurial*, Mor., *Hist. de Bret.*, préf., p. 15.)

— Indemnité donnée aux tenanciers en corvée :

Laquelle corvee feront ceux qui ont chevaux et charretes, se par nous en sont admonestes, et ne auront point de *procuration* de nous. (1302, *Cout. de Berry*, p. 436, La Thaumassière, éd. 1679.)

— Droit pontifical sur les bénéfices vacants :

Nostre saint pere... a envoyé collecteurs et commissaires par les provinces et dioceses de nos diz royaume et Daulphiné, lesquelx pour et ou nom de lui ou de sa chambre, veulent contraindre... les personnes d'eglise... a paier tres grans et excessives sommes de deniers... pour les restes de *procurations* et dixiesmes, qu'il demande pour le temps dessus dit. (1403, *Ord.*, VIII, 623.)

procural, adj., de procuration :

En dit procureor par num *procural*. (*Ch. de 1272*, S. Aubin d'Angers, Arch. Maine-et-Loire.)

procuraresse, voir Procureresse.

procurateur, *-our*, s. m., procureur, chargé de pouvoir, fondé de procuration :

Nos commandons que nus arcevesque de la seinte iglise de ceste roial cité ne nus *procurators* a qui la chose de seinte eglise est bailliee a gouverner n'ait poesté de... (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 10b.)

Le devant dit frere Pierre ou nom des dis abbes et convent et comme *procurateur* d'iceulx... (*Sentence en 1317 de délivrance du droit d'usage en la forest au seigneur de Donville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 161 v°, Arch. Loiret.)

— Procureur de couvent :

Tres diligens *procuratours*
Fu, et bons administratours.
(*Vie de S. Evroult*, II, 939, Blin.)

procurateure, s. f., celle qui procure, qui est cause de :

Repens toy, povre malfacteure,
Femme fragille, detracteure,
De tout vice *procurateure*.
(*Mist. du viel test.*, 1611, A. T.)

procuratoire, adj., de procuration :

Eus ou non de eus et ou non *procuratoire* de leur dites fammes. (1327, Arch. K 36a, pièce 17.)

Comme procureurs et en nom *procuratoire*. (31 mars 1338, *Vente de la châtellenie de Poigny*, Arch. dom. Rambouill.)

Lettres *procuratoires*. (1352, Arch. S 68, pièce 9.)

Le dit procureur ou nom *procuratoire* que dessus. (1361, *Cart. de Sens*, Richel. l. 9897, f° 28 r°.)

Apres qu'il s'est dessaisi et desmis en noz mains ou dit nom *procuratoire* des terres dessus dites. (1411, Arch. P 1, f° 73.)

Desquelles insinuations, les dictz de Costes ou dict nom *procuratoire* et donatoire ont demandé lectres. (*Pièce de* 1550, ap. Le Paulmier, *Ambroise Paré*, p. 164.)

Lettres *procuratoires*. (1570, *Charte de Ponthieu*, Grenier 301, n° 350, Richel.)

— De procureur :

En exerceant l'estat *procuratoire*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, xli, éd. 1544.)

procure, s. f., procuration :

Quant aux autres appelez avec l'archeveque, il dit qu'ils ont envoyé *procure* deuement et suffisante, si ne doivent estre mis en defaut. (Nov. 1364, *Reg. du Parlem.*, ms. Ste-Gen., p. 8.)

Nul ne pourra doresnavant faire sommer sa partie pour fournir son sac et pieces, et exhiber sa *procure*, si premierement celuy voulant faire faire ladite sommation, n'a entierement fourny son sac de *procure*. (Avril 1500, *Ord.*, *styl. et us. de l'Echev. d'Arras*, dans *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Et bailleront lesdites parties ou leurs procureurs chacun inventoire de leurs pieces signees de leurs mains contenant les fins, ausquelles elles produisent chacune piece, avec un vidimus, ou copie de la *procure* de leur maistre. (Charl.-Quint, *Ord. de la Gouvern. d'Arras*, 76, dans *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Et le tout entretenir, furnir, et accomplir les cherges, devises et conditions au loing contenues et declarees es lettres de *procure* dessus transcriptes. (10 févr. 1560, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Lequel j'avoys laissé a ma maison, avec *procure* et charge expresse pour vendre tous et chascuns mes biens paternelz. (Zecaire, *De la vraye philos.*, Nat. des Met., p. 34, éd. 1568.)

Le tutteur, faisant ladicte *procure*. (1580, *Compte de tut.*, f° 79a, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Pour signer ladicte *procure*. (*Ib.*)

— *Metre en procure*, loc., donner à ferme :

Je cuide estre certains qu'il ont bonnes pastures,
Et qu'il ont en maint lieu du leur mis en *pro-*
[*cures*
Qui leur valent assez sans autres aventures.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 20a.)

Suisse romande, *procure*, procuration.

procurement, s. m., action de procurer, soin, charge, agissement :

E pus que fet le *procurement*
Mal fet purpensement.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 20b.)

Or veons a une autre division des personnes qui ne sont en autrui poesté. Les unes sont en garde et les autres en *procuremenz*. (G. de Lengr., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 9b.)

En *procurement*. (Id., *ib.*, Richel. 1064, f° 9b).

L'assise dit qe Juppet fut en acun tens seisy de ces tenements, e pus apres par le *procurement* sa feme fist une lettre de attorné en une maladie qe il fut, a mettre cest Isabele en seisine. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 141, Rer. brit. script.)

En bref de conspiracye, de faux *procurement*, de enditement. (1305, *Placita de termino Paschae*. Year books of the reign of Edward the first, p. 463, Rer. brit. script.)

Pur ceo que par diverses pleintz faits a nous, avons entendu que la ley del terre, quele nous sumes tenus par serment maintenir, est meyns bien gardes et l'execution d'icelle destourbé plusieurs foictz par maintenaunce et *procurement*, si bien en court comme en pais. (*Stat. d'Edouard III*, an XVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

> Par nostre bon *procurement*
> Leur face pardon et merci.
> (*Du duc de Sard.*, ms. Avranches 244, f° 5ᵃ.)

Doyent payer et mander a leurs *procurement* et despens. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 59ᵃ, Arch. H.-Gar.)

Elle repute des a present et tiendra a perpetuité pour ses mortels ennemis tous ceulx, sans nul excepter, qui par conseil, *procurement*, consentement, ou aultre acte quelconque, attempteront ou executeront aulcune chose au prejudice de la vye de la dite royne. (5 janv. 1585, *Déclar. de M. Stuart.*)

— Sorte de sacrifice préservatif :

Les sacrifices que l'en faisoit aux dieux pour tourner ces prodiges a bien et pour empescher que les maulz par eulx signifiez ne peusseut nuire et soient apelé *procuremens*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2ᵈ.)

PROCURER, *pourcu.*, verbe.

— Act., s'occuper de, avoir soin de, pourvoir :

Lequel en leu de maistre *procure* proufitablement les fais de la maison jusques au chapitre general premier sivant. (*Stat. de S. J. de Jér.*, Roul., Arch. B.-du-Rh.)

Lequel doie proufitablement *procurer* ou l'aye de Dieu les besoignes et les fais de la maison. (*Ib.*)

> Je ne me puis plus contenir,
> Que les humains ne prengne en cure,
> Et pour leur bon droit maintenir
> Il fault que leur cause *procure*.
> (Greban, *Mist. de la Pass.*, 2072, G. Paris.)

Et *fu*, par ledit Jehan Muisiel, pendant ledit procez, tant *procuré* par deviers le roy, nostre sire, que les dictes parties eurent congié de pacefyer, sans amende. (19 mai 1352, *Chartrier de la maison Colard Vilain*, Arch. Tournai.)

Aulcunes legieres escarmouches y furent commises. Enfin on combati a toute puissance. Sulpitius *procuroit* le dextre cornet. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 1.)

— De même avec *que* et une proposition :

Et est acordé que je doi *procurer* envers ma dame ma mere qui tient lou dit fyé a sa vie por raison de son doaire, que elle se consentira a ces dit baul. (1304, *Cart. de S.-Et. de Vignory*, p. 268, J. d'Arbaumont.)

Que eux cureront et *pourcureront* de tout leur loyal povoir... que il se penront par mariage. (1340, Arch. JJ 72, f° 90 v°.)

Ce fut lors premier que Pericles *procura* fort affectueusement qu'il fut ordonné par le peuple, qu'au jour de la feste qui s'appelle Panathenea, l'on celebrast des jeux de prix de musique. (Amyot, *Vies*, Pericl., éd. 1567.)

Si vous cognoissez ne pouvoir vivre sans compagnie, *procurez* que vostre pere vous marie. (Lariv., *le Fid.*, III, 3, Bibl. elz.)

— Et avec une proposition amenée par *comment* :

> Par foi, ce dit Turquant, je vien de *procurer*
> Comment vous et vos biens porrez tres bien gar-
> [der.
> (Cuv., *B. du Guesclin*, 9491, Charrière.)

— Neutr., prendre soin, prendre des soins, pourvoir :

Et closement et entierement de autant faire, dire, requerre et *procurer* en toutes coses que nous mesmes pourrions faire se presens y estiens. (1334, Arch. JJ 66, pièce 1478.)

> Trop bien scet pour qui il *procure*.
> (Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 9 v°.)

> Et qui pis est, *ont* il curé
> Leurs fossez, et tant *procuré*
> Que l'yaue y ont fait avoyer.
> (E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 410ᵃ.)

Car seulement ne *procuroient* ilz a acquerre aucune chose, mais aussi ne vouloient nullement retenir les choses qui estoient donnees. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 33ᵃ.)

> A nostre estat fault *procurer*,
> Et l'assaillir secretement,
> Et puis apres soudainement
> L'occire et le livrer a mort.
> (*Mist. du viel testam.*, xxxi, 27202, A. T.)

> Tu pourras choisir, et pourtant
> Apprens a sçavoir et *procure*
> Vertus acquerir en croissant.
> (*Contred. de Songecreux*, f° 6 r°, éd. 1530.)

— Act., avec un régime de pers., munir, approvisionner :

Puis le fist le roi mener en son propre palais et ses gens, et moult le fit noblement *procurer* de diverses manieres de viandes. (*Chr. de S. Denis*, II, f° 28, éd. 1493.)

— Ménager :

Jean, duc de Bourgogne, voyant l'autorité qu'elle (l'Université de Paris) avoit par ce moyen gagnee parmi le peuple, dressant une partie contre Louis duc d'Orleans, la voulut sagement *procurer* encontre son ennemi. (Pasq., *Rech.*, III, xxix, éd. 1723.)

— Neutr., faire office de procureur :

Dont moult en annoyoit aux deux Anglois qui *procuroient* pour Aymerigot Marcel. (Froiss., *Chron.*, XIV, 196, Kerv.)

Nous deffendons a tous les advocats et procureurs de nostre dicte court sur peine de privation et de ne *procurer* jamais, et d'amende arbitraire, qu'ilz ne travaillent nostre dicte court pour icelle multiplication de requeste. (*Ord. de l'Echiquier*, à la suite de l'*Anc. Cout. de Normandie*, f° 112, ap. Ste-Pal.)

PROCURERESSE, *-rerresse*, *-raresse*, s. f., fondée de pouvoir, femme qui agit au nom d'une procuration :

Il est aucunefoiz octroié as femes que eles soient *procureresses* por lor peres. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 39ᵈ.)

Vraie dame, *procureresse*, exploiteresse et possiderresse. (1340, Arch. JJ 73, f° 228 v°.)

Jehanne, femme de Jehan Panault, apoticquaire, *procuraresse* de son dit mari, fondee de lettres de procuration. (1508, *Papier censier de la censive du dom. à Orl.*, c. 2, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 161 v°, Arch. Loiret.)

— Femme qui remplit l'office de procureur :

> Et seras ma *procureresse*.
> (Deguileville, *Trois Pelerin.*, f° 82ᶜ, impr. Instit.)

> Advocate es, et plaideresse
> Des hommes et *procureresse*.
> (Id., *ib.*, f° 97ᵇ.)

— Celle qui s'occupe, qui prend soin :

Evast fist sa fame *procurerresse* de tot l'ostel. (*Roum. d'Evast et de Blaquerne*, Richel. 24402, f° 1 v°.)

— Nonne chargée des intérêts temporels de son couvent :

Procureresses de l'abbeesse et dou couvent de la dicte eglise de Bouxieres. (17 juillet 1357, Arch. Meurthe H 2981.)

PROCUREUX, s. m., procureur, celui qui procure ;

Procurator, *procureux*. (*Gloss. lat fr.*, ms. Montp. H 110, f° 209 r°.)

PROCURIER, *-rer*, s. m., procureur :

Pilates fu envoies *procuriers* de Judee a Tyberim. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 33ᵇ.)

Che sont li tesmoins que li *procurers* monseigneur de Liege produist et met avant encontre Madame de Haynau. (1353, *Invent. des ch. de S. Lambert*, n° 702, Arch. Liège.)

PROCURSOUR, s. m., précurseur :

Et de saint Johan *procursour* nostre Seigneur. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 204 r°.)

PROD, voir Preu 2.

PRODE, adj. fém., voir Preu 2.

PRODDOME, voir Preu 2.

PRODEFEME, voir Preu 2.

PRODELH, voir Prodial.

PRODELTÉ, *-az*, s. f., prouesse :

> Et de conseyl et de bontaz,
> De sapientia et d'onestaz,
> De fayr estor et *prodeltaz*.
> (Alberic de Besançon, *Alexandre*, 85, Meyer, *Rec.*, p. 283.)

PRODESHOMMES, suj. plur., voir Preu 2.

PRODHOEM, voir Preu 2.

PRODHOM, voir Preu 2.

PRODIAL, *proudeau*, *pradeau*, *prodelh*, *prouha*, s. m., palonnier pour atteler des bœufs ou des chevaux de renfort :

Ung *proudeau* d'une charrete, a quoy l'on attache les beufz. (1445, Arch. JJ 177, pièce 63.)

Icellui Gregoire print ung *prodial* ou barre de bois et en donna ung coup du bout. (1449, Arch. JJ 179, pièce 311.)

Ung grant *prouha*, de quoy on attelle quatre beufz. (1452, Arch. JJ 181, pièce 177.)

Le suppliant print ung grant pau... vulgaument appellé *prodelh*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 277.)

Le *pradeau* d'une charrette, qui est baston fort et avantageux. (1476, Arch. JJ 201, pièce 100.)

C'est un mot des régions méridionales. Mistral donne *prodo*, *prodoul*, *predoul*, *proudiol*, *proudel*, *pourdel*, *prodial*. Cf. Proix.

PRODICIEUS, *-tieux*, adj., traître, de traître :

Prodicieuse occision. (*Ch. de* 1311, Chap. de Meaux, Arch. S.-et-Marne.)

Quel courroux soustint il en la *prodicieuse* occision de Abener, et en la sedition de Salomon? (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 334, éd. 1617.)

Le seigneur Ludovic de ce remercia tres amplement iceulx transfugues et plus affectueusement leur recomanda le *prodicieux* affaire. (J. d'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 9 v°.)

PRODICIEUSEMENT, adv., traitreusement :

Il vouloit par armes vanger la mort de son pere que par poyson avoyent *prodicieusement* faict mourir. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 16 v°.)

PRODICION, *-tion*, *prodittion*, *prodiction*, s. f., trahison :

Prodittion et traison. (1358, Arch. JJ 86, f° 63ᵇ.)

O terrible *prodiction* !
(H. de Croy, *Art. de Rhet.*, éd. 1493.)

Trahison ou *prodicion*. (Raoul de Montfiquet, *Traité du mariage*, ch. xv, éd. goth.)

Judas, baille tu le fils de Dieu par ung baiser : fais tu trahison et *prodition* de homicide en ung signe de charité. (*Le Repos de conscience*, c. xxix, Trepperel.)

Tu ne quiers fors par ta *prodicion*
Son deshonneur et sa perdicion.
(J. Bouchet, *la Noble dame*, f° 63 v°, éd. 1530.)

Proditions et traictez avec les ennemis. (J. Pussot, *Journalier*, p. 104, E. Henry et C. Loriquet.)

PRODIGAL, adj., prodigue, généreux :

Tu semble a ton exercite trop *prodigal* adventurier de ta vie. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, iv, 15.)

— Fait avec libéralité :

Prodigales oblations et offrandes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 219 v°.)

Il estoit l'unique et tres prompt refuge des accuses en justice, des endettes... ou desbordes en tous grans excez de *prodigale* despense. (La Boutiere, *Suetone*, p. 20, éd. 1569.)

PRODIGALISER, v. a., user avec excès de :

Et trop tost defaillent ils (les tonneaux), par les *avoir prodigalises*, sans penser a l'avenir. (O. de Serr., *Th. d'Agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

C'est le sang et labeur du peuple qu'il *prodigalise*. (Loys, *Div. leçons*, p. 168, éd. 1610.)

PRODIGUEUX, s. m., prodigue :

Tenez vous la, sans grongner plus ;
C'est le chasteau des *prodigueux*.
Mains folz y ont esté reclus
Par leur bobance oultrageux.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 287.)

PRODIR, v. a., trahir :

Pour certain ta fille *prodite*
Par toy fut comme abandonnee.
(*Therence en franç.*, f° 200°, Verard.)

Toy mesmes *prodis* et accuses
Clitipho.
(*Ib.*, f° 205ᵃ.)

PRODITEUR, s. m., traitre :

Faulx, mauvais, desloyal, *proditeur*, ennemy de Dieu, vouldroyes tu que on te fist ce que tu as fait aux vrays serviteurs de Dieu? (J. d'Arras, *Melus.*, p. 347, Brunet.)

De *proditeur* traistres rapports.
(G. Alexis, *Martyrol. des fausses langues*, ap. Ler. de Lincy, *Proverb.*, II, 286.)

O meschant *proditeur*.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, II, ix, Lormier.)

Laquelle histoire demonstroit comment la royne Hester pryoit pour tous les juifz, que le faulx *proditeur* Aman taschoit et machinoit occultement et malicieusement mectre a mort. (1549, *Entree de Phil. II*, Reg. des Consaux, Arch. Tournai.)

Ceulx donc qui taschent de s'agrandir et venger leur injures aux despends de l'honneur du roy, duquel ilz se couvrent, voulant esteindre avecque le sang du peuple le feu qu'ilz ont eulx mesmes allumé et entretiennent tousjours a la ruyne et desolation de cest estat, ne peuvent estre teneus pour aultres que pour traistres *proditeurs* de la cause du roy et de la patrie. (Mich. de Lhospital, *du But de la guerre et de la paix*, II, 203, Dufey.)

Tesmoin le *proditeur* du propre facteur sien.
(F. Perrin, *Pourtraict*, f° 62 r°, éd. 1572.)

Ce que... pourra facilement cognoistre et reprocher, si a l'advenir nos traistres *proditeurs* vouloient renverser mesnage. (*Hist. abrégée des Singeries de la Ligue*, p. 23, éd. 1595.)

PRODITOIRE, *-ore*, adj., de traître, traîtreux :

Par effect *proditore*.
(*Chants roy.*, Richel. 1537, f° 80 v°.)

Taschoit par actes *proditoires* le spolier de ses terres. (G. Paradin, *Cron. de Sav.*, p. 185, éd. 1552.)

Proditoire entreprise. (*Plaidé resp. de Balt. de Mallian*, p. 40, éd. 1604.)

On dit que Demosthene le chargea (Philocrate) d'avoir achepté des garses et du poisson des deniers *proditoires*. (Jean de Montlyard, *Hierog. de Jean Pierre Valerian*, xxxi, 12, éd. 1615.)

PRODITTION, voir Prodicion.

PRODOM, voir Preu 2.

PRODOMAN, s. m., prud'homme :

Ce se pout proveir per dux *prodomanz* ydonees, que... (1366, 1ʳᵉ *Coll. des lois*, n° 20, f° 8 v°, Arch. Fribourg.)

PRODOME, voir Preu 2.

PRODOMEMENT, voir Preudommement.

PRODOMME, voir Preu 2.

PRODOMYE, voir Preudomie.

PRODON, voir Preu 2.

PRODSHOMMES, voir Preu 2.

PRODUCION, *-dution*, *-duction*, s. f., assignation :

S'il n'a loiel ensoine, par lequel on le doint seconde *prodution*. (Beauman., *Cout. de Beauv.*, lxvii, 19, Beugnot.)

Donna a celi Jehan pleniere poesté et especial mandement de fere por li,... de requerre seconde *prodution*, ou d'amener tesmoins. (Id., *ib.*, IV, 4.)

Que s'aucuns a un plait s'oppose,
S'il se trait a *producion*
Et il vient a probacion
Et s'entencion bien ne preuve,
Verité de droit le repreuve
Qu'il on doit estre condempnes.
(G. Machaut, *Poés.*, Richel. 9221, f° 56ᵇ.)

Se les raisons estoient frivoles et l'opposant ne vouloit proceder sur protestation de soutenir son opposition et son opposition fust trouvee frivole, sachez qu'il perdroit sa *production* et demoureroit en grant peril de sa cause. (Bout., *Som. rur.*, II, f° 15 r°, éd. 1539.)

— Proposition :

Quelque composition que les assieges demandassent, ilz ne purent obtenir par toutes *productions* que d'eux aller chascun un baston en son poing. (Monstrelet, *Chron.*, III, f° 28, éd. 1516.)

PRODUEM, voir Preu 2.

PRODUISABLE, adj., qu'on peut étendre :

Productilis, *produisable*, alongable. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

— Qui est susceptible d'être produit :

Productibilis et hoc le, productible, *produisable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PRODUISEUR, adj., qui produit :

Et de tout ce qui a ribaudise et a dissolucion pooit traire en faict d'habillement, de cela fut elle *produiseresse*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 40, Buchon.)

PRODUIT, part. passé de *produire*, passé :

L'an ensuivant que Domicius et Publius Claudius gouvernoient le consulat de Rome, les yvernaulx *produictz*, passa Cesar en Ytalie. (*Hist. de Cesar*, Triomphe des .IX. Preux, p. 337, ap. Ste-Pal.)

PRODUM, voir PREU 2.

PRODUMME, voir PREU 2.

PROEC, voir POROEC.

PROECIPITUS, voir PRECIPITEUX.

PROEF, voir PROF 1.

PROEGE, voir PROAGE.

PROEME, voir PROISME.

PROEMETEIT, voir PROISMETÉ.

PROENFANT, s. m., arrière-petit-fils :

De celuy angle descent ung autre qui est en tiers degré... a l'angle de I B ouquel est escrit *proenfans* que les clercs appellent pronepveux. (BOUT., *Som. rur.*, I, f° 123°, éd. 1486.)

PROESCHOIR, v. n., écheoir :

Comme le cas *proescherra*. (1262, *Cart. de S. Estienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 387°.)

PROESCHEUX, voir PROESSEUX.

1. **PROESME**, voir PROISME.

2. **PROESME**, voir PRESME 1.

PROESSEUX, *proescheux*, adj., preux, vaillant :

Cy devise comment le *proesseux* roy Artus se combatist vaillamment a ung grant geant a la roche du Mont St Michiel. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 22, Soc. de l'hist. de Fr.)

— D'homme preux, vaillant :

Qui volroit declarer et dire toutes les *proescheuses* apartises d'armes qui ce jour si firent tant d'un costé comme d'autre l'en y porroit trop mettre. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 279, Soc. de l'hist. de Fr.)

PROEUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PROEUVIEUR, voir PROVEOR.

1. **PROF**, *pruf*, *pruef*, *proef*, *preu*, *prob*, adv., près :

Et regnum Deu fortment es *prob*.
(*Passion*, 506, Koschwitz.)

Prof vait bruiant comme tempeste.
(*Mort du roi Gormond*, 225, à la suite de la *Chron. de Mousket*, II, p. XVIII, Reiff.)

Pruef est li sires a tuz apelanz lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXLIV, 19, Michel.)

Et quantque il ont *prof* trové
Ont el fossé amoncelé.
(WACE, *Rou*, 3° p., 4355, Andresen.)

Molt *prof* d'iluec est Tumbeleine.
(GUIL. DE S. PAIR, *Rom. du M. Saint Michel*, 457, Michel.)

Meint houme veit soun veisin
Ou est *pruf* de sa fin,
Si coveite de sa tere
E par soun graunt aveir
E sei erite cunquere.
(*Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 463.)

Tu soies *prof* et aprestez.
(*Chastoiem.*, conte XIII, 176, Biblioph. fr.)

— *Prof a prof*, près à près, près l'un de l'autre :

Turrobolen sunt peres,
Ki unt itels maneres
Que quant *prof a prof* sunt,
De eus fu geterunt.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1397, Wright.)

— *De prof en prof*, de proche en proche :

Sus la croupe li fist un treu,
Puis si le sieut *de preu en preu*.
(*Ren.*, 7881, Méon.)

— Presque :

Son chief a li dus enz boté,
Prof l'aveit ja tot endossé.
(WACE, *Rou*, 3° p., 7527, Andresen.)

Car par tote la terre est *proef* manifesté
Que l'apostoile avez mult granment honoré.
(GARN., *Vie de S. Thomas*, Richel. 13513, f° 52 r°.)

Idunc le commencerent al mustier a mener ;
Mes *proef* par vive force l'en estoveit porter.
(ID., *ib.*, f° 90 r°.)

Normendie ert bien *pruf* destruite e confundue.
(ID., *ib.*, App., v. 156, Hippeau.)

De Patras fu nee, de une cité
Noble et riches d'antiquité,
Mes puis est la chose empeiré
Et ben *proef* tute amenusé.
(*Li Liv. de saint Nicholay*, 45, Biblioph. fr.)

— *A bien prof*, presque :

Li mien piet *a bien prof* chancelerent, *a bien prof* sunt espandut li mien pas. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXII, 2, Michel.)

Mais Troiien ainc ne finerent
Desqu'*a bien pruef* les Grius tuerent.
(*Brut*, ms. Munich, 589, Vollm.)

Si li donna Dex si grant don
Que d'Avrenches, une cité
Dum il aveit la dignité,
Li fist aveir la segnorie
A bien prof le lonc de sa vie.
(GUILL. DE S. PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 34, Michel.)

L'omme malade trové unt
Iluec devant ou se gesei
Et *a bien prof* l'ame traieit.
(ID., *ib.*, 2669.)

Cf. EMPROF.

2. **PROF**, voir PREU.

PROFANANT, *proph.*, s. m., profanateur :

Les dis trois *prophanans* et autres leurs adherens. (1462, *Hist. de Metz*, V, 741.)

PROFANISER, *propha.*, v. a., profaner :

Prophanisant le divin sanctuaire.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 103 v°, impr. goth., Phil. le Noir.)

Car Apollon ne veut pas
Que celuy qu'il favorise
Ses vers divins *profanise*,
Les chantant au peuple bas.
(J. DE LA PERUSE, *Ode à Mgr l'evesque de Tharbes*, p. 82, éd. 1867.)

PROFANITÉ, *prophan.*, s. f., chose profane :

Et les corporaulx et autres draps des eglises faisoient cœuvrechiefz et drappeaulx deshonnestes et *prophanitez* a leurs meschines. (N. GILLES, *Ann.*, f° 210 v°, éd. 1492.)

PROFE, voir POUROFFE.

PROFECIEMENT, voir PROPHECIEMENT.

PROFECIER, voir PROPHECIER.

PROFECTICE, adj., profectif, qui vient par succession en ligne directe :

En la ditte partance seront conferez tous les biens gagnez par ceux qui voudront partance, tant adventices que *profectices*, sinon les douaires qui seront par entier a ceux qui auront esté donnez. (*Cout. de Marsan*, Nouv. Cout. gén., IV, 908.)

Tel heritage est comme subrogé en lieu des deniers, et est *profectice* venant en effect de la substance de l'ascendant. (GUY COQUILLE, *Inst. au droict françois*, p. 301, éd. 1607.)

PROFECTION, s. f., mise en route :

La tessere des veilles et guetz, ou de *profection* et partement pour eulx mettre en chemin estoit demandee de la part d'iceluy. (*Flave Vegece*, II, 8, Bibl. Univers.)

— Avancement :

La *profection* de la partie de fortune est parvenue au 20°. (*Revolucion pour l'an de l'age de la nativité 1510*, Richel. 2082, f° 16 r°.)

PROFECTIONAL, adj., qui tient de la profection :

La profection de l'ascendent par droit *profectional* est derivee et descendue au 10e degré. (*Revolucion pour l'an de l'age de la nativité 1510*, Richel. 2082, f° 15 r°.)

PROFEITEMANT, voir PROFITEMENT.

PROFEME, voir PREU 2.

PROFERENCE, *proff.*, s. f., émission de la voix, prononciation :

Que eles (tes paroles) ne soient enflees ne decassees au parler, ne trop resonans de fiere voiz, ne aspres a la levee des levres ; mais soient entendables et sonans par bele *proference* clere et souef, si que chascune letre ait son son. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 363, Chabaille.)

— Revenu, produit :

Par reson d'un deu que l'on apelet seneschaucie partie, et l'autre partie en *profference*. (1300, *Rent. du trés. de S. Hil.*, S. Hil. Egl., 56, Arch. Vienne.)

PROFERER, v. a., préférer :

N'i a donne tant riche ne la requiere
De ses ovres a fore ne la *profiere*.
(*Gir. de Rossillon*, p. 362, ap. Ste-Pal.)

PROFEREZ, *proff.*, adj., profès :

Combien que ledit Coquillon fust cordelier *profferez* et prestre. (1470, Arch. JJ 196, pièce 46.)

PROFERIR, voir PORFERIR.

PROFERTE, voir POROFERTE.

PROFESSE, s. f., profession religieuse :

Ces exemtions furent aussy nagueres accordees a des religieux et religieuses entrans aux couvents, ou le jour de leur *professe*, pour les festins qui se font lors et non davantage. (1610, PHIL. DE HURGES, *Memoires d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 180.)

PROFETANT, voir PROPHETANT.

PROFETER, voir PROPHETER.

PROFETISEMENT, voir PROPHETISEMENT.

PROFETISIER, voir PROPHETISIER.

PROFFEREZ, voir PROFEREZ.

PROFFIT, voir PORFIL.

PROFFRE, voir POUROFFE.

PROFFRIR, voir POROFRIR.

PROFICHABLE, adj., profitable :

A celle fin que lesdits quatre articles feussent de nous et par droit confermez et approuvez, et prononciez pour bons, *profichables* et soufisans pour le commun pueple. (1322, *Ord.*, XII, 475.)

Disoient tant comme au segont article, que il estoit bon et *profichable* pour tout le commun de la ville. (*Ib.*)

Nous avons trouvé lesdits articles estre *profichables* au roy. (*Ib.*)

PROFICIAT, s. m., don gratuit qu'on accordait aux évêques aussitôt après leur installation, en manière de bienvenue :

Du masque de ces louables coustumes prirent leur source les decimes, les annates de la cour de Rome, les deports des archidiacres, les *proficiats* et cathedratiques que les evesques prenoient pour leur bienvenues. (E. PASQUIER, *Rech.*, p. 252, éd. 1643.)

Proficiat : m. A fee, or benevolence bestowed on bishops, in manner of a welcome, immediately after their installments. (COTGR., 1611.)

— Congratulation, félicitation, bienvenue :

L'en faict aussi des lettres missives de *proficiat* ou de congratulation, quant aulcun de noz amys a obtenu quelque office ou benefice ou autre chose de fortune, et on luy en veult dire ung *proficiat*, c'est a dire congratuler a sa bonne fortune. (FABRI, *Rhet.*, f° 87 r°, éd. 1521.)

Je croy que ces marroufles veulent que je leurs paye icy ma bienvenue et mon *proficiat*. (RAB., *Garg.*, ch. XVII, éd. 1542.)

En la fin il est arresté d'un commun accord que les Samaritains sont pires que tous les heretiques ; mais ceux qui rejettent les mages sont encores pires que les Samaritains. Ayant si bien opiné et conclu pour le dernier *proficiat*, ilz chantent un jubilé a tous ceux qui ont l'image du Christ et luy offrent sacrifice. (CALVIN, *Instit.*, l. I, ch. 8, éd. 1561.)

Proficiat, m. Parabien, congratulation. (C. OUDIN, 1660.)

PROFICIENT, adj., qui rapporte :

Labour fait l'ort *proficient*
Qui par repos devient nient.
(*Le Chapel des trois fleurs de lis*, ms. Berne 217, f° 77c.)

PROFICIER, voir PROPHECIER.

PROFICISCENT, *-isciscent*, adj., qui part :

La quarte (partie du cercle) qui est de l'ascendent, c'est de l'orient jusques en mi le ciel, et cele qui est de occident jusques au quart angle soz terre sunt apelees *proficiscenz*, masculines et orientales et destres. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 23a.)

Profisciscenz. (*Ib.*)

PROFILEURE, voir PORFILEURE.

PROFILURE, voir PORFILEURE.

PROFINEL, *-eau*, *-iau*, s. m., sac, bât :

Chascun avoit au col un *profineau* de bescuit et d'autres menues viandes. (*Est. de Eracl. emp.*, XXXII, 14, Hist. des Crois.)

Chevaux et roncins et mulaces et guarelles et *profinels* et resnes et chevesines. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 197 r°.)

Les vylains porterent la teste dou dit sire Bertran en .I. *profiniau* au prince. (*Gestes des Chiprois*, p. 159, G. Raynaud.)

PROFINIAU, voir PROFINEL.

PROFISER, *-izer*, v. a., border :

La contretable et les mouleures de fin or, l'antique de la frize de fin or, le champ de l'autre frize d'azur, les ballustres et pilliers de fin or, *profizé* tant devant que derriere en façon de jaspre. (1543, *Compte*, Arch. de l'art français, VII, 395.)

Profizé le berseau de fin or. (*Ib.*)

PROFIT, voir PORFIL au Supplément.

PROFITABLE, *-ittable*, *prou.*, adj., en parlant de personnes, utile, recommandable :

Que pour Dieu premierement et pour l'amour de luy (le roi) esleussent sans discorde et sans contens personne honneste et *prouffitable*, bien morigenee et esprouvee en bonne vie. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 18, P. Paris.)

Et furent iceulx chevalliers moult *profitables*, et firent de tres grans et notables services au roy. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, ch. LXXII, Bibl. elz.)

Tu as ton connestable Anne Montmorency,
Ton Mars, ton porte espee aux armes redoutable,
Et non moins qu'a la guerre au conseil *profitable*.
(RONSARD, *Œuv.*, V, 73, Bibl. elz.)

Le *profitable* Mercure le prenant (l'enfant) entre ses bras en eut grand joye en son cueur. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 948, éd. 1611.)

PROFITABLETÉ, *prou.*, s. f., utilité, avantage :

Ceste oroison passe totes autres oroisons en .III. choses, en dignité, en briefté, en *profitableté*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 28 r°.)

En dignité, en brieté, en *proufitableté*. (ID., *ib.*, Richel. 22932, f° 40c.)

Profitableté. Sanietis? salubritas, atis. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

PROFITAMMENT, adv., d'une manière profitable :

Elles voloient vivre *profitamment* et castement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 89 r°.)

PROFITANCE, *pour.*, s. f., profit :

Ains estoit a lui grans *profitance*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 63b.)

Le pré paist et done sustance
Si que tous vient a *pourfitance*.
(*Comparois. dou pré*, Richel. 378, f° 10 r°.)

PROFITANT, *pour.*, adj., profitable :

Catons li sages en son livre
Moult *pourfitant* doctrine livre.
(*De l'evesque de droit*, ms. Copenhague, fr. LV, f° 154 v°.)

De bonnes proveances qui lor sont *profitant*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 3966, Charrière.)

1. **PROFITEMENT**, *profeitemant*, s. m., profit, avantage :

Li mescreant par lor meffez
Ne le virent pas ne quenurent
Qui sanz *profitement* i murent.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 43 v°.)

Garis est de la maladie,
Graces en rent a la reine
Tuit li droiturer çai vignant
Et nostre dame benecoiant
Bon *profeitemant* domandant
A lor sainz divers que il ant.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 62ᵃ.)

2. **PROFITEMENT**, *pour.*, adv., profitablement :

Cest present compteur fu conseillé de vendre icelle monnoie, le plus *pourfitement* que faire se pourroit, ou pourfit de la ville. (*17ᵉ reg. aux compt. de la ville d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

PROFITER, *prouff.*, v. a., tirer profit de, utiliser :

Elle (cette armée) ne povoit riens *prouffiter* que brusler ung petit nombre de maisons. (COMMIN., *Mém.*, V, 17, Chantelauze.)

Le mesnager qui est pres de la mer, des grosses rivieres et estangs... *profitera* son poisson sans en laisser rien perdre. (O. DE SERR., *Th. d'agric.*, VIII, 1, éd. 1605.)

Cet emploi se rencontre encore au commencement du XVIIᵉ siècle. Cf. Littré.

PROFITOS, *-ous*, *por.*, *pourphiteus*, *-eus*, adj., profitable, avantageux :

Mais ki dou monde est convertis,
Quant a ses aguillons sentis,
Chil a fait bon pain *porfitous*
A son ues dou monde arestous.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CLXXXI, 4, Van Hamel.)

Des biens oir et retenir vient preus,
Et chius qui est del dire scienceus
A son pooir dire le doit a ceus
Que hoirs puit estre *pourphiteus*.
(*Auberon*, ms. Turin, L, II, 14, f° 282ᵃ.)

Qu'il saichent plus tost las granz choses,
Car ales sont plus *profitoses*
A lour savoir qu'as genz petites.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 2ᵃ.)

Ceste sentance est meilleur et plus *profiteuse*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 171ᵃ.)

PROFOLEIR, v. n., faire un acte de folie :

Qui bon conseil ot, s'il ne l'creit,
Ne pot chaleir puis *profoleit*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16126, Michel.)

PROFOND, s. m., creux, bas fond :

Et icelle pescherie profonder au niveau de celle qui estoit faite, a la reserve d'un *profond* qui est en icelle pescherie. (1628, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

PROFONDE, s. f., l'endroit le plus profond de la cheminée :

Li vilains mout s'en esgohele,
Dist c'om li drece s'escuele
En la *profonde* u seut mengier.
(*Le Vilain de Farbu*, 83, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 85.)

PROFONDECE, *-undece*, *-esse*, *-esce*, s. f., profondeur, fond :

Dist li sires : De Basan je cunvertirai, cunvertirai des *profundesces* de la mer. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXVII, 23, Michel.)

Es *profundeces* des cuers. (*Liv. de Job*, éd. Ler. de L., p. 473.)

En la *profondece* d'un val
Li alaschierent son cheval.
(*La Bataille des .VII. ars*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 428.)

La *profondesce* de la verité. (LAURENT, *Somme*, fragm., Bibl. Verdun, f° 5 v°.)

Je vous diray toutesfoys ung mot qui vuidera de la *profondesse* de mon cueur. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, C, Jacob.)

Des concavites et *profondesses* des membres. (*Jard. de santé*, I, 164, impr. La Minerve.)

Toutes les *profondesses* des fleuves seront confondues. (*Bible*, Zacharie, 10, éd. 1543.)

PROFONDER, verbe.

— Act., approfondir, sonder, creuser profondément, au propre et au figuré :

Pour *profonder* et prendre les fondemens de la tour. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 23 r°, Arch. mun. Nevers.)

Sans trop vouloir *profonder* les divins secrets. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

Cestuy cy fit entendre au gouverneur et capitaines qu'ils l'allassent toujours creusant (un fossé) et *profondant* jusqu'a tant qu'ils eussent descouvert les mines. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Et commanda a cestuy cy, qui s'estoit rendu familier dudict conte, de le *profonder* le plus avant qu'il pourroit. (ID., *ib.*, an 1554.)

Dont il donna advis a Sa Majesté, la suppliant marcher fort retenue envers ledict secretaire, et l'amuser dextrement de belles paroles, jusques a tant qu'il *eust* mieux *profondé* ses intentions. (ID., *ib.*, VI, an 1555.)

Et sans vouloir aussi, par un jugement et un discours fort meurs, *profonder* les matieres et les consequences du futur. (ID., *ib.*, VII, an 1556.)

Creuser et *profonder* d'avantage un fondement. (DELORME, *Archit.*, II, 10, éd. 1558.)

On pourra faire l'ouverture avec ce cautere actuel, lequel a quatre trous pour mettre une petite cheville haut ou bas, selon qu'on le voudra *profonder* en bas... (PARÉ, *Œuv.*, VI, 10, Malgaigne.)

Si tu veux *profonder* jusqu'au commencement.
(F. PERRIN, *Pourtraict*, f° 31 r°, éd. 1576.)

Profondez ses fossez.
(CHASSIGN., *Ps.*, XLVII, éd. 1613.)

Pour *avoir* baissé et *profondé* le puis de l'escolle jusqu'a cinq pieds en roche ferme. (1604, *Compte des deniers communs*, Arch. mun. Avallon, CC 211.)

C'estoit plustost la *profonder* (la blessure)
Et la rendre plus irritee.
(D'URFÉ, *Sireine*, l'Absence, CLXX, éd. 1611.)

Et icelle pescherie *profonder* au niveau de celle qui estoit faite, a la reserve d'un profond qui est en icelle pescherie. (1628, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

— Absolument :

Enfin, les nostres *ayans* fort *profondé*, et mettant l'aureille contre terre et aussi un verre plain d'eau, ils le virent esmouvoir. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Profondant quelque peu dans son ame. (ID., *ib.*, IX, an 1558.)

Tant plus, en *profondant*, on y en trouvera de semblable (terre) a celle du dessus. tant plus le terroir sera fertile. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 1, éd. 1605.)

— Act., enfoncer, plonger :

Tous les mortelz *profonder* aux palux
Des noirs enfers.
(MARG. DE NAV., *Triomphe de l'agneau*, p. 403, éd. 1547.)

Le laboureur ne *profondera* le soc guieres avant dans la terre. (O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, II, 2, éd. 1605.)

On trouve encore dans un texte provincial du commencement du XVIIᵉ siècle :

L'une desquelles (marques), en la cuisse droite, au milieu des muscles, de couleur pasle, y *ayant profondé* une esguille d'environ deux travers de doigts. (1630-1634, Arch. H.-Saône, B 5, 119.)

— Réfl., s'enfoncer :

Duquel je veul dire en françois generalment et plainement ce qui est convenable pour savoir a tout home, sans *moy profonder* es demostracions et es subtilites qui appartiennent as astrologiens. (ORESME, *l'Espere*, Richel. 565, f° 1ᶜ.)

S'il *se* voloit *profonder* plus avant en la speculative des mouvemens. (ID., *ib.*, Richel. 1350, fin.)

Les images *se profondent* dedans noz corps a travers les pores. (AMYOT, *Œuv. meslees de Plutarque*, f° 186 v°, éd. 1574.)

— Neutr., s'enfoncer, être englouti :

Descharger coups au travers des maisons et des rues tant horribles qu'on heust dit que toute la cyté devoit *profonder* aux abismes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 14 r°.)

Lesquelz marcherent si rudement le long des lices, que soubz les piedz de leurs chevaulx sembloit que terre deust *profonder*. (ID., *ib.*, Richel. 5081, f° 57 v°.)

Toutes les navires et galleres cuiderent perir et *profonder*. (ID., *ib.*, Richel. 5082, f° 59 v°.)

On appliquera trois ou quatre cauteres actuels ou potentiels autour de la jointure de l'ischion, les faisans *profonder* en la chair l'espaisseur d'un doigt. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, XXVIII, Malgaigne.)

A cause des pustules et ulceres, qui passant la superficie du cuir *ont profondé* en la chair. (ID., *ib.*, XXII, I.)

— Act., pénétrer :

Profonder et dilater. (*Jard. de santé*, p. 84, impr. la Minerve.)

Le beurre par sa unctuosité et humidité il a a emboire et *profonder* les corps lesquelz il atouche. (*Ib.*)

— *Profondé*, part. passé, creusé profondément :

Bastions a demy achevez et sans parapects ny fossez *profondez*. (Du Villars, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

— Enfoncé :

Les passions qui sont en nous causees par l'oye ne sont mie si reeles ne si de fait *profondees* en nous comme sont celes qui se font par la veue. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 116[b].)

Morv., *profonder*, approfondir, rendre plus profond en creusant.

PROFONDESSE, voir Profondece.

PROFONDIR, v. a., creuser profondément :

Iceulz habitans seront tenus de *profondir* lesdicts fossez jusques a huit pies de profont. (1474, *Ord.*, XVIII, 77.)

Peut etre enquerras tu combien tu dois en bas
Les fosses *profondir*.
(Robert et Ant. le Chevalier d'Aigneaux, 2° *liv. des Georg.*, f° 54 v°, éd. 1582.)

Liège, *profondi*, creuser une bure.

PROFONDISSEMENT, s. m., approfondissement :

Il faisoit jour et nuict travailler avecque un infini nombre de gens a l'eslargissement et *profondissement* des tranchees de sondict camp. (Du Villars, *Mém.*, V, 1554, Michaud.)

PROFONDISSIME, *profun.*, adj., très profond, au propre et au figuré :

Celle cité avoit haus murs et *profundissimes* fossez. (Aimé, *Yst. de li Normant*, V, 21, Champ.-Fig.)

Gentilhomme de *profondissime* sçavoir. (Carloix, *Mém.*, I, 46, éd. 1757.)

PROFONDITÉ, *profun.*, s. f., profondeur :

Vous doncques tout seul estes la fin de tous biens, haultesse de vie, *profundité* de sapience. (*Intern. Consol.*, II, lviii, Bibl. elz.)

Gabriel archange, message du hault secré, est envoié de la haulte *profundité* a la vierge saluer et honnourer. (*Mir. N. D.*, VII, 6, A. T.)

Es abysmes et *profundites* de la terre. (*Jard. de santé*, II, 48, impr. la Minerve,)

Tous les biens que le ciel couvre, et que la terre contient en toutes ses dimensions: haulteur, *profondité*, longitude, et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos affections et troubler nos sens et espritz. (Rab., *Tiers livre*, ch. ii, éd. 1552.)

Jusqu'aux *profondites* des choses. (Paré, *Œuv.*, XVIII, xi, Malgaigne.)

La noueuse *profondité* des bleceures de l'ame. (Jacques Tigeon, *Œuv. de Saint Cyprian*, p. 56, éd. 1574.)

De la *profondité* d'un puits. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 28, Bibl. elz.)

Le lieu estoit d'une grande longueur et *profondité*. (Ravieres, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, Rouen 1582.)

La riviere de Saguenay, en laquelle il y a un courant d'eau fort etrange pour sa vitesse et *profondité*. (1612, Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, I, 274, Tross.)

Que si j'osois vous descouvrir la *profondité* de nos saincts mysteres... (D'Urfé, *Astree*, II, 8, éd. 1612.)

Je ne touche point aux écrits des anciens dont la *profondité* surpasse tout a fait la faiblesse de mon entendement. (Oudin, *Cur. fr.*, Aux estrangers, éd. 1656.)

PROFONDURE, s. f., profondeur :

Des tourmens, dist, a sans mesure,
En long, en lé et *profondure*.
(Deguilev., *Trois pelerin.*, f° 119[a], impr. Instit.)

PROFORCEMENT, voir Porforcement.

PROFORCER, voir Porforcier.

PROFRE, voir Porofre.

PROFRER (se), v. réfl., s'offrir, se présenter :

E le counte a jugement de ceo q'il ne attacherent les appels einz q'il *se sunt profré* a quinte counte. (*Year books of the reign of Edw. the first*, Years XXX-XXXI, p. 519, Rer. brit. Script.)

Cf. Porofrir.

1. **PROFUGE**, s. m., refuge :

Apres ce qu'ilz eurent faict leur *profuge* du temple. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, IV, 16, éd. 1530.)

2. **PROFUGE**, voir Profugue.

PROFUGUE, *profuge*, *prosfugue*, s. m., fugitif, banni :

Ja ne seroye *profugue* et loing gecté...
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 38[b].)

Ceulx qui de cestuy jugement ne sont coulpables le comparent et faitz en sont *profuges* mendians. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 119 r°, éd. 1493.)

Comme *prosfugues* et espartz. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 61 v°.)

Et diront noz ennemys que nous sommes chassez et *profugues*. (Id., *ib.*, f° 31 v°.)

Et soy voyant des fleaux de fortune tant aigrement persecuté que del pays ou toute mondaine felicité florist estoit exillé et *profugue*. (Id., *ib.*, Richel. 5089, f° 44 v°.)

Il fut tout le surplus de ses jours comme banny et *profuge* entre les hommes. (G. Fillastre, *la Thoison d'or*, vol. II, f° 166 r°, éd. 1530.)

PROFUNDECE, voir Profondece.

PROFUNDER, voir Profonder.

PROFUNDISSIME, voir Profondissime.

PROFUNDITÉ, voir Profondité.

PROFUSEUR, s. m., prodigue, dissipateur :

Profuseur : m. A powrer out ; a profuse, excessive, lavish, riotous, wastful, spender. (Cotgr., 1611.)

PROGAINE, voir Progene.

PROGARDER, voir Porgarder.

PROGENE, *-gaine*, *-giene*, *-gine*, *-gigne*, *-gingne*, *pour.*, s. f., progéniture, race, descendance :

Et qu'il aient force et pooir
Et sor Cham et sor sa *progiene*
Qui toz jorz ert serve et chiene.
(Evrat, *Genese*, Richel. 12457, f° 14 v°.)

Mais quant Job perdi se *progigne*,
Avoir et santé, che savons,
Il ne dist mot ki desconvigne.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, ccxi, 2, Van Hamel.)

Mais quant Job perdi sa *progingne*...
Il ne dit mot qui desconvingne.
(Id., *ib.*, Ars. 3142, f° 225[b].)

Et pour ton pere et sa *progaine*
Racater de mal et de paine
L'estuet en fust pendre et morir.
(*Mapemonde*, ap. Duc., *Progenies*.)

Symon et sa suer Odelie et tote la *progene* ke d'ous est venue. (Veille S. J.-B. 1240, Villers Betnach, cens, n° 1, Arch. Mos.)

Symons et Belie et tote lor *progene*. (*Ib.*)

Ne de avarice la reine,
Ne de trestote sa *progine*.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 124 v°.)

Pourpensa c'ore se poroit
D'Ysengrin vengier s'il voloit
Et de trestoute sa *pourgine*.
(*Ren. le nouv.*, 377, Méon.)

Par l'aie d'Elenus, lor oncle Anthenor et tote sa *progene*. (*Estories Rogier*, Richel. 20215, f° 177[d].)

PROGENIE, *-ye*, s. f., progéniture, race, lignée, descendance :

En enfer est errant alez ;
Ses amis en ha hors gitez,
Eve et Adam, leur *progenie*,
Qu'ennemis out en sa baillie.
(*S. Graal*, 595, Michel.)

Tote la *progenie* ki issus en est. (1229, *Cart. S. Vinc.*, Richel. 10023, f° 33.)

Si que l'autre frere Phelippe fust appellé au royaulme gouverner, et ainsi fust toute leur *progenie* appellee a la dignité du royaulme de France. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, V, P. Paris.)

Eureux seroit qui aroit tele amie,
Il en ystroit noble *progenie*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 329[d].)

A destruire le roi et se grant *progenie*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3305, Chron. belg.)

Dus Charles d'Orelyens et se grant *progenye*.
(*Ib.*, 9255.)

Caton le premier fu plus eureux que sa *progenie* ne fut. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 165[d], éd. 1485.)

Ainsi fut estainte toute la *progenie* de Barbetorte. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xix, éd. 1638.)

Toute l'humaine *progenie*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 81ᵇ, éd. 1537.)

Ceste mauldicte *progenie*
Luy (à la Vierge) a faict de grande in-
[sollence.
(*Chant à l'occas. de la mutilation d'une statue de la Vierge*, en 1528, ap. Guiffrey, *Chron. de Franç. Iᵉʳ*, p. 453.)

— Avec le plur. :

Charlemaine... fist publier par toutes les Gaules que tous les serfs de gens d'eglise et aultres avecques leurs *progenies* fussent et demourassent a jamais francs et hors de toute servitude. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 54ᵃ, éd. 1532.)

— Race, extraction, ancêtres :

Le chevalier doit regarder la courtoysie et les honneurs qu'il a trouvez en elle, et le sang de sa *progenie*. (*Perceforest*, vol. IV, f° 154ᵃ, éd. 1528.)

— Age d'homme :

La costume des Noirs habitans les costes maritimes de l'Aithiopie, laquelle ilz tenoient de tout ancien temps par les divines voix, responces, et oracles de leurs dieux, observee par vingt *progenies*, qui sont six cens ans, chescune *progenie* comptee pour trente ans, estoit de faire expiation publique... (Leon, *Descr. de l'Afr.*, II, Voy. de Jambol, p. 113, éd. 1556.)

progeniee, s. f., progéniture, race, descendance :

Ens i fust tote lor *progeniee* apelee a la digneté dou roiaume de France. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 246ᵈ.) P. Paris, *progenie*.

Tu, femme, et celles qui viendront
De toy et toute ta lignee
A tousjours subjectes seront
A le homme et sa *progeniee*.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 8 r°, éd. 1492.)

Il vous ha tant benignement regardé et favorablement aymé, que de vous avoir donné telle *progeniee* de si beaux, droicts, et bien formez enfants. (G. Chrestian, *Gener. de l'homme*, p. 12, éd. 1559.)

— Espèce :

En y plantant de la mesme *progeniee* des verges. (*Jard. de santé*, I, 398, impr. La Minerve.)

— Propagation :

Il n'est nulle plus facile *progeniee*. (*Jard. de santé*, I, 105, impr. la Minerve.)

Perche, Haut-Maine, *pourginée*, progéniture, bande d'enfants, poussinée.

progeniel, adj., génésique :

Pour la cause que nature garde et nourrist amour *progeniele* entre les personnes quant elle est conceue raisonnablement. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 121ᵃ.)

progenier, verbe.

— Act., engendrer :

Et de la fosse de Cratere *est progeniee* une pepiniere de gens qui n'aiment leurs maistres d'autre poinct, sinon a raison de leurs biens. (Pasquier, *Pourparler du Prince*, à la suite des *Recherc.*, I, éd. 1560.)

— Absolument :

Les animaux (au printemps) s'occupent a *progenier*. (Michel Dusseau, *Enchirid ou manipul des Miropoles*, p. 86, éd. 1581.)

— Neutr., être engendré, être produit :

Ces herbes doivent... estre rabattues et comminuees avant les premieres pluyes, si que rien d'elles, non plus que du serpent venimeux puisse apres *progenier* et recroistre. (Ch. Liebaud, *Maison rustique*, V, 5, éd. 1668.)

Haut-Maine, *pourginer*, engendrer.

progeniter, v. a., engendrer.

Tous ceux hantants et frequentants ledit metier ne pourront porter office quelconque s'ils ne *sont* legitimement *progenitez*. (*Pièce de 1632*, Louvrex, *Rec. des édits*, III, 365.)

progeniteur, s. m., ancêtre, père, mère, aïeul :

Telles choses sont attribuees aus *progeniteurs*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 527ᵃ.)

Car ainsi l'ont tousjours voulu et desiré ses tres nobles *progeniteurs* et predecesseurs. (*Proces-verb. des séances du cons. de reg. du roi Charles VIII*, p. 23, Bernier.)

Souvenez vous du sang de vos *progeniteurs* cruellement par les mains des Tursqz repandu. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 375, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Cherchant par la a donner a leurs *progeniteurs* la plus digne et honorable sepulture. (Mont., *Ess.*, II, 12, p. 383, éd. 1595.)

progenye, voir Progenie.

progeter, voir Porgeter.

progiene, voir Progene.

progigne, voir Progene.

progine, voir Progene.

progingne, voir Progene.

prognosticatif, voir Pronosticatif.

progresse, s. f., progression, suite :

En laquelle lettre du dit ambassadeur Florentin escript a Orleans le .xiii. de ce dit mois est narré la *progresse* de trois jours subsequent de ce qui a esté fait avec le dit Quintano. (28 mars 1513, *Lett. de Louis XII*, IV, p. 293, éd. 1712.)

prohabiter, v. n., habiter :

Il appella Fiebra citoyenne de Rome, car en tout temps y *prohabite* elle si comme en sa propre cité. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 102ᶜ, éd. 1485.)

prohier, voir Prouier.

prohis, s. m., câble :

Sur lequel port a ung rochier neif, long et delyé que on appelle l'aguille, auquel les fustes et vaisseaux qui y viennent de coustume attachent leurs *prohis* ou chables. (A. de La Salle, *la Salade*, f° 30, éd. 1527.)

proiable, voir Priable.

proicherasse, voir Precheresse.

1. **proid**, voir Preu 1.

2. **proid**, voir Preu 2.

proidefemme, voir Preu 2.

proidome, voir Preu 2.

proie, *proye*, s. f., troupeau :

Pres d'un preit lons de gent
Trovai pastoure qui gardoit sa *proie*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 33, 4.)

L'autrier chevauchoie
Deles .i. vergier ;
Truis gardant sa *proie*
Pastorele au cuer fier.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 148 r°.)

Si tost comme lesdiz serjens hors furent de la ditte ville de Vervin, accueillirent la *proie* et bestes qu'ils trouverent pasturant au dehors d'icelle. (1360, Arch. JJ 88, pièce 90.)

Jou ay veu, dist li espies, le *proie* de le ville yssir hors, et y a bien sis ou sept cens grosses bestes. (Froiss., *Chron.*, IV, 341, Kerv.)

Comme ledit sergent eust prise en certain blé... la *proie*, que l'en appelle la herde des vaches de la ville de Waucayeu. (1404, Arch. JJ 158, pièce 346.)

— *Proie*, *proie de bestes*, gibier :

Sire, ou est vostre *proie?* avons nous venison ?
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 23ᵈ.)

.iii. libres .ii. sols .vi. deniers au garennier de Culley pour ses peinnes et saalaires d'estre venu dudit Culley audit Louppy pour plasser la grande haye et tous les buissons d'alentour de la garenne dudit Louppy pour la deffense des chiens et des *proyes de bestes*. (1549, Arch. Meuse B 1372, f° 85 v°.)

Proyes qui passent par ledit charroy. (*Ib.*, f° 86 r°.)

Franche-Comté, *proie*, troupeau.

proieor, voir Preeor.

1. **proier**, *proy.*, s. m., gardien d'un troupeau :

Ont aussy un maret auquel tous lesdits manans ont accoustumé cacher toutes leurs bestes, reservé bestes a layne, soubs la garde d'ung *proier*. (1517, *Cout. de Meurchin*, xvii, Nouv. Cout. gén., I, 440.)

Il y a *proyer* pour la garde des bestes, lequel office se baille par descrois, par la communaulté, au moindre pris que faire se poeult ; et doit ledit *proyer* garder cinq pour quatre. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, II, 343, Bouthors.)

2. **PROIER**, voir PROUIER.

3. **PROIER**, voir PREER.

1. **PROIERE**, voir PRIERE.

2. **PROIERE**, voir PRAIERE.

PROIERIE, voir PRIERIE.

1. **PROIEUR**, voir PREEOR.

2. **PROIEUR**, voir PRIEUR.

PROIGNE, s. f., élagage :

De Guillaume Salles, pour le *proigne* et tonture des saux du pré de Coullons. (1364, *Seigneurie de Cui*, Arch. Orne.)

Ce mot est resté dans le patois normand.

PROIGNIER, *proognier*, *prooingnier*, *progner*, *prou.*, v. a., provigner :

Tenz de *prooingnier* vingne est venuz. (*Bible*, Maz. 684, f° 8ᵉ.)

Li prodome une vigne aveit
Ou mout grant entente meteit :
Mout l'alout sovent regarder,
Et *proognier* et atorner.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte VII, 3, Biblioph. fr.)

D'icelles (vignes) *proignier* et advignier. (1378, Arch. MM 30, f° 115 v°.)

.xx. hommes pour marrer, .x. hommes pour *proignier*. (1449, *Compte de S. Sauveur de Blois*, Richel. 6215, f° 26 v°.)

L'aultre sa vigne y *prougne* ou taille.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 78ᵈ, éd. 1597.)

Pour 27 hommes *ayant progné* esd. Maison Dieu et Maladiere. (1542-1545, *Compte de Pierre Blanche, recepveur*, Arch. mun. Avallon, GG 165.)

PROIME, voir PROISME.

PROIMETÉ, voir PROISMETÉ.

PROINDIVIS, adj., qui était indivis :

Item les cloyes *proindivis*, tenans as dittes estaques sour le pire. (3 juin 1385, *Chirogr.*, Echevinage S. Brice, Arch. Tournai.)

PROION, voir PREON.

PROIOUR, voir PREEOR.

PROIR, v. a., ravager :

Si durement la terre art et *proist*,
Devant set ans n'en porront mais joir.
(*Mort de Garin*, 4594, Du Méril.)

Cf. PREER.

PROIS, s. m., le derrière :

Ne nulle rien c'on i boute
Qu'ades ne soille li *prois*.
(WATRIQUET, *Fastrasie*, 10, Scheler.)

PROISMAIN, adj., proche, prochain :

Au *proismain* mardi sivant. (*Ch. de* 1242, Ch. des Compt. de Lille, 765, Arch. Nord.)

... Et, dont, disent li eskievin, par le gret et l'otroi des parties, et en leur presence, que li yretages Jehan dou Four avoit moitiet a le paroit et a l'estelee, si lonc que ele s'estendoit, de le rue juskes au *proismain* estiel, ki siet dehuers l'uis des degres dou solier, par deriere, ki est Jehan dou Four, et qu'ele estoit a retenir a droite moitiet. (12 octobre 1292, *C'est Jehan dou Four le cousturier*, Chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Dens cair avoec sanc senefie *proismain* ami, sen pere ou se mere perdre. (*Des Songes*, Richel. 1553, f° 286 v°.)

PROISMAINEMENT, adv., prochainement :

Ustasies, li fornies de le Val, doit a Colart Makeriel .XVIII. rasieres d'avaine, .II. s., pieur de melleur, a paier devens Pasques, ki vienent *proismainement*. (Avril 1275, *C'est Colart Makeriel*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

PROISME, *proysmé*, *proixme*, *proesme*, *proeme*, *proime*, *proysme*, *proixime*, *-sime*, *prouesme*, *proxime*, *-isme*, *-sime*, *prome*, *promme*, *prosme*, *preume*, *preusme*, *preme*, *presme*, *prousme*, *prusme*, *-uime*, *-uisme*, *prisme*, *peresme*, adj., proche, prochain, en parl. de choses :

Es plus *proismes* aigues noioient.
(*Brut*, ms. Munich, 887, Vollm.)

Tant plus leur sont salut et honneur *promes*.
(*Compl. de Dignant*, 314, Anal. leod.)

Tout est pour toy, et fortune t'est *promme*.
(G. CHASTELL., *Epist. au duc de Bourg.*, VI, 164, Kerv.)

Pour le tant plus tost recouvrer jusques le Saint Jehan Baptiste *proixme* venant. (1485, *Reg. des Consaux*, III, f° 508 v° à 511, Arch. Mons.)

Mort *proxime*. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hippocras*, II, éd. 1539.)

— Proche, en parl. de personnes :

Car nul plus *proisme* n'i puet nus hom veir
Apres le pere, ce crois je, do son fil.
(*Garin*, Richel. 19160, f° 123 v°.)

Nus n'offre sen acat qui ne veut, et qui an et jour le tenroit puisqu'il l'aroit acaté nulz n'aroit l'acat par le bourse, tant fu *proisme*. (*Ancien coutumier inédit de Picardie*, p. 149, dans les *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, I, 111.)

Son *proisme* parent. (JEHAN PETIT, dans la *Chron.* de Monstrelet, I, 39, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'heritier *proxismes* du sang de Lenclastre. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 45, Buchon.)

Est selon la forme de succession comme celuy qui est le plus *proesme* qui peut et doit premier succeder, celuy peut aussi retraire. (*Coust. d'Artois au baill. de S.-Omer*, 68, dans *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

— S. m., proche parent, personne qui touche de près :

Pur les miens freres e mes *prismes*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXI, 8, Michel.) Var., *pruimes*.

E duned l'ad (le règne d'Israel) a un tun *prusme* ki mielz valt de tei. (*Rois*, p. 57, Ler. de Lincy.)

De lur sugez e de lur *preume*. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 26 v°.)

Asez tresor ad rois Aedward ;
Droiz est que si *promes* eit part.
(*Est. de S. Aedw. le rei*, 1828, Luard.)

Mes *promes* as et mes amis
En loig de ma povreteis mis.
(*Lib. Psalm.*, LXXXVII, p. 320, Michel.)

Despire ses *premes*. (Ms. Bodl. Digby 86, f° 1 r°.)

A ses voisins et a ses *proismes*. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 10ᵉ.)

Et que nul a son escient
Ne mesfaisist a son pais,
Tant fut son *presme* ou ses amis.
(GUILL. DE S. ANDRÉ, *le Libvre du bon Jehan*, 1704, Charrière.)

Il envoya soudainement a tous ses parens et *proesmes* et a tous les parens de Josselin, et leur faisoit assavoir comme la chose estoit allee. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 101, Michel.)

C'est raison naturelle que chascune creature soit doulente de son amy ou de son *proesme* quant on le pert. (*Ib.*, p. 169.)

Entre les *proismes* ledit Baudart, d'une part, et Colart Depoucres, clerc, et ses *prosmes*, d'autre part. (Mai 1324, *C'est li escris de le pais de Jakemon des Maus et Colart des Pourres*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Item a son pere et a ses *proismes* .III. l. de bled. (11 juill. 1343, *Reg. de la loi*, 134, Arch. Tournai.)

Des choses qui acueillent vente a premesse. Une ferme qui passe neuf ans acuelt ventes, si comme un frere avoit afermé terres ou maisons a personnes etrangers, l'autre frere ou cousin seroit *presme* a la ferme resuier si la ferme passoit neuf ans, payant la ferme. (*Constitution du D. Jean III*, art. XII, ap. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, col. 1253.)

Par l'accord de leurs communs *proismes* et amis, tant de par pere, comme de par mere. (10 déc. 1350, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Adfin que les *proixmes* et amis carnels audit de Habeque fussent constrains de luy warder. (1389, *Dépenses*, Ann. de la soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

Leurs *proixmes* et amis. (30 août 1392, *Sent.*, Arch. Nord.)

Et le doibt le juge dessoubz qui c'est a faire, ordonner et contraindre les *proismes* aux mineurs. (BOUT., *Somme rur.*, 1ʳᵉ p., f° 16ᶜ, éd. 1537.)

Proismes fu et parens a lui.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1228, Chron. belg.)

Et en especial mes povres *proiximes*. (2 mars 1438, *Test. de Line Jehan de le Masure*, Chir., Arch. Tournai.)

Nos *proixmes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 126 v°.)

Est aussi loisible au *proesme* du vendeur retraire endedans l'an de la saisine bailliee a l'acheteur, tous heritages patrimoniaux dudit vendeur. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 123, éd. 1679.)

Le *proesme* et lignagier a droit de retraire les heritages patrimoniaux du ven-

deur, procedans du costé dont il luy est *proesme* et lignagier. (*Ib.*, 126.)

Le *proeme* du vendeur peut ratraire heritages cottiers endedans l'an du jour de la saisine, en rendant les deniers, frais et leaux coustemens. (*Coust. de Lillers*, dans *Coust. gener. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

— Le prochain en général :

Ne metre max seur sun *pruisme*.
(MARIE, *Ysopet*, XLVI, Roq.)

De sun *prisme* et de Deu le sauve l'amisté.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 23 r°.)

Mais par tant ke cariteiz est planteiz de la loi, il gardat tote la loi en l'amor de Deu et del *proime*. (*Li dialoge Greg. lo pape*, p. 185, Foerster.)

Ou son *prusme* doit esparnier
Ou soi con celui jugier.
(*Poem. allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 7b.)

Qui son *pruisme* set esparnier,
Si set dou mal l'ome sevrer.
(*Ib.*, f° 7a.)

Aime ton *prosme* ausi comme toi meismes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 79, var., Chabaille.)

Aime Dieu et ton *proisme*. (ID., *ib.*, p. 425.) Var., *prosme*, *prousme*, *preume*.

Tu ne diras un fax tesmoing encontre ton *proysme*. (*Commandemens de Dieu*, Hérisson.)

S'il est biaus, si velt faire amie,
Desque il en avra blesmie
La femme son *prosme* ou sa fille.
(*Besant de Dieu*, 289, Martin.)

Qui maudit son *peresme*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 18 v°.)

Vers leur *preusme*. (ID., *ib.*, Maz. 809, f° 20 r°, col. 1.)

Por son *prome* amender. (*Sermons en prose*, Richel. 19525, f° 159 v°.)

... Edefier mon *prisme*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 31, Méon.)

Amer Dieu et ses *presmes*.
(*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 70 r°.)

Lour *prosme* aidier. (*Li Liv. de sapience*, ms. Nancy 272, f° 9 r°.)

Qui de pouvres gens n'ont pitié
Ne de leur *presme* compassion.
(GUILL. DE S. ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 32, Charrière.)

Amer son *prosme* comme soy mesmes. (*Discipl. de Clergie*, XVIII, p. 131, Biblioph. fr.)

Sur honnesteté de propre personne, sur amour et charité a son *prome*. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 341, Kerv.)

Pour edifier son *proxisme*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, Michaud.)

Chacun doibt avoir pitié de son subject et de son *proesme*. (*Perceforest*, vol. III, ch. XV, éd. 1528.)

Nuysibles a soymesmes et a son *prouesme*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 116d, éd. 1486.)

Aimer Dieu et ton *presme*.
(J. MESCHINOT, *les Lunettes des princes*, f° 37 r°, éd. 1495.)

Le fils se prespara du tout pour faire son voiage, se confessa a son curé, pria merchi a son *proisme* offensé. (J. MOLINET, *Chron.*, CCXXVIII, Buchon.)

Et de penser, sur le tout, en soy mesme que l'on doit faire a son prochain et *proesme* ce qu'on vouldroit que son prochain luy feist. (J. BOUCHET, *Epist. mor.*, II, X, éd. 1545.)

Qu'on offense Dieu et son *proesme*.
(P. JAMEC, *Debat du vin et de l'eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV, p. 111.)

Wallon, *prôm*, adj. et subst., proche. (Villers.)

PROISMECE, *-meche*, *presmesse*, *-mace*, *premesse*, *promesse*, *-meche*, s. f., proximité, parenté, retrait lignager, retrait du plus proche parent, sorte de droit lignager usité particulièrement en Bretagne :

Par *proismece*. (P. DE FONT., *Cons.*, XVII, 3, var., Marnier.)

Se li homs ou le femme qui ont acquis vendent leur acqueste et aucuns proismes voelle venir au racat, il n'emportera nient de *proismeche*. (*Anc. coutum. de Picardie*, p. 10, Marnier.)

Droit de proprieté, de *presmesse*, de possession et de heritage. (1285, *Cart. de S. Aubin*, f° 58 v°, Arch. Côtes-du-Nord.)

De tout l'heritage qui luy pouvoit advenir par droit de succession et de *promesse*. (1285, *Accord*, ap. Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, col. 1074.)

Si celui mort fut vif et vendroit de ses conquest d'estrange ligne, il auroit *promesse*, chacun doit succeder. (1301, *Ord. du D. Jehan II*, *ib.*, col. 1170.)

Et grea ledit Guillaume s'en tenir a payé a tousjours mais, si elle (la terre) ne li avenoit par nature de eschoite ou de *premesse*. (1301, *Traité de Mar.*, *ib.*, col. 1175.)

Un seigneur peut retenir par *premesse* en son fief si n'y a presme de char. (*Constitut. du D. Jean*, XIV, *ib.*, col. 1254.)

Ne autrement se oposant, fors mons. l'evesque de Leon qui s'oposa par *presmace*. (Mardi apr. reminiscere 1391, S. Pol de Leon, Arch. Finist.)

Lesdicts proismes les (rentes) pourront avoir et prendre par *promeche*, se bon leur semble. (Oct. 1409, *Ord.*, IX, 484.)

Presmesse est octroié a tous ceulx qui sont du lignaige dedans le .IX. degré du ramaige du fié, et au pruchain du ramaige siet la *presmesse*. pour le pris qui est convenu entre le vendeur et l'achateur qu'il en doibt avoir sans fraulde et sans barat, et ont leur lieu ceulx qui sont dedans la duché dedans le .VIII. jour le derrain ban, et ceulx de dehors la duché ung an et un jour et jureront le vendeur et l'achateur comment le marché fut fait s'ilz en sont requis, et si le presme ou aultre a qui il appartenist vouloit prouver par avant qu'il eust pris le sermant, il seroit resceu a le prouver, nonobstant que le seigneur ou son lieutenant eust prins le serment par avant que le presme fust cogneu. (*Cout. de Bret.*, f° 20 r°.)

PROISMER, *prosmer*, v. n., approcher :

Vers Hector s'en vait corant,
N'en puet parler, tant fu joiant,
Qant *prosma* au pros ardiz
Le gentils rois Phileminis.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 9b.)

PROISMETÉ, *proismeteit*, *-tet*, *prosmeté*, *proimeté*, *-tet*, *proemeteit*, s. f., proximité, parenté; retrait lignager, retrait du plus proche parent, sorte de droit lignager particulièrement usité en Bretagne :

Le quele terre li devant dis Henri ausi redemandoit alle devant ditte eglise par le raison de *proemeteit* par ce ke li ditte terre fu Arnul Musteal son oncle. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1246, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 40 bis r°, col. 1.)

Cil Jehans Cokiaus le rend par *proismetet* pour le loi de le vile. (Mars 1255, *Chirogr.*, Arch. St-Quentin, liasse 24.)

Sauve le *proismetet*. (1266, *Cart. de Fervaq.*, Richel. l. 11071, f° 9 v°.)

Et est encore a savoir ke s'il avenoit cose que represist celi tiere, fuist en tout, u en partie, que bien ke ce fust par *proismetet*, cil Henris, Maroie, se fame, seroient tenus de rendre et de paier a celuy Gillion .XXX. lib. de tornois de rente, devens le quinsaine ke cille tiere, u que pau ke ce fust de celi tiere, seroit repris par *proismetet*, par qui ke ce fust. (9 fevrier 1277, *C'est Gillion Balliu*, Chirog., Arch. Tournai.)

Porce c'on puist demander le sien quant il esquiet par *proismeté*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XIX, 1, Beugnot.)

Que li proisme de chelui qui l'iretages aroit estet y puent revenir par *proismetet*. (1286, *Loi de Lille*, Tailliar, p. 353.)

Et est assavoir que en tel racat n'a point de *proimetet*. (1293, *Rachat de rentes foncières*, Tailliar, p. 365.)

Je avoie akaté et rescous par *proismeté*. (*Livre clautee des Chapelains de N.-D. d'Arras*, f° 75 v°, Evêché d'Arras.)

Par *proimeté*. (P. DE FONT., *Conseil*, XVII, 3, var., Marnier.)

Se, par *proismeté* de medamme se mere, il y a aucuns droix. (FROISS., *Chron.*, I, 873, Luce, ms. Amiens.)

Par cause de *proismeté*. (ID., *ib.*, VI, 180, Luce.)

— Propriété :

S'ara li mors *proismeté*
Sor le cors que Dieus t'a presté,
Por sen boin faire en aucun tans.
(HELINAND, *Vers de le mort*, Richel. 375, f° 341d.)

PROISSE, s. f., syn. de *proix?*

Assçavoir un escu efflanché au chef et en la poincte dudit escu d'azur a une raisne d'or, et aux deux flancqz dudit escu d'or a une raisne de sinople au sautoir de *proisse* fleureté par dessus le tout. (1570, *Attestation de Jean de Willers, roi d'armes du Roi*, Ch. des Comptes de Lille, B 2511.)

PROIX, s. m., palonneau :

Le suppliant print en sa main un *proix* de charrette, et d'icellui *proix* donna ung coup a Jehan son frere. (1455, Arch. JJ 189, pièce 52.)

Cf. PRODAL.

PROIXIME, voir PROISME.

proixme, voir Proisme.

project, voir Projet.

projecter, voir Porgetter.

projectoire, adj., laxatif :

Vertus *projectoire* et stiptique. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

projet, *project*, s. m., saillie, projecture :

Podium. Une saillie ou *project* de maison, gallerie haulte sortant hors la maison. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Saillie ou *project* de la maison. (Jun., *Nomencl.*, p. 156, éd. 1577.)

Saillie ou *project* de la maison. (*Nomencl. octil*, éd. 1604.)

Podix, le trou du cul ou *project*. (Loys Vives, *Dialogues*, Trad. de Gilles de Housteville, éd. 1611.)

— Échalas :

Toutesfois tant le noyer que le pin resistent fort aux vents : aussi servent ils de souspentes et *projects* aux vignes. (Du Pinet, *Pline*, xvii, 12, éd. 1615.)

projetement, voir Porgetement.

prolet, s. m., licol :

Six deniers, trois doussains de *prolet* a paier a trois foiz l'an a Biertoul le Gillon pour le quart du manoir qui fu Jacot d'Estreez. (1340, Arch. JJ 72, pièce 217.)

prolier, s. m. ?

Et si Dans Rondiaus li *proliers*,
Qui tant est orguilleux et fiers,
Veut contredire le cheval,
Si le batent li mareschal.
(*Le dit des C.*, Richel, 837, f° 241 r°.)

proliere, *prou.*, s. f., corde, trait :

Nuef *prolieres* de corde et trante liens a buefs. (1352, *Renonc. de Jeanne de Bar*, c^tesse *de Garennes*, Pontigny, Arch. Yonne, H 1439.)

Une corde qu'on appelle *prouliere*, qui sert a faire tirer chevaulx a la charrue. (1457, Arch. JJ 191, pièce 266.)

prolification, s. f., qualité prolifique :

Le temps de la impregnacion et de la porteure des bestes est proportionnee, et doit avoir certaine comparison a la duracion de toute la vie, soit briefve soit longue, et ausi doit le temps de la augmentacion des bestes et de la perfection que elles peuvent avoir et acquerre par nature et de leur *prolification* ausi, et generalment toutes leurs parties notables se doivent acorder et proporcionner au temps de la duracion d'ycelles. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 253^d.)

prolocuteur, s. m., celui qui porte la parole, orateur, avocat :

Aaron sera ton prophete, c'est a dire ton *prolocuteur*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 221 v°.)

Le docteur *prolocuteur* commence. (*La Nef de santé*, f° 50 r°, éd. 1507.)

Ledit abbé Couvoyon, *prolocuteur* et advocat. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xiv, éd. 1638.)

Ceulx qui plaident en demandant ou en deffendant sont appelez pledeurs ; mais les advocatz qui parlent pour eulx sont appelez *prolocuteurs*, ou conteurs, comme il appert au chapitre ensuivant. (*Anc. Cout. de Norm.*, ch. 63, not.)

Le chancelier du royaume tenant envers les roys lieu de *prolocuteur*. (Loys le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 519, éd. 1568.)

prolocution, *-qution*, s. f., discours :

Empres plusieurs parlances ou *proloqutions* qui avaent esté entre nous. (1365, *Traité du Duc avec l'Ev. de S. Malo*, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 521.)

Ensuit ung petit chapitre auquel est contenue une *prolocution* en forme de monologue. (*Therence en franç.*, f° 107 v°, Verard.)

prologueur, s. m., acteur chargé de dire le prologue :

Le *prologueur* comance. (Flamang, *Myst. de S. Did.*, p. 1, Carnandet.)

prologuier, *-guer*, verbe.

— Act., dire précédemment :

Car cy dessus j'*ai prologuié* grans fais d'armes ; encoires en trouveres vous grant foison, desquels je feray bonne et juste narration. (Froiss., *Chron.*, XI, p. 4, ap. Ste-Pal.)

— Neut., parler le premier :

Le prevost lors *prologua* sachant certainement la voix et disant... (P. Ferget, *Nouv. Test.*, f° 242 v°, éd. 1483.)

proloignier, voir Porloignier.

proloingnement, voir Porloignement.

proloingnier, voir Porloignier.

prolong, *-lont*, s. m., ajournement, délai :

Je vous marsie dou *prolont* que m'aves acorder pour deux moes. (1er fév. 1542, *Lett. du c^te de Gruyere au Cons. de Berne*, Arch. Gruyère.)

Nous leur octroyons dix jours avec un competant *prolong* d'iceux, si le besoin y eschoit. (*Cout. de Bueil*, Nouv. Cout. gén., II, 1233.)

prolongance, voir Porlongance.

prolongement, voir Porlongement.

prolongeur, s. m., celui qui prolonge :

Prolongeur : m. A prolonger, protracter, wyre-drawer, delayer. (Cotgr., 1611.)

prolongie, s. f., retard :

Luy commandant qu'a ce faire il ne mesist nulle *prolongie*. (J. Vauquelin, *Chron. d'E. de Dynter*, III, I, X. de Ram.)

Cf. Porloigne.

prolongue, s. f., courroie, ruban :

Dont briefment li amenistray (à l'épervier)
Longues et *prolongues* jolies.
(G. Machault, *Poés.*, Richel. 9221, f° 71^f.)

Liège, *purlonge*, partie de la chaine qui se trouve à l'extrémité de la corde d'extraction.

Cf. Littré, *Prolonge*.

prolonguement, voir Porlongement.

prolonguer, voir Porlongier.

prolont, voir Prolong.

proloqution, voir Prolocution.

prolude, s. m., prélude :

Prolude de ce present livre. (J. Locher, *Nef des Folz*, A 3 v°, éd. 1497.)

promain, s. m., action de se promener, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon de la fin du xviie siècle :

Edit qui defend les attroupements et *promains* ou danses apres neuf heures du soir. (1685, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, I, 25, Polain.)

promarginaire, adj., qui est écrit à la marge :

Promarginaire : Extended on the margent. (Cotgr., 1611.)

promatement, voir Prometement.

1. **prome**, s. m., prurit :

Cela [des vers] luy donne un *prome* et demangeaison qui le contrainct de frotter sa teste contre des arbres ; laquelle n'ayant point de racines se separe du test et tombe en terre. (Charles IX, *de la Chasse*, p. 10, éd. 1625.)

2. **prome**, voir Proisme.

promecion, voir Promission.

promenement, voir Pormenement.

promenoir, voir Pormenoir.

promerain, voir Premerain.

promerir, v. a., mériter :

En la mort d'un payen il *promerit* gloire : car Jesus est glorefié. (*Les Passages d'Oultremer*, f° 9 v°, éd. 1512.)

promesse, voir Proismece.

PROMESSION, voir PROMISSION.

PROMET, s. m. ?

Ung *promet* avoeq un cousteau menchoir. (1620. Halle de Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 142.)

PROMETAGE, s. m., promesse :

Si vous lais tout mon cuer, n'en feray departage,
Pour demourer tousjours en vostre lige hommage.
Sire, dist Edeas, qui mout fu simple et sage,
Encor ne voy je cy point de vostre damage,
Je vous di grans mercis du dit, du *prometage*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, fᵒ 77 vᵒ.)

PROMETEMENT, *-ettement*, *-atement*, *pra.*, *pur.*, s. m., promesse :

La tont toz ses devinemenz,
Ses sorz e sis *pramettemenz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2993, Michel.)

Li dux senz nul porloignement
Cest offre e cest *pramettement*
Retrait al rei.
(ID., *ib.*, II, 4654.)

La haltesce demostret el *promatement* des luiers. (*Greg. pap. Hom.*, p. 47, Hofmann.)

Espousailles sont recordement et *prometement* des noces. (*Digestes*, ms. Montpellier, II 47, fᵒ 278ᶜ.)

Bien me fet aseur vostre *purmettement*.
(*Horn*, 246, Michel.)

Pur ço sui jo d'icest en grant esguabement
Ke face envers Rigmel d'icest *prametement*.
(*Ib.*, 690.)

K'amener li deveit par sun *promettement*.
(*Ib.*, 833.)

PROMETERESSE, *promett.*, s. f., prometteuse :

Prometeresse. (*Apol. mul.*, ms. Barberini, fᵒ 17 vᵒ.)

Il se lamenta disant : Ha amours, *prometteresse* de bien, d'honneur, de joye. (*Perceforest*, t. III, fᵒ 131ᵇ, éd. 1528.)

PROMETRE, v. a., commander :

Et Marie li hont non mis
Si com li anges lor *promis*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, fᵒ 46ᵇ.)

PROMICION, voir PROMISSION.

PROMIS, adj., étendu en longueur :

Promissus. *Promis*. Fort long. (R. EST., *Dictionariolum*.)

PROMISION, voir PROMISSION.

1. **PROMISSION**, *-un*, *-icion*, *-ision*, *-ession*, *-ecion*, s. f., promesse :

La virgine avoit cruit la *promission* de l'aingele. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6, Hofmann.)

Les tiens jues de trahison
Par ta vaine *promecion*,
Dont ame n'est fors esvuidie.
(*Les Vers du monde*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 131.)

Et garderay les juremens et *promissions* que aultre fois vous ay faictes. (*Pierre de Prov.*, Ars. 3354, fᵒ 81 vᵒ.)

Sus *promissions* de erres de vint mile livres. (1305, *Ch. des Compt. de Dole*, B, 765, Arch. Doubs.)

Par l'achoison de la prison et de la mort de nostre dit garçon et de la *promision* devant dite. (1316, *Lett. de Henri dit Zehslin, de Underswiler*, Arch. du Prince M7, nᵒ 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 325.)

Il s'est consenty a la *promecion* d'aultruy a faire et accomplir les choses dessusdictes. (1459, Arch. JJ 190, fᵒ 26 vᵒ.)

— *Terre de promission*, terre promise, locution conservée :

Josué ki le pople Deu en *terre de promissiun* cunduist e guiad. (*Rois*, p. 2, Ler. de Lincy.)

La *terre de promicion*. (*Cont. de Guill. de Tyr*, ms. Florence, Laur., XXIII.)

En la *terre de promission*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 65, Chron. belg.)

O quel paradis de fleurs, qu'est ce cy un ciel de terre, des estoilles musquees, un parterre de Dieu ; ou bien une terre celeste, estoilles de fleurettes, emperlee de pierreries, *terre de promission* pleine de lait et de miel ? (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 280, éd. 1622.)

— Promesse de dévouement à Dieu, consécration au service de Dieu :

Ausi come nous som en une meisme religion, tous clers et lais sont en une *promission*. (*Regle del hospital*, Richel. 1978, fᵒ 133 vᵒ.)

Quant frere fait sa *promission* a Dieu et a l'ospital il li doit estre demandé s'il a feme et s'il a dette. (*Ib.*, fᵒ 141 vᵒ.)

Par la *promession* que vous aves faite a Dieu. (*Ib.*, fᵒ 208 vᵒ.)

2. **PROMISSION**, s. f., prolongation :

En troys cas vault la sentence d'arbitres sans *promission* de peine. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, fᵒ 70ᵇ, et 1426, *Cout. d'Anjou et du Maine*, IV, 82, Beautemps-Beaupré.)

PROMME, voir PROISME.

PROMOISTRE, *promostre*, *premoiste*, s. f., trompe de l'éléphant :

Olifans est la plus grant beste que on sache. Si dens sont d'ivoire, et ses bes est apelez *promoistre*, qui est semblables au serpent. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 242, Chabaille.) Var., *promostre*, *premoiste*.

Cf. PROMUSCIDE.

PROMORS, s. m., temps de labourer la terre, selon D. Jean François :

Et trois foiz en l'an doit on a l'abbei les charrues ou ses crowees a plain *promors*, et autretant les ministrers cum les boviers. (Mai 1235, *Ch. du cᵗᵉ de Bar*, Cab. du Fresne, et Coll. de Lorr. 980, nᵒ 7, Richel.)

Et li chival ki hierperont a tramees et a wain n'averont autel droiture que lor plain *promors*. (*Ib.*)

PROMOS, s. m. ?

Paier le *promos* des soyeurs qui ont soyé le dit breuil. (25 juin 1410, Bar, *Cart. de la Marche*, Arch. Vosges.)

Que ledit *promos* ne deviens paier. (*Ib.*)

PROMOSTRE, voir PROMOISTRE.

PROMOTER, v. a., exciter à faire quelque chose :

Mais li roys a s'ententlon,
Qui n'avoit mie sens de beste
Ne n'ot talent de faire feste,
Mais par dedens son cuer nota
Ce que chascuns l'em *promota*.
(G. MACHAUT, *Poés.*, Richel. 9221, fᵒ 78ᵈ.)

PROMOTION, *-cion*, s. f., élection, choix :

Uns respi fu pris entre ces deux rois et leurs gens, la estans au siege, et sus les camps, seulement. Et misent par leurs *promotions*, de toutes parties, quatre seigneurs ensamble qui devoient parlementer de le pais. (FROISS., *Chron.*, IV, 52, Luce.)

— Résolution :

Quant la *promotion* de ceste feste faire vint en avis au roi. (FROISS., *Chron.*, IV, 205, Kerv.)

— Exhortation, instigation :

Qu'il ne le fist pas de fait appensé ne a sa *promocion*, ne pour hayne ou malveillance qu'il eust audit curé. (1387, Arch. JJ 120, pièce 290.)

Comment franc vouloir apres ces choses pense aux bans de mariage dont il est anciennement entrepris par la *promocion* des quatre dessus nommez et quelle femme il desire avoir. (E. DESCHAMPS, *Poés.*, rubr., Richel. 840, fᵒ 492ᶜ.)

— Importance :

Un evesché de grant *promocion*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charles VII*, I, II rᵒ, éd. 1493.)

PROMOTORIEL, adj., de procureur :

Bien poldront en cas de protraction et dilation de justice mander a l'inferieur comme par lettres *promotorielles* afin qu'il ayt dedans certain temps a faire administrer justice. (1589, *Ord. du pays de Liège*, XLIII, Nouv. Cout. gén., II, 315.)

PROMOUVEUR, voir PROMOVEUR.

PROMOUVOIR, voir PROMOVOIR.

PROMOVEMENT, s. m., instigation :

Comme au *promovement* et denunciacion de mestre Symon, procureur du roy, il eust esté donné a entendre... que... (1335, Arch. JJ 69, fᵒ 79 vᵒ.)

Par le *promovement* de madame sa mere. (FROISS., *Chron.*, VII, 320, Kerv.)

PROMOVER, v. a., élever :

Quant *fust* il *promové* a sa doyennerie (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 667, Génin.)

PROMOVEUR, *promou.*, s. m., promoteur, auteur principal d'une chose :

Si confessa, sans quelque force, purement que, pour estre *promoveur* du cas dessusdit, la royne lui avoit promis le faire conte de Kent. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 271, Soc. de l'hist. de Fr.)

> Droit, raison, bonnes espices,
> Es fais des gens ne trouvons ;
> Telz *promoveurs* reprouvons.
> (E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 177, A. T.)

Pour avoir, pour ses parlers, lui qui est ruyneux et huiseux, esté cause et *promoveur* du debat. (4 déc. 1430, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Voyaiges enjoings, Arch. Tournai.)

Promoveur de tout bien. (EXIMINES, *Livre des S. Anges*, f° 101 v°, éd. 1478.)

Je sailly en place l'espee ou poing disant que je tenoye pour mon ennemy mortel celui qui premierement seroit *promouveur* de laisser le pays. (SURSE DE PISTOYE, *Debat entre trois chevalereux princes*, à la suite du *Miroir de la vie hum.*, éd. 1482.)

Publius Decius, *promoveur* de la loy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, Brux. 10512, IX, VIII, 1.)

PROMOVOIR, *-mouvoir*, *pour.*, v. a., faire monter, faire grandir, exalter :

Comme en touttes choses est requis *promovoir* et avancer l'honneur de Dieu et de sa sainte eglise. (24 juill. 1587, *Ch. et privil. des XXXII mét. de la cité de Liège*, p. 45.)

Plusieurs estimoyent a Romme et se disoit communement que les principaux beaux faits de Scipion estoyent deus a Lælius, qui toutesfois alla tousjours *promouvant* et fecondant la grandeur et gloire de Scipion, sans aucun soing de la sienne. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLI, f° 107 r°, éd. 1588.)

Et *eussent* conforté et *promeu* les bonnes semences que nature y avoit produit. (ID., *ib.*, l. III, ch. VI, f° 399 r°, éd. 1588.)

Que vostre Majesté n'entendoit gaster les affaires de sa Saincteté et du Saint Siege, mais les vouloit ayder et *promouvoir* de son pouvoir. (28 mars 1599, D'OSSAT, *Lettres*, éd. 1624.)

J'espere que ceste faveur rendra ses jours heureux, et l'incitera davantage a *promouvoir* la gloire de Dieu et de son Eglise tres saincte, quand il sera capable de le faire. (Déc. 1601, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 514, Berger de Xivrey.)

— Avancer, émettre :

La *promeut* Dartevelle les paroles desus dittes. (FROISS., *Chron.*, IV, 319, Kerv,)

— Proposer :

(Quand) tous chevalliers et escuiers furent retournes du voiage de Barbarie, et que l'en ne sçavoit de quoy parler, d'un autre voyage *promeu fut* en l'hostel du roy de France. (FROISS., *Chron.*, XIV, 280, Kerv.)

Nous volons bien a signeur, puisque il *est* a ce *promeus*, le princhе de Galles. (ID., *ib.*, IV, 320.)

— Susciter :

Olivier de Clichon luy *avoit* tout *promeu* et brassé ce contraire. (FROISS., *Chron.*, XV, 1, Kerv.)

— Exciter :

Se aucun homme *ara pourmeu* le desdaing et le hayne de le quemune. (1474, *Livre rouge*, t. I, f° 5 r°, Arch. Eu.)

PROMPTEMENT, adv., d'improvisation :

Les oraisons qu'il feit *promptement*, sans les avoir premierement escriptes, monstrent plus d'asseurance et plus de hardiesse que ne font celles qu'il avoit escriptes et premeditees de longue main. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1567.)

Ce neantmoins encore rencontroit il quelquefois plaisamment en devisant et parlant *promptement*. (ID., *ib.*)

— Récemment :

La ou le sang des couleuvres les avoient attains, ilz estoient tant vermaulx, comme s'ilz eussent esté *promptement* ensanglantez. (*Perceforest*, t. VI, f° 31ᵃ, éd. 1528.)

PROMPTER, v. a., emprunter :

> K'*ad promptee* e ne volt rendre
> (*De Stult.*, Brit. Mus. Harl. 507, f° 99ᵃ.)

PROMPTION, s. f., instigation :

Plusieurs autres excez et abus, fraudes et deceptions font et commettent a la induction et *promption* d'iceux fourniers et boulengiers. (17 oct. 1460, *Ord.*, XIV, 501.)

1. **PROMPTUAIRE**, s. m., réceptacle, foyer :

Parce que la presence de la vertus du soleil, qui est l'organe et *promptuaire* de toute lumiere terrestre et siderale, plus est symbolisante et competente au coq blanc. (RAB., *Garg.*, ch. X, éd. 1542.)

Lesquels esprits estans parvenus aux prostates, *promptuaires* et receptables du sperme, s'insinuans parmy iceluy en le rendant animé, le poussent dehors aussi promptement. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 29, Malgaigne.)

— Fig :

Promptuaire et magazin de tous biens. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, Ep., éd. 1552.)

— Sépulcre :

Et les *promptuaires* rendront les ames qui leur sont donnees en charge. (FR. DE FOIX, *Pimandre de Mercure Trismegiste*, p. 354, éd. 1579.)

— Sorte de manuel :

De laquelle chose sont escriptes et recitees plusieurs belles exemples au *promptuaire* des exemples du disciple soubz la lettre de P. (*Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 237 r°, éd. 1519.)

Quand il eust en un calepin, un vocabulaire, un dictionnaire, un *promptuaire*, un tresor d'injures, il n'eust pas eu la derniere de ceste diablesse. (DES PER., *Nouv. recreations*, Du regent, f° 191 v°, éd. 1564.)

Le *promptuaire* des exemples des vertus et vices, recueil de l'Ancien et Nouveau Testament, par R. P. Nic. Hanape, traduit en françois par Ant. Tiron, Anvers, 1569.

2. **PROMPTUAIRE**, adj., que l'on serre, que l'on renferme :

Ceste cholere s'estendit sur les marchands qui trafiquoient par terre a Anvers, estant faite inquisition de leurs marchandises et autres biens de tous les François qui y habitoient, comme si des lors ils fussent declairez pour ennemis, et n'eust plus esté question que de butiner. Et non seulement en toutes ces choses *promptuaires* pour estre presentement soubmises a sa disposition se montra fort ennemie des François, mais a l'endroit de cinq ou six honnestes gentilshommes François qui... (F. DE RABUTIN, *Comm.*, I, éd. 1574.)

PROMTUEUX, adj., urgent :

Grans et *promptueux* affaires. (1472, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens,)

PROMUSCIDE, s. f., trompe de l'éléphant :

Ung centurion de son glaive couppa a ung (éléphant) la main, que l'on appelle *promuscide*. (*Le petit livre de Modestus*, éd. 1536.)

Cf. PROMOISTRE.

PROMUTATION, s. f., permutation :

Et que luy et les autres sujets dudit ressort ont out privileges ottroyez et jurez par plusieurs roys de France, dont il nous est apparu que ils ne purent jamais a nul jour estre mis hors de la couronne de France par cause de mariage, par don, par *promutation* ou autrement. (1359, *Ordonn.*, Dupuy 399, pièce 34, Richel.)

PRONEAU, voir PRONEL.

1. **PRONE**, *pronne*, *prosne*, s. m. et f., grille, grillage :

Pour li monstrer les dites livres du roy lesquelles ge tenoie en ma main et les monstre au dit portier par les *prones* de l'uis qui estoit fait de barres. (4 juin 1365, *Proc. entre l'év. et le chap. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Pour faire faire quatre grans troz en terre pour *pronnes* de la dicte barriere. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, IV, Arch. mun. Orléans.)

Pour une chesne de deux toises et demie de long mise en la dicte barriere d'illeuc, et pour deux petites chesnes l'une mise ou guichet de la dicte barriere, d'un pié de long, et l'autre ou guichet des *pronnes* d'illeuc. (*Ib*).

— Enceinte entourée de grilles :

Si voit unes *prones* d'argent moult bien fetes a floretes et a oiseaus et a bestes diverses. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 132ᵇ.)

Lancelot entre dedens les *prones* par ung petit huysset, et regarde les *prones* qui tant sont riches et belles qu'il ne cuide

pas qu'un roy les peust esligier. (*Lancelot du Lac*, 2e p., xciv, éd. 1488.)

Si sault hors du *prosne*. (*Ib.*)

Eulx sont dedans les *prosnes* et il leur court sus. (*Ib.*)

Champagne, *prône*, la partie inférieure d'une porte à claire-voie : *ôter le prône*.

2. **PRONE**, adj., porté vers, enclin :

Que nature est *prone* et encline a mal. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 40b, éd. 1488.)

— Techn., tourné vers la terre par les mouvements de *pronation* :

(Les muscles) du poignet qui font la main *prone*. (PARÉ, *Œuv.*, I, 8, Malgaigne.)

Situant la main en figure moyenne entre la *prone* et supine, le coude sera couché au dessous. (*Trad. de Galien*, p. 80, éd. 1609.)

3. **PRONE**, *prorne*, s. m., prôneur, grand parleur :

Connart, or ne fai pas le *prorne*,
Que tu n'aies ton peleic.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, ap. Michel, Th. fr. au m.-âge, p. 179.)

Tu te fez *prone* entre les genz.
(*La Contregengle*, 24, Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, II, 258.)

Chascuns ribaus si devient *prone*
Quant il fet tant que il larrone
.IIII. deniers ou .V. ou sis.
(*Ib.*, p. 261.)

4. **PRONE**, s. m., présent :

Ilz se pervertirent par avarice et recevoient dons et *prones* de toutes pars, et qui plus leur donnoit, il avoit meilleur droit. (G. FILLASTRE, *Hist. de la Toison d'Or*, vol. II, f° 109 r°, éd. 1517.)

1. **PRONEL**, *pronau*, *pronneau*, *pros.*, s. m., chaire :

Tantost a son *pronel* se mist,
Ses paroissiens sermona.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 32b.)

Maintenant a son *prosnel* se mist.
(*D'un prestre*, Ars. 3527, f° 78d.)

Altitronum, *pronel*. (*Gloss. de Conches.*)

Pronau : m. A pulpit; or the place out of which the prone is delivered. (COTGR., 1611.)

— Couronnement d'un escalier, palier :

Le *pronneau* quarré assis au dessus d'icelles marches a une toise de hault sur .IIII. piez de lé. (1490, Arch. K 272.)

2. **PRONEL**, *prosnel*, *-iel*, *prongniau*, s. m., grille, palissade :

Item pour fere doux *prosneaux* ou degré du celier souz la chapelle. (1332, *Actes normands*, p. 40, Delisle.)

Et les forteresses construire, de avoir les clefs et garde des portes, de faire les fosses, pont leveis, barrieres, et faire fichier *proneaulz* et estocz, de estoupper portes... (18 avril 1364, *Accord passé en parlem.*, etc., Arch. admin. de Reims, III, 253.)

Un *prongniau* a la porte de la bergerie. (1396, Arch. MM 31, f° 230 v°.)

— Cage :

Elle estoit enserree en un *pronel* de fer, si n'i avoit que une fenestre par ou on poist sa teste boter. (*Lancelot du Lac*, Richel. 339, f° 59.)

— Dans le Nord, notamment à Douai, selon Guillemot, l'espace dans lequel le peuple qui voulait assister aux offices se plaçait entre la chapelle et le dortoir des vieillards de l'hospice, dortoir auquel on donnait aussi le nom de *prosniel* ou d'*oultre prosniel*. Ce dernier était ordinairement séparé du vrai *prosniel* par une grille :

Ou bas dortoir dedens le *prosniel*. (7 juin 1306, *Exéc. testam.*, Arch. mun. Douai.)

As malades des Cartriers de l'hospital gisans dedens le *prosniel* et en l'enfermerie. (Nov. 1308, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Elle donne as povres malades des Carteriers de Douai 20 s. a pitance, le moitié a ceux de l'enfremerie, et l'aultre moitié a ceux du *prosniel*. (16 janv. 1354, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Je donne a l'hospital des Carteriers, a faire pitanche as povres gisans oultre le *prosniel* et en l'enfremerie, et non a autrui, un franc. (13 sept. 1377, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

PRONEPVEU, s. m., petit-neveu :

L'enfant du filz son frere, que les clers appellent *pronepveux*. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 123a, éd. 1486.)

PRONERIE, *pronnerie*, s. f., grillage :

Payé et delivré .XL. frans et demi a Francois Macquart, chappentier, pour avoir refaict toutes les vantelleries des escluses, c'est assavoir charpenterie, soyrie, *pronnerie*, vane, holandry. (1532, Arch. Meuse B 728, f° 67 v°.)

PRONET, *prosnet*, s. m., petite grille :

Le suppliant voulant entrer audit hostel se hurta au *prosnet* d'icelui. (1416, Arch. JJ 169, pièce 380.)

PRONGNIAU, voir PRONEL 2.

PRONNAIGE, s. m. ?

Droits de fiefs et des tennemens, hommages, *pronnaiges*, degte et autres. (1555, Louvrex, *Rec. des édits*, IV, 155.)

PRONNE, voir PRONE 1.

PRONNEAU, voir PRONEL 1.

PRONNIER, s. m., vigneron et proprement celui qui provigne la vigne :

De Jehan le Barbelier, notaire, pour demi arpent que tient a rente Jehan Hode *pronnier* du dit Barbelier. (1434, *Compte du produit de la censive de St Jean le Blanc*, 1er article du clos de la Prasle, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 162 v°, Arch. Loiret.)

Nom propre, *Pronier*, *Prosnier*.

PRONONCE, s. f., prononciation :

Et si tu reconnois que les choses petites
Aux grandes aident bien, tu connois ses merites.
Car aux jeunes il sçait aprendre la vertu,
Leur former le parler, que ce monstre testu,
Que ce peuple ignorant, par mauvaise *prononce*
Des vulgaires plus bas, diversement anonce.
(VAUQ., *Art. Poet.*, II, p. 62, éd. 1605.)

Prononce, pronuntiatus. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

PRONONCEMENT, *pronun.*, *pronunciament*, s. m., sentence, décision :

Chose jugiee est dite qui met fin en toz plez par lou commandement et par lou *prononcement* au juge. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 75a.)

Cascuns entent le *prononcement* des arbitres diversement. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, XXXIX, 7, Beugnot.)

E ces ordrenements e ces *pronunciaments* dessus dis nos havons enjuinct e comandé a tenir e a guarder durablement. (Janv. 1276, *Charte de Nouaille*, ap. Fonteneau, t. XXII, p. 329, Bibl. Poitiers.)

Disons, ordonnons et prononchons le pais en le maniere et en le fourme devant escrite, auquel *prononcement* li eveske de Cambray devant dit quant en lui est, li capiteles de Cambray aussi devant nous present s'accorderent. (1277, *Sent. de l'archev. de Reims*, Taillar, p. 333.)

— Action de prononcer :

Pronuncemens, prolatio. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

En cognoissance de causes et *prononcemens* d'arrests estoit d'un esprit merveilleusement inconstant. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 225, éd. 1569.)

PRONONCHIACION, voir PRONONCIATION.

PRONONCIATION, *pronunciation*, *prononch.*, *pronunch.*, s. f., jugement, arrêt, décision :

... Et procureroit que les dites damoiseles Agnex et Jehanne se contenteroient es diz *pronunciations* et ordenance dessus dites... (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince, I3, n° 14, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 368.)

La *pronunchiation* soit transfichie parmy les rolles. (1337, *Stat. d'Adulphe*, Pawilhars, Université de Liège.)

Les queillez enquestes, apprieses, inquisicions, dit et *prononchiacion* des susdits commis, nous cognissons y estre fait par notre greu, seyut, mandement et recharge. (28 janvier 1433, *Commission pour punir les complices de Dathin*, Bormans, *Gloss. des drapiers liégeois*.)

PRONONCIAL, *-uncial*, adj., qui se prononce :

En ces pierres sont escrips les noms des enfans Jacob, en lettres *pronunciales* en nostre langue. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 71d.)

PRONONCIER, *-nuncier*, *purnoncier*, *purnun.*, *pournun.*, *pornonchier*, *pournonchier*, v. a., proclamer, déclarer :

Deus, tu enseignas mei de ma juvente, e desque ore *purnuncerai* tes merveilles. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXX, 17, Michel.)

Purnuncera ma langue le tuen parlement. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 172, Michel.)

E ma tribulatiun devant lui mesme *purnonz*. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 110 r°.)

Si doit *estre* li dis *pornonchies* dedens le fieste saint Andriu, s'il n'estoit porlongies par l'assens des parties, et si otrient les parties ke çou soit estable ke li doi des diseurs dirront, se li tiers le contredisoit u ne fust mie presens au dit *pornonchier*. (1235, *Lett. de Sobier. official de Cambrai*, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Par l'ordenance et le partaige fait, *pournuncié* et declairié par nous. (1312, Arch. JJ 48, f° 31 r°.)

A la messe matinal le prior del yglise apres l'ofrande doit *pournuncier* les festes. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 158 v°.)

Le pape *prononça* six cardinaux nouveaux. (*Gr. Chron. de Fr.*, Fais du bon roy Jehan, XXVI, P. Paris.)

Lors Pulcere ala devant le patriarche nommé Anathoile, si *pournoncha* Martien a empereur par le testament de Theodose son frere. (*Hist. des emp.*, Ars. 5089, f° 84 r°.)

Ilz *pronuncent* les misteres clos, mais vous desclairez et reserez l'entendement des choses encloses et figurees. (*Intern. Consolac.*, II, 2, p. 53, Bibl. elz.)

Quant veult aucune chose publier si que chascun le sache, il la fait crier et *prononcier* en millieu de la ville. (MANDEVILLE, ms. Modène, f° 1 r°.)

Il avoit esté advisé entre icellui abbé et lesdis religieulx que ledit frere Guillaume de Troies deffendeur qui avoit ja esté esleu grant prieur d'icelle abbaye, ne *seroit* point *prononcié* audit office, pource que s'il *estoit prononcié* grant prieur il vouldroit avoir les gaiges et la pension que on a acoustumé donner au grant prieur. (1476, *Sent. du Châtelet*, Arch. L 778).

— Annoncer :

D'autre costé, j'oy la bise arriver,
Qui en soufflant me *prononce* l'hyver.
(CL. MAR., *Eglog. au roy*, p. 38, éd. 1596.)

PRONOSTICATIF, *progn.*, adj., qui contient des pronostications :

Qui pourra nier que toutes ces choses n'aient esté... signes *prognosticatifs* de ceste cruelle guerre? (MARCOUVILLE, *Recueil memorable*, f° 8 r°, éd. 1564.)

Almanach *pronosticatif*. (TABOUROT, *Bigarr.*, f° 244 r°, éd. 1584.)

PRONOSTIQUE, s. f., pronostication :

La *pronostique* des influences des estoilles. (*Yst. des sept sag.*, p. 202, G. Paris.)

PRONUNCEMENT, voir PRONONCEMENT.

PRONUNCHIATION, voir PRONONCIACION.

PRONUNCIAL, voir PRONONCIAL.

PRONUNCIAMENT, voir PRONONCEMENT.

PRONUNCIATION, voir PRONONCIACION.

PRONUNCIER, voir PRONONCIER.

PROOGNIER, voir PROIGNIER.

PROOINGNIER, voir PROIGNIER.

PROORDER, v. n., commencer à parler :

En tous ses diz n'a fors amer,
Et *proorde* par si grant yre
Qu'a paines porrait il bien dire.
(*Liv. de leesse*, Vat. Chr. 1519, f° 10a.)

PROOSEMENT, *prooss.*, *proeu.*, *proueuse.*, *preueu.*, *preeuse.*, *preuse.*, *prououse.*, *pruouse.*, *pruuse.*, *pruusse.*, *prouse.*, adv., en preux, vaillamment, bravement :

Vassaument s'iert deffendu
E *proosement* contenu.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28780, Michel.)

Mult s'i contient *prousement*.
(ID., *ib.*, II, 3803.) Alias *pruousement*.

Moult s'i contint *proossement*.
(ID., *Troies*, Richel. 375, f° 98c.)

Devant l'espee un clerc sailli
Pruussement :
Son braz gota, cil defendi.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1064, Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 496.)

Ço fud David ki as esturs plus vertuusement se cuntint e plus *pruusement* que tuit li altre. (*Rois*, p. 73, Leroux de Lincy.)

Labore *proueusement* et tes cuers soit confortez. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 34 v°.) Lat., viriliter age.

Que il feront *prouousement*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 17a.)

Et li demanda coment il l'avoit fet *proeusement* en la bataille. (*Vie S. Eustace*, Richel. 818, f° 286 r°.)

Deffendes vous *proeusement*.
(*Rose*, 19958, Méon.)

Lores assemblerent a eus aucun de la bataille de Champenois et se combatirent contre eux aussi *proueusement* com il firent. (*Chron. de St-Denis*, ms. Ste Genev., f° 320b.)

Si lui apparut une foiz en songe une tres reverente et honnourable dame, et molt cruellement et *preusement* le regarda. (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 165, f° 267d.)

Henri, Richart et leur mesnie
Issent es plains chans pour combattre ;
Mes tost les refait on embatre
En la vile honteusement ;
Et le font si *preeusement*
Cil qui les os de France guient
Que pluseurs Anglois i devient.
(GUIART, *Roy. lign.*, 947, t. I, p. 61, Buchon.)

Du roy, dont conté vous avommes,
Qui parmi soixante mille hommes,
Fu si *proueusement* passez.
(ID., *ib.*, 2535, t. I, p. 118, Buchon.)

Il la conquist *preueusement*.
(ID., *ib.*, Richel. 5698, p. 120.)

Ainz le rescoust *proeusement*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 68b.)

Quar aller voloit a grant jent
Sus les Hebres mout *preusement*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 56c.)

Il donna maintz assaultz a ladite ville, mais si *preusement* et vertueusement fut defendue que ledict comte de Nansau et les Bourguignons s'en allerent et departirent de la. (CARION, *Chron.*, f° 317 r°, éd. 1548.)

PROOUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PROPAGATION, s. f., rejeton, enfant :

Ostez lui ses *propagations*, car il ne sont mie de Nostre Seigneur. (*Bible*, Maz. 684, f° 122b.)

— Race, extraction :

Julius Cesar qui estoit souverain de l'ost des Rommains, non pas pour la grant *propagation* dont il fust venu, mais pour la haute proesse qui estoit en lui. (*Perceforest*, IV, f° 83a, éd. 1528.)

PROPAGINER, v. a., propager, multiplier :

Par lui nous *est* vertus donnee,
Et la force *propaginee*
De susciter, quant venra l'eure.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 5865, Cocheris.)

Il ordonna que tout le gendre humain *seroit propaginé* d'ung seul homme. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 25 v°.)

Tres noble et tres magnificque dame et pacifere princesse Madame Marguerite, auguste *propaginee*, des preradiantes maisons imperiale et royale d'Austrice et de Bourgoigne. (ID., *ib.*, I, f° 13 r°.)

PROPALLER, voir PORPARLER.

PROPASTRE, *-atre*, s. m., premier pâtre ou premier pasteur :

Dou bestens de la daime de Ware, qui estoit entre lou chapitle de la grant eglise de Verdun et lou *propastre* de Ware d'une part, et les freires de l'opitaul de Ware d'autre part. (1241, Moreau 159, f° 67 v°, Richel.)

Le *propatre* de Ware. (*Ib.*)

PROPELET, voir PROPRELET.

PROPENS, voir PORPENS.

PROPENSER, voir PORPENSER.

PROPERANTEMENT, adv., en toute hâte :

Puisque tout est content, Pamphile,
Je m'en voys *properantement*
Devers Passibule ma fille
Pour faire cest assemblement.
(*Therence en franç.*, f° 74[d], Verard.)

Et suis venu de Cappadoce *properantement*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 42, éd. 1530.)

PROPERE, s. m., blâme :

M'ont fait produire aulcuns grans vituperes
Et dont sur moy sont cheuz les *properes*.
(*Compl. de Dignant*, v. 146, Anal. leod., X. de Ram.)

PROPERIEULLE, *proprieulle*, s. f., petite vérole :

Tous les petits enffants qui estoient malaides de rougerieulle et de *proprieulle*. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 214, Michelant.)

Tous les einffans devenoient mallades de la rougerieulle et de la *properieulle*, et en mouroient beaucop. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1498, Larchey.)

PROPHANISER, voir PROFANISER.

PROPHANITÉ, voir PROFANITÉ.

PROPHECIAL, *-tial*, adj., prophétique :

Sebiles generaument sont apelees les femes *prophetiaus*. (*Proph. de la sib. Tiburn.*, Richel. 375, f° 27.)

Il s'est porpensez griefment de la leçon *prophecial*. (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, f° 290 r°.)

Esperite *prophecial*. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 3[a].)

PROPHECIE, s. f., profession :

En quelque estat, habit ou *prophecie* que ils soient. (1362, Arch. LL 1605, f° 59 v°.)

PROPHECIEMENT, *-feciement*, *-ant*, s. m., prophétie :

Par ses parfonz devinemenz
Et par ses *propheciemenz*.
(BEN., *Troies*, ms. Naples, f° 2[a].)

Par ses parfons devinemanz
Et par ses *profeciemanz*.
(ID., *ib.*, Ars. 3314, f° 2[d].)

PROPHECIEN, adj., de prophète :

Quels soit li ordenes de *propheciene* locucion. (*Greg. pap. Hom.*, p. 14, Hofman.)

PROPHECIER, *-esier*, *-fecier*, *-ficier*, v. a. et n., prophétiser :

Prophecierent la venue Jeshu Christ.
(*Ym. du monde*, ms. S. Brieux, f° 7[d].)

Mes nus ne sot *profecier*
Que ce povoit senefier.
(GEOFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 21[a].)

Dame en prist a *profecier*.
(*De V gaud. B. M.*, ms. Reims 774-788, f° 135[a].)

Grant estoire seroit a dire
Qui de ce fust voudroit descrire (le bois
[de la croix)
Comant il *fut* premiers nommez,
Et por l'ange *proficiez*.
(*Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, f° 124[b].)

La roynne Sebille *profecia* plusors choses qui sont avenues. (*Les Propheties la royne Sebille*, ms. Rennes 147, f° 165[b].)

Coment la mere le Duc *prophecia* de ses enfanz. (GUILL. DE TYR, IX, 6, rubr., P. Paris.)

Au temps que Isaie et Osee *prophecioient* en Judee. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, II, éd. 1638.)

Lequel (Merlin) luy *prophecia* la victoire des Anglois. (ID., *ib.*, VII.)

Prophecier, ou prophetiser, prophetizare. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Prophesier et faire miracles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, III.)

De l'advenement Jesucrist
Mainte devote femme escript,
Et haultement *prophecia*.
(GUILL. ALEXIS, *Debat de l'homme et de la femme*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 5.)

PROPHECIQUE, *prof.*, adj., fait par prophétie :

Images *profeciques*, c'est assavoir faites par prophecie. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 235 r°.)

PROPHESIER, voir PROPHECIER.

PROPHETAL, adj., prophétique :

Gieres concordet li *prophetaz* sentence et li apostolaz. (*Dial. St Greg.*, p. 82, Foerster.)

Les uns (des livres du Vieux Testament) sont dits legales, les autres historiales, les autres *prophetales*. (RENÉ BENOIST, *Vie de J. C.*, p. 706, éd. 1599.)

PROPHETANT, *prof.*, s. m., prophète :

La compaignie de *prophetans*.
(*Te Deum laudamus*, Lib. Psalm., Oxf., p. 358, Michel.)

Au solloil vi .I. ange estant,
C'est a dire aucun *profetant*
Qui clerement profecia.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 212[d].)

PROPHETEMENT, s. m., prophétie :

... Vos pardirai
Coment li prophetes le fist
Et ces *prophetemens* ce prist.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 496 v°.)

Prophetement, vaticinatio. (*Gl. gall. lat.*, Richel. 7684.)

PROPHETER, *prof.*, v. n., prophétiser :

Qui la porte (l'héliotrope) *propheter*
Maintes choses dire si vuet. [puet,
(*Lapid. franç.*, p. 235, ms. de Chartr. 51, L. Pannier.)

Il parloient toz les langaiges et *prophetoient* tut. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 71 v°.)

Qui *prophetent* a vous en mon nom mençoingnablement. (*Bible*, Maz. 684, f° 137[d].)

A cil point fu la proficie averé
Doul sanct profete chi *aveit profeté*.
(*Pass. du Christ*, 252, Boucherie.)

Propheter, propheto. (*Gl. gall. lat.*, Richel. 7684.)

Tout homme ourant ou *prophetant* a chef couvert fait laidure. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 167 r°, éd. 1477.)

PROPHETERESSE, s. f., prophétesse :

Delbora,.. *propheteresse* qui lors gouvernoit le peuple d'Israel. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, I, VII, f° 7 v°, éd. 1515.)

Par la bouche d'une devine ou *propheteresse*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 789, éd. 1605.)

Les Camenes n'estoient que prestresses de leur loy ou sybilles *propheteresses*. (ID., *ib.*, p. 753.)

PROPHETIE, s. f., sentence, maxime :

Item un petit livre couvert de cuir, ou il a plusieurs figures de papes, avec aucunes *propheties* d'eulx. (1416, *Inv. du duc de Berry*, f° 52, ap. Duc., *Prophetia*.)

PROPHETION, *-esion*, *-fection*, s. f., prophétie :

La grant joie que Symeon
Me dist en la *prophesion*
Est reperie en grant tristece.
(*Les Regr. N.-D.*, Richel. 837, f° 94[a].)

En la *profection*.
(*Dou Regret de le crois*, Richel. 1553, f° 419[a].)

Ne icelle *prophetion* ne sera averee. (*Propheties*, f° 20 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome, 1524.)

A esté trouvee au dit chasteau une *prophetion* escripte en peau de parchemin. (*Ib.*, f° 21 v°.)

PROPHETISANT, adj., prophétique :

Je fei faire pour eux la Nau *prophetisante*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 97 v°, éd. 1583.)

PROPHETISEMENT, *-izement*, *prof.*, s. m., prophétie :

Por ses parfons devinemens,
Et por ses *profetisemens*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 68[a].)

Selonc le *prophetisement*
Del saint homme.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 109, Peigné.)

Ke vous ne trouvet issi escrit
De Merlyn ne de son *prophetizement*.
(*Merlin*, Brit. Mus., Arund. 220.)

Tantost fu veu clerement
Comme ton *prophetisement*.
(*Comm. le Roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

PROPHETISIER, *-fetisier*, v. a., inspirer prophétiquement :

Donc fu nez Samuel que Dieus moult honera,
Icil hom fu prophetes, Damredeus moult l'ama,
Si com dient li livre que Dieus *profetisa*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 20039, f° 39 v°.)

PROPHETISSE, s. f., prophétesse :

D'Anna aussi la *prophetisse*
Vous souvient il point qu'elle en dit?
Pensez sur ce point ung petit
Et vous trouverez quelque chose.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8658, G. Paris et Raynaud.)

Il envoya premierement devers la *prophetisse* qui prononçoit les oracles, la prier de venir. (AMYOT, *Vies*, Alex., éd. 1567.)

PROPHETISSERESSE, s. f., prophétesse :

Anne estoit *prophetisseresse* en Jherusalem. (*Bible*, Maz. 684, f° 260b.)

Prophetissa, *prophetisseresse*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 210 v°.)

Anne estoit *prophetisseresse* en Jherusalem. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 74 v°, impr. Maz.)

PROPHETIZABLE, adj. ?

L'escorche est moult *prophetizable;*
Quant ele est en eve bollie,
Moult vaut a mainte maladie.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 3105, Hippeau.)

PROPHETIZON, s. f., prophétie :

Or oies quel mervelle et quel *prophetizon*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 28 r°.)

PROPICE, adj., capable de, propre à, en parlant de personnes ou de choses :

Si tu es abbes et *propisces*
D'aucun art et celi guerpisses
Envers ta nature mesprens.
(FROISS., *Joli buisson de jonece*, Richel. 830, f° 339b.)

Bateaux *propices* a porter chevaulx. (COMM., *Mém.*, IV, 5, éd. 1649.)

Quant a notre suprieur, il est actif et *propice* pour entendre aus affaires exterieurs ; mais quant a la spiritualité je vous en ay dict mon opinion. (26 octobre 1565, *Lettre de Louis de Blois, abbé de Liessies à l'archev. Mas de Berghes*, Bullet. de la Commiss. hist. du départ. du Nord, t. IV, p. 232.)

— Bien disposé :

Il s'en va et laisse ma dame
Couchee en son lit bien *propice*.
(COQUILLART, *les Nouv. Droitz*, 1re part., De Presumptionibus, I, 114, Bibl. elz.)

— *Nom mis en propice*, euphémisme :

Et font l'oreille sorde
Jusques a tant que finance leur sorde,
Qu'ilz appellent, par *noms mis en propices*,
Les ung, chandelles, et les autres, espices.
(*Poés. des XIVe et XVe s.*, p. 37, Ritter.)

— Particulier :

Et a son rapport seront et devront estre lois et amendes jugees telles qu'il appertient, lesquels par nos sergeants et officiers doudit lieu seront cachire lievree, et exerseree si come il est acoustumé a ce faire pour nos *propice* amende. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge livre, f° 261 r°, Arch. Tournai.)

PROPICIABLE, *-tiable*, adj., propice, miséricordieux :

Propiciables seies a mei pecheor. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers 124, f° 34 v°.)

Afin que... les dits benoits saints nous soient toujours plus secourables, *propitiables* et aidables au salut de notre ame. (Janv. 1481, *Ord.*, XVIII, 726.)

Reçoy le de nos mains, et que si chere offrande
Te soit *propiciable*, et satisfait te rende.
(ROB. GARNIER, *la Troade*, IV, 2115, Foerster.)

PROPICIAL, adj., propice :

Afin que Dieux vous soit *propiciaulx*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 357c.)

PROPICIELMENT, adv., avec bienveillance, avec une faveur particulière :

Si doubtay je que les courages des hommes presens soient fort eslongnez de luy, qui sur tous a approuché *propicielment* le peuple chrestien. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 388, éd. 1617.)

PROPICIETÉ, s. f., nature de ce qui est propice :

Pour cause de la *propicieté* des elemens les Juifs estimerent icelle terre avoir esté promise a leurs anciens peres. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 46 v°.)

PROPICITE, adj. f., propice :

Or sus, or sus doncques, mere de pitié, lieve toy piteuse, lieve toy *propicite*, tourne les yeux de ta misericorde vers nous. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, I, XVI.)

PROPICIUS, *-cieux*, adj., propice, miséricordieux :

A noz errurs tu seras *propicius*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXIV, 3, Michel.)

Que sur les Mantuans (Cesar) soit doulx, *propicieux*, mansuet. (GUILL. MICHEL, *Comment. sur la IXe eglog. de Virgile*, f° 26 r°, éd. 1540.)

Deux fois dieu, dieu sois *propicieux*
A tes suppos.
(ID., *Ve eglog.*, f° 14 r°).

PROPIN, voir PORPRIN.

PROPINACLE, s. m., pinacle, pignon :

Logis garniz de tous beffrois et *propinacles*. (LE MAIRE, *Concorde de deux lang.*, éd. 1549.)

PROPINATION, s. f., absorption :

Croyant cil homme facillement induire et faire son compaignon a la *propination* du venin, qui scavoit son maistre avoir esté estaincт par semblable malice. (*Mer des cron.*, f° 197 v°, éd. 1532.)

PROPINATOIRE, adj., causé par la boisson :

Extase *propinatoire* de maistre Guillaume, en l'honneur de Caresme-prenant. (Paris, sans date.)

PROPINE, s. f., pot-de-vin, pourboire, cadeau :

Qu'ils donneroient pour *propine* deux cents mailles de Rin aux deputes dudit empereur, pour avoir faict condescendre son imperialle Majesté a ce traicté amiable. (J. MOLINET, *Chron.*, XII, Buchon.)

Fust corrompue par dons et *propines* la plupart des barons de Hongrie. (ID., *ib.* CCXXVII.)

A la fin ay obtenu lettres au pape et aulx electeurs,... qui n'a esté sans grosse coust et *propines* avant que je y ay seut parvenir. (12 avr. 1518, *Negoc. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 417, Doc. inéd.)

... Luy faisant gracieuse *propine*. (*Ib.*)

Il m'a escrit et expressement recordé la provision de deniers, faisant compte de n'advancer gueres au lieu ou il va, sans prevenir de quelque *propine* les ministres du Turc corrompuz et incivils. (*Négoc. de la France dans le Levant*, I, 369, Doc. inéd.)

Pour eslargir le supernaturel
Don de pitié livrant doulces *propines*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 14 r°, éd. 1527.)

Mais quand on veoit deulx ou trois seulement
En une court avoir entierement
Dons et presens, et les grasses *propines*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 31, éd. 1545.)

Il fault donner a Monsieur le contrerolleur sa *propine* devant que le marché soit arresté, ou bien apres. (DELORME, *Architect.*, conclus., éd. 1568.)

Lesquels offices, quand ils viennent a vacquer, se vendent au prouffit dudit S. Pere, et se payent *propines* grosses aux huissiers, chambriers, protenotaires, leurs serviteurs et vallets. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 100 r°, éd. 1569.)

Quant eurent fait, pour payer la *propine*
De l'ypocras, vint le dit crediteur.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 65, éd. 1723.)

Propine : f. Drinking mony, or somewhat to drinke. (COTGR., 1611.)

PROPINER, verbe.

— Neutre, boire :

Et avoient les Venitians a ly et a sa compaignie fait grant fieste et honneur, en squinquant et *propinant*, en presentant de lui convoier sour meir a .II. galies de gens d'armes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 530, Borgnet.)

— Act., servir, apporter :

Je vueil aussi qu'on leur *propine*
La belle tarte jacopine.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 333, Jacob.)

Et au surplus, qu'on nous *propine*
Deux platz de prunes de Damas.
(ID., *ib.*, p. 281.)

— Procurer, fournir :

Car tous communement enclinent
Aux ars qui le gaaing *propinent*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, I, 1763, Cocheris.)

Que tousjours ils seroyent amis, sans jamais pourchacer le mal ne deshonneur, mais tout bien *propineroyent* l'un a l'autre. (*Abreg. franç. des Gr. Chron. de Fr.*, ap. J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, t. III, p. 220, Bibl. elz.)

Mais s'il te plaist garde moy de ruyne
Et me *propine*
Le lieu de paix en tes amis conduitz.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, f° 53c, éd. 1542.)

Damas est interpreté sang *propinant* ou

baisier de sang ou sang buvant, car de la terre du camp de Damas dona et *propina* le sang, c'est la mateire de quoy l'homme fût faict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 38 r°.)

Nature aussi, qui vous *propine* essence,
Estimera le deffault trop enorme
D'acquiter mal si belle adolescence.
(LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*, p. 386, éd. 1549.)

PROPINQUITÉ, s. f., proximité :

Si li prie moult doucement
Par aumosne et par charité
Et avec par *propinquité*
Que conseil mete en son afere.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 66ᵃ.)

A grant paine luy souffreroye
Faire aucune fatuité
Pour l'honneur de *propinquité*.
(*Therence en franc.*, f° 236ᵈ, Verard.)

Se confiant a la *propinquité* de leur camp. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 34 v°, éd. 1539.)

La *propinquité* du foye. (PARÉ, *Œuv.*, I, 15, Malgaigne.)

PROPITIABLE, voir PROPICIABLE.

PROPOISEMENT, voir PROPOSEMENT.

PROPONEMENT, s. m., projet, dessein :

Randulfe muta son *proponement*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

PROPORCIENER, voir PROPORCIONNER.

PROPORCIONNABILITÉ, s. f., proportion :

Dont les trois biens devant ditz de par dehors, c'est assavoir noblesse de lignee, multitude d'amis et pluralité de richesses, sont acqueriz en femme que on prent en mariage, mais ce doit estre selon la maniere et *proporcionnabilité* du mari. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 96 r°.)

PROPORCIONNABLE, *-tionnable*, *-tionable*, adj., proportionné :

Cinus, conjonction *proportionable* de coses, ou torsions de bouche. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

A inventer remedes convenables
Bien convenans et *proportionnables*,
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 23.)

Dont par telle *proportionnable* disposition, le tout se presentera tres bien. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VI, 13, éd. 1605.)

PROPORCIONNABLEMENT, *-tionnablement*, *-onablement*, adv., proportionnellement, par portions :

Le remenant de touz les fruiz de sa terre soit converti en solucion et acquittement de ses debtes *proporcionablement* en tele maniere que a chescun creancier soit faite satisfaction. (1319, Arch. JJ 59, f° 37 v°.)

Les choses humaines sont divisees *proporcionablement*. (ORESME, *Politiq.*, 2ᵉ p., f° 76ᶜ, éd. 1489.)

La chaleur surpasse l'humidité *proportionnablement*. (GRUGET, *Div. leç.*, V, VI, éd. 1539.)

Qu'au pré soient faicts plusieurs de tels petits canaux ou fosses traversant le lieu, equidistans de quinze a vingt pas, afin que l'eau tombant des uns aux autres soit distribuee *proportionnablement* par tout le pré. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, IV, 3, éd. 1605.)

PROPORCIONNEMENT, *proport.*, s. m., fait de proportionner :

Nature benigne et sage, n'ayant rien omis au devoir de sa charge sur le *proportionnement* des membres de touts animaux. (BELON, *Nat. des Oys.*, 3, XXIII, éd. 1553.)

PROPORCIONNER, *-ener*, *proport.*, verbe.

— Neut., participer proportionnellement :

Senz ce que li diz prioux ou autre pour luy y *proporcienoit* ou participoit en aucune meniere. (1335, Vignory, pièce 34, Arch. H.-Marne.)

— Act., partager :

Les cinquante quatre mesureurs *sont* partiz et *proportionnez* en trois parties. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

— Réfl., se partager :

Lesdiz jurez *se proporcionneront* egalement par run et par sepmaines, ad ce que les deux d'eulx soient par chascun jour de vente au port de la Bucherie. (Fév. 1413, *Ord.*, X, 289.)

PROPORTER, voir PORPORTER.

PROPORTIONNABLEMENT, voir PROPORCIONNABLEMENT.

PROPORTIONNEMENT, voir PROPORCIONNEMENT.

PROPORTIONNER, voir PROPORCIONNER.

PROPOS, *porpost*, *pourpos*, s. m., chose qu'on se propose, ce qui préoccupe, pensée :

Quant de tous ces perils vos estes venus au desus et au conplissement de vostre *porpost*, c'est asavoir d'avoir la seignourie dou monde par le consentement dou monde et de Dieu et les fors de vos homes. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 67ᵈ.)

Veillies moy donner audience de dire mon *pourpos* et ma clamour. (*Livre du roy Modus*, ms. Modène, f° 93ᶜ.)

Ils ont tous temps en *propos* que ils puissent nuire et grever. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 62ᵃ.)

— Occupation :

Et y avez maintefois passé vostre temps avecques les honorables dames et damoiselles, leur en faisans beaulx et longs narrez, alors que estiez hors de *propos*. (RAB., *Pantagr.*, prologue, éd. 1542.)

1. **PROPOSÉ**, adj., décidé, résolu :

Anchois soies bien *proposé*,
Si sui jugies a desraison,
Que vous truisies tele ochoison
Que me fachois cel jor passer,
Ne me laissies pas tormenter
(*Sept Sages*, 585, Keller.)

2. **PROPOSÉ**, *propousé*, s. m., proposition :

Pour selon ce dresser la responce a leur *proposé*. (Avr. 1542, *Pap. d'Et. du card. de Granvelle*, II, 622, Doc. inéd.)

— Ce qu'on se propose, pensée :

Li empereur meismes avoit en son *propousé* del entreir en Ayse. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 194, Chron. belg.) Impr., *propouse*.

PROPOSEEMENT, *proposem.*, adv., de dessein arrêté, avec calme :

Cil bons hom meimes dit que moines qui assez menjue et boit et assez labore, ne soit pas a seur : cil qui petit menjue et petit travaille, cil soit aseur et le face *proposeement*. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 94ᵇ.)

Se Dieu me veult donner sa grace
Proposement et que je face
Ung traictié.
(*Poeme sur la man. de bien entendre la confession*, Richel. 944, f° 56 r°.)

PROPOSEMENT, *-ant*, *propp.*, *proposs.*, *propois.*, *porpos.*, *purpos.*, *pourpos.*, s. m., intention, dessein, résolution :

Cangiez vostre *proposement*.
(*Brut*, ms. Munich, 1070, Vollm.)

Laisse tot cest *proposement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11329, Michel.)

Mais qant verreit certeinement
Ces tenir lur *purposement*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 105ᵈ.)

Puis purreit il plus seurement
Faire le suen *purposement*.
(ID., *ib.*, f° 106ᵈ.)

Et Dieu qui de bien l'ot aprise
En son *propposement* la tint.
(*Thays*, Richel. 1544, f° 33ᵃ.) Var. du ms. Ars. 3641, *proposement*.

Or sivrai mon *proposement*.
(*Fl. et Blancef.*, 1ᵉ vers., 31, du Méril.)

Et quant il se furent acordé a ce, li baron, li chevalier et li borjois si fiancerent les uns as autres que il de cest *proposement* ne se movroient. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 118ᵈ.)

Et mist an son *proposemant*
Q'ansi seroit moult longemant.
(*Dolop.*, 7130, Bibl. elz.)

Moult sovent le manace en son *porposement*.
(*Garin de Mongl.*, Richel. 24403, f° 5ᵇ.)

Il li dit son *propoisement*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 45ᵃ.)

Or dites vos *proposement*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2717, Delmotte.)

Puis qu'il ot ce fait, si comme a li plot, mist il en œvre et en fait son *proposement*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 11, Chabaille.)

Sovent li fit asavoir l'estre de la cité et les *proposemens* Aussiens. (Guill. de Tyr, V, 11, P. Paris.)

Com s'il eust espressement changié son *proposement*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 243b.)

Mes la mort, qui a l'ueil li pent,
Li change, comme s'anemie,
Son *proposement* et sa vie.
(*De la Royne qui ocist son senesch.*, 44, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 257.)

Je chaitis qui ay renoié mon Dieu et mon baptesme, et le *propossemant* de moine. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 96d.)

En son *proposement* esgarda une nuit contremont. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 5b.)

S'il se tient ferme en tel *proposement*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 17 r°.)

Oncques porce ne lessa le bon *proposement* qu'il avoit envers Dieu. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 13b.)

Proposement fait enquerre la chose, et talent la fait faire. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 11d.)

Touz dis ot *proposement* de devenir moingnes a Jumeges. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 119b.)

Li parent penserent de faire lui muer son *proposement* a cestui jovencel. Mes il pensa de estre fort en son *proposement*. (Aimé, *Ystoire de li Norm.*, III, 49, Champol.-Fig.)

A tout le fait contraire dou grant *pourposement*.
(*Gestes des ducs de Bourg.*, 2290, Chron. belg.)

Quant le duc Jehan... vit qu'il avoit failly a son *proposement*, il se deslogea. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1417, Michaud.)

PROPOSER, verbe.

— Act., apposer, poser sur :

Encores qu'un gentilhomme atiltré pour mettre le feu en certaines maisons, pour occuper chascun a l'estaindre, cependant qu'on *proposeroit* les eschelles aux murailles. (Mart. du Bellay, *Mém.*, liv. IX, f° 281, éd. 1534.)

— Avancer, soutenir, exposer :

De toutes ces coses disoit li dit Jehans et *proposoit* ses predecesseurs, seigneurs de Grauvant, avoir uset et possesset paisivlement et de lont tans. (1334, *Cart. de l'abb. St Médard*, Rouge livre, f° 242 v°, Arch. Tournai.)

Car tu *avois proposé* que l'agriculture est le plus facile art du monde. (La Boetie, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Du maieur des finanches Liebart, qui *propose* que Pierre de le Lis, rocquetier, le poursuyt pour estre paié du pris des pierres qu'il a vendu pour le werps de la riviere d'Escauld. (8 nov. 1611, *Reg. aux résolut. des consaux*, Arch. Tournai.)

— Se proposer, projeter :

Il estoit paiens, ne ne creoit pas an Deu, et sa fille *avoit proposé* a vivre an virginité. (*Vie saint Gallicant*, Richel. 988, f° 101c.)

Quant home *porpose* en son cuer qu'il ne se repantira ja de son pechié. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 7 v°.)

Quant je *proposoie* a ce escrire. (*Li Liv. de Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 2a.)

Quant quelque future espouse,
Aimant leur chef nouvelet,
Soir et matin les arrouse,
Et a ses nopces *propouse*
De s'en faire un chapelet.
(Rons., *Od.*, III, vi, p. 449, éd. 1623.)

Ayant proposé d'escrire toute l'histoire romaine. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

— Neutr., émettre des propositions :

Toutes leurs paroles touchoient et *proposoient* sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient la envoies... (Froiss., *Chron.*, XIII, 8, Kerv.)

Ot un docteur en theologie nommé Gherart Machet, qui *proposa* devant luy moult prudentement. (J. Lefevre de St-Remy, *Hist. de Charles VI*, p. 101, ap. Ste-Pal.)

PROPOSEUR, s. m., celui qui raconte, narrateur :

Je vous esclarchiray le fait, car je Jehan Froissart, acteur et *proposeur* de ceste histoire,... j'estoye a Paris. (Froiss., *Chron.*, XV, 4, Kerv.)

PROPOSITE, s. m., préliminaire, acte préparatoire :

Les *proposites* d'un proces et actes d'aucunes informations. (22 déc. 1552, *Confirm. des franch. de Lausanne*, Arch. Cossonay.)

PROPOSITURE, s. f., charge publique :

Car si ungz mesmes officiers sont continuellement maintenus es magistraz et *propositures* en desprisant les aultres, ceulx qui se voyent estre desprisez meuvent seditions. (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 162 r°.)

PROPOSSEMENT, voir Proposement.

PROPOURT, voir Porport.

PROPOUSÉ, voir Proposé.

PROPPOSEMENT, voir Proposement.

1. **PROPRE**, s. m., bien propre :

S'aucun des convers ait esté convaincus a *propre*, il doit estre griement puni, et de tes defaut on en doit faire com d'escumenyer, et sans divin office doit estre ensevelis. (1220, *Stat. de l'hôpital de St-Julien de Cambrai*, Tailliar, p. 70.)

Se frere ait *propre* et son bailli li demande la verité et il le selle a son bailli, perde l'abit. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 139 r°.)

Vos prometes et voes a Dieu obedience et chasteté et vivre sans *propre*. (*Ib.*, f° 201 v°.)

— Intérêt particulier :

Et celui qui combatoit contre le frere de Christine, voyant son *propre* et son advantage, se meit a le poursuyvre vivement. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 265 r°, éd. 1588.)

2. **PROPRE**, voir Porpre.

PROPREEMENT, voir Prospreement 2.

PROPRELET, *propel.*, adj., dimin. de propre :

Hé ! que vous estes *proprelet !*
(R. de Collerye, *Monol. de Resolu*, p. 65, Bibl. elz.)

Il est gaillard et *propelet*.
(Id., *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 106.)

Chevalet
De fin argent, gentil et *propelet*.
(Salel, *Iliade*, IX, éd. 1573.)

Proprelet, a dapper, nat, spruce, quaint, or compt, fellow. (Cotgr., 1611.)

PROPRENDRE, voir Porprendre.

PROPRIACION, s. f., offrande, chose que l'on approprie à une destination spéciale :

Si come es nobles dons que l'en seult mettre et garder es temples des dieux, ou en *propriacions* ou edifficacions pour les temples et en sacrefices. (Oresme, *Eth.*, f° 73c, éd. 1488.)

PROPRIÉ, adj., approprié :

Les vivres necessaires et *propries* aux corps humains. (1519-1529, *Reg. aux Consaux*, Arch. mun. Tournai.)

PROPRIECTAIRE, voir Proprietaire.

PROPRIETAIRE, *-priectaire*, *-erre*, adj., de propriété, propre, personnel :

Puissent ycelle terre et rente tenir par droit *proprietaire*. (1335, Arch. JJ 69, f° 23 v°.)

Consideré que cest proces est en cas *proprietaire* et que l'usaige de ladite court est tel que de tesmoings oys en cas *proprietaire* publications se fait et doit faire... (*Charte de 1387*, Grenier 285, n° 152, Richel.)

Accion *proprietaire* si est telle que la proprieté vient et descend par succession naturelle, si comme par succession de droicte ligne ou par ligne lateral ou collateral. (Bouteillier, *Som. rur.*, 1re p., f° 43c, éd. 1486.)

Pour ce sur eulz prendroient droictures et subvencions dont les aucunes ont esté depuis attournees a chose *proprietaire*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 6c.)

Il est de necessité de monstrer le tiltre *propriectaire* de sa tonsure. (*Cout. et ord.*, Dupuy 247, pièce 84, Richel.)

Dire fauldra que c'est ma seur,
Non pas ma femme *proprietaire*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 7365, A. T.)

En descord hereditał, en matiere et voye *proprietaire* le deffenseur n'est tenu attendre fait d'enqueste. (*Coust. de Norm.*, f° 231 v°, éd. 1483.)

Posession fonciere, *proprieterre* et perpetuelle. (11 octobre 1466, *Chir.*, fonds des communes, Escinafflé, Arch. Tournai.)

L'homme mesme qui s'attribue la constance pour une chose naturelle et *proprietaire*, se laisse gaigner. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 249 r°, éd. 1564.)

— S. m., ce qui est propre à, propriétés, employé d'une façon bizarre dans le titre d'un imprimé de 1485 :

Livre du *proprietaire* des choses translaté de latin en françois par Corbichon, revisité par P. Ferget. Le manuscrit (Richel. 22533) porte : Livre des proprietes des choses.

— Biens propres :

Les douairieres doyvent tenir en estat les maisons et heritages, comme elles leur ont esté baillees, sans coupper les bois autres que ceux qui sont en couppes ordinaires, si ce n'est pour reparer les maisons et manoirs, appelé le *proprietaire*... (1583, *Cout. de Norm.*, Cout. gén., I, 1019, éd. 1604.)

PROPRIETAIREMENT, adv., en toute propriété, en propriétaire :

Quiconques est vray hoir d'aucun plus prochain et legitime, a lui appartient sa succession, droitture et seignourie que son predecesseur *proprietairement* tenoit et possessoit au jour de son trepas. (BOUTEILLER, *Somme rur.*, I, f° 134^d, éd. 1486.)

Duquel fief est tenant *proprietairement* et hereditablement G. de Sully. (1453, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 232 r°.)

Nous eussions trouvé saisi et pocesseur *proprietairement* Jehan Richart, d'un fief assis. (LOUIS XI, *Lett. d'anobliss.*, 21 mai 1471, Arch. Eure-et-Loir.)

Iceulx heritages sont acquis *proprietairement* au seigneur. (*Coust. de Norm.*, f° 225 r°, éd. 1483.)

Aprez le trespas du premier morant, le sourvivant joira *proprietairement* de tous les biens meubles delaissies par le trespas du premier morant. (1507, *Prévôté de Fouilloy*, Bouthors, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, I, 276.)

Depuis ayant specialement declaré que, leur appartenant ledit goulfe *proprietairement*, ilz vouloient faire restitution a qui il touchoit, quant a ladite nef... (14 oct. 1559, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 604, Doc. inéd,)

> Il leur donna *proprietairement*
> Comme au regnard d'avoir subtilité,
> Au lyon force, au lievre agilité.
> (GUILL. HAUDENT, *Fabl.* 129e, 2e partie, Lormier.)

Ceux qui possesseroient *proprietairement* ladite rente. (*Coust. gén. du comté de S. Pol*, 41, dans *Coust. gener. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

S'est dit encore au commencement du XVIIIe siècle :

Les habitants... ont insisté sur leur opposition et ont reclamé le marais comme appartenant *propriétairement* à la communauté. (ROBIN, *Mém. sur les marais de Cléville*, p. 32, éd. 1701.)

PROPRIETAIRESSE, s., fém. de *propriétaire :*

Le dict Paré a presentement baillees et delivrees... les dictes quinze livres tournois de rente actrice demanderesse et *proprietairesse*. (*Pièce de* 1559, ap. Le Paulmier, *Ambroise Paré*, p. 182.)

Icelle demeurera maistresse et *proprietairesse* dudit fief. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 17.)

Par la frequence de l'entrechoc la femme se rend *proprietairesse* des coulans qui luy sont acquis. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 226, éd. 1585.)

Se disait encore au XVIIe siècle :

Dame Isabelle de Thouars a esté dame *proprietairesse* de la terre de Mortaigne et ses appendances sur l'Escaut. (8 juill. 1666, *Commission du Bailly de Tournay*, Arch. mun. Mortagne, cote 122, pièce 10.)

PROPRIETERESSE, voir PROPRIETEUR.

PROPRIETERRESSE, voir PROPRIETEUR.

PROPRIETEUR, s. m., propriétaire :

En les en saisissant et establissant vrais seigneurs, acteurs, *proprieteurs* et possesseurs comme de leur propre chose et leur bon droit. (1419, *Test. du seigneur d'Invau*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 163 r°, Arch. Loiret.)

— Fém., *proprieteresse :*

... Nostre dite compaigne *proprieteresse* et vraie heritiere et contesse de ce dit pais de Haynnau. (1477, *Serment prêté aux états de Hainaut par le duc Maximilien d'Autriche*, Arch. de l'Etat à Mons.)

De laquelle moitié desdits acquets sadite femme est *proprieteresse*, sans le consentement de son mary. (1507, *Cout. de Peronne*, Nouv. Cout. gén., II, 609.)

Si longuement qu'elle sera detempteresse, *proprieterresse* et possesseresse de ladite maison. (1533, Grenier 310, pièce 144, Richel.)

PROPRIETIER, s. m., propriétaire :

Tendront lesdiz religieus comme *proprietiers* le manoir dessus dit. (1339, Arch. JJ 72, f° 410 r°.)

— Livre qui parle des propriétés des choses :

Proprietier, proprietarius, c'est un libvre qui parle des proprietes des choses. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

PROPRIEULLE, voir PROPERIEULLE.

PROPUGNACLE, s. m., retranchement, rempart, boulevard, ouvrage de défense :

Les murs doivent estre parez et garniz de *propugnacles* ou quernaulx, de guerites, de tours et de engins. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 67^a, éd. 1489.)

> Nous faisons *propugnacle*
> De ce clos habitacle
> A leur demoniacle
> Envye, et cueurs yrez.
> (*Act. des Apost.*, vol. I, f° 1^b, éd. 1537.)

Avec intention de chasser apres les François du Piedmont et de la Savoye, qui leur servoient de *propugnacle* et d'entree en Italie. (DU VILLARS, *Mém.*, I, an 1550, Michaud.)

Il assembla soudain des forces pour s'aller saisir de Gatinare, pour en faire un *propugnacle* contre Santia, Yvree et Saglany. (ID., *ib.*, VII, an 1556.)

Sans aulcun renfort et *propugnacle*. (1585, *Octroi d'un franc marchié au lieu de Frasnes*, Ch. des Comptes de Lille, B 1786.)

La chair est comme un rempart et *propugnacle* tres semblable a un drap et couverture faicte de laine ou poils presses. (DALECHAMP, *Trad. de Galien*, 38, éd. 1609.)

PROPUGNATEUR, s. m., celui qui combat pour, défenseur :

Cestui marquis Odrandino avoit esté grand *propugnateur* et defenseur des droits, franchises et prerogatives de la Saincte Eglise Romaine contre les invasions de l'empereur Federic premier. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 152, éd. 1552.)

Les *propugnateurs* et rameurs ensemble furent tournez en fuite. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 199, éd. 1581.)

Gregoire VII, l'un des plus hardis *propugnateurs* du siege de Rome qui oncques fut auparavant lui. (E. PASQ., *Rech.*, III, XIV, éd. 1723.)

Ardent *propugnateur* de la vraye pieté. (COEFFETEAU, *Tableau de l'innoc. de Marie*, p. 1033, éd. 1623.)

PROPUGNATOIRE, s. m., retranchement, défense :

Plusieurs autres fortifications et *propugnatoires*. (P. DESREY, à la suite de MONSTRELET, t. II, f° 82, éd. 1516.)

PROQUE, s., sorte de poisson :

Sorrets, cabellawes, stugions, *proques*, samons. (2 juill. 1582, *Ch. et privil. des* .XXXII. *mét. de la cité de Liège*, II, p. 128.)

PRORE, s. f., proue :

Dont il y avoit tant de vaisselle d'argent que dedans sa gallere de *prore* en poupe en estoyent tous servys. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 62 r°.)

Avoit donné au duc la *prore* et la poupe de la navire. (MELART, *Hist. de Huy*, p. 169, éd. 1641.)

PRORNE, voir PRONE 3.

PROROGEMENT, *proroiguement*, s. m., prorogation :

Sanz autre delay ou *proroiguement*. (1376, *Tractatus*, etc., Rymer, 2e éd., VII, 131.)

PROROMPRE, *-umpre*, verbe.

— Neutr., se précipiter, s'élancer, se répandre, au propre et au fig. :

Quant il ne pevent plus endurer la force de la temptation, il *prorumpent* et procedent sodainnement au pechié. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 500^c.)

Le sire de Tornon, chevalier, meu de sa voulenté, s'adreça audit exposant et *prorompi* contre lui en pluseurs laides paroles. (1388, Arch. JJ 135, pièce 211.)

> A peine eut parlé la pucelle
> Qui la chose me ordonna telle
> Que ensemble toutes *prorumpirent*
> Et hors de la chambre partirent.
> (*Therence en franc.*, f° 112^c, Verard.)

— Act., attaquer :

Lors commença a les *prorompre* en in-

jures et villaines paroles a l'encontre des Romains. (G. Fillastre, *Hist. de la Toison d'or*, II, 74ᵈ, éd. 1516.)

PROSAL, adj., qui est en prose :

Pour ce, moy Christine de Pisan... emprens nouvelle compillation menee en stile *prosal*. (Christ. de Piz., *Charles V*, 1ʳᵉ p., ch. i, Michaud.)

PROSAPIE, s. f., race, descendance :

Mais les Françoys dont sont ceulx de Valloys
Vrays crestiens partirent aultrefoys
De la noble *prosapie* de Troye.
(A. de la Vigne, *la Louenge des Roys de France*, fᵒ 11, éd. 1507.)

De la race et *prosapie* des comtes de Namur. (Mélart, *Hist. de Huy*, p. 113, éd. 1641.)

PROSAN, adj. ?

En la joiose marche del cortois Trevizan,
Pres la mer, a .x. lieues, o il est plus *prosan*...
(*Entrée en Espagne*, fᵒ 214, Gautier.)

PROSCIS, part. passé, fendu par la charrue, labouré :

Orobe doit estre semé en terre *proscise* et grasse. (*Jard. de santé*, I, 326, impr. la Minerve.)

PROSÉ, adj., traduit en français :

Les parolles [i]cy *prosees*
Sont escriptes et recitees
Au livre de Cathon le sage.
(*Sermon de S. Raisin*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 114.)

PROSECUTER, v. a., rechercher avidement :

Prosecutant les textes, postilles, commentz, gloses... (*Premier vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, Prol., éd. 1519.)

PROSECUTIF, adj., suivi :

Si aucuns doncques veulent garder cest ordre *prosecutif* ou continu, je vueil que premierement ils proposent ce dont ils veulent parler. (G. du Bellay, *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

En forme d'histoire *prosecutive* et continent. (Id., *Mém.*, V, fᵒ 8, éd. 1569.)

PROSECUCION, *-cution*, *-qution*, *proce.*, s. f., poursuite, suite :

Totes les actions, totes les petitions et les *prosecutions* que nos haviens. (1294, *Hist. de Bourg.*, II, 86.)

Nous aident a la *proseqution* de nostre guerre. (1303, Arch. K 37, pièce 20.)

Je me delesse du tout en tout du debat, et renonche a la *prosecution* de ma presentation sainte eglise de Beron. (1318, *Cart. de S. Taur.*, lxxxix, Arch. Eure.)

Et en tous dommages et dispense fais et a faire en la *prosecution* de ladite cause. (4 juill. 1332, *Arrêt du parlem. de Paris*, Arch. Tournai.)

Despens fait en la *prosecution* de la dicte cause. (1334, Arch. X 8837, fᵒ 154ᵃ.)

Pour la *prosecution* des causes et besoignes Madame. (1335, Arch. KK 3ᵃ, fᵒ 285 rᵒ.)

De rendre audit procureur tous ses cous fais et a faire qu'il a eus et encourus en la *procecucion* de ceste cause. (1335, Arch. S 5060, pièce 3, Suppl.)

En la *proseqution* de ceste cause. (1340, Arch. JJ 71, fᵒ 297 vᵒ.)

Que consideration a la povreté dudit chapelain escolier que bonnement ne pourroit paier ladicte finance sans perdre la *proseqution* de l'estude. (1344, Arch. JJ 74, fᵒ 124 vᵒ.)

En toute la *prosecucion* de ladicte assiete. (7 oct. 1361, S. Aubin, tit. de la Sacristie, Arch. Maine-et-Loire.)

Quant a l'effect de la guerre, les entrees de ton demaine et ton meuble aussi, se mestier fait... doient premierement estre mis et exposé en la *procecucion* de la guerre, c'est assavoir ou paiement de la noble chevalerie gallicane. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, iii, 94.)

Aians grant pité et grant compassion de nostre peuple qui, en la *prosecucion* de nos guerres, ont enposé leurs corps et leurs biens a tous perilz. (Froiss., *Chron.*, VI, 35, Luce.)

Les grands frais et mises qui s'en pourroient ensuir en la *prosecucion* des diz proces. (Juin 1398, *Ord.*, VIII, 236.)

Quitter les arrierages et les frais de cheste *prosecution*. (21 juill. 1415, Flines, Arch. Nord, Cod. A, fᵒ 90 rᵒ.)

Ce est leur arrest et aussi le fait des procureurs du roy et autres seigneurs, a la *prosecution* desquelz ladicte loy fut faicte. (Monstrelet, *Chron.*, I, 67, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Beaucoup de temps se perdit pour obtenir licence de passage a l'evesque de Metz, a qui ladite ville appartenoit, et y eut tant d'envoi et de renvoi en ceste *prosecution*, avec la tromperie que l'on y aperceut, que l'on changea aultre maniere de faire. (Id., *ib.*, ch. xxxii, Buchon.)

Mais le dyable tousjours est prest pour combatre : tu dois resister et fortement debatre, si que tu trenches la teste de sa puissance par bonnes operations ; mais que apres qu'on a triumphé du dyable l'on perd le fil, c'est la *prosecution* des sacrements par les vertus en iceluy acquises. (*Violier des Hist. romaines*, c. lxi, Moralis, Bibl. elz.)

PROSEQUER, verbe.

— Act., poursuivre, rechercher :

Et certainement ainsi comme au vieil testament tu aymas devant les aultres le royaulme des Hebrieux, semblablement en la nouvelle loy tu *proseques* par une principalle dillection et charité la royalle famille des Françoys. (A. de La Vigne, *la Louange des roys de France*, fᵒ 9, éd. 1507.)

Comment l'acteur *proseque* et poursuyt la matiere principale en appellant Sathan. (Eloy Damernal, *la Grant Dyablerie*, fᵒ 2ᵈ, éd. 1507.)

Plusieurs *prosequent* les injures des procureurs de leurs provinces, et les aultres *prosequent* les privileges de leur liberté. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, II, 25, éd. 1530.)

— Neutr. :

Et a ce que je puis cognoistre,
Ne *proseques* tu pas pour m'estre
Moleste. C'est ta fantasie.
(*Therence en franç.*, fᵒ 235ᵃ, Verard.)

PROSEQUTION, voir Prosecution.

PROSERIE, s. f., endroit où l'on donne à manger aux pauvres gens, suivant Cotgrave :

Proserie : f. A place appointed for the nourishment of poore people. (Cotgr., 1611.)

PROSFUGUE, voir Profugue.

1. **PROSIER**, s. m., livre d'église contenant les proses :

Item un *prosier* noté. (*Invent. de la Ste-Chapelle*, ap. Duc., *Prosarius*, sous *Prosa*.)

2. **PROSIER**, s. m., prosateur :

Qu'un *prosier* donques, en quelque sorte que ce soit, et quelqu'il puisse estre, se voulut en rien mesurer aux poetes, ce seroit de mesme, que si un pauvre petit fantachin piqueseche estoit si presomptueux que d'attendre de pied coy en campaigne rase le choc d'un brave homme d'armes, monté a l'advantage sur un puissant coursier bardé, et luy armé de toutes pieces a l'espreuve, la lance au poing, et le coutellas a l'arçon. (Vigenere, *Trad. de la Jerusalem du Tasse*, prologue, éd. 1610.)

Nous devons tout honneur (aux poetes) reverence et respect pour estre sans comparaison plus divins, augustes et sublimes que nous ne sommes nous autres petits bas *prosiers*. (Id., *Tabl. de Philostrate*, p. 38, éd. 1611.)

PROSILIER, *-illier*, verbe.

— Neutr., s'élancer :

Pourtant se efforçoient les Romains de bien se garder, et usoient de traict et choses missibles contre ceux qui *prosilioyent* et venoient contre eulx. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, vii, 1, éd. 1530.)

— Réfl., dans le même sens :

Voyans que plus ne pouvoient souffrir la force des Romains, *se prosillioient* et gettoient de leur gré mesme dedans le fleuve. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, V, 11, éd. 1530.)

PROSIME, voir Proisme.

PROSME, voir Proisme.

PROSMER, voir Proismer.

PROSNAER, v. n., mot douteux qui se présente avec le sens de pâturer :

Peuvent envoyer ou faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture, et regulierement par droit de parcourir y faire champayer, *prosnaer* et pasturer leurs bestes les unes sur les bans des autres. (1624, *Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

PROSNE, voir Prone.

PROSNEL, voir PRONEL.

PROSNET, voir PRONET.

PROSNIEL, voir PRONEL.

PROSPECT, s. m., vue en avant, perspective :

Elle a trois veues de riche et libre *prospect*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. III, p. 29, éd. 1595.)

PROSPECTIF, adj., qui a rapport à la vue :

La science *prospective*, qui est de la veue. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 115 r°.)

PROSPECTIVE, s. f., vue, perspective :

Qu'au bout de ce beau lieu y ait un petit portique avec son petit oratoire bien et gentiment paint qui corresponde comme pour objet a vostre *prospective*. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 130, éd. 1571.)

Une peinture est recommandee si, representant une belle histoire, elle est bien accomodee de couleurs, de beaux traits, lineamens, proportion, *prospective*. (LARIV., *la Vefve*, prol., Anc. Th. fr.)

Et faut que la porte d'un tel jardin soit bien faicte, avec son pavillon bien depeint au droit, correspondant au bout par *prospective*. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 210, éd. 1607.)

— Représentation :

J'y ay veu une grosse pierre taillee en relief, a la *prospective* d'un personnage vestu d'un haubert a l'antique. (BELON, *Singularitez*, II, 3, éd. 1553.)

PROSPERANT, part. prés., qui rend prospère :

Car du royaulme il fut tant *prosperant*
Qu'il reduyst et mist en son obeyssance
Normandie et toute leur puissance.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 49 v°, éd. 1507.)

— Adj., heureux, prospère, riche :

Tousjours elle regarde en angoisse infinie
Des hommes bienheurez la *prosperante* vie.
(J. VAUQ., *Sat.* V, a Bertaut, Jul. Travers.)

Ce *prosperant* troupeau.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

La sueur d'un miserable laboureur se transubstantie en la graisse d'un *prosperant* thresorier. (ID., *Œuv.*, II, 302, Reaume et Caussade.)

— Favorable :

Mais le donneur des graces *prosperantes*.
(FR. SAGON, *le Coup d'Essay, Chant roy. pour confuter les Lutheriens*, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 46, éd. 1731.)

— Substantiv. :

Ceux la blasment tousjours les affliges, les fuyent,
Flattent les *prosperants*, les suyvent, s'en appuyent.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

PROSPERATION, s. f., prospérité :

Veuillant continuer vous advertir de ma *prosperation*. (13 mars 1512, *Lett. de Louis XII*, IV, 80, éd. 1712.)

PROSPERÉ, adj., prospère, heureux :

Se la navigacion est *prosperee* et bonne. (ORESME, *Politiq.*, f° 99^c, éd. 1489.)

Par bataille *prosperee*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 130^a, éd. 1530.)

PROSPERER, verbe.

— Act., favoriser :

Dieu te *prospererat*.
(J. BOUTILL., *Epithalam.*, ap. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 294.)

Dieu *prospera* si bien vos efforts que... (GUILL. CHRESTIEN, *Lett. à Diane de Poitiers*.)

Dieu *prospera* si bien le voyage, qu'il se rendit en la maison du Siennois jusqu'a quatre vingts François et quarante Italiens. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— Neutre, être favorable :

O fortune a double visage,
Prospere a ce que j'ai pensé !
(JOD., *Eug.*, V, 1, Anc. Th. fr.)

PROSPEREUS, *-ous*, adj., prospère, heureux, favorable :

Il luy souvint soubdainement de son veu, remercyant Dieu et sainte Anne, et prenant ce pour bon espoir de *prospereuse* adventure que Dieu luy voulloit envoier. (WAVRIN, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 118, Soc. de l'H. de Fr.)

Al damage del *prosperous* estate du dit roy. (*Stat. de Henri VI*, an XXXIX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Combien que ledit marquis comte beaucoup a l'attraire et gaigner, si est toutes fois son avarice felice et *prospereuse* audit seigneur roy, car par icelle parvient ledit seigneur roy a son desir. (27 oct. 1518, *Négoc. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 17, Doc. inéd.)

PROSPEREUSEMENT, adv., heureusement :

Le noble roy Henry pour le present *prospereusement* regnant. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 896.)

PROSPERIR, v. a., rendre heureux :

Et pria le dieu qui l'oyseau envoyoit qu'il a son honneur *prosperist* celle bataille. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 10.)

PROSPERITABLEMENT, adv., en prospérité :

Si gardons verité a sa majesté royal et souveraine, tant que par nos œuvres et loyaux benefices *prosperitablement* puissons avec lui vivre. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 110^b.)

PROSPERITAIRE, adj., prospère :

Par le benoist ottroy de sa grace divine plaine de paix vraye et *prosperitaire*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 120^a.)

PROSPERITAIREMENT, adv., en prospérité :

Si que quant nous cheons en adversité que par afflictions et devotes prieres nous vueille ressourdre *prosperitairement*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 159^a.)

Vivre *prosperitairement*. (ID., *ib.*, f° 167^c.)

PROSPEROUS, voir PROSPEREUS.

PROSPRE, adj., prospère :

E la foille de lui ne decurrat, e tuit ceo que il ferat serat feit *prospre*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 4, Michel.)

Tutes les coses que il unques ferat serunt fait *prospres*. (*Lib. Psalm.*, Oxford, I, 4, Michel.)

Prosper, *prospres*. (*Fragm. d'un gloss. du* XIIIe *s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 369.)

1. **PROSPREMENT**, adv., prospèrement :

Prosprement munte, pur la parole de veritet e pur suatume de justise. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 4, Michel.)

Prosprement va avant e regne. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLIV, 5, Michel.)

Dous jours curureut par bun vent
Et une nuit mult *prosprement*.
(*Brut*, ms. Munich, 1123, Vollm.)

Prospere, *prosprement*. (*Fragm. d'un gloss. du* XIIIe *s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 369.)

Tu revenras *prosprement* ens es prosperites. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 97^b.)

2. **PROSPREMENT**, *pro.*, s. m., prospérité :

Mais de Dieu vient tot *propre(e)ment*
Et de son douch porveement.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 373.)

PROSPRETÉ, s. f., prospérité :

E ura que Deus lur rendist enfanz plusurs en *prospreté*, por cel enfant qu'il li ourent duné. (*Rois*, p. 8, Leroux de Lincy.)

PROSTAGE, s. m. ?

Ilz ont accordé et consenti que Jeoffrey Malarrest payera au receveur du pont du Rosne quinze livr. tourn. et au procureur son *prostage* pour les loux qu'il doit des vigne et grange qu'il a acheté. (28 oct. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 195, Guigue.)

PROSTERNANT, adj., qui se prosterne :

Apres tres humbles reverances *prosternantes* a terre, lui proferarent les versetz suivans. (1533, MERCIER, *Entree du roy François Ier, faicte en la ville de Beziers*, Bulletin de la Soc. arch. de Beziers, I, 38.)

PROSTERNEUR, s. m., celui qui renverse à terre, vainqueur :

Hannibal, duc de Carthage, le *prosterneur* des triomphans Romains. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ix, Buchon.)

PROSTRACION, *-ation*, s. f., prosternement :

Et ne jeune l'en point, ne ne fait on nulle *prostracion.* (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 212 r°.)

Prostration : f. A prostrating, a dejection, or falling at the feet of; or, as Prosternement. (Cotgr., 1611.)

PROSTRÉ, part. passé, renversé, couché sur le dos :

O tu, fame, tu estoies *prostree* en tout tertre. (*Bible*, Maz. 684, f° 120a.) Lat. : Sub omni ligno frondoso tu prosternaberis, meretrix. (*Jérémie*, II, 20.)

Lieve tes ieus endroit et voies ou tu es ore *prostree.* (*Ib.*) Lat.: Et vide ubi non prostrata sis. (*Jérémie*, II, 2.)

— Prosterné :

Et a totes les hores que l'en fet le service Deu, en l'oratoire il doit estre tout *prostrez* devant touz, tant que li abbes li comande que il se seuffre de ceste satisfation. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 157, col. 2, ap. Ste-Pal., ms.) Impr. : *protez.*

PROSUIANCE, voir Porsuivance.

PROSUIR, voir Porsuir.

PROT, voir Preu.

PROTAVE, voir Proave.

PROTECOLER, *-coller*, *prothe.*, v. a., exhorter :

Ne me venez point *prothecoler ;*
Par ma foy, je ne suis pas beste.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 318.)

Tredame, je n'en feray rien.
Ne m'en venez point *protecoller.*
(*Ib.*, II, 321.)

... L'homme d'aage politique adresse et enseigne le jeune, non seulement en parlant, *protecollant*, et advertissant de dehors, mais aussi en maniant mesme et administrant les affaires. (Amyot, *Œuv. mor.*, Si l'homme d'aage se doit encore mesler des aff. publiq., xxxiv, éd. 1574.)

PROTECTER, v. a., protéger :

Et se misrent en paine de *protecter* et deffendre leur fort. (J. Molinet, *Chron.*, ccxvii, Buchon.)

PROTECTURE, voir Portraiture.

PROTELATION, s. f., délai, retard :

Les abuz, calumnies et cavillations... qui sont cause de la longueur et *protelation* des procez. (Rebuffi, *Rubricque du grand conseil*, f° 4 v°, éd. 1547.)

Plusieurs desdits adjournes desirant au contraire fuyr droit, differer payement, et user de *protelations*, apres divers delais. (1599, *Placard pour mettre les sentenc. de l'Eschev. d'Arras à exécut.*, Cout. gén. d'Artois, éd. 1679.)

Afin d'accelerer le cours de la justice, retrancher toutes occasions de *protelations* et tergiversations. (*Ib.*)

PROTELER, *-teller*, v. a., retarder, différer, prolonger, remettre :

Respons parolles pour parolles
Tousjours semblables et pareilles,
Sans que de rien tu te esmerveilles,
Affin que par son dit rebelle
Et furieux ne te *protelle.*
(*Therence en franç.*, f° 301a, Verard.)

Et pour cuider couvrir leur malice et fraude, dilayer et *proteler* le payement qu'ils seront tenus de faire, et demeurer quittes et dechargez de la totalité desdites debtes. (10 oct. 1536, *Declar. de Franç. Ier*, ap. Isambert, *Anc. lois fr.*, II, 528.)

Il fairoit bon voir touttes les ruses par lesquelles ce traicté *fut protelé* environ deux ans. (D'Aubigné, *Mém.*, an 1610, Lalanne.)

PROTENDRE, voir Portendre.

PROTERVE, adj., effronté, insolent, farouche :

Dieu sueffre bien qu'il soient desloyal et *proterve.*
(Jeh. de Meung, *Test.*, p. 104, var., Méon.)

Mauldissons mort la cruelle et *proterve.*
(J. Gerson, *Compl. sur la mort de M. de Bourg.*)

Se tu as ung enfant *proterve.*
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Banquet*, p. 353, Jacob.)

Car je voy venir la caterve
Des Juifz mauvaise et *proterve.*
(Greban, *Mist. de la pass.*, 19035, G. Paris.)

Sortez dehors, tourbe *proterve.*
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 44b, éd. 1537.)

Ce que j'en fais vient de bonne nature
Non de *proterve* ou fiere eslation.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, lxiv, éd. 1545.)

C'est tres mal faict aux maistres de permettre
Que leurs vallets soient en dictz si *protervės.*
(*Les Treves de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 216, éd. 1731.)

Proterve: Froward, wayward, perverse, curst, snappish, peevish; also, proud, sawcie, malapert, arrogant, impudent. (Cotgr., 1611.)

Proterve. Lascivo, protervo. (Oudin, 1660.)

Parmi les *Lettres* en prose de Madame des Roches, il en est une qui roule sur le mot *proterve*, dont l'emploi lui avait été reproché comme celui d'un terme écorché du latin. Madame des Roches, en le défendant, allègue qu'elle l'a emprunté au premier chant de l'Arioste.

PROTERVÉ, adj., opiniâtre, acharné :

Resistence *protervee* et obstinee. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 27d, éd. 1486.)

PROTERVEMENT, adv., insolemment, arrogamment, opiniâtrement :

Par Dieu assez *protervement*
Par mocquerie et autrement
Les promesses et la traynee
De Syrus m'y ont amenee.
(*Therence en franç.*, f° 207a, Verard.)

Toutesfois ce qui en est dit est asseré et affermé saufve la reverence et oppinion des autres docteurs sans vouloir rien dire *protervement* et irrevocablement. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 15d, éd. 1488.)

Proterve, fierement et arrogamment, *protervement.* (Ch. Estienne, *Dict. latinogallicum*, éd. 1552.)

PROTERVEUX, adj., hardi, violent, insolent :

Et composer satyres *protervеuses.*
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, xxii, éd. 1545.)

Satires *proterveuses* et amusantes.
(P. Gervais, *Ep. de Dame Rhetorique.*)

PROTERVIANT, adj., arrogant, opiniâtre :

Et communement telz qui sont ainsi affichiez a leur opinion et pertinax et *protervians*, ilz sont melancoliques, et sont telz pour la forte impression de leur complexion ou oppinion. (Oresme, *Eth.*, f° 157a, éd. 1488.) Impr., *proternians.*

PROTERVIE, s. f., arrogance, audace :

La reine d'Angleterre, cognoissant la *protervie* de son courage, se tira arriere. (J. Molinet, *Chron.*, ch. c, Buchon.)

Protervie : f. Frowardnesse, perversenesse, curstnesse, peevishnesse, waywardnesse; also, pride, sawcinesse, malapartnesse, arrogancie, impudencie. (Cotgr., 1611.)

PROTERVIER, *-yer*, v. n., s'élever violemment contre quelque chose :

Nul ne diroit que celui eust felicité qui vit en telle misere qe il ne voloit soustenir son opinion en *proterviant* contre verité aperte. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 352b.)

— Refuser une chose juste, faire un procès inique :

Protervyer. (*Cout. du pays de Hainaut*, t. III, Gloss. de le Court.)

PROTERVIR, v. n., faire l'insolent :

Protervir. Loçanear. (Oudin, 1660.)

PROTERVITÉ, s. f., opiniâtreté, insolence, effronterie :

La *protervité* de li Sarrazin non se pooit domer par fieble main. (Aimé, *Yst. de li Normant*, II, 8, Champ.-Fig.)

Bysantie, qui avoit la grace de lo impereor et l'amistié de lo Achate Pain, se creoit en toutes chozes veinchre la *protervité* de Argentie. (Id., *ib.*, V, 27.)

La rudesse et *protervité* des injurians. (René Benoist, *Vie de J. C.*, p. 371, éd. 1599.)

Protervité : f. as Protervie. (Cotgr., 1611.)

Protervité, f. Protervidad. (Oudin, 1660.)

PROTEST, s. m., protestation :

Sire, je vous envoye tout ce que a esté fait en ceste maniere. C'est assavoir: la protestacion que je feys, le jour et feste de la Trinité, et celle que je feys semblablement le mercredi ensuivant, la ratifficacion et nouvelle vendition faicte cy par

ledict Sr Roy de Sicille, celle qui fut faicte a Tours par les dicts de Marseille et de Berre et le *protest* que pareillement ils firent au dict Tours. (4 juin 1479, *Lett. de Franç. de Genas a Louis XI*, Arch.)

PROTESTE, s. f., protestation :

Chascun soustenant ses fais, *protestez*, et autres plusieurs raisons, tout veu, il fut dit que le don ne tendroit. (BOUT., *Som. rur.*, I, f° 129a, éd. 1486.)

Cette *proteste* est assez commune. Monsieur, si me sentiray bien heureux quand il vous plaira m'honorer de vos commandemens. (H. EST., *Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, p. 419, éd. 1583.)

Ilz parlent comme par *proteste* contre tout ce qui se fera d'ores en avant. (CONDÉ, *Mém.*, p. 639, Michaud.)

L'ambassadeur du roi, es mains duquel la Republique (de Venise) les avoit desposez et remis sans avoir fait aucune protestation contraire au desir de Sa Sainteté et avoir aussi revoqué leur *proteste* contre ledit interdit. (1er mai 1607. *Lett. de Villeroy*, ap. SULLY, *Memoires*, IX, 317, éd. 1725.)

PROTESTER, v. a., déclarer, faire connaître d'une manière solennelle :

Je ne die mye... que en cas de necessité, et par le droit royal que le tres sainct Samuel *protesta* au peuple d'Israel quant il vouldrent avoir roy, on ne puisse bien prendre les biens de tes subgies par juste pris pour le gouvernement de ton hostel royal. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 102.)

PROTESTEUR, s. m., celui qui proteste en faveur de :

Les *protesteurs* de la paix. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 30.)

PROTHECOLER, voir PROTECOLER.

PROTHOCALACION, s. f., protocole :

Et por memoire, je, Peterman, proteste dix que lour hont cen voluz et hont desmambra cen qui eappertignieta mon office, attenduz que qui fat la *prothocalacion* qui doit faire la cesseire, que cil Johannes doit segnié tottes les lettres que il firaz, et de cillour lettre je non men doive et non en suiz entenuz de me intromettre, ne de corrigié, ou esmendar. (1421, *1re coll. de lois*, n° 309-310, f. 91, Arch. Fribourg.)

PROTHOFICIAIRE, s. m., premier officier du palais :

Donc tout premier, si clama les officiaux, les *prothoficiaires*, le thesaurier, le pourveeur des chastiaux, chastellains et conestables, sergans et toute autre gent qui office avoient. (*Livre de la Conq. de la Morée*, p. 260, Buchon.)

Cf. PROTHOFICIER.

PROTHOFICIER, s. m., premier officier du palais :

Li chanceliers, qui sages et prodoms estoit, veant la bone voulenté dou prince, si appella le *prothoficier* Colinet, et autres qui bien savoient la baronie. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 251, Buchon.)

PROTHOFLAMINE, s. m., flamine d'un rang supérieur :

En la religion des gentilz avoit archiflamines, *prothoflamines*, flamines et prestres. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 58b.)

De leurs prestres les ungs ilz appeloient simplement flamines, les aultres *prothoflam[in]es*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 134 v°, éd. 1482.)

Au lieu des *prothoflamines* furent instituez en la premiere eglise patriarches. (*Les Vies des Sainctz peres, papes et empereurs*, f° 26 v°, éd. 1551.)

PROTHOMARTYRE, voir PROTOMARTYR.

PROTOMARTYR, *prothomartir*, *-artyre*, s. m., nom qu'on donne à Saint Etienne regardé comme le plus ancien des martyrs :

Pour la reverence du glorieus *prothomartir* saint Estienne. (1326, Arch. JJ 64, f° 198 r°.)

St Estienne le *prothomartyre*. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 367, Chron. belg.)

Car il soit seur qu'il y mourra
Et sera dict *prothomartir*
Couronné de gloire infinie.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 51b, éd. 1537.)

Ce sainct *Proto-martyr*.
(DU BARTAS, *le Triomphe de la foy*, III, éd. 1580.)

Furetière, dans un de ses *factums*, s'appelle *Protomartyr du Parnasse*.

PROTRACTION, s. f., trait, représentation :

En ceste lettre h quant elle est bien formee il y a trois lineations ou *protractions*. (*Le Repos de conscience*, c. IX, éd. 1499.)

Que ou temple et lieu sainct on ne feist aucune statue ou paincture, ymage, viaire, ou *protraction* de forme, fust de beste ou autre chose. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 37, éd. 1530.)

— Délai, ajournement :

Que apres la resurrection en gloire n'aura nulle *protraction* ne longue dilacion. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 337 v°.)

De *protraction* et dilation de justice. (1589, *Ord. du pays de Liège*, XLIII, Nouv. Cout. gén., II, 315.)

PROTRAICTURE, voir PORTRAITURE.

PROTRAIRE, voir PORTRAIRE.

PROTRAIT, voir PORTRAIT.

PROTRER, voir PROSTRER.

PROTURBER, v. a., troubler :

Sans les *proturber*, molester ou empescher. (3 oct. 1435, *Lett. de Ch. VII*, Comm. archéol. de Noyon, 1880, p. 295.)

PROUCHIENNETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROU, voir PREU.

PROUAGE, voir PROAGE.

PROUAILLE, s. f., provin :

Provigneront lesd. preneurs en ladite vigne deux cens de *prouailles* chascun an et fera du mort le vif au mois d'aoust. (1575, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

PROUB, voir PREU 2.

PROUCHACIER, voir PORCHACIER.

PROUCHAS, voir PORCHAS.

PROUCHINETÉ, voir PROCHAINETÉ.

PROUD, voir PREU.

PROUDEAU, voir PRODIAL.

PROUDHOMMEEMENT, voir PREUDOMMEMENT.

PROUER, *pruer*, v. a., gouverner sur :

Puis *pruerent* le bras S. Jorge,
Qui court devant Constentinople.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Proreta*.)

PROUFFIT, voir PORFIL.

PROUFFITABLE, voir PROFITABLE.

PROUFITABLETÉ, voir PROFITABLETÉ.

PROUFITER, voir PROFITER.

PROUGNIER, voir PROIGNIER.

PROUHA, voir PRODIAL.

PROUHIER, voir PROUIER.

PROUIER, *prouhier*, *proier*, *prohier*, s. m., matelot dont le poste est à la proue :

Item *proier*, .IX. solz le mois, et pour despens, .XX. solz. (*Reg. Pater*, f° 160, ap. Duc., *Proreta*.)

.XXXII. *prohiers*. (1357, Richel., Clairambaut (Sceaux), 86.)

Y avoit .XII. fors hommes maronniers qui s'appelloyent les *prouiers*, et demouroyent tousjours a la proue de la nave. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 37.)

Quatre nauchers, six *prouhiers*. (15 mars 1538, *Ord. de Henri II*, Rec. de Fontanon, IV, 665.)

Mais comme les bons patrons de navire font une partie de la besogne ... ils tirent, tournent ou laschent les cordages et se servent des autres mariniers, les uns pour *prouiers*, les autres pour comites... (AMYOT, *Œuv. mor.*, Instr. pour ceulx qui manient aff. d'estat, L, éd. 1567.)

PROULF, voir PREU.

PROULIERE, voir PROLIERE.

PROULT, voir PREU 1.

PROURFITANCE, voir PROFITANCE.

PROUS, cas suj. sing., voir PREU 2.

PROUSESSIONNAIRE, voir PROCESSIONNAIRE.

PROUSSETTE, s. f., femme qui a les qualités d'un preux, qui a de nobles qualités :

> Je me souhaide quant et quant
> Avec vous, *proussette* m'amye.
> (*L'An des VII dames*, XVIII, 1, éd. 1503, goth.)

Cf. PREUESSE.

1. **PROUT**, pet, employé comme terme de mépris, comme on dit aujourd'hui zut :

> Mors met a un pris grange et creche,
> Vin et iaue, saumon et seche,
> Mors dist a toutes coses *prout*.
> (THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXIX, Crapelet.)

Prout, quoique omis par Littré, est resté dans la langue populaire, comme onomatopée, avec le sens de pet.

2. **PROUT**, voir PREU.

PROUTRAISTURE, voir PORTRAITURE.

PROUVANCHE, voir PROVANCE.

PROUVATURE, voir PROVATURE.

PROUVE, voir PROVE.

PROUVEANCE, voir PORVEANCE.

PROUVEEMENT, voir PROVEEMENT.

PROUVEIR, voir PROVOIRE.

PROUVENCE, voir PROVANCE.

PROUVENDE, voir PROVENDE.

PROUVENDEREE, voir PROVENDEREE.

PROUVENDIER, voir PROVENDIER.

PROUVENU, voir PROVENIR.

PROUVER, voir PROVER.

PROUVEUR, voir PROVEOR.

PROUVOIR, voir PORVEOIR.

PROUVOIRE, voir PROVOIRE.

PROUVOYABLE, voir PORVEABLE.

PROUVOYANCE, voir PORVEANCE.

PROUWAIGE, voir PROAGE.

PROVABLE, *prou.*, *-avle*, adj., qu'on peut prouver, certain :

Tel argument sont *provable*, mais ne sont pas necessaire. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 540, Chabaille.)

> C'est bien par argument *prouvable*.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 34c.)

> Par argument *prouvavle*.
> (*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 37d.)

Probabilis, *provable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 232 v°.)

> Par quele reisun *provable*,
> Quant tu ies cupable,
> Mort pur toi sacrement fise,
> Salu en autrui mort
> Espoire, ceo est tort
> E folie e vice.
> (EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, dans Ler. de Lincy, *Prov.* II, 454.)

Per semences multepliees toutes ces choses sont *provables* pour durer non pas soullement a temps mais a tous jours. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 36 v°.)

Prouvable mençonge. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 431c.)

> Le neuvieme ciel est derrenier,
> Quant a nous en ordre premier,
> Et quant a nature *prouvable*,
> Est apres le premier mouvable.
> (J. LE FEVRE, *la Vieille*, III, 4181, Cocheris.)

Quant il (le juge) est favorable ou suspect par evidence *prouvable*. (1464, *Coust. de l'Anjou et du Maine*, IV, 323, Beautemps-Beaupré.)

— T. de cout., qui admet la preuve :

Il y a une loy qui est appellee en court laye loy *prouvable* ou monstrable, par quoy aucun s'efforce de prouver en court ce que il dit. (*Coust. de Norm.*, f° 237 r°, éd. 1483.)

— Digne d'être approuvé, loué :

Tu seras sages en toutes coses et seras *provables* devant tous homes. (*Bible*, Richel. 901, f° 56c.)

Et tu seras *prouvables* devant toz hommes. (*Ib.*, Maz. 684, f° 47b.)

Confermee de personnez *prouvables*. (*Ch. de 1290*, Richel. 4663, f° 97 r°.)

Assignans en tesmoignage *prouvables* personnes et foyables. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 205 r°.)

Norm., *prouvable*, que l'on peut prouver, probable. Morv., *prouvâble*, qui peut être prouvé, assuré, authentique.

Le canadien a gardé *prouvable* avec le sens de probable :

C'est *prouvable* qu'il doit dormir encore. (PIERRE CHAUVEAU, *Rom. de mœurs canadiennes*, p. 153.)

Littré donne sans exemple *prouvable*, notoire, qui peut être prouvé.

PROVABLEMENT, adv., de manière à être prouvé :

En lur escriz n'est riens faus n'a droit refusable, mes des sages *prouvablement* loié. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 129d.)

Si home leve guerre encountre nostre seigneur le roy en son roialme ou soi aherdant as esnemys nostre dit seigneur le roi en son royalme as eux donnant eide et confort en son royalme ou par aillours et de ceo *provablement* soit atteint de outerfait par gentz de lour condicion... (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Probablement :

Probabiliter, *provablement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°, et Richel. l. 7679, f° 232 v°.)

PROVABLETÉ, s. f., qualité de ce qui peut être prouvé, probabilité :

Probabilitas, *provableté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 208 r°.)

Provableté, probabilitas. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

PROVAILLE, s. f., preuve :

Traitres estes esprovce, or en piert la *provaille*.
(*Fragm.*, ms. Oxford, Fairf. 24, f° 7 r°.)

PROVAIRE, voir PROVOIRE.

PROVANCE, *-vence*, *-vanche*, *-venche*, *prou.*, *pru.*, *provoance*, s. f., preuve :

Nus ne semble pas raisoun que l'un face *pruvance* sur testimonie ki conussent ço que enterce est. (*Lois de Guill.*, XLIV, Chevallet.)

> Ci es venuz a la *provance*.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 18462, Michel.)

> Veez ici la qui fra la *provance*.
> (*Adam*, p. 52, Luzarche.)

> La pucele cortoise et simple
> Jeta la guimple contreval.
> Icel Gauvains vint a cheval
> Sos l'escafaut, si le reçut.
> La dame, qui pas nel connut,
> Li escria, en audiance,
> Qu'ele li donnoit, par *provance*,
> Que li cans ert par lui vencus.
> (*Gauvain*, 1372, Hippeau.)

> Et ce fu *provance* veraie,
> Qu'encor estoit leens sanz faille
> Cil qui fete avoit la bataille.
> (*Dou Chevalier au leon*, Vat. Chr. 1725, f° 148a, Romv., p. 553.)

> Moult m'est bele la *provence* d'amours.
> (*Chans.*, Richel. 765, f° 55 v°.)

Si fu Josephes mult esbahis des fauses *prouvanches* ke cil li avoit avant traites. (*S. Graal*, Richel. 24394, f° 16c.)

> En cel fruit estoit par *provanche*
> De bien de mal la connissanche.
> (G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 42, P. Meyer.)

> Ains demain vespre en verrois la *provance*.
> (HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 62, Tarbé.)

Li acuseor doivent aporter avant tel chose qui soit garnie de convenaubles tesmoinz ou d'apertes *provances* par quei elle puisse estre provee. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 31d.)

Sans autre *provance* faire. (Fév. 1250, *Acte dev. les échevins*, Arch. mun. Douai.)

Sans autre *prouvance* faire. (Déc. 1252, *ib.*)

Et li borgois de Douay defaillent en justice de coi on ait regnavle *provance*. (*Charte du roi d'Angl.*, Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 46.)

En *provance* de la chose. (*Bible*, Richel. 899, f° 23a.)

> Monstrer en cuide la *provence*.
> (*Des Tresces*, Richel. 19152, f° 123a.)

> N'en sai mostrer autre *provance*.
> (ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 6d.)

> Car qui les fins et les *prouvances*
> De biauté saroit regarder,
> Biauté se puet trop poy garder.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 57a.)

Quar qui les fins et les *provences* ..
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 54ᵃ.)

Je li seroie tenus de rendre tous cous et tous damages par sen plain dit sans autre *prouvanche*. (1268, *Cart. de Picquigny*, Arch., R¹ˢ 35, f° 42 r°.)

Et se il i faisoient frayt, coust ne damage, en l'oquoyson de le dicte rente, sorre le doit li dis Huars, ou cils qui le pieche de terre devant dicte tenra) par le dit de celuy qui cest chirographe apportera sans outre *provanche* faire. (14 sept. 1300, *Cyrographum Hugonis Moufflete*, De Smet, *Cartul. de l'abb. de Hainaut*, p. 184.)

Quant il (Ptolemee) parla de la complexion de chascun planete et si come a esté trouvé par *provance*. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 5ᶜ.)

— Expérience :

Hom, entent : par un court sermon
A paour d'infer te semon
Par une *provanche* ke fist
Uns prodom de jadis, cui non
L'escriture apele Zenon.
(Renclus de Moil., *Miserere*, ccxxx, 1, Van Hamel.)

— Caractère de ce qui est éprouvé :

Que la *prouvance* de vostre foi soit moult plus precieuse que ce qui est prouvé par feu. (Guiart, *Bible*, S. Pol ad Gal., Ste-Gen.)

— Manifestation de ce que l'on est, ce que l'on vaut réellement :

Vez ci de l'ost venir une semence
Qui ne vos aiment le tronçon d'une lance ;
Or verra on anuit vostre *provance*.
(*Gaydon*, 9070, A. P.)

La mauvaise *prouvance* des maris par couvent
Fait les fames mauvaises maugré eles souvent.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 150ᵇ.)

— Cause, raison :

En nul lo n'atroiz di si gran mal refugii ni de si grant dolor *provoance*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Arch. des Missions, 3ᵉ sér., I, 275.) Lat., tanti doloris non invenio argumentum.

Nen ai *provance* d'amenrir ma dolor, (*Ib.*, p. 276.) Lat., minuendi doloris argumenta non colligo.

PROVANCHE, voir Porveance.

PROVANT, adj., qui résiste à l'épreuve :

Se jou pruis, ou d'uel ou d'oreille,
Ke mal *provans* ies al essai,
Et jou le lai prodome sai,
En mervillant mes cuers s'esveille.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, lxxi, 3, Van Hamel.)

PROVE, *prouve*, s. f., sonde :

Les autres (instruments de fer) sont a esprouver, comme *prouves* et intromissaires. (J. Raoul, *Fleurs du grand guydon*, p. 15, éd. 1549.)

PROVEAILLE, s. f., provision :

Chascuns doute le chevalier,
Car il maine son escuier
Ses hommes et sa *proveaille* ;
N'est riens au monde qui le faille.
(*Boece de Consolacion*, liv. II, ap. Duc., *Providentia*.)

PROVEANCE, *-anche*, voir Porveance.

PROVEANT, voir Porveant.

PROVECE, s. f., preuve :

La *provece* me fait trop mal
De cest anel qui fu m'amie.
Que li donnai par druerie.
(Gautier, *Ysle et Galeron*, Richel. 375, f° 3[illegible].)

PROVECT, s. m., homme avancé en âge :

A ceste fin les Romains es festins faisoient chanter en beaulx metres latins par les *provectz* les euvres memorables de leurs mayeurs. (J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, iii, éd. 1545.)

Provect, m. Crescido. (Oudin, 1660.)

PROVEEMENT, *prou.*, adv., comme cela est prouvé :

Moult avons de poins par raison
El viel et nuef testament
Qui s'acordent *prouveement*
A ceste resurrection.
(*Dis des 4 sereurs*, Richel. 378, f° 3 v°, et Ars. 3142, f° 284ᶜ.)

PROVEIRE, voir Provoire.

PROVEMENT, *prouv.*, *pruv.*, s. m., preuve, chose prouvée :

Si cum est *pruvement*
Que il en ad raisun e bon entenciun.
(P. de Thaun, *Liv. des creat.*, 1315, Wright.)

Mall, v. 2971 et suiv., donne :

Pur ço di en vertet,
Si cum est esprimet,
Que il en at raisun
E bone entenciun.

Fel seit cil kil vus dist, s'il n'en fait *pruvement*.
(*Horn*, ms. Cambridge, 1933, Stengel.)

Et vous mande, ne cuidies mie
Que soit por nule felonie,
N'il n'i mostre nul *provement*,
Quant il i vient a moins de gent.
Ales a lui, bon est a faire.
(*Athis et Profilias*, Richel. 375, f° 156ᵇ.)

PROVENANT, s. m., produit :

Et sera distribué du *provenant* de la ditte rente.... la somme de soixante solz flandres pour les fraix des cires et entretenemens des ornemens et pour le sonnage. (1575, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 297 r°, Arch. Tournai.)

PROVENÇALE, s. f., sorte de culotte :

Trois aunes de brocatelle d'or et soie verte pour faire une paire de *provençales* au roy. (*Compt. du R. de Nav.*, av.-juin 1576, Arch. B.-Pyr., B 30.)

Provençales. Long relops, mariners long breeches. (Cotgr., 1611.)

PROVENDE, *-endre*, *prou.*, *pour.*, s. f., provision de vivres, signification conservée :

Sacent tout cil qui cest escrit veront et oront, que, comme li abbes et li couvens de l'Eglise saint Martin, de Tournay, deuiscent a Annies le Leune deus *prouvendes* de pain. (Mai 1311, Chirogr., Arch. Tournai.)

— Prébende :

En ces citeienes eglises
Furent les *provendes* assises
D'aumosne, par itel covent
Qu'en les donast honestement.
(Guiot, *Bible*, 990, Wolfart.)

A ses parens e a ses clers privez
Done *provendres* e arcediacnez.
(*Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 148 v°.)

Li donnat la *provende* de St Lorent. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 212, Chron. belg.)

Pourvende. A prebendry. (Cotgr., 1611.)

PROVENDER, *pour.*, verbe.

— Act., approvisionner :

Combien qu'ilz *eussent esté* bien gouvernez et *pourvendez* de foin, d'avoine et d'aultres necessitez. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645, f° 119ᶜ.)

— Neutre, prendre sa provende :

Chevaux, brebis et autres bestes a garder, et mener a *provender*. (Fév. 1350, *Ord.*, II, 369.)

— *Provendé*, part. passé, muni de prébendes :

Riche eglise et bien *provendee*.
(Evrat, *Genese*, Richel. 12457, f° 1 v°.)

PROVENDEREE, *prou.*, *pre.*, s. f., mesure de terre contenant un *provendier* de semence :

Cinq *prevenderees* de terre, poy plus poy meins, tant en terre que en vignes. (1416, Ansigny, Civray, Arch. Vienne.)

Les champs de la Charbonniere contenant douze *provenderees* de terre. (1459, Arch. JJ 190, pièce 24.)

D'icelle terre le suppleant dit a lui appartenir une *prouvenderee* ou environ. (1473, Arch. JJ 197, pièce 401.)

1. **PROVENDIER**, *-der*, *prou.*, *pourv.*, s. m., celui qui reçoit sa nourriture d'autrui :

Sire, dist il, morz est tes *provenders*.
(*Alexis*, str. 68ᵈ, xiᵉ s., Stengel.)

Il fu lor sire, ore est lor *provender*.
(*De S. Alexis*, Richel. 19525, f° 27 r°.)

Lor *provendier* unt fait del roi.
(*Brut*, ms. Munich, 3061, Vollm.)

Les armes poisent, ne se puet redrecier
Dex, dist Guillaumes, com j'ai mon nes vengié !
Ne serai mes Looys *provendier*
Ne mon lignage n'en aura reprovier.
(*Couronn. Louis*, 1153, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Deus t'a fait ci sun *provender*,
Ci t'ad mis por mangier cest fruit.
(*Adam*, p. 17, Luzarche.)

Et soujournoit com *prouvendiers*,
A .ii u a sis cevaliers
La u li princes le metoit.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 2026, Reiff.)

A .v. *prouvendiers* de Wez, pour .v. hotiaulx demi et le tierch d'un hotiel de froment... (2 août 1409, *Exéc. test. de Maigne Esquiequelme*, Arch. Tournai.)

— Prébendier :

Aux *pourvendiers* de l'Eglise de S. Germain de Soissons, ausquels est deu par chacun an vingt aissins de blé de rente. (1453, *Compte du domaine du comté de Soissons*, Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

— *Provendiere*, s. f., celle qui reçoit sa nourriture d'autrui :

Coucher irai le soir souz les degrez,
Ta *prouvendiere* me ferai appeller.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 122 r°.)

Al hospital des Wez, al hospital Saint Jehan devant Saint Pierre, a cascun de ces lius 6 liv. a pitance, hormis les provendiers et les *provendieres*. (Nov. 1308, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Nom de personne, *Provendier*.

Nom de lieu, les *Provendiers* (Yonne).

2. **PROVENDIER**, *prouv.*, adj., de provende :

Sur le cul d'un bouissel *prouvendier*. (*Le rentier de Benestville*, f° 47 r°.)

3. **PROVENDIER**, *-vandier*, *prouv.*, *prev.*, *-vender*, s. m., mesure pour les grains contenant quatre boisseaux :

Un *prevender* de froment.., treis *prevenders* de froment. (1260, *Acquis.*, Ste-Croix, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

.I. *prevender* d'avene sus lor arbergement. (Arch. J 192ᵃ, pièce 64.)

Cint *provendiers* de froment. (1291, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

De Regnaut Biaumaistre un setier de froment et sept deniers, de Marquet Briant un *prouvendier* de froment et trois den. maaille. (1314, Arch. JJ 52, f° 5 r°.)

De la fame feu Guill. Belete trois *prouvendiers*. (*Ib.*)

Cinq *provendier* de seigle. (1315, Fontevrault, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Pour trois *provendiers* d'avaine en un sac que il embla. (1331, Grenier, vol. 91, f° 145 v°, Richel.)

Pour les .CXIII. polkins, .II. boisceaux, .I. *prouvendier* et la moitié de .II. parts de demi boisceau qu'il doivent. (*Compte de 1338*, Mém. soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, t. IX, p. 305.)

Un *provendier* de blé commun a le petite mesure de chens. (*Cart. de Ponthieu*, f° 11 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Mon labourage peut valoir a moy et a mon parssonnier .XXX. *provandiers* de blé. (1451, *Cens dus à la Font. S. Martin*, Fontevrault, Arch. Maine-et-Loire.)

Trois *prevendiers* de mesture. (4 nov. 1533, S. Pierre le Puell., la Touche-Garaut, Moulin de Rigné, Arch. Vienne.)

PROVENIR, *prouv.*, *pourv.*, v. n., survenir, arriver :

Nous sommes chi envoyet de par vostre fil le roi d'Engleterre et son conseil, a savoir que vous dires de une nouvelleté qui *est provenue* en l'ostel d'Engleterre. (FROISS., *Chron.*, II, 355, Kerv.)

— Venir, croitre :

Les fruits plus frequens et qui *proviennent* mieux en la plaine de Bigorre sont le froment, seigle, millet. (*Somm. descript. du pais et comté de Bigorre*, liv. I, c. I, Balencie.)

— Revenir, appartenir :

Por alleir assegier Namure, car ilh disoit qu'ilh devoit *provenir* a li. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 351, Chron. belg.)

— Inf. pris subst., avenir; *au provenir*, à l'avenir :

Ha ! teste Dieu ! comment peut ce estre
Que mon pere, par son oultrage,
Me banist de mon heritage ?
Pour mien le tien je, *au provenir*.
(*Miracle de Notre Dame, de Robert le dyable*, p. 34, Antiq. de Norm.)

— *Provenu*, part. passé, parvenu :

Elle n'estoit pas encores *pourvenue* jusques a l'aage de quinze ans. (*Perceforest*, vol. II, f° 122ᵇ, éd. 1528.)

— S. m., produit, revenu; se disait au XVIIᵉ siècle :

Cet homme avoit mangé le *provenu* d'une piece de terre. (CES. FRANÇ. OUDIN DE PRÉFONTAINE, *Assemblée des Filous...*, p. 147, éd. 1670.)

Prix ou *prouvenu* commun des bonnes balenes. (*Jugem. d'Oleron*, XLIV, *Us et cout. de la mer*, p. 121, éd. Rouen 1671.)

PROVENISIEN, *-nisin*, *-nissien*, *-nesien*, *-noisien*, *pruv.*, *-nesien*, *prev.*, s. m., monnaie de Provins dont le poids et la valeur ont beaucoup varié :

Por .CCC. lib. de *provenisiens*. (Sept. 1230, *Ch. de Thib. de Champ.*, Arch. mun. Troyes.)

.XI. s. de *prevenisiens*. (1239, S. Loup, Arch. Aube.)

Deniers *pruvenesiens*. (1246, *Lettre du cᵗᵉ de Bar*, Moreau 166, f° 189 v°, Richel.)

Dix livres de *provenoisiens*. (*Ch. de 1248*, H. de Meaux, II, 151.)

Dix livres de *provenisiens*. (1255, *Lett. de Sim., sire de Chastelcillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Provenisins. (*Ib.*)

Sixante livres de fors *pruvenisiens*. (1258, *Lett. de J. de Joinv.*, Ab. de S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Deux cenz libres de *provenissiens* forz. (1262, *Lett. du même*, Richel., Collect. de Champaigne, vol. 151, pièce 48.)

.XVIII. s. de *provenisiens* fors. (1267, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 337ᵇ.)

Dis livres de *pruvenisiens* forz. (Av. 1268, Pothières, Arch. Aube.)

PROVENOISIEN, voir PROVENISIEN.

PROVENT, s. m., produit :

Rentes, yssues, *provens*, emolumens, revenues. (1382, *Lett. de l'offic. de la court de Besançon*, Moreau 239, f° 105, Richel.)

PROVENU, voir PROVENIR.

1. **PROVEOR**, *pruveor*, *prouveur*, *proeuvieur*, *prouvour*, s. m., celui qui éprouve, qui sonde :

Li *pruvere* del quer e des reins Deus li justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, VII, 9, Michel.)

— Défenseur, avocat, selon Scheler :

Or avons exemplaire Jhesu, no createur,
No *prouveur*, no docteur et no boin promoteur.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 253, Kerv.)

— Témoin :

Se le demandeur offre verifier sa demande, il lui est presentement ordonné par lesdis eschevins au conjurement dudit bailly, que s'il a ses *prœuvieurs* presens, qu'il procede avant en administrant icelles preuves. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, Prévôté de Montreuil, II, 674, Bouthors.)

— Demandeur :

Toute prouve peult estre faicte de la ou le *prouvour* trouve .II. tesmoings de son advoné et son serment le tiers. (*Coust. de Bret.*, f° 63 v°.)

2. **PROVEOR**, voir PORVEOR.

PROVER, *prouver*, *pruver*, *pruer*, verbe.

— Act., prouver, convaincre :

Je voil aler veir les os Kallom ;
Prover le voil a traitor felon.
(RAIMB., *Ogier*, 9874, Barrois.)

Sire, Franceis faites vistement armer,
Alum le seige mettre e ordener,
Kar vostre nies m'*at* por cuard *prué*.
(*Otinel*, 1071, A. P.)

En autre court ne te demande
Fors en la court le roi Artu ;
De ce que fors jugiez i fu
Veult contre toi *prorer* la court.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 38ᵇ.)

— Éprouver :

Que nus hoem creire ne deveit
Esperit, tres que *provei eust*
S'il iert leals ou de Deu fust.
(GUILL. DE SAINT PAIR, *Mont Saint Michel*, 186, Michel.)

Je di por voir, et bien le sai,
Car ge l'*ai prové* a l'essai.
(*Dolop.*, 4388, Bibl. elz.)

Ysaac dist : Aproisme toi de moi, si que atochier te puisse, et si *proverai* si tu es mes fiz Esau ou autres. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 44ᵃ.)

Les choses qui furent seues et esprovees par prouvance sunt celes que li ancien experimenterent et *prouverent*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 8ᵈ.)

Tot ensement comme li sages orfevres *prove* l'or et l'argent en la fornaise, esprouve nostre sires les cuers des gens. (*Li prem. liv. de Salomon*, ms. Berne 590, f° 156ᶜ.)

Et c'est ce que dit Job : Tu le visites au

matin, et soubdainement le *preuves*. (*Intern. Consol.*, 1, 9, Bibl. elz.)

Baif, qui comme moy *prouves* l'adversité,
Il n'est pas tousjours bon de combattre l'o-
[rage.
(JOACHIM DU BELLAY, *Œuvr.*, VI, f° 18 r°, éd. 1569.)

— Réfl., se manifester, se montrer à l'épreuve :

Valeriens fu au premier bons et proudons, a la partin *se prouva* malvesement. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 45c.)

— Neutr., dans le même sens :

Ch'est drois que quant on voit ses enfans mal-
C'on en soit courrechiet. [*prouver*
(*B. de Seb.*, VI, 295, Bocca.)

— Réfl., se distinguer :

Or regardons comment *prouver*
Nous *nous* pourrons.
(*Miracle d'Amis et d'Amilles*. Monmerqué, Th. fr. au moy. age, p. 223.)

— *Se prover de*, se montrer digne de :

On n'a pas honneur pour rouver,
Autrement *s'en* convient *prouver*,
Ainz est a avoir chose amere.
(WATRIQUET, *li Dis de haute honneur*, 41, Scheler.)

— *Prové*, part. passé, éprouvé, convaincu :

N'i a cel ki caist, car cescuns est *proves*,
De grant cevalerie est cescuns renomes.
(*Roum. d'Alix.*, f° 48d, Michelant.)

Proves en eres, dont seras avillies,
De traison et de grant malvaistié.
(RAIMB., *Ogier*, 4132, Barrois.)

Tu ies, dit il, fole *provee*.
(MARIE, *Ysopet*, D'un lion ki rouga .r. os, Richel. 2168, f° 160c.)

E Oliver est chevaler *pruvez*,
E jo meisme de main pas eschapez.
(*Otinel*, 919, A. P.)

Et assembla de plusieurs regions vierges *prouvees* de bonté. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. III, éd. 1638.)

— *Prendre prové*, prendre sur le fait, en flagrant délit :

Si arivera tout erraument
Que cele l'aimt trop leaument
Et que plus soit de li jalouse
C'onc ne fu de Venus s'espouse
Vulcanus quant il l'ot trovee
Aveques Mars, *prise provee*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 116c.)

Si tost con Vulcanus ce sot
Qui *pris provez* andeus les *ot*...
Les Deus y fist venir an haste.
(*Ib.*)

PROVERAGE, *pruv.*, *preveraige*, s. m., sacerdoce, prêtrise :

Ja vendrad uns tens e colperai tun braz e le braz de la maignee tun pere ; le braz apelé l'arche e la dignetė de *pruverage*. (*Rois*, p 10, Ler. de Lincy.)

Ke il seit en alcune partie receu al servise de *pruverage*. (*Ib.*)

Par vertu de la croiz san faille
Fuit vaincue celle bataille
Quant tançons fu dou *preveraige*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 276a.)

Esi comme Zacarie deveit faire son mestier si comme afereit a sun *proverage*, et il entra el temple por enchenser l'altel nostre Seignor. (*De S. Jean Bapt.*, Richel. 19525, f° 36 r°.)

PROVERBIAL, s. m., proverbe :

Car, comme ont dit les vieux *proverbiaux*,
Tousjours Aphrique apporte cas nouveaux.
(LEON, *Descr. de l'Afr.*, Commend., éd. 1556.)

PROVIANDER, v. a., fournir de viande, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du XVIIe siècle :

Proviander les villes. (1673, Cons. pr., Arch. Liège.)

PROVIDE, adj., prévoyant, prudent :

Car en faveur de sa bonté *provide*
Dieu luy permet qu'il puist donner subside
Gloire luisant et victoire fulgide
A son aymé lieutenant Loys d'Ars.
(LE MAIRE, *Œuv.*, Plaincte du Désiré, p. 405, éd. 1549.)

D'esprit *provide* et discret. (*Chos. mem. escrit. par F. Richer*, p. 31, Cayon.)

Que le Saint Siege avoit besoin d'un personnage qui fust savant et *provide*, et exercité aux affaires. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 253, éd. 1552.)

Signé par *provide* homme Aymonet Alamand, notaire. (1569, *Reconn.*, Grosse, p. 314.)

Ce qui vous doit rendre *provide* a recueillir en vous l'advenement des choses futures par le sage regard des miserables malheurs qui sont passez. (N. PASQ., *Lett.*, VII, 2, éd. 1723.)

En quoi nature s'est monstree *provide*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 29, éd. 1631.)

Mot longtemps conservé. Voir Littré.

PROVIDEMMENT, adv., prudemment, avec prévoyance :

Jacob *providemment* et non frauldduleusement avoit prins et receu benediction de son pere Isaac. (*Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de karesme*, f° 151 v°, éd. 1519.)

Ce que nature a *providemment* voulu affin que les choses de petite extime ne perdissent leur estre. (J. LEFEVRE, *Alciat*, f° 2 v°, s. l. n. d.)

La mere *providemment* exposé ces marques et enseignes avec sa fille, par lesquelles elle peust au temps advenir une fois estre recogneue. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. VI, éd. 1559.)

Que M. de Termes estoit celuy lequel, par le commandement de Sa Majesté, l'en avoit *providemment* depossedé. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

Afin que *providemment* l'operation s'execute sans dangier. (DALESCH., *Chir.*, p. 173, éd. 1570.)

Se laissant conduire a l'astuce et ruse de M. de Guise, qui *providemment* fit sa retraicte au passage de la riviere de Modon. (*Hist. des faits memor. advenus en l'an 1587*, f° 50 v°.)

PROVIDENCE, s. f., prévoyance, prudence :

Et moult fu de grand sens et de grant *providence*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 55b.)

Si te supply fay diligence
Et *providence*
Adfin que mon martire cesse.
(DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 87 v°.)

Selon la condicion et l'estat des personnes doyvent estre les vestemens baillez affin que en ce appareisse la *providence* et industrie du prince. (H. DE GRANCHI, *Trad. du gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 146 r°.)

Capitaines mes compagnons, il ne faut que vous trouvez estrange, si je n'ay jamais esté desfait, ny surprins, ou j'aye commandé, comme vous ne serez, si vous voulez user d'une si grande *providence* et diligence, que j'ay fait toute ma vie. (MONTLUC, *Comm.*, c. IV, f° 295 v°, éd. 1594.)

Cela s'adoucit un peu par les *providences* et sagesses de la reyne. (BRANT., *Capit. Fr.*, Maresch. de Montmor., Bibl. elz.)

Pour fin, par la sagesse et *providence* de la reyne mere, cela s'appaisa. (ID., *D'aucuns duels*, 2e disc., p. 785, Buchon.)

Et a ce pere spirituel, tant la superieure, que les autres sœurs, pourront avoir recours ou il sera besoin d'une speciale *providence*. (FR. DE SAL., *Constit. pour les relig. de la Visit.*, XXVIII, éd. 1821.)

Les *providences* des hommes sont incertaines. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 157, Champollion.)

— Provision :

Se tu veulx faire *providence*
De sens et de bonne science.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 42a, impr. Instit.)

PROVIDENT, adj., prévoyant, prudent :

.... Par haultz faits *providens*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 72 v°.)

Dieu confonde en sa juste fureur ceulx qui fondent leur grandeur sur son tombeau ; ceulx qui sont si *providens* que d'anticiper sa mort par leurs conseils. (15 janv. 1586, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 167, Berger de Xivrey.)

Dieu est tout puissant et *provident*. (*Dialog. du Maheustre et du Manant*, f° 39 v°, éd. 1594.)

D'ou s'etant departis, la Cour, discrete et *providente*, manda soudain en poste au sieur de Joyeuse, lieutenant general du Languedoc, l'avertir de l'etat des affaires du roi et de la ville. (G. BOSQ, *Hist. des troubles de Tolose*, ch. XXIII, éd. 1595.)

Ains choisit, *provident*, sous le ventre une peau
Qui seule craint le fil de l'aiguisé cousteau.
(DU BARTAS, 1re *sem.*, 6e journ., 46, éd. 1602.)

Il estoit fort *provident* en ses affaires. (BRANT., *Capit. fr.*, M. de Nevers, Bibl. elz.)

L'office d'un general est de faire combattre les autres avec sagesse, et estre *provident* aux inconveniens et accidens. (ANDRÉ DE BOURDEILLE, *Du maniement de la guerre*, dans *Œuv.* de Brantôme, éd. Lalanne.)

Que vostre femme n'y soit propre, *providente* et espargnante. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, I, 8, éd. 1605.)

PROVIGNEURE, s. f., progéniture :

Posteritas, *provigneure* de filz ou de nepveuz. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 203 v°.)

PROVINOIS, *pruviinois*, s. m., syn. de *provenisien*, monnaie de Provins :

Cincquante livres de *pruviinois*. (1270, *Chartes de Lorraine*, 106, Wailly.)

Quiconque voudra rester en liberté en ceste ville payera annuellement .v. sous *provinois*. (1372, *Ord.*, V, 598.)

PROVIS, part. passé, prévoyant :

Circumpectus, sages, *provis*, caus. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

PROVISER, v. n., prendre une mesure :

Pour estaindre les ires d'une part et d'autre, les estats *proviserent* d'envoyer devers le roy son confesseur. (J. Molinet, *Chron.*, ch. CLXXXIV, Buchon.)

1. **PROVISEUR**, s. m., celui qui a le soin, la charge d'une chose, administrateur :

Jehan Germain, Guillemin Paste et Raoulet de Becourt, tous sergens de Mr. le duc d'Orliens, *proviseurs* et entremeteurs des jeux des sept pechez mortelz qui furent jouez ou viez marché d'Orliens. (1400-1402, *Compt. de Girart Goussart*, Commune, XVIII bis, Arch. mun. Orléans.)

Proviseurs sont ceux qui sont commis a garder et recevoir les biens aux povres publiques appartenans et qui leur administrent les biens et aumosnes qui leur sont donnees ou delaissees. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 20a, éd. 1486.)

Jesus Christ... seigneur, dominateur et *proviseur* de l'univers. (René Benoist, *Traicté de la cognoissance de Dieu*, ch. XII, éd. 1599.)

— Pourvoyeur, fournisseur :

Et vous di que *proviseurs* y eurent trop bien leur temps. (Froiss., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)

Avant que partir de Thenedon commanda Agamemnon a ses messagiers et *proviseurs* qu'ilz allassent partout ou ilz pourroient et fassent amener vivres et provisions. (*Orose*, I, f° 109d, éd. 1491.)

2. **PROVISEUR**, voir Povriseur.

PROVISION, *pour.*, s. f., prévoyance, soin, entretien, mesure de prévoyance, le fait de pourvoir :

Nous feismes *provision* a oster les dites fraudes et empeechemens. (1320, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 38, Arch. mun. S.-Quentin.)

Est faite *provisions* tele que il souffira a faire savoir tant seulement au domicille de celui cui on vaura sommer. (*Ib.*)

Provisions est faite pour eskiver les cous du sommant tele. (*Ib.*, p. 39.)

Se elle avoit enfanz dessendanz dou filz dou dit conte de Clermont et de lui qu'il demourassent en sa *pourvision*, elle auroit et tendroit pour la *pourvision* desdiz enfanz mille livres de rente en deniers par nom de *pourvision*. (1322, Arch. JJ 61, f° 88 r°.)

Vous pourrez traire devers eux pour avoir avis aveques eux sur la *provision* des genz d'armes et d'argent qui seront mestier pour la garde et seurté du pais, et il y feront tele *provision* qu'il n'y aura point de deffaut. (1349, *Act. norm. de la chamb. des Comptes*, p. 411, L. Delisle.)

Nous soulions savoir toutes les armes et les consauls qui en France se faisoient, trois ou quatre mois devant la main, dont nous avions *pourvision* et advis sur ce. (Froiss., *Chron.*, XII, 147, Kerv.)

Pour donner bon ordre et *provision* au gouvernement et conduitte des mynes. (1455, Arch. KK 329.)

Et d'envoyer aucun de noz officiers pour tenir iceulx estaz, oyr et recevoir les plaintes et doleances et autres affaires dud. pays et y donner la *provision* convenable. (16 juill. 1471, *Ord. et arr.*, II, pièce 3, Arch. Hérault.)

Et aussi la dame, qui l'a sçeu, qui est assez sage femme, y mectra, si Dieu plaist, bonne *provision*. (*Quinze joyes de mariage*, XI, Bibl. elz.)

La deliberation du conseil sur la *pourvision* de regence aux arts, aux scolles de ladicte ville, pour l'annee prochaine. (2 juin 1557, *Reg. des delib.*, f° 47, Arch. mun. Montauban.)

— Remède, soulagement :

Le suppliant, afin de trouver *provision* a la maladie de son filz, s'en ala au voyage a S. André du Glaye ;... auquel le malade dist : Mon pere, vous alez en remyvage bien loing aux corps sains. (1467, Arch. JJ 200, f° 17 v°.)

PROVISIONNER, verbe.

— Act., approvisionner :

Les Sobaich habitent aux frontieres du royaume de Gezeir, *estans provisionnez* des roys de Telensin. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 16, éd. 1556.)

Ordonnant que tous les habitans (outre le gain qui leur proviendroit de leur labeur) *fussent provisionnez* de certaine quantité de deniers. (Id., *ib.*, I, 115, éd. 1556.)

Le duc de Rohan la fit *provisionner* (la place) de poudres, d'armes et de munitions de vivres. (Loisel, *Hist. de nostre temps*, p. 430, éd. 1623.)

Douze hommes *provisionnez* de huit a dix aspres. (Vigenere, *Trad. de Chalcondile*, p. 62, éd. 1612.)

— Réfl., s'approvisionner :

A la fin du printemps, quand la saison se rencontre extraordinairement pluvieuse, empeschant les avetes de *se provisionner*. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, V, 14, éd. 1805.)

PROVISIONNEUR, s. m., économe, pourvoyeur :

Sire Vincent de Melles, *provisionneur* de Monseign. l'arcevesque de Bourdeaux. (21 fév. 1525, Arch. Gir., Notaires, Brunet, 67-4.)

Pensez vous... que je sois vostre plaisant, vostre vallet, vostre *provisionneur* de chair vive ? (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 29, éd. de 617 p.)

PROVISIONNEUX, adj., destiné aux provisions :

Garde manger, *provisionneux*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

PROVISON, s. f., preuve :

Et se ne mec ma main ens on la forison
Que Longis fist del anste qui ert ague en som,
Ens el destre costé, quant mors ert li sains hom,
Se je ensi nel voi et sent par *provison*,
Ja de rien ne kerrai iceste *provison*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 56 r°.)

PROVITOURE, s. ?

Item donné a Henriet de Lyrac *provitoures* a espevrier. (1397, *Arch. hospit. de Paris*, II, 127, Bordier.)

PROVOANCE, voir Provance.

PROVOCATERESSE, s. f., provocatrice :

Malediction sus toy, *provocateresse* et cité rachetee. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sophon., III, éd. 1534.)

PROVOCATIF, adj., provoquant :

Parolles aigres et *provocatives*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 31c, éd. 1486.)

PROVOCATION, s. f., action d'appeler, appel :

En l'eure que Deu vint a resurrection,
En cele eure oront tout la *provocation*
Et se releveront tout sans tardacion.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 61 v°.)

PROVOCATOIRE, adj., provocant :

Paroles injurieuses et *provocatoires*. (1562, *Disc. des guerres de Provence*, Arch. cur., 1re sér., IV, 486.)

PROVOER, voir Porveoir.

PROVOIANCE, voir Porveance.

PROVOIER, voir Porveoir.

PROVOIR, voir Porveoir.

PROVOIRE, *prouvoire*, *prevoire*, *pourvoire*, *proveire*, *pruveire*, *prouveir*, *provere*, *proverre*, *provaire*, *porvair*, s. m., prêtre.

— Cas régime singulier :

Les fist estruire e enseignier,
Endoctriner e preecher,
Qu'il deveient faire e tenir,
Que eschiver e que gerpir,
Que aorer e coment creire,
Coment regehir a *proveire*
Ses laiz mesfaiz e ses pechez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6873, Michel.)

Ainsinc se puet cil confessier
Qui vuet son *provoire* lessier.
(*Rose*, 11383, Méon.)

Lou *prevoire*. (1268, Pothières, Arch. Aube.)

En parolle de *prevoire*. (*Etabliss. de S. Louis*, l. I, ch. LXXI, ap. Duc., *Not. ou observ.*)

— Cas sujet pluriel :

S'esleecent li tun *prouveir*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Arund. 320, f° 134 r°.)

Amen dient clerc et *provoire*.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2163, f° 16a.)

Un et autre, josne et chenu,
Et lo menistre et li *prouvoire*
Tesmongnierent la chose a voire.
(*Vie et Mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 15b.)

Sire, vieingnent avant les clers et les *proveres*. (Joinville, *S. Louis*, p. 40, Michel.)

— Cas régime pluriel :

Asez i ad evesques e abez,
Munies, canunies, *pruveires* coruuez.
(*Rol.*, 2955, Müller.)

Et les *provoires* escorcent il tos vis.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 1b.)

Les *provoires* portoit honor.
(*Dolop.*, 283, Bibl. elz.)

Ordenai clers, *provoires* et dyacres en la devant dite englese de Saint Oseige. (*Amis et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 82.)

Religious e *porvairs*. (1297, *Cart. de S. Aubin*, Arch. Côtes-du-Nord.)

Que leur ont desservi
Ordre blanche ne noire,
Ou il a tant de biens
Et messes et *pourvoires*.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 156b.)

Avant que tu voises combatre a li, tu requerras a vostre roy que il te doint les *provaires* et les gens de religion que il a pris en la bataille. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, p. 146, Michel.)

Clers et *prevoires*. (Août 1372, *Ord.*, V, 514.)

— Cas sujet singulier, refait sur les autres formes :

Hircam qui jadis avoit esté *proverres* des Juis. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 34c.)

Noms de lieux anciens, *Proverville*, Presbyteri villa (1159, Ch. comitis Henrici, prieuré Ste-Germaine). *Pruverevilla* (1189, Cart. Clairvaux). *Prevoireville* (1284, S.-Maclou, Arch. Aube).

Noms de lieux actuels, *Villeprevoire* (Nièvre). *Vauprevoir* (Nièvre).

Une des plus anciennes rues de Paris porte encore le nom de rue des *Prouvaires*.

provoirie, s. f., sacerdoce :

Tost perdirent apres (les Juifs) et leur regne et leur *provoirie*, et leur leu et leur gent. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 81a.)

— Habitation, propriété d'un prêtre :

Droiz communs est en saintes choses, en *provoiries* et en seignories. (*Liv. de Jost. et de plet*, I, i, § 2, Rapetti.) Impr., *provoires*.

Noms de lieu, la *Prouverie* (Ille-et-Vilaine), la *Prevoirie*, ferme de la commune de Chassy, dép. du Cher.

provoquement, *provocq.*, *porvochement*, s. m., provocation, irritation, instigation :

Si com avint el *porvochement*, ce est el coroz qui me fu faiz, ce dit Dex meismes, selonc le jor, ce est assemblance del jor, de la temptacion qui me fu faite el desert. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 279.)

Provoquement, instigacio. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. 7684.)

Irritement et *provocquemens* de la bouche. (*Jard. de santé*, I, 396, impr. la Minerve.)

Encore au xviie siècle :

Apres avoir fait choix de la lyce, si elle demeuroit trop longtemps a devenir en chaleur, comme il se peut selon les temps et les annees, vous luy pourrez donner deux ou trois fois une omelette avec huile de noix, demi douzaine d'œufs, et de la mie de pain de froment, ou vous adjousterez, estant quasi cuite, une douzaine de mouches cantharides : et si c'est une lyce qui n'ait jamais porté, vous ne luy donnerez pas ce *provoquement* de chaleur, qu'elle n'ait quatorze ou quinze mois. (Saln., *Vén.*, I, 15, éd. 1665.)

provoqueur, *pre.*, s. m., provocateur :

Provoqueurs et coutumiers de la rebellion a l'encontre du roy. (*Nouvelles du recouvrement fait par Edouard IIIe, de son royaulme d'Angleterre*, Soc. de l'H. de Fr., III, 287.)

Moustrer la rigueur de justice sur les felons, cruelz, malicieux et *prevoqueurs*. (Ghill. de Lannoy, *Œuv.*, p. 367, Potvin.)

Instinctor, esguillonneur, *provoqueur*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

provoyable, voir Porveable.

provulgation, s. f., proclamation :

Ceste loy est une *provulgation* en laquelle est dit que celluy qui est vaincu et prins en bataille est serf de ceulx qui ont victoire. (Oresme, *Politiq.*, f° 9d, éd. 1489.)

provulguer, v. a., proclamer, faire connaitre :

Illec a mené un sien petit filz, et dit et *provulgué* publiquement que icellui enfant estoit filz dudit seigneur de Novion. (*Reg. du Chât.*, II, 119, Biblioph. fr.)

Le traistre et faulx prophete Machomet convoca et assembla les Arabioys en certain lieu pour leur *provulguer* et dire la loy de par Dieu envoyee ainsi comme il mentoit. (Boccace, *Des Nobles malheureux*, IX, i, f° 216 r°, éd. 1515.)

Si qu'il apparoissoit bien que la loy deust *estre* tantost *provulguee*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 168a, éd. 1530.)

prowaige, voir Proage.

prox, cas suj. sing., voir Preu 2.

proximal, adj., du prochain :

La .viie. chose de quoy il (J.-C.) nous a aymé, si est de sa saincte vie et conversation .xxxiii. ans, et c'est d'amour *proximalle*, c'est de prochain. (*Le Tresor de l'ame*, f° 61 v°, éd. 1494.)

Et il a ce fait pour grant amour *proximale*. (*Ib.*, f° 65 v°.)

proxime, voir Proisme.

proxisme, voir Proisme.

proye, voir Proie.

proyel, voir Prael.

proyer, voir Proier 1.

proyere, voir Priere 1.

proyeur, voir Preeor.

proysme, voir Proisme.

proz, cas suj. sing., voir Preu 2.

pru, voir Preu 1.

pruant, adj., qui démange :

Je l'exerce (la graterie) plus aux oreilles, que j'ay au dedans *pruantes* par secousses. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. xiii, p. 217, éd. 1595.)

pruc, voir Poroec.

pruche, s., sorte d'arbre :

Beaucoup de pais et terres aussi unies que l'on sauroit desirer, pleines de beaux arbres du monde, sçavoir chenes, ormes, noyers, pins, cedres, *pruches*. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, II, 311, Tross.)

pruches, voir Proces.

prud, voir Preu.

prudhom, voir Preu 2.

pruec, voir Poroec.

pruech, voir Poroec.

pruekes, voir Poroec.

pruer, voir Prouer.

pruf, voir Prof 1.

pruine, s. f., gelée blanche :

Ki duned la neif sicumme laine, e si esparpeilled la *pruine* sicumme cendre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxlvii, 5, Michel.)

Veues estoyent au sommet des racines
Des arbres vers les pendantes *pruines*.
(Guill. Michel, *Georg. de Virgile*, f° 30 v°, éd. 1540.)

Le froid restreint de *pruine* blanchette. (Le Blanc, *Georg. de Virgile*, f° 65 v°, éd. 1608.)

pruire, v. n., démanger :

Les orties piquent si fort par le seul et legier atouchement que incontinent font

pruire et enfler la main ou le pié. (*Platine de honneste volupté*, f° 39 r°, éd. 1528.)

Cf. PRURIR.

PRUISME, voir PROISME.

PRUM, voir PRIN.

PRUN, s. m., boisson aigre ; jus de prunelle :

> En guerre doit a l'acier brun
> Bon peuple garder com bon pestre,
> Faire bien comme si ancestre
> Et n'ait condicion de *prun*.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 229, A. T.)

> Aux premiers droiz veulent tuit retourner,
> Facent le bien : pechié est mal egrun,
> Dieu feroit bien a la priere d'un
> Juste, loyal grace, n'en doubtez mie,
> Reboutent donc l'ort buvrage de *prun*,
> Desloyauté, trahison et envie.
> (ID., *ib.*, III, 144, A. T.)

Cf. PRUNELÉ.

PRUNAIE, *-aye*, s. f., lieu planté de pruniers :

Prunaye, f. Lugar de ciruelos, endrinal. (OUDIN, 1660.)

PRUNAY, voir PRUNOI.

PRUNAYE, voir PRUNAIE.

PRUNELAT, *-ellat*, s. m., raisin à gros grains qui a la forme et la grosseur d'une prunelle :

Encore les gros raisins noirs et *prunellats* sont prouffitables a planter. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 77, éd. 1571.)

Prunelat : m. The name of a vine, or grape, whereof there be two sorts, the one white, the other red. (COTGR., 1611.)

Littré enregistre, sans exemple, *prunelas*, nom donné, dans le sud-ouest, à une espèce de raisin à gros grains.

PRUNELÉ, *prennelé*, s. m., vin de prunelles :

> Maiz ilz ont vins, que Dieux en soit loez :
> C'est des haies dont il font *prennelez*.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, IV, 349, A. T.)

Qui donrroit a manger ou a boire a une personne du jus ou du noir de meurons dont l'en noircist les cuirs, ou du *prunelé*, mais qu'il feust cueilly a la feste S. Estienne estant ou mois d'aoust, ou environ icelle feste, elle en mourroit. (1390, Arch. JJ 159, pièce 10.)

Prunelez, cidres et despenses. (1407, *Ord.*, IX, 713.)

Cf. PRUNELLIEZ.

PRUNELLER, v. n., devenir comme une prunelle, c'est-à-dire violet foncé :

Premierement il dist que vin trouble et rougist les yeulx et affaiblist la veue et fait le chief dodiner et croller et empesche l'ouye et estouppe les narilles, et fait le visaige *pruneller* et rougir. (*Liv. du Chev. de la Tour*, LXXXIX, Bibl. elz.)

PRUNELLIEZ, s. m., vin de prunelles :

Pourtant que les vignes estoient fort saillies, et c'ons avoit poc de viez vins, on faisoit de la poirce, de la pomme, du *prunelliez* et plusieurs aultres breuvaiges malsains. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Cf. PRUNELÉ.

PRUNOI, *-oy*, *-ay*, s. m., endroit planté de pruniers :

Jaquinot de *Prunay*. (1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 193 r°.)

Prunoy. (1524, Arch. Loiret, A 1168.)

Noms de lieux, *Prunay*, dans plusieurs départements ; *Prunoy* (Yonne, arr. de Joigny) ; *Pournoy* (Moselle).

PRUNOY, voir PRUNOI.

PRUOUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRURIANT, adj., qui démange :

Pustules *pruriantes*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 326, éd. 1598.)

Fomenter un peu le lieu *pruriant* avec un peu de vin. (LOYS GUYON, *Miroir de la Beauté*, II, 54, éd. 1615.)

PRURIR, v. n., démanger :

Et courroient et prendroient les hommes a force, tant sont eschauffees en leur harnois, qui leur *prurit* continuellement. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., II, II, éd. 1587.)

Prurir. Tener comezon. (OUDIN, 1660.)

Cf. PRUIRE.

PRURISON, s. f., démangeaison :

> Je dy qu'espoir est la grand *prurison*
> Qui nous chatouille a toute chose extreme.
> (SCEVE, *Delie*, CVIII, éd. 1544.)

PRURITE, s. f., démangeaison :

Se scabie est de sang, le lieu se trait a rougeur avec humidité et *prurite* grande. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 23, éd. 1495.) Plus loin : *prurice*.

PRUSME, voir PROISME.

PRUT, voir PREU 1.

PRUTH, voir PREU 1.

PRUUSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRUUSSEMENT, voir PROOSEMENT.

PRUVANCE, voir PROVANCE.

PRUVEMENT, voir PROVEMENT.

PRUVENESIEN, voir PROVENISIEN.

PRUVENISIEN, voir PROVENISIEN.

PRUVEOR, voir PROVEOR.

PRUVER, voir PROVER.

PRUVERAGE, voir PROVERAGE.

PRUVIINOIS, voir PROVINOIS.

PRUYTZ, cas suj. sing., voir PREU 2.

PRUZ, cas suj. sing., voir PREU 2.

PRUSDUME, voir PREU 2.

PRYNEAU, voir PRENEAU.

PSALETTE, *psallette*, voir SALETE.

PSALMER, *pseaumer*, v. a., psalmodier :

Sire, soies essauciez en ta vertu et nous chanterons et *pseaumerons* (c'est et loerons) tes vertus. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* XVe *s.*, p. 26, éd. 1872.)

PSALMIR, v. a., psalmodier :

Lesquelz, avant que mon corps soit levé pour porter a ladicte fosse, *psalmiront* en hault seant autour dudict corps les sept pseaulmes penitenciales. (BOUT., *Test.*, à la suite de la *Somme rurale*, 2e p., f° 70a, éd. 1486.)

PSALMISTER, v. n., psalmodier, chanter des psaumes :

Li prevos li fist appareillier une cheminee de feu ardant, ouquel, com ele *psalmistast*, il la fist metre. (*Vie des Saints*, Richel. 14588, f° 6d.)

PSALMODIATION, s. f., action, fait de psalmodier :

En maniere de *psalmodiation* par repetitions alternatives. (1512, *Chans. sur la convalesc. d'Anne de Bret.*, Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 40.)

Couplets differens en resonance harmonieuse exprimerent la tres parfonde doleance de leurs cueurs, comme en certaine maniere de *psalmodiation* par repetitions alternatives. (LE MAIRE DE BELGES, *Œuv.*, III, 87, Stecher.)

Toutes les oraisons, *psalmodiations*, toutes les aumosnes sont escrites au livre de Dieu. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 475, éd. 1603.)

PSALMODIEUR, s. m., celui qui psalmodie :

Beau *psalmodieur*, beau diseur de leçons a matines. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 158 v°, éd. 1587.)

PSALMOIER, *psaum.*, *pseaum.*, *salmoier*, *saum.*, *siaum.*, *saumeier*, *seaumeer*, *siaumier*, verbe.

— Neutr., psalmodier, chanter des psaumes :

> Od joiose perseverance
> Veille de nuiz, lit e *saumeie*,
> Que Deus le mette a bone voie.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 8095, Michel.)

Ceo est li mundz u Deus s'ombreie,
Eissi cum Davit nos *saumeie*.
(Id., *ib.*, II, 26030, Michel.)

Tant *seaumeer* et tant orer.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 134°.)

Qui tote jor *siaumie* et lit.
(Id., *ib.*, f° 167ᵇ.)

Qu'il chante, *siaumoie* et lit.
(Id., *ib.*, f° 171°.)

Quant compunctions vient en nostre cuer per *salmoier*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 9, Hofmann.)

Salmoions a Deu, *psalmoions*,
Et nostre roy glorifions ;
Que Deux est roy de toute gent ;
Saumoiez a lui sagement.
(*Lib. Psalm.*, xlvi, p. 293, Michel.)

Covient il miolz taire que *saumeier*. (*Trad. de Beleth.*, Richel. l. 995, f° 7 r°.)

Psalmoiez au Seigneur qui habite en Syon. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 14 r°.)

Bien servanz Dieu le roi celestre
En geunes, en penitances,
Et en autres granz abstinances,
En vigiles, en *saumoier*.
(Ruteb., *Vie sainte Marie l'Egiptiane*, II, 128, Jub.)

Ainz ai mis mon entendement
En geu et en esbatement,
Qu'ainz ne daignai nes *saumoier*.
(Id., *Mort Rustebeuf*, I, 35.)

Quant aucuns faut en *psalmoiant*. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 14 r°.)

Pseaumoier. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 149, ap. Ste-Pal.)

— Act., glorifier en psalmodiant :

Nos chanterons et *psaumoirons* tes vertuz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 28 r°.)

PSALMONIE, *salm.*, s. f., psalmodie :

Apres chanterent lor complie
Haut a moult grande *salmonie*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 102ᶜ.)

PSALTERE, *-terie*, *saltere*, *-teire*, *sautere*, *-terie*, s. m., psaltérion :

Encunteras les prophetes ki d'amunt vendrunt a estrumenz, *psalterie*, tympans, frestels e harpe. (*Rois*, p. 33, Ler. de Lincy.)

Et en *sautere* saumoiez.
(*Lib. Psalm.*, xxxii, p. 281, Michel.)

Si com li quers les en semonent,
Rotes, citoles, harpes sonent,
Guiches, *sauteries* et cifonies.
(*Erec*, Richel. 1420, f° 26ᵈ.)

Sonnent timbre, sonnent tabor,
Muses, *salteres* et fretel,
Et buissines et moinel.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 2872, Hippeau.)

Regehissez en harpe a nostre Seignor, et chantez a lui en *saltere* de .x. cordes. (*Bible*, Richel. 899, f° 240ᵃ.)

Ge suis jougleres de viele ;
Si sai de muse et de frestele,
Et de harpe et de chifonie,
De la gigue, de l'armonie ;
Et el *salteire* et en la rote
Sai je bien chanter une note.
(*Des deux bordeors ribaux*, 205, Montaiglon, *Fabl.* I, 8.)

Salteire, rotes, armonies
Et sauteles et sifonies.
(*Floriant*, 916, Michel.)

Cil tienent rotes et vieles,
Salteres et citoles beles.
(*Ib.*, 5969.)

PSALTERIE, voir Psaltere.

PSALTERIONER, *-onner*, *phalterionner*, v. n., jouer du psaltérion :

Puis prent freteaus et refretele,
Et psalterion et viele,
Et *psalterione* et viele.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 177ᶜ.)

Et *phalterionne* et viele,
Puis prent sa muse et si frestele.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 139ᵇ.)

Psalterion prent et viele,
Et puis *psalterionne* et viele.
(*Ib.*, 21305, Méon.)

PSAULTIER, voir Sautier.

PSAUMOIER, voir Psalmoier.

PSEAUMER, voir Psalmer.

PSEAUMOIER, voir Psalmoier.

PSIDIE, s. f., écorce de la pomme de grenade :

Psidia (*psidie*) c'est l'escorce de la pomme de grenate. (*Le grant Herbier*, n° 58, Camus.)

PTISIQUE, *ptysique*, *thisique*, *tysique*, s. f., phthisie :

Galien ou livre de *thisique*. (Corbichon, *Propriet. des choses*, V, 22, Richel. 22533, f° 59ᵈ.) Var., *ptisique* (éd. 1485).

Se la matiere va au polmon, c'est doubte de *ptisique* ou periplemonie. (Bern. de Gord., *Pratiq.*, IV, 2, éd. 1495.)

Fievres cotidianes et *ptysique*. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 88 r°.)

La mort sera par trop longues maladies, par *tysique*, par reume, par defaut de nature. (Id., *ib.*, f° 210 v°.)

PTISIS, *tisis*, s. f., phthisie :

Ptisis. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 14ᶜ.)

Tisis, c'est ung ulcere du polmon qui consume tout le corp. (Bern. de Gord., *Pratiq.*, IV, 5, éd. 1495.)

PTYSIQUE, voir Ptisique.

PUANSINE, voir Puasine.

PUANTINE, *puent.*, s. f., puanteur :

Et tousjours sontent *puentine*
[(les damnés).
(J. Bouchet, *les Reynars traversant*, f° 66ᵇ, éd. 1522.)

PUANTISE, *puent.*, s. f., puanteur :

Les autres estoient en tres grant *puentise*, comme en maniere de souffre. (*Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 5ᵇ.)

Par les fenestres dudit reffaicteur puet entrer la *puantise* d'icelle rue. (16 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 137, Guigue.)

Ils sont la destinez (certains vases) seulement pour y jetter les ordures et les *puantises*, cela sert mesme a l'honnesteté de la maison. (Calvin, *Serm.*, p. 360, éd. 1561.)

La *puantise* des pieds de ce venerable verolé. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 613, éd. 1566.)

Mais voyez que c'est de telle *puantise* de genz. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 237, éd. 1577.)

Antiochus fut rendu par la *puantise* de son corps si insupportable a soy mesme qu'il mourust comme un chien enragé. (Est. Binet, *Œuv. spirituelles*, p. 3, éd. 1620.)

Centre, *puantise*.

PUASINE, *puazine*, *puansine*, s. f., puanteur, infection :

Por santé et por medechine,
Et por oster le *puasine*
Del enferm tant k'il soit sanes.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, cxl, 10, Van Hamel.)

Mes de son pié salt fors et ist,
Qui de corre oncques ne fine,
Une puante *puazine*
Que trestuit cil du moustier crient.
(J. Le Marchant, *Mir.*, ms. Chartres, f° 46ᵇ.)

Dont il gaengnent le juise
D'infier desous en la soutine
En l'ordure, en la *puansine*.
(*D'un Juis ki s'acomen. av. les crest.*, Ars. 3527, f° 3ᶜ.)

Pour le *puasine* des bestes que on tuoit. (Froiss., *Chron.*, II, 83, Luce.)

Pourveu que les hostes demourans, et qui demourront esdites petites maisons, seront tenus de le nectoyer en y getant eauwe ou aultrement, sepmaine pour sepmaine, et tellement qu'il n'y ait point de *puasine*, ne de prejudice pour icelluy ou ceulx qui demourront en ladite maison vendue. (19 juin 1459, *Vente*, ap. Roq., *Suppl.*) Impr., *puasme*.

— Matière puante :

De froit, de chaut et de gellee,
De *puasine* desgellee.
(Froiss., *Poés.*, I, 267, 1640, Scheler.)

— Fig., *grant puasine*, enfer :

L'ame enportent deables en la *grant puasine!*
(*Gaufrey*, 3665, A. P.) Impr., *puafine*.

PUAZINE, voir Puasine.

PUBEER, v. n., être dans l'ardeur de la puberté :

Mais si sens vont si *pubeant*
Que li pechié moutepleant
D'ypocrisie, et tant souronde
Qu'or va courant par tout le monde
Comme riviere sourondant.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 85ᵃ.)

PUBESCENCE, s. f., puberté :

Les mammelles croissent en temps de *pubescence*. (Bern. de Gord., *Pratiq.*, IV, 14, éd. 1495.)

PUBIER, voir **PUBLIER**.

PUBLAU, *-blaut* (Suisse romande), adj., public :

In charreyre *publau* et furs de closon. (1374, Arch. Fribourg, Aff. de la ville, n° 117.)

Entre noul chemin *publaut* et... (7 juin 1378, Arch. du Locle.)

Ung chemin *publaut*. (*Ib.*)

Nostre *publau* inimis. (1410, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 133, f° 44.)

Les charreyres *publaux*. (1425, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 330, f° 97.)

Cf. PUBLIAL.

PUBLAUMENT, voir **PUEPLAUMENT**.

PUBLAUT, voir **PUBLAU**.

PUBLE, adj., public :

Notaire *puble*. (1276, *Ch. St. Lambert*, n° 327, Arch. Liège.)

As queles coses escriptes faire deviser furent presens... Jehans de la Saveniere, mon feable clerck, maistre Jehan de Ham, clerck notaire publicque, et maistre Jehans Sabulete clers *puble*, notaire par l'auctoriteit apostolike et imperial, par les quels ju ay fait, priet et requis a escripre ce mien present testament, par maniere de instrument *puble*. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Et proposerent a l'encontre de ces penans que penitance *puble* et prises de li meismes n'estoient pas licites ne raisonnable. (FROISS., *Chron.*, IV, 331, Luce, ms. Rome.)

Ceste destruction a esté le non pareille et incomparable a touttes aultres, en tant qu'il est *puble* et notore que fureur et vengance y ont eu si haboundamment leur regne et course. (26 nov. 1484, *Reg. aux Cens*, f° 57 v°, Arch. mun. Dinant.)

PUBLEAUMENT, voir **PUBLIAUMENT**.

PUBLEEMENT, *-blement*, *-pleement*, *pobleement*, adv., publiquement :

Publican estoient apelé cil qui demandoient *pupleement* par les rues et par les marcies. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 58 v°.)

Que li juif ne autres genz ne lor queissent *pobleement* une maaille. (*Vie S. Clem.*, Richel. 818, f° 295 v°.)

Il avoit esté commendé *publeement* toz estre quis et tenuz. (*Pass. des XLVIII mart.*, Richel. 818, f° 297 r°.)

Jusques a tant qu'il se departe *publeement* de la bourgoisie. (1287, Arch. JJ 34, f° 34 v°.)

Nimes et la Rochelle et les autres viles ou les marchandises seront faites *publement*. (1295, Arch. K 36b, n° 34.)

Li jovene roy Eduars qui creoit legierement fist ausitoist apres chu son oncle prendre et decoleir *publement*. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 57.)

Hay *publeement* confessey. (1362, *Ch. des Compt. de Dole*, A 167, Arch. Doubs.)

Soit criiet et publiiet al peron tout hault et *publement*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 22, Borgnet.)

En secreit ne *publement*. (ID., *ib.*, p. 215.)

PUBLEMENT, voir **PUBLEEMENT**.

PUBLET, s. m., place plantée de peupliers :

Que l'on facze .III. perches, una devant l'ospitaul, l'autre ou *publet* et la tierce en logy. (1420-1423, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 297, f° 87 v° et 88.)

Cf. PEUPLE.

PUBLIAL, *-au*, *puplial*, adj., public, fait publiquement :

Item, que il au temps de ladite guerre avoit envoié encontre la defense *publiau* vins a Calays. (1309, Arch. JJ 41, f° 3 v°.)

— Vulgaire, établi par le peuple :

Luur apelent jur,
E la nuit tenebrur.
Si'n est divisiun
Par itele raisun :
Li uns est *puplials*,
Li altres naturals.
Li *puplials* contient
Duze hures si maintient.
(PHIL. DE THAUN, *Cumpoz*, 323, Mall.)

PUBLIANCE, s. f., action de rendre public, publication :

Requiert la *publiance* dudict examen a futeur pour luy servir en temps et lieu que de rayson. (14 mai 1338, Arch. Basses-Pyrén., E 381, I, A, 7199.)

De laquelle *publiance* ledit procureur dudit vicomte en a requis acte. (*Libertez et franchises du Vicomté de Turenne*, p. 36, éd. 1658.)

PUBLIATION, s. f., publication :

Auquel lieu il trouva le roy d'Engleterre par la licence duquel il fist sa *publiation* et laissa la par copie le contenu des lettres. (J. DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesnes*, Ars. 5208, f° 23 r°.)

PUBLIAUMENT, *-eaument*, *-eument*, *pupl.*, adv., publiquement :

Cil leu sont seint qui sont *publiaument* desdié. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, XI, § 5, Rapetti.)

Publican esteient apelé cil qui demandoent *publiaument* et par les recez et par les marchez les rendes a l'empereor. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 32 v°.)

Des villes qui sont appelees *pupliaument* Kaermadiou... (1304, *Accord*, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1192.)

Confesse et recogneis *publiaument* toutes les choses dessus dites estre veraies. (Jeudi av. Chandel. 1309, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Contre la deffense le roy *publiaument* faite. (1309, Arch. JJ 41, f° 3 v°.)

Leu *publieument* en l'assise de Fontenoy. (1317, Arch. JJ 53, f° 107 v°.)

Je eusse fait crier *publiaument* par la ville de la Rochelle... que... (1320, Arch. JJ 60, f° 18 r°.)

Item au dit Tesson... qui avoit fait semondre *publeaument* a l'eglise le bailli et le vicomte. (1331, *Act. norm. de la Chambre des Comptes*, p. 20, L. Delisle.)

Confessons et *publiaument* recognoissons. (13 juin 1367, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

PUBLICAN, voir **POPELICAN**.

PUBLIEMANT, voir **PUBLIEMENT** 2.

1. **PUBLIEMENT**, *plubliement*, *pupliemant*, *puepleement*, *pueploiement*, s. m., publication :

Que ceux qui voudront jouir desdites bourgeoisies vieignent dedans un mois du temps puis ce *publiement* pour renouveler leurs bourgeoisies. (1287, *Ord. de Phil. IV*, ap. Isambert, *Rec. d'anc. lois fr.*, II, 677.)

Dedenz un mois du temps puis cel *plubliement*. (1304, Arch. K 37, pièce 31.)

Lesqueles (ordenances) nous avons envoies par noz lettres pendanz... pour publier solempnement et pour faire garder des subgez fermement tantost un mois passé apres le *publiement*. (1309, Arch. JJ 42, f° 98 v°.)

Il avoit fait faire les subhastacions et *publiemens* a oye de paroisse. (1321, Arch. JJ 60, f° 93 r°.)

Si tost que je ay entendut ledit *publiement*, je me suy apparus, en le presence de Jaquemart Brisart et Jaquemart Doillies, bourgois de Valenchiennes. (22 juin 1431, *Reg. aux Publicat.*, Cédulle enregistrée, Arch. Tournai.)

Ce bon et brave chevallier avoit bien besoing d'un tel escrit et *publiement* de sa vertu et valeur, car il a esté peu favorisé de ceux qui ont escrit de son temps. (BRANT., *Grands Capit. fr.*, Du Bié, IV, 60, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Déposition publique d'un témoin :

Li *pueploiemenz* des tesmoinz doit estre fez quant l'une et l'autre partie est presente. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 65a.)

Et se einsinc avenoit que cil encontre qui li tesmoin seront amené, vousist dire, ampres le *puepleement*, aucune chose raisonable encontre les ditz des tesmoinz, il seroit oiz. (*Etabl. de S. Louis*, II, 18, Viollet.)

Et seront li diz tesmoin publiez au parties. Et se il avenoit que cil contre qui li tesmoin seront amené, vossist dire, apres le *pupliemant*, aucune chose resonable contre les diz tesmoinz, il seroit oiz. (*Liv. de Jost. et de Plet*, Append. II, p. 347, Rapetti.)

2. **PUBLIEMENT**, *-ant*, adv., publiquement :

Confesse et en verité *publiemant* reconoix que... (Mars 1289, *Lett. de Guill. d'Antally*, Arch. Montjeu.)

Ha confessei et *publiement* reconehu. (1299, *Ch. des compt. de Dole*, C 114, Arch. Doubs.)

J'ai cri fait *publiement*. (1305, vid. de 1309, *Conc. int. reg. Fr. et Fland.*, Arch. Vat., Instr.)

Feismes crier et savoir *publiement* en

ladite audience... que... (1310, Arch. S 45, pièce 26.)

Ont confessey et *publiement* recognu estre homes taillables. (1311, Moreau 871, f° 267 r°, Richel.)

Ai confessei et *publiemant* recognu. (Vend. apr. S. André 1317, Gratteries, *Ch. des Compt. de Dôle*, cart. 45, paq. 48, Arch. Doubs.)

Notoirement et *publiement*. (12 juill. 1324, *Ch. des compt. de Dôle*, B 173, Arch. Doubs.)

Et toutes ces choses dessus dites hont confessé li diz damoisel es noms que dessus et lour diz ploiges et *publiement* recognu en droit par devant noz diz jurez... (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Henri de Bourgogne*, Arch. du Prince J3, n° 29, *Mon. de l'Hist. de Neuchâtel*, I. 367.)

Hont confessey et *publiement* recognehu. (1340, *Traité entr. H. de Monfauc. et la bourg. de Montbel.*, Arch. K 2224.)

PUBLIEN, s. m., publicain :

Ung pharisien et ung povre *publien* estoient ou temple. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 100 v°.)

1\. **PUBLIER**, *-blyer*, *-bier*, *plublier*, *poblier*; *puplier*, *pue.*, *peu.*, *pluplier*, *pulier*, *puploier*, *puployer*, *poploier*, *pueploier*, *plueploier*, *peuploier*, *peuplaier*, *poplaier*, *puepleer*, *peupleer*, verbe.

— Act., rendre public et notoire, répéter, dire partout, sens conservé :

Si *est* tant dit et *poploié*
Que...
(CHREST., *Cliges*, Richel. 1420, f° 42c.)

Leur pechié font celleement
Et les biens que il font *puplient*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. N.-D.*, ms. Chartres, f° 45a.)

Et tant *peuplaierent* la fable
Qu'el fu par tout le ciel notable.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 119b.)

Et tant *pueplierent* la fable.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 95c.)

Tout *seroit* tantost *puplié*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 57d.)

Tout *seroit* tost bien *publié*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 49a.)

Il est accordé par le roy, et par son conseil, et commandé a garder en Normandie, et *fu peupleé* en chet eschiquier generalement que... (29 sept. 1278, *Ord.*, I, 309.)

Ses nons *fu puepleiés* jusqu'a l'entree d'Égypte. (*Bible*, Richel. 901, f° 150c.)

Et la renommee en *fu pueploiee*. (*Bible*, Maz. 684, f° 77c.)

Ces choses *furent poploiees* en tout le pueple de Judee. (*Les quat. Evangel.*, Richel. 12581, f° 270 r°.)

Apres les .II. mois que elle (la loi) *est peupliee*. (*De droit et de justice*, Richel. 20048, f° 41c.)

Il s'en doit fere confes tant seulement a son abé ou a aucun des anciens de la congregation qui soit tels qui saiche guerir ses plaies, et les autrui non pas descovrir et *poplaier*. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 158a.)

Plublicare, *plublier*. (*Fragm. d'un gloss. du* XIIIe *s.*, Zeitschr. für rom. Phil., 1880, p. 370.)

Avoi dame, ne crees mie
Ke toute amors *soit puliie*,
Maint deduit dames en aront
Et maint solas out en ont
C'ainc ne fu l'uevre conneue.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'aimer*, ms. Dresde, f° 6c, Kœrt.)

Cest miracle ci *peuploia*.
(*Du duc de Sard.*, ms. Avranches 244, f° 5a.)

Pour faire *plublier* certaines instructions. (1360, Arch. KK 10a, f° 86 r°.)

Suffisaument notifié et *puployé*. (1372, *Ch. du bailli de Cotentin*, Mont S.-Michel, par., Arch. Manche.)

Par toutes bonnes villes du roiaume poisant
Fu chis fais *peuplies* ; mais je vous acreans
Que pour çou ne laissierent qu'ils ne vinrent [avant
Tous cheux qui au duc furent amis et bienvoellant.
Bien dient que le roi de ce ne set noiant.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5163, Chron. belg.)

On m'a dit que vous avez envoyee vostre fille Estiennette a Chamarais pour les parolles qu'on *publye* en ceste ville d'elle et de moy. (1460, Arch. JJ 192, f° 38.)

Le premier deminnement sera signifiet par le forestier de ladite haulteur, a celuy sour cuy on fera deminner et a sa propre boche, maison ou domicille suffisamment, si avant qu'il soit demourant en pays, et s'il est demourant hors du pays, on le doit *publier* en scampne de ladite haulteur. (1479, *Documents relatifs aux troubles de Liège*, p. 667, Anal. leod., Chron. belg.)

Et si vous estes offensee, et que ma faute vous deplaise, pourquoy vous voulez vous faire plus de tort en la *publiant* a tout le monde ? (D'URFÉ, *Astree*, II, 6, éd. 1612.)

— Communiquer :

Et recevra li prevoz les tesmoinz dou demandeor ; et jurera chascuns par soi, et les doit oir secreement et tantost les *pupleera*. (*Etabl. de S. Louis*, I, 1, p. 5, Viollet.)

Et *seront* li dit des tesmoing *peuploié* as parties. (*Ib.*, I, IV, p. 13.)

Puis que li autre tesmoing ont *estei poploié*. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 66r.)

Pueplie leur en audience
Cest pardon et ceste sentence.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 128c.)

Nostre Seigneur voult exprimer et *peuplier* en li ce que il dist. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 14d.)

— Parler publiquement de :

Je percussoie celui qui *pluplioit* en mal son prochain. (*Psaut.*, Richel. 1751, f° 119a.)

— Vendre à l'encan :

Nos *pueploierons* le navie qui de cest establissement se vodra escuser. (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 9b.)

La tierce part des biens a celui qui le fet *est puploie*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XVIII, 25, § 7, Rapetti.)

Se cil qui est condampnez de crime t'a baillié 100 fr. a garder, et il est envoiez en essil et totes ses choses *sont peuploiees*, l'en demande se li 100 fr. li doivent estre rendu, ou se il doivent *estre peuploié* comme les autres choses. (*Digestes*, Richel. 20118, f° 186d.)

La loi leur enjoint tel paine que la moitié de lor biens *sont plueploié*. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 53b.)

Les tribus *ont publié* ses biens et aussi ceulx de Appius Claudius. (*Prem. vol. des grans dec. de Tite-Liv.*, f° 58 v°, éd. 1530.)

— Neutre, se confesser publiquement :

Sa cope bat li gentis chevalier ;
Por ses mesfais si prent a *pulier*,
Confes se rent a Dieu le droiturier.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12427, Barrois.)

— Parler publiquement :

Vos savez de la foi crestiane et en *avez* escrit et *pueploié* as crestiens. (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 8 v°.)

— *Publié*, part. passé, public :

Cil... l'amoient de loial cuer, car il ne lessoit pas icels estre sougiez a mendicité *publiee*. (*Vie S. Clem.*, Richel. 818, f° 292 v°.)

2\. **PUBLIER**, voir PEUPLOIER.

PUBLIEUMENT, voir PUBLIAUMENT.

PUBLIEUX, adj., public :

Vulgosus, sa, sum, *publieux*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

PUBLIQUER, *-icquer*, *pullyquer*, v. a., publier :

Et depuis que il *ot* bien *pullyqué* par tout que il aloit a Sur, si repaira et se mist a l'ihle de Maute. (*Gestes des Chiprois*, p. 168, Raynaud.)

Car sans nul doubte il descouvriroit et *publicqueroit* a la volee vostre secret. (LOUIS XI, *Nouv.*, C, p. 411, Jacob.)

PUBLIQUIEN, s. m., publicain :

Et s'ai estei *publiquiens*,
Et renoies des crestiens.
(*Renart*, Suppl., p. 357, Chabaille.)

PUBLYER, voir PUBLIER.

PUCELAITE, voir PUCELETE.

PUCELER, v. a., dépuceler, suivant Cotgrave :

Puceler. To corrupt, or deflower, a maid. (COTGR., 1611.)

PUCELESTE, voir PUCELETE.

PUCELETE, *-lette*, *-laite*, *- leste*, *-llette*, *puch.*, *pusc.*, s. f., jeune fille :

La vielle la meinnee prist,
Demanda li et si li dist
A conseil comment le feisoit,
Quele vie sa suer menoit...
La *puceleste* li respont.
N'a si courcie en tout le mont
(*Rom. du S. Graal*, 3973, Michel.)

Oncques n'avoit sceut de *puchelette* amer.
(*Chev. au cygne*, 986, Reiff.)

Pucelaite est, n'a que .xv. ans de age.
(*Rom. d'Auberon*, 366, Graf.)

Bien sevent ke ce n'est pas fable
Que la *pucelete* raconte.
(*Dolop.*, 9936, Bibl. elz.)

Ele estoit povre *pucelete*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 37b.)

Toutes herbes, toutes floretes,
Que valetons et *puceletes*
Vont en printens es bois coillir.
(*Rose*, 16250, Méon.)

Et tot coiement le donoit
A ces plus povres *puceletes*.
(*De Sainte Ysabel*, Richel. 19531, f° 115a.)

Dites qui est la dame que je vi avec vous,
Et cette *pucelete* qui le viaire a dous.
(*Dit de Rispon*, Richel. 24431, f° 16b.)

Et les *pusceletes* por voir
Don l'en ne puet le nombre avoir
Des ames senefiance ont
Qui par le monde vagues vont.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 116a.)

Et tant y conversa qu'il engenra .x. filz
En pluseurs *pucelletez* ou il ot cez delis.
(*H. Capet*, 2937, A. P.)

Il nourri la petite *pucelette* tant qu'ele fu sage. (*Métam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 11c.)

Consillier *pucelctes* et filles de roy. (Froiss., *Chron.*, VIII, 29, Raynaud.)

Acompaigné d'une *puchellete*. (Gerson, *Serm.*, ms. Troyes, f° 3 r°.)

Et filer entre *pucellettes*.
(Villon, *Grant Test.*, Doubl. Ball., p. 59, Jouaust.)

Adieu amans et *pucelettes*.
(*Danse macabre des hommes*, p. 15, éd. s. d.)

Tres doulce *pucellette*.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 272.)

Riches habitz de noble preference
Vueillez changer dames et *pucelettes*
Aux ornements de dolente apparence.
(Cl. Mar., *Ballade de Caresme*, p. 244, éd. 1545.)

Une jeune *pucelette*,
Pucelette grasselette.
(Rons., *Gayetez*, IIII, OEuvr., p. 260, éd. 1584, in-f°.)

Dans mes vergers si tu veux *pucellette*...
(J. A. de Baif, *les Jeux*, Eclog., VIII, éd. 1573.)

PUCELLE, s. f., grand mannequin en métal, représentant une jeune fille des mamelles de laquelle coulaient deux jets de vin ; chaque fois que l'occasion se présentait d'user de cet appareil, dit J. Baux, on rajeunissait les charmes de la bienfaisante pucelle au moyen d'une couche de blanc de céruse et autres couleurs :

A esté deliberé que a Anthoyne Potier soyent payez trois florins pour la façon de la couche de plomb que fut faicte pour la *pucelle*, a la venue du Roy. (1541, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 97.)

Que a maistre Perrinet Doutagnia et a Valerian, son frere, soyent payes douze florins, assavoir : huyt au dict maistre Perrinet et quatre a Valerian, pour leurs journees et peynes qu'ilz ont pris a faire les arcs triomphaux, planter yceulx et a faire les secrets de la *pucelle* et de la fonteyne jectant les quatre elements. (*Ib.*, p. 98.)

PUCELLETTE, voir Pucelete.

PUCELLOTE, voir Pucelote.

PUCELOTE, *-cellote*, s. f., jeune fille :

Sire, que voles vos faire?
Dist la *pucelote*.
(*Rom. et Past.*, I, 52, 20, Bartsch.)

Elle fait mariages rompre
Et les *pucelotes* corrumpre.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 8 v°.)

Genevote, une *pucelote*,
Belle et gracieuse et devote.
(*Mir. Mme Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, I, 188.)

En parlant en hault stille de la Vierge, mere de Jesus Christ, pour cercher leur rithme ilz la nomment *pucellote* en lieu de pucelle. (Fabri, *Rhetor.*, f° 8 v°, éd. 1493.)

PUCER, voir Poucier.

PUCETTE, s. f., petite puce :

Ainsi, petite *pucette*,
Ainsi, pulce pucellette,
Tu voletes a tastons.
(E. Pasquier, *la Puce*, OEuv., II, 951, éd. 1723.)

Bref, *pucette*, s'il te plaist,
Rien d'elle caché ne t'est.
(Id., *Imit. de Brisson, Puce des grands jours*, OEuv., III, 955, éd. 1723.)

PUCHAGE, voir Puisage.

PUCHEEUR, voir Puiseur.

PUCHELLETTE, voir Pucelete.

PUCHEOIR, voir Puisoir.

PUCHIET, voir Puiset.

PUCHOIR, voir Puisoir.

PUCHOT, *pucot*, s. m., goulot, conduit, canal :

Encore a le ditte eglise pour le *puchot*... (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 16 v°.)

Les *puchotz* des fontaines. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les plas *puchos* du rivage faits avec des planques de grees. (*Ib.*)

— Fig., eau d'une source :

Tant fist puis, che dist la matere,
Qu'il trouva aige molt clere
Ki molt bielement i sorgoit :
Quant bien li ert si en buvoit
Grant bien li faisoit li *pucos*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 426c.)

Nom de lieu, *Puchot* (Manche).

PUCHOTE, s. f., peut-être *puisoir :*

Pour faire une noeve *puchote* pour porter a S. Omer pour les beketaus. (1342, Arch. KK 393, f° 93.)

PUCOLE, s. f. ?

La *pucole* de Barniax et .i. serjant, .v. sols. (De 1225 à 1250, *Lettre de la prieure de Fontaines a l'abbesse de Fontev.*, Fontevraut, Arch. Maine-et-Loire.)

PUÇON, *pusson*, s. m., puceron :

Ceste vermine noire qui les ronge (les fèves) qu'aucuns ont nommee *puçons*. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 51, éd. 1571.)

Pour les garantir de la vermine et des *pussons*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 228, éd. 1597.)

Puçon, m. The small green flies that lie cluttering under the leaves of herbs, and within a while devour them. (Cotgr., 1611.)

Puçon, m. Gorgojo. (Oudin, 1660.)

Normandie, *puchon*, puceron.

PUCOT, voir Puchot.

PUCUNE, voir Pecune.

PUCYNE, voir Poucine.

PUDENDES, adj. f. pl., qui doivent inspirer de la honte, honteuses :

Parties *pudendes*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 35, éd. 1512.)

— *Pudendes*, s. f. pl., parties honteuses :

Les *pudendes* et membres honteux. (Cattan, *Geomance*, f° 69 v°, éd. 1571.)

PUDENT, adj., honteux :

Contre rougeur et contre pourriture des membres *pudens* soit aloes confit avec vinaigre. (*Le grant Herbier*, f° 2 v°, Nyverd.)

PUDICICIE, s. f., pudicité, pudeur :

Chasteté et *pudicicie* repriment les delectations de luxure. (H. de Granchi, *Trad. du gouv. des Princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 36 r°.)

Sobrieté et *pudicicie*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 23 v°.)

PUDNEIS, voir Punais.

PUDORITÉ, s. f., pudeur :

Adam, après avoir mangé la pomme, se dit à lui-même :

Helas ! las ! povre malheureux,
Souffreteux,
Disetteux,
Rempli de toute vilité,
As maintenant ouvert tes yeulx
Oustrageux ;
Tu voys mieulx,
Mais c'est a ta *pudorité*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 1196, A. T.)

PUDRERE, voir Poudriere.

PUDRIER, voir Poudrier.

PUE, s. f., grande pointe, grand clou :

Quatorze grandes *pues* pour joindre le portau de S. Martin. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

Pue se dit encore par les ouvriers et les paysans de la Réole.

PUEBLE, voir PEUPLE.

PUECTIC, voir POSTIC.

PUEE, s. f., puanteur :

La puor en issi grant et desmesuree,
Onques nus hom de char ne senti tel *puee*.
(*Des Poines d'Enfer*, Richel. 24432, f° 98ᵃ.)

PUEIL, voir PUEL.

PUEILLE, voir POUILLE.

PUEIS, voir PUIS.

PUEL, *pueil*, s. m., rejeton, jeune plant :

Li fill de ces mescreanz mouteplient autresi comme *puel* de novele plante. (*Psaut.*, Mazar. 798, f° 174 r°.) Lat. : sicut novellæ plantarum.

— *Bois en puel*, *à puel*, bois nouvellement coupé :

Jeunes *bois* estant *en puel*, sont defensables trois ans apres la couppe d'iceux. (1510, *Cout. d'Auv.*, XXVIII, 23, Nouv. Cout. gén., IV, 1188.)

Bastiment de *bois a puel* posé sur une porte. (1588, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Polie et potence de *bois a puel*. (*Ib.*)

On lit dans le *Dictionnaire d'agriculture* publié en 1809 par des membres de l'Institut :

Bois en *puel*, en *pueil*. Bois en defends, c'est a dire qui n'a pas encore trois ans, et où les bestiaux ne peuvent pas entrer.

PUELLE, *peule*, *peure*, s. f., jeune bois :

Jusqu'au biau roy Philippe qui tant ot de re- [nom,
Qui dessous Mons en *Peule* tendit son pavillon.
(*Beaud. de Seb.*, Richel. 12552, f° 164ᵈ.)

En ce meismes an ensuivant Philippe le biaux, roy de France, tierce foiz apres le rebellement de ceulz de Flandre, a Mons en *Peure*, ou moys d'aoust, assembla contre eulz grant ost. (*Chron. de S. Denis*, Richel. 2813, f° 330ᵈ.)

Nom de lieu actuel, *Mons-en-Puelle*.

PUEILLIER, *pullier*, *pulier*, adj., qui est dans un taillis :

La parroisse Sein Pere le *pulier*. (*Cens dus au chap. de Bourges par S. Ursin et S. Jean des Champs*, fin du XIIIᵉ s., Arch. Cher.)

Saint Pierre *puellier*. (1338, *Lett. de H. M., chan. de Saintes*, S. Cyprien, l. XVII, Arch. Vienne.)

L'eglise de Saint Pere *pullier* d'Orliens. (1348, Ste-Croix, S. Pere le Puellier, B 10 Arch. Loiret.)

S. Pere le *pulier*. (Av. 1365, *Lett de P. d'Orl.*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Saint Pere *pulier*. (*Compt. de l'Hôtel-Dieu d'Orl.*, 1392-1400, f° 126 r°, Hôp. gén. Orléans.)

S. Pere *pullier*. (1431, *Lett. de Ch. VII*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

PUELS, voir PUIS.

PUENTINE, voir PUANTINE.

PUENTISE, voir PUANTISE.

PUEPLAUMENT, *publ.*, adv., publiquement :

Il est dit *pueplaument*, se homme aura delessié sa fame. (*Bible*, Maz. 684, f° 120ᶜ.)

Et avons ordonei acordablemant et fayt crieir *publaument* que... (1373, Arch. Fribourg, *1ʳᵉ coll. des lois*, n° 69, f° 19.)

PUEPLEEMENT, voir PUBLIEMENT.

PUEPLEER, voir PUBLIER.

PUEPLEMENT, *peu.*, s. m., publication :

Apres le *peuplement*. (1260, *Ord.*, I, 90.)

Et se il avenoit que chil contre qui les tesmoings seront amenez vousist dire apres le *pueplement* aucune chose resonable contre les dis as tesmoings, il sera oiz. (L'ISLE ADAM, *Gage de bataille*, p. 23.)

1. **PUEPLER**, *poue.*, *peupler*, *peuppl.*, verbe.

— Act., publier :

Et requistrent que les depositions des tesmoings qui aveent estez examineis pour la dicte garantie *fussent pueplees*, (1296, *Cart. de S. Taurin* CXIX, Arch. Eure.)

Cest vision virent tuit cil qui la veilloient et oirent la parole et entendirent, et si *fu pueplee* et contee par els chascun jor a ceux qui veu ne l'avoient. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 319ᶜ.)

Que ceste letre *soit* leue et *pueplee* en lieu qui... (Fév. 1304, *Ch. du vic. de Caen*, La Trinité, Arch. Calvados.)

Que ceste letre *fust poueplee* et oie a paroisse. (1320, Valogn., S.-Sauv. Fresville, Arch. Manche.)

Saches souvent la vois du peuple,
Quelle parolle de toy il *peuple*.
(J. LEFEBVRE, *l'Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 41ᵈ.)

A celi temps *estoit* la justice et la religion de Nume Ponpilie *pueplee* de moult grant renommee. (BERSUIRE, *Tite-Live*, ms. Ste-Gen., f° 13ᵈ.)

Et *sera peupplee* ceste ordenance en la premiere assise qui sera. (*La Maniere de faire ou de tenir les bourjois du reaume*, Richel. 20048, f° 134ᵇ.)

— Réfl., être publié :

Et non pas tant seulement en son paiz, maiz es paiz et regions voisines, son nom, grant louenge et bonne renommee *se pueploit* et disoit tellement que... (*Livre de Griseldis*, ms. Chartres 411, f° 63 v°.)

2. **PUEPLER**, voir PEUPLER.

PUEPLERIE, s. f., les poissons qui peuplent un vivier :

Ledit vivier sera pesché de .IIII. ans en .IIII. ans,.. et ne sera le dit preneur tenuz de laissier aucune *pueplerie* dedans le vivier si ne lui plaist. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 79 v°.)

1. **PUEPLIER**, voir PUBLIER.

2. **PUEPLIER**, voir PEUPLOIER.

1. **PUEPLOIER**, voir PUBLIER.

2. **PUEPLOIER**, voir PEUPLOIER au Supplément.

PUER, *pour*, *purs*, adv., dehors :

Rois, giete te folie *puer*.
(J. BODEL, *li Jus de S. Nicholai*, 50, Th. fr. au m. â., p. 205.)

Se je fui nes en un destour
Et de me mere getez *pour*
En un molin ou en un four.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, LXXXI, 6, Van Hamel.)

La plume et les os jete *puer*.
(*Ren.*, Br. VII, 108, Martin.)

Le siecle avoit tout geté *puer*
Por amer Dieu plus netement.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 93ᵇ.)

Tot lou mont voil geter *puer*
Por fere tot vostre plesir.
(ID., *De l'Empereri qui gard. sa chasteé*, 314, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 11.)

Si l'a dit : O ! douce suer,
Tu as mon cuer,
Nel jeter *puer*.
(BAUDES DE LA KAKERIE, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 46, 54.)

Quant il ont por li ruer *puer*
Honnor et tierres a mal mis.
(*Chev. as .II. esp.*, 4500, Foerster.)

Il a geté son surcot *puer*.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 57ᵃ.)

Li faus largues gete li sien *puer*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. I, 7, Beugnot.)

Et lui ki de cors et de cuer
Ot le malisse gieté *puer*.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 3986, Reiff.)

Et eles l'ont si rué *puer*
Qu'eles se soillent en l'ordure.
(*La Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 229.)

Come li vins ki gete *puer*
L'ordure dont ilh se netie.
(RAOUL DE HOUD., *Rom. des Eles*, 368, Scheler.)

Je le te donrai, et tu nel gietes mie *puer*. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Pétersbourg, f° 50 r°.)

Se je disoie parole bone et sauvable, je ne la giteroie pas *purs*, ains la retindroie en mon cuer. (*Vie Josaphat et Balaam*, Richel. 423, f° 8ᶜ.)

Des choses... condempnees pour le mauvaistié d'elles estre arses ou despechiees ou jectees *puer*. (Mars 1297, *Ord. de Phil. le Bel*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers-Etat*, III, 465.)

PUERICE, s. f., syn. de *puericie :*

Hippocrates dit qu'il y a sept ages, l'enfance, la *puerice*, l'adolescence... (P. BELLIER, *Œuv. de Philon*, p. 19, éd. 1575.)

PUERICIE, *-tie*, s. f., période de la vie qui suit l'enfance et précède l'adolescence :

Qu'il peut trespasser de l'enfance et *puericie* des figures a la maturacion de verité. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, I, f° 233 r°.)

Enfans en aage de *pueritie*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 404, éd. 1573.)

La Lune aura la garde et conduite de l'enfance, Mercure de la *puerilie* (il faut escorcher non le regnard, mais le latin, parce que nous n'avons mot propre pour exprimer cest aage, qu'en periphrasant.) (CHOLIERES, *Apres-disnees*, f° 230 v°, éd. 1587.)

PUERITIE, voir PUERICIE.

PUERPRE, s. f., les couches d'une femme:

Icele Marguerite apres son enfantement fu agrevee de maladie et morut en gisant en *puerpre*. (1378, Arch. JJ 113, pièce 369.)

PUES, voir PUIS.

PUES CEL ESTRE, voir PUET CEL ESTRE.

PUESTIC, voir POSTIC.

PUET, voir PUT.

PUET CE ESTRE, *poet ce estre*, loc., peut-être:

Mais, *poet ce estre*, en nul endroit,
Cele pucele ne voldroit
Que suens fusse, n'ele moie.
(CHREST., *Cliges*, Richel. 1420, f° 39f.)

PUET CEL ESTRE, *poet cel estre*, *put cel estre*, *pues cel estre*, *pot cel estre*, loc., peut-être:

E si cist chi aveit hait mei, sur mei granz choses oust parlet, je me reposisse *put cel estre* de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LIV, 13, Michel.) Var.: reponsisse *poet cel estre*.

Pur neient *put cel estre* les enemis d'els ousse humilied. (*Ib.*, LXXX, 13.)

Quant de ce conjuré seront
Puet cel estre si palleront.
(*Evangile de Nicodème*, 875, Trad. André de Coutances, A. T.)

Vostre ore prime e tierce e none
Que l'om termine e dit e sone
Ne sunt pas as soes nomees
Pot cel estre n'aterminees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7780, Michel.)

Pot cel estre por engignier
Nos volent cissi forsloignier.
(ID., *ib.*, II, 19808.)

Pot cel estre li reis le voleit esmaier.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 29 r°.)

Cestui enlacet orguez, cestui *pues cel estre* sorplantet irors. (*Dial. Greg. lo pap.*, Mor. sur Job, p. 308, Foerster.)

Si me vendra une maladie,
Poet cel estre, ki me tout la vie.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 413, Koch.)

Puet cel estre ceo lur ruverent si disciple. (*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 15 r°.)

Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cotentin, *puchalé*, n'importe.

PUETE, s. f., cheville, fausset de tonneau:

Puete: f. A peg in a hogshe, ad etc... of wine; also the peg hole. (COTGR., 1611.)

Normandie, *puete*.

PUEUR, voir PUOR.

PUEZ, voir PUIS.

PUGEISE, voir POUGEOISE.

PUGISSIN (en), loc., d'après L. de Charrière, en réserve pour les bêtes de charrue au temps des labours:

Mettre un pré *en pugissin* ou en devyns. (1346, Baulmes, L. de Charrière, *Prieuré et comm. de Beaulmes*, Doc. de la Suisse rom., XIII, 96.)

PUGNAIS, voir PUNAIS.

PUGNAT, voir POIGNET.

PUGNE, voir POIGNE.

PUGNEIRE, voir POIGNERE.

1. **PUGNER**, v. n., combattre:

Et qu'il soit ainsi que les sains anges pour la verité *pugnoient*, nul ne s'en doit esmerveiller. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 126 r°, éd. 1478.)

Israel *pugnoit* contre Benjamin pour cause juste et bonne. (ID., *ib.*)

Le createur, qui contre telz gens *pugne*,
Symonie, un grant peché, repugne,
L'entreprise congneut oultrecuydee.
(GRINGORE, *Folles Entreprises*, p. 92, Bibl. elz.)

Bataillent et *pugnent* l'ung contre l'autre. (*Jard. de santé*, II, 4, impr. La Minerve.)

La volupté et fragilité de la chair *pugne* et convoite toujours a l'encontre de l'esperit. (*Premier vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 1 v°, éd. 1519.)

Cf. POIGNIER, qui continue régulièrement en français le latin *pugnare*.

2. **PUGNER**, s. m., combattant:

E si out cent *pugners*
E cinquante e dis archers.
(*Conquest of Ireland*, 1891, Michel.)

Cf. POIGNEOR.

PUGNERE, voir POIGNERE.

PUGNES, voir PUNAIS.

PUGNESIE, voir PUNAISIE.

PUGNET, voir POIGNET.

PUGNEUR, voir POIGNEOR.

PUGNIE, voir POIGNIEE.

PUGNIERE, voir POIGNIERE.

PUGNIER, *puingnier*, *peuignier*, v. a., punir:

Sur paine d'*estre puingnies*. (1486, *Cri proclamé au perron*, Anal. leod., Xav. de Ram.)

Sur paine d'*estre peuignies*. (*Autre cri*, ib.)

Tous cheulx qui les trois owytaines durantes forferont de quelque meffait que ce soit *soient pugnies* et corregies. (1487, Louvrex, *Rec. des édits*, I, 418.)

PUGNISSABLE, voir PUNISSABLE.

PUGNISSEMENT, voir PUNISSEMENT.

PUGNITIF, voir PUNITIF.

PUGNIVIMUS, voir PUNIVIMUS.

PUGNRE, voir POINDRE.

PUGNY, voir PENIL.

PUGOIS, voir POUGEOIS.

PUGOISE, voir POUGEOISE.

PUI, *puyl*, *poi*, *puz*, *pou*, *peu*, s. m., hauteur, sommet, montagne, colline, coteau:

Oliviers muntet desur un *pui* halçur.
(*Rol.*, 1017, Müller.)

Et vit Gormund el *pui* estant.
(*La Mort du Roi Gormont*, 12, dans la *Chron. de Mousket*, t. II, Introd., p. X, Chron. belg.)

La oissiez ces olifans tentir,
Ces cors sonner, et *puis* et vaus bondir
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXVII, p. 185, P. Paris.)

Li dux Tierris repaire del lonc eissil,
Del *poi* de la montaigne de Mont Causil.
(*Ger. de Rossill.*, p. 299, Michel.)

Les montagnes sunt hautes et li *pui* sunt agu.
(*Roum. d'Alix.*, f° 50d, Michelant.)

Forz chasteaus ont, bien clos de pal,
Soiant sor roche, sor haut *pui*.
(*Tristan*, I, 3109, Michel.)

Veschi la gent le roi de Saint Denis,
Trestuit en coevrent les *pui* et les larris.
(RAIMB., *Ogier*, II, 7152, Barrois.)

Le destroit garderez, le *puz* et la montaigne.
(J. BODEL, *Sax.*, CCXV, Michel.)

Berniers s'en fuit et Ybers est perdus,
Et Loeys parmi .I. *pui* agus.
(*Raoul de Cambrai*, 3901, A. T.)

Ales en la montaigne devers cel *pui* reon.
(*Chans. d'Antioche*, II, 603, P. Paris.)

Quens Aymeris son olifant sona,
Tot en bondirent et li *pui* et li val.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 778, A. T.)

Il montoient les montegnes et les *puiz* agus. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259a.)

Faites moi unes forches desor ce *pui* drecier,
Si pandrons ce François, quant nos arons mengié.
(*Floov.*, 834, Bibl. elz.)

Ou *puyl* ne en la montagne de Roignon. (*Lett. de Humbert de Rougemont*, 20 avril 1293, Arch. mun. Besançon.)

— Fig., *mettre en pui*, élever en honneur:

Sire qui aime malvestié
A tost prodom mesproisié,
Et le mauvais qui samble lui
A tost levé et *mis en pui*.
(*Parton.*, 4333, Crapelet.)

Noms propres, *Poux*, *Puy*.

Noms de lieux, *Le Puy*, chef-lieu du département de la Haute-Loire, le département du *Puy-de-Dôme*, la montagne du *Puy-de-Dôme*.

Poitou, *peu*, colline. Dunois, *poi*, escalier. Forez, *al poyi*, en haut.

2. **PUI**, *puy*, *puis*, s. m., dans plusieurs villes de France et des Pays-Bas, société littéraire qui décernait un prix de poésie. Le sujet proposé au concours était primitivement l'éloge de la mère de Jésus, et la fête s'appelait le *Pui* de l'immaculée conception. Il y avait de nombreuses confréries sous le vocable de *Pui* Notre-Dame ou *Pui* Royal :

Si vous motes a genoillons,
Se che non, Robers Soumillons,
Qui est nouviaus prinche du *pui*,
Vous ferra.....

(ADAM DE LA HALLE, *li Jus Adan*, p. 312, Coussemaker.)

Honour doinst Dius a cui m'apui
Tant que venir pouisse au *pui*
Ou on corone les biaus dis.

(*Couronn. Renart*, 1675, Méon.)

Beau m'est del *pui* que je voi restoré.
Pour sostenir amour, joie et jovent
Fu establis, et de jolieté
En ce le voil essauchier boinement.

(*Vilain d'Arras*, Richel. 12515, f° 59 v°.)

Le mierquedy apres, .XIX°. jour dudit mois (avril mil trois cent soixante-huit), fu assise le premiere piere du fondement dou cuer de l'eglisse Saint Jacques, en Tournay, et fu assise par la main messire Richard Coussin, cures de la ditte eglisse, et le seconde piere fu assise par la main Willaume le Marisial, glisseurs de le ditte eglisse, lequel Willaume eubt filz appelé Ernoul, qui fu le premier prinche du *puy* de le ditte eglisse, lequel *puy* commencha l'an MCCCLXXV, .VII. ans apres la fondation dudit cuer. (*Chron. des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, ap. Cloquet, *Monographie de l'Eglise paroissiale de S. Jacques à Tournai*.)

Chief du *puy* a quoy par vo foy
Nous vault en fin de vers chy mis
Je ne say quant, ou, ne pour quoy.

(1er juillet 1478, *Ritmes et refrains de l'Ecole de Tournai*, 4° Congregacion, ms. Bibl. Tournai, f° 34 v°.)

Vingt deuxieme congregacion du *puy* d'ecole faicte et tenue par Pierre Cretielle, alors chief du capelet, lequel donna pour refrain : au service de la Vierge Marie. (4 fév. 1482, *Ritmes et refrains tournaisiens*, 1477-90, ms. Bibl. Tournai, f° 236 v°.)

Trentiesme congregacion du *puis* de escole de rethorique faicte et tenue par maistre Gerard le chergier, lequel donna pour refrain : Qui se humilie, exaltez se verra. (1 mars 1484, *ib.*, f° 319 r°.)

Vray est que bien autant avois d'envie...
Que tant d'honneur tu feisses aux suppots,
Nobles primats, qui tiennent *Puy*, sus pots
Pour Nostre Dame, en la maison des Car-
[mes.

(JACQUES LE LYEUR, ap. Bouchet, *Epitres familières*, ép. LXXXXVIII, éd. 1545.)

Le poete Simonides a quatre vingts ans de son aage enseigna sa poesie, et mesme se trouva au *puy* et pris des poetes. (J. LE BLOND, *Valer. Maxime*, f° 365 v°, éd. 1579.)

PUIAL, *poial*, s. m., élévation, sommet, appui, balcon :

A un crenel fu Bueves al *poial*.

(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 206d.)

PUIE, *puye*, *poie*, *poye*, *pooye*, s. f., rampe, parapet, pile d'un pont, balustrade, barrière, balcon, appui, dossier :

Aucassin fu apoiies a une *puie* tos dolans et tos souples. (*Auc. et Nic.*, p. 24, Suchier.)

La contesse est a sa *puie*
Ou o sez puceles s'apuie.

(*Gilles de Chin*, 477, Reiff.)

K'il ne soit nus si hardis bourgois ki fiere de hace ne d'espee ne d'autre cose sour *puie* des pons de le vile. (XIIIe s., *Ban d'Hénin-Liétard*, Rec. d'act. en lang. wallonne, p. 421, Tailliar.)

Et s'il avoient mestier de plus de beddes a faire k'il n'i ait, faire les y pueent, et les y puent mettre deseure le mur dou moulin saint Nicholai lor teliere et lor voie cloeraite et les aises d'une *poie* mettre en celui moulin. (1293, *Cart. de l'abb. S. Medard*, Rouge Livre, f° 233 r°, Arch. Tournai.)

Pour les degres dessus dits faire et les *puyes* d'entour. (1323, *Trav. des chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 56.)

Remettre a point la *puye* des degrez de là chambre. (1335, Arch. KK 3a, f° 271 r°.)

Pour une piece d'aune mise a le montee dessus dit au lieu de *poye*. (1351, *Cte des frais d'entretien des biens de Gillien dou Mortier*, 10° Compte, Arch. Tournai.)

Pour faire les murs et les *puyes* depuis le rez des terres dessus l'eschive du pont dormant de ladite porte. (1366, *Compt. de Ph. d'Acy*, Richel. 15847, f° 3 v°.)

Et Jehan Sestiel li carpentier pour une *poye* a .I. bank pour warder de la priesse chiaus qui seoient as dittes assises. (1369, *Compte*, Arch. mun. Valenciennes.)

Deux quevilles de fer a tout les rosetes mises a le *puye* des dites fenestres. (1370, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 112.)

Item a le devanture de ledicte quisine, devers le pont a pont, et de l'estaule, en coulombes, en roilles, en *poyes* parmi le montant. (6 mai 1392, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Au premier estage, envers le rue Nostre Dame, osté le vie *poye* et remis une noeve de le longaice de le maison. (Nov.-fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Si feri sa main sus la *poye* de la chayere sus laquelle il seoit. (FROISS., *Chron.*, II, 355, Kerv.)

A Jaquemin du Pont, maistre carpentier de la ville [pour] avoir refait et mis a point de *pooyes* et d'assielles, en desoubz, unne emparche de dix pies de long, et l'estoffee de posteles et de roilles, servant en le halle des draps, desur le marchié. (12 fév. 1428-11 mai 1429, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item pour une *poye* de .xv. piez de loncg, et de sept pos, et de .III., .xv. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

Lesquelz (chênes) ont esté ficquiez et lyez en la riviere pour soustenir les *puyes* dudit pont. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 108.)

On met une *puye* de fer au banquet devant la halle. (1509, *Comptes*, Arch. mun. Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pierres de *poye* a .v. s. pieche. (1578, *Comptes*, Arch. mun. S.-Omer.)

Bas-Valais, Vionnaz, *poyâ*, Savoie, *puya*, *puye*, montée.

PUIEE, *puyee*, *puihe*, *pòiee*, *poyee*, *poiie*, *poïe*, *poiye*, s. f., syn. de *puie* :

Moult volentiers le regarderent
Dames, puceles, qu'aspuihes
Estoient lassus as *puihes*.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 277.)

Une foiz m'estoie apoie
La sus a vo haute *poie*.

(*De l'Enfant qui fu remis au soleil*, 25, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 163.)

Les .II. costes sont garniz de *puyees* et de solles fermees entre les postiauz. (1346, Arch. K 44, pièce 6.)

A Jakemes Baffois, machens..., et aussi avoir reffait et remachonné les *poyees* dudit pont. (20 août-20 oct. 1396, *Compte d'ouvrages*, VI° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Colart Billet, carpentier, pour .XI. jours et demy qu'il a desservis a avoir ouvré a parfaire le pont levich de le porte Saint Martin, et avoir mis au pont dormant, qui est au dehors d'icelle. Et aussi fait a un lez d'icellui pont *poyees* et posteaus. (*Ib.*)

Avoir ouvré, solicité et aidié a faire..... et aussi les postiaux, les *poieez* et loiens, qui recoevrent les sommiers es deboux pour loier les *poiees*. (Août-nov. 1398, *Compte d'ouvrages*, VII° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item au .III°. estage, ens ou pan, vers le dicte rue, osté le viese *poyee*, et l'aisselin au desoubz, et y remis une *poyee* de la longaire de le dicte maison, et au desoubz de le dicte *poyee*, vestie de dennemarche le paroit, et mis les roilles qui appartiennent a celli viesture. (Nov.-févr. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item [au dit Pierart de Milescamps, sierurier, payé] pour avoir refait le *poiie* de fier, et icelle rassise a l'uis du chelier de le cambre par terre dudit hostel a deux angles, .VI. gros. (11 avril 1440, *Tutelle de Henry de Rosenvielle*, Arch. Tournai.)

Que les *poiyes* dudit hourt seroient couvertes de draps vermaux. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., III, 289.)

Premiers, a avoir fait une poye noesve tenant au pont levich de le porte Sainte Fontaine, l'estoffe de postiaux et soelles, laquelle *poyee* on puet ouvrir et clore pour hauchier et avaler le planque, qui est d'empres ledit pont, servant a mettre de nuit pour le bien de justice gens hors de la ville. (*Compte des ouvrages de mai à août 1447*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Les *poyees* (du temple de Salomon) sont ses misericordes et pité (de Dieu) lesquelles nous preservent de cheoir. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, fᵒ 6 vᵒ.)

Blaisois, *pouée*, digue, levée.

1. **puier**, *puiier*, *puyer*, *poier*, *poiier*, *pouier*, *pier*, verbe.

— Neutr., monter, gravir, grimper :

Par les degres *sont* ou palais *puié*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fᵒ 229ᵉ.)

Voit les traitres tot entor arrengier,
Et les François desus le pont *puier*.
(Raimb., *Ogier*, 8295, Barrois.)

Des qu'as murs sunt Costentineis,
Pient e versent a vigor,
Que tot prennent desqu'a la tor.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11873, Michel.)

Al *puier* sus e al munter
Veissiez granz assauz doner.
(Id., *ib.*, II, 5501.)

Porqoi me feis tu *pouier ?*
(*Florimont*, Richel. 792, fᵒ 17ᶜ.)

... *puier*.
(*Ib.*, Richel. 1376, fᵒ 29ᵈ.)

... *poier*.
(*Ib.*, Richel. 15101, fᵒ 36ᵇ.)

Et *sont* sor les chevax *puiez*,
Et pranent les forbiz espiez.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 123, Du Méril.)

De çaus de Babilone n'i ot .i. seul, je cuit,
Qui por son cors garir, sor son ceval ne *puit*.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 64ᵃ, Michelant.)

Sus el palais commença a *puier*.
(*Raoul de Cambrai*, 5218, A. T.)

Amont l'arbre prent a *poier*,
Au meus qu'il pout monta en haut.
(*Renart*, Br. IX, 560, Martin.)

Et le cherf, qui noeit entre les chiens marris,
Connut bien son seignour, quant il en fu coisis.
Vers li se trestourna que de li fust garis,
Et *puia* sus la rive maugré les chiens petis.
(*Doon de Maience*, 2843, A. P.)

Un palefroi ambleour bel et chier,
A frain d'orfroi et a sele a ormier
Sor quoi ferez la pucele *puier*.
(*Enf. Ogier*, 2683, Scheler.)

Deseure une montaingne ala moult tost *puier*.
(*B. de Seb.*, V, 909, Bocca.)

Sus la riche sambue *est* maintenant *puie* (la pucelle).
(*Gaufrey*, 2034, A. P.)

— Par extension :

Amunt Seine senz demuree
Puia la genz desmesuree
Desqu'a Roem.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 985, Michel.)

— Fig., monter, s'élever, croitre en honneur, en crédit, en fortune, etc. :

Veit qu'il devient riche e mananz,
Veit le sor tuz princes *poiier*,
Sor tuz valeir e eshaucier.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 8925, Michel.)

Sis pris, sa hautesce e s'onor
Poiat e crut tant e sis nons.
(*Ib.*, II, 20345.)

La riens sos ciel qui plus m'ennuie
S'est que toz jorz s'esforce e *puie*.
(*Ib.*, II, 20457.)

Haute chose a mult d'eus esté,
Toz tens *sunt puiié* e monté.
(*Ib.*, II, 41929.)

— Act., monter, gravir :

Apres *ont* bellement *puyet*
Le mont tout souavet a piet.
(*Florimont*, Richel. 792, fᵒ 14ᵇ.)

Et *ont* bellement et a pié
Le tertre contremont *puié*.
(*Ib.*, Richel. 1376, fᵒ 23ᵈ.)

Ains que des mons *ait* l'angarde *puie*,
Ne trespassé Saint Bernart l'abeie.
(Raimb., *Ogier*, 4204, Barrois.)

De Mont Chevroel li font le mont *puier*.
(Id., *ib.*, 9001.)

Es vos Kallon qui les degres em *puie*.
(Id., *ib.*, 10283.)

Baron, dist Karle, nobile chevalier,
Li queus de vos s'ira apareillier
Qui me peust en Aspremon *puier*
E les compaignes de Sarrazins proisier,
Qu'encontre eus nos puissions arengier ?
(*Agolant*, 86, Bekker.)

Dux Naimes *puie* lou tertre d'Apremont.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, fᵒ 17ᵃ.)

Il et Guillaumes *ont* lo tertre *puié*,
Droit a la tente Looys lo guerrier.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 2252, A. T.)

Proef de la basse ou il *poia*
Les degrez al serment jurer.
(Fr. Angier, *Vie St Grégoire*, 2906, Meyer.)

Li preudom, ki molt fu senes,
O lui *puie* tous les degres.
(*Fregus*, p. 61, Michel.)

Contremont vers le mur *ont puié* les degres.
(*Chans. d'Antioche*, VI, v. 485, P. Paris.)

Il *puie* un tertre contremont.
(*Parton.*, 685, Crapelet.)

Por veoir ou il sunt *poient* une montagne.
(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, fᵒ 281 vᵒ.)

Le plus d'entr'eus la mote *puient*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, II, v. 7909, Buchon.)

Et *puierent* li dis princes et ses gens une petite montagne. (Froiss., *Chron.*, VII, 34, Luce.)

— Faire monter :

Hervix vos a trais, li cuivers renoies,
Et .c. de ceus de l'ost *a* ja la sus *poies*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 71, v. 8, Michelant.)

— Élever :

Adont prist le hanap, Blanche le va *puier*,
Celle ne but c'un poy.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 164, Bocca.)

— Augmenter, accroitre :

E mult par aveit son cors mis
A creistre e a *poier* s'onor.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 30321, Michel.)

— Appuyer :

Per encoste l'archon a tost sa main *poie*.
(*Fierabras*, 1018, A. P.)

D'un ardant tison qu'il paumoie
Ou haterel tel cop li *poie*
Que sanc et cervelle en abat.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fᵒ 65ᵇ.)

— Réfl., s'appuyer :

En un perrin *s'en est* Perron *poiat*,
Il demande ses armes, pois est armat.
(*Ger. de Ross.*, p. 315, Michel.)

— *Puié*, part. passé; fig., élevé en honneur, en considération, au-dessus des autres :

Sor toz *poiez* e celebrables.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7914, Michel.)

Poyer, avec le sens de monter, était encore employé dans quelques provinces au xviiᵉ siècle :

Pour une bouticque de poisson (sur la Saône), pour livre, six deniers, tant de *poyé* comme de baissé. (*Règlement gén. des péages de Saône*, Lyon 1672, p. 177, ap. Mantellier, *March. fréq.*, Gloss., p. 10.)

Bas-Valais, Vionnaz, *poyer*, gravir (vieilli). Isère, *poïa*, monter.

2. **puier**, *puiier*, s. m., infinitif pris substantivement, montée d'un tertre :

Mesire Alains se regarda et vit au *puiier* d'un tiertre grant fuison de chevaliers armes. (*Chron. de Rains*, c. viii, L. Paris.)

— Appui, parapet :

Ke nus fiere sor le *puier* des pons. (*Bans d'Hénin*, Rec. d'act. des xiiᵉ et xiiiᵉ s. p. 421, Tailliar.)

3. **puier**, voir Poier 1.

puiere, s. f., hauteur, élévation, éminence, lieu élevé :

Vers le palais regarde arriere
Et a veu riche *puiere*.
(*Athis*, fᵒ 96 vᵒ, col. 1, copie de Ste-Palaye.)

puig, forme douteuse, voir Pont.

puigment, voir Piment.

puigneis, voir Poigneis.

puigneor, voir Poigneor.

puignere, voir Poignere.

puigneur, voir Poigneor.

puignier, voir Poignier.

puignis, voir Poigneis.

puignot, voir Poignot.

puigoize, voir Pougeoise.

puihe, voir Puiee.

puil, s. m., troupeau :

Desque a *puil*. (*Psalm.*, cxxxiv, 8, Brit. Mus. Ar. 230, fᵒ 135ᶜ). Lat., usque ad pecus.

puillencie, voir Pullentie.

puillon, voir Poillon.

puin, voir Pont.

PUINDRE, voir POINDRE.

PUINE, s. f., puanteur :

> Aprez s'espandi la *puine*
> Par tout le monde communement.
> (*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105a.)

1. **PUING**, voir POING.

2. **PUING**, voir PONT.

PUINGNE, voir POIGNE.

PUINGNIE, voir POIGNEE.

PUINGNIER, voir PUGNIER.

PUINHAL, voir POIGNAL.

PUINNE, voir PUISNE.

PUINTE, voir POINTE.

PUIOT, s. m., bâton pour s'appuyer, béquille :

> Bien out o lui cent compaignons
> O lor *puioz*, o lor bastons,
> (*Tristan*, I, 1123, Michel.)

> Tot droit aval par l'us l'araine
> Des autres meseaus li complot,
> N'i a celui n'ait son *puiot*.
> (*Ib.*, 1194.)

PUIR, v. n., puer, répandre une mauvaise odeur :

> F. li quens est venus el jardin,
> Sa plaie bende d'un paile alixandrin,
> Mais bien l'a ointe d'un ongement qu'il fist,
> Qu'ele ne puise ne flairier ne *puir*.
> (*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49a.)

> Sa plaie bende dou bliaut qu'ot vesti
> Et bien l'a ointe d'un ongnement qu'il fit,
> Qu'elle ne puit ne doloir ne *puir*,
> (*Girb. de Metz*, p. 519, Stengel.)

> De la bone novelle oir
> Se doit bien li cuers esjoir
> Et bien i doit l'oreille tendre ;
> Mais le male li doit *puir*,
> Et le puour doit on fuir.
> Fors tant s'aucuns voloit entendre
> Le mal por blasmer et reprendre
> Le maufaitour et mieus aprendre.
> (RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CXXXIX, 1, Van Hamel.)

Obsordeo, *puir*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 198 r°.)

Tout ainsi comme un esmouvement pareil fait la boe *puir* horriblement et le bon ongnement flairier tres souef. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 362a.)

> Il *put* le plus horriblement
> Qu'il n'est huy riens plus corruptif.
> (GREBAN, *Mist. de la pass.*, 7918, G. Paris.)

Les andouilles *ont puy*. (BER. DE VERV., *Moy. de parv.*, p. 244, éd. de 617 p.)

Je ne sais qui *put* icy mauvais : parfume un petit d'encens ou de genevre. (B. JAMIN, *Traduct. des dial. de J. L. Vives*, f° 73 v°, éd. 1576.)

C'est *puir* que de sentir bon. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. 55, p. 200, éd. 1595.)

Puir, to stinke, swell ranke, yeeld an ill wast, have a bad savor. (COTGR., 1611.)

Puir du vin ou sentir le vin. (DUEZ.)

Puir, oliscar, heder. (OUDIN, 1660.)

— Fig. :

> Trop en mal esté avoient (les templiers)
> Por ce au monde *puir* devoient.
> (GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 3825, Buchon.)

— Prov., *je lui ferai mon jeu puir*, je le ferai repentir :

> Et il me dit tel vilanie
> Que se il me povoit tenir
> Qu'il me feroit son gieu *puir*.
> (*Renart*, 3614, Méon.)

> Se il as mains le puet tenir
> Il li fera ses jeus *puir*.
> (*Ib.*, Br. IV, 461, Martin.)

> D'autre chose je n'ay envie
> Fors que de Jhesu tourmenter,
> Haquin, je m'ose bien vanter,
> Je ly feray mes jeus *puir*.
> (*Pass. Nostre Seigneur*, Jubin., *Myst.*, II, 256.)

Puir a été fréquemment employé au XVIIe siècle :

> ...Ah ! sollicitude a mon oreille est rude ;
> Il *put* étrangement son ancienneté.
> (MOL., *Fem. sav.*, II, 7.)

Danet, Richelet, Furetière admettent *puir* et *puer*. L'édition de 1740 du Dictionnaire de Trévoux remarque que l'on conjugue : je *pus*, tu *pus*, il *put*.

PUIRE, v. n., puer :

> Fai au malfet tes oevres *puire*
> Et devant Dieu ta vie luire.
> (WATRIQUET, *Dit de l'ortie*, 463, Scheler.)

PUIRIEL, s. m., bourbier :

> ... S'il trouvoit un *puiriel*,
> Comme un pourciaus s'i tooilloit.
> (*Ren. le nouv.*, 5224, Méon.)

PUIRIER, *purier*, v. a., offrir, présenter :

> Li bels hanaps dorez qu'il me volent *purier*,
> Ço erent li bel offre que ne voldrai baillier.
> (GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 66 v°.)

> .I. cheval li amainent et Perres i monta,
> Et li quens Bauduins son escu li *puira*.
> (*Conquête de Jérus.*, 6175, Hippeau.)

> Nos n'avons çaiens point de pain
> Ne de forment nis .I. seul grain,
> Ne t'ai que doner a manger
> Ne que prendre ne que *puirier*.
> (*Vie des Pères*, Ars. 3527, f° 193d.)

> Nos n'avons que mangier,
> Je n'ai que prendre ne autrui que *puirier*.
> (*Auberi*, p. 154, Tobler.)

> (Le claré) vi de main en main *puirier*.
> (*Gaydon*, 206, A. P.)

> Car jo ai cascun jor de mon pain que j'ai quis
> A ces oisiaus dones, brisies es fontenis,
> Et cascuns a esté del prendre volentis.
> Pucele, dist li rois, et se jo lor *puiroie*,
> Venroient il a moi? Volentiers lor donroie.
> (*Helias*, Richel. 12558, f° 17a.)

> Il n'est qui li aiut, ne li a que *puirier*.
> (*Ib.*, f° 17b.)

> Ses laitres prist, si lor *puira*.
> (MOUSK., *Chron.*, 6675, Reiff.)

> A grant paine et a grant effors
> Trait de sa plaie le fier hors
> Et a l'empereour le *puire*,
> Mais il fait semblant que il muire.
> (*Robert le diable*, ap. Duc., *Præsentare*.)

> Il de sa main propre tailloit
> Le pain et metoit devant aus,
> Et les leskes et les cantiaus
> *Puiroit* a chiaus qui ne veoient.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 29b, Peigné.)

> Atant ont fait lor fier froiier,
> Lor harnas tourser et *puirier*.
> (*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 78d.)

> Renart de par le roi bailla
> Une letre et il le *puira*
> Son capelain tantost a lire.
> (*Renart le Nouv.*, 3641, Méon.)

> Et coment qu'ainsi soit courans (le cheval)
> Legierement est resachiez
> Se petis frains li *est puiriez*.
> (*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, f° 14 r°.)

PUIS, *pueis*, *pues*, *puez*, *puels*, *pus*, *pois*, *poiz*, *pos*, *post*, *pou*, prép., après, depuis :

> Qued avuisset de nos Christs mercit
> *Post* la mort.
> (*Eulalie*, 28, Koschwitz.)

> *Puis* mun deces en fusses enoret.
> (*Alexis*, str. 81d, XIe s., Stengel.)

> *Puis* icel jur en fut cent anz deserte.
> (*Rol.*, 664, Müller.)

> *Puis* icele hore...
> (*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 49c.)

> *Pois* Rollant ne *pois* Olivier
> N'out en terre tel chevalier.
> (WACE, *Rou*, 3e p., 8961, Andresen.)

> *Puis* sun deces les en fait hoirs.
> (*Brut*, ms. Munich, 2932, Vollm.)

> Sueif li baise et vis et buche ;
> *Pueis* lo baisier sueif la toche.
> (*Ib.*, 3987.)

Sachoiz que ci aura une assemblee demain ou *pou* demain. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 84c.)

Pos demein t'estovra cest mien cors enterrer.
(*Adieux de J.-C à N. D.*, Richel. 19525, f° 9 v°.)

Pues la nativité. (Jeudi apr. Brand. 1281, S. Cheron, Dourdan, Arch. Eure-et-Loir.)

Puis le deches de... (1310, Ab. du Gard, Arch. Somme.)

Qui va *puis* le cloque sans porter candelle ardent en lanterne, a .x. saulz. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BB I, 2777.)

Item que nulz boulengier de la dite ville ne puist cauffer son four pour cuir pain qu'il voroit vendre ne pour auttre cose, *puis* viespree que li cloque du ban de le ville sera sonnee jusques a l'endemain qu'il sera jours, hormis le mois d'aoust. (*Ib.*)

> Or est ainsi que le pauvre Robin,
> *Puis* peu de temps, avoit faict un butin
> En quelque lieu, sans aller a la guerre
> En Bourgongne, Flandres ou Angleterre.
> (*Deploration de Robin*, La grace de Robin, *Poés. fr. des XVe et XVIe s.*, V, 252.)

> J'ay *puis* ung an pris a l'argenterie
> Pour mille escutz...
> (ROBERTET, *Debat du Boucanier et du Gorrier*, ap. Joly, *Poés. inéd. des XVe et XVIe s.*)

Au moyen du different, qui *puis* aucun temps a esté meu entre les baillifs, se-

neschaux et autres juges presidiaux de nostre royaume. (*Ordonn. de Cremieu*, 1536.)

— *Ja puis cha*, depuis lors :

Ledit sire de Thorigny acquist *ja puis cha* de Monseigneur G. d'Argouges... un quart de fieu. (1413, *Dénombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 100 v°.)

— *Puis n'agueres*, loc., depuis peu, il y a peu de temps :

Et s'en ala demourer en ladite paroisse de saincte Geline, ou il s'est depuis tenu sans que pour ledit cas on lui ait aucune chose demandee jusques a *puis nagueres* que il a esté constitué prisonnier en noz prison de Perigueux. (1459, Arch. JJ 109, f° 5 v°.)

Puis naguieres est allé de vie a trepas. (24 juin 1483, *Acte de Louis XI*, dans les *Publ. de la soc. archéol. de Montpellier*, n° 25, 1857, p. 379.)

Ayons *puis nagueres* mis sus, ordonné et institué en iceluy nostre pays et comté d'Artois, une chambre de conseil provincial. (23 juin 1530, *Ord. de Charl.-Quint, touch. le pouv. du Cons. d'Artois*, dans *Coust. gén. du Comté d'Artois*, Arras 1679.)

— Adv., après cela, ensuite, depuis lors :

Unkes nuls homs *puis* ne avant
Mien escient ne cunquist tant.
(Wace, *Rou*, 1re p., 49, Andresen.)

Ço fist li dus que jo ne trois
Qu'altre feist avant ne *pois*.
(Id., *ib.*, 3e p., 5363.)

Pues retornait...
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 38a.)

Que nus hom *pois* te poisse en cort retraire.
(*Ger. de Rossill.*, p. 341, Michel.)

Pois ruerent Absalon en une grant fosse de cele lande. (*Rois*, p. 187, Ler. de Lincy.)

Puis li a demandé ses peres.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 12c.)

Et *puels* li demanda ses peire.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 24b.)

Et sa plaie li ait lavee
Del sanc et *puels* li a bandee.
(*Ib.*, f° 21a.)

E cument fu *pus* perdu,
Pus restores e *pus* rendu.
(R. Grossetete, *Vie de Jes.*, ms. Oxf., Laud. misc. 471, f° 94.)

Puez si l'ambrassai.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 40, 27.)

Pus reigna en Engletere Willam le Rous. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 24.)

Ce qui se faisoit au commencement avec quelque scrupule et doubte, a esté *puis* tenu et maintenu pour une verité et revelation du ciel. (Charron, *Sag.*, l. I, ch. xvi, p. 147, éd. 1601.)

Il defend au prevost de Paris de prendre jurisdiction et cognoissance de leurs forfaits, luy enjoignant de les renvoyer a leur juge en cour d'eglise, sauf a decider *puis* apres si le cas estoit de telle qualité que la cognoissance en deust appartenir au juge royal. (Pasq., *Rech.*, III, xxix, éd. 1723.)

— *Puis apres*, ensuite :

Il desfublait le mantel cebelin :
L'oste le baille, *puis apres* li ait dit :
Teneis, biaus ostes, vous vanreis avec mi.
(*Gar. le Lor.*, ap. Bartsch, *Langue et lit. fr.*, col. 118.)

Si les pristrent li Grieu qui puis les rendirent le roi de Blaquie, qui *puis apres* lor fist les testes trenchier. (Villeh., 345, Wailly.)

— *Puis que*, après que, depuis que :

Jusque nona des lo meidi
Trestot cest mund granz noiz cubrid,
Fui lo soleiz et fui la luna
Post que Deus filz suspensus fure.
(*Passion*, 312, Koschwitz.)

Puis que il est sur sun cheval muntez.
(*Rol.*, 896, Müller.)

Noef cenz e duze ans ont acumpliz e passez
Puis que Deus de la virge en Belleem fu nez.
(Wace, *Rou*, 2e p., 1171, Andresen.)

Puis que j'aurai mon hauberc ondossé.
(*Li Covenans Vivien*, 20, ap. Jonckbl., *Guill. d'Orange*.)

S'il demoroit que li ditz mariages ne se feist *pus que* la dite fille sera venue au dit age... (*Paix entre les rois de Fr. et d'Angl.*, Montr.-s.-Mer, Arch. Vat., Instrum.)

Ci apres vous dirai comment je ordenai et atirai mon affere en quatre ans que je y demourai, *puis que* les freres le roy en furent venus. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, p. 153, Michel.)

De l'ille de Cypre nous partimes, *puis que* nous eumes pris en l'ille de l'yaue fresche. (Id., *ib.*, p. 200.)

Non autrement que le toreau vait saillant or ça or la *puis qu*'il a reçu le coup mortel. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 206.)

— Du moment que :

Puis ke fame enprent une chose
Moult a enviz dort ne repose
Tant k'ele en puist a chief venir
Que q'apres en doie avenir.
(*Dolop.*, 3844, Bibl. elz.)

Moult set fame, et moult est hardie
D'outraige faire et de follie,
Puis c'a certes s'an entremet.
(*Ib.*, 9487.)

— *Puis que*, marquant la cause, signification conservée :

Puis que nous sommes par igal.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 11c.)

Puels que voi le geu cugal.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 21c.)

Puis que tout ou champ me laisse.
(*Ib.*, Richel. 792, f° 10d.)

Puels qu'il sol el champ me laisse.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 20c.)

Nul recouvrier n'i a, *puis q*'est ochis.
(*Huon de Bordeaux*, 8418, A. P.)

Mais je lairai le duel ester,
Pour vous me volrai conforter,
Puis ke hebregies estes chi.
(Gibb. de Montr., *Violette*, 1644, Michel.)

— *Puis*, tout seul, dans le même sens :

Pos ci non posc lai vol ester.
(*Vie de S. Léger*, ms. Clermont, st. 16, Meyer, *Rec.*, p. 196.)

— *Tres puis que*, depuis que, voir Tres.

puisable, adj., qu'on peut puiser ou épuiser :

Hauribilis, vel hausibilis, *puisables*. (*Catholicon*, Richel l. 17881.)

Hauribilis ut hausibilis, *puisable*. (*Gloss. de Salins*.)

Hauribilis, et hoc le, *puisable*. (*Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

puisaisné, adj., puiné :

Il y en heut aucuns qui luy remonstrarent le tort qu'il faisoit a l'aisnee de marier sa *puisaisnee* avant elle. (Brant., *Des Dames*, VIII, 3, Lalanne.)

Que c'est tout ce qu'il pouvoit permettre a M. de Vendome son aisné, et qu'il ne le pouvoit pas permettre au *puisaisné*. (Id., *Gr. Capit. fr.*, III, 203.)

puis ce di, voir Puissedi.

puisdi, *-dit*, voir Puissedi.

puisedi, voir Puissedi

puisement, *-ant*, s. m., action de puiser, d'épuiser :

Haustus, *puisemans*, vuidemans. (*Gloss. de Salins*.)

Haustus, *puisement*, vuidement. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Aquatio, *puisement* d'eau. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

La Bresse en Vosges, *puhemö*.

puiseor, *-seur*, *pucheeur*, *pouxheur*, s. m., celui qui puise :

Se je en son parfont puis ne puis,
Qu'espuiser ne puet nus *puiseres*,
Tant soit espuissanz espuiseres.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 818, f° 1b.) Ms. Brux. 10747, *puiserres*.

— Vase, machine servant à puiser de l'eau :

Haustra, *puiseur*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Pouxheur seant sor Mouse devant le bressine. (1420, Greffe des échevins, 3, f° 126 v°, Arch. Liège.)

Por .xiii. desrees d'escueles, .i. d., et pour la douzeinne de *pucheeurs*, qui sont clouez, .viii. d. (*Cout. de la vic. de l'eau de Rouen*, art. 66, Beaurepaire.)

Norm., *pucheux*, vase en fer-blanc ou en bois, muni d'un manche et dont on fait usage pour puiser la lessive.

puiset, *puchiet*, s. m., petit puits :

Les *puchies* de Gaisnain. (*Charte de 1242*, Moreau 160, f° 86 r°, Richel.)

Pour avoir fait un *puiset* au pié de la tour vieille de la porte Bourgoigne. (*Compte de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, III, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir esté par plusieurs journees pour toiser les *puisez* de la dicte maçonnerie. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, IX, *ib.*)

Noms de lieux, le *Puiset* (Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Loiret, Savoie, Maine-et-Loire), le *Puizet* (Ain), le *Puisat* (Loiret.)

PUISETE, *-elle*, *puissele*, *-elle*, s. f., petit seau :

Pour ferrer de neuf une *puisele* a porter eaue et appareiller pluseurs vaisseaux de cuisine, par les dessus diz, ce jour illec, .XII. s. p. (1380, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France*, p. 73, Douët-d'Arcq.)

Pour une *puisete* d'arain a puisier eaue, .XVI. s. p. (1400, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Trois paesles a bout, deux autres a queue, unes *puissetes*, .VII. couvertes a pots. (1450, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France*, p. 333, Douët-d'Arcq.)

Une *puisette* a l'eau. (1621, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

— Pochette, gousset :

Si s'apensa qu'il les musseroit (les écus) en ses *puissettes*. (*L'Hystoire du petit Jehan de Saintré*, ch. XII, éd. goth.)

Puisette s'est conservé avec le sens de seau dans le Berry.

Littré donne *puisette*, mais seulement avec le sens de grande cuiller servant à puiser le suif. Les pêcheurs à la ligne, dans toute la région de l'Est, appellent *puisette* un filet muni d'un long manche avec lequel ils retirent de l'eau les gros poissons, et qui est plus généralement appelé *épuisette*.

Metz, *pissette*, gousset de culottes.

PUISETÉ, s. f., hauteur ?

Et ramentevrai les noveines, et les douzeines, et la ou il n'a riens, et les masles et les femeles et les degres de la *puiseté* des estoiles. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 3d.)

Et la *puiseté* des estoiles si est le degré quint... (*Ib.*, f° 8c.)

PUISEURE, *puiss.*, adj. f., à puiser, à puits :

.I. corde *puisseure*. (Lundi av. Noel 1392, *Invent. de draperie*, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une corde *puiseure*. (Déc. 1397, 20 fév. 1399 et 2 juill. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

PUISIER, *puys.*, *puiss.*, s. m., puisatier :

Jehennis li *puissiers*. (1301, *Cahiers de la taille*, 1301-1318, f° 1 v°, Arch. mun. Reims.)

Berthault le *puysier*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 32, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

PUISNE, *puine*, *puinne*, s. m., mot conservé sous la forme *puine*, se dit des arbrisseaux qui sont censés mort-bois :

Tout mort bois, c'est a savoir marsaulx, genest, genievre, pin, *puisne*, sceu et ronche. (XVe s., *Cout. des forêts*, Lithaire, Arch. Seine-Inf.)

De nemoribus mortuis, videlicet gallice des saulx, espine, et *puine*, aulne, genest et ronces. (1462, *De la Charte aux Normands*, Coust. gén., I, 1039, éd. 1604.)

Boys de saulx, marsaulx, espine, *puinne*, aune. (1533, *Ord. des rois de France*, II, 1068, Fontanon.)

Luxembourg belge, *poëne*, chiendent. Norm., *puine*, *puène*, *puin*, cornouiller sanguin et aussi troëne commun, et nerprun ; *puène blanc*, *puinblanc*, *puine blanche*, troëne commun ; *puène ner*, *puin ner*, *puine ner*, nerprun.

PUISNIE, s. f., puanteur :

La *puisnie* de l'ost ne le flairier
Ne souferoie por les menbres trenchier.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 31c.)

PUISNIER, *punier*, *puniier*, v. a., infecter, empoisonner :

Et d'infier, la gouffre parfonde,
Revint orgues *puisnier* le mondo
Dou mal venin qui encor dure.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou dragon*, 317, Scheler.)

Ly queis Albert morit nagaire de pyment dont ilh *fut puniiet* par les Venecians. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 442, Borgnet.)

Partant qu'ilh fut enculpeis qu'il devoit son maistre *punier* et murdrir. (ID., *ib.*, p. 109.)

PUISOER, voir PUISOIR.

PUISOIR, *puissoir*, *puisoer*, *puissouer*, *poinsouer*, *puisouir*, *pissouay*, *puichoir*, *pucheoir*, *puchoir*, s. m., lieu où l'on puise de l'eau à une rivière, puisard :

Nuls ne puet faire *puchoirs*, ne ferir estoc es yaues de ledite eglise en le ville sans son congié. (1308, *Charte du procur. de l'abbaye de Corbie*, ap. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 490.)

Nus ne puet faire *pucheoir* es yaues sans congié de l'eglise. (Commencement du XIVe s., *Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 10 r°.)

.II. *puchoirs* seans devant se grant maison seur l'iaue de Hamelet. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 208 r°.)

A Thieri Florit pour boutaches de fier faites au command mestre Jak Vakenart pour brisier les glaces des *puisoirs*, pour le peril des feus .XXXV. s. (1358, *Comptes du Massart*, n° 11, p. 16, Arch. mun. Valenciennes.)

Au *puisoir* du pont Saint Gery. (1369, *ib.*)

Un enfant fu perchut en l'iaue a l'abruvoir du Pont aux poissons, assez pres du *puchoir* du dit abruvoir. (1383, *Jugem.*, Liv. rouge, f° 146, Arch. mun. Abbeville.)

Nus ne puet faire *pucheoirs* ne ferir estoc et yaues... sans congié. (1400, *Charte*, ap. Duc., *Putchus*.)

Avoir machonné et refait les .II. joes du *puissoir* sur l'Escauld de la maison ou demeure a present Jehan Lefevre. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

Des manans de le rue de le Val, qui requierent le terre mise hors des *puissoirs* et ghes estre menee au loings desdis ghes et du puch de la dicte rue estre reparé. (3 octobre 1458, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Item de refaire et remachonner tout de nouvel le *puisoir* et le werp de le riviere, au devant del hostel Madame de Florens. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*. Arch. Tournai.)

Deux quevilles de fer mises au *puchoir* dudit pont. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 130.)

Ung fief tenu de ladicte prevosté, consistant en vingt rasieres, trois hotteaulx et demy bled gollence, mesure d'icelle ville, scitué, assis, et a prendre, annuellement, sur ung moulin couvert d'escailles, seant en la riviere d'Escault, vers le pire, lez le *puisoir* de Lableau. (15 mai 1565, *Serment de fidelité touchant ung fief du Prevost de la Commune*, Chirog., Arch. Tournai.)

— Fig., puits :

Tu fis mourir confusement Tulle, prince d'eloquence, *puisoer* de science et de nobles mœurs, et l'estoile du romain senat. (G. CHASTELL., *Deprecat. p. Pierre de Brezé*, VII, 43, Kerv.)

— Sorte d'engin de pêche :

Le *puissouer*. (Lundi après Pâq. 1189, *Ord. s. la pêche*, ms. Ste-Gen. 1133.)

De rabez, de *pissouay*. (6 juill. 1317, *Ord.*, Richel. l. 1597 B.)

Se pescheur est pris peschant au rebous, a la minguette, ou a la ridole, au *puisoir*, a vers, a la sainne, a la soubsrois, il paiera .XL. s. (XIVe s., *Ord. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 486, Doc. inéd.) Impr., *pinsoir*.

Le batsrobouoir, le ciffre, garins, valais, amondes, le *puisouir*. (1402, *Ord.*, VIII, 355.)

Les *Ordonnances des rois* offrent encore la forme *poinsouer*.

Norm., *puchoir*, plancher établi au bord d'un cours d'eau, d'une mare, et qui s'avance un peu au-dessus de l'eau, pour y puiser plus commodément. Dans la Suisse romande, cant. de Neuchâtel, on appelle *puisoir* un seau traversé par un long manche de bois.

PUISOIS, *puysois*, s. m., engin de pêche, syn. de *puisoir* :

De Poncelet Vassal pour une place ou il fait son *puysois* d'eaue pour sa tainture sur le bierre des moulins, qui doit chascun an .XV. d. (1534-1535, *Compte*, Arch. mun. Mézières CC 35, f° 137 v°.)

PUISON, voir POISON.

PUISOUIR, voir PUISOIR.

PUISSAGE, s. m., p.-ê. action de creuser un puits :

Les droits des tolles, *puissages*, corwees, pour le chariage de son chaufage. (*Pièce de* 1657, Louvrex, *Rec. des édits*, IV, 204.)

PUISSANT, voir POISSANT.

PUISSEDI, *puissedy*, *puiscedi*, *puisedi*, *puisdi*, *puisedit*, *puisdit*, adv., depuis ce jour, après ce jour, dans la suite après :

Une jovene pucielle et de gente façon,
Qui *puissedi* fu femme Godefrois de Buil-
[lon.
(*Chev. au cygne*, 3630, Reiff.)

Cies le forestier s'enbati
U sa feme r'eut *puissedi*.
(MOUSK., *Chron.*, 2006, Reiff.)

Dont *puissedi* vint grans pourfis.
(*De l'Emper. Constant*, 362, Romania, avr. 1877.)

Sachiez que mainte grant colee
Fu par Cleomades donnee
Puiscedi a ses anemis
De l'espee que vous devis.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 5ᵃ.)

En tout l'an *puissedi*. (1262, *Bans aux échevins*, OO, *Ass. s. les drap. de Douay*, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Et tout ensi le reconnurent *puissedi* li justice et li eskievin. (1269, *Chirog.*, Arch. mun. S.-Quent., l. 269, doss. A, n° 14.)

Dont Ysengrins s'en conbati
Encontre Grignart *puissedi*.
Devant le Roi en camp mellé.
(*Renart le nouvel*, 3127, Méon.)

Ne ains deduit ne demena
Puissedi tant com il dura.
(*Couci*, 8163, Crapelet.)

Et se le toille en riens *puissedi* noirchissoit
Pour lauwe c'on boullia mais blanche ne seroit.
(*B. de Seb.*, XV, 346, Bocca.)

Et sour chu aiens *puisdi* consenti. (1354, *Ch. de S. Lambert*, n° 714, Arch. Liège.)

Et fit *puisedit* si grant proieche de son corps. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 42, Polain.)

Par cheste roine fu *puiscedi* de mort respites li pules de Jerusalem ki par le roi estoit commandé a destruire. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 26ᵃ.)

Uns biaus filz et *puissedi* bons chevaliers et hardis. (FROISS., *Chron.*, II, 84, Luce.)

Dont il fu *puisedi* garis. (ID., *ib.*, V, 377, Luce, ms. Amiens, f° 116.)

Mains *puisdit* fondat la uns altre prinche une citeit qui fut nommee la citeit de Tornay. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 57, Chron. belg.)

— *Puissedi que*, depuis que, après que :

Le grant anui et le pesance
Que j'aie eue *puissedi*
Que je de vos me departi.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 109ᵈ.)

Puissedy que Mahom et Tiervagant juroit,
Il ne s'en parjurast.
(*Chev. au cygne*, 6967, Reiff.)

*Puis ce di qu'*il y avoit esté mis.
(*La Vie M. S. Nicholai*, Monmerqué.)

*Puissedi c'*on en fait carité respiter.
(*Baud. de Seb.*, I, 539, Bocca.)

Qui onc n'ama France *puiscedi qu'*il nasqui.
(CUV., *Bertr. du Guescl.*, 21643, Charrière.)

PUISSETE, voir PUISETE.

PUISSEURE, voir PUISEURE.

PUISSIER, voir PUISIER.

PUISSOIR, voir PUISOIR.

PUISSON, voir POISON.

PUISSONNER, voir POISONNER.

PUISSOUER, voir PUISOIR.

PUIT, voir PUT.

PUITIER, s. m., ouvrier qui creuse un puits, puisatier :

Les *puitiers* et fontainiers. (COTTEREAU, *Colum.*, II, I, éd. 1551.)

Un *puitier* qui creuse et fait les puis, Putearius. (NICOT, *Thresor*, 1606.)

Putearius, qui fouit le puits, *puitier*. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

PUJOISE, voir POUGEOISE.

PULAINER, voir POULAINER.

PULAIRE, voir PULLAIRE.

PULANT, voir PULLENT.

PULANTIE, voir PULLENTIE.

PULASTRE, voir POULASTRE.

PULCEAU, s. m., nom d'une espèce de raisin difficile à déterminer :

Non plus aujourd'hui ne sont indifferemment recogneus par toutes les provinces les noms des raisins, dont l'on use le plus en divers endroits de ce royaume, qui sont nigrier, pinot, pique poule, meurlond....., prunelat, gouest, abeillane, *pulceau*, tresseau, lombard, morillon, etc. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 2, éd. 1605.)

1. **PULDRER**, voir POUDRER.

2. **PULDRER**, voir POUDRIER.

PULDRERE, voir POUDRIERE.

PULDRETE, voir POUDRETE.

PULEGE, s. m., pouliot :

Pulege ou poliot est appellé en latin pulegium. (GUILL. GUEROULT, *Hist. des Plantes*, p. 141, éd. 1549.)

Pulegium, *pulege*, pouliot. It. pulegio. Esp. polejo. (JUN., *Nomencl.*, p. 103, éd. 1577.)

Pulegium, françois : *pulege*, pillolet ou pouliot. (DU PINET, *Dioscoride*, III, 30, éd. 1605.)

PULENCIE, voir PULLENTIE.

PULENNE, voir POULAINE.

PULENT, voir PULLENT.

PULENTEUR, voir PULLENTEUR.

PULENTIE, voir PULLENTIE.

PULEVRIN, voir PULVERIN.

PULEYN, voir POULAIN.

PULICAN, voir POPELICAN.

PULIEL, voir POULIEL.

1. **PULIER**, voir PUBLIER.

2. **PULIER**, voir PUELLIER.

PULIOL, voir POULIEUL.

PULISSIEN, voir POLICIEN.

PULLAIRE, *pulaire*, s. m., traduit le latin *pullarius*, officier chargé de la garde des poulets sacrés :

Li *pullaires*, c'estoit cilz qui gardoit les oysiaux. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 144ᶜ.)

Le *pullaire*, c'est le devin envoiié prendre auspices aus poucins. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, VIII, 8.)

Le jouvencel se pensa de la faulce doctrine du *pulaire* entant qu'elle redondoit en mespris des dieux. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 169ᶜ, éd. 1530.)

PULLANE, s. f., sorte de métal :

De pur metal de *pullane* qui ne fu mie fondus. (1358, *Li cont. des frais pour le nouv. cloque*, Arch. mun. Valenciennes.)

PULLANT, voir PULLENT.

PULLANTIE, voir PULLENTIE.

PULLEFIER, voir PULLIFIER.

PULLEMENT, voir POLMENT.

PULLENT, *pulent*, *pullant*, *puslent*, *-ant*, *purlent*, adj., puant, dégoûtant, sale, infect, au propre et au figuré :

Bucs est beste *pulente*.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1423, Wright.)

Cil pres del air calz e sullenz,
Cil pres del mer froiz e *pullenz*.
(*St Brandan*, 1346, Michel.)

Le traitour *purlent*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 251ᵃ.)

Dampnez sunt senz remision
El parfunt puz de baratrum ;
E ki la git el tai *pulent*,
Del relever n'est puis neent.
(*Vie de S. Gilles*, 219, A. T.)

Dehors les murs de la cité,
Par sa *pullente* cruauté,
Lez comanda tost a mener,
Et tous ensamble a decoler.
(*Vie de Ste Marguerite*, 471, p. 112, Joly.)

Sol chars *pullentes* e porries
N'aveient a temter lor vies.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39161, Michel.)

Et tant ont cevaucié li traitor *pullent*
Qu'il menront Alixandre a dolerous torment.
(*Roum. d'Alix.*, f° 77ᵈ, Michelant.)

Pur le *pullent* de cors l'alme perdre volez.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 r°.)

Karunt el *pulent* gort.
(ID., *ib.*, f° 13 v°.)

Et Matabrune avoit ung traitre *pulent*.
(*Chev. au cygne*, 1020, Reiff.)

James de la valee oscure
N'istreiz ; mes toz tens et sanz fin
Maindreiz el *pullent* sozterrin.
(Guill., *Best. div.*, 3812, Hippeau.)

En un fossé qui fu *pulens*
Par la coe me traitrent ens.
(*Renart*, Br. VI, 657, Martin.)

... Or oiez com il ment,
Et comme il est fols, traitre, *pullent* !
(*Aubery le Bourgoing*, p. 81, Tarbé.)

Hé ! Auberons, *pullens* nains boceres,
Cil te maudie qui en crois fu penes !
(*Huon de Bord.*, 5876, A. P.)

Judas li fel, li traitres *puslans*.
(*Amis et Amiles*, 1294, Hofmann.)

Puis l'ad fet fors sacher cum un mastin *pullent*.
(*Horn*, 5213, Michel.)

Atant ez voz .i. traitor *puslent*.
(*Gaydon*, 3719, A. P.)

Es sentines d'enfer *pullentes*
Seras *pullens* enpullentez
Pour tes *pullentes* pullentez.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 52c.)

Fis a putain *pulant*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 14d.)

Que je vous deffi tous, de Dieu omnipotent,
Comme fel desloial et traitour *pullent*.
(*Doon de Maience*, 9879, A. P.)

Filz a putain, vilainz *pullenz*,
Me cuides tu avoir sorprise ?
(*Fabl. de sire Hain et de dame Anieuse*, 230, Montaiglon, *Fabl.*, I, 105.)

De traison ou mourdre ou d'aucun fait *pullent*.
(*B. de Seb.*, XVI, 1088, Bocca.)

Va chier, va,
Foyreux, morveux, niche et *pulent*.
(*Farce des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 307.)

Au noir *pullen* soit qui telle mesnye
Par tyrannie ou tribut tient en lye.
(*Poés. fr. de G. Alione, d'Asti*, Conq. de L. XII sur Milan, B IV v°, J. C. Brunet.)

La mer *pulente* environne la mer noire, et tout ce est par l'establissement de Dieu. (*Sydrach le grant philosophe*, 239e responce, éd. 1528.)

Nom de lieu ancien :

Vallis *pullant*. (1269, *Chartrier d'Orl.*, Clos de Vaupulent, Arch. Loiret.)

Au lieu appellé Vau*pulant*. (1350, *ib.*)

Ou clox de Val*pulant*. (1404, *ib.*) Al. en deux mots.

PULLENTÉ, s. f., puanteur, pris au sens moral :

Es sentines d'enfer pullentes
Seras pullens empullentez
Pour tes pullentes *pullentez*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 52c.)

PULLENTEUR, *pul.*, s. f., puanteur :

Comme la face de son mari fust par l'enroulleure des armes moitié mangee et toute emplie de *pulenteur*. (Christ. de Pis., *Cité*, Ars. 2686, f° 69 v°, col. 2.)

L'infection et orde puanteur
Qui aux Romains donnoit grand *pulenteur*
Fist a Titus avoir misericorde
De ces juifs.
(Le Rocquez, *Miroir d'Eternité*, f° 81 v°, éd. 1585 ou 1589.)

PULLENTIE, *-antie*, *-encie*, *pul.*, *puillencie*, s. f., puanteur :

Verront trestot apertement
Tes renoianz renoieries
Et tes pullantes *pullanties*.
(*Comment Theophil. vint a penitance*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 293.)

Et tes pullentes *pullenties*.
(*Ib.*, ms. Soiss., f° 13b, et Richel. 2163, f° 10b.)

... Et a emplie
La meson de grant *pulentie*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 45, Bourrassé.)

Des ennemis de humaine nature,
Plains de pechié, *pulentie* et ordure,
En divers las me veullent trebuchier.
(*Romancero de Champ.*, Chants relig., I, 53, Tarbé.) Impr., *palentie*.

Kant Deu volt le mond refaire
E tut oster de *puillencie*
E vestir tuit de novelerie.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's, I, 11, f° 152d.)

Orribleté, fiens, *pullentie*
Ne monte rien ceste abastie.
(*Evangile de Nicodème*, trad. André de Coutances, 1405, A. T.)

Si que je puisse par t'aye
Eschaper la grant *pulantie*
Qui est en enfer et l'ordure
(*Prière à la vierge*, st. II, Suchier.)

Putulencia, *pulencie*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 215 v°.)

La fumee s'en ala vers lo diable, en la *pulantie* d'amfer. (*Serm.*, Richel. 423, f° 74b.)

Ancens contre la *pulantie* de l'estable. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 242 v°.)

Le roy demanda : A il herbe pour la *pulentie* de la bouche ? (*Sydrach le grant philosophe*, 99e responce, éd. 1528.)

PULLENTISE, *pul.*, s. f., puanteur :

Oliditas, *pulentise*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 200 v°.)

Dont issoient vers tous vifs et grandes *pulentises*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 248c.)

Nul poisson vivre n'y pourroit (dans la mer) et la terre en seroit toute enferme, tellement que nul n'y pourroit demourer de la grand *pulentise* qu'elle geteroit. (*Sydrach le grant philosophe*, 198e responce, éd. 1528.)

PULLETTER, voir Pouletier.

PULLIER, voir Puellier.

PULLIFICATION, s. f., le frai, la fécondation des poissons :

Les poyssons des fleuves et lacz sont bons apres la *pullification* et leurs amours. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 r°, éd. 1528.)

PULLIFIER, *-efier*, v. n., produire des petits :

Et tantost apres nidefient
Et font œufz et *pullefient*,
Assez vient l'amour novelle
Au masle et a la femelle
Envers leurs poussins.
(Gace, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 43 v°.)

— Frayer, en parlant des poissons :

Tout poisson qui a escaille, quant *pullifient*, sont mauvais. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 r°, éd. 1528.)

PULLYQUER, voir Publiquer.

PULMENT, voir Polment.

PULMENTAIRE, s. m., mets :

Ne pourra user de l'ung d'iceulx *pulmentaires*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 99d, éd. 1486.)

Avez vous quelque *pulmentaire*
Ne chose dont puisse mengier?
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 205b.)

Cf. Polment.

PULPION, s. m., la partie charnue, le gras ; ici le lobe de l'oreille :

Saignie des vaines de darier les aureilles n'y compete point ; car la sont les vaines jeunes et faillent ; mais des vaines qui sont ou *pulpion* des aureilles il se peut faire apres .vii. ans. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 8, éd. 1495.)

Cf. Poulpier.

PULSACION, *-tion*, s. f., sonnerie de cloches :

Quel chose signifie la *pulsacion* que l'en fait a Te Deum il sera dit en la quinte partie ou tiltre des nocturnes. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 24a.)

Une messe sollennelle estre chantee par nous et nos successeurs chascun an dedens les octaves de l'assumpcion nostre Dame pour elle et pour toulz ces amys et bienfaiteurs avecques une vigile des trespasses, en la maniere qui en tel cas est acoustumé a faire avecques la *pulsation* de toulz les sains de soir et de matin. (1400, *Fondat.*, Bernay, 6e liasse, Arch. Eure.)

PULSATIBLE, adj., pulsatile :

Es voinnes non *pulsatibles*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 2b.)

Voinnes *pulsatibles*. (Id., *ib.*, f° 22d.)

PULSIR, v. n. ?

Vos *aveiz* corru et *pulsy* per vos ou vos complices seur ly, seur ses homes et subgiz. (1346, *Arrêt de la Cour de Besançon*, Arch. du prince, Neuchâtel, A, n° 21.)

PULTINE, s. f., sorte de maladie des chevaux :

De la maladie appellee *pultine* ou bulsine. (Frere Nicole, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 98 v°, éd. 1516.)

Cf. Bulsine.

PULTREL, voir Poutrel.

PULTURE, voir Pelture.

PULVERIN, *pulvrin*, *poulverin*, *poulevrin*, *pulevrin*, *poufrin*, s. m., poudre fine, poudre en général :

Soubise, qui voulut donner cet assaut, commença par quatre sergens avec chascun quinze hommes qui firent brusler le *poulverin*. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, I, 334, éd. 1616.)

Ce fut la ou brula le premier *poulevrin* de ceste guerre. (ID., *ib.*, III, 162.)

Il doit avoir (l'arquebusier et le mousquetaire) son fusil pour allumer sa mesche : aux allarmes il la faut allumer aux deux bouts, raffrechir le *poulverin* du bassinet, mettre quatre balles en bouche. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 135, éd. 1622.)

— Fourniment qui contenait de la poudre, poire à poudre :

Ayans leurs hacquebuttes et bastons bien en ordre, flasque et *pulverin* covers de velours. (*Cron. de François Ier*, p. 280, Guiffrey.)

Furnymens a harquebuze garnis de *pulevrins, pulvrins*. (1568, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En attachant comme eux a vostre bandoliere,
Au lieu de *pulverins*, par devant et derriere
Tout du long mainte gourde.
(J. GODARD, *Œuvres*, le Flascon, II, 333, éd. 1594.)

— Débris de poussière de moulin à farine :

Item le sr at deux mollins bannalz, lesquelz doient mouldre a droite vingtiesme et ramenner pailhe et *poufrin*. (1396, *Ch. des finances*, reg. XI, p. 11, Arch. Liège.)

Plusieurs provinces ont gardé le mot *poufrin*. Dans la Flandre, *poufrin* signifie poussier de charbon, petite braise ; dans les pays wallons, poussier de charbon, ou de son, poussière de moulin à farine ; dans les Ardennes, braise pour mettre dans la chaufferette ; dans la Marne, débris de paille après le battage en grange.

PULVILLE, s. m., coussinet :

Puis soient fais *pulvilles* et presses d'estoupes. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, fo 41d.)

Et se tu ne puez avoir que une bende (pour bander une blessure), ou il n'est pas mestiers, tu envoloperas les .II. chies jusques ou mi leu ensamble, et metras le moien de la bende sor les *pulvilles* posez sor le leu paciant. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, fo 6b, ms. de Salis.)

Tu doiz covrir le leu de *pulvilles* moillies en oile rosat. (ID., *ib.*, fo 50a.)

Puis empliras la fendure de *pulvilles* et de drapiaus. (*Cyr. Albug.*, ms. de Salis, fo 121a.)

PULVINAIRE, s. m., traduit le latin *pulvinarium*, lit richement orné :

Les Romains vouloient aussi son image (de Scipion) vestue de habit triumphal appliquier a *pulvinaires* du Capitole. Par *pulvinaires* il entent lis noblement et richement aournez, qui estoient au Capitole, ou on mettoit autrefois les ydoles des dieux ainsi que pour eux reposer. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, fo 208b, éd. 1485.)

PULVRIN, voir PULVERIN.

PULZECLOET, s. m. :

Pour .VI. nouveaux *pulzecloetz* pour les viviers, .VI. s. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

PUM, voir PONT.

PUMEL, voir POMEL.

PUMELET, voir POMELET.

PUMELLE, voir POMELLE.

PUMERIN, voir POMERIN.

PUMET, voir POMET au Supplément.

PUMETE, voir POMETE.

PUMIAU, voir POMEL.

PUMIEL, voir POMEL.

PUMMETTE, voir POMETE.

PUN, *pung*, s. m., pomme :

A dont fait aporter le fruit
Li ostes Daires por deduit,
Puns de grenat, figes et poires.
(*Floire et Blanceflor*, 1685, Bekker.)

Virent une terre grande et plainne d'arbre portans *puns*... si prendoient tant des *puns* et buvoient des fontainnes. (*De S. Brandainnes*, p. 103, Jubinal.)

.V. havos de *puns* de ricart et .V. havos de *puns* d'eskievin brisies. (Mai 1313, *C'est Colart de le Montagne*, Chir., Arch. Tournai.)

Pour .X. rasieres de tenres *puns* vendut a Valenchiennes. (1352, *Exécut. testam. de Jehan Brumiel*, Arch. Tournai.)

Et especialement li dur *pun* qui furent vendut environ le Noel et le Candeler ensuiwant. (*Ib.*)

A Ysabiel de Bauwegnies demi mui de *puns*. (*Ib.*)

Pour le maletotte de ses *puns*. (*Ib.*)

Pour vin, pain et *puns*. (1358, *Compt. de Valenc.*, no 11, p. 13, Arch. mun. Valenciennes.)

Boef, mouton et gambons sales,
Bon frommage, *puns* de jouvent.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, fo 279 vo.)

Un cuisoir de *puns*. (1405, *Tutelle de Balth. et Ern. du Ponchiel*, Arch. Tournai.)

Pour .IX. dousaines de *puns* de muglias, a .X. d. le .XIIe. (13 août 1421, *Exécut. test. de Roland Le Maire*, Arch. Tournai.)

Pour .XIIII. sas de *puns* faisant .VII. mandes, .X. d. ob. parisis. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Ce jour aussy, au matin, arriva aulx Sallines ung dornesquin chargié de *pungs* en mandes. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, XXXIII, 23 oct. 1478, Hennebert.)

Flandre française, Hainaut, *pun*, *peun*, Tournai, *pwon*, pomme.

PUNAIS, *pusnais*, *putnais*, *pudneis*, *pugnais*, *pugnes*, adj., puant, fétide :

A cheste arkiere a traire aprisent
Mout et moutes, et guerre prisent
Au gai felon, au gai *pusnais*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CLXXX, 1, Van Hamel.)

Li rachous consent le *pugnais*
Et li *pugnais* bien le rachat.
(GUIOT, *Bible*, 2605, Wolfart.)

Ja li *pugnes* n'i aura part.
(*Parton.*, Richel. 19152, fo 163b.)

Et diget de quei o deget puant o *putnais*, o cuvert. (*Cout. de Charroux*, 37, Fontenelle de Vaudoré.)

Par ton erreur *punaise*.
(*Compl. de Dignant*, v. 61, Anal. leod., X. de Ram.)

— S. m., lieu puant :

Il les frat de lui severer,
E metre en enfern, el *pudneis*,
Dunt il ne surderunt ja meis.
(*Vie de S. Gile*, 216, A. T.)

Morv., *peună*, sale, rebutant. Berry, *punais*, de mauvaise qualité ; Genève, *punais*, désagréable, incommode.

PUNAISIE, *-neisie*, *-gnesie*, *pusnaisie*, s. f., puanteur :

Si chai de la grant hautece des cielz en la *pugnesie* d'enfer. (*Li prem. liv. Salemons*, ms. Berne 590, fo 209a.)

Quant il ouvroit son sac, nous nous bouchiens ; que nous ne poviens durer, pour la *puneisie* qui issoit dou sac. (JOINV., *St Louis*, 489, Wailly, éd. 1874.)

Li une tente ardoit l'autre, tant que li *punaisie* et li fumiere en descendoit sour chiaux qui a l'assaut estoient. (FROISS., *Chron.*, ms. Rome, fo 80.)

De le requeste Leurens Le Berque, pour le *punaisie* qu'il a en se maison a cause des pourceaux que tient .I. sien voisin, boulenghier, requerans ledit boulenghier estre constraint a les envoyer de jour as camps. (10 oct. 1452, *Reg. des Consaux*, 1451-1454, Arch. Tournai.)

L'odeur des encensements et suffumigations est autant de *punaisie* en la presence de Dieu, quand c'est qu'il vient de la main des iniques. (JAQUES TIGEON, *Trad. de S. Cyprian*, p. 306, éd. 1574.)

— Fig. :

Car chartre obscure et gries prisons
Li sambloit estre cheste vie,
Car trop i a de *pusnaisie*.
(*Mir. de S. Eloy*, p. 21, Peigné.)

Ceux de celle cité estoient et avoient ja esté entredis et escommenies par l'auctorité de l'Eglyse de Rome par l'espace de sept ans pour l'orde *punaisie* du pechié de heresie. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le lion, IV, P. Paris.)

J'ay tout mon honneur gecté en *punaisie* et au loing pour ung peu de merencolie. (*Hyst. du cheval. Berinus*, fo 21 vo, éd. 1521.)

PUNCHON, voir POINÇON.

PUNCTAL, adj., qui pique, qui mord :

Cautere *punctal* ou ponctual est d'une teste ronde, pour cauteriser seulement la peau, et y faire ulcere a mettre une pelotte. (JOUB., *Interpr. des dict. chir.*, éd. 1598.)

PUNCTIF, adj., poignant, douloureux :

Punctive meditacion
Faict par representacion
De cette croix avoir au cueur,
En tres savoureuse douleur.
(Roi René, *Œuv.*, IV, 47, Quatrebarbes.)

PUNCTION, s. f., caractère de ce qui est piquant, âcre :

Apres qu'ilz sont cuitz (les aulx) ils perdent leur *punction* et demeure la vertu incisive et subtiliative. (*Regime de santé*, f° 21 r°, Robinet.)

La rose premierement estoit sans aiguillon ou espine sans fraude : en flourissant donnoit bonne odeur sans aulcune *punction*. (N. de Bris, *Institut.*, f° 109 v°.)

PUNCTUATION, voir Ponctuation.

PUNCTUEL, voir Ponctuel.

PUNCTUER, voir Ponctuer.

PUNCTUEUR, voir Ponctueur.

PUNG, voir Pun.

PUNEISIE, voir Punaisie.

PUNGITIF, voir Pongitif.

PUNHAL, voir Poignal.

PUNHIERE, voir Poignere.

PUNIAUL, voir Poignal.

PUNICEE, adj. f., orangée :

La coleur *punicee* est entre jaune et rouge sy comme il appert en la couleur des pommes de orenge. (Corbichon, *Des propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 354a.)

Violete *punicee*. (Meignan, *Hist. des plantes*, cxviii, éd. 1549.)

Fleurs blanches ou *punicees* ou purpurees. (Guill. Gueroult, *Hist. des Plantes*, ch. cxix.)

PUNICEMENT, voir Punissement.

PUNICIEN, adj., punique :

En langage *punicien*. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Appello.)

Le faucon tunicien pourroit estre aussi appellé *punicien*, car ce que nous lisons de la guerre Punique contre les Carthaginois estoit contre les habitans ou est maintenant situé Tunis. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye.*)

PUNIEMENT, voir Puniment.

PUNIEMENT (non), adv., impunément :

Impuniter, non *puniement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PUNIER, voir Puisnier.

PUNIEREE, voir Poigneree.

PUNIMENT, *-niement*, s. m., punition, droit d'infliger une punition :

En quoi il affiere *puniement* de cors. (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

Audit maire seul et pour le tout appartienne la connaissance et la jurisdiction et *puniment* de tous les bourgeois de ladite commune. (1317, *Ord.*, xii, 428.)

Le maire a en ladicte ville et es fauxbours regart et *puniment* sur tous vivres, danrees et marchandises exposees. (1373, *Ord.*, V, 676.)

PUNISOIRE, adj. ?

Et as a ce propos langues *punisoires*
Qui vont querant les maisettes curtoires.
(*La Correxion des Liegeois*, 130, Anal. leod., X. de Ram.)

PUNISSABLE, *pugn.*, adj., qui a le droit de punir, qui punit, punisseur :

Car du fait proposé la connaissance en appartient au roi seulement, et en est *punissable* privable et en possession d'en connoistre par coustume. (Nov. 1364, *Regist. du Parlem.*; ms. Ste-Gen., p. 6.)

Justice est la fort dure et *pugnissable*
Aux malfaitteurs qui veulent offenser.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 358a.)

PUNISSEMENT, *-icement*, *punisment*, *pugn.*, s. m., punition :

Par l'execucion de son *pugnissement*.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 5a.)

Que vous veullies le jugement
De luy et le *pugnissement*.
(Alard, *Cout. d'Anjou*, Richel. 765, f° 42 v°.)

Desquels meffais il disoient la connoissance et *punissement* appartenir seulement a nous. (1317, Arch. JJ 53, f° 97 r°.)

Par *punisment* de lour corps s'ils eient de quoy a respondre. (*Stat. d'Edouard III*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Santz nulle *punicement*. (1375, *Mand. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux, n° 28.)

Il fera *pugnissement* des mauvais. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 22 v°.)

Et non pas pour *pugnissement*
De divine ordinacion.
(*Mist. du Viel Testam.*, 3170, A. T.)

Mais si ma langue peu caute
A fait faulte
Digne de *punissement*.
(Baif, *les Amours*, f° 5 r°, éd. 1572.)

La Bresse en Vosges, *punismõ*.

PUNISSERESSE, *puny.*, adj. f., celle qui punit :

Je suis... *punisseresse* de gens malfaisans. (Deguilleville, *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 23 v°.)

Fortune *punysseresse* des maulx. (Boccace, *Nobles malheureux*, III, 5, f° 56 r°, éd. 1515.)

La Bresse en Vosges, *punisserasse*.

PUNITIF, *pugni.*, adj., qui punit, disposé à punir :

Le nom de mansuetude... signifie que tel homme n'est pas *punitif*, mais que il est prest de pardonner. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 428c.)

Le marischal de Rais... lequel par sa confuse et dolloureuse fortune, *pugnitive* et droituriere, vint despiter droit cy sa noble naissance. (G. Chastellain, *Temple de Boccace*, VII, 87, Kervyn.)

Quant je contemple la griefve justice *punitive* que a cause de ta longue tolerance conviendra estre exercee sur les humains, je fremis tout en cremeur. (P. Michault, *Doctrinal de court*, f° 16 r°, éd. Genève, s. d.)

Amendes *punitives*. (Taillepied, *Hist. de l'Estat et republ. des anc. Franç.*, f° 88 v°, éd. 1585.)

Saint Augustin... veut la justice *punitive* estre employee au service et conservation de la charité en sa congregation. (Fr. de Sal., *Constit. p. les relig. de la Visit.*, xlviii.)

PUNIVIMUS, *pugnivimus*, s. m., lettre d'un juge ecclésiastique attestant la juste punition d'un coupable soumis à sa juridiction :

Le suppliant comme clerc fut rendu a l'evesque de Paris, duquel il obtint *pugnivimus* dudit cas. (1456, Arch. JJ 183, pièce 156.)

Vous aurez un *punivimus*.
(*Extr. des Myst. de la Conception, de la Passion et de la Resurrection de N. S.*, ch. xlv, ap. Parfaict, *Hist. du Th. fr.*, I, 157.)

PUNNIAUL, voir Poignal.

PUNT, voir Pont.

PUNTOIER, voir Pointeer.

PUNTELLON, voir Pointillon.

PUNYSSERESSE, voir Punisseresse.

PUOC FILE, voir Poc file.

PUOIR, voir Puor.

PUOR, *-cur*, *-our*, *puur*, *puoir*, s. f., puanteur, infection, mauvaise odeur :

La *puur* de la plai[e].
(*Tristan*, II, 1089, Michel.)

Ostez, fet il, ne voil beivre ceste *puur !*
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 66 v°.)

Iloeces gis, n'i ai luur,
En tenebres e en *puur*.
(*S. Brandan*, 1418, Michel.)

La *puour* des cors pourris.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 68f.)

E de *puur* de la buele
Ki vint de cele tueaun.
(Chardry, *Set dormans*, 136, Koch.)

La *puours* dou je sui destrois,
Pour sentir, se tu ne m'en crois,
(*Renart*, Suppl., p. 194, Chabaille.)

Quant les batailles orent duré une semeinne entiere sanz cesser, si fu molt grant la *pueurs* de cels qui avoient esté ocis. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 138d.)

Qui porra cele langue traire
Del fu d'enfer, de la *puor*.
(*Besant*, 1100, Martin.)

Et avoit une si orrible *pueur* en Damiete des cors qui estoient mort que nus n'i povoit durer. (MENESTR. DE REIMS, § 158, Wailly.) P. Paris : *puour*.

Ainz conqueront la grant *puor*
D'enfer a peine et a dolor.
(*Bible Hugue de Berzi*, Richel. 378, f° 4b.)

Se plaignoient molt duremant dou froit et de la *puor*. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel 423, f° 38a.)

Ulcere porri est ouquel est *pueur*, grande putrefaction. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 77c.)

Par ce qu'il (le chancre) put, est mise hors la *puour* des autres ulceres. (ID., *ib.*, f° 100a.)

La *puour* de ses entrailles.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 2633, Cocheris.)

Vous estes tous hors du peril
D'enfer, celle orde vil *pueur*.
(*La Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 253.)

Ilh avoit la .I. si grant *puoir* et si orible. (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, III, 102, Chron. belg.)

Pedor, *pueur* de pies. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

De ma bouche sault grand *pueur*.
(*La Complaincte de l'âme dampnée*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 101.)

Et luy vivant, sa chair tourna en *pueur* et pourriture. (PALSGR., *Esclarc.*, p. 833, Génin.)

Quand il eut tourné ça et la, et entour les dames longuement, a la parfin il monta parmi la corde des cloches; et laissa cheoir moult grande *pueur* apres luy. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 489, éd. 1566.)

PUOUR, voir PUOR.

PUPILITÉ, s. f., minorité :

Et se iceluy second frere decede en bas aage et *pupilité*, le plus aisné apres luy sera reputé ainsi. (1506, *Coust. du bailliage de Meleun*, f° 53 v°, éd. 1546.)

PUPILLAIRE, adj., de pupille, de mineur :

Il a .XXVI. ans, ainsy ne devoit estre relevé du temps *pupillaire*. (1409, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9187-88, f° 166 v°.)

Si les enfans males decedent en age *pupillaire*. (*Somm. descr. du pais et comté de Bigorre*, l. I, ch. 8, Balencie.)

Les interets des deniers *pupillaires*. (BELORDEAU, *Controvers.*, I, 809, éd. 1635.)

Les usures *pupillaires*. (GUILL. TERRIEN, *Comm. du droict civil*, p. 412, éd. 1654.)

PUPILLANCE, s. f., état de pupille, minorité :

Combien que ceulz dont ledit sire Loys les acquist, pour la petitece, *pupillance* et non puissance d'eulz, ne ont pris, possidé, ne exploité les dis kays, ne le proffit d'iceulz, etc. (1360, Arch. JJ 88, pièce 93.)

PUPILLARITÉ, s. f., état de pupille, minorité :

Icellui suppliant constitué lors en jeune aage et *pupillarité*. (1398, Arch. JJ 153, pièce 295.)

Si estroitte chose est de droit de pupille que, se gaigne ne luy est prompte, il a tousjours restitucion, mais que dedens la *pupillarité* ou dedens l'an de son aage la demande. (BOUTILL., *Som. rur.*, f° 136a, éd. 1486.)

Le filz ou fille estans hors de aage de *pupillarité*, tenans feux et lieu en leurs chiefz et separement de leur pere sont reputez mancipez. (*Coust. du duchié de Bourgogne*, f° 422 v°, éd. 1546.)

Apres qu'il serat hors *pupillarité*. (*Pièce de 1551*, Louvrex, *Rec. des édits*, II, 165.)

Prince de grand sens, qui par soy mesme avoit peu connoistre de quelle consequence estoit la dignité du regent pendant la *pupillarité* d'un roy. (EST. PASQ., *Rech.*, II, 19, éd. 1723.)

PUPILLETÉ, s. f., état de pupille, minorité :

Comme Jehan de Buxeres estant en aage de *pupilleté*... (1374, Arch. JJ 105, pièce 83.)

PUPLEEMENT, voir PUBLEEMENT.

PUPLEOR, voir PEUPLEOR.

PUPLIAL, voir PUBLIAL.

PUPLIAUMENT, voir PUBLIAUMENT.

PUPLICAIN, voir POPELICAN.

PUPLICAN, voir POPELICAN.

1. **PUPLIER**, voir PUBLIER.

2. **PUPLIER**, voir PEUPLOIER.

PUPLOIEMENT, voir PUBLIEMENT.

PUPLOIER, voir PUBLIER.

PUPLOYER, voir PUBLIER.

PUPPU, voir PUPUT 2.

1. **PUPUT**, *pulput*, *putpu*, *pupu*, *peu peu*, s. m., nom vulgaire de la huppe :

Upupa, avis cristis e capite exeuntibus galeam huppe. In quibusdam locis Galliae dicitur *putput*, a fœtore. (C. EST., *De lat. et graec. nominibus avium*, p. 104, éd. 1547.)

Me munir de langues de *puputz* et de cœurs de ranes verdes. (RABEL., *Tiers livre*, ch. XXV, éd. 1552.)

Nous la nommons (la huppe) un *puput* : car en outre ce qu'elle fait son nid d'ordure, aussi fait une voix en chantant qui dit *puput*. (BELON, *des Oyseaulx*, p. 293, éd. 1555.)

Puput : m. The bird called a whoope or dunghill cook. (COTGR., 1611.)

Putpu, *pupu*, m. as puput. (*Ib.*)

Las ! j'ay fait tout ce que j'ai peu
Pour chasser du nid ce *peu peu*,
Et, n'en pouvant avoir raison,
Ce m'a esté occasion
Qu'a la justice me suis plainct.
(1623, *Pasquil des Cocus*, Var. hist. et litt., III, 219.)

S. m., Norm., Morbihan, Vosges, Noirmoutiers, Suisse rom., Centre, Mortain, Châtillon-s.-Seine, Poitou, Anjou, Marne, *pupu*, *puput*, Savoie, Dauphiné, *poupou*, la Bresse en Vosges, *peupeu*.

S. f., Norm., S.-J.-d'Angély, Marne, Beauce, Bourg., Yonne, *pupue;* Norm., *putteputte*, Limousin, *pépue*.

2. **PUPUT**, *puppu*, s. m. et f., espèce de grenouille :

Autres emplissent les vaisseaux d'estain de electuaires noirs, composez la nuit, a la clarté de la cinquiesme lune, avec de la salive de crapaut, de la chair de pendu, de poulmon d'un asne, de la peau d'une grenouille verde, de la sanie de la matrice, de soulphre tiré de l'argent vif, des corps mors par mort violente, de la sueur d'un loup enragé, de la gresse de vipere, du fiel d'une *puppu* et du lait d'une ceraste. (*Hist. Maccar. de Merlin Coc.*, c. XXIII, Bibl. gaul.)

Puput : m. A kind of frog. (COTGR., 1611.)

PUPUTER, v. n., pousser le cri de la huppe :

Ils *pupute*nt comme les huppes. (PARÉ, *Liv. des anim.*, c. XXV, Malgaigne.)

PUR, *puur*, adj., nu, simple :

Trovai pastorele,
Et ot de foille chapel,
Em *pure* gonele.
(JEH. BODEL, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 40, 6.)

Atant evous ses mortels anemis,
En *pures* braies et en sollers petis.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 18, Tarbé.)

En corps *pur* et desafublé
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 137d.)

Que il mengusse a la terre *pure*, senz nape, du pain et de l'yaue. (*Cart. de S. Ladre*, f° 30 v°, Hôpit. de Meaux.)

— Avec les mêmes sens, et aussi avec celui de non équipé, *en pur*, accompagné d'un substantif que précède l'article ou un adjectif possessif, forme une locution :

On li amaine mult tenrement plorant,
En pur le cors vestu d'un bogerant.
(RAIMBERT, *Ogier*, 10849, Barrois.)

James ne quit que nus hom voie
Plus gent chevalier qu'il ert lors
Que qu'il servi *empur* le cors
Au dois devant l'empereor.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 97 v°.)

O lui couchai *en pure* ma cemise.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 69a.)

La roine acena au doi
Un chevalier de grans bontes,
Qui sour un ceval ert montes
Em pur le cors sans armeure.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 274.)

Le roy vint tout nuz piez et desçaint *en pure* sa cote. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 334b.) P. Paris, en sa cote *pure*.

Desvestirent la belle *en puur* son pelisson.
(*B. de Seb.*, XVII, 337, Bocca.)

S'y menez Blanchoflour *en pur* son pelichon.
(*H. Capet*, 4639, A. P.)

A tant, d'une chambre avalle
Une pucelle assez mignote,
De corps bien faite, *en pure* la cotte.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2534, Delmotte.)

En purs leurs cottes simples ou surcots. (Froiss., *Chron.*, V, 321, Luce.)

Les ungs furent amenez a Paris, les testes nues, *en purs* leurs pourpointeaulx. (Monstrelet, *Chron.*, II, 9, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Dans cette locution quelquefois *pur* ne s'accorde pas avec le substantif :

An pur sa gonelle
Eusse plus chier
Celui ki frestelle
An cel vergier
Les la fontenelle
Soz l'olivier
Ke de vos la signorie
D'Anjou ne de Normandie.
(*Rom. et Past.*, II, 27, 19, Bartsch.)

Et ses contesses en samiz,
Et en draz d'or emperials,
Empur lor biax cors sanz mantiaus.
(*Rom. de Guill. de Dole*, Romv., p. 581.)

Pour le douc tans, pour le serain,
Cevaucent tout *en pur* les chies,
En blans quainses, sans cuevrechief.
(Sarrazin, *Roman de Ham*, ap. Michel, *Hist. des Ducs de Norm.*, p. 240.)

Empur les chies.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 135 v°.)

Il estoit toz nus *enpur* sa chemise et ses braies sans plus. (*Istoire d'Outre Mer*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 178.)

Et me metterai volentiers *en pur* ma chemise, a nu chief et a nus pies, le hart ou col, en le merci dou gentil roy d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, IV, 59, Luce.)

Ledit conte d'Athelles, principal facteur de la mort du roy d'Escoce, fut desvestu tout nud *empur* ses braies. (Monstrelet, *Chron.*, II, 211, Soc. de l'H. de Fr.)

Si les emmenerent, *en pur* leurs pourpoins, a Merenkerque, en l'ost de Gand. (Id., *ib.*, II, 224.)

— *En pure*, absolument :

Je lesse et quite *en pure*. (1269, *Don.*, Arch., Mus., vit. 45, pièce 263.)

Se despulhat tout nue *en pure*. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, III, 178, Chron. belg.)

— *A pur*, avec un substantif précédé de l'article ou d'un adjectif possessif, à même :

Si n'avoit plus vaillant que une Keutisele, si li a on sacie de desou le dos, si gist *a pur* l'estrain. (*Aucassin et Nicolette*, p. 29, Suchier.)

Desous ses biaus dras deliteus avoit vestue le haire *a pure* sa char. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 8°.)

— *A pur*, absolument, seulement :

Nous pourrions touz noz hommes contraindre et approuchier de toute leur coustume avoir *a pur* a nous, comme les propres rentes et redevances qu'il nous doivent par an. (1357, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 291, Laffleur de Kermaingant.)

— *Pur à pur*, absolument :

Par maniere de pur et perpetuel eschange fait *pur a pur* sanz soultes aucunes. (1334, Arch. JJ 69, f° 2 r°.)

— *A pur et a plat*, absolument :

Servet afferme *a pur et a plat* qu'il y a des parties et des partages en Dieu. (Calv., *Instit.*, I, XIII, éd. 1561.)

La Bresse en Vosges, *ai pu braisse*, à bras nus ; Montois, *en pure*, habit bas ; Luxembourg belge, *a puer brès*, en manches de chemise ; Wall., *en pure et en purette*, la tête découverte.

purain, adj., pur, sans tache, non corrompu :

Puraine cervoise. (Roisin, ms. Lille 266, p. 102.)

Or te pri, viergne *purainne*,
Que se pechies nous constraint
Et nous taint,
Que no claint
Aient vois en ton demainne.
(Froiss., *Poés.*, II, 161, 5433, Scheler.)

La nuit S. Jehan Baptiste en auchuns lieux on fait le fu de saint Jehan des *purains* oos. (XV° s., ms. Lille 102.)

Quand naistra la vierge *puraine*
Qui en fera l'enffantement ?
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1972, G. Paris.)

Vierge vertueuse royalle...
Dont la splendeur *puraine* et munde
Enlumine tout ce beau monde.
(*Act. des apost.*, I, f° 30², éd. 1537.)

Se toute caue *puraine* et munde
Devenoit encre par chemin.
(J. Molinet, *le Siege d'amours*, dans *Lég. de P. Faifeu*, p. 121, éd. 1723.)

Estoffes de *puraine* soye. (1588, *Compte*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Seul, unique :

Puis chevaulchoient l'arriere garde, quy estoit de *purains* Anglois. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 291, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Apres leur mort ilz se font ardoir en lieu de sepulture... en feu fait de *purain* bois de quesne. (Ghill. de Lannoy, *Voy. et Amb.*, p. 30, Potvin.)

— *Purain de*, composé uniquement de :

Et que nus ne puist faire alemieles *puraines de* fier. Et tout sour .c. sous et le mestier perdre. (1325, *Ord. des coustiaus*, dans le *Petit registre de cuir noir*, f° 64 v°, Arch. mun. Tournai.)

Une bataille toutte *purainne* d'archers. (Froiss., *Chron.*, III, 194, Kerv.)

L'autre bataille qui estoit pour arriere garde, estoit toute *purainne de* Gascons. (Id., *ib.*, VI, 116, Luce.)

— Lui-même ?

Laquelle, apres avoir langui longuement et consumee jusques aux *purains* os, estoit trespassee de ce siecle. (G. Chastell., *Cron.*, IV, 217, Kerv.)

Lille, *purain*, pur. Tournai, *purain*, composé uniquement de : Ch'est tout *purain* des gamins chelle société.

puraler, voir Poraler.

purcacier, voir Porchacier.

purceindre, voir Porceindre.

purceint, voir Porceint.

purceinte, voir Porceinte.

purchacement, voir Porchacement.

purchaceresse, fém., voir Porchaceor.

purchacier, voir Porchacier.

purchargir, v. n. et réfl., charger complètement :

La gent des Cinc Ports et de Bayonne et autres de la marine d'Engleterre et d'Irlande, alierent a Burdeaux a vendeges, *purchargir* marchandement, si come ils soloient faire, et pur ce qu'il savoient bien que Normans les avoient maudis... ferreient damage, les maistres de la navie d'Engleterre, de Bayonne, d'Irlande ne *se* voloient mie *purchargir*, mais pur la doute des Normans ne se chargerent fors que a la moytè. (1292, *Relat. de divers. hostilités*, Lett. de Rois, etc., I, 394.)

purchase, voir Porchace.

purcin, voir Porcin.

purcinte, voir Porceinte au Supplément.

purcudre, voir Porcoudre.

pure, s. f., pure vérité :

Lors dist li fels : So est la *pure*,
Briement moras, ge le te jure.
(Wace, *Vie de S. Georg.*, p. 98, Luzarche.)

Signor, ce dist li maistres, chascune creature
Qui partiont a la terre finera : c'est la *pure*.
(*Rom. d'Alex.*, P. Meyer, *Romania*, XI, 236.)

Des deus barons, ce est la *pure*,
Que ainc ne s'entr'amerent jour
(*Renart*, Br. II. 14, Martin.)

Qar je sai bien, ce est la *pure*,
Que de sarmon n'aves vos cure.
(*Ib.*, Br. IV, 4.)

1. **pureau**, s. m., crible, passoire :

Pour .I. *pureau* et ung tamis. (1507, *Exécut. testam. de Flipes Truffin*, Arch. Tournai.)

Cf. Puroir.

2. **pureau**, voir Purel.

PUREL, *pureau*, *puriel*, s. m., purin :

.I. ouvrier qui waulla le *puriel*. (1360, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Resbrayer le *puriel* de le court. (*Ib.*)

Et nettoieray les demourans de la maison de Jeroboam, ainsy que le fien a acoustumé d'estre nettoié jusque au *pureau*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Rois, III, ch. XIV, éd. 1530.)

De pourveir au wez de nouvel reparé, en le rue de le Val, affin que les *puriaux* yssans des maisons de pluiseurs en ladite rue, et acoulans oudit wes, dont il se gaste et demolist, soient abolis. — Les commis aux hiretaiges et regetteurs yront sur le lieu, et sont chargies de constraindre les hiretiers a oster leurs fiens, et pourveir a les *pureaulx*. (27 sept. 1457, *Reg. des consaulx*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

Rouchi, Wallon, Marne, *puriau*, eau de fumier, bouillon. Beauce, *puriau*, lait écrémé.

PUREMENT, s. m., purée :

Fromages, œufs, *purement*, generaux. (*Ch. de 1543*, ap. Duc., *Purea*.)

PUREOIR, voir PUROIR.

PUREOR, *pureur*, s. m., celui qui épure, qui nettoie :

Adains li *Pureres* a vendut a Margherite, le puresse, se suer, une maison. (4 juill. 1276, *Chirographe sur papier*, Saint-Brice, Arch. Tournai.)

A Jehan le *Pureur*, pour courtoisie a lui faitte, pour ce que il estoit proixmes dudit feu sire Gile, .XXX. s. (1374, *Exécut. test. de Gillion de le Tourbe*, Arch. Tournai.)

PURER, *purrer*, verbe.

— Act., purifier, épurer, nettoyer, vanner :

Par le feu *est* l'eir *puré*.
(*Trad. de Rob. de Lincoln*, Richel. 902, f° 107 r°.)

Et quant l'eve en *est puree*,
Chescun aguete, chescun boe,
Chescun fet oreison privee.
(*Li Romanz des Franceis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 13.)

Travillier lais un peu le cors
Ançois que l'ame en isse hors
Si ke *puree soit* et nete.
(*Del Userier*, Richel. 15212, f° 137 r°.)

Et si doit li dis Symons, tous les .IX. ans de se chense, prendre de sen milleur blet et bien *purer* au puroir. (Mai 1316, *C'est Gillion Mouton*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Un purroyr pour *purrer* grain, .V. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jehan Leurent pour se paine et desserte de *avoir puré* le dit blet. (1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Tous lesdis bledz *ont esté purez* et nettoyes. (7 déc. 1456, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

Purer, elimare, purare. (1465, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

A ung homme, pour sun sallaire d'*avoir puré* et nettoyé tout le soille qui appartint audict deffunct, en son vivant. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, Arch. Tournai.)

Coral a vertu de conforter d'estraindre, et de *purer* ou nettoyer les esperitz. (*Le grant Herbier*, f° 30 v°, Nyverd.)

Helas ! Jesus, mon ame impure *pure*.
(P. FABRI, *Vers dont la dernière syllabe est redoublée*, Rhetor., éd. 1521.)

— *Purer hors*, chasser, bannir :

Mondes, que vaut dont figurez
Cors en biauté et *hors purez*
De la joie qui sanz fin dure.
(WATRIQUET, *li Despis dou monde*, 166, Scheler.)

— Réfl., se purifier :

Loiautez *se* veult hors *purer*
D'envie et mesdit qui trop dure.
(WATRIQUET, *li dis de Loiauté*, 68, Scheler.)

— Neutre, s'épurer, fermenter, en parlant du vin :

Furent les vins asses compectament bons, mais il myrent long temps depuis qu'ils furent mis en tonnelz qu'il ne vouloit *purer*, et estoient aulcuns aussy doulz comme moutz. (P. AUBRION, *Contin. du Journ. de J. Aubrion*, an 1503, Larchey.)

— Suppurer :

Suppuro, apostumer, *purer*, bouer, rendre ordure. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Dégoutter :

Lajoie revint tant moullé, qu'il *puroyt* de toutes parts. (*Journ. du s. de Gouberville*, p. 817, Soc. des antiq. de Norm.)

Bourg., Yonne, *purer*, presser des fruits, des légumes, pour en exprimer la pulpe, de l'oseille ou des épinards cuits, pour en exprimer l'eau. Lorr., Lay-St-Remy, *peurer*, égoutter, couler; Landremont, *piourer*, suinter. Norm., *purer*, couler, égoutter.

PURESSE, *purresse*, s. f., celle qui épure, qui nettoie :

Margherite le *Puresse*. (4 juill. 1276, S. Brice, Arch. Tournai.)

De Catherine le *Purresse* pour deux sausserons d'estain. (13 juill. 1399, *Exécut. testam. de Pietre Danin*, Arch. Tournai.)

PURETÉ, *purté*, s. f., pure vérité :

Pepins a pris Symon, d'une part l'a mené,
Car de Bertain vorra enquerre la *purté*,
Com cil qui longuement l'a de cuer desiré.
(*Berte*, 2777, Scheler.)

Jehans vint a li, descouvri la *purté*, et il conta tout l'afaire de cief en cief. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 133.)

PUREUR, voir PUREOR.

PURFEMENT, s. m., corruption de *truchement* dans le sens de messager, d'après M. Lecoy de La Marche :

LE SEIGNEUR DE MENTON.
Mon *purfement*, ou este vous?
Aler vous fault pour Geneves
Pourté lettres pour tous les [mès]
A nous parens et nous amys...

MENTON, *messager*.
Je m'en voy, sans ja faire arest,
Bailler les lettres bien cellee.
(*Mystère de St Bernard de Menthon*, 1403, A. T.)

PURFICHANT, voir PORFICHANT.

PURFICHIER, voir PORFICHIER.

PURGABLE, voir PURGEABLE.

PURGANCE, *-gence*, s. f., purgation, purification :

Lustrum, *purgance*. (*Gloss. l. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 169 r°.)

Putio, *purgence*. (*Ib.*, f° 215 v°.)

PURGATEUR, s. m., celui qui purge :

Les Trallianiens appellent le grain que l'on nomme erse *purgateur*. (AMYOT, *Œuv. mêl.*, IV, p. 364, éd. 1820.)

1. **PURGATOIRE**, adj., qui purge :

Les autres membres sont *purgatoires*, qui purgent et nettoient les superfluitez. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 45°.)

— Qui acquitte, qui libère :

Pour obtenir excuse *purgatoire*.
(JULYOT, *Eglog. de la belle fille*, p. 49, Willems.)

— Qui purifie, expiatoire :

Que si l'ame est en peine *purgatoire*
Qu'il la delivre et la mette en sa gloire.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1, LXVIII, éd. 1545.)

En ceste vie mortelle il y a quelques peines *purgatoires*. (GENTIAN HERVET, *Trad. de la cité de Dieu*, II, 304, éd. 1579.)

Que l'on n'estime point qu'il y ait aucunes peines *purgatoires*, sinon devant le dernier et espouvantable jugement. (DU PERRON, *Œuv.*, p. 477, éd. 1622.)

2. **PURGATOIRE**, s. m., purgation :

Et le constrain de *purgatoire* de geline. (*Traité de fauconn.*, Richel. 12581, f° 86 v°.)

1. **PURGE**, s. f., acquittement :

Faire de lettres de *purge* par la ville. (*Traité de droit*, ms. Lille 169, Table.)

2. **PURGE**, s. f., syn. d'épurge, euphorbe :

De poudre, de *purge* et de liege
Fu la meson faite et li siege.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 114°.)

Lathyrin, de la *purge*. (*In ruellium de stirpibus*, ap. Littré, *Purge*.)

Norm., Villy-Bocage, *piurge*, euphorbe, épurge. Luxembourg belge, *purge*. Cf. Littré, *Purge*.

PURGEABLE, *-jable*, *-gable*, adj., qui peut être nettoyé :

Les superfluites qui ainsi viennent aus pores ne sont pas chaudes ne bien digerees, ains sont froides et de malvaise qualité et mal *purgables*. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 61d.)

Mais s'il restoit quelque tache *purgeable*
Par cestuy feu sera faite curable.
(LE ROCQUEZ. *Miroir d'Eternité*, f° 133 v°, éd. 1585.)

— Qui peut être acquitté :

Le resaisi peut jusques a trente ans executer sa saisine sur les biens sous icelle comprins, mais rend la saisine *purgeable* dans l'an pour tout. (1589, *Cout. du pays de Liège*, VII, 18, Nouv. Cout. gén., II, 326.)

— Qui peut être expié :

D'ameres tribulacions
Et de martire espurgera
Quanqu'en euls *purjable* sera.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 212a.)

Inexpiabilis, non *purgable*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

PURGEANT, adj., qui purge :

Medicament grandement *purgeant*. (PARÉ, *Œuv.*, XXIV, XXVII, Malgaigne.)

Si nous voulons tirer la seule vertu *purgeante* d'un medicament, nous le faisons tremper et en prenons la seule infusion. (GREVIN, *Des venins*, Disc. s. l'antim., éd. 1568.)

PURGECHIEF, s. m., staphisaigre, herbe aux poux, pedicularis palustris :

Stafisagrie, c'est la semence d'une herbe qui est ainsi appellee, et est autrement appellee pediculaire ou herbe a pouous pour ce qu'elle les occist... l'en l'appelle aussi *purgechief* pour ce qu'elle purge le fleume du cerveau. (*Le grant Herbier*, n° 463, Camus.)

PURGEMENT, s. m., purgation :

Et fere chose bonne et sade
Pour le *purgement* au malade.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 131b.)

— Fig., purification :

Donne lor partie comme il t'est commandé des premices et de *purgement*. (*Bible*, Richel. 901, f° 30a.) Lat., purgationis.

Nefi, purificacion, *purgement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 191 r°.)

Et faisant des pechies tout *purgement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 2b.)

Il saulvera totalement
Son peuple, faisant *purgement*
Des peches qu'ils auront commis.
(1474, *Myst. de l'Incarn. et Nativité*, 1re partie, p. 348, Du Verdier.)

Celuy qui oublye le *purgement* de ses vieilz pechez. (*Bible*, Epist. 2e de S. Pierre, ch. I, éd. 1543.)

— Excrément :

Chambres privees... ou estoient recheuz tous les *purgemens* et ordures. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 22a.)

S'est dit au XVIIe siècle dans le sens d'appurement d'un compte :

A Messieurs les auditeurs du present compte pour avoir vacqué au present *purgement* .VII. l. .IIII. s. (1690, *Compte du receveur de l'Eglise S. Martin de Flines*, Arch. mun. Mortagne.)

PURGENCE, voir PURGANCE.

PURGESIR, voir PORGESIR.

PURGUARDER, voir PORGARDER.

PURGUSTEMENT, voir PORGOUSTEMENT,

PURHUEC, voir POROEC.

PURIAU, voir PUREL.

PURIEL, voir PUREL.

PURIER, voir PUIRIER.

PURIFICQUE, adj., pur :

Grace vous rends d'entente *purificque*.
(*Mist. du viel test.*, 151, A. T.)

PURIFIEMENT, *-mant*, *pure.*, s. m., purification :

Quarons dons les seix vaissels de piere ou li lavemenz et li *purifiemenz* des genz, c'est des vrais regehissanz, puist estre faiz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 94 r°.)

Or at mestier li *purifiemens* quant nuls ne puet estre sans tache. (ID., *ib.*)

En l'eawe del *purifiemant*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 36 v°.)

Et pour chou apartient li *purefiemens* des cors et dou corage a la piersonne dou saint esperit. (*S. Graal*, II, 317, Hucher.)

A corps si purement
Creé n'affiert nul *purifiement*.
(*La Voye de Paradis*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 161.)

Purefiement. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des rois, XVII, ms. Ste-Gen.)

PURIFIQUER, v. a., purifier :

U saintisme vaissels que vos meismes *purificates* de vostre main. (*Artur*, Richel. 337, f° 250a.)

PURIGINEUX, voir PRURIGINEUX.

PURISSIME, adj., très pur :

Purissime virginité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 8.)

PURJABLE, voir PURGEABLE.

PURJETER, voir PORGETER.

PURJOISE, voir POUGEOISE.

PURLENT, voir PULLENT.

PURLOIGNEMENT, voir PORLOIGNEMENT.

PURLOIGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLOINGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUIGNIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUINIER, voir PORLOIGNIER.

PURLUNGANCE, voir PORLONGANCE.

PURMETTEMENT, voir PROMETEMENT.

PURNONCIER, voir PRONONCIER.

PURNUNCIER, voir PRONONCIER.

PUROEC, voir POROEC.

PUROFFRIR, voir POROFRIR.

PUROINDRE, voir POROINDRE.

PUROIR, *purroyr*, *-eoir*, s. m., van, crible, tamis, passoire :

... Et [si doit li dis Symons, tous les .IX. ans de se chence], prendre de sen milleur blet, et bien purer au *puroir*. (Mai 1326, *C'est Gillion Mouton*, Chirographe, Arch. Tournai.)

Un *purroyr* pour purrer grain, .V. s. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

De lui [Huart du Castiel] pour ung *puroir*, une happe, et fastras, .VII. s. .II. d. (1444, *Compte de l'exécut. testam. de Jehan du Touppet*, Arch. Tournai.)

Item pour ung *pureoir* et une ymage .III. s. .VI. d. (1511, *Exécut. testam. de Saincte de le Planque, veuve Jehan Squeppre*, Arch. Tournai.)

Un *puroir*, une buire. (1540, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

Se rencontre encore dans des textes wallons du XVIIe siècle :

Un *pureir* de bois. (1698, *Invent.*, Arch. Spa.)

Comparer le Rouchi, *puro*, Wall., *pureu*, vase de métal ou de terre percé de trous.

Cf. PUREAU.

PURPARLEMENT, voir PORPARLEMENT.

PURPARLER, voir PORPARLER.

PURPARTIE, voir PORPARTIE.

PURPENS, voir PORPENS.

PURPENSEMENT, voir PORPENSEMENT.

PURPENSER, voir PORPENSER.

PURPERT, s. m., pure perte :

Est a noter que un seigneur qui lieve et prent en *purpert* les fruicts du fief de son vassal, est tenu en user comme un bon pere de famille. (1510, *Cout. de Chauny*, CI, Nouv. Cout. gén., II, 671.)

Et doivent ceux ausquels ilz sont escheuz aller devers lesdits seigneurs leur declarer comment lesditz fiefz leur sont escheuz, et ce dedans quarante jours apres le trespas de ceulx dont ils sont heritiers, pour eviter le *purpert* des fruictz desditz fiefz

qui appartiendront ausditz seigneurs apres lesditz quarante jours, s'ilz avoient fait saisir. (*Cout. de Laon*, XXVIII, Nouv. Cout. gén., II, 445.)

Purpert, pure perte. (*Cout. de Vitry*, art. 4 et 55, ap. Duc., *Properda*.)

PURPILLE, s. f., pourpre ?

Drap de soy de colour de *purpille*. (*Stat. d'Edouard IV*, impr. goth., Bibl. Louvre.)

PURPLANTER, voir PORPLANTER.

PURPOINDRE, voir PORPOINDRE.

PURPORT, voir PORPORT.

PURPORTER, voir PORPORTER.

PURPOSE, voir PORPOSE.

PURPOSEMENT, voir PROPOSEMENT.

PURPRENDRE, voir PORPRENDRE.

PURPRESTOUR, voir PORPRESTOUR.

PURPRESTURE, voir PORPRESTURE.

PURPRIN, voir PORPRIN.

PURPRISE, voir PORPRISE.

PURPRISON, voir PORPRISON.

PURPURE, s. f., forme savante de *pourpre* :

La *purpure* et le murex ou murice sont ennumerez a l'appellation desdictes coquilles. (*Platine de Honneste volupté*, f° 100 r°, éd. 1528.)

Et du sang pur et net de l'elephant occis en fist les draps de *purpure* teindre. (*Violier des Hist. rom.*, c. CII, Bibl. elz.)

PURPURÉ, adj., forme savante de *pourpré*, qui est de couleur pourpre, empourpré :

Blesme des yeux, tout de sang *purpuree*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 25436, Paris et Raynaud.)

Le corps navre tres douloureusement
Tout *purpuré* de sang entierement.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 62°, éd. 1537.)

Il a *purpuree* vesture.
(*Ib.*, f° 117ᵃ.)

Le martyr de sang *purpuré*.
(*Ib.*, f° 134ᵇ.)

Phebus en robe *purpuree*
S'estoit party de sa tente doree.
(*Ib.*, f° 135ᵈ.)

Estolle rouge ou *purpuree*. (*Vies des Sainctz peres*, f° 48 v°, éd. 1551.)

Les violettes *purpurees* qu'on appelle violettes de mars. (ANT. MIZAULT, *Mais. champestre*, p. 383, éd. 1607.)

— Vêtu de pourpre :

Lors le roy et tous les princes *purpures* s'entreregardoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, III, 8.)

PURPUREITÉ, s. f., couleur de pourpre :

Fleur rouge declinant a *purpureité*. (*Jard. de santé*, I, 112, impr. la Minerve.)

PURRER, voir PURER.

PURRESSE, voir PURESSE.

PURRET, voir PORET.

PURRIERE, voir POUDRIERE.

PURROYR, voir PUROIR.

PURS, voir PUER.

PURSEOIR, voir POSSEOIR.

PURSUER, voir PORSUIVER.

PURTÉ, voir PURETÉ.

PURTENDRE, voir PORTENDRE.

PURTENIR, voir PORTENIR.

PURVEAUNCE, voir PORVEANCE.

PURVEER, voir PORVEER.

PURVEIAUNCE, voir PORVEANCE.

PURVEIER, voir PORVEER.

PURVEOIR, voir PORVEOIR.

PURVYANCE, voir PORVEANCE.

PUS, voir PUIS.

PUSA, voir POISE.

PUSCELETE, voir PUCELETE.

PUSILLE, -*il*, adj., tout petit, faible, débile :

Car la chair fragile,
Caduque et debile,
Pusille et mobile,
N'est a rien habile,
Sans grace divine.
(FLAMANG, *Vie et pass. de S. Did.*, p. 346, Carnandet.)

Neanmoins je voy qu'il est plus seur a moy tant petit et *pusille*, et qui ne suis constitué juge sur les aultres me desister... (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 115 v°, éd. 1530.)

Je fuz songneux de la chose publicque
Et de porter le faix des gens *pusilles*.
(ID., *Gen. des Roys*, f° 77 r°, éd. 1541.)

Donner a ma composition faveur et illuminer mon sylvestre et rural et *pusil* entendement. (GUILLAUME MICHEL, *la Forest de conscience*, l'oraison de l'acteur, f° A I v°, éd. 1520.)

Pusil enfant et de tendre stature.
(GUILL. MICHEL, IVᵉ *eglog. de Virgile*, f° 11 v°, éd. 1540.)

PUSLANT, voir PULLENT.

PUSNAIS, voir PUNAIS.

PUSNAISIE, voir PUNAISIE.

PUSSANT, s. m. ?

Le mary prinst des marchans
Chausses, pourpoins, draps ou *pussans*,
Ou les bagues qu'elle a aux mains.
(J. D'IVRY, *Secretz et loix de mariage*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 187.)

PUSSERECTE, s. f. ?

Et puis ledit pelerin doit bailler ung petit brisset a nostre dame pour coucher son filz Jesus. Le brisset doit estre nostre cueur. La paille doit estre les bons sainctz desirs, la *pusserecte* saincte devotion, la couverture pour le couvrir doit estre saincte povreté. (*Le Tresor de l'ame*, f° 54 r°, éd 1494.)

PUSSIER, voir POUSSIER.

PUSSON, voir PUÇON.

PUST, voir PUT.

PUSTAGE, voir PUTAGE.

PUSTULÉ, adj., couvert de pustules :

L'une avoit le visage plaisant et riant, mais *pustulé* de diverses couleurs comme un ouvrage de riche esmailleure. (*Alector*, f° 32 v°, éd. 1560.)

PUT, *pust*, *puit*, *puet*, *peut*, *pout*, *pot*, adj., sale, infect, mauvais, méchant :

D'ardoir, de pendre, de faire *pute* fin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 32ᶠ.)

Or vos enmainent li gloton de *put* lin.
(*Aleschans*, 328, Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Li fil H. sont felon de *put* aire.
(*Raoul de Cambrai*, 2638, A. T.)

Ou ies, fel viex, Y. de *putes* lois?
(*Ib.*, 5935.)

Pute poinne chivachoit a matinet.
(*Pastor.*, LII, ms. Oxf. Douce 308.)

Les voisines s'en rioient et li disoient que elle torneroit a *put* chief. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 288 v°.)

Si, la teste li copez,
Et de son *put* cors la sevrez.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 33ᵇ.)

Apres François chevauchent cele gant de *puet* [lin.
(*Floov.*, 1916, A. P.)

Li anemi de *pust* ordre.
(GEOFF., .VII. *estaz du monde*, Richel. 1526, f° 6ᵇ.)

Et se il est de *poute* afaire.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 231, Biblioph. fr.)

Compains, de tes amours t'envoie Diex *pute* joie.
(*Le Dit de Menage*, 37, Trébutien.)

... Jors devant la Pentecoste,
Mais il ne vint pas a *peute* coste.
(*Chron. de S. Magl.*, Richel. l. 4937.)

Je voiz ne le prise un bouton
Et de moult *puts* jeus ly feray,
Et ceste corde porteray,
Et ma lance en ma main tenray.
(*La Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 165.)

Ilz feroient tous *pute* fin. (*Evangile des Quenouill.*, p. 59, Bibl. elz.)

Lors dist Norgal : Comment je suis de *pute* estoffe. (*Perceforest*, vol. V, f° 78ᵇ, éd. 1528.)

Traitres vilains de *pute* affaire.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la diablerie*, I, 43, éd. 1507.)

Je meurs maintenant de *pute* fain. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 2ᵃ.)

Allez vous en en *pute* estraine.
(*Vie du maulvais riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)

Les roturiers, qu'en quelques lieux on appelle gens de *pote* condition, pour le peu d'estime qu'on en faisoit. (Est. Pasq., *Recherch.*, VIII, 13, éd. 1723.)

Pute affaire, gens de *pute* affaire, de petit affaire. (*Le grand Dict. fr. lat.* (d'après Nicot et autres), Paris, Joseph Cottereau, 1614, in-4.)

— De mauvaise vie :

Elle vient a l'eglise, gardee et plus que gardee par la plus *pute* vieille qui jamais aultruy destourba. (Louis XI, *Cent. Nouv.*, xxxvii, Jacob.)

Et les compaignons sont entretenes
Pour paillardes et *puttes* mariees.
(*La grant Malice des femm.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., V, 313.)

— S. f., femme de mauvaise vie :

Ceo est dreit que bele feme *puite* fait.
(*Prov.*, ms. Oxford, Digby, 53, f° 15 r°, P. Meyer, *Arch. des Miss.*, 2ᵉ sér., V, 181.) Lat. : Quid lex edixit de formosa ? meretrix sit.

Nom propre ancien :

Guillelmus *Putepome*. (1199, *Cart. de Montieramey*, p. 168, Lalore.)

Berry, Vosges, Lorr., Bourg., Doubs, Morv., *peut*, Lorr., Remilly, *pē*, *pĕt*, Charrency, Saône-et-Loire, Haute-Saône, *put*, sale. Suisse romande, *pouet*, laid, vilain; Saint., *pute*, s. f., l'araignée appelée faucheux. Suisse rom., *peuta*, *pouetta*, Bessin, *peuta*, punaise. Poit., *peute*, Vienne, *pute*, *peute*, s. f., la bergeronnette, oiseau.

Dans le Morvan on emploie *peut* comme subst. masc., avec le sens de démon : on fait sauver le *peut* avec de l'eau bénite ; et aussi avec le sens de tonnerre : le *peut* est tombé.

1. **putage**, *-aige*, *pust.*, s.m., débauche avec les femmes, état de prostituée, vie déréglée :

Livrassent lor cors a *putage*,
Dont trop en seroit le damage.
(Wace, *S. Nicholas*, 96, Delius, éd. 1850.)

E mis par povreté mainte femme al *putage*.
(Id., *Rou*, 2ᵉ p., 1124, Andresen.)

Dame, fait il, par le cors S. Richier ;
Si ce feistes, dont je vos oi plaidier,
Ce fut *putage* ; a celer ne le quier.
(Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girard de Viane*, p. 52, Tarbé.)

Ciertes jou aim mult Flore, ne mie par *putage*,
A moullier le prendroie, ne quier autre avantagee
(*Roum. d'Alix.*, f° 70ᵈ, Michelant.)

A mal *putaige* soit li siens cors livrez !
(*Amis et Amiles*, 888, Hofmann.)

Je ne croi mie, par saint Pol de Polis,
Qu'a tel *putage* soit li vostre cors mi.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 43, Tarbé.)

Bien ai mort deservie,
Qant je ne soffris le *putaige*,
La grant lecherie et l'outraige
Que tes filz volt faire de moi.
(*Dolop.*, 10156, Bibl. elz.)

Cil empereres a bien el cors la raige
Quant il la weult livrer a tel *putaige*.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 128 v°.)

Qui puis la (la femme) trairoit a *putage*
A mauvaistié ne a hontage
Qu'en le fesist mourir a honte.
(*Athis*, ms. St. Petersbourg, f° 2ᵃ.)

La vis puste plaine de rage
Qui corrumpi par son *pustage*
Et par sa prostitucion
Tote gent, tote nacion.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 212ᵃ.)

2. **putage**, s. m., terme de coutume ?

Frans et quictes... de ventes, de peages, de marchaussee, de commande, de *putage*, de chevage, etc. (1366, 1435, S. Pierre le Puellier, Touche-Gavaret, Arch. Vienne.)

putaille, s. f., gens débauchés :

Jacob li bons jues moult forment se travaille
Dou seneschal sauver de icelle *putaille*.
(*La Vanjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 148ᵃ.)

putaine, *-ayne*, s. f., prostituée :

Taises, ordes *putaynes*. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, II, 96, Chron. belg.)

putance, s. f., p. è. faute du ms., débauche :

Moult ert de *putance* et moult fu sosplantos,
De ses voisins conduire estoit moult engignos.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 30ᶜ.)

putaire, *-ere*, adj., en parlant de personnes, déshonnète, infâme :

Pilatres ne valut une famme *putere*.
(*La Vanjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 157ᵃ.)

— En parlant de choses, honteux :

Il sert aussi (l'habit) pour plus honnestement
Musser son cul et son membre *putaire*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 11 r°, éd. 1530.)

putasser, v. n. paillarder :

Meretricor, paillarder, *putasser*. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

La jeunesse de nostre temps... fait gloire de desbaucher les filles, de *putasser*, et suivre toute immondicité et luxure. (Chavigny, *les Pleiades*, p. 512, éd. 1603.)

putast, s. m., mare remplie d'eau croupissante :

Un *putast* ou mare plainne de orde yaue et croupant. (1319, Arch. JJ 78, pièce 247.)

Cf. le norm., *putet*, petite mare dans laquelle s'écoule le purin.

putayne, voir Putaine.

putayner, v. n., paillarder :

He dothe naught but go a hoore huntyng all daye : il ne faict aultre chose qu'aller *putayner*, or paillardyr toute jour. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 570, Génin.)

put cel estre, voir Puet cel estre.

pute, s. f., jeune fille, *pro puella*, dit Ducange :

Et li senescaus pour itant
A dit qu'il le fera dolant
De la *pute* que il n'a mie.
(*Rom. de Rob.-le-Diable*, ap. Duc., *Puta* 2.)

L'édition Trébutien ne renferme pas ce passage.

puteau, voir Putel.

puteé, s. f., débauche :

Que Tristran n'ot vers vos amor,
De *puteé* ne de folor.
(*Tristan*, I. 4154, Michel.)

Qui est essuz de chasteé
Caste seit, s'il lait *puteé*.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 63, Luzarche.)

Retorné fut de poverté
Et ces filles de *puteé*.
(Id., *li Liv. de S. Nicholay*, 117, Biblioph. fr.) Imprimé : *putez*.

putee, *-eie*, *poultiee*, s. f., syn. de *putie* :

Ausi gaste cest esperit toz les tenebres du cuer et li monstre ses pechiez, si que cil qui cuide toz nez trueve l'en tant de faus et de *puteïes* et de poudre sans nombre. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 571, f° 30 v°.)

Pour pourrir le fuerre et les pailles et *poultiees*. (F. Nicole, *Trad. du livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 13 v°, éd. 1516.)

La Bresse en Vosges, *petaue*, bourbe de neige fondante. Messin, *potée*, terre attachée aux souliers.

puteie, voir Putee.

putel, *-iel*, *-eau*, s. m., bourbier, gâchis, flaque d'eau, mare :

Goté en un *putel* et en greignur puur.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 95 r°.)

Que le cief a tout l'elme li cai el *putiel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49ᵃ, Michelant.)

Karles te fera pendre par la goule a .i. pel,
.i. grant hardel de soie aras au col noes,
Si te menra en destre com mastin acouplé ;
Ne trouvera *putel* ou ne soies passes.
(*Fierabras*, 2593, A. P.)

Les vies drapiaus es *putiaus* mollent.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 320ᶜ.)

Et en retorner ad fait soupe
D'Ypocrisie en .i. *putel*.
(Huon de Meri, *le Tornoiement Anticrist*, Richel. 25407, f° 232.)

Desleuva (Daniel) del *putel*.
(*Horn*, 2085, Michel.)

Et li deable l'ame en plungent
En lor *putiaus* et en lor boes.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 215ᵃ.)

Car ses graces quant les despant,
En despendant si les espant,
Qu'el les giete en leu de poties,
Par *puteaus* et par praeries.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 55ᵈ, et Vat. Chr. 1858, f° 57ᵈ.)

L'en te devroit en ung *putel*
Tooiller cum un viex panufle.
(*Ib.*, 6408, Méon.)

Veulz tu prendre ta mansion
Au *puteau* de perdicion ?
(Greban, *Mist. de la pass.*, 13899, Paris et Raynaud.)

Et sans se soucier du limoneux *puteau*,
Peur d'en perdre une plume, ils vont tra-
[versant l'eau.
(Gauchet, *Poés.*, p. 311, Bibl. elz.)

Normandie, *putiou*, Hte-Norm., vallée d'Yères, *puté*, petite mare dans laquelle s'écoule le purin. Rouchi, *putiau*, eau puante, bourbe. Eghezée, prov. de Namur, *polia*, petite flaque d'eau.

Nom de lieu : *Puteaux*.

PUTELEIME, s. f., luxure, débauche :

E damesele *puteleime*
Que doleument meint homme eime.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 19°.)

PUTEMENT, *-ant*, adv., laidement, honteusement :

Quant il fut dit a notre rachetor : Tu es lo diaule, il ne respondit *putement* (non injuriam reddidit) encontre aus ; dist tres debonairement : Ju nen ai mies lo diaule. (*Greg. pap. Hom.*, p. 19, Hofmann.)

Vous manteis *putemant*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 10b.)

Sont concors
De faire leur departement
Villainement et *putement*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 21736, G. Paris.)

Morvan, *peutement*, *pouettamein*.

PUTENAIRE, adj., débauché :

Toy qu'es paillard et *putenaire*.
(Dadouv., *les Moyens d'éviter Merencolie*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 50.)

PUTENIER, s. m., homme débauché, qui fréquente les lieux de prostitution :

Fy de ton maistre, ce n'est qu'un vieil *putenier* et tout son fait ne vault riens. (1408, Arch. JJ 163, pièce 183.)

PUTERE, voir Putaire.

PUTERELLE, *putrelle*, s. f., dimin. de *pute* :

Quant elle vit les musetes devant nostre lit qui m'amenistroient les parolles de ma complainte, elle fuit moult esmeue... et que fist elle a laisser venir ces ombrouces *puterelles* qui ne li assouageroient mie ces dolours. (*Boece de consol.*, ms. Berne 365, f° 2 r°.)

A dix ans pucelle,
A quinze ans *putrelle*,
A vingt ans putain parfaite.
(Nic. de Troyes, *li Grand Parangon*, p. 270, Bibl. elz.)

Toute putain ou *puterelle*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 53 v°, éd. 1530.)

PUTERIE, *putrie*, s. f., débauche avec les femmes, vie déréglée, mauvaise conduite en général :

La crent tous les *puteries*
E si faites les drinkeries.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 39031, Michel.)

Sa *puterie* sora chier comparee.
(Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girard de Viane*, p. 54, Tarbé.)

La *puterie* n'aves encor lessié.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 47, Tarbé.)

Gaster l'amour de sa virginité en *puterie*. (*Ass. de Jér.*, I, 629, Beugnot.)

Les gens d'eglise sceurent que les François avoient des manieres bien lubriques d'exces en mengeries, beuveries, jeuz de dez, *puteries* et ribauderies. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1396, Michaud.)

Le bon seigneur veoit et congnoissoit la desloyaulté de sa femme et la trouvoit encline de tous poins a sa *puterie*. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XLVII, Jacob.)

Amender est delaisier le *putrie*
De luxure, de larchin par science.
(1482, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhetorique de Tournai*, ms. Bibl. Tournai, p. 189.)

Symonie, couverte *puterie*,
Font bien souvent entreprise mauvaise.
(Gringore, *les Folles Entreprises*, I, 90, Bibl. elz.)

— Lieu de débauche :

Puterie, id est bordeau. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Nom de lieu, la *Puterie* (Nord). Une rue de Bruxelles porte le nom de rue de la *Puterie*. Rouchi, *puterie*, ordure des égoûts, dépôt vaseux de mauvaise odeur.

PUTEUR, s. f., puanteur :

Nulle dame ne faict enfant qu'elle n'y mette son signe pour eschever la malice des mauvaises femmes qui font les enfans sus terre de mauvaise croisson et de *puteur*, et quant elles se voyent delivres de mauvais fruict, elles le changent a ung bon. (*Perceforest*, vol. III, f° 158°, éd. 1528.)

Vertu sainct Gens, quel puanteur !
Frere Guillebert.
Et on faict sa malle *puteur* ;
S'il estoit aussi tourmenté,
Il eust, par Dieu, pieça fienté.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 317.)

PUTIE, *poutie*, *-ye*, *pot.*, s. f., ordure, poussière :

Car des graces quant les despant,
En despendant si les espant
Qu'el les giete en leu de *poties*
Par puteaus et par praeriez
Qu'el ne prise tout une bille.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 55d.)

Et les giete en lieu de *pouties*.
(*Ib.*, ms. Vat. Chr. 1858, f° 57d.)

Qu'el les giete en lieu de *puties*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 45b.)

Se *poutie* poes veoir
Sor li de quelque part cheoir,
Ostes li tantost la *poutie*,
Neis s'ele n'i estoit mie.
(*Ib.*, 7821, Méon.)

Se *potie* poez voeer
Sus li de nule part choeer.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 57d.)

Ostez lui tost celle *poutye*.
(*Ib.*, 8067, Lantin de Damerey.)

Oste le treif de ton eul avant que la *poutie* de ton preusme. (*Compos. de la s. escript.*, t. I, f° 248 v°, ms. Monmerqué.)

Elle cure cors et netie
Si qu'il n'i demeure *poutie*,
Mauves vent, mauvese fumee.
(*Desputoison du vin et de l'iaue*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 300.) Impr., *pontie*.

Li raiz dou soleil moustre les *puties* et les poudretes qui sont avail la maison. (Laurent, *Somme*, Maz. 809, f° 71b.)

Celi qui cuidait la maison si netoier, que poudre ne *poutie* n'y demourast. Mais, come plus netoie, et plus viennent *pouties* parmi le rai du solail. (*Miroir du monde*, La Sarra, p. 205, Chavannes.)

Ung sot en l'œil avoit une tatre
Et il luy laissoit pour abbatre
De l'œil son frere une *putie*.
(J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 100 v°, éd. 1522.)

Potie. A knot in woollen cloth; or, a retten thread, or threads end, ready to sael from cloth. (Cotgr., 1611.)

— Lie :

Li vins se pere et esnetie
Ke ja n'i remanra *putie*
Ke ne get hors.
(Raoul de Houd., *li Romans des Eles*, 561, Scheler.)

— Fumier :

Il auront touz les anz .xx. barillees d'amendement pour la *putie* de leurs terres qu'il amenront. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 61 r°.)

La vigne et le profit de toutes les nois de Cerny et de la moitié des feves, a charge par les preneurs qu'ils lumineront la lampe du moustier autant tout leur temps durant, sans pouvoir estrangier la *putie* qui istera des terres ne soit au proufit de ladite maison. (1357, Cerny, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 531.)

— Fig., ordure, chose honteuse :

Ki n'aimme mieus fin desir sans *poutie*
K'un pau de joie en dolour enlachie
(Bretel, *à Perrot de Nesle*, ms. Sienne H. X. 36, f° 45a.)

Sans tote vilaine *putie*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 18, Peigné.)

Mena religieuse vie
Honneste et pure et sans *putie*.
(*Ib.*, p. 66.)

N'i doit avoir point de *putie*,
De malvistié, de glotenie.
(Rob. de Blois, Richel. 24301, f° 489 v°.)

Bourg., Beaune, *pouti*, poussière.

PUTIEL, voir Putel.

PUTIER, *putt.*, *puter*, s. m., homme débauché :

Ahi ? *putiers* mavais, li cors Dex te maudie.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 140b ; v. 6339, A. T.)

Lechcor le claimme et *putier*.
(*Dolop.*, 11197, Bibl. elz.)

Ou qu'il fust *putiers* ou qu'il troblast un compe. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 141ᵃ.)

Roullart
Fy du coquin.
Gadifer.
Fy du *putier*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 19910, G. Paris.)

Comme, dit elle, villain *putier*, se vous venez de vos tres deshonnestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser, ne en quelque façon croire que vostre bonne preude femme les daignast regarder ? (Louis XI, *Cent Nouv.*, I, Jacob.)

Il seroit meilleur au *putier* qu'il se fust mordu la langue. (Lariv., *les Tromperies*, V, 10, Anc. Th. fr., VII, 103.)

On reprenoit un jour un prestre
Lequel estoit fort grant *putier*.
(Tabourot, *Touches*, l. I, f° 41 v°, éd. 1585.)

Putier, scortator. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— Exécuteur des hautes œuvres, bourreau :

Adins li *Puters*. (1280 ? *Lett. de l'échev. de Valenciennes à l'échev. de S.-Quent.*, Arch. mun. S. Quentin, l. 30, A, 4 bis.)

A .i. homme qui on prist .ii. kevaus pour traaener .i. homme qui fu justicies le joedi apres le S. Luck. Au *putier* pour celi justice faire. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 9 r°.)

Au *putier* pour .i. valton qui fu flastris le mardy apres le S. Martin. (*Ib.*, f° 9 v°.)

Au *putier* pour ledit Jakemin mettre au chep. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

A Pierart de Toulouse, *putier*, pour une eskielle porter pour .ii. hommes qui justichiet estoient mectre jus de le justice et enfouyr. (1368, *Compt. du Massart*, Arch. mun. Valenciennes.)

Je y mct la main, par le *putier*,
Sy l'emporterons malgré vous.
(*Triumphe des Carmes*, Leroy et Dinaux, p. 338.)

Un vil *puttier* et bourreau. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 72ᶜ.)

Ils furent condempnez et jugies par le dit bailli de Tournesis a estre decapitez. Et le execution faite dudit de Villeries, ledit bailli, filluel dudit le Musi, euist volentiers respité son parin : pour lequel, le *putier* preadverti dudit bailli, se tourna vers le commun de Tournai, qui estoit la, en eulx remonstrant comment ledit Arnoul avoit esté plusieurs fois capitaine des arbalestriers de la ville, et fait grand honneur a icelle, et que, pour Dieu, ilz euissent compassion et misericorde de lui. Pour lesqueles paroles ledit commun, meu de pitié, fut content que la justice ne feust executee. Et le bailli, ce oiand, deffendi au *putier* faire le execution. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, dans *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 396.)

Norm., Rouchi, *putier* ; La Bresse en Vosges, *peuté*, débauché, celui qui a l'habitude de fréquenter les prostituées.

Nom de lieu, *Puthier* (Ain).

putieu, adj., débauché :

Icellui Ponsart qui estoit un homme de mauvaise vie et gouvernement *putieu*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 30.)

putis, *-is*, s. m., matière corrompue, puante :

Les sages laboureurs sur les friches conduisent
Les fumiers et *putis* qui en leurs cours leur nuisent.
(*Diogene, ou du moien d'establir la paix*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IX, 15.)

— Nom d'un lieu dit :

.iii. sols dou cens d'un meix qui siet au *Putiz* que li lombart de la Marche tienent. (1333, Arch. Meuse B 2396, f° 1 r°.)

putisme, adj., superlat. de *put*, laid, ignoble :

Filz a vilain, *putisme* garz.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164ᵃ.)

putit, s. m. ?

Et les gluys a les lier (les vignes) coustoient .vi. sols la piece, d'autant qu'il estoit peu de *putit* (alias *putie*), pour la longueur de l'yver. (J. Pussot, *Journalier*, p. 217, E. Henry et C. Loriquet.)

putnais, voir Punais.

putoir, s. m., putois, puanteur, homme d'une débauche puante :

Un *putoir*, putorius. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Putoir : m. A stinke, ill savour, filthie waft, rank smell ; also, as Putier and as Putois. (Cotgr., 1611.)

putput, voir Pupur 1.

putredinal, adj., qui produit la putréfaction :

Chault *putredinal*. (*La Nef de santé*, f° 40 v°, éd. 1507.)

Humidité *putredinale*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 19 v°, éd. Lyon.)

putredineux, adj., produit par la putréfaction :

Vapeur veneneuse ou *putredineuse*. (Paré, *Œuv.*, vii, 14, Malgaigne.)

Vapeurs *putredineuses* et charogneuses. (Id., *ib.*, IX, xv.)

putrefactible, adj., putrescible :

Les oignons... engendrent humeurs mauvaises en l'estomac et *putrefactibles*. (*Regime de santé*, f° 21 r°, Robinet.)

putrel, voir Poutrel.

putrelage, voir Poutrelage.

putrelle, voir Puterelle.

putren, voir Poutrain.

putrescent, adj., en voie de putréfaction :

Ulcere *putrescente*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 428, éd. 1549.)

putrescible, adj., qui peut se pourrir :

Superfluitez *putrescibles*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 22 r°.)

Les peschez sont fruis moult yaveus et moult *putrescibles*. (Id., *ib.*, f° 279ᵃ.)

Es parties *putrescibles*. (*La Nef de santé*, f° 15 r°, éd. 1507.)

Est donné par Littré sans historique.

putrie, voir Puterie.

puttier, voir Putier.

puture, voir Pulture.

puur, voir Puor.

puvrel, voir Pevrel.

puye, voir Puie.

puyee, voir Puiee.

puyer, voir Puier.

puyl, voir Pui.

puysier, voir Puisier.

puysois, voir Puisois.

puz, voir Pui.

puzon, voir Poison.

pychier, voir Pichier.

pydancier, voir Pitancier.

pye, voir Pie.

pyenio, voir Panne.

pyeno, voir Panne.

pyer, voir Pier.

pyerre, voir Pierre.

pyeur, voir Prior.

pyjon, voir Pigeon.

pylet, voir Pilet.

pymart, voir Pimart.

pymartel, voir Pimartel.

pynel, voir Pinel.

pyno, voir Panne.

pynuaille, voir Peonaille.

pyoler, voir Pioler.

1. **pyon**, voir Peon.

2. **pyon**, voir Pion.

PYONAILLE, voir PEONAILLE.

PYONIER, voir PIONIER.

PYONNER, voir PIONNER.

PYONNERIE, voir PIONNERIE.

PYPHAINE, voir TIFAIGNE.

PYQOIS, voir PICOIS.

PYRAMIDALEMENT, voir PYRAMIDELEMENT.

PYRAMIDELE, s. f., petite pyramide :

> Ou aux chauces qui ont grans esles
> En forme de *pyramideles*.
> (J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, 981, Cocheris.)

PYRAMIDELEMENT, *-alement*, adv., en formant une espèce de pyramide, en allant toujours en diminuant :

Tout ausi donc convient il dire quant le soleil envoie sa lumiere et ses rais par aucun treu qu'il encontre en sa vois que sil rais et sa lumiere descendent sur le treu et passent oultre de necessité *pyramidelement*. (EVRAT DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 207b.)

Tourbillon poussé *pyramidalement*. (PONT. DE TYARD, *De la nat. du monde*, f° 59 r°, éd. 1578.)

1. **PYRE**, cas sujet, voir PEIOR.

2. **PYRE**, voir PIRE.

PYREVOLLET, voir PIREVOLLET.

PYROMANCE, voir PIROMANCE.

PYS, voir PIS.

PYSTRE, cas suj., voir PESTOR.



QAINT, voir QUANT 1.

QALEMELER, voir CHALEMELER.

QANSES, voir QUANSES.

QANT, voir QUANT 1.

QARKIER, voir CHARGIER.

QAS, voir CAS 1 et 2.

QEI, voir QUE 2.

QERELLE, voir QUERELE.

QEROLE, voir CAROLE.

QEROLER, voir CAROLER.

QEU, voir QUEU.

QEVAGE, voir CHEVAGE.

1. **QI**, voir QUE 2.

2. **QI**, voir QUI.

QITEÉ, voir QUITEÉ.

QOI, voir QUOI.

QUA, dans la locution *sans qua ne si*, voir CAS 2, au Supplément.

QUABORDETE, voir CABORDATE, au Supplément.

QUAC, s. m., droit que percevaient les vicomtes de Péquigny :

Ils ont le droit de avoir en leur terres *quac* et rac. (1300, *Cart. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Quactum*.)

QUACE, voir QUASSE.

QUACHET, voir CACHET.

QUACUEL, s. m., sorte de monnaie de cuivre :

> Lor monoie de keuvre fu,
> Dont il riche furent tenu :
> Encore en terre les troyon
> Et *quacuel* si le appellon.
> (Ms. Ste Geneviève, B 6. 2, ap. Lebeuf, *Dissert.*, t. I, p. 170, dans Duc., *Cacubius*.)

QUADELER, voir CHADELER 1.

QUADRAGEME, s. f., quarantaine :

En cel meismes at .IIIIxx. alteis, et a cascon des alteis sont .XXVIII. ans et oltant de *quadragemes* de indulgenches. (J. D'OUTREM., *Chron.*, I, 74, Chron. belg.)

Et en cel engliese sont les corps sains, assavoir: Sains Poul evesque, Marcelli, Superantii et Alberti, et la sont milh ans et oltant de *quadragemes*. (ID., *ib.*, I, 82.)

QUADRAIN, *-train*, s. m., quart:

L'an soleure contient .IIIc. .LXV. jours, un *quadrain*, et cinq heures. (*Tit. du* XVe *s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— La plus petite pièce de monnaie, un liard :

Une piece de monnoye appellee quadrin ou *quatrain*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 213 r°.)

Cf. QUATRIN.

QUADRANGLE, *quadreangle*, adj., quadrangulaire :

Ce qu'il estoit *quadreangle* (le plat) signifie qu'il doit avoir science de bien et de mal, de vray et de faux. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 92d.)

La premiere est triangle... la deuxieme est *quadrangle*. (ORESME, dans *Thèse de Meunier*.)

La figure de l'homme est angulaire et *quadrangle*. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XVIII, éd. 1583.

— S. m., figure qui a quatre angles et quatre côtés; très usité, quoique omis par l'Académie :

Se tu fais .I. *quadrangle* duquel li .I. de costes soit de .V. pies. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 156a.)

Les figures plaines sont acceptables.
La premiere seule ce terme tient
Le cercle rend et le diametre ables
Sont a ce point. Le triangle contient
Pareillement le *quadrangle* en largeur.
(8 juin 1484, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhetorique de Tournai*, 26ᵉ Congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 278.)

La premiere figure parfaicte... est le triangle, comme celle qui a le moins de coings, puis le *quadrangle*. (VIGENERE, *Tabl. de Philostrate*, p. 1319, éd. 1611.)

1. **QUADRANNIER**, adj., t. de chasse, quartanier, de quatre ans:

Les dens d'un sanglier *quadrannier*. (RAB., *Cinquiesme livre*, ch. XI, éd. 1564.)

2. **QUADRANNIER**, s. m., fabricant de cadrans :

Quadrannier, m. Oficial de quadrantes (OUDIN, 1660.)

1. **QUADRANT**, s. m., petite pièce de monnaie, le quart du denier, employée autrefois en Angleterre :

VII deniers *quadrants*. (BRITTON, *Lois Angl.*, fº 75, ap. Ste-Pal.)

— Traduit le latin *quadrans :*

Et le pueple, afin que la mortaille et la sepulture dudit consul peust estre plus honorablement celebree, geta chascuns endroit soy .I. *quadrant*, c'estoit une maniere de deniers, en la maison dudit consul. (BESSUIRE, *T. Live*, ms. Ste-Gen, fº 54ᵇ.)

2. **QUADRANT**, adj., qui convient bien, exact :

Eloquence en multiplicité de sentences graves, d'arguments probables, de raisons valables, et en abondance de termes pleins de signification ou propre ou metaphoricque, joincts, assembles et coherents par bonne et *quadrante* construction. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XXV, éd. 1547.)

QUADRANTE, s. f., se trouve avec le sens de *Quadrant* 1, dans un texte franco-italien :

Si dist li dit meisme pape : Comment ce soit choze que je aye eues dui dignites moult grandes en la sainte eglize de Dieu, tout soit ce choze que je non estoie digne, je sui tenut de ces dui grandes et excellentes rendre jusque a la ultime *quadrante*, c'est a la plus petite monoie qui se trove, devant un destroit juge liquel me demandera l'usure. — Et ce est a entendre que est une maniere de mesure de pain, laquelle mesure de pain est encoire a Rome, et se clame justice. Et pource se clame justice, quar est un pain partut en quatre parties ; et en cellui temps cellui pain valoit un denier, si que lo povre home en pooit dui foiz ou quatre mengier, si que la ultime *quadrante*, la quarte part d'un denier petit. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 49, Ch.-Fig.)

QUADRANTER, v. a., disposer en forme carrée :

Diametrer, trianguler,
Quadranter et piramider.
(12 décembre 1490, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhethorique de Tournai*, 51ᵉ congrégation, Arch. Tournai.)

QUADRE, voir CADRE au Supplément.

QUADREANGLE, voir QUADRANGLE.

QUADRELLE, voir QUARELE.

QUADRILOGUE, *cuardrilogue*, s. m., dialogue de quatre interlocuteurs :

Le *quadrilogue* invectif par Alain Charretier. (Richel. 1124, *Œuv.*, éd. 1617, p. 405.)

Le livre des trois estaz, nommé *Cuardrilogue*. (Richel. 1130, fº 1ᵃ.)

Alain Chartier... grand poete de son temps, et encore plus grand orateur, comme l'on peut voir par son curial et *quadrilogue*, lesquels deux œuvres il nous laissa. (ÉT. PASQ., *Rech.*, l. VI, ch. XVI, p. 505, éd. 1643.)

QUADRIMESTRE, adj., de carême :

A benefice dou droit dou temps *quadrimestre*. (1325, *Lett. de Thomas de Savoie et de Bourg.*, Arch. du Prince, J³ nº 29, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 366.)

— S. m., le carême :

La loy du temps de *quadrimestre*. (1382, *Offic. de la court de Besançon*, Moreau, 239, fº 105, Richel.)

QUADRIN, voir QUATRIN.

QUADRIPARTIT, *-party*, *-perti*, adj., divisé en quatre parties :

Si l'endenture soit bipartite, ou tripartite, ou *quadripartite*. (LITTL., *Instit.*, 470, Houard.)

On trouve dans un auteur du XIXᵉ siècle :

La science a ruiné cette division *quadripartite*, si commode et si facilement applicable. (ALFR. MAURY, *Prem. âge de notre plan.*, 1ʳᵉ p.)

— S. m., nom d'un livre divisé en quatre parties :

Le livre de *quadriperti* de Ptholomee. (ORESME, Richel. 1348, fº 1.)

Quadripartys de Ptholomee. (ID., *ib.*, Richel. 1349, fº 1.)

Haly, au comment du *quadripartit*, dit... (SIBILET, *Contramour*, p. 195, éd. 1581.)

Cf. QUADRUPARTIF.

QUADRIPERTI, voir QUADRIPARTIT.

QUADROS, s. m., espèce de pierre précieuse :

En pierreries elle (la couleur verte) est comparee a l'esmeraude, au jaspe, a la mede, a le melortie, a la prasse, au *quadros*, qui sont pierres precieuses. (SICILE, *Blason des couleurs en armes*, fº 26 vº, éd. 1582.)

QUADROUBLE, *-ouple*, voir QUADRUBLE.

QUADRUBLE, *-uple*, *-drouble*, *-ouple*, s. m., morceau de musique écrit pour quatre voix ou quatre instruments, quatuor :

Cest *quadruble* sans reison
N'ai pas fet en tel seison.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, fº 45 vº.) Raynaud : *Quadruple*.

Le premier jor de mai
Acordai
Cest *quadruble* renvoisié
Car en cest tans
Sunt amant
Cointe et lié.
(*Ib.*, fº 49 vº.) Raynaud : *Quadruple*.

— La quatrième partie :

Ceulx qui ont la plus clere gueule
Chantent le treble sans demeure
Et les plus petis le *quadrouble*.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, fº 52 rº.)

Et les plus petits le *quadrouple*.
(ID., *ib.*, Hist. litt., XXIV, 751.)

QUADRUPARTIF, adj., qui se divise en quatre parties ; a désigné certaine loi qui était censée faire quatre parts du patrimoine de l'église, dont l'une était attribuée aux pauvres, l'autre aux serviteurs de l'église, la troisième à la fabrique, et la quatrième à l'entretien de l'état du prélat et de sa famille :

Decretale *quadrupartive*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 51, Ars. 2682.)

Cf. QUADRIPARTIT.

QUADRUPE, s. m., quadrupède :

Quadrupe : Fourefooted. (COTGRAVE, 1611.)

QUADRUPEDAL, adj., à quatre pieds, de quadrupède :

Bestes *quadrupedales*. (*Regime de santé*, fº 16 rº, Robinet.)

Chairs *quadrupedales*. (*Ib.*, fº 35 rº.)

QUADRUPLE, voir QUADRUBLE.

QUADRUPLICQUE, voir QUADRUPLIQUE.

QUADRUPLIER, v. a., quadrupler :

Quadruplico, *quadruplier*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, fº 234 vº.)

— *Quadruplié*, part. passé, plié en quatre :

Lettres *quadrupliees* signees de bulle doree. (1335, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354², pièce 862.)

QUADRUPLIQUE, *-icque*, s. f., quatrième réplique dans un plaidoyer ou dans une discussion :

Il s'y trouveroit tousjours a un tel argument dequoy y fournir responses, dupliques, repliques, tripliques, *quadrupliques*, et cette infinie contexture de debats, que nostre chicane a alongé tant qu'elle a peu en faveur des procez. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. II, ch. XVI, fº 281 rº, éd. 1588.)

Selon le dit stil et usance commune des cours layes es proces qui se plaident par escrit, les parties ne peuvent sur le principal de la matiere plus avant escrire que jusques a tripliques pour le demandeur et

jusques a *quadrupliques* pour le defendeur, si les parties le debattent. (1574, *Cart. de Cambresis*, Cout. gén., II, 861, éd. 1604.)

Estans lesdictes pieces avecq les parties icy renvoyees, le demandeur auroit trouvé en Conseil de rencontrer les allegations des deffendeurs par un escript de triplicque, lequel aussy, de la part desdicts deffendeurs, auroit esté solu par leurs *quadruplicques*. (14 mai 1639, *Sentence du Conseil privé*, Arch. Bailleul, 3ᵉ *Reg. aux privil.*, fᵒ 44.)

QUADRUPLIQUER, *-quier*, v. a., faire une quatrième réplique :

Dupliquier, tripliquier, *quadrupliquier*. (1324, Arch. JJ 62, fᵒ 115 rᵒ.)

De repliquer, de dupliquer, de tripliquer, de *quadrupliquer*. (1327, *Cart. de S. Michel*, C, fᵒ 19 vᵒ, Bibl. Tonnerre.)

Repliquer, dupliquer, tripliquer et *quadrupliquer*. (1369, *Cart. de Sens*, Richel. l. 9895, fᵒ 163 rᵒ.)

Brief je ne te scay plus que dire ;
Il faut repliquer, dupliquer,
Tripliquer et *quadrupliquer*.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, fᵒ 67ᵇ, éd. 1507.)

QUADRUPLIQUIER, voir Quadrupliquer.

QUADRUVE, voir Cadruve.

QUADRUVIAL, adj., qui appartient au quadrivium :

La astrologie *quadruviale*. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1349, fᵒ 4ᵇ.)

Savoir si bien les choses natureles si come les *quadruviales*. (Id., *ib.*, fᵒ 4ᶜ.)

Estudier es sciences *quadruviales*. (Id., *ib.*, fᵒ 11ᵇ.)

QUAE, voir Que.

QUAELLE, s. f., cahier, registre :

Y devront tenir une *quaelle* de tout ce qui se passera aux portes. (Polain, II, 726.)

Et encore au xviiiᵉ s. :

Savoir ceux qui sont inscrits à la *quaelle* du rentier aux aulnes courantes ou dans la *quaelle* de l'année immédiatement précédente. (23 déc. 1773, *Ord. pour le métier des tanneurs de Liège*, dans Polain, *Ed. et ord. de la princip. de Liège*, 3ᵉ sér., II, 716.)

Cf. Caiel.

QUAELLER, *queiel.*, v. a., mettre en cahier :

Mon livre en deux volumes *quaelleis* entre dois exhalhes. (*Pièce de* 1415, Bullet. de la Soc. liég. de littér. wall., 105.)

Chi libre fut acomplis l'an et le jour dit, adonc *fut* il tantoist *queieleit*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 569, Borgnet.)

QUAER, voir Caier 2, au Supplément.

QUAHAUMUCHE, s. f., carême ?

Guillaume des Fosses et plusieurs autres compaignons buvoient ensemble en un jardin, ou jour d'une saint Cler de la *quahaumuche*, en la vicomté d'Arbel. (1375, Arch. JJ 108, pièce 323.)

QUAHIN QUAHA, voir Cahin Caha, au Supplément.

QUAHOS, s. m.?

A Pierart du Pont et Jehan Frappart, roquetiers,... item, une ansse de panyer, servant sur lesdis parpegnoes, estoffee de *quahos* de .xviii. pos de hault, et d'un piet de parpain, contenant .xvi. pies et demy de mesure, au pris de .iii. s. .vi. d. t. chascun piet. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 5ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

QUAHOUER, voir Cahoir.

QUAI, voir Quoi.

QUAIAGE, voir Caiage.

1. **QUAIE**, *kaye*, s. f., quai, jetée :

Par lesquelles (lettres) ilz lui mandoient de convertir et employer les briques procedans de la demolicion du petit chasteau de l'Escluze es testes et *kayes* necessaires estre faictes contre la mer pour la conservacion du fort du grant chasteau de l'Escluze. (1510, *Compte cincquiesme de Henri Sterke*, fᵒ 200 rᵒ, Ch. des Comptes de Lille, B 2418.)

2. **QUAIE**, s. m., représente le son de la viole :

Li muniers Thomas
K'aporterait sa viole,
Ki sonno lou *quaie*.
(*Rom. et Past.*, II, 44, 40, Bartsch.)

QUAIEL, voir Chael.

QUAIER, voir Caier.

QUAIIR, voir Chair.

QUAILE, adj., vif, alerte, ardent, vigoureux :

Car nient plus ne se puet tenir (l'avocat)
C'uns *quailes* cevaus de henir,
De prendre salaire outre bort.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, fᵒ 339ᵈ.)

Sire Gombers, dist dame Guile,
Si viez hom com estes et frailes,
Moult avez anuit esté *quailes*,
Ne sai or de qoi vous souvint,
Pieça mes qu'il ne vous avint.
(*Fabl. de Gombert et des deux clers*, 118, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 242.)

QUAILLET, voir Caillet, au Supplément.

QUAILLETTE, *-ette*, voir Caillette.

1. **QUAILLIER**, voir Caielier.

2. **QUAILLIER**, voir Caillier 1.

QUAILLOUEL, voir Chaillouel.

QUAIMANDER, voir Quemander.

QUAINSE, voir Chainse.

QUAINSES, voir Quanses.

QUAINTIER, voir Cointier, au Supplément.

QUAINTIN, voir Quintain.

QUAIR, voir Quart.

QUAIRE, voir Carre, au Supplément.

QUAIREL, voir Carrel.

QUAIRT, voir Quart.

QUAIRTAGE, voir Cartage.

QUAIRTAIGE, voir Cartage.

QUAIRTE, voir Quarte.

QUAIRUR, voir Quarreur.

QUAISEIR, voir Quasser.

QUAISIER, voir Quasser.

QUAISSIER, voir Quasser.

QUAISTRE, cas sujet, voir Coistron.

QUAIT, voir Queste.

QUAITIR, voir Quatir.

QUAL, voir Quel.

QUALENGIER, voir Chalengier.

QUALITATIF, adj., distingué :

L'amitié que je porte a vostre *qualitative* coyonnerie, est si grande. (A. le Maçon, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. neufv., t. IV, p. 188, F. Dillaye.)

QUALITATIVEMENT, adv., en qualité :

Se les veilles excedent *qualitativement* ou en quantité ou en ordre, on les appelle innaturelles. (*Trad. de la Pratique de B. de Gord.*, II, 17, éd. 1495.)

QUALLIER, voir Caillier, au Supplément

QUALQUETRIX, voir Cocatris.

QUAMELIN, voir Camelin, au Supplément.

QUAMOCAU, voir Camocas.

QUAMOISIER, voir Chamoisier.

QUAMOISSIER, voir Chamoisier.

QUAMOQUAU, voir Camocas.

QUAMOSCAZ, voir Camocas.

QUAMOUSSIER, voir Chamoisier.

QUAMQUE, voir Quant 1.

QUANATIQUE, voir Quinatique.

QUANC, voir QUANT.

QUANCONQUES, *-e*, *-cunque*, adj. et pron., quiconque, quelconque, tout ce qui, tout ce que :

Qu'il lor toloit sains jugement
Quanque lui venoit a talent,
Et honissoit de sa parole
Et jetoit vilment en gaiole
Et faisoit tot a volenté
Quanconques li venoit a gré.
(*Parton.*, 2567, Crapelet.)

Partonopeus parole a li,
Et ele a lui com a ami,
Si s'entredient baldement
Quanconques lor vient a talent.
(*Ib.*, 4043.)

Je encore la dite convenance quanque ele fut et de *quancunque* chouze qui fust revoque et aneente. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 19.)

Et si ocioient *quancunques* il ataignoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 214ᵇ.)

— S. m., tout le bien, l'unique richesse :

Mes il avoit tant exploitié,
Ne sai le tiers ou la moitié
Savoit du salu nostre Dame
Que lui avoit apris sa fame,
C'iert ses pooirs et ses *quanconques*,
Ce disoit il, ne finoit onques.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 172ᵇ.)

Nostre Dame est nostre *quanconques*,
Servons la tuit et fol et saige.
(ID., *Ste Leocade*, 520, ap. Méon, *Fabl.*, I, 287.)

Nostre Dame est nostre *quancunques*,
Prenons la tuit et fol et sage.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 23ᵈ.)

QUANCQUE, voir QUANT 1.

QUANCUNQUE, voir QUANCONQUE.

QUAND, voir QUANT.

QUANDIS, *quandius*, conj. de temps, tant que, aussi longtemps que :

Quandius visquet ciel reis.
(*Vie de S. Leg.*, ms. Clerm., st. 9.) G. Paris: *Quandis* vesquit cil reis.

Quandius al suo consiel edrat,
Encontre Deu ben si garda.
(*Ib.*, st. 12.)

Quandius in ciel monstier instud.
(*Ib.*, st. 19.)

QUANDIUS, voir QUANDIS.

QUANE, voir CANE.

QUANEE, voir CANEE, au Supplément.

QUANIVET, voir CANIVET.

QUANNE, voir CHANE, au Supplément.

QUANNEBUTIN, voir CANEBUSTIN.

QUANQUE, voir QUANT 1.

QUANSES, *qanses*, *quainses*, *queinsi*, conj., comme, comme si :

Meis einsi le loa oiant lui,
Quant il an parole a autrui,
Et s'i feit *quainses* que il n'ot
De quanqu'antr'aus deus dient mot.
(*Cliges*, 4551, Fœrster.)

Et si feit *quanses* que il n'ot.
(*Ib.*, Richel. 375, f° 286ᵃ.)

Et si feit *qanses* que il n'ot.
(*Ib.*, Richel. 1450, f° 201ᵈ.)

Tos vestus s'est couciés el lit,
Quanses por haste del delit
Qu'il tant desirre de s'amie..
(*Parton.*, 4495, Crapelet.)

Quainses por haste del delit.
(*Ib.*, Richel. 19152, f° 140ᶜ.)

Queinsi por haste del delit.
(*Ib.*, Richel. 368, f° 15ᶜ.)

Cf. Gaston Paris, *Romania*, XVIII, 152, et Fœrster, *Cliges*, note du vers 4553.

1. **QUANT**, *cant*, *kant*, adj. d'interrogation et d'exclamation, quel, combien :

Ri. en ot je ne sai *quans* ocis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 88ᵃ.)
Trieves querront vers Grigois,
Ne sai pas *cans* ans ne *quans* mois.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 101ᵃ.)

Mais ki est ceu ke puist dire nen asmer *quant* enfant, *quant* ancien homme, *quant* fort jovencel, *quant* flave, *quantes* pocherises, *quantes* ancienes femmes, *quantes* virgines volunt par esperance et par amor as celestienes choses. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Li rois Childeberz qui ne sai *quanz* anz devant avoit esté en Espaigne. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 26ᵈ.)

Il ara en cascune boine ville preudoumes jures establis qui venront es villes et es villages *quans* tonneaus et *quantes* queues il y ara et tantos leveront de quascun tonniel et quascune queue que il poront trouver le feur dessus dit. (1295, *Ord. de Philippe le Bel*, Cartul. des évêques de Tournai, pièce 52, Arch. du royaume de Belgique.)

Pour savoir *quantes* ventes et de *quanz* arpens chascun an l'en pourroit faire. (1332, *Prisie des for. de J. de Bourg.*, Arch. P 26², pièce 118.)

Le premier cappitre sera de la devise de faulconnerie comme des faulcons, et *quans* oiseaulx sont de quoy on se puet deduire. (*Modus*, f° 76 r°, Blaze.)

Et pource que se monstre a *quant* perfections et a *quante* hautesce mene Dieu tout puissant la humilité de cestui bon Duc Robert. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 22, Champollion.)

Et *quantes* actions sont qui engendrent causes. (BOUT., *Somme rur.*, f° 20ᵃ, éd. 1537.)

O ! *quans* gemissemens ! *quants* pleurs ! *quantes* dolceurs meslez les uns de joye les autres de tristesse estoient en la place ! (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, p. 215, L. de Montille.)

Il y a je ne sçay *quantz* ans
Qu'ilz furent mariez ensemble
Elle et Monsieur.
(*Monologue Coquillart*, II, 209, Bibl. elz.)

Or me respond[s]. Est elle belle ?
Quans ans peult elle bien avoir ?
(*Le Cons. du Nouv. Marié*, Anc. Th. fr., I, 2.)

Et monstrer tant par raisons philosophicques, que par auctoritez receues et approuvees de toute ancienneté, quelles et *quantes* couleurs sont en nature. (RAB., *Gargant.*, ch. IX, éd. 1542.)

Vous estes duement adverty, prince tres illustre, de *quants* grands personaiges j'ay esté. et suis journellement stipulé, requis et importuné, pour la continuation des mythologies Pantagruelicques. (ID., l. IV, Epist., éd. 1552.)

Mais combien de François, *quants* Italiens, *quants* Allemans, et Hespagnols. (MEIGRET, *Traité touchant le commun usage de l'escrit. fr.*, c. I, éd. 1545.)

Quantes peines, quelz travaux, quel demesuré tourment j'ay de long temps souffert en la Roche pauvre. (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. X, éd. 1555.)

Quantes fortunes, *quantes* disgraces, *quantes* adversitez me sont arrivees ceste nuict ! (LARIV., *le Morfondu*, V, 3, Anc. Th. fr.)

Quantes personnes estimez vous qui par ce moyen arriveroient a la connaissance des arts ? (PASQ., *Lett.*, I, 2, éd. 1723.)

Quantes fois s'est il vanté a moy ! (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, p. 252, éd. 1595.)

— Adverbialement, combien :

Quant grande chose est ce, Sire, se je vous sers, à qui tout creature sert ? (*Intern. Consol.*, II, x, Bibl. elz.)

A *quant* de fois tesmoignent les mouvements forcez de nostre visage, les pensees que nous tenions secretes, et nous trahissent aux assistants. (MONT., *Ess.*, I, 20, p. 50, éd. 1595.)

— Pronom relatif, corrélatif de *tant*, voir TANT.

— Pronom relatif neutre, sans corrélatif exprimé, autant que :

In *quant* Deus savir et podir me dunat. (*Serm. de Strasb.*, I, I, Koschwitz.)

Por *quant* il pot, tant fai de miel.
(*S. Léger*, 135, Koschwitz.)

— *Quant plus*, d'autant plus :

Par saint Denis a cui l'en doit proier,
Qant plus en ai, plus me fet leescier.
(*Aymeri de Narb.*, 3427, A. T.)

M'apensai que, *quant plus* me deffenderoie et plus me ganchiroie, et pis me vauroit. (JOINV., *S. Louis*, 354, Wailly, éd. 1874.)

— *Quant est à*, pour ce qui est de, en ce qui concerne :

Quant est a moy, je vois mes armes prendre.
(SALEL, *Iliade*, VII, éd. 1577.)

— *Quant à*, *pour quant à*, même signification :

Questions qui surpassent de trop loin nos pauvres *quant a* ce, et miserables entendemens. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, Epistre de Polygame a un gentil homme contre les athees, f° 203 r°, éd. 1585.)

Pour quant aux autres chevaux que M. le mareschal avoit, il les mena jusques a Compiegne. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXXII, Bibl. elz.)

— *Quant de*, même signification :

Ce fut fait, *quant des* diz Gilet et Thevenoy, le dymenche .XIXe. jour du moys de novembre l'an de N. S. 1377 et de la dicte Johanne, femme dudit Gilet, le dymenche .XIXe. jour de septembre l'an 1378 apres ensuient. (*Chartreux d'Orl.*, E, 8, 1, Arch. Loiret II.)

Quand des raisons qu'il a predittes.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 6125, G. Paris et Raynaud.)

Quant du rossignol je m'en passe,
Car c'est des chantres l'outropasse.
(MATT. DE BOUTIGNI, *le Rabais du Caquet de Marot*, dans les *Œuv. de Cl. Mar.*, t. VI, p. 102, éd. 1731.)

— *Quant et*, à ce qu'il semble, même signification :

Et pour tant que on don desdite esglise et alteit n'ait alcuns delfaul, et que toutes maithieres de descord puissent cesser en cest partie, nous avons ensy estaublit, atourneit et ordeneit, par comun escort, que quant alcune desdite esglixe ou desdis aulteit serait vaulcans, par queilles maniere que se soit, li dis quatre maistres qui seront pour le temps, doient uzeir de lour offices, *quant et* essigner lesdite esglixe. (1350, *Hist. de Metz*, IV, 136.)

— *Quant*, suivi d'un infinitif, même signification :

Ilz labouroient eulx deux d'accord
Quant faire binct et tiercet.
(GRINGORE, *Jeu des Princes des Sotz*, la Farce, I, 283, Bibl. elz.)

— *Quant... quant*, tant... que, soit... soit :

Lo pape Gregoire... non cessoit de amonester lo, *quant* par lettres, *quant* par messages. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 12, Champoll.)

— *Quant... tant que*, tant que, jusqu'à ce que :

Et *quant* ne fina de coitier
Tant qu'il fust pres de mie dì.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, fo 225d.)

— Pronom neutre pris substantivement; *d'un quant*, à la fois :

Affin que tout aille *d'un quant*. (J. DE BEUIL, *Jouvencel*, ms. Univ., fo 83.)

— *Quant*, pronom et adjectif relatif qui se construit fréquemment avec *que*.

— *Quant que*, *quant ke*, *kant que*, *cant que*, *quan que*, *qan que*, *kan ke*, *can que*, *quam que*, *quanc que*, *kanc que*, *quenc que*, *quin que*, *quant ques*, au neutre, tout ce qui, tout ce que :

Et des cours des estoiles, del remuer,
Del refait de la lune, del rafermer,
De chou par savoit il *quant qu*'il en ert :
(*Aiol*, 268, A. T.)

Quancque vos ai nomé e dit.
(*Delivr. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, fo 11 ro.)

Li malves vaissel tost empire
Quant qu'on y met.
(GUIOT, *Bible*, 2417, Wolfart.)

Ou je ferai *cant c*'amors m'aprandrait.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 8, 14.)

Or a la bele Idoine *quant que* ses cuers devise.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero*, p. 19.)

Nous li porterons bien *canque* li envoies.
(*Gui de Bourg.*, 3114, A. P.)

Et Diex, qui tous les biens avance
Mist en li *quanque* mettre i dut
Nature.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 72, A. T.)

Car vous avres a vo talent
Quanques vous verra a talent.
(ID., *ib.*, 1289.)

A lor tres chiere dame Jehanne la contesse de Flandres et de Hainau, si feel Henris marchis de Namur et cuens de Viane et Marg[uerite] march[ise] et contesse, sa feme, salus et *quamque* ils puent d'onor et de service. (1235, *Cartul. de Floreffe*, fo 10 vo, Arch. Namur.)

Et de ceste maison et de *kant k'i* apent. (Divis. des apost. 1236, S. Sauv., Arch. Mos.)

Kanc que nos aviens. (Févr., 1248, S. Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

Et *kanke* lor home i ont. (1255, Chap. de Metz, Sancy, I, 2, Arch. Meurthe.)

Je ay repris *quantque* je havoie a Comboy. (1260, *Cart. de Bourg.*, fo 167, Droz, XVI.)

Avec le porpris et *quinque* je i ai. (1263, Moreau 187, fo 57 vo, Richel.)

Quanque nos avons est en vostre disposition. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 64.)

Et soffroit *quamque* on li façoit. (*Ib.*, p. 42.)

Obeir a *quant ke* Dieu plaist.
(*Li .XII. cordon*, Richel. 2039, fo 12 vo.)

Mors despaint *kanc'* orgueus fait poindre
Et defraint *kanc'*orgueus ataint;
Mors desconfist *kanqu'*elo ataint.
(*Li Dis d'Envie*, Ars. 3142, fo 301a.)

Et *quanqu*'i sera fait encore. (1291, *Ratif. de la commune de Blois*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Nouan-sur-Loire, A 4.)

Souffrant et endurant *quanc'* uns hons morteus [sont
Fors deus choses sans plus, che n'eustes noient.
(*Li Bastars de Buillon*, 6127, Scheler.)

Et le roy me dit que je me teusse et il leur donrroit *quant que* je li avois demandé. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 141, Michel.)

N'est pas or *quant qe* reluist.
(*Prov. de Fraunce*, Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 479.)

Cil ki ad bon seingnour
Qui il aime par amour,
Ne doit prendre ne atreire
Quant ke il doreit,
Ne *quant ke* il porreit
De soun aveir fors treire.
(*Prov. del vilain*, Ler. de Lincy, *Prov. fr.*, II, 466.)

Kan c'on i met pert on en somme.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, fo 151a.)

Ce est *quantque* mon cuer desire
Mon delit et toute ma joie.
(*Clé d'amour*, p. 1, Tross.)

Di *quanques* tu veulz dire et je t'escouterai.
(*Le Dit de Menage*, 317, Trébutien.)

Belle et noble, a bonne estrainne
Vous doins cuer et *quanque* j'ai.
(JEH. LESCUREL, *Chans., Ball. et Rond.*, 13, Bibl. elz.)

La volenté de Dieu a fait *quanque* elle a volu. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, fo 58a.)

Nulz n'eschappoit d'eulx quant ils le prenoient, qu'il ne perdist *quant que* il avoit. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

Quanque tu penses est folie.
(*Debat de Nat. et de Jeunesse*, Poès. fr. des XVe et XVIe s., III, 86.)

— *De quanque*, *en quencques*, autant que :

De quan qu'il pot, honoré l'a.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 71, Potvin.)

Le grant Maistre des Templiers de Rodes requeroit instamment audit Pere saint son ayde, *en quencques* possible luy seroit. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 53, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Quant que*, neutre ou fléchi, a souvent pour antécédent *tout* :

Par Deu! ço dist l'esculte, unc ne lur en suvint,
Asez vus unt anuit gabet e escarnit.
Tuz les [gas li] cuntat, *quant ke* il en oit.
Quant l'entent li reis Hugue, grains en fut e [mariz.
(*Voy. de Jerus.*, 625, Koschwitz.)

Tot avenra *quanque* doit avenir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fo 8a.)

Tut ad fait *quantque* est.
(P. DE THAUN., *Best.*, 264, Wright.)

Quar cho est *tot* philosophie,
Quant que ses livres sinefie.
(*Brut*, ms. Munich, 213, Vollm.)

Quanque l'angres li dit, lor a *tout* raconté.
(*Gui de Bourg.*, 4116, A. P.)

Quant j'oi *tot* fet de li *quanqu*'il m'agree.
(R. DE SEMILLI, *Rom. et past.*, Bartsch, III, 12, 41.)

Il paoit *tot* et recevoit
Quant qu'a la cort venir devoit,
Et deniers, et fain et aveinne.
(*Dolop.*, 5316, Bibl. elz.)

Si troverent *tout* apareillé *canque* mestier lor estoit. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 3b.)

Et furent *tous* periz *quant que* il estoient en la nef. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 196, Michel.)

Tout quanque il aveit. (1287, Jeudi empres Oculi mei, *Ch. du vic. d'Avr.*, Arch. Hosp. Avranches.)

Il creoit de ligier *tout quanque* elle disoit. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s.)

Pour moy, vela *tout quant que* j'aime.
(*Les Souh. des Femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. III, p. 152.)

Lors se prent a pleurer, et le bon homme l'apaise, et lui promet et jure qu'il tiendra *tout quanque* el lui a dit. (*Quinze Joyes de mar.*, VII, Bibl. elz.)

— *Toutes fois et quantes fois que*, *toutes et quantes fois que*, *toutes fois et quantes*, locut., toutes les fois que :

Toutesfoiz et *quantesfoiz* qu'il lui plaist. (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, fo 282c.)

Toutes et *quantes fois* que les cas avenoient sur che. (1353, *Ch. de Jehan*, *R. de Fr.*, ap. Roisin, ms. Lille 266, fo 350.)

Toutes fois et quantes que quelqu'un se jetteroit a leurs pieds. (FLORIMOND RAEMOND, *l'Antichrist*, fo 229 ro, éd. 1599.)

— *Quant que*, adverb., autant que, tant que :

Quant l'ot Rollanz. Deus ! si grant doel en out !
Sun cheval brochet, laisset curre a esforz :
Vait le ferir li queus *quanque[s]* il pout.
(*Rol.*, 1196, Müller.)

Mais tant haster ne lur estot,
Kar il venoit *quant que* il pot.
(*Vie de S. Gile*, 1705, A. T.)

Honorra vous et tendra chier,
Quanqu'il porra, a son mengier.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1911, du Méril.)

D'autre part est la greve de la mer ;
D'autre part Aude qui molt puet raviner,
Qui lor amoine *qan qu*'il sevent penser.
(*Aymeri de Narb.*, 182, A. T.)

Brandist l'espié o le fer d'acier cler,
Fiert l'amirant, *qanqu*'il pot enteser,
Par mi le cors li fist le fer passer
Del faudestuel le fet mort craventer.
(*Ib.*, 4056.)

Venuz est a l'agait, *quan qu*'il pout acorant.
(*Floov.*, 1946, A. P.)

— *Quant que* signifie encore quel... que, quoi... que :

Si cil ki doit avoir cusanceon de ses sogeiz est si griement culpavles por la mort del cors ke doit. *kanke* soit, morir, de quel culpe iert dons constranz de la mort de l'airme k'estoit sa sogeite ke puist ades vivre s'ille aust oit les parolles d'ensaignement? (*Greg. pap. Hom.*, p. 110, Hofmann.)

Voil ge encore que il pringent toz mes mobles, *quanques* il soyent et *quanque* part il soyent. (1281, *Test. de Guy de Lusignan*, Arch. J 270, pièce 19.)

— *Quant que*, conj., quoique, bien que :

Por ço voel, par envoiseure,
En escrit metre une aventure
Et bone et bele et mervellouse,
Quanque ce soie chose grevouse.
(*Parton.*, 69, Crapelet.)

2. **QUANT**, *kant*, *quand*, *quam*, conj., dans le temps où, lorsque :

Quant infans fud donc a ciels temps
Al rei lo duistrent soi parent.
(*St Leger*, 13, Koschwitz.)

Quant ciel irae tels esdevent
Paschas furent in eps cel di.
(*Ib.*, 79.)

Quant an la cambra furent tut sul remes.
(*Alexis*, str. 13a, xie s., Stengel.)

Quant il portet corune entre ses chevaliers,
Quant il la met sur teste, plus belement li siet,
Quant l'entent Carlemaigne, mult (en) est curu-
[ciez.
(*Voy. à Jerus.*, 15, Koschwitz.)

Jusc'al demain *quant* il fu asclarct.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 34b.)

Kant fud cuché, si s'en issirent.
(*Vie de S. Gile*, 607, A. T.)

Hom, or te doi je dire *quant*
Tu dois gouster : je te comant
Ke tu goustes a le droite houre.
(RencLus de Moiliens, *Miserere*, cli, 1, Van Hamel.)

En l'an *quant* li miliaires corroit par .m. et .cc. et .xlii. ans. (Fév. 1242, *Charte de Jacq. évêq. de Metz*, Ste-Glossinde, Arch. Mos.)

Quant le destrier fut widié du grifaigne.
(*Aymeri de Narb.*, 1789, A. T.)

Si se repentoit trop li dus de che que si simplement s'en estoient parti, *quant* il n'avoient ars ne abatu le chastiel, mes amender ne le pooit. (Froiss., *Chron.*, IV, 343, Kerv.)

Je te regracie humblement,
Quam de moy, ung pouvre pechour
As voulu faire tam de honneur
D'aparoir et toy demonstrer
(*Myst. de S. Bernard de Menthon*, 3120, A. T.)

Car, *quand* il pleut, et le soleil des cieux
Ne reluyt point, tout homme est soucieux.
(Cl. Marot, *Rond.*, D'un delaissé de s'amye, p. 809, éd. 1545.)

— Interrogativement, dans quel temps :

O vos fil d'omme desqu'a *quant* seroit vos de grief cuer! (*Greg. pap. Hom.*, p. 13, Hofmann.)

Quant ireis vous outre mer?
(Aubois de Sezanne, P. Paris, *Romanc.*, p. 126.)

— *A quant*, pour le moment où :

Je vous gardois ces joyeux propos *a quand* la paix seroit faite. (Desper., *Nouv. recreations*, Première nouvelle, f° 3 r°, éd. 1572.)

— *Quant*, puisque :

Si furent tout esbahi et trop esmervilliet par ou il estoient entré ne arivé en Engleterre, *quant* les pors et les havenes estoient partout si bien gardé. (Froiss., *Chron.*, II, 74, Kerv.)

— *Quant et quant*, *quant et*, *quant*, locut. adverbiale et prépositive, en même temps, avec, aussi :

Quant vos morez c'est domajes et mal ;
Se nostre sire lo feist parigal
Que li miens cors *quant et* vos deviast,
Dedenz mon cuer tele joie n'entra.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 273, A. T.)

L'argent *quant* l'orge.
(*Prov. communs*, xve siècle, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 112.)

Comme il se trouva grant et roy couronné, d'entree ne pensa qu'aux vengeances ; mais tost luy en vint le domaige, et *quant et quant* la repentance. (Commines, *Mém.*, I, 10, Soc. de l'Hist. de Fr.)

... A chacer les sangliers dedans le boys du parc ou Mons. d'Angolesme estoit tousjours *quant et* luy. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 214 v°.)

Le fol est sot *quand et quand;* mais tout sot n'est pas fol. (H. Estienne, *Apol. pour Herod.*, p. 18, éd. 1566.)

Combattez pour la verité, et non point pour la victoire; mais ces deux derniers preceptes sont inutiles, parce que la preud'hommie les apporte tout d'une suite *quant et* soi. (E. Pasq., *Lett.*, IX, 6, éd. 1723.)

Et ay *quant et quant* mandé aux sieurs de Lucey, Laverdin et Bussy de l'y accompaigner avec leurs bandes de gens de pié. (15 mai 1574, *Lett. de Ch. IX*, Richel. 3256, pièce 56, f° 90.)

Ayant la royne d'Angleterre ou ceulx qui ont faict faire lesdicts preparatifs seu que vous avez prins Dampfront et *quand et quand* le conte de Montgommery. (1er juin 1574, *Lett. de la reine Catherine de Médicis*, Richel. 3255, pièce 28, f° 34.)

La peine suit de bien pres le peché qu'elle paist en l'instant et *quant et quant* le peché. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. iv, p. 223, éd. 1595.)

Quoy que j'eusse la santé ferme et nature, et *quant et quant* un naturel doux et traitable ; j'estois parmy cela si poisant, mal et endormy... (Id., *ib.*, l. I, ch. xxv, p. 100.)

Comme ceux qui voyagent en mer, a qui les montaignes, les campagnes, les villes, le ciel et la terre vont mesme bransle, et *quant et quant* eux. (Id., *ib.*, l. II, c. xiii.)

J'entreprens moy mesmes a tous coups, de m'egaler a mes larrecins, d'aller pair a pair *quand et* eux. (Id., *ib.*, l. I, ch. xxv, p. 80.)

Nous emportons nos fers *quand et* nous. (Id., *ib.*, l. I, ch. xxviii, p. 141.)

Ceste question est reservee pour un autre temps, et demanderoit bien son traicté a part, ou plus tost ameineroit *quand et* soy toutes les disputes politiques. (La Boet., *Servit. vol.*, Feugère.)

Se disait encore au dix-septième et même au dix-huitième siècle :

Souvenez-vous de quelle horloge son heure a été sonnée. N'a-ce pas été de celle qui, faite *quant et* les siècles, par l'auteur des siècles mêmes, gouverne le soleil comme le soleil gouverne les nôtres, et, d'une souveraineté absolue, assigne le commencement et la fin à tout ce qui est d'un bout à l'autre de l'univers. (Malh., *Lett. à la Princ. de Conti*, 29 mars 1614.)

Que pour justifier ces actions, et diminuer le blâme qu'elles ont accoutumé d'apporter *quant et* soi lorsque les princes se trouvent réduits et nécessités de les pratiquer, ils ne les fassent qu'à regret, et en soupirant. (Naudé, *Coups d'Etat*, c. 3, éd. 1639.)

Le Connestable (de Montmorency) se voyant entouré des plus considerables de Mets qui attendoient ses commandemens, se leva tout d'un coup, planta le poignard dans la poitrine du Maire, et *quant et quant* ses gens et ses gardes assassinerent tout cette trouppe d'officiers de la ville. (Rohan, *Intér. des princes*, p. 32, éd. 1666.)

Voir dans Littré des exemples de ces deux siècles.

Cette locution s'est conservée dans le langage populaire des provinces. On dit aussi *à quant et*, *à tout quant et* (Norm.) *à tout quant et* mei (arr. de S. Brieuc.) A Alençon on dit *aquatele* moi.

1. **QUANTEL**, *-iel*, adj. et pron., dim. de *quant*, combien :

De blanche gent toute florie
Avec lui a tel compagnie
Qu'il en y a plus de cent mile ;
Tant en voit tout autour la vile
Nus ne saroit dire *quantel*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 155; éd. Poquet, col. 420.)

Mais jetes le main as deniers,
Mout en i a, ne sai *qantiel*.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f° 499 r°.)

2. **QUANTEL**, voir CHANTEL 1.

QUANTIEL, voir QUANTEL 1.

QUANTI MINORIS, terme de droit :

Elle s'appelle accion *quanti minoris* comme quant aucun treuve sa marchandise qu'il a achettee, depuis qu'elle luy a esté livree, moins suffisante que on ne luy avoit mis en pris au vendre, et que donné luy estoit a entendre par celluy qui le secret en savoit, et lors est tenu le vendeur d'amender la faulte qu'il povoit desclairer, et que bien savoit et si s'entend. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 41^a^, éd. 1486.)

L'édition de 1486 imprime fautivement *quantominorum*, celle de 1603 donne la bonne leçon, *quanti minoris*.

QUANTI PLURIMI, terme de droit :

Action *quanti plurimi* est qui doit livrer bled a certain jour, et il est en faulte par plusieurs annees, l'acheteur peut demander avoir la valeur du blé ou meilleur pris des annees de la faulte que cil n'aura payé, et ainsi le doit avoir. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 40^d^, éd. 1486.)

Si soit constraint a rendre et restituer tous proffis et emolumens de ce venuz et descenduz, et que par bon gouvernement en peussent et deussent estre venuz et yssuz a vraye extimacion de *quanti plurimi*. (ID., *ib.*, 1re p., f° 28^a^, éd. 1486.)

QUANTON, voir CANTON.

QUANTONIERE, voir CANTONIERE, au Supplément.

QUANTONNÉ, adj., équarri :

Bonnes pierres cuytes, bien *quantonne[e]s*. (VAN AELST, *Reg.. de l'archit*, f° 63^b^, éd. 1545.)

QUAQUEHAN, voir CAQUEHAN.

QUAQUEHIERENG, voir CAQUEHARENC, au Supplément.

QUAQUESNE, voir COQUESNE.

QUAQUETEREL, voir CAQUETEREAU, au Supplément.

QUAQUETOIRE, voir CAQUETOIRE.

QUAQUEVEL, voir CHACHEVEL.

QUAQUINERIE, s. f., sorte de droit autrement appelé basoche; mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple provincial du commencement du XVIIIe siècle :

Droit nommé vulgairement basoche ou *quaquinerie*, qu'a ledit seigneur de faire prendre par les mêmes jeunes gens et le sindic de sa ville le jour du mardy gras, depuis le mardi gras et immédiatement pendant, une poule, un pot de vin rouge et un sol de pain blanc de chacun des nouveaux mariés dans l'année, de quelque état et condition qu'ils soient, paisants, artisants, bourgeois ou gentilshommes en première nopce, et la poule, le pot de vin et le sol de pain seulement en cas de secondes nopces. (1732, *Aveux et dénombrem. de la baronie de Pont*, f° 11 r°, Arch. Finist.)

1. **QUAR**, voir CAR.

2. **QUAR**, voir QUART.

QUARAIT, voir CARAT, au Supplément.

QUARAMANTREI, voir CARESMENTRÉ.

QUARANTAIN, *quarent.*, *-antein*, adj., quarantième :

Çou fu fait au mois de dezembre en l'an de l'Incarnacion nostre seignor millesme doucenteimme *quarantein* sexein. (*Ch. de 1246*, ap. Duchesne, *Gén. des Chasteigniers*, p. 29.)

— S. m., service funèbre qui se renouvelle tous les quarante jours :

Le corps de laquelle je fis depuis, avec autant de ceremonie et d'honneur qu'il se pouvoit, porter et enterrer en la voute ou j'avois ja estably et ordonné ma sepulture avec celle de la pluspart de mes ancestres, que j'y avois aussi fort soigneusement fait apporter, mesme des pays estrangers ou ils estoient decedez ; et la s'y fit un *quarentain* avec tres grand apparat et compagnie, M. l'archevesque de Bourges mon cousin ayant voulu y faire lui mesme l'oraison funebre. (CHEVERNY, *Mém.*, an 1584, Michaud.)

— Renouvellement de mariage au bout de quarante ans, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte du XVIIe siècle :

Je voulus assister au *quarantain* de M. de Senecez. (BEAUVAIS-NANGIS, *Mém.*, p. 191, éd. 1665.)

QUARANTAL, s. m., service qui se fait pour un mort 40 jours après son décès :

Ce que j'en sçay est pour avoir veu les armes de Lugney au *quarantal* d'un mien bon parent. (S. JULIEN, *Meslang. hist.*, p. 504, éd. 1588.)

QUARANTEIN, voir QUARANTAIN.

QUARAY, voir CHAROI 1.

QUARE, *care*, s. f., une certaine quantité de bottes de foin, variable suivant les lieux :

Pour .XV. *cares* de foin. (1464, *Trad. d'un censier de Pavilly*, Arch. S.-Inf., dans le *Bull. de la Commiss. des Ant. de la S.-Inf.*, VI, 458.)

Dans les environs de Rouen, on dit une *quare* de foin pour désigner vingt-trois bottes.

QUARÉ, s. m., mot tout latin employé au sens d'ergoterie :

Il aprenent, par saint Gile,
Tant de barat et tant de gile,
Et de *quaré* et d'argotant
Que le mont vont tout argotant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 170^d^.)

Diex parlera si fort latin,
Qu'il en seront tuit esgaré.
Tout leur ergo tout leur *quaré*,
Leur fallaces, leur argument,
Valant la queue d'une jument,
Ne leur vauront en la presence
De Dieu qui est fonz de science.
(ID., *ib.*)

— Questionnaire par demandes et par réponses :

Pour uns principes dont auteurs Catonnet, *quares*, regimes et regles de metresyer. (1er sept. 1408-1er sept. 1409, *Compte de la recette générale de Hainaut*, f° 79, Arch. Nord.)

Le suppliant print un breviere, un petit livret qui ne scet nommer, et un autre petit livret nommé *quaré*. (1414, Arch. JJ 168, pièce 37.)

QUAREAU, voir CARREL, au Supplément.

1. **QUAREE**, s. f., estrade, échafaudage recouvert de tapisserie :

Si estoient les rues tendues, et par tous les quarfours ou il devoit passer, estoient hourdemens ou *quarees* d'hystores par personnages. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 273, Soc. de l'hist. de Fr.)

2. **QUAREE**, voir CHAREE.

QUAREGNON, voir CAREIGNON.

QUAREIGNON, voir CAREIGNON.

QUAREILE, voir QUARELE.

QUAREILLE, voir QUARELE.

QUAREIS, s. m., morceau carré d'étoffe :

.III. petiz dyapres blans, .II. *quareis* tachiez, souciez. (1317, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'Argent.*, p. 3.)

QUAREL, voir CARREL, au Supplément.

QUARELE, *-reile*, *-drelle*, s. f., carreau, toute arme à lancer :

De une *quarele* fu bercé
De un ribaud k'il out tensé.
(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 116.)

Tongrois sont aux creteaux qui traihent de grans *quareiles*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 71, Chron. belg.)

Amour, tu semble au phalange qui point,
Luy de sa queue et toy de ta *quadrelle*.
(RONSARD, *Œuv.*, I, 395, Bibl. elz.)

Cependant qu'il vivoit, amour de sa *quadrelle*
L'ayant navré au cœur luy fist ces vers chanter.
(*Sonet de Maur. Privey a Jaquette Turin*, ap. Cl. Turrin, *Œuv. poét.*, éd. 1572.)

Du Bartas a fait un substantif composé, *porte-quadrelle :*

Tu fais venir aux coups l'Amour *porte-quadrelle,*
Tyran que je ne veux peindre apres tant d'Apelles.

(Du Bartas, 2ᵉ sem., 1ʳᵉ j., *les Furies*, 665, éd. 1602.)

quareler, *quarre.*, v. a., percer comme avec un carreau d'arbalète, entailler, faire une entaille dans :

De douo trancant est l'alemele
Qi le cuer desous la mamele
Fiert sans angoisse et sans perieus.
Si soef le roisne et *quarele*
Que son de harpe ne viele
N'est plus dous ne plus melodieus.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. II, p. 806, Ars.)

Gillet Hideuz feru la ditte famme d'icellui Tristan d'un baston en la teste, si et en telle maniere qu'elle en *fu* vomie et *quarrelee*. (1317, Arch. JJ 77, pièce 172.)

quarelin, s. m., bloc de pierre :

A Henry Rogier, dessus nommé, pour .v. navees de gros *quarelin* sauvage, par lui pareillement livrez a prendre en sa dicte roque, et pour la dicte cause d'iceux ouvrages, a .vi. lb. le navee, sont. .xxx. lb. (1422-1423, *Compte des Fortifications*, 19ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

quarementrant, voir Caresmentrant.

quaremepernant, voir Caresmeprenant.

quaremiel, voir Caresmel.

quarengnon, voir Careignon.

quarentain, voir Quarantain.

quareour, voir Quarreour 1.

quarer, voir Quarrer.

quaresimel, voir Caresmel.

quaresmage, voir Caresmage.

quaresmal, voir Caresmel 2.

quaresmel, voir Caresmel 1 et 2.

quaresmentrant, voir Caresmentrant.

quareure, voir Carreure 1.

quargnon, voir Careignon.

quariage, voir Chariage.

quariel, voir Carrel, au Supplément.

quarier, voir Quarrier.

quariere, voir Chariere.

quarieresse, s. f., probablement femme d'un carrier, et peut-être aussi femme qui est propriétaire de carrières :

Quarieresse. (*Taille de Paris en 1292*, Géraud.)

quarignon, voir Careignon.

quarimel, voir Caresmel, au Supplément.

quarion, voir Carion.

quarioit, voir Charoi 1, au Supplément.

quarique, s. f., figue sèche :

Aucun portoit un petit de pain pour soustenir la fragilité de son cors, li autres *quariques*, li autres leun cuit en eve. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 268ᵇ.)

quarlet, voir Carrelet, au Supplément.

quarliet, voir Carrelet, au Supplément.

quarmail, voir Caresmel, au Supplément.

quarmeal, voir Caresmel, au Supplément.

quarmiel, voir Caresmel 2.

quarne, voir Carne 1 et 2.

quarole, voir Carole.

quaroler, voir Caroler.

quarolle, voir Carole.

quaronneprenant, voir Caresmeprenant.

quaronniere, s. f., briqueterie, tuilerie.

Quaronniere. (*Acte bressan du* xivᵉ *s.*, ap. Lateyssonnière, *Rech. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 390.)

quarouge, voir Carroge, au Supplément.

quarquier, voir Chargier, au Supplément.

quarre, voir Carre, au Supplément.

quarreau, voir Carrel, au Supplément.

quarregnon, voir Careignon.

quarrehure, voir Carreure.

quarreignon, voir Careignon.

quarreillon, s. m., terre produisant une quarte de grain :

Sor un *quarreillon* seant es quarres. (1320, *Cart. de S. Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 350ᵈ.)

Cf. Careignon.

quarrel, voir Carrel.

quarreler, voir Quareler.

quarrelet, voir Carrelet.

quarremel, voir Caresmel 2.

quarrenon, voir Careignon.

1. **quarreour**, *-our*, s. m., ouvrier qui équarrit :

Je vuil qu'il fera venir ciens le *quarreour* ou le joignour pour appareiller, joingdre et faire les aes de mon lit. (*La Maniere de langage*, 384, P. Meyer.)

2. **quarreour**, *quareour*, s. m., carrière :

Sur demi arpent de terre... joignant d'un bout a *quareour* au renart. (1430, *Censier d'Estilly*, Richel. 4659, f° 30.)

quarrer, *quarer*, v. a. et n., équarrir, en parlant du bois :

Et avons ouy dire toujours a nos devantrains que nul ne doit *quarer* ne soyer au bois. (22 août 1421, *Chambre des finances*, XI, 15, Arch. Liège.)

— Act., équarrir, dépecer, en parl. d'animaux abattus :

Les repreneurs ou leurs commissionnés auront le droit de les *quarrer* vives. (Polain, *Ord. de la principauté de Liège*, II, 258.)

Quarrer au sens d'équarrir est encore usité dans les pays wallons.

quarrerie, s. f., carrière ?

Avons baillié... une ruete a nulli prouffitable si comme elle se comporte de la *quarrerie* de la porte de Mante. (1308, Arch. JJ 44, f° 87 r°.)

La justice de grosse voerie, c'est assavoir en tous les domaines, *quarreries*, censives et terrages de Bourbenton, quelque part que soient. (1387, *Aveu de Châteauvieu*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

quarreur, *quairur*, s. f., surface carrée :

Ce bel vergier par compasseur
Si estoit tout d'une *quarreur*.
(*Rose*, 1328, Lantin de Damerey.)

Cf. Carreure et Compasseure.

— L'une des faces d'un cube :

Et sont (les greniers de Pharaons) de .iiii. *quairur* chescune, de lai prope faisson d'ung diamant de noble taille. (D'Anglure, *Voy. a Jerus.*, p. 66, var., A. T.)

QUARREURE, voir CARREURE.

QUARRI, s. m., quartaut :

Cinq *quarriz* et demi de vin. (1286, *Lett. de la c*[sse] *de Bourg.*, Arch. Doubs, Anc. Ch. des compt., quitt. Chalon.)

QUARRIEE, s. f. ?

Deux coliers de cuir rouges pour levrettes, garnis de *quarriees* de fer. (1506, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUARRIER, *quarier*, s. m., carrière :

Ainsi que nous prenons en nostre pais les pierres hors des *quarriers*. (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 268c.)

.IIII. journeulx seant aux *Quarie[r]s*, et l'aultre pieche aux cruses de Lendairé. (1471, *Martyr. d'Isques*, ap. E. Deseille, *Catal. de sact. et doc. formant le fonds hist. et suppl. des arch. comm. de Boulogne-s.-Mer*, p. 93.)

QUARRIERE, voir CHARIERE.

QUARRIEUR, voir CARRIEUR, au Supplément.

QUARRIEUX, voir CARRIEUX, au Supplément.

QUARRILLON, voir CARILLON.

QUARROGE, voir CARROGE.

QUARROI, voir CARROI.

QUARROILLAT, s. m., carrefour ?

Mansum dicti au *Quarroillat*. (Lundi apr. Nativ. S.-J.-B. 1356, Arch. Montjeu.)

QUARRON, voir CARRON.

QUARROS, voir CARROCE.

QUARROUGE, voir CARROGE.

QUARRUGE, voir CARROGE.

QUARRURE, voir CARREURE 1, au Supplément.

QUARSONNIER, voir CARTONIER, au Supplément.

QUART, *cart*, *quar*, *quair*, *quairt*, adj., quatrième :

E la tierce est de Nubles e de Blos,
E la *quarte* est de Bruns e d'Esclavoz.
(*Rol.*, 3224, Müller.)

S'est si conquis et si fort enserres,
Qu'il ne menga li *quars* jors est passes.
(RAIMB., *Ogier*, 8686, Barrois.)

Et quant furent passé li .III. jorz tot entir,
Et virent li apostre le *quart* jor acomplir.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374[bis].)

Quant vint au *quart* qu'il ajorna
Le vent failli, l'ore cessa.
(*Eneas*, ms. Montpell. H 251, f° 149d.)

Mult le tindrent bien li troi, et li *quarz* malvaisement et ce fu Robert de Bove. (VILLEHARD., 106, Wailly.)

Et mesires Enguerrans de Bove [y fu], lui *quart* de freres. (ROBERT DE CLARY, p. 4, Riant.)

Au *quar* jour de Noel. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 1re p., I, § 23, Lespinasse et Bonnardot.)

Li .VI. jures desus dit, pour services des serjans et por autres coustanges qu'il auront ou mestier desus dit, auront le *quart* denier des amendes qu'il feront lever du mestier. (ID., *ib.*, XCVI, 6.)

La *quar* grant justice. (1267, Fonteneau, XXII, 327, Bibl. Poitiers.)

Li *carz* exposierres de la loi. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 43b.)

Le *quair* jour du moix de fevrier. (1407, *Hist. de Metz*, IV, 600.)

Ou *quart* moy[s] les yeulx lui ouvrirent.
(*Mistère de la saincte Lerme*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 53.)

Fayoles, *quart* roy de Numidie. (RAB., *Garg.*, ch. XVI, éd. 1542.)

La gibbecière estoit desja en main tierce, voire *quarte*, si besoin estoit. (BONAV. DES PÉR., *Nouv. recreat.*, Du couppeur de bourses, f° 213 r°, éd. 1572.)

Le premier luy apprenoit la religion : le second, a estre tousjours veritable : le tiers, a se rendre maistre des cupidites : le *quart* a ne rien craindre. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXIIII, p. 77, éd. 1595.)

— *Quart muid*, quatrième muid ; tenure de vigne ; redevance et paiement du quart du produit :

Et aussi a la partie la rancluse comme a la Gerairt panront li signor le *quart meu*, sanz niant mettre maiz k'a desme. (*Cartul. de S.-Sauvenr*, f° 46 r°, Arch. Moselle.)

— Nom donné aux vignes soumises à ce régime :

Sus sa piece de terre k'il ait daier la Belle Stainche ke jeist antre la terre Jenat lou Bel et la terre des Bourdes, et sus .I. son jornal de vigne k'il ait an Herbert clos ke est *quairt meu* S. Pol. (*Cartul. de la cathédrale*, f° 158 v°, Arch. Moselle.)

— *Pain quart*, selon Sainte-Palaye, peut-être pain dont la farine était le résidu d'un quatrième blutage :

De *pain* secont vivoit mon maistre
Et cellui dont me faisoit paistre
Fut presque *quart*, nel vueil noier.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 457b.)

Quart pour quatrième est donné par Littré avec ex. de La Fontaine.

QUARTAGE, voir CARTAGE.

QUARTAGER, voir CARTAGIER.

QUARTAI, *-ey*, s. m., quart, mesure applicable à divers objets et qui variait selon les lieux :

Une aulne et demy *quartey* d'une moire de Saint Miel. (Lundi av. Noel 1392, *Inv. de draperie, vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Trois aulnes et *quartey*. (*Ib.*)

Ly *quartais* de seit doit tenir .XXVII. bichiers, une pinte, une chopine et rivire. Ly demy *quartais*, .XIII. bichiers, .I. quarte. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 211, Borgnet.)

QUARTAIGIER, voir CARTAGIER.

QUARTAIRE, *-are*, s. m., quartenier :

Rolet Gruyere, *quartare*. (1426, Arch. Fribourg, *Trait. et contr.*, n° 89.)

Un jour de grande feste, il y avoit aupres du revestiaire de bon feu dans le chariot a grille, et un *quartaire* y faisoit griller du boudin durant matines. (BER. DE VERV., *Moyen de parvenir*, p. 517, éd. de 617 p.)

QUARTAL, voir CARTEL.

QUARTALEE, voir QUARTELEE.

QUARTANEE, s. f. ?

Lorsque la vente est passee de quelques biens et heritages feudaux a tant de deniers pour *quartanee*. (*Coust. d'Aouste*, p. 279, éd. 1588.)

QUARTANIERE, s. f., fièvre quarte :

Mees[me]ment les *quartanieres*
Garir i vi encor nagueres.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 107a.)

QUARTANS, *cartemps*, s. m., quatretemps :

Le jour de vendredi des *quartans* prochains. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2e éd., p. 347.)

Depuis les *cartemps* de Pentecoustes, commensant le mercredi apres ladicte feste de Pentecoustes. (*Off. claust. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Es quatre *cartemps* de l'an, et a un chacun *cartemps*. (*Ib.*)

1. **QUARTARE**, s. m., quartier de terre :

Deux royons de terre seant sur le chemin de S. Aulbin contenant environ trois *quartares* de terre. (*Dénombr. des biens de la Maison-Dieu de Commercy*, ap. Duc., *Quartarius* 3.)

2. **QUARTARE**, voir QUARTAIRE.

QUARTAU, voir CARTEL, au Supplément.

QUARTAUL, voir CARTEL.

QUARTAULT, voir CARTEL, au Supplément.

QUARTAYER, v. a., estimer trois pour quatre :

Si es dites choses baillees en assiette y a devoirs infeodez en moyenne justice... ils *seront quartayez*, c'est a scavoir que les trois seront estimez valoir quatre en as-

siette, et ceux qui sont infeodez en basse justice seulement seront quintayez, tellement que les quatre vaudront et seront baillez en assiette de cinq. (1508, *Cout. d'Anjou*, Cout gén., II, 105, éd. 1604.)

1. **QUARTE**, *karte*, *carte*, *quartre*, *quairte*, s. f., mesure de capacité en général :

Une *quarte* de vin. (1233, *Cart. de S. Vincent*, I, f° 51 r°, Arch. Moselle.)

La some de huile doit tenir .xxviii. *quartes*, la demie some .xiiii. *quartes*, le quart de la some .vii. *quartes*. Et est la *quarte* de la quele l'en mesure le huile plus fort et plus grant que cele de la quele l'en mesure le vin, largement le tierz : c'est a savoir que la *quarte* de huile tient bien une *quarte* et demie *quarte* de cele a vin. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LXIII, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

.vi. *quartes* de wain. (Mardi apr. épiph. 1296, Ste-Glossinde, Auboué, Arch. Mos.)

.ii. *quairtes* de bleif. (1298, Orig. parch., carton 932, Arch. mun. Metz.)

Une *quarte* de marcesche. (*Fiefs des Comtes de Blois*, Arch. P 1478, f° 2 r°.)

Une *karte* de vin de couchier. (*Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 59 v°.)

Le pinte nomme on en aucun lieu chopine, et le lot une *quarte*. (*Dialog. fr. flam.*, f° 2e, Michelant.)

Que se il est personne aucune qui ait eu et pris aucunes *quartes* de laine a filer a le femme Jehan de Amiens, bouchier, qui fu, il les rapporce devens .viii. jours, sour .x. lb. (24 fév. 1349, *Reg. aux Publications*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

En la despence, .iii. *quartres*, .vii. pintes, .iii. chopinez. (1373, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 29, f° 99 v°.)

.iiie. .xx. muys, .xii. stiers, .ii. *cartes* de vin de Beaune, estimé a 50 s. le muy. (1401, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 134, Douët d'Arcq.)

Ilz ont esté de conclusion de impetrer le .xme. du vin et .i. gros pour chacune *quarte* de sel qui se vendront a Lion. (19 avr. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 163, Guigue.)

Neuf *quartes* de froment de rente, mesure de Gençay. (1450, Trinité, Nieuil, ch. vii, art. i, Arch. Vienne.)

De Jehan Carpentier pour cordes, cretins et *quartes*. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Yllec leur fut delivré livree de pain, car on en avoit fait cuire .iic. et .xl. *quartes* de blefz. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1488, Larchey.)

Payé pour vingt deux *cartes* et demye de vin claret et blanc qui a esté donné a madame de la Trimoille, elle estant en ceste ville, .xlii. s. (1492, *Compt.*, ap. Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*.)

Deux *quartes* de vin. (1492, *Compt. de R. Lebaud*, f° 9b, Comm. de Quimper, Arch. Finistère.)

Durant ce temps lansquenetz et gascons
Vidoient tonneaulx, *quartes*, potz et flacons.
(*Sotye nouv. des croniqueurs*, ap. Guiffrey, *Chron. du roy Franç. Ier*, p. 437.)

Une bonne *quarte* de vin, mesure de ce pais la [le Mans]. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 211 r°, éd. 1564.)

Une pinte d'hypocras, une *carte* de vin. (1618, *Journal des menues dépenses de David Bierry*, Arch. mun. Avallon, CC 224, 1er cahier.)

— Vase d'une capacité de convention, variant selon les lieux, et parfois égal à la pinte :

Deux *quartes* d'or fin, pleines, a deux fritelez d'or, tous grenetez, qui poisent .xii. marcs, .iii. onces. (1363, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 475.)

Une *quarte* et une aiguiere d'argent doré, semees d'esmaux aux armes de la duché et comté de Bourgogne pesant .xi. marcs, une once, .xv. esterlins. (1380, *Invent. de Charles V*, *ib.*)

— Quart :

Tu mis ceste rançon en quatre lots a part,
Une *quarte* a ma femme, et l'autre pour [ma part,
L'autre pour mes enfans, et l'autre pour [toy, maistre.
(Ronsard, *Œuv.*, III, 299, Bibl. elz.)

— Quartier, quart d'une année :

Une place de gentilhomme de la chambre des ordinaires a trois cent francs par *quarte*. (Carloix, *Mém. de Vieilleville*, VI, 38, éd. 1757.)

— Banlieue dont l'étendue est de quatre milles, qui est composée de quatre villages :

Nul poissonnier ne peut achater poisson dans la *quarte* d'Angiers pour vendre a regrat. (1286, *Charte de Charles, comte de Valois et d'Anjou*, Ch. des comptes de Par., f° 71, ap. Duc., *Quarta 4*.)

La *quarte* était aussi une pièce de terre d'une certaine mesure, dans le Poitou, où de nombreux noms de lieux s'appellent la *Carte*.

Norm., *quarte*, quart d'un boisseau ; Arr. de Vire, *carte*, Verviers, *kouâte*, pinte, la quatrième partie du pot ; Wall., *qwâte*, le quart du setier, pot, mesure pour les liquides faisant deux pintes, par extens., personne lourde, imbécile.

QUARTEE, *couartee*, s. f., mesure de terre :

Ledit hereau contenant une *quartee* de terre. (1392, *Bail*, Arch. MM 31, f° 165 v°.)

On fait prendre, lever et emporter toutes les dismes des ablaiz crueues en sept *couartees* de une piece de terre contenant .x. journeux. (*Cart. de St Jean d'Amiens*, ap. Duc., *Cartalata*.)

QUARTEL, voir Cartel.

QUARTELAGE, voir Cartelage.

QUARTELAIGE, voir Cartelage.

QUARTELEE, *-ellee*, *-alee*, *-eree*, s. f., mesure de terre, quatrième partie d'une mine :

Une *quartelee* de tere. (1er fév. 1243, *Chirog.*, Fontenelles, Arch. Nord.)

Troys *quartalees* de terre fromental. (*Charte de 1310*, Arch. P 1377[1], pièce 2818.)

De rekief je doins sept *quarterees* de terre que on tient du signeur de Noiele pour retenir le capele que Jehan de Biaukaisne mes barons et jou estorames. (1312, *Testam. de Mehaut de Caurroy*, Orig. parch., cabinet Ern. Deseille.)

Une *quartalee* comble de terre. (1325, Arch. JJ 64, f° 44 re.)

Trois *quartelees* de terre. (1335, *Cart. de S. Benoît*, t. I, f° 162 r°, Arch. Loiret.)

Une *quarteree* de terre. (1344, *Cartons des rois*, Arch. K 45, pièce 1.)

Une *quartelee* de terre. (*Ib.*)

Une *quartellee* de terre. (1362, Trinité, Nieuil, Arch. Vienne.)

Item une piece de terre assise devant le dit lieu contenant cinq minees, desquelles il y en a trois *quartellees* en terraige de la varenne. (1404, *Aveu, de la chastell. de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 187 r°, Arch. Loiret.)

Une *quartellee* de terre. (1455, *Terrier des bourg. de Molins*, f° 7 r°, Bibl. Moulins, 16.)

Trois *quartellees* de terre a froment... une *quartellee* de terre froide. (1521, *Coust. de Bourbonnais*, Coust. gén., II, 409.)

L'agrimenseur ne doit avoir que quatre deniers par *quarteree*. (*Cout. d'Agen*, III, Nouv. Cout. gén., IV, 903.)

On trouve encore dans un acte poitevin de la seconde moitié du xviie siècle :

Une brejounée de terre contenant 25 seillons tant grands que petits, faisant une *quartellée* environ. (1657, *Déclar.*, Ste-Croix, Jard, Arch. Vienne.)

Centre, *cartelée*, *quartelée*.

QUARTELER, voir Carteler.

QUARTELET, s. m., dim. de quart :

Que il ne soit brasseur ne brasseresse, ne autres personnes quelconques qui depuis maintenant en avant vende, livre ou envoye cervoise par tonniaux, demy tonniaux, *quartelez*, ne aultrement, a gens de dehors pour les mener et transporter hors de ladicte ville, que ce ne soit en le veue et par la grace des prevols de ladicte ville. (9 nov. 1408, *Reg. aux Publications*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Tant nous avons de tiercelets et *quartelets* de roys. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xliii, f° 113 r°, éd. 1588.)

QUARTELETE, voir Cartelette, au Supplément.

QUARTELETTE, voir Cartelette, au Supplément.

QUARTELLE, voir Cartele 2.

QUARTELLETTE, voir CARTELETTE, au Supplément.

QUARTELLEE, voir QUARTELEE.

QUARTEMENT, adv., quatrièmement:

Quartement il voloient que nulz rois de France, si hoir ne si successeur, ne peuissent mettre ne assir sus yaus ne sus leurs masniers taille ne sousside. (FROISS., *Chron.*, VIII, 82, Raynaud.)

Quartement, pour justement approuver le premier article. (1456, *Doc. relat. aux troubles de Liège*, p. 424, Anal. Leodiensia, pièce XXX, Chron. belg.)

Quartement il fist le peché de sacrilege. (*Sydrach le grand philosophe*, 22e respenco, éd. 1528.)

— D'une quatrième partie, pour dire très peu :

En parolles sont saiges et honnestes
Et *quartement* prudes en faictz et gestes.
(*Le grand Triumphe des dames bourgeoises de Paris*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VIII, p. 327.)

QUARTENAIRE, adj., atteint de la fièvre quarte :

Li berbiz, li vaicho, li chievre,
Li lions qu'a toz jors la fievre,
Quar Dex vost qu'il fust *quartenaires*
Por co qu'il soit plus debonaires.
(*Lyon. Ysop.*, VI, 281, Foerster.)

— S. m., malade atteint de la fièvre quarte:

Un *quartenaire* qui avait une petite plaie au costé. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, fo 51e.)

Si vous remplissez un *quartenaire* de viandes melancholiques l'acces anticipera. (PARÉ, XX, 18, Malgaigne.)

QUARTENAT, s. m., quartaut :

La tierce partie d'un *quartenat* du blé froment de... (27 nov. 1392, Keuchan, fief de Locmaria, Arch. Finist.)

QUARTENERIE, *-ye*, s. f., juridiction d'un quartenier :

Ordené avons que les quarteniers de la ville se mettent ensemble et facent raemplir les wes de leur *quartenerye*, adfin que cascun sache ou il devra wettier, quant besoing sera. (6 juill. 1395, *Reg. des Consaux*, 1395-1399, Arch. Tournai.)

QUARTENIER, voir CARTONIER.

QUARTENOR, adj., de quatre ans:

Un sengler a chascié le jor,
Grant o ahoge et *quartenor*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10945, Michel.)

Si a trové dedens son tor
Trace d'un grant porc *quartenor*.
(*Parton.*, 1831, Crapelet.,

QUARTER, v. a., recommencer une chose pour la quatrième fois :

En un rien il fit trois bons assauts avec elle; et puis voulant *quarter* et parachever et multiplier ses coups, elle lui dit, pria et commanda de se decoucher et retirer. (BRANT., *Dam. gal.*, Disc. I, Buchon.)

QUARTERAGE, *-aige*, s. m., sorte de droit :

Louage et *quarterage* et toutes autres manieres de coustumes. (1310, *Inform.*, S. Samson, Arch. Loiret.)

Item et es heritages, cens et fiez le dit Guerin a et appartient justice a sexante sols, et rouage et *quarteraige*, sauf es lieux ou aucuns des vassours dessus dits les ont. (30 nov. 1373, *Aveu du fief de Cornai, paroisse de St-Cyr*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

QUARTERANCHE, *-ange*, *-enche*, *-onche*, *-oinche*, *-enge*, *quartr.*, *cartroinche*, s. f., sorte de mesure employée pour la terre, les grains et les liquides ; désigne à la fois le contenant et le contenu:

Ly *quarteronche* de tous blefz. (1274, Franch. de Dôle, Arch. mun. Dôle.)

Un muy de vin et .VIII. bichet et vint et doues *quarterenches*. (1285, *Quitt. de la ch. des compt. de Dôle*, Arch. Doubs.)

Au four lour doit on cuire la *quartranche* por un denier. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

Li honz portanz sur son coul .I. quartaul ou trois *quarteroinches*. (1294, *Peage de Dijon*, Richel. l. 9873, fo 22 vo.)

Une mine et une *quarterenge* de blé. (1309, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. JJ 41, fo 27 vo.)

En prent ma dame pour son droit des .XIII. jours devant dit au fuer de demie *quarterenche*. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

.I. *quarterenche* de froment. (1311, *Compte*, Arch. Doubs, B 76.)

Pour .IIII. *quartrenge* seant aus moulin tenant a saint Martin, .VIII. d. (1370, Arch. MM 1094, pièce 32.)

.I. viez *cartroinche*. (Juin 1389, *Invent. des meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.VI. *quartronches* de poiz. (Sept. 1393, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *quartroinche* ferree. (10 mars 1396, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.II. *quartroinches*, l'une a froment et l'autre a avene. (1398, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *quartroinche* de verges. (2 juill. 1400, *Invent. des meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Il a exposé et mis en vente le tesmoing de dix mines et demi de blé et une *quartranche* seigle. (*Vente en 1420 de bleds seigles provenus de ventes dues au dom. de Beaugenci en la paroisse de Dri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, fo 186 vo, Arch. Loiret.)

De Jehan Evrart... pour demi arpent de vignes en une piece assis ou cloux du poirier... une jalloye et une *quarteranche* de vin. (1484, *Compte du dom. du duché d'Orl.*, *ib.*)

Treize pintes et demie de la grande mesure de Dijon font la *quarteranche* forment. (*Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 856, éd. 1604.)

Les quatre *quarteranches* de Dijon font cinq boisseaux de Vergy froment. (*Ib.*)

Ou il est marqué aussi qu'il y a seize *quarteranges* a l'esmine de Dijon. (*Ib.*)

En l'esmine des grains d'ilec a deux bichots, ou bichot deux quartaults, et ou quartault quatre *quarteranches*, et se mesure au rez, tant bled comme aveine : et les deux *quarteranches* a quoy l'on mesure le froment, sont la *quarteranche* d'aveine a mesurer au rez. (1607, *Cout. de Bourg.*, Nouv. Cout. gén., II, 1187.)

Dijon, *quarterainche*, quartier, morceau.

QUARTERE, adj. f., qualifie un tenement dont le colon rend au propriétaire le quart des fruits :

Et se il devenoit que ce avage deust estre fait en choses terragens, ou quinteres ou *quarteres*, qui fussent audits religious en leus dessudis, ge li dis Jofreis, et mi hoir successour, seignour de Chastelachart, ne li porrions faire en prejudice dis religious, etc. (1293, *Chart. Nobiliacensis*, ap. Stephanotium, *Antiq. Pictav.*, III, 946, Duc., *Quinteria*.)

QUARTERECE, adj. f., écartelée, découpée en quartiers :

Li maisons de Hees a a le menture les .II. pars et il ont le tierce, et si ont deluns .I. mendekin pour l'ouverture et .I. del afaitement, et li peneur doivent livrer bestes *quartereces*. (1249, *Droiture de la maison de Hees*, Tailliar, p. 173.)

QUARTERECER, v. a., couper en quatre, écarteler :

Et com treitour estes trouvé, par que vous y *serez* treynez, *quarterecez* et envoié parmi le realme. (1326, H. Knygton, p. 354, ap. Duc., *Quarterizatio*.)

QUARTEREE, voir QUARTELEE.

QUARTEREL, s. m. ?

Le visconte... tient dudit evesque .I. fief contenant .XVII. journeus de terre ou terroir de Courcelles, avec le .IIIe. part de rente qui en est deue au *quarteraus* du Quesnoy. (1384, *Denombr. des baill. d'Amiens et de Doullens*, Arch. P 137, fo 9 vo.)

QUARTERENCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTERENGE, voir QUARTERANCHE.

QUARTERET, s. m., celui qui était chargé de mesurer les grains ?

Molar le *quarteret* de Chaignay. (16 nov. 1394, *Inv. du Juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Nom propre, *Carteret*.

QUARTERIE, *quatrerie*, s. f., charge de quartenier :

A honorable homme et saige maistre Jehan de Colons, licencié es loys, ung des quatre eschevins de la ville de Nevers, la somme de .x. livr. tourn. pour ses gaiges ordinaires de *quatrerie* par luy desservis pour l'an courant. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, fo 35 ro, Arch. mun. Nevers.)

A Pierre de Veaulce ung des quartiers de la partie des ardilliers la somme de .c. sols tourn. pour ses gaiges ordinaires par lui desservis oudit office de *quarterie*. (*Ib.*, f° 36 v°.)

— Sorte de droit ou de redevance :

Les houstises et les *quarteries* de la mesure qui est as hoirs feu Robert Coste. (1315, *Fiefs des c^{tes} de Blois*, Arch. P 1478, f° 12 v°.)

Cf. Hostise.

quarteriol, voir Quarteruel.

quarteroel, voir Quarteruel.

quarteroinche, voir Quarteranche.

quarterolle, s. f., quart d'une mesure :

Prenez chaulx vive pleine une *quarterolle* pour ung vaissel de douze corbeilles. (Frere Nicole, *Trad. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 43 v°, éd. 1516.)

quarteron, *-tron*, *-trun*, *kartron*, *carteron*, *carteyron*, *quatteron*, *quatron*, s. m., la quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendent au poids, la quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte :

Quartrun. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. add. 14252.)

Item, que en la .xii^{ne}. de coustiaux doit avoir .iii. *quarterons* de besans. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XVII, § 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus ne puet chanvre ne fil de chanvre lever, c'est a savoir hoster de la gibe ou del fardel, et apparellier et metre par *quarterons* por faire peser au pois le Roy. (Id., *ib.*, 1re p., LVIII, § 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Li *carterons* de plate de fer. (Id., *ib.*, 2° p., IV, 15.)

Un *quartron* de tourbentine. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 71, Arch. Tournai.)

Pour .i. *kartron* et demy de wartrie. (17 décembre 1411, *Tutelle des enfants d'Olivier Confesse*, Arch. Tournai.)

A Jehan Hustin et Pole du Millastre, demourans a Anthoing pour deux navees de piere, a euls acheté par les dis tuteurs, .xviii. s. .ix. d. t., le navee, qui fait trois *quartrons*, cescune navee, payet pour ycelles deux navees, .xxxvii. s. .vi. d. (6 décembre 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pour .iiie. et demy *quartron* de walletrie. (20 août 1414, *Tutelle de Juglart le Clerq*, Arch. Tournai.)

Le livre del sendre tient .v. mars colongnies, et ortant tient de fileit de lin, d'aiche et de laine ; et demy livre tient .ii. mars et demy ; et li *qualron* tient .i. mars et une firton colongnis, et lez aultres pois en desquendant toudis moins a l'avenant. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 213, Borgnet.)

Pour deux cens, et ung *quartron*. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

Pour l'achat de .iii. *quarterons* de jeltoirs, servans aux six esleus, .iiii. s. .iiii. d. ob. (1467, *Compte des fortifications*, 1re Somme des mises, Arch. Tournai.)

Un *carteyron* de quatre milliers de clavels. (Déc. 1544, *Compt. des cordeliers*, Arch. Uzès, GG 17.)

— En parl. de personnes :

(Des brigands) courrurent le pays de Flandres par cens et par *quartérons*. (O. de la Marche, *Mém.*, liv. III, p. 341, éd. 1616.)

— Étendue de terre qu'on ensemence avec une quarte de blé ; en quelques pays mesure agraire équivalant au quart du journal :

Quatre bonniers un cent et demy et le tiers d'un *quarteron* de tiere que nostre ditte abbaye ha. (12 avril 1346, *Cart. de Flines*, dxvii, Hautcœur.)

En ung journel sont .iiii. *quartrons*. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercq-lez-Tournai*, f° 138 v°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Jehan Francquelin pour .v. *quartrons* a Wimille, sur la voie flamengue. (1506, *Terrier de S. Wlmer*, Mém. Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, t. X, p. 117.)

.vii. *quatterons* a Winele, que tient Jehan Wigne de Jehan Le Joule. (*Ib.*, p. 164.)

Quarteron de terre. (1505, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pomm., Arch. Vienne.)

— Mesure pour les vins :

Quarterium, une mesure que on appelle *quarteron*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 v°.)

Pour .i. m. de cerciaus droiz a faire *quarterons* a queues pour relier les vins. (1328, Arch. KK 3^a, f° 43 r°.)

Six livres de froment et *quarterons* de vin. (Bersuire, *Tite-Live*, Richel. 20312 ter, f° 114.)

Ung *quarteron* de vin et une miche. (1366, *Reconn. des fiefs de Vieux-Pont*, ap. Duc., *Quartonus 4*.)

La moitié en certaine disme de blé et vin... valent par communes annees trois boisseaux de blé mesure de Lorris et ung *quarteron* de vin. (1404, *Reg. des francs fiefs du duché d'Orléans*, f° 82 v°, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 187 r°, Arch. Loiret.)

— Quatrième partie, quart :

Cent et quatre quatraines de quatrains, contenant plusieurs belles sentences et enseignements extraits de livres anciens et aprouves ; lesdites quatraines divisees en quatre *quarterons*, par Fr. Perrin. (Lyon, Benoit Rigault, 1587, in-12.)

— Quatrième partie de l'année, trimestre :

Le premer paiement du premer *quarteron* de la dicte rente. (28 oct. 1374, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Icelle somme fus paies et delivres... 4 termes et *quarterons* commençant le 1er le 1er jour de juillet... (1435, Richel. 25969, n° 956.)

L'on payera par *quarterons* les louages des maisons ou autres choses, immeubles estans es villes et autres lieux de la seneschaussee de Guyenne, s'il n'y a pas pacte au contraire Le louage finy, si le locataire ou conducteur y demeure un jour ou deux outre le vouloir du seigneur, sera tenu le tenir pour un *quarteron* ; et s'il la laisse, sera tenu payer le dit quartier. Aussi le seigneur de la maison, si ledit quartier est commencé, ne pourra mettre dehors le locataire que ledit *quarteron* ne soit finy. (1520, *Cout. de Bordeaux*, art. 37 et 38, Nouv. Cout. gén., IV, 895^a.)

— Banlieue :

Furent convoqués les etats du pais de Bigorre dans la ville de Baigneres, les 26 et 27e jours dudit mois de may, ou fut avisé de lever la somme de 3,000 livres par forme d'emprunt, sur les villes de Bigorre et leurs *quarterons*. (*Somm. descr. du païs et comté de Bigorre*, liv. II, ch. xxi, Balencie.)

— Locution, *menteur a quarteron*, menteur impudent :

Mentez, *menteurs a quarterons*.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 399, Champ.)

Wallon, *quâtron*, Vosges, *qoaitron*, Suisse rom., *carteron*, ancienne mesure pour les solides : grains, pommes, etc. Messin, *cuêtro*. En Savoie, *carteron* désigne une mesure agraire équivalente au quart du journal.

quarteronage, s. m., quartier :

Terres de quartier, ou *quarteronage*, sont terres non simplement ascensees a tousjours mais, ains laissees a titre de droitures, pour lesquelles est loisible, a titre de payement, croiser l'heritage. (Dabocourt, ap. Baltus, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

quarteronche, voir Quarteranche.

quarteruel, *-teriol*, *-teroel*, *-truel*, s. m., syn. de quarteranche :

Une rasiere d'avainne et un capon dou courtil Harlewaut Rocolars de Vitheries, doit Adans Mardrus un *quartruel* d'avaine et un denier artisien pour le tierche a Homont. (1277, *Cart. de l'abb. St Médard*, Rouge liv., f° 217 r°, Arch. Tournai.)

.i. *quartruel* de pois et .i. *quartruel* de blet, a despartir en quaresme. (1279, *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai.*, t. XVII, ch. lv.)

Et si ait on loiaus *quarteriols*, et havos, et hotiaus, et demis hotiaus, et toutes mesures de choi on livre grain, ne sel, ne autre avoir. Et si n'en mesure nus, se li mesure n'est markie de l'ensegne des eskievins. Et ki ensi ne le feroit, li justice clameroit sour lui, par l'assens des eskievins. (xiii^e siecle, *Ordonnance dite : de pois*, Registre du Greffe, f° 3, Arch. Tournai.)

Et se li a encore donnet pour Dieu et en aumonne, tant k'elle vivera... et .iii. *quartrius* de tierçuel de rente cescun an. (Fenerech 1312, *Test. dame Jehanain de Timougies*, Chirog., Arch. Tournai.)

Le tiers d'un *quarteruel* d'avoinne. (1320, Arch. JJ 60, f° 60 r°.)

Trois *quarlerieus* d'avoine. (*Ib.*)

Pour une boiste de *quartruel* de bled. (1348, *Exéc. testam. de Willem Pipenic*, Arch. Tournai.)

Pour .III. *quartrius* d'avaine de rente. (1349, *Compte de la tutelle des enfants de Jehan de Lanson*, Arch. Tournai.)

Li quattre boistiel de keuvre, l'un pour rasiere, l'autre pour *quarteroel*, le tierche pour havot, et le quart pour hotiel, servans asdis molins. (3 juin 1385, *Arrentem. échevinage St Brice*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Est ordonné que les *quartruelz* de sel soient de la grandeur d'un *quartruel* de bled, et de demy quargnon de bled aveq, pour ce que quant on mesure sel au *quartruel*, il tient et demeure adiez au dit *quarteruel* du sel. (9 nov. 1408, *Petit reg. de cuir noir*, f° 98, Arch. Tournai.)

QUARTESNIER, voir CARTONIER, au Supplément.

QUARTEY, voir QUARTAI.

QUARTHONNIER, voir CARTONIER.

QUARTI, voir QUARTIL.

QUARTIEME, -*ime*, adj., quatrième :

Paier a chesque quart temps la *quartieme* partie dou dit debt. (1324, *Lett. de Béatrice de Vienne*, Arch. du Prince, Y9 n° 10, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 353.)

Et lo *quartime* fist son riche branc sentir.
(*H. Capet*, 5013, A. P.)

1. **QUARTIER**, adj., divisé en quartiers :

.x. ha[u]bers et .x. elmes et .x. escu[s] *quartier*[*s*].
(*Aiol*, 4857, A. T.)

2. **QUARTIER**, *cartier*, *quarter*, s. m., quatrième partie de l'écu :

En lur cols pendent lur escuz de *quartiers*.
(*Rol.*, 3867, Müller.) Ms., *quarters*.

Grantz cous se sont donez es escuz de *cartiers*.
(*Floovant*, 956, A. P.)

Il a prisse sa lance et l'escu de *quartier*,
Vait ferir le paion si grant cop esforchié.
(*Elie de Saint Gille*, 2232, A. T.)

3. **QUARTIER**, s. m., quartenier :

A Pierre de Veaulce, ung des *quartiers* de la partie des ardilliers. (1424, *Compt. de Nevers*, CC 28, f° 36 v°, Arch. mun.)

QUARTIERE, s. f., quarteron :

Une *quartiere* de sel. (1560, Arch. Dord., B 75.)

QUARTIFIÉ, adj., imposé au quart de la rente :

Toutes nos dixmes que nous avons aux terres *quartifiees* et censives. (1341, *Fondat. de la Trinité de Sarzau*, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1412.)

QUARTIL -*ti*, s. m., quartier :

Au *quarti* de Mars. (*Prognost. de Louv.*, Arch. Hôt.-Dieu Laon.)

Ce que semblablement afferme Mars en ceste mesme entree jectant contre Jupiter ses *quartilz*. (*Ib.*)

Le soleil entrant en Aries et au *quartil* de Mars. (*Ib.*)

Les astres par leurs *quartilz* et opposites aspectz et regards les ungs aux aultres maulvais nous menassent de plusieurs choses. (*Ib.*)

QUARTILÉ, adj., écartelé :

Morys regarda vers le pas de Nesse, si vist un escu *quartilee* de goules e d'argent endentee, e par ces armes conust qe ce fust Fouke. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 68, Bibl. elz.)

QUARTIME, voir QUARTIEME.

QUARTINIER, voir CARTONIER, au Supplément.

QUARTODECIMAINS, s. m., nom des chrétiens qui voulaient, comme les Juifs, célébrer toujours la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune :

Ainsi Victor, qui n'estoit grandement esloigné du temps des apostres, avoit excommunié les *quartodecimains* de l'Asie. (EST. PASQ., *Rech.*, III, 11, éd. 1723.)

Depuis ce temps ceux qui faisoient la feste de Pasques le quatorzieme jour de la lune, sans garder l'ordonnance du Sainct Pere, furent nommez *quartodecimains*. (FLORIMOND RAEMOND, *l'Antechrist*, f° 267 v°, éd. 1599.)

QUARTOIER, s. m., droit seigneurial, quarte :

Item, le *quartoier*, prisé .v. s. .III. d. tourn. chascun an de rente. (1312, Arch. JJ 48, f° 5 v°.)

QUARTOIS, s. m., quartier :

Au costé li a joint le hanste de *quartois*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 484, Michelant.)

QUARTON, s. m., quart de livre :

D'une livre ou de demie livre ou d'un *quarton*. (Vers 1268, *Plainte au R. de Fr. par des march. flam.*, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

— Mesure de capacité :

Trois *quartons* de vin. (1365, *Charte*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III. 177.)

Les *quartons* des salines de Vervette de la ville de Nostre Dame de la mer, ensemble tous les droictz, rentes et esmoluments, appartenantz ausditz *quartons* tant de droict que de coustume. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 90, Quatreb.)

Pour les religieuses cordellieres de Thoulouse, lettres de confirmacion des dix *quartons* de blé que le feu roy leur avoit donnes pour dix ans. (*Proc. verb. des seanc. du cons. de reg. du roi Charles VIII*, p. 143, Bernier.)

— Quartier, trimestre :

Apres que ladite clameur sera exposee, ladite garde, lesdicts lieutenans et fermiers desdits decimes et emolumens, attendront trois mois, ou le *quarton* qui soit passé, avant qu'ils puissent contraindre le debiteur pour ladite decime. (Déc. 1490, *Ord.*, XX, 274.)

QUARTONIER, voir CARTONIER.

QUARTONNAGE. s. m., quartier :

Mr de Sarlabona fit expres commandement aux deputes des villes et vallees qu'ils eussent a faire preter un semblable jurement aux habitants de leurs communautes et *quartonnages*. (*Somm. descript. du païs et comté de Bigorre*, l. I, ch. XX, Balencie.)

Lesdits sieurs d'Antin et de Baziliac firent commandement aux deputes du tiers etat tenir prest les habitants de leurs communautes, consulats et *quartonnages* qu'ils trouveroient aptes a porter les armes, pour estre employes au service du roy et deffense du pays. (*Ib.*)

QUARTONNEE, s. f., mesure de terre :

Un jardin contenant une *quartonnee* de terre. (1528, *Terr. de la Chap. Aude*, Arch. Allier.)

QUARTONNIER, voir CARTONIER.

QUARTOT, s. m., grosse arbalète de siège :

.III. grans *quartos* et les quarriaus qui y appartiennent, et les quarriaux d'arbaleste. (1316, *Domages fais à madame d'Artois*, Arch. Pas-de-Calais.)

QUARTRANCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTRE, voir QUARTE 1.

QUARTRENGE, voir QUARTERANCHE.

QUARTROINCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTRON, voir QUARTERON.

QUARTRONCHE, voir QUARTERANCHE.

QUARTRONÉ, adj., écartelé :

Par foy! fet le chevaler, noun est; vus estes larounz, e je le say bien par le veyl *quartronee* q'est des armes Fouke le fitz Waryn. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. franç. du XIVe s., p. 84, Bibl. elz.)

Cf. QUARTILÉ.

QUARTRUEL, voir QUARTERUEL.

QUARTRUN, voir QUARTERON.

QUARTULER, voir CARTULER.

QUARTULETE, voir CARTULETE.

QUARUER, voir CHARUER.

QUARURE, voir CARREURE 1, au Supplément.

QUAS, voir CAS 1 et 2.

1. **QUASEL**, voir CHESAL.

2. **quasel**, voir Coisel 1, au Supplément.

1. **quasement**, voir Quassement 2.

2. **quasement**, voir Chasement.

quasimode, s. f., dimanche de la Quasimodo :

Le lundi apres la *Quasimode*. (1306, *Cart. de St-Magloire*, Richel. l. 5413, p. 173.)

Cascun an al *Quasimode*. (1323, *Ch. St-Lambert*, n° 568, Arch. Liège.)

1. **quassement**, voir Chasement.

2. **quassement**, *quasement*, adv., d'une voix cassée, brisée, faible :

Quasement li respont, ne pot son dol tenir.
(*Roum. d'Alix.*, f° 56b, Michelant.)

Et pour le dame conforter
Prist Harouge en haut a canter
Ce cant d'un dous son *quassement*.
(*Renart le nouvel*, 4579, Méon.)

Dales li vient et puis l'acole,
Et si *quassement* l'aparole
K'a paines le pot ele oir.
(*Ib.*, 2837.)

Quasse, *quassement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 v°.)

quasser, *casser*, *quassier*, *kaisser*, *quesser*, *quaissier*, *quaisier*, *quaxheir*, verbe.

— Act., fracasser, meurtrir, maltraiter :

Por çou ne remaint mie, il prent la nef d'or mier,
Sel rue apres Plantoul, qu'il le voloit *quaisier*,
Mais cil en est guencis joste .i. pilier arrier,
La nef hurte al pilier, si fait le pié froisier.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 13a.)

Apres Diu grant cours t'eslaissas,
Quant al ordre ton col plaissas,
A chel jour Sathan mout *quassas ;*
Sous toi l'avoies abatu.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, ciii, 6, Van Hamel.)

Ensi remest li assauz devers les François ; et en i ot assez de bleciez et de *quassez*. (Villeh., 171, Wailly.)

Ses beles mains, qui n'avoient mie apris c'on les bleçast, *furent quaissies* et escorcies. (*Aucassin et Nicolette*, XVI, 19, Suchier.)

Pour refaire et rabourer le collier qui *kaissoit* le keval. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

Par nous *seront* destrus et vaincu et *quasses*.
(*Gir. de Rossill.*, 4053, Mignard.)

Quiconque ferat fratin, briserat egliese de forche, tuerat, sticherat, *quasserat* gens a playe ovierte. (1424, *Hist. de Liège*, II, p. 444.)

Qu'il le devoit *avoir quaxheit* et navreit d'armes desloyaux. (1431, Arch. JJ 79.)

Chis rois, quant ilh oit regneit .v. ans, si fut ochis de sa gens meisme, cuy ilh gueroie, en une batailhe qu'ilh avoit encontre eauz, en laqueile batailhe nuls ne *fut quassiez* qu'ilh ne morist. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des hist.*, t. IV, p. 107, Chron. Belg.)

— Crever, en parlant d'un œil :

En Rome une dame mout gente,
Tantost com il le vit presente.
En covoitant i mespensa ;
Et apres, quant se porpensa,
De l'alesne sen uel *quassa*,
Dont il cousoit se cauchemente.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, cxxxvii, 4, Van Hamel.)

— Réfl., se meurtrir :

Priement e *quassent sei* en bas
Li plusor d'eaus tuit en un tas.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3753, Michel.)

— Act., fig., détruire, anéantir, annuler, transgresser :

Come Dieus veut estre honores,
Com pere veut estre amos,
Come sire cremus de tous
Mais chil ordres *est* mout *quasses*.
Rencl. de Moiliens, *Miserere*, lxxvii, 1, Van Hamel.)

Orguieus l'ordre de regart *quasse*,
Por peu k'il ne met fors de casse
L'uel ki traverse en regardant.
(Id., *ib.*, xcvi, 1.)

Donc foy et serement *quassa*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 89a.)

Pour destinees aloser,
Et *quasser* franche volenté.
(*Ib.*, f° 114d.)

Afin que sainte eglise ne fust gastee, ne le nom du presidens, nom saint Jehans Baptiste, ne *fust* gastee ne *quassee* en celle siene eglise. (*Liv. de Marc Pol*, LII, Pauthier.)

Par les queles (raisons) les choses contenues es presentes latres porroyent *estre* enfraintes, *quessees* ou annulees. (1300, *Ch. des Compt. de Dole*, C 87, Arch. Doubs.)

Sa mestrise *fust quassee*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 18 v°.)

Et qui s'applicque
A tel trafficque
Le plaisir *casse*.
(J. Marot, *Epistr. des dames de Paris aux courtisans*, p. 27, éd. 1532.)

— Supprimer, interdire :

De balader j'ay beau loisir,
Autres deduis me *sont cassez*.
(Ch. d'Orl., *Ball.*, 40, Guichard.)

— Mettre fin à :

Pour la paix faire et *casser* guerre,
Les anciens touchaient aux mains.
(J. Lefevre, *Emblemes d'Alciat*, f° 13 r°, éd. s. l. n. d.)

— Neut., cesser, s'éteindre :

Tuit fors les moines i (au feu) corurent,
Cil remestrent al cors (de Guillaume
[le Conquérant) e furent ;
Quant li feu chai e *quassa*,
La gent arriere retorna.
(Wace, *Rou*, 3e p., 9297, Andresen.)

— Bâfrer :

Ouy dea, dit il, messieurs,
Je le feray, mais que j'aye disné ;
Et *cassoit* tousjours.
(Bon. des Per., *Nouv. Recreations*, Des facétieuses rencontres, f° 253 r°, éd. 1572.)

— *Quassé*, part. passé, meurtri, blessé, rompu :

Ma joie fault, et mon doel mouteplie,
Et com plus voit plus me tieng a *quassié*.
(Bartsch, *à Adam le boçu*, Anc. Chans. fr. av. 1300, t. II, Ars.)

Pour les blecies, pour les *cassez*.
(Deguilev., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 5b.)

Leurs chevaulx estoyent *cassez* et mouroyent de fain. (*Gest. du chevalier Bayard*, l. II, c. iv, éd. 1525.)

— Annulé, rendu vain :

Donc iert toz cist travals *quaiseiz*.
(*Explic. du cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 78 r°.)

Rendant les lettres de ladicte rente *cassees* et la notte du registre effachee en dedens le jour Sainct Jehan Baptiste quinze cens soixante. (*Chirog. du 6 février 1568*, Arch. Tournai.)

— Qui ne tient pas, détaché :

Sachant yceulx (croniques) non avoir esté jusques a present parsievis souffisamment en volumes consonans, sinon par petis traities et hystores *cassees*. (*Prol. sur la totalle recollation des sept. vol. des anc. et nouv. cron. d'Anglet.*, Brit. Mus. Reg., 15, E iv.)

Wall., *quasi*, froisser, écraser. Lillois, *quacher*, faire souffrir.

quasseron, voir Casseron 2.

quasset, adj., un peu cassé :

Et chantoit a voix *quassette*
Ceste anvoixeure.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 39, 7.)

quasseure, *cass.*, *quassure*, *cass.*, *cacheure*, s. f., contusion, blessure :

Qui (a) home fera *quassure*, et tesmogniez sera, trente solz paiera. (*Atour*, entre 1212 et 1220, Hist. de Metz, III, 177.)

Contre la *casseure* du chief ou d'aucun autre membre... soit donné une once et demye (de primerolle) a jeun. (*Secres de Salerne*, ms. Modène, Este 28, p. 278.)

Contre toute *quasseure* et bateure broie agrimoine avec gresse et en fays emplaistre et mes sus. (*Ib.*, p. 38.)

Peu apres cette *cacheure*, il chut au lit, dont il morut. (1377, Arch. JJ 112, pièce 49.)

La *cassure* du chief ou d'aucun autre membre. (*Le grant Herbier*, f° 87 r°, Nyverd.)

Quassures et affolures. (1455, Arch. JJ 21, f° 124 v°.)

Quant au pain sitanien, l'appliquant avec miel, il est fort propre aux escorcheures ou *cassures* du visage. (Du Pinet, *Pline*, XXII, 25, éd. 1542.)

Elles ne pouvoient plus aller pour la *quassure* des piez. (1556, *Disc. de l'an de la com.*, Arch. Lons-le-Sauln.)

Wall., *quaseure*, *quaheure*.

quassier, voir Quasser.

1. **QUASSOTE**, voir Caissote, au Supplément.

2. **QUASSOTE**, voir Cassote, au Supplément.

QUASSURE, voir Quasseure.

QUASTERRE, *qua.*, s. m., s'est dit d'un coup, ou d'un malheur qui écrase :

Mais Debile monstra maistrise,
Car d'ung cop soudain d'ung *quasterre*
Mist mort le noble duc par terre.
(*Cheval. deliberé*, Ars. 5117, f° 44 r°.)

Lors Genevoys doubtans que ce *quaterre*
Tumbast sur eulx, tindrent leur consistoire.
(J. Marot, *le Voiage de Genes*, f° 15 v°, éd. 1532.)

QUASTRON, voir Coistron, au Supplément.

QUAT, s. m., menue monnaie :

L'on chanta trois grandes messe[s], pendant lesquelles le thresorier de la ville et le secretaire presentarent dedans deux tasses des *quatz* et des niquetz pour ouffrir. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passées riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 280.)

QUATERME, s. m., syn. de *quatriesmier*, receveur de l'impôt du quatrième :

Tabelions et recepveurs
Notaires et aussi sergens,
Quatermes et impositeurs.
(*La Remembrance de la Mort*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. II, p. 206.)

QUATERMIER, voir Quatriesmier.

QUATERNE, s. m., cahier, registre :

Pour deux mains de papier pour escripre les *quaternes* de la recepte et despence des comptes de la grant bource. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 18 r°.)

Denommes en ung *quaterne* de papier contenant 19 feuillets. (30 oct. 1511, Arch. Meuse, B 618, f° 118 bis.)

A la retraite du mareschal de Hesse, un gentilhomme allemand, a Saverne, me communiqua un *quaterne* de mesme subject. (1576, *Disc. de la bat. de Dreux*, Arch. cur., 1re sér., V, 101.)

QUATERNEL, s. m., quarte, mesure :

Un *quaternel* d'avoine pour une partie du manoir... Trois chapons et le tiers d'un *quaternel* d'avoine. (1320, Richel. 3884, f° 91.)

Item sur le masure de le Cousterie tenant au manage dou prestre et aboutant au regiet, un *quaternel* d'avaine, un capon et un louisien. (1371, *Cart. de l'abb. de S. Médard*, Rouge liv., f° 99 v°, Arch. Tournai.)

QUATERNIE, *ca.*, s. f., compagnie de quatre soldats :

Puis le mect hors (de prison) sans fraction ne ouverture de ladicte prison, non obstant les gardes et *caternies* qu'il avoit. (*Fainctes du Mist. des Act. des apostres*, p. 13, Girardot.)

Sera par quatre *quaternies*
Gardé en la prison obscure.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 133b, éd. 1537.)

QUATERNION, s. m., assemblage de quatre :

Quelques uns nous ont icy appporté certaines maximes qu'ils content par *quaternions*, disans qu'il falloit qu'un empereur eust sous soi quatre royaumes, un roi quatre duchez, un duc quatre comtez, etc. (Ap. Ste-Pal.)

Venons au ciel et en la sphere ronde,
Signes y sont troys en *quaternion*
Mobile, fixe, ou en communion.
(Fr. Sagon, *Coup d'Essay*, Epist. aux trois frer. et enf. de France, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 38, éd. 1731.)

QUATERNITÉ, s. f., réunion de quatre personnes ou de quatre choses :

Li .iiii. sons por trinité
Et li .iii. por *quaternité*.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 17a.)

Quaternité. (Du Guez, *An introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgr., éd. Génin, p. 928.)

Il tomba en l'heresie eutichiane qui commandoit qu'il failloit adorer une *quaternité* et non pas une trinité. (Jean Louveau, *Effigies des Empereurs*, p. 263, éd. 1553.)

Il leur semble que nous establissons une *quaternité*. (Calvin, *Inst. chrest.*, I, 13, éd. 1562.)

Et de chascun (des signes célestes) la maison et regie
D'ung de troys pointz qu'enseigne astrologie,
Ou l'on peult veoir en trois *quaternitez*
Ung seul de trois sur quatre trinitez.
(Fr. Sagon, *Coup d'Essay*, Epist. aux trois frer. et enf. de France, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, VI, 38, éd. 1731.)

— Planche carrée dans un champ :

Ruble sera semee bien espesse comme bled ou speaultre et en fait on petis aires comme en jardins ou *quaternitez* comme le forment. (Frere Nicole, *Trad. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 85 r°, éd. 1516.)

QUATERRE, voir Quasterre.

QUATIERE, s. m., quartier?

Encores ladicte regle a .iiii. faces par lesquelles les .iiii. *quatieres* de ton royal eschequier, a gros et a menu te seront representé. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 117, Ars. 2683.)

QUATINUS, s. m., hypocrite :

Preudomme pas ne sont tuit cil
Qui besent l'uiel et le sorcil,
Sachiez por voir que preudom nus
Ne set fere le *quatinus*,
Le beguin ne le papelart,
Car il ne set nient de l'art.
(*Des Beguins*, Richel. 23111, f° 329c, et ms. Soiss., f° 29d.)

QUATIORTEMPRE, voir Quatuortempre.

QUATIR, *qat.*, *catir*, *quattir*, *quaitir*, verbe.

— Act., frapper, heurter :

Et au *quatir* envers le lance
En .i. tas.
(Huon de Mery, *Tournoiem. de l'antechrist*, p. 75, Tarbé.)

Ne cesserent de tempester
Et de *quatir* et de ferir.
(Id., *ib.*, p. 88.)

Il *quaiterait* et froisserait les testes et les chieif. (*Psaut. lorr.*, cix, Maz. 798.)

— Asséner, décharger :

Les cors metant en abandon
De si tres merveilleus randon
Que, par cops roidement *catir*,
Les font sur les Piquarz flatir.
(Guiart, *Roy. lign.*, 21131, W. et D.)

— Enfoncer :

Coutiaux d'achier font par dedens *quatir*.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 205.)

Dedens la char a fet le branc *quatir* ;
Le sanc vermeil en convint a issir.
(*Ib.*, p. 145, Tarbé.)

— Act., cacher :

Par desous un traué capel
Est *quatis* en un peu de pel.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339c.)

A ce mot est Gobers passes
Et Ysabiaus aveuques luy
Qui dales eulz erent *quatuy*.
(*Couci*, 5795, Crapelet.)

D'escuierz jusqu'a dix
Mena avoeques lui, et si les *a quatis*
En un petit bosquet.
(*Baud. de Seb.*, VI, 363, Bocca.)

Fuit *sont* et *quati* li felon barbarin,
Souspris cuidierent estre et tout mis a bruin.
(*Li Bastars de Buillon*, 5753, Scheler.)

Avoit passé un petit rieu qui keurt parmi uns mares, et estoit *quatis* et arrestes en vieses maisons non habitees, qui la estoient toutes descloses. (Froiss., *Chron.*, VII, 441, Kerv.)

Et deffrumerent la tour et trouverent les .xxx. compaignons tres bien armez qui dedens estoient *quattis* et repus. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 41a.)

Il est muchies, il est *catis*
Comme pouchin qui craint l'escouffle.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 24d.)

— Neut., se cacher :

Mais par un parc a voulu repliquer
Le bestiail, qui en son maistre estage
A le lyon fait *quatir* et mucer.
(E. Deschamps, *Œuvr.*, III, 160, A. T.)

— Réfl., se blottir, se tapir, se cacher :

Par Deu, Bernart traitres, ne la porras garir.
Par saint Denis de France, sa vos covient *catir*,
Et se je te puis prendre, je t'escorcerai vif.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 4243, f° 34d.)

Se tant poit faire et Bernier et Geris
Qu'il *se fussent* ens el bruellet *quatis*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 104 r°.)

Li clers la pastoure encline,
Et Robin, frere Perine,
Se qatist les l'aubespine.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 59, 35.)

Renars ne mist mie a sejor,
Einz saut sor la creste del for :

La *se quati.*
(*Renart*, Br. V, 217, Martin.)

Desriere les autres *s'est* trais
Trestout bielement et *quatis*.
(*Ren. le nouvel*, 5138, Méon.)

Si *se quatist* en un espes buisson, et soumax li prist. (*Aucassin et Nicolette*, 18, 4, Suchier.)

Les l'uis *se quati* en un mont
Tant que li sires s'en fu ales.
(*Couci*, 6571, Crapelet.)

Li autre fuirent es valees et *se catirent* es fortereces. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 91°.)

Estoient li pluseurs navrez et tuit senglant,
Et s'aloient partout mussant et *quatissant*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 2690, Charrière.)

Et *se quatirent* tant que les bonnes gens de la ville orent mis hors lor bestail. (Froiss., *Chron.*, II, 188, Luce, ms. Rome, f° 55 v°.)

Ceulx de Rains avoient en leurs fosses autour de la ville mis toutes leurs blanches bestes qui la *se quatissoient* et paissoient. (Id., *ib.*, Richel. 2644, f° 98 r°.)

Vas tout souef jusques au lit du roy et *te catis* tout souefvement dessoubz le lit. *Berinus*, f° 25 v°, éd. 1521.)

— *Quati*, part. passé, serré, blotti :

Embronchies en son hiaume, en son escu *quatis*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 13 v°.)

Bresse, Pic., Norm., Guernesey, *se catir*, se blottir, se tapir, se cacher. Lyonn., *cati*, embrouillé, en parlant des cheveux.

QUATOIRE, voir Chastoire.

QUATORSAIN, adj., de quatorze deniers :

Cil ki vendent pain de Valenciennes u de Tornai le doivent aporter *quatorsain* et wastiauls quinsains ; et se on les mescroit que il l'aportent de plus haut fuer, faire en doivent sairement ; et se il faire ne l'en voelent, il l'amendent au signeur par .ii. s. de lois. (Févr. 1250, *Antiqua statuta ville de Mauritania juxta Tornacum*, Arch. J 529, pièce 54.)

QUATORSAINE, *-zaine*, *-zieine*, s. f., nombre de quatorze :

Item, fu il ordenet au dit jour de tous les consaus, et par le consel des .xiii. hommes, que il n'i ara, d'ore en avant, en le halle des laynes et des agnelins, que .xxviii. couletiers, liquel se partiront en .ii. parties. Et cil .xiiii., qui seront couletier l'une semaine, ne s'en poront entremettre l'autre. Et s'ara cescune *quatorsaine* sen boursier, liquels recevera tout le pourfit d'icelui semaine. (18 janvier 1343, *Ordonnance*, *Des couletiers*, Petit reg. de cuir noir, f° 61 r°, Arch. Tournai.)

La .iii°. *quatorsaine* de la generation de Jesucrist commença audit Jeconias. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 15^b, éd. 1488.)

Trois *quatorzaines* sont quarante et deux generations. (René Benoist, *Vie de J. C.*, p. 77, éd. 1599.)

Quand trois *quatorzaines* de generation furent accomplies, l'estat du peuple des Juifs fut changé. (Id., *ib.*)

— Espace de quatorze jours :

Qu'en tot le premier diemene
Apres icele *quatorzieine*
Sont toz jorz Pasques sanz fallir.
(*Comput*, Richel. 25408, f° 68°.)

Se disait encore avec ce sens au dix-septième siècle :

Les affiches (de vente) seront publiées par trois dimanches de *quatorzaine* en *quatorzaine* consécutifs, aux prônes des grandes messes paroissiales. (*Edit de Louis XIV, du mois d'août 1669*.)

— Terme de pratique ancienne, espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement :

Pour la premiere *quatorzaine*. (Fév. 1365, *Decret du Châtelet*, Arch. S 7, pièce 8.)

Si le debteur est demourant hors la ville et fauxbourgs de Paris, faut outre la solemnité susdite faire les criees et quatre *quatorzaines* en la parroisse du domicile du debteur saisy. (*Coust. de la vicomté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. général et particul. du Roy. de France*, t. I, f° 10 r°, éd. 1581.)

Touchant les criees et quatre *quatorzaines* anciennes. (*Ib.*, f° 26 v°.)

Dans le Centre, *quatorzaine* s'emploie encore pour dire nombre de quatorze.

QUATORSETEMPRE, voir Quatuortempre.

QUATRAINE, s. f., assemblage de quatre objets :

Cent et quatre *quatraines* de quatrains, contenant plusieurs belles sentences et enseignements extraits de livres anciens et aprouves ; lesdites *quatraines* divisees en quatre quarterons, par Fr. Perrin, Lyon, Benoit Rigault, 1587, in-12.

Encore usité à la Bresse en Vosges.

QUATREL, voir Carrel, au Supplément.

QUATRENYER, voir Cartonier, au Supplément.

QUATRERIE, voir Quarterie.

QUATRESMIER, voir Quatriesmier.

QUATRESNIER, voir Cartonier, au Supplément.

QUATRIEME, voir Quatriesme.

QUATRIESME, *quatrieme*, s. m., redevance d'une quatrième partie :

Ce sont impositions, gabelles, subsides, dimes, *quatriemes*, et toutes extorsions. (Froiss., *Chron.*, III, iv, 50, Buchon.)

En la fin desquels consaulx furent les gabelles, imposicions, *quatriesmes* et autres subsides remises sus. (Monstrelet, *Chron.*, I, 234, Soc. de l'hist. de Fr.)

Quatriesme : m. The fourth part of, or penny taken for, wine etc... retailled ; an imposition first raised by Charles the fifth, and continued by some of his successors ; and leviable onely on such wine, etc. as is bought to be retailed. (Cotgrave, 1611.)

QUATRIESMIER, *quatres.*, *quatrimier*, *quater.*, s. m., receveur de l'impôt du quatrième :

Receveurs, grenetiers, *quatriesmiers*... (Monstrelet, *Chron.*, I, 99, Soc. de l'Hist. de Fr.) *Quatrimiers*, var. dans Ste-Palaye.

Quatresmier du vin. (1468, Arch. JJ 195, pièce 45.)

Lesdits bourgeois et habitants ont accoustumé eslire les esleuz et gouverneurs de ladite ville qui sont en nombre quatre hommes des plus notables de ladicte ville, lesquelz sont tenus servir pour ung an du moins la chose publique de ladicte ville avec quatre *quatermiers* qui suivront semblable temps. (Fév. 1492, *Ord.*, XX, 874.) Imprimé : *quateriniers*.

Cf. Cartonier.

QUATRIMIER, voir Quatriesmier.

QUATRIN, *catrin*, *-drin*, s. m., la plus petite pièce de monnaie, un liard :

Le pape gectoit par toutes les rues ou il passoit monnoye, c'est assavoir deniers que on appelle *quatrins* et mailles de Florence. (Monstrelet, *Chron.*, vol. I, ch. lxii, f° 72^b, éd. 1518.)

Une piece de monnoye appellee *quadrin*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 213 r°.)

Je te di en verité que tu ne sortiras point de la jusques a ce que tu ayes rendu le dernier *quadrin*. (Calv., *Comment. s. l'harm. evang.*, p. 124, éd. 1561.)

A l'exemple de Dieu qui si humainement receut le *quadrin* de la povre veuve. (J. de Coras, *Alterc. en forme de dial.*, pref., éd. 1558.)

La les enfants sont loges, nourris, habilles, instruits et accommodes de toutes choses sans qu'il y aille un *quatrin* du leur. (Mont., *Voyag.*, p. 128, éd. 1774.)

On a beau se charger de telle marchandise,
A peine en auroit on un *catrin* a Venise.
(Regnier, *Sat.*, VI, Jouaust, p. 60.)

QUATR'ŒILLÉ, voir Quatrouillé.

QUATRON, voir Quarteron.

QUATROUILLÉ, *quatr'œillé*, *catruillé*, *gadrouillé*, *gadroulé*, adj., de diverses couleurs, bigarré :

De plus commun poil qui soit bon de chiens courans si est noir *catruillé*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 37^a.)

Chien *quatrouillé*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Les meilleurs de toute la race (les chiens

gris) sont ceux qui sont gris sur l'eschine, estans *quatrouillez* de rouge. (Du Fouilloux, *Ven.*, c. iii, éd. 1585.)

Je les loue davantage (les chiens) lorsqu'ils sont *gadroules*. (Jeh. du Bec, *Antagonie du chien et du lièvre*, p. 42, Jullien.)

Aux chiens d'autre poil le potage est bon, et principallement aux chiens gris rougeastres brusles et aux noirs *gadrouilles*. (*Ib.*, 46.)

Les chiens noirs sont de moyenne stature, la vraye race d'iceux sont *quatr'œille(r)s* de rouge, c'est a dire ont des marques rouges ou fauves sur les yeux, et communement le poil de leurs jambes est de la mesme couleur : s'ils ont de blanc, c'est peu, et sur la poitrine. (Charles IX, *la Chasse*, p. 37, éd. 1625.)

Les meilleurs (chiens) sont gris sur l'eschine, *quatrouillez* de rouge, les jambes de mesme poil, comme la jambe du lièvre. (Binet, *Merv. de Nat.*, p. 4, éd. 1622.)

Se disait encore au xviie siècle :

Les chiens de poil noir battent hardiment les eaux dans toutes les saisons; ils sont aussi plus querelleurs et pillars que les blancs, mais moins que les noirs qui sont *quatrouillez* de rouge. (Saln., *Ven.*, I, 10, éd. 1665.)

Quatrouilleure, *quatroüilleure*, s. f., le mélange de différentes couleurs dans le poil du chien. Mot ancien dont il n'a été rencontré qu'un exemple du xviie siècle :

Que les *quatroüilleures* en soient blanches ou noires. (Salnove, *Ven.*, I, 11, éd. 1665.)

Quatruplon, s. m., monnaie, quadruple :

Quatruplon : m. A double double Duckate, a piece of gold worth about 26 s. 8 d. sterl. (Cotgr., 1611.)

Quatteron, voir Quarteron.

Quattir, voir Quatir.

Quatuolles, s. m. pl., les quatre-temps :

Au moys de septembre ensuyvant,
Par quatre jours, temps advenant,
Fut par nous joué les sept rolles
Et fut durant les *quatuolles*.
(Guill. le Doyen, *Annal.*, an mil vcxxvii, Richel. 11512, f° 53 v°.)

Ce mot appartient au Maine.

Quatuortempre, *quatiortempre*, *quatorsetempre*, s. m., quatre-temps :

Et li saint prudome
En chascune saison
Ont establi une jeune
Qui *quatiortempre* est nommee
De la gent qui n'est pas letree,
Et des clers, ou plus a de sens,
La jeune des quatre tens.
(*Comput*, Richel. 25408, f° 69^a.)

Es *quatuortempres*. (*La Success. des Ev. du Liege*, Richel. 1634, f° 107 v°.)

Li .iiii. *quatorsetempre* en l'ain. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8^d.)

Faite nous savoir quant *quatuortempres* a il en cascun an. (*Dial. fr. flam.*, f° 11^a, Michelant.)

Quature, s. f. ?

Pour avoir reffait les curesons de leston, mis trois quartiers de *quature*. (1496, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quau, voir Quel.

Quauconques, voir Quelconques.

Quaucumques, voir Quelconques.

Quaucunques, voir Quelconques.

Quauque, voir Cauke, au Supplément.

Quauquemaire, voir Cauchemare.

Quauquemare, voir Cauchemare.

Quavain, voir Cavain 2.

Quavaler, voir Chevaler.

Quaver, voir Chaver.

Quaverote, s. f., petite crypte :

La est le leu ou l'angele Gabriel l'anunça, ce est a savoir en une *quaverote* qui est dedens l'eglyse a la main senestre. (*Les sains pelerinages que l'en doit requerre en la terre sainte*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 103.)

Quavestel, voir Chavestrel, au Supplément.

Quaviaz, voir Cavyaz.

Quaxheir, voir Quasser.

Quayel, voir Chael.

Quayer, voir Caier.

Quayere, voir Chaiere, au Supplément.

Quayereur, voir Caiereur.

Quaymant, voir Caimant.

Quayroy, voir Carroi.

Quazel, voir Chesal.

1\. **Que**, *ke*, *quae*, *qued*, *quet*, pron. relatif, lequel, laquelle, lesquels, employé comme régime direct :

Si Lodhuvigs sagrament *que* son fradre Karlo jurat, conservat. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Koschwitz.)

Los marchodant *quae* in trobed
A grand destreit fors los gitez.
(*Passion*, 71, Koschwitz.)

A cel di *que* dizen Paschos.
(*Ib.*, 89.)

Ditrai vos dolz aanz
Que li suos corps susting si granz.
(*S. Léger*, 10, Koschwitz.)

Mul en fud trist
Por ciel tiel miel *quae* defors vid.
(*Ib.*, 143.)

Am las lauvras li fai talier
Hanc la lingua *quae* aut in queu.
(*Ib.*, 157.)

Prest est la glorie *qued* il li volt duner.
(*Alexis*, str. 59e, xie s., Stengel.)

Ore ai trovet ço *que* tant avums quis.
(*Ib.*, str. 71^e.)

Li .xii. per *qu'*aveie ci laissiet.
(*Rol.*, 2410, Müller.)

Por nule chose *que* negun li deit.
(*Ep. de S. Est.*, vii^b, Stengel.)

Oiet, virgines, aiso *que* vos dirum.
(*Sponsus*, 11, Koschwitz.)

Por le grant bien *ke* j'en apris
Les Franchois voel metre a essai.
(Renclus de Moil., *de Carité*, xxvii, 8, Van Hamel.)

Nicholete, me douce amie *que* je tant aim. (*Auc. et Nic.*, 2, 25, Suchier.)

Por l'ocoison del mors *ke* il morsent en le pume. (H. de Valenciennes, 537, Wailly.)

— *Que*, prédicat :

Et lui recorderent que une poignee de gens *que* ils estoient, avoient deconfit le roi d'Escosse et toute sa puissance. (Froiss., *Chron.*, I, i, 307, Buchon.)

— *Que*, après une préposition :

Los sos affanz vol remembrar
Per *que* cest mund tot a salvad.
(*Passion*, 3, Koschwitz.)

Les langoustes de *que* il i avoit si grant plenté que touz li pais en estoit couverz, menjoient tout. (Guill. de Tyr, XII, 13, P. Paris.)

Que je vos feisse .i. livret par *que* li demanderres fust ensoigniez commant il doit demander. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 1^a.)

Por neant avez pris, por neant donez, qui covoitiez et gobez l'argent ou la borse par *que* vos aquerez le domaige en la conscience et la chai[ti]veson de l'arme. (Ms. Ars. 5201, p. 342^a.)

— *Que* employé elliptiquement devant un infinitif et pouvant se traduire par *à* :

Sire, dist Guenes, dunez mei le cungied ;
Quant aler dei, n'i ai plus *que* targier.
(*Rol.*, 337, Müller.)

Se trois Rollans le pruz enmi ma veie,
Se ne l'asail, dunc ne faz jo *que* creire !
(*Ib.*, 986.)

Il n'y a rien *que* mettre ne *que* oster. (Oresme, *Eth.*, 44, éd. 1488.)

Je vous prie s'il a rien *que* menger, que l'on l'aporte en la chambre. (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xv, éd. 1555.)

A ce dernier rolle de la mort et de nous, ci n'y a plus *que* faindre. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xviii, p. 35, éd. 1595.)

Soucy n'avons que vault le beurre,
Car nul de nous n'a plus *que* frire.
(*Regrets et complainte des gosiers alterez*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. VII, p. 82.)

De quoy te soucis tu? Tu as bien peu *que* faire,
Jaquin, de t'enquerir ainsi de mon affaire.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, IIII, éd. 1573.)

Qui forre l'oye a prou *que* faire.
(Id., *Mimes*, l. II, f° 56 r°, éd. 1597.)

— *Que*, elliptique dans des phrases où il peut être traduit par comme :

Per tot obred *que* verus deus.
(*Passion*, 7, Koschwitz.)

Quant jo i vinz je fis molt *que* caitis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22[e].)

... Einz fis, si m'aist Dex,
Que felonesse et *que* cruex !
(Chrest., *Chevalier de la Charrette*, p. 114, Tarbé.)

La roine ne fit pas *que* courtoise.
(Quesnes de Bethune, ap. P. Paris, *Romancero franc.*, p. 83.)

Qui parle trop ne puet tousjours dire *que* saige. (*Le Livre du Chevalier de la Tour*, c. 12, Bibl. elz.)

Il me ferit une fois ou deux ; dont il fist *que* foul, car j'en fis pis que d'avant. (*Les 15 joyes de mariage*, p. 24, éd. 1726.)

Qui se taist, souvent fait que saige.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., V, 21.)

Qui conseil croit il faict *que* saige.
(*Songe doré de la Pucelle*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., III, 228.)

Vous faites *que* sage.
(Tourneb., *les Contens*, V, 4, Anc. Th. fr.)

— *Que* ayant pour antécédent toute une proposition :

Et quant il dui u il troi ne porent celei (une pierre) movoir, dunkes i furent joint avoc li pluisor ; mais ele remeist ensi nient moble, alsi com ele par racines tenist en terre, par *ke* overtement seroit doneit a entendre ke meismes li anciens anemis seoit sor celei cui les mains de tanz hommes ne porent pas movoir. (*Dial. Greg. le pape*, p. 73, Foerster.)

— *Que*, avec un nom de temps, signifiant auquel, pendant lequel :

Venrant li an, venrant li di
Quez t'asaldran toi inimic.
(*Passion*, 58, Koschwitz.)

Et or es temps et si est biens
Quae nos cantumps de sant Lethgier.
(*S. Leger*, 5, Koschwitz.)

Puis icel tens *que* Deus nus vint salver.
(*Alexis*, str. 3[e], xi[e] s., Stengel.)

Une grant piece estut *que* mot ne dist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 8[d].)

Ce fu el tans d'esté el mois de mai *que* li jor sont caut, lonc et cler et les nuis coies et series. (*Auc. et Nic.*, p. 16, Suchier.)

A ces demore molt li termes
Que li siecles doie fenir.
(Guiot, *Bible*, 1261, Wolfart.)

Ainssis le laissent de ci a l'esclarier
Que l'ost s'en vait et prent a chevauchier.
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, f° 82 v°.)

Tel fois chante li jouglere
K'il est tous li plus dolans.
(Guill. le Vinier, *Chans.*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 505, v. 1.)

Ainsi furent ils trois jours et trois nuits sans pain... et apres, par l'espace de quatre jours, *qu*'il leur convenoit acheter un pain mal cuit six esterlins, qui ne dust valoir qu'un parisis. (Froiss., *Chron.*, I, i, 39, Buchon.)

L'annee *que* Phaedon fut prevost a Athenes. (Amyot, *Vies*, Thesee, 44, éd. 1567.)

A treize ans, *que* je sortis du college, j'avois achevé mon cours. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xxv, p. 100, éd. 1595.)

— *Que*, par lequel :

Il reprit le chemin *qu*'il estoit venu. (D'Aub., *Hist.*, II, 475, éd. 1626.)

— *Que que*, quoi que :

Que que Rollanz Guenelun fors fesist,
Vostre servise l'en doust bien guarir.
(*Rol.*, 3827, Müller.)

Queque nus die,
De vos consel n'istrai je mie.
(*Tristan*, I, 2872, Michel.)

Eshaucier s'onur *keke* soit de sa vie.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 76[a].)

Se vos peres fait demain cerquier ceste forest et on me trouve, *que que* de vous aviegne, on m'ocira. (*Auc. et Nic.*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 287.)

Keke soit ore escrit en livre.
(Chardry, *Set dormans*, 870, Koch.)

Cil n'a pooir de relever ;
Que que il doie li grever.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1775, Hippeau.)

Que k'avenir m'en doie.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 10[a].)

Vostres sui, *que que* nus die.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 69, 31.)

— *Que que soit*, quoi qu'il en soit :

Mais *que ques soit*, si cher comparerent... (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 14 r°.)

Que quessoit, declairer la cognoissance de la dicte matiere ne leur appartenir. (12 sept. 1528, *Reg. cons. de Limog.*, I, 168, Ruben.)

— *Que que*, pendant que :

Que que il parloient einsi
Li orgueilleus du bois issi.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 25[b].)

Queque li rois estoit pansis et ambronchies,
A tant ez vos vairon, sa resne antre ses piez,
La sele tote vuede don li arçon sont chier.
(J. Bodel, *Sax.*, cxxx, Michel.)

Que que saint Basile sommeille,
Une trop merveillant merveille
Descendre voit de paradis.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 151[c].)

Que que la bele Ydone pleure et plaint et dolouse
Le preu Garsilion qui tant aime et golouse
Atant es vos sa maistre de tost aler jalouse.
(Audifr. li Bast., ap. Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57, 49.)

Que qu'ele plore, et cil c'en rit,
De tot son dit li est petit.
(Baudes de la Kakerie, *ib.*, III, 46, 28.)

Que ke la bele fait ses criz,
Heliers est de cort departiz.
(*Romanc. et Past.*, Bartsch, I, 10, 36.)

Que qu'il s'apreste de l'aler,
Li uns s'escrie a l'avaler :
Vez le gorpil ! vez le gorpil !
(*Renart*, 1827, Méon.)

Que qu'il parole, si s'esloigne.
(*Ib.*, Br. II, 583, Martin.)

Que que il vont si parlant,
Quatre levrier vienent bruiant.
(*Ib.*, Br. XVI, 639, Martin.)

Que qu'il se pleint de s'aventure,
Garde et voit en une rue
Tiebert le chat qui se deduit
Sanz conpaignie e sens conduit.
(*Ib.*, Br. II, 665.)

Lor il fut couchiez en .i. lit et *que que* li prevoz pansoit commant il le tormanteroit, sains Vincenz trespassa. (*Vie saint Vincent*, Richel. 988, f° 47[c].)

Que que ces choses estoient faites, .i. anges descendist dou ciel. (*Vie saint Andrieu*, Richel. 988, f° 10[d].)

Que que li sainz parloit, la fame li respondist... (*Vie des Saints*, ms. Epinal, f° 1[a].)

Queque li quens ensi parloit,
Arriere garde et si vooit
L'escu Gillon de Chyn venir.
(*Gilles de Chin.*, 1079, Reiff.) Impr., *qusque*.

— *Que*, équivalant à *qui*, employé comme sujet masculin :

N'unt guarnement *que* tut ne reflambeit.
(*Rol.*, 1003, Müller.)

Cume le fust *qued* est plantet dejuste les decurs des ewes. (*Lib. Psalm.*, Oxf., I, 3, Michel.)

Ke donc veist com il sunt aati,
Chascuns d'auz broche le destrier arabi.
(*Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 30[c].)

La nouviele en vint a Caton, *que* lors vint a eus. (Jeh. de Tuim, *Jul. Ces.*, ap. Constans, *Chrest. de l'anc. fr.*, p. 70.)

A tous ceus *ke* ceste lettre verront. (1290, Rymer, I, 3, p. 72, 2[e] éd.)

— Comme sujet féminin :

Pierre n'i ad *que* tute ne seit neire
(*Rol.*, 982, Müller.

Tant par iert fort m'alcine e li venz si bruians
K'en tute la citet *que* si est ample e grant
N'i remaindrat ja porte ne postiz en estant.
(*Voy. de Charlem.*, 474, Koschwitz.)

Veez vus cele estache *que* le palais sustient ?
(*Ib.*, 521.)

Et les choses *qued* eissent de mes levres, ne ferai vaines. (*Lib. Psalm.*, Oxf., lxxxviii, 34, Michel.)

La science *ke* meye est ausi volt ausi entrepenre li hom. (S. Bern., *Serm.*, p. 524, Ler. de Lincy.)

Je di que c'est vie truande
Que paor a de la viande.
(Guiot, *Bible*, 1170, Wolfart.)

Les prophecies
Que de lui furent replanies.
(Id., *ib.*, 2259.)

— Comme sujet neutre :

Or dites ce *que* vos plaira. (VILLEH., 142, Wailly.)

Et vos donroie ce *que* mestiers vos seroit trosque a la Pasque. (ID., 195.)

Se douloir qu'il soit advenu ce *que* peut advenir a chacun. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 280, Roybet.)

— *Que*, ce que :

Je di a tous *ke* di a un.
(RENCLUS DE MOIL., *Carité*, XXXIX, 5, Van Hamel.)

Voz avez bien oi *que* nos vos avons dit. (VILLEH., 214, Wailly.)

— *Que que*, quelle soit la personne qui :

Soit bien, soit max, *que kes*'en plengne,
N'est aventure ki n'aviengne.
(*Dolop.*, 5618, Bibl. elz.)

— *Que*, pronom interrogatif :

Que m'en darez ?
(*Passion*, 83, Koschwitz.)

Per *que* m trades in to baisol ?
(*Ib.*, 150.)

Pur *que*'m fuis ?
(*Alexis*, str. 91e, XIe s., Stengel.)

Seignors, *que* faites ?
(*Ib.*, str. 101e.)

Dient Franceis : Deus ! *que* purrat ço estre ?
(*Rol.*, 334, Müller.)

A *que* faire te vas en la cité muçant ?
(J. BOD., *Sax.*, CCLXVIII, Michel.)

Et dist Braiher : Fols, *que* c'est qe tu dis ?
(RAIMB., *Ogier*, 11316, Barrois.)

Que? fait li leus, est il ensi
C'aler ne pues fors par merchi ?
(MARIE, *Fabl.*, ap. Constans, *Chrest.* p. 127.)

Diva, faus ! *Que* vex tu faire ?
(*Auc. et Nic.*, p. 5, Suchier.)

Que sont li prince devenu ?
(GUIOT, *Bible*, 283, Wolfart.)

Qu'ai je que faire d'estre ainsi ?
(CL. MAR., *Dialog. de deux amour.*, p. 29, éd. 1596.)

Mais *qu*'est ce que je mets si grand peine a refuter ceste rage brutale. (CALV., *Inst.*, 470, éd. 1561.)

— Pourquoi ?

E ! reis amis, *que* vus ici nen estes !
(*Rol.*, 1697, Müller.)

Lasse ! *que* n'ai un hume qui m'ociet.
(*Ib.*, 2723.)

Et *que* n'i aliez vous ? dit li princes briefment.
(CUV., *du Guesclin*, 13544, Charrière.)

— A quoi ?

Que nous servira d'y penser ?
(J. A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 1, éd. 1573.)

— *Que*, exprimant l'interrogation indirecte :

Quer ne sevent *que* funt.
(*Alexis*, str. 54e, XIe s., Stengel.)

Eufemien volt saveir *quet* espelt.
(*Ib.*, str. 70e.)

Deus ! dist li cuens, or ne sai jo *que* face.
(*Rol.*, 1982, Müller.)

Ne set *que* faire, ne set *que* devenir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 43e.)

Je ne sai *que* Dex i entent.
(GUIOT, *Bible*, 1341, Wolfart.)

Aucassins, fait ele, prendes consel, *que* vous feres. (*Auc. et Nic.*, p. 31, Suchier.)

Vous dirons *que* nous ferons. (MÉN. DE REIMS, 412, Wailly.)

Li un ne savoient *que* li autre disoient ne *que* il voloient dire. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, f° 16b.)

Moult regarday *qu*'elle voult faire.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 1571, Püschel.)

Pour voir *qu*'on voudroit faire du roi, qui en prison estoit. (FROISS., *Chron.*, I, I, 25, Buchon.)

Avoit mis en deliberation s'il feroit mourir ses hostages, ou *qu*'il en feroit. (COMM., II, 1, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Ils ne sçavent *que* dire. (MARG., *Lett.*, 35, Génin.)

— *Que* au sens de quel :

Que diable de langaige est cecy ? RAB., *Pantagr.*, ch. VI, éd. 1542.)

2. QUE, *qe*, *ke*, *qued*, *quet*, *quid*, *kue*, *quei*, *qei*, *qi*, conjonction.

— Sert à unir deux membres de phrase :

Il li enortet
Qued elle fuiet lo nom christiien.
(*Eulalie*, 13, Koschwitz.)

Cum ço vidit *quet* il se erent convers de via sua mala. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 25, Koschwitz.)

Cum ço audid tota la gent
Que Jhesus ve lo reis podenz...
(*Passion*, 33, Koschwitz.)

Cio li mandat *que* revenist.
(*S. Léger*, 87, Koschwitz.)

Ço peiset mei *que* ma fins tant demoret.
(*Alexis*, st. 92e, XIe s., Stengel.)

Il est jugiet *que* nus les ocirum.
(*Rol.*, 884, Müller.)

S'avenoie *kue* je morisse sens heirz (1118, *Ch. de Renaud*, cte *de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, I, 160.)

Il dist de mei *que* jo eret molt bellet.
(*Cant. des Cant.*, 22, Stengel.)

Et sachiez *que* nostre sires fist maintes miracles por lui. (VILLEH., 1, Wailly.)

Ceo quid li leres *qe* tuz li seient freres.
(*Prov. de Fraunce*, Ler. de Lincy, *Prov.*, t. II, p. 474.)

Ainsi avint *que* Damiete fu conquise. (MÉN. DE REIMS, 379, Wailly.)

Sueffre *c*'a toi jut, gabe et rie.
(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kœrt., 1922.)

Caesar leur commanda *qu*'ils s'en saisissent sans tuer ny blecer personne. (AMYOT, *Vies*, César, éd. 1567.)

— *Que* s'emploie également quand la proposition subordonnée est elliptique :

A quoy lui feut respondu *que* ouy. (RAB., *Pant.*, II, 10, éd. 1542.)

— La proposition où est *que* peut se mettre avant celle dont elle dépend :

Que ce soit voirs que escuiers pot avoir, quant il se combat, capel de fer a visiere et les autres armes que noz avons dites, il apert par la bataille qui fu... (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXI, 63, Beugnot.)

Et qu'il soit ainssi apperra cy apres. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. 3, Michaud.)

Aussi, comme droit fort, ne s'enorguillissoit pour quelconques prosperité : et, *qu*'il soit ainssi, appert parce que, en l'an 1375... (ID., *ib.*, ch. 29.)

Et *qu*'ainsi soit que la pudicité doive estre consideree hors du corps, il appert par la façon de parler usitee en plusieurs languages, qui est, que celle mesme qu'on aura appelee vierge pudique, on l'appellera, estant mariee, femme pudique. (H. ESTIENNE, *Tr. prep. a l'Apol. pour Herod.*, c. 15, éd. 1566.)

Monseigneur, ne sçavez vous pas bien que Constantin, vostre fidele serviteur, est si puissant et gentil chevallier, qu'il pourra bien prendre un de ces satyres sans avoir secours de personne, et le presenter vif devant vos yeux ? Et *qu*'il soit ainsi, vous le pourrez facillement experimenter. (LARIVEY, *Facet. Nuicts de Strap.*, IV, I, Bibl. elz.)

— *Que* avec le subjonctif dans une phrase elliptique, équivalant à *pour preuve que :*

Que la chaleur et secheresse face que les eaux ne soient pas bonnes, celui qui a voyagé en l'Amerique, autrement la terre du Bresil, dit qu'aupres de la ligne equinoctiale, et soubs icelle, l'eau qui y tombe non seulement pult et sent mal, mais avec cela est si contagieuse, que si elle tombe sur la chair, il s'y eslevera des pustules et grosses vessies. (G. BOUCHET, *Serees*, I, II, f° 50 v°, éd. 1608.)

Or, *qu*'il soit defendu de batre sa femme, va dire un tribun des femmes, les anciens avoient un Dieu domestique, qu'ils apelloient en nostre langue le Dieu du foyer. (ID., *ib.*, I, IV, f° 114 v°.)

Et *que* ce soit une coustume fort ancienne... de laver les petits enfans avec eau salee, nous trouvons qu'elle a esté introduite par ceux d'Asie, et receue des Juifs. (ID., *ib.*, II, XXIII, f° 247 r°.)

Que cela n'advienne pas souvent, le jurisconsulte Paule aux Pandectes allegue un Phlegon, affranchy de l'Empereur Adrian... (ID., *ib.*, II, XXIII, f° 231 r°.)

— *Qu'il soit ainsi, et qu'il soit ainsi*, pour preuve qu'il en est ainsi :

Tu te dys noble et faitz œuvre vilaine,
Qu'il soit ainsi, veulx tu tour plus rusticque
Que conspirer aux siens mortelle hayne ?
(J. MAROT, *le Voiage de Genes*, comment Genes parle a Marchandise, f° 7 v°, éd. 1532.)

On dit que l'amitié et bienveillance de Socrates servit beaucoup a la gloire d'Alcibiades : *et qu'il soit ainsi*, il appert parce que de Nicias, de Demosthenes, de Lamachus, de Phormion, de Thrasybulus et de Theramenes, on ne sçait pas seulement comme leurs meres avoyent nom : et au contraire, nous trouvons jusques a la nourrice mesme d'Alcibiades, qu'elle estoit La-

cedœmoniene, et qu'elle s'appelloit Amycla, et que son pœdagogue se nommoit Zopyrus. (AMYOT, *Vies*, Alcib., p. 689, éd. 1567.)

Tu as passé les termes accoustumez de vivre. *Et qu'il soit ainsi*, conte de tes cognoissans, combien il en est mort avant ton aage, plus qu'il n'en y a qui l'ayent atteint. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. I, ch. XIX, p. 38, éd. 1595.)

Et n'y a rien qui demeure, ne qui soit tousjours un. Car *qu'il soit ainsi*, si nous demeurons tousjours mesmes et uns, comment est ce que nous nous esjouyssons maintenant d'une chose, et maintenant d'une autre? (ID., *ib.*, l. II, ch. XII, p. 399, éd. 1595.)

Et l'industrie de fortifier le corps et le couvrir par moyens acquis, nous l'avons par un instinct et precepte naturel. *Qu'il soit ainsi*, l'elephant aiguise et esmoult ses dents, desquelles il se sert a la guerre. Quant les taureaux vont au combat, ils respandent et jettent la poussiere a l'entour d'eux: les sangliers affinent leurs deffences. (ID., *ib.*, l. II, ch. XII, éd. 1595.)

Je vous asseure, disoit il, que le vin blanc de Beaulne ou d'Onix est plus fort, plus chaud, et enyvre plus tost que le vin rouge de Poictou: comme aussi le vin du Rin, et le vin Grec, qui sont blancs, sont sans comparaison, quant a la force et chaleur, bien autres que les vins rouges de France, fussent ils de Grave ou d'Orleans. *Qu'il soit ainsi*, dit il en continuant, je m'en vay vous faire un conte assez gentil et plaisant, par lequel vous jugerez la force, la chaleur et la vertu du vin Grec blanc. (G. BOUCHET, *Serees*, I, I, f° 7 v°, éd. 1608.)

Les adversitez sont de deux sortes; les unes sont vrayes et naturelles, comme maladies, douleurs, la perte des choses que nous aymons: les autres fauces et feinctes par l'opinion commune ou particuliere, et non en verité. *Qu'il soit ainsi*, l'on a l'esprit et le corps autant a commandement comme au paravant qu'elles advinssent. (CHARR., *Sag.*, l. 10, c. 7, p. 389, éd. 1601.)

— *Qu'il soit voir*, *qu'il soit vrai*, *et qu'il soit vrai*, pour preuve que cela est vrai :

Qu'il soit voir que le roy Charles fust amez, pour cause de ses bontez, de pluseurs et mesmement estrangiers, lui furent lectres envoyees ou mois de mars, par aucuns grans seigneurs. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3ᵉ p., ch. 52, Michaud.)

Amour oste peur et donne hardiesse, faict oublier toute peine, et prendre au gré tout le travail que on porte pour la chose aimee, *et qu'il soit vray*, qui veult lire les histoires des vaillans trespassez, assez trouvera de ce preuve. (*Livre des faicts du Mareschal de Boucicaut*, 1ʳᵉ p., ch. 8, Michaud.)

Et qu'il soit vray, a la bataille dont cy apres sera parlé, furent plusieurs nobles hommes des pays de Brabant, Haynnau, Hollande et d'ailleurs. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

L'archeduc leur dit : Le peuple est assemblé pour me donner aide : *et qu'il soit vray*, venez avecques moy, et nous sçaurons d'eux leur volonté. (O. DE LA MARCHE, *Mém.* II, XI, Michaud.)

Quelque vouloir qu'il eust pour lors et tant mal content qu'il feust pour ung temps, toutesfois quant il fut ung peu refroidy, tout son courroux fut converty en cordiale amour. *Et qu'il soit vray*, depuis, a son pourchas et a ses chiers coustz et despens, il la fit marier tres richement et bien. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXIV, Jacob.)

Par ma foy, je vous vouldroye complaire, et faire vostre plaisir et d'aussi bon cueur comme a elle. *Et qu'il soit vray*, je le vous monstreray de fait. (ID., *ib.*, XXVIII.)

Par faulx rapport mains hommes vertueux
Ont esté mis du renc des souffreteux,
Et qu'il soit vrai, quant flateur a l'audace
D'estre escouté, il faict plus orde trace
Que nul serpent, ou crapault venimeux.
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XV, p. 65, éd. 1532.)

Qu'il soit vray, ayant comprins, comme il estoit raisonnable, dans l'estat des appointez, les sieurs de Caillac lieutenant de l'artillerie, du Plessis intendant des finances, le truchement Hoster, ils en avoient tous esté rayez. (DU VILLARS, *Mem.*, XI, an 1559, Michaud.)

La plus grande partie de nous, femmes, y va plus (au sermon) par usage et pour faire l'une comme l'autre qu'en intention d'aprendre, et bien souvent pour autre chose. *Et qu'il soit vrai*, qu'on voie le beau fruit que nous en raportons. (LARIV., *la Constance*, I, I, Anc. Th. fr.)

L'historien Clidemus voulant escrire par le menu toutes les particularitez de celle rencontre, dit que la pointe gauche de leur bataille s'estendoit jusques au lieu que l'on appelle Amazonion, et que la pointe droitte marcha par le costé de Chrysa, jusques sur la place que l'on appelle Puyce, contre laquelle les Atheniens venans devers le temple des Muses choquerent les premiers. *Et qu'il soit vray*, les sepultures de celles qui moururent en ceste premiere rencontre, se treuvent encores en la grande rue, qui va respondre a la porte Piraïque, pres la chapelle du demidieu Chalcodus. (AMYOT, *Vies*, Thes., éd. 1567.)

— Forme négative, *qu'ainsi ne soit*, si l'on doute, si l'on nie qu'il en soit ainsi; et à preuve :

Et les Romains, quoyque pour la continuelle frequentation des guerres en deussent plus estre informes (de l'état de la Germanie), si est ce qu'en ce qu'ils nous ont laissé par escrit, encore n'y a il asseurance. Et *qu'ainsi ne soit*, ou sont en Jules Cesar, parlant de la Germanie, les Cattiens, Quadiens, Frisiens, Marcomanes, et autres peuples a plein recitez par les autres? (PASQ., *Rech.*, I, VI, éd. 1723.)

M. Feugère, éditeur des *Œuvres choisies* d'Etienne Pasquier, observe que « *Ne* est omis dans l'édition de 1569. » C'est que les deux formes s'employaient également pour exprimer la même idée.

Vous luy promistes abbaies, eveschez, et monts et merveilles, et laissastes faire le reste a madame vostre sœur, aux jesuites, et a son prieur, qui passoient bien plus outre, et ne luy promettoient rien moins, qu'une place en paradis, au dessuz des apostres s'il advenoit qu'il y fust martyrizé. *Qu'ainsi ne soit*, et que ne fussiez bien adverty de tout le mistere, vous faisiez prescher le peuple qui parloit de se rendre, qu'on eust encore patience, sept ou huict jours, et qu'avant la fin de la sepmaine on verroit quelque grand chose qui nous mettroit a nostre ayse. (*Sat. Men.*, Har. de d'Aubray, p. 195, éd. 1593.)

Et qu'ainsi ne soit, qu'on entendoit il y a DCCC ans, que parler rustic romain fust le langage commun des habitans de deça Meuse: il ne faut que lire ce qu'a escrit Nithard en son histoire de la discorde des enfans de l'Empereur Louys le Debonnaire, advenue en l'an DCCCXLI. (FAUCHET, *De l'Orig. de la lang. et poés. franç.*, liv. I, ch. 4, éd. 1611.)

Et, de faict, il a mis sa force
Pour prendre vostre fille a force
Ce nonobstant, il ne l'a sceu ;
Et *qu'ainsi ne soit*, je l'ai sceu
De luy mesme.
(GREVIN, *les Esbahiss.*, V, 2, Anc. Th. fr.)

Et encore au XVIIᵉ siècle :

Il est simple d'esprit, ennemy de la delicatesse, *et qu'ainsi ne soit*, vous voyez que toute pasture luy est indifferente, et qu'a peine peut il discerner les laictues d'avec les chardons. (DES LAURIERS, *les Fantaisies de Bruscambille*, prologue en faveur de l'Asne, éd. 1613.)

— *Que* dans une phrase elliptique où une négation est supposée ; *qu'il ne fût*, si vous pensiez qu'il ne fût pas :

Qu'il ne feust homme asses plaisant,
Hardi, secret, adventureux,
Si estoit, bien propre, et duisant,
Et fait pour ung vray amoureux.
(COQUILLARD, *Playd.*, II, 15, Bibl. elz.)

Qu'elle n'en soit dame et maistresse,
Si est ; vela son intendit.
(ID., *ib.*, II, 34.)

— *In o que*, locut. conjonctive, à la condition que :

In o quid il mi altresi fazet. (*Serm. de Strasb.*, Koschwitz.)

— *Que* optatif :

Que Dex par sa vertu vous ramaint sauvement.
(J. BOD., *Sax.*, XXI, Michel.)

Que pleust a Dieu que la nature
M'eust fait au cœur une ouverture,
Afin que vous eussiez pouvoir
De me cognoistre et de me voir !
(RONS., *Od.*, V, XXVI, Bibl. elz.)

Je vous ay trop aymé et vous ayme encores, et suis pour vous aymer eternellement : *qu'*ainsi m'aymassiez vous! (LARIV., *le Fid.*, I, 5, Anc. Th. fr.)

— *Que* signifiant parce que, car :

Cho fu la plus morteil bataille,
Que faillie lur est vitaille.
(*Brut*, ms. Munich, 663, Vollm.)

Adonques traist l'espee *q'*il se voloit ocire.
(J. BOD., *Sax.*, CCLX, Michel.)

Autres diables vit parfunt
Qui jetouent lur crocs amunt
De fer *ke* croker le voloient.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1395, Roq.)

Biaus sire Naimes, or n'en soit plus parlé,
Que foi que doi au roi de majesté,
Je n'enterrai en France le regné,
Jusque je aie conquise la cité..
(*Aymeri de Narbonne*, 235, A. T.)

Ce fut mult granz domaiges; *que* mult lesoient preu et vaillant. (VILLEH., 34, Wailly.)

Fix, fait li peres, ce ne poroit estre Nicolete, laise ester; *que* ce est une caitive qui fu amenee d'estrange terre. (*Auc. et Nic.*, p. 4, Suchier.)

Paien s'armerent, n'i quisent nul loisir,
Que ja volront la bataille esbaudir.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 54°.)

Or dou pechier *que* l'eve est troble.
(GUIOT, *Bible*, 1123, Wolfart.)

Et elle dist voir; *que* elle fu morte avant que il revenist. (MÉN. DE REIMS, 371, Wailly.)

Et prist une chandele, *c*'on n'i povoit veir.
(*Berte*, 2091, Scheler.)

Mais sa fame avoit ja seu
Tot ce que home sevent faire,
Que, a la verité retraire,
Li prestes son boen en faisoit.
(*De la Sorisete des Estopes*, 6, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 158.)

Las ! je le veux, et si ne puis le faire.
Que dis je veux ? c'est du tout le contraire.
Faire le puis, et ne puis le vouloir.
Que, plus taschez ma liberté me rendre
Plus empeschez que ne la puisse avoir.
En commandant ce que voulez deffendre.
(FRANÇ. I[er], *Poés.*, Vers à la duchesse d'Etampes, Champollion.)

— Puisque :

Voir molt auraient grant paor
S'il estoient seignor de moi,
Que j'ai paor qant je les voi.
(GUIOT, *Bible*, 1567, Wolfart.)

Certes ja por mon lignage
Ne por mon mari salvage,
Ne por nul chastoiement,
Ne lairai mon ami gent
Que tote a li m'ottroi.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 52 r°.)

— Afin que, pour que :

Tuit oram que por nos degnet preier
Qued avuisset de nos Christus mercit.
(*Eulalie*, 26, Koschwitz.)

Pilaz sas mans dunques laved,
Que de sa mort posches negor.
(*Passion*, 237, Koschwitz.)

Quatr'ommes i tramist armez
Que lui alessunt decoller.
(*S. Leger*, 221, Koschwitz.)

Haste tei, *que* je seiç salved del espirit de tempestet e de esturbeillun. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LIV, 8, Michel.)

Je vous dy pour certain que les cygoignes, qui en l'esté se tiennent en ce pays et en yver s'en retournent en leur pays, qui est entour le mont de Synay, sont par dela creatures comme nous. Et *qu'*il appere qu'elles ayent raison, elles donnent tousjours et paient leurs dismes a Dieu, quant elles ont fait des petits, de l'un d'iceulx. (*Evang. des Quenouilles*, p. 93, Bibl. elz.)

— ***Que ne***, afin que... ne, de crainte que, de peur que :

El camp estez, *que ne* seium vencut.
(*Rol.*, 1046, Müller.)

*Qu'*aucuns qui cest livre orra lire
Ne puisse de rien contredire,
Que isi ne fust cum jo retrai
E cum jo es estories truvai,
Si li faimes tant a saveir
E conuistre et aperceveir
Que ceste grant mesaventure,
Vile et huntuse a desmesure,
Esteit eisi a avenir.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2069, Michel.)

Pour garder les destroits et les passages contre les Anglois, *qu'*ils *ne* passassent d'Angleterre par deça la mer pour venir en France. (FROISS., *Chron.*, I, I, 78, Buchon.

Car maistre abbé toute la nuit ne veut
Estre sans vin, *que* sans secours *ne* meure.
(C. MAR., *Epigr.*, de l'abbé et de son valet, p. 399, éd. 1596.)

Va te cacher *que* le chat *ne* te voye !
Sire lyon, dist le fils de souris,
De ton propos certes je me soubris ;
J'ay des cousteaux assez, ne te soucie.
(ID., *Ep. à Jamet*, p. 144, éd. 1596.)

— *Que*, depuis que :

Nem conoistront, tanz jorz at *que* nem vidrent.
(*Alexis*, 210, XI[e] s., G. Paris, 1885.)

— *Que*, de sorte que :

Et parla hautement, *que* l'oirent plusors.
(J. BOD., *Sax.*, XXVII, Michel.)

Tuit armé s'entrebaisont, *que* l virent li baron.
(*Fierabras*, 3752, A. P.)

Et li François ne se vellent targier,
De totes parz font l'asaut commencier,
Que ne se sorent paien quel part gaitier.
(*Aymeri de Narbonne*, 1147, A. T.)

Sa gravité estoit meslee d'une maniere de crainte, *qu'*il sembloit qu'il redoubtast la presence du peuple. (AMYOT, *Vies*, Nicias, éd. 1567.)

— *Que... ne*, sans que :

Carles se dort *qu'*il *ne* s'esveillet mie.
(*Rol.*, 724, Müller.)

Que vont querant cil fol bregier,
*Qu'*il *ne* viennent a ma dame servir.
(HUON DE LA FERTÉ, ap. P. Paris, *Romancero*, p. 184.)

Berte prent l'anelet, *qu'*ele plus *n'*i delaie.
(*Berte*, 209, Scheler.)

— A moins que :

Quant le roy vit que il n'avoit pooir d'ilec demourer, *que* mourir ne le convenist li et sa gent, il ordena et atira... (JOINV., *Hist. de St Louis*, 237, Wailly.)

Ne vous attendez pas qu'ils y mettent la main (à leur testament), *que* le medecin ne leur ayt donné l'extreme sentence. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XIX, p. 37, éd. 1595.)

— Pourvu que, si :

Prandre marit est chose a romenant,
Ne pais merchiez c'on laist *c*'on s'an repant.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, I, 8, 37.)

— Autant que :

Puis que entendu aves la some,
Comment li tere come pome
Est roonde de toutes pars
Dont abites n'est point li quars,
Que on sache, de nule gent...
(G. DE MES, *Image du monde*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 421.)

Lirai je ci, non, conpaignon?
Nenil, *que* je puisse par de....
(*Ren.*, Br. XIV, v. 751, Martin.)

— ***Que dont que***, tout comme si :

Et ensi vous me cognissies
Que dont que nouri m'eussies.
(FROISS., *l'Esp. amour.*, 419, Scheler.)

— En ce qui :

Il fist que pruz *qu'*il nus laissad as porz.
Hoi n'en perdrat France dulce sun los.
Ferez i, Franc ! nostre est li premiers colps
(*Rol.*, 1209, Müller.)

— Lorsque, au moment que :

Il la feit transporter, *qu'*elle estoit encore vivante, en une autre maison. (AMYOT, *Vies*, Silla, éd. 1567.)

Je recommanderai l'affaire a Notre Seigneur et tout maintenant *que* je vais a l'autel. (FR. DE SAL., *Lett. inéd.*, à M[me] de Chamoisy, 20 mai 1606, Datta.)

— *Que*, consécutif :

Devant Marsile cil s'escriet mult halt :
Jo cunduirai mun cors en Rencesvals ;
Se truis Rollant, ne lerrai *que* nel mat.
(*Rol.*, 893, Müller.)

Et ne tarda guaires apres, *que* s'en ala uns autres halz hom de l'ost au roi de Hungrie, qui Engelranz de Boves ere apelez. (VILLEH., § 109, Wailly.)

— Avant que :

Quant il (Alexandre) se vi sain et haitié, si dit : Felippe, or peus tu conoistre la grant amor que je ai en toi, en ce que je bus la poisson *que* je te baillai la letre. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 31°.)

— *Que*, précédé d'un participe passé, dès que :

Arrivé *qu'*il fut devant Thebes, il voulut donner moyen a ceux de la ville de se repentir. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Mis ordre *qu'*elle eut a ces choses, elle monte a cheval. (BEAUGUÉ, *Guerre d'Ecosse*, I, 14.)

— *Que*, remplaçant une autre conjonction :

Ja Dix ne me doinst rien que je li demant, quant ere cevaliers ne monte a ceval, ne *que* voise a estor ne a bataille, se vos ne me dones Nicholete. (*Auc. et Nic.*, 2, 23, Suchier.)

— ***Mais que***, pourvu que, s'il arrive que :

Et sur ma foy, si je puis, je feray voustre vouluntè contente... tant seulement *mais*

que je sache qui est celle qui vous tient en cest estat. (*Livre de Troilus*, Nouv. fr. du XIVe siècle, p. 138.)

Et lors respondit Jehanne la Pucelle qu'elle estoit contente et qu'il luy sembloit que celle conclusion estoit bonne, *maiz qu*'elle fust ainssy executee. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Vive sainct Denis ou sainct Yve,
Il ne m'en chault, *mais que* je vive.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 332.)

Ne vous laisseray point, *mais que* je ne vous deplaise, jusques a la ville. (*Rom. de J. de Paris*, p. 28, Bibl. elz.)

Et tout cela verrez vous faire,
Mais qu'il vous plaise de vous taire.
(*La Vie et l'hist. du maulv. Riche*, Anc. Th. fr., III, 270.)

Mais qu'ilz (les Alemans) ayent bien mouillé [la gorge,
Ilz sont vaillans comme sainct George.
(*Sermon joyeux des foulx*, Anc. Th. fr., II, 214.)

Il me tuera *mais qu*'il le voye.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 321.)

Je forme apres sur ces escrits
Une question bien ague,
Subtile et digne de haut prix,
Mais qu'elle soit bien entendue.
(*Presompt. des femm. mond.*. Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 243.)

Mais qu'ilz ne viennent point a tirer leurs espees, leur collere ne fera que redoubler nostre rire. (MARG. D'ANG., *Hept.*, VIII, Jacob.)

De vains travaux dont fis rime et chanson,
Trouver m'attens, *mais qu*'on les lise et [voye,
Non pitié seule, ains excuse en la voye,
Ou l'on cognoist Amour ce faux garson.
(CL. MAR., *Sonn. de Petrarque*, p. 134, éd. 1596.)

Mais que j'aye un peu achevé de rire, je vous monstrerai que... (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, t. III, ch. III, Bibl. elz.)

Le roi me fit promettre de lui donner des vers ; tellement qu'a cette heure il ne s'y faut plus endormir. Vous les aurez, *mais qu*'ils soient faits. (MALH., *Lett. à Peiresc*, *2 oct. 1606*, éd. Hachette.)

Cette manière de dire vieillissait au commencement du XVIIe siècle :

Mais que, pour quand, est un mot dont on use fort en parlant, mais qui est bas, et qui ne s'écrit point dans le beau stile. Par exemple, on dit à toute heure, et mesme à la Cour, venez moy quérir *mais qu*'il soit venu, pour dire, quand il sera venu. Un de nos plus fameux escrivains a dit : L'affection avec laquelle j'embrasseray vostre affaire, *mais que* je sçache ce que c'est, vous fera voir, etc. (VAUGELAS, *Remarq.*, éd. 1647.)

Mais que, avec le futur, pour dire quand, est fréquemment employé dans l'Orne et dans le Loiret. Dans la Beauce on dit *mais que*, avec le subjonctif, pour signifier avant que.

— *Ne... que*, seulement :

Sa hanste est fraite, (il) *n*'en ad *que* un trun- [çun.
(*Rol.*, 1352, Müller.)

Il *ne* sejorna *c*'un jor devant la vile. (VILLEH., 491, Wailly.)

Quant Aucassins oi dire Nicolete qu'ele s'en voloit aler en autre pais, en lui *n*'ot *que* courecier. (*Auc. et Nic.*, 14, 1, Suchier.)

Le rei dou roiaume de Jerusalem *ne* tient son roiaume *que* de Dieu. (*Assis. de Jérus.*, I, 29, Beugnot.)

Il *n*'est *qu*'un roy qui ait titre certain
Et tous regnes procedent de ce roy :
C'est un seul Dieu, qui est le souverain.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 89, A. T.)

Il *ne* falloit *que* encores tenir trois jours qu'ilz n'eussent eu du secours. (COMM., V, ch. 5, p. 329, Chantelauze.)

Ils *n*'estoient *que* sortis, que voicy la dragee qui commence a operer. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, I, 103, éd. 1608.)

— L'idée de seulement se montre aussi dans les ex. suiv. :

Mais envoyeray je voir ce qu'elle faict et comme elle se porte, si elle est de loisir que j'y puisse aller ?
GASTON. Il *ne* sera *que* bon. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Il *n*'est *que* de deviner en choses faites. (MONT., *Ess.*, II, 30, p. 471, éd. 1595.)

— Et dans des phrases comme celle-ci, où *ne* est supprimé, mais où la négation est renfermée implicitement dans la préposition *sans* :

Il tua sur le champ cinquante mille hommes de ses ennemis, sans perdre *que* cinquante soudards. (AMYOT, *Vies*, César, 69, éd. 1567.)

— *Que* exclamatif, combien :

O *que* bien heureux fut celluy qui... (RAB., *Pant.*, ch. II, éd. 1542.)

— *Que... que*, soit... soit, tant... tant :

.XXX. bieres i ot *que* navrez *que* ocis.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, fo 31d.)

Que por savoir *que* por cage
Lo mist del regne en l'eritage.
(*Brut*, ms. Munich, 329, Vollm.)

Que por la mort *que* por la terre
Unt entreprise icele guerre.
(*Ib.*, 3595.)

An .VIII. jors plains, ce saichies, sans targier,
Que d'uns *que* d'autres orent .XXX. milliers.
(*Raoul de Cambrai*, 8539, A. T.)

L'une moitié, ce m'est avis,
Ja des lor, *que* mors est *que* pris.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, fo 46a.)

Que de corouz *que* de pitié,
N'i a cil qui n'en seit marriz.
(*Vie de S. Alexi*, 904, Romania, VIII.)

Et le resuscite *que* par alener *que* par la voix. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, fo 196 ro.)

Il y avoit bien .c. paire de buisines, *que* d'argent, *que* d'arain. (ROBERT DE CLARY, p. 12, Riant.)

De prisons ot le jour pris .XXVI.,
Que quens *que* dus *c*'amiraus *que* marcis.
(*Auberon*, 204, Graf.)

Lors l'at soeif enbraiscie
C'a force *k*'a boen greit,
Dorelo vadi vadoie,
En fis ma volenteit.
(JAIKES D'AMIENS, *Chans.*, ms. Berne 389, fo 89 ro.)

Et en cest tempoire avint que li rois de France tenoit un parlement a Maiente entour la Madeleinne ; et i avoit *que* evesques *que* arcevesques, quarante huit. (MÉNESTREL DE REIMS, 306, Wailly.)

Cinq quartiers *que* terres *que* vignes. (1326, *Charte*, *S.* Jul., Arch. Indre-et-Loire.)

E firent emplyr la fossee d'ewe, issi qe nul poeit passer, *quei* pur le marreis, *qei* pur la fossé. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 71.)

Y eut un certain galand habillé bravement au possible, qui comme par maniere d'esbat destacha vint cinq ou trente *qu*'angelots *que* nobles a la rose. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Herod.*, c. XV, éd. 1566.)

D'infanterie j'ay plus de six mille *que* Suisses *que* lansquenetz. (22 juill. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 228, Berger de Xivrey.)

Il est demeuré pour le moins cent gentilhommes *que* morts *que* prisonniers. (19 avril 1591, *ib.*, t. IV, p. 382.)

Cet excellent cheval, *que* du ventre *que* des pieds, passe le roi dela. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. XIII, éd. 1616-1620.)

— *Que... ou*, dans le même sens :

Accompagnez de quatre evesques, dix conseillers, trente *que* chevaliers, vassaux *ou* serviteurs. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 2, éd. 1611.)

— *Que* est corrélatif des comparatifs et des adverbes de comparaison :

Melz sostendreiet les empedementz
Qu'elle perdesse sa virginitet.
(*Eulalie*, 16, Koschwitz.)

Melz ti fura non fusses naz
Que me tradas per cobetad.
(*Passion*, 151, Koschwitz.)

Plus vos amai *que* nule creature.
(*Alexis*, str. 97e, XIe s., Stengel.)

Plus curt a piet *que* ne fait uns chevals.
(*Rol.*, 890, Müller.)

Il est plus gensz *que* solleiz enn ested.
(*Cant. des Cant.*, 16, Stengel.)

Mays ab virtud de dies treys
Que altre enfes de quatro meys.
(ALBERIC, *Alexandre*, 57, Stengel.)

Ançois sofferoie jo que je feusse tous desiretes et que je perdisse quanque g'ai, *que* tu l'euses a mollier ni a espouse. (*Auc. et Nic.*, p. 10, Suchier.)

Li cloistrier furent ainz seignor
Que li abbé ne li prior.
(GUIOT, *Bible*, 1114, Wolfart.)

Miex vueil estre coarz et vis
Que mors li plus prisiez du mont.
(ID., *ib.*, 1725.)

Un doublier qui n'ert mie sale,
Mais blanc *que* sor la glace nois,
Vit estendu desor un dois.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, fo 27b.)

Einz vint Cham tot premerainement *que* nus des autres. (*Hist. divers.*, ms. Venise Marc. C IV 3, fo 14b.)

Il ne me requist oncques, ne me fist villennie mais *que* le pere qui me engendra. (*Livre du Chev. de La Tour*, c. xxv, Bibl. elz.)

— *Que* corrélatif d'un adverbe de comparaison sous-entendu et signifiant plus que :

Cha, dist Cornumarans, j'ay estet a Buillon ;
S'ay veut Godefroy en sa maistre maison,
Witasse et Bauduin, qui sont fier *que* lyon ;
Et se say leur estat et leur establison.
(*Chev. au cygne*, 5120, Reiff.)

Il estoit gens de corpz, apers *qu'*esmerillon.
(*B. de Seb.*, III, 441, Bocca.)

Bauduwins trait l'espee, trençant *que* Durendal.
(Id., t. II, p. 431.)

De Marie me niece qui est blance *qu'*aubespin.
(*H. Capet*, 2866, A. P.)

Il ot le regart fier *que* lupart et lyon.
(*Ib.*, 4240.)

— *Ne que*, pas plus que :

N'eime lou chier *ne que* lou vil
L'escarlate *ne que* l'argil.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 15c.)

— *Que* corrélatif d'un subst. impliquant une idée de comparaison :

Et disoit a son fil meisme
Que il ne l'amoit pas le disme
*Qu'*il fet s'amie.
(*Du Prestre qui ot mere a force*, 21, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, V, 144.)

— *Que*, signifiant autre que :

Est il peintre *que* la nature ?
(R. Belleau, *Œuv. poet.*, Le papillon, t. II, f° 30 v°, éd. 1578.)

— *Que* employé dans des phrases elliptiques ; *estre au dessus que*, être au-dessus du danger que :

Se une femme veult *estre au dessus que* son mari ne la batte, il fault... (*Evang. des Quenouill.*, p. 74, Bibl. elz.)

— *Que* corrélatif de *si* :

Si fort sudor dunques suded
Que cum lo sa[n]gs a terra curren
De sa sudor las sanctas gutas.
(*Passion*, 126, Koschwitz.)

Or sui si graime *que* ne puis estra plus.
(*Alexis*, str. 22e, xie s., Stengel.)

Culverz, cum fus si os
Que me saisis, ne a dreit ne a tort ?
(*Rol.*, 2292, Müller.)

Mes jes voi si desesperez
En pechié et en covoitise
Que il ont desperance mise
Entre les genz qui pas ne croient.
(Guiot, *Bible*, 1029, Wolfart.)

L'em puet ben par usage
Feire le chat si sage
Qui il tent chaundeille ardaunt
Ja n'i ert si ben apris
S'il veit la soriz
*Qu'*il n'i aut meintenaunt.
(*Les Prov. del vilain*, Ler. de Lincy, II, 469.)

S'il est commandé par les administrateurs de la ville a faire aucun euvre soit en machonnerie ou carpenterie ou autre edifice a heritage, si doit estre fait l'estoffement *que* pour tousjours durer. (Bout., *Somme rur.*, f° 24c, éd. 1479.)

Elle se sentoit bien si avisee et si attrempee *que* pour oster le roy de ceste oppinion. (Froiss., *Chron.*, III, 2, Luce.)

Il avoient fait remplir les fosses si avant *que* pour tout aise conduire leurs berefrois. (Id., *ib.*, III, 81.)

— *Que* corrélatif de *tant*, *tellement* :

Los sos talant ta fort monstred
Que grant pres pavors als Judeus.
(*Passion*, 73, Koschwitz.)

Tant aprist letres *que* bien en fut guarnit.
(*Alexis*, str. 7d, xie s., Stengel.)

Et se fortefiierent telement de fosses et de palis *que* pour attendre le prince et toute son host. (Froiss., *Chron.*, IV, 169, Luce.)

Il l'assiegea a l'un des les, car il n'avoit pas tant de gens *que* pour l'assieger de tous costes. (Id., *ib.*, IV, 233.)

— *Que* explétif devant *pour* :

Et se departirent de Hainnau pluisseur jone esquier, en entente *que* pour demorer en Angleterre avecquez la roine. (Froiss., *Chron.*, I, 285, Luce, ms. Rome.)

Si y venoit en ceste entente *que* pour yaulx aidier, s'il pewist. (Id., *ib.*, II, 312, Luce, ms. Amiens.)

Quant il furent au dessus de leur mine *que* pour faire reverser le tour, quant il vorroient. (Id., *ib.*, V, 221, Luce.)

— *Que* explétif devant *de* :

Et tout cil qui se mellent *que* d'estre quisenier.
(*Chev. au Cygne*, 7634, Reiff.)

Le castiel bien pourveu de tout ce qu'il besongnoit, en vollenté *que* de tenir contre tout homme. (Froiss., *Chron.*, I, 382, Luce, ms. Amiens.)

Qui estoit semons *que* d'estre en celle chevauchie devant Cambray. (Id., *ib.*, I, 449, ms. Rome.)

Adonc leur fist li rois grasce *que* de passer et aler parmi son host sauvement. (Id., *ib.*, IV, 3.)

Et estoit li intention dou prince *que* de faire assallir le cité. (Id., *ib.*, IV, 171.)

Si se commencierent a esbahir et eurent conseil *que* d'yaus rendre. (Id., *ib.*, IV, 193.)

Et avoit en pourpos *que* de venir logier ens es plains. (Id., *ib.*, VII, 17.)

Pour le moins eut il ce bonheur,
Que de mourir au lict d'honneur.
(*Sat. Men.*, Regr. fun., p. 289, éd. 1593.)

Son plaisir estoit *que* de les venir voir. (E. Pasq., *Lett.*, XIII, 13, éd. 1723.)

QUEAGE, voir Caiage.

QUECAS, s. m., noix :

Un cens de *quecas*. (Rab., *Gargant.*, ch. xxv, éd. 1542.)

Ch. Nisard, dans ses *Curiosités de l'Etymologie française*, donne *cacas* ou *quecas* comme une expression enfantine signifiant noix.

Saumurois, Berry, Poit., *quecas*. Vosges, *cacas*, *cacasses*. Yonne, *cacas*, Suisse, *kokka*, noix.

QUECHASSER, v. a., chasser de côté et d'autre :

Et lui pour *quechasser* ses bestes. (1606, *Enquêt. crimin.*, Arch. Spa.)

Wall., *kichessi*.

QUECHE, voir Queste 1.

QUECONQUES, voir Quel.

QUECUMQUES, voir Quel.

QUECUNQUES, voir Quel.

QUED, voir Que.

QUEDONDI, *quedonda*, onomatopée qui exprime le son des cloches :

He a ! *quedondi, quedondi, quedonda !*
Sire, que querez vos ça ?
(*Rom. et past.*, II, 18, 18, Bartsch.)

Hea ci *quedondi quedondi quedonda*.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 43 r°.)

QUEGNAILLE, voir Chienaille, au Supplément.

1. **QUEI** (du premier), locut., du premier mouvement :

Les tonniaus de vin ensement
Firent aler *du premier quei*,
Je ne sai pour quoi ne a quoi,
Au pié de seinte Cateline.
(Bourdet, *Luque la maudite*, 132, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 226.)

2. **QUEI**, voir Coi.

3. **QUEI**, voir Quoi.

4. **QUEI**, voir Que 2.

QUEICUNQUES, voir Quel.

QUEIELER, *-eir*, voir Caieler, au Supplément.

QUEIERE, voir Chaiere, au Supplément.

QUEIL, voir Quel.

QUEILCONQUES, voir Quel.

QUEILKIONKES, voir Quel.

QUEILLETE, voir Cueillete.

QUEILLIR, voir Cueillir.

QUEILLOITE, voir Cueillete.

QUEILLOTTE, voir Cueillete.

QUEIMANDER, voir QUEMANDER.

QUEINSI, voir QUANSES.

QUEINTE, voir COINTE.

QUEINTEMENT, voir COINTEMENT.

QUEINTER, voir COINTIER.

QUEINTIR, voir COINTIR.

QUEIR, voir CHAIR.

QUEIRIELE, voir QUERELE.

QUEIRON, voir CARRON.

QUEISIER, voir COISIER.

QUEISSIER, voir COISIER.

QUEIT, voir COI.

QUEITIER, voir COITIER, au Supplément.

QUEL, voir LE.

QUEL, *kel*, *queu*, *que*, *quiel*, *queil*, *keil*, *qual*, *quau*, adj. et pronom interrogatif ou relatif, marquant l'espèce, la grandeur ou le degré.

— Qualifiant un subst. dans une phrase interrogative directe :

Dites qui vos a si baillie ?
Queus hom est ce ? Qui est ses pere ?
Merci por Diu, sire emperere !
Quel merci voles vos avoir ?
(GAUTIER D'ARRAS, *Eracles*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 202, 27.)

Quels chose est ke... ? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 75 v°.)

Qui fu Henris de Fonsigny,
Qui furent cil de Flavigni ?
Qui refurent li Conte d'Eu,
Quiex barons ot il a Biaugeu ?
(GUIOT, *Bible*, 406, Wolfart.)

Quant Renoart s'est par matin levez,
Dit a ses moines : *Quiex* noveles direz ?
Fu puis ca jus nos paiens avalez ?
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 246ᵃ.)

De *quaux* eux oserai veir
Lo vout de mon glorios fil ?
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 474, 29.)

Quiel abbié demandez vus, ne *quiel* priur ? fist selui abbes. (MAURICE, *Sermons*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 192.)

Ques porfis m'en pora venir ?
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 15, P. Meyer.)

Keus tristeche vous a souspris ?
(ID., *ib.*, p. 24.)

Quex merveilles, *quex* fez, *quex* gestes
Volez reciter a tel hore ?
(*Evang. de Nicod.*, 2ᵉ vers., 250, A. T.)

Quant elle le vit, si li dist : *Queis* nouveles ? — Dame, dist il, veez ci la galie toute preste. (MÉNESTREL DE REIMS, § 8, Wailly.)

Senechaus, fist il, *queus* chose est Dieus ? (JOINV., *S. Louis*, p. 226, G. Paris, *Extraits*.)

— Qualifiant un subst. dans l'interrogation indirecte :

Nil ne lur dist nels nel demanderent
Quels hom esteit ne de *quel* tere il eret.
(*Alexis*, st. 48ᵈ, XIᵉ s., Stengel.)

Aprendre *quela* cose seit ad aurier.
(*Ib.*, app. 1, Stengel.)

Oez, seignur, *quels* pecchiez nus encumbret.
(*Rol.*, 15, Müller.)

Ne li chalt, sire, de *quel* mort nus muriuns.
(*Ib.*, 227.)

E si vuluns de tei enquere
Dunt tu es nez e de *quel* terre.
(*Vie de S. Gile*, 1957, A. T.)

Li apostolles mult se paine
D'enquerre *quele* vie il meine.
(*Ib.*, 3373.)

Hom, or entent coment je truis
Et par *quele* raison je pruis
Ke covoitise pont tous maus.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CXXVI, 1, Van Hamel.)

Li cuens Baudoins de Flandres et de Hennaut envoia la barge de sa nef por savoir *quels* genz ce estoient. (VILLEH., *Conq. de Constant.*, 121, Wailly.)

Or oiez *quex* domages fu quan il ne furent avec cels josté. (ID., 229.)

Tuto li cuntent la folie
Del tens l'emperur Decie,
Cument aveit agravanté
Pur poi tute crestienté
E a *queu* peine e a *queu* dulur
Mist crestiens cist emperur.
(CHARDRY, *Sept dormans*, 1611, Koch.)

Toz li mons ki l'empereour veoit errer par tel tans, s'esmervelloit u il aloit ne ke il queroit et *quel* cose il pensoit a faire. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 564, Wailly.)

Et por oir le pais, et en *quel* forme et en *quel* maniere elle seroit ordence i estoient il venu. (ID., *ib.*, § 669.)

Ne veez vus en *queu* manere
Ireson ne seit controvee
Entre le pople e afermee ?
(*Evang. de Nicod.*, 3ᵉ vers., 651, A. T.)

Si li demanda *ques* noveles, et il li dist : mauveses. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 28, Hist. des Crois.)

Nous verrons en *queil* maniere on le puet mieuz faire. (MÉNESTREL DE REIMS, § 30, Wailly.)

Si li demanda dont il estoit et par *queil* conseil il avoit ce fait. (ID., § 327.)

Si demanda li rois *queis* eure il estoit. (ID., § 70.)

Si se merveillierent *queis* genz ce povoient estre. (ID., § 296.)

Vous dirai je *quex* gens sont li Beduyn. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, § 249, Wailly, éd. 1874.)

Il envoia tantost sçavoir *quieulx* gens c'estoient. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 176, Bibl. elz.)

— Prédicat d'une proposition interrogative directe :

Se ors enrunge, *queus* ert fers ?
(RENCL. DE MOIL., *Carité*, LXII, 10, Van Hamel.)

Queus est amors d'un bregier
Qui ne set fors que mengier
Et garder pors et aigniaus !
(J. ERARS, *Rom. et Past.*, Bartsch, III, 18, 23.)

Quelx est la convenance ? fait l'emperes. (VILLEH., 187, Wailly.)

Ques pora estre cis consaus
Du mandement que nous avons ?
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 3532, A. T.)

— Prédicat d'une proposition interrogative indirecte :

Dirai vus *quels* il est.
(*Roum. d'Alix.*, Richel. 786, f° 47ᵇ, Michelant.)

Vos li jurastes devant la baronie
Ne li fauriez tant com fussies en vie ;
Asez set on *qex* fu la garantie :
Soz Origni fu mors lez l'abeie.
(*Raoul de Cambrai*, 5456, A. T.)

Or poez savoir qu'il furent de maint home esgardé por savoir *quels* l'eslections seroit. (VILLEHARD., 260, Wailly.)

Sire, fait il, por Diu, merchi !
Vous vees bien *qes* est nos fois.
(RENAUT, *Lai d'Ignaures*, 503, Monmerqué.)

De quatre a cincq lieues n'y a nul meschant chasteau ne forteresse que je ne sache..., et que je ne congnoisses les seigneurs et dames, et *quieulx* ilz sont. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 17, Bibl. elz.)

— Régime prédicatif ou factitif, dans une proposition interrogative :

Lez la fontainne troveras
Un perron tel con tu verras
(Je ne te sai a dire *quel*,
Car je n'an vi onques nul tel.)
(CHREST., *Chev. au Lion*, 389, Fœrster.)

A las ! fet il, *quel* le ferai ?
(MARIE, *Guigemar*, 399, Warnke.)

Veis mon fil ? *Quel* le fait il ?
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 3372, A. T.)

Signeur, dist il, *quel* le ferons ?
(ID., *ib.*, 3740.)

— Qualifiant un substantif dans une phrase exclamative :

Qual agre dol nol sab om vius.
(*Passion*, 332, Koschwitz.)

A halte voiz prist li pedra a crier :
Filz Alexis, *quels* dols m'est presentet !
(*Alexis*, XIᵉ s., st. 79ᵃ, Stengel.)

Dient Franceis : Deus ! *quels* doels de barun !
(*Rol.*, 1536, Müller.)

Lasse ! *quels* peres m'engendra !
Lasse ! *quels* mere me porta !
(WACE, *Vie de la Vierge Marie*, p. 25, Luzarche.)

Dieus ! *quieus* serjans ! Dieus ! *quieus* ancheles !
Mout furent fort et chil et cheles.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CXCIII, 1, Van Hamel.)

Quel cort tint ore Assuerus !
(GUIOT, *Bible*, 276, Wolfart.)

Ha ! *quiex* freres, *quiex* compeingnons !
(ID., *ib.*, 1271.)

Sor sa meire Amelot se pamait
Deus, *keil* pitiet la mere a cuer en ait.
(*Romance*, ap. Bartsch, *la Langue et la litt. fr.*, 112, 8.)

Quex damages fu. (VILLEHARD., *ib.*, 384, Vailly.)

Vois *quiex* collers de cordoan
Et com bones chauces de Bruges.
(*Des deus bordeors ribaux*, 10, Montaiglon, *Fabliaux*, I, 1.)

Regarde *quelle* pestilence merveillable, et *quieulx* exploicts de condemnation. (A. CHARTIER, *l'Esper.*, p. 323, éd. 1617.)

— Adjectif relatif :

Par l'autoritei Rogeir eveske de Toul, en *keil* eveschei ces chouzes seiet. (Mars 1238, S. Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

Dont l'esplendeur (de la fleur) s'espant par [toute terre,
Par *quel* honneur fait los a France aquerre.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long estude*, 15, Püschel.)

— Construction elliptique, *qual ora*, à l'heure que :

Ciel Euvruins, *qual hora* l vid,
Penrel rovat, lier lo fist.
(*S. Léger*, 149, Koschwitz.)

Cil Laudeberz, *qual hora* l vid,
Torne s'als altres, sil lor dist.
(*Ib.*, 205.)

— Pronom relatif :

Et dissipa cyaus a *quels* il les envoia. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 21^d.)

— *Quel*, quel que :

Et, traient le siglo ben halt,
Que luin se puisse apercceveir,
Quel se soit, le blanc u le neir.
(*Tristan*, II, 1704, Michel.)

— *Tel quel*, voir TEL.

— *Quel* se construit fréquemment avec la conj. *que* dans des propositions concessives.

— Qualifiant un subst. :

Quel part *que* alget, iluoc est ma corone(t).
(*Cant. des Cant.*, 80, Stengel.)

Quel enferté *qu'*eust, sempres en fust sanee.
(HERMAN DE VALENC., *Bible*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 104, 6.)

Chescuns li afie sa fei :
Od lui irunt, *quel* part *qu'*il alt.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 861, Warnke.)

Quel part *ke* le plaideour voie,
Douchement par le main le prist.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, XVII, 2, Van Hamel.)

Puis issoient a contençon
Li elefant et li lion,
Et *quels* bestes que je voloie
De devant moi mesler faisoie.
(*Parton.*, 4635, Crapelet.)

Mes bien sachiez certainement,
Quex fois *qu'*il fust, devotement
Servoit la mere au roi celestre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 60^b.)

De *quel* part *que* je viegne, tost me retrouveres.
(*Fierabras*, 3527, A. P.)

Quel plaie *que* vus aies, vus en garires. (VILLARD DE HONNECOURT, *Album*, p. 219, Lassus.)

En *keil* liu *ke* on vodrat. (1240, *Ch. de bailli de Namur*, Geronsart, Arch. de l'Etat à Namur.)

En *queque* tans il les verront prandre. (1260, Rosières, VIII, 103, Arch. Jura.)

En *queque* maniere. (1261, Arch. S 5095, pièce 14.)

Or chevauchiez *queil* part *que* vous voulez et nous vous sivrons. (MÉNESTREL DE REIMS, § 383, Wailly.)

Vostre sui touz en *quel* lieu *que* je soie.
(ANDRIEU CONTREDIS, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 60.)

A *quelle* justice, soit ecclesiastre ou mondaine, *que* li porterres de ches presentes lettres se voroit traire. (1302, Arch. L 733, 15° liasse.)

Et qu'elle voulloit combatre les Angloiz, *quelle* part *qu'*elle les pourroit trouver. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. XXXVI, Bibl. elz.)

Le musc et l'ambre gris par *quel* lieu *qu'*elle [passe
Laissent d'elle longtemps une odorante trace.
(DU BARTAS, *Judit*, IV, éd. 1597.)

Sous *quel* pretexte *que* se soit. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, III, XI, éd. Sacy.)

— Avec ellipse du verbe de la proposition concessive :

Ne vos retrai pas ne vos devis
La siste part de la dolor
Tant qu'esforcerent s'en plusor ;
Enterré l'ont a *queu que* paine,
Et saelee la plataine.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26485, Michel.)

A *quel qu'*enui, a *quel que* painne,
Ting cele voie et cel santier.
(CHREST., *Chev. au Lion*, 184, Fœrster.)

A *quel que* poinne se dreça.
(*Erec*, 5206, Holland.)

Tant chivauche arrier et avant
Par la forest, a *quel ke* paine,
Qu'il s'anbat sor une fontainne.
(*Dolop.*, p. 265, Ler. de Lincy, *Ess. sur les fabl. ind.*)

Lors li manderent derechief
Si ami par boche e par brief
K'il i venist, a *quel que* peine.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 8995, P. Meyer, *Romania*, XI, 64.)

A quel que paine li otroie.
(*Parton.*, 9600, Crapelet.)

Ou nuisent par detraccion,
Ou par faulce accusacion,
Ou par *quiex que* malaventures.
(*Rose*, 5491, Méon.)

A quel que peine, c'est-à-dire, quelque peine qu'il eût à cela ; *quiex que malaventures*, c'est-à-dire quelques malaventures qui puissent être imaginées.

— Même quand le verbe est exprimé, la conj. peut se joindre immédiatement à *quel* et précéder le subst. (Cf. Tobler, *Zeitschrift für rom. Phil.*, XI, 449.)

. . . . . *Quiex que* meffaiz
Cil las de chevaliers ait faiz.
(GAUT. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 62^c ; Poquet, p. 497.)

Et *que que* chose je hai. (2 av. 1291, *Lett. de Bauduin de Salins*, Ch. des comptes de Dole, A 60, Arbois, Arch. Doubs.)

— On va jusqu'à répéter la conj. :

A *quel que* haut pris *que* les dits trois grains soient. (*Rois*, dans *Zeitschr.*, XI, 449.)

Par *quelle que* maniere *que* ce soit. (*Ib.*)

Il tendroient ferm totes les convenances que cil six feroient par toz les porz de mer, en *quelque* leu *que* il alassent. (VILLEHARD., *Conq. de Constant.*, § 13, Wailly.)

Tuit li Latin qui estoient hebergié dedanz Costantinoble, de *quelque* terre *que* ilz fussent, n'osserent plus demorer. (ID., *ib.*, § 205.)

Quiex que chetis *que* j'aie esté.
(GAUT. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 66^b ; Poquet, p. 335.)

De *queque* menere *qu'*il soient.
(*Bible de Hugue de Bersi*, Brit. Mus. add. 15606, f° 105^d.)

De *queque* persones *ke* se soient. (Juin 1253, Arch. mun. Laon.)

En *keilke* maniere *ke* ce fust. (1255, *Chap. de Metz*, Sancy, I, 2, Arch. Meurthe.)

Queque part *que* il soyent. (23 août 1276, *Ch. de Gir. Chabot*, Arch. Thouars.)

Quauque part *que* il seent. (12 mars 1286, *Ch. de Gir. Chab.*, Arch. Thouars.)

Par *queque* rayson *que* ceu fust... En *queque* lieu *que*... (1301, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

A *quiexque* personne *que* ce soit. (1397, Arch. MM 31, f° 254 r°.)

— *Quel... que* s'emploie aussi comme prédicat ou régime :

Dont lor pria k'il apresissent
Aucun mestier, *kel k'*il vossissent.
(*Dolop.*, 8053, Bibl. elz.)

L'amande, *kez qu'*ele soit. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meuse.)

Qes que il fust. (1252, Arch. J 1124, n° 1.)

Queil que. (Même pièce, n° 1 bis.)

Et vostre sires sui, *queis que* je soie, et vous estes tuit mi homme et mi fautable. (MÉNESTREL DE REIMS, § 38, Wailly.)

Autres choses, *ques qu'*el soent. (1277, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Ou par autre reson, *quele que* elle soit. (1294, Ab. du Tres., Arch. Eure.)

*Keilz k'*il soit. (1306, *Atour*, AA 88, Arch. Moselle.)

Par aucune raison, *quex que* elle soit. (1310, Villeloin, Arch. Indre-et-Loire.)

— *Quel*, pronom neutre, suivi de *que*, quoi que, quoique ce soit que :

Car de si haute signorie
N'est dame, *quel ke* nus en die.
(GAUTIER, *Ysle et Galeron*, Richel. 375, f° 296.)

Cumencez dunc, fet li vaslet,
Sen u folie, *quel ke* vus plest.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 287, Koch.)

— *Quel qui*, quiconque :

Mes or me respon, donc n'es tu
Plus fier et de gregnor vertu
Que cist Jhesu ne *queus qui* soit.
(*Evang. de Nicod.*, 2° vers., 1221, A. T.)

— *Quel que onques*, *quel ke onques*, *quelque onques* ; *quel conque*, *quelconque*, *-konque*, *-conke*, *-konke*, *kelconque* ; *quelcunque*, *-quunque*, *-cumque*, *-quumque* ; *queconque* ; *quonque*, etc. ; *quauconque*,

queilconque, *-kionke*, *queicunque*; *quielconque* suivi ou non de la conjonction pléonasmatique *que*, adj., quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, quelque ce soit:

Tutes genz *quele qu'unques* tu fesis vendrunt. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXV, 8, Michel.)

C'est li antandemanz ki naturelmant vit an *queilkionke* chose k'il apploiez soit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont-Deu*, ms. Verdun 72, f° 116 r°.)

En *quaucunque* loc que.., (1210 à 1220, Garin de la Galissonn., Arch. Loire-Inf.)

An *quequonques* maniere que ce fust. (1252, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 448b.)

En *quelkonkes* maniere ce soit. (Trad. du XIII° s. d'une charte latine de 1239, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. 10176, f° 36°.)

En *queusquunques* lieus. (*Test. de R. de Clerm.*, Arch. P 1370.)

En *queconque* maniere que il verront que ce sera plus leur profit. (1267, Arch. S 5095, pièce 14.)

An *quecumque* meniere que se soit. (1263, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 430d.)

Quelque onques cause. (1263, *Lett. de J. de Joinv.*, Wailly.)

Par *queilconque* raison. (1269, *Don*, Arch. S 4947, pièce 4.)

En *queisconques* drois. (*Ib.*)

Si come ele (une terre) est en terrages, en vinages, en cens, en rentes, en jousties et en *quequonque* autres choses. (1276, Grenier 296, pièce 112, Richel.)

Queicunques persones. (1278, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., liasse 1, Arch. Haute-Marne.)

Quaucumque chose. (1282, S. Hil., Luzai, 15, Arch. Vienne.)

Quauscumques persones. (*Ib.*)

Quelqumque. (1284, *Livre blanc*, DXIV, Bibl. du Mans.)

Quexkonques. (1291, *Arr. du Parlem. de Paris*, Hôt.-de-Ville de Gand, *Cart. de Nederl.*, f° 71.)

En *quel ke onke* maniere ke ce pouroit i estre. (1292, *Ch. de S. Lamb.*, pièce 417, Arch. Liège.)

Kelconke. (1296, Le Gard, Arch. Somme.)

En *quecumque* pays. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

En *quecunque* lou. (1297, Arch. Maine-et-Loire.)

An *keilkionkes* maniere que ce soit. (*Chart. mess. du XIII° s.*, dans Observ. sec. de Ferry, t. I, f° 259 v°, Bibl. Metz.)

Par *quecunques* maniere que ce soit. (1301, Arch. JJ 37, f° 7 v°.)

Avecques toutes les appartenences d'icelles mesons ou manoirs en *quelcumques* choses que elles soient. (1315, Arch. JJ 52, f° 85 v°.)

Toutes autres chouses *quieusconques*. (1316, S. Evroult, Arch. Orne.)

En *quelcunque* lieu que ce soit. (1318, Abb. du Trés., Arch. Eure.)

Quelque onques chose. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 152 r°.)

Barres et deffenses *quelescunques*. (1321, Arch. JJ 60, f° 96 v°.)

Par *quausconque* raison ou cause. (Mercr. av. S. Mich. 1323, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Et *quecunsques* autres chouses. (1328, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Toute juridiction haute, moienne et basse, fiez, homages et *quecumques* autres droiz, honneurs et nobilitez. (1339, Arch. JJ 73, f° 71 v°.)

Heritages et possessions *quieusconques* il soient. (1342, Arch. JJ 74, f° 66 v°.)

Et tous capitaines justiciers, officiers, sergans et autres *quelconques* establis. (1346, *Cart. de Flines*, DXXI, Hautcœur.)

Elle n'est point ordoiee de *quelconques* tache. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 67°.)

Ses appartenances *quecunques*. (20 déc. 1394, *Ch. de Helis Foucault*, Arch. Charente.)

Que revendeurs desdis buvraiges ne les puist ralongier de quelque liqueur que ce soit, ne y mettre lesdictes erbelees, ne especeries en *quelconque* maniere. (7 nov. 1444, *des Brasseurs*, Reg. aux publicacions, 1443-1450, Arch. Tournai.)

La ou il n'avoit nulle *queconque* habitation. (J. WAUQ., *Merv. d'Inde*, 2° p., c. XXXI, Xavier de Ram.)

Sans reprehension *quelleconque*. (Nov. 1470, *Lett. de L. XI.*)

Tributs *quelzconques*. (*Ib.*)

Pour *quellesconques* choses que ce soit. (Janv. 1478, *ib.*)

Il ne pert occasion *queconques* de acquerir et amasser biens et richesses. (RABEL., *Tiers livre*, ch. XXXVII, éd. 1552.)

Alors je n'ay soucy de *quelconque* plaisir.
(A. JAMYN, *Œuv.*, 2° vol., f° 34 r°, éd. 1584.)

QUELCONQUES, voir QUEL.

QUELCUMQUES, voir QUEL.

QUELCUNQUES, voir QUEL.

QUELE, voir KELE.

QUELEMENT, voir QUELLEMENT.

QUELIR, voir CUEILLIR.

QUEL KE ONKES, voir QUEL.

QUELKONKES, voir QUEL.

QUELLEMENT, *quele.*, adv., comment, de quelle manière, combien :

Qualiter, *quelement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 216 v°.)

Chier fils, j'aym tant et tellement
Que je monstray bien *quellement*,
Quant je souffry mort aspre et dure,
Reprouches, tourmens et laidure,
Pour mes brebis de mort garder.
(J. LEFEVRE, *Liv. de Matheolus*, 3° p., 2233, éd. Bruxelles.)

Car tu scez *quellement* et comment il me sera de vivre apres toy. (*L'Orloge de sapience*, l. I, ch. XVII, Maz. 1134.)

Assez avez oy parler en ceste histoire *quellement* dame Marie de transignyes nourry ses deux filz. (*Hist. de Gillion de Trasygnyes*, p. 36, Wolf.)

Nuyt et jour ne faisoit que penser *quellement* il pourroit trouver maniere de oster Gilion de ce danger. (*Ib.*, p. 100.)

— *Tellement quellement*, d'une manière ou d'une autre, tant bien que mal, couci, couça, loc. conservée :

Tellement quellement
Me fault le temps passer.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 262, Champollion.)

Le monde va *telement quelement*.
Le reguler, comme le seculer.
(3 juill. 1481, *Reg. du puy de l'Ecole de rhetor. de Tournai*, 12° congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 127.)

C'est peu de chose
Vivre *tellement quellement*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 112 r°, éd. 1597.)

QUELLENCE? s. f., séquence, prose entre l'épître et l'évangile :

Que on ait dit une anteve et une *quellence* saint Jorge. (1380, *Instit. de la confr. de S. Georg.*, Arch. comm. Mons.)

QUELLERETE, voir CULLERETE.

QUELLIER, voir CUEILLIER.

QUELLIR, voir CUEILLIR.

QUELONGNETTE, voir QUENOUILLETE.

QUELQUEMENT, adv., en quelque manière, un peu :

Je vous avoys *quelquement* par jeunesse
Bien offencé.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 90.)

Mon pere, helas, il convient regarder
Qu'impossible est que *quelquement* le face.
(*Ib.*, p. 92.)

Et puis, au pis aller, si on
Nous en mesprisoit *quelquement*,
Il nous fauldroit prendre hardiement
Vengeance sur nos ennemys.
(*Ib.*, p. 108.)

Lesquelz, *quelquement* espouvantez, quand ilz virent les pontz levez, les portes fermees, et le silence si grand dans la ville, coururent a leur prince, qui estoit a Mortery, luy dire ce qu'ilz avoient veu. (HATON, *Mém.*, an 1562, Bourquelot.)

Ce que premierement lesdits estats et princes estans a Bruxelles avoient *quelquement* accordé. (FR. DE RABUTIN, *Mém.*, VIII, éd. 1574.)

— De quelque façon que :

Mais *quelquement* cela se parface,
Concede moy tousjours estre en grace.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, 1re p., 300, Le Verdier.)

En Bret., Côtes-du-Nord, arr. de Matignon, on dit encore *queuquement* pour un peu : « est-ce *queuquem*' bon ? »

QUELQUE ONQUES, voir QUEL.

QUELQUMQUES, voir QUEL.

QUEMAICLE, s. m., crémaillière?

Ung *quemaicle* a trois membres. (1532, *Inv. du mobilier des chateaux francs-comtois*, Bull. des Trav. hist. et scient., p. 263, année 1882, n° 3.)

QUEMAND, voir CAIMANT.

QUEMANDAGE, voir COMMANDAGE.

QUEMANDATIF, voir COMMANDATIF.

QUEMANDEMENT, voir COMMANDEMENT 1.

QUEMANDEOR, voir COMMANDEOR, au Supplément.

QUEMANDER, voir COMMANDER.

QUEMANDERIE, voir CAIMANDERIE, au Supplément.

QUEMANDEUR, voir COMMANDEOR, au Supplément.

QUEMANDIE, voir COMMANDIE.

QUEMANT, voir COMMANT 1.

QUEMINAGE, voir CHEMINAGE.

QUEMINAL, voir CHEMINAL 2.

QUEMINEL, voir CHEMINEL, au Supplément.

QUEMINIAU, voir CHEMINAL 2, au Supplément.

QUEMUNABLE, voir COMMUNABLE.

QUEMUNAL, voir COMMUNAL.

QUEMUNALMENT, voir COMMUNALMENT.

QUEMUNEMENT, voir COMMUNEMENT 2.

QUEMUNETÉ, voir COMMUNETÉ.

QUENAILLE, voir CHIENAILLE, au Supplément.

QUENAS, adj., terme de mépris, vilain :

Chevaliers fu vaillans, saiges, non pas *quenas*.
(*Gir. de Rossill.*, 1008, Mignard.)

QUENAUCHE, *-naulche*, voir GENAICHE, au Supplément.

QUENCQUE, voir QUANT 1.

QUENEEL, voir CHESNEEL.

QUENEGATTE, s. f., carcan :

Quant il eust la teste mise en la *quenegatte* et l'engin fermé, le bouriaux print une des mains du dit Grant Jehan pour la lier et estachier. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 181, Michelant.)

Le dit oreilleivre fut menez entre lez deux pont, et mis sur ung eschaffault, pour luy trancher la teste. Et quant il fut mis a point, la teste sur la *quenegatte*, et l'angin fermez, le mitre print une des mains du dit Grant Jehan pour la lier. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1493, Larchey.)

QUENELE, s. f., jusquiame :

Visquiamus, *quenele*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 7692.)

Cf. CHENILLE, au Supplément.

QUENELLE, voir CHENELLE.

QUENELLÉ, adj., monté comme une poupée à une quenouille, selon Sainte-Palaye :

Mettront peine a fournir a toutes les emprises d'armes sans estre guindez, *quenellez*, ni moufflez en harnois de guerre. (VULS. DE LA COLOMB., *Theatre d'honn.*, I, p. 218, éd. 1648.)

QUENESSEOR, voir CONOISSEOR.

QUENET, voir CHIENET.

QUENISTERET, s. m. ?

Payé a Heliot le *quenisteret*, marchand, la somme de 95 f. 8 gros, pour six cents de salpestre fin et net. (1478, *Compt. de l'artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, aff. milit.)

QUENIVET, voir CANIVET.

1. **QUENNE**, voir CANE 3.

2. **QUENNE**, voir CHANE.

QUENNEBUISE, voir CHENNEBUISE, au Supplément.

QUENNEBUSTIN, voir CANEBUSTIN.

QUENNEL, voir CHESNEL, au Supplément.

QUENNEMERE, voir QUINNEMERE.

QUENNESTEL, voir au Supplément, CHANESTEL, qui doit être réuni à CHENETEL.

QUENNETEL, voir CHENETEL.

QUENNETTE, voir CANETTE, au Supplément.

QUENNION, voir CHAAIGNON, au Supplément.

QUENNOTEL, voir CHESNOTEL.

QUENOISSAUMENT, voir CONNOISSAMMENT.

QUENOLLE, voir CANOLLE.

QUENONIEEMENT, adv., canoniquement :

Promet a toi mon seigneur tel, patriarche de Jerusalem, et a tes successors *quenonieement* entrant. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. 7, var., Beugnot.)

QUENOUILLETTE, *quelongnette*, s. f., petite quenouille :

Ayant sa houlette et petite *quelongnette* et filoyt du lin. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, prol., éd. 1525.)

Aranea saige et doulcette
Trouva l'art de la *quenouillette*.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 49°, éd. 1522.)

Littré donne sans exemple *quenouillette*, qui était très usité au XVII° siècle et que plusieurs patois ont conservé :

Al filait sa *quenouillette*. (*Chans. bret.*, dans *Bull. du com. de la lang.*, I, 252.)

Haute-Loire, *coulognette*.

On appelle vulgairement *quenouillette* laineuse le centrophylle laineux.

QUENOUILLOTTE, s. f., diminutif de quenouille, colonnette de lit :

Il lui arriva je ne sais quoy sur elle nuictamment qui luy paraissoit comme un serpent pendant deriere la *quenouillotte* en son lict. (1630-1634, Arch. H.-Saône, B, 5, 120.)

1. **QUENT**, voir QUANT 1.

2. **QUENT**, voir QUINT.

QUENTAIGNE, voir QUINTAINE.

QUENTÉ, voir CHANTEL, au Supplément.

QUENTELEUR, s. m., a désigné les Allemands et les Brabançons :

Ces *quenteleurs* ont fait plusieurs efforts
Devant Mezieres sans lui livrer assault.
(1521, *Chans. sur le siege de Mézières*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, II, 74.)

QUENTIF, voir COINTIF.

QUENTISE, voir COINTISE.

QUENTOUR, voir CONTOR, au Supplément.

QUENTYSE, voir CONTISE.

QUENVACHE, voir CHENEVAIGE, au Supplément.

QUENYVET, voir CANIVET.

QUEOITE, voir CHEOITE.

QUEPLAIELER, v. a., couvrir de plaies :

Vient audit Godefrin 10 fl. bb. pour l'enfant meuris de Spa qui *estoit* mordu et fort *queplaielé* et blessé du loup garoux. (1605, *Enquête criminelle*, Arch. Spa.)

Wallon, *kuplaïelé*.

QUEPOL, *-oul*, *-eul*, *-ou*, *kep.*, *quip.*, s. m., pied d'un lit, d'une chaise, d'un banc :

En .I. lit couche d'or et d'argent,
Onques nus hom ne vit plus gent,
Dom li *quepou* et li limon
Furent tuit fet d'or arragon.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10c.)

Mes ses liz fit moult a loer :
.I. pou fu hauz et cordeiz,
Si ne fu mie trop petiz ;
D'ivoire furent li limon,
D'argent li chapital en son,
Et li *quipoul* tuit .IIII. d'or :
Bien valoient .I. grant tresor.
Et limons ot assez de belles
Floretes d'or et estincelles
Es *quipoux* ot pieres assises.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 61 v°, col. 2.)

.I. lit si riche que onques rois ne empereires si riche n'ot, car ce dit li conte que li *kepous* estoient d'yvoire poins et dorez, et li limon estoient d'argent. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 144 v°.)

Une formete a trois *quepeus*
Avoit la bajasse aportee
Et la dame est desus montee..
Li *quepou* erent vermolu.
(*De Maignien*, 17, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 170.)

Cf. PECOL.

QUEPOU, voir QUEPOL.

QUEPOUL, voir QUEPOL.

QUEPOUN, voir COPON.

QUEQUESNE, voir COQUESNE.

QUEQUONQUES, voir QUELCONQUES.

QUERCULE, s. f., germandrée :

Camedreos. C'est une herbe que l'on appelle ainsi, et est autrement nommee quercula minor, le mendre *quercule*... et est tout une mesmes herbe la camedreos, la meindre *quercule* et germandree. (*Le grant Herbier*, n° 93, Camus.)

QUERDENER, s. m., pièce de monnaie valant un quart de denier :

Del dei apres le porcier .XV. solz, de solt engleis, ço est *querdeners*. (*Lois de Guill.*, § XIII, Chevallet.)

QUERE, voir CHAIERE.

QUEREL, voir CARREL, au Supplément.

QUERELE, *-elle*, *-iele*, *-ielle*, *qerelle*, *queiriele*, *kerele*, *carelle*, s. f., dispute, contestation, revendication juridique :

Fius de franc chevalier, en dolante *queriele*
U nous sommes entré, vers tel gent qui revele.
(*Roum. d'Alix.*, f° 32c, Michelant.)

Traire le borjois en *kerele*. (1231, *Ch. de Morvile*, Arch. Meuse.)

Prierent et requistrent que par celle court il fucent menes selonc lor usages des *carelles* qui vendroient des uns as autres, il octroia la dite cour sauf *carelle* de sang. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. 4, Beugnot.) Var., *querelle*.

Et doit encore raporter lettre de quitance, dou conte de Julers, de toutes obligations et *queirieles* qu'il poroit demander jusques au jor d'ui. (*Ch. de 1292*, Mart., *Thes.*, I, 1248.)

Ceux qui contre leur seigneur et contre le royaulme de France s'estoient tournes et alies au roy d'Angleterre et au conte Thibaut furent tous destruis par la guerre et perdirent leurs *querelles* qu'ils cuidoient recouvrer; comme Lancelin, le conte de Dampmartin, perdit la *querelle* qu'il clamoit sur la cité de Beauvais. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le Gros, III, 299, P. Paris.)

Item chieus u celle sur qui on ara fait cleim ne puet faire claim sur celi qui ara clamé en cely jour, pour demande ne por debte que il face ne puisse demander, ne sur ses pleges, pour cose qui appartiegne a celi *querielle* de celui qui aroit clamé. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille, BBI, 2777.)

Dieu soit garde de vous et vous doinst grace qe vous puissies maintenir la bone *querele* du royaume de France. (25 juin 1429, *Lett. de Jeanne d'Arc aux Tournais.*, Délib. des Bann., Arch. Tournai.)

Des bonnes et justes *querelles* que par dessus ladicte succession a et encore entend avoir ledict seigneur roy catholicque sur plusieurs royaulmes, principautez et seigneuries. (PH. WIELART, *Rec. des Antiq. de Flandre*, p. 35, Chron. belg.)

— Plainte :

Car j'ay laissé Marion esploree
Dedans son parc, ou l'humble pastorelle
Fait (j'en suis seur) lamentable *querelle*.
(MAROT, *Eglogue rustique*, t. I, p. 313, éd. 1731, in-12.)

La gente Philomele,
Lamentant au doux renouveau
Dessur un verdissant rameau
Son antique *querele*.
(ROB. GARNIER, *Marc Antoine*, act. II, v. 329, Foerster.)

— Débat, discours, conversation, affaire, chose :

Par devant tous en audienche
Li abbes le *querele* traite.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCXLIX, 3, Van Hamel.)

Ainsi li fait la vielle entendant la favele,
Mais pas n'ira ainsi longuement la *querele*.
(*Berte*, 2079, Scheler.)

Quant des chevaliers fu finee la *querelle*,
Qu'il laissierent l'enfant deles la fontenelle,
Qui fu clere c'argent ou fons de la gravelle,
Dont l'iave descendoit merveilleusement belle.
(*Brun de la Montaigne*, 885, P. Meyer.)

Et on faisant breve *querelle*
De tout ce qui est agreable
En ceste vie et delectable.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5070, Cocheris.)

— Raison, motif :

Dites moi, fit il, la *querelle*
Por quoi cist lex est en deffense.
(CHRESTIEN, *Cheval. de la Charette*, p. 17, Tarbé.)

— Dans l'exemple suivant *querele* exprime l'idée de chance :

En vient a Ydoine la bele,
O toute sa foible *querele*.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 317a.)

C'est-à-dire : Malgré la faible chance qu'il peut avoir d'obtenir d'Ydoine ce qu'il désire d'elle.

QUERELENT, s. m., instrument de labourage, peut-être le soc ou le coutre de la charrue :

Le suppliant se print a rompre ung verial estant audit hostel, en frappant fort contre ledit verial d'un *querelent*. (1460, Arch. JJ 192, pièce 52.)

QUERELER, *-eller*, v. a., réclamer, partic., réclamer par voie judiciaire ; en général, disputer :

Se clers de tenement volsist lai *quereler*.
(*Th. le mart.*, 60, Bekker.)

Et en a promis faire tenir quicte et paisible nostredit seigneur ensuite de tous autres fraix que lui et lesdits de sa compaignie pourroient *quereler* ou demander a ceste occasion. (8 nov. 1445, *Lett. de Thib. de Neufchatel à J. de Visen*, Ch. des Compt. de Dijon, B 11868, Arch. Côte-d'Or.)

A ceste cause ne autrement pour le fait et occasion de ladite artillerie puissons ne doions aucune chose *quereler* ne demander a mondit seigneur de Bourgoingne. (13 nov. 1445, *Quitt. de J. Mignon*, Ch. des compt. de Dijon, B 11868, Arch. Côte-d'Or.)

Renunce a tous droitz et successions qu'elle pourroit *quereller* ou demander es biens, hoiries et successions. (10 mai 1499, *Contr. de mar. de C. B.*, Arch. B.-Pyr., I, 91.)

Sans qu'iceluy seigneur roy, ses successeurs roys de France, leurs juges et officiers quelconques, puissent jamais *quereller* ou demander aucun droit d'hommage, pairie, jurisdiction, ressort, ou souveraineté, en quelque maniere ou façon que ce soit, en, et sur ledit comté d'Artois. (12 mai 1530, *Ord. de Charl.-Quint, touch. l'instit. de la Chambre du Cons. d'Artois*, Coust. gén. du Comté d'Artois, éd. 1679.)

En acquisition des heritages feodaux, le mary est seul acquesteur. Et si la femme n'est saisie actuellement, elle ne peut en iceux *quereler* droit de proprieté. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 135, éd. 1679.)

Le mesme an, aucuns Bulgares qui *querelloient* le royaume de leur pais contre les Avarrois, accorderent entr'eux que leur different seroit vuidié par deux champions. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 9, éd. 1611.)

QUERELLE, voir QUERELE.

QUERELLER, voir QUERELER.

QUEREMENT, *qui.*, s. m., requête, demande :

Peticions et *queremenz*
Il fait nuit et jor mult sovent.
(*Légende de Théophile*, v. 28, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, p. 473.)

Liquel eskevin disent, au *quirement* du maieur, que li dis Robert estoit et est ahiretes bien et a loy de toutes les .XLV. sols de rente a hiretaige par an dessus dites. (1311, *Chirographe passé devant les echevins du pouvoir Mgr. le prévôt d'Aire*, ap. Ern. Deseille, *Catal. des actes formant le fonds hist. et suppl. des arch. de Boulogne*, p. 27.)

QUEREMONIE, voir QUERIMONIE.

QUERENON, voir CAREIGNON.

QUEREOR, *-eur*, s. m., celui qui va chercher, qui est à la poursuite de :

Comme il son cors devant metoit
Pour desvoier les *quereors*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, fº 145 rº.)

Quesitor, *quereur*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, fº 217 vº.)

Quereur, queritor. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quereur de pardons. (*Rôle de la par. S.-Séverin*.)

Saul nagueres *quereur* d'asnesses fust esleu roy des Juifz. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, 1, fº 27 rº, éd. 1515.)

— Frère quêteur ?

Illec treuva un *quereur*
De Chartres, un bon precheur
Qui de bien fere semonoit
Les genz d'entor.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, fº 31ᵉ.)

— Fém., *quereresse :*

Quereresse, queritrix. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

La Bresse en Vosges, *qwerou*, fém. *qwéerasse*.

QUERESE, voir CERISE.

QUERESSE, s. f., crochet pour tirer l'eau du puits :

Une payelle, une *queresse*, une perchie, un godet feré. (1374, *Bail a ferme*, Arch. MM 29, fº 113 vº.)

QUEREUR, voir QUEREOR.

QUEREUX, s. m., chercheur :

Vous faites les *quereux*, et savez bien ou est la ditte fillette. (1415, Arch. JJ 169, pièce 59.)

— Collecteur :

Aveuc ce lesdiz escuiers... eussent acoustumé de mettre *quereux* pour querre la dite disme en aoust. (1330, *Cart. de S. Martin de Pontoise*, fº 35 vº, ap. Duc., *Quæsitor*.)

QUERGIER, voir CHARGIER.

QUERHIER, voir CHARGIER.

1. **QUERIE**, voir CUIRIE.

2. **QUERIE**, *queria*, s. f., réquisition :

Qui failliria de la gaita, .VI. d. s'en a a reemer al cuminal a la *queria* que om la faria. (Vers 1224, *Franch. de St Bonnet le château*, Valentin Smith, *Bibliotheca Dumbensis*, I, 180.)

QUERIELLE, *-elle*, voir QUERELE.

QUERIMOINE, *querymone*, s. f., plainte :

Soy plaindoient leurs *querymones*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 70, Borgnet.)

Je vous donneray congé d'en faire tirer une *querimoine*. (DES PER., *Nouv. Recreat.*, du cardinal de Luxembourg, La Monnoye.)

QUERIMONE, voir QUERIMOINE.

QUERIMONIE, *-ounie*, *queremonie*, *serimonie*, s. f., plainte :

Lors ilz cheent ou en *serimonie* ou en trop grant dejection. (XVᵉ s., *la parfaite imitation de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 231.) Lat., aut in *querimoniam* vel in dejectionem nimiam cadunt.

Et a son retour de pamoison, commença a faire dolentes exclamations, terribles *querimonies*. (1500, *le Livre du faulcon*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XII, 289.)

Querymounie. (1525, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Touchant les quotidiennes incursions que contre tout droit d'amitié commettent par dela, comme il vous a pleu me faire advertir, aucuns vassaux de ce pais sur les sujets du roy, j'en ay fait la remonstrance et *queremonie* aux susdits baschas, lesquels se sont monstrez tres mal contens d'un tel desordre et insolence, et ont promis d'y pourvoir et donner remede. (20 Sept. 1539, *Négoc. de la France dans le Lev.*, I, 415, Lett. de Rincon à Montmor., Doc. inéd.)

Ne faisant cas de telles *querimonies*. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 88, Cayon.)

Je chasseray arriere de moy les *querimonies* des filz d'Israel par lesquelles murmurent contre vous. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Nomb., XVII, éd. 1530.)

Durant que le jouvenceau faisoit sa plainte et sa *querimonie*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, fº 136ᵇ, éd. 1530.)

En la presence de sa femme,
Qui jetoit grand *querimonie*.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, LXXV, éd. 1545.)

L'abbesse... le mena avec soy en sa chambre, la ou elle le tint plusieurs jours, non sans grande *querimonie* de ses nonnains de ce que le jardinier ne venoit faire le jardin. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisiesme journ., Nouv. première, II, 55, Dillaye.)

Et qui l'appellera autrement que Phelippes, venez le moy dire, et je vous donneray congé d'en faire tirer une *querimonie*. (DES PER., *Nouv. Recreat.*, du cardinal de Luxembourg, fº 61 rº, éd. 1564.)

Escoutons un peu les *querimonies* de ce grand empereur romain Marc Aurelle. (BOAYSTUAU, *Theat. du monde*, I, éd. 1567.)

Me faisant les dicts consuls et aultres du pays de Rouergue, tant d'une que d'aultre religion, grand *querimonie* du peu de volonté que ceulx de vostre dict gouvernement ont a la manutention de l'edict de pacification du roy mon seigneur. (25 mars 1578. *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 168, Berger de Xivrey.)

— *Querimonie* se disait aussi pour plainte en justice, monitoire :

Quand les hommes n'intenteront ni procez ni *querimonie* contre nous. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 239ᵇ, éd. 1567.)

DOMINICQ.
Allez donc maintenant voir ce docte Magis ;
Parlez lui de Loyal, sçachez qui l'a occis.

GRIFFON.
Il vaudroit mieux jetter une *querimonie*.
(LASPHRISE, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII, 474.)

QUERIMONIER, (se), v. réfl., se plaindre :

Soy contrister ou *querimonier* en pensee ou en parolle. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 100ᶜ, éd. 1486.)

QUERIMONIEUX, adj., plaintif, qui appartient à la plainte :

Ouie la *querimonieuse* complaincte de son parent. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. I, Buchon.)

Gens de muliebre courage, faisant angoisseux cris, piteux regrets et *querimonieuses* lamentations. (*Ib.*, ch. VI.)

QUERINE, voir CORINE.

QUERINER, voir CORINER.

QUERISAYE, voir CERISAIE.

QUERISE, voir CERISE.

QUERLETTE, s. f., sorte de vase :

Une *querlette* de terre ; item une fachelle de terre. (*Grand greffe des échev.*, XVI, 121, 134, Arch. Liège.)

Cf. QUARLET.

QUERMEAL, voir CARESMEL, au Supplément.

QUERMEAU, voir CARESMEL, au Supplément.

QUERN, voir CARNE 2, au Supplément.

1. **QUERNE**, s. m., quaterne, terme de jeu :

Sovent nos mesjeue et mestrait,
Sovent nos fait d'ambes as ternes,
De deus et deus quines et *quernes*.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 212, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 517.)

Onques rien ne perdi en *quernes*,
N'a enbesa n'a deus en ternes,
Totjors a quines
Endeus des trois bouez ot quines.
(*De Richaut*, 812, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 63.)

QUERNEL, s. m., sorte de mesure :

.V. *querniaux* de crapois. (1358, *Compte de D. Collors*, p. 85, Aumale.) Impr., *quermaux*.

QUERNIL, s. m., syn. de *quernel :*

Pour millier de serche, .VIII. d., pour charretee, demy *quernil* et pour chacune

chalandee, trois *quernilz*. (1432, *Instr.*, Orl., Gibier, 1571.)

QUERNU, voir Crenu.

QUEROILER, voir Caroler.

QUEROLE, voir Carole.

QUEROLER, voir Caroler.

QUERONE, voir Corone.

QUERONER, voir Coroner.

QEEROUNETE, voir Coronete.

QUERPOUSE, voir Cuerpous.

QUERQUEMAISTRE, s. m., fabricien:

Les *querquemaistres* de l'eglise de S. Pol en Ternois. Les *querquemaistres* et margliers de S. Martin de Hesdin. (xvᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUERQUEMANNER, voir Cerquemaner.

QUERQUEMANNEUR, voir Cerquemaneur.

1. **QUERRE**, voir Carre, au Supplément.

2. **QUERRE**, *kerre*, *kesre*, *quarre*, *qeurre*, *carre*, v. a., chercher, rechercher:

Jesum *querem* Nazarenum.
(*Passion*, 136, Koschwitz.)

Par multes terres fait *querre* sun amfanz.
(*Alexis*, str. 23ᵇ, xiᵉ s., Stengel.)

Pur que jo *quis* sa mort et sun destreit.
(*Rol.*, 3759, Müller.)

Que il *querreient* que Rollanz fust ocis.
(*Ib.*, 404.)

Ore irat le rei *querre* qu'ele li out loet,
Ja n'en prendrat mais fin tres k'il l'avrat trovet.
(*Voy. de Jerusal.*, 235, Koschwitz.)

Un chevalier apelet, si li dist en riant:
Amis, u est li reis? mult l'ai alet *querant*.
(*Ib.*, 278.)

Ja a mon col n'en sera escus prins:
Je les lairai de guerre convenir,
S'aront tout ce qu'*ont* porchascié et *quit*.
(*Garin le Loherain*, 2ᵉ chans., xxxv, p. 133, P. Paris.)

Sire arcevesque, se vos requer...
Que envers Rou paiz nos *quergez*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4915, Michel.)

Dont es, dont viens, que demandes, que *quiers*?
(Raimb., *Ogier*, 9395, Barrois.)

Quistrent engin de vus trahir,
Par nuit vus vindrent assaillir.
(*Vie de S. Giles*, 3649, A. T.)

Quant cerchié orent haut et bas
Tant que du *querre* furent las,
Sus el palais en sont venu.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 1653, Du Méril.)

Une maistresse li *ont quise*.
(*Florimont*, Richel. 792, fᵒ 6ᵈ.)

Une maistre li *ont queue*.
(*Ib.*, Richel. 1374, fᵒ 178ᵈ.)

Une maistre li *ont querue*.
(*Ib.*, Richel. 15101, fᵒ 9ᶜ.)

Je vous ai servi belement,
Vostre fille vous *ai quesue*,
Dites moi porquoi l'ai perdue.
(*Ib.*, Richel. 353, fᵒ 35ᵃ.)

Qui velt saveir apertement
Cen que tochon ici briement,
Quierge le livre Judicum,
Si verra cen en la leçon.
(Guil. de Saint Pair, *Rom. du Mont Saint Michel* 385, Michel.)

Tybert cuida que voir deist
Et que nul mal ne li *queist*.
(*Renart*, Br. VI, 179, Martin.)

Ausi con font ça mainte gent,
Qui *cuerent* menu et sovent
Meilleur pain c'a iaus n'apartient.
(*Couronn. Renart*, 815, Méon.)

Ainc Diu ne fist ce regné,
Ne par terre ne par mer,
Se t'i quidoie trover,
Ne t'i *quesisce*.
(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 298.)

Elle le fit *kerre* et pres et loing. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, fᵒ 184 vᵒ.)

Por sa belté, por sun parage
L'*a* Eneas *quise* et rovee.
(*Brut*, ms. Munich, 116, Vollm.)

Qu'onques ne *quis* honte, ne outrage
Ne ne forçai son pucelage.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fᵒ 94ᶜ.)

Ensi ke nos une chose *quariens*. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, fᵒ 110 rᵒ.)

Demandait moi que je *karant* alloie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 44, 10.)

Ne me *quier* vilenie.
(*Ib.*, II, 14, 52.)

Careis aillors vostre proie
Que moi n'avreis mie.
(*Ib.*, II, 34, 20.)

Pour son vivre *kerre*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 188, P. Meyer.)

Ce dit li rois: El me *quesis*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 209, Hippeau.)

Marci, rois Deus omnipotans,
Por ceu ne *queresaint* ja naistre
Que naisquesaint a ce jour,
Que tote riens soufre delour.
(*Des .xv. signez aez memore*, Brit. Mus. addit. 15606, fᵒ 124 vᵒ.)

Nus poisonniers de mer, de Paris, ne puet ne ne doit aler encontre le poison pour achater, ce ce n'est dela la riviere d'Oise, ou a vile ou il *cuere* marchié la ou il achetera le poison. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., CI, 3, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *queure*.

Cant il ot .xii. ans, il fu trop biaus enfes, si k'il ne couvenist *kesre* plus biel. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 12.)

Cist grant signour que je vous ai nommé departoient France entr'aus. Li quens Ferrans voloit Paris; li quens Renaus voloit Normandie, et l'empereres voloit Orliens, Cartres et Estampes; et Hues de Boves voloit Amiens. — Ensi en *quesissoit* cascuns sa pieche. (*Chron. de Rains*, c. xx, L. Paris.)

Por aler a Arras *qeurre* de ces couleurs. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, fᵒ 20.)

A une garce de ces cans
Deves tel cose estre *querans*.
(Jacq. d'Am., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kœrt., 908.)

Ainsoy qu'il fut midy ne tierce,
Tel feu lor fist nostre compaigne
Qu'il convendra chescun pain *quierce*.
(1324, *Guerre de Metz*, str. 226, p. 220, E. de Bouteillier.)

Li envoierent tantost as pors de mer, si fisent retenir toutes les nes qu'ils trouverent; et puis *cuisent* carpentiers, et en fisent asses faire de novieles. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 120, Michel.)

Envoia messires Raimont en son pays *querre* chevaux et gens. (Froiss., *Chron.*, t. VIII, p. 259, var., Raynaud.)

Et ou cas que li dit bouchier, ou ceulx a qui lesdictes trippes seroient, ne volroient point lesdictes trippes cuire, ne faire cuire, ne appareiller, que il fuissent tenus de venir ou envoyer *querre* lesdis rewars, et, en le presence d'eulx, ycelles trippes getter ou faire jetter en le riviere d'Escaud, chascune desdictes clauses, sur .c. s. (14 avril 1404, *Reg. aux Publications*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

Quier repos en la passion de Nostre Seigneur Jesuchrist. (*Intern. Consol.*, I, i, Bibl. elz.)

S'ilz ont lourdement coppié
Et mis en une faulse voye,
S'ilz ont erré ou desvoié,
Ce n'est pas ce que je *queroie*.
(Coquill., *Enqueste*, II, 81, Bibl. elz.)

J'ay ja un cousturier tout *quis*.
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 161.)

Las par vertu j'*ai* son amitié *quise*,
Mais par richesse un autre l'a conquise.
(Cl. Marot, *Chans.*, XX, p. 323, éd. 1596.)

Qui estes vous, qui touchant hauts honneurs
Querez avoir l'un sur l'autre advantage?
(Id., *Jug. de Minos*, p. 117, éd. 1596.)

Pourquoy l'Egypte iray je saccager,
Pourquoy iray je aux Indes voyager,
Changeant mon aise aux richesses lointaines
De l'Orient *quises* a tant de peines?
(Rons., *Œuv.*, Od., l. II, p. 307, éd. 1584, in-fᵒ.)

— Désirer, vouloir, pouvoir:

Od altres achaisuns, que jeo dire ne *quier*.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 3576, Andresen.)

Nul plus bel home ne *quissies* veoir.
(Raimbert, *Ogier*, 1624, Barrois.) Var., *quesistes*.

Droiz enperere, a celer nel vos *quier*,
Je n'ai roncin, palefroi ne destrier.
(*Aymeri de Narb.*, 346, A. T.)

Donez la autre, car ge nela *quier* mie.
(*Ib.*, 375.)

Ce poise moi, tant sui ge plus marrie
Ne m'en *queisse* a piece movoir mie.
(*Ib.*, 2459.)

Les un buissonet s'alerent joer,
Ne sai qu'il i firent, n'en *quier* parler.
(R. de Semilli, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 11, 29.)

Je suis vostres sans mentir,
Je ne m'an *kier* departir
Por vent ne por tormente.
Mon cuer vos lais tot entir,
Ja ne m'en *quier* repentir
En chemin ne en sente.
(Moniot de Paris, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 45, 48.)

Ses dous regars me pramet garison
Des maus que j'ai dont ja ne *kier* garir.
(*Maistres Simons d'Autie*, Romv., p. 282.)

Douce dame, de vous partir ne *kier*,
Pour mal souffrir.
(GAIDIFER, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 56ᵃ.)

Mes a nul jor ne me *queisse*
Remuer, tant que ge veisse
Ceste gent ainsinc efforcier
De caroler et de dancier.
(*Rose*, 777, Méon.)

Jamais nul jour de ma vie
D'amours ne me *kier* partir.
(JEHAN BRETEL, Romv., p. 284.)

Tout ce faisoit il par l'enortement de sa femme qui disoit que jamais vivre ne *querroit* se la fille au roy d'Ytalie et la femme a l'empereur de Grece ne faisoit son mary roy. (*Gr. chron. de Fr.*, Loys et Carlemaine, III, 87, P. Paris.)

De gracieuse dame amer
Ne me *quier* james departir.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, 17, Bibl. elz.)

Qui veut raison, *quiert* deraison.
(BAIF, *Mimes*, l. II, f° 66 v°, éd. 1597.)

— Prier, invoquer, réclamer :

Donne, por amor Dé qui fait vertuz,
E por l'amor des sainz qu'*avez quesuz*,
E por l'amor .G., qui fu tes druz,
Donne, te quier merciz que tu m'ajuz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 364, Michel.)

Or m'alez cï Nerbone presantant,
Dont vos encore n'avez vaillant .I. gant,
Mes, par l'apostre que *quierent* peneant,
Ja ne l'avrai nul jor de mon vivant.
(*Aymeri de Narb.*, 489, A. T.)

Poit., Creuse, *quarre*. Lorr., *quouerre*. Vosges, *quoere*, chercher, quérir. Guernesey, *queure*, aller quérir, faire venir.

QUERREMIAL, voir CARESMEL.

QUERROIR, *-ouer*, s. m., carrefour :

Ma maison dudict lieu de Vatan, assise aux *querrouer* des bancs dudict lieu. (1461, S. Hil., Egl., Arch. Vienne.)

Berry, *carroir*, Vosges, *querroir*, carrefour.

Cf. CARROI.

QUERROUER, voir QUERROIR.

QUERROY, voir CARROI.

QUERRURE, voir CARREURE, au Supplément.

QUERTINE, voir CRESTINE, au Supplément.

QUERUEE, voir CHARUEE.

QUERUYER, voir CHARUIER, au Supplément.

QUERYMONE, voir QUERIMONE.

QUERYMOUNIE, voir QUERIMONIE.

QUES, voir LE, pronom.

QUESCEL, voir CAISSEL, au Supplément.

QUESITION, s. f., action de quérir, de chercher :

Pource que retardes en la *quesition* de la paille ne povoient venir a la quantité des ouvrages acoustumes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 116 v°.)

QUESME, s. m. ?

S'il ne vend son *quesme*, il ne doibt point d'estocage. (1400, *Charte de la ville de Desvres*, Soc. des Antiq. de Morinie, 1877, 104ᵉ liv.)

De tous les heritaiges qui sont en la banlieue lesdictz maire et eschevins en ont la cognoissance, tant de rentes, cens, transportz... sans paier redebvabletez aucune, excepté quatre deniers d'estocquaige que le vendeur nous doibt pour la cause de son *quesme* se vendu l'avoit. (*Ib.*)

QUESNE, voir CHANE.

QUESNEAU, voir CHESNEL, au Supplément.

QUESNEL, voir CHESNEL, au Supplément.

QUESNELET, voir CHESNELET, au Supplément.

QUESNETEL, voir CHESNETEL, au Supplément.

QUESNOIS, adj., de chêne :

Ung appentis fait de lances *quesnois*,
Tenu lové de hardis lansquenois,
Et d'aultre part une tres noble escosse
Servoit d'apuys affin que froit escosse
Devant li parc, que froidure ne playe
La noble fleur, et que du froit n'eust playe.
(P. VACHOT, *Deplor. des Et. de France*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., III, 252.)

QUESSER, voir QUASSER.

QUESSON, voir CUISSON.

QUEST, s. m., gain, profit :

J'estudiray jeune pour l'ostentation, depuis, un peu pour m'assagir, a cette heure pour m'esbattre, jamais pour le *quest*. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. III, ch. III, f° 362, éd. 1588.)

QUESTABLE, adj., sujet à la taille appelée *queste* :

Nos bien ames les consuls et habitans taillables et *questables* de la ville de Narbonne. (10 avr. 1440, *Ord.*, XIII, 329.)

Les hommes *questables* en une place sont reparables et doivent reparation es fosses et murailles d'icelle place en laquelle ilz sont *questables*. (1493, *Cout. de Bourbonn.*, Nouv. Cout. gén., III, 1214.)

QUESTAIN, *castain*, s. m., quêteur :

Et les moynes doivent et devront chanter la messe du jour a l'eure de midi, s'il n'y a empeschement de cors receupt ou de anniversaire, pour quoy il conveigne chanter dez mors, ou de *questain* pour quoy il convegne commencier la messe devant medi. (1336, *Cart. de S. Et. de Vignory*, p. 86, J. d'Arbaumont.)

Ou s'il y a cours non receupt ou aucuns *castains* et s'il est feste foyrable. (*Ib.*)

Recepte des *questains* qui questent ou diocese de Troies. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch. Aube G 1559, f° 43 v°, et 1384, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 2, Gadan.)

De Nicolas Boucher, *questain* pour la fabrice. (*Ib.*)

Il est vray que aultrefois les *questains* sont estez logez chez elle, lesquelz laissiez tousjours ung imaige. (*Pièce de* 1525, ap. Lepage, *Doc. inédits sur la guerre des Rustauds*, p. 184.)

Tous tels *questains* ce sont autant d'estalons qui ne servent qu'a couvrir les femmes et filles qui vont la dedans. (*Le Cabin. du roy de France*, p. 107, éd. 1581.)

QUESTAL, s. et adj., sujet à la taille nommée *queste* :

Homages, ligeance, honnur, obeissances, vassales, *questales*, feudes. (12 mars 1390, *Ch. de Rich. II*, Liv. des Bouill., LXVII, Arch. mun. Bord.)

En la vicomté de Lo Vigner... le seigneur a plusieurs hommes appelez *questaux* et de condision serve, lesquels ne peuvent tester ne disposer des biens qu'ils possedent par testament ou contrat entre vifs en aucune maniere : car leurs biens et heritages sont de condition *questale* et serve, et sont au seigneur et non auxdits hommes *questaux*, sinon quant a la seule administration. (1609, *Cout. de Chaulny*, Cout. gén., II, 690, éd. 1604.)

1\. **QUESTE**, *queche*, s. f., recherche ; resté dans la langue moderne avec des emplois restreints :

Queste du Saint Graal. (Ms. Richel. 12582, éd. Furnivall.)

Si ferai, puisque sui en *queche*,
Du meillor fust que j'aurai fleche.
(GUILL. DE LA VILLEN., *les Crieries de Paris*, p. 146, Crapelet.)

La *queste* et voyage de St Antoine. (1457, *Reg. des échev.*, 24, 41, Arch. Liège.)

Viendront a bout de leur *queste*. (*Enseignem. de la duchesse Anne*, p. 128, Chazaud.)

Pensez a vous, et vous trouverez qu'estes
Pires que nous, si bien faictes les *questes*.
(J. MAROT, *la Vray-Disant*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., X, 235.)

Souvent quand je cerche un homme, encores que parfois celuy la mesme me cerche aussi de son costé, toutesfois avant le pouvoir rencontrer, je suis contraint de quiter ma *queste*. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Le desir d'honeur et de gloire, et la *queste* de l'aprobation d'autruy, est une passion vitieuse, violente, puissante. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 56, p. 281, éd. 1601.)

— Expédition :

Alixandre, tu seras sire de tout le monde, mais Macedonie jamais ne verras por ce que tu morras apres le compliment de ta *queste*. (*Le Livre dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 56ᵇ.)

— Requête :

Le tierche faille le correche.
Dame, dit il, par grant tristeche,
Por le pitié dont estes plaine,
Dones m'ent. Mais ch'est *queste* vaine.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, ccxlviii, 4, Van Hamel.)

— Butin :

Mais j'ay grand doute qu'a l'instant
Que d'homme parfait auras l'age,
Ce malheureux oyseau volage,
Qui par ces arbres te fuit tant,
Sans y penser te surprendra
Comme une jeune et tendre *queste*,
Et, foullant de ses pieds ta teste,
Que c'est que d'aimer t'apprendra.
(Rons., *Piec. retranch.*, lxxxi, l'Amour oyseau, I. 435, Bibl. elz.)

— *En queste*, loc., sur-le-champ :

L'Amant

Ainsi m'ottroya ma requeste,
Et je l'alay compter *en queste*
A Amys qui s'en esjoyt,
Com bon compaing quant il oyt.
(*Rose*, 3267, Lantin de Damerey.)

— Terme de cout. Sorte de redevance, ainsi définie par la Coutume de Chauny :

C'est une rente generale, uniforme et communement payee pour raison de toute une paroisse ou de tous les tenemens et terres d'une baronnie par les habitants d'icelle pour le payement de laquelle chascun des habitans entr'eux contribue pour la quantité des terres qu'il a prins ou autrement tient. (1609, *Cout. de Chaulny*, Coust. gén., II, 678, éd. 1604.)

Se aucun chiee en *queste*. (7 janv. 1277, *Ord.*, XI, 355.)

La ville de Dammeri pour .i. giste .xxv. l. ou .i. mengier au roy; item, une rente que on appelle la *queste*, .vii. l. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, fº 59 vº.)

Comme nous eussions baillé a Jehan des Yauys l'aisné et a Jehan des Yauys son fils, bourgois d'Arras, les *questes* de nostre baillie jusques a .xii. ans, pour le pris de .xv. frans d'or pour chascune annee. (1391, *Bail*, Arch. MM 31, fº 140 rº.)

— Perception d'une redevance :

L'on baillera a cense la *queste* du pont de Ron. (30 avr. 1420, *Reg. cons. de Lyon*, I, 239, Guigue.)

Certains deniers dont la *queste*, recepte et levee a esté de tout temps etablie es villes de Nantes, Saumur et la Charité. (1545, *Lettres de François Iᵉʳ à Romorantin*, Arch. mun. Orléans, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 227.)

2. **queste**, *keste*, *kiste*, s. m. et f., bahut, caisse :

Vous avez oï les assens
Comment il fu mis hors del *keste*.
(*Du Prestre qu'on porte*, 1148, var., Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 232.)

Ung escrin feré, .iiii. deniers ; une *queste* de fust ou huchel .ii. deniers. (1295, *Cart. de Corbie*, 21, fº 355, ap. Duc., *Questa.*)

Ung cabas de blancq savon, une *kiste* de chucre. (xviᵉ s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Bourse :

... Et puis dessiere
Sa *queste* et ses deniers en trait.
(*Du Prestre et du Chevalier*, 1312, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 90.)

questel, *kestel*, s. m., bahut, coffre :

Nicholas de Bappammes depose en la tour de S. Quentin un *kestel* ou quel il a coffres plain de lettres. (31 déc. 1300, Arch. S.-Quentin, l. 48, dossier A, 1.)

Un *questel* double, a deux couverchaus et deux serrures. (1375, *Cap. S. J. Bapt.*, Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 866.)

Les dictes bouges bailla en garde et fist enfremer en un *questel*. (1391, Arch. mun. S.-Quentin, l. 36 A, 56.)

Laquelle vesve mettoit son or et argent aucunes foiz en ses coffres ou *questeaulx*. (1423, Arch. JJ 172, piece 418.)

Nom propre, *Questel*.

Cf. Queste 2 et Queston.

quester, verbe.

— Act., chercher :

Douce amie, o le vis cler,
Or ne vous sai u *quester*.
(*Aucassin et Nicolette*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 298.)

Eulx, le regardant, disoient l'ung a l'autre que jamais ils ne virent homme plus ressemblant a celluy qu'ils *questoient*. (*Violier des Hist. rom.*, c. xcvii, Bibl. elz.)

Questant tousjours jusques a son origine, j'y trouvay le fondement (de cette opinion) si foible... (Mont., l. I, ch. xxii, p. 60, éd. 1595.)

— Rechercher, poursuivre :

Car par illuec la vierge trespassa
Pour roi Herode qui les enfans *questa*.
(*Auberon*, 1919, Graf.)

— Réfl., comme quêter :

En ces entrefaictes, l'hermite *se questoit* par la cité, lequel oyant le bruict qu'un vil paisant avoit occis le dragon, et qu'en recompense le roy luy donnoit sa fille en mariage, pensa mourir de dueil et laissant pour ce jour sa queste, retourna en son hermitage raconter a Cesarin comme le tout se passoit au chasteau. (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, X, iii, Bibl. elz.)

— Act., lever sur quelqu'un l'impôt appelé *queste* :

Les seigneurs qui par convenance ou prescription suffisante ont plus ample droit de taille qu'une fois l'an sur les hommes et serfs de tailler deux ou trois fois l'an et de *quester* leurs gens de trois en trois ans, ou autre semblable temps... en useront ainsi qu'il est convenu. (1534, *Cout. de Nivernois*, Cout. gén., I, 879, éd. 1604.)

— Neut., recueillir l'impôt appelé *queste* :

Item... pourrons *quester* et sur eulx faire queste en quatre cas. (1427, Arch. JJ 179, pièce 42.)

questerresse, voir Questor.

questeur, voir Questor.

questeux, s. m., mendiant :

De nului nous n'aurons confort
En plus que ung povre *questeux*
(*Mist. du siege d'Orl.*, 19594, Guessard.)

Norm., *quêteux*, celui qui quête aux offices dans les églises.

1. **questier**, s. m., perceveur de la redevance appelée quête :

Se aucun chiee en queste, mené sos *questiers* de defaut de droict, ou appellation interposee de faus et de mauvais jugement, s'il chiee, il sera puni de moult grief peine. (7 janv. 1277, *Ord.*, XI, 355.)

2. **questier**, s. m., fabricant de *questes*, ou caisses, menuisier :

A Bastien de Wellemont, *questier*, pour avoir maullet seize croix et gantilles pour le gayolle... (1510-1511, *Comptes du domaine*, fº 53 vº, Arch. mun. Cambrai.)

3. **questier**, *quetier*, s. m., arbre que l'on étête chaque année :

Fortiffié par derriere et devant de sept a huit cens plantatz de saulle et *quetiers* et autres choses necessaires. (1546, *Assemblée gén. des march. fréq.*, Arch. mun. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II 60.)

Et jusqu'au xviiiᵉ s. :

Tous les plans d'arbres, saules, luisette, gravange, *questiers* et autres especes. (1723, *Proc. verb. d'adjud.*, Arch. Nantes, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 531.)

question, s. f., discussion, contestation, différend, querelle, procès :

Doit chascuns obeir simplement, sanz noise et sanz *question*. (Brun. Latin., *Tres.*, p. 433, Chabaille.)

Se aucuns mouvoit *question* d'ore en avant au dit capitle sour le proprieté des coses devant dites, li dis capitles s'en deveroit traire a nous avant ke a autrui. (1295, *Livre clauteé des chapelains de N. D. d'Arras*, fº 83 rº, évêché d'Arras.)

Cum *questions* fuist meue entre religieuses personnes et discretes... d'une part et my, d'autre part. (1354, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., fº 152 vº, Arch. Tournai.)

Fut conseillé ausdis tuteurs qu'ilz non feissent plus avant proces ou *question*. (1454, *Compte de l'Exéc. testam. de Jehan Carlier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

Pour ce que, combien que des douze ans a ou environ ledit Lecomte et feu Jehan Aimable en son vivant mareschal de forge de ladicte ville de Nyelles eussent eu *questions* et differances entr'eulx a l'occasion de ce que ledit Aimable avoit fait guetter

et batre par quatre hommes ledit Lecomte. (1463, Arch. JJ 199, f° 153.)

Audict prince d'Orenge furent promis de beaux estats ; et, davantaige, de lui mettre entre les mains toutes les places qui estoient en ladicte conté de Bourgongne, qui estoient de la succession du prince d'Orenge, son grant pere, et dont il avoit *question* contre messeigneurs de Chasteauguyon, ses oncles, lesquelz il disoit avoir esté favorisez par ledict duc Charles. (COMMYNES, *Mém.*, V, 17, Soc. de l'H. de Fr.)

Et mena ces compagnies unies ensemble entre Thionville et la cité de Metz, ou il fut en *question* aux capitaines et lieutenans quel chemin ils pourroient tenir le plus convenable pour venir audit siege. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXII, Buchon.)

Sur quoy les dites partyes estoient en voye de proces et *questions* l'un a l'encontre de l'autre. (1511, *Reg. de Corbie*, 13, f° 88 v°, ap. Duc., *Quaestio* 2.)

M. de Bussy doncques, estant un soir au bal au Louvre, prit *question* contre feu M. de Grantmont. (BRANT., *D'aucuns duels*, 2° disc., p. 753, Buchon.)

— Embarras :

Dont grand dommage et grande *question* avint puis a la maison de Chalon. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 17, Michaud.)

Faire *question*, actionner, faire demande. (BALTUS, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Dans la Norm., *question* est encore employé avec le sens de querelle, dispute.

QUESTIONER, voir QUESTIONNER.

QUESTIONNER, *-oner*, v. a., mettre à la question :

Qui *avoient estei* mis en jayne et *questioney* pour savoir la verité des poudres que l'on disoit qu'il (les Juifs) aveient jetey aux poix et fontainnes. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des Compt. de Dole, V 164, Arch. Doubs.)

Ceulz desquelz il fust aucune souppeçon que il eussent leur peccunes cuteez ou retrait *furent* a manere de sers depeciez et *questionez*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 338^d^.)

Et le loyrent et l'enmenirent a S. Loup, et le *questionnerent* tres fort. (1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 55, Arch. Côte-d'Or.)

Pour l'achat d'une corde de chenvre pesant six livres, pour icelle mectre en la gehne et question pour *questionner* les prisonniers de mondit seigneur le duc. (*Compte de G. Charvot*, 1439-1440, Arch. Côte-d'Or, B 2395.)

Ephezion, Crathere et Cenee estoient de oppinion qu'il failloit de luy tirer la verité par question et par tourmens... Laissant donc le conseil de Crathere avec Ephezion et Cenee se esleverent pour *questionner* ledit Philotes. (*Trad. de Q. Curse*, V, 27, éd. 1534.)

Norm., *questionner*, vexer, contrarier.

QUESTIONNETTE, s. f., petite question :

Quaestiuncula. *Questionnette*, petite question. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1538.)

QUESTIONNEUR, s. m., questionnaire, celui qui donne la question :

A esté pris par les gehenneurs et *questionneurs* qui l'ont despouillé, lié et attaché aux anneaux de la question. (BEZE, *Hist. eccles.*, II, 317, éd. 1580.)

QUESTISSON, s. f., querelle :

Debas et *questisson* avoit esteit. (1391, *Ch. S. Lambert*, n° 899, Arch. Liège.)

Cf. QUESTION.

QUESTON, *-tron*, s. m., petit coffre fixé dans un grand, dont les couvercles ouverts empêchaient le grand couvercle de se refermer. Les carreaux des couturières, dit Guillemot, auteur du *Supplément* de Roquefort, sont garnis d'un *quêton* :

Le suppliant prist un franc qu'il vit sur l'eschantellet ou *queston* d'icelle huche. (1380, Arch. JJ 117, pièce 188.)

Elle donne un petit escringh et a deux *questons* par dedens. (20 sept. 1432, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

La suppliante print furtivement dans l'estude de maitre Jehan Hebert, chanoine de l'eglise d'Arras, en un sacquelet de toille dedens, en ung *questron* qui estoit sur un petit bancquet.., six francs de monnoye blanche. (1447, Arch. JJ 176, pièce 566.)

Cf. QUESTEL.

QUESTOR, *-eur*, s. m., celui qui cherche, recherche en général :

Quant li *questor* aprochoient
La ou li dui amant estoient
A tout lor chiens, li leus sailloient
Por eus garandir et deffendre.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 108 r°; 3767, A. T.)

Questeur de repues franches. (CHARRON, *Sag.*, l. III, ch. 10, p. 599, éd. 1601.)

— Celui qui recherche de la gloire :

De tel noblece ja deux miches
Ne donassent, se l'avoir n'eussent
Et que maistre et seigneur n'en fussent,
Si estoient mes serviteurs,
Et encor ay de telz *questeurs*.
(CHRIST. DE PIZ., *Liv. du Chem. de long estude*, 3880, Püschel.)

— Avocat :

Vous seres mout boins amparliers,
Car mout saves parler parfont
Ensement que cil *questeur* font.
(J. DE COND., *li Dis dou levrier*, 326, I, 313, Scheler.)

— Fém., *questeresse*, *-erresse*, *questresse*, celle qui cherche, quêteuse :

Questrix, *questeresse*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 235 r°, et *Gloss. de Salins*.)

Questrix, *questerresse*. (*Voc. lat. fr.*, 1467.)

Comme une *questeresse* d'ospital pour les aultres povres. (GERSON, *Dial. av. ses sœurs*, Œuv., 1706, III, 814^b^.)

Roquefort donne *questresse*, sans exemple.

Bressaud, *quatrasse*, quêteuse.

QUESTORIE, s. f., questure :

Aussi leur fu ottroie la *questorie*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 85^b^.)

Jettans grandt clameur ils violerent la *questorie* et detrenchierent Opimus, questeur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, VIII, 6.)

La *questorie*. (*Prem. vol. des gr. dec. de Tit.-Liv.*, f° 77^d^, éd. 1530.)

QUESTRES, cas sujet, voir COISTRON.

QUESTRESSE, voir QUESTOR.

1. **QUESTRON**, voir QUESTON.

2. **QUESTRON**, voir COISTRON, au Supplément.

QUESTUAIRE, *-ere*, adj., qui rapporte, profitable, lucratif, qui a le gain pour objet :

Sans exercer art mechanique ne *questuaire*. (SEYSSEL, *la Grandmonarchie*, I, 94, éd. 1540.)

Ceulx d'entre les judges qui se sentiront si lasches de cœur qu'ilz ne puissent maistriser ceste mauvaise soif et alteration de gaing, qu'ilz quittent la robbe, et se mettent aux arts *questuaires* qui sont en si grand nombre en ce royaulme. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, de la Reformat. de la justice, II, 188, Dufey.)

S'il en reçoit profit *questuaire*. (BODIN, *Rep.*, I, 7, éd. 1583.)

Ailleurs, ou la vie est *questuere*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. VIII, f° 161 r°, éd. 1588.)

Crassus i avoit cinq cent esclaves, qui rapportoient tous les jours gains et profit de leurs mestiers et arts *questuaires*. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. XLIV, p. 250, éd. 1601.)

Questuaire, gainfull, commodius, profitbringing. (COTGR., 1611.)

Questuaire, commodo. (OUDIN., 1660.)

— On a dit, en parlant de personne, dans le sens de mercenaire, servile :

Si pour l'avidité de pecune, tu n'estime gain ne lucre quelconque, vilein ne deshonneste, encores que de l'estat dont tu es, tu ne puisse par honneurs estre *questuaire*. (*L'amant ressuscité*, p. 111, ap. Ste-Pal.)

QUESTUERE, voir QUESTUAIRE.

QUESTUEUSEMENT, adv., pour de l'argent, en vue du gain :

Les pedans clabaudeurs, apres avoir questé et pilloté avec grand estude et peine

la science par les livres, en font monstre, et avec ostentation, *questueusement* et mercenairement la desgorgent et mettent au vent. (CHARR., *Sag.*, l. I, ch. VI, p. 57, éd. 1601.)

QUESTUEUX, adj., qui rapporte du profit, de l'argent, lucratif :

Les sainctes Euvangiles sont supprimees, et les constitutions sont desrogees, et exercice de barat et de *questueux* proufit a present est triumphant. (AL. CHART., *l'Esperance*, p. 388, éd. 1617.)

Ilz ne quittoient poinct leur trafic, qui estoit grand et *questueux* a merveilles. (MICHEL LHOSPITAL, *Œuv. inéd.*, Traité de la reformat. de la justice, I, 317, Dufey.)

QUET, voir QUE.

QUETAIGNE, voir CHEVETAIGNE, au Supplément.

QUETALHER, v. a., découper, hacher :

Ilhs quidoient que che fust li roy de Franche ; si sont les Flamens tourneis en fuit et lassent l'engien tout quoy, et les .XV. charpentiers le *quetalherent* tout en pieches. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 62, Chron. belg.)

QUETIER, voir QUESTIER.

QUETIVEIL, voir CHAITIVEL.

QUETIVETÉ, voir CHAITIVETÉ.

QUETIVISON, voir CHAITIVAISON.

QUETON, s. m., houblon et ingrédients divers propres à faire une sorte de cervoise :

Alemendes, *queton*, ris, poivre, ressins d'outremer. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 4 v°, Arch. Loiret.)

QUETTIER, voir QUITER.

QUETY, voir KEUTIS.

1. **QUEU**, *qeu*, *keu*, *kieu*, *keut*, *keust*, *keuz*, *gueux*, *quou*, *cou*, *cu*, *queuc*, *kei*, *cuec*, *queur*, s. m., cuisinier, maître d'hôtel :

Si l'cumandat as *cous* de sa maisun.
(*Rol.*, 1817, Muller.)

Keus de coisine plus de .XLV.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 47b.)

Queu de cuisine ne eschanson de vin.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 115, P. Paris.)

Es *qeuz* et es garçons menerent lor deliz.
(J. BOD., *Sax.*, LIII, var., t. I, p. 87, Michel.)

Les *keus* et les serjant.
(ID., *ib.*)

Que tout *keust* et varlet, boulengier et bouchier,
Et tout cil qui se mellent que d'estre quisenier,
Venissent devant l'ost leur *keus* appareillier.
(*Chev. au cygne*, 7433, Reiff.)

Ne *keust*, ne boulengier il n'y a demoré.
(*Ib.*, 7753.)

Princes *queurs* fut de la coisine.
(*Siege de Jerus.*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 6°.)

Laens a grans tortins espris,
Et li *keu* hastent la viande.
(*Durmart le Gallois*, 12094, Stengel.)

Li *keu* avoient le mengier aprestez.
(*Otinel*, 2096, A. P.)

Cum sis *quous* li amoncela
L'or et argent et deniers.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 130, Bourrassé.)

Fist l'evesques par son *quou* querre.
(ID., *ib.*, p. 131.)

Il estoit *keis* et senescaus.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 927, Hippeau.)

N'i a remes *keu* ne serjant.
(ID., *ib.*, 2364.)

Le *cu* respondra de ceo a soir sur soun aconpte. (*Traité d'écon. rur.*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 4e sér., II, 380.)

.I. *queuc* por la pitance. (*Regle del hospil.*, Richel. 1978, f° 99 v°.)

Dusk'a Luisarce ne finerent
Ou leurs disners estoit ja quis,
Car .I. leur *keu* qui en ert duis
Avoient devant envoiié
Qui leur eut tout apparillié.
(BEAUMANOIR, *Jean et Blonde*, 5072, A. T.)

Il aiment miex les eschançons
Et les *kex* et les bouteilliers
Que les chanters ne les veilliers.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 51, Jubinal.)

Hic cocus, *kieu*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le maistre puet avoir a son ues .II. somiers et .I. somelier et .I. *cuec* et .I. ferror et .I. turcople et .I. escrivain et .I. chapelain et .I. clerc. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Tout droit a la Montaigne au chastel t'en iras :
Entre dedens la porte, et ou dongon verras
Que tu dies au *queus* ou tu le trouveras,
Que li dingners soit pres, sans nul autre avocas.
(*Brun de la Montaigne*, 360, P. Meyer.)

Li diners est il tous pourveus ?
Quant l'oirent li *queux*, chascun fu esmeus.
(*Ib.*, 398.)

Que li mangers fust prest et qu'il vouloit disner,
Puis cria on aus *cuex* et fist l'iave corner.
(*Ib.*, 180.)

Pierart Poullon, *keut*. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Simon, qui fu *keux* de le Teste d'or. (8 janv. 1384, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, Arch. Tournai.)

Pour les loyers des serviteurs et maisniez dudict hospital pour ceste annee. C'est assavoir : portier, fournier, le *keuz* et le varlet de le cuisine. (1453-1454, *Compte de l'hopital notre Dame*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Le duc a trois *gueux* pour sa bouche, chascun compté par quatre mois, et doit le *gueux* en sa cuisine commander, ordonner et estre obey, et doit avoir une chaiere entre le buffet et la cheminee, pour seoir et soy reposer si besoing est, et doit estre assise icelle chaiere en tel lieu qu'il puist veoir et cognoistre tout ce que l'on faict en la dicte cuisine... Le *gueux* a en sa garde les espices de garnison. (O. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, t. IV, p. 520, Petitot.)

Il doit baillier au *gueux* icelle serviette, et le *gueux* luy rend celle qu'il avoit paravant. (ID., *ib.*, Du premier estat.)

Or, je demande pourquoy sied le *gueux*, et non pas l'escuyer de cuisine, qui toutesfois est chef en la cuisine, et a ce je respons que deux raisons y a. La premiere, que selon les estatuts royaulx l'on crie au *queux*, et non a l'escuyer de cuisine. (ID., *ib.*, Du second estat.)

Potiphar maistre *queux* des cuisines de Pharaon. (RAB., *Quart livre*, ch. XXXIX, éd. 1552.)

Petit *queu*, petit pot et petit feu.
(GABR. MEURIER, *Trés. des Sent.*, éd. 1568.)

Ceux qui portent les longs cousteaux
Ne sont pas tous *queux* ne bourreaux.
(ID., *ib.*)

Maistre Chantre est un maistre *queu*.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 45 v°, éd. 1597.)

Le *grand queux* était autrefois une charge honorable dans la maison du Roi. Voir du Haillan, *De l'Estat des affaires de France*, liv. IV.

La langue moderne a conservé le mot *queux* dans la locution vieillie *maître-queux* et a emprunté au provençal la forme *coq* qui désigne le cuisinier d'un navire.

2. **QUEU**, s. m., syn. de queue, futaille :

Je suis gardé en grant vaisseaulx,
En *queus*, en muys et es tonneaulx.
(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. IV, p. 106.)

3. **QUEU**, voir QUEL.

QUEUC, voir QUEU.

QUEUÉ, voir COÉ, au Supplément.

QUEUERIE, *keuerie*, *queurie*, s. f., cuisine :

Convient dire et parler d'aucuns termes generaulx qui regardent fait de *queurie* en aucune qualité. (*Ménagier*, II, 87, Soc. des biblioph. fr.)

Guillaume du Plexis, chevalier, tient par foy et hommage un membre de fieu ou sergenterie qui est appellé de la *queurie*, de quoy il doit le service de la *queurie*, reliefs, XIIIemes., et aides de reliefs... (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 23 v°.)

— Charge du grand queux de France :

Comme pour raison de nostre *keuerie* de France. (1307, Arch. JJ 93, pièce 37.)

QUEUETTE, voir COETE, au Supplément.

QUEUGNIETE, voir COIGNETE, au Supplément.

QUEUGNON, voir COIGNON, au Supplément.

QUEUILLETTE, voir CUEILLETE.

QUEULDRE, voir COUDRE, au Supplément.

QUEULE, *queulhe*, s. f., souche de bois :

Pour oster le *queule* de le dicte terre et semer les dis pois et rasteler le terre, .II. s. .III. d. (14 juill. 1368, *Exéc. test. de Colart de Bruffe*, Arch. Tournai.)

Pour .VI. *queulhes* du bois qui a esté abattu en la forest pour edifier les molins de Charolles. (*Compt. du XIVe et du XVe s.*, dans les *Mém. de la soc. éduenne*, 1876, p. 161.)

Queule se dit couramment dans la Bourgogne et l'Autunois. Par extension, il désigne aussi dans la Bourgogne une personne lourde, peu active.

QUEULEUVRE, voir COULEUVRE.

QUEULHE, voir QUEULE.

QUEULIER, voir CUEILLIER 1.

QUEULIEUR, voir CUEILLEOR.

QUEULLIR, voir CUEILLIR, au Supplément.

QUEUR, voir QUEU.

QUEURE, s. f., préméditation :

Quicunques mettra main sur aultruy par ire faicte sans *queure*, il sera a .V. s. blans; et s'il y a *queure*, il soit a .X. s. blans. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. n° 93, Cartul. de l'abbaye de S. Pierre de Gand.)

QUEUREÉ, adj., appliqué de tout son cœur :

Riens ne leur arrestoit, car ils estoyent a telles prises *queureez*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 197 r°.)

Cf. CUERU.

QUEURIE, voir QUEUERIE.

QUEURRE, voir CURRE.

QUEUSCHE, voir QUEUSSE.

QUEUSSE, *queusche*, s. f., synonyme de *queux*, pierre à aiguiser :

Et sa trenchante faux de ses *queusses* munie.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 105, éd. 1604.)

Queusches, le 100 pesant payera 3 sols. (*Tarif provincial* du 18 sept. 1664, ap. Littré, *Queux* 1.)

Norm., Vallée d'Yères, *keusse*, Pic., *keuche*, *keusse*, *queusse*, Hain., *keuche*, *kuèche*, Messin, *queusse*, queux. Nord, *queuche*, tranche de pain d'épice.

Savary des Bruslons donne *queuxe*.

QUEUSTE, voir COUTE, au Supplément.

1. **QUEUTE**, voir COULTE.

2. **QUEUTE**, voir KEUTE.

3. **QUEUTE**, voir CUEUTE.

QUEUTELETTE, voir COITELETTE, au Supplément.

QUEUTILLIER, voir COULTILLIER, au Supplément.

QUEUTIZ, voir KEUTIS.

QUEUVRECHIEF, voir COVRECHIEF, au Supplément.

QUEUWETTE, voir COETE, au Supplément.

QUEVAGE, voir CHEVAGE.

1. **QUEVAICHE**, voir CHEVECE.

2. **QUEVAICHE**, voir QUEVAISE.

QUEVAISE, *-aize*, *-aiche*, s. f., droit du dernier né des enfants :

Le droit de *quevaize*, auquel le dernier né, soit fils ou fille, demeure seigneur tout l'heritage, les seuls meubles estans partables entre les autres enfants, ausquels derniers nes mourant sans hoirs de leurs corps succedent les seigneurs fonciers. Es terres dependantes de l'abbaye du Rellec, l'on observe la mesme usance... savoir est le droit de *quevaiche* qui journellement s'altere en droit convenancier. (*Cout. de Bret.*, Nouv. Cout. Gén., IV, 410.)

Ce mot est resté en usage dans la Bretagne jusqu'à la Révolution. Les cahiers des Etats de cette province demandaient l'abolition des « droits barbares de motte, *quevaise* et domaine congéable. »

QUEVAISIER, *-aizier*, s. m., sujet roturier en Bretagne, qui tient des terres sujettes au droit de *quevaise* :

Le dernier enfant du *quevaisier* heritoit seul de la quevaise. (MORICE, *Hist. de Bretaigne*, préf., p. XVII.)

En quevaize, l'homme *quevaizier* ne peut tenir plus d'un convenant sous mesme seigneurie, sans le consentement expres du seigneur. La tenue en quevaize ne se peut partager, vendre, diviser, echanger, engager ni hypothequer par le *quevaizier*, sans l'expres consentement du seigneur. (*Cout. de Bretagne*, Nouv. Cout. gén., IV, 412.)

QUEVALAGE, voir CHEVALAGE.

QUEVALEE, *quevallee*, voir CHEVALLEE, au Supplément.

QUEVALLET, voir CHEVALET, au Supplément.

QUEVANDE, s. f. ?

Fil d'Anvers et *quevandes*, 327 livres en deux tonneletz. (1553, *Attestation au sujet des munitions prises à Malines pour l'approvisionnement du château de Bapaume*, Ch. des Comptes de Lille, B 2501.)

QUEVECEUL, voir CHEVECEUL.

QUEVECH, voir CHEVECH, au Supplément.

QUEVECHE, voir CHEVECE.

QUEVELER, voir CUVELER.

QUEVELOT, voir CUVELOT, au Supplément.

QUEVETAIGNE, voir CHEVETAIGNE.

QUEVETAINGNE, voir CHEVETAIGNE.

QUEVETANGNE, voir CHEVETAIGNE.

QUEVETEIGNE, voir CHEVETAIGNE.

QUEVETENGNE, voir CHEVETAIGNE.

QUEVIR, voir CHEVIR.

QUEVIRON, voir CHEVIRON, au Supplément.

QUEVRE, voir CUEVRE.

QUEVRONCHEL, voir CHEVRONCEL.

QUEWÉ, voir COÉ.

QUEYROY, voir CARROI.

QUI, *quy*, *qi*, *chi*, *ki*, pron. interrogatif et relatif, sujet singulier et pluriel :

— Exprimant l'interrogation directe :

Et *chi* est il ?
(*Cant. des Cant.*, 9, Stengel.)

Et tu *qi* es, qi si as beles armes ?
(RAIMB., *Ogier*, 8734, Barrois.)

Chier freire, ceste generation *ki* recontera t ? (S. BERN., *Serm.*, p. 531, Ler. de Lincy.)

Qui vauroit bons vers oir
Del deport, du duel caitif
De deus biax enfans petis,
Nicholete et Aucassins ?
(*Auc. et Nic.*, p. 3, Suchier.)

Qui fu l'empereres Ferris ?
(GUIOT, *Bible*, 314, Wolfart.)

Biaus sire, *qui* estes vous qui en ceste vigne fouez ? (MÉN. DE REIMS, 192, Wailly.)

— Exprimant l'interrogation indirecte :

Di nos, prophete, *chi* t'o fedre.
(*Passion*, 188, Koschwitz.)

Mes les gens ne savent pas tuit
Qui est devins, si com je cuit.
(GUIOT, *Bible*, 2276, Wolfart.)

Forment s'esmerveilla *qui* la l'ot amenee.
(*Berte*, 1175, Scheler.)

Dame, ce dist li rois, dites moi, s'il vous gree,
Qui est ceste pucele que j'ai ci ramenee.
(*Ib.*, 2784.)

Sire, hui ce jour verra on *qui* vostre traitres sera. (Mén. de Reims, 281, Wailly.)

Si y eut debat pour ce tripié, premierement entre les pescheurs et les estrangers, a *qui* l'auroit. (Amyot, *Vies*, Solon, 7, éd. 1567.)

Ce privilege appartient a lui seul, de cognoistre *qui* sont les siens. (Calv., *Inst.*, 819, éd. 1563.)

— Marquant la relation :

Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai *qui* meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Koschwitz.)

Deo raneiet *chi* maent sus en ciel.
(*Eulalie*, 6, Koschwitz.)

Nos liberat *chi* tanta mala habeamus fait. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 31, Koschwitz.)

Los tos enfanz *qui* in te sunt
A males penas aucidrant.
(*Passion*, 61, Koschwitz.)

Soe chamisae
Chi sens custurae fo faitice.
(*Ib.*, 268.)

Qui in templum Dei cortine pend
Jusche la terra par mei fend.
(*Ib.*, 327.)

Eu soi Jesus *qui* passus soi.
(*Ib.*, 434.)

Por te *qui* sempre[m] vols aver.
(*S. Léger*, 94, Koschwitz.)

Deu servirei, le rei *ki* tot guvernet.
(*Alexis*, str. 99[d], xi[e] s., Stengel.)

Bien poet liez estra, *chi* si est aluez.
(*Ib.*, str. 109[e].)

Jo nen ai host *qui* bataille li dunget.
(*Rol.*, 18, Müller.)

Tot cels *qui* creivent en Dé.
(*Ep. de S. Est.*, str. 2[b], Stengel.)

Les escalgaites *chi* guardent la citez.
(*Cant. des Cant.*, 43, Stengel.)

Queret lo Deu *chi* vos pot conseler.
(*Sponsus*, 73, Koschwitz.)

Et chil *ki* sont de sens majour
Sont vil et rebouté arriere.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, iv, 9, Van Hamel.)

Nicoles est en prison mise
En une canbre vautie
Ki faite est par grant devisse.
(*Auc. et Nic.*, p. 7, Suchier.)

Onques n'i ot beste tant ose
Qui remansist por nule chose
Qui ne venist hastivement.
(*Renart*, Br. I, v. 19, Martin.)

Cen fu fait en l'an *ki* couroit par mil et .cc. et quarante. (*Acte de 1240*, Moreau, 158, f° 8 v°, Richel.)

.i. paffut prist *qui* .ii. pies ot de lé.
(*Auberon*, 2297, Graf.)

Cil est mors en l'ame, *qui* malement vit. (*Serm. du* xiii[e] *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98[a].)

Li rois de France, qui ne voloit mie obviier a le pais *qui* se tenoit entre le roy d'Engleterre et lui. (Froiss., *Chron.*, VII, 68, Luce.)

Les gens de Gaucourt de ceux *qui* avoient pris leurs hucques a la croix de Sainct-André. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

— *Qui* ayant pour antécédent une proposition :

J'espere que nous en irons tous ensemble, *quy* me fera fort grant plaisir. (Marg., *Lett.*, 97, Soc. de l'Hist. de France.)

— *Qui* sans antécédent :

Ki l'un[t] oid, remainent en grant dute.
(*Alexis*, str. 60[e], xi[e] s., Stengel.)

Je ne cuis home en trestot cest regné,
Mien esciant, james en vostre aé,
Qui vos osast, outre vo volenté,
Dire ne fere *qui* vos deust pezer.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 27[a].)

Ne je ne truis *qui* de moi ait pitié.
(Couci, *Chans.*, VII, p. 36, Crapelet.)

Fox est *qui* grant avoir i quiert.
(Guiot, *Bible*, 1215, Wolfart.)

Le chemin de plus courte fin.....
Conduit jusques au firmament
Qui bien le scet a droit tenir.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chem. de long estude*, 909, Püschel.)

— *Qui* suivi d'un pronom personnel explétif :

Et *qui* mal quiert, il doit bien mal soffrir.
(Couci, *Chans.*, XX, p. 73, Crapelet.)

Qui entendre
Voldroit et lor moz et lor diz,
Il ne seroit ja desconfiz,
S'il les avoit en remembrance.
(Guiot, *Bible*, 98, Wolfart.)

Qui simplement sans fallace marchande il prospere et gaigne. (*Contredictz de Songecreux*, f° 42 v°, éd. 1530.)

— *Qui* précédé d'un pronom personnel :

Mult fust il dur *ki* n'estoust plurer.
(*Alexis*, str. 86[e], xi[e] s., Stengel.)

— *Qui*, s'il y a quelqu'un qui, si l'on :

Chi dunt li vit sun grant dol demener,
Sum piz debatre e sun cors dejeter,
Ses crins derumpre e sen vis maiseler,
Sun mort amfant detraire et acoler,
Mult fust il dur ki n'estoust plurer.
(*Alexis*, str. 86[a], xi[e] s., Stengel.)

Ne quit c'un sol mot responsist
Qui en la place l'oceist.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16444, Michel.)

Li noms de cascun estrument
Moustre quel uevre on en doit faire,
Ki des nons set le sens estraire
Ou en latin ou laiement.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, xcv, 9, Van Hamel.)

Et li cuens li sere el ventre si durement qu'il ne desist .i. mot de la bouche *qui* li deust couper la teste. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 4[d].)

Qui bien nos voldroit jugier touz,
Si com je sai et com je croi,
Ja n'en eschaperoient troi.
Qu'il ne fussent dampné sanz fin.
(Guiot, *Bible*, 159, Wolfart.)

Toute l'eussent derompue
Qui ne lor eust desfendue.
(Rutеb., *Vie Ste Elysab.*, II, 221, Jub.)

En guise deue
Rapaisera debat d'amis
Et deffendra des anemis
Cellui pais, *qui* l'assauldroit,
Et prest sera de garder droit.
(Chr. de Pisan, *Liv. du Chem. de long estude*, 4284, Püschel.)

Il dist (le roi d'Angleterre) que, *qui* feroit guerre en Bretaigne, il passeroit une autre foys pour la deffendre. (Comm., *Mém.*, IV, 10, Chantelauze.)

Tout vient a point, *qui* peult attendre.
(Cl. Marot, *Chans.*, IV, p. 322, éd. 1545.)

Qui vous vouldroit escouter, la journee se passeroit en querelles. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 15[e] nouv., Jacob.)

Par Dieu, ilz se feront mal, *qui* ne les departira. (Rab., *Pant.*, II, 29, éd. 1542.)

Ce livre seroit trop gros, *qui* voudroit mettre tous les poemes que j'ay leuz. (Fauchet, *Orig. de la lang. et poés. franç.*, liv. II, vi, éd. 1581.)

Je t'asseure que tu en mourras : et, mettant la main a l'espee, sur l'heure s'en alloit tuer son ayeule, *qui* ne la luy eust ostee. (Id., *Antiq. gaul.*, V, 5, éd. 1611.)

Il practiquera par le moyen des histoires, ces grandes ames des meilleurs siecles. C'est un vain estude, *qui* veut : mais *qui* veut aussi c'est un estude de fruict inestimable. (Mont., *Ess.*, l. I, c. xxv, f° 57 v°, éd. 1588.)

Il faut continuer et perseverer *qui* veult estre sauvé. (4 mai 1596, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 577, Berger de Xivrey.)

— *Qui veist*, aurait vu, on aurait pu voir :

Qui dont veist provaires revestis,
Clers escoliers les bons sautiers tenir
Qui les vigiles chantent por le marchis,
Dusqu'al demain que jour fu esclaris.
(*Gar. le Loh.*, 3[e] chans., xii, p. 265, P. Paris.)

Qi dont veist ces espees saichier,
Le sor Guerri la soie paumoier,
Et les roiax fremir et goupillier.
(*Raoul de Cambrai*, 5428, A. T.)

Qui dont veist vileins venir
Et formier par le boscage.
(*Ren.*, Br. I, v. 632, Martin.)

— *Qui... qui*, l'un... l'autre, les uns... les autres :

Qui porte tinel, et *qui* hache,
Qui flael, *qui* baston d'espine.
(*Ren.*, Br. I, v. 634, Martin.)

Qui le palais de langue mise en vente
Fait esclater devant un president,
Et *qui* piqué d'avarice suivante
Franchit la mer de l'Inde a l'Occident.
(Rons., *Odes*, l. III, p. 340, éd. 1584.)

Plusieurs princes, *qui* tuez, *qui* pris. (Pasq., *Rech.*, VI, 3, éd. 1723.)

Tel paye trois mille escus, tel mille, *qui* plus, *qui* moins. (Id., *Lett.*, XIII, 13, éd. 1723.)

Je connoy des hommes assez, qui ont diverses parties belles : *qui* l'esprit, *qui* le cœur, *qui* l'addresse, *qui* la conscience,

qui le langage, *qui* une science, *qui* un'autre. (MONT., *Ess.*, l. 2, c. XVII, p. 437, éd. 1595.)

Qui prend un sac, *qui* prend un corbillon,
Qui son panier.
(VAUQ., *Sat.*, III, à M. de la Serre, p. 284, Jul. Travers.)

— *Qui ains ains*, à qui mieux mieux; voir AINS.

— *Qui ne soit vrai*, syn. de *qu'il ne soit vrai*, signifiant à preuve qu'il est vrai :

Qui ne soit vray l'on dit encore
La perle fille de l'aurore.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la perle, éd. 1578.)

— *Qui ne quoi*, ni ceci ni cela, rien du tout :

Aux autres ne faut *qui ne quoy* :
Car assez ont pain et pitance,
(VILLON, *Grant testam*, XXXI, p. 31, Jouaust.)

— *Qui qui*, quel que soit celui qui :

Chi chi se doilet, a nostros est il goie.
(*Alexis*, str. 101ᵉ, XIᵉ s., Stengel.)

Ki orent fain et soif por lo grant Deu servir
Ki ki sait decaciez, Deus nes aurat pas vis.
(*Li ver del juise*, ms. Oxf. Bod., Canon. misc. 74, fᵒ 135 rᵒ.)

Fame est taverne qui ne faut
Qui qui i viegne ne qui aut.
(*Blasme des Fames*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 81.)

Car je fais au plus hault monter
Qui qui me plaist.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 3946, Püschel.)

— *Qui que*, dans le même sens :

Ambure ocit, *qui quel* blamst ne quil lot.
(*Rol.*, 1546, Müller.)

Qui quel cumpert, venut en sunt ensemble.
(*Ib.*, 1592.)

*Qui qu'*eust joie ne leece,
Troylus ot ire et tristece.
(BEN., *Troie*, 13235, Joly.)

Qui que le tiegne a sens, je le tieng a folors.
(J. BOD., *Sax.*, XXVII, Michel.)

Qui que le tiegne pour fol.
(*Renart*, Br. III, v. 164, Martin.)

Mais il convient, pour telle emprise
Faire, que finance soit prise
En mes coffres, dont qu'elle viengne,
Qui que l'ait ne *qui que* la tiengne.
(CHR. DE PIZAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 3895, Püschel.)

Qui que s'en loue ou s'en vueille blasmer,
Y a trop plus du doulx que de l'amer.
(AL. CHART., *Debat des deux fortunes*, p. 555, éd. 1617.)

Ny luy, ny autre Italien, *qui qu'*il soit, ne s'esjouira ja de s'estre attaché a moy. (AMYOT, *Vies*, Pyrrh., 35, éd. 1567.)

— *Qui*, quel que soit celui :

Qui que je regarde avecques attention, m'imprime quelque chose du sien. (MARG., *Lett.*, III, 356, Génin.)

— *Qui onques*, *qui unques*, *qui oncque*, qui que ce soit, quiconque :

Quiunques penra.' (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Quionques. (*Ib.*)

Quionques. (1240, *Lett. de l'év. de Verdun*, Bar, Juifs, 1, 17 bis, Arch. Meurthe.)

Quioncque sans justice praindrat ou detenrat en prison canoenez, clers etc... il seroit albains a tousjours mais. (*Pièce de 1331*, dans Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, I, 27, éd. 1750.)

— *Qui qui onques*, *ki ki onques*, *ki ki unques*, *ki ki unkes*, *que qui onques*, même signification :

Kikiunkes sunt paien, ensi servent. (*Job*, p. 442, Ler. de Lincy.)

Gieres *ki ki onques* cest espir ki est ere de nostre hiretage avons pris, ne dotons mie de la vie des choses non veables. (*Dial. de S. Grégoire*, p. 194, Foerster.)

Kikionkes k'il soit. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, fᵒ 104 rᵒ.)

U de sa femme u autres *kikionkes* ce fuist. (*Trad. du XIIIᵉ s. d'une charte de 1259*, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, fᵒ 36ᵇ.)

Quiquionques soit. (Janv. 1261, S. Nic. de Verd., Arch. Meuse.)

Li officiaus de Lengres, *quiquionques* il soit. (1262, *Lett. de J. de Joinv.*, Richel., coll. de Champ., vol. 152, pièce 47.)

Li officiaus de Lengres, *quequionques* il soit. (1269, *Lett. d'Aelis, femm. de J. de Joinv.*, Richel., coll. de Champ., vol. 152, pièce 51.)

Kiki il *unkes* soit bien aurat s'il bien fait,
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. Misc. 74, fᵒ 61 vᵒ; str. 576, Cloetta.)

— *Qui qu'onques*, *kikonques*, *quiconques*, *quiconque*, *quilconque*, même signification :

C'est a savoir par le maistre de Andegnies *kikonques* soit maistres. (1286, Arch. L 992, pièce 109.)

Et s'il ne plaissoit a me dame l'abbesse devant ditte, u a cheli *kikonques* fust abbesse de le devant dite abbie dou Sauchoit. (30 juin 1302, *Ch'est me dame l'abbesse dou Sauchoit et Willaume de Uleveng*, Chir., St. Brice, Arch. Tournai.)

Quilconque injurira ou villonera par tireir ou sachier le comandant encourra en la paine de une voie de Rochemadou. (*Pièce de 1486*, Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, I, 440, éd. 1750.)

Quiquonque jettant par violence noytenalement. (*Pawillart K*, p. 16, Arch. Liège.)

Par ainsi donques,
Vous approuvez tous ceux *quiconques*
Vivent d'une vie mauvaise,
Pourveu qu'ils vivent a leur aise.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Abb. et Fem. sçav., A III, éd. s. d.)

Peu d'amys a *quiconques* est loing d'eux.
(*Id.*, *Chant* XXI, 1536, t. II, p. 318, éd. 1731.)

Quiconques furent les premiers qui oserent abandonner la langue des anciens pour honorer celle de leur pais, ils furent veritablement bons enfans, et non ingrats citoyens, et dignes d'estre couronnez sur une statue publique et que d'age en age on face une perpetuelle memoire d'eux et de leurs vertus. (RONS., *Abrégé de l'art poétique*, de la Disposition, éd. 1623.)

— *Qui qui onques*, *quiconques*, *quicumques*, *quicquonques*, en parlant de choses, quelconque :

Toutes les choses devant dictes et *quicumques* choses icellui Geuffroy avoit. (1279, Arch. Eure-et-Loir, Chapit., c. XXX bis, A, 1.)

En *quicquonques* lieu que els les preignent. (1336, Arch. JJ 70, fᵒ 101 rᵒ.)

En queil *quiquionques* maniere. (Mai 1371, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, fᵒ 7 rᵒ.)

Il ne luy fut fait honneur *quiconques* a son arrivee. (RABEL., *Epistre*, XVI, éd. 1651.)

— Cas régime sing. et plur., *cui*, *cuy*, *kui*, *qui*, *cu* :

— Exprimant l'interrogation directe :

Seignur barun, *cui* i enveierum?
(*Rol.*, 244, Müller.)

— Exprimant l'interrogation indirecte :

Certes, dist il, ne sai *cui* antercier.
(*Alexis*, st. 36ᵇ, XIᵉ s., Stengel.)

Cil saluerent l'un l'autre et demanderent li un as autres qui il estoient et *qui* queroient. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 37, Bibl. elz.)

Chat conoit bien *qi* barbe il lesche.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 474.)

— Pron. relat., régime direct :

Neuls *cui* eo returnar int pois. (*Serm. de Strasb.*, p. 2, Koschwitz.)

Celui prendet *cui* bassaerai.
(*Passion*, 144, Koschwitz.)

Il n'a baron en l'ost *cui* li rois aint itant.
(J. BOD., *Sax.*, XCV, Michel.)

Andoi li traitor *cui* li cors Deu cravent.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 77ᵈ, Michelant.)

La femme *cui* tu moi donas a compangne m'en donat, si en manjai. (*Job*, p. 462, Ler. de Lincy.)

Chil est cois et plains de vergonde,
Chil tempeste com mers parfonde,
Cui nus fors Damedius n'acoise.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, III, 10, Van Hamel.)

Le cors coururent apres moi aportant
Li traitor, *qui* li cors Diu cravant.
(*Huon de Bord.*, 3028, A. P.)

Celui *cui* nos eslirons a empereor, vos lo tendrez por empereor. (VILLEH., 260, Wailly.)

Certes li signe trop demorent
Qui nostres sires doit monstrer.
(GUIOT, *Bible*, 677, Wolfart.)

Cil est partiz de gentillesce
Qui sens et proesce n'adresce.
(ID., *ib.*, 1012.)

Lors est arriere repairies
A la chambre et a esveillié
Un vallet *cui* trouva choucié

Ilueques as pies de son lit.
(*Chev. as .II. esp.*, 2646, Foerster.)

Puet cel estre ceo est icil ki Lazarum suscita *qui* jeo teneie mort. (*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 18 r°.)

— Régime précédé d'une préposition :

Anna nomnavent le Judeu
A *cui* Jhesus furet menez.
(*Passion*, 169, Koschwitz.)

Ciest omne tiel mult ama Deus,
Por *cui* tels causa vin de ciel.
(*S. Leger*, 207, Koschwitz.)

Icel saint home de *cui* l'imagene dist.
(*Alexis*, st. 35e, XIe s., G. Paris.)

E Oliviers en *cui* il tant se fiet.
(*Rol.*, 586, Müller.)

Lors li requist Joffrois li mareschaus que il venist en Costantinoble por tenir la pais tel cum cil la deviseroient sor *cui* il s'ert mis. (Villeh., 297, Wailly.)

Mes sires Robers d'Aixe, de *kui* je tenoie la deime devant dite. (*Acte de 1240*, Moreau 158, f° 8 r°, Richel.)

Henris de Wademont de *cu* cis bois muet. (1245, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H 6.)

Or avint que li cuens de Pontiu fu morz et ot un fil biau bacheler qui clers estoit, a *cui* la terre de Pontiu eschei. (Mén. de Reims, 20, Wailly.)

Se la persone a *cui* la soie est en fait clameur, l'amende est de .v. s. de parisis. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXV, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

— Rég. ind., à qui :

Judes Escharioh
Cui una sopa enflet lo cor.
(*Passion*, 99, Koschwitz.)

Guenes oth num *cui* l comandat
(*S. Leger*, 175, Koschwitz.)

Tel i a d'eus *qui* bien en prent.
(*Frag. du rom. de Troie*, P. Meyer, Romania, XVIII, p. 80b.)

Et cil les maine, *qui* Dex doinst encombrier !
(*Raoul de Cambrai*, 6060, A. T.)

Virgiles ainme moult cel livre ;
Ses amis est *cui* il le livre.
(*Dolop.*, 1407, Bibl. elz.)

Cil *cui* vos obeissiez cum a seignor, vos tient a tort et a pechié. (Villeh., 146, Wailly.)

Si ai l'onor *cui* Dex l'a destiné.
(*Gerard de Viane*, 1279, Bekker.)

Atant es Ganelon *qui* Diex puist mal doner.
Sire, dist il au roi, mult avons fol pansé,
Se issi nos laissons ocire ou afoler.
(*Gui de Bourg.*, 3791, A. P.)

Prince royal, qui devez tous conquerre,
Ne pardonnes si grande desraison
A telz mignons, *qui*, pour devoir acquerre,
Arbres et fourches en feront la raison.
(Coquillart, *Poés. div.*, Ballade contre les Vers manteaulx, I, 19, Bibl. elz.)

— De qui, duquel, de laquelle, desquels, desquelles :

Danz Alexis en lodet Deu del ciel
D'icez sons sers *cui* il est almosniers.
(*Alexis*, str. 25b, XIe s., G. Paris.)

Li cancelers *cui* li mesters an eret.
(*Ib.*, str. 76a, XIe s., Stengel.)

E dist al rei : Salvez seiez de Mahum
E d'Apollin, *cui* seintes leis tenuns !
(*Rol.*, 416, Müller.)

Al *qui* avenement tuz humes unt a esdrecier od lur cors. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, la comune fei, 40, Michel.)

Nos faisons ui, chier freire, l'encommencement de l'Avent, *cuy* nons est asseiz renommeiz si cum sunt li nom des altres sollempniteiz. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 1 v°; Foerster, I, 1.)

Qui est nuls de si dur cuer *cui* ainrme ne soit remise en ceste parole ? (Id., *ib.*, p. 530, Ler. de Lincy.)

Le roi de France *cui* cosins il ere. (Villeh., 42, Wailly.)

Ne sai par *cui* conseil l'empereres respondi qu'il voloit aler totes voies vers Salenique. (Id., 277, Wailly.)

Li trahitres en le *cui* aide il aloient, s'iert aloiies a Lombars. (H. de Valenciennes, 639, Wailly.)

C'est la dame, c'est la pucele
Es *cui* flans fist chambre et cele
Cil ki por nos morut en croiz.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2163, f° 3c.)

Vous en *qui* garde jou me sui mise. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 7d.)

De *kui* fiez li devant dis deimes meut. (Mars 1238, S. Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

De *cui* otroi et de cui consentement j'ai fait le devant dit vendage. (Oct. 1255, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

Fors mis les homes du mestier qui ont passé .XL. ans qui ne doivent point de gueit, ne hom ausi *qui* sa fame gise d'enfant tant come ele gise. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., XVIII, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Et doit cil *qui* la mesure est, pour la mesure, soit mine, soit minot, .IIII. d. pour l'ajouster et pour le seignier. (Id., *ib.*, 1e p., IV, 7.)

Guerin du Bois a *cui* ancisseur le roi le dona. (Id., *ib.*, 1e p., XCIX, 1.)

Damoisieles *cui* pere et *cui* seignour esteient mort. (*Chron. d'Ernoul*, p. 229, Mas-Latrie.)

Et je de *cui* memore vous ne poes issir. (Richard de Fournival, *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 20d.)

Amours mist en mon chemin une pucele a *cui* doucheur je me sui endormi. (Id., *ib.*, f° 24d.)

Li glorieus mesires S. Gregoires la *cui* vie et la *cui* doctrine resplendit en .I. eglise. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 28e.)

Mais ensi ne le reconte mie Daires, la *cui* hystoire je vos ai devant dite. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 146c.)

Et s'il n'estoit fort pour ce faire, il s'en devroit retraire au roi d'Angleterre, en *qui* main ces convenances et alliances estoient dites et jurees. (Froiss., *Chron.*, I, I, 125, Buchon.)

— *Cui*, quel que soit celui à qui :

Que mort l'abat, *cui qu*'en peist u cui nun.
(*Rol.*, 1279, Müller.)

En douce France esterez prisonnier,
Audain aurai, *cui qu*'en doive anuier.
(*Gerard de Viane*, 2266, Bekker.)

Vassaus, fait il, laissiez vostre penser ;
Porter l'en cuid, *cui k*'en doive peser.
(*Ib.*, 672.)

— *Qui*, après un nom indiquant le temps, où :

En cel an *ki* li miliaires estoit a... (1212, *Ch. orig.*, Cab. du Fresne, Metz.)

— *Qui* mis par confusion au lieu de que conjonction :

Je ne cuit *qui* ne soit hons
Qui ne les doie molt douter.
(Guiot, *Bible*, 2533, Wolfart.)

Onques n'i ot beste tant ose
Qui remansist por nule chose
Qui ne venist hastivement
(*Ren.*, Br. I, v. 19, Martin.)

QUIADE, s. f., mot limousin, petite cruche, pot à l'eau :

Le suppliant print de l'eaue en ung petit vaisseau, appellé en limosin *quiade*. (1466, Arch. JJ 200, pièce 151.)

QUIBIBES, s. ?

E viaunde de Cypre enfundré,
De maces, e *quibibes*, e clous de orré.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 174, Wright.)

QUICAUDAINE, *cuicau.*, *kicau.*, *kikau.*, *-cauldaine*, *-ainne*, *-quaudeine*, *quincau.*, *quiqueu.*, *guicau.*. *-anne*, *-ine*, *cliquaudine*, s. f., objet ordinairement en cuivre, quelquefois difficile à déterminer, mais en général, fontaine accrochée au mur et servant à laver les mains ou la vaisselle :

Ung queminel, .I. den., une *quicaudaine*, .I. den. (1295, *Cartul. de Corbie*, f° 355 v°, ap. Duc., *Quicaudaina*.)

Pour .I. *kikaudaine*. (1355, *Compte de l'Exéc. test. de Jehan de Camphaing*, 9e Compte, Arch. Tournai.)

Une *quicaudaine* a .II. brochons, .I. pot a laver. (1387, *Bail*, Arch. MM 31, f° 36 r°.)

Item a Naine le Cuvelier, pour avoir fette une cuvielle, qui siet desoulx le *kikaudaine* dudit opital. (Noel 1390-juin 1391, *Compte de l'hopital S. Jacques*, Arch. Tournai.)

Pour l'accat de une *quicaudaine* de keuvre et une kaine pour pendre icelle *quicaudaine*, qui furent mis en la dite cappielle pour y laver les mains. (1405, *Compte d'exécution testamentaire de Collard d'Avesne*, Arch. Tournai.)

Tans pour avoir refait le *kicaudaine* appartnant a le dicte eglise come pour une *kicaudaine* que le dicte eglise lui devoit de longtemps. (1407, *Compt. de l'Egl. de S. Nic.*, Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, XVII, 360.)

Un bachin et un pot lavoir, ung ront bachin et une *quicaudaine* servant audit bachin. (19 fév. 1440, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Une *cuicaudaine*, .x. s. (1450, *Exécut. testam. de Miquiel de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Une *quicaudanne*, une chemise. (1461, Arch. JJ 189, pièce 521.)

Une petite *quicaudaine* (d'argent) a ung biberon, poinçonnee a personnages de berghiers et moutons et sur le couvercle une ymaige de Nostre Dame, esmaillee, a une petite ansse a le tenir, pesant .II. marcs .IV. esterlins. (1467, *Ducs de Bourg.*, 2693, Laborde.)

Ung *quicaudainne* de cœuvre estans au revestiaire des enffans. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Une *quicaudaine* dans le caudrelach. Le fer d'une *quicaudaine*. (1471, *Invent.*, S. Amé, Arch. Nord.)

Une *quiquaudeine*. (1487, *Ducs de Bourgogne*, n° 7178, Laborde.)

Une *quiqueudaine* .IIII. s. (1491, *Compte de l'exéc. test. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

Quicauldaine. (1501, *Compte de Jehenne Landrieu*, ap. E. Soil, *Un invent. de 1527*.)

Quicaudine. (1545, *Compte de Jehan Casier*, ib.)

Ung vie de quien a pendre le *quinquaudaine* ou lavoir. Le piperin d'un *quicaudaine*. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

Ung lavoir de main ou une *quicaudainne*. (8 oct. 1592, *Droit de vesvé à Lille*, Cart. du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Une *quicaudaine*. (1621, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

Cliquaudine de cuivre. (1636, *Compt. N.-D. Soiss.*, f° 89.)

D'après Hérart, en rouchi *quicaudaine* signifie chandelier à long manche, bougeoir.

QUICAUDAINNE, voir QUICAUDAINE.

QUICAUDINE, voir QUICAUDAINE.

QUICAULDAINE, voir QUICAUDAINE.

QUICONQUES, voir QUI.

QUICQUONQUES, voir QUI.

QUICT, voir QUIT.

QUICTAINE, voir QUINTAINE.

QUICTANCE, voir QUITANCE.

QUICTEMENT, voir QUITEMENT.

QUICTUS, voir QUITUS.

QUICUMQUES, voir QUI.

QUID, voir QUE 2.

QUIDANCE, voir CUIDANCE.

QUIDAUNCE, voir CUIDANCE.

QUIDEAU, voir CUIDEL, au Supplément.

QUIDER, voir CUIDIER.

QUIDERIE, voir CUIDERIE, au Supplément.

QUIDERIEL, voir CUIDEREAU, au Supplément.

QUIDIÉ, voir CUIDIÉ.

QUIDIER, voir CUIDIER.

QUIDOOR, voir CUIDEOR.

QUIEBROCH, s. m. ?

La chievre prent et mengue le sahut et *quiebroch* flourissant. (XIVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUIEF, voir CHIEF 1.

QUIEFMEZ, voir CHIEFMES.

QUIEFVAGE, voir CHEVAGE.

QUIEFVAIGE, voir CHEVAGE.

QUIEL, voir QUEL.

QUIELCONQUES, voir QUEL.

QUIELEIR, voir QUAELLER.

QUIEMENT, voir COIEMENT.

QUIENNAILLE, voir CHIENAILLE.

QUIENNE AVOINE, *kien avoine, kien avaine*, s. f., sorte de redevance dans le Boulonnais, primitivement redevance en grains pour la nourriture des chiens, à Boulogne-sur-Mer, dont les bourgeois avaient la charge d'entretenir les chiens du château et les chiens de garde de la ville :

Item, maistre Henris Augros... plus .XII. polkins de *kien avaine* qu'il devoit de rente chascun an qui li est quitee duskes au rapiel monsegneur. (XIVe s., *Rôle des gages et pensions des officiers de Boulogne*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes formant les fonds hist. et compl. des Arch. de Boulogne*, p. 17.)

Robert de Frengi, bailli de Boulogne, vint il y a .x. ans audit lieu recevoir le *kien avoine*, et on le lui paya. (1365, *Enquête*, ap. E. Deseille, *le Pays boulonnais*, Mém. Soc. acad., t. IX, p. 162.)

De Anthoine du Rieu, douze butteaux de *quiennes avoine* pour une mazure a Tiegatte. (1513-1514, *Compte des bailliages du Boullenois*, ap. E. Deseille, *Catal. des actes formant les fonds hist. et compl. des arch. de Boulogne*, p. 166.)

Quiennes avoines deubes a cause du baillaige de Wissant, dont chascun pocquin vault pocquin et demy mesure marchande, qui se paie au jour Sainct Remy. (*Ib.*, p. 187.)

Il y a allentour de cette ville double murs et rempart... et dit on que les fausses brayes etoient pour loger les chiens des comtes... pour la nourriture desquels l'on bailla certaines terres a la charge de payer de l'avoine de rentes qui se nomment encore a present dans les titres du domaine de Boullenois *quiennes avoines*. (1638, REGNARD, *Mém. des païs et comté de Boullenois*, ap. E. Deseille, *le Pays Boulonnais*, p. 162.)

QUIENNET, voir CHIENNET, au Supplément.

QUIERECCHE, voir CHERESSE.

QUIERQUAGE, voir CHARGEAGE, au Supplément.

QUIERRE, voir CARRE 1.

QUETACION, s. f., repos, calme, tranquillité :

Justice tient la dominacion
Terre et subgez et de droit seigneurie
En joye, en paix, en *quietacion*
Pour faire droit a chascune partie.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 126a.)

Si la fontaine dessus dicte
Est du ray rayent et remplicte
De vraie contemplacion,
Reçoit lors *quietacion*
La pensee et n'est plus obscure.
(ID., *ib.*, f° 534d.)

QUIETELEUR, voir KEUTILLEUR.

QUIETE, *quiette*, adj., coi, tranquille :

Et joianz porras tu veoir les choses tristes, et *quietes* seras en oir les choses de rumor. (BRUN. LATINI, *Tres.*, p. 406, Chabaille.)

Home *quiete*, ce est a dire home paisible. (*Bible*, Richel. 901, f° 43b.)

Nos hommes sont si formez a l'agitation et ostentation, que la bonté, la moderation, l'equabilité, la constance, et telles qualitez *quietes* et obscures ne se sentent plus. (MONT., *Ess.*, l. III, c. x, p. 164, éd. 1595.)

L'esprit se dit en estat *quiete* et paisible, quand il n'a perturbation aucune qui le puisse esmouvoir. (ID., *ib.*, p. 468, éd. 1635, *Traduct. Gournay*.)

Y trouverent le tout si tranquille et *quiette*. (BRANT., *Cap. fr.*, Biron, Bibl. elz.)

Le roy vouloit bien que M. le connestable demeurast *quiete* en sa maison et se donnast du bon temps, mais non qu'il mist plus le nez en ses affaires. (ID., *ib.*, d'Annebaut.)

Cf. QUITE.

QUIETÉ, voir QUITÉ.

QUIETEMENT, *quiette.*, adv., en repos, en liberté, sans charge ni redevance :

Entens *quietement* ceulx qui parolent. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 386, Chabaille.)

Paisiblement et *quietement*. (1310, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 92 r° et 1327, Arch. JJ 64, f° 302 v°.)

Gysolfe... fu receu gratiousement, et fu gardé honorablement. Et a ce que vesquis plus *quietement*, mentre qu'il estoit sur Naple lo manda a Capue. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 29, Champoll.)

> *Quietement* prosperera
> Qui par moy se gouvernera.
> (P. GRINGOIRE, *Menus propos*, I, éd. 1525.)

Au jugement de la vie d'autruy, je regarde tousjours comment s'en est porté le bout, et des principaux estudes de la mienne, c'est qu'il se porte bien, c'est a dire *quietement* et seurement. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XIX, f° 17 v°, éd. 1588.)

Cf. QUITEMENT.

QUIETICH, voir KEUTIS, au Supplément.

QUIETIN, s. m., théatin :

Quietin, as Theatin. (COTGRAVE, 1611.)

QUIETTE, voir QUIETE.

QUIEU, voir QUEL.

QUIEUÇON, s. f., cueillette, récolte :

La moitiet dou roaige des vins de lor *quieuçon* de Bruieres et des autres vins entier roiage. (1260, *Cart. de Thenailles*, Richel. l. 5649, f° 54 r°.)

Demi roaige qu'il demandoient de la *quieuçon* de lor vignez de Bruieres et entier roaige de tous autres vins, qu'il charrieroient por iaus. (*Ib.*)

QUIEUL, voir QUEL.

QUIEUTELETTE, voir COITELETTE, au Supplément.

QUIEUTICH, voir KEUTIS, au Supplément.

QUIEUTILET, voir KUIEUTILET, au Supplément.

QUIETTE, voir QUITE.

QUIETTEMENT, voir QUITEMENT.

QUIEVETAIN, voir CHEVETAIN.

QUIEVETAINE, voir CHEVETAIGNE.

QUIEVIRON, voir CHEVIRON, au Supplément.

QUIEYNT, voir COINTE.

QUIEZE, voir CHAIERE, au Supplément.

QUI FERY, s. composé, nom d'un jeu où il fallait deviner la personne qui vous avait frappé :

Plusieurs jeunes gens et enfans s'esbatoient ensemble a jouer au jeu de *qui fery* ; un grant compaignon ferit un jeune filz un gros coup de la main sur les rains ou sur le dos. (1403, Arch. JJ 157, pièce 393.)

QUIGNAIT, voir COIGNET, au Supplément.

QUIGNET, voir COIGNET.

QUIGNETEL, *cuingnetel*, s. m., dimin. de *coignet* :

A maistre Bertran Hampot, fevre... [pour] avoir fait ung fort estrier, servant a refrumer et rejoindre le premier pont levich de le porte vallenchenoise, et pluiseurs *quignetiaux* employez a refaire et retenir ledit pont. (17 nov. au 16 fév. 1431, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Englebert Marchet, machon,... [pour] avoir fait et machonné de nouveaux *cuingnetiaulx* et havetz, une partie des deux bastees de l'uis du parcq de le justice de dehors le porte Saint Martin, de .IIII. pies et demy de hault, ou environ... (19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Andrieu Gariel, roquetier, et tailleur de piere,... pour l'acat a lui fait de ung *cuingnetel* d'un piet de hault. (*Ib.*)

QUIGNON, voir CHAAIGNON.

QUIGNON, voir COIGNON.

QUIGNOT, voir CUIGNOT.

QUIL, voir LE.

QUILAINE, s. f., terme wallon désignant l'espringale :

> Lendemain fait drechier une bele *quilaine*
> C'on apelle espringalle en paiis d'Aquitaine.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, IV, 726, Chron. belg.)

QUILCONQUES, voir QUI.

QUILET, voir QUILLET.

QUILIR, voir CUEILLIR.

1. **QUILLART**, s. m., joueur de billard :

> En cest estat que fera desormes [fit james
> Quand elle (la Fortune) met plus que ne
> Biens et honneurs aux filetz des dorments,
> Et si ne chasse a present pour tous mes
> Que pour *quillart*, idiot et gourmands ?
> (1414 à 1416, *Reg. de la Jurade*, f° 38 v°, Arch. mun. Bordeaux.)

2. **QUILLART**, *-ard*, s. m., jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse :

Ung singe qui joue au *quillard*. (BONAV. DES PER., *Cymb.*, Dial. III, B VIII r°, éd. 1538.)

> La morre est jeu piro que aux quilles,
> Ne qu'aux eschez, ne qu'au *quillart*.
> (CL. MAROT, *Epitaphes*, de Coquillart, p. 466, éd. 1596.)

Quillard, as billart. (COTGR., 1611.)

A la quille, et au *quillard*, At eat and trap. (ID.)

Cf. QUILLAT.

QUILLAT, s. m., jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse :

Lequel (pré) est par les habitans journellement degasté par ceux qui jouhent aux quilles, *quillats* et autres jeux. (1550, Ste Croix, Arch. Vienne.)

Cf. QUILLART.

QUILLATE, s. f., carat :

Les escuz seront de .LXXI. et demy par marq, et l'or de .XXII. *quillates* et trois quars. (25 mars 1528, *Lett. de François Ier aux états de l'empire*, dans *Papiers d'Et. de Granv.*, I, 465, Doc. inéd.)

QUILLE, s. f., coquille :

Il y a quelque genre de poissons portant *quilles* comme les moulles, sourdons, petoncles, availlons, huitres et plusieurs especes de burgaus, lesquels sont faits en forme de limace, qui ne daignent suivre la mer. (PALISSY, *Des eaux*, Cap.)

QUILLEBANDIER, s. m., joueur de quilles :

Quillebandier, One that playeth much at nine pins. (COTGR., 1611.)

QUILLER, voir CUEILLIER.

QUILLET, *quilet*, adj., gentil, aimable, agréable :

> Avec celle compegnie,
> Tout pour estre miex enseignie,
> Ont mis Marie la fillette
> Qui tant estoit doulce et *quillette*.
> (*Hist. des 3 Maries*, p. 82, Ste-Pal.)

> Ost deux maris et deux fillettes
> Qui furent belles et *quiletes*.
> (*Ib.*)

> Et je savoie un lieu *quillet*,
> Noble, faitis et gentillet
> Pour le deduit des damoiseaux.
> (G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 80r.)

Quillet se dit aujourd'hui dans le Poitou avec le sens de fluet, mince, menu.

Nom propre, *Quillet*.

QUILLIER, s. m., jeu de quilles :

Une grant pierre de *quillier* enchacee en bois. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 247, Lecoy.)

— *Vuidier le quillier*, quitter la partie :

> Je n'ay point *wuydié le quillier*,
> Lucifer, je vous le confesse,
> Je n'ay servy que d'abillier
> Ces dampnes qui sont en destresse.
> (*Myst. de S. Did.*, p. 370, Carnandet.)

La langue mod. emploie *quillier* pour désigner l'espace carré dans lequel on range les neuf quilles.

QUILLIR, voir CUEILLIR.

QUILLOITTE, voir CUEILLETE, au Supplément.

QUILOTE, s. f. ?

Lainne de *quilote* d'Engleterre. (Arch. Douai, Reg. L, f° 45.)

Roquefort donne *quillote*, brin d'osier.

QUIMPELÉ, voir GUIMPLÉ, au Supplément.

1. **QUIN**, voir QUINT.

2. **QUIN**, s. m., singe :

Avecque moy le *quin* et la marmotte,
Dont la tristeur desja leur mort denotte,
Prisonniers sont, leur liesse est perdue.
(J. LE MAIRE, *Triumphe de l'Amant vert*, f° A, VI, v°, s. d.)

QUINAIRE, s. m., assemblage de cinq objets :

La ou le nombre de douze resulte du quaternaire materiel, du ternaire divin, et du *quinaire* conjoinct et assemblé. (LA BOD., *Harmon.*, p. 425, éd. 1578.)

— Pièce de cinq as, le lat. *quinarius :*

Quinaire. m. An ancient Roman coyne, worth about 3 d. ob. ster. (COTGR., 1611.)

QUINATIKE, voir QUINATIQUE.

QUINATIQUE, *-ke*, *quanatique*, s. f., esquinancie :

Je sai bien garir d'ydropike,
Et si sai garir de tysike,
De *quinatike* et de cuerpous.
(CHREST., *Cliget*, Ars. 3317, f° 273[d].)

Si sai garir de ydropique,
De *quinatique* et de cuerpous.
(ID., *ib.*, ms. Turin, f° 117[b].)

Ge sai bien garir ydropique,
Si sai garir de lazerique,
De *quanatique* et de querpouse.
(ID., *ib.*, Richel. 1420, f° 42[e])

QUINCAUDAINE, voir QUICAUDAINE.

QUINCHET, voir COIGNET, au Supplément.

QUINCRENELLE, s. ?

.x. l. pour 2 aulnes et demie de *quincrenelle* bleu livrez pour ma dite Dame. (1643, *Compte du receveur de la terre de Mortagne*, Ms. appartenant à M. A. Bocquillet, f° 66 v°.)

QUINCTER, voir QUINTER.

QUIND, voir QUINT.

1. **QUINE**, s., fém. de *quin*, singe :

Laissez ces vilaines basquines
Qui vous font laides comme *quines*.
(*Blason des Basquines et Vertugalles*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 301.)

2. **QUINE**, s. f., membre viril :

En sa tine
Propre et digne,
S'egaye l'enfant divin,
De sa *quine*
Tant benigne
Y ayde a pisser le vin.
(DESPER., *Chant de Vendanges*, dans *Rec. des œuv.*, éd. 1544.)

Cf. QUINETTE, 2[e] subdivision.

QUINE MINE, s. f., la nique :

Puis estant de la l'eau, le poulce contre la joue, la main en aisle, fit la *quine mine* a son maistre. (BEROALDE DE VERV., *Moyen de parvenir*, Metaphrase, p. 60, éd. in-24, sans date.)

QUINETTE, *quyn.*, s. f., bâton pour s'appuyer, béquille :

Scipio. Un baston a s'appuyer, une *quinette*. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

En lieu de crosse ou baston pastoral,
Il me convient porter une *quinette*.
(*Les Sept marchans de Naples*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., II, 102.)

Quinette : f. A crutch ; the staffe, or supporter of a cripple ; also, a snite, or snipe. (COTGR., 1611.)

Quinette, een krucke. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. franç. et flamande*, éd. 1656.)

— Fig., la verge d'un enfant :

Ces nymphes levoient de leurs autres deux mains les vestemens de cet enfant et le descouvroient jusques a la ceinture, par dessus le nombril. Il tenoit a ses deux mains sa petite *quynette*, et pissoit de l'eau froide comme glace, qui se mesloit parmy la chaude pour la tremper et attiedir. (*Tableau des riches inventions couvertes du voile des feintes amoureuses, qui sont representées dans le Songe de Poliphile desvoilées des ombres du Songe et subtilement exposées par Beroalde*. A Paris, Mathieu, Guillemot, 1600, in-4, f° 27 r°.)

Cf. QUINE 2.

QUINGET, voir COIGNET, au Supplément.

QUINGNELEOR, s. m., celui qui fabrique des coins :

Li *quingneleres*. (*Lett. de l'échev. de Valogne à l'échev. de S. Quentin*, Arch. mun. S.-Quentin, l. 30, A 4 bis.)

Cf. COIGNEUR.

QUINGNER, v. a., faire quine :

Je cuit que ce sont dé mespoint
Dont tu ici *quingné* le m'as.
(*Du Prestre et des .II. ribaus*, Richel. 837, f° 235[d].)

QUINGNET, voir COIGNET, au Supplément.

QUINIGUETE, s. f., espèce de corde :

Laquelle Jaquette donna a icellui Pierre par la teste dix ou douze coups d'une corde appellee *quiniguete*. (1452, Arch. JJ 181, pièce 232.)

Cf. QUENEGATTE.

QUINQUAGESIME, adj., cinquantième :

Ceste portion est la *quinquagesime* partie d'un grain. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 122 r°, éd. 1556.)

QUINQUAILLER, v. n., cliqueter, sonnailler :

... Ou que l'on face
Sans reposer ny jour ny nuit
Par les champs *quinquailler* ton bruit
[(d'une cloche)
Pendant au col mal asseuree
D'un cheval de chassemaree.
(R. BELLEAU, *Œuvr. poet.*, la Clochette, t. II, f° 69 r°, éd. 1578.)

QUINQUAILLEUR, voir CLINQUAILLEOR, au Supplément.

QUINQUANGLE, adj., qui a cinq angles :

Quinquangle, c. De cinco angulos. (OUDIN, 1660.)

Cf. QUINTANGLE.

QUINQUANNION, terme de droit. Les debiteurs, dit Laurière, obtenoient anciennement des lettres de petit scel, pour avoir le temps de payer leurs dettes. Pour empêcher la vente de leurs biens à vil prix, on leur accordait ordinairement le terme d'un an, ce qui s'appelait *benefice d'annion*. Quand les débiteurs voulaient éviter la cession de biens, on leur accordait le terme de cinq années, ce qu'on nommait le bénéfice de *quinquannion :*

Et ne jugera led. acheteur de l'effect et privilege d'annion, *quinquannion* et cession. (1509, *Cout. d'Orléans*, Cout. gén., I, 1004, éd. 1604.)

Cf. QUINQUENNELLE.

QUINQUART, voir CLIQUART, au Supplément.

1. **QUINQUE**, voir QUANT.

2. **QUINQUE**, s. f., crosse, billard :

Tirez vous arriere, je doubte que mon billouer, appellé en aucuns lieux *quinque*, ne m'eschappe... Et ainsi comme il estendit son bras cuidant ferir sa bille, ledit billouer ou *quinque* lui eschapa et encontra ledit Picart par la teste. (1389, Arch. JJ 138, pièce 131.)

QUINQUEMENT, adv., cinquièmement :

Et *quinquement* que monseigneur le duc d'Orleans soit mis a finance. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 58, Rer. brit script.)

QUINQUENELLE, *quinquennelle*, *quinquernelle*, *guinguenelle*, s. f., délai de cinq ans accordé à un débiteur qui justifiait avoir perdu la plus grande partie de sa fortune :

Nous voyons en quelques lieux d'Italie les eglises estre refuges plustost a tels larrons de cent ou deux cents mille francs, ou autre plus grande somme, qu'a un qui aura coupé une bourse ou il y avoit un teston. Outreplus la coustume est maintenant de leur accorder incontinent une

quinquennelle, voire *quinquennelles* les unes sur les autres: pendant lesquels termes, ceux qui ont esté desrobbez sont contraints de voir leurs larrons faire grand chere a leurs despens, sans leur oser mot dire. Et sont ces respis un si grand allechement a aucuns d'eux, qu'il me souvient m'estre trouvé en un lieu auquel ayant esté bruslee une partie de la maison d'un riche marchand tenant banque, le bruit couru que luymesme y avoit mis le feu, adfin d'obtenir honnestement une *quinquennelle*, en laquelle il feroit vint fois autant de profit que le feu luy auroit porté de dommage. (H. Estien., *Apol. p. Herod.*, c. xv, p. 173, éd. 1566.)

Et la *quinquennelle* ou respit n'a lieu contre une dette contractee en foire. (Charondas Le Caron, *Pandectes du droit Justinien*, f° 293 v°, éd. 1586.)

J'appelle les gens a tesmoing ;
Cela vault une *quinquernelle* ;
Ma chause a la mode nouvelle
Je chausseray sans cousturier ;
Me voyla en advanturier.
Je suys quicte, par sainct Saulveur !

(*Farce du Bon Payeur*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.) Impr., *quinquervelle*.

Aussi en sçay [je] pour le mieulx
Qui, par voller de trop grans elles,
Payent en belles *quinquernelles*
Leurs debiteurs en cessions.

(*Monolog. d'un clerc*, Poës. fr. des xv° et xvi° s., XI, 53.)

Quinquennelle, respit de cinq ans, carta de plazo. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— *Faire la quinquennelle*, faire cession de ses biens après l'expiration du délai de cinq ans accordé aux débiteurs :

M. de Bourdillon s'estant depouillé de ses villes, je le vis arriver a la court..., d'aucuns estimé et d'aucuns non, pour avoir ainsi laissé la sainture, et faict la *quinquenelle* de ces pauvres places. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, V, 80, Lalanne.)

— Fig., répit, délai, en général :

Son obstinee opiniatreté qu'il monstra au pape de ne vouloir entrer aux conditions quelconques, fors que de la trefve, qui n'est qu'un respit et forme de *guinguenelle* a l'endroict des princes qui n'observent la foy qu'autant que la necessité de leurs affaires les y contrainct. (*Hist. partic. de la court de Henry II*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 276.)

Il estoit si fait au deduit
Et si aspre, aussy estoit elle,
Qu'il ne leur failloit nul respit,
Delay, grace ne *quinquernelle*,
Celluy ne demandoit que celle.

(Coquill., *Plaid.*, II, 19, Bibl. elz.)

S'il trepignoit, c'estoient respit et *quinquenelles*. (Rab., *Quart livre*, ch. xxxii, éd. 1552.)

Bourgogne, *quinquenelle*.

Quinquenellier, s. m., débiteur auquel un délai de cinq ans a été accordé :

S'il y a la clausule de rogatoire du droit qui ordonne aux banquerouttiers et *quinquenelliers* une certe forme de payer leurs creanciers, il fault 8 tourn. 2 ducatz 5 carlins. (*Taxe des part. cas de la boutique du pape*, p. 118, éd. 1564.)

Quinquernelle, voir Quinquenelle.

Quinquete, s. f., sorte de poisson :

I vinrent quatre hairons
Et en apres deus moreillons
En un haste tout coste a coste.
Enz se fierent a une flote
Com chevalier de grant renon :
Molt ont fet grant destruction
De *quinquetes* et de taures ;
Se ne fussent li bons mules,
Honiz fust karesme et ses gens.

(*Bat. de karesme et de charnage*, 467, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 95.)

Quinquin, s. m. ?

Ce lourdaut toquin
Joue sa morisque
An l'an de *quinquin*.

(*Chansonn. Huguenot du xvi° s.*, p. 146, Tross.)

Quinseroie, s. f. ?

Pour unes *quinseroies* a un cloant d'argent .vi. s. .vi. d. (1403, *Compte de la tut. des enf. de Gossart le Paret et Maigne de Bruielle*, Arch. Tournai.)

Quinsien, voir Quinzain.

Quinsin, voir Quinzain.

Quinson, *guinson*, *grinson*, s. m., pinson :

Pinson, oiseau que le peuple nomme *quinson* au dela de la Loire. (Menestr., *de la Cheval. prof.*, préf., p. 4.)

Quinson : m. A spinke, or chaffinch. (Cotgr., 1611.)

Guinson, as Pinson. (Id.)

Grinson : m. A spinke, sheldaple, chaffing. (Id.)

Suisse rom., Savoie, Isère, Haute-Loire, Champagne, Langres, Bourg., Morvan, Jura, *quinson*. Comt., Montbéliard, Suisse rom., Fribourg, *tienson*.

1. **Quint**, *quind*, *cint*, adj., cinquième :

Cil de Peione s'en reissirent
Qui la *quinte* bataille firent.

(*Frag. du rom. de Troie*, P. Meyer, Romania, XVIII, p. 78a.)

A l'un engieloient li pié, et a l'autre les mains, au tierc li doit, et li nes au quart ; et au *quint* crevoit li bouche par destreche. (H. de Valenciennes, 563, Wailly.)

Ainçois a avec lui .iiii. jorz sejorné ;
Al *quinte* s'en ala, n'i a plus demoré !

(*Parise*, 3099, A. P.)

La *cinte* partie des fruiz. (Juill. 1295, Goaille, Arch. Jura.)

Li *quins* degrez. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 7 v°.)

Le secont et le tiers ochist et afola
Et le quart et le *quint* a la terre versa.

(*Gaufrey*, 3095, A. P.)

Pour .i. *quint* denier donnei par Jehan Groetbroet, de .x. lib. parisis, sour Hein de Merch, pour le service, .xl. s. (1309, *Compt des chev. baillis de Calais*, p. 12, éd. de Rheims.)

..... Et si poroit Jehans de Vile, u cius, ki cest escript aporteroit, lais hom, donner sor Watier, le poutrenier, a quel segneur de tiere, u a quel balliu, k'il volroit, le *quint* denier k'il aroit de damage par le defaute de se couvenence, u par sen occison, pour le sien faire porter paisivle. (Mars 1312, *C'est Jehan de Vile*, Chirog., Arch. Tournai.)

Item pour .i. *quint* denier c'on douna au chastelain d'At, donné se fu pour le churet de Lingne, et pour ses plaiges d'une dette a rekacier. (10 juin 1339, *Curat. des biens delaisses par Jehans dou Moulins*, Arch. Tournai.)

De Jehan Marconnelle, pour le *quinte* annee de se cense du manoir et des appartenances jadis acquises de Ansel le Muisné. (1339-1340, *la Revenue de la conté de Bouloigne*, Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, IX, 345.)

Font en somme ces parties mil .xiii. lb. .xiii. s. .v. d., u nos dames ont le *quinte* partie qui monte a .ii°. .ii. lb. .xxiii. s. .viii. d. et le quint de .i. d. (1349, *Restas des comptes des officyers de Boulenois*, ib., IX, 403.)

Et tantost apres fut esleu Messire Thonmas de Sarrasonne, cardinal de Boullongne, en pappe, et appellé pape Nicollas le *Quint*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. clxii, Bibl. elz.)

Le roy de France Charles le *Quint* (qui fut moult sage roy et de grand prudence). (O. de La Marche, *Mém.*, introd., c. iii, Michaud.)

Si le seigneur feodal a receu le *quint* denier a luy deu, a cause de la vendition du fief mouvant de luy. (*Coust. du vicomté de Paris*, ap. Ch. du Moulin, *Coust. general et particul. du roy de France*, t. I, f° 1 v°, Paris, 1581.)

— S. m., en t. de droit, cinquième partie ; cinquième d'héritage laissé par certaines coutumes au cadet ; cinquième du prix d'une acquisition dû au seigneur du fief en cas de revente :

Et que mons. le duc en auroit plus de proffit que de l'autre le *quint*. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 408a.)

De Oste Cauwe castelain de Hardrels qu'il a recheu de pluseurs pennages de *quins* de bos, de tonlieu, de louages d'erbes. (1338, *Revenue de la conté de Bouloigne*, ap. Deseille, *Le pays boulonnois*, p. 312.)

Sanz en prendre ledit *quint* ne quelconquez autres charges. (27 mai 1364, ap. Delisle, *Mand. et act. div. de Charles V*, p. 13.)

Ne a luy attribuer en icelle terre telle ne si haulte justice ne congnoissance par luy ne juge qui ait ne doibve avoir en icelle terre, ne plaintes, calenge, *quins*, peines, dons, ne servaiges de seigneur recevoir par faulte de contraulx. (Boutill., *Som. rur.*, f° 36 r°, éd. 1539.)

Ou pays de Hainault est ceste coustume tenue et gardee... pour ce que les enfans maisnez n'ont point de *quint* ou fief. (Id., *ib.*, f° 133 r°.)

A la charge de tel portion de *quint* et vivre naturel, qui par raison et la coustume des lieux, poet appartenir audit Estevenat, fils maisné et heritier dudit feu Jaque. (1419, *Cart. de Corbie*, 21, f° 246, ap. Duc., *Quintum* 4.)

Sans en pooir ne scavoir sonner le *quind*. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les fiefs ordonnez pour gens de guerre et nobles ; les rotures pour le menu peuple, pour recognoissance des fiefs, inventerent les foys et hommages, *quints* et requints, et confiscations d'yceulx, le cas y escheant. (Est. Pasq., *Pourparler du Prince*, p. 1029, éd. 1723.)

Le droit de *quint* est la cinquieme partie du prix de la chose vendue, non comprenant en icelle le prix du vin du marché, sinon qu'il fut excessif. (*Cout. de Reims, rédig. par Christ. de Thou, Barth, Fay, et J. Viole*, art. LXXXV.)

Il est permis a chacun donner par disposition derniere *quint* de tous ses fiefs. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 91, éd. 1679.)

— Droit du cinquième sur les engagements ou lettres de change :

Item pour le *quint* d'une letre que Julyen Aubert dona sour Thomas Bliffier de .xxx. lib. feble monoie. (1307, *Comptes des chev. baillis de Calais*, édit. de Rheims, p. 5.)

— A Tournay, amende :

A honnerable homme, sage et discret men seigneur le prevost de Tournay, ou a son liutenant, Willaumez Valles, sergent du roy, nostre sire, ou fait des executions des *quins* ou painez donnes en ladicte ville, et li vostres honneurs, service et reverence, auvecquez toute obeissance. (1369, *Chir. du 6 déc.*, Arch. Tournai.)

— Jeu de quintaine :

Le frain li font voler des puins,
Ausi com i ferist a *quins*.
(Mousk., *Chron.*, 22077, Reiff.)

— Cinquième note, la quinte :

Quins est la quinte note. (*Lib. de arte discantandi*, ms. Richel.)

Nous devons prendre ou *quint*. (*Ib.*)

2. **QUINT**, voir Quant.

QUINTABLE, adj., sujet au droit de *quint* :

Tous fiefs procedans d'acquests ne se quintent, ains seulement ceux venans de ligne depuis quarante ans complets, s'ils n'avoient esté quintes, et si tel laps de temps estoit expiré depuis le dernier quintement, ils seroient *quintables*. (*Coust. de Bapaume*, dans les Coust. gén. du comté d'Artois, éd. 1679.)

Cf. Quintiable.

QUINTAGE, s. m., partage d'un fief par cinquième :

Se plus souvent (les fiefs) pouvoient estre quintiez, dedans brief temps tous les fiefz vendroient a si petites parchons de *quintage*, que en la fin ne seroient riens en valeur ne en revenue de fief. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 118r, éd. 1486.)

QUINTAIGNE, voir Quintaine.

1. **QUINTAIN**, adj., qui revient tous les cinq jours :

Quelques medecins sont venus, dont les uns ont dit qu'ils avoient veu des fievres *quintaines*, les autres des sextaines, les autres des septaines, octaines, nonaines. (Paré, *Œuv.*, l. XX, 1re p., c. XXX, Malgaigne.)

2. **QUINTAIN**, *quaintin*, s. m., sorte de toile fine :

Ces beaux *quaintins*, ou l'œil ravy descouvre
Plus de beautez qu'il n'en paroist au Louvre,
Sont despouillez de leurs chers ornemens.
(*Consolat. aux dam. sur la reform. des passem. et habits*, Var. hist. et litt., VIII, 140, Bibl. elz.)

La gorge honestement ouverte,
D'un petit *quintain* clair couverte,
Lequel, se tournant a tous coups,
Monstre ce qu'il y a dessoubz.
(*La Rubrique et fallace du monde*, Var. hist. et litt., I, 344.)

Ce mot est encore en usage dans la Bresse où il désigne la cotonnade.

QUINTAINE, *cuint.*, *quyntayne*, *-ainne*, *-ene*, *-einne*, *-ine*, *quintaigne*, *quent.*, *quitaine*, *quitt.*, *quict.*, *cuitaine*, *-ainne*, *quitane*, *quisaine*, s. f., but, poteau ou jaquemart contre lequel on joutait.

« Pour l'exercice militaire de la *quintaine*, fort connu dans le moyen âge, remarque P. Paris (*Berte*, CVIII), on élevait sur un pivot une espèce de trophée composé de cinq pièces, casque, cuirasse, bouclier, lance et épée. L'adresse des cavaliers consistait, leurs chevaux courant à toute bride, à frapper de la lance le juste milieu de ce trophée. S'ils réussissaient, le trophée tournait sur lui-même aux applaudissements des spectateurs. Dans le cas contraire, la *quintaine* se dérangeait, les cinq pièces tombaient ou venaient frapper le pauvre joûteur, qui recueillait force huées pour prix de sa maladresse. »

Son cheval sot poindre et galoper
Et a *quitaine* molt noblement joster.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2a.)

Pois vont cum a feste mangier,
En apres esbanier,
A *quintaines*, as cembels,
As gavelocs e as rosels.
(*Tristan*, III, 20, Michel.)

Lor lanches lor laissent froissier
Et si retint la soie saine,
De son escu lor fait *quintaine*.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 99 r°.)

Ces dammoisiax verrai de ton aé
Par devant moi et venir et aler,
A la *quintainne* et a l'escu jouster.
(*Jourd. de Blaivies*, 658, Hofmann.)

Baron, ce dist li rois, a moi en entendes.
Ales delivrement, la *quintaine* leves.
Si i ferons joster nos noviaus adobes.
(*Quat. fils Aym.*, p. 58, Tarbé.)

Ses escuz est *quintaine* a chascun josteor.
(J. Bod., *Sax.*, CCLIX, Michel.)

Or t'an va la aval an mi ce pré ester,
Puis coite le cheval tant com poras haster :
Je te ferai *quitaine* por ton cors esprover.
(Id., *ib.*, CCLXXXII.)

Vasal qui deit *quinteinne*, le jor la rent.
(*Ger. de Rossill.*, p. 363, Michel.)

En la *quintaine* por moi[e] amor ferrez.
(*Raoul de Cambrai*, 601, A. T.)

Une *quintaine* drecent la fors es preiz.
(*Ib.*, 606.)

Savaris de Malleon,
Boens chiveliers a *cuitainne*,
Se nos fais a ces besons,
Perdue avons nostre poinne.
(XIIIe s., *Chans. sur le siège de Thouars*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de Ch. hist.*, I, 149.) Ms. Richel. 20043, f° 109 r° : *cuintaine*.

Ce n'a il mie a gas tenu,
Einz comande *quintenes* fere.
(*Dolop.*, 256, Bibl. elz.)

Si alerent ferir en la *quinteinne*, et de la *quinteinne* conmencerent le boordeiz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 113d.)

Quant il avenoit aucune fois c'aucuns chevaliers vencoit le tornoiement ou la *quintaigne*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 107d.)

A Espernay, ou il alerent,
A la *quisaine* tornoiierent.
(P. de Beaum., *la Manekine*, 2923, A. T.)

Quintaine font fermer en un biau pré flouri ;
Dux Namles et li autre, chascuns d'aus i feri.
(*Berte*, 2591, Scheler.)

Et faites le *quintaine* drechier en mi le pré.
(*E. de S. Gille*, Richel. 25516, f° 76e ; 83, A. T.)

Li empereres fist sa *cuintaine* drecier tele que par raison nus hom ne deuist metre a tiere. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 78 v°.)

Autrexi come la *quentaignes*
Reçoit et les cols et les peinnes
De cel qui en lé feri(e)r veulent.
(*D'ung hermite qui convertit le duc Malaquen*, ms. Berne, f° 74 v°.)

Quittaines fist drecier et joustes y faisoit,
Et donnoit .i. bel pris celui qui mieulx joustoit.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 214, Charrière.)

Et sont tenus mes hommes vavasseurs, c'est assavoir ceulx qui se marient, de jouster sur bestes chevallins et ferir au post chascun d'une lance d'aune de plain poing par la pongnie tant qu'il aient chascun une lance rompue ou qu'ilz soient cheuz a terre, et chascun qui cherra en doit pour ce .XVIII. res d'avaine, et sont ces choses appelles *quictaines*. (1393, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 10 r°.)

Yceulx vavassours doivent touttes fois que eulx ou leur aisné filz se marie jouxter en la riviere de Rille trois cops d'une lance a un pieu fichié en une fosse qui est en ladicte riviere, nommee la *quictaine*, et doibvent estre en un batel lequel

l'en maine a quatre hommes aval ladite riviere. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 99 v°.)

A Gilet de Saint Mesmin, pour argent par lui baillé a ceulx qui servirent la *quintine* devant Monseigneur le duc d'Orliens, le jour que mondit seigneur donnoit a disner aux bourgeois d'Orliens. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Commune, XXXVI, Arch. mun. Orléans.)

Le droit dudit fieu est, qui se marie... le mary doit *quitane*, c'est assavoir que... doit venir a cheval, prest de hurter a un poteau. (*Acte du* XV° *s.*, ap. L. Delisle, *Agricult. norm.*, p. 71.)

Lors [les bergers et bergères] alerent jouster a
Tant que Robin en fu decapité. [le *quitaine*.
(3 octobre 1486, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhetorique de Tournai*, 36° Congregation, Bibl. Tournai, p. 384.)

Jouster ou frapper la *quintaine*,
Tant en France qu'en Aquitaine.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 19°, éd. 1507.)

Ne sera ja achevee pour nulle (cette entreprise) fors seulement pour la chaleur du dragon qui de soy fera *quitaine* a la court du roy Artus. (*Les prophecies de Merlin*, f° 111b, éd. 1498.)

Quyntayne, a quyntayne to just at. (Palsgr., *Esclarc. de la l. fr.*, p. 173, Génin.)

— Par extens., point de mire :

Singnour, or esculeiś, pour la Virge hautaine :
La batalhe est outree, qui fut asseis vilaine
Pour nobles Nammurois, qui ont pensee vaine,
Por Baldwin qui est mors, qui astoit leur *quin-*
[*taine*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38377, Chron. belg.)

Nous ne devons point permettre a nos soldats de prester serment aux capitaines qui l'ont presté de nous exterminer, leur faire avoir en reverence les visages sur lesquels ils doivent faire trancher leurs coutelas, et de plus les faire marcher sous les drapeaux de la Croix blanche qui leur ont servi et doivent servir encore de *quintaine* et de blanc. (D'Aubigné, *Hist. univ.*)

Nous lui avons envoyé de France, d'Angleterre et d'Allemagne, des hommes endurcis au brigandage et aux rebellions contre leurs chefs, qui n'estimoient avoir gibier que les paisans leurs nourriciers, desquels ils faisoient les *quintaines* de leurs inhumanitez. (Id., *ib.*, append. aux deux prem. vol.)

Et encore au XVII° s. :

Sur une mazette a *quintaine*
Que je fouette comme un sabot,
Au detriment de mon jabot,
Je cours icy la pretantaine.
(S. Amant, *Dizain*, I, 355, Bibl. elz.)

Suisse rom., *kaintainne*, jeu des barres.

2. **QUINTAINE**, s. f., ban à vin, droit de défendre la vente du vin en détail, ou à broche, certains jours de l'année :

Item, chacun an sur les *quintaines* de la Saint Jean, un sestier de vin. (1328, *Hist. de Tournus*, p. 243.)

Les *quintaines*. Est ban de non vendre vin en détail et broche a Chalons par certains jours par les particuliers : mais par le roy, evêque ou chapitre seulement, comme durant quinze jours : ce qui n'a plus d'usage. (Laur., *Gloss. du droit françois.*)

QUINTAN, s. m., mannequin qui est monté sur un pivot dans un manège, et qui tourne et donne un coup de fouet quand on le frappe maladroitement :

Tireront leur coup de pistolet en courant contre la teste d'un chevalier qui sera peint en façon de *quintan*. (La Colomb., *Th. d'honn.*, I, 547, éd. 1648.)

— Fig. :

Idolastres, bandoliers,
Quintans, usuriers infames,
Venez, abuseurs de dames.
(1562, *Adieu de la Messe*, Poës. fr. des XV° et XVI° s., XIII, 360.)

Cf. Quintaine 1.

QUINTANGLE, s. m., figure à cinq angles :

Se tu vels trover l'aire du *quintangle*. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 157°.)

Ledict Mellon ne sçachant ses mesures, avoit composé son fort de cinq bouleverts en *quintangle*. (Mart. du Bellay, *Mém.*, L. X, f° 345 v°, éd. 1572.)

Cf. Quinquangle.

QUINTAR, voir Quintart.

QUINTARIEUR, s. m., joueur de guitare :

O lui avoit *quintarieurs*,
E si avoit bons leuteurs,
Et des flauteurs de Behaigne,
Et des gigueours d'Alemaigne.
(Adenet, *Cleomades*, 2885, Van Hasselt.)

Cf. Guiterneur.

1. **QUINTE**, s. f., ressort, banlieue composée de cinq villages ou d'un rayon de cinq lieues :

Que la dite garenne jamais en nul temps ne puisse estre ne soy estendre par la *quinte* d'Angers comme elle se comporte en lonc et en lé ne en nul lieu de la dite *quinte*. (1321, *Lett. de Charl. d'Anjou*, Hôt.-Dieu d'Angers, A, 1, Arch. Maine-et-Loire.)

En la ville, *quinte* et ressort de Saumur. (1434, *Délib. des march. fréq.*, Arch. mun. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 1.)

Il est assavoir que le juge de la prevosté en la ville et *quinte* d'Angiers cognoist de toutes accions reelles et personnelles. (1506, *Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 381, Beautemps-Beaupré.)

Touz les passemens que ilz feront es quatre *quintes* d'Angers. (*Ib.*, IV, 483.)

La ville et *quintes* d'Angers, le dernier samedi, lesquelles *quintes* sont cinq ; Brain, La Haye Joustain, la Membrale, S. George et la ville. (*Coutum. d'Anjou*, ap. Duc., *Quinta 1.*)

2. **QUINTE**, s. f., sorte de redevance :

Tenue a sans *quinte* de guerre
Lonc tans li rois Artus sa terre.
(*Chev. as .II. esp.*, 1, Fœrster.)

QUINTECE, *-eche*, s. f., p.-ê. savate :

A la pourcession les confreres de S. Nicolas, prebstres ou seculliers, au deseure l'eage de .LX. ans, peulent avoir une *quinteche* en leurs pieds nus. (1433, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

QUINTECHE, voir Quintece.

QUINTEINNE, voir Quintaine.

QUINTELAGE, *-ellage*, s. m., lest d'un navire :

Quintelage de vaisseau, m. Lastre. (Oudin, 1660.)

QUINTEMENT, adv., cinquièmement :

Quintement il voloient et requeroient que li rois les fesist absorre et dispenser de leurs fois et sieremens qu'il avoient juret et prommis au roy d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, VIII, 82, Raynaud.)

Quintement, elles sont jangleresses de leur nature. Lege I, § 6, digest. de postul. qui parle d'une femme laquelle estoit appelee Calphurnia a laquelle la babellee povoit assez estre comparée. (*Songe du Verger*, ap. A. Piaget, *Martin Le Franc*, p. 29.)

Oultre je vous dy *quintement*
Que toute nature angelique
N'estoit pas perdue...
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, I, 136, Le Verdier.)

La concupiscence charnelle est refrenee par cinq moyens... *Quintement*, par l'acte venerien. (Rabel., *Tiers livre*, ch. XXXI, éd. 1552.)

QUINTENE, voir Quintaine.

QUINTER, *quincter*, verbe.

— Act., partager en cinq parties :

On ne puet *quinter* un fief en Artois dedens soixante ans que une fois sans gré du signeur de cui le fief est tenu. (1259, *Plaid tenu à Arras au sujet de la succession de Mahaud*, Mém. de la soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, IX, 407.)

Deuz choses sont que on ne puet *quinter* en testament... mes en tous autres heretages, soit en villenages, soit en fief, puet estre li quins lessies en testament. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. XII, f° 30, ap. Duc., *Quintum 4.*)

Quinter, Tomar la quinta parte. (Oudin, 1660.)

— Par extension, partager, mesurer en général :

Geometrie est apries quinte
Ki les tieres mesure et *quinte*
Et fait mesurer mons et vaus,
Aussi bien les bas com les haus.
(Mousk., *Chron.*, 9744, Reiff.)

— Réfl., être partagé en cinq parties :

Lesdictz fiefz *se quinctent*, tant seullement aux pesnez (puisnez) en succession de pere et de mere. (*Coustumes generalles de la Conté de Boullenoys*, art. 64, f° 22 v°, éd. 1551.)

Cf. QUINTIER.

QUINTERE, s. f., terre dont on rendait le cinquième des fruits au propriétaire :

Et se il devenoit que ce avage deust estre fait en choses terragons ou *quinteres* ou quarteres, qui fussent audits religious en leus dessudis, ge li dis Jefreis, et mi hoir successeur, seignour de Chastelachart, ne li porrions faire en prejudice dis religious. (1293, *Chart. de noblesse*, ap. Estiennot, *Antiq. du Poitou*, t. III, f° 946.)

QUINTEREME, adj., à 5 rangs de rames :

Une nef *quinteremes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 3.)

— S. f., navire à 5 rangs de rames :

Il mist en chascune *quintereme*, c'est a dire en chascune nef a .v. ordres d'avirons, instrumens de boys. (FOSSETIER, *Cron. marg.*, ms. Brux. 10512, X, III, 3.)

1. **QUINTERNE**, voir GUITERNE.

2. **QUINTERNE**, s. m., se disait à Besançon de cadres fermés et grillés, fixés à la façade de la maison de ville, où se faisaient les publications par voie d'affiches :

Le mardi 19 d'aost 1609, fut affixé aux *quinternes* un mandement de Sa Majesté Imperiale, inhibitif... (P. DESPOTOTS, *Recueil de plusieurs choses memorables*, Mém. pour servir à l'hist. de la Franche-Comté, 1876, p. 316.)

QUINTIABLE, adj., sujet au droit de *quint* :

Si le dit quint, ou auscuns des maisnez descedent, ou entrent en religion professe sans avoir demandé leur part dudit quint, il se estainct au proffit de l'aisné, et n'est aucun fief *quintiable* que de quarante ans en quarante ans. (1552, *Cout. de Tournay*, Cout. gén., II, 942, éd. 1604.)

Cf. QUINTABLE.

QUINTIANT, s. m., celui qui *quintie*:

Et ou dit cas d'esclichement peuvent les *quintians* tenir leurs parts esclichees du seigneur, dont tel fief quintié est tenu en mouvement. (GUENOYS, *Conf. des Coustumes*, f° 191 v°, éd. 1596.)

QUINTIEME, adj., cinquième :

Et le quart mot, en toute place,
Est nommes mot double de chasse;
Un mot long a non le *quintieme*,
Et se sachies que le sixiesme
Doit estre nomé sans rapel
Un mot de chasse o un d'apel.
(HARD. DE FONT. GUERIN, *Tres. de Vanerie*, p. 9, Pichon.)

1. **QUINTIER**, s. m., administrateur des biens d'un hôpital, d'une église :

Comme le dit Robin se feust alouez a Robin du Chemin, *quintier* ou administrateur de l'eglise de Mons. S. Pierre de Dreux, a oster certains tuilleaux et vielz goutereaux de bois, qui estoient sur les voultes d'icelle eglise. (1398, Arch. JJ 154, pièce 51.)

2. **QUINTIER**, voir QUINTOIER.

QUINTINE, voir QUINTAINE.

1. **QUINTOIER**, *-oyer*, *-ier*, verbe.

— Act., partager en cinq parties :

Ung fief par coustume locallc ne doit *estre quintié* qu'une fois au vivant de souverans. (BOUT., *Somme rur.*, 1re p., f° 118a, éd. 1486.)

Comment une personne peut chargier son heritaige pour certaine somme d'argent et comment li seigneur doit *estre quintié*. (*Le livre des usaiges de la Conté de Guysnes*, art. 346, p. 175, Courtois.)

— Réfl., être sujet à payer un cinquième en sus du cens dû :

Item gros cens et menu dont la moitié *se* tierçoie et l'autre moitié *quintoie*. (1318, Arch. JJ 56, pièce 233.)

Item gros cens, appellez les cens Perier, a Chasteau Renart, receuz l'endemain de la S. Remy, six solz huit deniers ; *quintoiez* valent huit sols quatre deniers. Item gros cens receuz a Chasteau Renart la veille de la S. Denis, pour cause de vaulardie, quarante et cinq sols, qui *se quintoient*. (1326, Arch. JJ 72, pièce 43.)

Les cens des bois et des vignes, quatre livres huit sols, desquels il y a soixante et trois sols et huit deniers qui *se quintoient* et le remanant se tierçoie. (1340, Arch. JJ 72, f° 46 v°.)

Affirment que madame la comtesse de Pontieu... a droit de douaire et le quint heritablement... en toutes les terres dessus dites, qui *quintoier se* peuvent. (1342, Arch. JJ 74, pièce 199.)

En ligne collaterale, fiefz ne *se quintient*. (1507, *Cout. de S. Waast*, Nouv. Cout. gén., I, 409.)

— Neut., avoir une cinquième part :

Il (Gombaud) devoit *quintoyer* au royaume avec les quatre autres enfants. (E. PASQ., *Rech.*, liv. V, ch. XXVIII, éd. 1723.)

— Faire l'accord de quinte en musique, chanter en quinte :

Ou deschanter ou *quintoier*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 176c.)

Tieus chante bas et rudement
Qu'escoute Dieus plus doucement
Ne fait celui qui se cointoie,
Quant orguene et haut *quintoie*.
(ID., *ib.*)

Moult li aprist dou latin
Escrire et lire et bien canter,
Quintier, doubler (et) descanter.
(J. DE COND., *li Dis dou levrier*, 80, Scheler.)

Par ces six notes qui sont appellees ut, re, mi, fa, sol, la, l'en puet aprendre a chanter, acorder, doubler, *quintoyer*, tierçoier, tenir, deschanter, par figures de notes, par clefs, et par lignes, le plus rude homme du monde. (E. DESCHAMPS, *Poé.*, Richel. 840, f° 395a.)

Cf. QUINTER.

2. **QUINTOIER**, voir COINTOIER.

QUINTOYER, voir QUINTIER.

1. **QUINZAIN**, *-zen*, adj., quinzième :

Al *quinzen* jor son arivé.
(*Florimont*, Richel. 1354, f° 175c.)

Le *quinzain* jor de juig. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 87 r°, Bibl. Rouen.)

— De quinze :

Il seroit bon a faire monoie *quinzaine*, la quele est ci dessous devisee. (1300, Toul, Arch. Nat., Mus., vit. 52, n° 303.)

Des rentes d'avoine que doivent les terres d'Osche le dimanche d'apres la St Denis qui soulloit valoir deux muis une mine trois boisseaux a la mesure *quinzaine* et depuis ne sont revenus que a .XXXIX. mines ung boisseau a la mesure *quinzaine* qui a la mesure d'Yenville ne valent que trente une mines ung boisseau. (1468, *Censive du domaine d'Yenville*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 51 v°, Arch. Loiret.)

Centre, Berry, *quinzain*, s. m., chef ouvrier chargé de payer aux autres la quinzaine.

2. **QUINZAIN**, *-sin*, *-sien*, s. m., pièce de monnaie :

A .VII. sols et .IIII. deniers, .VI. mars .I. firton et .I. *quinsin*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 299, Chron. belg.)

Item a .XVIII. sols et .III. deniers, .II. mars et demi et .I. *quinsien*. (ID., *ib.*, p. 300.)

— Pièce de quinze vers :

Quinzain de lettres capitales. (Titre d'une pièce de 15 vers, dans MELLIN DE S. GELAIS, *Œuvres poétiques*, p. 60, éd. 1574.)

QUINZAINE, *-enne*, s. f., mesure :

Li grosse libre de crasche et chire doit peseir .IIII. mars, et un firton coloingines ; et ly demee .II. mars et .I. onche ; li quatron .I. mars et .I. *quinzennes*, qui fait .X. esterlins, et ly demy *quinzenne* est appelee .I. setin, et poise .V. esterlins. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 213, Borgnet.)

QUINZEN, voir QUINZAIN.

QUINZENIER, s. m., officier qui commande quatorze hommes :

Anthoine Le Boin, nostre archier de retenue de la ville de Dury *quinzenier*, et avoit charge de quatorze hommes. (1478, Arch. JJ 201, pièce 180.)

QUINZENNE, voir QUINZAINE.

QUINZIEME, voir QUINZISME.

QUINZIEN, voir QUINZAIN.

QUINZISME, *-ieme*, s. f., redevance du quinzième :

Ne le payement des dites dysme et *quinzisme* tryennalx ne soyent pas delayes en nul maner. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Quinzaine:

Jusques a la *quinzieme* de cette prochaine Nostre Dame de Septembre. (1343, *Ord.*, II, 183.)

QUIONCQUES, voir QUI.

QUIONQUES, voir QUI.

QUIPOUL, voir QUEPOL.

QUIPTEMENT, voir QUITEMENT.

QUIPTER, voir QUITER.

QUIQUAUDEINE, voir QUICAUDAINE.

QUIQUELIQUE, *quiqueliquique*, *-likike*, mot satirique, resté obscur, et sur lequel on n'a donné que des explications inadmissibles :

Ses tu rien de dialetique?
Oil, tote *qiqueliquique*
Respondras moi se ge t'opos.
Oil, par derere mon dos.
(*Ren.*, Br. XII, 715, Martin.)

Nos enclinons un arcebrique
Ou mon seignor *quiquelique*
Et un acropi croperel.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 96b.)

Nous enclinons un archebrike,
Ou monseignor *quiquelikike*.
(ID., *ib.*, ap. Duc., *Archidiaconus*.)

Mes il redient que por vers
Qu'il claiment la dyaletique
Par mal despit *quiquelique*,
Cil de Paris, li clerc Platon,
Ne les prisent pas un bouton.
(*Bataille des* .VII. *ars*, ap. Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 416.)

QUIQUEUDAINE, voir QUICAUDAINE.

QUIQUIONQUES, voir QUI.

QUIQUONQUES, voir QUI.

QUIR, s. m., terme d'histoire, formé sur le grec vulgaire, seigneur:

L'empereor grec de Constantinople qui lors estoit, que on appelloit *Quir* Saqy. (*Conquéte de la Morée*, p. 10, Buchon.)

Si eslirent un noble home que on appelloit *Quir* Thodre Lascary et le firent seignor. (*Ib.*, p. 23.)

QUIRA, s. f., terme d'histoire, formé sur le grec vulgaire, dame :

Pour ce que il avoit une autre fille, moult belle demoiselle, que on appelloit *Quira* Thamari, si lui fu doné de conseil de marier la a un des fils du roy Charle. (*Conquéte de la Morée*, p. 320, Buchon.)

QUIRAL, voir CUIRAL.

QUIREE, voir CUIRIE.

QUIREMENT, voir QUEREMENT.

QUIRIE, voir CUIRIE.

QUIRIEN, voir CUIRIEN.

QUIRIER, voir CUIRIER.

QUIS, voir LE.

QUISAGE, voir CUISAGE.

QUISAINE, voir QUINTAINE.

QUISE, s. f., recherche, demande :

Eisi por serviges rendanz
Dunt de lui seies attendanz
Ne li voleis ço graer
Qu'il te fait querre e demander;
Sil deiz tu faire pur la *quise*
Que tu en faz a saint eglise,
De si fait poeple convertir,
La lei Deu creistre e maintenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6665, Michel.)

— Sorte de redevance :

Receptes de *quises*. De la *quise* de Jussey. De la *quise* de Vesoul et des villaiges environ. De la *quise* de Chariey. De la *quise* de Baume. (1333, Arch. Doubs, B 79a, f° 10 v°.)

Toutes tailles, corvees, prises, *quises*, censes, et autre servitute. (1336, *Consens. capit. sup. donat.*, Biblioth. du Chap. de Besançon.)

QUISEMENT, voir CUISEMENT.

QUISENCHON, voir CUSANÇON.

QUISENCION, voir CUSANÇON.

QUISENÇON, voir CUSANÇON.

QUISINAIRE, s. m., provision de cuisine, manger :

Et Plantols a grant paine fait son oisel fors traire,
Encor ne se velt pas vers son ostel retraire,
Car il voloit encore faire cose qui paire,
Il a son arc tendu, si entoise por traire,
Volentiers porteroit le roi bon *quisinaire*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 12 v°, col. 2.)

QUISINE, voir CUISINE, au Supplément.

QUISOIR, voir CUISOIR, au Supplément.

QUISQUEZ, voir DUSQUE, au Supplément.

QUISSEL, voir CUISSEL.

QUISSETTE, voir CUISSETE, au Supplément.

QUISSION, s. f., requête :

Par quoi il rendesissent bon compte de ce que on avoit levet par lor *quission* ens ou pays. (FROISS., *Chron.*, VI, 3, Kerv.)

QUISTÉ, voir QUITÉ.

QUISTRENEUS, voir GUITERNEUS.

QUISTRON, voir COISTRON.

QUISTUS, voir COITOS, au Supplément.

QUISTUSEMENT, voir COITOSEMENT, au Supplément.

QUITACION, *quitt.*, *-tion*, s. f., abandon, renoncement :

Es devant dites recognicions, promissions, obligacions, *quittacions* et renonciacions. (1310, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 188 r°.)

Que si eux eussent esté appelez au traicté de Bretigny, ils n'eussent jamais consenty a ceste *quittation* de ressort et souveraineté. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 53, éd. 1577.)

QUIT, *quict*, s. m., quittance, récépissé :

Laissié par ma dicte dame a demoislle Yolante de Digoingne et delivré a elle par *quict*, et pour ce neant gist en argent... (1272, *Compte de l'exécut. du testam.*, Pièces relat. à l'hist. de Fr., XIX, 141.)

QUITAGE, s. m., affranchissement:

Mes, bons reis poestes, or nus donez *quitage*
Ke, coment ke il seit, ne seum en servage.
(*Horn*, 291, Michel.)

QUITAINE, voir QUINTAINE.

QUITANCE, *cuit.*, *quitt.*, *quict.*, *-ence*, *-anche*, s. f., abandon, cession, rémission, acquittement, rachat, exemption :

Tos li communs velt lor *quitance*,
Lor francise et lor delivrance.
(BEN., *Siege de Troies*, Richel. 375, f° 111b.)

A ses barons manda a tuz
Que rei en fissent en France
Kar del regne li fait *quitance*.
Tant dist, tant fist, tant porchaça,
Le reiaume li otreia.
(ID., *D. de Norm.*, II, 7641, Michel.)

Qu'il aient pes de tote rien
Et de costume la *quitance*.
(*Parton.*, 6558, Crapelet.)

Rassens clama quite Adan de Corceles et ses hoirs de ceste querele et de totes autres quereles qui ont estee entre iaus de cateil et de meules... et Adans a quité ausi Rassent et li et sen remanant, et ceste *quitance* a plevi Adans a tenir par devant le majeur et les jurés de Saint Quentin. (Juin 1219, Chirog., Arch. mun. S.-Quentin, l. 24.)

Ke jamais contre ceste *cuitance* ne venrons. (1248, Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

Quiconques fait *quitanche* a qui que soit sauve droite eskeanche a venir, doit estre *quitanche* entendue, se droite eskeanche n'i a expressement ou esclairiement quitee. (1249, *Cout. d'Amiens*, ap. Aug. Thierry, *Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, I, 130.)

Lesquels deniers devant dis ils nous ont presteis et nous les avons paié a notre sieur Henri par la grace de Dieu esleu de

Liege pour le rachapt et la *quictance* de la fermeteit de la citeit de Liege. (1249, *Cartulaire de S. Pierre*, Arch. Liège.)

Devise sa *quitance* de la fei dou seignor a l'home et de l'home au seignor. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 400, Beugnot.)

Quant a ceste convenance ki ci deseure est espressee, nommeement d'endroit la *cuitance* de la contei de Namur et des apertenances, je ai renoncié et renonce pour moi et pour mes hoirs a toutes exceptions et a touttes barres. (1265, *Chartrier de Namur*, Confirm. de traité, Arch. Nord.)

Que il ne viendra en aucune manere contre cestes *quitance* et renunciacion des choses desus dites. (Sam. av. S. Michel 1275, *Lett. du garde du sceau de Nevers*, Prieuré de S. Sauv., Arch. Nièvre.)

Contre la vente, *quitance* et l'otreance devant dites. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 172 v°.)

Jhesucriz nous enseigne ci a demander pardon et *quitence* quant nous prions nostre bon pere. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 75b.)

Et ceste dite vandue et *quitance* hunt volu, loé et otroié tuit li enfant. (1280, *Lett. de Jeh. sire de Chateauvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Au vendaige et a la *quitance* que li dis Jehans et sa fame ont fait a la dite eglise de toute (la) dite terre. (Oct. 1282, *Cartul. S. Jean des Vignes*, f° 93a, Bibl., Soiss.)

.xv. sous por *cuitance* des servises de mener les fiens es chans. (*Jurés de S. Ouen*, f° 101 v°, Arch. Seine-Inf.)

Dessiques a la *quitance* des cous et des damages que... (1298, Arch. Seine-Inf.)

Encontre ceste cession et *quitance*. (1308, Ste-Croix, Mardié, Arch. Loiret.)

Elles feront *quittance* par le mitant de tout le remanant du royaume de France, et de la descendue du pere, si bonne comme l'en pourra. (17 juill. 1316, *Traité entre le régent et Eudes IV, duc de Bourg.*)

Elle donnant pouer et auctorité de fere et acorder la vente, cession, *quitences* et choses qui enssuient. (1328, Ste-Croix, Fresnay l'Aubery, 1, Arch. Loiret.)

Quittence. (1344, Arch. S 266, pièce 14.)

Generale *quictance* leur fist des chevances qu'ilz avoient paiees. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 179a.)

Tu me faces misericorde et *quictance* de mes pechiez. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 91 v°.)

Quictance, remission et pardon. (Juillet 1453, Arch. JJ 183, f° 73a.)

— Paix, tranquillité :

Ja n'iert mis cors joios ne sains
De ci qu'en paiz e en *quitance*,
Maugré le hontos rei de France,
Li veie sa terre tenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14096, Michel.)

Si rouva qu'ils eussent paix,
Toute paix et *quitance* eussent.
(*Brut*, ms., f° 20, ap. Ste-Pal.)

QUITANCHE, voir QUITANCE.

QUITANCIER, *quitt.*, v. a., faire une quittance :

Donné le samedi avant la feste de Toussains, *quittancé* le 29 octobre. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 4, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

QUITANE, voir QUINTAINE.

QUITE, adj., coi, tranquille :

Et joianz porras tu veoir les choses tristes et *quites* seras en oir les choses de rumor. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 406, var., Chabaille.)

QUITÉ, *quieté*, *quisté*, s. f., paix, tranquillité :

De *quieté* esteit besoignos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11479, Michel.)

Mes ancestres d'Escoce le regné
Icest honur tindrent en *quieté*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 742, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III, p. 560.)

Rendez lui le chastel, ki est sun herité,
Ses ancestres l'orent ja lunges en *quieté*.
(ID., *ib.*, 1387.)

Et si me met a tele rive
Ou j'en *quieté* et en pes vive.
(G. DE COINCI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.* 2067, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 66.)

... De par mi li dires
Qu'il soit tost en sains fons bauptizies et leves,
De moi tiegne sa tere en pais et en *quité*.
(*Fierabras*, 2312, A. P.) Impr., *quiteé*.

La santé bien garder pleinement
Est en *quité* e movement.
(PIERRE D'ABERNUM, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 191b.)

Il se voudra entremettre de pees et de *quieté* pur amedus les parties. (1281, *Tit. reg. Fr.*, Rym., II, 184, 2e éd.)

Ne perece soit amors de *quieté* et inquietudine d'esperit soit droite essoingne. (*Explic. sur le Deuter.*, Maz. 1351, f° 115a.)

Pur peas et *quieté* de son people. (*Stat. d'Edouard III*, an V, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Vous nous feres singular plaisir et tres grant ayse et *quieté* a nos foialx soubgiez de nostre pays susdicte. (15 juin 1421, *Lett. du roy d'Angl.*, Reg. de la Jurade, p. 573, Bordeaux 1883.)

— Etat d'une terre quitte de redevance :

Karlemaines de France me quiert grant foletes
Qui veut Espaigne toute et ma tere en *quité*.
(*Fierabras*, 2344, A. P.) Impr., *quiteé*.

Aucassins s'en est ales
A Biaucaire sa cité :
Le pais et le regné
Tint trestout en *quité*.
(*Aucassin et Nicolette*, *Nouv. fr. du XIIIe s.*, p. 298.)

Si eust ses honurs en pez e en *quistez*.
(*Horn*, 1343, Michel.) Var., en pais, en *quietez*.

QUITECLAIMER, voir QUITECLAMER.

QUITECLAMANCE, *-aunce*, s. f., délaissement, abandon :

De chartres simples ascun sount de puer feffement et simple et ascuns de feffement condicionel, et ascuns de confermement, et ascuns de *quiteclamaunce*. (BRITTON, *des Loix d'Angl.*, f° 101 r°, ap. Ste-Pal.)

QUITECLAME, s. f., délaissement, abandon :

Le reles e la *quiteclame* Roger ne barreit point. (*De termino sanctae Trinit.*, 1304, Year books of the reign of Edward the first, Years XXXII-XXXIII, Rer. brit. script.)

En pley de assise, si la partie met avant *quiteclame*, e la *quiteclame* seit dedite, e enqueste se joyngne entre parties sur la *quiteclame*, e l'enqueste remeyngne desprise pur defaute de jurours..., l'assise sera agardé sur le gros. (*De termino S. Hillarii*, 1304, Year books of the reign of Edward the first, Years XXXII-XXXIII, p. 51.)

QUITECLAMER, *quiteclaimer*, *quitt.*, v. a., délaisser, renoncer, abandonner :

Iceluy sr nostre duc, ses hoirs et successeurs, quittons et *quitteclamons* par ces presentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, recognoissant nous estre satisfaits entierement de la devant dite somme de monnaye. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, V, 28, X. de Ram.)

Plusurs purchas sount ou nule chartre... si come droit jugement de nostre court par rendre, par relesser et *quiteclaimer*, par defaut et par assignement de dovoer. (BRITT., *des Loix d'Angl.*, f° 101 r°, ap. Ste-Pal.)

QUITEDET, voir QUITEÉ.

QUITEÉ, *quitteé*, *qiteé*, *cuiteé*, *quitedet*, s. f., paix, tranquillité :

Carles li magnes vielz est e redotez
Recreanz ert de sa guerre mener,
Nus remaindrat Espaigne en *quitedet*.
(*Rol.*, 905, Müller.)

Saveit queu paiz, queu *quiteé*,
Unt les choses de son regné.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7396, Michel.)

La terre esteit chambre e paleis
Por tenir *cuiteé* e pais.
(ID., *ib.*, II, 7388.)

Si grant pitiés le prist que tous jors lor afie,
Et pais et *quiteé* lor promet en sa vie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 37d, Michelant.)

Veez vous che grant corb de la !
Il a tenue, trente ans a,
Cele grant corbe en *quiteé*.
(*Sept Sages*, 4836, Keller.) Impr., *enquiteé*.

— État d'une terre quitte de redevance :

... Hons Anseys, et sui de son regné
Qui tient Gascongne trestoute en *quiteé*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 267a.)

S'onor e sa grant ducheé
Teneit eisi en *quiteé*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7460, Michel.)

E s'il tendront la ducheé
En paiz long tens, en *quiteé*.
(ID., *ib.*, II, 7800.)

Ma terre ara en lige *qiteé*.
(*Raoul de Cambrai*, 4120, A. T.)

Des justices, des ostes, des terres et des appendisses de la court de Faveril ki est l'abbé et le convent devant dits, ke mes ancestres leur donna, et k'il ont tenu en pais et en *quitteé* cent ans au plus. (1247, *Charte*, ap. Duchesne, *Généalogie de la maison de Bethune*, Preuves, p. 134.) Impr., *enquittés*.

Et de moi tiegne France trestoute en *quitsé*.
(*Fierabras*, 2356, A. P.)

Toute Bourgoigne li doins en *quiteé*,
Se me sorvit que tiegne l'ireté.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 130ᵃ.)

Rois Anseis pense grant foleté
Qui quide Espagne tenir en *quiteé*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 56ᵈ.)

Et dus Garins vint a l'estour,
Ki tint Pavie en *quiteé*,
S'ot bien Castil Croissant gardé.
(Mousk., *Chron.*, 4693, var., Reiff.)

QUITEEMENT, *quitt.*, adv., gratuitement :

Nous devons nostre dit frere de France et Philippe son fils delivrer *quitteement* en la ville de Boulongne. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 220 r°.)

Et tant luy pria devotement que sa fille luy fist ravoir que s'il eust peu sans mesprendre il luy eust rendu *quiteement*. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 52 v°, éd. 1493.)

1. **QUITEMENT**, *quitt.*, s. m., paix, tranquillité :

Voilles que ait paiz e quiteé
D'or en avant en cest regné,
E jo revoldrai ensement
Que li toens ait tel *quitement*
Que home des miens rien n'i forface.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 627, Michel.)

— Abandon, cession :

En recompensacion desqueils donnement, *quitement* et otroiement. (1262, Bouconville, 4, Arch. Meurthe.)

Et tout le droit de souveraineté et hommage quité et remis avec les autres *quittemens* dessus declares et speciffies. (19 déc. 1525, *Procès-verbal de l'injonction faite par le roi aux ambass. de signer le traité de Madrid*, Captiv. de Franç. Ier, p. 442, Doc. inéd.)

Les grandes victoires de ce roy estonnerent Justinian, lequel cherchant alliance de tous costez, envoya aux François des lettres confirmatives de *quittement* que les Ostrogots leur avoient fait de Provence. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, III, 9, éd. 1611.)

Gregoire de Tours semble donner autre raison de ce *quittement* de villes, et argent baillé par les Ostrogots. (Id., *ib.*, III, 8.)

2. **QUITEMENT**, *-ant*, *cuit.*, *quitt.*, *quipt.*, *quict.*, adv., en repos, en liberté, librement, franchement, sans charge ni redevance, complètement :

Mes armes tutes, ma veissele,
Ma despuille qui mult est bele,
E ceo qui mien est *quitement*,
Trestut mun or e mun argent
Lur doins, lur livre et lur otrei.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1569, Michel.)

E pur les biens qu'ele m'en retrait
Pur la preere qu'ele me fait
Vos rendrai a li *quitement*.
(Id., *ib.*, II, 2927.)

En feu ceo perpetuaumont
E en alo tot *quitement*.
(Id., *ib.*, II, 6653.)

Cinc liues tut en un tenant
Ici en tur e en virun
Durrai de crois a la meisun
Quitement et en charitage.
(*Vie de Saint Gile*, 2296, A. T.)

Et voz rendrez Ogier tout *cuitement*.
(*Gaydon*, 5844, A. P.)

S'ele vait a vos *cuitement*,
L'enmenres.
(*Gauvain*, 4587, Hippeau.)

Et se nos ore l'asaillions, nos i aurions plus honte que honnor, qar de lui prendre ne serions nos se gabé non. Or l'en lessons donc *quitement* aler. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 105ᵇ.)

Franchement et *quittement*. (Mai 1240, Barzelle, Arch. Indre, H 112.)

Sus les petrines ploient li fer tranchant,
Outre s'en passent andui si *quitemant*
Que l'un ne l'autre n'i a perdu niant.
(*Otinel*, 435, A. P.)

Et de monsaignor Gladinel...
Feres a s'amie present,
Rendes li trestot *quitement*.
(*Durm. le Gall.*, 3601, Stengel.)

Celui qui a la chose perdue deit recouvrer sa chose *tout quitement*. (*Ass. de Jér.*, II, 161, Beugnot.)

Franchement, *quiptement* et paziblement. (1254, S. Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

Ele rara ses biens et ses iretages *quitement* ariere en se main come devant. (1262, *Testam. Cholart dou Mortier*, Arch. Tournai.)

Franchement, *quiptement* e delivrement. (Mai 1275, Fontevr., La Roch., fen. 2, sac 1, Arch. Maine-et-Loire.)

Et les tenront franquement et *quittement* sans paier tailles. (1er oct. 1348, *Cart. de Flines*, dxxxi, p. 604, Hautcœur.)

Franchement, *quiptement*. (1349, Fontevr., La Roch., Arch. Maine-et-Loire.)

Qu'il tenist le royaume d'Espaigne *quittement*.
(Cuvel., *B. du Guescl.*, 8614, Charrière.)

Et demourront au roy engles *quittement* touttes raenchons de pays, de villes, de maisons et de prisons acordees. (Froiss., *Chron.*, VI, 241, Luce, ms. Amiens.)

Et ycestes terres, lesquelles sont des fiez anciens de la couronne de France, tendroit le roy d'Angleterre purement et *quictement*, sanz en faire hommage et redevance quelconques, comme terre conquise a l'espee. (Crist. de Piz., *Charles V*, 2e p., ch. viii, Michaud.)

Ou nous voudrions faire mener et conduire de nosdits pays aucunes especes de vivres pour en accommoder nos gens de guerre, faire le pourrons franchement et *quittement* de tous droicts et devoirs de peages et passages. (*Patentes du Roy*, dans du Villars, *Mém.*, l. XII, Michaud.)

Les habitants de la ville d'Avignon m'ont faict supplier de leur permettre de tirer franchement et *quictement* de mes pays de Bourgogne, Lyonnois, Dauphiné, Vivarois, Languedoc et Provence, deux ou trois charges de bled pour la dicte ville. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 284, Berger de Xivrey.)

QUITENCE, voir Quitance.

QUITERNEUR, voir Guiterneur.

QUITEUR, *quitt.*, s. m., celui qui acquitte, qui donne quittance :

Et l'en fist acteur, possesseur, vray signeur, receveur, *quitteur*, et d'abondant procureur sanz rappel. (1343, Arch. JJ 74, f° 115 v°.)

Et de tout ce firent et establirent... ledit chappellain pour luy et ses diz successeurs vray seigneur, acteur, possesseur, proprietaire, demandeur, receveur, *quitteur* et procureur especial. (1359, Arch. S 90, pièce 48.)

Et les en firent seigneurs, demandeurs, pourchasseurs, procureurs, acteurs, receveurs et *quitteurs*. (1364, Arch. S 196, pièce 29.)

Quiteur : m. A quitter, acquitter, freer, discharger ; one that gives an acquittance, or quietus est. (Cotgrave, 1611.)

Quitteur, as *quiteur*. (Id.)

Quitteur, m. Cededor, quitador, donador. (C. Oudin, 1660.)

QUITON, forme douteuse, voir Guiton au Supplément.

QUITRECLAMANCE, *-anche*, s. f., délaissement, abandon :

Li abbes et li glize de Bone Esperanche feront deservir le capellerie devant nomee par capellain preudome seculer u de religion, et ont promis cil de Torenbais devant dit qu'il ne viendront jamais encontre le *quitreclamanche* et nos Godefrois sires de Peresveis avons promis al abbeit et a le glise devant diz ke nos ferons ceste *quitreclamance* tenir fermement a tous jors. (1240, vig. S. Laur., Heylissem, Arch. du Roy. de Belg.)

Cf. Quiteclamance.

QUITTACION, voir Quitacion.

QUITTAINE, voir Quintaine.

QUITTANCIER, voir Quitancier.

QUITTE, s. f. ?

Ung quintal de sucre fin de trois *quittes*. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 124, Soc. de l'Hist. de Fr.)

QUITTEÉ, voir Quiteé.

QUITTEEMENT, voir Quiteement.

QUITTEMENT, voir Quitement.

QUITTENCE, voir Quitance.

QUITTEUR, voir Quiteur.

QUITTUS, voir Quitus.

QUITURE, voir Cuiture.

QUIUNQUES, voir Qui.

QUIVEIR, voir Cuevre 1.

QUIVER, voir Culvert.

QUIVERT, voir Culvert.

QUIVRE, voir Cuevre.

QUIVRIER, voir CUIVRIER.

QUIVROIER, voir CUIVRIER.

QUNKIER, voir CONCHIER, au Supplément.

QUOCHET, voir COCHET 1.

QUOÇOIN, voir COSSON, au Supplément.

QUOCQUET, voir COCHET 2.

QUOCQUIN, s. m. ?

Ils avoient la face rouge comme une coupe de *quocquin* ou comme ung escrevice cuict. (ANTHOINE FROMENT, *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*.)

QUOCTE, voir QUOTE.

QUOETÉ, voir COIETÉ.

QUOHUE, voir COHUE.

1. **QUOI**, *quoy*, *qoi*, *koi*, *coi*, *coy*, *quei*, *quai*, *kai*, pronom interrogatif neutre, quelle chose :

— Dans l'interrogation directe :

E dit al rei : De *quei* avez pesance ?
(*Rol.*, 832, Müller.)

Ço dist Rollanz : Pur *quei* me portez ire ?
(*Ib.*, 1722.)

Pur *quei* fremirent les genz, e li pople purpenserent vaines coses ? (*Lib. Psalm.*, Oxf., II, 1, Michel.)

Quei li peust il faire pis ?
(MARIE, *Lai du Bisclavret*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 276, 17.)

De *coi* ris tu ore, lechiere ?
(*Lai d'Ignaurès*, 401, Michel.)

Por *quoy* canteroie je por vos, s'il ne me seoit ? (*Auc. et Nic.*, p. 25, Suchier.)

Hé, dist li rois, biaus parrins, pour *quoi* vous i acordastes vous ? (MÉN. DE REIMS, 61, Wailly.)

A *quoi* le savez vous ? dist la dame erranment,
Et celle li a dist : Je le sai vraiement.
(CUV., *B. du Guesclin*, 148, Charrière.)

— Dans l'interrogation indirecte :

Quant en haute mer nus meimes
Ben vus dirrai *quai* nus feimes.
(*Tristan*, II, p. 111, Michel.)

Ne sai por *coi* le fait qu'il ne le volt garder.
(HERMAN, *Bible*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 107, 1.)

Mult se merveille por *quoi* ne a *quoi* vos iestes venu en sa terre. (VILLEH., 143, Wailly.)

Jou ne sai, fait li empereres, ke il en avenra ne *coi* non. (H. DE VALENCIENNES, 682, Wailly.)

Et tu qui penses ne sai *koi*
Pues bien mostrer tout ton desroi.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 136, P. Meyer.)

Li rois demanda la roine pour *quoi* elle vouloit ce faire. (MÉN. DE REIMS, 10, Wailly.)

Certes, dist li chardenaus, je ne sai a *quoi* il tourra. (*Ib.*, 218.)

... Et se li demanda
Pour *quoi* laiens si grant joie a.
Cieus li dist : Sire, le pour quoi
Deves vous bien savoir, je croi.
(*De l'Emper. Constant*, 559, Romania, VI.)

De tout fina, tout cuide pierdre,
Car il ne sait a *coy* ahierdre.
(*Rich. li biaus*, 4599, Fœrster.)

Ces vers ont je ne sçay *quoy* de plus vif. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXVIII, p. 114, éd. 1595.)

Je vous prie... me mander... a *quoy* vous estes de vostre entreprise du chasteau de Haultmont. (5 oct. 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, p. 498, Berger de Xivrey.)

— *Quoi*, pourquoi ?

Seignors, feit il, por Deu merci,
E *quei* m'escharnissez ensi ?
(*Vie du pape Grég.*, p. 105, Luzarche.)

— *Quoi*, elliptique et exclamatif, que dis-je ? que dirai-je ? qu'ai-je dit ?

Quoy, celui qui ne daigna interrompre la lecture de son livre pendant qu'on l'incisoit. (MONT., *Ess.*, liv. I, c. 40, p. 157, éd. 1595.)

Tu n'as peu supporter ton roy si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastiments, accreue de forts et superbes rempars, ornee de previleges et exemptions honorables: Que dis je, peu supporter ? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison, de son lict : *Quoy* chassé ? tu l'as poursuivy : quoi poursuivy ? tu l'as assassiné : canonizé l'assassinateur, et faict des feux de joye de sa mort. (*Sat. Mén.*, Har. de d'Aubray, p. 131, éd. 1594.)

Le roy a envoyé M. d'Epernon apres eux, pour leur donner a dos, *Quoi* plus ? Les affaires se sont de telle façon passees, qu'eux qui estoient venus de propos deliberé pour foudroyer la France, se sont estimez tres heureux qu'on leur ait permis de s'en retourner sains et sauves. (E. PASQ., *Lett.*, XI, 15, éd. 1723.)

— *Quoi*, pronom relatif, laquelle chose :

Nè ja mes devant moi ne vaingnes,
Por *quoi* de lui parole taignes !
(*Chev. au Lion*, 1715, Foerster.)

Anchois serviroit de mentir
Ke ne fache tel coup sentir
Par *coi* honours soit recoupee.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CXVII, 4, Van Hamel.)

Ke sera dont de chel fauchel
De *coi* ele est deffauchelee ?
(ID., *ib.*, CCXXVII, 3.)

Tuit sont remes li plait de *qoi* s'aloit vantant.
(J. BOD., *Sax.*, CLIV, Michel.)

Et lo leu ou il vient et c'est por *kai* il vient et lo tens quant il vint, ceu savez vos bien. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 5 v° ; p. 6, Foerster.)

Certes, granz est voirement li chose por *kai* il fist ceu. (ID., *ib.*, p. 526, Ler. de Lincy.)

S'il maintonissent lor mestier
A *quoi* il furent establi
Nule meillor ordre ne vi.
(GUIOT, *Bible*, 1923, Wolfart.)

Une granz maladie le prist (le roi Philippe) qui bien le tint an et demi, par *quoi* il n'i pot metre conseil. (MÉN. DE REIMS, 117, Wailly.)

Se li mestre treuve... pain de denier ou de obole de *quoi* on ait vendu les .XII. denrees pour mains de .XI. d. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 40, Lespinasse et Bonnardot.)

Une piece de vigne vermeille et la vigne en *quei* ele siet. La terre en *quei* ele siet. Les terres en *quei* eles (les vignes) sont affiees. (*Ch. de 1275*, Fontevr., La Roch., fen. 2, sac 1, Arch. Maine-et-Loire).

Quant li hom qui a fait le pechié mortel meurt, il ne seit pas ne n'est certeins que il ait eu en sa vie tel repentance que Diex li ait pardonnei ; par *quoy* grant poour doit avoir que celle mezelerie li dure tant comme Diex yert en paradis. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 656.)

Verité est que en vostre jurisdiction a loy et a coustume a *quoy* la loy escripte est concordant... (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 26°, p. 257, éd. 1595.)

Ce Labienus, de *quoy* je parle, eut plusieurs envieux de sa vertu. (MONT., *Ess.*, II, 89, p. 257, éd. 1595.)

— S'appliquant à un être animé :

Li valles fu grans et fors... et li cevaus sor *quoi* il sist rades et corans. (*Auc. et Nic.*, p. 12, Suchier.)

— *En quoi*, où :

Vous voyez maintenant *en quoy* j'en suis. (FR. D'AMBOIS., *Les Neapol.*, Anc. Th. fr.)

— *En quoi n'a quoi*, d'une manière ou d'une autre :

Ainz nos covient en ceste vie
Que nos façommes le por quoi
Por richoier *en quoi n'a quoi*.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 293b.)

— *Ne que ne quoi*, rien du tout :

Bien d'une grant liuee ne dist *ne ce ne coi*.
(J. BOD., *Sax.*, CVIII, Michel.)

— *De quoi*, du moment où :

Richard demanda : Qui es tu ?
Et *de quoi* il l'ont congneu,
Monter le fist, si l'emmena.
(WACE, *Rou*, ms. Duchesne, copie de Ste-Pal., p. 167.)

Andresen, 3e p., v. 1030, indique cette variante, et donne dans son texte :

E des ke il l'ont cuneu.

— *Avoir de quoi*, avoir sujet :

Doroscalus li filz le rei
Fu plainz, car bien i out de *quei*.
(BEN., *Troie*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 180.)

Or poez savoir que mainte riche robe i ot faite por le coronement ; et il orent bien de *quoi*. (VILLEH., 261, Wailly.)

Et se retrairent les François a leur logis et passerent la nuit a paix et aise ; ils avoient bien de *quoi*. (FROISS., *Chron.*, II, III, Buchon.)

— Etre capable :

Si que je ai toute autre amor perdue
Et si n'ai mais de *coi* autrui amer.
(BLONDEL DE NESLE, *Chans.*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 314.)

L'ame a dė *quoy* recevoir et de *quoy* donner. (MONT., *Ess.*, I, 38, p. 142, éd. 1595.)

— Avoir ce qui est nécessaire, être dans l'aisance :

Quiconques veut estre trefilier d'archal a Paris, estre le puet, por tant que il ait esté au mestier .x. ans et que il sache le mestier, et ait de *coi*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XXIV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Pour qu'il sache fere le mestier, et il [ait] de *coy*. (ID., *ib.*, 1e p., XIX, 1.)

Et faisoit on plusieurs exactions, specialement sur ceux qu'on sçavoit avoir de *quoy*. (JUV. DES URS., *Charles VI*, an 1418, Michaud.)

Diogene interrogé a quelle heure doibt l'homme repaistre? respondit. Le riche, quand il aura faim, le paouvre, quand il aura de *quoy*. (RAB., *Quart livre*, ch. LXIV, éd. 1552.)

— *C'est de quoy*, il y a lieu de faire la chose, c'est nécessaire :

Amis, fay la geline pondre
Et apporte assez, c'est *de quoy ;*
Car en ton faict goute ne voy.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Hist. litt., XXIV, 416.)

— *Le de quoy*, ce qui est utile ou nécessaire, la fortune :

Et garde toi
Que tu ne faces *le de quoy*
Vilains reproches soit en toi.
(G. DE CHARNY, *Liv. de chevalerie*, ms. Brux., f° 39 r°.)

Au lieu de cela tu as le cœur a l'amour, estimant bien avoir *le de quoy* pour le faire. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Ils voyent que rien ne rend les hommes subjects a sa cruauté, que les biens ; qu'il n'y a aucun crime envers luy digne de mort, que *le de quoy*, qu'il n'ayme que les richeses. (ID., *Serv. vol.*, Feugère.)

— *Quoi*, ce que :

Le roy m'envoya devant faire excuse audict connestable de *quoy* il l'avoit tant faict attendre. (COMM., *Mém.*, III, p. 301, Soc. de l'Hist. de Fr.)

L'un se pleint.., de *quoy* la mort lui rompt le train. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. 17, p. 40, éd. 1595.)

— *Quoi*, exclamatif :

Coi ! dist une autre, c'aves dit ?
(*Lai d'Ignaurès*, 319, Michel.)

— *Quoi* suivi de la conjonction *que*, quelque chose que :

Mainte dame par sa franchise
Fet biau samblant, qu'en nule guise
Ne voudroit penser vilonie,
*Qoi qu'*ele face ne que die.
(ROB. DE BLOIS, *Chastiement des dames*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, col. 396.)

Ma volonté feres, *quoi qu'*il doie couster.
(*Berte*, CXII, P. Paris.)

S'il vous demande *quoi que* ce soit, accordez lui tout. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 50, Buchon.)

— Quoique, bien que :

Chil furent si doi frere qu'adont si bien aida,
Mais ne le savoit mie, *coyque* cascun ama.
(*B. de Seb.*, XV, 1228, Bocca.)

*Quoi qu'*il fust la armé et en grand arroy, si ne veoit il goute et estoit aveugle. (FROISS., *Chron.*, I, I, 288, Buchon.)

*Quoi qu'*elles en prennent divers moyens. (MONT., *Ess.*, I, p. 36, éd. 1595.)

— Pendant que :

Coi que la dame se dementoit ensi
Uns vens de France le fiert enmi le vis.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 105d.)

Coi que les pucieles contendent,
Li Saisne lor chevaus destendent
Quant voient abatu Gontart.
(GIRB. DE MONTR., *Violette*, 2754, Michel.)

2. **QUOI**, voir COI.

QUOIEMENT, voir COIEMENT.

QUOIER, voir COIER.

QUOIETÉ, voir COIETÉ.

QUOIGNET, voir COIGNET.

QUOILLIR, voir CUEILLIR, au Supplément.

QUOILLOTTE, voir CUEILLETE.

QUOINGNEUR, voir COIGNEUR.

QUOINGNIER, voir COIGNER.

QUOINTE, voir COINTE 1.

QUOINTELET, voir COINTELET.

QUOINTERIE, voir COINTERIE.

QUOINTIER, voir COINTIER.

QUOINTISE, *-ize*, voir COINTISE.

QUOINTOIER, voir COINTOIER.

QUOISEL, voir COISEL 1, au Supplément.

QUOISIER, voir COISIER.

QUOISPELER, voir COISPELER.

QUOISSIR, voir CHOISIR.

QUOISTEMENT, voir COITEMENT 1.

QUOIT, voir COI.

QUOITE, voir COITE.

QUOITIER, voir COITIER.

QUOITOUSEMENT, voir COITOSEMENT.

QUOLIBET, s. m., causerie, propos sur ce que l'on veut :

Quant li preescheour, et li cordelier qui la estoient li ramentevoient aucun livre qu'il oyst volentiers, il lour disoit : Vous ne me lirez point, car il n'est si bons livres apres mangier comme *quolibet*, c'est a dire que chascun die ce que il veut. (JOINV., *St-Louis*, § 668, Wailly, éd. 1874.)

QUOLIER, voir COLIER 1, au Supplément.

QUOMANT, voir COMMENT 2.

QUONFIDER, voir CONFIDER.

QUOQU, voir COCU.

QUOQUAIN, s. m., petit navire :

Car je le vi en mer tuer en .I. *quoquain*.
(*B. de Seb.*, I, 854, Bocca.)

QUOQUAINGNE, voir COCAIGNE 1.

QUOQUARDEMENT, voir COQUARDEMENT.

QUOQUARDIE, voir COQUARDIE.

QUOQUASSE, voir COQUASSE.

QUOQUEBERT, voir COQUEBERT.

QUOQUER, v. a., appuyer contre ?

Uns foulz musars y vint qui se prist a mocquer
Et son chief a la tombe appoier et *quoquer*,
Lay dedans regardast par grant presumpcion,
Senz creance, senz foi et senz devocion.
(*Gir. de Rossill.*, 6525, Mignard.)

— *Quoqué*, part. passé, dont la tête se penche par l'effet de la vieillesse ou de la maladie :

Il devient chetif et *quoqué*,
Ses cheveulx meslez et loqué
Parmy ses espaules descendent.
(*Le Rebours de Matheolus* p. 15, éd. 1518.)

QUOQUERET, s. m., homme présomptueux :

Se vos volez autre asotir
Devant fetes et aprenez
Le bien, si ne vos moquerez,
Ne ne tendre a *quoquerez*
Se vos les autres reprenez.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 133 v°.)

QUOQUERILLE, voir COQUERILLE, au Supplément.

1. **QUOQUET**, voir COCHET 1 et 2.

2. **QUOQUET**, adj. ?

18 veluiaus *quoques* pour faire une chambre brodee. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, ap. Douet d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 59.)

QUOQUIBUS, voir COQUIBUS.

QUOQUIGNON, voir COQUILLON au Supplément.

QUOQUILLART, voir COQUILLART.

QUOQUILLETE, voir COQUILLETE.

QUOQUILLIÉ, adj., engourdi, étourdi par la boisson :

Et celle tantost leva sus
Qui refui toute *quoquillie*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 20c.)

QUOQUILLON, s. m., une certaine quantité de lin, une poignée :

Un *quoquillon* de lin sur chascun feu de la dite ville de Vrevin. (1398, Arch. JJ 154, pièce 2.)

QUOQUINAILLE, voir COQUINAILLE.

QUOQUOIS, *-oys*, *cocquois* (en), locut. adv., en niais, sottement :

Boutez fort, faites bonne chiere,
Biens ne sont pas si en renchiere,
Tant qu'on vous donne telz lopins,
Tenez, fourrez vos canequins
Tout en *quoquoys* et en lourdoys,
Il n'y a si bonne noix au boys.
(J. GREBAN, *Mist. de la pass.*, Ars. 6431, f° 106d.)

Tout en *cocquois* et en lourdois.
(ID., G. Paris, 12942.)

QUOQUONNIER, voir COCONNIER, au Supplément.

QUOREIL, voir COREIL.

QUORESMEL, voir CARESMEL.

QUORINNE, voir CORINE.

1. **QUORON**, voir CHORON.

2. **QUORON**, voir CORON.

QUORUM BONORUM, locution désignant une sorte de biens que l'exemple définit :

Quorum bonorum. Apres s'ensuyt action de nouvellité desquelz biens que les clers appellent *quorum bonorum*, si comme quant aucun heritaige eschiet a autre par ligne lateral ou collateral, et on luy veult mettre empeschement par ceste accion, il peut et doit estre remedié et pourveu, mais que dedens l'an le face apres la mort de celluy par qui ceste succession luy vient. (BOUTEILL., *Som. rur.*, 1re p., f° 43d, éd. 1486.)

QUOS, voir VOS.

QUOSSIERE, s. f. ?

S'ala hurter a la dance aussi comme une truie en une *quossiere*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 151 v°.)

QUOSTER (se), v. réfl., faire ses efforts pour se hausser :

Li philozophes devala
Jus des degrez et tant ala
Qu'a son cheval vint tout suant,
De monter s'ala essaiant
Et tant fist et tant *se quosta*
Qu'a grandes paines i monta.
(*Du cheval de fust*, Romv., p. 116.)

QUOT, s. m., taille que chacun paie selon les terres qu'il a, pour solder les gardes champêtres :

Droit de *quot*. (Indiqué par Ducange, sous *Cotus* 1, comme se trouvant en marge d'une charte latine de 1297.)

QUOTA (Pro), par quotité, a proportion, au prorata :

Par la coustume dudit pays qui prent et accepte universellement a quelque tiltre que ce soit les meubles du decedé est tenu payer et acquiter ses debtes et qui en prent portion par maniere de quotité est tenu *pro quota*. (1508, *Cout. d'Anjou*, Cout. gén., II, 81, éd. 1604.)

QUOTAGE, voir COTAGE.

QUOTAIGE, voir COTAGE.

QUOTATION, *quott.*, s. f., citation :

L'ay corrigé (le Roman de la Rose) au moins mal que j'ay peu, y adjoustant les *quottations* des plus principaulx notables et auctoritez venant a propos. (CL. MAROT, *Préf. du Rom. de la Rose*, ap. Méon, *Rose*, I, 40.)

QUOTE, *quocte*, s. f., portion, quote-part :

A cause des *quotes* et porcions de chascun. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, f° 44 v°.)

Que tous persons que sont assis et taxez... ayant payé sa *quocte*. (1487, *Cri du perron*, De Ram, *Analecta Leodiensia.)*

Nous avons... ne *quote* partie a cascun lot de vin que on vendera. (CAFFIAUX, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 83.)

Nous escrypvons presentement... aux gens du conseil en Flandres, leur ordonnant que incontinent et sans delay ilz facent mettre sus en pays de Flandres le nombre de .XLm. combatans, chacun sa *quote* et porcion selon le transport accoustumé en tel cas, pour assister l'empereur et resister a la puissance du roy de France. (20 oct. 1521, *Lett. de Marguerite d'Autriche*, Arch. Ypres.)

Luy estant laissé par *quote* ot mesure. (MÉAN, *Droit liégeois*, I, 276.)

QUOTELE, voir COTELE.

QUOTERET, voir COSTERET.

QUOTEROT, voir COSTEROT.

QUOTIDIEMENT, adv., quotidiennement :

Celluy aultel *quotidiement*. (1456, Testam. de W. Datin, De Ram., *Analecta Leodiensia.)*

QUOTIFIER, v. a., fixer la quote de :

[Demandent] que les esleuz *fussent* supprimes et les tailles *quotifiees* par le juge mage. (*Chron. de J. Tarde*, p. 327, de Gérard et Tarde.)

QUOTYS, s. m., côte de porc ?

La bande de *quotys*, 15 d. (*Enq. du 28 oct. 1523*, sect. C, proc. crim., Arch. mun. Dijon.)

QUOU, voir QUEU.

QUOUE, voir COE.

QUOUET, s. m., cahier :

Item Guillelmus Trubet, monachus de Bello Loco, habet quedam *quouez* in papero de libris magistri Johannis Blancseign. (*Pièce de 1372*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. I, p. 228.)

QUOYEMENT, voir COIEMENT.

QUOYETÉ, voir COIETÉ.

QUOYSEL, voir COISEL.

QUOYER, voir COIER.

QUOYROY, voir CARROI.

QUOYTEUSEMENT, voir COITOSEMENT.

QURTILLER, voir CURTILLIER, au Supplément.

QUSQUE, voir DUSQUE, au Supplément.

QUUINTE, voir COINTE 1.

QUUINTEMENT, voir COINTEMENT.

QUVELE, voir CUVELE.

QUVELER, voir CUVELER.

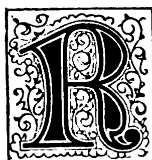
QUVERT, voir CULVERT.

QUVISE, voir COVISE.

QUY, voir QUI.

QUYEF, voir CHIEF, au Supplément.

QUYSSIEL, voir COISEL 1, au Supplément.



RAABLE, voir ROABLE.

RAACHATEUR, voir RACHETEOR.

RAAIMBEOR, voir RAEMBEOR.

RAAINDRE, voir RAEMBRE.

RAAISIER, v. a., réconforter, remettre:

Quant je fui a mesaise, vous si me *raaisastes*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 62 r°.)

RAAMANCE, s. f., réciprocité d'affection :

Apert ke les amours ki sont entre les choses et as choses sans entendement, ne sont mie fondement d'amisté, car entre celes n'est mie *raamance*. (JEHAN D'ARKEL, *li Ars d'amours*, I, 26, Petit.)

RAAMANT, voir RAEMENT.

RAAMBRE, voir RAEMBRE.

RAAMER, v. a., rendre à quelqu'un amitié pour amitié :

Apert k'amistes est, et ke ele ne puet estre sans amours, ja soit ce chose k'amours puist estre sans li et k'ele soit en *raamant* celui ki ayme. (*Li Ars d'amours*, I, 23, Petit.)

Les meres si aiment lor enfans, et de *estre raamees* ne se painent mie grandement. (*Ib.*, I, 107.)

RAAMIR, *rae.*, *reemmir*, v. a., racheter :

Ne se ch'est chil qui doit venir,
Qui le monde doit *raamir*.
(*Vie ms. de J.-C.*, ap. Duc., *Redimere* 2.)

... La croix ou il (Dieu) fist gente of-[frande
De son cors por nous *raamir*.
(*Les Regrets N.-D.*, Richel. 837, f° 93c.)

De mon sanc vos *ai raami*.
(*Rom. de S. Fanuel*, 3346, Chabaneau.)

Iluec voudrai en crois morir
Por mes amis a *reemmir*.
(*Ib.*, 2744.)

— S'excuser de ne pas s'être rendu à une assignation :

Quant li homs est semons devant le visconte, et il *raamist* se feste, il doit avoir respit duskes a se revenue. (*Livre rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville*, f° 28, ap. Duc., *Ratiocinare*, sous *Ratio 1*.)

— S'appuyer de, se prévaloir de, en appeler à :

Bien sacent tout ke nus hom ne puet *raemir* warant, as trois plais generaus de l'an de claim c'on face sour lui. (13e s., *Bans d'Hénin-Liétard*, p. 404, Tailliar.)

RAAMPLISSEMENT, voir RAEMPLISSEMENT.

RAANCLE, voir DRAONCLE.

RAANCLER, voir DRAONCLER.

RAANCRER, (se), v. réfl., se remettre à l'ancre :

Les galies sont au desriere
Qui *se raancrent* vistement.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18494, W. et D.)

RAANDRE, voir RAEMBRE.

RAAQUE, s. f., mare :

Une mare ou *raaque*. (1395, Arch. JJ 150, pièce 280.)

RAASSIE, voir RECIE.

RAATEL, voir ROITEL.

RAATIR, *rahatir*, v. a., attaquer de nouveau, à son tour :

Et la (Guillaume le Roux) vit gesir .I.
Deseure l'autel, a cel soume; [mort home
Et li fu vis qu'il ot tel faim
Qu'il li estevoit par reclaim
L'un des pies a cel mort mangier ;
Si le mangoit par grant dangier ;
Et quant il s'en voloit partir,
Si aloit l'autre *rahatir*
Pour mangier.
(MOUSK., *Chron.*, 17748, Reiff.)

— *Etre raati de*, être excité de nouveau à :

Et sacies bien s'il l'osast faire
Que a Percheval *fust* repris
Et *de* bataille *rahatis*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 102c.)

RABACE, *-asce*, s. f., sorte d'engin de pêche :

Nous deffendons la *rabace* a touz jourz. (3 mai 1317, *Régl. de Phil. V sur la police de la pêche dans la rivière d'Yonne*.)

De nasse pellee, de *rabasces*. (6 juill. 1317, *Ord. de la pêche*, Richel. l. 1397 B.)

RABACH, voir RABAS.

1. **RABACHE**, s., vêtement qui couvrait les jambes et les cuisses, sorte de haut-de-chausses :

Rabache dicuntur saraballa qui crura et tibias tangunt. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 4120.)

2. **RABACHE**, *rebeche*, s. f., rabâchage :

De lor *rebeche* n'ai mais cure.
(*Tristan*, I, 3208, Michel.)

Car il est de veillier trop las,
Et demain le ramenras chi
Quant un peu il ara dormi.
Aussi ne fait il fors *rabaches*.
Li derves
Dist chiex moines que tu me baches ?
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Th. fr. au moyen âge, p. 72.)

RABACT, voir RABAT.

RABAICTE, s. f. ?

.XXIIII. barilz plains de *rabaicte*. (*Compte de Dieppe*, 1426-27.)

RABAISIE, voir RABAISSIE.

RABAISSE, *-basse*, s. f., rabais, diminution de prix :

Laquelle haulce ou *rabaisse* lesdis eswars seront tenus de faire signiffier et faire savoir a yceulx boulenghiers. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Affin de lors ordonner de le haulce ou *rabasse* dudit pain. (*Ib.*)

Se vault chascune paulmee, mise et a mettre sur ledit marchié en tasque, .xv. s. t., assavoir: les .x. solz, au prouffit de ladicte ville, faisant *rabasse* de ladicte somme et principal dudit marchié, et les .v. s. au prouffit de cellui sur qui on refera. (15 mars 1458, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

— Avilissement, dépréciation du taux des monnaies :

Attendu la haulche et *rabaisse* des monnoyes. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, Arch. Tournai.)

Aux dessusdis regetteurs, pour perte de monnoye qu'ilz ont faicte a la recepte et distribucion des deniers employez durant ceste annee, a cause desdis ouvraiges, a l'occasion de la mutacion, haulches et *rabasses* d'icelle. (1481, *Compte des Fortifications*, 19e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RABAISSEUR, *rabb.*, *rabess.*, s. m., celui qui, dans une adjudication, propose un rabais :

La tache de la tour roonde ordonnee estre faicte au lieu dit la garde du Coulombier en la forteresse de lad. ville fu et demoura a Pierres de Normant comme derrain *rabesseur*. (11 juin 1409, Arch. mun. Rouen, A 6.)

Pour ce par marchié a luy fait et demouré comme au dernier *rabaisseur* .xxviii. l. parisis. (1409, *Journ. du receveur du domaine du duché d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 227 r°, Arch. Loiret.)

Que le bail et adjudicacion dudit ouvrage se passeroit aujourd'hui, par devant nous, au derrain *rabaisseur*. (12 janv. 1449, *Proc. verb. d'adjud.*, Archev. de Rouen, compte du trésor, Arch. Seine-Inf.)

Demouré a rabbais audit Jaquet comme dernier *rabbaisseur*. (1490, Arch. K 272.)

— Fig., celui qui rabaisse :

Rabaisseur d'orgueil. (Nic., *Thresor*, 1606.)

Rabaisseur: m. An abater, an abaser. (Cotgr., 1611.)

Rabaisseur: m. Abaxador, defalcador. (Oudin, 1660.)

RABAISSIE, *rabaisie*, s. f., rabais, diminution de prix :

De commettre pour aler visiter les boires de grain, dont viennent grans plaintes, veu la *rabaisie* du grain. (16 mai 1458, *Reg. des Consaux*, 1456-1461, Arch. Tournai.)

RABALE, voir Raballe.

RABALLE, *-bale*, s. f., sorte d'outil :

Boys Rome print un instrument, appelé *rabale*, dont il frappa le suppliant sur sa teste,... et se avança pour le ferir de la dite *rabale*. (1391, Arch. JJ 142, pièce 57.)

Il n'y eust rien meilleur a soy garder des Canibales, que prendre une liasse d'oignons... et quelque peu d'une fraize de veau,... et bien luter et calciner ces pantoufles mouflin mouflart avecque belle saulce de *raballe* et soy mucer en quelque petit trou de taulpe. (Rab., *Pantagruel*, ch. xii, éd. 1542.)

Poitou, Aunis, *raballe*, morceau de planche muni d'un manche et dont on se sert pour ramasser le blé éparpillé dans l'aire.

RABALTER, voir Rabaster.

RABANDONER, *-onner*, *rabindonn.*, verbe.

— Act., livrer à son tour, abandonner de nouveau :

Tes fius se met en abandon
A toi et tu le *rabandones*
A tes sers, cui tu guerredones.
(Renclus de Moil., *Miserere*, cclxviii, 5, Van Hamel.)

Anchois que la justice fache *rabandonner*. (1324, *Pawillart*, Lett. des XX, Arch. Liège.)

Et pour honneur et reverence dou quel roy, li prevost et li juret fisent grasce, rendirent et *rabandonnerent* le ville a tous cries a deniers. (1353, *Reg. de cuir noir*, Arch. Tournai, dans *Mém. Soc. hist. et litt. de Tournai*, XIX, 23.)

— Réfl., s'abandonner de nouveau :

Et *se rabandonent* au feu
Del mont et a la convoitise.
(*Ste Thaïs*, Ars. 3527, f° 13a.)

Les gens de pié devers Othon
D'autre part tant *se rabandonnent*
Que le roi de France environnent.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 127b.)

RABANDONNER, voir Rabandoner.

RABARBATIF, *rhab.*, *rabarbaty*, adj., rébarbatif :

Veez les, ils sont plus *rabarbatifs* que singes ne ours qui mengent poires par grant fain. (Froiss., *Chron.*, XI, 379, Kerv.)

Le peuple est *rhabarbatif*. (Thevet, *Cosmogr.*, I, 6, éd. 1558.)

Cestuy cy est si *rabarbaty* qu'il faudrait une hottee de pistoles pour le faire rire. (Des Lauriers, *les Nouvelles et plaisantes imaginations de Bruscambille*, prol., Contre les censeurs, éd. 1613.)

RABARBATY, voir Rabarbatif.

RABARDEL, voir Robardel.

RABARDER, voir Robarder.

RABARDIE, voir Robardie.

RABARDIEL, voir Robardel.

RABAS, voir Rabast.

RABAS, *rabach*, s. m., action de mettre à bas :

Dont sourt riotte, discords et debatz,
Dechiet de corps, et de chastel *rabas*,
Et qui a mis mainte cité au bas.
(Al. Chartier, *Œuvr.*, p. 576, éd. 1617.)

— Etat de ce qui est mis à bas :

... Des qu'il vint au regne
Tout le royaume estoit bien bas,
Et n'avoit terre, ne demaine
Qui ne fust en piteux *rabas*.
(Marcial, *Vigil. de Charles VII*, A II r°, éd. 1493.)

— Rabais :

Droit de *rabach* dans les ventes. (1522, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RABASCE, voir Rabace.

RABASCHEMENT, s. m., tapage, vacarme :

Rabaschement, m. A rumbling, or a terrible ratling ; such as (they say) is made by hobgoblings in some unfortunate, or unfrequented houses. (Cotgr., 1611.)

Voicy qu'avec un plus grand bruit et *rabaschement* les portes s'ouvrent. (Jean de Montlyard, *Trad. d'Apulee*, f° 10 v°, éd. 1616.)

Un *rabaschement* de chaine et de ferrements estranges. (Id., *ib.*, f° 354 v°.)

RABASCHIER, s. m., homme qui fait grand tapage :

Compte de Guy *Rabaschier*. (1388, Arch. Seine-Inf., G 9.)

1. **RABASSE**, s. f., gaude, plante qui sert à teindre en jaune :

Pour chacun cetier de *rabasse*. (1544, *Leyd. de Carcass.*, ap. Duc., *Rabacia*.)

2. **RABASSE**, voir Rabaisse.

RABAST, *rabat*, *rabbat*, *rabastz*, *rabas*, *rebat*, s. m., esprit follet, lutin :

Y allerent une grante quantité de gens de bien, lesquelz, environ la minuyt, ne faillirent pas a ouyr le *rabas*, comme les autres. (Nicol. de Troyes, *Gr. Parang. des Nouv. nouv.*, p. 17, Mabille.)

La mommerie des *rebatz* et lutins. (Rab., *Pantagr.*, ch. vii, éd. 1542.)

Il y avoit un *rabat* qui toutes les nuicts rodoit par les rues, qu'ils appelloient le roy Hugon. (Pasq., *Rech.*, liv. VIII, ch. lv, éd. 1723.)

Les François nomment les esprits malins *rabbats*, folets, gobelins, moines bourez. (Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, p. 208, éd. 1605.)

La mommerie des *rabats* et lutins. (Borel, *Trésor de recherches*, p. 529.)

— Vacarme, et en part., vacarme produit par les esprits ou par les sorciers :

Maistre gobellin prist le tabourin en mains, et comança a batre la Suyce si tres fort que les plus endormys s'esveillerent, et eulx pensant que ce fust leur tabourin mesmes luy dirent qui se teust de par le dyable, aussi faisoit il car il s'estoyt ja caché soubz le banc ou ne disoit mot ; et voyans iceulz gentilshommes que leur tabourin ne parloit se doubterent du gobel-

lin, car ilz estoyent accoustumez de ses tours, toutesfoys les ungs se cacherent soubz leurs draps, les autres escouterent le *rabastz*, et les autres furent estonnez. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 28 v°.)

Je me suis perdu comme un rat
Qui s'encuse de son *rabat*.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, V, 7, dans *Jeux et passetemps*, éd. 1573.)

Il frappoit l'un, il poussoit l'autre, se levoit tard pour nous faire enrager, faisoit le *rabas* toute la nuict, pour faire miracle, (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 106, éd. de 617 pag.)

— *Le rabat des Cordeliers*, locution expliquée dans l'exemple suivant :

Les cordeliers d'Amboise avoient autrefois de coutume, vers la fin du caresme, de disposer une grande quantité de petits cailloux sur plusieurs aix au-dessus du lambris de bois dont leur Eglise est voutée ; et le vendredi saint, aussitôt que le diacre avoit prononcé, en chantant la Passion, les paroles ausquelles un chacun se prosterne, quelques novices qui avoient ordre de se tenir pour cet effet au-dessus de la voute, renversoient chacun successivement ces aix-la : et ainsi ces petits cailloux venant à rouler de haut en bas, et de chaque côté du lambris, faisoient un grand bruit : et cela s'appelloit *le rabat des cordeliers*. (Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Rabat s'emploie encore avec le sens d'esprit, de lutin, dans l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, et dans quelques parties de la Normandie.

Rabaster, *rabalter*, *rabbalter*, *-ater*, *rabater*, *rabâter*, *raballer*, v. n., faire du bruit et du vacarme, faire le tapage, chamailler, frapper, heurter :

Crie, hucho, bat e *rabaste*,
Forment s'angoisse e mult se haste.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 32806, Michel.)

Lesquelz supplians oyrent *rabater* parmi la maison, en tele maniere qu'il sembloit que la foudre et la tempeste y feussent. (1482, Arch. JJ 208, pièce 242.)

Le dit Lorrain lui dist qu'il *n'avoit rabasté* a sa porte. (*Acte de 1527*, ap. Lalanne, *Gloss. poitevin.*)

Tant de longs jours et tant de dures nuicts,
Tant de travaulx, de regrets et d'ennuyts
J'ay soustenu pour vostre amour attraire,
Et n'ai pourtant de vostre cueur sçeu traire
Fors le mal seul, dont a moi mesmes nuytz.
J'*ai rabatté* souventes fois a l'huys,
De vostre grace, en disant : Las je suys
Celluy qui tant vous a voulu complaire,
Tant de longs jours.
(*Recueil de Rondeaux*, f° 46, éd. 1527.)

Puis que voyons a la court revenue
Tallard la fille, a nulle autre seconde,
Confesser faut par sa seule venue,
Que les esprits reviennent en ce monde :
Car rien qu'esprit n'est la petite blonde,
Esprit qui point aux autres ne ressemble,
Veu que de peur s'ils reviennent on tremble :
Mais cestui ci n'espouvante ne nuit.
O esprit donc, bon seroit, ce me semble,
Avecques toy *rabbater* toute nuict !
(Cl. Mar., *Epig.*, du retour de Tallard à la court, p. 373, éd. 1596.)

Hé mon dieu : a l'huis on *rabâte*.
(J. A. de Baif, *l'Eunuque*, V, 8, éd. 1573.)

Car j'entendy un jour d'enhaut
Un esprit qui fort *rabastoit*,
Lors qu'en mon lict elle n'estoit.
(Jod., *Eug.*, I, 3, Anc. Th. fr.)

Et comme ces matines se commençoient, l'esprit commença a *rabaster* d'en haut. (De Beze, *Hist. ecclés.*, I, 31, éd. 1883.)

Vous oüites *rabaster* a la porte de votre pavillon. (Sully, *Mémoires*, t. V, p. 218, éd. 1725.)

Rabalter. To rumble, yattle, or make a terrible noise, as (they say) spirits doe in some infortunate, or unfrequentel houses. (Cotgr., 1611.)

Rabascher, et rabaster, as *rabalter*. (Cotgr., 1650.)

Poitou, *rabâter*, frapper, battre avec un bâton, secouer, faire du bruit, et se dit particulièrement en parlant des esprits ; Aunis, Berry, *rabâter*, faire du bruit en frappant, battre ; Yonne, *rabeûter*, rabâcher ; Haut-Maine, *rabâter*, gronder sans cesse ; Bourgogne, *ravater*, Franche-Comté, *rabater*, adresser à quelqu'un de bruyants reproches. Jura, *rabater*, Forez, *rabata*, s'agiter, faire du tapage, se disputer, bavarder ; Suisse romande, *rebatter*, aller et venir en s'occupant de diverses choses sans but déterminé.

1. **rabat**, *rabbat*, *rabact*, *rabbatz*, *rabas*, s. m., action de rabattre un coup, de le parer, coup rabattu :

Et donna ledict de Compays le premier coup : mais ce fut sur la rondelle dudict de Vaudray ; et de ce *rabat* ledict de Vaudray donna, de la pointe de l'estoc, au bacinet de son compaignon. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Ledict Gerard, pour une demarche de costiere, rabatit le coup, et de ce *rabat* ateindit l'entrepreneur sur le bord de la salade. (Id., *ib.*, I, 21.)

— *Jeu de rabat*, jeu de quilles :

Et quant vint apres disner s'entretrouverent en la ville a un gieu de *rabat*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 148.)

Veyez comment, en plain jeu ou *rabbatz*
Pierre Faifeu usoit de ses esbatz.
(*Légende de P. Faifeu*, ch. xxxv, f° 38, éd. 1532, Angers.)

— Second coup joué de l'endroit où la boule s'est arrêtée :

Roy des Françoys, gaigné as l'advantaige,
Parfaiz ton jeu, comme vaillant et saige
Maintenant l'as plus belle qu'au *rabat*.
(Ch. d'Orléans, *Ballade*, III, éd. Lemerre, 1874.)

— Saccade :

Rabat de bride. A Job, or checke which a horse gives himselfe with his bridle. (Cotgr., 1611.)

— Action de rabattre sur un prix, rabais :

Et s'il ne le paient maintenant, il doivent le blet et l'avaine, u autre grain, as tiermines ki nomet sunt, sans nul *rabat*. (Fév. 1262, *Testam. Cholart dou Mortier*, Chirog., Arch. Tournai.)

En *rabat* de la dite somme. (1314, Arch. JJ 50, f° 13 r°.)

Et lour furent rendues ces chouses en *rabat* de la dicte somme. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dôle, V 164, Arch. Doubs.)

Et le *rabat* de le rente k'il nos devoit. (Vers 1350, *Rent. de Carnoy*, Hautcœur, *Cart. de Flin.*, p. 396.)

En *rabat* et deduction de la somme de deux cens frans d'or qu'il doit avoir de nous. (28 oct. 1377, Laborde, *Ducs de Bourgogne*, IV.)

Sans faire aucun *rabat* de la rente dessuz dite. (1413, Jumiég., Arcanv., Arch. S.-Inf.)

Y a eu plusieurs *rabas* et plusieurs vins vendus secretement. (*Comptes de Nevers*, CC 28, f° 27 v°, Arch. mun. Nevers.)

Nous ferons ce qu'il vous plaira,
Messieurs, sans quelque *rabat*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 188a.)

Il est notoire que pareilz *rabatz* furent faitz celuy an a toutz aultres tant d'impost que de billot. (1487, *Compt. de J. Lebault*, f° 6a, Arch. Finist.)

En deduction et *rabat* du pris. (*Coustumier du Poictou*, ch. xliv, éd. 1499.)

— Au sens moral, ce qui abat ou diminue :

Dames sont le trosne d'onneurs,
Rabbat de toute villennie.
(*La Louenge et beauté des dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 289.)

— Suppression :

Qu'il n'avoit peu estre adverty des assignations a luy donnees, et a ce moyen requeroit le *rabat* du defaut contre luy octroyé. (1579, *Cout. de Bar*, Coust. gén., II, 1050, éd. 1604.)

— Frange, volant dont on garnit le haut des rideaux du lit, le manteau de la cheminée :

Lequel mot fut au *rabat* des courtines de la dite figure. (Monstrelet, *Chron.*, III, 76, éd. 1572.)

Draps de gourdines et le *rabat*. (1508, *Exécut. testam. Jehan de Herzelles*, Arch. Tournai.)

— Espace de terre que la faux parcourt dans la main du faucheur ou que le faucheur suit sur la même ligne en rabattant sa faux :

Et pour quatre *rabatz* de pré seans ou cloux de la Courcelle, tenant d'une part aux heritaiges aux heritiers feu Pierre de Pressouer. (1404, *Aveu de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

— Retrait d'un rempart, d'un mur, d'une cloison :

Mangonniaus refont fiere noise,
La ou frondes du *rabat* issent.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 33a.)

Et auront les *rabas* de ladite huisserie pié et demi de lé, entre le vierre et le chanfraint. (1334, Lettre du roy Philippe de Valois, Felib., *Hist. de Paris*, III, 240.)

Icellui exposant mist sa lanterne sur un *rabat* du mur, au dessouz de la couverture d'icelle maison. (1379, Arch. JJ 304, pièce 114.)

In qua camera, videlicet supra quemdam relays, gallice *rabat*, in loco absconso. (1414, Arch. JJ 168, pièce 183.)

A lui [Henry Rogier, de Chercq] pour ung lintel mis au dessus du premier noef huis, fait de nouvel, faisant entree en le halle de nos dis seigneurs prevotz et jures, avecq le *rabas* de pierre servant audit huis, pour tout ce, .XL. s. (17 août-16 nov. 1426, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Entre ces figures colloquees soubs le *rabbat* sur quoy pose la couverture de la salle faicte en emicicle, estoient de singulierement beaux paysages. (1549, *Entrée à Paris d'Elisab. de Médicis*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 375.)

Sur ce *rabat* seoit un lacunaire ou plancher plat. (*Ib.*)

— Barrage :

Sachent tous ke nostre vile de Lille... fisent deus *rabas* en l'eauwe ki va de Lille a Quesnoit ke on apele Deule, dont il devoient reprendre les cous ke cil *rabat* avoeit coustei. (1271, *Lett. de la comtesse de Flandr. concernant les eaux de la Deule*, Tailliar, p. 311.)

De caskune neif ki passe au *rabat* kerkie, siet deniers. (1271, *Tonlieu de la Scarpe*, *ib.*, p. 484.)

Les *rabats* d'un canal. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rabat pour amarer les nefz. (*Ib.*)

Le bachin sur lequel le flaiel du *rabat* tourne. (*Ib.*)

Rabatz et bougons. (*Ib.*)

Que aucuns ne tendent a la repentise du sacq de son compagnon a soixante destres pies : ne pareillement es rivieres, es ventailles, ne aux *rabas* de harnas d'hosieres tant que blanche eaue dure, sur l'amende dicte. (1534, *Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 813, éd. 1604.)

Ains audict cas pardevant les navieurs se aydoient et faisoient croistre les eaue audict temps requis, comme appert par ladicte ordonnance de ladicte dame au chappitre de Mortaigne, au moien de certain *rabbat* lequel y estoit et se en voient les ruynes ou se mectoient lesdictes plancques comme ilz font es aultres *rabas* et ce en paiant .II. s. parisis tant seullement. (XVIe s., *Additions que mectent oultre les Eschevins et Conseil de la ville de Douay contre Loys, seigneur de le Walle et de Mortaigne*, Arch. mun. Mortagne.)

Au lieu que la nef chargie de bled, de sel, de herens et aultres avoirs denommez oudict capitre devoit anchiennement pour le fosset que le seigneur de Mortaigne avoit faict contre l'abbaye de Chastel, .XII. d. flandres ; et pour le *rabas* sy elle y montoit .II. s. Flandres ; neantmoins pour aultant que les nef ne passent plus audict fosset d'aultant que il estoit inutil et seroit de long temps remply, et samblablement que il ne y a plus de *rabat*, et partant les nef ne montent plus audict *rabat*, et a ces causes ne sont plus deubz lesdicts trois solz pour le fosset et *rabat*, ainsy cesse la dicte ordonnance et la cause d'icelle. (XVIe s., *Mém. pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Davantaige ce deffendeur pour tant plus tirer et extorquier argent des navieurs, a delaissié ruyner ledict *rabat* pour lequel ne luy estoit deu comme dict est de chascune nef y montant et soy en aidant que deux solz Flandres ; la ore presentement quand les navieurs ont necessité de faire enfler et croistre eauwe pour descendre ou monter plus aisiblement leur navires, pour et au lieu dudict *rabat*, ledit vinaigier ou aultre commis mect des plancques contre les bates du pont d'Escarp pour lesquelles les navieurs sont constrainctz payer .XXIII. s. Flandres. (*Ib.*)

Dient que quant audict Mortaigne ne y a *rabat* en dessoubz du pont ad cause que le lieu est totallement ruyné, trop bien que pour faire enffler l'eauwe, lesdits vinaigiers usent de plancques. (XVIe s., *Procès intenté par les habitants de Douai au seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

— Appentis, hangar :

Un corps de logis assis en la rue du Four Dieu consistant en deux chambres... cour devant ou il y a un *rabat* couvert d'ardoise. (1676, *Aveu de la dame Guyon*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Poitou, *rabat*, tour de lit, dans les lits à quenouilles; *ravat*, canal de l'écluse d'un moulin. Marne, *rabat*, mur placé au bout du jeu de paume. Flandre, *rabat*, barrage d'écluse. Canada, *rabat*, auvent, toile attachée au-dessus des boutiques pour garantir de la pluie et du soleil, avant-toit, toit en saillie.

Voir Littré.

2. **RABAT**, voir RABAST.

RABATEAU, voir RABATEL.

RABATEL, *-eau*, s. m., syn. de *rabat*, frange, volant :

De le femme Lion Brocourt pour ung drap de gourdines et *rabateaulx*, .IIII. s. .VIII. d. (1503, *Exéc. testam. de sire Jehan le Jone, prebtre*, Arch. Tournai.)

Une couche, deux draps de gourdines et le *rabateau* noir. (1506, *Exécut. testam. C. Haynne Descamps*, Arch. Tournai.)

Pour trois draps de gourdines pers, et les *rabateaulx* .IIII. lb. (1511, *Compte de l'Exéc. testam. de Saincte de le Planque, veuve Jehan Squeppre*, Arch. Tournai.)

Ce mot a encore été rencontré dans un texte du XVIIe siècle :

Pour un tambouré et un *rabateau*, .VIII. l. .V. s. (1696, *Compte de l'Exéc. testam. de Me Jean Petit, notaire*, Arch. Tournai.)

Tournesis, *rabateau*, étoffe fixée au manteau de la cheminée. Montois, *rabatiau*, rideau qui cache le dessus d'un lit.

RABATEMENT, *rabba.*, s. m., rabais, diminution, décompte :

En solution et en raquit et en *rabatement* des trentes lib. (Déc. 1284, S. Berthomé, Bibl. La Rochelle.)

En acquit et *rabatement* de ce que ledit chevalier doit. (1314, Arch. JJ 52, fo 24 vo.)

Pour le pris dessus dit et en *rabatement* des dictes cent livres tournoys de rente. (1320, *Charte de Philip. comte d'Evreux*, Tabl. épisc. de Paris, ap. Duc., *Rabattere*.)

En paiement ou *rabatement* desdiz quatre muis de blé. (1324, Arch. JJ 62, fo 168 ro.)

— Abaissement :

Qu'en cet acte (du mariage) il se fait un *rabbatement* et attraction d'espris et des sens contre bas. (DAMPMART., *Merv. du monde*, fo 108 vo, éd. 1585.)

RABATER, voir RABASTER.

RABATHUOIR, voir RABATOIR.

RABAT JOUR, s. m., le jour tombant, le soir :

(Comme le suppliant) passoit par devant l'ostel dudit Claye a Tournay, a heure d'entre deux wignorons *rabat jour*, et en passant trouva la dite Berte cloiant les fenestres du dit hostel. (1370, Arch. JJ 100, fo 254 vo.)

RABATOIR, *-thuoir*, s. m., volant qui garnit le haut des rideaux du lit :

Deux gourdines et *rabathuoirs*. (1504, *Exéc. testam. Marie de Methes*, Arch. Tournai.)

RABATTER, voir RABASTER.

RABAT VENT, *rabav.*, s. m., abat-vent d'un clocher ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du commencement du dix-huitième siècle :

Pour avoir raccommodé le *rabavent* de la tour de l'église. (1718, *Comptes*, Arch. Spa.)

RABATZ, voir RABAST.

RABAUDIR, v. a., redonner du courage, du cœur à quelqu'un :

Godefroi l'ot ; si se mist el repeir,
Offre les dons, presante les plais,
Et Vivien *rabaudist* et retrait.
(*Enf. Vivien*, Richel. 1449, fo 66a.)

En bel coveinne les doit matre
Et *rabaudir* et raliier.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, fo 54c.)

Cf. RESBAUDIR.

RABAUDISSEMENT, s. m., le fait d'animer, d'aiguillonner :

Par divers amonestemenz,
Et par mainz *rabaudissemenz*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, fo 54c.)

Cf. Resbaudissement.

rabavent, voir Rabat vent.

rabavit, s. m., petite joubarbe :

Celle (la joubarbe) qui a les fleurs jaunes... s'appelle la petite joubarbe, triquemadame, et *rabavit*. (Guill. Gueroult, *Hist. des plantes*, p. 25, éd. 1545.)

Rabavit, m. Trick madame, Sengreene the leffer. (Cotgr., 1611.)

Rabavit, triquemadame, sempre viva. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Les susdites courges... croissent fort vistement et meurent tous les ans hormis la joubarbe, triquemadame ou *rabavit*. (Comenius, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, éd. 1669.)

rabaweir, voir Rabouer.

rabbaisseur, voir Rabaisseur.

1. **rabbat**, voir Rabast.

2. **rabbat**, voir Rabat.

rabbatement, voir Rabatement.

rabbater, voir Rabaster.

rabbatz, voir Rabat.

rabbi, voir Rabi 1 et 2.

rabbouer, voir Rabouer.

rabby, voir Rabi 1.

rabee, s. f.. vol rapide et impétueux :

Li autorel font tous *rabee*
Que iluesques sont assamblé.
(*La Bataille des .vii. ars*, Richel. 837, f° 137c.)

rabehet, s. m. ?

Nos avons chaiens .i. bruhier,
.i. durfeu, un *rabehet*.
(G. le Long, *la Veuve*, 371, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 349.)

rabelir, v. a., réparer :

Pont i ot qu'il *a rabeli*
Pour passer Sainne a Andeli.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 62.)

rabesseur, voir Rabaisseur.

rabet, s. m., engin de pêche prohibé :

De bras de sainne, de *rabez*. (6 juill. 1317, *Ord. sur la peche*, Richel. l. 1397 B.)

Cf. Rabette.

rabette, s. f., engin de pêche ou de chasse prohibé :

Rabette, lac, glue. (Mai 1518, Mantellier, *March. fréq.*, III, 139.)

rabevrer, v. a., abreuver de nouveau :

Adonkes Joie ne demoure,
Ki le *raboivre* en ichele oure
Del autre vin a clere fache.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, clxxxvi, 10, Van Hamel.)

1. **rabi**, *raby*, *rabbi*, *-by*, *-bit*, *ravi*, fém., *rabice*, *rabiche*, adj., enragé, furieux :

Car oncques chiens *rabis* tellement n'esraga.
(*Chev. au cygne*, 8659, Reiff.)

... Il sont trestout *raby*.
(*Ib.*, 22321.)

Qu'ausi com leus, de faim *rabis*,
Devore agniaus, moutons, brebis,
Si font li Franc, Paiens et Turcs.
(Mousk., *Chron.*, 7042, Reiff.)

Ensi que chien *rabit*.
(*B. de Seb.*, VIII, 259, Bocca.)

Si comme .i. chien *rabbi* chascuns le redoubta.
(*Ib.*, XXI, 594.)

Tantos que ces bestes ychy virent l'ost aprochier, comme *rabiches*, leur coururent sus. (J. Vauq., *Merv. d'Inde*, 2e p., c. lxii, X. de Ram.)

Comme chiens *rabis* et foursenes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, L. de Montille, p. 49.)

A loups *ravis* grosse pasture.
(*Poés. attribuées à Villon*, ap. *Villon*, *Œuv.*, p. 217, Jouaust.)

Qui ne veult estre assailli ne abayé des chiens, de jour ne de nuit, si ait du bon frommage rosti, et leur donne en disant: In chamo et freno, tout au long, et pour certain ilz le laisseront en paix, voir et se fussent ilz *rabis*. (*Evang. des Quenouilles*, p. 75, Bibl. elz.)

Il avendra que fille ou femme octroiera par prieres et par amour a son ami sa requeste a tel jour et a telle heure, et, elle comparue, s'il faut de venir, jamais a icelle ne pœult recouvrir, s'elle n'est plus que sote *rabice*. (*Ib.*, p. 138.)

Et quant les chevaliers se veirent ainsy amoindriz, ilz penserent que la suytte ne valloit riens, si repreindrent courage, puis assaillirent Passelion comme chiens *rabiz*. (*Perceforest*, vol. IV, f° 146a, éd. 1526.)

O mort, tres *rabice* bise,
Tu n'es pas genice nice :
Mais de dueil nourrice rice,
Genitrice
De toute dolente lente.
(J. Molinet, *Les faictz et dictz*... Le siege d'amours, f° 130 v°, éd. 1540.)

De chien *rabby* n'y a point longue chasse.
(Id., *id.*, f° 144.)

Comme loups *rabis* et foursenes devourerent les simples ouailles. (Id., *Chron.*, ch. lxi, Buchon.)

Comme est l'aignel innocent entre les gueules des loups *rabbis*. (Id., *ib.*, ch. clviii.)

Mais je croy bien qu'aux bestes des herbis,
Non entendans telz forains alibis,
Tremeur et craincte aulcunement donroit,
Mais quoy l'honneur a la peau demouroit,
Faictes donc tant que voudrez des *rabis*,
Au cueur gist tout.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye a ceulx de Venise, f° 49 r°, éd. 1532.)

Le nom, par qui du seigneur Dieu la main
M'a preservé de ses grans loups *rabis*,
Qui m'espioyent dessous peaux de brebis.
(Cl. Mar., *Epistre au Roy*, Du temps de son exil à Ferrare, p. 217, éd. 1596.)

... Ces loups *rabys*
Qui sont entres en l'Eglise.
(*Chansonnier Huguenot du xvie s.*, éd. Tross 1870, p. 193.)

Ainsi que loups *rabis*
Meurtrissans les brebis.
(*Ib.*, p. 343.)

Tournesis, *rabi*, enragé.

En rouchi on dit: *aller*, *courir à rabi*, aller, courir comme le ferait un chien enragé.

Cf. Arrabis, de Greban, sous Arabi.

2. **rabi**, *-y*, *rabbi*, s. m., rabbin, maitre ; quelquefois le Christ ; employé souvent d'une manière dénigrante pour désigner un magistrat sans importance:

Puisqu'on fait enqueste si forte,
Numquid tunc ego sum, *raby* ?
Suis je pas leal en la sorte ?
Serez vous de par moy traby?
(Greban, *Mist. de la pass.*, 18197, G. Paris et Raynaud.)

Ave, *Raby* !
Maistre, d'ung bon jour vous salu.
(Id., *ib.*, 19077.)

Ayez variables habitz
Puis longz, puis cours comme *rabis*.
(P. Michault, *Doctrinal de court*, f° 28 v°, Genève, s. d.)

Tenir tes loix sans trencher des gros bis
Ne faire aussi des arrogans *rabis*
Car de cela jamais plus n'avons garde.
(A. de la Vigne, *la Louenge des Roys de France*, f° 67 v°, éd. 1507.)

Avoir leur fault riches acoustremens,
Quant elles sont femmes de gros *rabbis*,
Porter joyaulx de fort grans coustemens.
(*L'Advocat des Dames de Par.*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 9.)

Le deuxiesme de juing, en triumphe et honneurs
Vindrent devers le roy des principaulx seigneurs
De Veronne la ville, tant pompeux en habitz
Qu'il sembloit proprement gros scribes ou *rabis*.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pesquiere, f° 87 r°, éd. 1532.)

Vosges, Suisse, *rabbi*, avare, grippesou.

rabiant, adj., plein de feu :

Vostre chevaus n'est mie des miex corans ;
L'autre jor nen ert mie si *rabiant*.
(*Aiol*, 4228, A. T.)

rabider, v. n., accourir en toute hâte :

Flamens, de l'autre part, *rabident*,
Pour ce qu'aus Alemanz aident.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 14215, W. et D.)

rabiener, *rabienner*, verbe.

— Act., ramener au bien, remettre dans le bon chemin :

Droite Raison, tu me conseilles
Suivre l'essein de nos abeilles,
Qui va sa ruche abandonner,
Des petits oisillons la proye
Qui de ça qui de la deroye,
Et Dieu seul les peut *rabiener*.
(J. Ant. de Baif, *Mimes*, l. IV, f° 34 r°, éd. 1597.)

— Améliorer :

Que par une reglee beneficence toutes fois il avoit esté possible de *rabienner* et de radoucir les cœurs et les affections esgales des uns et des autres. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1560, Michaud.)

C'est a vous maintenant, qui vous connoissez dehors et dedans, de donner tel poids a vos mœurs, qu'elles ne se rencontrent legeres, mousses, fades et aspres, ains si douces, qu'il n'y ait rien en elles a rebiner et *rabiener*. (N. Pasq., *Lett.*, III, 8, éd. 1723.)

— Réfl., se remettre bien, se réconcilier :

Ne voulant le roy ni ses ministres considerer que la propre longueur des resolutions, et une si crue et si mal digeree responce qu'estoit ceste la, seroient celles mesmes qui le forceroient a se *rabienner* avec l'empereur, au desadvantage de la France. (Du Villars, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

rabienner, voir Rabiener.

rabieuse, s. f., l'heliotropium europaeum de Linné :

Rabieuse qui est autrement appellee porraire ou fagiolane. Elle croist es jardins et es champs, et volontiers croist entre porreaux. (*Le grant Herbier*, n° 393, Camus.)

rabieux, adj.. plein de rage, enragé :

Beste *rabieuse*. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 16, éd. 1495.)

Leur *rabieuse* et bestiale fureur. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 100, Buchon.)

Ronflant de gorge *rabieuse*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 140[a], éd. 1537.)

Car de Pluton mon corps sera repris
Et submergé es ondes *rabieuses*.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., t. I, p. 195.)

rabilleure, s. f., rhabillage :

Rabilleure des parties fracturees. (Dalesch., *Chir.*, p. 784, éd. 1570.)

Propos general de la *rabilleure* des fractures. (Joub., *Gr. chir.*, p. 378, éd. 1598.)

rabindonner, voir Rabandoner.

rabine, voir Ravine.

rabineusement, voir Ravinosement.

rabinos, voir Ravinos.

rabineux, voir Ravinos.

rabinosement, voir Ravinosement.

rabit, voir Rabi 1.

rabituer, verbe.

— Act., rétablir des habitations sur un lieu qui avait été ravagé :

Partye d'icelles (tranchées) *auroient esté rabituees* et ruynees par les proprietaires des terres ou elles avoient esté faictes. (*Reg. des habit. des par. S. Nicol. et de la Cout.*, fin du xvi[e] s., *Rev. hist. et arch. du Maine*, 1877, p. 314.)

— Réfl., s'établir de nouveau :

Audit Willot pour *lui* revestir et *rabituer*, quant il revint de dehors, lui estant a le maison Jaquemart de Gand, delivré .x. pietres, comme par cedulle escripte de sa main est apparu. (1452. *Exécut. testam. de Willot Coerie*, Arch. Tournai.)

rable, voir Roable.

rablerie, voir Riblerie.

rablette, s. f., musaraigne :

La musaragne a esté nommee par les Grecs Mygale, c'est a dire *rablette*... Ce nom lui a esté donné pour autant qu'elle est grande comme un rat, et qu'elle est de la couleur d'une belette. (Grevin, *des Venins*, I, 273, éd. 1568.)

La *rablette* est engendree d'un chat et d'un rat. (Id., *ib.*)

Rablette, f. Murgaño. (Oudin, 1660.)

Nom de lieu : la *Rablette*, dans le Cher et dans l'Indre-et-Loir.

rablocquier, voir Rabloquier.

rabloquier, *rablocq.*, v. a., étayer au moyen de pièces de bois :

A Thiery Vaillant, carpentier... [pour] *avoir rabloquié*, relevé et mis a point le mantiel de le queminee du second estage de la dicte demeure [en le tour du wicquet de le Tieullerie]... (19 mai-18 août 1431, *Compte d'ouvrages*, 3[e] Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Thiery Vaillant, carpentier,... [pour] *avoir rablocquié* et retenu une des gistes du comble de ladicte porte [saincte Fontaine]... (23 mai 1433-22 août id., *Compte d'ouvrages*, 6[e] Somme de mises, Arch. Tournai.)

Rablocquier. (1519, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Haute Normandie, vallée d'Yères, *rabloquer*, rasseoir sur des blocs de bois.

rabobeliner, *-bliner*, v. a., raccommoder, rapiécer, rapetasser :

Maistre, n'avez chaudron
A *rabobeliner* ?
(*Farce d'un chauldronnier*, Anc. Th. fr., II, 111.)

Les dames pour se bien porter se font *rabobliner* le ventre et mettre des bouts a leur coignee. (*La Fluste de Robin*, p. 22, éd. 1622.)

Rabobeliner. To patch, or piece a gaine. (Cotgr., 1611.)

rabobelineries, s. f. pl., guenilles rapiécées :

Rabobelineries, f. Patches renewed, or patches upon patches. (Cotgrave, 1611.)

rabobelineur, *-blineur*, s. m., raccommodeur de souliers ou de chaudrons, rapetasseur :

Porteurs de rogatons, *raboblineurs*. (*Lettre d'ecornifierie*, Var. hist. et litt., t. IV.)

— Fig., compilateur :

Les *raboblineurs* du canon missotier ont sottement appliqué au corps de Jesus Christ ce qui estoit dit des oblations communes de l'Eglise. (Calvin, *la vraye Façon de reformer l'eglise*, p. 239, éd. 1559.)

La plus part de ceux qui escrivent, sont ou copistes, ou abreviateurs, ou (si vous me permettez user de ce mot) *rabobelineurs* de livres. (Est. Pasquier, *Lettres*, livre X, lettre VII, col. 272, éd. 1723.)

rabobliner, voir Rabobeliner.

raboblineur, voir Rabobelineur.

raboinir, voir Rabonnir.

raboldérie, s. f., chose sujette à redevance :

Et si a li cuens cascun an au Noel dou cens de le *raboldérie* trois deniers. (1265, *Reg. de la Ch. des Comptes de Lille*, f° 9, ap. Duc., *Raboldéria*.)

raboller, v. n., retourner :

Malengins esperis qui la gens degrisolle
Regnoit en ses imagnes, sovent bolle et *rabolle*,
Si grans astoit li bruis, la noise et la grand bolle.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 8279, Chron. belg.)

rabonder, *-bunder*, v. n., abonder de son côté :

Cestei enrechist de multitudine de bestes, l'atre *rabundet* de planteit de bleif. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103, Hofmann.)

rabondri, adj., rabougri :

... Venez bois raffaulz, *rabondris*
Bas de fesses, courtaulx, venez que l'on vous [mande.
(1576, *Asneries*, 1[er] jeu, ap. Durandeau, *Théât. de l'infant. dijonnaise*, p. 23.)

rabonir, *-bonnir*, *-boinir*, v. a., calmer, apaiser, consoler :

Par losengier les cuida *rabonnir*.
(*Vie Ste Agnes*, Richel. 1553, f° 404 r°.)

Ces parolles et aultres *raboinirent* et adoucirent grandement le corage dou roy d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, III, 105, Luce.)

Famme, tout le voir t'en diray :
Raboni soiez et seure.
(*Resurrect. de N. S.*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 373.)

Haute Normandie, vallée d'Yères, *raboenir* ; Berry, *se rabonir*, s'améliorer : le temps *se rabonit*. Morv., *rabouni*, *raibouni*, rendre meilleur.

raborder, *r'aborder*, v. a., aborder de nouveau :

Ainz que il s'estordent
Aus galies qui les *rabordent.*
(Guiart, *Roy. lign.*, 19137, W. et D.)

Quand un affaire de soin
Me presse a luy faire requeste,
Tout soudain il tourne la teste,
Et devient sourd a mon besoin;
Et si je veux le *r'aborder*
Ou l'accoster en quelque sorte,
Mon courtisan passe une porte
Et ne daigne me regarder.
(Rons., *Odes*, l. III, p. 346, éd. 1584.)

1. **Rabot**, s. m., nabot :

Avoirs fait bien d'un petit page,
D'une froncine, d'un *rabot*
Qui n'est pas graindres d'un cabot,
Un grant seigneur, un grant doien.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25c.)

Suisse rom., *rabot*, nabot.

2. **Rabot**, *-oyt*, s. m., querelle, chamaillis :

Quar par li ont discention
Li homs et tences et haynnes,
Rabos, rancunes et corines.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 45 r°.)

Ce jour y avoit maint *rabot.*
(1468. *La Bataille de Liège*, 75, *Troubles du pays de Liège*, p. 307, Chron. belg.)

Moult y avoit de beaux *raboys.*
(*Ib.*, 224, *Troubles du pays de Liège*, p. 311, Chron. belg.)

Cf. Rabat 1.

Rabote, s. f., espèce de jeu de ballon :

A une soule ou *rabote*, qui estoit en la paroisse S. Martin du Tourneire ou baillage de Caen. (1392, Arch. JJ 143, pièce 169.)

Rabotier, s. m., table marquée de sillons dans lesquelles le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre :

Les monoyers... mettoient les deniers sur un *rabotier* de la moitié plus petit que celuy des ouvriers, et les portoient aux monoiries pour les marquer, ou monoier sur leurs bancs. (Poullain, *Traité des monnoies*, p. 331.)

Rabouamment, adv., brusquement :

Alors le seigneur de Gruthuse, qui estoit empres luy, et vit ce meschief et le grand oultrage de son maistre, lui dist fellement et *rabouamment:* Que maugré en ait cely et cely ? Que volez vous faire ? Vous voulez vous faire tuer nous trestous et morir ici honteusement sans defense par vostre chaleur ? (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 102.)

Rabouer, *rabb*, *rabaweir*, v. a., accueillir par des rebuffades :

Car Blancbarbe et Loren le bateur, qui estoient des viesweriers, et Colet, le bastart de Lavoir, aveque pluseurs altres de Montengnees et d'altre lieu, ne faisoient que *rabaweir* et manechier les bonnes gens. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 288, Borgnet.)

Se deffendirent vaillamment, comme gens sans peur, et les *rabbouoient* de langages, comme non tenans compte de leur effort. (G. Chastell., *Chron.*, II, 34, Kerv.)

Wall., *rabawer*, *rabawi*, lancer fortement.

Rabouin, s. m., monnaie de billon dont la valeur était équivalente à trois sols :

Por chascun feu .i. besant, et se l'en ne le puet avoir entier, l'en le prendra demi, et se li demiz ne puet estre paiez, il en prendront un *rabouin*, selonc ce que cil quatre esgarderont. (Guill. de Tyr, XXII, 12, P. Paris.)

Rabour, s. m. ?

Lors fu comencié a fermer une montagne qui est contre le chastel de Saint George envers ponant, que on appelle le Spurte. Et quant il orent fait un grant *rabour*, si ne plut pas au prince. (*Liv. de la Conqueste de la Morée*, p. 383, Buchon.)

Rabourer, v. a., rembourrer :

Pour refaire et *rabourer* le collier qui kaissoit le keval. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

1. **Rabout**, s. m., terme de droit, établissement d'une hypothèque :

A ce *rabout*, a ce restaulissement et a ce werp furent li eskievin dont li non sunt tel... et Sohiers de Haudion i fu, comme baillius, ki le *rabout* et le restaulissement en fist pour mon segneur de Mortagne. (Janv. 1268, *C'est Grart Cochet*, Chirogr., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lidit baron, sour ce premiers consel, en disent par jugement ke lidis sires de Cysoing *rabout* devoit faire souffisant a leditte Marie, sa femme, et ledit *rabout* il devoit rapporter en no main a son oes. (1286, *Chartr. de Nam.*, t. I, lxv, Reiff.)

S'aucuns bourgois donnast heritages a rente a un forain ou non bourgois, lequel heritage fust situez en le franquise de ledicte ville, et il en convenist faire *rabout* de autre heritage ; ou sanlablement, les non bourgois ou forains donassent a rente aucun heritage situé en ladicte ville, comme dict est dessus, de yceulx *rabous* ladicte ville ara estassement. (1364, *Ord.*, IV, 524.)

Fons ou rente affinee par *rabout* sur fons. (xve s., Estaires, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et le quierque de telz *raboux* de rente heritable, retenue et widengue d'aisemence que icellui hiretaige vendu puet estre tenu, avec les rentes heritables qui ensivent, deues, chascun an, a tousjours, aux lieux et personnes cy apres declares. (*Chirogr. du 27 oct. 1466*, Arch. Tournai.)

2. **Rabout**, part. passé, assujetti à payer une hypothèque :

Et est assavoir que li ditte kere Jakemon le Linter, joignant as dis .xc. de tiere, est frareus et *rabous* de le ditte rente payer. (*Chirographie du 16 janvier 1350*, Arch. Tournai.)

Et est assavoir que ledit molin, maison et heritaige vendu est *raboux* des cens et rentes que doit chascun an l'eritaige de laditte vesve Laruins. (17 juillet 1461, *Escript par Pierart Honnouree*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

1. **Rabouter**, *-outter*, *-outher*, verbe.

— Act., confiner, toucher par un bout à :

Et ne sont ches dictes tenances que pour le happe, qui est au plus pres de ladicte fosse et *raboute* une aultre happe de la dicte piece. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercq*, f° 51 r°, Arch. de l'Etat à Tournai.)

— Réfl., confiner :

Et *se raboutte* ledicte happe a leritage Parent et de Valeryen Chocquet. (1474, *Reg. terrier des biens des chartreux de Chercq*, f° 51 r°, Arch. Tournai.)

— Act., donner une chose pour hypothèque, pour garantie à quelqu'un ; au passif, avoir reçu une chose pour hypothèque, pour garantie :

Reconnissons ke d'autant vaillant et d'aussi souffisant nos *sommes* bien et souffisanment recompensee et *rabouthee* pour le raison de çou. (Mars 1294, *Cartul. de Hainaut*, lxxxi, Chron. belges.)

Et pour cest hiretage desus dit aquitter, et despayechier quitte et delivré de cens et de rente a tous jours, en *est* on assenet et *raboutet*, si que cius Colars dist, sour .i. bonnier de tiere qui jadis fu Jakemon Mouton, si que il gist, haboutant as fosses desus dis, entre le tiere Watier Bustin, a l'un les, et entre le tiere Jehan Pezin, a l'autre les. (16 oct. 1306, *C'est Jehan dou Maisnil*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

2. **Rabouter**, v. a., rebuter :

Celle qui veult son aumosne donner
Ne le doit pas faire deux foys attendre,
Ou le povre de tous poins *rabouter.*
(E. Deschamps, *Poés.*, IV, 93, A. T.)

Rabouther, voir Rabouter.

Raboutter, voir Rabouter.

Raboyt, voir Rabot.

Rabriver, verbe.

— Act., lancer de nouveau :

Apres, la baniere dreciee,
A Grapin sa voie adreciee;
Car le sien cheval i *rabrive.*
(Guiart, *Roy. Lign.*, 14145, W. et D.)

— Réfl., s'élancer de nouveau :

Lui et moult de ceus qui le sivent,
Quant sont outre si *se rabrivent ;*
Par autres lieus cops descendant
Retournent la presse fendant.
(Guiart, *Roy. Lign.*, 9381, W. et D.)

Il *se rabriverent* contre les anemis qui

estoient ja tous espoentes. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 66d.)

Rabroingnié, adj., étonné ou décontenancé, ou irrité, selon Scheler :

Le chevallier fist le *rabroingnié*. (Froiss., *Chron.*, xii, 270, Kerv.) Var., fist l'estranger.

Rabroize, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux rondes bourles, aux plates bourles, aux *rabroizes*. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rabrouees, s. f. pl., sorte de jeu :

Comme plusieurs jeunes gens se jouassent en la ville d'Amiens a la pelote par maniere d'esbatemeut, sanz ce qu'il courust pour le dit jeu or, argent, ne gaigeure ; mais est le dit jeu tout commun, et le dit l'en aus *rabrouees*, a quoy hommes, femmes et enfanz se jeuent communement en la dite ville. (1369, Arch. JJ 100, pièce 363.)

Rabrouter, *-outter*, v. a., brouetter de nouveau :

A ung broueteur, pour son sallaire d'avoir broueté ledit coffre, depuis le maison dudit Pierre, jusques a Salines, et aussi pour le *avoir rabrouté* dudit lieu de Salines a la maison dudit Pierre, .xiiii. d. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

A Pierart de le Montaigne, manouvrier, pour .iii. journees deservies a *avoir* descauchyé le vies pont dormant de le porte Saincte Fontaine, que on a recarpenté de nouvel, osté les tierrees, et en apries *rabrouttees* sur le dit pont. (15 août-14 novembre 1450, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Flandre, *rabroutter*, v. n., retourner au lieu d'où l'on était parti.

Rabroutter, voir Rabrouter.

Rabruntier, v. a., rebrunir :

Micquiel de Lattre, orfevre, reçoit .viii. s. pour *avoir rabruntié* et tailliet les armes de la ville sur une vaisselle d'argent. (1478, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rabruntir, *-tyr*, v. a., rebrunir :

A Olivier Brugheman, orfebvre, pour *avoir* resauldé et rattachié le manche d'un des pos d'argent servans a le chappelle de le halle du conseil, ratachié l'esmail et *rabrunty* ledit pot. (1505, *Comptes d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Cf. Rebruntir.

Rabruntyr, voir Rabruntir.

Rabuchier, v. a.?

Le tailleur de gres *rabuche* carieaulx, boutilz et achelers. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rabuffeir, voir Rabuffer.

Rabuffer, *-eir*, v. a., mal accueillir, maltraiter en paroles :

Pour chou fu le puciele courroucie et yree
Que ses perez l'*avoit* ey vieument *rabuffee*.
(*Hist. de Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 80 r°.)

La oit maintes mals parolles, car les mangons n'ont riens porteit de Johans ne des siens, ne Johans d'eaux, car ilh avoit des gens aveque luy qui *ont rabuffeit* les mangons, et les mangons les ont sus corus et rencachiet en leur maison. (Jeh. d'Outrem., *Myreor des histors*, V, 553, Chron. belg.)

— *Rabuffé*, part. passé, en désordre, en parlant des vêtements, de la chevelure :

Sapphon chantant ces vers ou accommodez a son cystre, ou a quelque rebec, estant toute *rabuffee*, a cheveux mal agencez et negligez. (Rons., *Od.*, liv. V, p. 376, Bibl. elz.)

Wallon, *rabuffer*, mal accueillir, repousser.

Rabunder, voir Rabonder.

Rabuquier, voir Rabusquer.

Rabusquer, *-buquier*, verbe.

— Act., rabrouer, semoncer vertement :

Les hommes d'armes qui sievoient ces archiers, pour assaillir a ce costé, *rabusquerent* telement les dis archiers qu'ilz les ralyerent en bonne voullenté. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 389, Soc. de l'H. de Fr.)

— Neut., faire du bruit, du tapage :

Lequelle Cloyer, oyans *rabuquier* en sa maison, se releva pour savoir que c'estoit. (1411, Arch. JJ 165, pièce 86.)

Norm., *rabûquer*, bouleverser, déplacer maladroitement. Picard, *rabuker*, frapper, heurter.

Raby, voir Rabi 1 et 2.

Rac, s. m.?

Ils ont le droit de avoir en leurs terres quac et *rac*. (1300, *Cartul. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Quactum*.)

— *A rac*, locut. :

Car l'exilé l'ont François ric a ric
Sans lui laisser de terre un plein bissac,
L'eaue et le feu vouloit porter *a rac*
Disant avoir tout de hanche ou de croc ;
Mais Fortune voulant vider son broc
Et feu eteindre l'a du tout mis a sec.
(J. d'Auton, *Chron.*, t. I, p. 48, Jacob.)

Racacer, voir Rachacier.

Racacher, voir Rachacier.

Racachier, voir Rachacier.

Racadie, s. f., gerçure :

Le porreau meslé avecques miel cure et guerist les *racadies* ou scissures et fentes qui sont es levres quant de ce sont oingtes. (*Jard. de santé*, I, 375, imprimé la Minerve.)

Racage, *-aige*, s. m., bourbier, étang :

Quand elle est loing de maretz et *racages* (la [maison).
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, VI, éd. 1545.)

Bois de haulte futaie et *racaiges* en la paroisse de Paisay le Sec. (1543, S. Savin, cure de Paisay, Arch. Vienne.)

Racaige, voir Racage.

Raçainer, voir Rassener.

Racamaz, s. m., étoffe brodée :

Pour 231 pieces et demie de draps d'or de plusieurs façons, c'est a savoir 6 nacis d'or, 40 escus la piece, 9 *racamaz* et demy d'or, 30 escus la piece, et 6 matelas d'or a faire cottes et manteaux. (1350, *Comptes d'Et. de la Fontaine*, ap. Duc., *Racamas*.)

Cf. Recamure.

Racamer, voir Recamer.

Racameure, voir Recamure.

Racas, *racaz*, s. m., sorte de taffetas :

Racas a poisons et a oysiaus d'or dont l'on fist une robe a madame la royne que elle vestit le jour des noces. (1317, *Compt. de Geoffroi de Fleuri*, Nouv. Compt. de l'argent., p. 11, Douet d'Arcq.)

Item .xvi. pieces de *racas* ouvrez a or. (*Ib.*, p. 2.)

Item .iiii. *racaz* sur le champ adzuré a poissons d'or. (*Ib.*, p. 9.)

Racatement, voir Rachetement.

Racater, voir Racheter.

Racateur, voir Racheteor.

Racatir, voir Rachatir.

Racautionner, *-sionner*, v. a., mettre en liberté sous caution :

Et si avoit aucuns des bourgois qui *estoient* eslarghis et *racausionnes* avoec euls. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 223.)

Racaz, voir Racas.

Raccointier, voir Racointier.

Raccoisement, voir Racoisement.

Raccoiser, voir Racoisier.

Raccomandable, adj., recommandable :

Elle est d'une parenté fort *raccomandable*. (Fr. de Sal., *Lett.*, à M. de Belley, 14 avr. 1613, éd. Garnier.)

RACCORDER, voir RACORDER.

RACCORPORER, v. a., réincorporer, rattacher :

Declariez rattrais et *raccorpores* a la tavle. (17 sept. 1402, *Cart. de Flines*, DCCLX, Hautcœur.)

RACCUEIL, voir RACUEIL.

RACCUEILLIR, voir RACUEILLIR.

RACCUSER, voir RACUSER.

RACENER, voir RASSENER.

RACENSEMENT, *radc.*, s. m., nouvelle convention pour un bail à cens :

Radcensement fait entre les deux parties. (Sept. 1383, *Bail*, Arch. S 2, pièce 9.)

RACENSIR, v. a., redonner à cens :

Et est a savoir ke, quant les tieres Gillion Visage revenront en se main, soit en tout et en partie, et il les voelle *racensir* u douner a moituerie, Jehans, ses fius, le doit greer et loer de chou k'a lui apiertenra. (Janv. 1303, *C'est Gillion Visage, de Maude, et Jehan Visage, sen fil*, Chirog., S.-Brice, Arch. Tournai.)

RACEOIR, voir RASSEOIR.

RACERER, *-cherer*, *-reir*, *racierier*, *reacerer*, *reache.*, v. act., regarnir d'acier :

Pour *racherer* et rencaler le fer du molin. (1304, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Et .XXIII. sols pour .XII. journees dou Ratier de Halaincourt qui fuit a Chastillon pour ses despens pour *racierier* .IV. espingoles, et pour faire .II^c. floichons de guerres. (1348, *Compte d'Ourriet de la Mothe, prévôt de la Marche*, Arch. Meuse, B 2523, f° 30 v°.)

A Alart le Roy, fevre, pour *avoir*, par lui, *racheré*, tant en ladite sepmaine comme en l'autre precedente, .LX. fers audit balfoys. (1377-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai*, 116e Somme des mises, f° 103 v°, Arch. Tournai.)

Johain Colay, qui astoit .I. manouvrier, qui venoit de Tihange ou ilh ovroit entour .I. murel qu'ilh abatoit ; si aloit adont ale [forge] a Huy pour faire *rachereir* ses fiers et son martel. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreor d'histors*, IV, 169, Chron. belg.)

Pour *avoir* les dis martiaux *reacherez*, par .V. fois. (1444, *Usage des cours d'eau*, 7e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Lampot, fevre,... item, et pour *avoir racheré* et reswisié, par .IIII. fois, les hauwiaux servans aux cauchiers de la ville, .IIII. s. (15 août-14 nov. 1450, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

(Pour *avoir*) *raceré* deux hauweaux et iceulx rallongié de .IIII. lb. de fer. (1473, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir reaceré* .II. hoyaulx et deux coingnets. (1535, *Compte des fortifications*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Bresse en Vosges, *raicirié*, raiguiser. Plancher-les-Mines (Hte-Saône), *raciéri*, referrer.

RACERURE, *rache.*, s. f., fait de regarnir d'acier :

Pour une *racherure* et .III. reboutures de martiaus gresseres. (1335, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 76.)

RACESMER, verbe.

— Act., arranger, réparer :

Tot le renovele et repere,
Tot le *racesme*, tot le change.
(*La Charette*, Vat. Chr. 1725, f° 32^a.)

Illuec sunt descendu li vasal aduré,
Et *racesment* lor armes, es chevaux sunt monté.
(*Ren. de Montaub.*, p. 40, v. 18, Michelant.)

Au miex qu'il porent *ont* le lieu *racesmé*
Et netement et a droit ratourné.
(*Enf. Ogier*, 7358, Scheler.)

Si fist la cité reformer
Contre Charlon et *racesmer*.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 5016, Reiff.)

— Réfl., s'équiper de nouveau :

Goemagot *se racesma*,
Et de luiter s'aparilla.
(WACE, *Brut*, 1115, Ler. de Lincy.)

Qant cil voient que il ne fera riens por els, si *se racesment* et apareillent. (*Artur*, Richel. 337, f° 225^d.)

Du François grever *se racesme*,
Con cil a qui plaist la contendres.
(G. GUIART, *Roy. Lign.*, Richel. 5698, p. 260.)

Lillois, rouchi, *rachemer*, coiffer. On dit d'une vieille fille qui a été difficile dans le choix d'un époux, qu'elle restera pour *rachemer* sainte Catherine. Aux environs de Lille, on dit aussi d'un vieux garçon qu'il *rachemera* S. Nicolas.

RACETE, voir RACHETE.

RACH, s. m., souche :

Aucuns qui avoient amené un *rach* de fuste,... vindrent querir le suppliant pour recongnoistre icellui fuste ; et apres ce qu'il eut recogneu ladite fuste et que les ragiers se furent departiz pour eulz en aler... (1459, Arch. JJ 188, pièce 77.)

RACHACEUR, *-asseur*, *rachaceux*, s. m., t. de chasse, rabatteur :

Tous (chiens) fermes et bons *rachasseurs*.
(*Liv. de la chasse du Gr. seneschal de Norm.*, p. 7, Pichon.)

(Le comte) avoit grand veneur, louvetier, *rachasseurs*, houspilleur et estatz pour la venerie. (1596, G. LE SUEUR, *Antiquitez de Boulongne-sur-Mer*, p. 12, Deseille.)

— Fig., amoureux, amant, prétendant :

Haro, haro, prenez bien garde cy,
Vous qui avez *rachaceux* a souhait,
Ne l'espousez, comme j'ay fait ainsy.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 230^d.)

Picardie, *racacheu*, rabatteur.

RACHACIER, *-assier*, *-asser*, *-acer*, *racachier*, *-cher*, verbe.

— Act., chasser, poursuivre à son tour, repousser de nouveau :

De cachier leur bestes et de *racachier*. (*Ch. de 1270*, *Cart. de Selincourt*, f° 44 v°, Bibl. Amiens.)

Et l'ordonnance ainssy faite et mise a point, dedans deux heures apres on vit les coureurs des ditz Angloiz qui *rachassoient* les coureurs des ditz François. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, I, 36, Bibl. elz.)

En tant que les deux rois estoient logies dedens la ville de Sens, il y eut ung grant debat des Englez et des gens du duc Phelipes, et *furent* les gens au duc Phelipes *racachies* dessy a son hostel. (P. DE FENIN, *Mém.*, an 1420, Soc. de l'H. de F.)

Les aultres deux fois y *avoit esté* bien *rachassé*. il fut encores mieulx ceste cy. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XCIV, Jacob.)

Incontinent tes songes te *rachasseront* deça. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Adigo.)

Vous *serez*, a coups de mousquet,
Racachez dedans vos bouticles.
(D. FER., *Muse norm.*, p. 24.)

— Ramener, faire rentrer :

Et jeta puer (son avoir) si folement
Que povertes isnelement
A son oncle le *racacha*.
(*Mir. de la Ste Vierge*, liv. I, Duc., *Racachare*.)

Ils furent aulx champs, mais la pluye les *rachassa*. (*Journ. du S. de Gouberville*, p. 822, Soc. des antiq. de Norm.)

— Neut., relancer la balle au jeu de paume :

Car soussy tant me descourage
De jouer et va estouppant
Les coups que fiers a l'avantage,
Trop seurement est *rachassant*.
(CH. D'ORL., *Poés.*, Ballade XCIX, p. 186, Champollion.)

Au beau baillour ferme nacquet
Qui sache *rachasser* derriere.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1re part., De presumptionibus, I, 95, Bibl. elz.)

— Piller, ravager :

Ilz seront compaignons galois ;
Se l'un grousse, l'autre defripe ;
C'est tout un ; ces quatre François
Feront encor nouvelles loys,
Et coucheront en divers pautre,
Et *rachaceront* en Valois.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 292, A. T.)

— En t. de monnaie, chasser de l'or ou de l'argent l'alliage qui lui est joint :

Item d'aucuns changeurs ou orfevres, qui *ont rachacié* et affiné et fondu la monnoie du coing le roy. (Chambr. des C^{tes} de Paris, sign. *Pater*, f° 259 v°, Duc., *Racachare*.)

Ne soit si hardy de *rachacier*, ne affiner... (27 août 1348, *Ord.*, II, 292.)

Que ne soient tant auzez ne si hardis de *rachassier* ou affiner aucune matiere de billon d'or ne argent. (1379, *Ord.*, VI, 460.)

Picardie, *racacher*, renvoyer (la balle), rabattre (le gibier), réprimander. Norm. (Eure), Flandre, Montois, *racacher;* Ardennais, *rachessi*, ramener, chasser vers, faire revenir. Hte Norm., vallée d'Yères, *racacher*, plaire.

RACHAGE, s. m., sorte de droit sur les bestiaux :

Procuration et hebergement, pontonage et passage, esmage, forçage, avenage, coutage, bouteillage sur les boissons, salage, minage, fromentage, chaussementage, moutonage, *rachage* sur les tettines de vaches. (*Droit seigneurial*, Morice, *Hist. de Bret.*, préf., p. 151.)

RACHAIS, *rachet*, adj., teigneux, maigre, décharné :

Rachais, Strigosus. (NICOT, 1606.)

Rachais, attaint de male-rache : Capite impetiginosus. (MONET, éd. 1636.)

Rachais, m. Flaco. (C. OUDIN, 1660.)

Les ducs de Bourgogne firent batir sous le logis qu'ils avoient a Fontenay, trois salles voutees ou l'on recevoit et on faisoit la charité aux teigneux auxquels on donnait le nom de *rachets* et a leur mal celui de rache. (*Hist. de Bourgogne par les Bénédictins*, I, 313, éd. 1739.)

Doubs, *rachet*, adj., teigneux, maigre, décharné.

RACHAPLER (se), v. réfl., recommencer la bataille :

Icelui Charruier se releva et, lui relevé, *se rachapla* avec ledit Pasté, tant que icellui Pasté fu tellement navré... (1473, Arch. JJ 105, pièce 50.)

RACHAPTEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHASSER, voir RACHACIER.

RACHASSEUR, voir RACHACEUR.

RACHASSIER, voir RACHACIER.

RACHAT, adj., galeux, teigneux, décharné, exténué :

Con nos a mort cil ort *rachaz*,
Cil rous puans, cil baretterres ?
(*Ren.*, 9218, Méon.)

Et por ce qu'il le tiengne en pais,
Li rachous consent le pugnais,
Et li pugnais bien lo *rachat ;*
Certes trop i a de barat.
Li *rachaz*, le punais molt bien
Ne se desconfortent de rien,
Pour ce que l'uns et l'autre put.
(GUIOT, *Bible*, 2604, Wolfart.)

RACHATEEUR, voir RACHETEOR.

RACHATEMANT, voir RACHETEMENT.

RACHATEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHATEOR, voir RACHETEOR.

RACHATEOUR, voir RACHETEOR.

RACHATER, voir RACHETER.

RACHATIR, *raca.*, verbe, racheter :

Estoient iceulx usuriers tenus de vendre quatre fois en l'an toutes les gaiges qui leur demouroient outre le terme de *racatir* expiré. (6 mars 1468, *Ord.*, XVII, 191.)

RACHATOR, voir RACHETEOR.

1. **RACHE**, *rasche* s. f., toute sorte de maladies éruptives de la tête, et particulièment la teigne :

Porrigo, teigne, *rache*, roigne. (*Gloss. lat. gall.*, Richel. l. 13032.)

C'est comme la *rache*, elle (cette passion) choist sans cesse, et fait faire d'estranges coups. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 214, éd. 1585.)

Si on se frotte la teste avec le suc de poree, on sera garanti de la *rasche*. (ANT. MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 571, éd. 1607.)

La tigne ou *rache*. (ID., *ib.*, p. 713.)

Nom de lieu, *Rache* (Nord).

Centre, Plancher-les-Mines, Morv., Yonne, *râche*, env. de Rennes, Doubs, Suisse, *rache ;* Fr.-Comté, *raitse;* Lyonn., Forez., *rachi*, *rochi*, teigne, gourme.

2. **RACHE**, voir RASE 1.

RACHEAU, *rageau*, *rajal*, *rageal*, *rajeal*, *raigeau*, s. m., souche :

Boys cassé et arraché au *racheau*. (1355, vidim. de nov. 1482, Arch. Loiret, A 985.)

Avons donné... aus habitanz de la ville de Poocourt,... l'usage qu'il ont en nostre forest de Poocourt de remaisons aussi bien de *racheaux*, comme il ont fait et font desdites remoisons. (1341, Arch. JJ 72, pièce 239.)

Chascun d'eulx ont acoustumé prendre et avoir... le boy vert en gesant, cassé ou estaché sanz caable, et cellui dont l'en a osté sept piez de lonc devers le *racheau* ou la chouque. (1366, Arch. JJ 97, pièce 305.)

Requis de quel long doit estre le *rageau* avant que le surplus puisse estre appellé remoisons, dit que il a toujours oy tenir... que, avant ce que on ne puisse dire ne appeller remoisons des demourans d'ung chesne, il fault que du dit chesne on ait pris et osté du bois d'iceluy chesne le long de la charette du dessous d'iceluy chesne de devers le *raigeau*, combien que il ait veu user aucunes fois les dis habitans du contraire; car ils ont pris a leur usage pour remoisons le demourant du chesne, depuis ce qu'on en avoit osté le *raigeau* du long de ung pied ou de deux pieds, qui est contre raison, si comme il luy semble. (1395, *Information*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 80 v°, Arch. Loiret.)

Nostre advis est... de soufrir les dits habitans joir et user de leur usages es remoisons, non soupçonneux de ceux qui ont usage empres pié, qui sont tieulx que d'ung chesne, avant qu'il soit appellé ramoison, l'on en ait osté le *raigeau* du long d'une charette ou d'autre longueur convenable a faire edifice. (*Ib.*)

Il seroit bon de declarer que ils (les habitants) ne peuvent user... de chesnes verds pour ramoisons, se de chascun chesne n'i avoit esté osté et coppé devers le gros bout, une piece dont l'on peut faire ou avoir fait aucun edifice notable et valable, laquelle piece fust de toise et demi de long ou de sept pieds et demi pour le moins. (1405, *Information*, *ib.*)

Mesmes pevent prandre pour leur usaige du boais mort rompu et versé pour eulx chauffer, et tout boais versé, pourveu que la premiere tronce qu'on appelle le *rajal*, qui doit estre de six piez de long ou environ, en ait esté levé et osté par vendicion ou aultrement, auquel *rajeal* lesdits usaigers ne pevent ne doivent toucher. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCLXXVIII, Doc. inéd.)

Ledit *rageal* et premiere tronce. (*Ib.*)

Boys vert et *racheau* pour edifiier et bastir et faire paillis. (*Copie de tit. faite en 1545*, *Sent. de F. Dallegre*, Arch. Loiret, A 997.)

RACHEMINER, verbe.

— Act., remettre dans le bon chemin :

Deus l'eir oscur enlumina,
Les forvaiez *rachemina*,
Com il fist les fils Israel
Qui orent soffert grant flaiel
En Egypte...
(J. LE MARCH., *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 25c ; p. 104, Duplessis.)

Faite l'offense, repentance
Nous *rachemine* au chemin droit.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 103 v°, éd. 1597.)

— Réfl., se remettre en chemin, en route :

Atant Gerars *se rachemine*,
D'esrer et d'esploitier ne fine
Par plains et par bois molt grant oirre.
(GIBERT DE MONTREUIL, *Violette*, 1332, Michel.)

Quant li jours vient et la nuit fine,
La pucelle *se rachemine*.
(*Fabl. d'Oc.*, Ars. 5069, f° 70c.)

RACHEPTEMENT, voir RACHETEMENT.

RACHEPTEUR, voir RACHETEOR.

RACHER, voir RACHIER.

RACHEREIR, voir RACERER.

RACHERER, voir RACERER.

RACHERIR, v. a., renchérir, augmenter :

Partant que les moulniers selon touttes choeses et utilles a leurs usaiges afferans, qui leur *estoient* du temps present grossement *racheries*... (1401, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 99, éd. 1730.)

Que vivres leur seront administres pour leurs deniers sans *rachirir*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 30, Chron. belg.)

RACHERON, voir CRACHERON, au Supplément.

RACHERURE, voir RACERURE.

RACHET, voir RACHAT.

RACHETE, *-ette*, *-cete*, *rasquette*, s. f., paume de la main, plante du pied :

Les os de la *rachette* de la main qui sont huit. (H. de Mondeville, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 21.)

La *rasquette* du pié est composte de quatre os lyes ensemble avenamment. (Lanfranc, *Syrurg.*, Richel. 1323, f° 37 v°.)

Item on fait cautere pres de la *rachete* de la main par defors por la dolour des coutez. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 176b.)

Sur la greffe s'estendoit un riche fleuron, jusques sur la *racete* du pied. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 38 r°.)

Nom de lieu, les *Rachettes* (Savoie).

Cf. Littré, Raquette.

Rachetement, *rachept.*, *raich.*, *rachatement*, *rasch.*, *rachapt.*, *racatement*, s. m., rédemption, délivrance :

Et nos manace de tormenz
U mestier n'a *rachatemenz*.
(*Délivr. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 3 r°.)

Retraitier antantivlement a moens en aucune hore del jor les biens que nostre Sires nos fist en sa paission et en nostre *rachatement*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 57 v°.)

Nen est mies merveilles si nos en la passion quarons quel chose Criz aportat en sa neissance, car dons quant li sas fut trenchiez, gitat il fors la pecune ke receleie estoit el preix de nostre *rachatement*. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 51 r°; p. 62, l. 34, Foerster.)

Tout estes mort, n'i a *rachetement*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 245c.)

Rendons li (a Dieu) graces doucement,
Qui tant bien en sa vie ouvra,
Et pour nostre *racatement*
Dusqu'a la mort s'umilia.
(*Romancero de Champ.*, Chants relig., I, 26, Tarbé.)

Que il et s'ame iert a martire
Et en dolour et en grant ire
En infer sans *racatement*.
(*Apostrophe au corps*, Bibl. princ. Wallenstein, Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 552, v. 38.)

En le *raschatement* de lor pechies. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 18a.)

Le grasce de *rachatement*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 178 v°.)

Li œvre de nostre *raichetement*. (Ms. Berne 365, f° 144 r°.)

Il receupt mort pour nostre *rachatement*. (*Gr. Cron. de Fr.*, Loys pere au saint roy Loys, xlvi, P. Paris.)

Redempcio, *rachetement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Pource que vostre *rachetement* approuchera. (P. Farget, *le nouv. Test.*, f° 105 r°, Lyon, s. d.)

Vostre *racheptement* approchera lors. (*Bible*, S. Luc, ch. 21, éd. 1543.)

Dragut... s'estant mis au large de la mer et arboré la bandiere du *rachaptement*, ainsi qu'il estoit sur le marché, voicy une gallere de Malte qui parut. (Brant., *Gr. Capit. estr.*, II, 51, Lalanne.)

En terme de coutume ce mot a désigné un droit dû au seigneur à chaque mutation de propriétaire d'un fief.

Racheteor, *-tor*, *-teur*, *rachepteur*, *rachateor*, *-tor*, *-teour*, *-teeur*, *racateur*, *rakateur*, *raachateur*, s. m., rédempteur, celui qui rachète :

Sire, la meie force, li miens *raachatiere*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVIII, 14, Michel.)

Deus halz *raachaterre* d'eals. (*Ib.*, LXXVII, 34.) Var., *raachatere*.

Sire, li miens ajuerre e li miens *raachaterre*. (*Lib. Psalm.*, Oxford, xviii, 16, Michel.)

Ele porteivet en son saint ventre lo *rachetor* de humaine lignieie. (*Greg. pap. homil. in Ezech.*, ms. Berne 79, f° 6 r°.)

Nostres *racheteres* daignet panre son humaniteit del tricheor y del despitiet peule. (*Greg. pap. Hom.*, p. 13, Hofmann.)

Toz cist cors de nostre *rachetor*. (*Ib.*, p. 43.)

Nostres *rachateres* az dous avogles rendit lumiere. (*Dial. St. Greg.*, p. 35, Foerster.)

Les deforaines œvres de nostre *rachetor* et li examples d'umiliteit ki en ales est. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 71, f° 84 v°.)

Sire, li nostres *racheterres*, rois de gloire, tu es venuz. (*Artur*, Richel. 337, f° 288d.)

Rachetierres. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 60d.)

Souvint lor que Deux lor aie
Et *racheterres* est de lor vie.
(*Lib. Psalm.*, lxxvii, p. 314, Michel.)

Mon *rachateor*. (*Bible*, Richel. 899, f° 224 v°.)

Nos sires es et nos salveres
Et de tout le mont *rakateres*.
(*Du Clerc malade*, Richel. 15212, f° 142 v°.)

Sires, nos *rachateres*, ki a l'eure de miedi fus menes pour crucefiier. (*Les Heures de la crois*, ms. Cambrai 88, f° 66 r°.)

Par la volenté de nostre *rachateeur*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 49a.)

Si a nos *racateres* offert soi meisme en wage pour les repentans. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 107 r°.)

Nostre roy, nostre *rachateour*. (*Compos. de la s. escript.*, t. I, f° 27 r°, ms. Monmerqué.)

Au tout puissant createur
Du monde et vray *racheteur*.
(*Miracle de Nostre Dame, de Robert le dyable*, p. 106, Soc. des Antiq. de Norm.)

Mon Dieu, mon *racheteur*. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. 1, ch. iv.)

Ce dit Nostre Seigneur qui est ton *rachepteur*. (*Bible*, Esaye, 54, éd. 1543.)

Redemptor, redempteur, *rachepteur*. (*Calepini dict.*, Bâle 1584.)

Cf. Rechateor.

Racheter, *racha.*, *raca.*, verbe.

— Act., rassembler, rallier :

Cil est mult prux qui sunet l'olifant,
D'un graisle cler *racatet* ses cumpainz.
(*Rol.*, 3193, Müller.)

Quand Bertrand vit sa gent ainsi ressortir, il commança a crier : Or avant, mes amis, alez hardiment, et ne vous faignez pas ; Dé le veu, ces gars seront nostres, je vous abandonne tout leur vaillant. Aussi *rachetoient* leurs gens messieurs les ducs de Berry et de Bourbon et mon dit sieur le mareschal. (*Hist. de Bertr. du Guesclin*, p. 510, Cl. Menard, 1618.)

— Neut., se rassembler, se réunir :

Sunent cil graisle e deriere e devant
E tuit *rachatent* encuntre l'olifant.
(*Rol.*, 1832, Müller.)

Comt., Montbéliard, *rachater*, rassembler.

Racheteur, voir Racheteor.

Rachetor, voir Racheteor.

Racheudre, voir Racueudre.

Racheus, *-eux*, *-ous*, adj., teigneux, galeux :

Et por ce qu'il le tiengne en pais
Li *rachous* consent le pugnais.
(Guiot, *Bible*, 2604, Wolfart.)

Scropedus, *racheux*, tigneux. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 237 r°.)

Jehans li *raicheux*. (1339, *Jurés de Bar-sur-Seine*, Richel. l. 10040, Lalore, p. 15.)

Scabidus, *racheux*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Labbe, *Etym. de plus. mots fr.*, p. 524, éd. 1661.)

Car un mauvais un mauvais gendre,
Un pouacre, un homme pouacreux,
Et un *racheux* gendre un tigneux.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 481a.)

Scabidus, tigneux, *racheux*. (*Gloss. de Salins*.)

Centre, *rachous*, Yonne, *râcheux*, Lyonnais et Forez, *rachou*, *rochou*, galeux, teigneux. Orléanais, *râcheux*, âpre.

Rachier, *-gier*, *-cher*, *-ger*, *rascher*, v. a., déraciner :

Que el pot detrencher granz arbres e *racher*.
(P. de Thaun, *Best.*, 371, Wright.)

Copeir, *ragier* et planteir. (1295, *Don.*, Arch. comm. Mons.)

— Arracher :

Mascatus... proievet ke li hom de Deu deniast eissir de cele meisme fosse, par ke il poist del mont fors *ragier* la roche ki devoit chaoir. (*Dial. S. Greg.*, p. 145, Foerster.)

Quant li Barrois l'entendi si le conneut bien et *raga* une forte lance en la main d'un escuier, et fiert chevaus des esporons contre le roi et li rois contre lui. (*Chron. de Rains*, c. viii, L. Paris.)

Et chevaucierent dusques a l'ourmiel a Gysors, les arbalestiers et les carpentiers devant, a boines haches trenchans et as boins martiaus picois pour *ragier* les bendes dont li ourmiaus estoient loiies, et s'ariesterent a l'ourmier et *ragierent* a forces toutes les loiures et les copperent jusqu'en terre. (*Ib.*)

— Enlever, transborder :

Et *ant ragié* les vins du truel. (1383, *Compt. de P. Serer, prév. de Montbrison*, f° 6 v°, Arch. Loire.)

Item de *rascher* vins de batel en autre bort a bort... .xvi. deniers parisis du tonneau. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

Cf. Esrachier.

RACHILAS, s. m., animal fantastique ailé :

Et si n'avoit homme ne femme fors oures, leux, lyon, lupars, capalus qui sont savage cas, babilions, cicatris, renars savagez, aighles, hostoirez, *rachilas* que ons dist estre faeis, qui est plus roge que .i. carbon ; si at .ii. tiestez, .iiii. oux, .ii. boche. (Jeh. d'Outrem., *li Myreur des histors*, IV, 47, Chron. belg.)

RACHINE, voir Racine.

RACHINEITE, voir Racinete.

RACHINER, voir Raciner.

RACHINETTE, voir Racinete.

RACHOER, voir Rescheoir 2.

RACHOETE, voir Rescheoite.

RACHOUS, voir Racheus.

RACHUEL, s. m., racine ?

Pelerons a gros et fachuel
Qu'il est du neu et du *rachuel*.
(*Du Mercier*, Richel. 19152, f° 43ª ; p. 155, Crapelet.)

Bien la porrai vendre en plevine (la [pelote)
Qu'il est du *rachuel* de l'eschine.
(*Ib.* ; p. 155, Crapelet.)

RACIEGER, voir Rasieger.

RACIMAL, voir Racimel.

RACIMEL, *-al*, s. m., cep, pied de vigne :

En icelles vignes surpris de vin prist plusieurs *racimaux* de jeune mainplant. (1398, Arch. JJ 153, pièce 256.)

RACINEITE, voir Racinete.

RACINEMENT, s. m., racine, souche, race :

De Jessé, cel buen hom, de son *racinement*
Une verge nestra qui tote iert en present.
(Herman, *Bible*, Richel. 24387, f° 65ª.)

Cestes plantation ne sement ne *racinement* en terre. (*Bible*, Esaye, ch. 40, éd. 1543.)

RACINER, *-neir, rachiner, ranciner*, verbe.

— Réfl., s'enraciner, prendre racine, au propre et au figuré :

Et non porquant ceste amors tant m'agree
K'ens en mon cuer *se rachine* et reprent.
(Jehans Erars, Poët. fr. av. 1300, III, 1097, Ars.)

— Neutre, dans le même sens :

E por l'ovre pesme e chenine
Qui en France naist e *racine*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 23423, Michel.)

Cist vit l'ovraigne e l'ataine
Qui de pieça naist e *racine*.
(Id., *ib.*, II, 28838.)

En l'honur de vus, nobles reis,
Ki tant estes pruz e curteis,
A qui tute joie s'encline,
E en qui quor tuz bien *racine*,
M'entremis des lais assembler
Par rime faire e reconter.
(Marie, *Lais*, Prol., 43, Warnke.)

Onques de mauvaistié ne burent
Qui peust en lor cuers grener
Ne reprendre ne *rachiner*.
(*Du roi Guill.*, ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, III, 95.)

I (cet arbre) prenoit et *rachinoit* de son grè. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 29 v°.)

Illuec commenche *a rachiner* (le pin).
(*Sept Sag.*, 1061, Keller.)

Radico, *raciner*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

Radicare, *rachiner*. (*Gloss. de Conches*.)

— *Raciné*, part. passé, enraciné, au propre et au figuré :

Et orgues et cruetes
Est repris et *rancines*,
Et amours ni out emprise.
(Gautiers d'Argies, Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 1.)

Avarice est partot *racinee* et esprise.
(*Du Mépris du siècle*, Richel. 19525, f° 66 r°.)

Onque mes hom de mere nez
Ne fut de vit si *racinez*,
Dame, fet il, com est Gautiers.
(*Du Fevre de Creil*, 85, Montaiglon, *Fabliaux*, I, 234.)

Tuit li commandement Nostre Seigneur en charité seulement sont *raciné*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 257ª.)

Toutes choses qui sont *racinees* en terre. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 12, var., Chabaille.)

Se uns arbres est remuez de mon champ el tuen, et il est *racinez*, Varus et Nerva dient que se il t'est toluz, proufitable action t'est donee, par quoi tu le puez demander, mes se il n'est pas encore *racinez* en ton champ, il n'a pas lessié a estre miens. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 88ª.)

Se uns arbres est *racinez* en l'un et en l'autre (champ) il est commun. (G. de Lengr., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 11°.)

Et por lui toutes autres choses ele met en oubli, si qu'ele est du tout *rachinee* et fichiee en Deu. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 100°.)

Avarice est par tot *racinee* et esprise.
(Guich. de Beaulieu, *Serm.*, p. 29, Techener.)

Ains telle amour si est trop fainte,
Car pour avoir elle est contrainte
Ne n'est au cuer point *racinee*,
Ains sur la langue est empeschee.
(Guill. de S. André, *Libvre du bon Jehan*, 1735, Charrière.)

Il doit prendre deux vignes bien *racinees* et les ployer. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 33 r°, éd. 1516.)

Ne paresse aussi par ce moyen n'estoit point en eulx *racinee*. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 50°, éd. 1488.)

Vouloit former ceste sentence digne
Que, se il ne fut sus la foy *raciné*
Il eust pour vray concleud et estimé
Toy estre Dieu lors visitant la terre.
(*Epist. du Chevalier gris*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., III, 272.)

RACINETE, *-ette, -eite, rachi.*, s. f., petite racine :

Si a veu deus besteletes
Qui menjuent les *racinetes*
De l'arbre.
(*De l'Unicorne et du serpent*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 116.)

De meurez de ronchier l'a moult bien saolé,
Rachineitez et fruit en ont assez porté.
(*Doon de Maience*, 1853, A. P.)

Ici ne sont que *rachinettes*,
Herbelettes.
(*La Pass. en vingt journ.*, ms. Valenciennes.)

Ce sont trois nobles *racinettes*, trois honorables plantes, et trois precieuses florettes. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxiv, Buchon.)

Che jardinier, qui traict la *rachinette*
Et les roinsses.
(1ᵉʳ oct. 1482, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhetorique de Tournai*, 19ᵉ congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 225.)

La racine noire par dehors... ayant plusieurs adjoustemens et autres *racinettes* de surcroys. (Meignan, *Hist. des Plantes*, chap. 227, édit. 1549.)

Racinette, vortelken. (Leon Mellema, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

— ?

Et l'on nos haust assigné jour a l'endemain de la quinzene de la *racinete* seint Jehan Baptiste. (1250, *Comtes d'Artois*, 268, Arch. Pas-de-Cal.)

Boulonnais, *rachinette*.

Nom de lieu, *Rachinette* (Pas-de-Calais.)

RACINEUX, adj., qui a beaucoup de racines :

Radicosus, *racineux*. (Guill. Morelius, *Verb. latinorum Comment.*, éd. 1558.)

Son estoc *racineux*.
(J. A. de Baif, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 388.)

Leurs troncs *racineux*...
(Vauq., *Idill.*, I, 76, J. Travers.)

Racineux. Rooty, full of roots. (Cotgr., 1611.)

Norm., Eure, *racinu, rachinu*.

Noms de lieux, *La Rasineuse* (Saône-et-Loire), *Racineuses* (Yonne).

RACIONAL, voir Rational.

RACIONNIER, voir Rationnier.

RACIS, s. f., racine :

A paine a on bon arbre de mauvaise *racis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 40d, var., Michelant.)

Cf. Rais.

RACIZ, voir Rassis.

RACLE, *raicle*, s. m., geai :

Li *raicles* trove d'aventure
D'un bel paon la coverture.
Mout ere de mirolaz pointe,
Et de diverses colours tointe.
Vestuz s'en est, et bien ornez
Li *raicles*.
(*Lyon. Ysop.*, 1687, Foerster.)

Racles, faisans et estourneaulx.
(J. Lefevre, *la Vieille*, 754, Cocheris.)

RACLERESSE, s. f., celle qui râcle, qui enlève en râclant :

Panthasilee estoit cressonniere,... Livie *racleresse* de verdet. (Rab., *Pantagr.*, ch. xxx, éd. 1542.)

RACLET, s. m., racloir :

Puis dudit *raclet* rasclez toute telle blancheur du chancre que vous y verrez. (Du Fouill., *Ven.*, f° 20 r°, éd. 1561.)

— *Plein a raclet*, ras, rempli jusqu'aux bords :

Duas eminetas plenas ad *raclet*. (1368, *Plaict gén. de Lausanne*, Doc. de la Suisse rom., VII, 403.)

— Fig., individu pelé, homme misérable :

Oncques nul ne vint au devant,
Sinon deux malostrus *racletz*.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 295.)

Suisse rom., *rakllet*, racloir et homme chauve. Poit., *raclet*, individu chauve.

Noms de lieux, *Raclet* (Ain), les *Raclets* (Rhône), *Raclet*-et-le-Bateau (Savoie).

RACLORE, verbe.

— Act., refermer :

Et li fil Israel escaperent, car il furent outre ançois qu'ele *fust raclose*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 69, Mas Latrie.)

La plaie *fut raclose*, la douleur s'en ala.
(*Gaufrey*, 3933, A. P.)

Adonc Gerard voulut aller s'esbatre en la praerie, il monta sur son palefroy, mais sa plaie n'*estoit* encore bien *raclose*. (*Gerard de Nevers*, éd. 1520.)

— Neut., se refermer:

La plaie ont ointe d'un onguement mult chier
Et les enplastres funt par desus cochier ;
Li cars *raclot* et li dolors en ciet.
(Raimbert, *Ogier*, 3350, Barrois.)

Dedens le gué a boté l'esquier,
Que l'eve froide li *raclot* sus le cief.
(Id., *ib.*, 1632.)

Comme saiete envoiee en lieu devise, l'air devisé si *raclot*. (*Bible*, Richel. 901, f° 13d.)

— Réfl., même sens :

Si que lesdiz pertuis cesserent de geter ordure et *se* commencierent a *raclore*. (*Miracles de S. Louis*, Rec. des hist. de la Gaule.)

— Fig., refermer ses rangs :

Li Sarrasin *se racloent* et coururent sus le roi qui demores estoit. (*Chron. d'Ernoul*, p. 169, Mas-Latrie.) Var., *se reclostrent*.

RACLUTER, v. a., remettre en morceaux :

Frustrare, *racluter*. (*Glos. lat.-gall.*, Richel. 7692.)

Cf. Clut et Cluter.

RACOI, s. m., lieu tranquille, lieu retiré :

Voient ces chemins plains, ces vaus et ces *racois*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 109, Tarbé.)

RACOINTANCE, *-anche*, s. f., commerce amoureux :

Et le bielle respont : Douce seur et amie,
Avecc my demorez, s'il plest saincte Marie,
Et de quanque j'arai averez vo partie,
Sans nulle *racointanche*.
(*Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 146 v°.)

RACOINTANCHE, voir Racointance.

RACOINTE, s. f., commerce amoureux :

Et doulcement m'ammonestoit
Que lie et cointe
Me tenisse, et que sans *racointe*
Son cueur estoit du mien acointe,
Une joye en deux cueurs adjoincte.
(A. Chart., *Liv. des quat. dames*, Œuvr., p. 616, éd. 1617.)

RACOINTEMENT, s. m., rapprochement, retour à d'anciennes mœurs:

Vostres sommes entierement,
Sans estrange *racointement*.
(Roi René, *Œuvr.*, III, 66, Quatrebarbes.)

— Action de renouveler connaissance:

A court ne puet souffrir louenge,
Qui s'en part : au retournement,
Lui fault nouvel *racointement*.
(E. Deschamps, *Œuv.*, II, 164, A. T.)

— Rapport d'experts:

Item que les dits cerquemanneurs, pour chacun *racointement* de cerquemanage qu'ils feront aus dits eschevins de Mons auront ensemble sept sols tournois. (1533, *Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 826, éd. 1604.)

RACOINTER, voir Racointier.

RACOINTIER, *-ter*, *racc.*, verbe.

— Act., faire de nouveau la connaissance de, se rapprocher de :

Leur cors et leurs biautez usees
S'erent ainssi que refusees ;
Et non pourquant mout erent cointes
Et jolies, et biaus acointes
Orent racointiez de nouvel.
(Watriquet, *Des .iii. chanoinesses de Couloingne*, 29, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 138.)

Un amy qui aura plaisir a me *racointer* et repratiquer en cett' image. (Mont., *Ess.*, II, 18, p. 140, éd. 1595.)

— Réfl., renouveler connaissance, reprendre ses anciennes habitudes, se rapprocher :

Et Mesires Gifles et Kez
Al Galois *se* vont *racointier*.
(*Durmars li Galois*, 14594, Stengel.)

Ensi petit a petit *se racointa* li sires de Couci en France. (Froiss., *Chron.*, VIII, 369, Kerv.)

Vous vous en irez par dela, puisque on vous mande, et *vous racointerez* de vos gens et de vostre pays. (Id., *ib.*, II, ii, 59, Buchon.)

Ainsi disoient ces anciens l'homme aymant penser *se racointer* a sa moytié, laquelle s'est esgaree. (Est. Pasq., *Monophile*, 1er livre, II, 726, éd. 1723.)

— Act., caresser amoureusement une femme :

Le suppliant trouva icelle Jehannete couchee et endormie... la commença a baisier, et s'esveilla icelle fille... Et lui dist qu'il s'en allast ou qu'elle feroit noise; a quoy il luy dist qu'il sembloit qu'elle fust a *racointier*, et que se ce fust son prestre, elle ne lui deist pas ainsi. (1408, Arch. JJ 162, pièce 371.)

— Neutr., régler un compte :

Ha ! certes, segneur, c'est del mains ;
S'il en fussent venu .x. lot,
N'eskievasse jou vostre escot.
Sommes nous ore a *racointier* ?
Caignet, or sache un lot entier.
(J. Bodel, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au moy. âg., p. 183.)

RACOISEMENT, *racc.*, *raqu.*, s. m., calme, apaisement :

Si que nous sentons un merveilleus *raccoisement* de tout ce qui a esté nommé passions. (Dampmart., *Merv. du monde*, f° 122 r°, éd. 1585.)

Icy la parole m'est derechef enlevee par le peuple, et apres son *raquoisement*, je poursuivy. (Est. Pasq., *Lett.*, XII, 1, éd. 1723.)

RACOISER, voir Racoisier.

RACOISIER, *racoiser*, *r'accoiser*, *raquoi.*, verbe.

— Act., calmer, apaiser :

De pou de parole ist grant noise
Que l'on a grant poigne *racoise*.
(*Caton*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 116d.)

Li sains ki bien s'en perchevoit
Et leur courages bien veoit,
Les *racoisoit* mult douchement.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 30, Peigné.)

Il ne sera nul qui *raquoise*
Mon doulent plour.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 14c.)

Il se persuade, par tels moyens extraordinaires, de *racoiser* toutes choses en un clin d'œil. (Est. Pasq., *Lett.*, V, i, éd. 1723.)

Les choses estans aucunement *racoisees*. (Id., *Rech.*, IX, 32, éd. 1723.)

Les choses nous sembleront a la verité autres, quand nous serons *r'accoisez* et refroidis. (Mont., *Ess.*, l. II, c. xxxi, p. 472, éd. 1595.)

— Réfl., se calmer :

En fin la rumeur commençant ung peu a *se racoiser*. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, p. 114, éd. 1594.)

racoler, *-oller*, v. a., passer autour du cou :

> Par grant puissance *ra sa* targe *racolee*.
> (*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 43 v°.)

— Embrasser, baiser de nouveau, de son côté :

> Atant ses amis la *racole*
> Et ele lui.
> (*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2295, du Méril.)

> Et Floriant *racola* Moysant
> Le sien cher pere que il parama tant.
> (*La Delivr. d'Ogier le D.*, 190, Longpérier.)

> Dusques jou *iere racolee*
> De Sadoine, mon dru loial.
> (*Blancand.*, 4936, Michelant.)

> Et puis la baise et la *racole*.
> (*Rose*, ms. Corsini, f° 139b.)

Vallée d'Yères, *raccoler*, embrasser.

racoller, *-coler*, v. a., réunir, joindre:

A Jehan du Carnoit, cauchieur de la ville,... premiers a avoir recauchyet autour du puch de le rue Royel a le *racoller* de cinquante pies de loncq sur .viii. pies de large. (20 août-19 nov. 1435, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan Lampot, fevre,... item, pour .ii. aultres estriers de .iii. pies de bende, servans a tenir et *racoller* le postieil de le barriere de le porte du Bruille, pesant .xxiiii. livres, audis pris de .viii. d. le livre. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Watier Regnare, cauchieur de la ville... [pour] avoir refait et recauchy le cauchie du second pan du werp des pissonchiaux, que on a remachonné, entre les deux puisoirs, d'entre l'ostel a le nef et le maison Jaquemart Lyon, en *racollant* la dicte cauchye au dit pan. (17 août-16 nov. 1443, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Recauchier et *racoler* les estacques de nouviel mises a le kaynne de le rue Prevost. (1477, *Compte d'ouvrages*, 1re somme de mises, Arch. Tournai.)

racompagnier, *-aignier*, verbe.

— Act., réunir :

Et de quele eure ke il seront mort ambedoi, cele moities de ces fruis revendra et *sera racompagnie* a le propieté de le glise de Cambron. (1265, *Carta de eo quod Wilhelmus de la Catoere vendidit nobis*, De Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 138, Chron. belg.)

— Réfl., se réunir, se rejoindre :

Qui les departira, et chascera l'ung loing de l'autre, ils *se racompaigneront* le plus tot qu'ilz pourront. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 37, ap. Ste-Pal.)

racompaignier, voir Racompagnier.

racomptement, voir Racontement.

racompteresse, voir Raconteresse.

raconcineur, s. m., contrôleur :

Il est necessité que ung autre princey ou office soit qui prengne raison et qui amende ou corrige les comptes et que ce princey ou officey ou office ne traicte de quelconque autre chose. Et aucuns les appellent correcteurs, les autres les nomment *raconcineurs*, les autres exquisiteurs, les autres syngores, c'est a dire faisant somme de comptes. (Oresme, *Politiq.*, 2e p., f° 18d, éd. 1489.)

raconcueillir, *-quelhir*, v. a., recueillir, rassembler :

Et portant ilh alerent *raconquelhir* tous les osseais de Sains Johans et les ardirent. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des historis*, I, 399, Chron. belg.)

Supposé qu'ilz seussent bien que les Romains estoient pres, toutesfois ilz se resconfortoient en ce que ce n'estoient que ung peu de fuitifz *raconcueilliez*. (Sym. de Hesdin, *Trad. de Val. Max.*, f° 137c, éd. 1485.)

raconduire, *-duyre*, *-dure*, v. a., ramener, reconduire :

> Dez or pent Dix del *raconduire*.
> (*Gilles de Chin*, 2520, Reiff.)

Vos conduray et *raconduray*. (Jean d'Outremeuse, *Myreur des historis*, III, 75, Chron. belge.)

Et apres la salutation faite et reverence. *furent racondues*. (*Letters and papers of Henry VI*, I, 159, Rer. britann. scriptor.)

Les gens du roy... s'en revenoient, et les *raconduysoit* le conte Galiach avecques sa bende. (*Le Vergier d'honneur*, p. 416, Paris, s. d.)

Pour les *raconduire* au retour. (Du Bellay, *Mém.*, VI, 189, éd. 1569.)

Dieu le veulle conduire et *raconduyre!* (Jean de Bethencourt, *le Canarien*, p. 155, Gravier.)

En tout temps doit le bergier conduire et *raconduire* son bestial et veiller a leur aisement et prouffit. (Jehan de Brie, *le bon Berger*, p. 48, Liseux.).

Norm., *raconduire*, reconduire.

raconforter (se), v. réfl., se redonner du courage :

> Mout *me raconfort* de chanter
> La bele a qui ai porté
> Teil loiauté.
> (*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 263 r°.)

Cf. Aconforter.

raconquelhir, voir Raconcueillir.

raconsement, voir Rasconsement.

raconsieuvre, voir Raconsuivre.

raconsievre, voir Raconsuivre.

raconsiewir, voir Raconsuivir.

raconsser, voir Rasconser.

raconssuivre, voir Raconsuivre.

raconssuiwir, voir Raconsuivir.

raconsuivir, *raconss.*, *raconsuiwir*, *-siewir*, v. a., atteindre :

Car on ne les poroit *raconsiewir*. (Froiss., *Chron.*, I, 70, Luce.)

Il se mist en cace apries yaux pour yaux *raconssuiwir*. (Id., *ib.*, II, 360, Luce, ms. Rome, f° 80.)

raconsuivre, *-ssuivre*, *-suyvre*, *-sievre*, *-sieuvre*, v. a., atteindre :

> Il broche le cheval et si fort se hasta,
> L'enfant *raconsui* et si l'adevencha.
> (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 27d.)

> Mais nel puet *raconsievre*.
> (*H. Capet*, 2937, A. P.)

Nul ne povoit aler a Gand ne porter vivres ne aultres marchandises a paiens qu'il ne *fust raconsuivy* et actaint. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 136 r°.)

Si poursuiwirent les Engles bien quatre lieuwez, et tant que asses pries d'Arde il les *raconssuirent*. (Id., IV, p. 342, Luce, ms. Amiens.)

Et chis s'en vat apres Doon, si le *raconsuit* en chemien. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des historis*, II, 492, Chron. belg.)

Et ilh s'en vat, li et ses hommes, et chevalchat tant que ilh *raconseut* le conte de Lovain, son oncle. (Id., *ib.*, IV, 192.)

Les gens dou roy les poursuiwoient et *raconsieuvent* vers Binch. (*Compte de la ville de Mons pour l'année échue à la Toussaint 1414*, Arch. Mons.)

Icellui duc de Bourgongne, sans descendre ne atarger, chevaucha tres fort, a tout ses gens, parmy la dicte ville de Paris, tant que son cheval povoit troter, et suivy ledit daulphin lequel il *raconsuivy* pres de Corbueil. (Monstrelet, *Chron.*, I, 25, Soc. de l'H. de Fr.)

Lesquelz suivirent bien et radement yceulx François et les *raconsuivirent* au passage de l'yaue. (Id., *ib.*, II, 114.)

Quand il vint au lieu, et il ne veit pas les chevaulx quelle part ilz estoient tournez, il dist que jamais ne cesseroit qu'il ne les *eust raconsuiviz*. (*Perceforest*, II, f° 35b, éd. 1528.)

Charles Martel les suyvit longuement pour les cuyder prendre, mais il ne les peut *raconsuyvre* ne rattaindre. (N. Gilles, *Ann.*, f° 87 r°, éd. 1492.)

Ceux de l'ost qui l'entendirent s'armerent pour rescourre leur proye, et *raconsuirent* lesdits chars aupres les barrieres. (Le Baud, *Hist. de Bretagne*, c. xxxv, éd. 1638.)

A la parfin le despit et le desir de vengeance luy remirent la parolle en la bouche, conseillant au pere d'Emylie d'envoyer diligemment apres, et qu'il ne se

pouvoit faire que l'on n'en sçeust des nouvelles par les chemins, ou qu'ils ne *fussent* rattrapez et *raconsuyviz*. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 75 v°, éd. 1588.)

RACONTANCE, s. f., récit :

Narratio, *racontance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 189 r°.)

Prosomenia, *racontance*. (*Ib.*, f° 211 v°.)

RACONTE, s. m., récit, narration :

... Alemant estoient chevalier de grant pris,
Par aus fu puis mains Turs et mors et desconfis.
De ce ne vous iert ore nus lons *racontes* dis.
(*Berte*, 163, Scheler.)

La fera il un haut *raconte*
De ce dont riens n'aura esté.
(WATRIQUET, *du fol Menestrel*, 56, Scheler.)

Et j'en tray a exemple un *raconte* qui dit ainsi. (*Ménagier*, I, 126, Biblioph. franç.)

RACONTEMENT, *-mant*, *racompt.*, s. m., récit :

Ge ai apris par lo *racontement* de mult honorables vielhars ce ke je raconte. (*Dial. S. Greg.*, p. 8, Foerster.)

De cui ja soit ce ke pluisors vertuz certains *racontemenz* des pluisors ait depuliet, nekedent Laurenz li religious beirs... il aconstumat pluisors choses a moi dire de celui. (*Ib.*, p. 10.)

Le roman ne fait plus icy *racontement*.
(ALEXANDRY, *Chron. d'Elaine*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 62.)

Entamement de plet est *racontement* de la principal cause fet de l'une et de l'autre partie par devant celui qui est leur juges. (TANCREI, *li Ordinaires*, Richel. 25546, f° 67°.)

Que tu puisses oir tot *racontement* de Deu. (*Bible*, Richel. 901, f° 29ᵇ.)

Le *racontement* des viellars ne trespasse mie. (*Ib.*, f° 30ᶜ.)

Li *racontemanz* de toz cez seroit foux et enuios. (*Liv. de Jost. et de plet*, XII, 5, § 2, Rapetti.)

Aussi estoit il fait des *racontemens* des histoires. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 2 r°.)

En *racontemens* et en narrations de choses inutiles. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 406ᵃ.)

Afin que je ne anuie par trop long *racontement*, nous laisserons les faiz de ce tournoy. (J. DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 48 v°.)

Encores en font ils leurs fables et leurs *racontemens* mauvais. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 119ᵃ.)

Pour cause de briefveté delaisse volentiers le *racomptement* du cas de Anaxarcas noble roy de Capadoce. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, IV, 10, f° 93 r°, éd. 1515.)

Racomplemens de fables. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, 6, éd. 1548.)

De Turpin l'archevesque, en ses *racontemens*
Suivant l'histoire vraye.
(VAUQ., *Art. poét.*, II, 74, éd. 1605.)

RACONTER, v., compter :

Soient racontees les spondilles. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurgie*, Richel. 2030, f° 30.)

RACONTERESSE, *racompt.*, s. f., celle qui raconte :

La tierce nouvelle comptee par... l'une des sept dames *racompteresses*. (L. DE PREMIERF, *Decam.*, Richel. 129, f° 129 r°.)

RACONVOIER, *-oyer*, v. a., reconduire, accompagner :

La procession des chanoines et mainte autre *raconvoierent* les reliques de saint Denis. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 299ᵃ.) P. Paris, IV, 81, *raconvoyerent*.

Que se un Angloys estoit de nuyt trouvez ou encontrez sus les chaussies, que on le devoit doulcement et courtoisement *raconvoier* et remettre en son hostel. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 143ᵇ.)

Cel homme qui seul est avoies
Au port de mer et *raconvoies*.
(*Mir. de N. D.*, XXXVII, 1437, A. T.)

RACONVOYER, voir RACONVOIER.

RACORD, adj., qui se souvient :

Comme le seigneur de Saint Pré, le sieur de Bonyeffle et autres dont a present je ne suis *racors* des noms. (*Lettre d'un sujet du duc de Bourgogne* dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 294, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Mort exerçant ses criminels exces
Deux ans apres le trespas et deces
De ce seigneur dont gist ici le corps,
Aupres de lui donna lieu et asces
A sa compaigne dont cy je tiens proces
L'an mil cinq cens et neuf, j'en suis *racord*.
(*Epitaph. du chanc. Guy de Rochefort*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VI, 168.)

— Réconcilié :

Signor, or poes bien entendre
E par cestui example prendre
Comme Diex est misericors
Tresque on vers [ms. *veus* ; Luz. : *vous*]
[lui soit *racors*.
(*Vie du pape Grég.*, Ars. 3527, f° 168ᵈ; p. 111, Luzarche.)

RACORDABLE, adj., réconciliable :

Faulte nuisable
De tous biens, et fin perissable
De ce monde verrons briefment
S'a Dieu ne sommes *racordable* :
Pensons de nostre sauvement.
(EUST. DESCH., *Poés.*, V, 397, A. T.)

RACORDANCE, s. f., mémoire, souvenir :

Et a *racordance* remaine.
(GAUT. DE MES, *Mappem.*, Ars. 3167, f° 9 r°.)

— Réconciliation :

Reconsiliacio, *racordance* ou rapaisance. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

Mais n'en puis estre recordans
Sans celle qui est racordans
Des pechies qui, par recordance
De leurs mesfaiz, ont *racordance*.
(WATRIQUET, *Confession*, 57, Scheler.)

RACORDE, s. f., réconciliation :

Cele *racorde* fist li vins.
(JEH. AU RIS, *Mir. de S. Tortu*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 259.)

RACORDEE, s. f., raccommodement, réconciliation :

Dist Anseis : Ele fust mariee
Pour le pais faire et por le *racordee*.
(*Anseis de Carthage*, Richel. 793, f° 68ᵃ.)

RACORDEIR, voir RACORDER.

RACORDEMENT, s. m., réconciliation :

Offre lo saint sacrefice et plaisant a Deu por le *racordement* de noz toz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 105 r°; p. 125, l. 4, Foerster.

Tost soi puet racordeir qui del mal se repent,
Et qui en l'amur Deu s'afiche vraiement,
Deus ne met pas lonc terme a son *racordement*.
(*Ste Thaïs*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 46 v°.)

Quant il fet a li *racordement*. (XIVᵉ s., *Serm. lat. fr.*, ms. de Salis, f° 15 r°.)

RACCORDEOR, s. m., celui qui réconcilie :

Et bon fu nez li recorderes
A vous, de pechié *raccorderes*.
(WATRIQUET, *la Confession*, 55, Scheler.)

— Fém., *racorderesse* :

Mout est l'ame bien assenee,
De *racorderesse* esmeree
Pour cui vous voles douchement proier.
(AD. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 25566, f° 14 r°.)

S'en pri a la *racorderesse*
En pleurs tristre, *racorderesse*
De touz vrais recordans mesfais
Qu'ele me pardoinst touz mes fais.
(WATRIQUET, *la Confession*, 63, Scheler.)

1. **RACORDER**, *-deir*, *racc.*, verbe.

— Act., réconcilier :

Bien antant Baudouins que Karles est irez ;
Ne voit pas la maniere comment *soit racordez*.
(J. BOD., *Sax.*, CXXXII, Michel.)

Sire, che dist Aiols, par les iex de ma teste,
Trestout vis est li dus, bien sai u il recete :
Racordes est al roi et si rara sa tere.
(*Aiol*, 6478, A. T.)

Povre sommes et petit poons doneir ; mais totevoies por cel petit mimes poons *estre racordeit* si nos volons. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 76 r°, p. 92, l. 29, Foerster.

Mais nonpourquant si l'en convint
K'il *a* les dames *racordees*
Qui moult fort ierent descordees.
(MOUSK., *Chron.*, 9981, Reiff.)

A jointes mains vos prie
Qu'a vo chier fil me veuillies *racorder*.
(AUBERTIN D'AIRVAUS, Richel. 1687, f° 15ᵇ.)

C'a vo chier fil me veuillies *racordeir*.
(ID., ms. Berne 389, f° 82 v°.)

Il n'est riens en tout le monde que je ne feisse pour *estre raccordé* a elle. (*Lancelot du lac*, II, f° 82ᵉ, éd. 1488.)

— Réfl., se réconcilier, faire la paix :

Ou palais sont venut, si *se* vont *racordant*.
(*Chev. au cygne*, 5250, Reiff.)

Venicien et Pisan *s'estoient raccordé* et juré contre les Genevois. (*Hist. des Croisades*, I, 443, ap. Ste-Pal.)

Li doi pais, Flandres et Braibant, *se racorderoient* ensamble. (Froiss., *Chron.*, IV, 253, Luce, ms. Rome.)

Ainssy vous *vous raccorderez*
Au doulz roy de misericorde.
(*Mir. de Ste Geneviève*, ap. Jub., *Myst.*, I, 302.)

— Neut., se réconcilier :

Laissiez ceste folie ester,
E ge vos ferai *racorder*
A vostre frere, sanz dotance.
(*Guill. le Maréchal*, 6777, P. Meyer, *Romania*, XI, p. 59.)

— Se rapprocher, se réunir dans un but hostile :

Quant Aiol[s] l'entendi, s'en fu ire[s]
Par [mi]liu d'une rue s'en est torné
Par devant .I. chelier est trespasse[s],
Lecheor[s] i avoit molt assamble[s] ;
As mains *sont* combatu et *racordé*,
Molt furent laidengié et despané.
(*Aiol*, 2518, A. T.)

— Act., avec un rég. de chose, rétablir par une réconciliation :

Afin de bonne paiz et concorde reconcilier, nourrir et *raccorder* entre eux. (1345, Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n. 7.)

— Terminer par un accord :

Mainte joie en est demenee, (par le)
Et maintes guerres *racordees*. [damess
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, f° 492 r°.)

— Conclure :

Nus ne puet ne ne doit prendre aprentiz, se il n'i a .II. preudeshomes ou trois au mains del mestier, au prendre ou *racorder* le marchié et la couvenance, ne ne doit li aprentiz metre mein en l'euvre, devant donc que la couvenance *ait esté racordee* ou li marchiez faiz en la maniere desus devisee. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LI, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

RACORNILLIÉ, adj., racorni :

Car dur est et *racornillié*,
Bien tortu et racroquillié.
(*Peler. de la vie hum.*, Richel. 823, f° 57 r°.)

Champagne, *racornillé*, recroquevillé.

1. **RACORRE**, voir Rescorre.

2. **RACORRE**, voir Racoure.

RACORS, cas suj., voir Racord.

RACORT, s. m., avis :

Sire Guiz, je vous di, pour trestout mon *racort*,
Ne subjes ne puet point, tuit sont de cest acort,
Delaissier son signeur se par un an non somme.
(*Gir. de Rossill.*, 1009, Mignard.)

— Réconciliation :

En amours a souvent discort,
Courroux, mautalent et *racort*.
(*Athis*, ms. S. Pétersbourg 54, f° 5d.)

RACOSTER (se), v. réfl., se tourner du côté de :

Vers le Lai Hardi *se racoste*
Qui moult estoit gentils et frans.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 42c.)

— *Racosté*, part. pas., revenu, réuni :

Le chef dont est au cueur point
Et l'escu qui jadis fut joinct
A vostre costé,
Et puis le lyon qui tant cousté
Vous a, ja soient il osté
Du vostre pouvoir, sont *racosté*
En nostre main.
(*Perceforest*, II, f° 84b, éd. 1528.)

RACOUARDIR (se), v. réfl., redevenir couard :

L'autre hier au parler s'enhardi,
Mes tantos *s'en racouardi*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 402 r°.)

— *Racouardi*, part. passé, devenu couard, lâche :

Par .IIII. deniers l'an estez *racouardi*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montpellier H 247, f° 196e.)

RACOUDRE, v. a., rattacher, rejoindre, réunir :

Et sour chou jou, en le presensce et ou tiesmoing des hommes de fief devant nommeis... reportay les .V. journels et sissante verges de bos entirement en le main dou dit dant Nicholon de Harchies, cellerier, et les remis et *racousi* as allues de le dicte eglize de Camberon. (1315, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 192, Chron. belg.)

Comme de frank alluet rajoint et *racousut* as allues de le dicte eglize de Camberon. (*Ib.*, p. 193.)

(Jou) raportai les .II. bonniers de preit de fief entirement devant dis en le main dou dit monsigneur l'abbé de Cambron et les remis, rajoindi et *racousi* as abbies de se ditte eglise de Cambron. (1347, *ib.*, p. 275.)

RACOUPER, v. a., rendre cocu par représaille :

Robins vos a acoupie
Et vos lui *racoupes*.
(Jakes d'Amiens, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 49, 57.)

Et vos lui *racoupeis*.
(Id., *ib.*, ms. Berne 389, f° 89 r°.)

RACOUPI, *-ouppi*, adj., qui a subi l'infidélité de sa femme :

Et ledit Dollebec dist qu'il mentiroit parmy ses dens comme sanglant, vieux *racoupi*, et adonc s'assist. (1408, Arch. JJ 163, f° 76 r°.)

Ce vieux *racouppi*, duquel j'ai connu sa feme charnelement. (*Ib.*)

RACOUPPI, voir Racoupi.

RACOURAGEMENT, s. m., action d'encourager :

Par le *racouragement* et bon exemple que ses gens veirent en luy, ils desconfirent les Sarrasins. (O. de la Marche, *Mém.*, p. 44, éd. 1616.)

RACOURCER, voir Racourcier.

RACOURCHEMENT, s. m., raccourcissement :

A Jacques Blavet, carpentier et mesrenier,... pour pluiseurs *racourchements* de bois faict au hourt dudict puich servant tant a asseoir les ferrailles comme les moulettes et jecter plomb, payé .x. s. (1er avril 1565-30 septembre 1566, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

RACOURCHIER, voir Racourcier.

RACOURCIER, *-chier*, *-ser*, *racorcier*, v. a., raccourcir :

Se jou raconte les vertus
De ceste piere, et c'est mençoingne,
On me *racorcera* la loingne.
(Gui de Cambr., *Barlaam*, p. 32, v. 26, Meyer.)

Avoir racourchié et reswisié le montant du comble du wicquet de le tieullerie de trois pies de long. (1428-1429, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir racourchié le souvronde de l'estable. (31 déc. 1443, *Tutelle des enf. Rosemicle*, Arch. Tournai.)

Fut ordonné, entre les François, que chascun *racourçast* sa lance, affin qu'elles fussent plus roydes, quant ce viendroit a combattre. (Le Fevre de Saint-Rémy, *Chron.*, I, 253, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour avoir *racourchié* les potteaulx et pochars dudit molin. (1509, *Compte d'ouvrages*, 5e somme de mises, Arch. Tournai.)

— *Racourcié*, part. passé, raccourci :

Tel coup luy donna du penchant de l'espee que il luy couppa de sa queue la longueur d'une aulne. Si tost que le serpent sentit sa queue *racoursee*, dont le venin de son corps sailloit a effort, il encommença a syffler. (*Percef.*, IV, f° 87d, éd. 1526.)

S'aulcun vouloit dire qu'en ce mot tel, il y a sillabe *racoursee* pour ayder a la rime : je dis qu'il est vray. (*L'An des VII dames*, Corrections, p. 139, Ruelens et Scheler.)

— Décapité :

Je laisse aux jeunes estourdis,
En vieillesse peine et tourment,
Qui bourgz et chasteau plus de dix
Ont acquis cauteleusement,
Piteux cris et gemissement,
Gouttes aux mains, braz decroisez,
Et, avant leur deffinement,
Le danger d'estre *racoursez*.
(J. Molinet, *Faictz et dictz*, p. 191, éd. 1540.)

RACOURCIMENT, s. m., raccourcissement, abrègement :

Qu'ils nous laissent aussi de quoy juger apres eux, et qu'ils n'alterent ny dispensent par leurs *racourcimens* et par leur choix, rien sur le corps de la matiere. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. x, p. 268, éd. 1595.)

RACOURE, *-courre*, *-corre*, *raccorre*, v. n., accourir de nouveau :

Pour escouter court et *racourt*
Et tout raconte a terme court
Los consous k'on a en lui mis.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, cxiv, 4, Van Hamel.)

Ly vilain coroit et *raccoroit*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, p. 257, Chron. belg.)

Souvent le voy courre et *racourre*, pour ayder et secourir sa partie. (*Ger. de Nev.*, IIe part., p. 105, éd. 1727.)

— Revenir en courant :

Paours set bien ke tous honis
Sora ki duskes la corra.
Ja mais d'iluec ne *racorra*.
(Renclus de Moil., *Miserere*, clxxiv, 9, Van Hamel.)

La roine *raccourt*, de deul confont et d'ire.
(Audefr. le Bastard, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero*, p. 16.)

1. **Racourser**, v. n., reprendre sa course :

Puis sus l'eaue s'*ont racoursé*
Bon pas que n'y ont rebourse.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 45 v°.)

2. **Racourser**, voir Racourcier.

Racoursier, voir Racourcier.

Racoustrage, s. m , chose raccoutrée :

Qu'ils vendent leur *racoustrage* come bon leur semble. (1601, *Maistr. des savatiers et vieils racoustrages supprimez*, Doc. hist., IV, 40.)

Racouturé, *rasc.*, adj., plein de coutures :

Sa vies reube li a donnee
Qui moult estoit *rascouturee*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 67 v°, col. 2.)

Racouvatour, voir Racoveteor.

Racouveteir, voir Racoveter.

Racouvetor, voir Racoveteor.

Racouvre, voir Racovre.

Racovater, voir Racoveter.

Racovatour, voir Racoveteor.

Racoveteor, *-eteur*, *-etour*, *-wetour*, *-vatour*, *racouvatour*, *-vetor*, s. m., couvreur :

Vautrin le *racoveteur*. (1295, *Cart. de Montiéramey*, p. 385, Lalore, origin.)

Jehan Chandoile lou *racovetour*. (1367, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 51 r°.)

Lou *racovatour*. (*Ib.*, f° 76 r°.)

Li *racouvatour*. (*Ib.*, f° 78 r°.)

.ix. frans de Gillet le *racouvetor* de Brillon et de Nicholais du Haironville pour la vendue d'une maison. (1385, Arch. Meuse B 493, f° 7.)

115 sols de Simon le *racowetour* de Keures pour ce qu'il avoit appellé devant le maieur de Keures. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f° 52 r°.)

Il est encore usité dans quelques campagnes lorraines, particulièrement dans le Barrois.

Cf. Recoveteor.

Racoveter, *racouveteir -ater*, v. a., couvrir un toit :

5 sols, 4 deniers au fil Gonciere pour *racouveteir* les teiz dou chastel (de Bar). (1321, Arch. Meuse B 492, f° 114 r°.)

Tellement qu'il n'y ait sy bon teilz, tant *fuit* bien *racovates*, en Metz, qui ne fuit desrompus et trespesses du ven et de la plue qui cheoit. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1466, Larchey.)

Racoveteur, voir Racoveteor.

Racovetour, voir Racoveteor.

Racovre, *-ouvre*, s. m., recouvrement :

Et le roy se regarda povre,
Ne ne pot avoir *racouvre*.
(Geoffroi de Paris, *Chron.*, Richel. 146, f° 87a.)

Racovrer, v. a., recouvrir :

Mais quant ce vint al *racovrer*
Nel estut pas amonnester (Zozime),
Tote la terre rauna,
Sor le saint cors le ramena.
(*Vie de Marie Egyptiene*, Richel. 23112, f° 343d.)

Racovrir, v. a., recouvrir :

La femme, par force de parole, viut *racovrir* ce q'ele a trop avant alé. (Rich. de Fournival, *Best. d'Amours*, li leus, p. 9, Hippeau.)

Racowetour, voir Racoveteor.

1. **Racque**, voir Raque.

2. **Racque**, voir Rasque.

Racquemas, s. m. ?

Pour un gobelet d'or, pesant deux mars, douze esterlins et maille, a soixante et quatre frans le marc, lequel gobelet fu donné de par nous a la dame de Ternant, valent cent trente et troiz franz, pour offrir a sainte Katerine du Val des Escoliers, derrenierement que nous y fumes, vint frans; et pour deux *racquemas* que nous offrismes illec, cinquante six frans. (18 décemb. 1364, L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 73.)

Racquet, s. m., partie d'un fort ?

Dix huit ou vingt compaignons de Boullenois, lesquels se trouverent une nuict devant Douay, les aulcuns entre le *racquet* et les fossez, et les aultres approcherent si pres du fort qu'ils se prindrent a tempter les fosses atout plombs, luges, lattes, entes ensemble et certains instruments a ce convenables. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cli, Buchon.)

Racquillon, voir Raquillon.

Racquit, voir Raquit.

Racquitter, voir Raquiter.

Racranté, part. passé, obligé :

A Jehan Alibon et ses pleges tant mains de plus grant somme que il doit a le ville dont il est *racrantes* a paiier .viii. florences l'an a le candeler. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 4 r°.)

Cf. Acreanter.

Racrappeir, v. a., solidifier au moyen de crampons :

Adont at li evesque .j. lundi asseneit l'autre procession a Saint Bertremeit, a Liege, ou li fietre fut porteit; et puis *fut* li pon d'Yle de mariens *racrappeit*, si que ons y passat bien. (Jeh. d'Outremeuse, *Myreur des hist.*, IV, 545, Chron. belg.)

Racroc, *-oq*, *recroc*, s. m., renouvellement d'une solennité joyeuse, spécialement d'un repas de noce, d'une fête de village, etc. :

Icellui suppliant et autres personnes s'en revenoient du *racroc* d'unes noces, qui avoient esté en la paroisse de Douville du val de Saenne. (1374, Arch. JJ 105, pièce 504.)

Apres icellui mariage fait, il eust en l'ostel d'iceulz mariez une feste ou assemblee de genz, que l'en dit ou paiz (de Caux) *racroc*... a laquelle feste ou assemblee furent et souperent les diz supplians. (1381, Arch. JJ 120, pièce 154.)

Le dimanche ensuiant la feste d'icelles nopces, que l'en appelle *racroq*, fut et y eust plusieurs des amis d'un costé comme d'autre. (1409, Arch. JJ 164, pièce 191.)

En laquelle ville de Bellenzes estoit lors la feste, ou rebont, ou *racroc* de la feste du dit lieu. (1415, Arch. JJ 168, pièce 394.)

Un texte normand du milieu du xvie siècle offre *recroc* avec le même sens :

Le 17 decembre 1553 la grande messe ouye, je m'en allé disné chez Auvré, au *recroc* des nopces Paquette Auvré. (*Journ. du S. de Gouberville*, p. 564, Soc. des Antiq. de Norm.)

Normandie, *racro*, *recro*, Mons, *racro*.

Racroire, v. a., confier :

Et puis qu'il li a baillé son gage por ces pleges, si prie tant celui qui li *racreit* celui sien gage sur quinsaine faisant, et li dit qui lui rendra celui gage, ou meillor, au chief de sa quinsaine. (*Ass. de Jér.*, II, 59, Beugnot.)

Racroq, voir Racroc.

Racroquillié, adj., recroquevillé :

Car dur est et racornillié,
Bien tortu et *racroquillié*.
(*Peler. de la vie hum.*, Richel. 823, f° 57 r°.)

Normandie, Val de Saire, *s'racoquilli*, Canada, se *racoquiller*, se recroqueviller.

Racroupir, verbe.

— Act., abaisser, rabaisser :

Car responce si plaine de despis
Me fist et *fu* d'elle si *racroupis*
Que bien cuiday mortellement ou pis
Tout devant
M'aler ferir.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 81b.)

Iceluy Willemet se vantoit en disant qu'il *avoit racroupiz* Jehan le Maire ou fait tenir tout quoy. (1409, Arch. JJ 162, pièce 435.)

Car quant ung cueur qui rien qu'honneur n'espie
Vid par telz gens sa vertu *racroupie*,
Tristresse est tant par dedens luy tapie
Qu'en la parfin de mourir est d'accords.
(Le Maire, *Plaincte du Desiré*, dans les *Illustr. des Gaules*, p. 404, éd. 1548.)

Pour se deffendre pendant la tempeste du dedain et courroux de la fortune, laquelle, bien que sa force soit grande, si ne peut elle luy rien faire perdre du merite de sa vraye gloire, quelque nouvel et inopiné accident qu'elle mette en jeu pour obscurcir et *racroupir* sa splendeur. (N. Pasq., *le Gentilh.*, p. 66, éd. 1611.)

— Réfl., se rejoindre, se réunir, se rassembler :

Se racroupir. To knit, or draw up, or gather close together (as a doing horse his hinder parts). (Cotgr., 1611.)

— *Racroupi*, part. passé, qui se tient accroupi :

Adonc les troupeaux beulans et mugissans par faulte de pasture, tous herissez et *racroupiz* de froid se contenoient dedans les estables. (Le Maire, *Illustr.*, I, 27, éd. 1548.)

..... Il fait beau voir Pasquet
Tout *racroupy* avec sa grand jaquette,
Toujours dormant.
(*Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 242.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, *racroupi*, accroupi.

racrucifier, v. n., se rabougrir, se retirer :

Tous ses doitz de la main dextre luy cheyrent en sa paulme, les jambes et les bracz lui *racrucifierent;* si n'eust tantost membre dont il se peust aidier, pour la grant doulleur qu'il sentoit. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 134, Soc. de l'hist. de Fr.)

racture, s. f ?

Que diray je, l'orage turbineux dura plus de dix huyt heures que nuyt que jour, si que par la continuation de la *racture* les murailles furent tant batues que l'assault se pouvoit donner. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 6 v°.)

racueil, *racc.*, *rakeulh*, s. m., accueil, réception :

Il ala grandement accompaigné au devant de luy, si devez croire que a l'encontrer y eust bel *racueilx* bienvignans, et conjoissement. (*Le Chevaler. Conte d'Artois*, p. 5, Barrois.)

Toute joye m'est refusee,
Je n'ay d'ame quelque *racueil*.
(J. Molinet, *Siege d'amours*, dans *Lég. de P. Faifeu*, p. 119, éd. 1723.)

Veu le bon *raccueil*
De notre hostesse.
(O. Basselin, *Vaux-de-Vire*, XXVIII, Jacob.)

Et se rendirent au devant de nous plus de mil personnes, tant hommes, femmes que enfans, lesquelz nous feirent aussy bon *racueil* que jamais pere feist a enfant. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 22, Tross.)

Le pape et Roger y entrerent avecques grand triomphe et bon *raccueil* des citadins. (D. Sauvage de Fontenailles, *Hist. du royaume de Naples*, f° 96 r°, éd. 1546.)

Chascun s'efforçoit de luy faire le meilleur *racueil* qu'il estoit possible. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 3e nouv., Jacob.)

Pour l'honnete et liberal *rakeulh* que tu fes aus letrez. (Peletier, *Art. poet.*, I, 6, éd. 1555.)

Un grand seigneur auquel elle fit tel et si honorable *racueil* qu'elle savoit faire. (Des Per., *Nouv. Recreat.*, f° 238 v°, éd. 1564.)

Guydon d'honneur, en *racueil* excellente,
Joyeuse en dict, ferme en cueur et pensee.
(R. de Collerye, *Epistres*, XII, Bibl. elz.)

Voyant le gracieux, humain et honneste *racueil* que luy faisoit ceste tant noble princesse. (*Nouv. Fabriq. des excell. Traits de ver.*, p. 151, Bibl. elz.)

... Beloir,... tout estonné d'un tel et si mal gracieux *racueil*, restoit immobile... (Ollenix du Mont-Sacé, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 21 r°, éd. 1588.)

Il estoit joyeux du bon *racueil* par luy faict a la royne de Lotheric. (Fauchet, *Antiq. Gaul.*, 2e vol., IV, 191, éd. 1611.)

— Refuge :

C'est mon bien, c'est mon souvenir,
C'est mon espoir, c'est mon *racueil*.
(R. de Collerye, *Epistres*, I, l'Amoureux querant et demandant sa Dame par amours, Bibl. elz.)

Eure, *racueil*, accueil.

racueillir, *racc.*, *raqueill.*, *racuellir*, *-cuillir*, *-cullir*, verbe.

— Act., recueillir, rassembler :

Gaymarie *racuilli* a soi lo exercit de li Normant. (Aimé, *Ystoire de li Normant*, I, 33, Champoll.-Fig.)

... Des voleurs en armes *racueillis*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 84 v°, éd. 1573.)

Nostre esprit charmé delaisse ses plus belles et vertueuses actions pour s'adonner a les *racullir* et amasser de tous costez. (Dampmartin, *Merv. du monde*, f° 28 r°, éd. 1585.)

Racueillant toute nostre affection et zele (nous devrions) l'adonner a luy seul. (Id., *ib.*, f° 34 v°.)

Il *avoit* ramassé et *raccueilli* toute la memoire de l'antiquité et de l'histoire. (Vauquelin, *Or. fun. de Rouxel*, p. 262.)

— Reprendre, en parl. d'un chemin :

S'en parti et *raquelt* son chemin droit vers Kamaalot. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 28d.)

— Rétablir :

Ycelluy usaige ly donnons pour luy et a tous ses successeurs et le *racullons*, remettons, aggregeons, et coadunons en tout comme il puet ly et sa posterité toicher et regarder l'octroy du dit usaige. (1359, *Lettres de Philippes duc d'Orléans, confirmatives du droit d'usage en faveur de Perrot de Gaudigni*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 197 v°, Arch. Loiret.)

— Réfl., se reprendre, s'adonner de nouveau :

Ja n'ara tant forfait que Dius ne le recuelle,
Mais qu'il a son sierviche *se* ratraie et *racuelle*.
(*Priere Theophile*, st. 113, Scheler, *Zeitschrift fur rom. Phil.*, I, 257.)

— Se reformer, se remettre en ordre, en parl. d'une troupe armée :

Li desbareté *se racueillent*...
Apres le roi Charles descochent.
(Guiart, *Roy. lign.*, 11896, W. et D.)

— *Racueilli*, part. passé, rassemblé :

Racueilly: m. Gathered. (Cotgr., 1611.)

Centre, *racueillir*, act., louer pour la deuxième fois un domestique, réfl., se replacer, se remettre en condition. Norm., *raccueillir*, accueillir, recueillir, donner asile, refuge.

racuellir, voir Racueillir.

racueudre, *racheudre*, v. a., atteindre, rejoindre :

Et Tongris s'en vat fuyant, et Turnus le vat sywant; si le *rachusut* al matin a casteal de Gastinos. (Jeh. d'Outremeuse, *Myreur des histoir.*, I, 188, Chron. belg.)

Atant vint unc' Sarasins qui de son espee wot ferir Pipin par derir, mains ly coup esquipat, si qu'ilh ne fist a Pipin pointe de grevanche, mains quant Pipin veit chu, ilh soy tournat vers le Sarasin; et chil se fuit, mains Pipin le suyt por luy vengier, si le *racusut* entre dois thier, si l'ochist. (Id., *ib.*, II, 403.)

racuillir, voir Racueillir.

racuirié, part. passé et adj., recouvert de peau, cicatrisé :

Si a regardé son moignon,
Qui ert tous *racuiries* en son.
(Beaumanoir, *la Manekine*, 7563, A. T.)

racullir, voir Racueillir.

racuser, *raccu*,, *raqu.*, v. act., accuser à son tour, en général accuser simplement :

Sire, ce dist Turquans, je ne say que j'en die :
Mais de tant vous en dy ne me *racuses* mie.
(*Chev. au cygne*, 18469, Reiff.)

Qu'avoir nom de traitre, ja a nom ne l'aray :
Se je le sui nommes, en convent je vous ay,
Devant tous les barons je vous *raquseray*.
(*Ib.*, 27642.)

Mais ne saurez qui il estoient,
Qu'a moi n'affiert d'aus *racuser*.
(Bretel, *Tourn. de Chauvency*, 2960, Delmotte.)

Et li eut ses pers en couvent que il les renderoit (certains objets volés), mais que il ne *racusast* Huet, sen frere. (1334, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 56 r°, Condamnation de Hanequins, Arch. Tournai.)

Lesquelx se atargerent pour y estre a la nuit affin que on ne les *racusast* pas. (1409, Arch. JJ 163, pièce 279.)

Et nienmains l'avoient accaté (une relique volée) en disant audit Grigolet que, se a ceste cause ilz estoient poursuit par justice, qu'il s'en tenist et ne les *raccusast* point. (14 août 1427, *Reg. de la loy*, Arch. Tournai.)

Aucuns qui *avoient raccusé* certains anabaptistes. (1556, *Compte unziesme de Robert de Bouloingne*, f° 313 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2516.)

Raccuser. Acusar autra vez. (Oudin, 1660.)

— Révéler :

Quiconque contredirat, procurerat, *racuserat* et ne tiendra en secret les secrets du mestier. (1534, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, II, 339, éd. 1750.)

Rouchi, tournaisien, montois, champenois, *racuser*, dénoncer. Vosgien, *raicuser*, rapporter, médire ; au réfl., s'accuser par maladresse.

RADACE, s. f., rave?

Pour toutes gens qui sont de bone renommee,
Qui boivent volentiers de jour et de nuitee,
Si que la teste en deult souvent la matinee,
Afin qu'il soit guerie et tost reconfortee,
Qu'il ait de la puree ou d'yaue de *radace* :
Dites vos patenostres, que Diex pardon lor face.
(*Le Dit des Patenostres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 246.)

RADCENSEMENT, voir Racensement.

RADDE, voir Rade 1.

RADDRESSE, voir Radrece.

RADDRESSER, voir Radrecier.

RADE, *radde*, adj., rapide, impétueux :

Une eve *rade* descendoit par enki.
(Raimbert, *Ogier*, 7207, Barrois.)

Et flame dou fu infernal,
Plus *rade* ke iaue d'escluse,
Font a Paour rendre le muse
(Rencl. de Moil., *Miserere*, clxxv, 3, Van Hamel.)

Radde et lee ert la rivere.
(*Guy de Warwick*, ap. Zupitza, *Wiener Sitzungsberichte*, 1874, p. 636.)

Et de l'autre partie avale
Li seaus en une riviere
Qui ert *rade* de grant maniere.
(Beaumanoir, *la Manekine*, 672, A. T.)

Noire et orible en estoit l'onde
Rade et isnele et tos corans.
(*Gilles de Chin*, 3896, Reiff.)

Passe les terres, les bois et les marois,
Les eves *rades* qui corent par destrois.
(*La Mort Aymeri de Narb.*, 112, A. T.)

— Vigoureux, vaillant, intrépide :

A tout deux cens combatans, fleurs de gens d'armes, *rades* et bien instruis en la guerre. (Monstrel., *Chron.*, II, 144, Soc. de l'hist. de Fr.)

— Violent :

... Vous estes ore malade
De maladie grant et *rade*.
(*Trois Maries*, p. 421, ap. Set Pal.)

Ceste sanction est trop *rade*
Et le decret est trop nuysible.
(J. Lefevre, *Matheolus*, 328, éd. Bruxelles.)

Et y eult fortez joustez et *radez*. (Froiss., *Chron.*, II, 394, Luce, ms. Amiens.)

— Dévoyé, atteint de diarrhée :

Cuidiez vous donc que je soye ayse
Que je voy mon enfant malade
Et qu'il a le ventre si *rade*,
Que rien ne luy puet demourer.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 510ᵃ.)

Lillois, Wallon, *rade*, *rate;* Picard., *rade*, adv., vite.

RADECE, *-esse*, *-eche*, *raïdesse*, s. f., rapidité, impétuosité :

Au fil de l'aigue le *radoise* descent.
La i fist Diex une miracle grant,
L'aigue s'acoise, ne cort ne tant ne quant.
(Raimbert, Ogier, Richel. 24403, f° 241ᵇ.)

Par tres grand *radeche* dou flueve fu noies. (*De Marie et de Marthe*, Richel. 1553, f° 270 v°.)

Or t'en va com de telle *radesse*
Te puissent les dyables ramener.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 19ᵈ.)

Or a Phœbus tant cheminé
Par Pheton qui a pourmené
Ses chevaulx de *raidesse* isnelle.
(Id., *ib.*, 20145, G. Paris et Raynaud.)

Mer occeane ainsy appelee des Grecs pour sa *radesse*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 43 v°.)

Qu'ilz n'avoient peut tenir ne cognoistre l'adolescent pour sa *radesse*, et qu'il estoit issu par l'huys. (Id., *ib.*, II, f° 103 r°.)

A moult grant peine les peust faire tirer autre part (les navires) pour la *radece* et cours du flot qui estoit si tres roide que les nautonniers ne les povoient detourner. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 10ᵇ, éd. 1532.) Impr., *rade*.

RADECHE, voir Radece.

RADEI, s. m., courant, rapidité de l'eau :

Od son esforz, od sa proece,
Les getent del gué par destrece :
E si ne fust le grant *radei*,
Qui les chaaiz en trait a sei,
Perduz fust li guez en travers.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 21522, Michel.)

Od ambes mains a eus se tint,
Que li *radeiz* ne l'entraint.
(Id., *ib.*, II, 21596.)

Noms de lieux, *Raday* (Marne), *Radet* (Seine-et-Oise).

RADELET, adj., diminutif de *rade*, généreux :

Prince, mon corps par boire se refet...
..... Me fait vins reconfort :
Quant je le sens si froit, si *radelet*,
J'apperçoy lors qu'en la chalour qui fet,
Remede nul n'y a que boire fort.
(E. Deschamps, *Poés.*, V, 131, A. T.)

RADELIER, *-ellier*, s. m., celui qui conduit des radeaux :

Maistre Claude Rollin a acheptè a Comps de Deydier le *radellier* deux posses de noguier. (Oct. 1544, *Compt. des cordel. d'Orl.*, Arch. Uzès, GG 17.)

Radelier, qui conduit des radeaux, hic ratiarius. (Monet, *Parallèle*, éd. 1532.)

RADELLET, s. m., petit radeau :

A la parfin passerent il le fleuve sur flottes ou *radelles* de fuz. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen, f° 94ᵃ.)

Ilz trencherent les arbres dont il y en avoit assez et feirent *radelletz* et flottes de boys pour porter dessus granz fardeaulx et chevaulx. (*La seconde Decade de Tit. Liv. translatee de latin en françoys*, I, 19, éd. 1530.)

RADELLIER, voir Radelier.

1\. **RADEMENT**, adv., rapidement :

Et si vos di que il corroit
Et *radement* et tost et droit.
(*Durmars le Gallois*, 1397, Stengel.)

Et d'autre part, il n'avoient onkes oi dire ke chil grans fluns fust engieles au montant de l'espesse d'un seul denier ; car a mervelles estoit grans et parfons, et couroit trop *radement*, et si avoit bien une grant archie de lé. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 567, Wailly.)

Et li chevaus l'enporte asses plus *radement*
Que nus oissiaus ne puet voler avec le vent.
(*Brun de la Montagne*, 3203, A. T.)

Que on les feist payer briefvement et *radement*. (13 juin 1320, *Règlem. addit. sur le Châtelet*, C L, I, 741, note *b*, Biblioph. fr.)

Et *radement* s'en vint a Senlis. (*Trahis. de France*, p. 16, Chron. belg.)

— Fortement, violemment, vigoureusement :

Il feri Mauquaré ung cop moult *radement*.
(*Chev. au cygne*, 1811, Reiff.)

Floire si *radement* s'estet,
C'onques ne li daigna guenchir.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 3272, du Méril.)

Un chevalier de France ataint,
Qui au partir de lui se plaint ;
Car si *radement* l'a feru
Que duske a tere a abatu
Le chevalier et le cheval.
(Beaumanoir, *la Manekine*, 2753, A. T.)

Les chevaux *radement* brocierent
Et si roidement s'aquointierent.
(*Couci*, 1183, Crapelet.)

Traioient arbalestriers carreaux moult *radement*,
Plus dru voloient carreaux que pluie qui descent.
(Cuv., *Du Guesclin*, Var. des v. 3486-3562, Charrière.)

Les Englois *radement* se deffendent de lu...
(*La Bataille des trente Anglois et des trente Bretons*, 309, Crapelet.)

Si se ferirent li dis messires Loeis d'Espagne et ses gens en ceste premiere bataille si *radement* qu'il en ruerent tamaint par terre. (Froiss., *Chron.*, II, 161, Luce.)

— Durement :

L'autre dist *radement :*
Rien n'en feray, car...
(3 oct. 1486, *Reg. du puy de l'école de rhétorique*, 36e congreg., ms. Bibl. Tournai, p. 366.)

Rouchi, *radement*, rapidement, impétueusement.

2. **RADEMENT**, s. m., violence :

C'estoit chose ennemye,
Force, ou grant *radement.*
(J. MOLINET, *Continuat. des merveill. advenues en nostre temps*, dans *Lég. de Faifeu*, p. 168, éd. 1723.)

RADER, v. a., ravager :

Loys Raymbault s'en venoit *radant* le pays, vers un village que on dit la Vaciere. (FROISS., *Chron.*, XI, 127, var., Kerv.)

RADESSE, voir RADECE.

RADEUR, voir RADOR.

RADICABLE, adj., radical ; *humeur radicable*, humide radical :

Humeur *radicable.*
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 94 v°, éd. 1526.)

RADICABLEMENT, adv., dans sa racine, dans sa source :

Tout mandement fait entre eulx procede *radicablement* et principallement de nostre seigneur Dieu. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 98 r°, éd. 1478.)

RADICATION, s. f., déracinement :

Apres l'extirpation et *radication* des vices. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 38b, éd. 1486.)

— Fig. :

Tout tend a la totale destruxion et *radication* des fleurs de lys. (*Preuves sur le meurtre du duc de Bourg.*, dans *Mém. pour servir à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, I, 315, éd. 1729.) Impr. : *rodication.*

RADICE, *-dise*, s. f., racine :

Radicosus, plain de *radices* ou racines. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

La fist taillier jusque alla *rodice.* (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VI, 8, Champoll.-Fig.)

— Racinage :

Mult souef i flairoient (dans le verger) *radise*
[et canele.
(*Roum. d'Alix.*, f° 54a, Michelant.)

Cytrons, carottes et *radices.*
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 312, Jacob.)

RADICIEUS, adj., qui a une racine :

Stirpitus, *radicieus.* (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 249 v°.)

RADIFFIER, voir RADIFIER.

RADIFIER, *-iffier*, v. a., soutenir :

Vous requerir de secours charitable
Pour *radiffier* tout mon defaillement.
(XVe s., *Horae*, ms. Laon 243 quat.)

RADIR, v. a., rayonner :

Atant est ilh monteit sour .I. arbre, et voit .I. ree qui deleis ly aparoit et *radissoit.* (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des hist.*, I, 366, Chron. belg.)

— Verser, répandre :

Par les cloux Dieu, par l'escourgie,
Par les angoisses qu'il souffri,
Par le saint sang que Dieux *radi.*
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 273, A. T.)

RADIS, voir RAIS.

RADISE, voir RADICE.

RADISSANT, adj., rayonnant :

Le souleil *radissant.* (ORESME, *Des monnoies*, p. 34, Wolowski.)

RADJANCER, voir RAGENCIER.

RADJOINCTURER, voir RAJOINTURER.

RADJUGIER, v. a., adjuger de nouveau :

Et que la requeste dudit Estienne ne luy feust faite *radjugiee.* (Fév. 1365, *Décret du Châtelet*, Arch. S 7, pièce 8.)

RADOBTÉ, voir RADOTÉ.

RADOIER, *raid.*, v. n., briller :

Ensi com par luis entrovert
Au main li noviaus jours *radoie.*
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CLXXXIII, 11, Van Hamel.) Var. : *raidoie.*

RADONNER, voir RANDONER.

RADOPTÉ, voir RADOTÉ.

RADOR, *-our*, *-ur*, *raudour*, s. f., rapidité, impétuosité, vigueur, violence :

Caritos ne pert se *radour*
Ne por caurre ne por froidour.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, CCXXXVIII, 7, Van Hamel.)

Bien cuident son cheval occirre, mes il i ont failli, parce qu'il vint de grant *rador* et il se fu entr'eus feruz. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 95a.)

Les chevaux brochent tant aireement,
De lor *radour* va la terre tronblent.
(*Otinel*, 424, A. P.)

Par si tres grant *raudour* a le cop escullu.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 11d.)

Que la pointe ne tresperche soudainnement par trop grant *radeur.* (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 56b.)

Il venoit de grant *radeur*, et l'alumelle de l'espieu eschappa par dessus le dos du porc. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 34, Bibl. elz.)

Vees cy venir le duc de Guerles et sa route, tous venans ensemble de grant *radeur.* (FROISS., *Chron.*, XIII, 175, Kerv.)

De grande *radeur* de boullir
Je les apprendray a faillir
Une aultre fois a leurs attaintes.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 33479, G. Paris et Raynaud.)

La grant *radeur* des fleuves esleesce la cité de Dieu. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* XVe *s.*, Paris, 1872, in-8, p. 63.)

Il courut de sa lance contre elle, mais elle le receut par telle *radeur* qu'elle l'abattit par terre. (*Triomph. des IX Preux*, Hist. d'Hector, p. 286, ap. Ste-Pal.)

— Courant de l'eau :

Fiert soi en l'eve desporveuemant,
Et li destriers au bien noer se prant,
Sormonte l'eve un poi en sus hauçant,
Au fil de l'eve li *radors* [impr. *raders*] le
[impr. *se*] descent.]
(RAIMB., *Ogier*, 8085, Barrois.)

Au fil de l'yauv[e] la *rador* le sorprent.
(ID., *ib.*, Richel. 1583, f° 61b.)

A val l'aige n'est pas alee
Cuntre la *radur* est turnee.
(MARIE, *le Dit d'Ysopet*, XCVI, Roq.)

Contre le *radour* est montee.
(ID., *ib.*, var.)

Neufchâtel-s.-Aisne, *raideur de l'eau*, courant violent.

1. **RADOS**, s. m., radoteur :

Bien fait amors d'un viel *rados*,
Puis que nature le semont,
Quant tout le meilleur clerc du mont
Fet comme roncin enseler,
Et puis a .IIII. piez aler
A chatonant par desus l'erbe.
(H. D'ANDELI, *Lai d'Aristote*, 447, Héron.)

2. **RADOS**, *-dot*, s. m., abri contre le vent, et en général, abri, défense :

Le metteroit contre le pan du dit mur quy estoit au *radot* du vent. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 117, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Que chascun face fagotz et porte autant de bois qu'il polra, qui soit gecté au *radot* du vent contre les murs et tours, autant hault que l'en polra, puis bouter le feu dedens pour faire la flamme saillir dedens la place. (ID., *ib.*, p. 133.)

Lupalois nous tornent les dos
Et refuient en lor *rados.*
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 52 v°.)

La douairiere a tant seulement droict de usufruict es chesnes, arbres fruictiers et ceux qui servent de *radots* aux maisons et jardins. (GUENOYS, *Conf. des coustumes*, f° 625 r°, éd. 1596.)

Les blancs bois croissans sur heritages qui ne servent de *radots* en la maison et edifice et aux arbrez fruictiers, sont reputez meubles. (ID., *ib.*, f° 370 v°.)

— Soutien, garantie :

En cui aurai je mais *rados*
Ne fiance de mon roiaume ?
(*Chev. as .II. esp.*, 3316, Færster.)

Il a mené Brebençons tant
Qu'il n'ont deffense ne *rados.*
(*Gilles de Chin*, 5184, Reiff.)

Picardie, Flandre, *rados*, abri contre la pluie.

RADOSSEMENT, s. m., action de se mettre à l'abri, de se garantir :

Or nos traions a nos destrois
Que par engion ne nos trametent
N'entre nos gent et nos se metent
Ne qu'il se puissent a nos joindre
Ne laidengier par un seul poindre.
Se devant nos s'estoient mis
Tot seriemes u mort u pris,
Car par icel *radossement*
Voi plus seure notre gent.
(*Athis*, Richel. 375, f° 143°.)

1. **RADOT**, s. m., bienvenue à la réception dans un corps :

Et pora chius qui paiera se chevalerie, ou sen *radot*, appeller au boire ycelui *radot* ou chevalerie, .VI. compaignons foulons. Et li .IX. homme en y envoieront .II. foulons aussi, des queus li .IX. homme ne poront estre, ne boire avoec eaus a ce *radot*, ou a le chevalerie, mes seront lidit .IX. homme tenu de y aler veir. Et se plus de personnes avoit au boire ce dit *radot* ou chevalerie, chius qui le paieroit seroit cries a .C. s., et li autre aussi. (5 mai 1356, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, 1343-1451, f° 62 r°, Arch. Tournai.)

Se sans icelles conditions il (le tisserand) va ouvrer devant aultruy et il reprent son mestier, il doit *radot* de demi maitrise a paier, comme la maitrise. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. Chauny.)

S'il delaisse icellui mestier pour ouvrer d'un autre, et depuis il reprende ledit mestier de tondeur, il sera tenu de paier pour son *radot* ou bien venue .V. solz aux maistres et compaignons dudit mestier. (1464, *Stat. des tondeurs de draps*, ap. A. Thierry, *Monum. inéd. du Tiers Etat*, II, 281.)

2. **RADOT**, s. m., radotage :

Renart dist : C'est drois de *radot*,
Car il est [illegible]s et aagies
(*Renart le nouvel*, 4184, Méon.)

De tous estas dou monde vollentiers parleroie,
De cescun un petit se parler en osoie ;
Mais je suis mes tous vielles, se m'en renvoy [me voie,
On doit tenir *radot*, s'ens riens me meffaisoie.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 288, 1, Kerv.)

Dans abbes, vous nos dites des parolles assos,
Wardes vous dou *radot*, car vous iestes passes.
(ID., *ib.*, II, 182, 5.)

Que pleust a Dieu que je peusse a brefz motz
Pour bon loz
Les *radotz*
Qui en eulx est remonstrer bien parfond.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 24 v°, éd. 1530.)

3. **RADOT**, voir RADOS.

RADOTÉ, *radouté*, *radotté*, *radopté*, *radobté*, adj., radoteur, qui est tombé en enfance :

Puis si le faites pendre, le mauvais *radoté*.
(*Fierabras*, 2709, A. P.)

Theophilus li *radoutez*.
(G. DE COINCY, *Mir.*, ms. Soissons, f° 9d ; Poq., p. 33.)

Tant estoit vielle et *radotee*.
(*Rose*, 343, Méon.)

Prisoient trop mains la nostre gent que il ne fesoient, ainz que il les veissent, et les tenoient por empiriez et *radotez*. (GUILL. DE TYR, VII, 20, P. Paris.)

La tierce li dit : Dame, estes vous forsenee ?
Aies pitié de lui, vous estes *radotee*.
(*Brun de la Montaigne*, 1033, P. Meyer.)

Et il m'ont respondu, de quoy pas ne m'agree,
Que sciance est en vous plainement *radotee*.
(*Ib.*, 290.)

Radouté, deliratus. (*Gl. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Ilz sont *radobtez*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 5366, A. T.)

Ce *radotté*, cet enchanteur.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 133 v°, éd. 1537.)

C'est quant que faictes que hongner ;
Vous estes toute *radoptee*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 349.)

Radottez resveurs. (AMYOT, *Œuv. mêl.*, III, 377, éd. 1820.)

Contre les vieux *radottez*.
(*Traduct. de Terence*, f° 360 v°, Paris 1578.)

Ce *radoté* viellard de Lazare. (LARIV., *le Morf.*, I, 2, Bibl. elz.)

Il y a un tas de vieillards *radotez* et incensez qui... (ID., *Facet. Nuicts de Strap.*, I, I.)

— *Radoté de*, qui a perdu connaissance de :

Si est li hom bien asotez
Et *de* son droit sen *radotez*,
Qui par convoitise d'avoir
Pert l'amour de Dieu sanz ravoir.
(*Du Filz au senesch.*, 41, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 332.)

— Où l'on radote :

Ces ouailles sont debiles... a raison de leur aage *radoté* et sexe feminin. (GREVIN, *Imposture des diables*, f° 453 r°, éd. 1567.)

— Engourdi :

Comment est me mains *radotee*
Et a un cop ainsi matee,
Me mains est fade devenue.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 48 v°.)

RADOTEUX, adj., radoteur :

Ces vieillards *radoteux*, lascifs, fols, pires que petits enfans. (B. JAMIN, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 112 v°, éd. 1576.)

RADOTTÉ, voir RADOTÉ.

RADOUBEMENT, s. m., réparation, arrangement :

Vindrent prendre congié, en disant qu'ilz feroient le plus doulx et gracieulx rapport au roy qu'ils pourroient, et s'employeroient au *radoubement* des matieres, et qu'elles ne tombent en plus grande aigreur. (23 août 1505, *Rép. du roi de Castille à la protest. des dép. du roi de Fr.*, Négoc. entre la Fr. et l'Autr., I, 97, Doc. inéd.)

RADOUBEUR, s. m., raccommodeur :

Radoubeurs de pourpoins. (LE ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 119, Quatrebarbes.)

— Rebouteur :

Ce prestre estoit Lorrain, excellent *radoubeur*, il racoutroit plusieurs estropiez dans le pais. (D'AUB., *Foen.*, II, 6, Bibl. elz.)

Poitou, *radoubeur*, rebouteur.

RADOUBLER, v. a., doubler de nouveau :

Radoubler les pourpaintz, chausses et aultres accoustrementz. (1580, *Compte de tut.*, f° 124a, Barb. d'Esc., Arch. Finist.)

Pour racoustrer et *radoubler* les selles qui bleçoint les chevaulx. (*Ib.*, f° 139b.)

Norm., arr. de Mortagne, *radoubler*, revenir sur ses pas, faire deux fois la même chose.

RADOUCHER, voir RADOUCIER.

RADOUCIER, *-sier*, *-cher*, v. a., radoucir, calmer :

Et Dieus si grant loiier pramet
K'il *radouche* toute sureche.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, XXII, 8, Van Hamel.)

Qu'il *radouce* toute surece.
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 20 v°.)

Benignement le *radoucha*,
Et douchement le radrecha.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 20, Peigné.)

Joseph le tint entre ses bras, qui le reconfortoit et *radousoit* par sa parole. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 78c.)

La Bresse en Vosges, *raidoucier*.

RADOUERE, s. f., ce qu'on passe sur la mesure quand elle est pleine pour la rendre rase :

Radouere, f. rasero. (OUDIN, 1660.)

RADOUR, voir RADOR.

RADOUSIER, voir RADOUCIER.

RADOUTÉ, voir RADOTÉ.

RADRACIER, voir RADRECIER.

RADRECE, *-esse*, *radd.*, s. f., chemin droit, bon chemin, chemin qui raccourcit, chemin de traverse :

Je n'oseroye eslongner ceste fontaine plus de quatre ou cinq lieues que je ne faille de *radresse*, car icy gist la congnoissance du lieu ou ma demoiselle demeure. (*Perceforest*, III, f° 143c, éd. 1526.)

Ainsi dans l'espaisseur du buisson de Permesse
Ne faut s'aventurer, qui ne sçait la *r'adresse*
Qui conduit au sommet du double mont cornu.
(VAUQ., *Art Poet.*, p. 72, éd. 1605.)

Le chemin ou *radresse* tendant du chemin de Guyon a la sente Corbin. (1586, Almenêches, Arch. Orne, H 36.)

— Ce qui remet dans le droit chemin, direction :

Estoille et *radrece* des desvoiez.
(CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 120c.)

— Redressement, réforme :

O qui tout gouvernes par providence, et qui... souffres aux choses humaines avoir mutation diversement, dont finablement ta bonté fait la *raddresse!* (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 323, Kerv.)

Or t'en va, que de tel *radresse*
Te puissent les deables mener,
Que gros dragons au retourner
Te ramainent tout a ton aise
Ardant comme feu de fournaise.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 3974, G. Paris et Raynaud.)

On trouve encore, au XVIIIe s., *radrece*, employé comme t. de cordonnier, pour désigner une pièce de cuir servant à redresser :

Avoir mis une *radresse* pour ma sœur. (*Compte de 1766*, Arch. Spa.)

Orne, *radresse*, petit chemin, sentier qui raccourcit, Eure, au plur., *radresses*, les chemins bons à suivre, les raccourcis, les êtres d'une maison.

RADRECEMENT, *-essement*, s. m., action de se redresser, de rentrer dans la bonne voie, de se corriger :

Desirant le *radressement* du dit seigneur de Croy envers nous et nostre appaisement envers luy. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 107, éd. 1572.)

RADRECER, voir RADRECIER.

RADRECHIER, voir RADRECIER.

RADRECIER, *-essier*, *-ecer*, *-esser*, *-escer*, *-acier*, *-oisser*, *-echier*, *raddresser*, verbe.

— Act., redresser :

Pine son chief, ses crinz *radrece*.
(*Brut*, ms. Munich, 3905, Vollm.)

Et les femmes vinrent a Liege unc merquedi par devant le capitle et le conselhe, ou ilh ont dit tout chu que j'ay compteit ; et les maistres de Liege ont quiese la voie por le fait a *radrechier*, et aveque eaux, cheaz de Huy. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 616, Chron. belg.)

Et certes, vous estes subgectes
De nous servir et *radresser*
Par derriere noz collerectes,
Quant le vent les fait reverser.
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 23.)

— Remettre dans la bonne voie, au propre et au figuré :

Il les *radreceroit*, vosissent ou non, a raison. (FROISS., *Chron.*, II, 272, Luce, ms. Rome, f° 72.)

Je ne vous feray quelque mal, ains vous *radresseray* la damoiselle que vous avez perdue, se vous voulez venir avec moy. (*Perceforest*, III, f° 3c, éd. 1528.)

En oultre droit a fait deffendre
Aux maistres jurez du mestier
Qu'ilz n'ayent a recepvoir ou prendre
Aucun bedon, ou menestrier,
Sans premier les faire jurer
Que a leur povoir ilz garderont
Povres danceurs de demourer,
De faillir quant ilz danceront ;
Mais qui plus est *radresseront*
Tousjours ung povre gaudisseur,
En façon que les gens diront
Que c'est ung notable danceur.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., De Pactis, *Œuv.*, I, 142, Bibl. elz.)

Mais j'ai grant paour que tu ne faces
Le monde, par ta grant trahyson,
S'en aller a perdition.
Hé, je prie Dieu le droicturier
Qui luy plaise le *radressier*,
Car il est bien fort desvoyé.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 379.)

Laquelle tour Jule Cesar feit edifier quand il passa en Angleterre, pour tenir une lanterne au hault d'icelle, pour *radresser* ses navires, si de fortune luy advenoit tourmente comme a son premier passage. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 348 v°, éd. 1569.)

Maintenant ma raison plus forte,
Radressant ma fortune d'art.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, IV, f° 108 v°, éd. 1573.)

Elle (la Concorde) nous *radressera* en la droite voie, ou nous trouverons pieté et justice. (DE LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 58, éd. 1587.)

Les *raddresser* au chemin. (MORNAY, *Inst. de l'Euch.*, p. 690, éd. 1598.)

Combien que nous faillions, tousjours il nous [r'adresse.
(METEZEAU, *Ps.*, XXIV.)

— Remettre dans une meilleure position :

Car l'avoir qui fut ars poist miex emploier
U a povres doneir u refaire mostier,
Maint homme bessignos en poust *radrecier*..
(*Vie Ste Thais*, 706, P. Meyer, *Rec.*, p. 330.)

— Reconduire :

Ilz *radresserent* Geuffroy au lieu ou il avoit laissé son chevau. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 370, Brunet.)

— Réfl., se diriger de nouveau, retourner :

Il *se radrechierent* celle part. (FROISS., *Chron.*, VI, 309, Luce, ms. Amiens.)

Maintenant le monde delesse
Et a mon pere *me radresse*
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 32973, G. Paris et Raynaud.)

— Act., réparer, corriger, amender :

Tuit li jugement de la vile *soient* fait dedenz quarante jors et *radraciet*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Ichi faut le rommans de l'estoire polie. [oie,
Dex gart tous cheus de mal qui par cuer l'ont
Moi meisme si fache et me giet de hasquie,
Qui dite la vous *ai* et a point *radrechie*.
(*Doon de Maience*, 11501, A. P.)

Mais on m'a dit que sçavez *radroisser* benignement le style et le langage des escriptvans. (J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, XXXII, éd. 1545.)

Je prens garde comme ils font par tout, et *radresse* ce que je peux cognoistre qui seroit mieux autrement que ainsi qu'il est. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Mais a Durfé, qui *radresse*
Les fautes de sa jeunesse
Par un art industrieux.
(RONSARD, *Od.*, III, II, p. 324, éd. 1584.)

— Réfl., se corriger, se remettre en droit chemin :

Radresce toy, recuevre ta bonté,
Et crie a Dieu mercy, ton creatour.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 286, A. T.)

Celuy prepare le chemin qui corrige sa vie, et celuy radresse les sentiers qui *se radresse* par une vie plus estroicte. (JEHAN DE GAIGNY, *Sermons de Guerricus*, f° 14 r°, éd. 1546.)

— Act., dédommager :

Encore les fut fait grant damaige
Des deputeis ens leurs manages,
Dont de nient ne *sunt radrechies ;*
Che fut por eaus .I. grant meschies.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12785, Chron. belg.)

— Tendre :

La main au prestre *radrece*
Qui del bort de la fosse eschappe.
(*D'Estourmi*, Richel. 837, f° 13c.)

Norm. (Eure), *radresser*, remettre dans le bon chemin. Vallée d'Yères, *radrécher*, neut., recommencer une chose jusqu'à ce que l'on réussisse. Liégeois, *radressi*, *radreuti*, v. a., dresser, redresser, rendre droit. Doubs, *radresser*, ranger, cacher dans un meuble, resserrer.

RADRESCER, voir RADRECIER.

RADRESSE, voir RADRECE.

RADRESSEMENT, voir RADRECEMENT.

RADRESSER, voir RADRECIER.

RADRESSIER, voir RADRECIER.

RADROISSER, voir RADRECIER.

RADUNER, v. a., assembler :

Raduner, Ayuntar. (OUDIN, 1660.)

RADUR, voir RADOR.

RADVESTIR, voir RAVESTIR.

RADVESTISSEMENT, voir RAVESTISSEMENT.

RADVISER, voir RAVISIER.

RAEL, voir RAIEL.

RAELER, voir RALER.

RAELLE, s. f., sorte de canon :

Deux *raelles* de cuivre a jetter boulets de plomb du calibre de 4 a 6 livres. (1587, *Inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre trouvées au château de Gravelines*, Ch. des Comptes de Lille, B 2709.)

RAELTE, voir RATE.

1. **RAEMANT**, p. prés., voir RAEMBRE.

2. **RAEMANT**, *raamant, raiement, roiamant, roy., royau., roiau., roimant, ruiamant*, part. prés., employé comme qualificatif de Dieu, de Jésus-Christ, le rédempteur :

Ce fu vertu de Dieu le *roiamant*.
(*Bat. d'Aleschans*, 6224, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

A. Dame, par Dieu le *raemant*,
Ne vos faurai tant com soie vivant.
(*Raoul de Cambrai*, 339, A. T.)

Se Dex n'en pense, li peres *raemans*.
(*Ib.*, 3939.)

Seignor, dist elle, por Deu le *roiamant*,
Je sai de voir et croi a enciant.
(*Amis et Amiles*, 3138, Hofmann.)

Il vit les ost vers la terre pandant,
Il les signa de Deu le tot poissant :
Hé Dex ! dist il, bels pere *roiamant*.
(*Gir. de Viane*, p. 70, Tarbé.)

Moult essaucha la loy Jhesu le *royamant*.
(*Theseus*, Brit. Mus. add. 16955, f° 7 v°.)

Consellies moi, por Dieu le *raemant*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 52ᵇ.)

Damledeu en loerent, le pere *raamant*.
(*Conq. de Jerus.*, 211, Hippeau.)

De çou pesa Jhesu le pere *raemant*.
(*Chans. d'Antioche*, I, 454, P. Paris.)

Dist Auberis : Par Dieu le *roiaumant*.
(*Auberi*, p. 23, Tobler.)

Por Deu le *raiemant*.
(*Gaydon*, 2551, A. P.)

Sire, dist Nales, por Diu le *raemant*,
Par ques mesaiges mandes vous les enfant ?
(*Huon de Bordeaux*, 298, A. P.)

Diex me sauva, li pere *raemant*.
(*Ib.*, 1169.)

Baron, dist Hues, pour Dieu le *roiamant*,
Voiles quel homme, comme a le poil ferrant !
(*Ib.*, 2938.)

Signeur, or escoutes por Diu le *ruiamant*.
(*Poét. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1363, Ars.)

Se vous ne [me] passes, par Dieu le *royamant* !
Ne m'escaperes pas, si vous verroi senglant.
(*Doon de Maience*, 2691, A. P.)

Biaulz filz, par Dieu le *royamant*, [liant.
Qui consail ne veult croire souvent va fol-
(*Hug. Capet*, 3137, A. P).

Et si vous jure Dieu le pere *royamant*.
(Cuv., *Vie de B. du Guesclin*, 11105, Charrière.)

Dans les trois derniers exemples les éditeurs ont imprimé *roy amant*.

— *Raemant* s'est appliqué aussi à la mère du Rédempteur :

Sante Marie, raine *roimant*.
(*Macaire*, Ars. 3142, v. 30991.)

RAEMBEEUR, voir RAEMBEOR.

RAEMBEOR, *-beeur, -beur, raiembeur, raimbeor, -beour, -bor, raaimbeor, reambeor*, s. m., rédempteur :

Sire Dieux, tu ies mes aidierres vers mes anemis et mes *raimbierres* des paines pardurables. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 26 v°.)

Nostre *raembierres*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hél.*, Richel. 920, f° 190 v°.)

Je croy que mon *raembeur* vit. (*Grand. Cron. de Fr.*, bon roy Philippe Aug., II, 14, P. Paris.)

Et croi que tu es mon *raembeeur*. (*Ib.*, Charlemaines, VI, 3, P. Paris.)

Je croi que tu qui es mes *raiembierres* regnes et vis sanz fin. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 154ᵈ.)

Nostre chief, nostre *raimbeour*.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 2ᵇ.)

Li vrais salus, li *raaimberres*.
(*Ib.*, f° 58ᵈ.)

— Pacificateur :

Il estoit *raimberes* d'autrui querele. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 204ᵃ.) Lat., redemptor litis.

— Exacteur, concussionnaire :

Il ne soztendront en lor error les baillis desleaus ou torzfesors, ou *raimbors*, ou sopeceneus de ousures. (*De Jost. et de plet*, Rapetti, Append. I, p. 337.)

Reambors et mauvaiz hostez qui desrobent les pelerins. (LAURENT, *Somme*, Richel. 938, f° 16 v°.)

RAEMBEUR, voir RAEMBEOR.

RAEMBRE, *raain., reembre, rehembre, raanbre, rembre, renbre, raiembre, reambre, reeimbre, reeinbre, reimbre, reinbre, raimbre, rainbre, raiimbre, roimbre, roinbre, raendre, reindre, raaindre, reaindre, raiendre, reiembre, raindre, redembre*, v. a., payer la rançon de, affranchir, racheter, au propre et au fig.

— Infinitif :

Quant il l'oi, si comença trop durement a soupirer et dist : Dame, trop me haez ; bien le voi, quant vos ne me volez *raembre* se hontosement non. (*Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 52ᵈ.)

Par ce que li Peres vit qu'il ne porroit *raembre* tout le monde par home qui semblant fust as autres, por ce il y envoia son Fils. (*Hist. de Joseph*, ms. St-Pétersbourg, f° 5ᵃ.)

Pur home *raendre* des peines de infern. (MAURICE, *Serm.*, ms. Flor. Laur. conventi sopressi 99, f° 1ᵇ.)

Pur nus *reinbre* des peines d'enfern. (ID., *ib.*, f° 28ᵈ.)

Por nous *raindre* du forfet.
(*Pass. D. N.*, ms. St Brieuc, f° 49ᵇ.)

Par nos *raambre* des forfaiz.
(*Ib.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 61ᵈ.)

Tu es venuz pour *raindre* tout le monde. (*La Pass.*, ms. Dijon 298, f° 182ᵃ.)

Por pecheors *rehembre*. (*Pass. S. Phil.*, Richel. 818, f° 194 r°.)

Por lui rachater e *reaindre*. (*De N. D.*, Richel. 19525, f° 94 v°.)

Vesti char en la virge mere,
E vint *reaindre* les chaitifs,
Qui aveient esté futis
E en tenebrose prison.
(*Besant de Dieu*, 132, Martin.)

Chascun an, leur vignes et leurs terres, quant li tens aprochoit de cueillir les fruiz, leur covenoit a *raiembre*. (GUILL. DE TYR., IV, 2, P. Paris.)

Des lors que Jhesu Criz vint en terre por nos *raembre*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 64, Chabaille.)

Se tu promez a celui qui n'est pas dignes, done li non mie por don, mais por *raembre* ta promesse. (ID., *ib.*, p. 413.)

Et prisent conseil ensemble que il envoieroient en Osteriche au duc pour le roi *raiembre*. (MÉNESTR. DE REIMS, 83, Wailly.) Ed. L. Paris, *raiimbre*.

Il morust en la croiz pur homme *reindre* des peines de enfern. (*Credo*, Richel. 25407, f° 157ᵃ.)

Il vouloit recevoir l'abit de moiniage et *reeinbre* les pechiez qu'il avoit faiz au siecle par jeusnes et par oroisons. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 76ᵇ.)

Ke s'an prant nuls de nos menanz de Mes..., il ne *se* doict *raembre* ne rachater... (1274, *Hist. de Metz*, III, 218.)

Reambre les prisonniers de guerre. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 6ᵃ.)

Por *raaindre* des peines d'enfer Adam et cels qui de lui issirent. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 9ᵈ.)

Un en i out qui vout sa vie *reimbre* de grant avoir. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 279ᵃ.)

De *reembre* et de rehavoir ledit disme. (Veille Ste-Magdelaine 1305, Chore, Arch. Yonne.)

Que je la puis *roinbre* (cette chose). (1309, *Charte*, Gendrey, Arch. Doubs.)

... Pour *raimbre* lour gaiges... (1336, *Lett. de Henri, comte de Monthéliard et Agnès sa femme*, Arch. du Prince J³, n° 1, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 432.)

Ou çaus que nostre bien amey sires ou suy hoirs vouroient *roimbre* les diz dix flurins. (1351, *Ch. d'Imer de Bariscourt*, Arch. du prince, Neuchâtel, Z², n° 3.)

Pour *raimbre* une sainture d'or. (1364, *Mand. de Charl. V*, p. 43, Léopold Delisle.).

Pour *raimbre* une sonnete qu'un crieur avoit mise en gages. (1367, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 125, Bordier.)

Celluy cens et aumone perpetuelmant *rembre* et rachiteir des dites persones. (1397, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ coll. des lois, n° 119, f° 31.)

Pour nos pecheurs *raimbre*. (*Livre du Cheval. de La Tour*, CIII, Bibl. elz.)

De luy *raimbre* ung jouyau qu'il avoit en France. (*Doc. relat. à la fête du 8 mai*, ap. Quicherat, *Proc. de Jeanne d'Arc*, V.)

Le frere toutesfois ne sçauroit de la mort
Reimbre son propre frere.
(CHASSIGNET, *Ps.*, XLVIII, éd. 1613.)

— Futur :

De mon avoir *raiemberai* le pris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 177ᵈ.)

Raendrat li Sires les anemes de ses sers. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXXIII, 22, Michel.)

Nequedent Deus *reinderat* ma aneme. (*Ib.*, XLVIII, 15.)

Dex, quant vendra
Cil qui le secle *reiembra?*
(*Evang. de Nicod.*, 2e vers., 829, A. T.)

Son cors por le mien *raiendrai.*
(*Chastoiement d'un père a son fils*, conte II, 172, Biblioph. fr.)

— Conditionnel :

Tu m'as hui plus doné et moi et mon barnage
Que ne *raiemberoit* l'amiral de Cartage.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49d, Michelant.)

Il avoit bone esperance en Dame Dieu que si tost com il retorneroit a Rohez il fineroit en tel maniere aus chevaliers que il *raembroit* son gage. (Guill. de Tyr, XI, 11, P. Paris.)

Tuit cil ki lou *renberoient.* (10 août 1274, *Hist. de Metz*, III, 218.)

Li douz sires si pensa que ce n'estoit pas raisons que li mauvais fussent pareils as bons, ne que li prodome comparassent la folie as maveis, si dist que il *raembroit* homes des dolors d'enfer. (*Hist. de Joseph*, ms. St.-Pétersbourg, f° 4d.)

— Présent de l'indicatif :

Se aucun qui est pris en avotire *se reimt.* (*Liv. de Jost.*, VI, 12, § 2, Rapetti.)

Bones ovres par quei il *raiment* lor pechez. (*Serm.*, xiiie s., ms. Poitiers 124, f° 27 r°.)

Qu'il ne fera riens qui li plaise
Se cil ne li *reant* ses gages.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 88d.)

De son sanc nous *reant* de la grant obscurté
Ou tu seras toz jors par ta maleurté.
(*Desputoison de la Sinagog. et de la Ste-Eglise*, ap. Jub., *Myst. inéd.*, II, 407.)

— Impératif :

Aproisme a la meie aneme et *reeim* li. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXVIII, 21, Michel.)

Raemons noz pechez. (*Serm.*, xiiie s., ms. Poitiers 124, f° 27 r°.)

Raembez de forches larron,
Quant il a fait sa mesprison,
James jor ne vos amera.
(*D'un preudome*, Richel. 19152, f° 36a.)

— Présent du subjonctif :

Que alquune fiede ne ravisset sicume leuns la meie aneme, dementres que n'est chi *reaimet* ne chi salf facet. (*Lib. Psalm.*, Oxf., VII, 2, Michel.)

Encor auras perdu lo sans
Par art de fame :
Moult crien qu'ele ne se *raame.*
(*De Richaut*, 724, ap. Méon, *Nouv. rec.*, I, 60.)

Miex aim mourir du tout que ja soit reconté
Que me *raimbe* vis pour .I. seul homme armé.
(*Doon de Maience*, 7231, A. P.)

— Imparfait de l'indicatif :

Qui de la mort nos *reanboit.*
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 49a.)

Kar quant el sun seignur delivrer ne poeit
Par enging ne par force, se el ne[l] *raemeit.*
(Id., *Rou*, 2e p., 3011, Andresen.)

Et s'il *se raemboit*... il seroit banis. (1274, *Hist. de Metz*, III, 218.)

Les aucuns, qui estoient ja aussi comme demi mors et affames de la longue prison, se *raemboient* par somme de deniers. (*Gr. Chron. de Fr.*, Philip. Aug., I, 10, P. Paris.)

— Parfait de l'indicatif :

Sa passiuns toz nos *redemps.*
(*Passion*, 12, Koschwitz.) Ms., *redepns.*

Dont tut tun pople *reinsis.*
(*Mort du roi Gormond*, 644, Scheler.)

Ki nus *raens* de sun sanc precius.
(*S. Alexis*, str. 14b, xie s., Stengel.)

Lesquels il *reemst* des mains del enemi, (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CVI, 2, Michel.)

Et si nuns *raienst* de noz enemis. (*Ib.*, cxxxv, 12.)

La meie aneme laquelle tu *reemsis.* (*Ib.*, lxx, 23.)

Tu *raensis* en tun pueple, les filz Jacob e Joseph. (*Ib.*, lxxvi, 15.)

En cest siegle mortal nasqui,
Li cui filz de mort nos *reeinsi.*
(Wace, *Conception*, Richel. 818, f° 12b.)

Ce dist Diex nostre pere, quant il *raienst* le [mont.
(*Chanson d'Antioche*, III, 609, P. Paris.)

Je croi en Deu le Fil Marie
Qui nos *raienst* de mort a vie.
(*Parton.*, 1535, Crapelet.)

Racheta et *raaint* icestes saintes reliques. (*Chron. de Nangis*, an 1239, p. 2, ap. Ste-Pal.)

La lignie Israel *reinsis* du servage de Egipte. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 87 v°.)

Jhesucrist qui *rensit* tot lo mont. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f° 91d.)

Le commun de Saint Martin lui arresterent son labour; il le rachata et *raeinst* verz euls. (*Jurés de S. Ouen*, f° 74 v°, Arch. Seine-Inf.)

— Imparfait du subjonctif :

Meuz volt li pores ke sun fiz
Fust en la croiz de clous fichiz.
Ke par sa mort ne *reinsist*
Le peccheur ke li mesfist.
(*De Salvatione hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 367, Michel.)

— Part. passé et temps périphrastiques :

Qui *hai rance* tote la gent.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 74d.)

Kar par cestui ki ici vient
Serra tut le pople *reient.*
(*Vie St Gilles*, 3643, A. T.)

Que *raeinz seit* e eslavez
De ses posmes iniquitez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4722, Michel.)

Ha! Sire, vous leur aves trop paié, ne leur paies plus, vous *estes* tous *raiens* tant leur aves vous paié. (Robert de Clary, *Est. de Constantinoble*, p. 47, Riant.)

Se l'amirans le tient, ja n'en *sera rains.*
(*Fierabras*, 4911, A. T.)

Par qui nos *somes* tuit *raiens* de mort a vie.
(*Gui de Bourg.*, 4169, A. P.)

Et li borgois de Mortaigne ont otryet que se il avenoit chose que li sires de Mortaigne fut pris de wiere commune u delle son signeur u de la sienne dont il *fut raiens*, aidier li doivent. (1250, Arch. J 529, pièce 54.)

La nuit devant que cil qui *furent*
Raienz de prison eissir durent.
(Le Marchant, *Mir. N. D.*, ms. Chartres, f° 35c.)

Dont li gaige a ient delivrance
Qui n'ont mestier d'*estre reans.*
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 88d.)

Par tel couvent que prison tiengne
Avecques Bel Acueil leens
Sans *estre* a nul jour mes *reens.*
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 100c.)

Et karoleroient leans
Des periz quites et *reans.*
(*Ib.*, 17891, Méon.)

Loez seez vus, sauveur,
Ke nos *as* traiz hor de dolur
E *rynz* par ta croiz, duz Jhesu.
(*Evang. de Nicod.*, 3e vers., 1873, A. T.)

Qui de forz murs *ot* fait parfaire
Acre, Cayphas et Cesaire,
Japhet, Sagete la cité
Et de son avoir aquité
Et tout outreement *reant*
Maint prisonnier en Dieu creant.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 10295, W. et D.)

Jusque atant que je l'*aie rointe* du dit Hemonin des dites six lb. (1284, *Ch. des Comptes de Dole*, C 111, Arch. Doubs.)

Jusque atant que je ou mes comandemanz les *aiens rointes* (ces choses) dou dit monsoignour... que je la *husse rointe.* (*Ch. de 1309*, Gendrey, Arch. Doubs.)

... Sus le flanc
Pour ce porte l'espee çainte,
En signe que par lui *ert rainte*
La contree et bien deffendue
A son povoir.
(Christ. de Pis., *Chemin de long estude*, 4280, Püschel.)

Ordonna que les fortreces, ou tel resistences trouveroyent que trop convensist perdre de bonnes gens ains que par assault on les eust, *fussent raimtes* par traictiez et pacts. (Id., *Charles V*, II, 9, Michaud.)

Pour *avoir raint* les dix poz de la ville ou l'en avoit porté le vin a la royne de Secille. (1404-1406, *Compt. de P. de Essoye*, Commune, xxxiv, Arch. mun. Orléans.)

Et m'*as redempt* de ton precieux sang. (Caumont, *Voy. d'oultre-mer*, p. 97, Lagrange.)

Sire, com dolens et irez
Vous dy que j'ay gages es mains
Des Juifs, et se hui ne *sont rains*,
Ils sont miens perduz vraiement.
(*Mir. de N. D.*, xxxv, 505, A. T.)

Ledit tappiz sera mis et gardé avecques autres gaiges que avoient lesdiz deffuncts... jusques ad ce que lesdiz gaiges *soient raimbz* ou exploictez au prouffit de toutes les parties. (1449, *Acte d'arbitrage*, min. d'Arnoul Sarre, notaire à Orléans, Etude Mallet.)

— En t. de cout., racheter, résilier :

Li aprentiz puet *raimbre* son service dou mestre, se il plaist a l'un et a l'autre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., xci, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

— Racheter, retirer par le retrait lignager :

Pour *rayembre* ou racheter ses terres. 1336, Arch. JJ 70, f° 50 v°.)

Si tant estoit que led. seigneur acqueroit ou *raimboit* terres ou seigneuries. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

— Exiger rançon de, rançonner, dépouiller, piller, vexer :

Ses humes fist *raembre* e ses terres gasta.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3586, Andresen.)

E ses veisins de plusors parz
Par ses engiens e par ses arz
Out mult damagez e destreiz,
Homes *raenz*, chastels toleiz.
(ID., *ib.*, 3e p., 4245.)

Ainz qu'il seust terre tenir
Nos en covenist tuz fuir,
Chascuns nos pelast e preist
E tote genz nos *raensist*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14990, Michel.)

Si cum de terre miserine
S'enfuit li poples de famine,
Raienz, ploros, povres, mendis.
(ID., *ib.*, II, 22812.)

Li Rus rei ne leissout as yglises neient ;
Les rentes en perneit, l'aveir, l'or et l'argent,
Et les clers *raimeit*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 59 v°.)

N'i a si cointe clerc d'escole
Que n'*aie* mis en ma jaiole
Et toz *raans*.
(*De Richaut*, 720, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 60.)

Sainte eglise vilement treter,
Riches e povres mal demener,
La terre *raindre* a son poer.
(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. Angl.-norm.* I, 95.)

Les riches retindrent dedenz, porce que il avoient assez viandes : ceus meismes grevoient il trop ; car par fausses achoisons les *raamboient* toute jor, et toutes leur choses leur toloient. (GUILL. DE TYR, V, 19, P. Paris.)

Les genz de Chipre avoient envoiez a l'empereur leur messages por plaindre moult dolereusement et por mostrer coment li princes Renauz *avoit* leur terre prise et destruite, et eus meismes ocis et tormentez et *raenz*. (*Ib.*, XVIII, 23.)

Il avoit eu la garde de Saint Remi de Rains par lonc tans, il et si anciseur et les mesmenoit trop malement et *raiemboit*. (MÉNESTR. DE REIMS, § 466, Wailly.)

Fisent il pais sans aus *raenbre*.
(MOUSK., *Chron.*, 18625, Reiff.)

Les rices *ont* pris et *raiens*.
Ce ne fu pas raisons ne biens.
(ID., *ib.*, 25033.)

Qui les escorcent trestut vis
E desheritent e *raiment*.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 102 v°.)

Li pechiez des baillis, des prevoz, des bedeaus, des serjanz qui accusent les povres genz et les font *raaimbre* et mal mener pour un petit de gaaing que il en ont par delez. (LAURENT, *Somme*, ms. Modène, f° 14 v°.)

Li quins est en ces granz prelaz qui escorchent et *raembent* leur sougiez. (ID., *ib.*, Richel. 22932, f° 14c.)

Qui acusent et chalongent les povres genz et les font *raembre* et malmener. (ID., *ib.*, f° 17b.)

Ces granz prelaz qui escorchent et *reainbent* leur sougiez par trop granz procuracions ou par trop granz exaccions que il font en moult de manieres. (ID., *ib.*, Maz. 809, f° 24a.)

Et s'il en trove nus qui alongent les causes ou qui *reimbent* les causes, il les ostent par droit. (*Liv. de Jost. et de Plet*, II, 20, § 4, Chabaille.)

Sire, pour Dieu, *raimbez* nous de quant que nous avons, mes que vous ne nous metiez la ou on met les murtriers. (JOINV., *S. Louis*, 643, Wailly, éd. 1874.)

Ne veil *estre* deseritez,
Pris ne *raient* por vostre atrait.
(*Chastoiem. d'un pere a son fils*, II, 62, Biblioph. fr.)

Et ascuns disheritez et emprisonnes et ascuns *reintes* et disheritez. (1327, *Stat. d'Edouard III*, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Los quaux il *avit* tenu, preis et *reins*. (Déc. 1350, ap. A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Peyraud*, p. 23.)

Li rois se courecha a la justice pour deus choses : l'une fu por chou que il le doutoit por sa poissance ; l'autre si fu por chou que il avoit convoitise d'avoir de ses deniers, dont il avoit asses : par coi il le *raienst*, et li fist puis asses de maus. Avant che que il le *raiensist* dist il une merveilleuse parole... Mais puis *raienst* li rois la justice de .xm. mars. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 116, Michel.)

Ceulz qui soustraient les prisonniers et les chevaux hors de la bataille, et s'en vont en larrecin et se mucent avec eulz pour faire les *reembre* larrecineusement. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 68a.)

— Condamner à payer une somme :

Li paisans qui contrefist le chevalier *fu raens* de deux cens livres. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXXV, 26, Beugnot.)

Qe qi serra atteint deshoremes de tieles emprises, suytes e bargayns, eit la prisoune de .III. aunz, e puis *seit reint* a la volunté le Roi. (*Lib. Custum.*, 24, 20, Rer. brit. script.)

— Rétablir, réparer :

Autant le grand, petit, que maindre,
Avoit desja fort amassé,
Pour deffricher, labourer, *raimbre*
Le pays desert deslaissé.
(MARTIAL, *Vigiles de Charles VII*, C III r°, éd. 1493.)

RAEMBRER, *raenbler*, *raimbrer*, verbe.

— Réfl., se racheter :

Et Morge le semonst par maintes fois qu'il *se raimbrast*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 74d.)

— Act., rançonner :

N'avoit de nule home pitié
Ne de pule ne de clergié
Les homes aloit *raembrant*
Et les eglises destruisant.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 221c.)

Poreit par ce *raenbler* moult de gens. (*Liv. de J. d'Ibelin*, XCII, var., Hist. des Crois.)

Se il estoit ensi, un mauvais seigneur poroit legierement desheriter ou *raembrer* plusiors bones dames et autres bones femes, pourquoi l'on ne doit mie entendre que ce puisse estre. (*Ass. de Jérus.*, ch. CCXLIV, p. 165, ap. Ste-Pal.) Impr., *raembier*.

RAEMENT, s. m., rançon, rachat :

Ainc n'i porent forfaire .III. deniers vaillissant,
Cil dedens se deffendent por arme *raement*,
Et d'une part et d'autre i muerent ne sai quant,
Li assaus a duré dusques none sonant.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 385 r°.)

Et li .XL. m. refurent tout sergant,
La se volront combatre por vie *raement*.
Cil ki sont es chevals s'en issirent avant
Il veschirent tout lors dusques prime sonant.
(*Ib.*, f° 386 r°.)

RAEMIR, voir RAAMIR.

RAEMPLAGE, *-aige*, s. m., remplage, remplacement, substitution :

Lequel bois contient onze acres et vint perches sanz point de *raemplage* a la perche dont l'on mesure les bois. (1309, Arch. JJ 45, f° 90 v°.)

Mais feront ventes de vint a trente arpens, ainsi comme il escherront en siege, sans faire aucun *raemplage*. (Sept. 1376, *Ord.*, VI, 229.)

Et assavoir les douze deniers au prouffit dudit vendage, et les aultres quatre deniers au prouffit dudit Martin, renchierroit, et si seroit ledit denier a Dieu paulmee au prouffit d'icelluy Martin, se on refreoit sur luy, par condicion aussi que se lesdictes maisons et heritages devoient plus ou moins de rente, ou charge heritable que dit est, plus ou moins d'argent paieroit celuy a quy ledit marchié demorroit au foer *raemplaige*. (11 juillet 1476, *Escrips par Martin de Bary*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Action de remplir, et part. action de remplir un tonneau où il y a quelque déchet :

.LIX. los de vin pour les nonnains et pour *raemplaige*. (1319, *Contresomme des dépens. de la comt. de Hain.*, f° 15 r°, Arch. Nord.)

Maiz, se il leur plaist, ilz seront presens a raemplir leurs tonniaulx, et veir yceulx raemplir, et poront assayer premierement le cervoise dont on volra et devra faire ledit *raemplaige* pour savoir s'elle sera bonne et souffisante. (12 novembre 1412, *Regist. aux Publicacions*, 1408-1423, Arch. Tournai.)

Jehan le Blancq, dit le Conte, tavrenier, .x. l., pour ce que en son celier ont esté piecha trouveez deux keues de vin, tenant .v. muis et un stiers, qui sont tournees a poureture par le mauvais *raemplaige* d'iauwe, ou aultre, qui y a esté mis. Et avec ce, est ordonné que lesdictes deux keues de vin poury seroieent meneez a ses despens, et enfondrees et getteez en le riviere d'Escault, aux Pres as Nonains. (29 décembre 1430, *Reg. de la Loy*, 1425-1441, Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

RAEMPLAIGE, voir RAEMPLAGE.

RAEMPLANCE, s. f., accomplissement :

La *raemplance* del tans n'estoit encor

venue, par la temprance de celui par leque li tans sont fait. (*Vie des Saints*, Richel. 14588, f° 1°.)

RAEMPLEMENT, s. m., remplissage?

Quar li confermemenz des establissemenz souffist bien, se ce n'avient par aventure, por devision, ou por *raemplement*. (*Code de Justinien*, Richel. 20120, f° 26 v°.)

RAEMPLER, *raimpler*, v. a., remplir :

(Dame) qui tout mon cuer *raimples*
De joie sanz mesure,
Tant a le chiere simple,
Tant par est bien taillie.
(*Compl. d'Am.*, Richel. 837, f° 274.)

RAEMPLIR, *raimplir*, v. a., remplir :

Li conselz alsi donet convive en son jor, car il *raemplist* lo corage de raison. (*Job*, p. 497, Ler. de Lincy.)

Tant y avoit de gens de ciaus de Turquie,
Que la sale en *estoit* a tous les *raimplie*.
(*Chev. au cygne*, 9799, Reiff.)

De laboureurs et de marceans
Et de dames et de pucieles
D'autres pais cointes et bieles
Dont li pais *fu raemplis*.
(Mousk., *Chron.*, 6585, Reiff.)

Et a Tongres fra t'on abattre
Une des portes sans debattre,
Quarante piez de mur entour
D'un les et d'aultre de la tour
Verz Tref et feront *raemplir*
Ceux de Tangres et accomplir
Ouvreement le grant fossé
Devant Tref.....
(1408, *Troubles de Liège*, p. 323, Les Sentences du Liège, 119, Chron. belg.)

Et ou cas que ledit Bataille prenderoit ou feroit prendre en icelles terres ladicte terre de pottier, icellui Bataille est et sera tenus de *raemplir* et faire *raemplir* les fosses, et les aonnyer a ses despens comme dit est dessus. (22 mars 1464, *Escrips de cense baillié par Caron Coquiel*, Chir., S.-Brice, Arch. Tournai.)

— Fig. :

De joie ont les cuers *raemplis*.
(*Couci*, 3572, Crapelet.)

Buer ert nes cui seinz esperiz
Avra raempli cors et ame
A cel jor, soit d'ome o de fame.
(Evrat, *Bible*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 308, v. 26.)

Or *fu* bien cele chambre de joie *raemplie*
(*Berte*, 3160, Scheler.)

Que tel prince doit on eslire
Qui *soit raempli* de grans vertus.
(Christ. de Pis., *Chem. de long estude*, 6066, Püschel.)

— Exécuter :

Et apres, s'il y a remanant, bien face en *raemplir* les convenences des dons et des pramesses convenables. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, VI, 24, Beugnot.)

RAEMPLISSEMENT, *raamp.*, s. m., achèvement :

La fin et le *raamplissement* de ceste cure. (H. de Mondeville, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 50ª.)

RAENBRE, voir Raembre.

RAENBRER, voir Raembrer.

RAENÇONNERIE, *ranç.*, s. f., pillerie, action de mettre à rançon :

Coulpables des occisions, pilleries, *raençonneries* ou extorsions dessusdiz. (1413, *Ord.*, X, 164.)

Des pilleries et *rançonneries* qui ont esté fais par aulcuns d'eux. (1485, *Compte part.*, Arch. législ. de Reims, 2ᵉ p., vol. I, p. 675, Doc. inéd.)

Tous les petits seigneurs particuliers et tyrans qui pilloient et ruinoient tous leurs pauvres peuples et sujets par une infinité de concussions, *rançonneries* et pilleries. (Brant., *Cap. estr.*, II, p. 218, ap. Ste-Pal.)

RAENCIEN, *rainsien*, adj., de Reims :

Entra a granz gens en Champagne la *raenciene* et gasta tout le pais d'entor Rains. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 39ª.) Ed. P. Paris : Champagne la *rainsienne*.

RAENGIER, v. a., rétablir, restaurer :

Prendre vous convient al mengier
Pour vostre santé *raengier*.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 1347, A. T.)

RAENT, part. passé, voir Raembre.

RAER, voir Raier 1.

RAESON, voir Raison.

RAETE, voir Rate.

RAETTE, voir Rate.

RAF, voir Rif.

RAFABLER, v. a., entretenir de nouveau :

Revint Ernous li Sarrazins
Por *rafabler* le rei Othon.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 18369, Michel.)

RAFAITEMENT, *-fetement*, s. m., réparation :

Li *rafetemens* de la paroit. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 112°.)

RAFAITEOR, *-eur*, s. m., celui qui raccommode, qui répare :

Rafaiteur de sollers. (*Rom. du S. Graal*, Richel. 24394, f° 18ᵇ.)

— Par extens., celui qui pratique l'acte amoureux :

Car trop estoit fiers *rafaitierres*
Li faus, li traistres, li lierres.
(*Rose*, 14711, Méon.)

Car trop estoit fiers *rafaiterres*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 124ᵇ.)

RAFAITIER, *raff.*, *-fetier*, *-feter*, *rafatier*, *raifaitier*, v. a., rajuster :

Endemantres que il antandoient a remonter et a *raifaitier* lor armeures. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 227 v°.)

Atant descendent a pié et *rafaitent* lor armes et recenglent lor chevaus. (*Artur*, Richel. 337, f° 95°.)

— Raccommoder, réparer :

Les cloies avoient appareillees pour estouper les pertuis et por *rafetier* leur chastiaux. (G. de Tyr, VIII, 13, Hist. des Crois.) Imprimé, *rafecier*.

Recousu et *rafetié* tout
Li costuriers qui tout derout
Si c'onques n'i parust cousture.
(*Le Tornoiemant Antechrist*, Richel. 1593, f° 187ª.)

Quar il savoit bien *rafetier*
Les coteles et les mantiaus.
(G. de la Villeneuve, *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246°.)

Cote et sorcot *rafeteroie*.
(Id., *ib.*)

Qui a mantel ne peliçon,
Si le m'aport a *rafetier*.
(Id., *ib.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 142.)

— Caresser amoureusement :

Et de la dame au cors legier
Cui *rafetai* .iii. fois ou lit.
(*Estrubert*, Richel. 2188, f° 37 r°.)

Iluec endroit li piez li glace
Que sa fame *fu rafetie*.
(*D'Aloul*, Richel. 837, f° 144°.)

Mes forment nous en reconforte
Juvenaus, qui dist, du mestier
Que l'en apele *rafetier*,
Que c'est li meindres des pechies
Dont cuer de fame est entechies.
(*Rose*, 9180, Méon.)

Que l'en apele *rafaitier*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 62ᵇ.)

Que l'an appelle *rafatier*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 79ª.)

Ja tant dit honte ne m'eust,
Que de pez ne m'amonestast,
Et que lors ne me *rafaitast*,
Si r'avions et pez et concorde.
(*Ib.*, 14706, Méon.)

Se fust si du jalous panchiez
Que ses laz eust detranchiez ;
Lors li peust, an bon eur,
Rafetier sa fame asseur,
Ou lit, sanz autre place querre,
(*Ib.*, Richel. 1573, f° 152ª.)

Rafaitier sa fame aseur
Ou lit, sans autre place querre,
Ou pres du lit, neis a terre.
(*Ib.*, 18302, Méon.)

Quent il ont beu et mengié,
Cil prist la dame qui l'amoit,
Et li preudons li alumoit,
Et se fist cele a son houlier
Devant son baron *rafetier !*
(*Des .iii. Dames qui troverent l'anel du conte*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 6.)

Pieret Dilignau, .x. lb., pour injurieuses parolles dictes a Margheritte de Lubres disant que elle se tenist toute coye, et que Hanequins de Piquegny l'*avoit raffaitie* .vii. fois, et avoit laissié son mary, et en alee avoecq ledit Piquegny. (1385, *Reg. de la Loy*, 1383-1394, Cryez a .x. lb., Arch. de Tournai.)

Jaquemart Parfont, .x. lb., pour oultrageuses et injurieuses parolles pour lui

dictes a le femme Lutard de le Haye, si comme d'avoir dit que il l'*avoit rafaitie* et congneue carnelment. (1387, *Ib.*)

— Neut., accomplir l'acte amoureux :

Il se doit garder de *rafaitier* et de parler et de toute compaignie. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 55b.)

Engendrer, *rafeter*, habiter avec une femme, coire. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Act., fig., apprivoiser de nouveau, rendre favorable :

Car se besoigne li desfait
Chou ke promesse ne li fait ;
Promesse li puet *rafaitier*.
(RENCL. DE MOIL., *Carité*, XV, 10, Van Hamel.)

Norm. (Eure), *rafaiter*, réparer, remettre en état.

RAFAN, s. m., le même que *rafane :*

Nous usons de *rafans* principalement a faire composte de navez. (F. NICOLE, *Trad. du liv. des prouff. champ. de P. des Crescens*, f° 84a, éd. 1516.)

RAFANE, *-anne*, *raff.*, s. f., mot savant, rave, raifort, rafanum sativum de Linné :

Rafanus, *rafanne* ou raix. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a rafle ou *rafane* quant aux feules, et aussi elle a semblable saveur. (*Le grant Herbier*, n° 401, Camus.)

Semence de *rafane*. (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 21 r°, éd. 1530.)

On larde une *raffane* de fustes et branches d'ellebore, puis on la fait cuire parmi les cendres chaudes. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des miropoles*, p. 151, éd. 1581.)

Cf. RAVENE.

RAFANELLE, *rapha.*, s. f., a désigné la fraxinelle, le cresson alenois et la passerage :

Raphanelle. The herb dittany, dittander, Pepperwort. (COTGR., 1611.)

Rafanelle, f. Mardisco. (OUDIN, 1660.)

Nom de personne, *Rafanelle*.

RAFANNE, voir RAFANE.

RAFARDE, voir RAFFARDE.

RAFARDER, voir RAFFARDER.

RAFATIER, voir RAFAITIER.

RAFEBLOIER, v. a., affaiblir :

Se doubtoit que nos dites monnoies ne *fussent rafebloiees*, et mises en greigneur cours. (1332, *Ord.*, II, 85.)

RAFECIER, voir RAFAITIER.

RAFEISSIER, voir RAFICHIER.

RAFENI, adj., achevé, terminé :

Les quereles e les clamors
Dunt l'om li a faites plusors,
Rafenies e afaitees,
Concordees e apaisees.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10843, Michel.)

1. RAFERIR, *raff.*, verbe.

— Act., frapper de nouveau :

D'icellui baston ledit religieux cuidant frapper ledit Jehan sur la teste, l'en assena sur le bras, que il tendi audevant, et s'esforça de le *rafferir* encores. (Fév. 1390, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 144, Soc. de l'Hist. de Fr.)

2. RAFERIR, v. impers., convenir :

Au plourer *raffiert* il maniere.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 90c.)

Si *raffiert* bien qu'el soit a table
De contenance convenable.
(*Ib.*)

RAFERMER, *raff.*, verbe.

— Act., raffermir, consolider :

Eneas qui esteit remes
A Troie, a *rafermer* ses nes,
Fu assailliz et nuit et jor.
(BEN., *Troies*, 28083, Joly.)

Apres ce que les choses du royaulme de Perse *furent* ramenez a ordonnance et *rafermez* en l'estat bon et deu. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, III, 19, f° 79 v°, éd. 1515.)

Il jette a bas son arc courbe et sa trousse
Et *raffermant* contre terre les pas
Et roidissant les muscles de ses bras...
(RONSARD, *Œuvr.*, VI, 136, Bibl. elz.)

— Fig. :

Raferme ten cueur, ki canchele.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCLIII, 10, Van Hamel.)

— Réfl., se raffermir :

Et *se rafferma* son oppinion du songe qu'il avoit songé. (*Le Livre de Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s.)

— Act., affirmer de nouveau :

Et li save astronomien
Rafermerent e distrent bien
Qu'apres le nofme duc regnant
Qui de la lignee ert eissant
Sereit d'eus fin e desestance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7856, Michel.)

— Contenir, modérer :

Pour Karlemainne, le buen roi,
Si *rafermerent* lor desroi,
Li tirant d'ample le pais,
De ki li rois ert moult hais
(PH. MOUSK., *Chron.*, 4406, Reiff.)

— Infin. pris subst., le *rafermer de la lune*, la pleine lune :

Et des cours des estoiles, del remuer,
Del refait de la lune, del *rafermer*,
De chou par savoit il quant qu'il en ert.
(*Aiol*, 268, A. T.)

RAFETEMENT, voir RAFAITEMENT.

RAFETER, voir RAFAITIER.

RAFETIER, voir RAFAITIER.

RAFFAITIER, voir RAFAITIER.

RAFFARD, adj., railleur :

Li dame de costé l'esgarde,
Et treison mie ert *raffarde*.
(*Du Baro mors et vis*, Richelet, *Poés. du XIIe s.*, p. 12.)

RAFFARDE, *rafarde*, s. f., raillerie, moquerie :

Religieuses sont, se tu bien les regardes, [bit
Par dehors con coulons et sous leur simple ha-
Gietent maintes *rafardes*. Se tu t'aproches d'eles
Gardes que tu ne tardes.
(*Le Dit des mais*, Richel. 24432, f° 140 r°.)

Poi i a nule si couarde
Qui ne li giet une *rafarde*
Ou hautement ou a voix quasse.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 310, Buchon.)

L'en nous mect en chansons qui dient en refrain : aux jouvencelles bon morceau et lit mol, et aux vieilles pain noir et brise col. Et si dient de nous maintes autres *rafardes*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 165 v°.)

Lesquelles *raffardes* et moqueries, avec les autres injures et violences devant dites, le suppliant print a grant argu, vergongne et desplaisirs. (1451, Arch. JJ 181, pièce 506.)

Ne me dit rien que par *rafarde*
Et moquerie.
(*Mir. de N. D.*, XXXVIII, 2042, A. T.)

Qu'on list en cour, et en tient on blason,
Pour perdre temps, par forme de *raffarde*.
(*Contred. de Songecreux*, f° 184 v°, éd. 1530.)

Les gengles, les treufles, les bourdes,
Les *rafardes* et les falourdes.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 104 r°, éd. 1522.)

RAFFARDER, *rafarder*, v. a., railler, se moquer, tourner en dérision :

Ne huy n'eust fait tel kyrielle
Ce n'eust esté pour nous larder,
Mocquer, despriser, *raffarder*.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 2e journ., f° 8 r°.)

Je raffarde — I skorne one with mockynge wordes. — C'est peché de *raffarder* le povre homme aynsi que vous faictez. (PALSGRAVE, *l'Esclairc. de la lang. franç.*, p. 720, Génin.)

N'avez vous riens aultre chose a faire fors que de me farder, or de me *raffarder* ? (ID., *ib.*, p. 753.)

— Avec un régime de choses, dire une chose comme si l'on se moquait du monde :

Il n'y a rime ne raison
En tout quant que vous *rafardez*.
(*Pathelin*, p. 101, Jacob.)

Hte-Norm., Vallée d'Yères, *raffarder*, chercher à obtenir quelque chose par ruse ou à force d'importunités.

RAFFARDEUR, s. m., moqueur, railleur :

Aussi que a gens repliquans, arrogans,

haultains *raffardeurs* ou de laides responses ne aiez riens a faire. (*Ménagier de Paris*, II, 55, Biblioph. fr.)

RAFFE, voir RAFLE 2.

RAFFERIR, voir RAFERIR.

RAFFERMER, voir RAFERMER.

RAFFIGURER, voir RAFIGURER.

RAFFINITÉ, s. f., affinité :

Consanguineitez, *raffinitez* et amitiez, et alliances qui ont esté entre feu monseigneur et elle. (1419, *Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne*, dans les *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, 1e p., p. 294, éd. 1729.)

RAFFLE, voir RAFLE 1, 2, 3, 4.

RAFFLEUR, voir RAFLEUR.

RAFFLIER, s. m., trafiquant, revendeur :

Item pour ce que les *raffliers* et contreporteurs de jusses, barils, possons et semblables n'ont aucunes fois les moyens d'acquerir la grande racte du dit metier. (1577, *Chartes et privilèges des* .XXXII. *bons métiers de la cité de Liège*, éd. 1730.)

RAFFLOIR, s. m., râcloir :

Rafloir, raschiatoio, masc. (OUDIN, 1680.)

RAFFOLER, voir RAFOLER.

RAFFOLIR, voir RAFOLIR.

RAFFOURG, s. m. ?

Le *raffourg* messire Jehan de Chaignon. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost, p. 59.)

RAFFOUYR, voir RAFUIR.

RAFFRAISCHI, voir RAFRAISCHI.

RAFFRECHIER, voir RAFRESCHIER.

RAFFRESSEMENT, s. m., renfort, renouvellement :

Se vous aves les pors et les entrees dou pays, adonc porrez avoir *raffressement* de gent et de vitaille quant vous fera besoing. (*Conqueste de la Morée*, p. 39, Buchon.)

RAFFUIR, voir RAFUIR.

RAFFUYR, voir RAFUIR.

RAFIANCHIER, voir RAFIANCIER.

RAFIANCIER, *-chier*, v. a., rassurer :

Les desfianchies *rafianche*,
Ensi com ses nons senefie.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CLXXXVIII, 8, Van Hamel.)

RAFICER, voir RAFICHIER.

RAFICHER, voir RAFICHIER.

RAFICHIER, *-cher*, *-ficier*, *-ficer*, *-feisser*, *reaficher*, verbe.

— Act., fixer solidement :

A pié est descendu por ses chauces lacier,
Si se fait par le pis restreindre et *rafeisser*,
Et d'un propre vermail estroitement lier.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 23 v°.)

Raficherent leurs heaulmes, et se mirent en chemin. (*Perceforest*, I, f° 112d, éd. 1528.)

— Réfl., se fixer solidement :

Descordi sous revint, prit *sei* a *reaficher*,
Son cheval fait restraindre, son peitral delacier.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364, f° 21 r°.)

Puis *se r'afiche* desor son auferrant.
(*Aleschans*, 74, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Orange*.)

Fierement *se rafice* pardesus l'auferrant.
(*Fierabras*, 965, A. P.)

Ses piez regarde moult souvent,
Si *se rafiche* fierement.
(*Dit du Barisel*, Richel. 837, f° 1d.)

Quant les deux chevaliers furent revenus a eulx ils saillirent sus et prennent leurs escus et *se rafichent* en leurs armes pour eulx deffendre. (*Perceforest*, I, f° 82d, éd. 1528.)

Se rafiche aux estriers. (*Ib.*, I, f° 26a.)

RAFICIER, voir RAFICHIER.

RAFIGURER, *raff.*, v., a., représenter :

Celuy lequel fit tant en Thessalie
De sanc civil avecques sa main rendre,
Ploura la mort de son ennemy gendre
Rafiguree en hystoire acomplie.
(VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les œuvr. vulg. de Fr. Petrarque, mises en franç.*, p. 25, éd. 1555.)

— Comparer :

Si j'admiroy le fil de quelque belle image,
Je le *raffiguroy* a vostre beau visage.
(CL. TURRIN, *Œuv. poét.*, Elég., I, 1, éd. 1572.)

1. RAFILER, v. a., remettre à droit fil, en bon état :

Par les saiges est Mets foulee
Et par les folz *est rafilee*.
(*Confirmacion le jai d'Ingleterre*, 34, ap. Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 333.)

La Bresse en Vosges, *raifelé*.

2. RAFILER (se), v. réfl., se mettre en file ?

A tost acourre, *se rafile*
La gent qui dut garder la vile.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 220 ; v. 12991, A. T.)

RAFINER, v. n., aller définitivement vers :

Tu estois li vrai secours,
A toi estoit li drois retours,
En ta gentilleche trouverent
Tout chil qui a toi *rafinoient*
Consel, confort, bontes plenieres,
Secours de divierses manieres.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 124, Peigné.)

RAFLATER, v. a., flatter de nouveau :

Beau sire, ne me flate point,
Tu es ung trop glorieux fol,
C'est quant tu m'as tout ton beau sol
Villené que tu me *raflates*.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 17a, éd. 1507.)

1. RAFLE, *raffle*, *raphle*, *roifle*, *roiffe*, *roife*, *roffe*, s. f., gale de la lèpre :

Si com il touche le sanc el front Ami,
Li chiet la *roiffe* dont il estoit sozprins,
Les mains garissent, li ventres et li pis.
(*Amis et Amile*, 3074, Hofmann.)

Lou bevrage qui a tel force
Des malanz la *roife* et l'escorce
Cheoir li fet en un moment,
Et sanez est moult sainement.
(GAUT. DE COINSI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 2773, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 88.)

Mes ce lor fait croire par force
Que la *roiffe* et tote l'escorce
Voient chauo dou visage.
(ID., *Mir. de N. D.*, ms. Brux., f° 86a.)

La *roifle* en va toute cheiant.
Veez, sire, comme sont belles (vos mains)
Goute ne grain ne sont meselles.
(*Mir. d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au Moy. Age, p. 260.)

Helas ! j'ay goute miseraigne,
J'ai rifle et *rafle* et roigne et taigne.
(*Mir. de Ste Genev.*, ap. Jub., *Myst.*, I, 283.)

Avis m'est que de mon visage
Chiet la *raffle*, Dieu soit loez.
(*La Vie Mons. S. Fiacre*, ap. Jub., *Myst.*, I, 346.)

Adonc nostre Seigneur Jesus-Christ.. luy passa la main par dessus le visaige et ly osta une *raphle* de la maladie de lepre qu'il avoit au visaige, si que la face luy demoura belle, clere et nette, et le restitua en la santé. Laquelle *raphle* est encores gardee en ung reliquaire en ladicte eglise sainct Denys. (N. GILLES, *Ann.*, f° 73 v°, éd. 1492.)

— La peau rejetée par les serpents lors de leur mue :

Dioscoride dit que par le fenoil les serpens tous les ans depouillent leur *rafle*. (LA BOD., *Trad. des trois liv. de la vie*, II, 9, éd. 1578.)

Et c'est comme la *rafle* d'une couleuvre quand elle despouille sa vieillesse. (ID., *Harmonies*, p. 397, éd. 1578.)

— Fig. :

Et comme le serpent laissant sa vieille peau...
Je laisseray ma *rafle* en quelque beau solage.
(VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, I, 174, Travers.)

2. RAFLE, *raffle*, *raffe*, s. f., espèce de hotte ou de grand panier :

Une *raffe* de bois ou l'en porte les voires. (1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Item a Jehan le Secq, fustailleur, pour une *raffle*, .IIII. gr. et demy. (1456, *Exéc. test. de Christophle Mantiel, bouchier*, Arch. Tournai.)

Alors le verrier, bien rejouy, charge sa *raffle* a son col, et s'en va tout droict au logis de M. Guiot et descharge sa *raffle* dans la court. (*Hist. de M. de Basseville*, Var. hist. et litt., III, 87, Bibl. elz.)

Suisse romande, Neuchâtel, *raffe*, s.

m., sorte de hotte, employée surtout à porter le bois.

3. **RAFLE**, *raff.*, s. m., coup de vent violent :

Une *raffle* de vent soudainement vint si fort que la galee ne le pot soustenir. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 52, Ars. 2683.)

4. **RAFLE**, *raffle*, s. f., raifort, petite rave :

Vaillant une fueille de *rafle*
N'ont pas conquis en leur assaut.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 155d; col. 421, Poquet.)

Prenez demie livre de *raffle*, c'estassavoir une racine que l'en vent sur les herbiers. (*Ménagier*, II, 246, Biblioph. fr.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a *rafle* ou rafane quant aux feules, et aussi a elle semblable saveur. (*Le grant Herbier*, n° 401, Camus.)

Radix c'est rais... et est sa racine appellee radix, et quand l'en treuve ou livre appellé Passionaire que l'en mette radix l'en doit mettr la racine de *rafle*. (*Ib.*, n° 394.)

Le reffort que les François appellent vulgairement *rafle*. (ANT. MIZAULD, *Maison champestre*, p. 593, éd. 1607.)

RAFLEUR, *raff.*, adj., atteint de la gale :

Avecque ce que ledit apprentiz fust de luy mesme honneste personne, sans estre rongneux, *raffleur*. (Avr. 1485, *Ord.*, XIX, 536.)

A tous les rongneux, riffleurs, *raffleurs*, chaheux, tigneux, morveux. (xv° s., Ms. Epinal 189, f° 71 v°, n° 59, Bull. de la Soc. des anc. textes, 1876, p. 105.)

RAFLEUX, adj., couvert de gale :

Rongneux ! *rafleux !* hume boullye !
(*Mist. de S. Cresp. et S. Crespin.*, p. 180, Dessalles et Chabaille.)

RAFOLER, *raff.*, v. a., endommager, abimer :

Il est deja mort, autant vault ;
C'est ung povre homme *raffolé*,
Tout desmembré, tout affolé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 23060, Paris et Raynaud.)

RAFOLIR, *raffo.*, v. n., devenir fou :

Il est bien vray qu'il n'y a chose qui face plus *raffolir* les hommes que l'amour. (LARIV., *les Esprits*, I, 4, Anc. Th. fr., V, 214.)

Elles font *r'affolir* les plus sages. (ID., *le Fid.*, IV, 8.)

Mille belles et gentilles dames *rafoliroient* en mon amour et se battroient a qui m'auroit. (ID., *le Laquais*, I, 2.)

O! qu'il faict mauvais avoir affaire a ces gens qui sont tant sages! Devant qu'ils soient resolus a une besongne, ils feroient *raffolir* un monde. (ID., *les Ecol.*, III, 4.)

— *Rafoli*, part. passé :

Insensez, hebetez, enragez, enchantez, *raffolis*, forsennez. (SIBILET, *Paradoxe contre l'Amour*, éd. 1581.)

RAFOLISSEMENT, s. m., état de celui qui devient fou :

De la vient ce *rafolissement*, ce tintouin, cest eblouissement. (SIBILET, *Paradoxe contre l'amour*, p. 84, éd. 1581.)

RAFONDRE, verbe.

— Act., laisser tomber :

Ains en sospire et dit : Hé ! las !
Et chest sospir sovent *rafont*
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, VIII, 11, Van Hamel.)

— Neutr.. retomber au fond :

Et de tant comme il s'efforçoient
D'istre (de la fange) et tant plus *rafondoient*
(GEOFROY DE PARIS, *Chron.*, 1269, W. et D.)

RAFOS, s. m., fouille, excavation :

A forfez que ne sont pas movables, comme adefices, et quant l'en fet *rafos* par quoi ele chiee. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 48, § 12, Rapetti.)

RAFOUR, s. m., four à chaux, à briques, etc. :

Vous ferez proclamer a qui vouldra prendre a faire a prix faict cent fournaises, soit *rafours* de mattons ou briques. (8 janv. 1574, *Lett. d'Emm. Philib. au comte de Pont-de-Vaux*, J. Braux, *Mém. historiq. de Bourg.*, II, 98.)

Suisse romande, Neuchâtel, *rafour ;* Vionnaz, Bas-Valais, *rafo* ; Isère, *rafôr*, four à chaux.

Noms de lieu : *Raffour* (Savoie), Les *Raffours* (Haute-Savoie); *Rafour* (Isère, Ain, Jura, Rhône.)

RAFOURER, v. a., donner le fourrage aux animaux :

En allant *rafourer* les vaches de son maistre. (1614, *Lett. de rémission*, Reg. des Chartes de l'audience, Ch. des Comptes de Lille, B 1800.)

Borinage, Montois, Ardennes, *rafourer*, donner le fourrage aux animaux. Mons, remplir.

RAFRAISCHI, *raff.*, s. m., boisson rafraichissante :

Pourquoi ne boira on aussi bien du *raffraischi* pour se desalterer? (JOUB., *Err. pop.*, 2° p., ch. 10, éd. 1587.)

RAFRARIR (se), v. réfl., s'associer de nouveau fraternellement :

Jakemes Warisons et Demisiele Kateline, se suer, *se sont* au doy, de leur boines volentes, *rafraril* ensanle, de tous les biens, meules, cateus, dettes et heritages, ki eskeir leur poeent. (Sept. 1305, *Chirog.*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Cf. AFRERIR.

RAFRARISEMENT, voir RAFRARISSEMENT.

RAFRARISSEMENT, *rafrarisement*, s. m., action de *se rafrarir :*

Jakemes Warisons et demisiele Kateline, sa suer, se sont, de leur boines volentes, rafrarit ensanle, de tous les biens, meules, cateus, dettes et hiretages, ki eskeir leur poeent ne doivent... A cest *rafrarisement*, qui fais fu, sauf les drois de le vile, furent li eskievin de St-Brisse. (Septembre 1305, *Chirogr.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Cf. AFRERISSEMENT.

RAFRENER, *-enner*, verbe.

— Act., réfrener, calmer :

Et ala au devant et *rafrena* le corage dou roi. (FROISS., *Chron.*, III, 377, Luce, ms. Rome.)

Il *rafrenna* son pourpos et contremanda ceste armee et chevauchie. (ID., *ib.*, VIII, 275, var., Raynaud.)

— Réfl., se calmer :

Si *se rafrena* de son mautalent et laissa bonnes gens ensonniier et convenir de lui et dou roy de Navare. (FROISS., *Chron.*, IV, 137, Luce.)

Donc *se rafrena* un petit mesires Gautiers de Mauni. (ID., *ib.*, IV, 285, Luce, ms. Rome.)

Li primes lors mua couleur. Nekedent, il *se rafrena* et dist... (ID., *ib.*, VII, 95, Luce.)

RAFRENNER, voir RAFRENER.

RAFRESCHIER, *raffrechier*, verbe.

— Neutre, se ravitailler :

Et appareillir pour reposer, *rafreschier* et demourer tant comme il lui plaira. (FROISS., *Chron.*, Richel. 8330, f° 169 r°.)

— Act., renouveler :

Mondit seigneur de Liege et les ditz Estatz sont bien deliberez pour li commun bien du pays *rafreschier*, confirmer et ratifier l'ancienne confederation. (1538, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, I, 197, éd. 1750.)

Raffrechier son adjour de quinzain. (1546, *Jug. et sent. des Echevins*, n° 41, f° 177 v°, Arch. Liège.)

RAFROIDEMANT, voir RAFROIDEMENT.

RAFROIDEMENT, *-mant*, s. m., rafraichissement :

Li cruel menistre apperoillerent l'oucele cum l'ampereres l'avoit commandé, et estoit si boillans qu'ele aloit ansi cum les ondes de mer. Adonques dit sainz Herasmes a l'amperaor : Ceste oucele est mes *rafroidemans*. (*Vie saint Herasme le martyr*, Richel. 988, f° 118b.)

RAFROIDIER, v. n., avoir froid, sentir le froid :

Parmi l'auber commance a *rafroidier*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 15b.)

RAFROGNÉ, *raff.*, adj., refrogné :

Cette vieille estoit moult laide et *raffrognée*. (*Ger. de Nevers*, I, p. 17, éd. 1727.)

RAFRONGNER, v. a., renfrogner, hérisser :

Le serpent estendy le col et *rafrongna* sa hure. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 15 r°.)

Montois, *se rafrougner*, Luxembourg, *se rafrogner*, se racornir, se blottir, se resserrer, se plisser.

RAFUIR, *raffuyr*, *raffouyr*, verbe.

— Neutre, revenir sur ses pas, en fuyant :

Car le fait sur lui *rafuir*
Pour les chiens faire illec faillir.
(GACES, *Rom. des deduiz*, chasse du cerf, ms. Condé.)

Il advient souvent qu'un cerf *rafuit* sur soy, et les chiens passent oultre pour leur roideur. (*Modus*, f° 17 v°, Blaze.)

Mains li plus grant partie de sa gens furent mors, et *rafuirent* li altre. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*, IV, 288, Chron. belg.)

— Réfl., s'enfuir, se réfugier :

Et li autres *s'en rafuirent* a nostre segnour l'empereour, et li conterent ces novieles. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 565, Wailly.)

Les coureurs courans parmy le pais pour les dis Armignas, *s'en estoient raffuys* envers le dit conte, et lui raconterent leurs nouvelles. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, app. à Monstrel., *Chron.*, VI, 250, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Puis soubdain *t'en raffouyras*
Quant tu auras la chose faicte.
(*Therence en franç.*, f° 52e, Verard.)

RAFUSTER, *raff.*, v. a., remettre en état :

A Maistre Jehan Thery, maistre carpentier de ladicte ville,.... item [pour avoir] *rafusté* et rassis, de nouvel, sur leurs viez affustz, .IIII. serpentines, qui sont en ladicte maison des engiens... (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 2e somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Roussel, carpentier de la dicte ville,.... [pour avoir] rassis et *raffusté* une serrure a le baille hors la dicte porte [de Maruis], au lez de le haulte tour. (21 novembre-20 février 1495, *Comptes d'ouvrages*, 5e somme de mises, Arch. Tournai.)

RAGAANIER, v. a., regagner, recouvrer :

Sire Jehans, vo sermon
Ne me font, fors anuier,
Conseil de moi empirier
Me donnes, pau me doit plaire ;
Aprenez moi a ratraire
S'amour, sans tenchon,
Et li a *ragaanier*
U a la mort m'estuet traire.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 141 r°, copie de Ste Palaye, Ars.)

RAGABLE, adj., rageur :

Rage enragee tant *ragable*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 194d.)

RAGACE, *-gache*, *-gage*, *-gasse*, s. m., valet, goujat :

En habits de goujats et *ragasses*. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 494 r°, éd. 1574.)

Simple *ragage*, qui ne merite d'estre valeton des laquais. (PASQUIER, *Lett.*, t. II, p. 796, éd. 1616.)

— S. f., femme de rien :

Trois *ragaches* qui suivoient le camp. (MONSTRELET, *Mém.*, I, 128, éd. 1572.)

Savons qu'il est, faulse *ragace*,
N'en parles plus et vous taises.
(*Envye, Estat et simplesse*, p. 9, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

Poitou, *racasse*, nom que les gens de la campagne donnent aux ouvriers des villes. Val de Saire (Manche), *ragache*, querelleur.

RAGAGE, voir RAGACE.

RAGARDABLE, adj., qu'on peut regarder :

Perspicabilis, entendibles ou *ragardables*. (*Gloss. de Salins.*)

RAGARDER, *raward.*, *rawad.*, v. a., regarder :

Ragarde ta fragilité.
(*Mist. du viel test.*, 1741, A. T.)

— Attendre :

Et y avoit aveque eaux une belle compangnie des compangnons del castellerie de Franchymont et en allont tous chis judis dormir a Huy, et sojournont a Huy de judy jusques a lundi apres, en *rawardant* cheauz del conteit de Louz. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 265, Chron. belg.)

Item, oiit dire Johans de Harche a fis le fostier en mostier Saint Lambert, que par le sang Dieu ilh avoient le baston, mains se nuls ne voloit commenchier, ilh commencheroit ; car plus *rawaderoit* ons, pies valroit. (ID., *ib.*, p. 308.)

RAGASSE, voir RAGACE.

RAGEAL, voir RACHEAU.

RAGEAU, voir RACHEAU.

RAGENCIER, v. n., pousser de nouveau :

C'est en mi marc qu'erbe *ragence*
Et li noviaus tans recommence.
(*Ym. dou monde*, Richel. 1553, f° 185 v°.)

— Part. pas., *ragencié*, se dit d'une terre ensemencée :

Le cousture qui adont fu aviestie de blé, et de terre aviestie de marc vint et huit bonniers..., et le remanant des dites tieres toutes *ragencies*, et ensi le doit il lessier a l'issue. (1323, Arch. JJ 61, f° 102 r°.)

RAGENOILLER (se), v. réfl., s'agenouiller de nouveau :

Et vers terre enclina sa chiere,
Si s'estut sor ses piez derriere,
Et puis si *se ragenoilloit*.
(CHREST., *Chev. au lion*, 3391, Holland.)

Et Esclas *se ragenoilla* de rechief devant l'empereour. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 547, Wailly.)

La Bresse en Vosges, *se raigenoillier*.

1. **RAGER**, voir RACHIER.

2. **RAGER**, voir RAGIER 2.

RAGERIE, s. f., rage, colère :

Descoinfis ne fut pas, mas fut en *ragerie*,
Quant le roy attendit.
(*Girart de Rossill.*, 1707, Mignard.)

Par fait de violence et de grant *ragerie*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3312, Chron. belg.)

Neron envoya Vespasian avec grant compaignie de chevaliers et souldoyers rommains affin que Vaspasian appaisast les fureurs et *rageries* des ennemis et adversaires des Rommains. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VII, 8, f° 184 r°, éd. 1515.)

RAGET, s. m., colère, mauvaise humeur :

El mont n'en a nes une bone (fille),
Ainz se lient a la corone,
C'est de puterie la some,
Et lo fardet
Metent eles en lor *raget*.
(*De Richaut*, 16, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 38.) Imprim. *rayet*, tandis que le gloss. donne *raget*.

RAGEUSETÉ, s. f., action de se mettre en rage, de rager :

Rabiositas, *rageuseté*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 r°.)

RAGEUX, adj., enragé, violent, emporté :

La grant nef... par fort et *rageux* vent estoit hurtee. (LAUR. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 55 v°.)

Entachiez de *rageuse* maladie. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII, 19, f° 210 r°, éd. 1515.)

Quand on est mordu d'un chien, on cognoistra quand il sera *rageux* par les signes suivants. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 318, éd. 1615.)

J'ay veu des chevaux, chameaux, mulets, bœufs, renards, fouines et autres *rageux*. (ID., *ib.*, II, 319.)

Deux filles d'illustres maisons a Poictiers sont mortes *rageuses*. (ID., *ib.*, II, 319.)

— Malin, folâtre :

Putain. *Rageuse*, .I. folastre. Laquay. Biernois,... basque, *rageux*. Muguet. Parfumé,... attifé, *rageux*. Passetemps. Joyeux..., gimbreteux,... *rageux*. Folastrie ou Folastrerie. Joyeuse,... *rageuse*. Jeunesse ou Jouvence. fole,.. aveugle, *rageuse*.

Garse. Saffre ou saffrette,... lascive, *rageuse.* Nymphes. Belles,... rivageres,... perruquees,... *rageuses.* (De la Porte, *Epithètes,* éd. 1580.)

Rageux : m. Wanton, lascivious, lustfull. (Cotgr., 1611.)

Rageux, extraordinairement folatre. (Monet, *Parallele des langues*, Rouen, 1632.)

Rageux, m. Pedigueño. (C. Oudin, 1660.)

ragiable, adj., rageux :

Rouge rage plus *ragiable*
Que la rage qui me refforce.
(Greban, *Myst., de la Pass.*, 21890, G. Paris et G. Raynaud.)

1. **ragier**, s. m., celui qui arrache les souches d'arbres abattus :

Aucuns, qui avoient amené un rach de fuste,... vindrent querir le suppliant pour recongnoistre icellui fuste, et apres ce qu'il eust recongneu la dite fuste et que les *ragiers* se furent departiz pour eulx en aler... (1459, Arch. JJ 188, pièce 77.)

2. **ragier**, *-ger*, v. n., devenir enragé :

Quant la roine ot lo message,
A poi qu'ele de duel ne *rage.*
(*Brut*, ms. Munich, 3325, Vollm.)

— S'abandonner avec emportement au plaisir, à la joie :

Mes ja d'enfanz ne vos fiez...
Il ne sunt pas bon mesagier.
Tousjorz veulent enfanz *ragier,*
Jangler, ou montrer ce qu'il portent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 63°.)

Ils passoient et repassoient souvent au long de l'abry ou estoient assises les bonnes femmes, a fin de leur oster tout soupçon : parlans, toutesfois, de propos vulgaires et familiers, et quelques fois un peu *rageans* folastrement parmy le jardin. (Marg. d'Ang., *Hept.*, cxliv, Gruget.)

Il ne fault pas, a mon advis, que le sentiment exterieur vague et *rage* a son plaisir, comme une chambriere dissolue et mal apprise. (Amyot, *Œuv. mor.*, De la curiosité, XX, éd. 1574.)

— Remuer, s'agiter :

Durant le travail d'icelle femme les femmes sentirent l'enfant *rager* et mouvoir en son ventre. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1149.)

Le long de la nuict ceste grande beste *rage*
De maison en maison, de village en village.
(Gauchet, *le Plaisir des champs*, p. 153, Bibl. elz.)

3. **ragier** (trissyll.), v. n., syn. de *ragier* 2 :

Tuit li duc et tuit li demaine
Qui sont as ostous ou marchié
Si *ont* beu et *ragié*
C'onques d'armes n'i ot paroles,
Ainz i sont si granz les karoles
C'on les oit de par tot le borc.
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 81°.)

4. **ragier**, voir Rachier.

ragis, adj., ombrageux, en parlant d'un cheval :

Il n'est ombrages, n'arestis (le palefroi),
C'or il ne fiert, ne n'est *ragis.*
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 284d.)

Si tenoit le gringalet parmi la resne, car il estoit un pou *ragis* entre les chevaus. (*Artus*, Richel. 747, f° 194.)

ragister, v. a., replacer :

Si les remissent et *ragisterent* (les ais) sur les gistes dou pont et sus les estaques. (Froiss., *Chron.*, X, 137, Kerv.)

raglore, s., sorte d'emploi ou d'office, comme prévôt ou sénéchal, dit Sainte-Palaye :

De notre grace especiale et pour le bon et greable service que notre amé serviteur William Malbon, vadlet de notre chambre, nous ad fait et fera en temps a venir, avons donné et granté a l'avant dit William l'office de *raglore* de les Commotes de Genergl yn et Hannynyok, deinz notre contee de Cardygan, et avoir a l'avant dit William le dit office pour terme de sa vie, ovesque les fees, gages et profits, a l'avant dit office d'ancien tems duez, accustumez. (1408, *Lettr. de Henri, prince de Galles*, ap. Rymer, VIII, 547.)

ragmas ?

Deux draps d'or *ragmas*, rouges. (1403, *De jocal. et vestim. capellæ Reg.*, ap. Rymer, VIII, 296, 2e éd.)

ragne, voir Regne.

ragort, voir Regort.

ragote, s. f., reproche offensant :

Lequel hostellier leur fist tres mauvaise chiere, en destournant ses biens contre eulx, et en leur disant pluseurs *ragotes* et injures. (1409, Arch. JJ 164, pièce 150.)

ragoteur, *-otteur*, s. m., celui qui ragote :

Ragotteur, m. Reñidor. (Oudin, 1660.)

ragotteur, voir Ragoteur.

ragrangement, s. m., agrandissement, augmentation :

Pour le *ragrangement* et spaciosité dudit hospital. (21 janvier 1526, *Contrat de rente*, Arch. mun. Douai.)

ragrangier, v. a., agrandir, augmenter :

Avoir ragrangié le hotte d'une des estacques de le caine tenant a le maison Savelon. (17 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 7° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ledit Jaquemart Rouppin est et sera tenus de recevoir en sa court l'yauwe venans du lavoir estans en l'alloir de la maison dudit Pol, en la maniere du cours qu'il est a present, sans *ragrangier* ledit cours. (15 mars 1457, *Escript pour Jaquemart Rouppin*, Chir., Echevinage de S. Brice, Arch. Tournai.)

De le requeste des doyen et chappitres de l'Eglise de ceste ville pour pooir *ragrangier* les bouettes et elices de .iiii. a .v. piez de loin, es maisons qu'ilz font faire de nouvel. (28 mai 1521, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

L'avanchement des frais qu'il convient soustenir pour *ragrangier* par bon moien la salle de son jardin qu'ilz trouvent estre trop petite pour contenir tous les confreres. (*Assemblée des Consaux du 7 juin 1605*, Arch. Tournai.)

— Hausser le prix de :

On fera visitacion samedi prochain, ou marchié, afin de *ragrangier* le pain selon le pris du bled. (20 janvier 1455, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

La Bresse en Vosges, *raigransier*, agrandir.

ragravanter, v. a., écraser :

Je ne te veulx point mauldire, mays une vieille maison te puisse renvercer, or *ragravanter*. (Palsgrave, *l'Esclairc. de la lang. franç.*, p. 650, Génin.)

ragraveir, voir Ragrever.

ragraver, voir Ragrever.

1. **ragreer**, v. n., plaire de son côté :

Lors, se il siet a li, et a chele *ragree*,
Il la prent a moullier, a l'us de sa contree.
(*Doon de Maience*, 3697, A. P.)

2. **ragreer**, v. a., remettre en état :

Seront tenuz lesdis macons jointoyer, *ragreer*, pinceller et marqueter d'ardoyses toute la maçonnerie. (9 mai 1554, *Lett. du Bailli de Blois*, Richel., Cab. généal., Bret. de Villandry.)

ragreger, voir Ragregier.

ragregier, *-ger*, v. a., aggraver de nouveau :

Et paresceux de rien n'estoit
De chascun souvent visiter
Et de leurs tourmens *ragreger*.
(Deguileville, *Rom. des trois pelerinaiges*, f° 118d, impr. Instit.)

— Soumettre à une excommunication majeure :

Se aucuns *est* escumeniez et *ragregiez* et que sai maingnie soit en antredit. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 33 v°.)

ragrevance, *-anche*, *reaggravance*, s. f., affliction :

Henris de Dynant commenchat a devoure les fiseez et enflammoit secreement le peuple. Enssi que chu pendoit, vint en la citeit .i. altre *ragrevanche*, car Anseais de Warnans at eut debat a Erenkin de Vilhanche, le maire d'Awans en Hesbain. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des hist.*, III, 307, Chron. belg.)

— Réaggrave :

Par lesquels voulons et consentons estre contraints et chacun de nous par voie de solennelle excommunication d'aggravances

et *reaggravances.* (Monstrel., *Mém.*, I, p. 215, ap. Ste-Pal.)

Ragrevanche, voir Ragrevance.

Ragrevement, s m., nouvelle peine, nouvelle douleur :

> Les pluisours dient: Trop nous poise...
> De la mort chierement vendue
> De Tristifer par mainte place
> Dont encore dure la trace,
> Et ceste fait *ragrevement.*
> (*Pastoralet*, ms. Brux., f° 61 v°.)

Ragrever, *reagrever*, *ragraver*, *ragraveir*, *reagraver*, v. a., avec un rég. de chose, aggraver de nouveau :

Pour *reagrever* ses miseres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 211 v°.)

Pechier est chose vile, mais non congnoistre son pechié *reagrieve* la vilité. (Id. *ib.*, ms. Brux. 10511, VI, vi, 12.)

— Avec un rég. de personne, mettre dans un état plus grave :

Ses plaies s'esmurent tellement et si le *ragraverent*, que il ne vesqui point depuis longement. (Froiss., *Chron.*, IV, 162, Kerv.)

Sa maladie le *reagreva* tant qu'il moru en celle meismes nuit. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 66 v°.)

— Avec un rég. de chose, augmenter :

> Se mon duel me *fu ragreves*
> Demander pas ne le debves.
> (*Pastoralet*, ms. Brux., f° 42 r°.)

— Avec un rég. de personne, frapper d'un réaggrave :

Si deffendi a tous chiaux qui pris avoient esté et qui raenchon devoient, sus a *estre* excumenyes, renforchiet et *ragrevet.* (Froiss., *Chron.*, VII, 133, Kerv.)

Adonc li evesque et le capitle fisent excommengnier et *ragraveir* les nobles et les esquevins. (Jeh. d'Outrem., *Mireur d'hystors*, VI, 6, Chron. belg.)

Comment ils avoient contraint l'official de Paris par grant force a faire proces contre eulx afin qu'ilz *feussent* excommuniez, agravez, *reagravez* et renforcez. (Monstrel., *Chron.*, I, 87, Soc. de l'H. de F.)

Luy et tous ses adherents et fauteurs excommuniez, agravez, *reagravez*..., puis bannis. (*Satire Menippee*, les pièces des tapisseries des Estats, p. 51, Ch. Read.)

Ragrigner (se), v. réfl., se chagriner :

Li François *se ragrignoient* moult de ce que tant diroient li dit Engles. (Froiss., *Chron.*, VII, 404, Kerv.)

Borinage, *ragrinnier*, v. n., grimacer, surtout quand on reçoit de mauvaises nouvelles.

Ragrouer, v. a, enlever l'écorce verte de la noix :

Ragrouer. (1469, *Compt. de l'Hôtel-Dieu de Soiss.*, v° Ambleury.)

Ragu, adj., pointu :

Regnard a le visage grese, *ragu*, et les yeux enfonces et perchans. (*Modus*, f° 67 r°, Blaze.)

Raguchon, s. f., réunion, d'après Ste-Palaye :

Aussy leur deffendons que d'ores en avant ne facent assemblees, ne *raguchon*, pour quelle cause que ce soit. (1320, *Ord.*, I, 743.)

Raguisure, *reswi.*, s. f., action de raiguiser :

Reswisures des marteaulx a faire rayeres, *reswisures* aux becquoirs. (1437, *Compt.*, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 157.)

Reswisures de martiaux. (xv° s., *Compt.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .lxiii. *raguisures* de picqz, a .ii. d. le piece, sont .v. s. .viii. d. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, 129.)

Rahaitier, verbe.

— Act., rendre de la force, du courage :

> S'en fu li rois dolans forment
> Et toute l'os en grant tourment,
> Mais uns autres mestres i fu,
> Ki maint engien avoit seu
> D'uevre parant et afaitie,
> S'en *fu* toute l'os *rahaitie.*
> (P. Mousk., *Chron.*, 25901, Reiff.)

— Réfl., s'égayer :

> Trop bial li dist: Fille, *rahaitiez vos*,
> Garin ameis, si l'averes a spous.
> (*Romance*, Richel. 20050, f° 144ᵃ.)

Rahaner, *-henner*, v. a., cultiver de son côté :

... Et si doit les tieres, qu'il trouva ahennees et semees a blet, rendre et laissier *rahennees* bien et loialment, en quarte roie, et semenchies del meilleur blet de le court, par le consel del sierjant del Eglise. (1276, *C'est l'Abbet de Saint Nicolai et Jehan le Roi, le corrier*, Chirog., Cité, Arch. Tournai.)

... Et encore s'on batoit voie ne sente en nule des tieres devant dites, ke Evrars de Borgies vosist *rahaner*, *rahaner* et resemer le doivent li ahanier devant nommet, mais que Evrars de Borgies livre le semence. (Diemence apries le cor Saint Mahiu, septembre 1290, *C'est Turart de Borgies*, Chir., Arch. Tournai.)

Raharnaquier, *-aiquier*, v. a., réparer, en parlant d'un harnais :

Avoir raharnaiquié le gorel dudit cheval, et icelui remply, et y fait deux nouvelles coroyes estoffees de deux bouquelettes. (18 févr. 1474-20 mai 1475, *Compte d'ouvrages*, 6° somme des mises, Arch. Tournai.)

Rahatir, voir Raatir.

Rahenner, voir Rahaner.

Raherdre, verbe.

— Act., saisir, accrocher, ressaisir :

> El fons d'un fossé fet la fosse
> ... Et puis si l'a couvert;
> Son pic et sa pelo *rahert.*
> Et son sac atant s'en repere.
> (*D'Estormi*, Richel. 837, f° 12ᵈ.)

Puis amour le *raherdoient* et li enortoient par grant ardeur dont il estoit plains. (Froiss., *Chron.*, II, 346, Luce, ms. Amiens.)

Le lance au chevalier, et le prent a plain bras, et celluy qui n'estoit ne fol ne esbahy la *rahert* appertement. (*Perceforest*, I, f° 143ᵈ, éd. 1528.)

— Réfl., s'accrocher :

> Mais il *se rahert* as buissons
> Qui croissoient jouste la sente.
> (Guill. le Clerc, *Fregus*, p. 75, Michel.)

— Fig., s'attacher :

> Et pardurablement se perdent
> Par les maulx ou ils *se raherdent.*
> (*Metam. d'Ov.*, p. 75, Tarbé.)

Raherter, v. n., s'arrêter :

Apres ce les povres gens qui fui s'en estoient et qui eschaperent de la bataille se rasemblerent et si *raherterent* la endroit et rehebergerent au meaus qu'il purent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 117ᵇ.)

Rahier, voir Raier 1.

Rahiretement, *rahy.*, s. m., action de rétablir dans un héritage :

Nous par commun acort presisciens ciertain jour et ciertain liu, c'est a savoir: a Petenghien, pour les dis acas demener bien et souffisaument avant par loy et par jugement, si comme pour faire le werp et les deshyretement des coses desus dites par Gillekin, no neveu, et pour le rechevoir et pour faire le *rahyretement* a Guyot de Namur devant dit. (1294, *Chartrier de Namur*, CIV, Reiff.)

Rahireter, *rayr.*, v. a., rétablir dans son héritage :

> Lo roi Leir *rahiretra*,
> Tote sa terre li rendra.
> (*Brut*, ms. Munich, 3445, Vollm.)

> Pour çou qu'il l'*ot rahiretet.*
> (Ph. Mousk., *Chron.*, 1074, Reiff.)

> Dolant sont que tel mari a,
> Qui tous les *a* desyretes
> Et ses enfans *rayretes*
> Del reaume lor pere Eldre.
> (Id., *ib.*, 15319.)

> Coment on *ot* de lui parlé
> Et Godefroi *rayreté*,
> Rendus li est ses yretages.
> (*Sones de Nansay*, ms. Turin L 1ᵇ, f° 86ᶜ.)

Aprieschou que Jehans Crupaus eut Kateline, femme Nicolas Naicure, ki fu ayretee des .iiii. bonniers de tiere, devant nommes, en tele maniere, comme il est contenut en l'escrit que li ditte Kateline en a de sen ayretement, li devant dis Jehans Crupaus vint par devant les eskieuvins, et leur dist qu'il avoit ledit Cateline ayretee, bien et a loy de le tiere devant dite, et

pria et requist li dis Jehans as eskievins qu'ils euisent tel Jakemon Maliet qu'il le *rayretast*, et qu'il li reviesist en main sen yretage, et tout chou dont li dis Jakemes estoit ayretes. (Février 1301, *C'est Jehan Crupaut*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

RAHIS, voir RAIS 2.

RAHOIRIE, s. f., héritage ?

Lesquieux neveux par devant noz dictes gens reçurent en culz la *rahoirie* (ms. *rahonie*) de leur dit oncle. (1349, Arch. JJ 78, f° 5 v°.)

RAHUCIER, v. a., rappeler :

Atant s'en parti la pucele
Grant aleure sans targier :
Ainc ne le sot tant *rahucier*
Percevaus, que most li deist.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 114ᵃ.)

RAHURTER (se), v. réfl., se heurter de nouveau :

As navies des Turs la *se sont rahurté*.
(*Mainet*, p. 31, G. Paris.)

RAHYRETEMENT, voir RAHIRETEMENT.

1\. **RAI**, *ray*, *raid*, *rait*, *roy*, *raiz*, s. m., rayon de lumière, éclat, clarté :

Meis tant estoient bel andui
Antre la pucele et celui,
Qu'uns *rais* de lor biauté issoit,
Don li paleis resplandissoit.
(CHREST., *Cliges*, 2755, Foerster.)

Dunkes par tant ke la nue de nostre corruption soi met davant al esgardement del *rait* del deventrien soloilh... (*Job*, p. 479, Ler. de Lincy.)

Mout fu de bien traire maniere,
Quant uns des *rais* de se lumiere
Traist et feri ou ni le gai.
(RENCL. DE MOIL., *Carité*, CLXXVIII, 4, Van Hamel.)

Qui est a droiz soloz veraz,
Qui en nos cuers espent ses *raz*.
(*Paraphr. du Ps. Eruct.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 28ᵈ.)

Hic radius, *raiz*. (*Gloss. du* XIIᵉ s., ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 329.)

Contre le *rai*, contre l'esclair
Del solel.
(GUILL., *Bestiaire divin*, 682, Hippeau.)

Ainz fu eclipse qui avint,
Par quoi naturelment covint
Le soleil oscurté soffrir,
Que ne nos pout ses *raiz* offrir
Por la lune qui se fu mise
Entre nos et lui.
(*Evangile de Nicodème*, 2ᵉ vers., 157, A. T.)

.I. *rai* del soleil sor la face.
(*Rom. de l'escouffle*, dans *Tristan*, III, p. XII, Michel.)

Si prit en sa compaignie de celle gent dix persones, et vint de nuit, au *ray* de la lune. (*Conquest. de la Morée*, p. 382. Buchon.)

Un dyademe resplandant,
Entour sa teste descendant,
Estoilles ot en l'aviron,
Ce croy je, douze ou environ
Dont les *rais* tout enluminoient.
(CHRIST. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 2535, Püschel.)

Un *ray* yssoit de son visage
Luisant et cler plus que souleil.
(ID., *ib.*, 2286.)

Et estoit haut le ciel et armoyé tres richement des armes de France et de Baviere a un soleil d'or resplendissant et donnant ses *rais*. (FROISS., *Chron.*, IV, 1, Buchon.)

A ceste assemblee, qui fut a Hesdin, estoit Jehan de Luxembourg, bastart de Saint Pol, et ung nommé Drieu de Humieres, lesquelz deux portoient chascun sur son braz une petite rieulle en maniere de *roy* de soleil. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1425, Soc. de l'H. de Fr.)

La lune, qui celle nuyt avoit mys ses *raidz* aux champs, descouvrit leur embusche. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 5 v°.)

Raid de soleil, aulbe du jour fulgente.
(CL. MAROT, *Œuv.*, II, 170, Bibl. elz.)

Quels miracles en moy pensez vous qu'elle face
De son œil tout puissant ou d'un *ray* de sa face ?
(LA BOET., *Sonn.*, 18, Feugère.)

Mais du soleil les *rays* espanouis
Ayans rendu songes esvanouis.
(AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 38, éd. 1819.)

Le *ray* de ce soleil. (PIERRE CAMUS, *Homelies quadragesimales*, p. 208, éd. 1647.)

Le soleil leiche si gracieusement le dos par la douceur de ses *rais* qu'il fait depouiller l'homme. (ID., *ib.*, p. 215.)

— Rayon visuel :

Les *rais* des yeux. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 75, Roybet.)

— *Le rai de la nuit*, la clarté de la nuit :

Le suppliant print ung gros baston blanc en sa main, et estoit au *reiz* de la nuit. (1479, Arch. JJ 205, pièce 427.)

Le baron de l'Aulnoy, general des reistres, pour excuser la perte qu'il avoit faite a Ville Mory, au *raiz* de la nuict, appeloit auparavant M. de Guise le prince des Tenebres. (PASQ., *Lett.*, XI, 15, éd. 1723.)

Lors le *raiz* de la nuict commence de nous surprendre. (ID., *ib.*)

Adverty de ce qui s'estoit passé a Orleans, rebrousse en toute diligence vers Blois. ou il arrive le lendemain au *rez* de la nuit, (ID., *ib.*, XIII, 10.)

— Rayon d'une roue :

En la ruee s'est li moieus,
Si sont li *rai* et si sont gantes.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 5995, Reiff.)

En la roue de la charete est li moieus, li *rai* et les jantes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 148ᵈ.)

... D'or estoit le haut tour
De chasque roue, et l'ordre bel et gent
De chacun *ray* fut estoffé d'argent.
(CL. MAROT, *Metam.*, II, t. IV, p. 62, éd. 1731.)

Gentes, boutons, *raiz* et essieulx. (1562, *Dep. de deux jur.*, Arch. Gir.)

— Jet, ruisseau :

Des cors lor eisseient li *rai*
A plusors de cler sanc vermeil.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 29650, Michel.)

Puis lur trenche chefs, mains e braz,
Que *rais* e gutes e esclaz
Lur espant si des cors e raie.
(ID., *ib.*, II, 1267, Michel.)

Del sanc del cors li fist saillir .I. *rai*.
(*Raoul de Cambrai*, 5019, A. T.,

Du sanc de moi fist voler un grand *rai*.
(RAIMBERT DE PAR., *Ogier*, 9250, Barrois.)

De sanc et de cervele i est creus li *rais*.
(*Ren. de Montauban*, p. 18, v. 26, Michelant.)

— *A rais*, loc., à flots :

Del cors li cort li sans a *rais*.
(*Blancand.*, 4032, Michelant.)

2\. **RAI**, *ray*, s. m., rayure :

Et que demy drap, soit il de *ray* ou de colour, teigne en longure solonqz l'afferant, et en laieure come les draps de *ray* et de colour. (*Stat. de Richard II*, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

3\. **RAI**, *ray*, s. m., rayon (de miel) :

Et son plus doulx que miel et *ray* de miel. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XVIII, éd. 1530.)

4\. **RAI**, s. m., raie, sorte de poisson :

Li carette de *rais* doit .I. *rais*. (XIIIᵉ s., *Tonlieu de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 472.)

La charretee de *raiz* paierai .IIII. *raiz* de paaige et .II. *raiz* de vante. (*Cart. de Dijon*, Richel. l. 4654, f° 27 r°.)

Turbiller, *rais*, tendal, geleis. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

Seiches, toil, adotz, *raiz*. (Août 1493, *Arr. et décl. imp.*, Gibier 1573.)

RAIANT, *rayant*, *reant*, part. et adj., rayonnant, brillant :

Cil soleil d'or *rayant* estoit la devise du roy. (FROISS., *Chron.*, IV, I, Buchon.)

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderye,
De soleil *raiant* cler et beau.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 136, Champ.)

Son œil *rayant* si loing ne poult attaindre.
(CL. MAR., *Œuvr.*, Cant. à la Reine de Nav., II, 318, éd. 1731.)

— Clair, limpide :

Et orent bons vins et *reanz*,
Fors et aspres et bien bevanz.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 43ᵈ.)

Maistre et quel vin ? Au froid faictes l'assault,
Qui soit *raiant*, gracieus, vert, claret.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 240ᶜ.)

RAICE, voir RAIS.

RAICHETEMENT, voir RACHETEMENT.

RAICHEUX, voir RACHEUX.

RAICLE, voir RACLE.

RAID, voir RAI 1.

RAIDESSE, voir RADECE.

RAIDIER, v. a., aider, secourir :

Deus ! Quand crieront entree,
Si *raidiez* au pellerin
Par cui sui espoantee,
Car felon sunt Sarrazin.
(*Poét. av.* 1300, I, 110, Ars.)

RAIDOIER, voir RADOIER.

RAIDON, voir RANDON.

1. **RAIE**, s. f., rayon :

.C. m. hialmes i resclarissent,
Contre la *raie* del soleil.
(BEN., *Troie*, 21314, Joly.)

Si le planta (l'arbre) en son vergier;
Quant il l'ot mis en son orteil
Selon la *raie* del soleil
Vint une voiz qui l'apela.
(*Rom. de S. Fanuel*, 68, Chabaneau.)

Ainsi dura l'assaut jusques a heures de tierce que le jour eschauffa moult fort, et le soleil luisoit a *raies* et moult ardent. (FROISS., *Chron.*, II, III, 70, Buchon.)

— Broderie, passementerie :

Qui voudra faire *raie* de soie sus cel euvre, si la face toute pure de soie. E qui vouldra faire oevre de fil escru, si face *raie* de fil taint. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXIX, § 2, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **RAIE**, voir ROIE.

RAIEE, s. f., rayon :

N'i pot (la lune) tuchier *raiee*
A icele fiee.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 2769, Mall.)

Et Seneheus se rest molt afichie
Que s'ele voit deu soleil la *raie*,
Au Borgignon iert s'amor envoie.
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 21a.)

Haut-Maine, *rayée*, moment où le soleil est très chaud ou brille entre deux ondées.

RAIEL, *-yel*, *rael*, *rayal*, s. m., mesure, rayon, tablette :

Ne sanc, ne car, ne pain, ne grain,
Fors racines un *raiel* plain.
(*Renart le nouvel*, 7609, Méon.)

— Étoffe rayée :

Jupes et grailles cretis
I avoit molt et de soie,
Huves faites en *rael*,
Et coteles de burel.
(*Poët. av.* 1300, t. III, p. 1088, Ars.)

A Miquiel de Fourmestrau pour .I. *rayel* et fillet d'estoupe. (1425, *Exéc. test. de Robert Bauduin*, Arch. Tournai.)

— Barre de métal :

Ce qui a esté fondu, il le faut jetter en *rayaux* (et sont *rayaux* des pieces longues et estroites qui se font ou dedans des moules, ou sur des tuiles de fer qui sont rayonnees en une certaine longueur). (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 145, Feugère.)

Rayaux : m. Bars; or long, and narrow pieces of metall. (COTGR., 1611.)

Rayaux, m. Venas de metales. (OUDIN, 1660.)

RAIEMBEUR, voir RAEMBEOR.

RAIEMBRE, voir RAEMBRE.

RAIEMENT, voir RAEMENT.

RAIENDRE, voir RAEMBRE.

RAIENT, part. passé, voir RAEMBRE.

RAIENTOR, s. m., rédempteur :

Lor out primes en enfer joie,
Mes a cels fu et corte et poie,
Qui remestrent por lor forfait
Vers lor *raientor* se sunt trait.
(*Evang. de Nicodème*, 2e vers., 1641, A. T.)

Cf. RAEMBEOR.

1. **RAIER**, *ray.*, *raii.*, *rei.*, *roi.*, *roy.*, *rahier*, *raer*, verbe.

— Neutre, émettre des rais lumineux, rayonner, briller, luire :

Tant que vint a la matinee
Que li soleux prist a *raier*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 176d.)

Desor ax *raioit* le soleil.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 2907, Du Méril.)

Espee traite est venus au mostier,
Parmi les huis vit la flame *raier*.
(*Raoul de Cambrai*, 1499, A. T.)

Li solaus reluist cler qui en lor armes *raie*,
Es escu a fin or et es hiaumes iraie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 25b, Michelant.)

Quant li poucin sereient grant,
Einceis qu'il fussent bien volant,
Les portereit la sus en l'air,
Contre le rai, contre l'esclair
Del soleil, quant meux *raiereit*.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 679, Hippeau.)

Fille, a Dieu vous commant, par cui li solaus [*raie*.
(*Berte*, 211, Scheler.)

Et la clarteiz *raiot* de jur.
(*Brut*, ms. Munich, 1690, Vollm.)

Si vestiment ausi reluisent
Et resplendissent com la raie
Qui, au matin, en esté *raie*.
(*D'un Chevalier qui amoit une Dame*, 194, Méon, *Fabl.*, I, 353.)

En la maison ou il gisoit
Raia la lune desour lui.
(*Sept Sages*, 3215, Kell.)

Quant li souleus reflamboians
Est sus les mirouers *rayans*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 121a.)

Il est si pris en la teinture
Qu'il est plus teint et plus vermeil
Qu'au matinet n'est le soleil
Au jor quand il doit plus *raier*.
(*Du prestre teint*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 21.)

La lune qui lors *raioit* cler. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Genev., f° 186a.)

Par la lune qui cler *raiout*
Et luiseit dedenz la maison.
(*Chastoiem.*, XXI, v. 12, Biblioph. fr.)

Et, par le sainct soleil qui *roye*,
Je retourneray, qui qu'en grousse,
Cheuz cest advocat d'eaue douce.
(*Pathelin*, p. 67, Jacob.)

A peine l'aurore matinale commençoit a *raier* sur les cymes des montaignes, quand Cesarin se leva. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, X, III, Bibl. elz.)

Le cheval sur lequel la lune *a rayé* est tout amorty. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 554, éd. 1622.)

— Act., faire luire :

Pucelle de Dieu ordonnee,
En qui le Saint Esprit *rea*
Sa grant grace.
(CHRIST. DE PISAN, *Ditié sur la Pucelle*.)

— Neutr., ruisseler, couler :

Li sancs tuz clers parmi le cors li *raiet*.
(*Rol.*, 1980, Müller.)

Des espurons point l'auferant
Que il en fist *raer* le sanc.
(*Mort du Roi Gormont*, 15, ap. Reiff., *Chron. de Mousket*, préf.)

Trestout envers du cheval l'abatit,
Et li sans *raie* qui trestout le covrit.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XX, P. Paris.)

Li sans li *raie* contreval jus dou pis.
(*Girb. de Metz*, 492, Stengel.)

K'apres le cop li clers sans *raie*.
(*Perceval*, ms. Mons, Potvin, p. 160.)

De sun bliaut volt depecer
Une bende a lier la plaie
Pur estanger le sanc ki *reie*.
(*Vie de Saint Gile*, 1976, A. T.)

Parmi la bouche li fist le sanc *rahier*
(*Raoul de Cambrai*, 4521, A. T.)

En .XXX. lieus en font *raier* le sang.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f° 111a.)

De touz pars li sanz en *raie*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 194c.)

D'un roit espié fu feruz au lancier,
Li fers l'en vint sor le neu del braier,
Par mi la char vit en le sanc *raier*,
Que l'esperon en covint a moillier,
L'enforcheure et le col del destrier.
(*Aymeri de Narb.*, 3722, A. T.)

Si que li sans vermaus contreval en *raia*.
(*Gui de Bourg.*, 2538, A. P.)

Quar son ceval virent restanc
Et de son cors *raiier* le sanc.
(MOUSKET, *Chron.*, 7646, Reiff.)

Et que par la bouche et le nes
Est li sans *rayes* et coules.
(*Couci*, 1661, Crapelet.)

Adoncq le sang luy *roya* jusques aux tallons. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 365, Bibl. elz.)

Ces chemins que vois verdoians
Ou les ruissiaux courent *roians*.
(CRIST. DE PIZAN, *Chemin de Long estude*, 1007, Püschel.)

Avant que l'enfant tete, il sera bon luy faire *rayer* un petit de laict en la bouche. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, XIX, Malgaigne.)

— Rendre un jet (de sang) :

Ci out contenz, ci out ovraigne
Dunt les costez lur *raie* e seigne.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5313, Michel.)

— Flotter :

Par ses espaules li *raioient* si crin.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 112, P. Paris.)

— Act., mouiller, arroser :

La out tant angoissuses voiz
Qui a la mort plaignent e braient
E qui les cors moillent e *raient*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5166, Michel.)

— Faire couler, répandre :

La couronne et croix qu'il porta,
Et le saint sang que Dieu *roya*.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 272, A. T.)

— Inf. pris subst., rayon, éclat :

Mais au *rayer* de ton soleil, je sens
Si vivement se consumer mes sens,
Que le parler mesme m'est defendu.
(Pont. de Tyard, *Œuvr. poét.*, p. 34, éd. 1573.)

Blaisois, *raiger*, rayonner, briller, luire.

2. **raier**, *raieir*, verbe.

— Act., arracher :

Lor couvanroit *raier* tout le boiz. (1236, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, Richel. l. 10059, f° 45 v°.)

Les adres et les amendes de fausse mesure, de chemin brissié et de bonne *raiee*. (1265, S. Epvre de Toul, Arch. Meurthe, H, 6.)

Aient raiet lou fromental de lour vignes. (1338, *Hist. de Metz*, IV, 84.)

Ne *raievent*, ou fasoient *raier* toutes lours vignes. (*Ib.*, 83.)

Que nous doiens *avoir raiet* toutes nos vignes et tous nos chambreis. (1338, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 19 r°.)

Et li destruroit en la vigne et lou chambrey, fromental et golz dont il n'*averoit* la vigne *raieit*. (*Ib.*, f° 19 v°.)

Et, par jugement, li *raiet* le pandere les .II. yeulx fuers de la teste. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1466, Larchey.)

Et *furent* les arbres des jardins presque tous *raiis* (sic) et conbrisiies. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 337, Chron. belg.)

— Fig. :

Li temptacion de l'ancien enemin qui est faite en la panse est venz de turbil, kar il *raiet* lo cuer per lo debotement de mauvais desier de l'estaige de sa droiture. (*Greg. pap. Hom.*, p. 15, Hofmann.)

— Neutre :

[Aucun] des dits borgeois ne puet ne ne doit *rayer* aux dits boys. (1311, *Franch. de Neuchatel*, Cart. de Neuchâtel, ms. appart. à M. le comte de Durfort-Civrac.)

— Act., renverser :

Nos veons *raieies* les citeiz, abatuz les chastels, les chans dewasteiz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 80, Hofmann.)

Au regart de la dicte sepulture, qu'ils ne l'*avoient* aucunement *rayee* ne abatue. (1345, Fonteneau, I, 41, Bibl. Poitiers.)

Ceste gent ne doit point
A nuict et jour nous poursuir, et ne cesse,
Pour *rayer* bas nostre tres seinte messe.
(*Disc. de la vermine et prestraille de Lyon*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., VII, 29.)

— Extraire :

Faire *rayer* des pierres de taille et taillié le pourtrait de Monseigneur. (1511-12, *Compt. du rec. gén. de Nancy*, Arch. Meurthe.)

Et amener les trois grosses pierres de taille que ledict Mansuy avoit esté *rayer* en la poiriere dudict lieu. (*Ib.*)

3. **raier**, voir Roier.

4. **raier**, s. m., raseur, barbier :

Raier. (1313, *Liv. de la taille*, Coquebert.)

raiere, s. f. ?

A Laurent, carpentier, pour pluseurs pieces de bos emploiees tant aux ablocques de bastons comme a barres de *raieres*. A Cocquerealmont 3 barbacquennes et le volsure d'une *raiere*. A le tour a le Lire 7 barres de *raieres* et trois barbacquenne. (1506, *Cartul. de Bouvignes*, II, 282, Borgnet.)

raiete, s. f., dimin. de *raie*, rayon :

Quand il sentent une *raiete* de clarté que Dieu leur monstre leur defautes. (*Mir. du monde*, La Sarra, Chav., p. 205.)

raifaitier, voir Rafaitier.

raigeau, voir Racheau.

raignablement, voir Raisnablement.

raignauble, voir Raisnable.

raignaublement, voir Raisnablement.

raigne, voir Regne.

raigné, voir Regné.

raigner, voir Raisnier.

raihnable, voir Raisnable.

raiier, voir Raier.

raiimbre, voir Raembre.

railhon, voir Raillon.

raillant, voir Rooillant.

raillard, *-art*, s. m., railleur, moqueur, plaisant :

Estimant qu'il fust ung mocqueur ou quelque *raillart* asseuré. (*Perceval*, f° 18ᵃ, éd. 1530.)

Je fais du fol et du *raillard*.
(*Act. des apost.*, I, f° 106ᵃ, éd. 1537.)

Il court tant de ces *raillars*
Qui parlent sans y prendre garde.
(*Doctrin. des nouv. mariés*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., I, 134.)

L'ung est moqueur, l'autre *raillard*.
(Roger de Collér., *Monolog. du resolu*, p. 70, Bibl. elz.)

Grandgousier estoit bon *raillard* en son temps. (Rab., *Garg.*, ch. III, éd. 1542.)

Lesquelz feurent tous gens de bien et bon *raillars*.. (Id., *Pantagruel*, ch. I, éd. 1542.)

En ce lieu cy n'y a que gens gaillards,
Qui ont esté gaudisseurs et *raillards*.
(Bourdigné, *Lég. de P. Faifeu*, p. 18, éd. 1723.)

Si par vous, oiseux *raillards*,
Ma jeunesse est deprisee
Croyez que vos sots broquards
Me serviront de risee.
(Tahureau, *Poés.*, contre quelques-uns qui le blamoyent de suivre la poésie, éd. 1554.)

Il croit que ce soit Evangile tout ce que ces bons *raillarts* disoyent de luy. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. elz.)

Raillard, peasting, boording, pleasant. (Cotgr., 1611.)

Raillard, m. Motejador, burlon. (C. Oudin, 1660.)

— Adj. :

Les vers *raillars* que je compose.
(Rons., *Œuv.*, Gayetez, p. 256, éd. 1584.)

Il avoit un fermier tout *raillard* et avec lequel il prenoit un singulier plaisir aux petites joyeusetez et tromperies qu'ils s'entrefaisoient. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, XVI, éd. 1598.)

Si quelque bon compagnon luy eust dit par avanture un mot *raillard* et joyeux comme Monsieur l'Evesque d'un tel lieu..., sans y appliquer ce mot de Monsieur purement et simplement,... il estoit bien en seurté n'avoir son verre ou coupe devant boire avec l'hypocras, ains bien a quartier. (Id., *ib.*, XVII, p. 231, éd. 1586.)

Ce mot a été repris par des auteurs du XIX° siècle :

Joyeux compère, franc *raillard*, gaule bon temps. (Huysmans, *Croquis parisiens*, p. 94.)

A chaque borne dépassée, les quolibets montaient plus *raillards* vers le ciel ensanglanté. (R. Maizeroy, *la mort de Coquelicot.*)

1. **raille**, s. f., raillerie, plaisanterie, bavardage :

Se truiffler en *raille* ou moquerie. (1453, Arch. JJ 184, pièce 317.)

Que tu as le bec plain de *raille !*
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 19.)

Poitou, *raille*, raillerie, *raille-chien*, railleries, disputes qui finissent souvent par des batteries.

2. **raille**, voir Roille.

railleresse, adj., fém. de railleur :

Ne seroit pas ainsi *railleresse* comme vous, qui allez mordant de la langue une chacune personne. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV° s., p. 293.)

railleure, s. f., raillerie :

On dit par *railleure* que maistre Jacques Colin en avoit esté cause, afin qu'on ne dist plus que la cour se meslast de debouter les gens, mais de bouter tant qu'on voudroit. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 158 v°, éd. 1564.)

raillias, voir Ralias.

raillier, voir Roeillier.

raillon, *railhon*, *rallion*, *reillon*, s. m., espèce de flèche triangulaire, trait d'arbalète :

Jehan Conte remist le *raillon* sur l'arbaleste et desbanda ledit *raillon* contre Caluet. (1442, Arch. JJ 176, pièce 185.)

Desserra sa dicte arbaleste qu'il avoit tendue et frappa ledit Guillemin d'ung

railhon par l'estomac. (1459, Arch. JJ 190, f° 17.)

Ledit Dascon frappa ledit Lovateau du poing ou il avoit ung *rallion* sur les machoeres. (1459, Arch. JJ 190, f° 56 v°.)

Icellui Bearnez proposa en soy mesmes de tuer et occir ledit suppliant de son arballestre et d'un *raillon*. (1463, Arch. JJ 199, f° 195 v°.)

Arbalestes assez avons,
Foison de bonnes couleuvrines,
Tret de passe a gros *raillons*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 15644, Guessard.)

Maillez de plon, autre ferraille,
Aussi ars, piques et *raillons*.
(*Ib.*, 16336.)

Carquois, crilz, signolles, *raillons*,
Haches, vouges, becz de faulcons.
(*Mist. du Viel Testam.*, 42221, A. T.)

Se mauldits payens avolez
Cuydent monter par eschellons,
Nous leur trairons de telz *raillons*
Qu'enfin seront tous affolez.
(*Myst. de S. Did.*, p. 216, Carnandet.)

Ayant une arbaleste bendee en sa main ung *reillon* dessus. (1473, La Citière, Arch. Vienne.)

Gens desconfitz et armes despendues
Par coups de lance ou d'espee ou *raillon*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 117 v°, éd. 1526.)

Ung arbalestrier qui estoit sur les murs de la place tira contre le roy Richard ung traict de *raillon*, et l'attaingnit et blessa tellement qu'il trespassa bientost apres. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 82^c, éd. 1532.)

— Fig., dard :

Cy gist et dort, en selliers,
Qu'Amour occist de son *raillon*,
Un povre petit escollier,
Qui fut nommé François Villon.
(Villon, *Grant test.*, CLXIV, Jouaust, p. 117.)

Troyon-sur-Meuse, *raillon :*

C'teul que passe le pont
De Troyon
Sans *raillon*
Va cent leuil pu lon.

Raillonnaide, s. f., coup de flèche :

Le suppliant donna a icellui Bernart... une *raillonnaide* par la teste, et apres ce lui couppa la gorge. (1460, Arch. JJ 190, pièce 151.)

Railoignement, voir Raloignement.

Railoignier, voir Raloignier.

Raim, voir Rain 1.

Raimb, part. passé, voir Raembre.

Raimbeor, voir Raembeor.

Raimbeour, voir Raembeor.

Raimbor, voir Raembeor.

Raimbre, voir Raembre.

Raimbrer, voir Raembrer.

Raimbue, s. f., rachat :

Et de nouvelle seigneurie et de acquisitions ou *raimbue* de terre. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

1. **Raime**, *rei.*, *reme*, *rayme*, *raimme*, *rainme*, *raisme*, *resme*, *rame*, *rammé*, *raine*, s. f., branche, branchage, ramée :

Quant il commencent ces *raimes* a brisier.
(*Gar. le Loh.*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 119, 1.)

Trove l'uem de cestes piores :
Es unes ad bestes salvages,
Es autres *reimes* de boschages.
(*Lapid. fr.*, D 86, L. Pannier.)

De la *raime* del bois se pritrent a coper,
Une loge li firent et lit por reposer.
(*Parise*, 846, A. P.)

La vis desoz la *raime*.
(*Guill. de Dole*, Romv., p. 584.)

Une biele loge galosse,
Qui fu faite de *raime* fresse.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 323, Hippeau.)

Fame est li oisiax seur la *rainme*
Qui or descent et or remonte.
(*Dolop.*, 4259, Bibl. elz.)

Molt a dur cuer qui en may n'aime
Quant il ot chanter sus la *raime*
As oisiaus les douz chans piteus.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 1°.)

Vente l'ore et li *rainme* crollet.
(*Chans. d'amour*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist.*, I, p. XLVII.)

Vo convoitise vous esprent
Aussi com li fus fait la *raimme*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, 1008, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 79.)

Une petite habitacion de *rames* vers et feuellees. (1419, *Fragm. d'une version franç. des grandes chroniq. de St Denis*, à la suite de J. Chartier, *Chron. de Ch. VII*, Bibl. elz.)

Rames sont d'olive a sa table.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 45 r°, éd. 1530.)

— *Jour des raimes*, jour des Rameaux :

Le jour des *rames*. (1548, *Rec. et desp. de l'archev. de Rouen*, Arch. Seine-Inf. G 134.)

Pour les pasques du jour des *rames*... (1575, Arras, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

— Fagot de ramilles, fascine :

Et il ont cloies faites, ros et *raime* glété.
(*Roum. d'Alix.*, f° 50^b, Michelant.)

Et s'il a sor le tiere saus, Robiers n'en puet nule coper, ains les doit warder et norir, et si n'i puet nient prendre de chi a tant ke li gieton aient .III. ans, et adont les puet il estroner, et faire closin de le *raime*, s'il violt. (Janvier 1255, *C'est escris Jehan le tuilier*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et loigne pour sen ardoir, ch'est a savoir demi cent de *raisme* et demi cent de fassiel. (25 déc. 1309, Arch. Nord, Cod. A, f° 85 v°.)

.V. cens et .I. quartron de *raimme*, de boinne loiure. (Mai 1311, *C'est Mahiu de Ghant*, Chirogr., Arch. Tournai.)

.III. quartrons de faissiaus et .III^c. et demy de *rayme*. (1347, *Compt. de Valenc.*, n° 3, f° 10 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

Prendre la *rame* de chesne, de hestre. (1395, Arch. P 307, f° 71 v°.)

Item pour une *rayme*. (1400, *Exéc. test. de Cath. de Maude*, Arch. Tournai.)

Miquiel Villain, fermier de la taille du bos de Breuse, a afforé et miz a pris le laigne venant de ladicte ville. Ch'est assavoir les faissaulx .X. s. tourn. le cent, et le *raime* a .XL. s. t. chescun cent. (13 décembre 1410, *Reg. aux Publicacions*, Arch. Tournai.)

A Jehan Fuiret pour l'accat par luy faict de cent et demy de *raime*. (1412, *Exécution capitale d'Isabelle Puchelle*, Société hist. et litt. de Tournai, VII, 322.)

Il n'y avoit guisarmes,
Tours, carneaulx a *rames*,
Que guere doubtassent,
Ne que sur murs fermes
Par rigoureux termes
Sus pié ne montassent.
(Marcial, *Vig. de Charles VII*, C VI r°, éd. 1493.)

— Bâton servant à un jeu :

Apres elle, avoit sy grant ale
Que on ne s'y pooit retourner.
J'en vis ung a visage pale
Qu'en sa maison volt enfrumer,
Pour jeuer a le plate *raine ;*
Ne say si frapa en le vaine
Mais j'oit bien wignier le couce.
(1er oct. 1482, *Reg. du puy de l'école de rhétorique de Tournai*, 19e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 232.)

Aunis, *rame*, sorte de bourrée, plante qui vient dans les marais. Picard, *raime*, branche d'arbre, ramée. Wallon, *raime*, scion, brindille, ramille, *rame*, volée de coups de bâton.

2. **Raime**, voir Reme.

Raimel, voir Rameil.

Raimendeir, voir Ramender.

Raimer, voir Ramer.

Raimme, voir Raime.

Raimmexel, voir Ramisel.

Raimpler, voir Raempler.

Raimplir, voir Raemplir.

Raimuis, voir Ramuis.

1. **Rain**, *rein*, *raim*, *reim*, *ram*, *rang*, s. m., branche, branchage, rameau, ramée :

Alquant dels palmes prendent *rams*.
(*Passion*, 37, Koschwitz.)

Covert sunt... des *reims* de li les cedres de Deu. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXIX, 10, Michel.)

Parmi le coupe com un *ram* d'olivier.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., II, p. 135, P. Paris.)

La destre hanche a li brans conseue,
Ausin li tranche com .I. *rain* de cegue,
Estort son cop, contre terre le rue.
(*Aymeri de Narb.*, 1805, A. T.)

Tint ung *rain* d'olivier qui vers estoit asses.
(*Chev. au cygne*, 6465, Reiff.)

Et de verz *reims* des olivers
Juncherent veies e senters.
(*Vie de Saint Gile*, 3637, A. T.)

Mut pres d'iloc ert un archer
E vit la bisse es *reins* entrer.
(*Ib.*, 1877.)

Bien naturons a nostre mere,
Ades a le rachine amere
Renaturent li *rain* amer.
(Renclus de Moil., *Miserere*, clxii, 1, Van Hamel.)

Des olivers branches e *reins*.
(*Evang. de Nicodème*, 1re vers., 130, A. T.)

Il n'aront nul usage ne nul droit, il ne lor biestes, en hierbe, en vert, ne en ses *rains* de ces meismes bos. (1219, *Transaction*, ap. Tailliar, p. 63.)

A son col le jeta comme .i. *raim* de sarment.
(*Gaufrey*, 2427, A. P.)

Ne pris pas un *rain* de segue.
(*Vie sainte Elysabel*, Richel. 837, f° 290b.)

D'un samit blanc com flors de *rains*
Furent les mains...
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 2041, Hippeau.)

Et tenoit en sa main verge royal et un *rain* d'olive tres plain de fruit. (*Asseneth.*, Nouv. fr. du xive s., p. 5.)

Si cueilly ung *rain* d'esglentier,
Et pres du nez luy mis entier.
(Al. Chart., *Quatre dames*, p. 642, éd. 1617.)

Bien m'estoit advis que fust *raim*, et miel sourdant de toutes odeurs. (*Perceforest*, IV, f° 49c, éd. 1528.)

Je vous vens le *ram* d'olivier ;
Au dessus a ung espervier.
(*Ditz et ventes d'amours*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 209.)

Les *reims* des arbres reverdissent.
(Chassignet, *Mespris de la vie*, cccxxi, éd. 1597.)

— Fig. :

La palme et *raim* de louenge immortelle.
(J. Marot, *Epistre des dames de Paris aux courtis. de France*, p. 203, éd. 1723.)

— Fig., brin, parcelle :

Mais puis par glutunie,
Par *raim* de lecherie,
Icel siege forfist.
(Ph. de Thaun, *Comput*, 529, Mall.)

Floiremons dist en bon corage ;
Or ne di ge pas vassalage,
Ains est uns *rains* de coardie ;
Se la parole fust oie,
Bien en feisse a blasmer
(*Florimont*, Richel. 353, f° 8a.)

Con qu'il preecent ne font mie,
Ce sanle un *rains* d'ypocresie.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336a.)

Mais n'aura
Ma suer puis que il est tex hom
Qu'il a fait *rain* de trayson.
(*Cleomad.*, 4101, Van Hasselt.)

A mei semble que celui qui auroit la feme espousee qui deit le mariage au seignor et se seroit mis el fié, aureit fait vers son seignor un *raim* de trayson. (*Ass. de Jér.*, I, 368, Beugnot.)

Raim de vilanie le toche
Qui tel sope fet en sa boche.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 193, Biblioph. fr.

Taire vertu et bienfait, ou qu'il soit veu et apperceu, doit estre reputé comme *raim* d'envye ou reprimacion de salutaire exemple. (Christ. de Piz., *Fais et mœurs de Charl. V*, 2e p., ch. 18, Michaud.)

Aucun *rain* toutes voyes tenoit de folie, mais en aucuns endroits de grant et meur sens qui vainquoit l'imparfait. (G. Chastell., *Chron.*, II, 175, Kerv.)

Ung *rain* de jalousie luy entra au cueur. (*Perceforest*, V, f° 15a, éd. 1528.)

Mes encore ce *rain* de rage
N'eschappera ja mon courage.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 7845, Paris et Raynaud.)

— Rame :

Il prisent a nagier des *rains*
Tant que plus ne porent des mains.
(*S. Brandaine*, p. 112, Jubinal.)

Quatorze vies frains
Aporteront *rains*
Pour faire un estour
Encontre deus nains.
(Beaumanoir, *Fatrasies*, II, 8, 1, A. T.)

— Bois du cerf :

Par mi une forest caçoit
Un cerf, qui seize *rains* avoit.
(*Guillaume d'Anglet.*, Ars. 3317, p. 142.)

Un cerf vit, qui les lui passa,
Langue traite, vait effrees ;
De .xvi. *rains* estoit armes.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1266, Hippeau.)

— Fig., embranchement de deux routes :

Errant lu destre *raim* choisit,
E lu senestre deguerpit.
(*Vie de S. Greg.*, 175, Meyer.)

— *Par rain, par un rain, par rain et par baston*, symbole et formule d'investiture, qui s'employèrent plus tard dans des actes de vente, de renoncement, etc., pour exprimer que la vente, le renoncement, etc., étaient définitifs et sans esprit de retour :

La li rent terre plaine *per un raim* foil.
Li cons *per raim* del rei receit son fieu.
(*Ger. de Rossill.*, p. 369, Michel.)

... En acomplissant le volloir de sen dit signeur et pere, les dessus dictes .xviii. lb. de rente, et tout le droit et action, que il avoit, ne pooit avoir, par le gret de haulte dame, et noble madame Jehane de Havervich, se chiere et amee espeuse et compengne, en le presence des dessus dis mayeur et esquievins chi apries nommez, (il) raporta, *par rain et par baston*, et s'en desherita, et y renoncha, une fois, autre, et tierche, pour lui et pour sen hoir, a tous jours, bien et souffisamment. (21 nov., 1377, Chartreux, *Chirogr.*, Arch. de l'Etat à Tournai.)

Iceulx heritages et rentes enssemble tout tel droit que y pevent avoir lesdis constituans, a quelque tiltre que ce puist estre, culx en deshireter, dessaisir et desvetir, bien et a loy, *par rain et par baston*. (28 nov. 1439, *Escrips au prouffit de le bonne maison de le Val*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Ledit Lion Doret, vendeur, rapporta et werppi, *par rain et par baston*, en la main de ladicte justice, comme en main de seigneur. (10 juillet 1479, *Pour maistre Jehan de le Hamaide*, Fonds des communes, Marquain, Chirogr., Arch. Tournai.)

Il convient que le vendeur ou donateur compare pardevant lesdits lieutenant et eschevins, et qu'il rapporte *par rang et baston* lesdits heritages es mains dudit lieutenant. (1507, *Cout. d'Hathies*, Nouv. Cout. gén., I, 417.)

Bourgogne, Franche-Comté, *raim* d'arbre, ramée. Doubs, *rain*, petite branche, rameau. Jura, *rain*, morceau de bois pour le feu, rameau détaché d'un arbre. Troyes, *rain*, petit brin de saule. Vosges, *raim*, rameau, balai de menues branches. Wallon, Ardennes, La Hesbaye, *rain*, rame pour soutenir les pois. Dans le Wallon, *rain* désigne encore le bâton servant aux adjudications.

2. **Rain**, *rin*, s. m., lisière d'un bois :

Et de tous autres cognoistront les juges ordinaires, soit des demourans ez forez et *rain* d'icelles, ou autre part. (Sept. 1376, *Ord.*, VI, 226.)

Veu que plusieurs autres demourans en la ditte forest et ou *rain* d'icelle ont usaige en icelle forest et aussi que par les bestes d'icelle forest leur labouraiges sont moult domaiges. (1395, *Avis des officiers de la forest*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 207 r°, Arch. Loiret.)

Come les dictes paroisses sont scituees et assises sur le *rin* de nostre forest de Chaumontois. (Mars 1404, Arch. Loiret, A 987.)

Pour obvier aux fraudes, aucuns charpentiers, ou ouvriers... ne tiennent hostelliers doresnavant es terres, ne au *rain* des forests, si ce nest dans les ventes ordinaires. (*Gr. Coust. de Fr.*, l. I, p. 18, ap. Ste-Pal.)

— Frontière :

Par deleis des *rains* d'Etyoppe. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 297, Chron. belg.)

Littré donne *rain*, lisière d'un bois, mais il n'est guère usité que dans certaines provinces comme le Blaisois, la Picardie, la Meuse.

Rainable, voir Raisnable.

Rainablement, voir Raisnablement.

Rainceaul, voir Rainsel.

Raincelet, voir Rainselet.

Raincelle, voir Rainsele.

Rainceul, voir Rainseul.

Rainche, voir Ranche.

Raincial, voir Rainsel.

RAINCIAU, voir RAINSEL.

RAINCIEL, voir RAINSEL.

RAINDRE, voir RAEMBRE.

RAINE, voir REGNE.

RAINÉ, voir REGNÉ.

RAINGNE, voir REGNE.

RAINIER, voir RAISNIER.

RAINNE, voir RAIME.

RAINNABLE, voir RAISNABLE.

RAINNÉ, voir REGNÉ.

RAINNIER, voir RAISNIER.

RAINOIS, voir RINOIS.

RAINPAUS, *rampauz*, *rampos*, s. f., dimanche des Rameaux, Pâques-fleuries :

Processions sont dees : l'une est que nos faisons chascun an a *rainpaus*, parquoi nos representons la procession qui fu faite a N. S. de la torbe des giens et des enfans o rains de paumes quant il vint en Jherusalem. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 9 r°.)

Li dimaines de *rainpaus* est apelez Pasque petite. (*Ib.*, f° 56 v°.)

Deys le tiers jour de moiz jusques le sambedi devant *rampauz*. (XIV° s., ap. Lateyssonnière, *Recherch. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 389.)

Cy gist Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui mourut a Lion de la bataille de Brignes, qui fut l'an mil trois cent soixante deux, le mercredi devant les *rampos*. (1362, *Inscript. tombale dans l'église des dominicains de Lyon.*)

Lyonn. et Dauphiné, *rampal*, *rampau*, « surtout usité, dit Onofrio, en Lyonnais, dans les noms de lieux. Il y désigne un sol couvert d'arbustes et principalement de buis. Il existe aussi dans plusieurs de nos villages un hameau ou un carrefour appelé *la Croix des rampaux*. C'est le lieu où l'on va en procession bénir les rameaux, le dimanche de ce nom. »

RAINSANT, *-ent*, s. f., la jument, dans le Roman de *Renart :*

Diex saut, fait il, *Rainsent* ma drue !
Et dex vos saut, sire Ysengrin !
(*Renart*, Br. XIX, 18, Martin.) Méon, 7538, *Rainsant*.

RAINSCIAL, voir RAINSEL.

RAINSEAL, voir RAINSEL.

RAINSEAU, voir RAINSEL.

RAINSEAUL, voir RAINSEL.

RAINSEL, *rainsiel*, *rainciel*, *rancel*, *raisel*, *rainseil*, *rainsial*, *rainsc.*, *rainseau*, *rainc.*, *rainsiau*, *rainc.*, *rainss.*, *rainseaul*, *rainceaul*, *rainxiaul*, *rainsceau*, *renseal*, s. m., diminutif de *rain*, petite branche, petit rameau :

Et Bernier est fors del bruellet issus,
.I. *rainsel* mist par devant son escu.
(*Raoul de Cambrai*, 6420, A. T.)

La sunt li *rainsel* si menu,
Si bel, si espes et si dru,
Ou la beste se vait frotant.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 245, Hippeau.)

Et ly doy chevalier dont je vous suy contans
Portoient en leur mains les *rainssiaus* verdoians.
(*Godef. de Bouill.*, 14467, Reiff.)

Et le bacon avoit repus
De l'erbe et de *rainsiaus* foilluz.
(*Renart*, 7943, Méon.)

Chascuns porte en sa main .I. *raisel* d'olivier.
(*Ren. de Montaub.*, p. 59, Michelant.)

Li *rainsciax* chiet dedens le mazerin.
(*Gaydon*, 3612, A. P.)

La dame en .I. *rainssel* de mente
Fist .I. chapel de maintes flors.
(*Lay d'Aristote*, 356, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 255.)

Les voies et les chemins estoient jonchiees de *rainsiaux* d'arbres, de herbes vers et de nouvelles floretes. (*Grand. Cron. de Fr.*, Phelippe-Dieudonné, III, 20, P. Paris.)

Novellus, *rainsel* d'arbres. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 195 r°.)

Quisquilie, *rainciaux* secs qui cheent des arbres. (*Ib.*, f° 218 v°.)

Le *rainsiau* d'olive. (*Office des ordres*. Richel. 994, f° 48^d.)

Si regardais tous les *rainxiaulx*,
Trestous les vis chargiefs d'oixiaus.
(*Sermont le Pappegay*, 3, Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 326.)

Son umbre ait les montaingne acouvatee et couvertes, et ses *rainselz* les cedres de Dieu. (*Psaut. de Metz*, LXXIX, 11, Bonnardot.) Ms. de Paris : *rainseil*.

Homme est une arbre bestournee ; c'est a dire l'escot et les racines duquelle sont verseez contremont et la summité avec les *rainsiaux* en aval. (*La Maniere de langage*, p. 382, P. Meyer.)

Prist un *renseal* d'olivier. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 29, Chron. belg.)

Se l'en met du fiens a la racine, les *rainsiaux* encroissent. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 74^b.)

L'autre (buglosse) pourte fleur blanche, et a racine noire par dehors et blanche dedans, et a grans *rainseaux*, et ressemble a queue de chat. (*Le grant Herbier*, n° 83, Camus.)

Certain jour, lui apporta un *rainciel* de rue, lui disant qu'elle en mengast. (1447, Arch. JJ 178, f° 145 v°.)

Le sarqueleur, demenant sa tisgette,
S'il y perchoit *rainsiel*, ou boutonnet
Qui, s'espardant, rainselos potis jette.
(1487, *Reg. du puy de l'école de rhétorique de Tournai*, 43° congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 436.)

S'il (le sarqueleur) troeve le joly bou-
[tonnet,
Il a lyé *rainsel*, bourson, branquette
De waulettes, penchon, ou bastonnet.
(*Ib.*, p. 437.)

(La terre) decoree de diversité de arbres, plantes, herbes et *rainseaux* avecques leurs fruits, semences et fleurs. (*Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 347 v°, éd. 1519.)

Tout ainsi que le verd therebinte plus amplement sur tous arbres ses branches et *rainceaulx* dilate. (*Violier des hist. rom.*, Prol., Bibl. elz.)

Et soubz ses arbres et *rainseaulx*
Courent les argentins ruysseaulx.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Poës. fr. des XV° et XVI° s., VI, 235.)

De ses jeunes *rainseaux* peuploit tout un bocage.
(DESPORTES, *Eleg.*, I, XIX, Bibl. gaul.)

L'un avec un bouquet, l'autre avec la main tendre,
L'autre avec un *rainseau* de roses les veut pren-
[dre (les papillons).
(DU BARTAS, *Suite des Œuvr.*, p. 124, la magnificence, éd. 1602.)

— Fig. :

Por ce se devise ceste branche en trois *rainseaus*. (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, f° 6°.)

De la racine de avarice moult de *rainsiaus* issent qui sont moult granz pechiez mortieus. (ID., *ib.*, Maz. 809, f° 21^b.)

— Fig., rejeton :

Chascun doit, qui veult roy eslire,
Ou prince ou chief d'aucun empire,
Prendre un des *rainciaux*, n'en doub-
De ces nobles royaux gittons. [tons,
(CHRIST. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 3509, Püschel.)

Ung *rainceau* extraict d'estoc de royale geniture, s'estoit nourri entre les fertils et seigneurieux arbrisseaux d'Irlande... Ce tres noble *rainceau* est Edouard, fils du duc de Clarence. (J. MOLINET, *Chron.*, CLVIII, Buchon.)

— Brin, parcelle :

K'ilh li covient son pain rover,
Ce li fait por li esprover.
S'il a en lui ferme creance,
Sans *rancel* de desesperance.
(JACQ. DE BAISIEUX, *Fiez d'amours*, 295, Scheler, *Trouvères belges*, p. 192.)

— Fagot de ramilles :

.I. cent de *rainsceaux*, .II. s. (1472, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Ornement en forme de branchage :

Petiz *rainseaux* de chesne. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 404, Laborde.)

RAINSELE, *-cele*, *-celle*, *-sele*, s. f., petite branche :

Retiaculum, petite raiz ou *raincelle*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montpellier H 110, f° 224 r°.)

Et quand le soleil sera levé, il verra celle douce rousee sur les *rainceles* et herbetes. (G. PHEBUS, *Deduiz de la chasse*, Maz. 514, f° 13°.)

Voyent la belle rosee sur les *raincelles* et herbettes luisantes au soleil. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 95, éd. 1565.)

RAINSELÉ, *rainsellé*, *rainss.*, *rins-*

selé, adj., qui a des ornements en forme de rameaux :

Drap de soye a champs vermeil *rainsselleez* de vert. (1480, Arch. LL 728, f° 67 v°.)

Une chasuble de soye violet *rainsellee* de vert. (*Ib.*)

— Partagé en diverses branches :

Quelques uns de la race des Myrmides d'Achilles, et les autres, pour titre et enseigne de noblesse, portants armoiries, a mon avis, fort singulieres, comme d'un cil d'oyson en champ de gueules, couvert d'un heaulme a double estaige, enrichy de pennaches miraculeusement *rinsselez* a la Tartaresque, et autres devises de plus estrange façon. (Ch. Estienne, *Parad.*, XXII, éd. 1564.)

Rainselet, *-celet*, *-cellet*, *rainsselet*, *rancelet*, *ranselet*, s. m., dim. de *rainsel*, petite branche :

Un *ranselet* de tenaisie.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 192ᵃ.)

Et Dieux scet se les oyseles
Chantoient sur vers *rainceles*.
(*Court de may*, f° 8 r°.)

Ce sont les *ranceles* qui nessent de la branche de sacrilege. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 11 v°.)

La tierce branche d'avarice si est rapine qui a moult de *rainselez*. (Id., *ib.*, Maz. 809, f° 29ᶜ.)

Ce sont les *rainseles* qui nessent de la mauvaise branche d'usure. (Id., *ib.*, Richel. 22932, f° 13ᶜ.)

Chescune de ces .vii. branches a moult de petiz *rainseles*. (Id., *ib.*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 6ᵃ.)

Ung tres petit et greille *raincellet*. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 30 r°.)

Et si orons les oizeles
Chanter dessus ces *rainsseles*.
(Froissart, *Poés.*, Richel. 830, f° 178ᵃ.)

Rainseloit, s. m., dim. de *rainsel*, petite branche :

Li angres li balla un *rainseloit*. (*Compos. de la s. escript.*, II, f° 147 r°, ms. Monmerqué.)

Rainselot, s. m., dimutif de *rainsel* :

Le sarquelour demenant sa tisgette,
S'il y perchoit rainsiel, ou boutonnet
Qui, s'esperdant, *rainselos* petis jette.
(7 nov. 1487, *Reg. du puy de l'école de rhétorique*, 43ᵉ congrégation, ms. bibl. Tournai, p. 436.)

Cf. Rainseloit.

Rainsent, voir Rainsant.

Rainseul, *rainc.*, s. m., rameau :

Et a ceste branche moult de *rainceus*. (Laur., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 11 v°.)

Rainsien, voir Raencien.

Rainsnable, voir Raisnable.

Rainsnaule, voir Raisnable.

Rainsselet, voir Rainselet.

Rainssellé, voir Rainselé.

Rainssial, voir Rainsel.

Raint, part. passé, voir Raembre.

Rainxial, voir Rainsel.

Rairant, adj., très affligé :

Mes moult est l'amachour W. *rairant*
Quant il voit qu'il n'a armez dont il se soit [aidant.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 172ᵇ.)

Raire, voir Rere.

1. **Rais**, *-aiz*, *rix*, s. f., racine, souche, au propre et au fig. :

Que de la *rais* Jessé istra
Une verge qui flourira.
(Wace, *Conception Nostre Dame*, p. 34, Mancel et Trébutien.)

Bon burjon de bone *raiz*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 12739, Michel.)

Mais tant i orent de sojor
Qu'au pié del mont, a la *raiz*,
Firent uns granz fossez bastiz.
(Id., *ib.*, II, 32497.)

Et des haubers entreseignié
Les vis, les fronz ont escarriz,
Encens ne basmes ne *raiz*
N'oleit si buen, com il feseient;
De noise fore se teneient.
(Id., *Troie*, 12800, Joly.)

Totes les chars en tremblent as plus hardiz
En terre soz les piez, des la *raiz*.
(*Gerard de Rossill.*, p. 285, Michel.)

Radix, *raiz*. (*Gloss. du* xiiᵉ *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 331.)

E quant coveitise est *raiz*
De tuz mals e de tuz perilz,
E la gole desatelee
Qui ne puet estre saolee.
(*Besant de Dieu*, 2289, Martin.)

De la *rais* Gessé.
(*Disput. de la Sinag.*, Richel. 837, f° 341 v°.)

Car de tous maulx avarice est la *rix*.
(J. Bouchet, *les Regnars*, f° 51ᵃ, éd. 1522.)

Car s'il prend *rix* (ce vice), il est insupe- [rable.
(Id.. *Ep. mor.*, 1ᵉ p., lix, éd. 1545.)

De bon rapport il (l'honneur) prend sa *rix* [et souche.
(Id., *ib.*, 2ᵉ p., IV.)

Des anges dame, et aussi de concorde,
De recouvrance, et loiable amitié,
La sainte *rix*, l'estoille matutine.
(Id., *la Noble Dame*, f° 78 v°, éd. 1530.)

— Rave :

Raphanum, *rais*. (*Gloss. du* xiiᵉ *s.*, ms. de Tours, Léopold Delisle, *Biblioth. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 327.)

Raffanum, *raiz*, radich. (xiiiᵉ s., *Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

J'ai *rais* de Larchant, *rais*.
(Guill. de la Villen., *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246ᶜ.)

Oignons de Corbueil, *rais* de Larchant,
Eschaloignes d'Estampes.
(*Poët. av.* 1300, t. IV, p. 1653, Ars.)

— *Par rais*, de fond en comble :

E des seintismes abeies
U damne Deus esteit serviz
Destruistrent trestut *par raiz !*
(Ben., *D. de Norm.*, I, 838, Michel.) Imp. : *par aiz*.

Quant d'envair lor enemis
Orent trestot lor conseil pris,
Si s'en entrerent tot a plain
Par mi Duneis e par Chartain :
Tiebaut exillent *par raiz;*
Teus damages n'iert mais oiz.
(Id., *ib.*, II, 22708.)

2. **Rais**, *rahis*, s.?

Pontesilee se rescrie,
Ses puceles a soi ralie,
Puis lor cevauche de *rais;*
Adont i ot grant fereis
Et grant bataille tot le jor.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 107ᵈ.)

Lors vint Ferrans en son pais,
Et moult vint de gent a sa cort :
Si ot assés plus grant behort
Qu'encontre Biertran le pendu,
Leur faus conte : et plus despendu,
Pour les haus omes dou pais,
Ki n'iert pas venus de *rahis*
Mais de la prison forte et grant.
(Mousk., *Chron.*, 27778, Reiff.)

3. **Rais**, voir Ras.

Raisable, voir Rasable.

Raisant, voir Roisant.

Raisce, voir Rase 1.

Raise, voir Rese.

Raisel, voir Rainsel.

Raisele, s. f., champ où l'on râcle le millet dont on fait des balais :

Ilz les vont brunir et aiguiser es charbonnieres... aucune foiz aux *raiseles* ou on fait le millet. (Gast. Feb., *Chasse*, Maz. 514, f° 6ᵃ.)

Cf. Rascleis.

Raiser, v. a., réconforter, soulager :

Brunette, qui pouves d'un seul clin de vostre [œil
Raiser plus doucement ma pauvre ame ravie.
(Grevin, *Olympe*, p. 46, éd. 1560.)

Raiseul, voir Reseuil.

Raiseur, voir Raseur.

Raisieul, voir Reseuil.

Raisimet, voir Raisinet.

Raisinatter, v. n., grapiller :

Qui aura navré et aura fait sang a ceux qui glannent ou *raisinattent* en les jettant de son champ ou de sa vigne. (1266, *Franchise d'Orgelet*, t. XXVI, Droz.)

RAISINÉ, adj., de vigne, de raisin :

> Un verd pampre *raisiné*,
> (RONS., *Gayetez*, les Bacchan., p. 371, Bibl. elz.)

> Pour façonner ceste couronne,
> Ores de pampre *raisiné*,
> Ores d'un serment nouveau né.
> (MAGNY, *Gayet.*, la Couronne de F. de Charbonier, éd. 1554.)

RAISINER, v. n., boire du vin :

> Avoec .I. cascun *raisinoit*.
> (*Li Molnier de Nemox*, Richelet, *Poés. du XIIe s.*, p. 6, 1832.)

Denisete la Douete, qui est assez envieuse et rioteuse,... se commança a moquer d'eulx et dist a Perrin... qu'il *avoit* bien *raisiné* ; et lors ledit Jehan li dist : Ne nous rigole point de nostre vin, se nous avons bien bu, nous l'avons bien payé. (1376, Arch. JJ 109, pièce 273.)

RAISINET, *-met*, s. m., jus du raisin :

La grape de cels, grape de fiel, e *raisimet* mult amer. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Cant. Moyse, 48, p. 277, Michel.)

Neuchâtel, *raisinet*, groseille rouge.

RAISINIERE, *re.*, s. f., nom donné autrefois tantôt à la choroïde, tantôt à la face postérieure de l'iris :

La quatrieme (tunique de l'œil) se nomme uvee ou *resiniere*, pour ce qu'elle ressemble a un grain de raisin. (DU BARTAS, *la Semaine*, Comment., f° 288 r°, éd. 1583.)

La quatrieme (tunique de l'œil) c'est l'uvee ou *raisiniere* qui retire bien fort a un grain de raisin dont le jus est espraint. (E. BINET, *Œuv. spirit.*, p. 488, éd. 1620.)

RAISME, voir RAIME.

RAISNABLE, *reisn.*, *resn.*, *raynable*, *raisnauble*, *-aule*, *resn.*, *rainsnable*, *-aible*, *-aule*, *resgnable*, *regn.*, *raignauble*, *regn.*, *regnaule*, *-abe*, *-asvle*, *rainable*, *-nnable*, *reinable*, *ren.*, *rennaule*, *rednable*, *reid.*, *raihn.*, *reihn.*, adj., raisonnable, juste, légitime, bon, valable, en parlant de personnes et de choses :

De anme *reidnable* e de humeine charn permenand. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Comune fei, 32, p. 291, Michel.)

> Ne raançun *rednable* prendre.
> (WACE, *Rou*, 3e p., 2146, Andresen.)

> De bele forme i sunt les genz
> E de sages contenemenz,
> Discret, *reisnable* e bien vestu.
> (BEN., *D. de Norm.*, I, 195, Michel.)

> Aussi funt cil do cest honor
> Qui son *raisnable* unt ne valor.
> (ID., *ib.*, II, 20410.)

> Or ot Alis, se il ne feit
> A son frere *resnable* pleit,
> Que tuit li baron li faudront.
> (CHREST., *Clig.*, 2547, Foerster.)

> Li vielz reis est *rednable*, si li faites raisun.
> (*Chron. de Jord. Fantosme*, 302, Michel.) Var. : *regnable*.

> Hom, ki creature ies *raisnable*.
> (RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCXXXVIII, 1, Van Hamel.)

Mais la *raihnable* creature, par ce ke ele est faite al ymagene de son faiteor, est gardeie ke ele a nient ne trespasset. (*Moral. sur Job*, p. 485, Ler. de Lincy.)

Ceste requeste plout mult a nostre Seignur, car *regnable* fud. (*Rois*, p. 235, Ler. de Lincy.)

> A Leir tramist ses messages,
> Des plus *raisnables*, des plus sages
> Ki estoient en sun païs...
> (*Brut*, ms. Munich, 2948, Vollm.)

> De mostrer essamples *resnables*
> Et veraies et delitables.
> (GUILLAUME, *Best. divin*, 1759, Hippeau.)

> *Regnabe* entendement.
> (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 217 r°.)

> Se nos bien *reihnable* somes.
> (*Delivr. du peuple d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 1 v°.)

> *Rainsnaible* consoil me donez.
> (*Dolop.*, 8945, Bibl. elz.) Var. : *raisnable*.

> La u a *raisnaule* ocoison.
> (*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 328e.)

> Por avoir *raisnaule* ocoison
> De conbatre moi contre vous.
> (*Atre per.*, Richel. 2168, f° 15a.)

Ne né voient que tout si don ne soient *regnaule* selon chou que chascuns iert. (*Merlin*, I, 145, A. T.)

Tous coux et tous damages *rainsnaulez*. (1258, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 61 v°.)

De faire et d'ofrir si *regnaules* offres selonc chou ke li mesfait sunt. (1255, *Bans des paiseurs*, Tailliar, p. 223.)

> Habars et Hane li merciers
> Sont compaignon boin et *rainable*.
> (BAUDE FASTOUL, *Congé*, Richel. 1500, p. 35.)

Par *resgnable* pris. (G. DE TYR, I, 20, Hist. des Crois.)

Ceste sentance est *rainnable*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 68a.)

Chose qui n'est pas *resnable*. (BRUN. LAT., *Tresor*, p. 356, Chabaille.) Var., *reisnable*, *raisnauble*.

Et li maistre se traisent ariere et disent que li jugemens estoit boins et *resnaules*. (*Chron. de Rains*, c. XXXIII, P. Paris.)

> Et torz fust droiz, et Diex doable,
> Et fors du sens fussent *resnable*,
> Et noirs fust blanz.
> (RUTEB., *Complainte de Saint-Amour*, I, 83, Jubinal.)

Et il vos offrit dreit *rainable*. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 4 v°.)

Renable, facundus, eloquens. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Tous cous et tous damages *rennaules*. (Janv. 1266, *Cart. de Picquigny*, Arch. R1e 35, f° 14 r°.)

Et il meist raisons qui ne fussent *raignaubles*. Et li duc meist descolpes qui ne fussient *regnaubles*. (1269, *Hist. de Bourg.*, II, XXXII.)

Pour le tout a rendre tous couz et tous damages *regnasvles* aveucques le principal. (1290, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 308 v°.)

Rendre tous les cous et les damages *rainsnaules*. (1292, *Cart. de Fervaq.*, Richel. l. 11071, f° 23 v°.)

Et li faites rendre plenierement et restoreir touz ses couz et touz ses domaches souffisanz et *regnables*. (1294, *Hist. de Metz*, III, 240.)

Par *raisnaule* semonse. (Nov. 1300, *Cart. de Picquigny*, Arch., R1e 35, f° 95 r°.)

Par *raisnable* semonse. (*Ib.*)

> La vont li boin et li *rainable*.
> (*Renart le nouvel*, IV, 461, var., Méon.)

Il li respondirent dont par raison *rainsnable*. (*Le Vie Carlemaine*, Richel. 2168, f° 157d.)

Despens *raynables*. (1305, Vid. de 1309, *Conc. int. reg. Fr. et Fland.*, Arch. Vat., Instr.)

Sauves les *resnables* aides ad quevetaignes segneurs. (1321, *Cart. de S. Valmont*, f° 24 r°, Arch. S.-Inf.)

Tous damages et depens loials et *regnables*. (1331, Picardie, Arch. J 229, f° 29.)

Nul pledeour ne pourra prendre d'un homme que cinq souls pour ungs courts *regnables* de venir et de s'en aller, c'est a savoir au chevalier sept souls, a l'escuyer troys souls, a l'omme a pié douze deniers, et est de journee *renable*. (1454, Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 971.)

A estre faict (le pignon) fourny et rendu *renable* dedans pasques prouchain. (1543, College de Mur, Arch. Finist.)

— S. m., compte :

Pour ayder payer les despens et salaire de celuy qui vint renabler l'euffre que Jehan Perrot, paindre, avoit fait en la chapelle St Yves, avoir... et retraicé copie dudict *renable* et les quittances des payements faictz. (1467, *Compte de S. Melaine*, Morl., Arch. Finist.)

Avec le *renable* du dict feur. (1487, *Compte de J. Lebaut*, f° 4a, Arch. Finist.)

Et a faire et fournir la dicte chappelle de la forme susdicte dedans la St Fiacre prouchaine et le rendre *renable*. (20 fév. 1490, *Marché* S. Melaine, Morlaix, Arch. Finist.)

Et encore dans un texte du XVIIIe s. :

Lesquelles réparations étant faites, et le *renable* reçu aussi à l'amiable par ledit recteur. (9 août 1751, *Arr. du parl. de Bret.*, II, 520.)

Procès verbaux de devis et de *renables* des réparations des presbytères. (30 janv. 1768, *ib.*, II, 595.)

— Adj., capable :

> En lui n'a mie *rainable* oume,
> Por cop ferir, ne por joster ;
> Car nul ne porroit ajoster
> A lui quo ne fust sempres mors.
> (*Gauvain*, 5044, Hippeau.)

Bourgogne, *raihnable*, raisonnable.

RAISNABLEMENT, *resn.*, *rain.*, *rein.*, *ren.*, *raign.*, *resgn.*, *raisneb.*, *raisnaubl.*, *raisnaul.*, *resnaul.*, *raignaublement*, *resgnaulem.*, *-ant*, adv., raisonnablement, justement, convenablement, suffisamment :

> *Raisnablement* savez por quei.
> (WACE, *Rou*, 3e p., 9166, Andresen.) Var. : *resgnablement*.

Si fait ses dons diversement
Mult bien e mult *raisnablement.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7030, Michel.)

Ke seient *raisneblement* dit. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 10 r°.)

Faconde out bone pur parler,
Pur grant afere en curt mustrer
Renablement...
(*Vie de S. Thom.*, 205, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 463.)

Il sunt devant le rei alé,
Et lur conseil unt demustré
Reinablement..
(ID., *ib.*, 463, p. 476.)

Escrit fut bien *raisneblement.*
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 2314, Michel.)

Et non porquant *raisnaulement*
Cuide acievcr tot son talent
D'Amadas et de son signour.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 323c.)

Chaschuns meint cha l'almaille e le multun qu'il volt tuer, e sur ceste pierre l'ociez, e pois *raisnablement* en mangerez e encuntre Deu ne pecherez. (*Rois*, p. 50, Ler. de Lincy.)

Justise tint *rènablemant*
Et moult en ovrait saigement.
(*Dolop.*, 7853, Bibl. elz.)

...Que il de sa grace l'avoiast et ansaignast a ce mostrer et deviser *rainablement.* (PH. DE NAV., *Quat. ag.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 3.) A. T., § 1 : *resnablement.*

Por quatorze livrees de terre qu'il nous doit assener *resnaublement.* (1255, Flabem., 2, Arch. Meurthe.)

Donnes donc amiablement
Biaus petis dons *resnablement.*
(*Rose*, 8239, Méon.)

Or revenons au conte d'Anjo, qui tenoit la contei de Hainnaut, et sembla au roi son frere qu'il ne la tenoit pas asseiz *rainablement.* (MÉNESTREL DE REIMS, § 435, Wailly.)

Quant uns hom enprent a faire une grant chose *raignablement* et de son gré, fiance est de mener a chief la chose que on a commencié. (*Mor. des philos.*, Richel. 375, f° 31a.)

De solacier *raignaublement.*
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 9a.)

De payer leur despens... *resnaulement.* (1292, *Ch.*, ap. Martenne, *Trés.*, I, 1246.)

RAISNABLER, *ren.*, v. a., vérifier, compter :

Pour ayder payer les despens et salaire de celuy qui vint *renabler* l'euffre que Jehan Perrot paindre avoit fait en la chapelle St Yves, avoir et retraicé copie dudict renable et les quittances des payements faictz pour les dictz procureur au dit Perrot. (1469, *Compte de S. Melaine*, Morl., Arch. Finist.)

RAISNABLETÉ, *-avleteit*, *resnableté*, *regnableté*, s. f., qualité de ce qui est raisonnable, chose raisonnable, juste :

Raisnavleteiz est li ancerchemanz de raison. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 100 r°.)

Li *resnavleteiz* quiert et li raisons atruevet. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Il doit garder qu'il face *raisnableté.* (*Le Chartre de le chité d'Amiens*, Richel. 25247, f° 83 r°.)

Et se vos volez entendre a aucune *resnableté*, il l'entendroit volentiers. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 6, Hist. des Crois.) Var., *regnableté.*

Jones ne se doit fier dou tout en son senz por soutilleté ne por *regnableté* qui soit en luy. (PHILIPPE DE NAVARRE, *des .IIII. Tenz d'aage d'ome*, § 65, A. T.)

RAISNAUBLE, voir RAISNABLE.

RAISNAULEMENT, voir RAISNABLEMENT.

RAISNAVLETEIT, voir RAISNABLETÉ.

RAISNE, *resne*, *ray.*, *raine*, *re.*, *regne*, s. f., raison, moyen qu'on allègue en justice :

K'il sevent parmi le moustrance et les *resnes* ke... (1271, *Décis. des échev.*, Tailliar, p. 318.)

Li vies eskievin fuscent present sour le liu mesmes, avoec les nouviaus, ki ore sont, et oiscent les *resnes* de l'unne partie et de l'autre, et sor ces *resnes* oyes, li nouviel eskievin, ki ore sont, oiscent d'eaus le record. (Sept. 1311, *C'est les cureurs des causfors contre Gillion de Gauraing et ses hoirs*, Chirogr. St Brice, Arch. Tournai.)

Et li eskievin, dedont, por toute raison a faire as parties, alascent sour les *regnes* de l'unne partie et de l'autre. (*Ib.*)

Tous ces *resnes* devant dis, nous... les tornames en droit sour. (29 nov. 1322, *Lettres du bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

Et furent li plainte et li *raisne* dou dit Colars dou Monchiel renouvelet et recordet bien et souffissamment. (1335, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 229, Chron. belg.)

Item, volons et ordenons que, quand chief sierait eleveis entres partiies, par devant queilconque court que che soit, et les *raines* sieront conclutes et auront renunchiet a leurs monstranches... (JEH. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 50, Chron. belg.)

Affin que chies records ne les *raynes* des partiies ne puissent eistre defraudé. (ID., *ib.*, p. 51.)

Sanz plus tenir ci plait ne *rene*,
Je vueil le sermon commencier.
(*Mir. N. D.*, XXXVIII, 20, A. T.)

LA FEMME.
Las, mon amy, qui vous ramaine ?

FRERE GUILLEBERT.
Il me fault cy estendre en *raine ;*
Qu'au dyable soit il rsmené.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 316.)

Si souvent que les personnes dudit metier seront congregues pour quelque cause, oyant les remontrances, doleances, *raisnes*, propositions... (1527, *Privil. des .XXXII. bons mestiers de la cité de Liège*, I, 231, éd. 1730.)

RAISNEBLEMENT, voir RAISNABLEMENT.

RAISNIE, voir REGNIE.

RAISNIER, *resnier*, *reisnier*, *raisner*, *rasgner*, *regnier*, *raynier*, *rainier*, *rainnier*, *raigner*, verbe.

— Neutr., parler, discourir :

Atant monte el ceval que plus n'i vot *resnier.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 7a, Michelant.)

Les eus ruelle, et *raisne* et rit,
Et mainte derverie dit.
(*Amaldas et Yd.*, Richel. 375, f° 318b ; Hippeau, 1855.)

En haut parolent, qui bien seurent *raisnier.*
(*Huon de Bord.*, 339, A. P.)

Si ot le cuer hardi et fier
Et si savoit trop biel *raisnier.*
(PH. MOUSK., *Chron.*, 6630, Reiff.)

Je la salu au plus bel
Que jou poi *raisnier.*
(GILEB. DE BERNEVILLE, Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 26, 13.)

— Avec la prépos. *de*, parler de :

Icis Gaufrois dont ci m'oez *raisnier.*
(ADENET, *Enf. Ogier*, 100, Scheler.)

Pouchins li ainsnes, ki bien sot *raisnier*
De complension, d'astrenomiier,
Je vi k'il fist Diu le couleur cangier.
(GILBERT DE BERNEVILLE, *Poés.*, Richel. 12615, f° 197b.)

— Avec la prépos. *à*, parler à :

Ne nule rien n'i voit vivant
A cui puist *raisnier* ne parler.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 91c.)

Si com l'arcevesques Turpins,
Li bons clers, li cevaliers fins,
Resnoit ensi a Carlomainne...
(PH. MOUSK., *Chron.*, 8340, Reiff.)

La hors est .I. siergans ki... dist qu'il velt a vous *raisnier.* (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 215 r°.)

Tele te fera grant dangier
D'esgarder et a toi *reisnier*,
Ke plus i pense en son corage,
K'elle ne monstre en son visage.
(JACQ. D'AM., *Art d'amour*, ms. Dresde, Kœrt., 1070.

— Act., adresser la parole à :

Sains Brandans le prist a *rainnier*
Du mostier qui en estoit pere,
Et dont cil qui sont en sont frere.
(*De Saint Brandaine*, p. 125, Jub.) Impr., *raiunier.*

— Déclarer, établir :

Nous *raisnions* et estavlissons nos procureurs por relever de l'eglise la castellenie de Francimont hiretavle. (1339, *Ch. S. Lambert*, n° 623, Arch. Liège.)

— Terme de jurisprudence, défendre en justice :

Et de les prendre et recevoir et *rasgner* et deffendre. (1284, Arch. J 406, pièce 11.)

— Neutr., plaider :

Nos commetterons une personne a che ydonnes, par devant laqueile et par devant nos hommes feodas ons porait faire poroffes, *raynier* et plaitier par loy en nostre palais a Liege (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 57, Chron. belg.)

Ne debverons suffrir d'en plaidier ne *raisnier* par devant euls. (1487, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, I, 428, éd. 1750.)

— Réfl., se défendre en justice :

Item dient les dis maire et bourgeois que come audit maire seul et pour le tout pour la cause dessus dite appartiengne la cognoissance et la juridicion, et premierement de tous les bourgois de ladite commune, et ledit prevost de la Rochelle, non contrestant que par arrest de court chascun desdiz jures *se* peut *regner* par soi en ladicte prevosté senz plus respondre et senz amende, les contraint aucune foiz a respondre, autre les arreste et met en prison, ne ne les remet au maire leur juge se il ne sont raignez par sergent ou par autre personne de maire, en prejudice de la franchise et liberté desdiz maire et bourgois et dudit arrest de court, et en donnant dommages aus dis bourgois, pour quoy requierent qu'il soit deffendu audit prevost qu'il ne face desores en avant ces exces ne supprises... Nous voulons et ordenons que chascun jurez dudit commun *se* puisse *raisner* d'ores en avant par soy en la prevosté senz paier amende se il ne respont et pour quoi il soit trouvé juré de commune. (1317, Arch. JJ 56, f° 101 r°.)

Chascun desdits jurez se peust *raisner* par foy en ladite prevoté sens plus respondre. (1317, *Ord.*, XII, 428.)

— Infin. pris subst., raisonnement, discours :

Jordain, dist Kalefrins, entendez mon *rainier*.
(*Ger. de Blaves*, Ars. 3144, f° 322 v°.)

Car quant il ont conquis, par bel *raisnier*,
Tout lor voloir, lor amours est faillie.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 62 r°.)

RAISON, *raisun*, *raeson*, *raizon*, *raizun*, *reisun*, *raisson*, *resson*, *reson*, *raisum*, s. f., paroles, propos, discours :

Hora vos dic vera *raizun*.
(*Passion*, 1, Koschwitz.)

De sa *raison* si l'esfred[ed]
Que lo Deu fil li fai neier.
(*Ib.*, 191.)

Sobre nos sia toz li pochez !
Pilaz cum audid tals *raisons*.
(*Ib.*, 240.)

Cum il menaven tal *raizon*.
(*Ib.*, 431.)

Donc oct ab lui dures *raizons*.
(*Saint Léger*, 190, Koschwitz.)

Ici cumencet amiable cançun e spiritel *raisun*. (*Alexis*, Prol., xi° s., Stengel.)

Li empereres out sa *raisun* fenie.
(*Rol.*, 193, Müller.)

Dame, dist la royne, laissies ceste *raison*,
Assez dolente suy, sans oyr tel lichon.
(*Chev. au cygne*, 371, Reiff.)

Cortoisement ses ta *reson* conter.
(*Aymeri de Narb.*, 2075, A. T.)

Sire, fet il, or oiez ma *reson*.
(*Ib.*, 3114.)

Sa *raisun* a Ragau fineie,
Al roi Leir plaist et agreie.
(*Brut*, ms. Munich, 2842, Vollm.)

Atant a sa *raison* fenie.
(*Floire et Blanceflor*, 2° vers., 872, Du Méril.)

Ors vint la pucele plus pres du roi Artur et comença sa *raison* en tel maniere. (*Artur*, Richel. 337, f° 195b.)

Mais laissez ce chevalier parfaire sa *raison* qu'il avoit commencee. (J. d'Arras, *Mélus.*, p. 86, Bibl. elz.)

Et remonstra as chevaliers toutes les parolles et *raisons* dont on l'avoit areiné. (Froiss., *Chron.*, VIII, 407, Kerv.)

Mais quand et quand en leur disant ces *raisons* il prit son pavois dessus son bras et se meit a marcher devant. (Amyot, *Vies*, Timol., 16, éd. 1567.)

— Langage :

Ne n'est grius ne latins
N'hebreus ne angevins,
Ainz est *raisun* mustree
De la nostre cuntree.
(Ph. de Thaun, *li Cumpoz*, 99, Mall.)

Ebrieu savoit parler, le *raison* de Judee.
(*Baud. de Seb.*, xii, 264, Bocca.)

C'estoit signe d'aucune grant merveille qui advenir devoit quant les oiseaux parloient *raison* humaine. (*Chr. de St-Denis*, I, f° 129, éd. 1493.)

— Façon de s'exprimer :

Ele avoit la plus bele *raison* que femme poist avoir, et si bien parlanz que il n'i ot que amender. (*Artur*, Richel. 337, f° 195b.)

— *Mettre à raison*, adresser la parole, interpeller :

Voit le la dame, ci l'*ait a raison mis* :
He sire Begues, por coi pances vos ci ?
(*Gar. le Loh.*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 112, 25.)

Quant de l'errer unt assez feit,
A une part lur oste unt treit,
Belement l'*unt a reisun mis* :
(*Vie de Saint Gile*, 2369, A. T.)

Ainz que li rois l'*eust a reson mis*
Le salua gentement Aymeris.
(*Aymeri de Narbonne*, 703, A. T.)

Quant aseur fu de s'amur,
Si la *mist a raisun* un jur.
(Marie, *Lais*, Fraisne, 285, Warnke.)

Elies l'apela, *mist* le *a raison*.
(*Aiol*, 3878, A. T.)

Ne laissera ne comence ses dis ;
Ou voit Ogier, si l'*a a raison mis*,
Et fierement li retorna son vis.
(Raimb., *Ogier*, 11300, Barrois.)

Ele l'*a mis a raison* :
Aucassins, biax amis dox...
(*Aucass. et Nicol.*, 27, 8, Suchier.)

— *Presenter la raison*, offrir le combat, faire un appel :

Le baron de Flays... avoit querellé contre luy (Matignon), et l'a tellement bravé et luy a *presenté* si souvant *la raison* que... il ne luy a jamais rien peu faire, mais bien souvant luy l'a bravé. (Brant., *Cap. fr.*, V, 165, Lalanne.)

— *Mettre a raison pourquoi*, demander pourquoi :

Quant Dieu la *mist a raison pourquoy* elle avoyt trespassé son commandement et fait pechier son seigneur, lors elle excusa et dist que le serpent lui avoit fait faire et conseillié. (*Livre du chev. de La Tour*, XLVI, Bibl. elz.)

— Ce qu'on a à dire, sujet d'un entretien, d'un récit :

Par cui mi sire(t) mei ma[n]dat(z) sa *raisum*.
(*Cant. des Cant.*, 89, Stengel.)

Quant sa *raison* li ad tute mustrethe.
(*Alexis*, str. 15a, xi° s., Stengel.)

Lors ont ensemble lor *reson* devisee
Qu'il s'en iront de la cité loee
Conquerre ennor en estrange contree.
(*Gir. de Viane*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 340, 25.)

Or parla, dist sa *raison* :
Escoutes moi, franc baron...
(*Aucass. et Nicol.*, 39, 13, Suchier.)

Escoutez une conplainte,
Dont la *raison* est moult bien jointe.
(*Li Droit au clerc de Voudai*, Richel. 1593, f° 109 r°.)

Et moult longuement parlementerent ensamble d'une *raison* et d'autres. (Froiss., *Chron.*, IV, 36, Kerv.)

— Composition poétique :

Philipes de Thaun
At fait une *raisun*
Pur pruveires guarnir.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 1, Mall.)

— Contenu d'une lettre :

Guardet al brief, vit la *raisun* escrite.
(*Rol.*, 487, Müller.)

— Raisonnement :

Hom, or entent coment je truis
Et par quele *raison* je pruis
Ke covoitise pont tous maus.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, cxxvi, 1, Van Hamel.)

Ains lor monstroient tantes bieles paroles et tantes bieles *raisons* aournees et traites de droit. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 692, Wailly.)

Leur parlement elz ont trouvé
Et par vive *raison* prouvé
Que la plus grant cause qui soit
Ou monde, qui l'omme deçoit,
C'est convoitise de regner.
(Christ. de Pizan, *Chemin de long estude*, 3025, Püschel.)

— *Tenir raison à quelqu'un*, raisonner avec lui :

Quelques simples qu'ilz fussent, se jouoit de leur dis et *raison leur tenoit*. (Christ. de Pis., *Hist. de Charl. le Sage*, Michaud.)

— Parole donnée, promesse :

Et Lambert jure le cors S. Lazaron,
Se li dus fauce envers lui sa *resson*,
Qu'il les pendra sans autre raençon.
(*Aubery*, p. 84, Tarbé.)

— Prière :

Lors se ressouvenant d'une *raison* que son precepteur luy avoit apprise en son jeune age, il la commença a dire : *Deus adjutor meus*. (Brant., *Capit. fr.*, ch. ix, éd. 1666.)

— Permission :

S'il vouloit bien faire son cas, il falloit qu'il allast a Romme : et que a grand peine en auroit il la *raison* de son evesque. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 30 r°, éd. 1564.)

— Justice, droit :

Dont est drois et *raissons*.
(Guy de Camb., *Alex.*, Richel. 24366, f° 221ª.)

C'est *resons* et droiz.
(*La Chace dou cerf*, Richel. 1593, f° 168ᵇ.)

Ce n'est pas *reisons* ne droiture.
(Thibaut, *la Poire*, 515, Stehlich.)

S'il avient que un franc home... bate un esclaf ou une esclave, et son seignor vient a la cort et se claime de selui par l'asise, qu'il li a son esclaf ou l'esclave batue, la *raison* juge et coumande enci a juger... (*Ass. de Jerus.*, p. 205, Beugnot.)

Comme droiz et *raisons* estoit. (*Liv. de Marc Pol*, LXXVI, Pauthier.)

Et si sont tenu de vostre honneur et vostre *raison* garder. (Froiss., *Chron.*, II, 322, Kerv.)

— *Avoir sa raison de*, comme avoir raison de :

Les Escos ja en ceste annee par deux fois l'avoient travilliet (le roi anglais) de chevauchier apries yaux et point n'en *avoit eue se raison*. (Froiss., *Chron.*, III, 462, Kerv.)

— Dans les locutions : *Avoir*, *offrir*, *refuser*, *prendre raison*, ce mot a le sens de *satisfaction* :

Et si li demanda que se il voloit *raeson avoir* de ses damoiselles, ele li donroit tot a sa devise. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 121ᶜ.)

Une femme qui est une tres bonne galoise, qui ne *refuserait* jamais *raison*, qui la luy ouffreroit. (*Quinze joyes de mar.*, VII, Bibl. elz.)

Son voisin la renversa sur le coffre et en *prend* par ce moyen *la raison*. (G. Bouchet, *Serees*, V, 8, Roybet.)

Jeune femme, bien disposte de son corps et qui ne *refusoit* jamais *raison*, quand on luy presentoit. (*Le grand Parangon des nouvelles nouvelles*, XXXI, p. 126, éd. 1531.)

— Droits, revendications :

Un prince qui pretendist *raison* au royaume de Naples. (Comm., *Chron.*, VIII, 15, Soc. de l'Hist de Fr.)

Vendyt au roy Charle la *raison* qu'il cuidoit au royaume. (*Lignage de la mer*, ch. iv, p. 224, ap. Ste-Pal.)

— *C'est raison*, *il est raison*, il est naturel, raisonnable, juste :

Si *est raisun* que il dunge diz solz. (*Lois de Guill.*, 5, Chevallet.)

A vos amans, plus qu'a nul autre gent,
Est bien raison que ma dolor complaigne.
(Couci, *Chans.*, XXII, Crapelet.)

C'est bien raison que vous soyez renvoyé par devant vostre evesque. (Bonav. des Pér., *Nouv. recreat.*, f° 106 v°, éd. 1564.)

— *Contre raison*, injustement :

En sa terre il ne sont mie entré, quar il la tient a tort et a pechié, contre Dieu et *contre raison*. (Villehard., § 144, Wailly.)

— *De raison*, à bon droit :

Monseigneur Jean de Hainaut qui bien est ramentu, et *de raison*, en ce livre. (Froiss., *Chron.*, prol., Buchon.)

— *Estre de raison*, être calme :

Ils chemineront par mer, laquelle estoit et tous jours fu pour euls asses quoye et *de raison*. (Froiss., *Chron.*, XVI, 53, Kerv.)

— *Par raison*, de droit, forcément :

Le royaume de France qui par droite succession de proismeté devoit estre siens *par raison*. (Vat, V, p. 322, ap. Ste-Pal.)

La memoire des bons et li recors des preus atisent *par raison* les cueurs des jones bacelers. (Id., II, 8.)

— *Par raison*, si l'on consulte la raison, naturellement, raisonnablement :

Amis Tristran, quant mort vus vei,
Par raisun vivre puis ne dei.
(*Tristan*, II, p. 84, Michel.)

Li lunsdis *par raisun*,
Sulunc m'entenciun,
Signefiet lumiere.
(P. de Thaun, *Cumpoz*, 523, Mall.)

Et que vous donrries au soudanc pour vostre delivrance? Ce que nous pourriens faire et souffrir *par raison*, fist li cuens. (Joinv., *S. Louis*, § 336, Wailly, éd. 1874.)

Nous n'avons de dehors aucunes nouvelles d'importance, sinon que l'expectation de l'evenement de ces deux sieges qui se font en Flandres, celuy de Berg par les Estats, et celuy d'Ostande par l'archiduc, ou l'on escrit qu'ils se battent a bon escient. Cela doibt *par raison* faire jugement de la fortune des affaires de l'un et de l'aultre, au moins pour le reste de ceste annee. (1601, *Lett. miss. de Henry IV*, V, 441, Berger de Xivrey.)

— Ce qu'on pense, ce qu'on a à dire :

De joye fut toute esmeue
Et me compta sa *raison*.
(*Chans. fr. du* xvᵉ *s.*, xvi, 23, A. T.)

— Manière, méthode :

Honneur, prudence et delectations sont de diverses *raisons* et espece quant a lour bonté. (Oresme, *Eth.*, VIII, 12, éd. 1488.)

Vous voyez (Messeigneurs) comme ses sylogismes et enthymemes procedent (au pris des autres) rondement, selon la vraye *raison* dialectique. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IX, f° 285 v°, éd. 1569.)

J'avois deliberé suivre en l'orthographe de mon livre la plus grand part des *raisons* de Louys Maigret. (Rons., *Œuv.*, II, 14, Bibl. elz.)

— Moyen :

Et tant dessenses
Fu k'il ne sot veir *raison*
Par coi il fust saus et tonsos.
(Renclus de Moil., *Carité*, clxxxiv, 8, Van Hamel.)

Car je n'i voi *raison* de l'eschiver.
(Couci, *Chans.*, X, Crapelet.)

C'est un mal duquel j'ay tiré la *raison* de corriger un mal pire. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. ix, p. 18, éd. 1595.)

— Taux, proportion :

Je vous prie faire augmenter le fonds du payement du troisiesme mois des dictes compagnies de l'armee et des dictes garnisons a la *raison* sus dicte. (1597, *Lett. miss. de Henri IV*, IV, 708, Berg. de Xivray.)

— *A très grande raison*, à très bon compte :

On y vit *a tres grande raison*. (Mont., *Voyag.*, p. 93, éd. 1774.)

— *Mettre à raison*, mettre à un prix raisonnable :

Je l'achasterai s' *a reson* le *metez*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 13ᵈ.)

— Absol., *à la raison*, proportionnellement :

Le roy de France seroit tenu d'ayder au roi d'Angleterre du nombre de cinq cens hommes d'armes François, souldoyez toutesfois aux despens du roy dudit pais, et pour la deffense de ses mers depuis les Rads saint Mahé jusques au destroict de Callaiz, de douze navires equippees et ravitaillees *a la raison*, avec trois mille hommes de guerre sur iceulx navires. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 98 v°, éd. 1569.)

— *A la raison de*, au taux de :

Revenoient *a la raison de* quinze lieues françoises. (*Le Jouvenc.*, p. 475, ms. Université.)

— *Pour raison de*, au taux de, en proportion de :

Quand au payement de la garnison, M. le mareschal de Biron m'a promis et asseuré qu'il vous y pourvoiera dans trois ou quatre jours *pour raison de* ce qui vous est deub jusqu'a present. (1597, *Lett. miss. de Henri IV*, I, 217, Berg. de Xivrey.)

— *Conseil de raison*, conseil institué suivant l'avis des Etats de Rouen de 1596 :

Certain conseil, dont la nomination appartiendroit a l'assemblee, et seroit nommé le *Conseil de Raison*. (*Mém. de Sully*, III, 139, éd. 1725.)

Ces Messieurs du *Conseil* d'imaginaire *Raison* furent mis a raison. (*Ib.*, III, 175.)

— Compte :

Et fisent ceste enqueste... par les livres des *raisons* receulx, ou la valleur devant ditte estoit escrite de longtemps. (1290, *Hist. de Sablé*, p. 346, ap. Ste-Pal.)

Petilius ayant esté suscité par Caton pour luy demander conte de l'argent manié en la province d'Antioche, Scipion estant venu au Senat pour cet effect, produisit le livre des *raisons* qu'il avoit dessoubs sa robbe, et dit que ce livre en contenoit au vray la recepte et la mise. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. v, f° 151 r°, éd. 1588.)

— *Faire la raison de*, faire le compte, acquitter une dette :

Un escu en *fera la raison*, id est quittes. (Oudin, *Cur. fr.*, éd. 1656.)

— Avantage, commodité :

Car il auroient mius sa *raisson* qu'il ne faisoient le tort a lor signeur. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 18ᵃ.)

— *Pour raison de*, à cause de :

Et cil a qui li fruit devoient estre *pour reson du* testament. (Beaum., *Coust. de Beauvoisis*, XII, 12, La Thaumassière.)

Et semblablement avons reservé a nous foy et hommages, droitz et recognoessances qui compectoient et appartenoient audit d'Alençon a cause de ladite comté du Perche, sur et *pour raison des* terres et seigneuries de Nogent le Rotrou, ses appartenances et appendences. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, ch. 285, Bibl. elz.)

— *Faire raison*, rendre justice :

Mort Dieu! vous autres roys et grandz princes, vous ne vallez rien trestous. Si Dieu vous *faisoit raison*, vous meriteriez d'estre tous pendus. (Brant., *Gr. cap. fr.*, IV, 93, Lalanne.)

— *Faire toute raison*, accorder pleine satisfaction :

Et le neufviesme jour vint le duc d'Orleans a Paris, en bien humble estat, vestu de noir, et tout droict s'en alla a Sainct Paul vers le roy, luy faire la reverence et demander vengeance de la mort de son pere : il luy fut respondu qu'on *luy feroit toute raison*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charl. VI*, an 1408, Michaud.)

Monseigneur, a moy *soit faicte* toute *raison* de la mort injuste de mon filz. (Monstrelet, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Se contenter de raison*, être raisonnable :

Ce fust un seigneur fort splendide et de grande despense ; mais il estoit homme de bien et *se contentoit de raison*. (Brant., *des Dames*, IX, 491, Lalanne.)

raisonabilité, *raisonn.*, s. f., caractère de ce qui est raisonnable :

Racionabilitas, *raisonnabilitez*. (*Gloss. lat. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 r°.)

Pour vouloir continuer en la *raisonnabilité* ou toujours en cet endroit nous sommes demonstrez. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Iᵉʳ et de Marg. d'Autr.*, II, 306, Doc. inéd.)

S'employait encore au xviiᵉ s. :

C'est une marque de la *raisonnabilité* de notre ame. (Cyrano, *Voy. dans la Lune*, éd. s. d., vers 1650, in-12.)

raisonableté, *raisonn.*, s. f., caractère de ce qui est raisonnable :

Pour montrer la *raisonnableté* de ceste entreprise, nous prendrons aucunes consideracions, comme dit est. (J. Gerson, *Serm. sur le retour des Grecs à l'unité*, p. 32, Galitzin.)

1. **raisoné**, *-onné*, s. m., plaidoyer :

Lorsque les parties s'apliqueront a sentence, soit deffinitive ou interlocutoire, si les parties sont arrestees en leur *raisonné*, et que le juge soit deliberé a leur sentence presentement, il n'y procedera pas, jusques ad ce que le dit *raisonné* soit accordé par la marche des clers, ou au dit de leur rapport. (*Ord. des ducs de Bret.*, f° 313, ap. Ste-Pal.)

2. **raisoné**, adj., raisonnable :

Li juof, ainz firent laide chiere
Por poi ne furent forsené ;
Mes quant il furent *raisoné*,
Mout ont les trois hommes blandiz,
Et de beaus dons et de beaus diz.
(*Evang. de Nicodème*, 2ᵉ vers., 574, A. T.)

raisonel, *-onnel*, adj., raisonnable, raisonné :

Et le pesant fais corporel
Empesche le ray *raisonnel*
De clere lumiere enterine.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 45 r°.)

Nature *raisonnele*.
(Id., *ib.*, f° 68 v°.)

Voulenté *raisonnelle*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 171 r°.)

raisonnable, voir Resonable.

raisonnel, s. m., vêtement épiscopal, le pallium :

Lequel vestement nous avons nommé en françois *raisonnel*. (La Bod., *Harmon.*, p. 398, éd. 1578.)

raisonnette, s. f., dimin. de raison :

As tu raison ne *raisonnette*
Contre ceste sentence ?
(Lefranc, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 161ᵃ.)

Mais qu'est ce que tout cela ? Ce ne sont que des petites *raisonnettes* foibles et mal asseurees. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 198, éd. 1577.)

Ratiuncula, *raisonnette*. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

raisor, voir Rasor.

raispe, voir Raspe.

raisse, voir Resse.

raisser, voir Resser.

raissionner, voir Recioner.

1. **raissir**, v. a., rasseoir :

Et doivent ausi tout partout la il trouveront ke li une partie tiegne terre en le terre de l'autre, a savoir est, fiez, hommages, rentes, justices ou autre choze escangier, muer et *raissir* en autres lius pourfitaules a l'une partie et a l'autre. (1289, *Cartul. de Namur*, xxiv, Chron. belg.)

2. **raissir**, voir Reissir.

raistoire, voir Rastoire.

raisyneux, voir Raisineux.

raisure, voir Rasure.

raiter, voir Reter.

raite, voir Rate 1.

raitoier, v. a., ramener dans la voie un char, un cheval :

N'est ce pas grans ennoys
Qu'on voit des prelas varier
Et le char d'or fin forvoier
En pluseurs estas, loing et pres ?
Mais qui le pourroit *raitoier*,
Il vauroit mieulx tart que jamais.
(Froiss., *Poés.*, III, 249, 19, Scheler.)

raive, *rayve*, s. f., imagination, invention, fausse nouvelle :

Ils ont cryé et publié certaines *rayves*, contenant en substance que le Roy estoit mort et que Madame la regente en France en avoit grand desconfort. (Oct. 1525, *Extr. des reg. du Parlem. de Paris*, Captiv. de Franç. Iᵉʳ, p. 380.)

raivestance, voir Ravestance.

raiz, voir Rais 1.

raize, voir Rase 1.

rajal, voir Racheau.

rajeal, voir Racheau.

rajoincturer, voir Rajointurer.

rajoindre, *readj.*, verbe.

— Act., rejoindre, réunir :

Et par le jugement d'iauls, raportai les .ii. bonniers de preit de fief entirement devant dis en le main dou dit monsigneur l'abbé de Cambron et les remis, *rajoindi* et racousi as abbies de se ditte eglise. (1347, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 275, Chron. belg.)

Rajoindre et rappliquier. (1356, *Ord.*, III, 140.)

Laquelle maison de S. Thomas pour ce qu'elle fu pieça membre de la ditte baillie, y *a* de nouvel *esté* reunie, *readjoincte* et reincorporee. (1370, Arch. MM 29, f° 6 r°.)

Porquoy vous sachez comment le sang du gentil roy Perceforest et du roy Gadiffer, son frere, qui la estoit rejoinct en un corps, *fut rajoinct* au royaulme de la Grand Bretagne et continué jusqu'au vaillant roy Arthus. (*Perceforest*, VI, f° 112ᵈ, éd. 1528.)

— Réfl., se rapprocher :

Me feme s'est sevree de moi, si n'est pas raisons que je *m'i rajoigne*. (*Les sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 33ᵃ.)

rajointurer, *rajoinct.*, *radj.*, v. a., unir, joindre, rajuster :

Avoir tailliet, *rajoincturé* et rappareilliet

plusieurs des pierres mises en œvre. (1433-1434, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir radjoincturé, rappareilliet et rappointiet pluiseurs des pierres de soubzbassement. (1435, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir racollé et *rajointuré* les socls de nouviel fais et mis a .iiii. portes de le maison des Engiens. (1448-1449, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir mis et assis une piece de bos de .vi. pies de loncq, a *rajoincturer* et remettre a point ung postiel. (1450, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Six journees desservies a avoir, au fier et au mail, fait et taillié les moises dudit retrait, aux vieses machonneries, pour *radjoincturer* le nouvelle ensemble. (1475-1476, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Roussel, ... [pour] *avoir*, avecq aultres, refait, *radjoincturé* et rassemblé une coulombe a le gaiolle du Belfroy, par bas..... (22 nov.-22 février 1494, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAKATEUR, voir RACHETEOR.

RAKEULH, voir RACUEIL.

RAKIER, voir RASQUIER.

RALARGIR, *-gyr*, *-ghir*, *reallargir*, v. a., rendre plus large :

Pour .iiiiˣˣ. .xviii. toises de fossez *reallargis*. (1364, *Compt. de Ph. d'Acy*, Richel. l. 16409, fᵒ 1 rᵒ.)

A maistre Jacques du Pont, carpentier, ... item [pour *avoir*] *ralargy* de dosses et de quartiers une espasse de pietvoyes entre le Porte du Bruille et le Porte Morel. (18 nov.-17 février 1458, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Affin de pooir *ralarghir* les fossez dudit rieu. (Mai 1477, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le Rouchi a gardé ce mot sous la forme *ralarguir*.

RALARGISSEMENT, *rall.*, *ralarghissement*, *rall.*, s. m., rélargissement :

Comprenant ung *rallargissement* allant depuis la dicte rayere jusques au mur de l'Escault du dit de Marguis, contenant icelui *ralargissement* douse pies de long et cincq pies de let. (11 mai 1464, *Escrips pour Jehan Trouvet, foulon*, St-Brice, Arch. Tournai.)

.xxix. pies d'entavlement corbelet, de .v. pos d'espes, et de .iii. pies de parpain, servant sur lesdis corbiaux a faire ladicte sallie et *rallarghissement*. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 4ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung casich de fier en fourme de quayere, qui est assis sur le pipe de le cheminee de ladicte maison, et porte le *ralarghissement* qui est fait deseure ladicte pipe. (15 fév.-17 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

RALASCHIER, *ralach.*, *ralaxier*, v. a., relâcher :

Et agrevance lor estoit de *ralaxier* lo cuer de la rigor de discipline. (*Greg. pap. Hom.*, p. 94, Hofmann.)

— Pardonner :

Et tu, sires Dieux, *ralachas* la felenie de mon pechie quant tu veis ma repentance. (*Psaut.*, Maz. 258, fᵒ 39 rᵒ.)

RALER, *raleir*, *raller*, *rauler*, *realer*, *realler*, verbe.

— Neutre, aller de son côté, aller de nouveau, aller une seconde fois :

Pria Clyges tant qu'il li dist
Son non, et cil le *rala* dire
Al duc.

(CHREST., *Cliges*, 3814, Foerster.) Ms. Richel. 1420, fᵒ 45ᶜ : cil *reala*.

Od de ses compaignons plusors,
Od motes e od veneors
Rala en la forest chacier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25284, Michel.)

Par Yozaphas sommes trahi,
Car il s'en fuit, *rales* apres,
Sel ramenes en son pales.
(GUI DE CAMBR., *Barlaam*, p. 257, v. 7, P. Meyer.)

Antoines de Coloigne *reva* ferir Herdré.
(*Parise*, 2672, A. P.)

Si *rala* al marcié. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, fᵒ 15 rᵒ.)

— Aller en arrière, retourner :

Ki vint plurant, cantant l'en fait *raler*.
(*Alexis*, st. 112ᵉ, xiᵉ s., Stengel.)

Chascun convient en son pais *raleir*.
(*Girb. de Metz*, p. 471, Stengel.)

Si *rala* en son pais. (*Aucass. et Nicol.*, XI, 30, Suchier.)

... Et se li masiere de le cambre keoit, u on l'abatoit par concorde, *raler* doit li tiere, u sus li masiere siet, a droite lignie. (Février 1253, *Chir.*, Arch. Tournai.)

Ne doivent arrester nos hommes venans a nos plais ne *ralans*. (1283, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, fᵒ 71 vᵒ.)

Et s'est asavoir ke quant li agniel seront tondut, il doivent *raler* ensanle tout de commun. (Juill. 1320, *Renier de Lesclusse et Jehan Caron Capon*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Item por le varlet, ki *rala* quere ses coses a Gant. (Novembre 1327, *Curatelle de Jakemin le Loucre*, Arch. Tournai.)

Il le commendi a *raller* avec lui. (1422, *Reg. de la Loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

Item delivret audit Haquinet pour *raller* a Gand, apries les noeches de le fille du Promoteur. (1442, *Tut. des enf. de Herencq*, Arch. Tournai.)

Du ciel viene justice, et jamais n'y *revoise* !
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IIII, fᵒ 95, éd. 1573.)

O amours ! amours foles
Qui n'avez pas permis qu'innocente et honneste,
Je *revoise* vers luy !
(JOD., *Didon*, V, Anc. Th. fr., t. IV.)

Realler. To return, to go again. (COTGR., 1611.)

— Réfl., *se raler*, s'en retourner :

Se aucuns de cez qui vauront ester en la communeté de Provins, *se* volent *raler*, il s'en iront sauvement. (1242, *Cart. de Champagne*, Arch. KK 1064, fᵒ 292.)

Il *se rala* du siege. (LE FEVRE DE S. REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 66, ap. Ste-Pal.)

— *S'en raler*, même sens :

Quae *s'en ralat* en s'evesquet.
(*S. Léger*, 122, Koschwitz.)

Ansemble furent, jusqu'a Deu *s'en ralerent*.
(*S. Alexis*, str. 121ᵉ, xiᵉ s., Stengel.

Rala s'ent a sa remanance.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, fᵒ 103ᶠ.)

Et en lor terre *s'en riront*.
(BEN., *Troie*, 6294, Joly.

C'il *s'en revunt* as jugours,
Qu'il n'i atendent nul sucurs.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 469, Warnke.

Raler m'en voil en mon pais arriere.
(*Aymeri de Narbonne*, 507, A. T.

Seignor baron, vos qui m'avez servi,
Ralez vos en, de verté le vos di,
En vos païs ou vos fustes norri !
(*Ib.*, 596.)

Puis *m'en riray* sans faire arc[s]tison.
(*Auberon*, 2157, Graf.)

Ensi fu la fins de lor conseil que le duc de Venise *s'en riroit* en l'ost. (VILLEHARD., § 365, Wailly.)

Par mon chief, dist li rois englois, je *m'en rirai* en Engleterre. (MÉNESTREL DE REIMS, § 64, Wailly.)

Et *s'en revoysent* chascun en soun ostel. (*Le Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 224, Rev. brit. script.)

Soingniez vos, et si *vos en raulez* seurement. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, fᵒ 6 vᵒ.)

Lor dist le roy au messaigier : *Reva t'en*, bel amy. (*Le livre de Baudoyn conte de Flandres*, p. 68, Serrure et Voisin.)

Pour courtoisie faite au dessus nommet frere Jehan Doret, Augustin, pour *lui en raler* de Tournai a Paris. (Juillet 1399, *Exéc. test. de P. Danin*, Arch. Tournai.)

Ce qu'est venu de pille, pille,
Prest *s'en reva* de tire, tire.
(GABR. MEURIER, *Recueil de Sent.*, éd. 1568.)

Je *m'en revai* a Cesar. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. xxxiii, p. 483, éd. 1595.)

— Fig., *raler arriere*, manquer à un engagement :

Doivent traveiller et requerre le roi de Franche a bonne foi ke s'il *raloient ariere* de ceste pais, que li rois vous remette en autel point qu'il estoient devant le pais. (1225, *Cart. de Cambrai*, Duc., *Retrogradicare*.)

— Part. passé, *rallé*, sorti, parti :

Que le cas de la douloureuse, lamentable et inhumaine mort de nostre tres redoubté seigneur et pere, vostre seul frere germain quant il vivoit, soit en vostre memoire infichee, et nous sommes certains

qu'aussi y est elle, et qu'elle n'en est mie *rallee*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 118, ap. Ste Pal.)

Wallon, *raller*, retourner.

RALESCHIER, voir RELEECIER.

RALESCIER, voir RELEECIER.

RALEVER, v. n., relever, en parlant d'une femme nouvellement accouchée :

Et tant que la roine sa femme i *fu* acouchie et *ralevee* de une belle fille. (FROISS., *Chron.*, IV, 296, Luce, ms. Rome.)

RALHICE, s. f. ?

Les remidrements et augmentations par luy faites en plantant grand nombre de chennalx, *ralhices*, mailhes. (1500, *Jugem. et sentences des échevins*, III, f° 166 v°, Arch. Liège.)

RALHIER, voir ROBILLIER.

RALHON, voir RAILLON.

RALIANCE, *rall.*, *ralloiance*, *raloieanche*, s. f., action de se rallier, de s'allier, alliance :

Pour faire compaigniees et *raliances* entr'eulz. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 290[d].)

Petite *raliance* se fist entr'eulx, car ceulx qui avoient passé les fossez dedens les nasselles, et qui estoient entrez en la ville, vindrent dedens la porte et l'ouvrirent. (FROISS., *Chron.*, III, 237, Luce.)

On y povoit lire clerement les *raliances* et reconciliations de Dieu a homme. (A. CHART., *Œuv.*, p. 282, l'Esper., éd. 1617.)

— Cri de ralliement :

Puis crie Basile : çou est se *raliance*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 30[a].)

— Personne qui sert à rallier, point de ralliement :

Lors comança une chanson
Madame de Chini premiere,
Por ce qu'estoit chief et baniere,
Et *raliance* de la feste.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1338, ms. Mons, Delmotte.)

Et estoit chies de tous les Escos, leur confors et leur *ralloiance*. (FROISS., *Chron.*, IV, 141, Luce.)

La eut dur hustin et bien combatu, car il gardoient leur pennon, qui estaubli y estoient sus leur honneur, car il estoit resors et *raloieanche* d'iaux tous. (ID., *ib.*, VI, 307, Luce, ms. Amiens.)

Le sire de Coucy... regarda sur messire Jehan de Vienne, qui tenoit et portoit la baniere Nostre Dame, la souveraine de toutes les autres, et leur *raliance*. (ID., *ib.*, XV, 315, Kerv.)

— Complot :

Estes vous ce ribaut qui avez fait *raliance* de batre les prestres ? (1394, Arch. JJ 147, pièce 169.)

RALIAS, *rallias*, *raillias*, s. m., gala, régal :

Tel nous fait ung grant *ralias*
Qui puis nous traist en derriere.
(*Les Faintises du monde*.)

Item varletz et chamberieres
De bons hostelz rien ne m'enuyst
Feront tartes, flans et goyeres,
Et grant *raillias* a mynuit.
(VILLON, *Gr. Test.*, CXXXVII, Longnon.) Var. : *rallias*.

Au soir firent grant *ralias*.
(*Les Repues franches de Villon, la seconde repue franche*, x III v°, éd. 1532, Paris, à la suite de : *Les Œuvres de maistre François Villon*.)

Et n'est loisible aucunement
A homme ou femme, hault ou bas,
De le tenir secretement,
N'aussy d'en faire ses choux gras,
Ses grans chieres, ses *ralias*
De gueulle, ses gaudeamus.
(COQUILL., *Playd.*, II, 25, Bibl. elz.)

1. **RALIGNIER**, *-lingnier*, *realinier*, v. a., aligner :

Ralingnier le fossé par ou l'yaue keurt, retaillier es lieux ou il seroit bocheus. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 r°.)

Il lor tranchai les testes, et puis les *realinai* arriers ou lit. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 69.)

— Fig. :

Car tu as toute te lignie
De droite ligne deslignie ;
Onkes puis ne *fu ralignie*.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CLXVIII, 6, Van Hamel.)

2. **RALIGNIER**, *-linier*, v. a., repeupler :

Et Deus sor eaz s'en airat,
Et en un jor toz los noiat,
Fors sol Noé et sa mainie
Dont la terre *fut ralinie*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. canon. misc. 74, f° 71 r°.)

Fors sol Noel et sa meignie
Don la terre *fu ralignie*.
(*Ib.*, Oxf. Douce 381.)

RALINGNIER, voir RALIGNIER.

RALINIER, voir RALIGNIER.

RALLARGHISSEMENT, voir RALARGISMENT.

RALLARGIR, voir RALARGIR.

RALLEGEANCE, s. f., soulagement :

Pour la *rallegeance* de ce noble royaulme. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 87, Buchon.)

RALLEGRER, voir REHALEGRER.

RALLES, s. pl., morceaux de la corne du pied des chevaux :

Quant ils seront tous bien couplez, il faut que le valet des chiens emplisse deux grandes gibbecieres ou pochettes, toutes plaines d'osselets et autres friandises, comme sardines, *ralles* de pied de chevaux fricassez, rosties a la gresse, et autres semblables. (FOUILLOUX, *Ven.*, 11, éd. 1561.)

RALLIAS, voir RALIAS.

RALLIEUR, s. m., celui qui réconcilie :

Reconciliator, reconciliateur, *rallieur*. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

RALLOIANCE, voir RALIANCE.

RALLONGHIER, voir RALONGIER.

RALLONGIER, voir RALONGIER.

RALOIEANCHE, voir RALIANCE.

RALOIGNE, s. f., conteste :

S'il esquiet une rente a Rains u a Couloigne,
S'uns preudons la demande, cuidies vos qu'on li [donne ?
Priamides l'emporte sans noise et sans *raloigne*,
Car Diex est si sofrans que nus ne le resoigne.
(RUTEB., *De la vie dou monde*, I, 237, Jub.)

RALOIGNEMENT, *rail.*, s. m., prolongation :

Avons accordeit, sor lou *railoignement* et la remise avant de la Lantefride qui railoignie est, et avant a .x. ans doit estre remize. (1346, *Hist. de Metz*, IV, 112.)

RALOIGNIER, *rai.*, *ralongnier*, v. a., prolonger :

Avons accordeit, sor lou railoignement et la remise avant de la Lantefride qui *railoignie est*, et avant a .x. ans doit estre remise. (1346, *Hist. de Metz*, IV, 112.)

Li Bergoingnons ne voulloient mie *ralongnier* la jour de soufferte que sunt entre mon dit signeur et leur au jour de la Trinitey. (1360, Arch. Meuse B 2322, f° 99 v°.)

RALONGEMENT, *-ghement*, *rall.*, s. m., allongement, prolongement au sens propre et au sens figuré :

Ralonghement des treves. (COQUIAU, ms. Valenciennes, f° 35.)

A maistre Jacques du Pont, maistre carpentier de la ville,... item pour avoir ralongié et rehauchié deux montees et voyes, servans audit III[e]. pan de mur et a chascune voye ; fait ung quevalet de .XXIIII. pies de long, chascun, et au dessus d'iceux mis frasneaux pour faire ledit *ralongement*. (1445, *Compte des Fortifications*, 13[e] Somme de mises, Arch. Tournai.)

De le requeste des fermiers tenant le pesquerie pour ceste annee, en le riviere d'Escault, affin d'avoir *ralongement* d'un mois de pooir pesquier apries le my may. (8 mai 1459, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

A Gossart le Fevre, serrurier, ... [pour] .II. ancres, .X. quievilles, et .X. veches servans a tenir le *ralongement* d'un sommier remis a point en ledite salle de le halle du Conseil, pesans .V[e]. .LVI. lbz, a .VII. d., le livre. (19 mai-18 août 1464, *Compte d'ouvrages*, 7[e] Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ralongement du jour. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 165 r°.)

Si aucuns font encloz, ou *ralongement*

de ville [ferme], ou de jardins. (1615, *Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 697.)

— Rallonge :

Ung *ralongement* de table, bois de chesne, garni d'un pied. (Janv. 1621, *Invent. des meubles de l'hôtel de Mᵉ Claude Thiret*, Travaux de l'academ. de Reims, t. LXXV, p. 284.)

RALONGIER, *rallongier*, *ralonger*, *rallonger*, *ralonghier*, *rall.*, *ralonguer*, v. a., prolonger :

Et ossi dou dit compromis *ralongier*. (1354, *Charte St-Lambert*, nº 711, Arch. Liège.)

La triewe *fu ralongie* deux ans. (Froiss., *Chron.*, II, 86, Luce.)

Que les triewes *soient ralongies* jusques a la Saint Jehan Baptiste. (Id., *ib.*, VI, 52.)

Mesdis seigneurs *ont* nagaires acordé et *ralongié* auxdis fermiers le temps de leur dicte pesquerie. (30 mai 1459, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

L'an mil quatre cents quarante six, le premier jour d'avril, faillirent les treves d'entre le roy de France et ledit d'Angleterre, et, ledit jour, *ralonguees* soubz umbre de venir a aulcun bon appoinctement et traictié. (J. Chartier, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 160, Bibl. elz.)

Au regard dudit terme qu'ils demandoient, il leur *fut ralongé* jusques a la feste de S. Michel prouchainement ensuivant. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, c. xl, éd. 1621.)

Pendant les treves, qui depuis *furent rallongees* de cinq jours. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lviii, Buchon.)

— Ajourner, différer :

Mes sires et ma dame de Flandres dessus dit... voloient *ralongier* le jour dou raport. (1286, Jan van Heilu, *Chron.*, p. 438, Chron. belg.)

Et *ralongier* le pueent se il leur plaist jusques au jour de le Pasque prochaine. (31 mai 1332, *Cart. de Flines*, cccclviii, p. 555, Hautcœur.)

Nous vous faisons assavoir que li plait de St Brice, qui doivent estre a lundi prochain venant, *sunt ralongiet* et mis en estat au lundi apres ensuivant. (26 oct. 1350, *Reg. aux Publicat.*, 1349-1364, Arch. Tournai.)

... Poir... de poursuir tous explois et journees de plais, d'icellez accepter et *ralonghier*, de demander et oir droit et sentences, tant interlocutores comme deffinitivez, et toutez autrez manierez de jugemens. (3 mars 1402, *Procurat. du Procureur de l'hopital de Marvis*, St-Brice, Chirog., Arch. Tournai.)

Ung notaire demourant a Renais pour son sallaire d'avoir esté present ou les parties *rallonghierent* le jour, qu'ilz avoient a servir d'escriptures par devant messeigneurs dudit grant conseil, en esperance de eulx acorder et, de ce, fait lettres, .xiiii. s. .i. d. (16 fév. 1461, *Exécut. testam. de Ector de Flamecourt*, Arch. Tournai.)

[Pooir de] faire veues de lieu, journees continuer, accepter et *rallongier*. (7 nov. 1480, *Escrips pour Guillemme Meuret*, St-Brice, Chir., Arch. Tournai.)

RALONGIR, v. a., allonger :

Josué fist le soleil estre en estat, et cesser son cours un jour entier; et Ezechias le fist reculer, et de tant que il recula, *fut ralongy* le jour. (*Hist. de la Toison d'or*, II, fº 36, ap. Ste-Pal.)

— Différer :

Tu dois scavoir certainement
Que Male Bouche et Jalousie
S'en sont perceuz aucunement,
Dont la chose en *est ralongie*.
(Al. Chart., *l'Hospital d'Amours*, p. 736, éd. 1617.)

RALONGNIER, voir Raloignier.

RALOUER, v. a., remettre à sa place, rengainer :

Icellui Adam Aubry tira un coustel a taillier pain de sa gaine, et fist semblant d'en ferir Jehan Regnard ; lequel Regnard lui dist plusieurs fois qu'il *ralouast* son dit coustel. (1424, Arch. JJ 172, pièce 657.)

— En parlant de monnaies, remettre en circulation :

Audit Michel Bernard, pour perte de riders, qui lui convint recevoir pour .xlix. gros, et *ralouer* pour .xlviii. gros, et aultres florins a l'avenant, payet .lxix. gros. (21 déc. 1439, *Tutelle de Jehanne Bracq*, Arch. Tournai.)

RALTE, voir Rate 1.

RALU, adj., gai, éveillé, gaillard, content, réjoui :

Alexandre y vint tout *ralu*. (Ber. de Verv., *Moyen de parvenir*, proposition, p. 13, éd. elz.)

Encores si ces gens la estoient gaillards, qu'ils eussent de belles rencontres, j'en serois tout *ralu*. (Id., *ib.*, fantaisie, p. 413.)

Ralu est encore usité avec le même sens dans le centre de la France.

RALUMEMENT, s. m., action de rallumer :

Le *ralumement* de la chandelle. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, fº 293 rº.)

— Etat de celui qui recouvre la vue :

Dosi au poing li en cola le sanc,
N'avoit veu en trestot son vivant,
Tert en ses euz, si ot *ralumement*.
(*Enf. Guill.*, Richel. 773, fº 2 vº.)

RALUMER, verbe.

— Act., rendre la vue à :

Qui la marci feis au novoiant
Et *ralumestes* par voz digne commant.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, fº 87ᵃ.)

Je vi contreiz qu'il redreça
Et avugles qu'il *raluma*.
(*S. Graal*, 1031, Michel.)

Il *ralume* les non voians.
(J. Bod., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au Moy. Age, p. 177.)

Asses i *sont* le jor aveule *ralumet*.
(*S. Alex.*, 1135, Herz.)

E li avougle *ralumé*.
(*Pass. N.-D.*, ms. S. Brieuc, fº 53ᵃ.)

Uns petis enfes de .v. ans,
Des pies contrais et nient voians,
I *fu* icel jor *ralumes*,
Et si s'en est tous drois rales.
(*De Sainte Ysabel*, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 410.)

— Neutr., recouvrer la vue :

Par cest saint home doussum *ralumer*.
(*S. Alexis*, str. 124ᵉ, xiᵉ s., Stengel.)

RALUMINER, v. a., illuminer de nouveau :

Lerme est si clere et si tres fine
Que tout espurge et tot afine,
Et *ralumine* et resclarcit
Quanque pechié taint et nercist.
(G. de Coinci, *Comment Theophilus vint a penitance*, Richel. 22928, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 313.) Poquet, col. 63, v. 1543, donne *renlumine* et esclarcist.

— Éclairer, rendre la vue à :

J. C. savoit faire ouir les sours, *raluminer* les aveugles. (*Hist. de la Toison d'or*, II, fº 148, ap. Ste-Pal.)

RAM, voir Rain 1.

RAMACHE, voir Ramage.

1. **RAMAGE**, *-aige*, *rammage*, *ramache*, adj., qui a beaucoup de rameaux, épais, touffu :

Dont se sont aroutes parmi le bos *rammage*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, fº 84ᵇ.)

Vers un buisson assez *ramage*,
Une toffe de boiz choisirent.
(*Hist. des trois Maries*, p. 393, ap. Ste-Pal.)

Que mieuls chantes qu'oisel du bois *ramage*.
(E. Deschamps, *Poés.*, II, 61. A. T.)

Trop plus haute est que n'est le bois *ramage*.
(Id., *ib.*, II, 206, A. T.)

— De bois :

Que le chastel ay fait treiller
Sur chacun de ses fenestraiges
De ces tres fors treillis *ramaiges*.
(Deguilleville, *Trois pelerinaiges*, fº 52ᵇ, impr. Instit.)

— Boisé :

En cest an vint a Liege de Flandre, le *ramage*,
Si grans planteit de vin de mere,
Qui fut fors et meurs ; qui fist grande avantage :
Por .i. viez gros le quart l'avoit on en vendaige.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 12371, Chron. belg.)

— *Cerf ramage*, cerf qui a son bois :

En ce cas n'est il mie sages
Ne qu'els est uns biaus *cers ramages*.
(*Rose*, 4831, Méon.)

— *Robe ramage*, robe à ramages :

L'une ot robe muiere, et l'autre l'ot *ramage*.
(*Fabl. de la Fole et de la Sage*, Richel. 837, fº 238ᵃ.)

— Qui vit dans les ramages, dans les arbres, par extension sauvage :

Le brun qui plus tos va d'un *ramage* esprivier.
(*Roum. d'Alix.*, fº 25ᵇ, Michelant.)

Kar si cum l'esperver *ramages*
Se fiert as oiselez salvages,
Se fierent Daneis par mi eus.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2381, Michel.)

Falco ascensorius, *ramache*. (Neckam, *De nominibus utensilium*, Scheler, *Trois trait. de lexic. lat.*, p. 90.)

Dame qui maine tel usage
Le faucon resamble *ramage*
Qui est de dure afetison.
(*Lai du Conseil*, 437, Michel.)

Mais li espreviers le hasta,
Qui de prendre sa proie ert sages,
Et si n'estoit mie *ramages*.
(Gilb. de Montreuil, *Violette*, 4212, Michel.)

Se il est *ramages* (l'épervier), portes le toute nuit sour vo puing. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 216d.)

Et encore sont trois autres manieres (d'éperviers) : l'ung est appellé *ramaige*, c'est celuy qui a esté a soy longuement. (*Modus et Racio*, f° 95 v°, Blaze.)

L'esprevier est dit branchier ou *ramage*, pour ce que, quant il soit pris, il vole sur les rinceaux ou sur les branches. (*Ménagier*, II, 314, Biblioph. fr.)

Tant fut aspre celle gelee que par fain et par froidure se lessoient cheoir a terre les oiseaux champestres et *ramagez*. (G. Cousinot, *Geste des nobl. Fr.*, c. 92, Vallet.)

L'oiseau niais est celui qui est prins au nid. Brancher est celuy qui suit sa mere de branche en branche, qui est aussi nommé *ramage*. (Du Fouilloux, *Fauconnerie*, f° 63 v°, éd. 1561.)

Car, sans cheval, oysel *ramaige*,
Nul ne doit leurrer, s'il est saige.
(Id., *ib.*, f° 95 v°.)

O fontaines, o prez, si Guillemot surpasse
A gringoter sa voix le rossignol *ramage*,
Engraissez son bestail.
(J. A. de Baif, *Eclogues*, XI, f° 34 v°, éd. 1573.)

D'après Montbeillard, *Hist. nat. des Ois.*, t. IX, éd. 1766, le rossignol qui fait constamment sa résidence dans les forêts s'appelait encore au Mans *ramage*.

— *Ramage* s'est également appliqué à des animaux autres que les oiseaux :

La grant ardeur de son courage
Le fait semblant a loup *ramage*.
(*Consolat. de Boece*, Ars. 2670, liv. IV.)

Lyons *ramaiges*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 256, Chron. belg.)

Acharnes l'ung sur l'autre comme tigres *ramages*. (G. Chastellain, *Chron.*, III, 183, Buchon.) Impr. : *ramagés*.

— Fig., sauvage, grossier, mal élevé, tenu à l'écart :

Et (ma mère) me veut tenir si *ramage*
Que je ne soie si hardie
Qu'au chevalier parle.
(*Athis*, ap. Ste Palaye.)

Li vilains *ramages* si est cil ki regarde tous jors en tiere et ne puet veoir nule ame entre .ii. iex. (*Des XXIII manieres de Vilains*, p. 8, Jubinal.)

Quant Flamens entendent si doloreux langaige
Bin quident que voirs soit : si vuidentle praiage,
En fuy sont tournois ; ne les vat .i. fromage,
Car xve en fut ochis a grant hontaige ;
Parmi le bois s'en vont, or sont trestuis *rammage* ;
Ne sevent u ilh vont, che lez at fait dammage.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 32586, Chron. belg.)

Parfaitz ouvriers, grans maistres Jehans,
Tousjours pensans, veillans, songeans
A bastir quelques haulx ouvrages,
Farouches, privez et *ramaiges*,
Humains, courtois, begnins, sauvages.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, Introd., I, 30, Bibl. elz.)

Et estoient en grande multitude toutes jeunes rudes gens, *ramages* et de legiere teste. (G. Chastell., *Chron.*, III, 99, Buchon.)

Nous trouvons des villains *ramages*
Nez et nourris en ces bocaiges.
(*Des Villains, Villenniers, Vilnastres et doubles Villains*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VII, p. 73.)

C'est grant pitié tant est *ramaige*
Tant est confus, tant dur et lourd,
Qu'il m'est advis que de luy sourd
Ung son ratissant mes oreilles.
(*Contre Sagon et les siens*. Epist. par ung amy de Cl. Marot, à la suite des *Œuvr. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

— Sylvestre, et fig. simple :

Luy prier en mon chant *ramage*
D'avoir secours a mon besoing.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 246.)

Alors me voullu empescher
Plus avant en ce bois marcher,
Pour de rechef son chant *ramaige*
Oyr dedans ce verd boscaige.
(*Monol. des Sotz joy.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 13.)

Comme le rossignol mutin
Tonça l'esprevier un matin :
Cestuy devenu furieux
Happe l'oiselet glorieux,
Peu luy servit son chant *ramage*,
Car le plus fort eut l'avantage.
(Est. Forcadel, *Epist.*, VII, éd. 1551.)

2. **Ramage**, *ramaige*, s. m., ramée, forêt, branches :

Ung cerf qui est par le *ramage*
Court hault et bas agillement,
Et ne craint point, au vert bocage,
Pluye ne vent aulcunement.
(*Rousier des Dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. V, p. 175.)

Un gentil arbrisseau, tout noble, tout parfaict,
Que les dieux ont planté croissant en beaux *ramages*.
(Certon, *xvie liv. de l'Odyssée*, f° 199 v°, éd. 1604.)

On s'abstiendra d'y planter des saules, peuples et autres bois aquatiques, bien qu'abondants en *ramage*, pour le mauveis goust qu'ils rapportent a la chair des connins. (O. de Serres, *Theatre d'agric.*, p. 411, éd. 1605.)

— Bois de cerf, au fig. :

Sur ma foy, ces sots meritent bien de porter le *ramage*. (*Caquets de l'accouch.*, 4e journ., Bibl. elz.)

— Terme de droit coutumier, faculté dont jouissaient quelques sujets de couper des branches ou des rameaux dans la forêt de leur seigneur :

Une rente que l'on appelle le *ramage* de la forest. (1298, *Ord.*, Dupuy cxxxiv, 47, Richel.)

Pour .i. devoir que l'en appelle *ramage*. (1324, Arch. JJ 62, f° 82 r°.)

Je doy pour *ramage* un sextier d'avoine. (1408, Arch. P 294, reg. 4.)

Je prens la moitié de toute la revenue du *ramaige* de la dite forest. (1498, *ib.*)

— Descendance en ligne collatérale :

Laquelle obeissance de *remaige* greerent lesdits conjoints fere audit Hervé ou a celui qui sera principal her. (1328, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1349.)

Et aussi debvroient avoir les hoirs aux bastards faitz en loyal mariaige presmesse es terres a leur lignaige qui viendroient du *ramaige* du pere ou de la mere. (*Coust. de Bret.*, f° 121 r°.)

La tierce (tenue noble) s'appelle en juveigneurerie sans parage, qui est quand le fief baillé au juveigneur vient a la main d'un estranger et qui n'est du *ramage*, et celuy qui tient ainsi en juveigneurerie sans parage, tient aussi du seigneur proche, comme du seigneur lige. (1575, *Cout. de Bretagne*, Cout. gén., II, 774, éd. 1604.)

L'on a dit autrefois qu'ou *ramage* defaut, lignage succede. (Loisel, *Inst. cout.*, I, 443, éd. 1710.)

— Race :

On connoist tousjours de quelle nation est un homme, ou par le langage, ou par sa façon de vivre ordinaire, ou par l'habillement, ou bien par quelque trait naturel de son *ramage* qui lui eschappe quand il s'oublie, pour quelque depaysé qu'il soit. (Carloix, *Mém.*, II, 1, éd. 1757.)

— Langage :

Mon langage françois est altéré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon creu ; je ne vis jamais homme des contrees de deça qui ne sentist bien evidemment son *ramage* et qui ne blessast les oreilles qui sont pures françoises. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. 17, p. 423, éd. 1595.)

Je ne vous baille pas le passage de Villardouin pour naif François, car estant né Champenois, et nourry en la cour du comte de Champagne, je veux croire qu'il a escrit selon le *ramage* de son pays. (E. Pasq., *Rech.*, VIII, 3, éd. 1723.)

Berry, *ramage*, branchage.

Rameageous, adj., qui habite dans les bois :

Pur tant que les ditz forest et hundredes sont paiis bien large et de *ramageous* people. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

1. **Ramager**, voir Ramagier.

2. **Ramager**, adj., dépendant :

La jurisdiction de Daoulas, *ramagere* de la principauté de Leon. (1575, *Cout. de Bret.*, Nouv. Cout. gén., IV, 409.)

Rameageur, s. m., garde-forestier, celui qui recevait le droit appelé *ramage* :

Que il auroient leurs pors frans en la forest d'Evreux, ou temps de pasnage, et

pasturage pour toutes leurs bestes paissans herbes, en toutes les saisons de l'an; et pasturages communs, senz en rien payer aux *ramageurs*. (1388, *Ord.*, VII, 202.)

Je doy chascun an au *ramageur* de ladite forest .v. boisseaulx et demy de blé. (1406, Arch. P 308, f° 75 r°.)

1. **RAMAGIER**, *-ger*, *remagier*, s. m., celui qui avait le droit de prendre ou de ramasser des branches d'arbres dans une forêt :

Dans certains fiefs (de Normandie), remarque M. Léopold Delisle, on permettait aux paysans de prendre des branches plus ou moins fortes (ordinairement de la grosseur du poing), qu'ils fichaient en terre pour opposer une clôture aux ravages du gibier. On appelait *ramagers* ceux qui jouissaient de cet usage. C'était une sorte de compensation aux dommages que leur causait le voisinage des forêts. (*Class. agric.*, p. 375.)

Si le vavassour avoit aucun ramage qui devoit estre en l'aide, il lui doit mettre jour pour venir a l'aide du cheiff seigneur, et doit avoir terme ad ce du cheiff seigneur, et quant il aura adjourné ses *remagiers* pour y venir, mais s'ils ne veulent venir, ne leur advis pour ce a faire l'aide, et il leur conviendra y contribuer. (1301, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1167.)

Ramagier de la ditte forest. (1453, Arch. P 294, reg. 4.)

Les autres *ramagers*. (*Cout. des for.*, Lions, Arch. Seine-Inf.)

2. **RAMAGIER**, v. a. ?

Le tailleur de gres rapparillie et *ramagie* achelers, careaulx et aoutilz. (1511, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMAILLE, s. f., branche, branchage :

Ramailles pour logotes quierent
Li serjant a pié vistement.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19782, W. et D.)

Item l'usage au bois saint Benoit... en gros, en grelles, empres pié, a *ramaille* pour son four, hostel, moulin, etc. (1389, *Aveu de la seigneurie d'Ascheres, chastell. d'Yenville*, Le Clerc de Douy, t. II, f° 198 r°, Arch. Loiret.)

Les sagittaires mettoient des ballays, scavoir des faiz de buyssons, *ramailles* ou estrains pour enseigne. (*Flave Vegece*, II, 23, ms. Université.)

Ramaille, au sens de branchages, se disait encore à Liège au milieu du XVII[e] s. :

Ramailles de bois. (1630, *Reg. aux rendages et octrois de la chamb. des finances des princes évêques*, LXXVII, f° 12 v°, Arch. Liège.)

Wallon, Liégeois, *ramaie*, Champagne, *ramaille*, ramille, branchette.

RAMAIN, *-min*, adj., ramu :

Sus les tapis de soie et sus les jons *ramains*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 24 v°; Richel. 1554, f° 27 v°.)

— En t. de vénerie, oiseau pris sur les branches des arbres :

Tuit oisiau veneor sont de .III. manieres : niais, *ramains* et grifains. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 201, Chabaille.)

Ramains est cil qui a ja volé et vené selonc sa nature, mais il est puis pris en raim d'arbre ou en autre leu par engin. (ID., *ib.*, p. 202.)

— Sauvage :

La seconde batalhe ot li cuen Franclins,
Qui de Sayne drois sire astoit, et Balduwins
Son fil, qui fut hardis com .I. lyon *ramins*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32205, Chron. belg.)

Cf. RAMAGE.

RAMAISNIER (se), v. réfl., prob. se réconcilier :

Si vinrent devant Leomedon, et troverent lor rechet moult destravet, comme cil qui le tout avoient pierdu quant Yosias les secourut, mais il *se ramaisnierent* de chou qu'il porent, et se misent en la vile. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 212 r°.)

Cf. AMAISNIER.

RAMANAGE, voir RAMENAGE.

RAMANCHER, v. a., remettre un manche à, et fig., remettre en état :

Ramancher. To set a new haft, or handle, unto (and hence) also, to reduce unto fashion, or it former order; and to put againe in it former place. (COTGR., 1611.)

RAMANANT, voir REMANANT.

RAMANDEEUR, voir RAMENDEOR.

RAMANDER, voir RAMENDER.

RAMANOCQUER, voir RAMANOQUIER.

RAMANOIR, voir REMANOIR.

RAMANOKIER, voir RAMANOQUIER.

RAMANOQUIER, *-ocquer*, *-okier*, *ramennocq.*, v. a., disposer avec un soin spécial :

Et le crois deriere *ramanokier* au noef. (1333, *C'est Jehan Taket et les pourveurs des povres*, S. Brice, Chir., Arch. Tournai.)

Icelles thieulles, vaniaux et festissures employes a recouvrir et *ramennocquier* autour de une queminee. (16 fév. 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

Ramanocquer ung nocq de bos. (1453, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ramanoquier d'estrain autour de deux queminees. (4 mars 1454, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

A maistre Jaques du Pont, carpentier de ladite ville, ...item [pour] avoir fait ung noghe de .lx. piez de long, et icellui mis et assis en le maison des Engiens, deseure le soyerie, et ladicte noghe [*avoir*] *ramanoquie* de .lx. queues, et revesty de bordures, comme a l'œvre appartenoit..... (20 nov.-19 février 1456, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le tout renkeuwet, retoittié et *ramanoquié*, tant d'un lez que d'aultre. (23 août-22 nov. 1494, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAMANTEVER, voir RAMENTEVER.

RAMANTEVOIR, voir RAMENTEVOIR.

RAMASONNER, v. a., faire rentrer dans la maison :

My Haquinet Despres, estant a le maison Symon du Pret, et me rewardoit Haquinet Bonnechiere, et .II. de ses compaignon, et vinrent, a tous, leur daghe tiree, frapant apres my, et me *ramasonnerent* en le maison dudit Symon. (14 juillet 1461, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

RAMASSE, *rem.*, s. f., petit balai :

Une douzaine de *remasses* a remassier maison. (27 oct. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Celle espece de meurte sauvage a les feuilles semblables au meurte dont les paysans font des *ramasses* et balays. (DU PINET, *Pline*, XXIII, 9, éd. 1566.)

— Sorte d'instrument :

Les autres couppent l'espi seulement avec des *ramasses* en forme de ciseauls, ou avec des peignes de fer. (COTEREAU, *Colum.*, II, 21, éd. 1555.)

— Sorte de jeu dont il est question dans l'énumération des jeux de Gargantua, et qui est ainsi défini dans les notes de Le Duchat sur Rabelais : « Jeu qui imite la manœuvre qu'on pratique dans les Alpes, envers ceux qui les traversent dans le fort de neiges. Nicot, qui nous apprend une nouvelle manière de ramasser inventée de son tems, dit qu'on y emploioit une espèce de civière appelée *ramasse*, parce qu'avant cette invention on ramassoit les passagers sur de grosses branches d'arbres, tirées avec une corde par celui qui *ramassoit*. Or, le jeu de la *ramasse* est en vogue entre les enfans, particulièrement pendant l'Octave de la Fête-Dieu, comme on parle, auquel tems ils emploient à se ramasser l'un l'autre dans leur rue, les rameaux ou branches d'arbres dont on avoit orné le devant des maisons au jour de cette fête. »

La jouoyt, au flux,... a la *ramasse*. (RABEL., *Garg.*, ch. XXII, éd. 1542.)

Ramasse est le nom d'un jeu de cartes à l'Ile-Maurice.

Bourgogne, *raimaisse*, correction. Gex, *remasse*, Franche-Comté, *remesse*, balai. Une rue de Luxeuil, appelée aujourd'hui rue des balais, s'appelait autrefois rue des *ramasses*. *Donner la ramasse*, donner le fouet, corriger; expression encore en usage dans plusieurs lieux de la France, dit Roquefort. Wallon, *ramase*, volée de coups.

RAMASSEMENT, s. m., amalgame :

Leur langaige a esté prins de toute sorte de nations, et est certes un *ramassement* de toutes langues. (Est. Perlin, *Descr. des roy. d'Angl. et d'Escosse*, f° 8 r°, éd. 1558.)

RAMASSIER, *rem.*, v. a., balayer :

Une deuzeine de remasses a *remassier* maison. (27 oct. 1395, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

RAMASSILE, *raumasille*, s. m., reste :

Yvor Yvorin mer passerent ;
Grant navie et grant gent menerent
Les *ramassiles* des Bretons
Que nous Galois ore apelons.
(*Brut*, f° 113, ap. Ste Pal.)

Quelques restes et *raumasilles* de bruict et discorde. (Jean de Barraud, *Epit. dorees de Guevara*, f° 124 v°, éd. 1584).

RAMASTIQUER, v. a., mastiquer de nouveau :

Si aucun veut prendre aucune image de bois ou de pierre..., conviendra qu'il *soit ramastiqué* de bon mastiq. (*Pièce de* 1507, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 713).

Ramastiquer. Emplastrar, remendar. (Oudin, 1660.)

RAMASURER, v. a., reconstruire :

Ayant grant desir que nostre dicte ville *soit ramasuree* et reediffiee. (1370, *Reg. du chap. de S. J. de Jer.*, Arch. MM 29, f° 14 r°.)

RAMBANEMENT, voir Rembanement.

RAMBELIR, voir Rembelir.

RAMBRONCHÉ, voir Rembronché.

RAMBRE, voir Raembre.

1. **RAME**, s. m., cuivre :

Tant de or, tant de argent et de *rame* fist faire monoie de manque poiz. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, IV, 39, Champoll.-Fig.)

2. **RAME**, voir Raime.

1. **RAMÉ**, *ras.*, *ramei*, adj., branchu, touffu :

Le Garin tendent en un vergier *ramé*.
(*Garin le Loh.*, 1° chans., xxxi, P. Paris.)

Li castel ne les viles n'erent pas si puplé
Com il sont orendroit, ja mar le mesqueres,
Mais les fores antives, li bos grant et *ramé*
Qui puis sont detrenchié, essillié et gasté.
(*Aiol*, 1700, A. T.)

Chevauchant vont a grant esperonnee
Tant qu'il costoient .i. bruelle *ramee*.
(*Aymeri de Narb.*, 1612, var., A. T.)

Le plus sejorne (la tourterelle) el bois [*ramé*.
(Guill., *Best. div.*, 2465, Hippeau.)

Ainz descendi en l'ombrage
D'un *ramé* pin verdoient.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 52 r°.)

Por la forest *rameie*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12d.)

Sa mere git ou gal, deles le bois *ramé*.
(*Parise*, 906, A. P.)

Desoz un arbre k'est foillus et *rameiz*.
(*Gerars de Viane*, 1080, Bekker.)

Jouste un vergier *rasmé*.
(*Destr. de Rome*, 4591, Grœber.)

Ce chesne estoit moult *ramé* et faisoit moult grant ombre a l'environ. (*Perceforest*, III, f° 80d, éd. 1528.)

De toutes les forests le branchage *ramé*.
(Ronsard, *Œuv.*, V, 140, Bibl. elz.)

— Orné de branches :

En la chambre venus plaine de grant douçour,
Ramee de cipres, entremelle[e] de flour.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 33 r°.)

Sept pieces d'artillerie, que les soldats menerent dans Milan, bien *ramees* et couvertes de feuilles d'arbres en signe de grand triomphe. (Brant., *D'aucun. retraictes de guerre*, VII, 273, Lalanne.)

— *Faucon ramé*, qui a un vol ramé :

Chascuns de ceus porte .i. faucon *ramé*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1597, A. T.)

— Garni de rames :

Je voy galiasses *ramees*,
Je voy naus volantes gommees,
Grosses d'armes, couvrir la mer.
(J. A. de Baif, *Poemes*, f° 181 r°, éd. 1573.)

O fortune...
Dessus les champs qui conduis les armees
Et sur la mer les galeres *ramees*.
(Ronsard, *Œuv.*, V, 291, Bibl. elz.)

La bataille d'Actie et Peluse assiegee,
Perdues par sa fraude et mes vaisseaux *ramez*
Et mes loyaux soudars pour ma querelle armez,
Qu'elle vient d'exciter, l'inhumaine, a se rendre
A Cesar, mon haineur, au lieu de me defendre.
(Rob. Garnier, *M. Antoine*, 889, Foerster.)

RAMEE, s. f., gort, pêcherie :

Item appartient audit prieuré un gorel, autrement dit *ramee*, qui est une pescherie dans la riviere entre les deux isles de S. Nigaise. (1501, *Chart. du cartul. de S. Nicaise de Meulan*, ap. Duc., *Rameda*.)

RAMEIL, s. m., petit bois, bosquet :

Ore s'en vait G. egal soleil
Par un estreit sentier, leiz un *rameil*.
(*Ger. de Rossill.*, 358, Michel.)

RAMEISSEIAL, voir Ramisel.

RAMEISSIAL, voir Ramisel.

RAMELET, s. m., petit rameau :

Comunaument, grantz e petiz,
A faire e pareiller lur niz
Enportoent les *ramelez*
Par mi le pui en lor bechez.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 1437, Michel.)

Ouir, mon Toinet, le zephire
Aux *ramelets* sifler et bruire.
(Vauquel., *Idill.*, I, 58, J. Travers.)

De petits *ramelets* vers
De marjoleine flairante...
(L. Labé, *Œuv.*, Escritz de divers Poetes, p. 144, Lemerre.)

— Bouquet :

L'une en tist [de roses] ung beau chappelet,
L'autre en bastit ung *ramelet*.
(Jean Rus, *Poés.*, 14, Tam. de Larroque.)

— Sorte de poésie :

Lays, vireletz, entrelatz, triolletz,
Arbres fourchus, ballades et chançons,
Et *rameletz* de toutes les façons.
(*Departie d'amours*, p. 254, col. 1, ap. Ste-Pal.)

Ramelet unissonnant marié en refrain. (*Ib.*, p. 233, col. 2.)

RAMELLIE, s. f., branchage :

Tos les arbres esmondent, ostent la *ramellie*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 6b.)

RAMEMBRABLE, adj., qui se souvient :

Soies *ramembrables* de mon jugement. (*Bible*, Richel. 901, f° 53a.)

Puis que tu l'as privé de temps et d'espace de penitence selon ton povoir, que ton pechié en est plus grief et plus inexcusable, actendu que mondit seigneur n'avoit nulle doubte de sa mort et que lui aussi *ramembrable* de sa mort fut occis soudainement et cruellement. (Monstrelet, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'Hist. de Fr.)

RAMEMBRABLEMENT, adv., en remémorant :

Memoriter, adv., *ramembrablement*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

RAMEMBRANCE, *-anche*, *ramen.*, *ramm.*, s. f., souvenir, mémoire, commémoration :

Por vos le garderai, s'en aurai *ramembrànche*.
(*Chev. au cygne*, 6805, Hippeau.)

S'aies saint Nicholai en *ramenbranche*.
(J. Bodel, *li Jus de saint Nicholai*, Michel, Th. fr. au m. â., p. 199.)

Quar alsi com en une obscurteit est dont repuns tot ce ke li jugieres ne rapelet mie a sa *ramembrance*. (*Job*, p. 457, Ler. de Lincy.)

Li freres alsiment de son moine Valentinien cui *ramembrance* ge fis ci dessore, il astoit un lais hom, mais religious. (*Li dialoge Gregoire lo Pape*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 268, 3.)

En *ramembranche* et en le reconnissanche del hommage devant dit. (1256, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 88 v°.)

En connissance et en *rammembrance* et en tesmoing de toutes ces coses. (1265, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 141, Chron. belg.)

Nule fause ouevre del mestier devant dit ne doit estre arse, pour les reverances des sains et des saintes en qui *ramenbrance* elles sont faites. (Est. Boileau, *Liv. des mest.*, 1re p., LXII, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Mon sangnor Johan de bone *ramembrance*. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1239, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 36b.)

Mout m'abelist la crueus *ramembrance*
Quo bone amors me fait de li avoir.
(Jaq. de Cisoing, *Chans.*, 5, Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 80.)

La douce plaisant *ramembrance*
D'elle me fait grant alegiance.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *Ballades et Rond.*, XXXII, Bib. elz.)

Par le record et *ramembranche* de nobles emprises. (J. Wauq., *Hist. d'Alix.*, Richel. 1419, f° 1.)

Li ewangile de le journee d'ui nous fait mention et *ramembranche* comment li glorieuse vierge Marie et Joseph porterent Jhesuscrist nostre Seigneur au .XI. jour de se nativité. (*Epistres et evangiles de l'annee en franchois*, ms. Valenciennes 119, A 5 30.)

Or, aions dont de ce faict *ramenbrance*
C'est de fuir pechié, et l'eschiever...
(1482, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 19e congrégation, p. 226, Bibl. Tournai.)

— Ecrit, mémoire, tout ce qui est destiné à conserver le souvenir de quelqu'un; en particul., portrait, statue:

Les anchiennes chartes et *ramenbrances* des predicesseurs du roy Edouard qu'ilz tenoient touchant le royaulme d'Escoche. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 66, Soc. de l'Hist. de Fr.)

En ycelle chappelle, assez pres de l'autel ou j'estoie agenouillié devant les *ramembrances* de Dieu et de Nostre Dame. (*Demandes de Charl. VI*, p. 67, Crapelet.)

Eslit sa sepulture en Saint Pierre enpres le *ramembrance* de nostre seigneur. (1501, *Reg. aux Test.*, f° 31, Arch. mun. Douai.)

RAMEMBRANCHE, voir Ramembrance.

RAMEMBRANT, part. prés. et adj., qui se souvient:

Bien porroit estre que par le tans qui seroit courus, je ne seroie pas si *ramembrans* de le besongne que je fui autrefois. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, c. XL, 32, Beugnot.)

Et soit cascuns *ramembrans* de proueche et d'onnor pour entreprendre la guerre. (Jehan de Tuim, *Hystore de Julius Cesar*, Constans, *Chrestom.*, p. 71.)

— Dont on se souvient:

Comme nous eussiens et aiens chartres de pitable *ramembrant* Bouchart... (1257, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 79 r°.)

RAMEMBREMENT, s. m., souvenir, mémoire:

Aies en ten *ramembrement*
Que...
(*S. Graal*, 3041, Michel.)

Aies de moi *ramembrement*.
(*Rom. de S. Fanuel*, 3706, Chabaneau.)

Grans avoirs enseres
Ne sert de riens, fors de *ramembrement*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 157.)

Dont vault miex fais qu'avoir *ramembrement*.
(Grievilen, *à Bretel*, Anc. ch. fr. av. 1300, ms. Ars.)

Cascun jor en vocuer aies *ramenbrement*
Dou grant espous cheleste qui el chiel nos atent.
(*De S. Alexis*, 243, Herz.)

RAMEMBREOR, *-eeur*, s. m., celui qui se souvient:

Et parce que tu la conseille, sire Dieux, seré ge *ramembrieres* de la terre de jardein. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 60 v°.)

Ramembreeur seront de ton nom, sire Dieux. (*Ib.*, f° 54 v°.) Lat.: Memores erunt nominis tui.

RAMEMBRER, *ramenbrer*, verbe.

— Act., rappeler:

Des regions et des citez
Et des plez et des lois parlerent,
Et les droitures *ramenbrerent*.
(*Dolop.*, 86, Bibl. elz.)

Car il nous *ramenbre* et avise
Que cele ki mius te plaira
Est toie, et si te remanra.
(Renaut, *Ignaures*, ap. Bartsch, *la Lang. et la littér. fr.*, 561, 32.)

N'il n'est mie drois c'on se taise
De *ramembrer* cose qui plaise.
(Beaumanoir, *la Manekine*, 37, A. T.)

Quant li conte de Louz *ramembrat* li fait. (Jeh. d'Outrem., *Chron.*, IV, 577, Chron. belg.)

Pour *ramenbrer* sa Passion piteuse...
Prepara Dieu al amateur craintif
Pain nutritif pour le corps et pour l'ame.
(1491, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique*, 57e Congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 523.)

— *Ramembrer quelqu'un de quelque chose*, lui rappeler le souvenir de cette chose:

Plaise vous savoir, que, en obtemperant audit mandement *ramenbrat* par nous Jaquemart de le Porte et Jehan de le Porte de ung cop de poing que ledit Levrinet avoit donnet a moy Jaquemart de le Porte. (20 juin 1462, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

— *Ramembrer quelqu'un de son sens*, le remettre en possession de ses facultés intellectuelles:

Hom n'est mie tost *ramembres*
De son sens ki est aombres
De temptacion de pekiet.
(Renclus de Moil., *de Carité*, CCXXV, 10, Van Hamel.)

— *Ramembrer a quelqu'un de quelque chose*, le faire souvenir de:

Ramembre li de sa richoise,
Qu'el a perdue.
(*Brut*, ms. Munich, 3615, Vollm.)

— Se rappeler, se ressouvenir:

. . Quant je puis a ma dame penser,
Et *ramembrer* sa tres belle faiture.
(*Poët. fr.* ms. av. 1300, t. III, p. 1069, Ars.)

Ramembrans que morir doi. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 528, Hautcœur.)

Par *ramembrer* sa semblance
Me sens d'amer si ataint.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *Ballades et Rond.*, XVI, Bibl. elz.)

Tu dois souvent penser et *ramembrer* en ton cuer: Vesci le soel ke Diex m'a laiscié en ramembranche de sa passion. (*Sermones*, ms. Valenciennes 217, f° 10.)

— Réfl., se souvenir de:

Sa cote a armer ert de soie
D'un rice drap, bien *m'en ramembre*.
(*De Gunbaut*, ms. Chantilly, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 581, 19.)

Mesdisans, plains de felounie,
Qui de feme dis vilounie,
Car te recorde et *te ramembre*
Comment furent fourmé ti membre.
(Jean de Condé, *Pour quoi on doit femes honorer*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 147.)

— Impersonnellement:

Car vos *ramembre* de Loherenc Garin
Et de Be. qui si bien vos servi.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 45a.)

Ca avant vus delitera
Quant il vus en *ramemberra*.
(*Eneas*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 192, 28.)

Mais en ce ne sui je mie justifiez, mais cil ki moi juget, ce est nostre sires; alsi com se il disoit overtement: Et bien *moi ramembret* ke je droites choses ai fait, et nekedent ne moi fi mie de mes merites. (*Job*, p. 482, Ler. de Lincy.)

Chi apries sont escriptes pluiseurs debtes desqueles on a fait demandes, puis le trespas ladite dame, audit monseigneur Nichole,... et autres debtes, de quoy il *est ramenbret* audit monsigneur Nichole; de puis il en fait raport, ensi que chi apries sera escript, tant si avant que drois donra... (1336, *Exéc. test. de sire Nichole de Seclin*, Arch. Tournai.)

— Neutr., être gardé dans la mémoire:

Pluiseurs bons sainctz, dignes de *ramenbrer*,
Par leurs sainctes considerations,
Volrent jadis deubment cheminer.
(1487, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 41e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 408.)

Guernesey, *s'ramembrair*, v. réfl., se ressouvenir, rappeler à sa mémoire. Picardie, *ramembrer*.

RAMEMBROISON, s. f., commémoration:

As blanches Pasques en font *ramembroison*
Et un et autre, li prestre et li clerçon.
(*Li Coron. Looys*, 991, var., A. T.)

A blanches Pasques en font *ramembroison*
Crestien qui aourent vo saint non.
(*Aimeri de Narb.*, Richel. 24369, f° 81 r°.)

RAMEMDEUR, voir Ramendeor.

RAMENABLE, adj., que l'on peut ramener, qui a rapport à :

Ramenable, redux. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Ainsi ce livre moult estoit et brief en parolles est le plus ample et le plus long a le droit explicquer par sentences *ramenables* aux histoires. (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, I, prol., éd. 1515.)

RAMENAGE, *raman.*, s. m., action de ramener, de reporter :

Pour amenage des engiens de le tour Saint Nicolai devant le bieffroit, pour amenage d'aissielles de bos, de cordes, de pierre et de pluis. autres coses dont on eut a faire quant [on] saka le cloq au beffroit, et pour le *ramanage* de toutes ces coses leur on les avoit prises. (1358, *Li Cout. des frais p. le nouv. cloque*, XLV, Arch. mun. Valenciennes.)

RAMENBRANCE, voir RAMEMBRANCE.

RAMENDAGE, *raymendaige*, s. m., raccommodage :

Et sueit serreit notre dit mestier sour celly rebelle, tant et si longement qu'il aroit payet ledit amende et *raymendaige* de dit draps. (10 mars 1435, *Tarif des foulons*, Bormans, *Gloss. des drapiers liég.*, Doc., XI.)

RAMENDEOR, *-eur*, *ramem.*, s. m., raccommodeur, ravaudeur :

Un adoubeur ou *ramemdeur* de payelles que l'on appelle communement maignan. (1398, Arch. JJ 153, pièce 492.)

Cordonniers, *ramendeurs*. (1484, *Ord.*, XIX, 456.)

Guernesey, *ramendeu*, ravaudeur.

RAMENDER, *raman.*, *raimender*, *-deir*, *raymendeir*, v. a., raccommoder, réparer :

Pour les pons retenir et renouveler, redifier et *ramender*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Item pour *ramander* les dessus dis caprons. (1344, *Tutelle des enfants de Willaume Neppe*, Arch. Tournai.)

Chevaliers et escuyers armes si tres nettement que riens n'i avoit a *ramender*. (FROISS., *Chron.*, I, 181, Luce.)

Avoir refait et *ramendé* tout ledit mur ainsi que il le convenoit. (1412, *Tutelle de Hennequin et Guerardin de le Barre*, Arch. Tournai.)

Avoir ramendé, refait et mis a point unne sierure servant au postich de le montee de le haulte tour Blandignoise. (1428-1429, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir refait et *ramendé* le sierure de l'uys de le Tour des Six. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Et s'il avenoit que li dis follons en fust rebelle del *raymendeir*, que les aultres follons le puissent *raimendeir* sans meffaire a fraiz de cely rebelle et sueit serreit notre dit mestier. (10 mars 1435, *Tarif des foulons*, Bormans, *Gloss. des drapiers liég.*, Doc., XI.)

Que toutes personnes ouvrans dudit mestier d'aumucherie, qui averont a rapareillier et mettre sus bonnes et coiffes, seront tenus de les bien et souffisamment rappareillier, sur ung denier d'amende, pour chascun bonnet ou coiffe mal rapareillié et que on pora *ramender*, et de les *ramender* a leurs despens, et sur .II. deniers d'amende pour chascun bonnet ou coiffe que on ne pora *ramender*. (28 juin 1440, *Reg. des mestiers*, 1400-1463, f° 342 v°, de l'aumucherie, Arch. Tournai.)

Avoir, au fer et au mail, fait et taillié ung trau a le bastee du premier huis du belfroy bas... et *ramendé* les aultrez traux ou frument les verroux dudit huis. (1474, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Les manches de sa robe estoient rompues et *ramendees* d'aultre couleur. (XVI° s., JEAN LEFEBVRE, *Annales de Hainaut*, De Fortia, *Hist. de Hainaut par Jacques de Guyse*, XV, 461.)

— Améliorer, corriger, rétablir :

Chius (Esdras) fu moult bien doctrines es livres de la loy et *ramenda* pluseurs ki avoient esté ars a le destruction de Jerusalem. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 25d.)

A ceste conciel fut sains Jerome qui grant partie de ses libres *ramenda*, lesqueiles Sainte Engliese tient, et les aultres furent condampneis. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, II, 113, Chron. belg.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *raminder*, fumer de nouveau un champ. Boulonnois, *ramender*, raccommoder. Wallon, *ramainder*, réparer. Nam., *ramêder*, raccommoder grossièrement. Lorrain, *ramender un bas*, y faire une reprise. Bagnard (Suisse), *ramendâ*, raccommoder. Vosges, *raimodè*, neut., reprendre de l'embonpoint.

RAMENDEUR, voir RAMENDEOR.

RAMENDEURE, *-dure*, *rem.*, s. f., réparation :

Ledit chamberier doit faire refaire et payer a yceulx toute la *ramendure* chascun an des choses dessus dites et querir ce qu'il y faut, et payer le salaire et louyer de l'ouvrier qui fait la *remendure*. (1377, Arch. L 778, 3° liasse.)

RAMENDRER, v. a., peut-être faute pour *ramembrer*, rappeler :

Lors tant que simplement entr'olles
Vous maintenez, grant bien dessert
Cil qui par secretes sentelles
Scet *ramendrer* un fait desert.
(*Liv. des Cent ballad.*, LXVI, Queux S.-Hilaire.)

RAMENÉ, s. m., terme de droit :

Et esdits sacs mettre leurs procurations originales, ou les copies deuement collationnees, ensemble les actes necessaires, a sçavoir du costé du demandeur sa venue en cour, l'acte de *ramené* a fait, replicque, et dispositif contenant comment lesdites parties sont reglees a escrire, soit par forme de memoire, escriture ou autrement, et de conclusion en droit. (31 juill. 1531, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, Coust. génér. du comté d'Artois, éd. 1679.)

Si le dict plainctissant, par sa plaincte et *ramené* a faict, si rapporte au serment des dits adjournez. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., II, 916, éd. 1604.)

RAMENEE, s. f., élan, vigueur :

Et aussi le coup qui descendit de grant *ramenee* avec la force du bras de quoy il fut feru. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 95, Bibl. elz.)

RAMENEMENT, s. m., action de ramener, de revenir :

Ce que il dit : derechief me rameneras, senefie deus *ramenemenz*, deus resurrections. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 118a.)

Ramenement, reductio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Si par long temps et divers siecles, violence, romperesse de justice, a soustrait les armes de nostre couronne et les droicts et heritages d'icelle, pour le rencorporement et *ramenement* au premier estat desquels, charité a fait pour nostre partie jusques icy ce qu'elle a peu. (28 juill. 1415, *Trad. de la lettre d'Henri III, roi d'Angl., à Charles VI*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, Michaud.)

Reductio, remenement, *ramenement*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. commentarii*, éd. 1558.)

Denotant par ces choses la conduite ou menee des Juifs en captivité, et le *ramenement* et retour en leur propre terre (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 268 r°, éd. 1594.)

RAMENEUR, s. et adj., qui ramène :

Aries vous enviers Dieu tantost un *rameneur*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 247, 8, Kerv.)

Le muscle abducteur ou *rameneur* des doigts du pied. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 32, Malgaigne.)

RAMENNOCQUIER, voir RAMANOQUIER.

RAMENRISSEMENT, s. m., diminution :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Rasses Cokette doit al abbeesse del Sart Nostre Dame, dales Tournai, et au couvent de ce meismes lieu .XL. s. de blancs et d'artisiens vies de rente par an, et .I. lovesien de cens, apaiier les .XX. s. a le Saint Jehan Baptiste, et les .XX. s. au Noel, et le cens a le Saint Remi. Si les doit on prendre, cescun an, sour le maison Gosson Wendoul, el Bruille. Et si puet Rasses Cokette, dequele eure k' il volra racater ces .XL. s. devant dis, .XX. s. ensanle en Tournai, .V. el Bruille bien souffissanment assis. Et s'il violt racater ces .XL. s. as dames del Sart, il doit ravoir et racater cescuns .XX. s. pour .XV. lb. de blans en *ramenrissement* des .XL. s. devant nomes, ki sunt sour le maison Gosson Wendoul devant dit. (Avril 1270, *Cis escris est l'abbesse del Sars, et Rasson Cokette*, Chir., St Brice, Arch. Tournai.)

RAMENT, s. m. ?

Combien qu'avec telle humeur semblable

a bouillie, on trouve quelques choses dures, et autres semblables, et *raments* et rasures de soulphre. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 151, éd. 1549.)

RAMENTANCE, s. f., mémoire, souvenir :

Quar ce ne sont que ramembrances,
Monissions et *ramentances*
De l'ymage qu'est figuree
En ton cuer.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 99c.)

RAMENTANT, part. prés. de *ramentevoir*, employé adjectiv. pour dire qui rappelle :

Encores vueil je que tu mettes en escript que la mauvaise Morgain mettra ung estrif en la court du roy Artus dont ils seront tous esmerveillez : mais ce sera apres ma mort dont j'en seray lors plus *ramentant* que je ne suis maintenant, et a celle semblance sera ramenteu mon livre qui sera espandeu en Italye en maint lyeu. (*Les prophecies de Merlin*, f° 20c, éd. 1498.)

RAMENTER, v. a., rappeler :

Escrist est els tables l'estoire
Qui me *ramente* en memoire,
Que je de mes deux mains escris.
(*Vie du pape Grég.*, p. 78, Luzarche.)

Afin que faulte n'ait en ce, se les juges ne font commandement aux gardes que ainsi leur *soit ramenté*, les ditz juges mesmes doibvent encheoir en la peine dessusdicte. (BOUTEILL., *Som. rur.*, II, f° 25 r°, éd. 1539.)

Souventes fois recordent et *ramentent*
De Carmentis, poete fatidique,
Le los, la gloire et mais l'honneur antique.
(ST GELAYS, *VIIIe liv. de l'Eneid.*, f° 75 r°, éd. 1540.)

RAMENTEUR, adj., celui qui rappelle à la mémoire, qui fait ressouvenir :

Helas, prince de tous vices, *ramenteur* de tous maux et tourmenteur des cueurs. (*Perceforest*, V, ch. VIII, éd. 1528.)

Un auteur du XIXe s. a employé ce mot :

Mes memoires *ramenteurs* de mes jours passés. (CHATEAUBRIAND, *Mém.*, XI, 112.)

RAMENTEVABLE, adj., qui mérite d'être rappelé :

Pour ce, a propoz de ceste matiere, traictier apres les dits des aucteurs, peut aux expers chevalereus estre *ramentevable*, et aux ignorans discipline. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. XXI, Michaud.)

... Paroles *ramentevables*.
(ID., *Poés.*, Richel. 604, f° 168 v°.)

RAMENTEVANCE, s. f., souvenir, mémoire, mention :

Oncques de lui et de son non
Ne fu faite *ramentevance*.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 45 v°.)

Se tu n'appaises la continuele ardeur d'avarice par *ramentevance* de dons et de benefices. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 80a.)

Faisoit longue *ramentevance* de ses victoires. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 43, Buchon.)

Et me mist en *ramentevance*
Le premier temps de mon enfance.
(O. DE LA MARCHE, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 2 r°.)

L'on doit bien peser, devant que se bouter et contredire aux choses escrites et mises en *ramentevance*, sous un si noble roy, et si renommé, que le roy Artus. (ID., *Mém.*, introd., c. IV, Michaud.)

Le roy Jehan de Portugal, dont je repren presentement la *ramentevance*, fut fils naturel et bastard du roy dom Pietre de Portugal. (ID., *ib.*)

— Notes, écrits, mémoires, rapports destinés à conserver le souvenir :

Au secret de sa chambre il amasse et assemble divers rapports, opinions, advis et *ramentevances* a luy raportees, dictes et envoyees de toutes pars. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, préf., Michaud.)

Ne plusieurs autres, qui se meslent et entremettent d'escrire, n'oublieront point, en leurs *ramentevances* et escrits, cestuy messire Jaques de Lalain. (ID., *ib.*, I, 27.)

Encore que j'eusse bien bonne memoire de plusieurs services que vous avez faicts a Sa Majesté... ce m'a esté fort grand plaisir d'en avoir par vostre dite lettre la *ramentevance*. (5 fév. 1582, *Lett. du card. de Granvelle*, n° 34, ms. Bibl. Tournai.)

RAMENTEVER, *ramantever*, v. a., rappeler :

Sont cy les faiz d'icelluy Bertrand *ramentevez* depuis le temps de sa jeunesse jusques a son trespassement. (*Chron. de du Guescl.*, p. 35, Michel.)

Ce mot a été employé au XVIIe siècle :

Davantage, fust arresté que l'on feroit nouvelle prisée de la maison du Lyon d'or tant *ramantevée* cy-dessus. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mem. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 287.)

L'adventure que cette lettre me soit tombee entre les mains m'a bien *ramentevé* ces vers de Bertaut. (Mlle D'ATTICHY, à Mme de Sablé, 1632, ap. COUSIN, *Sablé*, p. 14.)

Vallée de Caux, *ramentever*. Rouchi, *ramentuver*.

RAMENTEVOIR, *ramantevoir*, verbe.

— Act., remettre dans l'esprit, rappeler :

Ou voit Gerard, se li *ait ramantu*.
(*Gerart de Viane*, 317, Bekker.)

Ne ja n'i *ert ramanteuz*
(*Brut*, I, XLVIII, ms. Munich, Vollm.)

Si vos *ramentui* jeu tant solement les enfarmes choses de son humaniteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 89, Hofmann.)

Li prestres de mal cuer sorrist
Pour la merveille de cel homme
Que chascune des dames nomme ;
Onques autrui n'i *ramenturent*.
(RENAUT, *Lai d'Ignaures*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 558, 14.)

Je cuit Dieu n'oblierent mie :
Grant duelz fut cant il nel conurent,
C'an plusors leus le *ramanturent*.
(*Dolop.*, 11564, Bibl. elz.)

Sera toz les jors de se vie honneres et *ramanteus* en bien apries se mort. (HENRI DE VALENC., *Hist. de l'emp. Henri*, 534, Wailly.)

Por çou vous *ramentoif* et di
Que vo feste facies crier,
Sans ensoingne et sans detriier.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 225.)

Car ki bien set si doit bien dire,
Et des biens a *ramentevoir*
Conquiert on proaice e savoir.
(MOUSK., *Chron.*, 16, Reiff.)

N'est mes nus qui le *ramentoive*.
(RUTEB., *Compl. de St-Amour*, I, 79, Jubinal.)

Por ce nos *ramentoit* si sovent St Pols ceste amor que il nos mostre. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 64a.)

Et ces choses vous *ramentoif* je, pour ce que j'avoie ja esté cinc ans entour li. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p.186, Michel.)

Et ces choses *ai* je *ramentues* a monseigneur le roy Looys, qui est heritier de son non. (ID., *ib.*, p. 244.)

Si estoient moult esbahis pour aulcunes parolles qu'ilz devoient avoir dit du conte de la Marche, lesqueles leur *furent ramenteues*, present ledit conte et les autres. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Engl.*, II, 205, Soc. de l'Hist. de Fr.) Impr., *ramenteves*.

En ce tamps que il estoit nouvellement revenus a Paris, trespassa de ce siecle chil preux chevaliers franchois qui ja estoit tous vieux, qui bien *est ramenteu* chy dessus en ceste histoire en pluisseurs lieux, messires Ernoux d'Andrehen. (FROISS., *Chron.*, VIII, 258, var., Raynaud.)

Au clerc dudit Hion fu donné, par courtoisie, pour avoir esté a ladicte inventore, et ycelle *avoir ramenteu* a icellui Hion... (7 fév. 1400, *Exécut. test. de Andrieu Couppin*, Arch. Tournai.)

Ceste la souvent lamentoit
En *ramentevant* la grant chiere
Ou aultres foys trouvee s'estoit.
(MARTIAL, *l'Amant rendu Cordelier*, 1113, A. T.)

Aussi y *sera ramenteue*
La finesse des escolliers.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue Monfaulcon, Jouaust, p. 256.)

Le Eglise, aussy, de toutes virtus chainte,
Tout de an en an nous est *ramentevant*,
Que le filz Dieu, de son gré, sans constrainte,
Volt pour nous naistre en fourme d'un [enfant.
(4 déc. 1481, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique*, 15e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 159.)

ORILLART

Ce samble ung mouton qu'on escorche ;
La peau s'en vient avec l'abit.

CLAQUEDENT

Tant a il plus nouveau labit :
Ses playes luy *sont ramentues*.
(GREBAN, *Myst. de la pass.*, 23894, G. Paris et Raynaud.)

Ses bonnes oeuvres *seront ramentues* par tout le monde pres et loing. (*Propheties*, f° 1 r°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

Le luy *ramentevant*, non pas une fois seulement, mais fort souvent. (A. LE MASSON, *Decameron*, 2e journée, nouvelle 6e, I, 213, Lemerre.)

Je prens plaisir de *ramentevoir* un propos que tinrent jadis les favoris de Xerxes. (La Boet., *Serv. vol.*, Feugère.)

Grande pitié et digne d'*estre* icy *ramentue:* Ceste grande famille de Charlemagne, qui avoit fait trembler l'Europe, estoit lors aboutie en deux Charles, l'un surnommé le Gras, l'autre le Simple. (E. Pasquier, *Rech.*, II, 10, éd. 1723.)

Encore que j'eusse bien bonne memoire de plusieurs services que vous avez faicts a sa Majesté et specialement de ceux que vous me *ramentevez*..., ce m'a esté fort grand plaisir d'en avoir par vostre dite lettre la ramentevance... Je vois par vostre dite lettre a quoi vous pretendez que je *ramentevray* volontiers. (13 fév. 1582, *Lett. de Granvelle*, n° 34, Bibl. Tournai.)

Il vous plaisra les recepvoir de luy comme venant de moy en bonne part et me tenir tres humblement *ramenteu* en voz bonnes graces. (20 janv. 1585, *Lett. de Guy de Lanss. au mar. de Matignon.*)

Ce n'est rien de ce que j'*ay ramenteu*, il (l'or) a bien d'autres vertus. (Cholieres, *Matinees*, p. 26, éd. 1585.)

Les plus notables apparitions que nous *sont ramenteues* par les escritures sacrees. (Id., *Apres disnees*, f° 13 r°, éd. 1587.)

J'escris audict sieur de Fresne qu'il vous *rementoive* la dicte prolongation. (8 juin 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 368, Berger de Xivrey.)

Ils sont aussi fort pitoyables envers leurs parens lors qu'ils meurent ou sont en adversité; car ils les pleurent et plaignent; et estans morts ils chantent je ne sçay quelz vers *ramentevans* leur vie passee. (Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle France*, p. 37, Tross.)

— Reconnaitre, ratifier :

..... Et dont requist dame Jehenne qu'elle fust airetee de le maison Plais, par le raison que ele avoit bien ses saisines et ses tenures wardees et demenees par loi, par .iv. ans, et par .iii. eskievinages, et *ont esté* ses saisines et ses tenures bien *ramentiutes* as ples del Borc, la en devens, et li eskievin rouverent atendre l'autre eskievinage, et puis warda Dame Jehenne sen jor al darrain plet del borc, et puis li eskievin vinrent al liu et aireterent dame Jehanain de l'iretage devant nomet, et misent ens com en son propre iretage. (Janvier 1273, *C'est dame Jehanain, le feme Pieron de Waudripont*, Chir., Arch. Tournai.)

— Réveiller :

La, la, Madame; vous avez fait vostre temps, laissez faire les affaires aux jeunes gens, et ne *ramentevez* point le chat qui dort. (*Caquets de l'accouch.*, 1re journ., p. 27, Bibl. elz.)

— *Ramentevoir à*, terme de coutume, avoir soin de :

Item, as clers et varles dudit commissaire fu donné, par courtoisie, pour entendre et *ramentevoir* audit commissaire, a le besongne de la dicte damoiselle. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*, Arch. Tournai.)

— Réfl., se rappeler :

Dit oultre que depuis ses deppositions precedentes il *s'est ramentu* et a trouvé par une coppie du contract... (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 341 r°.)

— Réfl., au sens passif :

L'ayant fait retirer (Jean Tardif), elle (la Cour) ordonna qu'il seroit blasmé, et les deux livrets lacerez en sa presence : ce qui fut fait. En la fureur des seize, cest arrest *se ramentoit*. (Est. Pasquier, *Lettr.*, XVII, 2, éd. 1723.)

— Infin. pris subst., le souvenir :

Par le *ramentevoir* de mes patentes occupations. (Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 18 v°, éd. 1526.)

On trouve au xixe s. :

Pauvre pipe ! je me la *ramentevrai* jusqu'à la fin de mes jours. (Juliette Lamber, *Mon village*, p. 23, 2e édit., in-12.)

Picardie, *ramintuvoir*; Cambrai, *raminteuvoir*, v. a., rappeler, rapporter.

RAMENTIL, adj., famé, considéré :

Et miex doit estre *ramentiex*
Uns hom vilains, de cuer gentiex,
C'uns hom gentiez de cuer vilains.
(*De Pierre de La Broche*, Richel. 837, f° 244d.)

RAMENTOIVEMENT, *-oyvement*, s. m., souvenir, mémoire :

Ung corps qui fut de grant haultesse
Je recongneuz soudainement,
Le Roy Alphons plain de prouesse,
De grant estat et de largesse,
Et vault le *ramentoyvement*.
(O. de la Marche, *Cheval. delib.*, Ars. 5117, f° 36 v°.)

RAMENTOIVRE, v. a., rappeler, faire mention de :

Et des œvres S. Augustin
Ooit volentiers *ramentoivre*.
(Mousk., *Chron.*, 2977, Reiff.)

RAMENUIER, v. a., amincir :

Un escrignier plane et *ramenuie* bois. (1501, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMENUISIER, verbe.

— Act., diminuer :

Et *fut* toute aultre monnoie ayant cours en yceulx pays condempnee et *ramenuisie* le .iiii°. ou .v°. partie mains qu'elles ne valoient. (Monstrelet, *Chron.*, II, 132, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Réfl., s'amincir :

Qui large par le haut descendant contre terre
Tousjours *se ramenuise*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 57 v°, éd. 1583.)

— Neutre, diminuer, baisser :

Apres ce .c. et .l. jors *ramenuiserent* les eves. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 3a.)

RAMEOR, *rameour*, *ramiour*, *rammiour*, s. m., celui qui étend les draps sur la rame :

Et ly *rameours*, folliours ne mettent draps cis ranmes. (1405, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 145, f° 35 v°.)

Folliour, *ramiour* et rebaissiour. (1412-1414, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, Rec. dipl., VII, 32.)

Tot ly *rammiour* et cillour qui mettont les draps cis rammes, jurant et que on le fasse a jurar que il non osteront drap deis rammes, tanque il seront selaz dou sel de la ville : et liquel qui fareit lo contraire, soit qu'il qui soit, soit *rammarre* ou non *rammarre*, cil est et doit estre condampnei por un chascon drap qui sereit ensi osta de la ramma sain seel, por .x. sols de Los. (1412-1414, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, Rec. dipl., VII, 29.)

1. **RAMER**, v. a., aimer par réciprocité :

Li rois Guill. mont l'ama,
Touz jours sa dame la clama.
La dame *rama* son signor
D'autel amour ou de greignor.
(*S. Guill. d'Angleterre*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 55c, P. Meyer, *Rapport*.)

Ne sai que j'aim et sui amez,
Et ce que j'aim me *raime* assez.
(*Narcisse*, Richel. 19152, f° 120d.)

2. **RAMER**, v. réfl., se diriger :

J'en ay fait maint haut et terrible ouvrage,
Respandu sang, bras et teste semé,
Parmy les champs ou je *me suis ramé*.
(G. Chastell., *Compl. d'Hector*, VI, 191, Kerv.)

3. **RAMER**, voir Ramier.

RAMERCI, s. m., filet, engin de pêche :

Le clinquet, le rouable, *ramerci*, faisines. (*Gr. Cout. de Fr.*, p. 73, ap. Ste-Pal.)

Ramerci : m. A certaine (forbidden) engine wherewith fish may be caught. (Cotgrave, 1611.)

RAMERE, s. f., bosquet, bouquet de bois :

A leur retraite, le duc de Bourbon feist saillir de la bastide l'estendart a l'escu d'or de cinquante hommes d'armes, et cinquante arbalestriers, ferir parmy les derniers retrayans, a une *ramere* qui la estoit. (*Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, p. 97, éd. 1612.)

RAMERET, s. m. ?

Plus 156 piedz de boys de taille, pour faire les *rameretz* et lyaison de ladite ville, a raison de 8 den. tourn. chascun pied, cy 104 s. tournois. (1573, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 233 v°.)

RAMESURER, v. a., faire rentrer dans la mesure, modérer :

Li brez le cheval *ramesure*,
Si retourne les saux menuz.
(*Galerent*, 4877, Boucherie.)

Et pour ce qu'elle (la roue) iroit sans orde-
Et trop hastievement et sans mesure [nance

S'elle n'avoit qui de sa desmesure
Le destournast et le *ramesurast*,
Et de son droit rieule le droiturast,
Pour ce y fu par droit art ordonnee
Une roe seconde et adjoustee
(FROISS., *Poés.*, I, 59, 206, Scheler.)

— Apaiser :

Por tant si *a* son sens *ramesuré* :
Belement lor respont par humleté.
(*Aiol*, 1008, A. P.)

Li ennuiz qui tant me dure
M'eust mort, au mien espoir ;
Mes ades me *ramesure*
Et fait ma dolour voloir.
(GACE BRULLÉ, *Poët. fr. av.* 1300, I, 185, Ars.)

RAMET, s. m., brindilles d'un fagot :

Or congnoissant de vostre estat l'affaire,
Et que, sur tous, cas joyeux vous amez,
J'ay tant cherché et serré les *rametz*,
En plusieurs lieux que, selon ma puissance,
Petit sçavoir et infime science,
En ay trouvé grant portion et part.
(BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Faif.*, Ep. à J. Alain, p. 19, Jouaust.)

— Fagot de ramée :

Ung millier de fasseaux et deux milliers de *rames*. (*Rec. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 59, Kervyn.)

1. **RAMETE**, *-ette*, s. f., l'herbe au charpentier, *Achillea millefolium* :

Millefeul, formiculaire, c'est tout ung; l'en appelle *ramette* en aucuns lieux. (*Le grant Herbier*, n° 315, Camus.)

2. **RAMETE**, *-ette*, *-ecle*, *ray.*, s. f., petit fagot de menus bois avec l'écorce :

Pluiseurs faisselles et *ramette*, venant du bos de Breuse, en le halle, pour cauffer messeigneurs de la loy de la dicte ville. (1427, *Compte d'ouvrages*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Petittes *raymettes*. (1428, *Reg. aux Publications*, 1423-1433, De non frauider le *raymette*, Arch. Tournai.)

A Jaquemon Miquelet, pour ung cent de *ramette* a lui achetee, employee a l'execucion de Ernoul Burmacre, qui, le lundi XXIII° jour de ce mois de janvier, fu ars a une estaque pour le detestable criesme de sodomie, au pris, parmy le voiture de ladicte *ramette* menee a la justice, .xx. s. (20 nov.-19 fév. 1456, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Pierre du Mont, boullenghier, pour l'acat fait de trois cartrons de petite seique *ramette*. (18 fév. 1474-20 mai 1475, *Compte d'ouvrages*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ramecles verdes et secques. (22 oct. 1477, *Reg. aux Publicacions* 1472-1481, Arch. Tournai.)

Faissiaus, piscaves et *ramettes*. (1479, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fasseaulx, fossettes, *ramettes* et faghos. (Avril 1521, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

RAMEURE, *-ure*, s. f., bois du cerf, signification conservée :

Si on chastre le cerf avant qu'il porte sa *rameure*, il n'en portera jamais. (PARÉ, VI, 18, Malgaigne.)

— Attributs d'un mari trompé :

Zorote, ouvre ton front, ta *rameure* t'attend.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, 1° journ., II, 2, Anc. Th. fr.)

— Châssis d'une herse :

Rameures d'erches, roorte carrucarum. (1464, *Cart. de Langres*, f° 210, ap. Duc., *Rameria*.)

— Faite d'un mur, d'un toit :

Doivent lesdiz preneurs edifier en ladite masure .III. *ramures* de maison qui contenront .XLIII. pies entre .II. pignons. (1376, Arch. MM 30, f° 54 v°.)

Quant la foudre chay sur la *rameure*. (1385, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 42, Gadan.)

Pour la forme du milieu de la *rameure* par devers chapitre en laquelle est l'ymaige de la resurrection N.-S. (*Ib.*)

Le surplus dudit denier sera mis, tourné converty et employé a faire *ramures* de bois sur les murs de ladite ville. (1441, *Ch. de la C^{sse} Henri aux bourg. de Montbéliard*, Arch. mun. Montbéliard.)

Vionnaz, *ramura*, charpente d'une maison.

RAMICE, s. f., membre viril :

La moelle du citron cure merveilleusement la *ramice* des petits enfans. (*Jard. de santé*, I, 125, impr. La Minerve.)

La *ramice*, c'est a dire le membre viril des petits enfans. (*Ib.*, I, 367.)

— Hernie :

Hernies ou *ramices*. (JOUB., *Gr. Chir.*, p. 194, éd. 1598.)

RAMIE, s. f., branches d'arbres entassées, fagots :

De Willeaume Le Quin par Escault aval pour le pont d'une navee de *ramie*. (1462, *Comptes des rivieres d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Se dist encore à Attigny (Ard.) et dans le Wallon.

RAMIELLER, v. a., allécher de nouveau :

Ramieller. To use further inticements, to sweeten once againe. (COTGR., 1611.)

1. **RAMIER**, *rammier*, *ramer*, adj., plein d'arbres, touffu :

Il saisi Marchegai par le resne a ormier,
Quo si le vaut mener el parfont gaut *ramier*.
(*Aiol*, 1840, A. T.)

— Qui vit dans les bois :

Doit on mettre en fourme ung coulon qui soit *ramer*, et tous les autres si viendront asseoir en fourme, dedans les deux roys. (*Modus*, f° 126, Blaze.)

Coulons *ramiers* viennent de trois ans en trois ans. (*Ménagier*, II, 133, Biblioph. fr.)

— Sauvage :

Rois, tes fruis doit estre loial,
Et tous mener par loi oial,
Ke ne te truisent plus *ramier*
Li povre kê li poestal.
(RENCL. DE MOIL., *Carité*, XXX, 7, Van Hamel.)

— S. m., rameau, branche :

Plus aves la car blance que nois sor le *ramier*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 210, v. 1, Michelant.)

Job fu sanlans au vert paumier
Ki tous tans porte vert *ramier*,
Vert en yver, vert en esté.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCXII, 1, Van Hamel.)

Les cles des portes vit luinz pendre a un *ramer*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, 1908, Hippeau.)

Ainz ne fenait, s'est venus a vergier,
L'oisel appelle ke siet sor le *ramier*
Et il s'asist sor son poig destrier.
(*Gerars de Viane*, 71, Bekker.)

... Li vens avoit derompues
Les folles, si furent ceues
Des grans kesnes et des *ramiers*.
(MOUSK., *Chron.*, 10352, Reiff.)

Trespassant vait les grans *ramiers*,
Les ronses et les aiglentiers.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 430 r°.)

.I. fouleys de menu *ramier*. (1319, Arch. KK 296, f° 2 r°.)

Qui sur eulx vont portant la busche et le *ramier*.
(CUV., *Du Guescl.*, 920, Charrière.)

— Terre inculte et pleine de broussailles :

Et les arbres revivre par delez le *ramier*,
Et reverdir en terre, et florir sanz chargier.
(*Les Vers mon segnor Tebaut de Malli*, ap. Crapelet, *Vers sur la mort*, Avertiss., p. 11.)

— Bois, forêt :

Bucifaus va plus tos que cievrious par *ramier*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 29d, Michelant.)

Li dus brocha Clinevent son destrier
Qui plus tost cort ne fait cers par *rammier*.
(*Gaydon*, 2682, A. P.)

A Rollant n'osent aprocier ;
Si l'ont guerpi joste .I. *ramier*.
(MOUSK., *Chron.*, 7712, Reiff.)

Si qu'elle cuida vraiement
Que veus les eussent gent
Grant plenté, car nous le *ramier*
Feismes hurter et noisier,
Et si nous vit deus fois passer
Pour plus de gent estre sambler.
(*Couci*, 5904, Crapelet.)

Le vin qui burent ou *ramier*
Lor avoit esmeu .I. poi le hanepier.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 22254, Charrière.)

— Celui qui avait le droit de ramasser des branches d'arbres dans une forêt :

Sont toutes les rentes dessus dites levees sur les *ramiers* et usagiers de ladicte forest. (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 71 v°.)

Berry, *ramier*, jeune bois, sommité

des arbres ; se dit principalement de ce que laissent les exploitants après avoir retiré la moulée et la corde à charbon.

2. **RAMIER**, s. m. ?

> Sire, j'ay le mal Saint Riquier,
> Donnez moy pour Dieu le *ramier* :
> Atten encore jusqu'a demain.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 334ᵃ.)

RAMIERE, s. f., endroit boisé où l'on peut ramasser des branches :

Les religieux de Mondaie... disoient que, ja grant temps a, il avoit esté ordené par sires Jehan de Bardillye, lors maistre des eaues et fores du roy, que toutes les parroisses joignantes et adjacentes sans moyen du dit Poiz de Verney et des autres semblablez seroient tenues pour *ramieres*, sans faire d'icelles aucune division, et par amende sans forfaicture pourroient prendre des diz bois es lieux communs hors les deffens, laquelle ordenance avoit esté faicte pour cause des griefs que les dictes parroisses issi prouchaines des diz bois soustenoient, tant pour le faict des bestes sauvages, que en plusours autres manieres. (1354, *Cart. du moul. de Heville*, f° 64 r°, ap. L. Delisle, *Cl. agr.*)

RAMIL, *ramill*, s. m., ramilles :

> Dedenz icele fosse bele
> Currut l'ewe sur la gravele :
> A une part sa loge ad feit,
> Del *ramill* k'ill i ad atreit :
> De l'herbe coilt, si la covri
> Pur aver enz greignur abri.
> (*Vie de Saint Gile*, 1481, A. T.)

Un petit cousteau de berger a copper *ramis*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 125.)

— *Ramis palmaus*, le jour des Rameaux :

> Quant passee iert la quarantaine
> Et venoit le jor de la Cene,
> Au jor des *Ramis palmaus*,
> Reparoient tot en sa maison
> Por escouter le saint sermon.
> (*Vie Ste Marie Egypt.*, Richel. 19525, f° 7ᵃ.)

RAMIN, voir RAMAIN.

RAMISEL, *ramissel*, *rameisel*, *raimmexel*, *ramisseau*, *-iau*, *rameisseiau*, s. m., petit rameau, petite branche :

E portet en sa main un *rameisel* d'olive.
(*Voy. de Charlem.*, 641, Koschwitz.) Var., *ramisel*.

> Des *rameisseiaus* e del erbeie
> Les unt covertes (les fosses) qu'on nes veie.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 28744, Michel.)

> D'un olivier que il trouva
> Un *ramissel* enportera.
> (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 39ᶠ.)

Li *raimmexelz* qu'en la terre fuit fichies... crut et reprist. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 117 r°.)

Com il avient maintes fois que li *raimmexel* viennent maintes foiees avec le frut quant om le keut. (*Ib.*, f° 116 r°.)

> D'un *ramissel*
> Ot fait chapel.
> (ERART, *Mot. et Pastour. du* XIIIᵉ *s.*, Théât. fr. au moy. âge, p. 43.)

Ceste herbe, dite langue de beuf ou buglosse, fait trois *ramissiaux* en faisant semence. (*Le grant Herbier*, n° 83, Camus.)

Esmonder et couper tous les *ramisseaux* et greffes non entees qui sont a l'entour. (BELLE FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 110, éd. 1571.)

Poitou, cant. de Chef-Boutonne, *ramigeau*, haie vive remplie de ronces.

RAMISSE, s. f., clôture faite de petites branches d'arbres :

Lesquelz s'efforçoient faire une *ramisse* ou closure en icelle piece de terre. (1444, Arch. JJ 176, pièce 221.)

Environ de laquelle terre ilz faisoient certaine cloison ou *ramisse*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 125.)

Poitou, arr. de Montmorillon, *ramisse*, haie vive pour clôture.

RAMISSEAU, voir RAMISEL.

RAMISSEL, voir RAMISEL.

RAMISSELEUX, adj., plein de branches :

Ramosus, *ramisseleux*, plein de ramissels. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Ph. Labbe, *les Etymologies de plusieurs mots françois*, p. 521, Paris, 1661, in-18.) Impr. : *ramisseleur*.

RAMISSIAU, voir RAMISEL.

RAMMAGE, voir RAMAGE.

RAMME, voir RAIME.

RAMMEMBRANCE, voir RAMEMBRANCE.

RAMMIER, voir RAMIER.

RAMMIOUR, voir RAMEOR.

RAMMONAGE, voir RAMONAGE.

RAMMONER, voir RAMONER.

RAMMOUNURE, voir RAMONURE.

RAMNUIS, voir RAMUIS.

RAMODERER, verbe.

— Act., ramener à la modération, apaiser :

Et illecq se tenist jusques ad ce que le roy *seroit ramoderé* en meilleur amour envers elle et ses enffans. (8 mars 1408, *Rapp. à la duch. de Bourg.*, Ann. de la soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

> Bon Temps a bien faict moderer
> Tous vivres et mettre a bon pris ;
> Tout il a faict *ramoderer* ;
> De cela il ne sera reprins.
> (1530, *Bannissem. de Malheur*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XIII, 125.)

— Réfl., s'apaiser :

Qui fut cause qu'enfin il *se ramodera* du malcontentement qu'il avoit du roy. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, f° 91 v°, éd. 1569.)

— *Ramoderé*, part. passé, abaissé, diminué :

Auquel *ramoderé* pris des dites especes, s'ils estoient contrainets paier, l'italien proufiteroit de plus de cent mil escus de gain extraordinaire. (L'ESTOILE, *Mém.*, p. 92, Champoll.)

RAMODIER, *-yer*, v. a., affermer de nouveau :

A *ramodyer* les tailles et imposicions qui avoient courues. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 40, Buchon.)

RAMOI, s. m., bosquet :

Par le porte ravine qui sist en .I. *ramoi*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 132ᵉ.)

RAMOISIN, voir ROMOISIN 2.

RAMOISON, *-muison*, *-musson*, *rem.*, s. f., se dit, d'après Le Clerc de Douy, des branches d'arbre et aussi de toute la tête de l'arbre, c'est-à-dire ce qui reste de l'arbre après qu'on en a ôté le gros bout par le pied pour seule ou autre pièce de charpente. Par extension, faculté que l'usager a de couper les branches sèches ou entresèches tenant au corps de l'arbre et de ramasser les branches vertes tombées et abattues :

Affranchissons ledit lieu et tous les habitans dud. Montmirey plenierement et permeignablement de tailles, aydes, sourprises, toutes quises, *ramussons*, courvees, charroy, maimmorte. (1323, *Franch. de Montmirey*, Arch. Doubs, Nouv. Ch. des Comptes, M 308.)

Usage au bois mort et aux *ramoisons*. (1343, Arch. JJ 74, pièce 510.)

Usaige en la forest es boys de Mondebrene et de Courcambon, c'est assavoir aux *ramoisons* apres les usaigers empres pié et partout ou ils les pevent trover. (Fév. 1355, vidim. de nov. 1482, Arch. Loiret, A 985.)

Il aiet certaiff usage en la forest de Montebrenne et de Chaumontois a tous bois sec et entresec et a couronnez et *remoisons*. (1395, *Charte de Louis d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 57 v°, Arch. Loiret.)

Remoisons sont les branches et tout le demourant qui demoure d'ung cheine jusques au soichié d'amont. (1395, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f°ˢ 57 et 80 r°, Arch. Loiret.)

Remoisons doit estre dit le demourant du chesne, comme les soumeretes, les branches et ce que les usagers empres pié lessent sans fraude comme chose qui ne leur est pas convenable a faire ediffier. (*Ib.*)

Requis que c'est *remoisons*, dit que apres ce qu'on a coppé ung cheine empres pié, on a ousté le racheau, dit que le demourant est appellé *remoisons*. *Remoisons* (suivant un autre témoin) sont appellees les branches et tout le demourant d'ung chesne depuis que le raigeau en est osté. (*Ib.*)

Ung petit *ramoison* ou baston de fagot. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1120.)

Les habitans de Paucourt ont droicts d'usaige en la forest a tous boys mort et sec et *ramoisons*. (Copie de tit. faite en 1545, *Sent. de F. Dallegre*, Arch. Loiret, A 997.)

Ramale, une branche coupee, *ramoison*. (Fed. Morel, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

ramoisonné, adj., se dit du bois ramassé en vertu du droit de *ramoison* :

Dient que ce seroient grant dommage et inconvenient a Monseigneur le duc se les dis habitans avoient pour leur usaige le bois *ramoisonné*, pour ce que continuelement ceux qui ont faculté de prendre bois *ramoisonné* sont coustumiers de couper et abattre du bois verd de la forest; d'en oster le rachau et le mucier et emporter secretement, et apres emporter la ramoison et en ce cas fait on souvent abus et grant dommage en la forest de Monseigneur. (1405, *Inform. sur l'usage prétendu par les habitants de Nepoy*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 81 v°, Arch. Loiret.)

Plus 50 chevrons de soirye dont en y a les 20 de 18 piedz de long, et 30 *ramoisonnez* de 10 piedz chascun de long, a raison de 6 sols tournois piece l'ung portant l'aultre, 15 livres. (1573, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 21, f° 233 v°.)

ramolier, *-oulier*, v. a., attendrir, assouplir :

Et se vous poes faire la dame au coer entier
Qu'elle voille son coer a moy *ramoulier*,
Je donroi vostre fil grant terre a justichier.
(*B. de Seb.*, xix, 193, Bocca.)

ramolles, s. f. pl., fromage de lait de chèvre que l'on mange en automne :

Ramolles, raviggioli. (Oudin, *Dict. fr.-it.*)

Ramolles, f., Cierta vianda de yervas y queso. (Id., *Dict. fr.-espagn.*, 1660.)

ramolliement, s. m., ramollissement :

Quant on les mengue (les melons) apres autres viandes, par les *ramolliemens* qu'ilz font en l'estomac tantost et avant qu'ilz soient digerez ilz causent vent et trenchaison. (*Le grant Herbier*, f° 75 v°, éd. 1520.)

1. **ramon**, s. m., balai :

Scoba, plane ou *ramon*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 236 v°.)

Item pour .ii. peles et pluiseurs *ramons*. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour avoir feru injurieusement pluiseurs cops de le menche d'un *ramon* Baudart Hebbelin. (9 mars 1415, *Reg. de la loy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Les serviteurs de l'eaue servans doivent porter l'eaue en la chambre du prince, et livrent caches et *ramons*. (O. de la Marche, *Mém.*, II, 544, Michaud.)

Du bois de boul pour faire des *ramons*. (14 déc. 1494, Flines, Arch. Nord, Cod. F, n° 22.)

Ramon estoit un balay, et ramonner balier. (Bonav. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 241 r°, éd. 1572.)

— Outil du ramoneur, et, par allusion grivoise, membre viril :

Par ma foy, a ce que j'entens,
Il ne peult plus lever le boys
Du *ramon*.
(*Farce d'un ramonneur*, Anc. Th. fr., II, 203.)

Ramon, balai de cheminee. — Ramonner, balier la cheminee avec le *ramon*. (Monet.)

— Lance sans fer pour les tournois :

A tout un *ramon* de behourt.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 561[b].)

Rouchi, Wallon, *ramon*, *rameon*; Champagne, Beauvaisis, *ramon*, Lorraine, *ramon*, *raman*, balai.

2. **ramon**, s. m., sorte de bois précieux :

Et les tables sour quoi nous mengons, les unes sont de *ramon* ouvrees a or, et les autres d'amatistes. (*Le prestre Jehan*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 466.)

ramonage, *-onnage*, *-aige*, *rammon.*, s. m., balayage :

Pour le *ramonnaige* et nettiage de le maison. (1456, *Exéc. test. de Christophle Mantiel*, Arch. Tournai.)

— Action de nettoyer le tuyau d'une cheminée, d'en ôter la suie, signification conservée :

A le vesve Bollard le Leu, pour *ramonnages* de queminees et placages fais en le maison. (21 déc. 1439, *Tutelle de J. Bracq*, Arch. Tournai.)

Pour le *rammonage* de deux queminees d'icelle maison. (31 déc. 1443, *Tut. des enff. Rosenviele*, Arch. Tournai.)

Six *ramonnaiges* de queminees. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Demeurant a la charge du proprietaire toutes autres refections et meme le *ramonnage* de le cheminee. (1611, *Cout. de Bergh. S. Winox*, Nouv. Cout. gén., I, 512.)

Tournaisis, *ramonage*, balayage.

ramonceau, voir Ramoncel.

ramonceaul, voir Ramoncel.

ramoncel, *-eaul*, *-chel*, *-cheau*, *-chiel*, s. m., branchages :

Et puys ferons une biere de perches et le couvrirons de *ramonceaulx* et rames de bois. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 89, Bibl. elz.)

— Petit balai :

De M. Wallart, pour .ix[c]. *ramonchiaux*, .xviii. ramons. (1462, *Comptes des rivières d'Escault et d'Escarp*, Arch. mun. Mortagne.)

Quattre escouvettes et pluiseurs *ramoncheaux*. (1543, *Exécut. testam. de Jacques Cogheman*, Arch. Tournai.)

Une brouche et ung *ramoncheau*. (Octobre 1592, *Cart. du bailliage*, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

Ung *ramonceau*. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre, *ramoncheau*, petit balai.

Nom de lieu, *Ramonceau* (Nièvre).

1. **ramonceler**, *-cheller*, v. a., rebâtir, relever :

Que comme li maire et li eskevins d'Abbeville, de men conseil, et de me volenté, aient ordené remouvoir leur besfroi qui estoit en costé le moustier Saint Jore, en autre lieu d'en costé le maison del eskevinage a *ramoncheller*, je leur ai otriié que ne jou ne autres de me juridiction, el lieu el quel li besfrois avoit esté amon cheles, riens d'ore en avant ne edefiera. (1209, *Ch. du C[te] de Pontieu*, Liv. bl., f° 6 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Charleroi, *ramonceler*, amonceler. Haute-Norm., vallée d'Yères, *se ramoncheler*, être courbé sous le poids des ans : « un vieux *ramonchelai* ».

2. **ramonceler**, *-cheler*, v. n. ?

Tout aussi com li leus se venge par sa bouche de son pié de trop bien *ramonceler*, ele (la femme) par force de parole vint racovrir ce q'ele a trop avant alé. (Rich. de Fournival, *le Bestiaire d'amour*, Li leus, p. 9, Hippeau.)

ramoncheau, voir Ramoncel.

ramoncheller, voir Ramonceler.

ramonchiau, voir Ramoncel.

ramoner, *-onner*, *-ouner*, *-oneir*, *rai.*, v. a., balayer :

Il n'i a chambrete petite
Qui ne soit si bien *ramonee*
Que ja poudre n'i ert troveo.
(*Voie de Paradis*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 234.)

Les necessaires *ramouner*..., le cuisine ausi *ramoner*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 138 r°.)

A Pierre de Causaing, pour *ramonner* et netyer le markiet. (1361, *Comptes de la ville de Mons*, ap. Caffiaux, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 58.)

Item pour ramons livres par ledit Caron desquels on *a ramonné* ledicte halle. (26 mai-20 août 1399, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme des mises, Arch. Tournai.)

En nectoient et *ramonent* chambres et cuisines. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 198.)

Pour *avoir ramoné* et nettoié la maison du deffunt. (1453, *Compte Haquinet Sandrat*, Arch. Tournai.)

Ramon estoit un balai, et *ramonner*, balier. (Bon. des Per., *Nouv. recreat.*, f° 241 r°, éd. 1572.)

— Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie, signification conservée :

Et enjoindent que chascun, de temps et d'heure, faice *ramonner* et nectoyer ses chemynees. (13 nov. 1531, *Reg. aux publicat.*, Arch. Tournai.)

— Fig., balayer, chasser :

Et en la plus dure et mortelle presse, la ou ses ennemis estoient en leur plus hault orgueil, il vient a bride abandonnee et d'une pesante hache en ses mains et a deux bras alloit ruant et *rammonnant* devant luy. (G. Chastell., *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Piller :

Ceux qui vindrent depuis *ramonnoyent* tout le pays. (Froiss., *Chron.*, II, 212, Luce.)

— Ramasser :

Et j'ay ma vielle besague
Et une espee mal taillant
Qui a bien sept piez de saillant :
C'est quanque je puis *ramonner*.
(Greban, *Myst. de la pass.*, 17761, G. Paris et Raynaud.)

— Purifier :

Nous avons passeit per yawe et per feu, et tu nous *ais ramoneis* et mis en refrigeire et en repolz. (*Psautier de Metz*, LXV, 11, Bonnardot.) Var., *raimoneiz*.

— Frapper à tour de bras, maltraiter :

A ung coron, premiers de l'estour fort et grant
Sont embatut ly saint, tellement *ramonnant*,
Qu'il n'y a demoret Sarrasin ne Piersant,
Tartaire ne Juis, Turc ne Arrabiant.
(*Chev. au cygne*, 9556, Reiff.)

Lors il s'appareille : car il veoyt bien qu'il auroit affaire, et s'en vont entretailler l'ung l'autre aux espees nues tant qu'ilz peurent *ramonner* de hault a la force des bras. (*Perceforest*, I, f° 25ᵃ, éd. 1528.)

Lors fiert et refiert quatre coups tous de route si grans qu'il peut *ramonner* sur le dos. (*Ib.*, f° 26ᵃ.)

Cadet Ramonet, capitaine dudit chasteau, *fut* si piteusement *ramonné*, qu'il fut pendu par un sien varlet aux gistes d'une maison. (J. Molinet, *Chron.*, ch. LXVII, Buchon.)

— Rabâcher :

A tenir tant l'ouvrage en tache
C'est trop l'atellier *ramonné*.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 238.)

Picardie, Rouchi, Wallon, Champenois, *ramoner*, Lorraine (Fillières), *ramounaie*, balayer. Picard., Rouchi, *ramoner*, rosser.

RAMONERIE, *-ounerie*, s. f., balayure, immondice, ordure :

Jehans de le *Ramonerie*, Sohier de Ladeuze, Gilles de le *Ramonerie*. (14 fév. 1425, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 291, Chron. belg.)

Que aucun ne se ingere ou advance de jetter aucuns descombles, fiens, ordures, cendres, *ramouneries*, ou autre chose qui puist faire empeschement es dittes rivieres. (1534, *Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 813, éd. 1604.)

RAMONIER, *-onnier*, *-ounier*, fém., *ramoniere*, s., ouvrier, ouvrière qui fait les *ramons*, qui les vend :

Maroie li *ramonniere*. (1311, *Cop. des chart. des R. de Franche*, Arch. mun. S.-Quentin, p. 19.)

Jehans li *ramouniers*. (1312, *Li coiers de la taile de la paroche saint Pierre le vies*, f° 1 r°, Cah. de la taille 1301-1318, Arch. mun. Reims.)

RAMONNAIGE, voir Ramonage.

RAMONNIER, voir Ramonier.

RAMONOIS, *-onnois*, adj. ?

Quatre eaues *ramonnoises*, dont le gué est mult [fier,
Courent tout environ pour la ville emforcer.
(*Le Lieurre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf., p. XCIV.)

RAMONTEMENT, s. m., action de faire remonter l'eau :

Avant que passer plus oultre, sera monstree la façon de ce *ramontement* d'eau, pour s'en servir au besoin. (Ol. de Serr., *Th. d'agric.*, VII, 3, éd. 1605.)

RAMONTER, v. a., faire remonter :

Estant l'assemblage des eaux en platte campaigne, n'est possible de les *ramonter* aucunement, y defaillant le naturel. (Ol. de Serr., *Th. d'agr.*, VII, 3, éd. 1605.)

Ramonter. To lift up on high. (Cotgr., 1611.)

RAMONURE, *-onnure*, *-ounure*, s. f., balayures, ordures, immondices :

A esté donné congié... pour prendre les esmondices et *ramonures* estant avant la ville de Corbie. (*Cart. Esdras de Corbie*, Richel. 17760, f° 96, ap. Duc., *Ramazuræ*.)

Item que il ne soit personne aucune, quele qu'elle soit, qui mace ordures ne *ramonnures* a .III. pies pres dou ruissot. (Sept. 1352, *Reg. aux Publicacions*, 1349-1363, Arch. Tournai.)

Que nuls ne portent ou fassent porter fiens, *ramonures* et aultres vidanges quelconques, depuis et en commençant au bout de la ruelle le Bailly jusques a l'hostel de Mgr. (1527, *Réglem. de voirie*, art. 14, Arch. mun. Mézières, AA 12, f° 138.)

Enjoignons ausdictz habitans de tenir le dedens et le dehors de leurs maisons sur rue au devant d'icelles bien nettes, et tenir leurs immondices et *rammounures* chargiez en mandes ou vaisseaux. (22 août 1533, *Ordonn. de l'échevinage d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Rec. des monum. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 590.)

Rouchi, *ramonures*, balayures.

RAMORACHE, s. f., sorte de racine :

A l'appellation desquelz boulbz il (Celsus) met et conte les oignons, ailx, pastedanes, rayfors, *ramoraches*, eschervis et aultres semblables racines. (*Platine de honneste volupté*, f° 27 r°, éd. 1528.)

RAMORDRE, verbe.

— Act., mordre de son côté :

Dame avarisce et dame envie
Se duelent moult, quant sui en vie :
Et vaine gloire me *ramort*,
Qui ne desire que ma mort.
(Rutebeuf, *la Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 310ᵃ.)

— Réfl., s'attacher :

Au bon roy Corbarant pardoins ichi ma mort,
Ne l'a pas fait de gré ; Deables qui ne dort
A ensi ordenet, dont mes coers *se ramort*
A Dieu le tout poissant, la sont tout mi deport.
(*Li Bastars de Buillon*, 795, Scheler.)

Mondes, qui a toi *se ramort*,
Se tost ne s'en va desamordre
Tu le fais apres mort remordre.
(Watriquet, *li Despis dou monde*, 189, Scheler.)

Cf. Remordre.

RAMORER, v. a., aiguiser de nouveau :

Hom, n'as mestier de demorer
De ten cuer rebours *ramorer*
Et raguisier en Dieu amour.
(Renclus de Moil., *Miserere*, CCLV, 1, Van Hamel.)

O vrais confes rencolores
Et en l'amour Dieu *ramores*,
Ses ke devient pekies plores ?
(Id., *ib.*, CCLVI, 6.)

RAMORS, s. m. pl., cors d'un cerf :

Que al pas de cerf conoisseit
De quanz *ramors* li cors esteit.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 10569, Andresen.)

Un cerf troverent maintenant,
De dix *ramors*, et fier et grant.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 117ᶜ.)

RAMORTER (se), v. réfl., s'attacher :

A tout le bien que tu poes *te ramorte*.
(Froiss., *Poés.*, I, 171, 2845, Scheler.)

RAMORTIR, v. a., amortir :

Pour *ramortir* et adnuller les diz et depositions d'iceulx tesmoings. (*Cout. et ord.*, Dupuy 247, pièce 81, Richel.)

RAMOUDRE, v. a., aiguiser :

A Pierre Ploucquet, taillandier,... pour *avoir ramolu* deux louchets. (1535, *Compte des Fortifications*, 12ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

RAMOULER, v. a., aiguiser :

Pour *ramouler* les couteaulx et cuignies de la cuisine. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAMOULIER, voir Ramolier.

RAMOUNER, voir Ramoner.

RAMOUNIER, voir Ramonier.

RAMPABLE, adj., qui peut ramper :

Rampable, c. De gatear. (Oudin, 1660.)

RAMPAGOUR, s. m., grappin :

Seaus des tarides se lanserent a l'aigue, et jeterent les Jeneves .i. *rampagour* sur la taride la ou estoyt l'estendar de Veneyse. (*Gestes des Chiprois*, p. 228, Raynaud.)

RAMPAILLE, s. f., fourrure pour doubler un habit :

Ung millier de *rampaille* ou vaire ouvree, escrue ou aultre quarante deniers. (1295, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. 17760, f° 355.)

Qui vendera *rampaille* nueve avec viez, il paiera .x. s. (xiv° s., *Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 491.)

Et voluntiers et communement font fourrer leur habis de pennes de escuriaux ou d'aultres bestes que l'on appelle *rampaille*. (Jeh. de Brie, *le bon Berger*, p. 14, Liseux.)

RAMPAN, s. m., fourrure :

Une robe d'ecarlate violee, fourree de *rampans* avecques un grant bourt de la longueur de la beste. (1483, *Inv. de Charlotte de Savoie*, Bibl. de l'Ecole des chartes, 6° série, t. I, p. 345.)

Pour quattre manteaulx *rampans*. (1548, *Exécut. test. de la v° Thierry Damere*, Arch. Tournai.)

Pour sept aultres manteaulx de *rampans*. (*Ib.*)

RAMPANMENT, adv., en rampant :

Reptiliter, *rampanment*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 223 v°.)

RAMPANZ, voir Raimpaus.

RAMPAS, voir Raimpaus.

RAMPE, s. f., plante grimpante :

Avoir nettoyé les mures de la nouvelle forteresse, qui estoyent chargiez d'erbelees, qui s'appelle *rampe*. (16 fév. 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

Rouchi, *rampe*, plante grimpante. Vosges, *rampe*, lierre grimpant.

RAMPEAU, s. m., partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule :

Ne tiendront aucun jeu de cartes, detz, *rampeau* ne autre jeu de sort. (15 fév. 1518, *Régl. des Consuls d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

Les jurats aient faict inhibition et deffense a Per de Labrusandie hostelier de ne tenir jeu de *rampeau* ni de cartes en son hostell sur peine de... (Nov. 1532, *Liv. des jurad.*, Arch. mun. Agen, BB 24, f° 233ᵃ.)

— Second coup de la partie qui se joue en deux coups :

Juliart ne trouva que le lieu ou les pouvoir mettre (six écus) : perdit en consequence..., fut moqué des compagnons du berlan : son droit de *rampeau* confisqué pour trois jours francs. (Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, f° 96 r°, éd. 1585.)

— Fig. :

Je luy manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un *rampeau* du capitaine Arne, et qu'il suffisoit d'avoir perdu un brave et vaillant capitaine, et une compagnie de gens d'armes, sans en perdre deux. (Montluc, *Mém.*, II, p. 396.)

Etre rampeau se dit aujourd'hui en terme de jeu lorsque deux joueurs sont manche à manche.

Dans le Jura, *rampeau* se dit d'un jeu de quilles où il s'agit d'abattre, d'un seul coup, trois quilles rangées obliquement par rapport au joueur. Aunis, *rampeau*, jeu de boules.

RAMPELLER, *rem.*, v. n., jouer au rampeau, sens libre :

La tienne joue bien aux quilles. — La tienne *rempelle* aussi bien. (Brant., *Des Dames*, IX, 505, Lalanne.)

RAMPER, *rampper*, *rampeir*, verbe.

— Act., grimper, gravir :

Quant il fu d'autre part, une roche a trovee,
Ensi la tresnoia comme beste dervee.
Il est amont puieis, ci l'*a* demi *rampeie*,
La trovait les esclos sor la forest rameie.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12ᵈ.)

Puis s'en vet a la tor, si l'*a* plus tost *rampee*
Que escurol n'a chesne en la forest ramee.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 45ᵃ ; 3061, A. P.)

Contre le mur l'avoit moult tost levee (l'échelle)
L'espee el poing l'*a* contremont *rampee*.
(*Gaydon*, 4578, A. P.)

Pechié monte plus tost qu'a degres ne a vis :
Tantost qui ne s'en guecte *est rampes* et gravis.
(Jeh. de Meung, *Testam.*, 1386, Méon.)

Riens ne dure contre eulx, tour ne chastel de pris ;
Comme rat en grenier *rampent* les murs massis.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 20494, Charrière.)

Ours et chameulx voit on les mons *ramper*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 355ᵈ.)

Et au regard du *ramper* la muraille contremont, ce luy estoit chose impossible. (*Perceforest*, vol. III, f° 131ᵇ, éd. 1528.)

Ce propre jour Françoys estoient devant
Le bastillon, leurs enseignes au vent,
Qui rocz et montz comme lyons *ramperent*.
(J. Marot, *le Voyage de Genes*, f° 14 r°, éd. 1532.)

— Neut. :

Dist Carites : Dius ! k'or ne puis
A chel mont de chest parfont puis
Ramper et as pies et as mains.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, clxiv, 1, Van Hamel.)

Car ly singes *estoit* sur ung arbre *rampes*.
(*Chev. au cygne*, 12752, Reiff.)

La sorciere s'en vint, sur les crestiaus *rampa*.
(*Ib.*, 17048.)

Dont prist a *ramper* sor les murs.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 67ᶠ.)

Si vit loin de lui une love qui voloit monter en une montaigne et *rampoit* en haut au miauz qu'ele povoit. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 3 r°.)

Cil qui fueit devant la beste
Desi qu'a l'arbre ne s'areste ;
Puis *est* mult tost amont *rampé*.
(*Les treis Moz*, Richel. 19525, f° 127.)

Et se pristrent en courant *ramper* encontre sus (la montagne). (Bersuire, *T. Live*, ms. Ste-Gen., f° 49ᵈ.)

La en y avoit pluiseurs ens es fossez qui montoient et *rampoient* contremont. (Froiss., *Chron.*, I, 495, Luce, ms. Amiens, f° 38 v°.)

Eschiellez furent drechies et apoiiees as murs a grans graves de fier ; et compaignon able et legier, et pour yaux esprouver et honnourer, *ramperent* et monterent sus. (Id., *ib.*, I, 387, Luce, ms. Amiens.)

Il mist pied a terre pour mieulx *ramper* amont la roche. (*Perceforest*, vol. IV, f° 106ᵈ, éd. 1528.)

Soudain la renommee a l'aile bien agile
Dessus le mur *rampee*, espouvanta la ville.
(Ronsard, 672, ap. Littré.)

— Réfl., fig., s'élever :

Mais aucuns fortunez qui *se* cuident *ramper*
Cuident aucune fois jusques au ciel aler.
(Cuvel., *B. du Guescl.*, 15180, Charrière.)

— Neutr., se dresser :

De geules estoit ses escus ;
Plus ert vermeuz que nul sinople
Parmi *rampoit* misire noble.
A une queue bobenciere.
(Huon de Mery, *Tornoiement Antechrist*, Richel. 1593, f° 189ᵈ.)

— *Rampant*, part. prés., qui se tient debout, dressé, raide :

La mers et toutes les choses *rampanz* loer doivent Dieu. (*Psautier*, Richel. 1761, f° 82.)

Et estoit a veoir delis
Des mameletes ki poignoient,
Ki dures et *rampans* estoient,
Et le chainse li souleverent.
(*Chev. as deus esp.*, 4282, Foerster.)

Et la dame lors se leva,
Qui mout ert jolie et mingnote ;
Si se vest d'une verde cotte
Mout bien faudee a plois *rampanz*.
(*Du Bouchier d'Abevile*, 347, Montaigl. et Raynaud, *Fabl.*, iii, 237.)

Deux petiz chandeliers d'argent dorez, de deux rengiers *rampans* contre ung arbre. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 1921, Labarte.)

Tant burent de bon vin no gent en assaillant
Qu'il en furent plus fier que nul lyon *rampant*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 20139, Charrière.)

Un noir lion *rampant* qui Flandres senefie.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5921, Chron. belg).

Rampant, au sens de dressé, se dit encore comme terme de blason.

RAMPEOR, *-eour*, s. m., celui qui grimpe, qui monte :

Li .i. minent au mur, li autre a une tour ;
Li tiers ot unç eschille faisant le *rampeour*
Et vont sur les creneaux a force et a vigour.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 20206, Charrière.)

Gallot, Quimper, *rampeur*, celui qui marche lentement, les jambes écartées.

RAMPEREUL, s. m., chandelier :

Cenobates, *rampereul* de nef. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7692.)

Cf. Rамргel.

RAMPETAS, s. m. ?

A maistres Jacques du Pont, maistre carpentier de ladicte ville.., item, a avoir encommenchié ung engien appellé grulot, le estoffé de dessoubz et deseure de deux escanpierches, de .xxviii. pies, celle dessoubz, et celle de deseure de .xxvi. pies, avec ung loyen de .xxiiii. pies, estoffé de .iiii. *rampetas*... pour ledit engien, si tost qu'il sera tout sus fait et parfait mettre et assir hault en une tour... pour a tant icellui tirer et saquier amont aucunes grandes pierres, et autrez estoffes pour le fait desdis ouvraiges... (1495, *Compte des Fortifications*, 7e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RAMPIN, s. m., sorte d'embarcation :

L'istoire dist que Melusine fut moult curieuse de apprester l'afaire de ses enfants, et fist arriver au port de La Rochelle grant et riche navire, tant gallees comme *rampins* et grosses nefz. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 122, Bibl. elz.)

Adoncques le grant maistre de Rodes, qui fut en la gallee, va dire a Urian : Sire, en bonne foy il seroit bon que on envoiast vers celle isle ung *rampin* ou deux, assavoir se il y a gens, et s'ilz n'y sont, il n'y a gaires qu'ilz s'en sont allez. Il me plaist bien, dist Urian. Et adoncques ils envoyerent ; et le *rampin* s'en va senglant a effort de nager, tant qu'ilz vindrent a l'isle. (Id., *ib.*, p. 131.)

J'ai bien ung *rampin* tout prest et tout armé et advitaillé de ce qu'il fault. (Id., *ib.*, p. 299.)

RAMPIONNER, voir Ramposner.

RAMPIR, *remp.*, v. n., se dresser, grimper, gravir :

Si arbrot nis des piedz d'avant
Com chievre quant *rampist* por terre.
(Angier, *Vie de saint Gregoire*, 2478, P. Meyer, *Romania*, XII.)

Repo, *rampir*, gravir. (*Gloss. de Salins.*)

— Ramper :

Quant joste soi vit soudement
Rampir a terre un grant serpent.
(Angier, *Dial. de S. Greg.*, 29, P. Meyer, *Rec.*, p. 340.)

Cerpere, *rampir*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Serpo, *rampir*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

Repo, *rampir*. (*Ib.*)

Serpo, *rempir*. (*Gloss. de Salins.*)

Reptilis, qui *rampit*. (*Ib.*)

RAMPODNER, voir Ramposner.

RAMPOGNER, voir Ramposner.

RAMPONABLE, voir Ramposnable.

RAMPONE, voir Ramposne.

RAMPONEE, voir Ramposnee

RAMPONER, voir Ramposner.

RAMPONEUS, voir Ramposnos.

RAMPONNER, v. n., grimper :

Je *ramponne* — I rampe, I playe the callet : C'est une belle chose que de te veoyr *ramponner* aynsi. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 678, Génin.)

RAMPONOS, voir Ramposnos.

RAMPORNE, voir Ramposne.

1. **RAMPORNER**, voir Ramposner.

2. **RAMPORNER**, voir Ramposnier.

RAMPOSNABLE, *-ponable*, *ranprenable*, adj., outrageux, injurieux :

Contumeliosus, *ramponables*. (*Petit. Vocab. lat. franç. du* xiiie *s.*, Chassant.)

Contumeliosus, *ranprenables*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

RAMPOSNAL, *rampros.*, adj., de reproche, de raillerie :

Li chevaliers le cisne, au cuer emperial,
A entendu le Saisne et le mot *ramprosnal.*
(*Enf. God.*, Richel. 12558, fo 25c.)

RAMPOSNANT, *ranpros.*, *rampon.*, *rempron.*, adj., moquant, moqueur, raillant, railleur, injuriant, médisant :

N'estiez mie estoz ne *ramponanz*,
Desor vos pers orgueilleus ne proisanz.
(*Aleschans*, 790, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Tant violt l'amor de Melior
Qu'il en est montes en essor
Et en orguel si *ranprosnant*
Qu'il vait tos cevaliers gabant.
(*Parton.*, 7965, Crapelet.)

Ne ja ne soyes nouveliers,
Ne *rempronans*, ne fox vanterres.
(Ovide, *Manuscrit*, ap. Borel.)

RAMPOSNE, *rampone*, *ranpone*, *rampogne*, *ranposne*, *ramporne*, *remporne*, *ramprosne*, *ramprone*, *-nne*, *rapoine*, s. f., reproche, moquerie, raillerie :

Quant Helvis ot la *rampone* entendue,
Il tint Florence qui bien fu esmolue,
Et fiert le conte, car grant ire l'argue.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, fo 23b.)

Ce sont *ranpones* que je ai ci oi.
(*Ib.*, ms. Montp., fo 108a.)

Mesire Gauvains clerement
Ot ces *rampones* et entent
Que les dames dient de lui.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp. H 249, fo 23b.)

Car des *rampones* se sovient
Que mesire Keux li ot dites.
(Id., *li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, fo 114b ; Romv., p. 544.)

Tant est Keux et fel et pervers,
Pleins de *rampones* et d'ennui,
Qui mes ne gariroit a lui,
Touz jorz mes l'iroit ramponant
Et gas et *rampones* gitant.
(Id., *ib.*, fo 150a ; Romv., p. 558.)

Tant est Keus fel et ramporners,
Plains de *rampornes* et d'anui.
(Id., *ib.*, Richel. 1433, fo 73 ro.)

En *ranporne* li dist .iii. mos en reproçant.
(*Roum. d'Alix.*, fo 8d, Michelant.)

Puis li dist en *ramporne*, que tout l'ont entendu,
(*Ib.*, fo 10a.)

Il prist Bertran par le pan du giron,
Par grant *ramprонne* l'avoit mis a raison.
(Raimb., *Ogier*, 4442, Barrois.)

.i. moisson l'esgardoit
Qui au lievre disoit
Ramposnes et folie.
(*Ysopet*, Richel. 15213, fo 161a.)

Une *rapoine* li dist a desmesure :
Diex qui tot fist te doinst male aventure.
(*Roncisv.*, Richel. 15108, p. 104.)

Lors la commencent par *ramprosne*
Virge des virges apeler,
Ainc leur cuers ne peurent celer.
(*Mir. de la Vierge*, Richel. 22928, fo 13b.)

La ou Loeys vint, fu dure la meslee
Et li oir Aimeri, qui l'ire fu montee :
La *rampogne* de lors ne fu mie obliee.
Li vieil et li chanu ont Monjoie escriee.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 93, Tarbé.)

Cuidies vous que g'eusse le cuer si esperdu
Que por vostre *ranposne* m'eussies deceu ?
(*Gui de Bourg.*, 2519, A. P.)

Garniers a d'Auboyn la *remporne* entendue.
(*Aye d'Avign.*, 588, A. P.)

Plains de *ramprones* et d'outrage.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, fo 29a.)

Et plains de *ramposne* et d'outrage,
(*Ib.*, 2793, Méon.)

Briement apries se racorderent
Et leur *ramprosnes* amenderent.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 20041, Reiff.)

Par *rampones* li commença a dire que ainques mais jusques a ce jor li Briois n'avoient osé a emprendre hardiece contre les Vermendois. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., fo 252b.) P. Paris : *ramposnes*.

Quant la noble contesse oy ceste parole et *ramprone* que sa suer disoit, de la grant honte qu'elle ot si ne pot soner mot, ne ne vot plus seoir avec les deux roines ses suers. (*Liv. de la Conq. de Morée*, I, 202, Buchon.) Impr., *ramprove*.

Car je donne bien l'advantage, d'ores en avant, a luy et a ses gens, qu'ilz voissent a l'assault ou a la battaille des premiers, adfin qu'il en ait tousjours l'honneur, et moy nule tele *ramprosne* que j'en ay eu ceste fois. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 126, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si s'enorgueillirent et encommencerent a tenir leurs *ramprosnes* et leurs gros motz. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645, fo 96d.)

Vivez ensamble sanz *ramponne*.
(*Pass. nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 177.)

Ramponne, gaberie. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Ramponne, spot. (Gasparus, *Gazophylace de la lang. fr. et flamande*, éd. 1656.)

— T. de blason, la raillerie personnifiée :

Ses faus escus, dont Diex nos gart,
Au faus semblant, au faus regart,
Au faus besiers et au faus ris,
Molt fut bien par Raol descris,
A .iiii. *rampones* rampans,
A une langue a .v. trenchanz
Qui l'escu porprent et sormonte.
(Huon de Mery, *Tornoiement Antechrist*, Richel. 1593, fo 191a.)

Normandie, *ramprone*, remontrance, bavardage. Rouchi, donner eune *ramponne*, donner une volée de coups de bâton. Bourgogne, *ramprone*, injure.

RAMPOSNEE, *-ponee*, *rampr.*, *raponee*, s. f., reproche:

Trop par fustes osee
Quant a mon oncle aves dist *rampronee*.
(*Aliscans*, 2831, A. P.)

Moult par fustes osee
Quant a mon oncle deistes *ramponee*.
(*Ib.*, 3077, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

Je ne puis oublier tes longes *ramprosnees*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 105°.)

Quant ta femme iree
Te dit sa *raponee*
N'en tieng ja nul plait.
(*Catun*, Richel. 25407, f° 207°.)

RAMPOSNEEMENT, adv., avec reproche, avec injure :

Et le roi li a dit moult *ramposne[e]ment :*
Fox, mescreant veillart, Damedieu te gravent !
(*Doon de Maience*, 9874, A. P.)

RAMPOSNEIS, *ranpodneiz*, s. m., reproche :

Assez i out *ranpodneiz*
E responduz de felons diz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5743, Michel.)

RAMPOSNEMENT, *rampros.*, *ramppronement*, s. m., reproche, injure :

Dire ne deussies itel *ramposnement*
A homme de valour, quant a nul bien s'estent.
(*Doon de Maience*, 6245, A. P.)

Li vilain devindrent renoilles
Pour le felon *ramprosnement*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 83°.)

Vaines paroles et *ramppronement*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 91 v°.)

RAMPOSNEOR, *-eur*, *rempon.*, *ramprosn.*, *rampron.*, *remprosneur*, s. m., celui qui outrage, qui injurie :

Il n'estoit a preudomme estous ne *rampronere*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 73°, Michelant.)

Ramponierres et mal parliers.
(*Rose*, 2106, Méon.)

Ramposnieres et mal parliers.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 15°.)

Remponieres et mal pallieres.
(*Ib.*, Flor. Ric. 2755, f° 14°.)

Ja tant ne sera *ramprosnerres*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 56°.)

Remprosneur, faulx, vanteur. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 119 r°, éd. 1493.)

Bourgogne, une *ramponeuse*, une femme querelleuse.

RAMPOSNER, *ramponer*, *-ponner*, *ranponer*, *renponer*, *rampodner*, *rampogner*, *rampionner*, *ramprosner*, *remprosner*, *ranprosner*, *ramproner*, *ramppronner*, *ramprounner*, *ramporner*, verbe.

— Act., railler avec aigreur, tourner en dérision, quereller, réprimander, insulter :

A vos que tient, maleuros, fait il
De *ranponer* la roine au cler vis ?
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 102°.)

Anvious estes et vilains,
De *ramprosner* voz compegnons.
(CHREST., *li Chevaliers dou leon*, Romv., p. 516.)

Et comment il lo *renpona*
Pour sa mie Briseida.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 4°.)

Dame A. le prist a *ranprosner*.
(*Raoul de Cambrai*, 3571, A. T.)

Mais desdaignier ne le daigna
Li fiers Martins ; quant l'a veu,
Ne le despist ne *rampogna*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CVI, 2, Van Hamel.)

Endementiers que il vont *ranponant*,
Les armes traient escuier et sergent.
(*Aymeri de Narb.*, 1711, A. T.)

Noz enemis nus *rampodnent* e avilent. (*Rois*, p. 411, Ler. de Lincy.)

Mes por ce *ramponez* en *sui*
Que a Clervax quatre mois fui.
(GUIOT, *Bible*, 1189, Wolfart.)

Se j'eusse esté en la route
Deux anz ou trois, jel sai sanz doute,
Ja n'en *fusse* tant *ramponez*.
(ID., *ib.*, 1195.)

Ceste parole fu dite por chou que Keu l'*avoit ramprosné*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 32°.)

... Nel devez *ramposner*.
(*Auberi*, Richel. 860, f° 135°.)

Ne ne deves hair ne *ramporner*,
Que n'i poes nule riens conquester.
(*Ib.*, p. 97, Tarbé.)

Asses en *fui* le soir laidis et *ranpones*.
(*Fierabras*, 159, A. P.)

Et dist a Olivier : Forment me vient en gré,
Par Mahomet, de ce ke tu m'*as ranproné*.
(*Ib.*, 599.)

Puis avint qu'il le *ranprosna*,
Pour çou que les capons torna.
(MOUSK., *Chron.*, 20027, Reiff.)

Quant Robins s'ot *ramprosner*,
Si respont par ire.
(ERNAUT CAUPAIN, *Chans.*, 5, v. 82, Scheler, *Trouv. belg.*, 2 sér., p. 118.)

Folie est d'autrui *ramprosner*,
Ne gens de chose araisouner
Dont il ont anuy ou vergoigne.
(*Le Sentier batu*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, III, 247.)

Sa fame *remprosne* forment.
(*Couci*, 6212, Crapelet.)

Son seigneur fut fel et courrouscié de soy veoir ainsi *ramposner* devant la gent. (*Liv. du cheval. de la Tour*, XVIII, Bibl. elz.)

La se tenoient en *ramppronnant* nos gens et en eulx manessant. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, II, 58, X. de Ram.)

Pour tant que li coens l'avoit *ramppronnet*. (FROIS., *Chron.*, II, 113, Luce.)

Puis apres moult le *renpona*
Et ceste robe li donna.
(*La Passion nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 217.)

Si commença le chevalier a blasmer celuy et a *ramponer*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 47, éd. 1488.)

Ramponner un homme, mot ancien, ramponare. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Ramponner, spotten. (GASPARUS, *Gazophylace de la lang. fr. et flamende*, éd. 1656.)

— Réfl., s'insulter :

Qant il se furent trouvé d'avanture, il *se* commencierent a *ramprounner*. (FROISS., *Chron.*, V, 257, Luce, ms. Amiens, f° 104 v°.)

— Neut., plaisanter :

E amerement *rampodnout*. (*Rois*, p. 3, Ler. de Lincy.)

Quant ele m'en vit aler,
Si me dit pour *ramporner :*
Chevaliers sont trop hardi !
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 94, Tarbé.)

Il lor respont et dist en *rampornant*...
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 29°.)

Doucement et briefment parloit senz *ramponer*.
(*Gir. de Rossill.*, 591, Mignard.)

Li conte chaut a terre, si salt sus ; ilh se deffent et bien fust deffendus, quant Jacques Wal vint la et li dest en *ramponant :* Sires conte d'Artois, or aveis vos les clefs de Bruges et de Gant. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 20, Chron. belg.)

— Infinitif pris substantivement :

Vassal, dit Oliviers, laise le *ranponer*.
(*Fierabras*, 564, A. P.)

Mais or laissons le *ramprosner*.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 294, Michel.)

Haut-Maine, *rambróner*, *rampróner*, murmurer, répondre avec violence. Normandie, *ramproner*, quereller. Bourgogne, *ramproner*, injurier. Haute-Norm., vallée d'Yères, *rampróner*, faire des reproches, rudoyer, quelquefois maltraiter.

RAMPOSNEUS, voir RAMPOSNOS.

RAMPOSNIEOR, voir RAMPOSNEOR.

RAMPOSNIER, *-porner*, adj., injurieux :

Tant est Keus fel et *ramporners*.
(CHREST., *Cheval. dou leon*, Richel. 1433, f° 73 r°.)

RAMPOSNOIS, *rampron.*, s. m., reproche :

Ces paroles oit et tout ce *rampronois*,
Cassianus du larris, li viellart antenois,
Et Betis li dansiaus qui en font leur gabois.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 17 r°.)

RAMPOSNOS, *-nous*, *-neus*, *rampon.*, *rempon.*, *ramprosn.*, *rampron.*, adj., outrageux, injurieux :

Kex que moult fu *ramprosnos*.
(CHREST., *le Cheval. au lion*, Richel. 1450, f° 207 v°.)

Et Keus, qui molt fu *rampronous*.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1725, f° 135a, Romv., p. 515.)

Molt ert crueus et *ramprosnous*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 176, P. Meyer.)

Felenie tant acointance,
Et la folie connissance,
Et font lor signor orgillous,
Felon parlier, et *ramprosnous*.
(Gaut., *Isle et Galer.*, Richel. 375, f° 300a.)

Fole et crueus et outrageuse
Et mesdisant et *ramponeuse*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 2b; 161, Méon.)

Et mesdisans et *ramposneuse*.
(*Ib.*, Richel. 1569, f° 2b.)

As *ramponeuses* de mal aire.
(*Vieille Escoillie*, Ars. 3114, f° 15a.)

Vilains de cuer soit li honis,
Qu'il est fol en fais et en dis,
Et venimeus et orguilleus,
Et envieus et *ramposneus*.
(*Requeste d'Amours*, ap. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 144.)

Que il el plait ne die ni ne face dire vilaines paroles ne outrajouses ni *ramponouses* au seignor ni a la court. (*Ass. de Jér.*, I, 46, Beugnot.)

Cestes femmes, qui sont foles et *remponeuses*. (*Liv. du cheval. de la Tour*, XVIII, Bibl. elz.)

RAMPREAU, voir Ramprel.

RAMPREL, *-iel*, *-iau*, *-eau*, s. m., chandelier de fer tourné en spirale à jour, avec une rondelle intérieure, qui monte et descend le long de la spirale au moyen d'un petit manche et supporte la chandelle :

A Jehenne le Warniers pour uns fers wauffres et un *rampriel*. (1er août 1404, *Exécut. testam. de la femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

Un trepier, un *ramprel* et un greil. (1450, *Exécut. test. de Miqueil de Grantmes*, Arch. Tournai.)

Ung *ramprel* et ung crasset. (6 janvier 1450, *Exécut. testam. de Bryart*, Arch. Tournai.)

Ung ponnart, une lanterne, une corbille, deux *rampriaulx*. (1456, *Compte de tut. de Cuisot Morrel*, Arch. Tournai.)

Ung *rampriel*, feraille et fastras. (1466, *Exécut. testam. de Jehan Gosse*, Arch. Tournai.)

Pour une salliere de bos, ung cuisoir de pomes et ung *rampriel*. (1467, *Exécut. testam. de Catherine Dattre*, Arch. Tournai.)

Deux quemineaulx de fer, une lanterne, plusieurs ferrailles et quatre *rampreaulx*. (1527, *Exéc. test. de Jehan Gombault*, Arch. Tournai.)

Un escumoir, un *rampreau*, une chaudiere. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 257.)

RAMPRIAU, voir Ramprel.

RAMPRIEL, voir Ramprel.

RAMPROELLE, s. f., lierre :

Hierre, c'est ung ramisseau toujours vert qui en croissant monte contre arbres et murailles. Plusieurs nomment *ramproelle*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. II, f° 41 r°.)

Rouchi, *rampereule*, Maubeuge, *rampoele*, toute plante grimpante.

RAMPRONE, voir Ramprosne.

RAMPRONEE, voir Ramposnee.

RAMPRONEMENT, voir Ramposnement.

RAMPRONEOR, voir Ramposneor.

RAMPRONNE, voir Ramposne.

RAMPRONNER, voir Ramposner.

RAMPRONOIS, voir Ramposnois.

RAMPRONOUS, voir Ramposnos.

RAMPROSNAL, voir Ramposnal.

RAMPROSNANT, voir Ramposnant.

RAMPROSNE, voir Ramposne.

RAMPROSNEE, voir Ramposnee.

RAMPROSNEMENT, voir Ramposnement.

RAMPROSNEOR, voir Ramposneor.

RAMPROSNER, voir Ramposner.

RAMPROSNOS, voir Ramposnos.

RAMU, adj., branchu :

Li pins fu fais de tel sanlance ;
Poi astoit plus gros d'une lance
Mais desous fu espes *ramus*
Et parmi la plache espandus.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 81a.)

Un pomer mult espes *ramu*.
(Id., *Ducs de Norm.*, II, 25338, Michel.)

Laiens ot caisnes et grans arbres *ramus*.
(Raimb., *Ogier*, 8386, Barrois.)

En .i. boscage haut *ramu*.
(*Blancand.*, 5984, Michelant.)

Se tu ne te deffens, a .i. arbre *ramu*
Seras, tu et li tien, tout maintenant pendu.
(*Doon de Maience*, 9467, A. P.)

Puis prend ung grand fueillart bien *ramu*. (*Modus*, f° 74 v°, Blaze.)

— Rameux :

Li cers avoit les cornes hautes et *ramues*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 8d.)

— Se dit aussi du cerf qui porte son bois, qui est ramé :

Com cerf *ramu* vont par ces rues.
(*Li Mariages des filles au diable*, Ars. 3142, f° 292b.)

— Qui vit dans les bois, sauvage :

Mais li bons chevaliers au corage cremu
Se fiert en aus, plus joins d'un fauconcel *ramu*.
(*Roum. d'Alix*, f° 28d, Michelant.)

RAMUCRI, adj., moisi :

Par la negligence desquels les livres trop moites et *ramucris* et rongez des vers et tignes furent corrompus et gastez. (La Bod., *Harmon.*, p. 556, éd. 1578.)

RAMUIS, *raimuis*, *ramnuis*, *ranuiscq*, *renuiscq*, s. m., sorte de poisson :

Pour vin, maqueriaus et *ramnuis*, .xix. gros. (1367, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Raimuis, anwillez et hierens. (1376, *ib.*)

Un panier de *ramuis* condamné a estre enfouy. (1465, *ib.*)

On fait enfouir des penniers de *renuiscqs*. (1528, *ib.*)

Ranuiscqs. (*Ib.*)

RAMUISON, voir Ramoison.

RAMURE, voir Rameure.

RAMUSSON, voir Ramoison.

RAMUSÉ, *rem.*, adj., au nez camus :

Jaunes, gronaisses, *ramusees*
Doivent estre bien estoupees.
(R. de Blois, *Chast.*, Richel. 24301, p. 555b.)

Jaunes, gornaises, *remusees*.
(Id., *ib.*, Richel. 837, f° 131c; Méon, *Fabl.*, II, 195.)

RAMUSELÉ, adj., camus :

Nez *ramuselé*. (Leon Mellema, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

Nez *ramuselé*, camus, naso schiacciato. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Haute Norm., vallée d'Yères, « un biau, eune belle *rimmuselai*. »

RAMUSER (se), v. réfl., s'amuser :

Li gentil homme *se ramusent*,
Qui de faire aus Flamens domage
N'ont il mie bon avantage,
Car petit aprochier les pevent
Por les quarriaus que il esquevent
Sanz grant peril et sanz riote.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 283.)

1. **RAN**, s. m., tige ?

A maistre Henry pour un grand *ran* de laton pour regarder aux heures quant le solleil luict. (1405, *Archiv. hospit. de Paris*, II, p. 131, Bordier.)

2. **RAN**, *rang*, s. m., étable :

Deux *rans* pour nourrir auwes. (1405, *Recepte de Rewing*, Mém. histor. concernant les droits du roi sur Fumay et sur Reveis; Pièc. justif., p. 15, Arch. mun. Fumay, II, 1.)

Les manans des villaiges n'auront a laisser leurs porcques hors leurs *rangs* sans les faire chasser devant la garde d'iceux. (1462, *Cartul. de Bouvignes*, I, 124, Borgnet; item, dans un texte de 1618.)

Ardennes, Marne, Courtisols, Rouchi, Wallon, *ran*; Malmedy, Spa, *han*, étable à porcs.

3. **RAN**, *ranc*, s. m., bélier :

Aries, un belier, un *ran*. (Rob. Estienne, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Nul ne se trouva qui se peust garantir et defendre des cornes de ce dangereux *ranc* persien. (Jean de Maumont, *Hist. de Zonare*, p. 470, éd. 1597.)

Le chetif *ranc* n'avoit puissance ne vertu de luy resister (au bouc). (Id., *ib.*, p. 473.)

Ran, belier franc. Aries. (Nicot, 1606.)

Ran, mot picard, belier. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Picardie, Hte-Norm., vallée d'Yères, et val de Saire (Manche), *ran*, bélier.

Nom propre, *Ranc*.

4. **ran**, voir Rien.

ranaturer, verbe.

— Neut., ressembler :

Car tel pooir i ra nature
C'a claus dont il ist *ranature*.
(Baud. de Condé, *li Contes de l'envie*, 153, Scheler.)

Dont, s'il no *ranature* au pere
D'aucun bien qui en lui apere,
Dont au pere soit compares,
De gentilleche ert mal pares.
(Id., *li Contes de Gentilleche*, 43, Scheler.)

— Act., transformer la nature de :

Norrice Dieu le pere,
Qui toz biens *ranature*.
(*A. b. c. Nostre Dame*, Richel. 837, f° 171ᵃ.)

ranbanement, voir Rembanement.

ranbre, voir Raembre.

1. **ranc**, *renc*, s. m., raideur, force :

Se font entreferir des lances de tel *ranc*, que les tronçons en bondirent en l'air. (*Perceforest*, IV, f° 59ᵇ, éd. 1528.)

Ainsi entra Margon en ung *ranc* de desesperance par force de mauvaise jalousie avant qu'il en sceust la verité. (*Ib.*, vol. IV, ch. xvii.)

— Brèche pratiquée par un effort violent :

En peu d'heure ilz firent un *renc* tellement que en peu de temps on veit jusques au meillieu. (*Perceforest*, II, f° 124ᵈ, éd. 1528.)

2. **ranc**, voir Ran 3.

3. **ranc**, voir Rain.

rancel, voir Rainsel.

rancelet, voir Rainselet.

ranceux, adj., rance, décrépit :

La peste vienne a qui m'a icy amené ce vieil *ranceux* et poussif. (Lariv., *Les Tromper.*, II, 1, Anc. Th. fr., VII, 31.)

1. **ranche**, voir Renge 1.

2. **ranche**, *rainche*, *renche*, s. m., étai qui supporte généralement la ridelle d'une charrette :

Le dit Thibaut le Bouvier le feri de une *renche* de charrette. (1363, Arch. JJ 95, f° 45 r°.)

Le fery d'une *rainche* de charrette. (1388, Arch. JJ 132, pièce 338.)

Le suppliant frappa icellui Perrinot d'un baston ou *ranche* de charrette. (1408, Arch. JJ 162, pièce 190.)

Une *ranche* ou levier de charrete. (1411, Arch. JJ 165, piece 282.)

Ranche se dit encore avec le même sens dans le Blaisois. Dans le Poitou et l'Aunis, *ranche* désigne la ridelle même.

Cf. Ranchier.

rancheoir, voir Rencheoir.

rancher, voir Rangier.

1. **ranchier**, v. a., délivrer :

Pour quoy y pluseurs gens en parlont sour monsangneur et qu'ilh avoit fait chest chevalchie por *ranchier* ses gens. (Jeh. de Stavelot, *Chron.*, p. 360, Chron. belg.)

2. **ranchier**, s. m., bâton d'une charrette appelé aussi levier :

Bostguillot prist un *ranchier* de charrette. (1400, Arch. JJ 155, pièce 464.)

1. **ranchir**, v. a., mettre à rançon :

Et puis vint jusqu'a Tornay, qu'il assegat, et le prist par forche, et la prist ilh de plus noblez hommez de Flandris, qui contre luy voloient la citeit defendre, si les emenat et les *ranchit*. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des histors*, IV, 267, Chron. belg.)

Robant tout l'avoir qu'il pot avoir et tollir as borgois de Saint Tron robeir, et eauz prendre et puis *ranchir*. (Id., *ib.*, 342.)

— Racheter, délivrer :

Fut lidit Philpot pris et pluseurs aultres aveque ly ; mains ilh ne passat mie longtemps que lidit Philpot *fut ranchis* et revint a Bosenove. (Jeh. de Stavelot, *Chron.*, p. 358, Chron. belg.)

2. **ranchir**, v. n. ?

Aulcun homme est aulcunes fois sans mouvoir et sans sentir, mais qui a .i. petit de poulz et peut *ranchir*, car sa chaleur est tant foible qui n'a pas mestier de nul air a respirer. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 25, éd. 1495.)

rancien, adj., de Reims :

Que chacuns chevaus traihens paiera .iii. sestiers de blé et .iii. sols de *ranciens*... dis oit deniers *ranciens*. (*Ch. de Hughes, comte de Rhetel*, ap. Duc., *Moneta Baronum*, IV, 529ᵃ.)

O tu, cité tres noble et ancienne,
Qui jadis fus fondee de Remus,
Reims t'appella, de son nom, *rancienne*.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 305, A. T.)

ranciner, voir Raciner.

ranckeur, voir Rancuer.

rancle, voir Draoncle.

rancler, voir Draoncler.

ranclumer, v. a., remettre sur une enclume :

Et li dist : Tenez l'espee, si metez ariere la ou vos la preistes, et cil la prant, si la *ranclume* ; et elle se tint ausi bien come elle avoit oncques avanz fait. (*Merlin*, Richel. 747, f° 101ᵃ.)

rancoir, voir Rancuer.

rancoler, v. a. ?

Recouvrir ledit moulin et *rancoler* le fer et la neille du fer dou dit moulin. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, f° 282 r°.)

1. **rancon**, *ramcon*, s. m., sorte de *falsart :*

Avecques picques et *rancons* hors du village se trouverent iceulx Lombars pour au Françoys clourre le chemin. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 20 v°.)

Main a main avoyent les ungs et autres a besongner, et tant furent les Pizans cherchez de pres que au dedans de la breche entre les mains leur furent par les Françoys a grans coups d'espee coppez deulx *ramcons* et deulx d'iceulz Pizans tuhez. (Id., *ib.*, f° 63 r°.)

Fulcatus, ta, tum, courbe comme une faulx ou faucille, garni de *rancons*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Je regrette canons et bazillis,
Hacquebuttes, bouletz, aussi faulcons,
Qu'avons perduz ; tous nos cueurs sont faillis,
Aussi noz traictz, picques et grans *rancons*.
(*Regrets de Barthel. d'Alvienne*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., I, 58.)

2. **rancon**, s. f., opposé à meuble :

Li remananz, soit movles soit *rancons*, ira a l'assise. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Rant cum a moble penre ou a la *rancon*. (*Ib.*)

rançone, *-onne*, s. f., rançon :

Et qu'il fust mis en *rançonne* par lesdits ennemis a si grave et excessive finance et rançon qu'il ne peust payer sans vendre et aliener la plus part de ses pocessions et terres. (Roi René, *Instit. de l'ordre milit. du Croiss.*, Œuv., I, 57, Quatrebarbes.)

rançonnerie, voir Raençonnerie.

rancontrer, voir Rencontrer.

rancoulli, s. m., eunuque :

Jehannot Musnier dist au suppliant pluseurs paroles injurieuses, et entre les autres lui dist qu'il ne valoit riens ; car il estoit *rancoulli*, qui est a dire chastré ou sans genitoire. (1395, Arch. JJ 148, pièce 6.)

rancuer, *-cueur*, *-keur*, *-queur*, *ranckeur*, *rancor*, *raunkour*, *rancour*, *rancoir*, *rencour*, *rackeur*, s. f., rancune, ressentiment :

Li altres geunet per *rancor* et per impacience. (S. Bern., *Serm.*, 135, 14, Foerster.)

Si les pardone tut utre sanz ire ne *raunkour*. (*Fragm.*, ms. Oxf. Fairf. 24, f° 13 r°.)

Totes maneres de *rancours* sount pardonez. (*Lib. Custum.*, II, 167, 31, Rer. brit. script.)

Toutes traisons et toutes manieres de *rancuers*. (1317, Arch. JJ 53, f° 79 r°.)

Apres court Stix le haineux,
Le malvais fluns et chainneux,
Qui l'ame angoisse et traine
Et met en *rencour* de haine.
(*Métam. d'Ov.*, p. 69, Tarbé.)

Et que lesdites choses n'estoient point cause pour nourir paix, amour, concorde, mais grandes *rancour*, envie et dissencion. (1343, *Lettre de S. Jacque*, Pawillart, Université de Liège.)

Sans nulle *rancuer* ou mauvaise excogitation. (1364, Arch. JJ 96, pièce 323.)

Toute injure, *rancour*, malenconie. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

Qui comme debatz, discords et *rackeurs* furoient esmeus entre nous a cause de malvais usaiges. (1403, *Paix des XVI*, Pawillart, Université Liège.)

Disons, sentenchons et determinons que tous differens, debas, *ranckeurs* ou malamours qui estoient ou yestre polroient esmeus entre les partiez touchant les fais des gherres, soient mis jus, et que d'ore en avant bonne et ferme paix en soit entre yeulx. (1421, *Cartul. de Bouvignes*, I, 94, Borgnet.)

Ilh li plaist et vuet que les dis religieux, des queis ilh avoit proiet encontre a leur sovrain, puissent demoreir pasieblement a Treit, et qu'ilh ne les roste ne extermine de leur biens por *rancoir*. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 516, Chron. belg.)

Mortaliteis, batalhes, haymes, *rankeurs*. (Jeh. de Stavelot, *Chron.*, p. 81, Chron. belg.)

Ainsi veulx donc sans rigueur ne *rancueur* parler. (Bonav. des Per., *Rec. des œuvres*, p. 162, éd. 1544.)

Il y a tousjours quelque *ranqueur* et mescontentement envers le capitaine ou gouverneur du lieu qui s'est perdu. (Joub., *Err. pop.*, 1re p., I, 7, éd. 1579.)

Un seul, Neptune, couvoit au fonds du cueur
Contre Ilion une vieille *rancueur*.
(Rons., *Franc.*, l. II, p. 418, éd. 1584, in-f°.)

Littré enregistre *rancœur* comme un terme vieilli.

RANCUNE, *reanc.*, *rankune*, s. f., colère :

.x. colps i fiert par doel e par *rancune*.
(*Rol.*, 2301, Muller.)

Li rois fut de mal cuer et de felon coraige,
Et fut plains de *rancune*, de corroux et de raige.
(*Ger. de Rossill.*, 3192, Mignard.)

— Contrariété, chagrin, querelle, révolte :

Ja i perdront li Troien ;
Ennui deivent faire et *rancune*.
(Ben., *Troie*, 8848, Joly.)

A Dieu prent guerre ki s'orguelle,
Ne puet faillir k'il ne s'en duelle ;
Car chele li fera *rancune*.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, XCI, 1, Van Hamel.)

Passez outre grant aleure,
Quar ce ne vous porroit aidier ;
Qui n'aime *rancune* et plaidier.
(*Voie de paradis*, ap. Jub., *Œuvres de Ruteb.*, II, 34.)

Mais bien est prouves...
Li quel sont boin selonc la lune,
Et liquel traient a *rankune*.
(*De S. Daniel*, Richel. 2039, f° 18d.)

Ne weil taisir l'onsime lune,
Elle nos vient a grant *rancune*.
(*Ib.*, f° 20a.)

A Poingbuef treuvent la commune
Preste de commancier *raneune*.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 99b.)

Et se fortune
Qui mains estable est ne soit cours de lune,
Est contre vous diverse ou trop enfrune
N'i regardes, mes prendos la *rancune*
De Socrates
Qui fu tous jours si justes et si vres.
(Froiss., *Poés.*, I, 355, 248, Scheler.)

Et estoit tenus Pietres du Bois en pais parmy tant que il avoit juré sur sa foy et loyauté que il ne traiteroit ne procureroit jamais nulle guerre ni *rancune* des bonnes gens de Gand envers le duc de Bourgogne. (Id., *Chron.*, X, 425, Kerv.)

Ce fait son cas plain de *reancune*.
(Ch. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 204a.)

RANCUNER, v. n., se quereller :

Porce que de ceste choze li dui frere si *rancunoient*, li sage home lor blasmerent mout durement ce qu'il se descordoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 94b.)

— Part. prés., *rancunant*, qui se querelle :

Se nous demenomes ensi li un les autres, et alommes *rancunant*, bien voi ke nous reperderons toute le tierre. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 586, Wailly.)

Lorraine, *rancuner quelqu'un*, avoir une rancune contre quelqu'un.

RANCURE, *-kure*, s. f., indignation, colère, vif mécontentement, haine :

Od dol, od ire e od *rancure*
En unt Franceis lor genz sevrees
E lur portes dedenz fermees.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3972, Michel.)

Ne nos en portez ja *rancure*,
Kar bele en est vostre aventure.
(Id., *ib.*, II, 5741.)

Od ire pleine e od *rancure*
S'entrecorurent a dreiture.
(Id., *ib.*, II, 31874.)

Et grant haine et grant *rancure*.
(Id., *Troie*, 10573, Joly.)

Grace et amour confont *rancure*.
(*Lyoner Ysopet*, 3589, Foerster.)

Amors a tele nature
Que sa joie fait torner a *rancure*.
(*Poët. fr. avant* 1300, Ars., t. I, p. 51.)

Le don prent, du donnant n'a cure,
Mais encor le tient en *rancure*.
(J. Lefevre, *Liv. de Matheolus*, 1525, Tricotel.)

Johan, duc de Braibant, ot a cuer grant *rankure*,
Fort manache Ligois et durement Dieu jure.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 9104, Chron. belg.)

— Chagrin, douleur :

La dame maine tel *rancure*
Que merveille est que ses cuers dure.
(*Vie S. Greg.*, Ars. 3527, f° 159a.)

Berry, *rancure*, rancœur, dégoût.

RANCURER, *rencurer*, verbe.

— Neutr., s'indigner, s'emporter, se fâcher, être irrité :

Onc ne veistes rei qui si *rancur*,
Quant G. a josté les siens as lur.
(*Gerard de Ross.*, p. 297, Michel.)

Dont dis sans que ne *rancure:*
N'espargne ma creature.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 87d, éd. 1537.)

— Réfl., dans le même sens :

Suffisance joincte a humilité
Me faict fuyr toute mondanité,
De povreté jamais ne *me rancure*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 62a, éd. 1537.)

Et a la belle, a amour, a fortune,
Desja cent fois je *me suis rencuré*
(*Toutes les œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, mis en franç. par Vasquin Philieul, p. 15, éd. 1555.)

L'on *se* devroit a bon droit *rancurer* et douleir de l'injure du temps. (Leon, *Descr. de l'Afr.*, I, 112, éd. 1556.)

RANCUROS, *-curus*, *rancorus*, *rancureux*, adj., fâché, irrité :

Alques despris e suffraitus
E plein d'angoisse e *rancurus*
S'essiloent pur melz aveir
Tut par force, par estoveir.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 629, Michel.)

E cil remistrent *rancorus*
E deshaitié e doleros.
(Id., *ib.*, II, 15600.)

Ranceo, estre coureciez ou *rancureux*. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

Rancureuses et haineuses paroles. (1390, Arch. JJ 138, ap. Duc., *Rancor*.)

RANDAIGE, voir Rendage.

RANDE, s. f., portion contenue dans un sillon de vigne :

Plus seize *randes* de vigne de courte versaine. (1533, La Villedieu d'Aunay, Ansigny, Arch. Vienne, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin.*)

Plus sept *randes* de vigne de grande versaine. (1594, Ste-Croix-La-Bellotière, Arch. Vienne, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin.*)

Centre, Aunis, Saintonge, Poitou, *rande*, sillon.

RANDÉ, voir Rendé.

RANDEMANT, *-ent*, voir Rendement.

RANDEOR, voir RENDEOR.

RANDERIE, voir RENDERIE.

RANDIR, verbe.

— Neut., courir avec impétuosité, galoper :

Mais primes pense a lui aidier ;
De l'autre part a l'estrivier,
Tant com cheval puet *randir*.
(MARIE, *Lais*, Espine, 321, Warnke.)

Si se sont tantost eslaissies
Tant com cheval pueent *randir*.
(*Atre perilleux*, Richel. 1433, f° 11 r°.)

Cadres lait corre en es les pas,
Tant com cevaus li pot *randir*.
(*Ib.*, Richel. 2168, f° 31ᵃ.)

Et il vienent lances baissant
Tant con ceval puent *randir*.
(*Chev. as deus esp.*, 5588, Foerster.)

Partonopeus le vait ferir
Quanque cevals li puet *randir*.
(*Parton.*, 9051, Crapelet.)

Li fel qui laiens *randissoit*,
Car maugré sien d'iluec issoit,
Tant deschira laiens le cors
Qui des entrailles raidist fors.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 84, Peigné.)

Puis s'est l'uns vers l'autre eslessié,
Tant con chevax li pot *randir*.
(*De Brifaut*, 1115, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 162.) Impr. *raudir*.

Je ne vois *randissant* par la forest, sinon pour le trouver et parler a luy. (*Perceforest*, VI, f° 38ᵈ, éd. 1528.)

— Fig., s'étendre :

L'apoye se fera de laditte pierre avecq soubassement, pied d'estal, tablettes, molures, *randissant* sur lesdits pieds d'estal et tablettes servans pour laditte apoye... (1612, *Reg.-Journ. des prevôts et jurés*, 1562-1617, Arch. Tournai.)

... Avecq liste de laditte pierre, *randissant* par dessoulz et dessus les cassis, avecq aussi pignon de bricques, cresteaux, listes *randissans* aux cassy comme cy dessus. (*Ib.*)

— Act., parcourir rapidement :

En cel an ils *randirent* et cherquerent mains pays. (BEAUMANOIR, *De la Manekine*, I, 276, A. T.)

Or ça, Ribaut qui tant avez *randi*,
Dictes moy voir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 349ᵃ.)

Les serpents m'eussent devoré
Plus de mille fois d'ung accort ;
A haulte voix huche la mort,
Et si n'en puis venir a bout ;
Je *randiray* tant tout par tout
Que j'aray ung peu de repos.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 1296, G. Paris et Raynaud.)

Randir villes, chasteaux et fors.
(ID., *ib.*, 4334.)

Basse-Normandie, Picardie, *randir*, courir, galoper. Haute-Normandie, vallée d'Yères, *randir*, rôder çà et là.

1\. **RANDON**, *random*, *rendon*, *raondun*, *raidon*, *raisdon*, s. m., impétuosité, violence, jet impétueux et violent :

Dedens le flanc le fiert de tel *randon*
Li sans en chiet contreval le sablon.
(*Raoul de Cambrai*, 3973, A. T.)

Et la lemele (de l'espee) estoit ausi rouges com uns *raidonz* de feu. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 11 r°.)

Que li vens ja sans contredit
Faisoit aler les grans *raidons*
De la flambe et les vis carbons.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 41, Peigné.)

En l'autre avoit un brandon
De feu qui getoit grant *randon*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 18ᶜ.)

Et comme nous voyons de la gorge du four
Saillir de gros *randons* de flammes a l'en-[tour,
Qui les busches devorent.
(CHASSIGN., *Pseaum.*, XX, éd. 1613.)

— Randonnée, traite :

Chevreul fuy ung *randon*, et puis se demeure comme un connil. (*Modus*, f° 29 v°, Blaze.)

— Abondance ?

Un riche *randon* de grains et de fruits. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, III, 12, éd. 1615.)

— Loc. adv., *de randon*, avec impétuosité, rapidité, violence, à toute vitesse :

Desci as lices les mainent *de randon*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25ᶜ; P. Paris, 2ᵉ chans., XXXIX.)

Vers lui an vient volant de tel *random*.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 13ᵇ.)

Sor les estriers s'afiche *de randon*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 115, Tarbé.)

Le destrier broiche qi li cort *de randon*.
(*Raoul de Cambrai*, 3968, A. T.)

Devant les autres encaucha *de randon*
Cur nuls cevals n'aloit a sien faison.
(RAIMB., *Ogier*, 12173, Barrois.)

De l'autre part vint vers lui *de randon*.
(*Aymeri de Narb.*, 2796, A. T.)

Car ci nos vienent pongnant *de* grant *randon*.
(*Ib.*, 2765.)

... Sur baucent de Castelle
Qui court plus *de raondun* que ne vole arondele.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 9 v°.)

Donc ist de sa boche un odor
Qui moult est de boene savor,
Cele part vienent *de randon*
Maintenant li autre poisson.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2135, Hippeau.)

Puis vinrent a une aigue qui cort *de* grant *ran*-[*don*,
La burent li cheval et apres li baron.
(*Chans. d'Antioche*, III, 213, P. Paris.)

Je voi ci chevaliers qui vienent *de randon*,
Par le mien enciant qu'il vienent de Karlon.
(*Gui de Bourg.*, 1689, A. P.)

Il chiet estenduz el sablon,
Trois foiz se pasme *de randon*.
(*Parton.*, 5169, Crapelet.)

Li frainc au destrier abandone,
Et cil li vat plus *de randon*
C'ostors ki chasce le colon.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 611ᵃ.)

Empaint l'a *de* si grant *randon*
Que par deseure son archon
Et par la crupe du cheval
L'abati a la tere aval.
(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 4175, A. T.)

Li vens es voiles se feri,
Qui les en maine *de randon*.
(ID., *ib.*, 4466.)

Mesire Engerant *de randon*
Broche cheval del esporon
Plus tost qu'oisiaus volent a proie.
(*Couci*, 1127, Crapelet.)

Si point la mule *de randon*
Et ele saut por l'esperon.
(*Mule sans frain*, ms. Berne 354, f° 30ᵃ.)

Cilz de l'ost les chascerent *de* grant et fort *ran*-[*don*.
(*Gir. de Ross.*, 1733, Mignard.)

Lors entoise le brant, qui trenche *de ran*-[*don*.
(*B. de Seb.*, I, 647, Bocca.)

Cilz delivré lui a .IIᶜ. frans *de randon*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 13793, Charrière.)

Puis coururent *de randon* jusques as tentes et as logeis, et bouterent le feu dedens. (FROISS., *Chron.*, II, 152, Luce.)

Le chastel vi de Thenedon
Ou la mer fiert *de* grant *randon*.
(CHR. DE PISAN, *Chem. de long estude*, 1289, Püschel.)

Quant les nimphes oyoient le son,
Tant feussent il volloes loing,
Elles acouroient *de* grant *randon*
Eulx rendre, a deux coups, sur le [poing.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 109, Bibl. elz.)

Il commença a filler *de randon*. (*Perceforest*, IV, f° 40ᵃ, éd. 1528.)

Mainte autre adventure
Restoit encor a dire par Mercure,
C'est assavoir, tel' priere ennuyante
Mise a despris, la nymphe estre fuyante
Par boys espaiz, tant que *de* grant *randon*
Vint jusque au bort du sablonneux Ladon.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 49, éd. 1596.)

D'une grand violence et d'un aspre *randon*
(VAUQ., *Art poet.*, III, Genty.)

— *A randon*, *a randons*, *a grant randon*, etc., avec rapidité, avec force, en abondance :

Li sans vermaus en cort *a* grant *randon*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11742, Barrois.)

Et le sang de mon cors *a* grans *rendons* iscir.
(*Roum. d'Alix.*, f° 20ᵃ, Michelant.)

Li sans vermaus ki si fu caus
Lor ist des cors *a* grant *raisdon*
Dont vinrent Saisne de randon
Et li dus Miles d'autre part.
(GIBERT DE MONTREUIL, *Violette*, 2847, Michel.)

Voit Savari qui sainne *a* grant *randon*,
Li sans li file desci que au talon.
(*Gaydon*, 6291, A. P.)

Sus ! de cy traiez vous arriere,
Que de ma mace ne vous fiere
A grant *rendon*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, Th. au moy.-âge, p. 366.)

Entrer *a* grant *randon*. (FROISS., *Chron.*, III, 27, Luce.)

Et le sang prestement lui sailli du brach *a* grant *randon*. (VAUQUELIN, *la Manekine*, ap. Beaumanoir, *Poés.*, I, 288, A. T.)

Messire Jaques retira son bras qui saignoit *a* moult grant *randon*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 17, Michaud.)

Si tost que la grosse cloche commance a sonner, la porte du conclave est ouverte a tout le peuple qui y entre *a* grands *randons*. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 244.)

Les uns (des faucons) volent de poing et prennent *a randon* (c'est a dire de force, cum impetu), les autres volent haut. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 44, éd. 1622.)

— *Par grant randon*, très impétueusement :

I seroit bon
De myner sans nul contredit
Leur bouloart, *par grand rendon*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2528, Guessard.)

Commencerent les Sarrasins a traire vers eulx, *par si grant randon*, et si durement, que oncques gresil, ne goute de pluye, ne cheurent plus espoissement du ciel que la cheoient flesches. (*Hist. de J. Boucic.*, p. 94, ap. Ste-Pal.)

— *Par tel randon*, si impétueusement :

Ils se ferirent dedens *par tel randon* que tous les ruerent jus. (*Trahis. de France*, p. 209, Chron. belg.)

— *En un randon*, d'un seul coup, sans interruption :

Si jut li rois ilec a lui .II. foiz *en un randon* avant que il se traissist en sus de li. (*Artur*, Richel. 337, f° 235c.)

Et de poor me seignai lor
Plus de .C. fois *en un randon*.
(HUON DE MERY, *Torn. de l'antechr.*, p. 83, Tarbé.)

Si li baisa *en .I. randon*
.C. fois le bouce et le menton.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 317d; v. 1153, Hippeau.)

Cent fois *en un randon* le bese.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 16a.)

.C. fois li veissiez baisier
En .I. randon, ce m'est avis.
(*Floriant*, 6328, Michel.)

— *Randon* a signifié aussi désordre, confusion :

La gent le roi a mis en tel *randon*
N'i ont fait joste ne cenbel a bandon.
(*Raoul de Cambrai*, 5906, A. T.)

Gavain misent en tel *randon*
Qu'il ne se peut desfendre d'eus,
Qui erent .III. et il ert seus.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 4d; p. 54, Herrig.)

Les traitors ont mis en tel *randon*
Qu'en fuies tornent por avoir garison.
(*Gaydon*, 4652, A. P.)

Cil doi misent en mal *randon*
Le duc de Lembourc et sez gens.
(*Gilles de Chin*, 907, Reiff.)

— Ondée :

La nuee chargee d'eau la distribue petit a petit par goutelettes et par *randons* mesurez. (LOUYS RICHEOME, *Disc. des miracles*, p. 56, éd. 1613.)

Randon a continué d'être employé jusque dans les commencements du dix-septième siècle, et Ménage, dans sa *Requête des Dictionnaires*, regrettait qu'on eût abandonné la locution *à grand randon*, à toute force. Furetière donne ce mot.

Poitou, Aunis, Saintonge, *randon*, courage, impétuosité, course rapide; Rouchi, *d'un grand radon*, avec force, avec violence; Hainaut, *d'ein grand rondon*, tout à coup; Mons, *randon*, choc, effort, élan. Tournai, *à grand randon*, avec force.

2. **RANDON**, s. m., sorte d'oiseau :

La terreur ay esté de chahuans, herons,
Faulx, perdriecos blancs et biz, crosserelles, *ran-*
[*dons*.
(*L'Epitaphe de Muguet, oiseau du roy Loys XII*, Joly, *Poés inéd. des XVe et XVIe s.*, p. 31.)

RANDONAL, adv., promptement :

— De voz noveles noz dites *randonal*.
— Volentiers, sire, mes ainz n'oistes tal.
(*Mon. Renart*, Richel. 368, f° 252b.)

RANDONANT, part. prés., employé comme un subst.; *de randonant*, d'une course précipitée :

Parmi l'estor en vint de *randonant*.
(*La Mort de Garin*, 1947, du Méril.)

Envers le duc ala tantost *de randonant*,
Et fiert parmi son hiaume qui aloit reluisant.
(*Ren. de Montauban*, p. 19, v. 16, Michelant.)

RANDONE, *-onne*, s. f., impétuosité, extrême vitesse :

Tant cheminay que devant Carcassonne
Trois roys occis de ma propre personne
Et cent trente quatre mille Sarrazins,
Et lors mettant sur mon chief ma couronne
Picquay si fort et de si grant *randonne*
Que de neuf roys vouluz faire les fins.
(A. DE LA VIGNE, *la Louenge des Roys de France*, f° 22, éd. 1507.)

RANDONEE, *-onnee*, *-unee*, *-ounee*, *rend.*, s. f., course impétueuse :

Apres lui broiche toute une *randonnee*.
(*Raoul de Cambrai*, Richel. 2493, f° 48 r°.)

Encore n'a gaires, c'est verites provee,
Que je vos vic en tele *randonee*,
Qui vos donast d'or fin une caree
Ne sonissies a vo cor la mellee.
(RAIMB. DE PAR., *Og. de Dan.*, 2264, Barrois.)

Si cum li quens Philipe ad fait sa *randunee*,
Li reis Lowis de France le volt e si l'agree.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 454, Michel.)

Les vallets et les gens de cheval d'une même *randonnee* se sauvent aussi par la prouesse et vaillance des soldats. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 245, éd. 1576.)

— Volée rapide :

Li borgois ont la grant cloque sonee
E la petite tot d'une *randonee*,
Et la comugne est tantost asanllee.
(RAIMB., *Ogier*, 3816, Barrois.)

— *De randonnee*, avec impétuosité, rapidité, vigueur :

Li paien[s] li trestorne *de randonee*,
Grans cos se vont doner es targes lees.
(*Aiol*, 712, A. T.)

Plains de fierté et plains d'air
Monsaignor Dumart voit venir
Les grans galos *de randonee*,
L'escu pris, la lance levee.
(*Durmars le Gallois*, 3503, Stengel.)

Contre noz contes s'en vet *de randonee*.
(*Aymeri de Narb.*, 1638, A. T.)

Et bon destrier qui cort *de randonee*.
(ID., *ib.*, 1658.)

Et Aymeris lor vient *de randonee*.
(ID., *ib.*, 3219.)

Le pumel mist a son archon,
La pointe mist devant en son,
Bien trenchant et bien amouree.
Puis a brochiet *de randonee*
Contre celui qui escu ot.
(BEAUMANOIR, *Jehan et Blonde*, 4145, A. T.)

Si s'en ala *de randounee*
Sour le duc Gaifiers, ki sa tiere
Avoit gastee pour sa gierre.
(MOUSK., *Chron.*, 4075, Reiff.)

Cil dedens *de* grant *randounee*
Se deffendent com gent apris
De guerre, et de courous empris
(*Ren. le nouvel*, 1850, Méon.)

A .XVIII. engiens getans *de randonnee*
Assaillirent la ville toute jour ajournee.
(CUV., *B. du Guesclin*, 13904, Charrière.)

Arire retournent mangons, chire levee,
En criant : « S Lambiert ! » at mult haute
[alenee,
Cangeur ont encontreit, venant *de randon-*
[*nee*;
Aveque lez mangons ont fait la retournee.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 34129, Chron. belg.)

Je m'en voys *de* grand *randonnee*,
Mon chier seigneur, a Dieu vous dy.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 53a, éd. 1544.)

Quand il la vit si forcenee
Il s'en partit *de rendonnee*.
(P. JAMEC, *le Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 118.)

— *A randonnee*, *par randonnee*, avec rapidité :

Li brans descent aval, par une *randonee*,
Le cheval aconsuit et la sele doree.
(*Ren. de Montauban*, p. 31, v. 27, Michelant.)

As gens l'empereur asambla,
Et Robiers Crespins cevauça,
Od sa gent, baniere levee :
Le destrier broce *a randonnee*.
(MOUSK., *Chron.*, 17148, Reiff.)

Si tost que li varlos a veu l'asemblee,
Il a point le cheval *par* telle *randonnee*,
Que li chevaus s'en va comme beste dervee.
(*Brun de la Montaigne*, 263, A. T.)

Les chiens...
Qui sortants pesle mesle, *a* grande *randonnee*,
Viennent ou leur sera la beste abandonnee.
(GAUCHET, *Poés.*, p. 209, Bibl. elz.)

— *Par randonnee*, en abondance :

Mon cueur se doibt humilier,
Larmes gecter des yeulx *par randonnee*.
(*Hist. rommaine*, Anc. Th. franç., III, 175.)

— *En une randonnee*, d'une fois, d'un coup :

.III. fois se pasme *en une randonnee.*
(*Gaydon*, 9333, A. P.)

Trois fois si l'ait baixie
En une randonnee.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 9, 43.)

On trouve encore dans Prévost, *Manuel Lexique:* « *Randonnée*, les lieux où les cerfs se font battre dans l'étendue de leur course. » Ce mot a été repris par un auteur moderne :

Ma melancolique *randonnée* dans les rues mortes de cette ville morte. (J. Barbey d'Aurevilly, *Une page d'histoire*, p. 3, éd. Lemerre.)

Centre, *randounée*, coude, tour, circuit. Poitou, *randounée*, *randonie*, course rapide, impétueuse. Picard, *randonée*, Hainaut, *randenée*. volée de coups. Fr.-Comté, Fougerolles, *rannenées* (1re syll. nasale), glas funèbre.

RANDONEEMENT, *randonn.*, adv., impétueusement:

Les hommes de Ruelles estoient enssus les portes et lanchoient dardes a ceulx de dehors si *randoneement* que nuls archiers ne arbalestriers n'estoient a euls a comparer. (Froiss., *Chron.*, XI, 379, Kerv.)

Il fist assaillir la cité de toutes pars et tres *randonneement*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 86 v°.)

Ilz concourent si *randonneement* que riens ne les peut tenir ne contrester. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 121 v°, éd. 1493.)

RANDONER, *randonner*, *-eir*, *randuner*, *radonner*, verbe.

— Neut., courir impétueusement :

A ces paroles let le cheval aler
Quan qu'il pot desous lui *randoner*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 27a.)

Moraus le fiert quanqu'il puet *randoner*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 47c.)

Tant com il pot *randoner* et venir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 133b.)

Et Rigaus point, ci vai ferir Sanguin,
Tant com il pout *randonneir* et venir.
(*Mort de Garin*, p. 247, Du Méril.)

Ly chevaus desous ly tellement *randonna*.
(*Chev. au cygne*, 19900, Reiff.)

Puis regarda l'eve noire et bruiant
Que plus tost vait contreval *randonant*
Que li quarriaus quant il va descochant.
(Raimb., *Ogier*, 8080, Barrois.)

Le destrier broiche qi li va *randonnant*.
(*Raoul de Cambrai*, 2494, A. T.)

Li cheval sunt mult bon, qui desuz eus *randu-*
[*nent*.
(Jordan Fantosme, *Chron.*, 319, Michel.)

Puis broche le cheval qi *randone* menu.
(J. Bod., *Sax.*, CXLII, Michel.)

Et tant Justamonz broche le bai de Cornoaille ;
Plus *randone* menu qu'espreviers ne prent caille.
(Id., *ib.*, CXXXVIII.)

A mulet le fraint abandone ;
Tot par mi la presse *randone*.
(*Dolop.*, 7021, A. P.)

Et li pors s'en vait *randonant*.
(*Renart*, Br. XIII, 492, Martin.)

Quant Harpins de Boorges les vit esperoner,
Il broche le destrier, tost le fait *randonner*.
(*Chanson d'Antioche*, I, 361, P. Paris.)

Apres Karlot a *randonner* se prist,
Qui s'en aloit vers le bruellet foilli.
(*Huon de Bord.*, 834, A. P.)

Le cheval broche qui *randoune* menu.
(*Enf. Ogier*, 3404, Scheler.)

Dusk'a la mellee *randonent*
La endroit u virent Jehan.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 4246, A. T.)

Quant li quars, qui encor fu vis,
Vit tous ses compaignons ocis,
En fuiant ou qu'il puet *randonne*.
(Id., *ib.*, 4101.)

Li servant par laiens *randonnent*.
(Id., *ib.*, 5997.)

Corut... moult longuement tant com li chevaus povoit *randoner*. (*Chron. de S. Denis*, ms. Ste-Gen., f° 281a.) P. Paris, *randonner*.

Serjanz hoquetent, heraux crient,
Charroiz comme foudre *randonnent*.
Tabourz croissent, trompes bourdon-
[nent.
(Guiart, *Roy. lign.*, 19622, W. et D.)

François par ordre s'acheminent,
Apres les quiex *randonne* et trotte
De povres hommes fiere flotte.
(Id., *ib.*, 13426.)

Puis a point le cheval, qui *randonne* menu.
(*Gaufrey*, 7627, A. P.)

Malpriant torne en fuie quant il voit celui mort,
Et Elye l'encauche et *randone* moult fort.
(*Elie de S. Gille*, Richel. 25516, f° 79b; 487, A. T.)

La terre la chair luy donne,
Et l'eaue le sang qui *randonne*.
(J. Lefevre, *le Rebours de Matheolus*, p. 99, s. l. n. d.)

Ferant chevaulx d'esperons tant qu'ilz povoient *radonner*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 39 v°.)

Mais quant il apperçut que Fergus gaignoit sur luy a la course, il picque apres luy tant que son cheval pouvoit *randonner*. (*Perceforest*, III, f° 91e, éd. 1528.)

Atant veez cy ung chevallier armé de toutes armes de l'autre chef qui tost *randonne* vers Bliocadras, et cil qui moult l'avoit visé de loing ne le va mye refusant. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

— Fig. :

Quant li rois Loys l'oi dire,
Grant douleur au cuer li *randonne*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 9312, W. et D.)

— Act., faire courir, lancer avec impétuosité :

Et Baudoins *randone* son auferrant destrier
Contreval .I. pandant, par delez .I. rochier.
(J. Bod., *Sax.*, CXLIX, Michel.)

— Poursuivre impétueusement :

Si con girfauz grue *randone*.
(Chrest., *Chev. au Lion*, 882, Foerster.)

— Part. passé employé adjectiv. :

D'une course *randonnee* elles emporteroient tout quant et soy en un precipice. (La Bod., *Harmon.*, p. 200, éd. 1578.)

On trouve au XIXe siècle :

Le levraut une fois lancé *randonne* fréquemment, revient au point de départ, se fait battre dans un petit perimetre. (L. de Dax, *Souvenirs de mes chasses et pêches*, p. 216, éd. 1858.)

Normandie, Picardie, *randonner*, courir, faire du bruit en s'empressant, en rangeant, donner des coups. Norm., vallée d'Yères, rôder. Paris, courir rapidement. Beauce, Normandie, *randonner*, rabâcher, répéter fréquemment la même chose.

RANDOUBLE, s. m., redoublement de forces :

Si que luy et les siens a grand *randouble* vindrent invader et assaillir en l'escriant sans arrest. (*Perceval*, f° 84a, éd. 1530.)

RANDOUR, s. f., mot douteux employé au sens d'élan :

Allons tous d'une *randour*.
(*Hist. du Théât. fr.*, II, p. 140, ap. Ste Pal.)

Cf. Rador.

RANDRE ?

A fere couvrir l'iglise de Rennes, a visiter les sains grants et petiz, a y fornir de batails et de *randres*. (1415, *Us. de l'église de Rennes*, Arch. chap. Rennes.)

RANERIE, s. f., grenouillère :

Ranetum, *ranerie*, lieu plain de raynes. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 v°.)

RANET, s. m. ?

Elle (la bouche) chante bien, et je (la
[main) touche.
Sns l'instrument joyeusement.
Je y sçay mon *ranet* plainement
Au jeux.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 309.)

RANETTE, voir Rainette.

RANFFONCIER, voir Renfoncier.

RANFFOURMER, voir Renformer.

1. **RANG**, voir Rain 1.

2. **RANG**, voir Ran 2.

RANGE, voir Renge.

RANGEEMENT, *ren.*, adv., en rang :

Et les faisoit beau voir jouster *rengeement*. (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 40 r°.)

RANGER, voir Rangier.

RANGETTE, *rengette* (a la), locut. adv., tour à tour, l'un après l'autre :

Ce qu'elles savent bien faire, et se donner un peu de bon temps *a la rengette*, n'en laissant passer la moindre occasion. (**Leon**, *Descr. de l'Afr.*, I, 94, éd. 1556.)

On fait courir le bruit, Perrette,
Que tu le fais *a la rangette*
A tous les moynes du couvent.
(**J. A. de Baif**, *Passetems*, l. IIII, f° 104 v°, éd. 1573.)

A la rengette, l'un apres l'autre, par ordre. (**Oud.**, *Cur.*, éd. 1649.)

Hte-Norm., vallée d'Yères, se mettre al' *ringette*, se mettre en rangs.

RANGIER, *reng.*, *ranger*, *rancher*, *ranglier*, s. m., renne :

Cors et biches, chevreaus et chievres,
Rangiers et dains, connins et lievres.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 132ᵃ.) Méon, v. 15915, *rengiers*.

Sa teste est bien diverse, car il a plus grant teste que le cerf, et plus chevilliee, car il porte .lxxx. cors, et aucune foys moins, selon ce qu'il sera vieil *rangier* et grant. (G. **Phebus**, *Deduiz*, p. 25. ap. Ste-Pal.)

Les autres s'appelloient *rangiers*, qui sont de corsaige et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes : car j'ay veu *rangier* porter cinquante quatre cors. (**Commyn.**, *Mém.*, VI, 7, Chantelauze.)

Les Sameites se servent de petits traineaux tirez par des *rangers*, qui sont des animaux assez semblables a un cerf. (**Cayet**, *Chron. nov.*, p. 631, Michaud.)

Le gay Ascaigne, au plain de la vallee,
Son fier cheval pique, a bride avallee...
Ores ceux cy et ores ceux la passe ;
Desirant fort un escumeux *ranger*
Par les trouppeaux timides se ranger.
(**Du Bellay**, *Œuv.*, IV, f° 10 v°, éd. 1569.)

Du *rangier* ou *ranglier* et de sa nature. (**Du Fouilloux**, *Venerie*, f° 97 v°, éd. 1614.)

La machine estoit un char tiré par quatre *ranchers* ou alces et sur le char estoit Cassopiee reine d'Ethiopie. (**Menestrier**, *Traité des Tourn.*, p. 51, éd. 1669.)

— Représentation, image d'un renne :

Deux petiz chandeliers d'argent, dorez, de deux *rengiers* rampans contre ung arbre. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1921, Labarte.)

Un *rangier* d'or, esmaillié de blanc, les cornes d'or. (1389, *Ducs de Bourg.*, 5460, Laborde.)

— Terme de blason :

Le sire de Bueil... lequel porte un *rangier* en son estendart. (*Le Jouvencel*, p. 615, ap. Ste-Pal.)

Portoit pour armes d'argent a un *rangier*, ou faulx de gueules emmanchee de sable. (**La Colombière**, *Th. d'honn.*, I, 142, éd. 1648.)

RANGIET, s. m. ?

Lez un ollivier
Delez un bouxon trovai
Menuit de *rangiet*.
(*Rom. et Past.*, Bartsch, II, 36, 2.)

RANGLIER, voir **Rangier**.

RANGOISSIER, voir **Rengoissier**.

RANGUILLON, s. m., crochet, ardillon de boucle :

... D'amours l'esguillon,
Plus agu que le *ranguillon*
D'un baudrier.
(**Villon**, *Grant Test.*, Ballade pour servir de conclusion, p. 125, Jouaust.)

Que les deux frontz de la muraille liez et estrainctz l'un a l'autre comme par *ranguillons* de boucles, puissent avoir fermeté perpetuelle. (**Jean Martin**, *Vitruve*, f° 9 v°, éd. 1547.)

Ranguillon, ou ardillon, espinon de boucle. (**Duez**, *Dict. all.-lat.-fr.*, Amsterdam, éd. 1664.)

RANIGER (se), v. réfl., se réfugier :

Ceo que li oisel s'anioent
E les rameaus que il portoent,
Entont e veies senz dotance
Quo la es parties de France
Se ranigeront veirement.
(**Ben.**, *D. de Norm.*, II, 1605, Michel.)

Cf. **Anichier**.

RANIN, adj., se dit des plantes qui croissent dans les eaux habitées par des grenouilles :

Ache *ranin* croist entour les eaues ou en l'eau. Et l'appellent aucuns hache sauvaige. (*Le grant Herbier*, n° 39, Camus.)

Ape est de .iii. manieres, est asavoir ape renine pource qu'elle proufite aux rains, ou *ranine* parce qu'on le trouve voulentiers en yaue ou les raynes habitent. (**Evrart de Conty**, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 251ᵇ.)

RANKURE, voir **Rancure**.

1. **RANNE**, adj. f., lasse, matée ?

Jamais pour parlor haut femmes no seront *ran-* [*nes*.
(**Gillon le Muisit**, *Poés.*, II, 174, 16, Kervyn.)

2. **RANNE**, s. m., nerprun :

Feu chey sur eulx et ne virent mie le soleil, aussi comme les espines congnoissoient l'aiguillon poingnant qui a nom *ranne*. Priusquam intelligerent spinae vestræ rhamnum. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du* xvᵉ *s.*, Paris, 1872, in-8, p. 79.)

RANOER, verbe.

— Act., rattacher, raffermir :

A Gossart Plonc de Roy, fevre,... item [pour] .viii. esses de caynne pour en *ranoer* aucunes aval la ville, pesans .xxviii. libz, a .viii. d. le livre. (21 mai-20 aoùt 1468, *Compte d'ouvrages*, 3ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Réfl., se rassembler :

La u les pieres gisent, si *se sunt* (les colombes) [*ranoees*
Et par mi les desers sunt en fuies tornees.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47ᵃ, Michelant.)

— *Ranoé*, part. passé, rapiécé :

M'amour auras, qui est ossi entire
Que mes drapeaus, qui sont tout *ranoé*.
(**Froiss.**, *Poés.*, Richel. 830, f° 300 v°.)

RANOULLEE, s. f., lentille d'eau :

Ranoullee, c'est une petite herbe ronde qui nage sur l'eaue en fontaines ou en lieux ou il a eaue dormant. (*Le grant Herbier*, n° 269, var., Camus.)

RAMPODNEIZ, voir **Ramposneis**.

RANPONE, voir **Ramposne**.

RANPONER, voir **Ramposner**.

RANPOSNE, voir **Ramposne**.

RANPRENABLE, voir **Ramposnable**.

RANPRONE, voir **Ramposne**.

RANPRONER, voir **Ramposner**.

RANPROSNANT, voir **Ramposnant**.

RANPROSNER, voir **Ramposner**.

RANS, fém. *rance*, part. passé, voir **Raembre**.

RANSE, s. ?

Atour rond, a la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient a maniere de *ranses* et passoient par derriere ainsi que pattes de chapperons pour homme. (1480, O. **de la Marche**, ap. Laborde, *Emaux*.)

RANSELET, voir **Rainselet**.

RANSEVELIR, voir **Rensevelir**.

RANTIERE, voir **Rentiere**.

RANUISCQ, voir **Ramuis**.

RANUITIER, v. impers., faire nuit de nouveau :

Apres cele eure dont mais ne *ranuitera*.
(**Herman**, *Bible*, Richel. 1444, f° 62 r°.)

RANVERDIR, voir **Renverdir**.

RANVERDOIER, voir **Renverdoier**.

RANVOISI, voir **Renvoisi**.

RANVOISIER, voir **Renvoisier**.

RAON, voir **Regon**.

RAONCLE, voir **Draoncle**.

RAONDER, voir **Roonder**.

RAONDET, voir **Rondet**.

RAONIER, voir **Rooignier**.

RAONNER, voir **Rooignier**.

RAONNIER, *raounier*, *-yer*, v. a., rendre uni de nouveau :

Dedenz son huys plus tost qu'il puet
Fait une fosse, si l'enfuet,
La terre chauche e *raonnie* :
La soue vie soit honnie.
(G. **de Coinci**, *Mir.*, ms. Soiss., f° 157ᵃ.)

Avoir raounyet les bocles et refait les couppilles de .XLVI. quennes d'estain. (1413, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAORNER, *-ourner*, v. a., orner de nouveau :

Tes cheles sont desaornees,
Ki furent mout bel aornees
Par toi, ne ja mais *raornees*
Ne *seront* se tu nes *raournes*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, v, 6, Van Hamel.)

Oncques son chef *raorner* ne sentit.
D'huylles user jamais ne s'i assent.
(*Act. des apost.*, I, f° 68b, éd. 1537.)

RAORTER, *roarter*, v. a., exhorter de nouveau au bien :

Il deit toz nos pechiez porter
Et les esmaiez conforter,
Et les repentans deporter
Et les rebelles *raorter*.
(EST. DE FOUGERES, *Liv. de Manieres*, 465, Kremer.)
Var., *roarter*.

RAOUCLE, voir DRAONCLE.

RAOULET, voir ROOLET.

RAOULLE, s. f., sole :

Flettan, *raoulles*. (*Prov. et Dict. popul.*, p. 116, Crapelet.)

RAOULON, s. m., traverse ronde :

Audit Gillet pour six aix de planches emploiez oudit clocher, et pour deux toises de bois pour faire *raoulons*. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, V, Arch. mun. Orléans.)

Dans l'Orléanais et le Blaisois, les traverses rondes des échelles, des râteliers, des civières, les barreaux de chaises s'appellent *rolons*.

RAOUNDUN, voir RANDON.

RAOUNIR, v. a., aplanir :

Furent ordonnes xxve tailleurs de boys, de hayes, de buissons, et fossieurs pour raemplir et *raounir* tous les chemins. (FROISS., *Chron.*, XIII, 188, Kerv.)

RAOURNER, voir RAORNER.

RAOUVEL, voir ROVEL.

RAPAGE, s. m., grapillage :

Rapage. Rebusca. (OUDIN, 1611.)

RAPAIEMENT, s. m., action d'apaiser, adoucissement :

Ja sans vos par nul *rapaiement*
N'iert de mon cors la dolor rapaiee.
(*Poët. fr. av.* 1300, Ars., II, p. 634.)

RAPAIER, *-ayer*, verbe.

— Act., rapaiser, apaiser, radoucir, adoucir, calmer :

E ne *sera rapaied* jamais. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXVI, 7, Michel.)

Amors vuet c'on la serve et losange et *rapait*.
(J. BOD., *Sax.*, CXXVIII, Michel.)

La dolour qui norrist et entre
Dedens l'estomac et ou ventre
Rapaie li ligures vrais
Et reslece homme trop irais.
(*Lapid. fr.*, E 455, Pannier.)

Amors est marrastre et mere,
Qu'ele bat et puis *rapaie*.
(CHIEVRE, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 163.)

Et Deus son ange i envoia
Qui le felon tens *rapaia*.
(*Vie Ste Marg*, ms. Chartres 620, f° 46a.)

Quar mes fains en *est rapaiez*.
(A. DE LA HALLE, *Jeu Adan*, Richel. 25566.) Coussemaker, p. 302 : *apaies*.

Puis, par promesse d'aie,
Me *rapaiez* en pou d'eure.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ballad. et Rond.*, VII, Bibl. elzev.)

— Réfl., s'apaiser, se réconcilier :

Metes l'en fors, je le comant ;
Di le clergié que je li mant,
Ne *me* puet mie *rapaier*,
Se le matin sans delaier
A grant honeur n'est mes amis
Ou plus beau leu de l'aitre mis.
(G. DE COINCI, *Miracles de Notre-D.*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 370, 15.)

Par ton commendement est la mers troblee, et par ton comendement *se rapaie*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 74 v°.)

Ainçois *me* vorrai *rapayer*
A Dieu et a sa douce mere.
(*Mir. de la Vierge*, Richel. 22928, f° 3a.)

— Neut., faire la paix, se réconcilier :

Que vers Karlon m'aidies a *rapaier*
Qui me manache la teste rooignier.
Ogier, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 55d, P. Meyer, *Rapport*, Arch. des Miss., 2e sér., t. IV, p. 127.)

— *Rapaié*, part. passé, apaisé, calmé :

De joie en a le cuer tout *rapaié*.
(*Enf. Ogier*, 3310, Scheler.)

Wallon, *rapoyi les brairies*, apaiser les pleurs.

RAPAILLARDI, *-y*, adj., retombé dans la paillardise :

Fy du paillard *rapaillardy*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, f° 178d, impr. Instit.)

Paillard plus que *rappaillardy*.
(ID., *ib.*, 20850, G. Paris et Raynaud.)

RAPAILLE, s. f., broussailles, bois taillis :

Les castres des Volcques estoient posez et assiz aupres des *rapailles* et buyssons. (*Sexte J. Frontin*, II, 4, ms. Université.)

Soubz la fueillee et *rapailles*. (*Ib.*)

Sont reputees vaines pastures, les terres non ensemencees, les terres vacantes non labourees, les *rapailles*, chemins et buissons. (*Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., II, 407a.)

Vaine pasture s'entend et s'estend es chemins publics, charrieres, voyes et sentiers communaux, brayes, landes, hayes, *rapailles*, treixes et buissons. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

RAPAIRIER (se), v. réfl., employé comme synonyme de renaître :

De cele porte ert .I. oysiax gardere,
Qui si nasqui qu'il n'ot pere ne mere,
Qant il est viex en .I. fu se repere,
Par soi meisme *se renaist* et *rapere*.
(*Fablel dou dieu d'amours*, p. 25, Jub.)

RAPAIS, adj., réconcilié :

Moult bielement s'arme en ala,
Et qoiement et tout em pais,
Et çou fu drois k'il ert *rapais*
De sainte glise et adreciere
A cuer joiant, a baude ciere.
(MOUSK., *Chron.*, 28812, Reiff.)

RAPAISABLE, adj., qui peut se rapaiser :

Entre lesquels avoit longue rumeur envieillie et non *rapaisable*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 34, Buchon.)

RAPAISANCE, s. f., rapaisement, réconciliation :

Reconsiliacio, racordance ou *rapaisance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

RAPAISENTER, *-eir*, *rapasen.*, verbe.

— Act., apaiser, calmer de nouveau :

Et quand il *fut rapaisenteis* par les proyer de ses amis, mayement de sa belle filhe qui tenrement le confortat. (HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, p. 6, éd. 1673.)

Et li evesque, aveque les sangneurs qui estoient aveque li, parloient a eaux par douches parolles, com cheli qui les voloit *r'apaisenteir* et remetre a bonne voie. (JEAN DE STAVELOT, *Chron.*, p. 285, Chron. belg.)

Maistre, vuilhies le peuple *rapasenteir*, car vos veieis que les maistres ne peulent avoir audienche de parleir. (ID., *ib.*, p. 287.)

— Réfl., s'apaiser de nouveau :

Manes ke la raisons repairet al cuer, manes *soi rapaisentet* la granz noise, et alsi com anceles soi rapressent taisieblement a lur comandeie oevre quant les penses soi atornent a alcun prout. (*Job*, p. 496, Ler. de Lincy.)

— Neut., se réconcilier :

Et adonc soy retrahirent les mestiers et tous les pengnecheais, et alcuns y avoit qui avoient les grandes baniers tout altour de marchiet jusques al riwe des Meneurs ; et la meismes furent tous les mestiers ensemble, por *rapaisenteir* com ilhs furent, et de la soy departirent ilh et en r'allont a leurs mansons la plus grant partie. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 288, Chron. belg.)

RAPAISEUR, *rapp.*, s. m., celui qui rétablit la paix :

Les sages romains appeloient les bons genies chasse-mal, liberateurs, deslieurs, *rapaiseurs*. (FLORIMOND, l'*Anti-christ*, f° 332 v°, éd. 1599.)

— Fém., *rapaiseresse :*

Celle noble et fameuse maison, qui estoi

rappaiseresse d'aultrui, et exemple et patron de felicité. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 88, Buchon.)

Rapaisier, *-ser*, *rapp.*, *rapeser*, verbe.

— Act., apaiser, calmer :

D'un sol baisier mon cuer *rapaist*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 36 v°.) Lat. osculetur me osculo oris sui. *Cant.* 1, 1.

Se n'estoit vo priere dont vo fil *rapaisies*.
(*Li Priere Theoph.*, Grœber, I, 253, 69.)

Atant s'en rala la chievre, et s'en vint a son osteil, et trouva ses deus chevresons plouranz, et les *rapaisa* et se coucha. (Ménest. de Reims, § 411, Wailly.)

Ces nouvelles *rapaisierent* asses chiaus de le ville. (Froiss., *Chron.*, VIII, 106, Raynaud.)

Li quens do Saint Pol *rapaisa* ensement
Les Picars qui estoient en tres grant talent.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4112, Chron. belg.)

Tant honteux et tant dolent que nul homme ne le savoit reconforter en *rappaiser*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 290.)

Cuidant que la noise *fust rapaisee*. (1460, Arch. JJ 190, f° 57.)

Voiant ceste lettre, le duc *rapaisa* un peu sa colere. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 70° nouv., Jacob.)

Rapaiser ce differend. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. IV, f° 110 r°, éd. 1572.)

Et puis que nous voyons qu'a l'occasion de nos fautes, Dieu a rappelé sa faveur de nous, il convient le *rappaiser*, afin qu'il nous la renvoye. (La Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 29, éd. 1587.)

— *Rapaisier à*, réconcilier avec :

Et le *rapaisa* au roy. (Froiss., *Chron.*, VI, 134, Luce.)

— Réfl., s'apaiser, se calmer :

Venes cha, si *vous rapaisies*.
(Adam de la Halle, *le Jeu de Robin et de Marion*, p. 391, Coussemaker.)

Lors se dontent, lors *se rapesent*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 64ᵃ ; 7584, Méon.)

Or est lies, or est a mesaise,
Or se tormonte, or *se rapaise*.
(*Ib.*, 21191, Méon.)

Ore se refont et si s'a[a]izent,
De tous leurs mechies *se rapaisent*.
(*Couci*, 6690, Crapelet.)

Et met peyne que ceste commocion exitee en toy *se rapaise*. (*Intern. Consol.*, II, lvii, Bibl. elz.)

La fille, oyant les douces parolles de sa bonne mere, *se rapaisa* quelque peu. (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, ii, Bibl. elz.)

— Infin. pris subst., réconciliation :

Et se pour vous alier
Et lier
A s'amour qu'arez voulue
Vous donnoit au *rapaisier*
Un baisier,
Pour tant droit ne se remue.
(*Liv. des Cent ballad.*, p. 81, Queux St-Hilaire.)

Normandie, *rapaiser*, apaiser. Boulonnais, *rapager*, consoler.

Rapal, adj., féroce, ravissant :

A l'aide de pluseurs loups *rapaulx*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 323ᵉ.)

Telz loups *rapaux* valent pis que gabelle.
(Id., *ib.*, f° 232ᶜ.)

— Fig., rapace :

Pastor d'ames doussez estre :
Mes vos estes le plus *rapax*
Qui fet a tot son pooir max.
(*Renart*, Br. XII, 306, Martin.) Méon, v. 20791, *rapiax*.

Rapalable, voir Rapelable.

Rapaleillier, voir Rapareillier.

Raparant, s. m. ?

S'aucuns hom vuet estre borjois, il doit faire dedans l'an .xx. sols de *raparant* et li maires en doit panre ploge, et se il i at borjois cui hom at donei livreson en bois, c'il ne fait *raparant* chasqu'an tant cum d'un quarteron semer, il at perdu sa livreson si borjois i vient qui la demande. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Rapareil, *rapp.*, s. m., réparation :

Pour 16 esterlins d'or de touche miz de croissance ou *rapareil* dudit chappel, 5 escuz et demi. (1352, *Compt. de La Font.*, Compt. de l'argent., p. 173, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour un soc a quarue et le *rapareil* d'un aultre. (*Compte de l'Hôt.-Dieu de Bayeux*, f° 105 v°.)

— Appareil :

Si tu vois quelque *rappareil*
Pour vouloir fabricquier quelque œuvre,
A tes servans les yeulx œuvre.
(1508, *La paix faicte a Cambray*, p. 12, Dinaux.)

Rapareillage, *-rillage*, *-rellaige*, *rappareillage*, *raparlage*, *-aige*, s m., action de remettre en état, de réparer :

.vi. journees et demie, deservies au fait dudit ouvrage tant a machener comme au *rapareillage* des pierres et estoffes d'icelui ouvrage. (1409, *Construction du Pont à l'Arche*, 3ᵉ Somme de mises, Arhc. Tournai.)

Pour le *raparellaige* d'icelli drap. (6 décembre 1430, *Tutelle des enfants de Gerart de Cordes*, Arch. Tournai.)

Pour ladicte demy douzaine .x. gros, et pour le *raparlage* de ladicte douzaine de bonnes trois gros. (20 octobre 1457, *Vente d'une maison par Jehan Carlier*, Chir., S.-Brice, Arch. Tournai.)

Le *raparlaige* de .xxxiii. draps. (1454, *Exéc. testam. de Jehan Carlier dit Descamps*, Arch. Tournai.)

A Miquelet de Banstoel, auquel ledit deffunct devoit .xxxii. gros pour *raparlaige* de bonnes que ledit Miquelet avoit rapointié. (1456, *Compte de tut. de Cuisot Moriel*, Arch. Tournai.)

Rappareillage de draps. (16 févr. 1475, *Exéc. test. de Pietre Frigane*, Arch. Tournai.)

— Dans un sens analogue, en parlant d'une terre :

.vi. bonniers, trois quartiers et .xlv. verghes labourer de trois royes jusquez au *raparillage*. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Rapareillement, *rapp.*, *-rillement*, s. m., réparation :

Le charetier des bous a .iii. chevaus, .iiii. s. par jour, une quarte de vin de couchier et le *rapareillement* de sa charrette. (1261, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 21 v°.)

Pour le conservation et *rapareillement* des devant dis conduis. (1269, *Acte de la Cᵗᵉˢˢᵉ Marg.*, Tailliar, p. 306.)

Au *rapareillement* et refection du pont. (1309, Arch. JJ 41, f° 65 v°.)

Cerciaux achetez couvertis en la refection, *rapareillemenz* et reliage des fuz a vins. (1332, *Compte*, Arch. KK 3ᵃ, f° 139 v°.)

— Au sens moral :

Li *raparillemenz* de la corrumpue chariteit apartient a la sole vertuit d'umiliteit. (S. Bern., *Serm.*, 66, 19, Foerster.)

Rapareilleur, *rapp.*, *rappareleur*, *raparlieur*, s. m., celui qui répare, qui rappareille :

A ung tondeur et *rappareleur* de sargez. (17 août 1422, *Exéc. test. de Jehan Du Pret*, Arch. Tournai.)

A Jehan Descamps, *rapareilleur* de draps. (3 déc. 1440, *Escript Jehan du Pire, laboureur*, Chirog., Arch. Tournai.)

Yeurart Tricquart, *rappareilleur* de draps. (5 fév. 1468, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Raparlieur de draps. (1478, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rapareillier, *-eilier*, *-ellier*, *-eillier*, *-elier*, *-eilhier*, *-ilher*, *-ilhier*, *-illier*, *-oillier*, *-leillier*, *raparlier*, *-rllier*, *rapp.*, *reaparlier*, verbe.

— Act., remettre dans son état primitif, réparer :

Et quant il orent faite la voie plus lonz, et la houre plus tardiwe les lassevet, en alant troverent en la voie un preit et une fontaine et totes les choses ki porent estre veues delitables al cors *rapareilhier*. (*Li dialoge Gregoire lo pape*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 268, 32.)

As iglises *rapaleillier*,
Faire covrir e r'adrecier...
Dona et tramist riches dons.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 39347, Michel.)

Et en estant *raparilhat* les oez. (*Job*, p. 485, Ler. de Lincy.)

Et de draz bien *rapareilliez*
(*Brut*, ms. Munich, 3400, Vollm.)

Dont jura li empereres ke ja par son gré ne s'en partira nus devant chou ke li mur *seront* rehauchié et *raperellié*. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 550, Wailly.)

Ce fu icele yglise que saint François desirra tant a *raparellier*. (*Vie Ste-Clare*, Richel. 2096, f° 3b.)

Va et *raparelle* ma meson qui est si destruite. (*Ib.*)

Mout metoit Eracles grant entente et granz cous a ces choses *raparoillier*. (Guill. de Tyr, I, 1, P. Paris.)

Il departiront, selon leur esgart, a *rappareillier* les eglyses qui sont destruites par nos guerres. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., II, 3, P. Paris.)

Nus pigneres ne puet ne ne doit *rapareillier* pigne viez en la maniere que il semble de pigne neuf. (E. Boileau, *Livre des mest.*, 1re p., lxvii, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus tabletier ne puet ne ne doit prendre oevre viez de mercier, de gainier, pour *rapareilier* ne pour refaire, se ce n'est oevre que gainier ou mercier face faire pour son porter et pour son user tant seulement. (Id., *ib.*, 1re p., lxviii, 9.)

S'il avenoit que li molins eust mestier de mairien por *raparlier*, on le doit penre en nostre bois de Hadonchastel. (1260, Hattonchast., I, 5, Arch. Meurthe.)

Por celle halle detenir et *raparilhier*. (1263, *Charte St-Lambert*, n° 276, Arch. Liège.)

Li suerres *raperoille* les soullers quant il en ont mestier. (3e *p. des Cout. des Chart.*, ms. Dijon, f° 11 r°.)

Rencorder et *raparllier* les garros. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 20.)

Raparllier les verrieres. (*Ib.*)

Et si ne soit nus ki le viese corne ki ara estet en oevre, *raparelle*, pour mettre avoec nuef ouvrage. (Juillet 1311, *Des lanternes*, Petit Reg. de cuir noir, f° 52 v°, Arch. Tournai.)

Pour *raparlier* et amender toutes leur autres maisons. (1322, *Pat. de Ch. le Bel*, Couv. des Celest. d'Amboise, Arch. Loiret.)

Premiers, pour les maisons dessus le fosset, ou Bruille, refaire et *raparelier*. (Mai 1326, *Exéc. test. de Colart le Blank*, Arch. Tournai.)

Item a Jehan Lalemant, fourbiseur, pour harnas *raparellier*. (10 février 1330, *Etat des dettes de Robiert de Maude au decès de sa femme*, Chirog., Arch. Tournai.)

Pour naityer et *rapareillier* laine de le grange a Taintegnies. (1347, *Compte de la tutelle de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Et *furent* les portes et les tours et li pales *rapareliet*. (*Hist. de Tournay*, Richel. 24430.)

Se il y a choses necessaires a *rappareillier*, faites les faire. (1355, Arch. K 47, pièce 35 bis.)

Item pour pierches, et *raparillier* vignes. (10 août 1363, *Tutelle des enfants Colard Hokait*, Arch. Tournai.)

Pour les vignes de le maison ou les dittes vesves sunt demorans, refaire et *rapparillier* en le saison. (1370, *Exécut. testam. de Colard le Pot*, Arch. Tournai.)

Pour *rappareiller* les tapis qui furent feu madame Marie de France. (1384, *Arch. hospit. de Paris*, I, 79, Bordier.)

A Wattier de Rosne, pour avoir pris a lui bos et merien, pour *avoir rapparillié* et reffait la maison appertenant ausdis enffans. (10 déc. 1390, *Tutelle des enfants Garin-Loterielle*, Arch. Tournai.)

Rapparoillier la maison. (1395, *Compte de J. Chousat*, Ch. des Comptes B 1504, f° 20, Arch. C.-d'Or.)

Si le fist reffaire et *rappareillier* et bien garnir de gens d'armes et de toutes pourveances. (Froiss., *Chron.*, II, 159, Luce.)

Au commis sur les ouvraiges du pont de Loyre pour plusieurs missions d'applancher, repplancher et *rapparillier* les ponts ad cause de la creue des eaues. (1403, *Compt. de Nevers*, CC 12, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Fig. :

O Carites, revien, ravole
Et *rapareille* a Diu s'escole.
(Rencl. de Moiliens, *Carité*, cxxiii, 1, Van Hamel.)

Por lou siegle *raparoillier*.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 9d.)

— Renouveler :

... Aussitost que je suis reveillé
Je voy mon mal qui m'*est rapareillé*.
(A. du Breuil, *Muses Gaillardes*, f° 119 r°, Paris, 1609.)

— Réunir des objets pareils :

Sovent li faisoit ses oailles
Non per, s'eles erent paraillee,
Et sovent les *rapareilloit*,
Se non pareilles les trovoit.
(*Ren.*, Br. XVIII, 19, Martin.)

— Réunir :

Et qu'il (les apôtres) soient *rapareillié*,
Si con il sont esparpillié :
Car il se vaura demonstrer
A ses drus pour reconforter.
(*Vie ms. de Jésus-Crist*, ap. Duc., *Reparamentum*.)

— Lustrer le drap :

Apreis ordineit est que de tous dras ke li varles *raparelheront* et ploieront del muson de quarante aunes, ilh en doient avoir owit turnois del monoie desoir dite. (19 juillet 1325, *Sent. arbitrale*, ap. Bormans, *Gloss. des Drap. liég.*, Doc. inéd., III.)

A Mahieu des Mestres, apparlieur de drapz pour *avoyr* retondu et *rapparlié* lesdits drapz. (3 mai 1410, *Exéc. test. de Jehan le Tailleur*, Arch. Tournai.)

Pour le raparlaige de .xxxiii. draps, que il *avoit raparlié* audit deffunct. (1454, *Exécut. testam. de Jehan Carlier, dit Descamps*, Arch. Tournai.)

— Façonner, approprier :

A Haquinet Blaton, tailleur de pierre, pour avoir ouvré a taillier et *rapareillier* pierres. (1409, *Compte de la construction du Pont à l'Arche*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le dit accateur est et sera tenu de *reaparlier* audit vendeur, chascune desdictes sepmainnes, une .xiie. de bonnes, telz que dis sont, lesquels bonnez ledit vendeur doit baillier et delivrer, chascune sepmainne, audit accateur, pour laquelle .xiie. de bonnes *raparlier*, ledit vendeur rabattra audit accateur, chascune sepmainne, trois gros. Et ou cas que ledit accateur ne volra *raparlier* lesdis bonnes, chascune sepmainne, il sera tenu de paier audit vendeur lesdis .iii. gros. (20 oct. 1451, *Vente d'une maison par Jehan Carlier*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

A Loyset de Corbigny et George Chevallier, tailleurs de pierre, pour *avoir* taillié et *rappareillié* pluiseurs cailleaux et pierres de taille. (1481, *Compte des Fortifications*, 12e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Raparellaige, voir Rapareillage.

Raparfondyr, v. a., approfondir, creuser :

A Coppin de Boghe, pionnier de la ville,... [pour] *avoir* fouoit, *raparfondy* et nettoyé ladicte riviere d'Escauld. (13 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Raparier, v. a., réparer :

Nos yrons en Marchiet amendeir che que les nobles ont commenchiet al encontre de peuple. Tu dis voire, dest Buchin, et ferons tant que la chouse *serait raparié*. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des histors*, V, 558, Chron. belg.)

Raparillage, voir Rapareillage.

Raparillement, voir Rapareillement.

Raparillier, voir Rapareillier.

Raparlage, voir Rapareillage.

Raparlaige, voir Rapareillage.

Raparler, v. a., faire des reproches à, gourmander :

Tu as dit que tu devoyes si bien *raparler* mon pere, *raparle* le maintenant, se tu es hardy. (1468, Arch. JJ 195, pièce 82.)

Raparlier, voir Rapareillier.

Raparlieur, voir Rapareilleur.

Raparllier, voir Rapareillier.

Raparoillier, voir Rapareillier.

Rapasenter, voir Rapaisenter.

Rapassage, *rappaissaige*, s. m., action de repasser :

Ordonnons a tousjours mais quant nous ou l'un de nous voldrons passer la riviere de Meuse par aucune partie desdis pays de Liege, le passage et *rapassage* nous soit et sera ouvert. (1408, *Sent. du Duc de Bourg.*, ap. J. de Stavelot, *Chron.*, p. 127, Chron. belg.)

Encore au milieu du xviie siècle, dans le Nord :

Passaige et *rappaissaige* des armees. (1651, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rapassant, s. m., celui qui passe de nouveau :

Soixante douse platz d'estaing pour recœillir la chire desgoustante a celle fin que elle ne adommageast les draps et robes de passans et *rapassans*. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

RAPASSER, *rapp.*

— Neut., repasser, revenir :

Pour passer et *rapasser*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 118b.)

Il avoient rompu les portes d'icelle ville et fait villenie aus gardes d'icelles portes, et *avoient* passé et *rapassé* a grant nombre de gens d'armes et a baniere desployee parmi la ditte ville. (*Ch. de 1346*, Abbev., ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers-État*, IV, 130.)

Nouvelles s'espandirent par le pays tant que elles parvinrent a ceulz par qui seureté et mandement la ditte dame *estoit rapassee*. (Froiss., *Chron.*, I, 27, Luce.)

Baudoin le conte de Flandres et son ost passerent la mer et encontrerent des Sarrazins qui ne les attendirent mie, mais s'en retournerent fuiant a l'ost des Sarrazins d'une lieue pres et dirent les Sarrazins a Aquillan que les Françoys *estoient rappasses* a grant compaignie et qu'il les avoient veuz et tenoient une grant lieue. (*Le livre de Baudoyn conte de Flandres*, p. 27, Serrure et Voisin.)

— Act., traverser de nouveau :

Et *rapassa* la mer. (Froiss., *Chron.*, I, 96, Luce.)

— Infinitif pris substantivement :

Si fault qu'il soit recueilliet au *rapasser*. (Froiss., *Chron.*, II, 88, Luce.)

Normandie, Ardennes, *rapasser*, repasser.

RAPAYER, voir Rapaier.

1. **RAPE**, s. f., râpure de fromage :

Tant as mangiet compeus de sorts et de rates,
Et tant de le composte, de presure et de *rapes*.
(*Aiol*, 8861, A. T.)

2. **RAPE**, voir Raspe.

RAPEAU, voir Rapel.

RAPEL, *-iel, -eal, -ial, -ea, -eau, -eaul, -iau, -rapp.*, s. m., appel :

Car par tropeaulx,
Nonobstant les cris et *rappeaulx*
Des bons, couvristes les coppeaulx
Des heaulmes.
(A. Chartier, *Liv. des quatre dames*, p. 617, éd. 1617.)

Fermant les oreilles aux bonnes admonitions de ceux qui vous exhortent a bien vivre, desvoyé par le doux *rapeau* des siraines, comme une simple volatille vous estes laissé prendre au filet. (Lariv., *le Fid.*, III, 6, Bibl. elz.)

— Action de rappeler un banni, de rétablir en sa charge une personne destituée :

La journee de Jehan Cochelet de rue de Juys qui estoit en baillie contre le baillage de Reims d'office est continuee sens jours jusques au *rappel* dou baillit. (*Reg. d'audience*, 1332-34, f° 13 r°, Arch. mun. Reims.)

Que de noz presens grace, remission et pardon et *rappeau* de ban ilz facent, seuffrent et laissent lesdits suppliants joir et user plainement et paisiblement. (1463, Arch. JJ 199, f° 154 v°.)

Item, ordinons et statuons que, en tout cas de *rapeaux* et de jugemens, les esquevins de Liege com chief feront les executions. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 48, Chron. belg.)

Defendons a cas que anchois jugement rendus ou *rappeal* fait, ilhs n'aiient pooir de faire nuls commans sour les officiiens. (Id., *ib.*, p. 49.)

Li conseaux sieront songneusement aux *rapeaz*. (Id., *ib.*, p. 68.)

Item que parelhement soit useit des *rapeauls*. (Id., *ib.*, p. 210.)

Que en ceste paix est faicte abolition generale, *rapeau* de tous bans, deffaultement et contumace. (*La Paix de Senlis*, dans J. Molinet, *Chron.*, ch. cclxiii, Buchon.)

Ne sera par nous accordé aucun *rappel* de ban ou de galere a ceux qui ont esté condamnez par arrest de nos cours souveraines. (Mai 1579, *Ordonn. de Henry III*, Blois, CC.)

— Terme de droit, appel, recours :

Li *rapiax* de le premiere sentence qu'ele fist contre le premier mariage, le raferma et tint pour loiel. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, xviii, 18, Beugnot.)

— Révocation, faculté de révocation :

Rapiau vaut tant a dire que le don que il (le donateur) a fait, il le peut rapeler, et recovrer celui heritage toutes fois que il vodra. (*Ass. de Jér.*, II, 266, Beugnot.)

A ce *rapiel* [de testament], et ces devises, furent, comme eskievin dou Bruille : Willaumes Pies d'Argent, Grars de le Fontaine, Jakemes Musiaus, Jakemes de Vesou, Watiers de Brake, Watiers de Monnes, et Jehans Dorke. (Mars 1287, *Testam.*, *C'est Jakemon de Rongi*, Chirog., Arch. Tournai.)

Par ceste paix est faicte abolition generale, *rappeau* de tous biens, de defaux et contumaces aux subjects d'une partie et d'aultre de quelque oncques cas, crimes, delicts ou offenses, que on leur pourroit imposer. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xci, Buchon.)

— *Sans rapel*, *sans nul rapel*, irrévocablement :

A toz jorz mais *sans rapea*. (1260, *Vente*, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Pommiers, Arch. Vienne.)

Senz rapeaul de nous et de noz ereters. (Août 1273, Sept Fonts, Arch. Allier.)

Senz rapeal. (*Ib.*)

Sacent tout cil qui cest escrit veront et oront, ke Jehans de Gauraing, en se plaine vie, de boin sens et de boin entendement, par le gret et le volentet dame Annies, se femme, a dounet por Dieu et en aumosne, *sans nul rapiel*, a Jakemon de Gauraing, sen frere, et a ses hoirs, apries le dechies dame Annies, feme Jehan de Gauraing devant dit, le manage, ki fu dame Ysabiel Galet as Caulfours, et toutes les appendances dou manage. (Nov. 1283, *Testam.*, *C'est Jakemon de Gauraing et dame Annies feme Jehan de Gauraing*, chir., arch. Tournai.)

Don fait antre les vis *sans rapial*. (1303, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 55 r°.)

Colars du Niestroit a .x. lb., et se conmune, et pierdre sen mestier, .I. an, *sans rapiel*. (Octobre 1314, Reg. de la loy, 1313-1325, f° 12 v°, Arch. Tournai.)

Le sentit desoz li que mas fut li chevals ;
Paour ot de cheyr : ochis fuist *sens rapeal*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 11025, Chron. belg.)

Enssi de part nos la citeit crieis et publiies albains fours delle citeit, franchiese et banlieu a tousjours mais *sans rappeaul*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 327, Chron. belg.)

Les banira et fera banier a toujours, *sans* grace ne *rapeaul*. (Id., *ib.*, p. 341.)

— Renvoi au jeu :

Il y eut *rapeau*, et lores mirent tous chascun ung denier en jeu pour ledit *rapeau*. (1478, Arch. JJ 201, pièce 197.)

Apres ce qu'ilz orent joué (à la rafle) certaine espace de temps, advint qu'il y ot *rappeau*, qui montoit trois solz quatre deniers.., sur lequel *rappeau* ilz jouerent. (1412, Arch. JJ 166, pièce 414.)

— Sorte de jeu :

La jouoyt au flux,... au *rapeau*. (Rabel., *Garg.*, ch. xxii, éd. 1542.)

Forez, *rapai*, *rapiau*, appeau, instrument pour appeler les oiseaux.

RAPELABLE, *rapp.*, *rappell.*, *rappalable*, *rapa.*, *rapelauble*, *repelable*, *repeal.*, *repell.*, adj., dont on peut rappeler, qui peut, qui doit être rappelé, révocable :

En totes les choses ou cil qui n'a vingt un an est conchiez, la chose est *rapelable*. (*Liv. de Jost. et de plet*, III, 8, § 1, Rapetti.)

En non *rappellable* doneyson fayte entre vis. (12 mars 1286, *Ch. de Gir. de Chab.*, Arch. Thouars.)

Par don fait en les vis, non *rapelauble*. (14 déc. 1314, *Donat.*, Arch. Montjeu.)

Par don non *rappellable*. (1335, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. JJ 60, f° 57 r°.)

Nous... li donnons heritablement pour li et pour ses hoirs de grace especial et par donacion neant *repelable* faite entre vis tout le droit qui nous est venu pert et doit appartenir pour ledit meffait ou pour crime de lese majesté ou autrement pour la forfature dudit chevalier. (1340, Arch. JJ 72, f° 422 r°.)

Par donaison effical et nient *repalable* faite entre vis. (1342, Arch. JJ 74, f° 1 r°.)

Par donation non *rappalable*. (1344, Arch. JJ 75, f° 69 v°.)

Donacion non *rapelauble.* (8 juill. 1344, S. Benigne, Marsannay la Cote, Arch. C.-d'Or.)

Donnation neant *rappellauble.* (1344, Gray, Moreau, ccxxx, 141, Richel.)

Rouxs ne purront rien aliener en droit de lour corone ne de lor royalté que il ne soit *repealable* par lour successours. (Britt., *Tenures d'Anglet.*, éd. 1762.)

La parole mise une foiz dehors vole et est non *rappelable.* (*Le Mir. historial*, Maz. 557, f° 14 v°.)

En nom de pure, parfecte, perpetuel et neant *rapalable* vendicion. (20 juin 1367, Arch. Cher, E 800.)

... Forsprises toutes foitz ceux franchises et libertees queux sont repelles en cest present parlement et ceux qui sont *repellables* per la commune ley. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Par pure, bonne et leaul quittence perpetuele et non *rappellable* entre les vifs. (1398, *Hist. de Metz*, IV, 491.)

rapelement, *rapp.*, *-ellement*, s. m., rappel, action de rappeler :

Jusques au *rapellement* du devant dit conte Charles. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Philippe-le-Bel, LXXV, P. Paris.)

— Renouvellement :

Tout le temps de ceste presente vie est divisé en .IIII. parties, c'est assavoir en temps de desvoiement, de renouvellement ou de *rapellement*, de reconciliation, et en temps de pelerinage... Le temps de *rapellement* commença a Moyse et dura jusques au temps de la nativité Nostre Seigneur Jhesucrist, ou quel temps les hommes sont rapelles a la foy par les prophetes et renouvellez. (*Legende doree*, Maz. 1333, Prol.)

— Révocation :

La dite terre donee purement, simplement et sanz *rapellement.* (*Ch. de 1289*, Fonten., Arch. Maine-et-Loire.)

Quant l'en dote del *rapelement* de letres. (*Decretales*, ms. Caen, f° 6°.)

Totes les choses dessus dites donees paisiblement, purement et sanz *rapelement.* (*Ch. de 1293*, Beaugerais, Arch. Ind.-et-Loire.)

Les chartres des *rappellemens.* (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 27b., Arch. H.-Gar.)

rapeleresse, s. f., celle qui rappelle, qui réconcilie :

Vees com m'ame est orde et pecerrosse ;
Por ce ai fait de toi avoerresse,
Que tu me soies vers Dieu *rapeleresse.*
(*Vie de Marie Egyptiene*, Richel. 23112, f° 344°.)

rapeleur, *rappelleur*, s. m., celui qui appelle d'une décision :

Apres ce que icellvy qui vend a receu son prix agreablement, soit oüy le *rappelleur* et soit ouye sa responce qu'il vouldra dire pour icelle chose rappeller. (1483, *Coust. de Norm.*, f° 243 r°.)

rapellation, *rappellac.*, s. f., révocation :

Les chartres des *rapellations* des maisons qui auront esté donnees. (*Cart. de S. Jean de Jérus.*, f° 14 r°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Les *rappellacions* de maisons qui auront esté donnees a vie de frere. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, f° 27b, Arch. H.-Gar.)

rapellement, voir Rapelement.

rapenal, adj., qualifiant une toise dont on se sert pour mesurer les terres :

Dummodo infra spatium sexaginta toisarum *rapenaus*, computandarum ab exitu nemoris, capiantur. (1267, *Cart. de l'église de Langres*, Cod. reg. 5188, f° 147 v°, ap. Duc., *Rapinalis*.)

rapenser (se), v. réfl., revenir à d'autres pensées, à d'autres sentiments :

Et quant Lombart sorent le desfiement de le dame, si en furent molt esbahi. Adont *se rapenserent* d'un autre barat. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 604, Wailly.)

Apres *se rapensa* a loi de chevalier.
(*Gaufrey*, 2938, A. P.)

Wallon, *se rapenser*, changer d'avis, d'intention.

raper, *rapper*, v. a., ravir :

S'ilz pouvoient *rapper* aucune chose sur leurs voisins. (J. Dupin, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 32 r°.)

Que si ascune Galois desore en avant entre les countees a ceo adjoignantes en le royalme d'Engleterre et en icelles arde, tue, *rape*, ou ascune autre felonie ou trespas face... finale execution soit fait sur mesme le felon. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Raper a encore été employé au sens d'enlever par l'abbé de Choisy, dans son *Histoire de Charles VI.*

Bourg., Yonne, *raper*, saisir.

raperelier, voir Rapareillier.

rapeser, voir Rapaiser.

rapesquier, *-kier*, v. a., repêcher, au propre et au fig. :

Quant cil dou gait oent les cris,
A lui vienent, si le *rapeskent*
Dou fossé.
(*Ren. le Nouv.*, 1462, Méon.)

Aux dis navieurs pour le louage de quattre nefz, qui ont servi a *rapesquier* pierre, qui estoit en la riviere d'Escault. (17 août-16 nov. 1426, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cha soiies moy la main tenant,
S'en venez, venez sans moquier.
Voire non feray maintenant,
Vous avez beau quoy chy joquier.
Sçavez quoy? il vous fault plonquier,
Sans tant de plet en ce cavain,
Ou en ne poet vif *rapesquier*
Pape, roy, noble ne villain.
(5 octobre 1484, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique de Tournai*, 28e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 302.)

rapessir, v. a., rendre plus épais, donner plus d'épaisseur :

Item sera tenu ledit Adrien de faire rengroissier et *rapessir* ledit mur. (Juillet 1473, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

rapetassement, *rappe.*, s. m., réparation :

Mon medecin luy ha plainement declaré qu'il ne se vouloit aulcunement charger de ma santé durant cest hiyer prochain, si je demeurois en ceste maison; car de la replastrer ou aultrement reparer ou augmenter, pensez comme il me seroit sain d'habiter en tels nouveaux *rappetassemenz*, ne pouvant souffrir le moindre air humide de ce monde. (6 déc. 1585, *Lett. de M. Stuart à M. de Mauvissière*, Labanoff.)

rapetasserie, *rapp.*, *raptasse.*, s. f., raccommodage, objet raccommodé :

Ils se sont presque tous mis aux *rappetasseries*, et aux poemes de Polyidus. (Amyot, *Œuv. mél.*, t. V, p. 119, éd. 1820.)

Veines *raptasseries* de paroles sans propos. (Tahureau, *Prem. dial. du Democritic*, p. 720, éd. 1602.)

... Recousu ou rabobiné je ne sçay quelles vieilles *rapetasseries* de Virgile et de Ciceron. (Rons., 591.)

Des couvertes et *rapetasseries* de laine fort espaisses. (Cl. Guichard, *Des funerailles*, p. 351, éd. 1581.)

rapeu, adj., repu :

Fius est de sa seror, Aiglente d'Arvolue,
Qui tient en mariage le roi de Blancenue,
Le val et le montagne de tous biens *rapeue.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 19a, Michelant.)

raphanelle, voir Rafanelle.

raphe, voir Rafle 4, au Supplément.

raphle, voir Rafle 1.

rapial, voir Rapal.

rapiaux, s. m. pl. ?

Or maingnons, solaçons,
Et deportons, bons poissons,
Vins poignanz et bons
Rapiaux, et venoisons.
(*Poet. fr. ms. av.* 1300, Ars. 3303, p. 241.)

rapiere, *rapp.*, adj. f., qualifie une épée longue et affilée :

Icellui Pierre donna au suppliant de la dite espee *rapiere* sur la teste. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1155.)

Garni de deux bracquemars et d'une espee *rappiere.* (1488, Arch. Y 5261.)

rapille, s. f., sorte de sable que l'on trouve à Pouzzolles et dont on se sert dans la taille du marbre :

Rapille, a kind of sand gotten at Poussole neer unto Naples, and used in the cutting of marble. (Cotgr., 1611.)

RAPIGNAIGE, voir RAPINAGE.

RAPINAGE, *-gnaige*, s. m., rapine :

Souvent ilz essaieront comment ilz leur pourront sostraire leurs biens faulcement et en *rapignaige*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des princ. de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 200 v°.)

Qui rapine n'a longue joye
De son *rapinage* vilain.
(J. A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 63 v°, éd. 1619.)

RAPINANT, adj., qui pratique le vol, ravisseur :

Ilz maintiendront la coustume des bestes *rapinans*. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 20ᵉ, éd. 1498.)

Loup *rapinant*. (*Ib.*, f° 26ᵇ.)

Je veux que l'on sache que tu es ung des plus *rapinans* du monde. (*Ib.*, f° 97ᵃ.)

RAPINE, s. f., action de voler, vol :

Avoient por Crist bonement soffert la *rapine* de lor biens. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 79 r°.)

Et si ne fust pas morte cele gent orfenine,
Ne portez en carnier, ne jetez en *rapine*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 346, v. 36, Michelant.)

Mais or morrons de faim, comme leu n'a *rapine*,
Que Karles nos het plus que la gent sarrasine.
(*Ib.*, p. 347, v. 10.)

Telz juiges fet le larron prendre
Qui mieuz deust estre penduz,
Si jugemant li fust renduz
Des *rapines* et des torfez
Qu'il a par son poair forfez.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 47ᵃ.)

Et sour ce il s'en alerent outre meir, et ainsi ne fist mie Godefrois de Bouillon, qui vendi sa duchee a touz jourz, et ala outre meir proprement au sien et n'enporta rien de l'autrui. Si esploita, et l'escriture dit que Dieus ne se veut mie servir de *rapine* ne de toute. (MÉNEST. DE REIMS, § 368, Wailly.)

— Résultat de l'action, chose volée, butin :

Je prevy que bientost nous serions la *rapine*
Des Gregeois indomtez.
(GREVIN, *la Troade*, II, éd. 1562.)

— Désir de voler, rapacité :

Femme est la riens el mont ou il a plus *rapine*.
(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f° 107.)

Et les porta (les jumeaux) a sa fame qui por la grant *rapine* de son cors estoit apelee louve. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 16ᵇ.)

— Sorte de redevance :

Dedi etiam dictis monialibus (Romorentinis)..... quamdam costumam, quae vocatur la *rapine*, quam habeo in eodem territorio, cum omni jure et dominio quae ibi habui. (*Pièce de 1247*, Gall. Christ., VIII, col. 434, ap. Ste-Pal.)

RAPINERESSE, s. f., celle qui exerce des rapines :

Le bruyt avez d'estre fourbisseresses,
Membres ravir comme *rapineresses*,
Pour les loger en vostre gribelin.
(ROG. DE COLLERYE, *Rond.*, LXXXIII, Bibl. elz.)

RAPINEUSEMENT, adv., à la manière des voleurs :

Y met deffension contre les sacrileges qui *rapineusement* le veulent oppresser. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 244ᵉ.)

La multitude des Numidiens vagant et *rapineusement* cherchant toutes les manieres de lieux. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit.-Liv.*, f° 180ᵇ, éd. 1530.)

RAPINEUS, *-eux*, adj., ravisseur, rapace :

Main sanglente a hom *rapineus*.
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, LXIX, 2, var., Van Hamel.)

A leurs grans ungles *rapineux*.
(DEGUILEVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, Ars. 2323, f° 119ᵇ.)

Convoiteux oze bien faire et entreprendre tout mal : car il fait les nobles *rapineux* et tirans sur leurs gens. (*Le Livre du Chev. de La Tour*, c. LXX, Bibl. elz.)

Choses de mauvais exemple, dampnables et *rapineuses*. (12 juill. 1393, *Ord.*, VII, 567.)

Pensez aussi en vostre cueur
Moyens tirans et *rapineux*.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 51 r°, éd. 1528.)

Et ne faict accroire que telles assemblees *rapineuses* puissent durer. (ID., *ib.*, f° 67 v°.)

Cepio resolut cependant de mourir pour defendre sa dame des mains violentes et *rapineuses* de ces corsaires. (OLLENIX DU MONT-SACRÉ, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 78 r°, éd. 1588.)

Les ongles grandes en façon de serres ou grifes d'oiseaux *rapineux*. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 437, éd. 1597.)

Picard, rouchi, *rapineux*, voleur, filou.

RAPIR, v. a., forme refaite de *ravir* :

Dieu scet que Tibault ne veoit pas ce qu'il cerchoit quant ses yeulx regardoient ceulx qui *rapissoient* sa dame. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 101 r°.)

RAPISSEUR, s. m., forme refaite de *ravisseur* :

Ou estoit Phebus, et que n'environnoit il le corps de ceste dame de ses rais tant que les *rapisseurs* ne l'eussent peu veoir. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 100 v°.)

RAPISSONNER, voir RAPOISSONNER.

RAPISTER, *-piter*, v. a., restituer, rendre :

Disoit que li pourfit des deffaus estoient telz que on li devoit rendre le carue et laissier goyr de se prinse, et de cher requeroit il que on li fesist droit. Les requestes oyes des hommez, aveuquez les deffaus prins, il ont dit et pour droit que on doit *rapister* au dit Willame le carue et laissier goyr de se prinse. (*Anc. Cout. de Picard.*, p. 18, Marnier.)

— Munir de nouveau :

A Jehan Pierrart, pour *avoir rapité* d'espines les arbres des prez Ahan. (1543-1544, Arch. mun. Mézières, CC 36, f° 3 r°.)

RAPISTRE, s. f., rave sauvage :

Rapistre... Elle est autrement appellee rave sauvaige pour ce qu'elle a feulles semblables a rave, et aussi semence, mais sa racine ne lui ressemble pas. (*Le grant Herbier*, n° 396, Camus.)

RAPITER, voir RAPISTER.

RAPITIER, v. a., apitoyer, inspirer de la pitié pour :

S'encor vers moi ne te *rapite*
Ta grant douceur, si sui despite
Que ne trouverai nule terre
Ou en me lost nes mon pain querre.
(G. DE COINCI, *Mir.*, col. 167, v. 179, Poquet.)

RAPLAIDIER, v. a., défendre :

Par ta douçour *soient* aidié
Et soustenu et *raplaidié*
Contre les felons anemis.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 118, Peigné.)

Li roi Henris moult l'en aida,
Ki son pais li *raplaida*,
Tant que si anemi trestout
Vinrent a sa mierci debout.
(MOUSK., *Chron.*, 17216, Reiff.)

RAPLANCHIER, *rapplancher*, v. a., regarnir de planches :

Au commis sur les ouvraiges du pont de Loyre pour plusieurs missions d'applancher, *rapplancher* et rappariller les pons ad cause de la creue des eaues. (1403, *Compt. de Nevers*, CC 12, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

RAPLAQUIER, *-kier*, *-cquer*, v. a., apaiser, consoler :

Feme a lues son duel guerpi,
Quant on le set *raplakier*.
(BRETEL, *au Tresor. d'Aire*, Vat. Chr. 1490, f° 162 r°.)

Fame a luez son duel guerpi,
Quant on la set *raplaquier*.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 158ᵃ.)

Il est homme de telle nature que quant je le *raplacque* il s'en eschauffe plus fort ; et pource je le menace et luy fais paour. (*Therence en franç.*, f° 235 r°, éd. 1500.)

RAPLEGIER, *-eigier*, v. a., cautionner, garantir :

Ce fust diols et pechies
De tot l'avoir del mont ne *fussies raplegies*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 207, v. 31, Michelant.)

Signeur, se vous voles Merlin *raplegier* seur vos vies que il vous mousterra et moi pour coi ma tours chiet, je ne voel pas ore que il soit ochis. (*Merlin*, I, 52, A. T.)

Li .c. trossiaus li *a* toz *raplegiez*.
(*Enf. Vivien*, Richel. 774, f° 58ᵃ.)

Je sui vostre oncle qui voz veing ostaigier
Et Amaufroi au bon brant *raplegier*.
(*Gaydon*, 2694, A. P.)

Eskevin jugeront celui qu'il *aroient raplegiet*. (1245, *Chart.*, Pr. des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

La vi je joustes *raplegies*,
Et fiancier d'ambedeus pars.
(Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 1942, Delmotte.)

Il m'*ont* amé en boine foi,
Du lor presté et *raplegié*.
(Baude Fastoul, *Congié d'Aras*, 353, ap. Méon, *Fabl. et cont.*, I, 123.)

Et eslurent li prison .II. d'eaus pour porter ceste besoigne, dont li uns ot nom mesire Andrius de Nantuel, et li autres mesires Jehans de Harchies. Et les *raplegierent* li autre sour les tiestes a coper, et vinrent en l'ost au tref le roi. (*Chron. de Rains*, c. XII, L. Paris.)

Sauf çou ke enfes aagyes en veue des eskievins peut bien aidier se pere et se mere et eaus *raplegier* s'il mestier en ont en vue d'eskievins. (1292, *Petit reg. de cuir noir*, f° 36, Arch. Tournai.)

Par Dieu, sarrazin, ce respondi Maulgis, se je avoie pleige de ceste promesse, je auroie a vous legierement marchandé, car je ne puis mettre que la vie de Marcille et de moy a l'encontre. Pour ce n'en feray je ja reffus, s'il est qui de ce vous voeulle seullement *rapleigier*. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 2990, f° 113 r°.)

Lors appela les barons et les plus haulx de son ost, et les pria de son corps *rapleigier* et sa foy leaulment acquiter envers Maulgis se ainsi advenoit par adventure que il desconfesist le jaiant. (*Ib.*)

Et avoec tote ceste couvenence, il reconoist k'il doit se mere .XXII. solz de tornois dont ille l'*a raplegiet* et payet, pour lui a rendre a le volenté se mere. (7 oct. 1477, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

— Fig., faire raison :

Buvez, je vous *raplegeray*
De ce vin friant, net et cler.
Crions : No chief boit.
(Mai 1490, *Ritmes et refrains du puy de l'école de rhétorique de Tournai*, 49e congrégation, ms. Bibl. Tournai, f° 491 r°.)

RAPLENI, part. passé, rempli :

Bois *raplenis* de venison.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105c.)

Trestos li bos e[s]t *raplenis*
De bele noise et de beaus cris.
(*Parton.*, 1837, Crapelet.)

RAPLEUVOIR, v. n., pleuvoir ; fig., arriver en foule :

Limozin et Berri s'esmeuvent,
Normanz de tous costez *rapleuvent*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 328b.)

RAPLIQUIER, *-plicquier*, *rapplicquier*, v. a., rattacher, rejoindre :

Nous requerant que lesdiz dons nous voulsissions rappeller et au domaine de la couronne de France dont ils estoient yssus rajoindre et *rapplicquier*. (1356, *Ord.*, III, 140.)

Lequel gardinet, ledit de Buissy, ses hoirs ou ayans cause, pueent reprendre et *raplicquier* a son dit heritage. (16 février 1446, *Tutelle de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

— Appliquer, faire l'application d'une chose :

Ci revient la fable a moralité de la nessance Jesu Crist et de la vierge pucelle qui le conçut pucele et vierge et le *raplique* a la moustelle qui conçoit par l'oreille et revient sor ceus qui aoroient les ydolles mauvessement. (*Métam. d'Ov.*, ms. Rouen, f° 10a.)

RAPOENTER, v. a., épouvanter de nouveau :

Mes li archiers me *rapoente*,
Et me doit bien espoventer.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 16d.)

RAPOESTIR, *rapoostir*, *rapostir*, *rapotyr*, verbe.

— Act., remettre un criminel en la puissance de son juge, pour être jugé sur le délit commis par lui dans son district ; restituer une chose entre les mains de son propriétaire légitime :

Pierre li Serjans, le prevost de Saint Rikier, *rapoosti* en le main du maieur et des eskevins, en l'eskevinage, Jaket de Soues que il prinst en le prison de le vile, liques Jaket avoit esté prins par dedens le vile. (1292, *Livre Rouge*, f° 24, Arch. mun. Abbev., A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 56.)

Du debat meu sur che que li procureur des religieux s'est dolus de ce que les gens dudit conte avoient osté les [.....] du moulin de Fanieres, moulin as diz religieux et assis en leur justice et seigneurie, les raisons des parties oies, les compositions veues et oies, nous disons que les gens dudit conte ne pooient faire ladite prise, et *sera* li lieus *rapoestis* et lidiz religieus restaubli a plain. (1323, Arch. JJ 61, f° 130 v°.)

Ont remis et *rapoty* dedens ladite ville ledit Jehan de Brelles, estant au dehors de la barriere. (1459, Grenier XCI, f° 154 r°, Richel.)

— Neut., retourner :

Courons a toutes adventures :
A l'ostel nous fault *rapostir*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 33394, G. Paris et Raynaud.)

RAPOESTISSEMENT, *rappoostissement*, *rapotissement*, s. m., restitution entre les mains de ses juges naturels d'un prisonnier indûment arrêté :

Pierre li Serjans, le prevost de Saint Rikier rapoosti en le main du maieur et des eskevins, en l'eskevinage, Jaket de Soues, que il prinst en le prison de le vile, liques Jaket avoit esté prins par dedens le vile. Auquel *rappoostissement* furent present... (1292, *Liv. rouge*, f° 24, Arch. Abbeville, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 55.)

Rapotissement. (1328, *Archives de Rue*, ap. Corblet, *Gloss. picard.*)

RAPOI, s. m., buisson :

A li s'en vint ; parmi les dras de soie
La bati tant que por un poi
Ne l'a morte les le *rapoi*.
(Audefroy le Bastard, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et pastor.*, I, 60, 21.)

Se vous voulez passer en Lombardie,
Ou cheminer le pais de Hongrie,
Entre les mons la sont glaces et nois,
Grans froidures, par tous les XII mois,
Et habismes jusqu'en terre parfonde,
Et la ne croist, fors sapins et *rapois*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 353a.)

RAPOIE, s. f., buisson :

Li lius estoit si desiers et tant agastis k'il n'i apparoit ne murs ne tours, mais *rapoies* et buissons. (Jeh. de Tuim, *Yst. de J. Cesar*, p. 157, Settegast.)

RAPOIEMENT, voir Rapaiement.

RAPOIER, *-oiier*, *-oyer*, *rapp.*, *rappuyer*, v. a., remettre sur pied en soutenant :

Et querir piece de terre pour mieulx loger, les assaillans retraire, les navrez raporter ou *rapoier*, les mors atrainer et assembler. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 78 v°.)

Qui adonc veist gens fremir et appeller li uns l'autre et querre piece de terre pour mieux logier les assallans, retraire les navres, raporter ou *rapoiier*, les mors ratrainer et rassembler, veoir y peuist grant triboulement. (Id., *ib.*, II, 126, Luce.)

Les navres rapporter ou *rappoyer*, (Id., *ib.*, III, 446.)

Ils ont pris une peine incroyable de *rappuyer*, comme sur des pilotis ou colonnes, ce fantastic bastiment. (Cholieres, *Apres Disnees*, p. 151, éd. 1587.)

RAPOIL, adj., qui rase le poil :

Rapoil, a radendo pilo. (Sylv., *in Ling. Gall. Isagoge*, p. 82, éd. 1531.)

Barbier *rapoil* ou rasepoil. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

RAPOINCTIER, voir Rapointier.

RAPOINDRE, v. n., frapper, piquer de nouveau de la lance :

A l'assanler nus d'eus ne faut,
Ains ont brisié bien et a point,
Cascuns passe outre et tost *rapoint*.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 303.)

RAPOINE, voir Ramposne.

RAPOINTABLE, adj., réparable :

Apres des dedains amiables,
Apres des decorts *rapointables*.
(Vauq., *Idill.*, I, 74, p. 518, éd. 1605.)

RAPOINTAGE, *-aige*, s. m., action de réparer :

Sur quoy icelle Jaque Dauceline rabati au payez pour le premiere anee a cause de cincq clefs et *rapointage* de cinq serures .X. gros. (1459, *Compte de la tutelle et curatelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Terme de serrurerie, action de rapointir :

A la vesve de feu Josse Faion [serrurier], pour *rapointaige* de quatre hoyaulx, .III. s. (1535, *Compte des Fortifications*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RAPOINTEMENT, s. m., réconciliation :

Le *rapointement* presupposé, fait par le duc d'Espernon. (A. D'AUBIGNÉ, *Hist.*, II, 416, éd. 1626.)

RAPOINTIER, *-oinctier*, *-ointer*, *rapp.*, v. a., remettre en état, réparer :

Audit Quiset delivré le .IIe. jour de juing, ledit an mil .IIII^c. et onze, pour faire *rappointier* une payre de cauchez. (26 juill. 1415, *Tutelle de Haquinet, Gervais, Franchois et Deniset Lambert*, Arch. Tournai.)

Item pour *rapointier* le prayel. .VI. s. .II. d. (1416, Nuit de St-Barnabé, *Compte de la maison des aveugles*, 1415-1416, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rappointié* et redoublé une heucque, que ledit maistre Nicolle avoit pareillement desquiree. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte*, Arch. Tournai.)

A Jehan du Puch, tailleur de gretz, pour *avoir rapointié* et mis a bon lat et bonne joincture .VI^m. .VI^c. quarreaulx. (*Compt. de 1478-80*, Arch. Nord.)

A Pierchon, chavetier, pour *avoir* taquené les sorles dudit Thieron, et iceulx refait, et *rapointié* par diverses fois. (1512, *Exécut. testam. de Jehan Capelier, hautelisseur*, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rappoinctié* et redoré aulcuns calices. (*Compte de 1555-56*, Arch. mun. Douai.)

Pour *avoir rappoinctié* certaine couppe tasse servant en le maison du conchierge des halles, 20 s. (1563, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rapoinctié* les trois serures de deux huich de fer. (1590, XIIIe *Compte d'Allard Braem*, f° 218 r°, Arch. mun. Lille.)

— Terme de serrurerie, rapointir, aiguiser :

A Gossart Ploncrederoy, fevre,... pour *avoir* resguisié et *rappointié* .XXXII. hauviaux de la ville. (1481, *Compte de reparations aux fortifications*, 7e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A la vesve de feu Josse Facon [serrurier]... pour *avoir rapoinctié* ung coignet. (1535, *Compte des Fortifications*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Fig., raccommoder, réconcilier :

Ainsi demeure toute l'ame remplie de discordes et desordres difficiles a *rapointier*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 6 v°, éd. 1587.)

— Réfl., se réconcilier :

Les François qui avoient suivy Sigisbert *se rappointerent* avec luy. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. III, ch. XVI, éd. 1611.)

Je conçus un si grand mepris de sa legereté, que jamais depuis elle n'a pu *se rapointer* avec moi. (D'URFÉ, *Astrée*, I, 5, éd. 1610.)

RAPOISSONNER, *-issonner*, *-oner*, *rapp.*, v. a., rempoissonner :

Rapoissonner. (1504, S.-Omer, ap. LA FONS, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item que nuls ne mette lins ne chanvre rauwir en riviere courante, ne en viviers et fossez *rapissonnez*. (1533, *Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 833, éd. 1604.)

Dont avient qu'a *rappoissonner* de nouveau l'estang... l'on ne se met en grande peine de lui redouner nouvelle semence de poisson, la vieille y suffisant. (OL. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 13, éd. 1605.)

RAPOITRASSONNER, v. a., rapetasser :

L'autre crioit le pot au let
Sa robe depuis le colet
Jusqu'en bas *rapoitrassonnee*.

(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 354, éd. 1507.)

RAPONDRE, v. a., réunir :

Ils portoient echelles qui replioient et pouvoient etre *rapondues* toutes en une. (Ms. d'Angirey, *Surprise de Besançon*, fin du XVIe s., dans *Mém. de la Société du Doubs*, V^e vol.)

RAPONEE, voir RAMPOSNEE.

RAPOOSTIR, voir RAPOESTIR.

RAPOOSTISSEMENT, voir RAPOESTISSEMENT.

RAPORTAGE, *rapp.*, s. m., droit que payaient les laboureurs qui cultivaient des terres situées hors du territoire de leur seigneur :

Et encor par samblant maniere paieront aus fourneres pour cause du portage et dou *raportage*. (Août 1354, *Ord.*, IV, 298.)

Dixme de *rapportage*. (ROQ., *Suppl.*)

RAPORTANCE, s. f., syn. de relation, rapport :

A la requeste des diz vendeours, a la *raportance* do dict juré. (1289, *Ch. de S. Hilaire, garde du sceau du comte de Nev. en la prév. de Danzi, abb. de Roches*, Arch. Nièvre.)

Relacio, relacion ou *raportance*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 r°.)

1. **RAPORTANT**, *rapp.*, adj., qui rapporte, fertile :

Terre *rapportante*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

2. **RAPORTANT**, *rapp.*, s. m., celui qui rapporte, qui fait un rapport :

Que nuls n'ait viers, ne truyes, allans par la ville, sur .XL. s., et les viers et truyes perdre, moittié au *rapportant* ou prenant, et l'autre a la ville. (6 mars 1443, *des Boulengiers et de leurs pourceaux*, reg. aux publicacions, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Seront condempnez en la peine de cincquante l. tournois sans diminucion au prouffit de la dite ville, desquelles les *rapportans* et veriffians auront le tierche a leur prouffit. (22 janv. 1520, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, § X, Arch. Tournai.)

RAPORTATIF, adj., relatif :

Relativus, relatif ou *raportatif*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 r°.)

Relativus, *raportatis*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

RAPORTEMENT, *rapp.*, s. m., action de rapporter, rapport :

Le queil *raportement* nous mesismes ens le warde de nous. (1er avril 1301, *Record du bailli de la cour de Jupille*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., II.)

Pythagore qui a exposé toute sa doctrine par certains *rapportemens* d'arithmetique. (JEAN DE MAUMONT, *S. Justin*, f° 22 v°, éd. 1554.)

La matiere destinee a recevoir toutes formes qu'il plaira au conducteur luy imprimer, par la colation et *raportement* de ses sainctes graces et vertus en icelle. (FR. DE FOIX, *Pimandre de Merc. Trismegiste*, p. 21, éd. 1579.)

RAPORTERESSE, *rapp.*, s. f., celle qui rapporte, entremetteuse :

Adonc ne savoie que faire,
Si me convint pour mon affaire
Querir une moiennneresse
Qui nous feust *rapporteresse*,
Pour l'une et pour l'autre partie.

(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2829, Cocheris.)

Ne soiez jamais... *rapporteresse*. (*Enseig. de la duchesse Anne*, p. 45, Chazaud.)

Et si de leurs propres choses sont larges annunciatrices et *raporteresses*. (FR. DASSY, *le Peregrin*, f° 13 v°, éd. 1533.)

RAPORTEUX, *rapp.*, s. m., rapporteur :

Ilz ont moult de flateurs et de *rapporteux* de mal. (H. DE GRANCHI, *Gouv. des Princ. de G. Colonne*, Ars. 5062, f° 73 v°.)

RAPOSTIMENT, voir RAPOESTIMENT.

RAPOSTIR, voir RAPOESTIR.

RAPOURE, s. f., râpe :

Une grande *rapoure* a racler le fromaige de fer blanc. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 156.)

RAPPAISER, voir RAPAISER.

RAPPAISERESSE, voir RAPAISERESSE.

RAPPALABLE, voir RAPELABLE.

RAPPAREIL, voir RAPAREIL.

RAPPAREILLAGE, voir RAPAREILLAGE.

RAPPAREILLEMENT, voir RAPAREILLEMENT.

RAPPAREILLEUR, voir RAPAREILLEUR.

RAPPARELEUR, voir RAPAREILLEUR.

RAPPASSAIGE, voir RAPASSAGE.

1. **RAPPE**, s. f., probablement le même

jeu que le *rapeau*, et le gantelet servant à jouer à ce jeu :

Mis ils sont en obscure trappe,
Puis fort les frappe
Le diable qui tous les attrape
Avec sa *rappe*,
Au feu les mettant en un bloc.
(*Moralité de l'Homme juste et duMondain.*)

Rappe : f. A game, or exercise, wherein the actors being armed with gauntlets buffet one another. (COTGRAVE, 1611.)

2. **RAPPE**, s. f., sorte de mesure :

49 queues de vin nouvel et 2 *rappes* de vin nouvel pour une queue. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 58, Biblioph. de Reims.)

RAPPÉ, adj., verjuté :

Saulce *rappee*, eschauder trois ou quatre grappes de vert jus. (*Ménagier*, II, 5, Biblioph. fr.)

RAPPELABLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLABLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLACION, voir RAPELLATION.

RAPPELLAUBLE, voir RAPELABLE.

RAPPELLEMENT, voir RAPELEMENT.

RAPPELLEUR, voir RAPELEUR.

RAPPER, voir RAPER.

RAPPERIER, v. a., réclamer :

Avons acordeit et statueit que, se li amende n'est asseis suffisant por chu a rendre et paiier, que ly proismes ou li sangneur qui *rapperier* volront ches hiretaiges rendent tous les frais. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 55, Chron. belg.)

Item, est semblamment accordeit que, quant alcune personne aurat, por faulte de cens ou de rentes hiretauble, fait demyneit et forjugier alcunne hiretaige ou contrewaige, et s'ilh soit en chely resaisis, que li prosmes de cheli sour cuy ladit sasyne aurat esteit renduwe, ou aultre qui *rapperier* voirat ledit hiretaige par loy, soit tenus de rendre, awec les cens, relief, rente et amende, tous les frais que chis enssi resaisis aurat payet al justiche et a leur clers et varles. (ID., *ib.*, p. 29.)

Cf. RAPPROPRIER.

RAPPES, s. f. pl., mal de cheval :

Rappes : f. The paines ; a disease in a horses legs. (COTGRAVE, 1611.)

Rappes, f. mal de cheval. Cierto mal de cavallo, grietas. (C. OUDIN, 1660.)

RAPPETASSEMENT, voir RAPETASSEMENT.

RAPPETASSERIE, voir RAPETASSERIE.

RAPPIERE, voir RAPIERE.

RAPPLANCHER, voir RAPLANCHIER.

RAPPLIQUIER, voir RAPLIQUIER.

RAPPOINCTIER, voir RAPOINTIER.

RAPPOINTIER, voir RAPOINTIER.

RAPPOISSONNER, voir RAPOISSONNER.

RAPPORTAGE, voir RAPORTAGE.

RAPPORTANT, voir RAPORTANT.

RAPPORTERESSE, voir RAPORTERESSE.

RAPPORTEUX, voir RAPORTEUX.

RAPPOYER, voir RAPOIER.

RAPPREPEMENT, voir RAPPROPRIEMENT.

RAPPREPIER, *-yer*, voir RAPPROPRIER.

RAPPRESTER, voir RAPRESTER.

1. **RAPPROPRIEMENT**, *rapropr.*, *rapprepement*, *-eppement*, s. m., retrait lignager :

Lettre de *rapprepement*. (1452, *Greffe des échevins*, XVIII, f° 184 v°, Arch. Liège.)

Le *rapprepement* que le dit Jannotton avoit fait del heritage subescrit. (1462, *Greffe des échevins*, XXVIII, f° 148 r°, Arch. Liège.)

Se les dits adjournez font deffaut par lesdites cinq quinzaines continuelles, convient que l'on fasse pareil adjournement a autre pleine quinzaine ensuivant en ladite court pour ledit forjurement, retrait et *rapropriement* voir faire, et se a ladite sixieme quinzaine les adjournez font sixieme deffaut, lesditz tenements, terre ou heritage, sont forjurez et declarez retraits et rappropriez au domainedudit seigneur. (*Coust. de Boulenois*, CXXIV, éd. 1551.)

2. **RAPPROPRIEMENT**, *rapr.*, adv., en propres termes :

Et a celle intencion dit ces paroles *rapropriement.* (J. GERSON, *Serm.*, ms. Troyes, f° 36 v°.)

RAPPROPRIER, *rapropier*, *rapprepier*, *-yer*, *raprepier*, *rapreppier*, *rapreper*, v. a., rentrer, être remis en possession de ; recouvrer, être admis de nouveau à la jouissance de :

Qui les biens voroient reskeure et *rapropier* parmi cens et amende. (1367, *Cart. S. Lambert*, n° 819, Arch. Liège.)

Raprepier. (*Acte de 1386*, ap. Duc., *arepropuare*.)

Qui *rapreper* voldra ledit heritaige. (1403, *Paix des XVI*, Pawillart, Univers. Liège.) Var., *rapprepier*.

... Avoit fait deminer les hiretaiges et bins qui solloient yestre a Ghesbrecht de Henisdale desquels il avoit avantrainement estet resaisis et les *avoit* le dit Wilmotte *rapreppiet.* (1452, *Greffe des échevins*, XVIII, f° 187, Arch. Liège.)

Avait purgiet et *rapprepyet* hors des mains de seigneurs. (1460, *Greffe des échevins*, XXV, f° 150 v°, Arch. Liège.)

J. de Stavelot (*Chron.*, p. 29 et 55), emploie *rapperier*, au lieu de *raprepier* donné par les originaux.

Ne polra *raprepier* la cité sans avoir fait son dit voiaige. (1487, ap. Louvrex, *Recueil des édits*, I, 479.)

Et se a ladite sixieme quinzaine les adjournez font sixieme deffaut, lesditz tenements, terre ou heritage sont forjurez et declarez retraits et *rappropriez* au domaine dudit seigneur. (*Coust. de Boulenois*, CXXIV, éd. 1551.)

RAPPROUVENDER, *-ander*, v. a., rapprovisionner :

Les gibbets, potences et fources des bonnes villes en *furent* en peu de temps bien estoffes, bien refais et *rapprouvandes*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIX, Buchon.)

RAPPROUVER, voir RAPROUVER.

RAPPUYER, voir RAPOIER.

RAPRECY, s. m., action d'apprécier, de fixer le prix :

Tous les dits seigneurs, leurs chastellains et fermiers ne pourront faire faire aucun *raprecy* des grains qui leur sont deuz par leur dit subjets, que a raison du pris que lesdits grains auront vallu communement aux trois derniers marchez. (1575, *Cout. de Bret.*, Cout. gén., II, 770, éd. 1604.)

RAPREPIER, voir RAPPROPRIER.

RAPRESMER, v. n., se rapprocher :

Donc si *rapresment* li villain :
Mais quant que il funt si est en vain.
(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Rom. du mont Saint Michel*, 289, Michel.)

RAPRESSER, v. a., réprimer :

Sa unctions nos ensenget de totes choses, et ceste aspirations ellievet l'umaine pense cant ele l'atochet, et *rapresset* les temporeiz penses et enflammet de parmanables desiers ke nules riens, se les sovraines non ne li plaisent. (*Livre de Job*, p. 477, Ler. de Lincy.)

Oste aspreteit, toute forsenerie *rapresse*. (*Frag. à la fin d'un Psautier latin*, Bibl. Tournai.)

RAPRESTER, *rapp.*, verbe :

— Act., préparer :

Leurs nefz cassees *raprestoient*,
Puis arriverent en Carthage.
(J. LEFEVRE, *le Rebours de Matheolus*, p. 73, éd. s. l. n. d.)

— Réfl., s'apprêter :

... *Se raprestoit*
D'aller vers Flandres a grans routes.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 117ᵃ.)

L'anfes Ferraus tantost *se rapresta*.
(*Gaydon*, 3263, A. P.)

RAPROCHIER, *-cher*, v. a., réclamer :

Ou quel tempe pendant n'at eu personne de la dite ville sy osé demander, clamer

ne *raprochier* son heritage sur sa vie. (26 nov. 1484, *Modération des Cens*, f° 57 v°, Arch. mun. Dinant.)

— Exercer le retrait lignagier :

Des biens heritables vendus a prix d'argent, lesquels on veut retraire, on doit *raprocher*, dans l'an devant la feste de S. André, quoi fait l'on gagne un canon. (*Stat. de Leuze*, § 40, ap. Duc., *Reapproximare*.)

— Subir le retrait lignagier :

Et ly evesque adont fut a luy supplies,
De confirmeir l'achat de Bulhon : approchies
Astoit forment li terme d'*estre* che *raprochies*,
Et chils le confirmat de cuer joiaux et liez.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 31085, Chron. belg.)

— Se rapprocher de :

En *raprochant* la chité de Bourdiaus. (Froiss., *Chron.*, IV, 303, Buchon.)

— Part. prés., empl. adj., qui se rapproche de, voisin :

Les sens ne lui peuvent montrer que les choses visibles plus *rapprochantes* de la perfection. (Marg., *Heptam.*, xix, Génin.)

Raprouver, *rapp.*, v. a., approuver :

Quant Saudoines l'oi, tous li sans li muoit,
Si dist que ja par mer ensi ne s'en fuiroit
Ne ja nuls hons vivans ne li *raprouveroit*.
(*Li Bastars de Buillon*, 932. Scheler.)

Ycelluy moine *rapprouvoit* icelle science. (*Chron. de S. Denis*, II, f° 162 v°, éd. 1493.)

Raprouveusement, adv., d'une manière approbative :

Respondre *raprouveusement*. (*Tit. du* xv° *s.*, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Raproximation, s. m., retrait lignager :

Si une piece de terre fut vendue, avec les fruits illecques excroissans et parvenus a maturité, et si celui qui voudroit la raproximer, se presentat legitimement a telle *rapproximation*, pendant que les dits fruits sont encore extans sur la dite piece de terre, l'on demande a qui suivroient les dits fruits. L'on repond qu'en tant que le vendeur n'a convenu avec son censier en quelque stuyt de l'achat, les fruits suivroient au dit censier par moitié, pour les droits de la charue, et l'autre moitié en retrayant. (*Stat. de Leuze*, § 1, ap. Duc., *Reapproximare*.)

Raproximer, v. a., exercer le retrait lignager :

Si une piece de terre fut vendue, avec les fruits illecques excroissans et parvenus a maturité et si celui qui voudroit la *raproximer*, se presentat legitimement a telle rapproximation... (*Stat. de Leuze*, § 1, ap. Duc., *Reapproximare*.)

Rapruge, voir Reproche.

Raps, s. m., perche ?

Enz en la nef venez a mei :
Jetet lur fuz e bien lunez *raps*.
(*S. Brandan*, 461, Michel.)

Rapt, voir Rat.

Raptasserie, voir Rapetasserie.

Rapteur, s. m. et adj., ravisseur :

Pour ce que Cethegus, *rapteur* de sa fille, luy eschappoit. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iv, 5.)

Larron, *rapteur*, boutefeu furieux.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 216^d, éd. 1537.)

Ung *rapteur* aime tousjours sa rapine. (*Prem. Vol. des expos. des ep. et ev. de kar.*, f° 43 v°, éd. 1519.)

Voultours tresordz, et huppes sepulchrales,
Laitz chatz huans portans nouvelles males,
Oyseaux *rapteurs* qui aux bons sont espies,
Synges, luitons, cocodriles, harpies.
(J. Le Maire, *Triumphe de l'Amant vert*, 2° ép., éd. s. d., ciij v°.)

Tes grans paillards, tes volleurs et *rapteurs*,
Tes macquereaulx, concubins, adulteres.
(Edmond du Boullay, *Combat de la Chair et de l'Esprit*, f° 43 v°, éd. 1549.)

O repaire moins souhaitable
Que le Caucase inhospitable,
Ou le *rapteur* du sainct feu va paissant
L'aigle sacré d'un poumon renaissant !
(J. Du Bellay, *Œuvr. fr.*, vers lyriques, Od., XI, éd. 1573.)

Comme un tigre aiant perdu tous ses petis,
Montre tout regrissé par l'aigre craquetis
De ses meurtrieres dens et par sa grand furie,
Allant deça, dela, combien il a envie
De se voulloir venger de ce *rapteur* facheux.
(*Les Efforts et assauts faicts et donnez à Lusignen*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VI, 323.)

Des *rapteurs* et violateurs. (1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch. cur., 1re sér., IV, 290.)

Raption, s. f., action de ravir :

Les *raptions* des biens. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 115 v°.)

Rapture, s. f., rapt :

S'il y a quelque belle femme au pays, il faut qu'il l'ait a sa voulonté, soit par prounesses, dons ou raptures. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xxxiv, Buchon.)

Rapurer, verbe.

— Act., épurer, purifier, renouveler :

Si qu'*ayant rapuré* son sang
D'un courage amoureux et franc,
D'un œil semonneur elle attise
Le doux feu de ma convoitise.
(Claud. Binet, *la Puce*, dans *Œuvr. d'Est. Pasq.*, II, 967, éd. 1723.)

— Réfl., s'éclaircir, se rasséréner :

En une nuit alerent parmi le mer nagant,
un^e. liewez d'iauwe, dusqu'a nonne sonnant.
Li tampz *se rapura*, li solaus va luisant.
(*Baud. de Seb.*, III, 253, Bocca.)

Se dit encore avec le même sens dans la Hte-Norm., Vallée d'Yères : le temps se *rapure* ; il faut laisser *rapurer* le cidre avant de le tirer du tonneau.

Raputer, *rapp.*, v, a., compter, réputer :

Les Tartres ne *rapputeroient* le pechié d'avoir occis ung homme neant. (J. Le Long, *Liv. des Peregrinations*, ms. Berne 25, f° 243^d.)

Le Tartre ne *rapute* pas luxure a pechié. (*Ib.*)

1. **Raque**, *racque*, s. f., marc de raisins :

Pour ung rouet a bouter les *racques*. (*Compt. de la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 126.)

La le poupin
Sur un raisin
(Lequel luy sert de carraque)
Va nageant parmy la *racque*.
(Desper., *Œuvr.*, Chant de vendanges, p. 100, éd. 1544.)

2. **Raque**, voir Rasque.

Raqué, adj., se dit des vins tirés, exprimés du marc de raisin :

Tels vins presses ou *raques* sont les moins delicats, a cause qu'ils tiennent beaucoup de la substance du marc. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, III, 9, éd. 1605.)

Raqueer (se), v. réfl., s'apaiser, se calmer :

Quant ot tant doulousé, s'i *s'ala raqueant*.
(*Doon de Maience*, 5417, A. P.)

— *Raqueé*, part. passé, apaisé, calmé :

Et quant il ot cheu dit, es les vous *raquees*.
(*Doon de Maience*, 5062, A. P.)

Raquellir, voir Racueillir.

Raquerre, *raquere*, v. a., acquérir de nouveau, reconquérir :

La plus noble chose que li home puist fayre si est de garder et defendre la franchise que nature li a donee ou de *raquerre* la, c'il l'a perdue. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1485, f° 17°.)

Les amis de Faitueil le ..... puelent bien *raquere* s'il leur plaist. (Hemricourt, *Patron de la Temporalité*, Polain, *Histoire de Liege*, p. 416.)

Pour entrer ou royaumme d'Escoce apries les deffiances faites, si poisamment que pour ravoir et *raquerre* le bonne cité de Bervich qui est de vostre hiretaige. (Froiss., *Chron.*, II, 256, Kerv.)

Car se il se fuissent la ivernet, et euissent laissiet lors gens couvenir, et cevauchiet sur le pais, ils *euissent* petit a petit *raquis* le pais. (Id., *ib.*, II, 319, Luce, ms. Rome.)

Raquester, v. a., acquérir de nouveau :

De ce qu'il en porra *raquester* de son neveu par droit ou par amor, j'en aurai la moitié et il l'autre. (1248, Blamont, fiefs, 2, Arch. Meurthe.)

Raquester les choses alienees. (Av. 1266, Remirem., hôp. de Marl., Arch. Vosges.)

Raquier, voir Rasquier.

Raquillon, *racq.*, s. m., crachat :

Raquillon, *racquillon*. (*Tit. du* XIVe *s.*, Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Li plus bele face (de J.-C.) que oncquez mes vit creatures est de *raquillons* kerquie. (*Serm. du* XVe *s.*, ms. Lille 102.)

Normandie, *râquillon*, crachat, rebut, trognon de pomme ou de poire.

RAQUIT, *racq.*, s. m., acquit, acquittement, paiement :

En solucion et en *raquit* et en rabatement des trente lib. (Déc. 1284, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Sauff terme de *raquit*. (5 août 1392, Chap. de Quimp., Arch. Finist.)

Franchisement et *racquit* de la somme de 39 liv. de rente. (1474, Charte orig., Cabinet de M. de Cuverville.)

Aulcun habitant ne sera contrainct faire rachapt des rentes foncieres qu'il debvera, mais que le *racquit* demeurera a la liberté de cil qui le vouldra ou pourra faire. (30 mai 1553, Arch. mun. Rouen, A, 16.)

— Terme de jeu, revanche :

Mort ne joue pas a *racquit*.
Debat de Nat. et de Jeun., Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 95.)

Se dit encore en ce dernier sens au Havre et dans la Hte-Normandie.

RAQUITABLE, *racquittable*, adj., qui peut être racheté :

Don de 4 livres de rente *racquittable* aux habitants d'Harfleur pour les aider a avoir une maison a tenir les ecolles. (XVIe s., Arch. Seine-Inf., G 5337.)

Raquitable, com. Redeemable. (Cotgr., 1611.)

RAQUITER, *-itter*, *racq.*, verbe.

— Act., reconquérir, regagner :

Mais ançois *racquitta* messires Bertrans de Claiekin le chastiel de Roleboise. (Froiss., *Chron.*, VII, 6, Kerv.)

— Acquitter, payer :

Pour l'assignation des rentes foncieres qui *seront racquittees* sur les maisons, marchez et aultres places de la ville. (30 mai 1553, Arch. mun. Rouen, A 16.)

— Réfl., reconquérir, regagner ce qu'on avait perdu :

Vous en yres par dela puisque on vous mande et *vous raquiteres* de vo pais. (Froiss., *Chron.*, IX, 210, Kerv.)

La reyne joua si bien qu'elle *se racquitta* tout. (Brant., *Capit. Fr.*, M. d'Esse, Bibl. elz.)

RAQUOISEMENT, voir Racoisement.

RAQUOISER, voir Racoisier.

RAQUSER, voir Racuser.

RARDRE, verbe.

— Act., brûler de nouveau :

Un bordel que le prevost de Chastieaufort avoit ars en nostre terre, vers Saint-Cyr, que nous *rardimes* de rechef en joustiçant. (1287, *Registre criminel de Sainte Geneviève*, p. 385, Tanon.)

— Neutr., brûler du désir de faire une chose :

De grever ceux de France *rart*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Rich. 5698, p. 110^b.)

RAREER (se), se remettre en état, se réinstaller :

Chascuns des clers vers le sien lieu rala,
Au miex qu'il pot chascuns *se rarea*.
N'i ot. I. seul, nel mescreez vous ja,
Qui Dieu ne loe de ce que tant en ra.
(*Enf. Ogier*, 7415, Scheler.)

RARGUER (se), v. réfl., s'évertuer de nouveau :

Envers Fromont de ferir *se rargue*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 181^a.)

RARMER (se), v. réfl., s'armer de nouveau :

Molt fu bele la matinee;
Et sans nule altre demoree
Se *rarmerent* tost et isnel,
Car venir voient tel cenbel
Ou a .X. .M. chevaliers.
(Ben., *Troie*, 11875, Joly.)

RARRIERE, adv., en arrière :

Adonc li quens d'Artois s'escrie :
Retornez, gent de pié, *rarriere*.
(Geff. de Paris, *Chron.*, 1206, W. et D.)

RARUNER, v. a., remettre en bon état :

Feist reparer et relever et *raruner* bien et deuement. (1458, *Traduction d'un censier de Pavilly*, ap. Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, VI, 457, note.)

Dans le pays de Caux on emploie encore le substantif *arun* pour signifier ordre: avoir de l'*arun*, avoir de l'ordre.

1. **RAS**, s. m., tête ?

Tu (le serpent) son talon aguaiteras,
Cele (la femme) te sachera le *ras*.
(*Adam*, p. 72, Palustre.)

2. **RAS**, *res*, *rez*, *reis*, *rays*, adj., rempli à ras de bord :

Du sel ont pris et retenu
Tant que *res* furent leur panier.
(Beaumanoir, *Fole larguece*, 224, A. T.)

Trois bichez de frommant *reis* a la mesure de Troies. (1256, Sénéch. de Bourg, S. Loup, Arch. Aube.)

— Tondu de près, coupé jusqu'à la peau :

Aux nopces du saint espousé
N'entrest homme *rez* ne tousé,
Pour priere ne pour requeste.
(J. de Meung, *Test.*, 346, Méon.)

De moy vir *res* seroit orreur,
Car je sembleroye tigneux.
(E. Deschamps, *Poés.*, IV, 65, A. T.)

Du demourant, avoient barbe *rase* et pieds ferrats. (Rab., liv. V, ch. XXVI, éd. 1564.)

Des soldats... portoyent la teste et la barbe *rase*. (Mont., *Ess.*, II, XXI, p. 449, éd. 1595.)

Avoir *ras* le menton.
(D'Aubigné, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

To require, or exact of a man much more then he can yeeld. Vouloir prendre un homme *ras* par les cheveux. (Cotgrave, 1611.)

— Se dit d'une étoffe croisée et unie dont le poil ne paraît pas :

Vestus d'un drap tondu et *rez*.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e part., De Pactis, I, 132, Bibl. elz.)

Des chappeaulx, les uns sont *ras*, les autres sont a poils. (Rab., *Garg.*, ch. XIII, éd. 1542.)

— Par extens., *pays ras*, pays plat, sans aucun accident géographique :

Tout alentour le pais estoit *rez* et descouvert. (Amyot, *Vies*, Artax., p. 3660, éd. 1567.)

— *Table rase*, lame, planche sur laquelle il n'y a encore rien de gravé :

L'utilité pour quoi il (le cervel) fu blanc, c'est que il fust ausi comme une table *rese* qui puet comprendre pluseurs figures et coulours. (H. de Mondeville, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 16^c.)

Aristotle dit que l'ame est come une table *rase* et clere, polie, en laquelle toutes formes et effigie reluysent clerement. (Du Guez, *An introd. for lerne to speke french trewly*, à la suite de *Palsgrave*, éd. Gén., p. 1057.)

— Aisé à râcler :

Rasilis, *rays*, rasé, aisé a raire ou a racler. (*Calepini Dict.*, Bâle, éd. 1584.)

2. **RAS**, *raz*, *res*, *rez*, *rais*, *reis*, *reiz*, *rays*, *rei*, *rey*, s. m. et f., mesure rase, mesure pour les choses sèches, remplie de façon que le contenu ne dépasse pas les bords et dont la capacité variait suivant les pays :

Rey et demei de froument, *rey* et demei de soile. (1249, Moreau 171, f° 66 r°, Richel.)

Un *reis* et demei de froument. (1250, Moreau 171, f° 119 v°, Richel.)

Un *rais* annuel de froment. (1291, Prieuré de S. Magloire de Léhon, Arch. Côtes-du-Nord.)

.I. mine d'orge et .II. *reis* d'aveine. (*Jurés de S. Ouen*, f° 66 r°, Arch. Seine-Inf.)

.I. *res* d'avoyne que doyvent mes homes de Mayguec. (1309, Jardres, G. G. de l'Ev., f° 186 v°, Arch. Vienne.)

6 *reix*, 15 franchards avoine a la mesure de Clermont, delivres au clerc Mgr qui

doient valoir a la mesure de Sathenay 11 *reix*. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 139 v°.)

It. 40 s. qu'il perdit en une pourveance de pexon qu'il fist et en un *reiz* de froment qu'il fist mettre en pain. (1354, *Voy. de Iolande de Flandre à Luxemb.*, ap. Servais, *Ann. du Barrois*, I, 369.)

Deux *res* froment. (8 oct. 1393, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

Jehan Chanteau demourant a Montboy, pour la mairie du dit lieu.., item sur les masures des marois trois bichets de blé... item sur les masures de Court Grenier trois bichets de blé et trois *rez*. (1406, *Chapitre des taxes des francs fiefs*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 74 v°, Arch. Loiret.)

Deux *raz* d'avoine. (1429, Arch. P 485², pièce 13.)

Quatre *ras* et cinq escuelles. (1502, Placheres, Arch. P 486⁴, pièce 171.)

En autres quartiers de ce royaume l'on parle par asnees, bichets, sacs, *raz*, et autrement. (O. de Serr., *Th. d'agric.*, I, 3, éd. 1605.)

Plus quatre sols cinq deniers parisis de cens, douze boisseaux de bled seigle en quatre *rez* avec deux jaux sur la masure Boyer et ses appartenances. (1624, *Aveu de la seigneurie de Montcresson*, ap. Le Clerc de Douy, II, f° 201 v°, Arch. Loiret.)

— Petit faisceau, botte :

Une *reis* d'aus. (Bern. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 28, Guizot.)

Une *rez* d'auz .i. o., une *rez* d'oignons, .i. o. (*Li Cout. des foires de Troies*, les issues, ms. Troyes 365.)

Autresfoiz lui envoioit plain coffin de feves nouvelles, et autresfoiz ung *rez* de petis oignons. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 210 v°.)

Aucuns les accommodent (les aulx) en petits faisseaux, qu'ils appellent *res*, chacun de deux douzaines, enchaines en deux branches, par le moyen de leur fueillage, qu'encores tendre l'on entrelie ensemble. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 4, éd. 1605.)

— *Le rez*, le commencement, le niveau :

Le deuxieme jour du mois de janvier, environ le *rez* de la nuyt. (1425, Arch. JJ 173, pièce 335.)

Le suppliant print ung gros baston blanc en sa main, et estoit au *reiz* de la nuit. (1479, Arch. JJ 205, pièce 427.)

Le mont Olympe a de haulteur... depuis le *rez* de la plaine d'abas. (Amyot, *Vies*, P.-Æm., p. 892, éd. 1567.)

— *Rez pied*, *rez terre*, jusqu'aux fondements :

Puis raza *rez pied rez terre* toute la forteresse. (Amyot, *Vies*, Démétr., p. 3280, éd. 1567.)

— Complètement :

Quant ilz furent dedans (la ville), ilz tuerent et mirent tout a feu et a sang, *rez pied rez terre*. (*Vergier d'honneur*, p. 406, Paris, s. d.)

Deliberant de la rayer (Rome) *rez pieds rez terre*, et rendre pastis a bestes, s'il n'en eust esté destourné par les lettres et honnestes remontrances de Bellissaire. (Est. Pasq., *Recherch.*, III, 4, éd. 1723.)

— *Rez de terre*, au ras de terre :

L'herbe sera couppee fort *res de terre*. (O. de Serres, *Théât. d'agr.*, 131, éd. 1605.)

— *A ras, à ras de, au ras de*, loc. adv., à ras, au niveau de :

Moitiet soile, moitiet avoinne tout *a rei*. (*Droit de la voverie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 121.)

Li mur de la cité fondirent et trestrent *a rez* de terre. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 81ᵈ.)

Et se meche on les brouettes *au res* des estaus dou pisson. (xiiiᵉ siècle, *Ordonnance des brouettes*, Petit Reg. de cuir noir, f° 31 v°, Arch. Tournai.)

Il feit demollir les murailles et les fortifications d'Athenes jusques *au rez* de terre. (Amyot, *Vies*, Lysand., 30, éd. 1567.)

— A l'exception de :

Et li ribaut metoient le feu partout, et prenoient proies et vilains ; ne n'estoit qui les destourbast *a reis* des forteresses. (Ménestrel de Reims, § 253, Wailly.)

Ainsi ot li rois toute Normandie *a reis* de Gaillart, qui trop est forz et siet au regort de trois montaingnes. (Id., § 260.)

Et li prison furent rendu ainsois que li rois se vousist mouvoir, *a reis* de Gauchier de Chastillon que on ne pot trouveir. (Id., § 393.)

Si a .v. quartiers de pret, pau plus, pau mains. Si gist tout a Velainne, *au res* d'une masure. (Sept. 1292, *C'est de Jehan Bourlet et de Maryen, se fame*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Et conmendons as dessus dis que toute le rayme que il ont en leurs maisons, il faut oster dedens .viii. jours, *au res* de demy cent. (7 mai 1344, *Reg. de la loy*, 1340-1354, f° 65 r°, Criet a .x. lb., Arch. Tournai.)

— Au bout de :

Et estoie tous mis *ou res*
De mon sens et de ma puissance.
(Froiss., *Poés.*, I, 8, 224, Scheler.)

— *Ras à ras*, *ras et ras*, tout contre, au niveau de :

Res a res li copa l'oreille.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 5ᵈ.)

Reis et reis li tranchait l'oreille.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 6ᵈ.)

Vers la coe descent l'espee,
Tot *res a res* li a coupee.
(*Ren.*, Br. III, 488. Martin.)

Aigres, qui bien le ceval maine,
Li venoit tousjors *res a res*
Ou de la gorge ou de son nes ;
Onques plus bas ne l'assena.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, p. 297, Michel.)

Et sierent les paux dont je vous vois parlant,
En terre *rez a rez*.
(Cuv., *Du Guescl.*, 19455, Charrière.)

Cheulx de Cambray l'abatirent *res a res* de terre. (Froiss., *Chron.*, II, 209, Luce.)

Quant par nos engiens nous arons abatu *res a res* de terre che chastiel. (Id., *ib.*, IV, 260, Kerv.)

Jusqu'aux vignes du bois vienne du feu la rage
Tous les ceps *ras a ras* de la terre il sacage.
(J. A. de Baif, *Eclog.*, XV, éd. 1573.)

Wallon, *au rez de*, au niveau de, jusqu'à.

RASABLE, *rais.*, adj., qu'on peut raser :

Rasibilis, *raisable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 r°.)

RASABORER, voir Rassavorer.

RASACHIER, -*cier*, v. a., retirer :

Ens la tere est li brans d'achier coles,
Mien ensient, i. grant pié mesuré,
Cil le *rasace* qui moult ot de fierté.
(*Huon de Bord.*, 1922, A. P.)

Quant il avoit lanchiet et il pooit fichier le havet ens es armures de celui a qui il lanchoit, il *rasachoit* et tiroit a lui. (Froiss., *Chron.*, III, 265, Kerv.)

— Tirer en arrière, empêcher de :

Si l'a point de son dart a meure
Avarisses, qui le *rasache*
D'aler as armes.
(Baud. de Cond., *li Contes de l'aver*, 188, Scheler.)

Rouchi, *rassaquer*, Wallon, *rasetchi*, retirer, tirer à soi.

RASAIER, voir Rassaier.

RASAIGE (à), loc., se disait de pierres destinées à mettre à ras, de niveau :

A lui [Andrieu Gusiel, noquetier] pour une autre navee de pierres, appellees a *rasaige*, qu'il a encore livrees, et lesqueles, qui ont esté prinses au dehors de ladicte ville, a l'endroit de la haulte tour de Maruis, ont esté employes a icelle œuvre. (1467, *Compte des Fortifications*, 14ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

RASAMBLEE, voir Rassemblee.

RASANBLISON, voir Rasemblison.

RASAVORER, voir Rassavorer.

RASAZER, v. a., fournir abondamment quelqu'un d'une chose :

Font marcheant les granz avoirs porter
Dont la cité font si bien *rasazer*
Que riens n'i faut q'an sache deviser.
(*Aymer. de Narb.*, 186, A. T.)

RASCAILLE, voir Rescaille.

RASCASSE, s., scorpion marin :

Le basilic prins en vin avec un peu de vinaigre est fort bon aux pointures tant des scorpions terrestres que des *rascasses* et scorpions. (Du Pinet, *Pline*, XX, 129, éd. 1566.)

RASCHATEMENT, voir Rachatement.

RASCHE, voir Rache.

RASCHER, voir RACHIER.

RASCLE (prendre à) ?

Richars de Normandie, o lui si compaignon,
Vont recerchant les rans antor et anviron ;
Tranchent et braz et testes, et foies et pormon :
Trestot prenent a *rascle* antor et anviron,
Ne puet li fiz au pere valoir .i. esperon.
(J. BODEL, *Sax.*, CLXXXIII, Michel.)

RASCLEIS, s. m., endroit où l'on racle le millet pour en faire des balais ?

Et quand ilz sont brunies aux *rascleis* ou es malieres, adonc demeurent leurs testes blanches de leur nature et aussi noires de leur nature. (GAST. FEB., *Chasse*, Maz. 514, f° 6d.)

Et s'il avenoit qu'ilz venissent a ung gueret ou en une gaschiere ou *rascleis* et les chiens ne vont plus avant... si preigne par devant des guereis en pais ou les chiens en puissent assentir en herbes ou en autres choses, car la terre qui est remuee du labouraige n'est pas si bon pour assentir. (ID., *ib.*)

RASCONSEMENT, *-onssement*, s. m., action de se cacher, de se coucher :

Le soullail a conneu son *rasconssement*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 122c.)

RASCONSER, *raconsser*, *racompser* (se), v. réfl., se cacher :

Tantost apres icellui Richart et laditte femme *se* alerent mettre et *raconsser* a un buisson. (1406, Arch. JJ 160, pièce 431.)

Car ayans tousjours les nuits cleres et serenes, ils pouvoient aisement prendre garde aux estoiles qui *se* levoient et *racompsoient* (sic). (GENTIAN HERVET, *Trad. de S. Augustin*, II, 205, éd. 1579.)

RASCOUSTURÉ, voir RACOUTURÉ.

1. **RASE**, *raze*, *rasse*, *raisce*, *raize*, *rese*, s. f., conduite d'eau, rigole, fossé :

Outre paserent ; ne se tint
Pour *raisce* ne pour autre pas.
(*Couronn. Renart*, 760, Méon.)

Tant ala cil que dou grant fais
S'est enbatus en une *rasse*.
(*Ib.*, 770.)

Quand ilz furent sur une *rase* ou fossé icellui Vincent getta le suppliant dedans ledit fossé. (1442, Arch. JJ 176, pièce 136.)

Icellui Dinat fist clore le chemin,... et y fist faire grans fossez et *razes*. (1448, Arch. JJ 194, pièce 362.)

Le suppliant deboutant icellui Largier, le fist tomber dans le besal ou *rase* dudit molin. (1461, Arch. JJ 191, pièce 25.)

Lesdiz habitans pourront pescher es fosses ou *rases*. (1462, *Ord.*, XV, 525.)

Icellui homme mist du feu en la *raze* de la chabame et du bois. (1473, Arch. JJ 194, pièce 362.)

Le suppliant apperceut Jehan del Roux..., lequel avec ung pic remplissoit ung fossé ou *raze*. (1478, Arch. JJ 206, pièce 97.)

— Sentier :

Une vigne tenant d'une part a la vigne Guillaume, d'autre part a la *rese* par ou l'on vet a l'Esmonderie a Romaingné. (1394, *Livre des herit. de S. Berthomé*, f° 85 v°, Bibl. La Rochelle.)

— Sillon :

Metare arbores aut vineas est disponere, et certis mensuris atque etiam ordinibus serere : vulgus nostrum vocat reonner ; nam ordines ipsos appellat des reons et ordinaria des *reses*, solum autem ipsum le gueret. (Ch. ESTIENNE, *Seminarium*, p. 34, éd. 1540.)

Faut mettre le fien par fumerons, ou petis morceaux, ou par tas, le long des *raizes* que l'on entend faire au labour. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 629, éd. 1597.)

Ile de Ré, cant. d'Ars, *rèse*, sentier entre deux champs, deux vignes, d'après Ste-Palaye. Mortagne-sur-Sèvres, *raise*, sillon. Lyonn., *rase*, rigole.

2. **RASE**, *rasse*, *rache*, *rese*, *reze*, *resse*, *rece*, *reise*, s. f., mesure rase, mesure pour les matières sèches remplie de manière que le contenu ne dépasse pas les bords :

.II *reses* d'avaine. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 153, Arch. Eure-et-Loir.)

.III. *reises* de froment a randre chascun an. (1246, *Cart. de Remirem.*, Richel. l. 12866, f° 24 r°.)

Cinq *reises* de bleif. (1257, Châtillon, cart. 14, Arch. Meuse.)

Les .IIII. bussels comblez fount .V. *rases*. (*Tr. d'Econom. rur.*, XVII, L. Lacour.) Impr., *rasés*.

Li sires de Eschire, .XII. *resses* de avene et .V. s. (Arch. J 192², n° 64.)

Li Robert, dimee *rese* d'avene de lor arbegement. (*Ib.*)

Une *rece* d'avene... une *reze* d'avene. (*Ib.*)

Lesquelz religieux de S. Michiel ou peril de la mer ont assis... quatre solz o mastey des moulins et une *rache* de froument. (1394, Arch. JJ 148, pièce 258.)

Trante *rasses* forment. (1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

— Quartier de bois, mesure de pré, etc., qui variait en étendue suivant les localités :

Une *rase* de boys assise en ma justice et seignorie de Dracy. (28 juin 1349, *Acensement*, Arch. Montjeu.)

Et porra li diz Regnaut garder en pasture ladite *rase* selon ce que l'on a acostumé ancyennement a garder en pasture les mes et tenemant de l'abergemant de Darcy. (*Ib.*)

Poitou, *rase*, morceau de bois pour passer sur le boisseau plein de grains et faire tomber ce qui dépasse les bords. Perche, *resse*, panier plat et sans fermeture.

3. **RASE**, voir REISE.

4. **RASE**, voir RAISE.

5. **RASE**, voir RAISSE.

RASEAGE, voir RASSEAGE.

1. **RASEAU**, voir RASEL.

2. **RASEAU**, s. m., sorte de radeau :

Sur grans *raseaux* (de la populasse appelés raths) faits et ensemble liés de solives, chevrons, ais. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 24, éd. 1556.)

Cf. Littré, RAZEAU.

RASEAUL, voir RASEL.

RASEE, s. f., morceau de pâte :

Item, est a noter que le maistre est tenu, durant le mois d'aoust, bailler aux confreres une *rasee*, que l'on nomme la paste d'aoust, a sa discretion et volonté, suivant la coustume. (1529, *Stat. des archers de Corbie*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers-Etat*, III, 607.)

Je ne sçay pas
Que ce villain vieulx assoty
Si souvent cherche [par] icy,
Tousjours portant quelque *rasee*.
(*Farce de tout Rien et Chascun*, Anc. Th. fr., III, 209.)

RASEEMENT, adv., à ras :

Rasim, *raseement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 v°.)

RASEL, *roisel*, *raseaul*, *resaul*, *rezal*, *rezeau*, s. m., morceau de bois pour enlever les grains de blé qui dépassent les bords du boisseau :

Quand on mesurra le froment li maires traira le *roisel* loiaument par son sairement. (*Pièce du 25 juin 1262*, ap. Jadart, *Maitre Robert de Sorbon*, p. 47.)

Un *rasel* de fust, que fu achaté por ses nefs. (1273, *De submiss. D. de Tornon*, Rym., II, p. 11, 2e éd.)

Le sac et le boissel
Le van et le *rasel*.
(*L'Oustillement au vilain*, Richel. 1593, f° 213b.)

— Mesure de capacité pour le blé, le sel, etc., rasière :

Saze *rezaus* de wayn. (1296, *Transp. de rentes*, Hist. de Metz, III, 243.)

Tos les .VI. *resauls* et la moitiet desor ditte ke nos avons et poons avoir ou dit molin. (1303, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 13 r°.)

.XVI. *resaul* de mouture teile com a molin vaurait. (*Ib.*)

Dix *resaulx* de blé. (1337, Arch. JJ 70, f° 139 r°.)

Trois *resauls* de blef. (1337, *Cartul. de S. Gengolf*, ap. Duc., *Resale*.)

Item a Werde, quarante *rezeaux* de seigle et de orge de rente. (1359, *Hist. d'Alsace*, preuv., p. 55.)

Deux *raseaulx* de sel. (1397, *Dénombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 62 r°.)

Trente *resaulx* froment et avoine, c'est

assavoir dix *resaulx* froment et vingtz *reaulx* avoine. (1412, *Cartul. du prieuré de Beauvais*, ap. Duc., *Resale*.)

Un *raseaul* de sel. (1433-39, *Compte*, Arch. mun. Autun.)

Les dis.mesureurs seront tenus apporter leurs mines et *raseaulx* au gauge de la vicontė. (1456, *Ord.*, XIV, 425.)

RASELE, *-elle*, s. f., mesure de capacité, rasière :

Nul desdis mesureurs ne prestera sa mine ou *raselle* a nulle personne. (1456, *Ord.*, XIV, 425.)

RASEMBLISON, *-anblison*, s. f., ralliement :

N'avons recet, se l'oriflambe non,
C'est nos castiaus et no *rasanblison* :
De nos escus faisons mur et dognon.
(*Anseis de Carth.*, Richel. 793, f° 66a.)

RASEMENT, *razement*, adv., tout net, sans détour :

Je me donne au diable si elles ne disoyent tout *razement* que je ne croyois pas en Dieu. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 66, éd. 1602.)

RASEMONDRE, v. a., semondre de nouveau :

Le Dieu d'amors *l'a rasemons*
De froit avoir et de trembler.
(*Compl. d'amors*, Richel. 837, f° 250.)

RASENAIRE, adj. ?

Je suis bon maistre *rasenaire*.
(*Maistre Hambrelin*, Paris, 1576, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 174.)

RASENAULE, voir RAISNABLE.

RASENER, voir RASSENER.

RASENNEMENT, voir RASSENNEMENT.

RASENNER, voir RASSENER.

RASENTEMENT, s. m., rétablissement :

Dont en ert vo valour ensauchie,
Car tost raurez vos *rasentemens*
Et vo terre garnie.
(*Chans.*, Vat. Chr. 140, f° 32.)

RASENTIR, v. a., sentir de nouveau :

... Se le cerf fuit d'aventure
Droit a l'eaue, on doit, par droiture,
Traire amont, et aval ausi,
Car falir ne puet par nul si
A droit que *rasentir* n'y doie
Sa flache ou s'estent sa voye.
(GACE DE LA BIGNE, ap. Ste Pal.)

RASER, *-ser*, *-seir*, *rasser*, verbe.

— Act., polir :

Nul ne peut *raser* ne teindre amatitre, ne quelconques pierres fausses parquoy elle se doive montrer autre qu'elle n'est de sa nature. (Août 1355, *Ord.*, IV, 166.)

Pour *raser* et polir trois bottes de parchemin. (1366, *Compt. de la gr. command. de S. Den.*, Arch. LL 1242.)

Pour deux paires de ploiroelz joinctes .VI. gros ; pour les crampons, les verraulx *raseir*. (1459, *Tutelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

— Remplir jusqu'à ras, jusqu'au bord :

Or prenget li reis leigne[e] de plum quatre sumes
Sis facet en caldieres tutes ensemble fundre,
E prenget une cuve que seit grande et parfunde ;
Si la facet *raser* desko a ses espundes.
Puis me serrai en mi tresko la basse nune.
(*Voy. de Charlemagne*, 567, Koschwitz.)

De sor son char a un tonel levé,
Si l'*ot* empli et tot *rasé* de sel.
(*Charroi de Nismes*, Richel. 368, f° 165.)

Es villes font quierkier, les fontaines *raser*.
(*Chev. au cygne*, 13153, Reiff.)

De venir les queues (tonneaux) *raser*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 474b.)

— Neut., se remplir, se couvrir :

Trop longuement me faites demorer ;
Vez de paiens toz ces tertres *raser*.
(*Aliscans*, 1650, A. P.)

— *Rasé*, part. passé, rempli jusqu'au bord :

Li emperere qui fax fist,
Et en grant barate se mist,
Qui desfiance te manda :
Encor, ce croi, tex jors sera
Ne la vauroit avoir mandee
Por ceste tor d'argent *rasee*.
(WACE, *Brut*, 11261, Ler. de Lincy.)

Tant en unt pris par les contrees,
Tutes lur nefs en sunt *rasees*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1161, Michel.)

Mainte caudire y ot qui fu toute aprestee,
D'oile et de plonc boulant raemplie et *rassee*.
(*Chev. au cygne*, 20509, Reiff.)

Ja serai de bataille durement apressés,
Car de Sarrazins voi tous ces tertres *rases*.
(*Fierabras*, 1578, A. P.)

Quant des mes i ot aportez
Et les henas de vin *rasez*.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 26c.)

Ne vousist estre ileuc pour .I. val d'or *rasé*.
(*Doon de Maience*, 5806, A. P.)

Et virent le pales par tout ensanglenté,
De sanc descoulouri de toutes pars *rasé*,
Que on n'i peut passer se on n'i passe a gué.
(*Ib.*, 5965.)

Et du bacon salé tuit *rasé* li lardier.
(*Ib.*, 11095.)

Et biau fossez d'yaue *rasez*,
Qui moult enforcent la closture.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 141b.)

Voit l'autre eschiele plus prochaine
De banieres *rasee* et plaine.
(ID., *ib.*, 15852, W. et D.)

E li dona de son bon vin
Trestut *razé* un mazelin.
(*Saint Grégoire*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 89, 1.)

Poitou, *raser*, passer la *rase*.

RASERDE, s. f., raillerie, bavardage :

Dan Foucault, le pardon soit vostre ;
Je n'ay cure de vos *raserdes*.
(*Mir. de Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 260.)

RASERISIER, *raserrisier*, v. a., apaiser, adoucir :

Ainsi *fu* la cose *raserrisie*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, dans *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 212.)

RASEROELLE, s. f. ?

A lui [Pierart de Gherles], pour .V. *raseroelles*, .X. s. (30 déc. 1404, *Exécut. testam. des époux Filuet du Puch*, Arch. Tournai.)

RASERRISIER, voir RASERISIER.

RASET, s. m., espèce de drap ras :

Couvert de velours et de *raset*. (2 mars 1551, Arch. Gir., not., Douzeau, 251-11.)

Les *rasets* larges doivent estre ourdis a 1600 fils, les estroits a 1400. (*Charte de 1637*, ap. Bormans, *Gloss. des drapiers liégeois*, Doc. inéd.)

1. **RASETE**, *-elle*, *-zette*, s. f., balai, outil servant à râcler :

Razettes a nettier les fontaines. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour unes estenelles et une *razette*, a Solart le Moesturier, .VII. s. (16 juillet 1402, *Tut. et curat. des enfants de Loys Cantiel*, Arch. Tournai.)

Trois fortes *rasettes* avecq des buises pour nettoyer les cheminees des maisons infectees. (1598, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nord, *rasette*, pioche à long col recourbé. Tournai, *rasette*, râcloir.

2. **RASETTE**, *rass.*, s. f., espèce de drap ras :

Chaque piece de saye, hanskotte, *rassette* et semblables estrangers doit estre visitee. (1589, *Charte*, ap. Bormans, *Gloss. des drapiers liég.*, v° *hansecotte*.)

Les *rassettes* larges devaient avoir 6 quartes larges, 62 aunes de long. (1659, *Régl.*, ap. Louvrex, *Ed. et régl. pour le pays de Liège*, III, 358, éd. 1750.)

RASETTER, v. a., violer :

Que Guillaume Garbot dit Lebourt le li avoit fait dire pour ce qu'il disoit que ledit Henri le haeroit pour ce qu'il avoit voulu *rasetter* sa chambriere, et apres avoit ce mis sus au dit Garbot, pource que il voust pieça *rasetter* sa femme. (4 nov. 1370, *Sent. du bailliage d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 119 r°, Arch. Loiret.)

RASEUL, voir RESBUIL.

1. **RASEUR**, s. m., sorte de vêtement :

Ralla, une vesteure que on appelle *raseur*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 219 v°.)

2. **RASEUR**, voir RASOR.

RASGNER, voir RAISNIER.

RASIEGER, *racieger*, v. a., rasseoir, raffermir :

Pour *racieger* lesdites moles (du moulin) qui estoient dessiegees. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, fº 14 rº.)

RASIER, *raisier*, s. m., mesure de capacité pour les matières sèches :

Chinc *raisiers* d'avoyne. (1326, Arch. JJ 64, fº 193 rº.)

Et ce fait, soit donné aux povres communs trois *raisiers* de blé en pain a l'issue de la dicte messe. (BOUTEILL., *Som. rur.*, 2ᵉ p., fº 74 vº, éd. 1539.)

Il a dix *rasiers* de bled, mesure d'Ardre. (1586, *Cout. de Nyelles*, Nouv. Cout. gén., I, 398.)

Rasier, c'est au pays de Bresse une mesure qui est la même que le bichet : anciennement on l'appelloit bichet raz, et par suite des tems on l'a appelé raz seulement. (LAURIÈRE, *Gloss. de l'anc. droit fr.*)

RASIERE, s. f., mesure de capacité pour les matières sèches :

Une *rasiere* d'avoine. (1234, *Charte*, Arch., Mus., vit. 42, pièce 233.)

A Jehan de Lille le carbenier, pour .XLI. *rasiere* de carbon de bos. (1362, ap. Caffiaux, *Régence d'Aubert de Bavière*, p. 37.)

Est prisee la *rasiere* de fourment a cinq soulz six deniers, la *rasiere* d'avoine a .II. soulz neuf deniers. (BOUTEILLIER, *Somme rur.*, fº 155 vº, éd. 1539.)

Avoir batu et vané toutes les avaines et rons grains, montant a .VIˣˣ. .VIII. *rasieres*, et ung hottel, au pris de chascune *rasiere* de gros et demy. (7 mai 1451, *Tutelle des enfants Jehan Thomas*, Arch. Tournai.)

Doivent chacun an de rente a ladite abesse quatre lots de blé chacune mesure dont les .XXXII. lots font la *rasiere* oudit Bailleul. (16 sept. 1506, Arch. Nord, 18ᵉ reg. des chartes, fº 16, dans les *Annales du Comité flamand de France*, XV, 73.)

— Mesure de superficie :

Vint *rasieres* de terre. (1212, *Vente*, Cᵗᵉˢ d'Art., 47, Arch. Pas-de-Cal.)

.V. *rasieres* et demie de terre. (*Ch. de 1234*, Arch., Mus., vit. 42, 233.)

Sacent tout cil ki cest escrit verront et oront ke Jehans de Ablain a conut et a en convent pardevant eskievins ke il doit payer a Bernart Pilate quatre rasieres de blei de rente cascun an por onze *rasieres* de terre ki li sunt escaues de Marien Paien ki fut se taie. (1251, *Reconnaissance concernant une redevance annuelle payable en grain*, Tailliar, p. 191.)

Pour une *rasiere* de terre qu'il acata. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, fº 42.)

Rasière se dit encore dans la Hte-Norm. et en Flandre ; à Dunkerque, le charbon, les pommes de terre se vendent à la *rasière*. A Sedan, également, on vend les pommes de terre à la *rasière*.

RASIL, probablement pour *brasil*, *bresil* :

Cedres et bois *rasil*. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 16, éd. 1530.)

RASINE, s. f., séparation :

Car rancune, descorde, haine
Entre la gent a fait *rasine*
Et amour d'iaus (est) departie,
Et est cemé entre yaus envie.
(*Gestes des Chiprois*, 265, G. Raynaud.)

— Carnage :

Car Braibechons brochent celle gens barbarine,
Et Ligois d'autre pert ne sont mie beghine :
Li roscosse del conte at fait teile *rasine*
Que milhe Braibechons en sont panché sovine.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32305, Chron. belg).

Nom de lieu, *Razines* (Indre-et-Loire).

RASINNET, *razimet*, s. m., tonneau de vin râpé :

Colette a confessé que elle avoit vendu trois pipes de vin blanc et deux *rasinnez*. (1413, Arch. JJ 167, pièce 99.)

A Micheau, juge tonnelier, pour avoir adoubé a Nyoil sept *razimes* pour mettre les vins rouges. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fº 96 vº, Bibl. la Rochelle.)

RASIR, voir RASSEIR.

RASION, s. f., action de râcler :

Se la briseure est departie, il covient que tu le rees (l'os) a aucun estrument legierement et soef... Et se la *rasions* ne te soufist, tu doiz faire perforacion. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fº 40ᵈ.)

Par la *rasion* de tout l'os. (ID., *ib.*, fº 41ᶜ.)

RASIREIS, adj., calmé, apaisé :

En cel an commenchat grans debas a Liege pour le pain a pesseir, mains ilh fut tantoist *rasireis*, et pesat ons sens contredit. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*, IV, 577, Chron. belg.)

Cf. RASERISIER.

1\. **RASIS**, adj. ?

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke Jehans de Lile, li bouviers, doit comme se propre dette, boine et loyel, a Jakemon de Courcieles, le justice de Saint Brisse, adont .XL. pontiaus de sui nostret, tel que dou maisiel de Tournay, boin et loyel, nait, et *rasis*, et nient de pieur sui ne puet li dis Jehans livrer que deviset est. (1321, *C'est Jakemes de Courcieles*, Chirog., Arch. Tournai.)

2\. **RASIS**, *-zis*, s. m., blanc d'Espagne, céruse :

Prenes de l'oingnement blanc, *rasis*, et de l'uile rosat, et gresse de gelines, et mettez tout ensemble. (*Modus*, fº 130, ap. Ste-Pal.)

Pour la rupture de la jambe (d'une brebis), faudra premierement tondre le poil du lieu, apres l'oindre avec *razis* molifié en salive d'homme. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 6, éd. 1605.)

— Sorte de gâteau :

Li wastelier qui font wastiaus c'on dist *razis*. (Avr. 1355, *Ord. s. le boulang.*, Arch. mun. Arras.)

Cf. RASTIS.

RASISSEMENT, voir RASSISEMENT.

RASKE, voir RASQUE.

RASLITER, v. a., disposer par lits, par couches :

A Copin de Boghe, pionnier, pour six jours et demy deservis, est assavoir les .III. a *avoir* redrechié et *raslité* les groisses, qui nagueres avoient esté menees et esparses sur le chemin de la Plancque d'Angy, et rehaulchié de terre aucuns traus en icelui chemin. (19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASMÉ, voir RAMÉ.

RASOAGIER, voir RASSOUAGIER.

RASOHAIGIER, voir RASSOUAGIER.

RASON, s. m., sorte de poisson :

Rason, m. A delicate redskaled fish in the seas about Rhodes and Malra ; tearmed thus, because his bake is fashioned like a rasour. (COTGR., 1611.)

RASONAGE, *-aige*, s. m. ?

Item d'Alexis Escaillet a cause et pour demie annee de son *rasonaige* a esté receu .X. lb. .XI. s. .IX. d. (1505, *Exécut. testam. Colart du Havron, hautelisseur*, 1ʳᵉ somme de recettes, Arch. Tournai.)

Item de Jehan Godebrie, pour et a cause de son *rasonaige*, receu quatre livres Flandres. (*Ib.*)

RASOR, *-zor*, *-our*, *-sur*, *-seur*, *-zeur*, *raisor*, *-our*, s. m., rasoir :

Cler et tranchant plus que *rasor*.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, fº 61ᵃ.)

Escherde ont le dos tranchant com *rasur*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fº 68 vº.)

Je n'i vuel ni pierres ne flors,
Mais brochez tranchans et *rasours*.
(*Florimont*, Richel. 792, fº 10ᵇ.)

Mais brochez d'acier et *rasors*.
(*Ib.*, Richel. 15101, fº 18ᵈ.)

Broches de fer fist granz furgier
E acorer les chies devant ;
Suz ciel n'a *rasur* plus trenchant.
(MARIE, *Lais*, Yonec, 290, Warnke.)

Rasur. Rasorium. (NECKAM, *Gloss.*, p. 116, Wright.)

Li pors li vint de tel redor
El cors li mist conme *rasor*.
(*Ren.*, Br. XIII, 539, Martin.)

Il a tret un coustel qui trenche com *rasour*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, fº 164ᵃ.)

Plus trainche que *rasous* emolus tanrement.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, fº 84ᵃ.)

Deit aveir l'orle dou heaume tot entor orlé fers trenchant ou *rasors*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CIII, Beugnot.) Var., *razors*.

Rasorium, *rasour*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, fº 220 rº.)

L'espee chainte o les o le pommel d'argent
Plus trenchant que *raisor* iert d'autri ferement.
(*Doon de Maience*, 4899, A. P.)

La dite baulievre dessus li sera coupee tout hors a un *razeur* ou coutel. (1329, *Ord.*, II, 48.)

Novacula, *raisour*. (*Gloss. de Salins*.)

Adoncques visiterent les pieces de la beste, et trouverent par la teste et par la queue qui estoit trenchant comme ung *raseur* que c'estoit le mauvais serpent. (*Sept Sag.*, p. 8, G. Paris.)

Mynieres de coutz de *raseurs*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 97, A. T.)

— Espadon, épée de mer :

Rais, tendal, geleis, crevis, *rasours* et chien de mer. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

Norm., *râzeu*, Cotentin, *raseu*, rasoir.

Nom de lieu, *Razour* (Charente-Inf.).

RASOS, part. passé, voir RASFOUDRE.

RASOTI, *rassoty*, part. passé et adj., devenu sot :

Qui me clames vieillart et *rasoti*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22ᶜ.)

Et dist ly uns a l'autre : Dieus est tout *rasotis*,
Qu'ensi avanche ung homme et donne tels pro- [fis
Et ung autre est adez et en tout tamps catis.
(*H. Capet*, 3374, A. P.)

Plaisans parolles sont estaintes
En moy, qui deviens *rassoty*.
(CHARLES D'ORL., *Poés.*, p. 162, Champ.)

RASOUAGEMENT, voir RASSOUAGEMENT.

RASOUAGIER, voir RASSOUAGIER.

RASOUFIR, voir RASSOUFIR.

RASOUR, voir RASOR.

RASOUSÉ, adj. ?

Pour une corbeille *rasousee*. (1436, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASPAILLIER, v. a., recouvrir de paille :

Item rechut pour le leuwier de le maison, qui *fu raspaillé* en le rue au Viel pour le terme dou Noel, l'an [MCCC] XLIX. (25 août 1355, *Exéc. test. de J. Dommeries*, Arch. Tournai.)

Item a Jakemon Dorque, pour l'iretage qui *fu raspaillé* en le rue au Viel, qui lui fu donnes a rente, au mois de avril l'an [M CCC] .LI. (*Ib.*)

RASPATOIRE, s. m., sorte de râpe à l'usage des chirurgiens :

Lors ne faudra user de rugines, *raspatoires*, ny trepans. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 353, éd. 1615.)

Raspatoire, m. Raspa, raedor. (OUDIN, 1660.)

RASPAILLE, voir RAPAILLE.

RASPE, *raispe*, *rape*, s. m., futaie, grosse branche, ou baliveau d'un arbre de futaie ; dans les textes, souvent opposé à haute futaie :

Bois croissans et montans tant en *rape* comme en vielume. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 126.)

Pour le cent piccavetz, fouees et grandz facheaux de *raspe*, .VIII. pattars. (1588, *Réglement du salaire des ouvriers de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Extrait du proces verbal d'adjudication de certaines coupes du bois de *raispe*, recette de Mortaigne. (1596, Ch. des comptes de Lille, B 2761.)

Branches ou *raspes* de chesne. (1619, *Cout. de Hain.*, Nouv. Cout. gén., II, 148ᵇ.)

Les petits fagots, marjolets de *raspe*, de deux pieds et demy de long. (*Ib.*, Nouv. Cout. gén., II, 149.)

On dit que les chesnes de la forest sont tout colpes e debranchez et la *raspe* enthierement broutee. (1622, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La coupe de la vieille *raspe* et de la futaye. (*Ib.*)

Se dit encore dans le nord de la France et dans les pays wallons. Bas-Valais, Vionnaz, *rapa*, forêt de bois feuillu.

RASPEÇON, s. m., sorte de poisson :

Raspeçon, m. Cierto pece. (OUDIN, 1660.)

Cf. ARRAPECON.

RASPILLOUS, adj., plein de nœuds épineux :

Cest rain ne voil je mies trespesseir ; car ancor soit il *raspillous* et assi cum plains d'espines ou sainz Benoiz mismes se vutat, si est il molt profeitaules. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 126 r° ; 149, 9, Foerster.)

RASPLEIT, *resp.*, *respleite*, s. m., râpé, raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte :

Ordinons que nuls vendans vin... puisse meiller vieux vin auvecque noveal vin, excepteit leur *raspleit*... Ordinons que nuls vendans vins ne puist faire gavreal por remplir ses vins, ne ainssy pour gettier auvecque son *respleit*, de quoy il doit remplir ses vins. (1424, *Hist. de Liège*, II, 456, ap. Duc., *Raspetum*.)

Que nuls vendans vins ne puist faire gavereale por remplir ses vins, ne enssi por geteir awec son *respleite*, de quoy ilh doit remplir ses vins. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 220, Chron. belg.)

RASPURE, s. f., râpe, grappe de raisin dont tous les grains sont ôtés :

Viande sure
Ne vins de *raspure*
Ne honist point le mal megnier.
(*Poët. fr. av.* 1300, Ars., IV, 1328.)

RASQUE, *raske*, *racque*, *raque*, s. f., bourbier, étang :

Une *raske* trouverent grant,
Trestout cairent en la *raske*.
(*Wistasse le moine*, 2002, Michel.)

Se vous mon conseil ne crees,
Jamais de la *raske* n'istres.
(*Ib.*, 2031.)

... Si le fis chaoir
En une *rasque* au dire voir
Si parfons et si malaisiue
Que on peuist bien une liue
Aler avant qu'il s'en risist.
(*Ren. Coroné*, Richel. 1446, f° 74 r° ; Méon, 579.)

L'une desdittes vaches se bouta en une *raque* ou fosse, tellement et si avant que elle ne fu noyee. (1396, Arch. JJ 150, pièce 330.)

Par quoy les charios apres avoir occi de sault peu de Macedons tirerent leurs combatans es trous, *racques* et fondrieres ou ilz demorerent comme immobiles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.* ms. Brux. 10512, IX, VI, 10.)

La *racque* et pescherye prochaine des moulins pour Monsieur (l'abbé de S. J.), deument curee... La *racque* Denys Aubrix contenant quinze perques, deument curee... La *racque* et pescherye Toussainct Queslin, contenant quinze perques, deument curee... Les deux *racques* et pescheries du prieur Cuham. (16 juillet 1555, abb. S. Sauveur, Arch. Manche.)

— Fig. :

Et estoient ces villes : Cambray, tout en chief, Terouanne, Crevequeur, Arleu, qui ne sont et ne peuvent riens contre les pays du duc, sinon mouvoir noise, et mesmes demourer en la *raque*. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 96, Kerv.)

Le Tréport, Hte-Norm., Pic., Artois, *raque*, boue. Rouchi, Wallon, *être en raque*, être embourbé, fig., être embarrassé.

RASQUETTE, voir RACHETE.

RASRICH, adj. ?

Le charpentier sermenté de la ville « reprend le clocquette de wigneron en plus grand haulteur pour ce que le dit wigneron estoit trop *rasrich* a l'entretoise qui porte le clocque del orloge ». (1446, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASSABOURER, voir RASSAVORER.

RASSAIER, verbe.

— Act., mettre de nouveau à l'épreuve, s'attaquer de nouveau à :

Parmi le hiaume Joifroi donne
Si rustes cops que tout l'estonne,
Et Joifrois autre tel li paie
Que par proesce *a rasaie*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3777, Delmotte.)

— Réfl., recommencer :

Au departir chascune a plorer *se rasaie*.
(ADENET, *Berte*, 220, Scheler.)

RASSAISIR, v. a., rançonner, dépouiller :

Il n'est tel plaisir
Que d'estre et gesir
Parmy les beaulx champs,
L'erbe verd choisir,
Jouer qui a loisir,
Et prendre bon temps,
Voyre a toutes gens,
Bourgoys ou marchans,
Pour eulx *rassaisir*.
(MARCIAL, *Vig. de Ch. VII*, C VIII r°, éd. 1493.)

RASSAL, s. m., engin de pêche prohibé :

(Pescher) sans nef, sans vive ahoche de poissons, sans soye d'aumarie, sans cordel, sans *rassal* et sans aucun autre engin. (1360, *Accord pour la pescherie*, Arch. admin. de Reims, III, 52, Doc. inéd.)

Cf. RASSAT.

RASSAN, voir RASSEN.

RASSANER, *-anner*, voir RAFSENER.

RASSAT, sorte d'engin de pêche :

Li bourjois de Nivilley puent pechier en l'iaue au *rassat* et a la verge et a la main sans trainel. (1246, *Charte*, Moreau 166, f° 187 v°, Richel.)

Cf. RASSAL.

RASSAUDER, v. a., souder de nouveau :

Si tost comme li puigs toucha
A son lieu, Diex le *rassauda*,
Qui mires est deseur nature.
(BEAUMANOIR, *Manekine*, 7569, A. T.)

RASSAURRE, *-orre*, v. a., assaillir :

Prestre ne valent riens, on le dist grant piecha,
Se che n'est pour atraire che c'uns bons pru-[doms a,
Et se femme *rassorre*, la ou nulz ne sera.
(*Beaud. de Seb.*, V, 831, Bocca.)

Qu'il est bien aprestes et bien amanevis (impr., [quianevis)
De *rassaure* nonnains, par nuit, ens en leur lis !
(*Ib.*, XVI, 36.)

RASSAUS, voir RASSOUDRE.

RASSAVORER, *-ourer*, *rasavorer*, *rassabourer*, *rasaborer*, v. a., reprendre goût pour une chose, goûter pleinement :

Dieus l'oblie en ichele houre,
S'autre fois n'*est rassavores*.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CCLVI, 9, Van Hamel.)

Gouster de pain d'autrui sans boure,
Et David chel pain *rassaboure*
K'on par labour fait sen demaine.
(ID., *ib.*, CLIV, 4.)

Et David cel pain *rasabore*.
Com par labour fait son demaine.
(ID., *ib.*, Ars. 3142, f° 210a.)

Fius de terre, fius de porrier,
Tu *rassavoures* le terrier.
(ID., *Carité*, CCXXXIV, 7, Van Hamel.)

Li commencemens d'amistié est uns deliz *rasavorez* par conoissance sensible. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 319, Chabaille.)

Resipio, *rassavourer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 232 r°.)

1. **RASSE**, s. f., scie :

Bois de tillot, que les enfans de Jacques Juran avoient merchendé de tirer a la *rasse*, pour d'iceulx en faire lahons. (2 fév. 1544, Fallerans, Arch. mun. Ornans.)

On trouve dans un texte comtois du XVIIe siècle :

Au moulin Saint Paul une papeterie, une *rasse* et des batteurs. (*Mém. de Despotots*, dans Mém. de la Société d'émulat. du Doubs, p. 120.)

Il s'est conservé en Franche-Comté.

2. **RASSE**, voir RASE 1.

1. **RASSEAGE**, *rase.*, *rasseaige*, s. m., rajustage, réparation :

Que il ne soit nuls maistre tenderes, qui marcange as drappiers dou *raseage*, fors en le maniere qui est acoustumee et usee anchienement, et que tout drappier paiechent paisivlement as dis varles le *raseage*, sour .c. s. Fait par les consauls le .XXVIe. jour d'avril l'an [mil ccc] XLV. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 56 r°, Arch. Tournai.)

Assavoir est que li varlet tendeur aront .III. deniers a le metee et le *rasseage* acoustumet. (29 déc. 1349, *Reg. aux publicat.*, 1349-64, Arch. Tournai.)

Item pour refaisage de kauches et *rasseages* de manches. (1353, *Compte de tut. des enf. Mahin*, Arch. Tournai.)

Item a Willaine de le Montagne, pour le *rasseage* de pluiseurs draps que ledit deffunct lui devoit, .XV. s. (18 novembre 1401, *Exéc. test. de Jeh. Tassart, drapier*, Arch. Tournai.)

Item a mestre Guerart de le Haye, marissal, pour le fierage de dix pies de queval, et le *rasseage* d'un piet, que il avoit fieré les chevaux desdis deffunctz, a esté payé .XIIII. gros, valent .VII. s., .IX. d. (17 mai 1412, *Exécut. testam. des époux Hediart Aubry*, Arch. Tournai.)

A lui [Gaspar de Haspre, marissal], pour avoir ferré le cheval de ladicte ville... de .XIII. fers noefs, parmy les *rasseaiges*, a .XIII. d. chascun fer, .XV. s. .II. d. (18 août-17 septembre 1492, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASSEL, s. m., curage, poivre d'eau :

Hydropiper, curaige, *rassel*. (JUN., *Nomencl.*, p. 97, éd. 1577.)

RASSEIR, *rassir*, *rasir*, v. a., remettre à sa place primitive, replacer :

Bonnes esracier et puis *rasseir*, en autrui desheritant por soi aheriter. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXX, 27, Beugnot.)

Por *rasseir* par pluseurs fois coiaus, gantilles et auves au dit moelin. (1304, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

Se Jehans li Kas aloit manoir ailleurs, il poet les ostius devant dis oster et *rasir* alleurs. (28 janvier 1341, *C'est Jehan le Kat et Jehan as Fourniaus*, S. Brice, Arch. Tournai.)

A Willaume Tahon, pour avoir, a sen peril, levé la lame de sous quoy ladicte deffuncte est mise en tierre, gravé icelle en datte, et aussi *rassir* ycelle, .XVII. s. .VI. d. (15 nov. 1407, *Exéc. test. des époux de le Lende Tricarde*, Arch. Tournai.)

Et ne souffera point roster les fondemens dudit viez mur, ne iceulx *rassir*, sans y appeller les dessus nommez. (10 juillet 1473, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

Lequel noghe d'icellui de Sailli ledit de le Planque sera tenu de faire plommer pour une fois du long a ses despens, et *rasseir* joignant son dit mur. (28 nov. 1474, *Accord entre J. de le Planque et Colart de Sailly*, Arch. Tournai.)

— En parlant de vêtements, fixer, ajouter :

Item pour .IIII. paires de menches *rassir*, et pour l'estoffe, .XX. d. t. (18 mai 1339, *Curat. des biens des enfants de Jakemon de Buvegnies*, Arch. Tournai.)

Item pour autres frais pour [Demisielle] Caterine, pour sorlers et plices refaire, et mances *rasir*, et soie, et estoffes et autres menus frais, .XI. s. et .IIII. d. (20 mars 1337, *Curatelle des enfants de Cholart Chappet*, Arch. Tournai.)

— Assiéger de nouveau :

Puis si *rasist* li dus Evreus
Sour celui qui moult estoit preus,
L'arcevesque Robiert, son oncle,
Ki le castiel tenoit adonque,
Et sour son fil ki dodens ert,
Mais la force al signor i pert.
(MOUSK., *Chron.*, 15852, Reiff.)

Liégeois, *rassir*, faire le couchage du poil au drap, lustrer le drap avec de l'eau.

RASSELER, v. a., regarnir de planches :

Pour avoir refectionnez le devant dit moulin Gourdin, l'*ayant* enthierement *rasselez* aux costés. (1609, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, f° 54 r°, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

RASSEMBLEE, *rasamblee*, s. f., réunion, réconciliation, accord :

Jou et mes freres Dorus vos proioumes que vous rapieles l'empereris de Rome et loiies li uns avec l'autre si com deves... Li empereres dist : Par foit, biau signor, or sachies que moult sui lies et joians de ceste volenté quant vous l'aves eu telle, car jou veil bien que l'emperris de Rome sache que nient ne m'en euissies vous proiiet de ceste *rasamblee*, si fuisse jou ales a li. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 233 v°.)

Revinrent li chevauceur et li arcier, qui envoiiet avoient esté pour descouvrir le pays, et savoir se nulle *rassemblee* et recueilloite se faisoit des François. (FROISS., *Chron.*, III, 190, Luce.)

Rassemblee. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RASSEMBLEMENT, s. m., assemblage :

A Colart de Velaine, plommier, pour une

heuse de ploncq, pesans .lx. lbz et demie, mise et employe a recouvrir le *rassemblement* du comble de ladite tour. (17 août-16 sept. 1426, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

RASSEN, *-an*, s. m., nouvelle assignation d'un bien, d'un revenu :

Et at quitei par sa foi la dite fame tout doaire et toute raison que ele avoit et pooit avoir en la dite disme, et que ele en avoit bon *rassan* en autre leu a son grei. (1268, St-Vinc., ab. de Châtill., cart. 17, Arch. Meuse.)

RASSENEMENT, voir Rassennement.

RASSENER, *-enner*, *-enneir*, *rasener*, *-enner*, *-eneir*, *racener*, *raçainer*, *rassaner*, *-anner*, *rasxaner*, verbe.

— Act., assigner de son côté :

Me sire Ostes *rasenna* a le damme trente deus boniers et demi. (1245, *Charte*, Arch. du roy. de Belg.)

A Jehan Coppenolle, l'un des forrestiers du bos de Breuse, pour avoir tenu le contrerolle et compte desdis faisseaux contre les dis ouvriers et cartons et les [avoir] *rassené* ausdis regecteurs en maniere acoustumee, .xxx. s. (17 août-16 nov. 1493, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Retrouver :

Sera obligé de la rendre, si trouvee est, avec le prisonnier, ou la *rassener* le pourra en la terre du Seigneur ou ce sera fait. (Boutillier, *Somme rur.*, l. 2, p. 867, éd. 1611.)

On dit qu'une sorciere sçait par mauvais art *rassener* choses perdues. (1506, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Atteindre, arriver à :

De son pays s'en tourne et meut,
Et ses journees tant ala
Que s'abaye *rasena*.
(*La Vie Saincte Marine*, ap. Romv., p. 611.)

— Neutre, retourner, revenir :

Mult veissiez larruns e paltuniers errer,
Sas e mantels e robes, e altres males embler,
Destriers e palefreiz, e runcins tresturner ;
Tels tresturna l'aveir ki n'i pout *rassener*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 3512, Andresen.)

C'a cascun chisne va sa kaine ratakier.
As .v. *a rassené*.
(*Chev. au cygne*, 2149, Reiff.)

Dist li rois : Povez *rassener*
Au lieu la ou vous la laissates.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 24a.)

Si que tu puisses *racener*,
Et mener ton seignor tot droit.
(Adam de la Halle, Richel. 1591, f° 166c.)

Et teus le het cui il moult aime,
Et teus le fuit cui il *raçaine*.
(*Vie Ste Katerine*, Richel. 23112, f° 60a.)

Il avenoit souvent qu'il se levoient de leur liz par nuit pour aler a chambre ou pour faire orine, si ne savoient *rassener* à leur liz, se il n'i estoient conduiz et menez. (*Chron. de S. Denis*, Rec. des H. de Fr., t. XXI, p. 110, Guign. et W.)

Quand Pressine s'en partist a tout ses trois filles, elle s'en alla en Avalon, nommee l'Isle Perdue, pour ce que nul homme, tant y eut esté de foys, n'y saroit jamais *rassener*, sinon de grant adventure. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 21, Bibl. elz.)

Quant on a encontré de cerf ou de sanglier, enmi les forz, et on ne scet *rassener* a ses brisiees, le chien ne faudra point a la ramenier, s'il y est apris. (Phebus, *Chasse*, ms., p. 183, ap. Ste-Pal.)

Si les chiens ne le drecent, ne *rasxanent* de l'une part de l'yaue ou de l'autre, il puet bien penser qu'il fuit l'yaue. (Id., *ib.*, p. 238.)

— Réfl., dans le même sens :

Et quant li fevres *se rassane*
Aus tenailles et au martel
Si chaufe son fer bien et bel.
(*Dit de la dent*, 72, Montaiglon, *Fabl.*, I, 149.)

Et *se rassanneroient* estudes qui sont nues.
(Gillon le Muisit, II, 40, 28, Kerv.)

— Act., remettre dans le droit chemin :

Et que dira dont Carlemainne
Ki, par son travail, en demainne,
Tante tiere a Dieu ramena,
Et tant home a lui *rasena*
Ki par lor mauvaise creance
Estoient en peciet d'enfance ?
(Mouşk., *Chron.*, 3892, Reiff.)

Savoir se nului troveroie
Qui me *rassenast* a ma voie.
(*La Voie du Paradis*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 240.)

— Diriger de nouveau :

A la .iiiie. lance, dont je fais mencion,
A rassené son glaive tout droit sous le blazon
Ou il avoit feru le premier horion.
(Cuv., *Du Guesclin*, 1820, Charrière.)

— Rassembler, convoquer de nouveau :

Sor le tertre monte a grant paine,
Toute sa maisnie *raçaine*.
(*Blancand.*, 793, Michelant.)

Adonc a dit mesire Johans de Lardier, maistre de Liege et esquevins qu'ilh seront radrechiez, et vorent .i. jour la endroit *rassenneir* les esquevins de Liege por procedeir en avant. (Jeh. d'Outrem., *Myreur des histors*, VI, 616, Chron. belg.)

— Terme juridique, donner de nouveau en garantie, en hypothèque, pour sûreté du paiement d'une créance :

Et s'il avenoit cose ke J. Broignars devant dist le vosist rachater, rachater le puet en se plainne vies, et *rassener* le puet en autre liu souffissaument sans nul descont de chou ke on en aroit levet. (Déc. 1278, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 712, Chron. belg.)

... Et por le rente devant ditte a porsuire d'an en an sor le helde [d'osteus] devant ditte, Jehans Alemain li sures en *a* signeur Jehan Leroi, et sen oir, *rasenel*, et raboutet, por faire se rente sauve, plus soufisaument, sor .ii. osteus... Et si ne doivent cil doi ostel devant dit, sor coi cius rabous est fais, ke .ii. s. et demi de paresis al Eglise et as povres de Froiane, et .ix. paresis al Eglise Nostre Dame de par signeur Jehan Mauket. Et parmi tel rente, ki ci est noumee, Jehans Alemain li sures a en couvent ce rabout a aquiter al assens des eskievins. (Mars 1283, *C'est signeur Jehan Leroi*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ou *rassener* en mon propre heritaige les .xx. s. deseurdis. (Fév. 1293, La Val-Dieu, Arch. Ardennes H 242.)

Et tout ce que apres le decet la dite Ysabel nous devoit estre *rassennet* en la terre de Sause. (Janv. 1295, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 60.)

— Avec un rég. de pers., cautionner de nouveau :

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Gilles Curs de Vake a donet, werpit, et clamet quitte, a tous jours, hiretaulement, a Ustasson de Courtrai, en mariage avoec Ysabiel, se fille, .vi. l. de tornois, par an,... a prendre tant que dame Maroie, li mere Gillion, vivera, sour sen hiretage, la il maint,... et quant li mere Gillion Cur de Vake sera morte, cil Gilles doit rassener Ustasson de Courtrai ses .vi. lb. de rente, a tele rente ki a lui eskiera, de par se mere. Et Ustasces li doit prendre, par convenence, et par devise, a le plus biele et a le plus souffisant, et quitter l'iretage devant dit celle rente, sauf chou que, s'il n'eskeoit au devant dit Gillion tant de rente de se mere, que Ustasses peuist *estre rassenes* de ses .vi. lb. de rente. Cho qu'il l'en faurroit doit il prendre, cescun an, sour l'iretage ki devant est nomes. (Juill. 1269, *C'est Ustasson de Cortrai*, Donation pour cause de mariage, Chirog., Arch. Tournai.)

Ch'est li acors de cheaux des .xx. qui furent en capitle le dymengne apres le Toussains, que chu deseur fut publiiet, que les offichiens qui al jourd'hui estoient por preste, furent oisteis si com deseur est dit, sauf tant que li sires les doit *raseneir* et rendre le leur. (Jeh. d'Outrem., *Chron.*, VI, 284, Chron. belg.)

— Indiquer :

Ne a painnes savoient li hiretier ne li manant de le ville *rassener* ne dire de voir : « Chi sist mes hiretages ». (Froiss., *Chron.*, IV, 173, Luce.)

— Réfl., se remarier :

Si ma feme moroit et je *me* voloie *rassener*. (1225, *Cart. S. Vinc.*, Richel. l. 10023, f° 34 r°.)

RASSENEUR, s. m., celui qui assigne :

Desinacion sera faite entre lesdites parts (de terrains) par bons boneurs ou autres *rasseneurs* souffisans. (1355, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 15 v°.)

RASSENNE, s. f., compte des créances arriérées, état des choses perdues :

Sur laquelle somme ainsi deuwe par les dis tuteurs et curateurs font *rassenne* de pluiseurs, qui doient encore audit Meuredans... toute somme des dictez *rassennes*, .xlvi. lb. .xii. s. .x. d. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Laquelle appellacion procede de ce que, par certaines informacions faictes et tenues sur le larchin naguieres commis ou ferme des eschevins de Tournay, par routure de l'uis, de la somme de .v^c. escus d'or, .vi. tasses d'argent dorees et .i. saultier, ledit Cracquevillain a esté grandement chargié et suspicioné, et a ceste cause fu ordonné se constitué prisonnier, mais par le moyen d'aucunes persones fu faicte *rassenne* des choses perdues, lesquelles ont esté recouvrees. (11 juill. 1460, *Reg. Journ. des Prévots et Jurés*, 1457-1463. Arch. Tournai.)

Messire Jehan Hennebert, chappellain, de haultes fourmes, lequel a affermé que onques il n'eult lesdis orilliez, que le dit sergent a mis en *rassenne* de .xvi. t. (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de la ve de Thomas Greaume*, Arch. Tournai.)

A congnoissance, seellé, en la dicte maison, et sur les biens meubles y estans, et, avecq che, estably sur iceulx, gardes et mengeurs, pour la conservation desdis biens de la dicte execution, dix solz tournois, en ensievant les *rassennes* dudict Pierre Fourment, fait, ichy, ledict rendeur de compte, rechepte de iceulx dix solz tournois, qui vallent .xvii. s. (15 juillet 1529, *Exéc. test. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

— Nouveau cautionnement :

Pour les quels contens et debas devant dis apaisir entre les parties devant dittes, li eskievin dou Bruille, ki au jour d'ui sunt eskievin, en oirent le verté et le recort des vies eskievins, ki furent comme eskievin a lor rabout et a lor *rassenne*. (10 mars 1269, *C'est le capelain de le paroche de Nostre Dame de Tornai*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Arriéré, reliquat, créance à recouvrer :

De faire cachier, recepvoir et venir ens au prouffit de le ville les *rassennes* des comptes finables rendus par Jaques le Douch, nagueres massart. (9 juin 1444, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Somme desdittes *rassennes* cincq cens .xiiii. lb. .x. gros. (1455, *Exéc. testamen. de J. Philippart*, Arch. Tournai.)

Cappitre de *rassennes* vouloir cachier. (1491, *Exécution testam. de Thomas de Turby*, Arch. Tournai.)

On trouve encore au xviie siècle, dans un texte du Nord :

Aultres mises dittes *rassennes* a cause de plusieures et diverses rentes fonssieres seigneurialles et heritieres cy-devant portees en recepte au premier chapitre de ce compte et dont ledit compteur n'a peu recevoir pour les raisons contenues au principe d'icelluy. (1658, *Comptes du receveur de la terre de Mortagne*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet.)

RASSENNEIR, voir RASSENER.

RASSENNEMENT, *rassene.*, *rasenne.*, s. m., nouveau cautionnement d'un bien, d'un revenu :

Ceste rente et cest cens nous a il rassenet heritaulement a prendre sour trente et sis bonniers de tiere k'il a en l'eskievinaige et en le postel de Markeng, et parmi cest *rassenement* li quittons nous... a tousjours le rente et le cens k'il nos devoit del manage et de le tiere de Marquain. (1250, *Charte*, Moreau 171, f° 132 r°, Richel.)

Qu'ilh fache le *rasennement* qu'ilh diront, et teil *rossennement* et teil deschainge et teil trescensaige ke li doi diseur deseurdit dit diront ke li une des parties fache al atre. (1285, S. Jacques, Arch. Liège.)

— Indication, renseignement :

Saurlies vous ci pres maison ne chasement
Ou je peusse avoir aucun *rassenement*.
Berte, 2661, Scheler.

RASSENNER, voir RASSENER.

RASSENTIR (se), v. réfl., se soumettre, se rendre :

Gant, Lille, Cassel et Douai
Aus desus diz *se rassentirent*
Et vers le roi leur foiz mentirent.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 257^b.)

RASSEOIR, *raseoir*, *rac.*, verbe.

— Act., remettre à sa place primitive, replacer :

A son bel la plume ramaine (l'oiseau),
Et *raciet* au miex que il puet.
(*Lais de l'Oiselet*, 268, ap. Méon, *Fabl.*, III, 123.)

... Forment sera soubtiex
Qui le vous pourra *rasseoir* (sa main [coupée)
Puis que jus l'ay veu cheoir.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1263, Wahlund.)

Audit Jaquet pour argent par lui baillé a ung serrurier qui leva la serreure dudit coffre, et pour la *rasseoir* arrieres. (1412-1414, *Compte de Jeh. Chiefdail*, Commune, Despence, xxxii, Arch. mun. Orléans.)

Pour *avoir* deffait, refait et *rassis* ung pont et voye. (1445, *Compte des fortifications*, 8e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Disons et declarons que icellui demandeur sera tenu de le retenir [un noghe] a ses despens, mais se, cy apres, il voloit ediffier, faire le poura, et faire *rasseoir* icellui noghe jusques au point moyen dudit mur. (27 avril 1505, *Escript contenant sentence arbitraire*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

— Calmer :

E prenget une cuve que seit grande et parfunde,
Si la facet raser deske a ses espundes,
Puis me serrai en mi treske la basse nune
Quant li pluns iert tuz pris e *rasises* les undes.
(*Voy. de Charlem.*, 569, Koschwitz.)

— Assigner de nouveau, remettre :

Si, au jour assigné, les intimez ne comparent, les plaindans se devront presenter, pour la premiere fois contendans aux fins contenues en leur dite plainte ou requeste, *rasseants* journee a tiers jour. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 54.)

— Assiéger de nouveau :

Si rasaillirent ceste grant fermeté
Et la *rasistrent* environ et en lé.
(*Aymeri de Narb.*, 289, var., A. T.)

RASSERRER, v. a., serrer plus étroitement :

Ou le conseil qui *rasserre*,
Lie et serre,
Vo cuer qui se forme aus dis
De vo sage conseillerre.
(*Le Liv. des cent ballad.*, xcvii, Queux St Hilaire.)

RASSEURE, voir RASURE.

RASSEUREMENT, s. m., confiance, certitude :

Maiz li *rasseuremens*
Des biens que j'en quit avoir
Me fait doubler mes talens
De servir a mon pooir.
(RAOUL DE FERRIERES, *Chans.*, IV, Trébutien.)

RASSEURER, v. a., refixer, resserrer :

A Gossart Ploncderoy, fevre,... item [pour] .iiii. grandes bendes, deux a aniaulx, et .iii. quevilles de fier servans dont il a reloyé et *rasseuré* les affustz tant du gros canon, estant a le porte Saint Martin, par bas, comme du canon estant pareillement a le porte Vallenchiennoise. (15 février-17 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Vérifier :

... Et qu'elle sceyt leurs noms, puisqu'elle *a rasseuré* leurs signatures. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, X, 26, éd. 1757.)

RASSIN, s. m. ?

Prenes *rassin* de caudiere et le jus de le noire ortie. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 4 r°.)

RASSIR, voir RASSEIR.

RASSISEMENT, *rasissement*, adv., d'une manière rassise, posée, d'un esprit rassis, avec calme et réflexion :

Se les grietes c'on soustient, li langhe *rassisement* disoit, li doleur dou cuer sovent s'enfuiroit. (JEH. D'ARKEL, *li Ars d'Amours*, I, 306, Petit.)

Puis me dist moult *rasissement*...
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 47^b.)

Et par si bel maintien et signorie contenance parle, attrait non de haulte ne de fiere parolle, mais *rassisement* et tout en paix, que ce est grant beaulté. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. xvi, Michaud.)

Et tout *rassisement*, comme se il parlast d'autre chose, se tourne. (ID., *ib.*, 3e p., ch. xv.)

Adont Sagece l'atrempee,
Sanz de nulle ire estre frapee
Respondi moult *rassisement*.
(ID., *Chem. de long est.*, 2987, Püschel.)

Bien furent estonnes Ethiocles et toute sa chevalerie quant ilz ouyrent parler ce chevalier si *rassisement*. (*Orose*, vol. I, f° 79^b, éd. 1491.)

Or me dit il *rassisement*
Que la gardasse dignement
D'estre maculee ou souillee.
(*Epit. responsive au Rabais de Sagon*, dans les *Œuv. de Marot*, VI, 120, éd. 1731.)

Prendre temps de se resoudre *rassisement*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 123, Michaud.)

RASSOAGEMENT, voir RASSOUAGEMENT.

RASSOAGIER, voir RASSOUAGIER.

RASSOLDRE, voir RASSOUDRE.

RASSOLS, voir RASSOUDRE.

1. **RASSORRE**, voir RASSAURE.

2. **RASSORRE**, voir RASSOUDRE.

RASSOS, voir RASSOUDRE.

RASSOTER, v. n., radoter :

Il *rassote* a ce que je vois ;
Il a tant jeuné en ce bois
Qu'il n'a en soy fil de cervelle.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10820, G. Paris et Raynaud.)

RASSOTY, voir RASOTI.

RASSOUAGEMENT, *rasou.*, *rassoag.*, *rasuag.*, *rasuaig.*, s. m., adoucissement, relâche à la souffrance et à la douleur, consolation :

Si il seust qu'ele sentoit
E cum l'amurs la destreigneit,
Mult en fust liez, mien escient,
Un poi de *rasuagement*
Li tolist alques la dolur
Dunt il ot pale la colur.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 419, Warnke.) Ms. Richel. 2168, f° 69[d], *rasouagement*.

Maix li *rasuaigement*
Des grans biens, k'en cuis avoir,
Me font doubleir mon talent,
(MESSIRES FERRIS DE FERRIERE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 202.)

Mais li *rassoagemenz*...
(*Poët. fr. av.* 1300, Ars., I, 412.)

RASSOUAGIER, *-agier*, *rasouagier*, *rassoagier*, *rasoagier*, *rasohai.*, *rasuai.*, verbe.

— Act., adoucir, calmer, apaiser :

Por mes malz *rassouaigier*.
(*Dame du Fael*, 56, var., Meyer, *Rec.*, p. 369.)

Trois fois vos baiserai
Por vos *rassoagier*.
(J. BODEL, Bartsch, *Rom. et past.* ,III, 39, 39.)

Por vos *rasohaigier*.
(G. DE BERNEVILE, *Mot. et Pastour.*, Th. fr. au m.-âg., p. 38.)

Bien me deust *rasouagier*
La douce riens a cui je sui.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 29 r°.)

Que li biens d'une soule hore
Les mals d'un an *rasoage*.
(*Chans. d'amour*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, p. XLVIII.)

Tant dist li preudom au chevalier as deus espees qu'il le *rassoage* moult et plus le reconforte. (*Merlin*, II, 10, A. T.)

Mais une riens me *rasouage*.
(*Parton.*, 10191, A. P.)

La douce vois dou rossignol salvage
Me radoucist le cuer et *rassouage*.
(*Couci*, 820, Crapelet.)

Et lez hors du sen *rasouage*.
(*Passion N. Seign.*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 211.) Imprimé, *rasonage*.

— Réfl., se calmer, se rassurer, se reposer :

Fierement *se* peust des barons merveillier,
Et des cous que il font trestout *rassouagier*.
(*Doon de Maience*, 8670, A. P.)

Me repose et *rassouage*, sous l'arbre de congnoissance. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, préf., Michaud.)

— Neut., se calmer, être calmé, devenir doux :

El mois d'esté que li tens *rassouage*,
Chantent oisel, et feuillissent boscage.
(GONTHIER DE SOIGNIES, Scheler, *Chans. et Trouv. belg.*, 2e sér., p. 20.)

Oncques mais ne vous vi, dame, fors vostre [ymage ;
De la biauté de vous tout mon ceur *rasouage*.
(*Le Dit des trois chanoines*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 279.)

RASSOUDRE, *rasoudre*, *rassorre*, *rassoure*, *rassoldre*, verbe.

— Act., délier :

C'amors de fol voloir le lie,
Et sens le *rassaut* d'autre part.
(BEAUM., *Manekine*, 482, A. T.)

— Absoudre :

Nos depuis en avant feissiens et parchassiens par quelque maniere par coi nos *fussiemes rassolt*, ou li entrediz rapales, ou les sentences relaschies. (1262, *Cartulaire de Champagne*, f° 341, ap. Duc., *Interdictum*.)

Et li dirent : Par Dieu, dans chardenaus, revenir vous en couvient arriere en la vile, et nous *rassourez*, vueilliez ou non. (MENESTREL DE REIMS, § 220, Wailly.)

Ne ne pot *estre rassouz* devant que li ostage ne fussent rendu. (ID., § 305.)

Ensi *fu* li rois *rassaus* et ot sa pais, et si prist le signe de la crois. (*Hist. des ducs de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 124, Michel.)

Ensi fu la pais creantee ; mais cel jor ne *furent* il pas *rassols*, car li evesque n'avoient pas lor chapieles illuec : si fu li parlemens repris pour l'assolution avoir. (*Ib.*, p. 204.)

Qu'ensi poes *rassourre* sainte crestieneté.
(*Baud. de Seb.*, XVI, 252, Bocca.)

Car ce que je *rassos*, bien dire l'oseroie,
S'en va en paradis qui de biauté flamboie.
(*Ib.*, XVI, 841.)

Car il n'est de pechiet dont je ne *rassorroie*.
(*Ib.*, 833.)

Pour adrecier leur conscience,
Rassorre et donner penitence.
(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 711, Mas-Latrie.) Var., *rassoldre*.

Disons nous que li dux et ses bones villes et tous ses pays *soient rassols* et li entredicts relaxes. (1338, *Charte S. Lambert*, n° 619, Arch. Liège.)

... Se l'en n'*est* de ses pechez *rassols*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 296.)

— Dispenser d'un engagement :

Et Boucars iert venus ariere
De Roume, et si *estoit rasos*
Com cevaliers a prendre s'os.
(MOUSK., *Chron.*, 24520, Reiff.)

RASSOUFIR, *rasouf.*, *rasouff.*, *rassouff.*, v. a., rassasier, réconforter :

Ne m'en porrai roster, trop fermes s'i est mis
Mes coers entirement, car il m'est bien avis,
Quant je voi se biauté et son gracieus vis
Que je soie ravie lassus en Paradis ;
S'il avoit espouset ou cinq femmes ou sis,
Si vourai je tant faire, ains qu'il en soit partis
Que mes coers en *sera* finaument *rassouffis*.
(*Li Bastars de Buillon*, 2395, Scheler.)

Ains qu'il trovast ostel, ne maison, pour dor- [mir
Ne un morsel de pain pour lui a *rassoufir*.
(*Baud. de Seb.*, X, 1147, Bocca.)

Qu'il ne *fuist* maintenant de joie *rasoufis*.
(*Ib.*, XI, 507.) Impr., *rasousis*.

Bien boivoit et mengnoit, ja ne *fust rasouffis*.
(*Ib.*, XII, 141.)

RASSOUPER, voir RACHOPER.

RASSOURE, voir RASSOUDRE.

RASSOURRE, voir RASSOUDRE.

RASSOUZ, voir RASSOUDRE.

RASSURE, voir RASURE.

RASTEAU, voir RASTEL.

RASTEL, *ratel*, *rastiel*, *restiel*, *rasteau*, *rateau*, *resteau*, *rastiau*, *rastiaul*, s. m., herse d'une porte de ville :

Pour .v. serres de fer et pour les chaynes qui furent mises en .v. *ratels* defuers le bours, et pour .II. serres de boix mises en chastel. (1348, *Compte d'Ourriet de la Mothe, prévôt de Châtillon*, Arch. Meuse, B 2523, f° 30 v°.)

Il s'efforcierent de traire et de getter grosses pierres a fais, tant qu'il fisent les assallans traire arriere, et ressachierent sus un petit les *rastiaus*. (FROISS., *Chron.*, III, 340, Kerv.)

Si se doubterent qu'il n'entraissent au castiel, et laissierent aller aval le grant *restiel*. (ID., *ib.*, 337.)

Il fist le *restiel* avaller. (ID., *ib.*, 407.)

Une corde de quesvene servans a monter et avaler le *rastel* de le Porte Sainte Fontaine. (17 août-16 nov. 1426, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir restouppé d'une grande piece de bos, mise sus trois quartiers, le coursiere de le tour de le Vingne, ou le *rastiel* solloit courir, quant il y avoit porte. (20 nov.-19 fév. 1431, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir fait ung *restiel* a le porte valenchienoise. (18 mai-17 août 1465, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Mettre a point les *rastiaulx* des portes. (19 février 1473-21 mai 1474, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ceulx qui queroient la porte qui maisne vers Bruxelles, trouverent *resteau* avallet, a cause dudit feu que avoit bruslé les cordes qui le tenoient en aer. (J. MOLINET, *Chron.*, CCXCII, Buchon.)

Se promenans souvent par la ville, ils recogneurent que, joignant la porte du Tanare, lequel innondoit souvent les fossez, il y avoit pres le *rastel* une planche par laquelle on passoit lors que l'eau se haussoit, et que mesmes on pouvoit en tout temps couvertement parvenir au pied de la muraille, sur laquelle, a cause du *rastel*, ne se faisoit aucune sentinelle. (Du Villars, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— Râtelier d'armes :

A tant Francus entra dans le chasteau,
Son javelot posa contre un *rasteau*
Ou mainte pique en son long estendue
Contre le mur au croc estoit pendue.
(Rons., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

Il sera cazanier comme un vieil morte paye
Qui renferme sa vie en quelque vieil chasteau,
Accrochant paresseux ses armes au *rasteau*.
(Id., *ib.*)

— Herse, sorte de candélabre :

Rastel. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. Chap. Rennes.)

Lesdits huguenots ont mis par terre le grant bois appellé le *rateau* ou souloit mettre dix cierges es festes a chantre et a soubchantre. (1562, *Charte*, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

— Sorte de poire :

Je fais rostir deux cailles entre belles feuilles de vigne, et fais mettre une poire de *rateau* entre deux braises, ces poires sont grosses comme le poing et mieux. (Des Per., *Nouv. Recreat.*, de la damoyselle de Tholouse, f° 172 r°, éd. 1564.)

— Carré de mouton :

Une espaule et un *rateau* de mouton. (1431, *Compte de la Maladière*, Arch. mun. Dijon.)

Du cuyssot, espaule et *ratel*, a deux cars. (1544, *Taxe de la chair*, ap. J. Baux, *Mon. hist. de la ville de Bourg*, I, 141.)

Un *rateau* de mouton. (1566, *Compt. de la Maladiere*, Arch. mun. Dijon.)

RASTELEIS, *-iz*, s. m., râtelage :

Debent habere le *rasteleiz* pratorum et de unoquoque muslone le meeril. (Vers 1240, *Reg. redd. M. S. M.*, f° 30 v°, Arch. Manche.)

RASTELET, s. m., râtelier :

Avoir refait une grebbe et *rastelet* estans en l'estable de ladicte maison. (8 juin 1470, *Tutelle de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Nom de lieu, Le *Ratelet* (Loiret).

Centre, *râtelet*, épine du dos, carcasse, squelette. Suisse, *ratalet*, carré de mouton ou haut côté.

1. **RASTELIER**, s. m., partie d'un animal entre le gigot et les premières côtes, ce qu'on appelle le carré en parlant du mouton :

S'elle est ferue hault au derriere des espaules, c'est un lieu qui est appellé *rastelier*, point ne mourra. (*Modus*, ms., f° 76, ap. Ste-Pal.)

2. **RASTELIER**, s. m., râfle du raisin :

Mais par sur toute autre addresse, celles des *rasteliers* ou eschelетes, ou draches, ou de la rafle, diversement nommees, esquelles les grains des raisins se tiennent, est la meilleure. (O. de Serr., *Th. d'agric.*, III, 7, éd. 1605.)

RASTELIN, *rat.*, s. m., sorte de droit sur la fenaison, le produit du ratelage :

Pour les fains fener, tasser et charier sanz *rastelin*. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 67 r°.)

Item suis tenu par chascun an de semondre les biennaux de madite dame pour fener les fains de son pré, desquelx fains le *ratelin* est mien. (1472, Ste-Croix, Boucœur, Arch. Vienne.)

Cauchois, *ratelin*, produit du râtelage.

RASTELLOT, s. m., nom de diverses plantes, cerfeuil sauvage, faux cerfeuil, aiguille de berger, peigne de Vénus :

Rastellot, m. Wild chervill, mock chervill, shepheards needle, Venus combe, or our ladies combe. (Cotgr., 1611.)

RASTENIR (se), v. réfl., se retenir :

Ardirent cil qui envoyet y furent, a leur retour, aucuns hameles qui la estoient, tant que les fumieres et flamesches en avolerent dedens le Noef-Chastiel, et que li Engles *se rastinrent* a grant malaise, et voloient issir hors soudainnement. (Froiss., *Chron.*, V, 125, Kerv.)

1. **RASTER**, voir Reter.

2. **RASTER**, voir Rater.

RASTI, adj., grillé, en parlant de gâteaux :

L'autres crie : Guastiaus *rastis*,
Je les aporte toz fetis.
(G. de la Villen., *Crieries de Paris*, Richel. 837, f° 246c.)

La baiasse s'apareilla
Un gastel *rasti* qu'ele avoit.
(*Le povre Clerc*, 43, Méon, *Nouv. Rec.*, t. I, p. 105.)

Et gastieaus *rastiz* buletez
Si mengerent a grant foison.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 50d.)

RASTIAU, voir Rastel.

RASTIAUL, voir Rastel.

RASTIEL, voir Rastel.

RASTIERE, s. f., vanne :

Andrius Wagons ert li *rastiere*,
Car il set bien tenir estiere
De mentir quant vient au besoing.
(Laurent Wagon, *le Moulin a vent*, 113, Scheler, *Trouv. belg.*, II, 166.)

— ?

Deviser de bonne matiere,
Laisser de peché la *rastiere*,
Suivir les vertus pas a pas,...
C'est œuvre singuliere.
(*Chasse d'Amours*, Poèt. fr. av. 1300, t. I, p. 181a, Ars.)

RASTIN, s. m., ratine, sorte d'étoffe de laine :

Chapeliers de coton ne puet ouvrer de lainne, fors que de droite lainne, tondue ou peleicee de droite seson, car s'il ouvroit d'autre lainne, si comme de *rastin*, l'euvre et le filé qui en seroit fez seroit arse. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., xcii, § 11, Lespinasse et Bonnardot.)

RASTOIR, voir Ratoir 2.

RASTOIRE, *raistoire*, s. f., vanne :

Et par were et par pais ne puet on lor blé ne lor farine recommander el moulin le conte ne seur asne, ains doit avoir *raistoire* au moulin. (Vers 1280, *Ord. du moulin le conte*, Cart. de Ponthieu, Richel. l. 10112, f° 34 v°.)

RASTON, *raton*, *reston*, s. m., sorte de pâtisserie. Monet explique *raston*, par pâtisserie faite avec du lait et des œufs, et Oudin par sorte de fromage :

Des *restons* et des wasteles.
(G. le Long, *la Veuve*, 470, Scheler, *Trouv. belg.*, I, 240.)

Item pour .i. *raston* ke li .iiii. enfant fissent au quatenier. (Mars 1336, *Curat. des enfants de Jakemon de Bauwegnies*, Arch. Tournai.)

Puis apres, ilz auront les four
Dauphins et fleur de lis de cresme,
Gasteaux et bons *ratons* de mesme.
(*Mist. du Viel Test.*, 36119, A. T.)

A Mahieu, le patiseur, pour .xxiiii. tartes, parmy ung *raston*. (17 fév. 1460, *Exécut. testam. de la ve de Thomas Greaume*, Arch. Tournai.)

Vous avez *raton*, tallemouse,
Gauffres, poupelins, dariollez.
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 317, Jacob.)

J'ai vu clerc de village
Manger un gros *raton*.
(Molinet, *Faictz et ditz*, f° 126, éd. 1540.)

Au xviie siècle, on vendait encore des *ratons* à Paris :

Ce sont des *ratons* tout chauds, qui sont bons, Monsieur. — Les vends-tu à la douzaine ? — Oui, Monsieur. (*La Foire de St-Germain*, I, 2.)

Rouchi, Montois, Tournaisis, *raton*, crêpe.

RASTRACTION, s. f., contracture ?

La mort sera par cas ou avanture ou pour fraction ou pour *rastraction*. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 213 r°.)

RASTRAINDRE, voir Rastreindre.

RASTRECIER, *-chier*, voir Restrecier.

RASTREINDRE, *-aindre*, *-endre*, v. a., diminuer :

Pour *rastrendre* le nombre de ceux qui citent ou qui de citer ont poissance. (1337, *Modific. des stat.*, Pawillart Université, Liège.)

— Resserrer, raffermir :

Et *rastraindirent* leurs armeures qui desrouttes estoient. (Froiss., *Chron.*, V, 291, Kerv.)

Wallon, *rastrendre*, serrer plus fort, serrer, plier, mettre en ordre, recueillir, héberger, froncer, plisser, rentrer chez soi.

rastrendre, voir Rastreindre.

rastrouble, voir Restouble.

rasuagement, voir Rassouagement.

rasuaigement, voir Rassouagement.

rasuaigier, voir Rassouagier.

rasur, voir Rasor.

rasure, *-zure*, *rassure*, *raisure*, *raseure*, *rasseure*, s. f., coupe de cheveux :

Qu'il ne soit aucuns si hardis barbyers ne barbieresse qui jece ou fasse jetter en l'iauwe ou en le riviere de ceste ville les sans (sang) des saines qu'il aront faites, mais les portent ou facent porter as camps avecques les chaviaulz des *rasures* qui faites aront esté. (1270, *Ban*, Tailliar, p. 310.)

— Tonsure :

Pour avoir fait les barbes et *rasures* des freres. (1542, Arch. MM 165, f° 100 r°.)

Si telle escole encores longtemps dure,
La *rasure*,
Chose seure,
N'aura plus d'honneur.
(1562, *la Desolation des Freres de la robe grise*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 147, Bibl. elz.)

Par la *rasure* des cheveux de la teste est demonstree la renonciation que le prestre doit faire des biens temporels qui lui sont superflus, les cheveux n'estans que superfluité du corps. (*Diverses leçons de P. Messie*, p. 478, éd. 1584.)

La couronne et *rasure* des prestres. (Gentillet, *le Bureau du concile de Trente*, p. 189, éd. 1586.)

Mettons bas froc et *rasure*.
(*Chansonnier huguenot du* xvie *s.*, p. 35.)

— Râclure :

A doleur de dens, raes bien le corne de cierf, si cuisies le *rasure* en vin u en iaue. (*Rem. anc.*, ms. Cambrai 351, f° 175 r°.)

Le jus de sa *rasure* (de la courge) appaise la douleur chaulde des aureilles. (*Jard. de santé*, I, 147, impr. La Minerve.)

Le perfum faict de *razure* d'ivoire y est fort bon, appaisant la douleur du mal. (O. de Serr., *Th. d'Agric.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Que ceste maison soit rasee par dedens tout autour, et que la poudre de la *rasure* soit esparse hors de la ville. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lév., XIV, éd. 1530.)

Combien qu'avec telle humeur semblable a bouillie, on trouve quelques choses dures, et autres semblables, et raments et *rasures* de soulphre. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 151, éd. 1549.)

Les *rassures* ou limures du test de la teste d'un homme. (J. G. P., *des occult. Merv. de nat.*, p. 224, éd. 1567.)

— Rature :

Une chartre... bien escrite sans *raisure* et sens chancelure. (1235, *Ch. fr. de Lorr. et de Metz*, n° 9, Bonnardot.)

Lettres sans *rasure*. (1238, *Compt. H.-D. de Soiss.*, v° Drachy.)

Ces lettres que ge veu et leu mot a mot sanz *rasure* et sanz efaceure les lettres... (1240, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 368d.)

Sanz nule autre aide les croit l'en (les instruments) pour quoi il soit sanz vice ou sanz *rasure* ou sanz effaceure de quoi soupeçon puisse nestre. (Tancrede, *li Ordinaires*, Richel. 25546, f° 97b.)

Uns empetra letres dou roi a un provot; li provoz i vit *rasure*, si ne les vout recevoir. (*Liv. de Jost. et de Plet*, I, 4, § 4, Rapetti.)

Si qu'il apparoit par procuration sayellee d'abbeit et de couvent de Cambron sauve et entire, sans visce et sans *rasure*. (Juill. 1346, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 269, Chron. belg.)

Nous approuvons la *rasure*. (22 av. 1389, *Vente du lieut. de Charroche*, Marseigne, Jaligni, Arch. Allier.)

Veoir s'il n'y a *raseure* ne vice aulcun reprochable, mais coppie n'en doibt il avoir aultrement. (Boutill., *Som. rur.*, f° 189 v°, éd. 1539.)

Je ne dy rien de leurs *rasures* (des notaires) ne de leurs corrections de bien en mal, tousjours en dommage d'aucun. (*Contred. de Songecreux*, f° 96 v°, éd. 1530.)

Rasure, ou rature, et effaceure de lettres ou mots. Litura. Ton espitre est toute pleine de *rasures*. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

— Suppression, effacement :

De coups de mine et de fainctes de court,
D'eslongnemens, d'actentes, de *rasures*,
Telz coups mortels me firent playes dures.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 153 v°, éd. 1526.)

— Sillon que le porc fait en rasant la terre de son groin :

Quant les porcs privez vont mangeant et reversant la feuille, ils tournent, puis ça, puis la, et ne font que *rasseures* parfondes. (*Modus*, f° 45, ap. Ste-Pal.)

— Mesure rase :

Item, d'avoine quarante cinq *rasures* ou environ. (1413, Arch. P 203, f° 106 v°.)

Doubs, *rasure*, Bresse, *rasura*, gratin. Suisse, *rasura*, la bande de dalles qui couronne un mur, faite; espèce de pain fait de la pâte raclée sur les parois du pétrin.

rasurer, v. a., raturer :

Lettres... non cancellees, non afaciees ne *rasurees* en aucune partie d'icelles. (1378, Arch. J 1030, pièce 25.)

Ledit Villenier sera tenuz de nous paier, tant pour restitucion desdictes mil livres parisis que pour raison des sommes diminuees, ostees, *rasurees* et moins rendues en ses comptes. (1390, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 254, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Quant les lettres sont souspeçonneuses, comme canselees ou *rasurees*. (*Cout. de France*, f° 140 v°, éd. 1517.)

rasurier, s. m., raseur :

Rasurier. Raditore. (Duez, 1659.)

Rasurier. Raedor. (Oudin, 1660.)

rasvier, voir Ravoier.

rasxaner, voir Rassener.

rat, s. m., proportion :

A Thomas le Maire pour le buwier de la maison ou demeuroit ledict deffunct, en son vivant, parmi payant, chescun an, douze livres Flandres, a esté payé pour le *rat* de temps de une annee portant ladicte somme de douze livres Flandres. (1539, *Compte exéc. test. de Lieuvin*, Arch. Tournai.)

... Bien entendu, que, sy ladicte rente se rachetoit a pluiseurs et diverses fois, icelle se diminuera en cours, a *rat* et quantité desdictz rachaptz. (*Chirog. du 15 avril 1570*, Arch. Tournai.)

Sont payez de leurs rentes jusques au jour des dites ordonnances, a *rat* de temps. (*Nouv. Cout. Gén.*, II, p. 919, ap. Ste-Pal.)

rata (à), loc., au *prorata*:

Il aura, en ce cas, la faculté de faire le recouvrement de son bail par chacun an sur le principal locataire ou sur le sous fermier, a *rata* et a l'advenant de la despouille. (*Cout. de Bergh S. Winox*, Rubr. VII, art. 3.)

rataceler, voir Ratasseler.

ratacconsnerie, voir Rataconerie.

rataconer, *-onner*, *rataiquonner*, v. a., raccoutrer, rapetasser, raccommoder, arranger :

Se li di : Part de ci, chetis,
Va, *rataconne* ton soler.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 296 r°.)

On *rataiquonne* les nattes de capitre. (1548, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il se disait encore au dix-septième siècle (Dassoucy, *la Prison de M. Dassoucy*), et s'est conservé dans plusieurs provinces. Centre, *ratacouner*. Picard., Rouchi, *rataconer*, Wallon, *rataquener*, raccommoder. Le Rouchi l'emploie aussi au sens fig., pour signifier radoter.

rataconerie, *ratacconnerie*, s. f., raccommodage, ce qui sert à raccommoder :

Ratacconnerie, f. Remiendos. (Oudin, 1660.)

RATACONEUR, *-onneur*, *ratacc.*, s. m., ravaudeur, raccommodeur :

Voyez ung cordonnier. Il vouldroit bien qu'on pendist tous les savetiers et *rataconneurs* de vieilz souliers. (*Contredictz de Songecreux*, f° 101 r°, éd. 1530.)

Romule estoit *rataconneur* de bobelins. (Rab., *Pantagruel*, ch. xxx, éd. 1542.)

Comme S. Crepin est cordonnier, ainsi S. Roch (qui guarit aussi de quelque maladie) est savetier, ou *rataconneur* de souliers. (H. Estienne, *Apologie p. Herod.*, l. Ier, p. 590, éd. 1566.)

Rouchi, Flandre française, Wallon, *rataconneu*.

RATAILLIER, voir Retaillier.

RATAIQUONNER, voir Rataconner.

RATAISELER, voir Ratasseler.

RATALANTEMENT, *-entement*, s. m., désir :

Li grans hardemens k'il voient en lui a donné quer au plus coart, et au hardi a donné *ratalentement* et seurté de mieus faire. (Jehans de Tuym, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 257b.)

RATALANTER, *-enter*, verbe.

— Act., ranimer, exciter, pousser :

Car plaisanche n'avoit, qui les coers *ratalente;*
Ne vauroit ses avoirs une viese potente.
(*Baud. de Seb.*, III, 636, Bocca.)

Ceste parole raseura les Grigois et les *ratalanta* de combatre. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 137b.)

— Attirer :

Par mes dons celle *ratalente*
Que mes visaiges espovente.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 460d.)

— Désirer :

Or ai une ramembrance
Qui me fait *ratalanter*
De chanson trover.
(*Poét. fr. av.* 1300, t. I, p. 196, Ars.)

— Neutr., plaire :

Sire, un poi sui destalentee;
Si me suis des ier pourpensee
Que mout me *ratalenteroit*
Char qui a chien prise seroit.
(*De la Dame qui se venja du chevalier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, VI, 25.)

RATAPINÉ, part. passé, caché, couvert :

De si a l' endemain le laisse ester,
C'Aiols fu revestus et conrees
Et de ses povres dras *ratapinés*.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 104d; A. T., 1234.)

RATARGIER, v. a., retarder :

Et a toutes barres par coi ces presentes lettres porroient *estre* empeschiees ou *ratargiees*. (1314, Arch. JJ 52, f° 22 v°.)

RATASCHIER, v. a., voler, piller :

Cartulat et Robinet,
Henry de Poches, Gauchy,
Gombaut, Claux et Guedonnet
Et le bastard de Coucy,
Avec eulz messire Guy,
Sont de ceux qui a toute heure
Rifflent, *rataschent* aussy.
(E. Deschamps, *Œuv.*, IV, 312, A. T.)

RATASSE, adj. fém. ?

Pour un cappron de soye *ratasse*, et un mais. .xii. s. (17 avril 1405, *Execut. testam. de Jeh. le Loncq*, Arch. Tournai.)

RATASSELER, *rataceler*, *rataiseler*, v. a., rapiéceter, raccommoder :

D'un ort et viel burel vestue
Ratasselé de clustriaus.
(Deguilevile, *Trois pelerin.*. ap. Duc., *Clustare*.)

Boeteuse estoit, torte et bocee, d'un gros et viel bureau vestue, *ratacelee* de cluteaux et de vieilles pennufles. (Id., *Peler. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 98 v°.)

Pour .i. pot de keuvre *ratasselet*. (12 juin 1352, *Execut. test. d'Ysabiel*, Arch. Tournai.)

A recouvrir tout noef et *ratasseler* les pans dormans des portes. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 18e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir rataiselé le pont dormant de le porte saint Nicollay. (21 mai-20 août 1399, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Caisin Hierencq, pour son salaire d'*avoir ratasselé* et renarmé de le dicte toille .xx. vieses kotes, parmy une onche de fil a keudre icelles. (1422-1423, *Compte des fortifications*, 8e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir ratasselet, en pluiseurs lieux, le barriere de bos servant a la dicte porte. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gilles Joncquoy, poinctre, pour *avoir ratasselé* et poinct le corps de garde des sergens bastonniers de ceste ville, 5 lb. (1592, *Compte d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

Flandre, Rouchi, Wallon, *ratasseler*, rapiéceter.

RATATER, voir Rataster.

RATATON, s. m., pelade :

Es cheveulx viennent aucunes ordes disposicions que nous appellons seurons ou poulz ou *rataton*, car il semble qu'ilz soient menges de ratz. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 3, éd. 1495.)

RATAZ, s. m., sorte de drap d'or :

Pour 2 *rataz* delivrez a Gautier Louvrier, pour faire les carriaus du char. (1316, (*Compt. de l'argenterie*, p. 58, Soc. de l'Hist. de Fr.)

1. **RATE**, *ratte*, *raite*, *raete*, *raette*, *raelte*, *ralte*, *raute*, *raulte*, *realte*, s. f., contribution ou retenue proportionnelle exigée de tous les fonctionnaires recevant des gages ou une solde du roi :

(Soient) lour terres et tenementes seises es mains le roy tanqz ils ussent paies au roy la *rate* de collect de lour compaignons. (*Stat. de Henri V*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les *raites* des desous nomes. (1468, *Secr. roy. de Nicosie*, Vat. Ott. 2821, f° 9.)

— Evaluation, taxe :

Et prennent les tesmoins et expers menez et conduis sur le lieu a mesure de la *rate* et tauxe faicte a la veue et bornement des lieux, levations des biens, et constitutions d'assignat dotal, et partages. (*Coust. d'Aouste*, p. 101, éd. 1598.)

— Somme qu'on payait pour acquérir les droits et privilèges d'un métier et le droit même d'exercer ce métier :

Et ne poldrat celluy porter offices si n'at payet le plaine *raulte* de nostre dit mestier. (1440, *Privil. des 32 bons mestiers de la cité de Liége*, I, 165, éd. 1750.)

Les dits porteurs (aux sacs) ne doient porter tels grains, seil, ne autres denrees en la cité, sour payne de payer le deyubt et *raite* dudit mestier. (1460, *ib.*, I, 194.)

S'il estoit aucun qui s'en voulusse entremesler, livrer, vendre, achepter, est ordonné que touttefois qu'il advenoit nous les pouvons faire panner pour faire acquerir la *ratte* de nostre dit mestier. (1478, *ib.*, I, 166.)

Si un estranger prend une fille de maistre a epouse, il gaignerat et aurat la demy *raette*. (1478, *ib.*, I, 167.)

Delle grande *raelte*. (1478, *ib.*, I, 167.)

Une joene fille a marier... porat etre receue (du métier) et admise... Et icelle *realte* a prantre a telle caution. (1544, *ib.*, II, 356.)

Et jusqu'au xviiie siècle :

Statuons que servants, servantes, apprentis pourront acquérir la petite *raulte* c'on dist communement cropage. (1617, *Privil. des 32 bons mestiers de la cité de Liége*, II, 308.)

Est défendu à tous compagnons, comme aussi à tous autres étant de la *raete* d'icelui métier, de n'assister tels contraventeurs. (1707, *Régl.*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liége*, 3e sér., I, 382.)

Payera pour l'acquete ou la grande *rate* d'iceluy métier 24 lb. brab. (1724, *Réglem.*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liége*, 3e sér., I, 679.)

— *A rate de*, par la décision de :

Fust seyn Dominik canonizé *a rate de* l'apostoyllie Gregorie. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 54 v°.)

— *A rate de*, *à la rate de*, au prorata de :

Et ce, pour dix huict mois entiers a chacune fois que lesdictes places s'avictuailleront, ou *a la ratte* du temps qu'on renouvellera icelles provisions de vivres. (*Patentes de M. de Savoye*, ap. du Villars, *Mém.*, l. XII, Michaud.)

Il fera fournir, bailler et delivrer au commissaire, ou commissaires deputez de par nous ou nostre lieutenant general, telle quantité de bleds, vins et autres grains et munitions en especes de vivres qu'il sera besoin pour la fourniture et provision desdites cinq villes et places, le tout pour dix huict mois entiers a chacune fois que lesdites places s'advictuailleront, ou *a la rate* du temps que l'on renouvellera lesdites provisions de vivres. (*Ib.*, l. XII.)

Et ou lesdits debiteurs perdront tous leurs biens, rentes et revenus, ou la pluspart d'iceux, se fera moderation et quittance *a rate de* temps, et portion desdites ruines, pertes et degasts. (31 oct. 1587, *Edit de Philippe II sur la moderation des rentes*, X.)

Se payeront en espece, ou *a la raete* du denier quinze du prix deboursé. (1628, *Cout. de Bouillon*, Nouv. Cout. gén., II, 854.)

— *Pour sa rate*, pour sa quote-part :

Il avoit bien la .VIII. m. armeures de fer, chevaliers et escuiers, .XXX. m. hommes armez, la moitié montez sur petites haguenees et l'autre moitié sergens a pié envoiez par election des bonnes villes a leurs gaiges, chascune bonne ville *pour sa rate*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 13 v°.)

Il seroit besoing d'appeller les ecclesiastiques et gentilzhommes, afin de contribuer pour leur part et *rate*. (24 janv. 1591, *Delib. du cons. mun.*, Arch. mun. Bourg.)

— *Pour rate de, pour la rate de*, à proportion de :

Que vous faites faire compte et payement au dit sire dc Scalles... de la somme de deux cens livres tournoiz par moys pour le temps prenant pié du quinziesme jour dudit moys d'aoust jusques au jour... que doit commencier l'entretenue de payement du dit regard, et *pour rate d'*icellui temps. (1443, *Ordre de paiement*, dans *Chron. du Mont S. Michel*, II, 163, A. T.)

Lequel paiement se fera par quartiers d'annee, ainsi qu'il est accoustumé de faire en telles et *pour rate du* temps. (15 nov. 1491, *Ord.*, XX, 299.)

Au regard de l'ayde des .XXX[m]. escus touchant les Veneliens, aussy est il tout certain qu'elle est due *pour la rate du temps*. (Fév. 1529, *Remonstr. de la part de l'Emp. au Pape*, etc., Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., II, 738, Doc. inéd.)

— *Rate pour rate*, au prorata :

Que touttes lesdites marchandises deveront estre vendues en commun afin que le pauvre puisse vivre avec le riche, puis deverat estre devidee egalement entre tous les banseliers et payé d'un chacun *raete pour raete*. (1618, *Chart. et priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 297, éd. 1730.)

— *Selon la rate de*, selon le rapport, le revenu de :

Tous ceulx qui ont mayson dedans ladicte ville ont accoustumé de estre mys et emposé audict commun de ladite fortification chascung *selon leur rate*. (1406, *Cart. de Bourg*, p. 113, Brossard.)

Solonque l'afferance et *rate de* la terre. (LITTL., *Instit.*, 223, éd. 1766.)

— Selon la part incombant à chacun :

L'autre motiet astoient sergans a piet que les bonnes vilhes avoient envoiies sor leur waighes, casconne vilhe *solonc sa raute*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 340, Chron. belg.)

User des franchises, libertes et biens de la Maladiere, *solon sa* part et *rate*. (13 janv. 1590, *Lett. testimon. concern. la Maladrerie*, Arch. Cossonay.)

— Au prorata de :

Bererd Jacot a prins la charge de lever la taille qui se fera pour la venue de monseigneur le Daulphin, aux gaiges acoustumes, *selon la rate de* la somme qu'il levera. (5 janv. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 212, Guigue.)

Wallon, *rate*, proportion, degré. *rate de temps*, limite ; *a rate de temps*, au prorata.

2. **RATE**, s. f., employé dans la locut. *en rate*, par le travers :

La furent tous les autres vens en trouppe,
L'ung en prore, l'autre *en rate* et en poup-
[pe.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 136 r°.)

3. **RATE**, adj. f., latinisme, ratifié :

Je contre les chouses cy escriptes jamaix ne feray ou vanray, mais les tanray fermes et *rates* pour toux jours maix. (1370, *Lett. de Brun de Ribeaupierre*, Arch. du prince, Neuchâtel, A, n° 23.)

RATÉ, adj., entamé par les rats ou les souris :

Si come leur pain *raté*, que rat ou souris ont entamé. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., I, 54, Lespinasse et Bonnardot.)

Encore usité dans le Centre.

RATEANCE, s. f., sorte d'étoffe :

Une paire de chausses rouges et un chapperon de *rateance*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 235.)

RATEAU, voir RASTEL.

RATEFIEMENT, voir RATIFIEMENT.

RATEIR, voir RETER.

RATEL, voir RASTEL.

1. **RATELER**, *-eir*, *reatte.*, *ratell.*, v. a., atteler de nouveau, au pr. et au fig. :

Dont les hulheurs, a cuy ledit bure estoit, leur prist sens de cheli bure *rateleir* et aleir ens. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 324, Chron. belg.)

Nostre mignon *fut* delivré de ses pastez, et a son premier mestier *reattelé* et restably. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, X, Jacob.)

— *Ratelé*, part. passé, garni de piquants, de crocs :

Que la muraillee soit *ratellee* tout a l'entour. (23 janv. 1438, *Ord. du cap. de Bresse*, Compt. de la chât. de Châtill.-en-Domb., B 7639.)

Ardennes, *rateler*, atteler de nouveau. Wallon, *ratèler*, Liégeois, *ratteler*, équiper de nouveau, se remettre à l'ouvrage.

2. **RATELER**, v. n., chasser les souris et les rats comme la chouette :

Rateler. To hunt rats and mice as an owle. (COTGR., 1611.)

— Croasser comme la chauve-souris :

Rateler. La chauve souris *ratelle* et siffle la nuict. Noctua cucubat. (ROB. EST., *Diction.*, 1549.)

Ainsi le chat huant
Ne sçauroit regarder le soleil flamboyant,
Ni l'oiseau mamelu, qui vers le soir *ratale*,
Voir la clarté de sa louche prunelle.
(DU CHESNE, *le Grand Miroir du monde*, p. 21, éd. 1587.)

Rateler.... also, to howle skreck, or crie, like an owle. (COTGR., 1611.)

Rateler, siffler de chauve souris, piar como murciegalo. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

— Bavarder :

Il quacquette trop, il *ratelle* trop pour ung saige homme. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 486, Génin.)

Aunis, *rateler*, marcher en se courbant pour n'être pas aperçu.

RATELIER, s. m., cale où l'on radoube les navires :

Un *ratelier*, ou radoub de navire. (*Pièce de* 1532, ap. Stephano de Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*.)

RATELIN, voir RASTELIN.

RATELLENOIE, s. f., produit du râtelage :

Avoir donné et octroié a toujours mais a Pasquier Gibelin les *ratellenoies* que le dit chevalier avoit droit de prendre sur une piece de pré assise en la praerie de Clery. (Mars 1269, *Charte*, Hôt.-Dieu d'Orl., Invent., f° 388 v°.)

RATELLER voir RATELER, 1.

RATELOT, *ratt.*, s. m., petit rat :

L'hostel des *ratelos*. (1405, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La maison et cambe des *rattelos*. (1416, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'hostel des *ratelos*, la brasserie des *ratelotz*. (*Ib.*)

Il y a à Cambrai une rue des *Ratelots*.

Flandre, Rouchi, Wallon, *ratelot*, petit rat.

RATELOU, *ratt.*, s. m., herbe, l'aristoloche :

Ratelou, aristolochia longa. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Quant au *rattelou*, sa racine prinse en eau est singuliere aux convulsions. (DU PINET, *Pline*, XXV, 8, éd. 1615.)

L'aristolochie aussi est singuliere aux playes de la teste... autant en fait le *rattelou*. (ID., *ib.*, XXV, 11.)

Ratelou, herbe, aristolochia. (*Thresor des trois langues*, éd. 1617.)

Ratelou, m. Aristolochia, yerva. (OUDIN, 1660.)

RATENDRE, verbe.

— Act., attendre de nouveau, ou simplement attendre :

Chi me *ratendes*, Marote,
Chi venrai parler a vous.
(A. DE LA HALLE, *Jeu de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 400.)

Et point n'i treuveront ly empereur luy *ratendu* par trois jours continuellement (1370, HEMRICOURT, *Patron de la temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 438.)

Quant ilh seurent que le nove Praile estoit gangnié, ilh soy departirent et revinrent, et eslirent une plache emmy les champs por *ratendre* et rasonleir toutes les vilhes et les gens qui estoient de leur aide. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 336, Chron. belg.)

— Neutr., attendre :

Iroient gesir... sens *ratendre* en on osteit. (1301, *Charte S. Lambert*, n° 458, Arch. Liège.)

RATENIR, v. a, retenir :

Si prist Isaac et l'emmynat en une montangne ou Dieu ly avoit dit, puis trahist l'espee pour coupeir le chief de son fis ; mains ly angele *ratient* l'espee et li monstrat une agneal que ilh sacrifiat. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 328, Chron. belg.)

RATENRIER, *rattenrrier*, *-oier*, verbe.

— Réfl., s'émouvoir, s'attendrir :

Maintenant que plourer le voient,
De l'autre part *se ratenroient*,
Et pleurent mais ke c'est asses.
(*Chev. as .II. esp.*, 4365, Fœrster.)

Mais pourche Baudewin ades *se ratenrie*.
(*B. de Seb.*, XVI, 699, Bocca.)

— Neutr., dans le même sens :

De mon enfant li cuers me *rattenrrie*
Que je laissai en la lande enhermie.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 190d.)

RATEPENNAGE, *ratt.*, s. f., sorte de perruque, de coiffure :

Ung arpent de cheveux pillez et desrobez de la teste d'autruy, assembles par une perruquere en une masse dite *rattepennage*. (Ms. Richel. 24842.)

Mesmement de joindre a ses cheveux une frizee et grande *ratepennage* attachee d'epingles d'argent. (*Ib.*)

1. **RATER**, voir RETER.

2. **RATER**, *raster*, v. a. raturer :

Et aussi *rata* ledit prestre une lettre scellee du grand scel. (1397, Arch. JJ 153, pièce 46.)

Il *rata* et osta un X sur la somme de .XII. c. frans. (Ch. des compt. de Paris, f° 147 r°, ap. Duc., *Rattare*.)

Lettres non *rastees*, chancelees ni vitieuses en aucunes part d'icelles. (1461, *Ord.*, XV, 36.)

— Ratisser :

Nestoier et *rater* la mousse. (1496, *Compte*, Valmont, Arch. Seine-Inf.)

Vionnaz (B.-Valais) *rata*, racler, nettoyer.

3. **RATER**, v. a., surprendre, prévenir :

Cil (chevaliers) si doivent estre trovez
D'environ l'ost et devers destre,
Devant, derriers et a senestre,
Es leur espas et es antrees
Si que les apies *ratees*
I *soient* aucunes foies.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 33a.)
Lat. : Nam quodam modo ipse sui proditor invenitur, cujus speculator fuerit ab adversariis comprehensus. (*Instituta rei militaris*, III, 6.)

Et qui aust ceste quautele
Faite en toz les oz itele,
Li agaiz et les sorvenues
Que plusor foiz lor sont venues
De nuiz et de jors ausiment
Ne lor aussent fait nuissement
Ne lor ost laidi ne matey,
Mes las *aust* la force *ratey*.
(ID., *id.*, f° 40b.) *Inst. rei milit.*, III, 10.

4. **RATER**, v. n., croitre, prendre de la force :

Ostez les chardons des espines
Et toutes les malveses racines,
Ne lessez les mauvez *rater*,
Ou encore te feront grater.
(GEFFR. DE PARIS, *Chron.*, Richel. 146, f° 88a; v. 7323, W. et D.)

— ?

Nennin, tel s'en plaint seue teste
Qui encor tant pourra *rater*
Qu'a sa teste en pourra grater
La ou pas ne li mengera.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 34c.)

RATERIE, s f., caprice, mauvaise volonté :

Cil qui rien ne vuellent soufrir en cest monde pour l'amour de nostre Segneur ne chassent pas tail *raterie* qui pour la delivrance d'une fievre ou d'une goute se courent de .XL. lieues ou de .LX. (*Compos. de la s. escript.*, ms Monmerqué, t. I, f° 88 r°.)

Car boine compagnie doit iestre bien privee,
Ne nulle *raterie* [n'] y doit iestre trouvee.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 90, Kerv.)

RATERRER, v. a., renverser par terre une seconde fois :

Le malheur voulut qu'en courant il rencontre l'autre Polonnois, qui a toute peine se relevoit de terre, qui le *raterre* encor une fois. (OLLENIX DU MONT SACRÉ, *Sec. liv. des Berg. de Juliette*, f° 177 v°, éd. 1588.)

RATET, s. m., petit rat :

Girart le *Ratel*. (27 juill. 1400, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

RATH, s. m., ravisseur :

Rath, homecide, laron, mourdreur, ardeur sunt laissiet a le laie justice de capitele. (1247, *Lett. de Henri, élu de Liège*, dans *Cart. de Hainaut*, XXVI, Reiff.)

RATIEDIR, *ratt.*, verbe.

— Neut., devenir de nouveau tiède :

Apres que toutes choses *sont ratiedies*. (DU PINET, *Dioscoride*, V, 74, éd. 1605.)

— Réfl., dans le même sens :

Comme les nostres *se fussent* a ceste occasion *rattiedis* et relaschez de leur accoustumee promptitude. (VIGENERE, *Guerre civile*, 2e liv., f° 29 r°, éd. 1589.)

1. **RATIER**, *ratt.*, s. m., ratière :

Doit tendre... un clinquet, tout ainsi que un *ratier*, pour prendre raz. (G. PHEBUS, *Chasse*, p. 314, ap. Ste-Pal.)

Pour un *ratier* a Jaquemon le Houchier. (20 nov. 1362, *Exécut. testam. de Gossuin le Louchier*, Arch. Tournai.)

A lui pour ung *rattier*. (17 fév. 1404, *Exéc. testam. d'Ysabelle Volkarde*, Arch. Tournai.)

Ung *ratier* et ung sorigier. (1592, *Droict de vesvé à Lille*, Cartulaire du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

— Cachot :

Apres ce que le dit Jehan fu mis au *ratier* de la grosse tour, a rompu ou ouvert la porte d'icellui *ratier*. (1393, Arch. JJ 145, pièce 157.)

Noms de lieux, *Rathier* (Jura, Charente-Inférieure), *Le Ratier* (Lot, Savoie). Nom de personne, *Ratier*.

2. **RATIER**, adj., de rat :

Par bien amer de volenté entiere
Dieu, le facteur de tous les helemens,
On observe, sans quelque œvre *ratiere*,
Les dix commandz, de la foy paremens.
(2 août 1485, *Reg. du puy de l'ecole de rhétorique de Tournay*, 32e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 336.)

Vermine. *Ratiere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Réservé :

Aussi les Angloys longtemps apres Cesar ne sont pas venus a la congnoissance des lettres, dont ils peussent avoir laissé quelque chose de leurs si anciens faits par escript; avec ce que ils ont tousjours esté gens assez *rattiers* et peu communicatifs. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 197, éd. 1576.)

— Avare :

Et rice et grant et noble estoient
Li don ke toute jour avoient,
Car de ce n'iert *ratiers* ne chices.
(*Chev. as .II. esp.*, 19, Foerster.)

Avoec les seignours et les dames...
M'esbatoie tres volentiers :
De ce n'estoie pas *ratiers*.
(Froiss., *Poés.*, I, 162, 2550, Scheler.)

— Pillard, voleur:

Li hobe sont par nature *ratier*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 217b.)

En France n'a que corretiers,
Et unes gens qui sont *ratiers*,
Qui ne servent que de pais fere,
Por or et por argent atraire.
(Geffr. de Paris, *Chron.*, 1771, W. et D.)

Ratificatoire, *ratiff.*, adj., de ratification, qui ratifie :

Lettres qui se bailleront par les dits princes, confirmatoires et *ratificatoires* d'icelles. (1493, ap. Godefroy, *Observ. sur Charles VIII*, p. 652, éd. 1684.)

Lettres *ratifficatoires*. (Août 1501, *Traité de mar. du duc de Luxemb. et de Me Cl. de Fr.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., I, 32, Doc. inéd.)

Ratificatorial, *ratiff.*, adj., qui ratifie :

Et sommes delibéré de l'entrenir (le traité), garder et observer comment l'avez conclud et passé, et de donner icy audit ambassadeur toutes nos lettres *ratifficatoriales* et autres que pour ce il est requis. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 145, Doc. inéd.)

Ratifiement, *rate.*, *ratte.*, s. m., ratification, confirmation :

Toutes ces choses il ratifia en suppliant encores au roy que au serement et *ratifiement* dessus diz il mette son decret. (1340, Arch. JJ 72, f° 230 v°.)

Recevra le greement, *ratefiement*. (*Paix entre les R. de Fr. et d'Angl.*, Montr.-s.-Mer, Arch. Vat., Instrum.)

Doit estre tenu ledit maistre Jehan de faire son povoir de pourcachier le *ratefiement* dessus dit audit monseigneur le comte. (1371, Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 858.)

Lettre de don et *ratefiement* fait par feu monsegneur Jacques de Werchin de .xviii. lb., monnoie de Hainnault, et aumosnees par feu monsegneur Jehan, son pere, senescal de Haynault. (21 nov. 1377, *Fonds des Couvents*, Chartreux, Chirographe, Arch. de l'Etat, à Tournai.)

Coppie de .i. *rattefiement* de le chartre des monnoyers. (1435, *Liv. noir*, ms. Valenciennes 535, f° 141 r°.)

Ratifiquer, *ratiff.*, v. a., ratifier :

Luy affirma et dit le tout estre vray et du consentement et volonté de l'empereur auquel il estoit alé et retourné en poste et que tout le *ratiffiqueroient*. (*Lett. de Louis XII*, IV, 294, éd. 1712.)

Ratihabition, s. f., ratification, confirmation :

Ne poelt on alleguer force ne violence au cas present, car la *ratihabition* faicte par ledit roy des Romains, par plusieurs ses lettres et actes dont dessus est parlé, purge toutes les forces et violences que l'on porroit alleguer, mesmement qu'il a faict la dite *ratihabition* quæ mandato comparatur, luy estant hors de toute crainte et entre tous ses gens de guerre, comme d'icelle *ratihabition* apparoir poelt, par plusieurs lettres escriptes par ledit roy des Romains. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxlv, Buchon.)

Ratin, s. m., odeur de rat :

Sur tous animaux ils (les éléphants) haissent les souris, de sorte que si leur fourrage sent tant soit peu le *ratin*, ils n'y toucheront point. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 10, éd. 1566.)

Rationable, adj., doué de raison :

La tierce (puisance de l'ame de l'homme) est apelee *rationable*, et por ceste est li hom divers de toutes choses, porce que nule autre chose n'a ame *rationable* se li hom non. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 260, Chaballe.)

Rationablement, adv., par compte :

Por payer *rationablement* le salaire des varles delle justiche. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 202, Chron. belg.)

1. **Rational**, adj., raisonnable :

Les animaux, *rationaux* et non *rationaux*. (P. Braillier, *Decl. des abus et ignor. des médec*, éd. 1557.)

2. **Rational**, *-onnal*, *-cional*, s. m., celui qui tient les comptes :

Maistres et *rationnaulx* de l'archifve ou chambre de nos comptes. (Nov. 1483, *Ord.*, XIX, 181.)

Si donnons en mandement a nos amez et feaux le grand seneschal de Provence, gens de nostre conseil royal, maistres, *rationaux* et archivaires de nostre chambre. (1486, *Charte*, ap. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 539, éd. 1684.)

Rationnier, *-cionnier*, s. m., prébendier :

Item ausdiz chanoines (de Duxne) seront appliquez tous les droiz, prouffiz, rentes et revenues quelconques, que les *racionniers* de la dite eglise ont accoustumé avoir et prendre en icelle ; par telle maniere, que quant il vacquera aucune de racions, nul d'ilec en avant n'y sera mis ne institué ; mais vendront successivement les droiz et rentes desdites racions audiz chanoines. (1376, *Testam. de Charles roi de Navarre*, Cod. reg. 8428³, f° 103 r°, ap. Duc., *Rationarius*.)

Ratirer, *ratyrier*, verbe.

— Act., remettre en bon état :

Ke cel tinel ailles tost decoper,
Si en ferai nostre fu alumer,
Et nos paeles de cel fer estouper,
Et nos crokes refaire et *ratirer*.
(*Aliscans*, 3800, A. P.)

Quant ele fu commeniie
Couverte l'*ont* et *ratyrie* (la malade).
(*Del userier*, Richel. 15212, f° 136 v°.)

— Fig., rétablir :

D'un soul regart le pais *ratire*
D'ome a Dieu...
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, cclvii, 7, Van Hamel.)

Endementiers Palamedes qui moult estoit de grant pourpris fist rappareillier toute la navire et *ratirer* tous leurs affaires. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 75d.)

— Réfl., retourner, revenir :

A la loenge de la Virge
Qui Dieu porta, *me ratierge*
Pour un miracle reciter...
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 63e ; col. 481, Poquet.)

— Se disposer, s'apprêter :

D'assembler sa gent *se ratire*
Li roys Phelippes.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 61b.)

— Se retirer :

Flamens d'autre part *se ratirent*.
(G. Guiart, *Roy. Lign.*, Richel. 5698, p. 282b.)

Ratoare, voir Ratoire.

Ratochier, v. a., toucher une seconde fois :

Lo parax lo *ratochet*. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° .) Lat. : iterum tangit.

1. **Ratoir**, *-ouer*, *rastoir*, s. m., instrument pour racler :

Hoc ostorium (?), *rastoir*. (*Gloss. de Glascow*. P. Meyer.)

Les *ratouers* a rere ledit sel. (Fév. 1415, *Ord.*, X, 527.)

2. **Ratoir**, s. m., ratière, souricière :

Ratoir : m. A mouse trap, or a trap for rats. (Cotgr., 1611.)

1. **Ratoire**, *-toare*, *-touere*, *-tuere*, *retoire*, s. f., ratière, souricière :

Muscipula. *Ratuere*. (*Gl. de Garl.*, ms. Bruges 536, Scheler.) Var., *retoire*. (Ed. Géraud.)

Et de sarges et de tapis,
Et de *ratoires* a soris.
(*Dit des marcheans*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 163.)

Nous les arons comme souris
Attrapez en la *ratouere*.
(G. de S. André, *Hist. de Jean IV*, Lobin., II, 701.)

Les Secretains avec une *ratouere* prirent une souris qui estoit pleine, et feit cinq petits souriceaux dedans la *ratouere* mesme. (Amyot, *Vies*, Sylla, XVI, éd. 1567.)

Les uns disent que les tribunaux de justice, sur lesquels une formiliere de juges sont assis, ne sont maintenant que pieges et *ratoires*. (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 87, éd. 1587.)

D'autant qu'elle est faicte (la cage) comme nasses ou *ratoires* a prendre poissons ou rats. (O. de Serres, *Th. d'Agric.*, V, 11, éd. 1605.)

— Fig. :

Une *ratouere* a prendre les passans. (Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, I, éd. 1598.)

Par trois diverses fois, et par divers endroits, il attrappa (dans le filet) une vingtaine de chevaux et plus de cinquante hommes de pied; mais la *ratoire* estant depuis descouverte, les rats n'y vindrent plus. (Du Villars, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Livres (de la librairie de S.-Victor)... desquelx s'ensuyt le repertoyre, et primo: Bigua salutis... La *ratouere* des theologiens. (Rab., *Pantagr.*, ch. vii, éd. 1542.)

— Chatière :

Ratoire: f. The hole in a doore, for a cat to goe in and out at. (Cotgr., 1611.)

Berry, Poitou, Saintonge, Aunis, *ratouere*, ratière, Bourg., Dijon, *raitore*, petite maison basse et étroite, ce qu'on appelle un trou. (La Monn., *Gloss. des Noels Bourg.*)

Il y a à Nevers la rue des *Ratoires*.

2. **ratoire**, *-oere*, *-ouere*, *-ore*, s. f., instrument pour racler :

Or faut la met a pestrir pain,
La *ratoere*,
Au saas i faut la sassouere.
(*Ditté des chos. qui faillent en ménage*, ap. Jub., *Nouv. rec.*, II, 167.)

Et la maist pour pestrir, buletel et saas,
Sasoire et *ratoire* et plume, se ne l'as.
(*Dit de Menage*, 150, Trébutien.)

La *ratore*. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

Une *ratoire* et .ii. sas de toille. (18 nov. 1392, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Lesdiz mesureurs auront chascun une mesure et une pelle et *ratouere* pour ycellui office exercer. (1415, *Ord.*, XI, 313.)

Ratoire a raire blé mesuré, hostorium. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Il valloit mieux de coucher avecques une *ratouere* de fil d'archal qu'avec elle. (Brant., *Des Dames*, IX, 262, Lalanne.)

— Pelle à ordures :

Ratouere, f. A paring shovell. (Cotgrave, 1611.)

3. **ratoire**, s. f., la plaie produite par un cautère et par l'onguent, l'emplâtre qu'on met sur cette plaie :

Ratoire: m. A ruptory; a skinne breaking oyntment, medicine, or salve. (Cotgr., 1611.)

Ratoire, de ruptorium, c'est a dire un cautere. (*Dict. des termes du vieux françois*, 1750, in-fol.)

ratoise, *-oyse*, s. f., ratière :

Muscipula, *ratoyse*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler.)

raton, voir Raston.

ratoniere, *-onniere*, *ratt.*, s. f., ratière :

Une *rattonniere*. (Octobre 1592, *Droict de vesve à Lille*, Cartulaire du bailliage, n° 1, pièce 38, Arch. Tournai.)

Nom de lieu, la *Ratonnière*, Loiret.

ratonner, v. a., presser amoureusement :

Je vuel estre d'ele basiez et acolez
Et en sa belle brace soit mes cors repousez,
Si gerra avec moi, si en ferai mes gres,
Si me *ratonnera* les flans et les coutez.
(*Florence de Rome*, Richel. 4198, f° 2 v°.)

Suisse rom., Vaud, *ratonner*, aller et venir de côté et d'autre sans faire aucune besogne utile.

ratore, voir Ratoire 2.

ratorer, voir Restorer.

ratorner, *ratourner*, verbe.

— Neutr., retourner :

Et si *ratort* delivrement
Et mont et relaist sa ventaille
Et si reviegne a sa bataille.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 16a; 223, Herrig.)

— Act., faire retourner, ramener :

Ce que nostre Sires a por grant bien commandé,
Par malvaises costumes *ont* en mal *ratorné*.
(*Vie de Ste Thaysis*, Richel. 23112, f° 102c.)

Car puis ke toute docement
Pour li, et pour sa valour,
Esperer doit ensement
Sa douçour,
Ceste raison *ratour*,
Se madame le consent,
Esperer si hautement.
(*Poët. fr. ms. av.* 1300, t. III, p. 1183, Ars.)

— Remettre en état, rétablir, réparer :

E qu'il funt, funt de quor joios,
Del leu *ratorner* desiros.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 10901, Michel.)

Carites ! lois sont bestornees.
Revien ! Car ja mais *ratornees*
N'*ierent* a droit se nos *ratournes*.
(Rencl. de Moil., *Carité*, v, 10, Van Hamel.)

Le trou rapareille et *ratorne*,
Si k'il n'i pert.
(*Dolop.*, 5456, Bibl. elz.)

Quant la terre est bien moillie,
Et de la plueve est mergullie,
Li vens l'essue et le *ratorne*.
(Gui de Cambr., *Barlaam*, p. 175, v. 23, Meyer.)

Et *ratorné*
Maint castiel et mainte cité.
(Mousk., *Chron.*, 4579, Reiff.)

— Rassembler :

Leur eschiele *ratournoient*
Comme genz petit esgarees.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 271a.)

— Disposer, arranger, préparer :

Et li baron *ratornerent* le lor (assaut) par devers la terre et de perrieres et de mangoniaus. (Villeh., § 164, Wailly.)

Mais la somme del conseil si fut tels: que ils *ratorneroient* lor afaire l'endemain qui semadis ere. (Id., *ib.*, § 240.)

— Réfl., se préparer, se disposer :

Cil des nes le roi *se ratournent*
De Gui de Namur metre en detes.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 325b.)

— Act., parer, orner :

Et lors *ratornera* son chief
De guimple et de chapelet.
(*La Contenance des fames*, Richel. 1593, f° 107.)

— Réfl., se vêtir, s'habiller de nouveau :

Elle faillit sus en haste et reprint son atour et s'en antra en une aultre chambre pour *se ratourner*. (Louis XI, *Cent. Nouv.*, XXXIII, Jacob.)

— Act., donner en retour, en compensation :

Por ce ke j'ai retrenchié les bois de Wiberstap por devers ma vile por l'aisance et por l'utilitei de me glise de Verdon, je *ratorne* a l'abri et au covent devant dis del mien bois par devers Wiberstap selon Espesviler a l'eswart de Weriart mon prevost de Maucort. (Août 1250, Abb. de Châtill., cart. 65, Arch. Meuse.)

Centre, Mons, Liège, *ratourner*, retourner sur ses pas. Wallon, Ardennes, *ratourner*, faire revenir les bêtes qui pâturent vers un point déterminé. Pic., Oise, *ratourner*, tourner : *ratourner* à droite, *ratourner* à gauche, *ratourner* une rue.

ratouere, voir Ratoire.

ratourel, s. m., peut-être objet servant à racler :

Ostorium [?], *ratourel*. (*Gloss. de Conches.*)

Cf. Ratoir.

ratourner, voir Ratorner.

ratraicte, voir Ratraite.

ratrainer, v. a., trainer de nouveau :

Soit traisnee parmy les fors et parmy les carefours de voies en plusieurs lieux et *ratrainé* ou buisson ou vous meistes la charoigne. (*Modus*, f° 67, ap. Ste-Pal.)

Les mors *ratrainer* et rassambler. (Froiss., *Chron.*, II, 126, Luce.)

ratraire, *ratt.*, v. a., rompre, annuler :

Se aucun vouloit ledit marchié *ratraire* par coustume de pais. (1300, *Ch. du garde du sceau de Caen*, dim. av. S. Barth., S. Etienne, Arch. Calvados.)

— Délivrer:

Li boins rois (Charlemagne) ouvra tot
Quar il ne *ratrest* pas le rice [ensi,
Pour le povre metre en la brice.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 3907, Reiff.)

— Reprendre:

Par quoy messire Jaques de Harcourt porra bien atendre une espace jusques a ce que ayez recouvré ceste ville de Crevent, par laquele avoir de vostre partie polries legierement *ratraire* Ansoirre, voire toutes les villes et chasteaux quy sont jusques vers Digon en Bourgoigne. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 237, Soc. de l'H. de Fr.)

— Serrer plus fortement:

Prestre, ton cuer, s'il se deslie,
Par peur restraing et *ratrai*.
(Renclus de Moil., *de Carité*, lxxvi, 9, Van Hamel.)

— Raconter:

Lor dame content e *ratraient*
Tute l'ovre, que rien n'i laient.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2813, Michel.)

— Ramener:

De çou qu'il avoit tant creu
Le faus menteour descreu
Et la contesse, ki quidoit
Ses hommes *ratraire* a son droit.
(Mousk., *Chron.*, 25135, Reiff.)

Si escripsi il et manda fiablement au conte de Flandre sen cousin que il *ratresist* et tenist a amour ses gens. (Froiss., *Chron.*, II, 429, Kerv.)

— Terme juridique, exercer un retrait, recouvrer la possession d'une chose aliénée:

[Pooir de] garder plais et jours a loy sur iceulx heritages, [par faulte de rentes deues], s'il le convient; y renunchier, et les renouveller touteffois que mestier sera; de les *rattraire* et demener par loy selon les coustumes des lieux ou iceulx heritages seront scitues et assis. (21 septembre 1474, *Escript de reprinse pour l'ospital Saint Eluthere*,... Procuration générale incluse, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lesquelz comparant dirent et recongneurent que, puis nagueres, comme entrez ou point de saisine, tenure et plais gardez par Arnoul le Lombart, sur deux maisons et heritaiges, joingnans... pour sauver huit livres tournois de rente heritable, constituees sur la dicte maison et heritaige, eulx *avoient rattrait*, et esté adherité desdictes deux maisons et heritaiges, comme par escrips de adheritement pooit ad plain apperoir. (6 septembre 1481, *Escript de parchons d'entre Jehan de Hurtebise et Gilles Marchant*, chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

.IIII^xx. banierettes de toilles peintes des armoyeries de l'empereur nostre sire et de la ville, pour les attacher aux masures habandonnees par les heritiers, afin de les faire renclore et *ratraire*. (1525, *Comptes d'ouvrages*, Arch. Tournai.)

— Réfl., se retirer:

Et *se ratrayrent* en leurs pavillons. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 267, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Infin. pris subst., retour:

Quant l'emperere ert devies,
Maint princes en iert envies,
Par quoi l'empereres Henris
Del *ratraire* fu atenris.
(Mousk., *Chron.*, 20115, Reiff.)

ratrait, *-tret*, s. m., retrait:

Accions de *ratret* et de guarentise. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 2^a.)

Les quieulx (fiefs) j'ay eubz par *ratrait* deboursse a cause de signeurie. (1464, *Aveu*, Bailliage d'Evreux, Arch. P 295, reg. 1.)

Or disoet ledit demandeur qu'il estoit le prochain lignager d'iceluy vendeur, parquoy a venir au *ratrait* avoit droit. (Mart. d'Auv., *Arr. d'Am.*, p. 321, éd. 1587.)

ratraite, *rattraite*, *rattraitte*, *ratraicte*, *rattraicte*, *ratrete*, s. f., retrait lignager:

Per raison de *ratrete*. (1360, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Ordonnance de l'archiduc Albert du 26 novembre 1412 sur le fait des *ratraictes* d'heritages de rentes constitues a pris d'agent. (*Usaiges et coustumes de la ville de Valentiennes*, ms. Valenciennes 247, f° 195 r°.)

De la vesve de feu Mathieu Pol, pour sa maison et heritaige seant en le noesve rue, en ladicte ville, sur laquelle maison et heritaige lesdis freres, depuis la *ratraicte* par loy faicte de ladicte maison et heritaige, ont droit de prendre et recepvoir, chascun an... (8 juin 1470, *Tutelle de Loysel et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Pour lesquelz [arrieraiges de rentes], ladicte maison est mise en saisine, tenure, et en voye de *rattraitte*. (10 janvier 1481, *Escript par haulce pour Jehan Thuises, laboureur*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Lesquelles maisons ilz avoient, depuis ladicte *rattraitte* jusques a present, tenu par indivis... (6 septembre 1481, *Escript de parchons d'entre Jehan de Hurtebise et Gilles Marchant*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Pour rattraire a tiltre de proximité de lignage aucuns heritages patrimoniaux vendus, est requis que le proisme voulant rattraire soit parent du vendeur, du lez et costé dont l'heritage procede, et qu'il intempte sa poursuite de *rattraicte* endedans quarante jours apres l'adheritement baillé. (*Cout. loc. des bancqs de l'Epine l'Apostelle*, Nouv. Cout. gén., II, 917.)

— Retrait féodal:

En vendition, ou alienation d'heritages, ratraire de proximité de lignage, pareillement *ratraite* par puissance de seigneurie, n'a lieu. (*Coust. d'Arras*, 49, dans *Cout. gén. d'Artois*, éd. 1679.)

ratrayant, s. m., celui qui fait un retrait lignager:

Pour obtenir tele ratraite par proximité, n'est requis que la poursuite se fasse par le plus prochain parent du vendeur: ains suffit que ledit *ratrayant* soit parent dudit vendeur du lez et costé dont l'heritage procede. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. A. Bocquillet, p. 33.)

ratret, voir Ratrait.

ratrete, voir Ratraite.

ratripeler, *-eller*, v. a., arranger, inventer, mettre sens dessus dessous:

Vert jus suis qui mensonges forge
Qui rue vent a pleine gorge
Qui rage moullue desgorge,
Qui scay bourdes *ratripeler*,
Et qui faict bled devenir orge.
(Molinet, *Faictz et dictz*, f° 245 r°, éd. 1540.)

Voy nostre camp tout rez et tout pelé
Tout pettelé et tout *ratripellé*.
(Id., *ib.*, f° 70.)

ratropeler (se), v. réfl., se rassembler, se rallier:

Li autre qui se desrouterent,
En reont *se ratropelerent*.
(G. Guiart, *Roy. lig.*, 16089, W. et D.)

Le destrier point, sa gent escrie,
Qui o lui sont la entenduz:
A eus! a eus! ils sont venduz!
Pour neant ci *se ratropelent*.
(Id., *ib.*, 15882.)

ratroter, v. n., courir en trottant vers:

Las lui ki au monde *ratrote*,
Li descrotes ki soi recrote!
Je duell dou cloistrier radotant
Cui voi au siecle *ratrotant*.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, cxxxiv, 4, Van Hamel.)

Rouchi, Flandre, *rattroter*, revenir en allant au trot. Wallon, v. a., *ratroter*, faire retourner.

ratruandi, *-y*, part. passé, devenu truand:

Truant plus que *ratruandy*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 20843, G. Paris et Raynaud.)

ratte, voir Rate 1.

rattefiement, voir Ratifiement.

rattepernage, voir Ratepennage.

ratte-volage, s. f., chauve-souris:

Ratte-volage: f. A Batt. (Cotgr., 1611.)

Se dit encore dans le Lyonnais.

rattier, voir Ratier 1 et 3.

rattouper, v. a., couvrir une dette en en faisant une autre:

Versuram facere. Cic., payer debpte avec debptes, *rattoupper* ses debtes. (Jun., *Nomencl.*, p. 232, éd. 1577.)

ratuere, voir Ratoire 1.

rature, s. f., action de raser:

A la tonsure des cheveux ou a la *rature* appartient trois choses, garde de netteté, laidure et nuesce. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 71^b.)

Rature de barbe, rasura barbae. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

RATURIER, s. m., barbier :

Un bon *raturier*, c'est un bon barbier sachant bien et doucement raire une barbe. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

RATVEUL, *raveul*, s. m., loir :

Ratveul, ou *Raveul*, ou Loir, Glis, hujus gliris. (J. Thierry, *Dict. fr. lat.*, 1564.)

RAU, adj., enrhumé, enroué :

Ne je ne puis mais haut crier,
Car douze mois en l'an suis *raus*.
(Baude Fastoul, *Congié*, 383, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 122.)

RAUCEDINE, s. f., enrouement :

Et vient especialment *raucedine* pour la grevance des lacertes qui dilatent l'epiglote. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 13, éd. 1495.)

RAUCILLER, v. ?

S'il va amont l'eaue (le loutre), qu'on prengne bien garde s'on verra point de lui *rauciller*, et en ce pourras congnoistre la meilleure erre par les marches s'il surmarche l'une sur l'autre. (*Modus*, f° 13 r°, Blaze.)

RAUDE, s. f., territoire :

Laquelle Lorence qui avoit desja chassié et emmené les dites oyes jusques en la *raude* du dit village. (1399, Arch. JJ 154, pièce 413.)

RAUDER, verbe.

— Neutr., rire, se gausser :

Apres qu'ils *eurent* tous soupé et joué et *raudé* les ungs avecques les autres. (1453, Arch. JJ 182, pièce 77.)

La dame et les commeres parlent et *raudent*, et dient de bonnes chouses. (*Quinze Joyes de mariage*, III, Bibl. elz.)

— Réfl., se moquer, se railler :

Auquel lieu avoit une jeune fille a marier, a laquelle le suppliant *se rauda* de parolles sans nul mal. (1453, Arch. JJ 182, pièce 8.)

Le suppliant non pas par mal courage, mais en *soy* cuidant *rauder* et esbatre. (1455, Arch. JJ 187, pièce 257.)

Or s'en vont les amis au matin, qui ont bien veu la contenance de la dame, et leurs vallez leur comptent en chemin ce qu'ils en ont aprins avecque le page du proudomme : si *s'en raudent* en chevauchant. (*Quinze Joyes de mariage*, VI, Bibl. elz.)

Apres ce qu'elles ont conclut comment elles procederont, elles s'esbatent et *se raudent* ensemble (*Ib.*, XV.)

Ainsi *se raudent* et moquent du bon homme. (*Ib.*)

Lors a l'aventure il y vient, et *se raudent* et s'esbatent. (*Ib.*)

RAUDERIE, s. f., raillerie :

Icellui Cheminart dist au suppliant par maniere de *rauderie* telles paroles. (1458, Arch. JJ 188, pièce 35.)

RAUDIR, *-yr*, *rauldir*, verbe.

— Neutr., rôder, courir çà et là :

Raudissent par mons et par vaulx.
(Eloy Damernal, *le Livre de la deablerie*, f° 23[d], éd. 1507.)

Atant se mist le roy a chemin tout courant, affin que Norhot ouyst, mais peu leur valut, car toute la nuyt *raudirent* sans en avoir nouvelles. (*Perceforest*, vol. VI, f° 75 v°, éd. 1528.)

Mais moy j'en ay faict por a dis,
Je cours, je trotes, je *rauldis*,
Je faictz gambades et grans saultz.
(*Moralité de Marchebeau*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et Serm. joy.*, t. IV.)

— Act., parcourir en vagabondant :

Nous *avons raudi* et circui le monde. (Martin Le Franc, *l'Estrif de Fort.*, f° 37 r°, Ste-Genev., Œ 569.)

Elle *avoit raudy* et couru le pays tant que du monde ne sçavoit que trop. (Louis XI, *Cent Nouv.*, LXXVI, Jacob.)

Haut-Maine, *raudir*, courir le monde, faire la vie.

RAUDOUR, voir Rador.

RAUET, adj., un peu rauque :

En cantant quanqu'il pot adont
D'une vois *rauete* ce cant.
(*Renart le nouvel*, 6935, Méon.)

Estes vous Pintain le gheline
Sour un palefroi de ravine
Cantant, s'estoit un poi *rauete*.
(*Ib.*, 6998.)

RAUGER (se), v. réfl., remuer :

Il fut frappé de malladie et maulvais ventz en sa maison ... tellement qu'il ne *se* pouvoit *raugé* ny pourté tant de ses bras que jambes. (1555, *Authentiques des reliques de Ste Agathe*, Arch. de l'église de Tournai.)

Se dit encore dans le Berry et dans le Nivernais.

RAULDIR, voir Raudir.

RAULE, voir Rieule.

RAULER, voir Raler.

RAULET, s. m., sorte de poire :

Raulet. The name of a certaine great peare. (Cotgr., 1611.)

RAULTE, voir Rate 1.

RAUNER, verbe.

— Act., rassembler :

En halt s'escrie, s'enseine *raunant*,
Vers la cité s'en volt aler fuiant.
(*Otinel*, 857, A. P.)

Car tu doiz ton ost repliier
Et *rauner* et reliier.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 47[d].)

— Réfl., se rassembler, se réunir :

François et Anglois s'entrelaissent
Et par parties *se raunent*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 13660, W. et D.)

— Neutre, dans le même sens :

Se me prendes a feme, por voir vos puis conter,
Vostre linages ert espandus outremer,
Et jusqu'en orient le verra on *rauner*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 2[b].)

Trestous les fist la endroit *rauner*.
(Aden., *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 113[a]; v. 7158, Scheler.)

RAUS, voir Ros.

RAUSABLE, adj., envahissant :

Tant sont fors, tant sont *rausables* (les eaux)
Que les brebis en leurs estables
Qui pres de la rive seoient
Et les somailles ravissoient.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 114[d].)

RAUSE, *rouse*, *rouche*, s. f., glayeul, iris :

Toutes taintures a draps sont deffendues a traire (du royaume), et toutes autres choses, qui sont a faire draps, si comme suif, *rause*, chardons, etc. (1352, Ch. des Compt. de Paris, f° 122 r°, ap. Duc., *Rausea*.)

Carex, une herbe qui naist es lieux aquatiques, ayant feuille semblable a grands cousteaulx. Aucuns l'appellent *rause*. (Rob. Estienne, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Rouse : f. Sedge, gladen, glader, swordgrasse, sheer-grasse. (Cotgr., 1611.)

Rouse : f. Espadaña. (Oudin, 1660.)

Espadaña, f. yerva, Herbe nommee glay, ou glayeul, et flambe, c'est aussi la *rouche* dequoy se fait le gros foin. (Id.)

Rause, carice, o giunco marino, un'herba. (Duez, 1660.)

Berry, *rauche*, roseau.

RAUSER, voir Reuser.

RAUSIER, s. m., glaïeul :

Rustis, gallice *rausier*. (1348, *Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 4120.)

RAUSIKE, s. f., ?

Tels se fait mire qui lor ment,
Et tels lor dist qu'il set fisique,
Qu'il tient a saus plains de *rausike*.
(*Gauvain*, 1846, Hippeau.)

RAUSSE, s. f. ?

D'elle [de la vesve van den Broucque] pour pieces de *rausses* .vi. s. .viii. d. (9 nov. 1453, *Exécut. testam. de Jehane Bellaporta*, Arch. Tournai.)

RAUSSEIR, voir Reuser.

RAUSSINS, s. m. pl., p.-ê. détours :

D'autant que le sentiment du lievre n'est si grand que celui du cerf, et qu'il ruze plus souvent, cela est cause de leur faire (aux chiens) le sentiment meilleur, plus

delié et plus subtil : aussi leur apprend il a faire leurs *raussins* soudains, et prendre peine a trouver le bout de la ruse de la beste qu'ils chassent. (CHARLES IX, *De la chasse*, p. 60, éd. 1625.)

RAUTE, voir RATE 1.

RAUVE PERSE, s. m., sorte de corps de métier :

Il est aussy renouvellé ou continué, comme cy devant, un second college de drapperie nommé le *rauve perse*, composé de trois presidents, et de onze autres admis au serment, qui ont la connoissance sur le fait de la tissure et des draps non preparez, et de ce qui en depend. (1632, *Cout. de Bailleul*, Nouv. Cout. gén., I, 957.)

RAVACE, s. f., ravine, inondation, débordement, torrent, ce que les eaux entrainent avec elles :

Se il est en prison, ou en chemin de Rome, d'outremer, ou de S. Jacques, ou par *ravace* d'ague empeschiez, se doit envoier excuser. (1350, *Ord.*, II, 349.) Impr., *ravate*.

Cf. LAVASSE, qui est p. ê. le même mot.

RAVAGE, *-aige*, s. m., sorte d'impôt :

Et du lieu de la Prichartiere assis en la paroisse de Vernon tenu en foy... esploitié et ravaigié en l'an de ce compte par les dits fermiers par defaut de... foy et hommaige du dit lieu... et du dit *ravaige* a esté receu par les dits fermiers. (1482, *Compte du domaine de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 200 v°, Arch. Loiret.)

RAVAGER, *-aiger*, v. a., lever un impôt :

Je Guillaume tiens et advoue a tenir le droict de prandre et *ravager* par droict de jussion et de juridiction jusques a sept solz sur tous ceulx qui... (1404, *Reg. féod. du comté du Poitou*, Ch. des Compt. de Paris, f° 119 v°, ap. Duc., *ravale*.)

— Synon. d'exploiter :

Du lieu de la Prichartiere assis en la paroisse de Vernon, tenu en foy... esploitié et *ravaigé* en l'an de ce compte. (1482, *Compte du domaine de Romorentin*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 200 v°, Arch. Loiret.)

RAVAILLE, s. f., menu fretin :

Les poissons vulgairement nommees *ravaille*, c'est a dire [si] petits que on ne les trie point, parce qu'ils sont trop menus. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 12, éd. 1558.)

RAVAILLER, voir RAVALER.

RAVAL, *-ault*, s. m., diminution, rabais, dépréciation, rabaissement :

Le *raval* des dictes monnoies. (1445, *Lettres de Louis XI*, I, 198, Charavay.)

Pour encoires ung *raval* desdictes criees, sourvenu a cause de encoires oultres nouvelles pammees mises et jectees sur ledict marchiet, paiet ausdis sergens a verghes... (15 juill. 1529, *Exéc. test. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

Jusques icy vous avez entendu les grandeurs de ce connestable, entendez maintenant son *raval*. (E. PASQ., *Recherch.*, VI, 10, p. 476, éd. 1621.)

Il voyoit ceste conjuration n'avoir esté brassee qu'au *raval* de son authorité et avancement de celle de l'Espagnol. (ID., *Lett.*, XVII, 2, éd. 1723.)

Au grand dommage de la ville et *raval* de son ancienne splendeur. (LA MORLIERE, *Le trois. liv. des antiq. d'Amiens*, p. 421.)

L'an 1587 le blé fust a si hault prix qu'il valut 21 livres le mencaud, et si vint a tel *ravault* l'annee suivante, qu'il valut 30 patars. (1587, *Manuscrits sur l'histoire de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. Rouchi-Fr.*)

Il falloit, comme ouvrage de ville et public, exposer aussy celui cy au *raval* qu'ils appellent et non convenir definitivement avec certain architecte qu'apres le *raval* fait, tel que d'ordinaire il se fait aux ouvrages publics et d'importance. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mémoires*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 196.)

Sur ce, viennent architectes de tous costez, les uns apres les autres, telle fois l'espace d'un moys, de six, d'un an et plus : et a la fin l'emprise est laissee, non au plus suffisant d'entre eux, mais souvent a un brouillon, qui se contentera de moindre salaire qu'un bon maistre, et celuy qui demande le moins, promettant autant ou plus que les autres est toujours receu ; et vient de la ce mot de *raval*, de ce qu'ils ravalent tous et descendent de la demande de ceux qui les ont devancez. (ID., *ib.*, p. 197.)

Considerant son *raval* d'un costé et l'exaltation de ses ennemis de l'autre, il (le diable) ronfle, il fume, il enrage d'envie. (LOUYS RICHEOME, *Disc. des miracles*, p. 237, éd. 1613.)

La livraison desdites cires, bois et chandelles se passera au *raval* et publiquement. (*Règlem. du 28 mars 1615*, ap. Hécart, *Dict. Rouchi-Fr.*)

Et ne polra chascun *raval*, soit devant, ou apres l'entasmement, porter moings de vingt cinq florins, rien de plus, s'ilz voelent. (18 nov. 1616, *Cahier des charges de l'adjudication de la constitution des galeries de le Halle*, Reg. des Consaux, 1614-1617, Arch. Tournai.)

Wallon, *ravau*, rabais, dépréciation.

RAVALE, *-alle*, s. f., rabais :

A Jehan Wille, l'ung des dictz sergent a le verghe, pour encoires deux *ravalles* des dictes criees sourvenues, a cause de pammees jectees nouvelles sur ledict marchié. (15 juillet 1529, *Exéc. testam. de Guill. Fourment*, Arch. Tournai.)

RAVALER, *-valler*, verbe.

— Act., faire descendre, jeter bas :

Li assaux fu pesans, et forment demenez ;
Vallet et escuiers emplirent les fossez ;
Mais de marrien pesant sur les creneaux posez,
Avoit on nostre gent laidement *ravalez*.
(CUV., *Du Guesclin*, 8269, Charrière.)

Aultres montans sur eschielles dreschies *estoient* rudement *ravalles* de pieres et de gros mairiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, IV, 5.)

— Neutre, descendre :

L'une onde a l'autre se balance
Ausi com juo a le pelote ;
L'une eure jusqu'as nues flote,
Et jusques as rives *ravale*.
(CHRESTIEN, *Du Roi Guill.*, 2295, Michel.)

Ausi com un singe ahoquié
A un bloquel et atoquié,
Et que ne puet monter en haut
Que en montant tost ne *ravaut*.
(DEGUILLEVILLE, *Pelerinaige de humaine lignee*, ap. Duc., *Hoccus*.)

Si *furent* lors, comme on peut presumer,
Sans escumer les vagues *ravallees*.
(C. MAR., *Ballad.*, Naissance de M^r le Dauphin, p. 268, éd. 1596.)

— Fig. :

O chites noble de mont haut,
Ou hom ne monte ki *ravaut*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, CCXXX, 1, Van Hamel.)

Quant a celle (fortune) du duc de Bethfort, elle commença aussi grandement a *ravaler*. (EST. PASQ., *Rech.*, VI, 4, p. 456, éd. 1621.)

— Diminuer :

Il doibt estre enjoinct aux juges et gens du roy estre songneux de bailler promptement le poix aux boullengers, quand le prix du bled *ravallera* a la halle. (12 mai 1551, Arch. mun. Rouen, A 16.)

RAVALEUR, *-valleur*, s. m., dénigreur, qui ravale :

De son bienfaiteur devint mescongnoisseur de grans biens recheus, tempteur de sa vieillesse, et *ravalleur* de ses glorieux vieux jours, s'il eust peu. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95, Buchon.)

De meschans gens hayneux et *ravaleur*.
(J. MESCHINOT, *Lumiere des Princes*, Ball., XXIII, éd. 1539.)

Un auteur du XIXe s. a repris ce mot :

Malheur à qui va chercher dans la vie privée d'un homme des raisons de moins admirer ses actions publiques ! A coup sûr, ce *ravaleur* des vertus ne fera jamais luimême des actions dignes d'être racontées. (CHATEAUBRIAND, *Analyse raisonnée de l'Hist. de Fr.*, p. 213.)

RAVALUER, *-alluer*, v. a., évaluer, estimer à nouveau :

En pluisieur monnoies remises et *ravaluees* en ce rendage. (1352, *Recepte de Gandrart d'Andegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 4, f° 38 v°.)

Toute somme de l'accat de l'estoffe dessus dite de keuvre et d'estain p. le dite cloq le pois de Bruges *ravaluet* a no pois de Valench .V^m. .II^c. .IIII^{xx}. (1358, *Cont. des frais p. le nouv. cloque*, XII, Arch. mun. Valenciennes.)

Sont .VII. lb. tournois, ung durdrecht, on a de perte a *ravaluer* icelle somme a le monnoie de ce compte present. (22 novembre 1431, *Tutelle de Miquelet Doudin*, Arch. Tournai.)

Combien *ravaluez* vous, appreciez vous,

apprisez vous vostre nouvelle robe, or a combien faictez vous vostre nouvelle robe? (PALSG., *Esclairc.*, p. 540, Génin.)

Il a une bague tant riche que je ne la puis point *ravaluer*, or estimer. (Id., *ib.*, p. 765.)

— Restituer :

> Hault pris me *soit ravallué*.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 2759, G. Paris.)

— Récompenser, rendre la pareille à :

> Je pry Dieu qu'il le *ravallue*
> A vostre ame au hault firmament.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4612, G. Paris.)

RAVANCHIER, voir RAVENGIER.

RAVANE, voir REVANE.

RAVANEL, s. m., raifort:

Raphanus en latin est ce qu'en françois l'on appelle raifort ou *ravanel*, particulierement a Paris, rave douce. (OL. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 7, éd. 1805, t. II, p. 242.)

Nom de lieux, *Ravenel* (Oise, Vosges.)

Cf. RAFANELLE.

RAVANNE, voir REVANE.

RAVANT, s. m.?

> Dame Atropos, de son cruel oultraige
> Me livre assault, et fault que je delaisse
> Mon Salverne, mon *ravant* et ma blesse.
> (*Le Testament de Ragot*, Poés. franç. des XV[e] et XVI[e] s., t. V, p. 147.)

RAVARAT, s. m., sorte de bâton défini dans l'ex. suiv. :

Icellui Athoine Pauze prist en une cloison estant pres de lui ung baston autrement appelé *ravarat* selon le languaige dudit pais (Bourbonnais) en sa main. (1459, Arch. JJ 190, f° 109 v°.)

Auvergne, *ravaral, ravara*, sorte de bâton.

RAVARCHIER, voir REVERCHIER.

RAVARDER, voir REGARDER.

RAVAU, voir RAVEL 1.

RAVAUDIS, s. m., tapage, remue-ménage :

> Item valetz et chamberieres
> De bons hostelz (rien ne me nuyst)
> Faisans, tartres, flans et goyeres,
> Et grand *ravaudis* a minuict.
> (VILLON, *Gr. Test.*, CXXXVII, Jouaust, p. 100.)

1. **RAVAULT**, voir RAVAL.

2. **RAVAULT**, voir RAVEL.

RAVAUT, s. m., bourde, moquerie :

> Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung *ravaut*
> Qui m'as dit chy endroit, non pas bas, mais en [hault,
> Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout [quaut.
> (*Chev. au cygne*, 7370, Reiff.)

RAVE, s. f., débordement, inondation :

Dura ceste tempeste par trois mois continuels, tellement que la mer estant enflee par ces vents et orages, se desborda de telle sorte, et se haulsa si desesperement hors les limites qui luy sont bornez par les havres, que la plus part des habitans furent submergez, et les villes et villages presque tous mis a bas. Mais d'autant que la mer de son naturel ne se desborde jamais, et ne passe les limites que Dieu luy a tracez, l'on pourroit demander comment si grand *rave* se fait ainsi, lequel ils n'avoient onques veu, et depuis leurs successeurs n'ont senty ny cogneu. (THEVET, *Cosmogr.*, IV, 3, éd. 1558.)

Nom de lieu, *la Rave* (Savoie).

RAVEISON, s. f., extase :

Extasis, *raveison*. (*Gloss. de Conches*.)

RAVEINE, voir RAVINE.

1. **RAVEL**, *-vau*, *-vault*, s. m., le gros bout de l'arbre :

Jehan Dournees depose... mays que il defaille de *ravau* le long d'un charoy de beufs ou environ ils le peuvent prendre et emmener sans mesprandre et sans amande... Deniset Helis depose... et ils trouvoient aucun boys fust vert ou entresec por quoy l'en eust osté du *ravau* cinq pieds ou environ ils le prenoient et l'amenoient sans dangier. (1368, *Sur l'usage prétendu par les habitants de Fai*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 200 r°, Arch. Loiret.)

Qui veult prendre les coulons raviers a ceste raiz, le temps est en yver, quant ils descendent a terre pour mangier la fayne et comment elle cueille contre le trait, pour mettre au *ravel* de la fainne. (*Modus*, ms., f° 83, ap. Ste-Pal.)

— Fig., dans un sens libre :

> Bellot a ses deux filles grosses;
> Quel descharger d'une massue
> Et d'ung *ravault* sur leurs endosses!
> (COQUILLART, *Monol. des Perruq.*, II, 277, Bibl. elz.)

Nom propre, *Ravel*.

Nom de lieux, *Raveau* (Nièvre), *Ravel* (Drôme, Puy-de-Dôme).

2. **RAVEL**, s. m., sorte de poisson :

Oppian seul des anciens fait deux especes de bogue, aussi nos pescheurs appellent un poisson ou plusieurs choses semblables au susdit, bogue *ravel*. Or que signifie *ravel*, je ne l'ai jamais sceu penser si ce n'est ce que m'ont dit les plus scavans prescheurs que bogue *ravel* s'appelle, a cause qu'on le prend et qu'on le vend avec les poissons vulgairement nommes ravaille, c'est a dire [si] petits que l'on ne les trie point, parce qu'ils sont trop menus, et on les cuit ensemble. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, V, 12, éd. 1558.)

3. **RAVEL**, voir REVEL.

RAVELER, voir REVELER.

1. **RAVELIN**, s. m., gros bâton :

> Tantost ares du *ravelin*
> Quatre ou cinq grans coups toult d'un [traict.
> (*Le Retraict*.)

Wallon, *ravelin*, volée de coups.

2. **RAVELIN**, s. m., petit radis :

Ravelin, kleynen radys. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

RAVELINE, s. f., ravelin, terme de fortification :

Casemates, *ravelines*, ruffiennes, etc. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, VI, 40, éd. 1753.)

Wallon, *raveline*, terme de mineur, outil qui sert pour haver. Borinage, *raveline*, racloir.

RAVELLER, voir REVELER.

RAVENAL, voir RAVINAL.

RAVENE, *rafane*, *raff.*, *rafanne*, s. f., rave, raifort, *rafanum sativum* de Linné :

Raphanus, *ravenes*. (*Gloss. du XII[e] s.*, ms. de Tours, ap. Leop. Delisle, Bibl. de l'Ec. des Ch., 6[e] sér., t. V.)

Rafanus, *rafanne* ou raix. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Rodalde est une herbe qui ressemble a rafle ou *rafane* quant aux feules, et aussi elle a semblable saveur. (*Le grant Herbier*, n° 401, Camus.)

Semence de *rafane*. (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 21 r°, éd. 1530.)

On larde une *raffane* de fustes et branches d'ellebore, puis on la fait cuire parmi les cendres chaudes. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipule des miropoles*, p. 151, éd. 1581.)

RAVENEL, s. m., hanneton mâle:

Jehan *Ravenel*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 212 r°.)

Flandres, arrondissement de Valenciennes, *ravenel*, hanneton mâle, et fig. petit garçon vif et bien éveillé : Ch'est un p'tiot *ravenel*. (HÉCART.)

RAVENELLE, s. f., dim. de *ravene :*

Ravenelle, kleynen radys. (LEON MELLEMA, *Dict. fr. flameng*, éd. 1596.)

RAVENET, s. m., raifort :

Le reffort que les François appellent vulgairement ravet, *ravenet* ou raphe. (ANT. MIZAULD, *Maison champestre*, p. 593, éd. 1607.)

RAVENGIER, *-anchier*, v. a., se venger de, prendre sa revanche de :

Et cils qui estoit dolans de ce qu'il n'*avoit* mie *ravanchié* sa honte de la desconfite de la Brenice. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 173, Buchon.)

RAVENIER, adj., qui aime la rapine, voleur :

Puis prent l'aloe et l'esprevier,
C'on ne tint mie a *ravenier*.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 4221, Michel.)

Se vos oisiaus est *raveniers*, jetes le a grant oisel que il n'en puisse porter. (*L'Aviculaire des oiseaus de proie*, ms. Lyon 697, f° 217c.)

RAVENIR, v. n., advenir :

Endementiers que l'enpereres Alexis fu en cele ost, si *ravint* une mult granz mesaventure en Costantinople. (VILLEHARD., § 203, Wailly.)

Puis *ravint* que la guerre fu grans entre els... Puis *ravint* une autre aventure, que li rois Richars chevauçoit devant Biauvais. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 89, Michel.)

RAVENTEIT, adj., réconforté, restauré :

La trovarent pasturages et bonnes aighes a grant planteit, et demoront la tant que ilhs et leurs biestes furent *raventeis*. (JEH. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 50, Chron. belg.)

RAVENTOS, voir REVENTONS.

RAVER, voir RESVER.

RAVERDIER, *-oier*, v. n., reverdir :

Que voi les pres *raverdier*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 96.)

Car li douz tens ki *raverdoie*
Semont le cuer de fere joie.
(*Dolop.*, 3123, Bibl. elz.)

RAVERDIE, s. f., feuillée, verdure :

Qui auroit un janbon salé
Et plain pot de bon vin sor lie
Sor un petit de *raverdie*.
(*Cort d'Art.*, Richel. 19152, f° 83b.)

— Chant qui célèbre le printemps et la verdure :

Qui que cant de Mariete
Je chant de Marie,
Chascun an li doi par dete
Une *raverdie*.
(G. DE COINCI, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, introd., p. XIII.)

Bien i vodroie m'amie
Qui sanble rose espanie,
Por faire une *raverdie*.
(*Chans.*, Bartsch, *Altfrz. Chrest.*, 3e éd., p. 332.)

Et je vous prie
Que dions quelque *raverdie*.
(1474, *Myst. de l'Incarn. et nativ.*, p. 121, 2e journée, Le Verdier.)

Je m'engaige
Que vous voulez bien que je die
Cela pour une *raverdie*.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 51.)

— *Prendre la raverdie*, faire l'amour :

Il vous fault de l'huylle de rains ;
Par ainsi vous serez guarie.
Et puis *prendre la raverdie*
Avecques quelque verd gallant.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 411.)

— Nouvelle attaque ?

Apres trois nuits j'ay eu la *raverdie*
D'une tres apre et griefve maladie
Qui m'a tenu environ des jours vingt.
(*Plaisant boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 159.)

RAVERDIR, verbe.

— Neutre, reverdir :

Quant li estez et la douce saisons
Font foille et flour et les pres *raverdir*.
(COUCI, *Chans.*, XIII, Crapelet.)

Quant voi partir foille et flor et rousee,
Prez *raverdir* contre le tans de mai.
(A. CONTRED., *Jeu parti*, Richel. 844, f° 41.)

L'arbre couppé a esperance
De *raverdir* par sa racine.
(*Mist. du Viel Testam.*, 37686, A. T.)

— Réfl., se ranimer :

Desous les arbres vont leurs corps rafresquissant,
Et de l'ierbe jolie *se* vont *raverdissant*.
(*Chev. au cygne*, 19819, Reiff.)

Dont il avint sur le printamps... que li coraige des preux bacelers par nature *se raverdissent* et refraissent, adont se fist ungs assaus des Engles a chiaux de dedans. (FROISS., *Chron.*, II, 294, Kerv.)

— *Planter quelqu'un pour raverdy*, le laisser là :

Et aucunesfois avient que, pour les malles noises qu'il li maine, et aussi qu'il la bat, qu'elle se va et plante son mary pour *raverdy*. (*Quinze Joyes de Mar.*, X, Bibl. elz.)

— Part. passé, *raverdi*, reverdi :

A l'issue d'avril, un tans douc et joli ;
Que herbeletes pongnent et pré sont *raverdi*.
(*Berte*, 1, Scheler.)

— Fig. :

... Desormes suis *raverdie*
Quant lez moi vous sent et acole.
(*Chastellaine de S. Gille*, Richel. 837, f° 115b.)

Montois, *raverdir*, reverdir, fig., reprendre des forces, revenir à la santé, se dit en parlant d'un coq mal chaponné.

RAVERDOIER, voir RAVERDIER.

RAVERIE, voir RESVERIE.

RAVERLON, s. m., faucille :

Ung fauquet ou *raverlon* en façon de serpe enmanché en ung long baston. (1467, Arch. JJ 200, pièce 71.)

RAVERQUIN, s. m. ?

La dame n'a mais de mort cure,
Ains soi reblanchoie et rescure
Et fait janir ses molekins
Et redrece ses *raverquins*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 127, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 229.)

RAVERTIR, verbe.

— Act., faire revenir à soi :

Urrake le voit afoler,
Si s'estut haut, por ramembrer,
Et por lui faire revenir
En son sens, et por *ravertir*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 151 ; v. 7427, Crapelet.)

— Neutr., revenir, retourner :

Or laisserons esteir Gibert ici,
Quant leus en iert, si pourons *ravertir*.
(*Girb. de Metz*, p. 480, Stengel.)

Car Auberi avoit veu maint di
Par cele plaie tantost si *raverti*.
(*Auberi*, I, 65, 19, Tobler.)

Bruns li sacha l'argent, li messagiers l'a pris,
Et li dit : Damoissiaus gracieus et faitis,
Grant mercis de vo don, car il n'est pas petis.
Bien m'en savrai loer, quant vendrai au païs,
De faire mon mesage, et *serai ravertis*.
(*Brun de la Montaigne*, 3276, A. T.)

Quant Lotaire fut venus asseis pres del porpris
Et ilh ot entendut che que je suy gehis
Eramment s'enfuiit : a Tongre *est ravertis*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38080, Chron. belg.)

— Réfl., même sens :

Droit a son tref chascuns *se raverti*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 21c.)

Ne porquant si *se ravertiscent*,
Si se tienent moult a honi
De çou qu'il ont esté laidi
Par .II. chevaliers seulement.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 31b ; 469, Herrig.)

RAVERTUER, voir RESVERTUER.

RAVESCOT, s. m., acte amoureux :

Et li prestres est montez sus,
Tost li a fet le *ravescot*.
(*Aloul*, 258, Méon, *Fabl. et contes*, III, 337.)

RAVESKIR, voir RAVESQUIR.

RAVESQUER, v. a., rabrouer :

Je n'ay garde de vous le dire ;
Monsieur me *ravesqueroit* bien.
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 262.)

RAVESQUIR, *raveskir*, *raviskir*, v. n., revenir à la vie, renaître (sens figuré) :

Nos qui assi cum mort jesiens en nos culpes *raviscons* per les comandeme[n]z de sainte escriture. (*Greg. pap. Hom.*, p. 57, Hofmann.)

Li tres bele partie de la cristiene religion ke plus prochiennement atochievet a ciel estoit morte et si *est raviskie*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 3.)

C'est li boins chevaliers vaillans,
Li hardis et li combatans,
Li fors, li biaus, al blanc escu,
Par cui nos *somes ravescu*.
(*Rom. de Robert le diable*, f° G 4 r°, 1re col., Trébutien.)

Si k'en vraie foi *ravesqui*.
(*Mir. S. Eloi*, p. 81, Peigné.)

Or lor *est* joie *ravescue*
Qui lor estoit morte et vencue.
(J. DE CONDÉ, *li Dis dou levrier*, 1419, Scheler.)

Cf. le wallon *raviker*, revenir à la vie.

RAVESTAIN, voir RAVETIN.

RAVESTANCE, *raivestance*, s. f., investiture :

Et nous si com faire deviemes selonch les lettres ki de chou font mension, le devant dit freres Nicholes des dictes terres ravestimes pour l'abbeit et le couvent de Cambron devant diz et pour leur eglize et ou nom de li, et en paya pour celle meismes *raivestance* a no pitanchier, de no volenteit et assens .VI. sous de blans. (1328, *Littera abbatis de Lobes*, De Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 213.)

RAVESTEMENT, *ravies.*, s. m., donation mutuelle :

Et tel don et tel *raviestement* voelent et otroient plainement Jehans et Margherite devant dit de toute leur warison, li uns l'autre, sens boisdie. (Janv. 1254, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

— Fig., comme investiture :

Et il li lieve contremont
Le menton mout doucetement,
Si le baisse en *raviestement*
De ce k'ele devient s'amie.
(*Chev. as deus esp.*, 4552, Foerster.)

RAVESTIN, voir RAVETIN.

RAVESTIR, *raviestir*, *radvestir*, verbe.

— Act., vêtir, en partic., vêtir d'habits de chœur :

A deux petis enffans qui *furent raviestis* au service dudit feu. (1er février 1403, *Exécut. testam. de Huart de Rely*, Arch. Tournai.)

— Fig. :

... Jamais ne verront solel, clarté, ne nue,
Sa grant chartre parfonde *sera* d'ax *ravestue*.
(*Conq. de Jérusalem*, 5085, Hippeau.)

— Recouvrir :

Une busette de plonc, servant a *raviestir* le verghe de le baniere. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Neut., servir de revêtement :

Avoir conthinué et ouvré en advancement du casich de bos, qui *ravestira* autour de le table du gadran que l'en fait au belfroy de ladicte ville. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Act., investir :

Tolomé *ravesti* de toute la contree.
(*Roum. d'Alix.*, f° 10d, Michelant.)

Et si demoura encore li cuens en se ballie, et *fu raviestus* des roiaus gonphanons. (H. DE VALENCIENNES, 605, Wailly.)

Hue li Rous et li dame Margerite, se feme, *sunt raviestit* de ço qu'il ont et de ço qu'il aquerre poront en lor vies. (1216, *Ch. fr. du Tourn.*, Mém. de la Soc. litt. de Tournai, t. 17, VIII.)

A ravestue Marien de Tangre se feme de canqu'il a et avera. (Janv. 1240, *Actes dev. les échev.*, Arch. mun. Douai.)

De tout le sien les *raviesti*.
(*De l'Emper. Constant*, 597, Romania, VI.)

Li chevaliers li balla son gant, et le *raviesti* de la tiere et de sa bielle fille. (*Flore et la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 93, Bibl. elz.)

Tien, ves chi mon gant ; je te *raviesc* de .cccc. livrees de tiere, et le te garandirai par tout. (*Ib.*)

Si ara, dame, dist li chevalier ; car je l'en *ai raviestu*, et li ai douné, aveuc ma fille, .cccc. livrees de tiere. (*Ib.*, p. 94.)

Ai donné par devant frans homes bien et loiaument, as us et as coustumes dou pays, a noble home mon tres chier seingneur Guion, conte de Flandres et marchis de Namur, et l'en *ai ravesti* et mis en sa main. (1263, *Chartrier de Namur*, XX, Reiff.)

Par la ditte coustume deux conjoincts par mariage bourgeois de la ditte ville non ayans eu enfant l'un de l'autre en bourgage, peuvent *radvestir* l'un l'autre, par lettres, de tous leurs biens meubles. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., I, 768, éd. 1604.)

— Réfl., s'investir mutuellement :

Çou sachent chil ki cest escrit veront et oront, que Robiers de le Roke et Mabile, se feme, *se sont raviestit* de quan qu'il ont, et de quan que il aront, et en meule, et en iretage la ou se volentes sera, une kioute, et ses draps viestans. (Novembre, jor Saint Brissie, 1248, *C'est Robiers de le Roke*, Chirog., Arch. Tournai.)

Ce sacent cil ki sont et ki a venir sont, et cest escrit veront et oront, qu'entre Warnier Fierain et Margheritain, se femme, *se sont raviestit* ensanble de quanqu'il ont en meule et en yretage. (Mai 1250, *Testam., li escris Warnier Ferain*, Chirog., Arch. Tournai.)

Çou sacent chil ki cest escrit veront et oront, que Watiers li Voiriers et dame Agnies, se feme, *se sont raviestit* au plet del Borc, par devant les eskievins de Tornai, de quan qu'il ont, et de quan qu'il aront. (Oct. 1257, *C'est raviesture Watier le Voirier et Angnies, se feme*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et ke au plait dou Bourch li siergant des eskievins ne prengent ne facent prendre s. ne d. a homme ne a femme ki *se raviestise*, car il n'i ont droit. (Juill. 1311, *Des siergans des eskievins*, Petit. Reg. de cuir noir, f° 51, Arch. Tournai.)

— *Ravestu*, *ravesti*, part. passé, revêtu :

Et touz li autres clergiez *ravestuz* en beles chapes de poiles. (GUILL. DE TYR, XVIII, 25, Hist. des crois.)

— Recouvert :

Une ensengne de plonc, *ravestie* de fuelles, de pos et de pumiaux, mise et servans deseure le tour de le Porte Maruis. (21 mai-20 août 1435, *Compte d'ouvrages*, 7e somme de mises, Arch. Tournai.)

Sur icelle liste assis une thabe de .VII. pies de hault, *raviestie* de crettes venans jusques a l'amortissement. (17 août-16 nov. 1443, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Ensemencé :

... Et si doit les tieres devant dites rendre tout en autel point, al issue de se cense, qu'il les prent al entree. C'est a savoir le camp devant le maison de Corde *raviestit* a blet, et le moitiet fumet. (Janvier 1290, *C'est Gillion Flaiel, d'une part, et Jehan Garsiel, d'autre part*, Chirog., Arch. Tournai.)

— Investi :

S'il se presente quelque ravestissement, on le lit, et de la on interroge la femme en secret, si c'est de sa pleine et pure volonté qu'il se feit ; a quoy si elle respond qu'ouy, on luy commande de baiser son mary, ce qu'estant fait, on les tient pour *ravestuz*, et leur est donnee une lettre, chirographee sur une autre qui demeure en notre ferme. (1609, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 106.)

RAVESTISSEMENT, *raviestisement*, s. m., terme de charpenterie, revêtement :

Avoir fait deux chintres, cascun contenant .XI. piez de long, ordonnez de croisures et de *ravestissement* servans a tourner sus le vossure, que on fait et machonne au plat pan de le tour seconde. (19 fév. 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Terme de droit, investiture, donation mutuelle :

A cest *ravestissement* furent com eschievin... (Nov. 1254, *Acte dev. les échevins*, Arch. mun. Douai.) Au dos : Cis *ravestissemens* est Olivier de Kieri.

Et cele Jehane a ausi raviestit Gerard devant noumet sen baron tout en autele maniere parmi le loy de le vile. A cest *ravestissement* furent come eschevin Baudes d'Estrees et Jehans Piekette. (1271, *Ravestissem. mutuel de deux époux*, Tailliar, p. 316.)

Et ke tous *raviestisemens* fais et a faire, li hom et li femme, tant k'il viveront ensanle del acort de cescun sans forche et sans destrainte k'il facent li .I. a l'autre, le pueent par devant eskievins muer et rapieler, s'il leur plaist. (Juill. 1311, *Ord.*, Petit reg. de cuir noir, f° 50 v°, Arch. Tournai.)

C'est li rapors que Maroie Milette fait des rentez et hiretagez, des quelles rentez et hiretages li ditte Maroie doit demorer em possession, le cours de se vie, tant par les *ravestissemens* que li dessus nommet dessus ont fait a le ditte Maroie, si que ens es *ravestissemens* est plus plainement contenut, com par che que li mors saisist le vif. (15 nov. 1338, *Chirog.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Le mary et la femme ont la faculté de transporter au survivant l'un de l'autre par *ravestissement* egal ou don mutuel, l'usufruit du bien qu'ils ont acquis ensemble. (*Cout. d'Hondtschote*, Nouv. Cout. gén., I, 559.)

Et pour que ce soit ferme chose et estable, ces escrips de *ravestissement* en sont fais en deux parties, dont lesdis conjoins gardent la seconde partie, et la premiere partie est, par leur accord et requeste, qui presens furent au delivrer, mise et livree es mains et garde desdis eschevins. (12 octobre 1503, *Ravestissement Jehan Moreau, escringnier, et Isabel des Escroelles, sa femme*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Que deux conjoints par mariage ne peuvent par don d'entrevifs, testament ou

autrement, aucunement advancer l'un l'autre de leurs biens communs, n'estoit par donnation mutuelle, appelee *ravestissement*, laquelle a seulement lieu entre conjoincts non ayans enfant. (*Coutume de Tournai*, éd. 1654, p. 27.)

Par la ditte coustume, *radvestissement* de sang, ou par lettre, ne a lieu et ne se peut faire, quand il y a enfant de quelque costé que ce soit d'autre mariage... Par la dite coustume, si deux conjoints par mariage bourgeois de la ditte ville avoient eu enfant durant ledit mariage, *radvestissement* de sang entrevient entre lesdicts conjoints par lequel tous les biens, meubles... demeurent et appartiennent au survivant... Par ladite coustume non obstant *radvestissement* de sang, ou par lettres, entrevenu entre deux conjoincts par mariage bourgeois de la ditte ville, le mary demeure seigneur et maistre des biens meubles de luy, et sa femme. (1533, *Cout. de Lille*, Cout. gén., I, 768, éd. 1604.)

Le Montois a conservé ce mot avec le dernier sens.

RAVESTOC, voir RAVESTRE.

RAVESTRE, *ravestoc*, s. m., bâton brisé qui figurait dans les armes du duc de Warwic :

Le conte de Warewic avoit dit aux siens chiefz de guerre qu'ilz deissent a leurs gens que tous ceulz quy portoient le *ravestoc* noué feussent saulvez, car c'estoient ceulz qui leur devoient faire l'entree ou parcq. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 227, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Or veissiez a Londres tout le monde prendre le *ravestoc*, qui veut dire un baston ventilleux, livree du comte de Warewyc. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 189, Buchon.)

En Calais mesme churent en division l'un contre l'autre, et prirent ceux qui soloient porter la rose, le *ravestoc* de Warwyc. (ID., *Chron.*, V, 488, Kerv.)

Ravestre estoit la livree dudit comte de Warwick. (COMMYNES, *Mém.*, I, 133, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Ledit de Waneloc me manda a disner, qui estoit bien accompaignié ; et avoit le *ravestre* d'or sur son bonnet qui estoit la livree dudit conte, qui estoit ung baston noir. (ID., *ib.*, III, 6.)

RAVESTURE, *-viesture*, s. f., syn. de *ravestissement* :

S'il avenoit ke aucuns de leur tenans vendist, Jehans et ses sereurs en faisoient le *ravesture* et en avoient toutes leur droitures coume segneur. (Mars 1249, S. Eloi de Noyon, Arch. Oise.)

Angnies de Haudion a vendut et werpit a Hermenain de Haudion, se sereur, une maison et tout li estre, ensi qu'il siet, devant et deriere, en le rue Rogier le Baubot, tout ensi que elle demora et eskei a Angnies de Jehan Hoghin, sen baron, par *raviesture*. (Sept. 1254, *Ermenain de Haudion*, Chirog., Arch. Tournai.)

C'est *raviesture* Watier le Voirier et Angnies se feme. (Oct. 1257, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

RAVETEOR, *-eur*, s. m. ?

Item que toutes personnez qui lainnez, files ou couvertures volront avoir taint de warance mollue voisent as *raveteurs*, et non ailleurs, sour .c. s. Et que nuls autres que *raveteres* ne les tainge en si sur .x. lb. Et ou cas que aucuns tainteniers de boullon ou aucuns *raveteres* tainziscent aucunez couverturez, lainnes ou filles, lesqueles ne fuscent ou aucunes d'elles taintez bien et deuwement... (1343-1451, *Reg. de la vinnerie, drapperie, etc.*, f° 79 r°, Arch. Tournai.)

RAVET, s. m., raifort :

Le reffort que les François appellent vulgairement *ravet*, ravenet ou raphe. (ANT. MIZAULD, *Maison champestre*, p. 593, éd. 1607.)

RAVETIN, *ravestain*, s. m., boite longue avec un couvercle à charnière, dans laquelle on mettait des chandelles :

Un *ravetin* pour candelles. (1436, *Compte*, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et puis du vin, hors d'une tonne,
Mande, dont il boit, et se entonne,
Il ne demande que hustin,
E cuignier, en ce *ravetin*,
C'est fait de notable personne.
Et fust ung maistre Alipantin.
Ne ly chault comment il s'atourne
Qui grace a de lever matin.
(5 déc. 1486, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 37° congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 382.)

Pour ung *ravetin* et .VIII. grosses et demye de lanieres de quien, ferrees, a .II. s. le grosse... .XVII. s. (6 janv. 1453, *Exéc. testam. de Jehenne de Lattre*, Arch. Tournai.)

Item pour ung *ravetin* de candeilles deux gros et demi. (1489, *Exéc. testam. Jehenne Boulette*, Arch. Tournai.)

Trois escuelles et ung *ravestain*. (1539, *Compte*, Arch. mun. Béthune.)

Un *ravetin*. (1620, *Compt.*, Halle de Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 112.)

Un *ravetin* a chandelles. (1621, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

— Fig., dans une locution proverbiale :

Par l'ame de mon pere, dist l'un d'eulx, ce vassal la nous cuyde bien avoir en son *ravetin*, mais il convient premier qu'il sache quelz gens nous sommes. (*Perceforest*, vol. I, c. LXXI, éd. 1528.)

Il est encore usité en rouchi. Il y a eu à Valenciennes, remarque Hécart, une famille du nom de *Ravestin*, apothicaire, dont le chef avait pris pour enseigne une de ces boites entr'ouvertes avec un rat qui cherche à s'y introduire, et un chat à l'affut qui guette le rat. Tournai, *raffetin*.

RAVETUTE, s. f. :

De Henry de le Warde pour .II. minettes, deux *ravetutes*, et aultres fastras. (1453, *Exéc. test. des époux Sierment*, Arch. Tournai.)

RAVEU, s. m. ?

Item qu'il ne soit aucuns de nos bourgois, ne autres, demorans en la dicte ville, qui, doresnavant, preuve, ne donne d'aucun de nos bourgois et manans rentes d'argent, domaine, ne de cappons, ne d'autre chose, soubz umbre de *raveu*, sur .x. lb., pour chascune fois qu'il aroient prins ou donné lesdictes rentes ou *raveu*. Et s'aucunz en ont prins ou donné, qu'il s'en desistent et depportent doresnavant sur ledicte paine. (27 avril 1409, *Reg. aux publicacions*, 1408-1420, Arch. Tournai.)

Cf. RAVAUT et AVEU.

RAVEUL, voir RATVEUL.

RAVI, voir RABI.

RAVICE ?

Bonjour *ravice*, bonjour ma sœur.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 279.)

RAVIÉ, adj., revenu à la vie :

Mais l'autre *r'avié*, recreé et tout frais,
Haut huppé, hérissé, suit, assaille de pres
Son objet, et de reins et de sa force toute
Fond sur luy comme fait le faucon sur la [tourte.
(G. BOUNIN, *l'Alectriom.*, éd. 1586.)

RAVIEL, voir REVEL.

RAVIERE, s. f., impétuosité :

Menez les ont la grant *raviere*,
La tornerent comme gent fiere.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 76°, cop. du ms. Auxerre.)

Noms de lieux, *Ravière* (Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie), *Les Ravieres* (Rhône, Yonne).

RAVIESTEMENT, voir RAVESTEMENT.

RAVIESTIR, voir RAVESTIR.

RAVIESTISEMENT, voir RAVESTISSEMENT.

RAVIESTURE, voir RAVESTURE.

RAVIGNE, voir RAVINE.

RAVIGNIER, v. a., renouveler une vigne :

Et doit *ravignier* la vigne lai ou ele fut, et faire au loz de proudomez et metre chesc'an .c. fez de foumeroit. (1229, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 46 v°.)

RAVIGORER, *-ourer*, verbe.

— Act., réconforter, rendre de la vigueur à :

Ce *ravigora* et refreschi grandement les Anglois. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 108 r°.)

Il (le feu) cuist nos viandes, nous reschauffe et *ravigore*. (VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 132, éd. 1542.)

Jamais V. A. ne gratifiera aucuns peuples

de sa sujettion qui ayt plus de cœur, d'honneur, de fidelité et d'obeissance a vostre couronne, Monseigneur, que celuy-ci, qui au reste a un extreme besoin d'*estre ravigoré* par telz bienfaitz. (Fr. de Sal., *Lett.*, à Ch. Emm. Ier, 26 mai 1617.)

Comme les malades ont besoin de manger moins, de peur de se surcharger; aussi apres la maladie doivent elles estre traitees de sorte qu'elles puissent plutost *estre ravigorees*. (Id., *Règl. de l'instit. de S. August.*, c. ix.)

— Réfl., reprendre vigueur, courage :

Et adonc reprindrent grant cœur en eulx et *se ravigoroient* fort. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 302, Bibl. elz.)

Les Espagnols *se ravigourerent* et prirent audacieux courage. (J. d'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 180a.)

Berinus... si *se ravigora* un peu et print couraige. (*Berinus*, f° 26 v°, éd. 1521.)

— Neut., dans le même sens :

Le cueur me croist et *ravigoure* en bon espoir, que... (O. de la Marche, *Mém.*, Introd., Michaud.)

— Réfl., sévir avec une nouvelle force :

Se ravigora une grief mortalité de malades. (*Chron. de Nangis*, an 1270, ap. Ste-Pal.)

— *Ravigoré*, part. passé, réconforté :

Ravigoré et mult bien refreschi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 78a.)

Voit lou dux Naimmes, touz fut *ravigourez*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 19b.)

Norm., *ravigourer*, ravigoter. Rouchi, *se ravigorer*, reprendre de la vigueur.

RAVIGOURER, voir Ravigorer.

RAVIGORIR, v. a., réconforter :

Sor toutes riens soit amors honoree,
Car par li sont li non sachant norri,
Et li choarz lor valor recovree,
Et li preceus en sont *ravigori*.
(*Poés. mss.*, ap. Ste-Pal., v° *Preceus*.)

RAVINAL, *rave.*, adj., impétueux, rapide :

Troi bras de mer i courent corant et *ravinaus*.
(*Mainet*, p. 21, G. Paris.)

Ne poons assambler a bataille champal,
Que Rune est antre nos parfonde et *ravinal*.
(J. Bod., *Sax.*, clviii, Michel.)

Tytus sist el destrier qui ot non *Ravenals*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 384 r°.)

Tytus sit au destrier qui ot non *Ravineaux*.
(*Ib.*, Ars. 5201, p. 152b.)

RAVINANT, adj., impétueux, rapide :

Ne vont pas l'ambleure, mais l'eslais *ravinant*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 25a, Michelant.)

RAVINE, *raveine*, *ravigne*, *rabine*, s. f., rapine, vol :

E en *ravine* ne seied deceud. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, lxi, 10, Michel.) Lat., rapina.

En cele grant forest me met
Al plus espes de la gualdine ;
Si vif de preie e de *ravine*.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 64, Warnke.)

Deux poeples ad decoste qui vivent de *ravine*,
Li uns mangue char e venesun de savagine.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 51 r°.)

Dieus, vous deves bien assentir
A me *ravine* et consentir,
Car vostres povres le manjue.
(Renclus de Moil., *Miserere*, lxvi, 10, Van Hamel.)

Les chars des rois seront donnees a devoreir as oisialz qui vivent de proie et de *ravine*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 63a.)

Simplement son vivre querre,
Sanz damage a nului faire,
Ne ad ja cure de *ravine*
Ne de grever nule vaysine.
(*Continuat. du Brut*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 86.)

Ceo sunt hange et destraccion
E *ravine* et occision.
(Pierre de Peckam, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 19b.)

Qe il ait fet *ravine* en voie ou en chemin ferré seur estranges marchanz. (1252, *Confirm. des priv. de Cal.*, Arch. J 1124, pièce 1 bis.)

Touz ceus que ceo fount, covient chevir a larcin ou a *ravine*. (*Lib. Custum.*, I, 18, Rer. brit. script.)

— Rapt, enlèvement :

Ploust a Deu ke de mei (Herselote) eust fete [*ravine*
Et me eust sul a sul en bois u en guaurdine!
(*Horn*, 995, Michel.)

— *Ravine de terre*, avalanche :

En *raveine de terre* paroles decevables grundillent. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, xxxiv, 21, Michel.)

— *Ravine d'eau*, pluie torrentielle :

Apres *ravine d'eau*
Selon son vueil la gelee survint.
(Cl. Mar., *Epigr.*, ccliii, d'un usurier, t. III, éd. 1731.)

Quand soudain vient une grande tourmente et *ravine d'eau*, qui luy enleve son edifice rez terre. (Pasq., *Rech.*, IV, 4, éd. 1723.)

— Impétuosité, élan impétueux :

Li Goz par les sorz qu'il geterent,
Ausi cum glaive ist de gayne
U cum lion prent sa *rabine*,
S'en eisi l'uns d'armes garniz.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 388, Michel.)

Od la *rabine* des chevaus
E od l'encontre des vassaus
Se funt les oilz estencelier
E le sanc des cors devalier.
(Id., *ib.*, II, 5271.)

Par tel *ravine* corent li auferant de pris,
Si forment s'entrehurtent et de cors et de pis.
(*Aiol*, 7540, A. T.)

L'ost assemble, sur Brutum vait,
Par le chastel de Sparatine
Sur Brutum vuelt faire *ravine*.
(*Brut*, ms. Munich, 546, Vollm.)

Dunkes comenzat par mervilhouse maniere li arsins en soi meisme retorneir, alsi com il par la retornure de sa *ravine* criast, ke il ne poist lo veske trespasseir. (*Dial. St-Greg.*, p. 28, Foerster.)

Cela est fait par l'impetuosité et *ravine* des esprits envoyes de tout le corps sur le temps dudit coit. (Paré, *Œuv.*, I, 29, Malgaigne.)

— *A ravine*, avec rapidité, promptement :

De amener toute la matiere qui sera de necessité pour le retenue de ladicte maison, tant de bois, thieulles, sablon, chaut, et *a ravigne*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 101 v°.)

— *De ravine*, *de grant ravine*, avec rapidité, impétuosité, violence :

Et pleure de si grant *ravine*
Que li caient sor la poitrine
Son signor li larmes de li.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 286d.)

Li estors fu mult fors, *de grant ravine*,
Entre les os fu mult grant l'ahatine.
(Raimbert, *Ogier*, 5264, Barrois.)

De dejuste la plaunche out un mulin mulaunt,
De grant ravine ala.
(Garnier, *Vie S. Thom.*, Richel. 13513, f° 4 v°.)

Jamais de lui n'auront saisinne,
Car il s'en va plus *de ravine*
C'ostoirs ne vole de randon
Quant il voit mallart a bandon.
(*Renart*, Chabaille, Suppl., p. 121.)

Vers lui s'adrece quant qu'il puet,
Et mesire Yvains a li muet,
De grant ravine se requierent.
(*Durmars le Gallois*, 6983, Stengel.)

Cascuns d'esperoner ne fine,
Moult s'entrevienent *de ravine*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 2913, Cocheris.)

Sour .i. ceval *de grant ravine*
Si vint Bauduins Buridans,
Com cevaliers preus et aidans.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 21786, Reiff.)

Les larmes de son cuer corrent *de tel ravine*
Que ses mantiax en muelle et ses bliaus d'ermine.
(*Un novel*, Richel. 20050, f° 83c.)

Cele part s'en vient la roine
Sour un palefroi *de ravine*.
(*Renart le nouvel*, 2379, Méon.)

Le raim prist a sa poe, dont l'enfant s'estoupa,
De moult grande ravine ariere le tira.
(*Doon de Maience*, 1481, A. P.)

La nes, qui tost coroit et *de grant ravine*. (*La Vie M. S. Nicholai*, Biblioph. fr.)

Cil doi chevalier se consievirent *de grant ravine*. (Froiss., *Chron.*, VI, 107, Luce.)

Al issir de la porte, se bassat *de ravine*
Ly unc de chez garchons, si que la chine hinne
Toute chaude et ardante.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 37820, Chron. belg.)

Qu'un lion envoia, qui vint *de grant ravine*
(*Geste des ducs de Bourg.*, 20, Chron. belg.)

— *Par ravine*, *par ravines*, par force, par violence :

Vint .i. aigle volant par mult grant aatine,
Qui li voloit tolir ses faons *par ravine*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 69d, var., Michelant.)

Après .xl. jors avint
C'une grans beste vers eus vint
Mult escumant par les narines,
Fendant les ondes *par ravines;*
Vers eus s'en venoit le droit cors,
Si com por eus devorer tous.
Li frere, qui orent peur,
Prierent a notre Signeur
Qui les delivrast de telle beste.
(*De saint Brandaine*, p. 135, Jub.)

Et li gayans *par tel ravine*
Le fiert sous l'elme en esclicant;
Ne sambla mie cop d'enfant :
Chou k'il ataint aporte aval.
(Gib. de Montr., *Violette*, 4893, Michel.)

— Terme d'équitation :

Nus freres ne doit corre cheval *ravine* enterine, ne porter armes, sans congié, en chausses. (*Regle du Temple*, p. 183, Curzon.)

Se il ne porte arbalestre et veaut tendre a cheval la *ravine*, il puet corre son cheval une *ravine* ou .ii. ou .iii. sans congié se il veaut. (*Ib.*, p. 183.)

Dans la langue moderne, *ravine* désigne uniquement une pluie orageuse et violente qui est ordinairement cause des torrents.

Suisse, *ravena*, éboulis de terre, descente de terre mêlée d'eau, précipice. Wallon, *ravène*, impétuosité. Norm., *ravine*, sable maigre et graveleux.

Noms de lieux, *La Ravine* (Indre, Seine-Inf., Vosges).

Ravineor, *-our*, *-eur*, adj., ravisseur, qui enlève de force :

Cist est petis et fort *ravineors*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 204, Chabaille.) Var. : *ravineours*, *ravineur*.

Raviner, verbe.

— Neut., se précipiter avec impétuosité, courir rapidement, couler avec force :

Li chien chacent, li cers *ravine*.
(*Tristan*, I, 1648, Michel.)

D'autre part est la greve de la mer
Et la grant onde qui moult puet *ravi-*[*ner*
Que leur amaine quanqu'il sevent viser.
(*Aymeri de Narb.*, Richel. 24369, p. 3ᵃ.)

D'autre part est la greve de la mer;
D'autre part Aude qui molt puet *raviner*,
Qui lor amoine quanqu'il sevent penser.
(*Ib.*, 182, A. T.)

Ces chevax corre et *raviner*.
(*Athis*, Ars. 3312, fᵒ 56ᶜ.)

Armes orent de Sinopople
D'or a lions de cier sinople,
Haubers dobliers, elmes luisans,
Cevaus de force *ravinans*.
(*Ib.*, Richel. 375, fᵒ 144ᶠ.)

Moult se plaint de son piz qui de sanc li *ravine*.
(*Parton.*, Richel. 19152, fᵒ 173ᵇ.)

Entre roches sus la marine
La ou la haute mer *ravine*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fᵒ 49 rᵒ.)

— Act., enlever de force, ravir :

Quant voit la dame bele, si le tot et *ravine*,
Ou ele veut ou non, par force l'entraine.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 58ᶜ, Michelant.)

Si dirons dou roi Flore, de lui et de ses fiz,
Com il vint le chatel *raviner* et saisir.
(*Floov.*, 618, A. P.)

Norm., *raviner*, neut., se dit d'un cours d'eau dont les rives sont dégradées par la rapidité de son courant. Bourg., Yonne, *raviner*, neut., manger sans pouvoir se rassasier.

Ravineus, voir Ravinos.

Ravineusement, voir Ravinosement.

Ravineux, voir Ravinos.

Ravinols, voir Ravinos.

Ravinos, *-oz*, *-eus*, *-eux*, *-ols*, *-ous*, *-eaux*, *rabinos*, *-eux*, adj., rapide, impétueux, en parlant d'un fleuve, d'un torrent, etc. :

Pur tel est *rabinos* e grant,
E fiers e perillos e lez,
Hyster Danube est apelez.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 324, Michel.)

De l'une part de la cité,
Dont ge vos ai assez conté,
Avoit une aive molt corant,
Molt *ravinose* et molt tres grant.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 2321, Du Méril.)

Une ewe *ravineuse* i cort par le chané.
(*Quat. fils Aym.*, p. 62, Tarbé.)

Il court et bruit comme *rabineux* fleuve. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., fᵒ 276ᵃ.)

Un torrent *ravineux*.
(Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 22, éd. 1588.)

— En parlant d'un coursier, plein d'élan :

Cheval ot bon, *ravinols* e corrant.
(Raimbert, *Ogier*, 753, Barrois.)

Ainz mangerons Baiart, le destrier *ravinoz*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 352, v. 24, Michelant.)

Destrier ot bon, corant et *ravinos*,
Broche le bien, et il cort de vigor.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1806, A. T.)

Hé ! chevals *ravineus*, por coi me meus tu [guerre ?
(*Elie de S. Gille*, 2255, A. T.)

Et saut en .i. chevaul corant et *ravinous*.
(*Floov.*, 587, A. P.)

Onque meis ne fut Zarlle en lieu tant perilous
Pries qu'il fu roi de Franze (ce ne mescreez vous)
Com desouz Mont Garçin il se vit a cil cous
Que desouz la fu oucis le detrier *ravinous*.
(*Prise de Pampel.*, 1819, Mussafia.)

Li destrier *ravineus* il trestornent lor selles
Et rompent et trainent et lor frains et lor selles.
(*Aye d'Avignon*, 970, A. P.)

— En parlant d'un chemin en pente rapide, raide :

En la grant voie se rest mis
Qui durement estoit herbouse
Et espinouse et *ravinose*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, fᵒ 108ᶠ.)

— En parlant de personne, violent, ravisseur :

Main sanglente a hom hainous,
Main sanglente a hom *ravinous*.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, lxix, 1, Van Hamel.)

Ravinosement, *-ousement*, *-eusement*, *-mant*, *rabi.*, adv., avec impétuosité, avec rapidité :

Et l'aigue les enporte tant *ravinousement*
Ja n'i eust il baus ne altre engignement
N'aresteroient il, ne duerroit noient.
(*Helias*, Richel. 12558, fᵒ 6 vᵒ, col. 1.)

Tost vont et *rabinosement*
Li uns vers l'autre droitement.
(*Parton.*, 9727, Crapelet.)

Ausi come .i. fleuves qui *ravineusemant* respant tout aval la contree. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, fᵒ 362ᶜ.)

Il esmut les nefs le plus *rabineusement* que il pot. (*Ib.*, fᵒ 378ᵈ.)

Cornelius passe son ost *rabineusement* oultre le Heure. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 229ᵃ.)

Ravinous, voir Ravinos.

Ravinousement, voir Ravinosement.

Raviole, *-olle*, s. m., morceau de pâtes contenant du hachis de viande et du hachis de raves en carême :

In masura la *Raviole*. (1228, *Ch. d'Et. chan. de l'Egl. de Noie*, Richel. l. 11926, fᵒ 331 vᵒ.)

Des gens qui ne faisoient autre chose que faire crousetz et *raviolles*, qu'on cuisoit en bouillon de chapon. (A. Le Maçon, *Decameron*, Huict. journ., Nouv. trois., t. IV, p. 102, F. Dillaye.)

1. **Ravir**, verbe.

— Neut., courir impétueusement :

Il laissent les chevaus *ravir*,
Si se vont fort entreferir.
(*Parton.*, Richel. 19152, fᵒ 170.)

Puis est montes sur son destrier,
Si s'en revait droit a l'estour,
Et laisse courre a un des lor
Tant com cevaus li puet *ravir*.
(*Amadas et Yd.*, Richel. 375, fᵒ 324ᵇ; v. 4395, Hippeau.)

— Réfl., être emporté avec rapidité :

En un hafne ceste nef vi :
Dedenz entrai, si fis folie ;
Od mei *s'en est* la nes *ravie*.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 328, Warnke.)

2. **Ravir**, v. a., réunir ?

A Jehan de La Valee, cordier, pour une corde toute neuve pour fere batre les paulx du bateis. Pour une autre corde pour *ravir* les paulx et atachier les chalans. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, fᵒ 13 vᵒ, Arch. mun. Nevers.)

Ravisable, voir Ravissable.

Ravisant, adj., qui a du rapport, ressemblant :

Sire, dist ele, ostes l'elme luisant;
Je me criens molt de la gent mescreant,
Si voeil veoir ton vis et ton semblant,
Car pluseur homme s'en vont (bien) entresanlant
Et de parole sont aukes *ravisant*.
(*Aliscans*, 4063, var., A. P.)

RAVISAUNCE, voir RAVISSANCE.

RAVISEIR, voir RAVISIER.

RAVISEMENT, s. m., action de regarder :

Qui chu vassal la est, a chu cruel semblent,
A la barbe canue qui contreval li pent,
A chel grant corps membru, a chel fier vis rou-
Qui si fort me roille a son *ravisement*. [vent,
(*Doon de Maience*, 7782, A. P.)

RAVISION, s. f., vue ; fig., intelligence :

La fist telle vertu, tout de vray le scet on,
Que au malade rent sans, *ravision*,
Memoire, entend[em]ens, puissance et raison.
(CUVEL., *B. du Guesclin*, Var. des v. 6448-6453, Charrière.)

Centre, Norm., *ravision*, ravisement, changement d'avis.

RAVISER, voir RAVISIER.

RAVISIER, *raviser*, *-eir*, *ravisser*, *radviser*, verbe.

— Act., examiner attentivement, considérer, contempler :

La coche et li penon ansanble
Sont si pres, qui bien les *ravise*,
Que il n'i a qu'une devise
Ausi con d'une greve estroite.
(CHREST., *Clig.*, 778, Fœrster.)

Quant les ot fait molt bien aparillier,
Li .I. des .II. le prist a *ravisier*
A .I. plaie qui desos l'uel li siet.
(*Raoul de Cambrai*, 7102, A. T.)

Li ostours et li esprevier
Doivent lor proie *ravisier*.
(GAUT. DE MES, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 118 v°.)

La ou li uns l'autre va *ravisant*.
(*Agolant*, p. 173², Bekker.)

Et la pucele a *raviser* l'a pris ;
Bien le connut a la ciere et au vis.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 88, Tarbé.)

Onques nature ne forma
Si bele forme com elle a,
Qu'ele est sans mesproisure
Deus la fist por faire muser
A *raviser* nature.
(*Estampie*, Richel. l. 11412, f° 103 v°.)

Mout m'esbahis
Quant je *ravis*
De son cors l'estature.
(*Chans. d'Isab. fille de S. L.*, Ann. de la soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Oi lle connestable, bien le va *ravisser*.
(*H. Capet*, 4680, A. P.)

— Apercevoir :

D'un et d'el vont tant devisant
Qu'il vont ja Rome *ravisant*
Et vienent ains que il anuite.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracles*, Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 201, 2.)

— Reconnaître :

Sire, dist il, vos ne me *ravisez ?*
Filz sui Garin et d'Anseyne nez.
(*Coven. Vivien*, 1832, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Moult me mervueill quant ne me *ravisez :*
Je sui Guillaumes, ja mar le mescreez.
(*Aleschans*, 1882, *ib.*)

A lor ensengnes les *ont* bien *ravisé*.
(*Aymer. de Narb.*, 4274, A. T.)

Del sanc as morz se sont ensanglanté,
Que il ne *soient* perçus ne *ravissé*.
(*Ib.*, 4345, var.)

Vos estes mi .x. fil, bien vos *ai ravisé*.
(*Parise*, 2392, A. P.)

Son pere esgarde, souvent l'a remiré
Et par .I. poi qu'il ne l'*a ravisé*.
(*Gaydon*, 9958, A. P.)

Quant il le voient, si l'*ont* bien *ravisé*.
(*Huon de Bord.*, 6846, A. P.)

Othoviens avant passa,
Sa famme moult bien *ravisa*,
Maintenant la quert acoler.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 103 v°.)

La dame mut et si vint la,
Et frere et conte l'apiela,
Et reubes et guiaus en prist,
Mais de frere rien n'i aprist ;
Ne connoistre ne *raviser*
Nel pot, tant seuist deviser.
(MOUSK., *Chron.*, 24919, Reiff.)

La dame sus le pont seoit,
Si esgarde, et voit le mercier
Qu'a paines povoit *ravisier*.
(*Couci*, 6651, Crapelet.)

Quant li ducs vit Bertran tantost le *ravisa*.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 2240, Charrière.)

Se les regardat longement, mains elle ne les pot *raviseir*. (JEH. D'OUTREM., *Chron.*, t. I, p. 521, Chron. belges.)

Or reprend sang et hardement,
Et va vers la fille tout droit.
Se luy demanda francement
Se de elle ung franc baiser aroit.
Quand la fille le *ravisa*,
De brief respondre se avisa,
En disant : Alez vostre voye.
(11 avril 1480, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétorique de Tournai*, 9e Congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 98.)

— Faire regarder :

A riens n'entendent el qu'a leur dras deviser,
Monstrer a tous, a toutes, pour elles *raviser*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 206, 11, Chron. belg.)

— Avertir :

Il *fut r'avisé* qu'il ne falloit pas sortir d'avec les confederez, ni revenir au service du roi les mains vuides. (D'AUB., *Hist.*, II, 267, éd. 1626.)

— Ressembler à :

Quant voulez par pluseurs manieres
Faire mon chief tel qu'il *ravise*
Un chien loqu.
(J. D'ESTRUEN, *Chans.*, 2, 43, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

— Réfl., *se ravisier de*, penser à :

Mes orendroit il *se ravise*
De Dieu qui enluminé l'a.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 66 r°.)

— *Se ravisier que*, veiller à ce que :

Ha Jhesu Criz, car *te ravise*
Que la lumiere soit esprise
C'on a estaint por toi despire.
(*De Ste Eglise*, Richel. 1593, f° 102a.)

— En terme de vénerie, prendre connaissance à la chasse :

Par le pié, et au bois porter,
T'i dois tu touz tans *raviser*,
Et au froier cognoisteras
Dou serf, quant tu le trouveras.
(*Chace dou serf*, Richel. 1593, f° 168a.)

— Act., amender :

Ne pouvant mieux que de contribuer des vœux, je supplie sa divine Majesté qu'il luy plaise, par sa saincte grace, nous *raviser* et amender. (J. SAVARON, *Disc. contr. les duels*, ap. Crapelet, *Cérém. et gag. de bat.*, p. 80.)

Ceux qui ont essaié de *r'aviser* les mœurs du monde, de mon temps, par nouvelles opinions, reforment les vices de l'apparence ; ceux de l'essence, ils les laissent la, s'ils ne les augmentent. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. II, p. 16, éd. 1595.)

— Au sens moral, s'amender :

Prince tant vit fol qu'il s'advise,
Tant va t il qu'apres il revient ;
Tant le matte on qu'il *se radvise ;*
Tant crie l'on noel qu'il vient.
(FR. VILLON, *Ballade des proverbes*, p. 149, Jouaust.)

Se radviser et se corriger, ce sont qualitez rares. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XXV, p. 86, éd. 1595.)

— Changer d'avis, signification conservée :

Voirement, disies vous, legier est a prover
Que dames tout tantost *se* voelent *raviser*.
(*Baud. de Seb.*, V, 758, Bocca.)

Aucune fois *se ravisoit ;* car honneurs et loyautes le reprendoit de mettre son coer en tel fausseté. (FROISS., *Chron.*, I, 135, Luce.)

N'a loisir de *se raviser*. (MONTLUC, *Comm.*, liv. VII, éd. 1594.)

Picard, rouchi, montois, *raviser*, *ravisier*. Suisse rom., *ravesa*, regarder, considérer, examiner. Liégeois, *raviser*, ressembler.

RAVISKIR, voir RAVESQUIR.

1. **RAVISSABLE**, *-avle*, *ravisable*, *-saible*, adj., ravissant, rapace, violent :

Ja soit iço qu'il soient vestu de vesteures d'oeille si sont il dedens els leu *ravissable*. Leus *ravisables* apele nostre signor les faus preceors por la grant covoitise dont il sont plain. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 54 v°.)

Leus *ravissavles*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 27a.)

Dehors semblons aigneaus pitables,
Dedanz somes lous *ravisables*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 98d ; Méon, v. 11921.)

Lous *ravisaibles*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 101c.)

Ravus, *ravissable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 v°.)

De Mascons emporta le deable
.I. malves conte et *ravissable*.
(*Comm. le Roi Souvain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Bestes *ravissables*. (*Ménagier*, I, 92, Biblioph. fr.)

Rapax, *ravissable*. (*Gloss. de Conches*.)

Ravissables sont, fel et desloyaulx.
(E. Deschamps, *Poés.*, V, 116, A. T.)

Veoir tel nombre de jolis escoliers comme agneaux innocens fuir et trebucher devant les leus *ravissables*. (Gerson, LXVII, II, 10, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 194.)

Vous serez ditz cruelz loups, *ravissables*
Qui devorez voz ouailles aux estables.
(Gringore, *Folles Entreprises*, I, 94, Bibl. elz.)

Avarice est insatiable,
Elle passe tout par l'estamyne ;
Dedens sa bourse *ravissable*
Boute le son et la farine.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Megre comme ung loup *ravissable*.
(*Ib.*)

Despitee suis contre les liepars,
Felons, tirans, mauldits, loups *ravissables*.
(*Courrour de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 84.)

Se alcun intente force *ravissable* ou violente de meubles. (1508, *Cout. du Maine*, Cout. de Fr., II, 134, éd. 1604.)

Sainct Mathieu en ses evangiles blasme les pasteurs qui font dommaige a leur fouc et les appelle faus prophetes et loups *ravissables*. (Jeh. de Brie, *le bon Berger*, p. 21, Liseux.)

— Qui s'emporte, rapide :

Si tint l'enfant par les cheviax, et si repairat par *ravissable* curs. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 68, Foerster.)

— Qui peut être saisi :

Al feu est a demesure
Ravissable sa nature :
Selonc le feu ki la tendroit,
Vers li la flambe tot saldroit.
(*Lapid. franç.*, D 1333, L. Pannier.)

— Au XVIe siècle, il a été employé avec le sens de qui ravit, qui réjouit :

Un pur et net appetit rend toute viande agreable et plaisante, voire *ravissable*, comme dit Homere, a un corps sain et convenable. (Amyot, *Œuv. mor.*, t. V, p. 66, éd. 1819.)

Ravissablement, adv., à la manière des voleurs :

Raptim, *ravissablement*. (*Gloss. de Conches*.)

— Rapidement, impétueusement:

Mes freres m'ont trespassé come ruissel qui trespasse *ravissablement* en valees. (*Bible*, Richel. 899, f° 219c.)

Li firmamenz... torne environ la terre isnelement et *ravissablement*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 9b.)

S'en est allé a tout son ost soubdainement et *ravissablement* droit a Messane. (*Sec. dec. de Tit.-Liv.*, III, 25, éd. 1530.)

Ravissableté, s. f., rapidité :

Il porvit que si li planete coroient en cele partie ou li firmamenz coroit que por lor legeresce, que por l'isneleté et por la *ravissableté* del firmament fussent si tost porté qu'ils feissent chascun jor tout lor cours. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 10d.)

Ravissage, -*aige*, s. m., rapt :

Si d'adventure aucun la vouloit excuser de coulpe (Hélène), disant qu'elle n'en peult mais, et que force luy a esté faicte je replicque sur ce qu'il est impossible que par tant de foys a esté ravie, n'ayt baillé oportunité, occasion et consentement a son *ravissaige*. (Le Maire, *Illustr.*, II, 13, éd. 1548.)

Ravissamment, adv., à la manière des voleurs :

Raptim, *ravissamment*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881, et *Gloss. de Douai*, Escallier.)

Ravissance, -*isaunce*, s. f., action de ravir :

E damesele Meçungiere,
E *Ravisaunce* itele fiere.
(Pierre de Peckam, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 19c.)

Ravissant, -*yssant*, adj., rapide, impétueux :

La riviere du Tibre est moult *ravissante*, ayant son lict et canal moult profond, et les rives moult haultes. (Belon, *des Singularitez*, II, XXX, éd. 1553.)

Les torrents n'estoient pas si impetueux et *ravyssants*, ni les precipices si espouvantables. (Carloix, *Mém. de Vieilleville*, IV, 25, éd. 1757.)

Ravissavle, voir Ravissable.

Ravissaunce, voir Ravissance.

Ravisser, voir Ravisier.

Ravisseresse, subst., fém. de ravisseur :

Ja soit que violence *ravisseresse* de justice a soubstrait et de long temps la noblesse de nostre couronne et noz drois heritiers. (Monstrelet, *Chron.*, I, 142, Soc. de l'H. de Fr.)

Ravissure, s. f., ambition, avidité, cupidité :

La crueuse *ravissure* dou covoiteus dewaste quank'ele a waigniet et œvre l'uis dou cuer a plus covoitier. (*Li Ars d'amour*, II, 313, Petit.)

Ravoi, *ravoy*, s. m., ravine, torrent :

Tres parmy le *ravoi* luist clere la gravele.
(*Mainet*, p. 26, G. Paris.)

Toz li cors li degote de l'aigue et do *ravoi*.
(J. Bod., *Sax.*, LXXI, Michel.)

Outre l'aive dou Rune, ou fort sont li *ravoi*.
(Id., *ib.*, CVIII.)

Se il avenoit que lidis fosses keist en foursek pour defaute d'iaue ou s'enterast par coulis ou par *ravois*. (1313, Arch. JJ 53, f° 21 v°.)

Les seigneurs du Perray levoient un droit de peage de huit deniers monnoie sur chacun chaland portant sel, montant par la riviere de Loire, passant par devant les *ravoys* de Thouairé. (XVIe s., *Mém. sur papier, sans sign. ni date*, Arch. mun. Nantes.)

— Bruit :

Lues qu'il desplie (l'enseigne), si maine tel
Tot en tentist li pui et li marois. [*ravoi*
(*Mort Aymeri de Narb.*, 1127, A. T.)

— *A grant ravoi*, à torrents :

Vins en istra *a* aussi *grant ravoi*
Con la fontainne court par desus gravoi.
(*Auberon*, 1336, Graf.)

Norm., *ravoi*, sable maigre et graveleux. Haut-Maine, *ravoi*, remue-ménage.

Ravoier, *ravoiier*, *ravoyer*, *ravier*, *rasvier*, verbe.

— Act., remettre dans la bonne voie :

Dou premier sert quant Dieus envoie
Grasce au pekeour k'il *ravoie*.
(Renclus de Moil., *Miserere*, CLXXXIII, 4, Van Hamel.)

Et lorsque Deus li renvoia (la conscience)
A droit chemin le *ravoia*.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2163, f° 9d.)

Par son cors qui fu desvoiez
Fu le siecle en bien *ravoiez*.
(*Evang. de Nicodème*, 2e vers., 23, A. T.)

Mes Dieus .I. secors m'envoia
Qui mon corage *ravoia*
A hardement et a proece.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 86c.)

Les errans pense a *ravoier*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 74d.)

Et puisque j'ai fait remembrance
De nobles, ci en audience
Parler doi de la borjoisie,
Qui bèle i vint et renvoisie
Qui por la feste renvier
(Or les veille Diex *ravoier*
Car je ne dirai que le voir).
(Geffr. de Paris, *Chron. rim.*, 4927, W. et D.)

Vous faites moult pou de services
Au bas monde, a ce que je voy,
Quant il est ore en tel desvoy
Qu'a paine *sera ravoié*
Tant est infect et desvoié.
(Christ. de Pizan, *Chemin de long estude*, 2982, Püschel.)

Dist Desirs : J'en sui si plains d'ire
Que droit sur l'ain de marvoyer :
Se le nous fault il *ravoyer*
Quoique la chose voist tramblant.
(Froiss., *Poés.*, II, 126, 4245, Scheler.)

Pour tous leauls et leales refresner desirs de concupiscence charnelle piteusement errans au sentier et a la rectitude de vraie continence et chasteté *ravoier*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 203 r°.)

Pour ramener a leur nature
Tous povres pescheurs desvoyes,
Affin qu'ils *soient ravoyes*.
(Greban, *Myst. de la pass.*, 10989, G. Paris et Raynaud.)

Quant je voy tieux gens foloier
Qui tout deussent *ravoier*
Le peuple et mettre en verité.
(*Myst. de la venue de l'antechrist*, ms. Besançon, f° 19ᵃ.)

— Réfl., rentrer dans le bon chemin :

Par devant Cruauté tendras
Droit a Copegorge ta voie,
Et d'ilueques si *te ravoie*.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 241, 8.)

Dame Dieus dist en l'escripture:
D'un pecheor a greignor joie
Qui *se* reconnoit et *ravoie*,
Que des justes soixante nuef.
(*Cortois d'Arras*, Richel. 19152, f° 83ᵈ.)

Et si est le point et la voye
Ou tout pecheeur *se ravoye*.
(*Priere a N.-D.*, ms. Chartres 411, f° 94 r°.)

Il mist le cor a sa bouche, et le sonna tellement que deux chevaliers desvoyez en la forest *se ravoyerent* au son. (*Perceforest*, III, f° 103ᶜ, éd. 1528.)

Aussi celluy qui se forvoie
A peine *se* peult *ravoier*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

— Retourner :

Del oint prent, a court *se ravoie*.
(RENCL. DE MOIL., *Carité*, XVII, 1, Van Hamel.)

Et de touttes parts ou le roy ou tous les grans en general qui estoient avecques lui, savoient les Angloys, ils s'enfuioient d'autre part, puis a Poissy, puis a Maubuisson, puis a l'Isle Adam, puis a Conflans, puis s'en *rasvioient* a Saint Denis. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1440, Michaud.)

— Neutre, retourner :

Tost *sont a* lor rens *ravoiié*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 257.)

Au droict chemin (*sont*) *ravoyez*.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 76ᶜ, éd. 1537.)

— Act., se rapprocher de :

Voeillies recepvoir moy vous *raviant* et merchi criant et le cœur que perdut ay par vous eslongier me rendes, sire, par vous raprochier. (*Le Retour du cœur perdut*, XVᵉ s., ms. Valenciennes 230, f° 166.)

— Réconforter :

Le bon vin *ravoye*
Cueur, poulmon et rate et foye ;
Estomach et boyaux menus
Pour vin sont en santé tenus.
(DESLAURIERS, *Nouv. et plaisant. imagin. de Bruscambille*, Sermon fort joyeux de saint Raisin, éd. 1613.)

— Absol. :

Que vault tisetaine ou caue d'orge
Au mal des yeulx ou de la gorge ?
Rien ; mais se bon vin *ravoye*.
(DESLAURIERS, *Nouv. et plaisant. imagin. de Bruscamb.*, Sermon fort joyeux de Saint-Raisin, éd. 1613.)

— Act., rappeler, raconter :

Mais moult petite en fu sa joie
Si com l'estore nous *ravoie*
Par les escris de S. Denis.
(PH. MOUSK., *Chron.*, 13777, Reiff.)

— Réfl., s'apprêter à, s'attendre à :

Nous en sons bien entré en voie,
N'i a si fol qui ne le voie
Quant Constantinoble est perdue
Et la Moree *se ravoie*
A recevoir tele escorfroie.
(RUTEB., *Complainte de Constant.*, I, 101, Jub.)

Rouchi, *ravoyer*, Montois, *ravouyer*, remettre dans la voie, dans le chemin.

RAVOIERESSE, s. f., celle qui remet dans la bonne voie :

Marie la *ravoieresse* de peceors. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 89 r°.)

RAVOILLIÉ, s. f., réveil :

Ou quant il cuident es chans larges
Estre a seur a lor aberges,
Et il dorment con travaillié,
Lors lor puet l'on la *ravoillié*
Faire moult laide et moult dolante.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 47ᶜ.)

RAVOIR, s. m., ravine, inondation :

Il larroient leur dit vivier ramplir du tout, en laissant les tourbles yaues et *ravoirs* aler tout par mi le dit vivier. (1308, Arch. JJ 72, pièce 309.)

Il y auroit fossez pour les *ravoirs* aler entre mes pres. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 v°.)

Se inundation d'eaues et de *ravoirs* survenoient, les diz terrins porroient descendre ou dit vivier et icellui emplir et aterir. (1386, Arch. JJ 129, pièce 106.)

De sor le *ravoir* de Wautiermer. (*Jurés de S. Ouen*, f° 246 v°, Arch. Seine-Inf.)

RAVOIRE, *ravoyre*, s. m., exploitation à son profit par le seigneur féodal du fief d'un vassal ouvert par défaut d'homme :

Et avec ce nous estoit acquis a faire faire le *ravoire* sur ses heritages en la maniere accoustumee en tel cas. (1345, Arch. JJ 75, f° 166 v°.)

Nous enquis de la valeur des dits heritages et des rachats qui en pouvoient estre deus, et consideré que partie des dits heritages ont esté deblayes par *ravoyre* par les gens et officiers de mondit seigneur le duc. (1434, *Vignes seises a l'Orme Grenier*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Apres la ditte apposition de brandon et signification, le dit seigneur peut prendre et lever par sa main les fruicts du dit fief, s'il n'y a opposition. Laquelle main levee s'appelle vulgairement *ravoire*. (1523, *Cout. de Bloys*, Cout. gén., II, 301, éd. 1604.)

— Difficulté, ennui :

Diligamment le fault parfaire,
Avant que mal vous en adviengne,
Le faire est ung petit *ravoire* ;
Mais non pourtant a nous ne tiengne.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 4865, Guessard.)

Alexandre... y vint tout ralu, mais il nous fit tant de *ravoire*, que les dames d'Orleans en furent esmeues. (BER. DE VERVILLE, *Moyen de parv.*, p. 15, éd. de 617 p.)

Dans une note sur l'article 74 des *Coutumes d'Orléans*, Delalande remarque que de son temps « le commun peuple à Orléans, quand il veut signifier que l'on a beaucoup crié et grondé après quelqu'un et qu'il luy a esté causé du trouble, dit qu'on luy a fait bien du *ravoise*. »

Nom de lieu, *la Ravoire* (Hte-Savoie).

RAVOIRER, v. a., reprendre, saisir, s'emparer, recouvrer ; particulièrement exploiter un fief ouvert par défaut d'homme, en faire les fruits siens :

Et a depuis oi dire a la femme du dit mestoier que son mari avoit esté *ravoirer* ses dis gages du dit sergent. (1401, *Inform. pour le tauxement de la chaussée*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 201 r°, Arch. Loiret.)

Quand les offres sont deuement faites par le vassal a son seigneur de fief, il est reputé avoir fait son devoir, et ne le peut ledit seigneur apres *ravoirer* ne faire les fruicts siens. (*Anc. Coust. d'Orleans*, VIII, Delalande.)

Si le seigneur en l'heritage de son vassal, par faute de foy et hommage non faits, veut exploicter et *ravoirer*, soient estangs, bois, vignes, et des blees meures, il prend tout ce qu'il trouve audit heritage, et l'applique a son profit. (*Ib.*, art. LXXIV.)

Le mot *ravoirer* est significatif du pouvoir qu'a le seigneur feodal de prendre tous les fruits qu'il trouve au domaine de son vassal en estat d'estre recueillis ; car *ravoirer*, c'est a dire s'approprier le revenu de plusieurs annees. (L'HOSTE, *Coust. de Lorris*, p. 121, éd. 1629.)

— Par extension, détruire, renverser :

Si sommes tous presentement
Fermes et bien deliberez
Y faire tant finablement
Que par nous *seront ravoirez*.
(*Mist. du Siege d'Orl.*, 8024, Guessard.)

Ravoirer (sometimes used) as Ravoir. (COTGR., 1611.)

RAVOLER, *-oller*, v. n., voler de nouveau, revenir en volant, en courant rapidement :

O Carites, revien, *ravole*
Et rapareille a Diu s'escole.
(RENCLUS DE MOIL., *Carité*, CXXIII, 1, Van Hamel.)

Ja si loing ne sauront voler,
Mes qu'au bois voeillent *ravoler*,
Qu'il ne retroevent leurs maisons.
(FROISS., *Poés.*, II, 32, 1090, Scheler.)

Oisillons qui voulovent hors et y *ravoloyent* a sauf garand. (ID., *Chron.*, Richel. 2646, f° 9ᵇ.)

Cellui cerf *ravoloit* par dessus ces boys. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 220ᵃ.)

RAVOR, s. f., torrent, courant violent :

Borars d'autre [part] Rune issi de la *ravor*.
(J. BOD., *Sax.*, CXXIV, Michel.)

C'est une moult grant eve por .v. jors demorant,
K'il aloient par rive le *ravor* eskivant.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 20ᵇ.)

Suisse, Vaud, *raveur*, chaleur excessive.

RAVOUR, voir RESVEOR.

RAVOY, voir RAVOI.

RAVOYER, voir RAVOIER.

RAVUST, s. m., acte de dernière volonté :

Sans faire *ravust* ni testament vaillable. (1419, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAWADER, voir RAGARDER.

RAWARDENC, voir RAGARDANS.

RAWARDER, voir RAGARDER.

1. **RAY**, voir RAI 1.

2. **RAY**, s. m. ?

Tous *rays* de boys passans par dessoubz led. pont doivent audit seignour certains payaiges, et est assavoir de chascun *ray* de laons trois laons, et de chascun *ray* de gros boys la meillour piece dudit *ray*. (*Cart. origin. de Neuchâtel-Comté*, f° 2 v°.)

Lid. bourgeois doibvent avoir a tous jours mais le *ray* et la commune ou bois que l'on dit Loomont pour lour fouaige. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. Montbéliard.)

Lid. bourgeois et lour hoirs ont et doibvent avoir a tousjours mais le *ray* et la commune aux boys. (1311, *Franch. de Neuchâtel*, Cart. de Neuchâtel, apparten. à M. de Durfort-Civrac.)

Doibvent avoir le *ray* et la commune es boys, ainsi comme ilz ont accoustumé jusqu'ici pour lour fuaige. (1338, *Franch. de Clémont*, Arch. Montbéliard.)

RAYAL, voir RAIEL.

RAYANT, voir RAIANT.

RAYAR, s. m. ?

A l'eglise de Ste Margrite a cause des *rayars*, .VI. s. (1502, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RAYE, voir ROYE.

RAYE, voir REE.

RAYEL, voir RAIEL.

RAYEMBRE, voir RAEMBRE.

RAYER, voir RAIER.

RAYEZ, s. m., fosse, ornière pleine de boue :

Le porc ne donnoit a eulx que pou ou neant de sa dent, car il ne se pouvoit ayder, pour le *rayez* ou il estoit, ouquel il entroit jusques a la panse pour sa pesanteur. (*Perceforest*, II, f° 9c, éd. 1528.)

RAYME, voir RAIME.

RAYMENDAIGE, voir RAMENDAGE.

RAYMENDEIR, voir RAMENDER.

RAYMETTE, voir RAMETTE.

RAYNABLE, voir RAISNABLE.

RAYNE, voir RAISNE.

RAYNIER, voir RAISNIER.

RAYON, voir ROION 2.

RAYRETER, voir RAHIRETER.

RAYS, voir RAS.

RAYSEU, voir RESEUIL.

RAYSNABLE, voir RAISNABLE.

RAYSON, voir ROVAISON.

RAYVE, voir RAIVE.

RAZ, voir RAS.

1. **RAZE**, voir RASE 1.

2. **RAZE**, voir RAISE.

RAZEL, voir RASEL.

RAZEMENT, voir RASEMENT.

RAZEUR, voir RASOR.

RAZIMET, voir RASINNET.

RAZIN, s. m. ?

Premiers, que on puist faire en le dicte ville de Tournay draps qui seront ourdit a .XV. freuls, a .L. las, et a .XXVI. aunes de long, revenant a corde a .XXIII. aunes, et seront fais de bon seik estain, et de trayme ointe, tele que de aignelins, de tramure, de laniers, et de bons pelis, et de tout autre lanage, excepté retons, *razin*, gratuise et lanuise, et qui y volra faire liziere, faire le porra, mais que elle soit paumee. (24 mars 1393, *Reglement sur la draperie*, Reg. des Consaux, 1393-1399, Arch. Tournai.)

RAZIS, voir RASIS.

RAZURE, voir RASURE.

1. **RÉ**, *rei*, *ret*, *red*, *rez*, s. m. et f., bûcher :

Li rois lor a dit et monstré
Qu'il veut faire dedenz I. *ré*
Ardoir son nevo et sa feme
(*Tristan*, I, 845, Michel.)

Mex vuel estre tot depeciez
Se je atens mie n'au *rez*,
Ainz que getee i soit m'amie.
(*Ib.*, v. 983.)

S'ici ert alumez
Uns chastels u uns *rez*,
E dejuste le *ret*
Uns cirges alumet :
Ja ki de luinz serreit,
Le cirge ne verreit
Pur la grande clartet
Ki estreit de cel *ret*.
(PHIL. DE THAUN, *Cumpoz*, 2559, Mall.)

Pur la grande clarted que istorait de cel *red*.
(ID., *Liv. des creat.*, 1125, Wright.)

Mais ainz que il poist venir
A la chapele, en fu fors treite
La dameisele et la *rez* feite
Ou ele devoit estre mise.
(*Chev. au lyon*, 4310, Holland.)

Et cil furent ars en la *ré*
Qui por li ardoir fu esprise.
(*Ib.*, 4562.)

S'ont tant chevauchié et erré
Que il ont choisi un grant *ré*
De feu lez le bois a l'oraille.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 250a.)

Ardent les cors et nuit et jor,
Li *rei* ardent par plusor leus.
(BEN., *Troie*, Ars. 1721, f° 81b.)

Or me faites faire .I. *ré*
.C. toises de lonc et de lé.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 14c.)

Or si me faites fere un *rei*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 29a.)

Et il le fist ardoir en *ré*.
(*Parton.*, 359, Crapelet.)

Le remenant ardirent en granz *rez* et mistrent en cendre que li venz emporta. (GUILL. DE TYR, VIII, 24, P. Paris.)

— Four :

Pren donc ovriers e fai ovrer,
E les fundemenz delivrer,
E la perre taillier e traire,
E les grans *rez* a la chauz faire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26064, Michel.)

Côtes-du-Nord, canton de Matignon, *ré*, bûcher.

2. **RÉ**, s. m., accusé :

Et dist Girbers : Vos faites molt que *res*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 257b.)

Demande sera baillie par escript se le *rez* la demande. (1381, *Ord. du parl. de Dole*, II, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Sur les deffenses et peremptoires des *rez*. (*Ib.*)

Dont copie sera baillie au *ré*. (*Ib.*, XV.)

— Se rapportant à un nom de chose :

La partie *rez* sera tenue ne repondre. (1381, *Ord. du Parl. de Dole*, III, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Artois et Boulonois, *ré* : Je suis *ré*, je ne sais répondre ; rester *ré*, rester coi.

Cf. REUS.

REABERGER, voir REHERBERGIER.

REABLE, voir ROABLE.

REACERER, voir RACERER.

REACQUESTER, v. a., acquérir de nouveau :

Si tu la pers (la vie), jamais ne la *reacquesteras*. (DASSY, *Peregrin*, f° 93 v°, éd. 1533.)

REACQUISITION, s. f., nouvelle acquisition :

En la *reacquisition* de son dit pays. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans *Rec. des Chr. de Fland.*, III, 461.)

READJOINDRE, voir RAJOINDRE.

REAFICHER, voir RAFICHIER.

REAFFRANCHI, part. passé, redevenu franc :

Dont sans nul'e attente, vos arbres etestes se revestiront de ramages *reaffranchi* en perfection. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 27, éd. 1605.)

REAGAL, s. m., aconit :

En *reagal*, en arsenic rocher,
En orpigment, en salpestre et chaulx vive...
Soient frittes ces langues envieuses !
(VILLON, *Gr. Test.*, ballade, p. 92, Jouaust.)

Reagal, aconitum ; aucuns dient riagas. (J. THIERRY, *Dict. franç.-lat.*, éd. 1564.)

Cf. RIAGAS.

REAGE, voir ROIAGE.

REAGGRAVACION, s. f., réaggrave, troisième fulmination solennelle d'un monitoire :

Quant a ce, nommons et elisons a juges, et generalement par toutes autres cours et juges d'Eglise, tant par fulminacion de sentence d'excommuniement, aggravacion et *reaggravacion* sur nous et les nostres et de interdit en noz pais, terres et seignouries et autrement le plus avant que faire se pourra par ladicte censure d'Eglise. (4 fevrier 1436, *Lettres de transport fait par le roi René au duc de Bourgogne de la seigneurie de Cassel*. Arch. Nord. Pièce reproduite par les Annales du Comité flamand de France, t. VII, p. 72.)

REAGGRAVANCE, voir RAGREVANCE.

REAGRAVER, voir RAGREVER.

REAGRESSER, v. n., revenir à la charge :

Parquoy l'argu populaire *reagressoit*, disant les peres senateurs se mocquier de leurs miseres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 160 r°.)

REAGREVER, voir RAGREVER.

REAIMER, v. a., aimer de son côté :

Et quant li ames aperchoit autel del amant, si le *reaime*, et ensi est ceste amistes faite de deux amours. (*Li Ars d'Amours*, I, 32, Petit.)

REAINBRE, voir RAEMBRE.

REAINDRE, voir RAEMBRE.

1. **REAL**, s. m., espèce d'esturgeon, selon P. Lacroix :

Puys luy offrent lamproyes,... perches, *realz*, loches. (RAB., *Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

2. **REAL**, voir ROYAL.

1. **REALE**, *realle*, s. f., royal, ancienne monnaie :

Fut poyé une *realle*. (1580, *Compte de tut.*, f° 40v, Arch. Finist.)

Une journee de charpentier .II. *reales*. (1587-97, *Compt. de la cath. de Léon*, Arch. Finist.)

2. **REALE**, *realle*, s. f., galère destinée à porter le roi, les princes, l'amiral ou, en leur absence, le capitaine général des galères :

A la poupe de la *realle*, pour conserver, estoit la capitainesse du commandador major et la *Patronne d'Espaigne*. (BRANT., *Gr. Cap. estrang.*, II, 116, Lalanne.)

En la bataille d'Elepanthe, avec don Joan, moy estant en sa *realle*, nous envestimes la *realle* turquesque. (ID., *Rodomont. espagn.*, VII, 24.)

1. **REALER**, voir RALER.

2. **REALER**, *realler*, v. a., récompenser. Le part. passé *reallez* a servi à désigner des soldats mercenaires :

Plusieurs se plaisent plus en leur estat de soldat, portant sa belle harquebuze, et son beau fourniment de Milan, ou son beau corcellet grave et sa picque, a obeyr, que non pas a commander. J'en ay veu un' infinité, parmy nos bandes, de telle humeur, et ne laissoit on a les honnorer et estimer autant, aussi les appelloit on payez, *reallez* et lancepassades. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, V, 371, Lalanne.)

REALITÉ, s. f., dignité royale :

A sa noble *realité*
Et puissante sublimité,
Vueil obeyr, noble princesse.
(*Mist. du viel Testam.*, XXXV, 32367, A. T.)

REALLAISIER, v. a., rélargir :

Pour iceulx (fossés) *reallaisier* et querir les vives terres. (1364, *Compte de Ph. d'Acy*, Richel. l. 16409, f° 1 r°.)

Pour cause des granz ravines d'eaues et de pluies qui les firent fondre et cheoir (les fossez) et pour yceulx *reallaisier* et querir les vives terres sanz ranffourmer que au mains que l'en a peu. (1366, *ib.*, Richel. 16409, Gardes.)

REALLER, voir RALER.

REALLIER, *realier*, *realyer*, verbe.

— Act., marier en secondes noces :

Les biens, tant dudit survivant, que de celle qui luy *sera realliee* en secondes noces seront tacitement obligés envers lesdits enfans, estant a imputer a la partie *realliee* de l'avoir mis en la communauté des biens avec ledit survivant. (1628, *Reformations... du duché de Bouillon*, Nouv. Cout. gén., II, 657.)

— Réfl., s'allier de nouveau :

Et du depuis, lesdictz cordeliers et jacobins dudict Provins *se realierent* en amitié et fraternité monasticque l'ung avec l'aultre. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

Mais le cas advenant qu'elles n'en eussent fait relieff ou *soy realyssent* par mariage. (1593, *Edit*, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, II, 212, éd. 1750.)

REALTE, voir RATE 1.

REALVINER, v. a., regarnir d'alevin, de petit poisson :

Douairiere ne peut... pescher les estangs avant le temps et si elle est tenue les *realviner* et entretenir. (1571, *Coust. du bailliage de Clermont*, Nouv. Cout. gén., II, 881.)

REAMACION, *-tion*, s. f., amour :

Doncques sont trois especes d'amistié selon le nombre des especes des choses amables, car selon chascune de ces choses peut estre *reamation* non latente et manifeste. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 515c.)

Telles (choses) ne peuvent avoir en elles *reamacions* et ne peuvent amer en nous. (ID., *ib.*, f° 168c, éd. 1488.)

REAMBEOR, voir RAEMBEOR.

REAMBRE, voir RAEMBRE.

1. **REANCE**, *-anche*, s. f., flot :

Vos cuers fu perchies de le lanche
Dont il issi a grant *reanche*,
Ainsi que dist le Escripture,
Avoeckes le sanc yewe pure.
(GILLON LE MUISIT, *Orisons pour l'epidemie*, Poés., I, 72, 21, Kerv.)

2. **REANCE**, s. f., rançon :

Quant il (saint Loys) fu en prison oultre mer et l'en traitoit de la reençon de li et de ses genz pour delivrer les des mains des Sarrazens (car vraiement il n'est pas a doubter que il ne fussent pas delivres par convenance de nulle *reance* sanz la puissance de la vertu divine qui l'avoit ainsi ordené). (J. DE VIGNAY, *Trad. de la chron. de Primat*, Recueil des Hist. de Fr., XXIII, 66.)

REANCLE, voir DRAONCLE.

REANCUNE, voir RANCUNE.

REANDRE, voir RAEMBRE.

REANIMER, voir RANIMER.

REANT, part. passé, voir RAEMBRE.

REANTER, v. a., rappeler :

Lors commença (Landris) a recorder et a *reanter* ses meffais a lui meismes en grant doleur de cuer. (*Chron. de S. Denis*, Rec. des hist. des Gaules, III, 238.)

REAOUST, s. m., double récolte, double août :

Sous lequel *reaoust* ou esté, est entendu une nouvelle recolte de mars, de froment,

et d'orge d'esté. (1615, *Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 684.)

REAPPOINCTÉ, part. passé, appointé de nouveau :

Reappoincté : m. Pointed anew, or new sharpned at the point; also, newly, or agreed. (COTGR., 1611.)

REARACHIER, *rearra.*, v. a., arracher de nouveau :

Revello, *rearrachier*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

REARE, voir RIERE.

REARTICULER, v. n., ajouter de nouveaux articles à une convention :

Afin de *rearticuler* et faire un autre appointement avec le roy. (SEB. MOREAU, *Prinse et delivr. du roy*, 1524-1530, Arch. de l'Hist. de Fr., 1re sér., t. II.)

REASSEMBLEE, s. f., nouvelle assemblée :

Au sabat et *reassemblee* nocturne des demons et sorcieres. (1606-1609, Arch. H.-Saône, B 5048.)

REASSIGNAL, s. m., assignation, donation réciproque :

Peuvent deux conjoincts par mariage se donner l'un a l'autre, entre vifs, recompense et *reassignal* du bien de ligne vendu de l'un des dits conjoints constant leur mariage. (1598, *Cout. de S.-Mihiel*, Nouv. Cout. gén., II, 1055b.)

Cf. ASSENAL.

REATTELER, voir RATELER.

REATTENDRE, v. a., attendre de nouveau :

Aydes mon incredulité, affin que immobile en icelle, je te attende et *reattende*, tant que ce que je croy je voye. (JEH. DE GAIGNY, *Serm. de Guerricus*, fo 4 ro, éd. 1546.)

REAU, s. m., trou :

Faites un *reau* en terre qui soit bien grasse si profond que vous y puissiez loger vos tronçons sus bout, demeurant la terre surhaussee trois ou quatre doigts au dessus d'iceux : rengez les en ce *reau* a demy pied l'un de l'autre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 406, éd. 1597.)

Faire un *reau* en terre bien grasse. (MIZAULD, *Mais. champestre*, p. 279, éd. 1607.)

Nom de lieu, le *Réau* (Seine-et-Oise).

REAUL, voir REAL.

REBACHER, v. a., remettre de la bauche à :

Audit Badril, la somme de 15 s. tournois pour avoir ouvré, luy deuxiesme, trois journees tant pour *rebacher* les tours de la Bobresse et Galloyse, que pour fournir deux piesses de bois emploiees a la cheminee de ladite Galloyse. (1497-1498, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 30, fo 211 vo.)

REBACQUER, voir REBECHER.

REBAILLIER, v. a., redonner?

Et si cose avenoit quant ke çou fust apries le dit dit et despondut k'il i eust nul des .II. ki vosist isir huers dou dit, et il *fust rebailles* dou dit a tenir, cius ki en dalroit devroit rendre et paiier a celui ki le dit tenroit .XII. lb. de paresis de boine dette et de loial. (1290, *Arbitrage*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

REBAINE, voir REBEINE.

REBAIS, s. m., mépris :

Gilot le Vasseur dist publiquement par maniere de *rebais*, moquerie et desrision. (1407, Arch. JJ 161, fo 234 vo.)

REBAISSEOR, *-baissiour*, s. m.?

Et cellui cellaz, se il se trouve leaul et de moeson, avente que il soit repuntaz ou *rebaissiere*, et si il non se trouve leaul on de moeson. (1412-1414, *Ord. au suj. de la fabr. des draps*, Arch. Fribourg, 1re collect. des lois, Rec. dipl., VII, 30.)

Que l'on fasse jurar tot les *rebaissiour* que il non rebaissant ne ne rebaisseront in auconne forme drap, forque cillour qui seront selaz dou sel de la ville. (*Ib.*)

Cf. RABAISSEUR.

REBALCHE, s. f., certaine pièce d'un piège à prendre les loups dans une fosse :

Ceste fosse peult estre faicte en chascune voye parfonde seulement de quatre ou de cinq piedz a l'aide d'une *rebalche* faicte de lyens d'arbre sur une longue stangette legierement tournant bien attachee chascun a ung crochet fort fiché en terre, auquel tourne icelle *rebalche*, et soit d'ung costé fermee loing de la fosse de ung demy pied. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des prouffitz champ. de P. des Crescens*, fo 123 vo, éd. 1516.)

REBALDIR, voir RESBALDIR.

REBALER, v. n., rebondir :

Quarriaus de tous costez *rebalent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18922, W. et D.)

Norm., *reballer*, redescendre, retomber.

REBANDELER, *-endeler*, v. a., bander de nouveau :

Fourbirent leurs plaies et *rebendelerent*. (FROISS., *Chron.*, IV, 340, Luce, ms. Amiens.)

REBANQUETER, v. n., faire des banquets continuels :

Seoir, veiller, avoir aux dez recours,
Rebanqueter, c'est la vie des cours.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 133, A. T.)

Rebanqueter, comessari denuo, rursum epulari. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

REBAPTISEMENT, *-izement*, s. m., rebaptisation :

Adonc on beneist les fons par infusion de cresme et de aspersion de baptesme, car c'est une maniere de *rebaptizement*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, fo 100c.)

Rebaptisement des heretiques. (CL. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VIII, éd. 1567.)

L'Afrique vit trois conciles touchant le *rebaptisement* des heretiques. (JAQUES TIGEON, *Œuv. de S. Cyprian*, p. 20, éd. 1574.)

REBAPTISEUR, s. m., celui qui rebaptise :

Abominable secte de *rebaptiseurs* et anabaptistes. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François Ier, éd. 1532.)

1. **REBARBE**, *-erbe*, adj., rébarbatif :

Car, par finesse et traison,
En se monstrant fier et *reberbe*,
Vont achapter le blé en herbe,
Et n'en font point de conscience.
(ROGER DE COLL., *Satyre pour les habit. d'Auxerre*, p. 12, Bibl. elz.)

2. **REBARBE**, voir REBEBE.

REBARBELÉ, adj., syn. de barbelé :

Ne sagecte *rebarbelee*.
(DEGUILEVILLE, *Rom. des trois pelerinaiges*, fo 64b, impr. Instit.)

REBARBER, v. n., être rébarbatif, regimber :

Chil ne crient merchi ne ne vont *rebarbant*,
Ne nus ne se deffent de mache ne de branc.
(*Doon de Maience*, 5913, A. P.)

Je n'ay pitié de ta douleur
Non plus que d'ung vieil frivoleur
Qui rien ne peult et si *rebarbe*.
(*Myst. de la Pass.*, fo 208a, impr. Institut.)

Taisez vous, ce dit le duc, et allez faire ce que je vous commande, car si vous me *rebarbez* plus, je vous destruiray de fons et de racine. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, fo 129c, éd. 1532.)

— Réfl., dans le même sens :

Encore i ot .xm. de la paienne gent,
Qui de saillir en l'eve n'avoient nul talent;
Encontre nostre gent s'alerent *rebarbant*.
(*Gaufrey*, 10222, A. P.)

Trop craint celle qui *se rebarbe*
Qu'el ne le preigne par la barbe,
Si cum je suis souvent tenus.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, 1398, Tricotel.)

Qui a villain ne *se rebarbe*
Tost est mis a deffinement.
(J. MILET, *Destruct. de Troye*, 21442, Stengel.)

Et fault il que je *me rebarbe*,
Par le sanc, a toute une playe?
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 317.)

La chappe ne faict point le moyne.
Tous ceulx qui portent longue barbe
Ou gris manteau de sainct Anthoyne
Ne sont doulx comme saincte Barbe.
Mes maintiens qui ne *se rebarbe*
Faict a prisier mains que ung tresor.
(J. MOLINET, *Faictz et Dictz*, fo 94a, éd. 1531.)

REBARDEL, voir ROBARDEL.

1. **REBARDER**, v. a., seller, atteler de nouveau :

Rebarder un cheval, equum denuo phalerare. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

2. **REBARDER**, voir Robarder.

REBARER, *-arrer*, v. a., remettre des barres, des barreaux à :

Apres aus fist les huis Floripas *rebarer*.
(*Fierabras*, 2761, A. P.)

Rebarrer plusieurs fenestres. (4 mars 1504, Arch. Bass.-Pyrén. E 379, I A 5625.)

REBASTISSEMENT, *-tissement*, s. m., reconstruction :

Au *rebastissement* de la maison palatine. (La Boutiere, *Suetone*, p. 98, éd. 1569.)

Pour furnir et pourveoir a la restauration et *rebatissement* tant de l'eglise et halle d'icelle... que des aultres edifices necessaires et inexcusables illecq. (8 août 1588, *Lettres de Philippe II, roi d'Espagne*, 2ᵉ reg. aux privilèges, fº 69, Arch. Bailleul.)

Le *rebatissement* et reparation du temple materiel. (Georges Thompson, *Secrets de l'Apocalypse*, p. 135, éd. 1602.)

1. **REBAT**, voir Rabast.

2. **REBAT**, s. m., déduction, rabais :

Soixante mill escus en deduction et *rebat* de la somme a nous due. (1363, *De financia Reg. Fr. recipienda*, ap. Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., VI, 408, 2ᵉ éd.)

Que de la dite somme de cynk centz marcz sera fait ovelle *rebat*. (25 sept. 1371, *Endent.*, ap. Delpit, *Collect. génér. des doc. fr. qui se trouvent en Anglet.*)

— Répercussion, réflexion, écho, en parlant du son et de la lumière :

Elle respond par le *rebat* de l'air.
(Belleforest, *Fable de Narcisse et Eolis*, éd. 1561.)

Lesquelles (montagnes) reçoivent les vapeurs froidureuses et descente des neiges, lorsque le soleil entre dans le signe de capricorne: veu qu'en ce temps la les rayons du soleil ne pouvant attaindre par leur *rebat* et reflexion a la sommité et feste d'icelles, la nature du lieu reçoit les impressions de nostre froidure. (Thevet, *Cosmogr.*, IV, 9, éd. 1575.)

Ny au *rebat* de l'eau la rive murmurante,
Ny par les vaux pierreux la claire onde courante,
Ne m'ont si doucement touché qu'un vers si beau.
(Robert et Ant. le Chevalier d'Aigneaux, *Eucol. de Virgile*, fº 23 rº, éd. 1582.)

Les morions, les piques des soldars,
Et les harnois fourbis de toutes pars,
Et l'emery des lames accrees
Frappez menu des flames etherees,
Et du *rebat* du soleil radieux,
Une lumiere envoyoient dans les cieux.
(Ronss., *Franc.*, l. I, p. 414, éd. 1584.)

Ceste ravine ondoyante apparoissoit de loin toute sursteinte de vermeil que causoit le *rebat* de lueur solaire. (Jean de Maumont, *Hist. de Zonare*, p. 328, éd. 1597.)

— Terme de fauconnerie, action de ancer l'autour une seconde fois :

Ou l'en doit remuer et tourner son poing, afin qu'il se debate autre fois, car au *rebat* les plumes reviennent a leur point. (*Ménagier*, II, 291, Biblioph. fr.)

Cette signification est indiquée par Littré.

— Corniche, contour, chambranle :

Or me prestes donques .i. voirre
Par amours et si seons bas,
Et che sera chi li *rebas*
Sur coi nous meterons le pot.
(Adam de la Halle, *Jus Adan*, Richel. 25566, fº 48 vº.)

Tenant al iretage que li dis Leurens tient a rente de Bauduwin de Nanzebieke, mouvant dou *rebat* de une feniestre. (Juill. 1304, *Chirogr.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Pour rechevillier et refaire le *rebat* de la porte ardenoise. (1396-1397, *Compt.*, Arch. mun. Mézières CC 30, fº 11 rº.)

60 marches avec 9 *rebas* d'uysseries. (19 janv. 1404, Arch. mun. Rouen, A 5.)

Pour .ii. journees et demie, qu'il avoit macené au faire le *rebat* del huis del estavle dez chevaus. (27 juill. 1412, *Tutelle des époux Vilain de Launais*, Arch. Tournai.)

A lui encore [Jehan Ghasiau], semblablement, pour pluseurs autres grans pieres sauvages, par lui, comme dessus livrees, dont on a fait et ordené *rebas* servant audit pont. (1ᵉʳ février 1422-28 février 1423, *Compte des Fortifications*, 26ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

Haut-Maine, *rebat*, abaissement, humiliation, ruine, diminution de forces. Suisse, Neuchâtel, *rebat*, vent du rivage, opposé au vent qui règne au milieu du lac.

Nom de lieu, les *Rebats* (Haute-Savoie.)

REBATEMENT, *-attement*, s. m., réverbération, répercussion :

Refrappement. Reverberation. *Rebatement.* (R. Est., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

Pourceque nostre regard estant longuement tendu sur un sujet pareil, il se fait un *rebattement* et repoussement des rayons de la chose qui luy est opposee. (Dampmart., *Merv. du monde*, fº 93 vº, éd. 1585.)

Rebatement : m. A reverberation, repercusion, repulsing, beating back. (Cotgr., 1611.)

— Diminution :

... Qe vos li voiles paier, ou si ne est vostre volenté quant a ores a lui fere paiement, prie qe vos li volles assigner la bailie de Castellohes en *rebatement* de ses gages, de tant come ladite bailie vaudra par an de rente, et qu'il la puisse prendre chesquun an josques a tant qu'il seit parpeié de tote sa dette. (1290, *Petit. d'Arn. de Castelnau*, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 367.)

REBATRE, verbe.

— Act., retrancher :

Icelles sommes vous *seront* aloees en vos comptes et *rebatues* de vos receptes. (1346, *Lettr. de Phil. VI*, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., *rebatre en tavernes*, reprendre le chemin des tavernes :

C'est chou cose nouvelle k'on deuist bien abatre,
On en prise mains priestres, et le moustier et l'atre,
K'en un jour puist on dire deux messes, trois ou [quatre,
Et, tantost k'on a dit *en taviernes rebattre*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 377, 20, Kerv.)

REBATTEMENT, voir Rebatement.

REBAUBIR, v. a., ébaubir, amuser de nouveau :

Viennent les menestriers pour *rebaubir* la compaingnie. (Corbichon, *Livre des propr. des choses*, Richel. 216, fº 89.)

REBAUCQUIER, v. a., *bauchier* de nouveau :

Il faut *rebaucquier* et recouvrir le comble du beffroi. (1528, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Bauchier.

REBAUDÉQUIN, voir Ribaudequin.

REBAUDIR, voir Resbaldir.

REBAUDISSEMENT, voir Resbaudissement.

REBAVEURE, s. f., bavure :

L'instrument a faire ce trou en ceste maniere d'enter et en la precedente sera un bon gros vibrequin de menuisier qui est beaucoup meilleur qu'un taraire, parce qu'il cave par retailleures, sans faire de poussiere, ne *rebaveure*, comme le taraire. (O. de Serres, *Th. d'Agr.*, III, 5, éd. 1605.)

REBEBE, *-eibe*, *-esbe*, *-erbe*, *-arbe*, *-elle*, *rubebe*, *-bele*, s. f., rebec :

Harpes et gigues et *rubebes*.
(*Rose*, 21286, Méon.) Var., *rebebes*.

Orgues, vielles, micanons,
Rubebes et psalterions.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 1148, Mas-Latrie.) Var., *rubeles*.

Roussel et Gaynat pristrent a jouer, l'un d'une fleute et l'autre d'une *rebesbe*. (1395, Arch. JJ 147, pièce 266.)

Viele, luth et guisterne
Et la *rebebe* a corde terne.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, I, 215, Cocheris.)

Harpes, musettes d'Alemaigne,
Lucs et flustes de Bretaigne,
Guysternes, *rebeibes* et rotes
Et tout ce qui peut former notes.
(Id., *Matheolus*, III, 2979, Tricotel.)

Rubebes, leuths, vielles, syphonie,
Psalterions, trestous instrumens coys.
(E. Deschamps, *Œuv.*, I, 245, A. T.)

Il m'est advis que j'oy la corde
D'une *rebelle* dont juoit
Belon.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fº 35 vº.)

Avec lesquelz compaignons estoit un

nommé François Gontaud qui sonnoit d'une *reberbe* et alerent dansans. (1458, Arch. JJ 188, pièce 39.)

Sonnez tabours, trompes, tubes, clarons,
Flustes, bedons, simphonyes, *rebelles*.
(J. Molinet, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. franç.*, I, 389.)

Joueurs de hairpes, de *rebelles*, de leutz. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1480, Larchey.)

Je vueil ung tour accorder ma vielle,
Et ma *rebebe*, dont je joue si bien.
(*Le Banquet du boys*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., X, 207.)

Ly vert Hebers, a la chanue barbe,
En bergerie trestout le plus senez,
Vient d'autre part, s'aporte sa *rebarbe*.
(*Ib.*, p. 211.)

Chalumeaux, harpes, *reberbes*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 24, éd. 1548.)

Suisse rom., Neuchâtel, *rebibe*, guimbarde, trompe : jouer de la *rebibe*.

Rebebet, s. m., rebec :

Herpes, *rebebets*, busines. (Jean de Bethencourt, *le Canarien*, p. 162, Gravier.)

Rebeche, voir Rabache.

Rebecher, *rebacquer*, v. a., prêcher, réprimander :

S'il nous vient jamais *rebecher*,
Je le pense si bien pescher
Qu'il fera une layde mine.
(*Mist. du Viel Testam.*, var., t. II, p. 356, A. T.)

Il convient qu'il (Satan) *soit* reformé,
Repris, *rebacqué*, taconné,
Car je suis tres bien informé
Qu'il est fol et desordonné.
(Flamang, *Mart. de S. Did.*, p. 426, Carnandet.)

Rebechier, *-besquier*, v. a., renoncer à :

Prendre ou nom dudit chevalier et pour li les faiz et la charge du plait et de la garendie, et mener et metre a fin du tout au delivre, en *rebechant* et renunsant quant a ce, au dit acheteur et a ceuz qui de li auront cause, toutes manieres de necessites... (1316, Arch. JJ 53, f° 3 r°.)

Ne porront ou deveront *rebesquier* point de leur œuvre, jusques ad ce qu'elles auront toute pignee leur drapee. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. Chauny, publ. par Matton.)

Rebecqueur, s. m., joueur de *rebec* :

Tabourineur et *rebecqeur*. (24 mars 1514, Arch. Gir. E, not., Laurent, 345-1.)

Rebecquin, s. m., petit rebec :

Rebec, *rebecquin*. It. Rebecchino. (Jun., *Nomencl.*, p. 245, éd. 1577.)

Rebedaine, voir Rebindaine.

Rebeer, v. n., guetter, désirer encore :

Abbes, Sathanas pas ne bee,
Se te grange est bien engarbee,
Ke il les garbes fors en traie
Ne que par lui soit desgarbee,
Ne il a chou pas ne *rebee*
Ke il tes vakes te detraie.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, cv, 1, Van Hamel.)

Rebeibe, voir Rebebe.

Rebeine, *rebeyne*, *rebaine*, *ribeine*, s. f., émeute, sédition :

S'ensuyt ung petit traicté de la noblesse et ancienneté de la ville de Lyon. Ensemble de la *rebeine* ou rebellion du populaire de ladicte ville contre les conseillers de la cyté et notables marchands a cause des bleds : faicte ceste presente annee 1529 par Symphorien Champier. (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 1[re] sér., t. II, p. 453.)

La cause principalle de la *rebaine* nouvellement faicte a Lyon. (*Ib.*, p. 459.)

A cause d'icelle rebellion la ou le bichet ne coustoit que vingtz cinq soubz, il monta jusques a trente et trente cinq, et si n'eust esté ceste *rebaine*, le blé n'eust de ceste annee monté plus haut de vingt huit soubz, jusques a trente, et n'eust esté la cité au trouble, ne danger ou elle a esté bien grant. (Id., *ib.*, p. 470.)

Cy finist la conjuration ou *rebeine* du populaire de Lyon contre les notables et conseillers de ladicte cité, faicte ceste annee ung dimenche, jour saint Marc, apres boyre, 1529. (*Ib.*, p. 477.)

Arrestation de Jean Musy, principal fauteur de la grande *rebeine*. (1529, *Act. consul.*, Arch. mun. Lyon BB 48.)

Et se conduisirent les choses si malheureusement qu'il s'entama une grosse sedition et *rebeyne*, voire une guerre a armes descouvertes, entre l'eglise et les habitans de la cité. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 146, éd. 1573.)

Alors on procede a l'inquisition des moteurs de la *rebeine*, dont sourdant un petit mescontentement et refus, cela despita si fort les soldats, ja d'ailleurs mal affectez, qu'ils en eurent tué plus de mille premier que l'archeveque les peust refrener. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 25 v°, éd. 1574.)

De la *rebeine* et conjuracion, ou rebellion du populaire de ladicte ville contre les conseillers de la cité, et notables marchans, a cause des bledz. (Du Verdier, *Biblioth.*, p. 1173, éd. 1585.)

Il (Pline) parle d'une *ribeine* et mutination qui vint a Rome. (Du Pinet, *Pline*, XIX, 4, en note, éd. 1615.)

Rebel, voir Revel.

Rebellacion, *-tion*, s. f., rébellion :

Recommença la guerre et la *rebellacion* de l'empereour. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 92, var., Chabaille.) Autre var. : *rebellations*.

Qui avoient esté chief de la *rebellation*. (Aimé, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 16, Cham.-Fig.)

En ceste annee que messire Jehan de Luxembourg conquist la comté de Guise, y eut pluseurs seigneurs de Picardie, de Santers, et des marches entour, lesquelz firent une grande *rebellation* contre le duc Phelipe. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1424, Soc. de l'H. de Fr.)

Rebellations que les gens du duc de Montferrat avoient fait au roy de France. (*Hist. de Loys III de Bourbon*, p. 383, ap. Ste-Pal.)

Rebellant, *-ent*, *-iant*, *-yant*, adj. et s., rebelle :

Cestuy (Gordien) vaincqui et desconfi les *rebellans* de Perse. (xiv[e] s., *Récits d'un bourg. de Valenciennes*, p. 9, Kervyn.)

Commença tellement a gouverner sa terre en pais que on n'y sceust trouver nulz *rebellens* quelxconques. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 251.)

Et vollons que yteis *rebellians* et nient entretenant ceste presente ordenanches, soyent tenus et attins de ung mark d'argent. (25 juillet 1427, *Lettre des offices*, ap. Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VII.)

Enclos de forteresses *rebellans*. (A. Chart., *Quadr. inv.*, Œuvr., p. 439, éd. 1617.)

Qu'il soit tenu... boutteir la somme d'iceulx despens en son manuelle... et au cas de de faulte, et qu'il soit de ce *rebellyant* de ly redu passei icelle soume en ses dits comptes. (1480, *Privil. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, p. 17, éd. 1730.)

Saulvez l'honneur des dames, jeunes enfans gar-[dez,
Et des *rebellans* faictes, ainsi que l'entendez.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Consult. de Dalviane et Petillane, f° 63 v°, éd. 1532.)

Ces trois villes ainsi *rebellantes* se rendirent a l'eglise, et le pape les accepta, soubs promesse de leur donner secours. (D. Sauvage de Fontenailles, *Hist. du royaume de Naples*, f° 154 v°, éd. 1546.)

Rebellatif, adj., rebelle :

Pour ce que trop estoit la condicion des Carthagiens *rebellative*. (Crist. de Piz., *Charles V*, 2[e] p., ch. 23, Michaud.)

Rebellation, voir Rebellacion.

Rebelle, voir Rebebe.

1. **Rebellement**, s. m., révolte, action de se rebeller :

Or vous parlerons du duc de Lancastre qui estoit sur les marches d'Escosse en ces jours que ces aventures avinrent et cils *rebellemens* au peuple en Angleterre. (Froiss., *Chron.*, II, p. 116, Buchon.)

Ja n'est besoing de nous lyer
Pour *rebellement* que façon.
(*Mist. du viel test.*, 8150, A. T.)

Cf. Revelement 2.

2. **Rebellement**, adv., en rebelle :

Quant Gauvain ainsi *rebellement* parler l'entendist, de luy s'approcha. (*Perceval*, f° 37[b], éd. 1530.)

Nonobstant la rude residence des durs paysans montaignars qui se defendoient *rebellement* de grosses massues. (Le Maire, *Illustr.*, I, 23, éd. 1548.)

Rebelleté, *-ité*, s. f., rébellion :

Tant qu'il estoit refroidies, et que celle *rebelletez* de char estoit appaisiee. (G. de Nang., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 404.)

Li prince de le terre qui empeschoient l'ouvrage des Juis en Jherusalem escrirent au roy Cambise que li Juis refaisoient Jherusalem, une cité tres malvaise et tousjours rebelle as rois de Perse, et qu'il fasoient le temple a le maniere d'un castel

qui jadis, pour leur *rebelleté*, avoient esté destruit. (GUIART, *Bib. histor.*, Maz. 532, f° 151ª.)

Et puis en grant *rebellité* et encountre ladit protection, lesditz traitours ove les adherents... continuantes lour malveise purpose, ascuns d'eux assemblerent grant poair pur avoir destruit lesditz ducz et countz. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

REBELLEUX, adj., féroce, sauvage :

S'il advenoit qu'aucun eust brebis, moutons, pourceaux, bœufs, vaches, chevaux, asnes, mules ou semblables bestes, qui sont ordonnees a domestique usage entre les gens, pour le gouvernement et substantation de l'homme, et que si *rebelleuses* fussent et telles que par leur rebel et crasse naturelle elle regibassent et rebellassent contre mesure, et blessassent aucun et fissent dommage, ou que ce fussent grosses bestes qui coustumieres fussent de mordre ou getter ou ferir, ou qui eussent autre *rebelleux* empeschement. (BOUT., *Somme rur.*, I, 37, éd. 1611.)

REBELLIANT, voir REBELLANT.

REBELLITÉ, voir REBELLETÉ.

REBELUTER, v. a., ressasser :

Aussi discourans souvent dans le parlement des abus qui se commettoient en cour d'eglise, et *rebelutans* ceste mesme paste, furent formees entre nous sur la fin du regne de Louys XII ces appellations comme d'abus. (EST. PASQ., *Rech.*, III, 33, éd. 1723.)

REBENEIR, *-nir*, verbe.

— Act., bénir de nouveau, signification conservée :

Quant l'apostoles ot une piece sis
En celui siege que je ci vous devis...
Erraument s'est des armes Dieu vestis ;
Lors *fu* li lieus par lui *rebeneis*.
(*Enf. Ogier*, 7370, Scheler.)

Si *ont rebenit* l'englieze. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 100, Chron. belg.)

Rebenir ou rebenistre une eglise qui auroit esté pollue. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1564.)

— Neutr., faire entendre des bénédictions :

Li pobles *rebeneissoit*,
L'honoroit et glorifioit,
Li pobles disoit toz ensamble ;
Benoiz soit li fruz de son vantre.
(*De saint Bonet*, Richel. 423, f° 102ᵈ.)

— Act., rendre le salut à :

Alez seigneurs, dient aucunes,
Cil Dieu qui fait le soleil luire
Vous vueille hui en cest jour conduire.
Et cil s'en vont testes enclines,
Tout aucuns les *rebeneissent*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 262ᵇ.)

REBENISTRE, v. a., bénir de nouveau :

Rebenir ou *rebenistre* une eglise qui auroit esté pollue. (J. THIERRY, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

REBEQUET, s. m., petit rebec :

Je n'eu d'elle en mariage
Que six vingz soubz en une bource,
Ung *rebequet* et une loure.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 59.)

1. **REBERBE**, voir REBARBE.

2. **REBERBE**, voir REBEBE.

REBERTOURNER, v. a., tourner, fausser :

Heresie je suis nommee
En mes erreurs trop affermee
Qui vois tousjours a reculons
Par rebourses opinions,
La voye de ceulx degarpissant
Qui vont tousjours droit et avant
En *rebertournant* l'escripture
Par ma trop faulse regardeure.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 64ᵈ, impr. Instit.)

REBESBE, voir REBEBE.

REBESOGNER, *-ongner*, v. n., besogner de nouveau :

Et par ce moyen *rebesongna* comme devant. (*Nouv. fabrique des excell. Traits de verité*, p. 43, Bibl. elz.)

REBESQUIER, voir REBECHIER.

REBETRE, s. m., roitelet :

Regulus, petit oysel, *rebetre* ou serpent. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 r°.)

REBEVER, v. n., piocher la vigne :

Pour fouyr et *rebever*, chacun jours .II. s. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1494, Larchey.)

REBIECQUIER, v. a. ?

A luy [Jaquemart du Bos, roquetier de le Rocque de Callenielle] pour une queminee de pierre de taille, estoffee de deux gambes *rebiecquies*, de deux chimaises, de deux sonmiers, d'un mantiel de cahot, et d'une liste au deseure dudit mantiel. (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 7ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. REBACHER.

REBIFER, voir REBUFER.

REBIFFEE, s. f., pli, ride ?

Biau sire, cheste barbe ou l'aves vous trouvee?
D'aucuns veillart l'aves, chen cuit je, empruntee ;
Encor n'est pas, je cuit, la vostre issi fumee ;
Onques Kalles nen ot barbe ne *rebiffee*.
Tant est enfes encore, onques ne l'ot ostee.
(*Doon de Maience*, 7921, A. P.)

REBIFFER, *-ifer*, verbe.

— Act., rabrouer, repousser :

Qui les desment, qui les *rebife*,
Il fait que preus foi que doi m'ame.
(G. DE COINCY, *Mir*, ms. Soissons, f° 185ª ; 176, Poquet.)

Bien li keurt sus, bien le *rebiffe* ;
Nel prise pas une vies biffe.
(ID., *ib.*, ap. Duc., *biffa*.)

— Neutre, se rengorger :

Si soit son dit repudié
Et repulé pour apocriffe
Car la endroit bloise et *rebiffe*
Ou point ou il parle des roys.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 4ᵇ.)

— Part. pas., *rebiffé*, épaté, retroussé.

Et si ont si grans bouches, et le nez si *rebiffé*. (*Liv. de Marco Polo*, ch. CLXXXVI, Pauthier.)

REBILLIER, v. a. repousser :

Pres de l'emperiere se serra,
Et qu'en ne l'en puist dessaisir,
Court le frain du cheval saisir,
Environ son bras l'entortille :
Girart la truie la *rebille*,
Con cil qui a prendre Othes tent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 128ª.)

— *Rebillant*, part. prés. et adj. :

Outre le passai (le bourdon) sans do-
Mes l'escherpe dehors demore [more.
O les martelez *rebillans*
Qui dehors erent pendillans.
(*Rose*, 21913, Méon.)

REBIN, *-byn*, s. m., partie de la terre remuée au second binage ?

Si vous metez voz fyms sur le waretter, ils seront plus tost al rebyner reversez dessouz la terre, et au semail serront rejutez amont ove la terre medlee ; et si vous les metez sur le *rebyn*, donqes al semail serront le plus tost reversez sur terre. (*Tr. d'Econom. rur.*, XIIIᵉ s., ch. XIX, Lacour.)

REBINDAINE, *rebidaine*, *rebedaine*, *ribedaine*, *ribaudaine*, *ribondaine*, adj. f., s'emploie dans la locution *à jambe rebindaine*, signifiant jambe en l'air :

Pantagruel le frappa du pied un si grand coup contre le ventre, qu'il le getta en arriere a jambes *rebindaines*. (RABEL., *Pantagruel*, ch. XXIX, éd. 1542.) Var., *ribondaines* (Ed. Le Duchat).

Vinet de la fourche lui donna un si grand coup entre col et collet, qu'il le jecta par terre a jambes *rebidaines*. (ID., *Quart livre*, ch. LXVII, éd. 1552.)

Elle se laissa tomber derriere le coffre a jambes *ribaudaines*. (BRANT., *des Dames galantes*, IX, 522, Lalanne.)

Jehu... abat son homme mort par terre, qui soudain chet a jambes *rebedaines* du haut du chariot. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 348, éd. 1597.)

Les chevaux... portoyent leurs hommes a grans troupes par terre a jambes *ribedaines*. (ID., *ib.*, p. 643.)

On trouve au XIXᵉ siècle :

Son bonnet d'astrakan ayant glissé a terre il se penche pour le ramasser d'un lent mouvement d'ivrogne, et mollement il va le rejoindre sur le paquet, desarçonné a quilles *rebindaines*. (RICHEPIN, *Césarine*, p. 39.)

REBINEE, s. f., pris fig. au sens de reprise :

Par trois *rebinees* me prist
Et a chacune fois m'assist
Sor mes rains deux de ses peçons.
(*De la vieille Truande*, Richel. 837, f° 212a.)

REBINEUR, s. m. et adj., qui se rétracte, qui revient sur ce qu'il a dit :

Rebineurs de choses convenues et accordees en jugement, retractatores rerum in jure transactarum. (J. Thierry, *Dict. fr.-lat.*, 1564.)

Plaidereau, *rebineur*, retracteur de ce qu'il a accordé en jugement. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Rebineurs de choses convenues et accordees en jugement. Retractatores rerum in jure transactarum. B. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

REBIS (de), loc., de rechef :

Donc tort ses mains, donc bat son piz,
Donc chiet a terre *de rebis*.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 164a.)

Doubs, pain cuit *de rebis*, trop cuit, cuit deux fois.

REBLANCHISSEUR, s. m., celui qui reblanchit :

Que pensent doncq faire ces *reblanchisseurs* de murailles, qui jour et nuict se rompent la teste a imiter : que dis je imiter ? mais transcrire un Virgile et un Ciceron ? (J. du Bellay, *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. xi, éd. 1549.)

REBLANCHOIER, verbe.

— Neut., redevenir blanc :

Par lou on voit le poil *reblanchoier*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 164d.)

— Réfl., redevenir blanc :

La dame n'a mais de mort cure
Ains *soi reblanchoie* et rescure.
(G. le Long, *la Veuve*, 127, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 201.)

REBLANDIR, v. a., caresser, flatter :

Le duc son frere messervi,
De nule rien n'eu *reblandi*,
Ne ne voleit por lui rien faire
S'ennui, despit non e contraire.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26873, Michel.)

Dant Godefroi a entendu ce plait ;
Sachiez de voir lor fu en grant esmai ;
Grand dons presente por abessier ce plai
Et Vivien *reblandist* et retraict.
(*Enf. Vivien*, Richel. 24369. f° 171c.)

Le pape Paschal I de ce nom pour le peu de courage qu'il recognoissoit en nostre empereur (Louis le Débonnaire), ne douta de s'instaler de son authorité privee en son siege, sans le *reblandir*. (Pasq., *Rech.*, V. 3, éd. 1723.)

Ces jeunes fatistes ayans composé ce qui leur estoit enjoinct, *reblandissoient* a la fin de leurs chants royaux et ballades leur prince, afin qu'en l'honorant ils fussent aussi par luy gratifiez. (Id., *ib.*, VII, 5.)

Ceux qui mirent les premiers cette invention en avant le (le menu peuple) voulurent *reblandir* d'un mot plus doux et moins bas que nous disons tiers estat. (Id., *ib.*, II, 7.)

Aussi estoit il tres prompt a se reconcilier a ceux qui l'avoient offensé, quand ils le venoient *reblandir*. (Id., *Lett.*, VII, 10.)

Le peuple couve une sedition,
L'un *reblandit* le roy par apparence,
L'autre de luy tout a fait se dispense,
Et tout cela est la saincte union.
(Id., *Poés. div.*, II, 922.)

— En terme d'ancienne coutume, demander l'agrément du seigneur ou lettres de pareatis pour faire un acte de justice sur sa terre :

Jehan Cousturier, huissier de nostre court de parlement de Thoulouse..., sans *reblandir* le suppliant (seigneur haut justicier), appellé et requis seulement le baille dudit lieu, qui ne scet ne lire ne escrire, print Huguet de Bousen homme et subjet du suppliant. (1463, Arch. JJ 199, pièce 350.)

Le vassal dedans quarante jours apres la foy et hommage par luy fait a son seigneur feudal, doit bailler son aveu et denombrement audit seigneur feudal : et quarante jours apres icellui baillé, doit retourner par devers ledit seigneur feudal le *reblandir*, c'est a dire sçavoir de luy, s'il veut debattre ledit aveu et denombrement. (*Cout. de Reins*, art. cxx, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole.)

— Réclamer :

Quant aucun demande et *reblandist* ainsi par gaige ou pleige lesdictes bestes la chose est attainte quant a l'amande. (*Coustumier du Poictou*, ch. liii, éd. 1499.)

— *Faire reblandir*, faire briller, ou faire admirer :

Qui (peut estre) desireront d'eux monstrer et faire cognoistre en leur avenir comme leurs devanciers, et de monstrer et faire *reblandir* leurs blasons en leur cotte d'armes estendue et couchee sur leurs corps. (Olivier de La Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

REBLANT (a), loc., semble signifier avec des paroles flatteuses :

Halas ! je pri *a reblant*
Ce qui me fera morir.
(Gaces Brulles, Poët. fr. av. 1300, I, 99, Ars.)

REBLASMER, v. a., blâmer à son tour :

Apres ce *reblasme* Virgile,
Et dist.
(*Dolop.*, 3448, Bibl. elz.)

REBLOUQUER, v. a., repousser, renvoyer dans un trou :

Comme la lueur du soleil esbleuist le regard, ainsi celle haulte et eternelle lumiere *reblouque* et ratapist l'engin. (M. Lefranc, *l'Estrif de fort.*, f° 89 v°, impr. Ste-Gen.)

REBOER, v. n., retentir :

Les grands ruisseaulx.....
Du ballement des bestes qui gemissent
Reboent fort quant par la mort perissent.
(Guill. Michel, 3e *liv. des Géorg.*, f° 62 v°, éd. 1540.)

Tous et chascuns lieux ou elz souloient paistre
Vont *reboant*.
(Id., *ib.*, f° 62 v°.)

REBOIHS, voir Rebors 1.

REBOIS, voir Rebors.

REBOISEMENT, -*boissement*, s. m., peut-être tromperie, mépris :

(Li saint espir) li donet encontre folie savoir, encontre *reboissement* entendement, encontre burissement conseil, encontre cremor force. (*Moralité sur Job*, ap. Foerster, *Diol. Greg. lo pap.*, p. 355.)

Maiz ciz *reboissemenz* nos gardet l'entendement quant il lo nos tolt, car cant il abaisset lo cuer en un moment, si lo confermet il plus vraiement por entendre les haltes choses. (*Ib.*, p. 504, Ler. de Lincy.)

REBOISIER, -*boissier*, verbe.

— Act., tromper :

Or lor rendez lor peres, si ferez cortoisie.
Si se tiennent a vous, vostre est la compaignie ;
Et se il vous *reboisent*, ce n'iert ne mort ne vie.
(*Aye d'Avign.*, 2921, A. P.)

— Neutre, devenir lâche :

Que ja leur cuer en amoloient,
Ne le pooir reconnoissent,
Ainz en empirent et *reboissent*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 210a ; col. 664. Poquet.)

Et Duronda[l] ne va pas *reboisant*,
Ne Couroçouse ne va afebloiant.
(*Otinel*, 492, Bibl. elz.)

Dieppe, *reboiser*, tromper.

1. **REBOLER**, v. a., commettre une *bole*, duper :

Encor en i a .i. qui plus m'a regardé,
C'est cil que plus redout, moult m'*a* hui *rebolé*.
(*Quat. fils Aymon*, Richel. 24387, f° 29c.)

Ja Ogiers li Danois qui tant m'*a reboles*
N'i venra mais a tans ne vos grans parentes.
(*Ib.*, f° 30b.)

2. **REBOLER**, *rebouler*.

— Act., frapper à nouveau, comme fait la boule dans un jeu de quilles :

Et Jehans, qui tint la maçue,
Qui molt ot grosse la cibole,
Felonessement le *rebole*,
Si que li prestres n'en sot mot.
(Hug. Piaucele, *d'Estormi*, 170, Montaiglon, *Fabl.*, I, 204.)

— Repousser :

Peuvent et doivent tous sujets l'abandonner, et *rebouler* la sujetion d'un tel homme. (*Pièce du* xve s., ap. Duclos, *Preuv. de Louis XI*, p. 369, éd. 1745.)

— Neut., refuser, rechigner :

Commanda leur a labourer,
Et ce firent sanz *rebouler*.
(*S. Graal*, 2369, Michel.)

— *Rebolé*, part. passé, en forme de boule, gros, bouffi.

La teste ot grosse et plat le nes
Et cort col et vis *rebolé*.
(*Durmars le Gallois*, 4471, Stengel.)

— Circoncis, dont le prépuce est retiré en arrière :

Recutitus, *reboulé*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

Et le vit gros et *rebolé*.
(*Du Pescheor de Pont sur Seine*, 130, var., Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 339.)

Si ot vit lonc et vit quarrez,
Vit gros, vit cort, vit *reboulez*.
(*Les .IIII. Souhais S. Martin*, Richel. 837, f° 189c.)

Reboulé, l. recuticus, ut veretrum recuticum, vit *reboulé*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Egaré, hagard :

Quelque vieille aux yeulx *reboulez*
M'a faicte en la teste une emprainte.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 325, Jacob.)

— *Pois reboulez*, litt. pois mis en boule, nom donné à Amiens aux farces :

Les compaignons joueurs de comedye,... paravant juer, communiqueront leurs jeux au bureau et le lendemain ny autre jour ilz ne feront aucun coeullette de *poix reboullez*. (16 juin 1581, *Reg. des délib. d'Amiens*, Bullet. du comité de la langue, 1857.)

Centre, *rebouler*, recevoir avec humeur, repousser avec rudesse, rouler les yeux. Centre, Morv., *reboler*, pleurer, gémir avec bruit. Vosges, *r'bolé*, Wall., Borinage, Bourg., *rebouler*, rouler, en particul., rouler les yeux. Lorr., *rebouler*, émousser : le clou est *reboulé*. Messin, *r'bolé*, rebrousser, retourner, river un clou. Suisse rom., *reboller*, courber, ployer. La pointe de la fourche *a été rebollée*. Il *s'est rebollé* l'ongle. Pic., Vermand., *rebouler*, ensemencer après avoir renversé les éteules avec la charrue. Jura, *rebouler*, reculer devant une difficulté.

REBOLTER, voir REVOLTER.

REBOMBE, *rebonbe*, s. f., contre-coup, renvoi d'un corps élastique qui frappe contre un corps dur :

De la *rebonbe* d'une piere
Fu conseus el cief deriere,
Ariere fu portes blecies.
(MOUSK., *Chron.*, 22451, Reiff.)

(Les deux nefs) s'encontrerent de telle ravine que ce sambla uns tempestes qui la fust cheus, et dou *rebombe* qu'il fisent, li chastiaus de la nef dou roi d'Engleterre consievi le chastiel de la nef espagnole. (FROISS., *Chron.*, V, 261, Kerv.)

REBONBE, voir REBOMBE.

REBOND, part. passé, voir REPONDRE.

REBONDER, v. n., retentir :

Des doze mois parlerent et del vent que *rebonde*
(TH. DE KENT, *Alix.*, ms. Durh., P. Meyer, *Rapport*, Arch. des miss., 2e sér., t. IV, p. 121.)

Lors resonerent les tabours, trompes, busynes, corns sarazynes, qe les valeyes *rebonderent* de le soun. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 26.)

REBONDIE, s. f., retentissement :

Si la brandist, sans fere noise,
Qu'en ne l'oist pas d'une toise,
Qu'el ne rant son ne *rebondie* ;
Ja si fort ne sera brandie.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 130b.)

Tandis qu'ainsy la melodie
Fist par my le bois *rebondie*
Leonet au grant temple ala.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 32 r°.)

— *De rebondie*, par secousse :

Et saint Symons quand il les voit,
S'eschelete que il tenoit
Sonne trois cops *de rebondie*.
(*La Court de Paradis*, 185, Méon, *Fabl.*, III, 134.)

REBONDIR, *-bundir*, *-bomdyr*, verbe.

— Neut., résonner, retentir :

La oissies ces banieres tentir,
Ces puis soner et ces vaus *rebondir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25b.)

Li poples Deu duna un merveillus cri, que tute la terre *rebundi*. (*Rois*, p. 15, Ler. de Lincy.)

.X. mile grelles font ensemble tentir
Et .M. tabors soner et *rebondir*.
(*La mort Aymeri de Narbonne*, 1560, A. T.)

La terre croist et *rebondist*
Comme tempeste aus rens descoudre.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 228b.)

Contre une place creuse la voix de l'homme *rebomdyt* voulentiers et fait ung echo. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 680, Génin.)

— Act., faire rejaillir :

Et commencement doit l'en *rebondir* et ressatir l'eaue sur la teste et le col (de l'esprevier), a une vergette, pour le moullier. (*Ménag.*, II, p. 299, Biblioph. fr.)

— Chasser, repousser :

Dedans la maistre porte fu grant l'abateis,
Et li Turc se rescrient, s'*ont* François *rebondis*.
(*Chans. d'Antioche*, VI, p. 94, P. Paris.)

Franche-Comté, *rebondir*, retentir.

REBONDISSEMENT, s. m., action de rebondir :

Fu occis par le *rebondissement*
De la barre que Phebus ot si hault lancee.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 98 v°.)

Par le retour et *rebondissement* du fleuve. (*Mer des cron.*, f° 228 v°, éd. 1532.)

— Retentissement :

Je pence que quant les hommes seront ferus du continuel *rebondissement* des cas et des fortunes des nobles tant hommes comme femmes qui apres seront racomptez, ilz amoliront leurs cueurs. (BOCCACE, *Des nobles malh.*, liv. II, prol., f° 26 v°, éd. 1515.)

REBONDRE, voir REPONDRE.

REBONT, s. m., retour de noces, octave d'une fête :

En laquelle ville de Belleuzes estoit lors la feste ou *rebont*, ou racroc de la feste dudit lieu. (1415, Arch. JJ 168, pièce 394.)

Norm., Seine-Inf., *rebond*, renouvellement d'une fête patronale, retour d'une noce.

REBORBETER, v. n., gargouiller :

Un poi si se recouche atant,
Et lors li va *reborbetant*
Ses ventres.
(*De Jouglet*, Richel. 837, f° 116c.)

REBORDEMENT, s. m., bordure, rebord :

En voicy (des tulipes) qui ont les *rebordements* tout comme du passement d'argent sur une fleur colombine. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 262, éd. 1622.)

REBORER, voir ROBORER.

1. **REBORS**, *rebours*, *rebous*, *rebos*, *rebois*, *rebouc*, adj., hérissé :

Ceste a blonz crins pendanz, ceste les a *rebors*.
(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f° 106a.)

Que si quelque passant me trouvoit au bocage,
Voyant mon poil *rebours* et l'horreur de mon [front,
Ne me diroit pas homme, ains un monstre sau- [vage.
(RONS., *Amours*, II, XXV, Bibl. elz.)

Il y faut grans ruze et pratique pour cognoistre le fil du marbre, et de quel biais on le doit prendre. Les autres estoffes sont moins rebelles et *rebourses*. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 320, éd. 1522.)

— Retourné, mis à l'envers :

Mains rungent, et vuident bources,
Et faillent quand ex sont *reborces*.
(RUTEB., *Dist d'Ypocrisie*, Richel. 1593, f° 98a.)

— Fig., qui rebrousse, retourné, de travers :

Mes il sont ore maint vassal
Qui fabloiant vont par cez cors,
Qui font les bons contes *rebors*
Et des estoires les aloignent.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 193a.)

Mes tant *rebouche* ot la vehue
Que nulle chose n'a vehue.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 161b.)

A leur horreur les eaux des environs
Contrerampans d'une fuite *rebourse*
Ont arresté leur trepignante course.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, V, éd. 1573.)

— Emoussé :

Vus querez la mellee ; s'od arme i alez,
Vostre espee est *reborse*, ses brans est acerez.
(GARN., *Vie S. Thomas*, Richel. 13513, f° 27a.)

Se fier sera *rebous* et ne sera pas comme premierement, il sera aguisé o grant labour. (*Bible*, Richel. 901, f° 6c.) Lat., retusum.

Ses cornes va trainant *rebouches* et moussues.
(R. Belleau, *Sec. journ. de la Bergerie, Apparances de la lune, Œuv. poet.*, t. I, f° 233 v°, éd. 1585.)

— Par extens., en parlant de la lumière :

Calchedone la piere a non.
Pale color a et *rebosche*,
Mais clere est qui de pres le touce.
(Marbode, *Lapid.*, B 162, Pannier.)

— Fig. :

Hom, n'as mestier de demorer
De ten cuer *rebours* ramorer
Et raguisier en Dieu amour.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, cclv, 1, Van Hamel.)

— Par extens., revêche, rebelle, mal disposé, peu aimable, mal gracieux, contraire, déplaisant, renfrogné :

A la foiz quant li corages ki haltes choses entent, soi ellievet en orguilh, si devient pesanz et *reboihs*, es basses et es vis choses. (*Mor. sur Job*, p. 503, Ler. de Lincy.)

Car asses i a longue lime
Avoec les liseours *rebours*.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, ccxxxvi, 2, Van Hamel.)

Tel i a ki tant est *rebours*
Ke mout li sanle grans labours
De bien oïr.
(Id., *Miserere*, iv, 1.)

Tot tens *reboisse* est et rebelle.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 133°.)

Cuer rebelles, et durs et *rebors*. (Laur., *Somme*, ms. Chartres 371, f° 19 r°.)

Tel cuer sont *rebors* et rebelle. (Id., *ib.*, ms. Alençon 27, f° 7 r°.)

Bien sanbloit estre gentiz hon ;
N'avoit pas la chiere *reborse*.
(Cortebarbe, *Des trois aveugl. de Compiengne*, 232, Montaiglon, *Fabl.*, I, 78.)

Johan le *Rebourz*. (1316, *Livre pelu*, f° 15, Bibl. Bayeux.)

Mesire Qué, ne vous anuit,
Dist li nains, qui mout fu *rebors*.
(Sarrazin, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 284.)

Mon cuer de loialteit ne trouvereis *rebos*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 35177, Chron. belg.)

Qui bien aime n'est pas *rebours*,
Mais gracieus de beaux atours.
(E. Deschamps, *Oeuv.*, II, 199, A. T.)

Dame, voulentiers le feray ;
Je n'en seray mie *rebource*.
(*Mir. Notre-Dame*, XV, 48, A. T.)

De faire ce que vous direz,
Dame, ne sui je point *rebource*.
(*Ib.*, XXXVII, 56.)

Mais il n'estoit point bien content
De mettre souvent main en bource ;
L'hostesse n'estoit point *rebourse*
Et dist : Ne vous en souciez ;
Dieu merci j'ay argent assez.
(Villon, *Troisiesme repeue*, p. 244.)

Quant ce vint a l'escot compter,
Je crois que nully ne s'en cource ;
Mais le beau jeu est au payer
Quand il n'y a denier en bourse.
Nul d'eulx n'avoit chere *rebourse*.
Pour de l'escot venir au bout,
Dist ung gallant, de plaine source,
Il n'en faut qu'ung pour payer tout.
(Id., *Sixiesme Repeue*, p. 253.)

A toy seul je prens mon recours.
Jamais ne fus fier ne *rebours*
A tes serviteurs, quoy qu'on dye.
(*Mist. du Viel Test.*, 39035, A. T.)

Sur long et desordonné somme l'engin devient rude et *rebrouche*, la memoire se respand et accourcist. (Boccace, *Des nobles malheureux*, II, 13, f° 39 r°, éd. 1515.)

Madame, je vous remercie
De m'avoir esté si *rebourse*
Pensez vous que je m'en soucie
Ne que tant soit peu m'en courrousse ?
(C. Marot, *Epigr. à une dame de Piemont*, p. 433, éd. 1596.)

N'y aura si fier, ne *rebours*,
Que ne faciez devenir doulx.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 132.)

O volonté rebelle, o audace *rebourse !*
(*La Complainte de France*, 10, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 40.)

Jeunesse au vice non *rebourse*
La vertu n'estime un festu.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. III, f° 2 v°, éd. 1597.)

Quand la fortune luy vint a faillir et a estre *rebourse*. (Amyot, *Vies*, Sertor., éd. 1567.)

Il en devenoit *rebours* et mal gracieux a ceulx qui paravant estoyent ses familiers amys. (Id., *ib.*, Nicias.)

Les animaux (sela est ton recours)
Se monstreront encore plus *rebours*.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 44 v°, éd. 1574.)

Et y fus porté (au mariage), certes plus mal preparé lors et plus *rebours* que je ne suis a present apres l'avoir essayé. (Mont., *Ess.*, liv. III, ch. v, f° 372 r°, éd. 1588.)

Qu'enfin nous le rendrions content,
Malgré la fortune *rebourse*.
(Godard, *les Desguis.*, V, 3, éd. 1594.)

... Jamais prince n'eut en sa jeunesse une fortune plus belle ; et jamais prince, sur l'avancement de son age, ne l'eut plus facheuse et *rebource* que lui. (Pasq., *Rech.*, VI, 28, éd. 1723.)

En somme, quelque assiete et qualité de terre tant *rebource* soit elle, par la faveur de l'eau fertile sera accommodee. (Ol. de Serr., *Th. d'Agric.*, I, 2, éd. 1605.)

Vrayment vous estes bien *rebourse*
A moy qui suis vostre amy gent.
(A. Du Breuil, *Muses gaillardes*, f° 129 v°, éd. 1609.)

— Subst., récalcitrant :

J'ai fait sentir ma colere a quelques retifs et *rebours*. (Montluc, *Comm.*, II, éd. 1594.)

— Particulièrement, en parlant du cheval, rétif :

En ce destroit et perilleux passage habandonnerent pluiseurs leurs chevaulx, espouventez et *rebours* a passer. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans Rec. des Chr. de Fland., III, 491.)

Un jeune cheval reveleux ou *rebours* qu'il convient esperonner. (xv° s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il (Bucephale) fut trouvé si *rebours* et si farouche, que les escuyers disoyent que l'on n'en pourroit jamais tirer service. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1567.)

Chevaux *rebours* et farouches. (F. Hotoman, *la Gaule Franç.*, p. 119, éd. 1574.)

Comme un roussin *rebours*, de voyage lassé
Obeit a son maistre.
(J. A. de Baif, *Poëmes*, l. VIII, Lemerre, II, 380.)

Un cheval *rebours* ne fit jamais rien qui vaille. (Montl., *Comm.*, I, éd. 1594.)

Chevaux *reboux*. (La Noue, *Dict. des Rimes*, p. 281, éd. 1596.)

— Fig. :

Pour obeyr comme elle devoit a son mary, jamais ne fut *rebourse* a l'esperon. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XII, Jacob.)

— Désagréable, malheureux :

Ja mais n'avrons vie *rebourse*,
Tousjors mais serons d'une borse.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 5383, A. T.)

Vie orde et *rebourse*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26ᵇ.)

Viels est lor vie, orde et *reborse*,
Qui nos a Dieu coupent sa borse.
(*De Seinte Leocade*, 853, Méon, *Fabl.*, I, 298.)

— Hostile, déloyal :

Lor providence et lor segreiz
Et les lor halz devins conseiz
Sont molt *rebouc* a cuer humain.
(Ben., *Troie*, 19927, Joly.)

Mult est religions *rebource*,
Qui cors d'omme palist et bource.
(*Descrissions et plaissance des religions*, Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, I, 447.)

Ce n'est pas bon amor loial, ainz est *reborse ;*
Ce ne vient pas du cuer, ainçois vient de la [borse.
(*Chastie Musart*, Jub., *Œuvr. de Ruteb.*, II, 481.)

Par eulz te sont les guerres sourses
Qui sout vilainnes et *rebourser*.
(*Un Dité de verité*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 86.)

Je suys encor tout endormy,
Que je ne sçay ou est ma bource.
Ce seroit chosse bien *rebource*
De bailler argent sy matin.
(*Le bon payeur*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Qui donne benefice por epargnier sa bourse,
Je di que ceste paie est parverse et *rebourse*.
(Jeh. de Meung, *Testam.*, 580, Méon.)

— Informe, monstrueux, hideux :

Enfant qui naissent contre forme d'ome a maniere *reborse*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 5ᵈ.)

Quand freschement vient de naistre l'ourson,
Il n'aparoit qu'une masse *rebourse*.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 18 r°, éd. 1574.)

— Mal famé :

En lieux *rebours* comme en taverne ne en aultres lieux deshonnestes. (*Coust. de Bret.*, f° 109 r°.)

Norm., Orne, *rebours*, revêche, bourru, hérissé.

Cf. Académie et Littré, Rebours.

2. **REBORS,** *rebours*, *reburs*, *rebour*, *rebourgs*, *reburg*, *ribours*, *rebois* (rime), s. m., bord retroussé d'une robe, retroussis :

Au temps passé on a veu que les damoiselles et autres femmes voulant faire par

le bas en leurs robes un *rebours*, nommes profits, ils estoient de beaux chats blancs ; de present il les faut de letices ou de draps de soye. (1468, *Har. de Juv. des Urs.*, ap. Duclos, *Preuv. de Louis XI*, p. 296, éd. 1745.)

Deux autres couvertes de pareil et semblable drapt, contenant environ deux aulnes et demye de longueur : en l'une desquelles a un *rebourgs* de drap de soye. (1503, *Inv. de l'egl. de Chaource*, 55, Lalore.)

— Filet de pêche :

La truble a bois, saure, *rebours*. (Lundi ap. Pâq. 1289, *Ord. sur la pêche*, ms. Ste-Gen. 1143, f° 55.)

— Fig., le contre-pied, le contraire :

Mais j'ai tousjours au par aler
Le *rebours* de ma voulenté.
(Ch. d'Orl., *Ball.*, XVIII, p. 67, Champ.-Fig.)

J'ai le *rebours* de ce que je souhaitte.
(J. Marot, *Trois ballad. d'Amour*, I, 330, éd. 1731.)

Tout le *rebours* me commande et conseille.
(Salel, *Iliade*, IX, éd. 1577.)

Considerer et juger le danger, est aucunement le *rebours* de s'en estonner. (Mont., *Ess.*, l. III, c. vi, p. 78, éd. 1595.)

— *A rebors*, en sens contraire :

Quar issir les ferai de lor paix (peau) *a rebors*.
(J. Bod., *Sax.*, XXVII, Michel.)

— *A rebors*, *en rebors*, en sens contraire, et par extension, d'une façon défectueuse :

Et *en rebors* la chose, s'il est occi du soleil et es autres chevilles. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 84b.)

Quant a *rebours* les lettres lisent.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 130b.)

Oncles, ce dist Betis, or va tout *a rebois*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen f° 17 r°.)

Justice garde ville et bourgs,
Royaulmes regit et empires.
Sans elle tout va *a ribours*.
(*Le Passe temps d'oysiveté de maistre Robert Gaguin*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 252.)

Et si par cas tomboit en maladie, traicté ne ferois qu'*au rebours*. (Rab., l. III, c. 9, éd. 1552.)

— *A rebors*, contrairement à ses désirs, d'une manière dure, fâcheuse :

Guigemar aime durement :
U il avra hastif sucurs
U li estuet vivre a *reburs*.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 496, Warnke.)

Trestout me vient *arrebours*.
(Th. Heriers, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 61.)

Ma conscience fort me mord
Des folies faictes en jeunesse
Qui me sont *a rebours* tres fort.
Joye en la fin torne en tristesse.
(*Danse Macabre*, p. 31, éd. 1486.)

Riens ne me plaist, tout me vient *a rebours*.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 103.)

Mon Dieu ! tout me *vient a rebours*,
Aide moy, tu es mon secours.
(R. Belleau, *la Reconneue*, I, 3, Bibl. elz.)

— *Au rebours*, au contraire :

Il s'en faut tant que je m'effarouche de voir de la discordance de mes jugemens a ceux d'autruy, et que je me rende incompatible a la societé des hommes pour estre d'autre sens et party que le mien, qu'*au rebours* je trouve bien plus rare de voir convenir nos humeurs et nos desseins. (Mont., *Ess.*, l. II, c. 37, éd. 1595.)

— *A rebours de*, *au rebours de*, contrairement :

Trouva tout *a rebours de* son attente.
(Yver, *Print. d'Yver*, p. 217, éd. 1588.)

Veu que les clerz preschans en lieux plubliques
Font *au rebours* de leur predication.
(*Pronost. d'Habenragel*, C. I, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VI, p. 12.)

Cf. Académie et Littré, Rebours.

Reborsement, adv., à rebours :

A l'avocas enollier
Tornes le dos contre Orient ;
On doit ovrer *reborsement*
Por ceus dont nus ne doit priier.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339d.)

Reborser, *reborcer*, *rebourser*, *rebourcer*, *rebrosser*, *rebrousser*, verbe.

— Act., relever en sens contraire les cheveux, le poil :

Frotant de bas en hault et *reboursant* la poil amont. (G. Phebus, *Chasse*, p. 107, ap. Ste-Pal.)

Luy mesme *rebrousse* ses cheveux de derriere. (E. Pasq., *Lett.*, XVII, 5, éd. 1723.)

Il fit defenses au bourreau de le toucher, sinon de l'espee, et de rechef se *rebroussa* les cheveux. (Id., *ib.*)

Rebourser le poil du drap. (Cotgr., éd. 1611.)

— Ecorcher :

Que du col jusqu'au haterel
Li a *reborsee* la pel.
(*Ren.*, Br. XIV, 753, Martin.)

— Retrousser :

La manche li *reborsa* contremont. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 11a.)

Et sans autre chose dire alla *rebourcer* le mantel que ledit Girart Martin portoit vestu pour savoir s'il avoit aucun cousteau. (1403, Arch. JJ 158, f° 8 r°.)

Il *reboursa* sa chasuble et amict et sa robbe. (Des Periers, *Nouv. recreat.*, Du curé et de la carpe, f° 126 v°, éd. 1572.)

— Relever, fouiller :

Mes Mabile l'estrain *reborse*,
Qu'ele cuide trover la borse.
(J. Le Galois, *Plaine borse de sens*, Richel. 837, f° 68.)

Les autres vont *reboursant* les buissons,
Eulx esbatans en diverses fassons.
(*Banquet du boys*, Portefeuille de l'Ami des livres.)

— Fig., bouleverser :

Neis cil qui veult raconter une estoire vielle et usee, il est bon de *reborser* son droit cors et varier son ordre, en tel maniere que ele semble toute novele. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 483, Chabaille.)

— Repousser, refouler :

Estant l'eau de la riviere repoulsee et *reboursee* contremont avec grand bruit et dangereux tournoyement d'eau. (Amyot, *Vies*, J. Caesar, éd. 1567.)

Par quoy il faut vaincre avec patience, et *rebourser* par une muette taciturnité l'envieuse maladie de ceux qui ne jettent jamais l'œil sur les ouvrages de leur temps que pour y mordre. (Du Bartas, *Advert. au lecteur*, t. I, f° 13 r°, éd. 1602.)

— Remonter le cours de :

Reboursa la riviere du Tybre dedans la galere capitainesse du roy Perseus. (Amyot, *Vies*, Paul. Aemil., éd. 1567.)

Apres avoir forcé les gardes de l'embouscheure de Seine, *rebourserent* l'eau avec leurs barques. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 12, éd. 1611.)

Au mesme temps, d'autres Normands conduits par Godefroy *rebourserent* la riviere de Seine, et vindrent gaster le royaume de Charles. (Id., *ib.*, IV, 12.)

— Neut., remonter le cours d'une rivière :

Puis a voilles et rames *reboursent* vers Nantes. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., IV, 10, éd. 1611.)

— Act., *reborser chemin*, et, par extension, *reborser carrière*, revenir sur ses pas :

Rebrossant chemin. (Maigret, *Polybe*, V, 38, éd. 1558.)

Rebrossans chemin. (Vigenere, *Comm. de Ces.*, p. 24, éd. 1576.)

Ainsi dit Goliat, qui *rebrossant carriere*,
Superbe retourna vers sa troupe guerriere.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 96 r°, éd. 1576.)

Rebrossant son *chemin*. (Dampmart., *Merv. du Monde*, f° 17 v°, éd. 1585.)

— On a dit aussi neutr., *rebrousser sur ses pas*, *sur son chemin*, *de chemin* :

Il part de Therme chargé de toute façon de butin, et *rebrousse sur le mesme chemin* par lequel il estoit venu. (Maigret, *Polybe*, V, 7, éd. 1558.)

Il *rebroussa sur ses pas* pour donner a leur infidelité le chastiment qu'elle meritoit. (Du Verdier, *Hist. d'Alexand.*, l. II, éd. 1571.)

Ausquels il ordonne de ne s'esloigner point d'avantage que ce qu'ils pourroient *rebrousser de* chemin le jour mesmes sans faire tort a leurs chevaux. (Vigen., *Comm. de Ces.*, p. 365, éd. 1576.)

— Neut., revenir en sens contraire :

Ne font ils pas ces contes... qu'ils s'en retourneroyent et *rebourseroyent* de rechef en arriere d'eux mesmes. (Amyot, *Œuv. de Plutarque*, De la face qui apparoit dans la lune, éd. 1567.)

Rebrosseront gangner d'Olympe la montagne.
(Jamyn, *Iliade*, XIX, éd. 1577.)

Les eaux *reboursent* aux fontaines.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. III, f° 25 v°, éd. 1597.)

De la il s'en retourna en la Macedoine, battit l'armee romaine a Pharsale, passa de la en Egypte, laquelle il subjugua; d'Egypte il vint en Syrie et au pays de Pont, ou il combattit Pharnaces; de la en Afrique, ou il deffit Scipion et Juba; et *rebroussa* encore par l'Italie en Espagne, ou il deffit les enfants de Pompeius. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. 34, p. 488, éd. 1595.)

Que le soleil *rebrousse* et retrograde de dix degres. (Coeffeteau, *Tableau de l'innoc. de Marie*, p. 439.)

— Rebondir :

Vers celle dame en beaulté decoree
Transmit ung dard a la poincte doree
Pour la navrer : mais le dard *rebourcea*.
(G. Corrozet, *les Blasons domest.*, d'Amour et d'une Dame, Poés. fr. des xv° et xvi° s., VI, 284.)

— Faire défaut, rechigner :

Mais quant chascun moine fait borse,
Li communs bien faut e *reborce*.
(Wace, *Rou*, 3° p., 5557, Andresen.)

Aucuns des prophetes distrent
Qui de Dieu parler s'entremistrent
Que Dieu est triple et qu'il est un.
Mais quant j'ay cest dit en commun,
Mon entendement tant *rebourse*,
Et en moy adhert et aourse,
Que ne le puis pour bestourner
A ceste matere tourner.
(J. Lefevre, *la Vieille*, 5629, Cocheris.)

— *Reborsé*, part. passé, retroussé, hérissé :

Chascuns avoit une gonele lee...
Aumuce el chief par devant *reborsee*.
(*Aymeri de Narb.*, 1623, var., A. T.)

— Emoussé :

Elle (l'espee) estoit toute redoissie et *reboursie*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. St-Omer, f° 124°.)

— Que l'on remonte :

On dit aussi aller a flot *rebourse*, et amont l'eau. (Binet, *Merv. de Nat.*, p. 98, éd. 1622.)

— Fig., qui a un caractère à rebours, revêche :

Un vilains ot fame espousee
Qui durement ert *reborsee*.
(Marie, *Ysopet*, xcv, var., Roq.)

Tres orde vieille, *reboursee*, le feu d'enfer vous puisse approcher. (*Perceforest*, II, f° 30d, éd. 1528.)

Haut-Maine, *rebourser*, hérisser, rebrousser le poil ou la plume, retrousser la peau ou les habits. Messin, *rebocer*, reprendre quelqu'un dans une conversation, lui donner la réplique.

Reborsons (à), locut., à rebours :

Tes œvres vont *a reborsons*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 120°.)

Tes ovres vont *a reborsons*.
(*Ib.*, Ars. 425, f° 159°.)

Rebos, voir Rebors 1.

Rebosie, s. f., tapage :

Dont cel nuit les hulheurs fisent mult de *rebosies* par le citeit aux portes ou ilhs estoient commis. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 292, Chron. belg.)

Rebost, part. passé, voir Repondre.

Rebotable, voir Reboutable.

Reboter, *-outer*, *-outter*, *-outeir*, verbe.

— Act., terme de guerre, chasser, repousser :

Cum il voleient sus venir
Li diable les *rebotouent*,
Od crocs de fer enz les plunjouent.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 113a.)

Et adonc fut grant la presse, et les payens furent fors, et tant qu'ilz *rebouterent* le roy et ses gens dedens leur barriere. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 151, Bibl. elz.)

Et *furent* chil de Pluremeil encloos et villainnement *reboutet* et mis a cache. (Froiss., *Chron.*, II, 386, Luce, ms. Amiens.)

Lois d'Espagne gouvrenoit, salli avant, et li *furent rebouté* chil de Hainbon moult durement. (Id., *ib.*, II, 411, Luce, ms. Rome.)

Et comme ses gens *avoient rebouté* leurs ennemis ou chastiel de Romorentin. (Id., *ib.*, V, 7, Luce.)

Dominicus Sylvius, leur duc trenteunieme, pour ce qu'il *avoit esté* vaincu et *rebouté* en bataille sur mer par les Normans... fut deposé de la dignité ducale. (J. Le Maire, *Leg. des Venitiens*, p. 63, éd. 1549.)

Archelaus *estant rebouté* de la, tourna son chemin devers la ville de Chaeronee. (Amyot, *Vies*, Sylla, éd. 1567.)

Rebouter l'ennemy, briser son entreprise.
(F. Perrin, *Pourtraict*, f° 63 r°, éd. 1574.)

— Repousser, écarter :

Tot soavet en estraignant
L'*a reboutee* sor l'enfant.
(*Parton.*, 1275, Crapelet.)

... Emplorant en cest cas totes les benignitez que a testament ou a derniere volunter tenir, garder et acomplir, et a mes testatours pohut valoir et aidier, et en ce je *rebote* et mest fours toutes les rigours de droit. (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, M5, n° 26, Mon. de l'hist. de Neuchâtel, I, 459.)

De France n'a nul grand qui la sequeure,
Et des petits qui sont en sa demeure,
Son mary veut, sans qu'un seul y demeure,
La *reboutter*.
(Cl. Mar., *Cant. à la Rein. de Nav.*, Œuv., II, 318, éd. 1731.)

Les parures *sont* toujours *reboutez* et moquez. (G. Bouchet, *Serees*, IV, 287, Roybet.)

Rempuxar, repousser, *rebouter*. (Nicot, *Tresor*, éd. 1666.)

— *Reboter de*, écarter de, empêcher de, dégoûter de :

Je n'eus pas si tost accointance et entree ceans, que je ne priasse une des belles qui y soit; et ay tant fait, la Dieu mercy! qu'elle me veult beaucoup de bien, et je l'ayme beaucoup aussi. Et par ce point, me suis deschargié de celle que par avant aymoye, et ne m'en est a present non plus de celle que oncques ne veis; tant m'*en a rebouté* ma dame de present. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XXVI, Jacob.)

En *reboutant* et empeschant iceulx... de ce faire. (Des Per., *Lysis*, Rec. des œuvres, p. 40, éd. 1544.)

— Terme de droit, débouter :

Il ne *sera* des juges escouté,
Mais lourdement de son dit *rebouté*.
(Cl. Mar., *Enfer*, p. 63, éd. 1596.)

— Repousser, rejeter, écarter :

Nous volons *rebouteir* de tout nostre poior lai convoitize et l'avarice. (Mars 1300, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, 1, f° 1 v°.)

Deliberé, que en poursievant a ce que, par les taintures de cauch, le draperie de la dicte ville ne *soit reboutee* et refusee par les marchans estrangiers. (1343-1451, *Reg. de la vinnerie*, f° 89 v°, Arch. Tournai.)

O pain du ciel, pain d'amour savoureuse. .
Par ton moyen, puis avoir l'heritage
De paradis, car tu tols le corage
De vilz pechiez, o vray consolatif,
Reboute au loing le faulx desolatif,
Que tant je crains...
(Juin 1491, *Reg. du puy*, 52° cong., ms. Bibl. Tournai, p. 523.)

Car Dieu commande expres de l'escouter,
Et autre esprit contraire *rebouter*.
(Cl. Mar., *Serm. du bon Past.*, p. 528, éd. 1596.)

La clarté de la gloire de Dieu est si grande, que les anges mesmes en *sont reboutez*, pour ne la pouvoir regarder en perfection. (Calv., *Inst.*, liv. I, ch. xi, p. 54, éd. 1561.)

Ce qui est singulierement utile a cognoistre, non seulement pour *rebouter* les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Egypte et autres pais. (Id., *ib.*, l. I, c. xiii, p. 101.)

Afin donc de *rebouter* telles imaginations, il est requis d'eslever nos entendements plus haut que nos yeux ne peuvent atteindre. (Id., *ib.*, l. I, c. xiiii, p. 104.)

— Remettre d'aplomb :

Au dessus nommé Jehan Brouet, carpentier, pour *avoir* mis en oeuvre en ledicte grange les dis franeaux, *rebouté* et reloyé le pan d'icelle grange par l'espasse de deux jours et demy, a .viii. gros pour jour, sont .xx. gros, valent .xi. s. .ix. d. (Décembre 1427-juin 1428, *Compte de l'hôpital St-Jacques*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Estançons pour rejoindre et *rebouter* pierres. (*Nouv. Cout. gén.*, II, 1000, ap. Ste-Pal.)

— Remettre (une épée dans le fourreau) :

Li dui branc furent el fuere *reboté*.
(*Raoul de Cambrai*, 4428, A. T.)

Pierre, *reboute* ton espee :
Cil qui de glavo frappera
De glave aussi pardu sera.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 19164, G. Paris et Raynaud.)

— *Reboter a* ou *en,* remettre dans :

Bourgois li Lombars, a .III. fies .x. lb., les uns .x. lb. pour *rebouter* sa baniere *en* se maison. (20 fév. 1334, *Reg. de la loy*, 1332-1335, f° 77 v°, Arch. Tournai.)

Il les feront, par les tainteniers, a leurs despens remettre et *rebouter a* la waranche. (11 déc. 1404, *Reg. aux Publicat.*, 1393-1408, Arch. Tournai.)

— Fig. :

Je l'*ay* souventes fois lavé
En larme de piteux penser
Et puis doulcement *rebouté*
Ou coffre de ma souvenance.
(Ch. d'Orleans, *Poés.*, p. 82, Champollion.)

— *Faire reboter*, faire rentrer :

Contre les archiers vindrent Françoys qui les *firent reboter* en leur host. (*Chron. de du Guescl.*, p. 91, Michel.)

— Réfl., se retirer, se cacher :

Tout ainsi qu'en trou de pierre le petit oisillon *se reboute* et tient pour la froidure. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 143d.)

Maintenant se met en aguet ; maintenant fait semblant d'aller dehors, et revient de nuit subitement pour cuider sourprendre les gens ; mais il ne est pas ainsi aisé a faire. Maintenant *se reboute* en la meson, et a l'aventure voit assez de chouses, dont il tence et se tempeste. (*Quinze Joyes de Mariage*, V, Bibl. elz.)

— Neut., se retirer, rentrer :

Par la froidure du temps *reboute* la chaleur de la fontaine dedens ses conduis. (Corbichon, *Prop. des chos.*, Ars. 2886, f° 2a.)

— *Reboté*, part. passé, dont la pointe est rebroussée, émoussée :

Nos dars sont ja *reboutez*, nos armures nous deffaillent. (*Hist. d'Alex.*, Triomphe des IX Preux, p. 202, ap. Ste-Pal.)

— Mal disposé :

Joo parlasse ove vous a leisyr,
Sy vous vensist a pleisyr,
Pur saver mon la verité
Pur que estes si *reboté*.
(*Plainte d'Amour*, ms. Philipps 8336, f° 41.)

Centre, *rebotter*, rabattre, raccourcir, en parlant des arbres fruitiers dont on veut rajeunir la tige. Savoie, *rebotta*, *rebouta*, rouler, aller çà et là, courir le monde, donner le fil à un instrument tranchant en frappant contre un corps dur.

rebouche, fém., voir Rebors.

rebouchement, *rebouschement*, s. m., état de ce qui est bouché, au fig. :

Hebetatio, *rebouchement*, refouleur. (Guill. Morelius, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Qu'un si grand personnage... ayt esté frappé d'un si grand *rebouchement* d'esprit que ne se souvenant plus de ce qu'il avoit dit auparavant, il repete derechef la formation de l'homme. (La Bod., *Harmon.*, p. 527, éd. 1578.)

Le *rebouschement* de nostre veue. (Mathieu Chalvet, *Trad. de Suetone*, f° 438 r°, éd. 1620.)

reboucheté, s. f., stupidité :

Stupiditas, *reboucheté*, lourdeté. (*Trium Ling. Dict.*, p. 1604.)

rebouer, voir Batsrobouoir.

rebouffer, *-oufer*, *-buffer*, *-bufer*, verbe.

— Act., faire bouffer, soulever :

Diane couroit contre le vent
Qui li *rebuffoit* moult sovent
Sa robe, et ses jarrez paroient.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 4c.)

— Neutr., enfler de nouveau les joues :

Rebouffer. Buccas iterum inflare. (Nicot, *Thresor*, 1606.)

— Se gonfler, se rengorger :

Lors deschent de la tour par le guichet coulant,
Par si grant desverie autresi *reboufant*
Com se fussent tuit mort dehors li miex vaillant.
(*Doon de Maience*, 10280, A. P.)

— *Rebouffé*, part. passé, retroussé :

Il ont si grant boche e les nes si *rebufes* e les levres e les iaus si gros. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxcii, Roux.)

— Couvert d'ornements bouffants :

Vous et elles n'avez que la moitié de vos corses et de vos chapperons *rebuffez* de vair et d'ermines. (*Livre du Chev. de La Tour*, c. xxi, Bibl. elz.)

— Gonflé.

Tout *rebufé* et enflambé de fureur, je le voy, dit le prophete, courir sus au belier. (Jean de Maumont, *Hist. de Zonare*, p. 473, éd. 1597.)

rebougener, voir Reboujonner.

rebougier, v. a., bougier de nouveau :

Rebougier ce qui n'est point bougié. Incerare denuo. (Nicot, 1606.)

Rebougier, Encerar de nuevo. (C. Oudin, 1660.)

rebougonner, voir Reboujonner.

rebouillement, s. m., action de faire bouillir de nouveau :

Par tels reiteres *rebouillemens*, le succre, petit a petit, se fourrant dans le fruict, dont a la parfin il s'en treuve rempli. (O. de Serr., *Th. d'Agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

Bouillante, (l'eau) sera rejectee sur les rozes dans le vaze ; reiterant ce *rebouillement* par neuf ou dix fois (ce qu'on appelle charopper). (Id., *ib.*, VIII, 4, éd. 1605.)

Au bout de vingt quatre heures ils retirent l'eau du vase sans toucher aux roses, et apres l'avoir mis dans un poeslon bouillir sur le feu, la rejettent toute bouillante sur les roses dans le vase, et reiterent ce *rebouillement* par neuf ou dix fois. (La Framb., *Œuv.*, p. 849, éd. 1631.)

Rebouillement : m. A boyling once more or over againe, or boyle the second time. (Cotgr., 1611.)

Suisse rom., *rebouillement,* gargouillement.

rebouiller, v. a., syn. de rebouillir :

Rebouiller. To boyle once more, or over againe, or boyle the second time. (Cotgr., 1611.)

rebouillonner, v. n., bouillonner de son côté :

En cuidant estouper l'un (des ruisseaux), soudain en *rebouillonnoient* six ou sept ailleurs. (B. de Vigenere, *Tabl. de Philostrate*, p. 1202, éd. 1611.)

reboujonnage, *-genage*, s. m., action de regarnir de *boujons :*

Item pour le reparacion et *rebougenage* d'une carete, .v. s. (1er oct. 1422-28 fév. 1423, *Compte des Fortifications*, 35e Somme des mises, Arch. Tournai.)

reboujonner, *-gonner*, *-gener*, *-sonner*, v. a., regarnir de *boujons :*

Pour *avoir rebougené* et refait les esquielles doudit opital, .vi. s. (21 juin 1405, *Compte de l'hôpital St-Jacques*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir rebougonné de nouvel une esquielle de la ville. (16 août-17 nov. 1431, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Rebougené et refait aucunes vieses chivieres de la ville. (1445, *Compte des fortifications*, 11e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rebousonnees* les eschielles de la ville. (1451-1452, *Compte*, Arch. mun. Mézières, CC 30, f° 58 r°.)

Item pour la moictié d'une chiviere et le *rebougonné*, et mis une teste, .v. solz. Item pour le fons d'une brouette et le *rebougonné* et mis les pies, .III. solz. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 126.)

reboule, *ri.*, s. f., bâton à l'usage des bouviers, des pâtres :

Un baston que les bouviers et pastoureaux portent communement, nommé *reboule* ou pais. (1395, Arch. JJ 148, pièce 321.)

L'exposant vint a sa femme atout un petail ou *riboule*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 228.)

Iceulx compaignons garniz de gros leviers de charretes, de grosses *reboules* et autres embastonnemens. (1410, Arch. JJ 164, pièce 231.)

— Instrument de pêche :

Une *riboule*, de quoy le suppliant avoit

acoustumé pescher. (1451, Arch. JJ 185, pièce 258.)

REBOULER, voir REBOLER.

REBOUR, voir REBORS 1.

REBOURCE, fém., voir REBORS 1.

REBOURCER, voir REBORSER.

REBOURDONNER, v. a., répéter en bourdonnant :

Mesmes les parois resjouies,
Dessous nos chansons entr'ouies,
Comme echos sans fin resonnoient
Et le roy boit *rebourdonnoient*.
(A. DU BREUIL, *Muses Gaillardes*, f° 14 v°, éd. 1609.)

REBOURER, v. a., terme de drapier, nettoyer :

Se li draps qui sera trouves ors ou ensaymmes *soit reboures* et depuis raportes as wardes, etc. (*Livre rouge d'Abbeville*, art. 4, Duc., *Roboillium*.)

REBOURGEONNEMENT, *-jonnemant*, s. m., pousse de nouveaux bourgeons :

Asperge est ainsi appellé parce qu'il ha singulierement ces petis tendrons qui sortent de terre, en la premiere germination ou *rebourgeonnement*. (E. MAIGNAN, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XVII, éd. 1549.)

Rebourjonnemant, action de repousser des bourgeons. (MONET, *Invantaire*, éd. 1636.)

REBOURGS, voir REBORS 2.

REBOURS, voir REBORS.

REBOURSE, s. f., refus :

Jouer li veut de la *rebourse*.
(*Les Trois Maries*, p. 124, ap. Ste-Pal.)

REBOURSER, voir REBORSER.

REBOURSET, *-oursset*, adj., dimin. de rebours :

Villermi *Reboursset*. (Oct. 1294, *Lettr. de Marguerite, femme du seigneur de Pontarlier*, Arch. C.-d'Or, B 495.)

REBOUS, voir REBORS.

REBOUSCHEMENT, voir REBOUCHEMENT.

REBOUSONNER, voir REBOUJONNER.

REBOUT, s. m., action de repousser :

Et nonobstant la trop grand mesprisance,
Le fier *rebout* et la grieve nuisance
Qu'envie ha faict au defunct par ses arts.
(LE MAIRE, *Plaincte du Désiré*, p. 404, éd. 1549.)

— Secousse :

En me disant, qu'a cause du *rebout*
Souvent se faut tenir ferme debout.
(CL. MAR., *Epistre au Card. de Lorr.*, p. 177, éd. 1596.)

— Le fait d'être repoussé, rebuffade :

Li paisibles a les *rebous*
Et soeffre tourment et labite
Quant entre les felons habite.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 20 r°.)

Jugea bien estre necessité aussy d'y mettre vertu et roideur a l'encontre pour rompre leur orgueil, car infailliblement s'ils y fussent parvenus, ce eust esté a son grief et a son *rebout*. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 99, Kerv.)

Apres que je me suis trouvé en tout *rebout* de fortune, vous m'avez fait chevalier de vostre ordre. (ID., *ib.*, 123.)

REBOUTABLE, *-botable*, *-butable*, adj., qui peut, qui doit être repoussé :

Et est il homme en terre, voyant arbre porter bon fruit, qui le osast jugier mauvais? et homme faire bonnes œuvres et sainctes, tout jeusne et viel, le condempner *reboutable ?* (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1re p., Proesme, Buchon.)

Il faisoit a doubter que, avant que l'on feust prest, ledit Turck seroit entré si avant en Allemaigne, qu'il y auroit fait ung merveilleux dommage, et peut estre qu'il n'en seroit *reboutable*. (21 oct. 1529, *Lett. de Guill. des Barres, ambass., à l'emp.*, Négoc. entr. la Fr. et l'Autr., II, 714, Doc. inéd.)

— Qui est à débouter :

Rebotables de leurs plaintes. (BRITT., *Loix d'Angleterre*, f° 128 v°, ap. Ste-Pal.)

— Qui mérite d'être rebuté :

Reboutable, c. Desechadizo. (C. OUDIN, 1660.)

Rebutable, c. Cotral. (ID.)

REBOUTEE, s. f., action de repousser son adversaire :

Si les faisoit trop bel veir,
Et chascun son per envair,
A grosses lances mal planees
Se paierent ces *reboutees*
Que jusques ens poins les ont froissies.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 1783, Delmotte.)

REBOUTEMENT, *-bouttement*, *rebuttement*, s. m., action de repousser, de chasser :

E de pecché *reboutement*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 32d.)

Faire des bons *reboutement*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 384b.)

Se partirent du dit lieu de Saint Lô le .XXVIIIe. jour du dit moys d'aoust pour aller au *reboutement* des anemis du roy nostre seigneur. (1432, *Contrôle de la garnison de St-Lô*, dans *Chron. du Mont St-Michel*, II, 8, A. T.)

Pour eulx emploier au *reboutement* et resistance. (1444, Ch. des Compt. de Dijon, B 11716, Arch. C.-d'Or.)

Pour le *reboutement* des infideles et l'exaltation de la saincte foy catholique. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, LXIX, Jacob.)

Le *reboutement* qu'il luy faisoit, trop plus avant en son amour l'enracinoit. (ID., *ib.*, XL.)

Reboutement de toute ordure.
La Louenge et beauté des Dames, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 290.)

Pourveoir a la rompture, *rebouttement* et deslogement des gens de guerre. (1518, *Traité*, Dupuy CLVII, 48, Richel.)

A l'exaltation de la foy, au *reboutement* et extinction des sectes Lutheranes. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles*, etc.)

(Ils) avoient accordé et promis assister sa Majesté au *reboutement* du Turcq. (1532, *Compte vingt-sixiesme de Jehan Micault*, Ch. des Comptes de Lille, B 2369.)

Petits clins d'yeux, petits mots et courroux ;
Petits desdains et *rebuttements* dous.
(P. DE BRACH, *Imit.*, p. 55, éd. 1576.)

On fait une procession lorsque l'on apprend le *reboutement* des Turcqs hors de la chrestienneté. (XVIe siècle, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Difficulté :

Et trouverent en chemin une grande fente de glace, laquelle s'abaissoit plus de deux pieds, quant l'on sautoit d'un bord a l'aultre, qui leur fut *reboutement* grand. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

— Refus :

Je supplie a ceux qui auront charge de vostre noble personne et de voz affaires, qu'ils veuillent, en defaut de moy, recueillir mon œuvre, pour le vous presenter en temps et en lieu, et tant faire, en charité de noblesse, que mes memoires soyent visites, avant la presentation d'iceux devant vous, pour leur donner, selon leur merite, correction, *reboutement*, ou addrece. (OLIVIER DE LA MARCHE, *Mém.*, introd., Michaud.)

— Dommage, détriment :

De le requeste de ceux du mestier de clauweterie, pour avoir provision sur le fait des claux de dehors, qui se vendent en la ville, en grant multitude, par pluiseurs marchans, au *reboutement* et destruction de leur dit mestier. (Assemblée du 17 août 1456, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Au grandt vitupere et *reboutement* de tout le royame. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 38 v°.)

REBOUTEOR, *-eur*, s. m., celui qui repousse :

Et par ainsi furent les *rebouteurs* reboutez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

REBOUTERESSSE, s. f., celle qui repousse :

Ayant en grand despit que une femme dont tant avoit oy parler seroit *rebouteresse* de tant de vaillans hommes. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, II, 49, Kerv.)

REBOUTER, voir REBOTER.

REBOUTEUR, voir REBOUTEOR.

REBOUTIS, adj., défectueux, en parlant de pain :

Li rois Phelippes establi que les taleme-

liers demorans dedans la banliue de Paris peussent vendre leur pain *reboutis*, c'est a savoir leur refus si come leur pain raté. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 54, Lespinasse et Bonnardot.)

REBOUTOIR, s. m. ?

Pour deux gardes et *reboutoirs*, .xii. s. (26 janv. 1474, *Tutelle des enfants de Gillot et Martinet Gondelin*, Arch. Tournai.)

REBOUTTER, voir Reboter.

REBOUTURE, *-teure*, s. f., action de rebouter, de refaire la pointe :

Pour une *rebouteure* de martel. (1304, *Trav. aux chât. des Comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 24.)

Pour une racherure et .iii. *reboutures* de martiaus gresseres. (1335, *Ib.*, f° 76.)

Pro viginti quatuor *reboutures* pro eisdem martellis .xvi. solidos. (1366, *Compte des forgerons de St-Pierre de Lille*, ap. Duc., *Recauzare*.)

— Rebut :

Si sont .i. peu le *rebouture* (le vin).
(Ad. de la Halle, *li Jus Adam*, Richel. 25566, f° 49 r°; p. 336, Coussemaker.)

Centre, *rebouture*, provision de fruits provenant du grappillage après la récolte.

REBRACHIER, voir Rebracier.

REBRACIER, *rebrassier*, *rebrasser*, *rebracher*, *rebrachier*, verbe.

— Act., relever, retrousser (un vêtement, une draperie) :

Mais, pour ce que l'empereur n'avoit nulles courtines, fist le roy *rebrassier* les siennes. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. lxiii, P. Paris.)

Et de fait, en *rebrachant* son mantiel, tire sa dague, et en fery apres son dit oncle. (14 déc. 1457, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

La couverture *estoit rebrassee*, si apparoissoient les draps de lin plus blancz que neige. (*Perceforest*, vol. V, f° 48a, éd. 1528.)

Et tes manches *rebrasses*.
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 164b, éd. 1537.)

Et aussitost qu'il eust fini le parlement avec le roy d'Espaigne, *rebrassa* sa robe, laquelle estoit par dedans d'un velours bleu semé de belles fleurs de lys d'or. (*Le Rom. de Jehan de Par.*, p. 114, Bibl. elz.)

Tailler, sermanter, deschaulcer, dresser, plyer, fuyr, accoler, essarter, byner, *rebrasser* et autres façons. (1529, Arch. de l'hosp. d'Avallon, B 84.)

Vous ne voyez pas que vous tachez voz manches de la graisse de la chair ? *Rebrassez* les, si elles sont fendues jusques aux espaules. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, f° 26 r°, éd. 1576.)

Il faut *rebrasser* ce sot haillon qui cache nos meurs. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. v, f° 369 v°, éd. 1588.)

— Mettre à nu, découvrir en retroussant le vêtement :

Jusqu'au chief le *rebracerons*,
Et puis nu le vous monstrerons.
(*Mir. N. D.*, xviii, 1558, A. T.)

La vieille *avoit rebracié* son derriere, et l'avoit mis par devers le feu. (Tahureau, ap. Ste-Pal.)

Le Seigneur *a* descouvert et *rebrassé* son bras sainct devant les yeux de tous les gentilz. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 51 r°, éd. 1594.)

Elle se desgante, et *rebrasse* ses blancs et delicats bras. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, II, Bibl. gaul.)

— Terme de vénerie, relever le cuir d'un animal :

Ne la coupe mie, ains la desserve au coustel, et la *rebrasse*. (*Modus*, f° 15 v°, ap. Ste-Pal.)

L'en doit *rebrachier* le cuir dessus. (*Ib.*, f° 33 r°.)

— Réfl., relever ses manches, se retrousser :

L'espee tint, l'escu enbrace
Et viguereusement *se rebrace*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 238b; Potv., ms. Mons, p. 128.)

Il prent s'espee, el fuere l'embatié,
Et passe avant ; quant *se fu rebraciez*,
Le poing senestre li a meslé el chief,
Halce le destre, enz el col li assiet.
(*Coron. Loois*, 128, A. T.)

Quar eles *se rebracent*, les dras ont jus jetes,
Et porterent de l'aiguo aux chevaliers lasses.
(*Chans. d'Antioche*, III, 159, P. Paris.)

Pour bien fouir, *se rebracha*
Et asprement l'euvre embracha.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 76, Peigné.)

En apres je *me rebrasse* jusque au genouil. (Guill. Morelius, *Verb. latin. Comment.*, sub v° *recingo*, éd. 1558.)

Et ce disoit il en *se rebrassant* jusques au coude. (Tahureau, *Second dial. du Democritic*, p. 366, éd. 1602.)

— *Par la Vierge qui se rebrasse*, sorte de jurement grossier :

Par la Vierge qui se rebrasse, je ne sçay encores. (Rab., *Tiers livre*, prologue, éd. 1552.)

— *Rebracié*, part. passé, retroussé, relevé, en parlant de choses :

Estoient tous les licts *rebrassez*, comme pour s'y coucher. (Alien. de Poict., *Honn. de la Cour*.)

Ce jour du Noel estoit l'empereur habitué d'une robe de drap d'or a collet *rebraché*, et affulé d'une riche coiffe. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cxix, Buchon.)

Pour refrener le peuple mecanique
Qui par orgueil trop se fait magnifique,
Il n'est homme qui ne commette abus
En ces habis *rebrachies* et velus.
(1487, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétorique*, 41e Congregation, ms. Bibl. Tournai, p. 4.)

Ayant son chaperon *rebrassé*. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 21, Bibl. elz.)

— Dont la paupière est relevée, en parlant des yeux :

Or vint li rois Robers d'Escoce, uns grans boins homs a uns rouges yoels *rebrachies*. (Froiss., *Chron.*, X, 377, Kerv.)

— Retroussé, en parlant des lèvres :

Les joues pendans aval, les levres *rebrassees*. (*Perceforest*, II, f° 30a, éd. 1528.)

— Terme de vénerie :

La façon que grant cerf doit avoir de corps .. la croupe large, et les fesses grosses et bien *rebrachiees*. (*Modus*, ms., f° 18 v°, ap. Ste-Pal.)

— En parlant de personnes, qui a les manches retroussées :

Neis li veilles i sont curues
Od pels, od tinels od maçues,
Escorcies o *rebracies*,
De bier ferir aparaillies.
(Wace, *Rou*, 3e p., 1097, Andresen.)

Adont vint la pucele par le maison
Rebracie d'un cai[n]se fait a boton.
(*Aiol*, 2105, A. T.)

Et sa farine va li dux tamisier,
Pestrir sa paste quant il est *rebraciés*.
(Raimb., *Ogier*, 8353, Barrois.)

... *Rebraciez* ensement
Com moine qui getent aux poires.
(*Des Cornetes*, Richel. 837, f° 230d.)

Le roy Astiages fist fuyr
Cirus et ses grandes souldees,
Quant leurs dames veirent venir
Devant eulx toutes *rebrassees*,
De honte tournerent leurs armees.
(P. Michault, *Dance aux aveugl.*, p. 196, éd. 1748.)

— Prêt à faire une chose :

Il est tout prest et *rebrachies*
De vous servir, bien le sachiez.
(*D'un Clerc qui voul. aller en enf.*, ms. Gand, f° 3a.)

Cescuns estoit appareillies et *rebracies* de faire tout ce que bon estoit. (Froiss., *Chron.*, I, 118, Luce.)

Chascun estoit appareillié et *rebracié* pour faire tout ce que bon estoit. (Id., *ib.*, Richel. 2641, f° 28 v°.)

Tristifer onques ne differe
Au fol conseil de Belligere,
Ains l'acorde, tous *rebrachies*
De la demourer, ce sachies.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 8 v°.)

— Fig., malin, spirituel :

Il survient quelc'un plus *rebrassé* que vous, qui vous ruse autant loing que vous estiez pres. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 53, Bibl. elz.)

Une babillarde, bien *rebrassee*, galoise. (Id., *Cont. d'Eutrap.*, xxvi, éd. 1598.)

Qui fut une moquerie si dignement couverte, que femme haut a la main et *rebrassee* qu'elle fust, ne s'advança desormais s'enquerir des affaires communes et publiques. (Id., *ib.*, xxxiii.)

En bonne foy, dit une des plus *rebrassees*... (Tahureau, *Dialogues*, I, f° 38 r°, éd. 1583.)

Haut-Maine, *rebrasser*, Suisse, *rebressi*, retrousser, relever ; Plancher-les-Mines (Haute-Saône), *rébrassi*, se retrousser.

REBRAIDIR, v. n., répéter le hennissement d'un cheval, retentir :

Quant il vint a l'aprochier d'iaus, si sacha sus et vint sor frain sor le cheval braidich qui coumença a henir, quant il eut senti le cheval Josias, si haut que tout en *rebraidi*. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 38 v°.)

REBRAISIER, voir RESBRAISIER.

REBRANDIR, v. a., brandir de nouveau :

Lors *rebrandi* son roide espié tranchant ;
De lui ferir fist merveilloux semblant.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 138, v. 28.)

Li montant lances *rebrandissent*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 289a.)

REBRARDIR, *-yr*, v. a. ?

A Jaquemart Bloyart, gorelier, pour *avoir* remis deux pieches a le dossiere du cheval de ladicte ville, recousut de lanieres et *rebrardyt* .v. s. t. (17 novembre-16 février 1492, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jaquemart Bloyart, gorelier, item, pour *avoir* reffait le dossiere dudit cheval, mis pieche, et *rebrardit* .III. s. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REBRAS, s. m., retroussis, bord retroussé, repli, rebord d'une étoffe, revers d'un habit, giron:

Et s'aucune eust aignelé
La hors l'aignel entre bras
Porter dedans mon *rebras*.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 49 r°.)

Et quant les hommes d'armes furent passez, vint un chevalier vestu de drap d'or semé au *rebras* de perles et pierres. (*Rom. de Jeh. de Par.*, p. 91, Bibl. elz.)

Deux matelot vetus de jupes turques de velours noir, leurs bonnets hauts, le *rebras* a quatre pointes de velours noir. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 345, éd. 1573.)

Pourveu que je portasse une tocque a *rebras*,
Et dessous, un bonnet quelquefois de taftas.
(RONS., *Disc.*, Resp., p. 908, éd. 1584.)

Un bouclier a sept *rebras*.
(ID., *Od.*, II, XXII, p. 317, éd. 1584.)

Sor le *rebras* de sa barrette avoit aussy grande quantité de pierreries. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXIX, Bibl. elz.)

Le beau manteau tanné, fait a double *rebras*,
Luy cachoit les genouils et lui couvroit les bras.
(GAUCHET, *Plais. des champs*, p. 58, Bibl. elz.)

— Fig., *a double rebras, a triple rebras*, doublement, triplement :

Pantagruel estudioit fort bien comme assez entendez, et proufitoit de mesmes, car il avoit l'entendement *a double rebras*. (RAB., *Pantagruel*, ch. VIII, éd. 1542.)

Quelques cerveles *a double rebras* en sont encor aujourd'huy si opiniastres qu'on ne leur sçauroit oster de la teste qu'une sphere ne signifie : j'espere. (TABOUROT, *Bigarr. des rebus de Picardie*, f° 8 r°, éd. 1584.)

Encores passe pour ceux qui se retirent au village, et font les messieurs *a triple rebras* parmy les paysans. (ID., *ib.*, IV, II, t. III, p. 40, éd. Bruxelles.)

Et soyent devenus catholiques *a double rebras*. (*Sat. Men.*, Har. de M. de Lyon, p. 80, éd. 1593.)

— *A tout rebras*, de toutes ses forces :

Ses reins, de puissance et force
Elle trousse
Pour ouvrer *a tout rebras*.
(BONAV. DES PER., *Rec. des œuvres*, p. 14, éd. 1544.)

Nom de lieu, *le Rebras* (Hte-Vienne).

REBRASSEMENT, s. m., action de retrousser :

Rebrassement, m. Arremango. (OUDIN, 1660.)

REBRASSIER, voir REBRACIER.

REBRECHANT, adj., retroussé :

Les yeulx ont noirs et enfoncez en la teste, le nez *rebrechant* contre mont. (*Perceval*, f° 145c, éd. 1530.)

REBRECHER, voir REBRICHIER.

REBRICHIER, *-cher*, *rebrecher*, *rubricher*, *-cer*, v. a., marquer, teindre en en rouge :

Rubricare, *rebrichier*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Rubricare, *rubricher*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Les peaulx *rubricees*. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 141d, éd. 1488.)

Rubriché: m. Rubified, made or grown, red ; also, marked with rudle, red oaker, etc. and written with, or (as a rubrick) printed in, red inke. (COTGR., 1611.)

Rubriché, m. Señalado con rubrica. (OUDIN, 1660.)

— Fig., *son kalendrier est rubriché*, en parlant d'une femme, elle a ses règles :

Zenobie, royne des Palmyriens ne vouloit qu'on luy touchast jusqu'a ce que *son kalendrier fust rubriché*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 290, Roybet.)

Son kalendrier est rubriché. Said of a woman that hath her monthly disease. (COTGR., 1611.)

— Enregistrer, marquer avec des rubriques, indiquer :

Il est a savoir que les lettres que on registerra des ores en avant en ce livre, on les escrira tantost apres les lettres qui sont escriptes apres ces rebriches en continuant, et *seront rebrichies* en ces rebriches et saingnies par nombre. (1267, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 2 v°.)

En la fin de chacun parlement li president ordeneront que ou tens maien de .II. parlemenz l'an *rubriche* et examine des enquestes ce que l'en porra *rubrichier* et examiner. (1292, Arch. JJ 34, f° 49 v°.)

L'en doit quant l'en veult une enqueste *rebricher*, pour veoir les articles ou grant deliberation, regarder et considerer se il conclue[n]t a la fin a quoy le demandeur tend. (*Cout. de Berry*, ch. XL, La Thaumassière.)

— Censurer, critiquer, reprimander :

Se tu aimes tes hoirs, apren leur bonnes teches,
Car se tu az deliz du monde les aleches,
Et tu ne les chasties, et reprens, et *rebreches*,
Tu pers eulx et le tien, et si di que tu peches.
(J. DE MEUNG, *Testam.*, Vat. Chr. 367, f° 8a ; v. 389, Méon.)

S'il parle a toi, si lui respons
Doulcement, sans vilain respons,
Sans *rebrichier* et sans groucier.
(J. BRUYANT. *Chem. de Povreté*, dans le *Ménagier*, II, p. 22, Biblioph. fr.)

Dans le patois rouchi, remarque Escallier, on emploie *rebriquer*, verbe neutre, en parlant d'une chose, d'un objet qui, en dressant, se fait remarquer et interrompt la régularité, l'unisson ou l'ensemble.

REBRISER, v. a., briser :

Refringo, *rebriser*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 237 r°.)

REBROCHIER, *-cier*, *-ocquier*, *-ocquer*, v. n., piquer de nouveau des éperons :

Et Sarrazin n'atendirent noient,
Ainz *rebrochierent* moult aireement.
(*Enf. Ogier*, 807, Scheler.)

Li quens de Gisnes i *rebroce*,
Bien les ataint, bien les aproce.
(MOUSK., *Chron.*, 30107, Reiff.)

S'en vont si comme leur flo vole...
Li quens de Foirs s'est esventé,
Vers lequel, quant il se descoche,
Jehan de St Jean *rebroche*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 228b.)

— Remettre des chevilles :

Et sera tenus le dit Jehan de *rebrocquier*, rebattir, refestir tout partout en le dite cense la ou il sera besoing de faire. (1421, *Cartul. de Corbie*, Sign. Ezechiel, f° 97 r°, ap. Duc., *Festissare*.)

On le trouve au XVIIIe s., avec le sens de reboucher, dans un texte wallon :

Les trous de terres étaient *rebrocqués* et recaetés comme de style. (1776, *Reg. des Voirs-Jurés*, ap. Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*.)

Norm., *rebrocquier*, vallée d'Yères, *rebroquer*, faire des réparations à un toit ; Pic., *rebroquer*, repiquer ; Liég., t. de houilleurs, *rebroqui*, boucher un trou de tarière avec une cheville.

REBROÇONNER, v. n., rebourgeonner, repousser :

Lors li a monstré sa main et vit li dois qui li *rebroçonnoient* en la main et les on-

gles qui ja se paroient, qui en poi d'eure furent li doit grant et parcreu. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 24 r°.)

Cf. Rebroisson.

REBROCQUIER, voir Rebrochier.

1. **REBROIS**, adj., cruel, dur :

E Dieux! comment Ogier fu as payens *rebrois*,
De Courtain les pourfent, cy .II., cy trois.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 331 v°.)

— Rebelle :

Ligois, qui estoient trahitres et *rebrois*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 33429, Chron. belg.)

— Fâché :

Quant Balefrin l'entent ne fu mie *rebrois*,
Ains en eut aucune joie.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 66 r°.)

Cf. Rebors 1.

2. **REBROIS**, *rebois*, s. m., résistance, opposition :

Avons juré noz fois
D'acomplir nostre fait sans faire nul *rebois*.
(*Chev. au cygne*, 29967, Reiff.)

Cha, funt il, deslies vo(s) bourse :
Ne fetes pas chiere rebourse ;
Fetes errant et sanz *rebrois*.
(*Dit des avocas*, 97, Gast. Raynaud, *Romania*, XII, 216.)

Et Godefrois, ses freres, li conte namurois,
Et tuis li chevaliers qui sont desuz les bois ;
N'y at celuy d'eauz tos qui fache nul *rebrois*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 31358, Chron. belg.)

Et ly evesque Albiert n'y ot fait serventois :
Droit le jour de Noiel apres, par grant conrois,
Tient une court plannier en palais maginois
U cascun pot aleir sens luy faire *rebrois*.
(Id., *ib.*, 38839.)

— Ce qui sert à résister, rempart :

S'au pont viennent François plutost que nous [ainçois,
Par la ne passerons pas bien a nostre chois ;
Car il y metteront defences et *rebrois*.
(Cuv., *B. du Guescl.*, 18986, Charrière.) Var. : *rebois*, ap. Duc., *Reburrus*.

Cf. Rebors 2.

REBROISSON, s. m., rejeton :

Maguder, deris, vel magudaris, le second cho, c'est *rebroisson* de cho. (*Catholicon*, Richel. l. 17888.)

Cf. Rebroçonner.

REBRONCHEMENT, *rebruchement*, s. m., abrutissement :

Hebitudo, vel hebetudo, peresse, obtusitez, fatuitez, *rebruchemens*, obscurtez. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

REBRONCHIER, *rebrunchier*, *rebruchier*, verbe.

— Act., abrutir, hébéter :

Hebeto, *rebrunchier*, effolir, obscurcir. (*Gloss. de Salins*.)

Hebeto, *rebruchier*, obscurcir. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

— Neut., être hébété :

Hebeo, ebahir, tarder, etre pereceus, *rebrucher*, etre obscur. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

— Act., baisser contre terre :

Apres que la personne entachee *aura rebronché* ses yeux bruslant d'envie, torves et refronquez. (*La magie naturelle de Jean Baptiste Porta*, f° 183 v°, éd. 1571.)

— *Rebronchié*, part. passé, hébété :

Hebes, tardis, esbais, pereceux, *rebrunchies*. (*Gloss. de Salins*.)

— Baissé contre terre :

Et le nes *rebroncié*, s'ot el cief bleceure.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24d, Michelant.)

Ardennes, Wall., *se rébronki*, se rembrunir, se charger de nuages noirs, en parlant du ciel.

REBROSSER, voir Reborser.

REBROUCHE, fém., voir Rebors 1.

REBROUSSER, voir Reborser.

REBROUSTER, v. a., brouter de nouveau :

Sy *rebroustent* quittes et franches (les L'erbette. [brebis)
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 23 v°.)

REBROUTER, v. a., ramener sur une brouette, reconduire :

A Jehan du Bos, brouteur, pour *avoir* chargié sur sa brouette a deux fois deux tonneles d'otel pourre, et les menes et broutes a ladicte porte du Bruille, depuis les ramenez sur sa dicte brouette en ladicte halle, et les *rebroutez* de rechief en le tour de France, a esté payé .II. s. .IIII. d. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. Rabrouter.

REBRUCHEMENT, voir Rebronchement.

REBRUCHIER, voir Rebronchier.

REBRUIRE, *-bruyre*, verbe.

— Act., rejeter, repousser avec mépris :

Les obediences *rebruient*.
(Guiot, *Bible*, 1066, Wolfart.)

— Répéter :

La vous *rebruires* en mourant
Entre les bras de vostre mere,
Que je suis vostre eur et garant,
Et que ma muse est coutumiere
De vostre louange premiere.
(Ch. Fontaine, *les Ruiss. de fontaine*, p. 142, éd. 1555.)

Contrainte d'escouter ce freslon qui ne cesse
De *rebruire*, ennuyeux, quelques propos perdus.
(Hardy, *Felism.*, II, 2.)

...Ma petite lyre ose entre tes trompettes
Rebruire les chansons de ces divins poetes.
(Rons., *Odes*, au Roi Henri II de ce nom, p. 270, éd. 1584.)

Oyant par tout son nom *rebruire*
Aux bois...
(Vauq., *Idill.*, I, 23, p. 476, éd. 1605.)

— Neutr., être répété, retentir :

Un son divin qui *rebruyt*.
(Tahureau, *Poés.*, I, 170, Jouaust.)

REBRUNCHIER, voir Rebronchier.

REBRUNTIR, *-yr*, *rebrutir*, v. a., rebrunir, redonner par le poli une teinte brillante et brune :

Pour le dit hanap *rebruntir*. (1362, *Comptes du Massart*, n° 16, Arch. mun. Valenciennes.)

Delivré audit Dubos pour lesdits joyaulx, quand eulx furent deschargiez a Lille, avoir rebatus pour les froissures qui y estoient, redoré, *rebruty* et rappointié, .II. fr. (1397, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour son salaire d'*avoir rebrunti* et resmaillié le poirette servant deseure le couviercle d'un gobelet d'argent assis sur .I. crestal. (Février 1397-20 mai 1398, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour avoir reffaict le croisette du chief Saint Amé et l'*avoir rebrunty*. (1467-68, *Compt.*, S. Amé, Arch. Nord.)

Antoine des Caps, orfevre, pour *avoir rebrunty* un calice. (1600, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REBUCHIER, *-kier*, v. a., repousser :

Ore *est* tute *rebukee* arere,
Cele emprise ki fu si amere.
(Chardry, *Set dormans*, 1589, Koch.)

Et *fussent rebuchié* par si lonc ancloement et tormanté par la necessité de mesaise. (J. Vauquelin, *Girart de Ross.*, 110, *Romania*, VII, 197.)

REBUFE, *-buffe*, s. m., rebuffade :

Et depuis le bassa ne sçait ou il en est, luy ayant faict ledit seigneur pour cela un grand *rebuffe*. (10 mai 1558, *Lett. de M. de la Vigne à Henri II*, Négoc. de la France dans le Lev., II, 466, Doc. inéd.)

Et m'esbahis des *rebuffes* et parolles injurieuses que vos gens vous ont fait entendre qu'il leur a usé. (Fév. 1559, *Lett. du Card. de Chat. à M. le Connét.*, ib., p. 268.)

Le bassa luy feist tel *rebuffe* qu'apres infinies injures a la turquesque, il le menaça avec colere tres grande de l'envoyer aux fers. (12 fév. 1579, *Lett. de M. de Germigny à Henri III*, ib., III, 870, note.)

La pluspart n'estoient pas trop satisfaits des boutades et *rebufes* de M. de Sancy. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. LXVIII, Michaud.)

Rebuffe se dit encore dans le Berry.

REBUFFER, voir Rebouffer.

REBUISIER, *rebus.*, v. a., racler, écorner, peler :

Sanz froin dorey, sanz riche selle
L'ont puis fait traire (le cheval) a la
Magrace lo dos li aguise' [bridele.
Et les espaules li *rebuise*.
(*Lyon. Ysop.*, 2315, Foerster.)

Je suis come une soiche escorce,
Je suis ruides et *rebusez*.
(*Ib.*, 3431.)

REBUKIER, voir REBUCHIER.

REBULET, s. m., farine dont on a ôté la fleur :

Il fu pieca ordené que desorenavant ilz ne feissent pain blanc ne de *rebulet* qui passast oultre .IIII. deniers. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X[1a] 9185, f° 8 r°.)

La chambre la ou il avoit accoustumé de faire mettre le *rebulet* qui yst de la fleur. (1401, Arch. JJ 156, pièce 65.)

Cibarium, la farine qu'on tire apres la fleur ou plus fine farine, *rebulet*. (GUILL. MORELIUS, *Latinorum verborum Comment.*, éd. 1558.)

Adviser que les dites miches et michets soient fait de pure fleur, les bisettes de farine, dont le son soit et sera oté : et les boulens de pure farine telle qu'elle vient du moulin, sans y meler aucun tercœul ou *rebulet*. (1638, *Cartul. de St Vedaste d'Arras*, f° dern., ap. Duc., *Rebuletum*.)

On le rencontre latinisé au XIII[e] s. :

Item quolibet die totius anni unum de *rebuleto* post panem conventus. (1297, Cartul. de Fécamp, ap. Duc., *Rebuletum*.)

Normandie, Boulonnais, Luxembourg, Ardennes, *rebulet*, Picardie, *reboulet*, recoupe.

Nom de lieu, *Reboulet* (Tarn).

Nom propre, *Lereboullet*.

REBURG, voir REBORS 2.

REBURS, voir REBORS 2.

REBUTABLE, voir REBOUTABLE.

REBUTE, s. f., but :

Pour moy, dit une damoiselle, je ne sçay comment on en veut tousjours a ces pauvres femmes : c'est la *rebute* ordinaire de toutes les calomnies des hommes. (*Caquets de l'accouch.*, VI, Bibl. elz.)

REBUTERIE, voir REBOUTERIE.

REBUTONS (a), locut. adv., de mauvais gré, à tort :

Mostré nos a que estions
Vilains trestuit quant leissions
L'imagre nostre Criator
Sanz luminaire e noit e jor ;
A rebutons le faisions
Quant autre plus enorions
Que icelui qui toz nos fist.
(G. DE S. PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 3756, Michel.)

REBUTTEMANT, voir REBOUTEMENT.

REBUY, adj., probablem. retourné, revenu :

Sur tous vivans amoit l'honneur et le salut du royaume comme de sa mere maison, et ploroit en cœur sa division et maleurté, et que ne le pouvoit voir resours et *rebuy* comme il soloit estre jadis, glorieusement regnant et reconjoint ses membres. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 193, Kerv.)

Encoires que toutes les offices parcidevant vendues par la ville, qui ne sont exercees par les officyers d'icelle, au moyen de leurs absences, soyent *rebuyes* a la dite ville pour ladite absence, et apres, vendues au prouffit d'icelle ville. (22 janv. 1520, *Reg. des Cons.*, 1519-1522, f° 30, Arch. Tournai.)

REBUYER, v. a., changer :

Pour servir a la dicte chambre sont deux cens et dix linceux de deux toilles pour la plus part et d'une toille et demy et aussy quatre vingtz demys linceux et trante et ung oroilliers de duvet garnis, la premiere thoye de futaine, et pour les *rebuyer* quatre vings et douze thoyes d'oroilliers. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 134.)

Pour *rebuyer* les povres malades de la dicte grant chambre sont dix douzannes de chemises a usaige d'hommes et six douzannes a usaige de femmes. (*Ib.*, p. 135.)

REBYN, voir REBIN.

RECAAULE, voir RECHEABLE.

RECACIER, voir RECHASSIER.

RECAGNIER, voir RECHANER.

RECAIGNER, voir RECHANER.

RECAINER, voir RECHANER.

RECAIR, voir RECHAIR.

RECALENGIER, voir RECHALENGIER.

RECALER, v. a., curer :

Le riverain est tenu de *recaler* les fosses, c'est a dire de les curer et reparer tous les six a sept ans, et lorsqu'ils en ont besoin. (DE VILADE, *Cout. de Norm.*, p. 69.)

RECALFEUTRER, *-freter*, verbe.

— Act., recalfater :

Si refaisons voyage
Fault le vaisseau tourner,
Pour le *recalfeutrer*.
(O. BASSELIN, *Vaux-de-Vire*, III, Jacob.)

— Réfl., être recalfaté :

Atten le tems pour en mer te getter
Et dans le port vien *te recalfreter*.
(J. A. DE BAIF, *Poëmes*, l. VII, Lemerre, II, 359.)

RECALINATION, s. f., rechute :

Car pechiez trespassez par nouvelles coupes ay retournes, de ceulx de quoy je avoye pris medecine estoye gari, ma ardeur frenetique a fait *recalination*. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 373, ap. Ste-Pal.)

RECALVESCE, s. f., manque de cheveux par devant :

Si adecertes blaunchez ou rouge coulour avera esté nee en calvesce ou en *recalvesce*, et le chapelain avera ceo veu, il le condempnera de doutous lepre que ne est el calvesce. (*Bible*, Levitique, XIII, 42, Richel. 1.) Lat. : in calvitio sive recalvatione.

RECAMBRÉ, adj., recourbé :

Le nez *recambré* et ecrasé. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 410, éd. 1581.)

RECAMER, *requa.*, *raca.*, v. a., broder :

Toaillon *racamé*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 85 v°.)

Les enfants de la ville habillez de rouge et blanc, tous de drap de soie, la pluspart *recamé*. (*Le Ceremonial franç.*, I, p. 805.)

Ung entonnoir de ebene tout *requamé* d'or. (RAB., *Quart livre*, ch. I, éd. 1552.)

Pantagruel par Gymnaste feist achapter la vie et gestes de Achilles en soixante et dixhuict pieces de tapisserie a haultes lisses, longues de quatre, larges de trois toises, toutes de saye phrygiene, *requamee* d'or et d'argent. (ID., *ib.*, ch. II.)

De marbre parien seroit vostre effigie,
Vostre robe seroit a plein fond eslargie
De plis *recamez* d'or, et vos cheveux tressez
Seroient de filets d'or par ondes enlassez.
(RONS., *Amours*, l. II, Elégie à Marie, Bibl. elz.)

De longs passemens d'or sa robbe *recamee*.
(CHASSIGN., *Ps.*, XLIV, éd. 1613.)

Ce fils de l'amour eternel, ayant ainsi paré sa mere de robbe d'or *recamee* en belle varieté, a fin qu'elle fust la reyne de sa dextre... (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, II, 6, éd. 1610.)

Ilz la depeignent comme une reine paree de drap d'or *recamé*, avec une belle varieté d'enrichissemens. (ID., *Autor. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 61[a].)

Recamer. To imbroder. (COTGR., 1611.)

Recamer, broder, bordar. (OUDIN, 1660.)

RECAMEURE, *raca.*, s. f., brodure :

Broudeures et *racameures* de fil d'or et d'argent. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 72 v°, et *Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Habillemens, desquels la façon excede le prix des estoffes, en broderies, pourfileurs, passemens, franges, tortis, canetilles, *recameures*, chenettes. (*Disc. sur les caus. de l'extresme cherté, attrib. à Du Haillan.*)

Enrichis de passemens, guimpeures, *recameures* et broderies d'or et d'argent. (LESTOILE, *Mém.*, 1[re] p., p. 137, Champ.)

RECANER, voir RECHAINER.

RECANETE, s. f., lieu secret et obscur :

Le suppliant oy frainte de gens en un trou ou *recanete* ou l'en ne veoit goute. (1395, Arch. JJ 148, pièce 38, ap. Duc., *Recantus*.)

RECANISSEMENT, voir RECHANISSEMENT.

RECANNER, voir RECHANER.

RECAOIR, voir RECHEOIR.

RECAPERONNER, voir RECAVERONNER.

RECAPITULEMENT, s. m., récapitulation, sommaire :

Que ce soit dit en *recapitulement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 98b.)

Ou l'histoire de leurs faiz parle par *recapitulement*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 97 r°.)

RECAPRONNER, voir RECAVERONNER.

RECAPTE, s. m., soin du ménage, ordre, économie :

Une femme de mal *recapte* ou petit gouvernement. (1458, Arch. JJ 187, pièce 309.)

Le suppliant doubtant que iceulx biens alassent a mal *recapte* et feussent divisez. (1459, Arch. JJ 188, pièce 184.)

C'est un mot du Béarn. Voy. Mistral, *Dict. provençal*.

RECAQUINER, v. a., manier, patiner :

Les masques harlequinent les graces des Dames en *recaquinant* le fesson d'une muguette derriere une tapisserie. (*La Fluste de Robin*, p. 10, éd. 1622.)

RECARGIER, voir RECHARGIER.

RECAROLER, v. n., se livrer de nouveau à la danse :

Apres souper *recarolerent*.
(BEAUMAN., *Jehan et Blonde*, 4780, A. T.)

— Redire un rondeau, ou une ballade, recommencer une ballade qui se chantait en dansant :

Recaroles, bergier de pris,
Car donner voel le riche pris
Et le joel bel et bien fait
A celly qui le mieux a fait
Et ditté de mieudre saveur.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 5 v°.)

RECARPENTER, v. a., regarnir de nouvelles charpentes :

Maistre Juliens li Mies et dame Jehenne de Canfaiz doivent soustenir et retenir, cascuns a moitiet, le noke ki siet entre .II. leur maisons, kant ke les maisons ki ore i sunt, durront, et qant elles defauront, liquels d'aus .II. ki *recarpentera*, *recarpent(i)e* en tel maniere k'il ne face a l'autre damage..... (Mars 1273, *Chir.*, St-Brice, Arch. Tournai.)

Tandis *recarpenter*
Fist ses engiens Nobles li rois,
Que li ot ars li fus grigois,
Et si fait refaire sen pont
Et sen bierfroi encontremont
Recarpenter et redrecier.
(*Renart le nouvel*, 1984, Méon.)

Si i troverent dou mairien, s'en aporterent a lor nef, et le commencierent a refaire et a *recarpenter*. (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 156, Michel.)

Avoir... recarpenté le paufich faisant closture au devant des dictes maisons. (2 sept. 1418, *Exéc. testam. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Pour refaire et *recarpenter* lesdittes maisons. (1459. *Tutelle des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

RECARRELER, *-eller*, *requa.*, *requarler*, v. a., raccommoder, en parlant de vieux souliers :

Requarler des solers. (1488, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour *requareller* et rapetasser les vieux souliers. (*La Nour. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 26, Bibl. elz.)

Recarreler souliers. (NICOT, *Thres.*, 1606.)

Recarreler. Remendar o echar suelas. (OUDIN, 1660.)

— Remettre des carreaux à :

Pour *recarreller* et enduire les greniers des halles. (1559, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 306, Chevalier.)

Morvan, *recarreler*, paver avec des carreaux, des pierres, des dalles.

RECASER, v. a., assigner un héritage, une part à :

Dans Clin, venes avant, si vus *recaseron*
Onques miudres de vus ne cauça esporon ;
Toute Perse vus doins, le roiaume Dairon
Que nous avons conquise a force et a bandon.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79a, Michelant.)

RECAUCHIEMENT, voir RECHAUCIEMENT.

RECAUCHIER, voir RECHAUCIER.

RECAUCIER, voir RECHAUCIER.

RECAULLIR, voir RECUEILLIR.

RECAUPER, voir RECOUPER.

RECAUQUIER, voir RECHAUCIER.

RECAUTE, s f. ?

Si la *recaute* est de raison,
Deus la torno a bon chaon.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. add. 15606, f° 104a.)

RECAVERONNER, *recape.*, *recapronner*, v. a., terme de construction, chaperonner de nouveau :

Seront tenus de *recaveronner* une enbouchure de la grange. (1421, *Cart. Ezechiel de Corbie*, f° 134, ap. Duc., *Quevro*.)

Pour *avoir recaperonné* une partie du mur. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 135.)

On *recapronne* une muraille. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Picardie, *recavronner*.

RECEANT, voir RESEANT.

RECEANTISE, voir RESEANTISE.

RECEDER, v. n., faire retraite :

Au siege d'Antioche n'aviez vous grand souchi
Du pauvre ost baptizet qui pour la faim *recede*?
(JEH. LE BOUTILLIER, *Epithal.*, ap. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 292.)

— Se retirer de, abdiquer :

Qu'ilh *recederoit* del papaliteit por faire paix elle englise. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 78, Chron. belg.) Impr., *cecederoit*.

— *Recedent*, part. prés. et adj., qui va en arrière :

Li premiers estaz est de ce que li planete sunt es quartes accedenz ou *recedenz*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 38d.)

RECEER, v. a., plaindre :

La fist d'espines .I. grant fu alumer.
Dont veissies moult grant duel demener,
Ces dames plaindre, ces pucieles plorer,
La biele Agnees douchement *receer*.
Dist l'une a l'autre : Par quel mesaventure
Doit on perir tant biele creature?
(*Vie Ste Agnes*, Richel. 1553, f° 404 v°.)

Moult l'*a* ses freres *receé*,
Robiers, et s'ot la ducoé.
(MOUSK., *Chron.*, 15816, Reiff.)

Et il li orent en couvent,
Plorant et *receant* souvent
Sa vallandise et sa bonté.
(ID., *ib.*, 27245.)

RECEGE, voir RESAGE.

RECEINDRE, *-cindre*, *-chaindre*, verbe.

— Act., remettre la ceinture :

Hé Dieus ! tant jou en voi deschaindre
En folie et si peu *rechaindre!*
(RENCLUS DE MOIL., *Miserere*, CCVII, 1, var., Van Hamel.)

— Entourer de nouvelles garnitures :

L'evesque ont suppliiet que son cuer vuilhe extendre
A faire a leur engliese le sain fietre *rechaindre*
U sain Domitian gisoit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36547, Chron. belg.)

— Réfl., s'établir à l'entour :

Fit en aller sa cavallerie sur Grave tant qu'elle l'auroit investie, il la fit partir aussi a grande traite pour *s'y recindre*. (MÉLART, *Hist. de la ville et chast. de Huy*, p. 526, éd. 1612.)

RECEIPTEMENT, voir RECETEMENT.

RECEISIER, voir RECISER.

RECEIT, voir RECET.

RECEITER, voir RECETER.

RECEIVRE, voir REÇOIVRE.

RECEL, s. m., secret :

En la cité entrerent, sans noise et sans *recel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 17b, Michelant.)

Je vous jure sur Dieu qui ja forma Abel
Qu'il yront assegier en menant grant *recel*
La Sousterrine, voir, ou il a maint crenel.
(CUV., *B. du Guescl.*, 20566, Charrière.)

RECELADE, s. f., action de se cacher :

A Saint Germain ont faites lor *recelades*.
(*Gerard de Ross.*, p. 301, Michel.)

RECELAGE, s. m., secret :

Or me di qui tu es sanz point de demorage,
Et ton pere et ta mere, qui n'i ait *recelage*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 52 v°.)

RECELATEUR, *recell.*, *rescel.*, *rescell.*, s. m., recéleur :

Je feis marché avec un honneste marchant, *recelateur* des meubles et ustensiles qui estoient dans ma chambre. (*Har. de Turlupin*, Variét. hist. et litt., VI, 61.)

Es maisons desdits receptateurs et *recelateurs*. (29 janv. 1534, *Edit de Fr. I*er.)

Receptateurs et *recellateurs*. (1539, *Ord. de Franç. I*er, f° 90 v°, impr. Institut.)

Rescelateurs desdits hugoneaulx. (1569, *Ord. de Montluc*, Arch. mun. Agen, BB 30.)

Brusler les chasteaulx, maisons, granges desdicts *rescellateurs* (*Ib.*)

RECELATION, *-cellation*, s. f., recel :

Tous ceux qui auroient esté cause de la *recellation* d'icelle deposition. (*Le Cabinet de Louis XI*, c. II, éd. 1661.)

Maint maquerelle et maint paillart,
Ils font, je vous prometz ma foy,
Maquerelages, venditions, quoy !
De filles *recelations*
Si font, dont je suis en esmoy,
Voire par sens et millions.
(*Le grand Regret du capitaine Ragot*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 145.)

C'est chose de poix, que la honte, la *recelation*, reservation. (MONT., *Ess.*, II, ch. XII, p. 385, éd. 1595.)

RECELCELÉ, voir RECERCELÉ.

RECELÉ, *recellé*, *receley*, *recelley*, *rechelé*, adj., retiré, secret :

En une chambre *recelee*
L'en ont deux puceles menee.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 7f.)

Dans les routes plus *recellees*
Ils vont esvanter le gibier
Et battent si bien un clapier
Qu'ils suivent toutes les coulees.
(A. DU BREUIL, *Muses Gaillardes*, f° 109 r°, éd. 1609.)

— S. m., terme de pratique, recèlement :

Si femme veuve recele ou detourne, la renonciation qu'elle fera ne luy profite ; ains sera tenue aux dettes, comme commune, et si perdra sa part au *recelé* ou detourné. (LOYSEL, p. 133, ap. Ste-Pal.)

— *A recelé*, loc., en secret, en cachette :

Ausi com l'espriviers qui vole *a recelé*
Depart les esturniaus qui pasturent el pré.
(*Roum. d'Alix.*, f° 22b, Michelant.)

La ont mis lor agait *a rechelé*.
(*Aiol*, 2352, A. T.)

— *En recelé*, même sens :

En recelley ne en aspart. (1297, Citeaux, n° 19, Arch. Jura.)

S'ele me donne un baisier *en receley*.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. I, p. 261, Ars.)

RECELEE, *-cellee*, *-celeie*, *-chelee*, s. f., secret :

.I. arcevesque apele ; si li dit sa pansee
Et trestoz ses pechiez : n'i a fait *recelee*.
(J. BOD., *Sax.*, CLXXV, Michel.)

Par lui poez mander en letre seielee
Tot quanque vos plaira sanz nule *recelee*.
(*Syracon*, p. 403, Stengel.)

— Endroit secret :

La est en grande *recelee*
Une cave lunge e grande.
(CHARDRY, *Set dormans*, 480, Koch.)

— Embuscade :

Voies, fait il, con faite *recelee* !
G. nos a sa grant gent amenee.
(*Raoul de Cambrai*, 3277, A. T.)

— Chose qu'on cache :

A l'abé Theodose porte sa *recelee* ;
S'ereditet la riche at a mostier donee.
(*Ste Euphrosyne*, 105, Meyer, *Rec.*, p. 337.)

— Sorte d'amende encourue par celui qui avait celé au suzerain son acquisition ou sa trouvaille :

L'an de grace mil CC IIIIxx et VII, fu trovee une truie espave que Adam Gervese et Jehan Gervese son frere troverent et la recelerent, et amenderent la *recelee*. (1287, *Registre criminel de Sainte-Genevieve*, p. 384, Tanon.)

Laquelle *recelee* se prend huit jours apres l'acquisition faite et non denoncee au seigneur censier par l'acquerant, et l'appelle l'en droit seigneurial en basse justice. (*Cout. gén.*, I, p. 916, indication fausse dans Ste-Pal.)

— *A recelee*, loc., en secret, en cachette :

Mais Cornumarans dist basset *a rechelee*.
(*Chev. au cygne*, 5035, Reiff.)

En son puing tint sa nue espee ;
En la chambre entre *a recelee*.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2361, Du Méril.)

Li sires le vassal emmainne
Dedens une cambre pavee,
Le fait garder *a recelee*.
(RENAUT, *Lai d'Ignaures*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 565, v. 21.)

Ke ma gens est vencue *a receleie*.
(*Maccab.*, 37, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 84.)

En l'oreille li dit basset *a recelee*.
(*Berte*, 459, Scheler.)

Quar nous sommes chiens tapis *a rechelee*
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 184e.)

A grant joie l'ont recheue
De leur pere, si l'ont menee
En une cambre *a rechelee*.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 5280, A. T.)

M'en istrai tout *a recelee*
Seule desus ma mule amblant.
(*Fregus*, p. 202, Michel.)

Cy me sarray ; que s'on venoit
De ceste part *a recelee*,
Je ly donrroie telle acolee
A quiconques s'y embatroit
Que mon cop tout mort l'abatroit.
(*La Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst. inéd.*, II, 331.)

Nous sçavons tres bien, Nicodeme,
Que le portez *a recellee*.
(*Mist. de la Pass.*, 13639, Paris et Raynaud.)

Ung peu m'en yray reposer
A recellee en la cité.
(*Act. des apost.*, I, f° 96d, éd. 1537.)

— *En recelee*, loc., dans le même sens :

En cele tor a moult d'avoir,
Et ge l'ai longuement gardee,
A mie nuit *en recelee*
En porrions avoir assez,
Se tu estoies si osez.
(*Dolop.*, 5423, Bibl. elz.)

An une chambre *an receleie*
Veriteit li ait demandee
S'il les anfans ocis avoit.
(*Ib.*, 9587.)

Puis si trespasse *en recelee*
Tut le pais e la cuntree.
(*St Gregoire*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 84, v. 12.)

Lors t'en iras *en recelee*,
Soit par pluie, soit par jelee,
Tot droit vers la maison t'amie.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 22d; v. 2525, Méon.)

En rechelee
Quant nus ne se puet prendre garde.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 4b.)

Dame Biautes *en rechelee*
Le douch bouton m'a presenté.
(*Ib.*, ms. Amiens, f° 13 v°.)

RECELEEMENT, *-lement*, *-leimant*, *rechell.*, adv., en secret :

Li Judeu le queroient tout *receleement*.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 45 r°.)

Por ceu que tu poies pechier plux *receleimant*. (*Li Epistle Saint Bernard à Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 53 v°.)

Qu'en l'omme a *receleement*
Ne scay quoy qui est immortel.
(*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f° 8b.)

Les habitans des dites dioceses vont acheter *recelement* ledit sel. (1371, *Ord.*, V, 404.)

Pluseurs d'iceulx marchans, les denrees qu'ils doivent amener et descendre es places ordonneez a ce en ladicte ville, descendent es faulxbourgs, en hostelleries et autres lieux pres d'icelles villes, et les vendent *receleement*. (Nov. 1400, *Ord.*, VIII, 397.)

Se aucun des habitans dudit lieu de Favieres, de leur volonté indeue, se ingerent attribuer et retenir a eulx quelque chose espave, soient bestes ou aultres choses quelzconques appartenant a aultruy, et forcheller en son hostel ou ailleurs *rechellement* plus de ung jour naturel..., sans en advertir lesdits relligieux, il eschiet envers eux en amende de .LX. sols parisis. (1507, *Prévôté de S. Riquier*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 487, Bouthors.)

Et se allerent heberger a dextre le plus *recelement* qu'ilz peurent, car pas ne voulsissent a celle heure estre recogneuz. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

RECELEIE, voir RECELEE.

RECELERESSE, *-laresse*, s. f., receleuse :

La dite Denise estoit commune *recelaresse* de apprentisses et autres ouvrieres de soie. (1340, *Regist. criminel de Saint-Martin-des-Champs*, p. 533, Tanon.)

Receleresse, receptrix. (FED. MOREL, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

RECELEY, voir RECELÉ.

RECENCE (en), loc., de nouveau :

Or me dictes de vostre bouche
Et ce qu'il y a *en recence*.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 148ᵃ, éd. 1537.)

RECENER, voir RECINER.

RECENGLER, v. a., investir :

Apres *recenglat* le castel tout entour. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 339, Chron. belg.)

RECENSEOUR, s. m., raconteur :

Donc si com nous savons par vrais *recenseours*. (*Gir. de Rossill.*, 5679, Mignard.)

RECENSER, v. a., raconter, débiter, proclamer, compter :

Et tant d'autres grans deablies
Que nus nes porroit *recenser*
(*Rose*, 9190, Méon.)

Tandis com il *recensoit* tels paroles en grant repentance et en grant contriction... (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33ᵈ.)

Que nulz ne le porroit penser,
Ymaginer ne *recenser*.
(G. MACHAULT, *Confort d'ami*, p. 96, Tarbé.)

Et fis une balade adont
Sus la fourme que mes maulz ont
D'aliegement tant qu'au penser
Si com vous ores *recenser*.
(FROISS., *Poés.*, I, 200, 3824, Scheler.)

Mes a mon rondelet pensoie
Et a par moi le *recensoie*.
(ID., *ib.*, I, 161, 2520.)

Toutes tramblent pour le sentensce
Que Pynoteus leur *recense*.
(ID., *ib.*, I, 265, 1570.)

Pour verité je te *recense*.
(ID., *ib.*, II, 6, 178.)

En considerant les pensees
Qui ci vous *seront recensees*.
(ID., *ib.*, II, 25, 848.)

Mais trop avoie ja pensé,
A ce que j'*ay* cy *recensé*.
(CHR. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 1153, Püschel.)

Chief, je vous dy une brieve sentence,
C'est que debvons, tandis que sommes sains,
Celle invoquer que ne refrain *recense*,
Temple de honneur et refuge aux humains.
(12 mai 1483, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhetorique*, ms. Bibl. Tournai, p. 266.)

Finablement tout dit et *recensé*,
Ce monde n'a de prudence une goutte.
(CL. MAR., *Riche en pauvreté*, Œuvres, t. I, p. 296, éd. 1731.)

Ta vie est tant de crimes pleine,
Qu'en la voulant blamer a peine
J'en peux les moindres *recenser*.
(TAHUREAU, *Poes.*, Contre un pernic. detracteur, éd. 1573.)

RECENSIR, *recenssir*, v. a., redonner à ferme :

De Ernoul le Muisit, a cause des forages de cervoises, goudallez et mies que le dicte ville tient de messeigneurs doyen et capitle de l'esglise Nostre Dame de Tournai, lesquels *ont esté recenssi* audit Ernoul par certain temps, et de lui receu pour .I. quard d'ance finant au Noel derrain passé, .IXˣˣ. .X. lib. (20 novembre-20 février 1398, *Compte d'ouvrages*, 1ʳᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECENSITER, v. a., lever un cens, une rançon sur quelqu'un :

Ils en *ont* maint *recensité*,
De pouvreté mis a richesse.
(Anonyme, ap. A. CHARTIER, *Œuvr.*, p. 828, éd. 1617.)

RECENTEMENT, voir RESSENTEMENT.

RECEP, s. m., partie d'un bois recepé :

C'est a savoir en complans, en garcages (ou gartages), en gardes, en *receps*, en ventes, en rentes. (1309, Arch. JJ 45, pièce 27.)

RECEPE, *receppe*, *recheppe*, s. f., bois fourni par un arbre qu'on a recepé :

Et .IIII. den. pour chescune *recheppe*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 135 v°, Arch. Seine-Inf.)

Ilz peuvent receper et prendre toutes les *receppes* qu'ilz trouveront aval la dicte forest au dessous de la hausseur d'une lance, et tout le sec bois. (1395, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 276 r°.)

RECEPER, v. a., recevoir :

Dont lo pape non voust *receper* Amalfe. Mes cerchoit la cité, laquelle lui estoit offerte, de sousmettre a Gisolfe. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 7, Champ.-Fig.)

Bas-Vendômois, *receper*, recevoir. Haut-Maine, Perche, Sarthe, *recéper*, rattraper au vol.

Cf. RECEVER.

RECEPIABLE, voir RECIPIABLE.

RECEPIR, v. a., recevoir :

Li abbé puiz tint securement la terre, et puiz celle hore non *recepirent* nul contraire en lor terre. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, II, 42, Champ.-Fig.)

RECEPT, voir RECET.

1. **RECEPTABLE**, voir RECETABLE.

2. **RECEPTABLE**, s. m., réceptacle, repaire :

Receptaculum, *receptable*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 220 v°.)

Receptaculum, *receptables*. (*Gloss. de Salins*.)

Pour vrai vous dire ce sembloit mieulx *receptables* de bestes sauvages que sembloit estre habitation de gens. (*Le Jouvenc.*, p. 16, ap. Ste-Pal.)

— Délivre, arrière-faix :

Icelle femme pres du dit estable trouva le lit ou *receptable* de la matrice du dit enfant. (1473, Arch. JJ 197, pièce 371.)

RECEPTAIRE, s. m., registre de recettes :

Me suis deliberé faire imprimer mon dessusdit *receptaire*, duquel a mon advis ung chascun pourra recevoir grande utilité et plaisir. (*Bastim. de receptes*, f° 1 r°, éd. 1548.)

Receptaire: m. A receptary ; a note of phisicall receits. (COTGR., 1611.)

Receptaire, m. Libro de receptas. (C. OUDIN, 1660.)

RECEPTANT, voir RECETANT.

RECEPTATEUR, s. m., recéleur, celui qui reçoit, qui recèle, qui cache, en parlant de personnes ou de choses :

Receptateurs d'homicides. (J. LEFEVRE, *Alciat*, f° 38 v°, éd. s. l. n. d.)

Pour eulx cacher et latiter es maisons desditz *receptateurs* et recellateurs. (1539, *Ordonn. de Fr. Iᵉʳ*, f° 90 v°, impr. Institut.)

Soubz peine d'estre tenuz pour faulteurs, *receptateurs* et adherans a l'heresie. (1551, *Edict du roy sur les proces des luth. et heret.*)

Ledit Merveilles estoit homme vitieux, seditieux, scandaleux, *receptateur* ordinaire d'homicidiaires, et autres gens mal vivans. (M. DU BELLAY, *Mém.*, IV, f° 116 v°, éd. 1569.)

Les *receptateurs* et receleurs de larrons. (*Voyage du S. de Villamont*, p. 190, éd. 1598.)

Cependant es quarrefours on denonça par le crieur public un grand supplice aux *receptateurs*. (JACQUES GAULTIER, *Estat du christianisme*, p. 756, éd. 1633.)

RECEPTATIF, adj., qui peut recevoir :

Affin qu'elle (la terre) ne fust plus *receptative* de larrons. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 33, éd. 1530.)

RECEPTATION, s. f., action de relever un coupable, asile qu'on lui donne :

Peine de recellement et *receptation*. (1539, *Ord. de Fr. Iᵉʳ sur le faict de la just.*, f° 90 v°, impr. Institut)

Toutes spoliations, voyes de fait, emports, violences, *receptation* d'homicides et de bannis. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 95ᵇ.)

RECEPTE, *reçoipte*, s. f., réception :

Et de donner lettres, sur quelque scel que il vous plaira, de la *recepte* desdites deux paires de lettres. (28 mars 1308, *Cart. de Flines*, CCCLXXIV, Hautcœur.)

Huit jours devant la *recepte* de vos lestres. (8 juin 1315, JOINV., *Lett. à Louis X*, dans *Hist. de S. Louis*, § 855, Wailly, 1874.)

Le jour de la premiere *recepte* de l'arcevesque de Tours. (1351, *Cart. de l'archev. de Tours*, p. 181, Arch. Indre-et-Loire.)

Le duc a un grand maistre d'hostel, qui peut en tous consaux, tant de la justice comme de la guerre, et se doybvent adresser a luy *recoiptes* et cœullotes de princes et d'ambassades. (O. de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, l'Estat de la maison, Michaud.)

— Repaire :

Recepte de larrons. (xiv° s., *Serm. lat. fr.*, ms. de Salis, f° 21 v°.)

— Paume de la main :

Pierart de Monstrelout, demourant ou Roduit, est tenus en peril d'affolure d'une playe de tuille, qu'il a sur le *recepte* de le droite main, pardevens et de travers, dont on y a recousu .v. poings. (28 février 1444, *Reg. de la Loy*, 1442-1458, Arch. Tournai.)

— Diagnostic d'une maladie :

Et avoit par *recepte* toute sa maladie. (Froiss., *Chron.*, VII, 296, Kerv.)

RECEPTER, voir Receter.

RECEPTEUR, voir Receteor.

RECEPTIBLE, adj., susceptible :

Le corps est *receptible* de santé,... il est *receptible* de enfermeté. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ. I. II, 7, f° 213 r°.)

— Qui peut recevoir :

La nature des substances... sont susceptibles ou *receptibles* de qualitez contraires selon leur mutation accidentaire. (Champeynac, *Logique*, p. 19, éd. 1610).

RECEPTIF, adj., qui reçoit :

Pourra les humains promouvoir
A participer l'eritage
Du hault ciel et puissant estage
Dont par luy seront *receptifz*
Comme leaulx filz adoptifz.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 3183, G. Paris et Raynaud.)

Il faut que toute faculté cognoscitive soit principe effectif et *receptif*. (Champeynac, *Physique*, p. 418, éd. 1610.)

RECEPTION, *-cion*, s. f., communion :

Ge doune et laisse a tousjour mes aux parroissiens affluens chacun an en l'eglise de Juigné au jour de Pasques, une jalaye de vin, assignee sur mes domaines de Juigné, pour bailler et distribuer a chacun apres ce que il aura fait sa *reception* en laditte eglise a laditte journee de Pasques, pour l'ame de moy et de laditte Catherine ma compaigne. (1382, *Test. de Jean Lissillé*, ap. Pesche, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 567.)

— Livre de recettes, ensemble de la magie :

Les medecins de tout le pais estant hors de leur catholicon, caballe et *reception*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 192, Roybet.)

Recepcion, recepte, reception. (Nicot, *Tresor*, éd. 1606.)

— *De reception*, acceptable, de mise :

En effect je ne scay excuse
Propre, ne *de reception*.
(*Therence en franç.*, f° 31ᵈ, éd. 1530.)

RECEPTOIRE, *-oyre*, adj., destiné à recevoir quelque chose :

Le vase *receptoire* faut qu'il soit fort ample, quand on extrait eau des mineraux. (Evon., *Tresor*, c. viii, éd. 1555.)

— S. m. et f., réceptacle :

Prenes des feuilles de lymons, citrons ou cedres ou d'oranges et les couppes menuz, puis les pilles grossement en ung mortier, puis les mettes distiller par l'alambic et en recepves eaue clere. Quant verres qu'il en viendra une coloree qui sera sur le cler fault mettre une autre *receptoyre* et recepvoir l'huylle avec. (Le Fournier, *Decor. d'hum. nat.*, f° 47 r°, éd. 1530.)

Que le bec entre en la superieure partie du *receptoyre*. (*Ciel des philos.*, c. ii, éd. 1547.)

Quant tu verras au dessus du vaisseau et au *receptoire* une nuee perse, croy pour certain qu'elle est separee de tous elemens, et de corruption d'iceux. (Du Moulin, *Quinte ess. de tout chos.*, p. 26, éd. 1549.)

— Réception :

Dieu son pere m'a invité
Presente a sa nativité
Presente a circoncision
Et a sa presentacion
Au temple et digne *receptoire*,
Presente a sa vie notoire.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 26999, G. Paris et Raynaud.)

RECEPTOUER, s. m., réceptacle :

Il luy faudra faire (à cette eau) une escluse ou *receptouer*. (Jean Martin, *Vitruve*, f° 118 v°, éd. 1547.)

RECEPTURE, s. f., recette :

Baillyaige, provosté de Valenchiennes et *recepture* de Haynau. (*Réc. d'un bourg. de Valenciennes*, p. 60, Kerv.)

En *recepture* et en provosté de Valenchiennes. (*Ib.*, p. 70.)

RECEPVEMENT, voir Recevement.

RECERCELÉ, *recherc.*, *reciercelé*, *rechierchelé*, *recercellé*, *rechercellé*, *recelcelé*, *recercelad*, *rescercelé*, *resercellé*, part. pass. et adj., en forme de cercle, arrondi :

Cele beste (le mouton)
At luns corns en la teste,
Granz et *recercelez*.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 1215, Mall.)

La queue avoit grande *rescercelee*. (*Gerard de Nevers*, I, ix, éd. 1520.)

— Bouclé, frisé :

Saur lo cabeyl, *recercelad*.
(Alb. de Besanç., *Alex.*, 67, P. Meyer, *Recueil*, p. 283.)

Blonc a le poil, menu *recercelé*.
(*Gerard de Viane*, V, 641, Bekker.)

Chevous ot blons *recercelez*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 213ᵉ.)

Il avoit les caviax blons et menus *recerceles*. (*Auc. et Nicol.*, II, 12, Suchier.)

Jourdain au poil *reciercelé*.
(*Jourdain de Blayes*, Richel. 860, f° 5 r°.)

Blans et vermax est il asses,
Les cheviaus blons *recerceles*.
(Sarrazin, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et Rois d'Anglet.*, p. 301.)

Chevialz ot blons *rechiercheles*.
(Gaut. d'Arr., *Eracl.*, ms. Turin, f° 12ᶜ.)

Chevous ot blons, *recerceles*.
(*Rose*, 813, Méon.)

... Blons, *rechercheles*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 7ᶜ.)

... Chevous *recercelleis*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 8ᶜ.)

Jo ay les cheveuz *recelcelez*.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 144, Wright.)

Ung autre camahieu a une teste d'omme a ungs cheveux *resercelles*, assiz a fillet en une verge d'or. (1380, *Invent. de Charl. V*, n° 703, Labarte.)

Cheveulx *rechercellez*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 31ᶜ.)

— A cheveux frisés :

Fier le visage, le chief *recercelet*.
(*Rol.*, 3161, Müller.)

Bloi out le chef *recercelé*.
(*Vie de Saint Gile*, 58, A. T.)

Le chief ot blont, menu *recercelé*.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f° 111ᵈ.)

— Arqué :

Les sourcilz blondeletz, clers et estincellez,
Raboteux et sanglans et tous *recercellez*.
Jacq. Milet, *Destr. de Troye*, 20399, Stengel.)

RECERCELEMENT, adv., d'une manière circulaire :

Li ans est apeles ans por ce qu'il vait tot entor ausi com li aniaus, et por ce quant li Rommain le voloient paindre anciennement il paignoient .i. serpent qui tenoit se keue en se bouke *recercelement*. (*Compos.*, Richel. 2021, f° 140ᵈ.)

RECERCELER, *-celler*, verbe.

— Act., mettre en cercle, recoquiller :

Recerceler, recoquiller comme un cerceau. (Borel, *Tresor de recherches*, 1655.)

— Entourer :

Car en coiffe, en cote bien fete,
Fu (Enguerran de Marigny) liez en une charrette,
En une chauces d'un mellé
Cernelé et *recercelé*.
(Geffroi, *Chron.*, Richel. 146, f° 88ᵉ; v. 7223, W. et D.)

— Neut., former un cercle, un anneau, friser :

Nez droit, vers yeux, et le poil blont
Qui lui *recerceloit* amont.
(*Rom. de Galerent*, 1190, Boucherie.)

Les cheveulx qui luy *recerceloient* tout autour du chapellet. (*Perceforest*, I, f° 91, éd. 1528.)

— Réfl.. se boucler, se friser :

Advisez comment ses cheveux *se recercellent* maynlenant qu'il a nouvellement lavé sa teste. (PALSGR., *L'Esclairc. de la langue fr.*, p. 504, Génin.)

— Etre arqué :

Le viaire avoit d'une couleur brune et palle, les sourcieulx grans et longs aussi blancs que noix et *se recerceloient* en montant. (*Perceforest*, I, f° 37ᶜ, éd. 1528.)

RECERCELEURE, s. f., frisure, bouclure :

Ses deux grenons luy lançoient a deux costes de la bouche si avant que on boutast son poing parmy la *recerceleure* qui luy descendoit aval sur la poictrine. (*Perceforest*, I. f° 37ᵈ, éd. 1528.)

RECERCHEMENT, *recher.*, *recherce.*, *ricerche.*, s. m., recherche, action de rechercher :

Mais quant li malvais encomencent a oir la parolle de predicacion, et il encommencent a conossere quel sunt li jugement de Deu, quels est li pawors del jugement, et cum li *ricerchemenz* d'un chascun pechiet est subtilz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 100, Hofmann.)

Ilz ont parlé par guayeté de cœur et affection de reprendre leurs majeurs, plus que par *recherchement* de verité. (RAB., *Tiers livre*, ch. XXXII, éd. 1552.)

Et se doit faire ce *recherchement* et repoussement non seulement par les doigts du medecin, mais aussi du patient mesme. (DALESCH., *Chir.*, p. 710, éd. 1570.)

Le laborieux *recerchement* des choses estonnoit fort ces gens ocieux. (*La Magie naturelle*, f° 5 v°, éd. 1571.)

— Le droit de faire la recherche et l'examen des poids et mesures :

Et nous, conte (de Vendôme), voulons et accordons que nous, nos hoirs ou successeurs n'aions point de *rechercement*, ne aucune souverenneté, ne autre seigneurie en la ditte abbaye ;... et nous religieux... accordons que le dit mons. le conte, ses hoirs ou successeurs aient le *rechercement* desdittes mesures ainsi adjustees. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

RECERCHIER, *recercier*, *recercher*, *recierkier*, *rechercher*, v. a., parcourir en cherchant, en fouillant :

Rollanz s'en turnet, le camp vait *recercier*.
(*Rol.*, 2200, Müller.)

Et commence li rois le val a *recierkier*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 51ᵈ, Michelant.)

Rois Danemons va les rens *recerchant*.
(*Enf. Ogier*, 882, Scheler.)

— Fig., étudier, examiner :

Dieu createur tout parfaict ne peut *estre* consideré ny *recerché* qu'en trois manieres. (LA BODERIE, *Epistre*, éd. 1578.)

— *Recerchier de paix ou de guerre*, demander la paix ou déclarer la guerre :

Philippus incontinent envoya des ambassadeurs devers les Grecs pour les *rechercher de guerre*. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1567.)

Qu'il falloit qu'il (Pyrrhus) sortist premierement de l'Italie, et puis qu'alors il les envoyast *rechercher de paix*. (ID., *ib.*, Pyrrh., XL.)

— *Recerchié*, part. passé, produit artificiellement :

Autres l'ont combatue (la goutte) par acces *recerchez* de fievres quartes ou doubles tierces. (SIMON GOULART, *Hist. admir. et memorables*, p. 302, éd. 1628.)

RECERSELER, voir RECERCELER.

1. **RECES**, *reches*, *resois*, s. m., action de se retirer, retrait, diminution :

Et en son mal n'eut delay ni *reces*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, f° 22 r°, in-4° goth., Phil. le Noir.)

Les passions au rebours ne sont que bonds et volees, acces et *reces* fievreux de folie, faillies et mouvemens violens et temeraires. (CHARR., *Sag.*, l. II, c. I, p. 303, éd. 1601.)

Selon les acces, *reces* et succes des affaires. (ID., *ib.*, c. III, p. 327.)

Ceste loy d'equité et raison naturelle est perpetuelle en nous, inviolable, qui ne peut jamais estre esteincte ny effacee, universelle et constante par tout, et tousjours mesme, egale, uniforme, que les temps ny les lieux ne peuvent alterer ny deguiser ; ne reçoit point d'acces ny *reces*, de plus et du moins. (ID., *ib.*, p. 328.)

— Départ :

Cher sire, ne l'oubliez mie
A dire avant vostre *reces*,
Nous sommes icy en proces
Qui de nous sera le premier.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 18419, G. Paris et Raynaud.)

— Coucher, en parlant d'un astre :

Ses mains ne furent alassees tanque al *resois* du soleil. (*Bible*, Exode, XVII, 12, Richel. 1, f° 21ᵇ.)

— Écart :

Leurs declinations des planetes ou esloignemenntz et aprochementz, acces et *reces* de ceste ligne eclyptique. (FR. DE FOIX, *Pimandre*, p. 449, éd. 1579.)

L'obliquité du zodiaque est cause de l'accez et *recez* des planettes. (FOUGEROLLES, *le Diogene Françoys*, p. 571, éd. 1601.)

— Relâche, repos :

Forte fut la bataille a la porte Anthones ;
Li gens al cuen de Louz ont comenchiet exces
Dont mains homme morut, ensi que li proches
Le vous deviserat. Li cuen ne prent *reches* :
Unc bolengier ferit qui ot nom Symones.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36625, Chron. belg.)

Si le conte Thiri n'est quitté ses exces
De coi ons l'escomigne tous les jours, sens *reces*.
(ID., *ib.*, 11772.)

— Terme d'histoire, cahier contenant les délibérations d'une diète de l'empire et rédigée avant qu'elle se sépare :

Que les electeurs et princes veullent et acceptent le concile, suivant la conclusion de la diette passee, qu'ils appellent *recez*, en laquelle l'empereur leur promet le concile general, auquel les protestans soient ouys. (F. DE LORR., *Mém.*, p. 44, Michaud.)

2. **RECES**, *-ches*, s. m., reçu :

Par quittanches saeleez de crediteur, ou s'ilh n'est escript sour le dos des lettres obligateurs, ou par *reches* de changeurs. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 56, Chron. belg.)

3. **RECES**, voir RECET.

RECESSE, *-chesse*, s. f., reçu :

Por monstreir paiement par quittanche ou *rechesse* suffisant. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 29, Chron. belg.)

RECESSER, v. n., cesser :

Sa fin aproismet, ses cors est agravet ;
De tut an tut *recesset* del parler.
(*Alexis*, str. 58ᵈ, XIᵉ s., Stengel.)

Enide estoit en grant esmai,
Onques son doel ne *recessoit*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 20ᵃ.)

RECEST, voir RECET.

1. **RECESTER**, v. n., broncher de nouveau :

Dit li quens : Ne ceste autre foiz.
Na l'entendi li palefroiz ;
A chief de pose *recesta*.
Li quens descent : si li coupa
La teste ; sor .I. autre monta.
(*De la Dame escolliee*, Richel. 19152, f° 44ᵇ.)

2. **RECESTER**, voir RECETER.

1. **RECET**, *reces*, *recest*, *recept*, *receit*, *receyt*, *reciet*, *resiet*, *ricet*, *reset*, *ressait*, *ressays*, *reçoit*, *resoit*, *rechet*, *rechect*, *rechiet*, s. m., lieu où l'on se retire, retraite, refuge, abri, habitation :

N'en ad *recet* dont li murs ne cravent.
(*Rol.*, 1430, Müller.)

N'avez *ricet* en cest pais,
Parent ne uncle ne cusin
U vos puissiez revertir.
(*Mort du Roi Gormond*, 435, ap. Reiff., *Chron. de Mousket.*)

Li rois Ris avoit son *recet*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 86ᵃ.)

Qu'eissir puissent de ceste terre
Et qu'avoir puissent t'amistiet ;
Aillurs augent querre *resiet*.
(*Brut*, 530, ms. Munich, Vollm.)

Li .Cᵐ. deable li ont *recet* doné.
(*Parise*, 1737, A. P.)

Sire, il est humais tairt et vos eistes long de gens et de *resoit* ; ou cudies vos humais gesir ? (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 86ᵇ.)

Et cele ki bien connissoit
Et les *reches* et les destrois.
(*Chev. as deux esp.*, 6430, Foerster.)

Fuiant en vait lance sour fautre,
Canque il puot, vers son *rechet*.
(*Fregus*, p. 13, Michel).

Et s'en ala a son *recept*.
(*D'un hermite qui avoit une sarrazine*, ap. Keller, *Zwei fabl.*, p. 21.)

Ce li citains de Mets au alcun d'ealz voloient avoir *reces* en nostre terre. (1327, *Hist. de Metz*, IV, 47.)

En la conteit de Bars est la compangnie alee,
Reches et maisons ont erramment enbrasee.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 32801, Chron. belg.)

Il ne trouva maison ni *rechect* ou il se peust disner. (*Lancelot du lac*, 2e p., ch. 92, éd. 1488.)

— Particulièrement château-fort, lieu fortifié :

Sos ciel n'a tor ne *recet* si garni,
Castel ne vote, dongon ne plaisseis,
Se il i puet converser .xv. dis
Qu'il ne l'ait ars u abatu u pris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51f.)

A la vespres vient au *recet*
Ou Tristran ert el bel celier.
(*Tristan*, I, 3283, Michel.)

Recet, forteresce, ne tour,
Ne vit de nul sens Pierchevaus.
(*Perceval*, ms. Mons, Potvin, p. 136.)

Il l'ataint
Au pié d'une ruiste montee,
Et ce fu molt pres de l'antree
D'un fort *recet*, qui estoit suens.
(*Chev. au lyon*, 3268, Holland.)

Se Loeis ne vos lait mon *recet*,
En petit d'eure li movrai tel cenbel...
(*Raoul de Cambrai*, 5867, A. T.)

Chascon *reset* clos de charoigne,
L'uns al autre le mostre a dei.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5972, Michel.)

Veit les selves, veit les forez,
Veit les chastoaus, veit les *recez*.
(Id., *ib.*, II, 12855.)

Elidus prist a purpenser
Quel part il la purra porter.
Sis *recez* fu pres de la mer ;
Estre i peust a sun digner.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 885, Warnke.)

Lors s'en vait li chevaliers desarmes tout le grant chemin par la forest, tant que a son *rechet* vient, a une tour et fort et haut qui seoit en une marescherie, et trueve sa maisnie qui l'atendoit. (*Merlin*, II, 4, A. T.)

Si l'enmaine parmi la forest... tant que il vindrent a un *recet* qui estoit a l'essue d'une forest. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 55a.)

Il ne laise le duc ne chastel, ne cité,
Recet, donjon, ne marche, ne autre fermeté.
(*Parise*, 1711, A. P.)

Vos estes chi assemblé en estrange contree, ne n'i aves castiel ne *recet* u vos aiies esperanche de garant avoir. (Henri de Val., *Hist. de l'emper. Henri*, § 523, Wailly.)

Tote jor ajornee errerent
Par la forest : onc n'i troverent
Vile ne *recet* ne meson.
(*Ren.*, p. 423, Martin.) Var.: *recest*, *reçoit*.

Au bois d'Ardene ot .i. *receit* molt bon.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 58, Tarbé.)

N'a cité ne chastel, *recet* ne manantie
Que n'aies pris par force et par vertu conquise.
(*Gui de Bourg.*, 85, A. P.)

Dame, dit Floovans, vos n'i remendroiz mie,
Si vanroiz fors dou bois a *recet* ou a vile.
(*Floov.*, 304, A. P.)

Amiraus, riche rois, por coi t'esmaies si
Por .i. *recet* mauvais que François ont sesis ?
(*Ib.*, 611.)

Ne place a Deu que ja teingnes chastel,
Donjon ne ville, ne cité ne *recet*.
(*Jourd. de Blaivies*, 615, Hofmann.)

Quar lonc furent de lor *reciet*.
(Mousk., *Chron.*, 29547, Reiff.)

Que il trova en la forest
Les le comin .i. vies *recest*
Qui seoit amont en .i. plain.
(*Blancandin*, 5987, Michelant.)

A son *recept* qui moult fu lons.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 104e.)

Maugré qu'en aient chil, a lor *rechet* passé.
(*Doon de Maience*, 4016, A. P.)

Et que ilz fussent a ung certain jour qu'il leur manda en ung certain *recept* qu'il avoit en la forest de Guerende. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 101, Bibl. elz.)

— Retraite des animaux, terrier, etc.:

A lui les vaulrai ataichier
Et en nostre *receps* haichier.
(*Ren.*, Chabaille, *Suppl.*, p. 192.)

Vous avez ne sai quel *reçoit*
Et a celé quelle privee voie,
Qu'il n'est nus que la vous voie.
(Le Clerc de Troyes, *Renart contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ.*, XIII, 141.)

— Réservoir :

... De leur escluse et de leur ventaile et de leur conduit et del *recet* del awe del moulin de Lambrecies. (1238, *Cart. de l'abbaye St-Médard*, Rouge livre, f° 79 r°, Arch. Tournai.)

Aucuns *reçois* ou conduis par lesquiex il povoient touz jours avoir aucuns secours par l'eaue. (J. de Vignay, *la Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, 13.)

— Fig., retraite, asile :

Et carites par avarisse
N'a de *rechiet* ou se garisse.
(Baud. de Condé, *li Contes dou pel*, 73, Scheler.)

— *En recet*, en cachette :

Si l'ociez tot *en ressait*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 41c.)

— Enterrement :

Fu mors adont et sevelis...
En l'an del incarnation
.M. et .CC. et vint et siet,
Et fu cascuns a son *reciet*.
(Mousk., *Chron.*, 27908, Reiff.)

— Repas qu'on donnait, à des jours fixés, aux religieux de certains couvents :

Les religieux et leurs familiers et serviteurs prendroient au *recept* checun un pain et deux pots de vin. (*Off. claust. de St-Oyan*, I, Génin, *Bullet. des com. hist.*)

S'il vient *recept* durant le temps, il (le vallet des anfermeries) prend au *recept*, et non au cellier. (*Ib.*)

L'ordonnance des *recepts*. (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, ap. Ferroul Montgaillard, *Hist. de l'abb. de St-Claude*, II, 259.)

Se tant n'estoit qu'il n'y eust *recept*. (Id., *ib.*, p. 261.)

— Droit de gîte qu'on payait quelquefois en argent :

Item il ha *receyz* et agneas de terrages. (xiiie s., *Revenu du Tresor. de S. Hil.*, Arch. Vienne.)

Et ay repris le dit *recept* de mon dit chastel. (Mardi apr. S. Luc 1339, Fraisans, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 45, Arch. Doubs.)

Guill. Ripaut, de tailhe et de *recez*, .xii. den. (1385, *Terrier de la Trinité*, f° 90, Arch. Tournai.)

La quarte partie par droit de comptant d'une piece de vigne a les gardes et *recez*. (1408, Fontenay, *Invent. des archives de N.-D.*, Arch. de Bourbon, Gr. Gauth., f° 189, Arch. Vienne.)

Concession par l'abbé de la Celle de douze sexterees de terre sises a Mortiers, paroisse de Montamiser, moyennant le terrage du septain des fruits et deux sous six deniers de *ressays*. (14 mars 1482, Abb. de la Celle, Arch. Vienne.)

2. **recet**, *reset*, part. passé, latinisme, retiré, caché :

Ensi con vos aves oy, voloit il destrure de tout la crestienté et le povre peuple quy estoit *reset* en Chipre. (*Gestes des Chiprois*, p. 262, Raynaud.)

recetable, *receptable*, *recitable*, *recytable*, adj., qui fait bon accueil :

La chievre d'ilec se depart,
Tantost vient li lous celle part,
Si com si li fust *recetable* :
Biau filz, fet il, je sui ta mere...
(*Fabl.*, ms. Chartres 620, f° 141e.)

— Avec un nom de chose, qui peut recevoir, qui peut contenir, spacieux :

Il convient que les ventositez qui s'engendrent au commencement de la digestion aient lieu souffisant et *receptable* ou elles soient receuez et retenues. (Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 111a.)

Li leux seroit a ce fors, fers, granz, *receptables* et guerniz que, ou caux que besoins seroit, li seignour de l'inglese de Besançon se pourroient retraire segurement et a honour. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

— Qui peut ou doit recevoir, susceptible :

Il est escript que le josne homme en ce monde est comme une belle table blanche de nouvel rese. en laquelle n'a riens escript, et est ladicte table, ce est le josne homme, *receptable* de tout ce que on y vouldra escrire, ou bien ou mal. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, ii.)

Considerer se son subjet est pour l'heure *receptable* de correction par humble recognoissance de sa faulte. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 21d, éd. 1486.)

— Terme de droit, qui doit donner abri :

Aidable et *receptable* au devant dit duc. (1265, *Fiefs de Lorr.*, I, 3, Arch. Meurthe.)

Et ay repris de luy en fié Chestoillon en Montaigne, nostre chestel, et la chestelerye, et les apandises doudit chestel, aydable et *recytable* adit Othenin, contre totes genz, por .viii. cenz lyvres de Viennois. (1272, Arch. Jura 247, n° 37.)

Et ai repris de lui en fié et en homaige ma maison que on dit la Folie, d'avant le Nuef chastel, vendable et *recitable* et aidable en tous ses besoings. (1276, Neufchâtel, Arch. Meurthe.)

Recognut lidiz Johans a tenir en fiè le chasteau de Chastellon sus Courtonne aidable et *receptable* audit comte de Bourgoigne. (1311, Arch. JJ 46, f° 92 v°.)

Et en ait pris en fié le chastel de Bernay, ensanble toutes les appandises doudit chastel randable et *receptable* toutes les fois et tant sovant comme il en sera ou seroit requis dou devant dit Jehan de Chalon. (1358, *Ch. des compt. de Dole*, B 26, Arch. Doubs.)

RECETANT, *recettant*, *receptant*, part. prés., qui donne refuge, asile :

Item nous avons promis et promettons, si comme devant, ke nous ou auchuns de nous ne serons aydant ne confortant ne *recettant* par nous ne par noz gens les anemis de nous ou d'auchun de nous. (1307, *Cartul. de Namur*, I, 68, Chron. belg.)

— Subst., celui qui donne refuge :

Et le debveroit li Seigneur desoubz cuy il demourreroit ou recepteroit, justicier, selon son meffet, comme de roberie, lou malfacteur, ses aidans et ses *receptans* sans nul delay. (1331, *Tr. d'all.*, Hist. de Metz, IV, 68.)

Je en donne bonne paix et ferme pour mi et pour mes aidans, confortans et *receptans*. (1331, *Coll. de Lorr.*, III, 32, Richel.)

Chascuns, qui puet, prant la pille,
Pour la folour des habitans
Qui furent illec *receptans*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 574b.)

RECETEEUR, voir Receteor.

RECETEMENT, *receiptement*, *recitement*, s. m., action de donner asile, l'asile lui-même :

Or vus requiert li reis mult amiablement
Qu'en vostre terre n'eit nullui *recetement*.
(Garn., *Vie S. Thom.*, Richel. 13513, f° 36 v°; Hippeau, 2151.)

— Action de recevoir, acceptation :

Pour l'acceptacion et *receiptement* d'ascune chose. (*Stat. d'Edouard IV*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Accueil, réception :

Le duc Loys d'Anjou, frere du roy de France, qui entendit le *recetement* que ceux de Brives avoient fait aux Anglois, fut mal content. (*Hist. de Loys III, duc de Bourbon*, ap. Ste-Pal.)

RECETEOR, *-eeur*, *-teur*, *recepteur*, s. m., celui qui reçoit, qui donne asile :

Et soient prins tous les sustenteurs et *recepteurs* pour les punir et corriger selon le cas. (Monstrelet, *Chron.*, I, 41, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et mesmement prindrent et emmenerent l'abbé dudit lieu prisonnier de par le roy, comme *recepteur* de ses ennemis. (Id., *ib.*, I, 81.)

Recepteur des pauvres. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xii, éd. 1638.)

Tous *recepteurs* qui receptent les forjurez, les forbanis et les damnez, et ceulx qui se defuyent a venir a la paix du duc qui ont esté appellez, doivent estre mis en la prison du duc jusques a ung an et ung jour. (*Coust. de Norm.*, f° 156 r°, éd. 1483.)

— Fig., qui est l'objet de :

Et de cecy parle David
Et fait belles narracions
Des grandes maledictions
Dont devoit estre *recepteur*
Ce faulx disciple et producteur.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 33538, G. Paris et G. Raynaud.)

— Recéleur :

Ne qu'il seroient tant de larrons, si n'estoient li *receteor*. (P. de Font., *Cons.*, XI, 6, Marnier.)

Si doit chastier les *receteeurs* sanz quoi li larron ne se puent garder longuement. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 15c.)

Pour eschiever et remedier aux chiertez de laignes et des breses qui se font et viengnent par les revendeurs et *recepteurs* d'icelles laignes et breses en ladite ville. (31 oct. 1424, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

— Employé spécialement préposé à la direction, surveillance et comptabilité des ouvrages communaux :

S'il avient que li un sont un an majeur, ou juré, ou *receteur*. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, ch. l, 7, Beugnot.)

Les quittances des comptes des *recepteurs*. (7 fév. 1390, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Les eschevins de Saint Brisce firent relever et aouvrir les cours d'yaue et les *recepteurs* facent ce qu'ilz doivent. (9 juin 1441, *Reg. des Consaux*, 1440-1444, Arch. Tournai.)

Item ledit ouvrier sera tenus de commenchier ledicte oevre de macheneries a la saison ad venir, quant il plaira aux diz *recepteurs*, et ne le porra laissier qu'elle ne soit faicte et parfaicte, s'il ne plaist ausdis *recepteurs*, et si son tenus d'y ouvrer a tant de troyelles qu'il plaira a iceulx *recepteurs*, et delivrer icelle oevre comme il appertenra, selon ladite devise au conseil et ordonnance desdis *recepteurs*. (26 nov. 1443, *Ouvraige de le fiolle de Belfroy*, Reg. aux Public., 1443-1450, Arch. Tournai.)

Et encore au xviie s. :

Pour servir d'acquit au *recepteur* des chartriers. (1610, Phil. de Hurges, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 194.)

RECETER, *recetter*, *receiter*, *receitter*, *recepter*, *recepteir*, *recester*, *recheter*, *rechaiter*, *reciteir*, verbe.

— Act., recevoir chez soi, donner asile, abriter, cacher :

Ne s'i fiout pas tant en sei
Qu'en France osast aler au rei,
Bien set ja nel *recetereit*
Ne vers son frere nel garreit.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26957, Michel.)

Coment ce va que il est si oses
Ogier *recete* ? Si set de verites
Au roi de France est anemis mortes.
(Raimb., *Ogier*, 3620, Barrois.)

Ja n'iert sans noise ne sans frape,
Hom que si faite gent *rechet*.
(J. Bod., *li Jus de saint Nicholai*, Michel, *Théât. fr. au Moy. â.*, p. 201.)

Desoz son toit l'*a recestee* (la couleuvre)
Et contre le vanz mantelee.
(*Lyon. Ysop.*, 571, Foerster.)

Il *recetoient* les robeeurs qui brisoient es eglises. (Guill. de Tyr, VII, 5, P. Paris.)

L'ille de Chypre avoient prise
Et sus faus crestiens conquise,
Qui les Sarrazins *recetoient*.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 1374, Buchon.)

La meson l'abbé qui *receté* l'*avoit* avironnerent de toutes parz. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 60c.)

Ne deveriens *recepter* en nos terres. (1252, Bar, mouvances, 6, Arch. Meurthe.)

Et le devuns *receter* lui et les suens en toz nos chastiaus et en totes nos maisons. (1265, *Ch. des comptes de Dole*, B 345, Arch. Doubs.)

Et lou doi *recheter* lui et ses genz en ma maison de Mirebel. (1287, *Lett. de J. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

Et ki encontre le pais iroit, il seroit a punir comme brisieres et mouleres de pais, se ne les seuroent mes sires li veskes li sires de Durbuy... *recepteir* en leur terre. (1288, Van Heilu, *Chron.*, preuv., p. 465, Willems.)

Prometons... lo devant dit conte de Borgoigne, ses gens et ses aydans, *recepter* a grant force et a petite en noz viles, en noz chasteaulx et en noz forteresces. (5 juill. 1289, *Tr. d'all.*, Arch. J 254, pièce 11.)

Ne doit aydier et *recester* en son chestel d'Oyseler. (1293, *Lett. d'E. d'Oiselay*, Ch. des Compt. de Dole, B 641, Arch. Doubs.)

Ne les doit *recepter*, ne a y ceuls prester conseil. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 454a.)

Il ne *recepteront*, aideront et conforteront les anemis dudit nostre seigneur le roi. (9 juin 1305, *Acc. entr. le R. de Fr. et les Flam.*, Vid., Arch. Vat., Instrum.)

Et il *estoit reciteis* en la terre de l'ung de nous, en venant ou en rallant, ly sire en cuy terre il *seroit recepteis*, menant la choise de l'ung de nous, seroit tenu de rendre le dompmaige. (1331, *Tr. d'alliance*, Hist. de Metz, IV, 68.)

Ou ceus cui il ou lours genz volroient *recepter* en mon dit chastel. (Mardi apr. S. Luc 1339, Fraisans, *Ch. des compt. de Dole*, cart. 44, paq. 45, Arch. Doubs.)

Recepterons ne receverons. (20 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XIV, Arch. mun. Bord.)

Colart de Lille, eswardeur, .iiii. fois .x. livres, et sainct Jaques en Galice, pour *avoir*, lui sachant que Colart de Hurtebise esleve deshonnorablement Jehane Cauliere, les *receptez* et soustoitiez en sa maison, (6 octobre 1430, *Reg. de la loy*, 1425-1441. Bans de .x. livres, Arch. Tournai.)

Ne souffrira le roy aucuns d'eux estre *receptes* ou favorises en aucun lieu de son obeissance et puissance. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

— Particul., donner asile et refuge à un serf ou à un criminel poursuivi par la justice :

Mes enemis me rende, que il *a recetes*
(*Ren. de Montaub.*, p. 116, v. 2, Michelant.)

S'il contre vos les ose .I. seul jor *receter*,
Vos li feres la barbe et les grenons plumer.
(*Ib.*, p. 151, v. 23.)

Porce que templiers et hopiteliers fessoient moult de maus pour lor previlieges, li rois establi ci, qu'il ne *recetent* nus qui s'enfuie por son fet. (*Liv. de jost. et de plet*, Richel. 2844, fº 198.)

Il *receptoit* et tenoit devers luy et en ses pays pluiseurs malfaicteurs, crimineulx et coulpables. (1413, *Lett. pat.*, ap. MONSTREL., *Chron.*, VI, 145, Soc. de l'hist. de Fr.)

Les consentans aux larrons en leurs larcins et ceulx qui les *receptent* doivent estre punys en autre maniere. (*Coust. de Norm.*, fº 156 vº, éd. 1483.)

— En parlant de choses matérielles ou morales, cacher, recéler :

Ne poist iquest mesfait ne l' *recetet*.
(*Ger. de Rossil.*, p. 308, Michel.)

Nos cors aillurs ne *recettez*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1772, Koch.)

Qui en son cuer s'amor *recete*.
(*Parton.*, 4064, Crapelet.)

Ne que iceulx biens ilz ne puissent ramener, ne faire amener, ou apporter en la juridiction de ladicte ville, comment que ce soit, ne les avoir, ne *recepter* en la juridiction d'icelle ville. (2 sept. 1457, *Reg. aux Publications*, Arch. Tournai.)

Que pour receller et *recepter* le butin de ceux de Malthe, il n'estoit raisonnable qu'elle (la chrestienté) se ruinast. (18 déc. 1596, D'OSSAT, *Lett. à M. de Villeroy*, éd. 1624.)

— Neut., se cacher :

Trestout vis est li dus, bien sai u il *recete*.
(*Aiol*, 6479, A. T.)

— Réfl., se retirer, se réfugier :

De chevauchier tant esploita
Qu'a Lisees *se receita*.
(J. LE MARCH., *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, fº 44ᵇ; p. 182, Duplessis.)

Si *se receterent*, eus et lor fames et lor enfans, et lor meillors choses, en la tor de David. (BERN. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 440, Guizot.)

Li subget qui mefferoient en l'une baronie *se receitteroient* et furoient en l'autre. (1279, *Ch. de Rob. et Oth. de Bourg.*, Arch. J 258, pièce 1.)

Es fosses esquelles ils *s'estoient* mussez et *receptez*. (COQUILLART, *Trad. de Fl. Jos.*, Œuv., II, 315, Bibl. elz.)

— Neut., retourner :

... Illuec pora *receter*
S'il a besoigne d'osteler.
(*Fregus*, p. 173, Michel.)

Pinte apela, Bise et Rosete :
L'une ne l'autre ne *recete*.
(*Ren.*, Br. II, 373, Martin.)

Mais ains k'en Roume *soient* mais *receté*,
Le porront il chier avoir acheté.
(*Enf. Ogier*, 5272, Scheler.)

Ne devent retornar ne *recetar* en nostre vile. (1319, Aff. eccl., nº 2, Arch. Fribourg.)

RECETEUR, voir RECETEOR.

RECETIER, v. a., fréquentat. de *receter*, abriter, cacher :

Recetier proprement est doner refui en sa meson au serf, de soi repondre, ou en son champ, ou en son edifice, ou en autre leu. (*Livre de jost. et de plet*, Richel. 2844, fº 61.)

Iceus religious ne les porroient *recetier* ne retenir. (1279, *Conf. de paix par G. de Chabot*, Buzay, l. 8, nº 35, Arch. Loire-inf.)

Cf. RECETER.

RECEUE, *reçue*, s. f., accueil :

Ganelon de Maiance li fist gient *receue*.
(*Entr. en Esp.*, fin, ms. Venise ; p. 51, L. Gautier.)

— Recette :

Estat de la *reçue* de 60 sols pour chacun muy de sel passant au pont de Seé. (1444, *Est. des aides*, Béthune 8442, Richel.)

— Reçu :

Il feit publier un edict, que tous gens de guerre se tinssent prets a faire monstre et *receue*, et toucher de niers. (M. DU BELL., *Mém.*, VIII, fº 235, éd. 1569.)

RECEUIL, voir RECUEIL.

RECEUILLIE, voir RECUEILLIE.

RECEUVRER, voir RECOVRIER.

RECEVANCE, s. f., recette, rente :

Se tu prens dou suen fors les droites *recevances* qu'il te doit, tu les prens contre Deu. (P. DE FONT., *Cons.*, XXI, 8, Marnier.)

Et si proces en convenoit faire, me soit la *recevance* adjugee avec possessoire et principal. (BOUTEILL., *Som. rur.*, I, fº 34 rº, éd. 1539.)

— Retraite, lieu où l'on est reçu :

De Nostre Seigneur Dieu est nostre *recevance* et del seint creatour Israel... qui nous recevra en la seue joie. (*Psaut.*, Maz. 258, fº 107 vº.)

RECEVEISON, s. f., action de recevoir :

Seneschaus on[t] truvé, kin funt *receveison*.
(*Horn*, 4568, Michel.)

La mere nostre Signor senz *recevement* de semence enfantat son fil. (S. BERN., *Serm.*, p. 124, l. 21, Foerster.)

RECEVEMENT, *-mant*, *recepve.*, *resseve.*, s. m., action de recevoir, réception :

Je te rent graces de ce que tu m'as confortee par ta misericorde en *recevement* des os mon mari que je avoie mout desiré. (*Vies et mist. des beneur. virges*, Maz. 568, fº 307ᶜ.)

Il n'ala pas avec les autres encontre le conte Baudoin, ne ne fu a son *recevement* en la ville. (GUILL. DE TYR, X, 7, P. Paris.)

Perceptio, apercemens ou *recevemens*. (*Gloss. de Salins.*)

Adoptio, *recepvement* d'enfans en lieu ou come propre fils. (*Catholicon*, ms. Lille 569, Scheler.)

— Retraite, lieu où l'on est reçu :

Deus, tu es mes *recevemens*.
(*Lib. Psalm.*, LXVIII, p. 306, Michel.)

Galaas est miens, et Manasses est miens, et Effraim est *recevemenz* de mon chief. (*Psaut.*, Maz. 258, fº 135 rº.) Lat. : Susceptio capitis mei.

Vostre poer sera essaucé en ton bon plaissir, car le *ressevement* de nostre char et de nostre arme est le seignor. (*Psaut.*, Richel. 1761, fº 109ᶜ.)

Recevement de joie pardurable. (*Legende doree*, Maz. 1333, fº 280ᵇ.)

Galaad est mien et Manasses et Effraym ont *recevement* de mon chief. (*Les Psaumes de David et les cantiques d'après un ms. français du XVᵉ s.*, Paris, 1872, in-8, p. 153.) Lat. : Susceptio.

— Acception :

Anvers Deu n'a nul *recevemant* de personnes. (LOTHIER, *Livre de la misere de l'homme*, Ars. 5201, p. 342ᵇ.)

RECEVEOIR, s. m., réceptacle :

Et apareilla divers vesseaus d'airain, et chauderons... et *receveoirs* a feu. (*Bible*, Richel. 899, fº 51ᶜ.)

RECEVEOR, *-eour*, *-eur*, *-our*, *reseveour*, *resseveour*, s. m., aide, soutien :

Et li sire est *receverre* de la meie anesme. (*Lib. psalm.*, Oxf., LIII, 4, Michel.)

Li miens escuz e corne de ma salut, li miens *receverre*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVII, 2, Michel.)

E nequedent il est mis escuz e ma salut, mis *recevierre*. (*Ib.*, LXI, 2.)

Dieux est mes defendierres et corz de mon salu et mes *recevierres*. (*Psaut.*, Maz. 258, fº 23 rº.) Lat. : susceptor meus.

Sire Dieu, tu es mon *resseveour*. (*Psaut.*, Richel. 1761, fº 59 rº.)

Le Dieu de Jacob est nostre *reseveour*. (*Ib.*, fº 64 rº.)

Je dirai a Deu : Tu es mes *receveres*. (*Bible*, Richel. 899, fº 243ᵇ.)

— Homme aposté dans une embuscade :

Enseggerent tote la forest tot entour, e mistrent tosours et *recevours* come furent venours. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 59.)

— Chien qui attend l'animal, qu'on met dans un endroit pour le recevoir :

Les levriers pesanz doit on appeler *re-*

ceveurs; ceux la doivent estre getez au devant de luy, des qu'ilz verront qu'il aura passé les tierces leisses. (GAST. FEBUS, *Chasse*, Maz. 514, f° 65b.)

— Réservoir :

Item le manoir et le pourprins, ledit manoir et coulombier dedenz assiz, monte douze acres de terre ou environ planté et cloz de hayes et fossez, ung *recevour* estant dedenz. (1599, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 143 r°.)

RECEVER, *rech., rese.,* v. a., recevoir :

Pour *rechever* moy en frere en tous biens espirituels. (1312, *Cart. de Valmont,* f° 36 r°, Arch. Seine-Inf.)

Recipio, *rechever.* (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 v°.)

Les Jeneves le tindrent a mau et manderent en Pize mesage tel home quy ne deussent cestu lor home *resever* si com il ne vorunt que Jeneves feyssent a yaus dou tel cas. (*Gestes des Chiprois*, p. 221, Raynaud.)

Cf. RECEPER.

RECEVERIE, *-vrie, rech.,* s. f., recette :

En censes, en tailles, en diesmes, en *receveries* de diesmes. (1279, *Cart. de Montfaucon*, I, Bibl. Besançon.)

— Bureau du receveur :

Item qu'ils ne signiffieront a personne nulle de nostre cour de quelque estat ou condition qu'elle soit les advantures qui escherront en leurs *receveries* comme main mortes, escroeries et autres revenues, a ce que nous en puissions estre requis de les donner, et se ils en sçavent aucun en leurs *receveries* qui sera de tiels choses faire ils le nous signifieront. (*Ord. des receveurs du royaume*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Bibl. Louvre 1253b, f° 127 r°.)

Il (les receveurs) garderont diligemment nostre droit chascun en sa *receverie.* (1318, *Ord.*, Arch. K 40, pièce 23.)

Lesdits receveurs ne reveleront a personne nulle la value, ne l'estat de leurs *receveries.* (27 mai 1320, *Ord.*, I, 714.)

Chascun receveur aura .II. sergenz en sa *receverie.* (1320, Arch. JJ 57, f° 111 v°.)

Ledit receveur pour cause de sa *receverie.* (1332, *Prisie des for. de J. de Bourg.*, Arch. P 26, pièce 118.)

Et nous le te promettons a rabattre et a descompteir de tai *receverie* de ceu que tu recevereis pour nous quant tu compteres a nous ou a nous gens. (1340, *Ch.*, Coll. de Lorr., III, 51, Richel.)

Paie a le dite Ysabiau et li asseuvre sur le dite terre delle *recheverie* de Namur le somme de... (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour eulx presenter, conduire a le *recevrie.* (1371, *Dép. de l'hôtel de l'Ev. de Noyon*, Doc. hist., III, 465.)

— Circonscription du receveur :

Il garderont diligemment nostre droit chacun en sa *receverie.* (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

RECEVERIS, s. f., celle qui reçoit :

C'est redempcions des erranz
Et *receveris* des fuianz.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, col. 481, v. 7.)

RECEVOIR, *-cepvoir*, s. m., receveur :

Les *recepvoirs* dez ampereurs de Romme. (P. DE VIGNEULLES, *Chron.*, ms. Metz 840, f° 315a.)

RECEVOUR, voir RECEVEOR.

RECEVRIE, voir RECEVERIE.

RECEYT, voir RECET.

RECEYVRE, voir REÇOIVRE.

RECHAABLE, voir RECHEABLE.

RECHACE, s. f., poursuite :

A ceste *rechace* furent tuez plus de trante Espaignolz. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 190 v°.)

RECHACIER, *rechassier, rechasser, rechachier, rekachier, rekacier, recacier, recachier, requachier*, v. a., repousser :

Li roys Loeys ala contre les Engles a si grant forche de gent, que il prist le chastiel de Belesme, et en *recacha* le roi Henri en Engleterre. (*Chron. attrib. à Baudoin d'Avesne*, Rec. des H. de Fr., XXI, 162.)

Car les Wandeles qui s'en aloient en bonne ordonnance retournerent sur eulz tout a cop et les commencierent a ruer jus, a abatre et a tirer, et a les *rechassier* tellement jusques en leur chastel qu'ilz n'eurent losir de clorre leur porte. (*Gir. de Rouss.*, abregé, Vat. Chr. 967, f° 133b.)

Il est licite a chaque prince, mesmement en sa juste querelle, de se defendre, et *rechasser* force par force. (24 août 1415, *Lett. de Charles VI à Henri III, roi d'Angl.*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

... Celui qui n'expose au hasart
Son propre corps, s'il peult *rechasser* un exces
Qui se fait au prochain, or qu'il n'ait autre acas
Au plus foible et battu que par droit de nature,
Il est tenu pourtant repoulser cette injure,
Et s'il ne la deffend, il est en mesme tort
Que s'il avoit esté la cause de la mort.
(M. B. BAILLY, *Importunité et Malheur de noz ans*, f° 104 r°, éd. 1576.)

Le chemin lui en seroit ouvert s'il peut *rechasser* la guerre hors son pays. (8 déc. 1593, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 66, Berger de Xivrey.)

— Ramener :

Men pere l'oyt, et vient pour my querir en le taverne, pour esquiever les dangiers, en my cuidan *requachier* en se meison. (14 juillet 1461, *Reg. aux Publicacions*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

— Revendiquer, réclamer :

Et, pour ledit mois *rekacier*, il puet donner .II. s. paresis de paine sour les dessus dis au prevost de Tournay, u a quel autre segneur k'il vorroit... (1249, Samedi apries grandes Paskes, *Chirog.*, Arch. Tournai.)

... Et viut encore li devan ditte Cateline Flokette ke Jehans Flokes, ses fius, requiere et *recace*, et face sen plain pooir de requerre tous ses meules, u qu'il soient, et qu'il les raporce a fait k'il les ara, ne pora avoir ces quatre testamenteurs devant dis. (Octobre 1284, *C'est Cateline Flokette*, chir., Fonds des Testaments, Arch. Tournai.)

Ensi ke devant est dit, il poroit bien *recacier* ses cous et ses frais sor celui ki le dette deveroit. (8 juill. 1304, *De rendre cous et frais*, Pet. reg. de cuir noir, f° 42 v°, Arch. Tournai.)

Il doit venir pardevant la piersone ki le dette deveroit, et dire, pardevant boines gens : Paye me, u se ce non je vos moustre par devant ces boines gens ke par le desfaute de vo paiement, j'emprunte les d. ke vous me deves, a cous, et a frais, et quant tans et lius en venra tout le damage ke je i arai, je le *recacerai* sour vous. (*Ib.*)

Et est ceste cose faite et acordee, dou gré et volenté des dites parties, et par le gré et volenté des dis eskievins, et est lidis Biertrans, des maintenant, mis et establis ou point ledite Ysabiel, pour suiwir, demander et *rechachier* tout chou qu'il poroit savoir qui est dou droit ledite Ysabiel. (24 mars 1339, *C'est Ysabiel Natalie*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et encore veaut lidis Rasses que de .X. lb. de parisis que on li devoit d'arierages de la dite rente, que il fuissent avoek ce que dessus est dit, en nom d'amende, et ke de le dite rente et desdis arierages recevoir se deporteroit et feroit deporter Jehan, sen fil, dou demander et *recacier* le cours de leur vies, si ke dessus est dis. (31 août 1344, *C'est li ordenance de le frais de Rasson de Ronais et de Jehan dou Hauron*, S. Brice, Arch. Tournai.)

Item a Colard de Hornut pour sen salaire pour aler vendre les cuirs a Corbigny et a Roussi, et a *recachier* pluiseurs debtes de dehuers. (1350, *Exéc. test. Maigne Danwaing*, Arch. Tournai.)

Li dit eskievin, qui les drois des povres ont a warder, deveroient estaulir personne pour le droit des povres warder et *rekachier.* (*Chir. du 24 sept. 1357*, Arch. Tournai.)

— Terme de fabrication des monnaies, recueillir l'argent monnayé pour le fondre ou séparer le métal fin de l'alliage :

Pluseurs Lombars changeurs, orfevres et autres font et mantenent en lieus prives et secrez fornaises pour fondre et affiner et *rechacier* le billon, esqueles il *ont* ou temps passé fraudeusement fondu et *rechacié* nos monnoyes. (1308, Arch. JJ 42, f° 67 r°.)

Sus ce qu'il *avoit rechaciees*, trebuchees, raougnees et fondues les bonnes monnoyes. (1318, Arch. JJ 56, f° 126 r°.)

Que nuls changeurs, orfevres, ne autres quiex que il soient, ne soient si hardiz, sur peine de corps et d'avoir, de affiner ne de *rechassier* argent, billon, ne nulle monnoye blanche ou noire. (1332, *Ord.*, II, 87.)

RECHAFFAUDER, v. a., dresser un nouvel échafaud :

Rechaffauder. To set up, or set on, a scaffold again. (COTGR., 1611.)

RECHAIGNER, voir RECHANER.

RECHAIN, voir RECHAN.

RECHAINEMENT, voir RESCHIGNEMENT.

RECHAINGNER, voir RECHANER.

RECHAINIER, voir RESCHIGNIER.

RECHAIRGEMENT, voir RECHARGEMENT.

RECHAITER, voir RECETER.

RECHALENGIER, *recalengier*, v. a., réclamer de nouveau en justice :

Et renonchons a toutes raisons et a toutes okisons pour nous et pour nos oirs ki aidier poroient et valoir a ceste cose *recalengier* et retraitier. (Mai 1267, *Cartul. de Cambron*, p. 885, Chron. belg.)

RECHALOIR, v. impers., être un sujet d'inquiétude :

Certes, ne mi ne *recausist*
Del couroue mon pere granment,
Se jou de vos tant seulement
Cuidaisse compaignie avoir.
(*Du roi Guill.*, 1728, Michel.)

RECHAMAILLER, v, a., refrapper :

Rechamailler, c'est a dire, refrapez fort et ferme, aidez vous de chamailler. (NICOT, *Thres.*, 1606.)

RECHAN, *-chain*, *-chant*, s. m., braiment :

Par duce fait qu'il fait sun *rechan* e sun brait
Mustre que nuit et jour duz ures unt ontur.
(P. DE THAUN, *Best.*, 904, Wright.)

— Par extension :

Je vous vend l'oisoillon suz le rain
Qui d'amours chante le *rechain*.
(*Daiemant*, ms. Epinal 181 ; Mélusine, col. 577.)

— Retentissement, bourdonnement :

Le *rechant* et reson de l'echo leur est fort contraire. (*Div. leç. de P. Messie*, f° 359, ap. Ste-Pal.)

RECHANEIS, *-eiz*, s. m., braiment :

Rechaneis d'asnes.
(*De l'Apostoile*, Ars. 3306, p. 1651.)

Rechaneiz d'asnes. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 16.)

RECHANER, *rechanner*, *rechener*, *rechainer*, *rechaigner*, *rechaingnier*, *rechaignier*, *recaner*, *recanner*, *recannier*, *requaner*, *richainier*, *ricquanner*, verbe.

— Neut., braire comme un âne :

Chevaus hennir et cez muls *rechaner*.
(*Prise d'Orenge*, 248, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Cil mul *rechanent* et cil destrier rechinent.
(*Ib.*, 1315.)

Donc *recane* l'arne sauvage.
(GUILL., *Best. divin*, 1789, Hippeau.)

Destrier henissent et mur *ont rechané*,
(*Aymeri de Narbonne*, 3601, A. T.)

Braient cil or et cil broon glatissent,
Rechanent mur et cil destrier henissent.
(*Mort Aymeri de Narb.*, 698, A. T.)

Il *recana* si laidement
Et si haut..
(*Les Fabl. Ysopet*, Richel. 15213, f° 10 r°.)

Car asnes est moult folle beste ;
La coe tant, lieve la teste,
Les oreilles contremont dresce
Et *rechaingne* par tel destresce
Que toz li pallais an resonne.
(*Dolop.*, 6803, Bibl. elz.)

Quant ceo ot dit, par la barbe l'a hart :
De ceolz qu'il tint, des pois a fait essart.
Forment *richaine* le traitor Renart.
Et François crient que en preigne sa part,
Que molt haioient le traitor vellart.
(BERTRAND DE BAR-SUR AUBE, *Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 5d ; p. 23, Tarbé.)

N'ont en la bouche s'ele organne
N'en qu'en un asne s'il *rechanne*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 176a ; col. 320, Poquet.)

Ot ces murs *recaner* et ces chevaus braidir,
Et ces ostoirs crier et ces braques glatir.
(*Ch. d'Ant.*, V, v. 440, P. Paris.)

Et henist et *recane* et muit comme un torel.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 155c.)

LI CHEVALIERS.
Mais veis tu par chi devant,
Vers ceste riviere, nul ane ?
MARIONS.
C'est une beste qui *recane*.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, p. 351, Coussemaker.)

Rechaignier. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 21 v°.)

Ot ses chevals henir et ses muls *recaner*.
(GUICH. DE BEAULIEU, *Serm.*, p. 17, Techener.)

Brait et *requane* et muit (un lion) que tout en fourmist l'eire.
(*Doon de Maience*, 1519, A. P.)

Fist les asnes *recanneir*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 257, Chron. belg.)

Le mulet qui le voyoit *recanoit* trepignant. (BEROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parvenir*, p. 364, éd. de 617 pages.)

Il s'estonne en soy mesme de ne se veoir plus boccal, mais a veoir le corps d'un asne, n'en estant de plus gris en Arcadie, pour bien *ricquanner* en portant le bled au moulin. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, c. XXIII, Bibl. gaul.)

— Fig. :

Mal ki les faiche *rechaner*
Et plaic ki ne puist saner.
(*Des XXIII manieres de vilains*, p. 14, Jubin.)

— Chanter faux :

Ne chante pas, ainçois *rechanne*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 26a.)

Nus chardonax n'i puet entendre,
Ne chante pas, ainçois *recane*,
So li torne chascun la cane.
(ID., *Seinte Leocade*, 888, ap. Méon, *Fabl.*, I, 299.)

— Par extens., chanter :

Or puis preeschier :
De saint Acaire vous requier,
Vous maistre Adan et vous, Hane,
Je vous pri que chascuns *recane*
Et fache grant sollempnité
De che saint c'on a abevré.
AD. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, p. 340, Coussemaker.)

— Grincer des dents :

Cil seur qui gote et seur qui rue
Viellece ses fleurs et ses chanes
Debatre doit sovent ses chanes
S'il a talent de *rechener*.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 309b.)

Debatre doit sovent ses quennes
S'il a talent de *recaner*.
(ID., *ib.*, f° 292a.)

— *Rechaner des dents*, grincer des dents :

L'autre moitié de cez est an si grant froidure
Qui *rechainent* de dans par la grant destroiture.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15601, f° 86b.)

— Act., *rechaner qqn.*, lui montrer un visage courroucé et menaçant :

Chascun le *rechaingne* et menace.
(*Pass. S. Est.*, Richel l. 4641, f° 155.)

— Mugir, retentir :

La friente estoit tant grande... que il sambloit que la terre et l'air, les mons et les vauls, la mer et les rivaiges *recannassent* et mugissent forseneement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, IV, 13.)

— Infin. pris subst., braiment :

Mais qui tres bien te cognoistroit,
Ja ton *recaner* ne creindroit.
(*Ysop. II*, Fab. VIII, du Lion et de l'Asne, ap. Robert, *Fabl. inéd.*, I, 160.)

— *Rechanant*, part. prés., qui brait :

Timers li asnes *rechanant*.
(*Ren.*, 17077, Méon.)

— Fig., qui répond à :

Car jou puis dire mauvesement chose qui contrester puissent as vostres, et ce que je en di, elles sont *rechanans* as vostres. (*La responce del Best. mestre Richard de Furnival*, li Leus, p. 58, Hippeau.)

Vallée d'Yères, *recainer*, *ercainer*, braire, rire bruyamment. Centre, Poit., cant. de Chef-Boutonne, *rechaner*, Berry, Deux-Sèvres, *rechâner*, *erchanner*, Yonne, *rechaner*, *rechagner*, braire, hennir. Lyonn. et forés., *ricander*, braire, Beauce, *récouaner*, Nivernais, Clamecy, *rejaner*, braire.

RECHANGEMENT, s. m., changement, échange :

Le *rechangement* des ostages. (1360, *Sacram. Reg. Angliae*, Rymer, 2e éd., t. VI, p. 235.)

Nous promettons en bonne foy que, quant que ait esté accordé parmy ladite paix sur la manere de leur demure en ostage et de leur *rechangement* d'an en an, nous leur tendrons de point en point. (26 fév. 1361, *Acte de la récept. des otages de la ville de Paris par Ed. III*, Lett. de Rois, t. II, p. 132.)

Pour les *rechangemens* d'eaux et esgoutz

de ladicte chapelle. (1533, *Arrest*, ap. Felib., *Pr. de l'Hist. de Paris*, II, 681.)

Tant se rechange cest ornement de plumes au *rechangement* de la lumiere. (GILBERT BRETIN, *Lucien*, p. 651, éd. 1583.)

Que si sanie y est faicte, ils soyent pensés une fois le jour en hyver, et deux en esté ; et que le *rechangement* et nettoyement soit faict avec couton, charpie et drapeaux mollets, doucement et sans douleur. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 278, éd. 1598.)

Continuant ce *rechangement* alternativement de l'une en l'autre cuvette jusqu'a ce que verres ce vin avoir changé sa couleur tournee. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 12, éd. 1605.)

RECHANISSEMENT, *reca.*, s. m., braiment :

Dunkes comenzat li anciens anemis par grandes voiz et par granz criors resembleir... les *recanissemenz* des aines. (*Dial. S. Greg.*, p. 117, Foerster.)

RECHANNER, voir RECHANER.

RECHANT, voir RECHAN.

RECHAOIR, voir RECHEOIR.

RECHAPEMENT, voir RESCHAPEMENT.

RECHAPINGNIER, v. a., mordre de nouveau :

> La mouche malement le pingne,
> Ou cuir sanz peus le *rechapingne*.
> (*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 133 v°.)

RECHAPUISIER, *-uissier*, v. a., menuiser :

> Charpentiers engins *rechapuissent*.
> (GUIART, *Roy. Lign.*, Richel. 5698, p. 33ᵃ.)

RECHARCHIER, voir RECHARGIER.

RECHARGE, s. f., action de revenir à la charge :

Y eut plusieurs charges, *recharges*, et genz portez par terre, d'une part et d'autre. (*Le Jouvencel*, p. 568, ap. Ste-Pal.)

On leur fit apres une *recharge* de deux cornettes de reitres, qu'ils soustindrent bravement. (LANOUE, *Disc.*, p. 593, éd. 1595.)

Combattre de vertu,... ny par fuittes apostees, et *recharges* inopinees. (MONT., *Ess.*, l. I, chap. v, p. 12, éd. 1595.)

— Nouvelles instances, avertissement nouveau :

Mais de pousser le mespris de la mort a tel degré, que de l'employer pour se distraire des honneurs, richesses, grandeurs, et autres faveurs et biens que nous appellons de la fortune : comme si la raison n'avoit pas assez affaire a nous persuader de les abandonner, sans y adjouster ceste nouvelle *recharge*. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 32, p. 128, éd. 1595.)

Le courrier envoyé par la royne de Hongrie est arrivé le jour d'hier au soir, avec *recharge* expresse de l'empereur a la ditte dame de se incontinant mettre en chemin, pour aller en Allemagne. (F. DE LORR., *Mém.*, p. 44, Michaud.)

Je fais a ceste fin une depesche et *recharge* bien expresse. (26 mars 1577, *Lett. de Franç. au card. de Cosme*, Arch. Vat., Gallia, XI, 323.)

Je luy fais *recharge* pour le prier instamment de s'advancer le plus qu'il pourra, pour secourir les villes et chasteaux de la dicte frontiere. (20 mars 1591, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 358, Berger de Xivrey.)

J'ai faict *recharge* aux tresoriers de France a Chalons, pour faire le fonds de trente a quarante mil escuz, duquel je leur ay cy-devant escript. (9 avril 1591, *Ib.*, III, 369.)

J'escris maintenant aux compagnies de l'Isle de France qu'elles se hastent de me venir trouver, et vous prie aussy de leur en faire une *recharge*. (27 nov. 1595, *ib.*, IV, 467.)

Eux envoyent deux et trois *recharges* a Soissons, par Brigard, avocat. (EST. PASQ., *Lett.*, XII, 4, éd. 1723.)

Nos bons peres ont esté d'avis que je fis une *recharge* a son altesse et a messeigneurs les princes, pour les affaires de Thonon. (10 mars 1616, F. DE SAL., *Lett.*, 241, *Œuv.*, éd. Briday.)

— Commission, délégation :

Les queis ensy commis de part nous a nos commandement, commission et *recharge* ont fait bonne et juste enqueste. (28 janv. 1433, *Commission pour punir les complices de W. Dathin*, ap. Bormans, *Gloss. des Drap. liég.*, Doc. inéd., X.)

Et apres illis les dis commis ont aussy par notre consent et *recharge* priveis et oteis de toutes affiches de notre dit boin mestier, de syete et croce affaires sor celi... (*Ib.*)

RECHARGEMENT, *-airgement*, s. m., autorisation, délégation :

Et aux dis esquevins ilh mandat qu'ilh cessassent de jugier et de donneir conseil et *rechairgement*, jusques a tant qu'ilh auroient de part ly aultre mandement. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 97, Borgnet.)

Ilhs banirent hours de Tongre les esquevins de Tongre, portant qu'ilh n'avoient nient volut jugier unc homme de Sains-Tron qui avoit quassiet unc aultre, qui hours de Sains Tron estoit banis por le fait de monsangneur, a coupeir le pongne, sens le *rechairgement* de leur chef. (ID., *ib.*, p. 98.)

Item, portant que pluseurs gens qui ont affaire devant le hault justiche de Liege pour leur plais, et les autres por avoir *rechairgement*. (ID., *ib.*, p. 203.)

Et s'ilh covient chevalchier les maistres a *rechargement* delle citeit sour une journee ou parlement por le citeit et pays et besongne d'ycelle, que en celi cas chascon d'eaux chevalche a .IIII. chevals. (ID., *ib.*, p. 206.)

RECHARGEOIR, *rechargeouer*, s. m., ressort, trébuchet :

Il (l'oiseau Cinclus) est aussi prins en *rechargeouer*. (BELON, *des Oyseaux*, p. 216, éd. 1555.)

On les prend (les bécasses) seulement au *rechargeouer* qui est un archet auquel l'on a tendu un lasset pour les prendre par le pied. (ID., *ib.*, p. 215.)

Rechargeouer : m. A spring the gin set for snites, woodcoks, etc. (COTGR., 1611.)

RECHARGIER, *recharger, recherger, recharcher, recargier, requarquier, rekierkier, requierquier, rechercier, recherser*, verbe.

— Act., charger de nouveau :

S'*avoit* se nef *rekierkie* de viande et de boire. (*De Saint Brandainne le moine*, Jubinal, p. 72.)

> Lor marcheandises vendirent,
> Autres *rechargierent* et prirent.
> (*Rom. de Mahomet*, 213, Michel.)

Se hom de dehors Paris ameine a Paris vin por vendre et il le descharge et ne le vant pas, *rechargier* le puet et remener le puet a char ou a charreite sans poier le rouage devant dit. (EST. BOILEAU, *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., VI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

— Neut., reprendre sa charge :

Nous reposasmes la nuict en la campagne, puis le lendemain *ayants rechargé* de bon matin, gaignasmes vers celle montaigne. (BELON, *des Singularitez*, II, LXVI, éd. 1553.)

— Act., terme de forgeron, ajouter à un outil de la matière propre à réparer les parties usées :

Pour le batiel de le petitte cloke *rekierkier* pour çou qu'il estoit trop legiers, et pour le ralongier. (1348, *Recepte de P. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 3, f° 8 v°.)

Pour *avoir* refait, rappareillié, et *requierquié* .II. estries qui portent et acollent les .II. torillons du pont levich. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 14ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Pierre Mortier, marissal, pour avoir fait racherer et *requierquer* le fusee dudit molin. (1466, *Exécut. testam. de Hues de Haluine*, Arch. Tournai.)

A Anthonne Legier, fevre de ladicte ville,... pour *avoir requerquié* ung grant levier de fer servans ausdis rocquetiers, pesant .III. livres de fer. (1491, *Compte des fortifications*, 7ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Réparer :

Seront tenus de *recherser* ladicte chappelle de couverture et la soustenir et maintenir. (*Reg. du Chap. de S. J. de Jér.*, Arch. MM 34, f° 133 v°.)

Pour recouvrir et *recerchier* les dictes mesons. (1328, *Compte*, Arch. KK 3ᵃ, f° 10 r°.)

Pour rappareillier et *recerchier* tous les lambrois dudit hostel. (1332, *Compte*, Arch. KK 3ᵃ, f° 135 r°.)

Pour .III. bandes de fer, .IIII. fons neufs, .III. gousses de cuir, .XVI. fons *recharcher*, 28 s. 10 d. p. (1380, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 68, Soc. de l'Hist. de Fr.)

.III. fons neufs, une bande de fer, .V. fons *ressarcher* pour les barils dudit office, 32 s. 8 d. p. (*Ib.*)

Pour *ressarcher* et poissier lesdis barilz. (*Ib.*, p. 69.)

Pour leur paine et salaire d'*avoir recerchié* les quatre tourellez d'autour la grosse tour. Et pour avoir assis les quatre grosses verges de fer... et *avoir recharchié* les deux petites tours. (1483, *Compt. du temple*, Arch. MM 153, f° 114 v°.)

— Fig., déplacer une charge :

Il y a des enchantemens, qui ne savent pas oster le mal, qu'en le *rechargeant* a un autre. (MONT., *Ess.*, l. III, c. v, p. 58, éd. 1595.)

— Augmenter une charge, surcharger, exagérer :

... Quitterent et franquerent (une somme) et senz riens mettre ou *requarquier* les traites dessus dits. (1317, Arch. JJ 56, f° 18 r°.)

Nous *avons* tant *rechargé* la beauté et richesse de ses ouvrages par noz inventions, que nous l'avons du tout estouffee. (MONT., *Ess.*, l. I, c. XXX, p. 120, éd. 1595.)

Mais au rebours, on *recharge* par la leur necessité. (ID., *ib.*, l. III, c. v, p. 48, éd. 1595.)

— Remettre, confier :

Je vous *rechergeray* ma femme la royne. (FROISS., *Chron.*, I, 295, Luce.)

Quant li contes de Hainnau ot esté avoecques le duch de Braibant un jour et plus, et li *ot* remoustré toutes ses besongnes et *recargies*. (ID., *ib.*, I, 498.)

La les *recarga* li rois d'Engleterre au maieur de Londres et a ses officiers, et leur commanda et enjoindi que il fuissent a ces signeurs et a ces gens courtois. (ID., *ib.*, VI, 55.)

— Imposer la charge de :

Je croiroy qu'en son cueur l'alliance il projette
Du valeureux Belcar avec nostre cadette,
Voyant qu'a toutes deux il daigne *recharger*
La visite et le soin de ce prince estranger.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1° journ., IV, 5, Anc. théât. fr., t. VIII, Bibl. elz.)

Par trois fois N. S. luy *recharge* de faire office de pasteur. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 109b.)

— Donner un nouvel ordre très pressant à :

Dont convient *rechargier* celui qui parlera, tellement et en si briefs termes que le ville y ait honneur. (4 oct. 1463, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

— Répliquer :

Pour Dieu, Sire, *rechargea* lors Cyneas, dites moy a quoy il tient que vous ne soyez des a present, si vous voulez, en cet estat. (MONT., *Ess.*, l. I, CXLII, p. 171, éd. 1595.)

— Neut., terme militaire, faire une nouvelle charge :

Estimoit avoir gaigné la bataille de ce costé, mais il trouva le contraire, car ayant tourné visage pour *recharcher*, au lieu de trouver les Gruiers et Italiens victorieux, les trouva a vau de route. (J. DU BELLAY, *Mém.*, X, 324, éd. 1569.)

Vosgien, *rechaiger*, rempierrer un chemin.

RECHASSER, voir RECHASSIER.

RECHASSEUR, adj., rabatteur :

J'ay ung beau chien aussi bon *rechasseur*
Que de long temps pourra trouver chasseur.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 71 r°, éd. 1527.)

RECHASSIER, voir RECHACIER.

RECHATEMENT, s. m., rachat, compensation :

Li rois Baligans est ocis,
Et des autres plus de .II. cent
Dont james n'iert *rechatement*.
(*Othevien*, ms. Oxford Bodl. Hatton 100, f° 56 r°.)

Cf. RACHATEMENT.

RECHATEOR, *-tur*, s. m., celui qui rachète :

Sire, li miens aidere et li miens *rechatere*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 23r.)

Et Deus li haltismes *rechatere* de els est. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 64 r°.)

Jesu Christ, li nostre salvere
E del chaitif mund *rechatere*.
(*Evang. de Nicod.*, 1° vers., 1871, A. T.)

E de ce fu nostre *rechatur*
Jesu Crist et nostre curur.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 4b.)

Cf. RACHATEOR.

RECHATER, v. a., racheter :

Wart l'un, que l'un l'aume ne perde, que Deu *rechatat* de sa vie. (*Lois de Guill.*, ap. R. Schmidt, *Die Gesetze der Angelsachsen*, p. 185.)

Pur vostre pople *rechater*
Vus laissates en croiz pener.
(*Vie de Saint Gile*, 3625, A. T.)

RECHATIERE, *-tire*, s. f., celle qui rachète :

A meiseisez estes (Marie) recumfortire,
A cheitifs estes *rechatire*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 38a.)

RECHATOUILLER, v. a., chatouiller de nouveau :

.. Et qui jamais croirroit
Ayant desja quarante cinq annees,
En tant d'endroits tant d'affaires menees,
Devenu juge et nous representant
Le grave port d'un homme tout constant
Se deust ainsi *rechatouiller* du vice
De liberté, maniant la justice.
(VAUQUELIN, *Sat.*, l. I, A M. de Tiron, p. 163, éd. 1605.)

RECHATUR, voir RECHATEOR.

RECHAUCEURE, *-seure*, s. f., réparation :

Une javelle de fissiaus a faire la dite *rechauseure*. (1328, *Compt.*, Arch. KK 3a, f° 14 r°.)

RECHAUCIEMENT, *recauchie.*, s. m., réparation :

Deux aultres baniaux qu'il employa au *recauchiement* de deux grans traux. (19 novembre-19 février 1435, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

1. **RECHAUCIER**, *-chiier*, *-chyer*, *-aussier*, *recaucier*, *-chier*, *-chyer*, *-quier*, v. a., réparer, remettre en état :

A Jehan du Carnoit, cauchieur... [pour] *avoir recauchiié* et refait pluiseurs traux aval la ville. (17 novembre-16 février 1425, *Compte d'ouvrages*, 6° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Jehan du Carnoit, cauchieur... [pour] *avoir recauchié* et refait et reparé pluiseurs traux et esboullures. (13 août-12 novembre 1429, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Thiery Vaillant, carpentier... [pour] *avoir* relevet et *recauquié* le barriere de Moriel Porte. (15 novembre-20 février 1432, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir recauchyé ung grant trau de .VIII. pies en quarure, ou environ. (20 février 1433--22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Guillemin Normant et Pasquelin des Combes, maçons, sept francs et neuf gros pour *avoir rechaussié* tout a l'environ ou il estoit necessaire les murs de la hale. (1435, *Compt.*, Arch. mun. Autun.)

Pour *recaucier*, en le rue Franoise, devant le maison. (18 mars 1454, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

Pour *avoir recauchié* ung hoiau, .v. s. (1535, *Compte des fortifications*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Vosges, *r'chaussé*, réparer la pointe, la tête d'un outil, la rhabiller.

2. **RECHAUCIER**, *-cher*, v. a., fouler :

Reculco, *rechaucher*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

RECHAUD, *-auld*, s. m., ce qui réchauffe, réconforte, ranime :

Qui est un *rechauld* et fomentation merveilleuse pour le vieillard. (LA BOD., *Liv. de la vie*, II, 8, f° 54 v°, éd. 1581.)

Val de Loire, *réchauds*, emplacements infertiles formés de sable pur.

RECHAUFFEUR, s. m., réchaud :

Ung *rechauffeur*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 163.)

RECHAUFFOIR, *rechaufouer*, *recoffoir*, s. m., chaufferette, réchaud :

Ung *recoffoir* pour le maistre d'escolle de S. Bertin. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *rechaufouer*, une esguiere. (29 nov. 1548, Arch. Gir., Not., Gendrault, 293-1, f° 283.)

Une chaudiere, deux *rechauffoirs*. (1570, *Pièce*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 326.)

Cf. RESCHAUFFOIR.

RECHAUFOIRE, adj. f., qui sert à réchauffer :

Une paelle *rechaufoire*. (1621, *Cout. de Valenc.*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

RECHAUFOUER, voir RECHAUFFOIR.

RECHAUS, s. m. ?

Des tonnes des *rechaus*, c'est a dire des tonneaus qui sont sus le bout. (XIIIe s., *Cout. de la Vic.*, XV, ap. Ch. de Beaurepaire, *la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 291.)

Et du *rechaus* (c'est le tonnel qui siet sus le bout). (*Ib*, p. 292.)

RECHAUSEURE, voir RECHAUCEURE.

RECHAUSSIER, voir RECHAUCIER.

RECHAVETER, *-ther*, v. a., garnir d'un nouveau chevet :

Pour *avoir rechavethé* la couverture de lad. eglise. (1515, *Compt. de S. Médard de Creil*, Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, IV, 652.)

RECHE, voir RESCHE.

RECHEABLE, *-chaable*, *-caaule*, adj., qui se répète, qui se renouvelle :

C'est par nessance *recheable*
Et par chaance renessable,
Par quoi Dieus la (l'espèce humaine) fet tant durer.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 59^b.) Méon, 7003 : *rechaable*.

C'est par nessance *recheable*
Et par cheance reversable.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 51^d.)

C'est par naissanche *recaaule*
Et par queanche rechevaule.
(*Ib.*, Ott. 1212, f° 53^d.)

Reciduus, *recheables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Recidivus, va, vum, *recheable* ou renouvelé. (*Voc. lat. fr.*, 1487.)

RECHECT, voir RECET.

RECHEF, voir RECHIEF.

RECHEIR, *recair*, v. n., retomber :

Quant je refui si haut montee,
Je refui si asseuree
Que ja *recair* ne quidai.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 4685, A. T.)

Se on doit bien celui por fol tenir
Qui haut monte por griement *recheir*.
(ADAM DE GIVENCI, *a G. de Vinier*, ap. Maetzner, *Altfranz. Lieder*, p. 84.)

Vosgien, *r'cheir*, retomber.

RECHELEE, voir RECELEE.

RECHENER, voir RECHAINER.

RECHEOIR, *rechaoir*, *rechoir*, *rekeoir*, *requeoir*, *recaoir*, v. n., retomber, tomber de nouveau :

Lors *rechiet* a terre pasmee.
(*Erec et En.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 225, 12.)

Ja mais par soi n'iert recovres
S'il *rechiet* de desus le pont.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, CLXXXV, 11, Van Hamel.)

Et le prist uns grans orages, si grans que il sanbloit que la nef montast as nues et puis *recheoit* si profont que avis estoit qu'elle cheist en l'abisme et avenoit pries la tere el fons. (*Chroniq. de Rains*, c. VII, L. Paris.)

Pour avoir ouvré et machonné, en le fondacion du second pan de mur dessus dit, au lez envers le Porte Coqueriel, ou les tierres *estoient requeues*. (1445, *Compte des Fortifications*, 16e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Le mur, en estant brusquement enlevé hors de terre, *recheut* toutesfois tout empenné si droit dans son fondement, que les assiegez n'en vaussirent pas moins. (MONT., *Ess.*, I, ch. XXXIII, p. 130, éd. 1595.)

— Tomber à son tour :

... Se chil devant
Par aventure en fosse kiet,
Chil ki le siut apres *rekiet*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, CCXII, 5, Van Hamel.)

Et l'en chairent as piez mult plorant; et il lor *rechiet* as piez, et dit que il le fera mult volentiers. (VILLEHARD., § 43, Wailly.)

— Fig., retomber (dans une maladie, dans un danger, dans une erreur, etc.):

Puis se resloignent d'icez porz ;
Aillurs *recharra* or lur sorz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 895, Michel.)

Croyant, par l'intercession de monseigneur Sainct Denys, eviter l'inconvenient de maladie qui lui estoit advenue, doutant d'y *recheoir*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1394, Michaud.)

Pour ceste fois, il vous est pardonné, mais de *recheoir*, gardez vous. (LOUIS XI, *Cent nouv.*, LXV, éd. 1505.)

Pour exhorter seulement les penitents de ne *rechoir* aux memes fautes desquelles ils avoyent esté delivrez. (CALV., *Inst.*, p. 484, éd. 1561.)

Pour n'avoir si souvent a *rechoir* en mesme pensee et aspreté de desir. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 20, p. 47.)

On *rechet* souvent en pareil marché. (ID., *ib.*, l. II, c. 17, p. 429.)

J'appris hier, par un homme qui vient de Tours, que M. de la Trimouille *est recheu* et en danger. (18 oct. 1604, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 309, Berger de Xivrey.)

Et *recheut* trois ou quatre fois dans ses erreurs. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 281, éd. 1623.)

— Tomber, se jeter :

La riviere dou Hambre qui *rechiet* en la mer. (FROISS., *Chron.*, II, 187, Kerv.)

Une petite riviere qui vient d'amont et *rechiet* en la Thamise. (ID., *ib.*, XII, 282.)

— Infin. employé subst., rechute, chute :

Se or del siecle t'ostoit,
Ja par l'air iroie droit,
Que que fust du *recaoir*,
Que fuisse lassus o toi !
Ja te baiseroie estroit !
Se j'estoie fix a roi.
(*Aucassin et Nicolete*, XXV, 8, Suchier.)

Car bien saves ke li *rechaoirs* est plus perilleux ke la premiere maladie. (*Explic. sur le Deuter.*, Maz. 1351, f° 106^a.)

Yonne, *erchouer*, retomber.

RECHEPPE, voir RECEPE.

RECHERCEMENT, voir RECERCHEMENT.

RECHERCELÉ, voir RECERCELÉ.

1. RECHERGER, voir RECERCHIER.

2. RECHERGER, voir RECHARGIER.

RECHERIR, *-chirir*, v. n., renchérir :

Totefois venoient en la dite citeit cascons jours vin de Borgogne, de Riens et de Gascongne, ne oncques ne *rechirist* por ung esterlin. (JEH. LE BEL, *Chron.*, p. 25.)

RECHERSER, voir RECHARGIER.

RECHES, voir RECES.

RECHESSE, voir RECESSE.

RECHET, voir RECET.

RECHETER, voir RECETER.

RECHEVALCHIER, v. n., chevaucher à son tour :

Cil *rechevalchent* encontre eus,
Qui mult lur sunt cruels e fels.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4971, Michel.)

Li rois Boldequins qui bien en quidoit avoir le meillor, *rechevalcha* encontre ax. (G. DE TYR, XIII, 18, Hist. des Crois.)

RECHEVER, voir RECEVER.

RECHEVERIE, voir RECEVERIE.

RECHEVILLIER, *-iller*, *reque.*, *requie.*, v. a., rattacher avec des chevilles, regarnir de chevilles :

Que la dite Rose fust contrainte a ce que li dis estaus *fust* remis, rejoins et *rechevilliez* a la dite maison. (1289, *Arch. adm. de Reims*, t. I, 2e part., p. 1041, Doc. inéd.)

Rechevillier et mettre a point les chevrons de la maison. (1331, *Compte*, Arch. KK 3^a, f° 117 v°.)

Asseoir deux planches oudit pont et *recheviller* le pont levis de Portereau. (1424-1426, *Compte de Jaquet de Loynes*, Forteresse, Despense, IV, Arch. mun. Orléans.)

.IIII. quievilles, chascune d'un piet de loncq, et deux fortes bendes de piet et demy de loncq le piece, dont on *a* retenut et *requievilliet* une montee de bos servant en le cambre, deseure le prison du chelier. (23 mai-22 aoüt 1433, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour leur sallaire de *requevillier* et mettre des clez pour affermir ledit bolvert. (1437, *Pièce*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 154.)

Requevillier tout de nœuf les vieses bailles. (1495, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fig. :

Le remede dont il m'avertit, qui estoit de recoigner et *recheviller* mon devant. (Louis XI, *Cent Nouv.*, III, Jacob.)

Vosgien, *r'chèvié*, regarnir de chevilles.

RECHEVRONNER, *recaveronner*, v. a., garnir de nouveaux chevrons :

Pour redrechier et *requevronner* le degrez d'apres la maison Mauhomet qui estoit chaet. (1348, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 363, Delisle.)

Seront tenus de *recavronner* une embouchure de la grange. (1421, *Cart. Ezechiel de Corbie*, f° 134, ap. Duc., *Quevro*.)

Vallée d'Hyères, *r'kevronner*, Picardie, *recavronner*.

RECHIEF, *-chef*, s. m., action de revenir en arrière :

Et se assenterent et assentent expressement a toutes et chascunes choses, tenir entierement et fermement sans aucun retraictement ou *rechef*. (1365, *Traité de Guerrande*, Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 517.)

Le *rechief* est le pire. (*Prov. Gallic.*, xv° s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 331.)

— *De rechief en bout*, d'un bout à l'autre :

Lors luy va compter, *de rechief en bout*, l'advertissement et conseil de sa bonne compaigne. (Louis XI, *Cent Nouv.*, XXVI, Jacob.)

RECHIER, v. a., recevoir :

Li abbesse et li covens delle val Nostre-Dame donerent et paierent a le dite dame Isabial mere sisante mars de ligois qu'ele reconut qu'ele *avoit* bien *rechies* en loial monoie en deniers contez. (1280, Val Notre Dame, Arch. Liège, Wilmotte.)

Apres chis Engorans n'est par che atargiez :
A S. Maternez at coronique comenchiez ;
Che que Harigerus en fist *at* ilh *rechies*
A Lobbes, dont l'abbeit oit esteit enseignies,
Et lez cronique Anseal qui mult sont affaitiez.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, I, 38693, Chron. belg.)

La ot il grant mortoire des Flamens marvoiies ;
Rendus se sunt alcuns, qui tous *furent rechies*.
(Id., *ib.*, II, 10681.)

RECHIERCELÉ, voir Recercelé.

RECHIET, voir Recet.

RECHIEUF, voir Rechief.

RECHIGNART, *-ard*, adj. et s., qui rechigne, chiche :

Au fort aller, vaille que vaille,
J'en congnois ung a marier
Qui me requiert, sans me lyer
A ces *rechignardes* maistresses,
Qui me donra pour moins les gresses
Et quatre ou cinq francs, n'esse rien ?
(*Le Caquet des bonnes Chamberieres*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., t. V, p. 81, Bibl. elz.)

Au vieux *rechignard* pelé de Chalonne. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 136, Bibl. elz.)

Vieillesse, *rechignarde*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Rechignard, m. Gruñidor, groñon, rifador. (Oudin, 1660.)

— *Servir du rechignart*, montrer un mauvais visage :

Pour ma dextre qui est riant
Et qui a le vestement blanc,
Bonne fortune l'en m'appelle,
Mais quant on me voit d'autre part
Et que je *sers du rechignart*,
Male fortune suis nommee.
(Deguilleville, *Trois Pelerin.*, f° 67ᵇ, impr. Instit.)

RECHIGNECHAT, *rechinechat* (à), locut., en rechignant comme un chat :

Plus plest aucune foiz une maalle que une povre fame donne lieement pour Deu que se .i. riche homme donnoit cent marz *a rechignechat* ou o tristrece de cuer. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 98ᵈ.)

A rechinechat ou en tristesce de cuer. (Id., *ib.*, ms. Soissons, 207, f° 150ᶜ.)

A *rechigne chat*. (Id., *ib.*, ms. Chartres, 371, f° 59 r°.)

Morvan, *erchignechat*, même sens.

RECHIGNEMENT, voir Reschignement.

RECHIGNER, voir Reschignier.

RECHIGNEUR, s. m., sorte de figure grotesque ?

Pour une fontaine a .iii. *rechigneurs* et un hanap a couvercle seant dessus. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 24 v°.)

RECHIGNEUX, adj., qui rechigne :

Quel grincement de dents et *rechigneuses* moues
Les visages mourans font soubs les quatre roues !
(D'Aubigné, *Trag.*, III, Bibl. elz.)

Boileau a employé ce mot dans une lettre à Brossette, 1705.

Centre, *rechignoux*.

RECHIGNIER, voir Reschignier.

RECHIME, s. m. ?

Meubles et catels qui seroient au dit jour en le dite maison, qui ne tenroient a clou ou a keville, a chime ou a *rechime*, etc. (1318, *Charte de Pierre, abbé de S. Amant*, Arch. JJ 56, pièce 507, ap. Duc., *Cimentum*.)

1. **RECHIN**, *-ing*, *rechinne* (dans un texte anglo-normand) s. m., gueule :

La queue entre les janbes mist (le diable),
Heriça soi, si abaia,
Entor moi gandi ça et la,
Dont me ti[n]g enfin a outré,
Et il vint lo *rechi[n]g* baé.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 166ᵃ.)

— Action de rechigner :

De pere a fill escusement,
Rechins de roi a povre gent.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164ᵇ.)

— Braiment :

Si n'a garde d'aba de chien,
Ne de *reching* d'azne ancien.
(Ruteb., *li Diz de l'erberie*, I, 253, Jub.)

Rechinne de asne.
(*Prov. del vilain*, Brit. Mus., Arund. 220, f° 303, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 471.)

Suisse, *rechein*, *recheun*, rebuffade, affront, geste pour repousser, grimace de mauvaise humeur.

2. **RECHIN**, s. m., partie de l'office à Troyes :

Sub hac conditione quod dicti vicarii ad matutinas et au *rechin*, ad missam, vesperas et alias horas interesse tenebuntur. (1305, Arch. Aube, liasse G 2661, ap. Lalore, *Obituaires du diocèse de Troyes*, p. 148.)

Pour mettre les *rechins* de toutes les heures. (1382, *Compt. de l'Egl. de Troyes*, p. 33, Gadan.)

RECHINECHAT, voir Rechignechat.

RECHINCHER, voir Recincier.

RECHINCHIER, voir Recincier.

1. **RECHINER**, voir Reschignier.

2. **RECHINER**, voir Reciner.

RECHINGER, voir Reschignier.

RECHINGNER, voir Reschignier.

RECHINIER, voir Reschignier.

RECHINNER, voir Reschignier.

RECHINOY, s. m., goûter :

Iceulx voisins si mirent ensemble pour aler reciner.... et apres le dit *rechinoy*... (1447, Arch. JJ 176, pièce 508.)

RECHIRER, voir Recirer.

RECHIRIR, voir Recherir.

RECHISELER, voir Reciseler.

RECHNABLE, voir Raisnable.

RECHOI, voir Recoi 1.

RECHOIER, v. a. ?

Apres les cols 'son dous ami *rechoier*
Qui s'en repairoit del tornoi
Par aventure les l'aulnoi.
(Audefr. le Bast., ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 299, 19.)

RECHOIR, voir Recheoir.

RECHOISIR, v. a., reconnaître :

Les chevaus eslaissent a tant,
Et vos maintenant se ferirent,
Et cil moult bien les *rechoisirent*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 100 v°.)

Dont quant cestuy La Moure le *rechoisy*, vint a bras levé et a force de cheval, et de haute puissance de corps et de cœur luy bailla une traverse au visage. (Chastellain, *Chron.*, I, 267, Kerv.)

Rechoite, s. f., récolte :

> Vendages de grains et de *rechoites*.
> (Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 140, 4, Kerv.)

Rechoivre, voir Reçoivre.

Rechopement, s. m., empêchement, arrêt, fin :

Se fit mener au bois de Vincennes, comme pour son dernier repos, car la s'alita et luy donna Dieu sa terminacion a la vie et *rechopement* a son regner. (G. Chastell., *Chron.*, I, 324, Kerv.)

Rechoper, *-opper*, v. n., s'achopper :

Le pallefroy se lance de toute sa vertu, et Gallehaut faillit a sa resgne prendre qui geust sur le col au cheval, et au lancer qu'il fist si *rechoppe* des deux piez, et il volla oultre la teste. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. li, éd. 1488.)

Rechoser, v. a., blâmer de nouveau :

> Li bons abes lur pardona
> Tot issi cum il li pria ;
> Por la parole *rechoser*
> Ne l'en osa plus justiser.
> (*Vie du pape Grég.*, p. 46, Luzarche.)

Rechovere, voir Reçoivre.

Recidif, adj., qui récidive :

La cour, a cause de sa grande jeunesse, avoit envie de le sauver ; mais aiant esté trouvé *recidif*, et qu'il avoit fait un autre vol, l'envoia au gibet. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 502, Montmerqué.)

— En parlant de chose, qui revient fréquemment :

Fievres *recidives*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 230, éd. 1567.)

Maladies *recidives*. (Id., *ib.*, p. 232.)

Recidivance, s. f., action de récidiver :

> Si dis je que la penitance
> Bien peu vault quant *recidivance*
> Est en aucun propos ou fait.
> (Deguilleville, *Trois Pelerin.*, f° 103c, impr. Instit.)

Recidivant, adj., qui récidive :

Ulcere avec os corrompu est ulcere *recidivant*, ayant chair molle. (Joub., *Gr. chir.*, p. 314, éd. 1598.)

Recidivement, adv., en récidivant :

> Mais faictes *recidivement*
> Confession.
> (Rob. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. v, éd. 1525.)

Recie, *ressie*, *raassie*, s. f., goûter, collation, heure de la collation :

Azimus, *recie*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Les machons ouvrans au beffroy n'auront pour jour que 2 heures, c'est assavoir demi heure a dejeuner, 1 a disner, demi heure a *ressie*. (25 juill. 1390, Arch. mun. Rouen, A. 1.)

A lui exposant vint icellui Grangier, son sire, environ heure de *recie*, et lui demanda qu'il faisoit et s'il avoit point gousté. (1396, Arch. JJ 150, pièce 195.)

> Par force de long plour lassee
> Une fois toute recassee
> Demouray, com chose transie,
> M'endormy en une *ressie*.
> (Ch. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 169 r°.)

> Livres de belle pollicie
> Pourchacent et main et *ressie*
> Et les hystoires des vaillans.
> (Id., *ib.*, f° 200 r°.)

> Pour Dieu, s'on me vient demander,
> Si dites que je n'i suis mie,
> Car je vois dormir a *ressie*
> Un petitait.
> (*Mir. de N. D.*, II, 390, A. T.)

Icellui suppliant demoura en icellui hostel jusques a l'heure de *ressie* ou relevee. (1411, Arch. JJ 155, pièce 158.)

Lors les commeres entrent : elles desjunent, elles disnent, elles menjent a *raassie*. (*Quinze Joyes de Mar.*, III, Bibl. elz.) Ed. Rosset, *ressie*.

Centre, Poitou, Pays Gallot, Comté, *recie*, Morv., *rèchie*, *erchie*, goûter et heure du goûter.

Reciement, s. m., chute, écoulement :

Et ses maladies sont ausi com le *reciement* de l'escloi, et le sanc qui descent par desous. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 19 r°.)

Reciercelé, voir Recercelé.

Recierkier, voir Recerchier.

Reciet, voir Recet.

Recignier, voir Reschignier.

Recimer, v. n., repousser, en parlant d'un arbre étété qui jette de nouvelles pousses, et fig. en parlant des cheveux :

> Son queu que il a coronat
> Toth lo laisera *recimer*.
> (*S. Léger*, 126, Koschwitz.)

Recindre, voir Receindre.

Recincier, *-cer*, *-cher*, *rechinchier*, *-cher*, *resinchier*, v. a., laver avec de l'eau propre, rincer, nettoyer :

> Chi pres jusqu'a une ruee
> Ai espiet une buee
> Que j'aiderai a *rechinchier*.
> (J. Bodel, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 203.)

> Or voel me bouce *recincher*.
> (Gaut. d'Arras, *Eracle l'Emp.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 197.)

> Fames qui servent de keudre et de tallier,
> De cies laver et de dras *rescinchier*.
> (*Anseïs*, Richel. 19160, f° 63b.)

Et quant il les avoient lavees (les viandes) en ceste fosse, il les bailloient as prestres, et li prestres pour chou que nule ordure n'i fust demouree les boutoient et *resinchoient* en ces lavoirs. (*Bib. hist.*, Maz. 684, f° 112a.)

Pour *resinchier* les membres des sacrefisces. (*Ib.*)

La ne doit nule laver hanap a se main, mais *recincier* ki volra. (*Régle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 92 r°.)

> Aucun[s] de leurs boins vins ses hanas en *re-* [*cince*.
> (Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 116, 13, Kervyn.)

Se jetta en ung cuvier tout plain d'eaue ou on *rechinçoit* tasses et hanaps. (Froiss., *Chron.*, XV, 88, Kerv.)

Accordé est que les ouvriers foulons prendront leurs draps de telle heure qu'ils le puissent *avoir rechinchié* a sacrement et aller diner sans fraulde, et ne pourront mettre l'eau ou vaissel pour *rechincher* et laissier oudict vaissiel quant ils iront disner. (xve s., *Stat. des pareurs et foulons*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, III, 579, Doc. inéd.)

Les lavoirs ou ils *rechinchoient* lesdictz membres des sacrifices. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 6 v°.)

Ou ils *rescinchoyent*. (Id., *ib.*, 2e p., sec. cop., f° 9 r°.)

— Fig., purifier :

> C'est li pechierres qui *recince*
> Son cuer dont il giete l'ordure.
> (Evrat, *Bible*, Richel. 12457, f° 79 r°.)

> Luxure enboe tout et neant ne *recince*.
> (J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, f° 166b.)

— Renouveler, rafraichir :

> Et en apres pour *recincier*
> Le doulc air qui venoit sus fautre
> Il rendoit a la fois un autre
> Qu'on recoeilloit par grant solas.
> (Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 357 r° ; II, 37, 1243, Scheler.)

Recinement, s. m., goûter, collation :

Obscenum, *recinement*. (*Gloss. de Salins*.)

Reciner, *rechiner*, *recisner*, *ressiner*, *ressicuner*, *resigner*, *recener*, verbe.

— Neut., faire collation après le dîner, souper :

> En paradis lasus sans fin puist *reciner* !
> (Gill. le Muis., *Poés.*, I, 316, 24, Kerv.)

Jehannin Emangard dist a son cousin qu'il avoit assez dancé et qu'ilz s'en alassent *ressiner* en sa maison. (1422, Arch. JJ 172, pièce 130.)

A esté delivré audit Olivet pour aler *rechiner* avec aucuns de ses compaignons, le jour Notre Dame retrouvee, ung gros et demy. (1457, *Tutelle d'Olivet*, Arch. Tournai.)

Soupper ou *recener*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Colin se aproche et a pris la fillette,
Tant qui le assist en bas sur la verdure;
Cescun de eux mist a terre sa holette
Pour *rechiner* ensamble bonne alure.
(3 oct. 1486, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétor.*, 36e congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 363.)

Apres qu'ilz *eurent reciné* et prins ung peu de repos, s'en allerent continuer le passetemps accoustumé. (Marg. d'Angoul., *Hept.*, L, Jacob.)

Ceulx qui auront pris seront tenus a ce que dessus et compagner ou *reciner* sur paine de perdre leur prix. (xvie s., *Statuts de la confrerie de Ste-Barbe*, ap. Cardevaque, *Serments de la ville de Cambrai*, p. 109.)

Dipner que d'advocatz, *ressiner* que de vignerons. (Rab., *Quart livre*, ch. 46, f° 69 r°, éd. 1552.)

Pour furnir a ce qu'est devisé en le XIe article de l'obligation susdit, on distribuoit a chascun superindant originateur, joueur et administrateur vieux et jeunes et les filles autant que les hommes, la somme de .xviii. deniers pour *reciner* et pour soy recreer ensemble entre deux chambres. (1547, *Exibition et spectacle de la sacree passion de Jesu Christ*, ms. Valenciennes 527.)

Il nous fault
Trouver moyen de le mener
Jusque a mon logis *ressiner*.
(Grevin, *les Esbahis*, II, 4, Anc. Th. fr.)

Doivent avoir a desjeuner et a *rechiner*. (1561, *Cout. de Saulty*, Nouv. Cout. gén., I, 407.)

Reciner, quasi recœnare, merendare. (Nicot, 1606.)

Reciner ou regoubillonner... Commissari post caenam antequam cubitum eatur. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, 1664.)

— En parlant du dernier repas de Jésus-Christ, faire la cène :

Le maistre veult cy *reciner*
Et nous avec, sanz deviner,
Somes trestous de luy semons.
(*Pass. N. S.*, Jubin., *Myst.*, II, 169.)

— Act., offrir quelque chose comme goûter :

Les bounes ouevres sont pastures a nostre Signor. Boneuré sunt cil qui au matin le disnent et a miedi le paissent et al vespre le *recinent*. (*Serm. du* xiiie *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 103d.)

— Emploi particulier, *reciner gosier*, réjouir le gosier par des libations fréquentes :

Liesse n'ay, diuturne, nocturne,
Sinon au jeu de *ressiner gozier*.
(R. de Collerye, *Epist.*, XXI, Bibl. elz.)

— Infinitif pris substantivement, la collation, le goûter :

Pour .vi. s. .viii. d. que les dessus nommez devoient a ladite hostesse du croissant pour les frais et despens par eulx et leurs chevaulx fais en sa maison ce jour au *recisner*. (1419, Arch. JJ 171, f° 16 v°.)

Le *resigner*. (1530, *Acquit*, Arch. mun. Laon.)

Merenda, le gouster, lequel a Paris on appelle *reciner*. (Maturin Cordier, *De corrupti sermonis emend.*, ch. 24, n° 90, éd. 1539.)

Le *reciner*. (B. Jamin, *Traduct. des dialog. de J. L. Vives*, Index, *Antecœnium*, éd. 1576.)

Les desjeuners, les *ressiners* et les collations... plus frequentes. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. ii, p. 218, éd. 1595.)

— Le souper :

Le *réciné* ou le *recener*... Pocœnium, vel repastus et commessatio post cænam. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, 1664.)

— *Reciné*, part. pris subst., goûter :

Le reciné. Merenda, Antecœnium. (Nicot, 1606.)

Normandie, *reciner;* Picardie, *rechiner, erchiner. r'chigner;* Artois, *archiner;* Lillois, *archener*, *erchener;* Rouchi, *erchener*, *erchiner*, *erciner*; Wallon, *rechenner*, *rechiner*, *riciner*, *erciner*, Bar-le-Duc, *reciner;* Messin, *ressener;* Troyes, *reciner;* Comté, *recigner*, Artois, St-Pol, *arciné;* Tournai, *erchiner;* goûter, faire collation. Lorraine, *recinaie*, s. m., goûter, aliments qui le composent.

recinner, voir Reschignier.

recion, *ression*, *resson*, s. m., goûter, collation :

Ression, merenda. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Coetqueueran, Bibl. Quimper.)

Le suppliant porta une choppine de vin et ung loppin de pain au dit cousturier pour son *ression*. (1478, Arch. JJ 205, pièce 82.)

Elle donnoit aux pauvres son desjeuner ou *recion*. (A. le Grand, *Saints de Bretagne*, p. 292, éd. 1626.)

— *Cloque du resson*, cloche des ouvriers, fondue en 1471, à Douai, et qui portait cette inscription : Je suis le clocque des ouvriers, six fois le jour sonne, et premiers au point du jour, et le matin, disner, *resson*, vespres le derraine:

Depuis le cloque des ouvriers du *resson* sonnee. (*Reg. aux ord. et briefs*, art. 80, Arch. mun. Douai.)

Eulx remettre a l'œuvre a le clocque du *resson* et ouvrer diligamment jusques a le clocque du vespre. (xve siècle, *Ban de drapperie*, art. 59, Arch. mun. Douai.)

Franche-Comté., *ression*, collation.

recionner, *ress.*, *raiss.*, v. n., goûter, faire collation :

Merendare. *ressionner*, mengier a heure de nonne. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Coetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quant ilz *eurent raissionné*
Et leur petit mengier finé,
Leur relief fut au chien donné.
(Le Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., II, 123, Quatreb.)

Haut-Maine, *recionner;* Poitou, *ressionner*, *ressonner*.

Cf. Reciner.

recipere, v. a., prendre ou retirer de :

Pour *reciper* au boys lesdites .ii. jumelles. (1332, *Compte*, Arch. KK 3a, f° 182 r°.)

recipiable, *-iauble*, *recepiable*, adj., recevable :

Six soz de estevenens bons et *recipiables*. (Déc. 1284, *Ch. des compt. de Dole*, C 113, Arch. Doubs.)

Huit bichez de froment merchant et *recipiable* a la mesure de Trave. (1298, Moreau 870, f° 549 r°, Richel.)

— Qui peut être reçu, autorisé :

Et i puet chescuns qui auront essoine leal, envoiier pour lui homme *recipiauble*. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

Li home de la commune porront anvoier sergens *recipiaubles* pour lor an mon ost. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 4 r°.)

Ungz chascuns y poroit envoyer pour lui homme *recepiable*. (1323, *Franchise de Montmirey*, Prost, *Doc. inéd. relat. à l'hist. de la Fr.-Comté.*)

recipial, adj., recevable :

Bon blé et novel et bien *recipial*. (1296, La Barzelle, Valençay, Arch. Indre, H 112.)

recirer, *rechi.*, v. a., cirer de nouveau :

Item pour *rechirer* leurs taules .viii. s. (1344, *Tutelle des enf. Hanicotte de Cunfraing*, Arch. Tournai.)

Audit Gillet de Heuvines, lequel avoit paié pour avoir fait *rechirer* les tables esqueles les dis commis escripsent. (1421-22, *Compte des fortifications*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Vosgien, *r'cirer*.

reciseler, *rechi.*, v. a., aiguiser de nouveau :

Pour .iii. soyoires, appellees tronchenoires, lesquelles il *a rechiselees* de nouvel. (20 févr. 1396-mai 1397, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rechiselé* et redenté le tron-

chonnoire. (19 nov.-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir rechiselé* deux tronchonnoires servans aux oevres de le laigne du bos de Breuse. (18 mai-17 août 1493, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECISER, *-siser*, *-cisser*, *-ceisier*, v. a., retailler :

.v. sols pour *receisier* la vigne. (1343, *Compte d'Ourriet de La Mothe, prévôt de la Marche*, Arch. Meuse B 2523, f° 30 v°.)

— Retrancher :

Voiz que je *ai* donc seonee et refusee et *resisee* de toi la nation. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 132a.)

Mes que non avoit adjutoire de sa gent *recisse* a lo christiennissime duc Robert, et parlerent ensemble, et firent amistié. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 8, Champol.)

1. **RECITABLE**, adj., qu'on peut citer:

Cest exemple est bien *recitable*
En moral pour pluseurs servans
Qui ont office proufitable
Et qui sont autres convoitans.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, V, 384, A. T.)

Se dit encore en Normandie.

2. **RECITABLE**, voir RECETABLE.

RECIVEMENT, s. m., action de recevoir, réception (d'un hôte) :

Cil devant alanz *recivemenz* ne fut pas senz culpe. (*Dial. S. Greg.*, p. 44, Foerster.)

RECIVRE, voir REÇOIVRE.

RECIWRE, voir REÇOIVRE.

RECLAIM, voir RECLAIN.

RECLAIMER, *-aimmer*, voir RECLAMER.

RECLAIN, *reclaim*, *reclein*, *reclin*, *reclam*, *reclan*, s. m., appel, invocation, recours :

... Fuium d'ici,
Que ne chaiez meis en umbli.
Melz vient suffrir honeste faim
Que ublier Deu e sun *reclaim*.
(*S. Brandan*, 818, Michel.)

Quant il por Deu t'en fait *reclaim*.
(*S. Grégoire*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 85, 28.)

Qui veult que tout mon appareil
Soit mis a servir soir et main
Loiauté, et moult me merveil
Comment homs a le cuer si vain
Qu'il a a faussеté *reclain*.
(*Liv. des cent ballad.*, LI, Queux S. Hilaire.)

Pour ce pri a jointes mains
A tous sains
Et aux sainctes ensement,
Que facent a Dieu leurs claims
Et *reclaims*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 313, A. T.)

En pleurs et en plains,
Jhesus, je te plains,
Saint homme et begnin,
Et fais mes *reclains*,
Car ces gens voy plains.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 24020, G. Paris et Rayn.)

— Cri de guerre pour réclamer le secours des siens :

Li rois Othe, pour son *reclain*,
Cria Roume .III. fois ; s'ensegne
Si com proaice li ensegne.
(MOUSK., *Chron.*, 22054, Reiff.)

— Ce qu'on appelle, ce qu'on désire:

Dames sont l'esbat des seigneurs,
Les haultz soulas des creatures,
Reclam de long temps voyageurs,
Ressort de bonnes aventures.
(*La Louenge et beauté des Dames*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 291.)

— Plainte, lamentation:

Sovent regrete Mau. et Gerars,
Tuit si *reclain* tornent desor Florit.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 197 v°.)

... Le partement
Convint faire lors bien hastivement
A grant *reclain*.
(CHR. DE PIS., *le Dit de Poissy*, Richel. 604, f° 73d.)

Jamais on ne vous aroit dit les piteux *reclains* que ils en firent. (J. WAUQUELIN, *Rom. en prose de la Manekine*, dans *Œuv. de Beaumanoir*, I, 340, A. T.)

Comme si elles disoient entre leurs destroitz *reclains* et regretz pour elles desconforter : le dieu aux desirers nous demourra, car de marys nous pourvoyera, et nous le servirons. (*Perceforest*, vol. IV, f° 63a, éd. 1526.)

Ha ! ha ! sire, dist la pucelle, ores entendis du chevalier qu'il fit ung *reclam* moult piteux pour une sienne amye que il nommoit Euriant, par qui il disoit avoir tant de maux souffert. (*Gérard de Nevers*, II, XIII, éd. 1727.)

— Réclamation, particulièrement en justice :

Li visquens de Ruem la tierce ot,
Ki moult valu et peut et sot,
Pere Lanbiert de St Oain,
N'onques de lui n'ot mal *reclain*.
(MOUSK., *Chron.*, 14991, Reiff.)

Se aucuns tient par an et jour en pais sans *reclam* d'ome ki en la vile soit manans, d'enki en avant il le tenroit en pais sans *reclam* d'ome et de fame. (Mars 1241, *Cout. du chât. de Rotoum.*, Arch. J 197.)

Et (il) renuncha et a renunchiet pour lui et pour ses oirs a toute aiwe de droit canon et de loi mondaine, a tous instrumens se il aucuns en a ou puet avoir et a toutes raisons et a tous *reclains*. (Août 1269, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 386, Chron. belg.)

Qu'il lou tienent an paiz sanz nul *reclein* de moi et de mes oirs. (1261, Arch. H.-Saône, G 47.)

Sans *reclain* ne appellacion aucune. (29 déc. 1372, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 489 r°.)

A divers huchemens et *reclans*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 58b.)

Reclam, richiamo. (DUEZ, 1659.)

Reclam, m. Reclamo. (C. OUDIN, 1660.)

— Prétention, droit que l'on fait valoir :

Mais la mors, qui nului n'espargne,
Ne ne tient vallant .I. escargne,
Pour l'envie qu'ele ot de lui,
Ne n'iert envious de nului
L'ariesta et prist par le frain !
Et si clama part et *reclain*
Tant k'il estut morir le conte.
(MOUSK., *Chron.*, 27173, Reiff.)

Sera utile d'entendre premierement les droictz, tiltres et *reclains* que pretendent lesditz Anglois es choses dessus dictes. (SEYSSEL, *la Loy salique*, éd. 1507.)

— *Sans reclain*, *sans nul reclain*, sans qu'on puisse réclamer, sans merci, sans conteste :

En France avoit si grant famine
Et si grant plenté de viermine,
Que de viermine, *sans reclain*,
Moroient les gens et de faim.
(MOUSK., *Chron.*, 12689, Reiff.)

Pour ce volt il deus pastes fere,
Tout coiement, *sans nul reclain*.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ.*, XI, 97.)

Ly common puplo crie a Dieu et fut enclins ;
Le fietre saint Lambiert par les mangons tant [fins,
Et l'autre des cangeurs erammeni, *sens reclins*,
A ces processions furent sens mal engins
Porteis trestoutes trois. .
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38824, Chron. belg.)

— *Par reclaim*, par nécessité ?

Et la vit gesir .I. mort home
Deseure l'autel, a cel soume :
Et li fu vis qu'il ot tel faim
Qu'il li estevoit *par reclaim*
L'un des pies a cel mort mangier.
(MOUSK., *Chron.* 17748, Reiff.)

Droit desouz le palais, apres, *par* grant *reclins*,
Fut fondeis li mostiers, che dist li parchemins ;
Ilh y siet al jour d'huy et costat mains florins.,
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35228, Chron. belg.)

— *A* ou *au reclaim*, à merci, à jubé :

Se sa biautez mes iaux reclaimme
Et mi oel traient *a reclaim*,
Dirai je por ce que je l'aim?
Nenil, car ce seroit mançonge.
(CHREST., *Cligel*, 494, Foerster.)

Tant que besoing, poverte ou fain
La face venir *au reclain*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 81b.)

Le roy Petre fut couroucié moult amerement de perdre son royaume d'Espaingne et vint *a reclam* au prince de Galles et de Guienne. (*Chron. des quatre prem. Valois*, p. 170, Luce.)

A Rains fut dit Albiert, qui tant savoit de bins ;
De coy li duc d'Ardenne, ses oncles, *a reclins*
Quid estre ; si jurat S. George et S. Martins
Qu'il soy defenderat par mervelheux hustins.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37757, Chron. belg.)

Et fu la ville si affamee qu'il convenoit mengier les chevax, chienz, chas, ras, a bonne saveur. Car il avoit en la ville trop de peuple de hors de la ville, qui estoit venu *a reclain*, qui y furent enfremes. (P. COCH., *Chron.*, c. 33, Vallet.)

— Bruit, nouvelle, renommée :

Biele fille, fait il, pour vos ai le cueur vain,
Hui vos convenra perdre vostre ami plus procain,
Ja jor que vos vivres n'en orres mais *reclain*.
(*Chev. au cygne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 347, 24.)

A Damerdiu merchi cria,
A chelui fait et dist son claim
Ki de s'amour a le *reclaim*.
(Gui de Cambr., *Barlaam*, p. 228, v. 11, P. Meyer.)

Moult amoient l'enfant si cinq oncle hautain,
Car il estoit si biaus, ce dit on pour chertain,
Que pour sa grant biauté avoit moult de *reclain*.
(*Bast. de Buillon*, 3845, Scheler.)

Si leur commanda qu'il chastiassent leur enfanz en teil maniere qu'elle n'en oist jamais *reclain*, et se il non faisoient, il couvenroit qu'elle i meist conseil. (Mén. de Reims, § 442, Wailly.)

Quart ne set pas qu'il ait amie,
Ne onques n'oy en sa vie
Reclain qu'en nul lieu repairast
Ou dame ne pucelle amast.
(*Couci*, 3809, Crapelet.)

C'est ung des bons que je veiz oncques et du meilleur *reclam*. (13 déc. 1515 ? Arch. Bass.-Pyr., E, 380, 7071.)

— Proverbe, refrain :

Pour chou dist on en un *reclaim:*
Tant as, tant vaus et je tant t'aim.
(Beaumanoir, *Conte de fole larguece*, 19, A. T.)

Et pour *reclain* conclurent justement (les Chantons, loons en jubilation [pastouriaulx):
Du Redempteur le sainct advenement.
(12 décembre 1490, *Reg. du Puy de l'éc. de Rhet.*, 51e congr., ms. Bibl. Tournai, p. 509.)

— T. de fauconnerie, cri d'appel de la perdrix ; cri pour rappeler les oiseaux de chasse :

Li colons qui si revint tost,
Qui ne se caicha ne repost,
A l'arche vint tot senz *reclaim*.
(Evrat, *Genese*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, p. 304, v. 11.)

Le perdreau qui aura esté esclos et nourry sous les ailes d'une perdrix estrangere, au premier *reclam* qu'il oyt de sa vraie mere, qui avoit pondu l'œuf duquel il est procedé, il quitte la perdrix larronnesse, se rend a sa premiere mere et se met a sa suite. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, I, xvi, éd. 1610.)

Reclamer un oiseau, c'est le huer et le rappeler, comme on fait les oyseaux domestiques qui se vont quelque fois pourmener par la rue, puis on les rappelle pour les mettre en cage, et le *reclaim* c'est ce cri la ; on s'en sert souvent en fauconnerie. (Cl. Binet, *Merv. de nat.*, p. 67, éd. 1622.)

— Sifflet, pipeau pour attirer les oiseaux :

Chascun a un *reclaim* et un chapellet, a ce que il puissent clamer leur oisiaus et tenir. (*Voy. de Marc Pol*, xcii, Pauthier.) Roux, *reclam*.

Filletz et *reclains* a prandre gelinettes. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Doubs, ***reclin***, instrument qui sert à appeler les oiseaux.

reclam, voir Reclain.

reclamance, *-ence*, *-anche*, *-anze*, s. f., réclamation :

Sanz nule *reclamance*. (1274, N.-D. de Voisins, Arch. Loiret.)

Sanz empeechement et sanz *reclamance* du dit Jeuf. (1287, S. Evroult, Arch. Orne.)

Poursieut la dicte rente franchement et quitement, sans *reclamanche* d'eus ne de lours hers. (1294, *Lett. du senesch. de Lisieux*, Arch. hosp. Lisieux.)

Sanz *reclamance* dou dit clerc ne de ses hers. (1295, S. Vinc., pièce 67, Arch. Sarthe.)

Sans nule *reclamanche* de moy. (1295, *Charte*, F. de S. Marc, S. Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

Sans *reclamanze*. (Avr. 1302, *Charte de Raoul Tesson*, S. Et. de Fontenay, Arch. Calvados.)

Sanz *reclamence*, contredit ne empeschement. (1324, Arch. JJ 61, f° 213 r°.)

Du don que il en fist sans *reclamanche* ou empeechement d'ore en avant de nous ou de nos hoirs. (1327, Arch. P 1355[1], pièce 94.)

A tenir en perpetuel heritage franchement et quittement et en pais, sanz *reclamence* des hoirs dudit Colin. (1343, Arch. JJ 74, f° 41 r°.)

Sans aucun debat, contredit, *reclamance*, ne empeschement de nous, de nos successeurs... (23 juill. 1383, *Donaison*, Arch. Solesmes.)

Sans *reclamance* aucune. (1453, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 223 r°.)

reclameir, voir Reclamer.

reclamement, s. m., action de réclamer, d'invoquer :

Ceste vengeance fu fete pour le *reclamement* du nom Jesus Crist. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 42a.)

— Réclamation :

Sans *reclamement* de moi et de mes hers. (Sept. 1283, Jumiège, Arch. Seine-Inf.)

reclamer, *reclameir*, *reclaimer*, *recleimer*, *reclaimmer*, *reclain.*, *reclemer*, verbe.

— Act., implorer, invoquer, supplier :

Mahumet sert e Apollin *reclaimet*.
(*Rol.*, 8, Müller.)

E si *reclaimet* Rollant qu'il li aiut.
(*Ib.*, 2044.)

Li chrestien te *recleiment* et crient.
(*Ib.*, 3998.)

Les borjois prannent et la lor famelie
Qui molt *reclainment* Jhesum le fil Marie.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 289 v°.)

Dist li abes : Ne vus tamez,
Mais Damne Deu mult *reclamez*.
(*S. Brandan*, 458, Michel.)

Dunt comencent tuz a crier,
Deu et ces seinz a *reclamer*.
(Wace, *li Liv. de Nicholay*, 244, Delius.)

Lors *reclama* Diu et son non.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 138, Potvin.)

Dame Guiborc les a oi crier
Et hautement Damledeu *reclamer*.
(*Aliscans*, 1673, A. P.)

Deu *recleime* mult piement.
(*Vie de Saint Gile*, 1120, A. T.)

A sun seignur s'est desmenté,
Mult l'a dulcement *reclamé*.
(*Ib.*, 3285.)

Deu *recleiment* devotement,
Seint Nicholas e seint Clement
E Madame Seinte Marie.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 821, Warnke.)

Molt douchement *reclaime* le fils sainte Marie.
(*Aiol*, 6217, A. T.)

Quant cil le voient, n'i ot que esmaier ;
Deu *reclamerent*, le verai jostissier.
(*Aymeri de Narb.*, 2888, A. T.)

Forment *reclaiment* le verai criator
Que il les giet de cest jor a ennor.
(*Ib.*, 2910.)

Quant son doulz non *reclaimment* picheour,
Et il dient son Ave Maria,
N'ont puis doute du maufei tricheour.
(Ruteb., *Chans. de N. D.*, II, 7, Jub.)

La leur ouyt on fort *reclamer* leurs dieux, et neantmoins ilz furent desconfis et mors. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 182, Bibl. elz.)

Tantost la noble royne eut le mal d'enfantement qu'il luy dura quatre jours et troys nuys. En *reclamant* Dieu et Saint Jehan Baptiste elle eut ung beau filz qui fut nommé Jehan. (*Livre de Baudoyn*, *conte de Flandres*, p. 151, Serrure et Voisin.)

Car je sui certain qu'elle m'aime
Et qu'en son cuer pitié *reclaime*.
(*Pass. N. Seign.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 149.)

Pour les hommes sert la voix
Envers les hommes : mais l'ame
Envers les dieux qu'on *reclame*.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 67 r°, éd. 1573.)

— *Reclamer sa culpe*, dire son mea culpa :

Oliviers sent que la mort mult l'anguisset :
Ambdui li oil en la teste li turnent,
L'oie pert e la veue tute,
Descent a piet, a la terre se culchet,
D'ures en altres si *reclaimet sa culpe*.
(*Rol.*, 2010, Müller.)

— Demander une chose due ou juste, particulièrement en justice :

Si songent les choses amees
Que tant *ont* par jor *reclamees*.
(*Rose*, 18601, Méon.)

Ne ne *reclemerons* riens. (Mars 1275, Fondremand, Ch. des Compt. de Dôle, cart. 44, paq. 44, Arch. Doubs.)

Il, ne lour hoir,... ne autre pour aus, ne poent ne ne doient riens *reclamer* ne faire *reclamer* a autrui, tant qu'il aient fait plain paiement. (1278, *Ch. de Joinville*, Bibl. des Ch., 6e sér., III, p. 582.)

Riens de droit ne *reclemerons*. (1285, Jeudi apr. Ste Mar. Magd., Pontigny, Montigny, Arch. Yonne H 1497.)

Ilz trouverent le tonnel ainsi que dit avoit esté, et sans ce que les quatre sages y *reclamassent* aucune chose, le donnerent entierement au roy pour le plus esbahir. (*Sept sages de Rome*, 43, A. T.)

— Appeler :

Puis print le cor, ci l'ait trois fois sonnei
Moult durement por les siens *reclameir*.
(*Garin le Loherain*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, p. 124, v. 1.)

— Terme de fauconnerie, appe le l'oiseau pour le faire revenir sur le poing ou au leurre :

Cum l'om deit faire oisel voler,
Paistre, *reclamer* e tenir.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 13680, Michel.)

Vit gens venir qui *reclamoient*
Oisiaus et lor loirres getoient.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 26c.)

Reclamer un oyseau, c'est le huer et le rappeller, comme on fait les oyseaux domestiques qui se vont quelquefois pourmener par la rue, puis on les rappelle pour les mettre en cage. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 67, éd. 1622.)

— Fig., attirer :

Jusqu'a la mort d'ame t'eusse clamee ;
Mais un nouveau t'*a* si bien *reclamee*,
Que tu ne veulx qu'a son leurre venir.
(C. Marot, *Rond.*, De celuy de qui l'amye a faict nouvel amy, p. 309, éd. 1545.)

— Appeler à son tour, redire :

Et sur le bort les blanches fees
Sieent dolentes et effrees,
Ou si hault nos propres noms claiment
Que les valecs nous *reclaiment*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 49 v°.)

— Réfl., s'appeler :

Les perdrix si *se reclamoient*,
Et puis en troppeaulx s'envolloient.
(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuvr., II, 147, Quatrebarbes.)

— Se rappeler :

Or ne quidies pas qu'il anuit
As cevaliers ki siecle amoient
Et en cel liu *se reclamoient*,
Qu'il voloit son frere sanbler :
Et biel le voient asanbler,
Et biel joster et biel combatre.
(Mousk., *Chron.*, 29994, Reiff.)

— T. de jurisprudence, interjeter appel :

Bien se gart cil qui *se reclaimme* a tort, il quiet en l'amende. (Beauman., *Cout. du Beauvois.*, LV, 1, Beugnot.)

— *Se reclamer de*, faire mention :

Estoie huimain venue pour la messe escouter
Avoec Symon mon oncle dont *m'oez reclamer*.
(*Berte*, 2699, Scheler.)

— Se corriger :

Il fault que vous *vous reclamez*,
A vous le dire franc et court.
(*Farce des gens nouv.*, Anc. Th. fr., III, 244.)

— *Reclamé*, part. passé, renommé :

L'empereur qui est mayntenant est le plus *reclamé* homme que je congnus jamais. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 727, Génin.)

La Bresse en Vosges, *rétiama*, appeler de loin. Suisse romande, Neuchâtel, *réclamer quelqu'un*, le visiter, lui donner des soins, le traiter comme un membre de la famille.

Reclamor, *-our*, s. f., synonyme de *reclamance* :

Et ni nos a la fieie cheoiz enpechiet ceu est ossi de nostre culpe, les quels vos n'avoiz mies contrestor et *reclamor* en vos malvais desiers. (*Greg. pap. Hom.*, p. 109, Hofmann.)

C'est quant amans par *reclamours*,
Par servir ou par ses prieres,
Et en toutes bonnes manieres,
Peut en pais de dame joir.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 56a.)

Reclan, voir Reclain.

Reclarcissant, voir Resclarcissant.

Reclarzir, voir Resclarcir.

Reclein, voir Reclain.

Reclemer, voir Reclamer.

Recleter, v. a., réparer :

Pour *recleter* le karete. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 19.)

Reclicier, v. n., sonner, faire éclater des sons :

Les cors as bouces commencent a hucier,
Sonent cil graille et cil olifant cier,
Cil menuel prendent a *reclicier*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27b.)

1. **Reclin**, s. m., lieu de repos, p.-ê. cellule :

Cil levet sus, prendre l'alat,
E en repost tut l'enmalat ;
E puis que out fait le larcin,
Revint dormir en sun *reclin*.
(*S. Brandan*, 317, Michel.)

2. **Reclin**, adj., penché, dans une attitude attentive :

Si n'eussiez ouy un seul mot sonner, tant estoient *reclins* a regarder les merveilles qui venoient. (*Rom. de J. de Paris*, p. 86, Bibl. elz.)

3. **Reclin**, voir Reclain.

Reclination, s. f., inclination, penchant :

Reclinatio, *reclination*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 13032.)

1. **Reclinatoire**, *reclinatore*, *reclinatorie*, s. m., objet sur lequel on s'appuie, demi-siège qui donnait l'apparence d'être debout, et qu'on appelait aussi miséricorde (V. Dusommerard, *l'Art au moyen âge*, p. 334) :

Les *reclinatoires* signifient les oratoires es quelz les devos orent et prient afin que nul ne les voie fors que Dieu. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 10a.)

— Fig., lieu où l'on se repose, lit, séjour :

Cel precios *reclinatorie*.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 65 v°.)
Lat. : reclinatorium aureum

Maria, mater gracie,
Du filz de Dieu *reclinatoire*,
Mater misericordie,
Tres precieux repositoire.
(*Myst. de S. Didier*, p. 73, Carnandet.)

Quand vendra l'eure qu'elle naisse ?
Pleust a Dieu que ce fust des ore.
O saint et pur *reclinatore*
Ou tel mistere se fera !
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 1886, G. Paris et Raynaud.)

Et quant viendrez en vostre magesté
Juger chascun en lumiere excellente,
Lors aux mauvais de voix tres vehemente
Direz que au feu soit leur *reclinatoire*,
Et puis aux bons, venez sans longue attente
Au lieu de paix et d'eternelle gloire.
(*Act. des apost.*, vol. I, f° 17b, éd. 1537.)

En son dernier *reclinatoire*.
(*Ib.*, f° 56b.)

Precieux *reclinatore*
Ou le vray Dieu que j'adore
Par neuf mois se reposa.
(*Ib.*, vol. II, f° 31d.)

Son *reclinatoire* fut la creche et l'arbre de la croix. (René Benoist, *Vie de J.-C.*, p. 498, éd. 1599.)

O precieux *reclinatoire*,
Et tressumptueux oratoire,
Paré d'humble virginité.
(Cretin, *Poés.*, p. 35, éd. 1723.)

2. **Reclinatoire**, adj., où l'on se repose :

Il s'est faict un reposouer *reclinatoire* tout d'or a reposer (Jeh. de Gaigny, *Serm. de Guerricus*, f° 180 v°, éd. 1546.)

Reclinatore, voir Reclinatoire.

Reclinatorie, voir Reclinatoire.

Recliner, verbe.

— Act., pencher en arrière, ou de côté, incliner, appuyer, coucher :

Ou il poguist son chef *recliner*. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers 124, f° 18 r°.)

Reclino, *recliner*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

Il n'avoit retraicte en ce monde pour *recliner* son chief. (J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 117 v°, éd. 1533.)

La royne se laissa cheoir, et sa couleur fut muee en pale couleur et *reclina* son chief tout las sus sa chambriere. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Hester, xv, éd. 1530.)

Et le filz de l'Homme n'a ou il puisse son chef *recliner*. (*Violier des Hist. rom.*, LXX, Moralisation, Bibl. elz.)

A grand peine a il ou *recliner* son chief. (Jeh. de Gaigny, *Serm. de Guerricus*, f° 63 r°, éd. 1546.)

— Réfl., se pencher en arrière, se renverser :

Et lors Jehan qui *se reclinoit*
Sor le pis Jesus.
(Deguileville, *Trois pelerin.*, f° 188b, impr. Instit.)

Par moult grant angoisse *s'estoit recliné* ou couché par terre soubz ung arbre. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 101c.)

Quant la femme enceinte sent sa matrice estre laschee, et que les humeurs coulent plus abondamment, elle *se* doit derechef *recliner* et renverser sur le dos. (*Trad. de la maniere de extraire les enfans de Roesslin.*)

— Reposer :

... Car sa teste espautree
Fu par Marie, ou tout bien *se recline*,
Fort de salut, ou grace est recouvree.
(Fév. 1486, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 38e congr., ms. Bibl. Tournai, p. 388.)

— Neutre, aller en arrière, retourner :

Or me covient a *recliner*
Et retorner a ma nature.
(Marie, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 21d.)

— *Recliné*, part. passé, couché :

Sa mere le ad envolupé,
En une crache *recliné*.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e. 1, 20, f° 2e.)

Quant ilz furent arrivez au lieu ou il estoit, la trouverent Marie et Joseph et le petit enfant mis et *recliné* en la creche. (*Le Repos de conscience*, c. viii, Jeh. Trepperel.)

RECLIPER, v. n., glisser, dévier :

Mes le bon heaulme n'emperà tant ne quant,
Quar la grant hache l'ataint en *reclipant*.
(*Rom. d'Aquin*, 1593, Joüon des Longrais.)

RECLODRE, v. a., reclouer :

A Simonnet Moillant, serrurier, pour avoir mis appoint .iiii. liens, ressodre .ii. bandes, rebattu .i. empoire, mys ung cent de clo pour *reclodre* lesd. bandes. (1457, *Compt. de Nevers*, CC 53, f° 11 v°, Arch. mun. Nevers.)

RECLOIRE, voir Reclore.

RECLORE, *reclorre*, *recloire*, *reclure*, *recluire*, verbe.

— Act., renfermer, enclore :

Illo *reclusdrent* S. L[ethgier].
(*S. Leger*, 178, Koschwitz.)

La place *fu* bien *reclose*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 58d.)

Et de la cité *recloire* des murs. (*Chron. depuis le comm. du monde*, ms. Nancy 194, f° 76a.)

Pource que m'*avez* forclos et *reclus* de telles manieres de respondre, disant que les femmes sont coustumieres d'en user pour trouver les eschappatoires et alibis forains. (Louis XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

Incontinent apres les emmena en Normandie, et les *reclusist* en diverses prisons. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xxix, éd. 1638.)

Pourquoy donc il me veut sous la poudreuse [lame
Reclure avant le tems ?
(Hardy, *Did.*, IV, ii, éd. 1624.)

— Refermer :

Par .xii. feniestres issoient
Et apries toutes *reclooient*
Quant il en estoient issu.
(Mousk., *Chron.*, 2566, Reiff.)

Et fist *recloire* la mer sor toz les Egiptiens. (Maurice, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 20 v°.)

Et puis *reclost* l'on la porte. (Joinv., *S. Louis*, xxviii, 125, Wailly, éd. 1874.)

Pour une journee d'un ouvrier qui *recloy* et remist a point le haye du gardin de le dicte maison. (17 déc. 1411, *Tutelle des enfants d'Olivier Confesse*, Arch. Tournai.)

Avoir fait et affustet pluiseur engiens servans a tirer et sacquier le grosse kayne des tours de le Tieulerie, avec pluiseurs kevalles pour estendre ladicte kayne au *reclore* et refermer. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Reclorre. To shut, or close up again. (Cotgr., 1611.)

— Acception particulière :

Bien puet *reclorre* celle qui a esté defloree. (J. de Salisb., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 57a.)

— Biner :

Sera bon, en mesme temps qu'on bisne la vigne, qu'en certains endroits du Languedoc on appelle *reclorre*, de la faire espamprer et esbourgeonner. (O. de Serres, *Theat. d'agr.*, p. 174, éd. 1606.)

Reclorre... also as biner, in Languedoc. (Cotgr., 1611.)

— Neut., se refermer :

De plain eslais est falis el ruisel
Si que li eve *reclot* sor le dansel
Et de son hiame moillierent li pomel.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 53d.)

Moyses retourna sa verge et feri la mer, et la mer *reclost*. (*Descript. de la terre sainte*, ap. P. Paris, Guill. de Tyr, II, 502.)

Estoient si plongié que li metex lor *reclooit* par desus les testes. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel. 423, f° 37d.)

— Réfl., se refermer :

Et quant tres grant joie le prent,
Si s'ovre la quor e estent ;
E se *reclore* ne *se* puet
Delivrement murir l'estuet.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2379, var., Andresen.)

Sa main demora en la fente, qui *se reclost* quand le coing fu hors. (Oresme, *Eth.*, 44, éd. 1488.)

Quand les playes venoyent a couler de boue et *se reclorre*, on recommençoit. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, vol. I, iv, 22, éd. 1611.)

— S'enclore, se renfermer :

Li chetif chevalier de Berart fugirent devant li cent chevalier normant, et *s'en reclostrent* dedens li mur. (Aimé, *Yst. de li Normant*, VI, 8, Champ.-Figeac.)

— *Reclos*, *reclus*, part. passé et adj., renfermé, caché :

Moynes, qui n'ont esté nourris qu'en lieux sombres, qu'en lieux *recluz*, qu'en cloistres et monasteres. (*Exhort. aux Princes et seign. du cons. du roy*, p. 20, éd. 1561.)

L'humeur chaud et pourri, *reclus* en quelque lieu que ce soit hors des veines... (Paré, *Œuv.*, XX, 20, Malgaigne.)

Les plus *reclus* secrets et plus cachees subtilitez de la geometrie. (Amyot, *Vies*, Numa, p. 268, éd. 1567.)

Jacques de Bourbon... tient la royne *recluse* dedans une chambre. (E. Pasq., *Rech.*, VI, 26, p. 544, éd. 1643.)

— Clos, fermé :

La cité est noblement *reclose*. (*Perceforest*, IV, f° 55e, éd. 1528.)

Le lieu estoit tellement *reclus* qu'on n'y pouvoit rien voir. (Calv., *Inst.*, 54, éd. 1561.)

Le poing *reclos*, l'ongle bien aiguisé.
(Fr. Perrin, *Pourtraict*, f° 7 r°, éd. 1574.)

— Qui vit dans la retraite :

Prelat, moine *reclus*.
(Garnier, *Th. le mart.*, 168, Bekker.)

D'un *reclus* cunte qui aveit
Un vilain qui od lui esteit.
(Marie, *Ysopet*, XLVI, Roquef.)

— S., celui, celle qui vit dans la clôture ; conservé :

Folie est ; ne me dio nus,
Que l'en doie enmurer *reclus* :
Qui s'enmure et met en destroit,
Molt s'aime pou et pou se croit.
(Guiot, *Bible*, 1356, Wolfart.)

Et a poveres *recluises*. (Déc. 1273, Dominicains, Arch. de l'Etat à Liège.)

Qui de fame vuet avoir grace
Mete la tous jors en espace ;
Ja cum *recluse* ne la tiengne,
Ains voise a son voloir et viengne.
(*Rose*, 9749, Méon.)

Norm., *reclore*, refaire des clôtures détruites. Ardennes, *reclore*, renfermer, boucher des brèches, clore par des haies, des murs, etc. ; rentrer le bétail à l'étable.

Cf. Littré, Reclure, Reclus.

RECLOS, voir Reclus 2.

RECLOSER, v. a., fermer, mettre fin à :

Il suffist, sans plus de repliques,
Il fault *recloser* nos croniques.
(*Sotye nouv. des croniqueurs*, Richel. 17527, f° 47 v°, ap. Guiffrey, *Chron. de Franç. Ier*, p. 444.)

RECLOTURE, s. f., action de clore de nouveau, nouvelle clôture :

Et sy sera ladicte reparacion et *reclоture* faicte a leurs despens, se faictes ne les avoient en dedens ledit jour. (6 mars 1454, *Reg. aux Publicat.*, Arch. Tournai.)

RECLOYEMENT, s. m., action d'entourer de nouveau avec des claies :

Contention qu'ilz avoient de *recloyement* et clusinaige de leurs hiretaiges. (1548, *Jugem. et sent. des échevins*, 41, 30, Arch. Liège.)

RECLUIRE, voir RECLORE.

RECLUIS, part. passé, voir RECLORE.

RECLUNIER, v. a., épier, examiner furtivement :

Rendre vous convenra raison ;
Reclunier venes no maison.
(*Du Prestre qu'on porte*, 931, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, IV, 32.)

RECLURE, voir RECLORE.

1. **RECLUS**, part. passé, voir RECLORE.

2. **RECLUS**, *reclos*, s. m., lieu fermé, prison, cellule, ermitage :

Cum si l'aut fait, mis l'en *reclus*.
(*S. Léger*, 155, Koschwitz.)

En abeie n'en *reclus*.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14ᵃ.)

Ahi ! cevalerie, com ires en *reclus !*
Toute joie de tiere hui cest jor vus refus.
(*Roum. d'Alix.*, f° 80ᵃ, Michelant.)

Sebile la roine i plot a demorer
En .I. *reclus* par soi por son ami plorer.
(J. Bod., *Sax.*, CCXCVI, Michel.)

En celluy estroit *reclus* elle demoura en grands batemens et en grands disciplines, par l'espasse de quarente ans. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 5 v°.)

Adonc Clare s'enclost en la chambre de son *reclus*. (*Ib.*, Richel. 2096, f° 10ᵉ.)

Puis fu mise en *reclus* en un mostier. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 51ᵉ.)

Li fist aprester .I. *reclus*
Ou il le mist et li mostra
Sa riule et bien l'endoctrina.
(*De Celui qui disoit: Miserere tui Deus*, 154, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 35.)

Nous la mettrons en tel *reclus*,
Car il y a bien secret lieu.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 146.)

Le peintre tira ce cheval si au vif, que les chevaux naturels voyans ce cheval artificiel, hanissoient apres luy, et sy furieux, qu'ils s'ostoient de son chemin, pensans qu'il deust sortir hors de son *reclos*, tant il sembloit furieux. (G. BOUCHET, *Serees*, l. I, seree IX, f° 278 v°, éd. 1608.)

— Odeur d'une chose qui est restée longtemps fermée ou renfermée :

Ce qui a fait mourir force petits enfans des plus grands seigneurs, pour les avoir tenuz trop chaudement, et renfermez comme en une boite, sentant le *reclus*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIV, f° 272 v°, éd. 1608.)

Reclus, odeur de chose long tams reserree et comme meisie. (MONET, *Parallele*, éd. 1632.)

1. **RECLUSAGE**, *-aige*, s. m., retraite, hermitage, cloitre :

Si tient en depit mariage
Et se mist en .I. *reclusage*.
(*Des Estats du siecle*, 110, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 267.)

Monseignor Nobles ont tot getié
De bons usages ;
Ses ostex est uns *reclusages*.
(*Renart le bestourné*, 141, Méon.)

E ! pour l'amour de Dieu, chier sire, ..
Vous requier un petit menage
Ou mise soie en *reclusage*.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1105, Wahlund.)

Ainsi as tu esté en *reclusaige* (la France)
De desconfort et doleur de couraige,
Et les Anglois menoient leur sabat
En grans pompes, baubans et tirannie.
(CHARLES D'ORL., *Ball.*, CV, p. 194, Champollion.)

Je pansois que s'en fust allee
Demeurer en quelque villaige,
Faire du lait et du fromage,
Qu'il y a desja plus d'un mois,
Cuidant que fust en *reclusage*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 15514, Guessard.)

Faire residence au *reclusage*. (1520, *Reg. consul. de Limoges*, I, 130, Ruben.)

Fy sy de telle *reclusage*
Et des religieux du cloistre.
(*La Font. perill.*, f° 24 v°, éd. 1572.)

Robert un jour fuyant de son pere s'en alla en un *reclusage* distant de Rouen environ une lieue. (TAILLEPIED, *Antiq. de la ville de Rouen*, p. 117, éd. 1598.)

2. **RECLUSAGE**, *-aige*, adj., retiré :

Il en sera en lieu bien *reclusaige*,
Se je ne trouve ou ti repaire.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1463, Guessard.)

RECLUSE, s. f., ce qu'on paie pour un enclos ou pour une écluse :

Item les rentes et *recluses*, autrement appelees oublies. (1328, Ch. des Compt. de Paris, *Reg. des dons de Charles le Bel et Philip. VI*, f° 38 r°, ap. Duc., *Reclusania*.)

RECLUSEMENT, *recluz.*, adv., dans la réclusion :

Me cuides vous dedens cest estre
Tenir icy *recluzement*.
(*Le Lazare*.)

RECLUSERIE, s. f., couvent :

Il y avoit plusieurs lieux et *recluseries* ou se reduisoyent ces hermites ou reclus. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 213, éd. 1573.)

RECLUSION, s. f., paralysie :

La *reclusion* des membres ou paralysie. (*Remedes secrets*, f° 68 v°, éd. 1573.)

RECLUSOIRE, s. m., cloitre, hermitage :

As hospitaus aumosneries,
As solitaires *reclusoires*,
As desertees ermitoires,
As paumers e as pelerins.
(ANGIER, *Vie de St Grég.*, 1542, P. Meyer, Romania XII.)

RECLUTER, v. a., mettre des morceaux, rapiécer :

Sainte Ysabel... avoit vestu un seurcot tout esrez et tout *reclute*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 331ᵈ; Guign. et W., dans *Rec. des Hist.*, XXI, 110.)

Que nulz ne nulle ne mette en tayes farcies ne *reclutees* pres de la plume, pour ce que les coustes ou elles sont mises en semblent estre plus plaines. (15 oct. 1372, *Reglem. pour les coustiers de Paris*, Ord., V, 547.)

C'est la main qui m'a ainsi ratacelee et *reclutee*, qui ne scet faire rivez. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 106 r°.)

RECLUZEMENT, voir RECLUSEMENT.

RECOEILLEUR, voir RECUEILLEOR.

RECOEILLIER, voir RECUEILLIER.

RECOEILLOITE, voir RECUEILLOITE.

RECOEILLOTE, voir RECUEILLOITE.

RECOELLOITTE, voir RECUEILLOITE.

RECOELLOUTE, voir RECUEILLOITE.

RECOEUILLIR, voir RECUEILLIR.

RECOEULTE, s. f., contenance ; *de grande recœulte*, où l'on peut recevoir beaucoup de monde :

L'ouverture des rues qui aboutissoient a la grande voye, closes de barrieres et d'eschafaulx *de grande recoeulte*. (1594, *Entree de Henry II à Rouen*, f° 6 v°, impr. Maz.)

RECOEUVRE, voir RECOUVRE.

RECOEVRER, voir RECOVRER.

RECOFFOIR, voir RECHAUFFOIR.

RECOGITER, v. a., repenser à, se rappeler :

Bien heureulx est celuy qui saigement
Recogite bien sa conscience.
(*Le Resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XI, 136.)

Et si la vierge par commandement ou que le cas le requiere sorte en rues ou assemblees, avant que sortir de l'huys, qu'elle se appreste comme a la bataille, *recogitant* ce qu'elle verra, qu'elle orra ou qu'elle dira. (P. DE CHANGY, *Instit. de la femme chrestienne*, f° 27 v°, éd. 1542.)

Lors la dame... ne *recogitera*, ne pensera chose qui ne soit convenante. (ID., *ib.*, f° 933 r°.)

RECOGNER, voir RECOIGNIER.

RECOGNITION, *-cion*, s. f., confession, déclaration :

En faisant piteuses lamentacions et *recognicions* a Dieu nostre redempteur. (*Procès de condamnation et de réhabilitation de J. d'Arc*, Dépos. des tesmoins, J. Quicherat, II, 20.)

Les *recognitions* de Saint Clement. (FR. DE FOIX, *le Pimandre de Mercure Trismegiste*, p. 150, éd. 1579.)

Clement, au 9ᵉ livre de ses *Recognitions*. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 77 v°, éd. 1587.)

RECOGNITOR, s. m., jureur de l'assise :

Les *recognitors* del assise. (LITTL., *Instit.*, 366, éd. 1766.)

RECOGNOISSANCE, voir RECONOISSANCE.

Recognussance, voir Reconoissance.

Recoi, *recoy*, *rekoi*, *rechoi*, *requoi*, *requoy*, *requei*, *requeit*, *rekei*, *recot*, s. m., endroit retiré, cachette, abri, refuge, lieu de retraite pour les hommes ou pour les animaux :

Cador s'es mis por lui guetier
En un *requoi* tant qu'il venist.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 103b.)

Molt tost s'en vint ester devant le roi,
A une part le trait a .i. *recoi*.
(*Aiol*, 3545, A. T.)

Si commandait li empereires que l'en li feist son lit en .i. *recoi* por estre fors de la noise. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 150 v°.)

Mes il convient que le garçon
Menes en un *requoi* mengier.
(*Couci*, 3114, Crapelet.)

Puis en vint en un *recoi* d'un arbre. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 20.)

.iiii. felons paiens en .i. *recot* me pritrent.
(*Floov.*, 298, A. P.)

Puis prist les tables maintenant
E le bon paile alisandrin
E les .iiii. mars de l'or fin ;
Si enporta ensemble o soi,
Puis les a mis en un *requei*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 39, Luzarche.)

Ilz sont gens qui en leur *requoy*
Se tiennent et petit despendent.
(*Mir. de Robert le Diable*, p. 7, Soc. des Antiq. de Norm.)

Por li bien veoir m'enanglai
Delez Pitié en .i. *requoi*
(Watriquet, *li Mireoirs as dames*, 310, Scheler.)

Sy que Lupalois saillir n'osent
Du parc du Pont pour les bosquois (bergers)
Grever a l'issir des *requois*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 31 v°.)

Sire, je vueil parler a vous
Secretement en ce *recoy*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 2, A. T.)

Quant vous voyez les gelines assembler dessoubz quelque apentis ou en *requoy*. (*Evang. des Quen.*, p. 63, Bibl. elz.)

Requoys, buissons cerchent pour couverture
En refaisant leurs testes et leurs gresses.
(Gringore, *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 161, Bibl. elz.)

... En ce lieu de *requoy*
Tout est plein de livres.
(Cl. Marot, *Coll. d'Erasm.*, Abbat. et Erud., a ii, éd. s. d.)

Toute maniere de beste
Au sommeil courbe la teste
Dedans son privé *requoy*.
(Joach. du Bellay, *Recueil de poésie*, la complainte du desespéré, f° 190 r°, éd. 1573.)

Car tout au tour les touffes des grands bois (de l'abbaye.)
En ombragooient les parcs et les *recois*.
(Vauquel. de la Fresn., *Sat.*, II, à Fr. Malh., Travers.)

— Prison :

Marot banni ; Marot mis en *requoy*.
(Cl. Marot, *Epistre à M. le dauph.*, p. 220, éd. 1596.)

— Calme, repos, tranquillité :

Lesquelz sur le serain et *requoy* de la nuit s'estoient tapis et mucez empres une porte. (Monstrelet, *Chron.*, I, 91, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Alors mes yeux par curieuse entente
Incessamment en peine vehemente
Alloyent vers vous, sans regle, et sans *requoy*
Quant je vous vey.
(*Recueil de Rondeaux*, f° 34, éd. 1507.)

Par telle ardeur que je n'auray *requoy*
Se n'ay responce a ce que je te envoye.
(P. Gringoire, *Menus propos*, XIII, éd. 1525.)

Jamais n'estions en repos ny *requoy*.
(Est. Denise, *Vengence des femmes contre leurs maris*, éd. 1557.)

Plus il hausse sa voix, plus elle le prie de vouloir parler bas, pour ne rompre la teste au malade, et le supplie a jointes mains de le laisser en *recoy*. (Et. Pasq., *Rech.*, VIII, 59, éd. 1723.)

— *A recoi*, en repos :

BAILLAVANT
Je ne demande qu'avoir... de quoy,
Belle amye, et vivre *a requoy*.
(*Poés attrib. à Villon*, Dial. de Mallepaye et de Baillevant, Jouaust, p. 207.)

Est il saison que me tienne *a requoy*.
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 256.)

Je ne me tiens pas *a requoy*,
Tousjours je besongne et sans cesse.
(*Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 107.)

Mais que dans ma maison la souffreté ne hante ;
Je desire *a requoy* vivre content de peu.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. III, f° 87 r°, éd. 1573.)

Se tenir assis et *a recoy*. (La Boet., *Œcon. d'Arist.*, Feugère.)

L'humeur chaud et pourri, reclus en quelque lieu que ce soit hors des veines, tant qu'il est *a recoy* et de repos, n'agite et ne trouble le corps aucunement. (Paré, *Œuv.*, XX, 1re p., c. XVIII, Malgaigne.)

A requoi se disait encore au XVIIe s. :

Pour vous donner le moyen d'y dormir plus *à requoi*. (Sorel, *Francion*, I, éd. 1622.)

— On trouve aussi, dans le même sens, *de recoi* :

Ne pouvant demeurer *de recoy* qu'il n'eust la souveraineté entiere de la Gaule. (Pasq., *Rech.*, I, VII, éd. 1723.)

Il pensoit estre *de requoy*, toutesfois... (Id., *ib.*, III, 18.)

— *A recoi*, à part, seul à seul, ou dans un lieu solitaire et paisible :

Quant ilz furent *a recoy*, il compta a Thierry son frere toute la pure verité de la chose. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 386, Bibl. elz.)

Il le tira doucement *a recoy*.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 90, éd. 1596.)

Sçavez vous la raison pourquoy
Hors du monde je me retire
En un hermitage *a recoy* ?
(Id., *Epigr.*, Pour une Mommerie, p. 385, éd. 1596.)

— *En recoi*, à part, en secret :

En sa cambre nus metet en un lit *en requeit*.
(*Voy. de Charl.*, 487, Koschwitz.)

Et vechy Mauquaré, bien monstrer le te doy,
A qui tu marcandas bielement *en requoy*.
(*Chev. au cygne*, 1317, Reiff.)

Car tant lor out doné et fet bien le porquei,
K'en apert maintencient sa cause, e *en rekeiz*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 39a.)

Et dit antor ses danz, coiement, *an recoi*...
(*Parise*, 1654, A. P.)

Il li a dit belement *en recoi*.
(*Aymeri de Narb.*, 207, A. T.)

Molt en parolent *en rechoi*.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 37, Meyer.)

Molt en parolent *en rekoi*.
(Id., *ib.*, p. 116.)

En requoi dist Rolant, qi la teste crola.
(*Conq. d'Espagne*, ms. Venise, f° 280 r°.)

Li bonne ouevre qui est faite en *recoi*. (*Serm. du* XIIIe s., ms. Mont-Cassin, f° 103d.)

En appert ne *en requoy*. (1328, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. 5432, f° 13 v°.)

Ainsi disoient les plusieurs *en requoy* les ungz aux aultres. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 143 r°.)

En appert ou *en requoi*. (1428, *Hist. de Metz*, V, 70.)

Se vous serviray a toute heure,
Soit en apert ou *en requoy*.
(7 Nov. 1488, *Reg. du Puy de l'Ec. de rhét.*, 46e Congreg., ms. Bibl. Tournai, p. 466.)

— *En son recoi*, à part soi :

Li vileins dist *en son recoi* :
Qui mialz aime autrui que soi
Por fos s'an tient au departir.
(*Athis*, ap. Ste-Pal.)

Ele set bien *en son requoy*
De quel mal il muert et pour coi.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 983, A. T.)

Pour ce ne sentoit il mies mains les maulx d'ainmer, car si fort en estoit espris, que *en son requoy* il n'y faisoit que penser. (Froiss., *Chron.*, II, 343, Luce, ms. Amiens.)

— *A son recoi*, dans le même sens :

Qu'a son frere le roy, qui tant ot renommee,
Blamast *a son recoi*, coiement, a celee,
Pour coi aux Juifs ot s'amour ainsi monstree.
(Cuvelier, *Bertr. du Guescl.*, 6698, Charrière.)

Suisse, *recoi*, repos, tranquillité.

2. **Recoi**, *requoi*, *-oy*, adj., qui est en repos, tranquille, calme ; en parlant de personnes :

Aude demande qui est la ;
Cil qui fu sages et *recoiz*,
Li respondi a basse voiz :
Ouvrez tost l'uis, je sui li dus.
(Douins, *Trubert*, 628, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 211.)

Et maintenant avec lui je demeure paisible, *requoie*, et bien amee de lui. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 134 r°.)

Les Angloys estans la *recoiz*.
(Marcial, *Vigil. de Charles VII*, F III, v°, éd. 1493.)

Pour ce que ou chapitre precedent j'ay blasmé les nobles hommes qui sont oisifz et paresseux... j'ay paour que je soye encheu ou peril de moy mesmes qui suis *requoys* et oysif. (Boccace, *des Nobles malheureux*, III, 14, f° 74 r°, éd. 1515.)

— En parlant de choses :

Quant je suy en .I. lieu *requoy*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 141°.)

A heure de mynuit toutes choses sont *requoyes* et appaisees. (Boccace, *des Nobles malheureux*, III, 4, f° 60 r°, éd. 1515.)

Venus aime les nuits sombres,
Les lieux *recois* et les ombres
Des taillis et des forests.
(R. Belleau, *Berg.*, II° j., f° 157 r°, éd. 1578.)

RECOIER, verbe.

— Réfl., se reposer :

En ce temps leur *vous recoiez*
Quant Dieu prendra de mort vengence,
Lors recevront tel penitance
Ceulx qui venront en ce termine
Qui tous seront pris par famine.
(*Pass. N. S.*, Jubin., *Myst.*, II, 237.)

— Act., garder, réserver :

Veulz tu avoir frans et escus ?
Recoy le tien .IIII. ans ou six,
Comme ils ont fait, et je te dis
Que tu seras riches tenus.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 320ᵈ.)

Messin, *se recoier*, se recoquiller.

RECOIGNEUR, s. m., faux monnayeur, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte wallon du commencement du XVIII° siècle :

En fait de monnaye... il suffira que la declaration touchant les dits crimes et nommément celui des *recoigneurs*... (1726, *Arrêté*, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 586.)

RECOIGNIER, *recoigner*, *recogner*, *recoingnier*, *recongner*, *requingnier*, v. a., rajuster :

A Gillart de Bury, carlier, pour *avoir* rappoinctiet et *requingniet* le grant car de la ville et les roes d'icelluy. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, .6° Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Graciot Aubry, carpentier de moullins, pour *avoir* redrechié et *requingnié* ledit rouet. (14 nov.-13 fév. 1450, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Repousser :

Les Anglois *furent* fort *recognes* d'abord. (P. de Fenin, *Mém.*, p. 450, ap. Ste-Pal.)

Le peuple voit arriver des Adrets a sa ville, prend courage a sa veue, *recongne* Gondrin dans son logis comme il pensoit gagner l'une des portes...(D'Aubigné, *Hist.*, I, 145, éd. 1616.)

Les Anglois, pour troubler cette besongne, firent une grande sortie, de laquelle *estans recongnez* dans la ville, le comte de Warwich fit savoir au Connestable qu'il avoit permission de traitter. (Id., *ib.*, I, 199.)

Suisse, Bagnard, *recunya*, retiré, reculé.

RECOILLATE, voir Recueillete.

RECOILLIARRE, voir Recueilleor.

RECOILLIR, voir Recueillir.

RECOILLONS (à), locut. grivoise :

Ele se met a *recoillons :*
Il li embat jusqu'as coillons
Le vit ou con sanz contredit.
(*De la Pucelle qui voloit voler*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 209.)

RECOILLOTE, voir Recueilloite.

RECOINTEMENT, s. m., privauté, plaisir :

Mais prenon un vray amoureux,
Il sera si tres doloreux,
Si vains, si mas, si entrepris,
Et des maulx d'amer si espris
Pour un pou de *recointement*
Qu'on li fera directement
Qu'il se gerra sur une couche.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 174ᵉ.)

RECOINTER, v. a., gagner par des caresses :

Pas ne sommes a *recointer*,
Ou par lascheté endormis.
A peu parler bien exploictier :
Il fault secourir ses amys.
(*Myst. de S. Didier*, p. 354, Carnandet.)

Cf. Acointier.

REÇOIPTE, voir Recepte.

RECOIRE, s. m., retard ?

Filz de Dieu et vraie lumiere,
Loee soit ta sainte gloire !
Tu ez celui qui sanz *recoire*
Et nuit et jour partout querons.
(*Resurrect. de Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 376.)

RECOISIER, *-quoyser*, v. a., calmer :

Il est long temps avant qu'il se courrouce, mais s'il se eschaulfe une foys, nous avons fort a faire de le repaiser, or de le *requoyser*. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 686, Génin.)

Cf. Recoier.

REÇOIT, voir Recet.

RECOITE, s. f., lieu retiré :

Pourquoi m'as envoiie en grant haste et en coits.
Dedenz ceste forest en essil, en *recoite?*
(*Berte*, 771, Scheler.)

— *En recoite*, secrètement :

Moult fu fausse la vielle et diverse et revoite,
Qui tel dame trai faussement *en recoite*.
(*Berte*, 3324, Scheler.)

REÇOIVRE, *rezoyvre*, *rexoivre*, *resoivre*, *ressoivre*, *ressoire*, *rechoivre*, *receivre*, *receyvre*, *recivre*, *reciwre*, *rechovere*, verbe.

— Act., recevoir :

...De vos *receif* le guant.
(*Rol.*, 2838, Müller.)

Venez vous ci treu *reçoivre*.
(Wace, *Brut*, 3133, Ler. de Lincy.)

Ci ne voloit il mie *rexoivre* son lowier.
(*Vie Ste Thaïs*, 138, Meyer, *Rec.*, p. 328.)

Yl n'est pas digne de *receyvre* terres de autruy doun, que les suens de dreit heritage ne puet tenir a reson. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV° s., p. 82.)

— Absolument :

Et digne chose est que largesce soit plus en doner que en *reçoivre*, por ce que plus legiere chose est non reçoivre que doner. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 284, Chabaille.)

— Prendre, saisir :

Les .II. enfanz a faiz *receivre*,
Ses commanda noier el Toivre.
(*Brut*, ms. Munich, 4023, Vollm.)

— Rentrer en possession de :

C'est la douce virge Marie,
Qui por nos et nuit et jor prie,
Que la chartra rendre li fist,
Si que *recivre* la poist.
(*Lég. de Théophile*, ap. Bartsch, *la Lang. et la lit. fr.*, col. 483, v. 18.)

— Il se dit aussi de ce qui arrive de désagréable :

De colps ferir, e *receivre* e duner.
(*Rol.*, 1178, Müller.)

Pur mort *receivre*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 9628, Michel.)

Atornees bien pour couler
Bien font le chastel atorner
Pour bien *reçoivre* guerre et ost.
(*Blanchandin*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 295.)

.II. hontes m'a ja fait *reçoivre*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4597, Hippeau.)

— En parlant de ce qui est transmis, communiqué :

Weilles a tes oreilles mes perolles apercevoir et *ressoivre*. (*Psaut.*, Maz. 798, f° 22 r°; p. 22, Bonnardot.)

— Accueillir, agréer :

Ne vol *recivre* Chielperin.
(*S. Leger*, 57, Koschwitz.)

Au roi de France por *reçoivre* ton fié.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 212ᵈ.)

Or vous plevi ge bien ma loiauté
Que ce Jhesu franc home me laist trover
Qui voille mon serviche *rechoivre* en gré,
Chest honor vos ferai guere doner.
(*Aiol*, 1278, A. T.)

Tant ferai que il sera cerz
De m'amor, se *reçoivre* l'ose.
(Chrest., *Clig.*, 1042, Fœrster.)

A vos vendra, si comme il selt
Venir *receivre* autres messages.
(G. de Saint-Pair, *Mont Saint-Michel*, 600, Michel.)

.Qu'il ne pueent ne ne doient panre, ne *ressoire* en nulz de ces .IIII. paraiges homme

d'autre paraige. (1281, *Hist. de Metz*, III, d24.)

Par guerre ou par autre meffez,
En la meson *sont* bien venu
Et a grant joie *receu*.
(Guiot, *Bible*, 2003, Wolfart.)

Et mortuos veulle *resoivre*
Et ses biens lour faire apperçoivre.
(*Le Grand Credo*, 229, dans la *Guerre de Metz*, p. 377, Bouteiller.)

Vinrent nouvelle certenne que l'empereur Fredich volloit venir en la cité. Et, incontinent, on se prepara pour le *ressoire* ou muelx con polt. (J. Aubrion, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

— *Reçoivre frere*, regarder comme un frère :

Tut abat mort devant lui en la pree.
Ço dist Rollanz : Or vus *receif* jo *frere!*
Pur itels colps nus aimet l'emperere.
(*Rol.*, 1375, Müller.)

— Mettre au rang de, parmi :

On le doit eslire et *reçoivre*
Avocc les faus et les felons
Qui sont parent as Ganelons.
(Alart, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 160f.)

— Abriter :

[Que] nuls ne *receit* home ultre treis nuis... (*Lois de Guill.*, 46, Chevallet.)

Belleem est senz faille et digne de *rezoyvre* nostre signor. (S. Bern., *Serm.*, 27, l. 21, Foerster.)

— Réfl., se réfugier :

Ils s'en fuyrent sans bataille et sans coup ferir, et *se reçurent* en la cité. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes au bon roy Phelippe, II, 21, P. Paris.)

Il *se receut* parmi ses gens. (*Ib.*, f° 40, éd. 1493.)

— Infin. pris substantiv., le fait de recevoir :

Se vesve homs a enffans, bien peut acquerre heritaiges a se volenté faire, mais que ly devise en l'acquierre et en le *rechovere*, par tesmoings d'eschevins, que il l'acquiert a se volenté faire. (xiii° s., *Cout. des Bourg. de Cambrai*, p. 384, Taillar.)

Dans Silvestre, li capelains,
Qui avoit ouvertes ses mains
Tous jours au prendre et au *reçoivre*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 52.)

Poitou, Chef-Boutonne, et Savoie, Bonneval, *recevre*, recevoir.

RECOLECTION, *-collection*, s. f., rassemblement, réunion :

On l'appelle collecte pour ce qu'elle est *recollection* des autres festes. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 115 r°.)

Le bisexte est la *recollection* de .xxiiii. heures qui sont un jour naturel qui est ajousté en l'an du bissexte, car il a ung jour plus que les autres, lequel jour est recueilly des .vi. heures qui sont oultre les troys cens .lxv. jours. (Corbichon, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 157a.)

Et se nous ne povons pas continuellement avoir ceste consideracion et *recolection* ou union de noz pensees, au moins ayons la aulcunesfoyz. (*Intern. Consol.*, III, xviii, Bibl. elz.)

— Récapitulation :

Briefve *recollection* des precedents chapitres. (Delorme, *Archit.*, I, 3, éd. 1568.)

— Récolte :

L'acquereur n'est tenu de rendre les fruits des heritages acquis, perceuz auparavant l'adjournement en retraict: et si, entre la *recollection* d'iceux fruits et l'adjournement depuis a luy faict, il a fait labourer et ensemencer lesdittes terres, les impenses qu'il aura pour ce faites luy seront restituees. (*Cout. de Reims*, Cout. gén., I, 318, éd. 1604.)

— Lieu où l'on recueille, réservoir :

Les cisternes et toutes les *recollections* des eaues faillirent a tous ceulx qui demouroient en Bethulie. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Jud., VII, éd. 1530.)

RECOLER, *-coller*, verbe.

— Act., repasser dans son esprit, rappeler, répéter :

Et parlerons de mon enfant
Qui est en gloire triomphant,
En *recollant* sa passion,
Sa saincte resurrection,
Et comment es sainctz cieulx monta.
(*Act. des apost.*, vol. 1, f° 70c, éd. 1537.)

Mes pour ce que long temps y a
Que mon engin n'estudia...
J'arroye bien mon appetit
De la *recoler* ung petit,
Affin que plus recent en feusse.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 8313, Paris et Raynaud.)

Alors il veult, comme dist l'escripture
Et comme croy de coer parfaitement,
Donner au prebtre, en faisant la lecture
Des mots sacres, puissance plainement
De consacrer son corps tant admirable,
Soubz espece de pain a nous veable,
En leur disant : voeillies lors *recoler*
Ma passion, et en vo coer gouster
Ce digne pain.
(Juin 1491, *Reg. du puy de l'éc. de rhét.*, 52° congr., ms. Bibl. Tournai, p. 524.)

En *recollant* doncques ces jours
En douleurs et amaritude.
(*La Resolucion d'Amours*, 161, Poés. franç. des xv° et xvi° s., XII, 315.)

Et que dedans ce lieu secret *recolle*
Comment...
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, 1e p., VI, éd. 1545.)

Ilz *recoloient* par cueur quelques plaisans vers de l'Agriculture de Virgile. (Rab., *Garg.*, XXIV, éd. 1542.)

Pour bien donner une bricolle,
Il en sçait assez la maniere ;
Et, puis qu'il fault que le *recole*,
Il a frequenté mainte escole
Sans tirer le cul en arriere,
Affin de gaigner la barriere.
(R. de Collerye, *Œuv.*, Sat. pour les habit. d'Auxerre, p. 3, Bibl. elz.)

L'ame est dite pensee, parce qu'elle *recole* les choses passees. (Paré, *Œuv.*, XVIII, ii, Malgaigne.)

— Faire répéter un rôle à un acteur, à un témoin, à un complice :

Nous en *avons* une bien *recollee*,
La saige Ysis, entre la deité :
Je ne croy pas que autre soit precellee,
Plus en honneur, ne plus hault extollee.
(*Mist. du viel test.*, XXI, 14101, A. T.)

Les rolles distribuez, les joueurs *recollez*, le theatre preparé, [Villon] dist au maire que le mystere pourroit estre prest a l'issue des foires de Niort. (Rab., *Quart livre*, XIII, éd. 1552.)

J'y en ay veu et ouy dire plusieurs bons champions s'estre faillis a recorder leurs leçons et *recoller* leurs tesmoins quand ils venoient a la grande escole. (Brant., *Des Dames*, IX, 519, Lalanne.)

— Consulter ?

Qui voudroit les livres *recoler*,
On trouveroit exemples largement.
(*Le Livr. du faucon*, Poés. franç. des xv° et xvi° s., XII, 304.)

— Neutr., parler :

C'est celluy qui fort bien *recolle*
En disant qu'en tout l'A. B. C.
N'a bonne lettre sinon G.
(*Poés attrib. à Cl. Marot*, L'alphabet du temps present, V, 369, éd. 1731.)

— Réfl., se rappeler, se souvenir :

Et d'abundant *moi recolant* du bien et de la conservacion de l'estat et honur que par ledit Mons. le roi ont esté faictz a ma persone. (19 nov. 1356, *Lett. d'Edouard III*, Brequigny, XLI, Richel.)

Autrement du temps ne *se recolle*. (1409, *Enq.*, Arch. Sarthe, E 3, 26.)

Et vous diray sanz parabole
De son fait forment *me recole*,
Et de cela j'ay grant envie
De ce qui disoit en sa vie
Que au tiers jour resusciteroit
Et le temple Dieu referoit.
(*La Resurr. Notre Seigneur*, ap. Jub., *Myst.*, II, 327.)

Quant de Fortune *me recolle*,
Elle est, par Dieu, maulvaise beste.
(*Farce d'un mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 130.)

Quant de tes dictz je *me recolle*
S'il est ainsi que tu as dict
Ensuyvre porray ton eschelle
Et croire en luy sans nul respict.
(1567, *Myst. de Saint Sébastien*, p. 77, F. Rabut.)

Celuy qui les a veus ainsy
Nous peut imaginer aussy,
M'amie et moy, en eprouvant combien
Se recoller ensemble fait de bien.
(Ross., *Od.*, A son lict, II, 410, Bibl. elz.)

Souvienne toy et *te recolles*
Que, quant auras tout cousummé,
Du monde seras mal nommé.
(Dadouv., *les Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 47.)

— S'appliquer ardemment :

Puisque je suis en chaulde colle,
Et que mon voulloir s'y adresse,
Et que l'on y baise et acolle,
Des aujourd'huy je *me recolle*
De pourchasser une maistresse.
(Roger de Collep., *Dial. des abusez*, p. 98, Bibl. elz.)

— Se recueillir :

Enfant tu *te* doibs *recoler*
Apres ce qu'as beu et mangé,
Au devant que de t'en aler,
De ceulx qui ont le bien gaigné.
(*Les Contenances de la table*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 193.)

— *Recolant*, part. prés., qui se souvient :

Si devons en nos cueurs estre *recolens* des malefices que nous avons commis. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 135ᵃ.)

Nous qui sommes *recolans* de l'accort et octroy qui leur fut fait. (1385, *Lett. du Cᵉ d'Alenç.*, Arch. Orne.)

Quant de la mort d'elle suis *recolant*
Et le depart de nous deux pitoyable,
Doubter n'en fault que je suys moult dou-
[lent.
(*Mist. du Viel Test.*, XXIII, 16580, A. T.)

Dit qu'il est seur et *recollant*
Que Glicere est femme actique.
(*Therence en franç.*, f° 68ᵇ, Verard.)

Les princes des prestres vindrent a Pilate disans : Seignour, nous sommes *recollans* que ce seducteur et trompeur encore vivant disoit... (Ol. Maillard, *Pass. N. S. J. C.*, p. 70, Crapelet.)

Toutes les fois que je y pense mon cueur est piteux et dolent qui de ce vice est *recolent*. (*Orose*, vol. I, f° 93ᵃ, éd. 1491.)

— *Recolé*, part. passé, transcrit, minuté :

Les responses passees par le roy et ordenees a faire par l'evesque de Tournay, a Maubuisson, et *recolees* au Moncel le jour de Nostre Dame. (1337, Arch. JJ 71, f° 14 r°.)

RECOLHIR, voir Recueillir.

RECOLLEMENT, s. m., embrassement :

... Son peuple a tous moments estoit
Blessé mortellement des traicts que luy jettoit
L'enfant Cytherien, et qu'il n'estoit remede
Qu'un doux *recollement* a ce mal qui excede
Tout autre en cruauté.
(A. Du Breuil, *Muses Gaillardes*, fᵒ N iii r°, éd. 1609.)

RECOLLER, voir Recoler.

RECOLLIGER, *-ier*, *recoliger*, v. a., recueillir :

L'intention de ces infideles n'a esté autre que celle des tyrans leurs precurseurs, qui aussi *recolligeoyent* les cendres des martyrs par eux brusles en icelle ville, et les jettoient dans ledict fleuve. (1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., t. IV, p. 338.)

— Fig., extraire par conclusion :

Nous povons *recolligier* ou recueillir de cest chapitre aussi comme .vii. conditions ou proprietes du magnanime. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 424ᵃ.)

— Recueillir, concentrer :

En retrayant et *recoligant* noz sens. (*Intern. Consol.*, II, xxxi, Bibl. elz.)

— *Recolligé*, part. passé, recueilli, en terme de piété, se dit encore au xviiᵉ siècle :

Vous pouvez neanmoins, en ces jours la, vous tenir plus *recolligé* dans les affaires et plus uni a Dieu dans vos actions ordinaires. (*Lettres de S. Vincent de Paul*, II, 42, Dumoulin, 1882.)

RECOLLIGIR, *recoligir*, v. a., résumer :

Par une briefve epilogation l'acteur *recoligist* tous les aultres ars et maniere de vivre en ce monde. (P. Ferget, *le Mirouer de la vie humaine, transl. de lat. en fr.*, f° 124 r°, éd. 1482.)

RECOLPEMENT, voir Recoupement.

RECOLPEOR, voir Recoupeor.

RECOLPER, voir Recouper.

RECOLPEUR, voir Recoupeur.

RECOLURE, s. f., action de recoller :

Jehan Carlier (relieur) pour plusieurs *recolures*, renluminures. (1463-64, *Compte*, S. Amé, Arch. Nord.)

RECOMANDE, voir Recommande.

RECOMANDISE, voir Recommandise.

RECOMBATRE, *-attre*, verbe.

— Réfl., combattre de nouveau :

De l'autre part *se recombat* li rois. (*Artur*, Richel. 337, f° 14ᵇ.)

François, sanz autres decevances,
Se recombatoient a lances
Esmoulues et acerces.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 128ᵇ.)

— Neut., dans le même sens :

Qui fuit *recombattra* domain.
(J. A. de Baif, *Mimes*, f° 56 v°, éd. 1608.)

Recombatre. To fight again. (Cotgr., 1611.

RECOMBER, v. n., remonter :

Et a toy, o Montferrant, est immortelle gloire-due, qui soyes digne d'*avoir recombé* sur le haut Parnassus moullié de la tres claire fontaine Pegaseique, dont Georges, en son bers, fut par les bons liquides enyvré. (Robertet, ap. G. Chastell., *Œuvr.*, VII, 181, Kerv.)

RECOMBERE, s. m., écho ?

De tout le lieu peust on par *recomberes*
Ouyr grands pleurs soubz de cruels verberes.
(Sainct Gelays, *VIᵉ liv. de l'Eneide*, f° 55 v°, éd. 1540.)

RECOMBLER, v. a., combler la mesure :

Recombler. To add heap unto heap, to fill up again. (Cotgr., 1611.)

— *Recomblé*, part. passé, comblé :

... D'espines
Pour escurer ton hanepier,
Qui *recomblé* t'est en charnier.
(Bret., *Tourn. de Chauv.*, frag. de Reims.)

— Parfait :

L'exploict du pere contre l'empereur et du filz contre les Anglois semblerent une mesme *recomblee* victoire. (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 369, éd. 1617.)

RECOMENZAL, voir Recommensal.

RECOMMANDACE, *-asse*, *-ase*, s. f., considération, recommandation :

Les Atheniens avoyent tousjours eu a *recommandace* humanité et courtoisie. (J. Le Blond, *Val. Max.*, f° 407 v°, éd. 1579.)

— T. ecclésiastique, recommandation :

Seront tenus de faire un obit cescun an a toujours, c'est assavoir vigilles et messes de requiem avoecq *recommandases* ad ce acoustumees. (1395, *Cart. de l'abb. S. Médard*, Rouge liv., f° 261 r°, Arch. Tournai.)

Et avec ce seront tenues lesdictes religieuses de faire dire par chascune des religieuses de la dicte eglise *recommandaces*, pseautiers, vigiles, sept pseaumes, par la maniere qu'il est accoustumé de faire en la dicte eglise en tel cas. (1431, *Testam. Isabeau de Bavière*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 555ᵃ.)

Faire dire, celebrer et chanter en la paroisse vigilles a .ix. pseaulmes et .ix. leçons, *recommandaces*, messe haulte de requiem. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 36 v°.)

Dit une *recommandasse* pour le trespassé. (14 avr. 1497, Arch. mun. Rouen, A 9.)

Vespres de morts et *recommandaces* pour les trespassez. (16 mai 1579, Arch. Yonne, carton des autog.)

On chantera a son intention a chasque service trois hautes messes, vigiles et neuf leçons avec les *recommandaces*. (Taillepied, *Antiq. de Pontoise*, p. 124, éd. 1876.)

RECOMMANDANCE, s. f., syn. de *recommandace :*

Apres les trois messes celebrees on chante la *recommandance* au cueur avec toute l'assemblee. (1510, *Funerailles de Georges d'Amboise*, XX, Duranville.)

RECOMMANDASSE, voir Recommandace.

RECOMMANDATIF, adj., qui recommande, de recommandation :

Lettres *recommandatives*. (Fabri, *Rhet.*, f° 68 r°, éd. 1521.)

Prologue *recommandatif* sur le brief traictié nommé le jardin salutaire. (Jean Joret, *le Jardin salut.*, p. 103, Luthereau.)

Epistre de l'acteur a l'abbé de la Fontaine le Comte, *recommandatire* d'aulcuns jeunes escoliers. (J. Bouchet, *Ep. fam.*, I, éd. 1545.)

RECOMMANDATOIRE, adj., de recommandation :

Je n'ay rien eu de vous, sire, fors certaines lettres *recommandatoires* en faveur d'aucuns Vénitiens. (*Lett. de Rincon à François Iᵉʳ*, Négoc. de la France dans le Levant, I, 395, Doc. inéd.)

Et a ceste cause priay Zaccus qui luy pleust donner mes lettres *recommanda-*

toires a cestuy frere. (Dussy, *Peregrin*, f° 98 v°, éd. 1533.)

Je suis contrainct changer mon instituee oraison gratulatoire en *recommendatoire* et paroles excusatoires. (Mart. du Bellay, *Mém.*, liv. IV, f° 127 r°, éd. 1572.)

RECOMMANDE, *recomande*, s. f., synonyme de *commande :*

Establi est que tout frere del hospital qui tendra aucune chose dou sien en recomandise au tresor desa mer ou dela en quelque part la maison a ou ara acostumé de tenir tresor ou comandes, que cele *recomande* son bailli ne li puisse lever par justice de karantaine. (*Regle del hospital*, Richel. 1978, f° 104 r°.)

RECOMMANDEMENT, s. m., recommandation :

Ledit Symon recordant des biens faiz devant dis, du *recommandement* que fist a lui son dit oncle en sa derriere volenté... (1347, Arch. JJ 74, f° 28 r°.)

Et me contenteray, finissant la presente, de vous prier de favoriser envers nostre Sainct Pere le *recommandement* que je fays a mon dict ambassadeur en faveur du general des jhesuites. (11 janv. 1605, *Lett. mss. de Henri IV*, VI, 344, Berger de Xivrey.)

RECOMMANDERESSE, *-menderesse*, *-dresse*, s. f., celle qui recommande, et, en particulier, placière de nourrices, de servantes :

La rue des *recommanderesses*. (*Noms des rues de Paris*, Richel. 4437, f° 243 v°.)

Les *recommanderesses* qui ont accoustumé a louer chambrieres et les nourrices, auront pour commander ou louer une chambriere, dix huit deniers tant seulement, et d'une nourrice deux sols, tant d'une partie, comme d'autre... Et la commanderesse, qui deux fois en un an louera chambriere ou nourrice, sera punie par prinse de corps au pillory. (1350, *Ord.*, II, 370.)

Scavez vous, *recommanderesse*,
Point ung bon lieu pour moy loger ?
(*Danse macabre*, p. 36, éd. Paris, s. d.)

Laudatrix, loueresse. *recommanderesse*. (Ch. Estienne, *Dict. latino-gallicum*, éd. 1552.)

Par cueur sçavez les ruses Pathelin
Mieulx que ne font ces *recommanderesses*
Affetees.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, lxxxiii, Bibl. elz.)

Pendant me vient a souvenir
Que chez les *recommanderesses*
Est le lieu ou [sont] les addresses
Pour trouver servantes a louer.
(Christophe de Bord., *Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 90.)

C'est pour ce que j'ay recité
A son maistre la grant finesse
Que feist chez la *recommandresse*.
(*Le Caquet des bonnes chamberieres*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., V, 82.)

Ilz meurent voulentiers frutieres,
Meurdrieres, *recommenderesses*,
Sorcieres, lingieres, courtieres,
Harangieres, pigneresses.
(*La Resolution d'Amours*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XII, 323.)

— Celle qui se recommande ?

La toute vostre tres humble *recommanderesse*, la dame de l'ile celee. (O. de la Marche, *Mém.*, IV, 115, Beaune et d'Arbaumont.)

L'Académie donne *recommandaresses*, s. f. pl., femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procure des nourrices.

RECOMMANDISE, *recomandise*, s. f., ce qui est confié à quelqu'un :

Establi est que tout frere del hospital qui tendra aucune chose dou sien en *recomandise* au tresor desa mer ou dela en quelque part la maison a ou ara acostumé de tenir tresor ou comandes, que cele recomande son bailli ne li puisse lever par justice de karantaine. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 104 r°.)

Li roys respondy : Va a la garde que je t'ai comandé et veille couriousement et pense de bien garder ta *recomandise*. (*Le Livre dou puissant Alixandre*, Richel. 1385, f° 2d.)

— ?

Les gens dudit conte voloient avoir par voie de *recommandise* le moitié des coses que lidiz religieus ou leur gens acatoient pour les pourveanches de leur maison. (1323, Arch. JJ 61, f° 130 v°.)

— Monument élevé en l'honneur d'un saint, pour se recommander à ses prières :

Lesdits gouverneurs... ont droit de collation de plusieurs chappelles et *recommandises* erigiees tant en l'eglise monsieur saint Goery du dit Epinal, que dehors. (*Cout. d'Epinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1128.)

RECOMMANDRESSE, voir Recommanderesse.

RECOMMANT, s. m., droit payé pour la recommandation féodale :

Li *recommant* et les lois d'aoust sont a l'eglise, dont messires Jehans fait tort a l'eglise. (1244, *Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 97.)

RECOMMENDACE, voir Recommandace.

RECOMMENDATOIRE, voir Recommandatoire.

RECOMMENDERESSE, voir Recommanderesse.

RECOMMENS, *recomens*, s. m., recommencement ; *de recommens*, locut., de nouveau :

Lors se pasme *de recommens*
Et fet tel duel k'il samble bien
K'il l'amoit plus que nulle rien.
(*Chev. as deux esp.*, 762, Foerster.)

Chanter m'estuet *de recomens*
Quant l'ore est doche et clers li vens.
(Gonthier de Soignies, *Chans.*, 5, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2° sér., p. 11.)

RECOMMENSAL, *-comenzal*, s. m., recommencement :

Il demandoit par lo *recomenzal* de soventine demandise. (*Dial. S. Greg.*, p. 114, Foerster.) Lat. : iteratio.

RECOMMOVOIR, v. a., ranimer, renouveler :

Quant li tans ert et clers et biaus
Et retentist li cans d'oisiaus,
Que la saison par grant douçour
Recommuet tout de grant baudor.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 323d ; Hippeau, 4034.)

RECOMPARER, v. a., racheter :

Tant nos amoie et tint nous amor,
Que il ce *recomparoit* a li sanc de suen cor.
(*Liber primi Atile*, ms. Modène.)

— Raconter :

Enqui *recomparent* par ordre tote lor avanture. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii° s., p. 45.)

RECOMPASACION, voir Recompensacion.

RECOMPASSACION, voir Recompensacion.

RECOMPASSEMENT, voir Recompensement.

RECOMPENSABLE, adj., digne de récompense :

Anxietez inestimables et non *recompensables* a humaine fragilité. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 105b, éd. 1486.)

Que pour esperance que j'aye par quelque bienmerence me rendra *recompensable* d'un seul mot de louange. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 2 v°, éd. 1587.)

RECOMPENSACION, *recump.*, *recompenssac.*, *recompensassion*, *-ation*, *recompanssacion*, *recompassacion*, *recompasacion*, *reconpessacion*, *rescompensation*, *rescompassacion*, *resconp.*, s. f., compensation, dédommagement :

En *recumpensacion* de tout çou nos done et essiet les .vi°. livres de terre aus doues mille livrees de terre. (1269, *Ch. de J. duc de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37.)

Il rendit et fist *recompensacion* loyal de son propre a tous ceux de qui il prenoit les tresfons et les terres. (*Gr. chron. de Fr.*, Phelip. Aug., III, 3, P. Paris.)

En *recompenssacion* de la value de le terre desus prisie. (1292, *Accord*, Boulogne, Arch. J 1125, pièce 10.)

En eschange et en *rescompensation* d'iceles choses. (1292, S. Vincent, pièce 58, Arch. Sarthe.)

En *recompanssation* et en eschange de ce. (1302, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

En *recompanssacion* de ce. (1309, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

Nous vous mandons et commetons que vous enqueroiz diligemment combien la

foire de la saint Ladre de Nevers peut valoir touz les ans le jour de la saint Ladre et en quel leu et de quoy nous porrons faire juste et loiaul *recompensacion* a Nevers ou environ de noz biens a touz jourz mes au mestre et es freres de l'ospitaul de Saint Ladre pres de Nevers. li quel nous ont baillé la dite foire pour ravoir la dite *recompensacion*. (S. Jacques 1320, *Ch. du Cte de Nevers*, Hosp. de Nevers, S. Lazare, Arch. Nièvre.)

Recompensassions souffisans. (1323, Picardie, Arch. J 229, pièce 28.)

En *reconpessacion* des bons services et agreables. (1326, Arch. P 1389, pièce 324.)

Parmi certaine *recompensacion* que mon dit seigneur luy promist. (1327, Arch. JJ 65, f° 3 v°.)

Et y ot de la paix *recompensation*
Tant que li bien li soulli et qui li vint a bon.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 6539, Charrière.)

En *recompassacion*. (1330, Fontevr., anc. Tit., 672, Arch. Maine-et-Loire.)

Retour ne *resconpassacion*. (1382, *Enq. faite par Guill. de Kermoissan*, Locmaria, Arch. Finist.)

En *rescompasacion*. (*Ib.*)

Pour et en *recompasacion* de ces dictes mises et bienfaiz. (1387, *Concess.*, Arch. MM 31, f° 36 r°.)

Pour *recompensation* des dismes. (1450, *Aveux*, Bailliage d'Evreux, Arch. P 295, reg. 1.)

De le requeste des forestiers et gardes du bois de Breuse, requerans *recompensacion*, veu les petis gaiges qu'il ont, et les grans paines et diligences qu'ilz font es dis offices. (3 fév. 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

En *recompensation* des joyaux et autres biens meubles qu'avoit Monsigneur le duc Jehan, au temps de son deces, et qui furent pris et perdus. (O. de la Marche, *Mém.*, I, 3, Michaud.)

Pour la *recompensation* de la peine iceluy amant luy avoit promis d'envoyer de la soye. (Martial, *Arr. d'Amour*, p. 190, Rouen 1587.)

— *Faire recompensacion*, rendre la pareille :

Li sangliers a qui bien membre
Que li fist jadis le lions,
Li *fait recompensassions*,
C'est a savoir plaie pour plaie.
(*Ysopet I*, Fable XVI, du Lion qui chei de vieillesse, Robert.)

— Récompense :

En tres grant retribucion
Iert ta *recompensation*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 18 v°.)

En *recompensation* des granz bontes. (1294, Abb. de Ponlev., Arch. Loir-et-Cher.)

A Josse Tonnoille, que le dit deffunct lui avoit donné, par son dit testament, en *recompensation* des bons et agreables servicez, que ledit Josse et sa femme lui avoient fais en temps passé, .xv. moutons d'or. (17 août 1422, *Exéc. test. de Jehan du Pret*, Arch. Tournai.)

RECOMPENSATIF, adj., qui compense :

Don *recompensatif*. (*Cout. de Senlis*, Nouv. Cout. gén., II, 726.)

RECOMPENSÉ, part. passé, qui obtient compensation :

Demandames a le dite demisielle s'elle estoit *recompensee* alleurs ou non de ce dit fief del advoerie dont elle se partoit. Car la coustume dou liu donne ke le maitiet se rie u le tierc elle pour sen doaire eust s'elle eust sourvesqu sen mari et *recompensee* alleurs ne fust. (1323, Picard., Arch. J 229, pièce 28.) Ms. *recompensassee*.

RECOMPENSEMENT, *-passement*, s. m., dédommagement, compensation :

En retour et *recompassement* de certains molins que... (20 août 1358, *Lett. du D. de Bret.*, Locmaria, Arch. Finist.)

En lieu d'eschange et *recompensement* des bienfaiz que j'ay receuz. (Laur. de Premierfait, *Decameron de Boccace*, Richel. 129, f° 4^d.)

Lors prist elle le chief de son enfant Ithis, et a Philomene sa seur le bailla, en *recompensement* de la grande trayson que lui avoit faicte Thereus son pere. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 15^d.)

Qu'a la dame d'Artois donna entirement
Cette noble contee, en *recompensement*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3866, Chron. belg.)

RECOMPER, v. a., raconter :

Les queles choses nous grevent mout a oyir et plus a *recomper*, et assez plux a cuer et a concience a soffrir. (S. Benigne, Moniales de Larrey, Arch. C.-d'Or.)

RECOMPLIR, v. a., compléter, compenser :

Quant li gage serant vandu, ce qui en remant l'am li doit randre, et se po y ha, il covient qui le *recomplisse* et qu'il doint autre gages tant que il puisse plenament satiffier a l'autre. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 18^d.)

RECOMPORTER (se), v. réfl., synonyme de *comporter* :

Les trois leveures de maison... avec le celier de dessoubz si comme il *se recomporte*. (1379, *Bail a loyer*, Arch. MM 30, f° 109 v°.)

RECOMPRESSER, v. a., presser avec une nouvelle intensité :

Mes combien que soif le destraingne,
Ja n'aprochera de sa bouche
L'iaue qui au menton li touche
Quant plus la sient et plus s'abesse,
Et fain si fort le *recompresse*
Qu'il n'en puet estre asoagies.
(*Rose*, 19484, Méon.)

RECOMPTABLE, voir Recontable.

RECOMPTE, voir Reconte.

RECONCER, voir Resconcer.

RECONCHER, voir Resconser.

RECONCHIER, *recunchiier*, v. a., salir de nouveau :

Or est venus son lieu *reconchier*,
Et s'est plus ords que quant il s'en ala.
(Hues d'Oisy, ap. P. Paris, *Romancero fr.*, p. 104.)

Or est venu son liu *recunchiier*.
(Id., *Poët. fr. av.* 1300, III, 1282, Ars.)

— Fig., outrager de nouveau :

Mahommet a juré, ou il sa creanche a,
Que jamez li ne autre ne *reconchiera* ;
En la chartre en parfont arrier le lanchera.
(*Doon de Maience*, 10807, A. P.)

RECONCILIER, voir Reconseiller.

RECONCILIANT, adj., qui réconcilie :

Vertu *reconciliante*. (*Contreditz de Songecreux*, f° 201 v°, éd. 1530.)

RECONCQUERRE, voir Reconquerre.

RECONCUEILLIR, *-queillir*, *-cuellir*, *-cuillir*, v. a., recueillir, reprendre :

Les Juifz *reconcuilloient* les os.
(*Conq. de Jer.*, Vat. Chr. 531, p. 3.)

En *reconcuellant* les conclusions des parties. (xve s., *Cout. et ord.*, Dupuy 247, f° 76 v°, Richel.)

Sur lesquels vous pourrez choisir, *reconqueillir* et aprendre des quels mets qu'il vous plaira. (*Ménagier*, II, 91, Biblioph. fr.)

Je regettai mon œil sur ce conte a moy fait et longuement porté, et allay *reconcueillir* tous les empeschemens entrevenus en ce voyage. (G. Chastellain, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 72, Buchon.)

RECONCUILLIR, voir Reconcueillir.

RECONDEMPSER, voir Recondenser.

RECONDENSER, *-dempser* (se), v. réfl., se condenser à son tour :

Ainsi veons nous que cire et moult d'autres choses fondues par forte chaleur *se recondempsent* en air. (Evr. de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 44^b.)

RECONDRE, voir Rescondre.

RECONDUEMENT, voir Rescondue-ment.

RECONDUITE, s. f., ce qui sert à reconduire :

Tenant sous mon bras le pelotton de cordelle pour le desvelopper mesmement par tout le chemin ou j'iroye avec opinion qu'il me serviroit de *reconduite* a mon retour. (Ravieres, *les grandes et admirables Merveilles descouvertes pres la ville d'Authun*, éd. 1582.)

RECONFERMER, v. a., confirmer, assurer de nouveau :

Replico, repliquier, *reconfermer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 223 r°.)

Les dons et les lais que son pere avoit donné a l'eglyse Saint-Denis garda et tint fermement et les renouvela et *reconferma* par son seel et subscription de sa propre main. (*Gr. Chron. de Fr.*, V, 20, P. Paris.)

(Le marescal de Champaigne) ala tou droit au conte de Flandres et parla avec lui, et affermerent le passage (en Terre Sainte) par le conseil du conte Bauduin ; et puis ala au conte de Tholouse, et tant fist et ordona avec les deux contes que ils *reconfermerent* le passage. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 4, Buchon.)

Et quant ils furent au dit lieu de Creneaux, illec tous assembleement *reconfermerent* leur alliensse ensemble. (1411, *Interrogatoire*, Article Louis d'Orléans, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Aucuns des refformateurs que la royne avoit envoyé pour *reconfermer* le domaine de son comté de Montfort. (*Pièce de* 1505, ap. R. de Maulde, *Procédures polit. du règne de Louis XII*, p. 353.) Imprimé, *reconformer*.

Qu'il *reconfermast* les traittez de Madrid et de Cambray. (Mart. du Bellay, *Mém.*, liv. IV, f° 105, éd. 1569.)

reconfesser, v. a., confesser de son côté, à son tour :

> Pierres Abailarz *reconfesse*
> Que seur Heloys abbeesse...
> Acorder ne se voloit mie
> Pour riens qu'il la preist a fame.
> (*Rose*, Richel. 1573, f° 74ᵃ.)

Pour lesquels larenchins dessus dis, ainssi fais par ledit Thaurin et par lui *reconfesses* publiquement en jugement. (17 mars 1390, *Reg. de la loy*, 1382-1394, Criez a .iii. ans, Arch. Tournai.)

reconfire, v. a., remettre à point :

Se li *reconfirent*, bendelerent et rapparillierent ses plaies. (Froiss., *Chron.*, VI, 176, Kerv.)

reconfortance, s. f., réconfort :

Donc ne par aurai james joie ne *reconfortance*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 71ᵇ.)

reconfortatif, adj., qui réconforte :

Viande *reconfortative*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 146 r°.)

reconfortement, s. m., réconfort :

> Pour nostre *reconfortement*.
> (*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 41ᵇ.)

reconforteur, adj., qui réconforte :

La visitation du saint esperit *reconforteur*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 89ᶜ.)

— Subst. :

Tu ne peuz avoir pleine consolacion ne parfaicte joye fors en Dieu, consolateur des povres et *reconforteur* des humbles. (*Intern. Consol.*, II, xvi, Bibl. elz.)

reconfuter, v. a., réfuter de nouveau :

Reconfuter. Aidez vous de confuter. (Nicot, 1606.)

recongnier, voir Recoignier.

recongnoissant, voir Reconoissant.

recongnoissement, voir Reconoissement.

reconket, voir Reconquest.

reconnaissable, *-essable*, adj., signalé :

En consideration et recongnoissance des grans, louables et *reconnessables* services qu'il nous a faitz. (1486, *Don par le D. René II*, Trés. des Chart. de Lorr., vol. B 2, p. 451.)

reconnaissance, voir Reconoissance.

reconnaissement, voir Reconoissement.

reconneur, s. m., celui qui outrage grossièrement ?

Meschans danceurs ou *reconneurs* de gens. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 154 r°.)

reconnissanche, voir Reconoissance.

reconnissant, voir Reconoissant.

reconnissement, voir Reconoissement.

reconoisement, voir Reconoissement.

reconoissance, *reconoisance*, *reconnoissance*, *reconnoisance*, *recognoissance*, *recongnoissance*, *reconnaissance*, *recunuissance*, *recognuisance*, *reconissance*, *reconnissance*, *recongnissance*, *reconnisanche*, *reconnissanche*, *recounissanche*, *rekenoissance*, *requenoysance*, *requenoessance*, s. f., action de reconnaitre, aveu, en terme de droit féodal :

Ciste *reconissance* fut faite en l'an... (Juin 1235, *Chirog.*, Arch. mun. S.-Quent., l. 24.)

Et ceste entencion doit estre seue par lor *reconnissance* ou par maneces provees. (Beaumanoir, *Cout. du Beauv.*, xxxviii, 10, Beugnot.)

La queil chouze nous savons par la *recognussance* dez davant dites persones. (1272, Boncourt, Pont, Fiefs, I, 79, Arch. Meurthe.)

Apres ce li diz officiaulx ou non [du] dit evesque fit prestation et de tel *recognuissance* et de tel noi com li sires de Coulans avoit fait. (1272, *Cart. de Langres*, Richel. l. 5188, f° 46 v°.)

En *requenoessance* de l'obligation de la somme de argient dessus dite. (1297, *Lett.*, Lobineau, *Hist. de Bret.*, II, 445.)

En faisant leur *recognoissance*. (16 déc. 1486, *Contrat*, Not., Debosco, 176, I, ap. Gaullieur, *Imprimerie à Bordeaux*.)

Reconnoissance au marquis de Saluces. (*Mém. de Bell. et Sill.*, p. 83, ap. Ste-Pal.)

— Terme d'antiquité hébraïque, offrande :

En la lei fud cumanded que se l'um anumbrast le pople, que chascuns de ces ki fust anumbrez feist *recunuissance* a nostre Signur. (*Rois*, p. 216, Ler. de Lincy.)

— Redevance :

Par deus deniers paresis de *recounissanche* par an. (1263, Cᵗᵉˢ d'Artois, 298, Arch. Pas-de-Calais.)

Un denier de anuel *requenoysance*. (1ᵉʳ fév. 1286, Arch. Maine-et-Loire B 54, f° 3.)

— Expiation, punition :

> Ne poi je mais avoir nule *reconoisance*
> Del cuvert traitor qui m'a fait tel pesance ?
> (*Roncisval*, Richel. 15108, p. 360.)

— Action de reconnaitre, d'avouer une faute ; signification conservée :

Mais oncques de ses forfais n'ot aucune *recognoissance*. (*Grand. Cron. de France*, Phelippe-le-Bel, LXV, P. Paris.)

— Sans régime, résipiscence, action de reconnaitre ses fautes, repentir :

> Saves por qoi ne prent maintenant se venjance.
> Che fait il par merchi et par moult grant pitance.
> Il vieut que li pekierres viegne a *reconnoissance*,
> Par ce done il respit et met tant en soffrance.
> (*Vie Ste Thaysies*, Richel. 23112, f° 98ᵇ.)

Apries çou la dame ne vescui ke demi an, si trespasa dou siecle conme boine et loiaus, et eut bielle fin et bonne *recounisanche*. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du xiiiᵉ s., p. 157.)

Reconnoissance est quant li hom ne nie ne ne deffent pas le fait, mais il demande que l'om li pardoint. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 478, Chabaille.)

> Plenté de monnoie et de gent
> Erent assamblé entour lui ;
> Je meismes aussi i fui,
> Qui puis bien dire sans doutance
> K'ainc plus belle *reconnaissance*
> Ne pot avoir nus hom mortes,
> Que il ot. Diex en soit loes !
> (*Cleomades*, 18626, Van Hasselt.)

— *Faire reconoissance*, déclarer, faire savoir :

Faisons rekenoissance a tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront que nous avons deneit, denons et quittons entierement... (Mars 1264, Chaumont, Arch. Ardennes, H 80.)

— Ce qui sert à faire reconnaitre, ralliement :

> Munjoie escriet pur la *reconuissance*.
> (*Rol.*, 3620, Müller.)

— Etendard, enseignes :

> Venus m'est a tout cinc cens lances,
> Toutes d'unes *recognoissances*.
> (Froiss., *Poés.*, p. 197, ap. Ste-Pal.)

— Armoiries :

> Il vest l'osberc soz la *reconoissance*.
> (*Roncisval*, Richel. 15108, p. 81.)

Tuit cil qui unt porteit juske ci unes armes et unes *reconnissances* doient justicier celui q'encharrit. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Et li empereres toutes voies chevauce armes si ricement comme a lui convenoit : et por se *reconnisanche* il ot vestu une cote de vermel samit a petites croisetes d'or. (HENRI DE VALENC., *Est. de l'emper. Henri*, § 541, Wailly.)

Un label par *reconnoissance*.
(*Tornoiement Antecrist*, Richel. 1593, f° 192d.)

Ceulx qui me congnoissoient me nomment le chevalier doré, pour ce que depuis que je receuz l'ordre de chevalerie, j'ay tousjours porté mes parures et mon escu d'or, sans autre *recongnoissance*. (*Perceforest*, III, f° 14a, éd. 1528.)

— Avant-cour d'un palais :

Hauz sont les murs, et la tor grant et am-[ple,
Et le pales et les *reconnoissances*.
(*Prise d'Orange*, 123, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

— Plur., témoignages d'amitié mutuels à l'occasion d'une entrevue :

Si furent les *recongnissances* grandes, car ils ne s'estoient veu de grant temps. (FROISS., *Chron.*, VII, 140, ap. Ste-Pal.)

Si se firent grans *recongnissances*. (ID., *ib.*, VIII, 240.)

RECONOISSANT, *-nnoissant*, *-ngnoissant*, *-nnissant*, *recognoissant*, *requenoissant*, s. m., celui qui accepte certains engagements :

Et renoncent en ce fait expressement les diz *recongnoissanz* a toutes exceptions. (3 sept. 1399, *Ch. du garde du scel de la baillie de Vermandois*, Arch. mun. Chauny.)

Et generalement de faire tout ce que au cas appartiendra comme ledit *recongnoissant* feroit se present en sa personne y estoit, promettant ledit *recongnoissant* donnateur par sa foy et serment... entretenir, garandir. (1480, *Traité*, S. Martin-aux-Bois, Arch. Oise, H 193.)

— Redevance :

Por iceste aumosne nos deivent rendre chascun an li frere de Saint Ladre a nos e a noz herz demiee libre de cire a Noel de *reconoissant*. (1220, St-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Mestre Monsse et Salemon son gendre ont quitié Guerart Pasnaie de toutes detes et de tous *reconnoissans* et de toutes choses. (1266, *Livre rouge*, t. I, f° 12 r°, Arch. mun. Eu.)

Et le tenra le devant dite Nicole et si hoyr de mi et de mes hoyrs, de quelconques lieu que il vauront contemler et en pais, par deus deniers parisis de *reconnissant* rendus quascon an a mi ou a mes hoyrs de le devant dite Nicole. (*Pièce de* 1314, ap. Raynaud, *Dial. pic.*, p. 34.)

— Enquête juridique. Le *reconnoissant* est une enqueste d'établissement qui est faite de toutes les matières contenues aux brefs de nouvelles dessaisine, de mort d'ancesseur, d'escaete, de mariage encombré, de douaire, de presentement d'eglise, de fief et de gage, de fief et de ferme, d'establie, de surdemande, de fief lay et d'aumône, de lignage nié et d'heritage. (LAURIÈRE.)

Et ces enquestes qui courent par briefz sont appellees *recongnoissant*. (*Anc. Cout. de Norm.*, ch. XCII, Nouv. Cout. gén., IV, 37.)

Nos ont requis que des yglises wacant em que il a contenz del presentement *requenoissanz* soit fez par quatre provoires et par quatre chevaliers. (*Echiq. de Norm.*, Marnier, p. 58.)

Il fut jugié que li evesques de Lisius ne puet tenir la parole a la fame Felippe du Pleseiz apres le *requenoissant* du fieu et de gage qui fu jurez en la cort le roi et mis en non savoir. (*Ib.*, p. 120.)

De force de *requenoissant*. Evesque ne puet tenir plet de dessesine tant come cil qui la fist soit em pelerinage d'Aubiges et li *requenoissant* en sera en la cort le roi. (*Ib.*)

Que le prince en la faveur des povres establit deux lois de *recognoissant*, c'est assavoir cil d'establie et cil de sourdemande. (*Coust. de Norm.*, f° 219 r°, éd. 1483.)

RECONOISSEMENT, *-onoisement*, *-mant*, *-ognoissement*, *-ongnoissement*, *-onnissement*, s. m., action de reconnaître, connaissance :

A la glise de Vilers un denier de cenz por *reconoisemant*. (Veille S.-J.-B. 1240, Villers Betnach, cens n° 1, Arch. Mos.)

Quex choses sont necessaires a ce que *recognoissemenz* nuise a celui qui recognoist. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 54a.)

Mais dou *reconnissement* Gauvain me voeil ore taire. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 172b.)

Dit et depposé par son serement que depuis son *recognoissement* en ça, qui a bien vingt ans, il a demouré audit lieu de Chizé. (1428, Ste Croix, Breuil-Chizé, Arch. Vienne.)

Ladicte obligacion et *recongnoissement* passee. (1522, Grenier 308, pièce 48, Richel.)

— Droit de relief :

Quatre deniers en *reconoisement*
Que de vous tiegne trestout son chase-[ment.
(*Agolant*, p. 181, Bekker.)

Un néologue du XVIIIe siècle a employé *reconnaissement*, pour signifier action de reconnaître :

Sans lui [son cœur] leur *reconnaissement* [de ses enfants] aurait été impossible. (RESTIF DE LA BRETONNE, *M. Nicolas*, XI, p. 182, éd. Liseux.)

RECONOSSEMANT, voir RECONOISSEMENT.

RECONPANSSATION, voir RECOMPENSACION.

RECONPESSACION, voir RECOMPENSACION.

RECONQUEILLIR, voir RECONCUEILLIR.

RECONQUERRE, *reconcquerre*, v. a., reconquérir :

Sire, nos somes a toi venu de par les hals barons de France qui ont pris le sine de la croiz, por la honte Jesu Crist vengier et por Jerusalem *reconquerre*. (VILLEHARD., § 18, Wailly.)

Li rois Henris d'Engletiere repaira en Bretaigne atout grant ost, et volt *reconquerre* sa terre sour le roy Loeys. (BAUDOIN D'AVESNE, *Chron.*, Rec. des Hist. de Fr., XXI, 162.)

Il volloit emploiier sa chevauchie et aller devant Auberoche et *reconcquerre* par siege. (FROISS., *Chron.*, III, 282, Luce, ms. Amiens.)

Li Englois recongneurent bien que c'estoit Cristofle, le vassiel qui avoit esté conquis sus euls. Si furent plus desirant dou *reconquerre*. (ID., *ib.*, II, 220, Luce, ms. Rome, f° 61 v°.)

— Infin. pris subst., action de reconquérir :

Au *reconquerre* furent li baron Hurupois.
(*Berte*, 1518, Scheler.)

RECONQUEST, *reconket*, s. m., reprise, action de conquérir une seconde fois :

Apres le *reconquest* dou castiel de Dalquest. (FROISS., *Chron.*, III, 244, Kerv.)

Apres le prise et le *reconket* d'Uzes. (ID., *ib.*, var., VIII, 274, Raynaud.)

RECONQUESTE, s. f., reprise, action de reconquérir :

L'Empereur laissa perdre Padoue que les Venitiens reprindrent sur luy par faute d'y avoir bien pourveu, a la *reconqueste* de laquelle le Roy feit assister a l'Empereur le seigneur de la Palisse avecques quatre cens hommes d'armes françois. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, f° 2 v°, éd. 1569.)

Afin qu'il peust dresser son armee pour la *reconqueste* du duché de Milan. (ID., *ib.*, I, f° 5 v°.)

Guerres d'ambition et d'avarice sont injustes, de mesmes *reconquestes* d'estats perdus, s'ils sont bien regis. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 157, Michaud.)

RECONQUESTER, v. a., reconquérir :

Recuperer et *reconquester* par le moyen des xhorres, araines et abbatements plus bas. (1582, ap. Louvrex, *Ed. et réglem. pour le pays de Liège*, II, 204, éd. 1750.)

Par cette redemption copieuse, abondante, surabondante, magnifique et excessive, laquelle nous *a* acquis et comme *reconquesté* tous les moyens necessaires pour parvenir et arriver a la gloire. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, II, IV, éd. 1610.)

Reconquester. To reconquer, to recover by conquest; to winne, get, or purchase again. (COTGR., 1611.)

RECONREER, *-rer*, v. a., réparer :

Et se ladite saie poeult revenir en sa longueur et largeur par le rapoinctier et *reconrer* deux fois, ce qui est facile, en ce cas ladicte saie demourra bonne, et l'ouvrier non condempné en amende. (1480, *Statuts des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, II, 380, Doc. inéd.)

RECONRER, voir RECONREER.

RECONSAIL, voir RESCONSAIL.

RECONSCER, voir RESCONCER.

RECONSEILLER, *-concilier*, v. a., conseiller, engager :

Quant il sot la certaineté
Du roi Challes et l'errement,
O merveillus efforcement
Se mist (car on l'en *reconcile*)
En Puille par devers Sezile,
Desireus que la terre praingne.
(GUIART, *Roy. lign.*, 11030, W. et D.)

— Bénir de nouveau :

J'ay convenant
D'aler le moustier saint Venant
Reconseillier qu'est entredit.
(*Mir. N. D.*, XXXV, 2, A. T.)

RECONSEILLEUR, s. m., gardien, dépositaire, tiers, entremetteur :

Sequester, *reconseilleur*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 r°.)

— Fém., *reconseilleresse* :

Sequestra, *reconseilleresse*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 242 r°.)

RECONSER, vois RESCONCER.

RECONSIDERER, v. a., considérer de nouveau :

Pourquoy de nuit nous venons a *reconsiderer* les mesmes choses. (DE LA BORTHIERE, *Dial. des prodiges*, p. 218, éd. 1555.)

RECONSIER, voir RESCONSER.

RECONSOLATIF, adj., qui reconsole :

O nez bien faict, nez *reconsolatif*.
(J. N. DARLES, *Blas. du nez*, ap. Méon, *Blas.*, p. 17.)

RECONSOLATION, s. f., ce qui reconsole :

La estoit l'habitation
Et la *reconsolation*
De fortune pour la chaleur.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 165^d, éd. 1544).

La Bresse en Vosges, *reconsolation*.

RECONSOLIDER, v. a., réunir :

Et se par an et par jour le tenoit (l'héritage) sans le vendre, ce *seroit reconsolidé* a la table et demaine du gros de la seigneurie dont le bail ou usufructuaire seroit tenu. (BOUTILL., *Som. rur.*, II, f° 46 r°, éd. 1539.)

Lequel fief sera et doyvera *estre reconsolidé* au domaine d'iceulx seigneurs. (1417, *Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 173 r°.)

Heritages rattraiz par puissance de fief *sont* reunis et *reconsolidez* au fief principal. (1546, *Coust. d'Art.*, Nouv. Cout. gén., I, 268.)

RECONTABLE, *recompt.*, adj., racontable :

O niant *recontaules* entrailles de pitiet. (*Greg. pap. Hom.*, p. 11, Hofmann.)

Cille joie des aingles ke ost niant *recontaule*. (*Ib.*, p. 58.)

Mas Berthe li honorable s'esvoilla errament pleine de joie neant *recontable* et de larmes de liesce. (*Vie de Girart de Rossillon*, 163, Romania, VII, 207.)

Enarrabilis, *recontable*. (*Gloss. de Salins.*)

Non *recontable*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Dont on doit tenir compte, recommandé, vénérable :

Du fyeu du *recomptable* peyre en Jesus-Christ monsigneur l'arcivesque de Bordeaus. (15 août 1328, *Ch. de Guill. d'Amblevile* à Marenne, la Couronne, Arch. Charente.)

RECONTE, *recompte*, s. m., péroraison, résumé :

Reconte est cele fin dou conte de quoi li parleres briement et en somme reconte ses argumenz touz et les raisons que il avoit contees parmi son dit, les unes ça, les autres la, et les ramentoit en briez moz, por torner les a la memoire des oians plus fermement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 563, Chabaille.)

— Ce qui s'ajoute à un compte convenu :

Item a, sur .VII. c. journelx de terre de .c. garbes, .XVI. et .II. de *reconte*. (*Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 135 r°.)

Du cent, .III. garbes et les *recomptes*. (*Ib.*, f° 143 r°.)

RECONTEIR, voir RECONTER.

RECONTEMENT, *-cuntement*, s. m., récit :

Que est a tei od le *recuntement* de mes cumandemens. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XLIX, 16, Michel.) Lat. : cum narratione.

Entamemenz de plait est *recontemenz* de la principaul cause fez de l'une et de l'autre partie par devant celui qui est lor juges. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 48^b.)

On dit que plez est entamez par le *recontement* de la principal besoigne. (*Ib.*)

RECONTENDRE (se), v. réfl., s'efforcer à son tour :

Si hoir qui apres lui vendroient
En cest sens *se recontendroient*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 10411, W. et D.)

RECONTENIR (se), v. réfl., se comporter, se conduire :

Lors i a fait une envaie
A celui que par le poing tient ;
Et cil qui bien *se recontient*
Se deffent de sa force tote.
(*Des Tresces*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 70.)

Conformez vous a sa maniere,
Et s'il se contient nicement,
Nicement *vous recontenes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 53^b ; 7760, Méon.)

N'issi, pour aler en cele erre,
Le conte de Blois de sa terre,
Qui *se recontint* bel et gent,
D'armes, de deniers et de gent,
Si que nul ne l'en dut despire.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 54^a.)

Hardiement *se recontenoit* Hue de Saint Omer en la seue terre. (G. DE TYR, XI, 5, P. Paris.)

Bien le font a cele envaie d'ambes .II. pars. Domitien *s'i recontient* par grant vigor, qui il ataint a cop bien li fait comparer le cache. (JEHAN DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 229^c.)

RECONTENTER (se), v. réfl., se contenter de nouveau :

Ils se sont resolus de se deporter d'importuner Sa Majesté pour l'effect de ses promesses et de *se recontenter* de commander a Dieu leur exercice. (*Remonstr. des réform. de Metz à Ch. IX*, Ferry, *Observ. secul.*, II, § 517, n° 3, Bibl. mun. Metz.)

RECONTEOR, *recunt.*, s. m., raconteur, historien :

Constume suet estre des *reconteors*, ke cant il descrient la batailhe de la palestre, promiers descrient les menbres des luiteors. (*Morale de S. Gregoire sur Job*, Richel. 24764, f° 2 v° ; p. 390, Foerster.)

Des espices ki i sunt n'en iert *recunteor*.
(*Horn*, 2712, var., Michel.)

La Bresse en Vosges, *rcontou*, s. m., *rcontrasse*, s. f.

RECONTER, *-unter*, *-conteir*, v. a., conter de nouveau, répéter :

Totes les paroles qui la furent dites et retraites, ne vos puis mie *reconter*. (VILLEHARD., § 20, Wailly.)

— Raconter, exposer :

Se *recunter* les voldrai e anumbrer. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XXXIX, 7, Michel.)

Le ciel *recuntent* la glorie Deu, e les ovres de ses mains annuncet le firmament. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVIII, 1, Michel.)

Al duc revint, si *reconta*
Cument les guages aquita.
(WACE, *Rou*, 3e p., 1937, var., Andresen.)

Si con l'estoire nos *reconta*.
(CHREST., *Cliges*, 46, Foerster.)

Si lor *a reconté* et dit.
(ID., *ib.*, 1837.)

Si vint el pré par grant aleure,
Ce nos *reconte* l'aventure.
(ID., *Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 134^a.)

Od li s'en vait en Avalun,
Ceo nus *recuntent* li Bretun,
En un isle qui mult est beals ;
La fu raviz li dameiseals.
(MARIE, *Lais*, Lanval, 659, Warnke.)

Et cant il ont les menbres covenables mostreiz a la batailhe dont primes *recontent* les cols de lur grand force. (*Moral. s. Job*, p. 442, Ler. de Lincy.)

Ensi cum li juste *recontent* a la fieie lor biens senz arrogance. (*Greg. pap. Hom.*, p. 84, Hofmann.)

Si cum sainz Job ke *reconteivet* ses biens. (*Ib.*)

Chier freire, ceste generation ki *reconterat* ? (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 20 r°; 24, 35, Foerster.)

Aves oi parlier
Dexirier de Pavie et suen droit recontier ?
(*Prise de Pampelune*, 267, Mussafia.)

— Abs., faire un récit :

Mais porce que se li parleres faisoit tozjors son reconte d'une maniere seulement, li oiant en seroient souspeconneus, et cuideroient que ce fust chose pensee, il te convient sovent varier et *reconter* or en une maniere, or en une autre selonc ce que tu porras veoir ci desouz. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 564, Chabaille.)

— Infin. pris substantivement, récit :

De lur amur e de lur bien
Firent un lai li ancien ;
E jeo qui l'ai mis en escrit
El *recunter* mult me delit.
(Marie, *Lais*, Milun, 531, Warnke.)

Reconter se dit encore en Normandie et dans les Vosges.

recontier, s. m., récit :

Chose digne de *recontier*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7670, Michel.)

reconuissance, voir Reconoissance.

reconvenement, s. m., syn. de reconvention :

Recompensation, ne aussi reconvention ne *reconvenement* n'ont point de lieu en ladicte ville et siege de Mehung, par devant aulcun juge lay. (*Cout. de Mehung*, Nouv. Cout. gén., III, 927.)

reconvenir, verbe.

— Neut., faire de nouvelles poursuites, poursuivre de nouveau :

Dona a celi Jehan pleniere poeste et especial mandement de fere por li, de li deffendre, de convenir, de *reconvenir*, de repliquier, de dupliquier. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, c. iv, 4, Beugnot.)

De convenir, *reconvenir*, demander et deffendre, de proposer exceptions et raisons, etc. (1499, *Procuration*, Le Clerc de Douy, t. II, f° 204 v°, Arch. Loiret.)

Reconvenir. Se constituer demandeur en deffendant, ou par le moyen de ses defenses. (Nicot, *Thresor*, 1616.)

— Act., sommer de nouveau :

Che jugement ensi fait jou derechief semons et *reconvenons* le dit Gillion qu'il me desist par loy et par jugement comment le dis Colais si pooit et devoit desireteir de .ii. bonniers de preit de fief entirement devant dis. (1347, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 274, Chron. belg.)

— Impers., falloir de nouveau :

Quant la pucelle l'oit noumer,
Adont la *recovint* pasmer.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 41°.)

Sire, fait el, or *recovient*
Que vos façoiz .i. poi de bien.
(*De la Pucelle*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 205.)

reconventer, v. a., faire une nouvelle convention, confirmer une chose de nouveau :

Toutes ces choses, reconnessances et convenances... les *avons reconventes* et faite au conte devant dit et ses hoirs. (1283, *Soumission de la ville de Lessine*, Tailliar, p. 349.)

recop, voir Recoup.

recopeir, voir Recouper.

recopeler, voir Recoupeler.

recopement, voir Recoupement.

recopeur, voir Recoupeor.

recople, s. f., escompte :

A ycheu temps estoit coustume que li chamberlant avoient la disme partie de che qui venoit a la bource de les seignors. Et je croy que c'estoit pour le salaire de sa *recople*. (Fauchet, *De l'orig. des dignit. et magist. de France*, I, xi, éd. 1611.)

recoppee, voir Recoupee.

recoppeor, voir Recoupeor.

recopper, voir Recouper.

recopuler, v. a., relier, raffermir :

Et pour ce baise l'en pour *recopuler* l'amour qui y estoit auparavant par raison de lignage. (*Coust. de Norm.*, f° 77 v°, éd. 1483.)

recoquilleure, s. f., état de ce qui est recoquillé, courbure, contour :

Les pourceaux ont ordinairement la queue recoquillee, et s'est on prins garde qu'ils jettent le plus souvent la *recoquilleure* de leur queue du costé droit. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 51, éd. 1566.)

Ce sont le trou, et les contours ou *recoquilleures*, et la substance de l'oreille. (Joub., *Gr. chir.*, p. 529, éd. 1598.)

Recoquilleure : f. A curling, wrything, crooking, turning, or bending inwards, also, a reviving, a growing peart, lusty, cranke, a taking heart at grasse. (Cotgr., 1611.)

1. **recor**, voir Recort.

2. **recor**, *-cour*, s. m., action de courir de nouveau sur, élan :

Rollans et Olivier se sont mis au *recor* ;
Les viellars font armer de la terre major.
(*Gui de Bourg.*, 4141, A. P.)

Et a mise la main au branc qui bien trencha,
Doon cuida ferir, mez il guenchi li a,
Au *recour* que il fist li enfez s'abessa
A .i. perron agu.
(*Doon de Maience*, 2110, A. P.)

recorbeillier, voir Recorbeler.

recorbel, s. m., sinuosité :

L'eaue se part a .iiii bras,
A *recorbiaus* vont et a las.
(*Creation du monde*, ms. Montp. H 437, f° 10 r°.)

recorbeler, *-ourbeler*, *-orbillier*, *-orbeillier*, v. n., se recourber :

Les cuisses vont *recorbelant*.
(*Rom. des fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 58ᵇ.)

— *Recorbelé*, part. passé et adj., recourbé :

Et cis est boçuz apelez
Qui dou fez est *recorbelez*
Et de la charge de cest monde.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 34ᶜ.)

Recorbelees et crochues
Avoit les mains icele ymage.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 2ᶜ.) Méon, 188, *recorbillies*.

Recourbelees et crochues
Avoit les mains.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 4 r°.)

Recorbeilliees.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 2ᵇ.)

Recorbilliees et croçues.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 1ᶜ et Richel. 1565, f° 2ᵈ.)

recorbillier, voir Recorbeler.

record, voir Recort.

recordable, adj., mémorable :

Exemple *recordable* a tousjours. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 69, Buchon.)

recordance, *-danche*, *-ence*, s. f., souvenir, mémoire :

Li empererez Leons qui fu de noble *recordance*. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 58ᵃ.)

Lettres scelees du scel de noble *recordanche* mon segneur Renaut d'Amiens. (*Lett. de* 1271, Picardie, Arch. J 229, pièce 57.)

Es lettres de bonne memoire et debonneire *recordance*. (1273, *Charte*, Moreau, 197, f° 218 v°, Richel.)

Pour *recordence* a tous ceaux qui sont et qui a venir seront. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 471, Buchon.)

Quant a la *recordance* des choses, et a l'estimacion du peril et de la bataille, ne fu il point comparables a ycellui. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 392ᵈ.)

Je cuyde que je n'ouys onc
Faire une telle *recordance*.
(1474, *Myst. de l'Inc. et Nativ.*, t. 141, Le Verdier.)

Ce grand pasteur, dont faites *recordance*,
Nous deffend il tous jeus totalement.
(3 oct. 1486, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 36° congr., ms. Bibl. Tournai.)

Saint Louys, noble roy de France,
Auquel j'en ay bien *recordance*,
Disoit souvent : Ainsy m'ayd Dieux..
(E. Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 73ᵇ, éd. 1507.)

RECORDANCHE, voir Recordance.

RECORDATIF, adj., qui rappelle :

Le bois de la croix *recordatif* de la mort vivifiante. (Jeh. de Gaigny, *Serm. de Guerricus*, f° 216 v°, éd. 1546.)

La memoire est un sens interieur, *recordatif* des choses sensibles auparavant cogneues. (Champeynac, *Physique*, p. 398, éd. 1610.)

— Qui se souvient :

Memor, memoratif, recors, *recordatif*. (Ch. Estienne, *Dict. latin*, éd. 1552.)

Mais qui les prent ensemble les (poissons) il soit [*recordatif*
Qu'il luy sert d'antidote et vray preservatif.
(*Des occultes Merv. de nature*, p. 199, éd. 1567.)

RECORDATION, s. f., mention, mémoire, souvenir :

De ceste disposition bestial sera faitte apres aucune *recordation*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 487^c.)

Chief, gardons nous de vilz pechiez infames.
Se ayons ce ver en *recordation* :
Des trespassez soient es chieulx les ames !
(25 janv. 1480, *R. g. du Puy de l'éc. de rhét.*, 16° cong., ms. Bibl. Tournai, p. 113.)

De reduire souvent a sa memoire les faictz des precedens hommes notables qui ont dict ou faict choses dignes de *recordation* et icelles bien retenir. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 1ª, éd. 1532.)

Il pleuist lors a sa tres sacree Majesté Imperialle, par supresme beneficence et amour liberal, ayant souvenance et *recordation* du Thoison faict en icelle ville. (1549, *Entrée de Phil. II*, Reg. de cuir noir, Arch. Tournai.)

Ils se faschent desplucher les plaisirs qu'ils en ont receu (de Dieu) pour ce que cela les rend leurs debiteurs : aussi ils estimeroient que venir a tels comptes envers luy (ce que j'appelle plustost petites et imparfaites *recordations* de ses benefices)... (De la Noue, *Disc. polit. et milit.*, p. 151, éd. 1587.)

— *Estre en recordation*, se souvenir :

Tout son cuer li a esmeu
De peur, d'amiration,
Quant *est en recordation*
Ke il a si grant faim eu.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, lx, 3, Van Hamel.)

RECORDE, s. m., t. anglais, *recorder*, officier investi des fonctions de juge dans les sessions trimestrielles des villes, en Angleterre :

Ledit duc de Lanclastre fist demander droit et jugement dudit roi. Adont respondi le *recorde* de Londres : Seigneurs... (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, dans Rec. des Chr. de Fland., III, 313.)

RECORDEE, s. f., récit, rapport :

Tel armeure com cil ot aportee...
Si con celui en fist la *recordee*
Qui fu present en icele meslee.
(*Aymeri de Narbonne*, 1860, var., A. T.)

RECORDELER, tresser de nouveau :

Recordeler. Intrecciar di nuovo. (Duez, 1659.)

1. **RECORDEMENT**, s. m., souvenir :

Kar nen est en mort *recordement* de tei. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, VI, 5, Michel.)

2. **RECORDEMENT**, s. m., union, réconciliation :

Espousailles sont *recordement* et prometement des noces. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 278^c.)

Reconsilliacio, -onis, reconsilliacion, *recordement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 v°.)

— Soulagement :

O munde, fait il, n'i a dolant
Qui n'ait acun *recordement*
Fors moi, chetis, que nul n'en a
Fors que la mors qui me gerra.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 22ª.)

RECORDENCE, voir Recordance.

RECORDEOR, *-eour*, *-eür*, s. m., celui qui rappelle, qui raconte, ménestrel :

Souvrainement amoit les trouveours
Et puis apres les biaus *recordeours*.
(*Enfanc. Ogier*, Ars. 3142, f° 105^c ; 5741, Scheler.)

Faisons defense a tous dicteurs, faiseurs de diz ou de chansons et a tous autres menestrels de bouche et *recordeurs* de diz, de faire ou chanter en places ne ailleurs aucuns diz ou rimes qui facent mention du pape, du roy nostre sire, ne de nos seigneurs de France. (14 sept. 1395, *Ord.*, Livre rouge vieil du Chastelet, f° 123, Richel.)

Trop multiplie ung faict d'armes qui a la grace du *recordeur*. (*Perceforest*, vol. V, f° 43^c, éd. 1528.)

— T. de coutume, témoin :

Se cil qui requiert le recort, le fet par malice, por alongier le plet de ce c'on il demande, il ne doit pas estre soufert ; ou s'il a el pais aucun de cex qui furent a le besongne par les quix li recors pot estre fes, si comme deus personnes ou plus, on ne doit pas le plet alongier, ne atargier outre l'espasse de deus assizes, en lieu de deus produtions qui doivent estre donees a cix qui ont a prover, por les autres *recordeurs* atendre. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, c. xxxix, 65, Beugnot.)

L'on peut avoir record de ceulx qui ont recongnu leur meffait devant la justice, et devant suffisant nombre de *recordeurs*. (*Coust. de Norm.*, f° 52 r°, éd. 1483.)

Il convient que sept *recordeurs* au moins soient a ung accord a ce que leur record soit gardé. (*Ib.*, f° 200 r°.)

— Juge anglais, *recorder* :

Le roy vint a son encontre Martin de la Mer, avec luy le *recordeur* de la dite cité, lequel avoit nom Commers, quy paravant n'avoit pas esté leal a son party. (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, III, 102, Soc. de l'H. de Fr.)

RECORDER, verbe.

— Act., rappeler à son esprit, remettre à l'esprit :

Tute la nuit a si veillié
E suspiré e travaillié ;
En sun quer alot *recordant*
Les paroles e le semblant,
Les oilz vairs e la bele buche,
Dont la dolurs al quer li tuche.
(Marie, *Guigemar*, 411, Warnke.)

Recorde ke tu fus enoins
De chel tres saint prechious ole.
(Renclus de Moiliens, *de Carité*, xxxv, 3, Van Hamel.)

Et dist au conte ke il *recordast* tout chou que il demandoit. (Henri de Valenc., *Hist. de l'emper. Henri*, § 599, Wailly.)

Les nons doit en bien *recorder*
Des trois puceles et nommer.
(Guiot, *Bible*, 1136, Wolfart.)

En *recordant* ma grant folie...
Me plaing .vii. jors en la semaine
Et par reson.
(Ruteb., *la Griesche d'esté*, I, 30, Jub.)

Memoire remembre les choses,
Recorde sentenses et gloses.
(J. Lefebvre, *Rebours de Matheolus*, f° 97 r°, éd. 1518.)

Vous aves bien chy dessus oy *recorder* le prise d'Escaudoeuvre et comment messires Gerars de Sassegnies et Robers Mariniaux le rendirent. (Froiss., *Chron.*, II, 210, Luce, ms. Amiens.)

Je congnois mon iniquité
Plus grand estre, quant la *recorde*,
Que ne soit ta misericorde.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1184, G. Paris.)

Chief, Jhesus Crist est, au vray *recorder*,
Pain nutritif pour le corps et pour l'ame.
(Juin 1491, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 52° cong., ms. Bibl. Tournai, p. 524.)

Nous *recorderions* volontiers a ceux qui s'entremettent des affaires de la chose publique, d'emploier leur labeur a choses honestes et necessaires. (Amyot, *Œuv. mor.*, V, 406, éd. 1819.)

— *Recorder quelqu'un de*, lui faire mention de :

Le bestiaire nos *recorde*
D'une beste mauvaise et orde.
(*Bestiaire*, ap. Duc., *Recordari* 2.)

— Neut., se souvenir :

Quel chose est nem, kar tu *recordes* de lui. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, VIII, 5, Michel.)

Et *recordent* des cumandemenz de lui fere icels. (*Ib.*, cii, 18.)

Des œuvres Deu fui *recordans*,
Et serai tous jours remembrans.
(*Lib. Psalm.*, lxxvi, p. 312, Michel.)

Les autres barons dont je ne sui mie ore *recordanz*. (Ménestrel de Reims, § 40, Wailly.)

Recordant, il louoit moult ses façons, sa beauté et sa personne et sa maniere. (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 129, Bibl. elz.)

— Réfl., se souvenir, se ressouvenir :

Ki fait ad pechet bien *s'en* pot *recorder*.
(*Alexis*, st. 110ª, xi° s., Stengel.)

Si *se recorded* de sa misericorde. (*Liv.*

des Psaum., Cambridge, Cant. S. Mar., 9, Michel.)

Quant *se recorde* en son corage
Dou bel vergier, mout se demente.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, LXI, 2, Van Hamel.)

El besoing voit on l'ami :
Piece a ke *c'est recordé*,
S'or ne fait Amors por mi,
Tant ke j'aie un chant trové,
Je croi ke mais n'isterai
De prison, ains i morrai.
(GIL. DE BERNEVILLE, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 491, 31.)

Cil souditor disoit, beau sire,
Que de tierz jor que il morroit
Arrere en vie resordroit.
De tel chose *nos recordon*
Et por ce si nos concordon
Que li sepucre soit gardez.
(*Evang. de Nicod.*, 2e vers., 208, A. T.)

Forz et puissanz est en batalle,
Soz ciel n'est champion quil valle ;
O ton Satan s'est combatu,
Et toi et lui a abatu,
Et autres dont je *me recort*.
(*Ib.*, 1465.)

Des le tens que memoire d'ome ne *se puet recorder* ne remembrer. (1293, *Lett. de Ch. d'Anj.*, Fontevr., Pont de Cé, Arch. Maine-et-Loire.)

Mesdisans, plains de felounie,
Qui de feme dis vilounie,
Car *te recorde* et te ramembre
Comment furent fourmé li membre.
(JEH. DE CONDÉ, *Dits*, Pour quoi on doit femes honorer, t. III, Scheler.)

Mais le nom du plaisant pourpris
Oncques mais ne me fu apris,
Fors en tant que bien *me recorde*
Que Dant de Flourence el recorde
En son livre qu'il composa.
(CH. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 1125, Püschel.)

Qui soit ainsy, tout bon coer *se recorde*
Comment Jhesus dict verité pour voir
Estant ou monde auquel se tient discorde.
(1er oct. 1482, *Reg. du Puy de l'ec. de rhet.*, 19e cong., ms. Bibl. Tournai, p. 228.)

— Act., répéter :

Je *recordowe* mes salmes en nuit. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXVI, 6, Michel.)

Si pensez quel plaisir c'estoit
De Zephirus, qui lors ventoit,
Qui es arbres rendoit doulz son,
Et roussignolz qui leur leçon
Recordoient par doulz recors.
(CHRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 841, Püschel.)

Et aves fait souvent vostre parchon
De entre vous deux *recorder* vo lichon.
(Août 1478, *Reg. du Puy de l'ec. de rhét.*, 5e cong., ms. Bibl. Tournai, p. 50.)

Avec ma flute rustique
Je *recordois* aux buissons,
D'une note fantastique
Mille folastres chansons.
(LA BERGERIE, *Od.*, I, XXI, éd. 1594.)

— *Recorder quelqu'un*, l'instruire :

Chascun doit estre bon payeur
S'il veut estre bon joueur.
Maistre, *recordes* moy.
Compaignon, paies moy.
Maistre, je vous paires lundi.
Je vous *recorderes* mardi.
(1592, *Réglem. de l'Académie d'escrime de Dijon*, p. 5, J. Garnier.)

— Neut., apprendre :

Et qui du serement sera,
Tous les lundys a l'escole viendra
Pour *recorder*, et le maistre estrener
D'un grand blanc, car c'est le droit.
(1592, *Réglem. de l'Académie d'escrime de Dijon*, p. 5, J. Garnier.)

— Act., raconter :

Andemantiers qu'ele *recorde*
Son duel et sa mesaventure...
(CHREST., *Erec*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 226, v. 11.)

Atant se departi frere Garins dou conte Renaut, et vint au roi Phelipe, et li *recorda* ainsi comme li cuens li avoit respondu. (MÉN. DE REIMS, § 272, Wailly.)

Ensi escapa de grant peril messires Raymons de Maruel, et retorna en Limozin et *recorda* a ses amis comment cilz escuiers engles li avoit fait grant courtoisie. (FROISS., *Chron.*, VIII, 8, Raynaud.)

Si *recorda* messire Rammons sen aventure et comment li escuiers l'avoit sauvé. (ID., *ib.*, VIII, 259, var.)

C'estoit erreur a veoir et meismes a le *recorder*.
(*Trahis. de France*, p. 168, Chron. belg.)

— Réfl., être récité :

Champt royal *se recorde* es puis ou se donnent couronnes et chapeaulx a ceulx qui mieulx le savent faire. (H. DE CROY, *Art. de rhetor.*, f° A 3 r°, éd. 1493.)

— Act., terme juridique, résumer, récapituler :

Nus ne pot *recorder* querele qui a esté pledie en cort, fors cil qui poent jugier. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXXIX, 6, Beugnot.)

Quant on rent jugement, il n'est pas besoins de tout *recorder* ce qui fu proposé des deus parties. (ID., *ib.*, LXVII, 34.)

Se la court fait l'esgart dessuz dit, le defendeor deit requerre au seignor que il li face *recorder* quel le claim fu. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. LIV, Hist. des crois.)

Et bien savoit un jugemant *recorder*.
(*De la Robe vermeille*, Richel. 1593, f° 149a.)

— Rapporter, énoncer comme témoin :

Par devant Theri de Corde, et Rogier le Bure, ki adont eskievin estoient, et ki *recordé* l'*ont* devant çaus ki or sont, si com Rogier de Maude, Jehan Tyebegot. (Janv. 1250, *C'est li escris Jehan le Fevre*, S. Brice, chirog., Arch. Tournai.)

Sacent chil ki cest escrit veront et oront, que sire Jehans Sartiaus et Gosse de Cumfaing *recorderent*, par devant les eskievins, que vous orez nomer, qu'il furent andoi com eskievin, la u dame Isabiaus Faukete douna por Dieu, et en aumosne... (Fév. 1273, *C'est les enfans mestre Keilerc*, chir., Arch. Tournai.)

Et cist doi eskievin *recorderent* ce werp a lor compagnons eskievins, par coi li eskievin le tinrent a boin et a loial a oes celui Gillon. (Janv. 1274, *C'est Gillion de Blaheries*, chirog., Arch. Tournai.)

Jehans Miuche, Jakemes li Blons, et Jehans Mineue, ki furent eskievin .XV. ans a, u alentour, *ont recordet* as eskievins, ki ore sont, ke Jehans de le Muele, li taneres... (Darrain samedi de Fenerec 1286, *C'est Jehan de le Muele, le taneur*, chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

A cest raport et a toutes ces couvences devant dittes furent comme eskievin de Tournai Jehans d'Orke, Colars de Corberi, Vilains au Posc, Jehans Payens, et Jakemes li Vakiers, et cil .V. eskievin l'*ont recordet* tout en autel maniere k'il est devant deviset. (Juillet 1288, *C'est Jehan Platoul de Pesc*, chirog., Arch. Tournai.)

Par devant les eskievins dou Bruille, chi apries nommes, se comparurent personelment mesire Nicaise, a present cures dou Bruille, Margerite, li beghenesse, et Margerite Meskine Croket, liquel *recorderent* et tiesmoingnierent as dis eskievins, par leur foy et leurs sairemens, que ils furent present, et a chou apielet comme tiesmoing. (15 nov. 1338, *Chest li escrips dou raport Maryen Millette*, chirog., Arch. Tournai.)

Et s'aucune clause on voet estraire doudit escript, mes que collacion soit faite al original, que li eschevin soient creu de ycele clause raporter, *recorder* et tesmoignier, sans ledit escript mouvoir. (13 déc. 1345, *Ord.*, Petit reg. de cuir noir, f° 69 v°, Arch. Tournai.)

— Confirmer :

Quant li jugemenz *fu* e faiz e *recordez*.
(*Thom. le Mart.*, p. 27, 11, Bekker.)

Que pluisors choses qui sont faites devant les homes de la court, sanz ce que le seignor seit aveuc eaus, pevent et deivent les homes de court *recorder* come recort de court. (*Ass. de Jér.*, I, 253, Beugnot.)

Et li jugemens aussi *recordes* comment il avoit esté fait. (10 juin 1334, *C'est li jugemens fais pour Pieron de Waudripont contre Pieron Crissembien*, chir., Arch. Tournai.)

— Compter, imputer :

Si dist la contesse as chevaliers que ce seroit grant honneur de lever che siege et leur *seroit recordé* a grant proece. (FROISS., *Chron.*, IV, 55, Kerv.)

— *Recordé*, part. passé, renseigné, mis au fait :

A qui la bonne femme (tres bien *recordee* par Richard) respondit... (A. LE MAÇON, *Decameron*, Trois. journ., Nouv. six., II, 110, Dillaye.)

2\. **RECORDER**, verbe.

— Act., mettre d'accord, conformer :

Doubles est qui son fet ne *recorde* a son dit.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 153a.)

— *Recorder un marché*, se mettre d'accord sur les termes d'un marché, le conclure :

Nus ne nule du mestier devant dit ne puet ne ne doit prendre aprentis, se li marchié n'*est* faiz ou *recordez* par devant les mestres du mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Faire recorder sa gamme*, faire mettre sa gamme d'accord, dans une acception grivoise :

Ung jour advint qu'un pelletier
Espousa une belle femme,
Qui appetoit le bas mestier
En *faisant recorder sa game.*
(*Poés attrib. à Villon*, La Repeue du Pelletier, p. 250, Jouaust.)

— Réfl., se réconcilier :

Oianz trestoz cels qui sont ci
Le vous coviendra recorder,
S'a moi *vous* volez *recorder*.
(Chrest., *Clig.*, Richel. 1420, f° 47c.)

3. **RECORDER**, v. a., renouveler les cordes de :

Pour une botte de grosse cordielle de keuvene pesans .III. lbz, employé a refaire et *recorder* les vies coliers, au pris de .XII. d. (1445, *Compte des fortific.*, 11e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Robert le Churcle, cordier,... [pour] une aultre [cordelle] pour *recorder* les balanches servant ausdis .XIII. hommes. (21 mai-20 août 1457, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— *Recordé*, part. passé, où l'on a mis de nouvelles cordes, une nouvelle sangle :

Atant son cheval amenerent,
Une sele au dos le pouserent,
Que estoit vieus et *recordee;*
De quir estoit retaconee.
(*Otheviem*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 45 v°.)

RECORDEUR, voir Recordeor.

RECORDON, s. m., foin provenant de la troisième herbe d'un pré; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte de la première moitié du dix-huitième siècle :

Le mas de Six-Fontaines est réduit à clos, record et *recordon*. (1723, Baulmes, *Doc. de la Suisse rom.*, XIII, 135.)

Nom propre, *Recordon.*

Savoie, *recordon,* second essaim d'abeilles dans une même saison. Yonne, *recordon,* fruit avorté.

RECORDONNER, v. a., tordre en forme de cordon :

J'ayme mieux voir sa chevelure
Pleine du tout, sans crespelure,
Flottant en ondes librement,
Qu'une perruque saffranee,
D'un fil d'archal *recordonnee,*
Comme on faict curieusement.
(Tabourot, *Bigarr.*, III, éd. 1584.)

RECORDS, voir Recort.

RECORDT, voir Recort 2.

RECORNER, v. n., sonner du cor avec force :

Lors *recorne* li nains si durement que il n'est riens nule laienz qui ne tremblast, et puis *recorne* seconde fois. (*Artur*, Richel. 337, f° 209b.)

RECOROUCHIER, voir Recorroucier.

RECORPORATIF, adj., terme de méd., qui remet le corps en son premier état de santé :

Vertu fervente et *recorporative*. (*Jard. de santé*, I, 246, impr. la Minerve.)

RECORPS, voir Recort.

1. **RECORRE**, *recourre*, *recoure*, v. n., courir de nouveau :

Cort et *reçort* entor la granche.
(*Ren.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 284, 20.)

Et li Commain *recuerent* sor als, et commencent a huer et a traire. (Villehard., § 358, Wailly.)

Et cil lor *recorrurent* sus. (Id., § 167.)

Il *recouru* sur son corps d'une forchiere de fer qu'il tenoit. (1420, Arch. JJ 171, f° 137 v°.)

— Simplement, courir, au prop. et au figuré :

Li auwe dou devant dit estanc *recourroit* en preis de la devant dite ville. (Mardi av. S. Urb. 1264, Abb. de Châtill., cart. XI, Arch. Meuse.)

Ains *recorriez* erriere en servitute. (1280, *Chart.*, Richel. cart. 50, f° 31a.)

— Avoir recours à :

C'est une coustume entre les Gaulois de ne *recourre* jamais a la justice en ce qui offense l'honneur, mais au combat. (D'Urfé, *Astree*, I, 12, éd. 1610.)

Si fut elle contrainte de *recourre* aux larmes. (Id., *ib.*, II, 4.)

Elle resolut de *recourre* a tous les artifices que la prudence et la ruze luy pourroient mettre en l'esprit. (Id., *ib.*, II, 12.)

Vosgien, *r'côre*, courir de nouveau.

2. **RECORRE**, voir Rescorre.

RECORROUCIER, *recorouchier* (se), v. réfl., se courroucer de nouveau :

S'il avenist que ma dame *se recorouchast*, vous en istries du sens. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 8b.)

1. **RECORS**, voir Recort.

2. **RECORS**, s. m., sorte d'arme :

De pels e de *recors* i fierent escuier.
(Wace, *Rou*, 2e p., 3897, Andresen.)

Selon Andresen il faut p.-ê. lire *riortes*.

RECORSER, voir Rescourcier.

RECORSIER, voir Rescourcier.

1. **RECORT**, *record*, *records*, *recorps*, *recors*, adj., qui se souvient :

Comme nous soions *recors* et tout acertaines du dit don que nostre dit seigneur et pere fist a nostre ditte cousine. (1357, *Cartons des rois*, Arch. K 47, pièce 46.)

Elle se tient bien *recorde* d'estre obligee a la maison de Bourgongne, a cause des alliances du royaume de Navarre d'ou elle est issue. (G. Chastell., *les Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 147, Kerv.)

Laquelle (lettre) parle du mariage du roy de Poulann et de madame ma niesce ; de laquelle vous tiens asses *recors*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, II, 319, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Mon Dieu, soyez de moy *recorps*,
Ayez pitié de ma pouvre ame.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 42.)

Mais en estant de son dire *recors*
Vous ne craindrez ceux, qui tuent les corps.
(Cl. Mar., *Serm. du bon Past.*, p. 533, éd. 1596.)

L'amitié, la chere non rebourse,
Les passetemps et consolations,
Que je reçoi par visitations
En la prison claire et nette de Chartres,
Me font *recors* des tenebreuses chartres,
Du grand chagrin, et recueil ord, et laid,
Que je trouvay dedans le Chastelet.
(Id., *Enfer*, p. 50, éd. 1596.)

Pantagruel bien *records* des lettres et admonition de son pere, voulut un jour essayer son sçavoir. (Rabel., *Pantagruel*, ch. x, éd. 1542.)

Lequel, *records* du mauvais traictement par lui receu, quand Sigulf se voulut faire roy, respondit. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, l. IV, ch. VIII, éd. 1611.)

Si serai *recors* de mon alliance qui est entre moi et vous. (*Bible de Louvain*, Gen., IX, 15.)

— S. m., témoin :

Requerez *recort* de chose desconvenable, et de tel que vous ne devez avoir *recort*. (*Ass. de Jérus.*, XLIV, Beugnot.)

De quoy accuserons nous et luy et deux saints evesques Aurelius et Maximinus qu'il appelle pour ses *recors?* (Mont., *Ess.*, I, 26, p. 104, éd. 1595.)

Records sont dits les tesmoings qui sont prins par un huissier ou sergent pour assister a son exploit, et le certifier et en faire foy. — Antestati. Bud., *Testes advocati*. (Nicot, *Thres.*, 1606.)

2. **RECORT**, *-cord*, *rekorde* (rime), *-cordt*, *recor*, *-cour*, *recorps*, *rescort*, s. m., mémoire, souvenir :

Dammes et damoiselles, pucielles au corps gent,
En aront le *recort* et le grant loement.
(*Chev. au cygne*, 18311, Reiff.)

Certes, ensi cesset li decors de la grace lai ou li *recors* nen est, car al non greit saichant ne crast nuls bien. (S. Bernard, *Serm.*, Richel. 24768, f° 112 v°; 134, 2, Foerster.)

Il fist une chose l'autrier
Dont tos li mons l'en doit prisier ;
Molt me semble beaz li *recors*.
(*Durm. le Gall.*, 8785, Stengel.)

Ke toutes ches choses estoient mises ens el *recor* de celle court. (1240, Val-Benoit, Arch. de l'Etat à Liège.)

Rois Loemers et cuens Marcs
Sont ja venu al roi de France,
Por *recort* de la connissance.
(*Parton.*, 2910, Crapelet.)

De lui doit estre bons *recors*.
(Mousk., *Chron.*, 6981, Reiff.)

Si que de lui quant il est mors
Soit biaus a ouir li *recors*.
(*Couci*, 1799, Crapelet.)

Estre ne peult que apres grands guerres, ou que elles soyent, quoy que la paix soit apres faicte, que le *record* rancuneux n'en demeure aux terres blessees et dommaigees. (*Le Livre des faits du mareschal de Boucicaut*, 2ᵉ p., ch. XII, Buchon.)

Et de Messias qu'en dit on ?
Il en court de tres bons *recors*.
(1474, *Myst. de l'Inc. et nativ.*, I, 79, Le Verdier.)

Bataille digne de *recordt*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 8.)

Une chose y advint bien digne de *record*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, La Prinse du Chasteau de Pasquiere, V, 158, éd. 1731.)

Car le *record* de vos grandes beautez,
Le souvenir des douces privautez,
Qui sont en vous sous honneste recueil,
Cent fois le jour font souhaiter mon [œil
A vous revoir.
(Cl. Marot, *Epist. p. un gent. de la Court*, épit. XXI, t. II, p. 75, éd. 1731.)

Mais ores quand quarante ans te tiendrois
Loin de nos yeux, si auroit on (pour voir)
Recors de toi, et dueil de ne te veoir.
(Id., *Epist. a la Damoisele negligente*, épit. V, t. II, p. 28.)

Sera ce assez que j'en dresse et ordonne
Arc triumphant, pyramide et colonne,
Pour vrai *record* a la posterité ?
(Id., *Chants de la France a l'Emp.*, ch. XX, t. II, p. 314.)

Beuvons tous ! des jours de destresse
Jectons le *record* dans ce vin.
Ores ne me chault que lyesse ;
Beuvons tous du vespre au matin.
(*Vaux-de-Vire*, p. 220, Travers.)

— Récapitulation :

Si est li *recours* ou la recapitulations des choses devantdites. (Gautier de Mes, *Image du monde*, ms. Montp. H 347, fᵒ 34 rᵒ.)

— Répétition :

Faire et jouer quelque mystere que ce soit tant en *recors* qu'autrement. (1402, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 685ᵇ.)

— Récit, rapport, déclaration, témoignage :

E li plege unt Lanval rendu.
Mult furent tuit pur lui dolent;
Ieo quid qu'il en i ot tels cent
Ki feissent tut lur poeir
Pur lui sanz plait delivre aveir.
Il ert rettez a mult grant tort.
Li reis demande le *recort*
Sulunc le cleim e les respuns :
Or est trestuz sur les baruns.
(Marie, *Lais*, Lanval, 420, Warnke.)

Bien out vint et un an, u plus, sulunc *recor*,
Quant d'escole parti.
(Garn., *Vie S. Thomas*, Richel. 13513, fᵒ 4 vᵒ; v. 231, Hippeau.)

Et pour çou que toutes ces aumosnes et ces devises devant dites soient fermes et estables, et que nus tors n'en soit fes as enfans devant nomes, si en est cirografies fes et livres en le main des eskievins, ki les *recors* oirent des eskievins devant dis. A ces *recors* oir furent Foukes Larons, Watiers de Havines, Tumas Moriaus. (Fév. 1273, *C'est les enfants mestre Willemme Leclerc*, chir., Arch. Tournai.)

Et fu jugiet par eskievins selonch le *recort* des sermenteurs de Tournay dont li nom sont. (Nov. 1304, *C'est Jehan le Fevre*, chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Adont li devant nommeis Willaumes dou Castelleir, baillius del eglize de Camberon devant dicte, establis souffisanment, de par le dit dans abbeit de Camberon en lieu de signeur, por chou a faire sommonse et conjura les hommes de le dicte eglize devant nommeis d'avoir leur *recort* sour les paroles maintenues doudit Huon et dou devant dit abbeit de Camberon. (Janv. 1317, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 194, Chron. belg.)

Et de l'escrit ke li eskievin de Tournai avoient requis en leur ferme, il [les eschevins de S. Brisse] le tenoient a boin apries le *recort* des eskievins de Tournay. (Oct. 1331, *Jugement de Ernoul le Muisit et de Jehan Pelait*, chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

J'en vueil bien croyre ses *recors*.
(*Farce d'un Ramonneur de Cheminée*, Anc. Th. fr., II, 197.)

— Avis :

Vous, dame Sagece, qu'en dites ?
Vous semblent les raisons petites
Que Richece nous a contees ?
Les avez vous point escoutees ?
Je croy que tost seriez d'accort.
Or en dites vostre *recort*.
(Chr. de Pizan, *Chem. de long. est.*, 4073, Püschel.)

Par tout, a la fin accordé
Se sont par communal accort
Que ilz s'en mettroient au *recort*
Des princes françois, dont la court
Est souveraine.
(Id., *ib.*, 6252.)

Et toy, as tu autel *recorps*
Que ton frere ? Maudit soit il !
(*Myst. de S. Crespinien et S. Crespin*, p. 12, Dessalles et Chabaille.)

J'ay entendu les advis et *recordz* que m'avez donnes par le general Girard, encores qu'il n'ayent eu assez de pouvoir de me persuader. (1ᵉʳ sept. 1578, *Lett. miss. de Henry IV*, I, 196, Berger de Xivrey.)

Je vous prie adjouster pareille foy a ce qu'il vous fera scavoir de ma part comme si c'estoit a moy mesmes, et l'assister de vos bons *records* et des moyens qui despendent de vous. (5 fév. 1605, *ib.*, VI, 348.)

— Enquête testimoniale :

A cest *recort* faire, furent, comme eskievin de Saint Brisse, Jehans Miuche... (Darrain samedi de fenerec 1286, *C'est Jehan de le Muele, le taneur*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Se il couvenoit *recort* faire de che. (1290, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, fᵒ 343 rᵒ.)

Et li *recors* de ces cozes en fut fais en le dite abbie devant le hosteil. (1295, *Cartul. de l'abb. de Cambron*, p. 931, Chron. belg.)

Il y a diverses manieres de *recordz*, car l'ung est de la court au prince, l'autre d'eschiquier, l'autre d'assise, l'autre de veue de fief, l'autre de bataille, l'autre de veue de corps langoureux, l'autre de forjurement fait en jugement, l'autre de jugement, l'autre d'atournement, l'autre de parage, l'autre de mariage. (*Coust. de Norm.*, fᵒ 232 rᵒ, éd. 1483.)

— *Ja n'i avra recort*, loc., il n'y aura pas lieu à enquête, il n'y aura pas de contestation :

Por l'amendise irai a Acre au port
Servir au Temple, *ja n'i avra recort*.
(*Raoul de Cambrai*, 3427, A. T.)

Canada, *record*, dossier, registre, archives. Savoie et Suisse rom., *record*, regain, seconde coupe de foin.

Recoseor, voir Recouseor.

Recostoier, v. a., aller à côté de, accompagner :

Les autres [nefs] qui la *recostoient*
Resont si noblement garnies
D'armes et de connestablies,
Que cil plus que hardiz seront
Qui par mal les esgarderont.
(Guiart, *Roy. lingn.*, 18424, W. et D.)

Recot, voir Recoi.

Recouchant, part. prés. empl. adj., comme *couchant :*

Au terme de soleil *recouchant* jusques au lendemain soleil levant. (1450, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, fᵒ 197 vᵒ.)

Recoudeor, voir Recoudreor.

Recoudreor, *-dreur*, *-deur*, s. m., celui qui coud, couturier :

Nus *recoudreur* de dras rekeuge dras s'on ne le puet livreir pour bon et loial. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, nᵒ153.)

Thiebaut, freres *recoudeurs*. (1295, *Cart. de Montiéramey*, p. 385, Lalore, origin.)

Cf. Recouseor.

Recouer, voir Rescouer.

Recoullir, voir Recueillir.

Recoulx, part. passé, voir Rescorre.

Recoup, *recop*, s. m., coup, second coup :

Dieu gart qui fery le beau cop.
Ainsy dient, et sans *recop*,
Le vont crachant par le visage.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fᵒ 55 rᵒ.)

— Contre-coup, écho :

Mi-celestes roches cornues,
Poussez mes plaintes dedans l'air,
Les faisant du *recoup* des nues
En France une autre fois parler.
(D'Aubigné, *Trag.*, préf., Bibl. elz.)

Vosgien, *r'co*, retour, renouvellement de la fête du village.

Recoupee, *-oppee*, s. f., sarment coupé :

Ste Claire coulchoit sur terre nue ou sur *recoppees* de vingnes. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

RECOUPELER, *recopeler*, v. a., dimin. de *recouper*, tailler, hacher :

Reniers de Gennes les paiens *recopiele*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 65^c.)

Savoie, *recouppellâ*, rajuster un morceau d'étoffe sur un vêtement.

RECOUPEMENT, *-opement*, *-olpement*, *recaup.*, s. m., action de couper, de retrancher, retranchement, au propre et au fig. :

Por ceu ke li frailetez de l'umaine nature... ne poist en nule maniere sostenir lo *recopement* d'un chascun membre, si atemprat nostre sires la chose per pitiet. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 64 v° ; 7, 5, Foerster.)

Al roys Henri son frere demort le tenement
Du tote Normendye saunz *recoupement*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron. Angl.-norm.*, I, 161.)

Quant li planetes est au chief ou la coe de son dragon, ce est as abscisions ou au *recolpemenz* de son cercle, ce est quant il n'a point de laor. (*Introd. d'astron.*, ms. Turin, f° 48^b.)

Precisio, *recaupemens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— T. de fortification, retranchement :

A l'occasion que la riviere qui repassoit au *recoupement* de la ville basse, laquelle estoit abandonnee, estoit entre la ville et eux. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. X, f° 314 r°, éd. 1569.)

La langue moderne a gardé *recoupement* comme terme de maçonnerie.

RECOUPEOR, *recouppeur*, *recoupeur*, *recoppeur*, *-olpeor*, *-eur*, s. m., *recoperesse*, *-presse*, *recolpresse*, *recoupresse*, s. f., celui, celle qui coupe, qui retranche :

Le planete *recolpeor* des jors et des mois ou des anz. (*Li Livres Abu Ali des nativitez des enfenz*, Richel. 1353, f° 66^d.)

Autresinc cum li degrez del ascendent ou li degrez de la lune seront el quart regard ou el septieme del *recolpeor*. (*Ib.*)

— Fig. :

En ensuivroit que moy qui auroye esté son promoveur (de Georges Chastellain) en terre longtaine, seroye *recoppeur*, arrieré de mes paroles, par lettres contradictores dont la honte tourneroit en moy. (*Les 12 dames de rhetoriq.*, Respons. de Monferrant aux Dames, Œuv. de Chastell., VII, 161, Kerv.)

— Regrattier, regrattière :

Recopeurs, *recoperesses*. (1317, *Lett. des Venaulx*, ap. Louvrex, *Ed. et règl. pour le pays de Liège*, III, 173.)

C'est droit que *recopeurs* ne *recoperesses* puissent ou doivent par eaulx ne par aultruy achater a une lieue pres de Liege. (1355, *Hist. de Liège*, II, p. 422.)

Ordonnons que d'ors en avant revendeur ne revendresse, *recolpeur* ne *recolpresse* n'i puissent achateir. (1424, ap. Louvrex, *Ed. et règl. pour le pays de Liège*, I, 50.)

Statuons et ordonnons... que d'ors en avant revendeurs ne revendresses, *recoupeurs* ne *recoupresses*, cabarteurs ne cabartresses.. (1424, *Ord.*, ap. J. de Stavelot, *Chron.*, p. 215, Chron. belg.)

Recopeur ne *recoperesses*. (*Ib.*)

Que pour yceulx pris, yceulx revendeurs, revenderesses et *recoppeurs* ne le puissent refuser au peuple tant que oultre leur provision ilz en aroyent a vendre en leurs maisons ou aultres lieux, au pooir et banlieue de ladite ville. (31 oct. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Recouppeurs de laigne. (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Que de tous cuers anteneuz et peaulz tant de corduwain comme de veaulz... que nous ... ne les aulcuns de nous... revendeurs ou *recoupeurs*, revenderesses ou *recopresses*, que nous achaterons... pour tanneir et coureir et pour revendre, rejetteir ou recopeir, cescuns ou cescunes d'entre nous payerat. (20 juin 1425, *Impôt sur les cuirs*, Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VI.)

Pour ce qui les contre porteurs et *recopeurs* tant de broçalles comme de ramons... (1582, *Priv. des 32 bons mét. de la cité de Liège*, II, 305, éd. 1730.)

Ne polront lesdis *recopeurs* vendre grain au marché. (14 avril 1595, *Reg.-Journal secret des prevosts et jurés*, 1593-1610, Arch. Tournai.)

N'i pourront les vignerons, cotilliers et *recoupeurs* aller au devant des bestes charges pour venir au marché. (1596, *Priv. des 32 bons mét. de la cité de Liège*, II, 194.)

Rouchi, Wallon, *recopeur*, revendeur.

RECOUPER, *-eir*, *-oupper*, *-oper*, *-opeir*, *-opper*, *-olper*, *-auper*, verbe.

— Act., couper, rogner, tailler :

Il se porpense, homes fera de fust,
Laiens ot caisnes et grans arbres ramus,
Il les *recaupe* a son brant esmolu
(Raimb., *Ogier*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 147, 2.) Barrois, 8385 : *recope*.

Par cest engien *recopon* estaces dedens une aie par une sole asir sos. (Villard de Honnecourt, *Album*, p. 175, Lassus.)

Jehans de Bappaumes a tous jours, pour souppechon et maize renommee de florins *recopper*. (15 avril 1316, *Reg. de la Loy*, 1318-1315, Banit a tous jours, Arch. Tournai.)

Avoir recoppé le comble d'icelles eschoppes contre le fenestre dudit plaidoir, et ce ramanoquié... (22 mai-21 août 1434, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir* deffait la machonnerie de la fondation du mur de le tour Guerard de Hurtebise, et *recopé* les terrees par dedens la ville de .III. piez. (12 mai-17 août 1454, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

En divers endroits de la France, *recouppent* avec des faucilles ou grands couteaux emmanches avec des bastons, les chaumes restans des bles. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, II, 2, éd. 1605.)

— Diminuer, réduire, retrancher :

Bien li *a* ore son vivre *recopé*.
(*Charroi de Nymes*, 538, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Orange*.)

Pur ço comand ke il et tut lai et lettré,
Li suen, qui pur lui furent hors del pais alé,
Pes aient et le lur ; rien n'en *seit recolpé*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 74 v° ; v. 4412, Hippeau.)

Les orfenins faisoit desireter,
Les veves dames lor rentes *recoper*.
(*Huon de Bordeaux*, 2465, A. P.)

Ja a sermoné a Senlis ;
S'a les clers en si haut point mis
Qu'il font vos rentes *recoper*.
(*La Complainte de Jerusalem contre la cour de Rome*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 380, 11.)

Et se pau i avoit, je voel k'il puissent cescun don *recopper* et amenrir a le quantitet de le faute ki i seroit. (Juillet 1300, *Testament Nicholon Vilain au Poc*, chir., Arch. Tournai.)

Vous conteres a moi, mar ires refusant,
De chen que vous ma terre m'ales si *recoupant*,
Et que ma mere ales si vilment demenant.
(*Doon de Maience*, 5890, A. P.)

— Neut., même sens :

Et se li deniers que mi testamenteur recheveront de toutes les rentes devant nommes, ne soulfesicent por me testament a acomplir, ensi ke deseure est deviset et ordenet, jou voel que mi testamenteur de cescun don et de cescune aumosne *recoppent* al avenant. (Janv. 1292, *Test. de Ysabiaus de Corde*, chirog., Arch. Tournai.)

— Aller prendre position devant :

Il fut remonstré par le sieur de Tavannes a part a Monsieur qu'il ne falloit pas aller suivre les ennemis par le droict chemin, et par la ou ils estoient allez, mais qu'il estoit necessaire de *recouper* au devant de leur conqueste. (Guill. de Tavannes, *Mém.*, p. 454, Michaud.)

— Act., interrompre :

Ne vous deves pas merveilier
Se ma parole ung poi *recop* :
Ge vous di bien avant le cop ;
Ne vous voil mie en amor metre.
(*Rose*, 13172, Méon.)

Se ma parole un peu *recoup*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 113^d.)

Antenor est d'avis que la guerre ou *recope*.
(Perrin, *Poés.*, p. 15, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., avoir un style haché :

Il n'est rien si contraire a mon stile qu'une narration estendue ; je *me recouppe* si souvent, a faute d'haleine. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xx, p. 63, éd. 1595.)

— Act., revendre :

Item qu'il ne soit personne aucune, vendans laynnes a detail en ladicte ville, qui en icelle puist vendre a detail, ne *recopper* laynnes quelcunques, s'elles ne sont lavees, en cault et en froit. (11 juin 1415, *Reg. des métiers*, 1400-1468, f° 110 r°, De le draperie, Arch. Tournai.)

De tous cuers anteneuz et peaulz tant de corduwain comme de veaulz... que nous achaterons ou que nous porons achateir pour tanneir et coureir et pour revendre,

rejetteir ou *recopeir*. (20 juin 1425, *Impôt sur les cuirs*, ap. Bormans, *Gloss. des Tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VI.)

Perpele de Sure pour cause d'*avoir* achaté une tonne d'oingnons, revendu et *recopet* a plus grant pris a prejudice du proufit comun. (25 sept. 1458, *Reg. aux amendes et bannissem.*, n° 7, f° 20, Arch. mun. Dinant.)

Acheter ou *recouper* les ecorces en crepe venant des pays étrangers. (1686, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 79.)

— Annuler :

Que nous ne puissions mie dire que nous soiiens deciut outre le moitiet dou droit pris, ne demander ke me sire Gilles et se femme devant nommet nos paient çou qu'il delfaut de le moitiet del droit pris, ne demander ke li markies *soit recopes*. (1264, *Chartrier de Namur*, I, 154, Chron. belg.)

— Sonner :

Les gens furent aux champs colhant leur bleis, femmes et hommes ensembles, qui ont aparchuit les Flamens et Namurois, si sont corus aux vilhes et *ont recopeit* les cloques. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, VI, 258, Chron. belg.)

.I. borgois de la villhe l'oit, si corit al mostier ; si fait la cloque *recoupeir*. (ID., *ib.*, VI, 267.)

Esmouves les hommes de Frasne et faites *recoper* les cloces, par quoi tout s'esmuevent femmes et hommes de la ville. (FROISS., *Chron.*, III, 254, Kerv.)

— Neut., sonner la cloche d'alarme :

La ilh aplovoit toudis grans gens, partant qu'ilh avoit fait *recoupeir* as vilhes de Ains... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 296, Chron. belg.)

— *Recoupé*, part. passé, raccourci :

Tel i ot ive a qeue *recopee*
Ou haut cheval a grant teste levee.
(*Aymeri de Narbonne* 1631, A. T.)

— Rogné :

Baudart le Piers a .x. livrez, pour avoir vendu deux draps tains *recoppez* contre les ordonnancez de la ville. (13 déc. 1424, *Reg. de la loy*, 1413-1424, Arch. Tournai.)

Centre, *recouper*, attraper quelqu'un en lui barrant le chemin. Normandie, *requeuper*, boire un second coup. Liégeois, *récôper*, sonner le tocsin.

RECOUPURE, *recoupp.*, *recop.*, s. f., recoupe, débris :

Ung candeler de fier, et ung tonneau de *recopures*. (11 fév. 1489, *Tut. de Margot et Haignon le Gallois*, Arch. Tournai.)

Ung coppon de drap d'or rouge d'ung aulne et davantaige avec aucunes *recopures*. (1557, *Inv. de l'église collégiale de St Omer*, Bull. des Trav. hist., 97, année 1886, n° 1.)

Prens les *recouppures* des cordonniers et les fais bouillir. (*Secrets du seigneur Alexis Piemontais*, p. 710, éd. 1588.)

RECOUPEUR, voir RECOUPEOR.

RECOUPPER, voir RECOUPER.

RECOUPPEUR, voir RECOUPEOR.

RECOUPS, partic. passé, voir RESCORRE.

RECOUPVRER, voir RECOVRER.

RECOUR, voir RECOR 2.

RECOURAGIER, *-ger*, *-raigier*, verbe.

— Act., redonner du courage à :

Ceste parole que le duc dist *recouraga* moult grandement ses gens et sa compaignie. (FROISS., *Chron.*, XIII, 169, Kerv.)

Moult *furent* a celle heure les vaillans champions reconfortez, refreschiz et *recouragez*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 26, éd. 1528.)

— Réfl., reprendre du courage :

A la priere et exemple du conte d'Artois *se recouraigierent* les nobles hommes crestiens. (*Le Chevaleureux comte d'Artois*, p. 116, Barrois.)

RECOURBELER, voir RECORBELER.

RECOURCIER, voir RESCOURCIER.

RECOURIR, voir RESCOURIR.

1. **RECOURRE**, voir RESCORRE.

2. **RECOURRE**, voir RECORRE.

RECOUVRIR, voir RESCOURIR.

1. **RECOURS**, s. m., reflux :

Le cours et *recours* de la mer. (*Mer des hystoir.*, I, f° 53°, éd. 1488.)

Au cours et *recours* des ondes. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 46, Galiot du Pré.)

— Au plur., la marée :

Si en nostre mer, laquelle tend vers septentrion, quelqu'un veut considerer les lieux et bords de mer, et les *recours* qui s'y font, certainement il appercevra plus clair que le jour que tout se fait par le mouvement et aspect de la lune. (J. G. P., *Des occult. merv. de nat.*, p. 356, éd. 1567.)

2. **RECOURS**, voir RESCOURS.

1. **RECOURSE**, voir RESCOUSSE.

2. **RECOURSE**, s. f., retraite :

Recursus, retour, *recourse*, retraicte. (CH. ESTIENNE, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Auquel lieu estant campé, se feirent ordinairement de belles escarmouches, charges, prinses et *recourses*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, III, f° 83 r°, éd. 1569.)

RECOURSER, voir RESCOURCIER.

RECOURT, voir RECORT 2.

RECOUSEOR, *recoseor*, *-eur*, s. m., couturier, tailleur :

La sabeline sanz nul *recoseur*
Est de sa pel vestu a chescun jor :
Mes a un rei semble il grant henor
Quant sis mantels en est orlez entor.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 146 r°.)

Ne barbeteres ne *recouseres* ne va pour rekeusdre. (*Bans aux échev.*, QQ, f° 1 r°, Arch. mun. Douai.)

Se li *recouseres* ne va pour rekeudre. (*Ib.*, f° 39 v°.)

Henri le *recouseur*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, 2, f° 7 r°.)

Cf. RECOUDREOR.

RECOUSSE, voir RESCOUSSE.

RECOUSURE, s. f., action de recoudre :

Recousure f. A new sowing, or stitching up. (COTGR., 1611.)

RECOUVER, voir RECOVRER.

RECOUVERER, voir RECOVRER.

RECOUVERIER, voir RECOVRIER.

RECOUVERT, s. m., choc :

Atant picquerent les deux chevaliers leurs chevaulx et coururent leurs lances baissees dont ilz donnerent l'ung a l'aultre si grans coups que la montagne en retentit. Et au *recouvert* des lances ung esclat s'enleva si hault que il cheut devant la pucelle. (*Perceforest*, V, f° 9ª, éd. 1528.)

RECOUVERTEUR, voir RECOVRETOR.

RECOUVERTURE, s. f., nouvelle couverture, nouvelle toiture :

A Collart Baudart, de Rongy, pour avoir livré ung millier de tieulles a ladicte ville employez au fait de le *recouverture* faite a le grande boucherie. (20 fév. 1426-17 mai 1427, *Compte d'ouvrages*, 4° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Maison habiteit, decoré et repareit, tant de *recouverture*, cheminees, comme de vestissemens. (1548, *Jug. et sent. des echevins*, XLI, 19, Arch. Liège.)

— Ce qui sert à recouvrir :

Recouvertures aux chanlettes de plomb de la galerie. (1555-6, *Compt. du cellerier de Nancy*, Arch. Meurthe.)

RECOUVRAGE, voir RECOVRAGE.

RECOUVRAL, s. m., action de recouvrer, retour :

Que sen seneschaux est mors sans nul *recouvral*.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 56 r°.)

RECOUVRE, voir RECOVRE.

RECOUVREE, voir RECOVREE.

RECOUVRER, voir RECOVRER.

RECOUVREUR, voir RECOVREOR.

1. **RECOUVRIER**, voir RECOVRER.

2. **RECOUVRIER**, voir RECOVRIER.

RECOUVROISON, voir RECOVROISON.

RECOVATOUR, voir RECOVRETOR.

RECOVERANCHE, voir RECOVRANCE.

RECOVEREMENT, voir RECOVREMENT.

RECOVERER, voir RECOVRER et RECOVRIER.

RECOVERIR, voir RECOVRIR.

RECOVERY, s. f., action de recouvrer :

L'estat celuy que receivoit le primer homage est defeate per l'*recovery*. (LITT., *Instit.*, p. 149, éd. 1571.)

RECOVRAGE, *recou.*, s. m., action de recouvrer, de retrouver, retour :

Bien set que perdu l'a sanz point de *recou-* [*rrage*.
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 9 v°.)

Que perdu le quidoit avoir sanz *recouvrage*.
(*Ib.*, f° 30 r°.)

Ou il mesmes yert ocis sans *recouvrage*.
(*Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 120 v°.)

J'ai me fille perdue sans nes .I. *recouvrage*.
(*Ib.*, f° 190 v°.)

RECOVRANCE, *-ranche*, *recover.*, *recuver.*, *recouver.*, s. f., action de recouvrer :

De soi n'aveit *recoverance*.
(R. GROSSETETE, ms. Brux. 10747, f° 232ª.)

Diex, voillies me donner de joie *recouveranche*.
(*Baud. de Seb.*, X, 957, Bocca.)

Pour la *recouvrance* dudit chastel. (1424, Arch. X 2ª, pièce 18.)

Ceulx qui en temps advenir pourroient lire ou ouyr la façon et la maniere de la *recouvrance* miraculeuse d'icelle duchié. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 233, Bibl. elz.)

— Délivrance, salut, secours, ressource :

Que mort l'abat senz nule *recuvrance*.
(*Rol.*, 3619, Müller.)

Il estoit des siens la miudre *recouvrance*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 23ª, Michelant.)

Mieux veut morir que n'en prengne vengence
De ceus qu'il a perdu sanz *recovrance*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1831, A. T.)

Quant (l'amour) ceaulz met en noncha- [loer,
Ki por li ont mesestance,
Et ceaulz done *recovrance*
Ki se poennent de boixier
Et de faulz cuers renvoxier.
(ADEFROIS LI BASTARS, *Chans.*, ms. Berne, f° 80 v°.)

Isle de Cret, Corse et Sezile,
Chypre, douce terre et douce isle,
Ou tuit avoient *recouvrance*.
(RUTEB., *Complainte de Constantinoble*, I, 102, Jub.)

Vechy nostre *recouvranche*, se eur et fortune est venue pour tousjours. (FROISS., *Chron.*, II, 296, Kerv.)

La grignour partie [de ces povres gens] se retraissent a St Omer et orent la biaucop de *recouvrances*. (ID., *ib.*, V, 219.)

Icy ne prens point de plaisance
Qu'on me vienne bruler ma paille,
Au fort aller, vaille qui vaille,
Cecy n'est point ma *recouvrance*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 2428, A. T.)

— Action de rétablir dans un emploi :

En oultre, veut et ordonne mon dit seigneur que apres que aucuns des dits officiers auront esté royez par les estrees, aucune *recouvrance* ne se face, si ce n'estoit par ordonnance expresse de mon dit seigneur. (*Etat des offic. des ducs de Bourg.*, dans *Mém. p. servir à l'hist. de Fr. et de Bourgogne*, p. 250.)

— Charge de cavalerie renouvelée :

Moult y fisent de belles apertises d'armes et grandes *recouvrances*. (FROISS., *Chron.*, V, 65, Kerv.)

L'Académie enregistre ce mot en faisant remarquer qu'il n'est plus usité que dans l'expression Notre-Dame de *Recouvrance*.

RECOVRE, *-couvre*, *-coeuvre*, *-cuevre*, s. f., action de recouvrer :

Fut avisé que, comme le duc avoit longuement faict poursievir aulcunes requestes devers le roy, et dequoy on lui avoit fait long refus et dangier, maintenant, pour une attraiance, et pour servir a semblable *recoeuvre*, le roy accorda au sieur de Lannoy toutes les petitions du duc. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 45, Buchon.)

Pour trouver voyes et moyens de avoir aide de finance a aidier au conduict de noz besoignes et afaires, et mesmement a proceder et entendre, la grace de Dieu prealable, a la *recoeuvre* des villes, lieux et places de Dyepe et de Grantville. (1443, *Mandement pour le recouvrement de Granville*, Chron. du Mont St Michel, II, 148, A. T.)

Mesmement en fait touchant la *recoeuvre* des villes et places de Dieppe et de Grantville. (*Lett. and. pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 335, Rer. brit. script.)

Ainsy est en traict d'un ancien papier de la *recouvre* de la leyde. (1466, *Tarif de la leyde sur Bourg*, Cart. de Bourg, p. 400, Brossard.)

— Secours, remède :

Qui doit estre come l'estoile
En cui maronner ont *recuevre*.
(J. DE JOURNI, *Disme de penit.*, Brit. Mus. add. 10015, f° 73 r°.)

Pour valur ne *recoevre* nus.
(Ms. Turin, L V. 32, f° 166.)

Cilz qui pourtent les biens en exil sont li pouvre
Cui on donne pour Dieu ; n'y a autre *recouvre*.
(*Gir. de Rossill.*, 3045, Mignard.)

Et pour ce nullement ne vouloit croire que le roy venist ainsi la main armee sur lui et sur ses terres, jusques a ce que le roy fut si avant en ses pays que a peine y avoit il point de *recouvre*. (*Girart de Ross.*, ms. Beaune, éd. L. de Montille, p. 112.)

Disant qu'en luy seul devoit estre la fyence du roy arrestee et la *recoeuvre* de l'onneur des Françoys trouvee. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 197ª.)

Puisque ma perte n'a point de *recouvre* et que ma playe ne reçoyt point de guerison. (CL. TURRIN, *Œuv. poét.*, ep., éd. 1572.)

Suisse romande, Neuchâtel, *recouvre*, recouvrement.

RECOVRÉ, *recoeuvré*, *-couvré*, s. m., secours :

Savoir poes, molt ot le cuer iré ;
Car ne vit arme ou il ait *recovré*.
Si reguarda tot entor lui ou pré ;
De toutes pars se vit si enserré.
(*Girard de Viane*, 4931, Tarbé.)

Et que plusieurs chevaulx poroyent estre tuchez ou affolez, et par aventure aucuns des chevalliers, dont il feroit perte qui plus n'auroit de *recoeuvré*. (*Pas d'armes de Sandricourt*, p. 31, Peigné.)

— Réparation :

Que ce fust fait pour le *recouvré* de leur honneur, dont par les lettres ilz avoient esté vituperez. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 131, Soc. de l'Hist. de Fr.)

RECOVREE, *-ovree*, *-uvree*, *-overee*, s. f., action de recouvrer, retour :

Jamais de teil signour n'iert faite *recovree*.
(*Rom. de Cassamus*, ms. Oxford, Douce 308, f° 85, P. Meyer, *Arch. des Missions*, 2ª sér., t. V, p. 213.)

Si ren lur mesvient, la seit la *recuvree*.
(*Horn*, 1599, Michel.) Var., *recoveree*.

— Remède, réparation :

Quant il le sot, dolor en a menee,
Mes il voit bien qu'il n'i a *recovree*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1323, A. T.)

Mort est, je le soy bien, n'i a mes *recouvree*.
(*Doon de Maience*, 490, A. P.)

RECOVREIR, voir RECOVRER.

RECOVREMENT, *-cuvrement*, *-coverement*, *-couvremant*, *recuvr.*, *recuverem.*, s. m., secours, remède :

Ambure ocist seinz nul *recuvrement*.
(*Rol.*, 1607, Müller.)

Emenidus d'Arcade, li preus et li vallans,
Les sostient et conforte et si lor est garans,
Lor est murs et desfens et lor *recouvremans*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 21ᵇ, Michelant.)

Et cil respondent : Biau sire, fuions nous ans,
Car a la mort n'a nus *recuvremant*.
(RAIMB., *Ogier*, 490, Barrois.)

E si vei apertement
Ke de tei n'ad *recuverement*.
(ROB. GROSSETESTE, *Chans.*, ms. Brux. 10747, f° 234ᶜ.)

Puis k'ai issi perdu vos nevoz e ma gent
Mes douz fiz, dunt doel ai, sanz nul *recovre-* [*ment*.
(*Horn*, 3598, Michel.)

— Retraite, refuge :

La estoit li *recoverement* des genz ; e tolut lor fu le delit de Jacob. (*Premier livre des Machabées*, Maz. 70, f° 160ª.) Lat. : ibi erat habitatio gentium. (*Mach.*, III, 45.)

1. **RECOVREOR**, *-eur*, *-eeur*, *recouvreur*, *recruvreour*, s. m., couvreur :

Recouvreurs de mesons. (Est. Boil., *Liv. des Mest.*, 1re p., xlvii, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Droinus le *recovreur*. (Fin xiiie s., *Obit. de S. Et.*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 236.)

Contraindre les *recovreurs* a rendre les diz contios. (1352, *Proc. verb.*, Cart. mun. de Lyon, p. 458, Guigue.)

Mahiet le *recouvreur*. (1370, Arch. S 62, pièce 4.)

Recruvreours. (*Acte bressan du* xive *s.*, ap. Lateyssonnière, *Rech. hist. sur le dép. de l'Ain*, III, 390.)

A Jehan Blondelet et a Garaut, *recovreurs*, pour later et covrir de tiele le chaffaut et les tornelles de Croe. (1398, *Compt. de Nevers*, CC 6, fº 15 rº, Arch. mun. Nevers.)

Guillaume Colin, *recouvreur* de paille. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, fº 27 rº, Arch. mun. Nevers.)

Il y avoit un *recouvreur*, qui en recouvrant une maison, tomba sur un homme qui passoit la rue. (G. Bouchet, *Serees*, II, 166, Roybet.)

Les *recouvreurs*, basteleurs, mariniers feront choses hazardeuses plus hardiment que les plus vaillants, y estans duicts et stylez de jeunesse. (Charron, *Sag.*, l. III, ch. xix, p. 695, éd. 1601.)

Recouvreur a été encore employé au xviie siècle :

François Guerraud, *recouvreur* et maistre picardoises, demeurant à Seneché. (1641, chapitre de Mirebeau, Arch. Vienne.)

Recouvreur, qui couvre les maisons. (Duez, *Dict. all.-lat.-fr.*, éd. 1664.)

Lorraine, *recouvreur*, couvreur.

2. **RECOVREOR**, *-ovreor*, *-eur*, *recuvreor*, s. m., celui qui recouvre, qui regagne :

Recouvreur, recuperator. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Vengeur et *recouvreeur* de la magesté romaine. (Bersuire, *Tite Liv.*, ms. Ste Gen., fº 68d.)

> Tu es le *recouvreur* des pertes,
> Qu'a eu (helas !) en la terre italique
> Depuis vingt ans la nation Gallique.
> (Cl. Mar., *Opusc.*, à M. Fr. de Bourb., p. 45, éd. 1596.)

— Celui qui soustrait quelqu'un à un danger, aide, secours :

Li mien *recuverere* tu es. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, fº 44 vº.)

Li riches deceus a molt *recovreors*. (*Bible*, Richel. 901, fº 34a.) Lat. : diviti decepto multi recuperatores. (*Ecclesiasticus*, XIII, 26.)

Recouvreur des desconfis. (Monstrelet, *Chron.*, II, 45, Soc. de l'H. de Fr.)

RECOVRER, *recovreir*, *recoverer*, *recouvrer*, *recouvrier*, *recouverer*, *recoupvrer*, *recocvrer*, *requeuvrer*, *recuvrer*, *recoubrier*, *recouver*, *recovier* (rime), verbe :

— Act., se procurer, obtenir, gagner, trouver :

> Guenes li quens s'en vait a sun hostel,
> De guarnemenz se prent a cunreer,
> De ses meillurs que il pout *recuvrer*.
> (*Rol.*, 342, Müller.)

> Grigois dirent que mar le virent,
> Des murs de Troie le remirent
> Souvent cacier, sovent joster,
> Souvent le voie *recouvrer*,
> (Ben., *Troies*, Richel. 375, fº 86a.)

> Si vus murez, jeo voil murir :
> E si vus en poez partir,
> Vus *recoverrez* altre amur.
> (Marie, *Lais*, Guigemar, 549, Warnke.)

> Or ai grand tort, par le cors seint Ligier ;
> Par avanture qu'ele a mendé Gaydier
> Por lui deçoivre et por lui angignier,
> Qu'ele wet m'amor avoir et *recovier*.
> (*Gaydon*, 9023, A. P.,

> Mais ce ert chose qu'il ne puet *recouvrer*.
> (*Enf. Ogier*, 2019, Scheler.)

> E Dexirer voloit miesme presentier
> Le grand pales a vous e d'a vous *recoubrier*
> L'onour, le lous, le pris, com il doit, pour entier.
> (*Prise de Pampel.*, 279, Gautier.)

> J'*ai* la bone herbe *recouvree*
> Et jusqu'a mes yex amenee.
> (Nicol. de Margival, *la Panthere d'amours*, 2446, A. T.)

Si *recovroit* ons tote manere de char la, si c'om le nommoit le Lardire. (J. des Preis, *Myreur des histors*, IV, 112, Chron. belg.)

Ilh n'astoit arbre ne vigne de herbe nulle part que ons ne *recovrast* en son jardin, qui mervelheusement astoit grans. (Id., *ib.*, IV, 455.)

Il envoia ses lettres et ses messages partout la ou il cuidoit *recouvrer* de bons compagnons. (Froiss., *Chron.*, I, 42, Luce.)

On ne trouve rien sur le pays d'Escosse ; a grant peine y *recuevre* l'on du fer pour ferrer les chevaux. (Id., *ib.*, II, 2, 228, Buchon.)

Et commanda qu'on luy apprestat quelque austre chose de celles qu'on *recouvroit* facilement. (Amyot, *Vies*, Lucullus, éd. 1567.)

Soigneux, a fort grande despence, de *recouvrer* des hommes suffisans en tout genre de sciences. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. 25, éd. 1595.)

— Rallier :

> Tost *furent* Françeis *recovrez*,
> Si lor reguenchissent es vis.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 5310, Michel.)

Eut Pierre Dubois plusieurs imaginations d'eux tirer avant, pour *recouvrer* les fuyans. (Froiss., *Chron.*, ap. Ste-Pal.)

— Rétablir, réparer, remettre en état :

> Ja mais par soi (le pècheur) n'*iert recovres*
> S'il rechiet de desus le pont.
> (Renclus de Moil., *Miserere*, clxxxv, 11, Van Hamel.)

> Et des Coumains fist tel mortalité
> K'en moult lonc tans ne *furent recouvré*.
> (*Enf. Ogier*, 7985, Scheler.)

> Est (le cheval) chascun jor bien aouvres :
> Il *seroit* bientost *recouvrez*,
> S'il ne fesoit œvre grevaine,
> S'eust du fuerre et de l'avaine.
> (*Dit de Fortune*, Richel. 837, fº 249a.)

Recoverer. (1360, *Liv. des Bouill.*, Arch. mun. Bordeaux.)

Pour *recouvrer* le boys du pont Madame et des ayes que l'eaue avoit emmenes. (1468, *Compt. de Nevers*, CC 63, fº 33 vº, Arch. mun. Nevers.)

A maistre Jehan Thiery, carpentier,... item [pour *avoir*] *requeuvré* une partie du ront de le Tour iiie de le Porte Morel allant a le Porte du Bruylle... (15 février 1465-17 mai 1466, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpentier,... item [pour *avoir*] *requeuvret* de nouvel le crupon du comble de le iiie tour, oultre le tour de le Pottrie. du lez de le porte du Bruille... (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Réfl., se rattraper, se remettre en état :

> Il ont assis le gieu. Dieudonné commencha ;
> Il trait .i. paonnet ; Mancion prins li a.
> .i. chevalier a prins dont Dieudonné gaba ;
> Et Dieudonné li enfes apres *se recouvra*,
> Car il a trait d'un roc et esquiec dit li a.
> (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, fº 27b.)

Si dist qu'il ne voloit mies que tels gens approçassent Tholouse ne le royaume de France, pour *yaus recouvrer*, et qu'il leur iroit au devant et les combateroit. (Froiss., *Chron.*, VI, 219, Luce.)

S'il advient que par quelque bonne fortune il *se recouvre*, et retourne en force et prosperité, adonc revient la haine et redouble l'envie. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. xii, Michaud.)

Pour *soy* cuider *recouvrer* des pertes et des dommaiges quil avoit euz ausdis Anglois et depuis. (1460, Arch. JJ 192, fº 57 vº.)

Aux armes de pié *se* pourroit bien *recouvrer*. (*Petit Jehan de Saintré*, ch. l, O III rº, éd. goth.)

Si d'adventure il perdoit, il taschoit a *se recouvrer* et a remplir ses pertes par autres nouvelles entreprises. (Amyot, *Vies*, Pyrrhus, éd. 1567.)

— Pourvoir à sa subsistance :

> Mais ge sui moult tres bons ovriers,
> Dont ge *me* puis bien *recouvrer*.
> (*Des deux Bordeors ribaux*, 109, Montaiglon, *Fabl.*, I, 5.)

— Act., recevoir :

> ... Que dis tu, forsenes?
> Viels tu donner .i. cop pour .xv. *recouvrer* ?
> (*Fierabras*, 2496, A. P.)

> Moult li touchoit au cuer cele jornee,
> Ou il *avoient* tel perte *recouvree*
> Que toute ert pres lor gent morte et tuee.
> (*Enf. Ogier*, 6754, Scheler.)

— Relever :

S'entre le mary et la femme estoit trouvee affinité de comparage, sachez que espousailles ne s'en pourroient jamais ensuyvir ; mais se ce advenoit apres les

espousailles, pour ce ne les fauldroit divorcer, car par dispensation en peuvent bien *estre recouvrez*. (BOUTEILLIER, *Somme*, 2e p., f° 29c, éd. 1486.)

— *Recover de*, tirer de :

Et li prie qu'il te *recuevre*
De povretez...
(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 6 r°.)

— Neut., se tirer d'une difficulté, d'un danger :

Si leur a fait guerpir la plagne,
Car il avant et puis li sien
Le fisent a l'estour si bien
Que Robiers Wiskars *recouvra*.
(MOUSK., *Chron.*, 17117, Reiff.)

Et cum il fut repairié a soi meisme, Deus ! pensa il, jo [ne] dis hui mes hores, coment i *recovereie* jo mes? (MAURICE, *Serm.*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 191.)

Qui se presente meins souffisament... d'armeures que il ne doit, il n'i puet mes *recouvrer*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, p. 328, éd. 1690.)

Se vous aves perdu a ceste fois, vous *recouveres* une autre. (FROISS., *Chron.*, V, 65, Kerv.)

Tousjours y povoit il *recouvrer*. (ID., *ib.*, XIII, 275, Kerv.)

Toutes fois, quant l'on a failly a aulcune chose par sa negligence, il faut penser de *recouvrer*. (*Perceforest*, VI, f° 55, éd. 1528.)

— Réitérer, revenir à la charge :

Granz fut li colps, li ducs en estunat.
Se li paiens un feiz *recuvrast*,
Sempres fust morz li nobilies vassals.
(*Rol.*, 3438, Müller.)

Puis *recouvrai* as Saisnes a l'espee acerine,
.I. Saisne et .I. soudain lor laissai en trayne.
(J. BOD., *Sax.*, LXXIV, Michel.)

Dont voient descendre Lombars ki lor vienent a l'encontre, et li nostre, comme preu et hardi, les recuellent as glaives. La ne fu mie Gossiaus li moines laniers, ains s'i maintint comme chevaliers preus et aidans ; et sovent *recouvroient* entour lui si compaingnon. (H. DE VALENC., *Hist. de l'emper. Henri*, § 653, Wailly.)

Si se retrait por savoir coment il le feront et maintenant *recovrent* cil de l'autre part qui devant se fuioient, et les laisse a grant loisir *recovrer* tant que li sien en orent auques li pior et lors lor laisse corre et les asaut si durement que tout se metent a la voie sans *recoevrer*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 75c.)

Icelle gent que Athis meine
Qui la flor est de toute Atheine,
Tuit ensemble cil *recovrerent*,
Moult parut bien com il ovrerent.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 82d.)

Apres les lances *ont* as brans *recouvré*.
(*Enf. Ogier*, 1654, Scheler.)

Se vont grans cox entreferir,
Et si fu par mout grant air ;
Outre passent et puis *recuevrent*.
(SARRAZIN, *Tourn. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 297.)

Souvent fierent, souvent *requeuvrent*,
N'entendent pas a sermonner.
(G. GUIART, *Roy. lingn.*, 11206, W. et D.)

Et puis *recuevre* et le fiert ou visbus. (FROISS., *Chron.*, VIII, 35, Kerv.)

Le dit duc, voiant celle cruelle entreprinse ainsi estre faicte contre lui, s'escria assez hault : Je suis le duc d'Orleans. Et aucuns d'iceulx respondirent, en ferant sur lui : C'est ce que nous demandons ! Entre lesquelles paroles la pluspart d'iceulx *recouvrerent* et prestement par force et habondance de corps fut abatu jus de sa mule. (MONSTREL., *Chron.*, I, 36, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Messire Gauvain, ce voyant, *recoeuvre* et luy donne de l'espee parmy la teste. (*Lancel. du Lac*, I, f° 96, éd. 1533.)

— Act., réitérer :

Feri Erart un grant coup desmesuré et *eust* tantost *recouvré* l'autre, se ne fust ce qu'il le congnut a sa voix et a sa raison. (*Gr. Chron. de Fr.*, St Loys, XCVIII, P. Paris.)

— Neutr., revenir :

Et puis qu'il avoit l'une de ces voies prises, il ne les pooit pas lessier por *recouvrer* a une des autres voies. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, LX, 3, Beugnot.)

— Parvenir, arriver :

Ce fu miracles et mervoille,
C'onques a sa paroille ovrer
Ne pot nature *recovrer*.
(CHREST., *Cliges*, 2732, Fœrster.)

Sire, dist li arcevesques, vous veez bien que vous ne povez *recouvreir* a vostre fil, et bien devez croire que il est en paradis. (MENESTREL DE REIMS, § 465, Wailly.)

— Etre admis :

Porra il *recovrer* a amener garanz ? L'en dit que oil. Et toz jorz die cest most, toz jorz porra recouvoir a amener garanz, ja tant ne li en refusera l'en. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 36, § 1, Rapetti.)

La Bresse en Vosges, *sé recovra*, se rattraper quand on est sur le point de tomber.

2. RECOVRER, voir RECOVRIER.

RECOVRETOR, *-our*, *recovatour*, *recouverteur*, s. m., couvreur :

Pour .III^{c}. d'aissaules a recovrir lou toit de la maison dessuis lou chauffour, et pour lou *recovretour* .V. sols. (1311, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

.XV. sols de Bertrand La Babe pour un sang fait a Jehan d'Ambly le *recovatour*. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044.)

Charpentiers, *recouverteurs*. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 5.)

La Bresse en Vosges, *recreuvetèr*, couvreur.

Cf. RACOVETEOR et RECOVREOR.

RECOVRIER, *recouvrier*, *recouverier*, *recovrer*, *rekovrer*, *recouvrer*, *recoverer*, *receuvrer*, *recuvrer*, *-vrier*, s. m., ressource, secours, remède :

Moult ot grant doel de sa mollier,
Mais u doel n'ot nul *recovrier*.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 219d.)

Recovrier est d'Engleterre (la ville de [Londres)
Avant d'iloc ne l'estuit querre.
(*Tristan*, III, p. 60, Michel.)

Par les mesajes lor fait dire et proier
Que a lui viengnent, ainsi com il l'ont chier,
Se a lui veillent mes avoir *recovrier*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1448, A. T.)

N'avoit encor loisir ne *recovrier*
Que il peust metre pié en estrier.
(*Ib.*, 2856.)

Si besoinz nos ert e mestiers,
La est tut nostre *recovrers*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4367, Michel.)

Conforz li fust e *recovrers*,
Amis verais, fins e entiers.
(ID., *ib.*, II, 4277.)

N'ainc ne m'i seu plaindre ne dolouser
Ainsi con cil qui ont lor *recouvrier*
Par faussement et requerre et proier,
Et souspirent si con de bien amer.
(AUDEFROI LE BASTARD, *Chans.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 300, 26.)

Et la viande et les osteaus
Fussent as francs homes communaus.
Tuit li franc home ki eust mester
I eussent itel *recoverer*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. angl.-norm.*, I, 50.)

De ceus que il virent noier
Dont n'atendent nul *recovrier*.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149d.) Var. : *recuvrier*.

Nouvel avoir nous couvient gaaignier
Qar en cestui n'avons nul *recouvrier*.
(*Enf. Vivien*, Brit. Mus., 20 D, XI, p. 85, Wahlund.)

Tot vo lignages i aura *recovrier*.
(*Agolant*, 164, Bekker.)

Ne de gregnors mesaventures,
De plus fortes, ne de plus dures,
Ne de tans si bons *recovriers*
Par les cors de deux cevaliers,
Ne de si fiere contençon,
Ne en fable, ne en cançon,
N'oi parler a nul des tens
De crestiens ne de paiens.
(*Parton.*, 9251, Crapelet.)

Li *recouvriers* est falis
D'amour quant feme a pris
De mari le compaignie.
(GAIDIFER, ms. Vienne H. X. 36, f° 48c.)

Se je n'ay de lui
Aide et *recouvrier*.
(*Complaintes dou pecheur*, Richel. 2039, f° 16 r°.)

En jone home a grant *recouvrier*.
(FROISS., *Poés.*, II, 3, 76, Scheler.)

Terre de Ilerne, desolee et desconfortee et desheritee de noble heritier, que deveras tu ? Tu n'auras jamais le pareil *recouvrier* du gentil Gaston de Foys. (ID., *Chron.*, Richel. 2646, f° 128b.)

Cil de Jugon, qui se veoient assalli et point de *recouvrier* ens ou pays ne savoient. (ID., *ib.*, VI, 176, Luce.)

Quand ceux de Jugon virent qu'il n'y avoit nul *recouvrier* ou pais, ils oupvrirent leurs portes au Comte. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXIX, éd. 1638.)

— Loc., *n'i a nul recovrier*, le mal est sans remède :

Mors est li quons ; *n'i a nul recovrier*.
(*Raoul de Cambrai*, 69, A. T.

Et voit ses homes mors que *n'i ot recouvrer*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49c, Michelant.)

Vous avez ausi fet anuit
Que s'il n'en *fust nus recouvriers*.
(*De Gombert et des deux clers*, 124, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 242.)

— *Sans recovrier*, *sans nul recovrier*, *sans autre recovrier*, *sans nes un recovrier*, sans remède possible :

L'escu enbrace, col prent a avancier ;
Je l'eust mort *sans autre recouvrier*.
(*Raoul de Cambrai*, 2601, A. T.)

Ausi morras com jou morrai,
Mors, ki tout tout sans *recovrier*.
(Rebclus de Moiliens, *Miserere*, xc, 9, Van Hamel.)

Nis cil ke en enfer serrunt *sans rekovrer*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 13 v° ; v. 763, Hippeau.)

Et ce fu granz joie que il nes i trova ; que perdu fussent *sans nul recovrer*, se il les eust trovez. (Villehard., § 371, Wailly.)

Et cil a deus espees respont : Sire chevaliers, tout autretel vous redi je : vous m'aves mort *sans recouvrier*, mais vaincu ne m'aves vous mie ; si est che damages de vostre mort, car certes vous estes li mieudres chevaliers que je onques encontraisse. (*Merlin*, II, 52, A. T.)

Jeo ai perdue ma duce amie,
Ke mut me greve, keke l'em die,
E la perte ert *sans recuvrer*.
(Chardry, *Petit Plet*, 1421, Koch.)

Au matin fu trouvee, en sa main .i. sautier,
Toute morte en son lit, *sans nes .i. recouvrier*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 6941, Charrière.)

Ensi sera mon jone temps perdu
Sans *recouvrier*.
(Froiss., *Poés.*, I, 356, 279, Scheler.)

Sans nul recouverier. (xv° s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Action de rentrer en possession de :

Et se aucuns disoient ou vouloient dire que ce fust fait pour le *recouvrier* de leur honneur dont par les lectres ilz avoient esté vituperé, a tout le moinz deuissent ilz exprimer la verité. (Monstrel., *Chron.*, addit., VI, p. 128, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Nous en aurons bonne fortune
Et de paix joyeux *recouvrier*.
(*Poés. attrib. à Cl. Marot*, Dictier presenté a Mgr de Nassau au ret. de France, V, 379, éd. 1731.)

Si quelqu'un delaisse aucun heritage detenu de quelque seigneur, dont aucuns ne se veullent fonder heritiers : si sont les crediteurs admis a faire creer curateurs ausdits biens et heritages, pour estre payez de leur deu, lequel curateur sera tenu faire au lieu de l'heritier tous devoirs vers le seigneur. Et si ledit curateur differoit ce faire, ou qu'il ne fut encore creé, le creancier du deffunct pour eviter la regale, pourra faire lesdits devoirs vers ledit seigneur, et de ce qu'il aura desboursé, il aura son *recouvrier* prealablement sur les biens de la curatelle. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, § 24, éd. 1679.)

— Butin :

Et li sires du val reclus
A plus de .vii. contes et dus
Et bien .vii.m. chevaliers
Y font moult riches *recouvriers* ;
En leur venir si les effroient
C'une grant piece les avoient.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 82a.)

RECOVRIR, *-verir*, v. a., recouvrer :

Il ne pount *recoverir* aver a la comune lei dedeinz la cité, pur ceo qe lour adversaries sount mestres et menours de la dite cité. (*Lib. Custum.*, I, 386, 14, Edw. II, Rer. brit. script.)

— Infin. pris subst., p.-ê. appel :

Q'ils eient lor defenses et lors *recovrirs* en court ou ils les deivent aver. (1335, *Conc. int. reg. Angl. et Scot.*, Avesbury, 26.)

— *Sans recovrir*, sans retour :

Et si utre mer vais pur lui guerpir,
Sanz recoverir perc son akoil.
(*Pleinte d'H. de Lacy*, Oxf., Bodl. Fairf., p. 24, f° 79.)

RECOVROISON, *recouvroison*, *-ison*, s. f., action de recouvrer, de retrouver, retour :

Car sa fille est ja morte, n'i a *recouvrison*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 40 v°.)

Et or vous ai perdu, n'i ai *recouvroison*.
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 10 r°.)

RECOY, voir Recoi.

RECRAANT, voir Recreant.

RECRAINDRE, v. a., craindre, redouter :

Forment *recrient* que on ne l'ait laidi
Et pour Ogier vergondé et houni.
(*Enf. Ogier*, 3252, Scheler.)

Ceulx de proie les autres chacent,
Si les occient et dechacent,
Et ceulx par nature les craignent,
Si les deffuient et *recraignent*.
(Crist. de Pis., *Chemin de long estude*, 335, Püschel.)

RECRAINT, voir Recreant.

RECRAIRE, voir Recroire.

RECRAMPONNER, v. a., regarnir de crampons :

Avoir aidié le dit Thiery Vaillant a despendre et rependre les deux huys de la dicte halle des draps, et a assir et *recramponner* toutes les aultres vieses bendes d'iceulx huys. (19 nov.-16 fév. 1431, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

RECRANCE, voir Recreance.

RECRANDEMENT, voir Recreanment.

RECRANDIR, voir Recreandir.

RECRANMENT, voir Recreanment.

RECRASSIER, v. n., redevenir gras, fertile :

Si avient une jour que ilh prisent conselhe entre eaux qu'ilh soy delogeroient, et en yroient en aultre terre plus legiere a conquesteir, jusqu'a tant que chis paiis *seroit recrassies*. (Jeh. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, II, 117, Chron. belg.)

RECRASTINER, v. a., remettre au lendemain :

Recrastino, p[ro]longier, *recrastiner*. (*Gloss. de Salins*.)

Recrastino, prolongner, *recrastiner*. (*Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

RECRAUE, voir Recreue.

RECREABLE, adj., agréable, qui récrée :

Parler d'anchienetes sont coses *recreables*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 300, Kerv.)

En un lieu asses agreable
Et moult grandement *recreable*.
(Froiss., *Poés.*, II, 55, 1870, Scheler.)

Quant bon desir sy esmoet le corage
A aucun lieu ou en voelt parvenir,
Lequel se fait en tout honneste usage,
Pour tout bon coer en honneur maintenir,
Hors doibt celuy ce bien tant *recreable*
Bien adopter, et avoir agreable...
(3 juillet 1481, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhetorique*, 12e congrég., p. 122, Bibl. Tournai.)

Pensant qu'auray, d'un desir amiable,
Au vray, de vous nouvelle *recreable*,
Joyeuse autant que la veult amoureux.
(R. de Collerye, *Epistres*, XII, Bibl. elz.)

RECREACION, *recreation*, s. m., renouvellement annuel du magistrat :

Qui fera la predicacion, en halle, le nuit Saint Lehire prochain, pour le *recreacion* de la loy ? (13 février 1458, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

De la despence des eswardeurs faicte, en halle, au disner et soupper, en faisant la *recreacion* de la loy, le nuyt et jour Saint Lehire darrains passes. (3 mars 1460, *Reg. aux resolutions des Consaux*, 1451-1461, Arch. Tournai.)

Pour l'acat a lui fait de .xxxiii. grans faiseaux de quesne, lesquelz furent mis en la halle du conseil de la ville et ars et alouwez en icelle, les jours de la *recreation* et renouvellacion de la loy d'icelle ville. (17 fév.-18 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

Recréation se dit encore en ce sens à Tournai.

RECREANCE, *-creence*, *-creanche*, *-crance*, *-croiance*, *-credence*, s. f., possession de la chose contentieuse qui est donnée pendant le procès à celle des parties qui a le droit le plus apparent, et qui prouve qu'elle a joui paisiblement pendant la dernière année ; jouissance accordée provisoirement des fruits d'un bénéfice, en attendant la décision définitive ; provision judiciaire :

Recreance, si est r'avoir ce qui fu pris por donner seurté de remettre loi en le main du preneur, a certain jor qui est

nommes, ou aucune fois a le semonse du segneur qui fist penre. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. LIII, 2, Beugnot.)

E fu accordé que des *recreances* que li borjois de Chaclons requeroient que li evesque lor feist de ce qu'il tenoit del lor, que li evesque lor requerroit en bone foi ce qu'il leur devroit recroire par devant li en sa court. (1250, *Reg. du Parlem.*, Arch. J 1033.)

Ma *recreence* ou delivrence. (1264, *Litt. Aeg. le Brun*, ap. Martenne, *Thes.*, I, 1120.)

Se cilz sur cui on hay saissi... demandoit say *recroiance*, partie presente. (1294, *Cout. de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 30 v°.)

Lou dit Guillaume diant que li *recrance* li dovoit estre faite devant totes choses. (1296, S. Benigne, Courbertault, 33, Arch. Côte-d'Or.)

Nous voulons et otrions que se aucun sire a pris un sien justiciable et le tient en sa prison et li veult faire droit, que pour dire a tort et sanz cause, les prevoz ne puissent mie oster les prisoniers des prisons aus seigneurs, sauf que se le prisonnier est detenuz en cas de *recroiance*, et li sires ne li veullie faire, nous ferons contraindre a faire la *recroiance*. (1315, Arch. JJ 41, f° 120 v°.)

Et sous ceste *recreance* et pluseurs autres traities nous eussiens ralongié la dicte *recreance* des dis prisons. (Vers le 25 avr. 1325, *Cart. de Réthel*, ap. L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 115.)

Vous vous feissiez surtey pour eulx et preissiez la *recrance* jusques a une certainne journee qui se doit tenir entre les dessuz diz. (1357, Arch. Meuse, B 2526, f° 18 r°.)

Que les dites levees des dismes ou la valeur d'icelles mecte pleinement a voie de *recrance* au dit Othevin ou de rendue. (3 mai 1369, Frasne (D), Ch. des Compt. de Dôle, cart. 44, paq. 45, Arch. Doubs.)

Supposé que les heritaiges du dit Berthelin aient esté mis en nostre main ou que d'iceulx lui ait esté faite *recreance*. (1369, *Cartons des rois*, Arch. K 49, pièce 41.)

Et les dessus dictes prinses sont tenu de amener en la maison de Beleglise senz faire *recreance* ou delivrance. (1372, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 26, f° 51 r°.)

Recreanche. (*Ib.*)

Adfin que rendue ou *recreance* fust faicte dehuement et enthierement de la chose prise. (1391, *Hist. de Metz*, IV, 443.)

.LIII. sols au bailli de S. Mihiel qui vint a Lonwy l'an .IIII^xx. et .XVIII. le sabmedi au diner, .XIIe. jour du mois d'octobre, a route de .XV. chevals pour aller vers le seneschal du duchié de Lucembourch pour requerir a lui d'avoir *recreance* d'un pan que Jehan de Wasse avoit fait on la prevosté de Lonwy. (1398, Arch. Meuse B 1859, f° 68.)

Il y eut en parlement des proces touchant les comtez de Roussy et de Brenne, entre le roi de Sicile et les vrays heritiers de ceuy de Roussy: il y avoit longtemps que la chose estoit introduite, et avoit eu le roy de Sicile, ou ses predecesseurs, la *recreance*: mais audit an ceux qui estoient heritiers obtinrent le principal. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1408, Michaud.)

Et en cas de delay, que pendant les dis procez ferez et adjugerez ausdits demandeurs la *recreance* desdites choses contencieuses, comme aiant le plus cler et apparant droit. (1472, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Auquel proces tellement fust procedé entre les parties, que sentence et appoinctement s'en ensuivist au prouffit dudit evesque, par lequel la *recreance* desdites choses contencieuses lui feust adjugee soubz nostre main et jusques a ce que autrement en feust ordonné. (Août 1482, *Ord.*, XIX, 44.)

Pour l'adjudication des *recredences* des choses contentieuses par les complaintes, doit estre adjugé la *recredence* des choses contentieuses a celuy qui se monstre estre au plus pres du droit et proprieté de la chose contencieuse. (*Cout. de Boulenois*, VII, éd. 1551.)

Pareillement en ladite matiere ne se fera aucune provision de *recredence*, sequestre ou restablissement reel. (Charl.-Quint, *Ordonn. de la Gouvern. d'Arras*, 91, Cout. d'Artois, éd. 1679.)

Si un serf est demeurant en et au dedans de la seigneurie d'un seigneur haut justicier, la *recreance* luy en sera adjugee, nonobstant qu'il fust vendiqué par le procureur du roy. (Est. Pasq., *Rech.*, IV, 11, éd. 1723.)

— Réparation du tort, restitution :

> Paour ai qu'il ne soit repris,
> De recroire no est apris.
> Se li sambleroit grant vitance,
> S'on li fait faire *recreance*.
> (*Lyon. Yzop.*, 233, Fœrster.)

Cil de Mets feront la *recreance* de cele chose. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 24.)

— Fig. :

Si dy que ung noble homme vit avec diffame et honte et qui tient d'aultruy sa vie par *recreance* puis que il poroit glorieusement mourir. (Boccace, *Des nobles malheureux*, IV, 12, f° 96 v°, éd. 1515.)

— Relâche :

> Li roys et sa chevalerie
> Gietent a ous sans *recreances*
> De juisarmes, d'espiez, de lances.
> (Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 306^a.)

Picardie, *récréance*, provision judiciaire.

RECREANDIE, voir Recreantie.

RECREANDIR, *-tir*, *recran.*, verbe.

— Neut., faiblir, céder :

> Tant sueffre cele penitance
> Qu'ele a *recreandir* commence.
> (Beaumanoir, *Conte de fole larguece*, 255, A. T.)

Et moult perdirent de lor chevaus qui *recreandirent* si ques moult en convint aler a pié a Rodestoc. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, Append., p. 497, Buchon.)

> D'une alleure sont trestuyt
> Sans *recrandir* jusqu'a la nuyt.
> (Gaces de la Bigne, *Ded.*, Richel. 1617, f° 102.)

— Réfl., même sens :

La bataille des Lacedemons *se* commença a *recreandir*, a grant peine soustenans leurs armures de sueur tous glissans. (*Q. Curce*, V, 2, éd. 1534.)

C'estoit chose bien fort vilaine a un gend'arme routier de *se recreantir* en courage. (Denis Sauvage, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 366, éd. 1587.)

— *Recreandi*, part. passé, fatigué :

> Car Bertran chevauchoit par tel condicion
> C'un destrier *recrandi* et .I. bon arragon.
> (Cuv., *Du Guesclin*, 18333, Charrière.)

> J'ay fait voyages plus de dix,
> Ou j'ay esté fort *recrandis*.
> (J. Molinet, *Dictier de Vertjus*, dans *Lég. de P. Faifeu*, p. 184, éd. 1723.)

Picardie, Vermandois, Rouchi, *ercrandi*, fatiguer, lasser.

RECREANDISE, voir Recreantise.

RECREANMENT, *recreianment, recranment, recreantement, recrandement, recreaument, recroiaument, recrai.*, adv., lâchement, mollement, à regret :

> Qu'un petiz biens vaut mieux, se Dieu me voie,
> Qu'on fait courtoisement,
> Que cent greignor fait eniousement;
> Car qui le sien donne *recroiaument*
> Son gré en pert, et si cousto ensement
> Con a celui qui volentiers l'otroie.
> (Couci, *Chans.*, Richel. 844, f° 54 r°.) Ms. Seguier, *recreianment*.

> Car ki le sien done *recraiaument*,
> Son gré en pert.
> (Id., *ib.*, Vat. Chr. 1490, f° 14.)

> Li siervant as tables servirent
> Les aucuns bien et grandement
> Et les autres *recrandement*.
> (*Ren.*, 672, Chabaille, *Suppl.*)

L'autre proprietes est que quelconque despens u don u œvre k'il face, il le fait lentement et *recraiamment;* l'autre ke tousjours pense comment il pora le mains faire. (Jeh. d'Arkel, *Ars d'amour*, I, 423, Petit.) Impr., *retraiamment*.

Oncques si meschans gens comme ceulx de Bruges estoient ne furent, ne qui plus lachement ne *recreantement* se maintindrent. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 207 v°.) Kerv., X, 32, *recreamment*.

Chil qui estoient derriere et qui *recranment* traioient avant. (Id., *ib.*, IV, 309, Luce, ms. Rome.)

Si endure la peine en bonne espace et dist que corps de ame qui mieulx vault doit mieulx aimer mourir en travail que *recreaument* souffrir les maulx que Dieu luy envoye. (*Lancelot du Lac*, 1re p., f° V III^b, éd. 1488.)

RECREANT, *recraant, recrant, recraint, recraut* (rime), adj., qui renonce à soutenir sa cause, se déclare vaincu et se rend, dans un combat judiciaire; par extension, qui avoue ses crimes :

> ... Mult est pesmes Rollans
> Qui tute gent voelt faire *recreant*.
> (*Rol.*, 392, Müller.)

> En France dulce le vooill aler querant,
> Ne finerai on trestut mun vivant
> Jusqu'il seit morz u tut vifs *recreanz*.
> (*Ib.*, 2661.)

> En France ira Charlemagne querant,
> Rendre le cuidet u mort u *recreant*.
> (*Ib.*, 2732.)

Rois qui de France porte corone d'or
Preudons doit estre et hardis de son cor,
Et s'il est hons qui li face nul tort
Ne doit garir, ne a plains ne a bors,
De ci que l'ait ou *recreant* ou mort.
(*Coron. Loys*, Richel. 774, f° 18.)

Par Dieu, R., jamais ne t'amerai
De ci qe mort et *recreant* t'avrai.
(*R. de Cambrai*, 2786, A. T.)

Tant con je vive, ne morrai *recreans*.
(*Ib.*, 3922.)

Se ocis sui et *recreans* en camp,
Par tote France iert creus Tervagant.
(RAIMB., *Ogier*, 11673, Barrois.)

Tuit somes mort, vaincu et *recreant*.
(*Aymeri de Narbonne*, 1048, A. T.)

Se cist gloton s'en vont ainsi gabant,
Dont somes nos vaincu et *recreant*.
(*Ib.*, 1706.)

Tais, je ne daigneroie mie
N'a toi, n'a li crier merci.
Qu'atens tu mais? fier, si m'oci!
Morir puis je, c'est .I. trespas;
Mais *recreans* ne sui je pas,
N'onques ne fui ne ne vuel estre.
(*Gauvain*, 5788, Hippeau.)

Je voz otroi que me pendez en haut
Se je ne faz cel traitre *recraut*.
(*Gaydon*, 5726, A. P.)

Et se nus hom est qui ce die,
Qu'en aions faite felonie,
Contre son cors m'en conbatrai,
Et tot *recreant* l'en ferai.
(*Parton.*, 3821, Crapelet.)

Mesire Robiers li dist ke, s'il ne se claimme *recreant*, il l'ocira. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 138.)

Je suis prest de le prouver de mon corps contre le sien et le rendrai mort ou *recreant* en une oure dou jour, et vecy mon gaige. (*Assis. de Jerus.*, I, 139, Beugnot.)

— Substantiv. :

Lors ne tendront a *recreant* maté.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 13, Tarbé.)

Mes or s'enfuit a loi de *recreant*.
(*Aymeri de Narb.*, 2038, A. T.)

— Adj., à bout de force, épuisé, lassé :

Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cunduit ad mendisted.
Quant iert il mais *recreanz* d'osteier?
(*Rol.*, 525, Müller.)

Recreanz ert de sa guerre mener.
(*Ib.*, 906.)

La[s] sera Charlles, Franc erent *recreant*.
(*Ronc.*, Richel. 15108, p. 59.)

Et servez Dieu de cuer entier,
N'en soies *recrans* ne lassez.
(WATRIQUET, *Miroer as princes*, 1012, Scheler.)

Si feit Chasteaumorant au cueur vaillant et fier, l'hermite de La Faye, qui de voyager ne feut onc *recreant*. (*Faicts du mareschal de Boucicaut*, 2[e] p., c. XX, 2, Michaud.)

Et tant rompirent de lances, qu'ilz furent si las et si *recreans*. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, LIX, Lacroix.)

Emporta un fardeau si pesant qu'il ne fut pas une demie lieue qu'il le convint demoreir *recraint* et hodeit. (1500, *Jugem. et sent. des echevins*, III, f° 175 v°, Arch. Liége.)

— Lâche, misérable :

Al meliur del mund le tenites :
Et c'est or le plus *recraant*
Ki unc portast escu ne brant,
Quant pur Kariado s'en fuit.
(*Tristan*, II, 47, Michel.)

R. clama malvais et *recreant*.
(*Raoul de Cambrai*, 692, A. T.)

Ah, fist se li reis, Abner n'est pas morz si cume suelent murir li malvais e li *recreant*. (*Rois*, p. 133, Ler. de Lincy.) Lat. : Ut mori solent ignavi.

Lors se tient molt a *recraant*,
Quant einsi se leisse porter.
(*Ren.*, Br. XI, 678, Martin.)

Ou nos nos enfuions comme *recreant* gent.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 15[d].)

De foi mentie l'apel et *recreant*,
Se il ne tient vers moi le convenant
Que nos feimes en la cort en oiant.
(*Otinel*, 280, A. P.)

A cele *recreande* gent.
(*Fregus*, p. 201, Michel.)

N'estes vous pas bien putier, *recraint*, lache et meschant, qui, cuidant avoir ma chamberiere, tant de fois et oultre mesure m'avez accollee pour accomplir votre desordonnee voulenté. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, IX, Jacob.)

Ung lache paillart, *recraint*, jaloux. (ID., *ib.*, XI.)

— Substantiv. :

Guenes est morz cume fel *recreanz*.
(*Rol.*, 3973, Müller.)

Les mallefices, deshonnestez, lascetez et insollences des pervers, villains, *recrans*, couards et rebelles pour les confondre a l'exigent de leurs vices. (J. NICOLAY, *Kalendr. des guerr. de Tournay*, Avert., Hennebert.)

— Adj., affaibli :

Et François ont jeuné, s'en sont plus *recreant*.
(CUVEL., *Du Guesclin*, var. des v. 4492-4496, Charrière.)

— Substantiv. :

J'enlumine les non voyans
Et donne force aux *recreans*.
(DEGUILEVILLE, *Trois pelerinaiges*, f° 3°, impr. Instit.)

— Partic., personne usée par l'âge :

Six pauvres anciens hommes nommez *recreans*,... entendant et veuillant lesdits conjoints que a l'avenir tous vieux *recrans* se recevront par nos seigneurs les mayeur et echevins. (18 nov. 1605, *Test. de P. Cazier*, S. Brice, Arch. Tournai.)

— Adj., en parlant de chevaux, fourbu :

Si n'en remeng palefroi n'auferrant
Qui tuit ne soient lassé et *recreant*.
(*Aymeri de Narbonne*, 487, A. T.)

Equus enervatus, [cheval] *recreant*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Nos chevaux estoient tous morts ou *recrans*. (FERY DE GUYON, *Mém.*, p. 24, éd. 1664.)

— *Recreant service*, mauvais service :

Certes ce n'est ne pour mal ne pour visce
Qui soit en moi par *recreant* service.
(FROISS., *Poés.*, L'orloge amour., I, 78, 885, Scheler.)

Picardie, Rouchi, Cambrésis, *recran*, *ercran*; Boulonnais, *arcran*, las, fatigué, harassé de fatigue. S.-Omer, *ercran*, triste, désolé. Tournai, *recran*, vieillard cassé par l'âge.

RECREANTEMENT, voir RECREANMENT.

RECREANTIE, *-die*, s. f., renonciation :

Ci ne ferai *recreantie*
Tant cume dure el cors la vie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14321, Michel.)

— Lâcheté :

Par foi, sire appostoille, ceo n'otroie jeo mie
Que cil de Rome facent cel[e] *recreandie*
Quant encor n'en est lance quasse[e] ne brusie.
(*Destr. de Rome*, 544, Græber.)

RECREANTISE, *-tize*, *-dise*, *recraandise*, *recran.*, s. f., acte de *recreant*, lâcheté, pusillanimité :

Cist nostre Deu sunt en *recreantise*,
En Roncesvals malvaises vertuz firent.
(*Rol.*, 2715, Müller.)

Si jo m'astinc de la faisance,
Dolur en aurai e pesance,
Et ma proesce e ma franchise
Turnera a *recreantise*.
(*Tristan*, III, p. 27, Michel.)

Ja nul jor que ge aie a vivre
Ne ferai tel *recreantise*,
Que ge du champ me parte ainsi,
Tant que ce soit du tout feni.
(*Floire et Blanceflor*, 2[e] vers., 1183, Du Méril.)

Quant l'entent Fierabras, moult en fu abosmes,
Et dist a Oliviers : Sire, si me laires?
C'est grand *recreandise*, puisque conquis m'aves.
Las! se je muir paiens, chaitis, que devenres?
(*Fierabras*, 1581, A. P.)

Si en pesa moult durement au chevalier, car chou li sembloit *recreandise*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 72[d].)

Trop seroit grant *recraandise* se j'avoie poor devant que ge vaise le porqoi. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 17[a].)

Aucunes gens pourroyent contredire a mes preuves de la chevalerie de cestuy roy Charles, disant que *recreandise* ou couardie luy tolloit, que luy en propre personne n'aloit comme bon chevalereux aux armes et faiz des batailles et assaulx. (CRIST. DE PIS., *Charles V*, 2[e] p., ch. X, Michaud.)

Que par faute et lacheté de courage et par *recreantise* et couardise de cœur vous fussiez honteusement fuitif de bataille arrangee. (LE ROI RENÉ, *Instit. de l'ordre milit. du Croiss.*, Œuv., I, 73, Quatrebarbes.)

Il pert bien que vous estes lasches,
Couars et pleins de *recrandise*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass*, 30205, G. Paris.)

Quant la busine sonna le cours, Ypomenes et Athalanta s'appresterent et se prindrent a courir si isnellement que bien sembloit qu'ilz volassent en l'air comme deux oyseaulx; et de ce se print moult a esjouyr Ypomenes que le peuple lui crioit :

Or tost, gentil bachelier, ayes bon courage, la pucelle auras se *recreantise* ne t'empesche. (C. MANSION, *Bibl. des poet. de metam.*, f° 110 v°, éd. 1493.)

Mais il me semble que se nous souffrons aux ames de nos peres avoir telle peine en nostre deffaulte, tourné nous deust estre a grant *recreandise*. (*Perceforest*, vol. IV, f° 137ᵃ, éd. 1528.)

— Faiblesse :

Il gouverna le bien publicque tres puissamment et fut toujours tres vaillant combateur, sans quelconque *recreandise* a l'encontre des oppressions que les Normans et estrangiers faisoient au royaulme. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, 459, X. de Ram.)

— Syn. de *recreance*, au sens juridique :

Item Jehan Bonnel et ses parçonniers en tiennent trente acres de terres par foy, par hommage et par *recreantize*. (1398, *Denomb. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 65 r°.)

RECREATEUR, s. m., régénérateur :

Sire, je t'aour comme *recreateur* et sauveeur. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 12 r°.)

Devant la nativité du *recreateur*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 97 v°.)

Le tres puissant createur et *recreateur* du gendre humain. (ID., *ib.*, V, I, 11.)

RECREAUMENT, voir RECREANMENT.

RECREDENCE, voir RECREANCE.

RECREEMENT, voir RECRIEMENT.

RECREENCE, voir RECREANCE.

RECREENT, voir RECREANT.

RECREER, v. a., renommer, réélire :

Que tous bourgois, chiefs d'ostelz de ceste ville et cité soient a demain, au matin, en la halle du conseil de la ville, au son de la bancloque, pour faire election des esgardeurs, adfin de *recreer* et renouveller la loy, en maniere acoustumee. (18 févr. 1457, *Reg. aux Public.*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

RECREIANMENT, voir RECREANMENT.

RECREIRE, voir RECROIRE.

RECREMENT, *recreem.*, s. m., scorie :

L'on void encore en quelques endroits de l'isle des grands monceaux des scories, c'est a dire *recrements* du mineral. (BELON, *Singularitez*, I, p. 24, éd. 1553.)

Je trouvay les *recremens* d'un metal sur le grand chemin au rivage de la mer, qui monstrent qu'anciennement il y ait eu des minieres ; et combien que j'aye diligemment consideré ledit excrement, toutesfois je n'ay bonnement peu sçavoir de quel metal il estoit. (ID., *ib.*, I, 68.)

— Boue, excrément :

Recreement, m. Hezes. (OUDIN, 1660.)

RECRESPIR, *recrepir*, v. a., rider :

Zephyrus nule foiz n'i vente (sur ce
Ne ne li *recrespit* ses ondes. [fleuve),
(*Rose*, Richel. 1573, f° 55ᵇ ; Vat. Chr. 1858, f° 53ᵈ.)

Recrepit.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 42ᵈ.)

— *Recrespissant*, part. prés., ridé :

Nous avons jusques ci amenee nostre neif par bons vens et la neif a trenchié les yaues *recrespissantes* de la mer en courant. (*Legende doree*, Maz. 1333, f° 55ᵃ.)

Montois, *récrepi*, *rakerpi*, rabougrir, ratatiner. La Bresse en Vosges, *recrêpi*, rider.

1. **RECREUE**, *recreuve*, *recreuwe*, *recrue*, *recraue*, s. f., retraite, relâche :

Deu ne place que tiere vus soit par moi tolue,
La moie vus otroie dont la gens est cremue ;
Je ne voel pas premier corner la *recreue*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19ᵃ, Michelant.)

Cele bataille orent tant maintenue,
Que ja lor fut pres de la nuit venue.
Mais n'ont talant do faire *recreue*,
Car mautalans les semont et argue.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 153, Tarbé.)

Li plus hardiz a tel poor eue,
Par poi qu'il n'ont corné la *recreue*.
(*Aymeri de Narb.*, 1815, A. T.)

Avois ! escrie, est nostre gens vaincue.
Por .VIII. vilains la voi si esperdue
Por coi n'avez corné la *recreue* ?
(*Gaydon*, 2426, A. P.)

Par le route fort s'esbaudissent,
Ne corneront la *recreue*
Puisque sitost aront aiue.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 56ᵃ.)

Paien le voient, li plus hardis tressue,
Ja i cornassent entr'iaus la *recreue*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 40ᵈ.)

Et quant il ont l'onnour euwe
Adont cornent la *recreuwe*.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 7ᶜ.)

Maintenant cheent mors, n'ont point de retenue ;
Or sera la mort Deu moult chierement vandue,
Si corneront juef par tans la *recraue*.
(*Vanjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 158ᵃ.)

Autrement pourrons faillir a nostre emprise, et estre, a nostre deshonneur et domage, tant lourdement reboutez, que pourrons faire telle perte que, avecques l'impossible de la *recreuve*, de ce reproche vituperable a jamais ne nous fauldra. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 50 v°.)

Des le matin, les gens de cheval de son avant garde commencent la meslee, suivie des deux armees, qui d'un courage obstiné combattent sans *recreue*. (FAVIN, *Hist. de Nav.*, p. 171.)

— Rechange :

Les armes de *recrue* estoient 7000 harquebuses et leur fournimens. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, III, 88, éd. 1616.)

— *A la recreue*, jusqu'à épuisement complet :

Pour battre a deux sus le doz de messire Jehan, *a la recreue* du maistre et du valet. (BON. DES PER., *Nouv. recreat.*, f° 182 v°, éd. 1564.)

2. **RECREUE**, s. f., terme de forestier, recru :

Pour le petit assiz de chascune rasiere de bled de *recreue*, deux deniers. (*Cartul.* R, Registre AA 85, f° 124, Arch. mun. Douai.)

Bois sont censes de haute futaye quand ils ont trente ans de *recreue*... Bois taillis demeure en garde jusques a la cinquieme annee de *recreue*. (1616, *Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., II, 407.)

Norm., *recrue*, pousse, accroissement annuel des arbres et des haies ; au plur., rejetons. Yonne, *recrue*, petit bois qui longe une pièce de terre.

RECREUTE, s. f., accroissement, recru :

Ly bos doibt avoir quarante mois de *recreute* es bos de Colomier. (1235, copie du XVIIIᵉ s., Comité archéol. de Noyon, 1868, p. 371.)

RECREUVE, voir RECREUE.

RECRIANCE, s. f., récréation :

Lors chante l'on l'estoire qui apartient a *recriance*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 30 v°.)

RECRIDER, voir RECRIER.

RECRIEMENT, *-creement*, s. m., régénération, délassement :

Iloec ert lur *recriemenz*,
E si lius ert defendemenz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1035, Michel.)

Les antenes si sunt ausi com unes chançons qu'en entremesle as divines loenges por le *recriement* des coraiges. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 16 v°.)

Soz l'ombre se vet l'em reposer et recrier qant l'en est las et qant l'en a chaut, et Jesucriz nos est ombre et repos et parfaiz *recriemenz*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 86ᵇ.)

Pais de cuer et *recreement*
De cors.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 158ᵃ.)

Dieu de sommeil et de repos, paix du cueur, et *recreement* de tous membres qui delectablement les travaillez, assouagez et les faitz dormir. (C. MANSION, *Bibl. des Poet. de metam.*, f° 122 v°, éd. 1493.)

— Création :

Cist semadis est diz sainz por ce qe il senefie le repos N. S. do *recriement* dou monde que il fist el septiesme aage. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 52 r°.)

RECRIER, *recryer*, *recrider*, verbe.

— Neut., crier de nouveau :

Jesus fortmen dunc *recridet*.
(*Passion*, 319, Koschwitz.)

— Act., crier, annoncer de nouveau :

A yceuls sergans, pour leur sallaire de *recryer* le dit arrentement, par pluseurs fois, depuis la premiere criee faite. (1er sept. 1375. *Tut. des enf. de Jehan Weltin*, Arch. Tournai.)

Et aux dis sergens pour leur sallaire d'*avoir* de nouvel *recriet* ledit arrentement. (1414, *Tut. des enf. Gossart Parel*, Arch. Tournai.)

— *Recrier quelqu'un a*, annoncer par cri public une nouvelle condamnation de quelqu'un à :

Tumassin Gautelos eut l'ortoile copet, .XVIII. jors en march, pour chou qu'il estoit a .II. fies .X. lb., si fu repris en le justice de Tornai, et si *fu recries* a .II. fies .X. lb. (Ste Lusse 1280-1281, *Reg. de la Loy.*, chap. *criet a .x. lb.*, Arch. Tournai.)

— Appeler, rallier en criant :

Le signeur de Saveuses (qui estoit ja vieil) marchant hardiment, *recriant* ses gens. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, XI, Michaud.)

— Répéter, en parlant de l'écho :

Nul que la vaine Echon qui tes chansons *recrie*.
(J. A. DE BAIF, *Egl.*, I, Œuvr., f° 1 v°, éd. 1573.)

La Bresse en Vosges, *rékérier*, crier de nouveau.

RECROC, voir RACROC.

RECRIQUER, v. a., faire retentir :

C'est aussi en la saison
Qu'on entend par la maison
La meschente en mariage
Recriquer son chant ramage.
(FILBERT BRETIN, *Trad. de Lucien*, p. 686, éd. 1583.)

RECROCHE, *-ouche*, adj. f., crochue :

Et le Dieu qui terrible ou de sa faux *recrouche*
Ou de son gros tribal les oiseaux efarouche.
(J. A. DE BAIF, *Poëmes*, l. VIII, Lemerre, II, 388.)

RECROCHETER, v. a., remunir de crochets :

Avoir recrocheté (les murs) a l'entour desd. estoz. (1521, *Acq.*, Arch. mun. Laon.)

Recrocheter se dit encore dans le Centre pour signifier raccrocher, recourber en crochet.

RECROCHIER, *-kier*, verbe.

— Act., recourber, friser :

Donc commencerunt homes a recoylier lour chevoz et *recroker*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 29 r°.)

— Réfl., se recourber :

La machoire... de dessoubs au saumon finist en pointe, et *se recroche* en haut. (L. JOUB., *Trad. de l'hist. des poiss. de Rond.*, III, 6, éd. 1558.)

Ceste hayne et amytié se peut aisement cognoistre et remarquer en une nuyt, mettant quelque vaisseau ou y ait d'eau ou d'huyle a quatre doigts pres, sous le cocombre en plante : car si c'est d'eau on verra qu'en un jour le cocombre se sera abaissé de quatre doigts, et au contraire il *se recrochera* le contremont si c'est d'huyle, pour s'en esloigner. (DU PINET, *Pline*, XIX, 5, éd. 1566.)

Une j'ay veu seule immortelle dame,
Mais estoit bien une invincible roche,
Belle, plaisant plus que nulle autre femme :
Mais si hardi' que nul vivant l'approche,
Car traict d'Amour la touchant *se recroche*.
(MELIN DE ST GEL., *Œuv. poét.*, III, 85, Bibl. elz.)

— *Recrochié*, part. passé, recourbé :

Son bec (de l'onocrotalus) est large et canelé, pointu et *recroché* par le bout. (BELON, *Singularitez*, II, 14, éd. 1553.)

Nous trouvions les pasteurs par les champs a deux lieux d'Alexandrie paissans les chevres a trouppeaux, qui ont les aureilles pendantes si longues, qu'en oultre ce qu'elles leur trainent par terre, d'avantage les ont *recrochees* plus de trois doigts contremont. (ID., *ib.*, II, 25.)

Ils ont quelques fourches *recrochees* desquelles ils le tirent (le dauphin) dans le navire. (ID., *Poiss. mar.*, II, 17, éd. 1551.)

Son bec est rond et *recroché* par le bout. (ID., *Nat. des Oys.*, III, IX, éd. 1555.)

RECROCHU, adj., crochu :

Nez *recrochu*. (JUN., *Nomencl.*, p. 21, éd. 1577.)

RECROIANCE, voir RECREANCE.

RECROIAUMENT, voir RECREANMENT.

RECROIRE, *-oyre*, *-oirre*, *-eire*, *-aire*, verbe.

— Neut., renoncer à soutenir sa cause dans un combat judiciaire, se rendre, s'avouer vaincu :

Sustenir voeill trestut mun parentet,
Nen *recrerrai* pur nul hume mortel.
(*Rol.*, 3907, Müller.)

.I. petitet s'apuia sor son fust ;
Paien cuidierent que il *fust recreuz*.
(*Alisc.*, 5870, A. P.)

Fuant s'en vai ignel lo pas.
Paour ai qu'il ne soit repris,
De *recroire* ne est apris.
(*Lyoner Yzop.*, 232, Foerster.)

Alez, seignours, dient aucunes,
Cil Dieu qui fait le soleil luire
Vous veuille hui en cest jour conduire
Sanz estre morz et sanz *recroire*,
Et vous doint honneur et victoire.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 167b.)

Et soustiendron tout, sens *recroire* et sens defaillir. (*Casus totius juris*, ms. Angers, f° 6b.)

— Réfl., même sens :

Dist Pinabels : Tierris, car *te recrei*.
(*Rol.*, 3892, Müller.)

Tels i a oi esté l'orguilz
Qu'a peine les parti la nuiz ;
Senz ceo que de rien *se recreient*
Vont s'en por ce que mais n'i veient.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4464, Michel.)

Pour chou qu'a mes barons aves esté de foi,
Vous croisterai vo fief, mais que bien me servois!
Sire, che dist Antialme[s], dehait qui *s'en recroit*.
(*Aiol*, 7862, A. T.)

— Act., forcer à s'avouer vaincu, vaincre :

Ne mangerai ne nen aurai beu
Tres ke je *t'ai* ou mort ou *recreu*
Ou par la geule a .I. arbre pendu.
(*Alisc.*, 1123, A. P.)

... La gent qui ainc ne *fu* vencue,
Ne matee en bataille ne par Turc *recreue*.
(*Conq. de Jérus.*, 4599, Hippeau.)

— Neutr., se lasser, se décourager, cesser :

Lasserat Carles, si *recrerrunt* si Franc ;
N'avrez mais guerre en tut vostre vivant.
(*Rol.*, 871, Müller.)

Il dient que je les laidoie;
Mais por chou pas ne *recroirai*.
(RENCL. DE MOIL., *de Carité*, CXLIX, 3, var., Van Hamel.) Autre var. : *recrerai*.

Sa dame en fait, a li servir s'otroie,
Et la bele n'a talent que *recroie*
De lui servir en bonne foi.
(AUDEFROY-LE-BASTARD, *Bele Emmelos*, P. Paris, *Romancero*, p. 31.)

Renart qui tot le mont deçoit,
Qui de mal faire ne *recroit*.
(*Ren.*, Br. XXII, 27, Martin.)

Et la mere ki est avecques
Ne se vaut remuer d'ilueques,
Ki de l'esgarder ne *recroit*.
(*Chev. as .II. esp.*, 7133, Foerster.)

Qui d'amor vous pas ne *recroi*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 62c.)

Ge ne voill mie *recreire*
Des miracles qui sont a creire
Que ge la verité n'en die
Que Dieu fit por sa chere amie,
La douce mere glorieuse.
(J. LE MARCH., *Mir. de N. D. de Chartres*, p. 55, Duplessis.)

Diex, qui tous les biens avance,
Mist en li quanque mettre i dut
Nature, qui pas ne *recrut*,
Ainchois i mist tout a devise
Biauté, bonté, sens et franchise.
(BEAUMANOIR, *la Manekine*, 72, A. T.)

Si est fox qui en lui (Dieu) ne croit
Et qui de lui servir *recroit*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 81b.)

Ne *recrorai* ne nuit ne jor
De li ameir.
(GACE BRULÉ, ap. Wackernagel, *Altfr. Lieder*, p. 49.)

Por ce ne seit on mais cui croire,
Que li faus ne vuelent *recroire*
De lor traison porchachier.
(JACQ. DE BAIS., *Des trois cheval.*, 9, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 162.)

Or revueil rimer, sans *recroire*,
De Phelippes le tierz l'istoire.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 3069, t. II, p. 119, Buchon.)

Nul ne doit pour triboul *recroire*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 11a.)

Mais ne pran pas long sejour
Et ne *recroy*
De guerre, jouste ou tournoy
Suir l'amoureuse loy
Sanz nul retour.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 323, A. T.)

D'onnorer dames ne *recroy*.
(*Liv. des cent ball.*, VII, Queux de Saint-Hilaire.)

Tu ez celui qui sanz rec[r]oire
Et nuit et jour partout querons.
(*La Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.* II, 376.)

— Réfl., même sens:

Mout sont andui li vassal large
De cos doner a grant planté,
S'a chascuns buene volanté
De tost randre ce qu'il acroit,
Ne cist ne cil ne s'an *recroit*,
Que tot sanz conte et sanz mesure
Ne rande chetel et usure
Li uns a l'autre senz respit.
(Chrest., *Cliges*, 4080, Fœrster.)

L'ampererriz sans mal qu'ele ait
Se plaint et malade se feit,
Et l'amperere qui la croit
De duel feire ne *se recroit*.
(Id., *ib.*, 5699.)

Pren autre quor, si *te recrei*
D'user ta vie en tel deslei.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6291, Michel.)

Devant lui s'agenoille, son braz au col li ploie,
xiiii. foiz le baise ainz qu'ele *se recroie*.
(J. Bod., *Sax.*, cxlvii, Michel.)

De Dieu servir touz *se recroient*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 27ᵃ.)

... Tous jors serve et aint
De cuer verai, ne jai ne *se recroie*.
(Guiot, *Chans.*, II, 25, Wolfart.)

Car, qui atent si precieux loier,
Il n'est pas droit que d'amer *se recroie*.
(Thibault IV, *Chans.*, p. 22, Tarbé.)

De vous aimer onques ne *me recrui*
Puis celle eure, dame, que vostre fui.
(Id., *ib.*, p. 37.)

La damoisele qui point ne *se recroit* de son duel demener. (*Artur*, Richel. 337, f° 255ᵈ.)

Ele ne se puet escondire
Ne voiant clers ne voiant lais
De cest blasme qui si est lais,
Dont ele ne *se* vuet *recroire*,
C'est de Deu hair et mescroire.
(*Durm. le Gall.*, 14294, Stengel.)

Car *toi recroi* de ta folie.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., canon. misc. 73, f° 65 v°.)

Car *toi recroi de* ceste enfance.
(*Ib.*, f° 66 r°.)

A son pooir bien li faisoit,
N'onques un jour ne *s'en recrut*.
(*De la Houce*, 14, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 2.)

Si fu voulez qu'il ne se crut,
D'amer cele ne *se recrut*
Cui l'anelet avoit esté.
(*Du Varlet qui se maria*, 89, Méon, *Fabl.*, II, 423.)

Et trueve son maistre qui de duel fere ne *se recroit*. (*Table ronde*, ms. Barberini 923, f° 63 v°.)

— *Se recroire à quelque chose*, refuser de le faire:

Suies moi, jo ferai la voie,
Gardes que nul ne *s'i recroie*.
(Wace, *Brut*, 13285, Ler. de Lincy.)

— Se dédire:

Tant preient le rei et semonent
Et tant bon conseil li donent
Que Flandres li gree e otreie,
Ne volt de la paiz *se recreie*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6689, Michel.)

Ilh escript al pape qu'il *se* voloit *recroire* et bien faire. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, IV, 305, Chron. belges.)

— Abjurer sa foi, renoncer à sa religion:

Certes mar fu ton vassolaige,
Quant tu ne vienz en ton aage.
Quar le fai bien ; si *te recroi* :
En cest pais te ferai roi.
(*Floire et Blancheflor*, 2ᵉ vers., 3195, Du Méril.)

— Act., rendre fourbu:

Les reithres par ces deux furieuses charges *avoient* fort harassé et quasi *recru* leurs chevaulx. (Carl., *Vieilleville*, VIII, 36, éd. 1757.)

— Neut., en parlant d'un cheval, devenir fourbu, tomber de fatigue:

N'ot tel ceval en France n'Alemaingne,
Ne *recreroit* a pui ne a montaigne.
(*Alisc.*, 5007, var., A. P.)

Se il avient que un home luie une beste de qui que ce soit, et la beste li *recreit* au chemin, la raison commande que puisqu'elle *est recreue*... (*Ass. de Jér.*, II, 73, Beugnot.)

Comme il estoit en tel angoisse... si li *recrut* ses destriers soz li ; mais a ce besoin li vint ses escuiers qui li amena le sien propre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Genev., f° 251ᵇ.) P. Paris : *recreut*.

Et mult perdirent de lor chevax qui *recrurent*, si que mult en convint aler a pié. (Bern. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 322, Guizot.)

Mais ainz que venist la *recreut* ses destriers
Droit en mi lieu du bois qui fu grant et pleniers.
(*Brun de la Montaigne*, 126, A. T.)

Il ne fina d'esrer ne nuit ne jour comme cil qui nus chevaus ne peust *recroire*. (*Les sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 74ᶜ.)

— Fig:

Adonc chevauche volantez raison, et fiert tant avant des esperons que raisons *recroit* et demeure. (Philip. de Navarre, *Les 4 âges d'homme*, § 31, A. T.)

— Réfl., même sens:

Lors *se recreut* le cheval du conte et cheut mort dessoubz luy. (*Lancelot du Lac*, III, f° I 1ᵇ, éd. 1488.)

Et porra estre que l'un de ses chevaulx *se recroira*. (*Quinze Joyes de Mar.*)

— Act., *recroire que*, empêcher... que:

Mes en la fin coviendroit la verité veintre et metre jus mes fauses eles, qui contre verité ne porroient durer a la longue, nient plus que li vent puet *recroire* la nef, *que* toz jors ne voist ele sa voie, tant que euwe li dure. (*La Response del Best. mestre Richard de Furnival*, La Serre, p.82, Hippeau.)

— Act., s'engager, en donnant caution, à restituer telle ou telle chose:

Ço dist li reis: E jo l'vus *recrerrai*.
(*Rol.*, 3848, Müller.)

Li emperere li *recreit* par ostage.
(*Ib.*, 3852.)

Plevissiez m'en la vostre loiauté.
Cil li afie, et li *recroit* sor Dé.
(*Mort Aymeri*, 3494, A. T.)

Toutes voz ames vous rendrai.
— Et je sor tant le te *recroi*.
(*De saint Piere et du Jougleur*, 114, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 69.)

Je vos *recroi*,
Ceste fiance preng sor moi
(*Gilles de Chin*, 1985, Reiff.)

— Mettre en liberté provisoire:

Furent mis a rençon et *recreus* sur leur foiz pour aler pourchacier leurs rençons. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 399ᵈ.)

Et le dit prince de Galles enmena a Bourdeaux ledit roy de France et tous ses autres gros prisonniers, excepté le dit conte de Eu qui *fu recreu* sur sa foy, jusques a la Toussains ensuivant, pour ce que il estoit blecié. (*Gr. Chron. de Fr.*, Fais du bon roy Jehan, XIX, P. Paris.)

Et mist a raençon convignable le comte de Sulforch et le *recrut* sur se foy a avoir paiiet dedens l'annee vingt mille escus ou revenir en prison. (Froiss., *Chron.*, II, 347, Luce, ms. Amiens.)

Les *recrurent* sus leurs fois courtoisement sans aultre constrainte. (Id., *ib.*, VIII, 5, Raynaud.)

— *Recroire à quelqu'un sa prison*, même sens:

Sire, dist la pucelle, benoist soit le chevalier qui a moy vous envoye et vous soyez le bienvenu, car je *vous recroy vostre prison* jusques a la fin du tournoy, pour ce que ce seroit dommage se si bon chevalier comme vous estes estoit oyseux, et vous remettez au tournoy et recouvrez de vostre perte, car je vous en donne congé. (*Perceforest*, vol. III, ch. iii, éd. 1528.)

— Remettre, délivrer:

Li uns sergenz les *recroira* a l'autre sanz autre plege. (1263, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 159 v°.)

S'il se presente quelqu'un dans le dit temps qui prouve les dits meubles luy appartenir, il luy *sera recreu*, en payant par luy les despens raisonnables. (1598, *Cout. de S. Mihiel*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 1050.)

— Remettre par provision une chose en litige:

Se no sergant enportent ou prenent les coses des bourgois de violence, il sont tenu de *recroire* ches coses et pleges. (1215, *Ch. de la Commune de Hesdin*, Tailliar, p. 50.)

Se vous avez pris nules de leur choses pour l'achoison de l'usage, *recreez* leur tout plainnement. (1226, Arch. K 28, pièce 3.)

Quant home est en prison, ou quant aucune chose est retenue, comment l'en la doit rendre ou *recroire ?* Et se mis sires prant les moies choses, del fet don ge ne soie estainz ne depenz, quel qui soit, et je soie apareilliez de fere droit par devant lui de ce que je devré : rendra il ou il les *recroira ?* Il les me *recraira*, avant que je respoigne devant lui. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XIX, 26, § 1 et 2, Rapetti.)

Et que leurs cors et leurs biens soient pris en nostre main sans rendre et sans *recroire*. (1303, Arch. JJ 36, f° 59.)

Le maire nouvel fera faire inventoere de ses biens et seeller yceulx en main de justice sens vendre et sens *recroirre* tant que le dit maire ait compté et satisfié de son restat et ses dictes painnes pecuniaires encourues. (1345, Arch. mun. Rouen, tir. 2, n° 7.)

Uns hom me doit deniers, je praing dou sien por ce que li termes est passes ; il requiert au prevost que il face sa chose rendre ou *recroire ;* et l'en dist que tel chose porte rendre, non *recroire*. Je praing de mon pleige, il requiert estre establiz en sa chose ; l'en dit que l'en li doit *recroire*, qui prant a son forfet ; telle chose porte recreance. (*Anc. usag. du duché d'Orléans*.)

Se en li noye, il le doit *recroire* et prouver, et se il preuve son droict il emporte l'heritage, et cil qui a fait le noy le pert. (Pithou, *Cout. de Troyes*, p. 458, éd. 1628.)

— Avouer :

Seit mei, fait il, l'ovre conteo.
Que as tu fait de cel ator
Que te emblas a ton seignor ?
Ou est li socs e li cureies ?
Garde que tost le me *recreies*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7343, Michel.)

A Roem dreit a sun fillol
Tramet sun message e enveie
Qui trestot li cont e *recreie*
Quo, se il vout, tant a poeir,
Sil set, qu'il seit a suen voleir.
(Id., *ib.*, 7555.)

— Infinitif pris substantiv., état d'un cheval qui devient fourbu :

Li plus orgoillos se porpense
Par unt il se purra foir
Ne del estor senz mort eissir.
Del *recreire*, del estanchier
Sunt mult doté li destrier.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 30993, Michel.)

— *Recreu*, part. passé, qui se rend, qui s'avoue vaincu :

... Ne sui mie vencuz !
Ja bons vassals nen iert vifs *recreuz* !
(*Rol.*, 2087, Muller.)

Tous fussent morz, occis et *recreu*.
(*Aymeri de Narb.*, Richel. 24369, f° 25b.)

— Lâche, sens en partie conservé :

Folque, conseille mei, si Dex t'aiu,
De .K. qui me tient por *recreu*.
(*Gerard de Ross.*, p. 339, Michel.)

Por un si vil chevalier et si *recreuz* com vos estes. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 13c.)

Dirons nous que ceux la qui servent soient couards et *recreus*. (La Boet., *Serv. vol.*, p. 5, Jouaust.)

— *Recreu de*, fatigué de, lassé de :

Si suis *de* penser *recreus*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 108d.)

Nymphes...
. . . . . *recreues*
D'avoir trop meiné le bal.
(Rons., *Od.*, à Mesd., fil. du roy Henry II, II, 203, Bibl. elz.)

Jamais François ne furent veus *recreus* de bien faire, ne se lasserent de bien faire, c'estoit un ancien proverbe de la prouesse françoise. (Nicot, *Tres.*, 1660.)

— Absol., fatigué, épuisé :

Recreus et harrassez. (Vayer, *Q.-C.*, III, xi, éd. 1534.)

Tu t'es bien montré aujourd'huy gentil compaignon et a la maison tu as de coustume de te montrer foible, *recreu*, et sans puissance. (A. Le Maçon, *Decameron*, Troisiesme journ., Nouv. sixiesme, II, 112, Lemerre.)

— Fourbu :

Ilueques veiscies les roncis *recreus*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 14c, Michelant.)

Et tuit sont *recreu* li auferrant destrier.
(*Gui de Bourg.*, 3602, A. P.)

— Usé par l'âge :

Ne les pris toz un viell chien *recreu*.
(*Bat. d'Alesch.*, 6476, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

— Désolé :

De se prisse (du comte de Monfort) fu adont durement *recreus* messire Hervis de Lion. (Froiss., *Chron.*, III, 413, Kerv.)

— Reconnu, dont on a regret :

En nom de Dieu, dest li conte, mies vault folie *recreue* que folie maintenue. (J. des Preis, *Myreur des histors*, V, 191, Chron. belg.)

— Mis en liberté provisoire :

Volloit et ordonnoit que toutes lettres et obligasions que les prisonniers et *recreus* avoient, ou tamps de leur gouvernement, balié les uns as aultres, sans forme d'aquid et de garant... soient rappellees et misse au nient ; item, paieront les dis *recreus* .xviiim. livres, pour l'amende d'avoir maissement gouvrené la ville. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 234.)

1. **Recrois**, *recroiz*, *recroist*, s. m., nouvelle croissance :

Empeschier les diz religieus de user leur pasturaiges devant diz apres la taille dusques a tant que li bois eussent fait leur *recrois*. (1296, *Cart. de Foigny*, Richel. l. 18374, f° 61 r°.)

— Surenchère :

Avons vendu bien et loyaument par cri publique sur ce fait, a *recroiz* et a palmee, (1366, Arch. JJ 97, pièce 154.)

Que toutes les revenus de ledicte ville seront baillees acensees a crois et a *recrois*, en tems convenable. (5 sept. 1368, *Ord.*, V, 133.)

Les dites places prises et arentees de nous a crois et a *recrois*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 86 v°.)

2. **Recrois**, s. m., faiblage autorisé pour les monnaies :

.ixxx. .xiiii. aignaus d'or, desquielx il y en a .viii. qui furent prisié .xvi. l. par. et .ixxx. .vi. pesanz .iii. marz et .vi. onces, pierre et tout, dont l'on rabat pour les pierres et le *recrois* .ii. marz. (1316, *Invent.*, Chambre des Compt. de Paris, f° 84 r°, Duc., *Recrementum 1*.)

3. **Recrois**, s. m., délivrance :

Or escoutez, ce dit saint Pierres,
Gens d'Israel plus durs que pierres,
Jhesus qui fu homs esprovez
En grand vertus, com vous scavez,
Qui fu occis, et mis en croiz,
De vous n'en pot avoir *recrois*.
(*Les .iii. Maries*, p. 204, ap. Ste-Pal.)

4. **Recrois**, s. m., éclat :

Assez tost vindrent au ferir
Dont oissiez armes croissir,
Et *recrois* de hantes voler.
(*Brut*, f° 24, ap. Ste-Pal.)

Recroisonné, adj., se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix :

Treize clochers tous croisez et *recroisonnez* avec une extreme quantité de luminaire. (Guil. du Bellay, *Mém.*, VI, 157, éd. 1559.)

Recroistre, v. a., accroître, augmenter :

A Pierre Lampot, fevre de la ville,... item, pour *avoir* requierquié et remis a point le canque servant en le Roque, au devant de le haulte tour de Maruis, et, en ce faisant, le *recrut* et y mis en œuvre .x. lb. de fier. (1445, *Compte des fortifications*, 8e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gossart Ploncderoy, fevre de la ville,... item [pour] *avoir* rallongié et *recrut* de .xxiiii. libz de fer .iiii. bariaux de fer. (20 août-19 nov. 1474, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Gossart Ploncrederoy, fevre,... pour *avoir* resguisié et rappointié .xxxii. hauwiaux de la ville, servans a la dessus dicte oevre de hottrie, et en *recrut* et rallongié de fer .ii. autrez. (1481, *Compte de reparations aux fortifications*, 7e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Réfl., s'accroître :

L'endemain *se recrurent* d'une route de serjanz a cheval. (Villehard., 141, P. Paris.)

— Neut., même sens :

L'endemain *recrurent* d'une rote de serjans a cheval. (Villehard., § 351, Wailly.)

Cf. le comtois *recru*, s. m., augmentation de la maille d'un tricot.

Recrokier, voir Recrochier.

Recromber (se), v. réfl., se pencher, s'appuyer :

Sainte Eglise *se recrombe* sur vos espaules, et la digne sainte foi chrestienne respire en vos attentes. (G. Chastell., *Livr. de paix*, VII, 352, Kerv.)

— *Recrombé*, part. passé, penché, abattu, fig., humilié :

Si un roy de France doncques se humilye envers son mendre pour un tel bien que le bien de paix,... la majorité n'est de rien deturpee par ce, ne sa hautesse *recrombee* induement. (G. CHASTELL., *Liv. de Paix*, VII, 401, Kerv.)

RECROQUILLEMENT, s. m., état de ce qui est recroquevillé :

Recroquillement. A crooking, bending, bowing, retorting, turning, winding, or foulding, inwards. (COTGR., 1611.)

RECROQUILLÉ, part. passé et adj., recroquevillé :

Et tiennent ledit tuiel .II. serpens qui ont les queues *recroquillees* en maniere d'une crosse. (1360-1368, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 328, Laborde.)

Ung camahieu ou il a une teste de mor a cheveulx *recroquillez*, assiz en ung annel d'or. (1380, *Invent. de Charl. V*, n° 716, Labarte.)

Pour ce la nature luy a donné (au mouton) deux cornes qui sont *recroquillees* comme ung cercle. (CORBICHON, *Liv. des propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 310ᵃ.)

La queue longue et *recroquillee*. (ID., *ib.*, f° 323ᵇ.)

L'escropion est comme une lizarde qui ha ung esguillon en la queuhe, *recroquillee* par divers neuds. (*Quinte Curce*, Richel. 15468, f° 311ᵈ.)

Queue *recroquille*[*e*]. (*Jard. de santé*, II, 136, impr. la Minerve.)

Ou les petis cheveux *recroquillez*
Et d'un fer chaut crespes entortillez,
Vont volletant pour avoir bonne grace.
(*Contre-Blason de la joue, du front et des cheveux*, ap. Méon, *Blasons*, p. 133.)

Aduncus, tortu et crochu contre bas, *recroquillé*, courbé. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

Se dit encore dans le Centre.

RECROQUILLER, v. a., recroqueviller :

Recroquiller. To retort, crooke, bend, bow, turne, fould, or wind, inwards. (COTGR., 1611.)

RECROYRE, voir RECROIRE.

RECRUE, voir RECREUE.

RECRYER, voir RECRIER.

RECTE, s. m. et f., filet :

Sur leur tete tous porteront chappeaux doubles et couverts de velours noir, mais ceux des dits chevaliers seront bordez d'une *recte* d'or et ceux des escuyers d'une *recte* d'argent. (LE ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 63, Quatreb.)

Et doibvent avoir sur leurs testes les dicts chevaliers chapeaux de velours noir bordé d'un *recte* d'or, et sur le dict chapeau un soleil d'or, et les escuyers doibvent avoir chapeaux doublez de satin noir, bordez d'une *recte* d'argent. (ID., *ib.*, 70.)

RECTER, voir RETER.

RECTION, *rheccion*, s. f., direction, gouvernement :

Il sont soubsmiz et se soubsmettent quant a tout des dictes choses et checune au povoir, destroict, juridiction, *rheccion*, seigneurie et obeissance a nostre dicte court. (1503, Fondat. des Cordeliers de S. Brieuc, Arch. Côtes-du-Nord.)

RECTORAGE, s. m., charge de recteur :

Que le vousises avoyr pour recomandé es elections et *rectorage* de l'ospital appellé l'ospital de Mathies. (*Lett. d'Yolande de Savoie aux synd. et conseill. de Chambéry*, Arch. Savoie.)

RECTORERIE, s. f., fonction de recteur :

Les recteurs qui seront ci apres eslus, visiteront chacun college une fois pendant leur *rectorerie*, pour voir l'estat d'iceux colleges, ouir plaintes si aucunes se presentent, tant des disciples que regens et pedadogues, et tenir la main a l'entretenement des statuts des universitez et colleges. (Mai 1579, *Ord. de Henri III.*)

RECTORIE, s. f., gouvernement, domination :

Dessus Phebus ayant la *rectorie*
Du firmament, aussi la seigneurie.
(M. DE LA CHESNAYE, *Nef de santé*, f° 1 r°, éd. 1507.)

RECTORIEN, *-iien*, s. m., rhétoricien, savant :

Tous mande tes *rectoriiens*
Et tous les astrenomiiens
De ton pais et de ta terre.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 130, P. Meyer.)

Et maistre clerc *rectorien*
Qui parler sevent bel et bien.
(*Vie Ste Katerine*, Richel. 23112, f° 60ᵃ.)

Lors se tourna sainte Katherine devers les *rectoriens* et dist... (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 275ᵈ.)

Il commanda quoiemant par ses lettres que tuit li gramerien et li *rectorien* qui seroient trové venissent au parlemant. (*Vie Ste Catherine*, Richel. 988, f° 241ᵃ.)

RECTRICE, s. f., forme féminine de recteur, celle qui dirige :

Autres on voit de ceux cy separez,
Auxquels douleur fait tousjours dure presse,
Elle les rend de plaisirs esgarez,.
Et est d'iceux la *rectrice* et maitresse.
(CL. MAR., *Riche en pauvreté*, I, 297, éd. 1731.)

REÇUE, voir RECEUE.

RECUEIL, *requeil*, *receuil*, *recueul*, s. m., action de recueillir, de réunir :

Le *recueil* des fruits. (SALIAT, *Herod.*, VIII, § 104, éd. 1556.)

Ilz prierent les tribuns qu'ilz feissent un peu sursoir le *recueil* des voix et suffrages du peuple. (AMYOT, *Vies*, P. Aem., éd. 1567.)

— Dépôt [d'un testament] :

Le notaire qui l'a recueillé et deux tesmoins de ce *recueil* receuz a serment sur la verité d'iceluy (testament), nous l'approuvons. (1610, PHIL. DE HURGES, *Mém.*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 187.)

— Entrepôt :

Bruges qui est ung lieu de grant *recueil* de marchandise. (COMMIN., *Mém.*, V, 18, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Relâche, port d'abri :

Et icy (Saincte Helene) est le *recueul* des navires portugalloys, et sy se raffraichissent quand ils viennent de Caillisou. (1544-1546, J. ALFONSE, *Voy.*, ap. Margry, *Navigations françaises*, p. 281.)

— Protection, abri, refuge :

Les humains corps s'y languiroient en deuil,
Ayans tousjours larmes fraiches a l'ueil,
Pour la mort d'elle incessamment plorer,
Chascun vouldroit pour son mieulx le cercueil,
Les nobles gens seroient tous sans *recueil*,
Sans faire faict digne de hault louer.
(P. MICHAULT, *Complainte sur la mort de la comtesse de Charrolois*, dans *Dance aux aveugl.*, p. 132, éd. 1748.)

L'ung prent en l'esglise *recueil*,
Et l'autre sonne les allarmes.
(*La Piteuse desolat. du monast. des Cord. de Maulx*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 145.)

Mais je m'attens, que sous vostre *recueil*
Sera cogneu le zele de mon vueil.
(CL. MAR., *Epist.*, Du camp d'Atigni... p. 129, éd. 1596.)

Ceste reine estoit une honorable et vertueuse reine et fort sage, la vraye mere des pauvres, le support des gentilshommes, le *recueil* des dames et damoiselles et honnestes filles, et le refuge des sçavans hommes. (BRANT., *des Dames*, VII, 318, Lalanne.)

— Réception, accueil :

As tu veu le bel accueil
De ta bele, et le doulx *recueil*
Qu'elle t'a fait de leal cueur.
(FROISS., *Poés.*, III, 28, 907, Scheler.)

M'escripvit de aller a luy vers Sené, ou je le trouvay, ou me feit par sa bonté bon *recueil*. (COMMYN., *Mém.*, VIII, 2, Chantelauze.)

J'ay mes mignons en mon lien,
Qui ne quierent que mon *recueil*.
(COQUILL., *Bluson des dames*, II, 181, Bibl. elz.)

Pour ce que le roy l'avoit escript que on leur fist grant *receuil*. (31 juill. 1497, Arch. mun. Rouen, A 9.)

Et luy fit ledit Joffroy grant *recueil* pour ce qu'il estoit nepveu de sa femme. (16 août 1502, *Acte de notoriété*, Arch. R⁴ 20287, t. I, f° 42.)

Les remersioit de leur *requeil*. (1512, *Reg. consul. de Limoges*, I, 59, Ruben.)

Il y aura grand diference entre le *recueil* que trouvera un fol, et un sage. (L. LABÉ, *Œuv.*, Debat, p. 64, éd. Lemerre.)

La somme de 276 livres que luy a esté necessaire, considerant le grant *recueil* que le Roy luy faisoit pour l'honneur de Sa Majesté imperialle, en dons et presens accoustumez en diverses sortes et especes d'or. (1550, *Compte cincquiesme de R. de*

Bouloingne, f° 264 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2482.)

Luy aussi recevoit amiablement le bon *recueil* et la chere que luy faisoit Ciceron. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Le bon *recueil* qu'il faisoit aux personnes. (Id., *ib.*, Crassus.)

Il aymoit leur republique, pour le bon *recueil* qu'il avoit d'elle. (Brant., *Gr. Capit. Franç.*, III, 103, Lalanne.)

Nous luy faisons cet honneste *recueil.* (Mont., *Ess.*, l. III, ch. vi, f° 393 v°, éd. 1588.)

Recueillable, adj., qui est à recueillir :

M. Cast m'a envoié une lettre ecrite en italien par l'empereur au pape, en laquelle les titres glorieus et superbes qu'il donne a Sa Sainteté plus qu'on n'en donneroit a Dieu mesme, sont plus *recueillables* (pour marque de l'impieté et vanité du siecle) que tout le reste de son discours. (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 545, Michaud.)

Recueillance, s. f., réception, accueil :

J'ay fait la reverence a mondict seigneur, qui m'a fait tres bonne *recueillance.* (8 nov. 1468, *Lett. de Jean de Mazilles*, ap. Commynes, *Mém.*, III, 248, Soc. de l'Hist. de Fr.)

O noble seigneur Rance !
Nous te remercions
De la bonne *recueillance*
Que tu as fait a Bourbon.

(1525, *Chans. sur le connét. de Bourb.*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, II, 96.)

Recueille, s. f., accueil :

Le saluerent moult honnourablement de par son pere et de par sa mere, et luy compterent la bonne et joyeuse *recueille* et les beaux dons qu'ilz avoient eu. (J. d'Arras, *Melusine*, p. 344, Bibl. elz.)

Recueillee, s. f., récolte :

Je vous bailleray de la semence, a fin que vous semiez la terre, en telle condition que quand ce viendra a la *recueillee*, vous en donnerez la cinquieme partie a Pharaon. (*Bible*, p. 40, éd. 1556.)

Recueilleor, *recuilliour*, *recullour*, *recoeilleur*, *recueilleur*, *recoilli.*, s. m., celui qui recueille :

Je suis un vacher et *recueilleur* de figues sauvages. (*Bible*, Amos, VII, éd. 1556.)

— En partic., celui qui recueille, qui perçoit les impôts :

Recullour des deimes. (1243, *Accord*, Moreau 162, f° 112 v°, Richel.)

Et c'il y avoit aulcuns ou aulcunes que ne paiessent ceu qu'il doveroient de maltolte a lai journeie c'on l'iroit queire, il doient dire aus *recullours :* Je doie tant ; et li *recullours* lou doie metre en escris, et de ceu qu'il lairoient a paier, dont il seroient mis en escris, il lou doient envoier ou pourter en l'ostel des *recullours.* (1348, *Hist. de Metz*, IV, 116.)

Doient li *recullours* dez paroches conter chescun .xv. jour, et doient raipourter en escrit tout ceu qu'il averont ressus de chescuns et de chescune. (*Ib.*, p. 117.)

Devra payer a nos ou a nostres *recuilliours* per chesque ant intier qui faroit sa demorance furs de nostre ville, .x. sols laus. (1409, Arch. Fribourg, *1re Coll. de lois*, n° 164, f° 42 v°).

Ly *recoilliarre* des censes de la ville. (1416, *Ib.*, n° 271, f° 80 v°).

— Compilateur :

Plutarchus compte seulement .xi^m. Persans mors, mais croyre que les *recoeilleurs* de ses escripts ont erret n'est chose injuste. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10512, IX, ii, 12.)

Nous cherchons si ces recitateurs et *recueilleurs* sont louables eux mesmes. (Montaigne, *Ess.*, l. III, ch. viii, p. 101, éd. 1595.)

— Avec un rég. de pers., celui qui donne abri à :

Le dauphin Viennois, es pays de ce duc son humble *recueilleur.* (G. Chastell., *Ver. mal prise*, p. 513, Buchon.)

Laonnois, *recueilleur*, Rouchi, *ercoiéresse*, celui ou celle qui ramasse le blé fauché pour le mettre en javelles.

Recueillet, *recoillet*, s. m., accueil :

Unques de rien n'oi tele envie
Com j'aureie de vos trover,
Ou vos poisse mercier
Del biau *recoillet* et del bon.

(Ben., *Troie*, 6430, Joly.)

Recueillette, *-ete*, *recoillate*, s. f., abri, refuge :

Mais mettons nous a *recueillete* et a sauveté ou chasteau de Plansi. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 99 r°.)

Ils avoient fait charpenter une bastille de gros mesriens en maniere de *recueillete* ou bien povoient (tenir) mille hommes. (Id., *ib.*, f° 100 v°.)

— Assemblée, réunion :

Revindrent les chevaucheurs et les archiers qui avoient esté pour descouvrir le pais et savoir s'aucune rassemblee et *recueillete* se faisoit des Françoys. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 135 v°.)

— Réception, accueil :

La grant joie, feste et bonne *recueillete* que l'en leur fist. (G. de Charny, *Liv. de la cheval.*, ms. Brux., f° 80 v°.)

La gracieuse et belle *recueillete* qu'ils nous ont fait en nostre joyeux advenement en nostre dicte ville. (5 avril 1381, Arch. mun. Rouen, tir. 3, n°s 2 et 3.)

Or parlerons de l'amiral de France et de l'armee françoise, comment ilz prindrent terre en Escosse, et quel semblant de belle *recueillete* on leur fist ou pais. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 317 v°.)

Et firent audit Jean Boudaut de grands honneurs et *recueillette.* (M. de Coussy, *Chron.*, ch. xc, Buchon.)

Et portoit une chere joyeuse, en sa *recueillette*, vers chacun. (La Marche, *Mém.*, I, i, Michaud.)

— Recette :

Sur toutes mes tailles que je ay ou puiex havoir en la ville de Vernier Fontainne que est de la *recoillate* de la chesteillerie dou dit leue de Vuillafans. (1363, *Lett. de Jean de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, T 15, n° 25.)

Messin, *recueuyattes*, restes de foin qu'on ramasse dans les prés.

Recueilleur, voir Recueilleor.

Recueillie, *recuelie*, *recoellie*, s. f., cueillette, récolte :

Celles (les abeilles) qui sont chargees cerchent en volant l'air doux, et craignent que quelque grand vent ne leur face tomber leur *recueillie.* (Gruget, *Div. leç.*, IV, xiii, éd. 1539.)

Sept annees de plantureuse *recueillie* et grand vilité de blé. (De la Boutiere, *Des prodiges*, p. 215, éd. 1555.)

Aucuns... vendans la *recueillie* contre la defense faicte. (Id., *Suetone*, p. 243, éd. 1569.)

— Accueil, réception :

Et compterent au roy Urian toute la verité du fait et la bien venue et la *recuelie* que son frere avoit eu en Armanie. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 201, Bibl. elz.)

Et la auroit on conseil comment on se cheviroit a la *recueillie* du seigneur. (Froiss., *Chron.*, IV, 120, éd. 1559.)

Unes lettres... faisant mantion de vostre reception et bonne *recueillie* a Flourance. (1407, *Lettre de Jean le Maingre*, ap. Martène, *Anecd.*, II, col. 1331.)

— En partic., accueil fait aux ennemis :

Car la *recoellie* est moult patente et si perent encoire les traces, les parois et les maisieres des murs et de la fortification du lieu. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 39.)

Recueillier, *-ler*, *requeillier*, *-ellier*, *-eller*, *recuillier*, *recoeuller*, *recoeiler*, *recoeillier*, *recoillier*.

— Act., rassembler, ramasser, recueillir :

Pour ce que moy, acteur de ces Croniques d'Engleterre, ne veul pas prendre ne *recoeillier* au long les choses advenues en pluseurs lieux et divers. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 153, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Maigne de Corbiere, Jehane Boursiere, a .x. lb., pour kies de fillet *requellier* contre le bon de le ville. (4 juin 1341, *Reg. de la Loy*, 1340-1354, Criet a .x. lb., f° 65 v°, Arch. Tournai.)

Le troisieme jour apries, tout se deslogierent et *requellierent* tentes et trefs. (Froiss., *Chron.*, I, 457, Luce, ms. Amiens.)

Pour *recueillier* les mors dessus les camps. (Id., *ib.*, VI, 172, Luce.)

Cloaca, fosses ou *sont recuillees* ordures. (*Gloss. de Salins.*)

Chacun cheval menant banneaux pour *recoeuller* les dits fiens et ordures aura une clochette. (1505, *Reg. aux publicacions*, n° 345, f° 410 r°, Arch. Tournai.)

... Ung demy toit nogue pour *recoeiler* les eauwes. (1612, *Reg. des prévots et jurés*, Arch. Tournai.)

— Accueillir, recevoir :

Il *requella* grandement et liement ces signeurs. (Froiss., *Chron.*, II, 302, Luce, ms. Amiens.)

Si s'en vint en Flandres. Et le *requellierent* li Flamenc et en fissent lor chapitainne. (Id., *ib.*, IV, 250, Luce, ms. Rome.)

Ce seroit bon que vous envoiissies deviers vostre cousin le prince de Galles a savoir se il vous vorroit *recueillier*. (Id., *ib.*, VI, 195, Luce.)

— Recevoir, en parlant d'ennemis :

Atant ez vous le roi Richart et sa gent, et se fierent entr'eus, li roial les *recoillierent* vigueureusement a tant de gens comme il estoient. (Mén. de Reims, § 113, Wailly.)

Se tinrent tout quoiement sur les chans tant que touttes lors gens fuissent armé, et pour *requeillier* les Escos, s'il fuissent venut. (Froiss., *Chron.*, I, 332, Luce, ms. Amiens.)

Li princes sans nulle faute les *euist recueillies* et combatus. (Id., *ib.*, VII, 19, Luce.)

— Réfl., se rassembler, se réunir, se réfugier :

Pour obvier a ce que ses anemis ne *se recoeillassent* et venissent ferir sur le logis de ses gens a despourveu. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 269, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si *se recueillierent* et rassamblerent ce samedi sus les camps. (Froiss., *Chron.*, V, 17, Luce.)

Pour tant qu'il ne voloient mies qu'il *se recueillassent* ensamble. (Id., *ib.*, VI, 177, Luce.)

Li Engles et Poitevin, qui bien veoient leur convenant, se ordenerent selonch ce, et *se recueillierent* tout ensamble. (Id., *ib.*, VIII, 40, Raynaud.)

Guernesey, *r'cuiller*, Hainaut, *recueiller*, recueillir. La Bresse en Vosges, *requouyer*, rechercher.

RECUEILLOIT, *recuilloit*, s. m., accueil :

Moult me laidist an son ostel
Moult me fist malvais *recuilloit*,
Et dist que Troyens haoit.
(Ben., *Troie*, Richel. 903, f° 68d.)

RECUEILLOITE, *recueillote*, *recueillotte*, *requeilloite*, *recoeilloite*, *recoelloitte*, *recoeillote*, *requoilloite*, *recoeuilloite*, *recoelloute*, s. f., action de recueillir, de rassembler :

Ce ne sera point sans cause se, ou tesmoignage de sa saincteté, je metz icy en une *recoeilloite* ou ensamble ses propres paroles. (J. Vauquelin, *Chron. d'E. de Dynter*, I, 206, Xav. de Ram.)

— Assemblée, réunion de troupes :

Revinrent li chevauceur et li arcier, qui envoiiet avoient esté pour descouvrir le pays, et savoir se nulle rassemblee et *recueilloite* se faisoit des François. (Froiss., *Chron.*, III, 190, Luce.)

Si eut devant Bourdille, le siege pendant, pluiseurs grans apertises d'armes faites, maint assaut, mainte envaie, mainte *recueilloite* et tamainte escarmuce. (Id., *ib.*, VII, 119, Luce.)

— Réception, accueil :

Quant ceste *recueilloite* fu faite issi com vous aves oi, li empereres ne volt laisier que il n'ait conté tout issi que avenu li estoit. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 55 r°.)

Aprez tous les festoiemens et *recoeillotes*. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 303, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il les remercia grandement de le bonne lie cierre et de la belle *recueilloite* que il li avoient fait. (Froiss., *Chron.*, I, 25, Luce.)

Le bonne chierre et belle *recoeilloite* qu'il li avoient fet. (Id., *ib.*, I, 234, Luce, ms. Amiens, f° 4.)

Certes, madame, ce respondi le chevallier, je me contente grandement d'eulz tant que de la *recoeillote*. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 21b.)

Tantost sceurent la petite *recoeuilloite* que ceux de la ville avoient fait aux Ermaingnacs. (*Trahis. de France*, p. 97, Chron. belg.)

Asses avez oy par cy devant comment Loys de Gavres arma a Raguse et la grant *recoelloute* que par le comte et les barons du pays luy fu faitte. (*Hist. des Seig. de Gavres*, f° 69 v°, Wolf.)

Et firent audit Jehan de Boudault de grans honneurs et *recoelloite* pour l'honneur du dit duc. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 242, Soc. de l'Hist. de Fr.)

La se feirent les honneurs et les *recueillotes*, d'un costé et d'autre, entre les princes, les signeurs et les nobles hommes. (O. de La Marche, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Si fut a icelle dame fait grant honneur et grande *recueillote*. (Id., *ib.*, I, 8.)

Et aussy moult courtoisement la remercia du grand honneur et belle *recueillotte* que le roy de Castille, monseigneur le prince, et autres nobles barons et chevaliers luy avoient fait. (G. Chastell., *Faits de Jacq. de Lalaing*, VIII, 147, Kerv.)

— Poste, abri pour les soldats de garde à la porte d'une ville :

Et premiers s'ensuient les mises faites et paiees par lesdis commis a cause du commenchement, ouvrage et ordenanche de le dessus dite garite et *requeilloite* de le porte Coquerel. (1er oct. 1422-28 fév. 1423, *Compte de fortifications*, Arch. Tournai.)

Avoir fait descouvrir, mettre jus et deffaire le viese garite de bos estans aux pons levis de la dessus dite porte Coquerel, et icelle fait mener au lieu de Baille estans a le Val, pour icelle assir, metre et ordonner, pour la seureté et deffence des bonnes gens et maisons des fourbos dudit lieu, comme a cause del ouvrage et commenchement du demolissement des joees de machenerie estans dedens la *requeilloite* de ladicte porte, d'un costé et d'autre des pons d'icelle porte. (1422-1423, *Compte des Fortifications*, 20e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir commenchié une barriere pour ladicte porte, faisant *recoeilloite* par devant, de vingt trois pies de long, et de six pies et demy de hault. (16 août-15 nov. 1427, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

Jehan Durant, roquetier, pour .xx. journees et demie par luy deservies a avoir levé et appoinctié grant quantité de pierres, hors de ladicte roque des fossez de la dicte porte vallenchenoise, que on a employé au fait de la dicte *recoelloitte*. Et aussy, a avoir tailliet et appoinctiet de pierre, venant de la dicte roque, .ii. quings d'arrestiers, .x. pierres d'ourdon, et .vi. pies de quings et parpains, servans a le tieste de masure faisant contreloy de ladicte garitte de ladicte porte, faicte au pourpris de la dicte *recoelloitte*. (1436-1437, *Compte des fortifications*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir regarny de noef et refait le sierure servant a l'uisserye de le *recoelloitte* de la dicte porte de Maruis. (18 mai-17 août 1443, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir remis a point le serure de l'uis de le *requoilloite*, en le tourelle d'empres le le bolvercq de ladicte porte de Maruis. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.

RECUEILLOTTE, voir Recueilloite.

RECUEUDRE, *recuidre*, *requisdre*, *requeurre*, v. a., prendre, recevoir, recueillir :

Ke nous en peussons *requeurre* nostre droiture comme devant. (1266, *Ch. de Ponthieu*, Arch. mun. Abbeville, sér. AA, art. 9.)

Pour venaingier celli vigne et porter la venainge ou celier et pour ahider de *recuidre* les quars des vignes et aporter du celier. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Et doivent *recuidre* tous les censes astant es deux lieus dessus dits. (Vers 1436, *Rôle de S. Ursanne*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 333, Trouillat et Vautrey.)

Lequel maire doit *recuidre* toutes censes et revenus desditz prevost et chapitre. (1438, *Droits de l'év. de Bâle*, ib., V, 354.)

Les chesnes y coulent de miel :
Les toysons y sont fines sayes :
Le baume on y *recueût* des hayes.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 107 v°, éd. 1619.)

Ardennes, *recude*, récolter.

RECUEUL, voir Recueil.

RECUIDIER, *-der*, *requi.*, v. a., penser de nouveau, à son tour :

Et quant cil les virent venir, si corurent a lor armes, que il cuiderent que cil fuissient Grieu, et cil *recuiderent* altressi d'aus. (Villehard., § 383, Wailly.)

Qant il me *recuidait* tenir,
Je le vi bien vers moi venir.
(*Dolop.*, 8483, Bibl. elz.)

Des guerres apres ou je tens,
C'on a faites en nostre tens,
Et de la gent morte et conquise
Recui je parler en tel guise...
Que nul ne m'en devra reprendre.
(GUIART, *Roy. lign.*, 47, W. et D.)

— Estimer, évaluer :

Ce mignon icy cuide estre ange !
Voz morceaux *seront recuidez ;*
Vous n'estez pas ou vous cuidez,
Car vous passerez soubz ma pate.
(*Mist. du viel test.*, XXXVII, 35101, A. T.)

— Craindre à son tour, de son côté :

Car de pluisors estoit haiz,
Si *recuidoit* estre traiz.
(CHREST., *Clig.*, 1219, var., Fœrster.)

Li riches huem *requide* bien
Que nuls ne li toille s'amie
Qu'il vuelt amor par seignurie.
(MARIE, *Lais*, Equitan, 150, Warnke.)

RECUILLIOUR, voir RECUEILLEOR.

RECUIREURE, s. f., nouvelle croissance de la peau :

La cicatrizeure et la *recuireure*. (*H. de Mondeville*, Richel. 2030, f° 58d.)

RECUIRIER, *-cuirrier*, v. a., regarnir de cuir :

A Andrieu Dewasmes, ghehorelier,... pour *avoir recuirrié* une corde servant au wigneron du belfroy. (18 févr. 1463-19 mai 1464, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme de mises, Arch. Tournai.)

RECUISEUR, s. m., ouvrier qui recuit les métaux :

Recuiseurs, doreurs et peintres d'images. (AMYOT, *Œuv. mél.*, II, 18, éd. 1820.)

1. RECUIT, *requit*, adj., fin, rusé, madré, pervers :

Il fut *recuiz*, si s'en eschivo.
(*Renart*, Br. II, 729, Martin.)

Sire Renart, vielz est li chaz :
Petit vos vaut vostre porcaz.
Ci vos herbergeroiz, ce cuit,
Encontre vezié *recuit.*
(*Ib.*, 805.)

Sages fu Chatons et *recuiz*,
Qui enseigna son fil petit
Q'a son menger parlast petit.
(*Ib.*, Br. XVI, 618.)

Teil cose qui resanblast voir,
Li dit a loi d'ome *recuit.*
(*Ib.*, Br. IX, 16.)

... En dit, ce cuit,
Encontre veizié *requit.*
(*Ib.*, 1619.)

Si uns des chevaliers li nome
.I. soen vallet sage et *recuit*,
Or sachiez bien, fet il, je cuit
Qu'il fera bien vostre besoigne.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 91b.)

Le felon vavassor *recuit*,
Mal engignoz et sorprendant
N'amoit li rois ne tant ne quant.
(*Durmars le Gallois*, 5072, Stengel.)

Mes les dures vielles ridees,
Malicieuses et *recuites*,
Sunt en l'art de barat si duites.
(*Rose*, 21736, Méon.)

Et si felon et si *recuit.*
(BAUD. DE CONDÉ, *Dits*, III, 29, Scheler.)

— Mauvais, en parlant de choses :

Quant ore voit la dame k'ens ou bois il anuite
Et que la vespree ert felonnesse et *recuite.*
(*Berte*, 916, Scheler.)

2. RECUIT, s. m., finesse, détour :

Ce dist la lettre et li devin
Et ce devons nos croire tuit
Ke la lettre dist, sans *recuit.*
(Ms. Turin, L V 32, f° 179 r°.)

RECUITEUR, s. m., ouvrier qui recuit les métaux :

Chascun ouvrier et monnoyer, *recuiteur* et recuiteresse, paieront chascun an un quart d'escu. (6 juin 1364, *Ord.*, IV, 441.)

— *Recuiteresse*, s. f., ouvrière qui recuit les métaux :

Chascun ouvrier et monnoyer, recuiteur et *recuiteresse*, paieront chascun an un quart d'escu. (6 juin 1364, *Ord.*, IV, 441.)

RECULANT, adj., qui recule :

Retrogradus, *reculans*. (*Gloss. de Salins.*)

RECULATE, s. f., renfoncement :

Celle (boucherie) qui sera en la *reculate* de petit pont. (1416, *Edit*, ap. Felib., *Hist. de Paris*, III, 542.)

RECULEE, s. f., action de reculer :

Ou vocle ou non, a fait la *reculee.*
(RAIMB., *Ogier*, 5129, Barrois.)

Nous rendrons tel estour senz faire *reculee.*
(*Girart de Ross.*, 5007, Mignard.)

Certainement le roy qui a telle chevalerie deveroit avoir grant paour et la pensee esbahye d'entrer en bataille en telle compaignye ; voire se elle n'estoit autrement regulee, j'ose bien dire qu'il voudroit mieulx au roy qu'il feist une sage *reculee.* (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, II, 31.)

Et li dus de Bourgongne n'en fist point *reculee.*
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4315, Chron. belg).

— Renfoncement :

Je alai a une fenestre ferree qui estoit en une *reculee* devers le chevet du lit. (JOINV., *S. Louis*, LXXXIV, Wailly, éd. 1867.)

Un golfe ou *reculee* de mer. (CL. VALGELAS, *Conserv. de santé*, p. 17, éd. 1559.)

— *N'avoir pas grand reculee*, n'avoir pas beaucoup d'espace pour reculer :

Sire, il vous convient haster,
Affin qu'il n'ayent l'adventaige,
Car s'ilz vouloient approcher
Vous y pourries avoir dommaige,
Pource qu'estes pres du rivaige
Et n'avez pas grand *reculee.*
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 70b, éd. 1544.)

— Jeu d'enfant :

Juiens nous au roy qui ne ment...
A l'erbelette et aux risees,
A l'estoef et aux *reculees*,
Au mulet, au salir plus hault.
(FROISS., *Poés.*, I, 93, 220, Scheler.)

— Lieu où l'on se retire, retraite :

Or est il mort ; quelque biens qu'il ait eu
Sa vie fut longtemps a jaculee,
Plus ne sera cestuy desormais veu
En son chasteau d'Angiers ou *reculee.*
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 121 r°, éd. 1526.)

RECULEIS, *recull.*, s. m., reculade :

En ce pongneis et *reculleis* fu rescous messire Eustace d'Aubrecourt par ses gens. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 170 v°.)

Wallon, *récoulis*, endroit où l'on recule, impasse, cul-de-sac, recoin.

RECULET, *recullet*, s. m., lieu isolé, reculé :

Et de querre mult s'entremettent
Et ont priz o eulz Diulet,
Qui veit en chascun *reculet*
Et se boute parmi le bois.
(*Vie de S. Evroult*, IV, 60, Blin.)

Avoient baillé et delaissé une place ou *reculet*, en laquelle a un puis seant en la rue de la Couroierie. (1343, *Ch.*, ap. Duc., *Reculare.*)

Les maire et eschevins, bourgois et habitans de nostre ville d'Abbeville en Pontieu nous ont fait humblement exposer comment la dicte ville est assise en un *reculet* de mer. (1399, *Liv. rouge de l'hôt. de ville*, ap. Duc., *Reculare.*)

El se va coucher en quelque *reculet.* (*Mist. du Viel Testam.*, t. II, p. 210, A. T.)

Quand je te voy retraict ainsi seulet,
Com pouvre chien tappy en *recullet.*
(VILLON, *Codic.*, Débat du Cueur et du Corps, p. 128, Jouaust.)

Va en un estroit *recullet*,
Ou quelque chambriere ou varlet
Luy ratissa d'ung vieil cousteau
Le ventre jusques a la peau
(*Le Banquet des chambrieres*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 288.)

Nom de lieu, le *Reculet*, montagne du Jura.

RECULLET, voir RECULET.

RECULLOUR, voir RECUEILLEOR.

RECULOIRE, s. f., reculade ; *jouer de la reculoire*, reculer :

Je m'oppose. — Villain parfais,
Jouez vous de la reculoire ?
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 24422, Paris et Raynaud.)

Reculoire se dit en Normandie, pour désigner la partie du harnais du cheval attelé en limon, qui passe au bas de sa croupe, et qui empêche la voiture de le toucher lorsqu'on veut le faire reculer ou quand on descend une côte.

RECULOT, s. m., endroit reculé, impasse, cul-de-sac :

Une maison ayant issue ou *reculot* du roduit. (18 sept. 1469, *Chirogr.*, Arch. Tournai.)

RECUMPENSACION, voir RECOMPENSACION.

RECUNCHIER, *-iier*, voir RECONCHIER.

RECUNTEMENT, voir RECONTEMENT.

RECUNTEOR, voir RECONTEOR.

RECUNTER, voir RECONTER.

RECUNUISSANCE, voir RECONOISSANCE.

RECUPÉ, s. m., celui qui est exempt de faute ?

Melchisedech le *recupé*, qui signifie le roy juste et sans doubte. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 15b.)

RECUPERABLE, adj., qui peut être recouvré :

Ceste innocence qui est fille de justice se peut par injustice et par iniquite effacer et estraindre. Mais pourtant ne se doit l'homme desesperer, car elle est tres *recuperable* pour delaisser peché et recourre a bonnes œuvres. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 13 v°.)

RECUPERATEUR, s. m., celui qui récupère, qui regagne :

Nous nous pourrons justement appeller defenseurs et *recuperateurs* du droict qui est nostre. (BRANT., *Capit. fr.*, François Ier, Lalanne.)

RECUPERER (se), v. réfl., se réfugier :

Li autre foyrent et *se recupererent* a la cité. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, V, 27, Champ.-Fig.)

RECUSEUR, s. m., celui qui récuse, qui conteste :

La sabeline senz nul *recuseur*
Est de sa pel vestue a chascun jur.
(*Rom. des romanz*, Richel. 25407, f° 141 v°.)

RECUTAILLE, s. f., chose secrète, cachée :

Faire rimes et savoir consaus et *recutailles*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

Faire chose de *recutaille*. (*Ib.*, f° 110 r°.)

RECUTER (se), v. réfl., se cacher, se blottir :

En l'aserant *s*'en *est* entrei
Dedens l'iglisse, e *recutei*
En un angleit, a une part
Ou chandele ne ceirge n'art.
(G. DE SAINT-PAIR, *Rom. du M. S. Michel*, 2584, Michel.)

RECUVER, v. a., remettre en cuve :

Recuver, to tun, or put into a fat again (COTGR., 1611.)

RECUVRER, voir RECOVRIER.

RECYTABLE, voir REGETABLE.

RED, voir RÉ 1.

REDAISIÉ, adj., troublé, peu à son aise :

Car trop est *redaisié*
En la vostre presence.
(*Perceforest*, II, f° 133a, éd. 1528.)

REDAISIER, v. n., se refuser, hésiter :

D'onnerer Sainte Eglise jamais ne *redaisies*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 278, Kerv.)

Chius qui de cuer le sert et de riens ne *redaise*.
(ID., *ib.*, II, 11.)

REDAMAGIER, v. a., endommager de nouveau :

Les *redamage* et les malmet.
(BEN., *Troie*, 20530, Joly.)

REDAMPCION, voir REDEMPTION.

REDANCION, voir REDEMPTION.

REDARDER, v. a., relancer :

Plusieurs dards tomboient ensamble sur lui seul, et il les *redardoit* sur leurs dardeurs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 13.)

REDARGACION, *-guacion*, *-tion*, s. f., blâme, reproche, querelle :

Et depuis eurent aucunes *redarguacions* ensamble, mais enfin se concorderent l'un avec l'autre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 93, Soc. de l'H. de Fr.)

En ceste presente evangille est descrite et recitee la confute *redargation* des envieux juifs, lesquels par leur maulvaise affection cuydoient iniquement depraver les vertueux faicts et miracles de Jesus Christ. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 160 v°, éd. 1519.)

Cf. REDARGUCION.

1. **REDARGU**, adj., opiniâtre, acharné :

Ne doy je bien estre dolens,
Quant vous estes si *redargus*
Vers moy, que de parlers volans
Me servez, trenchans et agus ?
(FROISS., *Poés.*, III, 98, 17, Scheler.)

2. **REDARGU**, s. m., objection, reproche, critique :

Cy respont Cristine a aulcuns *redargus* que on luy pourroit faire. (CHRIST. DE PIZ., *Charl. V*, 2e p., ch. 18, Michaud.)

REDARGUCION, *-tion*, s. f, blâme, reproche :

Dont Juifz furent ahonté
Et mis a *redargucion*.
(JEH. DE MEUNG, *Tresor*, 1184, Méon.)

Vous faictes et acomplissiez sans *redargution* tous ses commandemens quelconques. (*Menagier*, I, 131, Biblioph. fr.)

Par femme fut mis a destruction
Sanxes li fort, et Hercules en rage,
Li roys Davis a *redargucion*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 36, A. T.)

A t'ame trop mesprens
De ce qu'amendement ne prens
En toy, ne *redargucion*,
De la fole introduccion
Du fier orgueil ou tu te lies.
(*Mir. N. D.*, XVII, 284, A. T.)

Je suis comme homme qui n'oit mie et qui n'a pas *redargucion* en sa bouche. (*Les psaumes de David et les cantiques d'après un ms. franç. du* XVe *s.*, Paris, 1872, in-8, p. 52.)

Porterent paciemment la *redargucion* et increpacion qu'il leur faisoit. (*Hist. de la Tois. d'or*, II, f° 139, ap. Ste-Pal.)

A cestes parolles, objurgations et *redargutions* que faisoit le consul, respondoient les chevaliers que... (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 167a, éd. 1530.)

Plus folle est la condition
De veufve que d'une fillette;
Plus est en *redargution*,
Car el ne peult durer seullette.
(*Contred. de Songecreux*, f° 59 v°, éd. 1530.)

Le prestre s'avise de leur faire boire de l'eau de *redargution* : laquelle ne leur ayant fait aucun mal, le prestre dict que, puisque Dieu n'a point manifesté leur peché, luy pareillement ne le vouloit point condamner. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 480, éd. 1566.)

Cf. REDARGACION.

REDARGUEUR, s. m., celui qui redargue, qui blâme :

Mais avant me convient excuser et respondre a deux articles de quoy les *redargueurs* me pourroyent presentement et ou temps a venir encourper de vice. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., XVIII, Michaud.)

REDAUBER, voir REDOUBER.

1. **REDDE**, voir RADE 1.

2. **REDDE**, s. f., visite des prisons :

Redde, visite des prisons pour sommairement vuider les causes des prisonniers, admonestant les geoliers de leur donner eau et paille fresche et les tenir nets. (*Les treze livres des Parl.*, VIII, 29, ap. Le Hericher, *Gloss. norm.*)

REDDEVABLE, voir REDEVABLE.

REDDUR, voir RADOR.

REDE, voir RADE 1.

REDEBITEUR, s. m., débiteur :

Ils ne me sont en rien *redebiteurs*.
(ROGER DE COLLERYE, *Rondeaux*, CIII, Bibl. elz.)

REDEBVABLE, voir REDEVABLE.

REDEFENDRE, *redeff.*, verbe.

— Act., défendre à son tour :

Einsi deffent li uns l'autre, qant il avient que li uns chiet ; et qant Cleodat est

si las que mais ne se puet aidier, si le *redeffent* li rois Leodegans. (*Artur*, Richel. 337, f° 69d.)

— Réfl., se défendre à son tour :

Cil dedenz *se redefendoient* a trere et a giter au mieux que il pooient. (Guill. de Tyr, XII, 16, P. Paris.)

redeier, voir Redier.

redehaitier, v. a., remettre en mauvais état, abaisser, contrarier :

Or doinst Dieus que nul nel respit
Ki li *redehait* se hautece.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 75 r°.)

redeisme, *-deime*, *-diesme*, *-disme*, *-dime*, s. m. et f., seconde dime, le dixième du dixième :

Li maires... a le jour de Paske le *redime* en l'offrande, et pour ce doit il livrer vin a tous chiaus qui se commenient au jour de Paske. (1260, *Cart. de Compiègne*, f° 217, ap. Duc., *Redecima*.)

Quar envoiez le *redeisme*
A Jhesu Crist du sien meisme :
Se li fetes tant de bonté,
Puis qu'il vous a si haut monté.
(Ruteb., *Complainte d'Outre mer*, I, 95, Jub.)

Ne seroit ci pas li *redeimes*
Des paroles que nos deimes
Conteiz a petit de sejour.
(Id., *Dit d'Ypocrisie*, II, 69, Jub.)

Le *redisme*, c'est a scavoir apres le dixieme l'onzieme de tout son blaage de blez et d'avannes, et d'autre grain que il avoit a Joy seur Morain. (1284, *Hist. de l'eglise de Meaux*, II, p. 181, ap. Duc., *Redecima*.)

Et doivent disme et *redisme*. (1315, Arch. JJ 52, f° 34 v°.)

En le dicte ville a *redisme* qui se paie seur les dismes des religieux de Corbie. (1365, *Charte*, Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, III, 177.)

— Le dixième du dixième de prisonniers qu'on a décimés en en faisant mourir neuf sur dix, puis les neuf dixièmes du restant :

Quant Engleis les orent numbrez,
Assis par rens, e pois diesmez,
La diesme en faiseient aler,
E les testes as nof couper.
Por la diesme, que fu si grant,
Que tant i out de remanant,
Refu la diesme rediesmee
E la *rediesme* fu gardee.
(Wace, *Rou*, 3e p., 4725, Andresen.)

— Fig. :

Ne porquant pas veu n'avez
Des mals, des doleurs la *redime*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 139a.)

redelaier (se), v. réfl., tarder :

Li autre qui *se redelaient*
Et monstrent d'entrer, i demeurent.
(Guiart, *Roy. lign.*. t. I, p. 270, Buchon.)

redelet, voir Radelet.

redeliter (se), v. réfl., se réjouir, s'amuser de son côté :

Nes maint de ces qui armes portent
Si redelitent et deportent.
(*Chev. à la charr.*, 5975, ap. Jonckbloet, *Guill. d'Or.*)

redelivrer, v. a., rendre libre de nouveau :

Et por *redelivrer* les chans
Requist trives li reis Prians.
(*Fragm. du Roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 86a.)

redemandeur, *-endeur*, s. m., celui qui redemande :

Repeteur, *redemendeur*, repetitor. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Puis que le presteur est le *redemandeur*. (N. de Bris, *Institut.*, f° 87 v°.)

— Concussionnaire :

Mon peuple, tes exacteurs t'ont glené, et les *redemandeurs* domineront sur toy. (Maum., *Euv. de S. Just.*, f° 133 v°, éd. 1594.)

redemanger, v. n., démanger de nouveau :

Redemanger. Aidez vous de demanger. (Nicot, 1606.)

redemener, v. a., passer de son côté :

Li autre, qui ilec estoient,
Redemenoient lor enfance
En baux et queroles et dances.
(Chrest., *Chev. de la charrette*, p. 48, Tarbé.)

Redemener. Aidez vous de demener. (Nicot, 1606.)

redementer, *-manter* (se), v. réfl., se lamenter de son côté :

Si se demante durement,
Et cele aussi *se redemante*,
Qui s'amors ocit et tormante.
(Chrest., *Cliget*, 5098, Fœrster.)

redemorance, *-ourance*, s. f., action de rester :

Redemourance, remansio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

redemorer, *-ourer*, verbe.

— Neutre, demeurer :

Les jachieres, qui n'i refiche
Le soc, *redemoreront* en friche.
(*Rose*, 19773, Méon.)

— Impersonnel, s'écouler, se passer, en parlant du temps :

Et si ne *redemoura* gueres
Qu'Anglois comme gent meurtresse.
Renoncierent a leur promesses.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 136a.)

redempnation, s. f., rançon :

Le roy Jehan de France, quant il fut yssu hors de France et remis a trente cens mille francs de *redempnation*... (Froiss., *Chron.*, XV, 257, Kerv.)

redempteuse, s. f., rédemptrice :

Humanité prinst Dieux en ton costé,
Soufraitteuse, crueuse, piteable,
Redempteuse Marie tres amable.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 82, A. T.)

redemptif, adj., qui rachète, qui donne la faculté de racheter :

Penses doncques comment estoit plain de douleur ce benoit cuer sacré, lequel si estoit continuellement feru et tourmenté par tant grant et dures paines lesquelles s'appellent les paines *redemptives*. (Eximines, *Livre des sains anges*, f° 58 v°, éd. 1478.)

Douleurs *redemptives*. (*Ib.*)

Laquelle disposition aura aussi lieu, pour le regard des retraicts conventionaux, combien que la grace *redemptive* y soit octroyee a plusieurs et diverses annees. (*Coust. d'Aouste*, p. 320, éd. 1588.)

Grace *redemptive*, pareillement octroyee a certain temps limité, ledit temps escheu, est rendue nulle. (*Ib.*, p. 449.)

1. **redenter**, v. a., renouveler les dents d'une scie, d'un instrument :

Avoir rechiselé et *redenté* le tronchonnoire servant aux ouvraiges de la ville. (19 nov-19 fév. 1435, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

2. **redenter**, v. a., renverser :

.i. hanap *avoit redenté*.
(*Rich. li biaus*, ms. Turin, f° 192b.)

redepartir, v. a., départir, partager, distribuer :

Quant d'armes sunt lur cors garniz
Si *redepartent* lur conreiz.
(Ben., *D. de Norm.*)

Li dux *redepartoit* toutes ces choses aus chevaliers et par touz ceus de l'ost ou il estoit bien emploié. (Guill. de Tyr, II, 12, P. Paris.)

redeporter (se), v. réfl., se réjouir :

La dame qui la pierre porte
Plus volentier *s'en redeporte*,
Et plus sovent fait son deduit
O son ami et jour et nuit.
(*Lapid. fr.*, C 235, L. Pannier.)

reder, *redder*, *resder*, *reideir*, v. n., délirer, extravaguer :

Ainssi crie comme erragies,
Tel paour a a poi ne derve,
Che dist cascuns : Je cuit qu'il *rede*.
Ch'est de malage qui l'argue.
(*Del Userier*, Richel. 15212, f° 137 r°.)

Resder, delirare. (*Voc. lat.-fr. du* xiiie *s.*, Chassant.)

Toudis *rede* il ou cante ou brait
Et si ne set onques qu'il fait.
(Ad. de la Halle, *li Jus Adan*, Richel. 25566, f° 44 v°; p. 317, Coussemaker.)

Delirare, *reideir* ; delirus, celuî qui *reide*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, f° 123 r°.)

— Songer, rêver :

Redder, ou selon quelques uns, rever c'est a dire faire un songe, estre le jouet

d'une vision nocturne. (Ch. Bouilli, *Orig. des mots fr.*, p. 78, éd. 1533.)

Ardenn., *redder*, rêver. Suivant Génin (*Récréat. philolog.*, I, 322), on dit à Amiens : *Reder* de quelque chose, pour signifier en être amateur passionné : Monsieur un tel *rède* d'oiseaux, *rède* de médailles, de fleurs.

REDERIE, *reiderie*, *resderie*, s. f., rêverie, déraison, infatuation, opiniâtreté, entêtement :

Deliramentum, *resderie*. (*Petit vocab. lat.-du* XIIIe *s.*, Chassant.)

Deliramentum, *resderie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Deliramentum, *reiderie(e)*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, f° 123 r°.)

J'ay veu grant vauderie
En Arras pulluler,
Gens pleins de *rederie*,
Par le jugement brusler.
(J. Molinet, *Recoll. des merveill. advenues*, ap. Dinaux, *Trouv, artés.*, p. 311.)

Picardie, *rêderie*, chose qui fait rêver, merveille ; on dira d'une figurine, de quelque chose de mignon et de rare : C'est une *rêderie*, c'est petite *rêderie !* Cela veut dire en bon français d'autrefois : c'est un rêve, une vision. (Gén., *Recréat. philolog.*, I, 323.) Il y a à Amiens le marché de la *Rederie*. C'est un marché ou l'on vend toutes sortes de curiosités. Hte-Normandie, Vallée d'Yères, *rêderie*, caprice, engouement, idée chimérique.

Noms de lieux : *Redderie*, *Rederie* (Oise), la *Réderie* (Pas-de-Calais).

REDESAANCRER (se), v. réfl., lever l'ancre de nouveau :

S'il orent morz, sis enterrerent,
Apres *se redesaancrerent*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3913, Michel.)

REDESAISINE, *reddeseisine*, s. f., action de dessaisir :

Ne ceux qui sont pris par *reddeseisine*, ne ceux qui par jugement de nostre court sont coummaundes a la prison. (Britt., *Lois d'Angl.*, f° 73, ap. Ste-Pal.)

Si la tierce foiz le face, si chet la peyne de la *reddeseisine*. (Id., *ib.*, f° 133.)

Ausi doit atteynte remeyndre en cas ou le pleyntyfe est tenant del tenement par sa intrusion ou par *reddeseisine*. (Id., *ib.*, f° 246.)

REDESAISOR, *reddeseisour*, s. m. ?

Personnes en qui essoyne de mal de venue n'a pas lieu, ne ausi en personnes de disseisours ne *reddeseisours*. (Britt., *Lois d'Angl.*, f° 284, ap. Ste-Pal.)

REDESATROPELER (se), v. réfl., se détacher de la troupe :

Ainsi meuvent cil de Bourgoingne,
Les mareschaus des rens destelent ;
Piquarz *se redesatropelent*,
Comme gent en tiex faiz estable.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, 21185, W. et D.)

REDESCROISTRE, v. n., décroître de nouveau :

Sylonite a bele culur,
Jaspe semble de la verdur,
Sainte est e o la lune creist,
C'ele decort si *redescreist*.
(Marb., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 22 r°.)

REDESFERMER, *redef.*, *redeff.*, v. a., rouvrir :

La demoiselle *redefferma* l'uis et puis se recoucha. (*Artur*, Richel. 337, f° 236^c.)

Et li prieur l'uis *redefferme*.
(Geff., .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 156^b.)

Ilz accourent, mais ilz trouvent les portes durement fermees, et ne peut chascun passer par la, et ilz ont prinz Gallehaut, puis *redeferment* la posterne et reviennent a Mons. Gau. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. li, éd. 1488.)

REDESPECER, v. a., dépecer, défaire :

... Ce qu'avoit fait lui vy
Du tout en tout *redespecer*
Et puis apres le reparer.
(Deguileville, *Trois Pelerinaiges*, f° 49^d, impr. Instit.)

REDESMENTIR, v. a., répliquer au démenti de quelqu'un par un autre démenti. Donné sans exemple par Orelli, *Alt.-franz. Gramm.*, p. 156.

REDESPENDRE, v. a., dépenser ensuite :

Les granz du siecle ont moult grant
D'acquerre ce mauvesement [faiz
Qu'il *redespendent* folement.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soissons, f° 144^a ; Poquet, col. 712.)

REDESPLAIRE, v. n., déplaire de nouveau :

Mout li *redespleust* se li Tur conqueissent les citez que Buiemons avoit tenues. (Guill. de Tyr, IX, 21, P. Paris.)

REDESRANGIER (se), v. réfl., quitter de nouveau les rangs :

Havenquerque *se redesrange*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 15770, W. et D.)

REDESSERVIR, v. a., mériter :

L'en a ore Deus rendu la plaie
E teu merite e tele fin
Cum *redesserveit* Herluin.
(Ben., *Ducs de Norm.*, II, 16941, Michel.)

REDESTREINDRE, v. a., tourmenter, faire souffrir encore, en sus, d'autre part :

E l'ivor e la freide bise
Les *redestreigneit* de teu guise...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 39165, Michel.)

Une autre chose les *redestregnoit* mout : quant li rois et li autre baron vindrent en chastel, n'i mistrent point de viande, car cele qu'il aportoient fu perdue. (Guill. de Tyr, XIV, 25, P. Paris.)

REDESTRIVER, v. a., combattre de nouveau :

Cum Franceis *redestrivent* derechef li Danois
E si cum a paiz faire r'entendent li Franceis.
(Ben., *D. de Norm.*, II, Somm., t. I, p. 291, Michel.)

REDESVER (se), v. réfl., perdre absolument le sens :

Cil d'Everwic, li citaain,
Li chevaler e li vilain
Se redesvent e se forsenent.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 38595, Michel.)

REDESVOIER, verbe.

— Act., écarter, faire sortir de nouveau du droit chemin :

Lors m'est avis qu'avec li soie,
Entre ses bras me cuit trover,
Quant Fortune m'en *redesvoie*
(*Poët. fr av.* 1300, Ars., t. IV, p. 1566.)

— Neut., s'écarter de la voie, s'égarer de nouveau :

Se conduis n'est envoiies
Ki a sauveté le convoit,
Ne faurra k'il ne *redesvoit*.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, clxxxiv, 5, Van Hamel.)

REDEVABILITÉ, s. f., redevance :

Redevabilité ou droiture. (*Record de Liege*, p. 66, ap. Duc., *Redhibitio* sous *Redhibere*.)

Cf. Redevableté.

REDEVABLE, *redd.*, *redebv.*, *redevaule* ; *rend.*, adj., qui doit payer des redevances :

Toutes les contrees qui sont *redevables* au roi. (*Bible*, Richel. 901, f° 79^b.)

Et si les ai quites de tous servages de quoi il estoient *redevaule* a mi. (1252, *Cart. S. Amand*, I, f° 40 r°, Arch. Nord.)

Taillables et *redevables* a leur volenté. (Juin 1288, Arch. Chap. Bourges.)

Qui sont *reddevables* de .xiii. s. p. de cens. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 36, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

— Obligé à, tenu de :

Por ichel envious engien
Vint mors ou siecle terriien,
A cui somes tout *redevable*.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, cxi, 10, Van Hamel.)

Seigneurs temporels et chevaliers sont a chou ordené et *redevable* que il doient warder et anonchier les bons. (xve s., *Sermon pour le .xxiiie. dimenche apres le Triniteit*, ms. Valenciennes 119.)

Cely ou celles d'entre nous qui chu aroit ou aroient faite ou faite faire (des brigues pour obtenir des dignités), sieroit ou sieroient tenus et *redevables* de payer tout tantoist que chu seroit proveit, a nostre dite mestier la somme de chinque griffons. (19 janv. 1421, *Ord.*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., V.)

— Qui accomplit ce à quoi il est obligé, secourable :

Ke si fud presto o *redevable*
A sun serf encuntre diable.
(Adgar, *Mir. de N.-D.*, Brit. Mus. Egerton 612, f° 15b.)

— Qui est de droit, convenable :

Par ancien et *redevable* usage, le jour de la Trinité, en l'an de grace mil trois cens soixante et quatre, de sa nativité le vingt septieme, cestuy Charles roy quint de nom, fu coroné. (Christ. de Pis., *Charles V*, ch. viii, Michaud.)

Je dis donc que bienheureux et tres heureux est l'enfant qui en bonne et *redebvable* reverence est obeissant au pere, par ce qu'il accomplit le commandement que Dieu luy a donné. (Lariv., *Facet. Nuits de Strap.*, I, i, Bibl. elz.)

— S. m., celui qui est dévoué à quelqu'un :

J'en serai vostre hons liges et vostre *redevable*.
(*Contenz dou monde*, Richel. 1593, f° 145b.)

Me rendriez trop vostre *redevable*. (Cholieres, *Matinees*, p. 201, éd. 1585.)

redevableté, *-tei*, *-vavleté*, *-blité*, *redevalté* (forme corrompue), s. f., redevance :

Par .iv. deniers parisis de relief et par autant de droites aieues quant eles y escarront de droit sans nule autre *redevavleté*. (1293, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 25 r°.)

Que services ne *rederavleteis* nule n'estoit faite as devant dis religieus. (Dim. après circons. 1299, Chaumont, Arch. Ardennes II 88.)

Et devoit a ychel temps deus gelines par an de rente et teiles *redevavletes*. (1337, Arch. JJ 70, f° 127 v°.)

Sans kerkier d'autre rente ne d'autre *redevavleté* que desdis lib. dessus dites. (1338, Arch. S 5061, pièce 55, Suppl.)

Toutes debites, droitures et *redevavletes*. (*Ib.*)

Sans autre *redevableté* ne autre debite. (1361, Arch. 5061, pièce 69.)

Il doibt payer ottel service et *redevableté* a monsigneur. (Déc. 1447, *Cart. de Fosses*, p. 95, Borgnet.)

Chy aprez s'ensuit lez doy et redevalté que une maier de Cowing doit par an a la justiz de Cowing. (*Cart. de Courin*, n° 19, p. 64.)

De toutes debtes et *redevablitez* faites cedit temps. (5 janv. 1493, *Ord.*, ap. X. De Ram, *Analecta Leodiensia*.)

Par ce faisant ledit tenant rentier est deschargé de la rente ou autres *redevabletez* que doivent ou peuvent devoir les heritages cottiers. (1493, *Cout. de Boulenois*, Nouv. Cout. gén., I, 38.)

Par la dite coustume, seigneurs sont tenus, si bon leur semble consentir, creer hypotheques sur tenemens cottiers ou roturiers. Et s'ils mettent a ce leur consentement, ils y peuvent apposer reconnoissance raisonnable ; et si lesdites hypotheques sont faites sur choses feodalles, lesdits seigneurs ne leur peuvent empescher, mais ils ne seront tenus l'accorder que ce ne soit a condition que ceux qui feront faire lesdites hypotheques tiendront les rentes, ou rente d'iceux seigneurs, a pareil relief, service et *redevableté* que seroient soumis les fiefs ou fief, et en leur payant leurs droits seigneuriaux des deniers principaux desdites rentes. (xvi° s., *Coust. de la Comté de S. Pol*, 65, Nouv. Cout. gén., I, 359.)

redevaler, *-aller*, verbe.

— Neut., redescendre :

Puis *redevalent* plus isnel
Que ne vole faucs n'arondel.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2069, Michel.)

Fulsidam estonné de la hardiesse et entreprinse de la fille, la saisit incontinent, et la retira de la mort la faisant *redevaller* en la nef. (Ollenix du Mont-Sacré, *Sec. liv. des Bergeries de Julliette*, f° 83 r°, éd. 1588.)

Je *redevaleray* plus tot de rechef en enfer pour en tirer mon serviteur. (Est. Binet, *Œuv. spirituelles*, p. 689, éd. 1620.)

— Act., redescendre, faire redescendre, faire descendre :

Cil d'en haut quarriaus *redevalent*
Sus personnes sages et sotes,
Et lancent pierres a tiex flotes.
(G. Guiart, *Roy. Lign.*, 11570, W. et D.)

Incontinent qu'il veit le temps propre pour faire voile, il feit a grande haste *redevaller* ses vaisseaux en mer. (Amyot, *Vies*, Lucullus, p. 1840, éd. 1567.)

S'ainsin estoit, toute peine fatale
Me seroit douce et ne me chaudroit pas,
Non, d'un vautour fussé je le repas,
Non, qui le roc remonte et *redevale*.
(Rons., *Amours*, l. I, p. 23, éd. 1584.)

A celui qui la bas remonte et *redevale*
Le penible rocher.
(P. de Brach, *Poem.*, f° 73 v°, éd. 1576.)

Norm., *redevaler*, neut., dévaler de nouveau :

Je n'ai fait qu'amonser et *redevaler*. (Lalleman, *Le rendez-vous du député*, p. 80.)

redevalté, voir Redevableté.

redevant, adj., emploi fort obscur dans l'exemple suivant. Püschel traduit par reconnaissant; mais cette interprétation est inadmissible :

... Honnourez
Estoient lors les plus savans,
Et par coustumes *redevans*
Les plus grans clers ilz couronnoient
A leurs rois.
(Christ. de Pizan, *Chem. de long est.*, 5096, Püschel.)

redevenu, s. m., revenu :

Les *redevenus* que le kemugne doit au comte et au vesque. (*Fragm. d'un anc. man. de l'Ev. d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 88.)

redevavle, voir Redevable.

redevier, v. n., mourir de son côté :

Li rois Pierre (qui le large a)
Remourut, gueres ne tarja ;
Les plaies de mort l'abrierent.
Pluseurs autres *redevierent*
De ceus que François desconfirent.
(Guiart, *Roy. Lign.*, 12649, W. et D.)

redeviser, v. a., raconter :

Seigneurs, a vous tous *redevise*
Que tous pains sont bons et tous vins.
(*Desputoison du vin et de l'iaue*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 310.)

Li chevaliers lor *redevise*
Si com ces gens ont meserré.
(*Du Soucretain*, Richel. 837, f° 297a.)

1. **redevoir**, v. a., devoir à son tour, et devoir simplement :

Mout m'eussiez reconforté
Et bien le *redeussiez* feire,
Que je fusse mout deboneire
Au vostre cuer, se lui pleust
A venir la ou me feust.
(Chrest., *Clig.*, 5222, Foerster.)

Dieus ses biens a toi abandone :
Bien les *redois* abandoner.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, cclxix, 9, Van Hamel.)

Or s'en *redoit* en France retorner.
(*Amis et Amiles*, 102, Hofmann.)

Ils orent pumicles salvages,
Car che *redoit* li hermitages.
(G. de Cambrai, *Barlaam*, p. 283, v. 8, P. Meyer.)

Neis li petit enfançon
I tendent sovent le menton,
Et puis que trestuit l'ont si chier,
Je m'i *redoi* bien afichier,
Et je li dono m'amor fine.
(*La Patrenostre du vin*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 604, 9.)

Et se il li ha dit desloiautement, si le *redoit* metre en loialtez, et doit jurer que ire et maltalens li fit a dire. (*Li Usage de Borgoigne*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 361, 3.)

Le jour de la feste Saint Vincent, a li prevoz et li paagier a Saint Germain des Pres un mui de vin; si *redoivent* asaier le vin du convent tout avant, et puis apres de .ii. touniaus sans tresaillir. (Est. Boil., *Liv. des Mest.*, 2e p., II, 51, Lespinasse et Bonnardot.)

Basse-Norm., Cotentin, *en redevoir*, en guérir.

2. **redevoir**, *redebv.*, s. m., redevance :

O touz les cens, rentes, feautez, serviges, *redevoirs* et autres emolumenz. (1327, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Pierre de Garancieres, qui tient de moy et de ma dite femme (un fief) par paraige, et nous en paie les *redevoirs*. (*Pièce de 1392*, ap. Aug. Le Prevost, *Mém. et notes pour le départ de l'Eure*, II, 160.)

A icelles choses prendre, cueillir et lever, c'est a savoir, le *redevoir* dudit merrien a vin, a Tours ou a Amboise ou ailleurs. (13 oct. 1450, *Lett. patent.*, ap. Mantellier, *March. fréquent.*, II, 216.)

Leurs devoirs annuels dont ils se trouveront charges envers mon dit seigneur soit en argent, poule, graine et autres *redevoirs* dont il est redevables. (1600, *Acte d'affr. d'un serf*, ap. Parent, *Château de Ternant*, p. 73.)

Dix sols tournois d'augmentation au mesme terme qu'il doit ses autres *redebvoirs*. (*Ib.*)

REDHIBENCE, s. f., redevance :

Action pour avoir payement de *redhibence* et cense de terre escheu, se peut faire par clain sur les advestures ou despouilles. (1574, *Cout. de Cambrai*, Nouv. Cout. gén., II, 298.)

REDIBER, v. a., rendre une chose vendue ; par extension renvoyer :

Dont se la femme qui fornique
Est pour son mesfait *redibee*,
Plus fort raison est exhibee
A delaissier la tanceresse
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, III, 392, Tricotel.)

REDIBLE, adj. ?

Et ce fait le tantost faire signifier au juge de qui il a ainsi appellé par lettres patentes et *redibles*. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, f° 25ᶜ, éd. 1479.)

REDICASSIER, v. a., faire de nouveau la dédicace de :

Et l'egliese de Haccour fut oussi a cel temps fondee en l'honneur de sains Lambers, mains elle fut apres destruit, et puis apres le redifiat Guyon de Porcache, et le fist *redicassier* en l'honneur de sains Hubers. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, II, 389, Chron. belg.)

REDICION, s. f., terme de droit :

Sur ce que lesdiz eschevins disoient et maintenoient, eulx estre en saisine et possession de avoir la congnoissance et jugegement sur touz les bourgois dudit eschevinage, senz ce que ledit Mgr l'arcevesque, ses bailli, prevost, ne autres officiers, puissent d'iceulx congnoistre, juger, faire informacion a requeste d'autruy, ne faire aucune *redicion*, delivrance ne condempnacion, senz eulx estre presens et appellez; ce non obstant, le bailli dudit Mgr l'arcevesque ou son lieutenant, avoit tenu court et congnoissance senz lesdiz eschevins, ne eulx appeller, de la personne de Poncelot de Joingneville, bourgois dudit eschevinage, en faisant certaine informacion, a la requeste du dit prevost d'Espernay, qui disoit ledit Poncelet avoir esté et estre son prisonnier, et avoir brisié les prisons dudit Espernay, lequel il requeroit a luy estre rendu; et icelle informacion et *redicion* dudit bourgois fist le lieutenant dudit bailli, sans iceulx eschevins estre presens, ne appellez; ledit Mgr l'arcevesque disant au contraire... (23 fév. 1385, *Accord entre l'arcev. de Reims et les eschevins*, Arch. adm. de Reims, III, 633, Doc. inéd.)

REDICTEMENT, s. m., répétition :

Pour donner ordre convenable au *redictement* et recouvrement d'iceluy nostre domaine. (12 août 1445, *Ord.*, XIII, 444.)

REDIE, *reddie*, *resdie*, s. f., déraison, infatuation, hardiesse orgueilleuse et entreprenante :

Par Dieu, Bertran, ce dist Ogiers meisme,
Mult estes preus, mais trop aves *reddie*.
Or voles prendre au Danois aatie :
Se fust uns autres, certes n'i falsist mie,
Je nel di pas, par foi, par coardie.
(RAIMB., *Ogier*, 4366, Barrois.)

Por çou entra en se *resdie*
Quant de celui voit la folie.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 38ᶠ.)

Quant li femme entre en le *reddie*,
U faice savoir u folie,
Anchois mangeroit fer ou boise
Qu'ele ne vainque u qu'ele voisse.
(*Du Vallet qui se met a malaise*, 111, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 161.)

REDIER, *-eier*, *resd.*, verbe.

— Neut., délirer :

Orgueil fet homme *resdiant*.
(G. DE COINCI, *Comment Theophiles vint a penitance*, Richel. 22928, Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 323.)

— Réfl., se révolter :

Li reis de lui et d'autrez leur feirent adrescier
Se nulz par aventure poist *se redeier*
Vers li rei que sen dreit n'en poist porchascier,
Celui durent al rei li prelat justiser.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 42ᶜ; v. 2468, Hippeau.)

REDIESME, voir REDEISME.

REDIESMER, v. a., décimer de nouveau :

Refu la dieme *rediesmee*
E la rediesme fu gardee.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 4731, Andresen.)

REDIGEMENT, s. m., action de rédiger :

Proteste la ditte dame, es noms que dessus, que vostre ditte commission, subdelegation, *redigement*, publication et auctorisation, et tout ce qui seroit pour raison de ce ensuivy ne puisse aucunement desroger, nuire, ne prejudicier, pour l'advenir, a ses droits. (1510, *Proc. verb. des Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 489, éd. 1604.)

REDIGER, v. a., réduire, ramener :

Et *redige* en sa domination les choses haultes et les choses basses. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 146ᵇ, éd. 1486.)

Et par mon dart ung tout seul moment
Faiz *rediger* une dame joyeuse
En grant laideur trop horrible et hideuse.
(P. MICHAULT, *la Dance aux aveugl.*, p. 77, éd. 1748.)

Par le povoir de ma science
Espandue des puissans dieux
Je te *redige* des deux yeulx
Si la veue en tenebre obscure
En maniere que nul ne jure
Ton mal si par moy est venu
Le sens.
(*Act. des apost.*, vol. II, f° 49 r°, éd. 1537.)

Ha gros entendement de dyable,
Tu es bien fol et insensible,
Si tu estoyes combustible
Rediger te feroys en cendre.
(*Ib.*, vol. I, f° 79 r°.)

Le corps *sera*, pour derniere saisine,
Aux vermisseaux douloureuse cuysine,
Et *redigé* en vilipendee cendre.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poës. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 285.)

L'en commanda que la discipline de chevalerie *fust redigee* aux anciennes meurs. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit.-Liv.*, f° 127ᵈ, éd. 1530.)

Aussy que par la grande permission divine telles gens abominables *sont rediges* et mis a sens reprouves. (BRANT., *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., Buchon.)

Finalement bruslees et *redigees* en cendre. (*Enquereurs de Toul*, éd. 1597.)

On le rencontre encore avec ce sens au dix-huitième siècle dans des textes wallons :

Payer 4 piettres d'or *redigees* aujourd'hui a 12 florins. (1711, *Compte*, ap. Polain, *Ord. de la princip. de Liège*, I, 431.)

REDIGEUR, s. m., rédacteur :

Cestui sage escripvain et *redigeur* alla faire ce livre ainsi que Alexandre lui ordonna. (*Orose*, vol. I, f° 221ᵈ, éd. 1491.)

REDIMABLE, adj., qui peut être racheté :

Il m'a parlé de quelques permutations avec pensions *redimables*. (JOACH. DU BELLAY, *Au cardinal*, 7 octobre 1559, ms. École de méd. de Montpellier.)

Que telles peines soient *redimables* par une somme d'argent. (1613, LOYS GRUYAU, *Nouv. invention de chasse*, p. 116.)

REDIMANT, s. m., celui qui rachète :

L'argent choisi par le *redimant* devra estre par luy furny en mesmes especes dont il aura fait le choix. (1642, *Cout. de Liège*, Nouv. Cout. gén., II, 326.)

REDIME, voir REDEISME.

REDIMER, verbe.

— Act., racheter :

Et pour *redimer* leurs peines, composent avec eulx. (24 août 1439, *Ord.*, XIII, 301.)

De son trespas eurent les Hollandais tres grands regrets, et si possible eust esté le *redimer* de deniers, ils y eussent mis cinquante mille escus. (J. MOLINET, *Chron.*, XCVI, Buchon.)

— Réfl., se racheter :

La misere estoit lors si grande, que le mareschal, voyant que la necessité estoit plus puissante que la raison, *s'en fust* volontiers *redimé* par quelque grand combat, si la saison, le temps et les affaires l'eussent peu permettre. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Quant on remontre aux Bresiliens qu'il faut croire en Dieu, ils en sont bien d'avis, mais incontinent ils continuent leur leçon, et retournent a leur vomissement qui est une brutalité etrange, de ne vouloir au moins *se redimer* de la vexation du diable par la religion. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la nouv. France*, 1612, éd. Tross, 1866, t. III, p. 649.)

Redimer. To redeem, ransome, recover, buy out. (COTGR., 1611.)

L'Académie enregistre encore ce mot, mais seulement comme verbe réfléchi.

REDIMIBLE, adj., qui peut être racheté :

Les souches de hayes d'espines ou d'autres defenses, au dessous de trois ans, suivent le fonds, sans estimation, et au dessus de cet age, ils sont sujets a partage, mais *redimibles* et pouvant estre retenus par le proprietaire pour la prisee. (*Cout. de Gand*, Nouv. Cout. gén., I, 991.)

REDIMICULE, *redym.*, s. m., bandelette, bandeau, ruban :

Et voz chapeaulx (ont) grandes sommes et
De pierrerie et de *redymicules* [charges,
Qui sont choses vaines et ridicules.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 96 v°, col. 1.)

REDISME, voir REDEISME.

REDISSEISIN, s. m., réclamation :

Il avera un *redisseisin*. (LITTL., *Instit.*, 233, éd. 1766.)

REDIT, s. m., redite :

. .Si de luy j'ay cy fait ung *redit*
Se n'est a tort, car de luy suis venu.
(*Epist. de Henry VII*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., III, 39.)

— Chose où il y a à redire, reproche :

En elles (les femmes) n'y a nul *redit*
Non plus que a ung bon ange.
(*Le Rouner des Dames*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., V, 199.)

REDITTÉ, s. m., répétition :

... Li vers darreniers
Vous porra moustrer et aprendre,
Ou le premier ver pores prendre ;
Car d'otel taille et d'otel fourme
Est li darrains, qui bien l'enfourme,
D'otel matere et d'otel vois,
Sans nul *reditté* toutes fois,
Comme est dou lay li vers premiers.
(FROISS., *Poés.*, I, 329, 3505, Scheler.)

REDITUAIRE, s. m., sorte de religieux possédant des terres et des revenus :

J'appelle menues creatures les simples prestres, les moines tant noirs que blancs, tant mendians que *redituaires*. (H. EST., *Apol. p. Herod.*, p. 325, éd. 1566.)

Redituaires. Moines red. A sect of franciscan friers, which have lands and revenewes; therein differing from the mendidicants or begging friers who are to possesse nothing. (COTGR., 1611.)

REDITUEL, *reddi.*, adj., qui sert aux redevances en nature :

Pareillement aux mesures et poids censuels et *reddituels* des dits pays. (1510, *Proc. verb. des Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 498, éd. 1604.)

Usure negociative, large et impropre, est l'usure *rredituelle*, en laquelle le debteur ne peut estre contraint qu'en la rente conventionnee. (DU MOLIN, *Des contracts*, IV, éd. 1586.)

REDNABLE, voir RAISNABLE.

REDOBLE, adj., p.-ê. recourbé :

Et tant feri de l'espee ... k'ele est toute redoussie et *redoble*. (JEH. DE TUIM, *Hystore de Julius Cesar*, p. 97, Settegast.)

REDOER, v. a., gratifier de nouveau :

Redocto, *redoer*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 r°.)

REDOIER, voir ROIDOIER.

REDOISSIÉ, *redossié*, *redoussié*, adj., émoussé, obtus :

Et tant fait de l'espee, ki aceree estoit et dure et trençans et bien esmolue, k'ele est toute *redoussie* et redoble. (JEH. DE TUIM, *Hystore de Julius Cesar*, p. 97, Settegast.)

L'espee ke Sceva tenoit estoit si *redoussie* qu'elle ne pooit mais trenchier. (ID., *ib.*, p. 100.)

Lances et dars enfumes, haches *redoissies*, et grans machues et escus pourris. (ID., *ib.*, ms. S.-Omer 722, f° 109°.)

Elle (l'espee) estoit toute *redoissie* et reboursie. (ID., *ib.*, f° 124°.)

Et vieilleice qui s'efforcha
De sachier le fer que porta
Fist tant qu'au darrain fu sachies,
Proceus, trappeus et *redoussies*,
Se dem ndoit ainçois repos
Que ferir en bataille grans cops.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 47 r°.)

— Fig. :

Et il les tiennent assi cum por *redossiez* soz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 66, Hofmann.) Lat., hebetes stultos.

Se ma beste est *redoissee* si malement que aidier ne se puisse. (*Ass. de Jér.*, I, 614, Beugnot.)

Ta chasteé est *redoissie*.
Por quoi as ma fille engrossie ?
(*S. Jean Bouche d'or*, 189, Romania, VI, 332.)

REDOIT, adj., revêche, orgueilleux, inhumain :

Marsilions mes freres ne vaut mie deus nois,
Il ne croist ne amende, caitis est et *redois*.
(*Mainet*, p. 20, G. Paris.)

Li baron de Herupe ne sont mie *redois*.
(J. BOD., *Sax.*, CXIII, Michel.)

Pour çou ne di ja mie, ja cuers n'iert si *redois*,
Si noirs ne si mauvais ne si durs ne si frois.
(*Li priere Theoph.*, Grœber, *Zeitschr.*, I, 252.)

Parmi Amiens et Viermendois,
Entrerent cil paien *redois*,
Al tans Carlon, le simple roi,
Ki n'avoit cure de desroi.
(MOUSK., *Chron.*, 12971, Reiff.)

Et quant Carles s'en repaira
De la bataille ki fu la,
Li quens Herbiers de Viermendois,
Qui moult fu crueus et *redois*,
Le prist et mist en sa prison,
Ki li tourna a mesproison.
(ID., *ib.*, 13783.)

Li rois Garsile, qui tant est riches hom,
M'envoie a Karle, le cuvert, le felon,
Le viel *redois*, qui ait malciçon.
(*Otinel*, 45, A. P.)

Quant le royne oy le traitour *redois*
Doucement prie Dieu, qui fu mis en la crois.
(*B. de Seb.*, I, 1057, Bocca.)

— Affecté d'une plaie, en parlant d'un cheval :

Lor cheval sont tuit las, escauchié et *redois*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXXV, Michel.)

..... Si seoient
Sor .III. roncins, qui clochoient,
Meigres et foibles et *redois*.
(*Chev. au lyon*, 4091, Holland.)

Mais a un plus sage homme comandrons cest mestir
Ki sachet lo soros bien conoistre et talhier.
Car li *redois* roncins soi lait bien estrilhir
Et d'une part et d'altre ; mais s'on lo vult torchir
La u li maz li gist, donc lo verriez drecier,
Fiert des pies, mort des denz, la ne se lait tochier.
(*Poeme moral*, str. 117°, Cloetta.)

Equus exulceratus, [cheval] *redois* u esperuné. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Equus edorsatus, cheval *redoit* derere. (*Ib.*)

REDOLENCE, s. f., parfum, bonne odeur :

On mist dedens la dicte fiertre de la mirre en grand habondance et aultres ongemens de mervilleuse *redolence*. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 50 v°.)

Libanus est le mont de *redolence* et de bonne odeur. (*La Mer des hystoir.*, I, f° 95°, éd. 1488.)

Leur miel si bon qui du thin prend naissance,
Sentant a plein, par doulce *redolence*.
(GUILL. MICHEL, 4° *liv. des Georg.*, f° 67 r°, éd. 1540.)

1. **REDOLENT**, *-ollent*, *-olant*, *-ollant*, adj., parfumé :

L'odours tres *redolens* de leur tres sainte vie
Fut partout espandue, recontee et nuncie.
(*Girart de Rossill.*, 2719, Mignard.)

Laquelle pierre ainsi hostee, en yssit une odeur tant *redolent* que ilz cuiderent tous estre en ung paradis. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 356.)

Lors pululent les rosses, violettes
Et aultres fleurs, blances et vermelottes,
Redolentes chascune en sa vertu,
Fruis habondent .Rien n'i a de incongru.
(Août 1478, *Reg. du Puy de l'Ecole de Rhétor.*, 4° congrégation, ms. Bibl. Tournai, p. 54.)

Car le corps m'en vois arrouser
De ces unctions *redolentes*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 29229, G. Paris et Raynaud.)

Je t'ay mys en ung beau syndonne,
Corps precieux et *redolent*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 35°, éd. 1537.)

Fleur *redolant* d'amenité.
(JACQ. MILLET, *Destr. de Troye*, f° 2ᵇ, éd. 1544.)

Les *redollans* et tres haulx juniperes.
(GUILL. MICHEL, *VII° eglog. de Virgile*, f° 19 r°, éd. 1540.)

Flours bien *redolentes* et qui sentent fort bon. (*Jard. de santé*, I, 256, impr. La Minerve.)

Sur l'orbe *redollente*.
(PARMENTIER, *Descript. nouv. des merv. de ce monde*, Chant roy., éd. 1531.)

... Et par grande lyesse
Portent chappeaux de fleurs tres *redolens*.
(*Apolog. de Nic. Glotelet*, pour Cl. Marot, ap. Marot, Œuvr., VI, 151, éd. 1731.)

En contemplant vostre grace excellente
Plus que la roze en doulceur *redolente*.
(R. de Collerye, *Epist.*, XI, Bibl. elz.)

2. **Redolent**, adj., souffrant à son tour :

Porter doleur te fera *redolente*.
(10 novembre 1479, *Reg. du Puy de l'Ecole de rhétor.*, 3e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 67.)

Cf. Redoloir.

Redoler, *-doller*, v. a., sentir un parfum :

Comme pour balsme et mirre a *redoler*.
(3 fév. 1483, *Reg. du puy de l'Ec. de rhétor.*, 25e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 270.)

Redollent, voir Redolent 1.

Redoloir (se), v. réfl., avoir du chagrin à son tour :

Se je me duel, il se *rediaut*
De ma dolor et de m'angoisse.
(Chrest., *Clig.*, 5430, Foerster.)

... *Se redelt*...
(Id., *ib.*, Richel. 375, f° 52a.)

Mais se li dieus est de moi pries
Autres s'en *redieurra* apries.
(Gaut. d'Arras, *Eracles*, ms. Turin, f° 11d.)

Redombe, voir Retombe.

Redompteur, s. m., celui qui dompte de nouveau :

Redompteur : m. A resubduer of. (Cotgr., 1611.)

1. **Redon**, s. m., don que l'on fait en retour d'un autre don :

Dons est donnoison sans *redon*, c'est sans attendre guerredon. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 51b.)

Dont le philosophe dit que don est donneson sanz *redon*, c'est sanz en rendre guerredon. (Id., *ib.*, ms. Troyes, f° 35 v°.)

Dont li prophetes dit que dons est donoisons sans *redon*, c'est sanz attendre guerredon. (Id., *ib.*, ms. Soissons 208, f° 65a.)

Redon, m. Don reciproco. (Oudin, 1660.)

2. **Redon**, s. m., rondin, gros bâton de fagot :

Un gros baston appellé parement ou *redon* de fagot. (1396, Arch. JJ 150, pièce 39.)

Le suppliant print un *redon* ou baston de fagot ou cousteret sans fer. (1448, Arch. JJ 176, pièce 669.)

Redonation, s. f., don renouvelé :

Singulierement amateur de la *redonation* que par l'entree de religion sa creature luy fait de soy mesmes. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 171a, éd. 1486.)

Redonce, s. f., collier :

En la fin, le Romain occist le Galz, et luy osta une *redonce* d'argent, que nous appellons en latin un colier. (*Arbre des bat.*, ms., f° 33, ap. Ste-Pal.)

Redondacion, *-tion*, s. f., action de *redonder*, de retomber sur, de revenir à, contre-coup :

Come li damage dessusdis ne seroit mie seulement a ledite eglise en son propre demaine, mais aussy bien par le *redondacion* de damage que li subgis de ledite eglise soustenroient par ledit octroy. (1308, *Rép. du procur. de l'abbaye aux moyens proposés par la commune de Corbie*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 498, Doc. inéd.)

— Terme de médecine :

Obfuscation des yeux, fascherie de viande, *redondation* d'estomac, sont signes de commencement d'homme. (Pierre de Changy, *Singularitez de Pline*, p. 35, xvie s., éd. s. d.)

Redondage, s. m., le rebut de la farine :

Vtriculus. *Redondage*. It. Farina grossa. H. Harina grossa. (Jun., *Nomencl.*, p. 84, éd. 1577.)

Redondage, m. Grosse, or corse meale ; grudgeons. (Cotgr., 1611.)

Redondance, s. f., reflet :

Tant estoit grande la lueur...
Et puis faisoit la *redondance*
Jusqu'au saint corps, par abondance.
(*III Maries*, p. 291, ap. Ste-Pal.)

Redonde, s. f., anneaux d'écorce tordue liant le timon au joug :

Coupper des branches pour faire des *redondes* ou ridottes. (*Pièce du* xve *s.*, Arch. Ussel, Invent. de 1749.)

Ce mot est particulier aux provinces du Midi, témoin le nom de lieu, *La Redonde*, commun à la Dordorgne, à l'Hérault, au Puy-de-Dôme.

Redondement, s. m., débordement, action de répandre avec profusion :

Et va (le fleuve Peneus) si roidement
Contre les rocz, que du *redondement*
Les boys arrouse.
(Cl. Marot, *Met. d'Ov.*, l. I, p. 66, éd. 1545.)

Redondement, reduntatio. (Fed. Morel, *Petit thresor de mots françois*, éd. 1632.)

Redonder, *rendonder*, v. n., être en abondance, affluer, abonder :

Drois est ke carites *redont*
En prestre, ke rien ne dout dont
Il puist ame a Diu conquester.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, lvi, 10, Van Hamel.)

Prince, je tieng que soubz le firmamant,
En temps d'esté, n'a place plus plaisant,
Car des beaux prez et des fleurs y *redonde*
La douce odeur.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 324a.)

Que sa griefve estature
Luy doint reposer au moyen
De ce beau lieu celestien
Ou toute amenité *redonde*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 295, G. Paris et Raynaud.)

Puis qu'en vous joye et soulas *redonde*
Durant les jours a rire convenables.
(Cl. Mar., *Ballade de Caresme*, p. 244, éd. 1545.)

Cest humeur *redonde* principalement en automne, ou en l'aage declinant. (Paré, *Œuv.*, Introd., p. 6, Malgaigne.)

— Déborder, rebondir, rejaillir, prop. et fig. :

Tyberis, la riviere de Romme, fut si grant qu'elle *redondoit* par tout Romme. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 121, Chron. belg.)

Ceux de la ville avoient faict escluses, qui faisoient *redonder* l'eaue de la riviere jusques a une lieue plus hault. (Al. Chartier, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 65, éd. 1617.)

Tu ne sces quel gaing espirituel *redonde* de ce temporel dommaige, ne quel pechié passé et couvert se tapist soubz celle justice reputee. (Id., *l'Espérance*, p. 302.)

Tu es le saulveur du monde,
Enffant ou tout bien habonde,
Pur et monde
Par povoir imperial ;
De toy nostre bien *redonde*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 5079, G. Paris et Raynaud.)

La ou vostre vertu *redonde*,
Y n'est riens sur la terre ronde
Ou n'ayez dominacion.
(*Mist. du Siege d'Orl.*, 6841, Guessard.)

Le dit Hutin, qui y tenoit siege, faisoit tirer ses archers par la dite porte, tellement que le traict leur *redondoit* parmi le corps. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxix, Buchon.)

— *Redonder sur*, retomber sur, rejaillir sur, revenir à :

Tout son sang dessus nous *redonde*
Sur nous tous et *sur* nos enffans !
(Greb., *Mist. de la Pass.*, 23604, Paris et Raynaud.)

Ha ! tout cecy *sur* moy *redonde*.
(Grevin, *les Esbahis*, V, 4, Bibl. elz.)

Le pere se gardera d'encourir les faultes desquelles la punition *redonde sur* ses enfans. (G. Bouchet, *Serees*, III, 64, Roybet.)

Ceste insigne perfidie... *redonde sur* voz testes. (*Dialog. entre le Maheustre et le Manant*, f° 28 v°, éd. 1594.)

J'espere que, par sa bonté, il en fera *redonder* le fruict *sur* tous mes subjects. (*Lett. miss. de Henri IV*, IV, 316, à la reine douairière, Berger de Xivrey.)

Redonder, rejaillir, rechoir sus, redundare. (Monet, *Parallele*, Rouen, 1632.)

— *Redonder à*, avec un régime de personne, retomber sur, revenir à, s'appliquer à :

Que les biens et les maulx qui aviennent aus enfans ne touchent en rien leurs peres et que il n'*i redondent* en aucune maniere. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 360c.)

Ce qu'il leur accorda fort librement et courtoisement, pour le grand honneur qui *luy* en *redondoit*. (Brant., *des Duels*, Buchon.)

Ilz (les mots) *redondent* aux folz mignoys.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 265.)

Mais faut il que la peine, o jugement cruel !
Redonde a mon enfant comme un coup mutuel ?
(Schelandre, *Tyr et Sid.*, 2e journ., IV, 5, Bibl. elz.)

— Avec un régime de chose, revenir à, servir à, être cause de :

Considerans les grans maulx et innumerables inconveniens qui pour le fait des dictes divisions, se elles n'estoient appaisees, pourroient encores plus ensuir a la tres grande confusion et perdicion de ceste seigneurie, qui *redonderoit* a chacun de nous a qui la chose peut plus toucher qu'a nul autre, *a* tres grant charge et division. (Monstrel., *Chron.*, I, 207, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Tout vice (mes jeunes dames) *redonde* comme vous pouvez cognoistre apertement *au* tres grand ennuy et fascherie de celuy qui en use. (A. Le Maçon, *Decameron*, Quatriesme journ., Nouv. troisiesme, II, 242, Lemerre.)

Telles histoires qui *redondent a* l'exaltation des jugemens de Dieu, meritent bien d'estre enregistrees authentiquement. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 419, éd. 1566.)

Sy de telles prohibitions de non navier sinon au bon plaisir de icelluy deffendeur sortoit effect, ce *redonderoit a* l'interest commun du pays. (xvie s., *Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagne*, Arch. mun. Mortagne.)

Et aures aussy part a un bon œuvre que Dieu en fera reussir, s'il luy plaist, de la conservation de ceste couronne, qui *redondera au* benefice commun de toute la chrestienté et tres grande louange de ceulx qui y auront presté la main. (27 oct. 1590, *Lett. miss. de Henri IV*, III, 275, Berger de Xivrey.)

A quoy j'ay plustost voulu condescendre que de hazarder la ville au sac et au pillage, et aultres desordres qui ensuivent ez villes prinses par force, que j'ay tousjours desiré eviter, mesme a l'endroict de mes subjects, lesquels ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne retombe sur moy, comme *redondant a* l'affaiblissement de l'Estat. (21 juillet 1594, *ib.*, IV, 191.)

Il mourut peu riche ; ce qui ne lui *redonda* nullement *a* deshonneur, car aiant eu tant de belles charges, il se pouvoit bien enrichir par leur moyen. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, III, 397, Lalanne.)

— *Redondé*, part. passé, en parlant de la voix, dont les sons se répètent harmonieusement :

Lors l'assistence en raison bien fondee
Sur champ conclud (et conclud verité)
Qu'impossible est telle voix *redondee*
Estre d'organe ayant impureté.
(Cl. Mar., *Chant royal de la Concept.*, p. 257, éd. 1545.)

Rouchi, *redonder*, être nuisible, superflu. Centre, Yonne, *redonder*, Suisse, *redondâ*, rebondir.

REDOR, voir Rador.

REDORTE, voir Reorte.

REDOS (a), loc., dos à dos :

Sur elle *a redos* se seoient
Deux autres vieilles.
(Deguilevill, *Trois Pelerin.*, f° 62b, impr. Instit.)

Doubs, *redos*, s. m., la première planche du tronc dont une face extérieure est ronde.

REDOSER, voir Redosser.

REDOSSER, *redoser*, verbe.

— Act., remettre des dos à :

Pour *redosser*, repparer et celer les livres dudit cuer. (1470, Fabrique de Treguier, Arch. Côtes-du-Nord.)

— Neut., rebrousser :

Item, an cel an fist .i. grant pluvage en partiez d'Alemangne, dont li Danou fut si grande qu'il reculat toutez les riviers qui en li ont leurs cours, si fort et par teil manere que li Riens *redossat* amont son corant et entrat en Maienche, Colongne et les altres citeis seantes sour le Riens. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, IV, 249, Chron. belg.)

— Rebondir :

Et Pipin d'altre costeis at ochis le sires de Seray. E. ly dus d'Ardenne le voit, si at ferus Pipin ; mains l'espee *redosat* contre le hyamme et desquendit sour le cheval, si ly trenchat la tieste. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, II, 418, Chron. belg.)

REDOSSIÉ, voir Redoissié.

REDOT, *redout*, *redoubt*, s. m., crainte, doute :

A tant sa mestre l'asseure
Qu'ele l'an eidera del lot,
Ja n'an eit crieme ne *redot*.
(Chrest., *Cliges*, 5450, Foerster.)

De ce ne sui en nul *redout*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 4b.)

Et si s'en vont au roi conter
K'en la vile venu avoit
.i. marceant qui resambloit
Le roi Guillaume si du tout
Qu'il estoient en grant *redout*
Savoir ce çou ert il u non.
(*Du Roi Guill.*, 2125, Michel.)

Bien avez oi dire, espoir,
Que a la bone fin va tout.
De ce n'i a il nul *redout* ;
Tout ce est voirs, ja n'i faudrons.
(*Lai du Conseil*, p. 106, Michel.)

Cil i perdent plus que le tout,
De çou ne sui ge en nul *redout*.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 215.)

Car ele avoit colpé son poing
Pour le *redout* et pour le soing
Qu'ele avoit que ne l'espousaisse.
(Beaumanoir, *la Manekine*, 7083, A. T.)

Manderent en France et partot
Princes et barons sans *redout*.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 30367, Reiff.)

Or ne soit nus de nous
En effroy n'en *redout*.
(*S. Jeh. l'Evang.*, Richel. 2039, f° 33 v°.)

Oiant ces chevaliers, me vant
Que vous estes leaus par tout,
Que je sai bien sans nul *redout*
Vous le poez bien afubler.
(*Du Mantel mautaillié*, 380, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 14.)

Car largece, sans nul *redot*,
Jue del sien a tot por tot.
(Raoul de Houdenc, *Rom. des Eles*, 191, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 255.)

Mais tes mains met trestout partout,
U il siet, sans nul *redout*.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'amour*, ms. Dresde, Kœrt., 1675.)

Molt par li plot a regarder
Que on se peust ens mirer
En sa fache sans nul *redout*.
(*Fregus*, p. 56, Michel.)

Le roy desloga, et trousserent leurs bagages a moult grant douleur, et se departirent de la en grant *redoubt* qui mieulx mieulx. (*Anc. Chron. de Flandres*, dans *Rec. des Hist. de Fr.*, XXII, 404.)

REDOTABLE, adj., révéré :

Li tres *redotables* beirs Libertins, ki el tens lo roi Totyle fut provoz de cele meisme abie Fundense, il conversat el discipulage de celui et fut nurriz. (*Dial. S. Greg.*, p. 10, Förster.) Lat., reverentissimus.

REDOTANCE, *redout.*, *redoubt.*, *redut.*, s. f., crainte :

Seient vestut de confusion e de *redutance*, chi malignes choses parolent sur mei. (*Lib. Psalm.*, Oxford, xxxiv, 27, Michel.)

Or me di le voire provance
Car je l'escus sans *redoutance*.
(*Vie Ste Katerine*, Richel. 23112, f° 60c.)

De merchi et d'accorde sui g'en grant *redoutance*.
(*Li Vieus de Couloigne*, Richel. 2162, f° 133d.)

Qui unt en Jhesu mise lur vie et lur fiance
Et de sa graze perdre ont sonie et *redotance*,
Se par lur floibetet les avient mescheance
A derrains les fait Deus venir a repentance.
(*Poème mor.*, ms. Oxf., Bodl. Canon. misc. 74, f° 34 v°.)

Helas tres doulce penitence
Pourquoy fis jamais *redoubtance*
De ta haye utile passer
Pour mes erreurs medeciner.
(Deguileville, *Trois pelerin.*, f° 68a, impr. Instit.)

Pour l'excellence de la majesté royal qui est a touz cremeur et en *redoubtance*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 4d.)

Mais qui garde le roy de ce faire, fut la *redoutance* de mes hayneux et malveillans. (*Lett. du grand maistre de France au D. de Bourg.*, dans *Le Cabinet de L. XI*, c. v, éd. 1661.)

Combien que tous ceux de son royaume le tinssent en grand honneur et *redoutance*. (De Rochemore, *le Favori de la Court*, f° 110 r°, éd. 1557.)

— Force redoutable, puissance :

Il estoit de grant honor et de grant *redoutance* vers les plus haus de lui. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 4 r°.)

Ceste maison de Bourgoigne, dont il tenoit sa force et *redoutance*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 53, Buchon.)

REDOTANT, *redou.*, adj., redoutable :

> .VII. vins chevaliers a od lui
> Qui moult sont d'armes *redoutant*.
> (*Perceval*, 38619, Potvin.)

Pour lui ot a non Tir, tant estoit *redotans*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 15ᵃ, Michelant.)

> Amor d'ome est aventureuse
> Et *redotanz* et perilleuse.
> (G. DE COINCI, *de l'Emper. qui gard. sa chast.*, 3462, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 110.)

REDOTÉ, *douté*, *doubté*, adj., tombé en enfance :

> Carles li magnes vielz est e *redotez*.
> (*Rol.*, 905, Müller.)

(La roine Melissent) chei en une maladie mout longue qui li tint jusqu'a la mort. Ele estoit ensi come *redotee;* ne li sovenoit pas bien de ce qu'ele avoit veu, ainçois avoit mout bleciee la memoire. (GUILL. DE TYR, XVIII, 27, P. Paris.)

> On dit qu'ung homme est *redoubté*
> Quand cil a perdu la mémoire.
> (G. DE LA BIGNE, *Rom. des deduiz*, f° 84, ap. Ste-Pal.)

> Oseray je aller a l'esbat
> Pour ceste vieille *redotee ?*
> (*Moral. de Charité*, Anc. Th. fr., III, 348.)

Redouté et hebeté en vieillesse. (AMYOT, *Hist. Ethiop.*, l. V, p. 281, éd. 1689.)

REDOTEE, *-dutee*, s. f., crainte :

> Et enssi funt sans *redutee*,
> Ariere tornent les estrees.
> (*Mort du Roi Gormont*, 492, ap. Mousk., *Chron.*, II, p. XXVII, Reiff.)

1\. **REDOTEMENT**, *redout.*, *redut.*, s. m., crainte :

> Li soleilz ensement,
> Senz nul *redutement*,
> Quant il vait cele part,
> Ses raiz gete e espart.
> (PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 1221, Mall.)

Mes bien soies seur, n'i ait *redoutement*,
Et s'en avon poveir et no cuer s'i assent,
Que la chité perdres et chest haut mandement.
(*Doon de Maience*, 7772, A. P.)

Un prince qui voudroit plus tost s'asseurer de la benevolence de ses subjects, que de la terreur et *redoutement* tyrannicque. (MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE, *Ecrits polit. et littéraires*, p. 36, Albert Lacroix.)

2\. **REDOTEMENT**, *redoubte.*, *redoute.*, adv., en se faisant redouter :

Toutes voies et tres *redoubtement* se contint en France tres long temps, qui que le voulsist voir ou non. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 15, Kerv.)

Le duc de Bourgogne... partit de Paris *redoutement* a estandard deployé. (ID., *ib.*, I, 292.)

REDOTERIE, *-outerie*, s. f., radotage :

> Tels paroles diseit sovent
> Qui sembloent *redoterie*.
> (WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 4560, Andresen.)

Ne me consent mie tant vivre que par *redouterie* entrobli le tien service. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 84 r°.)

> Li enviex par moquerie
> Dit lues que c'est *redoterie*.
> (*Poët. fr. av.* 1300, t. IV, p. 1315, Ars.)

Nom de lieu, La *Redouterie* (Nièvre).

REDOUBER, *redauber*, v. a., réparer, radouber :

Li barillier puet bien rappareiller et *redauber* les viez fuz mehaigniez. (EST. BOIL., *Liv. des Mest.*, 1ʳᵉ p., XLVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus barillier ne doit ferre fust effondré nuef, c'est a savoir mahaignié, de coi li mahaing soit *redaubes* et recouvers de la lieure. (ID., *ib.*, 1ʳᵉ p., XLVI, 4.)

Cf. DOUBER.

REDOUBLANCE, s. f., renouvellement :

De laquelle chose Jehan Toustain, bienveignant fort icelluy, fut grandement aise, et refortifia les promesses faictes a l'escuyer par *redoublance* nouvelle. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 2. Buchon.)

REDOUBLE, s. m., pli, nœud, renflement :

> Et le *redouble* du colet
> Blanc et poli, cras et molet.
> (Ms. Montpellier H 249, f. de garde.)

> Gros paleres et gros *redoubles*
> Ot ou col, biax fu, mes trop doubles
> (*Rom. des fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 27ᵈ.) Ovide, *Métam.*, II, 854 : Colla toris extant ; armis palea ra pendent.

— Doublure :

Le suppliant... mist iceulx six francs ou *redouble* de ses chausses. (1399, Arch. JJ 154, pièce 414.)

— Double, chose doublée :

> En tout le plus haut consistoire,
> Ou joie iert a .IIII. *redoubles*,
> Vi .IIII. sieges wis, si nobles
> Que nombre n'en seroit ja dis.
> (WATRIQUET, *li Dis des .IIII. sieges*, 84, Scheler.)

Normandie, *redouble*, double : « Vous ne m'apportez que cent bottes, j'en veux le *redouble*. »

REDOUBLÉ, s. m., état de ce qui fait un double :

Vint le seigneur de Saveuses tout desarmé,... advint que ung cranequinier luy donna d'ung vireton parmy l'estomac ; mais de tant luy fut Dieu en aide, que le dit seigneur de Saveuses avoit une grosse chaine d'or massive a son col, sur laquelle le vireton assena au *redoublé* de deux chainons, et trouva si grant resistance que le coup perdit sa force. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Soc. de l'Hist. de Fr.)

REDOUBLEEMENT, adv., doublemeht :

Troye doncques ainsi *redoubleement* fortifiee. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 121, Stecher.)

REDOUBLEURE, *-ure*, s. f., doublure, action de redoubler :

Puis passer une eguille par dessouz ce qu'on a empogné, avec un filet en double, et l'ayant passé, couper a l'endroict du pertuis de l'eguille avec des ciseaux l'anse et *redoubleure* du filet. (DALESCH., *Chir.*, p. 198, éd. 1570.)

Redoublure : f. A redoubling. (COTGR., 1611.)

REDOUBLOISON, s. f., action de redoubler :

Sy ne sera ce point en lui retaillant son los, ains en *redoubloison* de sa fame, quant de son fait vous prenez telle cure. (*Les 12 dames de rhetorique*, Rép. de Montferrant aux dames, ap. Chastell., *Œuv.*, VII, 162, Kerv.)

REDOUBT, voir REDOT.

REDOUBTAMMENT, adv., avec crainte :

Mais iceulx pietons estoient difficiles a eslever, et y alloient *redoubtamment*, a cause de la repulse qu'avoit eue le duc Charles a Granson et a Morat. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXII, Buchon.)

REDOUBTANCE, voir REDOTANCE.

REDOUBTÉ, voir REDOTÉ.

REDOUBTEMENT, voir REDOTEMENT 2.

REDOUSSIÉ, voir REDOISSIÉ.

REDOUT, voir REDOT.

REDOUTANCE, voir REDOTANCE.

REDOUTANT, voir REDOTANT.

REDOUTÉ, voir REDOTÉ.

REDOUTEMENT, voir REDOTEMENT 1.

REDOUTERIE, voir REDOTERIE.

REDOUVELER, v. a., refaire les douves, les fossés de :

Redouveler et maçonner ladite chauciee. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, f° 278 v°.)

REDRE, voir RIERE.

REDREÇABLE, adj., droit :

S'il est forvoié il doit querre voie la *redreçable*. (*Serm. lat.-fr.*, XIVᵉ s., ms. de Salis, f° 159 r°.)

REDRECE, *-esce*, *-esse*, s. f., redressement :

Voillant que les correccions et *redresses* des defautes et mesprisans susdites puissent estre pur soun profit et pur le profit de soun dit royalme. (*Stat. de Richard II*, Impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et sur eux recevoir *redresce*, restor et amendement de toutz les damages, outrages et mesprises. (1383, *De Tractando*, Rym., 2ᵉ éd., VII, 395.)

Chescun de vous fera covenable *redresce* de toutz les attemptatz faitz ou perpetrez. (1390, *Conservat. treug.*, Rym., 2ᵉ éd., VII, 557.)

Montois, *r'dresse*, partie du jeu de bouquette où l'on redresse les osselets.

REDRESSOIR, s. m., dressoir :

Un *redressoir* ou buffet. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

REDROITER, v. a., redresser :

Et faire reparer et *redroiter*, le plus tost que il purront, les attemptaz. (1357, *Treugae*, Rym., 2e éd., VI, 10.)

Montois, *redroiti*, *erdroiti*.

REDUCIER, *-cer*, v. a., ramener :

Pour ce le vueill, com par ystoyre,
Reducier les faiz en memoire
Des grans batailles...
(GUILL. DE S. ANDRÉ, *le Libvre du bon Jehan*, 381, Charrière.)

Et s'il povoit faire que la cephalité et le siege apostolique peust *estre* remis et *reducé* en son premier lieu. (1406, JUVENAL DES URSINS, ap. L. Moland, *Orig. litt. de la Fr.*, p. 238.)

Reducer a sa remembrance. (*Stat. d'Edouard IV*, an III, Impr. goth., Bibl. Louvre.)

REDUCION, *-duction*, s. f., retour :

Reducio, onis, *reducion*, retornement. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 237 r°.)

Depuis la *reduction* de ta personne en la maison paternelle. (JEHAN LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, II, 123, Stecher.)

REDUCRE, voir RIDURE.

REDUCTION, voir REDUCION.

REDUISABLE, adj., qui peut être réduit, dompté :

Tant plus y est congreee l'envie a l'encontre, tant plus la haine enracinee au parfort, et tant moins leurs cuers ont esté *reduisables*, par benefice offert de vraye amistié. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 49, Buchon.)

REDUISIBLE, adj., réductible :

Matiere *reduisible* a humeur. (PARÉ, *Œuv.*, V, I, Malgaigne.)

REDUNDOIT (en), locut., surabondamment :

Qui estoit *en redundoit* en grant prejudice de la dicte eglise. (P. DE TIERCELIEU, gouvern. du baill. de Troyes et Meaux, ap. Harmand, *Léproserie de Troyes*, p. 200.)

REDURER, v. n., durer, s'étendre à son tour :

Des occident tresqu'en midi
Redure Affrike tut einsi.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 233, Michel.)

La bataille qui apres vint,
Qui moult *redura* puis et tint,
Dirai en ordre.
(ID., *Troie*, Ars. 1721, f° 2d.)

La terre gaaignable dure jusqu'au destroit Scandarion, ou il a bien quatre miles ou cinq. De l'autre part, devers bise, si com l'en vet a Saiete, *redure* bien li gaaignages autant. (GUILL. DE TYR, XIII, 3, P. Paris.)

REDURIE, voir RIDURE.

REDUTANCE, voir REDOTANCE.

REDUTÉ, adj., présente l'idée de rapiécé :

Veuz draz vesteit e *redutez*
Pur sei de meuz celer asez.
(CHARDRY, *les Set dormans*, 507, Koch.)

REDUTEMENT, voir REDOTEMENT 1.

REDUXE, s. m., réduction :

Loquel autresi de lo nombre de li frere leva la decime, ou la decime part lo *reduxe*. (AIMÉ, *Yst de li Normant*, I, 34, Champ.-Fig.)

REDYMICULE, voir REDIMICULE.

1. **REÉ**, s. m., accusé :

En tant come l'en les trouveray corpables et *reez*. (1340, *Trait. entr. H. de Montfaucon et la bourg. de Montbéliard*, Arch. K 2224.)

Que le clerc ne fust tiré en cause, sinon devant son evesque : duquel, s'il estoit suspect, ledict *reé* en pouvoit appeler. (J. DE HESN., *Estat de l'Egl.*, p. 39, éd. 1557.)

Il fust abandonné de tous, comme un *reé* et homme coulpable. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 115 r°, éd. 1594.)

— Défenseur :

Le *reé* n'yra avant a la demande de l'acteur s'il ne lui plaist, ne n'emportera aucun prouffit l'acteur contre le *reé*. (1371 ? *Comte de Chatillon*, XVII, Arch. Côte-d'Or, B 989 ter.)

Rees et deffendeurs. (1577, Romainmortier, Grosse, p. 339.)

Cf. REUS et RÉ.

REE, *raye*, s. f., rayon de miel, gâteau de miel :

Desoiz ma langue est li laiz et les *rees*.
(*Cant. des Cant.*, 26, Stengel.)

Desirables sur or e pierre mult preciose, e plus dulz sur miel e *ree*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVIII, 11, Michel.)

Molt a de miel en ceste *ree*.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 89 r°.)

Plus tres douce et meins salee,
Que n'est le miel ne que la *ree*.
(GUILL., *Best. div.*, 1925, Hippeau.)

Il me donroit a grant plenté
De ses *rees* et de son miel.
(*Renart*, Br. IX, 288, Martin.)

Cele qui est plus emmielee
Que nouveaus miez en fresche *ree*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 12b.)

Icele rose, icele *ree*
De Joachim fu engenree.
(ID., *Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 1b.)

Ree plaine de miel ou il n'i a point d'amor.
(*Li Priere Theoph.*, I, 253, 66, Groeber.)

Je ai mengié ma *ree* o mon miel. (*Bible*, Richel. 901, f° 9c.)

Donne moy une *ree* de miel. (*De l'ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 9.)

Pour pluiseurs *rees*. (1er févr. 1512, *Exéc. testam. de Jehenne du Freune, veuve Gorgon*, Arch. Tournai.)

Une *raye* de miel. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Prov. de Salom., XVI, éd. 1530.)

— *A ree*, locut. adv., à foison, largement, amplement :

Quar je di, par saint Honoré,
Que tels le cuide avoir *a ree*
Qui n'en a mie une denree.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes de Gentilleche*, p. 462, Scheler.)

S'ait a marier une fille,
Il en sera plus grans *a ree*
Et l'ara plus tost mariee
K'uns gentils hons ne doie avoir.
(J. DE CONDÉ, *li Dis d'onneur quengie en honte*, 46, Scheler.)

2. **REE**, s. ?

Et doit avoir chascun .XV. deniers pour la *ree* bouter a avoir uns soullers. (*Liv. des Jur.*, f° 88 r°, Arch. Seine-Inf.)

REEC, adj. ?

De chascun tonnel *reec* apres la mi mars... (XIIIe s., *Vic. de l'eau*, XV, Beaurepaire.)

REECHETÉ, s. f., qualité de ce qui est rèche, apreté :

Xilocrates, ce sont fruis qui ne croissent fors que en Surie, et ont saveur qui participe de doulceur avec *reecheté* ou stipticité. (*Le grant Herbier*, n° 501, Camus.)

REECHIÉ ?

Si li muevent noise et contens,
Ne le (lis. là) le lessent sejorner ;
Mais de prison le font torner
En autre por plus erragier ;
Et ce apele on *reechié*.
(*Le Martyr. de saint Baccus*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 262.)

REEDIFIEMENT, *reediffic.*, *redifie.*, s. m., réédification :

Reediffiement du temple. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 274d.)

Si alerent au temple de celle cité et firent la dedicace des murs de la ville et la feste du *reedifiement*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 179b.)

Reçu d'une personne qui avoit grand amour et affection au pont d'Orleans et au *redifiement* d'icelluy, la somme de .VIII. l. (1436, *Redifiement du pont d'Orléans*, ap. Mantellier, *March. fréquent.*, II, 416.)

Du *reedifiement* de Jherusalem. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 124 v°.)

REEDIFIEUR, *reedyfyeur*, s. m., celui qui réédifie :

Selon la maledictyon donee par Josué au *reedyfyeur* de Hyeryco. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 27 v°.)

REEGARDE, voir RIEREGARDE.

REEIMBRE, voir RAEMBRE.

REEINDRE, voir RAEMBRE.

REEL, s. m., probablement sorte de drap grossier :

Huves faites en *reel*
Et coteles de burel.
(J. Erars, Bartsch, *Rom. et Past.*, p. 259.)

Puis que vous estes si honis,
Alez vous laver au seel
Qui pent encoste le *reel*,
Tout droit a l'uis devers la cort.
(Colin Malet, *De Jouglet.* 388, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, IV, 125.)

Ung *reel.* (1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chasser aux oiseaux a la clache, au *reel*, ou couvertoir. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 811, éd. 1597.)

REELECIER, voir Resleecier.

REELÉ, *-ellé*, part., râclé, ratissé, dont on a fait disparaitre les rugosités :

Que nul ne face fust de queue ne autres vaisseaux. ou il y a plus de deux douves rouges non *reellees* des costez de la bonde. (Fév. 1471, *Ord.*, XVII, 467.)

Pour l'achapt d'une longue reelle de troys toyses et d'ung plomb *reellé*. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 125, Chevalier.)

2. **REELLÉ**, voir Rieulé.

REELLER, voir Rieuler.

REELLITÉ, s. f., terme de droit :

Item pevent decliner les sergeans d'armes du roy tous juges en France, fors le connestable qui est leur droit juge, si ce n'est en cas reel; car en cas reel, convient respondre devant le juge soubz qui la *reellité* si est situee. (Boutill., *Somme*, I, f° 25 v°, éd. 1539.)

REEMBRE, voir Raembre.

REEMENT, s. m., le cri du cerf quand il rait :

Reement, m. Bramido de ciervo. (Oudin, 1660.)

REEMERER, v. a., racheter :

Iceux executeurs peuvent engager, hypotequer, vendre a faculté de *reemerer*, si a ladite faculté de *reemerer* ils trouvent acheteurs. (1509, *Cout. de Meaux*, Nouv. Cout. gén., III, 384.)

REEMERIS, s. f., rédemptrice :

Cele est as certanz droiti vi
Et *reemeris* do chaitis.
(*Leg. de Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 474, 15.)

REEMMIR, voir Raamir.

REENBRE, voir Raembre.

REENDRE, voir Raembre.

REENENGHE, voir Renenghe.

REEPDICQ, *reepdiex*, s. m., digue, chaussée :

Du courant des eaux, tant wateringues, *reepdicqs*, rivieres. (1586, *Cout. de l'Angle*, Nouv. Cout. gén., I, 312.)

Ou il n'y a rivieres, watergants, ou *reepdiex.* (*Ib.*, Nouv. Cout. gén., I, 309.)

REEQUIÉ ?

De la tonne *reequie*... De la tonne et du tonneau qui ne sont *reequiez*. (xiii° s., *Vic. de l'eau*, xv, Beaurepaire.)

Cf. Reec.

1. **REER**, v. n., bramer :

Rere ou *reer :* c'est le cri du cerf braimant. (E. Binet, *Merv. de nat.*, p. 8, éd. 1622.)

2. **REER**, voir Raier 2.

REERCER, voir Rehercer.

REESTRE, voir Restre.

REETENEIL, voir Retenail.

REFAÇON, *-chon*, *reffasson*, s. f., réparation :

Que lidiz abbes et convens ne devoient riens mettre a raparillier n'a *refaçons* doudit molins. (1308, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 244b.)

Pour le *refachon* de son estal en le halle des dras. (1347, *Recelte de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 4 v°.)

Pour pluiseurs *refachons* de draps. (10 août 1363, *Tutelle des enfants Colart Hakais*, Arch. Tournai.)

Pour la *reffasson* de trois huys servans aux chambres du gallatas du grant portal, .vii. s. (xvi° s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 141, Doc. inéd.)

Frappez fort sur le chaulderon ;
Vous frappez dessus si en paix !
Il a le cul assez espaix
Pour endurer la *refaçon*.
(*Farce des Femmes qui font escurer leurs chauldrons*, Anc. Th. fr., II, 97.)

Et pour la *refaçon* du voile j'ay despencé cinq oboles. (Filbert Bretin, *Trad. de Lucien*, p. 88, éd. 1583.)

REFAICTIER, voir Refaitier.

REFAICTOIR, voir Refeitoir.

REFAICTURE, voir Refaiture.

REFAILLIR, v. n., faillir, manquer de son côté :

Ensi lor failli li evesques d'Ostun, Guigues li cuens de Forois, et Pierres Bromonz. Et des François lor *refaili* Bernarz de Moruel, Hues de Chaumont, Henris d'Arraines, Johans de Vilers, etc. et maint autre. (Villeh., 50, Wailly.)

Dous Pensers qui point ne m'aide,
Dous Parlers me *refaut* d'aide.
(*Rose*, 4726, Michel.)

— Etre en défaut :

Mes Troylus ne *refalt* pas,
Ainz le refiert en es le pas :
L'escu li fait fraindre et percier.
(Ben., *Troie*, 15581, Joly.)

REFAISAGE, *-aige*, *reffaisaige*, *refasage*, *refisage*, s. m., action de refaire, réparation, seconde façon :

.xv. s. et .iiii. d. de tornois del *refisage* de cele mesme maison. (Janvier 1263, *C'est Jehan Aslongevile*, chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Ne sour hanap qui soit al orfevre pour refaire que on ne le rait pour le *refaisage*. (Roisin, ms. Lille 266, p. 66.)

Pour *refaisages* de draps et de plices. (1347, *Tut. de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour pluiseurs *refaisages* de kauches et de solers. (1353, *Tut. des enf. Mahin*, Arch. Tournai.)

A Cley Le Ricque pour *reffaisaige* du calisse de le maison. (1379, *Reg. aux Compt.*, Arch. mun. Lille.)

Item a Coppart l'armoyeur pour le *refasage* d'une cotte de fier. (30 mars 1402, *Exéc. testam. de Cath. Proussette*, Arch. Tournai.)

REFAISAIGE, voir Refaisage.

REFAISANCE, *refe.*, s. f., réparation :

Ou en *refesance* du pont vindrent gentz d'armes a graunt nombre. (1346, *Relat. de la marche d'Ed. III*, ap. Champ.-Fig., *Lett. de rois*, II, 79.)

REFAISANT, adj., réconfortant :

Car bons cuers se set bien refaire
Des essemples des bien faisans,
Ch'est peuture bien *refaisans*.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, 1, 5, Van Hamel.)

REFAISEOR, *-feiseeur*, s. m., celui qui refait, qui répare :

Il i avoit de leus en leus veines de trop dure roche qui leur pecoioit leur pis et leur marteaus. Mes li *refeiseeur* estoient iluec tuit appareillié. (Guill. de Tyr, liv. XXII, ch. 20, P. Paris.)

REFAIT, s. m., rouget, sorte de poisson :

(Circulus) musculos magnos habet et carnosos, unde a Gallis quibusdam *refait* vocatur, quasi dicas bene curatum et saginatum. (*Tract. de piscibus*, Richel. l. 6838c, ciii.)

REFAITIER, *-ctier*, *-feter*, *reff.*, v. a., réparer, reconstruire :

Se il issont ou basoing de reparer ou de *reffaitier*, nos les davons reparer et *reffaitier* et tenir en bon estet. (1281, Saint Vivant, pièce 8, Arch. Doubs.)

Mes pus *fust* la ville de Dynan reparillee e *refetee*, e si fust apellee Ludelowe. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 50.)

Pour *avoir refaitié* le fierte nostre Dame. (1443-44, *Compt. de S. Amé*, Arch. Nord.)

— *Refaitié*, part. passé, réconforté :

Quand un homme est bien refectionné, or bien *refaictié*, de manger et de boyre, il peult beaucoup mieulx endurer de labour, or de la peyne. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 682, Génin.)

Argot, *refaiter*, prendre un repas.

REFAITOUR, voir REFEITOR.

REFAITURE, *refetture*, *reffeture*, *refaicture*, *refecture*, s. f., reconstruction, réparation, restauration, raccommodement :

Outre les cous et les despens de la *refaicture* du temple. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 125ᵃ.)

Jou, Watiers, castelains de Douay, fai savoir... com debas soit entre mi et discres homes le capitle del eglise saint Amé de Douay d'endroit le *refaiture* d'une porte. (1300, *Hist. du chateau de Douay*, I, 96, Brassart.)

9 s. .I. den. pour *refaitures* des drapailles des enfans. (1332, *Compte de l'hospital Saint-Jehan des Trouvés*, Arch. mun. Douai.)

Item, pour le *refaiture* d'une nape, .I. denier tournois. (10 juin 1339, *Tutelle des enfants de Jakemin de Bauwegnies*, Arch. Tournai.)

Pour le *refaiture* de aucuns de ces fols (soufflets). (1358, *Conte des frais p. le nouv. cloque*, LXXI, Arch. mun. Valenciennes.)

Item pour *refaiture* de solers. (10 août 1363, *Tut. des enfants Colart Hokait*, Arch. Tournai.)

Que nulz potiers ne puist refaire pos de terre de nulle *refaiture* qui ne puist souffrir fu et yaue. (XIVᵉ s., *Ch. d'Abbev.*, ap. Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 221, Doc. inéd.)

— Fig. :

Doi cuer joint en amour
Chou est droite jointure :
C'est uns cuers, c'est une ame,
C'est une *refaiture*,
C'est droite compaingnie.
(*Dou vrai chiment d'amour*, Richel. 1553, f° 515 r°.)

— Droit qui se payait au seigneur pour prendre, dans sa forêt, le bois dont on avait besoin pour les réparations qu'on avait à faire :

Six deniers de *refettures* du bois se il l'ont. (1311, Arch. JJ 46, f° 98 r°.)

Le feugage et la *refaicture*. (*Ib.*)

.VII. d. de *refectures* du bois. (1311, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 123 r°.)

Item pour *refectures* et demie *refecture*, .XX. s. p. (*Ib.*, f° 124 v°.)

Se ainsi est que ledit Jehans de Lyons se vuille herbergier dessus, il en aura une acre pour son herbergage dont il paiera... trois deniers de franchise a la S. Denis et quatorze deniers de *reffeture*. (1344, Arch. JJ 75, f° 76 r°.)

Fribourg, *réfecture*, réparation.

REFAMILIER, v. n., donner une récompense :

Et il convient *refamilier* et retribuer ou faire service aucun a ceulz qui font profit. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 555ᵃ.)

REFANBLOIER, voir REFLAMBOIER.

REFARCIR, v. a., farcir à profusion :

Et autres infinis exemples de telle marque, dont nos livres *sont refarcis*. (E. PASQUIER, *Pourparler du Prince*, p. 1022, éd. 1723.)

REFARCISSEUR, *reff.*, s. m., celui qui farcit :

Refertor, *reffarcisseur* comme est le queux. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 v°.)

REFARDELER, v. a., mettre en paquets :

Deux quietz de corde dont on *a refardelé* les tente et pavillon de la ville. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REFARDERIE, s. f., moquerie :

Icellui Paupe, par maniere de *refarderie*, osta son chapeau devant le suppliant, disant : Vous estes Monsieur de Montbeliard. (1473, Arch. JJ 195, pièce 855.)

REFASAGE, voir REFAISAGE.

REFAUDRE, verbe.

— Réfl., manquer :

Mais li noirs chevaliers l'asaut,
Et Percheval ne *s'i refaut*.
(*Perceval*, ms. Berne, f° 89ᶜ.)

— Impers., falloir de nouveau :

Or lui *refault* de plusieurs vins ;
Vin de Saint Jehan, et vin d'Espaigne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 316ᵃ.)

REFECTÉ, *reff.*, adj., guéri :

Qu'ils n'estoient *reffectez* de la maladie contagieuse. (1575, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. REFAITIER.

REFECTEUR, voir REFEITOR.

REFECTIF, adj., qui réconforte :

Pour joir, dont, de glore *refective*,
Et demorer en la dilection
De nostre Dieu, toute ame perfective
Se prepare de entiere affection
A ensievir la doctrine aprouvee
Du seul seigneur, chief de la tres sacree
Saincte Eglise.
(7 nov. 1487, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 43ᵉ congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 435.)

REFECTIONNER, *-oner*, *reff.*, verbe.

— Act., réparer :

Emploier tres grans sommes de deniers a reparer, *reffectionner* et mettre en bon estat les forteresse, pont, portes et chaussees d'icelle ville. (28 janv. 1415, *Lett. de Ch. d'Orl.*, Arch. mun. Chauny.)

Marchanda... a Jehan Hanequin couvreur d'esteulle de faire et *reffect[i]onner* en la cense de Vers che qui s'ensuit, est assavoir de relatter les combles et recouvrir tout de noeuf. (1421, *Cart. Ezech. de Corbie*, f° 97, ap. Duc., *Festissura*.)

Pour .IIII. joees de fenestres, deux fons, et un lintel, par lui livrees audit rivaige, et qui ont esté employees a *refectionner* et remettre a point deux fenestres. (1481, *Compte des fortificat.*, 19ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir refectionné* les orghues. (1592-93, *Compt.*, Arch. Nord.)

A Maximilien Lequien, verriereur, pour *avoir refectionné* les verrieres de la cour de L. A. (1601, *Rôle des dépenses faites pour la joyeuse entrée des Archiducs Albert et Isabelle*, Bullet. de la Commiss. hist. du départ. du Nord, XII, 506.)

— Absolum., dans le même sens :

Toutes les matheres, mairiens, savelons, terres, thieules, pierres, chaux et autres quelconques, qui seront expediens et necessaires pour *refectionner* en la dicte cense et maison du Bos et es appartenances. (1410, *Bail de la maison du temple des B is en Vermandois*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, II, 61.)

— Act., nourrir :

Vins, chars, blez comme autrement, dont et desquelz les souldoiers, bourgois, manans et habitans d'icelle ville *ont esté* repeuz et *refectionnez*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. 157, Bibl. elz.)

En cest an Jesuschrist *refectiona* pour la seconde fois de sept pains et peu de poissons grand nombre de hommes et de femmes. (*Mer des hystoir.*, II, f° 87ᵇ, éd. 1488.)

Si rempeuplerent les gisbets des champs, et *refectionnerent* les oyseaulx du ciel. (J. MOLINET, *Chron.*, CCXLI, Buchon.)

Quant ilz les *eurent refectionnez de* boire et *de* mangier. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Paralip., II, 28, éd. 1530.)

Nous prenions plus de soucy a *reffectionner* l'esprit que le corps. (G. BOUCHET, *Serees*, I, p. XXIII, Roybet.)

— Fig., réconforter :

Quand cil qui nous souloit donner
Doctrine et *reffectionner*
Nos ames par divin mistere,
Est mort en si grant vitupere.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28621, G. Paris et Raynaud.)

— Réfl., se nourrir :

Et *vous refectionnerez*
Des biens les quelz Dieu nous envoye.
(*Mist. du Viel Test.*, 8840, A. T.)

Je desire *me refectionner* d'un peu de viande. (*Moy. de parven.*, p. 108, éd. elzév.)

On dit dans le langage familier, *réfectionner*, prendre sa réfection.

REFECTOIR, voir REFEITOIR.

REFECTOR, voir REFEITOR.

REFECTURE, voir REFAITURE.

REFECTURER, v. a., réparer, raccommoder :

Item (sera tenu) a tout le convent *refecturer* corroyes et pendoilles en le maniere accoustumee. (9 mai 1376, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

REFEFFER, v. a., pourvoir d'un fief :

Issynt q'il covynt entre eux qe B. dust feffer C. e q'il *refeffereit* sa fille. (1304, *Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxii, p. 203, Rer. brit. Script.)

REFEINDRE, *-faindre*, verbe.

— Réfl., feindre :

S'en dirai, ne m'en puis *refaindre*,
Puisqu'autre ami mon cuer n'a mie :
Par les sains Dieu, je sui s'amie.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *Ball. et rond.*, 32, p. 54, Bibl. elz.)

— Act., feindre :

Comme dans nos cerveaux l'image d'un penser
Quelquefois se dissipe et ne fait que passer,
L'imagination ne le sçait plus *refeindre*,
Et la memoire aussi ne le peut pas atteindre.
(Theoph., *Eleg.*, dans ce climat barbare ou le Destin me range, II, 56, Bibl. elz.)

REFEITOIR, *refect.*, *refaict.*, *reffect.*, *reffectouer*, *refrect.*, *refrectouer*, *refret.*, *reffret.*, *reffretoer*, *refroitoir*, *reffr.*, *refroistoir*, *refrotoir*, *resfroitoir*, s. m., réfectoire :

Si lur musterra sun dortoir,
Sun capitle et sun *refroitoir*.
(Marie, *Lai d'Ywenec*, 497, Roq.)

Ou *refrotoir* estoit.
(*Chev. au cygne*, 3376, Reiff.)

El *refroitoir* en sont errant entré.
(*Aliscans*, 3677, A. P.)

Il sont laiens el *refroitoir* entré.
(*Bat. d'Alesch.*, 3912, ap. Jonckbloët, *Guill. d'Or.*)

Si vos demosterrai en queil liu l'oratoire, en queil liu lo *refectoir* des freres... vos doiviez edifier. (*Dial. S. Greg.*, p. 87, Foerster.)

Refroitoir, dortoir et aultres oficines. (1220, *Stat. de l'hôpital de S. Julien de Cambrai*, p. 69, Tailliar.)

A main destre (estoit) leur *refroitoir*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. iv, P. Paris.) Var., *refroitois*.

Si doit ciste maisons et cis iretages devant dis au *refrotoir* Nostre Dame .xxx. s. de paresis de rente, par an. (Déc. 1278, *C'est Jehan Lebrun*, Chirogr., Arch. Tournai.)

Le dortoir et le *refroitoir*. (1295, Arch. J 785.)

Aller en *refrotoir*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 25 r°.)

Refaictoir. (1377, *Réglem.*, ap. Felib., *Pr. de l'Hist. de Paris*, II, 534.)

Refectorium, *refectoir*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 237 r°.)

Entra ou *refrectoir* a heure de dyner. (1381, *Grands jours de Troyes*, Arch. X[1a] 9183, f° 23 v°.)

Refrectouer.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Dit de Poissy, Richel. 604.)

Reffectouer
(Id., *ib.*)

L'office du *reffroitoir* de l'eglise Nostre Dame de Tournay. (1456, *Cart. de l'hop. Notre Dame*, f° 48 r°, Arch. hosp. Tournai.)

Du cloistre, dortouer, *reffretouer*. (4 janv. 1460, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 612 v°.)

Trente a quarante mars d'argent en tasses qui estoient en *refretouer* d'icellui convent. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. ci, Bibl. elz.)

Au lieu nommé le *reffectoir*. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 98[a], éd. 1486.)

Refroistoir. (1495, Arch. S 5558, Portef.)

Papelardise.
Je fais tous les jours abstinence :
Au *reffretoer* est la pitance
Que les gens nous donnent gratis.
(Gringore, *les Folles Entreprises*, p. 107, Bibl. elz.)

En disputant ainsi l'un contre l'autre, le roy estoit ja entré au lieu que les moynes appellent *refectoir*, pour ce que l'on y mange et refect on le corps affamé. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 4, éd. 1611.)

REFEITOR, *-tur*, *refaitour*, *refetor*, *refetour*, *reffoitour*, *refector*, *-eur*, *reffectour*, *-eur*, *reffaicteur*, *refreitur*, *refraitor*, *refretor*, *-our*, *-eur*, *refracteur*, *refraict.*, *reffrett.*, *refrictur*, *refroitor*, *-eur*, *-deu*, *refrotour*, *rafaitor*, *refraitur*, s. m., réfectoire :

Li abes vet od els parler :
Mult les prie de surjurner,
Si lur musterra sun dortur,
Sun chapitre e sun *refeitur*.
(Marie, *Lais*, Yonec, 495, Warnke.)

Dunc rova qu'um fesist les povres enz venir ;
Les tables en fist l'um del *refrictur* emplir.
(Garn., *Th. le Mart.*, 47, Bekker.)

Vunt verseilant miserere
Desque en estals tuit li frere
Fors iceals qui servirent
En *refreitur* cil resirent.
(*S. Brandan*, 708, Michel.)

Servise funt bel e leger,
Nel voleient trop agreger,
Puis vunt manger en *refraitur* (texte, [*fraitur*)
U tuit taisent for li litur.
(*Ib.*, 696.)

Jo frei fere tost le muster,
Dortur, chapitre e bon celer,
Hostelerie e *refreitur*,
Meisuns bones de grant atur.
(*La Vie de Saint Gile*, 2205, A. T.)

Par .i. guichet s'est el *refaitour* mis.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 232[a].)

Les clers vins boivent, et les trobles
En envoient en *refroitor*
A ceaus qui font le grant labor.
(Guiot, *Bible*, 1273, Wolfart.)

Et quel repos ont il le jour
Fors solement en *refretour* ?
(Id., *ib.*, 1680.)

La premiere pierre i asist,
Et fist cloistre et fist *refroiteur*,
Et pres du mostier le dorteur.
(*Du Filz au seneschal*, 918, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 360.)

A main destre (estoit) leur *refraitorz*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. iv, Hist. des Crois.) Var., *refroitor*.

Dortor et *refretor* avoient, belle yglise.
(Ruteb., *li Diz des Cordeliers*, I, 184, Jub.)

Et li commanda qu'il alest au *reffoitour* avec les autres. (*Vie saint Bernard*, Richel. 988, f° 177[d].)

Il alest au *rafaitor* avec les autres. (*Ib.*, ms. Epinal, f° 82[c].)

En mostier et en *refector*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 43 r°.) Alias, *refetor*, *refetour*.

Refectorium, *refecteur*, ou *reffectour* de moynes. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 221 v°.)

Establi .xv. cierges en *refetor* a metre seur les tables. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genev., f° 201[b].)

Un tel bon *refroiteur*.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 15[a].)

Le *reffretteur* des diz supplians. (15 juin 1371, L. Delisle, *Mand. de Charles V*, p. 403.)

En refecteur. (Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 7[d].)

Ches canoynes de Sains Lambers et les moynes de Sains Pire estoient teilement ordineis, qu'ilh mangnoient tousjours ensemble en *refreteur*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, II, 389, Chron. belg.)

Par les fenestres dudit *reffaicteur* puet entrer la puantise d'icelle rue oudit *reffecteur*. (16 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 137, Guigue.)

Dessours le *refroideu* dudit hospital. (1427, *Hist. de Metz*, V, 59.)

Avec les cloistres, sales et *refrotours*, granges et aultres edifices qui y seront necessaires et convenables. (Monstrelet, *Chron.*, II, 187, Buchon.

Le *refraicteur* des seurs. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'archéol. de Beaune, 1874, p. 137.)

Le *refracteur*. (*Ib.*, p. 195.)

REFEITORIER, *refet.*, *refect.*, *reffect.*, *refectur.*, *reffectur.*, *refretorier*, *refroitu.*, *refrotu.*, s. m., celui qui est chargé des provisions, qui a la direction du réfectoire :

Fai moi parler au maistre quisinier,
Ou au prieus ou au *refroiturier*.
(*Alisc.*, 3601, A. P.)

Au *refroiturier* .vi. s. pour les mantils. (*Censier de S. Paul*, f° 7 r°, sans date, xiii[e] s., Arch. Mos.)

Li *refroituriers* doit warder son refroiteur et ses napes et ses hanas, et si doit drecier les tavles. (xiii[e] s., *ib.*, f° 7 v°.)

... Li *refroiturier* de Nostre Dame doivent .xviii. d. louisiens de cens a le S. Remi... (Juillet 1278, *Ce sunt les freres Huon de Maude*, Chirog., Arch. Tournai.)

As *refretoiers* desdiz freres. (*Vie de S. Louis, par le confess. de la R. Marg.*, Rec. des Hist. de Fr., XX, 75.)

Par un de ces moines premiers
Qui esteit ses *refectoriers*.
(*Vie de S. Evroult*, II, 243, Blin.)

Sire Ychiers Melle, prestres, cappellains perpetuelz en l'eglise de Tournay, *refroturiers* dou refrotoir de la dicte eglise. (24 avril 1370, *Escript de l'amendement Jehan Kaude*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Est dehu au *refecturier*, a cause de son

office, pot de vin. (*Offic. claust. de S.-Oyan*, I, Génin.)

Le *reffecturier*. (*Racionale de S. Claude*, f° 97 r°, Arch. Jura.)

A messire Morel, *refroiturier* de l'eglise de Reims,... .VII. l. .VI. s. p. — Au *refroiturier*, pour avoir scelé du scel de la seneschaucie de l'esglise les lectres missibles faictes pour les affaires communes de la ville, et livré la cire pour ce faire pendant l'espace d'un an. (1433, *Compte des octrois*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 627, Doc. inéd.)

Reffecturier du monastere Sainct Marciel de Limoges. (1529, *Reg. consul. de Limoges*, I, 18, Ruben.)

Refecturier. (*Ib.*, I, 182.)

— Fém., *refroituriere*, *refectoriere*, *reffecturiere*:

Et pitanciere i doit avoir ;
Icelo leur fera veoir
Leur amis quant ele porra ;
Autre pitance n'i donra.
Si doit avoir *refretoriere ;*
Par droit doit estre biau parliere,
Qui les amanz confortera
Et de douz moz les repaistra.
(*L'Ordre d'amors*, Richel. 12786, f° 87b.)

Que je suis la *refectoriere*
De tout ceaus et la despensiere
Qui donne a boire et a mengier
A chascun tant qu'il est mestier.
(Deguilleville, *Trois pelerin.*, f° 81b, impr. Instit.)

La dame qui la gorgiere avoit, estoit de la *reffecturiere*, et visitoit ceulx qui mengoient et, se defaulte y avoit, les fournissoit. (Id., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 143 r°.)

Appothicaresse et *reffectoriere* et dame des accouchees. (1540, *Reform. de l'H.-D. de Paris*, Hist. de Paris, IV, 698, Felibien.)

On lit dans Littré : Réfectorier, ière, se dit dans les séminaires du domestique chargé des soins qui concernent le réfectoire ; chez les religieuses, *réfectorière*, celle qui prend soin du linge de table et de la vaisselle.

Refeitur, voir Refeitor.

Refeller, *reff.*, v. a., réfuter :

Pourveu que ne *refelles* point
Les choses que je allegueray.
(*Therence en franç.*, f° 296c, Verard.)

Je ne puis pas *refeller*, or rebouter vostre argument, il est si evident. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 682, Génin.)

Refellon, s. m., sorte de redevance :

Un boissel de fourment, l'erbaige des landes et le *refellon* du vinaige. (*Ch. des Compt. de Paris*, sign. Bel, f° 49 v°, ap. Duc., *Refello*.)

Refendre, v. a., abandonner, se séparer de, se dessaisir de :

Vous lairons tuis goïr del empire, et descendre
Vorons vers Allemangne ; car celle doit dependre
A monsingnour le roy : on ne li puit entendre,
Car al vivant son peire, qui tant volut despendre,
En ot possession, se ne le doit *refendre*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 30634, Chron. belg.

Refener, v. a., faner de nouveau :

A pluiseurs femmes, quy le dit fuerre aidierent avoecq aucuns manouvriers de la ville a entasser ou grenier, et a *refener* celluy quy n'estoit point bien secq. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

On trouve dans un compte de la fin du XVIIe s. :

Pour *refener* les foins mouillés. (1695, *Compte des bougres*, Arch. Spa.)

Refente, s. f., fente :

Le saye fourny de manches de satin cramoisy rouge, pourfillé de cordons d'or, croisé, entrelassé et refermé par l'ouverture de devant de gros boutons d'or, comme les *refentes* des manches d'icelluy manteau. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 7 r°, éd. 1549.)

— *Refente de fueille*, nervure de feuille :

Refente de fueilles. The line, or division that runs along, or appeares in the middle of leaves. (Cotgrave, 1611.)

Referable, adj., redevable :

Je ne suis d'un grand feu que la moindre etincelle,
De ce corps accomply que la moindre parcelle,
Outre que pareil coup, *referable* au hazart ;
Mais ses oncles vers nous tirent en cette part,
Une morne tristesse occupe leur visage.
(Hardy, *Meleagre*, IV, 2, éd. 1626.)

Referage, *referraige*, *refreage*, *-aige*, *reffr.*, s. m., action de *referir*, de marquer les draps, terme particulier à Tournai :

Avoir gravé .IIII. paires de fers servans aux .XIII. hommes et aux fermiers du *refreaige*. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Fermier du *refreaige* pour refrir les draps de la ville. (20 août-19 novembre 1457, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Deux fers servans au *reffreaige* des draps de ladicte ville. (16 août-18 nov. 1457, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ungs fers servans au *refferraige* des draps. (*Ib.*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Jehan Jeneviere, fermier du *refreage* des draps. (18 mai-17 août 1476, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Referandeur, *reff.*, s. m., celui qui rapporte :

Refferandeurs de tractiez ou dictiez. (Crist. de Pis., *Charl. V*, 2e p., ch. 18, Michaud.)

Referant, adj., qui renvoie :

Regarde cy dessus a la table, laquelle l'en trouvera comptee par nombre, et rabative, ou *referande* aus ditz chapitres. (Ménard, *Hist. de Duguescl.*, p. 3, éd. 1618.)

Refere, voir Refaire.

1. **Referer**, v. a., frapper de nouveau :

Ly duc se peine de *referer*,
Del ren nel volt esparnyer.
(*Guy de Warwick*, Richel. 1669, f° 9 v°.)

2. **Referer**, *reff.*, v. a., raconter :

... Veulx tu que je *reffere*
Le boys suant le basme qui prospere?
(Guill. Michel, 2e *liv. des Georg.*, f° 44 v°, éd. 1540). Lat. : Quid tibi odorato referam sudantia ligno, Balsamaque.

Pour ma consequence inferer,
Jamais tel prescheur je ne veis ;
Car possible n'est *referer*
Ses petitz propos et devis.
(*L'Advocat des dames de Paris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 11.)

Capitolin *refere* que Zenobie ne vouloit qu'on luy touchast. (G. Bouchet, *Serees*, III, 290, Roybet.)

— Rapporter :

Lorsque quelque chose est remise au serment il devra *estre* accepté, ou *referé* en la forme et maniere qu'il aura esté deferé. (1615, *Cout. de Bourbourg*, Nouv. Coût. gén., I, 484.)

3. **Referer**, v. a., réprimer :

Les anciens Romains pour *referer* la trop volage et indomptable nature des femmes les ont voulu ranger et assujettir sous la main de leurs parens. (Cholieres, *Guerre des Masles contre les femmes*, f° 26 r°, éd. 1588.)

Refereur, *refreeur*, s. m., officier chargé de *referir* les draps :

Vings fers pour les *refreeurs* des draps. (19 nov.-18 février 1468, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Pour le gravage de deux fers. Est assavoir, l'un aux *refreeurs*, et l'autre aux sargeurs de ladicte ville. (*Ib.*, 6e Somme de mises.)

1. **Referir**, *refrir*, verbe.

— Act., frapper à son tour, frapper de nouveau :

Quant li navré se welent redrecier
Et la roine les *refiert* de l'espié
Que sor le marbre les fait agenoillier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 49c.)

Mes Troylus ne refalt pas
Ainz le *refiert* en es le pas :
L'escu li fait fraindre et percier,
Et le blanc hauberc desmaillier.
(Ben., *Troie*, 15581, Joly.)

Le roi Ascanie vait ferir
Sur sun escu, cil *refiert* lui.
(*Brut*, ms. Munich, 250, Vollm.)

... Idunc le feri
Danz Reinalz li filz Urs, mais pas ne l'abati.
Idunc le *referi* Willaumes de Traci.
(Garn., *S. Thomas le martyr*, P. Meyer, *Rec.*, p. 319.)

.I. grant cop me donai sor mon escu a droit,
Et je *referi* lui, çou saichiez, demenois.
(*Floovant*, 1065, Bibl. elz.)

Puis *referi* .I, autre, qu'il ai a mort livré.
(*Ib.*, 2338.)

— Absolument :

Sire cumpainz, alum i *referir*.
(*Rol.*, 1868, Müller.)

Lors ne se pot cele teisir,
Ainz jure que ja soie n'iert,
Et li cuens hauce, si *refiert*.
(Chrest., *Erec et Enide*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 231, 15.)

Puis *refiert* et *refiert* par ire et par fierté.
(*Doon de Maience*, 2560, A. P.)

— Réfl., se jeter, s'élancer :

Puis *se refierent* es galies.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 231[b].)

François qui Alemanz afrontent
Le barois sus un cheval montent,
Qui sanz ce c'on l'en empesche,
Se refiert entre gent Tiesche.
(Id., *ib.*, Richel. 5698, p. 130[b].)

Et adont *se referist* il en une bataille avec les Allemans qui demoures estoient. (xiv[e] s., *Recits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 97, Kervyn.)

— Neut., être rejeté :

Si ont tant fait et tant feru et tant chaplé li .xvi. compaignon de la terre du roi Ban qui firent tout le tornoiement *referir* arieres ilec dont il estoient remué premierement. (*Artur*, Richel. 337, f° 8[a].)

— Etre réduit :

.iii. soleil leverent ensemble, un poi apres *referirent* en .ii. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 32[d].)

— Act., apposer la marque du métier sur le drap, terme particulier à Tournai :

Ung fort martiel servant a *referir* les dessus dis draps... (16 février 1431-17 mai 1432, *Compte d'ouvrages*, 3° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir tailliet et gravet une paire de fiers, qui servent a *referir* les draps au seel de la ville. (15 nov.-20 février 1432, *Compte d'ouvrages*, 2° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir pareillement tailliet et gravet deux aultres paires d'estenelles servans a *referir* lesdis draps. (19 nov.-19 février 1435, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme de mises, Arch. Tournai.)

Item que les .xiii. hommes ordonnez au fait de le draperie, quant ilz yront ou envoyeront par la ville pour *referir* aucuns draps, seront tenus de y appeller, avecq ledit fermier, Jehan Suquier, recepveur dudit nouvel ayde. (1[er] juin 1441, *Reg. aux Public.*, 1433-1442, Arch. Tournai.)

Pour .iiii. paires d'estenelles delivrees, est assavoir les .iii. aux .xiii. hommes de ladicte ville pour sceller les draps, et le .iiii[e]. delivree a Jehan le Roy pour *referir* les draps. (16 février 1453-18 mai 1454, *Compte d'ouvrages*, 1[re] Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung fer delivré a Jehan Jeneviere fermier du refreaige, pour *refrir* les draps de la ville. (18 mai 1476, *Compte d'ouvrages*, 5° Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Neutr., surenchérir, par offre ou mises de paumées, dans un marché par adjudication publique :

Se vault chascune paulmee... .xv. s. t.; assavoir : les .x. sols au prouffit... et les .v. s. au prouffit de cellui sur qui on *refrera*. (15 mars 1458, *Reg. aux Public.*, Arch. Tournai.)

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui ledit marchié voeille emprendre a faire, y *referir*, et mettre paulmees, si se traye par devers le souverain recepteur de ladicte ville, endedens vendredi prochain venant, a l'apres disner, que le marchié demoura au derrenier refreant, au son de le cloque du vespre, au devant du belfroy de ladicte ville. (21 juin 1460, *Reg. aux Public.*, Arch. Tournai.)

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui sur ledit marchié veulle *referir* et mettre paulmees... (27 mai 1473, *Reg. aux Publicat.*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

Si nul n'y *avoit* haulchié, ne *referut*, les dits eschevins auront... six souls tournois. (*Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 810, éd. 1604.)

— *Referant*, part. prés. et subst., enchérisseur. *Au dernier referant*, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Et, pour ce, s'il est personne aucune qui ledict marchié et tasque vueille emprendre a faire, et sur ledit marchié referir et mettre paulmees, comme dit est, si se traye pardevers lesdis recepteurs, en dedens samedi prochain venant, avant le cloque du vespre personnee, que, lors, ledit marchié demoura *au derrenier refreant* d'empres le belfroy de ladicte ville, et il y sera receus. (15 mars 1458, *Reg. aux Public.*, 1457-1465, Arch. Tournai.)

Ledit marchié demoura *a derenier refreant*, au son de la cloque du vespre. (27 mai 1473, *Reg. aux Publicat.*, 1472-1481, Arch. Tournai.)

— *Referu*, part. passé, marqué :

Item qu'il ne soit personne ne puist taindre draps vendus, et accater en Tournay, que premiers les drois dudit nouvel impos ne soient payez, et le seel escrut des dis draps *refrus*. (1[er] juin 1441, *Reg. aux Public.*, 1433-1442, Arch. Tournai.)

2. **REFERIR**, v. a., rapporter, annoncer :

Et la tousjours en ce point attendi
Sans soy mouvoir de l'uis de sa tourelle,
Pour *referir* aux pastours la nouvelle
Des survenans qui la venir devoyent.
(L. de Beauvau, *le Pas de la Bergiere*, 243, Crapelet.)

Afin que ceulx qu'ilz despeschent... et ceulx qui viennent en court ne soient aperceuz, et que les espies n'aient moyen de *referir* leurs menees. (25 sept. 1556, *Lettr. de l'Ambass. Renard à Phil. II*, Pap. de Granvelle, IV, 712, Doc. inéd.)

REFERMER, *reff.*, *refre.*, *refermeir*, verbe.

— Act., raffermir :

De son ceval s'abaise li baceler[s],
Se li ot tout del puin le frain osté,
El chief de son ceval l'*a refremé*.
(*Aiol*, 1051, A. T.)

Par cest miracle *furent* plusor *refermé* en la foi. (*Vies des Saints*, ms. Epinal, f° 79 v°, col. I.)

Pour moi un petit *refremer*
En santé, et pour mieulz valoir.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 120 v°; I, 157, 2384, Scheler.)

— Réfl., se raffermir :

Ainsi se corfortoit le chevalier, et *se reffermoit* en ses amours. (*Perceforest*, t. V, f° 72, éd. 1528.)

— Act., fortifier :

Lors fait dressier barbacane, fosses,
Vallance a fait maintenant *refermer*.
(*Girard de Viane*, p. 16, Tarbé.)

Ne d'ore en avant en chelui liu la ou li maisons fu, maisons n'i porra *estre* d'ore en avant *refremee*. (1210, *Acte de Louis, fils aîné du roi de France*, p. 33, Taillar.)

Si fist la cité *refermer*
Contre Charlon, et racesmer.
(Mousk., *Chron.*, 5016, Reiff.)

Li rois Phelipes n'oublia pas la poire ou feu ; ains fist *refermeir* ses chastiaus et ses marches. (Mén. de Reims, § 92, Wailly.) L. Paris, c. viii, *refremer*.

Quant li roys ot assouvie la forteresse dou bourc de Jaffe, il prist consoil que il iroit *refermer* la citei de Sayete. (Joinv., S. Louis, § 563, Wailly, éd. 1874.)

Adenolfe recerchoit la cité, et la *refermoit* et garnisoit a son pooir. (Aimé, *Yst. de li Normant*, VI, 6, Champ.-Fig.)

Puis que li castiaus fu pris, remest li rois une grant pieche toz coiz logies devant le castiel ; endementiers atira il la garnison dou castiel, et si devisa en quel maniere il voloit le castel *refremer*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 103, Michel.)

— Confirmer, consolider :

Garniers a .ii. serors ; la plus belle prenez
Si vos *sera* Nentuel richement *refermez*
Dont vous aurez en fié .m. chevaliers armez.
(*Aye d'Avignon*, 219, A. P.)

Le roy Gontran envoia cette annee en Constantinoble le comte Siagre pour *refermer* et renouveler pais envers l'empereour. (*Gr. Chron. de Fr.*, IV, 6, P. Paris.)

— *Refermé*, part. passé, rétabli :

Aucune foiz, quant un chien est malement estruffé, ou effausié, il demourra bien demi an ou plus avant qu'il soit bien *refermé* du tout. (G. Phebus, *Chasse*, ap. Ste-Pal.) Maz. 514, f° 34[d], *rafermé*.

REFERUE, s. f., enchère faite en frappant dans la main :

Devra encore celuy donnant a rente payer au gref, pour la ayee, haulches et *referues* escrire, sept souls. (*Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 820, éd. 1604.)

REFESTIR, *refiest.*, v. a., recouvrir, raccommoder le faite d'un toit, etc. :

Avoir aussi *refiestit*, sur le maison manable, sour le porte, caril, viez bierchil, et le grange dudit lieu. (2 août 1409, *Exécut. test. de Maigne Esquiequelme*, Arch. Tournai.)

Marchanda... a Jehan Hanequin couvreur d'esteulle de faire et reffect[i]onner en la cense de vers che qui s'ensuit, est assavoir de relatter les combles et recouvrir tout de nœuf.., et aveuc ce doit renmanteller tout de nœuf partout la ou il appartenra ; et sera tenus ledit Jehan de rebrocquier, rebattir, *refestir* tout partout en ledite cense, la ou il sera besoing de faire. (1421, *Cartul. Ezech. de Corbie*, f° 97, ap. Duc., *Festissura*.)

Avoir fait et recouvert ladite maison, le *refesty*, et renduit, par dedens, de terre. (16 fév. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

De Arnoul Truault, pooir pareillement *refiestir* d'estrain se maison. (10 juin 1455, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Item, payé pour *refestir* et rappointier les maisons en le pottrie. (1459, *Tut. des enfants de Pierre de Crespelaines*, Arch. Tournai.)

REFETARDI, *reff.*, adj., abruti :

Tant ne soient ils pas hardis,
Mais laschos et *reffetardis*.
(J. Bruyant, *Chem. de povreté*, dans le *Ménagier*, II, 12, Biblioph. fr.)

REFETER, voir Refaitier.

REFETOUR, voir Refeitor.

REFETTURE, voir Refaiture.

REFEULLER, voir Refueillier.

REFFAICTEUR, voir Refeitor.

REFFAISAIGE, voir Refaisage.

REFFAITIER, voir Refaitier.

REFFASSON, voir Refaçon.

REFFECTIONNER, voir Refectionner.

REFFECTOIR, voir Refeitoir.

REFFECTOUER, voir Refeitoir.

REFFECTOUR, voir Refeitor.

REFFERRAIGE, voir Referage.

REFFETARDI, voir Refetardi.

REFFETURE, voir Refaiture.

REFFICHIER, voir Refichier.

REFFIN, voir Refin.

REFFIRON, s. m., col de la matrice :

Reffiron : m. The third gate of the wombe ; or the mouth of the matrix, which is cleft acrosse, and not lengthwise, as the hymen. (Cotgrave, 1611.)

REFFLAMBINE, voir Reflambine.

REFFOCILLER, voir Refociller.

REFFOITOUR, voir Refeitor.

REFFOIS, voir Refui.

REFFOL, voir Refol.

REFFOLER, voir Refoler.

REFFONDER, voir Refonder.

REFFONDRE, voir Refondre.

REFFONSAGE, voir Refonçage.

REFFONSSER, voir Refoncer.

REFFORCHIER, voir Reforcier.

REFFORCIER, voir Reforcier.

REFFORT, voir Refort.

REFFOUR, voir Refol.

REFFOURBIR, voir Reforbir.

REFFOURER, voir Refourer.

REFFRAINDRE, voir Refraindre.

REFFRANIR, voir Refranir.

REFFREAIGE, voir Referage.

REFFRENEMENT, voir Refrenement.

REFFRESCHIR, voir Refreschir.

REFFRESCHISSEMENT, voir Refreschissement.

REFFRESQUIER, voir Refreschier.

REFFRETEUR, voir Refeitor.

REFFRETOER, voir Refeitor.

REFFRETOUER, voir Refeitoir.

REFFRIETER, voir Refreter.

REFFRIGEREMENT, voir Refrigerement.

REFFROIDER, voir Refroidier.

REFFROIDIER, voir Refroidier.

REFFROISSIER, voir Refroissier.

REFFRONDER, voir Refronder.

REFFROY, voir Refrait 1.

REFFULGENCE, voir Refulgence.

REFFUS, voir Refui.

REFFUSEMENT, voir Refusement.

REFFUT, voir Refut.

REFFUY, voir Refui.

REFICHIER, *-cier*, *reff.*, *refischer*, verbe.

— Act., enfoncer de nouveau :

Les jachieres, qui n'i *refiche*
Le soc, redemorent en friche.
(*Rose*, 19773, Méon.)

— Réfl., s'enfoncer de nouveau :

Les grans galoz s'en va arere (Renart),
Si *se refiche* en sa tesnere.
(*Ren.*, 12759, Méon.)

— Act., replacer, raffermir :

Nicolas fu del cop coreçous et iries ;
En le sielo *est* mult tos, par vertu, *reficies*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 10b, Michelant.)

Incontinent *refficherent* leurs veues au mirouer. (*Perceforest*, vol. V, ch. xxxiii, éd. 1528.)

— Réfl., se replacer, se raffermir :

Puis *se reffiche* desor le haut ferant.
(*Alesch.*, Richel. 2494, f° 2 r°.)

Tantost *se refischerent* es estriers, puis se referirent sur les bisains. (*Perceforest*, vol. IV, ch. xix, éd. 1528.)

— Act., rabaisser :

Fortune fet maint home riche...
Mes en poi d'ore le *reffiche*.
(*Pour orgueilleus humilier*, Richel. 1593, f° 146a.)

Yonne, réfl., *se reficher*, reprendre son aplomb. Lorraine, *reficher*, vexer, tourmenter.

REFIER, *reff.* (se), v. réfl., se fier, mettre sa confiance :

Apres me voir eschappé
De celle qui m'a trompé,
Veux tu que je *m'y refie?*
(Ronsard, *Œuv.*, II, 477, Bibl. elz.)

L'experience ne nous rend elle pas sages que es ligues des choses generalles peu de particuliers en prennent le soing, lesquels pendant qu'ils *se reffient* aux provisions des uns des autres, se retrouvent combattus de la disette de toutes choses. (N. Pasq., *Lett.*, VIII, 12, éd. 1723.)

REFIESTIR, voir Refestir.

REFIGURER, v. a., renouveler la forme de :

Il troverent novele mort ; tote creature *estoit refiguree*. (*Bible*, Richel. 901, f° 24b.)

— Représenter :

Ils se *refigurent* les choses passées et les futures. (Pontus de Tyard, *Disc. phil.*, f° 5 r°, éd. 1587.)

A vray dire, tout ainsi que ce songe estoit fascheux, aussi sembloit il, par enigme, representer quelques mauvais traitemens contre luy, de ceux qui pour leur grandeur *refiguroient* les lions. (E. Pasq., *Lett.*, XIV, 2, éd. 1723.)

— Réfléchir, refléter :

Les fonteines et les ruisseaux
Me semblent mesme dans leurs eaux
Refigurer ta belle face.
(Vauq., *Idill.*, I, 28, Travers.)

REFIN, *reff.*, s. m., laine très fine :

De .XIII. petris de *reffins* venditis præposito Castrivillani, petra .XXII. gros. val. .XXVIII. flor. .VI. gros. (1364, *Comptes de Clairvaux*, f° 61 v°, ap. Duc., *Reffin.*)

Refin. (*Ib.*)

— *A reffin*, locut. adv. ?

Si j'ay s'amour, tout plaisir ay d'acquest,
Ayant la mort *a reffin* je suis prest,
Car sans remede il me faudra perir
De corps et biens.
(G. CHASTELL., *Rondeaux*, VI, t. VIII, p. 312, Kerv.)

REFINEMENT, s. m., instruction raffinée :

Les cyrurgiens fiebles et champestres qui n'ont point de *refinement* ne de conoissance. (H. DE MONDEVILLE, *Cyrurg.*, Richel. 2030, f° 95d.)

REFINER, v. n., finir, cesser, s'arrêter :

Antoines et Girars se sont anchominé,
Unques ne *refinerent* deci qu'a la Ferté.
(*Parise*, 2588, A. P.)

Ne d'aux ne *refine* l'occise.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 11d.)

Si vox dirai de la roine
Qe de duel faire non *refine*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 3c.)

REFISAGE, voir REFAISAGE.

REFISCHER, voir REFICHIER.

REFLAISE, s. m., revers d'un fossé :

Pour le *reflaise* du fosset de ce mes, un denier. (1340, Arch. JJ 72, pièce 217, ap. Duc., *Refletum.*)

REFLAMBEMENT, *reff.*, s. m., inflammation :

Le tramble qui aucune foiz esmuet au cors, ce est de la force des flames qui sont el cors, et par cele force que ele a dont ou quant il sormontent les autres colles si reflambent froidour, et cel *refflambement* court par les ners et par les entrailles du cors. (SYDRAC, *Tres.*, Ars. 2320, LXVII.)

REFLAMBER, v. n., luire, briller comme la flamme :

E ! Durendal, cum ies e clere e blanche !
Cuntre soleil si reluis e *reflambes*.
(*Rol.*, 2316, Müller.)

Quant la flamme se rabaissoit, si *reflamboient* ces homes et ces fames ou feu. (*Li Purgatoires de Saint Patrice*, Richel. 423, f° 38a.)

REFLAMBEUR, voir REFLAMBOR.

REFLAMBIANT, voir REFLAMBOIANT.

REFLAMBIER, voir REFLAMBOIER.

REFLAMBINE, *reff.*, s. f., sorte de pierre précieuse très éclatante?

Refflambine est une pierre jaune d'un grant d'une feve, et si a tele vertu que ele estance la soif, et abat la suour du cors. (SYDRAC, *Tres.*, Ars. 2320, CCXC.)

REFLAMBIR, *reflanblir*, v. n., flamboier, resplendir :

Tos li palais reluist et *reflanbi*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33a.)

Li solaus luist cler com en mai,
El curro d'or fierent li rai ;
Reflambist en sus la montanie
Et de desoz tote la planie.
(*Rom. de Thebes*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 65, v. 95.)

Li tierz (soleil) sanglanz estoit, dedenz *reflam*-[*blissoit.*
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 161d.)

REFLAMBISSEMENT, s. m., éclat :

Le *reflambissement* de la clarté des planetes. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 1 v°.)

REFLAMBOIANT, *-boyant*, *-eiant*, *-iant*, *-bliant*, part. prés. et adj., resplendissant :

Dous espees trenchantes
E mult *reflambeiantes*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 669, Mall.)

Regardes, empereres, la fors, devers ces chans,
Voies quex garnimens a or *reflamblians*.
(*Ch. d'Ant.*, II, 191, P. Paris.)

Trestous *reflambians* de rais.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 128a.)

Quant li souleus *reflamboians*
Est sus les mireors roians.
(*Ib.*, 19106, Michel.)

Maint riche rubi d'oriant
Y veissiez *reflamboiant*.
(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 63a.)

La comete *reflamboiant*.
(CHR. DE PIZAN, *Chemin de long estude*, 2177, Püschel.)

Adonc ilz virent plainement que par dedans ceste clarté qui estoit tant *reflamboyante*, avoit quatre chariotz richement couverts et attelez. (*Perceforest*, vol. IV, ch. XXVI, éd. 1528.)

— Fig., illustre :

... Voyant
Le nom rommain jadis *reflamboyant*
Lors chanceler.
(CL. MAR., *Jug. de Min.*, p. 127, éd. 1596.)

REFLAMBOIER, *-oyer*, *reflan.*, *reflambeier*, *refanbloier*, *reflambier*, v. n., luire, briller comme la flamme :

Clers fut li jurz, e bels fut li soleilz,
N'unt guarnement que tut ne *reflambeit*.
(*Rol.*, 1002, Müller.)

Tous li paiis en *refanbloie*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 83b.)

Quant li glous vit le branc *reflamboier*
Al pooir que il ot s'est redrechies.
(*Aiol*, 2920, A. T.)

Tant qu'il voient le tref ou li or *reflambie*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier, H 247, f° 170c.)

A cele grant crois d'or ou li ors *reflambie*.
(*Gui de Bourg.*, 538, A. P.)

Puis ai traite l'espee ou li ors *reflanbie*.
(*Floov.*, 287, A. P.)

De l'or et de l'argent le lieu *reflamboia*.
(*Gaufrey*, 1322, A. P.)

La veissies tant garnement
D'or et de samis et de soie
Que li pays en *reflamboie*.
(*Couci*, 3282, Crapelet.)

Grand beauté estoit a voir ces bannieres, ces pennons de soie ventiler au vent et *reflamboyer* au soleil. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 15, Buchon.)

Des harnois... qui *reflamboyoient* a la repercussion du soleil. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 302, Stecher.)

— *Reflamboié*, part. passé, resplendissant :

Les haubers ont chosis et les hiaumes vergies
Qui furent por la lune clers et *reflamboies*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 71, v. 1, Michelant.)

REFLAMBOR, *-beur*, s. f., éclat resplendissant :

Desor suen hyaume un confanon
Ou sont basalisqes et dragon,
De *reflambor* de lor ales
Sembloit soleil de sor l'espalles.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 5d.)

La *reflambeur* de vostre diademe. (CRIST. DE PIZAN, *Ch. V*, 3e p., prol., Michaud.)

REFLAMBOY, s. m., éclat resplendissant :

Qui estoit moult belle chose a veoir le *reflamboy* de diverses armes des nobles princes et signeurs qui bannierés portoyent. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

REFLAMBOYANCE, s. f., éclat :

Pour la *reflamboyance* de l'or. (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

REFLAMBLOYANT, voir REFLAMBOIANT.

REFLAMBOYER, voir REFLAMBOIER.

REFLAMMER, v. a., rallumer :

Adonc le congnut Johans li Mors, que ilh estoit li .I. de .III. governeurs qui avoient le conte de Flandre cachiet fours de son paiis, et qu'illh avoit ochis le conte d'Artois devant Cortray, et *avoit* toudis *reflammeit* les gueres et recommenchiet. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, VI, 410, Chron. belg.)

REFLANBLIER, voir REFLAMBLOIER.

REFLATIR, verbe.

— Act., rejeter :

Maint en sorbist l'iaue et afonde,
Maint *sunt* hors *reflati* par l'onde.
(*Rose*, 6081, Méon.)

— Neutr., se rejeter :

Mais li Flamens, Guillaumes de Monclin,
Sor les serjans font les nos *reflatir*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 141, P. Paris.)

.II. fois ou .III., cescun jour, faisoient li crestiien *reflatir* les Sarrasins ariere jusque en lor tentes. (*Chron. d'Ernoul*, p. 212, Mas-Latrie.)

Adonc il leur recourt sus vistement, et les fait *reflatir* en la chambre dont ilz estoient issuz. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 47, éd. 1488.)

REFLECHÉ, adj., infléchi :

Les cerfs volans ont les cuisses longues et *reflechees*. (*Jard. de santé*, Ois., 25, Impr. La Minerve.)

REFLECHISSABLE, *refleschisable*, adj., réciproque :

Reciprocus, *reflechissable*. (*Gloss. de Conches*.)

Reciprocus, reciproque, *refleschisable*. (*Gloss. lat. fr.*, Richel. l. 7679, f° 236 v°.)

— Qui est réfléchi :

Repercussus, *reflechissables*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

REFLECHISSAMMENT, adv., réciproquement :

Reciproce, *reflechissamment*. (*Gloss. de Conches*.)

REFLECHISSEMENT, s. m., réflexion :

Mais ains que la loy de la lune
Admaine si male fortune,
Advenrra la loy de Mercure
Qui a tenir sera moult dure,
En pluseurs cas sera doubteuse
Et a entendre merveilleuse,
Pour plenté d'avironnemens
Et tant de *reflechissemens*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, III, 5181, Cocheris.)

Toutesfois la lune est seule au dessouz du soleil, et prochaine de la region, qui n'a point de soi lumiere, et par ainsi ne peut avoir clarté, si ne l'emprunte du soleil ; vrai, que par reverberacion et *reflechissement*, elle rejette la lumiere empruntee sur l'air. (J. de Coras, *Alterc. en forme de dial.*, p. 206, éd. 1558.)

Comme par le ray du soleil le miroir frappé d'une certaine maniere resplendit et enflamme par ce *reflechissement* de splendeur la laine qui luy est prochaine. (La Boderie, *De l'honn. am.*, p. 321, éd. 1578.)

REFLENCHIR, forme de *reflechir*, verbe.

— Act., retourner :

Et les soietes ausimant
Reflenchit par empiremant
Et li vanz qui nos fait contraire.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 43b.)

— Réfl., se détourner de, abandonner :

Se tu *te* voloie *reflenchir* dou blasme que tu me maz sus, et lassier la bataille mortel, tu porroies avoir m'amistiee et mon servise. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 58.)

REFLESCHISABLE, voir Reflechissable.

REFLEUSTER, v. n., jouer de la flûte une seconde fois :

L'en les emmene en champ lordement de manois
Lor pere *refleuste*, pour estre plus cortois.
(*Des Taboureurs*, Richel. 837, f° 279b.)

REFLEXI, adj., réfléchi, qui retourne en arrière :

Buisine est torse et *reflexie* en lui meismes si comme partie de cercle. (J. de Meung, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 41 r°.)

REFLOCHEMENT, *-ant*, s. m., retour, révolution annuelle :

Ceu c'um faisoit ceste circoncision a l'oytave jor, signifievet l'esperance del regne de ciel, car li cercles del *reflochement* des jors ki al primier jor revienent representet assi cum une forme de corone. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 64 v° ; 79, 12, Foerster.)

Sanz defaillement et sanz *reflochemant*. (Id., *li Epistle a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 89 v°.)

REFLOCHIER, *-quier*, verbe.

— Act., tourner vers, rappeler :

Je avoie proposeit que je ceu solement encerchasse en celes parolles de la prophete, mais li parolle de l'apostle de la dedentriene glore et del tesmoignaige de la conscience qu'el primier front me vient davant, *reflochat* ma parolle a la moraliteit. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 145 v° ; 171, 5, Foerster.)

— Réfl., aboutir :

Quand la superficie (de la pierre) est exactement polie, les raions totalement *se refloquent* a ce mesme angle. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 141 r°, éd. 1556.)

— Neut., se tourner :

Mais noz pannes ne sunt mies droites, ales tant solement *reflochent* a nostre utiliteit. (*Greg. pap. Hom.*, p. 60, Hofmann.) Lat. : reflectuntur.

REFLOQUIER, voir Reflochier.

REFLOT, s. m., reflux :

Le *reflot* de la mer. (Boccace, *Des nobles malheureux*, VI, XI, f° 155 v°, éd. 1515.)

Selon le *flot et reflot* de la mer ceste langue ou bras de terre se couvre et descouvre. (D. Sauvage de Fontenailles, *Hist. du royaume de Naples*, f° 20 r°, éd. 1546.)

Aestus. Le flot et *reflot* de la mer. (*Calepini Dict.*, Bâle, 1584.)

— Fig. :

Lors qu'ostant sa coifure
Relasche sur son dos
Sa belle chevelure
Par ondoyans *reflos*.
(Filb. Bretin, *Poes. amour.*, f° 12 v°, éd. 1576.)

Tresse vrayment aussi belle
Que celle d'Amour, ou celle
Qui va de crespes *reflos*
Frappant d'Apollon le dos.
(Ronsard, *Oeuv.*, II, 344, Bibl. elz.)

Ceux qui liront ton infame inconstance,
Et les *reflots* de ta parjure foy,
En l'oultrageant m'en feront la vengeance.
(La Boet., *Poes. div.*, a Marg. de Carle, Feugère.)

On dit le flot et *reflot*, flus et reflus, flotter et reflotter. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 104, éd. 1622.)

REFLOTEMENT, *reflotte.*, s. m., reflux :

Le retirement, ou *reflottement* de la mer. (*Trium Ling. Dict.*, 1604.)

REFLOTER, *-otter*, verbe.

— Neutre, refluer :

La mer qui *reflotte* estoit si haulte, qu'il estoit a nous et a eux impossible de passer la riviere. (Mart. du Bellay, *Mém.*, I, f° 25 v°, éd. 1569.)

En sa course Lignon *reflote* moins de fois,
Nos champs jaunissent moins, Isoure a moins de [bois.
(D'Urfé, *Astree*, II, 10, éd. 1612.)

— Flotter :

Quand la navire prophete
Qui des Grecs chargee étoit,
Apres l'emprise parfaite
Vers la Grece *reflotoit*.
(La Peruse, *Medee*, I, éd. 1555.)

Tu fis pour les poissons qui nagent sous les eaux
Le *reflottant* cristal des plaines azurees.
(J. B. Chassignet, *Psaum.*, CXLIII, éd. 1613.)

— Act., inonder, entourer d'eau :

En l'ylle sont entrez saunz turbacioun,
La mere si toste *reflote* et terre et mesoun,
De mere est enclose cel habitacioun.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron. Angl.-Norm.*, I, 136.)

— *Reflotant*, part. prés., qui reflue :

Refluum mare, qui regorge et retourne dont elle est partie, reciprocant, *reflottant*, refluant. (Ch. Estienne, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

REFLOURGIER, v. a. ?

Pour *reflourgier* les pys. (1440, Arch. Pas-de-Calais, St-Bertin, cité par La Fons, *Bull. des com. hist.*, III, archéol., p. 168.)

REFOCILER, voir Refociller.

REFOCILLATION, *reff.*, s. f., réconfort :

Pour ce que nature humaine ne peut longuement durer sans aucune *reffocillation* ou quietude, la longue atediation et multiplication des regretz, ennuis sur ennuys, pleurs sur pleurs et cris sur cris, furent cause de luy faire cliner la teste. (*Le Livre du faulcon*, Poès. fr. des XVe et XVIe s., XII, 297.)

REFOCILLER, *reffociller*, *refocilier*, *refociler*, *refolciller*, *-lier*, verbe.

— Act., réchauffer, remettre, ranimer, rendre vie à :

De la il s'en alla tout droict a Bonivent,

en intention que de y demeurer par aucune bonne espasse de temps, car il voloit son ost *refocilier* et refaire, qui estoit travaillé par les sieges. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la chron. d'E. de Dynter*, II, 48, De Ram.) Impr., *refoeilier*.

En eulx recreant et *refocillant* des paines qu'ilz avoient souffert. (ID., *ib.*, ch. 54.) Impr., *refoeillant*.

Subitement salhit de la terre miraculeusement aighe an si grant planté que che fust .I. grande riviere, et tant qu'il cessat jusques as cenglez de chevals, de quoy *furent refocilleis* hommez et biestez tos del l'oost. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 526, Chron. belg.)

Et luy offry pain et vin pour ses gens *refolcillier*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 9b.)

Quant ilz *sont* meliorez et *refocillez* suffisamment par recuperation de leur appetit. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 96b, éd. 1486.)

Ce lieu est recreatif et *refocillant* les esperiz des lassez d'estude a cause des beaulx champs, prez et montaignes doulces et plaisantes a la veue. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 81c, éd. 1488.)

Si que la terre est merveilleusement sterille et ne produit en nulle maniere chose dont nous puissions *estre refocillies*. (*Orose*, vol. I, f° 57b, éd. 1491.)

Le vin *reffocille* vertu et engendre nouveaux esperitz. (*La Nef de santé*, f° 41 v°, éd. 1507.)

Tu besongneras six jours, tu cesseras le septiesme jour, affin que ton bœuf et ton asne repose, affin que le filz de ta servante et l'estrangier *soient refocilez*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXIII, éd. 1530.)

Qu'il use de quelque bon vin, et qu'il mange chair qui luy engendre bon sang, et qui *refocille* les forces de nature. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 285, éd. 1549.)

Il faut les *refociller* de vin. (ID., *ib.*, p. 286.)

Et d'icelle (liqueur) pourra mesler parmy son vin, qui le *refocillera* et nourrira. (PARÉ, *Œuv.*, XVI, XIII, Malgaigne.)

Le bain... resolut et desseche les humidites subtiles des yeux desquelles les esprits visifz qui sont de la nature du feu doivent *estre refociles* et attrempes. (*Regime de santé*, f° 69 r°, Robinet.)

Les yeulx tantost seroient anichiles s'ils n'*estoient refociles* par humidites acqueuses. (*Ib.*, f° 60 v°.)

Il met le remede pour *refociler* et restaurer les esperitz evacues. (*Ib.*, f° 7 v°.)

Il faut faire pause, et interea, *refociller* et regaillardir nostre sermonniere. (CHOLIERES, *Apres disnees*, f° 138 v°, éd. 1587.)

— Réfl., se réconforter, se restaurer :

Des sentences de la sainte escripture ou ilz *se* nourrissoient et *refocilioient* en grande liesse de en parler. (*Leg. des saints*, f° 60b, éd. 1477.)

S'y recreent et *refocillent* trop mieux qu'en regardant un miroir de brune glace. (J. LE MAIRE, *Couronne marg.*, éd. 1549.)

REFOCILIR (se), v. réfl., se réconforter, se restaurer :

Apres ilz *se refocilirent* et repurent de nourriture divine. (*Leg. des saints*, f° 59c, éd. 1477.)

REFOEILIER, voir REFUEILLIER.

REFOISAIGE, voir REFAISAGE.

REFOISONNER, v. a., donner, fournir à foison :

Par ordre a boivre donnoit,
Au peuple ensi *refoisonnoit*,
Tuit communement en bevoient.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 11b.)

1. **REFOL**, *-oul*, *reff.*, *reffour*, s. m., décharge d'un étang, d'un canal :

Se il aveneit que le *refol* de l'estancq as moignes desusdiz passast les bonnes desusdites dusques a dous hanstees. (1262, Ste Marie de Boquem, Arch. Côt.-du-Nord.)

Le *refoul* de l'eeve. (Mars 1277, *Accord*, Prieuré de S. Magloire, Arch. Côtes-du-Nord.)

Que le *refoul* ne passege pas les bones. (*Ib.*)

Leurs etangs et leur *refols*. (1292, ap. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 1101.)

Deus moulins a eaue, deus viviers aveques leurs *reffous*. (1322, Arch. JJ 61, f° 116 r°.)

Au *refoul* du vivier d'Aubegnie. (1345, Arch. JJ 75, f° 178 v°.)

Au *reffour* du vivier d'Aubegnie. (*Ib.*, f° 179 r°.)

Le moulin dudit lieu avecques le vivier et *refoul* appartenans a ycellui moulin. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 94 r°.)

Une autre fois il prend grand plaisir a la pesche :
Il cherche les *refous*, toutes gens il empesche.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Œuvres*, I, 242, Travers.)

— Répugnance :

D'ocire et d'espandre cerveles
Et d'estre en sanc et en boelles
Doussiez estre tot saol,
Et aveir ce a grant *refol*,
Qu'un meis entier avez esté
Si cruelment ensanglanté.
(BEN., *Troie*, 26385, Joly.)

Canadien, *refoul*, reflux des grandes marées de la baie de Fundy.

2. **REFOL**, adj., excessivement fou :

En meie fei si *refous* sommes.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XXVII, 41, Biblioph. fr.)

REFOLCILLIER, voir REFOCILLER.

REFOLE MARION (à), locut. proverbiale, comme à gogo :

Vins et viandes vuet avoir,
S'om les puet troveir por avoir
Jusqu'a *refoule Marion*,
Et non d'ameir religion,
Et de toutes vertuz ameir.
(RUTEB., *Dit d'Ypocrisie*, II, 75, Jub.)

REFONÇAGE, *-onssage*, s. m., action de remettre un fond :

Pour manches de hauwiaux, et le *refonssage* d'une brouette. (17 mai-16 août 1427, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REFONCER, *reffonsser*, *-ser*, v. a., remettre un fond à :

Avoir mis un nouveau bauch devant le volet, refait et *reffonssé* tout noef ledit volet, et, au desous d'icellui volet, fait .I. noef montant, et *reffonssé* de gistes le planquage dudit coulembier. (6 déc. 1412, *Tutelle de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

Avoir refonssé de dosses le plancquaige de le prison de le pippenie. (18 novembre-17 février 1458, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Un moy qu'il fera defoncer par l'un des bouts, puis le fera *refoncer*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 708, éd. 1597.)

Apres couppes les doucement (les raisins) sans les froisser, et les mettes dans un tonneau defoncé par l'un des costes, lequel en soit rempli de la cinquiesme ou sixiesme partie, puis *refoncé* curieusement et porté en la cave sera rempli de moust. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 10, éd. 1605.)

— Remplir :

Bien voles que souvent les hanas on *refonse*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 264, Kerv.)

— Verser de nouveaux fonds :

Il etoit embarrassé parce qu'il se voyoit epuisé par les frais et les pertes qu'il avoit fait, et incapable de *refoncer* de nouveau. (SIXTE LE TAC, *Hist. chron. de la Nouvelle-France*, p. 82, Réveillaud.)

— *Refoncé*, part. passé, refoulé :

Couraige, enfans, dist le pilot, le courant est *refoncé*. (RAB., *Quart livre*, ch. XXII, éd. 1552.)

Wallon, *rèfonser*, rembourser une somme, remettre en fonds.

1. **REFONDER**, *reff.*, *refun.*, verbe.

— Act., rebâtir par les fondements, fonder de nouveau :

Apres icel destruiement (d'Ilion)
Le *refonda* Prians li rois.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 68d.)

Refonder le temple. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 20d.)

Pour .X. journees d'ovriers a *refonder* lou chesaul de la maison dessus dite. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Fault demolir et *refunder* les gros pilliers. (Fév. 1451, *Répar. à la cath. de Noyon*, Arch. Oise, chap. de Noyon.)

Refonder de .III. toises de parfont. (*Ib.*)

Fault demolir et *reffonder* les gros pillers boutans. (1459, *Devis pour la reconstr. de la cath. de Noyon*, Arch. Oise.)

Les dits remonstrants ne voyent apparence de *reffonder* icelle ville ne entretenir les habitants en icelle, se n'est de povoir avoir une franche foire par an en icelle ville. (XVe s., *Requête adressée à l'archiduc...*

par les avoué, échevins et conseil de Bailleul, Arch. Ypres.)

Donne qu'un jour quelqu'un de nostre race
Refonde Troye, et restablisse encor
Un nouveau spectre aux reliques d'Hector.
(Rons., *Œuvr.*, p. 598, éd. 1623.)

— Fig., restaurer :

Beaulx dicties fonder,
Doulx chans accorder
Devons en liesse
Quand pour *reffonder*
Nature et monder
Nostre roy s'abbesse.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 3687, G. Paris et Raynaud.)

— Réfl., se rejeter à fond, pleinement :

Et quant l'espouse dormir veaut
Avec son espous par lesir
Que la char trouble son desir
Et par pensee *se refonde*
Et se boute es cures dou monde.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 107a.)

— Se rétablir, réparer ses pertes :

Le roy s'excusoit de ceste aide qu'il avoit accordee, sur ceste guerre qui estoit en Lorrayne, monstrant avoir craincte que, si le dit duc de Bourgongne *se reffondoit*, que apres ne luy vinst courre sus. (Ph. de Commyn., *Mém.*, V, 7, Chantelauze.)

2. **REFONDER**, *reff.*, *refunder*, v. a., rembourser, restituer, et particulièrement rembourser les frais ou dépens auxquels on était obligé par suite de défaut ou de contumace, afin de pouvoir être admis à poursuivre :

Et le dit prior vousist avoir les dites choses vendues et retraire, ou non dudit prioré, du dit chevalier, en rendant et *refundant* le pris. (1274, *Charte*, Fontevr., Marmoutiers, Pouancé, n° 9, Arch. Maine-et-Loire.)

Ils (les clers des baillis) seront en l'amende de .lx. sols estevenans pour chascune assise qu'ils deffauldroient de faire les choses dessusdictes et tenus de *reffonder* aux parties les missions qui a sujet leurs memoriaux ils feroient. (1381, *Ord. du Parl. de Dole*, XVIII, dans *Cartul. d'Arbois*, Arch. mun. Arbois.)

Laditte partie deffaillante et contumassee par devant le sergent executeur ne doit estre reçue a rien dire que premier elle ne soit relevee par le roy du deffault, et qu'elle n'*ayt reffondé* les despens d'iceluy deffault a sa partie adverse. (1495, *Cout. de Ponthieu*, Cout. gén., I, 681, éd. 1604.)

Item, au jour servant si audit cas de nouvelleté l'adjourné est compris en personne au premier adjournement, et requiert ledit deffaut estre revocqué et receu a opposition, sera receu en restablissant par signe en la maniere comme il eut peu faire pardevant l'huissier, en *refondant* despens tels que de raison. (31 juill. 1531, *Ordonn. de la Chambre du Conseil*, Cout. gén. d'Artois, éd. 1679.)

1. **REFONDRE**, v. a., synonyme de *refonder*, rembourser :

Liquels argens prestes, comme dit est, *fu* rendus, payes et *refondus* plainement et entirement, en l'acat des .iv. quars dessus dis. (Avr. 1380, *Cart. de l'égl. Ste Catherine*, f° 30 r°, Arch. Tournai.)

Affin que se par deffaut desdictes escriptures, par sa culpe notable, la cause se perdoit, il fut tenu de *reffondre* les despens de partie. (1381, *Ord. du parl. de Dole*, xlii, Cartul. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

Et s'il compare apres le premier deffaut, sera tenu *refondre* les despens dudit deffaut auparavant estre ouy. (31 juill. 1531, *Ord. de la Chambre du Conseil*, Cout. gén. d'Artois, éd. 1679.)

Ce qui se devra liquider aux despens du debiteur, lequel neantmoins pendant ladite liquidation sera tenu de continuer le payement de son obligation en espece, moyennant caution que le crediteur baillera de *refondre* ce qu'il aura trop receu. (5 mars 1571, *Placard de Philippe II, touchant les rentes constituees en grains*, Cout. gén. d'Artois, éd. 1679.)

Se disait encore au xviie siècle, en province :

Cette terre ne se peut taxer et estimer parce qu'elle *refond* plus qu'elle ne vaut. (1628, *Terrier de l'église cathéd. de S. Vinc. de Mascon*, ap. Ragut, *Cart. de S. Vinc. de Mâcon*, p. 444.)

— Refuser :

Par ainsi peut seurement apprehender par caucion de le (l'heritaige) *refondre* se debtes y avoit. (Boutillier, *Somme rur.*, f° 25a, éd. 1479.)

2. **REFONDRE**, v. n., enfoncer :

Et de tant còm il s'efforçoient
D'istre et tant plus *refondoient*.
(Geoffr. de Par., *Chron.*, Richel. 146, f° 69a.)

REFONSER, voir Refoncer.

REFORBIR, *-byr*, *refour.*, *reff.*, v. a., nettoyer, récurer :

Lor escus enarmes et lor brans *reforbi*.
(*Conq. de Jerus.*, 7136, Hippeau.)

Et si doit li dis Grars les fosses des tieres *refourbir*. (Juin 1305, *C'est Jehan de Mielle*, chirogr., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et doit, et a en convent lidis moituiers les fosses des dittes tieres et des ghieskieres, la u besoins sera, *refourbir*, de .iii. ans en .iii. ans. (Nuit des trois Roys 1343, *C'est Jehan Makait*, chirogr., Arch. Tournai.)

Dont ilh *reforbit* le hanap quant ilh oit fait l'expruve. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 485, Chron. belg.)

Le Bonne Maison de le Val pour non *avoir refourbit* un cours d'iauwe et rieu qui vient de le l'oppidane de le Val. (25 avril 1430, *Reg. des Cons.*, Arch. Tournai.)

Audit Pietre Lambert, pour *avoir reffourby*, esbroecquié, reparé et remis sus ledit viveret des Folais. (1444, *Compte du curage des grand et petit Marais*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

De le requeste des manans et heritiers de dehors le Porte Sainte Fontaine adfin que le fossé, qui est empres le croix de l'ospital Saint Anthoine, *soit reffourby*. (17 mars 1460, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Disent qu'ils avaient entrepris de *reforbir* leur heraine al oelh d'icelle. (9 mai 1473, *Voirs-Jurés*, ap. Bormans, *Vocab. des houilleurs Liégeois*, p. 230.)

REFORCER, voir Reforcier.

REFORCHIER, voir Reforcier.

REFORCIER, *-chier*, *refforcier*, *-cher*, *-cer*, verbe.

— Act., avec un nom de chose, renforcer, fortifier :

S'il avenoit ke Phelippes et ses compains eust mestier de le tere por sen bies *reforchier*, i le puet reprendre. (Nov. 1255, *la Paix-Dieu*, Arch. Liège, Wilmotte.)

Si ne tourna ne sa ne la,
Mais droit en Chypre s'en ala,
Pour son armee *refforcier*,
A ses annemis efforcier.
(Guill. de Machaut, *Prise d'Alex.*, 6728, Mas-Latrie.)

Item *est reforcie* l'ordenance dessus ditte. (1407, Arch. Fribourg, *1re Coll. des lois*, n° 708, f° 257 v°.)

Refforcher le guet. (1475, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encoires de nouveau depuis ung an *avoit* bien *refforcé* les garnisons. (J. Du Clercq, *Mém.*, IV, ch. i, Michaud.)

Il *reforça* les murs de la cité de Rome. (Boccace, *Des nobles malheureux*, VIII, 5, f° 193 v°, éd. 1515.)

— Réfl., reprendre de la force, se renforcer :

Et esperance done joye,
Et charité tant *se reforce*
Qu'el aministre et done force.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 146b.)

Et lors moult *se refforcha* la feste. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 100, Bibl. elz.)

La *se refforcha* moult la bataille. (Id., *ib.*, p. 108.)

— Neutre, dans le même sens :

Si lui *reforcent* ses dolours.
(R. de Houd., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 4a, Michelant.)

Kar bon odur veraiement
Est a l'alme norissement,
E qant l'alme serra refet
E afermee e mis en het
Le cors tut en *reforcera*.
(Pierre d'Abernun, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 189c.)

Et la commença l'escarmouche moult fort a *refforcer*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 145, Bibl. elz.)

— Act., avec un nom de personne, forcer :

Rage restrainte, redoubtable,
Rendant redoublee renforce !
Rouge rage, plus ragiable
Que la rage qui me *refforce* !
Mort, mort, que me tiens tu suspens !
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 21888, G. Paris et Raynaud.)

— Redonner du cœur à, réconforter :

Si vostre ayde une fois me console et *reforce*,
Les mieux chantans seront de mon chant combatus
Vostre favour doublant et mon cœur et ma force.
(J. A. de Baif, *Passetems*, l. IIII, f° 71 v°, éd. 1573.)

Marciole fut, par le commandement de mondit sieur, assise au bout de la table, ou il la reconforta et *reforça* le mieux qu'il put, lui donnant ce qu'il y avoit de plus delicat. (Ber. de Verv., *Moy. de parv.*, p. 19, éd. de 439 p.)

— Réfl., faire de nouveaux efforts :

S'il nos meschiet alcune fois
Refforçons nous.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 27 v°.)

Ainsi abaisse leur effors
Com il *se refforcent* et painent.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 8c.)

Rollans *se* revertua et *refforça* et reclama nostre seignor. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607.)

Je *me refforcerois*, et sans reprendre haleine, J'iroy...
(G. Durant, *Prem. amours*, Zod. amour., éd. 1594.)

— *Reforcié*, part. passé, renforcé :

Cleus lateres *refforchies*. (1306, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 48.)

400 de cloz *refforciez* pour attachier les aiz. (1438-39, *Compt. de G. Charvot*, Arch. Côte-d'Or, B 2392.)

.lx. palmes de taffetas *refforcé* de Florence. (1er janv. 1448, *Compt. du roi René*, p. 230, Lecoy.)

— Frappé d'un réaggrave :

Chil qui est escommunies ou *reforcies* puet estres deboutes d'office d'advocat de partis, ou de juge, jusques a tant que il est assous. (Beauman., *Cout. de Beauv.*, ch. v, p. 359, Thaumassière.)

— Enfermé dans un reliquaire :

L'en puet bien mettre a serment sur les reliques *reforcees*. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 81, ap. Ste-Pal.)

Beauce, Perche, pays gallot, Normandie, *reforcer*, insister auprès de quelqu'un pour lui faire accepter quelque chose. On lit dans un roman contemporain dont la scène se passe en Normandie :

Elle affecta quelque répugnance, mais comme il la *reforçait*, elle se mit résolument à manger. (G. Flaubert, *Mme Bovary*, p. 354.)

Reforcir, v. a., fortifier :

Les groselles d'oultre mair arrestent vomissement, et *reforcissent* l'estomach. (E. Maignan, *Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, ch. cclvii, éd. 1549.)

Reforer, v. a., forer de nouveau :

Pour *avoir reforé*, nettyé, et fait noesves lumieres, aussi coppé les crocquets, et en fait des nouveaux a deux culleuvrines de ladite ville. (24 mai-23 août 1494, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Reforgement, s. m., action de forger de nouveau :

Au dessus dit Jaspart de Haspre, marisal,... item, pour le requerquement et *reforgement* de .iii. des bendes, en quoy a esté employé .xiiii. livres de fer. (22 novembre-22 février 1494, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Reformaire, *-mayre*, s. m., réformateur :

Voila en un mot ce que veulent tout tant qu'il y a de *reformayres*. (F. de Sal., *Aut. de P. S.*, ms. Chigi, f° 28b.)

Reformatif, adj., qui réforme :

L'œuvre de justice est *reformatif* de toutes injures. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Des statuts *reformatifs* de l'etat de l'Eglise. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 407, éd. 1556.)

La fin fera *reformative* preuve.
(F. Jultot, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 27, éd. 1873).

Reformatoire, *reff.*, *-oyre*, adj., qui réforme :

Les lettres *refformatoires* du pape. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 65 r°.)

— S. m., réformateur :

Imaginez vous donc cette venerable antiquité au ciel qui regardent vos *reformatoyres*. (F. de Sal., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 73a.)

Reformement, s. m., action de reformer, rétablissement :

Maintenant empres le *reformement* de la pais. (1215, *Gr. charte de Jean sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85 r°, Bibl. Rouen.)

Enterine restitucions est *reformemenz* de l'ancien estat ou de l'ancienne droiture. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 85c.)

Ce apele l'en *reformement* d'estat. (*Ib.*)

Reformeor, *-eur*, *refourmeur*, s. m., réformateur :

Inquisiteurs et *reformeurs*. (1323, Arch. JJ 62, f° 26 v°.)

Comant li *refourmeur* ordenerent que l'on ne feist enquestes en la court de Lyon de office sure nul citoyen. (1336, E. de Villeneuve, *Cart. mun. de Lyon*, p. 61, Guigue.)

Si ay je tenu de l'Eglise
La foy catholique entreprise
Contre les nouveaux *reformeurs*.
(J. A. de Baif, *les Mimes*, l. IV, f° 139 v°, éd. 1619.)

Reformer, *-ourmer*, v. a., exalter, élever :

Tant l'ama
Que sour tous rois le *reforma*.
(Ph. Mouskes, *Chron.*, ms., p. 74, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., se conformer :

Puis ke clers *se refourme* au monde
Je di ke de Dieu se depart.
(Renclus de Moil., *Miserere*, xcviii, 11, Van Hamel.)

— Faire changer d'avis :

Signour, or escuteis, que Dieu vous puist saveir !
Ly felons canceliers vout le pape infourmeir
Si tres malvaisement, qu'on ne le doit loier ;
Et trestout le collège vout apres *refourmeir*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 33248, Chron. belg.)

Reformidable, adj., très dangereux, très redoutable :

Ainsi fut la fin de ce fameux et renommé chef anglois, qui depuis si longtemps passoit pour l'un des fleaux le plus *reformidable* et l'ung des plus jurez ennemis de la France. (J. Chart., *Chron. de Charl. VII*, cclx, Bibl. elz.)

De quoy, monsieur, je vous ay bien voulu rendre raison, afin qu'il vous plaise prendre ma protection, et que cognoissiez les justes armes de ma deffense, lesquelles si vous prenez en main seront plus *reformidables* a mes envieux. (Tabourot, *Touches*, liv. IV, à messire P. Jeannin, éd. 1588.)

Malheur *reformidable* et que les dieux detournent.
(Salomon Certon, *Odyssee*, IV, f° 61 v°, éd. 1604.)

Ce *reformidable* sacrement de l'autel. (Richeome, *Disc. des Miracles*, p. 156, éd. 1613.)

Une bataille rangee et *reformidable* aux puissances de l'enfer. (Id., *l'Idolatrie huguenote*, p. 346, éd. 1608.)

Reformider, v. a., craindre :

Vostre party, vostre mary second,
Grave, loyal, vertueux et facond,
Par qui avez de tresor manience.
Que voudriez vous pour meilleure alliance ?
Reformider n'a vallee, plain, ny mont.
(F. Jultot, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 65, éd. 1873.)

Refornication, *-tiun*, s. f., action de forniquer de nouveau :

Fruit de charn par raisun par *refornicatiun*.
(P. de Thaun, *Best.*, 1309, Wright.)

Refort, *reffort*, s. m., renfort :

Encores, quant vous n'aurez largement de gens, si est il necessité que vous ayez tousjours ung *reffort* ou meilleux de vostre champ, et le faictes avant plus petit. (*Le Jouvencel*, Univ. 641, p. 282.)

Des vertueux et vaillans capitaines
I a grant nombre, qui est grand reconfort,
Plus que pays d'ichy en Aquitaine,
Quy au Dieu Mars ont du tout leur *refort*.
(*Le Jardinnet Haynault*, Arch. du Nord de la France, II, 68.)

— *De refort*, loc., à grand effort, vigoureusement :

NEPTALIN
Il luy fault cracher au visaige,
Quant il descongnoist son lignaige...
YSACAR
Quant tu es des mains Jacob hors,
De te batre point ne m'en fasche ;
Tu n'auras terme ne repos ;
Cracher convient tous *de reffors*.
(*Mist. du viel Testam.*, t. II, p. 378, var., A. T.)

— *Refort* a encore signifié liasse :

De chacun chalan ou il y aura oignons, pour ce qui seront par liasses et *refforts*, doivent au roy depry et hommage. (Oct. 1570, *Décl. impr.*, Orl., Gibier.)

Refortifiement, s. m., action de fortifier de nouveau :

A Pierart Panthin, pour .IIII^{xx}. et .V. muys de cauch, par luy vendus et livrez, allouez a faire mortier, employe au fait de l'oevre que l'en a fait, et fait, chascun jour, pour le renforcement et *refortifiement* dudit pan de mur. (15 mai-16 août 1432, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFOSOR, voir REFUSOR.

REFOSSOIER, *-oyer*, v. a., creuser de nouveau ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans une charte du XVIIe siècle :

Curer et *refossoyer* promptement le canal Croisgracht, passant dudit Audruicq au travers du pays de Langle vers la mer. (XVIIe s., *Lett. de Ph. IV d'Esp.*, Ch. des comptes de Lille, 59e Reg. des Chartes, B 1654, Inv., II, 352^a.)

Cf. FOSSOIER.

REFOUIR, v. a., fouir de nouveau :

Willemme Le Heu, .X. livres, pour outraiges d'avoir fait faire fouynes sur les fouynes des sermentes, et depuis, sur le deffence des eschevins de Tournay, fait *refouir* tellement, que, du soullement de l'iretaige de son voisin chey deux pies, ou environ. (9 janv. 1435, *Reg. de la loy*, 1425-1441, Bans de .X. livres, Arch. Tournai.)

REFOUL, voir REFOL.

REFOULE, s. f. ?

Uns fardiau de flepperie doit .I. d., a voiture en doit deuz d., et s'il y a *refoule* il doit deus solz. (*Péage de Péronne*, Arch. Douai, A 1, l. 2.)

REFOULER, voir REFOLER.

REFOULEUR, s. f., état de celui qui est tombé de nouveau dans la folie, folie en général :

Hebetatio, rebouchement, *refouleur*. (GUILL. MORELIUS, *Verb. latin. Comment.*, éd. 1558.)

Cf. FOLOR.

REFOURBIR, voir REFORBIR.

REFOURCHER, v. n., s'infléchir :

Des pertuis font parmi la haye
Pour retourner a l'autre voye
Par quoy ceste voie en avant
S'en va arrieres *refourchant*.
(DEGUILEV., *Trois pelerin.*, f° 50^a, impr. Instit.)

REFOURER, *-ourrer*, *reff.*, v. a., garnir de fourrure :

Pour loyer de plice et pour *refourer* .I. sercot et une cote hardie. (1347, *Compte de la tut. de Maigne Monneries*, Arch. Tournai.)

Pour avoir *refouré* et mis a point ladicte cotte a chindre. (30 mai 1420, *Tut. de Catherine Desablens*, Arch. Tournai.)

Ma robbe est deffourree ;
Il vous y convient la main mettre,
Affin qu'elle soit *reffourree*.
(*La Repeue du Pelletier*, Poés. attrib. à Villon, p. 251, Jouaust.)

Pour faire *refourer* sa huplande. (1496, *Exéc. test. de Jaquet Quis*, Arch. Tournai.)

Jason ne peut *refourrer* sa cotelle
De la toison dont il fut conquesteur.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, V, éd. 1525.)

REFOURMER, voir REFORMER.

REFOURMEUR, voir REFORMEOR.

REFRACTEUR, voir REFEITOR.

REFRAGABLE, adj., p.-ê. qu'on peut briser, atténuer :

Les bons ou chiel ont joye collaudable
Et les mauvais en sont dehors bouté,
En fu ardant sans lueur *refragable*
Au grand jamais sont droila condempné.
(6 juin 1486, *Reg. du puy de l'éc. de rhét.*, 34e congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 245.)

REFRAI, voir REFRAIT 1.

REFRAICHIR, voir REFRESCHIR.

REFRAICHISSEUR, *refraisch.*, s. m., celui qui rafraîchit :

Des faiseurs de friscades et *refraischisseurs* de vin. (RABEL., *Tiers livre*, ch. XXXIII, éd. 1552.)

REFRAICTEUR, voir REFEITOR.

REFRAIGNIER, v. a., remettre la bride à :

Li .III. fieus Gerelme le corent *refraignier*,
Et son frain et sa sele et andeus ses estriers.
(*Aiol*, 6997, A. T.)

REFRAIN, *refrein*, s. m., frein, retenue :

N'est lyonesse ne lyon ;
Puis qu'envers eux s'humilie on
Qui n'ait *refrain* et atemprance
De sa fiere indignacion.
(DEGUILEV., *Trois pelerin.*, f° 97^c, impr. Institut.)

Qui *refrain* a sa langue met
Dignes est d'estre secretaire.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 49 v°.)

Sage et divin *refrein*, qui fouete la plus universelle et commune erreur des hommes. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VIII, p. 100, éd. 1595.)

La sainte Croix est la consolation des desolez, le *refrain* des riches, la destruction des orgueilleux. (RENÉ BENOIST, *Vie de J.-C.*, p. 1740, éd. 1599.)

REFRAINEMENT, voir REFRENEMENT.

REFRAINDRE, *reff.*, *refreindre*, verbe.

— Act., avec un régime de personne, réfréner, réprimer, compter, contenir, modérer, empêcher :

Dou tot avoit perdue honte
Qui les pluseurs *refraint* et donte.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 368, 5.)

Il entra en leurs terres, tout destruist et gasta et prist proies ; si vertueusement les *refrainst* et dompta qu'il les contrainst a rendre aux eglyses tout quanqu'il leur avoient tolu par force. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., I, 4, P. Paris.)

Icy ont esté principalement persequtes petis enfans, et quelle aage sera a seurté d'or ennavent ? Multitude *refraint* aucuns, car on devroit mesme epargner a une multitude ou communauté s'elle excedoit. (GERSON, *Serm.*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 195.)

(Le roi) doit gouverner deuement et faire droiture ; c'est assavoir *refraindre* les mauvais et soustenir les bons en leur droit. (*Demandes de Charles VI*, p. 23, Crapelet.)

Soient docteurs ou senateurs,
Il n'est qui *reffraindre* m'en sache
Que prestement je ne l'embrasse,
Et l'iray baisier devant eux.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 9873, G. Paris et Raynaud.)

— Avec un régime d'être animé :

Orguellous, tien un peu ten frain,
Se tu daignes, et si *refrain*
Ten vair keval, ki se desroie.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, LXXX, 1, Van Hamel.)

— Avec un nom de chose :

Ainz que lor dol puissent *refraindre*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28803, Michel.)

Refreign, sire, le tun curage :
Pren une femme de parage
Dunt tu puisses enfanz aver
Ki apres tei seient ti heir.
(*Vie de Saint Gile*, 309, A. T.)

Nostre Empereres *refraint* son maltalant,
Qant ot parler Rainier si saigemant.
(*Girard de Viane*, p. 19, Tarbé.)

Vos qui dites qu'il a meffet
Por riens nel vodroit avoir fet,
Moult est vilain qui ce retret.
Noble son corage *refret*.
(*Ren.*, 13725, Méon.)

Martin, Br. VI, 151, donne un texte tout différent :

Qui dist que vers vous ait mesfet,
Pour rien nel voudroit avoir fet,
Molt est vilains quo ce retrait?
Nobles son corage *a refait* (var., *retrait*).

Moult i *refragnent* lor dolours ;
Rices vasciaus d'or et d'argent
I prendent moult la povre gent.
(MOUSK., *Chron.*, 8559, Reiff.)

Vos me dites que je *refraigne*
Mon cuer... ,
Cuidez vos dont qu'Amors consente ?
(*Rose*, Richel. 1573, f° 26^c.)

Repentance, qui tant est sainte
Que l'iror Dieu en *est refrainte*,
Me plot plus que riens a veoir.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 54, Jub.)

Si tu n'as gueres ou ce prengnes,
Je vuil que tes despens *reffrengnes*.
(*Clé d'amour*, p. 15, Tross.)

Pour *reffraindre* la malice des gens.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 9 r°.)

Chaton le nous dit en son livre
Que c'est la vertu primeraine
Que l'homme sa langue *refraine*.
(J. LEFEVRE, *Rebours de Matheolus*, f° 102, éd. 1518.)

Par le grant courage et la fermeté de son cuer, il *refraint* sa doleur dedanz soi. (J. du Vignay, *Chron. de Primat*, Rec. des Hist. de Fr., XXIII, 57.)

Pour ce ledit Colet le cogneu, *reffraigny* ledit cop et ne frappa aucunement. (1453, Arch. JJ 182, pièce 22.)

De Dangier ne se doibt l'en plaindre:
Car Amour sy l'a destiné
Pour reprouver et pour *refraindre*
Le feu de Desir obstiné.
(Martial d'Auvergne, *l'Amant rendu cordelier*, XLII, A. T.)

Pour ce que en Normendie toute la juridicion des corps des grans et des petis appartient au duc pour ce que ilz sont tenus a luy par feaûlté et par alliance, il voult *refraindre* la malice aux fors hommes et aux puissans. (*Coust. de Norm.*, f° 217 v°, éd. 1483.)

Pepin abrasé de l'amour Dieu assembla grant armee pour aller *reffraindre* les efforcements dudit Astulphe. (A. de la Vigne, *la Louenge des Roys de France*, f° 15 v°, éd. 1507.)

Lequel apres *avoir* par voix et signe
Refraint leur bruit, chascun d'eulx feit silence.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 45, éd. 1545.)

Mesmes envie a la fin s'accorde a ce,
Et *refraingnit* a ce chant son audace.
(Id., *Chants*, de la Concept., p. 257, éd. 1545.)

Mon enfant, ne soyes abondant
En languaiges folz et villains,
Mais plustost ta langue *refrains*.
(*La Doctrine du Pere au Fils*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., II, 242.)

C'est cela qui ton mal *refraint*,
Et, comme es dits je repasse,
Qui trop embrasse mal estraint.
(*La Complainte du temps passé*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., XIII, 134.)

A toy, mere du createur,
Pour ma douleur
Refraindre, viens a mon secours.
(*Le Cheval. qui donna sa Femme au Dyable*, Anc. Th. fr., III, 462.)

Lothaire disoit qu'il falloit une armee a *refraindre* l'insolence d'aucun. (Fauchet, *Antiq. Gaul.*, 2° vol., III, 5, éd. 1610.)

— Réfl., se modérer, se contenir :

Quant li papes et li frere oirent nommeir le grant avoir, si *se refraindrent* et s'humilierent envers eus et dirent comment ce seroit asseurei. (Menestrel de Reims, § 231, Wailly.)

Acquillan le ferit si durement, qu'il l'abbatit a terre et luy parça l'espaulle et luy voulut coupper la teste : mais Acquillan *se reffraignit* et lui dist : Cristien, vous n'aures point de respit, si vous n'alles dire au conte de Flandres qu'il viengne ça dehors combatre corps a corps a moy. (*Le Livre de Baudoyn conte de Flandre*, p. 29, Serrure et Voisin.)

Aucuns *se* tiennent de meffait et *refrainent* pour doubte du roy et de justice. (Gerson, *Serm.*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 195.)

— Se borner :

Mais pour ce que ce seroit trop longue chose a raconter, je *me refraindray* a trois premiers. (Jeh. Petit, ap. Monstrelet, *Chron.*, I, 39, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Cesser, s'arrêter :

Quant li baron entendent che que Merlins dist, il *se refraingnent* tout de[l] maltalent qu'il avoient devant au chevalier. (*Merlin*, I, 225, A. T.)

A vostre terre issi destruire
Refreingnez vos, biaus rois, dom sire.
(*Vie de S. Evroult*, III, 183, Blin.)

Quand le roy eut leu la lettre qui ainsi devisoit, il *se refraint* de son chant. (*Perceforest*, vol. II, ch. xv, éd. 1528.)

— S'éloigner, se retirer :

Et s'aucuns vient qui me repraingne
Porquoi du povre *me refraingne*,
Saves vous comment g'en eschape?
(*Rose*, 11455, Méon.)

— Neut., s'abaisser :

Soudain sa voix *refraingnit*, et cessa.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 74, éd. 1545.)

— Fléchir :

Ains ne vit nus si tres aigre bargaigne,
Car chascuns het couardise et desdaigne,
Par quoi li fus d'ouneur en lui n'estaigne
Ne que prouece en son cuer ne *refraigne*.
(*Enf. Ogier*, 5600, Scheler.)

— Abs., diminuer, rabattre :

Cil ne voldrent mie remaindre,
Ne de lor requeste *refraindre*.
(Wace, *Brut*, 591, Ler. de Lincy.)

— Act., accompagner :

A la joie des oiseaus
Ke *refraignent* li buisson,
Me croist joies et reveaus.
(Gonthier de Soignies, *Chans.*, I, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2° sér., 1.)

L'autrier, pastoure seoit
Lonc un buisson,
Aigniaus gardoit, si avoit
Flajot, pipe et baston.
En hault dist et si notoit
Un novel son,
En sa pipe *refraignoit*
La vois de sa chanson.
(Jocel. de Bruges, ap. Schel., *Trouv. belg.*, 1re sér., p. 154.)

— Neutr., retentir :

Sur vostre tumbe chescun jur
Ferai *refreindre* ma dolur.
(Marie, *Lais*, Eliduc, 949, Warnke.)

— Neut., chanter un refrain :

D'une leue ne veoit,
Quant il chantoit et *refregnoit*.
(*Ren.*, Br. II, 317, Martin.)

Normandie, *refreindre*, act., réfréner, réprimer ; neut., baisser de prix, diminuer de valeur. Mons, *refreindre*, *erfreindre*, neut., éprouver du déchet, se perdre par l'évaporation, la dessiccation, etc.

refrainte, *reff.*, s. f., retenue :

Patience, Discretion,
Refrainte avec Correction,
Ceulx cy et ceulx de leur baniere
Trairont Yre de toy arriere.
(J. Bruyant, *Chem. de Povreté*, dans le *Ménagier*, II, 10, Biblioph. fr.)

Parquoy le roy, apres aucun peu de *refrainte*, peut apprehender les auteurs de la sedition et les punir. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, II, 26, éd. 1530.)

refraischir, voir Refreschir.

refraischement, voir Refreschement.

refraischissement, voir Refreschissement.

refraissement, voir Refreschement.

refraissier, voir Refreschier.

1. **refrait**, *-frai*, *-fret*, *refroi*, *refroy*, s. m., refrain :

En la fin tuit cil chantoient,
Au *refret* d'amors s'accordoient.
(*Rom. de la Poire*, ap. Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 19.)

Item balades, rondeaux, et dits entes sur *refroiz* de rondeaux, lesquiex fist Jehannot de Lescurel, dont les commencemens s'ensuivent. (Jeh. de Lescurel, *Chans.*, p. 67, Bibl. elz.)

Et chante a vois serie
Ne sai descort u lai
Mais il ot au *refrai*. ...
(Guill. le Vinier, ap. Bartsch, *Rom. et past.*, I, 65, 8.)

Si fist la une chansson ou il avoit en *reffroy* : chant des oiseaux... (*Ponthus*, ms. Gand, f° 39 r°.)

2. **refrait**, s. m. ?

Et il convient le bos porter
As cornes qui ont grant *refrait*.
(*La Chace dou cerf*, p. 17, Pichon.)

3. **refrait**, s. m., vivres qui se mangent avec le pain :

Et doit li justice livrer a sen prisonier potage souffisamment au matin et deux pains de le valeur de deux cambresis, et dou *refrait* de le valeur de un cambresis en char u en fromage, u en hierens ; et au viespre deux pains de deux cambresis, et en *refrait* le vaillant d'une abenghe et de l'iaue a plenté. (*Ord. pour la jurid. civile et laïque de Cambrai*, ap. Duc., *Refretorium*.)

Ne leur doit livrer ne pain ne *refrait*. (*Ib.*)

refraite, s. f., subterfuges, selon Jubinal :

S'est mult bien forrez a nature
De *refraites* por la froidure.
(*De Dame Guile*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 65.)

refraitor, voir Refeitor.

refranger, v. a., garnir de franges :

Cheveux d'argent *refrangé* et retort.
(Mell. de S. Gel., *Œuvr. poet.*, p. 74, éd. 1719.)

refrappement, s. m., contre-coup :

En quelconque lieu qu'ilz tournoient l'engin, ceulz qui estoient sur le mur ad-

vançoient les sacs tous plains de paille et les soubmettoient aux coups du mouton, et ainsi le mur n'estoit en rien grevé du *refrappement*. (*Ancienneté des Juifs*, Ars. 5083, f° 261c.)

Repulsus, *refrappement*. (Ch. Estienne, *Dict. latinum*, éd. 1552.)

Refrappement. Repercussus. (Nicot, 1606.)

Repercussus, *refrappement*, reverberation. (Fed. Morel, *Dictionariolum*, éd. 1633.)

refreage, voir Referage.

refreaige, voir Referage.

refreant, part. prés., voir Referir.

refrechir, voir Refreschir.

refrectoir, voir Refeitoir.

refrectouer, voir Refeitoir.

refredeour, s. m., vase à rafraichir :

Un *refredeour*. (1333, *Act. Norm.*, p. 60, ap. Ste-Pal.)

refreder, voir Refroidier.

refredier, voir Refroidier.

refredoir, *-oer*, s. m., vase à rafraichir :

Un *refredoer* a vin, de cuivre, ouvré a euvre de Damas. (1416, *Invent. du duc de Berry*, Laborde, *Gloss. des émaux*.)

refreeur, voir Refereur.

refregere, voir Refrigere.

refreidier, voir Refroidier.

refrein, voir Refrain.

refreindre, voir Refraindre.

refreitoir, voir Refeitoir.

refretouer, voir Refeitoir.

refreitur, voir Refeitor.

refremir, v. n., frémir, avec l'idée d'intensité :

As ostels sont corutes por les bourdons saisir,
En son lient lor guimples por al vent *refremir*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 105b.)

Li Flamenc qui bas *refremissent*
Et a tel quantité foisonnent,
Messire Gautier environnent.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 161a.)

Adonc commença son cheval a *refremir*, et a estre aussy comme demy forcené. (*Chron. de S. Den.*, t. II, f° 134, éd. 1493.)

refrenacion, *-tion*, s. f., action de réfréner :

Hai mult la veie ample e leo
Tel cum ci l'avez acontee,
Pleine de pecchié e de vice
E de desloi e de malice,
Ou n'a nule districtiun,
Ne nule *refrenatiun*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 11239, Michel.)

Refrenacion de luxure. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 240 v°.)

Refrenacio, onis, *refrenacion*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 237 r°.)

La *refrenation* des appetiz sensuels. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 155c, éd. 1486.)

Refrenacion de concupiscence. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble dame*, f° 16 r°, éd. 1530.)

Refrenatio, *refrenation*, reprimende. (Ch. Estienne, *Dict. Latinum*, éd. 1552.)

Refrenation, f. A refraining ; a brideling, restraining. (Cotgr., 1611.)

refrenement, *reff.*, *refrai.*, s. m., action de réfréner :

Refrainement, refrenacio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Refrenement de yre. (Champier, *Ord. de cheval.*, Ars. 3240, f° 29 r°.)

De tant aura il en soy plus grant *reffrenement* de mal faire. (Id., *ib.*, f° 12 r°.)

refreschement, *refraischement*, *-ffressement*, *-fresshement*, *-fraissement*, *-froyschement*, *-frischement*, s. m., rafraichissement, nourriture :

Pour courre et exillier celle contree et prendre *reffressement*. (*Conq. de la Morée*, p. 317, Buchon.)

Ascune manere d'armures, de blee, de brees ne d'autre vitaille ou d'autre *refresshement* quicomques. (*Stat. de Richard II*, an XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et recevoir refuge et *refroyschement* pour toute la gent. (*Trad. du traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la terre sainte*, f° 7 r°, éd. 1420.)

Porter victoaille et *refrischement*. (*Ib.*, f° 7 v°.)

Deux galeres du roy de France sont arrivez au fort de la ville de Dunkercke, en Flandres, par torment de mer, comme ilz disoient, requerans avoir vivres desdictz de Dunckerke, ce que ne leur ont peu accorder..., neanmoings leur ont donné quelque *refraissement*. (12 may 1545, *Lett. de la R. Marie à l'ambass. de Ch.-Quint en Fr.*, Pap. de Granv., III, 143, Doc. inéd.)

Les chrestiens n'oseroient si aysement descendre en terre pour traffiquer ou avoir *refraischement*, comme aux autres endroits. (Thevet, *Singul. de la Fr. antarct.*, XII, éd. 1558.)

Et pour ce qu'ils (les boucs) ne trouvent rien en hiver, ils mangent des pins et sapins en bois, qui sont toujours verds, et qui est leur *refreschement*. (Du Fouill., *Ven.*, f° 99 r°, éd. 1585.)

refreschier, *-cher*, *reffresquier*, *refressier*, *refraissier*, *refrischier*, verbe.

— Act., rafraichir :

Lor ove douce *ont refreschie*
Que la mers avoit enpirie.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 7a.)

La laictue *refrischera* ladicte tumeur. (E. Maignan, *Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCXCIII, éd. 1549.)

Quant mon vin se prent a lascher
Ung peu d'eau pour le *refrescher*.
(P. Jamec, *le Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 105.)

— Réfl., se rafraichir, se restaurer :

Et descendirent a terre et *se refreschierent* il et leur chevaus, et puis alerent assailir la ville. (*Chron. anony. finiss. en 1286*, Rec. des Hist. de Fr., XXI, 83.)

Le vent *se reffresque*. (Caumont, *Voy. d'oultr.*, p. 120, La Grange.)

Je vos dis que puisque vos ne voleis prendre l'amende, tous les Flamens vos deffient et vos mandent par moy que vos eslisies terre por combattre a eaux, sor vos ou sor eaux ; car se vos voleis passer Duay, ilhs vos livreront terre .I. mois por *vos refressier*, et puis se soy combatront a vos. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 39, Chron. belg.)

— Fig. :

Sur le printamps... que li coraige des preux bacelers par nature *se* raverdissent et *refraissent*. (Froiss., *Chron.*, II, 294, Kerv.)

— Act., réparer :

Et *refrescherent* le chastel qui avoit esté assegié par l'espace de .VIII. ou de .IX. semaines. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f° 398d.)

refreschir, *reff.*, *refrai.*, *refraisc.*, *refrec.*, *reffressir*, *refroichir*, verbe.

— Act., rafraichir, rendre plus frais :

Un tel beivre li a baillié,
Ja ne sera tant travailliez
Ne si ateinz ne si chargiez
Ne li *refreschist* tut le cors,
Neis les vaines ne les os.
(Marie, *Lais*, Dous amanz, 147, Warnke.)

Affin de *reffreschir* nostre chaleur. (Habert, *Epist. Cupid.*, VIII, Lotrian.)

Les fourmis estandent au dehors de l'aire leurs grains et semences pour les esventer, *refreschir* et secher. (Mont., *Ess.*, II, XII, p. 305, éd. 1595.)

— Réparer, remettre en meilleur état :

Lesquelles alees (de l'église voisine) convenoit toutes *refrechir*, recouvrir d'ardoises. (1476, Arch. JJ 195, f° 391 v°.)

— Fig., *refreschir la mémoire*, rappeler le souvenir :

Il est bon que la memoire nous en *soit refreschie*. (Calvin, *Serm. sur le Deut.* p. 3, éd. 1567.)

— Rétablir par le repos et la nourriture :

Et d'enqui s'en partirent et vindrent a Corfol, et troverent l'ost qui ere logie devant la vile ; et avoient tenduz trez et paveillons, et les chevaus traiz des uissiers por *refraichir*. (Villehard., 112, Wailly.)

A l'heure qu'il avoit tousjours auparavant accoustumé de faire sonner la retraicte, et rappeler ses gents de l'assault, pour les *refreschir* et reposer. (AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1567.)

— Ravitailler, réapprovisionner :

Le *refreschirent* de vivres et d'artillerie. (FROISS., *Chron.*, VIII, 17, G. Raynaud.)

Si se continua longuement ce siege de Brest, par le connestable de France et les autres seigneurs françois et bretons, et les *refroichissait* souvent le duc d'Anjou. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XL, éd. 1638.)

Il garnit et *refroichit* de gens, de vivres et d'artillerie ladite place d'Aulroy. (ID., *ib.*, XLI.)

— Renouveler :

Ne devez *refreschir* tant vielle iror.
(*Ger. de Rossill.*, p. 377, Michel.)

L'amour, qui ses cruels alarmes
Refreschit dans mon cœur.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 61 r°, éd. 1583.)

— Répéter :

Icellui Longue Espee dist et *refrechi* par plusieurs fois les dittes paroles en desmentant le dit Adenin. (1397, Arch. JJ 153, pièce 141.)

— Réfl., se rafraichir, devenir plus frais :

Or *me* convient baignier et *refreschir* !
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXVII, p. 180, P. Paris.)

La chaleur de mon front *se refrechit* sans peine,
(RONS., *Eleg.*, XXII, éd. 1623.)

— Boire un coup, manger un peu, se reposer :

Rogier estoit descendus avec une grant partie de sa gent a pié et a cheval, pour *eux reffressir*. (*Conq. de la Moree*, p. 364, Buchon.)

Quand il fut arrivé il descendit de son coursier, pour *se refroichir* avec le comte et les seigneurs qui avec luy estoient. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, XXXIX, éd. 1638.)

Nous entrasmes en un cabaret pour quelque peu *nous refraischir*. (RAB., *Quart livre*, ch. IX, éd. 1552.)

— Fig. :

J'ay recouvert quelcques livres joyeulx, lesquelz te seront par le present porteur renduz. Tu les liras, quant *te* vouldras *refraischir* de tes meilleures estudes. (RAB., *Quart livre*, ch. III, éd. 1552.)

— Se ravitailler :

Ilz errerent par la mer moult grant temps, et passerent par devant mainte ysle, et *se refreschirent* en plusieurs lieux. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 128, Bibl. elz.)

Monsieur l'escuier, je m'en voys a Lyon, et vous viendres la pour *vous refroichir*, et je vous feray bonne chere. (1502, *Lett. du roy Loys de France*, Lett. illustr. of Rich. III and Henri VII, II, 357, Rer. brit. script.)

REFRESCHISSEMENT, *reffr.*, *refraisch.*, s. m., action de rafraichir, au propre et au figuré :

Par une conclusion et *refreschissement* et repeticion des .x. commandemens de la loy..., je te conseille. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, III, 27.)

Ces petites noisettes, ces riottes qui par certain temps sourdent entre les amans, sont nouveaulx *refraischissemens* et aiguillons d'amour. (RAB., *Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

L'exercice et *refreschissement* du corps. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 5 v°, éd. 1553.)

Disette de tous *reffreschissements* necessaires au corps de l'homme. (AMYOT, *Vies*, Nicias, éd. 1567.)

— Corps de troupes fraiches :

Le sieur de Chastillon (étant venu) avec un *refraischissement* de cinq cens harquebuziers, les ligueurs furent contraincts abandonner maladerie et tranchees. (P. MATHIEU, *Hist. des derniers troubles de France*, Ve liv., f° 12 v°, éd. 1601.)

REFRESELER, v. n., briller, resplendir :

L'or des escuz i *refresele*,
E maint cher penon i ventele.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18552, Michel.)

REFRESSHEMENT, voir REFRESCHEMENT.

REFRESSIER, voir REFRESCHIER.

REFRESSIR, voir REFRESCHIR.

REFRET, voir REFRAIT 1.

REFRETER, *reffrieter*, v. a., réparer :

Les ditz toiz d'aisanne il faut *reffrieter*. (2 août 1404, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

REFRETEUR, voir REFEITOR.

REFRETOR, voir REFEITOR.

REFRETOUR, voir REFEITOR.

REFRETURE, s. f., action de marquer les draps à l'aide de fers :

Deux paires de fiers, en maniere d'estenelles, servans l'une paire aux *refretures* des draps, et l'autre a seller lesdis draps. (16 nov.-15 fév. 1476, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Cf. REFERAGE.

REFREYDIER, voir REFROIDOIER.

REFRICTUR, voir REFEITOR.

REFRIDER, voir REFROIDIER.

REFRIDIER, voir REFROIDIER.

REFRIER, voir REFROIER.

REFRIGEIRE, voir REFRIGERE.

REFRIGERATOIRE, s. m., rafraichissoir :

Chincquante *refrigeratoires* d'or. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 275a.)

Les huyles distillees avec le *refrigeratoire*. (*Remedes secrets*, f° 141 r°, éd. 1573.)

Quand l'eau froide contenue en la cuvette sera chaude, on la doit lascher incontinent par la canelle du *refrigeratoire*, et en son lieu verser de la nouvelle. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 576, éd. 1597.)

— Fig.

Le doux *refrigeratoire* des bienheureux. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parvenir*, p. 361, éd. de 617 p.)

Et encore au XVIIe s. :

Un *refrigeratoire* de cuivre rouge pour distiller les eaux. (GUYBERT, *l'Apothicaire charitable*, p. 157, éd. 1645.)

REFRIGERE, *-geire*, *-gerie*, *-gerio*, *refregere*, s. m. et f., rafraichissement, soulagement, réconfort :

Et fors menas nus en *refrigerie*. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXV, 10, Michel.)

Par ce ai ci *refrigerie*
De ma tres grande miserie.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105a.)

Por ceu ke nos soiens reponiut en son *refrigere*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 35, Hofmann.)

Qui obeist au pere fera *refrigere* a la mere. (*Bible*, Richel. 901, f° 26c.) Ecclesiasticus, III, 7 : refrigerabit.

Nous avons passé par l'aigue et par le feu, et apres se tous as megnes en toute *refregere*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 83a.)

Li lasse qui mal ot eu
En *refrigere* posé fu.
(*Poème religieux*, ms. Flor. Laur. conventi soppressi 99, f° 152a.)

Et te mettra en *refrigerio* perdurablo. (*De la Passion S. Eugene, virge*, Richel. 818, f° 248.)

Nous avons passeit per yawe et per feu ; et tu nous ais ramoneis et mis en *refrigeire* et en repolz. (*Psautier de Metz*, Maz. 798, f° 154 v° ; LXV, 11, Bonnardot.)

Ainsi di je que Marie est *refrigere* aux cheminans, c'est a dire a ceulx qui se sont mis en l'estat de penitence. (*Mir. N. D.*, t. IV, p. 72, A. T.)

Doncques si de chaleur
Je n'ards pourtant qu'espere,
Ce n'est pas ma valeur :
Mais c'est un *refrigere*
Qui me preserve, et vient de juste [craincte,
Pour plus longtemps tenir mon ame [estraincte.
(VASQUIN PHILIEUL, *Toutes les euv. vulg. de Fr. Petrarque mis. en franç.*, p. 60, éd. 1555.)

Je donne *refrigere* a mon âme.
(B. DES PER., *Poés. déd.*, L. Lacour.)

La commiseration d'autruy n'est pas peu de *refrigere* aux affligez. (LARIVEY, *la Vefve*, I, 2, Bibl. elz.)

Je vous supplie donc, gentille madame, qui estes le seul *refrigere* de ma vie, que vous ayez pitié de celuy qui meurt mille fois le jour pour vous. (ID., *Facet. Nuicts de Strap.*, II, 2, Bibl. elz.)

Theodore, qui m'estes seul amy et entier *refrigere* de mon ame. (ID., *ib.*, VII, 2.)

Ces gens n'ont point donné d'eau beniste sur leur frere, allons luy en donner de telle qu'il merite pour *refrigere* a son ame. (*Le Levain du calvinisme*, p. 101, éd. 1611.)

REFRIGEREMENT, *reffrigerement*, s. m., rafraichissement :

C'est chose necessaire qu'il soit (le poumon) autour du cueur pour luy distribuer l'aer receu pour son *reffrigerement*. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 44 v°, éd. 1530.)

Elle commença a se resjouyr et prandre quelque *refrigerement* en sa vehemente fureur d'amour. (Id., *Paneg. de La Trém.*, ch. vii, éd. 1527.)

REFRIGERER, verbe.

— Act., rafraichir, refroidir :

Envoye icy le Lazare a moy et qu'il mette le bout de son doigt en l'eaue affin qu'il *refrigere* ma langue. (*Le premier volume des expositions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 137 v°, éd. 1519.)

Pour estre ung peu *refrigeré* estant tourmenté en enfer. (*Ib.*, f° 138 v°.)

Smigma est une eaue d'orge et de paille pour *refrigerer* et laver la face. (*Ib.*, f° 199 v°.)

— Fig., éteindre les ardeurs de la concupiscence :

En temps vernal tu *refrigereras*
Ton corps ardant et en doulceur seras
Sous l'astre doulx.
(Guill. Michel, 1re *Eglog. de Virgile*, f° 2 r°, éd. 1540.)

Pour remedier aux aiguillons de la chair, il seroit bon de faire user aux nourrices du nenuphar des apothicaires, que les Grecs et les Latins appellent nymphea, les François blanc d'eau, ou jaune d'eau, ou lys d'estang, mesmement celle qui a la fleur jaune : car elle esteint l'appetit charnel : qui en faict foy, c'est qu'on l'en donne pour *refrigerer* les moynes et religieuses qui veulent mortifier leur chair. (G. Bouchet, *Serees*, xxiv, éd. Rouen 1635.)

— Mettre à l'ombre et fig., consoler :

Refrigerer, couvrir de toutes pars, obumbrer, consoler. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

— Réfl., se rafraichir en se baignant :

De loing regarda, et il vit de l'eaue en habondance. Lors dist a ses chevaliers : Attendez moi icy, jusques je *me soye refrigeré*. Son destrier des esperons frappa et alla au fleuve, descendit de cheval, se despouilla et se mist en l'eaue et y fut jusques a ce qu'il *fut* tout *refrigeré*. (*Violier des Hist. romaines*, c. lvii, Bibl. elz.)

REFRIGERIE, voir Refrigere.

REFRIGERIO, voir Refrigere.

REFRIPER, *refripper*, v. a., piller, voler :

Amour, apres la mort de ce noble Tuscan,
De tous fut mis en vente ainsi comme a l'encan,
Chacun le *refripoit*, il n'avoit plus de fleches,
Ny d'arc, ny de carquois, de torches, ny de meches.
(Rons., *Eleg.*, XXXIII, p. 947, éd. 1623.)

— *Refripé*, part. passé, volé :

Moyne punais, ladre, marchant
De tes *refrippez* benefices !
(Jod., *Eug.*, III, 1, Anc. Th. fr.)

REFRIQUER, v. a., reprendre, rappeler, remettre en question :

Ancontre amours, ne le jugement de ses hommes, ne vueil *refriquer*. (*Perceforest*, vol. 6, f° 72d, éd. 1528.)

L'assemblee faicte, si comme ça et la *refriquoient* plusieurs parolles des injures passees. (*Mer des cron.*, f° 152 r°, éd. 1532.)

Refriquer la funeste memoire de l'inconvenient advenu a leur pere. (1558, *Cout. de Courtray*, Nouv. Cout. gén., I, 1046.)

Je trouverois fort bon, pour le proffit des vivants, d'user des noms et termes plus communs, sans *refriquer* ne le grec ne l'arabe, langues obscures et ambigues. (Michel Dusseau, *Enchirid des Miropoles*, p. 229, éd. 1581.)

C'est offenser l'authorité des conciles de *refriquer* et mettre de rechef en doubte ce qu'ils ont decidé et determiné. (*Comment. de l'edict d'union de l'an 1588*, p. 83.)

Je ne veux icy *refriquer* les choses passees. (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roze, Labitte.)

Refriquer, ou reprendre une chose jugee. Causam eandem resertiri. Bud. *Refriquer*, ou remettre sus plusieurs fois une chose ja jugee. In luto litium eodem semper haerere. *Refriquer* une chose couverte, et a quoy on n'est pas recevable. Cicatricem litis inductam exulcerare. Causae vulnus obductum refricare. (Nicot, *Thresor*.)

— *Refriqué*, part. passé, remis en question :

Proces. *Refriqué*. .i. desja jugé, lequel l'on s'efforce de remettre sus. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

REFRIR, voir Referir.

REFRISCHEMENT, voir Refreschement.

REFRISCHIER, voir Refreschier.

REFRISELER, *-zeler*, v. a., friser :

Dond ce poigne de nacre a les flotz resmeles
En touffeaus demy d'or sans art *refrizeles*.
(L. Papon, *Disc. à M. Panfile*, p. 30, éd. 1857.)

REFRIT, adj., frit :

Deux plats de langues *refrittes*. (1543, *Parties de disners faitz en la Chambre des Comptes a Lille*, Ch. des Comptes Lille, B 2439.)

REFRIZELER, voir Refriseler.

REFROER, voir Refroier.

REFROICHIER, voir Refroissier.

REFROICHIR, voir Refreschir.

REFROIDEMENT, s. m., refroidissement :

Caurre en froidour, *refroidemens* d'ardure.
(Willamme d'Amiens, *Rond.*, Romv., p. 312.)

Contre ardour de pechié done *refroidement*.
(*Des Louanges de la S. Vierge*, ms. Berlin, Hamilton anc. 191, f° 130 v°.)

Il faignit estre tres fort malade de *refroidement*. (Louis XI, *Cent Nouv.*, lix, Jacob.)

— État de quelqu'un qui se refroidit, qui s'apaise, se calme :

Se mist ou millieu de ses gens, sans entendre le *refroidement*, et leur dist. (*Hist. de Cesar*, Tr. des 9 preux, p. 374b, ap. Ste-Pal.)

— Rafraichissement, repos :

Paradis est lieu de refrigere ou de *refroidement*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 159 r°.)

Quant ilz voient une nue aslever qui cuevre et atrempe la chaleur du soleil, ilz se remettent a chemin pour ce que celle nue leur donne *refroidement*. (*Mir. de St-Ignace*, Mir. de N. D., IV, 72, A. T.)

Se le juste a esté avancé de la mort, il sera en *refroidement* et en repos. (Monstrelet, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

Donnez a celuy qui est laz,
C'est mon *refroidement*
(*Bible*, Esaye, 28, éd. 1543.)

REFROIDER, voir Refroidier.

REFROIDEU, voir Refeitor.

REFROIDEUR, s. m., celui qui fait refroidir :

Refroideur de cauch. (*Us. et anc. coust. de Guysnes*, p. 20, Courtois.)

REFROIDIER, *-der*, *refroydier*, *-der*, *reffroidier*, *refreidier*, *-der*, *refredier*, *-der*, *refrider*, *refruider*, *trifrider*, verbe.

— Act., refroidir :

Li topas *refroide* les ondes boillans. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169a.)

Refrigero, *refroidier*. (*Catholicon*, ms. Lille 369, Scheler.)

— Rafraichir :

L'eve est naturelment freide et *rifride* ceus qui la boivent. (Maurice, *Serm.*, ms. Oxf. Douce 270, f° 19 r°.)

Bien lava son vis pour li *a refroidier*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 27a.)

Or en alons a lui, si le faisons drecier
Et son vis aventer et d'aigue *refroidier*.
(*Vœur du Paon*, ms., f° 95 v°, ap. Ste-Pal.)

S'en ala a une fontaine *refroidier* sa coupe. (*De S. Thomas*, ms. Ste-Gen. D I, 21, p. 102.)

— Réfl., se rafraichir :

Aucuns fiebles et malades *se refroidierent* par le goust de l'eau douce. (J. de Vignay, *Trad. des Chron. de Primat*, Rec. des H. de Fr., XXIII, 42.)

Quant li airs *se reffroide.*
(*Vœu du héron*, ap. Ste Pal., *Mém. sur l'anc. cheval.*, III, 120.)

Refrigesco, *se refroider*. (R. Est., *Thes.*)

— Neut., se refroidir :

N'est nus le cuer ne li *refroit*
Se trop n'est fel cuvers ne froiz,
Se bien se prend garde en la croiz
Com tu es nuz, pales et froiz.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 27b.)

Quant il est as armes eschaufez et il est un poi grevez, puis que il soit jeuns, et il *refruide* apres, si li vient tel dolors. (*Artur*, Richel. 337, f° 139a.)

Quant (je) voi lou tans *refroidier.*
(*Chanson*, Richel. 20050, f° 133.)

Li plons qui si estoit chauz qu'il boloit, *refrida.* (Maurice, *Serm.*, Richel. 24838, f° 120 v°.)

Puis commence li sietembres qui li airs *refroide* ne mie gramment et les fuelles des arbres commencent a chair. (Alebrant, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 28.)

Et ne s'escaufe ne ne *refroide* legierement. (Id., *ib.*, f° 7 v°.)

Quant tout l'ost fu logié, Alixandre senti qu'il comencoit a *refroidier*, se commanda que l'en feist feu tout entour l'ost. (*Hist. du bon roi Alix.*, Brit. Mus., Reg. 19, D 1, f° 28a.)

Prenez les lamproiez et metez sus une nape por *refredier.* (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131.)

Le font eschaufer, *refroidier* ou muer couleur. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 491c.)

Quant aucun homme de bien mouroit ilz lavoient son corps en eaue chaude, disans que l'ame luy *estoit refredee* dedens. (*Orose*, vol. I, f° 65a, éd. 1491.)

— Se rafraichir :

Si fist aporter plaine coupe de sirop a boire por *refroidier.* (*Chron. d'Ernoul*, p. 173, Mas-Latrie.)

— Act., diminuer l'ardeur, calmer, apaiser :

Bien savez desor moi vostre ire *refroidier.*
(J. Bodel, *Sax.*, cxxv, Michel.)

Li pelerin[s] ot aigue puissie en .i. vivier
Qu'il porte en un bochel por se(n) soif *refroidier.*
Aiol[s] et la pucele en burent sans dangier.
(*Aiol*, 5673, A. T.)

Or *refroidiez* a moi votre ire.
(J. Bret., *Tourn. de Chauvenci*, 2866, Delmotte.)

Il *refroide* les caleurs du cuer. (Alebr., *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 7 r°.)

De le corneline, ele est bone por estanchier sanc et d'ire *refroidier.* (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170v.)

La treuve on les pierres qui ont si grant vertuz de saner et *reffroidier* toutes coupeures que les gens du pais n'ont mestier d'autre medecine. (J. Lelong, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 128, f° 268c.)

Et adonc fut Raimondin plus couroucé que devant, car lors il *fut refroidié* de son ire. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 352, Bibl. elz.)

Eve li dest quant ilh le veit : Puisque je toy voy, sires, moy arme *est refroidie*, qui astoit mise en grant doleur de travalhe. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 313, Chron. belg.)

De toutes parts alerent les Grecs a la fontaine ou leur grande soif *reffroiderent.* (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 56c.)

Et se recommença la bataille moult cruelle si que tous les plus ardans de combattre en *estoient* tous *reffroidiez.* (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 110d.)

La fille qu'*estoit* de son premier propos bien *refroydee.* (*Sept sag.*, p. 113, A. T.)

Ce sont les verges de quoy il vous peut chastier et *refroider* vostre hault couraige. (*Déb. des hér. d'arm.*, 91, A. T.)

Il se reffrainct et retire, et *refroide*
Le feu gregois que trop soubit l'esprent.
(H. Baude, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 170.)

Il n'est si chault qu'on ne *refroide.*
(J. d'Ivry, *Secr. et Loix de Mar.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 196.)

Leur amour *refroidera.* (*Evang. des quenouill.*, p. 41, Bibl. elz.)

Fortune... apres *refroida* et adoulcist sa haine envers luy. (Boccace, *Nobles malh.*, IV, 9, f° 91 v°, éd. 1515.)

— Réfl., n'avoir plus la même ardeur :

Si esgarderai .III. ans cele part sovant, et atant *m'*an *refreiderai* puis que ge nel pourroie veoir. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 24b.)

Si *se refroida* grandement de celle crois emprise et preeçie. (Froiss., *Chron.*, I, 123, Luce.)

Li comtez ne *se refroida* mies de tenir sen oppinion. (Id., *ib.*, II, 277.)

Ne *nous refroidons* point de faire guerre. (Id., *ib.*, Richel. 2644, f° 140 v°.)

— Neut., même sens :

Se laira ces detteurs ung petit *refroydier ;*
Car jusquez a .xx. ans fera il bon paiier.
(*Jeh. de Lans.*, Ars. 3145, f° 1 r°.)

— Réfl., se reposer :

A une part del camp furent tout li fourier,
Por lor cors reposer et por *aus refroidier.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 27a, Michelant.)

A ung coron du camp *s'est venu refroidier.*
(*Chev. au cygne*, 2644, Reiff.)

Et ot osté son elme et *s'estoit refroidié.*
(*Gaufrey*, 3364, A. P.)

Et Grifon fu issu de la grant aatie,
Et *s'aloit refroidant* par dessous une alie.
(*Ib.*, 3620.)

Entr'eus *se* eslargirent et *refroiderent* li Franchois, et pluiseurs s'allerent umbrier et desarmer pour le caut. (*Chron. attrib. à Jean Desnouelles*, Rec. des H. de Fr., XXI, 194.)

— Neut., même sens :

Nos cheval sunt e las e enuiet :
Tolez les seles, les freins qu'il unt es chiefs,
E par ces prez les laissiez *refreidier.*
(*Rol.*, 2484, Müller.)

Li viaus Fromons est assis au mengier,
Car li faisons .i. petit *refroidier.*
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 179b.)

Et dist Cornumarans : Je ne ay nul mestier ;
A Sainteron iray un petit *refroydier ;*
Puisque j'ay sauf conduit, jou ay bon recouvrier.
(*Cher. au Cygne*, 4736, Reiff.)

La ou trouva
La contesse, pour *refroidier*,
Desous l'ombre d'un olivier.
(*Gilles de Chin*, 1660, Reiff.)

— Réfl., cesser :

Et pour ce *te* devroies d'eulz blasmer *refroidier.*
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 2b.)

— Neutr., faire une chose froidement, avec mollesse, se lasser :

Alixandres respont que mult bien li plaisoit,
Ne ja millor marcié querre ne l'en volroit :
Mais je me dout, fait il, que de çou ne *refroit ;*
Quar si faite besogne doit on faire a esploit.
(*Roum. d'Alix*, f° 9d, Michelant.)

— Infin. pris substant., le fait de se refroidir, refroidissement :

Chil ne veut pas l'enferm aidier
Ki le descuevre quant il suo ;
Desi ke il par soi resue,
Bien puet perir au *refroidier.*
(Rencl. de Moiliens, *Carité*, civ, 3, Van Hamel.)

— *Refroidié*, part. passé, refroidi :

Hom *refroidies*, reprent calour !
Destomis toi, sent te dolour !
Grans dolours doit ten cuer forer,
Ke tu as geté ten tans pour.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, cclv, 1, Van Hamel.)

Se le mary devenoit ou estoit qu'il fust *refroydé* de nature. (Boutill., *Som. rur.*, 2e part., f° 29 v°, éd. 1539.)

Que j'aye aussi les membres *refroidez.*
(*Le Banquet du boys*, impr. Maz.)

— Atteint d'un refroidissement :

A Janin Poinchon, marissal, pour avoir fait aucun buvraige audit cheval qui estoit *refroidié.* (19 fév. 1456-21 mai 1457, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Boulonnois, Wallon, *r'frodier ;* Artois, Saint-Pol, *arfreudier ;* Vosges, *rèfrôdier*, refroidir.

REFROIDOIER, *refroydoyer*, *refreydier*, verbe.

— Réfl., se refroidir, se raffraichir :

A ce point il se refreschissoit au milieu d'icelle eaue ung merveilleux porc sauvage qui garde ne se donnoit de leur venue : car comme celuy qui n'entendoit fors a *soy refroydoyer* en soy retournant les aperceut. (*Perceforest*, vol. VI, ch. xl, éd. 1528.)

— Neutr., se reposer :

Qe nul du mester ne oeuvre le samedy apres none sonee, et *refreydie* a sa esglise parochiale. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Henry III, Rer. brit. script.)

REFROIDURE, s. f., rafraichissement :

Il ne queroit *refroidure* fors en la langue. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 175ᵃ.)

Guernesey, *refredaeure*, engelure.

REFROIER, *refroer*, *refrier*, verbe.

— Act., frotter :

Se ne fust l'aguillon dont chele le mestrie,
Et dont ele le point et pestele et *refrie*,
N'eust duré a li nient plus que une pie.
(*Doon de Maience*, 1591, A. P.)

— Neut., redevenir plus pénible :

Souvent de son meschief li siens maus li *refroe*.
(*Berte*, 854, Scheler.)

REFROISIER, voir REFROISSIER.

REFROISSER, voir REFROISSIER.

REFROISSICH, *reff.*, adj., se dit d'une terre dont on a changé la culture :

Et trouva li dis moituiers les bles seures, les ghieskieres renghellies, et les mars renghellies, et .III. bouniers de tiere ahanes en quarte roie, et .I. bounier de tiere *reffroissich* en .II. roies. (19 nov. 1339, *C'est moiturie le veve Jehan Colemer et Jehan Radoul*, Chirog., Arch. Tournai.)

REFROISSIER, *reff.*, *refroisier*, *-oyssier*, *-oichier*, *-oisser*, verbe.

— Act., changer la culture, en parlant d'une terre :

Si doit Mikius le tiere devant ditte ahenner, et labourer, bien et loiaument, cescune piece, a se droite roie, sans les tieres desroiier et sans *refroissier*. (Août 1278, *C'est Jakemon Mouton*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et ne puet cil Jehans Hanous nulle des tieres devant noumees desroyer ne *refroissier*, si ce n'est pas le gret et le volentet de Jehan Flihiet devant dit. (Nov. 1286, *C'est Jehan Floket et Jehan Hanoul dou Housoit*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et ces tieres devant dites doit Theris de Buisencourt ahaner et labourer, cascun an, bien et loiaument, sans les tieres desroyer ne *refroissier*. (Mai 1295, *C'est Jehan, l'oir de Buisencourt*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et ne pocent ne ne doivent lidit moytuier les terres deseure dittes le terme de cestui moiturie durant desroyer ne *reffroissier*. (18 février 1351, *Escrit de le moituerie Jehan Makait, et Willaume Voulefranck. et Jehan Fuellart*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Et peut chascun an *refroissier* demi bonnier des dites terres. (1357, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 57 r°.)

Les laissier (les terres) ahaneez et assemenseez de bonne semense senz ycelle deroyer ne *refroyssier*. (1388, *Bail*, Arch. MM 31, f° 69 v°.)

Sans nulles (terres) desroyer ne *refroichier* ne laissier en ries. (1390, *Bail*, Arch. MM 31, f° 135 r°.)

Item est et sera ledit censier, durant laditte cense, tenus de labourer, chascun an, les terres d'icelle censse, bien et loiaulment, sans icelles terres *refroissier*. (11 juill. 1467, *Escript de cense de la maison de le Gheulle*, Chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

— Réfl., se réfléchir, se refléter :

Il convient regarder que la chose ne soit pas en lieu ou li rays du soleil *se* puissent *refroisser* ne repercuter fort par devers elle si comme li myreoirs ardans. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 299ᵈ.)

On appelle encore aujourd'hui dans les environs de Paris, *terres refroissées*, des terres dont on a changé la culture. Montois, *refroisser*, changer de culture.

Cf. REFOURCHIR, dans notre *Répertoire universel*.

REFROISSIS, s. m., binage :

Qu'est il besoin que je parle des arrousements et *refroissis* de la terre, laquelle est rendue beaucoup plus fertile par ce moyen la? (*Trad. de la Vieillesse de Cicéron*, éd. 1569, sans pagination). Lat., repastinatio.

Montois, *refroissi*, *r'frouchi*, changement de culture d'une terre.

REFROITEUR, voir REFEITOR.

REFROITOR, voir REFEITOR.

REFROISTOIR, voir REFEITOIR.

REFRONCEURE, s. f., ride :

Il y en a d'autres (insectes) qui n'ont le corps entierement separé par ces entailleures et *refronceures*, ains les ont seulement au ventre ou sur le dos, sans qu'elles passent outre. (DU PINET, *Pline*, XI, I, éd. 1566.)

REFRONCHÉ, voir REFRONCIÉ.

REFRONCI, adj., froncé, ridé :

Cheveux d'argent refrangé et retort,
Espars autour d'un visage doré,
Front *refronci*, qui m'as decoloré,
Te voyant butte et d'Amour et de Mort.
(MELLIN DE S. GELAIS, *Œuv. poet.*, Sonnet, p. 82, éd. 1574.)

Ses racines (du baguenaudier) sont grailes, spongieuses et *refroncies*. (JEAN DES MOULINS, *Hist. des plantes*, II, 50, éd. 1653.)

REFRONCIÉ, *-cé*, *-ché*, adj., renfrogné :

Le visage avoit *refroncié*. (*Est. d'Eracl. emp.*, var. du ms. Fontainebleau, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 15.)

Nestor eu visage *refronché*. (*Hist. d'Hector*, Tr. des IX Preux, p. 31, ap. Ste-Pal.)

Il (l'hippopotame) a le dos, le crin et le hannissement du cheval, et le muffle *refroncé*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 22, éd. 1605.)

Elle a le baston levé et les sourcis *refroncez*. (FILBERT BRETIN, *Lucien*, p. 143, éd. 1583.)

Les yeux lui trembloient dans la teste, elle avait les sourcils *refroncez*. (D'URFÉ, *Astree*, II, I, éd. 1612.)

REFRONDRER, *reff.*, v. a., rallumer :

Jamais par moi n'iert guerre demenee
Que j'ai Espagne et la tiere aquitee,
La gent paienne en ai a force ostee ;
Crestienté i ai mise et posee ;
Ne voi pas cose dont France soit grevee
S'entre vous n'*est* la guerre *reffrondree*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 72ᶜ.)

REFROTOUR, voir REFEITOR.

REFROYDER, voir REFROIDIER.

REFROYDIER, voir REFROIDIER.

REFROYDOYER, voir REFROIDOIER.

REFROYSCHEMENT, voir REFRESCHEMENT.

REFROYSSIER, voir REFROISSIER.

REFRUIDER, voir REFROIDIER.

1. **REFU**, s. m., refus :

Tantost li a cil demandé
.I. don, mais ne set quel i fu,
Qu'ele ne l'en fist onc *refu*.
(*Des Tresces*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 619, 13.)

Pour le noble ling dont il fu
Il n'y ert pas mis en *refu*,
Ains a lui rendre a grant honnour
Se vindrent tuit, grant et menour.
(CHRIST. DE PIZ., *Chem. de long estude*, 3529, Püschel.)

2. **REFU**, voir REFUI.

REFUDER, v. act., refuser, repousser :

Jesus li bons nol *refuded*.
(*Pass.*, 147, Koschwitz.)

REFUEMENT, voir REFUIEMENT.

REFUGEMANT, voir REFUIEMENT.

1. **REFUI**, *reff.*, *refuy*, *-uit*, *-uyt*, *refu*, *reffoi*, s. m., refuge, asile, appui, recours :

Ni cil n'en avoient *refui*,
En tote Gresse, fors a lui.
(WACE, *Brut*, 207, Ler. de Lincy.)

En lui aurez pez et *refui*
Faites tost envoier por lui,
Seignor en faites et chadel.
(BEN., *Troie*, 27279, Joly.)

Misericorde aiez de lui,
Saluz li seez e *refui*.
(ID., *D. de Norm.*, I, 1489, Michel.)

Del chastel est deseritez
De que il est sis hom chasez,
Ne n'a seignor soz ciel que lui
Ne il n'en a autre *refui*.
(ID., *ib.*, II, 11668.)

Se cheste uevre a fin mettre puis,
Bien en porra naistre bons fruis,

Et maus venir se je le lais ;
Se Dieu plaist, ki est mes *refuis*,
Aucuns hom en sera estruis.
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, VII, 1, Van Hamel.)

Ileques vienent a *refui*,
Por la tormente qui les chace.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2106, Hippeau.)

C'est notre pere omnipotent,
Qui son ombre et ses rains estent
Soz toz ceus qui vienent a lui,
Por avoir garant et *refui*.
(ID., *ib.*, 2826.)

La pape de France s'en part,
Ki mult prie ke Deus la gart,
Ki tant li fu certein *refui*
En sun peril e sun esnui.
(*Frag. d'une vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 1, v. 69, A. T.)

Quant averunt el ciel le *refuy*.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 14d.)

Si que Savaris, par *refuit*,
Se tint a lui, et grans partie
Des Poitevins, par aatie.
(MOUSK., *Chron.*, Rec. des hist., t. XXII, p. 45.)

C'est le chastel de delit...
De *refu* e de amur.
(ROB. GROSSETETE, dans Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 233a.)

La bele ki li fud *refui*
Descuveri le lit belement.
(ADGAR, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus. Egerton 612, f° 14d.)

Mout a soris povre secours
Et est en perill s'ele fuit
Et el n'a c'un treu de *refuit*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 100b.)

Si aront par ce *refui* et recours. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 34c.)

Et alarent tous habiteir en Asie, excepteit Rachem, qui alat es parties de septentrion, et fondat une citeit que ilh nommat par son nom Heseponde, qui est dire en franchois *refuyt*, portant qu'ilh estoit refus. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 6, Chron. belg.)

En loyauté a bon *reffuy*.
(*Poés. des XIVe et XVe s.*, p. 28, Ritter.)

Dame, a vous vieng, a vous refuy,
Qui estes en tous maulx *refuy*.
(*Mir. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 191.)

Queconque qu'il se scent, on cuyde d'icelle estre follez, il en appellent a souverain et derrier *reffois*. (*Droits de l'évêque de Metz*, Hist. de Metz, IV, 512.)

— *Aller a refui a*, avoir recours à :

Quant les gens doubtent et ne sont pas a acort ensemble, il *vont a refui au* juge, c'est aler querir ce qui est juste. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 444d.)

— Terme de vénerie, le fort des cerfs :

Les autres cerfz coururent apres luy ;
Comme j'ay dit, il print lors son *refuy*
En son buisson, pres de ses forets grandes.
(GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, I. 161, Bibl. elz.)

— Echappatoire :

Mais se ma dame a cui je fui
Par fine amor sans nul *refui*,
Mais commandoit a remanoir,
Miex vorroie en enfer manoir
.C. ans, que son voloir n'ovrasse.
(*Gilles de Chin*, 1955, Reiff.)

Suisse, *refui*, *refoui*, asile, recours, refuge.

REFUIANCE, s. f., refuge :

Diex, porce que ies m'esperance,
As mis en haut ma *refuiance*.
(*Lib. Psalm.*, XC, p. 323, Michel.)

REFUIANT, *-yant*, adj., qui refuit :

Et se plongeant au sein des *refuyantes* eaux
Enfle de leur liqueur ses parjures boyaux.
(ROB. GARNIER, *Porcie*, I, 47, Fœrster.)

REFUIE, *refue*, s. f., droit d'asile :

Droicts d'impositions foraine, *refue*, et haut passage. (1549, *Edit d'Henri II sur les espicers*.)

REFUIEMENT, *-ant*, *refuement*, *refuiment*, *refugemant*, *refujement*, s. m., refuge :

Aus affliz est *refuimenz*.
(G. DE COINCI, *de Theophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 474, 19.)

Por ce que la maison a chascun est ses *refuiemenz* et ses recez. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 19c.)

A voz, biau sire, graces rent
A cui tuit ont *refuement*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Tu soies mes *refugemant*.
(*Lib. Psalm.*, XXX, p. 279, Michel.)

Car tu es mes *refuiemens*
Ou jour de mes triboulemens.
(*Ib.*, LVIII, p. 300.)

Tu es mon seignor veray, t'es mon firmament et mon *refuement*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 20b.)

Sire Dieus, tu es li *refuiemanz* de la tribulacion qui nous avironne. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 104d.)

Cité de *refuiement*. (*Bible*, Richel. 899, f° 108d.)

Et s'en ala en une cité de Grece por avoir .I. *refuiement*. (*Bible*, Maz. 684, f° 78b.)

Ilec estoit leur *refuiement*. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Machab., XIV, Ste-Gen.)

Perira li regnes et li *refuiemens* as Turs. (*Livre au filz Agap*, ms. Berne 307, p. 152b.)

REFUIMENT, voir REFUIEMENT.

REFUIT, voir REFUI.

REFUITE, *-uyte*, *-uitte*, s. f., refuge :

Li avugle s'en vont tout cuite.
Or oiez com fole *refuite*
Li clers porpensa maintenant :
On aloit la messe sonant :
A l'oste vint, si l'aresone.
(CORTEBARBE, *Des trois avugles de Compiegne*, ap. Bartsch, *Langue et litt. fr.*, 634, 5.)

Et si sçavons toutes noz *refuites*, et ilz n'en scevent nulles. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 240 v°.)

Car il savoit toutes les adreces et les *refuites* dou pays. (ID., *ib.*, II, 123, Luce.)

Sans trouver ville ou chasteau *de refuyte*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 44 v°.)

— Fuite, action de fuir, de se refuser à :

Que nos armes tournent les pointes
Contre l'estomach des Germains,
Des Parthes aux *refuittes* feintes,
Et des Cantabres inhumains.
(ROB. GARNIER, *Marc Antoine*, IV, 1772, Fœrster.)

Leur reprochant leur rebellion trop injuste, et leur mescognoissance, perfidie et *refuitte* a leur devoir et a toute sorte d'accommodation et tranquilité publique. (CHEVERNY, *Mém.*, I, Michaud.)

— Moyen pour se garantir, pour fuir :

S'est moult bien gorrez a nature
De *refuites* por la froidure,
S'a de rapine et d'avarice
Chape forree de malice.
(*De la Chicheface*, Richel. 837, f° 224d.)

— Ressource, consolation :

Homs ne se doit pas esmayer
Qui bonne amour voelt assayer,
Car il y a trop de *refuites*,
Si ne m'en voeil ja clamer quittes,
Tant que l'ame me soit ou corps.
(FROISS., *Poés.*, I, 2, 33, Scheler.)

(Il) se voult disposer d'aller luy et sa noble compagnie a Gand... comme en sa ville souveraine du pays, et celle a qui plus avoit de *refuite* et de recours. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, II, 15, Kervyn.)

REFUGEMENT, voir REFUIEMENT.

REFULCIR, *-cyr*, *-sir*, v. a., étayer, appuyer, munir :

La personne de liberalité garnie et *refulsie*. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 235 r°.)

L'experience certaine de pardurable renommee, laquelle par les frequentables records de vertueux et memorables actes, dont *refulcist* et magnifie les humains du hault don d'immortalité, les faisans vivre de vie feconde apres leur temporel trespas. (JEAN MAROT, *Voiage de Genes*, Prol. à la Royne Anne, A iiij r°, éd. 1532.)

— Dans l'exemple suivant il est employé abusiv. pour *refulger*, briller :

Tout ainsi come le soleil envoye ses rayes pour luyre et *refulcir* dessus toutes choses mundes et immundes... (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 103 r°, éd. 1519.)

— *Refulci*, part. passé, pourvu :

Helas ! beau paradis terrestre,
Beau lieu de doulceur *refulcy*,
Te delaisserons nous ainsi
Par nostre coulpe orde et immonde ?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 875, G. Paris et Raynaud.)

REFULGENCE, *reffulgence*, s. f., éclat, splendeur :

La substance de l'arc est engendree de la *refulgence* et de la reflection du soleil en une nue plaine de pluie et de rousee. (CORBICHON, *Liv. des propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 173d.)

Vostre splendeur et *refulgence*
Reluyt si magnifiquement
Que j'ay mis mon inteligence
Vous visiter signantement.
(*Mist. du viel test.*, XXXVIII, 36203, A. T.)

Lorsque Phebus gette sa *reffulgence*
A Dyana donne clerté, couleur.
(GRINGORE, *les Folles entreprises*, I, 60, Bibl. elz.)

Dieu donnera sa splendeur et sa *refulgence* en toy. (*Prem. vol. des Exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 37 r°, éd. 1519.)

J'ai pour miroer a mes yeulx Providence
De qui je tyre honneur et *refulgence*.
(*Les 12 Dam. de Rhetoriq.*, f° 17II v°, Batissier.)

Aveuglé de la clarté et *refulgence* de vertu qu'il voyait reluire en tel personnage. (J. LE BLOND, *Val. Maxime*, f° 97 r°, éd. 1579.)

REFULGENT, *reffulgent*, adj., brillant, éclatant, au propre et au fig. :

La tres illustre et *refulgente* maison du seigneur et du duc de Bourgongne est magnifiquement fondee sur la sommité des montaignes. (J. MOLINET, *Chron.*, 1er prol., 1, Buchon.)

Plain de jeunesse, de beaulté *reffulgent*.
(GRINGORE, *le Cast. d'amours*, p. II, Michel, *Poés. goth.*)

Le soleil aussi avec ses rayes *refulgentes* est generalement presenté affin qu'il luyse et donne clarté a tous hommes dessus la terre. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 39 v°, éd. 1519.)

En ce vray repos eternel Dieu remplira nostre ame de splendeurs *refulgentes* en ayant vraye cognoissance des divines vertus de Dieu. (*Ib.*, f° 37 r°.)

Cette derniere beauté fut *refulgente* comme est le soleil. (DASSY, *Peregrin*, f° 141 v°, éd. 1533.)

Ainsi ma plume, en qui bourbe distille,
Veut esclaircir l'onde claire et utile,
Dont le gravier est assez *refulgent*.
(CL. MAR., *Rond. à un Poet. fr.*, p. 343, éd. 1596.)

En temps obsur estoille *refulgente*,
Rai de soleil, aulbe du jour fulgente.
(*Rondeau a nostre dame*, Poés. attr. à Cl. Marot, V, 366, éd. 1731.)

Par leur grande et *refulgente* vertu. (J. DE LA MOTHE, *Blas. des armes de Fr.*, éd. 1549.)

Les *refulgens* corps (des astres) tant haults et glorieux. (ROUSSAT, *de l'Estat et mutation des temps*, p. 76, éd. 1550.)

REFULGER, v. n., briller :

Refulger. To shine, glisier, glitter, look very bright. (COTGR., 1611.)

REFULSIR, voir REFULCIR.

REFUNDER, voir REFONDER.

1. **REFUS**, voir REFUI.

2. **REFUS**, adj., réfugié :

Et alarent tous habiteir en Asie, exceptent Rachem, qui alat es parties de septentrion, et fondat une citeit que ilh nommat par son nom Heseponde, qui est a dire en franchois Refuyt, portant qu'ilh estoit *refus* et la habitat jusques a tant qu'ilh revient en Europe. (J. D'OUTREMEUSE, *Mireur des histors*, I, 6, Chron. belg.)

3. **REFUS**, *reff.*, *refuz*, *reff.*, s. m., action de repousser ; sens partiellement conservé :

Enquerir se il fesoient cest *refus* de certaine science. (BERSUIRE, *Tite-Live*, Richel. 20312ter, f° 63 v°.)

Le gallant avoit pour habit
Longue robe noire dessainte
Comme pour estre a ung obit,
Cornette de beau veloux, tainte
En couleur de *reffus* et plainte.
(*Amant rendu cordelier*, 89, A. T.)

Le duc de Bourgogne venu en Piquardie, lui ouvrirent ceux du pais cites et villes sans nul *reffus*. (*Gestes des Nobles*, p. 123, Viriville.)

— *Mettre en refus*, repousser, écarter :

Je *metz en reffuz* toute joie
Desormais, pour dueil maintenir.
(A. CHARTIER, *Regret d'un amoureux sur la mort de sa dame*, Œuvr., p. 801, éd. 1617.)

— *Avoir cause de refus*, avoir motif de séparation, de répudiation :

Li home qui porchace la mort sa feme, et la feme qui porchace la mort son mary, s'il en sont provez, la partie de ses biens sont le roy, et l'autre a *cause de refus*. (*Anc. Cout. d'Orl.*, p. 469, ap. Ste-Pal.)

— *Faire refus* de quelque chose, ne pas l'accorder :

Car Abrahans li *fist refus*
D'une goute d'iaue sans plus.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, XLIV, 6, Van Hamel.)

Apres, Charlemaigne dist a Ogier qu'il gabast : « Voluntiers, » dist Ogier, « je n'*en faictz* nul *reffus* quant a moy. (*Galien Rethoré*, ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 27.)

Laquelle femme grosse *fist* plusieurs *refus de* ce. (1440, Arch. JJ 176, f° 4 v°.)

— *Faire refus à quelqu'un*, le fuir, l'abandonner :

François le fuient, trestot *li font refus*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5337, Barrois.)

— *Tourner à refus*, mettre en fuite :

Li .I. tranche par mi a ses cous plus menus,
Les autres couche a terre souvins et estendus,
Trestous les plus engros *a tournes a refus*.
(*Doon de Maience*, 4092, A. P.)

— *A refus*, loc. adv., tellement qu'on refuse, surabondamment :

Tu ne vis fors de grains sans plus ;
Et moy j'ay viandes *a refus*.
(*Ysop.*, I, fab. XXXVI, de la Mouche et du Fremi, Robert.)

— *Etre de refus*, être refusé :

Je *sui de refuz*
Que je ne puis avoir de lui .III. festus.
(CUV., *du Guesclin*, I, 19, Chabaille.)

— Terme de vénerie, *cerf sans refus*, *cerf qui n'a point de refus*, celui qui est bon à chasser :

Tiens pour certain qu'il est cerf chaçable *sans reffus*. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Et se il voit par le pié ung cerf ou autres signes que je ay dessus ditz, qu'il lui semble cerf chassable, et on lui demande quel cerf c'est, il doit dire, cerf de dix corns et non pas plus. Et se il lui semble grant cerf et on lui demande quel cerf c'est, il doit dire cerf qui a autrefois porté .X. corns, ou il n'a point de *refuz*. (G. PHEBUS, *Chasse*, Maz. 514, f° 48b.)

Il regarde souvent a terre
Pour les erres du cerf mieulx querre,
Si un voit tant et sus et jus
Qu'il cognoist qu'il est *sans reffuz*.
(GACE DE LA BIGNE, *des Deduits*, Ars. 3332, f° 51b.)

— *Cerf de refus*, cerf qui n'est pas bon à chasser :

S'ilz (les fumées) sont a picotz... c'est signe qu'il n'est mye chaçable, ains est *de reffus*. (*Modus*, f° 8 v°, Blaze.)

Mais il ne veut pas oblier
Que des fumees il ne prenne,
Car c'est chouse qui bien enseigne
Aux compaignons qui bien ont lus
Si c'est beste ou il ait *reffus*.
(GACE DE LA BIGNE, *des Deduits*, Ars. 3332, f° 51b.)

La langue moderne dit ***un cerf de refus***, pour désigner un cerf de trois ans.

REFUSAL, s. m., refus :

Si le seignior adoncq refusa de ceo receiver, donq, apres tiel *refusal* le seignior ne poit distreiner le tenant par le homage aderere. (*Ten. de Littl.*, f° 24, ap. Ste-Pal.)

REFUSANCE, s. f., refus :

Le tyrant reffusa aux Etholois leur requeste, et apres ainsi come se il se repentist de la *refusance*, il donna congé a toutes les matrones de Epire que... (BOCCACE, *Des nobles malheureux*, IV, 18, f° 106 v°, éd. 1515.)

REFUSE, s. f., refus :

Cil crient que cele le refust,
Cele ancuero se refust,
S'ele ne dotast la *refuse*.
(CHREST., *Cliges*, 3829, Foerster.)

Son cors li abandone sanz *refuse* vilaine,
Com cele qi cuide estre de s'amor chastelaine.
(J. BODEL, *Sax.*, CCXIX, Michel).

REFUSEIS, adj., qui résiste :

Et li portiers les murs hordoient
De fors cloies *refuseices*.
(*Rose*, 16006, Méon.)

REFUSELER, v. a., garnir de nouveaux fuseaux :

A Thiery Vaillant, carpentier,... premiers [pour] *avoir* parfait .LII. quievilles, et .XXVIII. fusiaux de bos de niesplier, qui furent commenchiez a faire et ordonner, en le quinsaine precedente, et d'iceulx *refuselet*, et requievilliet le tourte et le rouet servans a monter et avaller les trappe des arcqs desoubz, que on hauche, chascun

jour, pour passer les nefs. (23 mai-22 août 1433, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REFUSEMENT, *-ant*, *reff.*, s. m., refus :

Je frai vostre commandement,
Ja n'i ara *refusement*.
(*Brut*, ms. Munich, 1023, Vollm.)

Se d'un doit a touchier faisoit *refusement*.
(*Vœu du hairon*, 181, éd. Mons.)

S'en fist a le puchelle .I. tel *refusement*
Que mie ne li plot.
(*B. de Seb.*, XV, 945, Bocca.)

Repudium, *refusemens*, deboutemens. (*Gloss. de Salins*.)

Tantesfois quantes li *refusemant* de monstre avindroit. (1410, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 189, f° 53, Rec. diplom.)

Refusement de juges. (G. Perny, *Rep. de la libr. de Fr. I*, Lois de Tancretus, ms. Vienne.)

— Répudiation :

Repudium, *refusement*. (*Gloss. lat. fr.*, ms. Montp. H 110, f° 223 v°.)

L'escripture dit qui ne ment
Qu'il fu dit enciennement,
Qui sa fame lesser voudroit
Li belle li donast par droit
Que l'on apele expressement
Libelle de *refusement*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 140b.)

Libelle de *reffusement*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 87c.)

REFUSER, *-eir*, *-sser*, *renfuser*, *ranf*, *-eir*, verbe.

— Act., avec un nom de personne ou d'être animé, écarter, repousser, chasser, rebuter, récuser :

N'onques un tot sol n'en *refusent*
Qu'il ne les gabent ne encusent.
(Evrat, *Genese*, Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 310, 33.)

Pour Diu ! ne me *refuses* mie,
Que je sui asses gentils fame.
(G. de Montreuil, *la Violette*, 2192, Michel.)

Mes por ice nes *refuserent* mie
Li vaillant conto qui ont grant seignorie.
(*Aymeri de Narbonne*, 1730, A. T.)

Por ceu se je suix brunete
Ne fai je pas a *ranfuseir*.
(*Ballette* XXXII, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer, *Rapport*.)

Et s'il avenoit que... li home ou la feme qui venroit ester, disoit qu'il ne fut de mes viles, ou de mes fieves, ou de mes gardes, il seroit esclairié a ma volenté do retenir ou do *refuser*. (1231, *Hist. de Metz*, p. 127.)

Qui ne les *refuse* [les juges] avant que jugement soit fes, il ne les pot *refuser* fors par apel. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, LXVI, 1, Beugnot.)

Et cil (l'aiglon) qui les oils remue (en face du soleil) *est refusez* et gitez dou nif comme bastars. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 196, Chabaille.)

Il oi parleir de la grant charitei de l'ospital de Saint Jehan d'Acre ; et disoit on que nus mesaisiez n'i *estoit refuseiz*. (Ménestr. de Reims, 199, Wailly.)

Et se cil duc ne fust greignour,
Plus noble et plus hault qu'autre gent,
Tant fust il sage et eust argent,
Tost *seroit* des barons rusé,
Ensus chacié et *refusé*.
(Chr. de Pizan, *Chem. de long estude*, 3700, Püschel.)

— Particulièrement, répudier :

L'an .xie. et .II. *refusat* li rois Philippe de Franche Berte, la royne sa femme. (J. d'Outremeuse, *Mireur des histors*, IV, 295, Chron. belg.)

— Avec un nom de chose :

Qui dreite lei et dreit jugement *refusera*. (*Lois de Guill.*, p. 4, Chevallet.)

Ne son mandement ne *refus*.
(Ben., *Ducs de Norm.*, II, 20728, Michel.)

Par sainte obedience a mandé S. Thomas,
Que s'il puet faire pes, qu'il ne la refust pas.
(*Thom. de Cantorbery*, p. 112, Bekker.)

Si bel don ne *renfus* ge mie.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 48a.)

Si bel don ne *ranfui* ge mie.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 114c.)

Mais ore en voi je mout ki musent
Et peu ki mauvais us desusent :
Pres tout honour faire *refusent* ;
Mais Job onkes nel *refusa*.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, CCVIII, 6, Van Hamel.)

Et mes fins cuers me fait d'une amorete
Si douz present que ne l'os *refuser*.
(Couci, *Chans.*, VI, Michel.)

Refuseir le mal, et esleire le bien. (S. Bern., *Serm.*, p. 16, ap. Ste-Pal.)

Joffrois li mareschaus lor mostra la parole, et l'offre que il avoient faite le duc de Borgoigne et le conte de Bar le Duc, et coment il l'*avoient refusé*. (Villeh., 41, Wailly.)

Et sachiez que si halte convenance ne fu onques mais offerte a gent, ne n'a mie grant talant de conquerre, qui cesti *refusera*. (Id., 94.)

Dirai vous ent (des gestes), sel voules otroier.
Dist Auberis : *Refuser* ne le quier.
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 135, 14.)

Quant on ce siecle voit a tel belloy torner,
Et les maus essaucier et les biens *refuser* ?
Lasse ! mes je me doi du tot desesperer.
(Jacot de Forest, *Jules Cesar*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 73.)

La vie contemplative *refuse* le monde, et se delite en Dieu seulement. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 458, Chabaille.)

Mais ne tenes mie a laidure
Se je *refus* vo compaingnie.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 78.)

Et *refussa* d'estre bauptiziez. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 98b.)

Tel *refuse* au premier jour ung marché, qui au second le octroye. (*Perceforest*, IV, f° 111, éd. 1528.)

— Absol. :

Se je desdis et je *refus*.
(Ben., *Troies*, Richel. 903, f° 76a.)

Telx fu sa volentes que il *refusa*. (Villeh., 39, Wailly.)

Tel *refuse* qui apres muse. (N. du Fail, *Cont. d'Eutrapel*, f° 180 v°, éd. 1585.)

— *Refuser quelqu'un de quelque chose*, ne pas lui accorder cette chose :

Son mary *l'a refusee* d'une robbe, dont elle est bien courroucee. (*Quinze joies du mariage*, p. 81, ap. Ste-Pal.)

... *Le refusant*
De ce que plus il desire.
(Tahur., *Poes.*, 1e p., p. 111, éd. 1574.)

Le roy, qui ne l'avoit jamais auparavant esconduit, le *refusa* tout a plat *de* cette requeste. (E. Pasq., *Lett.*, XVII, 4, éd. 1723.)

Arria... supplia... de la recevoir dans leur navire... Ils l'en *refuserent*. (Mont., *Ess.*, l. II, chap. XXXV, p. 494, éd. 1595.)

— Neut., *refuser à quelque chose*, s'y soustraire, ne pas y consentir, y résister :

Ay volut a toujours guerpir et *refuser*
A iestre en mariage c'on me voloit donner.
(*Chev. au cygne*, 677, Reiff.)

Et les poissons *refusent a* l'engin.
(E. Deschamps, *Poés.*, III, 54, A. T.)

Ilh escript al pape qu'il se voloit recroire et bien faire, et que li pape li vousist absoire et coroneir emperere ; et amendeir voloit chu que ilh avoit forfait, et *refusoit* al donacion des evesqueis et abbeis et altrez clers. (J. d'Outremeuse, *Mireur des histors*, IV, 305, Chron. belg.)

Ils *refuserent a* payer. (Froiss., *Chron.*, I, I, 275, Buchon.)

Ottroye a la nature, et *refuse aux* desirs.
(D'Aubigné, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

— Absol., ne pas vouloir avancer, reculer :

Li archier commencierent a traire li un aus autres, et tant que mout en i ot de bleciez et de navreiz, et que li archier Solehadin *refuserent*. (Ménestrel de Reims, 42, Wailly.)

Chascun pense que mal i a
Et que d'une autre part venuz
Fussent Flamans qui retenuz
Eussent nos genz et mis a mort.
Si tornerent a desconfort
Comancierent a ruser
Et les Flamens a *refuser*
Et a elz ouvrir et desjoindre.
(Geoffr. de Paris, *Chron.*, Richel. 146, f° 66f.)

Gautiers de Mauni ne volt mies *refuser*, mais se feri tantost en ces François. (Froiss., *Chron.*, IV, 365, Kerv.)

Quand il approchoit, son cheval *refusoit* et se retiroit arriere. (*Perceforest*, III, f° 144, éd. 1528.)

— T. de chasse :

Estre homme de hardy courage
Pour le sanglier aler tuer,
Sage pour le cerf *refuser*,
Car apres le cerf fault sa biere.
(Gace de la Bigne, *des Deduits*, Ars. 3332, f° 39e.)

— Infinitif employé substantiv., action de refuser, de repousser :

Elections et *refusers* proprement n'est mie en l'ame sensitive mais en la raisonnable, si con il aparra ci apres. (J. D'ARKEL, *li Ars d'amour*, t. I, 2e p., l. I, ch. x, Petit.)

— *Refusé*, part. passé, qui se refuse :

La premeraine *refusee*
Taurai jou le cief a l'espee.
(*Conte de Poit.*, 1418, Michel.)

— *Amante refusee*, amante qu'on n'a pas voulu épouser :

Il sentira la vengeance d'une *amante refusee*. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. xx, éd. 1559.)

— Adj., qu'on repousse :

Ahi ! Mort *refusee* et de pute value,
Tu n'es pas alosee, dehait qui te salue !
(*Regrets de la mort de St Louis*, ap. Michel, *Vie de St Louis*, p. 324.)

— Subst., celui qui n'a pas été agréé :

Riens n'i perdent li *refusé*,
Fors tant cum il i ont musé.
(*Rose*, 7609, Méon.)

— Réprouvé, damné :

Mais altrement font cez choses li ellieut et altrement li *renfuseit*. (*Job*, p. 452, Ler. de Lincy.)

REFUSOS, *-ous*, adj., qui refuse :

Puisque lui plaist qu'en aille o vos,
Ne m'en ferai ja *refusous*.
(BEN., *Rom. de Troies*, Richel. 375, f° 80a.)

Mais ne m'en poi faire escordos,
Ne contre les dieus *refusous*.
(ID., *ib.*, f° 94b.)

N'en ai oi nul *refusos*
De cest affere, fors que vos.
(ID., *ib.*, 16899, Joly.)

REFUSTER, *-futer*, v. a., remmancher :

Pour coignies *refuter* et soder. (1392-1400, *Compt. de l'Hôt. D. d'Orl.*, f° 8 r°.)

REFUT, *reff.*, s. m., action de réfuter, refus :

A ce ne metz plus de *reffut*.
(*Mist. du viel test.*, 1409, A. T.)

REFUTER, voir REFUSTER.

REFUY, voir REFUI.

REFUYANT, voir REFUIANT.

REFUYT, voir REFUI.

REFUYTE, voir REFUITE.

REGAAIGNABLE, *-wainiab.*, *-wayn.*, *-wayen.*, *-waien.*, adj., qui donne du regain, en parlant d'un pré :

Item le tierche [censse] le motte Masquillon les .II. pieches de pret contenant .III. bonniers et demy, ou environ, qui sont *rewayniables*, avec les saulx qui sont sur et environ lesdicts pres. (15 sept. 1444, *Reg. aux Publicacions*, 1443-1450, Arch. Tournai.)

Pour le despoulle du grant pret d'empres lesdis Maruis, lequel est *rewainiable* et tonsable. (1444, *Compte des cours d'eau dits grand et petit marais*, 2e Somme de recettes, Arch. Tournai.)

Item, trois quartiers de pret, ou environ, falcable et *rewaieniable*, gisans entre ledit lieu de Motte et la praerie. (1474, *Reg. terrier des biens des Chartreux de Chercq*, f° 34 v°, Arch. Tournai.)

Trois quartiers de pret *rewayeniable*. (*Ib.*, f° 45 v°.)

REGAAIGNIER, *regae.*, *reguae.*, *regaa.*, *regayner*, *regaymer*, *rewaimer*, *regaismer*, *reweismer*, verbe.

— Act., reconquérir, le mod. *regagner* :

S'ont la tiere *reguaegnie*
Que paien orent exillie.
(MOUSK., *Chron.*, 10440, Reiff.)

Ki sa grant pierde *regaagne*.
(ID., *ib.*, 3839.)

Dont fu commandé de par Rome
Qu'a la saint Jehan fu la somme
De passer en Constantinople,
Quar li Blac quierent Finepople,
Et la tiere *ont regaegnie*.
(ID., *ib.*, 39506, W. et D.)

— Récolter en regain :

Le berger doit mener et conduire ses brebis es chaumes et esteules, pour pasturer le regain des herbes qui *sont regaynees*. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 121, Liseux.)

— Neutr., produire le regain, au fig. :

Je floris quant il yverne,
Et quant il fait esté je rime
Ainsi contre poil *regayme*.
(J. BOD., *Congé*, Ars. 3142, f° 227d.)

Emi ! contre poil *rewaime*.
(ID., *ib.*, 199, G. Raynaud, *Romania*, IX, 238.) Autres var., *regayne*, *reweisme*.

Tels est la maniere d'ire,
Que ne li lest les denz estraindre
Et souspirer et parfont plaindre,
Et coroucier a lui meisme,
Et ce toz jors li *regaisme*.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 32, Jub.)

Morvan, *regâmer*, repousser.

REGABELLER, v. a., payer ou prélever une double taxe ; réimposer :

Regabeller. To double a tax custome, or toll; to impose a new one. (COTGR., 1611.)

Littré donne *regabeler*, au sens figuré de tracasser.

REGAEGNIER, voir REGAAIGNIER.

REGAIDIR, v. n., se réjouir :

Li chevalier *regaidi* d'aise,
De noviaus l'acole et la baise.
(*Du Baro mors et vis*, p. 14, Richelet.)

Cil *regaidi* k'on lozangeoit,
Avoec .I. cascun raisinoit.
(*Li Molnier de Nemox*, p. 6, ib.)

REGAIRE, s. m. juridiction temporelle des évêques de Bretagne.

Les grandes seigneuries ecclésiastiques avaient reçu ce nom de *regaires* ou regalles, parce que, disent les uns, elles provenaient de la libéralité des rois ou des souverains du pays ; suivant d'autres, au contraire, parce que les évêques ayant été, lors de la dotation primitive de leur évêché, affranchis de toutes charges féodales, avaient sur leurs seigneuries un droit franc de toute sujétion et quasi souverain ; d'où cette expression fréquemment usitée dans nos actes : tenir en franc *regaire*. (DE LA BORDERIE, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, I, 217.)

Par cause de leurs tenues, fiefs et *regaires* de leurs eglises et chapitres. (1315, ap. Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, col. 1252.)

Au prince de Bretaigne appartient la jouissance des *regaires* des neuf eveschez de son pays. (1384, ap. Lobin., *Hist. de Bret.*, II, 646.)

Tous les fruits, rentes et revenus du *regaire* de Nantes d'une annee commencee au premier jour de juillet derain passé, tant en spiritualité que temporalité,... a cause du dit *regaire* et de la levee qu'il a faite des fruits et revenus dudit eveschié depuis ladite vacation. (1397, *Ch.*, ap. Duc., *Regarium*.)

Les evesques de Dol, comme la plupart des eveques de la province prennent le titre de comtes, a cause du droit de *regaires*. (LOBINEAU, *Mouv. de Bret.*, p. 285.)

REGAISMER, voir REGAAIGNIER.

REGAIT, *reguet*, *-guest*, s. m., second guet, guet relevé pendant la nuit :

Faire bonne garde pendant le jour et bon guest et *reguest* par nuit en la ditte ville. (1367, *Preuv. de l'hist. de Bourgogne*, t. III, p. 21, col. 2.)

Jehan Cosnon l'aisnet a esté commis et ordonné a mettre et gouverner chacun jour portien a porter de la porte Dieu et la porte Vendomoise et mettre *guet et reguet* en la ditte ville de Baugenci, et pour soy donner de garde des personnes qui fauldront a faire es dites portes *guet et reguet*, es quelles portes *guet et reguet* le dit Jehan Cosnon y a vacqué long temps et encore y vaque chacun jour. (4 oct. 1411, *Ord.*, ap. Le Clerc de Douy, *Dict. étym.*, t. II, f° 206a, Arch. Loiret.)

Lesdit bourgois seront tenus de garder la porte ou portail de ladite ville et y faire le *reguet* par nuit. (1427, *Cout. de Berry*, p. 128, La Thaumass.)

Bernart Faure, bouvier et Jehan Bermet... alerent faire la nuit *reguet* et garde a l'environ desdis heritages. (1450, Arch. JJ 185, pièce 18.)

Reguet se dit encore dans le Poitou.

REGAITIER, *rewai.*, *rewett.*, *reguetter*, v. a., guetter, examiner, étudier vigilamment :

Et promech a Mahom, que ne doy renoyer
Que pour la courtoisie de vous qui m'ames cier
De l'onneur et du bien que je puis *regaitier*.
(*Chev. au cygne*, 4749, Reiff.)

Lors va Cornumarans son compaignon baisier.
Le sauf conduit portoit qui bien li ot mestier ;
Ly chevaliers le luet et prist a *regaitier ;*
Dist a Cornumarans : Moult faites a prisier,
De ceste cause chy vous vaulray droit jugier.
(*Ib.*, 4943.)

Blancheflour le roine et se fille au cors chier
Sont au degrez venus pour leur gent *rewaitier*.
(*H. Capet*, 1046, A. P.)

Car elle se mesloit des mains *regaitier*,
Les signes de la main savoit elle jugier.
(Cuv., *B. du Guescl.*, var. des v. 86 à 88, t. I, p. 7, Charrière.)

Puis ala on *rewettier* leurs lettres de grasses contre le registre de la ville s'il avoient bien justement infourmet le roy. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans *Rec. des Chron. de Fland.*, III, 246.)

Reguetter. To watch very narrowly. (Cotgr., 1611.)

Artois, *regaitier*; Lillois, *rewaitier;* Rouchi, *erwétier*; Tournaisis, *r'waiti*, *erwaiti*; Ardennes, *rouéter*; Vosgien, *erwaitier, erwater;* Lorr., *rewatier*, regarder.

REGAL, adj., royal :

Un sceptre... lequel desmontre sa puissance *regale* sur tous les humains. (Le Maire de Belges, *Illustr.*, I, 232, Stecher.)

O souverayne divinité,
Regalle magesté.
(1567, *Myst. de S. Sébastien*, p. 79, Rabut.)

— S. m., vêtement royal :

De son *regal* le revestirent,
Qu'il ert reis enoinz e sacrez
Selon leis et selon de(s)crez.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9218, P. Meyer, *Romania*, XI, 67.)

REGALE, s. m., royaume :

Li rois sejorne a Cardueill
Une cité de son *regale*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 77c.)

— Vêtement royal :

Et puis quant il (le pape élu) sera sacré franchement, non pas par simonie, si doit estre ramené a l'empereur pour revestir le du *regale*, si comme de l'anel et de la croce, et pour luy faire hommage et feauté. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. I, 11, P. Paris.)

REGALEMENT, s. m., répartition :

Qui fut en partie cause de ce *regalement* furent les plainctes porteez au roy. (Haton, *Mém.*, I, 412, Bourquelot.)

Que l'on prie les commissaires pour le *regalement* des tailles de ne rien faire au prejudice des privillaiges, franchises et libertez de la ville. (*Pièce de 1599*, ap. Joubert, *Etude sur les misères de l'Anjou*, p. 137.)

1. **REGALER**, *-galler*, verbe.

— Act., partager, répartir également :

Le roy fist l'establissement d'une chambre royale ou de justice a Paris, pour la recherche de toutes les malversations des finances et comptables de ce royaume, ou l'on travailla quelque temps ; et sembloit que cela povoit servir de terreur et d'exemple pour l'advenir : mais le tout demeura a la fin par une composition de notable somme d'argent que le roy prist desdits financiers, a *regaller* sur tous, tellement que les innocens, s'il y en a, en payerent leur part comme les plus coulpables (P. Hurault, *Mém.*, an 1601, Michaud.)

— Réfl., se répartir également :

Les plus advisez pilotes, agitez d'une grande tourmente ne craignent point le ject d'une partie de la marchandise pour soulager le vaisseau ; et cette perte puis apres *se regalle* par la loy de la mer sur tous ceux qui en ont receu la commodité. (Du Vair, *Harang.*, p. 262, éd. 1641.)

— Act., réparer :

Je suis de cette oppinion
Que a Orleans devez aller
Avecques la fille de nom [Jeanne d'Arc],
Cela je vueil bien conseiller,
Et que vous devez *regaller*
Voz villes d'environ Orleans
Et faire Anglois tant reculler
Qu'i n'y reviengnent de mil ans.
(*Mist. du siege d'Orléans*, 14984, Guessard.)

Et desir espoir use et gaste
Au long aller
Sans y laisser que *regaler*.
(Al. Chartier, *Livre des quatre Dames*, p. 648, éd. 1617.)

Ne nulle part n'y a que *regaler*,
Tant sont plaisans [ces lieux].
(Christ. de Pisan, *Dit de Poissy*, Richel. 604, f° 72d.)

On trouve encore à la fin du xviie s., avec le sens de remplacer sur un toit les tuiles ou ardoises qui manquent :

Et encore du payement d'icelle giroitte par les couvreurs qui *ont régalé*, planté et attaché des ardoises où il a été nécessaire sur le pavillon du dit orloge. (1682, Archives de Dun-le-Roi, ap. Joubert, Suppl. du *Gloss. du Centre*.)

Cette signification est restée dans le centre de la France.

— On trouve *Rewaler*, avec la signification de donner la dernière façon à la vigne avant la récolte, dans les comptes de l'Hôtel-Dieu de Laon. Se dit encore dans le Laonnois.

Centre, *régaler*, distribuer ce qui reste d'une chose après en avoir fait une première répartition. « J'vas vous régaler entre vous ce restant de pommes. » Montois, *régaler, rewaller*, aplanir, rendre égal.

2. **REGALER**, *-aller*, *rewaler*, *rigaller*, v. a., prendre par droit de régale :

En cas que les heritiers n'ayent ce fait, en dedans le dit jour,... peut *rigaller* et ravir tous les ablais. (1507, *Cout. de Pernes*, Nouv. Cout. gén., I, 383a.)

Le seigneur pourra asseoir sa main et *regaler* ledit fief. (*Cout. de Senlis*, Cout. gén., I, 322, éd. 1604.)

Le seigneur feodal quarante jours apres le trespas de son vassal, *regaller* le fiefs tenu de luy, et faire les fruits siens. (*Cout. de Troyes*, Cout. gén., I, p. 410, éd. 1604.)

Si les heritages ne sont relevez et droiturez en dedans les jours pour ce introduits : a sçavoir le fief endedans quarante jours, et les cottieres et mains fermes en dedans sept jours, ils reviennent de plein droit a la table du seigneur, dont ils sont tenus, qui a droit de *regaller*, prendre et appliquer a son profit les profits d'iceux. (*Cout. gén. du comté d'Artois*, 20, Arras 1679.)

Par lesquelles (lettres patentes) il est dict qu'il *sera regallé* et assis la somme de douze mil sept cents escus sol sur les beneficiers du dict dioceze de Rouen. (1597, Arch. Seine-Infér., G 5486.)

REGALEUR, s. m., syn. de *regalier* :

Le *regaleur* du roi. (Sept. 1334, *Ch.*, Arch. P 1109.)

Lesquieux place et courtil ledit prestre acheta et acquist, ou temps que il estoit nostre *regaleur* des eveschies de Chartres ou de Tours ; et en icellui temps meismes, li estant encore *regaleur* pour lequel regale il estoit et est tenu a nous en mil livres. (1342, Arch. JJ 74, pièce 440.)

Comme ou temps de noz predecesseurs roys de France l'en ayt rayé leur dicte rente es compte de *regaleurs* qui ont esté pour le temps. (1344, Arch. JJ 68, f° 67 vo.)

REGALIE, s. f., administration des biens d'une église pendant la vacance d'un siège :

Jehan Cothier, docteur es droits, institué lieutenant en la cour de la *regalie*, presenta son institution a messieurs les gouverneurs. (1497, *Chron. anon. de Besançon*, Mém. pour servir à l'hist. de la Franche-Comté, 1876, p. 331.)

REGALIER, s. m., administrateur ou économe pour le roi des biens d'une église pendant la vacance d'un siège :

Come tençons fut entre nous por la reson de l'oir de Champaigne que nous tenons en nostre garde d'une part, et l'evesque de Miauz d'autre, seur gries et seur doumages que li *regalier* le roi Thibaut, et le roi Henri de Navarre jadis conte de Champagne avoient fet es biens et es choses de l'esvechié de Miauz durant les regales, et seur mobles que li *regalier* le roi Thiebaut avoient prins et enporté des biens mueblès l'evesque... (1277, *Charte*, Richel. l. 18355, f° 78 ro.)

REGALITÉ, s. f., royauté :

Ne perduz ses gens ne fet falseté
Ne son serment enfraynt pur la *regalité*.
(P. de Langtoft, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. Angl.-norm.*, I, 129.)

Dieu est juste retributeur
Et veult que vous soyez tuteur
D'Israel par *regalité*.
(*Mist. du viel test.*, XXXVII, 35449, A. T.)

Le ceptre de *regalité*
N'est il pas substret et osté
De la lignee de Juda?
(Greban, *Myst. de la Pass.*, 9702, Paris et Raynaud.)

Le corps de la royne Amata mere de Lamine fut premier enseputturé en une sepulture belle et magnifique, ainsi qu'il appartenoit e l'estat de *regalité*, puis les autres apres chascun selon son estat. (*Orose*, vol. I, f° 144ᶜ, éd. 1491.)

Ils (les Mages) le trouverent enfant, sans voix, paisible, sans aucun signe de *regalité*. (René Benoist, *Vie de J. C.*, p. 131, éd. 1599.)

— Honneurs royaux :

Et transporteront en eux touz honnours, *regalites*, hobediences, homages. (24 oct. 1360, *Tr. de Bretigni*, Liv. des Bouill., XI, Arch. mun. Bordeaux.)

— Fief royal :

(Ph. Auguste) saisit leurs *regalitez* (des évêques d'Auxerre et d'Orléans), c'est assavoir leurs temporalitez qu'ils tenoient en luy de fieu. (*Chron. de St-Denis*, t. II, p. 32, ap. Ste-Pal.)

Regaller, voir Regaler.

Regallir, v. a., festoyer, régaler :

De ler (lis. se l'eure) li mes, que a toi vien-[gne
La, ou li dois l'uis ouvrir,
Mener le dois et *regallir*?
Et tien l'uis un petit estroit.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'amour*, 79, var., Kœrt.)

Regally, s. m., autorité royale, trône :

Pour les adcompaignier, fortifier et assister encontre le roy Edouard et ses adherens, en la querelle de Henry, appelé roy, et pour lors occupant le *regally* d'Engleterre. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 120, Soc. de l'hist. de Fr.)

Regambet, s. m., croc-en-jambes :

Puis li refist .i. *regambet*,
K'il chei a tiore tous plas.
(*Chev. as deus esp.*, 4708, Foerster.)

Regardable, adj., qu'on peut regarder, qu'on peut apercevoir, qu'on peut comprendre :

Del sen des oilz sunt cestes (choses) dis espieces *regardables*, lumiere et obscurté, colur et cors... (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 138ᵃ.)

Le voust et le visage d'icelui fussent merveillables et *regardables*. (Bers., *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 31ᶜ.)

Spectabilis, *regardables*. (*Gloss. de Salins*.)

Miracle *regardable*. (*Jard. de santé*, Ois., 4, impr. la Minerve.)

L'Arco felice est *regardable* pour sa beauté. (*Voy. de M. de Rohan, faict en l'an 1600*, p. 101, Amsterdam 1646.)

— Qui peut regarder :

Yeux avoit ardans et *regardables* oultre la commune puissance des hommes. (J. de Meung, *Consol. de Boece*, Richel. 1097, ap. L. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 7.)

Se dit encore dans le Centre et en Norm., pour signifier qui mérite d'être regardé : La maison n'est pas *regardable*.

Regarde, s. m., gardien chargé de faire la ronde :

Pierre Cargoet, sergent de nos bien amez les maires, eschevins et commune de nostre ville de la Rochelle, et *regarde* du petit guet qui se fait chascun soir sur les murs de la ditte ville,... fust parti pour le regart et visitation audit petit guet. (1398, Arch. JJ 153, pièce 406.)

Regardement, *reguar.*, s. m., action de regarder, examen, vérification :

U prendrai ge cel hardement
Que sueffre tun *regardement*?
(*Brut*, ms. Munich, 3277, Vollm.)

La baillence et le *reguardement* de mesures. (1287, H.-D. d'Angers, B 26-28, Arch. Maine-et-Loire.)

Et auront pascience desi a son *regardement*. (*Bible*, Maz. 684, f° 22ᵇ.) Patientiam habebunt usque ad inspectionem. (*Eccle.*, II, 21.)

De quoi les unes (planetes) sont dou-[cetes
Et les autres aspres et dures
Selon leur diverses natures
Qu'il influent diversement
En droit ou tort *regardement*.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 21ᵇ.)

Ne porrons faire... nul *regardement* de mesures de vin ou de blé ou d'autre chose. (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 342, Bibl. Poitiers.)

Regardement. A looking, seeing, eying, viewing, beholding; marking, spying, heeding, regarding. (Cotgr., 1611.)

— Regard :

Si oel sunt de coulon, simple *regardement*.
(Herman, *Bible*, Richel. 24387, f° 65ᵉ.)

De son *reguardement*.
(Landri de Waben, *Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 53 v°.)

Regardeor, *-eeur*, *-eur*, *-our*, *rewardeur*, s. m., celui qui regarde, qui examine :

Et les *regardeeurs* deçoit.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 121ᵃ.)

Tesmoins et *regardierres* de leur vertu ou de leur couardie. (Bersuire, *T.-Live*, ms. Ste-Gen., f° 256ᵈ.)

Et pour ce a cy bon exemple pour soy gaittier de faux *regardeurs*. (*Liv. du chev. de La Tour*, c. xli, Bibl. elz.)

L'en doit metre loy que ilz (les enfans) ne soient pas *regardeurs* de comedie jusques a tant que ilz aient l'aage. (Oresme, *Politiq.*, 2ᵉ p., f° 90ᵃ, éd. 1489.)

Mais dy moy, povreté, quelz chevaliers seront *regardeurs* de nostre bataille, et quelz juges aurons nous pour congnoistre et juger a qui appartiendra la victoire. (Boccace, *Nobles malh.*, III, i, f° 52 v°, éd. 1515.)

Plusieurs nobles et autres hommes qui regardent les femmes en sont prins et deceuz tres souvent. Car a telz *regardeurs* ne chault de vertu ne de honnesteté, mais seullement de la delectation charnelle. (Id., *ib.*, I, xviii, f° 23 v°.)

Loing de nous pour le moins
Sont a present *regardeurs* et tesmoings.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 78, éd. 1596.)

A Paris il ne faut qu'un *regardeur* pour amuser le reste. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, xxxiii, Bibl. elz.)

Mais Dieu juste *regardeur* des merites d'autruy, la cognoissant noble femme. (A. le Maçon, *Decameron*, Deuxiesme journ., Nouv. huictiesme, I, 273, Liseux.)

Tu me cognois de bien pres, combien elegant et joli *regardeur* je suis des belles faces pour en faire jugement. (*Traduct. de Terence*, f° 94 v°, éd. 1578.)

— Inspecteur, surveillant :

Foresters, verdours, *regardours*, agistours et autres ministers de mesme le forest. (*Stat. d'Edouard III*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

En tous les mestiers et toutes les marchandises qui sont et se vendent a Paris, aura visiteurs, *regardeurs* et maistres, qui regarderont par lesdits mestiers et marchandises, et les visiteront. (Fév. 1350, *Ord.*, II, 379.)

Anciennement les peuples ordonnoient et faisoient ordoneurs et composeurs de loix et *regardeurs* sur le peuple, lesquels tenoyent le princey par longtemps. (Oresme, *Politiq.*, f° 193ᶜ, éd. 1489.)

Jeh. Alorge, retenu pour visiteur et *regardeur* des dits ouvrages. (15 mars 1397, Arch. mun. Rouen, A 4.)

Rewarderes de hereng. (1452, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Regarder, *-eir*, *reguard.*, *reward.*, *reuerd.*, *rouwarder*, verbe.

— Act., examiner, apprécier, décider :

Les preud'omes du mestier *ont regardé* que les manches qui sont covers de soie, de fil d'archal, et d'estain, et de plon, et de fer, soient abatu por ce que ce n'est pas bone oevre. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., xvii, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Li mestre prant le pain et le baille as jures, et les jures *reguardent* se il est souffisans ou non. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., i, 37.)

Li mestre et li dui juré ou li .iii. ou li .iiii., se il sont a l'aprentiz prendre, il doivent *regarder* se li mestres est soufisant d'avoir et de sens pour aprentiz prendre. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., l, 17.)

Et se aucuns en estoit plaintif que son drap ne fust bien parez, li .iiii. juré doivent le drap *regarder*. (Id., *ib.*, 1ʳᵉ p., liii, 20.)

Et, s'il i avoit plus rente u mains ke li preudomme, ki ces hiretages *ont* prisies et *rewardes* n'i aient trouvet, racater le pueent li uns a l'autre a l'avenant de .xiiii. lb., les

.xx. s. (Juin 1278, *C'est Alart Desplechin, le carpentier*, chir., Arch. Tournai.)

Colars dou Niestroit, a .x. lb. et se conmune, et pierdre sen mestier, .i. an sans rapiel, pour vendre et mener dras huers de ceste vile, qui n'*estoient* mie *rewardet* des .xiii. hommes, ne seelet dou seel de le vile. (18 oct. 1314, *Reg. de la loy*, 1313-1325, f° 13 v°, Arch. Tournai.)

Par le consel et le loement de tous les communs proismes a le desaegie devant ditte de par pere et de par mere, et pour le plus grant pourfit ke li eskievin i sorent *rouwarder* pour le desaegie. (Sept. 1326, *C'est li escris del avenlement que Jehans le cistoleur a fait a demisiele Katerinne dou Mortier et a ses hoirs*, chir., S. Brice. Arch. Tournai.)

Willaume de Noyers, filletiers, a .x. lb., pour vendre et faire peser traymes, sans çou que elles *fussent rewardees* de l'eswart. (27 juin 1342, *Reg. de la loy*, 1340-1354, Arch. Tournai.)

Et pour le plus grant prouffit que li dit proisme y sceurent *rewarder* pour ledit Hanekin. (12 juin 1351, *Escript Watier dou Hauron*, chirog., S. Brice, Arch. Tournai.)

Item que on y mace gens qui *rewargent* et examinent le ouvrage de ceaus qui seront dudit rewart. (xive s., *Ord.*. Petit reg. de cuir noir, f° 78 v°, Arch. Tournai.)

Fu commandé que l'en feist faire deux cloches pour ledit appel, telles et de tel pays comme l'en *regarderoit* estre convenable pour lad. besongne. (19 juin 1389, Arch. mun. Rouen, A. 1.)

Or, *regardeis*, beais sirez, li queis doit avoir le blason, si en jugiez loialment por quoy n'aions ensemble corochie ne debat. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, IV, 497, Chron. belg.)

Et *fu* donc avisé et *regardé* que on li constrainderoit par ces compagnes qui se tenoient ou royaume de France. (Froiss., *Chron.*, VI, 187, Luce.)

Item au rewart des laines pour leur droit d'*avoir rewardé* les laines des dis deffuncts, quant vendus furent, .xvii. s. (5 nov. 1404, *Tut. des enfants Hotart le Roy*, Arch. Tournai.)

— Neut., décider :

En requerant que pour les causes dessus dictes ledit Geuillaume fust condempné envers nous en la somme de vint mil livres pour amende ou en oultre telle amende comme noz diz conseillers *regarderoient*. (1362, Arch. JJ 91, f° 209.)

— Impersonnellement :

Selonc ceu qu'il(s) *seroit rewerdei(z)* per les quaitres qui sont nommeis pour metre a escord les descors qui poroient choir entre... (1327, *Hist. de Metz*, IV, 53.)

REGARDEURE, *-ure*, *reguard.*, *reward.*, s. f., les yeux, regard, vue :

For ad *reguardure*.
(P. de Thaun, *Best.*, 283, Wright.)

Oilz dreiz e aperz out, dulce *regardeure*.
(Wace, *Rou*, 2^e p., 1318, Andresen.)

Filz Vivien, doce char, bone aieue,
Apert viare, fiere *regardeure*.
(*Enfances Vivien*, Richel. 1448, f° 184^d; p. 24, v. 370, Wahlund.)

E l'angele Deu aparissant
La pere remut e turna,
Desur s'asist e demura;
Se *regardure* e ses semblanz
Estoient tels cum fudre ardanz.
(*Evang. de Nicod.*, 1re vers., 956, A. T.)

Ses ziaus estoient grans et resplandisans et ne resembloient li uns l'autres : car li uns estoit noyrs et li autres voirs, et sa *regardeure* estoit come de lion. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 9^b.)

C'est la descordable Fortune,
Et celle ay je tost congneue,
Car autre part je l'oz veue
La fausse a double *regardeure*.
(Crist. de Pizan, *Chem. de long. estude*, 2208, Püschel.)

Doulce avoit la *regardeure* et hault portoit la chere. (*Cron. de Norm., de nouveau corrigees*, f° 14 r°.)

Ung œil de fiere *regardure*.
(Coquillart, *Nouv. Droitz*, 1re part., De Presumptionibus, I, 97, Bibl. elz.)

Or, beau sire, je vous demande
Quant vostre dame d'aventure
Jectoit en allant a l'offrende,
Sur ung autre sa *regardure*
En monstrant que de vous n'eut cure.
(Mart. d'Auvergne, *l'Amant rendu Cordelier*, 585, A. T.)

Que le feu saint Fremien d'Amiens
Te puist mignier le *rewardure*.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 62^b, éd. 1507.)

— Aspect, physionomie :

Regardeure avoit gentil et bele, si que il sembloit que se uns estranges hom venist, qui onques mes ne l'eust veu, par regarder son visage le deust il cognoistre a roi. (Guill. de Tyr, XVI, 1, P. Paris.)

Ne *regardeure* orguilleuse
N'ot il pas, mes douce et pesible.
(*Rose*, 12290, Méon.)

Fui sorpris au commencement
De vo simple *regardeure*.
(*Sal. d'am.*, Richel. 337, f° 279.)

Icil emperes Eracles estoit biaus et avenanz de face, et haliegres de *regardeure*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 88^c.)

(Il) vit de loinz un vilain qui soufloit le feu en une charboniere; si ert merveilleusement d'orrible *regardeure*, lait et noir. (*Ib.*, f° 281^b.)

Doulx estoit de humble *regardeure*.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 50 v°, éd. 1492.)

Mon mal est il si desplaisant
A Dieu que je ne suis plaisant
Au monde par ma *regardeure*?
(*La Complaint. du Temps passé*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 133.)

Ilz ont une horrible figure,
Et detestable *regardure*.
(Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. XII, éd. 1525.)

Se disait encore au xviie siècle :

... Mon magot était de laide *regardure*.
(La Fontaine, *Ragotin*, V, 16.)

— Fantôme :

Quant celle mauvaise *regardeure* entendit qu'il estoit filz du roy d'Escosse lequel avecques le Tors avoient mis a mort luy et ses trois freres, il se print a parler de se voix tres horrible. (*Perceforest*, vol. III, ch. ii, éd. 1528.)

— Appréciation, estimation, jugement :

A la *regardeure* des regardeurs du Bourtheoul. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 57 r°.)

Centre de la France, *regardure*, manière de regarder. Lorr., *reguédiure*, *rewature*, Bassigny, *reguédiure*, Comtois, Besançon, *regadure*, regard.

REGARDONER, voir Reguerdoner.

REGARIN, s. m. ?

Si ot cercel d'or en son chief,
Mes itant i ot de meschief
Au cercel mete, que li crin
Estoient blanc de *regarin*.
(R. de Houd., *Meraugis*, p. 63, Michelant; ms. Vienne, f° 10^b.)

REGAT, s. m., abîme ?

Quant fame se force a prendre,
Nous dison que elle se veut vendre,
Et ne pense a qui s'abandoune,
Fors a celui qui plus li doune.
De tel mesprisson nous gart Diex,
Si que de tel *regat* vous gart diex.
(*Clef d'Amour*, p. 109, Tross.)

On trouve dans un célèbre romancier du xixe siècle :

Le *regas*, ou *regage*, ou *ragage*, ou *ragas*, car ce nom générique s'applique, avec toute sorte de variations patoises a tous les abimes de nos montagnes (de la Provence), est un puits naturel, où, à une profondeur effrayante, dort une eau muette que l'œil peut à peine saisir. (G. Sand, *Confess. d'une jeune fille*, XII.)

REGARNIR, v. a., remettre en état, garnir de nouveau :

Regarnir une maison et la laisser garnie comme on l'a trouvee. (1286, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 20 v°.)

Ils rappareillerent leurs murs et leurs tournelles et *regarnirent* leurs engins. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 75^d.)

Pour *avoir regarni* une serruze a bosse. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, III, Arch. mun. Orléans.)

Pour *avoir* destaquié et rataquié le sierure de le garitte Moriel Porte, et le *regarny*, comme il appertenoit... (14 mai-13 août 1429, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Apres que icellui duc *eust regarny* de vivres et de gens ice le ville, s'en retourna en Angleterre. (Monstrelet, *Chron.*, I, 147, éd. 1516.)

REGART, *-ard*, *-uard*, *rewart*, *-ard*, *-ar*, *-airt*, *reuvart*, *rowairt*, *rouvart*, s. m., garde, égard, attention, considération :

Se de vos ne prenez *regart*,
Il vos auront, ja ce sachiez,
Molt tost rumpus et despeciez.
(CHREST., *Chev. de la Charr.*, p. 85, Tarbé.)

L'image saveit bien mostrer
Quant esteit termes de l'aler,
Et quant trop tost, et quant trop tart :
De ço se prent sovent *regart*.
(BEN., *Troie*, 14811, Joly.)

Et cil pensent del revertir,
Qui ne se donerent *regart* :
Pensent s'en tort par autre part.
(ID., ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 172, v. 42.)

Sur le fraisne les dras choisi ;
Quida qu'alkuns les eust pris
En larecin e iluec mis ;
D'altre chose non ot *reguard*.
Plus tost qu'il pot vint cele part ;
Taste, si a l'enfant trové.
(MARIE, *Lais*, le Fraisne, 185, Warnke.)

DIABLE
Guste del fruit
EVA
Je n'ai *regard*.
DIABLE
Ne creire Adam
EVA
Jol ferai tard.
(*Adam*, ap. Constans, *Chrestom.*, p. 151, v. 67.)

Cuens Aymeris s'en est donez *regart*.
(*Aymeri de Narbonne*, 4147, A. T.)

Apres s'en vont dormir, que ne pensent nul mal,
Que del petit laron ne s'en donent *regart*.
(*Elie de S. Gille*, 1957, A. T.)

A l'eve revint et saut ens,
Et puis li levrer apres tuit
Et tuit li veneor abruit,
Que onques n'i firent *regart*,
Ainz sont arivé d'autre part.
(*Renart*, Br. XIII, 494, Martin.)

Onques de ma mesaize ne te preis *regart*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 231c.)

Ayans *rouvart* et consideration aux boins et aggreables serviches... que j'ay veu et trouvé en mes bien ames mes eschevins. (Janv. 1364, *Ord.*, IV, 522.)

Les aduleurs ou flateurs portans venin engoisseux, dont ilz ne cognoissent la decepvance, ne admonnestement de sage contre leur oppinion n'y tendroit lieu, enserchent jeux et deliz, sanz *regart* au petit effect de la fin. (CHRIST. DE PIS., ap. Constans, *Chrestomathie*, p. 205, l. 15.)

Que nous ayons tousjours ce *regard* la de procurer leur salut. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 229a, éd. 1617.)

Ceulx qui se meslent de manier ung estat doibvent se despouiller de tout *regard* particulier, et mettre a part toutes haines et malveillances. (L'HOSPIT., *But de la guerre et de la paix*, II, 203, Dufay.)

— *Au regart de*, loc. prép., en considération, en comparaison de :

Prestre, quant ics encasures,
N'est hom. s'a toi est mesures,
Ne soit *au regart de* toi bas.
(RENCLUS DE MOILIENS, *de Carité*, C, 1, Van Hamel.)

Toute malise est petite *el regart de* malise de feme. (*Bible*, Richel. 901, f° 43b.)

Assembla tant de gent comme il pot ; mais ne fu rien *au regart de* l'ost que Solehadins avoit assemblei. (MÉNESTREL DE REIMS, 37, Wailly.)

— En ce qui concerne, par rapport à :

Laquelle response venue dudit duc, a tres grant et meure deliberacion de conseil, trouva qu'elle estoit moult malgracieuse *au regard du* bien du roy et de son royaume, et du duc de Bourgongne, et pour ce, le duc ne fut point bien content, et n'en fist compte. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 174, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— A l'avis, au jugement de :

Dunkes plout el *regard* del homme Deu ke il foissent la terre en cel meisme liu. (*Li Dial. Grégoire lo pape*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 265, 24.)

Car ciertes tel dame com il dist ne deveroit pas a mon *regart* remanoir ou siecle, mais estre condampnee pardurablement. (*Merlin*, I, 167 A. T.)

— *En regart de*, conformément à :

Car a eaux attraioient les femmes et les filhes des citains, car en habite et en oevre de parfaite religion *en regard(e) de* tous biens se governoient. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, VI, 275, Chron. belg.)

— *Pour le regart de*, à l'égard de, pour ce qui concerne :

Pour mon regard, ce m'est un singulier contentement de cognoistre par vos lettres la correspondance que vous desires que nous ayons ensemble. (1585, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 61, à Messieurs les députés des Pays-Bas, Berger de Xivrey.)

Je vous prie, *pour vostre regard*, me faire cognoistre ce qu'elle vous dira et representera de ma part, combien vous pouves affectionner ce qui m'est agreable. (28 juill. 1593, *ib.*, t. IV, p. 183.)

Ce que je vous veulx bien recommander *pour vostre regard*. (1594, *Ib.*, IV, 185.)

Les animaux, *pour le regard* de l'eau... peuvent changer. (J. BOUCHET, *Serees*, l. I, ser. II, f° 30 r°, éd. 1608.)

— *Regart à*, à cause que :

Charité de 40 s. a Zebel, povre femme, *regard a* ce qu'elle a une sienne fille qui, puis un an en ça, s'est troublee par courroux. (15 déc. 1463, Arch. mun. Rouen, A 8.)

— Crainte, appréhension, sujet de crainte :

Tintancel est bien defensables,
N'estoit par nul engin prenables ;
De faloise est close et de mer,
Qui seul le port pourra garder,
Mal aura doubte ne *regart*
Que homme y entre d'autre part.
(WACE, *Brut*, f° 65d.)

Puis sont es palefreiz montez,
Ne furent pas trop effreez,
Ja a cel tens *regart* n'eust
Nus messagiers, quels que il fust.
(BEN., *Troie*, 3357, Joly.)

N'avoient poor ne *regart*.
(*Ib.*, 4473.)

En ma cort n'a *regart* messages
Quels que il seit, ou fox ou sages.
(*Ib.*, 6397.)

N'ot nul *regart* d'estre trai.
(*Ib.*, 8130.)

Provoire sont toz jorz coart :
De poi de chose ont il *regart*.
(*Ib.*, 3985.)

Plein de crieme, plein de *regart*,
Par poi que li quors ne li part
De ceo que faire li estuet.
(ID., *D. de Norm.*, II, 13045, Michel.)

Poi out de mort crieme e *regart*
A rescorre Gauter Gifart.
(ID., *ib.*, II, 37490.)

De vos parens ai grant *regart* ;
Ne puis fuir, ne sei quel part.
(*La Vie de Saint Gile*, 683, A. T.)

La tour est si ben enclose
N'ad doute de nule chose,
De fosses parfund e haut
N'ad *regard* de nul asaut.
(ROB. GROSSETETE, à la suite de G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 232c.)

N'ad *regard* des enemis.
(ID., *ib.*)

— Aspect, jour, vue :

Berte s'en va fuiant par delez un essart ;
Tant fuit que de li perdent li serjant le *regart*.
(*Berte*, 639, Scheler.)

... Et si ne puet encore Colars Dunstaing faire veuwe ne *rewart* deseure ledit mur, ki puist rewarder en l'iretage Colart de Saint Piat. (25 juin 1329, *C'est Colart de S. Piat, taintenier*, chirog., Arch. Tournai.)

Lilius est ung promontoire ou montaigne ayant son *regard* en Affricque. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec.*, f° 183, éd. 1530.)

Ceux de la ville avoient plein *regard* sur les champs, et veoient bien tout ce que on y faisoit. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 185 v°, éd. 1539.)

Les chambres n'ont pas si plaisant *regard*, que je vouldroye bien. (CALV, *Lett.*, I, 188, Bonnet.)

Au hault de ce grand edifice sont les belles et longues galleries, aiant leur *regard* sur le parc et la prairie et sur le septentrion. (1574, *Chos. plus memor. avenues durant le siege de Lusignen*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 303.)

— Côté :

En celle porcion pres la cité de Salerne est une coste ou une riviere, c'est a dire ung *regart* ou un costé de montaigne qui regarde la mer. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 43 v°.)

— Espèce, sorte, nature :

Encor vodroi je ou vregié dou parclos
Arbres et flours naissans de leurs estos
De tous *regars* et de divers compos.
(FROISS., *Poés.*, II, 146, 4906, Scheler.)

— Titre d'un officier qui avait regard et inspection sur quelques maîtrises de métiers, et, en général, contrôleur, administrateur, gouverneur :

Cruex fu Guiteclins et fiers comme liepars,
De .XL. roiaumes ert bailliz et *regars*.
(J. BODEL, *Sax.*, LVIII, Michel.)

Ses evesques, tant com vesquié,
Regart le fist (Theophile) de s'esves-
[quié.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 7b.)

Serment du *rewart*. Vous fianchies a y estre *rewars* de le ville droicturiers et loiaus et a consilier le vile et les eskievins bien et loialement et a warder le loy et le franchise de le ville. (1235, *Serment des magistrats de Lille*, ap. Tailliar, p. 89.)

Mestre Bonniface, ki *rewart* estoit de le maison de le Val, de par le capitele. (Juin 1252, *Adan de le Fontaine*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Mestre Jehans Darras, et Gosses de Maubrai, bourgois de Tornai, mestre et *rewart* de le maison de le maladerie de le Val. (Juin 1278, *C'est Jehan de Maugret*, chir., Arch. Tournai.)

Mestre et *rouwart* de le maison de le Maladerie de le Val. (Août 1305, *C'est le maison de le Val et Colart de Santres*, chir., Arch. Tournai.)

Ot un moine sa en ariere
Moult dissolus de grant maniere,
Le cuer avoit forment awugle,
Dieu ne cremoit, ordre ne riule,
Regars ert, prevos et baillis,
Et de malfere entalentis.
(*Du Moine qui amoit St Pierre*, 3, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 139.)

Et s'embast en l'yaue de Sainne,
Devers Gaillart, ou n'a *regart*
Nus qui les murs de l'ille gart.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 70b.)

Lors commencha a Romme a avoir conseilloors et *regars*, et li premierz *regars*, li premierz prevos fu Bruthus. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 22c.)

Regars et maistres des orfenins. Les magistrats des villes sont souvent ainsi només, surtout en Flandres. (1320, *Ord.*, V, 134.)

Les commis *regars* sur les mises de la ville. (*Ib.*)

Mardonius, qui estoit princes et *reguars* des afaires le roi Xerxes, vint a lui. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 214e.)

Seigneur, vous estes cheens aveuc nous et vous m'aves esgardé a estre *regart* de l'empereur et de l'empire. (*Liv. de la conq. de la Morée*, append., p. 488, Buchon.)

Comme nous eussions mis et establi nostre amé chevalier monseigneur Cordouen de le Bourre, pour nous et en nostre lieu *regard* et gouverneur de toute la terre que nous, a cause du bail de noz enfans, avons en la conté de Flandres et d'Allost. (1333, *Cart. de la D. de Cassel*, I, f° 8 v°, Arch. Nord.)

Les choses qu'il a faites comme *regard* et gouverneur. (*Ib.*)

Acordé est par les consaus que aucunes fois en remuera le *rewart* del orpheverie. (xive s., *Ord.*, Petit reg. de cuir noir, f° 78 v°, Arch. Tournai.)

Le sire de Couci estoit institues et ordonnez de par le roy et son conseil a estre cappitaine et souverain *regars* de tout le pays. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 65d.)

Et se complaindirent par pluiseurs fois a monsigneur Jehan Chandos, qui estoit connestables d'Aquitainnes et *regars* par droit d'armes sus tels besongnes. (Id., *ib.*, VI, 228, Luce.)

... Pourveu que a nostre tres redoubté seigneur Monsieur le duc de Bourgoigne cy present, comme *rewart* et hoir d'iceulx pays... Nous le recepvons en notre *rewart*, bail, mambour, gouverneur et hoir desdis pays de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Frize. (1428, Jeh. Cocqueau, *Mém. de la ville de Valenciennes*, II, 84, Arch. Mons.)

Et estans les dits de Flandres de rechef rebelles contre le comte Louis de Cressy, comte de Flandres, detenu prisonnier par ceux de Bruges, commirent les dits de Flandre pour *rewart* et gouverneur dudit pays, messire Robert de Flandres seigneur de Cassel. (L'Espinoi, *Hist. de Flandres*, p. 75.)

Par ladite coutume, toutes les sentences rendues par les *reuvarts*, paiseurs, maieur de la Perse, tripiers de velous, commis a la vingtaine et autres collieges subalternes a eschevins, sortissent par appel par devant lesdits eschevins. (*Coutume de l'Isle*, article 195.)

— Police d'un métier, et, en général, contrôle, inspection, décision, jugement :

A *regart* de prodomes. (Juill. 1234, Cathédr. de Metz, Arch. Mos.)

En doneront latre saalees de lour saels et de saels autantiques, *a regart* des dix nuef borgeois esleiz. (1283, *Franch. de Montbéliard*, Arch. mun. Montbéliard.)

Et s'est asavoir que se li dis Pieres, ne si hoir, u chius ki l'iretage Pieron tenra, enpiroient nodite masiere par leur corbiaus, amender le doit ou *rouwart* des eskievins et des seremenles, si avant comme lois ensegnera. (Juin 1286, *C'est Pieron le Muisit et l'eglise saint Martin*, chir., Arch. Tournai.)

Au *regart* et au dit et a la taxation de mon sire... (1293, Evêch. de Langres, Arch. Haute-Marne, 29.)

A *rowairt* de proudommes. (Sept. 1274, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Et, parmi tant, Gilles et Margherite doivent, et ont en couvent, cescuns pour le tout, Dame Helain, leur mere, a warder et a escoustenghier de toutes coses bien et soufissaument, ou *rouwart* des eskievins, tout le cours de se vie, en quel estat qu'elle soit. (1296, Octaves S. Martin, en yvier, *C'est Gillion et Magritain se sereur*, chirog., Arch. Tournai.)

La dame requist le prince, par la maniere et la voie que on doit requerre heritaige qui eschiet a home pour la mort de son prochain parant. Mais li princes lui faisoit ades une response, et lui offroit ades le *regart* de sa cour. (*Liv. de la conq. de la Morée*, p. 242, Buchon.)

Per lou *rowairt* de maistre Richairt. (1312, *Cart. gr. Egl. de Metz*, Richel. 11846, 770, 78.)

Per lou *rewairt*. (*Ib.*, 760, 78.)

Comme il sera trouvé par le *roward* des Marches qui soit a faire. (xive s., *Chron. de M. Praillon*, Hist. de Metz, IV, 22.)

Item fu acordet che meisme jour que, la ou les wardes de l'argent et de l'estain soloient avoir .i. s., il aront d'ore en avant .i. d., pour che que il ont plus grant painne ou *rewar* que il ne soloient. (27 mars 1341, *Petit reg. de cuir noir*, f° 55 v°, Arch. Tournai.)

Au dit et a *rouvairt* d'un de noz citains. (1348, *Hist. de Metz*, t. IV, p. 119.)

Tout au *rowait* et ordonnence de nosdis commis. (1391, *ib.*, IV, 414.)

Adont a commandé Raison
Que chevalerie deist
Tout ce qu'il lui pleust et seist ;
Car de toutes vouloit savoir
Les opinions, pour avoir
Regart sus le meilleur eslire.
(Crist. de Pizan, *Chem. de long est.*, 3156, Püschel.)

Jehan de le Haye, foulon, .x. lb., pour pluisieurs oprobres, parolles injurieuses et deshonnestes par lui dictes contre Pierre le Muisit, mayeur des .xiii. hommes, ayant *rewart* a son dit office. (13 juillet 1417, *Reg. de la loy*, 1413-1425, Arch. Tournai.)

Pour porter lectres audit monseigneur le regent que la dicte ville lui rescripvoit, par le conseil de monseigneur le chancelier d'Orliens, pour avoir *regart* que les gens d'armes de mondit seigneur se recullassent du pays d'Orlenoys affin que l'en peust cuillir l'aoust. (1421-1423, *Compte de J. Martin*, Forteresse, Despence, II, Arch. mun. Orléans.)

Conclud de labourer adfin de les advoir hors desdis Freres mineurs et par aultre voye avoir *rewart* sour eux. (1428, *Reg. des Consaux*, II, f° 51, Arch. Mons.)

Et se l'amanderoient encore au *rewart* de la justice. (1431, *Hist. de Metz*, V, 235.)

— Droit d'inspection, de vérification, et, par suite, redevance accessoire en général, gage, salaire :

Et vaut (le fief) en grains, en *regars* et en deniers, avecques la court et l'usage... (1328, *Ass. de terre en Constent.*, Arch. KK 292, f° 5 v°.)

En grains, *regars* et justice. (*Ib.*)

Terres, preys, boys, maisons, rentes, *regars*, hommages. (30 oct. 1390, *Ch. du vic. de Coutance*, S.-Sauv., Ecauseville, Arch. Manche.)

Nostre prevosté de Chierbourg qui souloit valoir par an en revenue .iiixx. .x. quartiers de froment o les *regarts*, et .xl. s. t. en deniers, qui de present est toute en non valeur. (1399, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 58 v°.)

.iiixx. .x. quartiers de froment et les *regarts*. (*Ib.*)

.xxx. quartiers d'avoine et les *regarts*. (*Ib.*)

.x. quars d'avoine o les *regars*. (*Ib.*)

Il y avoit la aucuns gentilz hommes de Normendie qui cevauchoient de l'un a l'autre, sans get et sans *regard*, qui ne se pooient armer, car il estoient prisonnier as Navarrois et recreus sus leurs fois. (Froiss., *Chroniq.*, VI, 301, Luce, ms. Amiens.)

Et a ledit corps d'omme des hommes qui tiennent de luy foy et hommaige, reliefs, .xiiie, *regarts* de mariaiges, et les autres devoirs et droictures appartenans a noblesse de fieu. (1425, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 78 r°.)

Paier aux chefs de monstres desdiz vassaulx et nobles de nostre dit pais de Normandie les gaiges et *regars* d'iceulx. (30 av. 1429, *Lett. de mand. de H. VI*, ms. Richel., pièc. prov. de la cour des comptes.)

En paiement des gaiges et *regars* de quatre hommes d'armes. (*Ib.*)

En faisant compte et paiement des deniers d'icelles finances au sire de Talbot, naguerres garde et cappitainne des ville et chastel de Gisors, des gaiges et *regards* de .xv. lances a cheval, .x. a pié et .vi^{xx}. .xviii. archiers qu'il a entretenuz en la sauvegarde dudit lieu de Gisors. (*Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr. dur. the reign of H. VI*, p. 303, Rer. brit. script.)

Le dit Richart Wydeville doit avoir payement de gaiges, *regards* et soldees, de nos finances de Normandie. (19 août 1442, *Lett. de H. VI, donnant à R. Wydeville la charge de capit. d'Alençon*, Arch. Orne.)

Et si a (le viscomtier) le *regard* et esgard sur les vivres et autres denrees qui se vendent es mettes de sa seigneurie. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 6, éd. Arras 1679.)

— Richesses, biens :

Et pour ce que elles ont laissié les *regars* et esbatemens du monde et renoncié aux pompes du siecle. (1359, *Ord.*, III, 364.)

Fy donc des voleurs, des richesses et *regars*. (*Perceforest*, vol. V, f° 31^{c}, éd. 1528.)

— Apparence :

> ... S'on labour tart,
> Le fruit ne puet avoir si bon *regart*,
> Pour la terre, quant elle est desertee,
> Comme celle qui en bon temps s'espart.
> (E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 236, A. T.)

— Repas de noces rendu par les parents des mariés :

Comme le suppliant feust alez veoir la feste du *regart*, qui se faisoit en l'hostel du prevost des marchands, d'une sienne fille, etc. (1374, Arch. JJ 106, pièce 207.)

Une chappeliere qui livrera chappeaulx le jour du *regard* et le jour des nopces. (*Ménagier de Paris*, II, 118, Biblioph. fr.)

Comme icellui Robin feust alé en l'ostel de Henry Ernault, au *regard* de la femme Guillaume Ernault, sa sœur, et icellui jour assemblé plusieurs personnes pour aler avecques lui oudit *regard*, pour faire bonne chiere, selon la coustume du pais. (1403, Arch. JJ 158, pièce 281.)

REGAYMER, voir REGAAIGNIER.

REGAYNER, voir REGAAIGNIER.

REGAZOUILLER, v. n., répéter comme un oiseau un autre chant :

Regazouiller. To report, or to record, as birds, one anothers warbling. (COTGR., 1611.)

1. **REGE**, s. f., mesure de terre, mesure de vigne :

Esters does *reges* de jos e una de sus. (*Cart. du chap. d'Angouleme*, f° 42 v°, Evêché Angoulême.)

Lesquelz labourerent d'icelle terre deux *reges* et demye. (1482, Arch. JJ 206, pièce 785.)

Six *reges* de vigne contenant ung journau d'homme. (1545, Alonne, ms. du Poitou, Lalanne, *Gloss. du Poitou.*)

Poitou, Vienne, D.-Sèvres, *rege*, sillon, creux du sillon. Angoumois, *rege*, partie bombée du sillon. Cf. RASE 1.

2. **REGE**, *reige*, s. m., crible :

Bien comornee de van et de *reige*. (1305, *Charte Saint-Lambert*, n° 476, Arch. Liège.)

.LXXX. muids spelte mesure de Namur, bonne, loyale et payable, bien commournee de van, de *rege* et de flayel. (1474, *Reg. de la cour féod.*, XLIX, 247, Arch. Liège.)

Pour ung treille d'escringnerie et ung *reige*. (1503, *Exéc. testam. de Jehan le Jone*, Arch. Tournai.)

Ardennes, Rouchi, Liégeois, Wallon, *rege*, *redge*, crible.

REGECTANT, voir REGETANT.

REGECTER, voir REGETER.

REGEHINER, *regeiner*, *regenner*, *rejanner*, v. a., torturer de nouveau :

> Trompe mes langueurs, la doleur, la peine,
> Qui me *regeine*.
> (CL. DE BUTTET, *à Apoll.*)

Regeiner. To retorture, to rack once more. (COTGR., 1611.)

— Se moquer de... par une répétition malséante et ironique, contrefaire injurieusement :

Quelques moqueurs *rejannoient*, c'est a dire se mocquoyent par une repetition malseante et ironique de la justice. (TABOUROT, *Bigarrures*, de l'Echo, f° 168 v°, éd. 1584.)

Vouloir contrepeter ou par trop grande curiosité *regenner* le Decameron de Bocace. (ID., *Les Escraignes dijonnoises*, p. 101, à la suite des *Touches*, Paris, Est. Maucroy, 1662.)

Bourgogne (LA MONNOYE, *Noëls*), *rejannai*, contrefaire, par manière d'insulte, le ton et la voix de quelqu'un.

REGEHIR, *-eir*, *-jeir*, *-jehir*, *-giehir*, *resgeir*, *regheir*, *regir*, *-yr*, *reigeir*, verbe.

— Act., confesser, avouer, reconnaitre, proclamer :

> Amis, dist il, tes pechos *regeis*
> Car je sui tos aprestes do l'oir.
> (*Les Loh.*, ms. Montp., f° 250^{c}.)

> Ou quant vient au point de la mort
> En trove aucun qui se remort
> Et se repent et merci crie,
> Et *regeist* sa tricherie
> Et par boene devocion
> Requiert a Deu confession.
> (GUILLAUME, *Best. div.*, 3643, Hippeau.)

> Sa contenance unt esguardee,
> E puis si l'unt araisonnee,
> Que, se en sei pechié saveit
> Nul qui unques criminal seit,
> Sil *regehisse* a un provaire.
> (GUILL. DE S. PAIR, *Rom. du Mont S. Michel*, 3084, Michel.)

Et quant li honorables peres lur disoit et l'osteil de la femme et les manieres des mangiers et lo conte des boires, il, reconissant totes les choses cui il avoient fait, chairent a ses piez tuit tremblant et si *regehistrent* soi avoir pechiet. (*Li Dialoge Gregoire lo pape*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 267, 36.)

> Coment oserai essaier
> De mes conchies lavres mover ?
> De dire ne de *regehir*
> Que ma langue malvaise fit ?
> (*Légende de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 473, 2.)

> As tu tes pechiez *regehi* ?
> (*Renart*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 292, 22.)

> Et li eveques le somont
> De son pechié *regehir* tout.
> (*Parton.*, 4420, Crapelet.)

> Celle devant toz en la place
> Trestoz ses pechiez *resgei*.
> (J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 40^{b} ; Duplessis, p. 165.)

En ce point, l'an le puet bien mettre en gehine por faire li *regehir* sa colpe, et autremant non. (BRUN. LAT., *Tres.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 593, 24.)

> Ses pecchez li a descoverz
> Dunt il esteit seur e sorz ;
> De s'amie li *regei*,
> Cum il vint primes a li.
> (*Le Lai del Desiré*, p. 17, Michel.)

Regissiez l'un a l'autre vos pechiez. (*Serm.*, Richel. 423, f° 68^{b}.)

Et dist telles parolles non mie comme lay, mais comme tres saige devin en *regehissant* sa creance : Je pecheur Loys, regehis de vray cuer et croy en Dieu le pere, le Fils et le saint Esperit, en trois personnes un seul Dieu. (*Grand. Cron. de Fr.*, Gros roys Loys, XXIV, P. Paris.)

> Mon meffait tout *regehiray*.
> (*Un Mir. de N. D., comm. Ostes roy d'Esp. perdi sa terre*, Th. fr. au m. â., p. 476, Michel.)

> Or vos puis *regehir*
> C'onques li dus Johan ne s'i volt assentir
> A fair che que la lettre ens se volt contenir
> Et partant li messages ne vorent revenir.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 11623, Chron. belg.)

— Absol. :

Jo *regeirai* al Seignur sulunc sa justise. (*Psaum.*, Cambridge, VII, 17, Michel.)

Kar iluec munterent les lignees... del Seignur... a *regehir* al num nostre Seignur. (*Ib.*, CXXI, 4.)

En enfern ki *rejeirat* a tei ? (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 10 r°.)

— Act., raconter, rapporter, déclarer :

> Tei *regehirai* cest afaire.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 32952, Michel.)

> Tot ton afaire nous pues bien *rejehir* :
> N'i avras mal dont te puisse gairir.
> (*Raoul de Cambrai*, 7418, A. T.)

> Kar il est fieble mut, a tuz le veut *regeir*.
> (*Horn*, ms. Cambridge, 3573, Stengel.)

> Pour *regiehir* et pour espondre ma foy.
> (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 32 v°.)

> Ne puis au moins mon penser *regeir* ?
> (*Ch. anonym.*, Stockholm, ms. fr., 46, Romania, 1878, p. 98, v. 6.)

Et ly *reghey* aulcune chose de l'intencion du roy. (FROISS., *Chron.*, IV, 349, Luce.)

— Avec un rég. de personne, confesser, reconnaitre :

Ker sicume senglement chascune persone Deu u seinur *regehir* par chrestiene verité sumes debuté. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Commune fei, 19, Michel.)

Tei, seignor, te *regyssons*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 184 r°.)

Oserai ma boche ovrir,
Qui tant est laide et conchiie,
Qui ton douz fil a reneie ;
Coment l'oserai *regeir*
Et per mon bon seignor tenir ?
(*Legende de Théophile*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 479, 1.)

— Réfl., s'avouer, se confesser :

Pour lui mustrer e aovrir
Ço ke li velz home li diseit
E dunt il *se regeisait*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 104ᵃ.)

Et que chascun *se regehist* estre subgect a l'empire. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 25ᶜ.)

— S'en rapporter :

Sires, ilh est voir que je pris a accense celle maletoute .v. ains, parmi milh et .mᶜ. mars que j'en paiay, et ne sont encors passeis les .v. ains, et de che je *moy reige* al tesmongnage de prevost de chiens que je voy chi. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 315, Chron. belg.)

— *Regehissant*, part. prés., qui avoue, qui confesse :

Certes, sire, je ne sauroie
Pas aconter hui en cest jor
Com bel il me requiert d'amor
Par laiz, par escriz, par romanz ;
N'onques ne fu *regehissanz*
Sa bouche certes a la moie ;
Ausi se cuevre toute voie
Comme se riens ne l'en estoit.
(*Lai du Conseil*, p. 92, Michel.)

— Subst., celui qui se repent :

Quarons donc les seix vaissels de piere ou li lavemenz des vrais *regehissanz* puist estre faiz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 94 r° ; Foerst., 112, 17.)

REGEHISSANCE, s. f., aveu, confession :

Tant dist, e li Deu cher ami,
Com oem compunct e esbahi,
D'onsi tres forte mescreance
Dom oit la *regehissance*.
(FR. ANGIER, *Vie de St Grég.*, 2223, Meyer.)

Se chou ne crois dont as tu tort,
Des tiens as chi *regehissance*
Et devers ti voire prouvancho.
(*Vie Ste Katerine*, Richel. 23112, f° 60ᵇ.)

Il ne pooient trere de lui la *regehissance* de son propre nom. (*Pass. des XLVIII mart.*, Richel. 818, f° 297 v°.)

C'est *regehissance* de bouche
A cuer plain de contricion.
(WATRIQUET, *Dis de la Cygoigne*, 112, Scheler.)

Aussi n'iert ja pecheur sauvez
S'il n'est par confesse lavez,
Dedenz repentance baigniez,
En *regehissance* espurgiez.
(ID., *ib.*, 135.)

REGEHISSEMENT, *regeissement*, s. m., aveu, confession :

Selonc lo traule *regehissement* de l'amor de nostre Signor. (S. BERN., *Serm.*, Foerst., p. 150, l. 8.)

Et par chou regehist chascuns et reconnust qu'il estoit desous l'empire de Rome et sougis a l'empereur. Cilz deniers avoit en luy l'ymage Cesar et l'escripture de sen nom. Et pour chou que li nombre de ceulx qui cel denier paioient pour cens du chief estoit certains et mis en escript, fu ceste reconnissanche et cilz *regehissemens* appelles descriptions. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 189ᶜ.)

Li primere ovre de penitance est li *regeissemenz*. (MAURICE, *Serm.*, XIIIᵉ s., ms. Poitiers 124, f° 18 v°.)

Confession, ce est *regeissemenz*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 149.)

La confession et le *regeissement* de Jesucrist. (*Ib.*)

Et te regeiron, car dui *regeissemenz* sunt, *regeissemenz* de pechié et *regeissement* de loengez. (*Ib.*, p. 190ᵃ.)

REGEILLIER, v. a., réparer :

Qui sera ocuppé en loi de la pollucion de l'eglise, il sera condempné es amendes viers le seigneur, selonch le cas, et ossy de le faire *regeillier* le lieu saint a ses despens, sans le coust de l'eglise. (*Cout. d'Estaires*, art. CXLVIII, XVᵉ s., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGEIR, voir REGEHIR.

REGEISSEMENT, voir REGEHISSEMENT.

REGEMENT, *-iment*, *regyment*, s. m., gouvernement, règlement :

Et que tous biens aviendroient et seroient au royaume par son *regement*. (*Ass. de Jér.*, I, 5, Beugnot.)

C'est mon maistre le Createur
Qui commanda com prime aucteur
Qu'en la matiere universelle
Je lisse, comme son ancelle,
Transmuer les quatre elemens
Par mes actes et *regemens*.
(JEH. DE MEUNG, *les Remonstr. de Nat.*, 197, Méon.)

Si come il estoit plus plainement contenu se lectres de nostredit cher frere seelees en cire blanche et es nostres seelees en cire vert de nostre seel dou quel nous usiens avant le temps que nous eussiens ledit *regiment*. (1316, Arch. JJ 54 bis, f° 31 r°.)

Et, le .VIIᵉ. jour de novembre, li grande englezes et les secundars englezes de Liege concludont, en la presenche de monsangneur, sor la requeste des commissars au *regyment* d'eaux a respondre, et que selonc leur serimens ilh ne poroient eistre submis audit *regyment*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 519, Borgnet.)

Pour tant qu'ilz le veoient viel et foible et que en son hostel n'avoit point trop grant *regement*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 116ᶜ.)

Il n'apartient pas que l'espouse gouverne : ainçois de tout subjecte a son espoux luy doibt laisser tout le *regiment* et gouvernement. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 45 v°, éd. 1488.)

Jupiter auquel le ciel et *regiment* d'icelluy estoit assigné. (C. MANSION, *Bible des poet. de metam.*, Prol., éd. 1493.)

Pour le *regiment* et gouvernement de ladicte maison. (1526, *Liv. des Sermens*, f° 171, Arch. mun. Montauban.)

Et que le peuple qu'ilz auroient quelque jour a gouverner et regir, puisse soubz leur bon *regiment* vivre en paix et tranquilité. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 15, éd. 1559.)

Laquelle famille, encore qu'elle fut plebeienne, fut neantmoins en tres grand bruit et estime par huit consulats, par la dictature, et pour le *regiment* general de toute la gendarmerie. (LA BOUTHIERE, *Suetone*, p. 132, éd. 1569.)

— Conduite :

De quel *regiment* estoit ma vie, je ne l'ay appris qu'apres qu'elle est exploittee et employee. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, p. 358, éd. 1595.)

— Direction :

Une infinité de bons esprits se mirent sous son *regiment*. (E. PASQUIER, *Rech.*, ap. Ste Palaye.)

— Régime :

Je conseilleray, avec Rasis, que personne ne s'entremecte de practiquer en nostre science, que premierement il ne cognoisse tous et chascuns les *regimens* du feu (pour ce qu'ilz sont grandement divers) qui sont requiz a la composition de nostre divine œuvre. (ZECAIRE, *De la vraye Philos. nat.*, p. 93, Anvers 1568.)

REGENDRER, v. n., repousser :

C'est en mi march qu'erbe *regendre*
Et li noviaus tans recomence
(GAUTH. DE MES, *Ymage du monde*, Maz. 602, f° 72 v°.)

REGENEREMENT, s. m., régénération :

Prendra le *regenerement*
Par quei raciuz seit del mesfaiz
E des pecchiez qu'il a faiz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1482, Michel.)

Que del saint *regenerement*
U tu prendras bapteiement
Es fonz dignes, sainteliez.
(ID., *ib.*, II, 6551.)

Li *regeneremenz* du bautesme. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 30 v°.)

Que jamais le haultain royaulme
Ne verra en corps ne en ame
Qui de char n'est...
Que de li sperit est...
Et dont ce *regenerement*
Content espirituellement.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 94ᵃ.)

REGENTANT, adj., autoritaire :

Quand Platon faict le legislateur, il emprunte un style *regentant* et asseverant. (MONT., *Ess.*, II, ch. XII, p. 335, éd. 1595.)

REGENTATION, s. f., régence :

Non obstant luy appartenist la *regentation* du royaume de France... laissa tout es mains des autres princes ses freres. (Christ. de Pisan, *Ch. V*, 2e p., p. 16, Michaud.)

REGENVRIR, v. n., redevenir jeune, se renouveler :

Ce sambloit la piau d'ung serpent dont il se despoille pour *regenvrir*. (Guiart, *Bible*, Ex., LXXIV, ms. Ste-Gen.)

Ele fet l'ame *regenvrir* et novele devenir. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 27 v°.)

REGEOR, *-our*, s. m., gardien, défenseur, commandant :

Qui se font gardiens et *regeours* de mermeaus et de lor biens. (*Ass. de Jér.*, II, 281, Beugnot.)

Et maintes autres officiaus et *regeor* de jens et de teres. (*Voy. de Marc Pol*, LXXXIX, Roux.)

REGER, v. a., régir, gouverner :

Pour *reger* et gouverner les compaignons, n'auront point au monde de plus suffisant ou mieulx esleu que le Jouvencel. (*Le Jouvenc.*, ap. Ste-Pal.)

Je te advertis que... tu *reges* et gouvernes l'empire et seigneurie que Cupidon sur toy a de nouvel prinse. (Dassy, *Peregrin*, f° 13 v°, éd. 1533.)

Comme pourroyent demourer les cieulx et la terre, si amour avec doulceur ne les *regeoit* et gouvernoit? (Id., *ib.*, f° 5 v°.)

REGERES, voir Regieres.

REGESIR, *rej.*, v. n., être couché, être étendu :

Desor le porc tenoit l'un deses pies
Et d'autre part *regisoient* li chien.
(*Garin le Loh.*, 3e chans., V, P. Paris.)

Mais Deus aveit uvré pur nus,
Quant trovat le espace entre nus,
E nus *rejeumes* de loing.
(*Tristan*, ap. Constans, *Chrest.*, p. 83.)

Que, quant aura pris baptisterie,
Que ci *regise* en cimeteire,
Si'n lessez le cors aporter.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1491, Michel.)

La dame *regist* en son lit
Les son mari.
(*Couci*, 777, Crapelet.)

Son vis et sa face baissant,
K'errant en faces ton plaisir
D'une fois a li *regesir*.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'Am.*, 1416, ms. Dresde, Kœrt.)

Regesir, reseoir, recumbo. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

— Incomber :

Corvees des bestes *regesans* sur le fief (1453, *Denombr. de la vic. d'Orbec*, Arch. P. 308, f° 13 v°.)

REGEST, voir Regiet.

REGETANT, *regect.*, adj., vif, alerte :

K'il sa chaire ne nurisset ansi k'ille soit *regetanz* et et anvoesieie. (*Li Epistle Saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 68 r°.)

— Roide :

L'arbaleste ainsi demoura si endurcie et *regectant* que ung homme ne la tendoit pas legierement a la main. (*Perceforest*, IV, f° 22a, éd. 1528.)

REGETEIS, s. m., les rejetons, les pousses :

Les bestes vont en ices tailleis et ont mengié le *regeteis*. (*Cas contre Bertaut de Vilers*, Arch. J 1024, pièce 84.)

REGET, *regiet*, s. m., tringle, barre, peut-être grille :

.I. pale de fer, fourche de fer, .II. bons *reges* neufs, .II. septiers lies de fer. (1356, *Reg. du chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 30 r°.)

Avoir refait et mis sulz et jus le *regiet* des cloquettes qui sonnent les appeaux de l'orloge du belfroy. (20 fév. 1395-20 mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour deux torellons et un *regiet* pesans .VI. lb. de fier, pour deux *regies* ralonguier .III. lb. de fier. (1395-1398, *Compte de la construct. du beffroi*, 93e Somme des mises, f° 89 bis r°, Arch. Tournai.)

Grant verghe de fier, pesans .XIIII. lb. de fier, qui serve au grant martel de l'orloge, appiellé le *regiet* dudit martiel; pour une verghe de fier, pesant livre et demye servant au sacquier le grant martiel de la ditte orloge aval. (*Ib.*, 95e Somme des mises, f° 90 v°.)

Item pour deux *reges* de fier a quoy le pont frume et deffrume. (20 mai-20 août 1398, *Compte d'ouvrages*, 10e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Avoir destaquié et rataquié le grande sierure du second huys du belfroy hault, et y avoir fait un nouviel *regiet* et nouvelles wardes. (20 nov.-20 fév. 1399, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Cf. le provençal *rejal*, grille.

REGETER, *-gecter*, *-getter*, *-jetter*, *-gitter*, *-gister*, v. n., ruer, regimber :

Des pies *regete* (le cheval), moult est grans sa [fiertes.
(*Auberi*, p. 195, Tobler.)

Ami ! sire, ostes vo cheval,
A poi que il ne m'a blechie.
Li Robin ne *regiete* mie
Quant je vois apres se karue.
(A. de la Halle, *Jeu de Robin et de Marion*, Richel. 25566, f° 30.)

Il joint les .II. orelles, si *regete* des pies.
(*Elie de S. Gille*, 2027, A. T.)

Lors veissiez...
Lances brandir, bastons lever
Es lieus destres et senestriers
Et deschargier desus destriers
(Comment qu'aucun d'entr'eus *regiete*)
Si perilleus qu'apres l'assiete
Pert bien c'on a feru acertes.
(Guiart, *Roy. Lign.*, 15784, W. et D.)

Se il monstrast que il a beste acoustumee a mordre ou de *regetter*. (Boutill., *Som. rur.*, I, f° 81 r°, éd. 1539.)

Le cheval du chevalier aux papegaulx print a *regecter* des pieds de derrier si fort... (*Perceforest*, vol. I, f° 143a, éd. 1528.)

— Renvoyer des coups :

Pour la grande pité de la dame au corps gent,
Ploroient la endroit li gent piteusement
Et prient pour l'enfant qui si bien se deffent
Que Mauquaret assaut malescieusement
Et ly boins Holyas ly *regitte* souvent;
Soy cuevre de l'escut dont li kans fu d'argent,
A une croix de geulles, qui reluist clerement.
(*Chev. au cygne*, 1804, Reiff.)

— Résister :

Register aux entreprises des Franchois. (1476, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **REGETER**, *regicter*, *rejetter*, *rejecter*, v. a., nettoyer, curer :

Porront les diz religieus faire *rejecter* ledit cours e tout mettre sur me terre, et lesdiz rejes espardre sur me terre. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 v°.)

Le cou[r]s de ceste iaue puet et doit leglisse devant noumee *regieter* et reniier a se volenté. (Août 1242, Anchin, Flines, Arch. Nord, et Moreau 162, f° 86 r°, Richel.)

— Jeter, couler de nouveau :

A Willemme Mautaillié, plommier, pour .XIX. lbz. de viez plonc q qu'il a livré, desquelles on *a rejetté* en ploncq les .II. plommachs dudit pont levich de le porte Valenchiennoise. (19 nov.-18 fév. 1474, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— *Regeté*, part. passé et adj., jeté, coulé de nouveau :

A Jehan Adveline, plommier, pour neuf cens cinq livres de plon net, *regeté*, pour avoir plommé quatre pommeaux de quatre tours de la dicte ville. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XXXVI, Arch. mun. Orléans.)

REGETEUR, *-etteur*, *rej.*, *reject.*, s. m., officier chargé de la direction et du paiement des ouvriers employés aux travaux effectués pour le compte de la ville :

Des monniers du noef pont, qui requierent que on face refaire le werp dudit pont. Soit refait quant il sera saison, et en sont les *regetteurs* rechargiez. (19 août 1455, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Les *regetteurs* yront sur le lieu. (10 avril 1459, *Reg. des Consaux*, 1454-1461, Arch. Tournai.)

Des *regetteurs* avoir .IIc. libvres tournois. (16 sept. 1516-29 nov. 1519, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Des *regetteurs* rendre leurs comptes du troisieme quart de ceste annee, a lundy prochain venant. (31 janvier 1519, *Reg. des Consaux*, 1519-1522, Arch. Tournai.)

François de Bargiban, *rejecteur* et commis aux ouvraiges d'icelle ville. (30 nov. 1531, *Reg. des Consaulx*, Arch. Tournai.)

A ces mesmes consaux, les comptes de la ville, oys par les chefs, furent representez... Et sont ces comptes, celuy du *rejetteur*, du mont de pieté, du vingtieme, de la solde, de l'ayde, des enfans trouvez et autres. (1611, PHIL. DE HURGES, *Mém. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Société histor. de Tournai, V, 305.)

REGETOERE, *-jettoere*, *-getoore*, s. f., piège, trébuchet pour prendre les oiseaux :

Captentula, ad capiendum aves, gallice *regetoore*. (*Gloss. lat. fr.*, ap. Duc., *Captentula*.)

Tantost apprestons
Pour tendre en lieu duisant quelque *rejettoere*.
(GAUCHET, *Plaisir des champs*, p. 330, Bibl. elz.)

REGETTEUR, voir REGETEUR.

REGETTURE, voir REGETURE.

REGETURE, *-getture*, *-jecture*, s. f., ruade :

Auquel lieu Monstriau, le roy fut blecé en la jambe de la *rejecture* d'un cheval. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. I, ch. XC, Duc., *Repedare*.)

Fu blechié en la gambe de la *regetture* d'ung cheval. (ID., *ib.*, Richel. 6486, f° 153^d.)

REGEUNER, v. n., garder le jeûne :

Bien puet *regeuner* apres.
(MARIE, *Ysopet*, XXII, Roq.)

REGEUR, s. m., cribleur :

A Jehan du Molin et Didier Gillot *regeurs* de blez .XLVI. sols .VIII. deniers pour .XIV. journees par eulx employees de regier tous les blezs estans es greniers du chastel de Choiseul. (1498, Arch. Meuse, B 2584, f° 186 v°.)

REGHEIR, voir REGEHIR.

REGHESKERER, v. a., défricher :

Et doit encores les terres *regheskerer* de le roie de may. (1305, *Cart. de Namur*, Lett. de Colignon de Fleurus, Borgnet.)

Cf. JASCHERER.

REGHIET, voir REGIET.

REGIBAI, *regiboi*, s., patrie de ceux qui regimbent :

Tel est sovent de *Regiboi*
Qui blasme molt les regibanz.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 28^a.)
... *Regibai*.
(ID., *Ste Leocade*, Méon, *Rec.*, I, 309.)

REGIBANT, s. m., celui qui regimbe. (Lire l'ex. à l'article *Regibai*).

REGIBOI, voir REGIBAI.

REGIDOUR, s. m., recteur, celui qui dirige, commande, dans les commanderies méridionales de Saint-Jean de Jérusalem :

Les commandeurs se doyent obligier aux priours et recepvours d'estre diligens de paier entirement pour eulx et pour leurs *regidours* au chappitre provincial les responcions de leurs baillies. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 76^a, Arch. H.-Garonne.)

Le maistre retient en sa main ses chambres et *regidours*. (*Ib.*, 77^b.)

REGIE, s. f., gouvernement :

Ursus proposa laissier la cité sacerdotale et royale, et constituer sa *regie* a Treves. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, IV, 8.)

— Palais royal :

Ces ambassadeurs allerent a Troye, et venus a la grande *regie* de Priam descendirent de leurs chevaux. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 220 v°.)

REGIEL, adj., royal :

Por manatce *regiel*.
(*Eulalie*, 8, Koschwitz.)

1. **REGIER**, s. m., terrain vague :

Et ceille rente et ceile terre seur que la rente siet, et toutes les rues d'icelle ville et touz les *regiers* doit il tenir de nous franchement. (1324, Arch. JJ 62, f° 159 r°.)

— Bord :

Avoit esté... une voie publique de vint et deux piez ou environ depuis le *regier* des fossez de ladicte ville a l'endroit de la dicte eglise. (1346, Arch. JJ 77, f° 10 r°.)

3. **REGIER**, *reigier*, v. a., cribler :

A Jehan du Molin et Didier Gillot regeurs de blez .XLVI. sols .VIII. deniers pour .XIV. journees par eulx employees de *regier* tous les blezs estans es greniers du chastel de Choiseul. (1498, Arch. Meuse, B 2584, f° 186 v°.)

De l'avoine battue et *reigiee*. (1614, Arch. Spa, Invent. et enquêt. crimin.)

REGIERE, voir REGIERES.

REGIERES, *regiere*, *regeres*, *regires*, *regiers*, adv., de nouveau, encore :

La dame s'est sovent pasmee,
Et dist sovent que mal fu nee ;
Et quant recommence a parler,
Dont est *regieres* al plorer,
A le parfin quant ele parole.
(*Parton.*, 4535, Crapelet.)

La nuit fud le cunseil pris cument il le ferunt
A Carduil *regieres* le matin en irrunt,
N'i ad ki cel desdie.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1329, Michel.) Var. : *regeres*.

Ses vertuz ne sai numer :
Mais chastement se volt porter.
D'Ynde vienent costes pieres ;
En Arabie en ad *regires*.
(*Lapid. franç.*, D 263, Pannier.)

E Gregoire erraument *regiers*
Lu donot sis de ses deniers.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 395, P. Meyer.)

E la pestilence *regiere*
Lu poeple occist e deguastot.
(ID., *ib.*, 884.)

REGIERS, voir REGIERES.

REGIESTE, voir REGISTE.

REGIET, *reghiet*, *reget*, *rejet*, *regect*, *regest*, s. m., terrain vague, terre abandonnée, non cultivée, décharge publique :

Nous li prevosts, li jurez, li mayeurs, li eskievins par l'assens de tou le commungne de Tournai, avons vendu a Jakemon li Tondeur, bourgeois de Tournay, le *regiet* qui siet a la porte de Sainte Fontaine. (Mai 1241, *Acte de vente*, ap. Poutrain, *Hist. de Tournai*, II, 713.)

Apries j'ai otryet as borgois de Mortaigne tous les *regies* et tous les pasturages de me tiere. (Fév. 1250, *Cout. de Mortagne*, Arch. J 529, pièce 54.)

Leur avons conferme tout le pasturage dou mares et des *reges* et toutes les entrees et les issues par ou on ist et entre a cel mares. (1258, *Act. de Marg.*, *c^{esse} de Fland.*, Taillar, p. 231.)

Et de tout le cours et les *regies* del euwe de le Faleske. (1285, *Charte*, Roisin, ms. Lille 266, f° 283.)

Les hiretages ke li vile a pris et a mis a *regiet*. (Oct. 1293, *C'est le citet de Tournai*, chirog., Arch. Tournai.)

Et, par dehuers le porte, deviers le *reghiet*, tout si avant que li estoc des saus sicent es crestes des fosses. (16 oct. 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

Quant le seigneur d'un lieu ou d'une ville est defendu a faire aucune chose sur le *reget* de la ville. (BOUTEILL., *Som. rur.*, 2e p., f° 55^d, éd. 1486.)

Que nul ne fosselle sur chemin royal ne publique, ne sur *regect*. (ID., *ib.*, 1re p., f° 134^a.)

Pour avoir mis ung mont de fiens sur le *regiet* et chemin de la ville. (24 avril 1437, *Rôle de Lois*, Echevinage, Arch. Tournai.)

Brebis et aultres bestes pasturans sur les *reges* et pouvoir de la ville. (13 juill. 1463, *Reg. aux publicat.*, Arch. Tournai.)

Au bailly compete et appertient... le droit de vente et arrentement des chemins et *rejets* vaguans. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 5.)

De commectre de chacun college des consaulx pour entendre a la conservacion des *regestz* et waresquais de ceste ville. (26 févr. 1520, *Reg. des Consaux*, 1519-1520, Arch. Tournai.)

2. **REGIET**, voir REGET.

REGIETER, voir REGETER.

REGILLOIRE, s. m., peut-être rouleau :

Regilloire pour estamper pouldre de canon. (1512, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGIMEN, s. m., gouvernement, règlement :

Au droiturier *regimen* et bon gouvernement des subgiez. (Sept. 1338, *Ord.*, XII, 47.)

Dit saint Gregoire que ceulz qui tiennent le lien de saint *regimen* ils pristent de Dieu tele puissance. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 158 v°.)

Pour parolles injurieuses, dictes et proferees, par lui, contre l'onneur et *regimen* de la loy de messeigneurs prevos et des sergans de le dicte ville. (17 mars 1384, *Reg. de la loy*, 1383-1394, Meffais de clers, Arch. Tournai.)

Par l'espasse de neuf ans et plus qu'il avoit eu le *regimen* et le gouvrenement de Flandres. (Froiss., *Chron.*, III, 100, Luce.)

Regimer, verbe.

— Act., gouverner:

Si vous voiez que je ne soye assez de ce faire suffisant et homme pour bien *regimer* et gouverner la communité. (*Orose*, vol. I, f° 218c, éd. 1491.)

— Réfl., suivre un régime:

N'ensuyvez pas la doctrine de ce faulx loup ravissant, mais *regimez vous* bien en faisant diette. (Rob. Gobin, *le Livre des loups ravissans*, ch. viii, éd. 1525.)

Que il falloit pour *soy* bien *regimer* faire attenuacion et seignee. (Id., *ib.*)

Reginal, adj., royal:

La majesté *reginale*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 73.)

La couronne *reginale* de France. (Le Maire de Belges, *Illustr.*, II, 249, Stecher.)

Les affaires de sa dicte *reginale* majesté prosperent. (1er aoùt 1553, *Lett. d'Emm. Philib. aux ambass. en Anglet.*, Pap. de Granvelle, IV, 64, Doc. inéd.)

Pour ung chariot attelé a 3 chevaulx continuellement entretenu aux voiaiges que sa majesté *reginalle* a fait vers Gemblours et Valenciennes. (1554, *Compte neufiesme de Robert de Bouloingne*, f° 429 r°, Ch. des Comptes de Lille, B 2504.)

La majesté *reginalle*. (6 avr. 1555, *Lett. d'achapt*, Arch. mun. Givet.)

Reginer (se), v. réfl., se conduire:

Chi pape Johans fut mult contraire a Loys de Beawier, a son election imperial et al confirmation de siege apostolique, si qu'illh ne l'oit onques en paix et ne le poit obtenir si que .I. droit empereur le doit obtenir selonc droit et de constumme de faire, si com dit est par deseur; et non obstante chu, illh *soy regine* si com empereur. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, VI, 453, Chron. belg.)

Regipaux, s. m. pl., *faire des regipaux*, regimber?

Et li seconz vanz principaux
Qui soffle et fait ses *regipaux*
Contre le premier vant ai non
Zephirus.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 70b.)

Regipcion, s. f.?

Alon chiez le tavernier
Qui soloit estre cervoisier,
C'on nomme Pierre lilion,
J'ay trop bien en *regipcion*
Qu'i serons miex.
(*Mir. N. D.*, XXXV, 236, A. T.)

Regir, voir Regehir.

Regirer (se), v. réfl., se tourner, se retourner:

Li home ont lor bones a quoi il se muent naturelment, et entre quoi il *se regirent* et tournoient dedanz le mi. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 305, Chabaille.)

Regires, voir Regieres.

Regissement, s. m., gouvernement:

Les princes pourront dedans (ce livre) veoir le *regissement* de leurs antecesseurs. (*Viol. des Hist. rom.*, prologue, Bibl. elz.)

Registe, *-gite*, *-gieste*, *-gistre*, s. m., gite:

Corvees de bestes de *registre*. (1403, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 107 r°.)

Tous les hommes et tenans dudit fief d'Auteuil qui tiennent en *regite* bestes chevalines en leurs hostieulx doivent au seigneur d'Auteuil chascune beste trois corvees l'an pour aider a labourer les terres audit seigneur. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 16 r°.)

Audit seigneur de Plainstreaulx appartient chascun an des bestes chevalines qui font *regieste* audit fief deux corvees ou environ aidier a labourer les terres dudit seigneur. (1453, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 38 r°.)

Beste de *registe*. (*Denombr. de la vic. d'Orbec*, ib., f° 5 r°.)

Registel, s. m., sorte d'herbe:

Lesquelles femmes ou filles traveillans en la dite mare ou lavaiche pour la nettoier..., survint sus eux ung chappellain qui dist... si elle vouloit aller gaingner deux deniers tournois pour aller cueillir du *registel*. (1472, Arch. JJ 197, pièce 218.)

1. **Register**, voir Regeter.

2. **Register**, v. a., pourvoir d'un nouveau gitage, de nouvelles poutres:

A Collart Bollet, carpentier,... pour *avoir registé* tout nuef le pont dormant de le dicte porte. (20 mai-20 aoùt 1396, *Compte d'ouvrages*, 10e Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *register* et planquier la dicte necessaire. (25 juill. 1415, *Tuc. de Haq.*, *Gerv.*, *Franch. et Den. Lambert*, Arch. Tournai.)

Refait et *registé* le planquier deseure ladicte montee. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Registrateur, s. m., celui qui enregistre:

Au registre du *registrateur* des presentations. (1409, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9187-88, f° 176 r°.)

Antoine Garnier, *registrateur* de l'empire. (1555, *Compte dixiesme de Robert de Bouloingne*, f° 607 v°, Chambre des Comptes de Lille, B 2510.)

— Greffier:

Le roy Charles V choisit quatre clercs notaire, sdu nombre e tcollege de ses secretaires, pour, avec les trois greffiers qu'il appelle *registrateurs*, exercer leurs offices au parlement. (Miraumont, *Des Cours souveraines*, p. 38, ap. Ste-Pal.)

Registration, s. f., enregistrement:

Et de telle acceptation, lecture, publication, serment et *registration* dedans ledit temps par patentes lettres de toutes e chascunes les choses dessus dictes ou autres authentiques escritures, ne nous faisoit apparoir. (Déc. 1515, *Concordat avec le pape Léon X.*)

Le greffier dudit siege se contentera des droicts de sa *registration* et copies. (*Stat. du pays de Liege*, Nouv. Cout. gén., II, 317.)

1. **Registre**, voir Registe.

2. **Registre**, s. m., livre qui rapporte une histoire:

Or dist li contes et li *registres* de sainte eglise qui le tesmoignent. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 88, Chabaille.)

Que sceuist on qui fu Gawains...
Li roix Artus, et li roix Los,
Se ce ne fuissent li *registre*
Qui euls et lour fes aministre?
(Froiss., *Buiss. de jonece*, II, 13, 405, Scheler.)

— Règlement, ordonnance:

Au jour que cist *registres* fu fez. (1291, *Cart. de Prov.*, f° 91b, Bibl. Provins.)

Nous requeroient que sur ledit mestier nous voulsissions faire ordonnance et *registre* convenables et raisonnables. (Janv. 1366, *Ord.*, XIX, 486.)

Et gardez les *registres*, bons usaiges et coustumes anciens. (1372, *Ord.*, V, 527.)

Suppliant que sur le dit mestier nous vousissions faire ordonnances et *registres* convenables et raisonnables... par maniere de ordonnance et *registre*. (1404, Arch. JJ 160, pièce 32.)

— Bordée d'injures:

Cuides tu avoir cinquante solz de ta jument, tres ors filz de p..., mesel pourri, et plusieurs autres *registres*, injures et vilenies. (1398, Arch. JJ 153, pièce 137.)

— Amende inscrite sur un rôle:

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Jakemes de le Voure doit aquiter Jernoul de Hauttrege tout quite d'un *registre* de coi cil Jernous est enkeus viers le court de Cambrai. (Janv. 1276, *C'est la quitance Jernoul de Hauttrege*, Chir., Arch. Tournai.)

— Procès:

Par vertu de certain proces ou *registre* esmané du seneschal de Poitou. (1495, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Comme appert par intendictz bailles par ledit demandeur, et *registres* faicts en la matiere. (1535, *ib.*)

Pour avoir levé un *registre* contre Delamotte. (1550, *ib.*)

Registrement, s. m., enregistrement:

Nous aiens entendu que les dites noteries, escriptures, *registremenz* et esmolumens des seaus ou temps que nous les octroiasmes estoient de plus grant value que l'on ne nous donnoit entendre... (1310, Arch. JJ 42, f° 118 r°.)

Nous en avons tous en *registrement*
Noms et signes mis volentairement
De observer tous le poins que l'escript touche,
Or tenons dont, ensamble, vivement,
Coer, yeulx et mains conformes a la bouce.
(Août 1480, *Reg. du Puy de l'Ec. de rhét.*, 10° congr., ms. Bibl. Tournai, f° 107.)

REGISTRER, voir REGISTER.

REGISTREUR, s. m., celui qui enregistre :

Jaquemins li valles le *registreur*. (1303, *li Coies de la parroche saint Estene*, f° 2 r°, Cah. de la taille, 1301-1318, Arch. mun. Reims.)

A mestre Jehan, dit Maubourt, de Limoges, est outroié l'office de estre cartulaire et *registreur* des emolumens des draps de la cité d'Albigois. (1321, *Chambre des Comptes*, A², f° 41, ap. Duc., *Regestum*.)

Nicole Perrot, prestre *registreur* de la court monsieur Pierre, curé dudit Courcy, pour lesdites lettres royaulx venir veoir, enteriner et acomplir. (1368, Arch. MM 1095, pièce 1.)

Chantres, doyens, princes, chanoines
Cathedraulx et collegiaulx,
Registreux et officiaulx.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 405ᵇ.)

Le *registreur* de la ville de Montpellier ne prandra tant pour les quictances, registres que lectres de clameurs que ainsi qu'il est accoustumé. (13 juin 1499, *Ordonn. roy.*, art. 149.)

REGISTRIER, adj., qui sert à registrer :

Ung viel et anchien registre authenticque *registrier*. (XVII° s., *Privilèges et ordonnances du pays et duché de Limborg*, ms. Valenciennes 255, f° 1.)

REGITE, voir REGISTE.

REGITIF, adj., qui rejette, qui expulse :

Celuy est naturelement serf qui fort est de corps et default en entendement; aussy celuy qui est vigoureulx de industrie de pensee et de prudence *regitive* seigneurit naturelement. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des princes de Gilles Colonne*, Ars. 5062, f° 1 v°.)

Male disposition... qui soubdainement oste le sens et le mouvement de tout le corps et la vertu *regitive*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 183ᵈ.)

Aulcune sueur est naturelle, et celle qui est faicte par bonne vertu *regitive* elle alegit tousjours et est bonne a souffrir. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 7, Lyon 1495.)

Vertu *regitive* qui expelle choses noxives. (ID., *ib.*, IV, 4.)

Tous mouvemens empeschez de vertus *regitives* sont appellez alienations. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 86, éd. 1549.)

REGITTER, voir REGETER.

REGLAÇANT, adj., qui glace de nouveau :

Fay moi mourir d'une seule douleur
Sans employer ta cruelle valeur
En chaud glaçon et *reglaçante* flame.
(L. LE CARON, *Poésie*, f° 12, Paris 1554.)

REGLACÉ, adj., glacé, gelé de nouveau :

Lequel de noz ayeulx a peu veoir que l'esté
Se changeast en l'yver ? Nous n'avons pas esté
Seullement en ce point, mais le plus cuysant froit,
Plus cuysant que le Scythe en sa terre ne voit
N'a jamais eu l'effect au plus fort de sa pointe
Aux mois que du soleil la chaleur est estaincte,
D'amortir la vigueur de la terre eschauffee,
Et rendre une autre fois icelle *reglacee*.
(M. B. BAILLY, *Importunité et malheur de noz ans*, f° E III, éd. 1576.)

REGLAIRER, v. a., glairer de nouveau :

Li orfevres ne puet *reglairer* ne refaire or ne argent se par le maistre monnier non. (1260, *Règl. des orfèv.*, Tailliar, p. 242.)

A Thomas Tournemine pour *avoir* repaint et *reglairé* et nettoyé les robbes et visaiges de pluiseurs ymages a la devanture de la maison de la ville .x. l. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REGLATISSANT, adj., resplendissant, étincelant :

Si trovat .II. grans chirges ardans al chief et as pies de son maistre, si *reglatissans* qu'ilh ne savoit comprendre le fachon. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, II, 327, Chron. belg.)

Le semedis al niut dont la batalhe fut al pont de Bovynes, le dymengne le jour le Saint Johans, veit ly roy Philippe de Franche en son dormant .I. vision belle, car ilh veit saint Lambert tous armeis de blanches armes, toutes *reglatissant*, encli-neit vers Franche. (ID., *ib.*, V, 144.)

Se dit encore en wallon.

REGLEEMENT, voir RIEULEEMENT.

REGLIER, voir RIEULER.

REGLOSER, v. a., représenter, figurer :

En cest raim encor nos *reglosent*
Li boen clerc li bien entendant,
O nos devons estre atendant
L'oelo dont li roi sont enoint.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 12 v°.)

REGLUIOTER, *regluyotter*, v. a., lier de nouveau :

Regluioter le viele esteulle. *Regluyotter* les estrains des vieilles couvertures. (1425, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **REGNABLE**, voir RAISNABLE.

2. **REGNABLE**, adj., qui règne :

Or est ainsi que le contra *regnable*
Voit on souvent.
(FROISS., *Poés.*, III. 233, 24, Scheler.)

Celle science convenable (l'astronomie)
Entre les escrips est *regnable*,
Mesmes es saintes escriptures
Ses nombres portent grans figures.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 209 r°.)

REGNACION, *-tion*, *-sion*, *-ssion*, *-scion*, *renacion*, *-ssion*, s. f., règne :

De Ciperis diray qu'en sa *regnacion*
Gouverna le royalme par point et par raison.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 141 v°.)

Et Huez ly conta moult debonnairement
De se *regnassion* tout le demainnement.
(*H. Capet*, 560, A. P.)

Quant le chapitainne de ces Flamens, qui se nommoit Clais Dennequins, entendi que li rois de France, en sa nouvelle *regnation*, avoit juré que jamais il n'entreroit en Paris. (FROISS., *Chron.*, II, 219, Kerv.)

Car, qui soit vray le ame vegetative,
Voiand le estat de sa *regnation*,
Doibs repugner toute oevre defective.
(7 novembre 1487, *Reg. du Puy de l'éc. de rhét.*, 43° congrég., ms. Bibl. Tournai, p. 434.)

— Royaume :

Mais Matabrune estoit en sa *regnasion*.
(*Chev. au cygne*, 48, Reiff.)

Que jamais a nul jour, ne a nulle saison,
N'espouserai moullier en me *regnascion*.
(*Ib.*, 656.)

Et mist toute le tiere en se subjection
Et essauça no loy en se *renassion*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 287 r°.)

Car regnet i avoit asses et a foison,
Ensi qu'oit aves, en se *regnation*.
(*B. de Seb.*, XVI, 12, Bocca.)

— Pays, patrie :

La dame l'ot mandee pour avoir garison
D'aucune maladie ou d'aucune frisson :
Juise avoit esté en sa *renacion*.
(CUV., *B. du Guescl.*, 89, Charrière.)

Mais de Chando ainçois, s'il vous plaist, vous diron
Qui estoit chevalier et homme de grant non,
Et fu loial Englois en sa *regnacion*.
(ID., *ib.*, 18903.)

REGNANT, s. m., maître souverain :

Au roy du monde le greigneur
Regnant et principal seigneur
Du pays aux Egipciens.
(*Mist. du Viel Testam.*, 7529, A. T.)

— Adj., vivant :

O bouche, garde que tu dis !
Toucheras tu l'onneur de celle
Qui est la plus doulce pucelle
Qui dessoubz les cieulx soit *regnant*,
La plus sage et plus advenant?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4159, Paris et Raynaud.)

REGNARDAILLE, voir RENARDAILLE.

REGNARDEAU, voir RENARDEAU.

REGNARDEMENT, voir RENARDEMENT.

REGNARDERIE, voir RENARDERIE.

REGNARDIE, voir RENARDIE.

REGNARDIER, voir RENARDIER.

REGNARDISE, voir RENARDISE.

REGNART, voir RENART.

REGNASCION, voir REGNACION.

REGNASION, voir REGNACION.

REGNASSION, voir REGNACION.

REGNASVLE, voir RAISNABLE.

REGNAT, voir REGNÉ.

REGNATERESSE, s. f., dominatrice :

Laquelle (lignée des Pepins) a esté *regnateresse* et moderateresse de toutes lesdictes nations. (LE MAIRE, *Illustr.*, l. III, f° 3 v°, éd. 1548.)

REGNATEUR, s. m., souverain :

L'homme est par foy, roy en Christ *regnateur*. (MARG. DE NAV., *Marg. de la Marg.*, p. 74, éd. 1547.)

Car le souverain Dieu
Ne le permet, d'Olympe *regnateur*.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 169 r°, éd. 1608.)

Regnateur: m. A reigner, governour, absolute ruler. (COTGR., 1611.)

REGNATRICE, s. f., dominatrice :

Regnatrice: f. A queen, a soveraigne governesse, and absolute mistresse. (COTGR., 1611.)

REGNATION, voir REGNACION.

REGNAUBLE, voir RAISNABLE.

REGNAULE, voir RAISNABLE.

REGNAUT, s. m., cri du renard :

Regnaut, m. The language, or barking of foxes. (COTGR., 1611.)

REGNE, *reig.*, *raig.*, *raing.*, *reng.*, *rag.*, *roig.*, *raine*, *rene*, *renne*, *resne*, *ren*, s. m., royaume, pays :

Cum tu vendras, Crist, en ton *ren*.
(*Passion*, 296, Koschwitz.)

Lo *regne* prest a devastar.
(*S. Leger*, 132, Koschwitz.)

Reis Almaris del *regne* de Belferne.
(*Rol.*, 812, Müller.)

Seon, le rei des Amorriens, e Og le rei de Basan e tuz les *regnes* de Canaan. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, CXXXIV, 11, Michel.)

En son cuer dit : Or croit sa feme
Et mescroit les barons du *reigne*.
(*Tristan*, I, 16, Michel.)

Tristran li pruz, li francs est mort,
A tut (ceus) del *rengne* est desconfort,
Larges esteit as bosungius.
(*Ib.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 222, 4.)

La ert uns rois qui la manoit
Et tot le *raine* em pais tenoit.
(WACE, *Brut*, 37, Ler. de Lincy.)

Le *regne* gastent, destruisent le pais.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 3b.)

Par droite force i sont entré paien ;
Tot ont le *resne* gasté et escillié.
(RAIMB., *Ogier*, 184, Barrois.)

Et conqueront le *regne* qui vint de mon costé,
Et Nicque et Andioche et Acre, la cité,
Eschalonne et Damas, Tabarie au costé.
(*Chev. au cygne*, 4026, Reiff.)

Rois fu del *regne* et guvernere.
(*Brut*, ms. Munich, v. 267, Vollm.)

Si vint li *regnes* a Latin.
(*Ib.*, 3744.)

Silvis ses frere apres cel tans
Lo *regne* tint vint et .VIII. ans.
(*Ib.*, 3767.)

Qant l'ampereres mut, si fu la terre plaine :
.XIIII. et .XX. M. homes s'an vont par mi cel *raine*
De riche baronie, estre la gent vilaine.
(J. BOD., *Sax.*, XLIX, Michel.)

Car par maintes tribulations nos covient entrer el *regne* de Deu. (S. BERN., *Sermons*, p. 158, l. 34, Foerster.)

Et li granz dus de Looregne !
Ce fu uns des meillors dou *regne*.
(GUIOT, *Bible*, 358, Wolfart.)

En tot le *raigne* n'avoit baron ne per
Qui ne conviegne par force a lui aler.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 33, Tarbé.)

Droiz enperere, ge le di endroit moi,
Que ge voudroie estre, foi que vos doi,
El *regne* de Baiviere.
(ID., *Aymeri de Narbonne*, 229, A. T.)

Apres lor pere sont del *regne* sessi.
(ID., *ib.*, 1365.)

Si en verra tout son *regne* apovri.
(ID., *ib.*, 1681.)

Prendroiz Paris a vostre volenté,
Troies et Miauz, que ja n'iert trestorné,
Et tot le *regne* Charlon le rasoté.
(ID., *ib.*, 3570.)

Prenge demain au matin, ou quant il lui plaira, .VI. hommes des plus gros et massis de son *rengne*, les fache tous armer a sa plaisance. (*Garin de Monglane*, ap. Constans, *Chrestomath.*, p. 33.)

Quar le peuple du *resne* a tost crestionnes.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 173c.)

Quant Menelax out Troie assise,
Ainc n'en turna tres qu'il l'out prise,
Gasta la terre et tut le *regne*.
(*Eneas*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 183, 1.)

Quant oi la novelle, moult par fu corrociez,
De son june soignor qui si a pris congié,
Que par cele avanture, com l'en li a noncié,
Est Floovans, ses sires, fors dou *raine* chaciez.
(*Floov.*, 181, A. P.)

L'en m'apale Maudras ou *raigne* de Persis.
(*Ib.*, 1268.)

Qu'ele li die son couvaine,
Dont ele est nee et de quel *raine*.
(RUTEB., *Vie Sainte Marie l'Egyptienne*, Jub., II, 137.)

Que venir en poet grans pourfis
A vous et as sougis del *renne*.
(*De l'Emper. Coustant*, 424, Romania, VI, 167.)

Cil dou *regne* manderent por le roi Conrat le fiz del empereor. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 54, Hist. des Crois.) Var. : *reigne*.

Celui qui nous appelle veoir en son *raigne*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960 f° 2 r°.)

Is fors de cest *roigne* et le laisse a moillour que tu n'es ; car nostres sires ne vuet mie que tu soies roys des or en avant. Et lors li roys ot grant paour de ce que li sainz li dit et prit sa femme et ses enfans et issi fors dou *regne*. (*Vie saint Germain d'Auceurre*, Richel. 988, f° 149d.)

Vous n'avez pooir de demourer en cest pais, a l'onneur de vous ne de vostre *regne*. (JOINV., *St Louis*, p. 127, Michel.)

Et l'en porta en Austre, et le fist couronner dou *regne* son pere. (*La mort Sigebiert et le regne Childebert*, ms. Bibl. Tournai.)

La gloire du *ragne* celestre. (Ms. Ste-Gen. Df 21, p. 124.)

Touz les hauz hommes du *raingne*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 37b.)

Li *regnes* de Gresse. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 85 v°.)

Puis que Paris ravit Halenne
Dont Troie ardit Menelaus,
Ne des le temps que tient le *rengne*
Apres Herode Archilaus.
(*Guerre de Metz*, CCXLII, Bouteillier.)

En France le puet on trouver,
Qui le *regne* est des crestiens
Le plus notable, com je tiens.
(CRIST. DE PIS., *Chem. de long est.*, 4020, Püschel.)

Li rois Estevene, ses cusins, qui occupoit le royalme, le seit que li dus Henris exilhoit son *regne* et si en avoit ja exilhiet grant part. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 404, Chron. belg.)

Las ! pere, n'ayez volenté
De nous delaisser si soudain,
En ce povre *regne* mondain.
(GREBAN, *Mist. de la Passion*, 1494, Paris et Raynaud.)

La grande cité de Tauris, qui est la capitale du *regne* persan. (BELLEFOREST, *Chron. et ann. de France*, François Ier, an 1530.)

En paix et repos gracieux
Maintenir son peuple et son *rene*.
(J. A. DE BAIF, *Poëmes*, l. VIII, Lemerre, II, 408.)

... Satan en toutes parts
Des *regnes* d'occident despescha ses soldats.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

Centre, *regne*, habitation, possession.

REGNÉ, *regnet*, *rengnet*, *regnei*, *reigné*, *reignié*, *resné*, *raigné*, *roigné*, *rené*, *rainné*, *rainé*, *raisnié*, *regnat*, *reingné*, *rengné*, s. m., royaume, fief :

Lo sos *regnaz* non es devis.
(*Passion*, 275, Koschwitz.)

Et son *regnet* bendominat.
(*S. Léger*, 72, Koschwitz.)

De vus tendrat Espaigne le *regnet*.
(*Rol.*, 697, Müller.)

Li dus ne vis ne chastiaul ne citei
Ne chevalier ne connut el *reignei*.
(*Garin le Loh.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 122 21.)

Suens est d'Escotie li *regneiz*.
(*Brut*, ms. Munich, 2113, Vollm.)

Que sunt venu d'altre *regnei*
Doi duc de grant nobilitei.
(*Ib.*, 2917.)

Chi estes sous en estrange *reignié*.
(RAIMB., *Ogier*, 4277, Barrois.)

Ains que je isse du *resné* de Pavie.
(ID., *ib.*, 4379.)

Com il issi de son *regné*
Por Blanceflor s'amie querre.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2794, du Méril.)

... Une antive cité
Ki esteit chies de col *regné*.
(MARIE, *Lais*, Guigemar, 207, Warnke.)

Ce signifie que il ert molt senez
E que li enfes conquerra mainc *regnez*.
(*Alex.*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 211, 13.)

Foir l'estuet en estrainge *roigné*.
(BERTRAND, *Girard de Viane*, p. 107, Tarbé.)

Nies suis au roi de France le *raigné*.
(ID., *ib.*, p. 142.)

Je n'enterrai en France le *regné*
Jusque je aie conquise la cité.
(ID., *Aymeri de Narbonne*, 237, A. T.)

Tant cercherai contrees et *rainnez*
Qu'en aucun lieu sera Tiebaut trovez.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 243f.)

Par tout ces Dex li dit et jure
Que son *reigné* li partira.
(*Dolop.*, 3665, Bibl. elz.)

To droitemant a Bame, au *rainé* Galiam.
(*Floov.*, 2505, A. P.)

Se revient l'emperere ariere en son *rené*
Et il trueve celui que l'aions coroné,
Il ne l'ocira mie, de son linage est né.
(*Gui de Bourg.*, 221, A. P.)

Or les vois querre en estrange *reingnes*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 29a.)

Par ses chastiaux s'est Karles reposé,
Et Otinel a gardé le *rengné*.
(*Otinel*, 2125, A. P.)

Et çou qu'il se vont reposant
A vo dit et a vo coumant
Sont li home, par verité,
Qui de maint estragne *regné*
Seront a vous obeissant
Et sierviront d'or en avant.
(MOUSK., *Chron.*, 13299, Reiff.)

En son empire de *raisnié*,
Ot .XXI. arcevesquié
Dont ces .III. cités naturaus
Sur toutes sont et principaus,
Ravenne, Melans et puis Roume.
(ID., *ib.*, 4410.)

En estraignes pais et en lonctains *regnes*.
(*B. de Seb.*, VI, 712, Bocca.)

Puis conclut que roy non savant
Tout son fait n'estoit que droit vent,
Et qu'autant valoit au *regné*
Com feist un asne couronné.
(CHRIST. DE PIZAN, *Chem. de long est.*, 5089, Püschel.)

Nom de lieu, *Regné* (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres.)

REGNEE, *rengee*, s. f., royaume :

Trente pucelles ot od li en sa *regnee*.
(*Horn*, 4149, ms. Londres, Stengel.) Ms. Cambridge, *rengee*.

REGNEIT, voir REGNÉ.

REGNEL, s. m. ?

Et fu rué jus de dessus sa mulle, et batu et rebatu, trayné par le milieu de la boe du *regnel*. (P. COCH., *Chron.*, c. VI, Vallet.)

REGNEMENT, s. m., règne ;

Che fu fait a Paris l'an de l'incarnation MCC et XI en l'an trente deuzime del *regnement* no pere. (1211, *Charte de Louis fils ainé de Ph.-Aug.*, Taillar, p. 43.)

Li *regnemens* le roi Priant
Fu al tans Valentiniien.
(MOUSK., *Chron.*, 211, Reiff.)

A .XLIIII. ans de son *regnement* (de Charlemagne). (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, f° 32 r°.)

Ou *regnement* Phelipe. (*Translat. M. S. Jaques*, Richel. 834.)

— Fig., influence :

L'enfant qui est advenant est né au *regnement* d'une planete qui a nom Venus. (*Sydrac le grand philosophe*, 824e response, éd. 1528.)

REGNER, voir RAISNIER.

REGNERE, s. m., royaume :

En quel pais est ton *regnere*,
Ta poesté et ton repere ?
(*La mort Larguece*, Richel. 837, f° 281a.)

REGNET, voir REGNÉ.

1. **REGNIER**, *renier*, *resnier*, s. m., royaume :

Et dist li rois : Dont vuidies mon *regnier*,
Quant a la pais ne voles otroier.
(RAIMB., *Ogier*, 3213, Barrois.)

Il ne a marche ne pais ne *renier*,
Tant que Diex soit servis et essaucies,
Que tu ne soies cremus et resoignies.
(*Huon de Bord.*, 207, A. P.)

Et Floovam jura, quant s'est agenoilliez,
Que il n'antrerai mais en France le *renier*
Entreci a .VII. anz.
(*Floovant*, 143, A. P.)

Et trestout ciaus de Franche quanqu'en a u *resnier*.
(*Elie de S. Gilles*, Richel. 25516, f°89c; 1905, A. T.)

Forjurer li fait ot le terre et le *renier*.
(*Ib.*, 1934, A. T.)

Ly aisneis fut Bertals, qui fut duc del *regnier*
De Loherain apres son peire.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36415, Chron. belg.)

— Règne :

Et desus cele montaigne el plus haut avoit jadis li rois Marc el commencement de son *regnier* fait fermer un chastial trop fort. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 8c.)

REGNIETTE, voir RESNETE.

REGNILLIÉ, adj. ?

Et est assavoir que ledit frere Jehan ne trouve ne ne prent fors que le roye en blé querquié et assemencié, et les deux autres royez mars et versaine *regnilliez* tant seulement. (1384, *Reg. du chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 97 r°.)

REGNOIER, voir RENOIER.

REGNOIT, voir RENOIT 2.

REGNOM, voir RENOM.

REGNU, s. m., sorte d'étoffe servant à remplacer les vitres :

On fait deux neuf cassis garnis de *regnu* et mis en la chambre de l'auditoire. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 201.)

Cf. RESGE.

REGOL, s. m., syn. de *regort* :

El *regol* d'un fossé, en une recelee.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 154 v°.)

Et ot avironé un *regoul* de mer. (G. DE TYR, XVI, 23, Hist. des Crois.)

REGOLEIZ, *regouleis*, s. m., golfe :

Icil braz (de mer), selonc ce qu'il est plus larges vers la mer, si fet ausi come un *regoleiz* ou li porz est que l'en dist li plus paisibles et li mieudres de toutes les mers. (GUILL. DE TYR, II, 7, P. Paris.) Var., *regouleis*.

REGON, *rogon*, *rugon*, *raon*, s. m., méteil :

Cinquante muis de bleit de *regon* a la mesure de Liege. (1283, *Charte de Jean, duc de Lorraine*, Duc., *Rao*.)

Item bladum, dictum *raon* seu mixtura. (1341, Arch. JJ 73, pièce 74.)

Un stier de *regon*. (Vers 1400, *Charte St-Lambert*, n° 671, Arch. Liège.)

Donnat ons en pluseurs vilhes les bleis a peuple par l'extimation del justiche, qui extimat le muy de *rugon*. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, VI, 222, Chron. belg.)

Le *rogon*. (ID., *ib.*, IV, 542.)

60 muids de *regon*. (1488, *Reg. de la cour allodiale*, XXXII, 60, Arch. Liège.)

Ardennes belges, *regon*, variété de seigle.

Nom de lieu, *Les Regons* (Cher).

REGORGE (à), locut. adv., en abondance, excessivement :

Ils ne se peuvent jamais saouler (de l'or), et ne s'en est trouvé qu'un ou deux qui en ayent eu a *regorge*. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 39, éd. 1585.)

Regorge. An over full gorge; also, a vomiting, or picking up thereof. (COTGR., 1611.)

Se dit encore à Neuchâtel.

REGORT, *ragort*, *regot*, *rigourt*, s. m., eau profonde, petit détroit, petit golfe, baie, lieu entouré d'eau ; courant d'eau :

Gironville est en .I. *regot* fremee.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 146d.)

Gironville est fermee en .I. *regort*
Sor .I. roche del tans anciennor.
(*Ib.*, f° 148d.)

Que l'ampereres Karles a trestot son esfort
Sor Rune la parfonde est herbergiez au port,
Plus de .V. liues plaines contreval le *regort*.
(J. BOD., *Sax.*, LVI, Michel.)

Se ançois n'a de Rune les *regorz* trespassez,
Si que de Saisne soit veuz et esgardez.
(*Ib.*, CXXXII.)

En une large plaine, les .I. *regot* de mer.
(*Roum. d'Alix.*, f° 51c, Michelant.)

Babiloine est citez molt fort ;
Si est assise en un *regort* ;
De dos parz li vient sa navie.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., v. 2315, Du Méril.)

Entre .ii. roches, pres d'un *regort* de m
Desus un pui vit une vile ester.
(*Aymeri de Narbonne*, 159, A. T.)

Li *regors* de la mer i vient par un canel.
(*Fierabras*, 1971, A. P.)

Ou *ragort* de la mer ot deus marbres listes
Qui bien eurent de haut .xii. pies mesures.
(*Ib.*, 1981.)

El *regort* de deus eves ont un liu esgardé.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 12.)

Ainçois aurons trové une mult riche cit,
Que plus riche ne tint paiens ne Arabis,
Et siet sor .i. *regort*, sor .i. rocher antif.
(*Gui de Bourg.*, 3463, A. P.)

Puis montent sor .i. pui et regardent desous,
Et voient la cité sour .i. *regort* reont.
(*Ib.*, 3497.)

Et lors li commence errammeut a conter la verité de la belle nef qu'il ait trovee el *regot* de mer. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 25c.)

Esclamars vint a lui, si li a dit un mot :
Frere, par Mahonmet, on vous tenoit pour sot,
Mais a sage vous tienc quant tenir ne se pot
Vo corps contre le roy, qu'orains ferir vous volt,
Que tumer vous laissastes encoste che *regort*,
Vo teste vi en terre a guise de chivot.
(*Bast. de Buillon*, 1620, Scheler.)

.i. *regort* de mer. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 124d.)

Arivé est Gaufrey, li et sa gent, au port ;
La les ont amené de la mer li *regort*.
(*Gaufrey*, 7541, A. P.)

Lois d'Espagne et chil qui escaperent de la bataille, trouverent en un *regot* de mer une grosse barge de Camperlé. (Froiss., *Chron.*, IV, 79, Kerv.)

Regort de ayves, gouffres, loca profunda, gurges. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

— Gorge, défilé dans les montagnes :

Ainsi ot li rois toute Normandie a reis de Gaillart, qui trop est forz et siet ou *regort* de trois montaingnes. (Mén. de Reims, § 260, Wailly.)

Je suis ainsi com la chuette
Qui par nuit es *rigours* huette.
(J. Lefevre, *Liv. de Matheolus*, 283, Tricotel.)

1. **regot**, s. m., mot douteux présentant l'idée de rejet :

Li *regot* des arbres dont je vus ai conté
Descendent del conduit al lion d'or formé.
(*Roum. d'Alix.*, f° 55b, Michelant.)

2. **regot**, voir Regort.

regoul, voir Regol.

regouleis, voir Regoleiz.

regoulouser, v. a., désirer ardemment :

Vieus est li cuers qui *regoulouse*.
(Rencl. de Moil., *Miserere*, cciv, 2, var., Van Hamel.)

Lois d'autre part s'achemine,
Qui jusques a Chinon ne fine,
Car la guerre *regoulousa*.
(G. Guiart, *Roy. lingn.*, Richel. 5698, p. 113b.)

regouter, -*outter*, v. n., goûter de nouveau, faire collation :

Apres disner, un nommé Ponsart et autres de la ville d'Aubernie, alerent *regouter* et boire en l'ostel d'un tavernier. (1428, Arch. JJ 174, pièce 221.)

Aulcuns desditz arbalestriers qui *regouttoient* et se chauffoient durant les vespres. (J. Pussot, *Journalier*, p. 48, T. Henry et C. Loriquet.)

regouvioner, v. a., regarnir de chevilles :

Quesneaux pour *regouvioner* ung molin a weddes. (1514, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Gojon.

regrabellement, s. m., tamisage fait avec soin et à plusieurs reprises, et fig., recherche :

Regrabellement. A curious and reiterated sifting of, or search into. (Cotgr., 1611.)

regraciable, -*tiable*, qui mérite des remerciements :

Et disoient par les rues que les ennemis estoient *regratiables* de ce que aulcune trace du gouvernement des consuls estoit suscitee en la cité. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 219 r°.)

regraciacion, -*tion*, *regrat.*, s. f., remerciement, action de grâce :

L'autre affection est de *regraciacion* a cause des biens que Dieu nous a faiz. (J. Gerson, *la Mendicité spirit.*, f° 15 v°, éd. 1488.)

Par sainctes prieres et *regraciations* que souvent il faisoit a nostre seigneur. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 222.)

Et dit que patienmant elle oyt le sermon tout au long, apres fist sa *regraciacion*, ses prieres et lamentacions moult notablement et devotement. (*Procès de condamnation et de réhabilitation de J. d'Arc*, ap. J. Quicherat, *Déposit. des témoins*, II, 14.)

Lever le cueur en hault
Par vraye contemplation,
Donnant *regratiation*
A Dieu qui si bien m'a conduite.
(*Myst. de l'Incarn. et Nativit. de J. C.*, I, 336, Verdier.)

Dont ilz ne rendent a Dieu aulcune *regraciacion*. (Ferget, *le Mirouer de la vie humaine*, f° 105 v°, éd. 1482.)

Dea font ce *regratiations*
Que tu me fais par cachinations ?
(F. Julyot, *Eleg. de la Belle Fille*, p. 23, éd. 1873.)

Aux eglises soyent (les femmes) vaccantes a *regraciations* a Dieu de leur estat, et a oraisons, non a confabulations. (Pierre de Changy, *Inst. de la femme chrestienne*, f° 123 v°, éd. 1547.)

regraciant, adj., reconnaissant :

J'eslirai dont un hom bon et simple, entier, resovenant, *regraciant*, gardant d'autrui choses prendre. (Jeh. d'Arkel, *Li Ars d'amour*, I, 393, Petit.)

regraciement, -*ciment*, s. m., remerciement :

La loy de grace donnee chascun doit vivre en loenge et *regraciemens* de l'esperance que nous avons de avoir la gloire de la resurrection. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 191 v°.)

Je ne l'envoyois a demander argent pour sublever ma povreté et solitaireté, mais congnoissence et *regraciment* pour satisfaire a mon cœur et volonté. (De la Grise, *Marc-Aurele*, p. 151, éd. 1577.)

Celuy qui avoit obtenu gain de cause par forme de recognoissance ou *regraciement* de la justice qu'on luy avoit gardee, faisoit present a ses juges de quelques dragees et confitures. (E. Pasq., *Rech.*, II, 4, éd. 1633, p. 60.)

regracier, -*tier*, -*ascyer*, -*aicier*, v. a., remercier, rendre grâces à :

Avoec saint Grascyen, c'on doit *regrascyer*.
(*Chev. au cygne*, 23996, Reiff.)

Les quex il pristrent liemant et les *regratierent* mult. (*Li Amitiez de Amis et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 40.)

Per loweir et *regraicier*
La roine dou firmament.
(*De Nostre Dame*, ms. Berne 389, f° 76.)

Moult fu le roy lié de ceste chose, au chapitre alla pour l'election recommander et *regracier*, voiant tout le peuple et tout le clergie qui la estoient. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., XVIII, P. Paris.)

Ha, ha, vray glorieux pere Jhesu Christ, je te *regracie* et mercie treshumblement et devotement de ce que tu ne m'as pas oublié. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 139, Bibl. elz.)

Que il le *regracie* de si grant dignité.
(J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 92d.)

En *regratiant* de le grace et del secours que fait li avoit. (Froiss., *Chron.*, II, 132, Luce.)

A tres glorieux puissant Dieu,
Toy doy je bien *regracier*
Et de vray cuer mercy prier.
(*Nativ. N. S. J. C.*, ap. Jub., *Myst.*, II, 5.)

Puisque a ce suis condamné,
Je *regracie* le roy des cieulx.
(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. IV, p. 17.)

Chacun doit Dieu *regracier* des biens qu'il luy a donnez a son disner. (H. Est., *Apol. p. Herod.*, p. 566, éd. 1566.)

Lors le serpent, quasi *regratiant* le chevalier, se ployoit autour de ses pieds et saillit dehors, et fut le chevalier gueri. (*Violier des Hist. rom.*, c. xc., Bibl. elz.)

regraciatoire, *regrat.*, adj., de remerciement, qui rend grâce :

S'ensieult l'oraison *regratiatoire* que fist le roy Cadnalus au roy Sallemon. (Wavrin, *Anch. cron. d'Englet.*, I, 24, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Lettres *regratiatoires*. (G. Chastell., *Chron. des D. des Bourg.*, II, 428, Buchon.)

Chaque bonne œuvre nostre est et *regratiatoire* des dons de Dieu et meritoire des futurs. (Jacques Gaultier, *de l'Estat du christianisme*, p. 768, éd. 1633.)

regraciment, voir Regraciement.

regragnier, voir Regrignier.

REGRAICIER, voir REGRACIER.

REGRAIGNIER, v. a., augmenter :

Autres (fontaines) qui luxure refraignent,
Autres i sont qui la *regraignent*,
Autres sont qui les femmes font
Enfans porter quant nul n'en ont.
(GAUT. DE MES, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 122 v°.)

REGRAMIER (se), v. réfl., se fâcher :

De leur mauvaisté Diex *se regramie*,
Que se grans quartaine li est renforcie.
(*Chans. sur la prise de Namur*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 522, 38.)

REGRAMIR (se), v. réfl., s'envenimer :

Ont la porte verolhie, aux fenestres montent et gettent de pires, si ont ochis mains borgois de mestiers, dont la chouse *se regramist*, car de tous les costeis assalhent la maison. (JEH. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, V, 554, Chron. belg.)

REGRANDIR, v. a., agrandir :

Li unc dist qu'ilh oit unc roy de Franche, li .XII°. roy, qui oit nom Perinus, qui fermat Lutesse et le *regrandist*, se le nommat Paris apres son nom. (J. D'OUTREM., *Myreur des histors*, II, 213, Chron. belg.)

Que se ils ne remontoient leurs densrees et ovraiges, leur waingnage iroit a perdition, veyut que tous aultres mestiers *astoient* grandement *regrandis* a leurs journees et ovraiges. (1440, *Privil. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 33, éd. 1730.)

Pour *avoir regrandi* et fait de nouveau li cassis de une fenestre. (1554, *Compte présenté par François du Bourg*, Chambre des Comptes de Lille, B 2509.)

— Augmenter, renforcer :

Li roy Eduart mandat sa femme, si envoiat grans gens d'armes por gardeir les frontieres de son rengne et *regrandir* les warnisons de son pays. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 77.)

REGRANDISSEMENT, s. m., action d'agrandir, d'augmenter :

Pour le *regrandissement* des terraulx de ladite ville de Lille. (1537, *Mandement ordonnant de payer 100 livres aux religieuses de Ste Claire de Lille*, Chambre des comptes de Lille, B 2399.)

REGRANTER, *regraunter*, v. a., accorder de nouveau :

Nous ne poums pas dire qu'il ne graunta meisme les tènementz a nostre pier en fee simple ; mes Alein nostre pier luy *regraunta* meismes les tenements a terme sa vie. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 137, Rer. brit. script.)

REGRAPPER, v. n., grapiller :

Qu'il ne falloit pas *regrapper* apres un si excellent et tres experimenté capitaine. (CARLOIX, *Mém. de Vieilleville*, VII, 10, éd. 1757.)

REGRASCYER, voir REGRACIER.

REGRATEMENT, s. m., action de regratter, de rapproprier :

Regratement de vieilles choses pour les mieux vendre apres, Mangonium. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*, éd. 1549.)

Leur doctrine (des Albigeois) estoit pour la plupart un *regrattement* du manicheisme. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du christianisme*, p. 341, éd. 1609.)

REGRATEOR, *-our*, *regratteur*, s. m., regrattier :

Les *regratteurs* et marchans de blé. (XIV° s., *Ordonn. du senesch. de Bourges*, Arch. mun. Bourges.)

Pour destruer la fauxté des *regratours* de file appellé journe choppers, ordinez est que en chescune citee, burgh ou ville du roialme d'Engleterre soit un commune balance ovesqz commun poyses ensealles et accordantz al estandard del escheker. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que nuls paticiers, *regratteurs*, vendeurs de viandes cuites ou a cuire ne soient si hardy qu'il achepte en jour de marchié ny un dimance devant primes sonnees quelques poullailes, volilles, œufs, bures, ne fromaige, sur et en peine de .v. sols d'amende. (XV° s., *Stat. des patiss. et des cuisiniers*, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, III, 603, Doc. inéd.)

Mango, fardeur, *regratteur*, qui farde quelque vieille marchandise. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

La pretendue reformation de ce siecle n'est qu'une pure rapsodie des plus vils haillons de la boutique du *regratteur* infernal. (JACQUES GAULTIER, *de l'Estat du christianisme*, p. 636, éd. 1633.)

— Fig. :

Les *regratteurs* de vieilles opinions. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 97ᵃ.)

REGRATER, voir REGRETER.

REGRATEUX, s. m., regrattier :

En celle saison proprement commencerent les relaveux et *regrateux* de robbes et les radoubeurs de pourpoins avoir de moy congnoissance. (ROY RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 119, Quatreb.)

REGRATIABLE, voir REGRACIABLE.

REGRATIATION, voir REGRACIACION.

REGRATIATOIRE, voir REGRACIATOIRE.

REGRATIER, voir REGRACIER.

REGRATIGNER, v. a., ergoter, critiquer avec minutie :

Si vous ne vous amusez qu'a piquoter et *regratigner* sur les defauts, je ne vour en diray pas d'avantage. (BINET, *Merv. de Nat.*, Advertis. au lecteur de la venerie, éd. 1622.)

REGRATOUR, voir REGRATEOR.

REGRATTEUR, voir REGRATEOR.

REGRECTEUS, voir REGRETEUS.

REGREDILLER, v. a., friser :

Regrediller les cheveux, Comam calamistrare. (R. EST., *Pet. Dict. Fr. lat.*, éd. 1549, et FED. MOREL, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— *Regredillé*, part. passé, frisé :

Les coquilles sont aussi deschiquetees en diverses sortes, aucunes par raies, les autres en façon de cheveleure, les autres crespees, ou *regredillees*. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, 2° p., I, 14, éd. 1558.)

Cheveleure *regredillee*, frisee et longue. (JEAN DE MAUMONT, *Hist. de Zonare*, p. 224, éd. 1597.)

REGREILLIÉ, *regrillé*, adj., grillé, desséché :

De tous biens nue et despoilliee,
Et sui ville et *regreilliee*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 186ᶜ.)

.I. temps sera que je serai
Vielle et seche et *regreilliee*.
(*Ib.*, f° 200ᵃ.)

Son corps fort petit estoit tout desjoinct, couvert de playes et tout *regrillé*. (JEAN CRESPIN, *Hist. des martyrs*, p. 9, éd. 1885.)

— Frisé avec un fer :

Ayant les cheveulx de la couleur d'une aveline, pendans et couches jusques aux oreilles, et au dessoubs des oreilles un peu crespus et undoyans ou *regrillez*. (OL. MAILLARD, *Pass. de N. S. J. C.*, p. 74, Crapelet.)

Cheveul entortillé et frizé, ou *regrillé*, (R. EST., *Dictionariolum*.)

Les autres avoient les cheveux crespez, frisez, entortillez, *regrillez*, et fort renversez en haut. (BRANT., *Opusc.*, X, 24, Lalanne).

Cincinnus, cheveul entortillé et frisé ou *regrillé*, passe-fillon. (FED. MOREL, *Dictionariolum*, éd. 1632.)

REGREIR, v. a., sauver, délivrer :

Li ducs et li Engloiz nous ont lonc tamps assiz,
S'ont le siege juré et ensamble promis
Qui ne se partiront tant qui nous aront priz ;
Nous n'avons nul secours pour *estre regreis*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 1247, Charrière.)

REGRENGNIER, voir REGRIGNIER.

REGRES, *-grez*, s. m., retour :

Jalous a le coer si tendre
Que il ne voelt a riens entendre
Fors seul a sa merancolie,
Et encores par tel folie
As tu hui fais *regres*.
(FROISS., *Poés.*, I, 21, 699, Scheler.)

Ce grand roy, qui extermina de tout poinct toute la puissance des Romains, sans que depuis ils y ayent eu aucun *regrez*. (E. PASQ., *Rech.*, I, VII, f° 35 r°, éd. 1560.)

Puis sous terre en canaux secrets,
Ces mesmes eaux font un *regrez*,
Pour departir en mainte source
Des ruisseaux l'eternelle course.
(N. RAPIN, *Œuv.*, p. 206, éd. 1610.)

— Recours, droit de réclamation :

Un tavernier saisy par justice d'une mesure trop grande fut condamné en deux

grosses livres d'amende, et confisquee sa mesure, qui estoit de bronze, et a luy son *regres* au brasseur qui la luy avoit livree. (1610, Phil. de Hurges, *Mem. d'eschevin de Tournay*, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, V, 188.)

La meme amende encourra li vendeur orfevre, bien qu'il n'auroit pas fabriqué ses *regres*, sauf contre celui qui l'aura faite. (1711, ap. Polain, *Ord. de la princ. de Liège*, I, 435.)

— Recours d'une juridiction à une autre :

Allez en Dauphiné, Provence et Bretaigne, vous trouveres que le *regres*, en matiere beneficiale, a lieu : es autres contrees, non. (Est. Pasq., *Lett.*, VI, 2, éd. 1723.)

— Acte, minute :

Et fict testament a notre prouffict, par devant Gerard Leclerc et Pierre Copillon, notoires royaulx, lequel Leclerc a le *regres*. (J. Pussot, *Journalier*, p. 17, E. Henry et C. Loriquet.)

Lequel Taillet a le *regres* et minute pour y avoir recour quand besoing sera. (Id., *ib.*, p. 157.)

Regresillé, adj., regrigné :

Les charpis, les tentes, les esponges, les mouelles de jonc, de lyege, de boys pourry, pour detirer et abolir l'humidité des playes, lesquelles se arrestent au visage, ou ilz sont *regresillees* en frase de veau blanc, comme ung fromage moult miteronné. (*Triumphe de dame Verolle*, Poës. fr. des xv° et xvi° s., t. IV, p. 277.)

Regressement, s. m., rancune :

Quand un manant du pays battera et blessera quelqu'un soit a sang ou non, ne payera pour amende que seize pattars; si n'est que ce soit fait d'aghuet appensé, meslee sur haynne, ou *regressement*, ausquels cas il payera une grosse amende. (*Cout. de Namur*, Nouv. Cout. gén., II, 308.)

Regression, s. f., retour :

Le tiers temps fu de *regression* ou de retournement. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 213 r°.)

Icelluy homme interieur, qui est nostre esperit, acquiere droict tant pour luy que pour son corps d'avoir clause de *regression* pour retourner au ciel dont est party. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, Ep., éd. 1532.)

Regretee, s. f., regret, douleur, deuil :

La fist grant del et grant pasmee,
Oi mes orrez grant *regretee*.
(*Mort du roi Gormont*, 464, ap. Mousk., *Chron.*, II, xxvi, Reiff.)

Regretement, s. m., regret, plainte :

Teus plainz ne teus *regretemenz*
Ne firent unques nules genz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 15742, Michel.)

Et lores est recommencies
Li diels si grans ke c'est noiens
De trestous les *regretemens*
K'ains i fussent de la moitié.
(*Chev. as .ii. esp.*, 2030, Foerster.)

Qui dont veyst la grant criee
La plainte et le *regretement*
Que sour lui ont faite sa gent.
(*Richars le biel*, ms. Turin, f° 135°.)

1. **Regreter**, *-etter*, *-ater*, verbe.

— Act., avec un nom de personne ou d'être animé, exhaler des regrets sur sa mort :

Or n'estot dire del pedra e de la medra
E de la spuse cum il le *regreterent*.
(*S. Alexis*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, col. 27, 26.)

Tant dulcement a *regreter* le prist :
Amis Rollanz, de tei ait Deus mercit !
(*Rol.*, 2886, Müller.)

Suvent *regretent* Olivier e Rollant.
(*Ib.*, 1469.)

Ele li baise et la bouche et le vis,
Si le *regrete* com ja porrez oir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 86ᵈ.)

Donc s'en vint al ostiel corant,
Son fil par son non *regretant*.
(Wace, *Vie de S. Nicholas*, 186, Delius.)

Il le *regrete* si con je vos dirai :
Biax nies, dist il, por vos grant dolor ai.
(*Raoul de Cambrai*, 3167, A. T.)

Quant ennuié sunt de plurer,
Sil comencent a *regrater*.
(*La Vie de Saint Gile*, 3561, A. T.)

Plurent e pleinent lur seignur
E le *regretent* en plurant.
(*Ib.*, 724.)

Quant ele sot cele aventure
Mult est dolente a desmesure,
E suvent *regrette* Milun.
(Marie, *Lais*, Milun, 127, Warnke.)

Li chevaliers suspire e pluro ;
Sa dame *regrete* sovent.
(Id., *ib.*, 622.)

Oriolans, en haut solier,
Sospirant prist a lermoier,
Et *regrate* son dru Helior.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, I, 10, 1.)

En sa flahute *regrete*
Garinet et Robeçon.
(J. de Braine, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 1, 11.)

Si comença a plorer
Et grant dol a demener
Et s'amie a *regreter*.
(*Aucassin et Nicolete*, 7, Suchier.)

Et son cheval *ot* plaint et *regreté*.
(*Agolant*, 352, Bekker.)

Lors *regreta* Gascelin le guerrier
(*Auberi*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 139, 31.)

Quant il de pamisons revient,
De li *regreter* ne se tient.
(Beaumanoir, *Manekine*, 4279, A. T.)

Dont se commence a dolouser
Et mout fondament a plorer
Et a *regreter* icelui
Dont il a souffert maint anui.
(Id., *ib.*, 5541.)

Cors, quant tu es ensevelis,
Atournes et en terre mis,
Dont te *regretent* ti parent.
(*Apostrophe au corps*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 551, 25.)

Adan fu mult dolanz de la mort Abel son fil et mult le *regrata* et doulousa. (*Hist. divers.*, ms. Venise C IV 3, f° 11°.)

— Avec un régime de chose, se lamenter sur :

Ml't *regretouent* sa proece,
Ml't s'en faiseient angoissos.
(*Fragm. du Roman de Troie*, P. Meyer, *Romania*, XVIII, p. 85ᵇ.)

Ensi con vos oes, li amans *regretoit*
Sa paine, sa dolor, les travals qu'il soffroit.
(*De Venus la deesse d'amor*, st. 53, Foerster.)

Lors, en moillant de larmes mon coissin,
Je *regrettay* ma dure destinee.
(Ch. d'Orléans, *Poés.*, p. 127, Champ.-Fig.)

Et ayant entendu une voix plaintive, s'approcha petit a petit, et trouva ceste jeune dame ayant les yeux crevez et les mains couppees, qui *regrettoit* ses malheurs. (Lariv., *Facet. Nuicts de Strap.*, III, iii, Bibl. elz.)

— Neut., exprimer des regrets, se lamenter :

Plorent si oil e si getet granz criz ;
Sempres *regretet :* Mar te portai, bels filz !
E de ta medre quer aveies mercit ?
(*S. Alexis*, str. 88ᵃ, xiᵉ s., Stengel.)

Ansinc les meres *regratoient*.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 55ᵃ.)

Et venoit chantant un sonet novel et en *regretant* et en la fin nomoit u refrain Greomar le suen chier fill et ploroit a chaudes lermes. (*Artur*, Richel. 337, f° 280ᵇ.)

Si eut ele, et en *regretant*
Dist...
(Beaumanoir, *la Manekine*, 1083, A. T.)

Ainsi *regrettout* et plorout
Que viz apres lui demorout.
(*Vie de S. Evroult*, II, 1829, Blin.)

Or sont en enfer, ou il pleurent, crient, ullent, *regrettent*. (*Liv. de vraie sapience*, ms. Nancy, f° 2 r°.)

Et Normant pristrent leur seigneur et l'emporterent plorant et *regretant* a Rouen. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 122ᵇ.)

JEDEBOS.
Oncques mais n'en devisay
A aucun, tenue l'ay secrete.
OCTAVIAN
Dictes la.
JOAB
Gramment je *regrete*
A l'ouir.
ELNATHAN
Aussy fais je moy.
(*Myst. de l'Incarn. et Nativit. J. C.*, II, 404, Le Verdier.)

— Réfl., exprimer ses regrets, se lamenter :

Oiez com il *se regreta :*
Hai ! fait il, sens et beautez,
Petit avez en moi duré.
(*Fl. et Blanceflor*, Richel. 19152, f° 198ᵃ.)

— Impers., être une cause de regrets :

Tel as ocis dunt al coer me *regrete*.
(*Rol.*, 1566, Müller.)

Asseures vous que je recognoistray vos services a vostre contentement, et qu'il vous *regrettera* toute vostre vie de ce que vous n'aures pas esté plustost mon serviteur. (17 avril 1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 338, Berger de Xivrey.)

— Act., appeler au secours, invoquer, implorer :

As aviruns dunc se metent,
La grace Deu mult *regretent*,
Quer ne savent quel part aler.
(*S. Brandan*. 229, Michel.)

As avirons moult tost se metent
Et la merci Deu moult *regretent*
Car ne seivent quel part aler.
(*Ib.*, Ars. 3516, f° 101b.)

Et l'amirans Balans hucies et *regretes* :
Sire, c'or venes tost et si nous secoures !
(*Fierabras*, 5029, A. P.)

Et lors le dit exposant commença a *regreter* nostre dame de Montfort. (1400, Arch. JJ 155, pièce 391.)

— Infin. employé substantivement :

Les souzpirs et les *regreters*.
(Aden., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 32c.)

El *regreter* qu'il fait sovent
Velt que guard sun comandement.
(Samson de Nantuil, *Proverbia Salomonis*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 152, 18.)

Mes riens n'i vaut le *regreter*.
(*Rose*, 13130, Méon.)

2. **REGRETER**, v. a., relater, raconter :

Si comme il lour *ont regreté*
Les choses einsi recordees.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 132a.)

Si com l'istore va contant,
Qui le fet mot a mot *regrete*.
(*Vie S. Grég.*, ms. Evreux, f° 138d.)

REGRETEUS, *regrett.*, *regrecteux*, adj., qui regrette :

Tant est de son mal *regreteuse*.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 49d.)

On y voyoit jetter Europe un œil piteux,
De son pais laisser pleuramment *regretteux*.
(Montlyard, *Mythologie*, p. 89, éd. 1607.)

— Qui est digne d'être regretté :

Et diray du tres piteux et *regrecteux* partement de Saintré. (*Petit Jehan de Saintré*, ch. lviii, éd. goth.)

— Passé dans les regrets :

... L'ennuieuse trainee
De nos ans *regretteus*.
(Chassignet, *Mespris de la vie*, Disc. a de Varamb., Besançon, 1594.)

REGREVANCE, s. f., aggravation :

Et pour *regrevance* de doeil, le navire s'emplissoit d'eaue qui paroultroit ce mortel desconfort. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxxiv, Buchon.)

REGREVER, v. a., causer du dommage à :

La tierce porte meismes, qui a non la porte del Chien, *regrevoit* mout les noz. (G. de Tyr, IV, 14, P. Paris.)

Li quens de S. Pol les *regrieve*,
Li et sa route a l'empressier,
Cil les assaillent sanz cessier :
Tost meurt qui par eus est hapié.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 349.)

— Aggraver :

Affin que Dieu ne le fasse trabuchier au parfont d'enfert et qu'il ne luy *regrevast* ses painnes et douleurs. (Eximines, *Liv. des anges*, Richel. 1000, f° 22b.)

REGREY, s. m., grès ?

Depuis que ledit agout tomba sur lui, tant par moyen ledit agout comme par les pierres et *regrey* qui cheurent quant l'en recovry ladite tour, icellui Guillaume a souffert grant dommaige. (15 avr. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, 300, Guigue.)

REGRIFFER (se), v. réfl., se plaindre à son tour :

Et s'il advient que pour un grand ennuy de noise que sa femme luy fait, il luy mescheut tant qu'il *se* vousist *regriffer* et rebeller de respondre ou autrement, sa peine sera redoublee. (*Quinze joyes de mar.*, XII, éd. 1734.)

Littré enregistre *regriffer*, v. a., griffer de nouveau.

Centre, se *regriffer;* Vionnaz, Bas-Valais, se *règrifa*, tenir tête, se défendre, se rebiffer.

REGRIGNÉ, adj. et s., irrité, grincheux :

C'est un *regrigné*, un jaloux, un flouet. (Cholieres, *Matinees*, p. 142, éd. 1585.)

Il ne faut qu'un catarrhe qui la (votre femme) vous perclusera... la rendra *regrignee* et hideuse a voir. (Id., *ib.*, p. 190.)

Vosgien, *règrégné ;* Doubs, *regrigné*, maussade, ridé. Savoie, *regr'gni*, Suisse rom., *regrigné*, ridé, froncé, crispé, ratatiné.

REGRIGNIER, *-ingnier*, *-engnier*, *-agnier*, verbe.

— Act., faire mauvais accueil à, repousser :

Cascun le *regrignoit*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, I, 632, Chron. belg.)

Al conte de Louz Arnus se sont li nobles aloiies, et l'ont esluit a mambor les nobles de la citeit et l'ont ameneit a Liege, et li capitle le *regrengnat*. (Id., *ib.*, VI, 157.)

— Neut., maugréer :

Et li Danois vint a eaux et les metit en esprove, et les prendoit parmy le diestre bras de sa main diestre, entre le cuete et le main et les straindoit si fort, qu'ilh n'y oit onques homme, ne ly roy ne altre, qu'ilh ne criaste ou al moins qu'ilh ne soie tordist en *regrengnant* fours que dois : che furent Guilheame de Bars et Johans de Harnes, le fis le conte de Louz. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, V, 134, Chron. belg.)

— Réfl., s'irriter, maugréer :

Ne veul pas sambler le guaignon
Qui *se* heriche et *regrigne*
Quant .i. autre mastin le rekingne.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 66 v°.)

Viz gens de court, que vous diroye ?
Qui *s'aloient* fort *regrignant*,
Tous d'un estat, chascun contempt
D'estre seulz, et d'avoir le los ;
Pour ce dit on communement,
Deux chiens sont mauvais a un os.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 367d.)

Et dist Charle : Se homage me faisiez comme homme, vou terre releviez, vous feriez chu que la loy at jugiez. Quant Gerars l'oit, si *soy regringne* et regarde Charlon mult fellement et dist... (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, III, 79, Chron. belg.)

Ensi dist l'evesque, et ancors dist parolles sour Conrart, plus grandement sour son honour, tout halt, dont je me tay por l'onour del empire dont ilh *se fust regragnier*. (Id., *ib.*, IV, 368.)

Wall., Picard, *regrignier;* Champ., Bourg., Beaune, *regrigner les dents*, grincer des dents. Lorrain, *resgréni ;* Vosgien, *règrégné*, rechigner. Suisse rom., *se regrigner*, se froncer, se ratatiner.

REGRILLÉ, voir Regreillié.

REGRINCER, *regrinsser*, v. a., grincer :

Tramblant la tête, et *regrinssant* les dents.
(La Peruse, *Medee*, p. 39a, Poitiers 1555.)

REGRINGNE, s. f., mésintelligence :

Le roy en nulle fin dist quy ne le fereit et que il se laireit avant tout desmenbrer, et le gouverneor l'eut mout a grief, et monta atant seste *regringne* que le seignor de sur governeor vost asaillir. (*Gestes des Chiprois*, p. 323, G. Raynaud.)

REGRINGNIER, voir Regrignier.

REGRINGOTÉ, adj., qui gazouille :

Je dirois la grand messe, et le temple vouté
Retentiroit dessous mon chant *regringoté*.
(Ronsard, *Œuv.*, VII, 99, Bibl. elz.)

Il m'enferme en ceste cage,
Et, pour domter mon courage,
La musique est d'un costé
Qui, d'un ton *regringoté*,
Vient adoucir ma manie.
(*Le Passe-temps de Jean Le Blanc*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 130.)

Leurs tirades fredonnees, et leurs roulemens *regringotez*. (Florimond Raemond, *Naissance de l'heresie*, p. 1010, éd. 1610.)

REGRINGOTEUR, adj., qui gazouille :

Comme d'une haleine douce,
D'une langue qui tremousse
Dans un bec *regringoteur*,
Ilz descouvrent leur douleur.
(P. de Cornu, *Œuvr. poét.*, p. 110, éd. 1583.)

REGRISSÉ, adj., hérissé :

Comme un tigre aiant perdu tous ses petis,
Montre tout *regrissé* par l'aigre craquetis
De ses meurtrieres dens et par sa grand furie,
Allant deça, dela, combien il a envie,
De se vouloir venger de ce rapteur facheux.
(*Les Efforts et Assauts faicts et donnez à Lusignan*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. VI, p. 323.)

Ses cheveux *regrissez* par sa colere en rond.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

REGROCIER, *-oucier*, verbe.

— Act., gronder :

Et se il se corouce
Et sa fame *regrouce*
Maudient l'assanblee.
(*L'Estillement au vil.*, Richel. 837, f° 119d.)

— Neut., grogner :

En son cuer en groigne et *regrouce*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 3069, f° 93a.)

REGROIGNIER, *regroin.*, *regron.*, verbe.

— Neut., grogner, se plaindre :

Mout se plaint et vet *regroingnant*.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 134 r°.)

— Act., réprimander :

Toudis rempiroit, jusqu'a tant que Nogier soit corochat et les *regrongnat* acertes. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 136, Chron. belg.)

Et comment dea ? tu nous *regrongnes*.
(*Les Rongneux qui grattent chascun*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 237.)

REGRONGNÉ, adj., crochu :

Les ongles *regrongnes* segnefient personne avaricieuse. (*Kalend. des berg.*, p. 147, éd. 1493.)

REGROSSEMENT, s. m., action de recopier :

De l'action sur *regrossement* de lettres et textes. (*Traité de droit*, ms. Lille 169, Table.)

REGROSSOYEMENT, s. m., action de regrossoyer :

... Et icelle commission et rescription [avons ordonné et ordonnons estre] delivrees audict Jehan de Lannoy, audict nom, a la sceureté dudict Jennin constraingnet audit *regrossoyement* faire et souffrir ceulx qui seront a constraindre par toutes voyes deues et raisonnables. (13 mars 1548, *Ord. du bailli*, Cartulaire des titres du bailliage, n° 5, f° 381 r°, Arch. Tournai.)

REGROUCIER, voir REGROCIER.

REGROUI, *regrouvi*, adj., ratatiné :

Les dames se moquoient de sa femme qui avoit de chetifs enfans, maigres et *regrouis*, au lieu que les leurs estoient fraiz, gras et bien potelez. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 92, Roybet.)

Regrouvi, A starveling, wreckling, writling. (COTGR., 1611.)

REGROUILLER, v. n., grouiller :

Tout *regrouille* de vers, le peuple esmeu s'eslongne :
On adoroit un roy, on fuit une charongne.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, Bibl. elz.)

REGROUMELLER, v. n., résonner :

La voyla qui encor *regroumelle* a l'oreille
De ce dolent esprit qui encor ne s'esveille
Par ses murmures vains.
(JAN DE LA TAILLE, *Saul furieux*, III, éd. 1573.)

REGUAEGNIER, voir REGAAIGNIER.

REGUARDEMENT, voir REGARDEMENT.

REGUARDURE, voir REGARDEURE.

REGUENCHIR, *-cir*, v. n., revenir par côté :

Tost furent Franceis recovreiz,
Si lor *reguenchissent* es vis
D'ire e de mautalant espris.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5310, Michel.)

Et li Griu *reguencirent*, les vers elmes lacies.
(*Roum. d'Alix.*, f° 25d, Michelant.)

Cil qui vont apres les chargies
Reguencirent quant mestiers fu.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 9a.)

— *Reguenchi*, part. passé :

Il n'i ot .I. seul Griu de ferir convoitous,
Ne soit tous *reguencis*, fiers et cevalerous.
(*Roum. d'Alix.*, f° 25b, Michelant.)

REGUENCIR, voir REGUENCHIR.

REGUERDON, *-guierdon*, s. m., récompense :

Ne gré ne *reguierdon* n'en ai.
(R. DE BLOIS, *Poés.*, Ars. 5201, f° 3a.)

S'il ne feust secorrus, tantost l'eust il pendu,
Du mocqueur li heust son *reguierdon* rendu.
(*Gir. de Rossill.*, 2363, Mignard.)

Tel *reguierdon* au duc rent pour ses biaux services.
(*Ib.*, 3226.)

En lieu de toutes graces et de grant *reguierdon*
Vuilz que vous m'ottroies tout ensamble cest don.
(*Ib.*, 6077.)

Afin et a intencion
Qu'il en receussent *reguerdon*.
(DEGUILEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 82b, impr. Instit.)

REGUERDONEMENT, *rewerd.*, *reward.*, *rewerdenemant*, *rewardenemant*, s. m., récompense :

Si tu as en ti la beateit d'oneste conservacion, et l'odour de bone nommeie, et l'intencion del *rewerdonement* qui est a avenir. (S. BERN., *Serm.*, p. 167, l. 2. Foerster.)

C'est ke ju mate en obli celes choses ke daier mi sunt et si m'estande a celes ke davant sunt ensi ke ju ades ensené l'ai audit *rewerdenemant* del celestien appelement ki est an Jhesu Crist. (*Li Epistle Saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 21 v°.)

Et lai iert li perfections de ceste perfectiun ou li perfeiz conseuemanz iert del permenant *rewardenemant*. (ID., *ib.*, f° 22 v°.)

Certes, chier sire, an ceu c'um t'aimet est ton amors meimes tres granz *rewardonemenz* al cuer ki t'aimet et apres li vie permenanz. (ID., *ib.*, f° 83 v°.)

Cil ki en ceste vie cessent de perverse veure reposerunt lai et *rewardenement* celestien espoantaule eswart. (*Greg. pap. Hom.*, p. 48, Hofmann.)

Li *rewardonemenz* de ses mals li iert randuz. (*Ib.*, p. 90.)

REGUERDONEOR, *rewer.*, s. m., celui qui récompense :

Li fils de Deu naist : or soit liez cil ki granz choses suelt desirer, car li granz *rewerdoneres* est venuz. (S. BERN., *Serm.*, 25, 35, Foerster.)

Nuls nen est qui semblanz soit a ti, tres larges doneires, tres droituriers *rewerdoneres*. (ID., *ib.*, 162, 27.)

REGUERDONER, *-onner*, *reguierdoner*, *reguerdu.*, *reguerredu.*, *rewerdo.*, *regardonn.*, verbe.

— Act., récompenser, payer en retour :

E David le prophete dist
Solum ceo k'il i ad escrit :
La vengeance lessez a moy
E jeo le bien *rewerdorey*.
(*Evang. de Nicodème*, 3e vers., 916, A. T.)

Dont nous ne les *avons* pas si bien *regardonnes* comme nous vosissions. (1375, *Test. de L. II, d. de Bourb.*, Arch. P 1364.)

Et s'il besongne bien que, apres son retour, l'on le *reguierdone*, et s'il ne besongne il ne vuelt riens avoir. (19 déc. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 143, Guigue.)

Celluy lequel sera juste et fera tousjours bonnes œuvres *sera reguerdonné* de Dieu. (*Prem. vol. des Ep. et Evang. de Kar.*, f° 87 v°, éd. 1519.)

Quant les biens faictz *seront regardonnez*.
(*La Loyauté des Femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 36.)

Lors ceux qui abandonnoient l'un pour venir a l'autre, *estoient* honorez et *reguerdonnez*, qui estoit la cause pourquoy quelquefois un exercite entier laissoit son empereur pour venir a son ennemy. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 388 v°, éd. 1560.)

— Neutr., donner une récompense :

En venjance *reguerredunerat* es enemis de cels. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, Cant. Moysi, 66, p. 278, Michel.)

Neient sulunc les noz pecchez fist a nus, ne sulunc les noz iniquitez ne *requereduanad* a nus. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CII, 10, Michel.)

... Tant pour le remeide de s'arme que pour *reguerdoner* a ses servant... (1337, *Lett. de Rollin, comte et seigneur de Neuchâtel*, Arch. du Prince, MS, n° 26, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, I, 456.)

REGUEREDONER, voir REGUERDONER.

REGUERPIR, *rewer.*, v. a., abandonner en retour :

Se il avenoit ke Jehans dou Mortier, u autres pour lui, racatoit les .XX. lb. de tornois de rente, par an, ke il a vendus a Jehan Bierenghier, et que il puet racater, devens les prochains .IIII. ans ki sont a venir, Jehans Bierenghiers doit *rewerpir* le tierce partie del iretage devant dit en laie main, lu u Jehans dou Mortier vorra. (1297, *C'est Jehan Bierenghier*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Li devant dis Jakemes Batoire, *a* l'iretage desus dit revendut, *rewerpit* et clamet

quitte a tous jors hiretavlement a Jehan dou Mesnil. (16 octobre 1301, *C'est Jehan dou Maisnil*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

Par laquelle cose li hoir Jakemon de Bari, qui fu, furent d'acort que li rente et li cens leur vient en leurs mains, et li maires des eskievins de Tornay leur a *rewerpit* et quittet a tous jours. (Juin 1319, *C'est le mayeur des eskievins pour Rogelait de Clermoys*, Chir., St-Brice, Arch. Tournai.)

REGUERROIER, v. a., faire de nouveau la guerre à :

Et puis gaires ne demora
Que son frere *reguerroia*
(PH. MOUSK., *Chron.*, 17870, Reiff.)

REGUEST, voir REGAIT.

REGUET, voir REGAIT.

REGUETTER, voir REGAITIER.

REGUIDE, s. m., guide :

Raison *reguide* des humains. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

REGUIERDON, voir REGUERDON.

REGUIERDONER, voir REGUERDONER.

REGUIGNER, voir RESCHIGNIER.

REGULAIRE, adj., régulier:

Mais tu ki tiens vie hermitaine,
En grenier ies ; pais as chertaine,
Quant aimes vie *regulaire*.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Carité*, CXXIX, 10, Van Hamel.)

REGULARITÉ, s. f., détail :

Nous en avons escrit les *regularitez* plus au long en la vie de Sylla. (AMYOT, *Vies*, Marius, éd. 1567.)

REGULE, s. f., règle :

Statuons que les notaires desdites court deputez pour ouyr tesmoins sur exces soient constrains de pareilhes status et *regules* desquelles aultres notaires sont tenus. (1337, *Modif. des stat. de la court de Liège*, Pawillart, Université de Liège.)

REGULÉ, voir RIEULÉ.

REGULEMENT, s. m., action de régler, de diriger, de conduire :

Et pedonomie est *regulement* d'enfans quant aux meurs. (ORESME, *Polit.*, 2e p., f° 96b, éd. 1489.)

REGULER, voir RIEULER.

REGULIER, *-ler*, s. m., règle :

Des *reguliers*, del jur
De concurrent valur.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 195, Mall.)

E or veez briefment
Senz nul decevement
Quantes *regulers* unt
Li meis ki en l'an sunt.
(*Ib.*, 2867.)

REGYMENT, voir REGEMENT.

REHAIGNET, *rehaing.*, s. m., reste, relief :

On voit pour mieus le grant disner atendre
Souvent .I. *rehaignet* anchois mengier.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 146, f° 10 v°.)

Moines, voles vous dont bien faire?
Alons a Raoul le waidier,
Il a aucun *rehaignet* d'ier,
Bien puet estre qu'il nous donra.
(ID., *li Jus Adam*, p. 333, Coussemaker.)

Hane, demandes Ravelot
S'il a chaiens nul *rehaignet*
Qu'il ait d'essoir repus en mue.
(ID., *ib.*, p. 336.)

— Coup violent :

Prist un grant maillet,
Puis a juré Dieu c'un tel *rehaingnet*
Donrra au lardier qu'il sera froez
S'encore ne dist du latin assez.
(*Du Prebstre qui fu mis au lardier*, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, II, 28.)

REHAIR, v. a., comme le simple *hair* :

En ses aides molt se fie,
Et ses lions nel *rehet* mie.
(*Chev. au lyon*, 4327, Holland.)

Par tout li bon *reheent* lui.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1675, Delmotte.)

REHAIT, *reheit*, *reheet*, s. m., plaisir, souhait :

En grant avoir, en grant *rehait*
Tost anoiente un grant meffait.
(*Athis*, Richel. 375, f° 137b.)

Jo vey cy le putoys ;
Seyt en vile, seyt en boys,
Force ne fet mes ke il en eyt
Gelyne ou poucyn a soun *reheet*.
(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 166, Wright.)

REHAITIER, *-eitier*, *-etier*, *-aistier*, verbe.

— Act., réjouir, réconforter :

Et *rehaite* sa gent en disant : Mes amis,
Avises vous comment que nous soions garis.
(*Chev. au cygne*, 20810, Reiff.)

Qui en son cuer s'amor *rehete*
Soupire et ploure tenrement.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 139c.)

Car rices sui de bon segnor
Qui me metra en haute honor,
Se de tant me voles aidier
Que vos me plaise a *rehaitier*.
(*Ib.*, 10243, Crapelet.)

Car genz armee ledengie
Est a grant peine *rehetie*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 80b.)

Et esgarda devant son vis,
Si vit de Libe le pais,
Tout *rehaita* ses compeignons.
(*Eneas*, ms. Montpell. H 251, f° 149d.)

Pur ses hostes *reheiter*.
(*Un Chival. e sa dame*, Ms. Cambr. Corpus 50, f° 93d, P. Meyer, *Rapp.*)

Ben ait ki vus i enveia
E ki de tant me *reheita* !
(*Lai del Desiré*, p. 30, Michel.)

Je chanteré... non mie la fole chançon de Babilone, qui vient de vin de confusion, qui fet lo sen perdre et lo chief doloir ; mes chançon qui vient dou vin de leece qui *rehete* lo corps et garist l'ame. (*Commentaire sur le sautier*, f° 153, ps. LXXIV, 10.)

Car bien scevent les cuers
Tourmentez *rehaitier*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 159a.)

Chascuns d'aus sa gent moult *rehete*
De bien fere et de bien ferir
Et de bien l'estor maintenir.
(*Floriant*, 3048, Michel.)

La vint li rois Henris qui les va *rehaitant*,
Et lor dit : Bonne gent, ne soiez recreant.
(CUV., *B. du Guesclin*, 11679, var., Charrière.)

Et dont ala sa gent noblement ordenant,
Et lor donna bon cuer et les va *rehaitant*.
(ID., *ib.*, 15856.)

— Secouer vivement :

Mais cil qui plus (pooit) de paines
Soffrir que nus crestiens hom
Voit et sent de son compagnon
Que il commence a alasquier,
Dont ne s'i vot plus delaier
Que l'alaine puist recovrier ;
Ains ie commence a *rehaiter*
Si durement que cil li prie
Merci por Dieu qu'il ne l'ocie.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 96a.)

— Avec un régime de chose, rafraichir, renouveler :

Quar li contes me seroit grief,
Qui le voldroit recomancier,
Et les paroles *reheitier*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 27a.)

— Réfl., se réjouir, se réconforter :

Car mengies, sire, por Dieu le droiturier :
Jors est de Pasques, c'on *se* doit *rehaitier*.
(*R. de Cambrai*, 1925, A. T.)

Herupois sont prodome et dou mestier sachant,
Et chascuns s'est seigniez, si *s'an* vont *rehaistant*.
(J. BOD., *Sax.*, CXII, Michel.)

De chief en chief l'a esguardé ;
Des enseignes qu'il i trova
E des saluz *se rehaita*.
(MARIE, *Lais*, Milun, 270, Warnke.)

Walwains en est a lui alez,
Ses cumpaignons i a menez :
Sire, fet il, *rehaitiez vus !*
Pur amur Deu, parlez a nus !
(ID., *ib.*, Lanval, 521.)

Quant Sarrasin l'entendent, chascuns *se rehaita*.
(*Chans. d'Antioche*, I, 533, P. Paris.)

Li escuiers moult *s'en rehete*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 92a.)

Et si vous di tout entresait
Qu'elle ot la bouche si bien faite
Nus ne le voit ne *s'en rehaite*.
(*Rich. li biaus*, 150, Fœrster.)

Quant il ot la lettre leue,
La coulour li est revenue,
Et *se* commence a *rehaitier*
(*Couci*, 2889, Crapelet.)

Ainssi *se* va reconfortant,
Et dedens son cuer *rehaitant*.
(*Ib.*, 2905.)

La guette qui cornoit les faisoit esmaier ;
Bertran prist a chanter et a *lui rehaitier*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 928, Charrière.)

— *Rehaitié*, part. passé et adj., gai, joyeux :

> Baut e joius e *rehaitié*
> S'en sunt a lor niefs repairié.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 6011, Michel.)

Quant le peuple vit ce, il fu tout esleescié et *rehaitié* de la joie de ce miracle. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., XXIV, P. Paris.)

— Rassuré, tranquille :

> Mais tant vos di je bien que soiez *rehaitie*
> Qu'il n'ont de vous mal faire volenté ne envie.
> (*Aye d'Avignon*, 3605, A. P.)

Rehalegrer, *ralegrer*, *rall.*, verbe.

— Act., réjouir, rendre la gaité à :

> Asquantes dient suns, pur li *rehalegrer*,
> Rotruenges e vers de chaunçons haut e cler.
> (*Horn*, 1247, Stengel.)

La Sibylle *ralegre* l'Eglise quant elle chante : Vierge, resjouy toi. (Florimond Raemond, *l'Anti-Christ*, f° 320 v°, éd. 1599.)

— Réfl., se réjouir :

Ay esté ce matin visiter le prince pour *me rallegrer* avec luy au nom de V. M. de ceste grande et divine victoire. (1er oct. 1571, *Lett. de M. du Ferrier à Ch. IX*, Négoc. de la France dans le Lev., III, 204, Doc. inéd.)

> *Rallegrez vous* en Dieu.
> (Chassign., *Ps.*, xxxi, Lyon, 1613.)

Rehaper, *rehapper*, v. a., ressaisir :

> Mors, tu mengues quanc' on mout,
> Et qui *rehapes* quanc' on tout.
> (Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, XVIII, Crapelet.)

> Tantost de si pres les suivrons
> Qu'il ne nous pourront eschapper,
> Tu les me verras *rehapper*
> D'un autre tour, s'on ne me noye.
> (*Mir. N. D.*, I, 236, A. T.)

Rehardier, v. a., encourager :

Li evesque *at* ses gens *rehardié*. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, III, 85, Chron. belg.)

Reharer, v. a., augmentatif de *harer*, exciter fortement :

Reharer, aidez vous de *harer*. (Nicot, 1606.)

Reharier, v. a., augmentatif de *harier*, agacer fortement :

Reharier, aidez vous de *harier*. (Nicot, 1606.)

1. **Rehaster**, v. a., piquer de nouveau avec la lance :

> Mais Aiols le *rehaste* comme senes
> Que par devant les ars l'a tout copé,
> Que mort l'a abatu et craventé.
> (*Aiol*, 1327, A. T.)

— Piquer avec la broche :

> La viande sans plus atendre
> *Rehastent* mult tres durement.
> (*Perceval*, ms. Berne 113, f° 108a.)

2. **Rehaster**, verbe.

— Act., hâter, presser :

> Gaudins *rehaste* son venir.
> (*Parton.*, Richel. 19152, f° 158d.)

— Réfl., s'élancer, attaquer de nouveau :

Le geant comme forcené saillit sur piedz, il vint vers Gerard, si luy donna ung coup de poing si grant que tout l'a estonné : puis *se rehasta*, et prist Gerard par l'escu. (*Gerard de Nevers*, f° P r°, éd. 1520.)

Rehaulmer, *-heaulmer*, *res.*, v. a., remettre le heaume à. et, par extension, ranimer :

Messire Pierre de Courtenay *fut resheaulmez* et remis en bon estat, dont se traist avant le sire de Saint Pry pour jouster. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 45a.)

Les *reheaulmerent* et remirent a point. (Id., *ib.*, f° 51 r°.)

Rehausseure, s. f., monticule :

Les parterres sans *rehausseures*, et petits murs, ne restoient d'avoir de beaux cabinets. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 131, éd. 1571.)

Rehaut, s. f., augmentation de valeur :

Ils ne valloient lors gueres moins que cinq mille escus, mais ils vallent maintenant d'avantage, a cause du *rehaut* des monnoyes. (Larivey, *la Constance*, II, 2, Bibl. elz.)

Rehauton, s. m., les secondes criblures du blé ou de tous autres grains :

Eussent la disime garbe par an de quanque il vien en nostre grange, et les jarbes desloies, et la moitié du hauton et tout le *rehauton*. (1261, *Cart. de Choisy-au-Bac*, Arch. LL 1023, f° 33 r°.)

Tout le menu fuerre, tout le *rehauton* du blé, tout le *rehauton* du secourjon. (1269, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 133 r°.)

Cf. Hauton.

Rehayner, v. a., peut-être pour *rehayonner*, étaler, exposer en vente :

Matho, torneur, pour *avoir* acheté une bansellee de fromaige et puis *rehayné* au marché. (1441-1443, *Reg. aux Comptes*, Arch. mun. Dinant.)

Cf. Haion.

Rehearsal, *rehersall*, s. m., dispositif, rubrique :

Come epiert par le *rehearsal* deins le statude. (Littlet., *Instit.*, 13, Houard.)

Si come appiert par le *rehersall* et parole de le dit statut. (Id., *ib.*, f° 22.)

Cf. Rehercement et Rehercier.

Reheaulmer, voir Rehaulmer.

Rehembre, voir Raembre.

Rehennir, v. n., hennir de nouveau :

Rehennir. To neigh, or whinnie often. (Cotgr., 1611.)

Reherber (se), v. réfl., se recouvrir d'herbe :

Plus facilement *se reherbent* les lieux abaisses que les esleves. (Ol. de Serres, *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

Reherbergier, *rehierbeghier*, verbe.

— Act., remettre en ordre :

> Que sa terre *a* si ratiree
> Et renforciee et refermee,
> Les murs refais, les tors haucies
> Et les viles *reherbergies*
> Qu'ele ne crient home qui vive.
> (*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 153 v°.)

Et s'uns trastres ki est enboukies en le masiere de le basse cambre, viers le grange, ki porte el soustient de le maison, sour roduit, par deviers le grange, deffaloit, remettre le puet on quant besoins sera, et sus *rehierbeghier* tout en autel puint que cil trastres iest aujordui et c'on a sus hierbeghiet. (Juin 1274, *li Escris de le maison ki fu Dame Mariien Catine*, chir., Arch. Tournai.)

— Réfl., se loger de nouveau :

> Par dedens Bellien *nos reherbergerons*.
> (*Conq. de Jerus.*, 1109, Hippeau.)

Les povres gens qui fui s'en estoient et qui eschaperent de la bataille se rassemblerent et *s'i raherterent* la endroit et *reherbergerent* au meaus qu'il peurent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 117b.)

— Act., donner de nouveau à titre d'*herbergement :*

Il auroit supplié Leurs Excellences de ne le vouloir priver des dictes raisses tellement qu'ayant pleu a icelles de nous commander par leurs lettres du dix-septieme de decembre mille six cent et vingt deux de les luy *reaberger* de nouveau, a ceste occasion nous, le dict baillif, au nom d'icelles Leurs dictes Excellences et par vertu des dictes lettres avons abergé, remis et laissé, comme par ces presentes abergeons, remettons et laissons purement et perpetuellement au sus nommé seigneur Rigaud absent, honneste Jean Chabrot son beau-frere et procureur présent et au nom d'icelluy. (10 juill. 1623, Arch. Lausanne, Romainmôtier, Doc. de la Suisse rom., V, 673.)

Rehercement, s. m., répétition :

Il ont fermee, ce est affermee et rehercice entr'els parole felenesse, ce fu *tole, tole*, crucefie, crucefie, li *rehercemenz* fu affermemenz. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 63a.)

Reherceor, s. m., celui qui répète, médisant :

> Li Cornot sont *reherceor*,
> De pluseurs eure tricheor.
> (*Tristan*, I, 3230, Michel.)

REHERCIER, *-ercer*, *-earser*, *reercer*, v. a., exprimer, répéter ce qu'on a déjà dit ou écrit :

Et devant eux *soit rehercee* ceo qu'il ad escript es rollez. (*Tr. d'écon. rur.*, XIII[e] s., ch. XXV, Lacour.)

Sachez que Deu le honurez
Qant en bone entente le regardez,
Poynté volt *estre* et *rehercé*
Sicum il est pirograffé.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e. I. 20, f° 6[d].)

Il nous defendent nos joliftez
E nous *rehercent* nos pecchez.
(BOZON, *Sermon*, ms. Phillipps 8336, f° 8[a].)

Vous enpernez, dit ele, grant hardement
Ke me priez ore *reercer* ceu turment
Pus ke suy in joie e nul mal ne sent,
Assez le avez oi par escrit sovent.
(*La Plainte Notre-Dame*, ms. Phillipps 8336, f° 77 v°.)

Si que au rei ne recoviengo
Redire, ne sei corrocier
Por sa parole *rehercier*.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 122, Biblioph. fr.)

Qe ly commun clerke du Pui presente au prince, sur son acounte, son roule de defautes de ceux qi pas ne vindrent as assemblees par somounces cele anee. E *soient* illuke lour nouns *reherces*, et il meismes demaunde, chescun par lui, et a respoundre de celes defautes. (*Le Feste de Pui*, dans *Lib. Custum.*, I, 223, Rer. brit. script.)

Et en mesme cel estatut *soit rehercé* un article qui fuist fait en temps de bonne memorie le roy. (*Stat. d'Edouard III*, an V, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Coment que ne *soit* expressement dit, ou *rehercé* en le done. (LITTL., *Instit.*, 17, Houard.)

Ci bien que les jurors poient aver conusance de le lease, auxy bien il poient aver conusance de l'condition que *fuit* declaré et *rehearsé* sur le leas. (ID., *ib.*, 366.)

Et mults auters choses et cases y sont d'estates sur condition en la ley, et en tiels cases il ne besoigne d'aver monstré ascun fait *rehearsant* la condition, pur ceo que la ley en luy mesme purport le condition. (ID., *ib.*, 384.)

— Indiquer en détail, énumérer :

Ne set (Berte) ou on la maine, ou avant ou [arrier,
Trestoutes lor jornees ne vous vueil *rehercier*.
(*Berte*, 565, Scheler.)

REHERITER, v. a., remettre en possession d'un héritage :

Tu *as reherité* tes expuls. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXVI, Buchon.)

REHERSE, s. f., retour, revirement :

Quant les femmes virent ce, si ne fut pas sans demander la cause de ceste *reherse*. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXX, Jacob.)

REHERSER, v., herser de nouveau :

Il le *rehersent* (la terre) et debrisent,
En mainte guise le devisent.
(GUY DE CAMBR., *Barlaam*, p. 172, v. 25, P. Meyer.) Impr., *rehertent*.

Reherser. To harrow over again. (COTGR., 1611.)

REHIR, adj., de rechef :

A lui vait joster de *rehir*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 135[c].)

Cf. DE RECHIEF, et REGIERES.

REHIZ, adj., roide, rude :

Ci lor rendons estor dur, et fort, et *rehiz*,
Ainz qu'il nos aient ci tres qu'au vespre assailliz.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 174[d].)

REHOCHER, verbe, hocher de nouveau :

Rehocher. To shake, wag, or jog again. (COTGR., 1611.)

La Bresse en Vosges, *rehocher*.

REHONNIR, v. a., honnir de nouveau :

Rehonnir. To shame, or dishonour once mere. (COTGR., 1611.)

REHONORER, v. a., honorer, respecter extrêmement :

Veant lui tant le *rehonorerent*,
Pharamon son filz couronnerent.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 142[b].)

REHORDER, *rehourder*, verbe.

— Act., remparer, fortifier de nouveau, rétablir les fortifications d'une ville, les réparer :

Li murs fu depecies, *s'estoit rehordes*, et ele monta deseure. (*Aucass. et Nicolette*, p. 20, Suchier.)

Et quant ce virent li Grieu, si recomencierent la vile a *rehorder* endroit als, qui mult ere fermee de hals murs et de haltes tors. (VILLEHARD., 233, Wailly.)

Et trova que li chastiaus estoit tout fondus. Si le referma, et *rehourda* iluec le mostier Sainte Sophie, qui mout estoit biax et haus. (ID., *ib.*, CLXVIII, P. Paris.)

Il fist *rehourder* ses chastiaus, et enforcier a son pooir. (*Chron. anon. des R. de Fr.*, Rec. des Hist., XXI, 92.)

— Réparer en général :

Pour *rehourder* la cheminee qui estoit gastee par le feu qui y avoit esté. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 172 r°.)

— Réfl., se fortifier :

Tandis Renars *se rehourda*
Et moustre bien et fait sanlans
Que ja jour n'ert vis recreans.
(*Renart le nouvel*, 3616, Méon.)

REHOUEMENT, s. m., action de *rehouer* :

Rehouement. Repastinatio. (ROB. EST., 1549.)

Repastinatio, *rehouement*. (MOREL, *Thres.*, éd. 1620.)

REHOUER, v. a., houer de nouveau :

Les vignerons appellent houe un instrument fourchu a deux dents, duquel on plante les crocettes : dont anciennement on appelloit les vieilles vignes *rehouees*, qui estoient de rechef houees ; ainsi peult on proprement appeller la vieille vigne qu'on remet en nature, et qu'on repeuple de nouveau plant. (COTEREAU, *Colum.*, III, 18, Paris 1555.)

Faisant rebiner et *rehouer* une sienne possession. (DU PINET, *Pline*, XIII, 13, Lyon 1566.)

Rehouer ou rebecher de nouveau la terre. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

En tel estat demeurera la vigne jusques au moi d'octobre ou de novembre, qu'on la *rehouera* de la sorte de labourage dicte hyverner pour la saison. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

Rehouer. To diganew ; to alter ground by often digging it, also, to dig or open a plant at the root a second time. (COTGR., 1611.)

REHOULER, *-houller*, v. a., refaire, regarnir :

A Jehan de Seux, carpentier de nefs, pour .XX. journees par lui deservies a avoir recousu et renayé, par dehors et par dedens, la dicte nef, et a *avoir* a icelle fait et ordené tout de noef les plois, et tout icelle deshoulee et *rehoulee* de nouvel, et y fait pluisieurs reffections necessaires, au fuer de .V. s. par jour, sont .C. s. (1409, *Compte de recettes et mises extraordinaires*, 18[e] Somme de mises, Arch. Tournai.)

A Bietremieu Boussart, banelleur,... pour ung baniel d'argille employé a *rehouller*, en pluiseurs lieux, les greniers des Arcques de le Porte Saincte Fontaine, .X. s. (15 nov.-20 fév. 1432, *Compte d'ouvrages*, 5[e] Somme des mises, Arch. Tournai.)

Item a Colart le Monne, pour *avoir rehoulet* d'aisselles le taupane de le maison le Siellier. (1452, *Exécut. test. de Willot Coirie*, Arch. Tournai.)

REHOUSER, v. a., rebotter :

Il leur conta tout son cas et se fist *rehouser*. (LOUIS XI, *Cent Nouv.*, XXIV, Jacob.)

Rehouser, aidez-vous de reboter et houser. (NICOT, 1606.)

REHOUSSER, v. a., couvrir de nouveau d'une housse :

Rehousser. To cover with a foot cloth once againe. (COTGR., 1611.)

REHUCHIER, *-huschier*, *-hucier*, v. a., rappeler en criant :

Ainz ne la sot tant *rehuchier*
Perceval que nul mot li deist.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 230[c].)

Plus tost qu'il pot s'en vait .I. vies sentier,
Moult se doutoit qu'il ne *fust rehuchies*.
(*Enfances Vivien*, ms. de Boul., v. 1353, Wahlund, p. 84.)

Son coc *rehuce* a grant aleine.
(*Renart*, Br. II, 377, Martin.)

Jusqu'a tant qu'ele le *rehuche*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 95[d].)

Hucierent tant, tot furent las,
Asses *rehucierent* S. Cler,
Mais je ne sai s'il ot bien cler.
(*Uns Mir. N. D.*, Ars. 3527, f° 144b.)

Lors s'en va sanz plus arrester
Et la dame le *rehuscha*.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 40r.)

REHUER, v. a., huer à son tour :

Les Liegeois les *ont rehueit*. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, III, 82, Chron. belg.)

REHUILLIER, voir ROEILLIER.

REI, voir RÉ 1.

REI, voir RAS.

REIDEUR, voir RADOR.

REIDNABLE, voir RAISNABLE.

REIENT, part. passé, voir RAEMBRE.

1. **REIER**, voir RAIER.

2. **REIER**, voir RIERE.

REIGE, voir REGE 3.

REIGLE, voir REILLE.

REIGLEMENT, voir RIEULEEMENT.

REIGLET, s. m. ?

Pluseurs *reiglets* et esguieres. (1585, *Invent. de L. Gaultier*, Arch. Seine-Inf., G 3452.)

REIGNE, voir REGNE.

REIGNÉ, voir REGNÉ.

REIGNEI, voir REGNÉ.

REILHE, voir REILLE.

REILLAGE, *roill.*, *roil.*, *roillaige*, s. m., bois débité en *reille :*

A Jakemes de le Fontaine, soyeur d'ais, pour .IIIc. petis pies de soyage de bos que il a fait, et fait faire, et ouvrer, en ledicte maison, en quartelage, *roilage*, et aisselin mis en oevre et en pourveance pour le dicte ville. (Fév. 1395-mai 1396, *Compte d'ouvrages*, 12e Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Willemme le Brun, mairenier,... pour *roillage*. (10 janvier 1429, *Tut. de Pieret le Pot*, Arch. Tournai.)

Le cent de *roillaige*, .VIII. s. (1484, *Compte*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Barrière :

Pour entretenir les ponts de Cé et les ponts de Louet de *reillaige* et carreaux. (17 janv. 1456, *Compt. du R. René*, p. 152, Lecoy.)

— Charruage :

La disme se part par moitié entre les deux dismiers, a cause de la suite de *reilhage*. (1521, *Cout. de La Marche*, Nouv. Cout. gén., IV, 1126.)

REILLE, *reilhe*, *relle*, *rele*, *roille*, *roile*, *raille*, s. f., ais, bardeau, poutrelle, tringle, barreau :

Li carette de *roilles* doit une *roille*. (XIIIe s., *Tonlieu de Cambrai*, ap. Tailliar, p. 471.)

Pour soyer quatre plankes, *reilles* et nokes. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 94.)

Pour aissielles et *roilles* pour une fenestre faire. (1398-1399, *Compt. de la massardrie*, Arch. Ath.)

Pour avoir mis deux grans loyens de bos a trois costes dudit coulembier pour les dittes parois tenir droites et roiller de noeves *roilles* tout autour. (1412, *Tut. de Miquel et Tuscap*, Arch. Tournai.)

.III. doubles *roilles*, dont on fist une giste. (28 août 1414, *Tut. de Colin Bourgeois*, Arch. Tournai.)

A Anth. Flocquet, menusier, por 20 piedz de *reille*. (1415, *Compte*, Arch. mun. Boulogne-sur-Mer.)

Pour bos par luy trouvé dont on a refait les deux manteaulx de le porte des Degres ; est assavoir les carniers, *reilles*, listeaux, soeulles et planquies. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 231, Ed. Dupont.)

Une *reilhe* de fer. (1481, Arch. JJ 209, pièce 189.)

A livré une *reille* de .IX. piedz servant a faire les barres dudit huys. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 113.)

Grant nombre de *relles*, d'aichellin, de canlatte... (*Ib.*, p. 159.)

Achelles a soyer en *reilles* pour une toureille. (1529, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Double *relle*. (1599, *ib.*)

On rompt un mur et on y met des *reilles*. (*Ib.*)

On le trouve encore au XVIIe siècle :

Pour quantité de bois de *roille*, lambourdelles et aultres petits bois livré pour faire des fenestres. (1671, *Comptes du receveur de Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

Planches, *roilles*, gaulles, pour le ciel de la Vierge. (1676, Arch. d'Auch, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 93.)

— Barre pour fermer une porte :

Li vilcins hurte durement
Et l'ermite vint erraument,
Le fermal oste de la *reille*.
(*Peler. Renart*, p. 414, Martin.)

Mettre deux *roilles* pour la closture tenir ferme. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 915, Hautcœur.)

Cest assavoir pour une *roille* mise a l'ais. (1459, *Tut. des enfants de Pierre de la Crespelaines*, Arch. Tournai.)

A Nicollas le Douch, escrignier... pour avoir reclamé trois *roilles* au devant de ladite garderobe mise en la tresaurie nouvelle contenant vingt sept pieds de roilles. (1590, *XIIIe compte d'Allard Braem*, f° 208 r°, Arch. mun. Lille.)

— Chainette :

Tot sont a *reille* d'or portendu li estrier.
(*Conq. de Jerus.*, 6551, Hippeau.)

— Cheville, ranche :

Ke toutes les lices soient bien estofees de *roiles*, de claus, de cordes et de polies... Se li drap empiroient par le defaute de claus u de *roiles*. (1262, *Ass. s. les drap. de Douay*, Bans aux échev., OO, f° 11 v°, Arch. mun. Douai.)

Sour le queil quartier at un pirchelet de bois clawees, sour la queil ilhe at deus *reilhe*. (27 nov. 1406, *Record des voirs jures du cordeau*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liegeois*, Doc. inéd., IV bis.)

Avoir fait et rassis trois doubles *roilles*, sur lesquelles lesdis flambiaus reposoient et tenoient. (1450, *Exéc. test. de Jaque Daubermont*, Arch. Tournai.)

Ung grant banc a *reille*. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 246, Lecoy.)

Troys bancs, l'un a *reille*, l'autre sans *relle*. (*Ib.*, p. 255.)

— ?

Faire .II. paires de *roilles* pour les diz moulins traire hors la ventaille qui estoit en l'yaue. (1332, *Compte*, Arch. KK 3a, f° 169 v°.)

.II. pieces de merrien dont l'en fist lesdites *railles*. (*Ib.*)

Quatre chevilles dormans qui soustiennent les .IIII. *reilles* (d'un moulin). (1408, Arch. S 29, pièce 8.)

— Sillon, ornière :

De sur l'ur d'un fossé, en travers d'une *reille*
Fit Nectanabanus chascune nuit sa veille.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 3 r° ; P. Meyer, I, 215.)

— Manche de la charrue :

De çou dist li ewangiles : Cist ki met le main a le *rele* et rewarde deriere ne est dignes dou regne de paradis. (JEHAN D'ARKEL, *li Ars d'amour*, II, 325, Petit.) Mittens manum suam ad aratrum. *Luc*, IX, 62.

— Rang, rangée :

Item, pour velours, qui fu empployé a border, par *roilles*, le collet et les puignetz dudit pourpoint. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Nom propre, *Reille*.

Vendée, *reille*, rancher. Liège, *roille*, tringle, baguette, échelon. Environs d'Ath, *role*, tas de bois d'élagage ou de taillis. Jura, Gray, *reille*, *raille*, soc de charrue.

REILLER, voir RELIER 1.

1. **REILLIER**, *roillier*, *rollier*, *railler*, verbe.

— Act., garnir de *reilles :*

Avoir clauwé et *roillé* le dit pont levich de le dicte porte des Caurois, pour ce que icelluy estoit par trop glichant a passer et aler dessus. (1422-1423, *Compte des Fortifications*, 8ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Fermer avec des *reilles* :

De .III. paires de bailles *est* la porte *rollie*
Ki sont toutes de fer, cascune bien taillie.
(*Fierabras*, 4653, A. P.)

— Réfl., se barricader :

Cil dedenz sunt contre eus bien apareilliez,
De bretesches, de barres *se sunt* clos e *roillez*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fᵒ 6 rᵒ.)

— Act., frapper d'un bâton ?

Ja conperrez, se Dex me saut,
Se ma conoille ne me faut,
Lors li passa a sa quenoille,
Et cruelment le dos li *roille*.
(*Ren.*, Br. XII, 1339, Martin.)

— *Reillé*, part. passé, grillé :

.VIII. noesves fenestres, chascune portant son wiquet, havees, et *roillees*. (21 août-20 nov. 1456, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Rayé :

Touailles de soie *roillees* de fil d'or. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Roillees de diverses couleurs. (*Ib.*)

— Ridé :

Vis palle (de la faim) et balievres sechees,
Joues *raillees* et entaichees.
(CL. MAR., *Rose*, fᵒ 62 vᵒ, éd. 1531.)

2. **REILLIER**, v. n., aboyer :

Tout autresi com li chiens *reille*
Voit on li mauves riche engresle,
Si doivent estre compaignon
Li mauves riche et li gaignon.
(ROIS DE CAMBRAY, *la Senefiance de l'abc*, Richel. 837, fᵒ 127ᵇ.)

Poitou, Vendée, Normandie, Flandre française, Wallon, Suisse, *réler*, gronder, grommeler.

3. **REILLIER**, voir RELIER 1.

REILLON, voir RAILLON.

REIM, voir RAIN 1.

REIMANANT, voir REMANANT.

REIMBRE, voir RAEMBRE.

REIME, voir RAIME.

REIMPROPERER, v. a., *improperer*, reprocher de nouveau :

Reimproperer. To exprobate, re upbraid, reproach, or blame againe. (COTGR., 1611.)

REIN, voir RAIN 1.

REINABLEMENT, voir RAISNABLEMENT.

REINAL, *reyn.*, s. m., borne :

Et tout droit amont jusques a grand *reynal* planteit allencontre del court. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 259, Chron. belg.)

REINALDUS, s. m., sorte de monnaie liégeoise :

Si averont pour leur poine et sallaire aus frais dedit mestyer cescuns desdis governeurs owyt olne a ung florin... *reinaldus* lonc ou le valleur. (25 juillet 1427, *Lettre des offices*, ap. Bormans, *Gloss. des tanneurs liégeois*, Doc. inéd., VII.)

REINBRE, voir RAEMBRE.

REINDRE, voir RAEMBRE.

REINDUIRE, v. a., induire de nouveau :

Reinduire. To reinduce. (COTGR., 1611.)

REINE, *reyne*, s. f., les reins :

La rate, le fiel, les reignons, les *reynes*. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

REINEL ou **REIVEL**, *renel* ou *revel*, s. m., mesure de terre dans le Poitou :

Ung marreau de terre estant en neuf *reneaux*. (1563, Puigarreau, St-Genest, Arch. Vienne.)

Bail a rente de quatre *reveaulx* de terre labourable contenant demie boisselee ou environ prins en une grande piece estant des appartenances de la metairie de Pouillé. (1589, Ste-Croix, Pouillé, Arch. Vienne.)

Lesdites terres avoient esté cy devant cultivees, comme il paroissoit par les *reineaux* estant en icelles et dans la pluspart desquelles mesme les anciens avoient veu du bled. (1704, Saugé, Arch. Vienne.)

REINFORMATION, s. f., réformation :

Ils (les membres de l'Université) se tenoient veritablement estre informez qu'il (le duc de Bourgne) tendoit a bonne fin, et a la *reinformation* et reparation d'iceluy. (MONSTRELET, *Chron.*, I, fᵒ 22 rᵒ, éd. 1572.)

REINGNÉ, voir REGNÉ.

REINEUX, adj., des reins :

Roignons *reineux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Eschine *reineuse*. (ID., *ib.*)

REINSTAURER, v. a., réinstaller :

Pour *reinstaurer* et pour recommencier les gieux accoustumez. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 41ᶜ.)

REINSTITUER, v. a., instituer de nouveau :

Continuer les magistraz et les offices, et les tribuns de rechief refaire et ceulz mesmes *reinstituer* estoit contre le commun profit. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fᵒ 55ᵇ.)

REINTEGRITÉ, s. f., réintégration :

L'office de ce jour puet estre raporté a l'oroison que font les angelz par le desir qu'il ont de leur *reintegrité* et de la conversion des gentilz. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, fᵒ 247 rᵒ.)

REINTENTER, v. a., intenter de nouveau :

Et pourroit le demandeur *reintenter* autresfois sa demande par nouvel adjournement. (BOUTILLIER, *Somme rur.*, fᵒ 9ᵇ, éd. 1486.)

REION, voir ROION.

REIRE, voir RERE.

REIREFIÉ, voir RIEREFIÉ.

REIS, voir RAS.

REISANT, voir ROISANT.

REISE, voir RASE.

REISE, *reize*, *raise*, *rese*, *reze*, *rase*, *raze*, s. f., expédition militaire, incursion sur une terre ennemie :

S'il ont *rase* snr nous gettei,
Achecque aront au parderriere.
(*Guerre de Metz*, str. 153ᶠ, Bouteillier.)

Autre querez qui ceste *rese* face :
Car quant a moy je vous conseille et leux
Excusez vous par le conseil d'Eustace.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, V, 63, A. T.)

Quant ils eurent faict ceste mauditte *rese*. (FROISS., *Chron.*, VI, 48, note, Kerv.)

Il avoit levé baniere a une escarmuce et grande *rese* qui fu faite sus les ennemis de Dieu. (ID., *ib.*, VII, 479.)

Et eurent adont li crestyen *rese*. (ID., *ib.*, IX, 267.)

Pour Dieu delivrons nous de faire nostre *rese*. (ID., *ib.*, X, 337.)

Faites une bonne course et *rase* ez pays, terres et seigneuries dudit archevesque de Treves. (*Lett. de Charles, duc de Bourg., au sieur Dufay*, dans *Mém. p. serv. à l'hist. de Fr. et de Bourg.*, p. 357, éd. 1729.)

Et chu fut la premier *reize* que cheaux de Liege fisent depuis la bataille d'Othey. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 196, Chron. belg.)

Les serviteurs de nos signeurs qui avoient esté es *reses* de Liege. (1ᵉʳ sept. 1408-1ᵉʳ sept. 1409, *Recette gén. de Hainaut*, fᵒ 81 vᵒ, Arch. Tournai.)

Aucuns de ceste *rese* qui estoient eschappes.
(*Trahis. de France*, p. 99, Chron. belg.)

Ils avoient tenu leurs *raises* moult honorablement. (JEAN DE LA HOGUE, *Hist. ms. des princes de Deols en Berry*, ap. Duc., *Reisa*.)

Tost apres, ceulx de la Verde Tente, et autres Gantois, firent une *rese* sur les marches de Hainnault. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 293, Soc. de l'H. de Fr.)

Et (il) acompaigna le duc de Bourgoingne en toute celle *raze*. (ID., *ib.*, III, 79.)

Je renonçai a l'ordene par ce qu'il estoit lors anemi des seigneurs de Prusse, ou je aloie en leur armee, que on appelloit pour lors *reze*. (*Voy. de Guill. de Lannoy, sire de Villerval*, ap. Duc., *Reisa*.)

REISEUIL, voir RESEUIL.

REISNABLE, voir RAISNABLE.

REISSIR, *raissir*, *rissir*, *resir*, verbe.

— Neutr., ressortir, sortir.

Puis c'en *rissi*, s'i laisse de sa gent.
(*Girb. de Metz*, p. 478, Stengel.)

Rogiers, se sis peres l'otreie,
Ristra od toz ses chevaliers.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28223, Michel.)

Bonne est la douleurs
Don *raist* la douceurs
Et solaz et joie.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 3651, Michel.)

Je sui li huis de la meson;
Qui par moi laiens entrera
Ce sachiez bien sauvez sera,
Bien porra entrer et *resir*.
(GEFFR., .VII. *estaz du monde*, Richel. 1526, f° 70c.)

Connins i r'a molt qui *rissoient*
Toute jour fors de lor taisnieres.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 70b.)

Mut at grant dol de sa mainie
K'il at ocise et esilie,
Mais plus grant at de la pucele
K'il voit *reissir* del fou si bele.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 82 r°.)

Si se metoient en l'ost par darieres les dos des chevaus, et *rissoient* avant que jours fust. (JOINV., § 178, Wailly, éd. 1874.)

D'entrer et *rissir* franc et quicte
De la ville avec leur proye.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 410c.)

— Fig., cesser :

Onques de mal penser ne *ris*,
S'autres ne pleure, onques ne ris.
(BAUD. DE COND., *li Contes d'envie*, 127, Scheler.)

— Réfl., ressortir :

E s'en *rissoit* on d'ileucques aux Portes Oires. (*Contin. de Guill. de Tyr*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 152.)

REISTRE, *reitre*, *ristre*, s. m., manteau long, cape à l'allemande :

Au sieur de S. Martin, capitaine des gardes du roy, 155 livres tournois pour un *reitre* que le roy lui a donné en recompense d'un autre qu'il avoit baillié a S. M. (*Compte de Jeanne d'Albret et de ses enfants*, Rev. d'Aquitaine, mai 1867, p. 545.)

Une ceinture de velours et un *reitre* de drapt noir. (21 juill. 1567, *Inv. de F. de Gaing, seigneur d'Oradour-sur-Glane*.)

Quatre aulnes un quart d'escarlate vyolete pour faire ung *reistre*. (1577, Arch. mun. Lyon, BB 97.)

Un jour en te voyant aller faire ton presche
Ayant dessous un *reistre* une espee au costé.
(RONSARD, *Œuv.*, VII, 23, Bibl. elz.)

Ces *reistres* importuns qui tombent aux talons.
(ID., *ib.*, VII, 117.)

Une canonnade... nous tua un capitaine et trois soldatz.., et moy estant plus pres de tous, j'euz le visage tout couvert de cervelle d'un, et un *ristre* de vellours vert, fourré, tout gasté. (BRANT., *Couronn. fr.*, V, 333, Lalanne.)

REITERABLEMENT, adv., réitérativement :

Luy fust *reiterablement* et gracieusement remonstré. (1520, *Reg. cons. de Limoges*, I, 105, Ruben.)

REITEREMENT, adv., réitérativement :

Il est impossible que les capitaines, dans les pesants casques et cuiraces frappez *reiterement* de leurs fers et agitez du cheval, puissent faire leur devoir. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 191, Michaud.)

Moris se fait citer *reiterement* des enfans du landgrave. (ID., *ib.*, p. 163.)

REITMAISTRE, *ritmaistre*, *rentm.*, *rentemestre*. *routmaistre*, s. m., capitaine des reitres, maître de la cavalerie :

Le *rentemestre* de Zelande employera lesdis douze mille ducas a ceste effect. (8 fév. 1528, *Lett. de Charl.-Quint à Montfort*, Papiers de Granvelle, I, 348, Doc. inéd.)

Gouverneur, et gens de nostre conseil a Utrech, gouverneur de Groningue, *routmaistres* de Bevvest, et Beoisterschelten, Zelande. (4 oct. 1540, *Placard de l'emp. Charl. V contre les banquerout. fugitifs*.)

Bailly de Tournay et Tournesis, *rentmaistres* de Bevvest et Boeisterschelt en Zelande. (31 janv. 1545, *Ord. de l'emp. Charl. V sur les Homicides*.)

Etienne Heyenhove, ecuyer, *rentmaistre* de la bande du seigneur de Frentz. (1545, *Compte dixiesme de Henry Sterke*, Ch. des Comptes de Lille, B 2448, f° 387 r°.)

Hilmer von Munsckhausen, *ritmaistre* venu pardeça avec le duc Erick de Bruynswyck. (1556, *Compte unziesme de Robert de Bouloingne*, Ch. des Comptes de Lille, B 2516, f° 273 r°.)

Maurits Vrietz, *ritmaistre* allemand. (1557, *Compte douzieme et dernier de Robert de Bouloingne*, Chambre des Comptes de Lille, B 2522, f° 138 r°.)

Le duc Casimir me fit faire des protestations qu'il estoit contraint par ses colonels et *reitmaistres* de retourner vers Paris. (M. DE CASTELNAU, *Mém.*, VI, p. 399, éd. 1621.)

REITRE, voir REISTRE.

REIVAISON, voir ROVOISON.

REIZ, voir RAS.

REIZE, voir RAISE.

REJABLER, v. a., jabler de nouveau :

Pour la paine de ung tonnelier pour la (cuve) relier et pour la *rejabler* tout a neuf. (1449, *Compte de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 25 r°.)

REJAPPER, *rejaper*, v. n., japper de nouveau :

Rejaper. To bark often, or again. (COTGR., 1611.)

REJAULT, *rejaust*, *regaust*, s. m., rebondissement :

Le suppliant en gettant la dite busche, ou du *regaust* d'icelle attaindi une petite fillette. (1390, Arch. JJ 139, pièce 194.)

Le suppliant getta une de ses sayettes a la main, laquelle frappa un arbre, et du *rejault* ou ressort qu'elle fist contre le dit arbre... (1423, Arch. JJ 172, pièce 319.)

— Repas du lendemain d'une fête, ou d'une noce :

Icellui Thevenin par bonne amour et affection feust alez souper... en l'ostel de Regnault des Planches tavernier au *rejaust* de la feste dudit monsieur S. Jehan Baptiste. (1384, Arch. JJ 125, pièce 81.)

REJECT, voir REGIET.

REJECTACION, s. f., action de rejeter :

Par une incessable *rejectacion* la terre evomist la terre. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, t. I, f° 81 r°.)

REJECTER, voir REGETER.

REJECTEUR, voir REGETEUR.

REJECTURE, voir REGETEURE.

REJEHIR, voir REGEHIR.

REJEIR, voir REGEHIR.

REJET, voir REGIET.

REJETAIL, *rejett.*, s. m., piège pour prendre les oiseaux :

Divers autres moyens y a il pour prendre bestes a quatre pieds... Aussi oiseaux gros et menus, a l'amorce, a la pipee, a la passee, au tumbereau, a la tonnelle, au feu, au glu, aux laqs, a la poche, au rets, a la chouette, au duc, a l'appeau, au *rejettail*. (OL. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VIII, 7, éd. 1605.)

REJETTOERE, voir REGETOERE.

REJEUNIR, voir REJOVENIR.

REJEUSNIR, voir REJOVENIR.

REJEVENISSEMENT, voir REJOVENISSEMENT.

REJOENNIR, voir REJOVENIR.

REJOINCTER, v. a., rejointoyer :

Pour avoir *rejoincté* le pignon du troil. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 111 v°, Bibl. La Rochelle.)

REJONCTION, s. f., réconciliation, action de se remettre bien ensemble :

Toutesfois, nonobstant ceste *rejonction* faicte par la maniere dessusdite, et que le pere ne povoit reculler qu'il ne respondist aulcuns bons mots a son fils sur la nature de ses doleurs... (G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, III, 75, Buchon.)

REJOSTER, v. a., assembler de nouveau :

Dunc *rejosta* le parlement.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4886, Michel.)

REJOUISSEMENT, s. m., réjouissance :

Et firent grant *rejouissement* l'un a l'autre. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXI, Buchon.)

REJOVENER, *rejuv.*, verbe.

— Réfl., rajeunir :

Dunc *se est rejuvened* (l'aigle).
(P. de Thaun, *Best.*, 1012, Wright.)

— Neutr., dans le même sens :

Puis volt *rejuvener*, sa vellesce laisser.
(P. de Thaun, *Best.*, 1107, Wright.)

REJOVENIR, *rejoennir*, *rejeunir*, *rejeusnir*, verbe.

— Act., rajeunir :

Comme serpenz, comme culuevre
Qui sa viez roife gete hors,
Rejoennissons ames et cors.
(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 307c.)

Amour povoir les plus vieulx *rejeunir*.
(Sceve, *Delie*, cccxliii, Lyon 1544.)

Rejeusnir. (*Trium Ling. Dict.*, 1605.)

— Neutr., redevenir jeune :

Saige seras si tu me crois,
Et fole si tu te recrois
Des amors qui *rejovenissent*.
(*Paraphr. du Ps. Eruct.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 29c.)

Et *rejovenist*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 95d.)

Tant me *rejovenist* le cors
Quant g'i pens et jou le recors.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 98d.)

Les arbres *rejeunissent* et prennent force nouvelle. (Bellefor., *Secr. de l'Agric.*, p. 164, éd. 1571.)

Je veux renouveller et faire *rejeunir*
Mon nom en toi.
(Imbert, *Sonets*, lix, Bordeaux 1578.)

Cf. Renjovenir.

REJOVENISSEMENT, *-jevenissement*, s. m., rajeunissement :

La seson est tornee
En *rejevenissement*
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 47 v°.)

A ce *rejovenissement*
Nous maint cis sires qui ne ment.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 97b.)

REJOYSSEMENT, voir Rejouissement.

REJURER, v. n., jurer de son côté, jurer de nouveau :

Devant le roi jurerent, si que François l'oirent
Que Garniers vot mordrir le roi par felonnie,
Et li dus *rejura*, par son cors escondire
Onques a Karlemaine ne quist mort en sa vie.
(*Aye d'Avignon*, 351, A. P.)

J'atteste, et jure, et en *rejure*.
(1543, *Lyon. Jamet à Marot*, ap. Cl. Marot, *Œuv.*, II, 157, éd. 1731.)

Rejurer. To sweare again, to offer a new oath unto. (Cotgr., 1611.)

— Act., renouveler le serment de :

Et *rejurer* la fidelité qu'elle luy a promise. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, IV, vii, éd. 1608.)

REJUSTIER, *-yer*, v. a., rendre exact :

Pour *rejustyer* les grandes balances. (1370, *Compt. du Massart*, Arch. mun. Valenciennes.)

REJUVENER, voir Rejovener.

REKACHIER, voir Rechassier.

REKACIER, voir Rechassier.

REKEI, voir Recoi.

REKEOIR, voir Recheoir.

REKESRE, voir Requerre.

REKEULIR, voir Recueillir.

REKIERKIER, voir Recharghier.

REKOI, voir Recoi.

REKORDE, voir Recort 2.

REKOVRER, voir Recovrier.

RELACHANCE, voir Relaschance.

RELACHE, voir Relasche.

RELACHEMENT, voir Relaschement.

RELACIER, v. a., lacer de nouveau :

L'elme *relace*, puis let cheval aler.
(*Alisc.*, 1689, A. P.)

RELACION, s. f., remise.

Vindrent plusieurs nacions pour, de luy, impetrer plusieurs previleges et *relacions* de tribuz, ausquels il donna selon leurs requestes. (*Triomphe des neuf Preux*, Hist. d'Alex., p. 142, ap. Ste Pal.)

RELACTIVE, s. f., relation :

Voz chambellaines adgectives
Font maintes faulces *relactives*
D'aucuns desdiz preuz nommez
Qui sont de mains vices renommez.
(*La Journ. d'onn. et de prouesse*, Richel. 1997, p. 55.)

RELAICIER, voir Relaissier.

RELAIER (se), v. réfl., se retarder, se ralentir :

Que elle demorast quoie et *se relaiast* de ce que elle avoit empris. (Froiss., *Chron.*, I, 19, Luce.)

Elle ne *se relaia* point pour ce a apareiller. (Id., *ib.*, I, 19.)

RELAINQUIR, voir Relenquir.

RELAIRE, v. a., laisser :

Dedenz ma terre li dorrai
Quitement granz possessions
De terres, de bones maisons ;
Les costume li *relairai*,
Nule riens n'en demanderai.
(*Le Castoiem. d'un pere*, Conte xxiv, 48, Méon, *Fabl.*, II, 158.)

— *Relaire savoir*, faire savoir, informer :

Dont dist a Michalis ke il le fera savoir a l'empereour, et l'i fera acorder ; et puis li *relaira savoir* au plus tost k'il pora. (Henri de Valenciennes, 694, Wailly.)

— Réfl., se démettre d'une fonction :

Et est en chief li abbes de Cambron, et quant il muert ou quant il *se relait*, li autres abbes en doit .xxxii. sous de relief. (*Notabile pour nostre cense de Lamprenesse*, de Smet, *Cart. de l'abb. de Cambron*, p. 547.)

— Se dispenser :

Se tu le fais outre mon gré,
Ne sai por coi t'en mentiroie,
Molt volentiers *m'en relairoie*
Car ne puis pas soffrir la painne
Ne la dolour ki me demainne.
(Gui de Cambrai, *Barlaam*, p. 274, v. 33, P. Meyer.)

RELAIS, *-eis*, *-es*, *-ez*, *-ait*, *-as*, *-eas*, *rellaiz*, s. m., ce qui est laissé, ce qui reste :

Coulez par l'estamine, puis rebroyez les *relais*. (*Ménagier*, II, p. 170, Biblioph. fr.)

Ja soit ce que sa paix et sa grace leur avoit esté donnee, sy sembloit il... que tousjours il avoit un *relais* d'indignation contre elle (leur ville) qui leur estoit cause d'annuy. (G. Chastell., *Chron.*, III, 396, Kerv.)

Sans rien demeurer de *relais*.
(Marcial, *Vig. de Charles VII*, N iii r°, éd. 1493.)

Ils se entrelaissoient tousjours au despartir l'un d'avec l'autre un aguillon de desir et un reste et *relais* de chaleur amoureuse. (Amyot, *Lycias*, 28, éd. Vascosan.)

— *Sans nul relais*, sans rien laisser, complètement :

Bien li reconta s'aventure,
Tot mot a mot, *sanz nul relais*.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 26c.)

— Rémission :

Nului ne toille a soun seinour sun dreit servise pur nul *relais* que il li ait fait en arere. (*Lois et coutum. instituées en Anglet. p. Guill.*, xxxiv, ap. Crapelet, *Tabl. de mœurs au x s.*, p. 61.) Lat., remissionem.

Quant il cria merci, Deus l'en ad fet *reles*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, 2936, Hippeau.)

Seignur, fet dunc li reis, il n'a cure de pes :
Seez cum jo li faz amur grant et *reles* !
(Id., *ib.*, 4022.)

Partonopeus r'a lui feru
D'une fort lance tot a fes,
Que del ceval li fait *reles*.
(*Parton.*, 8218, Crapelet.)

Guillame ad nun de Bernevile,
Ki par amur Deu e seint Gile
Enprist cest labur et cest fes :
De ses pechez ait il *reles*.
(*La Vie de Saint Gile*, 3765, A. T.)

Tu me plais, jamais n'en quier *relais*.
(*Poët. fr. av.* 1300, t. II, p. 900, Ars.)

Mes quant il ne volt la peiz
Demain murra sanz *relez*.
(Simon de Fraisne, *Vie S. George*, Richel. 902, f° 117 r°.)

Ases i a d'icels qui en ont pesant fais,
Se Deu par sa merci qui pius est et verais
Par la soue bunté ne lor en fait *relais*.
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 14, Trébutien.)

Retourne tost a ton seignor,
Si li di que *relait* grignor
Li feroie de blans .VII. livres.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 72.)

Nos volons... qe cel graunt et cel *reles* ne seit pas prejudice en autres choses... (29 juin 1272, *Lett. d'Ed. I*er, Bretigny LVI, Richel.)

Faire *relas* d'autre partie (de la dette). (1291, *Arr. du Parl. de Paris*, Hôt. de ville de Gand, Cost. des Nederl., f° 71.)

Le *reles* e la quiteclame Roger ne barreit poynt. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, Years XXXII-XXXIII, p. 251, Rer. brit. script.)

Par ceo que teil *releas* enurera pur enlarger l'estate de celuy a que le *releas* est fait. (LITTL., *Instit.*, 268, Houard.)

— Relâche, discontinuation, retard, délai, remise :

K'ainc puis ne fu un jur u nuit qu'il eust pes,
Que il ne fust batuz cinc feiz u quatre ades,
U treiz a tut le mains, n'en volt aveir *relais*.
(*Th. le mart.*, 102, Bekker.)

Desk'a la moete i curt a feis,
Ja n'i estot fere *releis*.
(*Vie de Saint Gile*, 1559, A. T.)

Mais Deus m'en face aucun *reles*,
Et doinst veaus une carité
De baisier et d'estre acolé.
(*Parton.*, 7582, Crapelet.)

A, roys! pour Dieu! car me respite
Anuit mais, fait li crestiens;
Savoir se ja de ches liens
Me getoroit sains Nicolais.
A grant paine l'en fist *relais*.
(*Li Jus de Saint Nicholai*, Th. fr. au Moy. Ag., p. 164, Monmerqué.)

Et tout droit jusques au palez
Du pape vindrent sanz *relez*.
(GEFFR. DE PARIS, *Chron.*, 1923, W. et D.)

Sans nul *relais* soient abatu le edifice. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 166 v°.)

— Exception :

Et selonc m'estimation,
Maint homme de religion
En sont mains prisiez ; je di lais,
Can des clers fas je bien *relais*.
(GEFFR. DE PARIS, *Chron.*, 3625, W. et D.)

— *Laisser en relais*, laisser à part :

Car on doit bien faire son lais,
Et tel gent *laissier en relais*
Sans reclamer.
(*Complainte Rutebuef*, Richel. 1593, f° 131d ; *Œuv.*, I, 19, Jubinal.)

— Bonde, écluse :

Il est eswardé que cascuns mauniers doit traire son *relais* le samedi a nonne sonnant, et remettre le diemenche a solail esconsant. (1287, *Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville*, ap. Duc., *Relaxus*.)

L'abbé de Corbeye nous eust supplié... que nous li vousissions otroyer que il peust faire certains ventailles et certains *relais* en la riviere de Soume, pour l'aisement de la marchandise passant par la dite riviere. (1343, Arch. JJ 74, pièce 427.)

Maintenir yceulx estans en bon estat de chausseez, de bonde, greilz, *relais*, huges, et de toutes autres choses. (1388, Arch. MM 31, f° 82 r°.)

Que cascuns meugniers de chascun des molins de le ville hauce ses *rellaiz* du molin ou il sera et les tiegne aouvers depuis le samedi nonne jusques au dimence soleil esconsé. (*Ch. fin du* XIVe *siècle*, Abbeville, ap. A. Thierry, *Hist. du Tiers Etat*, IV, 211.)

En laquelle arche n'avoit aucun estang ou *relaiz* pour retenir l'eaue esdits fosses. (1471, Arch. S.-Inf., G 521.)

Monsieur le mareschal de France, capitaine dudit lieu de Dieppe, ordonna lesdictes escluses ou *relais* estre faiz aux depens de monseigneur. (*Ib.*)

Pour l'entretenement des bondes, *relaiz* et autres ouvraiges requis et necessaires a l'entour desdis estangs. (21 mars 1503, Arch. Meurthe, Très. des Chart. de Lorr., vol. 140, f° 59.)

— Baliveau :

Il aura a son pourffict une partie des bos, qu'on nomme *relaitz* ou perotz, mais ne les porra copper ni abattre sans prealablement appeller et mener sur le lieu le prevost de l'eglise, pour merquier de nostre merque ou martel autant desditz perotz ou *relaiz* que les ditz religieux en voudront retenir. (1509, *Reg. de Corbie*, 13, f° 13, ap. Duc., *Relictum*.)

— *Terre de relais*, peut-être terre laissée en friche :

Pendant lequel temps vous vous fournirez de bois, outre celui de la forest, es arbres qui se trouveront es *terres de relais*, et par ce moyen, sans aucune perte seres satisfaict en cest endroit. (O. DE SERR., *Th. d'Agric.*, VII, 12, éd. 1605.)

— Retraite, endroit écarté :

S'il avoit negé un demy pied d'espois et qu'a l'autre costé de la court, sous ce *relais*, il y est une pucelle qu'il vous fallit amener icy... (BER. DE VERV., *Moy. de parvenir*, p. 87, éd. 617 p.)

— Sorte d'avance dans la muraille qui sert à se reposer :

Jehans de Prices n'a nient de *relais* dehuers se masiere, ki siet encontre l'iretage Mikiel de Hautesiele. S'est a savoir ke Mikious de Hautesiele puet joindre a le ploumee dou piet desous de le masiere devant ditte Jehan de Prices. (Sept. 1287, *Mikiel de Hautesiele*, Chirog., Arch. Tournai.)

Relais ou armaires, ne sont marques de proprieté du costé dont elles sont faites, si elles ne sont accompagnees de pierres de taille traversant tout le mur. (1585, *Cout. de Norm.*, Cout. gén., I, 1031, éd. 1604.)

N'eust esté un petit *relais* et morceau de terre, ou il se garantit. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XV, f° 76 v°, éd. 1585.)

J'apperceuz un *relais* de pierre au flanc de main droite en la muraille : et fis aller un soldat le ventre a terre recognoistre le *relais*. (MONTLUC, *Commentaires*, t. II, l. V, f° 390 v°, éd. 1594.)

Un *relais* de muraille lui sauva la vie. (D'AUBIGNÉ, *Hist.*, III, 250, éd. 1616.)

Est resté avec ce sens en gallot. A Josselin, dans le Morbihan, nous avons entendu dire : Nous voila près de la porte, asseyons-nous sur le *relais*.

— Sorte de chaise :

Les sieges et *relais* lui soient d'ivoire blanc. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, VI, f° 63 r°, éd. 1569.)

— Relation, récit :

Et le *relais*
Du bon renom est espandus
Au monde.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 348c.)

— *Tout d'un relais*, tout d'une traite, sans s'arrêter :

Et s'en vinrent *tout d'un relay* et d'une enpointe sus ledit chevalier. (FROISS., *Chron.*, VI, 12, Kerv.)

— *A relais*, loc., en s'arrêtant, lentement :

Or va avant, jo irrai apres
Le petit pas, *a* grant *relais*.
(*Adam*, p. 50, Luzarche.)

A haste, non pas *a relais*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 224b.)

Les Genevois s'efforçoient *a relais* de gaigner la place. (J. D'AUTON, *Ann. de Louis XII*, p. 78, ap. Ste-Pal.)

— Successivement :

Donront chascun d'eulx deux assauts en leur endroict *a relais*. (19 sept. 1441, *Ass. de Pontoise*, Arch. Thouars.)

Ordonneront leurs gens *a relais*. (*Ib.*)

— Surabondamment :

Et comment es tu bien si lourt
Que d'aporter cuideriez vendre
A gens de court
Tu doiz entendre quel en est plain *a reles*.
(*Farce de la pippee*, p. 13, Michel, *Poés. goth.*)

RELAISCIER, voir RELAISSIER.

RELAISIER, voir RELAISSIER.

RELAISSER, voir RELAISSIER.

RELAISSIER, *-essier*, *-aiscier*, *-aisier*, *-assier*, *-aisser*, *-eisser*, *-esser*, verbe.

— Act., laisser, quitter, abandonner :

Com plus l'avisent, miols lor plest
N'i a tant fiere n'en *relest*
Moult grant part de son mariment.
(*Parton.*, 4853, Crapelet.)

Et tout ausinc come li autre Grieu avoient guerpie l'autre cité, ensi *avoient* il ceste *relessiee*. (VILLEH., *Conq. de Constant.*, CLXV, P. Paris.)

Quant raison m'ot, si s'en retorne :
Si me *relest* pensant et morne.
(*Rose*, 7267, Méon.)

Supercedere, *releisser*. (*Gloss. de Conches.*)

Item, si doivent lidit moituier *relaisier* les dittes tieres en le fin de leur moiterie, ensi c'on leur livra a leur entree. (1325, *C'est Willem de Brafle et ses moituiers*, Arch. Tournai.)

Et si doit Jehans *relaisier* le ditte tiere, en le fin de ceste [cense], ensi k'il le trouva, a sen entree, c'est a savoir vuideet nue. (Mars 1327, *C'est demisiele Alis dou Morlier et Jehan de Bretengne*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et s'est asavoir ke autant de tieres encloses et de lius c'on leur livra a l'entree de le ditte censse, il en doivent *relassier* enclos a leur issue. (Mai 1332, *C'est convenenche de Mgr l'abbet et le couvent de St-Nicholay des Vres*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et, en le fin des .IX. ans dessus dis doivent li dit censier le dicte tiere *relaissier* en autel point comme il le trouverent a l'entree. (25 août 1347, *C'est demisiele Katerine, vaive de Jakemon Florin*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et *relaissez* plus tost ce discours entrepris.
(GARNIER, *Juifv.*, II, t. III, p. 124, Foerster.)

— *Relaissier à*, cesser de :

Mes *a* conter je vous *relais*.
(CHREST., *Erec. et En.*, Richel. 375, f° 26c.)

— Faire abandon, cession de :

Comme li meire et li eskevins e tote la comunauté de la ville de Abbeville nous *eient* graunté et *relessé* aukunes choses qe sont contre aukuns des poinz de leur chartres. (29 juin 1272, *Lett. d'Ed. Ier*, Bretigny, LVI, Richel.)

Je luy *relaisse* mon tiltre franchement. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 628, Génin.)

— Faire remise de :

Hom ki fait pekié criminable
Cuide il, quant le povre paist,
Ke Dieus sen pekié li *relaist?*
(RENCL. DE MOIL., *Miserere*, LXXIII, 3, Van Hamel.)

De ceste poine ne li porrunt li segnor nule chose acquiter ne *relaissier* ne recompenser. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Par tel que des .VI. muis de blet que Watiers avoit donet as enfans Jernol le Muizit, por Deu et en aumosne, l'en *relaissierent* les .III. muis. (Janv. 1233, *C'est Jernol le Muizit*, Chirog., St-Brice, Arch. Tournai.)

Pour le voie outremeir ke mes sires li papes m'*at relaisiet* pour ce. (Trad. du XIIIe s. d'une ch. de 1200, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 3b.)

Ne *relaiscier* ne doivent ces sentensces, jusques adont que nous auriens amandé souffisamment. (1279, *Lett. Marg. Fland.*, Mart., *Thés.*, I, 1078.)

— *Relaissier de*, tenir quitte de, dispenser de :

Seignur, fait il, j'apel : car mestier en est grant ;
Car cist coruz me vait mult durement grevant.
Sire, fait cil de Lundres, *de* tant me *relaissiez*.
(*Th. le mart.*, 41, Bekker.)

Mais de vo fill en fui si fort pryes
Que n'*en* poi *estre* nulement *relaissies*.
(*Enf. Ogier*, 1872, Scheler.)

Et li preudons li dist : Sire, vous m'aviez en couvent que vous prieriez pour moi ; biaus chiers sire, je vous *en relais*. (MÉN. DE REIMS, § 194, Wailly.)

Li prieux leur doit enjoindre plus legiere labeur u del tout *relaissier*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 112 v°.)

— Réparer :

Et se li sires de Balais faisoit aucun tort aus bourgois de Balais, et il ne *relaissoit* ce tort par maieur et par eschevins dedenz quarante jours, je sui tenus apres a faire *relaissier* ce tort dou seingneur de Balais aux bourgois de cette ville, se je en suis requis dou mayeur et des eschevins de celle ville. (Juin 1246, *Cart. de Réthel*, L. Delisle, *Not. sur le cart. du comté de Réthel*, p. 29.)

— Neut., cesser :

Assez petit que j'oi esté,
Que solaus print a abaissier,
Et les joustes a *relaissier*.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2304, Delmotte.)

— S'arrêter, prendre séjour :

O quantes fois, combien qu'elle peust le laisser
Et gagner le davant, la t on veu *relaisser*.
(J. A. DE BAIF, *Poëmes*, l. VI, f° 186 r°, éd. 1573.)

Littré donne *se relaisser* avec le même sens.

— *Relaissier de*, renoncer, faire trêve à :

Mas que tu velles *relaissier* de ta folie. (*Vie saint George*, Richel. 988, f° 82r.)

— Réfl., *se relaissier de*, se désister, se dispenser de :

Que se l'apeleor *se* voleit *relaissier de* son apel et desdire sei a court... (*Ass. de Jerus.*, I, 156, Beugnot.)

Et qu'eles pour la paor *se relassessent de* lor folie. (*Vie saint Beneoit*, Richel. 988, f° 70d.)

Le duc s'i accorda : on la fist despecier (une tour),
Ceulz de Rouen *s'en* voulrent tous *relessier*.
(CUV., *du Guescl*, var. des v. 3916-3917, Charriere.)

— *Relaissié*, part. passé, laissé, abandonné :

Lollia Paulina *relaissee* de Caligula es communs festins de gens mediocres. (MARC LESCARBOT, *Hist. de la Nouv. France*, 1612, t. III, p. 705, Tross, 1866.)

— Remis, restitué :

... Et avoec les dites estofes *relaissies* de le dite valeur doivent [les trois louweurs dessus dis] les vignes laissier, [al issue et a le fin des dittes .III. anees], retraillies et reloyes. (Oct. 1333, *Chieus escris est Jakemon Centmars dou louwage de sen gardin, as Caufours*, St-Brice, Arch. Tournai.

RELAISSON, s. f., guérison :

Et dist : Va, bone feme, va t'ent sainne en mai-[son
Car de cest enferté t'ai je fait *relaisson*.
(HERMAN, *Bib.*, Richel. 1444, f° 42 v°.)

RELAISOUR, s. f., relais, interruption :

Et si vos di qu'a cel estour,
Ki la fu fais sans *relaisour*,
Fu ocis li pere Rollant.
(MOUSK., *Chron.*, 4938, Reiff.)

RELAIT, *-laict*, s. m., petit lait :

Serum, du laict cler, du petit laict, du *relaict*, du mesgue. (CH. ESTIENNE, *Dict. latin*, éd. 1552.)

RELANGHE, *relenge*, s. f. ?

Au vivant de nostre seigneur et pere et par expres consentement donné devant ses genz tenanz les *relanghes* a Lille de la partie des diz trante nuef d'une part et de la partie des autres de ladite ville (de Gand) en fu faite certaine ordonnance. (1315, *Lett. de L. Hut.*, Arch. JJ 52, f° 79 v°.)

Ses rentes de *relenges* du bailliage d'Orchies. (8 sept. 1367, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 261 r°.)

RELANQUIR, voir RELENQUIR.

RELANSAGHER, voir RELANSEGIER.

RELANSEGIER, *-sagher*, v. a., céder, aliéner :

Johans de Sclaneal fius jadis sangnor Lambert ki est trespasseis, astaulit en nostre presence *relansaghat* a la maison del Vaul Sain Lambert une curt qu'ilh tenoit de le curt de le glise. (Trad. d'une charte de 1247, *Cart. du Val St-Lambert*, Richel. l. 10176, f° 51r.)

— Mettre à la place :

Par ces .II. maistres fut li noveal regiment brisiet que tout li peuple avoit jureit ; car les maistres de Liege furent fais en cel an a suet et a croie, par l'enortement des faux cedulles qui furent porteez aval les vinables del citeit, le jour de Nostre Damme devant la visitation. Et *fut relansegiet* por Wilhem Datin, Fastré Baré Surlet por le sedition qu'ilh avint en cel ain. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 284, Chron. belg.)

Cf. LANSAGIER.

RELANT, voir RELENT.

RELANTIR, voir RELENTIR.

RELAPSION, *-cion*, s. f., action de retomber dans l'hérésie :

Preuve de son heresie et *relapsion*. (*Dial. entre le Maheustre et le Manant*, f° 29 v°, éd. 1594.)

L'excommunication le prive, et la *relapcion* le deboute. (*Ib.*)

RELASCHANCE, *relach.*, s. f., relâchement, diminution, rémission :

Lors cuide bien Eutipater,
Ainz que soyent .II. jors enter
Trepassé, *relaschance* avoir.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 137b.)

Et aveuques ce devisoient
Que touz leur engins geteroient,
Sanz plait tenir de *relaschance*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 1408, Buchon.)

Qui se repent devotement
Et prent a gré la penitence
De ses pechiez a *relaschance*,
Et en est assous devant Dieu.
(*Vie de S. Evroult*, I, 1092, Blin.)

Ne nulle grace ne nulle *relachance* de serment il n'empetreront. (1325, Arch. JJ 64, f° 38 v°.)

Sanz en faire delivrance, ne creance, ne *relaschance*. (1348, Arch. JJ 77, f° 168 r°.)

Car par telz choses moult les jours
De tes peines abregeront
Et assez les alegeront,
Et te dy que les allegences
De l'esglise et les *relaschances*
De ces ministres te vaulront
Autant de temps comme dit ont.
(Deguileville, *Trois pelerin.*, f° 109ᵃ, impr. Instit.)

Et se aucuns se forfait. en elles (les lois) n'a pardon ne *relachance*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 30ᶜ.)

Les tribuns du peuple empescherent le delect jusques a tant que les peres leur octroyerent que nul ne payeroit treu ne que nul droit ne seroit rendu sur pecune deue jusques a tant que l'en fust retourné de celle guerre, et lors faicte ceste *relaschance* au peuple sans nul demeure, le delect fut faict. (*Prem. vol. des grans decades*, f° 107ᵃ, éd. 1530.)

Toutesfois pour cause de ceste *relachance* et de ceste dillation donnees en leurs pensees, ceste condicion cessa quant a present. (*Ib.*, f° 124ᵃ.)

Tel deluge est fait par liquefaction de glas et *relaschance* soudaine des grandes neges qui sont es montagnes d'Ethiopie. (*Descr. du Nil*, dans Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 287, Lyon 1556.)

relasche, s. m. et f., action de relâcher :

Dirons nous que le *relasche* de l'un des deux serpens que Gracchus print en son lit luy ayt apportee la mort ? (De La Bouthiere, *Prodiges*, p. 250, éd. 1555.)

Ne seront contraints ny obligez de payer, pour la delivrance et *relasche* de leurs personnes, que le propre estat et entretenement que chacun reçoit de son prince par chacun mois. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Apres la conclusion du concile de Trente, qui fut en l'an 1564, le roi d'Espagne voulut etablir l'inquisition et y apporta tous les preparatifs a ce requis, estimant, par cette extremité de servitude de conscience, obvier a l'autre extremité, en laquelle les François, par une *relache* trop grande de liberté, estoient tombés. (E. Pasq., *Lett.*, V, i, éd. 1723.)

— Loisir :

J'ay voulu donner les heures de mon *relasche* a la reveue de quelques memoires que des long temps j'avois dressé sur ce sujet. (Du Villars, *Mém.*, au lect., Michaud.)

relaschement, *relach.*, s. m., repos :

Je passois quelquefois le temps a la poesie latine et françoise... por un *relaschement* de mon esprit occupé aux affaires que pouves juger. (31 juill. 1559, Joach. du Bellay, *Lett. au card.*, ms. Ec. med. Montpellier.)

— Remise :

Relachement d'excommuniement. (Juin 1458, *Ord.*, XIV, 469.)

relassier, voir Relaissier.

relat, s. m., rapport, récit :

En temoin de ce, nous au *relat* du dit notaire juré a qui nous adjoustons pleine foy avons fait mettre le scel de la dite prevosté d'Orleans a ces presentes lettres de vidimus. (1443, *Ord. de Charles duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 207 r°, Arch. Loiret.)

Au *relat* dudit notaire juré. (1ᵉʳ mars 1511, *Lett. du garde de la prév. d'Orl.*, Arch. Thouars.)

relatin, s. m., peut-être répétition, radotage :

M'en irai une matinee,
Se vos congié ne me dones.
— Biax dous fix, dont vos remanes
Anuit mais dusqu'a le matin.
— N'ai que faire de *relatin*,
De ceste priiere n'ai soing.
(*Du roi Guill.*, 1599, ap. Michel, *Chr. angl. norm.*, III, 103.)

relater, *-atter*, v. a., recouvrir, garnir de nouvelles lattes :

.ii. c. de cleu por *relater* sour le bonete des fosses. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

Pour *relater* et recouvrir tout a bout la maison des fours. (1331, *Compt.*, Arch. KK 3ᵃ, f° 117 r°.)

Pour *relater* et reclore la porte de ladicte granche. (1384, Arch. MM 31, f° 4 v°.)

Pour lattes a *relater* ladicte maison. (28 août 1414, *Tut. de Colin Bourgeois*, Arch. Tournai.)

Lattres employez a recouvrir et *relatter*. (19 février 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

Pour *avoir* descouvert, et en apries recouvert et *relattet* tout le plain pan de le cuisine. (18 mai-17 août 1445, *Comptes d'ouvrages*, 6ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ung quartron de courte latte de rivage, qui ont esté employes a *relatter* deseure ledit noghe. (16 fév. 1446, *Tut. de Haquinet de Buissy*, Arch. Tournai.)

relaveux, s. m., celui qui lave :

En celle saison proprement commencerent les *relaveux* et regrateux de robbes et les radoubeurs de pourpoins avoir de moy congnoissance. (Roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 119, Quatrebarbes.)

Se dit encore en Lorraine.

relaveur, s. m., celui qui lave, qui relave :

Jehan Dieudonné, *relaveur* de vieswaire. (Août 1463, *Chir.*, Arch. Tournai.)

A ung *relaveur*, pour son sallaire d'avoir relavé et nettoyé l'une des hupplandes dudit Gillot. (8 juin 1470, *Tut. de Loyset et Gillot Descamps*, Arch. Tournai.)

Au *relaveur* de Saint Piat pour avoir rapointié aucuns habis et pieches audit feu, et ses enffans. (1505, *Exéc. test. de J. Cappelier*, Arch. Tournai.)

— Fém., *relaveresse* :

Relavresse de kuivrekies. (1426, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

relavoir, s. m., ustensile qui sert à laver :

Une saillie et la corde a tirer eaue avec ung *relavoir* de bois. (1621, *Inv. des meubles de l'hôtel de Claude Thiret*, dans *Travaux Ac. Reims*, LXXV, 279.)

relaxance, s. f., relâchement :.

Et disoit aussi s'on leur faisoit aucune *relaxance* devant ycelle (guerre), ce ne leur seroit honneur. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 160 v°.)

Cf. Relaschance.

relaxe, adj., relâché :

Que leur bras de peur estoient *relaxes* et debiles. (Champier, *Hist. d'Austr.*, Ars. 5111, f° 42 v°.)

relaxement, s. m., fin :

Et leurs dirent que s'ils povoient tenir jusques au *relaxement* de leur guerre ils les ayderoient de vitail et de puissance. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, ii, 17.)

Cf. Relaschement.

rele, voir Reille.

reledangier, v. a., insulter de son côté :

Bien est voirs que li dyables qui est noisseus escommuet noisses et contans entre .ii. manieres de genz. L'un enflambe de dire ledanges, et l'autre tant tarie qu'il le *reledange* ausi. (*Vie et mir. de plus. s. conf.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 167ᵈ.)

releechier, voir Resleecier.

releecier, voir Resleecier.

releeschier, voir Resleecier.

releessier, voir Resleecier.

relef, voir Relief.

relegement, s. m., soulagement :

Il aura faim e sei senz *relegement*, e senz esperance de *relegement*. (*Le Pater noster*, Richel. 19525, f° 82 r°.)

releichier, voir Resleecier.

releis, voir Relais.

releisser, voir Relaissier.

releng, voir Relin.

relenge, voir Relanghe.

relenkir, voir Relenquir.

relenquir, *-kir*, *relinquir*, *relainquir*, *relanquir*, *relequir*, verbe.

— Act., abandonner, laisser, quitter :

Ci vei les iglises servies,
E les nostres *sunt relinquies*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 22924, Michel.)

Les miens en jetai fors, c'un sol n'i *relenki*.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf., Canon. Misc. 74, f° 135; P. Meyer, Arch. des miss., 2° sér., t. V, p. 212.)

... Desormais jou *relenquis*
Cest siecle qui est ors et vis.
(*Couronn. Renart*, 2245, Méon.)

Mes parens en cui me fiaie
M'*ont* dechaciee et *relequie* ;
Dame geu requier vostre aie.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 2b; p. 7, Duplessis.)

A obligié pardevant nous soi et ses biens et ses hoirs, et les biens de ses hoirs, et les *a relenquiz* tous obligiez. (Juill. 1282, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Et *relenquissons* nous et noz hoirs touz obligiez. (1285, *ib.*)

Veez cy que nous *avons* tout laissé et *relingui*. (*Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 3 r°.)

Les vieillars ne *sont* pas desprisez ne *relenquiz* des autres hommes. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 91 r°.)

Envis *relenqisoit* pour son honnour. (FROISS., *Chron.*, III, 325, Luce, ms. Rome.)

Mes le *relenquirent* et refuserent tout li baron et li chevalier d'Espagne. (ID., *ib.*, VI, 191.)

Onques ne *relainqui* son pere, ne fouy. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2° p., ch. XIII, Michaud.)

Helas! Bonté divine,
Pourquoy sont ilz de leurs meres nasquis,
S'ilz doivent *estre* a jamais *relenquis?*
(*Myst. de l'Incarn. et Nativit. de N. S. J.-C.*, I, 114, Le Verdier.)

Et le reste subjet a correction *relinquir* et delaisser comme chose infructueuse et mal cultivee. (J. MAROT, *La Vray-Disant*, prol., V, 282, éd. 1731.)

Le seigneur mon Dieu sera avec toy, et ne te delaissera point, et sy ne te *relenquira* point. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Paralip., II, 6, éd. 1530.)

— Trahir :

S'ai conveiti Aliaume mon cuisin,
Relenqui ai Fromont le posteis.
(*Girb. de Metz*, p. 480, Stengel.)

... Son signour qu'en Aubugois
Avoit relenqui sous defois
Mauvaisement et auqes tost.
(MOUSK., *Chron.*, 27595, W. et D.)

Et *relenquirent* la contesse qui maint bien lor avoit fait. (FROISS., *Chron.*, II, 177, Luce.)

Et disoit bien que pour perdre tout che qu'il tenoit en Bretagne, il ne *relenquiroit* ja le roy d'Engleterre ne ses enfants. (ID., *ib.*, VIII, 105.)

— Renier, abjurer :

Tu *as* Deu *relenqui*
Et les barons mauvaisement fali.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 38a.)

Relenquis ta creance e le Deu ou tu crois.
(RAIMB., *Ogier*, 7132, Barrois.)

S'*ai* por vos mes Diex *relenqui*,
Si m'en harront tuit mi ami.
(*Parton.*, 5699, Crapelet.)

Soz ciel n'a chose que mes cors n'en feïst
Fors seulement Dameldeu *relenquir*.
(*Jourd. de Blaives*, 484, Hofmann.)

Je *relinquis* Mahom et Tervagant.
(*Otinel*, 582, A. P.)

Bien seust il se il povoit tant faire que il l'en peust meneir, elle le penroit a seigneur, et *relanquiroit* sa loi. (MÉNESTREL DE REIMS, § 7, Wailly.)

Ceus qui l'*avoient relenquie* (la foi). (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 150c.)

Il avoient pensee et volenté de *relenquir* leur fausse creance. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 77b.)

Quy ne t'*a relenquy* quant chascun t'a failly. (XV° s., *La parfaite imitation de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 231.)

— Avec un régime de personne, abandonner ses droits sur :

Li sers qui *est relenquis* de son signeur. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 5d.)

Ceulz a qui l'en doit il ont puissance de delessier et quittier leur debteur, et doncques il loist au pere *relenquir* son filz. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 534c.)

— Exempter d'un payement, d'une dette :

Car si la femme ou ses hoirs *relinquissoient* es meubles ceulx ou celles qui le peuvent faire, le mary ou ses hoirs sont tenus a acquitter la femme ou ses hoirs. (*Coust. de Bret.*, f° 138 v°.)

— Réfl., renoncer à soi-même, faire abnégation de soi-même :

Nul n'est plus riche d'un tel, nul n'est plus puyssant, nul plus franc de celluy qui *se* peult ainsi *relinquir* et mettre ainsi bas, voyre quant a son estimacion. (*Intern. Consol.*, I, XI, Bibl. elz.)

— *Relenqui*, part. passé, reliquataire :

Maint bon marchant est *relinqui*
Et povre, pour le sien prester.
(*Le Nouv. Pathelin*, p. 135, Jacob.)

— *Relenquie*, s. f., veuve :

Tout en un mesme temps, au dit Hesdin, la reine Marie, *relinquie* du roy Charles septiesme, envoia un sien chevalier devers le duc. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 363, Kerv.)

Normandie, *relenquir*, délaisser, renoncer à.

RELENT, *relant, rellent, rellant*, adj., qui a un mauvais goût ou une mauvaise odeur d'humidité, puant, infect :

Bons thopasce la lune sent :
Quant ele doit estre pluieuse,
Plus tourble, *relent*, anuieuse
Et mains bele tel piere truevent
Cil qui l'ont et loial s'espruevent.
(*Lapid. franç.*, E 173, Pannier.)

Couverte est toute la planece,
Es places *relentes* et dures,
D'ommes ocis.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 102, Buchon.)

Tant de moisisson antique,
Soit il *relant* ou caché.
(J. A. DE BAIF, *Passetems*, l. IIII, f° 102 r°, éd. 1573.

Des autans empestes les *relantes* haleines.
(DU BARTAS, *la Semaine*, III, éd. 1579.)

Non seulement le fer, mais les meurs mesmes, les conditions et le naturel de l'homme se corrompent, attirans une moysissure *relante*, et une vieillesse... (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 38, éd. 1819.)

Il y a bien grande differance entre celui qui reclus dedans une chambre, se fait seulement sçavant par les livres, et l'autre qui outre les livres communique de bouche avec les gens de discours. L'estude du premier [est] *relans*, et le second qui sans estudier estudie, a de grands avantages sur l'autre. (EST. PASQUIER, *le Catechisme des Jesuites*, l. II, ch. XIX, f° 198 v°, éd. 1602.)

Nous trouvons d'un terrier la terre sabouiee :
On monstre a Diamant la *rellante* coullee.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 23, éd. 1604.)

Et jamais ne touilloit son corps
Sur les fumiers salles et ords
Ni sur les charognes *rellantes*.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Epitaphe du chien Trigallet, éd. 1604.)

Repais toy de serpents en ton antre *relent*.
(VAUQUEL., *Diverses poésies*, Epitaphe d'Estienne du Val, seigneur de Mondreuille, p. 675, éd. 1605.)

Qui ne demande plus qu'une tombe *relante*.
(HARDY, *Achille*, V, 1, éd. 1624.)

— Fig. :

De son cuer, u honte repose,
Qui est d'anui feruz en char,
Ist uns vains mos faintis d'eschar,
Frois et *relans* et sens saveur.
(*Li Rom. des Eles*, 92, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2° sér., p. 251.)

— Sale, mauvais :

Un soir, que le temps est *relent*,
Le pouvre homme a en grand talent
Avec sa femme s'esjouyr.
(*Les Tenebres de Mariage*, sept leç., Poés. fr. des XV° et XVI° s., I, 27.)

— *Mate et relent?*

Plourez, pueple commun, sans estre lent ;
Car moult perdez et chascun le tesmoingne,
Dont vous direz souvent *mate et relent...*
(CHRIST. DE PISAN, *Compl.*, Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 293.)

RELENTER, v. n., se renfoncer :

Sa poitrine mignarde
Que le vent du souffler
Fait, quand dehors se darde,
Relenter puis renfler.
(FILB. BRETIN, *Poés. amour.*, f° 13 r°, éd. 1576.)

Et lors que le vent secoue
Son sein, ou pris il se joue,
Et le fait d'un doux souffler
Relenter et puis r'enfler.
(RONS., *Œuv.*, Od., l. V, p. 383, éd. 1584.)

RELENTEUR, s. f., odeur de relent :

Quelque *relenteur* ou vent humide. (DE LA BOUTIERE, *des Prodiges*, p. 286, éd. 1555.)

Le cœur me tremble, mais c'est pour la froideur et *relenteur* de ce cavayn. (RABEL., *Cinquiesme livre*, ch. XXXV, éd. 1564.)

Ranknesse of smell. Relant, *relenteur*, sauvagine. (COTGR., 1611.)

— Chose visqueuse, onctueuse :

Soulphre estainct en eau ardent s'eschauffe et boillonne, tant qu'il en surnage une *relenteur* qu'ilz appellent huyle. (Evonime, *Tres.*, p. 289, éd. 1555.)

RELENTIF, adj., relâché, flasque :

Peresce estoit trop bien montee
Desus .I. yvoire restif,
Si gete eulz si *reientif*,
[Qu'il] ne pooit venir avant.
(Huon de Mery, *Torn. Antecrit*, 1200, C, Wimmer, *Ausg. und Abhandl.*, LXXVI.)

RELEQUIR, voir Relenquir.

RELES, adj., laissé, et, par extension, absous :

Lors ke li hom est bien confes
De tous pechiez est lues *reles*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 518ᵃ.)

RELESSE, s. f., rémission :

Pour les grandes *relesses* et perdons des dites chatelx de felouns et futifs. (*Stat. d'Edouard III*, an XIV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

RELEVABLE, adj., qui a besoin d'être relevé :

Relevable, recidivus. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

RELEVACION, *-tion*, s. f., relèvement, action de relever, de se relever :

En ease et *relevacion* del povre comun people. (*Stat. de Henri IV d'Engl.*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Au tiers jour ferons mencion
Des miracles tres merveilleux
Et de la *relevacion*
Du corps sainct digne et precieux.
(*Myst. de S. Did.*, p. 4, Carnandet.)

La dejection et *relevation* de Nabuchodonosor. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, fᵒ 118 rᵒ.)

Extreme onction, c'est a dire l'inicion de l'huylle sanctifiiee faict a la *relevacion* de la maladie corporelle et spirituelle. (J. Bouchet, *Noble dame*, fᵒ 159 vᵒ, éd. 1530.)

RELEVAGE, s. m., action de relever :

Jehan Darras, le jovene, pour faulte de *relevage*, contre se tiere, a le fontaine Malart, une fois. (18 juin 1408, *Rôle de lois*, Arch. Tournai.)

Pour raison, et a cause de *relevage* de fosses, et rencloages de gardins et hiretages, qui sont sur les chemins et regies, ou en a acoustumé de relever et renclore... (10 avril 1423, *Rôle de lois*, en tête, Arch. Tournai.)

Un censier doit faire a ses despens tous *relevaiges* de frettes. (1445, *Compt.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Droit de relief :

Il est usage que sires ne prent pas pleges de son *relevage* ne de son rachat, se il ne vient. (*Cout. d'Anjou*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 461, 15.)

RELEVAISON, *-oison*, *-eson*, s. f., rachat ou relief dû au seigneur censuel par un nouveau vassal :

Mais nuns ne fait *relevoison* de bail, ne de douaire, ne de fraresche. Ne nus n'a jor de conseil, de frarescha, ne jor de mostree, selonc l'usage d'Orgle-nois, se ce n'est en .I. cas; car qui relieve de bail, il doit faire seures les parties que aquand li anfant vendront en aage, cil qui a le bail les fera traire a ses depens. (*Establ. de S. Louis*, I, 507, Viollet.)

L'en dit ici que se aucuns a cens, et il donge a son fiz, l'en relieve selonc la costume do pais. L'en ne doit pas relever se li fiz le li done, ou le change, ou le vent a autre, et il le retrest, il n'i a nules *relevesons*. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 9, § 1, Rapetti.)

Se li sires a la feme muert, la feme ne doit avoir *relevaisons*. (*Ib.*, § 15.)

Dans une lettre de l'official de la cour d'Orléans de 1273 contenant accord fait entre Adam de Villers et les commandeur et frères de la maison du Temple d'Orléans, les Templiers sont autorisés à posséder une maison à condition de payer « 12 deniers de *relevoison* pour chaque denier de cens. » (Arch. Loiret, *Inv. de 1766*.)

Pour le quart de la dite gesine, ventes et *relevaisons* que elles ont segont la coustume dou pais. (1304, *Cart. de N.-D. de Beaugency*, fᵒ 52 vᵒ, Arch. Loiret.)

A trente denier et maille parisis de cens rendent chascun an la voille de Noel et a *relevoisons* acoustumees. (22 av. 1339, Prevôté d'Orl., Ste Croix, Arch. Loiret.)

La dite maison estoit franche de cenz et de *relevoisons*. (Ch. de 1363-72, Ste Croix, Mamertins, Arch. Loiret.)

Past, corvages, charriages, *relevoisons* a plaisir et autres pluseurs debites. (1396, *Champarts de Beauce*, VI, Arch. Loiret, Ste Croix, 2ᵉ lay., B 9.)

En retrait d'heritage tenu en fief, ou en censive, n'est deu aucun profit de fief, de ventes et *relevoisons* au seigneur de fief, ne censier, pour raison dudit retrait. (*Cout. d'Orl.*, Tit. XVIII, de Retrait lignager, art. ccccv, Pothier.)

RELEVAMENT, voir Relevement.

RELEVANCE, s. f., action de relever :

S'il est de fer (le thuribulier) c'est en signifiance de *relevance* ou ressuscitant force. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, fᵒ 108 vᵒ.)

Pour sechier maint vert senteret
Boscalus la houle relieve
De Lupal. Helas trop me grieve
Ceste dolente *relevance*,
Et sy me convient la grevance
Descripre.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fᵒ 55 vᵒ.)

RELEVASSE, s. f. ?

Tous ceulx qui vendent fromages en gros ou amesnez en la ville de Bourg, doibvent de onze fromages en sus le plus bel, et se recouvre le jour de la *relevasse* ou aultre jour si les ditz fromages n'y estoient. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2ᵉ éd., p. 380.)

RELEVATEUR, s. m., celui qui relève, qui console :

Consolateur des povres, *relevateur* des oppresses. (*Orose*, vol. I, fᵒ 152ᵇ, éd. 1491.)

Dieu est mon protecteur, et mon *relevateur*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ps., XVII, éd. 1530.)

RELEVEE, *rell.*, s. f., action de se relever, lever :

Plus de .x. m. en chieent en la pree
Qui onkes puis ne fissent *relevee*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, fᵒ 250ᵈ.)

A parole se sont venu
Des l'eure de lor *relevee*,
Tant con la lune fut levee.
(*De Gunbaut*, ms. Chantilly, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 577, 41.)

Longuement fut pasmes, et a la *relevee*
Le saisi Cassius par la reigne doree.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, fᵒ 26 rᵒ.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

On dit des elephans... qu'estanz cheuz par terre, ils ne se peuvent plus relever; il en faut croire tout de mesme des roys, lesquels estans une fois renversez dans le peché, c'est miracle quand ils s'en relevent: o que ces choses sont dangereuses et les *relevees* miraculeuses! (Pierre de Besse, *Conceptions théolog.*, p. 72, éd. 1624.)

— Relevailles :

Et sachies qu'ilz fussent plus tost departis pour eux en aller se ne fut pour attendre la *relevee* de la dame royne, laquelle fut relevee a moult grant joye et grant solennité. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 199, Bibl. elz.)

Madame la princhesse qui nouvellement estoit relevee d'un biel filz qui s'appelloit Edouart : a laquelle *relevee* de madame la princhesse eult, en la chité d'Angolesme, moult grant feste. (Froiss., *Chron.*, VI, 286, Luce, ms. Amiens, fᵒ 129.)

— Le temps d'après la méridienne, l'après-midi; signification conservée :

Cel jur meisme ainz *relevee*
Fu la dame el vergier alee.
(Marie, *Lais*, Guigemar, 261, Warnke.)

Delez li s'est el lit culchiez
Or est Lanval bien herbergiez !
Ensemble od li la *relevee*
Demura tresqu'a la vespree.
(Id., *ib.*, Lanval, 153.)

Tresque ce vint a *relevee*
Li soulauz estoit ja bien bas.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, fᵒ 10ᵈ.)

Onques n'i ot resne tiree
Desi que vint vers *relevee*.
(*Ib.*, Richel. 375, fᵒ 43ᵈ.)

La roine s'estoit levee,
Dormi avoit a *relevee*.
(*Ib.*, fᵒ 44ᵇ.)

Avint un jur, de *relevee*,
Ke l'ure estoit ja passee
Ke li moine deussent lever.
(*S. Edward le conf.*, 4379, Luard.)

Et quant vint a *relevee*, on li demanda s'il vouloit respondre de ce que on li avoit demandei. (Ménestr. de Reims, § 324, Wailly.)

Si s'ajournerent a *relevee* et alerent chascuns disner en leurs maisons. (Froiss., *Chron.*, II, 287, Luce, ms. Amiens.)

Pour donner a boire aus diz maistres Jehan Frigot et Philippe de Solier qui attendirent toute une *relevee* a Saint Eloy a Paris. (1412-1414, *Compte de J. Chiefdail*, commune, recepte, XXII, Arch. mun. Orléans.)

En cas qu'elles decedassent de *relevee*. (1421, La Charité d'Evreux, Arch. Eure.)

Pour quatre maneuvres et ung besson que monseignour le prevost d'Orleans et lui mirent sur la *relevee* de ce jour, pour faire voye et destoupper le fossé. (1434-1436, *Compte de Jaquet Largentier*, forteresse, despence, XXIV, Arch. mun. Orléans.)

Que ma foy je leur ay juree
Assavoir je le vous feroye
Aujourd'uy, et de *relevee*
Vostre responce leur diroye.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 19074, Guessard.)

Il est venu ung gentilastre
L'autre jour jusques a mon astre,
Apres diner la *relevee*,
Tuer ma poule griveloe.
(*Farce de Colin, filz de Thevot le Maire*, Anc. Th. fr., t. II, p. 389.)

Ung chascun s'en informera a son advis et conscience pour en referer et dire, ce jourd'hui de *relleree*, en la congregacion qui sera faicte à ceste fin en la cour. (15 mai 1549, Arch. mun. Rouen, A 16.)

Vous ne trouverez point, croy je, mauvais, Messieurs, va elle dire, que sur ceste *relevee*, j'aye laisse mes compaignes, pour me jetter parmy vous. (Cholieres, *Apr. disnees*, III, p. 126, éd. 1587.)

— Soulagement qui vient de la joie :

Ausquels jours les mariz jaloux jamais ne consentent que leurs femmes aient repos ne *relevee* de joie ne d'esbatement. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 192 r°.)

relevement, *-ievement*, *-iefvement*, *relliefv.*, *relevament*, s. m., action de relever, de se relever :

Li povre en vont desos, n'i a *relevement*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 59 v°.)

Iceles dames prisent lor ongement
Et par matin vinrent al monument,
Li angeles lor mostra de mort *relevement*.
(*Vie de Marie l'Egypt.*, Richel. 23112, f° 344b.)

Relevemens de no desconfiture.
(Willamme d'Amiens, *Rond.*, Romv., p. 313.)

Pur amendement et *relevement* du mester et honour de la cité. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Henr. III, Rer. brit. script.)

On ne peult trop sollemniser
Le benoist martir glorieux,
On ne peult trop auctorizer
Les os dignes et precieux,
Et pourtant soyez curieux
De faire ce *reliefvement*,
Car Dieu qui est tout gracieux
Vous denra bon commancement.
(*Myst. de S. Did.*, p. 318, Carnandet.)

Qu'ilz pourveussent au *relevement* de ce royaume. (Juin 1427, 2e *Depos. de G. Ben.*, Ch. des Compt. de Lille, Arch. Nord.)

Portant a son coul l'onneur du roy et le *relievement* de la dechute des Françoys. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 199 v°.)

N'ay je pas tant de compagnies
Qui, par dons, par moyens, par subtille finesse,
Augmentent mes honneurs, libertez et franchises
Par le *relevement* des cottes et chemises?
(*Complainte de la mere Cardine*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 296.)

— Relevailles :

La releva sainte Marie,
Encor en font remanbrement
Les genz de son *relevemant*.
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 98a.)

— Soulèvement :

Ne ne feust si hardis de penser trahyson ne *relevement* contre lui. (*Liv. de Marc Pol*, CLI, Pauthier.)

— Soulagement :

Ainz sui dolenz, et si me dueil
Parfondement,
C'or sui en grant afondement,
Se par cels n'ai *relevement*
Qui jusqu'a ci
M'ont se oru la lor merci.
(Ruteb., *le Dit de l'ueil Rustebuef*, Jubin., I, 14.)

Nous qui desirons le *relevement* du grief de nos diz subgez. (1303, Arch. JJ 36, f° 21 r°.)

Que bonne punition en soit faite pour le *relevament* de nos subgiez. (1389, *Lett. de Ch. VI*, Pr. de l'H. de Nim., III, 97.)

Et les biens et substance de vous et de vostre royaume a departy ou il luy a pleu, et appliqué a son singulier profit, sans l'employer aucunement au bien de vous, ny a aucun *relevement* de vos subjets. (14 juill. 1411, *Lett. de Charles, duc d'Orleans, à Charles VI*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

Pour le bien de nostre dit royaume et *relievement* de nos subges. (18 août 1412, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Pour le *relievement* et reparacion des grans inconveniens par vous et les autres bons vassaulz et subgiez de ceste seigneurie supportez a cause de l'affoiblissement des monnoies. (1422, Arch. Lyon AA 20, f° 27.)

Pour le bien et *relievement* du povre peuple de son royaume. (14 mai 1435, *Lett. du D. de Bourg. à la comm. de Paris*, Delpit, *Collect.*, p. 252.)

Se par vous n'ay grace et *relievement*
De mes pechiez.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 28 v°, Paris 1492.)

Tellement que la servitude leur sembloit un *relevement* de miseres et repos de leurs tourments. (Amyot, *Vies*, Lucull., éd. 1567.)

— Relevé, dessin :

Si com il mostroit par .I. *relevement* ke li sires Ferris fist de la dite maxon. (1346, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 15 r°.)

— Partie relevée, relief :

Quant a Virga pastoris, elle a les fueilles faites a mode de laittues, hors mis que sur la coste du milieu elles ont devers le dos certains *relevemens* piquans. (Du Pinet, *Pline*, XXVII, 91, éd. 1566.)

La myrmecias est noire, et a certains *relevemens* faits a mode de verrues. (Id., *ib.*, XXXVII, 10.)

Nous prenons plaisir aux vases faits en *relevement*. (Id., *ib.*, XXXIII, 11.)

— Droit de rachat ou de relief, qui se payait au seigneur féodal :

Lettres de *relievement*. (1460, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 26 v°.)

A Guillaume Martin, sergent royal ou bailliage de Montargis, la sentence de quinze sols parisis pour avoir mis a execution certaines lettres royaux de *reliefvement* en cas d'appel impetrees a la requeste, etc. (*Compte du domaine du duché d'Orl. de l'annee finie au jour de St. J. B., 1468*, Somm. des titres de la justice de Boigni, chastell. d'Orléans, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 209 v°, Arch. Loiret.)

Bailler reproches, contredictz et salvations dedans certain temps determiné, pour touttes matieres, sans pouvoir proroger le dit temps par les *relliefvements* ni aultrement. (1560, *Cah. du Tiers Etat*, Reg. aux delib., Arch. mun. Abbeville.)

releveor, *-eur*, s. m., celui qui relève :

Releveres de sainte glise.
(Mousk., *Chron.*, 8406, Reiff.)

Il serait *releveires* de sainte eglise. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 181 r°.)

Li *relevere* daus yglises. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 76d, Auracher.)

Releverres de sainte yglise. (*Ib.*, Ars. 5201, p. 218.)

Relevierres de sainte iglise. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 12r.)

Li dus Richars fu moult preudom. Il fu... *releverres* de sainte eglise. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 128a.)

Pere des peuples, *releveur* des miserables. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. XII éd. 1638.)

Un *releveur* de vieux proces. (Nicot, *Thresor*.)

relever, verbe.

— Act., élever à un grand honneur; en parlant d'un saint, synonyme de canoniser :

Ce fu celui qui saint Looyz
Canonisa et *releva*.
(Geffr. de Paris, *Chron.*, 2208, W. et D.)

Une saincte *relevee*. Whoses reliques, or bones are inclosed and shewed alost, in a shrine. (Cotgr, 1611.)

— Terme de droit féodal, payer la *relevaison*, racheter :

Quens *relevera* sa conteé si comme conteé, et li baron sa baronie de leur segnors, selonc la coutume du pais; le fieu de hauberc si comme il doit; li autre tenement *seront relevé* par acres... Li autre home del pueple *relievent* por la mort leur peres et leur meres, ou as oirs de la terre, les tenemenz que il tiennent en leur main propre. (*Echiquier de Normandie*, p. 33, Marnier.)

Goffins li Vachos, drappiers de Liege... ki... en nom et a oes d'eaus et por eaus... *relera* et racquist de mi... le moitié des wendes, des stoenes, des manages et de le voie partenans as dites wendes. (18 fév. 1330, *Achat par le metier*, ap. Bormans, *Gloss. des Drap. lieg.*, Doc. inéd., IV.)

Ail releveit ancontre lou doien et lou chapitre de S. Salvour la maxon ke... (Aout 1335, S.-Sauv., Arch. Mos.)

Mais se il avenoit coze que elle (la femme) morust sans effans, chascuns hoirs d'ichelle doit *relever* chascun lieu de .II. sestiers de vin. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 408 v°.)

— Absolument :

Quant home prent feme, l'en doit *relever* de lui, se l'en n'*a relevé* de la feme. Mais se l'en *a relevé* de la feme, avant qu'elle prist seignor, l'en ne *relevera* pas por ce, se ele a pris seignor. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 15, § 2, Rapetti.)

Se uns hons muert qui ait femme, le femme *relieve*, et ne doit plus pour tous ses effans chascune tenarche de .II. sestiers de vin. Se le femme d'ichely muert, si enfant ne *relievent* point, et sont saissy de fait sans venir devers leur seingneur. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 408 v°.)

— Réfl., s'acquitter, se racheter :

Lequel fieu *se relieve* par quinze livres. (1396, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 23 v°.)

Et *se* acquitte et *reliefve* le dit fief par .xxx. s. tourn. (*Ib.*, 2° p., f° 36 v°.)

— Réfl., se révolter :

En ce temps estoit allé adonc en Afrique Belisaire, par le commandement l'empereour, contre Willharit, le roy des Wandes, qui *s'estoit relevé* contre l'empire. (*Grand. Chron. de France*, II, 15, P. Paris.)

Fu Mummole occis en la cité de Sens, par son commandement, pour ce qu'il *s'estoit* contre lui *relevé*. (*Ib.*, IV, 6.)

Si aigrement *se releroient*.
(*Comm. le Roi Sounain fut mort*, ms. Avranches 1682.)

— Neut., se relever :

Mal est bailliz qui entr'els chiet,
Grant pour a ainz qu'il *reliet*
E mainz en chiet qui ne *relieve*.
(Wace, *Rou*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 162, 1.)

Li vaslez *relieve*, si monte,
Qui cuide bien dangier sa honte.
(Chrest., *Clig.*, 2929, Foerster.)

Quant il soffret mort et il *relevet* del monument. (*Greg. pap. Hom.*, p. 62, Hofmann.)

Lors vaissiez chevaliers chaoir qui n'ont pooir de *relever*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 133°.)

E pus murra, ne james plus
En charn ne *relevera* sus.
(Chardry, *Set dormans*, 871, Koch.)

Et maint cors saint resusciterent
Qui fors de terre *releverent*.
(*Dolop.*, 12704, Bibl. elz.)

Mais tele en puet cheir souvine
Ki puis *relieve*.
(Jeh. de Condé, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 661, 19.)

Ja peussiez veoir brisier lances et chevaliers cheoir sans *relever*. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 46°.)

Et s'alla mettre au liet, dont il ne *releva* onques puis. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1567.)

Et encore au XVII° siècle :

Priez Dieu pour moi ; car je crois que je ne *releverai* pas d'ici. (Mme de La Guette, *Mém.*, p. 43, Jannet.)

Au sortir de Pharsale un si grand capitaine
Sauroit mal son métier, s'il laissoit prendre haleine,
Et s'il donnoit loisir a des cœurs si hardis
De *relever* du coup dont ils sont étourdis.
(Corn., *Pomp.*, II, 4.)

— Absolument, ressusciter :

Mais Samuel ne *relevad* pas par destrezce ne par la force del enchantement. (*Trad. d'une lett. de S. Augustin*, dans *Rois*, p. III, Ler. de Lincy.)

Ne poet estre, funt il ades,
Ke ja mort hoem *releve* mes.
(Chardry, *Set dormans*, 863, Koch.)

Vus ne l'averez mie (le corps du Christ); si desiple dient qu'il *relevera*. Ne ja par tantes foiz ne *relevera* que nos ne l'ociens. (*Bible*, Richel. 20039, f° 113 v°.)

E ilocc l'occirunt. Mes nient ne vaudra,
Kar il *relevera* a tierz jur veirement.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 163^d^.)

Et en celle heure que nostre seigneur *releva* de mort a vie. (Mandeville, ms. Modène, f° 22 r°.)

— Sortir de la maison après ses couches, pour aller recevoir la bénédiction du prêtre ; signification conservée :

Li Sarasin ont tele maniere ke puis k'il perchoivent k'une de lor femes est grosse a li n'abiteront carnelment, s'*iert* (lire, *se n'iert*) *relevee*. (Jehan d'Arkel, *li Ars d'Amour*, II, 94, Petit.)

Comment voulez vous *relever*
Sans pantouffles neufves avoir ?
(*Sermon des maulx de mariage*, Poès. fr. des XV° et XVI° s., II, 15.)

— Autrefois on disait aussi *relever d'enfant* et la locution pouvait s'accompagner des déterminatifs fils, damoisel, etc. :

Et Biautris la belle au gent cors honoré,
Signors, *fu relevee d'*un damoisel loé.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 11°.)

Que nouvellement *estoit relevee d'enfant* d'un biau fil. (Froiss., *Chron.*, I, 420, Luce.)

Ossi fist la royne d'Engleterre, Phelippe de Haynau, qui asses nouvellement *estoit relevee* d'un fil. (Id., *ib.*, III, 209, Kerv.)

Et si *est* de nouvel *relevee d'*un moult beau filz. (*Perceforest*, IV, f° 18^d^, éd. 1528.)

— Infin., employé substantiv., action de se relever :

Au *relever* fu granz li bruiz.
(Chrest., *Cliges*, 2928, Foerster.)

E ki la gist el tai pulent,
Del *relever* n'est puis neent.
(*Vie de Saint Gile*, 221, A. T.)

Et puis se mist a genoulx devant mondit seigneur, et la demoura jusques elle eust baisé ledit chappelet, et mis sur le chief de mondit signeur, qui a son *relever* la baisa. (Ol. de La Marche, *Mém.*, II, 344, Soc. de l'hist. de Fr.)

Au *relever* de sa maladie il fait assembler un parlement a Aix. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2° vol., II, 16, éd. 1611.)

— Relevailles :

La dame a son termine fu
Tant que tans fu del *relever*.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 10, Potvin.)

Les barons qui c'estoient partis aprez le *relever* de la royne Hermine senglerent tant par la mer qu'en brief temps ilz perceurent le port de la Rochelle. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 202, Bibl. elz.)

— *A relever*, au revers :

S'a gieté
En son dos au plus tost qu'il pot
D'un drap de soie .I. grant sercot,
Fouré de vair *a relever*.
(*Chev. as .II. esp.*, 2630, Fœrster.)

— *Relevé*, part. passé ; *femme relevée d'enfant*, femme qui vient de relever de couches :

Femme nouvelement *relevee d'enfant*. (1423, Arch. JJ 172, pièce 307.)

RELEVERESSE, s. f., accoucheuse :

Avec une *releveresse* Jehan de Gemberghe a .II. enffans. (1485, *Reg. des Consaux de Mons*, III, f° 522, Arch. Mons.)

RELEVOISON, voir Relevaison.

RELIAGE, *-loiage*, *-loyage*, *-aige*, s. m., reliure, action de relier :

Pour le *reloyage* d'un sautier. (*Compt. de 1375-76*, Arch. Nord.)

Pour le *reliaige* du messel. (1446, Arch. Maine-et-Loire E 47, f° 31.)

Pour le *reliage* des diz comptes, journaulx et contrerole, 25 s. t. (1452, *Compt de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 330, Douët d'Arcq.)

Le *reloiaige* des livres. (1500, *Compt.*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Action de mettre des cercles, des cerceaux à un tonneau. Signification conservée :

Pour argent baillié audit Odin pour paier le charroy et le *reliage* des vins encavez en esté. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a^, f° 16 r°.)

Qui fait vignes, li coux est grans ;
Bastons il y fault a oultraige,
Cuves, cuvaulx, queux, *reliaige*...
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 363^d^.)

A Jehan le Cocq, cuvelier,... item, pour *reloyaige* de plusieurs aultres cuvelles, tonneaux et seaulx, aussi servans ausdis ouvraiges, en quoy ont esté employez grant nombre d'aultres chercles, .XXIII. gros. (1491, *Compte des fortif.*, 19° Somme des mises, Arch. Tournai.)

RELIAGER, v. a., relier :

On reliera les tonneaux vieux :
On y met des cercles tout neufs ;
On n'oyt plus rien que *reliager*,
Chascun entend pressourager.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XLV, Jacob.)

RELIAISONNER, *-zonner*, *reliazonner*, v. a., relier, joindre ensemble ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte provincial du milieu du dix-septième siècle :

Dans l'autre pend qui regarde le vergé de M. Rabiot, il y a deux fente qui fault desmolir entre deux et *reliazonné* du cotté de l'escarie avec de bonne charge derrier lesdictes escarie, et, cy besoin est, de la demolir, d'aultant qu'elle seurplombe, et *reliaizonné* l'eautre fente avecque le reste de la muraille qui demeurera de mesme cartier que cy devent et de mesme fason. (1662, *Devis de la besongne necessaire a faire au bastion devers St Andoche*, Arch. mun. Autun, liasse 125, pièce 30.)

RELIANCE, s. f., action de rattacher :

Relegacio, *reliance*. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 v°.)

RELICTE, s. f., veuve :

Ne souffrons penre a la femme ou *relicte* d'aucun des habitans jugié, banny ou executé, autel part ou portion des biens de son mary ainsy jugié, banny ou executé, comme se le mariage estoit soulu par mort naturelle... (Déc. 1363, *Ord.*, III, 663.)

Pour eviter proces entre monseigneur, ladite *relicte* et heritiers. (1502, *Charte de Beauv.*, D. Gren., 312, n° 175, Richel.)

La *relicte* monseigneur le bailly de Senlys. (*Ib.*)

Dame Germaine, seconde femme et *relicte* dudict feu roy catholicque. (1521, *Prec. des confer. de Calais*, dans Pap. de Granvelle, I, 202, Doc. inéd.)

La mere (d'Henry de Bourbon) estoit fille de Henry d'Albret, roy de Navarre et duc d'Albret, et de Marguerite de Valois, sœur du grand roy François, et qui estoit *relicte* du comte d'Alençon. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 159, Michaud.)

Les heritiers du preneur luy succedent en ce comme en heritage d'acquest pour moitié, s'il decede premier, et sa *relicte* en l'autre moitié. (*Cout. de Chauny*, Cout. gén., I, 656, éd. 1604.)

RELIEF, *-iet*, *reslief*, *rillief*, *relier*, *reillier*, *reiller*, s. m., droit payé par un vassal pour relever son fief :

Li rois enquist de son afaire:
Tant en aprist que mout l'ama,
Son *relief* quite li clama.
(Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, 2120, A. T.)

Le *reliet* de fiez. (1276, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 8^a.)

Item, les *rillies*, les treziemes, les fourfaitures, la simple joustice des choses dessus dites. (1307, Arch. JJ 44, f° 54 v°.)

Par la main duquel les redevances et les *relieus* du dit heritage seront payez a nous et a nos hoirs et droiz de lieuf et de *relieus* et les heydes de celui et de ces hoirs de tout l'eritage desus dit quant il mourront. (1313, *Cart. du chap. d'Evreux*, t. I, p. 310, Arch. Eure.)

Nous disiens et mainteniens pour mons^r l'evesque k'elles devoient *relief* et homme vivant et morant qui droiturast les dittes tieres. (20 sept. 1330, *Cart. de Flines*, CCCCXLII, p. 545, Hautcœur.)

Poia les *resliex*. (*Terrier de la Poterie S. Mathieu*, f° 93 r°, Arch. Eure.)

Ovec *relieux*. (*Ib.*, f° 94 r°.)

Que li tenans dessus nommes pour les dis habitans de ledite vile de Corbye quels que il soit, soit tenus comme dit est par devant tout, si hoir doivent relever lesdis chens et autres hiretaiges se ledite vile de Corbye les avoit. Et apres che *relief* tout li dit hoir se doivent dessaisir pour saisir le personne tenant tel que lesdis habitans vaurront baillier apres le trespas dudit Jehan Boutefu eskievin. (xiv^e s., *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 233 r°.)

— Hommage :

Pourquoi il conseilloit, pour le plus seur, que tous renouvelassent leur *relief* et serment de lui. (Froiss., *Chron.*, II, III, 81, Buchon.)

Relief de fief. Foi et hommage. (Baltus, *Suppl. au vocab. austras.*)

— Serment :

Lequel amena son maistre a la troisieme course, accompagné de trois cents chevaliers, atout bannieres et penons; et fit son *relief* comme dessus, puis retourna en son lieu. (J. Molinet, *Chron.*, ch. CXXIII, Buchon.)

— Amende :

Et iceste amande [pour meurtre] si est apelee *reliez* d'ome. (*Etabliss. de S. Louis*, II, 190, Viollet.)

— Abandon fait par le seigneur à ses serviteurs de certains objets meubles, tels que vêtements, etc. :

Et si seres des dras a ma fame vestue,
Et apres son *relief* vous porteres sambue,
Car plus belle de vous ne puet estre veue.
(*Brun de la Montaigne*, 1919, A. T.)

— Action de relever, de réparer :

Item, pour le *relief* fait d'un cours d'eaue, estant autour des terres d'icelui maistre Nicolle. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicolle le Conte*, Arch. Tournai.)

— Ce qu'on enlève, ce qu'on relève de dessus une table; signification conservée :

De ce prist au portier moult grant pitié, si ala garder la ou li *reliers* estoit mes. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 64^b.)

Cuidiez que Diex soit pour ce liez
Que vous faites vos grans *reliez?*
Nenil voir; car il n'en a gouste.
(Watriquet, *De raison et de mesure*, 131, Scheler.)

Il faut du gros *relief* ensaie,
Dont ja povres n'ensaiera.
(Id., *ib.*, 76.)

Et tu les meterais comme li dolz darrieir en tes *reilliers* et reliques. (*Ps.*, 20, Maz. 798, f° 56 r°.)

Les *reillers* de viandes demourans du jour devant. (Boccace, *Nobles malh.*, VII, 6, f° 180 r°, éd. 1515.)

— Buste :

Son *relief* en marbre se voit sur l'entree de son cabinet posé sur un terme. (Ber. de Verv., *Cab. de Minerve*, f° 4 v°, éd. 1601.)

RELIEFVEMENT, voir Relevement.

RELIEOR, *-eour*, *-lieur*, s. m., celui qui relie, signification conservée :

Ge sui bon seignerres de chaz
Et bon ventousieres de bues,
Si sui bons *relierres* d'ues,
Li mieldres qu'en el monde saiches.
(*Des deus Bordeors ribauz*, 118, Montaiglon, *Fabliaux*, t. I, p. 5.)

Oudins li *relierres* .XII. d. (1339, *Juree de Bar sur Seine*, Richel. l. 10400, Lalore, p. 8.)

Jehan Dilles, *relieur*. (1355, *Bail d'une maison sise en la relierie de Troyes*, Arch. MM 28, f° 35 v°.)

— Botteleur :

Pour *relieours* et recouvreours et atres ouvrers et hostes. (1279, *Censier du Paraclet*, f° 5 v°, Arch. Aube.)

Pour *relieours*, recouvreours et otres ouvrers et hostes. (1288, *Compt. du Paraclet*, f° 5 v°, Arch. Aube.)

Les hommes doivent tant seulement une journee de relier et de fauchier; quant lesdis hommes qui sont *relieurs* ou faucheurs viennent pour relier ou pour fauchier en la ville de Vendosme, etc. (1332, Arch. JJ 81, pièce 741.)

— Tonnelier :

Le suppliant avoit ung *relieur*, qui relioit ses pipes, pour mettre sa portion du vin qui ystroit de la vendange. (1445, Arch. JJ 177, pièce 169.)

— Ciseleur :

Trois hommes *relieurs* et vendeurs de henaps... lesdiz *relieurs* ou henapiers. (1407, Arch. JJ 161, pièce 333.)

RELIEOUR, voir Relieor.

1. **RELIER**, *-oier*, *-oiier*, *-oyer*, v. a., attacher, fixer de nouveau ce qui était détaché, rompu :

A maistre Jehan Masquet, carpentier de la dicte ville, ...[pour] *avoir* refait et *reloyé* les aisemenches. (17 nov.-16 fév. 1425, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Avoir reloiet et remis toutes les lanieres a leur sorte. (6 janv. 1453, *Exec. test. de Jehenne de Latre*, Arch. Tournai.)

Avoir retaillié et *reloyet* les vingnes du grant gardin. (1455, *Exéc. test. de J. Philippart*, Arch. Tournai.)

Pour .III. esses, l'une employé a avoir ranoet l'une des kaynnes du pont levich de le porte du Bruille et les deux autres a *reloyer* les kaynnes du pont levich de le porte Sainte Fontaine. (17 mai-16 août 1477, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— En général, raccommoder, réparer :

Et lor seles *erent* brisies,
En plus de cent lieus *reloiies*.
(*Lai du trot*, 169, Michel.)

Pour .III. candieres *reloyer* et refaire. (1363-64, *Compt. du Massart*, n° 20, f° 12 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

— Bander :

Huimais devom a Haimon revenir,
Qui ot le bras trestot brisiet parmi,

Cil qu'il garissent s'en sont molt entremis.
Le bras *relient*, s'ont les asteles pris
Et les emplastres qu'il i ont molt chier quis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 20a.)

Ses plaies li fist *reloier*.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 14d.)

— Fig., rallier :

Mac Donthid de Osserio
Sa gent vers li tost *relie*.
(*Conquest of Ireland*, 640 Michel.)

Il escrie Monjoie pour sa jant *relier*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 143c.)

— Sens intensif, lier, attacher étroitement :

Sor le cheval et a point mise
Seurement l'*a reloiee*.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 22d.)

— Fig., accabler :

De fiebvres *soyes* tu *relié !*
(*Farce de Jenin, fils de rien*, Anc. Th. fr., t. I, p. 352.)

— Botteler :

Et doivent li dit taneurs ravoir toutes leur hars pour *relier* leur escorche. (1308, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 14 v°.)

Les hommes doivent tant seulement une journee de *relier* et de fauchier. (*Cart. des rois*, p. 741, ap. Duc., *Religare*.)

— Serrer, enfermer :

Jel *reloiai* (l'argent) ens en mes borses.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104a.)

— Raccorder :

Avoir hauchiet les trois pans de mur fais pour le fait de le maison des Ladres, et lesdiz pans *reloyé* aux vies murs, d'un costé et d'aultrez. (17 nov.-16 fév. 1425, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

Et toutes les noeves machonneryes *reloyes* au vies bien et souffisaument. (21 mai-20 aout 1435, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Fig., obliger :

Or appelle l'an estat de religion personnes qui *sont* confermees, obligees et *reliees* a garder... le conseil et la perfection de la Sainte Euvangile. (1263, *Constit. de la Maison-Dieu de Troyes*, IX, Arch. Aube.)

Monseigneur, pour tout ce que je vous pourrois escripre ne sauroit sactifaire a l'obligacion a laquelle en tant de sortes vous me *reliez;* j'iray moy mesme vous en rendre les tres humbles mercis. (*Nouv. Lett. de la reine de Navarre*, lett. CXXXVI, Génin.)

RELIERESSE, s. f., celle qui relie :

Marguerite la *relieresse*. (*Compte roy.*, Par., 1351, et *Compt. de D. Collors*, 1358, Aumale, p. 37.)

RELIERIE, s. f., atelier de reliure :

Une maison seant en la *relierie* de Troyes. (1355, Arch. MM 28, f° 35 r°.)

RELIET, voir RELIEF.

RELIEUR, voir RELIEOR.

RELIEUSE, s. f., proxénète :

60 sols de Jehan de Bar pour ce qu'il dist a la femme de Maljehan par devant son mari : Ribaude que tu yes, et quant tu ne pues plus estre ribaude tu es *relieuse*. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f° 51.)

RELIEVEMENT, voir RELEVEMENT.

RELIGE, adj. f., déliée, libre, pris au sens de veuve :

Une femme nommee Jehanne, *relige* ou vesve de feu Colin Pliart. (1410, Arch. JJ 165, pièce 66.)

RELIGIER, v. a., retirer, retraire :

Touchant les biens censaux chargez de cens ou rentes, et que si tels cens ou rentes viennent a se vendre, le proprietaire du fond les pourra *religier* sans prejudicier au bon droit des amis. (*Statuts de Looz*, dans Mantels, *Hist. de Looz*, part. 3, p. 52, ap. Duc., *Relegere*.)

RELIGIEUSETÉ, *-sité*, *-gioseté*, *-giosité*, s. f., caractère de ce qui est inspiré par la religion, sentiments religieux :

La paor de nostre seigneur est *religiosité* de science, et *religiosité* gardera le cuer et le justifiera. (*Bible*, Maz. 684, f° 21c.)

Mais ne croy mie qu'a Dieu plaise
Telle *religieuseté*.
(*Métam. d'Ovide*, ap. Bartsch, *la Lang. et la litt. fr.*, 652, 4.)

Mais ne croi mie qu'a Dieu plesse
Telle *religieusité*.
(*Ib.*, Ars. 5069, f° 47f.)

Sa mansuetude, ses meurs et sa *religioseté*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 470 r°.)

Si que toute la lignee de ces gens, laquelle estoit plus auctentique que n'estoit la *religieuseté* pour toy et pour ta censorie a estre estaincte toutes dedans ung an. (*Prem. vol. des grans decades*, f° 150b, éd. 1530.)

La crainte du seigneur est la *religiosité* de science; *religiosité* gardera et justifiera le cueur. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Ecclesiasticus, ch. I, éd. 1530.)

RELIGIEUSITÉ, voir RELIGIEUSETÉ.

RELIGIOSETÉ, voir RELIGIEUSETÉ.

RELIGIOSITÉ, voir RELIGIEUSETÉ.

1. **RELIGNIER**, *-lingnier*, v. n., avoir des traits de parenté, ressembler :

Apartenir ne *relignier*
Ne doit a maniere de fame.
(CHREST., *Du Roi Guill.*, 1185, Michel.)

Car bien avoit a cui retraire et *relignier*. (*Artur*, Richel. 337, f° 101a.)

Lasse, dolente, il ne l'en chaut
De moi ne de m'amour n'a cure,
Trop est de diverse nature,
Ja ne me face acroire nus
Que il onques fust de Venus,
Il ne li *relingne* de rien,
Il a cuer plus dur de merrien.
(*Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 197f.)

2. **RELIGNIER**, *-lingnier*, v. n., dégeler :

Dont Salemons dist en cantikes : « M'arme *est relignie* tres, puis ke mes amis parla, » car le cuer *religniet* et amolliiet...(*Ars d'am.*, I, 169, Petit.)

Et quant il *relingna*, les hurouz des glachons furent si hisdeusement grans, que... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 113, Borgnet.)

A plusieurs compaignons du Biecqueriel, quy, le XIIe jour de ce mois de feurier, qu'il conmencha a *relingnier*, rompirent les glaches quy estoient en ladicte riviere [d'Escauld], empries le puisoir de Biecqueriel, fut donné a la dicte cause, pour eulx boirre ensemble, .III. s., .VI. d. (20 oct.-19 fév. 1434, *Compte d'ouvrages*, 7e Somme des mises, Arch. Tournai.)

— Infin. pris subst., dégel :

Li *religniers* si est contraire al engieler. (*Ars d'am.*, I, 169, Petit.)

Montois, *erligner*.

RELING, *-in*, *-eng*, s. m., dégel :

Pour ce que il faisoit grant *relin*, les terres estoient si molles que ceval ne s'en pooient ravoir. (FROISS., *Chron.*, IV, 312, Luce, ms. Rome.)

Avoir rompu grant quantité de glaches quy, par le *reling*, estoient venues d'amont la riviere. (19 fév. 1434-21 mai 1435, *Compte d'ouvrages*, 1re Somme de mises, Arch. Tournai.)

Ce propre jour la, apres un long et apre gel, il faisoit un *releng*, et par une longue espresse bruyne qui avoit couru tout ce jour, la vespree tourna en pluie bien menue. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 241, Kerv.)

Qui nul n'i puissi peschier les saint dimanches si ce n'etoit apres un *relin* de jallee. (1548, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, I, 155, éd. 1730.)

— Fig. :

Li *relins* enporte une maniere de molece de cuer par lequele li cuers s'aoeuvre, par coi li ames entre dedens li. (*Li Ars d'amour*, I, 169, Petit.)

Flandre française, Rouchi, Wallon, *relin*, *religne*, dégel et petite pluie fine.

RELINGNIER, voir RELIGNIER.

RELIN, voir RELING.

RELINQUER, *relen.*, *relingner* (rime), v. a., abandonner, laisser :

Mes tant par es pitouse, debonere et benigne,
Pecheor ne despis qui son pechié *relingne*.
(*Priere de Theophilus*, Richel. 12467, f° 192c.)

De ceste question, je *relinque* la solucion az saiges. (HEMRICOURT, *Patron de la Temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 414.)

Tout ainsy et en tel maniere serat fait et usé d'une jeune fille pucelle *relinquee* orpheline de pere et de mere qui auroit estez dudit mestier... (1568, *Priv. des 32 bons métiers de la cité de Liège*, t. II, p. 43, éd. 1730.)

Monsieur, qu'il soit bien adverty
De son cas, je vous en requier.
Despeschez le.

LE PRESBTRE

Sans *reliquer*.
J'entends bien le cas tout de long.
(*Le Nouv. Pathelin*, p.154, Jacob.)

RELIVRER, *-wrer*, v. a., livrer de nouveau, rendre :

Et par teil condition ke li maisons de Gerosaart devant dite, apres la mort frere Jehan devant dit, doit *reliwrer* a la court un atre frere avesti. (Mois de fenaul 1261, Géronsart, Arch. de l'État à Namur.)

Ly *sierat* ladite enqueste *relivree* cloese et saielee. (HEMRICOURT, *Patron de la Temporalité*, ap. Polain, *Hist. de Liège*, p. 406.)

Que le roi le feroit prendre pour *relivrer* a son mari. (FROISS., *Chron.*, I, 20, Luce.

Si devoit en le fin de sa dicte censse toutez les manandries et edeficez d'icellez *relivrer* et laissier retenus, recouvers et plaquies, sains et estains de plueve et de soleil, comme a loyal censse appartenoit... (6 déc. 1412, *Tut. de Miquelet Tuscap*, Arch. Tournai.)

S'il advenoit que par seduction ou alourdiment di curatice... filhe desous l'eaige de .XII. ains fuisse emminee, les taistuibles soient tenus de *relivreir* ceile filhe deseagie. (1424, ap. Louvrex, *Ed. et règl. pour le pays de Liège*, I, 38, éd. 1750.)

Pour icelluі molin, en fin du leuwier, rendre et *relivrer* en tel estat que dessus. (8 mai 1500, *Leuwier fait du molin du Sauchoit*, Chir., S. Brice, Arch. Tournai.)

RELIWRER, voir RELIVRER.

RELLAIS, voir RELAIS.

RELLANT, voir RELENT.

RELLE, voir REILLE.

RELLEVEE, voir RELEVEE.

RELLIET, voir RELIET.

RELLIEFVEMENT, voir RELEVEMENT.

RELOBER, v. a., plaisanter :

Li autre pas ne les *relobent*,
Qui es quatre nes sont espars,
Ains descochent de toutes pars.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18356, W. et D.)

RELOER, v. a., recommander :

Et gardez bien, ce vos acoint,
Que nus outre n'an boive point (du boivre)
Por ce que trop an i a po
Et ce meismes vo *relo*
Que ja ne sache don il vint.
(CHREST., *Clig.*, 3289, Foerster.) Var., *reloi*, *relou*.

— Louer à son tour :

Et einsi loet sainz Pols l'innocence en toz les apostles et li primier apostles *reloet* la sapience en saint Pol. (*Greg. pap. Hom.*, p. 103, Hofmann.)

RELOGEUR, voir ORLOGEUR.

— Dans un sens plus général, se loger, s'établir, se placer :

Et dist li quens Witasses : Oies, seignor barons ;
Et *nos relogerons* au carnier de lyons.
(*Conq. de Jerus.*, 1112, Hippeau.)

Lequel comme paravant *se* vint *relogier* empres ma dame. (LOUIS XI, *Nouv.*, IX, Jacob.)

RELOIAIGE, voir RELIAGE.

RELOIER, voir RELIER.

RELOIGEUR, voir ORLOGEUR.

RELOIGNEMENT, s. m., délai, prolongation :

Requeranz tous aultres que le *reloignement* de ladicte trieuve ou attenance de guerre... il tiegnent et gardent. (1317, Arch. JJ 55, f° 26 v°.)

RELOHIER, voir RELIER.

RELOUER, voir RELOER.

RELOVERGIER, v. n., glisser une deuxième fois, retomber :

Et quant ele (la pensee) essaiet la deventriene dulzor, si soi eschalfet en amor, desor soi s'enforcet, mais manes brisie *reloverget* az tenebres de sa floibeteit. (*Moral. sur Job*, dans *Dial. Greg. lo pap.*, p. 336, Foerster.)

RELOYAGE, voir RELIAGE.

RELOYAIGE, voir RELIAGE.

RELOYER, voir RELIER.

RELUCENCE, s. f., vif éclat d'une lumière :

En son beau front elle (Vénus) avoit un riche escarboucle... qui rendoit grand splendeur de nuict, pour denoter la belle *relucence* de sa planette. (LE MAIRE DE BELGES, *Illustr.*, I, 242, Stecher.)

J'ay astre et nom de precieuse essence,
Le corps moult noble et de digne matere,
Lequel recheoit du ciel la *relucence*,
Et porte en terre haultain fruit et mistere.
(*Les 12 dames de Rhetoriq.*, f° 20 v°, Batissier.)

RELUIRE, v. n., s'accoupler, en parlant du bélier et de la brebis :

Reluo, *reluire*, qui partient a l'action du mouton et de la brebis. (*Gloss. lat.-fr.*, ms. Montp. H 110, f° 222 v°.)

RELUISABLE, adj., brillant :

Li tierz (soleil) sanglanz estoit,
Dedenz roflamblssoit,
Feni(n)s espoontables
E asez *reluisables*
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 161d.)

For ce fut si resplendissables
Et beaus et cloirs et *reluisables*.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl. canon. misc., 74, f° 68 v°.)

RELUISANCE, *-uysance*, *-usance*, s. f., éclat :

La *reluisance* de leurs espees. (CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 8, Kervyn.)

Je prie a Dieu qui tout a compassé
Que l'ame soit en gloire et *relusance*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 6, Carnandet.)

Mon nom florist en haulte *reluisance*.
(MICHAULT, *Dance aux aveugles*, p. 12, éd. 1748.)

Nous sommes en esbahissance
De la clarté et *reluisance*
Qui est en l'air, com vous voyez.
(1474, *Mist. de l'Incarn. et Nativit. de J. C.*, II, 272, Le Verdier.)

En eulx (les rois) doibt estre le mirouer et la *reluysance* de toutes les vertuz moralles et divines. (BOCCACE, *Nobles malh.*, VIII, 16, f° 207 v°, éd. 1515.)

Sur icelle y avoit un pourpris garny de pierres precieuses beau et riche, a l'entour duquel y avoit d'autres grosses perles qui donnoient fort beau lustre a la beaulté et *reluysance* d'iceulx. (SEB. MOREAU, *la Prinse et delivrance du roy Franç. Ier*, Arch. cur. de la France, 1re sér., t. II, p. 437.)

RELUISEMENT, *-uysement*, s. m., éclat :

Les tumeurs aqueuses sont connues a la tension de la partie, et *reluysement* d'icelle. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 651, Paris, 1631.)

RELUISEUR, *-uyseur*, s. f., éclat :

Resplendisseur, netteté et *reluyseur*. (R. Est., *Thes.*, Nitor.)

RELUISIR, v. n., reluire :

La veissiez tant tres tendre et bastir,
Et tant pumel par desor *reluisir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 9b.)

Pourquoy les ferez vous *reluisir* contre nous? (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste Gen., f° 108v.)

Et en si grand malheur *reluisit* encore plus clairement le bon sens et la prouesse de Tiberius. (AMYOT, *Vies*, Tib. et Gaius Gracci, éd. 1574.)

RELUMER, v. a., rendre la vue à :

Longis qui de Gresse fu nes
Aveules fu, bien le saves,
Quant Dame Dieus le *reluma*.
(*Vie ms. de J. C.*, ap. Duc., Reluminacio.)

RELUMINER, *-eir*, *relumyneir*, verbe.

— Act., rendre la vue à :

Ne encuntrent avoeglo ne *seit reluminez*.
(*Voy. de Charlem.*, 257, Koschwitz.)

— Fig. :

Celle respont que jamais ilh ne *seroit relumyneis*, s'ilh ne creioit en la virgue Marie. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, I, 343, Chron. belg.)

— Réfl., se rallumer :

Oncques cierges que lui a clarté n'asegna,
Fors le cierge au boin duc, qui grant clarté giotta,
Et le saintisme lampe qui s'en *relumina*.
(*Chev. au Cygne*, 21522, Reiff.)

— Neutre, briller :

La couronne qu'elle a
Valoit une contree : toute *relumina*
De pieres precieuses, ou moult de vertus a.
(*B. de Seb.*, XIII, 147, Bocca.)

— Act., enluminer :

Pour *relumineir* le tavele de crucefy. (*Pièce de 1437*, Bulletin de la Société liég. de litt. wall., t. VI, p. 114.)

Pour *avoir* refait et *reluminé* le tablet. (1467-68, *Compt.*, S. Amé, Arch. Nord.)

200 l. pour *reluminer* le quadran de S. Nicolas. (1549, *Compt.*, Valenciennes, ap. La Fons., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIIe siècle :

Pour *avoir reluminé* la porte du pont d'Avroy. (1735, *Comptes du magistrat de la cité*, t. CCXVIII, p. 73, Arch. Liège.)

RELUSANCE, voir RELUISANCE.

RELUSTEL, *-eau*, s. m. ?

Si le retient en son osteau,
Ne ja ne feroit *relusteau*,
Si comme feit l'autre mesniee.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 92, Bourassé.)

RELUYSANCE, voir RELUISANCE.

RELUYSEMENT, voir RELUISEMENT.

REMACHANT, adj., qui rumine :

Car tout aupres son *remachant* troupeau
Je reconnois a voir sa noire peau.
(J. A. DE BAIF, *Eclog.*, X, éd. 1573.)

REMAÇONNER, *-chonner*, *-chener*, v. a., maçonner à nouveau :

A Jehan Fourchon, machon, pour sen sallaire de desmachener en deux lieux le mur, pour mettre et assir les .II. dessus dis ghons dedens icelli mur, et *remachener*. (19 sept. 1389-19 sept. 1392, *Compte de l'administration des biens et receptes du bachin du St Espir*, Arch. Tournai.)

L'achinte du gardin de la dicte maison ycelle *remaçonner* et rapointier. (26 juill. 1415, *Tut. de Haq., Gerv., Franch. et Den. Lambert*, Arch. Tournai.)

Et [*avoir*] en apries lesdictes deux tours rencauchyees et *remachonnees* de rondielles et de soubzbassemens. (21 mai-20 août 1455, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Item fault rentabler et *remachonner* les deux joees de pierre estans en le portelette du Neuf Pont. (13 mars 1458, *Reg. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Pour six carees de pierre commune... qui sont alouwees et emploies a *avoir remachonné* lesdis alerons... (19 août-18 nov. 1475, *Compte d'ouvrages*, 3e Somme de mises, Arch. Tournai.)

— Absol. :

Au dit Baffoys, pour .V. doubles appas de pierre par lui livrez en la dicte sepmaine, qui furent mis et emploies au *remachonner* environ ledit chep. (1395-1398, *Compte de la construction du beffroi de Tournai approuvé en 1402*, f° 102 v°, 118e Somme des mises, Arch. Tournai.)

REMAGE, voir RAMAGE.

REMAGIER, voir RAMAGIER.

REMAGINER, v. a. ?

Pour *avoir remaginé* et aougnié au cisel la creste de pierre de taille qui estoit a l'uis de l'entree de la viz de la chapelle. (1399-1400, Arch. KK, 264-266.)

REMAIER, *-ayer*, v. a., couvrir de mai, de branches vertes et couvrir, enduire en général ?

Mousset pour *remayer* le terraige sur le porte des fers. (1501, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aller querir du mousset au bois de Barlin, afin de *remayer* la terrasse. (1501, Gand, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 131.)

On *remaye* de mortier a thieuilee et rescaillie d'escaille de gretz le cappron et le glacis de le porte du Carnier. (1516, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

REMAIGE, voir RAMAGE.

REMAIGNANT, voir REMANANT.

1. **REMAILLIER**, v. n., frapper comme avec un maillet :

Od le branz d'acer lor *remaillent*
Si tost cum lor lances faillent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9520, Michel.)

Chascuns de houle qui bien taille
Fiert et refiert, maille et *remaille*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 46 v°.)

2. **REMAILLIER**, v. a., raccommoder les mailles :

Remailler, refaire les mailles. Remallar. (OUDIN, 1660.)

Montois, *ermailler*, raccommoder, faire des reprises.

REMAIN, *-mains*, s. m., reste, restant, surplus :

Et ceulx qui eschapoient, si avoient ilz le *remain* de leur vye miserablement. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, IV, II, X, de Ram.)

Et au *remain* contenant ce que s'enssuit... il ne fu point leu... (1404, *Bans et autres mém.*, f° 106 v°, Arch. Mons.)

Comme Guillaume de Rambures eust fait son testament,... et eust laissié a Betrix sa femme le *remain* de ses biens, ses debtes, lays et obseques payez. (1408, Arch. JJ 163, pièce 187.)

.XVIII. aulnez et demie de drap, desquellez Valentin en eubt .III. aulnez et demie, dont il fist faire une hupplande pour Oulfart, et du *remain* furent faittez trois cottes. (27 juill. 1412, *Tutelle des enfants Vilain de Launais*, Arch. Tournai.)

Que tout soit vendu en icelle journee et que tout le *remains*, se aucun en demout roit, sera gecté en l'eaue. (*Ord. de l'echevinage sur le commerce du poisson de mer*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, II, 145.)

Ont rappelé et rappellent et mettent au neant ledit bannissement, pour le *remains* dudit temps a venir. (28 déc. 1431, *Acte de l'Echev. d'Amiens*.)

Trois cens et demy de pies de soyaiges, dont le pluspart est employé aux oevres de carpentries de ladicte ville, et le *remain* est en ladicte maison des engiens. (19 août-18 nov. 1475, *Compte d'ouvrages*, 4e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Tout le *remain* des hommes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 155 r°.)

— Arrêt, retard :

Amis, ne faictes mes *remain*
Au mestier que pour l'heure avez.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10909, G. Paris et G. Raynaud.)

— Ressentiment d'un mal :

Quand par si subtiles voies et circuitions foraines tu viens a l'atouchement de la plaie, et nous fais a croire qu'elle est nette et curee, et y sentons toutes voies le *remain* de l'ouverture, et ne nous semble pas que tes ongnemens suffisent pour icelle curer. (G. CHASTELL., *Verite mal prise*, VI, 377, Kerv.)

REMAINBRANCE, voir REMEMBRANCE.

REMAINDER, s. m., ce qu'un donateur ou un vendeur s'est réservé après le don :

Touts tiels *remainders* la forme avant dit sont voides et de nul valeue, et ceo pur trois causes. Un cause est, pur ceo que chescun *remainder* que commence per un fait, il covient que le *remainder* soit en luy a que l'*remainder* est tailé per force de mesme le fait, avant liverie de seisin est fait a luy que avera le franktenement, car en tiel case le nessance et le estre de le *remainder* est per le livery de seisin a celuy que avera l'franktenement, et tiel *remainder* ne fuit al second fits, al temps de livery de seisin en l'cas avant dit, etc. (LITTL., *Instit.*, 721, Houard.)

REMAINDRE, *remeindre*, v. n., demeurer, rester, attendre :

Et jel laissai *remeindre* en la malvaistié de lur quer. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXX, 11, Michel.)

L'asalt unt fait *remaindre*, par la terre s'espandent.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3353, Andresen.)

Amours me font pallir et taindre
Et toute joie en moi estaindre,
Ne une heure ne puis *remaindre*
En un moment.
(FROISS., *Poés.*, I, 6, 159, Scheler.)

Je ne puis plus icy *remaindre*.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 17.)

— Infin. employé substantiv. :

Issi fu il en grant pensé,
Kar mut se senti esguaré ;
Ne sout le meillur esgarder
U del *remeindre* u de l'aler,
Quant si fait hume l'ad mandé.
(*Vie de Saint Gile*, 2525, A. T.)

Or parolent tuit du *remaindre*
Et de laissier toute la chache.
(*Fregus*, p. 7, Michel.)

— *Remaint*, part. passé, resté :

La question est *remainte* entiere. (*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f° 10r.)

REMAINER, voir REMENER.

REMAIS, voir REMES 2.

REMAISANCE, voir REMASANCE.

REMAISANSSE, voir REMASANCE.

REMAISEILLE, voir REMASILLE.

REMAISON, voir REMASON.

REMAISONNER, *-soner*, verbe.

— Act., regarnir de maisons, rebâtir :

Triest... autresfois avoit esté prinse et ruynee,... mais fort *estoit remaisonnee* et repeuplee. (WAVRIN, *Anch. chron. d'Englet.*, II, 102, Soc. de l'hist. de Fr.)

Se li lansageur vuet detenir sa place, et le vuille *remaisonner* et y met ou fache faire edifices... Touchant les heritaige et maisons arses et brules est accordé que celuy que soy vora retraire a son heritaige et lansaige pour *remaisonner*, se pora traire pardevers les treffonsiers. (1479, *Ord.*, ap. De Ram, *Analecta Leodiensia*, p. 668, Chron. belg.)

— Neut., bâtir une maison à son tour :

Si comme il maisonera a son pere, tot autressi li *remaisonera* ses fils. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 599, Chabaille.)

— Réfl., s'établir, loger :

Pour ce nous ont requis que notre plaisir fut de les affranchir de ladite main morte, afin qu'ils fussent en plus grand vouloir de demeurer et *eux remaisonner* audit lieu. (1485, *Affranch. de Dompierre*, Rentier de la Rivière, f° 101, Arch. Jura.)

REMAMBRABLE, voir REMEMBRABLE.

REMAMBREE, voir REMEMBREE.

REMAMBRER, voir REMEMBRER.

REMANANCE, *-ence*, *remen.*, s. f., action de rester dans un lieu, séjour, résidence, demeure :

Li pere[s] lur diseient que de la terre issisent,
En altres regiuns *remanance* quesissent,
Par amur u par force altres terres preissent.
(WACE, *Rou*, 2° p., 35, Andresen.)

Li rois de remanoir li prie,
Guiret la *remanance* otrie.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 27ᵃ)

Realat a sa *remanance*.
(*S. Brandan*, 953, Michel.)

Ensi prent sa demorance
En moi et sa *remanance*
Fine amors et son sejour.
(GARNIER D'ARCHES, Moreau 1400, Richel.)

— *Faire remanance quelque part*, s'y arrêter :

Ne *faites* plus ci *remenance*.
(RUTEB., *Complainte ou conte Huede de Nevers*, I, 61, Jub.)

Qui welle faire *remenance* en la ville. (1269, Charmes, 8, Arch. Meurthe.)

— *N'avoir pas remanance en un endroit*, n'avoir pas le temps ou le besoin de s'y arrêter :

Or pri que vos metez le vangier an soffrance,
Je ai aillors afaire, *n'ai pas* ci *remenance*.
(J. BOD., *Sax.*, CLIII, Michel.)

— Droit de séjour, redevance due pour l'acquisition ou la jouissance de ce droit :

Si aucuns des borjois dou devant dict chastel s'en alloit demourer en aulcune citey et il n'avoit vendu ou despendu sa *remanence* aux borjois de la ville, dedans an et jour sa *remanence* demorroit a moi. (1263, *Chart. de Briey*, Arch. Meuse B 239.)

Que avant qu'il eust esté pris il avoit fet *remanance* et borgoisie sus le dist roi de Navarre. (1265, Ch. des compt. de Dole, B 259, Arch. Doubs.)

Se aucuns des hommes le davant dit comte venoit demourer en terre ne en ville que li chapistres ait, la *remanance* demorroit entieremant a conte et a ces hoirs de mueble et d'eritage. (1268, *Acc. entre H. comte de Vaudemont et le chap. de Toul*, Arch. Vosges, chap. Toul, cart. G 1, lay. A onze.)

L'abbes ne nos puet riens demander de la *remenance*. (1276, S. Benigne, Plombières, Arch. Côte-d'Or.)

Dettes en *remanances* que l'en doit au Paraclit. (1288, *Compt. du Paracl.*, f° 11 v°, Arch. Aube.)

Ce sont li blé que l'en doit en *remanances* a l'abbaye dou Paraclit. (*Ib.*, f° 19 v°.)

Premierement compte li dit Jehan de la *remanance* qu'il dut a madame en deniers, en grains, en vins, en cires, en bacons et en fromaiges. (1327, *Compte de recettes et de dépenses des terres de la Bourgogne*, ms. Bruxelles 14845, f° 2 r°.)

Recepte des *remanences* du compte finy l'an mil CCCLXXIX. (*Compt. des anniv. de S. P.*, Arch. Aube G 1656, f° 103 r°.)

— Ressource, moyen de rester :

Et cil se metent a la fuie,
Qui lor *remenance* n'i voient.
(CHREST., *Clig.*, 1336, Foerster.)

— Reliquat, reste :

Et quita bonnement toute la droiture que il avoit ne povoit avoir en toute la *remanance* de la conqueste. (MÉNESTREL DE REIMS, § 458, Wailly.)

Totes les *remenances* des choses mobles, et eschectes, et conquez, et patremoine, seront as derreniers enfanz. (*Liv. de Jost. et de Plet*, XII, 24, § 1, Rapetti.)

La dite dame de Bourbon li dut a *remanence* de conte huit cenz trente et trois livres. (1274, Arch. P 1369¹, pièce 1670.)

La *remanance* fera le dyametre du cercle. (*Li Compos*, Richel. 2021, f° 156ᶜ.)

Et que parce fust auques la indignations et l'ire d'Esau, si point en i avoit de *remanence*, apaisee et abaissee. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 51ᶜ.)

Pour cause de la *remenance* de la vendue d'une fleur de lis d'or. (1313, *Cartons des rois*, Arch. K 38, pièce 12 bis.)

Vous devez, madame, de *remanence* dou compte... .VIᶜ. .LXXVI. lib. (1319, Arch. P 1400, pièce 979.)

Trois cens et quarante libr. que nous li devons de la *remanence* de une somme de trois mil libr. vien. (1326, Arch. P 1389, pièce 324.)

Et toute la *remenance* de la mielz vallues que y serait. (Ch. de 1406, *Hist. de Metz*, IV, 586.)

— Retard, délai :

Cis, qui la *remanance* doute,
Li respondi : Vous l'ares toute,
Quel talent que li gars en ait.
(*Ch'est de la Houce*, 106, Montaiglon et Rayn., *Fabl.*, II, 6.)

— *A remanance*, à perpétuité :

A saint Thomas dona li reis acordance
Bien quarante livres de rente *a remanance*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, App., 116, Hippeau.)

Champagne, Vosges, *remanance;* Jura, *raimainance*, reste. Yonne, *remanence*, chose de peu de valeur, abandonnée, délaissée; au plur., restes d'un repas.

REMANANT, *-ent*, *-nnant*, *remenant*, *-ent*, *-aunt*, *-aignant*, *-eignant*, *reim.*, *ram.*, adj., restant :

Et si ot plus de bonne gent
Qu'en tot le monde *remanant*.
(*De Gunbaut*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 577, 21.)

Çou est dou fyé mon seignour de Trave et touz li *remeignanz* alues. (1296, *Chambre des compt. de Dole*, C, 84, Arch. Doubs.)

Il brisa les especes du pain *remanentes* soubz lesquelles estoit contenu son vray corps. (*Sec. vol. des expos. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 311 r°, éd. 1519.)

— S. m., reste, restant, relief, surplus, excédent :

Se li numbres creist tant
Que set alt trespassant,
Set en devez geter,
Le *remanant* guarder.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 3017, Mall.)

Le *remenant* certes pris je petit.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 95ᵃ.)

Moult i ot petit *remanant*
De gent ki ne fust baptisie.
(*Dolop.*, 12827, Bibl. elz.)

Et il s'en ala al *remanant* de sa gent... Henris se traist en Costantinoble al *remainant* de sa gent. (VILLEHARD., 403, Wailly.)

Un des meillors barons et des plus larges, et des meillors chevaliers qui fust el *remanant* dou monde. (ID., 500.)

Li *remenanz* porroit petit durer.
(*Aym. de Narb.*, 3951, A. T.)

Toz li *remanans* avera pais. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Si s'en revint en son palais et trova Boort et Lyonel qui estoient venu de la queste et avoient amené o aus tot le *remenant* des conpeingnons. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 109ᵇ.)

Nous obligeons par ces lettres a paier la moitié delle *remanant* de la dette. (1249, *Cart. de St Pierre*, Arch. Liège.)

Tous li *remanans* del mur. (Avril 1252, *C'est li escris Gossiel del Puc, le blaier*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Qu'il donast au povre plaignant
.I. denier de son *remaignant*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 142, Bourrassé.)

Sanz james rien reclamer en *remanant* de la forest devant dite. (1275, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 171 r°.)

Et tout le *remaignant*. (1283, Arch. Loiret, *Prieuré de Bonne-Nouv.*, MCC.)

Pour accomplir la le *remanant* de sa vie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 59b.)

Lou *remanant*. (1287, *Ch. de Jeh. de Vienne*, Arch. J 247, pièce 37.)

[Je donne] a segneur Jehan Pasquin le *remanant* de mes nappes. (Oct. 1294, Chirog., *Testam. Maryen de Mons*, Arch. Tournai.)

Et li dit rentier ont le *remenent* qui vault .IIII. l. ou .C. s. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 9 v°, Arch. Loiret.)

Del *remenant* du soir bel se desjeunerent.
(*Doon de Maience*, 3945, A. P.)

Recueller les *remanans* des viandes. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 155 r°.)

Et que li *remenans* des dittes euwes demoroit as dittes boinnes gens. (Sept. 1311, *C'est les cureurs des causfors contre Gillion de Gauraing*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Quant ilz revindrent au premier pal, il y eut grant foison de *remanant* de cuir. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 52, Bibl. elz.)

Et le *remanant* d'icelle rente apres lesdittes .VIII. lb. raccatees, ycelluy Desquermes le puet et doit raccater, si lui plaist, pour ledit pris. (5 sept. 1389, Chirog., Arch. Tournai.)

Puis s'en parti li rois a tout le *remanant* de son host. (Froiss., *Chron.*, III, 23, Luce.)

Au dit Jehan Mouton, *remanant* d'orisons. (1er août 1404, *Exéc. testam. de Agnies de Crespin, femme Jehan Gallet*, Arch. Tournai.)

Pour y demourer et user le *remenant* de ses jours. (1440, Arch. JJ 176, f° 6 r°.)

Et le *ramanant* d'icellui nogue, par derriere, alant vers ledit gardin, doivent semblablement, retenir lesdis de Hermes. (19 sept. 1457, *Escrips Jehan de Baudrenghien et demoiselle Jehane Bernard, sa femme*, Chirog., Arch. Tournai.)

De ces *remanans* du peuple d'Athenes. (Boccace, *Nobles malh.*, I, X, f° 11 r°, éd. 1515.)

Lors te recompteray ce qu'il te fault faire pour le *ramanant*. (*Violier des Hist. rom.*, XCVII, Bibl. elz.)

Garde ma part
De ce *remenant*.
(*Farce du Pasté et de la Tarte*, Anc. Th. fr., II, 74.)

Mais que tu faces tes plaisirs,
Tes voulentez, tes faulx desirs,
Il ne te chault du *remanent*.
(*Les trois Mors et les trois Vifs*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 66.)

Tant que ce peu de *remanant* de vie que ma vieillesse me reserve durera en moy. (A. Le Maçon, *Decameron*, Quatriesme journ., Nouv. première, II, 213, Dillaye.)

— *Avoir le remenant de*, comme avoir les restes de, avoir une femme qui a appartenu à un autre :

Je ne suis pas homme pour avoir le *remenant* d'ung prestre. (Louis XI, *Nouv.*, LII, Jacob.)

— Survivant, ayant-droit :

Rassens clama quite Adan de Corceles et ses hoirs et tot sen *remanant* de ceste querele. (Juin 1219, *Chirog.*, Arch. mun. S Quentin, l. 24.)

Renderoit a Adan u a sen hoir u a sen *remanant* .CC. lib. (*Ib.*)

Adans a quité ausi Rassent et li sen *remanant*. (*Ib.*)

Ont quitet et quite clamet li uns l'autre e leur femes et leur hoirs et tous leur *remanans* a tous jours de toutes detes. (Juin 1275, *Chirog. de Waub. Baudane et Waub. Piketé*, Arch. Douai.)

Se il avenoit ensi ke li devant dis Jehans u se *remanans* ne paaissent les deniers as tiermes deseure nomeis. (1259, *Ch. de Marg., comt. de Fland.*, Arch. du roy. de Belg.)

Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront, ke Watiers Gargate doit comme se propre dette a demisiele Marotain de Wicarsaut, fille Wicart de Wicarsaut, u a son *remanant*, .XVIII. lb. de tornois de boine dette... (Juill. 1294, *C'est demisiele Marotain de Wicartsaut*, Chirog., St Brice, Arch. Tournai.)

Deliberé que certain milleur cattel pris a Basecles... par le trespas de Ernault de Dordrext, bourgois de Mons, fuist pour le garde dou bourgois restitues a sen *remanant*. (1429, *Reg. des Consaux*, II, f° 64, Arch. Mons.)

Le moindre devra estre rendu a la veufve ou *remanans* de la personne trespassee. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 805, éd. 1604.)

Si la poursuite ne s'en faisoit du vivant de la ditte personne, elle se pourra aussy faire apres son trespas contre sa veufve et *remanans*. (1619, *Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 75.)

— Locut., *de remanant*, de reste :

As deus sereurs vint et palla
Ki estoient *de remenant*,
Et mout les ala confortant.
(*Rom. du S. Graal*, 3884, Michel.)

Ceu k'ele avoit *de remenant*
A ces .VI. freres le portoit.
(*Dolop.*, 9816, Bibl. elz.)

Que il porroit avoir *de reimanant*. (Lundi apr. Judica me 1303, *Ch. du vic. de Caen*, Ardenne, Arch. Calvados.)

— *De remanant*, sans interruption :

Se aucun apprentis se rachepte de son maistre, il ne pourra tenir ne lever forge se il n'a servi son maistre, ou autre, *de remenant*, de huit ans, comme apprentis ou comme vallet servant, gaaignant argent. (1355, *Statuts des orfèvres de Paris*.)

— *A remanant*, de reste, surabondamment :

De la vitaille orent *a remanant*.
(*Alisc.*, 4091, A. P.)

Pertris, bistardes et plongons,
Tout en orent *a remanant*.
(*Flore et Blancheflor*, 1682, Bekker.)

Chascuns en eust *a remanant*..
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 13 r°.)

— *A remanant*, à tout jamais, pour toujours :

Et ne font rien *a remanant*.
(*Parton.*, 85, Crapelet.)

Prandre marit est chose *a remenant*,
Ne pais merchiez c'on laist c'on s'an repant.
(Audefroy le Bastard, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et Past.*, I, 8, 37.)

Humilité et raison
Orent en li fait lor maison
Et lor estage *a remanant*
Et furent a tout son vivant.
(Adenet, *Cleomad.*, Ars. 3142, f° 58a.)

Parmi tot çou si l'aim je tant
Ke ses hom sui *a remanant*.
(Gonthier de Soignies, *Chans.*, 4, 29, ap. Scheler *Trouv. belg.*, 2e sér., p. 9.)

— *Avoir à remanant de* (un infin.), avoir en son pouvoir de :

Ço jura k'il n'i remaindreit
Ne en son regne nel laireit,
Se foelté ne li jurout,
E s'ostages ne li livrout,
Que il *eust a remanant*
De tenir pais a son vivant.
(Wace, *Rou*, 3e p., 5451, Andresen.)

Littré donne encore *remanent* comme substantif, terme forestier : ce qui reste des arbres qu'on abat. Au Supplément, il le relève comme adjectif, terme technique, signifiant qui persiste, qui demeure.

REMANANTISE, s. f., biens délaissés par un mort :

Et est assavoir que le comte de Bar ne puet retenir aucun homme des fiez de Champagne ou des gardiens de Champagne, ne le sire de Champagne des siens ou royaume, et se il allassent en l'Empire, iceluy dessous qui mourroit auroit la *remanantise*. (1256, *Cart. de Champagne*, f° 245, ap. Duc., *Remanentia*.)

REMANCHIER, voir Romancier.

REMAND, *-mant*, s. m., nouvel ordre :

En ces entrevaus li mesages que li chastelains avoit envoié en Engleterre revint, et ot au castelain dounees les letres dou *remant* son signour. (Ménestrel de Reims, § 108, var., Wailly.)

Pour cel fol *remant* que li cuens Hues fist, carga li dus ses os a Richart son fill. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 52, Michel.)

On s'arresta a ce, et s'y consenti le duc, qu'on remanderoit l'armee... Et furent les nobles de la cour plusieurs joyeux de ce *remand* pour ravoir leurs amis. (G. Chastell., *Chron.*, V, 59, Kerv.)

Leur donna congé de retourner chacun en sa place jusques a son *remand*, qui seroit assez brief. (Monstrelet, *Chron.*, III, p. 99, éd. 1516.)

REMANDER, *-eir*, verbe.

— Act., demander de nouveau :

S'ele seust engin trover
Cum el peust a lui parler,
Par ses lettres le *remandast*
E le cisne li renveiast.
(MARIE, *Lais*, Milun, 237, Warnke.)

Sire, je vuel bien que vous sachiez que nous li *avons* mandei et *remandei* secours, ne ne trouvons en lui ne secours ne aide. (MÉNEST. DE REIMS, § 259, Wailly.)

— Faire revenir, rappeler :

Par son pere *fui* couronues,
Et d'Engletierre *remandes*.
(MOUSK., *Chron.*, 14469, Reiff.)

Revinrent arriere en Engleterre, car li roys les *remanda*. (FROISS., *Chron.*, VIII, 270, var., Raynaud.)

En fin des longs argumens, on s'arresta a ce, et s'y consenti le duc, qu'on *remanderoit* l'armee, et envoieroit on a Marseille et en Avignon homme propre pour recevoir l'artillerie qui estoit dedens le navire. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 59, Kerv.)

— Ordonner de nouveau :

Au duc *a remandé* qu'il ne soit sy hardis
De rentrer en la tiere.
(*Chev. au cygne*, 25930, Reiff.)

— Mander en réponse, faire connaître :

De chief en chief l'a esguardé,
Des enseignes qu'il i trova
E des saluz se rehaita
Ne puet sanz lui nul bien aveir,
Or li *remant* tut son voleir.
(MARIE, *Lais*, Milun, 270, Warnke.)

Et li manda qu'il assoussist les bourjois et les traitast par droit; li evesques li *remanda* que il n'en feroit riens pour li de sa crestientei. (MÉNEST. DE REIMS, § 186, Wailly.)

Li dus li manda k'il li rendist tout quite, et il li *remanda* ke por la soie amour le tenroit plus destroitement. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Anglet.*, p. 52, Michel.)

Quant li baus vit qu'il estoit assis de teils signours si leur manda que les renderoit la citeit salve sa vie; et li rois Philippe et li altrez li *remanderent* qu'il n'en feroient riens. (J. D'OUTREMEUSE, *Myreur des histors*, IV, 488, Chron. belg.)

— Envoyer de nouveau :

Quant Alixandre ot leues les lettres (de la reine des Amazones), si comensa moult durement a ryre et si li *remanda* unes autres lettres qui dissoient einssint. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 43d.)

— Recommander :

Si vous *remande* et recarge Charle mon fil. (FROISS., *Chron.*, IX, 284, Kerv.)

REMANDEURE, voir REMENDEURE.

REMANEIR, voir REMANOIR.

REMANENCE, voir REMANANCE.

REMANENT, voir REMANANT.

REMANER, voir REMENER.

REMANET, s. m., reste :

Somme dou rendage des dettes qui li massars rent arriere en *remanes* dou tans de ceste massarderie. (1362, *Compte de Grandart, massart*, Arch. mun. Valenciennes, C² 927, f° 31 r°.)

On trouve encore au commencement du XVIIe siècle :

Sont tenus de rendre compte par devant les dictz souverains advoez de la dicte administration et de l'employ qu'ils font du boni et *remanet*, oultre les despens, debtes et charges d'iceulx mineurs d'ans. (1612, *Cout. de St. Omer*, Nouv. Cout. gén., I, p. 290.)

Productions et contredits des parties, suivant l'arrest du 6 mars 1633 et ladite requeste du 16 decembre ensuivant audit an 1631 a ce que lesdits maistres, gouverneurs et administrateurs fussent condamnez payer entierement et pour le tout ausdits tresorier, chanoines et chapelains le *remanet*, qui est la part des mereaux et distributions des absens qui n'ont cause legitime, qui doit accroistre aux presens et assistans au service divin, ainsi qu'il se pratique en tous les chapitres et communautes. (1638, *Arrest de règlem. pour l'hospital S. Jacques-aux-Pelerins*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 352.)

REMANIER (se), v. réfl., se comporter :

Toutes les gregnors pressez rompi et dessevra
Et Do dejouste li bien *s'i remania*.
(*Doon de Maience*, 8765, A. P.)

REMANIR, v. n., rester :

Remanir in nostre ville. (1410, Arch. Frib., *1re coll. des lois*, n° 177, f° 48 v°.)

REMANNANT, voir REMANANT.

REMANNER, voir REMENER.

REMANOIIER, v. n., rester, séjourner :

C'on li fesist *remanoiier*
En la vile aucun escobier.
(MOUSK., *Chron.*, 16276, Reiff.)

REMANOIR, *-eir*, *-enoir*, *-or*, *-ennoir*, *raman.*, v. n., demeurer, rester :

Et *remennoir*
O moi en ma meison vourra.
(*Rom. du S. Graal*, 2926, Michel.)

Se tu vues o moi *remanoir*
Tu seras rois de ma contree.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 11c.)

Ne je n'os *remenoir* o toi.
(*Ib.*, Richel. 1376, f° 27c.)

Quant iluec a guerre trovee,
Remaneir volt en la cuntree.
Le rei ki plus esteit grevez
E damagiez e encumbrez
Voldra aidier a sun poeir
E en soldees *remaneir*.
(MARIE, *Lais*, Elidue, 165, Warnke.)

B. quide bien en pais *remanoir*.
(*Raoul de Cambrai*, 3842, A. T.)

Je ne puis plus or *remanoir*.
(NICOLLE DE MARGIVAL, *Panthere d'Amours*, 783, A. T.)

Ne terre ne aritaige ne lor pet *remenor*.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 86a.)

— Indicatif présent :

Ki l'un[t] oïd *remainent* en grant dute.
(*Alexis*, st. 60e, XIe s., Stengel.)

Plaindre poums France dulce, la bele,
De tels baruns cum or *remaint* deserte !
(*Rol.*, 1695, Müller.)

Acordé sont, ami *remainnent*.
(CHREST., *Clig.*, 2581, Foerster.)

Neis la boucle n'i *remaint* pas entiere,
(*Raoul de Cambrai*, 5049, A. T.)

Tot maintenant sont a la voie mis,
Et li .L. *remainnent* el pais.
(*Aym. de Narb.*, 2691, A. T.)

Mais cil qui ne puet mie en si halt mont mon- [teir
Nes s'il *remant* plus bas ancor soi puet salveir.
(*Poème mor.*, ms. Oxf. Bodl. Canon. Misc. 74, f° 61 v°.)

Et li Normant les poursivirent; mais li dus *rement* en la ville, car il ne vaurrent soufrir que li dus s'en issist o els. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 38, Michel.)

Voire mes, je *remaing* chetive,
Si qu'il me desplait estre vive.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ballad. et Rond.*, XXXII, Bibl. elz.)

L'espoir qu'ai qu'encore m'aint
La doucette simple et coie,
Fait que mon cueur li *remaint*.
(ID., *ib.*, XVI.)

— Imparfait de l'indicatif :

Qui en lor pecies *remanoient*. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Mont-Cassin, f° 98d.)

Encore au XVIIe s. en style familier :

Les ennemis fuirent tout net,
Et pas un d'eux ne *remanoit*.
(*Courrier burl. de la Guerre de Paris.*)

— Parfait :

Si la despeiret, que n'i *remest* nient,
N'i *remest* palie ne nul [ad] ornement.
(*Alexis*, st. 28b, XIe s., Stengel.)

Enz en un bruill par sum les puis *remestrent*.
(*Rol.*, 714, Müller.)

Le jor i ot maint chevalier ocis
Dont maintes dames *remesent* sans mari.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 12f.)

Cum orent dit, hors s'en eisseient
Cil ke contre Deu se tencient,
Li duze i *remistrent* senz els.
(*Evang. de Nicodème*, 1re vers., 324, A. T.)

Le jor i ot maint chevalier ochis,
Dont mainte dame *remeisent* sans maris.
(RAIMB., *Ogier*, 7020, Barrois.)

Ne fu pas morz, ains *remeist* sains.
(*Brut*, ms. Munich, 1953, Vollm.)

N'i *remist* sul li pavemenz.
(BEN., *Ducs de Norm.*, I, 874, Michel.)

Quant cil voient que il s'en vont,
Pasmez *remestrent* el gravier
Li rois et tuit si chevalier.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 1834, Du Méril.)

Une grant piesce *remeist* la chose ensi.
(*Raoul de Cambrai*, 520, A. T.)

La gentil dame au gent cor avenant
De lui *remest* ensainte d'un anfant.
(*Ib.*, 38.)

Cil qui *remastrent* sont livré a essil.
(*Enfances Vivien*, Richel. 368, f° 183c.)

Et poi de roisins *remeisent*. (*Dial. de S. Greg.*, p. 34, Foerster.)

Congié prist a Sebile, qi molt *remest* dolante.
(J. Bod., *Sax.*, cxxix, Michel.)

En heritage li *remest* la contree
Qui fu Hernaut a la fiere pensee.
(*Aym. de Narb.*, 1329, A. T.)

Et si *remestrent* .iiiic. chevalier.
(*Ib.*, 3081.)

Nous *remansimes* orfenin doi enfant.
(*Huon de Bord.*, 2992, A. P.)

Atant s'en va li angres. Karles *remest* joiant.
(*Gui de Bourg.*, 163, A. P.)

Saphadin *remist* vifs e ocist touz les fiz Saladin sun frere. (*Recapitulatio Terre Sancte*, ms Cambridge, S. John's I, 11, Meyer, *Romania*, VIII, 341.)

Remeinsimes tuit sol moi et vos.
(*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 3a.)

Vous *remeinsistes* come fole.
(*Ib.*)

Des .ii. qui *remastrent*, dit li uns a l'autre. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 98b.)

Cesti Fouke *remist* sept aunz veogle, e soffri bonement sa penaunce. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 114.)

Tant fu forte la bataille que de .ii. c. .l. Normant non *remestrent* se non .x. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 22, Champ.-Fig.)

De li Normant, liquel avoient esté troiz mille, non *remainstrent* se non cinc cent; et .vi. grant home de li Normant *remeinstrent*, de liquel .ii. *remainrent* avec Athenulfe abbé de mont de Cassin. (*Ib.*)

Stephane *remaist* avec li Normant (Id., *ib.*, I, 30.)

Mehaus li emperreis *remest* veve, et moult fu dolante de la mort son segnor. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 73, Michel.)

Muz de eus se sustrestrent e poy ove le rey *remistrent*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 22 v°.)

— Autre forme du parfait :

Part de li Pisan estoient en terre et part en *remanirent* as nefs, a ce que par terre et par mer feissent brigue a la cité. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, V, 28, Champ.-Fig.)

Et *remanit* Radus des Preis a Liege, qui sollicitoit les ouvriers en nom d'Ogier et de par l'evesque Gerbain. (J. d'Outremeuse, *Myreur des histors*, III, 9, Chron. belg.)

— Futur :

E ! France dulce, cum hoi *remendras* guaste
De bons vassals, cunfundue e chaeite !
(*Rol.*, 1985, Müller.)

Nus *remeindrum* en estal en la place.
(*Ib.*, 1108.)

La roine *remaindra* ci.
(*Tristan*, I, 2406, Michel.)

Ja ceste chose ne *remandra* issi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 97d.

Ha ! Dex, con nos as obliees !
Com *remmerons* or esgarees,
Qui perdromes si boene amie.
(Chrest., *Chev. au lyon*, 4353, Holland.)

Je vus lo ke vos le leissez
E ke nul mal ne li facez
S'il est de Deu, si *remeindrunt*
Ses signes e si durerunt.
(*Evang. de Nicodème*, 1re vers., 496, A. T.)

As armes, chevalier !
Alomes tost Origni pesoier !
Qi *remanra*, jamais ne l'arai chier.
(*Raoul de Cambrai*, 1290, A. T.)

Qui qui s'en aut, je *remendrai* ici.
(*Aym. de Narb.*, 601, A. T.)

Qui qui s'en aut, sachiez, je *remendré*.
(*Ib.*, 241.)

Et li dui autre *remendront* ci tandis.
(*Ib.*, 992.)

Renart, vos *remaindrez*,
Mes je i m'en vois toz esfreez.
(*Ren.*, Br. II, 803, Martin.)

Certes, sire, fait li rois, ja por ce ne *remandra*, se ma demoisele plaist et siet que ge ses chevaliers soie. (*Artur*, Richel. 337, f° 60c.)

Ne *remangra* en chele vile pierre seur autre. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 107a.)

Biau fils, por qoi estes vous croisies ? Or *remanra* la terre wide de segneur. (*Istore d'Outre-Mer*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 195.)

— Conditionnel :

Si *remaindreient* les merveilleuses hoz,
N'asembleroit jamais si grant esforz,
Terre majur *remaindreit* en repos.
(*Rol.*, 598, Müller.)

Jai ne *remainroit* por avoir
Qu'il ne li feissent avoir
Fammo selonc sa volenteit.
(*Dolop.*, 10349, Bibl. elz.)

N'i *remandroie* por tot l'or Salemon.
(*Aym. de Narb.*, 419, A. T.)

Et s'il ne le dounoit, elle *remanroit* a Margheritain, se femme. (Mai 1250, *C'est li escris Warnier Ferain*, Chirog., Arch. Tournai.)

Et ne *remandroit* nulle esperance de assambler le concille. (Monstrelet, *Chron.*, II, 106, Soc. Hist. de Fr.)

— Subjonctif présent :

Ne place Deu ne ses sainz ne ses angles
Après Rollant que jo vive *remaigne !*
(*Rol.*, 3718, Müller.)

Pur ço est mielz que *remaignes* en la cited; si i serras cume nostre forteresce. (*Rois*, p. 186, Ler. de Lincy.)

Laissons ester et si *remaigne* ensi.
(*Raoul de Cambrai*, 4600, A. T.)

Droiz enperere, je n'en ai nul corage
Que je *remengne* en la terre sauvaje.
(*Aym. de Narb.*, 531, A. T.)

Si qu'ele n'i *remengne*. (*Doct. Sauvage*, ms. Rennes 147, f° 83b.)

Et *remengienz* quitement... (1265, *Test. de Gui de Laval*, Arch. Mayenne.)

Otreierent que une peece de pré... *remainge* perdurablement a heritage... (Mardi apr. St-Mart. d'hiv. 1275, Sém. St-Charl., Allonnes, Arch. Maine-et-Loire.)

— Subjonctif imparfait :

El desert manuns,
Si nos i penuns
Altresi forment
Cum se savium
Qu'i *remainsissum*
Pardurablement.
(*Grand mal fist Adam*, str. 87, Suchier, *Reimpredigt.*)

Sos ciel n'a home, s'en concell ne se mist
De ces frans homes, ne *remansist* honnis.
(*Raoul de Cambrai*, 6199, A. T.)

Se fussiez vis, tres bien le sai de fi,
Ne *remeinsist* mie Nerbone ainsi.
(*Aym. de Narb.*, 589, A. T.)

Mais autre chose ne nos requerez mie por que nos *remassissons* du roi. (*Artur*, Richel. 337, f° 140c.)

Si vous proi que vous *remaignissies* des compaignons de ma maison. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 34b.)

Qui apres lor mort *remainsist* vivant. (Mars 1249, Arch. Maine-et-Loire, Fontevr., La Roch., fen. 4, sac 16.)

Onques n'i ot beste tant ose
Qui *remansist* por nule chose
Qui ne venist hastivement.
(*Renart*, I, 19, Martin.)

Que l'autre entiere *remainsist*.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours 906, f° 5b.)

— *Remes*, partic. passé :

Quant an la cambra furent tut sul *remes*.
(*Alexis*, st. 13e, xie s., Stengel.)

Dolente an sui *remese*.
(*Ib.*, 27b.)

En la citet nen ad *remes* paiens
Ne seit ocis u devient chrestiens.
(*Rol.*, 101, Müller.)

Nule des .c. n'en est *remeise* en vie.
(*Raoul de Cambrai*, 1889, A. T.)

Ains qu'ele issist de sa contree,
Por son mari qui mors estoit,
De qui *remese* ençainte estoit.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 96, du Méril.)

An pure sa chemise est li suens cors *remes !*
(*Parise*, 647, A. P.)

Et dist : Las ! si mar fui nes
Quant mes cuers est si sans moi *remes*.
(*Pastourele*, Romv., p. 311.)

Quar Costantinople ert *remese*
A Bauduin .i. enfançon.
(Mousk., *Chron.*, 28080, W. et D.)

Quar qui m'eust donné d'argent plaine une tor
Ne fusse je *resmez* .iii. jors en lor contor.
(*Un dit d'aventures*, 71, Trébutien.)

Ma mere est la dehors *remese* avec Sanson.
(*Doon de Maience*, 5492, A. P.)

Et li Grex tant coment il en estoit *remez* de l'autre bataille furent mort. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 22, Champoll.)

Jusque a la parfaite solution per lui faite de ce qu'il seroit *remas* devoir. (1387, *Rec. dipl. de Fribourg*, V, 9.)

Lesqueulx, en comensans a la besogne de la dite venue dudit mons. le Daulphin, ont esté d'oppinion que des plus notables de la ville yront audevant dudit seigneur, la ville *remese* souffisamment garnie. (14 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 135, Guigue.)

— Formes extensives, *remesu*, *remansu*, *ramansu*, *remainsu*, *remasu*, *remanu* :

Les baruns li ont responduz
Ki ja n'ert *remansuz*.
(*Conquest of Ireland*, 536, Michel.)

Et dest en Egypte n'a homme *ramansu*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 43ª, Michelant.)

Berarz de Mondidier est illuec *remasuz*.
(J. Bod., *Sax.*, c, Michel.) Var.: ou guez *remanuz*.

Li confenons de soie n'i est pas *remasu*.
(Id., *ib.*, cxlii.)

Dedens la vile n'a home *remasu*
As murs ne soient por desfendre venu.
(*Raoul de Cambrai*, 1444, A. T.)

A la tierce des portes est a pié descendus
Et tot li Hurepois : nus n'i est *remasus*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 60, v. 9, Michelant.)

Par dedenz Roume estoient *remanu*
Avoec Sadoine si ami et si dru.
(*Enf. Ogier*, 4878, Scheler.)

Miex li venist encore qu'ele *fut remanue*.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 3ᵇ.)

Et li a dit : Amis, que me dis tu ?
Ou est mes sires? me mande il salu?
Porquoi est il arriere *remainsuz?*
(*Jourd. de Blaives*, 265, Hofmann.)

Lors s'en vont vistement, n'i a nul *remesu*.
(*Doon de Maience*, 647, A. P.)

— Loc., *remanoir en*, tenir à, dépendre de :

S'il te creust, n'en eschapase vis,
Ne *remest* pas en toi ne fui ocis.
(*Aym. de Narb.*, 725, A. T.)

Seigneur, il est ore hyvers, ne nous ne porriemes passer mie outre mer, ne che n'*est* mie *remes* en mi. (Rob. de Clari, *Estoire de Constantinoble*, p. 12, Riant.)

Mais que il en moi ne *remaigne*
Bien puis alegier ma doulour.
(Beauman., *Manekine*, 450, A. T.)

Mais que il en li ne *remaingne*,
Bonnement de cuer li otroi,
Roine iert et dame de moi.
(Id., *ib.*, 1658.)

— Absol., comme demeurer sur la place :

Baliganz veit sun gunfanun cadeir
E l'estandart Mahumet *remaneir*.
(*Rol.*, 3551, Müller.)

— *Remanoir en estant*, s'arrêter, rester debout :

Li soleilz *est remes en estant*.
(*Rol.*, 2459, Müller.)

Tuit li altre *sunt remes en estant*.
(*Ib.*, 2655.)

— Ne pas se faire, ne pas avoir lieu :

Tant frad d'ambes parz mesure
Ke mult ert purvers e engres
[Cil] en ki *remeindra* la pes.
(*Frag. d'une vie de S. Thom. de Cantorbery*, f° 2 r°, v. 28, A. T.)

Car on doit bien faire un meschief
Petit pour plus grant *remanoir*.
(Beaumanoir, *Manekine*, 358, A. T.)

Se vous ne les poes ataindre,
Il convient ces noeces *remaindre*.
(Id., *Jehan et Blonde*, 3347.)

Car ja por chose que on lor face, (as jones fames) ne *remaindra*, se eles en sont escriees ou ataintes, que eles n'an soient honies a touz jors. (Philip. de Navar., *Quatre ages d'ome*, § 88, A. T.)

— Résister :

N'i ad castel ki devant lui *remaigne*.
(*Rol.*, 4, Müller.)

— Cesser, finir, s'arrèter, s'apaiser :

Si' st ampairet, tut bien vait *remanant*.
(*Alexis*, st. 2ᵉ, xiᵉ s., Stengel.)

Ceste bataille ne po̧t *remaneir* unkes.
(*Rol.*, 3587, Müller.)

Bien fait a *remaneir*,
Laissum le plait.
(*Ib.*, 3798.)

L'asaus *remaint* qui estoit entrepris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 50ᶜ.)

Car des Grejois ne des Romains
Ne dit an meis ne plus ne mains ;
D'aus *est* la parole *remese*
Et estainte la vive brese.
(Chrest., *Cliges*, 41, Foerster.)

Par faus loiers *remaiment* li droit plait.
(*Couronn. Looys*, ap. Bartsch, *Lang. et litt. fr.*, 125, 1.)

Et quant cele granz noise *remest*, li bons dux de Venise, qui mult ere sages et proz, monta el leteri et parla au pueple. (Villehard., § 29, Wailly.)

Quant noif *remaint* et glace funt,
Qe resclarcissent cil ruissel.
(*Rom. et Past.*, I, 46, 1, Bartsch.)

Adonc *remerent* li haut cri,
Et tuit en furent esbahi.
(*Sept Sages*, 724, Keller.)

Remest la noise et la tumulte.
(*Ib.*, 789.)

Charles a fait l'assaut *remanoir* et laissier,
Que bien sent que sa force ne li vaut .i. denier.
(*Gui de Bourg.*, 1457, A. P.)

Il a fet .i. ban fere, s'est li noisiers chaus,
Et d'amont et d'aval *est* moult tost *remanus*.
(*Gui de Nant.*, 352, A. P.)

Li vens *remaint*, et ele esgarde
Une flame devant son vis.
(*Chev. as deus esp.*, 692, Foerster.)

Losengier, qui por noient
Suelent mentir,
Font bone amour *remanoir*
Et departir.
(Gonthier de Soignies, *Chans.*, 3, 38, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, 2ᵉ sér., p. 7.)

Tout sont alé li bien au monde
De toutes pars a la reonde ;
Tout est alé et tout *remaint*.
(B. de Condé, *li Contes dou pel*, 13, Scheler.)

Mes li chrestien non *remanirent* de les persecuter et de occire, juque que .xx. mille armes en manderent en enfer. (Aimé, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 18, Ch.-Fig.)

— *Sans remanoir*, sans hésitation, à l'instant même :

Sire, g'i vois *sans remanoir*
Vostre naissance anuncier.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jubin., *Myst. inéd.*, II, 71.)

— Aattendre, différer, tarder :

Jo manderai mes humes, quant k'en purrai
E irai en Espaigne, ne purrat *remaneir*. [aveir
(*Voy. de Charlem.*, 229, Koschwitz.)

Or ne puet *ramanoir* qu'a son cuer n'ait irour
Ly roys Cornumarans qui tant ot de valour.
(*Godef. de Bouillon*, 23651, Reiff.)

Ainz vos toudrai la teste, ne porai *remenoir*.
(*Floovant*, 1078, A. P.)

Se Karles vient sor vos de France la garnie
Il i aura bataille : ce ne *remenra* mie.
(*Ren. de Montaub.*, p. 29, v. 26, Michelant.)

On fait bien mal pour pis a *remanoir*.
(*Anc. prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, t. II, p. 360.)

— Infinit. employé substantiv., action de rester :

Li aleirs m'est plus porfitaubles que li *remenoirs*. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 13ª.)

— *Etre en remenoir*, être gardé dans le souvenir :

Ice doit *estre en remenoir*
Qanconques preudom dist pur voir.
(Marie, *Ysopet*, LX, Roq.)

— Retard, délai :

Pensai ci fust li *remaneirs*,
E que ceo fust mais a noz eirs.
(Ben., *Ducs de Norm.*, I, 1811, Michel.)

Se isi nel faiz, nul *remaneir*
N'unt n'aveir ne li porreient
Des que vitaille n'i aureient.
(Id., *ib.*, II, 6638.)

— Partic. passé, las, épuisé :

Molt afeblist li rois de sa vertu,
De sa proesce est asses *remansu*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 214ᶜ.)

De sa proesse est forment *remessus*.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 215 r°.)

Remes d'armes e senz honur,
Qui quors nen unt mais ne valor,
Les apelent.
(Ben., *Ducs de Norm.*, II, 4975, Michel.)

Laissies ma dame : vielle est et *remasue*.
(*Raoul de Cambrai*, 1212, A. T.)

Partout la voi (la chanson) et *remese* et faillie,
Molt est ses noms et ses pris abaissies.
(Thib. iv, *Chans.*, p. 94, Tarbé.)

E telz i a qui dient que cil dou moien aage sont ja ampirié, et auques recreu et *remeis* en partie de ce qu'ils sorent et valurent. (Phil. de Navarre, *Quatre aages d'ome*, § 36, A. T.)

— Gâté, détérioré :

Por coi ne se repose, car vius est et *remes*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47ᶜ, Michelant.)

La (robe) vielle, la *remese*.
(G. de Coinci, *Mir.*, Richel. 2131, f° 305ᵇ.)

Pouvre ert [moult] sa cote et *remese*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 2ᵈ.) Méon, 210 : esrese.

— Fini, terminé :

Ydonc est *remis* (à la mort) le guinier,
Et le grondir et le grinier,
Et le tifer et le painier.
(Est. de Fougieres, *Liv. des manieres*, 1237, Kremer.)

— Substantivement, ce qui reste, le demeurant :

Partoient ce qu'il avoient pris, et s'appareillerent de prendre lo *remes*. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, II, 20, Champ.-Fig.)

remanois, s. m., arrêt :

> Atant broche sans *remanois*
> Les bons chevaus des esperons.
> (*Couci*, 1736, Crapelet.)

remanoquier, v. a., disposer avec un soin spécial :

A maistre Jacques du Pont, carpentier, pour *avoir* aussi *remanoquié* le queminee allant oudict comble... (20 mai-19 août 1458, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

Cf. Ramanoquier.

remansille, voir Remasille.

remanson, voir Remason.

remanteler, v. a., regarnir de manteau :

Et retourchier les dues cheminees de la chambre et *remanteler*. (2 août 1404, *Inv. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

remantevoir, voir Rementevoir.

remarchander, v. a., débattre de nouveau, remettre en question le prix d'une chose :

Iceux executeurs prierent tant a le dicte de Hollaing que elle *remarchanda* a eux, pour une annee ensivant, parmy tant que il ly firent prest de .ix. lb. pour une demye annee. (9 Février 1404, *Ex. test. d'Isabiel Volcarde*, Arch. Tournai.)

Item, et environ la fin de la dicte annee, par Mahieu Roussiel, Colart Grimault et leurs femmes, ladicte menre d'ans fu apportee en Tournay vers ses proixmes et amis, pour savoir s'elle estoit assez grande pour le tenir a le bonne ville et aler a l'escole, veu laquelle, l'en fu d'accort qu'elle seroit encores a nouriche ung an finant au Noel [l'an m. cccc.] xxxi, et en *fu remarchandé* au pris de .vi. t., l'an, pour les despens desquelz et aussi en *remarchandant* dudit enfant, fu payé et despendu que lesdis tuteurs emploient en mises .xxiiii. gros, vaillables, .xiiii. florins. (19 août 1433, *Exécution testamentaire de Hennette Escamelot*, Arch. Tournai.)

Item, pour le despensse de deux disners, fais, l'un quand on *remarchanda* de le table dudit maistre Nicolle au dessus nommé Thomas Aronde,... .xxi. s. .ii. d. (26 oct. 1450, *Curatelle de Nicole le Conte*, Arch. Tournai.)

remarcir. v. a., diviser, séparer :

> Mainte contree a en Europe...
> Par les aigues qui le devisent
> Et departent et *remarcisent*.
> (Mousk., *Chron.*, 12885, Reiff.)

Cf. Marchir 1.

remarnier, v. a., recouvrir de marne :

Est de neccessité de relever la terrasse sur la grant viz et la *remarnier* et rejoinctoyer pour ce qu'il y pleut. (4 mars 1504, Arch. B.-Pyr. E 379, I A 5625.)

remarque, s. f., marque, insigne, preuve :

Les advocats, tant plaidans que consultans sont honorez du chaperon fourré, qui est la vraye *remarque* du magistrat du palais. (E. Pasq., *Rech.*, II, 3, p. 56, éd. 1643.)

De la vient que quand l'on escrivoit aux evesques, toute la plus belle *remarque* d'honneur qu'on leur pouvoit bailler, estoit de les dire dignes du siege apostolic de Rome. (Id., *ib.*, III, 9, p. 186.)

Puis luy demanda son espee, principale *remarque* de sa dignité de connestable. (Id., *ib.*, vi, 10, p. 477.)

Depuis mon aultre lettre escripte, j'ay receu la votre du Xe de septembre, et ay sceu que les Portugais, qui, depuis que le roy d'Espagne s'empara du royaume, se sont tousjours opposez a sa domination, ont naguere envoyé vers ce seigneur pour requerir sa faveur et entremise envers la seigneurie de Venise, pour leur mettre en liberté celuy qu'ils soutiennent estre leur roy Don Sebastien de Portugal, lequel estant arrivé en ladicte ville de Venise, y a esté arresté et est encore detenu prisonnier, asseurans tous les dicts Portugais qu'il est roy de Portugal sans faulte, de quoy ils donnent de tres bonnes enseignes et *remarques*, jusques a faire offrir de tenir prison pour luy, ou d'estre tenus comme imposteurs s'ils ne le verifient, (31 oct. 1600, *Lett. miss. de Henri IV*, t. V, p. 334, Berger de Xivrey.)

— Vestige, trace :

Ne nous estant demeuré pour *remarque* de toute cette ancienneté que les paroles sans effect. (E. Pasq., *Rech.*, II, 4, p. 58, éd. 1643.)

Fut erigé un nouvel estat dans Rome qui fust appelé senateur, dont encores aujourd'huy en voit on quelques *remarques*. (Id, *ib.*)

— Genre, caractère :

> Des Grecs et des Romains cet art renouvelé
> Aux François les premiers ainsi fut revelé :
> A leur exemple prist le bien disant Petrarque
> De leurs graves sonnets l'ancienne *remarque*.
> (Vauquelin, *Art. poét.*, 557, éd. 1605; Pellissier, p. 33.)

— Prérogative :

Les papes, qui de toute ancienneté s'estoient habituez dans Rome, voyans que par devers eux demeuroient les prerogatives et anciennes *remarques* de l'empire, voulurent avoir autour d'eux un conseil, de la façon que les empereurs. (E. Pasq., *Rech.*, III, 4, p. 166, éd. 1643.)

— Objet remarquable, digne de remarque :

Claude Bourgeois, peintre a Bourges, reçoit .xv. liv. pour ung planq et dessinq qu'il avoit faict des principales *remarques* de ceste ville. (*Compt. de la ville de Bourges*, 1628.)

— *De remarque*, de marque, remarquable. En parlant de personne :

A la poursuitte se r'allierent a luy dix gentilshommes de *remarque* qui le prierent de les mener. (A. d'Aubigné, *Mém.*, an 1587, Lalanne.)

Le roy y perdit aussi quelques uns des siens, comme Grisons ou Anglois, mais en fort petit nombre, et peu de personnes de *remarque*. (Cheverny, *Mém.*, an 1592, Michaud.)

Ce n'est pas avoir beaucoup de merite, repliqua la conseillere, de vouloir aspirer a ces honneurs dont on est indigne, et, pour y parvenir au prejudice des seigneurs de *remarque* et de la trop grande bonté du roy, de se servir de moyens reprochables a l'infiny. (*Caquets de l'Accouch.*, 5e journ., p. 161, Bibl. elz.)

— En parlant de chose :

On a veu jadis des edifices superbes et des bastimens de *remarque* succomber d'eux mesmes sous leur propre poix, pour avoir esté bastis et fondez sur le sable. (*Invent. univ. de Tabarin*, 10, Bibl. gaul.)

remarqueur, s. m., celui qui remarque :

Le mareschal, des plus grands chasseurs et *remarqueurs* de chemins de son temps, ayant bien ruminé sur cecy, le communique a Bonnivet. (Du Villars, *Mém.*, an 1554, Michaud.)

Grand *remarqueur* des passages et paysages. (Id., *ib.*, 2e av. au lect.)

remasance, *-ence*, *remaisansse*, *-aisance*, *remessance*, s. f., demeure, résidence, séjour :

> Ci prist od ses genz *remasance*.
> (Ben., *D. de Norm.*, I, 657, Michel.)

> Tuit quidon bien, tuit unt creance
> Que seit ci nostre *remasance*.
> (Id., *ib.*, II, 6407.)

> Trestot issi cum vos devis
> Fu a Roem li reis Lowis
> Toz sojornanz a *remasance*,
> Ausi seur cum en mi France.
> (Id., *ib.*, II, 15414.)

> En tot le reaume de France
> N'aura ja home *remasance*
> Qui a seignor ne nos i tienge.
> (Id., *ib.*, II, 24473.)

— Fig., *avoir remasance à*, être fixé à, être décidé à :

> Buene e honeste est vostre lei,
> N'i blasme rien ne jeo ne dei,
> Mais n'*ai* en quor pas *remasance*
> *A* oster mei de ma creance.
> (Ben., *D. de Norm.*, II, 1959, Michel.)

— Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre :

Et des *remasances* de blez et de deniers qu'il dut. (1310, Arch. Aube, reg. 6145, f° 1.)

En rabat et amenuisement de la somme de deus cenz huit lib. et dis solz par. que li diz abbes et couvent devoient aus diz maries de la *remasence* de quatorze vinz lib. par. pour cause de la vente de plusieurs biens. (1317, Arch. L 762, n° 8.)

Une mine d'aveinne de la *remasance* des

grains. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, fº 52 vº.)

Et fu vendue la *remaisansse* (du vin) a Gilet de Henaut. (1335, *Ib.*, fº 259 rº.)

La *remaisance* de .LX. queues de vin. (*Ib.*)

Nous avons et devons avoir resseance et *remaisance* de nos bourgois, bourgoises. (1367, *Ord.*, VII, 343.)

Somme toute des *remasences.* (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, fº 103 rº.)

Somme de despences et *remasences.* (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, fº 174 vº.)

Recepte des *remasences* des annees passees. (1461, *Compt. de la fabriq. de S. Etienne*, GG 358, fº 1 rº, Arch. Aube)

— Copeaux laissés en forêt, après qu'on y a coupé le bois de corde et de charpente :

Que se ils treuvent ou temps avenir bois abbatu, soit eschaplé ou entier, ou autres *remaisances.* (1376, *Ord.*, VI, 221.)

...Que les *remessances* de nos eaues et forest.... (1402, *Ord.*, VIII, 527.)

Que les *remessances* de nos eaues et forest ne seront vendues, tant que le maistre des oeuvres, qui sera pour nous en ces parties, les ayant veues, et qu'il ayt rapporté qu'il n'en ayt plus mestier ou que tout l'oeuvre soit accomplie. (*Gr. Cout. de France*, I, p. 56.)

Bourgogne, *remasance*, surplus.

REMASENCE, voir REMASANCE.

REMASILHE, voir REMASILLE.

REMASILLE, *-silhe*, *remesille*, *remaisseille*, *remansille*, *remanssile*, s. f., reste, dépouille :

E lerrunt lur *remesilles* a lur enfanz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, XVI, 14, Michel.)

Saulez sunt des filz, e laisserent lur *remasilles* a lur enfanz. (*Lib. Psalm.*, Oxford, XVI, 16, Michel.)

Lur *remaisseilles*. (*Ib.*, Brit. Mus. Ar. 230, fº 19 rº.)

Les *remanssiles* ont ocis.
(WACE, *Brut*, 1197, Ler. de Lincy.)

Et sil frai de Jerusalem cume fait l'ai de Samarie e del lignage Achab, si la destruirai et abaterai, e aplanierai si cume l'um sult planier tables de graise, e jo guerpirai les *remasilles* de mun heritage. (*Rois*, p. 421, Leroux de Lincy.)

Des atant ke les *remasilhes* de la nuit s'en alant parfitement soient torneies en la lumiere del jor sivant. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 257, Foerster.)

Tu apareilleras leur viaire en tes *remasilles.* (*Psaut.*, Maz. 258, fº 26 rº.)

Por abatre la vertu as fils Jerusalem et les *remasilles* de Jerusalem. (*Bible*, Richel. 901, fº 67ᵇ.)

Aussiens vit que il perdoit toutes ses genz et que du recouvrer n'estoit nule esperance ; si comanda que l'en ouvrist les portes, por recevoir dedenz la ville les *remasilles* de sa gent. (GUILL. DE TYR., V, 6, P. Paris.)

Quitte a plain de toutes tailles et *remasilles* de tailles. (1324, Arch. JJ 62, fº 35 vº.)

Et n'afiert pas en verité,
Que puisque avec la deité
Sera ainsi hault eslevee,
Et dessus tous les cieuls montee,
De telle grant proporcion,
Que par aucune occasion
Demeurt, *remasille* ou relique
Ailleurs de ton corps autentique.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, 3813, Cocheris.)

Dont les *remansilles* encores apparoient des le temps des Jebusees. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, fº 163ᶜ.)

Remansilles, id est, restes demeurans. Id quod remanet. (NICOT, 1606.)

REMASON, *remaison*, *remanson*, s. f., bois qui reste dans les forêts, après qu'on en a tiré le bois de charpente et de corde :

Universa ligna succisa de boscho que vulgo vocantur *remanson.* (1206, *Cart. de Montiéramey*, p. 237, Lalore, origin.)

Puent panre lou vanteis et les *remasons* en ce meesmes bois. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., Arch. H.-Marne.)

L'iglise de Saint Ourbain ne les appartenances ne doient panre en la forest point de chaine ne de perier ne de poumier pour ardoir se *remason* ne sont. (*Ib.*)

Li *remason* des marriens. (*Ib.*)

Avons donné... aus habitans de la ville de Poocourt... l'usage qu'ils ont en nostre forest de Poocourt de *remaison.* (1341, Arch. JJ 72, pièce 239.)

REMASSE, voir RAMASSE 1.

REMASSIER, voir RAMASSIER.

REMASTINEE, part. passé fém., couverte plusieurs fois par le mâtin :

Voy ou a esté mastiné
Le mastin filz de la mastine
Mastinee et *remastinee.*
(*Act. des apost.*, vol. II, fº 102ᶜ, éd. 1537.)

REMASUR, s. m., copeaux abandonnés en forêt, après l'enlèvement des bois de corde et de charpente :

Jehan Choisel, gruier de nostre forest de Halate, eust et preist en nostre dite forest de son droit de l'eritage de sa gruerie touz les *remasurs* du boiz coupé par les usagiers de la dite forest et en feist son pruffit. (1324, Arch. JJ 62, fº 69 vº.)

Li *remasurs* du bois couppé. (*Ib.*, fº 173 vº.)

REMATICLE, adj., semble exprimer l'idée d'humide :

Des chartres, lettres, comptes, papiers et registres appartenans a ladicte ville, dont ils ont perdu grant partie, et ce qui en avoit et a esté trouvé... parce qu'ilz avoient esté mis en lieux *rematicles*, sont toutes caduques et effacees. (27 sept. 1452, *Ch. de J. de Bourg.*, Arch. Yonne, Pièc. hist.)

REMATONER, v. a., faire rejoindre :

Tantost com remet jus l'ymage
L'uis voit ouvert et lo passage ;
Et maintenant qu'il la prent
L'huys ensemble si se reprent,
Et Diex si tost li *rematone*
Qu'assez i luite et tastone ;
Mes ne puet de fors glacier
Ne plus que s'il estoit d'acier.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, fº 208ᵇ ; Poquet, col. 657.)

Cf. MATONNER.

REMATRE, voir REMETRE.

REMAUDIRE, verbe.

— Neutr., maugréer :

En pes se tient e pacience,
Ne *remaudit*, grundist ne tence.
(*S. Thom. de Cantorbery*, fºˢ 3, v. 1, A. T.)

— Act., maudire de son côté :

Et quant l'en le maudissoit, il ne *remaudissoit* pas. (*Bible*, Epit. de S. Pierre, ch. 2, éd. 1543.)

REMAUX, s. m., suif en branche :

Remaux, auve et gresses. (1296, *Rentes d'Orliens*, fº 16 rº, Arch. Loiret.)

Remaux et oint et gresses. (*Ib.*, fº 18 vº.)

Chascune charretee de bacons et d'oint et de *remaux* aus foires et aus marchez, doivent douze deniers. (*Anc. Cout. d'Orléans*, p. 471, ap. Ste-Pal.)

REMAYS, voir REMES 2.

REMBANAGE, s. m., réajournement :

Tous surcens procedans de telles rendues a nouveau tenementiers sont et demeurent perpetuels, et sans pouvoir estre revocqué par *rembanage* et reachat. (1589, *Cout. de Binch*, Nouv. Cout. gén., II, 207.)

REMBANEMENT, *ramb.*, *ranb.*, s. m., réajournement :

Quant on vuelt faire ung adjornement, le doyen don maire doit faire l'adjornement, et se doit tesmongnier au maire a quel jour il ait fait l'adjornement, et celuy que ait fait faire l'adjornement doit venir au londemain, pour faire son *ranbanement* par devant le maire et par devant .I. eschevin. (*Droits des Maires*, Hist. de Metz, IV, 90.)

C'est assavoir que les *rambanemens* se doient faire de douze semaines en autres. (1397, *Atour*, ib., IV, 480.)

REMBANIR, v. a., syn. d'*embanir* :

Sy enffans pevent clamer le moietié de tous ses cateulx et de tous ses meubles (du père) et *rembanir* trestout partout la ou ils les scevent. (XIIIᵉ s., *Cout. des bourg. de Cambrai*, Taillar, p. 385.)

REMBARREUR, *rembareur*, s. m., celui qui rembarre :

Et par ainsi furent les *rembarreurs* rembarrez, les batteurs abattus. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccliii, Buchon.)

Les femmes disent qu'ilz n'ont pas si tost attaché la brayette de leurs chausses, qu'ilz ne cherchent a grand hate a qui le dire, trop bien les *rembareurs* de boutiques apres souper. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 57, Bibl. elz.)

REMBATRE, *ren.*, verbe.

— Act., renfoncer, enfoncer fortement :

Il *renbati* s'espee el feure maintenant.
(*Aiol*, 5886, A. T.)

Puis *rembat* le coutel en une plaie arriere.
(*Doon de Maience*, 1643, A. P.)

— Fig., rejeter :

Tu vainkis, quant tu t'abaissas,
Mais l'onours dont toi essauchas
T'a en le luite *rembatu*.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, ciii, 10, Van Hamel.)

— Réfl., se renfoncer, se rejeter, rentrer :

Si *se rembat* dedens sa route.
(*Gilles de Chin*, 4994, Reiff.)

En leur navie *se renbatent*
Pelerins qui armes i portent.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 32ª.)

C'est d'avarisse qui les bat,
Et perece avoec *se renbat*,
Ki ne lait faire boine voie.
(Baud. de Condé, *li Contes dou pel*, 155, Scheler.)

Et s'ilh advenoit que teiles forfaisant *soy renbatist* dedens la citeit ou banlieu, sens avoir payet ladit voie. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 202, Chron. belg.)

Ilh *s'estoit renbatut* a Liege, sens le greit delle citeit. (Id., *ib.*, p. 354.)

— Neutr., dans le même sens :

S'ilz eschapent, ilz se traient arriere ;
D'y *rembatre* n'ont nulle fois envie.
(E. Deschamps, *Poés.*, III, 54, A. T.)

REMBAUCHIER, *renbauquier*, v. a., réparer les poutres de, regarnir de poutres :

Pour *avoir renbauquié* le grange de ladicte mason de Bassy, et y avoir mis une piece de bois pour le penne. (1502, *Tut. de J. Quitz*, Arch. Tournai.)

REMBELIR, *ramb.*, v. n., redevenir belle, calme, en parlant de la mer :

Cler temps fist, la mer *rambeli*.
(Wace, *Conception*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 2ª, P. Meyer.)

Haute-Norm., vallée d'Yères, *rembélir*, devenir plus beau, en parlant du temps. Ironiquement, un *rembéli*, un homme laid.

REMBLER, v. a., remblayer :

Et metan lor lin en roe et en *remblant* de vasons et de raime. (Nov. 1244, Cysoing, Arch. Nord.)

REMBLOQUIER, v. a. ?

A Thiery Vaillant, carpentier,... [pour] *avoir rembloquié* le grande roet servant a present a le tour de le Potterie. (20 fév. 1433-22 mai 1434, *Compte d'ouvrages*, 2ᵉ Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMBOER, *-bouer*, verbe.

— Act., rejeter dans la boue, souiller de nouveau :

Gardés ja mais ne revenes
Au monde *remboer* vos pies.
(Renclus de Moiliens, *Carité*, cxxxi, 11, Van Hamel.)

— Réfl., se couvrir de boue :

... Il doit estre plus pugny
De tant qu'il a esté lavez,
Et que depuis *s'est remboez*.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, f° 5ᵈ.)

Et que depuis *s'est remboué*.
(Deguilleville, *Trois pelerin.*, f° 96ª, impr. Instit.)

REMBOISTER, *-oiller*, verbe.

— Act., loger, cacher :

Fleume siet, comme sus sa sele,
El pommon, et en la cervele...
Car nature *l'a* la *remboisté*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 353ª.)

— Réfl., s'emboiter :

Le president Birague s'estoit chargé de faire conduire, avec la trouppe qui partoit de Thurin, douze fortes eschelles, chacune composee de deux pieces qui *se* rejoignoient et *remboittoient* par le milieu avec deux mortaises de fer. (Du Villars, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

REMBOITTER, voir Remboister.

REMBOTER, v. n., remettre ses bottes :

Ressue tes pies et *rembote*,
Rencloistre toi en *rembotant*.
(Rencl. de Moil., *Carité*, cxxxiv, 9, Van Hamel.)

REMBOUCHER, *-bouscher*, v. a., boucher :

Les mousches a miel vernissent leurs ruches de ceste matiere, comme qui *rembouscheroit* une muraille. (Du Pinet, *Pline*, xi, 6, Lyon 1566.)

Elles (les abeilles) vernissent leur ruche de cire et *r'embouchent* tous les trous, les fentes, les advenues. (E. Binet, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

— Absolument :

Dans la ruche, les offices sont departiz, car les unes bastissent, les autres plastrent et *rembouchent*. (Du Pinet, *Dioscoride*, II, 77, éd. 1605.)

— Remettre en forme :

... A son pied...
Il a trouvé un housseau disposé,
Et renvoya l'autre pour *reboucher*.
(*Faifeu*, p. 57, éd. 1723.)

— *Rembouché*, part. passé, bouché :

Les marsouins ont le museau moussé et *rembouché* comme sur chien qui rechigne. (Du Pinet, *Pline*, ix, 9, éd. 1566.)

REMBOUCHEURE, *-ure*, s. f., place bouchée :

Maintenant on rembousche seulement les entes d'argille pestrie avec de la paille, et suffit que le greffe ait deux doigts par dessoubs la *rembouchure* et torqure. (Du Pinet, *Pline*, xvii, 14, Lyon 1566.)

Il ne faut laisser pour le plus que deux boutons hors la *remboucheure*. (Id., *ib.*, ch. xv.)

REMBOUER, voir Remboer.

REMBOUGENER, voir Remboujonner.

REMBOUGIER, v. a., rapiécer, raccommoder :

Et la dame bien ensignie
Qui fet bone toile dougie
Dont sa chemise *est rembougie*.
(*Li Escomen. au lecheor*, Wright, *Anecd. litt.*, p. 61.)

Haut-Maine, *rembeuger*, *rembouger*, refaire un bout.

REMBOUJONNER, *renbougonner*, *-gener*, *renb.*, v. a, regarnir de boujons :

A Willemme de le Rue, carlier,... pour *avoir renbougonné* deux des cuviers de la ville, .ii. s. (19 sept.-18 fév. 1468, *Compte d'ouvrages*, 6ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

A maistre Jehan Thiery, maistre carpentier de ladicte ville,... item [pour] *avoir* fait .iiii. chivieres, et *renbougonnet* pluiseurs vieses, et fait plusieurs battes servans ausdis ouvriers et manouvriers. (1481, *Compte des fortifications*, 12ᵉ Somme des mises, Arch. Tournai.)

A Gorsart Desnoettes, carlier,... pour *avoir rembougené* une esquielle, .iii. s. .v. d. (1535, *ib.*)

REMBOURS, s. m., remboursement :

Et qu'il offre, estant garny d'argent a la main, faire *rembours* audit acheteur du pris par luy tiré. (*Cout. de Hesdin*, II, Coust. gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

En ce cas les deniers procedans du *rembours* dudit retrait, sortissent la nature et condition des heritages retraits. (*Coust. particul. de Hesdin, touchant les success. de douaires*, IV, ib.)

Le *rembours* ou acquit d'icelles obligations se devra faire en mesmes especes et pieces d'or ou d'argent. (*Lett. pat. des Archid. touchant l'extinction des rentes*, Brux., 25 juin 1601.)

Rembours. (Cotgr., 1611.)

Normandie et Suisse rom., *rembours*.

REMBOURSEMENT, s. m., rebroussement, endroit où les coins se relèvent ou s'infléchissent :

Iceux arcs posoyent sur une base en forme de berseau antique, representant son vase ou cuve de fontaine, avec ses gros goderons dorez, deux masques estranges au *remboursement* des coings. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 337, Lyon 1573.)

REMBOUSCHEMENT, s. m., action de reboucher, ce qui sert à reboucher :

Quant a commosis, c'est le premier *rembouschement* qu'elles (les mouches a miel) font; le pissoecros, qui vient apres, sert de vernissure. (DU PINET, *Pline*, XI, 7, Lyon 1566.)

Aussi ne sçauroit on voir une seule crevasse es vieux *rembouschemens* de l'antiquité. (ID., *ib.*, XXXVI, 23.)

Le premier *rembouschement* est tres amer. (E. BINET, *Merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1622.)

REMBOUSCHIER, voir REMBOUCHER.

REMBRACHIER, voir REMBRACIER.

REMBRACIER, *-chier*, *-sser*, *renbrachier*, verbe.

— Act., embrasser de nouveau :

Rembrasse de rechef ce vieillard honorable.
(RONSARD, *Œuvres*, VI, 227, Bibl. elz.)

— Fig., entreprendre de nouveau :

Par solas et recreation je rentrepris et *rembrachaie* ce que fait en avoye le temps devant. (HEMRICOUT, *Mireur des Nobles de Hasbaye*, p. 3, éd. 1673.)

— Réfl., se donner du mouvement aux membres, les ravigorer :

Corineus *se rembraça*,
Estorchi soi, si se molla.
Des pans de sa robe se çaint
Parmi les flans alques s'estraint.
(WACE, *Brut*, 1111, Ler. de Lincy.)

— *Rembracié*, part. passé, retroussé ; fig., préparé :

Et se je vos puis adrechier
Ne m'en covient mie prilier,
Car tous *renbrachies* je veil iestre
A ce conseil et a cel iestre.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 79 v°.)

Haute-Marne, *rembresser*, embrasser.

REMBRAINER, *renbraynier*, v. a., fumer :

Item, et se aucuns hierens estoit trouves par le visitation des eswars secs ou puans, que il puissent les tonniaux d'iceux hierens vendre, et que les marchans ne puissent ycellui hierens *rembrainer*, mais soit tel vendu devant Saint Quentin et enseignié de le vermeille baniere sur le dicte paine. (20 déc. 1407, *Reg. de la vinnerie, drapperie*, etc., f° 102 v°, Arch. Tournai.)

Item, que, pour eschiever aux fraudes qui en ycellui hierenq se poroit commettre, yceulx eswars poront, de cescun d'iceux tonniaux ainsi chins, comme dit est, prendre un escantillon, adfin que le hierenc, tel que dit est, ne puist *estre renbraynies* ou mis en autre ordonnance frauduleuse... (20 déc. 1409, *Reg. concernant métiers*, 1313-1451, f° 103 r°, Arch. Tournai.)

REMBRAYÉ, adj. ?

Ung double soufflet *rembrayet*. (1539, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

REMBRAYELLER, v. a., regarnir de supports :

A lui [Jehan de Lespinoit, cordier] pour une petite cordicelle, par lui pareillement livree, dont on *a rembrayellé* les dictes balanches. (1402, *Compte des dépenses effectuées à la halle aux draps*, Arch. Tournai.)

REMBRE, voir RAEMBRE.

REMBRIDER, verbe.

— Act., réfréner :

Rembrider et tenir sa langue en la mediocrité de bienseance. (*L'Amant ressuscité*, p. 146, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., retirer la tête vers la poitrine, en parlant d'un cheval :

Cheval qui *se rembride*, ou qui se arme, qui caput reducit ad pectus. (NICOT, 1606.)

REMBRILLONNER, v. a , nettoyer, remettre à neuf :

A Jehan Artois, carlier, pour *avoir rembrillonné* deux chivieres pour les manouvriers de la ville, payé .v. s. (1er avril 1527-30 sept. 1528, *Compte d'ouvrages*, 2e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMBROCHIER, *-broquier*, v. a., regarnir de broches :

A Willemme de le Rue, carlier,... item pour *avoir rembroquiet* le kariot de la dicte ville, .XIII. d. (20 août-19 nov. 1474, *Compte d'ouvrages*, 6e Somme de mises, Arch. Tournai.)

REMBRONCHÉ, *rambronché*, adj., rabaissé :

Le fol homme et vicieux qui par son ignorance et pour la pesanteur de ses vices a la clarté foible et *rambronchee* il ne peult veoir ne congnoistre que son ame voise en meilleur lieu. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 117 v°.)

REMBRONCHER, v. a., baisser :

Puis *rembroncha* son chief devers le bas, et rentre au penser de rechief et se print grevement a larmoier. (*Perceval*, f° 102a, éd. 1530.)

Bourg., Beaune, *rembruncher*, faire des reproches, punir.

REMBROQUIER, voir REMBROCHIER.

1. **REMBROUER**, v. a., injurier :

Lequel sieur persista tousjours aus dictes deffenses et a injures contre le procureur, en le *rembrouant* et l'appelant coquart. (15 août 1504, *Conclus.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 855, Doc. inéd.)

Cf. le moderne RABROUER.

2. **REMBROUER**, s. m., instrument de pêche :

Le bas *rembrouer*, le chiphre garni de vallois... (*Ord.*, I, 794.)

Cf. BATSRODOUOIR.

REMCRAMPONNER, voir RENCRAMPONNER.

REME, voir RAIME.

REMECT, voir REMES.

REMEDIENT, s. m. ?

Pour toutes pulces faire souldain mourir,
Sans en avoir quelques *remediens*.
(*Proces des femmes et des pulces*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. X, p. 69.)

REMEFAIRE, *remeffere*, v. n., méfaire de nouveau :

Ronart, fet il, gardez vos mes,
De ci avez vos oro pes ;
Mes qant vos *remefferez* primes
Vos revendrez a ce meismes.
(*Ren.*, 11843, Méon.)

REMEFFERE, voir REMEFFAIRE.

REMEIGNANT, voir REMANANT.

REMEINER, voir REMENER.

REMEMBRABLE, *-braule*, *-ambrable*, *remambrable*, *remembrabre*, adj., qui se souvient, qui a de la mémoire :

Iert *remembrable* furment en terre el chief des munz. (*Liv. des Psaum.*, Cambridge, LXXI, 16, Michel.)

Le seignor venrat assi cum cil ki repairet des noces enyvreiz del vins de chariteit et niant *remembraules* de nos felonies. (S. BERN., *Serm.*, p. 104, l. 23, Foerster.)

Et soies *remembrables* de lui en toutes ses œvres. (*Bible*, Richel. 901, f° 51d.)

Que je *remembrable* de la permeignable vie, hay doné. (1264, Accy, XXXVIII, 5, Arch. Jura.)

Lors s'esveilla tote estormie
De sa promesse *remembrable*
Qu'elle pensoit a foire estable.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 2c, p. 8, Duplessis.)

Nul pecheur n'est qui soit *remembrabres* de toy. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 9c.)

Vous devez estre *remembrable* de la hautece de vostre non et de vostre lignage (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 12e.)

Come cil qui est apenssez et *remambrables* des choses devant dites. (Nativ. N. S. 1280, Fauçoigney, Ch. des compt. de Dôle, cart. 44, paq. 43, Arch. Doubs.)

Nous souvenans et *remembrables* des lettres que nous avons octroyees aux religieux... (1341, Arch. JJ 72, f° 141 r°.)

Affin que nous soyons *remembrables* des povres. (FERGET, *Nouv. Test.*, f° 180 r°, Lyon, sans date.)

De ce povois bien estre *remembrable*. (*Euryal. et Lucr.*, f° 53 v°, éd. 1493.)

Les citoyens de toy *remembrables* ont fait ung sepulchre de cuyvre pour la fille. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

— En parlant de chose, dont on doit se souvenir, mémorable :

Et fait (la cole) avoir par sa puissance
A l'omme, soit grand ou petit,
Soif, de mengier foible apetit,
Remembrable condicion,
Tres isnele digestion.
(G. Guiart *Roy. lingn.*, 20911, W. et D.)

Un exemple merveilleux et *remembrable* laissa aux Romains et a ceulx qui a venir estoient. (*Gr. Chron. de Fr.*, le premier roy Phelipe, X, P. Paris.)

— S. m., mémoire, souvenir :

Mais, tu, sire, en parmanableted parmains, e le tuen *remembrable* en generaciun e generaciun. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CI, 13, Michel.)

REMEMBRABLEMENT, *-blablement*, adv., avec une mémoire fidèle, fidèlement, exactement :

Or escrivez donc a vos cest chant, et ensaigniez les filz Israel que il le tiengnent *remembrablement*. (*Bible*, Richel. 899, f° 94d.)

Quant Judas *remembrablement*
Recordera le grief domage
Et la perte de son lignage.
(*Fabl. d'Oc.*, Ars. 5069, f° 210c.)

Memoriter, *remembrablement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 216 v°, et *Gloss. de Conches*.)

Memoriter, *rememblablement*. (*Gloss. de Salins*.)

REMEMBRAILLE, *remen.*, s. f., remémoration, ce qui est destiné à conserver le souvenir de quelque chose :

Combien que tel chose ne vaille
Ci est ce une *remenbraille*.
(*Clef d'amour*, p. 57, Tross.)

REMEMBRANCE, *-aunce*, *remenbrance*, *-ense*, *remambrance*, *remanbrance*, s. f., souvenir, ressouvenir, mémoire :

Repairet lui vigur e *remembrance*.
(*Rol.*, 3614, Müller.)

Les lermes et la contenance
A toz jorz an sa *remanbrance*,
Qu'ausi vint devant li plorer.
(Chrest., *Clig.*, 4365, Foerster.)

Pur *remenbrance* les i mist,
E a Claudien enveia
Une epistle, si li manda
Ke Pilates le saluot.
(*Evang. de Nicod.*, 1e vers., 2096, A. T.)

L'aventure qu'avez oie
Veraie fu, n'en dutez mie;
De Bisclavret fu fez li lais
Pur *remenbrance* a tuz dis mais.
(Marie, *Lais*, Bisclavret, 315, Warnke.)

Remambrance que du fet de Montferrant a esté ordené... (1269, Arch. JJ 24d, f° 57 r°.)

Solum la furme de la pes ke jadis fu fete et acordé entre soen pere et le nostre de noble *remembrance*. (23 mai 1279, *Lett. d'Edouard I*, Lett. de Rois, I, 229.)

Sicom par *remembraunces*. (*Lib. Custum.*, I, 121, 28 Edw. I, Rer. brit. script.)

C'est tote lor volenté, tote lor memoire, c'est lor *remembrance* qui est converti a Dieu. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 25 r°.)

Et telle en sera faicte la vengeance sur ceulx qui sont plus desirans de veoir ung bel ymage de femme que a veoir la *remembrance* de celui qui les a creez. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 102c, éd. 1498.)

Je recognoy qu'entre les infinies passions des amans n'y en a point de plus grande que celle qui naist de la *remembrance* des douceurs passees. (Lariv., *le Fid.*, I, 4, Anc. Th. fr.)

— Tout ce qui est destiné à conserver le souvenir de quelque chose, écrit, mémoire, image, portrait :

Depaciet ont la *remenbrance*
De Jhesucrist et de sa mere.
(*Guerre de Metz*, 271a, Bouteillier.)

Et si li devant dis evesques nom faixoit anci, ceste *remanbrance* seroit nulle et quite, et l'osteroit li amans fuers de l'airche, a la requeste dondit Colignon. (1341, *Hist. de Metz*, IV, 99.)

Ciste *remenbranse* seroit nulle et kite, et l'osteroit li amans toute xirie fuers de l'airche. (*Ib.*)

Fu cascun furni de une targe longue et pointue, lesqueles ilz avoient fait paindre de teles figures ou *remembrances* que bon leur avoit semblé. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., dans *Rec. des Ch. de Fland.*, III, 526.)

Pour avoir fait et taillé en pierre de Saint Leu la *remembrance* du Roy. (1468, Bull. de la Société hist. de Compiègne, I, 119.)

Les repas de funerailles etaient appelés *remembrances*, en allemand gedechinise. (Humbert de Romans, *Mon. Bibl. Patr.*, XXV, 567.)

Remembrance, imago, effigies, simulacrum. (Fed. Morel, *Petit Thresor de mots françois*, éd. 1632.)

— Mémoire, note, devis :

La *remembrance* de choses que le saige et honorable persone frere Amauri de la Roche doit proposer et procurer pour le besoin et le secours de la terre saincte. (Arch. J 456, pièce 363.)

Centre, Poitou, Aunis, Saintonge, *remembrance*, Cambrésien, *eurmembrance*, souvenir : Bressaud, *rmóbrance*. Suisse romande, *remeimbrance*. Besançon, Noëls anciens, *remainbrance*.



FIN DU SIXIÈME VOLUME

ERRATA ET ADDENDA

DU SIXIÈME VOLUME



P. 1, col. 3, l. 14, supprimez l'appel : PARSONNAGE, voir Personage.

P. 5, col. 1, l. 54,
Il est probable qu'il faut lire : PARCELE. Le Bressan *partele*, couperet, viendrait de *partir*, diviser.

P. 6, col. 2, l. 53, supprimez la subdivision : — Part, ici personne, et reportez la citation à l'article PARTEOR comme second exemple de la première subdivision en mettant une virgule après : S. Espirs.

P. 9, col. 2, l. 49, au lieu de : Départ,
Lisez : Distribution, ordonnance.

P. 19, col. 2, l. 66, au lieu de : *pasnage*,
Lisez ; pasnagé, en caractères romains.

P. 22, col. 3, l. 56, au lieu de sous,
Lisez : sur.

P. 22, col. 3, l. 57, après : on passe,
Ajoutez : sans payer de péage.

P. 40, col. 2,
Supprimez l'art. PATISSER.

P. 48, col. 2, l. 14, à l'article 2. PAUMOIER,
Lire pour définition : Mesurer, sens conservé dans la langue technique.

P. 48, col. 2, l. 39, supprimez l'appel : PAUNET, voir Peonet. Il faut lire PANNET, voir Peonet.

P. 56, col. 1, l. 3, supprimez l'appel : PECEA, voir Pieça.

P. 61, col. 3, l. 12, au lieu de : 1423,
Lisez : 1483.

P. 64, col. 2, l. 62, au lieu de : xvie s.,
Lisez : xviie s.

P. 64, col. 2, l. 66,
Supprimez : *Pièce de 1548*, et ap.

P. 68, col. 3, l. 55, au lieu de : peau,
Lisez : tête chauve, pelée.

P. 70, col. 3, l. 32, au lieu de : PELISTRE, voir Plistre,
Lisez : PELISTRE, voir Plitre.

P. 77, col. 2, l. 4 et 5, au lieu de : Celui qui pend, bourreau,
Lisez : pendard.

P. 89, col. 1, l. 35, au lieu de : peine,
Lisez : pénurie.

P. 102, col. 3, l. 54, au lieu de : plante aromatique,
Lisez : pyrèthre.

P. 119, col. 2, l. 1,
Replacer cet article dans la 1re colonne après PERVENIR, et lire ainsi l'exemple :

Le vin vernache est de milhor condition, car il est atempreement fort et flaire tres douchement ains qu'il viengne a la bouche, les narines salve et conforte la cervelle, bien prent al palais, et point sans bleschier, al cuer donne joie et leesche, et, courtement a dire, de tous vins ce est le *pervenke*. (Jofroi de Waterford, *Segré des Segrez*, Richel. 1822, f° 113 v°; Héron, *Œuv. de H. d'Andeli*, Introd., p. lvi.)

P. 133, col. 3, l. antépénultième, supprimez l'appel : PETRINAT, voir Poitrinat.

P. 161, col. 1, l. 46-48, modifiez ainsi l'ex. de Montluc :

Si vous donnez de vostre main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (Montluc, *Comment.*, t. II, f° 223 v°, éd. 1592.)

P. 180, col. 1, l. 4, au lieu de : PITIR,
Lisez : PITISSER,
Et définissez : buvotter.

P. 197, col. 1, l. 42-46,
Lire *planchéé* au lieu de *planchee*, et supprimer l'exemple qui appartient au moderne *planchéier*.

P. 209, col. 1, l. 27, au lieu de : *voitesse*,
Lisez : *roitesse*.

P. 225, col. 2, l. avant-dernière, au lieu de : en saisain,
Lisez : en son sain.

P. 227, col. 3, faire rentrer l'art. PLONJON dans l'art. 2. PLONGEON, comme seconde subdivision.

P. 277, col. 2, l. 54, supprimez POPAIN, voir Poupain.

P. 374, col. 2, l. 19, au lieu de PREERE, voir Proiere,
Lisez : PREERE, voir Priere 1.

P. 380, col. 2, l. 5, au lieu de : printanier,
Lisez : précoce.

P. 411, col. 1, l. 56 et 57, au lieu de : Part prés., qui commande, qui est chef,
Lisez : Part. prés. employé subst., celui qui commence.

P. 444, col. 2, l. 54, supprimez l'appel : PROTRER, voir Prostrer.

P. 444, col. 2, l. 59, remettre cet appel à sa place dans la 3e col.

P. 446, col. 1, l. 14, au lieu de *Hainaut*,
Lisez : *Cambron*.

P. 451, col. 1, ajouter entre la 5e et 6e l. : PRUME, voir Prime.

P. 455, col. 2, l. 28, supprimez l'appel : PUCHAGE, voir Puisage.

P. 455, col. 2, l. 29, au lieu de PUISEUR,
Lisez : PUISEOR.

P. 470, col. 2, l. 43, supprimez l'appel : PURIGINEUX, voir Pruriginetx.

P. 501, col. 3, l. 28, supprimez l'appel : 2. QUENT, voir Quint.

P. 512, col. 3, supprimer les lignes 28 à 32.

P. 566, col. 2, l. 64, au lieu de RAISNIE, voir Regnie,
Lisez : RAISNIÉ, voir Regné.

P. 572, col. 2, l. 47, au lieu de : ses enz,
Lisez : ses euz (yeux).

P. 577, col. 2, l. 47, à l'article RAMENDEURE, supprimez dans la liste des formes *rem.*, et ajoutez à la fin de l'article : Cf. Remendeure.

P. 630, col. 1, placez l'art. Ravision à son ordre alphabétique.

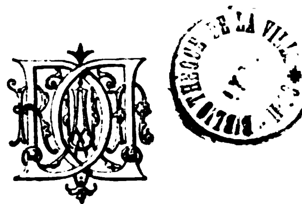
P. 635, col. 2, l. 4, supprimez l'appel REBALDIR, voir Resbaldir et voyez Rebaldir au Supplément.

P. 650, col. 2, art. Recaveronner. Enlever de cet art. l'ex. tiré du *Cart. de Corbie*, 1421, et le porter à l'art. Rechevronner. Prendre comme en-tête de l'art. qui reste : Recaperonner.

P. 717, col. 1, supprimez les lignes 7 à 12 et voyez 2. Ref[illegible] au Supplément.

P. 727, col. 1, lig. 33, après : 7131,
Ajoutez : f° 100^{a}.

P. 745, col. 2, l. 48, au lieu de REGNILLIÉ,
Lisez REGUILLIÉ, définissez par : labouré ; mettez cet art. à sa place p. 751, col. 1, et ajoutez à la fin : Cf. Renguillier.



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.